

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique



Université Frères Mentouri Constantine
Faculté des Lettres et des Langues
Département des Lettres et Langue Française



N° d'ordre : 197/DS/2018
Série : 15/FR/2018

Thèse pour l'obtention du diplôme de doctorat ès sciences
Option : Sciences du langage

Langues et démocratie à travers la presse écrite algérienne

Présentée par :
Redha BENMESSAOUD

Sous la direction de :
Pr. Yacine DERRADJI

Volume I

Jury :

Présidente : Pr. Yasmina CHERRAD Université Frères Mentouri Constantine 1

Rapporteur : Pr. Yacine DERRADJI Université Frères Mentouri Constantine 1

Examinatrice : Pr. Daouia HANACHI Université Frères Mentouri Constantine 1

Examinatrice : Pr. Fouzia MALKI-REGGAD Université M^{ed} Lamine Debaghine Sétif 2

Examineur : Pr. Nouredine BEHLOUL Université de Guelma

Année universitaire : 2017-2018

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique



Université Frères Mentouri Constantine
Faculté des Lettres et des Langues
Département des Lettres et Langue Française



N° d'ordre : 197/DS/2018
Série : 15/FR/2018

Thèse pour l'obtention du diplôme de doctorat ès sciences
Option : Sciences du langage

Langues et démocratie à travers la presse écrite algérienne

Présentée par :
Redha BENMESSAOUD

Sous la direction de :
Pr. Yacine DERRADJI

Volume I

Jury :

Présidente : Pr. Yasmina CHERRAD Université Frères Mentouri Constantine 1

Rapporteur : Pr. Yacine DERRADJI Université Frères Mentouri Constantine 1

Examinatrice : Pr. Daouia HANACHI Université Frères Mentouri Constantine 1

Examinatrice : Pr. Fouzia MALKI-REGGAD Université M^{ed} Lamine Debaghine Sétif 2

Examineur : Pr. Nouredine BEHLOUL Université de Guelma

Année universitaire : 2017-2018

**Un grand merci à mon directeur de recherche,
le Professeur Yacine DERRADJI,
et à tous les membres du jury
qui ont évalué cette modeste thèse !**

Sommaire

Introduction générale	7
Chapitre I Langues en usage en Algérie : quelle langue pour la démocratie ?	12
I. Aperçu démolinguistique	13
II. L'Histoire algérienne comme point de départ	14
III. Histoire de la langue berbère : une langue de cohabitation	17
IV. Histoire de la langue arabe	19
V. L'arabe algérien	27
VI. Histoire de la langue française	28
Chapitre II Langue-politique ou langue-démocratie : quand le pouvoir se mêle du linguistique	39
I. Langue et politique : le pouvoir comme enjeu	40
II. Atatürk : la langue au service du changement politique ou la langue comme superstructure.....	41
III. Staline : langue et linguistique, une affaire d'Etat	43
IV. Hitler : la langue comme moyen de propagande politique	46
V. Italie : de la politique autarcique fasciste à la langue autarcique	50
VI. La Grèce : langue de la dictature vs langue de la démocratie	53
VII. L'Algérie : la langue arabe comme moyen d'assujettissement du peuple	55
Chapitre III La presse écrite en Algérie : espace d'expression de la démocratie ?	78
I. La presse écrite algérienne : une existence qui remonte à bien avant l'indépendance	79
II. La presse amazighe	82
III. Presse publique vs presse privée	82
IV. Présentations des six journaux choisis comme corpus	84
Chapitre IV À la recherche du vocabulaire de la démocratie	93
I. La démocratie : essai de définition	94
II. La démocratie au pluriel	101
III. Technolecte ou vocabulaire de la démocratie	103
IV. Les logiciels d'analyse textuelle comme outils de recherche du vocabulaire de la démocratie	106

V.	La Constitution comme moyen menant au vocabulaire de la démocratie	109
Chapitre V Du vocabulaire de la démocratie à la langue de la démocratie		156
I.	Présentation du corpus	157
II.	Analyse quantitative	160
III.	Analyse qualitative	184
Conclusion générale		241
Bibliographie		244
Table des matières		252

Introduction générale

Les langues, Esopo l'avait si bien dit, peuvent être les pires comme les meilleures des choses. Moyens de communication, systèmes de signes ou encore outils de pression, elles restent, malgré ces différentes qualifications, tributaires de la fonction qui leur est assignée. Un peu partout dans le monde, du moins là où la démocratie a droit de cité, elles jouent un rôle prépondérant en matière d'expression de la liberté et des idéaux démocratiques. Elles reflètent tout ce qui caractérise la vie de la cité : lois, économie, politique, société et philosophie. Elles sont porteuses de marques indiquant la manière de penser, les us et coutumes des peuples. Sans elles, il ne pourrait y avoir de pensée ou de moyen pour l'exprimer mais aussi pour la contrôler, lui tracer des balises¹. Vitales, cruciales ou tout simplement incontournables, les langues ont la particularité, par rapport aux autres outils de communication non linguistiques, de mieux donner forme aux idées, aux concepts, de les faire fonctionner, de les faire vivre en quelque sorte.

Humboldt avance que le monde dans lequel nous vivons et interagissons s'organise et se structure grâce à la langue. L'absence de cette dernière ne ferait que désorganiser ce monde en le rendant insignifiant. En d'autres termes, le monde n'existe et ne se laisse percevoir par l'esprit qu'à travers la langue. Il dit d'ailleurs que celle-ci et « *l'esprit du peuple* » sont solidement liés et qu'ils dépendent l'un de l'autre. Il va même jusqu'à affirmer que cette dépendance permet facilement d'identifier l'un à travers l'autre². « [...] *Il y a réciprocité et interaction entre la langue et le peuple : la langue fait la nation, la nation fait la langue. [...] on devrait donc, d'une manière pratique, de la langue d'un peuple inférer son esprit, et de son esprit inférer sa langue.* »³ ou de la langue d'un peuple inférer sa politique si nous nous permettons cet ajout. Il est clair qu'à partir d'une langue, nous pouvons dégager la politique suivie par un pays et que nous pouvons également dire si cette langue véhicule ou non la démocratie. Il est clair aussi que les langues, aussi différentes soient-elles, n'expriment pas nécessairement des idées démocratiques. Leur choix dépend entièrement de l'image qui y est souvent associée. « *Le choix de langue est solidaire d'un choix de civilisation, s'il n'en est pas, même, la conséquence naturelle. La preuve de ce lien est apportée par le fait que [...] la majorité de ceux qui adoptent volontiers l'anglais sont, en fait, séduits par les valeurs dont il*

¹ Nous avons déjà signalé cela dans notre mémoire de magistère : Dimension culturelle de la langue française dans le quotidien « Le Soir d'Algérie » : cas de la chronique « Lettre de Province », Université Mentouri, Constantine, 2010, p. 36.

² Ibid.

³J.-B. Marcellesi et B. Gardin, *Introduction à la sociolinguistique. La linguistique sociale*, Paris, Librairie Larousse, 1974, pages : 22/23.

est porteur, c'est-à-dire par les rituels sociaux et culturels des Etats-Unis, des vêtements aux spectacles, de la musique à la danse et des loisirs aux sports. »⁴ et de la philosophie à la politique sommes-nous tenté d'ajouter.

Cela montre on ne peut mieux l'importance du choix des langues à promouvoir dans un pays donné puisque ces dernières indiquent le projet de société auquel aspire tout gouvernant. Le rapport langue/politique est dès lors très important et mérite un intérêt particulier de notre part. Notre objectif est donc d'examiner de près ce rapport en nous penchant sur le cas de notre pays l'Algérie où l'arabe et le français cohabitent avec des statuts politiques différents. Pour ce faire, nous nous servons d'un corpus journalistique composé d'éditoriaux de six organes de presse. Il s'agit de trois quotidiens de langue arabe : *Echourouk*, *El khabar*, *Echaâb* et de trois d'expression française : *El Watan*, *Liberté*, *El Moudjahid*. Deux critères ont été retenus pour le choix de ces journaux : le critère linguistique et le critère économique. Si le paramètre linguistique est clair, le second mérite un petit éclaircissement. Il renvoie en fait à la dichotomie presse privée/presse publique qui caractérise le paysage médiatique algérien et au clivage : presse indépendante/presse étatique avec toutes les acceptions que cela comporte. Un tel choix n'a qu'une seule explication : vérifier si une même langue peut, selon la couleur du journal, contenir ou non les mots de la démocratie.

Il faut noter par ailleurs que nous aurions volontiers inclus un échantillon de la presse d'expression berbère si nous avions pu le faire. L'inexistence d'une telle presse nous a empêché d'y recourir.

Pourquoi un tel sujet ?

Plusieurs raisons peuvent, nous semble-t-il, justifier ce projet de recherche. D'abord, ce sujet s'inscrit dans une perspective où la démocratie est devenue quelque chose de primordial aussi bien sur le plan mondial que régional. En témoignent en effet les appels à la liberté de par le monde et les derniers soulèvements qui ont secoué, et qui secouent encore, quelques pays arabes à l'instar de la Tunisie, de l'Égypte, de la Libye, de la Syrie et du Yémen. Il se trouve aussi que ce sujet est intéressant dans la mesure où il parle d'un mode de gouvernance à la fois nécessaire au bon fonctionnement d'un État de droit et problématique pour ceux qui le soulèvent. Rien ne suscite en effet, autant que la démocratie, tant d'intérêt et tant d'admiration. Rien n'inspire également, on en a eu l'expérience de par le monde, tant de

⁴ C. Hagège, *Combat pour le français. Au nom de la diversité des langues et des cultures*, Paris, Odile Jacob, 2006, p. 92.

mépris et de haine de la part des pouvoirs dictatoriaux ou des mouvements extrémistes de tout bord. Il y a aussi une autre raison consistant dans l'idée selon laquelle les langues ont chacune une vocation : pour l'amour, la guerre, la diplomatie, la liturgie ou encore la démocratie. Lomonossov avait rapporté les propos de l'empereur Charles-Quint qui « *disait que, avec Dieu, il convient de s'entretenir en espagnol, avec les amis en français, avec les ennemis en allemand, avec la gente féminine en italien.* »⁵ Comme si pour chaque action ou chaque fait, on devait faire appel à une langue. Si ces propos datent d'une époque lointaine, ces lieux communs, relatifs aux langues, existent toujours. Notre volonté est donc de vérifier, autant que faire se peut, la véracité ou le bien-fondé de cette idée.

Pour ce faire, il importe de nous poser les questions suivantes pour mieux cerner notre sujet :

- Dans quelle mesure, l'arabe et le français peuvent-ils véhiculer la démocratie ?
- Laquelle de ces deux langues est la mieux lotie en matière d'expression des valeurs de la démocratie ?

S'il est vrai que ces questions suggèrent une interprétation hâtive, renvoyant à la superstructure de la langue, il n'en demeure pas moins que notre but, cela est clair, n'est pas de tenir de tels propos qui relèvent d'un autre temps et qui ont été maintes fois infirmés, mais d'essayer d'appréhender la langue sous l'angle de la démocratie. Certes, la modernité ou l'archaïsme, la démocratie ou le totalitarisme n'ont pas de langue propre. Toutes les langues se valent en tant que moyens de communication. Une langue qui véhicule telles valeurs aujourd'hui peut, à cause d'événements politiques ou économiques, basculer dans l'autre sens et être un outil au service d'une nouvelle idéologie. Aucune langue n'est supérieure à une autre, aucune n'est plus importante qu'une autre. C'est plutôt leur parcours historique ou politique qui fait que telle langue est plus apte à véhiculer certaines valeurs que telle autre et, dans le cas de la démocratie, le français semble le mieux désigné pour jouer un tel rôle. Par conséquent, l'une de nos hypothèses, qui va être sollicitée tout au long de ce travail, consiste à dire qu'en Algérie, la langue qui exprime le mieux les valeurs de la démocratie est la langue française. Cela est dû au fait que l'histoire politique de cette dernière est plus riche que celle de la langue arabe. Il semble même facile d'en juger rien qu'en parcourant leurs histoires respectives puisqu'au moment où l'une vivait des bouleversements sociopolitiques

⁵ Cité par M. Dollé, *L'imaginaire des langues*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 56.

importants, l'autre était, à l'instar du monde arabe, frappée de léthargie en particulier entre le 13^{ème} et le début du 19^{ème} siècle. Il faut rappeler en effet que la chute de la civilisation arabomusulmane a entraîné avec elle tout ce qui faisait la gloire de cette dernière : de la langue aux sciences de toute sorte. La décadence a été totale, implacable. Nous pensons donc, preuves à l'appui, que le français a été enrichi par des termes politiques comme « démocratie » bien avant l'arabe. D'ailleurs, Olivier Bertrand⁶ pense que la naissance du vocabulaire politique français remonte au XIV^e siècle grâce notamment aux traducteurs des œuvres de « philosophie politique » latines et grecques. Ces traducteurs, affiliés au Roi Charles V (1364-1380), ont ainsi créé « *une grande partie du vocabulaire politique utilisé aujourd'hui en français [...] aux XIV^e et XV^e siècles.* »⁷ De plus, selon le Dictionnaire historique de la langue française⁸, le mot démocratie fait son apparition dans la langue française en 1370 par le biais d'un emprunt au grec. L'absence d'un dictionnaire étymologique de langue arabe ne nous permet pas de situer avec certitude l'introduction de ce mot dans cette langue. Là encore, nous ne pouvons que formuler une hypothèse et il nous semble que ce mot a été introduit vers le milieu du XIX^e siècle. Partant de ce fait, l'hypothèse la plus plausible pour nous reste celle qui dit que le mot démocratie ou, pour aller plus loin, le vocabulaire de la démocratie (parce que nous pensons qu'il existe tout un vocabulaire pour cette notion) a fait son apparition dans la langue arabe bien après le français. Cette hypothèse nous conforte dans l'idée que le français, utilisé dans la presse, serait plus riche que l'arabe en ce qui concerne l'emploi du vocabulaire de la démocratie.

Pour faire simple, il importe de reformuler notre problématique de manière à lever toute équivoque. L'objectif de notre thèse est de vérifier qui de l'arabe ou du français véhiculerait le plus le vocabulaire de la démocratie. Si, pour nous, la question est tranchée à partir du moment où nous avons émis une hypothèse, sa réaffirmation est plus que nécessaire. Ainsi, au risque de nous répéter, en matière d'expression de la démocratie, le français est en pole position par rapport à l'arabe.

Pour mener cette recherche, nous avons jeté notre dévolu sur un corpus simple formé à partir des éditoriaux des journaux cités précédemment. L'étude, que nous avons effectuée et qui porte sur l'analyse du français et de l'arabe en vue de la recherche des mots de la démocratie, est de type synchronique et concerne l'année 2015 : de janvier à décembre. Le

⁶ O. BERTRAND, *Histoire du vocabulaire français, Origines, emprunt et création lexicale*, Paris, Editions de l'Ecole polytechnique, 2011, p. 71.

⁷ Ibid., p. 72.

⁸ A. REY, *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Les Dictionnaires Le Robert-SEJER, 2011.

choix de l'année 2015 n'a pas d'importance dans la mesure où même une autre année, 2013 ou 2014, par exemple, aurait été un choix pertinent. Ce qui importe, c'est l'étude d'une langue à un moment donné de son évolution pour faire état d'une qualité donnée ou pour répondre à un objectif comme celui que nous nous sommes fixé.

Pour ce qui est de la démarche à suivre pour l'analyse des éditoriaux choisis, nous avons été contraint de prendre un deuxième corpus pour dégager le vocabulaire de la démocratie. En effet, sans une liste de mots ou d'expressions, faisant partie de la démocratie, fixée au départ, il aurait été impossible d'amorcer le travail proprement dit sur le corpus journalistique. Il nous fallait ce vocabulaire pour pouvoir affirmer à travers l'analyse que telle langue véhicule les mots de la démocratie de telle manière et avec une telle fréquence. Nous avons jugé judicieux de chercher ce vocabulaire dans les Constitutions de six pays : l'Algérie, la France, la Belgique, le Luxembourg, la Suisse et le Canada. La raison de ce choix est simple : ces six pays se réclament tous d'une gestion démocratique des affaires de l'Etat.

Après avoir dégagé et fixé une fois pour toutes le vocabulaire de la démocratie, nous avons commencé notre travail doublement structuré : une analyse quantitative pour déterminer le nombre d'occurrences des mots de la démocratie et une analyse qualitative pour interroger, dans les différents éditoriaux, la notion de démocratie selon la dichotomie : langue française/langue arabe.

En revanche, sur le plan formel, cinq chapitres forment la charpente de cette thèse. Le premier chapitre, intitulé « Langues en usage en Algérie : quelle langue pour la démocratie ? », est une sorte de tableau global où l'histoire de ces langues est invoquée pour lever le voile sur le potentiel politique qu'elles possèdent. Le deuxième chapitre, « Langue-politique ou langue-démocratie : quand le pouvoir se mêle du linguistique », est consacré à la relation entre le politique et le linguistique, deux facteurs déterminants dans la vie de la cité et dont l'influence de l'un sur l'autre est bien patente. Le troisième chapitre porte sur la presse écrite algérienne comme éventuel espace d'expression de la démocratie. Les quatrième et cinquième chapitres sont respectivement réservés à la recherche du vocabulaire de la démocratie et à l'analyse du corpus proprement dite.

Chapitre I

Langues en usage en Algérie

Quelle langue pour la démocratie ?

Introduction

Dans le présent chapitre, l'accent sera mis sur le parcours historique et politique des langues utilisées en Algérie. Dans un premier temps, nous présenterons ces langues sous la forme d'un aperçu démolinguistique. Dans un second temps, nous nous attellerons à suivre leur évolution à travers le prisme de l'Histoire d'Algérie. Enfin, nous nous intéresserons à l'histoire de chacune de ces langues avec un intérêt particulier pour le potentiel politique qu'elles recèlent. C'est en fait une étude diachronique qui vise à vérifier si ces langues ont déjà fait face à la démocratie.

I. Aperçu démolinguistique

S'étendant sur une superficie de 2 381 741 km², l'Algérie est le plus grand pays d'Afrique (avant, c'était le Soudan) et du bassin méditerranéen. Située en Afrique du Nord et faisant partie du Maghreb (terme donné à cette partie de l'Afrique juste après le départ du colonisateur français), l'Algérie donne, au nord, sur la mer Méditerranée et, à l'est, elle partage les frontières avec la Tunisie et la Libye et le Niger au sud-est. À l'ouest, elle longe le Maroc et le Sahara occidental et au sud, elle est limitée par le Mauritanie et le Mali. Elle abrite près de 40 millions d'habitants⁹ (estimation de 2015) répartis sur 48 wilayas mais largement concentrés dans la partie nord et soumis à une politique de république unitaire.

Du point de vue linguistique, les Algériens possèdent deux langues nationales et officielles : l'arabe classique (mais on ne parle plus de classique de nos jours sauf pour la religion, on emploie plutôt les qualificatifs moderne ou standard) et le berbère (national depuis 2002 et officiel depuis 2016). À côté de ces deux langues, ils pratiquent, dans leur majorité l'arabe algérien, et, à un degré moindre (selon certains, comme Louis-Jean Calvet, il s'agit d'une minorité), le français décrété comme langue étrangère par le pouvoir. Calvet¹⁰ pense que l'arabe classique et le français dominant sur le plan socioculturel et sociopolitique et qu'ils sont minoritaires du point de vue statistique. Ce sont plutôt les dialectes arabes et berbères qui constituent les langues maternelles des Algériens et qui sont les plus utilisées dans la vie de tous les jours. En matière de chiffres, Jacques Leclerc¹¹ présente l'arabe algérien comme langue majoritaire avec 72 % suivi des langues berbères avec 27,4 %. Pour ce qui est du français, il avance le pourcentage de 60 % en 2000. Ce sociolinguiste parle aussi de groupes linguistiques très minoritaires utilisant notamment le tsigane (près de 3300 locuteurs), le haoussa (8700) et le tadaksahak (1800). Mais disons que quels que soient les chiffres

⁹ Selon l'Office national des statistiques, site : www.ons.dz (consulté le 10/11/2015).

¹⁰ L.-J. Calvet, *La Guerre des langues et les politiques linguistiques*, Paris, Hachette Littératures, 1999, p.54.

¹¹ J. Leclerc, « Algérie : situation géographique et démolinguistique », document html, www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/algerie-1demo.htm, (consulté le 10/11/2015).

avancés, cela reste approximatif en raison de l'interdiction des statistiques d'ordre linguistique : d'ailleurs, le site de l'Office national des statistiques ne mentionne aucun pourcentage. Ce tableau descriptif des langues et de certains points relatifs à l'Algérie actuelle peut servir de prélude pour recentrer le sujet, c'est l'objectif de notre thèse sur l'existence de toutes ces langues. Quelle est la langue autochtone des Algériens ? Quelles sont les autres langues introduites au cours des siècles ? Dans quelles circonstances et de quelle façon ont-elles été introduites ou adoptées ?

Pour répondre à ces questions, nous avons jugé utile de procéder par périodes historiques pour rendre compte de manière succincte de l'évolution linguistique de l'Algérie.

II. L'Histoire algérienne comme point de départ

1. L'étape numide ou phénicienne (du IX^e au II^e siècle avant Jésus-Christ) :

Le berbère face au punique

Les Berbères, habitants autochtones de l'Algérie, n'entrent dans l'histoire qu'avec les Phéniciens qui ont fondé Carthage. Celle-ci a vite fait de servir d'exemple dans la région numide et la cohabitation entre ses fondateurs et les Berbères d'à côté était facilitée par des échanges de tout genre. Vu le rayonnement de cette ville, les Berbères se sont rendu compte de l'importance du punique, la langue des Carthaginois et ils l'ont rapidement adopté. Le punique a pris de l'ascendant sur les parlers berbères qui se sont retrouvés relégués au second plan. À noter aussi que, durant cette période, les Phéniciens ont mis au point leur propre alphabet et l'écriture de droite à gauche.

2. L'étape romaine (du II^e siècle avant Jésus-Christ au V^e siècle après J.-C.) :

Le berbère face à la langue de Rome : le latin

Après la chute de Carthage, la période numide prend fin laissant place à la colonisation romaine sous le joug de qui « *le latin est devenu la langue officielle aussi bien écrite que parlée. Le libyque, le punique ne restent d'usage que dans la vie courante, en famille ou chez le petit peuple* »¹². Il faut dire qu'à l'époque, le latin, vu la puissance de Rome, était un outil de savoir et de promotion sociale. C'est ainsi qu'un bon nombre de Berbères ont écrit dans cette langue. Nous pouvons citer à titre d'exemple : Fronton, Apulée, Maximus, Servilus Silanus, Optat et Saint-Augustin. Par ailleurs, la religion chrétienne fait également son entrée sous le règne des Romains, vers le II^e siècle.

¹² P. Montagnon, *Histoire de l'Algérie : des origines à nos jours*, Paris, Éditions Pygmalion/Gérard Watelet, 1998, p. 43.

3. L'étape vandale (du V^e au VI^e siècle) :

Le berbère épargné face à la langue vandale

Suite à leur victoire face aux Romains, les Vandales prennent le contrôle de l'Algérie en rendant les terres aux Berbères et en montrant une haine farouche du catholicisme. Pour ce qui est de leur langue, le germanique, ils ne l'ont pas imposé à la population locale. Ils l'utilisaient dans un cercle restreint avec le latin.

4. L'étape byzantine (du VI^e au VII^e siècle) :

Le berbère à la découverte du grec

Durant la présence byzantine, les Berbères n'ont pas cessé de se soulever obligeant les Byzantins à faire des concessions et le christianisme s'est largement propagé au sein de la population locale. Pour ce qui de la langue, les Byzantins parlaient grec.

5. L'étape arabo-musulmane (du VII^e au XVI^e siècle) :

Le berbère face à l'arabe

Les Arabes débarquent en Algérie, détrônent les Byzantins et s'emparent du pouvoir non sans heurts avec les Berbères. Ils propagent alors leur religion et leur langue. Les Berbères ont adopté ce nouveau mode de vie et la langue arabe, vu son prestige à l'époque, ne pouvait que supplanter le berbère.

Il faut dire aussi que « *les Arabes ne sont plus les maîtres du Maghreb et en particulier du Maghreb central. Leur présence en tant qu'occupants n'a duré qu'un siècle. Mais ce siècle est capital, à l'encontre du siècle vandale ou byzantin. Il a introduit une langue, une religion et orienté vers une autre civilisation* »¹³.

Donc, les conquérants arabes n'ont passé qu'un siècle en terre berbère. Mais nous avons qualifié cette étape d'arabe car toutes les autres périodes qui vont suivre ne feront que confirmer la suprématie de la langue arabe et de la civilisation musulmane en terre d'accueil. Ainsi, aussi bien durant les périodes rostémide (VIII^e-X^e siècle) et fatimide (X^e siècle : de 911 à 973) que durant la période des Hilaliens et des Beni Solaïm (XI^e siècle), la langue arabe a continué à gagner de plus en plus de territoires surtout avec la période hilalienne qui met fin au caractère berbère de la région et qui enclenche un processus d'arabisation de masse.

Parallèlement à cette présence des Hilaliens, les Almoravides, des Berbères venus de Mauritanie, se sont accaparés d'une partie de l'Algérie entre 1069 et 1082. Mais leur empire va rapidement s'écrouler au XII^e siècle (vers 1145). Le règne est alors confié, selon Pierre Montagnon¹⁴, aux Almohades au prix de terribles combats.

¹³ Ibid., p. 71.

¹⁴ Ibid., p. 88.

Mais à partir de 1235, les Almohades, toujours selon l'auteur¹⁵ cité plus haut, commencent à péricliter et l'Algérie de l'époque voit déferler çà et là de petits royaumes : Abdelwahid, Zyanides, Hafcides et Mérinides et cela va durer jusqu'au XVI^e siècle où les Portugais et les Espagnols se sont installés sur les côtes algériennes mais ils seront vite détrônés par les Turcs.

6. L'étape turque (du XVI^e au XIX^e siècle) :

Le berbère et l'arabe face au turc

La présence turque en Algérie a été sans conséquences notables sur les langues locales. Ainsi, évitant tout contact avec la population locale, les Turcs ont préféré ne pas propager leur langue. Ils avaient peur d'être infiltrés par les Algériens et de perdre leur pouvoir. « *L'Algérie des Turcs est une Algérie disloquée, où la majorité du pays est livrée à elle-même* »¹⁶.

7. L'étape française (du XIX^e au XX^e siècle) :

Le berbère et l'arabe comme langues indigènes

La situation sociolinguistique de l'Algérie à la veille de l'arrivée du colonisateur français est ainsi décrite par Pierre Montagnon : « *l'islam s'est infiltré partout et le vieux fond berbère s'est arabisé. Il a pris mœurs orientales. Curieusement cependant, l'arabe, en tant que langue, a rencontré de solides poches de résistance. Les noyaux berbères représentent environ le cinquième de la population* »¹⁷. Mais ces deux langues vont être longtemps minorées par la colonisation française qui a imposé le français comme seule langue officielle.

En revanche, depuis l'indépendance de l'Algérie et jusqu'à nos jours, c'est l'arabe qui prend les devants de la scène grâce à la politique du pouvoir en place mais cela a eu pour conséquence la marginalisation et la minoration des parlers locaux : l'arabe algérien et le berbère. Voilà donc un bref aperçu historique des langues en Algérie. Il importe maintenant de prendre les langues pratiquées en Algérie et de les présenter sous deux angles : celui de leur histoire externe : pour ce qui est de l'arabe et du français et celui de leur histoire interne, c'est-à-dire en Algérie. Bien que cela puisse prêter à confusion en suggérant l'idée de redites, nous nous sommes efforcé d'éviter, dans la mesure du possible, cette anomalie. Nous allons commencer par le berbère, étant une langue autochtone. Ensuite, nous passerons à l'arabe classique et algérien. Enfin, nous aborderons le français.

¹⁵ Ibid., pp. 94-95.

¹⁶ Ibid., p. 112.

¹⁷ Ibid., p 132

III. Histoire de la langue berbère : une langue de cohabitation

Le berbère ou, comme préfèrent l'appeler certains berbéristes, le tamazight¹⁸, est une langue autochtone dont l'origine est sujette à controverse. Beaucoup de choses ont été dites à propos de cette origine. Certains linguistes, et ils sont nombreux, pensent que le berbère vient du sémitique (faisant ainsi partie du groupe des langues appelées chamito-sémitiques qui comprennent : le sémitique, le libyco-berbère, l'égypto-copte et le couchitique). D'autres, comme Bertholon, disent que cette langue serait issue du grec. D'autres encore, à l'instar de Schuchardt, déclarent que le tamazight serait d'origine ibérique. Mais Jean Servier¹⁹ croit pouvoir affirmer que le berbère vient de l'Orient et qu'au départ il ne s'agissait que d'une seule langue. C'est à cause de l'étendue des zones d'usage de cette de langue et de l'absence de contact entre les différents groupes amazighs qu'on a affaire aujourd'hui à plusieurs parlars. « *Les différents parlars berbères de leur séparation depuis une souche commune et leur dispersion n'ont jamais fourni une langue de civilisation, c'est-à-dire, une langue commune à groupe étendu, permettant la communication entre de nombreux individus* »²⁰. Plusieurs parlars forment donc ce qu'on appelle aujourd'hui la langue berbère qui est pratiquée au Maroc, en Algérie (Kabylie, Aurès, Cherchell, Ouarsenis, Beni Menacer, Beni Sous, Béchar, Touggourt, l'Ahaggar, Oued Righ, Ouargla, Ngoussa, la région mozabite), en Libye, en Tunisie, en Egypte (à Siwa uniquement) et dans les pays du Sahel : le Mali et le Niger.

Du côté de l'histoire, cette langue, dont l'origine est aussi compliquée que celle de ceux qui la parlent (On prête également aux Berbères des origines diverses : orientale, européenne, perse, égyptienne, basque, etc), suit le cheminement de l'histoire des Berbères depuis Carthage jusqu'à nos jours. Ce cheminement montre comment le berbère a toujours existé en tant que langue soit secondaire, soit complètement minorée, soit concurrente. Nous l'avons vu dans la première partie de ce chapitre, le berbère a d'abord existé comme langue secondaire avec le punique, langue de Carthage. Ensuite, avec la venue des Romains, c'est le latin, langue de la puissante Rome, qui devient langue officielle écrasant en quelque sorte les parlars locaux. Et puis, avec l'avènement de l'islam, c'est la langue arabe, langue de la civilisation arabo-musulmane, qui prend le relais. Il faut dire qu'à la veille de l'arrivée des Arabes, les Berbères parlaient le berbère, le latin et le punique. Cependant, sous l'occupation

¹⁸ Appellation jugée non péjorative car la première, qui désigne, selon certains auteurs, à l'instar de Jean Servier, une personne dont la langue est incompréhensible, a été employée, au VII^e siècle, par les Arabes lors de leur arrivée en Afrique du Nord.

¹⁹ J. Servier, *Les Berbères*, Collection « Que sais-je ? », Paris, PUF, 1990. p.32.

²⁰ Ibid., p. 35.

turque, le berbère a été épargné en raison de la politique de repli sur soi prônée par les Turcs. Mais cela n'était que partie remise, car quelques siècles après, le colonisateur français arrive et impose sa langue, le français, minorant ainsi tous les parlers locaux. Cette situation du berbère montre aussi, abstraction faite de la colonisation et de ses conséquences, que ses nombreux parlers et leur dispersion ont été un handicap majeur pour former, nous reprenons l'expression de Jean Servier, une langue de civilisation. « *Une telle langue, dans la mesure où elle a été nécessaire, a toujours été une langue étrangère : punique, sans doute ou proche dérivé du punique, ce que Saint-Augustin appelait cananéen ; latin par endroits et par moments, peut-être aussi grec. L'arabe dans son expansion a sans doute bénéficié de son caractère de langue sémitique et son rapprochement phonétique avec ce qu'il est convenu d'appeler le « sémitique » commun, c'est-à-dire la souche de toutes les langues sémitiques* »²¹. Mais il n'y pas, nous semble-t-il, que le rapprochement phonétique, il y a d'abord la dimension de l'arabe à l'époque, langue d'un empire en plein essor et ensuite, nous avons le caractère injonctif de cette langue avant et après la venue des Français. Le berbère se voit en quelque sorte condamné à cohabiter avec les langues étrangères qui, l'une après l'autre, l'ont marginalisé, étouffé et cantonné dans une aire géographique limitée. Cela est toujours le cas aujourd'hui avec une langue arabe imposée comme seule langue officielle et le français qui s'est fait une place de langue véhiculant la modernité. Il faut dire aussi que parmi les causes ayant fait du berbère une langue longtemps dépendante des autres, c'est son caractère exclusivement oral d'où une littérature pauvre, basée essentiellement sur la poésie, les contes et les proverbes. À signaler par ailleurs que la langue berbère, bien qu'elle ait été isolée par les langues citées précédemment, a vu son vocabulaire s'enrichir au contact de celles-ci.

Mais qu'en est-il des parlers berbères aujourd'hui ? Où sont-ils pratiqués ? Par combien de personnes sont-ils parlés ? Et quel impact ont-ils dans une Algérie indépendante sociopolitiquement instable ?

En nous limitant à l'Algérie, nous pouvons dire que les parlers berbères sont au nombre de cinq éparpillés sur quelques territoires. À l'est, nous avons le chaouïa dans les Aurès. Au centre, nous trouvons le kabyle à Béjaïa (plus à l'est), à Tizi Ouzou, à Bouira et le chenoui dans la région de Cherchell et de Tipaza. Au sud, il y a le mozabite à Ghardaïa, le tamacheq ou le touareg à Tamanrasset et à Djanet et le berbère saharien à Touggourt et à Béchar.

²¹ Ibid., p.36.

Pour ce qui est du nombre de locuteurs de ces parlers, il tourne autour de huit millions de berbérophones sur une population estimée à plus de 34 millions en 2008²². Ce qui constitue une minorité par rapport à la communauté arabophone.

Pour ce qui est de l'impact de ces langues dans la vie sociale et politique du pays, la première remarque qui s'impose est que ces idiomes sont menacés de disparition à cause de plusieurs facteurs dont le plus important est, nous semble-t-il, la politique appliquée par le pouvoir en place qui, malgré les concessions faites en matière d'ouverture du champ médiatique et malgré sa décision d'introduire cette langue dans l'enseignement dans certaines régions et le fait de la nationaliser en 2002 et de l'officialiser en 2016, vise à promouvoir l'arabe standard sous toutes ses formes. Viennent s'ajouter à cela l'absence de support écrit et le départ massif des berbérophones vers soit d'autres régions d'Algérie complètement arabophones soit vers l'étranger, la France en particulier. C'est vrai que des tentatives de donner une autre dimension à cette langue ont été enregistrées, depuis 1980, du côté de la Kabylie surtout et cela a donné des résultats notables en matière culturelle avec la naissance du Mouvement culturel berbère, la création d'un département de langue et culture amazighes à TiziOuzou et à Béjaïa et le lancement d'une presse écrite périodique. Il n'en demeure pas moins que le fait berbère reste politiquement mésestimé. Le pouvoir est toujours campé sur sa position postindépendance : la primauté de l'arabe sur tous les autres parlers.

Cet aperçu de l'histoire du berbère en Algérie nous a permis de faire le point sur les moments forts de son parcours, plein de rebondissements, de pression et même d'oppression. Si cette langue a longtemps constitué un objet de revendication politique, depuis les années 1980 en particulier, cela ne nous permet pas d'avancer que c'est une langue de démocratie. Une telle affirmation ne peut être plausible dans la mesure où dans les manifestations, les marches ou les événements ayant marqué la Kabylie, les slogans étaient souvent écrits en français et en berbère.

IV. Histoire de la langue arabe

L'origine de la langue arabe est l'objet de divergence entre traditionalistes et rationalistes. Il s'agit en fait de deux visions qui s'opposent : celle qui soutient que cette langue est d'origine divine et celle qui prône l'idée selon laquelle l'arabe a été créé par l'homme²³. Ainsi, pour les rationalistes, à leur tête, les Mu'tazilites, la langue arabe, comme toutes les langues du monde, est le résultat d'un consensus humain. Ils partent du fait que

²² J. Leclerc, « Algérie, situation géographique et démolinguistique », document html, http://www.axl.cefanel.ulaval.ca/afrique/algerie-4Berberes_ling.htm (Consulté le 08/11/2015).

²³M. Moussaoui, *L'extraordinaire histoire de la langue arabe*, S.L., Editions SABIL, 2012. p. 05.

« les actes des hommes sont créés par les hommes et la langue arabe dans son ensemble (sons, vocabulaire, construction des énoncés, etc.) est un acte de l'homme donc nécessairement créé par lui. Ainsi, à chaque fois que cela est nécessaire, l'homme forgerait des mots nouveaux. »²⁴

Par contre, pour les traditionalistes, la langue arabe est une création divine, comme d'ailleurs tout ce qui caractérise l'homme. Ils avancent comme argument le fait que l'homme est création de Dieu, donc tout ce qu'il fait l'est aussi. Ils illustrent tout cela au moyen de versets coraniques comme : « *Et Allah vous a créé ainsi que ce que vous faites.* »²⁵ ou de la tradition prophétique : « *Certes, Dieu crée chaque ouvrier et son œuvre.* » (Al Boukhârî)²⁶ Les traditionalistes pensent aussi qu'il n'y a que Dieu qui crée à partir du néant et que c'est à l'homme de se servir de ces créations selon sa volonté pour le bien ou pour le mal²⁷. Il se trouve aussi que la langue peut être considérée comme un don de Dieu pour l'homme, une sorte de « rizq »²⁸. C'est comme « *le physique, la subsistance, l'époque et le lieu où l'on vit [...]* »²⁹

Concernant le moment d'apparition de cette langue, les traditionalistes disent « *qu'elle aurait été révélée* » soit « *en une seule fois par l'intermédiaire d'un messager et prophète* » soit « *au fur et à mesure que Dieu révèle un livre. Autrement dit, chaque envoyé de Dieu viendrait avec une partie de la langue.* »³⁰ Ce caractère divin de la langue, les traditionalistes le puisent aussi dans le verset suivant : « *Et il enseigna à Adam tous les noms.* »³¹ et par ricochet, toutes les langues. « *Adam connaissait les langues de ses descendants comme le syriaque, l'arabe, etc., puis avec le temps elles ont été disséminées par sa progéniture au fur et à mesure de leur émigration.* »³²

Les traditionalistes croient aussi que même l'écriture est d'origine divine et qu'Adam aurait appris toutes les écritures de son « Seigneur ». « *L'écriture arabe, comme les autres écritures utilisées par Adam, aurait été délaissée et il aurait fallu attendre Ismaël fils d'Abraham pour découvrir, en péninsule arabique, les tablettes d'argile écrites en arabe par Adam.* »³³

²⁴ Ibid., p. 06.

²⁵ Coran, sourate As-Sâfât v. 96.

²⁶ Ibid., p. 08 (Les indications entre parenthèses appartiennent à l'auteur).

²⁷ Ibid., p.09.

²⁸ (Mot employé par M. Moussaoui).

²⁹ M. Moussaoui, op. cit., p 09.

³⁰ Ibid., p. 10.

³¹ Coran, sourate La Vache, v. 31).

³² Ibid., pp. 11-12.

³³ Ibid., p.13.

À noter aussi que même au sein des traditionalistes, il y a ceux qui pensent, à l'instar d'Ibn Hazm, que la langue arabe, comme toutes les langues, viendrait « *d'une première langue qui préexisterait à toutes les langues [...] Cette langue serait parfaite et complète et c'est le modèle à partir duquel les langues du monde, dont la langue arabe, vont se former.* »³⁴ Ibn hazm pense néanmoins que des langues auraient pu être créées par les hommes après avoir connu la première langue qui avait toutes les qualités. Celle-ci est celle qui a été transmise à Adam³⁵. Il ose aussi lever le voile sur la meilleure langue du monde en disant que la langue arabe n'en est pas une parce que tout simplement d'autres langues ont déjà servi à véhiculer des textes sacrés. Il réfute aussi l'idée selon laquelle la langue arabe est celle du paradis³⁶.

Il y a ceux aussi qui disent que la langue arabe remonterait à l'époque de Salomon (au X^e siècle avant Jésus-Christ) où les échanges linguistiques avec la reine de Saba se seraient déroulés dans une langue ancêtre de l'arabe³⁷.

Par ailleurs, d'après la linguistique moderne, l'arabe fait partie des langues chamito-sémitiques qui se présentent sous 4 formes : « *le sémitique, le libyco-berbère (parlers berbères : chleuh, kabyle, zénaga, touareg, etc), l'égypto-copte (l'ancien égyptien et copte) et le couchitique (le somali, le galla, le bedja).* »³⁸Le berceau de ces langues est « *la péninsule arabique et la région du Cham.* » Ensuite, elles se sont répandues en « *Afrique du Nord et en Afrique de l'est.* »³⁹

La langue arabe appartient donc au groupe sémitique qui comprend : « *l'akkadien, l'araméen, l'hébreu, le cananéen, le phénicien, etc.* »⁴⁰ Il existe une parenté génétique entre ces langues et le mot sémitique vient de « Sem », fils de Noé. À noter qu'il y a une divergence concernant le berceau des langues. On parle en effet d'Afrique orientale, de Mésopotamie, de Syrie et de péninsule arabique⁴¹. À la différence des autres langues sémitiques (phénicien, hébreu, araméen) qui ont connu des mutations et des transformations au cours de leur évolution, la langue arabe est restée intacte, représentant ainsi, « *le sémitique primitif* »⁴². « *Malgré sa vétusté, vieille de plusieurs millénaires, la langue arabe a gardé le même*

³⁴ Ibid., p.14.

³⁵ Ibid., p. 15.

³⁶ Ibid., p. 16.

³⁷ H. Walter, B. Baraké, *Arabesques, L'Aventure de la langue arabe en Occident*, Paris, Editions du temps, 2006.

³⁸M. Moussaoui, op. cit., p. 20.

³⁹ Ibid., p. 21.

⁴⁰ Ibid., pp. 24-25.

⁴¹ Ibid., p. 39.

⁴² Ibid.

plan. »⁴³ Cela fait de l'arabe la langue sémitique qui présente le plus de similitudes avec le protosémitique.

Outre la déclinaison nominale à trois cas, appartenant au sémitique et enlevée de l'hébreu, de l'araméen et du phénicien, l'arabe a gardé aussi le système syllabique⁴⁴.

Par ailleurs, sur le plan anthropologique, il y a deux groupes arabes en péninsule arabique. À chaque groupe correspondent « *une langue ancienne et une langue moderne.* »⁴⁵ Il existe ainsi l'arabe du Sud ou sudarabique, l'éthiopien, l'arabe du Nord qui comprend l'arabe ancien et l'arabe classique et moderne⁴⁶.

D'après la tradition musulmane, « *les Arabes sont ceux qui auraient conservé la langue la plus ancienne et la plus proche de la langue mère, peut-être celle parlée par l'ancêtre Sem. Quoi qu'il en soit, l'archaïsme, l'immuabilité du système syllabique, la déclinaison à trois cas ne peuvent qu'appuyer cette thèse.* »⁴⁷ Ibn Hazm affirme, de son côté, que l'hébreu et l'arabe sont « *une seule et même langue* », issue du syriaque (langue parlée par Abraham) et qui a connu des transformations à travers le temps et l'espace⁴⁸. Selon lui, l'arabe ainsi que l'hébreu seraient nés au XVIII^e siècle avant Jésus-Christ⁴⁹. Mais cela est discutable du point de vue de la linguistique moderne qui nie ce fait en disant que l'hébreu, issu d'un dialecte cananéen, est né bien après l'arabe⁵⁰. D'autres encore pensent que l'arabe « *existe depuis la nuit des temps n'évoquant jamais de langue dans le passé sémitique de celle-ci.* »⁵¹

Sur le plan de l'évolution de la langue, le premier à avoir développé l'arabe est Ismaël, fils d'Abraham (que la paix soit sur eux)⁵². Le développement de cette langue est passé par trois périodes : la période d'Ismaël, la période postérieure à Ismaël et la période de Quraych⁵³.

Il faut signaler aussi que le marché a joué un très grand rôle dans le perfectionnement et le rayonnement de cette langue. En effet, des « *rencontres linguistiques* » avaient lieu le jour du marché (hebdomadaire, mensuel ou annuel). Ces rencontres, animées par des poètes, consistaient à présenter, devant un large public, les prouesses linguistiques de ces derniers. Parler de ces rencontres, c'est évoquer obligatoirement le poète Amr Ibn Kalthûm qui a eu

⁴³ Ibid., p. 41.

⁴⁴ Ibid.

⁴⁵ Ibid., p. 42.

⁴⁶ Ibid., pp. 44-47.

⁴⁷ Ibid., p. 50.

⁴⁸ Ibid., p. 52.

⁴⁹ Ibid., p. 54.

⁵⁰ Ibid.

⁵¹ Ibid., p. 55.

⁵² Ibid., p. 58.

⁵³ Ibid., pp. 57-59.

l'idée de suspendre, au marché, son célèbre poème appelé : Al-Muallaqa (la suspendue). Cette action a servi d'exemple et d'autres actions, du même genre, suivront et se feront connaître sous le nom des sept « Muallaqât ». ⁵⁴Nous pouvons également citer l'exemple du marché de 'Ukaz qui se tenait à la Mecque et qui, en plus d'être un lieu de commerce bien achalandé, regroupait des poètes pour des « *joutes oratoires et des concours poétiques. À l'issue de ces concours, on jugeait les poètes. Le meilleur avait le grand honneur de voir son poème écrit en lettres d'or et suspendu aux murs de la Kaaba* » ⁵⁵.

Par ailleurs, juste avant l'arrivée de la religion musulmane, il y avait deux catégories d'Arabes : les Qahtanites et les Adnanites qui parlaient leurs langues respectives, lesquelles feront partie, après l'islamisation de la région, du quraychite ⁵⁶.

Le développement de cette langue, qui est vraisemblablement issu de la « *fusion de plusieurs dialectes* » ⁵⁷, va se heurter, au départ, au refus des puristes de toute influence étrangère ou modification. Mais avec l'avènement de l'islam, le vocabulaire de l'arabe va être complètement chamboulé grâce notamment au Coran ⁵⁸. À noter aussi qu'au moment de la révélation de celui-ci, il y avait trois niveaux de langue : la « citadine », utilisée dans les villes : la Mecque, Médine, Tâ'if, Al-Hîra, la « bédouine », employée à la campagne et la « typique », utilisée dans la poésie et dans les situations officielles ou religieuses ; c'est la langue du Coran ⁵⁹.

« *Le destin de la langue arabe est désormais lié à celui de l'islam notamment à celui du Coran. Deux destins qui demeureront, à jamais, indissociables.* » ⁶⁰

C'est pour cette raison d'ailleurs que les musulmans sacralisent l'arabe et voient en lui plus qu'un simple instrument de communication. C'est « *la langue du livre d'Allah, le miracle de son messager, la langue de sa mission. Le prophète l'a [...] polie [...] avec son discours ; l'islam l'a répandue en se répandant et le Coran l'a immortalisé par sa propre immortalité.* » ⁶¹ Le Coran va donc transformer radicalement le destin de cette langue qui n'était qu'un simple instrument de communication entre des nomades et des bédouins. Avec l'islam, l'arabe va être porté sur la scène mondiale et la civilisation arabo-islamique en fera une langue de science, apprise par les chrétiens d'Europe et par un bon nombre de Juifs, de Persans et de Berbères convertis à l'islam. « *Le fait que l'islam exhorte les musulmans à la*

⁵⁴ Ibid., pp. 59-61.

⁵⁵H. Walter, B. Baraké. op. cit., p. 24.

⁵⁶M. Moussaoui, op. cit., p. 64.

⁵⁷H. Walter, B. Baraké, op. cit., p. 22.

⁵⁸M. Moussaoui, op. cit., p. 68.

⁵⁹ Ibid., pp. 69-71.

⁶⁰ Ibid., p. 87.

⁶¹ Ibid.

connaissance religieuse et profane, la langue arabe ne jouera pas le simple rôle d'une langue liturgique, elle est la langue officielle de la communauté arabo-musulmane pour la communication entre les interlocuteurs et la langue des sciences profanes acquises au cours du temps. »⁶²

Il faut souligner qu'à partir de la fin du VIII^e siècle, les intellectuels arabes vont faire appel à la traduction pour assimiler les connaissances et les savoirs grecs. Cela a joué « *un rôle prépondérant dans l'expansion de la philosophie et des sciences hellénistiques dans les pays musulmans* »⁶³. Et à partir du IX^e siècle, l'arabe va prendre une autre dimension : il devient la langue des savants, des médecins, des philosophes et de l'enseignement. Ibn Sîna (Avicenne), ibn Rushd (Averroès) et Ibn Maymûn (Maïmonide) confirmeront le rayonnement de cette langue en publiant des livres qui seront traduits et enseignés dans toutes les universités d'Europe⁶⁴.

Cette langue de science à l'époque va donc être le corollaire de la religion islamique et sa présence un peu partout dans le monde est due aux conquêtes musulmanes en Afrique et en Orient. Puisque nous citons l'Afrique, celle du Nord en particulier, il nous semble nécessaire d'aborder encore une fois l'histoire de cette langue en Algérie : sa première apparition, son expansion et son ancrage parmi les langues locales parlées à l'époque.

La langue arabe fait son apparition, pour la première fois, en Algérie au VII^e siècle lors de la venue des Arabes pour y répandre l'islam. Bien que ces derniers aient fait face à une résistance farouche d'une partie des Berbères, ils ont pu, durant le premier siècle, y introduire « *une langue, une religion* » et conduire la population locale vers une nouvelle civilisation⁶⁵. Toutes les périodes qui suivent celle des Arabes voient l'expansion de la langue arabe en Algérie se perpétuer. Ainsi, durant le règne des Rostémides (VIII^e -X^e siècle) et des Fatimides (début du X^e s. – fin du X^e s.), « *le monde arabe, outre sa langue et sa religion, continuera d'imprégner la vie du Maghreb. L'Orient y est devenu la référence.* »⁶⁶

Mais il aura fallu attendre l'arrivée des Hilaliens et des Beni Solaïm au XI^e siècle pour voir la fin de l'Algérie berbère. « *L'Algérie spécifiquement berbère disparaît en tant que telle. Elle commence à devenir arabo-berbère.* »⁶⁷

⁶² Ibid., p 91.

⁶³H. Walter, B. Baraké, op. cit., p. 49.

⁶⁴ Ibid., pp. 50-52.

⁶⁵ P. Montagnon, op. cit., p. 71.

⁶⁶ Ibid.

⁶⁷Ibid., p. 94.

Même durant l'occupation turque (XVI^e - XIX^e siècle), l'arabe n'a pas été touché ou déprécié par les Turcs. Ces derniers, refusant tout contact avec les autochtones et craignant de perdre la mainmise sur les affaires du pays, ont préféré ne pas imposer leur langue⁶⁸.

À l'arrivée du colonisateur français, en 1830, l'Algérie était plus ou moins orientalisée et l'islam aidant, l'arabe était devenu langue dominante en concurrence avec le berbère qui continuait à résister en particulier dans les régions berbérophones : il représentait, à l'époque, « *le cinquième de la population* »⁶⁹. Mais sous le joug colonial, la langue arabe va être confrontée à la minoration et au statut de langue indigène pratiquée entre colonisés. Elle se retrouve donc dans une situation de relative diglossie avec le français, langue de l'école moderne et de l'administration. Cette situation est qualifiée de diglossie relative car les Algériens, même colonisés, avaient droit à avoir leur langue dans les écoles coraniques. À la veille du déclenchement de la Révolution de 1954, cette langue, en plus de l'islam, va servir d'élément unificateur pour rassembler les Algériens autour d'une cause commune. Après l'indépendance, le pouvoir a enclenché la supplantation du français par l'arabe classique, histoire de se faire une légitimité auprès du peuple. En effet, l'arabe, étant la langue de l'islam, le pouvoir ne pouvait qu'en faire usage pour avoir l'assentiment du peuple⁷⁰. Et c'est à partir de là que cette langue, grâce à la politique d'arabisation, va se propager et s'incruster de façon définitive dans tous les secteurs de l'Etat algérien indépendant. Mais cela ne veut pas dire que la pratique de cette langue officielle se fait dans le calme le plus absolu. Une concurrence avec le français, l'arabe algérien et le berbère est de mise et ce contact de langues devient conflictuel. Voilà donc un petit aperçu de l'histoire de la langue arabe en Algérie.

Nous pouvons aborder à présent un autre point relatif à la langue arabe, celui de son vocabulaire : son cheminement à travers l'histoire et surtout sa formation dans un monde où les changements socioéconomiques et politiques ont créé de nouvelles situations nécessitant l'emploi d'un vocabulaire approprié.

La langue arabe, qui n'existait, à ses débuts, que sous la forme orale et principalement dans la poésie, a vu son vocabulaire s'enrichir au fil des siècles pour répondre d'abord à des besoins religieux, philosophiques, techniques et ensuite pour faire face à de nouvelles données politiques. Il faut dire que « *les philosophes et les savants durent inventer tout un vocabulaire en arabe classique* » à cause du « *faible niveau d'abstraction de la langue préislamique et du*

⁶⁸ Ibid., p. 112.

⁶⁹ Ibid., p. 132.

⁷⁰ G. Grandguillaume, « Arabisation et légitimité politique en Algérie », p. 18, in S. Chaker, *Langues et pouvoir de l'Afrique du Nord à l'Extrême-Orient*, Aix-en-Provence, Edisud, 1998.

caractère particulier de la révélation coranique. »⁷¹ Pour former le vocabulaire de la logique, les érudits arabes ont eu recours à la traduction et ce, en se basant sur deux sources : « *la source grecque et la source syriaque* »⁷². Ce procédé a été le même pour ce qui est du vocabulaire technique et intellectuel. Un peu plus tard, la langue arabe, lors des conquêtes islamiques, et au contact d'autres langues locales, s'est enrichie en intégrant un vocabulaire nouveau. Mais cela ne sera pas le cas à partir du XI^e siècle où cette langue connaîtra une sorte de stagnation à cause notamment du début de la décadence de la civilisation arabo-musulmane⁷³. Cela durera huit siècles durant lesquels, l'arabe sera entraîné dans les méandres de la chute de l'empire arabo-musulman. Au XIX^e siècle, le rayonnement de cette langue reprendra en Syrie et en Egypte grâce au « renouveau » intellectuel qui a marqué cette époque⁷⁴. Ce renouveau intellectuel portera sur, entre autres, « *l'assimilation du vocabulaire étranger au sein de la langue arabe de façon à permettre d'établir un langage adapté à la vie moderne* »⁷⁵.

Mais comment procédait-on pour introduire de nouveaux mots en arabe et faire ainsi face aux nouvelles réalités ?

On procédait par étape. D'abord, on cherchait un mot « hors d'usage » dans les vieux dictionnaires et, une fois trouvé, on l'adaptait au sens voulu. Si on ne trouvait pas le mot correspondant, on appliquait une traduction littérale. Et au cas où cela n'était pas possible, on recourait à la création lexicale à partir d'une racine. Quand tout cela n'était pas réalisable, on recourait à l'emprunt, pur et simple, à d'autres langues étrangères tout en adaptant phonétiquement les nouveaux mots de manière à ce qu'ils soient proches de l'arabe⁷⁶.

Nous pensons donc que le vocabulaire politique moderne de la langue arabe s'est formé grâce à l'emprunt soit directement à la langue source soit par le biais d'autres langues étrangères.

Enfin, côté nombre de locuteurs, la langue arabe est, selon les statistiques de 2011⁷⁷, parlée par 250 millions de personnes dans le monde et fait partie des six langues officielles de l'O.N.U.

⁷¹ D. Jacquart (dir.), *La formation du vocabulaire scientifique et intellectuel dans le monde arabe*, Brepols, Belgique, 1994, p. 07.

⁷² H. Hugonnard-Roche, « La formation du vocabulaire de la logique en arabe », p.23, in ⁷² Danielle Jacquart, op. cit.

⁷³ S. Abu-Absi, « Histoire et évolution de la langue arabe » (2012), document html, http://www.lescahiersdelislam.fr/Histoire-et-evolution-de-la-langue-arabe_a137.html (consulté le 06/11/2015).

⁷⁴ Ibid.

⁷⁵ Ibid.

⁷⁶ Ibid.

⁷⁷ L.-J. Calvet, *Il était une fois 7000 langues*, Paris, Fayard, 2011. p. 70.

Ce bref passage en revue des facettes de l'histoire de la langue arabe révèle deux caractéristiques intrinsèques de cette dernière : la première est d'ordre liturgique et la seconde est d'ordre scientifique. Nous mettons de côté la caractéristique littéraire qui est souvent présente dans les langues fussent-elles de tradition orale. Ce qui retient l'attention dans tout cela, c'est que dans cette histoire, la politique semble être le maillon faible de cette langue. En effet, d'un point de vue politique, rien ne montre un quelconque événement démocratique ayant marqué l'histoire de cette langue. S'il est vrai que ces dernières années, nous avons assisté à des révolutions dans le monde arabe, cette langue a souvent été employé avec d'autres langues étrangères comme le français ou l'anglais. Le fameux « Dégage » qui a accompagné la Révolution tunisienne en est la parfaite illustration.

V. L'arabe algérien

Appelé « *ed-darija* », « *el amiya* » ou encore « *le maghribi* », l'arabe algérien est un terme générique qui désigne les différents parlers de l'arabe dialectal en Algérie. Il s'agit d'une langue n'existant qu'à l'oral et constituant le moyen de communication le plus utilisé par les Algériens dans la vie de tous les jours. Mais ce dialecte qu'on qualifie, selon A. Elimam, à tort d'arabe n'en est pas un car, bien qu'il soit de la même origine que l'arabe, c'est-à-dire sémitique, il a ses propres particularités. D'abord, ce maghribi, A. Elimam l'appelle ainsi (il reprend en fait le nom déjà utilisé par William Marçais et Charles Ferguson), est d'origine non pas arabe, comme le prétendent bon nombre d'arabophones, mais il est formé à partir du punique. C'est une sorte de néo-punique qui a existé bien avant l'arrivée des Arabes en Afrique du Nord. Il dit à cet effet, « *La lente évolution du punique, langue de la civilisation carthaginoise, vers le néo-punique (attesté lors de la présence romaine) puis vers le maghribi, est largement attestée par l'étude de stèles et autres inscriptions puniques. Ces idiomes spécifiquement nord africains existaient donc bien avant la diffusion de l'Islam dans ces contrées* »⁷⁸. Donc, l'arabité de ce dialecte est contestée par certains linguistes et cela non sans preuves historiques. Maghribi ou autre, pour nous, et pour nous simplifier la tâche, nous utiliserons indifféremment toutes les appellations citées précédemment. L'arabe algérien se présente comme une langue majoritaire face à l'arabe officiel et aux autres langues en usage en Algérie. C'est dire toute son importance sur le plan numérique mais, sur le plan politique, le maghribi est une langue minorée, stigmatisée par aussi bien le pouvoir, qui voit en elle un parler sans valeur ne répondant à aucune norme, que par le peuple. Nous parlons de celui-ci car quand l'ex-premier ministre, Abdelamelk Sellal, a,

⁷⁸ A. Elimam, « Le maghribi, vernaculaire majoritaire à l'épreuve de la minoration », document PDF, https://www.u-picardie.fr/LESCLaP/IMG/pdf/elimam_maghribi_cle09fc96.pdf (consulté le 11/11/2015).

on ne sait pour quelle raison, choisi de s'exprimer en arabe algérien, c'est l'effet inverse qui s'est produit. Moquerie, sarcasmes, blagues et chansons ont émaillé ses sorties médiatiques et cela a montré que le peuple aussi ne considérait pas le maghribi comme langue à part entière. Cela remet aussi en question l'idée que certains sociolinguistes veulent donner d'ed-daridja, la considérant comme une langue qui est à même de véhiculer la modernité. À ce sujet, l'article de Mohamed Benrabah⁷⁹ est fort illustratif. Cela pourrait être le cas dans certaines conditions mais pas en l'état actuel des choses. Car, même si cette langue a emprunté de nombreux mots au punique, au latin, à l'arabe, au berbère et au français, pour ne citer que ces idiomes, la diglossie à laquelle elle fait face actuellement, en concurrence avec l'arabe officiel et le français dans certains cas, écarte toute idée de véhicule de la modernité. Il faut ajouter à cela le fait que l'arabe algérien relève plus d'une affaire politique que d'une question linguistique. En témoigne la dernière sortie de la ministre de l'éducation qui a fait entendre qu'elle allait introduire cette langue dans l'enseignement. Aussitôt dit, aussitôt démenti à cause de la levée de boucliers à laquelle elle avait fait face. Le maghribi est décidément comme le berbère, une victime de plus de la politique linguistique du pouvoir en place.

VI. Histoire de la langue française

Aborder l'histoire de la langue française, c'est faire appel à l'histoire de l'empire romain et de son expansionnisme linguistique ; c'est évoquer le latin, le roman, la langue germanique, les langues d'oïl et d'oc ; c'est passer en revue les moments forts de l'évolution de cette langue : de l'ancien français à celui qu'on parle aujourd'hui. Pour mieux cerner cette évolution, nous procéderons de la manière suivante :

D'abord, nous examinerons l'état de la Gaule avant l'arrivée des Romains. Nous nous intéresserons ensuite à l'installation de ces derniers en Gaule et à leur langue : le latin et à la langue romane ou à ce qui est communément appelé : le roman. Puis, nous aborderons les points suivants : l'ancien français, le moyen français et le français moderne. Nous terminerons notre exposé des faits par une conclusion sur l'histoire de cette langue en Algérie et sur son état actuel. Nous ferons également le point, le sujet de cette thèse nous y oblige, sur le vocabulaire du français : son origine et sa formation. Nous devons signaler par la même occasion que cette synthèse de l'histoire de la langue française, nous l'avons puisée, en grande partie, dans le remarquable travail s'y rapportant de Jacques Leclerc sur son site : www.tlfq.ulaval.ca/axl.

⁷⁹M. Benrabah, « L'arabe algérien véhicule de la modernité », 11 pages, Cahiers de linguistique sociale (Université de Rouen), Vol. 22, 1993, pp. 33-43.

1. La Gaule et le gaulois : terre et langue

La Gaule, ou Gallia en latin, désigne, selon l'encyclopédie Wikipédia, les « *territoires qui comprenaient la quasi-totalité de la France actuelle, la Belgique, le Luxembourg, le nord de l'Italie (Gaule cisalpine) et une partie de l'Allemagne.* » Cette région était habitée par différents peuples que nous appellerons, par souci de simplification, Celtes ou encore Gaulois. Ce n'est donc pas une boutade si les Français disent « *Nos ancêtres les Gaulois.* » Ils le font par référence à leur Histoire.

Pour revenir à notre sujet, nous dirons que les Gaulois se sont installés en Gaule entre le VII^e et le Ve siècle avant J.-C. Ils sont venus, d'après certains historiens, du Caucase ou de la mer noire. C'étaient des « *agriculteurs expérimentés et des guerriers farouches, ils vivaient toutefois encore dans l'anarchie du néolithique. Leurs innombrables tribus se battaient entre elles* »⁸⁰.

Ils parlaient le gaulois, une langue celtique de la famille des langues indo-européennes, mais ils n'avaient pas leur propre écriture. « [...] *Il n'a jamais existé d'alphabet commun chez les Gaulois, les druides s'étant toujours opposés à un enseignement écrit des traditions religieuses, ce qui d'ailleurs constituera l'une des causes de la disparition de la langue gauloise. Dans les rares transcriptions préromaines en langue celtique, les Gaulois recouraient à des alphabets étrangers sans les transformer, en particulier l'alphabet grec* »⁸¹. Cette langue survivra-t-elle à l'invasion romaine ? C'est ce que nous verrons dans la partie qui suit.

2. L'invasion romaine ou le passage du gaulois au latin

Les Romains, sous la houlette de Jules César, ont envahi la Gaule entre 58 et 51 avant J.-C., confirmant ainsi leur statut d'empire colossal. Celui-ci a vite fait d'y installer son système administratif et de changer par conséquent le mode de vie du peuple conquis.

Cet empire était bilingue : on parlait latin à l'Occident et grec à l'Orient. Comme la Gaule faisait partie de l'Occident, elle a subi l'influence du latin. Il faut dire que les Romains n'ont pas imposé leur langue aux Gaulois, ils ont plutôt ignoré la langue de ces derniers. Pour eux, les autres langues étaient barbares. Donc, seul le latin comptait et son apprentissage était plus que primordial, surtout pour les élites locales. Ainsi, entre le II^e et le V^e siècle, la population gauloise, qui était estimée à une dizaine de millions, a changé de langue : elle s'est

⁸⁰ J.-C. Barreau et G. Bigot, *Toute l'histoire du monde : de la préhistoire à nos jours*, Paris, Le livre de poche, Fayard, 2005, p.73.

⁸¹ J. Leclerc, « Histoire de la langue française », document html, www.tlfq.ulaval.ca/axl (consulté le 28/11/2010).

mise à parler latin. Cette latinisation s'est effectuée, selon Jacques Leclerc⁸², pour les raisons suivantes :

a. Le latin comme outil de promotion sociale

Les individus qui voulaient devenir des citoyens romains, jouissant de tous les droits, devaient non seulement acquérir la culture de Rome (modes de vie, religion ...) mais aussi parler le latin. Rappelons, au passage, que cette langue était déjà obligatoire, à l'époque de l'empereur Claude (10-47), pour avoir le statut de citoyen. Donc, les élites gauloises ont appris le latin pour bénéficier des avantages de la citoyenneté et assurer ainsi leur ascension sociale.

b. Le latin comme langue de la puissance financière

Les Romains ont imposé leur monnaie dans tout l'empire. Les organismes financiers, chargés de gérer les affaires administratives, utilisaient uniquement le latin. Donc, les Gaulois, qui aspiraient à occuper des postes importants, devaient apprendre le latin. Il faut mentionner aussi que les Romains obligeaient certains notables gaulois à aller à Rome pour qu'ils apprennent ladite langue.

c. Le latin, la langue de l'armée

L'armée était considérée aussi comme un moyen de latinisation dans la mesure où les peuples colonisés devaient fournir aux Romains d'importants effectifs militaires. Ces effectifs étaient dirigés par des officiers qui ne parlaient que le latin. Ainsi, César et ses successeurs ont incorporé un grand nombre de Gaulois dans leurs armées.

d. Les colonies de peuplement

Un bon nombre de Romains recevaient, en guise de récompense, des terres bien situées. Ils ont donc participé à conduire le latin jusque dans les campagnes.

e. Le réseau routier

Les Romains ont développé le réseau routier permettant ainsi de se rendre rapidement dans les régions les plus reculées de l'empire. Ces routes facilitaient en fait le transport des militaires, des marchandises et des messageries. Cela a contribué d'une manière certaine à la latinisation des Gaulois.

f. Le latin, c'est aussi une question d'écriture

Comme les Gaulois n'avaient d'alphabet, ils ont, de gré ou de force, adopté celui du latin.

⁸² Ibid.

g. La christianisation

La christianisation a contribué de manière considérable à l'extension du latin. Celui-ci est devenu en effet la langue véhiculaire entre les prêtres et les pratiquants. Il faut dire aussi qu'en choisissant cette langue au lieu du grec, l'Eglise a préservé l'usage du latin qui sera durant huit cents ans la langue véhiculaire des élites européennes.

Par ailleurs, il faut signaler que le latin répandu en Gaule n'était pas académique mais plutôt vulgaire : la langue parlée. Cela est dû au fait que les Gaulois ont appris le latin grâce à leurs relations avec les soldats, les commerçants et les fonctionnaires romains.

Vers la fin de l'empire romain, la langue latine connaîtra un chamboulement sans précédent. Que s'est-il produit ? Nous répondrons à cette question dans les paragraphes suivants.

3. Le passage du latin au roman (du V^e au IX^e siècle)

La situation linguistique de la Gaule a, au cours des siècles, été secouée par deux faits importants. D'abord, vers la fin du III^e siècle, l'Empire romain, a enregistré la venue de plusieurs hordes germaniques, parmi lesquelles il y avait les Francs qui se sont emparés du Nord de la Gaule et de la Germanie, les Wisigoths qui ont occupé l'Espagne et le sud de la Gaule et les Burgondes qui se sont installés sur le Sud-est du territoire. C'étaient là les premiers signes de la décadence du pouvoir romain puisque l'invasion germanique a été à l'origine d'un chamboulement linguistique extraordinaire. Ces trois peuples germaniques étaient à l'origine de la création des langues suivantes : la langue d'oïl (le français), la langue d'oc (l'occitan) et la langue de si (l'italien). Ce classement a été fait sur la base de la manière de dire « oui » dans chacune de ces langues.

Au VII^e siècle, les Gaulois étaient confrontés à ce qui suit :

- Les populations, qui voulaient participer à la vie politique de la cité, devaient utiliser les langues parlées par les rois, en l'occurrence, les langues germaniques ;
- Le latin classique était réservé à l'écrit et il n'était plus parlé par les peuples gallo-romains ;
- Les Gallo-Romains employaient un latin oral qui était différent du latin classique et qui variait selon les régions.

Mais c'est le francique, dialecte germanique parlé par les Francs, qui a profondément influencé la langue romane sur les plans : phonétique, morphosyntaxique et lexical. À titre

d'exemple, nous pouvons reprendre les propos de Jacques Leclerc⁸³ concernant cette triple influence.

a. Le plan phonétique

« L'introduction du [w] germanique qui fut traité comme le [v] latin et devint une gutturale comme dans *guerre* (< francique *werra*), tandis que *vastare* passait à *wastare* puis à *gâter*, *vespa* à *wespa* puis à *guêpe*, et *vipera* à *wispara* puis à *guivre*. Des mots latins comme *huit* (< *octo*), *huis* (< *ostium*, d'où *huissier*), *hermine* (< *arminia*), *huître* (< *ostrea*), etc., doivent leur [h] initial à une ancienne prononciation germanique utilisée dans des mots comme *hache*, *hotte*, *huche*, *haillons*, *hangar*, *héron*, *hareng*, etc.[...] »

b. Le plan morphosyntaxique

Sur le plan morphologique, les finales –and, -ard, -aud, -ais, -er et –ier sont franciques. Il faut également ajouter à cela un bon nombre de verbes en –ir du type : choisir, jaillir, blanchir, etc.

c. Le plan lexical

« L'influence du francique fut considérable sur les parlers romans de cette époque. Les historiens de la langue affirment souvent que le français ne doit au francique que quelques centaines de mots. Henriette Walter en dénombre exactement 544, ce qui représente 13 % de tous les mots étrangers introduits dans le français, notamment dans les domaines de la guerre, l'ornementation, la nourriture, l'agriculture, etc., sans oublier les adjectifs de couleurs (*bleu*, *gris*, *brun*, *blanc*) et de quantité (*guère*, *trop*, etc.). »

En résumé, nous pouvons dire que le passage du latin au roman s'étend de la fin de l'empire romain jusqu'à la première moitié du IX^e siècle et que le français actuel est une langue romane issue de l'évolution du latin vulgaire.

Mais comment est né le mot « français » et comment s'est fait le passage du roman au français ?

4. L'ancien français (IX-XIII^e s.)

Au IX^e siècle, le latin de la Gaule, nous l'avons vu précédemment, a été supplanté par le roman, langue que le concile a recommandée à ses prédicateurs. Il leur a en effet intimé l'ordre de prêcher en langue romane populaire. Le premier texte écrit en langue romane (le futur français), remonte à 842. Il s'agit des Serments de Strasbourg, un document qui constitue, selon certains historiens, l'acte de naissance du français. Vient s'ajouter à ce document, la Cantilène de sainte Eulalie, un poème publié en 880. Cette nouvelle langue : le

⁸³ J. Leclerc, site cité plus haut.

« français » n'était parlé que dans les régions d'Orléans, de Paris et de Senlis et était réservé aux classes supérieures de la société. Le peuple, lui, utilisait, dans le Nord, diverses variétés d'oïl : le françois en Ile-de-France et le picard, l'artois, le wallon, le normand, l'orléanais, le champenois ailleurs. Pour ce qui est des rois, ils employaient le francique (langue germanique) et le latin comme deuxième langue réservée à l'écrit. Dans le sud, on parlait les variétés d'oc : le provençal, le languedocien, le gascon et le limousin.

En 987, Hugues Capet a été désigné comme roi des Francs et a parlé une langue romane vernaculaire.

Le mot « France » apparaît cependant pour la première fois en 1119 lorsque le roi Louis VI le Gros s'est présenté, dans une lettre au pape Calixte II, comme étant le roi de France et non des Francs. C'est à partir de cette date aussi qu'apparaissent les mots : françois ou *françoys* ([franswè]) qui ont donné plus tard le terme : français.

Il faut signaler par ailleurs que le françois, au début du XIIIe siècle, se rapportait autant à la langue du roi qu'au parler de l'île de France. Il désignait aussi différentes variétés d'oïl : picard, champenois et normand. Il faut signaler également que les mots : France, Franc et françoys s'employaient l'un à la place de l'autre pour désigner : le pouvoir, la langue du pouvoir ou le pays.

Il est clair que l'état linguistique de la Gaule, du IXe au XIIIe siècle, était caractérisé par l'utilisation d'un bon nombre de parlers et que *« ce que nous appelons aujourd'hui l'ancien français correspondait à un certain nombre de variétés linguistiques essentiellement orales, hétérogènes géographiquement, non normalisées et non codifiées. Les dialectes se multipliaient et se divisaient en trois grands ensembles assez nettement individualisés, comme on les retrouve encore aujourd'hui: les langues d'oïl au nord, les langues d'oc au sud, le franco-provençal en Franche-Comté, en Savoie, au Val-d'Aoste (Italie) et dans l'actuelle Suisse romande. »*⁸⁴

Privé de statut de langue officielle (réservé au latin), le français ou françois va être cependant employé comme langue véhiculaire et va être propagé grâce à la grande mobilité des Français, une mobilité due essentiellement aux guerres. À noter également que les écrivains de l'époque y étaient pour beaucoup dans la propagation de ce françoys.

Par ailleurs, les premières œuvres littéraires produites en françois datent du XIIIe siècle. Mais ce n'est pas la littérature qui va imposer l'usage de cette nouvelle langue, c'est plutôt la politique. À la fin du XIIIe siècle, durant le règne de Louis IX, on a accordé une place

⁸⁴ Ibid.

prépondérante au françois par rapport aux autres variétés d'oïl. Cela a, les victoires militaires aidant, assuré un prestige certain à la langue du roi : le françoys.

L'ancien français ou le françoys avait, comparativement à la langue romane et au français moderne, des particularités sur les plans : phonétique (le nombre de voyelles et de consonnes était élevé) et morphosyntaxique (déclinaison à deux cas, phrases simples et brèves mais assez proches de celles du français moderne : sujet+verbe+complément).

Sur le plan lexical, l'ancien français a puisé un bon nombre de mots dans le latin. Les emprunts au latin classique se chiffrent à quelques dizaines de milliers de termes.

Le développement de cette langue va continuer avec ce qui est couramment appelé le moyen français.

5. Le moyen français (XIV^e – XVI^e s.)

Cette période, en particulier celle du XIV au XV^e siècle, rappelle aux Français un état de misère sans précédent : guerres fratricides, guerre de Cent ans avec l'Angleterre, maladies et famines. Cela n'a pas empêché cependant le français de continuer son ascension. Ainsi, depuis l'époque de Philippe le Bel (1268-1314), le français fait son apparition dans les administrations, à la chancellerie royale et dans les parlements régionaux. Il faut signaler aussi qu'une partie non négligeable d'ouvrages de juristes romains et de philosophes grecs ont été traduits en françois. Mais le fait historique le plus marquant a été l'ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539, une ordonnance royale de François Ier qui imposait l'utilisation du français comme langue administrative, en lieu et place du latin. À partir de cette date, tout s'est mis à fonctionner en français : sciences juridiques, état civil... Il faut dire que ladite ordonnance ne visait pas les parlers locaux mais bien le latin d'Eglise.

Par ailleurs, la période connue sous le nom de la Renaissance (XVI^e siècle), a été riche en ce qui concerne le développement de la langue française. Ainsi, l'invention de l'imprimerie a joué un rôle prépondérant dans la propagation du français. En effet, les imprimeurs se sont rendu compte qu'il était préférable de publier en français plutôt qu'en latin en raison du nombre important des lecteurs dans cette langue. En plus de ces publications, nous devons signaler l'apparition des dictionnaires qui ont considérablement contribué à asseoir la langue française.

En revanche, les hommes de lettres, notamment les membres de la Pléiade, avec à leur tête Joachim du Bellay, ont défendu avec acharnement le français. En témoigne en effet leur document : *Défense et illustration de la langue française*, dans lequel ils faisaient état de la pauvreté de cette langue et de son inadaptation à l'expression poétique. Ils y recommandaient de l'enrichir au moyen du latin, du grec et des langues régionales.

Pour ce qui est des innovations en matière de la langue, nous avons relevé la suppression de la déclinaison, en particulier, la suppression du cas sujet et l'insistance sur la place du sujet : sujet +verbe. Notons aussi la réunification des radicaux variables de l'ancien français au niveau des noms, des verbes, des possessifs et des ordinaux qui ont été remodelés selon les cardinaux : troisième, quatrième à la place de : tiers, quart... À signaler enfin l'obligation d'utiliser le pronom personnel sujet et l'article, l'apparition de l'article partitif, l'établissement du système des démonstratifs et certains changements phonétiques⁸⁵.

Voilà en gros en quoi consiste le moyen français. Intéressons-nous à présent au français moderne.

6. Le français moderne (XVIIe – XX^e s.)

a. Le XVIIe siècle

C'est la période où le français s'est stabilisé malgré son caractère de langue officielle à usage restreint. En effet, sur une population de vingt millions, un million seulement de Français pratiquaient cette langue. La plupart d'entre eux étaient des nobles, de grands commerçants ou des bourgeois. À noter aussi la création, en 1635, de l'Académie française, une académie qui voit le jour grâce au cardinal de Richelieu et dont l'objectif était d'élaborer une grammaire, une poétique, une rhétorique et un dictionnaire et d'assurer le suivi de l'orthographe et de la prononciation du français. Mais, mise à part l'élaboration d'un dictionnaire en 1694, aucun des autres objectifs n'a été atteint.

C'est à cette époque également que paraît *Le Discours de la méthode* (1637) de René Descartes, l'un des premiers essais philosophiques publiés en français au lieu du latin. Viennent s'ajouter à cet essai d'autres travaux de grammairiens dont le plus important a été celui de Claude Favre de Vaugelas : *Remarques sur la langue française, utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*, un livre écrit en 1647. Les grammairiens de cette époque voulaient décanter la langue française de tous les « *mots bas* » : archaïsmes, italianismes, provincialismes ...

b. Le XVIIIe siècle

Durant ce siècle, appelé siècle des Lumières, on a conféré au français le statut de langue diplomatique. Cela s'est fait exactement en 1714 suite au Traité de Rastadt qui a mis un terme à la guerre de Succession en Espagne. En revanche, le latin continuait à être employé par l'Eglise, en particulier dans les collèges et les universités et le peuple était tenu à l'écart de tout enseignement. En effet, avant la Révolution française, seul un quart de la

⁸⁵ Ibid.

population française utilisait le français, le reste parlait les langues régionales : les parlers d'oïl, les parlers d'oc, le breton, le basque, le catalan, l'alsacien, etc.

Par ailleurs, au lendemain de la Révolution française (1789), la bourgeoisie, après avoir pris le pouvoir, a imposé le français. Pour elle, la diversité linguistique constituait une menace pour l'unité de la République et il fallait une seule langue pour serrer les rangs des citoyens. Il faut dire que les révolutionnaires ont mené une guerre sans merci contre les parlers locaux. En témoigne en effet le fameux rapport de l'abbé Henri-Baptiste Grégoire, publié en 1794 et intitulé : *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française*. En témoigne aussi le décret du 2 Thermidor (20 juillet 1794) qui a officialisé et imposé, une fois pour toutes, l'usage de la langue française. Cela n'a pas été sans conséquence sur les patois et les parlers locaux qui ont été combattus sans relâche. La Révolution française a pu donc imposer les notions de langue et de nation.

c. XIXe-XXe s.

Cette période a été florissante pour le français puisque de langue minoritaire, il passe à une langue majoritaire grâce notamment à l'instruction publique. À cet effet, deux lois ont été promulguées : la loi Guizot (1833) qui a institué l'enseignement primaire et la loi Ferry (1881) qui a instauré l'école gratuite et obligatoire et imposé la langue française sur tout le territoire français. Cette période a aussi été marquée par un enrichissement spectaculaire du vocabulaire de cette langue grâce en particulier aux progrès scientifique et industriel.

À la fin du XIX^e siècle, le français était tel que celui que nous pratiquons aujourd'hui. Depuis, aucun changement n'a été relevé, sauf celui relatif au vocabulaire qui reçoit régulièrement de nouveaux mots.

Voilà donc l'origine de la langue française, son évolution à travers les siècles et surtout son hégémonie en quelque sorte puisqu'elle a réussi à s'imposer face à une multitude d'autres langues locales.

Pour ce qui est de son histoire en Algérie, cette langue y a eu droit de cité au XIX^e siècle suite à la colonisation de ce pays par la France. S'ensuit alors une politique d'imposition et de la langue française et de sa civilisation. Les décideurs français de l'époque croyaient dur comme fer, du moins en apparence, que leur mission était civilisatrice face à un peuple jugé barbare. Des décisions politiques viennent confirmer le caractère injonctif et impérialiste de cette idée. Des lois et des décrets régulant la vie sociale et politique de l'Algérie d'alors ont été promulgués pour assurer la suprématie du français par rapport à l'arabe et aux parlers berbères. Ainsi, l'enseignement est le premier cadre dans lequel les

Algériens, et ils n'étaient pas nombreux (l'instruction étant limitée à certains), devaient, malgré eux, apprendre la langue du colonisateur. Mais cette langue va se retourner contre ceux qui l'ont imposée puisque moins d'un siècle après, le français va servir d'outil d'expression de politiques algériens réclamant la liberté et l'indépendance. Celle-ci sera obtenue en 1962 après une résistance farouche des Algériens face aux Français : une résistance à la fois armée et politique grâce notamment à la langue française. Depuis l'indépendance à nos jours, le français tente tant bien que mal de garder sa place face à la langue arabe qui ne cesse de prendre de l'ampleur et face aux parlers berbères qui refusent obstinément de disparaître. S'il y a quelques années, l'Algérie était classée deuxième pays francophone après la France, les dernières statistiques la placent à la quatrième place : le nombre d'Algériens parlant cette langue est en nette régression.

Actuellement, le français est pratiqué par, à peu près, plus de 200 millions de personnes et enseigné sur tous les continents. C'est aussi l'une des deux langues de travail de l'Organisation des Nations Unies et l'une des plus importantes langues de la diplomatie mondiale.

Maintenant que nous avons dressé un tableau quasi exhaustif du français à l'extérieur et à l'intérieur de l'Algérie, nous allons nous pencher sur le vocabulaire de cette langue, le vocabulaire général et celui relatif à la politique en particulier. En effet, dans la mesure où le sujet de notre thèse porte sur la démocratie, nous avons jugé utile de mettre l'accent sur le vocabulaire politique pour le comparer à celui de la langue arabe.

Comme le français est une langue issue de l'évolution du latin, son vocabulaire appartient, selon Olivier Bertrand⁸⁶, dans sa totalité (près de 87%) à ce dernier. Les 13 % qui restent appartiennent à diverses langues : gauloise (quelques mots relatifs à la campagne, aux animaux, aux vêtements et aux toponymes), germanique (francique : près de 100 mots), scandinave, celtique, africaines, asiatiques et américaines.

Par ailleurs, la naissance du vocabulaire politique en français remonte au XIV^e siècle. Cela a commencé, d'après Bertrand⁸⁷, sous le règne du Roi Charles V (1364-380) grâce aux traductions des œuvres de « *philosophie politique* » latines et grecques. Les traducteurs de Charles V ont ainsi créé « *une grande partie du vocabulaire politique utilisé aujourd'hui en français [...] aux XIV^e et XV^e siècles* »⁸⁸. Il faut dire que divers facteurs ont contribué à la

⁸⁶ O. Bertrand, *Histoire du vocabulaire français : origines, emprunts et création lexicale*, Paris, Editions de l'école polytechnique, 2011, p. 11.

⁸⁷ Ibid., p. 71.

⁸⁸ Ibid., p. 72.

naissance de ce vocabulaire. Il y a, entre autres, le latin chrétien et la pensée antique, celle d'Aristote.

Pour introduire ce vocabulaire, les traducteurs ont recouru à plusieurs procédés dont la « *néologie de forme et de sens* » et « *la formation de liste de mots (glossaires)* »⁸⁹.

Le français a connu aussi des travaux abondants en matière de création lexicale (dictionnaires) au XVIII^e siècle, celui des Lumières. C'est le siècle aussi où la Révolution française a apporté le plus de néologismes à cette langue et où celle-ci s'est découverte une dimension universelle : diplomatie, langue des sciences et des arts en Europe. Les XIX^e et XX^e siècles ont également été importants dans la formation du vocabulaire français de par l'apport de la langue anglaise⁹⁰.

Enfin, pour ce qui est des procédés lexicaux utilisés en français pour créer de nouveaux mots, nous pouvons citer, en plus de la traduction, la composition, la dérivation, les expressions figées et l'emprunt aux autres langues.

Conclusion

Le parcours historique des langues en usage en Algérie, exposé dans ce chapitre, montre les différentes facettes de ces langues en termes de qualités politiques intrinsèques de chacune d'elles. Nous entendons par ces qualités le pouvoir qu'ont ces langues de véhiculer ou non des idées démocratiques. Si pour la langue arabe, ce qui revient le plus dans son histoire est le facteur religieux et scientifique, du moins durant les années d'or de la civilisation arabo-musulmane, pour le berbère et l'arabe algérien, leur sort dépend entièrement de la politique du pouvoir algérien pour le premier et de l'image qu'en a le peuple pour le second. Pour ce qui est du français, la formation de son vocabulaire politique qui s'est faite avant celle de l'arabe et les événements politiques ayant marqué son évolution en font une langue au potentiel démocratique certain. Cet aperçu historique nous a permis aussi de voir que, dans la majeure partie des cas, les langues ne peuvent être que ce que le pouvoir politique veut faire d'elles. Langue et pouvoir ou langue-politique sont inséparables et le chapitre suivant en est fort illustratif.

⁸⁹ Ibid., p. 81.

⁹⁰ Ibid., pp. 111-131.

Chapitre II

Langue-politique ou langue-démocratie Quand le pouvoir se mêle du linguistique

Introduction

Quoi de plus judicieux que d'introduire dans cette thèse un chapitre qui porte sur le rapport langue-politique dans le monde et en Algérie en particulier. L'intérêt d'une telle initiative est double. D'abord, cela va nous permettre de bien décortiquer ce rapport en mettant principalement l'accent, de façon sommaire, sur certains traits inhérents à ce lien. Cela va nous permettre aussi de montrer, à l'aide d'exemples concrets, que la politique et la langue ont toujours été indissociables dans tous les régimes connus à travers le monde : démocratique, autocratique, monarchique ou autre. Dans un premier temps donc, nous allons examiner cette question en essayant d'expliquer en quoi consiste le rapport cité précédemment. Ensuite, nous allons nous pencher sur quelques études de cas comme, par exemple, celui du régime de Staline, celui d'Hitler ou encore celui de Mussolini. Enfin, nous allons consacrer toute une partie de ce chapitre à la politique du pouvoir vis-à-vis des langues en usage en Algérie.

I. Langue et politique : le pouvoir comme enjeu

Le rapport langue-politique peut être défini selon plusieurs paramètres parce qu'il met en jeu le pouvoir en place, le peuple et la langue en tant que moyen de communication susceptible d'être utilisé à des fins politiques. Il y est question de la langue en tant que moyen au service de la politique et des politiques linguistiques adoptées par les pouvoirs en place pour gérer les situations plurilingues qui sont parfois conflictuelles. Par quelque bout qu'on la prenne, la langue relève toujours de la politique et les hommes politiques, aussi différents soient-ils, en ont toujours eu conscience. « [...] *Les dictateurs, de César à Staline, se sont préoccupés de la langue, y reconnaissant l'image la plus fidèle d'un pouvoir nu, qui n'a même pas à dire son nom.* »⁹¹

La langue est toujours le reflet de la politique suivie par le pouvoir en place qui excelle dans la manipulation des masses et ce, dans un but souvent peu avouable.

« [...] *Les pratiques linguistiques ne sont jamais le pur produit de leurs propres développements, mais celui de politiques linguistiques qui sont souvent dépendantes de changements politiques, économiques et sociaux. La formation des Etats-nations est souvent un élément déterminant dans l'élaboration de ces politiques* [...] »⁹²

L'ombre du pouvoir est toujours présente dans le linguistique. La langue est sous son emprise et il en fait ce que bon lui semble. De la manipulation des foules jusqu'à l'assujettissement de tout un peuple, la langue n'est jamais une fin en soi. C'est un outil aux

⁹¹ J.-C. Milner, *L'amour de la langue*, Paris, Le Seuil, 1978, p. 28.

⁹² A. Goujon, « Bilinguisme et populisme en Biélorussie, Cahiers de l'ILSL, n° 17, 2004.

main du pouvoir qui se trouve être l'enjeu de tout problème linguistique. Les cas que nous allons présenter ci-après en disent long sur les pouvoirs et leur rapport aux langues.

II. Atatürk : la langue au service du changement politique ou la langue comme superstructure

Considéré comme l'un des grands réformateurs du 20^{ème} siècle, Mustafa Kemal Atatürk, de formation militaire, accède au pouvoir en 1923 et impose d'emblée sa vision d'une Turquie moderne, républicaine et laïque. Ainsi, «[...]dès les premières années de la République, une action rénovatrice a été engagée dans tous les domaines, et a été poursuivie sans relâche sous l'inspiration des principes kémalistes dont l'objectif majeur était de moderniser la vie sociale, de laïciser l'Etat, d'orienter le peuple vers des modes de pensée moderne[...] »⁹³. Des mesures en faveur des femmes sont prises et une rupture totale avec le régime précédent est déclarée surtout en ce qui concerne la langue turque : plus d'alphabet arabe pour cette langue. Le 10 août 1928, soit cinq ans après avoir pris les rênes du pouvoir, Atatürk disait ceci : « *Camarades, notre belle langue, riche et harmonieuse, montrera sa valeur grâce au nouvel alphabet turc. Nous sommes obligés de nous affranchir de ce cercle de fer qui entourait notre tête depuis des siècles. Nous ne voulons plus de ces signes incompréhensibles. Nous voulons comprendre notre langue. Avec le nouvel alphabet, nous arriverons à la comprendre d'une façon parfaite, j'en suis sûr. Soyez-le aussi. Citoyens, apprenez vite les nouveaux caractères turcs. Enseignez-les au villageois, au pâtre, au portefaix, au batelier et à toutes les couches de la nation. Songez qu'il est honteux pour une nation d'avoir dans son sein 10 % seulement de personnes sachant lire et écrire et 90 % d'illettrés. Beaucoup de progrès ont été réalisés. Cependant la chose que nous devons faire aujourd'hui, et qui n'est certes pas la dernière, est comme je l'ai dit, nécessaire. Sachez que c'est un devoir national et patriotique. Dans un an ou deux ans au plus tard, tout le corps social turc apprendra le nouvel alphabet. Notre nation prouvera que son écriture et son intelligence sont au niveau de celles du monde civilisé.* »⁹⁴

Désormais, le turc doit s'écrire en caractères latins. Selon Berke Vardar⁹⁵, cette décision, justifiée de surcroît, répondait en fait à deux impératifs : le premier est extralinguistique, il s'agit du changement politique entraînant inévitablement un changement au niveau de la langue ; le second est linguistique ou plus exactement phonologique à partir du moment où le nombre de voyelles n'était pas adéquat avec le système phonologique turc.

⁹³ B. Vardar, « Atatürk et la rénovation de la langue turque », *Dilbilim VI*, 1981, p. 18.

⁹⁴ Cité par M. Ali-Akinci, in « La réforme de l'écriture turque », 2005, document PDF, http://www.bleublancturc.com/Franco-Turcs/MehmetAli/Reforme_ecriture_turque.pdf (consulté le 12/12/2015).

⁹⁵ *Ibid.*, p. 19.

Mais le changement n'a pas touché uniquement l'alphabet, il s'est étendu ensuite et progressivement aux mots d'origine arabe et persane. Mais l'auteur, cité plus haut, ne dit pas tout concernant cette décision de modifier certaines structures de la langue. Il y avait certes cette volonté de ce nouveau président de tout nationaliser, de rompre en quelque sorte avec l'empire ottoman mais il n'en demeure pas moins qu'il y avait un autre dessein, celui de mettre un terme à l'influence de l'islam par le biais justement du persan et de l'arabe. D'ailleurs, un de ses compatriotes, Genç Osman, l'affirme en ces termes : « [...]Atatürk et les kémalistes ont tout mis en œuvre pour supprimer l'influence de l'islam dans la société turque. Tout au long des différents articles, il a été démontré comment le Califat a été détruit, comment des hodjas par milliers ont été pendus et emprisonnés, comment des milliers de madrasas ont été fermés, comment l'enseignement du Saint Coran a été interdit... Les exemples sont fleuves et refuser de le voir reviendrait à nier l'évidence. »⁹⁶Le comble dans tout cela, c'est que, sur ordre d'Atatürk, même l'appel à la prière, fait d'habitude en arabe, a été traduit en turc mais, aussi anecdotique que cela paraisse, un seul mot été épargné par les traducteurs. Selon Genç⁹⁷, il s'agit de « felâh » qui signifie en français « félicité ». L'équivalent en turc existe bien : « kurtulus » mais le seul bémol, en plus du sens précédent, il signifie aussi « libération ». Pour les Kémalistes, il n'était pas question que la libération vienne de la mosquée. C'est pour cette raison qu'ils ont préféré garder le mot arabe. Cela s'inscrivait dans une stratégie de rupture totale avec l'empire ottoman et son corollaire le monde musulman, jugé rétrograde à l'époque et dans une optique de ralliement du monde occidental, symbole de modernité et de sécularisation.

Pour revenir à ce qui est couramment appelé la « Révolution des signes », nous pouvons dire qu'une langue, censée n'être qu'un moyen de communication, se trouve du jour au lendemain, mêlée à toute une politique d'Etat. Cela nous amène à avancer aussi que la « révolution » kémaliste, qui devait chambouler toutes les habitudes turques : système politique, organisation sociale, droits de la femme, mode vestimentaire, appel à la prière, l'Occident comme référence socioculturelle, avait besoin d'un moyen à même d'inculquer tous ces changements à la société locale. C'était à la fois un moyen, un symbole de rupture avec les Arabes et d'allégeance aux Occidentaux. Ce qui est intéressant dans l'expérience turque, c'est que les changements politiques peuvent entraîner des changements d'ordre linguistique. Dès lors, la langue devient un instrument de pouvoir destiné à la mobilisation des

⁹⁶ O. Genç, « Pourquoi Atatürk a fait traduire tout le Adhan en turc en dehors d'un mot ? », 2014, document html, <http://chroniquesdegencosman.blogspot.com/2014/08/pourquoi-aturk-fait-traduire-tout-le.html> (consulté le 02/08/2016).

⁹⁷ Ibid.

masses, à la propagande et à d'autres fins que seuls les politiques connaissent. Mais cette vision d'Atatürk nous rappelle l'idée selon laquelle la langue est une superstructure. C'est-à-dire, à un système économique donné correspondrait une langue et tout changement de ce système entraînerait des modifications au de niveau de celle-ci. Mais est-ce que ce changement est volontaire ? Ou est-ce une suite logique du bouleversement économique créé par Atatürk ? Nos recherches concernant une éventuelle influence marxiste sur le président turc n'ont pas abouti à quelque chose de pertinent pouvant apporter une réponse claire à notre questionnement. S'il est vrai qu'Atatürk avait de bons rapports avec Lénine, son intérêt pour le marxisme reste à prouver. De par son parcours même, le président turc ne s'est jamais montré marxiste ou adepte des idées de Marx. Donc, nous n'avons pas le choix quant à la justification de la décision d'Atatürk de modifier certains aspects de la langue turque. Nous restons convaincus que le changement linguistique impulsé par ce président était une manière comme une autre de rompre avec le monde musulman et de nouer de nouveaux rapports avec le monde occidental. Mais cela, encore une fois, ne nous empêche pas de dire que le changement linguistique en Turquie est dû à la politique prônée par les réformateurs de ce pays. Dans ce cas, la notion de superstructure ne peut être retenue à partir du moment où celle-ci désigne « *dans le vocabulaire marxiste, un système d'institutions, d'idées..., correspondant à une forme déterminée de conscience sociale et dépendant d'une « base », d'une structure économique.* »⁹⁸ Mais cette idée de superstructure a déjà constitué un sujet de débat très animé en particulier en Russie, pays où les hommes politiques se sont immiscés, à l'instar d'ailleurs d'Atatürk avec sa théorie de langue-soleil, dans les affaires de la linguistique. C'est qu'en définitive, la langue et par ricochet la linguistique sont devenues des otages de la politique.

III. Staline : Langue et linguistique, une affaire d'Etat

Une autre leçon sur le rapport langue-politique nous vient cette fois-ci de Russie et grâce, plus particulièrement, à Staline, surnommé « Le petit père des peuples ». Cet inconditionnel du Léninisme succède à Lénine à la tête de L'URSS en 1920. Gérant les affaires de l'Union soviétique d'une main de fer, il a su s'imposer au sein du peuple russe pour se faire aimer mais pour se faire détester aussi. Tout était sous son contrôle, des plus grandes affaires d'Etat aux petits problèmes de linguistique. Nous n'allons pas nous attarder sur ses exploits ou ses échecs, ce n'est pas le but de notre travail. Nous allons juste mettre l'accent sur la conception politique de la langue chez Staline. Ainsi, après avoir été un

⁹⁸ Le Petit Robert 2014 (Version électronique).

fervent défenseur des thèses de Nicolas Marr, célèbre linguiste russe, le petit père des peuples s'en démarque en 1950 en tenant les propos suivants : « *N. Marr a introduit dans la linguistique la thèse erronée, non marxiste de la langue considérée comme une superstructure, il s'y est empêtré lui-même et y a empêtré la linguistique.* »⁹⁹ Cette critique met fin à plus de vingt ans de culte du Marrisme et prouve par la même occasion que le pouvoir politique, après avoir vanté les mérites de cette théorie et imposé sa conception au sein de la société russe, se rétracte et déclare non fondée toute une théorie linguistique. Cela montre que même en matière de langue, c'est au pouvoir que revenaient le premier et le dernier mot. La langue donc a été une vraie affaire d'Etat du temps de Staline. Pour approfondir ce point, il est important de reprendre quelques points abordés par ce dernier dans son article publié par le journal La Pravda le 20 juin 1950.

Staline prend la parole donc et traite des problèmes de linguistique. Après avoir lu son article, nous avons jugé opportun de ne reprendre que quatre points. Le premier, et il est très important, concerne l'idée selon laquelle la langue est une superstructure (ce sujet, nous l'avons déjà évoqué dans la partie réservée à la politique linguistique turque). C'est-à-dire, toute base économique, appelée infrastructure, suppose l'existence de superstructures qui lui sont propres. Ces superstructures concernent, entre autres, la politique, le social et la religion. Le plus intéressant dans cette théorie marxiste, c'est qu'à chaque fois qu'il y a une nouvelle infrastructure économique, la superstructure est chamboulée. Examinons ce qu'en dit Staline : « *La base est le régime économique de la société à une étape donnée de son développement. La superstructure, ce sont les vues politiques, juridiques, religieuses, artistiques, philosophies de la société et les institutions politiques, juridiques et autres qui leur correspondent.* »¹⁰⁰ Quoi de plus intéressant qu'un marxiste pour expliquer une notion de base relevant de sa doctrine. Donc, d'un côté, il y a la base ou l'infrastructure économique, de l'autre, un ensemble de structures caractérisant la vie sociale : politique, philosophie, idéologie... Pour revenir au sujet qui nous intéresse et que nous pouvons résumer à travers cette question : la langue est-elle une superstructure ?, la réponse est simple. C'est celle donnée par Staline lui-même dans son article¹⁰¹. Pour lui, la langue n'est pas une superstructure dans la mesure où, malgré les changements de la base économique russe, avec la suppression du capitalisme et l'installation du socialisme, la langue n'a pas changé. Il reconnaît certes que de nouveaux mots ont fait leur apparition dans la langue russe mais cela

⁹⁹ J. Staline, « Le marxisme et les problèmes de linguistique », La Pravda, 20 juin 1950, p. 14.

¹⁰⁰ Ibid.

¹⁰¹ Ibid.

est dû, selon lui, à l'émergence d'une nouvelle doctrine incarnée par le socialisme. En témoigne aussi le fait que la majeure partie du vocabulaire et la grammaire sont restées inchangées. Pour Le petit père des peuples, « *la langue [...] diffère radicalement de la superstructure. La langue est engendrée non pas par une telle ou telle base, vieille ou nouvelle, au sein d'une société donnée, mais par toute la marche de l'histoire de la société et de l'histoire des bases au cours des siècles [...] La langue peut servir l'ancien régime agonisant aussi bien que le nouveau régime ascendant, l'ancienne base aussi bien que la nouvelle.* »¹⁰² L'autre raison justifiant le rejet de la thèse de la superstructure linguistique est le caractère éphémère de la superstructure. Celle-ci disparaît après la disparition de la base.

Le deuxième point traité par Staline est celui relatif à la thèse marxiste selon laquelle il existe des langues de classe. Autrement dit, les classes sociales, nobles, aristocratiques, prolétariennes, riches ou pauvres ont, chacune, une langue qui les distingue les unes des autres. Là encore, rejet total de cette idée. La langue « *est l'œuvre non pas d'une classe quelconque, mais de toute la société, de toutes les classes de la société [...] Le rôle d'instrument que joue la langue comme moyen de communication entre les hommes ne consiste pas à servir une classe au détriment des autres classes, mais à servir indifféremment toute la société, toutes les classes de la société.* »¹⁰³ Classe ou pas, pour Staline, il y a une seule langue, nationale, pour tout le monde. Cette idée de langue de classe est décriée par cet homme politique qui pense que les langues parlées par certaines classes sont des dialectes ou des jargons. C'est d'ailleurs le troisième point que nous allons aborder dans les paragraphes qui suivent. Staline relègue au second plan les dialectes nationaux, il les classe dans la catégorie des jargons. Pour lui, seule la langue nationale unique compte. Les « *[...] dialectes et jargons sont souvent qualifiés à tort de langues [...] (Ils) n'ont pas de système grammatical ni de fonds de vocabulaire propres.* »¹⁰⁴ Cela montre par ailleurs que Staline, qui n'est pas linguiste de formation, confond les concepts de base de la sociolinguistique. Cela se comprend, ce n'est qu'un politique. Mais le fait de mettre sur le même pied d'égalité jargon et dialecte en dit longtemps sur la témérité de certains hommes politiques qui s'aventurent dans des questions qui ne relèvent pas de leur ressort. En même temps, le problème qui se pose est que la langue, étant un instrument de pouvoir, ne peut échapper ni au contrôle de celui-ci ni à son apanage.

¹⁰² Ibid., p. 05.

¹⁰³ Ibid.

¹⁰⁴ Ibid., p. 06.

Le dernier point relevé dans l'article, cité précédemment, porte sur le caractère social et l'étude diachronique de la langue. À la manière d'un linguiste, Staline affirme que la langue est un fait social par excellence et que son analyse doit être basée sur le paramètre historique. « *La langue compte parmi les phénomènes sociaux qui agissent pendant toute la durée de l'existence de la société [...] Pas de langue en dehors de la société. C'est pourquoi l'on ne peut comprendre la langue et les lois de son développement que si l'on étudie la langue en relation étroite avec l'histoire de la société, avec l'histoire du peuple auquel appartient la langue étudiée [...]* »¹⁰⁵ Voilà donc, l'apport de la politique stalinienne à la linguistique, apport dont l'enjeu principal reste le pouvoir : celui de faire main basse sur toutes les affaires étatiques, celui d'éviter tous les pluralismes dans la société : linguistique ou autre. Si nous réexaminons les points relatifs à la dichotomie : langue-dialecte, nous allons nous rendre compte que cette idée de langue unique n'est qu'un rempart contre une éventuelle atteinte à l'unité du peuple et par ricochet à la survie du pouvoir en place. Minimiser, dénigrer ou méconnaître carrément les dialectes participe de la volonté politique d'éviter l'émergence des minorités et la remise en cause du système.

Pour ce qui est de la langue de classe, il n'y en a certainement pas mais il existe des discours de classe. La langue se présente en fait comme un réceptacle dans lequel les différentes classes de la société puisent leurs mots et c'est en fonction de ceux-ci que nous avons affaire à un discours communiste, à un discours islamiste, à un discours démocratique... Une seule langue peut en effet permettre d'avoir plusieurs discours. Le discours c'est la langue en situation, en action. Donc, cette question de langue de classe relève plus du discours que d'autre chose. Ce qu'il faut retenir enfin de ce tableau concernant la Russie, c'est que la linguistique est une affaire éminemment politique.

IV. Hitler : La langue comme moyen de propagande politique

Adolf Hitler s'installe au pouvoir à partir de 1933. À la fois chancelier du Troisième Reich et guide, le Führer, cette figure emblématique de l'Allemagne nazie va entraîner le monde entier dans une seconde guerre mondiale aux conséquences ravageuses. Ce Führer va mobiliser derrière lui une bonne partie des Allemands. Sorte d'ensorceleur des foules, il avait le verbe et savait exercer une influence remarquable sur son auditoire. Mais cela n'était possible qu'en attribuant à la langue allemande des objectifs autres que ceux pour lesquels elle était employée jusque-là. La nouvelle doctrine politique, prônée par le nazisme, nécessitait le recours à un moyen d'expression à même de rassembler autour d'elle le

¹⁰⁵ Ibid., p. 10.

maximum d'adeptes. C'est pour cette raison que certaines structures, lexicales et syntaxiques en particulier, de la langue allemande ont été modifiées. « *La langue nazie [...] change la valeur des mots et leur fréquence, elle transforme en bien général ce qui, jadis, appartenait à un seul individu ou à un groupuscule, elle réquisitionne pour le Parti ce qui, jadis, était le bien général et, ce faisant, elle imprègne les mots et les formes syntaxiques de son poison, elle assujettit la langue à son terrible système, elle gagne avec la langue son moyen de propagande le plus puissant, le plus public et le plus secret.* »¹⁰⁶ L'objectif était donc clair, les Nazis, et à leur tête Hitler, voulaient endoctriner leur peuple au moyen de la langue. V. Klemperer avance que cette langue, initialement utilisée par le parti national-socialiste, est devenue, une fois que ce dernier a pris le pouvoir, la langue du peuple. « [...] *elle s'empara de tous les domaines de la vie privée et publique : de la politique, de la jurisprudence, de l'économie, de l'art, de la science, de l'école, du sport, de la famille, des jardins d'enfants, et des chambres d'enfants.* »¹⁰⁷ C'est cela d'ailleurs le but de toute propagande politique : amener le peuple à adhérer à tous les principes voulus et défendus par le pouvoir et quoi de plus efficace que la langue pour réaliser une telle tâche. Mais pour mettre en exergue toutes les facettes de cette langue, nous allons exposer ses caractéristiques une à une.

Commençons par le caractère monotone de la langue nazie et cela n'est pas une exception dans la mesure où toutes les langues à propagande recourent à la répétition de certains mots et expressions. Selon Klemperer¹⁰⁸, les discours nazis étaient truffés de « harangues ». C'était une langue pauvre tant ces discours et les différents écrits des responsables nazis se ressemblaient : c'était le même style, les mêmes thèmes abordés.

La deuxième caractéristique de cette langue est qu'elle « tue » l'individu. Elle le vide de sa substance. Il devient une sorte de « *tête de bétail, sans pensée ni volonté, dans un troupeau mené dans une certaine direction et traqué [...]* »¹⁰⁹ Les mots sont forts mais l'auteur veut apparemment insister sur les effets destructeurs de cette langue dans le sens où la notion d'individu disparaît et laisse place à la masse, à la foule. Là encore, l'auteur nous rappelle un des slogans des Nazis « *Tu n'es rien, ton peuple est tout.* »¹¹⁰ L'Allemand à cette époque n'existait que dans et par le peuple. Tout se ramenait à celui-ci ; l'individu, qui voulait émerger ou prendre des initiatives, n'avait à le faire qu'en pensant au peuple.

¹⁰⁶ V. Klemperer, *LTI, la langue du IIIe Reich, Carnets d'un philologue* (Traduit de l'allemand par Elisabeth Guillot), Paris, Albin Michel, 1996, p. 41.

¹⁰⁷ Ibid., p. 45.

¹⁰⁸ Ibid., p. 49.

¹⁰⁹ Ibid.

¹¹⁰ Ibid.

La troisième particularité¹¹¹, caractérisant cette langue, est son fanatisme. Du moment qu'elle s'adresse à la masse, elle a tendance à inculquer au peuple la fanatisation. Elle fait en sorte que ce dernier devienne sous l'emprise de la doctrine nazie, pas d'acceptation de ce qui sort du cadre nazi d'où son intolérance face à tout ce qui s'oppose à sa doctrine.

Une autre caractéristique de cette langue est le recours quasi-systématique au mot peuple chez les partisans du nazisme qui l'employaient abusivement dans des expressions comme : « *fête du peuple* » (*Volksfest*), « *camarade du peuple* » (*Volksgenosse*), « *communauté du peuple* » (*Volksgemeinschaft*), « *proche du peuple* » (*volksnah*), « *étranger au peuple* » (*volksfremd*), « *issu du peuple* » (*volksentstammt...* »¹¹²Tous les discours ou les écrits des nazis à l'époque comportaient des passages où ces expressions étaient légion. C'était une façon aussi de faire sentir au peuple que tout émanait de lui, qu'il était en quelque sorte le vrai détenteur du pouvoir.

Il faut noter aussi que durant le règne du nazisme, beaucoup de sigles, des abréviations en fait, ont fait leur apparition. Klemperer en cite quelques-uns : « *BDM (Bund Deutscher Mädel : Ligue des filles allemandes)*, *HJ (Hitler Jugend : Jeunesse hitlérienne)*, *DAF (Deutsche Arbeitsfront : Front du travail allemand* »¹¹³Nous pouvons rajouter à cette liste le sigle « *SS* » qui renvoie à « *Schutzstaffel* », échelon de protection en français¹¹⁴.

Il faut signaler également l'emploi de mots nouveaux comme par exemple l'adjectif « *combatif* » pour faire face à une nouvelle réalité politique où l'esprit allemand doit être mis sur le devant de la scène. Le mot « *guerrier* », proche sémantiquement, existait bien dans cette langue mais les tenants du nazisme, dans leur quête d'une langue à la hauteur de leurs ambitions, se sont rabattus sur « *combatif* ». Pour Klemperer, « *la langue du nazisme a répandu l'usage de « combatif », adjectif nouveau et rare [...] pour en faire un de ses mots favoris. « Guerrier » était trop étroit ; il n'évoquait que les choses de la guerre et c'était aussi un adjectif trop franc qui trahissait l'humeur querelleuse et la soif de conquêtes. Tandis que « combatif » ! Cet adjectif désigne d'une manière plus générale une tension de l'âme et de la volonté qui, en toutes circonstances, vise à l'affirmation de soi par l'attaque et la défense, et qui n'est encline à aucun renoncement.* »¹¹⁵ N'est-ce pas là toute la conception du peuple allemand dans la perspective nazie ? Il se trouve que le nazisme a exacerbé le sentiment d'héroïsme chez les Allemands d'où le recours à ce nouveau mot.

¹¹¹ Ibid., p. 50.

¹¹² Ibid., p. 58.

¹¹³ Ibid., p. 33.

¹¹⁴ Le Petit Robert 2014, version électronique.

¹¹⁵ V. Klemperer, Op.cit., p. 28.

Mais le fait le plus marquant de la langue nazie est l'emploi de mots étrangers, notamment français, dans les discours d'Adolf Hitler. Bien que des expressions similaires existent en allemand, le Führer utilisait, par exemple, « Garant » à la place de Bürge, « diffamieren » au lieu de schlechtmachen¹¹⁶, « diskriminieren » (discrimination) ou encore « Defätismus » (défaitisme)¹¹⁷. Ce choix de mots français était volontaire de la part du Führer. C'était sa stratégie, à lui, pour que son discours ait plus d'effet sur ses auditeurs. Selon Klemperer¹¹⁸, cela a eu les effets escomptés surtout sur ceux qui ne connaissaient pas ces mots. Tous les moyens deviennent apparemment bons pour asseoir son autorité et faire main basse sur les affaires du peuple.

Nous n'avons pu reprendre tous les points caractérisant la langue nazie dans la mesure où ces quelques éclaircissements suffisent, à notre sens, à lever le voile sur ce qui se cache derrière le rapport du politique au linguistique. De simple moyen de communication, la langue passe à un instrument d'embrigadement des masses. Des mots nouveaux y sont intégrés, des sens inhabituels sont acceptés et, parfois même, des structures syntaxiques sont modifiées rien que pour faire comprendre au peuple le bien-fondé de la doctrine qu'on met devant lui. L'adhésion du peuple est vite acquise vu la force de persuasion dont usent les tenants des obédiences de tout bord. L'illustration de tout cela est donc fournie par le nazisme qui, durant plus de 12 ans de règne, a su, au moyen de la langue, intéresser et subjuguier le peuple et le conduire à sa perte. Ce que nous venons d'exposer nous amène à dire que certains événements politiques font que certaines langues, à un moment donné de leur histoire, sont qualifiées de langue de propagande, de religion, de guerre ou de démocratie. Autrement dit, une langue qui a connu et propagé les idées propagandistes est plus apte à véhiculer cela qu'une langue qui n'a jamais connu d'événements de la sorte. C'est que, pour la première, tout est prêt, le vocabulaire étant déjà formé et utilisé tandis que, pour la deuxième, tout un travail d'appropriation des mots qu'il faut doit être réalisé. C'est le même constat qui s'applique, nous semble-t-il, à la démocratie et aux langues qui sont susceptibles de la véhiculer. Mais ce qui intrigue dans le cas allemand, c'est que cette langue de propagande du temps d'Hitler est celle-là même qu'on emploie de nos jours en Allemagne pour parler de la démocratie.

¹¹⁶ Ibid., p. 33

¹¹⁷ W. Szambien, *Berlin, une ville en suspens*, Paris, Norma, 2003, p. 122.

¹¹⁸ V. Klemperer, op. cit., p. 33.

V. Italie : de la politique autarcique fasciste à la langue autarcique

Dans cette partie, nous allons voir comment une politique étatique a eu un impact considérable sur la langue italienne et ce, depuis l'apparition du fascisme. Système politique basé sur le totalitarisme, le fascisme va être appliqué et imposé aux Italiens, de 1922 à 1943, par le biais de Mussolini. Fervent défenseur du tout national, celui-ci choisit, quelques années après la prise du pouvoir, la voie de l'autarcie pour l'Italie. Désormais, les importations se font au compte-goutte et les Italiens doivent vivre de leur production locale. « *Mussolini veut en effet que l'Italie se suffise à elle-même en matière agricole. Il lance en grande pompe la « bataille du blé » en 1925.* »¹¹⁹ Mais ce n'est pas qu'en matière agricole que cette autosuffisance devait se concrétiser, la langue aussi devait se suffire à elle-même et éviter l'emprunt aux langues étrangères. Mais dans le cas linguistique, le pouvoir de Mussolini semble avoir procédé par étapes. Selon Gabriella B. Klein¹²⁰, le paysage linguistique italien, durant la période fasciste, a connu trois phases : une phase, se situant dans les années 1920, où le pouvoir en place a œuvré pour l'unification de la langue italienne au détriment des dialectes locaux ; une deuxième phase, située dans les années 1930, où l'on a cherché à appliquer le principe de l'unité linguistique égale unité politique et donc celle du peuple ; une troisième phase enfin, à la fin des années 1930, où s'est affirmée la langue autarcique, synonyme du refus de tout ce qui était étranger. Domineco D'Oria donne plus de détails en ce qui concerne la troisième phase. D'après elle, « *c'est en 1937 que la politique fasciste de répression des mots étrangers se définit comme politique linguistique et politique antibourgeoise. Le climat idéologique et de guerre, alimenté par la politique de propagande fasciste, avait inculqué chez les Italiens un sentiment de xénophobie.* »¹²¹ Cette mesure avait donc un double objectif : la suppression des mots étrangers présents dans la langue italienne et l'élimination en quelque sorte de la classe bourgeoise.

Deux faits importants caractérisent par ailleurs cette décision d'italianiser la langue locale et de l'épurer de tous les termes d'origine étrangère : le premier concerne la promulgation d'une loi en décembre 1940 interdisant aux Italiens le recours aux mots autres qu'italiens. Le deuxième fait porte sur la sortie en 1941 du livre (tome 1) : *Vocabolario della lingua italiana* (Vocabulaire de la langue italienne)¹²².

¹¹⁹ A. Larané, « 1922 à 1943. L'Etat fasciste », 2013, document html, https://www.herodote.net/1922_a_1943-synthese-101.php (Consulté le 03/08/2017).

¹²⁰ G. B. Klein, « De la langue unitaire à la langue autarcique : le discours sur la langue pendant le fascisme en Italie », *Cahiers de l'ILSL*, n°18, 2004, p. 93.

¹²¹ D. D'Oria, « Fascisme et autarcie linguistique », document PDF, pp. 81-82, http://www.persee.fr/docAsPDF/mots_0243-6450_1985_num_11_1_1204.pdf (Consulté le 03/08/2017).

¹²² *Ibid.*, p. 82.

1. Comment s'est déroulée l'application de cette politique linguistique autarcique ?

Là encore, les fascistes semblent avoir pris tout leur temps pour imposer l'autarcie en matière de langue. Leur stratégie était simple : il s'agissait d'abord d'appliquer cette mesure en douceur, discrètement, quitte à ne toucher qu'une partie infime de la population locale. *« La politique fasciste dans le domaine linguistique s'est exercée non pas directement sur tous les Italiens, mais à travers des ordres donnés à la presse [...] et par des campagnes contre l'introduction des mots étrangers pour imposer une autarcie linguistique, considérée comme une nécessité permanente, et non pas comme une exigence du moment. »*¹²³ Les lois promulguées en matière de langue n'étaient donc pas destinées à l'ensemble des Italiens mais à une partie d'eux dans la mesure où la majorité recourait au dialecte sur lequel le pouvoir continuait à fermer les yeux. De plus, ces lois visaient plus l'écrit que l'oral¹²⁴. Mais les fascistes étaient de fins stratèges dans ce domaine. Ainsi, selon Domenica Doria¹²⁵, malgré le caractère restreint des textes de lois, restreint dans le sens où ils ne s'adressaient pas à tous les Italiens, force est de constater que l'interdiction des mots étrangers, dénommés «forestierismi et esotismi », a touché progressivement la majorité par le biais notamment de l'école et des dictionnaires qui se sont révélés de redoutables moyens pour répandre la propagande fasciste.

2. Comment ces dictionnaires se présentaient-ils ?

Les dictionnaires, édités à l'époque, étaient soit terminologiques, soit des dictionnaires de langue. Les premiers avaient pour objectif la suppression des emprunts relatifs à tous les mots techniques et scientifiques et leur remplacement par des termes italiens. Les seconds se présentaient de la même façon pratiquement mais ils portaient sur la langue de tous les jours¹²⁶.

Il faut noter que ces dictionnaires *« se caractérisent par un langage politique marqué qui transgresse toutes les stratégies de neutralité et de discrétion, et, par là, rejoignent les dictionnaires d'interdiction et de prescription et donc les textes législatifs du régime. »*¹²⁷

Une autre caractéristique de ces dictionnaires est l'usage d'une langue militaire dans la mesure où, selon l'auteur cité précédemment, ils ne justifient nullement les interdictions qu'ils comportent. Ainsi, le ton est proche de celui des militaires, péremptoire, arbitraire. Le lecteur n'avait qu'à s'y soumettre et c'est tout. Aucune explication ne lui était fournie. C'était des dictionnaires prescriptifs, rien de plus.

¹²³ Ibid.

¹²⁴ Ibid., p. 83.

¹²⁵ Ibid., p. 84.

¹²⁶ Ibid., p. 83.

¹²⁷ Ibid., p. 87.

3. Comment les lexicologues de l'époque fasciste procédaient-ils pour concrétiser cette autarcie ?

Ils procédaient de manière tout à fait simple. En fait, ils suivaient à la lettre les recommandations de la commission ad hoc, installée en 1924 par la société Dante Alighieri et qui était chargée de proposer des mots italiens à employer à la place de ceux de l'étranger. Quand les mots italiens n'étaient pas disponibles, il fallait les puiser dans la langue italienne archaïque ou dans le latin. Ce « *procédé [...] sera largement utilisé par le dictionnaire de l'Accademia d'Italia qui aura recours souvent à l'étymologie latine pour défendre-imposer le mot italien équivalent.* »¹²⁸ Cela montre à quel point les mots étrangers étaient honnis par les fascistes mais à quoi rimait tout cela ? Pourquoi cette haine des mots étrangers ? Cela avait-il une raison autre que linguistique ?

4. Les raisons qui se cachent derrière la langue autarcique

Il ne faut pas chercher ces raisons en dehors du cadre politique. Le refus des mots étrangers relève du refus même de l'étranger et en particulier de la France, considérée comme le pire ennemi des fascistes. Selon Domenico D'Oria, « *l'ennemi principal, vers 1940, était la France, et c'était donc la langue française qu'il fallait combattre par tous les moyens, comme le montrent les nombreux ordres à la presse. La lutte contre les mots étrangers, au nom d'une autarcie linguistique, n'était menée que contre les mots français [...] Ce qui laisse penser que derrière l'étiquette d'« autarcie linguistique » se cache le vrai problème de la lutte « contre une langue et une seule* »¹²⁹ Mais cela répond à toute une politique, celle du fascisme et celle de tous les totalitarismes dont le credo est la conservation du pouvoir par tous les moyens, y compris le moyen linguistique.

En revanche, ce qui attire l'attention dans cette expérience fasciste, c'est que le principe appliqué à la langue italienne émane de l'économie. L'autarcie, nous l'avons vu plus haut, a d'abord été appliquée en matière d'agriculture puis elle a été transposée dans le domaine de la langue. Est-ce que cela nous permet de dire que la langue fasciste est une superstructure ? Nous sommes tenté de l'affirmer mais vu que l'idée même d'autarcie vient de la doctrine politique fasciste, notre tentation s'arrête net et les faits nous renvoient toujours au politique, raison pour laquelle nous ne pouvons que retenir le fait que la langue sert parfois d'adjuvant de taille pour asseoir ou imposer un système politique.

¹²⁸ Ibid., p. 83.

¹²⁹ Ibid., p. 85.

VI. La Grèce : langue de la dictature vs langue de la démocratie

Le Grèce mérite amplement sa place dans ce chapitre dans le sens où elle va nous servir d'exemple pour illustrer le cas des langues qui s'affrontent ou plus simplement le cas de la langue du pouvoir et de la langue du peuple. Nous allons voir en effet comment un idiome, longtemps imposé par une frange détenant le pouvoir, va céder face à la détermination du peuple.

Cet État européen est souvent cité comme un exemple typique de diglossie qui désigne, nous devons le rappeler, une situation linguistique où deux langues en usage dans un pays donné sont utilisées inégalement selon le contexte de la communication. L'une, appelée « variété haute », est réservée au formel : discours politique, prêche religieux, discours didactique... L'autre, dénommée « variété basse », est plutôt destinée au non officiel : réunion de famille, relations amicales... La diglossie semble être présente un peu partout dans le monde et l'Algérie n'est pas épargnée par ce phénomène. Il suffit juste de s'intéresser à l'emploi de l'arabe standard et de l'arabe dialectal ou du berbère pour s'en faire une idée.

Le cas grec, qui s'étale sur tout le XX^e siècle, est qualifié de diglossique dans la mesure où il y avait deux langues en concurrence : la katharévoussa, langue officielle et la démotiki, langue populaire.

1. Mais qu'est-ce qu'au juste la katharévoussa et la démotiki ?

L'explication que nous avons fournie plus haut ne rend pas compte de tous les aspects de ces deux langues. C'est pour cette raison que nous avons jugé utile de reprendre les deux définitions données par Georges Prévélakis. Selon ce spécialiste de géopolitique, la katharévoussa, langue inventée par Korais, est « *une version purifiée de la langue grecque, présentée comme débarrassée des scories accumulées par l'histoire et le contact avec d'autres peuples.* » et la démotiki est une « *langue aussi artificielle que la katharévoussa, puisque ses règles ont été élaborées par des linguistes, son vocabulaire était plus proche de celui des parlers locaux, et ses règles moins strictes.* »¹³⁰ Cette précision nous permet de distinguer d'un côté, une langue proche du grec classique mais épurée des relents historiques et de l'influence d'autres cultures et là, l'auteur voulait sûrement parler des emprunts à d'autres langues. Cela nous rappelle les efforts déployés par les fascistes italiens pour débarrasser leur langue des mots étrangers. Cela veut dire aussi que cette langue était celle du pouvoir en place puisque seul ce dernier pouvait décréter une telle qualité linguistique. D'un autre côté, cette précision nous amène à dire que la démotiki présente des similitudes

¹³⁰ G. Prévélakis, *Géopolitique de la Grèce*, Editions complexe, p. 47.

formelles avec la précédente. La seule différence de cette langue par rapport à la précédente est qu'elle émane des dialectes locaux, donc c'était la langue du peuple.

2. La katharévoussa et la démotiki : histoire d'un conflit

Selon Calvet¹³¹, les problèmes linguistiques grecs ont commencé en novembre 1901. Ainsi, suite à la sortie d'un exemplaire de la Bible traduite en démotiki, des émeutes ont éclaté dans de nombreux endroits en Grèce. Les manifestants avaient un seul mot d'ordre : les traducteurs de la Bible devaient être excommuniés. En effet, avant cet événement, la traduction se faisait uniquement en katharévoussa et ce, à partir du grec classique. La démotiki, elle, était une langue minorée, jugée comme étant un idiome vulgaire. C'est pour cette raison d'ailleurs qu'il y a eu une levée de boucliers de la part de certains Grecs qui avaient considéré la traduction en démotiki comme un sacrilège. Des mesures ont été alors prises par la haute autorité de l'Eglise grecque qui a formellement interdit de vendre les exemplaires en démotiki et à tous ceux qui ne s'y soumettraient pas, elle promettait l'excommunication. C'est donc la katharévoussa qui va continuer à être employée comme langue étatique et ce, jusqu'à 1974, année durant laquelle un nouveau pouvoir met fin à la dictature qui sévissait jusque-là. Deux années plus tard, la démotiki est introduite dans l'enseignement et utilisée dans l'administration. Cette langue, synonyme de la disparition de la dictature et représentant le pouvoir du peuple, va petit à petit remplacer la katharévoussa en subissant année après année des aménagements. « *On simplifie le système des accents, puis le lexique sera modifié, avec le souci constant de rapprocher la langue écrite de la langue parlée [...]* »¹³²

3. La face cachée du conflit linguistique grec

Le conflit linguistique grec était éminemment politique. La vraie raison est à chercher en effet dans le paysage politique grec du XX^e siècle durant lequel il y a avait d'un côté, les dictateurs, détenteurs du pouvoir et favorables au maintien de la katharévoussa. Ils avaient à leur disposition les moyens de l'Etat et ils avaient donc toutes les facilités pour promouvoir et surtout imposer leur langue. De l'autre, il y avait les défenseurs de la démotiki, hostiles au pouvoir et à sa politique qui faisait fi des aspirations du peuple. Calvet, de son côté, a analysé la situation en ces termes : « [...] les « *belligérants* » se divisaient en deux groupes que l'on peut grossièrement définir comme l'un de « *gauche* », partisan de la démotiki, et l'autre de « *droite nationaliste* », lié aux intérêts de la religion et défendant le maintien de la

¹³¹ L.-J. Calvet, *La Méditerranée. Mer des langues*, Paris, CNRS Editions, 2016.

¹³² Ibid.

katharévoussa. »¹³³ Le problème relève donc, comme nous l'avons précisé au début de ce passage, de la vision politique qu'avaient les uns et les autres de la Grèce et cela s'est manifesté à travers un conflit linguistique aux conséquences parfois dramatiques puisque les émeutes de novembre 1901 avaient même fait des morts à cause des langues. Ce qui a d'ailleurs beaucoup intrigué Calvet qui avait du mal à accepter le fait qu'on tue pour des langues. Mais c'était plutôt des tueries « politiques ».

Par ailleurs, Gorges Prévélakis abonde pratiquement dans le même sens mais il apporte un autre éclairage en ce qui concerne ce conflit. Il dit : « *La lutte entre les katharévoussiani (adeptes de la katharévoussa, associés aux partis politiques conservateurs) et les démotikistès (ceux qui soutenaient la démotiki, libéraux et communistes) a marqué la vie intellectuelle grecque du XXe siècle. Elle s'est terminée par le triomphe de la démotiki en 1976, peu après la fin de la dictature militaire [...].* »¹³⁴ Donc, ce conflit linguistique est beaucoup plus profond que cela dans la mesure où il renvoie à toute la « vie intellectuelle » de la Grèce à un moment donné de son histoire.

Mais, ce qui nous intéresse dans tout cela c'est le rapport langue-politique. Il s'avère en fait que la *katharévoussa* était une langue de dictature, incarnant le despotisme, l'autorité débridée de l'Etat et que la *démotiki* était une langue de la démocratie, symbolisant l'accès du peuple grec au pouvoir. Dans ce cas, nous ne pouvons évidemment pas parler de superstructure mais de la qualité de la langue, elle-même, celle qui fait que telle langue se prête mieux à l'exercice de la démocratie parce qu'elle émane du peuple. C'est sa langue, c'est celle qu'il comprend et qu'il pratique dans sa vie de tous les jours. C'est celle qui l'unit et c'est celle aussi au moyen de laquelle il peut apporter le changement politique voulu. Ce cas nous amène à conclure que certains bouleversements politiques ont besoin non pas de modifier la langue en termes de structures lexicales ou autres, mais d'une langue propre, susceptible d'effacer une fois pour toutes tous les relents du système déchu et susceptible de montrer que c'est au peuple que revient le dernier mot. Le cas grec est, en définitive, un exemple du combat que peuvent se livrer deux langues représentant deux politiques diamétralement opposées.

VII. L'Algérie : la langue arabe comme moyen d'assujettissement du peuple

Dans cette partie, nous mettons l'accent sur le rapport du politique à (la)/aux langue (s) en Algérie et ce, depuis l'indépendance jusqu'à nos jours. Il s'agit de rendre compte des politiques suivies par les différents présidents qui se sont succédé à la tête du pouvoir et

¹³³ Ibid.

¹³⁴ G. Prévélakis, op. cit., p. 47.

d'examiner de manière approfondie les politiques linguistiques appliquées par ce dernier face à la présence de trois langues au sein de la société algérienne. Nous commençons notre exposé des faits par les régimes de Ben Bella et Boumédiène. Ensuite, nous passons à ceux qui leur ont succédé : le système sous la présidence de Chadli Bendjedid, celui de Mohamed Boudiaf, celui d'Ali Kafi et enfin, les pouvoirs de Liamine Zeroual et d'Abdelaziz Bouteflika.

1. Le régime de Ben Bella (du 27 septembre 1962 au 19 juin 1965)

Au lendemain de l'indépendance, après moult tractations entre les dirigeants du front de libération nationale, désormais le FLN, et ceux de l'armée de libération nationale (l'ALN), Ben Bella est désigné premier président de la République algérienne démocratique et populaire dans un climat de tension caractérisé par l'opposition de certains nationalistes algériens à cette désignation. Ben Bella, fortement imprégné des valeurs du panarabisme et même du baâthisme et influencé par Djamel Abdenasser, a été donc le premier président de l'Algérie indépendante, un vaste chantier où il fallait trouver rapidement des repères : identitaires, économiques et sociopolitiques. Il s'agissait alors de montrer à la communauté internationale surtout que ce pays pouvait émerger grâce à ses hommes, devenus libres. La tâche s'annonçait rude mais, dès le départ, la politique et le critère identitaire vont primer sur l'économique et le social. Ce président a débuté sa carrière en clamant haut et fort et, à trois reprises : « *Nous sommes arabes* »¹³⁵. La couleur est donc annoncée : l'Algérien devait se soumettre à un modèle identitaire unique et oublier ainsi sa berbéricité intrinsèque et sa langue, le maghribi. L'Algérie est vite classée dans le monde arabe, l'islam est décrété religion d'Etat et l'arabe classique langue officielle. Le système politique par contre va s'inspirer du socialisme russe, en vogue à l'époque. D'ailleurs, la Charte d'Alger¹³⁶, adoptée le par le 1^{er} Congrès du FLN du 16 au 21 avril 1964, est fort illustrative. Nous en rappelons quelques points qui motivent les décisions de Ben Bella :

« L'Algérie est pays arabo-musulman ; la dynamique globale de la lutte sociale telle qu'elle s'est manifestée au lendemain de la libération agit en faveur d'une ouverture socialiste de la Révolution ; accélération de l'arabisation de l'enseignement, renforcement des liens, notamment culturels avec le monde arabe. » Cette charte s'est largement inspirée du Congrès de Tripoli, tenu en 1962.

Par ailleurs, en matière de politique linguistique concrète, la Constitution de 1963 visait justement la promotion de la langue arabe. En témoignent les passages suivants :

¹³⁵ À partir de l'aéroport de Tunis en 1962.

¹³⁶ Disponible sur le site de la Présidence : www.el-mouradia.dz (consulté le 12/11/2015).

« L'Algérie se doit d'affirmer que la langue arabe est la langue nationale et officielle (préambule) ;

Article 5 : La langue arabe est la langue nationale et officielle de l'Etat ;

Article 76 : La réalisation effective de l'arabisation doit avoir lieu dans les meilleurs délais sur le territoire de la République. Toutefois, par dérogation aux dispositions de la présente loi, la langue française pourra être utilisée provisoirement avec la langue arabe »¹³⁷. Comme nous le constatons, il n'y a aucune mention concernant le berbère ou les parlers locaux. Tous les moyens étaient donc mobilisés pour assurer une large diffusion de la langue arabe, classique s'entend, avec une petite dérogation pour le français qui avait encore sa place en raison de son importance encore effective dans tous les domaines de la vie sociopolitique de l'époque. Tout cela devait se faire bien entendu au détriment des autres langues en usage dans les années 1960.

Cette volonté d'arabiser, qui est caractérisée « *par une sorte de zèle révolutionnaire* »¹³⁸, trouve, selon Mohamed Benrabah, son explication, dans les deux idéologies qui animaient les hommes politiques algériens de la période post-indépendance. Ces deux idéologies avaient été inspirées de deux modèles de construction de l'identité européenne : il y a « *le modèle « constructiviste » qui renvoie aux idéaux de la « nation révolutionnaire » française fondée sur la souveraineté populaire, la volonté de vivre ensemble avec des valeurs communes comme la langue française censée renforcer les liens civiques. Le deuxième modèle, dit « primordialiste », insiste sur la relation presque mystique entre la nature, la langue et l'esprit du peuple* »¹³⁹.

Sur le terrain, la politique d'arabisation, lancée par Ben Bella, s'est notamment concrétisée à travers le remplacement des toponymes français par des toponymes arabes. Ainsi, des villes ont été débaptisées pour recevoir un nom arabe : Bône, Philippeville, Saint-Arnaud et Châteaudun, par exemple, deviennent respectivement Annaba, Skikda, El Eulma et Chelghoum Laid. Des quartiers à Alger prennent les noms des martyrs de la Révolution : la rue Michelet devient Didouche Mourad et la rue d'Isly Ben M'Hidi. À ce propos, on racontait souvent des anecdotes sur les différentes manières de rebaptiser les lieux. On racontait en effet qu'un jour, des agents, chargés de cette tâche, étaient allés voir un homme politique influent à l'époque pour lui dire ceci : « *C'est bon pour le quartier de « La liberté » : on a trouvé l'équivalent en arabe. C'est bon aussi pour la rue de l'Indépendance. Le hic,*

¹³⁷ Ibid.

¹³⁸ M. Benrabah in M. Bozdémir et L.-J. Calvet (dir.), *Politiques linguistiques en Méditerranée*, Paris, Honoré Champion, 2010, p247.

¹³⁹ Ibid., pp. 250-251.

Monsieur, c'est pour le quartier d'Anatole France. On n'arrive pas à trouver le mot qu'il faut. » L'homme en question se met en colère et leur dit : « Mais réfléchissez un peu : c'est simple. Vous mettez « Anatole Algérie » ».

Nous pouvons dire que la période Ben Bella a été marquée par un bilinguisme officiel arabe/français et que tous les moyens étaient mobilisés pour la promotion de la langue arabe, cela sur le plan linguistique. Sur le plan politique, le socialisme a été le maître-mot du pouvoir en place qui sera renversé le 19 juin 1965 suite à un coup d'Etat militaire fomenté par Boumédiène.

2. Le régime de Houari Boumédiène (du 19 juin 1965 au 27 décembre 1978)

Porté à la tête de l'Etat algérien suite à un putsch qu'on a voulu transformer en redressement révolutionnaire, Houari Boumédiène, de son vrai nom Mohamed Ben Brahim Boukharouba, va diriger les destinées de l'Algérie d'une main de fer. Rompant partiellement avec les conceptions de son prédécesseur, il va porter à outrance la politique d'arabisation et le socialisme à la soviétique. Prônant la nationalisation de tout, il fait de l'islam et de l'arabe son cheval de bataille pour avoir le soutien du peuple. Ce président s'entoure donc, selon Jacques Leclerc¹⁴⁰, d'une poignée d'hommes d'obédience arabo-islamique et conservatrice. Nous avons, à titre d'exemple, le ministre de l'Education de l'époque : Ahmed Taleb Ibrahimi. Le mot d'ordre était donc l'arabisation et rien que l'arabisation certes progressive mais elle a touché des domaines-clés comme *« l'enseignement, l'administration et l'environnement général, notamment les media. »*¹⁴¹ Pour mieux cerner les tenants et aboutissants de la politique de Boumédiène en matière de langues, examinons quelques points de son discours du 19 juin 1976, discours relatif à l'adoption de l'avant-projet de Charte nationale :

« En ce qui concerne la langue nationale, il doit être clair que la souveraineté de la langue arabe est indiscutable. Elle ne doit pas avoir de concurrente. Je fais allusion ici à la langue française. Il existe des dialectes locaux dont nous ne pouvons nier qu'ils font partie de notre histoire culturelle. [...]

Nous avons opté pour le renforcement de l'unité du peuple et de la nation tout en poursuivant sans relâche la politique d'arabisation. [...]

Il existe des partisans de dialectes et de langage parlé qui diffèrent d'une région à une autre du nord au sud et d'est en ouest. La question qui se pose est de savoir ce qu'il

¹⁴⁰ J. Leclerc, site cité plus haut.

¹⁴¹ G. Grandguillaume, « Arabisation et légitimité politique en Algérie », pp 17-23, in Salem Chaker, *Langues et pouvoir*, de l'Afrique du Nord à l'Extrême-Orient, Edisud, Aix-en-Provence, 1998.

advierait du lien national après cinquante années si les dialectes étaient pris comme base. Un dialecte d'une région pourrait ne pas être compris dans une autre. [...]

Ainsi donc, le choix de la langue arabe classique est un choix politique exigeant d'élever le niveau de la langue arabe au sein des masses afin qu'elle soit une langue correcte, saine et développée ne souffrant d'aucune complexité dans sa terminologie »¹⁴².

Le président Boumédiène ne badinait donc pas avec le statut de la langue arabe : il a employé le mot « souveraineté » pour montrer qu'il mettait sur le même pied d'égalité : langue et Etat. L'arabe, étant souverain et de manière indiscutable, était un symbole de l'Etat et il ne fallait pas qu'on y touche. Le français n'avait pas à rivaliser avec cette langue et les langues locales, qu'il désigne par « dialectes », n'avaient aucun poids si ce n'est une valeur culturelle relevant plus de l'histoire que du présent. Un peu plus loin, il a introduit l'expression « *unité du peuple* » pour justifier son choix linguistique : en plus d'être une langue souveraine, l'arabe était un élément unificateur. Il n'était pas aussi question de faire appel aux parlers locaux qui posaient un problème d'intercompréhension. Il termine son discours par réaffirmer que le choix de l'arabe était politique et que sa promotion et son adaptation était nécessaire. Il est clair que cela dévoile les vraies intentions de ce président qui, en 1976, avait bien le pouvoir en main. Son Algérie à lui rejetait donc le plurilinguisme et imposait le monolingue officiel faisant ainsi fi des réalités socioculturelles des Algériens. Il faut ajouter aussi que le mot « berbère » n'était même pas employé à cette époque-là et les textes de lois qui émanaient du pouvoir n'en faisaient aucune mention. En témoignent la Constitution de 1976 (« *Article 3 : L'arabe est la langue nationale et officielle. L'Etat œuvre à généraliser l'utilisation de la langue nationale au plan officiel* ») et les différents décrets et ordonnances, sortis depuis 1966, relatifs notamment à : l'obligation d'utiliser la langue arabe dans les affaires de justice (1966), l'obligation de connaître la langue arabe pour les fonctionnaires et assimilés (1968), l'obligation de n'accepter que des prénoms à consonance algérienne faite aux agents de l'état civil (1970), l'arabisation des timbres nationaux et de la publicité commerciale (1973-1974), l'imposition de la langue arabe dans l'enseignement (1976). Cette politique d'arabisation à coups de lois et de décrets se voulait brutale, coercitive et exclusive. Nous la qualifions de brutale car le pouvoir voulait la réaliser rapidement (bien qu'on disait à l'époque que c'était progressif) et sans aucune prise en compte de la réalité du terrain. Elle est également coercitive en raison de son caractère imposé, dogmatique. Enfin, elle est exclusive car elle excluait toutes les langues en usage en Algérie, à l'époque. Voilà

¹⁴² J. Leclerc, site cité plus haut.

donc, la politique de Boumédiène en matière de langue. Son règne, qui aura duré 13 ans, prendra fin en décembre 1978. Quelle sera la nature du régime suivant ? Quelle attitude adoptera-t-il face aux langues ?

3. Le pouvoir sous Chadli Bendjedid (09 février 1979-11 janvier 1992)

À la mort de Boumédiène, survenue le 27 décembre 1978, et après un temps de réflexion au sommet du pouvoir, Chadli Bendjedid, un militaire, est désigné à la tête de l'État algérien. Avec Chadli, c'est l'accélération du processus d'arabisation tous azimuts. Ecole, université (quelques spécialités), environnement se sont mis à fonctionner en langue arabe. Et les décrets et les lois ne manquaient pas pour l'imposer. Ainsi, Chadli y a eu recours plus que son prédécesseur. En 1980, il introduit l'arabe à l'école nationale d'administration¹⁴³ et moins d'une année plus tard, il demande qu'une liste de prénoms soit dressée et envoyée au ministère de l'intérieur pour la conception d'un fichier national en rapport avec l'identité algérienne¹⁴⁴. Cela a eu pour conséquence de rejeter tout prénom jugé non compatible avec la dimension arabe de l'Algérie : même certains prénoms berbères étaient interdits. Un autre décret la même année impose la transcription en langue nationale des noms patronymiques¹⁴⁵. Un troisième décret, sorti en mars 1981 également, exige ceci : « *Les enseignes, panneaux et, de manière générale, toute inscription peinte, gravée ou lumineuse, indiquant un établissement, une entreprise, un organisme ou mentionnant l'activité qui s'y exerce, sont exprimés en langue nationale* »¹⁴⁶. En 1986, une loi est promulguée pour la création d'une académie de langue arabe dont les objectifs tournaient autour de ceci :

« Servir la langue nationale en œuvrant à son enrichissement, sa promotion et son développement ;

Préserver sa pureté et veiller à l'adapter aux réalités contemporaines en tant que véhicule d'invention scientifique et technologique ;

*Concourir à son rayonnement en tant qu'outil de création dans les domaines des lettres, des arts et des sciences »*¹⁴⁷.

En 1989, une autre loi est établie obligeant les associations politiques à utiliser l'arabe dans les situations formelles¹⁴⁸ et un prix, appelé « Houari Boumédiène », est institué pour promouvoir la création en langue arabe. Ce « *prix est destiné à récompenser une œuvre originale de création dans les domaines scientifiques, littéraire et culturel, réalisée en langue*

¹⁴³ Décret n° 80-146 du 24 mai 1980.

¹⁴⁴ Décret n° 81/26 du 07 mars 1981.

¹⁴⁵ Décret n° 81/28 du 07 mars 1981.

¹⁴⁶ Article 1, Décret n° 81-36 du 14 mars 1981.

¹⁴⁷ Article 5, Loi n° 86-10 du 19 août 1986.

¹⁴⁸ Article 4, Loi n° 89-11 du 05 juillet 1989.

nationale, à titre individuel ou collectif, par des personnes de nationalité algérienne »¹⁴⁹. D'autres lois suivront mais la plus importante est celle portant généralisation de l'utilisation de la langue arabe¹⁵⁰ intimant l'ordre aux entreprises publiques de ne faire usage que de cette langue. Deux autres décrets, allant dans le même sens, seront publiés en 1992. Voilà, en tout, 14 décrets et lois (Nous ne les avons pas cités dans leur totalité) n'ont été créés que pour gérer la situation linguistique de l'Algérie en imposant une seule langue. Cela montre à quel point les dirigeants de l'époque avaient le syndrome des langues autres que l'arabe. Mais le comble dans tout cela, c'est que, à la même époque, hommes politiques et hauts cadres de l'État envoyaient leurs enfants dans des écoles francophones¹⁵¹. Comment expliquer ce fait si ce n'est que la langue arabe n'était finalement bonne que pour le peuple. C'est à partir de là, nous semble-t-il, que le français est devenu une sorte de langue de classe laissant l'arabe aux situations de contact : État-peuple et peuple-peuple. Concernant les parlers locaux, le berbère et le maghribi, le constant est sans appel : aucune reconnaissance. Le mandat de Chadli se termine donc ainsi, avec ces lois linguistiques et une situation politique compliquée en 1992, suite à sa démission et à l'arrêt du processus électoral.

4. Mohamed Boudiaf (janvier 1992-juin 1992)

Avec la démission de Chadli (certains disent qu'il a été démis de ses fonctions par l'armée) et une situation politique catastrophique, suite à l'arrêt du processus électoral qui avait vu le Front islamique du salut le remporter, l'armée fait appel à un ancien moudjahid, vivant au Maroc, faisant partie des 22 et symbolisant l'intégrité et le nationalisme, il s'agit de Mohamed Boudiaf. Ce dernier, après avoir hésité au départ, a fini par accepter cette mission de sauver l'Algérie. Il s'installe donc à El Mouradia et prend les choses en main. Commence alors la vraie remise en question des habitudes du pouvoir en place : Boudiaf aimait dire la vérité aux Algériens. Situation économique et sécuritaire, école, corruption sont les premiers chantiers auxquels il s'est attaqué en tenant un discours franc dans un arabe algérien très proche de celui du peuple. « *Où va l'Algérie ?* », « *école sinistrée* » ont été les leitmotifs de ce président qui allait bouleverser tout le système mis en place par ses prédécesseurs : il comptait geler la loi n°91-05 du 16 janvier 1991 promulguée par Chadli et portant généralisation de l'utilisation de la langue arabe. Pour lui, son application n'était pas à l'ordre du jour et il fallait attendre les conditions idoines pour le faire. Dans cette Algérie de Boudiaf, tout allait changer : le paysage linguistique avec une reconnaissance certaine des parlers

¹⁴⁹ Article 2, Décret présidentiel n° 89-124 du 25 juillet 1989.

¹⁵⁰ Loi n° 91-05 du 16 janvier 1991.

¹⁵¹ J. Leclerc, site cite plus haut.

locaux, une école à même de répondre aux normes mondiales et une situation économique et politique nouvelle à la fois stable et fiable. Mais tous les projets de ce président vont être compromis car il sera assassiné, dans des conditions obscures, le 29 juin 1992. Durant ce mandat, très court, la question linguistique a été certes abordée mais en matière de politique linguistique, la situation est restée telle quelle. C'est dans cette Algérie meurtrie par cet événement et par le terrorisme qu'un autre président va être installé à la tête du Haut Comité d'État.

5. Ali Kafi (1992-1994)

Ali Kafi prend le pouvoir dans des conditions difficiles : assassinant de son prédécesseur, situation socioéconomique des plus inquiétantes et un problème politique et sécuritaire sans précédent : émergence de groupes terroristes se réclamant de la mouvance islamiste, bravant l'autorité de l'Etat et mettant en danger la vie des Algériens. Commence alors ce qu'on appellera plus de dix ans plus tard : la décennie noire ou les années de braise. Insécurité, violence de tout genre, terrorisme, assassinats : la vie des Algériens prenait une autre forme : c'est l'enfer. Cependant, même dans de telles conditions, la question de la langue n'a pas été négligée et deux décrets sont publiés le même jour, le même mois et la même année : le 04 juillet 1992. Le premier est présidentiel et le second législatif. Le décret présidentiel n° 92-303 concerne la manière d'appliquer la loi n° 91-05 du 16 janvier 1991 portant généralisation de l'utilisation de la langue arabe et stipule ceci : « *La généralisation de l'utilisation de la langue arabe, comme langue nationale et officielle, dans toutes les administrations publiques, les institutions, les entreprises et les associations, quelle que soit leur nature, est un principe fondamental irréversible* »¹⁵². Le ton est clair et montre le caractère irrévocable de cette décision. Parallèlement à ce texte, un décret législatif est signé le même jour par le président Ali Kafi et il contient une aberration dans le sens où il remet en question le premier. En voici le contenu : « *Est prorogé jusqu'à réunion des conditions nécessaires, le délai maximum fixé par l'article 36 de la loi n° 91-05 du 16 janvier 1991, portant généralisation de l'utilisation de la langue arabe* »¹⁵³. Cet article vient non pas contredire le premier mais montrer que le pouvoir juge la généralisation de l'emploi de la langue arabe prématurée : il fallait attendre que les conditions propices soient réunies. Voilà la volteface du pouvoir face aux réalités sociolinguistiques du pays. Cela montre on ne peut mieux que les décisions en matière de langue sont prises dans la précipitation : sans aucune étude à long terme et sans aucune planification. Avec Ali Kafi, les parlers algériens n'ont pas

¹⁵²Article 1^{er}, Décret présidentiel n° 92-303 du 4 juillet 1992.

¹⁵³ Article 1^{er}, Décret législatif n° 92-02 du 4 juillet 1992.

eu droit de cité, officiellement parlant. C'est à l'image de ce qui s'est produit du temps des trois premiers présidents. Qu'en sera-t-il avec celui qui prendra le relais en 1994 ?

6. Liamine Zeroual (1994-1999)

Liamine Zeroual, un autre militaire choisi par ses compères, s'installe à El Mouradia pour une durée de cinq années, les pires années qu'ait connues l'Algérie indépendante. Aux massacres massifs de civils s'ajoutent les assassinats d'intellectuels : journalistes, hommes de théâtres, hommes politiques : la situation est dramatique. C'est la période sombre de l'histoire algérienne où le quotidien des Algériens était rythmé par les voitures piégées, les bombes et la peur de perdre la vie à tout moment. Sur le plan économique, la situation n'était guère reluisante à cause de la chute des prix du pétrole : cela a obligé l'Etat à recourir au FMI pour contenir certains déficits. Cette période a connu aussi une activité politique intense : des associations dénonçant le terrorisme organisaient régulièrement des marches, des partis politiques se concertaient pour trouver une solution à la crise et en Kabylie, un mouvement revendiquait un statut pour la langue berbère. Du côté du pouvoir, la hargne contre les langues a continué avec en ligne de mire la langue française. Ainsi, les décideurs de l'époque, sans étude préalable et sans aucune concertation avec les protagonistes du secteur, ont proposé aux parents de choisir la langue étrangère qu'ils voudraient pour leurs enfants : le choix se limitait aux langues anglaise et française. Le motif de ces décideurs se rapportait au fait que l'anglais était une langue mondiale, la langue de demain, la langue de la science... Mais faute d'enseignants et de préparation, l'opération a connu un échec cuisant. À la même période, le Mouvement culturel berbère n'a pas cessé de revendiquer la reconnaissance du berbère dans le système éducatif. Pour faire entendre sa voix, il va pousser toute la région Kabyle à observer, du début de l'année scolaire 1994 à mai 1995, une grève de neuf mois, appelée depuis la grève des cartables. Cela a néanmoins eu les résultats escomptés par les initiateurs de cette démarche : le 27 mai 1995, un décret présidentiel voit le jour et comporte ce qui suit : « *Il est créé une structure dénommée Haut-Commissariat à l'amazighité, chargée de la réhabilitation de l'amazighité, et de la promotion de la langue amazighe, régie par les dispositions du présent décret et ci-après désignée le Haut-Commissariat* »¹⁵⁴. L'article 4 du décret en question apporte les éclaircissements suivants quant au rôle de ce Haut-commissariat : celui-ci « *a pour missions : la réhabilitation et la promotion de l'amazighité en tant que l'un des fondements de l'identité nationale, l'introduction de la langue amazighe dans les systèmes de l'enseignement et de la*

¹⁵⁴ Article 1^{er}, décret présidentiel n°95-147 du 27 Dhou El Hidja 1415 correspondant au 27 mai 1995.

communication »¹⁵⁵. Le moment est donc inespéré pour la cause berbère parce que non seulement le pouvoir daigne parler officiellement, et pour la première fois, de tamazight dans un décret mais il crée un organe chargé de sa promotion et de son introduction dans l'enseignement. C'est à partir de là que le berbère est devenu un sujet abordable puisque même ceux qui, il y a quelques années ou quelques mois, n'osaient en parler dans les situations officielles le faisaient en le considérant même comme une constante nationale. Revirement de dernière minute pour certains, changement de stratégies pour d'autres : l'important pour le Mouvement culturel berbère est la reconnaissance de son combat. Selon, Salem Chaker¹⁵⁶, cet assouplissement vis-à-vis du berbère visait également à avoir l'assentiment de la Kabylie dans un contexte marqué par le conflit : pouvoir/islamistes.

Cependant, cela n'a pas empêché le pouvoir de Zeroual de prendre des mesures en faveur de la langue arabe. Une ordonnance relançant la généralisation de l'utilisation de la langue arabe a été signée par ce président le 21 décembre 1996. Il remet donc en marche la loi du 16 janvier 1991 mais en modifiant et complétant certains articles de celle-ci. Examinons en détail les articles suivants : « Article 2

« Art. 11. — Les échanges et les correspondances de toutes les administrations, entreprises et associations, quelle que soit leur nature doivent être en langue arabe.

[...]

Article 3

«Art. 12. — Sous réserve de ce qui est requis par les usages internationaux, les traités et conventions sont conclus en langue arabe.»

Article 4

«Art. 18. — Toutes les déclarations, interventions, conférences et toutes émissions télévisées doivent être en langue arabe.

Elles doivent être traduites à l'arabe (sic) lorsqu'elles sont en langue étrangère»¹⁵⁷. Bien qu'il ait accepté d'accorder une place au berbère dans le paysage linguistique algérien, le pouvoir reconferme, à travers cette ordonnance, le caractère officiel de l'arabe qui reste la seule langue de l'administration et des déclarations ou interventions formelles. Le pouvoir ne s'arrête pas là puisque il met en garde toute personne comptant transgresser ce texte : Article 6

¹⁵⁵ Ibid.

¹⁵⁶ S. Chaker, « La langue berbère dans le champ politique maghrébin. Le cas algérien : rupture ou continuité ? », Langues et pouvoir, de l'Afrique du Nord à l'Extrême-Orient, Edisud, Aix-en-Provence, 1998, p.34.

¹⁵⁷Ordonnance n° 96-30 du 21 décembre 1996. Les articles 11, 12 et 18 se réfèrent à la loi n° 91-05 du 16 janvier 1991 portant généralisation de l'utilisation de la langue arabe : ils ont été modifiés et complétés par cette ordonnance.

« Art. 32. — Sera puni d'une amende de mille (1000) à cinq mille (5000) DA, quiconque signe un document rédigé dans une autre langue que la langue arabe, pendant ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions officielles, sous réserve des dispositions des articles 2 et 3 modifiant et complétant les articles 11 et 12 de la présente ordonnance.

En cas de récidive, l'amende est portée au double »¹⁵⁸. Le ton est donné et l'Etat ne semble pas badiner avec cette ordonnance qui sera suivie d'une autre¹⁵⁹, en 1997, imposant aux partis politiques d'employer la langue arabe dans leurs activités officielles. L'enseignement supérieur sera lui aussi touché par des mesures¹⁶⁰ concernant la langue de rédaction des mémoires qui doivent être rédigés en langue nationale.

Par ailleurs, le caractère péremptoire de ces nouvelles mesures, en particulier celle qui porte sur la généralisation de l'utilisation de langue arabe et qui fixe même un délai pour son application totale (le 05 juillet 1998), n'a pas laissé les Berbères indifférents qui sont sortis dans les rues pour manifester leur refus de cette ordonnance. Mais les choses en sont restées là et, quelques mois après, le président Zeroual a dû quitter le pouvoir sans avoir terminé son mandat. Le berbère fait désormais partie du langage officiel du pouvoir, voilà ce que nous aurons retenu de cette période de Zeroual.

7. Abdelaziz Bouteflika (depuis 1999)

Bouteflika prend les rênes du pouvoir en septembre 1999 et s'attelle dès le départ à, comme il aimait le dire, ramener la paix en Algérie. Pour lui, la paix était une priorité pour lancer n'importe quel projet de développement. C'est dans cette perspective qu'il instaure le principe de « *concorde civile* » adoptée par voie référendaire fin 1999 et qu'il lance, en 2005, la Charte pour la paix et la réconciliation nationale adoptée également par référendum. Ces deux mesures prises en l'espace de six ans visaient à rétablir la paix dans une Algérie meurtrie par une décennie de terreur et d'incertitudes. Le président s'est engagé, parallèlement à sa quête de paix, dans le redressement du système éducatif. Il installe à cet effet, par décret présidentiel¹⁶¹, le 09 mai 2000, la Commission Benzaghrou chargée d'évaluer le système éducatif à l'époque et de proposer toutes les solutions envisageables pour la réforme de l'école algérienne. Quelques mois après, un rapport est rédigé par ladite commission et remis au Président de la République. Mais hormis quelques mesures prises sur la base de ce rapport, beaucoup de points ont été escamotés. Certains ont parlé de mesurette et d'autres de réforme à l'occidentale. Les choses en sont restées là et l'école continue toujours de crouler sous le

¹⁵⁸ Ibid.

¹⁵⁹ Ordonnance n° 97-09 du 6 mars 1997.

¹⁶⁰ Loi n° 99-05 du 4 avril 1999.

¹⁶¹ Décret présidentiel n° 2000-101 du 05 safar 1421 correspondant au 09 mai 2000.

poids des problèmes pédagogiques. Pour ce qui est du domaine linguistique, Bouteflika se montre tantôt pragmatique : il utilise autant le français que l'arabe dans ses discours et tantôt intransigeant en particulier à l'égard de la langue berbère. Mais, après les événements tragiques ayant touché la Kabylie, lors de ce qu'on a appelé le Printemps noir, entre avril 2001 et avril 2002, la Constitution algérienne est modifiée et la langue berbère est reconnue comme langue nationale : « [...] Art. 3 bis.- *Le tamazight est également langue nationale. L'Etat œuvre à sa promotion et à son développement dans toutes ses variétés linguistiques en usage sur le territoire national* »¹⁶². Mais langue nationale seulement, son officialisation a dû attendre 2016. Pourtant, Bouteflika avait affirmé, en 2005, à partir de Constantine, que le berbère ne serait pas officiel et que seul l'arabe pouvait avoir ce caractère. Retournement donc de situation et le berbère a le même statut que l'arabe, du moins juridiquement. À signaler aussi qu'avant la nationalisation et l'officialisation de cette langue, un décret exécutif était sorti le 02 décembre 2003 dont le contenu porte sur ce qui suit : « Article 1^{er}

Le présent décret a pour objet la création, l'organisation et le fonctionnement d'un Centre national pédagogique et linguistique pour l'enseignement du tamazight »¹⁶³. Ce Centre « a pour missions :

- *la conception de dispositifs organisationnels et de stratégies psychopédagogiques de promotion et de développement de l'enseignement de la langue amazighe, dans tous les cycles du système éducatif,*

- *de réaliser toute recherche ou étude sur la langue amazighe dans ses variantes linguistiques et leurs évaluations,*

- *de participer aux recherches initiées par les structures nationales concernées, portant sur la langue amazighe dans ses variantes linguistiques,*

- *de participer à l'élaboration de programmes de formation des enseignants et à leur mise en œuvre par les institutions spécialisées des secteurs concernés* »¹⁶⁴. L'initiative est louable à plus d'un titre parce que non seulement ce centre fait office d'organisme d'aménagement linguistique mais il sert aussi de référence pour l'enseignement en ce qui concerne les programmes. C'est la deuxième structure créée après le Haut-commissariat à

¹⁶² Article 1^{er}, Loi n° 02-03 du 27 Moharram 1423 correspondant au 10 avril 2002 portant révision constitutionnelle.

¹⁶³ Décret exécutif n° 03-470 du 02 décembre 2003.

¹⁶⁴ Ibid., Article 5.

l'amazighité. Mais force est de constater, de nos jours, que l'enseignement de cette langue fait face, selon Malika Sabri¹⁶⁵, à de nombreux problèmes dont les plus sérieux sont :

La variété des parlers berbères et leur difficile standardisation ;

Les démarches pédagogiques à suivre pour les locuteurs natifs/non natifs ;

L'absence d'aménagement linguistique à même de résoudre le problème de la graphie, de la grammaire et du lexique. Toujours selon cette enseignante de l'université de Tizi Ouzou, « *la promotion de tamazight n'a pas encore vu le jour ; ce qui apparaît sur le terrain à travers l'enseignement de la langue qui ne se fait pas sans difficulté. En effet, malgré les changements constatés concernant les manuels, les formateurs, le nombre de classes ouvertes et le nombre d'élèves suivant cet enseignement, ce dernier est menacé : il demeure dans la phase de l'expérimentation sans que des actions ou des opérations d'aménagement réel de la langue ne soient entamées* »¹⁶⁶. Il faut ajouter à cela le fait que l'enseignement de cette langue se limite pratiquement à quatre wilayas : Tizi Ouzou, Bejaïa, Bouira et Batna. Pour les autres, comme Tipaza, Oran ou Illizi, les cours, d'après Malika Sabri¹⁶⁷, n'y sont plus assurés et chez les Mozabites et les Touareg, les enseignements n'ont pas été dispensés entre 1999 et 2003 pour les premiers et en 1999-2000 pour les seconds. En avril 2013, le site berbère www.siwel.info a rapporté que le Haut-Commissariat à l'amazighité s'était plaint du « *très net recul de l'enseignement de tamazight en Algérie* » et il a imputé cela au manque d'une réelle volonté politique pour développer cet enseignement. Quant au journal *El Watan* du 08/11/2015, il dit que le tamazight n'est pas enseigné à Alger à cause de « *l'inertie des directeurs de l'éducation* ». Quoi que nous disions à propos du berbère, il apparaît clairement que le problème du manque d'enseignants, de la variété des dialectes et de la standardisation relèvent plus du politique que d'autre chose. Le pouvoir a certes pris des mesures encourageantes pour le berbère mais il s'est arrêté au niveau symbolique. Sur le terrain, l'action n'a pas suivi et le tamazight se retrouve plus que jamais et encore une fois au cœur des problèmes politiques et ce malgré son officialisation. Ce que nous retiendrons par contre de ces dernières années c'est que le langage politique du pouvoir a radicalement changé à l'égard de tamazight : de nos jours, la revendication berbère n'est pas l'apanage des partis

¹⁶⁵ M. Sabri, « L'enseignement de tamazight dans les différents paliers : peut-on parler d'évolution ? », in *Linguistique de corpus Iles d'Imesli* N°6, 2014, Département de Langue et Culture amazigh, Université de Tizi-Ouzou.

¹⁶⁶ Ibid., p. 204.

¹⁶⁷ M. Sabri, « Enseignement de la langue tamazight : entre insuffisance du présent et exigences du futur », in *Timsal n'tamazight*, N°3, s/d de A. Dourari, CNPLET, Alger, 2012.

kabyles, même des partis comme le FLN et le RND, l'utilisent comme argument dans leurs déclarations et activités.

Nous venons de donner un aperçu des différents traitements réservés aux langues par les pouvoirs successifs de l'Algérie indépendante. Si les trois premiers présidents ont pratiquement suivi la même politique vis-à-vis des langues, les autres ont dû adopter, malgré eux parfois, des attitudes contrastées.

8. Les politiques linguistiques appliquées en Algérie

Pour mieux cerner la/les politique (s) appliquée (s), nous allons d'abord revoir de manière succincte ce que c'est qu'une politique linguistique et ensuite donner un nom à celle (s) mise(s) en œuvre en Algérie.

La politique linguistique, ou la glottopolitique, désigne, selon Louis-Jean Calvet¹⁶⁸, l'ensemble des choix délibérés effectués par un État en vue de gérer le rapport entre la langue et la vie sociale/nationale. Elle intervient souvent dans un contexte de conflit plurilingue. En revanche, la planification, ou l'aménagement linguistique, se rapporte à la mise en œuvre de cette politique.

Une politique linguistique peut avoir deux fonctions :

a. Fonction pratique

Une politique linguistique est qualifiée de pratique quand elle est appliquée, c'est-à-dire, quand elle donne lieu à une planification. Si un État, par exemple, dit que telle langue est officielle et qu'il mette tout en œuvre pour l'introduire dans les appareils étatiques, il est alors question de politique linguistique à fonction pratique. Cela peut se traduire par une action sur le statut ou la structure d'une langue.

b. Fonction symbolique

Une politique linguistique peut être symbolique si elle n'est pas suivie de planification.

À partir de cette définition, nous pouvons dire que la situation algérienne présente, depuis l'indépendance, deux cas de figure : une politique linguistique pratique en faveur de la langue arabe et une politique symbolique en ce qui concerne le tamazight et ce, depuis 1995 seulement. Nous qualifions la politique d'arabisation de pratique car la décision du pouvoir de promouvoir cette langue a été suivie d'effet sur le terrain dans tous les secteurs. Par contre, la politique vis-à-vis du berbère est symbolique dans le sens où les mesures, prises en sa faveur, n'ont pas été concrétisées d'où le problème de la standardisation et de l'enseignement de cette

¹⁶⁸ L.-J. Calvet, *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Paris, Hachette Littératures, 1999, pp. 154-156.

langue aujourd'hui. Cette politique du deux poids deux mesures montre en fait que le pouvoir, pour des raisons politiques, ne veut pas franchir le pas et donner les moyens nécessaires pour la promotion du berbère.

Pour résumer, la politique linguistique en Algérie est à la fois pratique et symbolique. Mais pour en avoir une idée plus précise, essayons d'examiner cette politique selon la typologie¹⁶⁹ des politiques linguistiques établie par le sociolinguiste québécois Jacques Leclerc. Pour lui, l'Algérie applique une politique de valorisation de la langue officielle qui peut être définie comme suit : c'est une politique qui prône l'unilinguisme en privilégiant l'emploi d'une seule langue dans les situations formelles. Elle peut porter sur une langue majoritaire, nationale. Cette dernière peut être un legs du colonisateur, une langue étrangère à vocation internationale ou la langue officielle d'un État central. Il faut signaler par ailleurs que les pays qui suivent cette politique peuvent accorder des droits à leurs minorités linguistiques et que cette politique peut conduire à une simple assimilation. Pour l'Algérie, il s'agit bien évidemment de la langue nationale et officielle : l'arabe. C'est vrai que cette politique existe depuis le recouvrement de l'indépendance mais quand nous nous y intéressons de plus près, nous constatons que les différents présidents qui se sont succédé à la tête du pays ont fait appel à plusieurs politiques linguistiques. Nous allons donc essayer d'en parler en nous basant sur les mandats des présidents algériens et sur la typologie de Jacques Leclerc.

Durant le triennat de Ben Bella, le pouvoir a suivi trois politiques linguistiques :

- La politique linguistique d'assimilation qui est basée sur l'assimilation ou l'éradication de certains groupes linguistiques. Elle se manifeste par la dévalorisation, l'interdiction ou la répression. Cette assimilation a touché les Berbères et Ben Bella ne s'en est pas caché : « *Nous sommes arabes, arabes, arabes !* ». Donc, soit les Berbères acceptent cela et trouvent une place dans cette nation arabe, soit ils refusent cette assimilation et se retrouvent sûrement dans une position de rejet.
- La politique de valorisation de la langue officielle : l'arabe.
- La politique de multilinguisme stratégique qui se veut pragmatique dans la mesure où un État, même unilingue, peut avoir recours à deux ou plusieurs autres langues pour des raisons économiques, politiques ou autres. Rappelons-nous l'Article 76 de la Constitution de 1963 qui accorde une dérogation pour la langue française autorisée à être provisoirement utilisée avec la langue arabe.

¹⁶⁹ Elle est disponible au lien suivant : <http://www.tlfq.ulaval.ca/AXL/>.

Par contre, les 13 ans de règne de Boumédiène ont permis de voir que le pouvoir appliquait toujours la politique linguistique mixte mais avec deux variantes : celle de la valorisation de la langue officielle et celle d'assimilation. En témoignent en effet les pressions et la répression exercées par le pouvoir de l'époque à l'égard des défenseurs de la cause berbère : langue et culture.

Il faut signaler par ailleurs que la même politique a été appliquée durant les mandats de Chadli Bendjedid. Il suffit de consulter la Constitution de 1989 pour voir que les autres langues ne faisaient pas partie du langage officiel du pouvoir de l'époque.

Pour ce qui est des mandats de Boudiaf et d'Ali Kafi et comme il n'y a pas eu de révision de la Constitution, nous pouvons dire que la position du pouvoir n'a pas changé. Même si, il faut aussi le signaler au passage, Mohamed Boudiaf avait tenu un autre discours sur les langues.

Vient ensuite le pouvoir de Liamine Zeroula qui a fait appel à une seule politique linguistique, celle de la valorisation de l'arabe. C'est vrai qu'il a pris en considération la langue berbère mais cela est resté symbolique. Le seul pouvoir à avoir fait des concessions en faveur du berbère, reste celui de Bouteflika qui a amendé la Constitution à deux reprises, en 2008 et en 2016, ce qui a permis à la langue berbère d'avoir d'abord un statut national et officiel ensuite. Mais sur le terrain, cette officialisation reste timide à partir du moment où son application réelle tarde à venir. Ce qui est notable dans la politique de ces deux derniers présidents, c'est qu'ils ont mis fin à la politique d'assimilation croyant peut être que le peuple algérien était assez arabisé pour lui interdire une quelconque activité dans le domaine glottopolitique ou peut-être ils ont fait cela à cause du combat politique incessant mené par les Berbères.

Après avoir dressé ce tableau descriptif du rapport du politique au linguistique, essayons maintenant d'examiner les résultats de cette arabisation et de cette politique hostile aux langues locales. L'arabisation a-t-elle réussi ? A-t-elle échoué ? Y a-t-il d'autres motivations du choix de l'arabe comme langue nationale à part le facteur identitaire ? Pourquoi refuse-t-on de prendre en charge pour de vrai les langues algériennes ? Quelles sont les perspectives pour ces langues ? Pour répondre à toutes ces questions, nous allons essayer de faire la synthèse des points de vue de divers protagonistes : hommes politiques, sociolinguistes, sociologues et historiens.

Avant de parler de l'échec ou de la réussite de la politique d'arabisation, il importe, nous semble-t-il, de nous pencher encore une fois sur les raisons ayant motivé le choix de l'arabe en tant que langue officielle. Nous savons pertinemment que la première raison-est-ce

la seule ?- est cette volonté de reconquérir l'identité algérienne –est-ce la bonne ?- bafouée par les Français durant près d'un siècle et demi de colonisation. Pour certains, cette arabisation « est un des acquis historiques de la lutte de libération »¹⁷⁰ et « la langue arabe reste la langue dont on a été dépossédé et que l'on veut se réapproprier »¹⁷¹. Pour d'autres, les décideurs de l'époque étaient enivrés par les idées de panarabisme véhiculées par certains intellectuels du Moyen-Orient et cela constituait pour eux une aubaine pour qu'ils se légitiment aux yeux du peuple. « Une partie de leurs actes et décisions dans le domaine de la langue va être prise essentiellement contre l'ancienne puissance coloniale. En faisant dans l'anti-France primaire, ils se retrouveront à se définir par rapport à une « pureté » découverte ailleurs que chez soi, dans les pays du Moyen-Orient »¹⁷². Pour d'autres encore, l'arabe va de pair avec l'islam et les Algériens étant, dans leur majorité de confession musulmane, il est tout à fait normal qu'ils ont fait appel à cette langue. En somme, les raisons de l'arabisation tournent autour de trois éléments : l'identité, la religion et l'affirmation de soi face au colonisateur d'hier. Mais, nous, nous croyons que ces éléments ne peuvent, à eux seuls, motiver la décision du pouvoir en place. Un autre élément pourrait expliquer cette politique d'arabisation, c'est la stratégie des hommes politiques qui ont pris les destinées de l'Algérie après l'indépendance. Cette stratégie peut être résumée de cette façon : les Algériens ont déjà fait usage de la langue française pour combattre, par la plume, le colonisateur et ils ont réussi. En témoignent les nombreux textes politiques rédigés avant et après la Révolution de 1954 et les romans produits par un bon nombre d'écrivains qui ont eu le courage de dénoncer les méfaits de la colonisation et de réclamer la liberté, l'indépendance et l'émancipation de toute forme d'oppression. Mais cela n'était pas étranger à la langue française qui avait déjà servi, durant la Révolution de 1789, à véhiculer toutes ces valeurs. Après l'indépendance, ce même outil va devenir aux yeux du pouvoir en place une menace pour sa stabilité : le français qui a déjà été utilisé comme moyen de lutte contre l'occupant d'hier peut aussi être employé alors comme outil d'opposition réclamant la démocratie. Il faut dire que toute langue véhicule, de par son histoire, une idéologie et un mode de vie qui lui est propre. Derrière la langue française, par exemple, se cache toute une histoire d'idées de liberté et de citoyenneté que le pouvoir en place ne pouvait ni admettre ni même imaginer : cela y allait de son existence. Donc, le stratagème était simple : il fallait trouver une langue ayant un

¹⁷⁰B. Abdesselam, *Pour rétablir certaines vérités sur treize mois à la tête du gouvernement (juillet 1992-août 1993)*, livre en ligne, document PDF, http://www.belaidabdesselam.com/telechargement_pro.php (consulté le 04/11/2015).

¹⁷¹ R. Aouad-Badoual, *99 questions sur ...Le Maghreb*, Montpellier, CRDP, 2006, p.04.

¹⁷² M. Benrabah, *Langue et pouvoir en Algérie : histoire d'un traumatisme linguistique*, Paris, Editions Séguier, 1999, p. 100.

rapport avec d'abord la religion, que pratique un bon nombre d'Algériens, en l'occurrence, l'islam, et l'identité des peuples riverains pour faire croire à une unité. Il faut dire aussi qu'aussi bizarre que cela puisse paraître, l'arabe classique a été imposé, non pas par les arabisants comme le laissent croire certains, mais par une frange de francophones qui ne voulaient pas de la langue française chez le peuple. Ils avaient peur que ce dernier s'en empare et en fasse usage comme il l'a déjà fait avant l'indépendance. Le comble dans tout cela, c'est que ces pionniers de l'arabisation culturelle de l'Algérie envoient leur progéniture étudier à l'étranger : le système éducatif arabisé n'offre apparemment aucune chance de réussite sociopolitique. Ainsi, le site « *Algérie focus* »¹⁷³ révèle le 31 mai 2015 qu'une bonne partie de responsables algériens, et cela reste, d'après le journaliste du site, en deçà des réalités, préfèrent les universités étrangères, en particulier françaises et anglaises, aux universités algériennes. Il affirme aussi que les bourses offertes à ces enfants du pouvoir ne peuvent faire l'objet de vérification quant au critère académique d'octroi des bourses. Il publie une liste où même l'ex-ministre de l'éducation ne peut faire confiance à son propre secteur : sa fille étudie en Angleterre. Cela peut confirmer ne serait-ce que partiellement, l'idée selon laquelle le pouvoir a opté pour l'arabe pour contrecarrer non pas la langue française mais ce qu'elle véhicule en termes de démocratie et de liberté d'expression. L'arabe, qui reste une langue comme toutes les autres capable du meilleur comme du pire pour reprendre Esopé, est d'emblée le meilleur moyen trouvé par le pouvoir pour assujettir le peuple qui aspirait, cela est logique, à une indépendance totale, sans faille. Assujettir est peut-être le mot le moins expressif, disons plutôt mater le peuple au moyen d'une langue sacrée et dont le discours a déjà fait ses preuves par le passé, au VI^e siècle, mais pour d'autres raisons, légitimes à plus d'un titre pour propager l'islam. Le discours de la langue arabe était destiné à convaincre les gens du bien fondé de cette religion et à les conduire à s'y convertir. C'était un discours direct, franc et de bonne foi. Mais nombre de siècles après, les stratèges du pouvoir algérien, à la recherche d'un moyen d'assujettissement des foules, ont trouvé en la langue arabe ou plutôt dans le langage arabe, un allié fidèle pour réunir leur peuple autour d'un monde qu'eux-mêmes refusent puisque, selon le site *TSA (Tout sur l'Algérie)*, « *sur près de 700 anciens ministres et premiers ministres qui se sont succédé aux différents gouvernements depuis l'indépendance, au moins 500 vivent à l'étranger. Hormis quelques exils forcés comme celui de l'ancien premier ministre Abdelhamid Brahim, tous les autres ont fait un choix*

¹⁷³ A. Semmar, « Bourses d'études/Londres et Paris pour les enfants des dirigeants, Soumaa et Kharrouba pour les zawalis », document html, www.algerie-focus.com/2015/05/bourses-universitaires-et-fils-de-hauts-dirigeants/, consulté le 02/06/2015.

*volontaire d'aller vivre ailleurs. Le même phénomène touche les hauts cadres de l'Etat : anciens gouverneurs de la Banque d'Algérie, anciens PDG et vice-présidents de Sonatrach, des généraux à la retraite... »¹⁷⁴. Voilà où se situe le problème : on promulgue des lois, on choisit des orientations politiques, on impose des références identitaires pour ensuite prendre la direction de l'étranger où le cosmopolitisme et la démocratie sont légion et où l'arabe n'est pas la langue de tous les jours. C'est dire que la politique d'arabisation est destinée uniquement au peuple pour, en partie, les raisons avancées ci-dessus. Cela peut s'expliquer aussi par l'enjeu du pouvoir qu'il ne fallait pas laisser à la portée du peuple ou entre les mains d'un clan hostile. Gilbert Grandguillaume¹⁷⁵ dit que « *l'hypocrisie sociale de la couche dirigeante était devenue manifeste : utilisant le français pour son pouvoir et sa reproduction, elle prônait l'arabe pour les autres, les condamnant de ce fait à la marginalisation par rapport au fonctionnement réel du pays* » et que l'arabisation a été un instrument pernicieux consistant à créer des clivages au sein des Algériens entre francophones et arabophones et tout ceci pour s'accaparer les rênes du pouvoir.*

Il y a aussi le fait que chaque fois qu'un nouveau régime s'installe, il impose sa langue ou y apporte des changements. Nous avons, à titre d'exemple, le cas de la langue russe de l'ex-URSS. Bien que le russe était co-officiel avec les langues locales de chaque État membre, il avait la qualité d'une langue officielle parce qu'il représentait la force de la Russie socialiste. Il y a aussi le cas du turc que nous avons déjà traité plus haut. Au lendemain de la prise du pouvoir d'Atatürk en 1928, et suivant les changements opérés à tous les niveaux en Turquie, la langue a fait l'objet d'un intérêt particulier de la part des décideurs de l'époque. C'est dire que les changements politiques apportent souvent si ce n'est toujours des changements linguistiques. L'exemple turc concerne en fait le remplacement de l'alphabet arabe par le latin. C'était une façon de dire au monde entier que la Turquie fait désormais partie du monde moderne. Nous ne saurions terminer ces exemples sans évoquer celui de la France où la Révolution de 1789 a imposé le français au détriment des dialectes locaux. La langue est donc souvent un instrument de pouvoir que celui-ci utilise soit pour bien assujettir son peuple soit pour le libérer de toutes les contraintes. Dans le cas algérien, et pour récapituler, le choix de l'arabe peut être interprété comme étant un choix purement politique dont l'objectif est triple : d'abord, montrer au monde entier que l'Algérie a une identité ; avoir une légitimité aux yeux du peuple : l'arabe renvoie à l'islam et enfin, empêcher le peuple

¹⁷⁴ S. Lyes, « Ministres algériens : après le gouvernement, l'exil », document html, <http://archive.tsa-algerie.com> (consulté le 18/11/2015).

¹⁷⁵ G. Grandguillaume, « Arabisation et légitimité politique en Algérie », pp. 17-23, in S. Chaker, op. cit., pp. 19-20.

d'avoir un moyen de communication à même de constituer un danger pour la pérennité du pouvoir en place.

Pour ce qui est de l'échec ou du succès de l'arabisation, les avis convergent vers un seul et même constat : c'est l'échec total. Ainsi, pour Gibert Grandguillaume¹⁷⁶, l'arabisation n'a pas réussi parce qu'elle avait été plus une obligation, venue du pouvoir, qu'un choix du peuple et qu'elle ne s'était pas donné les moyens qu'il fallait pour réussir : elle était inscrite dans un cadre démagogique et politicien marqué par une absence totale de logistique. Le sociologue Lahouari Addi rejoint Grandguillaume mais il fournit d'autres arguments quant à l'échec de la politique d'arabisation. Il dit à cet effet que l'arabisation, lancée par Boumédiène et Chadli, visait en fait à « défranciser » les Algériens et qu'elle a échoué car le français a toujours comblé un vide linguistique. Le problème des langues en Algérie dépend plus de la diglossie entre l'arabe classique et l'arabe algérien/berbère que du français qui « *rend des services indispensables* »¹⁷⁷.

C'est vrai que le constat d'échec est celui qu'on fait le plus devant d'abord la non disparition des langues locales qui font preuve de résistance féroce dans la diglossie qui les opposent à l'arabe officiel et ensuite face au niveau de l'école algérienne qui ne cesse de dégringoler ces 20 dernières années et où l'arabe semble constituer un handicap pour l'apprentissage. Le président actuel l'a même souligné lors d'un meeting : « *Il est impensable [...] d'étudier des sciences exactes pendant dix ans en arabe, alors qu'elles peuvent l'être en un an en anglais* »¹⁷⁸ et l'actuelle ministre, Nouria Benghabrit, allait même programmer l'arabe algérien au primaire pour la rentrée 2015-2016 mais elle s'est vite rétractée face aux pressions et aux critiques des courants conservateurs. Pour cette anthropologue de formation, l'élève pourrait mieux apprendre au moyen de sa langue maternelle. Elle reconnaît donc que l'arabe officiel pose un problème d'apprentissage. Echec donc de ce côté. Mais nous, nous ne partageons pas tout à fait cette vision et ce, pour les raisons suivantes. L'arabisation n'a pas échoué puisque, grâce au pouvoir politique qui l'a imposée, elle occupe le devant de la scène nationale dans pratiquement toutes les situations formelles.

Elle n'a pas échoué parce que les deux premiers titres de presse les plus lus appartiennent à la presse arabophone. Elle n'a pas échoué parce que le niveau en français a baissé ces dernières années et les spécialistes en la matière le disent dans leurs travaux. Ainsi,

¹⁷⁶ G. Grandguillaume, op. cit., pp. 19-20.

¹⁷⁷ L. Addi, *L'Algérie et la démocratie. Pouvoir et crise du politique dans l'Algérie contemporaine*, Paris, Editions la Découverte, 1994-1995, p. 216.

¹⁷⁸ Cité par J. Leclerc, voir site (cité précédemment).

Farid Bounani, enseignant à l'ENSET¹⁷⁹ d'Oran, affirme : « À la question : « *Quel constat pouvez-vous établir sur l'enseignement/apprentissage du français en Algérie ?* », 77 % des enseignants interrogés pour les besoins d'une enquête estiment que nous sommes dans une situation de crise. Il suffit à cet effet, comme le soulignent certains collègues de l'université, de consulter les copies des étudiants inscrits en licence de français pour se rendre compte que le problème est bien réel et qu'il ne cesse de prendre de l'ampleur d'une année à l'autre [...] »¹⁸⁰. Il faut ajouter à cela la décision du consulat de France d'imposer aux étudiants désirant poursuivre leurs études dans les universités françaises de passer le test de connaissance du français, chose qu'il ne demandait pas avant 2005. C'est dire que l'arabisation s'est ramifiée au sein de la société algérienne laissant peu de place aux langues étrangères. L'arabisation n'a pas échoué car le peuple est relativement soumis à tout ce qui émane du pouvoir : la domestication par la langue a porté ses fruits. Mis à part les événements de Kabylie (encore faut-il préciser que dans cette région, il y a peut-être le facteur linguistique et culturel qui pousse à la fronde) et quelques soulèvements populaires çà et là, la situation est relativement stable. L'arabisation a réussi parce que la référence aujourd'hui pour les Algériens c'est le monde arabe, en particulier, le Moyen Orient. Il semble même que l'arabisation a plus réussi dans le domaine culturel que dans le domaine linguistique. Elle a, selon Mohamed Benrabah, ébranlé les principes du nationalisme algérien en prônant la construction d'un État arabe unifié. « *L'idéal supranational véhiculé par l'école algérienne a produit chez les nouvelles générations une perte certaine du sens national...* »¹⁸¹. En plus de ce sens national qu'on a perdu, il y a le caractère pluriel de l'Algérie qui s'en est allé avec. Donc, dire que l'arabisation a échoué reste à méditer.

Pour ce qui est des langues locales, le berbère et l'arabe algérien, la situation diglossique dans laquelle ils se trouvent avec l'arabe officiel fait en sorte que leur état actuel ou futur est loin d'être optimiste. Si pour le berbère, le pouvoir a daigné accorder quelques concessions notamment en l'introduisant dans l'enseignement et lui conférant le statut de langue nationale et officielle, l'arabe algérien reste cantonné dans sa position de langue minorée, dévaluée aussi bien par le pouvoir en place que par une frange de la société proche des conservateurs. La non prise en charge réelle de ces langues s'explique, dans le cas du berbère, par la peur du pouvoir en place de perdre le contrôle d'une région où, selon Salem

¹⁷⁹ Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique.

¹⁸⁰ F. Bounani, « L'enseignement/apprentissage du français en Algérie : état des lieux », *Synergies Algérie*, n° 03, 2008, pp. 227-234 (p. 228).

¹⁸¹ M. Benrabah, op. cit., p.224.

Chaker¹⁸², « *les droits des minorités* », « *le fédéralisme* » ou « *la sécession* » pourraient faire leur apparition. Chaker pense aussi que les concessions faites au berbère sont « *à considérer comme un aménagement qui doit être mis en relation avec un environnement politique tout à fait nouveau, dans lequel le pouvoir algérien est en position très difficile et a perdu l'essentiel de ses moyens antérieurs de contrôle de la société* »¹⁸³. Il parle même de radicalisation probable (son livre date de 1998) dans un contexte marqué par une conscience identitaire de plus en plus éloignée du modèle arabo-islamique voulu par le pouvoir. Cela pourrait déboucher sur « *une rupture de l'idée nationale algérienne* »¹⁸⁴. Nous devons reconnaître qu'il avait vu juste puisque quelques années après, le MAK¹⁸⁵ est né et confirme on ne peut mieux cette idée. Donc, c'est le pouvoir qui a finalement échoué et non pas l'arabisation et son échec est double : il n'a pas su gérer ses langues et il a partiellement raté son projet socioculturel fondé sur l'unité et la référence arabe. Car, même si l'arabisation culturelle et linguistique a porté ses fruits, il reste, ça et là, quelques poches de résistance, réfractaires aux idées de ce pouvoir.

Par ailleurs, Lahourai Addi pense que les parlers algériens et l'arabe classique n'arrivent pas à satisfaire le « *besoin de modernité qu'expriment de larges couches de la population. La langue française est accusée d'empêcher la langue arabe classique de se généraliser, alors que sa présence est un effet de l'incapacité de l'arabe classique de se généraliser et non pas la cause* »¹⁸⁶. Il¹⁸⁷ pense en fait que le français en Algérie comble la brèche de la modernité laissée par la diglossie arabe classique/arabe algérien qui ont du mal à la véhiculer.

Cela est plausible dans la mesure où l'image associée à la langue française tourne autour du monde moderne et du développement. Mais force est de constater, ces dernières années, que le français perd de l'ampleur (certains diront le contraire) face à l'arabisation massive qui a fini par en avoir raison et les exemples évoqués plus haut en sont l'illustration la plus parfaite. C'est vrai qu'on parle de deuxième pays francophone après la France, que le français a gardé sa place intacte dans le paysage linguistique algérien mais faute de chiffres fiables et de statistiques vérifiables, il est, nous semble-t-il, difficile d'affirmer quoi que ce soit à propos de cette question.

¹⁸² S. Chaker, op. cit., p.33.

¹⁸³ Ibid., p.34.

¹⁸⁴ Ibid., p.37.

¹⁸⁵ Mouvement pour l'autonomie de la Kabylie.

¹⁸⁶ L. Addi, op. cit., pp. 215-216.

¹⁸⁷ Ibid., p 214.

Quant à l'avenir des langues en Algérie, rien ne présage un éventuel changement en perspective à partir du moment où le système politique est le même depuis l'indépendance. Il faudrait peut-être attendre un nouveau système pour avoir un autre rapport aux langues dans ce pays. Voilà donc où en sont les langues dans leur rapport au pouvoir et par ricochet au politique dans l'Algérie indépendante.

Conclusion

Ce chapitre, réservé au rapport langue-politique, est riche en renseignements. D'abord, il nous a permis de faire la lumière sur le lien unissant langue et politique à l'aide de cas illustratifs modèles. Ce qui revient le plus dans ces cas, c'est le fait que chaque fois qu'un changement politique a lieu, un changement linguistique se produit et ce, selon la nature du pouvoir qui le provoque. Constituant une partie intégrante de toute politique, la langue s'impose donc comme corollaire de cette dernière. Indispensable aussi bien pour les régimes totalitaires que pour les systèmes démocratiques, la langue est entraînée malgré elle dans les méandres du monde politique qui a toujours besoin d'un moyen d'expression pour exister. Mais ce qui retient l'attention dans ce que nous avons vu, c'est la primauté du politique sur le linguistique. Nous avons l'impression en effet que tout fait linguistique est tributaire du pouvoir politique. Que ce soit en Turquie, en Russie, en Italie, en Allemagne ou en Algérie, le pouvoir semble avoir fait main basse sur le facteur linguistique pour asseoir son autorité et assurer sa pérennité. Le seul cas où la langue semble avoir eu droit de cité en dehors du cercle du pouvoir, c'est le cas grec où la langue du peuple a été hissée au rang de langue d'État. Là encore, c'est suite à un changement politique que cela a eu lieu. La politique est décidément une condition sine qua non pour l'existence d'une langue qui ne fait en fin compte qu'exprimer l'idéologie réclamée par cette politique. Cela nous conduit à un autre constat selon lequel une politique basée sur la démocratie ou l'antidémocratie ne peut qu'aboutir à une langue de démocratie ou d'antidémocratie. La langue est ce que la politique ou le pouvoir veut faire d'elle. C'est pour cette raison d'ailleurs qu'on parle volontiers du français comme langue de démocratie parce que le pouvoir qui l'utilise est de nature démocratique et son histoire est jalonnée de faits corroborant ce constat. L'arabe est malheureusement resté une langue liturgique à cause des pouvoirs politiques qui l'ont instrumentalisé. Voilà donc en quoi consiste le rapport langue-politique ou langue-démocratie, un rapport qui s'exprime aussi bien dans les discours politiques et dans les livres d'histoire que dans la presse écrite. C'est à celle-ci d'ailleurs que sera consacré le chapitre suivant.

Chapitre III

La presse écrite en Algérie

Espace d'expression de la démocratie ?

Introduction

Dans cette partie, réservée à la presse écrite en Algérie, nous aborderons le sursaut de cette presse, non pas à partir de l'indépendance mais bien après, à partir d'Octobre 1988, au lendemain des événements ayant marqué la scène sociopolitique algérienne et ayant eu des répercussions positives et/ou négatives sur le mode de fonctionnement de la société algérienne. Nous essayerons donc de dégager, dans un premier temps, un cadre général descriptif englobant la majeure partie des titres quotidiens nés durant cette période. Mais cela ne nous empêchera pas de revenir, ne serait-ce que succinctement, sur les soubassements de cette presse. Nous passerons ensuite à la situation actuelle de cette presse qu'on qualifie à tort ou à raison de plus libre de la presse arabe. Nous parlerons également de la presse amazighe et des raisons de son échec. Puis, nous enchaînerons par la présentation des six journaux qui constituent l'objet d'étude de ce travail de recherche. Nous terminerons enfin, sur la base des recherches et des publications disponibles, par l'étude de l'impact de la presse dite arabophone et de celle qualifiée de francophone.

I. La presse écrite algérienne : une existence qui remonte à bien avant l'indépendance

La presse écrite algérienne s'est fait connaître, sur la scène régionale et mondiale, à deux reprises : lors de l'insurrection contre la colonisation française au moyen aussi bien de la presse d'expression arabe : *Al-Djazair* (1908), *Al Hak* (1911), *Dou El-Fikar* (1912), *Al-Farouk* (1913), *l'Ikdam* (1919), *Ech-Chihab* (1926), *Al-Baçair* et *El-Ouma* (1933) que d'expression française : *Le Peuple* (1936), *Liberté*, *Alger Républicain* (1938), *Algérie Libre*, *la République algérienne*¹⁸⁸ et lors de l'ouverture du champ médiatique et politique, après les événements du 05 Octobre 1988. Mais il s'agit pour nous de nous intéresser à ces événements, d'abord parce qu'ils sont relativement récents et qu'ils s'inscrivent pleinement dans la perspective de notre thèse dans la mesure où ils concernent en premier lieu la démocratie. La presse algérienne libre voit donc le jour dans des conditions spéciales : verrouillage médiatique, il n'y avait que six quotidiens : deux en français : *El Moudjahid* et *Horizons* et quatre en arabe : *Echaâb*¹⁸⁹, *An-Nasr*, *El Massa* et *El Djoumhouria*, absence de liberté d'expression et politique autoritaire : il n'y avait qu'un seul parti politique : le FLN. Viennent s'ajouter à cela des conditions socioéconomiques précaires : baisse du niveau de vie, cherté de la vie et chômage. Tous ces ingrédients réunis ont donné ce qu'on appelle

¹⁸⁸ M. Khodja, « La longue marche de la presse nationaliste algérienne », *Le Jeune Indépendant*, 14 septembre 2009.

¹⁸⁹ *Echaâb* ou *Ech-chaâb*.

communément les évènements du 05 Octobre 1988. Mais, nous pouvons situer la volonté des journalistes d'avoir une presse libre 5 mois avant, plus précisément le 09 mai 1988. Ainsi, des journalistes créent le Mouvement des Journalistes algériens (MJA) (un autre sera créé en juin 1998 sous le nom de : Syndicat national des journalistes (SNJ)) pour d'abord montrer leur refus de servir le pouvoir en place et ensuite pour se démarquer de ses pratiques. Leurs revendications tournaient autour de la liberté, rien que la liberté.

Le 19 mars 1989, une circulaire, émanant du gouvernement Hamrouche, autorise, en proposant des aides financières conséquentes, les journalistes à avoir leurs propres journaux¹⁹⁰. Ces journalistes se sont vu proposer, de la part du pouvoir, beaucoup d'avantages : « *le déblocage de deux années de salaires [...] ; des facilités de prêts bancaires ; l'affectation de locaux publics aux nouvelles rédactions [...] qui payent un loyer symbolique...* »¹⁹¹ Ainsi, « *le gouvernement juge plus sage de laisser se construire une presse privée aux mains d'anciens journalistes de la presse étatique. Avec l'arrière-pensée, peut-être, qu'ils resteraient imprégnés de la culture du parti unique* »¹⁹². Il voyait aussi dans la presse une sorte de « *vitrine démocratique, une façade de respectabilité, gentiment inoffensive.* »¹⁹³ Mais en une année seulement, l'Algérie a vu éclore 111 titres de presse et « *force est d'admettre que le paysage de la presse écrite depuis 1990, par sa liberté de ton, sa pluralité et son extrême diversité, est radicalement différent de ce qu'il était à l'époque du parti unique.* »¹⁹⁴ C'est une nouvelle ère qui s'ouvre sur une nouvelle presse qui « *prend du galon auprès de l'opinion publique. Elle s'affirme capable de confondre un gouvernement, de stigmatiser les clans au pouvoir et la persistance des pratiques du parti unique, de porter la contradiction, de critiquer des décisions, de dénoncer la gabegie, de révéler des affaires de corruption, de parler du malaise social, de relayer les revendications des travailleurs, de lever les tabous sur les fléaux sociaux...* »¹⁹⁵ Donc, et pour reprendre le dicton populaire qui dit « *Tel est pris qui croyait prendre* », le pouvoir ne mesurait pas la portée de son action : il s'est retrouvé, en peu de temps, victime de sa propre loi.

Aujourd'hui encore, grâce à cette loi sur l'information promulguée le 03 avril 1990, que le pouvoir, à l'époque, croyait anodine et qui est toujours en cours, les titres de la presse écrite, qu'ils soient quotidiens, hebdomadaires, bimensuels ou mensuels, foisonnent tant en langue arabe qu'en langue française. Ainsi, et si nous nous limitons aux quotidiens, objet de

¹⁹⁰ M. Zerrouk, « Une trajectoire algérienne », pp. 44-46, in Médias et conflits en Afrique, Paris, Karthala, 2001.

¹⁹¹ A. Cheurfi, *La presse algérienne : genèse, conflits et défis*, Casbah Editions, Alger, 2010, p. 212.

¹⁹² M. Zerrouk, op. cit., p.46.

¹⁹³ Ibid., p. 43.

¹⁹⁴ A. Cheurfi, op. cit., p. 40.

¹⁹⁵ M. Zerrouk, op. cit., p.44.

notre travail de recherche, nous en dénombrons, aujourd'hui, près de soixante titres : presse arabophone et presse francophone confondues. À noter également que « *la grande diversité des titres ne signifie nullement qu'il existe une réelle pluralité. Car en examinant bien la réalité du secteur, on se rend très vite compte que quelques titres, au nombre de six, se partagent plus de 50% du marché.* »¹⁹⁶ Il faut signaler, parallèlement à cela, qu'en termes de tirage et d'audience, la presse privée devance largement celle de l'État¹⁹⁷ et que la presse arabophone est en train de s'imposer comme étant une valeur sûre sur le marché journalistique. En effet, depuis 2002, la presse arabophone est placée en tête de classement. L'institut Abassa, l'Institut professionnel de sondage, de fabrication d'imagerie et de marketing (IPSFIM) et Immar Maghreb donnent, de 2002 à 2003 pour le premier et le deuxième, et de 2004 à 2005 pour le troisième, *El Khabar* comme journal dominant la scène médiatique suivi de trois quotidiens francophones¹⁹⁸. Dix ans après, ce classement n'a pas changé confirmant ainsi la suprématie de la presse arabophone par rapport aux autres titres. Ainsi, le site www.4imn.com de l'Organisme international des médias et journaux indique que le quotidien *Echourouk* occupe la première place, suivi d'*El Khabar* et d'*El Watan*. Il faut noter aussi que le marché de la presse arabophone est dominé par trois titres : les deux que nous venons de citer et *Ennahar*. Par contre, celui de la presse francophone tourne autour de cinq journaux : *El Watan*, *Le Quotidien d'Oran*, *Liberté*, *Le Soir d'Algérie* et *L'Expression*¹⁹⁹. Il faut dire aussi que les deux premiers au classement suivent un modèle anglo-saxon en matière de management et se caractérisent par une « *forte moralisation religieuse* » en matière de contenu²⁰⁰.

Par ailleurs, un sondage, effectué en 2007, fait ressortir que la région « centre » est à dominante francophone et que celle de l'est est arabophone²⁰¹. À partir de 2010, le lectorat francophone ne cesse de baisser en raison de la généralisation de l'enseignement de la langue arabe et, par conséquent, des nouvelles générations sorties des études complètement arabisées²⁰². Brahim Brahimi pense néanmoins que « *la presse francophone a encore de l'avenir parce qu'elle fait un travail de journalisme sérieux et crédible. [...] Il y a aussi ce*

¹⁹⁶ A. Cheurfi. op. cit., p 214.

¹⁹⁷ Ibid., p. 52.

¹⁹⁸ Ibid., pp. 54-56.

¹⁹⁹ H. Miliani, « La presse écrite en Algérie : positionnements médiatiques et enjeux linguistiques. », *Revue Multilinguales*, n°1, 1^{er} semestre 2013, p.184.

²⁰⁰ Ibid., p. 185.

²⁰¹ Ibid., p. 187.

²⁰² Idem., p. 189.

*pont avec les pays de la région, le français comme outil de communication dans la mondialisation. »*²⁰³

II. Mais qu'en est-il de la presse dite amazighe ?

Depuis 1990, la volonté de mettre sur pied une presse amazighe s'est manifestée grâce notamment aux partis kabyles : le RCD et le FFS avec leurs périodiques respectifs : *Assalu* et *Amaynut*. Ces derniers ont disparu aussi rapidement qu'ils ont apparu : quinze numéros pour le premier et deux pour le second. Une tentative d'asseoir cette presse a été enregistrée dans le journal *Liberté* qui a consacré, pendant un certain temps, toute une page à la langue berbère et dans le journal régional de Tizi Ouzou « *Le Pays* » qui a réservé entre 1991 et 1995 huit pages à cette langue. Mais leur tentative a échoué à cause de la faible diffusion et du nombre réduit de lecteurs. Le mensuel « *Izuran* », paraissant exclusivement en berbère, entre 1999 et 2003, a vu son élan brisé après quatre années de parution et ce, à cause de problèmes financiers. La revue ABC Amazigh et l'Hebdo N'tamurt en 2000 ont connu le même sort et cela malgré l'emploi de tamazight et du français²⁰⁴. « *Salem CHAKER, qui s'intéresse de près à la culture berbère, explique l'abandon des deux premiers titres rédigés entièrement en berbère, par le faible degré de lisibilité et donc au fait que « la langue employée, truffée de néologismes, sombre généralement dans l'ésotérisme et est à peu près incompréhensible du commun des berbérophones. »* »²⁰⁵ Il faut dire aussi que l'absence de publicité, publique ou privée, y est pour quelque chose, dans la disparition de cette presse²⁰⁶. Mais l'Etat aurait pu sauver cette presse mort-née en lui fournissant notamment ce dont elle avait besoin en matière financière et en matière de survie. Il se trouve qu'elle est, comme la langue berbère, victime de minoration et le problème s'avère être plus politique que médiatique ou linguistique.

III. Presse publique vs presse privée

La presse écrite en Algérie est désignée par trois qualificatifs : publique, privée et indépendante. La première appartient à l'Etat et défend systématiquement la politique du gouvernement, critique l'opposition, vante les mérites de l'économie nationale et se montre nationaliste et conservatrice. La deuxième, dont le qualificatif est apparu récemment, rend la question de la liberté d'expression équivoque : privée certes par opposition au public mais elle sous-entend l'idée du patronnant et d'intérêts personnels ou particuliers d'un groupe. Brahim Brahimi (enseignant à l'école de journalisme à Alger) la qualifie de « presse des patrons ». La

²⁰³B. Brahimi, in « Le soutien financier de l'Etat pourrait garantir l'indépendance des journaux privés », entretien réalisé par Nordine Mzalla Le Jeune Indépendant, 14 septembre 2009.

²⁰⁴ A. Cheurfi, op. cit., p.44.

²⁰⁵ Ibid., pp. 44-45.

²⁰⁶ Ibid., p.45.

troisième, dite indépendante, regroupe des professionnels du secteur du journalisme qui sont devenus, selon cet enseignant, « directeurs de publication ».

Le parcours de la presse écrite algérienne, c'est aussi un pan de l'Histoire de l'Algérie indépendante qui a connu, depuis octobre 1988, une mutation sur tous les plans. Une mutation pas toujours sereine et pacifique puisque depuis l'arrêt du processus électoral en 1992, sanctionnant la victoire du Front islamique du salut (F.I.S.), elle a eu des suites violentes dont le terrorisme est l'illustration dramatique. Ainsi, le destin de la presse écrite s'est trouvé lié à celui de l'Algérie toute entière et la violence terroriste fera des ravages au sein de la corporation journalistique. Des journalistes ont été victimes d'assassinats durant ces années de braise : près d'une centaine de morts. D'autres ont connu la peur, la fuite et l'exil²⁰⁷. D'autres encore ont mystérieusement disparu, c'est dire que leur tâche n'était guère aisée entre les pressions du pouvoir à l'époque et les menaces et autres méfaits des groupes terroristes.

Mais les tourments de la presse ne sont pas que d'ordre sécuritaire, ils relèvent aussi d'autres facteurs, relatifs en particulier au financement et à la formation des journalistes. En effet, si le pouvoir s'est montré généreux en accordant aides et facilités aux journalistes, c'est qu'il voulait avoir quelque chose en retour et sa mainmise sur l'imprimerie, la publicité et le code de l'information, constitue une entrave certaine pour le libre exercice de la profession. « *En amont comme en aval, l'État domine le processus d'information. Il possède les rotatives, monopolise le marché du papier, contrôle l'accès aux sources. Il a la haute main sur la publicité des entreprises du secteur public, c'est-à-dire, sur l'essentiel des annonceurs, indispensable pour la survie financière des titres privées.* »²⁰⁸ Ainsi, il y a une sorte d'épée de Damoclès sur la tête des journaux algériens qui sont souvent confrontés à des problèmes de dettes avec les imprimeurs étatiques. Les prises de position de la presse ont valu à ses journalistes de nombreux désagréments et blocages : harcèlement judiciaire, condamnations, fermeture pure et simple des locaux du journal, suspension provisoire et même définitive. Il existe un bon nombre de journaux qui en ont payé les frais. Le quotidien « *Le Matin* », par exemple, en a fait l'expérience en juillet 2004 : son siège a été vendu et son directeur emprisonné. Les raisons directes avancées par le pouvoir sont simples : non-paiement de dettes auprès de l'imprimerie et pour ce qui est de l'emprisonnement de son directeur Mohamed Benchicou, il avait enfreint la législation sur les mouvements de capitaux. Mais les raisons indirectes sont aussi simples : le soutien indéfectible de ce journal pour le candidat Ali Benflis lors des élections présidentielles, ses positions contre le président et son entourage et

²⁰⁷ M. Zerrouk, op. cit., pp. 47-48.

²⁰⁸ Ibid., p. 49.

la parution, en avril 2004, du livre de Benchicou « *Bouteflika, une imposture algérienne* ». Depuis donc juillet 2004, « *Le Matin* » ne paraît qu'en version numérique.

Un autre problème auquel est confrontée la presse écrite est celui de la formation des journalistes qui sortent de l'université avec un niveau insatisfaisant. La faute n'incombe pas uniquement à l'université puisque même les journaux n'assurent pas de formation à leurs employés. Cela n'est pas sans conséquences sur la qualité du professionnalisme de la presse algérienne (presse basée sur l'opinion au détriment de l'enquête et de l'investigation) qui se trouve année après année dans une situation délicate du fait du départ des anciens, compétents et chevronnés, laissant place aux jeunes qui manquent crûment d'expérience. « *Le commentaire politique, souvent incendiaire, prend le pas sur l'information et le reportage.* »²⁰⁹ Il faut ajouter à cela le fait que certains journalistes, pour arrondir leurs fins de mois, travaillent pour le compte de plusieurs journaux. Il faut dire aussi qu'« *à l'exception des journalistes qui ont pu arracher, par le passé, quelques « droits sociaux », la majorité vit dans une misère intellectuelle et morale indescriptible.* »²¹⁰

Voilà donc un tableau récapitulatif concernant la naissance, le développement de la presse écrite en Algérie.

Il importe aussi, dans cette partie, de présenter les six journaux sur lesquels nous travaillons. Il s'agit de quotidiens nationaux, trois en arabe : *Echourouk*, *Echaâb*, *El Khabar* et trois en langue française : *El Moudjahid*, *El Watan* et *Liberté*. Sur les six quotidiens, nous avons deux publics et quatre privés. Nous présenterons ces journaux selon l'ordre historique de leur apparition sur la scène médiatique.

IV. Présentation des six journaux choisis comme corpus

1. *El Moudjahid*

Ce journal, porte-parole de la révolution algérienne, voit le jour dans un cadre bien particulier : entre la colonisation, avec son lot de souffrances et d'oppression, d'un côté et de l'autre, la guerre de libération avec son lot de sacrifices, de morts et de martyrs. À cette époque-là, la nécessité d'informer se faisait de plus en plus sentir. C'était donc une suite logique de voir sortir ce journal, deux ans après le déclenchement de la Révolution, en juin 1956, avec comme slogan : « *La révolution par le peuple et pour le peuple.* »

Paraissant de manière irrégulière, tantôt en français et tantôt en arabe, à cause notamment du harcèlement et des pressions du colonisateur français, *El Moudjahid* a connu

²⁰⁹ A. Cheurfi, op. cit., p. 167.

²¹⁰ M. Tadjer, in *Algeria Watch*, document html, http://www.algeria-watch.org/fr/article/presse/dossier_presse.htm (consulté le 15/12/2014).

différents pays d'édition : Algérie, Maroc et Tunisie. À propos de ce journal révolutionnaire, Abane Ramdane, fin stratège militaire et artisan du Congrès de la Soummam tenu en août 1956, disait : « *L'exploitation et la diffusion de la vérité sur la guerre d'indépendance, sur ses buts de paix, prolongent les succès militaires de l'ALN et consolident l'union du peuple algérien, cette union dans le combat et le sacrifice dont n'est capable qu'une nation en mesure de présider totalement à ses destinées. C'est donc là un besoin primordial auquel El Moudjahid, dans sa présentation de fortune, essayera de donner satisfaction.* »²¹¹ La création de ce journal avait donc un objectif clair : informer les Algériens et la communauté internationale sur les tenants et aboutissants de cette révolution en dévoilant le vrai et en faisant la lumière sur les méfaits de la presse coloniale française qui pratiquait la désinformation. « *Chaque numéro d'El Moudjahid apportait la contradiction aux puissants moyens de propagande de la France coloniale, et au-delà, il mettait à nu les valeurs morales et les idéaux politiques dont l'Occident se réclamait et qu'il prétendait défendre en apportant la preuve que ceux-ci sont quotidiennement piétinés en Algérie, livrée aux massacres collectifs, au napalm, aux tortures, aux camps de concentration. Numéro après numéro, El Moudjahid éclaire et explique aux larges fractions de l'opinion occidentale, qui est tenue sciemment en ignorance, les réalités de la guerre de libération et dont la presse française s'ingénie à cacher les faits.* »²¹²

Il apparaît clairement que ce journal, créé en période de guerre, a été d'une importance capitale pour la poursuite du combat contre le colonisateur mais, de nos jours, les choses ne se présentent pas de la même façon et, force est de constater qu'il ne jouit plus de la même réputation qu'il avait à l'époque. Classé comme journal public et doté de gros moyens financiers et matériels, *El Moudjahid* tire à entre 10 000 et 25 000²¹³ exemplaires, loin derrière les journaux francophones privés : *El Watan* (100 000-200 000) et *Liberté* (50 000-100 000). C'est dire toute la perte de son aura face à un lectorat de plus en plus exigeant et de plus en plus avide de liberté d'expression. Qualifié de journal gouvernemental, il ne s'en cache pas et il fait montre d'allégeance à tout ce qui en émane. Mais son tort n'est pas celui d'être l'étendard du pouvoir en place mais bien l'image qui s'en dégage en matière de traitement de l'information. Cela a commencé malheureusement durant la guerre de libération lorsqu'il avait titré en une, en mai 1958 : « *Abane Ramdane est mort au champ d'honneur.* » Quelques années plus tard, les Algériens découvrent, avec stupéfaction, que ce stratège de la

²¹¹Ibid., p. 31.

²¹² Ibid., p. 33.

²¹³ Selon le site www.4imn.com.

révolution algérienne avait été exécuté par ses frères d'armes. Une belle ironie du sort que ce mensonge puisque celui qui ne cessait de vanter les mérites de ce journal, se retrouve deux années après victime de désinformation. Cela n'est qu'un exemple parmi tant d'autres. Et c'est ce qui explique peut-être, entre autres, les raisons du désintérêt des lecteurs. Ce fait ne semble pas l'inquiéter outre mesure parce qu'il a apparemment toutes les garanties, financières surtout, de survivre grâce à l'aide de l'État. Il se trouve enfin que ce cas n'est pas isolé et qu'il est monnaie courante dans les pays à tradition totalitaire. Ce qu'il faut dire pour clore cette présentation est que, tout compte fait, le bilan de ce journal est mitigé. Passons à présent au journal *Echaâb*.

2. *Echaâb*

Lancé le 11 décembre 1962, le quotidien Ech-Chaâb, le peuple en arabe, incarne la volonté de l'Algérie indépendante d'avoir un journal arabophone en concurrence bien entendu avec la presse francophone, bien positionnée à l'époque, et en concordance avec le projet de bâtir une société algérienne basée sur les valeurs arabo-islamiques. Mais ce quotidien « [...] *a connu, depuis sa création, de sérieuses difficultés. Sa diffusion a toujours été faible et son audience très limitée [...] Il a été beaucoup plus, un symbole, celui d'une presse en langue arabe, rêve de l'Algérie depuis l'époque coloniale [...] Sa présentation est d'autant plus difficile, aujourd'hui, qu'il est beaucoup plus que d'autres journaux algériens, le plus fermé à toute communication [...]* »²¹⁴ Ces propos sont de Zahir Ihaddaden, un grand spécialiste de la presse écrite algérienne et datent des années 1980. Le constat est toujours le même puisque nous avons, nous-même, été confronté au problème du manque de documentation concernant la naissance et l'évolution de ce quotidien. Nous nous sommes rabattu sur sa page web et nous ne pouvons que reprendre les maigres renseignements que nous y avons trouvés. Ainsi, il y est dit qu'Echaâb est un quotidien d'information national. Aucune mention n'est donnée quant à son orientation ou à sa ligne éditoriale. Ce qui nous oblige à dire que ce quotidien fait partie de la presse étatique ou publique et qu'il s'inscrit dans une perspective basée essentiellement sur l'allégeance au pouvoir en place et le patriotisme. Organe de pouvoir par excellence, ce journal vante les mérites des gouvernements successifs et trouve toujours des raisons pour leurs actions.

²¹⁴ Z. Ihaddaden, *La presse écrite en Algérie de 1965 à 1982*, Alger, Les Editions Ihaddaden, 2002, p. 166.

3. *El Watan*

Nous allons présenter ce journal en nous basant presque exclusivement sur la présentation faite par le site du journal même²¹⁵.

Les auteurs de la page « *Qui sommes-nous ?* » présentent ce journal comme étant le fruit des réformes enclenchées par le gouvernement Hamrouche après les événements d'Octobre 1988. *El Watan* voit le jour le 08 octobre 1990 et il est considéré comme le premier quotidien libre de langue française, d'édition matinale, à être sorti des rotatives en Algérie. Les premiers journalistes à l'avoir créé viennent tous d'*El Moudjahid*. Sa ligne éditoriale est claire : elle est basée « *sur un traitement objectif de l'information, en développant des analyses pertinentes, une vérification rigoureuse des informations publiées et un souci constant d'ouverture à l'ensemble des sensibilités politiques du pays, notamment celle de l'opposition démocratique* »²¹⁶.

El Watan est aussi un espace de débat et d'échange d'expériences politiques, économiques et sociales. Confrontation d'idées, traitement de toutes les informations relatives au contexte national ou international sont les maîtres-mots de ce journal. En témoignent les fameuses rencontres qu'il organise et qu'il désigne par « *Les débats d'El Watan* ». Il y invite des personnalités du monde francophone, algériennes et étrangères et participe d'une manière active à la vie intellectuelle en Algérie.

Cependant, cela n'a pas empêché le pouvoir en place de lui interdire, indirectement, un de ses débats, pourtant consacré à l'économie. En effet, en octobre 2013, *El Watan* a été destinataire d'une lettre dans laquelle le directeur de l'Office de Riadh El Feth, où devaient se dérouler ses débats, lui demandait de fournir une autorisation de la wilaya d'Alger. Cette interdiction n'est pas la première puisque même le journal a été suspendu à cinq reprises et son directeur poursuivi en justice plus de cent fois. Selon les auteurs de la page web, « *les pouvoirs publics ont tenté d'étouffer financièrement et commercialement El Watan qui a résisté grâce à la solide réputation, qu'il s'est forgée auprès des opérateurs publics et privés.* » Cela a obligé en quelque sorte ce journal à avoir ses propres rotatives, acquises conjointement avec le journal *El Khabar*, ce qui lui a permis d'avoir une certaine autonomie financière vis-à-vis des pouvoirs publics et d'améliorer par conséquent sa ligne éditoriale.

Ce journal possède par ailleurs une édition spéciale week-end et des suppléments consacrés à l'économie, à l'immobilier et à la télévision.

²¹⁵ « *Qui sommes-nous ?* », document html, http://www.elwatan.com/services/qui-sommes-nous/qui-sommes-nous-06-08-2013-85107_247.php (consulté le 09/08/2017).

²¹⁶ Ibid.

4. *El Khabar*

Lancé par de jeunes journalistes le 1^{er} novembre 1990, ce quotidien arabophone a eu des débuts difficiles à cause notamment de problèmes d'imprimerie. Selon M'hamed Rebah, reprenant les dires de certains des premiers journalistes de ce quotidien, « [...] *les dinosaures de la presse du parti unique n'avaient pas manqué de se réjouir des pertes financières énormes qui hypothéquent, dès son lancement, l'avenir d'El Khabar.* »²¹⁷ Mais c'était, d'après Rebah²¹⁸, sans compter sur la détermination de ses jeunes journalistes qui avaient su relever le défi et permis à leur journal de continuer à exister et à atteindre de très bons tirages allant jusqu'à 500 000 exemplaires en mai 1990. L'acquisition d'une imprimerie en association avec le journal *El Watan*, en 2000, n'a fait que renforcer la présence de ce quotidien sur la scène médiatique algérienne. D'après l'auteur, cité précédemment, le succès d'*El Khabar* est dû en partie à ce qui suit : « [...] *utilisation d'une langue arabe accessible à tous, information de proximité (60 correspondants), conscience professionnelle et fidélité aux lecteurs, ligne éditoriale sans parti pris [...] volonté de remplir la mission d'information avec l'objectivité et la rigueur attendues loin de toute démagogie et langue de bois ...* »²¹⁹

Se réclamant de la presse indépendante, ce quotidien, qui s'impose donc une ligne éditoriale sans parti pris, se donne comme objectif la défense de la démocratie et de la liberté d'expression.

Enfin, *El Khabar*, classé deuxième journal à gros tirage après *Echourouk*²²⁰, essaie, aujourd'hui, tant bien que mal de s'imposer face à ses concurrents de la presse arabophone.

5. *Echourouk*

Selon le site tv.echouroukonline.com, le quotidien *Echourouk* a été créé en 1990 (le mois n'est pas indiqué) sous le nom d'*Echourouk*²²¹ *El Arabi* grâce à des professionnels expérimentés dans le domaine de l'information. Le 02 novembre 2000, ce journal reçoit un nouveau nom : *Echourouk El Yaoumi*. Il ne cesse de monter en puissance et son tirage à 500 000 exemplaires en est la parfaite illustration. Non seulement il possède un gros tirage mais il occupe la première place sur la scène journalistique algérienne surclassant ainsi tous les autres quotidiens, qu'ils soient arabophones ou francophones.

²¹⁷ M. Rebah, *La presse algérienne. Journal d'un défi*, Alger, Chihab Editions, 2002, p. 27.

²¹⁸ Ibid.

²¹⁹ Ibid., p. 29.

²²⁰ Selon le site www.4imn.com.

²²¹ Trois graphies sont utilisées pour désigner ce journal : *Echourouk*, *Ech-Chorouk El Yaoumi* et *Echourouk*.

Par ailleurs, côté ligne éditoriale, ce quotidien se caractérise par une orientation religieuse et se présente souvent comme indépendant par rapport au pouvoir politique.

Faute de documentation à même d'enrichir davantage cette présentation, nous ne pouvons que nous contenter de ces lignes.

6. Liberté

Nous allons procéder de la même manière que pour le journal *El Watan*. Nous allons prendre comme référence le site du journal *Liberté*, en particulier, la page dédiée²²² à la présentation.

Le quotidien *Liberté* est sorti de l'imprimerie pour la première fois le 27 juin 1992 grâce aux efforts conjugués de trois journalistes : Ahmed FATTANI, Hacène OUANDJELI, Ali OUAFEK et d'un businessman : Issad REBRAB. Son apparition coïncide avec le début de ce qui est couramment appelé « *la décennie noire* ».

Faisant du « *droit de savoir et du devoir d'informer* » son cheval de bataille, ce journal, qualifié d'indépendant, « *défend les principes de démocratie, de justice et les idéaux de liberté et de presse.* »²²³

Les auteurs de la présentation sur le site affirment que leur journal s'est imposé sur la scène médiatique grâce à son tirage, et là aucune indication n'est fournie concernant ce point, et à la qualité des articles publiés.

Ils signalent aussi le fait que *Liberté* n'a pas été épargné par les pressions exercées par le pouvoir en place : il a été plusieurs fois suspendu et certains de ses journalistes ont été emprisonnés. Il n'a pas été épargné non plus par le terrorisme. D'après le site, ce quotidien a dû se sacrifier pour la liberté de la presse.

Mais ce qui est remarquable dans cette brève présentation, c'est la présence d'un homme d'affaires au sein de la corporation journalistique qui, il faut le rappeler, a été, dès le début, réservée aux journalistes désireux de s'affranchir des contraintes et de la censure du pouvoir. Cette présence intrigue d'autant plus que les journaux, créés à l'époque dans le cadre de l'ouverture du champ médiatique, étaient subventionnés par l'État.

La question qui se pose est simple : cela a-t-il influé sur la ligne éditoriale de ce journal ? Seule une analyse, intégrant ce paramètre, lèverait le voile sur l'impact de l'argent sur le travail journalistique.

L'existence d'une presse écrite en français et en arabe présuppose normalement l'existence de deux références culturelles. L'une comme l'autre renvoient, selon l'histoire

²²² « À propos du journal », <http://www.liberte-algerie.com/static/apropos>.

²²³ Ibid.

sociopolitique et philosophique de la langue qu'elles emploient, à l'arabité et à l'islam et au monde moderne où démocratie et ouverture sur le monde sont légion. Le chercheur Hadj Miliani dresse le même constat : « *la lecture de la presse et les usages de l'Internet profilent, entre autres, des pratiques qui mettent en concurrence des univers culturels et sociaux.* »²²⁴ Mais, à la page suivante, il dit que « *la compétition linguistique entre organes de la même langue ou entre périodiques francophones et arabophones cache à peine des considérations prosaïques de parts de marché et d'hégémonie commerciale.* »²²⁵ Cela sous-entend que la compétition n'est pas seulement « culturelle » mais qu'elle est aussi d'ordre économique. Par contre, à la page 191, ce chercheur revient à la charge en affirmant que « *la compétition entre les deux langues (arabe et française) dans la presse écrite, dans ses versions papier et numérique, est toujours d'actualité avec la convocation des traditionnels ressorts idéologiques développés par les discours nationalistes, religieux ou moderniste.* »²²⁶ Mais ce que nous avons remarqué, à travers les incidents ayant émaillé le parcours de ces deux presses, c'est que ces univers culturels, continuellement présentés comme leurs seules références, se sont avérés, à plusieurs reprises, infondés vu le traitement quasi similaire de l'information, dans certaines circonstances. En témoigne en effet, depuis 1992, le travail à l'unisson de ces deux presses. Ce travail, qualifié, depuis, de scandales de la presse écrite montre à quel point journaux arabophones et francophones participaient, en parfaite entente, à des campagnes de désinformation au profit d'un clan au pouvoir²²⁷. Par exemple, en 1992, lors de l'arrêt du processus électoral par les généraux, surnommés les Janviéristes, le traitement réservé à cet évènement a été le même dans la quasi-totalité des journaux qui avaient, à travers leurs articles, soutenu et encouragé l'arrêt en question. Abstraction faite des motivations et du bien-fondé de cette décision politique, cette presse, dans les deux langues, aurait normalement dû en débattre selon ses deux références idéologiques. Mais cela n'a pas été le cas et d'autres scandales suivront. Entre juillet 1992 et août 1993, durant le mandat de Bélaïd ABDESSELAM à la tête du gouvernement, et suite aux mesures prises par ce dernier, en limitant ou en suspendant certaines importations, une partie de cette presse s'est mise à critiquer ce gouvernement en s'attaquant principalement à la personne de son chef. Celui-ci a même déclaré : « *Ce furent des campagnes de presse menées par les journaux « dits indépendants » mais qui, en réalité, ne sont que l'émanation de certains noyaux incrustés au*

²²⁴ H. Miliani, op. cit., p. 182.

²²⁵ Ibid., p. 183.

²²⁶ Ibid., p.191.

²²⁷ A. Cheurfi, op. cit., p. 40.

sein des sphères du pouvoir. »²²⁸ Ces attaques ne prendront fin qu'au lendemain du départ du gouvernement « Abdesselam ». Et en 1998, une campagne de dénigrement, d'une rare violence, s'est mise en branle contre le bras droit du Président Zeroual : Mohamed Betchine. Chaque jour, des scandales et des affaires scabreuses faisaient les uns des journaux. Cette affaire n'a pris fin qu'avec le départ de Liamine Zeroual²²⁹. Au début de l'année 2002 également, tous les journaux étaient au courant du périclitement du groupe El Khalifa mais aucune information n'est sortie confinant les lecteurs, et en premier lieu les clients de ce groupe, dans l'ignorance totale. Il faut dire que « *les liens entre les patrons de journaux et l'ancien patron du groupe, Rafik Khalifa, ont joué au détriment du devoir d'informer* »²³⁰. Ce géant économique s'effondrera complètement en 2003 laissant derrière lui des centaines de clients sans nouvelles de leurs avoirs en banque. En 2003 aussi, après le limogeage d'Ali Benflis, alors Chef du gouvernement, le parti pris de cette presse a été flagrant. Elle se met de la partie et engage un combat médiatique sans merci contre le clan au pouvoir, représenté par Bouteflika. Elle soutient même Ali Benflis en 2004, lors des élections présidentielles. Elle se met donc à servir les intérêts d'un clan au détriment de l'autre, en l'occurrence, les militaires contre Bouteflika²³¹. C'est à juste titre d'ailleurs que Mina Zerrouk nous rappelle que « [...] *les luttes intestines au sein du régime, comme parmi les nouvelles forces politiques voulant accéder au pouvoir, se transposent dans le champ médiatique.* »²³²

Le rappel de ces faits a pour objectif de montrer comment deux genres de presse, à l'origine différents sur les plans linguistique et idéologiques, peuvent se retrouver côte à côte, lors d'événements de grande importance, pour défendre une politique, un clan au pouvoir ou, au contraire, pour critiquer et stigmatiser un gouvernement, des personnes ou révéler des secrets, jusque-là bien gardés, donner l'impression de pratiquer un journalisme d'investigation et faire semblant d'informer les lecteurs en toute liberté. Cela remet en cause, nous semble-t-il, l'attente des lecteurs en matière de débats contradictoires, de confrontation d'idées et de lectures variées.

Conclusion

Comme nous venons de le voir, la presse écrite algérienne, qu'elle soit arabophone ou francophone, produit, en terme d'information, et dans certaines circonstances, le même discours qui semble régi par des considérations autres que la liberté d'expression et la défense

²²⁸B. Abdesselam, op. cit.

²²⁹ F. Gèze et S. Kettab, « Les violations de la liberté de la presse », dossier n°7, juin 2004, document PDF, http://www.algerie-tpp.org/tpp/pdf/dossier_7_presse.pdf (consulté le 05/11/2015).

²³⁰A. Cheurfi. op. cit., p. 167.

²³¹ Ibid., p. 159.

²³² M. Zerrouk, op. cit., p. 46.

de la démocratie. Cet état de fait concerne-t-il uniquement un moment précis ou des articles donnés ? Ou s'agit-il d'une ligne de conduite ? Qu'en est-il de l'éditorial écrit dans les deux langues ? Répond-il aux mêmes critères que ceux de l'article qui traite de l'actualité politique ? Ou obéit-il aux mêmes principes ? Comment dans un tel cadre, marqué par des années de sacrifices, de pression de la part des pouvoirs publics et par la censure, une presse peut-elle prétendre à défendre, au moyen du seul outil linguistique, la démocratie ? Le fait que la presse soit privée ou publique a-t-il une incidence sur la défense de la démocratie ? Quel sort devons-nous réserver à nos hypothèses émises plus haut et qui consistent dans l'idée selon laquelle les langues arabe et française ne véhiculent pas le même contenu en matière de démocratie. Devons-nous nous contenter uniquement d'interroger la notion de démocratie dans la presse et suivant les langues ? Nous essayerons de répondre à toutes ces questions dans le chapitre 5 réservé à l'analyse des éditoriaux des six journaux choisis pour la présente étude. Le chapitre suivant sera consacré à la recherche du vocabulaire de la démocratie.

Chapitre IV
À la recherche du vocabulaire
de la démocratie

Introduction

Faisant partie des mots-clés de notre sujet de recherche, le concept de démocratie doit être défini, décortiqué, examiné sous tous les angles possibles. Son explication et son examen approfondi constituent une étape cruciale dans notre thèse. C'est sur la base de ce chapitre d'ailleurs que nous essayerons de déterminer ce que véhiculent les langues arabe et française en termes de démocratie en analysant les éditoriaux de la presse écrite algérienne dans le chapitre V. Dans un premier temps, nous essayerons de définir le terme de démocratie en nous appuyant sur les dictionnaires de langue, les encyclopédies et les livres de spécialité. Nous passerons ensuite en revue son parcours historique et présenterons notre démarche quant à la manière de former un vocabulaire propre à la démocratie. Il s'agira de faire le point sur la méthode de travail et sur les logiciels d'analyse textuelle à utiliser, de délimiter le corpus et de procéder à l'analyse et bien évidemment à la présentation des résultats de cette dernière.

I. La démocratie : essai de définition

Qu'est-ce que la démocratie ? Quelle est l'origine de ce mot ? Quand a-t-elle fait son apparition dans la langue française ? Quels sont les moments saillants ayant marqué l'histoire de ce concept ?

La définition de ce concept est peut-être l'une des plus faciles car le constat qui s'impose, après la consultation des différents dictionnaires, livres de spécialité et encyclopédies, est qu'il y a une convergence de points de vue concernant le sens du mot « démocratie ».

Ainsi, pour le dictionnaire Le Petit Robert, la démocratie est une « *doctrine politique d'après laquelle la souveraineté doit appartenir à l'ensemble des citoyens; organisation politique (souvent, la république) dans laquelle les citoyens exercent cette souveraineté* »²³³. Les auteurs de ce dictionnaire illustrent cette définition par des exemples mais ils ne donnent pas de synonymes. Seuls les cinq antonymes suivants sont proposés en bas de l'article : « *aristocratie, monarchie, oligarchie, fascisme, totalitarisme* ».

Le Nouveau Littré, pour sa part, propose trois définitions pour l'entrée « démocratie ». C'est un : « 1. *gouvernement où le peuple exerce la souveraineté.*

2. *Société libre et égalitaire où l'élément populaire a l'influence prépondérante.* 3. *Régime politique dans lequel on favorise les intérêts des masses* »²³⁴.

²³³ Le Petit Robert 2014, version électronique.

²³⁴ Le Nouveau Littré, Editions Garnier, 2004.

En revanche, le dictionnaire Hachette rejoint en quelque sorte Le Petit Robert en proposant à peu près la même définition. C'est un « *régime politique où la souveraineté est exercée par le peuple* »²³⁵.

C'est la même définition que nous retrouvons d'ailleurs dans Le Grand Larousse encyclopédique mais avec plus de précision. Pour ce dictionnaire, la démocratie est un « *régime politique dans lequel le peuple exerce sa souveraineté lui-même, sans l'intermédiaire d'un organe représentatif (démocratie directe) ou par représentants interposés (démocratie représentative)* »²³⁶.

En d'autres termes et pour résumer les différentes définitions proposées par les dictionnaires de langue, nous pouvons dire que la démocratie est tout simplement l'exercice du pouvoir par le peuple qui participe à la gestion des affaires de l'État soit directement soit par le biais de ses élus.

Par ailleurs, les dictionnaires et certains livres de politique ne s'éloignent pas trop de cette définition mais développent le concept de démocratie de manière approfondie en distinguant notamment plusieurs types de démocraties. Nous allons donc essayer de reprendre quelques exemples de définitions fournies par ceux-là mêmes qui sont au cœur de la démocratie, en l'occurrence, les spécialistes en politique. Commençons par le Dictionnaire de la pensée politique de Dominique Colas qui rejoint d'ailleurs Alexis de Tocqueville et qui pense que : « *la démocratie ne définit pas seulement une forme de gouvernement : elle est un type de société* »²³⁷. Ce qui veut dire que la démocratie est à la fois le pouvoir, incarné par les différentes institutions qui fonctionnent de manière démocratique, et le peuple qui est derrière ce pouvoir. La deuxième définition, fournie par un autre dictionnaire de spécialité, replace le concept de démocratie dans le cadre de la légitimité et de la finalité. Ainsi, ce concept « *désigne d'une part, au regard de l'observation empirique, un type de régime représentatif doté présentement du monopole de la légitimité politique dans la plus grande partie du monde, et d'autre part une sorte d'idéal, de valeur, de principe ou, encore, de finalité quelque peu téléologique* »²³⁸. Dans ce cas, la démocratie est appréhendée selon deux critères : celui de la légitimité du pouvoir qui pratique ce mode de gouvernance : un pouvoir généralement légitime, c'est-à-dire choisi par le peuple et celui de la finalité qui s'exprime à travers ce qui est visé par cette politique, autrement dit : les droits de l'homme, l'égalité et tout ce qui touche aux libertés fondamentales.

²³⁵ Dictionnaire Hachette 2012.

²³⁶ Le Grand Larousse encyclopédique, 2007.

²³⁷ D. Colas, *Dictionnaire de la pensée politique : auteurs, œuvres, notions*, Paris, Larousse-Bordas, 1997.

²³⁸ Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques, Paris, Editions Dalloz, 1994, 2005.

Nous pouvons ajouter aussi la définition donnée par Philippe Raynaud et Stéphanie Rials selon qui, « *la démocratie ne désigne plus un régime parmi d'autres, mais semble être l'horizon de tout ordre politique légitime* »²³⁹. Autrement dit, un pouvoir choisi par le peuple suppose toujours l'existence de la démocratie et vice versa.

Il y a aussi la définition proposée par Patrick Cabanel et Jean-Marc Février qui disent que la démocratie « *paraît désormais désigner les vecteurs ou révélateurs de la volonté démocratique (assemblées, votations, principe majoritaire, médias, juges, sondages, etc.) que cette volonté elle-même. [...] Le terme renverrait moins au gouvernement (effectif) du peuple qu'à la manière dont sa volonté se trouve subsumée au travers d'un ensemble de procédés techniques de médiatisation* »²⁴⁰. Cela signifie que cette notion se rapporte plus au cadre pratique, qui se manifeste à travers les structures démocratiques mises en œuvre, qu'au cadre théorique englobant les idéaux démocratiques et la souveraineté populaire.

Alain Touraine²⁴¹, de son côté, souligne la nouveauté de la notion de démocratie dans le mesure où elle s'est affirmée suite à deux facteurs : l'effondrement des régimes totalitaires dans le monde et la victoire des États-Unis dans la guerre froide l'ayant opposée à la Russie. Il pense que la démocratie « *s'impose aujourd'hui comme une forme normale d'organisation politique, comme l'aspect politique d'une modernité dont l'économie de marché est la forme économique et la sécularisation l'expression culturelle* »²⁴². Pour cet auteur, il est clair que la démocratie représente la modernité par opposition aux temps écoulés caractérisés par le totalitarisme et qu'elle est basée d'un côté sur un système économique précis et de l'autre sur les valeurs culturelles de la laïcité. Pour lui, « *le pouvoir du peuple ne signifie pas, pour les démocrates, que le peuple s'assoit sur le trône du prince, mais, comme l'a dit Claude Lefort, qu'il n'y a plus de trône. Le pouvoir du peuple signifie la capacité pour le plus grand nombre de vivre librement, c'est-à-dire de construire leur vie individuelle en associant ce que l'on est et ce qu'on veut être, en résistant au pouvoir au nom à la fois de la liberté et de la fidélité à un héritage culturel* »²⁴³. Le maître-mot de la démocratie est donc la liberté de toute contrainte venant du pouvoir ou pour dire les choses autrement c'est la suppression pure et simple des contraintes.

Nous pouvons encore prendre la définition suivante qui donne plus d'éclaircissements quant au rôle de chacun dans un régime démocratique : « *la démocratie semble être, dans son*

²³⁹ P. Raynaud, S. Rials (dir.), *Dictionnaire de philosophie politique*, Paris, PUF, 1996.

²⁴⁰ P. Cabanel et J.-M. Février, *Questions de démocratie*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2000, p.18.

²⁴¹ A. Touraine, *Qu'est-ce que la démocratie ?*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1994, p. 15.

²⁴² Ibid.

²⁴³ Ibid., p.25.

principe, la façon la plus séduisante d'organiser le pouvoir dans une société : le peuple se gouverne lui-même ou par ses représentants et chacun, étant à la fois gouverné et gouvernant, apprend à tenir compte de l'intérêt général aussi bien que de ses intérêts individuels »²⁴⁴.

Nous pouvons également prendre la « *Déclaration universelle sur la démocratie* »²⁴⁵ et y relever tous les principes sur lesquels est basée la démocratie. Il faut juste noter que cette déclaration est structurée en trois parties : une partie qui porte sur les principes de cette notion, une autre sur les éléments et la manière d'exercer la démocratie et une autre encore concernant le caractère international de la démocratie. Ce qui est intéressant dans cette déclaration est que tous les principes sont présentés sous forme de points, 27 en tout.

- La démocratie, qui se présente comme un « idéal », a un caractère universel regroupant tous les peuples autour de principes communs. C'est un droit inaliénable de toute personne et il doit être appliqué librement, de manière égale et transparente et ce, en respectant toutes les tendances.

- Elle renvoie à une manière de gouverner qui prend en compte, dans son application, l'ensemble du vécu et des différences de chacun. Elle renvoie à une situation s'améliorant continuellement et se présentant comme tributaire du politique, du social, de l'économique et du culturel.

- C'est une politique visant la sauvegarde et la promotion des droits de l'homme. Elle prend en considération la justice, l'économie et la paix.

- Elle est basée sur le concours à la fois égal et complémentaire des hommes et des femmes.

- La démocratie est le garant d'un accès légitime au pouvoir basé sur le pluralisme politique, la liberté et la volonté populaire.

- La démocratie et les droits de l'homme sont inséparables.

- Le principe de la démocratie est basé sur le droit et l'égalité de tous devant la loi.

- La « *paix et le progrès* » économique, socioculturel sont à la fois la cause et l'effet de la démocratie. « *Il y a véritablement interdépendance de la paix, du développement, du respect de l'Etat de droit et des droits de l'homme.* »²⁴⁶

²⁴⁴ J.-V. Holeindre, B. Richard, *La démocratie : histoire, théories, pratiques*, Paris, Sciences Humaines Editions, 2010, p. 5.

²⁴⁵ Adoptée par le Conseil interparlementaire, Le Caire, 1997, <http://www.ipu.org/cnl-f/161-dem.htm>, (Consulté le 15/11/2015).

²⁴⁶ Ibid. Première partie : de 1 à 8.

- La démocratie tient son essence de l'Etat de droit basé sur la volonté du peuple connaissant parfaitement ses droits et devoirs.
- La démocratie vise à pondérer les forces politiques en prenant en considération toutes les différences et en assurant au maximum l'unité de la société.
- Elle nécessite l'existence de représentants du peuple chargés de concocter des lois et de contrôler le travail de l'exécutif.
- La démocratie est basée sur des élections où le peuple choisit librement, grâce au « suffrage universel », ses représentants.
- *« L'une des fonctions essentielles de l'Etat de droit est de garantir à ses citoyens la jouissance des droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux. La démocratie va dès lors de pair avec un gouvernement efficace, intègre, transparent, librement choisi et comptable de sa gestion. »*
- L'Etat doit rendre des comptes aux citoyens qui ont le droit de regard sur toutes ses actions.
- *« La vie publique doit être »* à la fois éthique et transparente.
- Chacun a le droit de « participer » à la gestion de l'Etat dans un esprit d'équité et d'impartialité.
- Le pouvoir judiciaire doit être souverain, indépendant et écouté par tout le monde.
- La démocratie est basée sur *« l'égalité, la transparence et l'éducation. »*
- La démocratie est une notion qui doit s'apprendre.
- Elle dépend largement d'une bonne économie.
- Elle suppose l'existence de la *« liberté d'opinion et d'expression. »*
- La démocratie a pour rôle de promouvoir le concours du peuple pour préserver *« la diversité, le pluralisme et le droit à la différence dans un climat de tolérance. »*
- La gestion de l'Etat doit être décentralisée pour permettre la participation de la société.²⁴⁷
- La démocratie a aussi un caractère international en ce sens où elle est *« applicable aux organisations internationales et aux Etats dans leurs relations internationales. »*
- La démocratie respecte le facteur humain et son intérêt.
- La démocratie internationale se plie aux lois et aux règles internationales.

²⁴⁷ Ibid. Deuxième partie : 15 points.

- La défense de la démocratie dans les relations entre les Etats.²⁴⁸

Cette déclaration nous fournit on ne peut mieux tous les ingrédients qui entrent en quelque sorte dans la composition de la démocratie. En plus des éléments que nous avons abordés plus haut, comme, entre autres, les différents droits de l'homme et la liberté, ce texte, qui s'apparente à un mode d'emploi de la démocratie, nous renseigne sur le fait que ce mode de gouvernance doit prendre en compte la justice, l'économie et la paix. Ces trois éléments sont à la fois les prémices et la finalité de toute démocratie.

Dans la deuxième partie, par contre, nous découvrons comment fonctionne la démocratie dont le noyau central doit être le peuple. Celui-ci est appelé à connaître parfaitement ses droits et ses devoirs. Il doit se montrer également capable de contrôler le pouvoir en place. Cela nous rappelle les propos de Chérif Bassiouni qui dit que « *la démocratie ne peut exister sans la société civile, et la société civile ne peut exister sans une population qui a la volonté et la capacité d'en défendre les valeurs et les institutions.* »²⁴⁹ Donc, la première négation de la démocratie, c'est l'apathie politique du peuple.

La troisième partie, quant à elle, définit les mécanismes de la démocratie sur le plan international. Ce mode de gouvernance dépasse donc les frontières des Etats qui sont soumis, dans leurs relations, aux principes démocratiques. Mais, sans vouloir rentrer dans le débat qui a fait rage ces dernières années dans le monde, à propos de la démocratie, il est curieux de constater que le dernier point de la troisième partie prête à équivoque. Le fait de défendre la démocratie, au niveau international, suppose-t-il l'immixtion dans les affaires internes d'un Etat ? Les événements, ayant secoué le monde en particulier en Libye et en Irak, relèvent-ils de ce principe ? Nous avons vu qu'au nom de la démocratie ces deux Etats ont été envahis. Comment pourrions-nous qualifier cela ? Est-ce cela la démocratie ? De quelle démocratie s'agit-il ? De la démocratie par la force ? Toutes ces questions restent malheureusement sans réponse et les faits parlent d'eux-mêmes.

Le plus intéressant dans cette déclaration, c'est qu'elle propose une définition complète de la démocratie. Elle fournit pratiquement tous les détails sur son application.

Maintenant que nous avons relativement cerné le concept de démocratie, nous devons faire le point sur son parcours historique. À quelle époque remonte la création de ce concept ? À qui doit-on sa création ? Et qu'en est-il de nos jours ?

²⁴⁸ Ibid. Troisième partie : 4 points.

²⁴⁹ C. Bassiouni, « Vers une déclaration universelle sur les principes fondamentaux de la démocratie : des principes à la réalisation », in « La démocratie : principes et réalisation », Genève, Union Interparlementaire, 1998.

Selon le dictionnaire Larousse²⁵⁰, qui divise l'histoire de la démocratie en trois périodes, la création de cette notion remonte à l'époque antique où les Grecs appliquaient une sorte de démocratie directe basée sur la participation des citoyens à la gestion des affaires de la cité. Il est à noter que les femmes et certaines catégories d'habitants de la Grèce antique, notamment les esclaves, n'avaient pas le droit de prendre part à la gestion en question et que l'élection avait peu d'importance. Pour ce qui est de la période du Moyen-Âge, dans l'ensemble, l'Europe ne suivait pas, dans sa totalité, cette politique. À part quelques villes disséminées çà et là, le reste était soumis à d'autres manières de gouverner. C'est durant la période moderne que la première vraie démocratie représentative apparaît en Angleterre au XVII^e siècle plus exactement. Un siècle après, Jean-Jacques Rousseau réintroduit, dans son livre le contrat social, le principe de démocratie directe basée sur le « *suffrage universel* » et la « *règle de la majorité* ». Mais le vrai succès de cette politique va s'affirmer entre la fin du XVIII^e et le début du XIX^e siècle en Amérique où l'insurrection des colons anglais a eu pour conséquence la publication d'une « *Déclaration des droits* » en 1776. Cette Déclaration a servi de référence pour la « *Constitution démocratique des Etats-Unis* ». Treize ans après la parution de cette déclaration, une autre, plus générale, voit le jour cette fois-ci en France lors de la Révolution de 1789. Il s'agit de la « *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* ». Cependant, il aura fallu attendre 1848 pour voir se concrétiser le principe du suffrage universel d'abord en France puis un peu partout en Europe au début du XX^e siècle. Ce siècle a vu aussi la notion de démocratie se mettre en déroute à cause notamment des politiques fasciste, nazie et stalinienne. Cette dernière a même été à l'origine de l'apparition de la démocratie populaire ou socialiste, appliquée après la Seconde Guerre mondiale en URSS et en Chine. Bien qu'elle ait été qualifiée de démocratie, cette politique socialiste a été jugée plus tard antidémocratique.

De nos jours, la référence en matière de démocratie est la démocratie libérale basée sur « *les libertés fondamentales (liberté de penser, garanties contre l'arbitraire, liberté de la presse, liberté de réunion, etc.), la séparation des pouvoirs (exécutif et législatif, principalement), le suffrage universel, l'organisation d'élections libres et régulières et le multipartisme* »²⁵¹. De nos jours aussi, il s'avère que cette notion a des défenseurs –sont-ils sincères ?- sur la scène mondiale, des défenseurs incarnés par les puissances de ce monde et à leur tête les Etats-Unis d'Amérique qui se sont autoproclamés gardiens de la démocratie ou,

²⁵⁰Le Grand Larousse encyclopédique, 2007.

²⁵¹ Ibid.

pour reprendre l'expression de Nicolas Guilhot²⁵², « *faiseurs de démocratie* ». Ils mènent même des guerres (en Afghanistan, en Irak, en Libye) pour, affirment leurs représentants officiels, combattre le terrorisme, les pays qui constituent l'axe du mal et y installer la démocratie. Mais c'est l'effet inverse qui s'est produit : au lieu de la démocratie, les habitants de ces contrées ont eu droit au chaos. Abstraction faite des tenants et aboutissants de cette guerre contre « *l'axe du mal* », il importe de noter que la démocratie est aujourd'hui une condition sine qua non pour se mettre au diapason du parangon politique universel. Parce que refuser d'appliquer une telle politique pourrait être source de danger. Ainsi, nous assistons dans le monde d'aujourd'hui à une démocratie par la force, ce qui est complètement contradictoire avec les idéaux de cette notion.

Après avoir défini cette politique et retracé son histoire, il nous semble nécessaire d'aborder les différents types de démocratie existant dans le monde. Pour ce faire, nous nous sommes appuyé sur le Dictionnaire²⁵³ de la science politique et des institutions politiques.

II. La démocratie au pluriel

1. La démocratie consociative

Elle est basée sur la diversité idéologique, linguistique, religieuse, sociale et partisane et sur la représentation de toute cette hétérogénéité.

2. La démocratie délibérative

Elle se base sur le débat public et sur la participation de tous les membres de la société civile avant toute décision politique importante. Cette démocratie réfute l'idée selon laquelle ce débat doit être l'apanage des hommes politiques ou des décideurs.

3. La démocratie directe

Comme son qualificatif l'indique, cette démocratie se pratique directement par les membres d'une communauté : sans intermédiaire. C'est l'« *exercice direct du gouvernement d'un Etat, d'une région, d'une ville ou de toute autre collectivité par l'ensemble des membres actifs de son corps politique* »²⁵⁴. Cette démocratie, peu courante, est le contraire de la démocratie représentative, très utilisée dans bon nombre de pays, en ce sens où cette dernière se fait par l'intermédiaire d'un représentant ou plus précisément d'un élu du peuple.

²⁵² X. de la Vega, « Le temps des « faiseurs de démocratie » » pp.237-240, entretien avec Nicolas Guilhot, 2009, document html, https://www.scienceshumaines.com/le-temps-des-faiseurs-de-democratie-entretien-avec-nicolas-guilhot_fr_23365.html#achat_article (consulté le 12/12/2015).

²⁵³ Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques, op. cit.

²⁵⁴ Ibid.

4. La démocratie électronique

Elle se manifeste à travers le nouvel espace offert par Internet qui permet aux citoyens de participer à la vie politique de leur pays. Forums, blogs, réseaux sociaux sont devenus des moyens de mobilisation très actifs pour les mouvements et associations de tout bord. Selon Stéphanie Wojcik, « *il est possible d'envisager de deux manières l'apport d'Internet au fonctionnement démocratique. D'une part, la « démocratie électronique» peut être conçue comme l'ensemble des expérimentations et réalisations conduisant à accroître la participation des citoyens [...]D'autre part, une conception extensive de la « démocratie électronique » conduirait à s'intéresser plus largement aux expériences politiques mobilisant les TIC, à travers les prises de parole des citoyens non formatées par les pouvoirs publics, et concourant de ce fait à reconfigurer l'espace public traditionnel* »²⁵⁵. Nous pensons également que cette démocratie est parfois le seul moyen pour un peuple de dénoncer les dérives et les dysfonctionnements d'un pouvoir totalitaire. L'exemple le plus illustratif est le printemps arabe où les Tunisiens, Egyptiens et Syriens ont eu recours à cette forme de démocratie pour déclencher leurs révolutions contre les pouvoirs en place.

5. La démocratie illibérale

C'est une démocratie ayant pour principe la majorité absolue et se souciant peu ou pas du tout des minorités.

6. La démocratie industrielle

Elle se focalise sur un principe simple : faire participer les travailleurs à la gestion de l'entreprise publique ou privée en ouvrant le champ aux débats.

7. La démocratie participative

Elle se veut une politique incluant le citoyen dans la prise de certaines décisions politiques dans un régime démocratique représentatif.

8. La démocratie procédurale

Elle s'applique aux démocraties modernes noyées dans les procédures qui travestissent en quelque sorte la vraie démocratie.

9. La démocratie représentative

Elle est exercée par des représentants élus par le peuple.

²⁵⁵S. Wojcik, « La démocratie électronique, mythe et réalité » (pp.121-127), in J.-V. Holeindre, B. Richard, op. cit., p. 122.

10. La démocratie de proximité²⁵⁶

C'est une politique visant à rapprocher les citoyens de leurs élus en les tenant informés des décisions prises et des projets en cours d'étude ou de réalisation. Cette politique est à cheval sur la démocratie directe et la démocratie représentative.

11. La social-démocratie²⁵⁷

Apparue après février 1848, cette démocratie est née du rapprochement entre deux tendances : les républicains démocrates et les socialistes avec comme référence : le marxisme.

12. La démocratie chrétienne²⁵⁸

Elle est représentée par une mouvance politique ayant vu le jour à la fin du XIX^e siècle et ayant pour référence le catholicisme.

13. La démocratie populaire²⁵⁹

Créée par les communistes, cette politique est née au XIX^e siècle et a été appliquée en URSS.

Cette typologie nous a permis de voir que les situations démocratiques sont variées et qu'elles se distinguent les unes des autres par leurs principes respectifs. Bien qu'elles paraissent complexes, ces situations convergent, dans l'ensemble, vers un seul crédo : le peuple comme source et finalité du pouvoir. Mais ce qui importe pour nous, ce n'est pas cette multitude de cas : c'est plutôt la démocratie en tant que concept et ses mots-clés. En d'autres termes, à travers quels mots la démocratie se manifeste-t-elle ? A-t-elle un langage qui lui est propre ? Est-il possible de dresser une liste regroupant tous les mots-clés de ce concept ? Est-il possible encore de parler de technolecte de la démocratie en sachant que cette dernière n'est qu'un concept et que le technolecte est réservé à tout un domaine ?

III. Technolecte ou vocabulaire de la démocratie ?

Si nous relisons les définitions données plus haut, nous allons nous rendre compte que la démocratie est d'abord une affaire de mots : gouvernement, souveraineté du peuple, alternance, séparation des pouvoirs par-ci, liberté multiforme, suffrage universel et droits de l'homme par-là. Nous avons l'impression que ce concept fonctionne toujours en coordination avec d'autres mots ou expressions qui en précisent le sens, la finalité et parfois même le moyen. Dans cette situation, notre objectif, étant de chercher tous les mots-clés de la démocratie, doit être redéfini. En effet, la tâche s'annonce ardue dans la mesure où chercher

²⁵⁶ J.-V. Holeindre, B. Richard, op. cit, p.320.

²⁵⁷P. Marlière, « Le déclin historique de la social-démocratie », pp.139-147, in J.-V. Holeindre, B. Richard, op. cit., p. 139.

²⁵⁸ Le Grand Larousse encyclopédique, 2007.

²⁵⁹ Ibid.

un technolecte pour un concept comme la démocratie est, théoriquement parlant, peu plausible : le technolecte est généralement réservé à un domaine. Le domaine des élections, par exemple, a son propre vocabulaire technique : candidat, isoloir, bulletin, vote, ballottage, etc. Mais, nous nous sommes dit que du moment qu'il existe un technolecte renvoyant aux élections, qui font partie, il faut le dire, d'un domaine plus large, à savoir, la politique, il devrait y en avoir un pour la démocratie. Nous avons remarqué en fait que cette dernière pouvait avoir son propre vocabulaire technique vu que chaque fois qu'on en fait usage, des mots/expressions récurrents font leur apparition. Cependant, en faisant une revue de la littérature politique, un constat sans appel s'impose : il y a un bon nombre de travaux sur le vocabulaire ou le langage politique mais pas assez d'ouvrages, nous semble-t-il, sur le vocabulaire de la démocratie et même quand il en existe, les termes-clés de la démocratie ne sont pas abordés dans leur totalité et il n'y est jamais question de technolecte. Ainsi, des travaux récents ont été effectués sur le vocabulaire en question mais ils ont été centrés sur le mot démocratie et ses dérivés, autrement dit sur la famille du mot « démocratie ». À titre d'exemple, nous avons le travail d'Anne-Laure Nicot²⁶⁰ qui a abordé la notion de démocratie en se limitant à : démocrate, démocratique, démocratiquement, démocratiser, démocratisation. Nous avons également l'article de Hugues Constantin de Chanay et de Sylvianne Rémi-Giraud²⁶¹ qui ont traité de cette notion en insistant sur le fait que le mot démocratie n'a pas de synonymes –il n'a que des antonymes- et en étudiant cette notion par opposition à, entre autres, monarchie, oligarchie, aristocratie, totalitarisme, etc. Ces auteurs ont examiné la notion de démocratie, d'abord dans la langue en se servant d'une référence lexicographique : le dictionnaire, et là ils ont fait allusion au rapport existant entre démocratie, égalité et liberté mais sans y accorder beaucoup d'importance, ensuite dans le discours en analysant un corpus. Nous, nous ne souscrivons pas à leur démarche dans la mesure où le mot démocratie n'a certes pas de synonymes mais il peut être remplacé par des formules faisant partie de son champ lexical comme par exemple « le pouvoir du peuple » ou « la souveraineté populaire » qui peuvent avoir une valeur de synonymie. Le troisième exemple que nous pouvons fournir est celui du travail d'Aurélien Morin et de Cécile Sourd²⁶² dont l'étude s'est concentrée, comme dans les autres articles, sur la démocratie et ses dérivés. Nous pouvons aussi prendre

²⁶⁰ A.-L. Nicot, « La démocratie en questions. L'usage stratégique de démocratie et de ses dérivés dans les questions au gouvernement de la 11^e législature (1997-2002), pp09-21, in P. Bacot et Ch. Le Bart (dir.), « Dire la démocratie aujourd'hui », Revue Mots, Les langages du politique, n° 83, 2007.

²⁶¹ H. C. de Chanay et S. Rémi-Giraud, « Démocratie et ses dérivés. De la dénomination à l'argument sans réplique ? » pp. 81-99, in P. Bacot et Ch. Le Bart (dir.), op. cit.

²⁶² A. Morin, C. Sourd, « Usages et usagers du mot démocratie et de ses dérivés. Une étude des professions de foi des candidats aux élections législatives et cantonales » pp. 23-35, in P. Bacot et Ch. Le Bart, op. cit.

comme exemple l'ouvrage de Raphaël Hadas-Lebel, intitulé : *Les 101 mots de la démocratie française*²⁶³. Bien que le titre soit attractif et que l'auteur y parle d'alternance, du droit de vote, de l'Etat de droit ou encore de la séparation des pouvoirs, la plupart des mots cités relèvent du paysage politique ou institutionnel de la France en tant que pays démocratique européen et non du vocabulaire de la démocratie comme le laisse supposer le titre. Nous avons, par exemple, les mots et expressions suivants : administration, arbitrage, autorité judiciaire, bloc de constitutionnalité, cabinet, campagne électorale, commission européenne, constitution, décret, etc. Donc, trouver un vocabulaire de la démocratie tout prêt à l'emploi s'avère impossible. Serait-ce à cause de son caractère politique ? Si nous prenons en considération l'avis de Jean-Marie Denquin²⁶⁴, la réponse est affirmative. Car, selon lui, le langage politique ne peut être un langage technique parce que c'est d'abord un langage destiné à la communication et son but principal c'est d'être compris par le commun des mortels, donc il doit être à la portée de tout le monde, c'est un langage qui ne demande pas de connaissance avancée ou de savoir antérieur pour le comprendre : ce n'est pas une science ou une technique. Bien que cela soit plausible, nous pensons que le langage politique de la démocratie mobilise un certain nombre de formules ou de mots-clés qui le différencient des autres langages politiques. Rien qu'en écoutant ou lisant un discours politique, nous pouvons, sur la base des mots employés, dire s'il s'agit de discours démocratique ou autocratique. C'est pour cette raison d'ailleurs que nous pouvons dire que les travaux sur la démocratie, signalés précédemment, auraient pu être plus conséquents si leurs auteurs avaient inclus tout le champ lexico-sémantique de cette notion. Nous nous assignons donc comme objectif la recherche d'un vocabulaire de la démocratie. Ainsi, après avoir mis en évidence, grâce aux dictionnaires de langue et aux ouvrages de spécialité politique, une liste de mots-clés (cf. p. 109) liés à cette notion, à première vue partielle, puisque nous ne nous sommes intéressé qu'à des mots hors-contexte, nous comptons aborder l'étude de ces mots en contexte. Une question, néanmoins, s'impose : dans quel contexte la notion de démocratie, avec tout son champ lexical, peut-elle apparaître le plus ? La réponse que nous pouvons fournir est simple : nous croyons que nous pouvons cerner les mots-clés de la démocratie dans trois sortes de discours : le discours institutionnel (Constitutions), le discours politique (programme et principes généraux des partis politiques par exemple) et le discours scientifique (articles ou ouvrages ayant déjà traité de cette notion). Mais nous penchons plutôt pour le premier discours et cela pour différentes raisons. D'abord, c'est dans la Constitution d'un pays que nous trouvons le cadre juridique

²⁶³ R. HADAS-LEBEL, *Les 101 mots de la démocratie française*, Paris, Éd. Odile Jacob, 2002.

²⁶⁴ J.-M. Denquin, *La politique et le langage*, Paris, Michel Houdiard Editeur, 2007, pp. 27-28.

dans lequel une politique comme la démocratie peut être pratiquée. Ensuite, c'est dans la Constitution que nous pouvons avoir toutes les modalités de mise en œuvre de la démocratie. Enfin, nous croyons que le discours institutionnel, du moins celui qui s'inscrit dans la démocratie, est le plus apte à fournir l'intégralité de ce que nous cherchons. Notre choix de corpus est donc fixé. Il reste maintenant les Constitutions à analyser. Que choisir ? Quelle Constitution prendre ? Avant de répondre à ces questions, nous devons présenter les outils que nous allons employer pour l'analyse de ces Constitutions.

IV. Les logiciels d'analyse textuelle comme outils de recherche du vocabulaire de la démocratie

Comme nous allons utiliser des logiciels pour le calcul et la recherche des expressions-clés de la démocratie, il est utile de présenter ces outils d'analyse ne serait-ce que pour en avoir une idée, même sommaire. Il convient dès lors de rappeler certains faits historiques ayant entouré la naissance de ces logiciels et de passer en revue les principales caractéristiques de ces derniers.

1. Historique

Les premiers traitements informatiques des textes datent de 1949, année durant laquelle un projet de saisir des « *Textes de la Somme théologique de Saint Thomas d'Aquin* » a été mené par un groupe d'universitaires sous la conduite du Père Robert Busa, rattaché au « *Centro Automazione Analisi Linguistica* ». Onze ans plus tard, Paul Inibis lance le « *Trésor de la langue française* » rassemblant des milliers d'œuvres littéraires. Ensuite, cette mode de saisie automatique s'est répandue un peu partout dans le monde : notamment en Europe et aux Etats-Unis²⁶⁵.

Dans le monde francophone, par exemple, la statistique textuelle a joué, selon Mirsini Tzanavari²⁶⁶, un rôle prépondérant dans la naissance du traitement informatique des données. L'apparition de cette statistique remonte aux années 1950 et elle a connu deux pionniers : Charles Muller, pour la statistique lexicale, et Jean-Paul Benzécri pour l'analyse statistique. La statistique lexicale, appelée aussi lexicologie quantitative ou lexicométrie, a été appliquée pour la première fois par le Centre d'Etude du vocabulaire français de Besançon. Mais c'est lors d'un colloque organisé en 1957 à Strasbourg que Ch. Muller a eu l'inspiration de s'intéresser à l'analyse lexicométrique sur ordinateur. Son travail a porté sur les œuvres de Corneille. « *La démarche statistique adoptée consiste à comparer les données observées aux*

²⁶⁵ M. Tzanavari, Analyse lexico-thématique de l'œuvre romanesque d'Hervé Bazin : approche lexicométrique et cooccurrence généralisée, thèse de doctorat, Besançon, 2008, pp. 11-12.

²⁶⁶ Ibid., p. 42.

*données calculées, à partir d'un modèle théorique. Cela revient à dire que le texte analysé est un échantillon représentatif de la langue et que par l'étude de ce corpus, nous pouvons tirer des informations sur la langue. »*²⁶⁷

Pour ce qui est de l'analyse statistique proposée par Benzécri, elle est basée sur des considérations mathématiques, à travers notamment l'analyse factorielle des correspondances. Etienne Brunet s'en est inspiré d'ailleurs pour son logiciel Hyperbase²⁶⁸.

Cela montre que l'analyse des données textuelles via ordinateur est quelque chose de récent. De plus, les concepteurs de logiciels ne cessent d'en produire : il suffit juste de voir leur nombre pour s'en convaincre.

En Algérie, le traitement informatique des corpus textuels est à ses balbutiements. Rien qu'à lancer une recherche sur le net et l'on découvre qu'il y a peu de travaux dans ce sens, à part ceux, bien entendu, de Attika Kara dans le domaine de la littérature et l'excellente thèse²⁶⁹ de notre collègue, Chérif Souti, qui a travaillé sur l'évolution du lexique employé par Ferhat Abbas dans ses écrits avant et après l'indépendance. Notre collègue a eu recours au logiciel Hyperbase et a démontré comment le lexique évoluait au gré des événements sociopolitiques.

2. Principales fonctions des logiciels d'analyse textuelle

Parmi leurs fonctions, il y a celle consistant à relever les cooccurrences ou les collocations dans un corpus et c'est cela qui nous intéresse dans le présent travail de recherche. C'est pour cette raison d'ailleurs que nous allons essayer d'en savoir un peu plus sur ces deux termes. Considérées comme des synonymes, cooccurrence et collocation renvoient aux mots qui apparaissent concomitamment dans un texte donné. D'après Tzanavari, *« dans la langue, certains mots présentent des affinités et tendent à apparaître ensemble : « ferme intention, argument de poids, rendre visite ou prêter attention ». Ces expressions sont souvent appelées des collocations. De telles associations s'opposent intuitivement à des expressions complètement figées comme « pomme de terre » ou « nid d'ange », pour lesquelles le sens du tout est difficilement prédictible à partir du sens des parties. »*²⁷⁰ Deux éléments sont donc à retenir de cette définition. D'abord, la collocation semble fonctionner de manière binaire et de manière concomitante. Ensuite, son sens peut

²⁶⁷ Ibid., pp. 42-43.

²⁶⁸ Ibid., pp. 43-44.

²⁶⁹ Ch. Souti, *Texte et contexte, évolution du lexique dans l'œuvre politique, littéraire et journalistique de Ferhat Abbas. Approche lexicométrique*, thèse de doctorat, Université des Frères Mentouri, Constantine, 2008.

²⁷⁰ M. Tzanavari, *op. cit.* p. 190.

facilement être déduit d'un seul élément. Tzanavari²⁷¹ affirme par ailleurs que la notion de collocation a été critiquée et qu'on a proposé plusieurs mots pour la remplacer comme : « semi-phrase », « expression idiomatique et locution », « segment répété ». Mais le mot collocation semble s'être imposé puisqu'il est toujours employé.

En revanche, Tutin Agnès et Grossmann Francis²⁷² distinguent deux approches quant au sens du mot « collocation ». La première, qui s'inspire des travaux de Firth, présente les collocations comme « *des mots qui tendent à apparaître ensemble* ». Cette définition porte aussi bien sur les groupements de mots comme « médecin...hôpital » ou « argument de poids » que sur les groupements de mots grammaticaux comme, par exemple, « se souvenir de ». La deuxième approche, par contre, se base sur la définition suivante. « *La collocation est cooccurrence lexicale privilégiée de deux éléments linguistiques entretenant une relation syntaxique.* »²⁷³ Voulant aller plus loin dans leur définition de la collocation, ces auteurs reprennent les dires de Mel'cuk et de Hausmann qui affirment que les éléments, composant une collocation, ne peuvent être mis sur le même pied d'égalité. Pour eux, une collocation se compose de deux constituants : la base qui a toujours son « sens habituel » et le collocatif qui dépend toujours de cette base. Selon eux, « *la base impose la sélection du collocatif.* »²⁷⁴ Mel'cuk rajoute qu'« *il y a collocation, lorsque, voulant « produire » une suite de deux expressions, le choix d'une des expressions n'est pas libre, mais imposé par l'autre.* » et il donne l'exemple suivant « *pour lexicaliser le sens d' « intense » en cooccurrence avec peur, le locuteur choisira bleue. La cooccurrence n'est pas libre mais restreinte.* »²⁷⁵

Cela s'applique exactement au cas que nous étudions et qui consiste à rechercher le vocabulaire de la démocratie. Nous pensons en effet que celui-ci fonctionne toujours de manière binaire : liberté d'expression, élection libre, liberté culturelle... et que le choix du collocatif dépend toujours du premier. Donc, nous inscrivons notre démarche dans l'optique présentée par les auteurs cités plus haut.

Par ailleurs, dans cette thèse, nous ne prenons pas en considération la distinction que font certains chercheurs, Tzanavari entre autres, entre la cooccurrence et la collocation. Si pour eux, la première est réservée au domaine statistique et la seconde à la linguistique, pour nous, leur emploi est équivalent et nous allons utiliser indifféremment l'une à la place de l'autre. C'est vrai que la cooccurrence semble porter sur des fragments plus étendus que la

²⁷¹ Ibid., p 191.

²⁷² A. Tutin et F. Grossmann, « Collocations régulières et irrégulières : esquisse de typologie du phénomène collocatif », Revue française de linguistique appliquée, 01/2002 (Vol. VII), pp. 7-25.

²⁷³ Ibid.

²⁷⁴ Ibid.

²⁷⁵ Ibid.

collocation mais il n'en demeure pas moins que la base reste la même : la recherche des mots apparaissant ensemble.

Voilà donc une des fonctions des logiciels d'analyse textuelle qui peuvent servir à d'autres fin comme : l'analyse thématique, le calcul du nombre d'occurrences, la recherche des mots grammaticaux... La liste est longue et le choix des logiciels est embarrassant. Il en existe une multitude. Citons, à titre illustratif, quelques-uns : Alceste, Pistes, Tact, Lexico, Word Cruncher, Oxford concordance Program, Saint Chief, Dicologique, Antconc, Dico, Context...

Pour notre travail, nous en avons choisi trois : Context, Dico et Antconc²⁷⁶. Le premier nous servira de moyen pour le calcul du nombre d'occurrences des items de la démocratie. Le deuxième et le troisième seront utilisés pour la recherche des collocations. Leur présentation est incluse dans l'analyse même du corpus dans les pages qui suivent.

V. La Constitution comme moyen menant au vocabulaire de la démocratie

Comme notre principale langue de travail est le français, nous avons jugé utile de prendre, en plus de la Constitution algérienne, les Constitutions de pays francophones se réclamant de la démocratie : France, Belgique, Suisse, Luxembourg, Canada. Pour étudier les textes choisis, nous allons utiliser deux logiciels d'analyse textuelle : Dico et Contexte²⁷⁷. Le premier va nous servir de moyen pour calculer le nombre d'occurrences des mots/expressions recherchés et le second va nous fournir les différentes cooccurrences des mots renvoyant à la démocratie. Avant de procéder à l'analyse, nous présentons les étapes que nous allons suivre.

- Enumération des mots-référence que nous avons classés dans le champ lexical de la démocratie.
- Introduction ordonnée des textes (Constitutions) choisis dans le logiciel en vue de leur traitement automatique.
- Calcul du nombre d'occurrences.
- Relevé des cooccurrences.
- Présentation et interprétation des résultats obtenus.
- Etablissement d'une liste de mots pouvant constituer le vocabulaire de la démocratie. En plus de cette liste, il y en aura une autre en langue arabe.

1. Les mots-référence ou les items de la démocratie

Nous entendons par mots-références les termes qui reviennent le plus dans les différentes définitions proposées par les dictionnaires ou les ouvrages de spécialité. Ainsi, les

²⁷⁶ Ce logiciel sera utilisé pour la recherche des cooccurents dans les éditoriaux.

²⁷⁷ Logiciels créés par Jean Véronis, enseignant-chercheur en linguistique et en informatique à l'université d'Aix-en-Provence (Marseille), mort dans un accident de la circulation en 2013.

formules relevées dans ces définitions vont être soit divisées en deux pour donner deux mots-référence soit carrément tronquées d'un élément. Par exemple : « gouvernement du peuple » permet d'avoir deux mots-référence : gouvernement et peuple et « liberté de penser » donne : liberté tout court. Ce procédé va nous permettre de voir tous les cooccurrents des mots-référence choisis et d'établir ensuite une liste englobant tous les cas. Les mots-référence ou items sélectionnés pour l'analyse sont : démocratie et ses dérivés : démocrate, démocratique, démocratiquement, démocratiser et démocratisation, gouvernement, pouvoir, peuple (+ populaire), souveraineté (+ souverain, souverainement), suffrage, vote (+ voter), droit, liberté (+ libre, librement), égalité (+ égalitaire).

2. Traitement automatique des données

Notre corpus, recueilli sur internet, est composé de six Constitutions se rapportant aux pays suivants : Algérie, France, Belgique, Suisse, Luxembourg et Canada. La longueur de ces textes varie selon le pays d'origine. Ainsi, pour la Constitution algérienne²⁷⁸, nous avons 28 pages regroupant la version de 1996 suivie de trois amendements en 2002, 2008 et 2016. Celle de la France²⁷⁹ date du 03 juin 1958 et compte 40 pages. Celles de la Belgique²⁸⁰ et de la Suisse en contiennent respectivement 56 et 38. Enfin, les Constitutions luxembourgeoise et canadienne comptent chacune 43 et 75 pages.

Ces textes en version HTML et PDF vont être transformés en fichiers textes « .txt. » au moyen du bloc-notes de Windows. Cette transformation est nécessaire pour le traitement automatique par les deux logiciels Dico et Contexte.

Avant de procéder à l'analyse des textes, présentons ces deux logiciels. Dico est un gratuitiel permettant de relever toutes les formes lexicales dans un corpus avec leur nombre d'occurrences. Contexte a pour fonction de donner les cooccurrents d'un mot dans un corpus.

Après avoir donné un aperçu du corpus et de l'outil d'analyse, nous passons à présent au travail proprement dit qui consiste, nous devons le rappeler, en :

- Le calcul du nombre d'occurrences des mots-référence dans les cinq Constitutions.
- L'introduction de ces données dans un tableau incluant d'un côté les Constitutions par pays et de l'autre, les mots-référence.
- Interprétation des résultats obtenus.
- Le relevé des cooccurrents des mots-référence.
- Leur classement dans un tableau selon les Constitutions choisies.
- Analyse des tableaux à la recherche du vocabulaire de la démocratie.

A. Calcul du nombre d'occurrences des mots-références ou items

²⁷⁸ Disponible sur le site : www.conseil-constitutionnel.dz

²⁷⁹ Disponible sur le site : www.conseil-constitutionnel.fr

²⁸⁰ www.senate.be

Constitutions par pays	Constitution	Constitution	Constitution	Constitution	Constitution	Constitution
Mots-référence	algérienne	française	belge	suisse	luxembourgeoise	canadienne
Démocratie + dérivés	11	05	00	03	03	06
Gouvernement	38	68	51	00	57	64
Pouvoir	14	20	44	05	163	73
Peuple (s)/populaire	50	20	07	38	01	12
Souveraineté + dérivés	14	07	00	02	21	00
Suffrage (s)	04	09	28	01	05	00
Vote (s)	08	29	18	34	34	26
Droit (s)	89	77	85	182	331	186
Liberté/libre/librement	50	36	16	52	90	48
Egalité/égalitaire	06	10	07	09	61	18
Total	284	281	256	326	766	433

Nombre d'occurrences par Constitution

B. Interprétation

Ce tableau nous indique de manière chiffrée le nombre d'occurrences des items de la démocratie par Constitution. Des écarts et parfois des similitudes sont constatés quant au nombre d'occurrences de ces items. Pour mieux cerner tout cela, il importe de procéder à une comparaison sommaire de ces résultats et de chercher, le cas échéant, les raisons justifiant une telle situation. Le mieux serait, nous semble-t-il, de prendre chaque item séparément et de l'analyser selon les différentes Constitutions. Commençons par le mot démocratie. La première remarque à faire concernant cet item est que nous avons 2 situations : quatre cas similaires et deux particuliers. Pour les premiers, nous avons 03 occurrences pour chacune des Constitutions suisse et luxembourgeoise et respectivement 05 et 06 pour les Constitutions française et canadienne. Ce qui nous amène à dire que l'item démocratie et ses dérivés n'apparaissent pas beaucoup dans lesdites Constitutions et que cela pourrait être un écueil pour le relevé des cooccurrents lors de la deuxième étape dont nous avons parlé plus haut. La seule solution est de nous rabattre sur le reste des items. Cela ne peut par ailleurs remettre en cause l'exercice ou non de la démocratie dans les pays cités. Pour ce qui est du deuxième cas de figure, nous avons les deux extrêmes : un cas où il y a 11 occurrences, relevées dans la Constitution algérienne et un autre, celui de la Constitution belge, où nous avons noté zéro occurrence. Mais c'est le deuxième cas qui est digne d'intérêt. Comment expliquer en fait cette absence totale du mot démocratie. La première explication, que nous pouvons donner, est que la démocratie, étant un principe évident et indiscutable pour tout pouvoir belge, les légistes n'avaient même besoin de l'inclure dans la Constitution. Nous pouvons aussi expliquer cela par le fait que la démocratie est peut-être exprimée au moyen d'autres mots. Nous nous contentons de ces deux explications parce que cette partie ne prend en compte que le nombre d'occurrences.

Pour le deuxième item, « gouvernement », les chiffres varient entre 38 et 68 occurrences avec une exception au niveau de la Constitution suisse pour laquelle, le logiciel « Dico » n'a détecté aucune occurrence. Cela est dû peut-être à la nature de l'Etat suisse qui est basé sur la démocratie directe où le poids des cantons, régions suisses, a beaucoup d'importance dans la gestion politique. Cette phrase d'ailleurs, tirée de l'article 46 de la Constitution suisse, illustre ce que nous venons de dire. « *La Confédération laisse aux cantons une marge de manœuvre aussi large que possible en tenant compte de leurs particularités.* » Nous avons aussi l'article 47 qui stipule : « *La Confédération respecte l'autonomie des cantons.* » et « *Elle laisse aux cantons suffisamment de tâches propres et respecte leur autonomie d'organisation. Elle leur laisse des sources de financement*

suffisantes et contribue à ce qu'ils disposent des moyens financiers nécessaires pour accomplir leurs tâches. » Le pouvoir est donc décentralisé et le peuple joue un grand rôle dans la gestion locale. C'est le même constat qui s'applique au mot-référence « pouvoir » dont l'apparition tourne autour d'une fourchette allant de 14 à 163. Là encore, nous n'avons trouvé que 05 occurrences pour le cas suisse. Notons par la même occasion que cet item apparaît 163 dans la Constitution luxembourgeoise. Une simple relecture de celle-ci nous permet de constater que la majeure partie des occurrences relevées par le logiciel sont des verbes, ce qui rend l'utilisation du logiciel « Dico » sujette à discussion. Il s'avère en effet que même pour les autres Constitutions, les chiffres trouvés sont à prendre avec réserve. Mais ce n'est que partie remise puisque dans la deuxième phase, réservée à recherche des cooccurrents des items de la démocratie, ne seront pris en considération que les occurrences où il y a le nom « pouvoir ».

S'agissant de l'item « peuple » et de son dérivé « populaire », nous avons décelé trois cas : un cas où les chiffres sont situés entre 38 et 50, un autre où il y a 12 et 20 et un autre enfin avec un nombre inférieur aux précédents : 01 et 07. Là encore, nous devons faire attention à ces chiffres en particulier pour le cas algérien où nous avons relevé pas moins de 50 occurrences. En effet, l'appellation « République algérienne démocratique et populaire » comporte déjà l'adjectif populaire. Reste à savoir si cette expression apparaît ou non plusieurs fois dans le texte.

En revanche, l'item « souveraineté » présente une situation où d'un côté, nous avons un nombre d'apparitions plus ou moins important : 07, 14 et 21 et de l'autre, un nombre très bas : 02 et zéro. La première situation regroupe respectivement les Constitutions : française, algérienne et luxembourgeoise et la deuxième, celles de la Suisse, de la Belgique et du Canada. Si pour les premiers Etats, l'accent semble être mis sur la souveraineté (encore faut-il préciser de quelle souveraineté il s'agit : celle de l'Etat ou celle du peuple ?), dans les autres pays, où nous avons affaire à un système fédéral, l'absence ou le nombre relativement faible des occurrences peut s'expliquer par le caractère pluriel de la population locale qui gère pratiquement seule les affaires de sa région. Ces Etats fédéraux sont complètement décentralisés, qui en régions, qui en provinces et qui en cantons. De plus, en Belgique et au Canada, les tensions linguistiques sont telles qu'elles risquent d'ébranler l'unité même de leurs peuples. Donc, parler de souveraineté dans ces cas, les derniers en particuliers, paraît inapproprié.

Pour ce qui est du « suffrage », il est difficile de porter un jugement sur le nombre d'occurrences étant donné qu'un pays comme le Canada, par exemple, où la démocratie est

une pratique certaine, cet item présente zéro occurrence. Une simple lecture des résultats de la recherche de l’item suivant nous a permis de constater que le mot le plus employé était « vote ». Il y apparaît 26 fois. Pour les autres Constitutions, cela va de 01 pour la Constitution suisse, par exemple, à 28 pour la Belge. Le synonyme de « suffrage », le mot « vote », est utilisé dans les six Constitutions. Là encore, il semble que nous ayons commis un impair quand nous avons dissocié ces deux items. Le mot vote est une variante de suffrage au même titre qu’élections ou scrutin. Ce qui est important dans une telle analyse, c’est leurs cooccurents parce que, c’est à partir de ces derniers que nous pourrions dire que cela fait ou non partie de la démocratie. Un mot comme vote n’a de sens en démocratie qu’étant accompagné d’un adjectif comme par exemple « vote libre ». Employé tout seul, son sens devient vague et nous le retrouvons même dans d’autres systèmes politiques à l’instar des dictatures.

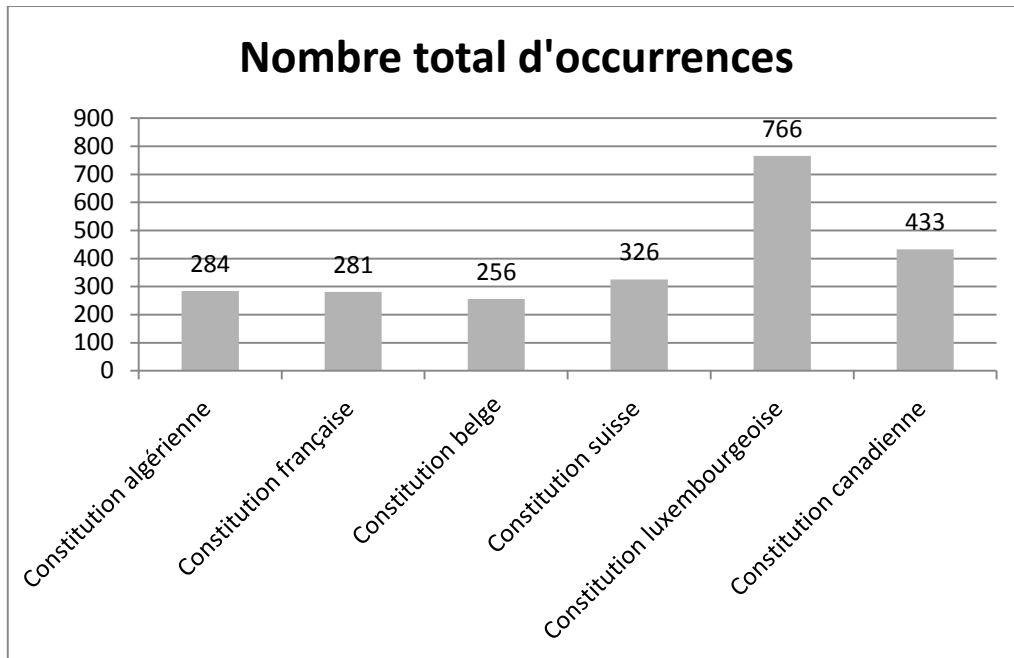
Par contre, l’item qui attire le plus l’attention, en termes de nombre d’occurrences, est « droit ». La Constitution luxembourgeoise, par exemple, détient à elle seule 331 occurrences, suivie de la Constitution canadienne et de la Suisse avec respectivement : 186 et 182 apparitions. Les trois autres présentent des chiffres égaux dans l’ensemble, allant de 77 à 89. Mais quoi de plus normal qu’un mot comme « droit » pour être récurrent dans une Constitution ? N’est-ce pas là qu’on trouve tous les droits des citoyens ? Donc, ce terme, pris tout seul, relève plus du juridique, du constitutionnel que de la démocratie. Celle-ci semble fonctionner de manière binaire.

Le mot-référence « liberté » ne présente cependant pas la même situation. Son nombre d’occurrences varie entre 16 et 52. Seule la Constitution luxembourgeoise en contient 90. Cet item, philosophique par excellence, fonctionne souvent en collocation dans le domaine politique. En démocratie, il existe plusieurs sortes de liberté : celle de croire, celle de ne pas croire, celle de parler...

Pour le dernier item, « égalité », le nombre d’occurrences ne déroge pas à la règle des précédents dans la mesure où il y a toujours quatre ou six Constitutions qui présentent des chiffres relativement voisins et un cas particulier. Celui-ci concerne la Constitution luxembourgeoise avec 61 occurrences.

Par ailleurs, les totaux en bas du tableau indiquent que la Constitution qui emploie le plus les items de la démocratie est celle du Luxembourg, suivie de celle du Canada et de celle de la Suisse. Les autres Constitutions sont pratiquement à égalité. Cela signifie-t-il que la Constitution luxembourgeoise est plus démocratique que les autres ? Rien ne permet de l’affirmer puisque le critère retenu est purement quantitatif. Une analyse approfondie de cette

situation pourrait peut-être enlever cette ambiguïté, mais il nous semble que la comparaison par item, faite plus haut, suffit largement à dissiper ce flou. Ceci étant dit, un graphique ne peut qu'être utile pour illustrer l'écart entre les totaux du tableau de la page 111.



Pour conclure, ce calcul du nombre d'occurrences des mots-référence nous a été doublement utile. D'abord, cela nous a permis de vérifier si les items retenus étaient ou non valables en ce qui concerne leur choix. Ensuite, le calcul du nombre d'apparition de ces items nous a donné, ne serait-ce que superficiellement, une idée sur l'emploi/non emploi de certains mots-références dans les Constitutions. Mais le point noir de ce travail de calcul a été le choix du logiciel Dico qui s'est avéré non judicieux, en particulier au niveau l'item « pouvoir » pour lequel, les deux formes : verbe et nom ont été classées de la même façon. Il se peut que ce logiciel permette la recherche par forme mais comme nous n'y avons pas prêté attention au départ, nous n'avons pas jugé utile de refaire le travail puisque la forme verbale va être éliminée lors de l'analyse cooccurentielle.

C. Relevé des cooccurrents des mots-référence et leur classement dans un tableau selon les Constitutions

▪ **Constitution algérienne**

Mots-référence	Contexte gauche	Contexte droit
Démocratie	la la	00 participative
Démocratique (s)	Etat alternance (2) organisation caractère ordre processus Etats	00 par la voie d'élections 00 00 00 00 00
Démocratiquement	00	00
Démocrate (s)	00	00
Droit (s)	primauté du son le le le un ce le ce le le le ont le son ce le le ont a ont le le le le le ayants respect du	00 (2) souverain international (2) à l'autodétermination à la culture fondamental ne peut porter atteinte de créer des partis politiques ne peut... de créer des associations de choisir d'entrée et de sortie à l'assistance judiciaire d'entrer à entrer peut être d'héritage à l'enseignement à la protection (2) à un environnement sain au travail à la sécurité à l'hygiène au repos du travailleur syndical de grève 00 à l'honneur à l'intimité à la protection de la famille

	<p>taxe ou du du du plein (12) de au de au les égalité en promotion des les des les les ces aux ses ces les des jouit de 00 les</p>	<p>d'aucune sorte d'asile de grâce de remise 00 commun de la famille pénal du travail 00 (7) 00 politiques (2) de l'homme (6) fondamentaux (2) des consommateurs d'auteur n'est toléré... d'autrui (2) civils (2) ne peut être ordonnée de l'enfant reconnus (2) lui permettant de toute nature du citoyen</p>
Egalité	<p>L' L' L' en cas d'</p>	<p>00 (3) en droits et devoirs des citoyens de voix</p>
Gouvernement	<p>du membres du le action du (2) du du le le le le du du le le le du le du</p>	<p>00 (14) après consultation élabore à l'approbation tel qu'approuvé par l'assemblée au président (2) en place doit présenter peut (2) également présenter en fonction désigné dans les conditions soumet à l'adoption ne saisit pas par ordonnance sur une question aux questions</p>

	du du le	le justifie par le vote rend compte
Liberté (s)	terre de la la la la la la la la la la la la la cette toute la la mise en les droits et protection des des des les des des aux droits et	00 00 (6) de chacun (2) d'autres peuples de conscience d'opinion (3) d'exercice du culte d'investissement de commerce de création : intellectuelle artistique scientifique de recherche scientifique de manifestation pacifique de la presse écrite audiovisuelle ne peut être est garantie d'expression (2) de réunion (2) du député individuels fondamentales (4) 00 individuelles (2) collectives académiques d'expression d'association publiques garantis de l'homme du citoyen
Libre (s)	Peuple la règle du société de son le élections	00 choix du peuple (2) 00 échange arbitre de sa profession 00
Librement	choisit choisir	ses représentants le lieu de sa résidence

Pouvoir	tout le l'exercice du du le son du du du indépendance du attributions du	00 constituant aux plans exécutif de nommer de recourir législatif (2) réglementaire judiciaire (5) judiciaire judiciaire
Peuple (s)	Le un le au le le le le le le le du la volonté du (3) la souveraineté du au nom du l'approbation du approuvée par le repoussée par le soumise au choix du unité du prospérité du d'autres les	algérien (5) libre a versé de remporter entend + verbe (3) 00 (18) est confiant est la source exerce (2) se donne choisit n'a d'autres limites 00 00 00 dans les cinquante jours 00 00 durant la même législature 00 00 00 00 qui luttent
Populaire (s)²⁸¹	guerre dimension référendum institutions authentiquement assesseurs	par une indépendance 00 si elle obtient 00 00

²⁸¹ Cet adjectif apparait dans la plupart des cas (57 occurrences) dans les expressions suivantes : « Armée Nationale Populaire » et « Assemblée Populaire ».

Souveraineté	attaché à sa la le peuple exerce sa la la la la	00 nationale par l'intermédiaire 00 (2) de l'Etat légitime du peuple
Souverain (e), (s)	00 Droit	00 établi
Souverainement	a vote la loi	décidé 00
Suffrage (s)	au au des	universel (2) indirect exprimés
Vote (s) ²⁸²	un le le un le le des	de confiance du budget d'une motion pris à la majorité ne peut intervenir par chacune des chambres qu'ils ont émis

▪ **Constitution belge**

Mots-référence	Contexte gauche	Contexte droit
Démocratie	00	00
Démocrate (s)	00	00
Démocratique (s)	00	00
Démocratiquement	00	00
Gouvernement ²⁸³	fonctionnement (2) du un	de la Région de la Communauté des fonctions salariées
Pouvoir	du le en tant que Propres à chaque Le Le le	exécutif fédéral (2) législatif fédéral (8) organisateur (2) organisateur judiciaire de prendre des décrets de régler
Peuple (s)	au nom du les lois du	belge belge
Populaire (s)	Consultation (5)	dans la région dans la commune

²⁸² Là aussi, il convient de signaler qu'il n'y a que 7 occurrences du nom « vote », la huitième étant un verbe.

²⁸³ Ce mot, apparaissant dans 32 occurrences dans les expressions : Gouvernement fédéral, Gouvernement de communauté ou de région, n'est pas pris en compte

		visée à l'article... 00 (2)
Souveraineté	00	00
Souverain (e), (s)	00	00
Souverainement	00	00
Suffrage (s)	la majorité des deux tiers (17) Majorité absolue des (5) Un tiers des (2)	dans chaque groupe exprimés (20) Emis (3) exprimés exprimés
Vote (s)	droit de (2) droit de avant le à un le le total des les opinions et (2) deux tiers des	des citoyens visé final 00 obligatoire (2) automatisé positifs sont émis émis (2) exprimés
Droit (s)	Le Le a protection de ce le le le le le le le le le le le a ont le exercice de ce le ce le le de plein (2) le n'a le la Chambre des représentants (2) a le	de vote (2) d'intervenir au respect (2) 00 de s'exprimer de bénéficiaire de mener une vie au travail à des conditions de travail d'information sécurité à un logement à la protection à l'épanouissement aux prestations familiales à l'enseignement à une éducation de s'assembler sans ... de s'associer ne peut être soumis d'adresser des pétitions de consulter international 00 de convoquer de dissoudre... d'enquête (2) de renvoyer (2)

	n'a ont ont ont le les Chambres ont le son la Chambre des représentants a le le a le aux l'exercice de ces la jouissance des ces les ces libertés et jouir des (3) ses 00 Des Recouvrement des	qu'à un vote au libre parcours (2) à être indemnisés à une indemnité d'initiative (3) d'amender d'enquête de mettre de les juger de remettre de battre monnaie de conférer politiques 00 et libertés (3) de l'enfant économiques comprennent fondamentaux civils (4) à la couronne et obligations (3) politiques acquis
Liberté (s)	La La La Droits et (3) leurs droits et usage de ces respect des	Individuelle des cultes de manifester ses opinions en toute matière Reconnus Des minorités idéologiques et philosophiques 00 00 et des droits
Libre (s)	au est La presse est droit au (3)	choix (2) 00 00 parcours (3)
Librement	se réunir	sur le territoire
Egalité	l'	des femmes et des hommes

▪ **Constitution canadienne**

Mots-référence	Contexte gauche	Contexte droit
Démocratie	00	00
Démocrate (s)	00	00

Démocratique (s)	00 Droits (3)	00 des citoyens (2) s'appliquant à
Démocratiquement	00	00
Gouvernement	du de le ce le au du le le du au un le le le bon le	du Canada (21) exécutif (2) 00 une charge de la province (6) d'Ontario des provinces de Québec (2) impérial du Nouveau-Brunswick de chaque province provincial provisoire de telle province de tout territoire fédéral
Pouvoir	du du au le le plein le le même	exécutif (5) législatif du parlement (3) d'approprier (2) d'adopter des lois (3) exclusif (3) de déduire
Peuple (s)	des représentants des	autochtones (9) 00
Populaire (s)	00	00
Souveraineté	00	00
Souverain (e), (s)	00	00
Souverainement	00	00
Suffrage (s)	00	00
Vote (s)	droit de (5) recommandation de les	en vertu (2) de deniers de plus du tiers
Droit (s)	du le en aura ayant le ont avoir donner à la province aucun auront au	Statutaire (13) d'être représentée (2) ou en équité (2) d'élire (4) de vote (4) pour les citoyens de voter à un député (2) à un nombre de membres à un représentant ou privilège de recevoir du Canada (2)

	<p>primauté du de le a à ce a le le le le de des des des des des les les les les 00 00 les des les ces les les ces tous les les</p>	<p>00 dans les limites de demeurer à la vie qu'en conformité à la protection (2) en cas d'arrestation d'être informé interne international reconnus et/ou libertés (15) pour les deux sexes relatifs à ... existants des peuples et les /ou privilèges (2) démocratiques d'auteur civils (3) existants détenus et revenus (3) de douane (3) établis ont été abrogés d'exportation linguistiques (3) à l'égard de la législature 00 mentionnés</p>
Liberté (s)	<p>00 mise en 00 00 la 00 00 mise en droits et (16) Droits ou (7)</p>	<p>00 sous condition de conscience et de religion de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression de la presse de réunion d'association assortie d'un ... 00 des autochtones (2) au Canada garantit qui y sont... (2) qui lui sont garantis (2) ne porte pas... ne constitue ... ne portent pas atteinte ... garantis ancestraux</p>

	Les	reconnus existants (2) acquis fondamentales
Libre (s)	Société	00
Librement	00	00
Egalité	00 l' 00 progression vers l'(2) promouvoir l'	de bénéfice des chances (4) de bénéfice de statut ou d'usage du français et de l'anglais des chances

▪ **Constitution française**

Mots-référence	Contexte gauche	Contexte droit
Démocratie	de la	00
Démocrate (s)	00	00
Démocratique (s)	évolution 00 vie	00 00 de la nation
Démocratiquement	gérer	leurs propres affaires
Gouvernement	son principe est	du peuple par le peuple pour le peuple
Pouvoir	le le du du	de nomination (2) réglementaire (2) législatif exécutif
Peuple (s)	Le gouvernement du la souveraineté nationale appartient au aucune section du adoptée par le au sein du aucun représentants du libre détermination des les des autres les les les	français (5 par le peuple pour le peuple qui l'exerce ni aucun individu français français 00 français 00 ayant le français à satisfaire libres d'Outre-mer dont elle a pris la charge
Populaire (s)	00	00
Souveraineté	la pleine limitations de	nationale (3) 00 nécessaires

	toute	réside
Souverain (e), (s)	00	00
Souverainement	00	00
Suffrage (s)	le expression du élu pour 5 ans au élus au élu au des nombre de	peut être direct ou indirect 00 universel direct indirect exprimés (2) au premier tour
Vote (s)	aucun (2) droit de (2) délégation de (2) un seul au le le le un délégation de le droit de addition des 00 Les Les	00 des membres 00 sur tout des assemblées d'une motion (3) ne peut avoir d'un projet sans engager est interdite 00 négatifs émis 00 favorables
Droit (s) ²⁸⁴	Le Le du du le ce Le un exercice du le le de de le Le a Le le du le ont	de faire de vote (2) du travail syndical d'amendement s'exerce de donner asile constitutionnellement garanti (2) de pétition pénal électoral à l'établissement commun de vivre 00 d'asile d'obtenir (2) de grève public de défendre de concourir de constater

²⁸⁴ Les occurrences de droit dans les expressions : de plein droit et de droit ne sont pas prises en considération.

	<p>un aux leurs les des les des des des respect des des des des des défendre ses égalité des des les leurs les égaux en conservation des ces exercice des ces mêmes la garantie des</p>	<p>de demander inviolable 00 (2) civils civiques (2) réels des groupes spécifiques veille 00 rend compte inaliénables de 1789 égaux 00 00 de l'homme (3) naturels (3) 00 (2) suivants 00 naturels sont la liberté... naturels 00 n'est pas assurée</p>
Liberté (s)	<p>idéal commun de (2) restrictive de (2) la la gardienne de la une la la la la cette 00 des des aux droits et des droits et les droits et droits et</p>	<p>00 qu'avec l'autorisation le pluralisme et l'indépendance des médias 00 (2) individuelle publique (2) a droit d'aucun peuple de s'administrer consiste à ... dans les cas ... 00 publiques (3) fondamentales que la Constitution ... par les administrations de l'homme proclamés</p>
Libre (s)	<p>la la la</p>	<p>détermination des peuples administration communication des pensées des opinions</p>
Librement	<p>exercent leur activité</p>	<p>00</p>

	s'administrent disposer ont choisi imprimer consentir	par des conseils dans les conditions... d'exercer 00 00
Egalité	d' l' l' l' l'	00 (2) devant la loi entre les collectivités de tous les Français des droits et des devoirs

▪ **Constitution luxembourgeoise**

Mots-référence	Contexte gauche	Contexte droit
Démocratie	la	parlementaire
Démocrate (s)	00	00
Démocratique (s)	Etat pluralisme	libre 00
Démocratiquement	00	00
Gouvernement	du conseil de décision du au le membre du organisation du (2) son	00 (2) 00 en conseil le pouvoir de procéder peuvent être ... cette disposition dans des cas...
Pouvoir	le le du un large au ce le le le le le 00 le un un son un	de prendre (2) exécutif (7) lui attribué discrétionnaire d'appréciation législatif (11) peut ... réglementaire (9) souverain de déterminer judiciaire de nomination (2) de ne pas nommer afférent délégué spontané étant limité subalterne
Peuple (s)	00	00
Populaire (s)	volonté	00
Souveraineté	concerne la la plénitude de actes de (2)	00 (2) continuait à sous forme de

Souverain (e), (s)	pouvoir puissance (5) exclusive et est pouvoirs	00 réside dans (2) conf. à du Grand-Duc pour en étendre dans les domaines
Souverainement	00	00
Suffrage (s)	expression du la base du majorité absolue des deux tiers des majorité des	universel (2) universel 00 des membres valablement exprimés
Vote (s)	mois de par un droit de (2) droit de second ce le un le second premier le dénaturer un antérieurs au douanière du deux (2) opinions et (2) deux les invoquant des	de la chambre (4) de la chambre par condamnation peut être à moins que intervient sur l'ensemble portant sur par procuration (2) de la chambre demande de la loi de la chambre définitif annuel 00 émis successifs par procuration antérieurs
Droit (s)	exercice de ce (4) le le exercice de le le le Grand-Duc a le (2) la Chambre a le de du le ayants le la Chambre a le	00 de grève de s'assembler sans pouvoir le ... (2) d'association d'adresser des pétitions (2) de remettre de battre monnaie de conférer des titres de proposer international de vote (2) d'opter 00 d'enquête d'amender de renvoyer

	<p>le Grand-Duc a le de du le un le du le</p> <p>du Pas du de des aux les égaux en les des les les des les leurs aux des les des des des des les aux les les les des les</p>	<p>d'accuser de dissoudre luxembourgeois d'agir (3) commun (7) de recours (3) d'y ériger à l'indemnité dès le début pour l'agent administratif du travail privé fondamentaux (2) politiques (6) naturels et en devoirs (3) des travailleurs (2) civils (8) et obligations (2) de la personnalité (2) extrapatrimoniaux de l'association en justice légitimes du conjoint parentaux personnels réels d'autrui qu'ils peuvent tenir de la défense garantis et intérêts subjectifs (5) objectifs patrimoniaux immobiliers 00</p>
Liberté (s)	<p>la la recouvrer sa la la</p> <p>la privatives de ont la la la</p>	<p>du commerce (5) individuelle (5) 00 des cultes (4) de manifester ses opinions religieuses de la presse prononcées à ... de choix académique de constater</p>

	00 cette la la la restriction de aucune restriction de restreindre cette la des les usage de ces (2) exercice de ces (2) aux limite toutefois ces l'exercice de ces	d'équilibre (2) peuvent d'exercer une profession (2) du bailleur physique (3) susceptibles d'être de sorte qu'il... 00 d'opinion publiques (4) syndicales (2) 00 00 fondamentales (3) par les nécessités pouvant être
Libre (s)	00 est un au au au élève restent élèves	00 de faire ses études (2) choix du propriétaire exercice du commerce arbitre travail agricole aux cours... 00 00
Librement	sont le Grand-Duc peut déterminer assumer	déterminés créer les ministères leur assiette 00
Egalité	en matière d' l' l' la règle constitutionnelle de l' le principe constitutionnel de l' (4) le principe d' (5) 00 la règle d' (3) le principe constitutionnel d' rupture d' la notion d' l' le principe d' ce principe d' assurer l'	entre femmes et hommes devant la loi (11) devant les charges suppose ... soumettre... de traitement (2) devant l'impôt (4) des Luxembourgeois 00 de la norme entre citoyens visée à ... des parents au regard ... avec le droit proportionnelle l'imposition des citoyens

▪ **Constitution suisse**

Mots-référence	Contexte gauche	Contexte droit
Démocratie	la	00 (2)
Démocrate (s)	00	00
Démocratique (s)	constitution	00
Démocratiquement	00	00
Gouvernement	00	00
Pouvoir	00	00
Peuple (s)	le le les droits du (2) acceptée par le (2) au vote du (11) acceptation par le députés du élus par le approuvée par le (2) proposée par le émane du le le demandée par coexistence pacifique des	00 (10) suisse 00 00 00 00 00 au suffrage direct 00 ou par l'un des deux conseils ou en cas de désaccord... décide accepte ou décrétée 00
Populaire (s)	votation initiative (s) (15) vote volonté	du 28 nov. tendant à (5) ne respecte pas conçue en termes (2) pour la protection au régime contre-projet qui ont abouti dans un canton 00
Souveraineté	leur	n'est pas limitée
Souverain (e), (s)	cantons	en tant que
Souverainement	00	00
Suffrage (s)	au	direct

Libre (s)	seul est le le son protège la	qui use... choix de la profession accès à une activité économique exercice formation de l'opinion (2)
Librement	choisir exprimer et répandre recevoir décident	sa religion son opinion des informations de leur emploi
Egalité	garantir une l' veillent à l' le principe de l' (2) l'	des chances de droit et de fait de traitement (2) devant la loi (2) de traitement

D. Analyse des tableaux à la recherche du vocabulaire de la démocratie

Pour appliquer l'approche cooccurentielle ou contextuelle à notre corpus, nous avons donc utilisé le logiciel Contexte²⁸⁵ qui, même étant limité à 50 cooccurrences, et cela n'est pas anodin, nous a permis de rendre compte de la quasi-totalité des cooccurents des mots-référence évoqués précédemment. Pour ce qui est de la manière dont nous avons effectué le relevé des mots en question, nous avons procédé de la manière suivante. D'abord, nous avons introduit, l'une après l'autre, chacune des six Constitutions choisies dans le logiciel Contexte. Une fois que le corpus a été mémorisé par le software, nous avons inséré, dans l'ordre, tous les mots-référence de la démocratie en prenant soin de rassembler dans le tableau ci-dessus les termes formant les contextes gauche et droit avec leur nombre d'occurrences qui n'est pas automatiquement fourni par le logiciel. Les contextes relevés dépassent souvent les deux ou trois mots car relever uniquement un seul mot à gauche et un seul mot à droite aurait été, dans bien des cas, sans intérêt pour l'objectif de ce travail.

Après avoir donc dépouillé le corpus, nous procédons à présent à un premier filtrage en vue de dégager toutes les expressions pertinentes de la démocratie. Nous entendons par « pertinentes » toutes les formes dont les éléments fonctionnent toujours ensemble telles des expressions figées et dont le sens relève de la démocratie. Nous éliminerons après tous les doublons. Ensuite, nous regrouperons les expressions en question par isotopies. Cela nous permettra d'avoir une fois pour toutes une liste définitive des expressions-clés de la démocratie. Une fois ce classement effectué, nous conférerons à toutes ces expressions une forme grammaticale et une forme sémantique.

²⁸⁵ La version installée, dont l'utilisation est limitée à 50 cooccurrences, n'a pas été menée à terme en raison du décès de son concepteur.

1. Filtrage n°1 : Relevé des expressions pertinentes

▪ Démocratie

Démocratie participative

État démocratique

Alternance démocratique

Organisation démocratique

Caractère démocratique

Ordre démocratique

Processus démocratique

Pluralisme démocratique

Droits démocratiques

Evolution démocratique

Constitution démocratique

▪ Gouvernement

Gouvernement exécutif

Gouvernement du peuple

Gouvernement par le peuple

Gouvernement pour le peuple

▪ Pouvoir

Pouvoir constituant

Pouvoir exécutif

Pouvoir législatif

Pouvoir judiciaire

Pouvoir du parlement

▪ Peuple/populaire

Peuple libre

Volonté du peuple

Souveraineté du peuple

Choix du peuple

Vote du peuple

Députés du peuple

Représentants du peuple

Référendum populaire

Institutions populaires

Vote populaire

Consultation populaire

Initiatives populaires

- **Souveraineté/souverain**

Souveraineté du peuple

- **Suffrage/vote**

Suffrage universel

Droit de vote

- **Droit(s)**

Droit à l'autodétermination

Droit à la culture

Droit fondamental

Droit d'entrée et de sortie

Droit à l'assistance judiciaire

Droit d'entrer

Droit d'héritage

Droit à l'enseignement

Droit à la protection

Droit au travail

Droit à la sécurité

Droit au respect

Droit à l'hygiène

Droit au repos

Droit du travailleur

Droit syndical

Droit de grève

Droit à l'honneur

Droit à l'intimité

Droit à la protection

Droit d'asile

Droit de grâce

Droit de remise

Droit commun

Droit de la famille

Droit pénal
Droit du travail
Egalité en droits
Droits politiques
Droits de l'homme
Droits fondamentaux
Droits des consommateurs
Droits d'autrui
Droits civils
Droits de l'enfant
Droits de toute nature
Droits du citoyen
Droit de s'exprimer
Droit au travail
Droit d'information
Droit à un logement
Droit à l'épanouissement
Droit de s'assembler
Droit à l'éducation
Droit de s'associer
Droit d'initiative
Droit d'élire
Droit à un représentant
Droits démocratiques
Droits linguistiques
Droit de pétition
Droits civiques
Droits égaux
Droits naturels
Droits des minorités
Droits des travailleurs
Droits du peuple
▪ **Liberté/libre**
Liberté de chacun

Liberté de conscience
Liberté d'opinion
Liberté d'exercice du culte
Liberté d'investissement
Liberté de commerce
Liberté de création intellectuelle/artistique/scientifique
Liberté de recherche scientifique
Liberté de manifestation
Liberté de la presse écrite
Liberté audiovisuelle
Liberté d'expression
Liberté de réunion
Libertés individuelles
Libertés collectives
Libertés académiques
Liberté d'association
Libertés publiques
Libertés de l'homme
Liberté du citoyen
Liberté d'administrer
Libre arbitre
Elections libres
Libre échange
Libertés des minorités
Respect des libertés
Liberté de religion
Liberté de pensée
Liberté de croyance
Libertés fondamentales
Société libre
Liberté des cultes
Libertés syndicales
Liberté personnelle
Liberté de mouvement

Liberté de la langue

Liberté de l'enseignement

Liberté de l'art

Liberté de manifester

▪ **Egalité**

Egalité en droits et devoirs

Egalité des citoyens

Egalité des femmes et des hommes

Egalité des chances

Egalité du français et de l'anglais

Egalité devant la loi

Egalité des droits et des devoirs

Egalité entre femmes et hommes

Egalité devant les charges

Egalité devant l'impôt

Egalité de traitement

Egalité entre citoyens

Après avoir établi cette liste, il s'avère qu'un autre mot-référence peut être intégré dans la liste ci-dessus, il s'agit du mot « indépendance ». Cela donne l'expression : indépendance des médias.

2. Filtrage n°2 : Regroupement par isotopies et classement définitif

Après le premier filtrage, il s'avère nécessaire d'en effectuer un deuxième mais cette fois-ci pour regrouper les expressions-clés sous forme d'isotopies. Celles-ci concernent la répétition ou la redondance d'une même catégorie de sens²⁸⁶. Une expression comme : liberté de culte, par exemple, va être classée avec liberté de religion. Pour ce qui est des autres expressions, c'est-à-dire, sans isotopies, elles vont être gardées telles quelles.

A. Démocratie :

Ce mot générique peut regrouper à lui seul toutes les autres expressions. Il n'a pour isotopies que les mots de sa famille : démocrate, démocratique, démocratiquement.

B. Gouvernement exécutif, pouvoir législatif, pouvoir judiciaire, pouvoir exécutif, séparation des pouvoirs.

²⁸⁶ R. BENMESSAOUD, op. cit., p. 46.

- C. Suffrage universel, vote du peuple, référendum populaire, vote populaire, consultation populaire, choix du peuple, volonté du peuple.
- D. Peuple libre, souveraineté du peuple, gouvernement du/pour/par le peuple, institutions populaires, initiatives populaires, pouvoir du parlement, députés du peuple, représentants du peuple.
- E. Liberté de conscience, liberté d'exercice du culte, liberté de religion, liberté de culte, liberté de croyance.
- F. Liberté de création : intellectuelle/artistique/scientifique, liberté de recherche scientifique, libertés académiques.
- G. Liberté de commerce, liberté d'investissement, liberté d'échange.
- H. Liberté d'opinion, liberté d'expression, liberté de pensée, liberté de la presse écrite, liberté audiovisuelle.
- I. Liberté d'association, liberté de réunion, libertés syndicales.
- J. Liberté individuelles, liberté personnelle.
- K. Libertés collectives, libertés publiques.

3. Etiquetage grammatical :

Cette analyse nous a permis de déceler les différentes formes grammaticales sous lesquelles se présentent les expressions-clés de la démocratie. Voici leur classement selon leur forme. Il faut signaler que nous n'allons pas reprendre toutes les expressions. Quelques exemples suffiront, nous semble-t-il, à illustrer nos propos.

A. Forme : N+prép.+N²⁸⁷

Droit de vote/d'asile/d'information/d'autrui...

Liberté de conscience/de religion...

Egalité en droits...

B. Forme : N+prép.+ (dét.) +N

Gouvernement du peuple/par le peuple/pour le peuple...

Droits de l'homme/des consommateurs/de l'enfant/ de toute nature...

Droit à l'autodétermination /à la culture/au travail/à un logement...

Egalité devant la loi/devant l'impôt...

C. Forme : N+prép.+V(Inf.)

Droit d'entrer/de s'assembler/ de s'associer/de manifester.

²⁸⁷ Nous employons les abréviations suivantes : N : nom, prép. : préposition, dét. : déterminant, V : verbe, Inf. : infinitif, Adj. : adjectif.

D. Forme : N+Adj.

Démocratie participative

Etat démocratique

Gouvernement exécutif

Pouvoir législatif

Peuple libre

E. Forme : Adj.+N

Libre échange

Libre arbitre.

4. Etiquetage sémantique :

Le fait d'avoir consacré une partie importante à la définition de la notion de démocratie ne nous empêche pas de procéder de la même manière avec les mots-référence ou les items de cette dernière. Le but de cette action est purement méthodologique dans la mesure où il va permettre aussi bien au lecteur de cette thèse qu'à nous-même de mieux suivre le cheminement de ce travail de recherche.

Liberté

Employé seul, ce mot semble relever plus de la philosophie que de la politique. A l'évocation de ce terme, la première image à laquelle renvoie la « liberté » chez le commun des mortels concerne le « vouloir » et le « faire », l'intention et l'action. C'est en quelque sorte faire tout ce qu'on a envie de faire sans aucune restriction, pression ou contrainte. Toute liberté est donc basée sur le triptyque : intention, passage à l'acte, rejet des contraintes. Aussi simple qu'elle soit, cette définition rejoint celle donnée, par exemple, par Le Petit Robert²⁸⁸ : « *absence de contrainte* » ou « *possibilité, pouvoir d'agir sans contrainte* ». Elle diffère cependant de celle des dictionnaires Le Littré et Larousse dans le sens où contrainte est remplacé par maître. Les deux livres proposent respectivement les explications suivantes : « *Condition de l'homme qui n'appartient à aucun maître.* »²⁸⁹ et « *Etat de quelqu'un qui n'est pas soumis à un maître.* »²⁹⁰ Mais dès que ces dictionnaires abordent l'usage de ce mot dans le domaine politique, des noms ou des adjectifs y sont rajoutés. En effet, les trois dictionnaires cités déroulent des listes d'expressions où « liberté » apparaît en collocation. À titre illustratif, nous avons : liberté civile, liberté politique, liberté de la presse. Nous approfondirons ce point quand nous aurons exposé les différentes définitions du mot liberté, fournies par les

²⁸⁸ Le Petit Robert électronique, 2014.

²⁸⁹ Le Littré électronique, 2009.

²⁹⁰ Larousse en ligne, <http://www.larousse.fr>.

dictionnaires de spécialité. Commençons donc par le Dictionnaire philosophique²⁹¹ qui présente la liberté de manière assez basique : « *Être libre, c'est faire ce que l'on veut.* » Mais l'auteur de ce livre ne s'arrête pas là puisqu'il affirme qu'à partir de cette définition, il est possible de dégager trois sens du mot « liberté » : « *liberté d'action (si faire, c'est agir), liberté de la volonté (si faire, c'est vouloir [...]), enfin liberté de l'esprit ou de la raison (quand faire, c'est penser).* » La liberté d'action est, selon André Compte-Sponville, à prendre dans un cadre politique étant donné que sa pratique ou son absence dépendent du bon vouloir de l'Etat. « *Je suis libre d'agir quand rien ni personne ne m'en empêche : c'est pourquoi je le suis davantage dans une démocratie libérale que dans un État totalitaire, et c'est pourquoi je ne saurais l'être absolument (il y a toujours des empêchements, qui tiennent spécialement, dans un État de droit, à la loi : ma liberté s'arrête où commence celle des autres).* » Pour Sponville, cette conception de la liberté est celle prônée par d'illustres philosophes à l'instar de : Hobbes, Locke et Voltaire. Pour ce qui est de la liberté de la volonté, la chose semble aller de soi parce que personne ne peut empêcher quelqu'un de vouloir ce qu'il veut ou le pousser à vouloir ce qu'il ne veut pas et là, l'auteur de ce dictionnaire insiste sur le fait que l'acte de vouloir est spontané, c'est la « *volonté en acte* ». L'auteur s'appuie à juste titre d'ailleurs sur les dires de Descartes : « *libre, spontané et volontaire ne sont qu'une même chose* ». La volonté est donc foncièrement, naturellement libre. C'est cette liberté dont se sont réclamés Epicure, Epictète, Aristote, Leibniz et Bergson. La troisième liberté est celle de penser faisant fi de toute contrainte sociale, idéologique ou autre.

La liberté peut être aussi, selon le Dictionnaire des notions²⁹², qui reprend la vision de la philosophie grecque, de deux natures : collective dans la mesure où l'on peut être libre parmi un groupe de personnes libres et cela en étant dans une situation d'opposition par rapport à un esclave ou un groupe d'esclaves et individuelle à partir du moment où l'on agit selon son libre arbitre, sa volonté, loin de toute pression ou obligation.

Mais sur le plan pratique et dans un régime démocratique, le mot liberté se met au pluriel tant il y a plusieurs sortes de libertés. Nous pouvons citer, à titre d'exemple, la liberté de culte, de religion ou encore de conscience qui porte sur la libre pratique religieuse : choix de religion, refus de religion. Il y a aussi la liberté syndicale acceptée par toute démocratie et qui consiste en la libre création de syndicat pour la défense des droits des travailleurs ou encore la liberté académique ou de recherche scientifique qu'a tout chercheur ou scientifique

²⁹¹ A. Compte-Sponville, *Dictionnaire Philosophique*, Paris, PUF, 2001.

²⁹² Dictionnaire des notions, Encyclopédie Universalis, 2012.

voulant mener des recherches dans un domaine donné. Il y a enfin la liberté de la presse, d'expression ou d'opinion qui constitue une condition sine qua non de l'exercice de la démocratie. Cette liberté apparaît à travers le libre traitement de l'information en tout lieu et en tout temps, sans pression du pouvoir ou de qui que ce soit. Nous allons nous contenter de ces trois types de libertés vu que leur liste est longue.

Peuple

Il renvoie à une entité politique qui partage théoriquement les mêmes conditions de vie, les mêmes aspirations donnant l'image d'un bloc uni. Le peuple peut être soit libre, dans une démocratie par exemple et dans ce cas, c'est lui-même qui détient le pouvoir, soit sujet et cela est bien le propre des monarchies ou des régimes totalitaires. Mais pour bien cerner ce mot-référence de la démocratie, examinons les définitions des dictionnaires de langue et ceux de spécialité. Pour Le Petit Robert²⁹³, par exemple, le peuple désigne à la fois le « *corps de la nation* », « *l'ensemble des personnes soumises aux mêmes lois* » et, de manière péjorative « *la masse* », « *le plus grand nombre (opposé aux classes supérieures, dirigeantes [sur le plan social] ou aux éléments les plus cultivés de la société)*. » Le Nouveau Littré, pour sa part, propose toute une liste de définitions dont deux méritent d'être citées dans le présent travail. Le peuple est d'abord une « *Multitude d'hommes d'un même pays et vivant sous les mêmes lois.* » et « *[...] considéré dans les républiques comme le souverain.* » Enfin, pour le Larousse en ligne, le peuple est un « *ensemble de personnes vivant en société sur un même territoire et unies par des liens culturels, des institutions politiques.* » L'élément qui revient dans ces définitions est le partage d'un ensemble d'éléments : géographiques, culturels, politiques et économiques. Par ailleurs, André Compte-Sponville fait la distinction entre peuple sujet et peuple souverain. Pour lui, Un peuple n'est vraiment un – donc n'est vraiment un peuple – que par la souveraineté qu'il se donne, qu'il exerce ou qu'il défend. C'est dire qu'un peuple n'est vraiment lui-même que dans une démocratie. Les despotes ne règnent que sur une multitude. »²⁹⁴ Dans ce cas, le mot peuple est réservé aux régimes démocratiques, excluant de facto toutes les monarchies et les régimes où le pouvoir est entre les mains de despotes. Par contre, le Dictionnaire des notions²⁹⁵ met sur le même pied d'égalité peuple, Etat et nation en ce qui concerne la « *forte charge symbolique* » qu'il possède. Il en souligne aussi une caractéristique principale et là, il fait appel à la conception de Ludwig Wittgenstein qui pense que ce mot n'a pas vraiment de sens mais plutôt des usages qui varient selon le lieu, le temps

²⁹³ Dictionnaire Le petit Robert, op. cit.

²⁹⁴ A. Compte-Sponville, op. cit.

²⁹⁵ Dictionnaire des notions, op. cit.

et le sujet parlant. Ce dictionnaire souligne aussi le fait que le mot peuple constitue une synecdoque puisqu'il relève de la figure de rhétorique qui « *consiste à prendre la partie pour le tout* »²⁹⁶ En effet, ce mot « *désigne une communauté donnée ainsi qu'une fraction significative de celle-ci.* »²⁹⁷ Ce terme semble aussi être un symbole de modernité ou de l'époque moderne où son usage est synonyme de démocratie et de disparition des régimes tyranniques. Mais la définition fournie par ce dictionnaire va plus loin lorsque les auteurs précisent que le peuple peut avoir trois acceptions : politique et dans ce cas, on parle de peuple-souverain étant donné que c'est lui qui a les rênes du pouvoir ; sociale où l'on emploie l'expression peuple-classe ; identitaire et culturelle enfin où intervient le peuple-nation.

Par ailleurs, dans une démocratie, le peuple a son mot à dire. Il est souverain et c'est lui qui détient en fait les rênes du pouvoir. Il élit ses représentants, il destitue ceux qu'il juge inaptes à l'exercice de la politique. C'est un acteur incontournable sur la scène politique. Quand le peuple devient apathique et se retire des affaires politiques, la démocratie disparaît laissant place à tous les totalitarismes imaginables.

Pouvoir

Ce mot désigne généralement ceux qui gèrent les affaires d'un pays sans précision quant à sa nature démocratique, monarchique, républicaine ou autoritaire. Pour ce faire, il faut toujours y ajouter soit des noms soit des adjectifs pour exprimer le sens voulu. Le Petit Robert définit le pouvoir comme étant un synonyme du mot gouvernement ou encore une « *situation de ceux qui dirigent; puissance politique à laquelle est soumis le citoyen.* » Le Littré, lui, considère le pouvoir comme « *l'autorité qui gouverne l'Etat.* » Donc, les deux dictionnaires insistent sur le caractère gestionnaire ou dirigeant du pouvoir. En revanche, Comptesponville²⁹⁸ pense qu'il y a deux sortes de pouvoir : celui qu'on subit ou celui qu'on exerce et celui-ci est rare. Les auteurs du Dictionnaire des notions affirment que « *la notion politique de pouvoir garde le sens général de « faculté d'agir », mais cette faculté s'exerce dans le cadre d'un rapport avec d'autres hommes. Elle est voisine avec toute une série de notions apparentées dont elle se laisse parfois difficilement distinguer ; force, puissance, domination, autorité, violence.* »²⁹⁹ Si ce dictionnaire insiste sur l'action exercée par le pouvoir, c'est juste pour en montrer la caractéristique principale. Le plus important est que ce mot recouvre plusieurs situations où l'action violente ou l'idée de domination ou d'oppression intervient. Cela est vérifiable dans plusieurs langues et il cite l'exemple de l'allemand où il existe deux

²⁹⁶ Le Petit Robert, op. cit.

²⁹⁷ Dictionnaire des notions, op. cit.

²⁹⁸ A. Comptesponville, op. cit., p 719.

²⁹⁹ Dictionnaire des notions, op. cit., p. 2775.

mots renvoyant au terme français « pouvoir » et qui ont des sens distincts selon leur usage : ainsi, pouvoir est tantôt traduit par Macht qui signifie aussi : force ou puissance et tantôt par Gewalt qui veut dire également violence.

Mais démocratiquement et politiquement parlant, le pouvoir revient au peuple et c'est à lui seul que revient la lourde tâche de choisir un élu ou des élus qui soient à même de répondre à ses aspirations. C'est lui seul qui doit demander des comptes à ceux à qui il a confié ses destinées.

Gouvernement

Considéré comme synonyme du mot pouvoir aussi bien par Le Petit Robert que par Le Nouveau Littré, gouvernement désigne le pouvoir exécutif représenté par les ministres à qui incombe la tâche de gérer les affaires étatiques. C'est à juste titre d'ailleurs que nous reprenons les propos de Compte-Sponville qui dit ceci : « *Ce n'est pas le souverain : le gouvernement ne fait pas la loi ; il la fait appliquer* »³⁰⁰. Le Dictionnaire des notions³⁰¹, quant à lui, distingue entre « gouvernement » et « gouvernance ». Il admet certes que les deux signifient « *l'action d'orienter ou de mener une action* » mais le premier semble être éculé par rapport au second dans la mesure où il renvoie une conception inégalitaire du pouvoir. Le second par contre est mieux indiqué car il est à la fois moderne et pragmatique.

Souveraineté

C'est l'autorité suprême à laquelle revient le dernier mot indépendamment de toute pression ou coercition. On parle ainsi d'Etat souverain par rapport à d'autres Etats. Ce qui sous-entend qu'aucune ingérence n'est possible dans ses affaires. On parle aussi de souveraineté du peuple dans les régimes où la démocratie est de mise. Tous les dictionnaires, cités précédemment, sont d'accord quant à la définition de ce mot. Les expressions qui y reviennent le plus sont « *autorité suprême* », « *pouvoir suprême* » ou « *puissance suprême* ». La seule particularité est celle relevée dans le Dictionnaire philosophique de Compte-Sponville où ce dernier s'interroge sur le sens de ce mot : « *C'est une question majeure, pour qualifier un régime politique, que de savoir à qui appartient la souveraineté : à un individu (monarchie), à un groupe (oligarchie, aristocratie), ou au peuple lui-même (démocratie) ?* »³⁰² La souveraineté dépend donc de la nature du pouvoir auquel on a affaire.

³⁰⁰ A. Compte-sponville, op. cit., p. 410.

³⁰¹ Dictionnaire des notions, op. cit., p. 1560.

³⁰² A. Compte-Sponville, op. cit., p. 869.

Suffrage/vote/élection (s)

Dans ce présent travail, nous employons indifféremment ces trois termes pour désigner l'« *acte par lequel on déclare sa volonté, son opinion (favorable), dans un choix, une délibération, une désignation spécialement dans le domaine juridique, politique.* »³⁰³ Donc, tout ce qui touche au vote d'une loi, à l'élection d'un homme politique, au choix d'un député ou à l'expression d'une opinion quelconque vis-à-vis du politique relève de ces trois mots-référence. D'autres termes comme : référendum, scrutin ou plébiscite peuvent être évoqués dans cette thèse mais cela dépendra de leur emploi dans le corpus choisi pour l'analyse. Employés seuls, ces termes évoquent bien entendu le choix de quelqu'un ou de quelque chose mais beaucoup de facteurs entrent en jeu quant aux modalités et aux finalités de ce choix. C'est pour cette raison qu'il faut analyser ces termes dans leurs contextes, de préférence en situation de collocation. Mais en démocratie, l'expression la plus usitée est celle du suffrage universel auquel recourt le peuple pour élire un représentant ou se prononcer sur la chose politique.

Egalité

Si ce mot désigne la qualité de ce qui est égal, en politique, il renvoie plutôt à la situation des citoyens face aux droits et aux devoirs proposés par l'Etat. Il renvoie aussi à la leur situation vis-à-vis de la loi. En théorie, l'égalité de tous devant la loi est une lapalissade mais en pratique, cette notion, oh combien importante, dépend largement de la nature du pouvoir en place. Dans les pays où la dictature est une tradition par exemple, cette notion semble être plus une chimère qu'une réalité. L'égalité n'est assurée que par un régime basé sur la démocratie. Elle en est même une composante essentielle. Nous abordons donc ce terme dans son sens politique et plus particulièrement en matière d'égalité en droits. Nous n'allons pas, cela est clair, philosopher sur cette notion qui prête souvent à équivoque quand nous prenons par exemple des différences telles que : la situation économique, le physique et la liste est longue.

Une des caractéristiques principales des régimes démocratiques est : l'égalité des hommes et des femmes d'un côté. De l'autre, personne n'est au dessus des lois : tout le monde est traité de la même manière sans distinction de sexe, de race ou de religion.

Droit

C'est une possibilité naturelle ou acquise de faire ou de ne pas faire quelque chose. Le Petit Robert le définit comme « *Ce qui est permis par conformité à une règle morale,*

³⁰³ Le Petit Robert, op. cit.

sociale. »³⁰⁴ Le Nouveau Littré dit que c'est une «*faculté reconnue, naturelle ou légale, d'accomplir ou de ne pas accomplir un acte.* »³⁰⁵ D'un côté, le droit est permis donc légal. De l'autre, il est soit naturel soit acquis, garanti en quelque sorte par L'Etat. Pour le dictionnaire philosophique³⁰⁶, le droit est «*garanti par la loi* » ou «*exigé par la conscience.* » L'intervention de l'Etat semble donc indispensable pour permettre aux citoyens de jouir de leurs droits. Compte-Sponville le dit d'ailleurs en ces termes : «*Pris absolument, le droit est l'ensemble des lois qui limitent et garantissent – l'un ne va pas sans l'autre – ce qu'un individu peut faire, à l'intérieur d'une société donnée, sans encourir de sanction et sans que quiconque puisse l'en empêcher sans en encourir. Cela suppose un système de contraintes, donc une répression au moins possible. Il n'y a de droit, en ce sens, que par la force, et telle est la fonction de l'État.* »³⁰⁷ Dans ce cas, l'Etat est le garant des droits de son peuple et chaque fois qu'un droit est bafoué, sa réappropriation devient une nécessité. En politique, le droit est souvent employé avec un nom ou un adjectif qui en précise le sens ou la qualité. Il s'avère aussi que le droit, quelle que soit sa caractéristique, est une des formes essentielles de la démocratie. D'ailleurs on emploie souvent le mot droit au pluriel surtout dans l'expression «*droits de l'homme* ». Il n'existe pas un seul droit mais des droits et ils sont nombreux. Il y a le droit à la vie, à l'éducation, au travail. Il y a aussi le droit de grève, de s'assembler, de s'associer, les droits linguistiques, les droits des minorités...

Maintenant que la liste des expressions-clés de la démocratie est établie, il faut les traduire une à une en arabe. Nous en aurons besoin lors de l'analyse des éditoriaux de la presse arabophone.

5. Traduction des items et des expressions-clés de la démocratie en langue arabe

Pour réaliser ce travail de traduction, nous nous sommes servi de *Google traduction*³⁰⁸.

A. Démocratie :

ديمقراطية

Démocratie participative

الديمقراطية التشاركية

Etat démocratique

دولة ديمقراطية

Alternance démocratique

التغيير الديمقراطي

³⁰⁴ Op.cit.

³⁰⁵ Le Nouveau Littré, op. cit.

³⁰⁶ A. Compte-Sponville, op. cit., p. 285.

³⁰⁷ Ibid.

³⁰⁸ <https://translate.google.com>

Organisation démocratique

منظمة الديمقراطية

Caractère démocratique

الطابع الديمقراطي

Ordre démocratique

النظام الديمقراطي

Processus démocratique

العملية الديمقراطية

Pluralisme démocratique

التعددية الديمقراطية

Droits démocratiques

الحقوق الديمقراطية

Evolution démocratique

التطور الديمقراطي

Constitution démocratique

دستور ديمقراطي

B. Gouvernement

Gouvernement exécutif

الحكومة

Gouvernement du peuple

الحكومة التنفيذية

Gouvernement par le peuple

حكومة الشعب

Gouvernement pour le peuple

الحكومة من قبل الشعب

C. Pouvoir

Pouvoir constituant

الحكومة للشعب

سلطة

Pouvoir exécutif

السلطة التأسيسية

Pouvoir législatif

السلطة التنفيذية

Pouvoir judiciaire

سلطة تشريعية

Pouvoir du parlement

سلطة قضائية

D. Peuple/populaire

Peuple libre

صلاحيات البرلمان

الشعب/ شعبي

شعب حر

Volonté du peuple	إرادة الشعب
Choix du peuple	اختيار الشعب
Vote du peuple	صوت الشعب
Députés du peuple	نواب الشعب
Représentants du peuple	ممثلّي الشعب
Référendum populaire	استفتاء شعبي
Institutions populaires	المؤسسات الشعبية
Vote populaire	تصويت شعبي
Consultation populaire	استشارة الشعب
Initiatives populaires	المبادرات الشعبية
E. Souveraineté/souverain	
Souveraineté du peuple	السيادة / سيد
F. Suffrage/vote :	
Suffrage universel	الاقتراع / تصويت
Droit de vote	اقتراع عام
G. Droit(s) :	
Droit à l'autodétermination	الحق في التصويت
Droit à la culture	حق / حقوق
Droit à l'assistance	حق تقرير المصير
Droit d'entrer	الحق في الثقافة
Droit d'héritage	الحق في المساعدة
	حق الدخول
	حق الميراث

Droit à l'enseignement	الحق في التعليم
Droit à la protection	الحق في الحماية
Droit au travail	الحق في العمل
Droit à la sécurité	الحق في السلامة
Droit au respect	الحق في الاحترام
Droit à l'hygiène	الحق في الصحة
Droit au repos	الحق في الراحة
Droit du travailleur	حق العامل
Droit syndical	الحق في التنظيم
Droit de grève	الحق في الإضراب
Droit à l'honneur	الحق في الشرف
Droit à l'intimité	الحق في الخصوصية
Droit d'asile	حق اللجوء السياسي
Droit de grâce	حق الرحمة
Droit de la famille	حق الأسرة
Egalité en droits	المساواة في الحقوق
Droits politiques	الحقوق السياسية
Droits de l'homme	حقوق الإنسان
Droits fondamentaux	الحقوق الأساسية
Droits des consommateurs	حقوق المستهلك
Droits d'autrui	حقوق الآخرين
Droits civils	

Droits de l'enfant	حقوق المواطن
Droits de toute nature	حقوق الطفل
Droits du citoyen	حقوق من أي نوع
Droit de s'exprimer	حقوق المواطن
Droit d'information	الحق في التعبير
Droit à un logement	حق الحصول على المعلومات
Droit à l'épanouissement	الحق في السكن
Droit de s'assembler	الحق في التنمية
Droit à l'éducation	الحق في التجمع
Droit de s'associer	الحق في التعليم
Droit d'initiative	حق تكوين الجمعيات
Droit d'élire	حق المبادرة
Droit à un représentant	الحق في الانتخاب
Droits démocratiques	الحق في ممثل
Droits linguistiques	الحقوق الديمقراطية
Droit de pétition	الحقوق اللغوية
Droits civiques	الحق في تقديم التماس
Droits égaux	حقوق المواطن
Droits naturels	المساواة في الحقوق
Droits des minorités	الحقوق الطبيعية
Droits du peuple	حقوق الأقليات

H. Liberté/libre	حقوق الشعب
Liberté de chacun	الحرية / حر
Liberté de conscience	حرية الجميع
Liberté d'opinion	حرية الضمير
Liberté d'exercice du culte	حرية الرأي
Liberté d'investissement	حرية العبادة
Liberté de commerce	حرية الاستثمار
Liberté de création intellectuelle/artistique/scientifique	حرية التجارة
Liberté de recherche scientifique	الحرية الفكرية / الفنية / العلمية
Liberté de manifestation	حرية البحث العلمي
Liberté de la presse écrite	حرية التظاهر
Liberté audiovisuelle	حرية الصحافة
Liberté d'expression	الحرية السمعية البصرية
Liberté de réunion	حرية التعبير
Libertés individuelles	حرية التجمع
Libertés collectives	الحرريات الفردية
Libertés académiques	الحرريات الجماعية
Liberté d'association	الحرية الأكاديمية
Libertés publiques	حرية تكوين الجمعيات
Libertés de l'homme	الحرريات العامة
Liberté du citoyen	حريات الإنسان
Liberté d'administrer	حرية المواطن

Libre arbitre	حرية الإدارة
Elections libres	حكم حر
Libre échange	انتخابات حرة
Libertés des minorités	تبادل حر
Respect des libertés	حريات الأقليات
Liberté de religion	احترام الحريات
Liberté de pensée	حرية الدين
Liberté de croyance	حرية الفكر
Libertés fondamentales	حرية المعتقد
Société libre	الحريات الأساسية
Liberté des cultes	مجتمع حر
Libertés syndicales	حرية العبادة
Liberté personnelle	الحريات النقابية
Liberté de mouvement	الحرية الشخصية
Liberté de la langue	حرية التنقل
Liberté de l'enseignement	حرية اللغة
Liberté de l'art	الحرية الأكاديمية
Egalité	حرية الفن
Egalité en droits et devoirs	مساواة
Egalité des citoyens	المساواة في الحقوق والواجبات
Egalité des femmes et des hommes	المساواة بين المواطنين
Egalité des chances	المساواة بين النساء والرجال

Egalité de l'anglais et du français (des langues)

المساواة بين اللغات

Egalité devant la loi

المساواة أمام القانون

Egalité des droits et des devoirs

المساواة في الحقوق والواجبات

Egalité devant l'impôt

المساواة أمام الضرائب

Egalité de traitement

المساواة في المعاملة

Egalité entre citoyens

المساواة بين المواطنين

Conclusion

Au terme de ce chapitre, il importe de récapituler ce que nous y avons exposé. Nous avons commencé donc par un passage en revue de la notion de démocratie. Nous avons rappelé les circonstances de son émergence dans le monde politique à la fois ancien et moderne. Nous avons également décortiqué cette notion de manière à former son vocabulaire. Ce n'était pas chose aisée car, au départ, il faut le souligner, nous étions dans le flou le plus total. C'est pour cette raison d'ailleurs que nous avons hésité entre technolecte, vocabulaire, expressions-clés ou items de la démocratie. Technolecte étant éliminé car plus réservé à un domaine qu'à une notion, nous avons jeté notre dévolu sur items que nous avons vite fait de remplacer par vocabulaire. Nous nous sommes rendu compte en effet que, à l'exception de l'item « démocratie », tous les autres sont toujours employés avec d'autres mots et qu'ils constituent des expressions. Donc, tout le mérite de ce chapitre est d'avoir permis de concevoir le vocabulaire de la démocratie sur la base de nos lectures et sur la base aussi de tout le travail effectué sur le corpus choisi à cet effet. Le logiciel « Contexte » nous a certes facilité la tâche mais nous avons dû fournir plus d'efforts au niveau des deux filtrages. L'autre mérite de ce chapitre, et il n'est pas des moindres, est de nous avoir permis aussi de former le vocabulaire de la démocratie en langue arabe. Au terme donc de ce chapitre, tous les ingrédients sont réunis pour entamer l'analyse des éditoriaux de la presse écrite. Il reste bien sûr la grille d'analyse à présenter sur la base de ce qui vient d'être fait. C'est ce que nous tenterons de réaliser dans le chapitre suivant.

Chapitre V
Du vocabulaire de la démocratie
à la langue de la démocratie

Introduction

Nous abordons à présent la dernière étape de cette thèse et c'est la plus importante partie pratique après celle consacrée à la démocratie. C'est donc dans ce chapitre que va se dérouler l'analyse proprement dite des éditoriaux sélectionnés pour ce travail. Par souci méthodique, voici le plan détaillé de cette partie. D'abord, nous présenterons notre corpus en mettant l'accent notamment sur le nombre d'éditoriaux à analyser et ce, selon bien entendu les journaux choisis. Nous procéderons ensuite à une analyse quantitative de ces éditoriaux en langues française et arabe en nous servant d'une grille reprenant tous les items de la démocratie. Nous comparerons les résultats obtenus selon deux critères : le critère public/privé et celui de la langue : arabe/français. Après cette comparaison à la fois chiffrée et commentée, nous passerons à l'analyse qualitative qui portera sur les tenants et aboutissants de la question de la présence ou non du vocabulaire de la démocratie dans le corpus.

I. Présentation du corpus

La présentation des journaux, choisis comme supports de corpus, étant faite dans la partie réservée à la presse, nous n'allons parler que des difficultés rencontrées lors de la collecte du corpus, de la période fixée pour la délimitation de ce dernier et du nombre d'éditoriaux par mois de chaque journal.

A. Difficultés rencontrées pour la collecte du corpus

Le recueil du corpus nous a confronté à beaucoup d'écueils. Si en effet notre choix de l'année des éditoriaux a changé (2015 au lieu de 2013/2014), c'est en partie dû à la version électronique et au fonctionnement de certains journaux en ligne. Pour El Khabar par exemple, « مجرد رأي » (Simple point de vue), censé, être à nos yeux, un éditorial, a non seulement été retiré à partir de la fin 2014 mais il s'est avéré, quand nous avons appelé la rédaction du journal en question pour nous enquêter de sa non parution, que ce n'était même pas un éditorial. Pourtant, il en avait toutes les caractéristiques formelles. Nous avons donc essayé d'en savoir un peu plus sur cet éditorial qui n'en est pas un en posant la question suivante au Rédacteur en chef, contacté au mois de juin 2015 : « Si « مجرد رأي » (simple point de vue) n'est pas un éditorial, où lecteur pourrait-il trouver le point de vue de votre journal ? » La réponse du Rédacteur en chef a été sans ambages « La position du journal ? Mais il faut la chercher dans les articles d'El Khabar, autrement dit dans la manière de traiter l'information ou l'actualité. » Voilà donc la raison qui nous a contraint à prendre des articles portant sur l'actualité de manière générale et sur la politique en particulier et à changer carrément d'année. Si pour l'aspect formel, les articles pris s'éloignent des règles appliquées à

l'éditorial, il n'en demeure pas moins que cela n'a pas constitué un grand obstacle à l'avancement de notre recherche du moment que la période choisie importe peu et que ce qui compte dans une perspective d'étude synchronique, c'est bien le produit soumis à l'analyse. Autrement dit, le plus important, pour nous, est l'étude d'un fait linguistique à un moment donné de son « existence ».

Un autre problème s'est également posé lors de la collecte du corpus d'Echaab, journal arabophone. Ce n'est pas le même cas que celui du journal précédent mais cette fois-ci, c'est le nombre d'éditoriaux qui nous a un petit peu surpris. Ainsi, pour l'année 2015, nous n'avons que 15 articles. Comparé aux autres quotidiens, ce nombre est très inférieur. Au départ, nous avons cru que c'était dû peut-être à un bug sur le site de ce journal mais en nous adressant à un de ses journalistes et en lui exposant la situation, il nous a dit que cela était normal vu que les éditoriaux d'Echaab sont produits au gré des circonstances et des dates importantes pour les Algériens : crise économique, fête de l'Indépendance, le 1^{er} Novembre...

B. Période choisie pour la constitution du corpus

Avant d'indiquer cette période, un petit rappel concernant les journaux, sélectionnés pour ce travail, s'avère nécessaire. Pour rappel donc, six journaux avaient été retenus en vue de la constitution du corpus. Il s'agit de trois quotidiens francophones : El Moudjahid, El Watan et Liberté. Les trois autres, édités en langue arabe, sont : Echaâb, Echourouk et El Khabar. Que ce soit pour les journaux francophones ou arabophones, les premiers quotidiens sont publics et les deux autres privés. Deux critères ont été donc retenus pour le choix de ce corpus : un critère linguistique et un autre « économique ». Pour revenir à la période ou plus exactement aux dates, disons que, à partir du moment où cette thèse est basée sur une étude synchronique, nous nous sommes dit que la période importait peu dans la mesure où ce qui est visé c'est l'étude d'une langue par rapport à une autre à un moment donné de leur histoire. C'est vrai que l'époque est importante vu que la démocratie est une pratique plus ou moins moderne, c'est pour cette raison d'ailleurs que nous avons pris l'année 2015 ; mais nous aurions pu prendre 1960 ou 1990 pour traiter ce sujet. Ceci étant dit, et au risque de nous répéter, l'année choisie est 2015 : de janvier à décembre.

C. Nombre d'éditoriaux par journal

Mois	El Moudjahid	El Watan	Liberté	Echaâb	Echourouk	El Khabar
Janvier	07	27	25	02	16	26
Février	09	22	24	01	13	30
Mars	11	28	27	01	17	30
Avril	04	28	26	00	15	30

Mai	16	28	26	00	16	31
Juin	11	27	26	02	14	29
Juillet	12	24	25	01	18	29
Août	14	27	27	03	17	30
Septembre	13	26	25	01	13	30
Octobre	15	25	26	01	13	31
Novembre	14	26	26	02	13	30
Décembre	25	27	27	03	16	31
Total	151	315	310	17	181	357
Total par langue	776			555		
Total éditoriaux	1331					

D. Commentaire

Si nous commençons par les journaux d'expression française, nous remarquons que le nombre d'éditoriaux diffère entre le public et le privé. L'écart est en effet très important entre El Moudjahid et El Watan et Liberté. Nombre de questions peuvent être posées quant aux raisons de cet écart. Sachant que l'éditorial est la vitrine du journal, son porte-parole en quelque sorte, nous ne pouvons que nous demander s'il s'agit d'un choix délibéré ou si cela est dicté par d'autres considérations professionnelles ou extraprofessionnelles. La même remarque s'impose pour les journaux arabophones mais cette fois-ci avec un nombre très bas pour le journal public Echaâb. En effet, 17 éditoriaux pour toute une année : c'est très peu compte tenu des différents événements qui ont secoué le pays et toute la région. Croyant donc que les éditoriaux téléchargés sur le site de ce journal n'étaient pas en nombre suffisant, nous avons pris attache avec un des journalistes de ce quotidien et nous lui avons expliqué la situation. Sa réponse a été très claire : « C'est la directrice du journal qui s'occupe de l'éditorial et celui-ci n'est publié qu'en cas d'événement très important ou lors des fêtes nationales comme le 1^{er} Novembre ou le 05 Juillet. » En d'autres termes, ce journal n'a apparemment pas de ligne éditoriale stable ou précise puisqu'elle dépend des circonstances et des aléas de la vie politique. Encore faut-il le confirmer au moyen d'une étude mais ce n'est pas l'objectif de ce travail. Cela est-il une caractéristique de la presse publique ? Nous sommes tenté de répondre par l'affirmative mais vu le nombre d'éditoriaux du journal privé Echourouk, cette justification devient infondée. Que se cache-t-il donc derrière cet écart ? D'autant plus qu'un journal suisse, Le Temps en l'occurrence, avait même essayé de publier deux éditoriaux par jour. Cela n'a pas vraiment eu les effets escomptés puisqu'il y a vite renoncé mais cela veut dire aussi que ce genre journalistique est d'une importance capitale. Il est vrai que certains spécialistes en journalisme, tels que Annik Dubied et Marc Lits,

affirment que l'éditorial est «[...]un article en tête du journal, publié à des moments importants seulement, engageant l'éditeur [...]»³⁰⁹ Mais cela n'empêche pas de dire que, dans le paysage médiatique algérien, on est habitués à des éditoriaux quotidiens. Dans ce cas, y a-t-il un autre moyen de déceler l'opinion du journal ? Et comment la presse, qualifiée de quatrième pouvoir, participerait-elle à la vie démocratique en s'abstenant de divulguer sa position ? Donc, pour expliquer l'écart relevé par le caractère public des quotidiens El Moudjahid et Echaâb, la tâche devient risquée étant donné qu'un journal privé comme Echourouk présente également une particularité par rapport aux autres quotidiens. Il s'agit peut-être d'une pratique propre aux journaux en question, une sorte de tradition qui s'est installée au fil du temps. Il faut souligner par ailleurs que les éditoriaux d'El Khabar constituent un cas particulier. Ce ne sont pas en fait des éditoriaux mais bien des articles traitant de la vie politique comme nous l'avons souligné plus haut.

Pour ce qui est du critère linguistique concernant le nombre d'éditoriaux, les quotidiens francophones sont en première position avec un nombre d'articles de 776 contre 555 pour les journaux d'expression arabe. Un écart de 221 éditoriaux qui rend ardue notre mission de chercher le vocabulaire de la démocratie. Mais nous n'avons pu procéder autrement. 555 éditoriaux restent quand même un échantillon valable pour les objectifs que nous nous sommes tracés.

II. Analyse quantitative du corpus

Pour effectuer cette analyse, nous avons dû faire appel à notre travail en magistère³¹⁰, à notre grille d'analyse utilisée lors de la recherche des mots-clés de la culture française. Nous l'avons légèrement modifiée de manière à répondre aux objectifs de la présente thèse. La grille que nous allons utiliser se présente de la manière suivante :

Items de la démocratie	Expressions-clés	Nombre d'occurrences par mois	Total
Démocratie			
Gouvernement			
Pouvoir			
Peuple/populaire			
Souveraineté			
Suffrage/vote/élections			
Droit (s)			
Liberté (s)			

³⁰⁹ Citée par T. Herman et N. Jufer, « L'éditorial, « vitrine idéologique du journal ? », 2001, document html, <https://semen.revues.org/2610> (consulté le 19/07/2017).

³¹⁰ Dimension culturelle de la langue française, mémoire de magistère, 2010, Université des Frères Mentouri, Constantine.

Egalité			
Total			

Pour rechercher ces items dans les éditoriaux de langue française, nous nous sommes servi du logiciel AntConc (version 3.4.4)³¹¹. Celui-ci, dont la fonction est d'analyser des corpus variés, sert aussi à repérer toutes les collocations dans un texte donné. Il suffit juste d'introduire le mot voulu dans la case prévue à cet effet et de lancer la recherche, une fenêtre apparaît alors avec tous les contextes (gauches et droites) du terme saisi. Mais avant l'introduction des items en question, nous avons dû modifier le format du corpus (Word) en .TXT. pour pouvoir utiliser AntConc. Il faut noter par ailleurs que cette analyse va être faite par mois pour comparer éventuellement le nombre d'occurrences des expressions-clés des différents éditoriaux en intégrant le facteur temps.

1. Analyse du journal *El Watan*

Items de la démocratie	Expressions-clés	Nombre d'occurrences par mois	Total
Démocratie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démocratie, démocrate (s), démocratique (s), démocratiquement ▪ Aspirations démocratiques ▪ Ouverture démocratique ▪ Transition démocratique +isotopies ▪ Règles démocratiques +isotopies ▪ Système démocratique +isotopies 	<p>08 (J)³¹², 06(F), 12(Ms), 10(A), 09(M), 05(JN), 08(JT), 05(A), 09(S), 04(O), 08(N), 13(D)</p> <p>01(J)</p> <p>01(J)</p> <p>04 (F), 08(Ms),01(A), 00(M), 02(JN), 02(JT), 00(A), 01(S), 02(O), 04 (N), 04(D)</p> <p>01(F), 02(D)</p> <p>03(Ms), 02(Mai), 01(JN), 02(JT), 01 (At), 01(S), 01(O), 01</p>	164

³¹¹ Logiciel crée par Laurence Anthony, téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.laurenceanthony.net/software/antconc/>.

³¹² Nous n'utilisons que l'initiale du mois (parfois l'initiale et la lettre finale).

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Opposition démocratique+isotopies ▪ Partis démocratiques +isotopies ▪ Expérience démocratique+isotopies ▪ Acquis démocratiques +isotopies ▪ Façade démocratique +isotopies 	(N), 01(D) 02(Ms), 01(JT) 01 (Mai), 02 (JN), 01(JT), 03(S) 02 (JN), 02(JT), 01(AT) 02(JT), 01(O), 01(N) 02 (N)	
Gouvernement	00	00	00
Pouvoir	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Equilibre des pouvoirs ▪ Pouvoir législatif ▪ Alternance au pouvoir 	01(mai) 02(JN), 01(N), 01(D) 01(JN)	06
Peuple/populaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Choix du peuple+isotopies ▪ Elus du peuple +iso ▪ Légitimité populaire ▪ Conscience populaire ▪ Adhésion populaire ▪ Mobilisation populaire ▪ Réactivité populaire ▪ Résistance populaire +iso ▪ Soutien populaire ▪ Aspirations populaires +iso. ▪ Actions populaires 	01(F), 01(JN), 01(N) 02 (D) 01(JN), 01(N) 01(J), 01(J), 02(F), 01(Av), 01(S) 02(F), 01(JN), 01(D) 01(F) 01(F), 01(Ms), 03(Mai), 01(N), 02(D) 01(MAI), 01(JN), 01(N) 01(N)	29
Souveraineté	Souveraineté populaire	01(MAI), 01(D)	02
Suffrage/vote/élections	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elections démocratiques ▪ Suffrages 	01(F), 01(S), 01(JN)	04

	populaires		
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vote parlementaire 	01(N)	
Droit (s)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Droit à la liberté ▪ Droit à la sécurité ▪ Droit de justice ▪ Droit à l'autodétermination ▪ Droit à la citoyenneté ▪ Droits de réunion +iso. ▪ Droits de l'homme+iso. ▪ Droit à l'expression ▪ Droit à la dignité ▪ Droit syndical ▪ Droits sociaux ▪ Droit de manifestation ▪ Droits démocratiques ▪ Droits de l'opposition +iso. 	01(J), 01(J), 01(F), 01(F), 01(AV), 01(JT) 01(F), 02(F), 01(O) 04(F), 03(MS), 03(Av), 01(MAI), 03(JN), 03(JT) 02(AT), 03(S), 03(O), 03(N), 08(D) 01(MS), 01(MS), 01(MS), 01(MAI) 01(O) 01(O) 01(N), 01(D)	54
Liberté	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Liberté d'expression+iso. ▪ Libertés individuelles ▪ Liberté d'association ▪ Libertés de l'homme+iso ▪ Libertés collectives ▪ Libertés fondamentales 	03(J), 01(F), 02(Ms), 04(Av), 07(MAI), 01(JN), 02(JT), 01(AT), 03(O), 01(D) 01(J), 01(Ms), 01(JT), 01(N), 01(D) 01(JT) 02(JT), 02(S), 01(D) 01(J), 01(J), 01(F),	49

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Libertés syndicales ▪ Libertés démocratiques ▪ Liberté du commerce ▪ Libre arbitre ▪ Libre échange ▪ Débat libre 	<p>01(Ms), 01(Av), 01(O) 01(JN) 01(N) 01(AV), 01(JN), 01(N) 01(MS), 01(D)</p>	
Egalité	Egalité des droits Egalité entre l'homme et la femme	03(MS), 01(N) 01(MS)	05
Total			313

Comme nous le voyons bien, le vocabulaire de la démocratie est inégalement réparti dans les éditoriaux du journal El Watan si nous faisons le calcul par mois. Ainsi, les mois de mars et de décembre se placent en tête avec respectivement 41 et 40 occurrences. En deuxième position, nous avons les mois de février et de novembre avec 30 et 31 expressions-clés de la démocratie. En dessous de 30, nous retrouvons tous les mois qui restent, exception faite de janvier, août et octobre qui présentent le nombre d'occurrences le plus bas : 10 pour le mois d'août et 18 pour les deux autres.

À quoi est dû un tel écart ? En particulier pour les mois en tête ? Cela est-il dû à des événements précis survenus durant ces mois ? Même si cette partie est réservée à l'analyse quantitative, il est possible et même nécessaire d'essayer de justifier cet écart ne serait-ce que de manière succincte. Pour justifier donc cela, nous avons fait un tour d'horizon des événements ayant marqué l'année 2015 et nous avons focalisé notre attention sur les mois de mars et de décembre. Deux événements ont particulièrement attiré notre attention : le premier concerne les manifestations contre l'exploitation du gaz de schiste, cela pour le mois de mars. Le second est relatif au décès d'un des symboles de la démocratie en Algérie : Hocine Ait Ahmed. Nous n'avons pas voulu aller plus loin, mais cela, nous semble-t-il, pourrait être la raison de l'écart relevé entre les mois. Nous y reviendrons en détail dans la partie réservée à l'analyse qualitative.

Pour ce qui est du nombre d'occurrences par item et comme nous nous y attendions, l'item générique « démocratie » est placé en tête de classement avec 164 expressions-clés, suivi des items « droit (s) », « liberté »(s) » et « peuple/populaire » avec respectivement : 54,

49 et 29 occurrences. Les autres items apparaissent bien dans les éditoriaux analysés mais pas comme expressions-clés de la démocratie. C'est pour cette raison d'ailleurs que nous avons les chiffres suivants : 06 occurrences pour l'item « pouvoir », 05 pour « égalité », 04 pour « suffrage », 02 pour « souveraineté » et zéro occurrence pour « gouvernement ». Il apparaît à travers le survol des éditoriaux que cet item renvoie souvent au pouvoir en place. Nous essaierons également d'approfondir ce point dans la partie « analyse qualitative ».

Une autre remarque s'impose. En effectuant l'analyse quantitative du corpus au moyen du logiciel, cité précédemment, nous avons repéré d'autres expressions-clés de la démocratie. Par exemple, pour l'item « peuple/populaire », nous avons relevé pas moins de six expressions : conscience, réactivité, mobilisation, adhésion, résistance et action + l'adjectif « populaire ». Pour l'item « liberté-libre », nous avons trouvé également de nouvelles expressions : libertés humaines, libre expression, médias libres, presse libre. Il a y enfin « droits de l'opposition » et « droit à l'opposition » en ce qui concerne l'item « droit(s) ».

Passons à présent à l'analyse du journal *El Moudjahid*.

2. Analyse du journal *El Moudjahid*

Items de la démocratie	Expressions-clés	Nombre d'occurrences par mois	Total
Démocratie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démocratie + mots de la même famille ▪ Démocratie participative ▪ Culture démocratique +iso ▪ Pratique démocratique ▪ Règle démocratique ▪ Sociétés 	04(J),01(Ms), 06(MAI),01(JT), 01(AT),01(O), 02(N), 10(D) 02(J), 01(F), 01(JN) 01(MS), 03(D) 01(MS), 01(MAI), 01(D) 01(MS) 01(MAI)	40

	démocratiques ▪ Avancée démocratique	01(D)	
Gouvernement	00	00	00
Pouvoir	▪ Partage du pouvoir ▪ Séparation des pouvoirs	01(MS) 01(D)	02
Peuple/populaire	▪ Volonté d'un peuple+isotopies ▪ Peuple souverain	01(AT), 02(S) 01(S)	04
Souveraineté	00	00	00
Suffrage/vote/élections	00	00	00
Droit (s)	▪ Droit au logement ▪ Droits de l'homme +isotopies ▪ Droit d'informer ▪ Droit à la vie ▪ Droit de vote ▪ Droit à la citoyenneté ▪ Droit à l'expression ▪ Droits de l'opposition	01(F) 02(MS), 03(MAI), 02(JN), 09(JT), 01(AT), 01(O), 01(N) 01(MAI), 01(D) 01(JT), 01(N) 01(JT) 01(JT), 01(S), 02(D) 01(N) 02(D)	32
Liberté (s)	▪ Liberté d'expression +isotopies ▪ Libertés	10 (J), 02(MAI), 01(O) 01(J), 02 (JT), 01(D)	22

	<ul style="list-style-type: none"> individuelles ▪ Libertés publiques ▪ Liberté de conscience ▪ Libertés de l'homme ▪ Liberté des citoyens 	<ul style="list-style-type: none"> 01(MAI), 01(AT), 01(O) 02(D) 	
Egalité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Egalité des chances ▪ Egalité des sexes 	<ul style="list-style-type: none"> 01(MS), 01(S) 01(S) 	03
Total			103

La comparaison par mois du nombre d'apparition des expressions-clés de la démocratie ne donne en tête de classement que le mois de décembre avec 23 occurrences. Cela est certainement dû à l'événement majeur, ayant marqué ce mois : le décès de Hocine Ait Ahmed. Cette explication, nous l'avons déjà fourni plus haut. Pour les autres mois, nous avons noté une égalité entre les mois de janvier, de mars et de juillet avec respectivement : 17 et 15 occurrences, cela d'un côté. De l'autre, les mois qui restent affichent des nombres allant de 0 à 08 occurrences. L'opération d'addition, effectuée à la fin du relevé, indique le chiffre de 130 occurrences des expressions-clés de la démocratie, chiffre dérisoire compte tenu de la période qui s'étale sur toute une année.

Nous devons souligner aussi le fait que 10 occurrences de « liberté d'expression » ont été relevées rien que pour le mois de janvier et ce, en raison de l'attentat ayant visé le journal satirique français « Charlie Hebdo », le 07 janvier 2015, et du retour du débat sur la liberté de la presse.

Par ailleurs, nous n'avons relevé qu'un seul élément nouveau faisant partie du vocabulaire de la démocratie. Il s'agit de l'expression : égalité des sexes.

3. Analyse du journal *Liberté*

Items de la démocratie	Expressions-clés	Nombre d'occurrences par mois	Total
Démocratie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démocratie +isotopies 	<ul style="list-style-type: none"> 4 (J), 05(MS), 01(AV), 01(MAI), 03(JN), 01(JT), 	57

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démocratie participative ▪ Transition démocratique ▪ Gestion démocratique +isotopies ▪ Régime démocratique +isotopies ▪ Revendication démocratique ▪ Opposition démocratique +isotopies ▪ Rupture démocratique ▪ Avancée démocratique 	<p>02(AT), 02(S), 05(O), 03(N), 04(D)</p> <p>1(J), 01(S)</p> <p>02(J), 02(F), 01(MS), 03(AV), 01(JN), 03(AT), 01(S), 01(O), 01(N)</p> <p>01(J), 01(O)</p> <p>02(MS)</p> <p>01(AV)</p> <p>01(MS), 01(AV)</p> <p>01(AV)</p> <p>01(D)</p>	
Gouvernement	00	00	00
Pouvoir	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Succession au pouvoir ▪ Pouvoir de la majorité ▪ Pouvoir judiciaire 	<p>01(MAI)</p> <p>01(MAI)</p> <p>01(AT)</p>	03
Peuple/populaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaction populaire ▪ Assise populaire ▪ Manifestations populaires +isotopies ▪ Initiative populaire 	<p>01(J)</p> <p>01(F)</p> <p>01(J), 01(F), 01(S)</p> <p>01(MS)</p>	12

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobilisation populaire ▪ Représentants du peuple+isotopies ▪ Volonté populaire ▪ Mandat populaire 	<p>01(MS)</p> <p>01(AT), 01(S), 01(D)</p> <p>01(S)</p> <p>01(O)</p>	
Souveraineté	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Souveraineté populaire 	01(F)	01
Suffrage/vote/élections	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Election populaire ▪ Elections libres ▪ Suffrage universel ▪ Vote de la majorité 	<p>01(F)</p> <p>01(AV)</p> <p>01(O)</p> <p>01(D)</p>	04
Droit (s)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Droit de grève ▪ Droits de l'homme+isotopies ▪ Droit à l'information+isotopies ▪ Droits sociaux ▪ Droit à la retraite ▪ Droits des citoyens 	<p>01(F)</p> <p>01(F), 01(MS), 03(MAI), 04(JN), 04(JT), 04(AT), 06(D)</p> <p>01(MS), 01(N)</p> <p>01(MAI)</p> <p>01(N)</p> <p>01(D)</p>	29

Liberté (s)	▪ Liberté d'expression +isotopies	05(J), 01(F), 01(MAI), 01(S)	20
	▪ Liberté de manifester	01(F)	
	▪ Libertés fondamentales	01(F)	
	▪ Libertés syndicales +isotopies	02(MAI)	
	▪ Liberté de culte	01(JN), 01(O)	
	▪ Libertés de l'homme	01(MAI)	
	▪ Libertés d'investissement	01(AT), 01(N)	
	▪ Libertés politiques	01(O), 02(D)	
▪ Libertés des citoyens	01(D)		
Egalité	00	00	00
Total			126

L'étude du nombre d'occurrences par mois pour ce journal fait ressortir deux cas de figure. Le premier regroupe les mois de : juillet, novembre, avril et juin où les expressions-clés de la démocratie ont été employées respectivement à 05, 07, 08 et 09 reprises. Le second concerne les autres mois avec un nombre d'occurrences allant de 11 à 17. Ce dernier chiffre est celui du mois de décembre où il s'est produit un événement d'envergure nationale, dont la dimension politique est indéniable. Malgré cela, ce nombre paraît dérisoire. Peut-être pourrions-nous avancer une autre explication. Il se peut en effet que l'événement en question (le décès d'Ait Ahmed) ait été traité non pas au moyen du vocabulaire de la démocratie mais à l'aide d'autres mots qui renvoient plus au parcours historique de cet homme qu'à son combat démocratique.

Pour ce qui est du nombre total d'expressions-clés, là aussi, les 126 occurrences relevées sont en deçà de nos attentes compte tenu de la ligne éditoriale du quotidien « *Liberté* ». Encore une fois, un questionnement, légitime a fortiori, s'impose : ce journal recourt-il à un autre moyen pour exprimer la démocratie ? Si la réponse est affirmative, quel serait ce moyen ? Nous ne saurions y répondre pour le moment dans la mesure où nous avons focalisé toute notre attention et tous nos efforts sur la quantification. Il est vrai que nous

sommes tenté de pousser l'analyse un peu plus loin mais nous voulons éviter, malgré nous, l'enchevêtrement des analyses.

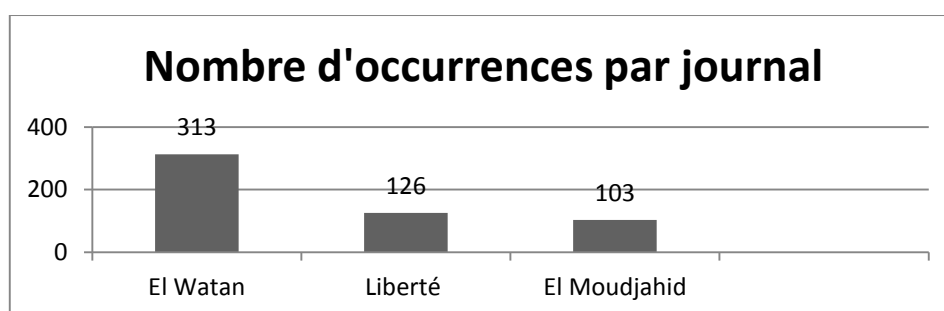
Il faut noter en revanche que nous n'avons décelé aucune expression-clé pour les items : « gouvernement » et « égalité ». Cette situation commence à nous intriguer d'autant plus que la même chose a été dite plus haut à propos de l'item « gouvernement » dont le sens dans les journaux étudiés est à priori toujours orienté vers le pouvoir en place.

Il faut souligner enfin que trois expressions-clés nouvelles ont été relevées dans les éditoriaux de ce journal. Nous avons « succession au pouvoir », « pouvoir de la majorité » et « mandat populaire ». La première expression renvoie, dans un contexte de démocratie bien entendu, à la transmission du pouvoir entre gouvernants, éliminant ainsi l'idée d'apanage de ce pouvoir par un clan ou une personne. La deuxième signifie que c'est la majorité qui gouverne. Elle constitue le principe essentiel de toute démocratie. Le « mandat populaire », quant à lui, met en avant l'idée du peuple qui est toujours derrière le pouvoir à travers le ou les mandats qu'il accorde à ses élus.

Cette analyse quantitative est décidément une arme à double tranchant. Non seulement elle permet d'établir le nombre d'occurrences recherchées de manière exacte mais elle permet aussi, et c'est là où l'intérêt du quantitatif intervient, d'enrichir le travail de réflexion et d'analyse effectué plus haut en vue de former le vocabulaire de la démocratie.

4. Comparaison des résultats de l'analyse quantitative des journaux francophones

Pour avoir une idée générale sur l'emploi du vocabulaire de la démocratie, représentons les résultats ci-dessus au moyen du graphique suivant :



L'analyse de ces résultats suggère plusieurs lectures. D'abord, deux organes de presse, appartenant au même secteur, le privé en l'occurrence, et utilisant la même langue, le français, peuvent avoir des usages différents du vocabulaire de la démocratie. Ainsi, les journaux *El Watan* et *Liberté* ont respectivement 313 et 126 occurrences. L'écart est important dans la mesure où l'orientation politique de ces deux quotidiens s'inscrit dans la liberté de la presse et partant dans la démocratie. L'un et l'autre ont-ils des visions différentes de la démocratie ? *El*

Watan véhicule-t-il les valeurs de la démocratie plus que Liberté ? Le nombre d'occurrences est-il faible au point d'affirmer que le premier sert la démocratie et que le deuxième œuvre dans le sens opposé ? Ce ne sont que des questions et il serait hasardeux pour le moment d'y répondre à partir du moment où un retour au corpus pour une analyse détaillée est plus que nécessaire.

La deuxième lecture est qu'un quotidien public peut, sur le plan quantitatif, présenter les mêmes caractéristiques qu'un journal privé. Les 103 occurrences du journal *El Moudjahid* sont très proches de celles de *Liberté*.

Ceci étant dit, il importe à présent de dresser un tableau, sommaire, de cette analyse quantitative basée sur le paramètre monolingue. Donc, à la lumière des résultats obtenus plus haut, il est possible de dire que, malgré les anomalies relevées concernant le secteur du journal, *El Watan*, quotidien privé, fait appel au vocabulaire de la démocratie dans le traitement de l'information politique de tous les jours. Par contre, *Liberté* et *El Moudjahid* y recourent beaucoup moins.

5. Analyse du journal *Echaâb*

À la différence des grilles appliquées aux journaux précédents, celle de ce journal doit comporter, à côté des items en langue française, leur traduction en arabe. Nous procéderons de la même manière pour ce qui est des expressions-clés. Nous devons rappeler par la même occasion que l'analyse des journaux arabophones a été effectuée à l'ancienne, c'est-à-dire, sans logiciel. Les éditoriaux ont été lus de manière attentive et chaque fois qu'une expression-clé était détectée, nous la relevions.

Items de la démocratie	Expressions-clés	Nombre d'occurrences par mois	Total
Démocratie ديمقراطية	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démocratie ▪ Construction de la démocratie بناء الديمقراطية 	01(JT), 01(S), 1(O) 02(AT)	05
Gouvernement الحكومة	00	00	00
Pouvoir السلطة	00	00	00
Peuple/populaire الشعب/ شعبي	00	00	00
Souveraineté السيادة	00	00	00

Suffrage/vote/élections الاقتراع / تصويت / انتخابات	00	00	00
Droit (s) حق / حقوق	00	00	00
Liberté (s) الحرية	Liberté d'expression حرية التعبير	01(J)	01
Egalité المساواة	00	00	00
Total			06

Les résultats de l'analyse quantitative du journal *Echaâb* ne permettent pas de dire beaucoup de choses sur le nombre d'occurrences des expressions-clés de la démocratie. Six expressions en tout sur une année est un fait qui en dit long sur l'orientation politique de ce journal. Certes, le nombre d'éditoriaux étudiés n'est pas aussi important que celui des autres quotidiens mais n'aborder la démocratie que six fois sur un total de 17 éditoriaux est équivoque à plus d'un titre. D'autant plus que trois des expressions relevées apparaissent entre guillemets en août et septembre. S'agit-il là encore d'une manière comme d'une autre de souligner le caractère particulier de la notion de démocratie dans ce journal. Seule l'analyse qualitative nous permettra d'éclaircir ce point.

Il faut noter aussi que sur les 6 expressions décelées, une seule seulement renvoie à la liberté d'expression, les cinq autres concernent toutes le mot générique « démocratie ». Même lors du décès de Hocine Ait Ahmed, considéré comme un démocrate modèle, aucun éditorial, en rapport avec cet événement, n'a été publié.

6. Analyse du journal *Echourouk*

Items de la démocratie	Expressions-clés	Nombre d'occurrences par mois	Total
Démocratie ديمقراطية	Démocratie Voie démocratique المسار الديمقراطي ▪ Pratique de la démocratie ممارسة الديمقراطية Principes de la démocratie	01(J), 01(F), 01(MAI), 04(JN), 01(AT), 01(S), 01(O), 02(D) 01(F) 01(MS) 01(MAI)	16

	مبادئ الديمقراطية <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pays démocratiques دول ديمقراطية	01(D)	
Gouvernement الحكومة	00	00	00
Pouvoir الحكم/ السلطة	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Alternance au pouvoir التداول على الحكم ▪ Pouvoir exécutif السلطة التنفيذية 	01(MAI) 01(AT)	02
Peuple/populaire الشعب/ شعبي	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mouvement populaire الحراك الشعبي ▪ Intérêts du peuple مصالح الشعب ▪ Conscience du peuple وعي الشعب <p>Au nom du peuple باسم لشعب</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Représentants du peuple نواب الشعب ▪ Consultation du peuple إستشارة الشعب ▪ Langue du peuple لغة الشعب ▪ Argent du peuple مال الشعب ▪ Voix du peuple أصوات الشعب ▪ Peuple libre شعب حر 	02(J) 01(J), 01(F) 01(J) 01(F) 04 (MS), 01(JN), 01(N) 01(MS) 01(Mai) 01(MAI), 01(AT), 01(D) 01(JN) 01(O)	18
Souveraineté السيادة	00	00	00
Suffrage/vote/élections الاقتراع/ تصويت/ انتخابات	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Référendum populaire إستفتاء الشعب 	01(D)	00
Droit (s) حق/ حقوق	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Droit à la parole حق القول ▪ Droit de grève حق الإضراب 	01(F) 01(F)	08

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Droit de l'homme حق الإنسان ▪ Droits du peuple ▪ Droit de savoir حقوق الشعب حق المعرفة 	01(MAD), 02(JN) 01(MS), 01(O) 01(D)	
Liberté (s) الحرية	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Liberté d'expression حرية التعبير ▪ Liberté de culte حرية المعتقد ▪ Libertés publiques الحريات العامة ▪ Libertés individuelles الحريات الفردية 	01(J), 01(F), 01(D) 01(F) 01(MS) 01(Mai), 01(S), 02(O), 01 (N)	10
Egalité المساواة	00	00	00
Total			55

L'analyse quantitative de ce journal, indépendant, nous renseigne sur le faible emploi du vocabulaire de la démocratie. Le traitement par mois donne des chiffres caractéristiques. Nous avons, par exemple, les mois d'avril et de juillet où nous avons noté zéro occurrence ou encore les mois d'août, de septembre, d'octobre et de novembre dont les chiffres varient entre 02 et 05. Les mois restants tournent autour de 06 et 08.

La deuxième remarque concernant ce quotidien ne diffère pas des précédentes dans la mesure où nous avons été confronté à la même situation : absence d'expressions-clés pour les items : « gouvernement » et « égalité ». Cela a tendance à se répéter au fil des différentes analyses et nous pousse à nous interroger sur le pourquoi de cette absence. Si pour le mot « gouvernement », la chose semble claire à partir du moment où il est synonyme de « pouvoir en place », il n'en est pas de même pour « égalité » qui reste quand même un terme-clé en politique et une des revendications récurrentes des masses populaires ou de ceux qui sont censés dénoncer les inégalités sociales et c'est là qu'apparaît, nous semble-t-il, le rôle de la presse indépendante. Notons aussi qu'une seule expression-clé a été relevée pour l'item « suffrage ». La conjoncture ne s'y prête pas peut être mais ce mot, seul, a bien été employé, plusieurs fois, dans les éditoriaux analysés et des expressions comme « suffrage universel » ou « élections libres » y auraient logiquement trouvé leur place vu les sujets abordés.

Pour terminer, une dernière remarque s'avère nécessaire. Nous avons en effet repéré une nouvelle expression-clé : l'argent du peuple. Elle a été employée à trois reprises et semble constituer un intérêt particulier pour l'éditorialiste.

7. Analyse du journal *El Khabar*

Items de la démocratie	Expressions-clés	Nombre d'occurrences par mois	Total
Démocratie ديمقراطية	Démocratie Transition démocratique الانتقال الديمقراطي Moyens de la démocratie أساليب الديمقراطية Normes démocratiques المعايير الديمقراطية Voie démocratique مسار ديمقراطي Transformation démocratique تحول ديمقراطي Pays démocratiques+isotopies البلدان الديمقراطية Consécration de la démocratie تكريس الديمقراطية Bases démocratiques الأسس الديمقراطية Système démocratique نظام ديمقراطي Parlement démocratique برلمان ديمقراطي Expérience démocratique تجربة ديمقراطية Alternance démocratique التداول الديمقراطي Institutions démocratiques مؤسسات ديمقراطية Construction de la démocratie بناء الديمقراطية	02(J), 05(F), 03(AV), 03(MAI), 03(JN), 01(JT), 08(AT), 01(S), 05(O), 03(N), 07(D) 01(J), 04(F), 02(AV), 01(JN), 04(JT), 02(S), 02(N) 1(F), 01(S) 01(MS), 02(D) 01(AV), 03(O) 01(AV), 01(JT) 01(AV), 02(JN), 01(O), 01(D) 01(AV), 01(S) 01(JN) 01(JT) 01(JT) 04(AT) 01(O) 01(N) 01(D)	85
Gouvernement الحكومة	00	00	00
Pouvoir السلطة	Pouvoir exécutif السلطة التنفيذية	01(F), 01(MS), 05(AV), 02(MAI), 01(N),	19

	<p>Quatrième pouvoir السلطة الرابعة</p> <p>Pouvoir légitime سلطة شرعية</p> <p>Pouvoir législatif سلطة تشريعية</p> <p>Pouvoir du peuple سلطة الشعب</p> <p>Alternance au pouvoir التداول على الحكم</p>	<p>01(D)</p> <p>01(MS), 01(AV)</p> <p>01(AV)</p> <p>01(AV)</p> <p>01(MAI), 01(N)</p> <p>01(JT), 01(D)</p>	
<p>Peuple/populaire الشعب/ شعبي</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Marches populaires مسيرات شعبية ▪ Initiative populaire مبادرة شعبية ▪ Contestations populaires احتجاج شعبي ▪ Mouvement populaire +isotopies الحراك الشعبي Tension populaire الإحتقان الشعبي ▪ Au nom du peuple بإسم الشعب ▪ Volonté du peuple إرادة الشعب ▪ Comité populaire اللجنة الشعبية ▪ Dignité du peuple كرامة الشعب ▪ Représentants du peuple ممثلي الشعب ▪ Consultation populaire الاستشارة الشعبية ▪ Argent du peuple أموال الشعب ▪ Colère populaire الغضب الشعبي ▪ Réaction populaire تجاوب الشعب ▪ Peuple souverain شعب سيّد ▪ Rassemblements populaires تجمعات شعبية ▪ Retour au peuple الرجوع إلى الشعب ▪ Choix du peuple خيارات الشعب 	<p>01(J)</p> <p>04(J), 01(D)</p> <p>03(J)</p> <p>02(J), 01(F),</p> <p>01(J)</p> <p>05(F), 01(AT)</p> <p>02(F), 02(MS)</p> <p>01(F)</p> <p>01(MS)</p> <p>01(MS), 01(JT), 01(N)</p> <p>01(AV)</p> <p>01(MAI)</p> <p>01(MAI), 01(S), 01(D)</p> <p>01(JN)</p> <p>01(JN)</p> <p>01(JT), 01(N)</p> <p>01(AT)</p> <p>01(S)</p>	42

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intérêts du peuple مصالح الشعب ▪ Revendication populaire مطلب شعبي ▪ Base populaire قاعدة شعبية 	01(N) 01(N) 01(D)	
Souveraineté السيادة	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Souveraineté du peuple سيادة الشعب 	03(F), 01(JT)	04
Suffrage/vote/élections/ الاقتراع / تصويت / انتخابات	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Référendum populaire استفتاء شعبي ▪ Élections libres انتخابات حرّة 	02(J), 02(AV), 02(O), 01(N) 01(F), 04 (O)	12
Droit (s) حق / حقوق	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Droit à la retraite حق التقاعد ▪ Droits des chômeurs حقوق البطالين ▪ Droit d'expression حق التعبير ▪ Droit de rassemblement حق التجمع ▪ Droit de l'opposition حق المعارضة ▪ Droits de l'homme حقوق الإنسان ▪ Droits fondamentaux الحقوق الأساسية ▪ Droit à l'information الحق في الإعلام ▪ Droits civiques الحقوق المدنية ▪ Droits individuels الحقوق الفردية ▪ Droits collectifs الحقوق الجماعية ▪ Droit de manifester حق التظاهر ▪ Droit des travailleurs حق العمال ▪ Droits des minorités حقوق الأقليات ▪ Droits des citoyens حقوق المواطنين ▪ Droit de la majorité حق الأغلبية 	01(J) 01(F), 03(MS) 01(F) 01(F), 01(AV) 01(F) 01(F), 03(MS), 02(AV), 01(MAI), 01(JN), 01(JT), 03(AT), 01(O), 02(D) 01(MS), 02(AV) 01(MS), 01(AT) 01(AV), 01(D) 01(AV), 01(AV), 02(AV) 01(JT), 01(N), 01(D) 01(AT) 01(N), 01(D) 01(D)	43

	▪ Droits politiques حقوق سياسية	01(D)	
Liberté (s) الحرية	Libertés démocratiques الحرريات الديمقراطية	01(J)	51
	Libertés économiques الحرريات الاقتصادية	01(J)	
	Liberté d'expression حرية التعبير	01(J), 03(F), 01(MS), 06(AV), 07(JT), 02 (AT), 05(O), 01(D)	
	Libertés politiques الحرريات السياسية	01(F), 01(AV), 01(AT)	
	Libertés d'informer الحرريات الإعلامية	01(AV)	
	Liberté de se rassembler حرية التجمع	01(AV)	
	Liberté d'opinion حرية الرأي	03(JT)	
	Libertés individuelles الحرريات الفردية	01(MAI), 01(JT)	
	Libertés collectives الحرريات الجماعية	01(MAI), 01(JT)	
	Liberté de sortie (du territoire) حرية الخروج	01(S)	
	Libertés de l'homme حريات الإنسان	01(O)	
	Libertés publiques الحرريات العامة	01(O)	
	Libertés syndicales الحرريات النقابية	01(N)	
Egalité المساواة	00	00	
Total			256

Dans l'ensemble, le vocabulaire de la démocratie est bien présent dans les articles *d'El Khabar*. Nous avons relevé pas moins de 256 expressions-clés dont le plus grand nombre concerne l'item « démocratie ». L'analyse par mois indique une prédominance de ces expressions aux mois de : janvier, février, avril, juillet, octobre et décembre. Les chiffres vont de 20 à 39. Les autres mois présentent une fréquence allant de 07, pour le mois de septembre par exemple, à 18 pour le mois d'août.

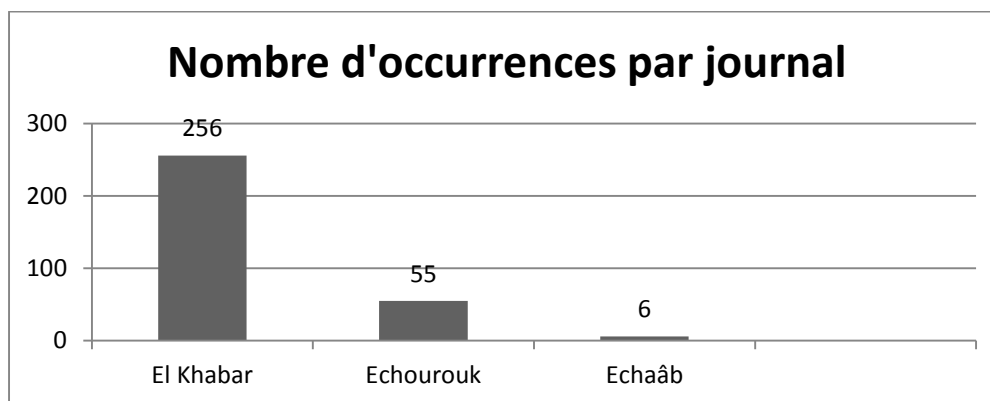
Il faut noter par ailleurs qu'un bon nombre d'expressions-clés, se rapportant pratiquement à tous les aspects de la démocratie, ont fait leur apparition dans les articles de ce

quotidien, exception faite bien entendu des items « gouvernement » et « égalité » qui ne comportent aucune expression.

Pour ce qui est de l'originalité des expressions, par rapport à celles déjà relevées, nous n'avons repéré aucune expression à même d'enrichir la liste établie plus haut.

8. Comparaison des résultats de l'analyse quantitative des journaux arabophones

Examinons le graphique suivant, sorte de résumé des trois tableaux précédents.



Les corpus et les langues changent mais nous avons pratiquement les mêmes résultats. Ainsi, nous nous retrouvons curieusement dans la même situation que celle des journaux francophones. Un journal, *El Khabar* en l'occurrence, domine la scène avec pas moins de 256 expressions dépassant largement *Echourouk* et *Echaâb* avec respectivement : 55 et 06 occurrences. L'écart est tel qu'il est possible d'affirmer, avant même d'avoir effectué une analyse qualitative des différents articles, que le quotidien *El Khabar* est l'organe de presse d'expression arabe qui véhicule le plus les valeurs de la démocratie comparativement aux deux autres. Non seulement, il les surclasse mais, en termes de qualité, la richesse de son vocabulaire démocratique est un fait incontestable. Rien qu'à réexaminer le tableau ci-dessus et nous nous rendons compte que les expressions décelées renvoient à toutes les facettes de la démocratie : des normes et des bases démocratiques à tous les droits et libertés accompagnant les régimes de ce genre.

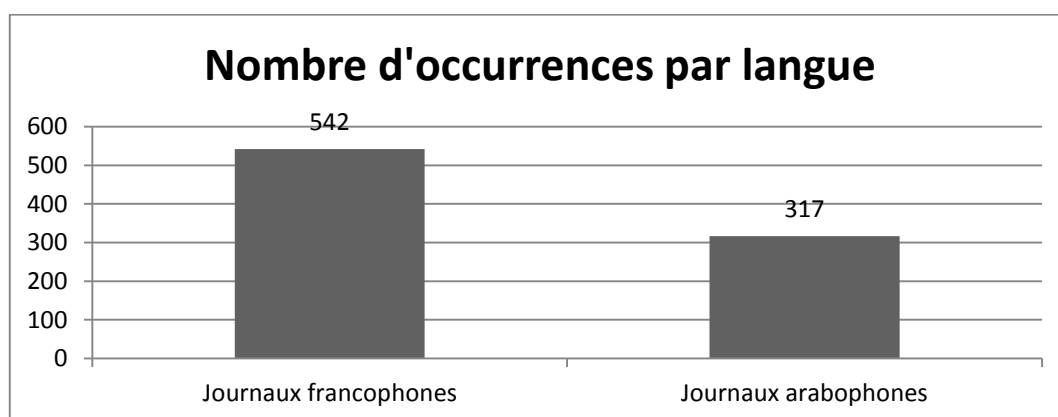
En ce qui concerne les autres quotidiens, la première chose à dire est que les chiffres, auxquels nous sommes arrivé, révèlent comment la démocratie y est pour ainsi dire absente ou faiblement citée. La politique ou le fait d'en parler n'exige-t-il pas de toujours évoquer la notion de démocratie qui plus est dans un pays qui s'en réclame ? Et si le vocabulaire de la démocratie est faiblement employé, quels mots sont-ils alors utilisés pour traiter l'information politique ? Recourt-on à un autre vocabulaire ? Si c'est le cas, de quel vocabulaire s'agit-il ? À quel domaine renvoie-t-il ? Toutes ces questions méritent d'être examinées une à une lors de l'analyse qualitative.

Il faut souligner aussi le fait que des journaux, de nature différente, peuvent avoir des caractéristiques communes. C'est le cas d'*Echaâb* et d'*Echourouk*. Quotidien privé ou « indépendant », celui-ci, fait rarement appel au vocabulaire de la démocratie au même titre que le journal *Echaâb* qui est pourtant étatique. Nous employons l'adverbe « rarement » car le nombre d'éditoriaux (181) d'*Echourouk* suppose un nombre d'occurrences plus élevé que celui d'*Echaâb* dont le nombre d'articles ne dépasse pas les 17. C'est pour cette raison donc que ces deux journaux sont mis sur le même pied d'égalité. Cela nous permet d'affirmer encore une fois que des organes de presse, différents en apparence et même en matière de mode de fonctionnement, peuvent cacher des similitudes dans le traitement de l'information politique.

Il faut noter enfin que l'expression « argent du peuple » a été détectée dans *Echourouk* et *El Khabar*. Nous l'avons retenue comme expression-clé parce que tout ce qui touche au « peuple » relève de la gestion démocratique. autrement dit, dans un état démocratique, il va de soi que c'est le peuple ou ses représentants qui gère ses biens, l'argent entre autres.

9. Comparaison des résultats de l'analyse quantitative des six journaux selon le critère linguistique : arabe-français

Avant de procéder à cette comparaison, un récapitulatif des résultats obtenus précédemment sous forme de graphique est plus que nécessaire. Cela va nous éviter de revenir, chaque fois que l'analyse le demande, aux différents tableaux. De plus, le graphique a l'avantage de fournir une vue d'ensemble sur l'analyse quantitative.



L'usage du vocabulaire de la démocratie semble être une caractéristique fondamentale des journaux d'expression française. Avec leurs 542 occurrences, ils dépassent de loin les quotidiens d'expression arabe, avec un écart de 225 expressions. Cela montre on ne peut mieux que, statistiquement parlant, la langue française véhicule le vocabulaire de la démocratie plus que la langue arabe. La récurrence ou la prédominance de certains mots ne permet-elle pas en effet de tenir un tel jugement ? Il faut dire que cette question est résolue

depuis fort longtemps : quand un mot ou une expression est utilisé à outrance ou de manière rémanente, il devient un élément déterminant dans la compréhension d'un message ou dans le sens qu'on veut attribuer à un texte. Donc, fréquence et rémanence des expressions sont révélatrices de l'orientation sémantique ou idéologique des textes. Tel article de journal, par exemple, où l'auteur emploierait plusieurs fois l'expression « réchauffement climatique », serait classé dans la catégorie des articles défendant l'écologie et ce malgré le fait que le thème abordé soit autre que celui annoncé dans le titre. Tel autre, par contre, où cette expression ne serait employée qu'une seule fois, constituant ainsi un hapax, serait plutôt catégorisé comme article se souciant peu de l'écologie. Le rôle de l'analyse quantitative s'avère non négligeable et elle aide de manière significative à la recherche. Pour revenir à notre corpus, le nombre d'occurrences par langue nous permet d'affirmer, sous réserve bien entendu d'effectuer l'analyse qualitative, que le français est une langue de démocratie. Nous employons cette dernière expression dans le sens où le vocabulaire de la démocratie y est plus présent. Loin de nous l'idée de coller aux langues des étiquettes de langue d'autocratie ou d'autre chose.

Par ailleurs, si nous nous intéressons à un événement national traité par ces journaux, un événement comme, par exemple, le décès de Hocine Ait Ahmed, nous nous rendrons compte que même le nombre d'éditoriaux qui y ont été consacrés diffère selon le critère linguistique. Nous avons en effet relevé neuf articles pour les journaux francophones et quatre pour les autres. Cela signifie que même le traitement d'une information touchant à la démocratie ne se fait pas de la même manière selon qu'on écrit en français ou en arabe. Nous tenons de tels propos car le caractère privé ou public n'intervient apparemment pas dans le choix de l'information à transmettre. Même la comparaison des journaux par secteur met au devant de la scène les journaux francophones. Force est de constater donc que non seulement les journaux arabophones recourent faiblement au vocabulaire de la démocratie mais ils font l'impasse aussi sur l'information de nature démocratique. Ces deux faits vont de pair. Autrement dit, s'il n'y pas d'informations concernant la question démocratique, il n'y a automatiquement pas de vocabulaire s'y rapportant, et vice versa.

10. Comparaison des résultats de l'analyse quantitative des six journaux selon le critère sectoriel : privé-public

Ne voulant pas comparer, comme dirait l'autre l'incomparable, nous avons trouvé une solution consistant à ne prendre que deux journaux du secteur privé, ceux présentant le nombre le plus faible d'expressions de la démocratie. Ainsi, en comparant les journaux privés *Liberté/Echourouk* et les quotidiens publics *El Moudjahid /Echaâb*, nous avons obtenu les

chiffres suivants : 181 pour les premiers et 109 pour les seconds. Là encore, les choses semblent claires à partir du moment où le secteur privé, qu'on désignait il y a quelques années par l'épithète « indépendant », l'emporte en termes d'emploi du vocabulaire de la démocratie. Donc, le secteur de la presse semble être aussi un facteur important dans l'utilisation ou non des expressions de la démocratie. Mais cela ne nous surprend pas dans la mesure où nous nous y attendions en quelque sorte. Le privé et le public, nous l'avons souligné dans la partie réservée à la presse, constituent, à priori, deux organes diamétralement opposés. L'un œuvre, ne serait-ce que par principe, pour la défense des libertés, des droits et par ricochet de la démocratie et constitue, de ce fait, un quatrième pouvoir au sens propre de l'expression ; l'autre se place plutôt du côté du pouvoir en place, vantant ses mérites et applaudissant toutes ses décisions et ses prises de position. Là encore, nous parlons de ces secteurs dans un cadre théorique et nous ne faisons que reproduire ce que disent les uns et les autres, les spécialistes de l'information en particulier, concernant le rôle de la presse privée ou étatique. L'objectif de notre thèse étant de déterminer à quel point une langue véhicule ou non la notion de démocratie, nous ne pouvons aller au-delà de cette dichotomie : privé/public et affirmer ou remettre en cause ce clivage. Une telle question mériterait tout un travail de recherche. Ce qui compte pour nous, c'est que cette analyse quantitative nous a permis de voir comment la nature du journal peut avoir un impact sur le choix des mots.

11. L'analyse quantitative comme moyen de dernier filtrage des expressions-clés de la démocratie

En plus de nous avoir permis de déterminer avec exactitude le nombre d'occurrences du vocabulaire de la démocratie, l'analyse quantitative a constitué, pour nous, un moyen de repérage des items choisis à tort lors de la formation de ce vocabulaire. En effet, deux items doivent être enlevés de la liste établie au départ : il s'agit de « gouvernement » pour lequel nous n'avons relevé aucune expression-clé et de « souveraineté » qui n'apparaît qu'à côté du mot peuple. D'ailleurs, mêmes les cas où nous avons trouvé des expressions-clés pour cet item, ce n'était que des hapax, exception faite du journal *El Watan* où « souveraineté populaire » apparaît deux fois. Nous justifions cette suppression d'items, pourtant bien établis plus hauts, par le fait que gouvernement est synonyme de « pouvoir en place » ou « de pouvoir exécutif ». L'expression « gouvernement du peuple », que nous comptions déceler dans notre corpus, est absente dans tous les éditoriaux. L'item, lui-même, y est bien présent mais avec le sens que nous avons précédemment évoqué. À titre d'exemple, examinons ce qui suit « Le gouvernement d'Alger », « Le gouvernement de M. Sellal » ou encore, en arabe,

« أعضاء الحكومة » (les membres du gouvernement), « e gouvernement de (حكومة بوتفليقة) .."Bouteflika

Aucune référence au peuple dans la gestion du gouvernement. Il y a aussi l'item pouvoir qui doit subir des modifications en ce qui concerne certaines expressions-clés. Ainsi, pouvoir exécutif, qui désigne toujours le gouvernement, doit être rayé de la liste. C'est le cas également des pouvoirs judiciaire et législatif qui apparaissent séparément et qui ne peuvent, dans ce cas, être conservés. Nous retenons cependant l'expression « séparation des pouvoirs » qui exprime mieux, nous semble-t-il, les valeurs de la démocratie.

Par ailleurs, toutes les nouvelles expressions-clés pertinentes vont être rajoutées à la liste de départ. Cela va nous permettre d'avoir une fois pour toutes la version finale du vocabulaire de la démocratie. Des expressions comme « droits de l'opposition », « droit à l'opposition » ou « égalité des sexes » méritent d'être intégrées dans la première liste. Donc, la liste finale des expressions-clés de la démocratie va contenir 07 items au lieu des 09 initiaux.

Un autre point, aussi important que les précédents, a attiré notre attention. Il s'agit de l'item pouvoir en arabe. Cette langue possède deux mots, synonymes en apparence, pour le désigner. Nous avons : *الحكم* et *السلطة* qui sont employés indifféremment l'un à la place de l'autre. Il n'y a pas en fait que l'item « pouvoir » qui soit digne d'intérêt. Nous avons remarqué également que l'adjectif « populaire » renvoie parfois à un sens péjoratif. Dans « souk » ou « quartier » populaire par exemple, une certaine anarchie pour le premier et une certaine classe sociale sont exprimés en filigrane dans les éditoriaux analysés.

Mais ce qui attire le plus l'attention dans les quotidiens arabophones, en particulier, c'est l'emploi quasi systématique du mot « peuple » faisant de lui un acteur incontournable sur la scène politique, ne serait-ce que sur le papier. Cela dénote aussi un certain intérêt pour les affaires du peuple qui reste, pour certains journaux arabophones, une préoccupation persistante.

Voilà donc l'analyse quantitative qui est certes succincte mais dont l'intérêt est bien visible à travers tous les points soulevés et surtout les résultats auxquels nous sommes arrivé, résultats qui vont nous faciliter sinon l'analyse qualitative du moins son amorce.

III. Analyse qualitative

Après avoir procédé à l'analyse quantitative du corpus, il importe à présent d'entrer dans le vif de l'analyse proprement dite. Bien qu'il soit nécessaire dans toute analyse, le critère quantitatif ne rend pas compte de toutes les facettes du corpus. Chiffré et classificatoire, il impose toujours le recours et le retour au corpus pour aller au fond des

choses comme dirait le commun des mortels. C'est ce fond des choses qui nous a obligé à consacrer cette dernière partie de notre thèse au qualitatif, critère au moyen duquel l'analyse s'affine, les flous se dissipent et les résultats probants prennent forme. Avant de passer à cette phase, si importante, nous avons jugé utile de rappeler les circonstances dans lesquelles nous avons mené l'analyse qualitative. Si pour le quantitatif, la tâche a été aisée grâce aux logiciels utilisés, pour le qualitatif, la chose a été ardue dans la mesure où nous avons dû lire, un à un, tous les éditoriaux du corpus, 1331 au total, et y chercher, au moyen d'un surligneur, le vocabulaire de la démocratie. Mais cela n'a pas été une peine perdue puisque nous avons pu arriver à des conclusions que l'analyse quantitative seule n'aurait pas permis. Cela pour les circonstances. Pour ce qui est de l'analyse qualitative à proprement parler, nous avons respecté les critères : linguistique et sectoriel. Autrement dit, l'analyse a été faite selon la langue du journal : français/arabe et selon le secteur auquel il appartient : privé/public. En plus de ces deux critères, l'analyse a été effectuée de manière à toucher l'ensemble du vocabulaire de la démocratie et de manière à faire la lumière sur tous les sens (courant/nouveau) conférés à ce mode de gouvernance. Pour mieux cerner ces critères, une grille d'analyse, en guise d'illustration, ne peut qu'être utile.

Critère linguistique	français/arabe
Critère économique ou sectoriel	privé/public
Vocabulaire de la démocratie	Sens courant/nouveau

1. Journaux francophones

A. Journal *El Watan*

L'analyse des éditoriaux d'*El Watan* a permis de bien dégager les caractéristiques du vocabulaire de la démocratie employé par les différents éditorialistes.

Le vocabulaire de la démocratie occupe une place cardinale dans ces éditoriaux. Il se décline sous différentes formes. Si, dans l'ensemble, le sens conféré à la démocratie ne diffère pas de celui des dictionnaires et des manuels de sciences politiques, cette notion se trouve tantôt une solution à des problèmes, tantôt une victime de certains régimes et de certains pays, tantôt encore, un mode de gouvernance en état de construction ou un système politique où des pays occidentaux ou de la région semblent être un modèle.

▪ La démocratie algérienne en chantier

Dans un bon nombre d'éditoriaux, le journaliste, en parlant de certains pays et en particulier l'Algérie, emploie toujours la notion de démocratie dans le sens d'une notion ou d'un mode de gouvernance qu'on recherche, auquel on aspire, qu'on veut atteindre, qui

présente des anomalies ou qui est tout simplement en phase de construction. Dans l'éditorial du 17/01/2015, le journaliste revient sur le « déficit » en matière de démocratie. Il dit, entre autres, que « *toutes les réformes annoncées ces dernières années pour mener le pays vers plus de progrès et d'ouverture démocratique sont restées à l'état de vœux pieux [...]* ». L'auteur emploie ainsi « *vœux pieux* » pour parler des réformes étatiques visant à instaurer la démocratie. Non seulement cette dernière est un vœu, un souhait mais l'épithète « *pieux* » rend la chose difficilement réalisable pour ne pas dire irréalisable tout simplement. Donc, le déficit en démocratie est là, il est tangible, ce qui nécessite une volonté pour le combler mais cette volonté relève du vœu pieux. Dans le même article et pour montrer encore une fois qu'on est toujours à la recherche de la démocratie, l'auteur, Djffar Tamani, recourt à des expressions comme « *espoir démocratique* », « *attentes et aspirations démocratiques* », « *instauration de la démocratie* ». Il y a toujours cette idée de vœu, d'attente et « *instauration* » montre que l'action est en cours, qu'elle n'est pas finie, qu'elle n'est pas encore instaurée.

Dans un autre article, l'auteur parle d'« *avancées démocratiques* », expression qui renvoie à un processus progressif donc en marche. « *En Algérie, le tableau est noir en matière d'avancées démocratiques : la classe politique est profondément divisée entre les partisans du pouvoir et une opposition éclatée, se cherchant encore, ne rencontrant qu'hostilité et mépris du régime.* »³¹³ En plus d'être en état de marche, la démocratie offre une image noire. Ce qui signifie que même ces avancées ne sont pas vraiment ce qu'elles sont censées être.

Cette démocratie en marche est encore une fois citée dans l'éditorial³¹⁴ d'Omar Berbiche qui a employé deux expressions traduisant l'état de chantier dans lequel se trouve ce mode de gouvernance. « *Changement démocratique* » et « *transition démocratique* » renseignent on ne peut mieux sur la situation de la démocratie en Algérie. C'est que, d'un côté, il y a un appel pour un changement mais pas n'importe quel changement puisque l'auteur y ajoute l'épithète démocratique qui change totalement la donne. Ce changement dans ce contexte est synonyme de démocratisation et donc de projet, d'action à faire. Pour ce qui est de la transition démocratique, l'idée est pratiquement la même.

Cette idée de la démocratie qu'on veut atteindre sans jamais y arriver est parfois exprimée au moyen de mots comme rêve. Quoi de plus expressif que ce mot pour traduire l'état dans lequel se trouve la démocratie en particulier chez les peuples arabes. Dans son éditorial du 10/03/2015, l'auteur n'y va pas par quatre chemins pour stigmatiser certaines

³¹³ A. Bahmane, Le pouvoir contre la société, *El Watan*, 22/02/2015.

³¹⁴ O. Berbiche, Le cordonnier mal chaussé, *El Watan*, 03/03/2015.

monarchies du Golfe. « *La situation est aggravée par certaines monarchies arabes qui soutiennent Al Qaïda et Daech uniquement pour pérenniser leur pouvoir et bloquer le rêve démocratique des peuples arabes.* » La démocratie est donc comparée à un rêve, à quelque chose d'irréel que certains pays bloquent. C'est une sorte d'élan qu'on arrête pour l'unique raison de faire durer un pouvoir antidémocratique.

Le chantier de la démocratie en Algérie est plein d'embûches dont la plus dangereuse est la corruption que l'éditorialiste d'El Watan qualifie de prédation dans son éditorial. « *La prédation a avancé beaucoup plus vite que la démocratisation, qui a fatalement reculé de plusieurs crans.* »³¹⁵ Cette prédation a non seulement porté atteinte à l'économie nationale mais elle a porté un coup fatal à la démocratisation de l'Algérie où le chantier de la démocratie n'est que retardé avec cette impression qu'il est toujours en suspens.

Dans un éditorial du mois de septembre, le journaliste recourt au mot « chantier » pour parler de la démocratie en Algérie. « *La redirection des services de renseignement vers le contre-espionnage et autres missions définies par la loi est l'un des chantiers démocratiques qui restent en suspens.* »³¹⁶ C'est un chantier en suspens. Soit, il est carrément arrêté (momentanément), soit il est tout simplement remis à plus tard, soit encore il est bel et bien suspendu.

▪ **Les formes de la démocratie**

Certains éditoriaux de ce journal semblent être des tableaux explicatifs de la notion de démocratie : son fonctionnement, ses différentes formes et son mode de réalisation. S'apparentant à des outils pédagogiques de sciences politiques, ces articles sont des espaces où les éditorialistes transmettent non seulement l'opinion du journal mais aussi le savoir concernant la chose publique, la politique en l'occurrence.

Une des formes caractérisant toute démocratie est la présence du débat public. Véritable outil de contre-pouvoir et de confrontations des idées dans l'intérêt de tout un chacun, il s'impose comme quelque chose de vital dans la gestion des affaires de la cité. Lors des manifestations contre l'exploitation du gaz de schiste, par exemple, qui ont eu lieu à In Salah, dans le Sud algérien, le journaliste s'est montré compréhensif envers les manifestants et s'est posé les questions suivantes : « *Ont-ils raison ? Ont-ils tort ? Leurs craintes quant aux conséquences du recours au procédé technique de la fracturation hydraulique sur l'environnement et les nappes phréatiques qui constituent une source de vie vitale pour ces*

³¹⁵ Dj. Tamani, Flou artistique, *El Watan*, 10/05/2015.

³¹⁶ Dj. Tamani, L'Etat civil attendra, *El Watan*, 14/09/2015.

régions désertiques sont-elles fondées ? Sont-elles exagérées ? »³¹⁷ et, dans le paragraphe suivant, il y apporte une réponse où il dénonce l'absence de débat autour de cette question : *«Comment pourrait-on le savoir alors que ce dossier si sensible, qui fait polémique partout dans le monde où le débat est sur la table, est géré chez nous dans le plus grand secret ? On a vu comment en France les partis politiques, la société civile, les écologistes, les experts, les parlementaires, le gouvernement se sont emparés de ce dossier à travers un débat public intense pour enfin trancher de manière consensuelle en faveur du rejet de l'option du gaz de schiste.* »³¹⁸ L'absence de débat concernant ce dossier épineux est dénoncée et l'auteur ne peut s'empêcher de citer la France comme pays où le débat a droit de cité. Pour finir son article, le journaliste conseille aux décideurs de choisir une autre voie pour la gestion du dossier du gaz de schiste, *«Les événements d'In Salah gagneraient à être médités par les décideurs pour ouvrir avec courage, lucidité et responsabilité un débat public sur ce dossier controversé afin de prendre les décisions, les plus appropriées, qui soient conformes aux intérêts stratégiques du pays. Loin de tout dogmatisme.* »³¹⁹ Cette voie, c'est bien entendu le débat public qui permet, selon l'auteur, de prendre les décisions idoines et de s'éloigner de tout dogmatisme et de tout autoritarisme, sommes-nous tenté d'ajouter. C'est que ce débat est un outil parmi d'autres que les démocrates utilisent pour gérer les affaires publiques.

Par ailleurs, Si l'importance du peuple dans tout régime démocratique est une lapalissade, le journaliste semble néanmoins y accorder un intérêt particulier, beaucoup d'importance et il explique l'échec de certaines initiatives politiques par l'absence de cet acteur incontournable. *« La caractéristique commune de toutes ces initiatives politiques est qu'aucune n'est parvenue à fédérer les énergies et à susciter l'adhésion populaire.* »³²⁰ En parlant aussi de la CNLTD (la Coordination nationale des libertés et de la transition démocratique), il dit qu'elle *« [...] n'arrive pas à porter loin son discours parce que confrontée à des entraves sur le terrain de l'action politique et de la mobilisation populaire.* »³²¹ Quand le peuple n'adhère pas à une politique, elle ne peut porter ses fruits. L'absence de l'adhésion et de la mobilisation populaire semblent donc justifier, selon le journaliste, l'échec des actions menées par la CNLTD. L'importance du peuple dans la démocratie est soulignée aussi dans un autre article où Omar Berbiche aborde les initiatives de la CNLTD qui *« [...] cherche à capter la colère des habitants du Sud liée au dossier du*

³¹⁷ O. Berbiche, Gaz de schiste, la fracture, *El Watan*, 05/01/2015.

³¹⁸ Ibid.

³¹⁹ Ibid.

³²⁰ O. Berbiche, L'entrisme du MSP, acte II, *El Watan*, 02/02/2015.

³²¹ Ibid.

gaz de schiste. C'est aussi une opportunité pour jauger ses forces et le niveau d'adhésion populaire à son projet politique. »³²² Il dit aussi qu' « une faible mobilisation populaire dans les marches pourrait impacter négativement l'action de la Coordination et hypothéquer son devenir. D'autant que ce test de popularité et de légitimité auquel se soumet cette coalition intervient dans un contexte nouveau pour la CNLTD [...] »³²³ Il montre, à travers cela, que le peuple est le garant de la réussite de toute action politique. Non seulement, il est le garant de celle-ci mais il y confère aussi une certaine légitimité. De ce fait, tout fait politique qui n'émane pas du peuple risque inévitablement d'échouer et d'être illégitime.

Il y a également les élections qui sont nécessaires dans toute démocratie et au moyen desquelles le choix du peuple s'exprime de la manière la plus transparente et la plus lucide. Mais il ne s'agit pas de n'importe quelles élections, il s'agit d'élections démocratiques, celles qui se déroulent dans le respect total du choix du peuple. « La toute dernière initiative qui aurait gagné à être étudiée émane de la société civile de Grande-Kabylie. Elle a rendu public un manifeste plaidant pour la reconnaissance constitutionnelle d'un statut politique de la région. À des variantes près, toutes les initiatives convergent vers le même objectif : obtenir qu'un grand nombre de centres de décision soient décentralisés au maximum et qu'ils reviennent aux populations les plus reculées par le biais d'élections démocratiques. »³²⁴ Pour terminer son éditorial, l'auteur rappelle que « L'Algérie n'a rien à inventer, le monde développé a fait des régions les sources principales du développement, au grand bonheur de leurs peuples qui se retrouvent pleinement dans leurs institutions élues démocratiquement. »³²⁵ Il aurait pu employer « institutions élues » mais cela n'aurait pas mis en avant l'idée de démocratie. L'adverbe « démocratiquement » renseigne sur ces institutions qui sont certes élues mais de manière démocratique, c'est-à-dire, à travers des élections libres et transparentes.

Le « dialogue social » aussi est pour Omar Berchiche « un moyen démocratique civilisationnel de règlement des conflits. »³²⁶ Selon lui, il est basé sur des compromissions et de la part des pouvoirs publics et de la part des syndicats. Le contexte en effet de l'emploi de cette expression est la grève des syndicats de l'éducation auxquels l'auteur lance un appel au calme et au dialogue.

³²² O. Berbiche, Marches de la CNLTD et démarche du FFS, *El Watan*, 05/02/2015.

³²³ Ibid.

³²⁴ A. Bahmane, La décentralisation ratée, *El Watan*, 04/02/2015.

³²⁵ Ibid.

³²⁶ O. Berbiche, Gâchis, *El Watan*, 09/03/2015.

L'alternance au pouvoir semble également être une forme essentielle de toute démocratie. « [...] *l'alternance au pouvoir est un principe cardinal dans toute réforme politique, car le contraire s'appellerait «dictature».* »³²⁷ et la dictature s'oppose à la démocratie. Le journaliste parle de principe cardinal pour souligner l'importance et le caractère incontournable de l'alternance dans toute démocratie.

Il est à souligner enfin qu'un Etat démocratique est forcément un Etat moderne où les institutions sont élues et où les services de sécurité sont contrôlés par ces dernières. Dans les « *Etats modernes, ces « services » sont contrôlés par les institutions élues qui veillent à ce que les grandes règles démocratiques ne soient pas bafouées.* »³²⁸

▪ **Défense de la démocratie**

Dans son éditorial du 06/01/2015, Ali Bahmane dénonce la cabale orchestrée contre Said Sadi qui n'a fait que s'exprimer librement. Pour rappel, cet homme politique avait qualifié respectivement Messali El Hadj, Ali Kafi et Ben Bella de : traître, d'anti-kabyle et d'agent des Egyptiens et la justice avait ouvert, à son encontre, une information judiciaire. Le journaliste prend sa défense et par là-même la défense de la liberté d'expression. Il s'élève surtout contre la justice algérienne et dit qu'elle fait l'objet d'instrumentalisation. « *Le recours à l'instrumentalisation de la justice est devenu le réflexe le plus courant des décideurs* ». Il parle même d'autocratie : « *La justice, comme les autres institutions du pays, est vidée de sa légitimité par un régime qui ne fonctionne qu'autour d'un homme, le président de la République, dont le caractère autocratique s'est affiné au fur et à mesure de ses mandats successifs.* » Il condamne donc un régime autocratique dont le fonctionnement est aux antipodes de la démocratie.

La liberté d'expression est encore une fois citée au lendemain de l'attentat ayant ciblé Charlie Hebdo. Pour le journaliste, c'est une attaque contre la liberté de la presse. « *Un jour sombre pour la presse mondiale, celle attachée à la liberté et à la démocratie. L'acte est terrifiant, barbare. Nous sommes indignés et très touchés par ce massacre, que nous condamnons de toutes nos forces.* »³²⁹ Les mots sont minutieusement choisis et l'auteur parle même de jour sombre. Les attributs employés sont fort éloquents : terrifiant, barbare et l'émotion est grande. À la fin de l'article, l'auteur, Omar Belhouchet, affirme que « *s'attaquer à la liberté de la presse, partout dans le monde, c'est chercher à détruire les fondements de la*

³²⁷ Dj. Tamani, Moteurs givrés, *El Watan*, 05/04/2015.

³²⁸ A. Bahmane, Le DRS, quel avenir ?, *El Watan*, 08/12/2015.

³²⁹ O. Belhouchet, Solidarité, *El Watan*, 08/01/2015.

démocratie. »³³⁰ La presse libre, défendue avec émotion, est aussi un des fondements de la démocratie.

Dans un autre éditorial, le journaliste, Tayeb Belghiche, fait le point sur un fait divers qui n'a pas mobilisé les services de sécurité, d'habitude prompts à mater les militants de la démocratie. « [...] *Des individus encagoulés ont envahi, jeudi, un lycée de Bouira, saccagé une partie des meubles et cassé des vitres, rapporte notre confrère Le Soir d'Algérie. Le plus grave est qu'ils se sont réclamés du Daech [...] Les individus se sont ensuite évanouis dans la nature sans être inquiétés. Pourtant, nous avons des services de sécurité qui, en d'autres circonstances, ont fait preuve d'une grande célérité et d'une grande efficacité. Surtout quand il s'agit de tabasser des militants de la démocratie.* »³³¹ Indirectement, le journaliste plaide en quelque sorte la cause des militants démocrates qui font souvent l'objet de répression de la part de ces services.

Dans son article, intitulé « *Autoritarisme et laxisme* », l'éditorialiste s'indigne de la situation des droits de l'homme en Algérie : « *Malheureusement aujourd'hui chez nous, les atteintes aux droits de l'homme ne se comptent plus de la part d'un pouvoir qui ne s'encombre plus ni des principes de la Constitution comme les droits de réunion ou à la défense ni de conventions internationales pourtant ratifiées par l'Algérie.* » Ces droits sont donc bafoués et l'auteur ne fait que les défendre en rappelant notamment ce que dit la Constitution et ce que préconise dans des cas pareils les conventions internationales auxquelles l'Algérie a souscrit.

Les libertés individuelles et collectives sont aussi évoquées et connaissent, selon Reda Bekkat, « *une régression sournoise et banalisée* »³³². « *Un «état de siège» contre les libertés d'expression, de réunion, d'association est ainsi maintenu et qui n'a d'égal que la volonté d'un pouvoir autoritaire à réduire au silence tous ceux qui appellent au changement démocratique.* »³³³ Le journaliste est indigné de voir que toutes ces libertés sont bafouées et il s'insurge contre cette situation en dévoilant la vraie raison qui est le bâillonnement de l'opposition démocratique.

▪ **Les ennemis de la démocratie**

La démocratie semble faire face à des écueils : des régimes politiques, des personnes ou encore des idéologies. Elle est attaquée, dénigrée et parfois bloquée dans sa marche. Dans

³³⁰ Ibid.

³³¹ T. Belghiche, Encore une dérive dangereuse, *El Watan*, 31/01/2015.

³³² R. Bekkat, Libertés en état de siège, *El Watan*, 11/03/2015.

³³³ Ibid.

l'éditorial du 13/01/2015, le journaliste, Ali Bahmane, dit que la liberté d'expression est détestée par le pouvoir politique algérien et que ce dernier n'assure pas sa protection.

Parmi les ennemis de la démocratie, il y a aussi, selon le journaliste Tayeb Belghiche, les membres de la Ligue arabe et de l'Organisation de la conférence islamique qui « [...] observent un silence complice sur le terrorisme. Il est vrai que ces deux organisations sont paralysées parce que leurs membres les plus influents jouent à fond la carte islamiste pour empêcher l'émergence de la démocratie, qui est considérée comme un danger pour la survie de leurs régimes. »³³⁴ Les mots sont clairs et ne sont pas nuancés pour dire que ces membres ou encore les pays, faisant partie de ces organisations, sont contre la démocratie. L'éditorial du 31/01/2015 est fort illustratif également dans la mesure où ce journaliste cite encore une fois l'exemple des pays arabes qui agissent contre la démocratie. « Comme dans tous les pays arabes, les régimes en place ont la phobie d'un ennemi commun : la démocratie. Ils se retrouvent dans l'islamisme qui est une idéologie totalitaire, ennemie de la libre expression, des libertés individuelles et collectives, de l'épanouissement de la société et de la modernité. » Dans leur combat contre la démocratie, ces régimes ont donc un allié : l'islamisme, une idéologie qui fait fi de la pratique démocratique. Dans un autre éditorial, Tayeb Belghiche réaffirme encore une fois le caractère hostile à la démocratie des monarchies du Golfe. « Ces monarchies, survivance d'une époque révolue, sont les ennemis déclarés de la démocratie et de l'émancipation des peuples. C'est pourquoi elles continueront l'islamisme et sa violence parce qu'il assure la pérennité de leur pouvoir. »³³⁵ « Ennemis déclarés de la démocratie », le jugement est peut être un peu fort mais il traduit une prise de position de ce journal à l'égard de certains pays arabes.

Le pouvoir algérien n'aime pas la démocratie et son corollaire la liberté. Ce constat est celui de Reda Bekkat qui souligne que le pouvoir actuel s'acharne « [...] contre la presse indépendante et les libertés fondamentales d'expression, d'opinion et de réunion. »³³⁶ Le problème qui se pose, c'est que, quand on est contre la démocratie, on ne peut que bafouer la liberté, qu'elle soit d'expression ou de réunion. Le rejet de ce mode de gouvernance entraîne avec lui le rejet de toutes ses formes. Mais l'idée que veut transmettre l'éditorialiste, c'est l'acharnement de ce pouvoir contre ce type de presse en particulier. L'acharnement est plus expressif, plus violent que le fait d'être contre. Dans l'acharnement, il y a l'idée de fixation, il y a le fait qu'on ne veut pas lâcher la chose.

³³⁴ T. Belghiche, Et le fond du problème ?, *El Watan*, 20/01/2015.

³³⁵ T. Belghiche, Plus divisés que jamais, *El Watan*, 21/02/2015.

³³⁶ R. Bekkat, Collusion d'intérêts, *El Watan*, 24/02/2015.

Ce n'est pas seulement la liberté qui est bafouée par ce pouvoir qui « [...] a décidé de transformer l'Algérien en sujet soumis, sans droit à la citoyenneté pour ne pas déranger tous ces prédateurs qui pillent l'Algérie sans vergogne. »³³⁷ Donc, même le droit à la citoyenneté, qui est un droit élémentaire dans toute démocratie, est ignoré par le pouvoir algérien qui s'est inspiré du « système marocain ». L'auteur compare dans ce cas ce pouvoir à la monarchie où le peuple ne jouit pas de tous ses droits d'où l'emploi du mot « sujet ». Une autre conclusion peut également en être tirée c'est le fait que l'Algérie et le Maroc mènent le même combat : celui contre la démocratie.

La pratique syndicale est elle aussi vouée aux gémonies par le pouvoir algérien. « Chez nous, les grèves sont souvent anarchiques et sauvages parce que l'exercice du droit syndical, qui est un droit constitutionnel, n'est pas toujours reconnu comme tel par les pouvoirs publics lorsqu'il est porté par des syndicats autonomes perçus comme des fauteurs de troubles. »³³⁸ Cette non reconnaissance du droit syndical poussent les syndicats à se montrer fermes et intransigeants dans leurs revendications. Non seulement ce droit n'est pas reconnu mais ceux qui le réclament sont taxés de provocateurs.

Les monarchies du Golfe semblent être pour les éditorialistes d'*El Watan* un leitmotiv quand ils abordent la démocratie. Dans son éditorial du mois de mars 2015, Tayeb Belghiche emploie des mots durs pour parler de ces monarchies qui sont des « ennemies jurées de la démocratie et prêtes à corrompre tout le monde pour ne pas avoir à entendre ce mot honni. »³³⁹ En plus d'être des ennemies, elles sont capables de recourir à la corruption pour qu'elles n'aient même pas à entendre le mot « démocratie ». Dans un autre éditorial, le même journaliste va encore plus loin et ne fait que confirmer tout le « bien » qu'il pense de ces pays : « Les monarchies arabes principalement ont des poussées d'urticaire dès qu'elles entendent le mot démocratie. »³⁴⁰ Cela montre à quel point ce mode de gouvernance, pourtant pacifique, n'a pas droit de cité dans ces monarchies.

Ce ne sont pas uniquement les monarchies du Golfe qui reviennent, tel un leitmotiv, dans les éditoriaux d'*El Watan*, il y a aussi le pouvoir algérien qui est souvent cité dans les situations antidémocratiques. « Il est vrai que le système est impitoyable avec tous ceux qui le critiquent ou qui s'opposent à ses desseins pervers. Un système qui éprouve une haine viscérale pour la démocratie et qui ne cache pas ses accointances avec les aventuriers en tout

³³⁷ T. Belghiche, L'honneur bafoué des Algériens, *El Watan*, 25/02/2015.

³³⁸ O. Berbiche, Gâchis, art. cit.

³³⁹ T. Belghiche, La leçon suédoise, *El Watan*, 14/03/2015.

³⁴⁰ T. Belghiche, La Tunisie, cible des obscurantistes arabes, *El Watan*, 21/06/2015.

genre. »³⁴¹ Le système algérien hait la démocratie et cette haine est qualifiée de viscérale tant elle est profonde.

Il y a un autre écueil qui empêche la pratique de la démocratie. Selon Djaffar Tamani, «*Autant que l'échec du système éducatif et la destruction du tissu économique, les métastases de la corruption sont l'un des éléments qui compromettent l'avènement d'un système politique rénové, tourné vers la démocratie et le progrès.* »³⁴² Mais si cette corruption existe, c'est que le pouvoir politique a voulu que cela soit ainsi. L'auteur impute donc indirectement le blocage de l'avènement de la démocratie au pouvoir en place qui fait de la corruption « *le phénomène le plus « démocratisé » dans le pays* ». ³⁴³

Outre ces monarchies et ces pays antidémocratiques, il y a des partis politiques qui œuvrent dans le sens du déni de la démocratie. Le journaliste en cite deux exemples. Le FLN et le RND, deux partis algériens dont les secrétaires généraux « [...] *sont de tous les «combats» contre l'opposition et la presse libre. Ce sont eux qui sont chargés «d'animer» (de polluer) la scène politique, s'érigeant en porte-parole du président de la République* »³⁴⁴. « *Ils sont de tous les combats* » Cette phrase montre à quel point ces partis combattent la presse indépendante et par ricochet la démocratie et à quel point ils pervertissent la pratique politique.

Le discours du pouvoir algérien concernant la situation de la démocratie travestit la réalité dans la mesure où il est mensonger et où il ne traduit pas le vrai visage de ce mode de gouvernance. Le journaliste le rappelle dans son éditorial du mois de juillet en ces termes « *Cette Algérie idyllique, qui respire la justice sociale, la prospérité, où les libertés individuelles et collectives sont respectées, où il n'y a pas de prisonnier politique ni de journaliste en prison pour délit de presse, n'existe que dans le discours. Les rapports des différentes ONG des droits de l'homme et de la liberté de la presse sont là pour nous rappeler que l'Algérie n'est pas ce bon élève dont parlent nos dirigeants.* »³⁴⁵ L'adjectif idyllique renseigne on ne peut mieux sur l'état de la démocratie en Algérie où cette dernière est mise sur le même pied d'égalité que la prospérité et la justice sociale. C'est que le pouvoir, dans son discours, cache mal la situation de la démocratie, une situation alarmante démontrée par la réalité du terrain. Les rapports d'ONG le confirment et c'est pour cette raison d'ailleurs que le journaliste qualifie l'Algérie de mauvais élève.

³⁴¹ T. Belghiche, Le devoir de mémoire, *El Watan*, 23/03/2015.

³⁴² Dj. Tamani, Corruption ordinaire, *El Watan*, 26/03/2015.

³⁴³ Ibid.

³⁴⁴ O. Berbiche, Les défenses immunitaires du système, *El Watan*, 12/05/2015.

³⁴⁵ O. Berbiche, Hors-champ, *El Watan*, 05/07/2015.

Les Iraniens sont, eux aussi, classés dans la catégorie des pays antidémocratiques. « *Malheureusement, on a oublié qu'on a affaire à des mollahs obscurantistes qui, eux-mêmes, combattent la démocratie, la liberté et la modernité.* »³⁴⁶ Ce qui ressort de ces propos est que le combat des mollahs iraniens est à la fois contre la démocratie en tant que pratique politique et contre la modernité qui semble être une caractéristique des pays occidentaux de notre ère où la religion est souvent éloignée de la politique. C'est la laïcité ou encore la sécularisation qui est une caractéristique fondamentale de la démocratie moderne.

▪ **Les vertus de la démocratie**

On reconnaît à la démocratie nombre de vertus dont, entre autres, la gestion transparente des affaires de l'Etat et le respect de la volonté populaire. Economie, affaires étrangères, éducation, enseignement ou encore culture, pour ne citer que ceux-là, sont autant de domaines où la démocratie se révèle comme un élément incontournable pour le bon fonctionnement des institutions et le journaliste Ali Bahmane ne peut l'occulter dans son article du 22/02/2015. « [...] *plus fondamentalement, le pouvoir a refusé aux Algériens ce qu'il y a de meilleur dans le monde, ce qui est la panacée contre tous les périls : la démocratie. Parce qu'elles l'ont compris depuis des lustres, les nations développées l'utilisent à volonté pour se protéger.* » La démocratie semble donc être la solution à tous les problèmes au point où le journaliste commet un pléonasme. La panacée agit en effet sur tous les maux, y ajouter une expression comme « contre tous les périls » est stylistiquement parlant incorrect à moins que l'auteur ne veuille insister sur la qualité de la démocratie censée résoudre tous les problèmes.

Djaffar Tamani, dans son éditorial du 01/03/2015, pense que « *des requêtes socioprofessionnelles aux droits culturels et identitaires en passant par le veto au gaz de schiste, l'issue de toutes les revendications lancinantes dépend d'un dénouement de la crise politique actuelle et de l'instauration d'un système démocratique.* » Là encore, l'instauration d'un système démocratique semble être la panacée, la solution à tous les maux de la société.

La démocratie peut être aussi un moyen contre l'intégrisme. Ali Bahmane le dit dans son éditorial où il parle avec éloges du modèle tunisien en matière de transition démocratique. « *Les Tunisiens [...] disposent [...] de la meilleure arme contre l'intégrisme : la démocratie.* »³⁴⁷

Il faut noter aussi que même une économie forte ne peut se réaliser qu'au moyen d'une vraie démocratie. C'est pour cette raison d'ailleurs que la campagne lancée par le

³⁴⁶ T. Belghiche, Téhéran à la croisée des chemins, *El Watan*, 28/07/2015.

³⁴⁷ A. Bahmane, La Tunisie, atouts et faiblesse, *El Watan*, 19/03/2015.

gouvernement algérien en vue de sensibiliser la population locale à consommer algérien n'a pas eu l'effet escompté et cela à cause de l'absence d'un élément-clé dans cette équation, c'est la légitimité du pouvoir. Cette légitimité ne peut être acquise qu'au moyen de la démocratie. Donc, une campagne économique de ce genre ne peut aboutir sans la légitimité du pouvoir en place et partant sans la présence d'une vraie démocratie. *« La condition première pour que l'appel aux consommateurs soit entendu et suivi d'effet est la légitimité du pouvoir et la crédibilité des institutions et de nos dirigeants [...] »*³⁴⁸

Dans son éditorial du mois de juillet, le journaliste Bekkat trouve une autre vertu à la démocratie, celle d'être un rempart contre les régimes politiques *« opaques et prédateurs »*³⁴⁹. Même Tayeb Belghiche parle, dans son éditorial³⁵⁰ du même mois, de la démocratie comme rempart contre l'islamisme et le fascisme. Donc, la démocratie peut combattre aussi les extrémismes de tout bord.

▪ **L'Occident comme parangon de la démocratie**

Dans son article du 05/03/2015, le journaliste Omar Berbiche explique la différence entre les Etats où règne la démocratie et les pays non démocratiques. *« Il y a une règle d'or qui ne saurait, en toutes circonstances, être transgressée dans la charte politique et morale des Etats non démocratiques : celle de l'allégeance au détenteur du pouvoir. C'est toute la différence avec les pays démocratiques où la majorité aux commandes fonctionne sur la base du consensus et de convictions partagées autour d'un projet politique et de gouvernement. »* Il définit ainsi la règle qui régit la scène politique dans les états totalitaires, une règle qui ne peut être enfreinte par ceux qui s'y souscrivent : ne jamais critiquer celui qui détient le pouvoir. En même temps, l'auteur rappelle le contraste qui existe entre ces pays et ceux où la politique est régie par d'autres considérations comme le consensus par exemple. Ces pays occidentaux, le journaliste ne le mentionne pas mais il en parle de manière indirecte, sont pour lui tout le contraire des premiers. Cela signifie qu'en matière de démocratie, il y a des pays modèles.

Les pays occidentaux sont qualifiés de *« systèmes démocratiques »* où le *« [...] débat critique et contradictoire à l'intérieur des institutions et des forces qui composent ou soutiennent la majorité présidentielle ou parlementaire est quelque chose de tout à fait naturel. »*³⁵¹ L'auteur veut dire en filigrane que dans les autres pays le débat contradictoire n'a

³⁴⁸ O. Berbiche, « Consommer algérien », mythe et réalités, *El Watan*, 28/04/2015.

³⁴⁹ R. Bekkat, Changements dans l'immobilisme, *El Watan*, 27/07/2015.

³⁵⁰ T. Belghiche, Téhéran à la croisée des chemins, art. cit.

³⁵¹ O. Berbiche, Info, Intox, *El Watan*, 13/07/2015.

pas sa place puisque, dans le même article, il qualifie le pouvoir algérien de « *système politique monolithique qui n'autorise pas la moindre diatribe* »³⁵².

▪ **Les démocraties naissantes, un modèle à méditer**

Le journal *El Watan* rappelle souvent l'expérience démocratique réussie de certains pays de la région ou du continent. À titre illustratif, le Nigeria est donné comme exemple de démocratie en Afrique. « *Outre son développement économique spectaculaire, qui fait d'elle un moteur de l'économie mondiale, l'Afrique subsaharienne est en train de donner une magistrale leçon de démocratie à l'Afrique du Nord, laquelle est en proie aux luttes des clans, à la corruption, aux velléités dictatoriales et à la régression dans tous les domaines.* »³⁵³Cet exemple s'adresse en premier aux pays de l'Afrique du Nord. L'auteur parle de leçon magistrale et ne peut s'empêcher de rappeler ce qui gangrène ces derniers et qui empêche par conséquent l'émergence de la démocratie.

Le Burundi a lui aussi été cité comme un exemple réussi dans le domaine de la démocratie. Le journaliste n'a pas tari d'éloges à son encontre. « *Magnifique peuple burundais. À sa manière, il est en train de faire sa révolution pour exprimer sa volonté de vivre dans un pays démocratique et contre la violation de la souveraineté populaire par un apprenti dictateur sans panache et sans sens de l'honneur.* »³⁵⁴L'auteur loue aussi son « *attachement sans faille à la démocratie et à l'alternance* »³⁵⁵. C'est un exemple pour le monde entier et ce pays signe en quelque sorte la fin des dictatures dans cette partie de l'Afrique. « *Il est à l'image de l'Afrique subsaharienne qui est en train de vivre des bouleversements positifs, au point qu'elle est devenue un espoir pour toute la planète. L'Afrique des dictatures à la Mobutu ou à la Idi Amin Dada est bel et bien finie.* »³⁵⁶Cet exemple sonne le glas de certains régimes totalitaires africains et l'auteur ne cesse, tout au long de son article, de s'en émerveiller.

Outre ces deux pays, il y a l'exemple de la Tunisie qui a réussi son entrée dans la démocratie. Plusieurs passages des différents éditoriaux de ce journal illustrent cela. Ce pays est présenté comme « [...] *initiateur d'une transition démocratique unique dans le monde arabe* [...] »³⁵⁷ et les Tunisiens sont présentés comme des frères avec « *leur extraordinaire expérience de démocratisation.* »³⁵⁸ ou encore avec « *la réussite de leur expérience*

³⁵² Ibid.

³⁵³ T. Belghiche, L'homme qu'il faut ?, *El Watan*, 04/04/2015.

³⁵⁴ T. Belghiche, Magnifique Burundi, *El Watan*, 16/05/2015.

³⁵⁵ Ibid.

³⁵⁶ Ibid.

³⁵⁷ A. Meddi, Solidarité, *El Watan*, 20/03/2015.

³⁵⁸ Ibid.

démocratique »³⁵⁹ Les adjectifs qualificatifs « *unique* » et « *extraordinaire* » montrent le degré d'émerveillement de l'auteur à l'égard de la démocratie tunisienne.

Le Burkina Faso est lui aussi cité comme exemple dans une Afrique qui se débarrasse de plus en plus des régimes autocratiques. « *Le peuple burkinabé vient d'en faire la démonstration. Le chef de la garde présidentielle, le général Gilbert Diendéré, vient de faire un coup d'Etat, mettant fin à une période de transition qui devait se terminer le mois prochain avec l'organisation d'élections législatives et présidentielle libres.* »³⁶⁰ L'auteur réaffirme la nouvelle image que donne l'Afrique, il parle de changement radical de mentalités. « *Ce sont là des signes révélateurs des nouvelles mentalités qui s'imposent en Afrique, tournées vers une démocratie totale et le respect absolu des libertés. C'est la preuve que l'Afrique subsaharienne est tournée vers l'avenir, qu'elle entre de plain-pied dans le XXIe siècle, contrairement à l'Afrique du Nord marquée par la régression que tout le monde connaît.* »³⁶¹ Certains Africains veulent donc l'instauration de la démocratie mais une démocratie totale, sans concession. Cela ne peut que les placer dans l'ère moderne et en haut du classement par rapport aux peuples de l'Afrique du Nord qui, eux, restent en bas du tableau de la démocratie.

L'Afrique n'est pas le seul exemple de démocratie naissante. L'Asie est elle aussi citée comme continent où la démocratie est en train de s'imposer comme une pratique inévitable. « *Il n'y a pas beaucoup de ressemblances entre l'Algérie et la Birmanie, mais l'expérience actuelle de ce dernier peut inspirer grandement notre pays. L'image qui colle à la peau de cet Etat asiatique, une féroce dictature, est en train de s'estomper au profit d'une nouvelle expérience, la «transition pacifique» vers la démocratie.* »³⁶² Le journaliste insiste sur le fait que cet exemple puisse inspirer l'Algérie d'où le titre de son article « *La transition démocratique, une urgence* ». Mais il ne parle pas de n'importe quelle transition, celle-ci doit être pacifique d'où sa mise entre guillemets dans l'article.

B. Journal : *El Moudjahid*

Quotidien francophone appartenant à l'Etat, El Moudjahid ne déroge pas à la règle suivie par les quotidiens publics : loyauté sans faille et allégeance sans défaut à tout ce qui émane du pouvoir en place. Si l'analyse quantitative a permis de voir que le vocabulaire de la démocratie y était employé, la vocation de celui-ci ou ce qui en est attendu ne peut être révélé que par une analyse approfondie des éditoriaux.

³⁵⁹ T. Belghiche, La Tunisie solitaire, *El Watan*, 12/07/2015.

³⁶⁰ T. Belghiche, L'Afrique en marche, *El Watan*, 21/09/2015.

³⁶¹ Ibid.

³⁶² A. Bahmane, La transition démocratique, une urgence, *El Watan*, 03/12/2015.

▪ La démocratie occidentale : un mauvais exemple

Ce qui a attiré le plus notre attention, c'est cette image que les journalistes *d'El Moudjahid* associent souvent à la démocratie occidentale. Elle se trouve réduite à ses plus petits défauts. Dans ce journal, rien ne semble en effet plaider en faveur des Occidentaux en matière de démocratie. Certains éditoriaux sont d'une telle violence à l'égard des ces « démocrates » que le lecteur se voit emporté dans ce réquisitoire contre la démocratie, devenue par la faute de ceux-là même qui la revendiquent, une sorte de pratique aux conséquences incertaines.

Elle est mal vue. À cause d'elle, des pays sont en ruine. *« Sous le fallacieux prétexte de la «démocratisation» des pays soi-disant revendiquée par les sociétés, des pays ont été détruits et leur avenir hypothéqué pour de nombreuses années. Plus encore, après le mal fait, des efforts, du moins présentés comme tels, sont déployés pour tenter de rattraper le tort fait. Et sans vergogne ceux-là même qui ont déployé la force militaire pour chasser les «tyrans» et autres «dictateurs» et démocratiser les pays, recourent à d'autres pays de la région pour engager des médiations et tenter de trouver par la voie du dialogue des solutions politiques à des crises sécuritaires qu'ils ont créées. »*³⁶³

Les mots employés sont lourds de sens : *« prétexte fallacieux, pays détruits, avenir hypothéqué »* au nom de quoi ? De la démocratisation voulue par les pays dits développés. Le tableau dressé fait froid dans le dos, il fait très peur. Cette démocratie à l'occidentale s'est avérée un leurre et le départ des « dictateurs » et des « tyrans », que le journaliste place entre guillemets, n'a pas eu les effets escomptés.

La démocratie occidentale est comparée à un costume qu'on met un certain temps. Ainsi, au lendemain de l'attentat, ayant visé Charlie Hebdo, Paris a été envahi par les Chefs d'Etats étrangers pour participer à la marche contre le terrorisme. Pour le journaliste *d'El Moudjahid*, *«Cet hommage de chefs d'État et de gouvernement, aux côtés du président français et de l'ensemble de la classe politique française, [...] va-t-il se poursuivre par un engagement sur le terrain pour annihiler les racines du mal, ou ne servir qu'à un sinistre ballet diplomatique pour s'habiller, le temps d'une marche, du costume de l'humaniste, du démocrate, du républicain en poursuivant des politiques injustes en divers points de la planète ? »*³⁶⁴ Bien que cette manifestation de soutien soit louable, l'auteur ne peut s'empêcher de rappeler l'injustice qui règne dans le monde à cause de ces mêmes acteurs qui jouent à l'occasion de cet évènement aux démocrates et aux républicains.

³⁶³ N. Kerraz, Un monde de paix, un vœu pieux ?, *El Moudjahid*, 05/01/2015.

³⁶⁴ M. Koursi, Tous unis, contre qui ?, contre quoi ?, *El Moudjahid*, 13/01/2015.

Même la liberté d'expression n'a pas échappé à ce jugement qui veut que toutes les formes de démocratie qui viennent de l'Occident soient sujettes à discussion et qu'elles présentent des imperfections. L'attaque contre Charlie Hebdo, bien que dénoncée dans les colonnes de ce journal, pose un autre problème, celui de la liberté d'expression. Le journaliste se demande, dans son éditorial du 17/01/2015, si cette liberté est *une permission d'offenser*. Il y dénonce la liberté d'expression à l'occidentale en ces termes : « *Il ne s'agit, pas pour nous, d'imposer une architecture particulière à l'éthique et à la déontologie, ni légiférer sur la liberté d'expression dans un pays quelconque avec nos normes. Mais, dans certains pays européens [...] la loi est partielle et complice : elle criminalise la négation de la shoah et défend le blasphème. Jusqu'à quand cette politique du deux poids, deux mesures dans la liberté d'expression ? N'est-il pas temps de revoir la législation et d'être équitable vis-à-vis des communautés et des croyances des gens du Livre ?* » L'auteur de l'article condamne donc la vision occidentale de la liberté qu'il juge partielle dans la mesure où elle n'est permise que pour certaines catégories de croyances ou d'ethnies. Les mots employés dans d'autres passages de cet éditorial sont évocateurs, Il y est question de « *liberté sélective* », de « *liberté à deux vitesses* ». C'est que l'image de la liberté européenne ou occidentale est écornée et renseignée sans équivoque sur le fonctionnement de sa démocratie. Dans un autre éditorial et à l'occasion de la publication, par le Département d'Etat américain, d'un rapport peu amène sur la situation des droits de l'homme dans le monde et en Algérie en particulier, le journaliste est indigné et s'interroge sur ces prétendus droits de l'homme qu'on veut défendre et qu'on bafoue en même temps. Il parle, entre autres, des Noirs maltraités aux Etats-Unis et d'autres problèmes dans le monde. « *Quand George W. Bush met en place "la guerre globale contre le terrorisme" en réaction aux attentats de septembre 2001, prend-il la peine de consulter les textes internationaux des droits de l'homme ? [...] Etre le plus grand vendeur d'armes d'assaut au monde, fait-il de ce pays un modèle de ces droits ? Là où la ségrégation raciale transforme en enfer le quotidien des Hispaniques et des Noirs, là où la police tue des citoyens sur la seule base de leur couleur de peau, le chômage exercé contre des communautés, la discrimination au salaire et à la promotion sociale sont-elles des qualités à brandir quand on veut juger les autres ?* »³⁶⁵ Les Etats-Unis sont devenus un exemple concret de la démocratie à l'occidentale. Pour l'auteur de l'article, ces Américains, donneurs de leçons en matière de démocratie, feraient mieux de se tourner vers leurs propres problèmes.

³⁶⁵ M. Koursi, Droits de l'homme, certes, mais lesquels et pour qui ?, *El Moudjahid*, 07/07/2015.

▪ Une démocratie de circonstance

La lecture des éditoriaux d'*El Moudjahid* donne l'impression que la démocratie dont parlent les éditorialistes de ce journal est une démocratie de circonstance. Elle est convoquée au gré des événements et citée quand elle ne dérange pas le pouvoir en place. Si les sujets portent sur la femme, le peuple sahraoui ou étranger ou encore l'Occident, la démocratie est évoquée et les journalistes en vantent les mérites allant même jusqu'à réclamer des droits qui relèvent de cette pratique politique mais pourvu qu'elle reste en dehors de la sphère dirigeante et qu'elle ne porte pas atteinte au système. Pour en juger, il suffit juste de prendre quelques passages en guise d'illustration. Lorsque les Grecs ont choisi le parti Syriza en 2015, l'auteur ne s'est pas empêché de rappeler le poids du choix du peuple pour faire face à la politique d'austérité imposée par l'Europe. « [...] *Le scrutin grec peut tout aussi bien entrer dans l'histoire en marquant le jour où un peuple s'est dressé contre cette Europe.* »³⁶⁶ Un autre exemple est celui de la Journée internationale de la femme où l'auteur revient sur la situation de celle-ci en Algérie et se permet même de parler de ses droits. « *Cette journée doit surtout nous rappeler que le combat des femmes pour l'obtention de leurs droits n'aura pas été une sinécure.* »³⁶⁷

Le journaliste cite même un rapport d'Amnesty International qui n'est pas critique vis-à-vis du pouvoir algérien. « *Dans son rapport annuel, Amnesty International a relevé les avancées enregistrées par l'Algérie en matière des droits de la femme.* »³⁶⁸ Pourtant, les rapports d'ONG internationales sont d'habitude ignorés et quand ils sont évoqués, c'est pour être critiqués de manière acerbe. En témoigne en effet la non publication du rapport du mois de février d'Amnesty International dressant un tableau noir des libertés en Algérie. L'auteur de l'article rappelle aussi que « *la législation du travail en Algérie interdit toute forme de discrimination entre l'homme et la femme.* »³⁶⁹ Là encore, il y a l'ombre du pouvoir dans cette législation qui garantit l'égalité entre les hommes et les femmes. C'est que d'un côté, il y a une sorte de combat mené par les femmes pour avoir leurs droits. De l'autre, il y a un pouvoir qui est à l'écoute et qui sait agir en pareille circonstance. L'éditorialiste cite aussi le fait que la femme algérienne qui travaille profite d'une sécurité sociale « *que lui envie bien des femmes vivant sous des cieux qualifiés de «berceaux de la démocratie»* »³⁷⁰. Il prend bien le soin de placer démocratie entre guillemets pour signifier que cette qualification est ironique.

³⁶⁶ L'Europe et son « printemps », *El Moudjahid*, 27/01/2015.

³⁶⁷ N. Kerraz, De grandes avancées, *El Moudjahid*, 07/03/2015.

³⁶⁸ Ibid.

³⁶⁹ Ibid.

³⁷⁰ Ibid.

Cela s'inscrit bien évidemment dans cette logique de dénigrer la démocratie occidentale. C'est le même constat qui s'impose pour ce qui est de l'éditorial du 09/03/2015 où le journaliste évoque, toujours à l'occasion de la journée de la femme, l'égalité des chances et les droits civils et politiques de la femme.

Ce n'est pas seulement la femme qui motive l'emploi de la notion de démocratie dans ce journal. Il y a aussi l'histoire, en particulier celle concernant la présence française en Algérie, qui peut être une occasion pour employer le vocabulaire de la démocratie. Par exemple, lors de la commémoration du 08 Mai 1945, l'auteur cite le droit de vivre libre. « *En mai 1945, des milliers d'enfants, de femmes, de vieillards ont été assassinés pour la simple et unique raison qu'ils étaient algériens, qu'ils brandissaient l'emblème national et qu'ils criaient l'une des revendications majeures de cette fin de Seconde Guerre mondiale : le droit des peuples à vivre libres.* »³⁷¹ Ce droit que semble défendre le journaliste est conjoncturel. Il renvoie à une période sombre de l'Histoire d'Algérie et au refus, somme toute naturel, de vivre sous le joug d'un pays étranger.

Des fléaux mondiaux, comme le terrorisme, ou des programmes vantés par le pouvoir peuvent justifier l'emploi par le journaliste du vocabulaire de la démocratie. Ainsi, lors de l'attaque ayant ciblé le journal satirique Charlie Hebdo, le journaliste avance que « *cet acte sanglant vise à empêcher tout dialogue, à saborder toute tentative qui va dans le sens des libertés individuelles, de la liberté de la presse et d'expression* »³⁷² Ce qu'il est possible d'en conclure est que le terrorisme est la négation de la démocratie et cela personne ne peut le nier et aucun pouvoir ne pourrait s'y opposer, y compris le pouvoir algérien. Autrement dit, parler de démocratie et par ricochet de liberté de la presse dans ce contexte, c'est d'abord traiter une information d'ordre politique et ensuite aborder un sujet pour lequel même la sphère dirigeante ne serait pas contre.

Il y a aussi la date symbolique du 05 Juillet 1962 qui est souvent évoquée pour parler des acquis de l'indépendance. Dans l'éditorial du 05/07/2015, le journaliste ne fait que reprendre les dires de Bouteflika qui affirme que « *Les libertés individuelles et collectives ont enregistré des avancées incontestables, grâce aux réformes introduites dans le domaine de la justice, et l'Algérie s'honore de n'avoir aucun prisonnier politique ou d'opinion, ni aucun journaliste détenu pour délit de presse* ». Là aussi, l'éditorialiste ne déroge pas à la règle de la presse publique : pas de commentaire autre que celui voulu par le système. Bien qu'il y ait

³⁷¹ M. Koursi, Le délit par l'origine comme en 39-45, *El Moudjahid*, 07/05/2015.

³⁷² M. Koursi, La barbarie, pour quels objectifs ?, *El Moudjahid*, 08/01/2015.

beaucoup de choses à dire concernant ces avancées incontestables, l'auteur se contente de rapporter, tout au long de cet éditorial, les propos du président de la République.

La volonté du peuple est elle aussi évoquée dans l'éditorial du 09/09/2015 non pas pour en souligner l'importance en matière de démocratie, mais pour vanter les qualités de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale que le pouvoir a mise en place pour mettre un terme au terrorisme. « *Emanation et expression souveraine de la volonté du peuple, véritable socle sur lequel se sont bâtis la sécurité retrouvée et les différents chantiers du développement, la Charte pour la paix et la réconciliation nationale se trouve être également un véritable rempart contre toute velléité de retour aux années noires de la tragédie nationale.* » Ce n'est pas tant la volonté du peuple qui importe mais bien la charte elle-même parce que d'un côté, c'est l'œuvre du pouvoir et de l'autre, son refus est synonyme de retour aux années de terrorisme et à ce qui est souvent désigné par la décennie noire.

Par ailleurs, le décès d'Ait Ahmed, survenu le 23 décembre 2015, a été une occasion propice pour évoquer la démocratie et l'éditorialiste n'a pas tari d'éloges envers cet homme politique mais n'a pas non plus manqué de rappeler son parcours historique au sein du FLN durant la Révolution de 1954. « *En éclaireur, il comptait parmi l'élite militante du parti le plus déterminé à arracher l'indépendance du pays.[...] Après l'indépendance, ses convictions sont toujours aussi fortes et il n'hésite pas à prendre le chemin ardu de l'opposition politique en jetant les bases d'une formation à la tête de laquelle il insufflera, soixante-dix ans durant, le sens de la collégialité dans la direction et les valeurs démocratiques dans la conduite de ses militants auprès desquels il a été toujours aussi proche dans la réflexion et l'action.*»³⁷³ Ce journal va en faire de même dans l'éditorial du 26 décembre où le journaliste évoque encore une fois le combat d'Ait Ahmed pour « [...] *la liberté de l'individu et de la collectivité.* » Mais ce qu'il faut souligner dans ces deux éditoriaux, c'est le rappel systématique du parcours historique de cet homme et avec un intérêt particulier accordé à son sens de la patrie. « *Figure du mouvement national, dirigeant de la guerre de Libération [...]* »³⁷⁴, « *C'est dans cet esprit que l'on peut comprendre et situer son combat [...]* anticolonial »³⁷⁵ ou encore « [...] *la reconnaissance de la patrie algérienne à un homme d'une grande stature politique qui s'était dévoué pour elle, lui était constamment resté fidèle et dont le bonheur et la prospérité constituaient l'essence de sa vie.* »³⁷⁶ L'impression qui se dégage de ces éditoriaux consacrés

³⁷³ Patriote et démocratie, *El Moudjahid*, 24/12/2015.

³⁷⁴ Ibid.

³⁷⁵ Reconnaissance, *El Moudjahid*, 26/12/2015.

³⁷⁶ Ibid.

à Ait Ahmed, c'est son indéniable combat pour la démocratie mais cela n'est que la conséquence naturelle de son combat initial pour la libération de l'Algérie.

Il n'est pas possible de terminer cette partie, consacrée à la démocratie de circonstance, sans parler de l'éditorial du 27/12/2015 où le journaliste revient sur l'affaire de Louisa Hanoune qui avait menacé de faire des révélations sur de hauts responsables si une émission « télé » la concernant était diffusée. Là, l'auteur de l'article rappelle les fondements de la démocratie et s'exclame devant cette sortie de Hanoune : *« Au nom de quel principe doit-on interdire une émission parce qu'une femme ou un homme politique l'exige ? Et si cette attitude pour le moins arrogante a une quelconque relation avec l'exercice de la démocratie, dites-le nous. Et bien, la panique dont a été saisie la secrétaire générale du PT tient au fond d'une logique qui se situe à des années-lumière de la pratique démocratique [...] »* Cette sortie d'une femme, considérée comme faisant partie de l'opposition, est donc un motif convaincant pour aborder la démocratie et son corollaire la liberté de la presse.

▪ **La démocratie du pouvoir en place comme modèle**

Si la démocratie occidentale, jugée pourtant exemplaire dans le monde entier (cf. chapitre réservé à la démocratie), est dénigrée voire considérée comme déficiente, il n'en va pas de même avec celle du pouvoir en place, celle dont parlent les hauts responsables, celle encore véhiculée par le système. Elle est souvent citée comme exemple et un certain soin est même pris pour en parler. Les exemples ne manquent pas dans les textes de ce journal et l'éditorial du 21/01/2015 est fort illustratif. L'auteur y aborde la volonté du pouvoir en place de promouvoir la démocratie participative et il prend même le soin de la définir. Pour lui, cette démocratie consiste à *« [...] passer de l'État-autorité, qui commande par voie administrative, à un État qui accompagne et donne les moyens techniques et financiers à la collectivité, dans un cadre participatif »*. L'éditorial du 03/02/2015 peut également être pris comme exemple. L'auteur y affirme que *« La démocratie participative représente [...] un cadre idoine de concertation et de dialogue pour libérer les initiatives et installer un développement durable et créateur de richesses. »* Donc, cette démocratie n'est pas là pour remettre en cause le mode de gouvernance régnant mais pour « libérer les initiatives ». Comme si ces dernières n'attendaient que cette démocratie pour être libérées. Mais comme il s'agit d'une nouvelle vision du système, elle ne peut qu'être bénéfique. Dans un autre éditorial, le journaliste reprend les propos du Président Bouteflika qui affirme que l'Etat est déterminé à *« continuer à enraciner avec persévérance, une vraie culture démocratique qui*

implique tolérance et respect de l'avis de l'autre »³⁷⁷ puis il s'interroge sur les vertus de cette vraie culture démocratique prônée par le pouvoir : «[...] *n'est-ce pas dans la tolérance et le respect de tous les jours, dans une pratique démocratique réelle et non factice que se trouve la plus forte des armées, des défenses et de la pérennité d'une société et de ses institutions ?* » Donc, la démocratie voulue par le pouvoir est une démocratie qui consolide toutes les composantes d'un Etat et son secret n'est pas extraordinaire, il s'agit de tolérance et de respect. C'est cela la vraie démocratie selon l'auteur de l'article qui insiste sur son caractère non factice, en employant un deuxième attribut.

La pratique syndicale est elle aussi citée dans l'éditorial du 02/05/2015 où l'auteur loue la feuille de route de l'UGTA (Union générale des travailleurs algériens) tracée par le Président Bouteflika. « *La feuille de route tracée par le Président de la République, si elle conforte la centrale syndicale dans son rôle, qu'elle a joué depuis sa création, à savoir, de contribuer à l'œuvre de construction du pays, ne manquera pas de lui insuffler une nouvelle dynamique.* » Est-ce qu'un syndicat autonome ou démocratique, dont la tâche est de défendre les droits des travailleurs, est censé avoir une telle feuille tracée par le Pouvoir ? Pour le journaliste d'El Moudjahid, cela ne peut que donner plus de fiabilité et plus de force au travail syndical.

Il y a même un article où le FLN, parti affilié au pouvoir, est chargé, selon les propos de Bouteflika rapportés par l'éditorialiste, de promouvoir la démocratie. Le FLN « [...] *a un rôle pionnier dans le processus d'édification de l'Algérie et dans l'amorce de l'ère d'une démocratie responsable.* »³⁷⁸ Cela peut vouloir dire que la démocratie réclamée par les autres, les opposants en particulier, est une démocratie irresponsable. L'auteur reprend même l'expression de Bouteflika : « *démocratie véritable* ». Voilà comment se présente la démocratie du pouvoir en place : elle est à la fois responsable et véritable. Comme si celle des autres était fausse. L'auteur de l'article ne fait que citer Bouteflika et il acquiesce en quelque sorte à tous ses propos sans faire le moindre commentaire ou la moindre analyse pour au moins faire le parallèle entre cette démocratie du système et celle de l'opposition.

En définitive, tout ce qu'entreprend le pouvoir en place concernant la démocratie, fût-ce une partie infime de cette dernière ou bien une facette, est considéré comme une avancée démocratique. La criminalisation des violences contre les femmes en est l'illustration la plus parfaite. « *L'adoption, jeudi dernier, par le Conseil de la nation, du texte de loi criminalisant les violences contre les femmes, constitue une avancée démocratique majeure dans la mesure*

³⁷⁷ M. Koursi, La société civile : la plus forte des armes, *El Moudjahid*, 09/03/2015.

³⁷⁸ M. Koursi, De la filiation historique au rôle pionnier dans la démocratie, *El Moudjahid*, 30/05/2015.

où cela va dans le sens d'une plus grande équité entre les genres et entre les citoyens de notre société. »³⁷⁹ Mais ce que l'auteur oublie ou feint d'oublier, c'est que même dans certains régimes autocratiques, les violences contre les femmes sont sévèrement punies par la loi. C'est vrai que cela est le propre des pays modernes, considérés comme démocratiques mais cela va, nous semble-t-il, plus dans le sens de l'évolution des sociétés modernes que dans le sens d'une vraie pratique démocratique.

Un autre éditorial mérite d'être mentionné dans cette partie. C'est celui du 16/12/2015 où le journaliste aborde la révision de la Constitution et en trace les objectifs : « [...] renforcement de la séparation des pouvoirs, l'indépendance de la justice, l'affirmation de la place et des droits de l'opposition, la garantie des droits et libertés des citoyens. » C'est louable comme objectif mais cela reste un projet de révision d'un côté et, de l'autre, il remet en cause en quelque sorte la crédibilité des acquis de la démocratie instaurée par le pouvoir que ne cessent de louer les éditorialistes de ce journal-même.

Cette révision constitutionnelle était apparemment la panacée pour les problèmes politiques de l'Algérie, en particulier ceux se rapportant à la démocratie. Le journaliste cite Bouteflika pour louer encore une fois les qualités de cette Constitution en préparation : « [...] l'objectif d'une telle révision consiste à garantir les libertés et instaurer une démocratie [...] apaisée dans tous les domaines [...] »³⁸⁰ Il y a toujours cette démocratie apaisée promise par le pouvoir et que le journaliste reprend sans le moindre commentaire. Pourtant, N. Loraux pense que « [...] c'est fantasmer la démocratie que de voir en elle la construction consensuelle, paisible, du « commun » [...] La spécificité de la démocratie, par rapport à d'autres régimes, c'est seulement de laisser sa chance au conflit ; et, en ce sens, d'exposer la domination à sa contestation. »³⁸¹

▪ La démocratie comme rempart contre le terrorisme

Dès que le thème abordé est le terrorisme, les éditorialistes de ce quotidien sortent la carte de la démocratie qui devient ainsi une sorte de rempart contre ce fléau implacable qui ne cesse de prendre de l'ampleur dans le monde. À titre d'exemple, les droits de l'homme et les libertés publiques sont cités dans l'article du 13/05/2015 non pas pour en souligner l'insuffisance ou l'absence mais pour parler du programme éducatif « anti-terrorisme » qui a été suivi en Algérie. « La déradicalisation par la lutte contre les discours extrémistes, l'élaboration de programmes d'enseignement religieux et d'éducation qui vulgarisent et

³⁷⁹ A. M. A., Consolider la cohésion sociale, *El Moudjahid*, 12/12/2015.

³⁸⁰ Une nouvelle ère, *El Moudjahid*, 29/12/2015.

³⁸¹ G. Muhlmann, *Du journalisme en démocratie*, Paris, Payot et Rivages, 2004, p. 272.

*ancrent les principes fondamentaux de tolérance, de paix et des droits de l'homme, l'État de droit et la protection des libertés publiques, des réformes institutionnelles, le progrès social sont également des voies qui ont montré leur efficacité en Algérie*³⁸². » Et là, l'auteur ne peut s'empêcher de rappeler que l'Algérie, et à travers elle le pouvoir en place, a su faire face à ce fléau grâce à sa politique basée, entre autres, sur le respect des droits de l'homme et la protection des libertés. Le pouvoir a donc su contenir le terrorisme au moyen de la démocratie.

L'Afrique aussi n'a pas été oubliée puisque l'auteur de l'éditorial du 24/08/2015 cite les pays de ce continent qui, pour faire face au terrorisme, « *ont pris des mesures en vue d'encourager la promotion de la bonne gouvernance, de la démocratie [...]* »³⁸³ Mais que dire concrètement de ces mesures ? Sur le terrain, l'Afrique est mal classée en termes de bonne gouvernance et de démocratie. Mais ce qui en ressort, c'est que ces pays ont pris conscience du fait que la démocratie peut être une solution pour le fléau du terrorisme.

▪ **Une liberté d'expression limitée**

S'il est difficile de déterminer les limites de la liberté de la presse ou d'expression, les journalistes d'El Moudjahid semblent avoir trouvé la solution. Ainsi, en parlant de la presse et de ce que fait le ministre pour elle, l'auteur rapporte, dans un des editoriaux de ce journal, les paroles de ce ministre, et dit qu'il ne faut pas toucher aux symboles de l'Etat et qu' « *il y a une ligne rouge à ne pas franchir.* »³⁸⁴ Bien que ces paroles soient celles du ministre, le journaliste, encore une fois, ne donne aucune précision sur cette ligne rouge et sur ces symboles de l'Etat. Est-ce que le fait de critiquer le programme du Chef de l'Etat ou du gouvernement en relèverait ?

Lors de la célébration de la Journée nationale de la Presse, le journaliste affirme que cette dernière jouit « *d'une liberté totale d'expression hormis les limites qu'exigent l'éthique et la déontologie.* » Ce journaliste semble se contredire en fixant des limites à une liberté d'expression qui est pourtant totale. Il recourt à la déontologie et à l'éthique mais il ne précise pas en quoi elles consistent.

Il y a également l'éditorial du 07/12/2015 où l'auteur tente de définir la liberté de la presse à laquelle il assigne la fonction de « *révéler les contradictions et aboutir à des consensus qui peuvent réconcilier l'intérêt général et l'intérêt particulier, évitant ainsi des*

³⁸² M. Koursi, L'approche algérienne, un modèle exportable, *El Moudjahid*, 13/05/2015.

³⁸³ N. Kerraz, Eradication du terrorisme : la lutte doit être globale, *El Moudjahid*, 24/08/2015.

³⁸⁴ N. C., Réactivité, transparence et efficacité, *El Moudjahid*, 08/10/2015.

maux et des heurts dont elle pourrait bien en faire l'économie. »³⁸⁵ Mais quand cette presse critique le pouvoir, sa liberté est vite remise en cause : « *Bien souvent, les pouvoirs publics sont accusés d'immobilisme, mais lorsqu'ils viennent à prendre une décision concernant un cadre ou réajuster une politique, une folle agitation s'empare de certains titres [...] présentant des spéculations pour des vérités et qualifiant presque de manière maladive toute action dans ce sens de « règlement de comptes ». Si bien que l'on se pose sérieusement la question de savoir comment une telle presse pourrait demander en même temps que l'on rompe avec l'immobilisme, tout en condamnant toute action. Ceci pour dire qu'une telle liberté donne aux idées et aux habitudes une direction pour le moins aventureuse favorisant la violence et la confusion.* »³⁸⁶ Donc, la liberté de la presse doit révéler les contradictions mais en même temps, c'est là justement que réside la contradiction, ne pas aborder les sujets qui fâchent.

Il y a un autre éditorial où la liberté, qui est un droit selon l'auteur, est comparée à un moyen de propagande et de manipulation. « *Les acteurs politiques et sociaux ont certes le droit d'en débattre avec sérénité, argument contre argument, mais les raccourcis, la propagande et la manipulation n'ont jamais fait avancer les choses surtout quand on veut défendre des intérêts particuliers en leur donnant l'habillage de l'intérêt général.* »³⁸⁷ Le journaliste écrit cela en réaction à certains opposants qui ont critiqué la loi de finance adoptée par le gouvernement. Débattre oui mais pas sur le compte du gouvernement. C'est ce que semble suggérer cet éditorial.

▪ **Vision pédagogique de la démocratie**

Dans certains éditoriaux de ce journal, nous avons l'impression que nous avons affaire à des cours de sciences politiques concernant la notion de démocratie. Dans l'éditorial du 10/03/2015, par exemple, l'auteur parle de *règle démocratique* qu'il définit comme étant « *la force du nombre dans l'unité* ». Ce n'est pas le pouvoir du peuple, définition standard qu'on trouve dans tous les dictionnaires mais bien le nombre, la quantité d'un côté et de l'autre, l'unité.

L'éditorial du 01/11/2015 est fort illustratif de cette vision pédagogique de la démocratie. Le journaliste cite Bouteflika qui a employé l'expression « *démocratie apaisée* » puis il prend le soin d'expliquer cette dernière. Pure création du pouvoir en place, cette démocratie est « *apaisée, car quoi de plus destructeur et ravageur qu'une démocratie qui*

³⁸⁵ De la violence (gratuite) en politique, *El Moudjahid*, 07/12/2015.

³⁸⁶ Ibid.

³⁸⁷ Orientations présidentielles, *El Moudjahid*, 17/12/2015.

*s'exprime dans une anarchie totale et qui confond le droit à l'expression et à la différence avec le respect et la fidélité que l'on doit à notre drapeau national ? »*³⁸⁸ Donc, cette démocratie se manifeste dans un calme absolu. Elle est basée sur le droit à l'expression et à la différence uniquement quand cela est en adéquation avec les intérêts de l'Etat ou de la nation puisque l'auteur emploie le mot drapeau. Mais cela signifie en filigrane que le droit à l'expression existe bien mais il est soumis à des considérations parfois arbitraires. Car, quand faut-il dire que telle expression est contraire aux intérêts de la nation ? Qui peut y mettre des barrières ? Cette démocratie apaisée semble plus restreindre les droits et libertés qu'être une vraie démocratie.

▪ **La démocratie comme chantier**

Selon El Moudjahid, la démocratie n'existe pas, elle est à instaurer, à installer. Dans un des éditoriaux du mois de mai, cette pratique est comparée à quelque chose qu'on sème. « [...] *on peut semer les graines de la tolérance et de la démocratie sans avoir recours au tapis de bombes.* »³⁸⁹ Non seulement, la démocratie demande du temps pour être construite, pour mûrir en quelque sorte mais elle ne s'installe jamais au moyen de la violence.

À l'occasion de la journée nationale de la Presse, le journaliste rappelle que « [...] *le pays est entré dans une nouvelle ère à la faveur des réformes politiques et économiques tendant à asseoir la démocratie* [...] »³⁹⁰ Là encore, il apparaît que ce mode de gouvernance est à asseoir grâce aux réformes. C'est donc quelque chose après lequel on court toujours avec cette impression qu'on ne pourrait jamais l'atteindre.

C. Journal Liberté

À l'instar du journal *El Watan, Liberté* véhicule une certaine image de la démocratie en Algérie et dans le monde, en Occident en particulier. Défense de la démocratie, dénonciation des régimes antidémocratiques et modèles de la démocratie sont, entre autres, les points-clés qui reviennent dans les éditoriaux de ce quotidien.

▪ **Défense de la pratique démocratique**

Lors de l'attentat contre Charlie Hebdo, le journaliste condamne avec véhémence cet acte et les mots qu'il emploie sont très significatifs : *horreur, barbarie, ignorance, attentat abominable, carnage*. Il condamne mais il défend en même temps la liberté d'expression, la liberté de la presse. Pour lui, « *c'est une atteinte flagrante à une liberté d'expression*

³⁸⁸ M. Koursi, D'hier à aujourd'hui, la nation est une et indivisible, *El Moudjahid*, 01/11/2015.

³⁸⁹ M. Koursi, L'accord d'Alger, un cas d'école, *El Moudjahid*, 17/05/2015.

³⁹⁰ B. M., Réussir le saut qualitatif, *El Moudjahid*, 22/10/2015.

consacrée ». C'est un « acte qui relève de la barbarie et de l'ignorance des valeurs de la liberté d'expression »³⁹¹.

Dans un autre éditorial, le journaliste prend la défense de la liberté d'expression en Algérie. «*Va-t-on invoquer les atteintes à l'éthique dont se rendent coupables certains médias audiovisuels pour porter un coup supplémentaire, donc le coup de grâce, à la liberté d'expression en Algérie ?* »³⁹². L'auteur s'interroge sur le bien-fondé du motif trouvé par le pouvoir pour restreindre encore une fois la champ de la liberté d'expression et des médias libres. Pour lui, cela n'est qu'un coup de plus, de trop peut-être, pour bâillonner davantage la presse libre.

Le rôle que doivent jouer les élus n'a pas été oublié par les journalistes de *Liberté*. Dans un article critique vis-à-vis de ce rôle, l'éditorialiste pense qu'« *on se retrouve dans un schéma de face-à-face entre société civile et pouvoirs publics alors qu'en tant qu'élus de la nation, ils se devaient d'être aux avant-postes et être à l'écoute de leurs électeurs* »³⁹³. Rôle donc mal joué par des élus censés défendre les intérêts de ceux qu'ils représentent. Dans le même article, l'auteur porte un jugement clair sur le vrai fonctionnement de ces « élus du peuple ». « *Élus pour être dociles, ils obéissent au doigt et à l'œil aux injonctions du pouvoir pour s'assurer un prochain mandat sans embûches* »³⁹⁴. Ces élus ne représentent donc qu'eux-mêmes et ils ne servent qu'à être des alliés du pouvoir en place pour être réélus et profiter des avantages liés à leur fonction. C'est le même constat dressé par un autre éditorialiste de ce journal concernant les députés algériens. Il les qualifie d'« [...] *hommes sans conviction politique, des affairistes arrivés à l'hémicycle par la grâce du clientélisme [...]* »³⁹⁵.

Le droit de grève est lui aussi cité dans un des éditoriaux de ce quotidien. Bien que l'auteur de l'article ne soit pas pour une pratique excessive ou abusive de ce droit, il rappelle que « [...] *les revendications portant sur les conditions de travail sont légitimes, qu'elles doivent être traitées comme telles et que nul ne peut contester aux enseignants l'exercice du droit de grève, reconnu dans les lois du pays* »³⁹⁶. Il plaide donc la cause des enseignants – il le fait avec réserve puisqu'il est contre le fait de « *brandir, à tout bout de champ,*

³⁹¹ A. Outoudert, Ignoble, *Liberté*, 08/01/2015.

³⁹² S. Chekri, Odieux... visuel, *Liberté*, 20/01/2015.

³⁹³ A. Outoudert, Maigre bilan, *Liberté*, 03/02/2015.

³⁹⁴ Ibid.

³⁹⁵ O. Ouali, Le beurre des députés, *Liberté*, 31/08/2015.

³⁹⁶ A. Outoudert, Quand la coupe est pleine, *Liberté*, 09/02/2015.

l'épouvantail d'un arrêt brusque de la scolarité [...] »³⁹⁷ - et affirme que le droit de grève est incontestable, une manière comme un autre de le défendre.

La liberté de manifester ou la manifestation tout simplement, pratique courante et importante en démocratie, est également défendue dans les colonnes de ce journal. « *Une fois de plus, une manifestation a été interdite hier à Alger, à coups de grands renforts policiers et d'arrestations. Faut-il en faire un événement médiatique ? Sans doute pas. D'autant que l'empêchement d'une marche dans la capitale est loin d'être inédit. Faut-il s'en indigner ? Assurément oui. Car il importe qu'une atteinte à la liberté de manifester, fût-elle la énième du genre, fasse l'objet d'une dénonciation, fût-elle la énième, elle aussi »³⁹⁸. L'auteur ne rechigne pas à défendre encore une fois la liberté de manifester et cela à chaque fois que la situation l'exige. En être indigné est, selon lui, un devoir que tout un chacun doit assumer en dénonçant, même à répétition, ce genre d'atteinte à une des formes de la démocratie.*

Même la pratique syndicale est évoquée dans les éditoriaux de ce quotidien. Ainsi, en abordant le syndicalisme en Algérie, le journaliste use du vocabulaire de la démocratie et se met du côté des syndicats qui font l'objet de pressions et de répressions de la part du pouvoir en place. « [...] *l'absence d'une volonté politique qui permettrait d'instaurer le pluralisme syndical est de nature à bloquer l'épanouissement des syndicats autonomes »³⁹⁹. Deux composantes-clés de la démocratie sont absentes du paysage politique algérien : le pluralisme syndical et les syndicats autonomes. Ceux-ci dépendent de celui-là dans la mesure où leur épanouissement ne peut se réaliser que dans un cadre de pratique syndicale plurielle et libre. L'auteur poursuit son exposé de l'état des lieux du syndicalisme en Algérie en rappelant, entre autres, que « *dans une Algérie qui se bat pour la démocratie depuis la révolte d'Octobre 1988, force est de constater que la culture syndicale n'est pas suffisamment nourrie de l'esprit de l'entreprise et de l'intérêt général »⁴⁰⁰. Il parle de culture syndicale qui est loin de l'intérêt public et du combat pour la démocratie.**

Les droits linguistiques n'ont pas été oubliés par les journalistes de *Liberté*. A. Outoudert inscrit la question de tamazight dans la démocratie. Il en dit ceci : « *revendication démocratique dans son essence, tamazight constitue le ciment identitaire. Sans elle, l'Algérie vivra avec une balafre [...] Le président Bouteflika y a-t-il réfléchi, lui qui, en 16 ans de règne, ne s'est impliqué d'aucune manière dans la célébration du Printemps amazigh,*

³⁹⁷ Ibid.

³⁹⁸ S. Chekri, Messages, *Liberté*, 25/02/2015.

³⁹⁹ S. Tamani, En attendant la maturité, *Liberté*, 08/03/2015.

⁴⁰⁰ Ibid.

*précurseur de toutes les luttes démocratiques ? »*⁴⁰¹ À travers cette phrase interrogative, l'auteur interpelle le Chef de l'Etat à qui il reproche le fait de n'avoir rien fait pour, ne serait-ce que célébrer le Printemps berbère symbole de la démocratie. C'est la question de l'identité et de la langue berbère que soulève l'auteur en évoquant ce Printemps qui reste à la fois un symbole de démocratie et de combat pour la reconnaissance des droits linguistiques propres à une région. Ces droits ne peuvent être séparés de la démocratie puisqu'ils en font partie.

La liberté de la presse est également défendue par ce quotidien. Le directeur de ce dernier en dresse un tableau noir : « *Il n'est pas possible d'occulter la régression de la liberté de la presse dans le pays. Si bien que même la fonction d'alibi démocratique en direction de l'étranger s'est fissurée.* »⁴⁰² Pour lui, la situation alarmante de la presse est tellement patente qu'il n'est plus possible de la cacher. La presse algérienne souffre de son espace de liberté restreint et qui ne cesse d'empirer et cela ne peut plus être employé par le pouvoir comme prétexte justifiant l'image d'un pays démocratique aux yeux de la communauté internationale.

L'absence de liberté de culte est elle aussi déplorée par le journaliste Said Chekri. Rapportant ce qui est arrivé à un groupe de jeunes d'Akbou, qui s'étaient isolés dans un local, loin des regards, pour ne pas observer le ramadan et que des policiers avaient surpris en train de manger, l'éditorialiste s'indigne contre ces pratiques de la police qu'il qualifie d'inquisitrices et dit qu' « [...] *un tel acte constitue à la fois une atteinte à la vie privée et à la liberté de culte, l'une et l'autre consacrées dans la Constitution algérienne. L'inquisition est avérée.* »⁴⁰³ Les mots *atteinte, inquisition* montrent à quel point l'acte commis est en totale contradiction avec les principes de la démocratie, ceux de la liberté de culte en l'occurrence, et avec la Constitution même que le pouvoir en place est censé appliquer.

▪ **La démocratie en Algérie : une nécessité**

Certains éditoriaux de ce journal sont un véritable plaidoyer pour la démocratie dont l'instauration est plus que nécessaire. Dans son éditorial du 11/01/2015, le journaliste rappelle les promesses du président Bouteflika avant sa dernière réélection. « *La démocratie participative, tant promise durant la campagne présidentielle, doit être mise en œuvre avant toute décision par oukases* »⁴⁰⁴. Le journaliste insiste, au moyen du verbe « devoir », sur l'obligation de lancer la démocratie participative et ce, pour éviter de tomber dans l'arbitraire.

Dans un autre éditorial, le journaliste parle carrément d'urgence. « [...] *L'urgence d'une transition pacifique et démocratique a sonné et il revient à chacun de se*

⁴⁰¹ A. Outoudert, Tamazight : l'heure de l'officialisation, *Liberté*, 20/04/2015.

⁴⁰² A. Outoudert, Un Prix et des ambiguïtés, *Liberté*, 04/05/2015.

⁴⁰³ S. Chekri, Prime au salafisme, *Liberté*, 25/06/2015.

⁴⁰⁴ A. Outoudert, Braise sous la cendre, *Liberté*, 11/01/2015.

déterminer. »⁴⁰⁵ Cela est une sorte d'appel à la classe politique pour qu'elle mesure à sa juste valeur cette urgence du changement politique mais ce changement, urgent, doit se faire dans la paix et la démocratie.

L'utilité de la démocratie en Algérie est évoquée également dans l'éditorial du 31/10/2015. L'auteur y aborde la gestion du budget de l'Etat et y dénonce son mode de fonctionnement. Il pense que « *la transparence de la gestion des ressources et des dépenses d'un pays, que celles-ci soient militaires ou civiles, est d'abord une question de démocratie. Encore une fois, c'est la question du changement politique qui est de nouveau posée* »⁴⁰⁶. Cette question lancinante rend le passage à la démocratie nécessaire dans la mesure où elle est réclamée de toute part.

▪ **Les écueils de la démocratie**

Parmi les obstacles auxquels fait face la démocratie, il y a les régimes politiques autoritaires, certaines idéologies et parfois même certains événements politiques. Le Printemps arabe, expression employée pour désigner les révoltes ou révolutions ayant secoué certains pays arabes comme : la Tunisie, l'Egypte ou la Syrie, fait partie, selon certains, de ces événements qui ont porté un coup à la démocratie. Le journaliste Salim Tamani impute au Printemps arabe la montée et la recrudescence du terrorisme. « [...] *la lutte antiterroriste doit retrouver désormais son sens réel après que le Printemps arabe eut perverti aussi bien les valeurs nobles de la démocratie que celles de la liberté. Lorsque des fondamentalistes sont présentés comme des opposants aux régimes en place, soient-ils dictatoriaux, on ne doit pas s'étonner de voir plus tard des organisations islamistes prendre de l'ampleur au point de menacer la stabilité de l'Europe malgré le soutien de cette dernière aux révoltes arabes. C'est que les islamistes se servent de la démocratie pour tuer la démocratie et de la liberté pour assassiner tout ce qui peut la représenter.* »⁴⁰⁷ Ce qu'il faut retenir de ce réquisitoire contre le Printemps arabe, c'est qu'il a permis à des ennemis de la démocratie, les islamistes en l'occurrence, d'être sur les devants de la scène politique et d'utiliser la démocratie comme moyen fallacieux pour arriver à leur fin qui n'est en définitive que la destruction de la démocratie. Mais ce que l'auteur oublie de dire ou feint d'oublier, c'est que, abstraction faite des fins de leur combat politique, ces islamistes ont le soutien du peuple qui est un élément-clé dans toute démocratie.

⁴⁰⁵ S. Chekri, Péril, *Liberté*, 11/06/2015.

⁴⁰⁶ S. Chekri, La part du secret, *Liberté*, 31/10/2015.

⁴⁰⁷ S. Tamani, Finie la complaisance ?, *Liberté*, 12/01/2015.

Le pouvoir algérien peut aussi constituer un obstacle pour la pratique de la démocratie. Le journaliste Said Chekri le dit dans son article du 17/01/2015. « [...] *nos gouvernants dénie aux Algériens non seulement le droit d'émettre un avis contraire sur les politiques publiques envisagées ou mises en œuvre mais aussi la capacité intellectuelle de se forger une opinion sur des dossiers qui les concernent au premier chef* »⁴⁰⁸. Donc, le débat contradictoire ou public est absent de la scène politique algérienne à cause du pouvoir en place et le peuple, comme acteur politique actif dans les pays démocratiques, est relégué au second plan.

En plus du débat contradictoire que le pouvoir algérien ne semble pas beaucoup aimer, il y a le problème des élections qui sont souvent qualifiées de truquées par la classe politique et le journaliste de *Liberté* l'évoque en ces termes : « *Le pouvoir algérien, qui doit sa survie à la systématisation de la fraude à chaque consultation électorale, est-il aujourd'hui prêt à s'inscrire dans cette démarche d'organisation d'élections libres et transparentes qui marque une fracture entre régimes obsolètes et États de droit ?* »⁴⁰⁹ La fraude est systématisée au point de devenir une culture de gestion propre au pouvoir en place. Cela constitue une atteinte grave aux principes de la démocratie parce que celle-ci suppose l'existence d'élections libres où le choix du peuple passe avant tout. L'auteur compare par ailleurs ce régime, qui pratique la fraude électorale, à un régime anachronique dans la mesure où les Etats démocratiques sont souvent qualifiés de modernes.

Parfois, les journalistes font appel à des témoignages sur le déni de démocratie qui existe en Algérie. Par exemple, l'éditorial de Sofiane Aït Iflis reprend le rapport du Parlement européen sur les droits de l'homme qui « *juge, en effet, que les autorités algériennes briment, par trop, les libertés syndicales et associatives, ainsi que les droits de l'Homme.* »⁴¹⁰ Ces libertés, faisant partie des droits les plus élémentaires de l'homme, sont brimées par le pouvoir algérien qui décidément accumule les attaques contre la démocratie, ce qui fait de lui un système antidémocratique si nous nous en tenons surtout à tous ces griefs.

Dans un éditorial consacré à la critique du Rapport d'Etat américain, l'auteur pense que, même si ce dernier est à *côté de la plaque*, l'Algérie n'est pas un modèle en matière de démocratie. Pour en juger, il suffit juste de lire ce passage : « *l'Algérie est loin d'être la cité idéale des droits de l'Homme. Loin s'en faut ! L'opposition est toujours interdite de manifestation dans la capitale, la brutalité policière est souvent la seule réponse apportée par les pouvoirs publics aux manifestations citoyennes [...] des programmes satiriques dans les*

⁴⁰⁸ S. Chekri, Revoilà « la main de l'étranger », *Liberté*, 17/01/2015.

⁴⁰⁹ O. Ouali, Libérer l'acte de voter, *Liberté*, 22/04/2015.

⁴¹⁰ S. Aït Iflis, Finie l'indulgence ?, *Liberté*, 02/05/2015.

télévisions privées sont sous la menace d'interdiction, au motif qu'ils jurent avec les valeurs nationales. Bref, la liste est longue et le tableau peu reluisant. »⁴¹¹ Selon ses dires, la situation de la démocratie est catastrophique et la liste est encore longue. Ce qui est intéressant dans ces propos, c'est que l'auteur apporte la preuve de ce qu'il avance. Il donne des exemples de cas concrets d'atteinte à la démocratie.

Un autre témoignage est appelé à la rescousse. Cette fois-ci, c'est un rapport collectif, émanant de trois pays : le Canada, les USA et l'Allemagne qui « [...] nous classent parmi les bons derniers de la planète en matière de libertés d'investissement, d'association, de circulation des personnes et de culte. »⁴¹² Tout y est dit concernant l'état des libertés en Algérie. Le pouvoir semble de plus en plus œuvrer dans le sens de la non démocratie ou de l'anti-démocratie. Ce classement en est la parfaite illustration.

▪ **Conséquences de l'absence de la démocratie**

La non pratique de la démocratie a des conséquences notables sur le fonctionnement de l'Etat et de ses institutions. Par exemple, une telle absence peut même avoir des répercussions négatives sur l'économie. Celle-ci nécessite la participation de toutes les tendances politiques et la prise en considération de toutes les visions des uns et des autres « [...] et c'est bien l'absence du débat libre et contradictoire qui a rendu possible notre fragilité économique d'aujourd'hui. Tirer cet enseignement, c'est déjà se prémunir contre les complications de demain »⁴¹³. L'auteur rappelle donc l'importance du débat contradictoire et démocratique dans le domaine économique.

L'absence de démocratie peut aussi être un facteur déclencheur de tension sociale ou de soulèvement populaire. « *L'amenuisement des finances publiques rouvriront(sic) immanquablement toutes les plaies de l'économie nationale que l'opulence avait permis de couvrir, mais pas de soigner définitivement. Et le risque de bourrasque sociale est grand. Notamment en l'absence d'une démocratie véritable, c'est-à-dire de solide contrat social qui structurerait le dialogue entre gouvernants et gouvernés.* »⁴¹⁴ Donc, en cas de crise économique, seule la démocratie pourrait permettre d'éviter les tensions sociales car elle est garante du lien unissant le pouvoir et le peuple dans la mesure où le premier n'est que l'émanation du second.

Dans certains cas, quand la démocratie n'est pas appliquée, des fléaux internationaux tels que l'immigration clandestine peuvent, selon l'éditorialiste de *Liberté*, apparaître et

⁴¹¹ O. Ouali, À côté de la plaque, *Liberté*, 07/07/2015.

⁴¹² S. Aït Ifflis, Des faits et du discours, *Liberté*, 24/08/2015.

⁴¹³ S. Chekri, Gaz de schiste : et l'enjeu politique, *Liberté*, 12/02/2015.

⁴¹⁴ S. Aït Ifflis, Alerte, *Liberté*, 04/07/2015.

constituer ainsi un problème de plus à gérer pour la communauté internationale. Mais l'auteur de l'article reproche à cette dernière de chercher des justifications à ce fléau là où elles ne sont pas. « *Jusqu'ici, on a tout évoqué pour ce faire : les conflits armés, la pauvreté, la sécheresse, le réchauffement climatique. Il est pourtant établi que la vérité est ailleurs. Les pays africains et leurs habitants sont, certes, frappés de plein fouet par des situations économiques peu enviables et il est vrai que la pauvreté fait fuir des millions d'entre eux vers l'Europe. S'il en est ainsi dans un continent connu pour ses diverses et énormes richesses naturelles, c'est bien parce que c'est sur le chapitre de la gouvernance que cela coince. Et, en raison d'un déficit de démocratie en vigueur depuis des décennies, cette gouvernance-là est elle-même productrice de pauvreté, de conflits, d'insécurité et, en définitive, de migrations* »⁴¹⁵. Le problème de la crise migratoire vient donc d'une crise de gouvernance et partant d'une crise de démocratie ou, pour reprendre l'expression employée par le journaliste, d'un *déficit de démocratie*. Le terme « déficit » est bien choisi et il rend compte des conséquences désastreuses d'une telle situation. Le mot déficit renvoie non seulement à un manque mais à un « *manque qui déséquilibre* »⁴¹⁶ selon Le Petit Robert.

▪ **Le chantier de la démocratie**

Dans ce journal comme dans *El Watan* d'ailleurs, la démocratie est souvent associée à l'idée de chantier où elle est soit recherchée, soit en état d'être installée, soit encore en état de suspension. En parlant des actions de l'opposition, l'éditorialiste dit que cela va lui permettre de « *donner un second souffle à sa revendication d'une transition démocratique* »⁴¹⁷. Le nom d'action « revendication » est utilisée pour montrer que la chose revendiquée est absente et qu'elle est réclamée. Le mot transition, lui, traduit aussi cette absence avec l'idée de passage d'un système politique à un autre, l'idée de transformation et donc de chantier, de quelque chose qu'on prépare, qu'on travaille.

Ce chantier de la démocratie apparaît nettement dans les propos de Sofiane Aït Ifflis quand il évoque une espèce d'accord antidémocratique, conclu entre le pouvoir et l'ex-chef d'une organisation terroriste. « *Les bivouacs tranquilles de Madani Mezrag [...] trahissent, sinon la face cachée d'une contrepartie politique promise pour le repentir et l'autodissolution de l' AIS, une "intelligence" de fraîche date entre l'ancien chef terroriste, promu personnalité nationale, et le pouvoir politique, pour gêner toute transition démocratique.* »⁴¹⁸(Sic). Ce qui importe dans les dires de ce journaliste, ce ne sont pas les tractations ou les manigances du

⁴¹⁵ S. Chekri, Cynisme, *Liberté*, 12/11/2015.

⁴¹⁶ Le Petit Robert 2014, op. cit.

⁴¹⁷ S. Chekri, Un 24 Février...politique, *Liberté*, 24/02/2015.

⁴¹⁸ S. Aït Ifflis, Quand seuls comptent les bonus diplomatiques, *Liberté*, 16/08/2015.

pouvoir et de ses clients mais c'est bien l'emploi du substantif « transition » qui montre encore une fois que même le passage à la démocratie bute sur des obstacles. Ce qui fait que la démocratie algérienne est une sorte d'éternel chantier.

L'expression « *avancée démocratique* » renvoie elle aussi à ce chantier. L'éditorialiste Said Chekri l'emploie quand il déplore l'absence de débat au sein du parlement algérien. « [...] *Lorsqu'on a évacué le débat de l'espace public et des médias pour l'enfermer dans des institutions que l'on a préalablement verrouillées, spécialement conçues et expressément échafaudées comme autant de "digues" destinées à contenir la moindre avancée démocratique, c'est le débat lui-même, cet ennemi public n°1 du système, que l'on condamnait à l'agonie* »⁴¹⁹. Mais cette « *avancée démocratique* » est, comme le souligne l'auteur, endiguée donnant l'impression que le mouvement de cette démocratie est arrêté dans son élan. Dans le même article, l'auteur utilise une autre expression, « *la démocratie en marche* », qui montre on ne peut mieux le caractère de mouvement qui caractérise la démocratie algérienne.

L'autre mot qui exprime lui aussi cette idée de mouvement, c'est le nom d'action « *démocratisation* »⁴²⁰ qui situe le fait dans l'action, dans l'inaccompli et donc dans une sorte de chantier.

▪ **L'Occident : un exemple de démocratie à deux vitesses**

Si l'Occident est de nos jours une référence en matière de démocratie, il n'en demeure pas moins qu'il est aussi, pour les journalistes de *Liberté*, un exemple où ce mode de gouvernance passe après certains intérêts. C'est pour cette raison que dans les colonnes de ce journal, il y a à la fois louange et remise en question de la démocratie occidentale.

Dans l'éditorial du 17/03/2015⁴²¹, par exemple, le journaliste met d'un côté l'Occident avec sa démocratie en reconnaissant que ce mode de gouvernance y est bien réel et de l'autre, le Moyen-Orient et l'Afrique avec leur dictature. Il y aborde notamment la crise syrienne et arrive à la conclusion suivante : le fait que les USA s'allient avec Bachar El Assad pour mettre un terme à l'organisation terroriste de Daech remet en cause la disparition de la dictature de ce président et l'installation de la démocratie.

Par contre, dans celui du mois de juin, l'auteur fustige la logique des pays européens qui consiste à faire passer leurs intérêts économiques avant la démocratie et les droits de l'homme. « *Entre leur inquiétude sur la situation des droits de l'Homme et les contrats, tous*

⁴¹⁹ S. Chekri, Quand meurt le débat..., *Liberté*, 01/12/2015.

⁴²⁰ O. Ouali, Bénéfice du doute, *Liberté*, 31/12/2015.

⁴²¹ S. Chekri, Bachar ou Daech, faites vos jeux..., *Liberté*, 17/03/2015.

les pays de la zone euro privilégient les affaires. Les exemples sont légion. Pour un contrat, les yeux peuvent ne pas voir des situations de précarité et personne n'a crié à l'injustice. Attachés aux droits de l'Homme bafoués dans de nombreux pays, il appartient à ces pays qui baignent dans la démocratie de décider de ne plus commercer avec ceux qui transgressent la dignité humaine. Mais entre les droits de l'Homme et les contrats, l'Union européenne a choisi. »⁴²² Elle a choisi les contrats, bien entendu. C'est cela qui vaut à ces pays démocratiques d'être accusés d'avoir un double langage. Cet Occident, si sacralisé en matière de démocratie, s'avère donc si perméable et si fragile qu'il ferme les yeux sur les atteintes à ce mode de gouvernance qu'il ne cesse pourtant de brandir dans le monde entier.

▪ **La démocratie réussie de la Tunisie**

La réussite de la transition démocratique en Tunisie est elle aussi souvent évoquée dans les colonnes de ce journal. Dans un des éditoriaux du mois de mars par exemple, le journaliste cite l'exemple de la Tunisie qui a réalisé une vraie transition démocratique. « [...] *De tous les pays arabes qui ont eu leur révolution, il n'y a que ce pays qui a réussi à entrer dans une transition démocratique qui est une fierté pour les Tunisiens et force l'admiration à l'étranger* [...] »⁴²³ Il pense néanmoins que les islamistes sont là pour s'y opposer et qu'ils constituent un vrai danger pour la démocratie, eux qui ne jurent que par l'application de la charia. « *La nébuleuse islamiste, avec ses salafistes apparentés à Al-Qaïda, à Aqmi ou à Daech, n'a qu'un seul objectif : instaurer la charia, et par un seul moyen, la violence.* »⁴²⁴ L'auteur considère d'ailleurs l'attentat au Musée du Bardo, en plein centre de Tunis, comme un acte illustratif des desseins des islamistes.

Dans un autre éditorial, le journaliste va dans le même sens que son collègue. La Tunisie est certes un exemple de démocratie émergente mais elle est menacée par l'intégrisme. « [...] *des personnalités politiques du monde viennent apporter leur soutien à cette démocratie naissante contrariée par la bêtise intégriste.* »⁴²⁵ Il emploie l'épithète « naissante » pour montrer qu'il y a bien une démocratie dans ce pays même si elle est à ses balbutiements et même si elle est gênée par la mouvance islamiste. Dans le même article, le journaliste poursuit ses louanges à l'égard de la démocratie tunisienne : « *Si la classe politique tunisienne a réussi (et à quel prix !) le pari de poursuivre le processus de démocratisation, dans les faits, bien des États seraient contents de voir l'aventure tunisienne*

⁴²² A. Outoudert, Marché de dupes, *Liberté*, 06/06/2015.

⁴²³ A. Outoudert, Condamnation, *Liberté*, 19/03/2015.

⁴²⁴ Ibid.

⁴²⁵ Dj. Benyoub, La marche, *Liberté*, 29/03/2015.

s'arrêter avant son aboutissement. »⁴²⁶ Mais il pense que ce pari réussi dérange certains pays antidémocratiques qui voudraient bien que cette expérience prenne fin. Ce sont les pays du Golfe auxquels l'auteur fait allusion puisque, quelques lignes après, il cite le Qatar.

En parlant des pays ayant connu le Printemps arabe, le journaliste Said Chekri pense que « *seule la Tunisie réussit, tant bien que mal, à maintenir encore le cap de la construction démocratique* »⁴²⁷. Selon lui, les autres pays, tels que la Libye, la Syrie ou le Yémen vivent un vrai cauchemar et ce Printemps n'a fait que les enfoncer un peu plus dans l'insécurité et l'incertitude.

2. Journaux arabophones

A. Journal *Echaâb*

Avec ce quotidien public, le vocabulaire de la démocratie ou la démocratie est appréhendée de manière à révéler ses défauts ou encore à remettre en cause la crédibilité de ceux qui la réclament.

▪ La démocratie occidentale comme modèle à ne pas suivre

Si, dans le monde entier, l'Occident est considéré comme le bastion de la démocratie, pour l'éditorialiste d'*Echaâb*, cette démocratie est citée non pas comme un modèle digne d'être suivi, mais comme une pratique où les points négatifs l'emportent sur les vertus. Ainsi, dans son édito du 15/01/2015 et au lendemain de l'attentat ayant ciblé le journal satirique Charlie Hebdo, l'auteur n'y va pas par quatre chemins pour dénoncer le deux poids deux mesures de la liberté d'expression occidentale.

«ما نستخلصه من ردود الأفعال عقب الاعتداء الإرهابي على الأسبوعية الفرنسية الساخرة، هو أن حرية التعبير عندهم ذات اتجاه واحد ووحيد: المساس بكل ما يسيئ للسامية يعاقب عليه وقد صدر قانون خاص يُرَجِّح بمقتضاه في السجن كل من يتجرأ على الإساءة ولو بكلمة واحدة لليهود [...]»⁴²⁸.

L'auteur reproche donc aux Occidentaux d'être permissifs quant aux atteintes ou aux critiques visant le monde musulman et d'être intraitables quand il s'agit des juifs. L'Occident devient de cette façon coupable de pratiquer une liberté d'expression à deux sens.

⁴²⁶ Ibid.

⁴²⁷ S. Chekri, Le changement sous la pression, sinon rien, *Liberté*, 10/09/2015.

⁴²⁸ *Echaâb*, 15/01/2015.

Dans un autre éditorial⁴²⁹, l'auteur dresse aussi un tableau noir de la démocratie véhiculée par l'Occident. Pour elle, cette démocratie n'est qu'un leurre ou un subterfuge pour diviser les pays arabes

«وها هي خارطة طريق «بناء الديمقراطية»، يصرح بها جهرا، أن الحل يكمن في تقسيم هذه الدول، ومسببات التجزئة هنا إما أن تكون عرقية، دينية أو عقائدية، وهؤلاء لم ولن يهدؤوا حتى يتمكنوا من تجسيد مخططاتهم وعلى رأسها الدولة اليهودية لإسرائيل.»

Toutes ces manœuvres, jugées basses par l'auteur, visent en fait à servir les intérêts des pays occidentaux et d'Israël.

Dans un autre article⁴³⁰, la journaliste met sur le même pied d'égalité la démocratie et le chaos civilisateur. Pour elle, l'instauration de la démocratie voulue par les Occidentaux est synonyme de chaos. Elle s'interroge également sur l'issue du projet de l'Union pour la Méditerranée prôné par Sarkozy.

«وفي الخارج وبعد أن سقطت أقنعة دعاة الفوضى «الخلافة»، وإقرار «الديمقراطية» علينا أن نسأل الرئيس الفرنسي الأسبق ساركوزي وأتباعه عن مشروع الاتحاد من أجل المتوسط ! UPM هذا البحر الأبيض الذي يكاد يتحول إلى أحمر لأنه أصبح مقبرة لجثث الأفرقة، السوريين والليبيين من أجل ماذا ؟ ولمصلحة من ؟»

▪ **La démocratie en Algérie : une pratique à assainir et à parfaire**

Dans son éditorial du 05/07/2015, l'auteur reprend les paroles de Bouteflika pour qui la démocratie appliquée en Algérie est à parfaire pour construire une société où régneraient des pratiques politiques propres. Elle ne donne pas par ailleurs de détails concernant cette démocratie. Elle se contente juste de rapporter les paroles du Président de la République.

«الارتقاء بالديمقراطية الهادفة إلى إرساء مجتمع تسوده أخلاقيات الممارسة السياسية النزيهة.»

Ce message s'adresse à la classe politique algérienne, l'opposition, dont la pratique démocratique est jugée en deçà des attentes du pouvoir en place. Pourtant, c'est à ce dernier qu'incombe la tâche de créer et de garantir des conditions idoines pour une pratique correcte de la démocratie. L'auteur fait l'impasse sur ce fait et se contente juste de citer le Chef de l'Etat.

▪ **La démocratie comme aventure dangereuse**

Si, dans toute démocratie respectable, l'opposition joue un rôle certain en matière de contrôle de la gestion des affaires de l'Etat et qu'elle constitue une sorte d'alternative au

⁴²⁹ Echaâb, 23/08/2015.

⁴³⁰ Echaâb, 05/09/2015.

pouvoir dirigeant, dans l'éditorial de ce journal, elle est dénoncée comme étant une coalition conjoncturelle qui pourrait mener à des aventures politiques désastreuses.

«لكن المشهد السياسي الحالي يبرز لنا جلياً، أن المتوفر هي تكتلات ظرفية وتحركات تكتيكية ستؤدي إلى مغامرات سياسية لا يحمد عقباها.⁴³¹»

▪ La liberté d'expression comme discussion stérile et pratique irresponsable

La journaliste pense que la liberté d'expression prônée par la plupart des mass médias en Algérie est une sorte de discussion stérile.

«لماذا تنساق معظم وسائل الإعلام الوطنية وراء المجادلات العقيمة وهي التي تصنع الرأي العام؟⁴³²»

Pour elle, cette liberté est diffamatoire, insultante.

«لماذا تركنا السبيل إلى ثقافة القذف والشتيم والحسد تغزو بلاطواتنا وصفحات جرائدنا؟⁴³³»

Comme il est bien visible, elle s'interroge sur le rôle des médias dont la liberté de ton dérange au point d'être considérée comme une pratique de diffamation.

L'auteur dénonce aussi, dans un autre éditorial, la situation politique du pays où on assiste à « un bazar de paroles ».

«ماذا حلّ بنا، تحولت الساحة السياسية إلى بازار كلامي ولا أحد انتقض لوضع حدّ لذلك، بل هناك من يصب الزيت على النار ابتداءً من بعض صنّاع الثورة المظفرة، مروراً برؤساء أحزاب وانتهاءً بنقابات وغيرها⁴³⁴...»

Elle dénonce en quelque sorte le débat contradictoire et par conséquent la liberté d'expression. Pour elle, cela n'est pas de la démocratie, c'est juste un slogan des opposants.

«لا الديمقراطية التي يتخذها المعارضون شعاراً تقتضي ذلك [...]»⁴³⁵

Elle se permet même un néologisme en langue arabe «الكلامولوجيا»⁴³⁶, «parologie» en français (traduction littérale) pour parler des débats animés par ceux qui critiquent le programme du Président Bouteflika. Cela constitue, à ses yeux, une sorte de bavardage sans intérêt.

Elle dit également que la liberté d'expression ou la liberté tout court n'est pas pratiquée comme il se doit. Elle est mal comprise, mal assimilée. C'est une pratique qui requiert de la responsabilité et celle prônée par les opposants est irresponsable.

«هذه ليست حرية، لأن مفهوم الحرية يحمل في طياته مبدأ المسؤولية.⁴³⁷»

⁴³¹ Echaâb, 24/03/2015.

⁴³² Echaâb, 09/08/2015.

⁴³³ Ibid.

⁴³⁴ Echaâb, 24/10/2015.

⁴³⁵ Ibid.

⁴³⁶ Echaâb, 16/12/2015.

⁴³⁷ Ibid.

Elle recommande même de mettre le débat contradictoire de côté et rappelle les vertus du silence.

«لذا يجب ترتيب الأولويات ووضع كل ما يفرق بين قوسين وتأجيله إلى وقت لاحق [...] في الصمت فوائد»⁴³⁸.

Elle termine son éditorial par l'évocation de ce qui s'est passé en Egypte où les citoyens ont fait preuve d'abstention lors des dernières élections. Elle pense en effet que le débat contradictoire peut nuire à la politique du pays, preuve en est le refus d'aller voter des Egyptiens. Elle oublie cependant qu'aussi bien l'abstention que le débat contradictoire sont des constantes dans tout régime démocratique. Le débat contradictoire ne peut être un handicap pour la bonne marche politique de l'Etat. C'est un moyen qui met à nu le système. C'est même quelque chose de vital dans les pays modernes car il permet de prendre conscience de ce qui se passe en politique et d'éviter ainsi de tomber dans l'apathie, chose que semble recommander l'auteur de l'article.

▪ **La presse libre comme presse proche du pouvoir**

En abordant l'anniversaire de son journal, l'éditorialiste vante les mérites de celui-ci dont l'expression, à défaut d'être libre, est, selon elle, loin des zizanies et du chaos véhiculés par les journaux dits indépendants et financés par l'Etat.

«استطاعت «الشعب» أن تتكيف مع كافة الظروف التي مرت بها بلادنا، دون التخلي عن أخلاقها المهنية ومبادئها الوطنية، في وقت تحظى صحف أخرى بدعم الدولة ناكرة الجميل بل ومتمادية في زرع البلبلة والفوضى والتشكيك في رموزها وتستهتر بمنجزاتها»⁴³⁹.

N'est-ce pas une manière comme une autre de demander à la presse indépendante de ne pas être le quatrième pouvoir ? Comme si le fait d'être financé par l'Etat était synonyme de soumission totale à celui-ci dans les pires comme dans les meilleurs des cas.

▪ **Oui pour les aspirations du peuple mais celui de l'étranger**

La seule fois où l'éditorialiste parle du peuple, c'est quand elle évoque l'Etat sahraoui. C'est là qu'elle dénonce le piétinement des aspirations du peuple. Elle s'adresse en ces termes au royaume chérifien :

«لكن المنتبِع لخطابكم، يرى أنكم تتمادون في تجاهل تطلعات الشعب الصحراوي»⁴⁴⁰ [...]

Elle se met même en position de porte-parole du peuple sahraoui quand elle affirme qu'il refuse de se soumettre à un pouvoir, celui du Maroc, qui fait fi de son honneur et de son existence.

⁴³⁸ Ibid.

⁴³⁹ Echaâb, 09/12/2015.

⁴⁴⁰ Echaâb, 07/11/2015.

« لا أربعون سنة ولا حتى ستون أو مائة سنة تستطيع فرض وصاية ما على شعب يرفض الرضوخ لسلطة تدوس كرامته وتنفي وجوده، مهما كانت ترسانة قوتها. »⁴⁴¹

Pour récapituler, il est clair que le vocabulaire de la démocratie employé dans les éditoriaux de ce journal est détourné de son sens habituel. Le fait de l'utiliser ne garantit pas ou ne veut pas dire en effet que c'est la démocratie qui est véhiculée. Cette analyse qualitative a permis d'avoir un autre regard concernant les mots dans et en dehors de la langue. Autrement dit, leur emploi dans le discours réserve parfois des surprises.

B. Journal *Echourouk*

La démocratie dans les éditoriaux de ce quotidien vacille entre une haine prononcée contre le modèle occidental, une critique de temps à autre de la politique du pouvoir et une vision particulière de ce mode de gouvernance qui relève plutôt de l'anti-démocratie.

▪ **La démocratie occidentale comme mauvais modèle**

L'Occident est un mauvais modèle en matière de démocratie. Sa démocratie est fautive, pernicieuse. Lors de l'attaque contre le journal français Charlie Hebdo, le journaliste trouve en quelque sorte une excuse aux terroristes ayant perpétré cet acte.

"العملية تنسجم تماما مع إيديولوجية التَّنظيمات الإرهابية مثل داعش وتنظيم القاعدة، وهي تنظيمات لم تتردد في إطلاق التَّهديدات ضد هذه الصحيفة التي تجاوزت كل الخطوط الحمراء، تحت مسمى حرية التعبير، وتعمدت إهانة مليار مسلم من خلال رسومات بذيئة ولا أخلاقية، وأعدت الكرّة عدة مرات، في محاولة لإثارة غيظ المسلمين، ودفع البعض منهم إلى استهدافها بعمل عنيف لتحقيق المزيد من الشهرة والتوسع."⁴⁴²

Il reconnaît que cet acte ne peut être perpétré que par des organisations terroristes comme Daech ou El Qaïda qui ont déjà menacé ce journal dépassant toutes lignes rouges sous prétexte de ce qui est appelé la « liberté d'expression ». Il dit en plus que ce journal a humilié un milliard de musulmans à travers ses nombreuses caricatures pour les pousser à réagir violemment. La liberté d'expression de Charlie Hebdo, qui représente le monde occidental, où une telle liberté n'est pas restreinte, est mal vue par l'auteur de cet éditorial. Il emploie « ce qui est appelé « liberté d'expression » » pour montrer que ce n'est qu'un faux prétexte et que cette liberté ne peut permettre à des tiers de porter atteinte à une religion.

Les pays occidentaux sont souvent accusés de fermer les yeux sur les atteintes à la démocratie quand il s'agit de leurs alliés. Le journaliste d'Echourouk le rappelle dans son article. Il y dénonce en fait le silence inquiétant de la communauté internationale face à ce qui se passe en Egypte où les droits de l'homme sont bafoués.

⁴⁴¹ Ibid.

⁴⁴² *Echourouk*, 08/01/2015.

يسود سكوت دولي محيّر عن هذه التجاوزات في حق الإنسان على أرض مصر لتفتضح حقيقة⁴⁴³ «
الغرب المنافق، الذي يغطي جرائم حلفائه مهما كانت بشعة ومروعة [...]»

Cela dévoile, selon l'auteur, le vrai visage de l'Occident « hypocrite » qui protège les pays amis quels que soient leurs horribles crimes. Il est donc reproché à l'Occident, chantre la démocratie dans le monde, de reculer devant des dépassements avérés en matière de droits de l'homme et ce dans le souci de préserver ses intérêts.

▪ La démocratie vue autrement

Dans ce quotidien, la démocratie semble avoir des balises, des limites tracées par les éditorialistes eux-mêmes sur la seule base de leurs idéologies, religieuses en particulier. À titre illustratif, lorsque Said Sadi avait traité de traitres certaines figures historiques, ce journal s'est montré très remonté contre cet homme politique et son journaliste a dénié à celui-ci le droit de parler de cette façon de ces figures.

" أ حد أوجه الأزمة العميقة التي نعيشها أنّ الجميع يتكلم في كلّ شيء، فتجد الطبيب يتكلم في التاريخ والميكانيكي يتكلم في علم الفلك، وبنائع الخضار يحلل الوضع السياسي العام في البلاد، والحلاقة تشرّع القوانين، والواعظ يتحول إلى طبيب مختص، وغيرها من حالات الشذوذ التي نعيشها يوميا⁴⁴⁴ .

Pour le journaliste, le fait que tout le monde parle de tout est une véritable crise en Algérie. Le médecin parle d'histoire, le mécanicien d'astrologie, le vendeur de légumes analyse la situation politique du pays, la coiffeuse légifère... Il parle donc de Said Said, médecin de formation, à qui il reproche de s'intéresser à l'histoire. Dans le même article, l'auteur défend une des personnalités citées par Sadi, en l'occurrence, le premier Président de la République algérienne Ahmed Ben Bella.

" أ ما أحمد بن بلة فإنّ التّيل منه هو بمثابة التّيل من الشّعب الجزائري كله، أما ما يتعلّق بعلاقته بالمصريين فإنّه من الجحود معاداتهم بعد كل ما قدّمه خلال الثورة، وهذا لا يعني أنّ العلاقة مع مصر كانت سليمة وبعيدة عن الاستغلال، والكلام في ذلك متروك للمؤرخين لا لأمثال سعيد سعدي، وكما قال القائد الوطني عمار بن عودة "إنّ كان بن بلة عميلا للمصريين فإنّ سعيد سعدي عميلا للفرنسيين⁴⁴⁵ .

C'est là d'ailleurs que cet auteur sort les arguments liés au peuple, à la Révolution et toute la litanie utilisée souvent par le pouvoir en place et qui relève plus du pur chauvinisme que d'une analyse critique et objective. Ce journaliste va plus loin quand il dit que les sujets concernant l'histoire sont du ressort des historiens et non de gens comme Said Sadi. Ce qui est aberrant dans ces propos, c'est le fait qu'on interdise à des gens, quel que soit leur rang dans la société et quelle que soit leur spécialité, d'aborder, avec des termes critiques et une

⁴⁴³ Echourouk, 18/05/2015.

⁴⁴⁴ Echourouk, 06/01/2015.

⁴⁴⁵ Ibid.

vision différente, l'histoire de leur pays. Dans les pays développés, où la dialectique a droit de cité, l'histoire, la politique et d'autres domaines encore font l'objet d'études et de critiques de la part de tout le monde et les seuls critères requis sont l'objectivité et le poids des arguments avancés. Même si la formule « *liberté d'expression* » est absente dans l'article, elle est indirectement visée.

Le comble aussi dans cette vision de la démocratie, c'est quand le journaliste critique ouvertement cette pratique politique où il dénie au peuple le droit de manifester ou d'être un acteur incontournable dans la gestion du pays.

بعد أن سارت البلاد في ديكتاتورية كاملة على مدار ثلاثة عقود، دخلت حالة من الشعبوية لا مثيل لها في كل الأنظمة الموجودة حالياً في العالم، فقد صار المواطنون في كثير من الأحيان هم من يسيرون البلاد، وتجد الدولة نفسها صاغرة أمام بعض الأوامر ولا نقول الطلبات، لأن المواطن الذي يخرج إلى الشارع ويقطع الطريق لعدة ساعات في وجه الحركة، إنما يمارس هنا ديكتاتوريته في غياب الدولة وليس ديموقراطيته أو حقه في القول⁴⁴⁶.

L'auteur de ce passage affirme que l'Algérie, après avoir connu la dictature, est entrée, à l'instar de tous les régimes du monde, dans le populisme où ce sont les citoyens qui gèrent l'Etat dans la majeure partie des cas. Non seulement, l'auteur compare la démocratie au populisme mais il est contre le fait que le pouvoir soit entre les mains du peuple dans la mesure où il dénie à celui-ci le droit de s'impliquer dans la gestion des affaires de la cité. Pour lui, protester contre le pouvoir ou réclamer ses droits en barrant les routes est une forme de dictature. Il met sur le même pied d'égalité démocratie et dictature à cause d'un droit de manifester garanti pourtant par la Constitution. N'est-ce pas une manière de dénigrer la démocratie ?

Le droit de manifester est encore une fois contesté dans un éditorial du mois de mars. L'éditorialiste dénonce les manifestations et les sit-in excessifs des Algériens et la réaction toute aussi excessive du pouvoir en place qui y voit une pratique démocratique.

"[...] أي احتجاج في أي بلد، هو عبارة عن حالة استثنائية لا تقع سوى مرة في السنة، بينما أصبح الإستثناء عندنا، هو الهدوء والعمل من دون إضرابات، والعيش من دون احتجاجات، والمسؤول الأول على هذه الفوضى التي يسميها بعض المعارضين ربيعاً على الطريقة الجزائرية، وتسميها السلطة ممارسة الديمقراطية والتعبير عن الرأي. هو الدولة⁴⁴⁷[...]"

L'auteur dit que la contestation est un cas rare dans n'importe quel pays : il arrive une fois par an. Mais, en Algérie, ce sont le travail et le calme, loin de toute contestation, qui constituent l'exception. Il remet même en cause le fait que la manifestation ou la sortie dans

⁴⁴⁶ Echourouk, 08/02/2015.

⁴⁴⁷ Echourouk, 01/03/2015.

la rue soit une pratique démocratique. C'est vrai qu'il y a dénonciation du rôle de l'Etat dans la suite de l'article mais est-ce suffisant pour minimiser le rôle de la rue dans la gestion politique ?

Le droit de grève est lui aussi dénié dans la mesure où un journaliste le juge, dans un de ses éditoriaux, abusif.

"[...]متى تتعلم النقابات أن الإضراب هو آخر وسيلة احتجاج؟ وأن ممارسته تكون فقط عندما يتم استنفاد كل الطرق المطلوبة الأخرى، أما التلويح بالإضراب في كل مناسبة والاستعانة به لتحقيق كل المطالب مهما كانت جزئية وتفصيلية، فهو فعلا تعسف في استخدام حق الإضراب، لأنه يلحق ضررا بالغا بمستقبل التلاميذ.⁴⁴⁸"

Selon le journaliste, les syndicats de l'éducation doivent savoir que la grève est un dernier recours et que sa pratique à outrance est abusive et qu'elle porte atteinte à l'avenir de l'élève. La grève, quelle qu'elle soit, peut porter atteinte à tous ceux qui sont concernés dans un secteur donné mais est-ce une raison valable pour diaboliser ce moyen que les syndicats du monde entier pratiquent régulièrement, du moins dans les pays démocratiques. L'auteur parle de dernier recours mais ne dit pas quel est le premier.

Il y a aussi les libertés individuelles qui importent apparemment peu aux journalistes d'*Echourouk*. L'affaire de la jupe courte qui a défrayé la chronique en Algérie, au mois de mai 2015, est fort illustrative. En effet, une jeune étudiante avait été empêchée de passer son examen à l'Université d'Alger pour le seul motif qu'elle portait une jupe courte. Cette atteinte flagrante à la liberté individuelle a poussé certains cercles à lancer une campagne « jambes nues » à l'Université pour protester contre ce fait. Le journaliste de ce quotidien se montre scandalisé face à cette campagne qu'il juge non judicieuse et il pense que l'étudiante, objet de cette polémique, n'avait pas à se présenter en pareille tenue.

"حملة "السيقان العارية" التي يحررها بعض المعتوهين لم تأت لتحسين مستوى التعليم العالي، ولا لإعادة الجامعة إلى دورها "المفقود" علميا وثقافيا وسياسيا واجتماعيا واقتصاديا، وإنما جاءت لإغراق الجامعة أكثر في التجاوزات الأخلاقية وفصائح التحرش والابتزاز التي باتت حديث العام والخاص⁴⁴⁹."

Là, il commet une double atteinte à la démocratie. D'abord, organiser une manifestation ou lancer une campagne de ce genre relève des libertés collectives. Ensuite, de quel droit l'auteur met-il sur le même pied d'égalité le droit de porter un vêtement et le harcèlement à l'université ? Insinue-t-il que porter un vêtement court pourrait conduire au harcèlement ? C'est le cas de le penser puisque dans le même article, l'auteur sort carrément du sujet et évoque les accusations de harcèlement des étudiantes, lancées contre certains enseignants.

⁴⁴⁸ *Echourouk*, 09/03/2015.

⁴⁴⁹ *Echourouk*, 21/05/2015.

"قبل اتهام بعض الأساتذة بالابتزاز والتحرش، لا بد من وضع حد لحالات استدعاء التحرش، وفرض بعض الاحترام والانضباط في الهندام، لأن الأمر يتعلق بطلب العلم لا بحفلات رقص، ويتعلق بمدرجات الجامعة لا بعلب الليل ونوادي التعري"⁴⁵⁰.

Il demande à ce qu'on mette un terme aux comportements conduisant au harcèlement et à ce qu'on impose une tenue respectable à l'université.

Même les droits de l'enfant et de la femme n'ont pas échappé à cette vision tronquée et trompeuse de la démocratie. Sinon quelle autre qualification peut-elle être employée pour parler de la démocratie véhiculée par ce journal qui s'indigne des droits qu'on veut accorder aux enfants et à la femme en Algérie ?

المعضلة التي سقط فيها العديد من الناشطين المدافعين على حقوق المرأة وحقوق الطفل، حيث أنهم منفصلون تماما عن المجتمع ولا يعيشون مشاكله وتحدياته، وإلا ما معنى أن يتم في كل مرة استيراد قوانين مجتمعات أخرى ليتم فرضها فرضا على المجتمع الجزائري المحافظ⁴⁵¹."

Pour le journaliste, ceux qui sont derrière la promotion de ces droits sont complètement déconnectés de la société algérienne, important des lois appartenant à d'autres sociétés pour les imposer aux Algériens conservateurs. Il emploie l'adjectif « conservateurs » pour montrer que ces lois, pourtant faites dans le respect des droits de l'homme, sont en contradiction avec les principes de la société algérienne.

▪ La démocratie circonstancielle

Dans certains éditoriaux, les journalistes d'*Echourouk* penchent plus pour une démocratie circonstancielle. Ainsi, dans certains cas, elle est évoquée et dans d'autres, elle est complètement ignorée. Par exemple, dans l'éditorial du 19 janvier 2015⁴⁵², au lendemain de la réédition par Charlie Hebdo des caricatures contre le prophète (QSSL), où il y a eu des manifestations à l'encontre de journal, le journaliste revient sur cet événement et parle avec appréciation de la mobilisation populaire « الحراك الشعبي ». Il emploie une expression-clé faisant partie du vocabulaire de la démocratie.

Lors des manifestations anti-gaz de schiste ayant eu lieu à Ain Salah, le journaliste Kada Benamar emploie, dans son article⁴⁵³, « *intérêts du peuple* » « مصالح الشعب » et « *conscience du peuple* » « وعي الشعب ». Cela montre que l'auteur donne beaucoup d'importance au rôle du peuple dans la vie politico-économique du pays mais en rapport avec un événement qui ne touche pas vraisemblablement au pouvoir en place dans le sens où il ne remet pas en cause la nature ou le fonctionnement du régime. En effet, ce même journal, qui

⁴⁵⁰ Ibid.

⁴⁵¹ *Echourouk*, 01/06/2015.

⁴⁵² *Echourouk*, 19/01/2015.

⁴⁵³ *Echourouk*, 26/01/2015.

s'intéresse apparemment au destin du peuple, avait commis un impair en 2011⁴⁵⁴, lorsqu'il avait rappelé, la veille d'une marche importante, que les manifestations étaient interdites à Alger, une manière comme une autre de démobiliser les manifestants. C'est pour cette raison donc que le vocabulaire de la démocratie employé dans cet article relève plus d'un cas isolé que d'une ligne éditoriale défendant souvent les valeurs de la démocratie.

Un autre fait mérite d'être signalé. C'est l'évocation de la démocratie quand le sujet relève de l'étranger et qu'il touche de loin aux intérêts du pouvoir politique. C'est le cas de l'éditorial d'Abdennacer où ce dernier reproche au pouvoir de ne pas avoir consulté le peuple en ce qui concerne les aides accordées aux pays africains et arabes.

"لقد عرف الجزائريون بالصدفة منذ سنتين خلتا، بأن بلادهم، قدّمت أكثر من تسعمائة مليون دولار، إلى أربعة عشر بلدا إفريقيا، وعلّموا بالصدفة أن الجزائر قد قرّرت مسح هاته الديون من دون استشارة شعبها⁴⁵⁵."

La consultation du peuple se limite-t-elle à cela. Ce peuple a-t-il été consulté dans des cas plus sérieux que celui-là ? Rien de cela n'est abordé dans tout l'article de ce journaliste qui s'offusque plus du fait que ces pays, que l'Algérie a aidés, ne l'aient pas remerciés, que de la consultation du peuple qui est une condition sine qua non dans toute démocratie.

Les libertés collectives sont-elles aussi au rendez-vous mais pas en Algérie, en Tunisie. Bien que ce journal y accorde peu d'importance, la critique du droit de grève et de manifester en témoigne (cf. partie précédente), son journaliste s'inquiète du sort qui va être réservé aux libertés publiques en Tunisie après l'attentat du parlement et du Musée du Bardo.

"فإن الخوف من أن يستغل النظام الحالي في تونس الهجوم الإرهابي على مقر البرلمان ومتحف البارود لإقرار مزيد من إجراءات التضييق وخنق الحريّات العامّة وربّما الشروع في إجراءات قمعية تحت مظلة محاربة الإرهاب⁴⁵⁶."

L'auteur parle de peur de voir le champ de ces libertés se rétrécir sous prétexte de lutte contre le terrorisme. Mais qu'en est-il des libertés publiques en Algérie ? Ces libertés sont-elles bonnes à être exercées uniquement en Tunisie ?

La démocratie a été également évoquée non pas pour remettre en cause le mode de gouvernance du pouvoir mais celui du parti affilié à ce dernier, le FLN en l'occurrence. Dans son article, le journaliste rapporte un événement s'étant produit au sein de ce parti et dit que cela est en contradiction avec les principes de la démocratie et de l'alternance au pouvoir.

⁴⁵⁴ Cf. entretien avec Chafaâ Bouaiche, www.algerie-focus.com/2011/01/des-journalistes-denoncent-echourouk-et-ennahar-et-lancent-une-petition-contre-la-presse-policier (Consulté le 20 février 2012).

⁴⁵⁵ Echourouk, 15/03/2015.

⁴⁵⁶ Echourouk, 19/03/2015.

"بهذه الطريقة تم حسم الخلاف داخل الأفلان وبهذه الطريقة حُسمت كل الخلافات السابقة، سواء في الحزب العتيد أم في غيره، لتتأكد تلك الحقيقة المرة وهي أن فكرة النضال داخل الأحزاب خاطئة من الأساس، لأنها تنطلق من صراع على النفوذ وكفاح لأجل المنافع لا نضال على ترسيخ مبادئ الديمقراطية والتداول على الحكم"⁴⁵⁷.

L'auteur de ces phrases généralise ensuite son jugement et parle des autres partis politiques en Algérie. Mais cette transgression des principes de la démocratie n'est-elle pas une caractéristique intrinsèque du système politique algérien ? À cette question, l'auteur n'apporte malheureusement aucune réponse. Pour lui, la faute incombe aux partis politiques et c'est tout.

Le décès d'Ait Ahmed a été aussi une occasion pour aborder et rappeler les mérites de la démocratie. L'auteur de l'article a même employé l'épithète « nobles » pour parler des idées de liberté et de démocratie d'Ait Ahmed.

"[...] هل تكفي هذه الصّحة المتأخرة في التّعامل مع الإرث السّياسي والنّضالي الذي تركه آيت أحمد في ترجمة تلك الأفكار السّامية عن الحرية والديمقراطية [...]"⁴⁵⁸

▪ La démocratie comme subterfuge

Bien que la démocratie soit un mode de gouvernance et une pratique aux vertus certaines, pour les journalistes de ce quotidien, elle peut être employée comme un stratagème afin de servir des intérêts parfois occultes. L'exemple donné est ce qui se passe en Syrie.

"المواجهة المفتوحة بين حزب الله وإسرائيل ستفضح الجماعات المسلحة التي تقاتله في سوريا، والتي ترفع شعار الجهاد عندما يتعلق الأمر بالنظام السوري، بينما تركز إلى العمالة والتعاون السري مع إسرائيل، وستفضح مشيخات الخليج الذين أنشأوا هذه الجماعات ومولوها وسلحوها لا لإحلال الديمقراطية في سوريا كما يزعمون ولكن لتأجيج حرب طائفية، وإشغال حزب الله بهذه الحرب"⁴⁵⁹.

Selon l'auteur de ce passage, la démocratie que veulent instaurer les pays du Golfe en Syrie est prétendue, elle est fautive. Ce n'est qu'un subterfuge pour affaiblir et anéantir le Hezbo Allah libanais.

▪ La démocratie française : à méditer

Bien que la démocratie occidentale soit dans son ensemble critiquée et mal vue dans les colonnes mêmes de ce quotidien, l'éditorial du mois de juin, signé Abdennacer, contraste avec cette image. En effet, l'auteur y porte aux nues les députés français et s'y demande pourquoi leurs homologues algériens ne prendraient pas exemple sur eux.

⁴⁵⁷ Echourouk, 28/05/2015.

⁴⁵⁸ Echourouk, 31/12/2015.

⁴⁵⁹ Echourouk, 29/01/2015.

"[...] لا نفهم لماذا تصرّ الجزائر سلطنة وشعبا أن تبقى مرتبطة شكلا بفرنسا، ولا تأخذ الحسنات منها، وعلى سبيل المثال ما يقوم به نواب الشعب الفرنسي، الذين بلغوا هذا المنصب الحساس الصانع للقرار، بأصوات الشعب، ورهنوا أنفسهم على مدار الخمس سنوات التي يعملون فيها، لخدمة الشعب الفرنسي، وخدمة بلدهم فرنسا⁴⁶⁰."

Le journaliste reconnaît donc les qualités de la démocratie française et le rôle joué par les représentants du peuple qui n'ont qu'un seul principe : servir le peuple qui les a élus et leur pays la France.

C. Journal *El Khabar*

Pour le cas de ce journal, il n'a pas été possible de prendre des éditoriaux dans la mesure où il n'en contenait pas et il n'en contient toujours pas. Ce fait a déjà été signalé plus haut et d'après le chargé de communication au niveau de ce quotidien, la ligne éditoriale de ce dernier est à chercher dans les articles de tous les jours. Nous avons donc opté pour les articles informatifs à caractère politique. En réalisant l'analyse approfondie de ces textes, nous avons été déçu de remarquer que les journalistes d'El Khabar prenaient rarement parti pour telle ou telle idéologie politique. Sur les 120 articles contenant le vocabulaire de la démocratie, 73 sont consacrés à des reprises de propos appartenant à des hommes politiques ou à des personnalités de la société civile, 27 à l'information et 20 à une réelle prise de position de la part d'El Khabar pour défendre la démocratie. Cela nous laisse quand même une marge de manœuvre pour analyser l'emploi du vocabulaire de la démocratie dans ce journal.

▪ **Le vocabulaire de la démocratie dans et pour l'information**

Dans certains articles de ce journal, le vocabulaire de la démocratie employé n'est pas assumé dans la mesure où il n'est employé qu'à titre informatif. L'auteur de l'article garde une certaine distance avec ce qu'il avance. Dans le texte de Athmane Lahiani, par exemple, il y a bien dans le sous-titre l'expression liberté d'expression mais cela donne l'impression que l'auteur ne fait qu'observer de loin ce qui se dit et se fait à propos de ce pilier de la démocratie

"عودة لافتة للجدل في قضايا الرأي وحرية الكتابة في الجزائر." ⁴⁶¹

Ce titre ne reflète pas la position du journaliste puisqu'un aucun modalisateur n'est utilisé sauf « لافتة » (« remarquable », épithète employée avec le nom « retour »), un adjectif qui renvoie plus à un constat qu'à une prise position. L'article même semble déconnecté de la situation de communication à partir du moment où l'énonciateur semble absent de la scène.

⁴⁶⁰ Echourouk, 26/06/2015.

⁴⁶¹ El Khabar, 05/01/2015.

Le problème, c'est que le sujet abordé, les restrictions vis-à-vis de la presse libre, demande à ce que l'auteur soit impliqué. À la fin de l'article, le journaliste ne fait que fournir des informations sur la situation politique de 2014.

"بدأت سنة 2014 بقضية رأي تتعلق بإحالة الرسام الكاريكاتوري جمال بوغانم إلى المحكمة بتهمة المساس بشخص رئيس الجمهورية، بعد رسم كاريكاتوري عبر فيه عن موقفه من العهدة الرابعة. وبدأت سنة 2015 بقضية تصريحات سعيد سعدي حول بن بلة وعلي كافي ومصالي الحاج، التي خاضت في ملفات الثورة، ما يطرح مجددا قضايا الحق في مناقشة الرواية الرسمية للتاريخ، والمساحات المتاحة للنقاش في المقدس الديني والسياسي، والموروث الاجتماعي والثقافي."⁴⁶²

Il dit, entre autres, que l'année 2014 avait commencé avec une affaire d'opinion concernant la traduction du caricaturiste Djamel Boughanem devant le tribunal pour outrage au Chef de l'Etat et que l'année 2015 commence avec les déclarations de Said Sadi au sujet de Ben Bella, Ali Kafi et Messali El Hadj. Cela relance encore une fois les affaires liées au droit de débattre de tels sujets. Aucune prise de position dans cet article qui peut être comparé à un point de vue externe qui signifie en littérature que le narrateur est en quelque sorte étranger à l'histoire, qu'il ne fait que rapporter ce qu'il observe ou entend et qu'il se place en position d'observateur.

Même quand la circonstance exige son implication dans l'information qui relève de la démocratie, le journaliste semble non concerné et se contente juste de reprendre les informations telles quelles. L'exemple le plus illustratif concerne les propos⁴⁶³ de l'ex-ministre de la communication Hamid Grine. Celui-ci avait demandé aux journalistes étrangers de rentrer dans les rangs, expression synonyme de liberté d'expression restreinte. Cette volonté manifeste de bâillonner la presse n'a pas été un motif valable pour que l'auteur de l'article du jour défende l'honneur de la presse qu'on veut museler. Bien que ce cas semble isolé, il est légitime de nous interroger sur une telle réaction de la part d'un professionnel de la presse qui, par solidarité avec ses confrères, devrait au moins chercher le bien-fondé de la sortie de Grine. Mais, cela semble être une exception puisqu'un autre journaliste, dans un article intitulé « *Grine piétine la loi organique sur l'information* »⁴⁶⁴, tire à boulets rouges sur ce dernier et défend de manière virulente les intérêts de sa corporation.

▪ La démocratie dans les paroles d'autrui

Parfois, ce quotidien ne fait que rapporter les propos d'un tiers qui emploie le vocabulaire de la démocratie. Là encore, le journal s'en démarque donnant l'impression que

⁴⁶² Ibid.

⁴⁶³ *El Khabar*, 12/03/2015.

⁴⁶⁴ *El khabar*, 14/03/2015.

c'est un roman à focalisation externe où la parole est donnée aux personnages. À titre illustratif, l'article, consacré à la révision de la Constitution, a été une occasion pour faire intervenir un académicien du nom de Kouï Bouhnia qui n'a pas eu beaucoup de mal à employer trois expressions relevant du vocabulaire de la démocratie.

"[...] أهمية المحاسبة والشفافية ودسترة الحريات الاقتصادية"⁴⁶⁵

"واستعرض بوحنية" التراسق" بين المعارضة والسلطة من خلال "تنسيقية الحريات والانتقال الديمقراطي"، و"أحزاب الموالاتة"، في شأن تعديل الدستور، وكيفية اعتماده بين التمرير على البرلمان أم عبر استفتاء شعبي. وعدد صاحب المساهمة، الآراء التي ألحت على الاستفتاء الشعبي، ومن بينهم الدكتور ناصر جابي.⁴⁶⁶

Libertés économiques et référendum populaire sont évoqués par l'académicien dans le cadre de la révision constitutionnelle. Dans un autre article, traitant de l'actualité politique, le journaliste d'El Khabar reprend le communiqué d'un parti de l'opposition qui, lui, ne trouve aucune difficulté à dévoiler son engagement en matière de démocratie.

"وكانت هيئة التشاور قد تأسفت في بيانها الصادر أول أمس لـ«استمرار السلطة في التعنت وسياسة الهروب إلى الأمام ورفضها مسعى الانتقال الديمقراطي عبر حوار جدي بين أطراف معادلة الحل، السلطة والمعارضة»، بشكل يفضي حسب الهيئة إلى "توافق وطني متين لبناء شرعية مؤسساتية عمادها السيادة الشعبية"⁴⁶⁷.

L'auteur de ces propos emploie « *transition démocratique* » et « souveraineté populaire ». Il dénonce le fait que le pouvoir refuse ce genre de transition et appelle à la construction d'institutions légitimes dont la base fondamentale est la souveraineté du peuple.

Même quand un rapport de Reporters sans frontières (RSF) est publié, le journaliste d'El Khabar se contente juste de le commenter et se montre circonspect dans le titre qu'il choisit pour son article.

"الجزائر في الخانة" الحمراء" في حرية التعبير والصحافة.⁴⁶⁸

Littéralement parlant, cela donne « L'Algérie dans la case « rouge » en matière de liberté d'expression et de la presse. » L'auteur de l'article prend bien le soin de placer l'adjectif « rouge » entre guillemets pour s'en démarquer, pour signifier que ce qualificatif ne vient pas de lui mais bien de ceux qui ont rédigé le rapport en question. Cela le dédouanerait peut être aux yeux du pouvoir qui contrôle de près la presse.

Un autre article est également fort illustratif du fait que la démocratie apparaît souvent dans les propos des autres. Dans une interview, accordée par Mohand Arezki, historien et militant politique, El Khabar revient sur les événements de Ghardaïa et donne la parole à ce

⁴⁶⁵ El Khabar, 10/01/2015.

⁴⁶⁶ Ibid.

⁴⁶⁷ El khabar, 05/02/2015.

⁴⁶⁸ El Khabar, 12/02/2015.

dernier qui ne trouve aucun mal à dire les quatre vérités concernant le pouvoir en Algérie. Il dit, entre autres :

نحن لا نملك نظاما ديمقراطيا يعطي السلطة السياسية، لأن هذه الأخيرة قد حوّلتها إلى مجرد لجان مساندة وبالتالي لم يعد هناك وجود لفاعلين اجتماعيين (نقابات، جمعيات، مثقفون...) يمارسون وظيفة النقد وأداء دور السلطة المضادة الضرورية لتوازن الدولة.⁴⁶⁹

Cet historien est direct dans ses positions. Il reconnaît que l'Algérie ne possède pas de système démocratique avec tout ce que cela entraîne comme conséquence dont la plus sensible est l'absence de contre-pouvoir. Les mots sont donc fort significatifs et renseignent sur l'état de la démocratie en Algérie. La seule chose qui retienne l'attention, c'est que, même dans les questions posées à cet historien, le journaliste se montre prudent et n'emploie guère les mots de la démocratie.

Un autre article⁴⁷⁰ est très riche en matière d'emploi du vocabulaire de la démocratie. « *Institutions élues* », « *confiance du peuple* », « *aspirations du peuples* », « *pratique démocratique* », « *pouvoir du peuple* », « *institutions démocratiques* ». Toutes ces expressions n'appartiennent pas à l'auteur de l'article mais bien à trois formations politiques proches du pouvoir. Ces formations défendent bec et ongles ce dernier contre le groupe des 19 qui avaient demandé à rencontrer Bouteflika pour être sûr que c'est bien lui qui dirige le pays. Non seulement ce vocabulaire de la démocratie n'est pas employé par *El Khabar* mais même le contexte dans lequel il est utilisé par lesdites formations prête à équivoque dans la mesure où toutes les expressions sus-citées méritent d'être méditées. Ces institutions dont on parle sont-elles réellement élues ? Le peuple détient-il le pouvoir ? Existe-t-il des institutions démocratiques en Algérie ? Certains articles de ce journal même peuvent être considérés comme des réponses à ces questions et la sortie de ces formations politiques trouve son explication plus dans leur allégeance au pouvoir en place que dans un quelconque intérêt porté aux valeurs de la démocratie. Ce qu'il faut retenir, c'est que même quand les mots de la démocratie sont présents, il faut lire toute la phrase et parfois tout le texte pour bien assimiler leur sens ou les intentions qui se cachent derrière leur emploi.

▪ **La démocratie occidentale comme norme**

Dans les cas où les journalistes d'El Khabar s'impliquent dans ce qu'ils écrivent et évoquent la démocratie, il y a l'image de l'Occident qui fait son apparition, un Occident considéré comme modèle en matière de ce mode de gouvernance. Par exemple, dans un article au titre fort ironique, le journaliste aborde les affaires de corruption où certains

⁴⁶⁹ *El Khabar*, 11/07/2015.

⁴⁷⁰ *El Khabar*, 21/11/2015.

ministres sont impliqués et il ne peut s'empêcher de citer les pays qui fonctionnent selon les normes démocratiques et où les hommes d'Etat démissionnent de leurs postes en cas de suspicion ou d'accusation pareille.

"ويشير ورود هذا الكم من أسماء الوزراء، ولو بشكل "عرضي"، في كل قضايا الفساد المتفجرة، وارتباطها بأهم القطاعات الاستراتيجية، إلى وجود مسؤولية سياسية وأخلاقية يرفض هؤلاء تحملها، سواء بمكاشفة الرأي العام بحقيقة ما جرى، أو بالاستقالة من المنصب، مثلما يجري في الدول التي تخضع للمعايير الديمقراطية وضغط الرأي العام⁴⁷¹."

Le journaliste parle donc des pays occidentaux où la démocratie est appliquée et où l'opinion publique a son mot à dire.

▪ **La démocratie algérienne : un simulacre de démocratie**

Quand l'Occident n'est pas évoqué comme modèle en matière des libertés et des droits de l'homme, c'est l'Algérie qui prend la relève non pas pour être un modèle mais pour être un exemple de démocratie factice.

Dans un article consacré au rapport du pouvoir algérien aux libertés, le journaliste avance que le discours de ce pouvoir concernant ce sujet est mensonger et qu'il ne reflète pas la réalité.

"شواهد أخرى على زيف الخطاب الرسمي الذي يتحدث عن الحقوق والحريات. بعض الأحزاب والشخصيات منعت من دخول عين صالح وورقلة خلال مظاهرات رفض الغاز الصخري، فكان قرارا سياسيا مخالفا للدستور، زيادة على أن الجهة التي صدر عنها غير معروفة، إذ لا يعلن أحد تحمله مسؤولية مثل هذه التصرفات، ما يعطي صورة سيئة للعالم عن تعامل الجزائر مع الحقوق والحريات، فلا غرابة إذن أن تصنف في ذيل الترتيبات في مجال الديمقراطية كل سنة⁴⁷²."

Ce discours cache la vérité quant à l'état des droits et libertés en Algérie et le journaliste illustre cela par le fait que des personnalités et des partis politiques ont été empêchés de se rendre à Ain Salah durant les manifestations anti-gaz de schiste. Pour lui, cette mesure politique n'est pas conforme à la Constitution. Il affirme par ailleurs que cela donne une mauvaise image de l'Algérie qui se trouve, chaque année, en bas du classement des pays démocratiques. L'auteur dénonce donc la restriction des libertés et s'insurge contre le discours du pouvoir qui cache mal la situation dramatique de la démocratie.

Un autre journaliste de ce quotidien dénonce le traitement réservé aux partis politiques qui sont sous-estimés par le pouvoir et ce, malgré le fait que le pluralisme politique existe depuis 26 ans.

⁴⁷¹ El Khabar, 29/03/2015.

⁴⁷² El Khabar, 04/04/2015.

"[...]منظومة حكم جامدة لا تزال تنتظر للأحزاب بنظرة احتقار، رغم مرور 26 سنة على إقرار التعددية الحزبية، فضلا عن "قمع الرأي الآخر" .. إنه مشهد يخيف⁴⁷³."

L'auteur dénonce aussi l'absence de liberté d'expression et dit que cela fait peur. Donc, l'Algérie, même avec autant d'expérience en matière de pluralisme politique, offre un tableau noir quant au rapport liant pouvoir et opposition. Pluralisme ou non, la réalité du terrain traduit un état désastreux de la démocratie en Algérie.

À l'occasion de la journée du 05 octobre, rappelant nécessairement celle de 1988, année synonyme du Printemps arabe actuel, le journaliste H. Slimane pense que les Algériens ont passé 27 ans à chercher la démocratie sans jamais avoir pu l'avoir.

"هل كان قدرا على الجزائريين أنه وبعد أكثر من ربع قرن من البحث عن الديمقراطية، لم يتمكنوا حتى من العثور عن خيوطها الأولى؟"⁴⁷⁴

Il se demande si cette situation est de l'ordre de la fatalité. Il nie par la même occasion l'existence d'une quelconque démocratie en Algérie puisqu'il affirme que les Algériens ont été incapables d'avoir même quelques bribes de démocratie. Le constat est clair et remet en cause l'image véhiculée par le pouvoir qui crie haut et fort que l'Algérie est un pays démocratique.

Il y a également une autre expression employée par un des journalistes d'*El Khabar* et qui montre on ne peut mieux que la démocratie algérienne relève plus du simulacre que de la réalité. Il a utilisé en effet « *construction d'un vrai pays démocratique* »⁴⁷⁵. Le nom d'action « construction » et l'adjectif épithète « vrai » signifient tous les deux que la démocratie algérienne est à construire et que celle qui existe actuellement est fautive.

▪ La démocratie comme solution aux problèmes sociopolitiques

Dans certains articles de ce quotidien, la démocratie apparaît comme une solution à nombre de problèmes sociopolitiques. Ainsi, lors des événements, par exemple, ayant secoué la région de Ghardaïa, le journaliste F. Djamel juge que la crise de cette ville ne peut être résolue que par des mesures démocratiques.

الأزمة لن تحل في غياب تسوية ديمقراطية[...]"⁴⁷⁶

Cela est pertinent à plus d'un titre et ce jugement recoupe en fin de compte celui de tous les acteurs politiques qui se réclament de la démocratie comme mode de gouvernance facilitant la gestion de la cité.

⁴⁷³ *El Khabar*, 01/06/2015.

⁴⁷⁴ *El Khabar*, 05/10/2015.

⁴⁷⁵ *El Khabar*, 07/12/2015.

⁴⁷⁶ *El Khabar*, 01/08/2015.

3. Comparaison des résultats de l'analyse qualitative des journaux d'expression française

La comparaison de ces résultats est riche en informations. Le critère linguistique monolingue permet de dresser un tableau exhaustif des sens attribués au vocabulaire de la démocratie. Le premier point qu'il faut soulever est celui des différentes acceptions de la démocratie malgré l'emploi d'une seule langue, le français en l'occurrence. Bien que les auteurs des divers éditoriaux emploient la même langue, la démocratie semble être une notion polysémique qui prête à plusieurs interprétations. Ce n'est pas bien entendu la démocratie qui possède plusieurs sens, c'est plutôt la manière de la voir ou de l'appréhender. Ainsi, la démocratie est différemment appréhendée selon *El Watan*, *Liberté* et *El Moudjahid*. Si pour les deux premiers, il y a des similitudes, pour le troisième, la démocratie signifie parfois anti-démocratie ou non démocratie. Il existe une convergence certaine entre *El Watan* et *Liberté* quant au vrai sens de la démocratie. Ces deux quotidiens sont des espaces où la défense de la démocratie est une sorte de ligne éditoriale dans la mesure où les journalistes rappellent ses vertus, ses ennemis dont fait partie le pouvoir en place et les conséquences de son absence. La liberté d'expression, le droit de manifester ou l'alternance au pouvoir sont défendus avec acharnement. Le sens de la démocratie ne semble pas être altéré et l'Occident est souvent donné comme exemple à suivre. Par contre, la démocratie, dont on parle dans *El Moudjahid*, renvoie en quelque sorte à une autre démocratie, vidée de son sens habituel. Elle peut être qualifiée d'anti-démocratie, de contre démocratie ou tout simplement de non démocratie. Ces trois qualificatifs lui siéent si bien tant le signifié de cette notion est perverti, dénaturé au profit d'autres signifiés qui ne cadrent pas avec un tel mode de gouvernance. L'Occident, pourtant bastion incontesté de la démocratie, est diabolisé au point de ne retenir de lui que ses dévoiement dans le monde, arabe en particulier. La démocratie du pouvoir en place est vantée, elle est portée aux nues et pourtant, l'opposition parle de pouvoir antidémocratique. Les journalistes d'*El Moudjahid* sont subjugués par les efforts consentis par le pouvoir pour promouvoir la démocratie. Ils louent alors la démocratie participative, ils énumèrent les bienfaits de la feuille de route, tracée par le Président de la République, pour un syndicat qui est censé défendre les droits des travailleurs et ils oublient ou feignent d'oublier dans tout cela le b. a.-ba de toute vraie démocratie. Comment expliquer en effet qu'on loue les yeux fermés une politique qu'on n'a même pas l'intention d'appliquer ? Comment un syndicat peut-il recevoir un plan d'action tracé par le pouvoir politique face auquel il est censé plaider la cause de ses adhérents ? Cela est-il de la démocratie ou de la non démocratie ? Les exemples ne manquent pas et ils mènent tous à un seul constat : la démocratie d'*El Moudjahid*, puisqu'il

s'agit bien de sa démocratie à lui, ne signifie pas ce que signifie généralement une telle pratique. Ce qui est intrigant dans ce constat, ce n'est pas tant ce sens dénaturé de la démocratie, mais c'est bien le fait qu'une même langue puisse à la fois véhiculer et travestir un concept. Dans cette perspective, il apparaît clairement que la langue française peut servir aussi bien la démocratie que la non démocratie. Qu'en est-il de la langue arabe ?

4. Comparaison des résultats de l'analyse qualitative des journaux d'expression arabe

Là encore, c'est le même constat qui peut être établi. Bien que la langue employée soit l'arabe, la vision de la démocratie diffère d'un quotidien à un autre. Ainsi, nous avons noté la même appréhension de ce mode de gouvernance dans les deux journaux *Echaâb* et *Echourouk*. Ce qui y retient l'attention, c'est que la démocratie n'est pas ce qu'elle est censée être. Autrement dit, nous y avons affaire plus à de l'anti-démocratie qu'à de la démocratie au sens propre du terme. La démocratie occidentale est dénigrée et semble être plus une pratique à éviter qu'à suivre. *Echaâb* qualifie la démocratie d'aventure dangereuse et la liberté d'expression de discussion stérile et irresponsable. *Echourouk*, lui, trace des balises à la liberté d'expression, dénie au peuple le droit de manifester, diabolise les libertés individuelles et collectives et ignore le droit de grève. Cela fait-il partie de la démocratie ?

Par contre, *El Khabar* aborde, de manière pragmatique, la notion de démocratie, du moins dans les articles où sa ligne éditoriale est bien présente. Il rappelle, entre autres, les vertus de la démocratie occidentale. Il dénonce l'absence de cette pratique en Algérie et il y voit un moyen politique aux qualités innombrables. Le sens de la démocratie est bien maintenu, préservé, employé avec précaution. Nous employons les mots « maintenu », « préservé » et l'expression « employé avec précaution » pour montrer que ce sens est en quelque sorte égaré, perdu, parfois dénaturé, volontairement ou non, au profit d'un autre sens qui est diamétralement opposé au premier.

Dans ce cas, le cas des journaux francophones semble se répéter puisque, là aussi, une seule langue, l'arabe, véhicule à la fois la démocratie et son contraire.

5. Comparaison des résultats de l'analyse qualitative selon le critère dichotomique : presse publique/presse privée

L'analyse selon le critère public/privé révèle que, dans l'ensemble, c'est la presse privée qui véhicule la notion de démocratie. L'autre presse, même si elle recourt au vocabulaire démocratique, elle dénature, comme nous l'avons déjà signalé, le sens de celui-ci. Mais cela n'est pas nouveau dans la mesure où une telle presse ne peut qu'être au service du pouvoir qu'elle représente, qu'elle défend et dont elle partage la vision, y compris celle relative à la démocratie. Quand un pouvoir haït la démocratie, la presse étatique, sa presse à

lui, ne peut que se mettre de la partie et pervertir le sens même de cette noble pratique politique. C'est que dans tout cela, la plume du journaliste est prisonnière de l'idéologie du pouvoir qui accepterait mal que l'alternance politique, le débat contradictoire ou la liberté de la presse soient de mise. Mais l'une comme l'autre y trouvent leur compte. Pour la presse publique, les privilèges et les avantages offerts par le pouvoir qu'elle soutient lui permettent de fonctionner de manière sûre et sans entraves tout en ayant à sa disposition des sources de revenus inépuisables. Pour le pouvoir en place, son image importe beaucoup puisque la presse qu'il commande et qui fait ses louanges lui permet d'avoir une façade de gentil pouvoir qui respecte bien la démocratie, quand bien même celle-ci serait de l'antidémocratie. Pour revenir à la presse publique, ce qui compte, c'est le fait de ne pas remettre en cause l'idéologie du plus fort et celui-ci c'est le pouvoir, qui subvient à ses besoins. L'éditorial de cette presse n'est qu'un moyen, parmi tant d'autres, qui permet à la politique étatique de se faire une publicité et d'essayer en quelque sorte de convaincre le lecteur de son bien-fondé. La ligne éditoriale d'une telle presse ne peut être que celle justifiant et sacralisant toutes les actions de son pourvoyeur de fonds, y compris les actions les plus absurdes. Sa perception d'une notion politique comme la démocratie ne peut donc échapper à ce mode de fonctionnement. C'est pour cette raison que la démocratie se trouve dénaturée au point d'avoir des signifiés nouveaux, opposés à ses vrais signifiés. Traiter donc la démocratie de la sorte, c'est se mettre sur la même longueur d'onde que le pouvoir. C'est tenir le discours de ce dernier avec la peur de s'en démarquer et de s'en éloigner et de perdre ainsi les privilèges qui y sont inhérents. La signification de la démocratie est altérée afin de servir des intérêts de survie. S'opposer au pouvoir est synonyme de perte des avantages liés à l'allégeance. La démocratie devient alors celle que veut le pouvoir. La liberté de la presse dérange-t-elle celui-ci ? Eh bien, qu'à cela ne tienne. On lui trouve des limites. On sort la déontologie, les symboles de l'Etat et les constantes nationales. L'Occident est-il un modèle de démocratie ? Non. Il pratique la politique du deux poids deux mesures. Mais quelle démocratie veut-on suivre ? La réponse est simple : la démocratie du pouvoir en place. En quoi consiste-t-elle ? Aucune réponse ne semble être à même de dissiper ce flou. *El Moudjahid* et *Echaâb* font donc partie de ces journaux contraints, depuis leur création, d'être d'éternels serviteurs du pouvoir. Les journalistes de ces deux quotidiens peuvent être qualifiés de chiens de garde, expression employée par Serge Halimi pour désigner les journalistes qui entretiennent « *une connivence avec le pouvoir, tant économique que politique* » et qui « *pratiquent un « journalisme de*

révérence » [...] »⁴⁷⁷ Si cela est logique dans la mesure où la couleur du journal peut expliquer son orientation, il n'en est pas de même avec le quotidien *Echourouk* qui, bien qu'appartenant à la presse privée, verse dans l'antidémocratie. Comment expliquer une telle situation si ce n'est par une prise de position tacite pour le pouvoir en place. Ce quotidien pratique-t-il « *le journalisme de révérence* » dont il tirerait profit ? Ou est-il un quotidien public dont seul le fonctionnement technique et logistique est privé ? Pourquoi ne jouerait-il pas son rôle de quatrième pouvoir ? Ces questionnements peuvent à eux seuls fournir des réponses. Dans ce cas, nous pencherions plus pour une connivence avec le pouvoir en place qu'à une simple ligne éditoriale.

En revanche, la presse privée, longtemps qualifiée d'indépendante, représentée par les quotidiens : *El Watan*, *Liberté* et *El Khabar*, se distingue par un emploi correct, sémantiquement parlant, du vocabulaire de la démocratie. Elle joue pleinement son rôle de quatrième pouvoir comme toute presse se réclamant de la démocratie. Ce jugement est bien entendu fait sur la base des critères d'analyse retenus pour la présente étude, basés sur le vocabulaire de la démocratie. D'autres critères pour mettre à nu un éventuel rapprochement entre ces journaux et le pouvoir pourraient peut être nous renseigner sur le degré de leur indépendance. En effet, des études récentes ont mis l'accent sur la face cachée de cette presse. Nous pouvons citer, à titre d'exemple, l'excellent livre d'El Hadi Chalabi : *La presse algérienne au dessus de tout soupçon*⁴⁷⁸ et l'ouvrage de Sid Ahmed Semiane : *Au refuge des balles perdues*⁴⁷⁹ qui dressent un tableau noir de la presse écrite algérienne, celle, en particulier, qu'on qualifie de privée et d'indépendante. Au risque de nous répéter et au vu des résultats de l'analyse effectuée, nous ne pouvons qu'entériner l'idée selon laquelle cette presse exprime les idéaux de la démocratie.

Abstraction faite du cas du quotidien *Echourouk*, ces deux presses expriment donc de manière opposée les valeurs de la démocratie. Cela renseigne on ne peut mieux sur leur degré de liberté. Selon Marx, « *l'essence de la presse libre [...] c'est l'essence riche de caractère, rationnelle et morale de la liberté. Le caractère de la presse censurée, c'est l'inessence de la servitude, qui fait d'elle un monstre civilisé, un avorton parfumé. À quoi bon multiplier les preuves que la liberté de la presse est conforme à la nature de la presse et que la censure en est la négation ? [...]* »⁴⁸⁰ Grâce à cette analyse, c'est tout un clivage qui prend forme et qui

⁴⁷⁷ Cité par G. Muhlmann, *Du journalisme en démocratie*, Paris, Editions Payot et Rivages, 2004, p. 27.

⁴⁷⁸ E. H. CHALABI, *La presse algérienne au-dessus de tout soupçon*, Paris, Alger, Ed. INA / YAS, 1999.

⁴⁷⁹ S. A SEMIANE, *Au refuge des balles perdues*, Paris, Editions La Découverte, 2005

⁴⁸⁰ *Ibid.*, p. 169.

s'affirme entre, d'un côté, une presse libre, ayant du caractère et, de l'autre, une presse bâillonnée dont le seul crédo est d'être la négation de la presse même.

Conclusion

Deux principaux points peuvent être abordés dans cette conclusion. Le premier est relatif à l'analyse quantitative qui a permis de juger, superficiellement, du degré d'emploi du vocabulaire de la démocratie dans les différents éditoriaux. Nous employons l'adverbe « superficiellement » car la fréquence d'emploi d'un mot ne signifie pas toujours que le sens attendu est celui forcément exprimé. Autrement dit, un nombre d'occurrences élevé ne garantit pas que le sens d'une notion récurrente soit celui qu'on y attribue généralement. C'est là d'ailleurs qu'apparaît le second point concernant l'importance de l'analyse qualitative. En effet, si le quantitatif permet d'avoir une vue d'ensemble sur le corpus, le qualitatif, élément inévitable dans toute analyse, permet, lui, de lever le voile sur toutes les questions restées en suspens au niveau du premier critère. Bien qu'ils se complètent, ces deux critères n'ont pas la même importance et il se trouve que l'un prime sur l'autre. Les résultats de ce travail le confirment dans la mesure où le critère qualitatif a dévoilé le vrai sens du vocabulaire de la démocratie. Grâce donc à l'analyse qualitative, il est possible d'affirmer que le vocabulaire de la démocratie employé par la presse écrite algérienne a un double sens : un sens naturel, originel et un sens dénaturé et altéré. C'est que dans ce jeu sémantique, ce n'est pas la langue ou le secteur du journal qui entrent en jeu mais ce sont bien l'idéologie et le pouvoir politique. Parler de langue de la démocratie paraît donc risqué au vu des résultats d'analyse auxquels nous sommes arrivés. Si la presse étatique déforme la notion de démocratie, c'est à la limite compréhensible dans la mesure où elle sert un pouvoir politique qui lui trace des balises. Mais qu'un journal « privé » soit dans une pareille situation, cela nous conduit à réfuter l'idée selon laquelle le secteur du journal peut justifier sa ligne éditoriale. Décidément, ni la langue, ni le secteur ne peuvent être un garant pour exprimer la démocratie.

Conclusion générale

Que conclure sur ce travail de recherche qui nous aura tenu en haleine durant toute la durée de sa réalisation. Nous savions au départ que la tâche n'allait pas être une mince besogne vu le caractère politique de la question traitée. Langue et démocratie ! Quel sujet à problèmes diraient certains ! Quel sujet compliqué diraient d'autres ! C'est que dans tout cela, il y a du vrai et du faux. Nous reconnaissons que la langue, en tant que moyen d'expression d'une politique, n'est pas une innovation en matière de recherche ou une invention à même de bousculer le domaine des sciences du langage. Mais, qualifier l'arabe ou le français de langue de la démocratie est à la fois un problème, un sujet compliqué et une originalité. Ces trois qualificatifs, qui nous ont taraudé l'esprit tout au long de la préparation de cette thèse, ont été confirmés dans les différentes conclusions auxquelles nous sommes arrivés.

À commencer par le fait que les langues peuvent, grâce à leur histoire politique, être des moyens d'expression privilégiés d'un mode de gouvernance donné. L'histoire, en effet, avec son lot d'événements et de péripéties, façonne les langues de telle manière à ce qu'elles soient imprégnées des valeurs mêmes qui ont accompagné tel ou tel fait, politique en particulier. La langue arabe, par exemple, a été marquée par son utilisation en tant qu'outil de révélation d'un texte sacré qui lui a transféré à son tour ce caractère sacré. Elle a certes été une langue de sciences durant les années d'or de la civilisation arabo-islamique mais elle a toujours constitué et constitue encore une langue de religion, une langue liturgique, qualificatif dont elle ne peut se débarrasser, du moins pour le moment. De nos jours, ce caractère de langue sacrée a été exacerbé par l'apparition de groupes terroristes qui s'en réclament et nombre d'attentats sont souvent perpétrés au nom de cette religion à laquelle la langue arabe sert de moyen linguistique. Bien que le Printemps arabe ait un petit peu chamboulé le paysage politique de certains pays, la langue arabe a souvent été employée avec d'autres langues pour faire face aux pouvoirs en place. La Tunisie et l'Égypte en sont la parfaite illustration. « Dégage » en français et « Out » en anglais ont été largement scandés avec leurs équivalents en arabe durant les révoltes de ces deux pays. Donc, même en pleine mutation politique, l'arabe, seul, n'a pas pu véhiculer la hargne et la colère populaire. Cela nous a conforté dans notre logique et l'idée selon laquelle le français est mieux loti en matière d'expression de la démocratie n'a été que raffermie. C'est pour cette raison d'ailleurs que nous avons fait appel à l'approche diachronique pour analyser le parcours historique de ces deux langues et pour montrer que, diachroniquement parlant, les langues ne se valent pas.

Le deuxième point auquel nous nous sommes intéressés est celui du rapport langue-politique. Si le lien unissant ces deux éléments est un fait incontestable, la primauté de l'une

sur l'autre est aussi indéniable que ce lien. Tous les changements linguistiques, présentés dans le chapitre II, sont dus à des décisions politiques et sont par ricochet l'œuvre des pouvoirs en place qui instrumentalisent la langue à des fins idéologiques. Le pouvoir totalitaire empreint la langue de son totalitarisme et le pouvoir démocratique en fait de même. Les cas allemand et grec illustrent le fait que c'est toujours le pouvoir politique qui régit le linguistique. Quand la démocratie a été appliquée en Grèce, elle a eu besoin de sa langue, de celle du peuple. Comme si celle du pouvoir précédent ne suffisait pas à la véhiculer.

Le chapitre III est une sorte de charnière entre la partie théorique où le flou entourant le bien-fondé de notre hypothèse a été dissipé et la partie pratique où cette hypothèse a été vérifiée grâce à l'analyse du corpus. Nous avons donc consacré ce chapitre à la presse écrite algérienne comme espace éventuel d'expression de la démocratie, un espace où le rapport langue-politique s'exprime de manière systématique.

Jusque-là, notre hypothèse, qui met le français en pole position pour l'expression de la démocratie, n'a pas été fragilisée malgré le fait que dans le chapitre, réservé à la presse, il s'est avéré que la presse arabophone et la presse francophone avaient réagi de la même manière face à certains événements.

Convaincu donc de la pertinence de notre hypothèse, nous avons formé, dans le chapitre IV, au moyen de Constitutions de six pays, le vocabulaire de la démocratie, en vue d'analyser les éditoriaux de la presse choisis à cet effet.

Muni de listes d'expressions-clés de la démocratie en langue arabe et en langue française, nous avons amorcé l'analyse quantitative du corpus dont les résultats ont confirmé notre hypothèse. La presse d'expression française et la presse d'expression arabe n'emploient pas le vocabulaire de la démocratie avec la même fréquence. La première transcende largement la seconde et cela nous a conduit à réaffirmer que la langue française peut être qualifiée de langue de la démocratie et ce, bien entendu, d'un point de vue purement quantitatif. Mais l'inconvénient de ce critère, c'est qu'il ne dévoile pas tout. Il fallait donc procéder à une analyse qualitative, approfondie pour arriver à des conclusions probantes et c'est là justement que notre hypothèse a commencé à s'effriter. Le premier constat auquel nous avons dû faire face est simple : la démocratie a un double sens et fait l'objet de discours contrastés selon la langue employée. Non seulement la démocratie a un double sens mais elle est également perçue ou exprimée de manière égale aussi bien par la langue française que par la langue arabe. Parler donc de langue de la démocratie est inadéquat et les résultats d'analyse confirment qu'*El Watan*, *Liberté* et *El Khabar* ont la même conception de la démocratie et qu'ils véhiculent tous les trois les valeurs de cette dernière. C'est le même son de cloche pour

ce qui est des quotidiens : *El Moudjahid*, *Echaâb* et *Echourouk* qui perçoivent de la même manière la démocratie et qui en dénaturent le sens. La langue ne peut donc être un facteur expliquant l'expression ou la non expression de la démocratie. Le français peut être à la fois un moyen de démocratie comme il peut servir d'outil d'antidémocratie. Et c'est la même règle qui s'applique à l'arabe. En effet, les premiers journaux, cités dans ce paragraphe, n'altèrent pas le sens de la démocratie. Ils expriment cette dernière de manière claire et ils en défendent les valeurs. Par contre, les trois autres versent dans l'antidémocratie. Le problème dans tout cela, c'est qu'une même langue peut servir à la fois la démocratie et son contraire. C'est ce qui infirme notre hypothèse de recherche. La première conclusion à établir est claire : il n'y a pas de langue propre à la démocratie.

L'infirmité de notre hypothèse nous met dans une position où nous ne pouvons qu'interroger la notion de démocratie selon non pas les langues mais plutôt le secteur auquel appartient le journal. Là encore, un deuxième constat s'impose : le caractère privé ou public ne peut expliquer le recours ou non au vocabulaire de la démocratie ou au vrai sens de cette dernière. Car, s'il est admis que la presse étatique est proche du pouvoir, donc plus encline à dénaturer le sens de la démocratie, le cas d'*Echourouk*, quotidien privé, remet tout en cause. Ce journal a la même conception de la démocratie que celle d'*El Moudjahid* et d'*Echaâb*. Ni la langue utilisée, ni le secteur économique ne peuvent donc justifier l'emploi ou le non emploi du vocabulaire de la vraie démocratie. Les raisons doivent être cherchées du côté de l'instance énonciatrice qui dépend soit d'un pouvoir politique auquel elle est soumise soit d'une idéologie politique qui lui dicte sa conduite. Dans un cas comme dans l'autre, la langue et la presse ne peuvent être que de simples outils au service d'un protagoniste qui est souvent de nature politique. C'est ce protagoniste qui commande, régule et contrôle l'usage d'une notion politique comme la démocratie. Pour le cas des journaux défendant la démocratie, l'instance énonciatrice, c'est la direction du journal qui est convaincue de son combat et qui ne fait que mettre en pratique ce que lui dicte son idéologie. Dans le deuxième cas, la direction du journal n'est pas la vraie instance. C'est elle qui fait l'acte d'énonciation, qui produit le discours mais elle le fait pour une autre instance et celle-ci c'est le pouvoir en place.

Le rapport langues-démocratie devrait être appréhendé sous un autre angle, celui de l'instance énonciatrice, la vraie instance, parce que, parfois, elle est juste un prête-nom. Dans ce cas, il serait plus judicieux d'aborder le lien entre l'énonciateur et la démocratie car seul cet énonciateur peut être tenu responsable de l'expression ou de l'altération d'une telle notion.

Bibliographie

- ABDESSELAM B., *Pour rétablir certaines vérités sur treize mois à la tête du gouvernement (juillet 1992-août 1993)*, livre en ligne, document PDF, http://www.belaidabdesselam.com/telechargement_pro.php (consulté le 04/11/2015).
- ABU-ABSI S., « Histoire et évolution de la langue arabe » (2012), document html, http://www.lescahiersdelislam.fr/Histoire-et-evolution-de-la-langue-arabe_a137.html (consulté le 06/11/2015).
- ADDI L., *L'Algérie et la démocratie. Pouvoir et crise du politique dans l'Algérie contemporaine*, Paris, Editions La Découverte, 1994-1995.
- AKINCI M. A., « La réforme de l'écriture turque », 2005, document PDF, http://www.bleublancTurc.com/Franco-Turcs/MehmetAli/Reforme_ecriture_turque.pdf (consulté le 12/12/2015).
- AOUAD-BADOUAL R., *99 questions sur ...Le Maghreb*, Montpellier, CRDP, 2006.
- BAGGIONI D., « La Langue nationale, problèmes linguistiques et politiques », in : *La Pensée* n° 209, pp 37-49, 1980.
- BARDIN L., *L'analyse de contenu*, Paris, PUF, 1977.
- BARREAU J.-C. et Bigot G., *Toute l'histoire du monde : de la préhistoire à nos jours*, Le livre de poche, Paris, Fayard, 2005.
- BASSIOUNI C., « Vers une déclaration universelle sur les principes fondamentaux de la démocratie : des principes à la réalisation », in « La démocratie : principes et réalisation », Genève : Union Interparlementaire, 1998.
- BAYLON Ch., *Sociolinguistique. Société, langue et discours*, Paris, Nathan, 1991.
- BEAUD M., *L'art de la thèse*, Alger, Ed. Casbah, 1999.
- BEN ARROUS M. (dir.), *Médias et conflits en Afrique*, Paris, Karthala, 2001.
- BENMESSAOUD R., Dimension culturelle de la langue française dans le quotidien « Le Soir d'Algérie » : cas de la chronique « Lettre de Province », Mémoire de magistère, Université des Frères Mentouri, Constantine, 2010.
- BENRABAH M. in BOZDEMIR M. et CALVET L.-J. (dir.), *Politiques linguistiques en Méditerranée*, Paris, Honoré Champion, 2010.
- BENRABAH M., « L'arabe algérien véhicule de la modernité », 11 pages, Cahiers de linguistique sociale (Université de Rouen), Vol. 22, 1993, pp. 33-43.
- BENRABAH M., *Langue et pouvoir en Algérie : histoire d'un traumatisme linguistique*, Paris, Editions Séguier, 1999.

- BENZELIKHA A., *Presse algérienne. Editoriaux et Démocratie*, Oran, Ed. Dar El Gharb, 2005.
- BERNARDI B., *La Démocratie*, Paris, Flammarion, 1999.
- BERTRAND O., *Histoire du vocabulaire français. Origines, emprunts et création lexicale*, Paris, Editions de l'Ecole polytechnique, 2011.
- BOUNANI F., « L'enseignement/apprentissage du français en Algérie : état des lieux », *Synergies Algérie*, n° 03, 2008, pp. 227-234.
- BOYER H. (dir.), *Sociolinguistique. Territoire et objets*, Lausanne/Paris, Delachaux et Niestlé, 1996.
- BOZDÉMIR M., L.-J. CALVET (dir.), *Politiques linguistiques en Méditerranée*, Paris, Honoré Champion, 2010.
- BRAHIMI B., in « Le soutien financier de l'Etat pourrait garantir l'indépendance des journaux privés », entretien réalisé par Nordine Mzalla, *Le Jeune Indépendant*, 14 septembre 2009.
- CABANEL P. et FEVRIER J.-M., *Questions de démocratie*, Toulouse, Presses universitaire du Mirail, 2000.
- CALVET L.-J., *Il était une fois 7000 langues*, Paris, Fayard, 2011.
- CALVET L.-J., *Les politiques linguistiques*, coll. « Que sais-je ? », Paris, Presses Universitaires de France, 1996.
- CALVET L.-J., *La Méditerranée. Mer des langues*, Paris, CNRS Editions, 2016.
- CALVET L.-J., *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Paris, Hachette Littératures, 1999.
- CHAKER S. (ED.), *Langues et pouvoir, de l'Afrique du Nord à l'Extrême-Orient*, Aix-en-Provence, Edisud, 1998.
- CHALABI E. H., *La presse algérienne au-dessus de tout soupçon*, Paris, Alger, Ed. INA / YAS, 1999.
- CHARAUDEAU, P., *Le discours politique. Les masques du pouvoir*, Paris, Vuibert, 2005.
- CHARTIER L., *Mesurer l'insaisissable. Méthode d'analyse du discours de presse*, Presse de l'Université du Québec, 2002.
- CHAYGNEAUD-DUPUY, « Les trois temps de la démocratie », in *Cahiers de la transition démocratique*, janvier 2016, pp. 4-6.
- CHEURFI A., *La presse algérienne : genèse, conflits et défis*, Alger, Casbah Editions, 2010.
- CHEVÈNEMENT J.-P., « Les changements politiques dans le monde arabe », intervention devant l'Académie des sciences morales et politiques, 03/12/2012, document html,

https://www.chevenement.fr/Les-changements-politiques-dans-le-monde-arabe_a1451.html

(consulté le 20 avril 2016).

CHEVIT, B., « Algérie, politique linguistique : un processus de dépossession », *Les Cahiers de l'Orient*, 35, pp. 133-161, 1994.

CHOMSKY N., MCCHESENEY R. W., *Propagande, médias et démocratie*, (Traduit de l'anglais par L. Arcal et L. Bellefeuille), Québec, Editions Ecosociété, 2004.

Colas D., *Dictionnaire de la pensée politique : auteurs, œuvres, notions*, Paris, Larousse-Bordas, 1997.

COMPTE-SPONVILLE A., *Dictionnaire Philosophique*, Paris, PUF, 2001.

CONSTANTIN DE CHANAY H. et REMI-GIRAUD S., « Démocratie et ses dérivés. De la dénomination à l'argument sans réplique ? » pp. 81-99, in Bacot P. et Le Bart Ch. (dir.), « Dire la démocratie aujourd'hui », *Revue Mots, Les langages du politique*, n° 83, 2007.

CUSIN-BERCHE F., « De la langue ordinaire au(x) technolecte(s) », in *LINX*, hors-série n° 6-1, 1995.

D'ORIA D., « Fascisme et autarcie linguistique », document PDF, http://www.persee.fr/docAsPDF/mots_0243-6450_1985_num_11_1_1204.pdf (consulté le 03/08/2017).

DE LA VEGA X., « Le temps des « faiseurs de démocratie » » pp.237-240, entretien avec GUILHOT N., 2009, document html, https://www.scienceshumaines.com/le-temps-des-faiseurs-de-democratie-entretien-avec-nicolas-guilhot_fr_23365.html#achat_article (consulté le 12/12/2015).

DELPORTE C., *Une histoire de la langue de bois*, Paris, Edition Flammarion, 2009.

DENQUIN J.-M., *La politique et le langage*, Paris, Michel Houdiard Editeur, 2007.

Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques, Editions Dalloz, 1994, 2005.

Dictionnaire des notions, Encyclopédie Universalis, 2012.

Dictionnaire Hachette, 2012.

DOLLÉ M., *L'imaginaire des langues*, Paris, L'Harmattan, 2001.

DOURARI A., *Les malaises de la société algérienne. Crise de langues et crise d'identité*, Alger, Casbah Editions, 2003.

ELIMAM A., « Le maghribi, vernaculaire majoritaire à l'épreuve de la minoration », document PDF, https://www.upicardie.fr/LESCLaP/IMG/pdf/elimam_maghribi_cle09fc96.pdf (consulté le 11/11/2015).

ELIMAM, A., « Algérie : langues et identité », in *Algérie Hebdo* n° 99, semaine du 18 au 24 avril 2001.

FINLEY M. I., *Démocratie antique et démocratie moderne*, (Traduit de l'anglais par M. Alexandre), Paris, Editions Payot et Rivages, 2003.

FRÈRE M.-S., « Les mots et les maux de la démocratie. Analyse du registre lexical et thématique de la transition démocratique dans la presse béninoise », in *Varia, Recherches en communication*, n°09, 1998, pp. 119-146.

GENÇ O., « Pourquoi Atatürk a fait traduire tout le Adhan en turc en dehors d'un mot ? », 2014, document html, <http://chroniquesdegencosman.blogspot.com/2014/08/pourquoi-ataturk-fait-traduire-tout-le.html> (consulté le 02/08/2016).

GENÇ O., « La Révolution des signes d'Atatürk n'avait qu'un but : réduire l'influence de l'islam », mis en ligne le 13 février 2016, document [html,chroniquesdegencosman.blogspot.com/2016/02/la-revolution-des-signes-dataturk.html](http://chroniquesdegencosman.blogspot.com/2016/02/la-revolution-des-signes-dataturk.html) (consulté le 20/06/2016).

GEZE F. et KETTAB S., « Les violations de la liberté de la presse », dossier n°7, juin 2004, document PDF, http://www.algerie-tpp.org/tpp/pdf/dossier_7_presse.pdf (consulté le 05/11/2015).

GIRARD, I. et ROY F., *Lire la presse*, Paris, Ed. Gallimard, 2000.

GOUJON A., « Bilinguisme et populisme en Biélorussie », *Cahiers de l'ILSL*, n° 17, 2004.

GRANDGUILLAUME G. « Arabisation et légitimité politique en Algérie », pp 17-23, in CHAKER S., *Langues et pouvoir, de l'Afrique du Nord à l'Extrême-Orient*, Aix-en-Provence : Edisud, 1998.

GRANDGUILLAUME G., « Arabisation et démagogie en Algérie », in *Le Monde diplomatique*, N° 515, février 1997.

GRANDGUILLAUME, G., *Arabisation et politique linguistique au Maghreb*, Paris, Éditions G.-P. Maisonneuve et Larose, 1983.

GREIMAS, A.-J., *Introduction à l'analyse du discours en sciences sociales*, Paris, Hachette, 1979.

GUIDÈRE M., *Méthodologie de la recherche*, Paris, Ellipses Edition Marketing S.A., 2004.

HADAS-LEBEL R., *Les 101 mots de la démocratie française*, Paris, Éd. Odile Jacob, 2002.

HAGEGE, C., *Combat pour le français. Au nom de la diversité des langues et des cultures*, Ed. Odile Jacob, Paris, 2006.

HERMAN T. et JUFER N., « L'éditorial, « vitrine idéologique du journal ? », 2001, document html, <https://semen.revues.org/2610> (consulté le 19/07/2017).

HOLEINDRE J.-V., RICHARD B., *La démocratie : histoire, théories, pratiques*, Paris, Sciences Humaines Editions, 2010.

HUGONNARD-ROCHE H., « La formation du vocabulaire de la logique en arabe », p.23, in JACQUART D. (dir.), *La formation du vocabulaire scientifique et intellectuel dans le monde arabe*, Belgique, Brepols, 1994.

IHADDADEN Z., *La presse écrite en Algérie de 1965 à 1982*, Alger, Les Editions Ihaddaden, 2002.

JACQUART D. (dir.), *La formation du vocabulaire scientifique et intellectuel dans le monde arabe*, Brepols, Belgique, 1994.

JERAD N., « La révolution tunisienne : des slogans pour la démocratie aux enjeux de la langue », document PDF, in Archirio antropologico Mediterraneo, Anno XII/XIII (2011), n°13 (2) (consulté le 12/04/2017).

JEVAKHOFF A., *Kemal Atatürk, les chemins de l'Occident*, Editions Tallandier, 1989.

KERBRAT-ORECCHIONI C, MOUILLAUD M. (dir.), *Le discours politique*, Lyon, PUF, 1984.

KHODJA M., « La longue marche de la presse nationaliste algérienne », Le Jeune Indépendant, 14 septembre 2009.

KLEIN G. B., « De la langue unitaire à la langue autarcique : le discours sur la langue pendant le fascisme en Italie », Cahiers de l'ILSL, n°18, 2004.

KLEMPERER V., *LTI, la langue du IIIe Reich, Carnets d'un philologue* (Traduit de l'allemand par Elisabeth Guillot), Paris, Albin Michel, 1996.

KRIEG-PLANQUE A., *Analyser les discours institutionnels*, Paris, Armand Colin, 2012.

LACORNE D., JUDT T., *La politique de Babel. Du monolinguisme d'État au plurilinguisme des peuples*, Paris, Éditions Karthala, 2002.

LAPIERRE, J.-W., *Le pouvoir politique et les langues. Babel et Léviathan*, Paris, Presses Universitaires de France, 1988.

LARANE A., « 1922 à 1943. L'Etat fasciste », 2013, document html, https://www.herodote.net/1922_a_1943-synthese-101.php (consulté le 03/08/2017).

Larousse en ligne, <http://www.larousse.fr>.

LE BART Ch., *Le discours politique*, Paris, PUF, 1998.

Le Grand Larousse encyclopédique, 2007.

Le Littré électronique, 2009.

Le Nouveau Littré, Editions Garnier, 2004

Le Petit Robert 2014, version électronique.

LECLERC J., « Algérie : situation géographique et démolinguistique, document html, lien : www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/algérie-1demo.htm, (consulté le 10/11/2015).

Leclerc J., « Histoire de la langue française », document html, www.tlfq.ulaval.ca/axl (consulté le 28/11/2010).

LEGALLOIS D., « La colligation : autre nom de la collocation grammaticale ou autre logique de la relation mutuelle entre syntaxe et sémantique ? », Corpus [en ligne], 11/2012, mis en ligne le 21 juin 2013, URL : <http://corpus.revues.org/2202> (consulté le 20/08/2016).

LOUNAOUCI M., « Fascisme linguistique », in Algérie Hebdo, n° 99, semaine du 18 au 24 avril 2001.

LYES S., « Ministres algériens : après le gouvernement, l'exil », document html, <http://archive.tsa-algerie.com> (consulté le 18/11/2015).

MAINGUENEAU D., *Initiation aux méthodes de l'analyse du discours. Problèmes et perspectives*, Paris, Librairie Hachette, 1976.

MARCELLESI JB et GARDIN B., *Introduction à la sociolinguistique. La linguistique sociale*, Paris VI, Librairie Larousse, 1974.

MARLIERE P., « Le déclin historique de la social-démocratie », pp.139-147, in HOLEINDRE J.-V., RICHARD B., *La démocratie : histoire, théories, pratiques*, Paris, Sciences Humaines Editions, 2010.

MILIANI H., « La presse écrite en Algérie : positionnements médiatiques et enjeux linguistiques », in Revue Multilinguales, n° 1, 1^{er} semestre 2013, pp. 181-191.

MILNER J.-C., *L'amour de la langue*, Paris, Le Seuil, 1978.

MOIRAND S., *Les discours de la presse quotidienne : observer, analyser, comprendre*, Presses universitaires de France, 2007.

MONNIER F., *Atatürk, naissance de la Turquie moderne*, Paris, CNRS Editions, 2015.

MONTAGNON P., *Histoire de l'Algérie, des origines à nos jours*, Paris, Editions Pygmalion / Gérard Watelet, 1998.

MORIN A, SOURD C., « Usages et usagers du mot démocratie et de ses dérivés. Une étude des professions de foi des candidats aux élections législatives et cantonales » pp. 23-35, in BACOT P. et LE BART Ch. (dir.), « Dire la démocratie aujourd'hui », Revue Mots, Les langages du politique, n° 83, 2007.

MOUSSAOUI M., *L'extraordinaire histoire de la langue arabe*, Editions Sabil, 2012.

MUHLMANN G., *Du journalisme en démocratie*, Paris, Editions Payot et Rivages, 2004.

NGALASSO M. M., « Démocratie : le pouvoir des mots », document PDF, <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/064003.pdf> (consulté le 11/10/2015).

NICOT A.-L., « La démocratie en questions. L'usage stratégique de démocratie et de ses dérivés dans les questions au gouvernement de la 11^e législature (1997-2002), pp09-21, in

- BACOT P. et LE BART Ch. (dir.), « Dire la démocratie aujourd'hui », Revue Mots, Les langages du politique, n° 83, 2007.
- ORWELL G., « La politique et la langue anglaise (1946), mis en ligne le 27 octobre 2009, document html, raumegegenzement.blogspot.de/2009/10/27george-orwell-la-politique-et-la-langue-anglaise-1946 (consulté le 04/07/2016).
- PELLATON, M., DELOBBE, G., *La presse écrite*, PEMF, 2005.
- PRÉVÉLAKIS G., *Géopolitique de la Grèce*, Bruxelles, Editions complexe, 1997.
- RANCIÈRE J., *La haine de la démocratie*, Paris, Editions La fabrique, 2005.
- RAYNAUD P., RIALS S. (dir.), *Dictionnaire de philosophie politique*, Paris, PUF, 1996.
- REBAH M., *La presse algérienne : Journal d'un défi*, Alger, Ed. Chihab, 2002.
- REY, A., *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Les Dictionnaires Le Robert-SEJER, 2011.
- SABRI M., « Enseignement de la langue tamazight : entre insuffisance du présent et exigences du futur », in *Timsal n'tamazight*, N°3, s/d de A. Dourari, CNPLET, Alger, 2012.
- SABRI M., « L'enseignement de tamazight dans les différents paliers : peut-on parler d'évolution ? », in *Linguistique de corpus Iles d Imesli* N°6, 2014, Département de Langue et Culture amazigh, Université de Tizi-Ouzou.
- SAPIR E., *Le Langage. Introduction à l'étude de la parole*, (Traduit de l'anglais par S. M. Guillemin), Edition électronique réalisée par G. Paquet et J.-M. Tremblay, 2001.
- SCHUDSON M., *Le pouvoir des médias. Journalisme et démocratie*, (Traduit de l'américain par Monique Berry), Manille, Nouveaux Horizons, 1995.
- SEBAA, R., *L'Algérie et la langue française. L'altérité partagée*, Oran, Ed. Dar El Gharb, 2002.
- SEMIANE S. A., *Au refuge des balles perdues*, Paris, Editions La Découverte, 2005.
- SEMMAR A., « Bourses d'études/Londres et Paris pour les enfants des dirigeants, Soumaa et Kharrouba pour les zawalis », document html, www.algerie-focus.com/2015/05/bourses-universitaires-et-fils-de-hauts-dirigeants/ (consulté le 02/06/2015).
- SERVIER J., *Les Berbères*, Collection « Que sais-je ? », Paris, PUF, 1990.
- SHEPENS, P., FIALA, P., *Catégories pour l'analyse du discours politique*, Presses Univ. Franche-Comté, 2006.
- SOUTET O., *Linguistique*, Paris, PUF, 1995.
- SOUTI Ch., *Texte et contexte, évolution du lexique dans l'œuvre politique, littéraire et journalistique de Ferhat Abbas. Approche lexicométrique*, Thèse de doctorat, Constantine, Université des Frères Mentouri, Constantine, 2008.

STALINE J., « Le marxisme et les problèmes de linguistique », La Pravda, 20 juin 1950.

SZAMBIEN W., *Berlin, une ville en suspens*, Paris, Norma, 2003.

TADJER M., in Algeria Watch, document html, http://www.algeria-watch.org/fr/article/presse/dossier_presse.htm (consulté le 15/12/2014).

TALEB IBRAHIMI K., *Les Algériens et leur(s) langue(s)*, Alger, Ed. El-Hikma, 1995.

TOURAINÉ A., *Qu'est-ce que la démocratie ?*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1994.

TROGNON A., LARRUE J., *Pragmatique du discours politique*, Paris, Armand Colin, 1994.

TUTIN A., GROSSMANN F., « Collocations régulières et irrégulières : esquisse de typologie du phénomène collocatif », in *Revue française de linguistique appliquée*, 1/2002 (vo. VII), p. 7-25, URL : www.cairn.info/revue-française-de-linguistique-appliquee-2002-1-page-7.htm (consulté le 15/03/2016).

TZANAVARI M., *Analyse lexico-thématique de l'œuvre romanesque d'Hervé Bazin : approche lexicométrique et cooccurrence généralisée*, thèse de doctorat, Besançon, 2008.

VARDAR B., « Atatürk et la rénovation de la langue turque », *Dilbilim VI*, 1981, pp. 15-22.

WALTER H., BARAKE B., *Arabesques, L'Aventure de la langue arabe en Occident*, Paris, Editions du temps, 2006.

WALTER H., *Le français dans tous les sens*, Paris, Ed. Robert Laffont, 1988.

WOJCIK S., « La démocratie électronique, mythe et réalité » (pp.121-127), in HOLEINDRE J.-V., RICHARD B., *La démocratie : histoire, théories, pratiques*, Paris, Sciences Humaines Editions, 2010.

YAGUELLO M., *Catalogue des idées reçues sur la langue*, Paris, Seuil, 1988.

ZERROUK M., « Une trajectoire algérienne », pp. 44-46, in *Médias et conflits en Afrique*, Paris, Karthala, 2001.

Table des matières

Sommaire	5
Introduction générale :	7
Chapitre I Langues en usage en Algérie Quelle langue pour la démocratie ?	12
Introduction :	13
I. Aperçu démolinguistique.	13
II. L'Histoire algérienne comme point de départ.	14
1. L'étape numide ou phénicienne: (du IX ^e au II ^e siècle avant Jésus-Christ) : Le berbère face au punique	14
2. L'étape romaine : (du II ^e siècle avant Jésus-Christ au V ^e siècle après J.-C.)Le berbère face à la langue de Rome : le latin.	14
3. L'étape vandale : (du V ^e au VI ^e siècle) Le berbère épargné face à la langue vandale	15
4. L'étape byzantine : (du VI ^e au VII ^e siècle) Le berbère à la découverte du grec.	15
5. L'étape arabo-musulmane : (Du VII ^e au XVI ^e siècle) Le berbère face à l'arabe.	15
6. L'étape turque : (du XVI ^e au XIX ^e siècle) Le berbère et l'arabe face au turc	16
7. L'étape française : (Du XIX ^e au XX ^e siècle) Le berbère et l'arabe comme langues indigènes .	16
III. Histoire de la langue berbère : une langue de cohabitation	17
IV. Histoire de la langue arabe :	19
V. L'arabe algérien :	27
VI. Histoire de la langue française.	28
1. La Gaule et le gaulois : terre et langue.	29
2. L'invasion romaine ou le passage du gaulois au latin :	29
3. Le passage du latin au roman : (Du Ve au IX e siècle)	31
4. L'ancien français : (IX-XIIIe siècle.)	32
5. Le moyen français : (XIVe – XVIe siècle).....	34
6. Le français moderne (XVIIe – XXe s.)	35
Conclusion :	38
Chapitre II Langue-politique ou langue-démocratie Quand le pouvoir se mêle du linguistique	39
Introduction :	40
I. Langue et politique : le pouvoir comme enjeu.	40
II. Atatürk : la langue au service du changement politique ou la langue comme superstructure.	41
III. Staline : Langue et linguistique, une affaire d'Etat.	43
IV. Hitler : La langue comme moyen de propagande politique.	46

V. Italie : de la politique autarcique fasciste à la langue autarcique.	50
1. Comment s'est déroulée l'application de cette politique linguistique autarcique ?	51
2. Comment ces dictionnaires se présentaient-il ?.....	51
3. Comment les lexicologues de l'époque fasciste procédaient-il pour concrétiser cette autarcie ?	52
4. Les raisons qui se cachent derrière la langue autarcique.....	52
VI. La Grèce : langue de la dictature vs langue de la démocratie	53
1. Mais qu'est-ce qu'au juste la katharévoussa et la démotiki ?.....	53
2. La katharévoussa et la démotiki : histoire d'un conflit.	54
3. La face cachée du conflit linguistique grec.	54
VII. L'Algérie : la langue arabe comme moyen d'assujettissement du peuple.	55
1. Le régime de Ben Bella (du 27 septembre 1962 au 19 juin 1965).	56
2. Le régime de Houari Boumédiène : (du 19 juin 1965 au 27 décembre 1978).....	58
3. Le pouvoir sous Chadli Bendjedid : (09 février 1979-11 janvier 1992).....	60
4. Mohamed Boudiaf : (Janvier 1992-juin1992).	61
5. Ali Kafi : (1992-1994).....	62
6. Liamine Zeroual : (1994-1999).	63
7. Abdelaziz Bouteflika : (depuis 1999).....	65
VIII. Les politiques linguistiques appliquées en Algérie :	68
1. Fonction pratique :.....	68
2. Fonction symbolique :.....	68
Conclusion :.....	77

Chapitre III La presse écrite en Algérie Espace d'expression de la démocratie ?..... 78

Introduction :.....	79
I. La presse écrite algérienne : une existence qui remonte à bien avant l'indépendance.	79
II. Mais qu'en est-il de la presse dite amazighe ?.....	82
III. Presse publique vs presse privée.	82
IV. Présentation des six journaux choisis comme corpus.	84
1. El Moudjahid.....	84
2. Echaâb.....	86
3. <i>El Watan</i>	87
4. El Khabar.....	88
5. Echourouk.	88
6. Liberté.	89
Conclusion :.....	91

Chapitre IV À la recherche du vocabulaire de la démocratie 93

Introduction :.....	94
I. La démocratie : essai de définition.....	94
II. La démocratie au pluriel :.....	101
1. La démocratie consociative :.....	101
2. La démocratie délibérative :.....	101
3. La démocratie directe :.....	101
4. La démocratie électronique :.....	102
5. La démocratie illibérale :.....	102
6. La démocratie industrielle :.....	102
7. La démocratie participative :.....	102
8. La démocratie procédurale :.....	102
9. La démocratie représentative :.....	102
10. La démocratie de proximité :.....	103
11. La social-démocratie :.....	103
12. La démocratie chrétienne :.....	103
13. La démocratie populaire :.....	103
III. Technolecte ou vocabulaire de la démocratie ?.....	103
IV. Les logiciels d'analyse textuelle comme outils de recherche du vocabulaire de la démocratie :	106
1. Historique :.....	106
2. Principales fonctions des logiciels d'analyse textuelle :.....	107
V. La Constitution comme moyen menant au vocabulaire de la démocratie.	109
1. Les mots-référence ou les items de la démocratie :.....	109
2. Traitement automatique des données :.....	110
A. Calcul du nombre d'occurrences des mots-références ou items :.....	110
B. Interprétation :.....	112
C. Relevé des cooccurrents des mots-référence et leur classement dans un tableau selon les Constitutions.....	116
D. Analyse des tableaux à la recherche du vocabulaire de la démocratie.	135
1. Filtrage n°1 : Relevé des expressions pertinentes	136
2. Filtrage n°2 : Regroupement par isotopies et classement définitif :.....	140
3. Etiquetage grammatical :.....	141
4. Etiquetage sémantique :.....	142
5. Traduction des items et des expressions-clés de la démocratie en langue arabe :.....	148
Conclusion :.....	155

Chapitre V Du vocabulaire de la démocratie à la langue de la démocratie	156
.....	
Introduction :	157
I. Présentation du corpus.	157
A. Difficultés rencontrées pour la collecte du corpus :	157
B. Période choisie pour la constitution du corpus :	158
C. Nombre d'éditoriaux par journal :	158
D. Commentaire :	159
II. Analyse quantitative du corpus :	160
1. Analyse du journal El Watan.....	161
2. Analyse du journal El Moudjahid :	165
3. Analyse du journal Liberté :	167
4. Comparaison des résultats de l'analyse quantitative des journaux francophones :	171
5. Analyse du journal <i>Echaâb</i> :	172
6. Analyse du journal Echourouk :	173
7. Analyse du journal El Khabar :	176
8. Comparaison des résultats de l'analyse quantitative des journaux arabophones :	180
9. Comparaison des résultats de l'analyse quantitative des six journaux selon le critère linguistique : arabe-français.	181
10. Comparaison des résultats de l'analyse quantitative des six journaux selon le critère sectoriel : privé-public	182
11. L'analyse quantitative comme moyen de dernier filtrage des expressions-clés de la démocratie :	183
III. Analyse qualitative.	184
1. Journaux francophones :	185
2. Journaux arabophones.	219
3. Comparaison des résultats de l'analyse qualitative des journaux d'expression française :.....	236
4. Comparaison des résultats de l'analyse qualitative des journaux d'expression arabe.....	237
5. Comparaison des résultats de l'analyse qualitative selon le critère dichotomique : presse publique/presse privée.....	237
Conclusion :	240
Conclusion générale :	241
Bibliographie :	244

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique



Université Frères Mentouri Constantine

Faculté des Lettres et des Langues

Département des Lettres et Langue Française



N° d'ordre : 197/DS/2018

Série : 15/FR/2018

Thèse pour l'obtention du diplôme de doctorat ès sciences

Option : Sciences du langage

Langues et démocratie à travers la presse écrite algérienne

Présentée par :
Redha BENMESSAOUD

Sous la direction de :
Pr. Yacine DERRADJI

Volume II Annexes

Jury :

Présidente : Pr. Yasmina CHERRAD Université Frères Mentouri Constantine 1

Rapporteur : Pr. Yacine DERRADJI Université Frères Mentouri Constantine 1

Examinatrice : Pr. Daouia HANACHI Université Frères Mentouri Constantine 1

Examinatrice : Pr. Fouzia MALKI-REGGAD Université M^{ed} Lamine Debaghine Sétif 2

Examineur : Pr. Nouredine BEHLOUL Université de Guelma

Année universitaire : 2017-2018

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique



Université Frères Mentouri Constantine

Faculté des Lettres et des Langues

Département des Lettres et Langue Française



N° d'ordre : 197/DS/2018

Série : 15/FR/2018

Thèse pour l'obtention du diplôme de doctorat ès sciences

Option : Sciences du langage

Langues et démocratie à travers la presse écrite algérienne

Présentée par :
Redha BENMESSAOUD

Sous la direction de :
Pr. Yacine DERRADJI

Volume II Annexes

Jury :

Présidente : Pr. Yasmina CHERRAD Université Frères Mentouri Constantine 1

Rapporteur : Pr. Yacine DERRADJI Université Frères Mentouri Constantine 1

Examinatrice : Pr. Daouia HANACHI Université Frères Mentouri Constantine 1

Examinatrice : Pr. Fouzia MALKI-REGGAD Université M^{ed} Lamine Debaghine Sétif 2

Examineur : Pr. Nouredine BEHLOUL Université de Guelma

Année universitaire : 2017-2018

Ce corpus regroupe les six Constitutions ayant servi à la recherche et à la formation du vocabulaire de la démocratie.

Sommaire

1. Constitution algérienne (28 pages).
2. Constitution belge (56 pages).
3. Constitution canadienne (75 pages).
4. Constitution française (40 pages).
5. Constitution luxembourgeoise (43 pages).
6. Constitution suisse (38 pages).

Constitution algérienne

JORADP N°76 du 8 décembre 1996

modifiée par :

Loi n°02-03 du 10 avril 2002 JORADP N°25 du 14 avril 2002

Loi n°08-19 du 15 novembre 2008 JORADP N°63 du 16 novembre 2008

Loi n° 16-01 du 6 mars 2016 - Journal officiel n° 14 du 7 mars 2016



PREAMBULE¹

Le peuple algérien est un peuple libre, décidé à le demeurer.

Son histoire, plusieurs fois millénaire, est une longue chaîne de luttes qui ont fait de l'Algérie de toujours une terre de liberté et de dignité.

Placée au cœur des grands moments qu'a connus la Méditerranée au cours de son histoire, l'Algérie a su trouver dans ses fils, depuis le royaume numide et l'épopée de l'Islam jusqu'aux guerres coloniales, les hérauts de la liberté, de l'unité et du progrès en même temps que les bâtisseurs d'Etats démocratiques et prospères dans les périodes de grandeur et de paix.

Le 1er Novembre 1954 aura été un des sommets de son destin. Aboutissement d'une longue résistance aux agressions menées contre sa culture, ses valeurs et les composantes fondamentales de son identité que sont l'Islam, l'Arabité et l'Amazighité, dont l'Etat œuvre constamment à la promotion et au développement de chacune d'entre elles, le 1er Novembre aura solidement ancré les luttes présentes dans le passé glorieux de la Nation.

Réuni dans le mouvement national puis au sein du Front de Libération Nationale, le peuple a versé son sang pour assumer son destin collectif dans la liberté et l'identité culturelle nationale retrouvées et se doter d'institutions authentiquement populaires.

Couronnant la guerre populaire par une indépendance payée du sacrifice des meilleurs de ses enfants, sous la conduite du Front de Libération Nationale et de l'Armée de Libération Nationale, le peuple algérien a restauré dans toute sa plénitude, un Etat moderne et souverain.

Sa foi dans les choix collectifs a permis au peuple de remporter des victoires décisives, marquées par la récupération des richesses nationales et la construction d'un Etat à son service exclusif, exerçant ses pouvoirs en toute indépendance et à l'abri de toute pression extérieure.

Cependant, le peuple algérien a été confronté à une véritable tragédie nationale qui a mis en danger la survie de la Patrie. C'est en puisant dans sa foi et son attachement inébranlable à son unité, qu'il a souverainement décidé de mettre en œuvre une politique de paix et de réconciliation nationale qui a donné ses fruits et qu'il entend préserver.

Le peuple entend garder l'Algérie à l'abri de la Fitna, de la violence et de tout extrémisme, en cultivant ses propres valeurs spirituelles et civilisationnelles, de dialogue, de conciliation, et de fraternité, dans le respect de la Constitution et des lois de la République.

Ayant toujours milité pour la liberté et la démocratie, et attaché à sa souveraineté et à son indépendance nationales, le peuple entend, par cette Constitution, se doter d'institutions fondées sur la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques et qui réalisent la justice sociale, l'égalité et la liberté de chacun et de tous, dans le cadre d'un Etat démocratique et républicain.

En approuvant cette Constitution, œuvre de son génie propre, reflet de ses aspirations, fruit de sa détermination et produit de mutations sociales profondes, le peuple entend ainsi consacrer plus

solennellement que jamais la primauté du droit.

La Constitution est au-dessus de tous, elle est la loi fondamentale qui garantit les droits et libertés individuels et collectifs, protège la règle du libre choix du peuple, confère la légitimité à l'exercice des pouvoirs, et consacre l'alternance démocratique par la voie d'élections libres et régulières.

La Constitution permet d'assurer la séparation des pouvoirs, l'indépendance de la justice, ainsi que la protection juridique et le contrôle de l'action des pouvoirs publics, dans une société où règnent la légalité et l'épanouissement de l'Homme dans toutes ses dimensions.

Le peuple algérien demeure attaché à ses choix pour la réduction des inégalités sociales et l'élimination des disparités régionales. Il s'attèle à bâtir une économie productive et compétitive dans le cadre d'un développement durable et de la préservation de l'environnement.

La jeunesse est au centre de l'engagement national à relever les défis économiques, sociaux et culturels, un engagement dont elle sera, avec les générations futures, les principaux bénéficiaires.

Digne héritière de l'Armée de Libération Nationale, l'Armée Nationale Populaire assume ses missions constitutionnelles avec un engagement exemplaire ainsi qu'une disponibilité héroïque au sacrifice, chaque fois que le devoir national le requiert. Le peuple algérien nourrit une fierté et une reconnaissance légitimes à l'endroit de son Armée Nationale Populaire, pour la préservation du pays contre toute menace extérieure, et pour sa contribution essentielle à la protection des citoyens, des institutions et des biens, contre le fléau du terrorisme, ce qui contribue au renforcement de la cohésion nationale et à la consécration de l'esprit de solidarité entre le peuple et son armée.

L'Etat veille à la professionnalisation et à la modernisation de l'Armée Nationale Populaire, de sorte qu'elle dispose des capacités requises pour la sauvegarde de l'indépendance nationale, la défense de la souveraineté nationale, de l'unité et de l'intégrité territoriale du pays, ainsi que la protection de son espace terrestre, aérien et maritime.

Fort de ses valeurs spirituelles, profondément enracinées, et de ses traditions de solidarité et de justice, le peuple est confiant dans ses capacités à œuvrer pleinement au progrès culturel, social et économique du monde d'aujourd'hui et de demain.

L'Algérie, terre d'Islam, partie intégrante du Grand Maghreb, pays arabe, méditerranéen et africain, s'honore du rayonnement de sa Révolution du 1er Novembre et du respect que le pays a su acquérir et conserver en raison de son engagement pour toutes les causes justes dans le monde.

La diplomatie de l'Algérie œuvre à consolider sa présence et son influence dans le concert des Nations, à travers des partenariats fondés sur l'équilibre des intérêts, en parfaite cohérence avec les choix politiques, économiques, sociaux et culturels nationaux.

La fierté du peuple, ses sacrifices, son sens des responsabilités, son attachement ancestral à la liberté et à la justice sociale sont les meilleurs garants du respect des principes de cette Constitution qu'il adopte et transmet aux générations futures, dignes héritières des pionniers et des bâtisseurs d'une société libre.

Ce préambule fait partie intégrante de la présente Constitution.

TITRE PREMIER DES PRINCIPES GENERAUX REGISSANT LA SOCIETE ALGERIENNE

Chapitre I : De l'Algérie

Article 1er. — L'Algérie est une République Démocratique et Populaire. Elle est une et indivisible.

Art. 2. — L'Islam est la religion de l'Etat.

Art. 3.¹ — L'Arabe est la langue nationale et officielle.

L'Arabe demeure la langue officielle de l'Etat.

Il est créé auprès du Président de la République, un Haut Conseil de la Langue Arabe.

Le Haut Conseil est chargé notamment d'œuvrer à l'épanouissement de la langue arabe et à la généralisation de son utilisation dans les domaines scientifiques et technologiques, ainsi qu'à l'encouragement de la traduction vers l'arabe à cette fin.

Art. 4.² — Tamazight est également langue nationale et officielle.

L'Etat œuvre à sa promotion et à son développement dans toutes ses variétés linguistiques en usage sur le territoire national.

Il est créé une Académie algérienne de la Langue Amazighe, placée auprès du Président de la République.

L'Académie qui s'appuie sur les travaux des experts, est chargée de réunir les conditions de la promotion de Tamazight en vue de concrétiser, à terme, son statut de langue officielle.

Les modalités d'application de cet article sont fixées par une loi organique.

Art. 5. — La capitale de la République est Alger.

Art. 6.³ — L'emblème national et l'hymne national sont des conquêtes de la Révolution du 1er novembre 1954. Ils sont immuables.

Ces deux symboles de la Révolution, devenus ceux de la République, se caractérisent comme suit: 1.

L'emblème national est vert et blanc frappé en son milieu d'une étoile et d'un croissant rouges. 2.

L'hymne national est «Qassaman» dans l'intégralité de ses couplets. Le sceau de l'Etat est fixé par la loi.

Chapitre II : Du peuple

Art. 7. — Le peuple est la source de tout pouvoir.

La souveraineté nationale appartient exclusivement au peuple.

Art. 8.¹ — Le pouvoir constituant appartient au peuple. Le peuple exerce sa souveraineté par l'intermédiaire des institutions qu'il se donne.

Le peuple l'exerce aussi par voie de référendum et par l'intermédiaire de ses représentants élus.

Le Président de la République peut directement recourir à l'expression de la volonté du peuple.

Art. 9.¹ — Le peuple se donne des institutions ayant pour finalité :

- la sauvegarde et la consolidation de la souveraineté et de l'indépendance nationales ;
- la sauvegarde et la consolidation de l'identité et de l'unité nationales ;
- la protection des libertés fondamentales du citoyen et l'épanouissement social et culturel de la Nation ;
- la promotion de la justice sociale ;
- l'élimination des disparités régionales en matière de développement ;
- l'encouragement de la construction d'une économie diversifiée mettant en valeur toutes les potentialités naturelles, humaines et scientifiques du pays ;
- la protection de l'économie nationale contre toute forme de malversation ou de détournement, de corruption, de trafic illicite, d'abus, d'accaparement ou de confiscation illégitime.

Art. 10. — Les institutions s'interdisent :

- les pratiques féodales, régionalistes et népotiques ;
- l'établissement de rapports d'exploitation et de liens de dépendance ;
- les pratiques contraires à la morale islamique et aux valeurs de la Révolution de Novembre.

Art. 11. — Le peuple choisit librement ses représentants.

La représentation du peuple n'a d'autres limites que celles fixées par la Constitution et la loi électorale.

Chapitre III : De l'Etat

Art. 12. — L'Etat puise sa légitimité et sa raison d'être dans la volonté du peuple.
Sa devise est «Par le Peuple et pour le Peuple».
Il est au service exclusif du peuple.

Art. 13. — La souveraineté de l'Etat s'exerce sur son espace terrestre, son espace aérien et ses eaux.
L'Etat exerce également son droit souverain établi par le droit international sur chacune des différentes zones de l'espace maritime qui lui reviennent.

Art. 14. — En aucun cas, il ne peut être abandonné ou aliéné une partie du territoire national.

Art. 15.¹ — L'Etat est fondé sur les principes d'organisation démocratique, de séparation des pouvoirs et de justice sociale.
L'Assemblée élue constitue le cadre dans lequel s'exprime la volonté du peuple et s'exerce le contrôle de l'action des pouvoirs publics.
L'Etat encourage la démocratie participative au niveau des collectivités locales.

Art. 16. — Les collectivités territoriales de l'Etat sont la commune et la wilaya.
La commune est la collectivité de base.

Art. 17. — L'Assemblée élue constitue l'assise de la décentralisation et le lieu de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques.

Art. 18. — La propriété publique est un bien de la collectivité nationale.
Elle comprend le sous-sol, les mines et les carrières, les sources naturelles d'énergie, les richesses minérales, naturelles et vivantes des différentes zones du domaine maritime national, les eaux et les forêts.
Elle est, en outre, établie sur les transports ferroviaires, maritimes et aériens, les postes et les télécommunications, ainsi que sur d'autres biens fixés par la loi.

Art. 19. (nouveau) — L'Etat garantit l'utilisation rationnelle des ressources naturelles ainsi que leur préservation au profit des générations futures.
L'Etat protège les terres agricoles.
L'Etat protège également le domaine public hydraulique.
La loi détermine les modalités de mise en œuvre de cette disposition.

Art. 20. — Le domaine national est défini par la loi.
Il comprend les domaines public et privé de l'Etat, de la wilaya et de la commune.
La gestion du domaine national s'effectue conformément à la loi.

Art. 21. — L'organisation du commerce extérieur relève de la compétence de l'Etat.
La loi détermine les conditions d'exercice et de contrôle du commerce extérieur.

Art. 22.¹ — L'expropriation ne peut intervenir que dans le cadre de la loi.
Elle donne lieu à une indemnisation juste et équitable.

Art. 23.¹ — Les fonctions et les mandats au service des institutions de l'Etat ne peuvent constituer une source d'enrichissement, ni un moyen de servir des intérêts privés.
Toute personne désignée à une fonction supérieure de l'Etat, élue au sein d'une assemblée locale, élue ou désignée dans une assemblée ou dans une institution nationale doit faire une déclaration de patrimoine au début et à la fin de sa fonction ou de son mandat.
Les modalités d'application de ces dispositions sont fixées par la loi.

Art. 24. — L'abus d'autorité est réprimé par la loi.

Art. 25. — L'impartialité de l'administration est garantie par la loi.

Art. 26. — L'Etat est responsable de la sécurité des personnes et des biens.

Art. 27. (nouveau) — L'Etat œuvre à la protection des droits et des intérêts des citoyens à l'étranger dans le respect du droit international, des conventions conclues avec les pays d'accueil et de la législation nationale et de celles des pays de résidence.

L'Etat veille à la sauvegarde de l'identité des citoyens résidant à l'étranger, au renforcement de leurs liens avec la Nation, ainsi qu'à la mobilisation de leur contribution au développement de leur pays d'origine.

Art. 28. — La consolidation et le développement du potentiel de défense de la Nation s'organisent autour de l'Armée Nationale Populaire.

L'Armée Nationale Populaire a pour mission permanente la sauvegarde de l'indépendance nationale et la défense de la souveraineté nationale.

Elle est chargée d'assurer la défense de l'unité et de l'intégrité territoriale du pays, ainsi que la protection de son espace terrestre, de son espace aérien et des différentes zones de son domaine maritime.

Art. 29. — L'Algérie se défend de recourir à la guerre pour porter atteinte à la souveraineté légitime et à la liberté d'autres peuples.

Elle s'efforce de régler les différends internationaux par des moyens pacifiques.

Art. 30. — L'Algérie est solidaire de tous les peuples qui luttent pour la libération politique et économique, pour le droit à l'autodétermination et contre toute discrimination raciale.

Art. 31. — L'Algérie œuvre au renforcement de la coopération internationale et au développement des relations amicales entre les Etats, sur la base de l'égalité, de l'intérêt mutuel et de la non-ingérence dans les affaires intérieures. Elle souscrit aux principes et objectifs de la Charte des Nations Unies.

Chapitre IV : Des droits et des libertés

Art. 32. — Les citoyens sont égaux devant la loi, sans que puisse prévaloir aucune discrimination pour cause de naissance, de race, de sexe, d'opinion ou de toute autre condition ou circonstance personnelle ou sociale.

Art. 33. — La nationalité algérienne est définie par la loi.

Les conditions d'acquisition, de conservation, de perte et de déchéance de la nationalité algérienne sont déterminées par la loi.

Art. 34. — Les institutions ont pour finalité d'assurer l'égalité en droits et devoirs de tous les citoyens et citoyennes en supprimant les obstacles qui entravent l'épanouissement de la personne humaine et empêchent la participation effective de tous, à la vie politique, économique, sociale et culturelle.

Art. 35.³ — L'Etat œuvre à la promotion des droits politiques de la femme en augmentant ses chances d'accès à la représentation dans les assemblées élues.

Les modalités d'application de cet article sont fixées par une loi organique.

Art. 36. (nouveau) — L'Etat œuvre à promouvoir la parité entre les hommes et les femmes sur le marché de l'emploi.

L'Etat encourage la promotion de la femme aux responsabilités dans les institutions et administrations publiques ainsi qu'au niveau des entreprises.

Art. 37. (nouveau) — La jeunesse est une force vive dans la construction du pays.
L'Etat veille à réunir toutes les conditions à même de développer ses capacités et dynamiser ses énergies.

Art. 38. — Les libertés fondamentales et les droits de l'Homme et du Citoyen sont garantis.
Ils constituent le patrimoine commun de tous les algériens et algériennes, qu'ils ont le devoir de transmettre de génération en génération pour le conserver dans son intégrité et son inviolabilité.

Art. 39. — La défense individuelle ou associative des droits fondamentaux de l'Homme et des libertés individuelles et collectives est garantie.

Art. 40.¹ — L'Etat garantit l'inviolabilité de la personne humaine.
Toute forme de violence physique ou morale ou d'atteinte à la dignité est proscrite.
Les traitements cruels, inhumains ou dégradants sont réprimés par la loi.

Art. 41. — Les infractions commises à l'encontre des droits et libertés, ainsi que les atteintes physiques ou morales à l'intégrité de l'être humain sont réprimées par la loi.

Art. 42.¹ — La liberté de conscience et la liberté d'opinion sont inviolables.
La liberté d'exercice du culte est garantie dans le respect de la loi.

Art. 43.¹ — La liberté d'investissement et de commerce est reconnue. Elle s'exerce dans le cadre de la loi.
L'Etat œuvre à améliorer le climat des affaires. Il encourage, sans discrimination, l'épanouissement des entreprises au service du développement économique national.
L'Etat régule le marché. La loi protège les droits des consommateurs.
La loi interdit le monopole et la concurrence déloyale.

Art. 44.¹ — La liberté de création intellectuelle, artistique et scientifique est garantie au citoyen.
Les droits d'auteur sont protégés par la loi.
La mise sous séquestre de toute publication, enregistrement ou tout autre moyen de communication et d'information ne pourra se faire qu'en vertu d'un mandat judiciaire.
Les libertés académiques et la liberté de recherche scientifique sont garanties. Elles s'exercent dans le cadre de la loi.
L'Etat œuvre à la promotion et à la valorisation de la recherche scientifique au service du développement durable de la Nation.

Art. 45. (nouveau) — Le droit à la culture est garanti au citoyen.
L'Etat protège le patrimoine culturel national matériel et immatériel et œuvre à sa sauvegarde.

Art. 46.¹ — La vie privée et l'honneur du citoyen sont inviolables et protégés par la loi.
Le secret de la correspondance et de la communication privées, sous toutes leurs formes, est garanti.
Aucune atteinte à ces droits n'est tolérée sans une réquisition motivée de l'autorité judiciaire. La loi punit toute violation de cette disposition.
La protection des personnes physiques dans le traitement des données à caractère personnel est un droit fondamental garanti par la loi qui en punit la violation.

Art. 47. — L'Etat garantit l'inviolabilité du domicile.
Nulle perquisition ne peut avoir lieu qu'en vertu de la loi et dans le respect de celle-ci.
La perquisition ne peut intervenir que sur ordre écrit émanant de l'autorité judiciaire compétente.

Art. 48. — Les libertés d'expression, d'association et de réunion sont garanties au citoyen.

Art. 49. (nouveau) — La liberté de manifestation pacifique est garantie au citoyen dans le cadre de la loi qui fixe les modalités de son exercice.

Art. 50. (nouveau) — La liberté de la presse écrite, audiovisuelle et sur les réseaux d'information est garantie. Elle n'est restreinte par aucune forme de censure préalable.

Cette liberté ne peut être utilisée pour attenter à la dignité, aux libertés et aux droits d'autrui.

La diffusion des informations, des idées, des images et des opinions en toute liberté est garantie dans le cadre de la loi et du respect des constantes et des valeurs religieuses, morales et culturelles de la Nation.

Le délit de presse ne peut être sanctionné par une peine privative de liberté.

Art. 51. (nouveau) — L'obtention des informations, documents, statistiques et leur circulation sont garanties au citoyen.

L'exercice de ce droit ne peut porter atteinte à la vie privée, aux droits d'autrui, aux intérêts légitimes des entreprises et aux exigences de la sécurité nationale.

La loi détermine les modalités d'exercice de ce droit.

Art. 52.¹ — Le droit de créer des partis politiques est reconnu et garanti.

Ce droit ne peut toutefois être invoqué pour attenter aux libertés fondamentales, aux valeurs et aux composantes fondamentales de l'identité nationale, à l'unité nationale, à la sécurité et à l'intégrité du territoire national, à l'indépendance du pays et à la souveraineté du peuple ainsi qu'au caractère démocratique et républicain de l'Etat.

Dans le respect des dispositions de la présente Constitution, les partis politiques ne peuvent être fondés sur une base religieuse, linguistique, raciale, de sexe, corporatiste ou régionale.

Les partis politiques ne peuvent recourir à la propagande partisane portant sur les éléments mentionnés à l'alinéa précédent.

Toute obédience des partis politiques, sous quelque forme que ce soit, à des intérêts ou parties étrangers, est proscrite.

Aucun parti politique ne peut recourir à la violence ou à la contrainte, quelles que soient la nature ou les formes de celles-ci.

D'autres obligations et devoirs sont prescrits par la loi organique.

Art. 53. (nouveau) — Dans le respect des dispositions de l'article 52 ci-dessus, les partis politiques agréés bénéficient et notamment sans discrimination des droits suivants :

- la liberté d'opinion, d'expression et de réunion ;

- un temps d'antenne dans les médias publics, proportionnel à leur représentativité au niveau national ;

- le cas échéant, un financement public en rapport avec leur représentation au Parlement, tel que fixé par la loi ;

- l'exercice du pouvoir aux plans local et national à travers l'alternance démocratique et dans le cadre des dispositions de la présente Constitution.

La loi détermine les modalités d'application de la présente disposition.

Art. 54.¹ — Le droit de créer des associations est garanti.

L'Etat encourage l'épanouissement du mouvement associatif.

La loi organique détermine les conditions et les modalités de création des associations.

Art. 55.¹ — Tout citoyen jouissant de ses droits civils et politiques a le droit de choisir librement le lieu de sa résidence et de circuler sur le territoire national.

Le droit d'entrée et de sortie du territoire national lui est garanti.

Toute restriction à ces droits ne peut être ordonnée que pour une durée déterminée, par une décision motivée de l'autorité judiciaire.

Art. 56.¹ — Toute personne est présumée innocente jusqu'à l'établissement de sa culpabilité par une juridiction régulière dans le cadre d'un procès équitable lui assurant les garanties nécessaires à sa défense.

Art. 57. (nouveau) — Les personnes démunies ont droit à l'assistance judiciaire.
La loi détermine les conditions d'application de la présente disposition.

Art. 58. — Nul ne peut être tenu pour coupable si ce n'est en vertu d'une loi dûment promulguée antérieurement à l'acte incriminé.

Art. 59.¹ — Nul ne peut être poursuivi, arrêté ou détenu que dans les conditions déterminées par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites.

La détention provisoire est une mesure exceptionnelle dont les motifs, la durée et les conditions de prorogation sont définies par la loi.

La loi punit les actes et les faits d'arrestation arbitraire.

Art. 60.¹ — En matière d'enquête pénale, la garde à vue est soumise au contrôle judiciaire et ne peut excéder quarante-huit (48) heures.

La personne gardée à vue a le droit d'entrer immédiatement en contact avec sa famille.

La personne gardée à vue doit être aussi informée de son droit à entrer en contact avec son avocat.

L'exercice de ce droit peut être limité par le juge dans le cadre de circonstances exceptionnelles prévues par la loi.

La prolongation du délai de garde à vue ne peut avoir lieu, exceptionnellement que dans les conditions fixées par la loi.

A l'expiration du délai de garde à vue, il est obligatoirement procédé à l'examen médical de la personne retenue si celle-ci le demande et dans tous les cas, elle est informée de cette faculté.

L'examen médical est une obligation pour les mineurs.

La loi détermine les modalités de mise en œuvre de cette disposition.

Art. 61. — L'erreur judiciaire entraîne réparation par l'Etat.
La loi détermine les conditions et modalités de la réparation.

Art. 62. — Tout citoyen remplissant les conditions légales, est électeur et éligible.

Art. 63.¹ — L'égal accès aux fonctions et aux emplois au sein de l'Etat, est garanti à tous les citoyens, sans autres conditions que celles fixées par la loi.

La nationalité algérienne exclusive est requise pour l'accès aux hautes responsabilités de l'Etat et aux fonctions politiques.

La loi fixe la liste des hautes responsabilités et des fonctions politiques visées ci-dessus.

Art. 64. — La propriété privée est garantie.

Le droit d'héritage est garanti.

Les biens « wakf » et les fondations sont reconnus ; leur destination est protégée par la loi.

Art. 65.¹ — Le droit à l'enseignement est garanti.

L'enseignement public est gratuit dans les conditions fixées par la loi.

L'enseignement fondamental est obligatoire.

L'Etat organise le système national d'enseignement.

L'Etat veille à l'égal accès à l'enseignement et à la formation professionnelle.

Art. 66.¹ — Tous les citoyens ont droit à la protection de leur santé.

L'Etat assure la prévention et la lutte contre les maladies épidémiques et endémiques.

L'Etat veille à réunir les conditions de soins pour les personnes démunies.

Art. 67. (nouveau) — L'Etat encourage la réalisation des logements.
L'Etat œuvre à faciliter l'accès des catégories défavorisées au logement.

Art. 68. (nouveau) — Le citoyen a droit à un environnement sain.
L'Etat œuvre à la préservation de l'environnement.
La loi détermine les obligations des personnes physiques et morales pour la protection de l'environnement.

Art. 69.¹ — Tous les citoyens ont droit au travail.
Le droit à la protection, à la sécurité et à l'hygiène dans le travail, est garanti par la loi.
Le droit au repos est garanti ; la loi en détermine les modalités d'exercice.
Le droit du travailleur à la sécurité sociale est garanti par la loi.
L'emploi des enfants de moins de seize (16) ans est puni par la loi.
L'Etat œuvre à la promotion de l'apprentissage et met en place les politiques d'aide à la création d'emplois.

Art. 70. — Le droit syndical est reconnu à tous les citoyens.

Art. 71. — Le droit de grève est reconnu. Il s'exerce dans le cadre de la loi.
Celle-ci peut en interdire ou en limiter l'exercice dans les domaines de défense nationale et de sécurité, ou pour tous services ou activités publics d'intérêt vital pour la communauté.

Art. 72.¹ — La famille bénéficie de la protection de l'Etat et de la société.
La famille, la société et l'Etat protègent les droits de l'enfant.
L'Etat prend en charge les enfants abandonnés ou sans affiliation.
La loi réprime la violence contre les enfants.
L'Etat œuvre à faciliter pour les catégories de personnes vulnérables ayant des besoins spécifiques, la jouissance des droits reconnus à tous les citoyens et leur insertion dans la vie sociale.
La famille et l'Etat protègent les personnes âgées.
Les conditions et modalités d'application des présentes dispositions sont fixées par la loi.

Art. 73. — Les conditions de vie des citoyens qui ne peuvent pas encore, qui ne peuvent plus ou qui ne pourront jamais travailler, sont garanties.

Chapitre V : Des devoirs

Art. 74. — Nul n'est censé ignorer la loi.
Toute personne est tenue de respecter la Constitution et de se conformer aux lois de la République.

Art. 75.¹ — Tout citoyen a le devoir de protéger et de sauvegarder l'indépendance du pays, sa souveraineté et l'intégrité de son territoire national, l'unité de son peuple, ainsi que tous les attributs de l'Etat.
La trahison, l'espionnage, le passage à l'ennemi, ainsi que toutes les infractions commises au préjudice de la sécurité de l'Etat, sont réprimés avec toute la rigueur de la loi.

Art. 76.³ — Tout citoyen doit remplir loyalement ses obligations vis-à-vis de la collectivité nationale.
L'engagement du citoyen envers la Patrie et l'obligation de contribuer à sa défense constituent des devoirs sacrés et permanents.
L'Etat garantit le respect des symboles de la Révolution, la mémoire des chouhada et la dignité de leurs ayants droit et des moudjahidine.
Il œuvre, en outre, à la promotion de l'écriture de l'histoire et de son enseignement aux jeunes générations.

Art. 77. — L'ensemble des libertés de chacun s'exerce dans le respect des droits reconnus à autrui par la Constitution, particulièrement dans le respect du droit à l'honneur, à l'intimité et à la protection de la famille, à celle de la jeunesse et de l'enfance.

Art. 78.¹ — Les citoyens sont égaux devant l'impôt.
Chacun doit participer au financement des charges publiques en fonction de sa capacité contributive.
Nul impôt ne peut être institué qu'en vertu de la loi.
Nul impôt, contribution, taxe ou droit d'aucune sorte, ne peut être institué avec effet rétroactif.
Toute action visant à contourner l'égalité des citoyens et des personnes morales devant l'impôt constitue une atteinte aux intérêts de la communauté nationale. Elle est réprimée par la loi.
La loi sanctionne l'évasion fiscale et la fuite de capitaux.

Art. 79.¹ — Sous peine de poursuites, les parents ont l'obligation d'assurer l'éducation de leurs enfants, et les enfants ont le devoir d'assurer aide et assistance à leurs parents.

Art. 80. — Tout citoyen a le devoir de protéger la propriété publique et les intérêts de la collectivité nationale, et de respecter la propriété d'autrui.

Art. 81. — Tout étranger qui se trouve légalement sur le territoire national jouit, pour sa personne et pour ses biens, de la protection de la loi.

Art. 82. — Nul ne peut être extradé, si ce n'est en vertu et en application de la loi d'extradition.

Art. 83. — En aucun cas, un réfugié politique bénéficiant légalement du droit d'asile, ne peut être livré ou extradé.

TITRE DEUXIEME DE L'ORGANISATION DES POUVOIRS

Chapitre I : Du pouvoir exécutif

Art. 84. — Le Président de la République, Chef de l'Etat, incarne l'unité de la Nation.
Il est garant de la Constitution.
Il incarne l'Etat dans le pays et à l'étranger.
Il s'adresse directement à la Nation.

Art. 85.¹ — Le Président de la République est élu au suffrage universel, direct et secret.
L'élection est acquise à la majorité absolue des suffrages exprimés.
Les autres modalités de l'élection présidentielle sont fixées par la loi organique.

Art. 86. — Le Président de la République exerce la magistrature suprême dans les limites fixées par la Constitution.

Art. 87.¹ — Pour être éligible à la Présidence de la République, le candidat doit :

- ne pas avoir acquis une nationalité étrangère ;
- jouir uniquement de la nationalité algérienne d'origine et attester de la nationalité algérienne d'origine du père et de la mère ;
- être de confession musulmane ;
- avoir quarante (40) ans révolus au jour de l'élection ;
- jouir de la plénitude de ses droits civils et politiques ;
- attester de la nationalité algérienne d'origine unique du conjoint ;
- justifier d'une résidence permanente exclusive en Algérie durant un minimum de dix (10) années précédant le dépôt de la candidature ;

- justifier de la participation à la Révolution du 1er novembre 1954 pour les candidats nés avant juillet 1942 ;
 - justifier de la non implication des parents du candidat né après juillet 1942, dans des actes hostiles à la Révolution du 1er novembre 1954 ;
 - produire la déclaration publique du patrimoine mobilier et immobilier, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Algérie.
- D'autres conditions sont prescrites par la loi organique.

Art. 88.⁴ — La durée du mandat présidentiel est de cinq (5) ans.
Le Président de la République est rééligible une seule fois.

Art. 89. — Le Président de la République prête serment devant le peuple et en présence de toutes les hautes instances de la Nation, dans la semaine qui suit son élection.
Il entre en fonction aussitôt après sa prestation de serment.

Art. 90. — Le Président de la République prête serment dans les termes ci-après :

الرَّحِيمِ، الرَّحْمَنُ اللهُ بِسْمِ"

وفاء للتضحيات الكبرى، ولأرواح شهدائنا الأبرار، وقيم ثورة نوفمبر الخالدة، أقسم بالله العلي العظيم، أن أحترق الدين الإسلامي وأمجده، وأدافع عن الدستور، وأهر على تماررية الدولة، وأعمل على توفير الشروط اللازمة للسير العادي للمؤسسات والنظمية التورية، وأعي من أجل تدعيم المسار الديمقراطي، وأحترق حرية اختيار الشعب، ومؤسسات الجمهورية وقوانينها، وأحافظ على سلامة التراب الوطني، ووحدة الشعب والأمة، وأحمي الحريات والحقوق الأساسية للإنسان والمواطن، وأعمل بدون هوادة من أجل تطور الشعب وازدهاره، وأعي بكل قواي في بيل تحقيق المثل العليا للعدالة والحرية والسلم في العالم.
والله على ما أقول شهيد"

Art. 91.⁴ — Outre les pouvoirs que lui confèrent expressément d'autres dispositions de la Constitution, le Président de la République jouit des pouvoirs et prérogatives suivants :

- 1 – il est le Chef suprême des Forces Armées de la République ;
- 2 – il est responsable de la Défense Nationale ;
- 3 – il arrête et conduit la politique extérieure de la Nation ;
- 4 – il préside le Conseil des Ministres ;
- 5 – il nomme le Premier ministre, la majorité parlementaire consultée, et met fin à ses fonctions ;
- 6 – il signe les décrets présidentiels ;
- 7 – il dispose du droit de grâce, du droit de remise ou de commutation de peine ;
- 8 – il peut, sur toute question d'importance nationale, saisir le peuple par voie de référendum ;
- 9 – il conclut et ratifie les traités internationaux ;
- 10 – il décerne les décorations, distinctions et titres honorifiques d'Etat."

Art. 92.¹ — Le Président de la République nomme :

- 1 – aux emplois et mandats prévus par la Constitution ;
- 2 – aux emplois civils et militaires de l'Etat ;
- 3 – aux désignations arrêtées en Conseil des Ministres ;
- 4 – le Premier Président de la Cour suprême ;
- 5 – le Président du Conseil d'Etat ;
- 6 – le Secrétaire Général du Gouvernement ;
- 7 – le Gouverneur de la Banque d'Algérie ;
- 8 – les Magistrats ;
- 9 – les responsables des organes de sécurité ;
- 10 – les walis.

Le Président de la République nomme et rappelle les ambassadeurs et les envoyés extraordinaires de la République à l'étranger.

Il reçoit les lettres de créance et de rappel des représentants diplomatiques étrangers.

Outre les fonctions énoncées aux alinéas 4 et 5 ci-dessus, une loi organique détermine les autres fonctions judiciaires auxquelles nomme le Président de la République.

Art. 93.⁴ — Le Président de la République nomme les membres du Gouvernement après consultation du Premier ministre.

Le Premier ministre coordonne l'action du Gouvernement.

Le Gouvernement élabore son plan d'action et le présente au Conseil des Ministres.

Art. 94.⁴ — Le Premier ministre soumet le plan d'action du Gouvernement à l'approbation de l'Assemblée Populaire Nationale. Celle-ci ouvre à cet effet un débat général.

Le Premier ministre peut adapter ce plan d'action, à la lumière de ce débat, en concertation avec le Président de la République.

Le Premier ministre présente au Conseil de la Nation une communication sur le plan d'action du Gouvernement tel qu'approuvé par l'Assemblée Populaire Nationale.

Le Conseil de la Nation peut émettre une résolution.

Art. 95.⁴ — En cas de non approbation du plan d'action du Gouvernement par l'Assemblée Populaire Nationale, le Premier ministre présente la démission du Gouvernement au Président de la République. Celui-ci nomme à nouveau un Premier ministre selon les mêmes modalités.

Art. 96. — Si l'approbation de l'Assemblée Populaire Nationale n'est de nouveau pas obtenue, l'Assemblée Populaire Nationale est dissoute de plein droit.

Le Gouvernement en place est maintenu pour gérer les affaires courantes, jusqu'à l'élection d'une nouvelle Assemblée Populaire Nationale qui doit intervenir dans un délai maximal de trois (3) mois.

Art. 97. — Le Premier ministre exécute et coordonne le plan d'action adopté par l'Assemblée Populaire Nationale.

Art. 98.¹ — Le Gouvernement doit présenter annuellement à l'Assemblée Populaire Nationale, une déclaration de politique générale.

La déclaration de politique générale donne lieu à débat sur l'action du Gouvernement.

Ce débat peut s'achever par une résolution.

Il peut également donner lieu au dépôt d'une motion de censure par l'Assemblée Populaire Nationale conformément aux dispositions des articles 153, 154 et 155 ci-dessous.

Le Premier ministre peut demander à l'Assemblée Populaire Nationale un vote de confiance.

Si la motion de confiance n'est pas votée, le Premier ministre présente la démission du Gouvernement.

Dans ce cas, le Président de la République peut, avant l'acceptation de la démission, faire usage des dispositions de l'article 147 ci-dessous.

Le Gouvernement peut également présenter au Conseil de la Nation une déclaration de politique générale.

Art. 99.⁴ — Outre les pouvoirs que lui confèrent expressément d'autres dispositions de la Constitution, le Premier ministre exerce les attributions suivantes :

1 – il répartit les attributions entre les membres du Gouvernement, dans le respect des dispositions constitutionnelles ;

2 – il veille à l'exécution des lois et règlements ;

3 – il préside les réunions du Gouvernement ;

4 – il signe les décrets exécutifs ;

5 – il nomme aux emplois de l'Etat, après approbation du Président de la République et sans préjudice des dispositions des articles 91 et 92 ci-dessus ;

6 – il veille au bon fonctionnement de l'administration publique.

Art. 100. — Le Premier ministre peut présenter au Président de la République la démission du Gouvernement.

Art. 101.³ — Le Président de la République ne peut, en aucun cas, déléguer le pouvoir de nommer le Premier ministre, les membres du Gouvernement, ainsi que les Présidents et membres des institutions

constitutionnelles pour lesquels un autre mode de désignation n'est pas prévu par la Constitution. De même, il ne peut déléguer son pouvoir de recourir au référendum, de dissoudre l'Assemblée Populaire Nationale, de décider des élections législatives anticipées, de mettre en œuvre les dispositions prévues aux articles 91, 92, 105, 107 à 109, 111, 142, 144, 145 et 146 de la Constitution.

Art. 102.¹ — Lorsque le Président de la République, pour cause de maladie grave et durable, se trouve dans l'impossibilité totale d'exercer ses fonctions, le Conseil constitutionnel se réunit de plein droit, et après avoir vérifié la réalité de cet empêchement par tous moyens appropriés, propose, à l'unanimité, au Parlement de déclarer l'état d'empêchement.

Le Parlement siégeant en chambres réunies déclare l'état d'empêchement du Président de la République, à la majorité des deux tiers (2/3) de ses membres et charge de l'intérim du Chef de l'Etat, pour une période maximale de quarante cinq (45) jours, le Président du Conseil de la Nation, qui exerce ses prérogatives dans le respect des dispositions de l'article 104 de la Constitution.

En cas de continuation de l'empêchement à l'expiration du délai de quarante cinq (45) jours, il est procédé à une déclaration de vacance par démission de plein droit, selon la procédure visée aux alinéas ci-dessus et selon les dispositions des alinéas suivants du présent article.

En cas de démission ou de décès du Président de la République, le Conseil constitutionnel se réunit de plein droit et constate la vacance définitive de la Présidence de la République.

Il communique immédiatement l'acte de déclaration de vacance définitive au Parlement qui se réunit de plein droit.

Le Président du Conseil de la Nation assume la charge de Chef de l'Etat pour une durée de quatre-vingt-dix (90) jours au maximum, au cours de laquelle des élections présidentielles sont organisées.

Le Chef de l'Etat, ainsi désigné, ne peut être candidat à la Présidence de la République.

En cas de conjonction de la démission ou du décès du Président de la République et de la vacance de la Présidence du Conseil de la Nation, pour quelque cause que ce soit, le Conseil constitutionnel se réunit de plein droit et constate à l'unanimité la vacance définitive de la Présidence de la République et l'empêchement du Président du Conseil de la Nation. Dans ce cas, le Président du Conseil constitutionnel assume la charge de Chef de l'Etat dans les conditions fixées aux alinéas précédents du présent article et à l'article 104 de la Constitution.

Il ne peut être candidat à la Présidence de la République.

Art. 103.¹ — Lorsqu'une candidature à l'élection présidentielle a été validée par le Conseil constitutionnel, son retrait ne peut intervenir qu'en cas d'empêchement grave dûment constaté par le Conseil constitutionnel ou de décès du candidat concerné.

Lorsque l'un des deux candidats retenus pour le deuxième tour se retire, l'opération électorale se poursuit sans prendre en compte ce retrait.

En cas de décès ou d'empêchement légal de l'un des deux candidats au deuxième tour, le Conseil constitutionnel déclare qu'il doit être procédé de nouveau à l'ensemble des opérations électorales. Il proroge, dans ce cas, les délais d'organisation de nouvelles élections pour une durée maximale de soixante (60) jours.

Lors de l'application des dispositions du présent article, le Président de la République en exercice ou celui qui assume la fonction du Chef de l'Etat demeure en fonction jusqu'à la prestation de serment du Président de la République.

Une loi organique détermine les conditions et modalités de mise en œuvre des présentes dispositions.

Art. 104.³ — Le Gouvernement en fonction au moment de l'empêchement, du décès ou de la démission du Président de la République, ne peut être démis ou remanié jusqu'à l'entrée en fonction du nouveau Président de la République.

Dans le cas où le Premier ministre en fonction, est candidat à la Présidence de la République, il démissionne de plein droit. La fonction de Premier ministre est assumée par un autre membre du Gouvernement désigné par le Chef de l'Etat.

Pendant les périodes prévues aux articles 102 et 103 ci-dessus, il ne peut être fait application des dispositions prévues aux alinéas 7 et 8 de l'article 91 et aux articles 93, 142, 147, 154, 155, 208, 210 et 211 de la Constitution.

Pendant ces mêmes périodes, les dispositions des articles 105, 107, 108, 109 et 111 de la Constitution

ne peuvent être mises en œuvre qu'avec l'approbation du Parlement siégeant en chambres réunies, le Conseil constitutionnel et le Haut Conseil de Sécurité préalablement consultés.

Art. 105.¹ — En cas de nécessité impérieuse, le Haut Conseil de Sécurité réuni, le Président du Conseil de la Nation, le Président de l'Assemblée Populaire Nationale, le Premier ministre et le Président du Conseil constitutionnel consultés, le Président de la République décrète l'état d'urgence ou l'état de siège, pour une durée déterminée et prend toutes les mesures nécessaires au rétablissement de la situation.

La durée de l'état d'urgence ou de l'état de siège ne peut être prorogée qu'après approbation du Parlement siégeant en chambres réunies.

Art. 106. — L'organisation de l'état d'urgence et de l'état de siège est fixée par une loi organique.

Art. 107.¹ — Lorsque le pays est menacé d'un péril imminent dans ses institutions, dans son indépendance ou dans son intégrité territoriale, le Président de la République décrète l'état d'exception. Une telle mesure est prise, le Président du Conseil de la Nation, le Président de l'Assemblée Populaire nationale, et le Président du Conseil constitutionnel consultés, le Haut Conseil de Sécurité et le Conseil des Ministres entendus.

L'état d'exception habilite le Président de la République à prendre les mesures exceptionnelles que commande la sauvegarde de l'indépendance de la Nation et des institutions de la République. Le Parlement se réunit de plein droit.

L'état d'exception prend fin dans les mêmes formes et selon les procédures ci-dessus qui ont présidé à sa proclamation.

Art. 108.¹ — Le Haut Conseil de Sécurité entendu, le Président du Conseil de la Nation et le Président de l'Assemblée Populaire Nationale consultés, le Président de la République décrète la mobilisation générale en Conseil des Ministres.

Art. 109.¹ — Le Conseil des Ministres réuni, le Haut Conseil de Sécurité entendu, le Président du Conseil de la Nation, le Président de l'Assemblée Populaire Nationale et le Président du Conseil constitutionnel consultés, le Président de la République déclare la guerre en cas d'agression effective ou imminente, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies.

Le Parlement se réunit de plein droit.

Le Président de la République informe la Nation par un message.

Art. 110. — Pendant la durée de l'état de guerre, la Constitution est suspendue, le Président de la République assume tous les pouvoirs.

Lorsque le mandat du Président de la République vient à expiration, il est prorogé de plein droit jusqu'à la fin de la guerre.

Dans le cas de la démission ou du décès du Président de la République, ou tout autre empêchement, le Président du Conseil de la Nation assume en tant que Chef de l'Etat et dans les mêmes conditions que le Président de la République, toutes les prérogatives exigées par l'état de guerre.

En cas de conjonction de la vacance de la Présidence de la République et de la Présidence du Conseil de la Nation, le Président du Conseil constitutionnel assume les charges de Chef de l'Etat dans les conditions prévues ci-dessus.

Art. 111. — Le Président de la République signe les accords d'armistice et les traités de paix.

Il recueille l'avis du Conseil constitutionnel sur les accords qui s'y rapportent.

Il soumet ceux-ci immédiatement à l'approbation expresse de chacune des chambres du Parlement.

Chapitre II : Du pouvoir législatif

Art. 112. — Le pouvoir législatif est exercé par un Parlement, composé de deux chambres, l'Assemblée Populaire Nationale et le Conseil de la Nation.
Le Parlement élabore et vote la loi souverainement.

Art. 113. — Le Parlement contrôle l'action du Gouvernement dans les conditions fixées par les articles 94, 98, 151 et 152 de la Constitution.
Le contrôle prévu par les articles 153 à 155 de la Constitution, est exercé par l'Assemblée Populaire Nationale.

Art. 114. (nouveau) — L'opposition parlementaire jouit de droits lui permettant une participation effective aux travaux parlementaires et à la vie politique, notamment :

- 1– la liberté d'opinion, d'expression et de réunion ;
- 2– le bénéfice des aides financières accordées au titre des élus au Parlement ;
- 3– la participation effective aux travaux législatifs ;
- 4– la participation effective au contrôle de l'action gouvernementale ;
- 5– une représentation appropriée dans les organes des deux chambres du Parlement ;
- 6– la saisine du Conseil constitutionnel, conformément aux dispositions de l'article 187 (alinéas 2 et 3) de la Constitution, au sujet des lois votées par le Parlement ;
- 7– la participation à la diplomatie parlementaire.

Chaque chambre du Parlement consacre une séance mensuelle pour débattre d'un ordre du jour présenté par un ou des groupes parlementaires de l'opposition.
Les modalités d'application de cet article sont précisées par le règlement intérieur de chacune des deux chambres du Parlement.

Art. 115. — Dans le cadre de ses attributions constitutionnelles, le Parlement doit rester fidèle au mandat du peuple et demeurer à l'écoute permanente de ses aspirations.

Art. 116. (nouveau) — Le député ou le membre du Conseil de la Nation se consacre pleinement à l'exercice de son mandat.
Les règlements intérieurs de l'Assemblée Populaire Nationale et du Conseil de la Nation prévoient des dispositions relatives à l'obligation de participation effective de leurs membres aux travaux des commissions et des séances plénières, sous peine de sanctions applicables en cas d'absence.

Art. 117. (nouveau) — Est déchu de plein droit de son mandat électif l'élu de l'Assemblée Populaire Nationale ou du Conseil de la Nation, affilié à un parti politique, qui aura volontairement changé l'appartenance sous l'égide de laquelle il a été élu.
Le Conseil constitutionnel saisi par le Président de la chambre concernée déclare la vacance du siège.
La loi détermine les modalités de son remplacement.
Le député qui aura démissionné de son parti ou en aura été exclu, conserve son mandat en qualité de député non affilié.

Art. 118.¹ — Les membres de l'Assemblée Populaire Nationale sont élus au suffrage universel, direct et secret.
Les membres du Conseil de la Nation sont élus pour les deux tiers (2/3) au suffrage indirect et secret, à raison de deux sièges par wilaya, parmi les membres des Assemblées Populaires Communales et des membres des Assemblées Populaires de Wilayas.
Un tiers (1/3) des membres du Conseil de la Nation est désigné par le Président de la République parmi les personnalités et compétences nationales.

Art. 119. — L'Assemblée Populaire Nationale est élue pour un mandat de cinq (5) ans.
Le mandat du Conseil de la Nation est fixé à six (6) ans.
La composition du Conseil de la Nation est renouvelable par moitié tous les trois (3) ans.
Le mandat du Parlement ne peut être prolongé qu'en cas de circonstances exceptionnellement graves, empêchant le déroulement normal des élections.

Cette situation est constatée par décision du Parlement, siégeant les deux chambres réunies sur proposition du Président de la République, le Conseil constitutionnel consulté.

Art. 120.¹ — Les modalités d'élection des députés et celles relatives à l'élection ou à la désignation des membres du Conseil de la Nation, les conditions d'éligibilité, le régime des inéligibilités et des incompatibilités, et le régime des indemnités parlementaires sont fixés par une loi organique.

Art. 121. — La validation des mandats des députés et des membres du Conseil de la Nation relève de la compétence respective de chacune des deux chambres.

Art. 122. — Le mandat du député et du membre du Conseil de la Nation est national. Il est renouvelable et non cumulable avec d'autres mandats ou fonctions.

Art. 123. — Le député ou le membre du Conseil de la Nation qui ne remplit pas ou ne remplit plus les conditions de son éligibilité encourt la déchéance de son mandat. Cette déchéance est décidée, selon le cas, par l'Assemblée Populaire Nationale ou le Conseil de la Nation à la majorité de ses membres.

Art. 124. — Le député ou le membre du Conseil de la Nation engage sa responsabilité devant ses pairs qui peuvent révoquer son mandat s'il commet un acte indigne de sa mission. Le règlement intérieur de chacune des deux chambres fixe les conditions dans lesquelles un député ou un membre du Conseil de la Nation peut encourir l'exclusion. Celle-ci est prononcée, selon le cas, par l'Assemblée Populaire Nationale ou le Conseil de la Nation, à la majorité de ses membres sans préjudice de toutes autres poursuites de droit commun.

Art. 125. — Les conditions dans lesquelles le Parlement accepte la démission d'un de ses membres sont fixées par la loi organique.

Art. 126. — L'immunité parlementaire est reconnue aux députés et aux membres du Conseil de la Nation pendant la durée de leur mandat. Ils ne peuvent faire l'objet de poursuite, d'arrestation, ou en général de toute action civile ou pénale ou pression, en raison des opinions qu'ils ont exprimées, des propos qu'ils ont tenus ou des votes qu'ils ont émis dans l'exercice de leur mandat.

Art. 127. — Les poursuites ne peuvent être engagées contre un député ou un membre du Conseil de la Nation, pour crime ou délit, que sur renonciation expresse de l'intéressé ou sur autorisation, selon le cas, de l'Assemblée Populaire Nationale ou du Conseil de la Nation, qui décide à la majorité de ses membres la levée de son immunité.

Art. 128. — En cas de flagrant délit ou de crime flagrant, il peut être procédé à l'arrestation du député ou du membre du Conseil de la Nation. Le bureau de l'Assemblée Populaire Nationale ou du Conseil de la Nation, selon le cas, en est immédiatement informé. Il peut être demandé par le bureau saisi, la suspension des poursuites et la mise en liberté du député ou du membre du Conseil de la Nation. Il sera alors procédé conformément aux dispositions de l'article 127 ci-dessus.

Art. 129. — Une loi organique détermine les conditions de remplacement d'un député ou d'un membre du Conseil de la Nation en cas de vacance de son siège.

Art. 130.¹ — La législature débute de plein droit le quinzième (15ème) jour suivant la date de proclamation des résultats par le Conseil constitutionnel, sous la présidence du doyen d'âge de l'Assemblée Populaire Nationale, assisté des deux députés les plus jeunes. L'Assemblée Populaire Nationale procède à l'élection de son bureau et à la constitution de ses

commissions.

Les dispositions ci-dessus sont applicables au Conseil de la Nation.

Art. 131. — Le Président de l'Assemblée Populaire Nationale est élu pour la durée de la législature. Le Président du Conseil de la Nation est élu après chaque renouvellement partiel de la composition du Conseil.

Art. 132.¹ — L'organisation et le fonctionnement de l'Assemblée Populaire Nationale et du Conseil de la Nation, ainsi que les relations fonctionnelles entre les chambres du Parlement et le Gouvernement, sont fixés par une loi organique.

Le budget des deux chambres est déterminé par la loi.

L'Assemblée Populaire Nationale et le Conseil de la Nation élaborent et adoptent leur règlement intérieur.

Art. 133. — Les séances du Parlement sont publiques.

Il en est tenu un procès-verbal dont la publicité est assurée dans les conditions fixées par la loi organique.

L'Assemblée Populaire Nationale et le Conseil de la Nation peuvent siéger à huis-clos, à la demande de leurs Présidents, de la majorité de leurs membres présents ou du Premier ministre.

Art. 134.¹ — L'Assemblée Populaire Nationale et le Conseil de la Nation créent des commissions permanentes dans le cadre de leur règlement intérieur.

Chaque commission permanente au niveau de chacune des deux chambres peut mettre sur pied une mission temporaire d'information sur un sujet précis ou sur une situation donnée.

Le règlement intérieur de chacune des deux chambres fixe les dispositions qui régissent la mission d'information.

Art. 135.¹ — Le Parlement siège en une session ordinaire par an, d'une durée minimale de dix (10) mois. Celle-ci commence le deuxième jour ouvrable du mois de septembre.

A l'effet d'achever l'examen en cours d'un point de l'ordre du jour, le Premier ministre peut demander une prorogation de la session ordinaire pour quelques jours.

Le Parlement peut être réuni en session extraordinaire sur initiative du Président de la République.

Il peut également être réuni par le Président de la République à la demande du Premier ministre ou à la demande des deux tiers (2/3) des membres composant l'Assemblée Populaire Nationale.

La clôture de la session extraordinaire intervient dès que le Parlement a épuisé l'ordre du jour pour lequel il a été convoqué.

Art. 136.¹ — L'initiative des lois appartient concurremment au Premier ministre, aux députés et aux membres du Conseil de la Nation.

Les propositions de lois, pour être recevables, sont déposées par vingt (20) députés ou vingt (20) membres du Conseil de la Nation dans les matières prévues à l'article 137 ci-dessous.

Les projets de lois sont présentés en Conseil des Ministres après avis du Conseil d'Etat, puis déposés par le Premier ministre, selon le cas, sur le bureau de l'Assemblée Populaire Nationale ou sur celui du Conseil de la Nation.

Art. 137. (nouveau) — Les projets de lois relatifs à l'organisation locale, à l'aménagement du territoire et au découpage territorial sont déposés sur le bureau du Conseil de la Nation.

A l'exception des cas énumérés à l'alinéa ci-dessus, tous les autres projets de lois sont déposés sur le bureau de l'Assemblée Populaire Nationale.

Art. 138.¹ — Sous réserve des dispositions de l'alinéa 1er de l'article 137 ci-dessus, pour être adopté, tout projet ou proposition de loi, fait l'objet d'une délibération successivement par l'Assemblée Populaire Nationale et par le Conseil de la Nation.

La discussion des projets de lois par l'Assemblée Populaire Nationale porte sur le texte qui lui est

présenté par le Premier ministre ou sur le texte adopté par le Conseil de la Nation dans les matières prévues à l'article 137 ci-dessus.

Le Gouvernement soumet à l'une des deux chambres le texte voté par l'autre chambre. Chaque chambre délibère sur le texte voté par l'autre chambre et l'adopte.

Dans tous les cas, le Conseil de la Nation adopte le texte voté par l'Assemblée Populaire Nationale, à la majorité de ses membres présents pour les projets de lois ordinaires, ou à la majorité absolue pour les projets de lois organiques.

En cas de désaccord entre les deux chambres, le Premier ministre demande la réunion, dans un délai maximal de quinze (15) jours, d'une commission paritaire constituée de membres des deux chambres pour proposer un texte sur les dispositions objet du désaccord. La commission paritaire achève ses délibérations dans un délai maximal de quinze (15) jours.

Ce texte est soumis par le Gouvernement à l'adoption des deux chambres et n'est pas susceptible d'amendement, sauf accord du Gouvernement.

En cas de persistance du désaccord entre les deux chambres, le Gouvernement peut demander à l'Assemblée Populaire Nationale de statuer définitivement. En ce cas, l'Assemblée Populaire Nationale reprend le texte élaboré par la commission paritaire, ou à défaut, le dernier texte voté par elle.

Si le Gouvernement ne saisit pas l'Assemblée Populaire Nationale, conformément à l'alinéa précédent, le texte est retiré.

Le Parlement adopte la loi de finances dans un délai de soixante-quinze (75) jours au plus tard, à compter de la date de son dépôt, conformément aux alinéas précédents.

En cas de sa non adoption dans le délai imparti, le Président de la République promulgue le projet du Gouvernement par ordonnance.

Les autres procédures seront fixées par la loi organique visée à l'article 132 de la Constitution.

Art. 139. — Est irrecevable toute proposition de loi qui a pour objet ou pour effet de diminuer les ressources publiques ou d'augmenter les dépenses publiques, sauf si elle est accompagnée de mesures visant à augmenter les recettes de l'Etat ou à faire des économies au moins correspondantes sur d'autres postes des dépenses publiques.

Art. 140.¹ — Le Parlement légifère dans les domaines que lui attribue la Constitution, ainsi que dans les domaines suivants :

- 1– les droits et devoirs fondamentaux des personnes, notamment le régime des libertés publiques, la sauvegarde des libertés individuelles et les obligations des citoyens ;
- 2– les règles générales relatives au statut personnel et au droit de la famille ; et notamment au mariage, au divorce, à la filiation, à la capacité et aux successions ;
- 3– les conditions d'établissement des personnes ;
- 4– la législation de base concernant la nationalité ;
- 5– les règles générales relatives à la condition des étrangers ;
- 6– les règles relatives à la création de juridictions ;
- 7– les règles générales de droit pénal et de la procédure pénale, et notamment la détermination des crimes et délits, l'institution des peines correspondantes de toute nature, l'amnistie, l'extradition et le régime pénitentiaire ;
- 8– les règles générales de la procédure civile et administrative et des voies d'exécution ;
- 9– le régime des obligations civiles, commerciales et de la propriété ;
- 10 – le découpage territorial du pays ;
- 11– le vote du budget de l'Etat ;
- 12– la création, l'assiette et le taux des impôts, contributions, taxes et droits de toute nature ;
- 13– le régime douanier ;
- 14– le règlement d'émission de la monnaie et le régime des banques, du crédit et des assurances ;
- 15– les règles générales relatives à l'enseignement et à la recherche scientifique ;
- 16– les règles générales relatives à la santé publique et à la population ;
- 17– les règles générales relatives au droit du travail, à la sécurité sociale et à l'exercice du droit syndical ;
- 18– les règles générales relatives à l'environnement, au cadre de vie et à l'aménagement du territoire ;
- 19– les règles générales relatives à la protection de la faune et de la flore ;

- 20– la protection et la sauvegarde du patrimoine culturel et historique ;
- 21– le régime général des forêts et des terres pastorales ;
- 22– le régime général de l'eau ;
- 23– le régime général des mines et des hydrocarbures ;
- 24– le régime foncier ;
- 25– les garanties fondamentales accordées aux fonctionnaires et le statut général de la fonction publique ;
- 26– les règles générales relatives à la Défense Nationale et à l'utilisation des forces armées par les autorités civiles ;
- 27– les règles de transfert de propriété du secteur public au secteur privé ;
- 28– la création de catégories d'établissements ;
- 29– la création de décorations, distinctions et titres honorifiques d'Etat.

Art. 141.¹ — Outre les domaines réservés par la Constitution à la loi organique, relèvent également de la loi organique les matières suivantes :

- l'organisation et le fonctionnement des pouvoirs publics ;
- le régime électoral ;
- la loi relative aux partis politiques ;
- la loi relative à l'information ;
- le statut de la magistrature et l'organisation judiciaire ;
- la loi cadre relative aux lois de finances.

La loi organique est adoptée à la majorité absolue des députés et des membres du Conseil de la Nation. Elle est soumise à un contrôle de conformité par le Conseil constitutionnel avant sa promulgation.

Art. 142.¹ — En cas de vacance de l'Assemblée Populaire Nationale ou durant les vacances parlementaires, le Président de la République peut, sur des questions urgentes, légiférer par ordonnance, après avis du Conseil d'Etat.

Le Président de la République soumet les textes qu'il a pris à l'approbation de chacune des chambres du Parlement, à sa prochaine session.

Sont caduques les ordonnances non adoptées par le Parlement.

En cas d'état d'exception défini à l'article 107 de la Constitution, le Président de la République peut légiférer par ordonnances.

Les ordonnances sont prises en Conseil des Ministres.

Art. 143. — Les matières autres que celles réservées à la loi, relèvent du pouvoir réglementaire du Président de la République.

L'application des lois relève du domaine réglementaire du Premier ministre.

Art. 144. — La loi est promulguée par le Président de la République dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de sa remise.

Toutefois, lorsque le Conseil constitutionnel est saisi par l'une des autorités prévues à l'article 187 ci-dessous, avant la promulgation de la loi, ce délai est suspendu jusqu'à ce qu'il soit statué par le Conseil constitutionnel dans les conditions fixées à l'article 189 ci-dessous.

Art. 145.¹ — Le Président de la République peut demander une seconde lecture de la loi votée dans les trente (30) jours qui suivent son adoption.

Dans ce cas, la majorité des deux tiers (2/3) des députés à l'Assemblée Populaire Nationale et des membres du Conseil de la Nation est requise pour l'adoption de la loi.

Art. 146. — Le Président de la République peut adresser un message au Parlement.

Art. 147.¹ — Le Président du Conseil de la Nation, le Président de l'Assemblée Populaire Nationale, le Président du Conseil constitutionnel, et le Premier ministre consultés, le Président de la République

peut décider de la dissolution de l'Assemblée Populaire Nationale ou d'élections législatives anticipées. Dans les deux cas, les élections législatives ont lieu dans un délai maximal de trois (3) mois.

Art. 148. — A la demande du Président de la République ou de l'un des Présidents des deux chambres, le Parlement peut ouvrir un débat de politique étrangère. Ce débat peut s'achever, le cas échéant, par une résolution du Parlement, siégeant en chambres réunies, qui est communiquée au Président de la République.

Art. 149.¹ — Les accords d'armistice, les traités de paix, d'alliances et d'union, les traités relatifs aux frontières de l'Etat, ainsi que les traités relatifs au statut des personnes et ceux entraînant des dépenses non prévues au budget de l'Etat, les accords bilatéraux ou multilatéraux relatifs aux zones de libre échange, aux associations et aux intégrations économiques, sont ratifiés par le Président de la République, après leur approbation expresse par chacune des chambres du Parlement.

Art. 150. — Les traités ratifiés par le Président de la République, dans les conditions prévues par la Constitution, sont supérieurs à la loi.

Art. 151.¹ — Les membres du Parlement peuvent interpellier le Gouvernement sur une question d'actualité. Réponse est donnée dans un délai maximal de trente (30) jours. Les Commissions du Parlement peuvent entendre les membres du Gouvernement.

Art. 152.¹ — Les membres du Parlement peuvent adresser, par voie orale ou en la forme écrite, toute question à tout membre du Gouvernement. La question écrite reçoit en la même forme une réponse dans un délai maximal de trente (30) jours. Pour les questions orales, le délai de réponse ne doit pas excéder trente (30) jours. L'Assemblée Populaire Nationale et le Conseil de la Nation tiennent, alternativement, une séance hebdomadaire consacrée aux réponses du Gouvernement aux questions orales des députés et des membres du Conseil de la Nation. Si l'une des deux chambres estime que la réponse, orale ou écrite, du membre du Gouvernement le justifie, un débat est ouvert dans les conditions que prévoient les règlements intérieurs de l'Assemblée Populaire Nationale et du Conseil de la Nation. Les questions et les réponses sont publiées dans les mêmes conditions que les procès-verbaux des débats du Parlement.

Art. 153. — A l'occasion du débat sur la déclaration de politique générale, l'Assemblée Populaire Nationale peut mettre en cause la responsabilité du Gouvernement par le vote d'une motion de censure. Une telle motion n'est recevable que si elle est signée par le septième (1/7) au moins du nombre des députés.

Art. 154. — La motion de censure doit être approuvée par un vote pris à la majorité des deux tiers (2/3) des députés. Le vote ne peut intervenir que trois (3) jours après le dépôt de la motion de censure.

Art. 155. — Lorsque la motion de censure est approuvée par l'Assemblée Populaire Nationale, le Premier ministre présente la démission du Gouvernement au Président de la République.

Chapitre III : Du pouvoir judiciaire

Art. 156.¹ — Le pouvoir judiciaire est indépendant. Il s'exerce dans le cadre de la loi. Le Président de la République est garant de l'indépendance du pouvoir judiciaire.

Art. 157. — Le pouvoir judiciaire protège la société et les libertés. Il garantit, à tous et à chacun, la sauvegarde de leurs droits fondamentaux.

Art. 158. — La justice est fondée sur les principes de légalité et d'égalité.
Elle est égale pour tous, accessible à tous et s'exprime par le respect du droit.

Art. 159. — La justice est rendue au nom du peuple.

Art. 160.¹ — Les sanctions pénales obéissent aux principes de légalité et de personnalité.
La loi garantit le double degré de juridiction en matière pénale, et en précise les modalités d'application.

Art. 161. — La justice connaît des recours à l'encontre des actes des autorités administratives.

Art. 162.¹ — Les décisions de justice sont motivées et prononcées en audience publique.
Les ordonnances judiciaires sont motivées.

Art. 163.¹ — Tous les organes qualifiés de l'Etat sont requis d'assurer en tout temps, en tout lieu et en toute circonstance, l'exécution des décisions de justice.
Toute entrave à l'exécution d'une décision de justice est punie par la loi.

Art. 164. — La justice est rendue par des magistrats.
Ils peuvent être assistés par des assesseurs populaires, dans les conditions fixées par la loi.

Art. 165. — Le juge n'obéit qu'à la loi.

Art. 166.¹ — Le juge est protégé contre toute forme de pression, intervention ou manœuvre de nature à nuire à l'accomplissement de sa mission ou au respect de son libre arbitre.
Est proscrite toute intervention dans le cours de la justice.
Le juge doit se prémunir de toute attitude susceptible de porter atteinte à son impartialité.
Le juge du siège est inamovible dans les conditions fixées par le statut de la magistrature.
La loi organique détermine les modalités de mise en œuvre de cet article.

Art. 167. — Le magistrat est responsable devant le Conseil supérieur de la magistrature et dans les formes prescrites par la loi, de la manière dont il s'acquitte de sa mission.

Art. 168. — La loi protège le justiciable contre tout abus ou toute déviation du juge.

Art. 169. — Le droit à la défense est reconnu.
En matière pénale, il est garanti.

Art. 170.¹ (nouveau) — L'avocat bénéficie de garanties légales qui lui assurent une protection contre toute forme de pression et lui permettent le libre exercice de sa profession, dans le cadre de la loi.

Art. 171. — La Cour suprême constitue l'organe régulateur de l'activité des cours et tribunaux.
Le Conseil d'Etat constitue l'organe régulateur de l'activité des juridictions administratives.
La Cour suprême et le Conseil d'Etat assurent l'unification de la jurisprudence à travers le pays et veillent au respect de la loi.
Le tribunal des conflits règle les conflits de compétence entre les juridictions de l'ordre judiciaire et les juridictions de l'ordre administratif.

Art. 172. — L'organisation, le fonctionnement et les autres attributions de la Cour suprême, du Conseil d'Etat et du tribunal des conflits, sont fixés par une loi organique.

Art. 173. — Le Conseil supérieur de la magistrature est présidé par le Président de la République.

Art. 174. — Le Conseil supérieur de la magistrature décide, dans les conditions que la loi détermine, des nominations, des mutations et du déroulement de la carrière des magistrats.
Il veille au respect des dispositions du statut de la magistrature et au contrôle de la discipline des magistrats sous la présidence du Premier Président de la Cour suprême.

Art. 175. — Le Conseil supérieur de la magistrature émet un avis consultatif préalable à l'exercice du droit de grâce par le Président de la République.

Art. 176.¹ — La composition, le fonctionnement et les autres attributions du Conseil supérieur de la magistrature, sont fixés par la loi organique.
Le Conseil supérieur de la magistrature dispose de l'autonomie administrative et financière. La loi organique en précise les modalités.

Art. 177. — Il est institué une Haute Cour de l'Etat pour connaître des actes pouvant être qualifiés de haute trahison du Président de la République, des crimes et délits du Premier ministre, commis dans l'exercice de leur fonction.
La composition, l'organisation et le fonctionnement de la Haute Cour de l'Etat, ainsi que les procédures applicables, sont fixés par une loi organique.

TITRE TROISIEME DU CONTROLE, DE LA SURVEILLANCE DES ELECTIONS ET DES INSTITUTIONS CONSULTATIVES

Chapitre I : Du contrôle

Art. 178. — Les assemblées élues assument la fonction de contrôle dans sa dimension populaire.

Art. 179. — Le Gouvernement rend compte, à chaque chambre du Parlement, de l'utilisation des crédits budgétaires qu'elle lui a votés pour chaque exercice budgétaire.
L'exercice est clos en ce qui concerne le Parlement, par le vote par chacune des chambres, d'une loi portant règlement budgétaire pour l'exercice considéré.

Art. 180.¹ — Chacune des deux chambres du Parlement peut, dans le cadre de ses prérogatives, instituer à tout moment des commissions d'enquête sur des affaires d'intérêt général.
Une commission d'enquête ne peut être créée sur des faits qui font l'objet d'une information judiciaire.

Art. 181. — Les institutions et organes de contrôle sont chargés de vérifier la conformité de l'action législative et exécutive avec la Constitution et de vérifier les conditions d'utilisation et de gestion des moyens matériels et des fonds publics.

Art. 182.¹ — Le Conseil constitutionnel est une institution indépendante chargée de veiller au respect de la Constitution.
Le Conseil constitutionnel veille, en outre, à la régularité des opérations de référendum, d'élection du Président de la République et d'élections législatives.
Il étudie dans leur substance, les recours qu'il reçoit sur les résultats provisoires des élections présidentielles et des élections législatives et proclame les résultats définitifs de toutes les opérations prévues à l'alinéa précédent.
Le Conseil constitutionnel est doté de l'autonomie administrative et financière.

Art. 183.¹ — Le Conseil constitutionnel est composé de douze (12) membres : quatre (4) désignés par le Président de la République dont le Président et le vice-président du Conseil, deux (2) élus par l'Assemblée Populaire Nationale, deux (2) élus par le Conseil de la Nation, deux (2) élus par la Cour suprême et deux (2) élus par le Conseil d'Etat.

En cas d'égalité de voix entre les membres du Conseil constitutionnel, la voix de son Président est prépondérante.

Aussitôt élus ou désignés, les membres du Conseil constitutionnel cessent tout autre mandat, fonction, charge, mission, ainsi que toute autre activité ou profession libérale.

Le Président de la République désigne, pour un mandat unique de huit (8) ans le Président et le vice-président du Conseil constitutionnel.

Les autres membres du Conseil constitutionnel remplissent un mandat unique de huit (8) ans et sont renouvelés par moitié tous les quatre (4) ans.

Avant leur entrée en fonction, les membres du Conseil constitutionnel prêtent serment devant le Président de la République dans les termes ci-après :

قضية أي في وأحفظ رية المداولات وأمتنع عن اتخاذ موقف علني بنزاهة وحياد، العظيم أن أمارس وظائف أقسم بالله العلي
"تخضع لاختصاص المجلس الدستوري".

Art. 184. (nouveau) — Les membres du Conseil constitutionnel élus ou désignés doivent :

- être âgés de quarante (40) ans révolus au jour de leur désignation ou de leur élection ;
- jouir d'une expérience professionnelle de quinze (15) ans au moins dans l'enseignement supérieur dans les sciences juridiques, dans la magistrature, dans la profession d'avocat près la Cour suprême ou près le Conseil d'Etat, ou dans une haute fonction de l'Etat.

Art. 185. (nouveau) — Durant leur mandat, le Président, le vice-président et les membres du Conseil constitutionnel jouissent de l'immunité juridictionnelle en matière pénale.

Ils ne peuvent faire l'objet de poursuites, d'arrestations pour crime ou délit, que sur renonciation expresse de l'intéressé à son immunité ou sur autorisation du Conseil constitutionnel.

Art. 186.¹ — Outre les autres attributions qui lui sont expressément conférées par d'autres dispositions de la Constitution, le Conseil constitutionnel se prononce par un avis sur la constitutionnalité des traités, des lois et des règlements.

Le Conseil constitutionnel, saisi par le Président de la République, émet un avis obligatoire sur la constitutionnalité des lois organiques après leur adoption par le Parlement.

Le Conseil constitutionnel se prononce également dans les mêmes formes prévues à l'alinéa précédent sur la conformité à la Constitution du règlement intérieur de chacune des deux chambres du Parlement.

Art. 187.¹ — Le Conseil constitutionnel est saisi par le Président de la République, le Président du Conseil de la Nation, le Président de l'Assemblée Populaire Nationale ou le Premier ministre.

Il peut être saisi également par cinquante (50) députés ou trente (30) membres du Conseil de la Nation. L'exercice de la saisine énoncée aux deux alinéas précédents ne s'étend pas à la saisine en exception d'inconstitutionnalité énoncée à l'article 188 ci-dessous.

Art. 188. (nouveau) — Le Conseil constitutionnel peut être saisi d'une exception d'inconstitutionnalité sur renvoi de la Cour suprême ou du Conseil d'Etat, lorsque l'une des parties au procès soutient devant une juridiction que la disposition législative dont dépend l'issue du litige porte atteinte aux droits et libertés garantis par la Constitution.

Les conditions et les modalités de mise en œuvre de l'alinéa ci-dessus sont fixées par une loi organique.

Art. 189.¹ — Le Conseil constitutionnel délibère à huis-clos ; son avis ou sa décision sont donnés dans les trente (30) jours qui suivent la date de sa saisine. En cas d'urgence, et à la demande du Président de la République, ce délai est ramené à dix (10) jours.

Lorsque le Conseil constitutionnel est saisi sur le fondement de l'article 188 ci-dessus, sa décision est rendue dans les quatre (4) mois qui suivent la date de sa saisine. Ce délai peut être prorogé une seule fois de quatre (4) mois au maximum, sur décision motivée du Conseil, notifiée à la juridiction saisissante.

Le Conseil constitutionnel fixe les règles de son fonctionnement.

Art. 190. — Lorsque le Conseil constitutionnel juge qu'un traité, accord ou convention est inconstitutionnel, sa ratification ne peut avoir lieu.

Art. 191.¹ — Lorsque le Conseil constitutionnel juge qu'une disposition législative ou réglementaire est inconstitutionnelle, celle-ci perd tout effet du jour de la décision du Conseil.
Lorsqu'une disposition législative est jugée inconstitutionnelle sur le fondement de l'article 188 ci-dessus, celle-ci perd tout effet à compter du jour fixé par la décision du Conseil constitutionnel.
Les avis et décisions du Conseil constitutionnel sont définitifs. Ils s'imposent à l'ensemble des pouvoirs publics et aux autorités administratives et juridictionnelles.

Art. 192.¹ — La Cour des comptes est indépendante. Elle est chargée du contrôle a posteriori des finances de l'Etat, des collectivités territoriales, des services publics, ainsi que des capitaux marchands de l'Etat.

La Cour des comptes contribue au développement de la bonne gouvernance et de la transparence dans la gestion des finances publiques.

La Cour des comptes établit un rapport annuel qu'elle adresse au Président de la République, au Président du Conseil de la Nation, au Président de l'Assemblée Populaire Nationale et au Premier ministre.

La loi détermine les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la Cour des comptes et la sanction de ses investigations, ainsi que ses relations avec les autres structures de l'Etat chargées du contrôle et de l'inspection.

Chapitre II : De la surveillance des élections

Art. 193. (nouveau) — Les pouvoirs publics en charge de l'organisation des élections sont tenus de les entourer de transparence et d'impartialité.

A ce titre, la liste électorale est mise à chaque élection, à la disposition des candidats.

La loi organique relative au régime électoral précise les modalités d'application de cette disposition.

Art. 194. (nouveau) — Il est créé une Haute Instance Indépendante de Surveillance des Elections. Elle est présidée par une personnalité nationale nommée par le Président de la République, après consultation des partis politiques.

La Haute Instance dispose d'un comité permanent et déploie ses autres membres dès la convocation du corps électoral.

La Haute Instance est composée à parité :

- de magistrats proposés par le Conseil supérieur de la magistrature, nommés par le Président de la République ;
- et de compétences indépendantes choisies parmi la société civile, nommées par le Président de la République.

La Haute Instance veille à la transparence et à la probité des élections présidentielles, législatives et locales et du référendum, depuis la convocation du corps électoral jusqu'à la proclamation des résultats provisoires du scrutin.

Le comité permanent de la Haute Instance veille notamment :

- à la supervision des opérations de révision des listes électorales par l'administration ;
- à la formulation de recommandations pour l'amélioration du dispositif législatif et réglementaire régissant les opérations électorales ;
- à l'organisation de cycles de formation civique au bénéfice des formations politiques, sur la surveillance des scrutins et la formulation des recours.

La loi organique précise les modalités d'application du présent article.

Chapitre III : Des institutions consultatives

Art. 195. — Il est institué auprès du Président de la République, un Haut Conseil Islamique, chargé notamment :

- d'encourager et de promouvoir l'Ijtihad ;
- d'émettre son avis au regard des prescriptions religieuses sur ce qui lui est soumis ;
- de présenter un rapport périodique d'activité au Président de la République.

Art. 196. — Le Haut Conseil Islamique est composé de quinze (15) membres, dont un Président, désignés par le Président de la République, parmi les hautes compétences nationales dans les différentes sciences.

Art. 197. — Il est institué un Haut Conseil de Sécurité présidé par le Président de la République. Cet organe est chargé de donner à celui-ci des avis sur toutes les questions relatives à la sécurité nationale.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du Haut Conseil de Sécurité sont fixées par le Président de la République.

Art. 198. (nouveau) — Il est institué un Conseil National des Droits de l'Homme, ci-dessous dénommé «le Conseil», placé auprès du Président de la République garant de la Constitution. Il jouit de l'autonomie administrative et financière.

Art. 199. (nouveau) — Le Conseil assure une mission de surveillance, d'alerte précoce et d'évaluation en matière de respect des droits de l'Homme.

Sans préjudice des attributions du pouvoir judiciaire, le Conseil examine toute situation d'atteinte aux droits de l'Homme constatée ou portée à sa connaissance, et entreprend toute action appropriée. Il porte les résultats de ses investigations à la connaissance des autorités administratives concernées et, le cas échéant, devant les juridictions compétentes.

Le Conseil initie des actions de sensibilisation, d'information et de communication pour la promotion des droits de l'Homme.

Il émet également des avis, propositions et recommandations relatives à la promotion et à la protection des droits de l'Homme.

Le Conseil élabore un rapport annuel qu'il adresse au Président de la République, au Parlement et au Premier ministre, et qu'il rend public également.

La loi fixe la composition et les modalités de désignation des membres du Conseil ainsi que les règles relatives à son organisation et à son fonctionnement.

Art. 200. (nouveau) — Il est créé un Conseil supérieur de la jeunesse, instance consultative placée auprès du Président de la République.

Le Conseil regroupe des représentants de la jeunesse et des représentants du Gouvernement et des institutions publiques en charge des questions de la jeunesse.

Art. 201. (nouveau) — Le Conseil supérieur de la jeunesse formule des avis et des recommandations au sujet des questions relatives aux besoins de la jeunesse ainsi qu'à son épanouissement dans les domaines économique, social, culturel et sportif.

Le Conseil contribue également à la promotion, au sein de la jeunesse, des valeurs nationales, de la conscience patriotique, de l'esprit civique et de la solidarité sociale.

Art. 202. (nouveau) — Il est institué un Organe national de prévention et de lutte contre la corruption, autorité administrative indépendante, placée auprès du Président de la République.

Il jouit de l'autonomie administrative et financière.

L'indépendance de l'Organe est notamment garantie par la prestation de serment de ses membres et fonctionnaires, ainsi que par la protection qui leur est assurée contre toute forme de pression ou d'intimidation, de menaces, outrages, injures ou attaques de quelque nature que ce soit, dont ils peuvent être l'objet à l'occasion de leur mission.

Art. 203. (nouveau) — L'Organe a pour mission notamment de proposer et de contribuer à animer une politique globale de prévention de la corruption, consacrant les principes de l'Etat de droit et reflétant

l'intégrité, la transparence ainsi que la responsabilité dans la gestion des biens et des deniers publics. L'Organe adresse au Président de la République un rapport annuel d'évaluation de ses activités liées à la prévention et à la lutte contre la corruption, mentionnant les insuffisances qu'il a relevées en la matière et des recommandations proposées, le cas échéant.

Art. 204. (nouveau) — Le Conseil national économique et social, ci-dessous dénommé «le Conseil», est un cadre de dialogue, de concertation et de proposition dans le domaine économique et social. Il est le conseiller du Gouvernement.

Art. 205. (nouveau) — Le Conseil a notamment pour mission :

- d'offrir un cadre de participation de la société civile à la concertation nationale sur les politiques de développement économique et social ;
- d'assurer la permanence du dialogue et de la concertation entre les partenaires économiques et sociaux nationaux ;
- d'évaluer et d'étudier les questions d'intérêt national dans les domaines économique, social, de l'éducation, de la formation et de l'enseignement supérieur ;
- de faire des propositions et des recommandations au Gouvernement.

Art. 206. (nouveau) — Il est créé un Conseil national de la recherche scientifique et des technologies ci-dessous dénommé «le Conseil».

Art. 207. (nouveau) — Le Conseil a notamment pour mission :

- de promouvoir la recherche nationale dans les domaines de l'innovation technologique et scientifique ;
- de proposer les mesures permettant le développement des capacités nationales de recherche-développement ;
- d'évaluer l'efficacité des dispositifs nationaux de valorisation des résultats de la recherche au profit de l'économie nationale dans le cadre du développement durable.

Le Conseil est présidé par une compétence nationale reconnue, nommée par le Président de la République.

Les autres missions, l'organisation et la composition du Conseil sont fixées par la loi.

TITRE QUATRIEME DE LA REVISION CONSTITUTIONNELLE

Art. 208. — La révision constitutionnelle est décidée à l'initiative du Président de la République. Elle est votée en termes identiques par l'Assemblée Populaire Nationale et le Conseil de la Nation dans les mêmes conditions qu'un texte législatif. Elle est soumise par référendum à l'approbation du peuple dans les cinquante (50) jours qui suivent son adoption. La révision constitutionnelle, approuvée par le peuple, est promulguée par le Président de la République.

Art. 209. — La loi portant projet de révision constitutionnelle repoussée par le peuple, devient caduque. Elle ne peut être à nouveau soumise au peuple durant la même législature.

Art. 210. — Lorsque de l'avis motivé du Conseil constitutionnel, un projet de révision constitutionnelle ne porte aucunement atteinte aux principes généraux régissant la société algérienne, aux droits et libertés de l'Homme et du Citoyen, ni n'affecte d'aucune manière les équilibres fondamentaux des pouvoirs et des institutions, le Président de la République peut directement promulguer la loi portant révision constitutionnelle sans la soumettre à référendum populaire si elle obtient les trois-quarts (3/4) des voix des membres des deux chambres du Parlement.

Art. 211. — Les trois-quarts (3/4) des membres des deux chambres du Parlement réunis ensemble, peuvent proposer une révision constitutionnelle et la présenter au Président de la République qui peut la soumettre à référendum.
Si son approbation est obtenue, elle est promulguée.

Art. 212.⁴ — Toute révision constitutionnelle ne peut porter atteinte :

- 1– au caractère républicain de l'Etat ;
- 2– à l'ordre démocratique, basé sur le multipartisme ;
- 3– à l'Islam, en tant que religion de l'Etat ;
- 4– à l'Arabe, comme langue nationale et officielle ;
- 5– aux libertés fondamentales, aux droits de l'Homme et du Citoyen ;
- 6– à l'intégrité et à l'unité du territoire national ;
- 7– à l'emblème national et à l'hymne national en tant que symboles de la Révolution et de la République ;
- 8– à la rééligibilité une seule fois du Président de la République.

DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Art. 213. (nouveau) — Les lois ordinaires en vigueur érigées par la présente Constitution en lois organiques demeurent applicables jusqu'à leur modification ou remplacement suivant les procédures constitutionnelles.

Art. 214. (nouveau) — Le Conseil constitutionnel dans sa représentation actuelle continue d'assurer les prérogatives qui lui sont dévolues par la présente Constitution, les mandats de ses membres actuels prenant fin à l'expiration de leurs durées respectives.

Toute modification ou ajout se fera suivant les conditions et procédures prévues par la présente Constitution au plus tard dans les six (6) mois qui suivent sa promulgation.

Le renouvellement de la moitié des membres du Conseil constitutionnel élus ou désignés dans le cadre de la présente Constitution s'effectue à l'issue de la quatrième (4^{ème}) année du mandat par tirage au sort.

Art. 215. (nouveau) — En attendant de réunir toutes les conditions nécessaires à la mise en œuvre des dispositions de l'article 188 de la Constitution et afin d'en garantir la prise en charge effective, le mécanisme prévu par celui-ci sera mis en place après un délai de trois (3) ans suivant l'entrée en vigueur de ces dispositions.

Art. 216. (nouveau) — L'Instance chargée de la promotion et de la protection des droits de l'Homme continuera à assurer ses prérogatives jusqu'à la mise en œuvre des dispositions des articles 198 et 199 de la Constitution.

Art. 217. (nouveau) — Le texte de la révision constitutionnelle approuvé fait l'objet d'une harmonisation de la numérotation de ses articles.

Art. 218.¹ — Le Président de la République promulgue le texte de la révision constitutionnelle, approuvé, qui sera exécuté comme loi fondamentale de la République.

Traduction des termes du serment prévu à l'article 90 de la Constitution:

«Fidèle au sacrifice suprême et à la mémoire sacrée de nos martyrs ainsi qu'aux idéaux de la Révolution de Novembre éternelle, je jure par Dieu Tout Puissant de respecter et de glorifier la religion islamique, de défendre la Constitution, de veiller à la continuité de l'Etat, de réunir les conditions nécessaires au fonctionnement normal des institutions et de l'ordre constitutionnel, d'œuvrer au renforcement du processus démocratique, de respecter le libre choix du peuple, ainsi que les institutions et lois de la République, de préserver l'intégrité du territoire national, l'unité du peuple et

de la nation, de protéger les libertés et droits fondamentaux de l'Homme et du Citoyen, de travailler sans relâche au développement et à la prospérité du peuple et d'œuvrer de toutes mes forces à la réalisation des grands idéaux de justice, de liberté et de paix dans le monde.

Dieu en est témoin »

Traduction des termes du serment prévu à l'article 183 de la Constitution:

«Je jure par Dieu Tout Puissant d'exercer en toute impartialité et neutralité mes fonctions, de préserver le secret des délibérations et de m'interdire de prendre une position publique sur toute question relevant de la compétence du Conseil constitutionnel».

(1) : Révision Constitutionnelle du 6 mars 2016

(2) : Révision Constitutionnelle du 10 avril 2002 et du 6 mars 2016

(3) : Révision Constitutionnelle du 15 novembre 2008

(4) : Révision Constitutionnelle du 15 novembre 2008 et du 6 mars 2016

Constitution belge

[TITRE Ier](#): DE LA BELGIQUE FÉDÉRALE, DE SES COMPOSANTES ET DE SON TERRITOIRE

[TITRE Ierbis](#) : DES OBJECTIFS DE POLITIQUE GÉNÉRALE DE LA BELGIQUE FÉDÉRALE, DES COMMUNAUTÉS ET DES RÉGIONS

[TITRE II](#): DES BELGES ET DE LEURS DROITS

[TITRE III](#): DES POUVOIRS

[CHAPITRE Ier](#): DES CHAMBRES FÉDÉRALES

[Section I^{ère}](#): De la Chambre des représentants

[Section II](#): Du Sénat

[CHAPITRE II](#): DU POUVOIR LÉGISLATIF FÉDÉRAL

[CHAPITRE III](#): DU ROI ET DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

[Section I^{ère}](#): Du Roi

[Section II](#): Du Gouvernement fédéral

[Section III](#): Des compétences

[CHAPITRE IV](#): DES COMMUNAUTÉS ET DES RÉGIONS

[Section I^{ère}](#): Des organes

[Sous-section I^{ère}](#): Des Parlements de communauté et de région

[Sous-section II](#): Des Gouvernements de communauté et de région

[Section II](#): Des compétences

[Sous-section I](#): Des compétences des communautés

[Sous-section II](#): Des compétences des régions

[Sous-section III](#): Dispositions spéciales

[CHAPITRE V](#): DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE, DE LA PRÉVENTION ET DU RÈGLEMENT DE CONFLITS

[Section I^{ère}](#): De la prévention des conflits de compétence

[Section II](#): De la Cour constitutionnelle

[Section III](#): De la prévention et du règlement des conflits d'intérêts

[CHAPITRE VI](#): DU POUVOIR JUDICIAIRE

[CHAPITRE VII](#): DU CONSEIL D'ÉTAT ET DES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES

[CHAPITRE VIII](#): DES INSTITUTIONS PROVINCIALES ET COMMUNALES

[TITRE IV](#): DES RELATIONS INTERNATIONALES

[TITRE V](#): DES FINANCES

[TITRE VI](#): DE LA FORCE PUBLIQUE

[TITRE VII](#): DISPOSITIONS GÉNÉRALES

[TITRE VIII](#): DE LA RÉVISION DE LA CONSTITUTION

[TITRE IX](#): ENTRÉE EN VIGUEUR ET DISPOSITIONS TRANSITOIRES

TITRE Ier

DE LA BELGIQUE FÉDÉRALE, DE SES COMPOSANTES ET DE SON TERRITOIRE

- *Art. 1^{er}*

La Belgique est un État fédéral qui se compose des communautés et des régions.

- *Art. 2*

La Belgique comprend trois communautés : la Communauté française, la Communauté flamande et la Communauté germanophone.

- *Art. 3*

La Belgique comprend trois régions : la Région wallonne, la Région flamande et la Région bruxelloise.

- *Art. 4*

La Belgique comprend quatre régions linguistiques : la région de langue française, la région de langue néerlandaise, la région bilingue de Bruxelles-Capitale et la région de langue allemande.

Chaque commune du Royaume fait partie d'une de ces régions linguistiques.

Les limites des quatre régions linguistiques ne peuvent être changées ou rectifiées que par une loi adoptée à la majorité des suffrages dans chaque groupe linguistique de chacune des Chambres, à la condition que la majorité des membres de chaque groupe se trouve réunie et pour autant que le total des votes positifs émis dans les deux groupes linguistiques atteigne les deux tiers des suffrages exprimés.

- *Art. 5*

La Région wallonne comprend les provinces suivantes : le Brabant wallon, le Hainaut, Liège, le Luxembourg et Namur. La Région flamande comprend les provinces suivantes: Anvers, le Brabant flamand, la Flandre occidentale, la Flandre orientale et le Limbourg.

Une loi peut soustraire certains territoires dont elle fixe les limites, à la division en provinces, les faire relever directement du pouvoir exécutif fédéral et les soumettre à un statut propre. Cette loi doit être adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa.

- *Art. 6*

Les subdivisions des provinces ne peuvent être établies que par la loi.

- *Art. 7*

Les limites de l'État, des provinces et des communes ne peuvent être changées ou rectifiées qu'en vertu d'une loi.

TITRE Ier bis

DES OBJECTIFS DE POLITIQUE GÉNÉRALE DE LA

BELGIQUE FÉDÉRALE, DES COMMUNAUTÉS ET DES RÉGIONS

- [Art. 7bis](#)

Dans l'exercice de leurs compétences respectives, l'Etat fédéral, les communautés et les régions poursuivent les objectifs d'un développement durable, dans ses dimensions sociale, économique et environnementale, en tenant compte de la solidarité entre les générations.

TITRE II DES BELGES ET DE LEURS DROITS

- [Art. 8](#)

La qualité de Belge s'acquiert, se conserve et se perd d'après les règles déterminées par la loi civile.

La Constitution et les autres lois relatives aux droits politiques, déterminent quelles sont, outre cette qualité, les conditions nécessaires pour l'exercice de ces droits.

Par dérogation à l'alinéa 2, la loi peut organiser le droit de vote des citoyens de l'Union européenne n'ayant pas la nationalité belge, conformément aux obligations internationales et supranationales de la Belgique.

Le droit de vote visé à l'alinéa précédent peut être étendu par la loi aux résidents en Belgique qui ne sont pas des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, dans les conditions et selon les modalités déterminées par ladite loi.

Disposition transitoire

La loi visée à l'alinéa 4 ne peut pas être adoptée avant le 1^{er} janvier 2001.

- *Art. 9*

La naturalisation est accordée par le pouvoir législatif fédéral.

- [Art. 10](#)

Il n'y a dans l'État aucune distinction d'ordres.

Les Belges sont égaux devant la loi; seuls ils sont admissibles aux emplois civils et militaires, sauf les exceptions qui peuvent être établies par une loi pour des cas particuliers.

L'égalité des femmes et des hommes est garantie.

- *Art. 11*

La jouissance des droits et libertés reconnus aux Belges doit être assurée sans discrimination.

A cette fin, la loi et le décret garantissent notamment les droits et libertés des minorités idéologiques et philosophiques.

- [Art. 11bis](#)

La loi, le décret ou la règle visée à l'article 134 garantissent aux femmes et aux hommes l'égal exercice de leurs droits et libertés, et favorisent notamment leur égal accès aux mandats électifs et publics.

Le Conseil des ministres et les Gouvernements de communauté et de région comptent des personnes de sexe différent.

La loi, le décret ou la règle visée à l'article 134 organisent la présence de personnes de sexe différent au sein des députations permanentes des conseils provinciaux, des collèges des bourgmestre et échevins, des conseils de l'aide sociale, des bureaux permanents des centres publics d'aide sociale et dans les exécutifs de tout autre organe territorial interprovincial, supracommunal, intercommunal ou intracommunal.

L'alinéa qui précède ne s'applique pas lorsque la loi, le décret ou la règle visée à l'article 134 organisent l'élection directe des députés permanents des conseils provinciaux, des échevins, des membres du conseil de l'aide sociale, des membres du bureau permanent des centres publics d'aide sociale ou des membres des exécutifs de tout autre organe territorial interprovincial, supracommunal, intercommunal ou intracommunal.

- *Art. 12*

La liberté individuelle est garantie.

Nul ne peut être poursuivi que dans les cas prévus par la loi, et dans la forme qu'elle prescrit.

Hors le cas de flagrant délit, nul ne peut être arrêté qu'en vertu de l'ordonnance motivée du juge, qui doit être signifiée au moment de l'arrestation, ou au plus tard dans les vingt-quatre heures.

- *Art. 13*

Nul ne peut être distrait, contre son gré, du juge que la loi lui assigne.

- *Art. 14*

Nulle peine ne peut être établie ni appliquée qu'en vertu de la loi.

- [Art. 14bis](#)

La peine de mort est abolie.

- *Art. 15*

Le domicile est inviolable; aucune visite domiciliaire ne peut avoir lieu que dans les cas prévus par la loi et dans la forme qu'elle prescrit.

- *Art. 16*

Nul ne peut être privé de sa propriété que pour cause d'utilité publique, dans les cas et de la manière établis par la loi, et moyennant une juste et préalable indemnité.

- *Art. 17*

La peine de la confiscation des biens ne peut être établie.

- *Art. 18*

La mort civile est abolie; elle ne peut être rétablie.

- *Art. 19*

La liberté des cultes, celle de leur exercice public, ainsi que la liberté de manifester ses opinions en toute matière, sont garanties, sauf la répression des délits commis à l'occasion de l'usage de ces libertés.

- *Art. 20*

Nul ne peut être contraint de concourir d'une manière quelconque aux actes et aux cérémonies d'un culte, ni d'en observer les jours de repos.

- *Art. 21*

L'État n'a le droit d'intervenir ni dans la nomination ni dans l'installation des ministres d'un culte quelconque, ni de défendre à ceux-ci de correspondre avec leurs supérieurs, et de publier leurs actes, sauf, en ce dernier cas, la responsabilité ordinaire en matière de presse et de publication.

Le mariage civil devra toujours précéder la bénédiction nuptiale, sauf les exceptions à établir par la loi, s'il y a lieu.

- *Art. 22*

Chacun a droit au respect de sa vie privée et familiale, sauf dans les cas et conditions fixés par la loi.

La loi, le décret ou la règle visée à l'article 134 garantissent la protection de ce droit.

- [Art. 22bis\(seconde modification\)](#)

Chaque enfant a droit au respect de son intégrité morale, physique, psychique et sexuelle.

Chaque enfant a le droit de s'exprimer sur toute question qui le concerne; son opinion est prise en considération, eu égard à son âge et à son discernement.

Chaque enfant a le droit de bénéficier des mesures et services qui concourent à son développement.

Dans toute décision qui le concerne, l'intérêt de l'enfant est pris en considération de manière primordiale.

La loi, le décret ou la règle visée à l'article 134 garantissent ces droits de l'enfant.

- *Art. 23*

Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine.

à cette fin, la loi, le décret ou la règle visée à l'article 134 garantissent, en tenant compte des obligations correspondantes, les droits économiques, sociaux et culturels, et déterminent les conditions de leur exercice.

Ces droits comprennent notamment :

1° le droit au travail et au libre choix d'une activité professionnelle dans le cadre d'une politique générale de l'emploi, visant entre autres à assurer un niveau d'emploi aussi stable et élevé que possible, le droit à des conditions de travail et à une rémunération équitables, ainsi que le droit d'information, de consultation et de négociation collective;

2° le droit à la sécurité sociale, à la protection de la santé et à l'aide sociale, médicale et juridique;

3° le droit à un logement décent;

4° le droit à la protection d'un environnement sain;

5° le droit à l'épanouissement culturel et social ;

6° le droit aux prestations familiales.

Art. 24

§ 1^{er}. L'enseignement est libre; toute mesure préventive est interdite; la répression des délits n'est réglée que par la loi ou le décret.

La communauté assure le libre choix des parents.

La communauté organise un enseignement qui est neutre. La neutralité implique notamment le respect des conceptions philosophiques, idéologiques ou religieuses des parents et des élèves.

Les écoles organisées par les pouvoirs publics offrent, jusqu'à la fin de l'obligation scolaire, le choix entre l'enseignement d'une des religions reconnues et celui de la morale non confessionnelle.

§ 2. Si une communauté, en tant que pouvoir organisateur, veut déléguer des compétences à un ou plusieurs organes autonomes, elle ne le pourra que par décret adopté à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

§ 3. Chacun a droit à l'enseignement dans le respect des libertés et droits fondamentaux. L'accès à l'enseignement est gratuit jusqu'à la fin de l'obligation scolaire.

Tous les élèves soumis à l'obligation scolaire ont droit, à charge de la communauté, à une éducation morale ou religieuse.

§ 4. Tous les élèves ou étudiants, parents, membres du personnel et établissements d'enseignement sont égaux devant la loi ou le décret. La loi et le décret prennent en compte les différences objectives, notamment les caractéristiques propres à chaque pouvoir organisateur, qui justifient un traitement approprié.

§ 5. L'organisation, la reconnaissance ou le subventionnement de l'enseignement par la communauté sont réglés par la loi ou le décret.

- *Art. 25*

La presse est libre; la censure ne pourra jamais être établie; il ne peut être exigé de cautionnement des écrivains, éditeurs ou imprimeurs.

Lorsque l'auteur est connu et domicilié en Belgique, l'éditeur, l'imprimeur ou le distributeur ne peut être poursuivi.

- *Art. 26*

Les Belges ont le droit de s'assembler paisiblement et sans armes, en se conformant aux lois qui peuvent régler l'exercice de ce droit, sans néanmoins le soumettre à une autorisation préalable.

Cette disposition ne s'applique point aux rassemblements en plein air, qui restent entièrement soumis aux lois de police.

- *Art. 27*

Les Belges ont le droit de s'associer; ce droit ne peut être soumis à aucune mesure préventive.

- *Art. 28*

Chacun a le droit d'adresser aux autorités publiques des pétitions signées par une ou plusieurs personnes.

Les autorités constituées ont seules le droit d'adresser des pétitions en nom collectif.

- *Art. 29*

Le secret des lettres est inviolable.

La loi détermine quels sont les agents responsables de la violation du secret des lettres confiées à la poste.

- *Art. 30*

L'emploi des langues usitées en Belgique est facultatif; il ne peut être réglé que par la loi, et seulement pour les actes de l'autorité publique et pour les affaires judiciaires.

- *Art. 31*

Nulle autorisation préalable n'est nécessaire pour exercer des poursuites contre les fonctionnaires publics, pour faits de leur administration, sauf ce qui est statué à l'égard des ministres et des membres des Gouvernements de communauté et de région.

- *Art. 32*

Chacun a le droit de consulter chaque document administratif et de s'en faire remettre copie, sauf dans les cas et conditions fixés par la loi, le décret ou la règle visée à l'article 134.

TITRE III DES POUVOIRS

- *Art. 33*

Tous les pouvoirs émanent de la Nation.

Ils sont exercés de la manière établie par la Constitution.

- *Art. 34*

L'exercice de pouvoirs déterminés peut être attribué par un traité ou par une loi à des institutions de droit international public.

- *Art. 35*

L'autorité fédérale n'a de compétences que dans les matières que lui attribuent formellement la Constitution et les lois portées en vertu de la Constitution même.

Les communautés ou les régions, chacune pour ce qui la concerne, sont compétentes pour les autres matières, dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi. Cette loi doit être adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa.

Disposition transitoire

La loi visée à l'alinéa 2 détermine la date à laquelle le présent article entre en vigueur. Cette date ne peut pas être antérieure à la date d'entrée en vigueur du nouvel article à insérer au titre III de la Constitution, déterminant les compétences exclusives de l'autorité fédérale.

- *Art. 36*

Le pouvoir législatif fédéral s'exerce collectivement par le Roi, la Chambre des représentants et le Sénat.

- *Art. 37*

Au Roi appartient le pouvoir exécutif fédéral, tel qu'il est réglé par la Constitution.

- *Art. 38*

Chaque communauté a les attributions qui lui sont reconnues par la Constitution ou par les lois prises en vertu de celle-ci.

- *Art. 39*

La loi attribue aux organes régionaux qu'elle crée et qui sont composés de mandataires élus, la compétence de régler les matières qu'elle détermine, à l'exception de celles visées aux articles 30 et 127 à 129, dans le ressort et selon le mode qu'elle établit. Cette loi doit être adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa.

-

Art. 39bis

à l'exclusion des matières relatives aux finances ou au budget ou des matières qui sont réglées à une majorité des deux tiers des suffrages exprimés, les matières exclusivement attribuées

aux organes régionaux peuvent faire l'objet d'une consultation populaire dans la région concernée.

La règle visée à l'article 134 règle les modalités et l'organisation de la consultation populaire et est adoptée à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, à la condition que la majorité des membres du Parlement concerné se trouve réunie. Une loi, adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa, prévoit des conditions de majorité supplémentaires en ce qui concerne le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

- *Art. 39ter*

La loi, le décret ou la règle visée à l'article 134 qui règle les élections de la Chambre des représentants ou d'un Parlement de communauté ou de région, et qui est promulgué moins d'un an avant la date prévue de la fin de la législature, entre en vigueur au plus tôt un an après sa promulgation.

Disposition transitoire

Le présent article entre en vigueur le jour des premières élections pour le Parlement européen suivant la publication du présent article au Moniteur belge.

- *Art. 40*

Le pouvoir judiciaire est exercé par les cours et tribunaux.

Les arrêts et jugements sont exécutés au nom du Roi.

- [Art. 41 \(modification de la terminologie\)](#)

Les intérêts exclusivement communaux ou provinciaux sont réglés par les conseils communaux ou provinciaux, d'après les principes établis par la Constitution. Toutefois, en exécution d'une loi adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa, la règle visée à l'article 134 peut supprimer les institutions provinciales. Dans ce cas, la règle visée à l'article 134 peut les remplacer par des collectivités supracommunales dont les conseils règlent les intérêts exclusivement supracommunaux d'après les principes établis par la Constitution. La règle visée à l'article 134 doit être adoptée à la majorité des deux tiers des suffrages émis, à la condition que la majorité des membres du Parlement concerné se trouve réunie.

La règle visée à l'article 134 définit les compétences, les règles de fonctionnement et le mode d'élection des organes territoriaux intracommunaux pouvant régler des matières d'intérêt communal.

Ces organes territoriaux intracommunaux sont créés dans les communes de plus de 100.000 habitants à l'initiative de leur conseil communal. Leurs membres sont élus directement. En exécution d'une loi adoptée à la majorité définie à l'article 4, dernier alinéa, le décret ou la règle visée à l'article 134 règle les autres conditions et le mode suivant lesquels de tels organes territoriaux intracommunaux peuvent être créés.

Ce décret et la règle visée à l'article 134 ne peuvent être adoptés qu'à la majorité des deux tiers des suffrages émis, à la condition que la majorité des membres du Parlement concerné se trouve réunie.

Les matières d'intérêt communal, supracommunal ou provincial peuvent faire l'objet d'une consultation populaire dans la commune, la collectivité supracommunale ou la province concernée. La règle visée à l'article 134 règle les modalités et l'organisation de la consultation populaire.

CHAPITRE Ier DES CHAMBRES FÉDÉRALES

- *Art. 42*

Les membres des deux Chambres représentent la Nation, et non uniquement ceux qui les ont élus.

- *Art. 43*

§ 1er. Pour les cas déterminés dans la Constitution, les membres élus de la Chambre des représentants sont répartis en un groupe linguistique français et un groupe linguistique néerlandais, de la manière fixée par la loi.

§ 2. Pour les cas déterminés dans la Constitution, les sénateurs, à l'exception du sénateur désigné par le Parlement de la Communauté germanophone, sont répartis en un groupe linguistique français et un groupe linguistique néerlandais.

Les sénateurs visés à l'article 67, § 1er, 2° à 4° et 7°, forment le groupe linguistique français du Sénat. Les sénateurs visés à l'article 67, § 1er, 1° et 6°, forment le groupe linguistique néerlandais du Sénat.

Disposition transitoire

Le présent article entre en vigueur le jour des élections en vue du renouvellement intégral des Parlements de communauté et de région en 2014.

Jusqu'à ce jour, les dispositions suivantes sont d'application :

« § 1er. Pour les cas déterminés dans la Constitution, les membres élus de chaque Chambre sont répartis en un groupe linguistique français et un groupe linguistique néerlandais, de la manière fixée par la loi.

§ 2. Les sénateurs visés à l'article 67, § 1er, 2°, 4° et 7°, forment le groupe linguistique français du Sénat. Les sénateurs visés à l'article 67, § 1er, 1°, 3° et 6°, forment le groupe linguistique néerlandais du Sénat. ».

- *Art. 44*

Les Chambres se réunissent de plein droit, chaque année, le deuxième mardi d'octobre, à moins qu'elles n'aient été réunies antérieurement par le Roi.

Les Chambres doivent rester réunies chaque année au moins quarante jours. Le Sénat est un organe non permanent.

Le Roi prononce la clôture de la session.

Le Roi a le droit de convoquer extraordinairement les Chambres.

Disposition transitoire

La deuxième phrase de l'alinéa 2 entre en vigueur le jour des élections en vue du renouvellement intégral des Parlements de communauté et de région en 2014.

- *Art. 45*

Le Roi peut ajourner les Chambres. Toutefois, l'ajournement ne peut excéder le terme d'un mois, ni être renouvelé dans la même session sans l'assentiment des Chambres.

- *Art. 46*

Le Roi n'a le droit de dissoudre la Chambre des représentants que si celle-ci, à la majorité absolue de ses membres :

1° soit rejette une motion de confiance au Gouvernement fédéral et ne propose pas au Roi, dans un délai de trois jours à compter du jour du rejet de la motion, la nomination d'un successeur au Premier Ministre;

2° soit adopte une motion de méfiance à l'égard du Gouvernement fédéral et ne propose pas simultanément au Roi la nomination d'un successeur au Premier Ministre.

Les motions de confiance et de méfiance ne peuvent être votées qu'après un délai de quarante-huit heures suivant le dépôt de la motion.

En outre, le Roi peut, en cas de démission du Gouvernement fédéral, dissoudre la Chambre des représentants après avoir reçu son assentiment exprimé à la majorité absolue de ses membres.

L'acte de dissolution contient la convocation des électeurs dans les quarante jours et de la Chambre des représentants dans les deux mois.

En cas de dissolution des deux Chambres, conformément à l'article 195, les Chambres sont convoquées dans les trois mois.

En cas de dissolution anticipée, la nouvelle législature fédérale ne pourra courir au-delà du jour des premières élections pour le Parlement européen suivant cette dissolution.

Disposition transitoire

Une loi, adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa, détermine, après les élections pour le Parlement européen de 2014, la date d'entrée en vigueur de l'alinéa 6. Cette date correspond à la date d'entrée en vigueur de l'article 65, alinéa 3, et de l'article 118, § 2, alinéa 4.

Les alinéas 4 et 5 entrent en vigueur le jour des élections en vue du renouvellement intégral des Parlements de communauté et de région en 2014. Jusqu'à cette date, les dispositions suivantes sont d'application en lieu et place des alinéas 4 et 5 :

« La dissolution de la Chambre des représentants entraîne la dissolution du Sénat.

L'acte de dissolution contient la convocation des électeurs dans les quarante jours et la convocation des Chambres dans les deux mois.

La dissolution de la Chambre des représentants qui conduirait aux élections législatives fédérales qui auraient lieu le même jour que les élections pour les Parlements de communauté et de région en 2014, entraîne la dissolution du Sénat. Les électeurs pour la Chambre des représentants sont convoqués dans les quarante jours. Les Chambres sont convoquées dans les trois mois.».

- *Art. 47*

Les séances des Chambres sont publiques.

Néanmoins, chaque Chambre se forme en comité secret, sur la demande de son président ou de dix membres.

Elle décide ensuite, à la majorité absolue, si la séance doit être reprise en public sur le même sujet.

- *Art. 48*

Chaque Chambre vérifie les pouvoirs de ses membres et juge les contestations qui s'élèvent à ce sujet.

- *Art. 49*

On ne peut être à la fois membre des deux Chambres.

- *Art. 50*

Le membre de l'une des deux Chambres, nommé par le Roi en qualité de ministre et qui l'accepte, cesse de siéger et reprend son mandat lorsqu'il a été mis fin par le Roi à ses fonctions de ministre. La loi prévoit les modalités de son remplacement dans la Chambre concernée.

- *Art. 51*

Le membre de l'une des deux Chambres nommé par le Gouvernement fédéral à toute autre fonction salariée que celle de ministre et qui l'accepte, cesse immédiatement de siéger et ne reprend ses fonctions qu'en vertu d'une nouvelle élection.

- *Art. 52*

A chaque session, chacune des Chambres nomme son président, ses vice-présidents, et compose son bureau.

- *Art. 53*

Toute résolution est prise à la majorité absolue des suffrages, sauf ce qui sera établi par les règlements des Chambres à l'égard des élections et présentations.

En cas de partage des voix, la proposition mise en délibération est rejetée.

Aucune des deux Chambres ne peut prendre de résolution qu'autant que la majorité de ses membres se trouve réunie.

- *Art. 54*

Sauf pour les budgets ainsi que pour les lois qui requièrent une majorité spéciale, une motion motivée, signée par les trois quarts au moins des membres d'un des groupes linguistiques et introduite après le dépôt du rapport et avant le vote final en séance publique, peut déclarer que les dispositions d'un projet ou d'une proposition de loi qu'elle désigne sont de nature à porter gravement atteinte aux relations entre les communautés.

Dans ce cas, la procédure parlementaire est suspendue et la motion est déferée au Conseil des ministres qui, dans les trente jours, donne son avis motivé sur la motion et invite la Chambre saisie à se prononcer soit sur cet avis, soit sur le projet ou la proposition éventuellement amendés.

Cette procédure ne peut être appliquée qu'une seule fois par les membres d'un groupe linguistique à l'égard d'un même projet ou d'une même proposition de loi.

- *Art. 55*

Les votes sont émis par assis et levé ou par appel nominal; sur l'ensemble des lois, il est toujours voté par appel nominal. Les élections et présentations de candidats se font au scrutin secret.

- *Art. 56*

La Chambre des représentants a le droit d'enquête.

Le Sénat peut, à la demande de quinze de ses membres, de la Chambre des représentants, d'un Parlement de communauté ou de région ou du Roi, décider à la majorité absolue des suffrages exprimés, avec au moins un tiers des suffrages exprimés dans chaque groupe linguistique, qu'une question, ayant également des conséquences pour les compétences des communautés ou des régions, fasse l'objet d'un rapport d'information. Le rapport est approuvé à la majorité absolue des suffrages exprimés, avec au moins un tiers des suffrages exprimés dans chaque groupe linguistique.

Disposition transitoire

Le présent article entre en vigueur le jour des élections en vue du renouvellement intégral des Parlements de communauté et de région en 2014. Jusqu'à ce jour, la disposition suivante est d'application :

«Chaque Chambre a le droit d'enquête.».

- *Art. 57*

Il est interdit de présenter en personne des pétitions aux Chambres.

La Chambre des représentants a le droit de renvoyer aux ministres les pétitions qui lui sont adressées. Les ministres sont tenus de donner des explications sur leur contenu, chaque fois que la Chambre l'exige.

Disposition transitoire

L'alinéa 2 entre en vigueur le jour des élections en vue du renouvellement intégral des Parlements de communauté et de région en 2014. Jusqu'à ce jour, la disposition suivante est d'application en lieu et place de l'alinéa 2 :

« Chaque Chambre a le droit de renvoyer aux ministres les pétitions qui lui sont adressées. Les ministres sont tenus de donner des explications sur leur contenu, chaque fois que la Chambre l'exige. ».

- *Art. 58*

Aucun membre de l'une ou de l'autre Chambre ne peut être poursuivi ou recherché à l'occasion des opinions et votes émis par lui dans l'exercice de ses fonctions.

- [Art. 59](#)

Sauf le cas de flagrant délit, aucun membre de l'une ou de l'autre Chambre ne peut, pendant la durée de la session, en matière répressive, être renvoyé ou cité directement devant une cour ou un tribunal, ni être arrêté, qu'avec l'autorisation de la Chambre dont il fait partie.

Sauf le cas de flagrant délit, les mesures contraignantes requérant l'intervention d'un juge ne peuvent être ordonnées à l'égard d'un membre de l'une ou l'autre Chambre, pendant la durée de la session, en matière répressive, que par le premier président de la cour d'appel sur demande du juge compétent. Cette décision est communiquée au président de la Chambre concernée.

Toute perquisition ou saisie effectuée en vertu de l'alinéa précédent ne peut l'être qu'en présence du président de la Chambre concernée ou d'un membre désigné par lui.

Pendant la durée de la session, seuls les officiers du ministère public et les agents compétents peuvent intenter des poursuites en matière répressive à l'égard d'un membre de l'une ou l'autre Chambre.

Le membre concerné de l'une ou de l'autre Chambre peut, à tous les stades de l'instruction, demander, pendant la durée de la session et en matière répressive, à la Chambre dont il fait partie de suspendre les poursuites. La Chambre concernée doit se prononcer à cet effet à la majorité des deux tiers des votes exprimés.

La détention d'un membre de l'une ou de l'autre Chambre ou sa poursuite devant une cour ou un tribunal est suspendue pendant la session si la Chambre dont il fait partie le requiert.

- *Art. 60*

Chaque Chambre détermine, par son règlement, le mode suivant lequel elle exerce ses attributions.

Section Ire **De la Chambre des représentants**

- *Art. 61*

Les membres de la Chambre des représentants sont élus directement par les citoyens âgés de dix-huit ans accomplis et ne se trouvant pas dans l'un des cas d'exclusion prévus par la loi.

Chaque électeur n'a droit qu'à un vote.

- *Art. 62*

La constitution des collèges électoraux est réglée par la loi.

Les élections se font par le système de représentation proportionnelle que la loi détermine.

Le vote est obligatoire et secret. Il a lieu à la commune, sauf les exceptions à déterminer par la loi.

- [Art. 63](#)

§ 1^{er}. La Chambre des représentants compte cent cinquante membres.

§ 2. Chaque circonscription électorale compte autant de sièges que le chiffre de sa population contient de fois le diviseur fédéral, obtenu en divisant le chiffre de la population du Royaume par cent cinquante.

Les sièges restants sont attribués aux circonscriptions électorales ayant le plus grand excédent de population non encore représenté.

§ 3. La répartition des membres de la Chambre des représentants entre les circonscriptions électorales est mise en rapport avec la population par le Roi.

Le chiffre de la population de chaque circonscription électorale est déterminé tous les dix ans par un recensement de la population ou par tout autre moyen défini par la loi. Le Roi en publie les résultats dans un délai de six mois.

Dans les trois mois de cette publication, le Roi détermine le nombre de sièges attribués à chaque circonscription électorale.

La nouvelle répartition est appliquée à partir des élections générales suivantes.

§ 4. La loi détermine les circonscriptions électorales; elle détermine également les conditions requises pour être électeur et le déroulement des opérations électorales.

Toutefois, et aux fins de garantir les intérêts légitimes des néerlandophones et des francophones dans l'ancienne province de Brabant, des modalités spéciales sont prévues par la loi.

Une modification aux règles fixant ces modalités spéciales ne peut être apportée que par une loi adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa.

- *Art. 64*

Pour être éligible, il faut :

1° être Belge;

2° jouir des droits civils et politiques;

3° être âgé de dix-huit ans accomplis;

4° être domicilié en Belgique.

Aucune autre condition d'éligibilité ne peut être requise.

Disposition transitoire

L'alinéa 1er, 3°, entre en vigueur le jour des élections en vue du renouvellement intégral des Parlements de communauté et de région en 2014. Jusqu'à ce jour, il faut, sans préjudice de l'article 64, alinéa 1er, 1°, 2° et 4°, être âgé de vingt et un ans accomplis.

- *Art. 65*

Les membres de la Chambre des représentants sont élus pour cinq ans.

La Chambre est renouvelée intégralement tous les cinq ans.

Les élections pour la Chambre ont lieu le même jour que les élections pour le Parlement européen.

Disposition transitoire

Une loi, adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa, détermine, après les élections pour le Parlement européen de 2014, la date d'entrée en vigueur de l'alinéa 3. Cette date correspond à la date d'entrée en vigueur de l'article 46, alinéa 6, et de l'article 118, § 2, alinéa 4.

En tout état de cause, des élections législatives fédérales se tiendront le même jour que les premières élections pour le Parlement européen suivant la publication de la présente révision au *Moniteur belge*.

- [Art. 66](#)

Chaque membre de la Chambre des représentants jouit d'une indemnité annuelle de douze mille francs.

A l'intérieur des frontières de l'Etat, les membres de la Chambre des Représentants ont droit au libre parcours sur toutes les voies de communication exploitées ou concédées par les pouvoirs publics.

Une indemnité annuelle à imputer sur la dotation destinée à couvrir les dépenses de la Chambre des représentants peut être attribuée au Président de cette assemblée.

La Chambre détermine le montant des retenues qui peuvent être faites sur l'indemnité à titre de contribution aux caisses de retraite ou de pension qu'elle juge à propos d'instituer.

Section II Du Sénat

- [Art. 67 \(modification de la terminologie\)](#)

§ 1er. Le Sénat est composé de soixante sénateurs, dont :

1° vingt-neuf sénateurs désignés par le Parlement flamand en son sein ou au sein du groupe linguistique néerlandais du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale;

2° dix sénateurs désignés par le Parlement de la Communauté française en son sein;

3° huit sénateurs désignés par le Parlement de la Région wallonne en son sein;

4° deux sénateurs désignés par le groupe linguistique français du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale en son sein;

5° un sénateur désigné par le Parlement de la Communauté germanophone en son sein;

6° six sénateurs désignés par les sénateurs visés au 1°;

7° quatre sénateurs désignés par les sénateurs visés aux 2° à 4°.

§ 2. Au moins un des sénateurs visés au § 1er, 1°, est domicilié, le jour de son élection, dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale.

Trois des sénateurs visés au § 1er, 2°, sont membres du groupe linguistique français du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. Par dérogation au § 1er, 2°, un de ces trois sénateurs ne doit pas être membre du Parlement de la Communauté française.

§ 3. Le Sénat ne compte pas plus de deux tiers de sénateurs du même genre.

§ 4. Lorsqu'une liste visée à l'article 68, § 2, n'est pas représentée par des sénateurs visés respectivement au § 1er, 1°, ou au § 1er, 2°, 3° ou 4°, la désignation des sénateurs visés au § 1er, 6°, ou au § 1er, 7°, peut se faire par les députés élus sur la liste susmentionnée.

Disposition transitoire

Le présent article entre en vigueur le jour des élections en vue du renouvellement intégral des Parlements de communauté et de région en 2014. Jusqu'à ce jour, les dispositions suivantes sont d'application :

« § 1er. Sans préjudice de l'article 72, le Sénat se compose de septante et un sénateurs, dont :

1° vingt-cinq sénateurs élus conformément à l'article 61, par le collège électoral néerlandais;

2° quinze sénateurs élus conformément à l'article 61, par le collège électoral français;

3° dix sénateurs désignés par le Parlement de la Communauté flamande, dénommé Parlement flamand, en son sein;

- 4° dix sénateurs désignés par le Parlement de la Communauté française en son sein;
- 5° un sénateur désigné par le Parlement de la Communauté germanophone en son sein;
- 6° six sénateurs désignés par les sénateurs visés aux 1° et 3°;
- 7° quatre sénateurs désignés par les sénateurs visés aux 2° et 4°.

Lors du renouvellement intégral de leur Parlement qui ne coïncide pas avec le renouvellement du Sénat, les sénateurs visés à l'alinéa 1er, 3° à 5°, qui ne siègent plus dans leur Parlement, conservent leur mandat de sénateur jusqu'à l'ouverture de la première session qui suit le renouvellement de leur Parlement.

§ 2. Au moins un des sénateurs visés au § 1er, 1°, 3° et 6°, est domicilié, le jour de son élection, dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale.

Au moins six des sénateurs visés au § 1er, 2°, 4° et 7°, sont domiciliés, le jour de leur élection, dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale. Si quatre au moins des sénateurs visés au § 1er, 2°, ne sont pas domiciliés, le jour de leur élection, dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale, au moins deux des sénateurs visés au § 1er, 4°, doivent être domiciliés, le jour de leur élection, dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale. ».

- *Art. 68 ([modification de la terminologie](#))*

§ 1er. Les sièges du Sénat visés à l'article 67, § 1er, 1°, sont répartis entre les listes en fonction de l'addition des chiffres électoraux des listes, obtenus dans les différentes circonscriptions électorales aux élections pour le Parlement flamand selon les modalités prévues par la loi et ce, suivant le système de la représentation proportionnelle que la loi détermine.

Les listes, dont les chiffres électoraux sont additionnés en vertu de l'alinéa 1er, ne peuvent participer à la répartition des sièges du Sénat visés à l'article 67, § 1er, 1°, que si elles ont obtenu au moins un siège au Parlement flamand.

Les sièges du Sénat visés à l'article 67, § 1er, 2° à 4°, sont répartis entre les listes en fonction de l'addition des chiffres électoraux des listes, obtenus dans les différentes circonscriptions électorales aux élections pour le Parlement de la Région wallonne et des chiffres électoraux des listes pour le groupe linguistique français, obtenus aux élections pour le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, selon les modalités prévues par la loi et ce, suivant le système de la représentation proportionnelle que la loi détermine.

Les listes, dont les chiffres électoraux sont additionnés en vertu de l'alinéa 3, ne peuvent participer à la répartition des sièges du Sénat visés à l'article 67, § 1er, 2° à 4°, que si elles ont obtenu au moins un siège respectivement au Parlement de la Communauté française, au Parlement wallon et au groupe linguistique français du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

La loi règle la désignation des sénateurs visés à l'article 67, § 1er, 1° à 4°, à l'exception des modalités désignées par une loi adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa, qui sont réglées par décret par les Parlements de communauté, chacun en ce qui le concerne. Ce décret doit être adopté à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, à condition que la majorité des membres du Parlement concerné soit présente.

Le sénateur visé à l'article 67, § 1er, 5°, est désigné par le Parlement de la Communauté germanophone à la majorité absolue des suffrages exprimés.

§ 2. Les sièges du Sénat visés à l'article 67, § 1er, 6° et 7°, sont répartis entre les listes en fonction de l'addition des chiffres électoraux des listes, obtenus aux élections pour la Chambre des représentants, selon les modalités prévues par la loi, suivant le système de la représentation proportionnelle que la loi détermine. Ce système est celui utilisé à l'article 63, § 2. Une loi adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa, détermine les circonscriptions territoriales dont les voix sont prises en compte pour la répartition des sièges des sénateurs visés à l'article 67, § 1er, 6° et 7°, du groupe linguistique néerlandais, respectivement du groupe linguistique français du Sénat.

Une liste ne peut être prise en considération que pour la répartition des sièges d'un seul groupe linguistique.

La loi règle la désignation des sénateurs visés à l'article 67, § 1er, 6° et 7°.

Disposition transitoire

Le présent article entre en vigueur le jour des élections en vue du renouvellement intégral des Parlements de communauté et de région en 2014, à l'exception du paragraphe 2, alinéa 1er, dernière phrase. Jusqu'à ce jour, les dispositions suivantes sont d'application :

« § 1er. Le nombre total des sénateurs visés à l'article 67, § 1er, 1°, 2°, 3°, 4°, 6° et 7°, est réparti au sein de chaque groupe linguistique en fonction du chiffre électoral des listes obtenu à l'élection des sénateurs visés à l'article 67, § 1er, 1° et 2°, suivant le système de la représentation proportionnelle que la loi détermine.

Pour la désignation des sénateurs visés à l'article 67, § 1er, 3° et 4°, sont uniquement prises en considération les listes sur lesquelles au moins un sénateur visé à l'article 67, § 1er, 1° et 2°, est élu et pour autant qu'un nombre suffisant de membres élus sur ces listes siège, selon le cas, au sein du Parlement de la Communauté flamande ou du Parlement de la Communauté française.

Pour la désignation des sénateurs visés à l'article 67, § 1er, 6° et 7°, sont uniquement prises en considération les listes sur lesquelles au moins un sénateur visé à l'article 67, § 1er, 1° et 2°, est élu.

§ 2. Pour l'élection des sénateurs visés à l'article 67, § 1er, 1° et 2°, le vote est obligatoire et secret. Il a lieu à la commune, sauf les exceptions que la loi détermine.

§ 3. Pour l'élection des sénateurs visés à l'article 67, § 1er, 1° et 2°, la loi détermine les circonscriptions électorales et la composition des collèges électoraux; elle détermine en outre les conditions auxquelles il faut satisfaire pour pouvoir être électeur, de même que le déroulement des opérations électorales.

La loi règle la désignation des sénateurs visés à l'article 67, § 1er, 3° à 5°, à l'exception des modalités désignées par une loi adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa, qui sont réglées par décret par les Parlements de communauté, chacun en ce qui le concerne. Ce décret doit être adopté à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, à condition que la majorité des membres du Parlement concerné soit présente.

Le sénateur visé à l'article 67, § 1er, 5°, est désigné par le Parlement de la Communauté germanophone à la majorité absolue des suffrages exprimés.

La loi règle la désignation des sénateurs visés à l'article 67, § 1er, 6° et 7°. ».

- *Art. 69*

Pour être désigné sénateur, il faut :

- 1° être Belge;
- 2° jouir des droits civils et politiques;
- 3° être âgé de dix-huit ans accomplis;
- 4° être domicilié en Belgique.

Disposition transitoire

Le présent article entre en vigueur le jour des élections en vue du renouvellement intégral des Parlements de communauté et de région en 2014. Jusqu'à ce jour, les dispositions suivantes sont d'application :

« Pour être élu ou désigné sénateur, il faut :

- 1° être Belge;
- 2° jouir des droits civils et politiques;
- 3° être âgé de vingt-et-un ans accomplis;
- 4° être domicilié en Belgique. ».

- *Art. 70*

Le mandat des sénateurs visés à l'article 67, § 1er, 1° à 5°, débute le jour de leur prestation de serment au Sénat et prend fin, après le renouvellement intégral du Parlement qui les a désignés, le jour de l'ouverture de la première session de celui-ci.

Le mandat des sénateurs visés à l'article 67, § 1er, 6° et 7°, débute le jour de leur prestation de serment au Sénat et prend fin le jour de l'ouverture de la première session de la Chambre des représentants qui suit son renouvellement intégral.

Disposition transitoire

Le présent article entre en vigueur le jour des élections en vue du renouvellement intégral des Parlements de communauté et de région en 2014. Jusqu'à cette date, les dispositions suivantes sont d'application :

« Les sénateurs visés à l'article 67, § 1er, 1° et 2°, sont élus pour quatre ans. Les sénateurs visés à l'article 67, § 1er, 6° et 7°, sont désignés pour quatre ans.

En tout cas, le Sénat sera intégralement renouvelé lors des élections pour les Parlements de communauté et de région en 2014. ».

-
- [Art. 71](#)

Les sénateurs ne reçoivent pas de traitement.

Ils ont droit, toutefois, à être indemnisés de leurs débours.

L'indemnité des sénateurs visés à l'article 67, § 1er, 1° à 4°, est déterminée par le Parlement de communauté ou de région qui les désigne. L'indemnité est à charge de ce Parlement.

L'indemnité du sénateur visé à l'article 67, § 1er 5°, correspond à l'indemnité des sénateurs visés à l'article 67, § 1er, 3°, et est à charge du Parlement de la Communauté germanophone.

L'indemnité des sénateurs visés à l'article 67, § 1er, 6° et 7°, est à charge de la dotation du Sénat.

à l'intérieur des frontières de l'état, les sénateurs ont droit au libre parcours sur toutes les voies de communication exploitées ou concédées par les pouvoirs publics.

Disposition transitoire

L'insertion des alinéas 3 à 5 du présent article entre en vigueur le jour des élections en vue du renouvellement intégral des Parlements de communauté et de région en 2014.

Jusqu'à ce jour, les sénateurs ont droit à une indemnité de quatre mille francs par an.

- *Art. 72*
- *[abrogé]*
- *Art. 73*

Toute assemblée du Sénat qui serait tenue hors du temps de la session de la Chambre des représentants, est nulle de plein droit.

CHAPITRE II DU POUVOIR LÉGISLATIF FÉDÉRAL

- *Art. 74*

Par dérogation à l'article 36, le pouvoir législatif fédéral s'exerce collectivement par le Roi et la Chambre des représentants pour les matières autres que celles visées aux articles 77 et 78.

Disposition transitoire

Le présent article entre en vigueur le jour des élections en vue du renouvellement intégral des Parlements de communauté et de région en 2014. Jusqu'à ce jour, les dispositions suivantes sont d'application :

« Par dérogation à l'article 36, le pouvoir législatif fédéral s'exerce collectivement par le Roi et la Chambre des représentants pour :

1° l'octroi des naturalisations;

2° les lois relatives à la responsabilité civile et pénale des ministres du Roi;

3° les budgets et les comptes de l'état, sans préjudice de l'article 174, alinéa 1er, deuxième phrase;

4° la fixation du contingent de l'armée. ».

- *Art. 75*

Le droit d'initiative appartient à chacune des branches du pouvoir législatif fédéral. Le droit d'initiative du Sénat est cependant limité aux matières visées à l'article 77.

Pour les matières visées à l'article 78, les projets de loi soumis aux Chambres à l'initiative du Roi, sont déposés à la Chambre des représentants et transmis ensuite au Sénat.

Disposition transitoire

Le présent article entre en vigueur le jour des élections en vue du renouvellement intégral des Parlements de communauté et de région en 2014. Jusqu'à ce jour, les dispositions suivantes sont d'application :

« Le droit d'initiative appartient à chacune des branches du pouvoir législatif fédéral.

Sauf pour les matières visées à l'article 77, les projets de loi soumis aux Chambres à l'initiative du Roi, sont déposés à la Chambre des représentants et transmis ensuite au Sénat.

Les projets de loi portant assentiment aux traités soumis aux Chambres à l'initiative du Roi, sont déposés au Sénat et transmis ensuite à la Chambre des représentants. ».

- *Art. 76*

Un projet de loi ne peut être adopté par une Chambre qu'après avoir été voté article par article.

Les Chambres ont le droit d'amender et de diviser les articles et les amendements proposés.

Le règlement de la Chambre des représentants prévoit une procédure de seconde lecture.

Disposition transitoire

L'alinéa 3 entre en vigueur le jour des élections en vue du renouvellement intégral des Parlements de communauté et de région en 2014.

- *Art. 77*

La Chambre des représentants et le Sénat sont compétents sur un pied d'égalité pour :

1° la déclaration de révision de la Constitution ainsi que la révision et la coordination de la Constitution;

2° les matières qui doivent être réglées par les deux Chambres législatives en vertu de la Constitution;

3° les lois à adopter à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa;

4° les lois concernant les institutions de la Communauté germanophone et son financement;

5° les lois concernant le financement des partis politiques et le contrôle des dépenses électorales;

6° les lois concernant l'organisation du Sénat et le statut de sénateur.

Une loi adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa, peut désigner d'autres matières pour lesquelles la Chambre des représentants et le Sénat sont compétents sur un pied d'égalité.

Disposition transitoire

Le présent article entre en vigueur le jour des élections en vue du renouvellement intégral des Parlements de communauté et de région en 2014. Jusqu'à ce jour, les dispositions suivantes sont d'application :

« La Chambre des représentants et le Sénat sont compétents sur un pied d'égalité pour:

1° la déclaration de révision de la Constitution et la révision de la Constitution;

2° les matières qui doivent être réglées par les deux Chambres législatives en vertu de la Constitution;

3° les lois visées aux articles 5, 39, 43, 50, 68, 71, 77, 82, 115, 117, 118, 121, 123, 127 à 131, 135 à 137, 140 à 143, 145, 146, 163, 165, 166, 167, § 1er, alinéa 3, § 4 et § 5, 169, 170, § 2, alinéa 2, § 3, alinéas 2 et 3, § 4, alinéa 2, et 175 à 177, ainsi que les lois prises en exécution des lois et articles susvisés;

4° les lois à adopter à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa, ainsi que les lois prises en exécution de celles-ci;

5° les lois visées à l'article 34;

6° les lois portant assentiment aux traités;

7° les lois adoptées conformément à l'article 169 afin de garantir le respect des obligations internationales ou supranationales;

8° les lois relatives au Conseil d'état;

9° l'organisation des cours et tribunaux;

10° les lois portant approbation d'accords de coopération conclus entre l'état, les communautés et les régions.

Une loi adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa, peut désigner d'autres lois pour lesquelles la Chambre des représentants et le Sénat sont compétents sur un pied d'égalité.
».

- *Art. 78*

§ 1er. Sous réserve de l'article 77, le projet de loi adopté par la Chambre des représentants est transmis au Sénat dans les matières suivantes :

1° les lois prises en exécution des lois à adopter à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa;

2° les lois visées aux articles 5, 39, 115, 117, 118, 121, 123, 127 à 129, 131, 135 à 137, 141 à 143, 163, 165, 166, 167, § 1er, alinéa 3, 169, 170, § 2, alinéa 2, § 3, alinéas 2 et 3, et § 4, alinéa 2, 175 et 177, ainsi que les lois prises en exécution des lois et articles susvisés, à l'exception de la législation organisant le vote automatisé;

3° les lois adoptées conformément à l'article 169 afin de garantir le respect des obligations internationales ou supranationales;

4° les lois relatives au Conseil d'état et aux juridictions administratives fédérales.

Une loi adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa, peut désigner d'autres matières que le Sénat peut examiner conformément à la procédure visée au présent article.

§ 2. à la demande de la majorité de ses membres avec au moins un tiers des membres de chaque groupe linguistique, le Sénat examine le projet de loi. Cette demande est formulée dans les quinze jours de la réception du projet de loi.

Le Sénat peut, dans un délai ne pouvant dépasser les trente jours :

- décider qu'il n'y a pas lieu d'amender le projet de loi;

- adopter le projet de loi après l'avoir amendé.

Si le Sénat n'a pas statué dans le délai imparti ou s'il a fait connaître à la Chambre des représentants sa décision de ne pas amender le projet de loi, celui-ci est transmis au Roi par la Chambre des représentants.

Si le projet a été amendé, le Sénat le transmet à la Chambre des représentants, qui se prononce définitivement, soit en adoptant, soit en amendant le projet de loi.

Disposition transitoire

Le présent article entre en vigueur le jour des élections en vue du renouvellement intégral des Parlements de communauté et de région en 2014. Jusqu'à ce jour, les dispositions suivantes sont d'application :

« Dans les matières autres que celles visées aux articles 74 et 77, le projet de loi adopté par la Chambre des représentants est transmis au Sénat.

à la demande de quinze de ses membres au moins, le Sénat examine le projet de loi. Cette demande est formulée dans les quinze jours de la réception du projet.

Le Sénat peut, dans un délai ne pouvant dépasser les soixante jours :

- décider qu'il n'y a pas lieu d'amender le projet de loi;
- adopter le projet après l'avoir amendé.

Si le Sénat n'a pas statué dans le délai imparti ou s'il a fait connaître à la Chambre des représentants sa décision de ne pas amender le projet de loi, celui-ci est transmis au Roi par la Chambre des représentants.

Si le projet a été amendé, le Sénat le transmet à la Chambre des représentants, qui se prononce définitivement, soit en adoptant, soit en rejetant en tout ou en partie les amendements adoptés par le Sénat. ».

- *Art. 79*

[abrogé]

- *Art. 80*

[abrogé]

- *Art. 81*

[abrogé]

- *Art. 82*

Une commission parlementaire de concertation composée paritairement de membres de la Chambre des représentants et du Sénat règle les conflits de compétence survenant entre les deux Chambres et peut, d'un commun accord, allonger à tout moment le délai d'examen prévu à l'article 78 .

à défaut de majorité dans les deux composantes de la commission, celle-ci statue à la majorité des deux tiers de ses membres.

Une loi détermine la composition et le fonctionnement de la commission ainsi que le mode de calcul des délais énoncés dans l'article 78 .

Disposition transitoire

Le présent article entre en vigueur le jour des élections en vue du renouvellement intégral des Parlements de communauté et de région en 2014. Jusqu'à ce jour, les dispositions suivantes sont d'application :

« Une commission parlementaire de concertation composée paritairement de membres de la Chambre des représentants et du Sénat règle les conflits de compétence survenant entre les deux Chambres et peut, d'un commun accord, allonger à tout moment les délais d'examen prévus aux articles 78 à 81.

à défaut de majorité dans les deux composantes de la commission, celle-ci statue à la majorité des deux tiers de ses membres.

Une loi détermine la composition et le fonctionnement de la commission ainsi que le mode de calcul des délais énoncés dans les articles 78 à 81. ».

- *Art. 83*

Toute proposition de loi et tout projet de loi précise s'il s'agit d'une matière visée à l'article 74, à l'article 77 ou à l'article 78.

- *Art. 84*

L'interprétation des lois par voie d'autorité n'appartient qu'à la loi.

CHAPITRE III DU ROI ET DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Section Ire Du Roi

- *Art. 85*

Les pouvoirs constitutionnels du Roi sont héréditaires dans la descendance directe, naturelle et légitime de S.M. Léopold, Georges, Chrétien, Frédéric de Saxe-Cobourg, par ordre de primogéniture.

Sera déchu de ses droits à la couronne, le descendant visé à l'alinéa 1^{er}, qui se serait marié sans le consentement du Roi ou de ceux qui, à son défaut, exercent ses pouvoirs dans les cas prévus par la Constitution.

Toutefois il pourra être relevé de cette déchéance par le Roi ou par ceux qui, à son défaut, exercent ses pouvoirs dans les cas prévus par la Constitution, et ce moyennant l'assentiment des deux Chambres.

- *Art. 86*

A défaut de descendance de S.M. Léopold, Georges, Chrétien, Frédéric de Saxe-Cobourg, le Roi pourra nommer son successeur, avec l'assentiment des Chambres, émis de la manière prescrite par l'article 87.

S'il n'y a pas eu de nomination faite d'après le mode ci-dessus, le trône sera vacant.

- *Art. 87*

Le Roi ne peut être en même temps chef d'un autre État, sans l'assentiment des deux Chambres.

Aucune des deux Chambres ne peut délibérer sur cet objet, si deux tiers au moins des membres qui la composent ne sont présents, et la résolution n'est adoptée qu'autant qu'elle réunit au moins les deux tiers des suffrages.

- *Art. 88*

La personne du Roi est inviolable; ses ministres sont responsables.

- *Art. 89*

La loi fixe la liste civile pour la durée de chaque règne.

- *Art. 90*

A la mort du Roi, les Chambres s'assemblent sans convocation, au plus tard le dixième jour après celui du décès. Si les Chambres ont été dissoutes antérieurement, et que la convocation ait été faite, dans l'acte de dissolution, pour une époque postérieure au dixième jour, les anciennes Chambres reprennent leurs fonctions, jusqu'à la réunion de celles qui doivent les remplacer.

A dater de la mort du Roi et jusqu'à la prestation du serment de son successeur au trône ou du Régent, les pouvoirs constitutionnels du Roi sont exercés, au nom du peuple belge, par les ministres réunis en conseil, et sous leur responsabilité.

- *Art. 91*

Le Roi est majeur à l'âge de dix-huit ans accomplis.

Le Roi ne prend possession du trône qu'après avoir solennellement prêté, dans le sein des Chambres réunies, le serment suivant :

"Je jure d'observer la Constitution et les lois du peuple belge, de maintenir l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire."

- *Art. 92*

Si, à la mort du Roi, son successeur est mineur, les deux Chambres se réunissent en une seule assemblée, à l'effet de pourvoir à la régence et à la tutelle.

- *Art. 93*

Si le Roi se trouve dans l'impossibilité de régner, les ministres, après avoir fait constater cette impossibilité, convoquent immédiatement les Chambres. Il est pourvu à la tutelle et à la régence par les Chambres réunies.

- *Art. 94*

La régence ne peut être conférée qu'à une seule personne.

Le Régent n'entre en fonction qu'après avoir prêté le serment prescrit par l'article 91.

- *Art. 95*

En cas de vacance du trône, les Chambres, délibérant en commun, pourvoient provisoirement à la régence, jusqu'à la réunion des Chambres intégralement renouvelées; cette réunion a lieu

au plus tard dans les deux mois. Les Chambres nouvelles, délibérant en commun, pourvoient définitivement à la vacance.

Section II

Du Gouvernement fédéral

- *Art. 96*

Le Roi nomme et révoque ses ministres.

Le Gouvernement fédéral remet sa démission au Roi si la Chambre des représentants, à la majorité absolue de ses membres, adopte une motion de méfiance proposant au Roi la nomination d'un successeur au Premier Ministre, ou propose au Roi la nomination d'un successeur au Premier Ministre dans les trois jours du rejet d'une motion de confiance. Le Roi nomme Premier Ministre le successeur proposé, qui entre en fonction au moment où le nouveau Gouvernement fédéral prête serment.

- *Art. 97*

Seuls les Belges peuvent être ministres.

- *Art. 98*

Aucun membre de la famille royale ne peut être ministre.

- *Art. 99*

Le Conseil des ministres compte quinze membres au plus.

Le Premier Ministre éventuellement excepté, le Conseil des ministres compte autant de ministres d'expression française que d'expression néerlandaise.

- *Art. 100*

Les ministres ont leur entrée dans chacune des Chambres et doivent être entendus quand ils le demandent.

La Chambre des représentants peut requérir la présence des ministres. Le Sénat peut requérir leur présence dans le cadre des matières visées aux articles 77 ou 78. Pour les autres matières, il peut demander leur présence.

Disposition transitoire

La deuxième phrase de l'alinéa 2 entre en vigueur le jour des élections en vue du renouvellement intégral des Parlements de communauté et de région en 2014. Jusqu'à ce jour, sans préjudice de l'alinéa 1er et de la première et la dernière phrase de l'alinéa 2, la disposition suivante est d'application :

« Le Sénat peut requérir leur présence pour la discussion d'un projet ou d'une proposition de loi visés à l'article 77 ou d'un projet de loi visé à l'article 78 ou pour l'exercice de son droit d'enquête visé à l'article 56. ».

- *Art. 101*

Les ministres sont responsables devant la Chambre des représentants.

Aucun ministre ne peut être poursuivi ou recherché à l'occasion des opinions émises par lui dans l'exercice de ses fonctions.

- *Art. 102*

En aucun cas, l'ordre verbal ou écrit du Roi ne peut soustraire un ministre à la responsabilité.

- [Art. 103](#)

Les ministres sont jugés exclusivement par la cour d'appel pour les infractions qu'ils auraient commises dans l'exercice de leurs fonctions. Il en est de même des infractions qui auraient été commises par les ministres en dehors de l'exercice de leurs fonctions et pour lesquelles ils sont jugés pendant l'exercice de leurs fonctions. Le cas échéant, les articles 59 et 120 ne sont pas applicables.

La loi détermine le mode de procéder contre eux, tant lors des poursuites que lors du jugement.

La loi désigne la cour d'appel compétente, qui siège en assemblée générale, et précise la composition de celle-ci. Les arrêts de la cour d'appel sont susceptibles d'un pourvoi devant la Cour de cassation, chambres réunies, qui ne connaît pas du fond des affaires.

Seul le ministère public près la cour d'appel compétente peut intenter et diriger les poursuites en matière répressive à l'encontre d'un ministre.

Toutes réquisitions en vue du règlement de la procédure, toute citation directe devant la cour d'appel et, sauf le cas de flagrant délit, toute arrestation nécessitent l'autorisation de la Chambre des représentants.

La loi détermine la procédure à suivre lorsque les articles 103 et 125 sont tous deux applicables.

Aucune grâce ne peut être faite à un ministre condamné conformément à l'alinéa premier qu'à la demande de la Chambre des représentants.

La loi détermine dans quels cas et selon quelles règles les parties lésées peuvent intenter une action civile.

Disposition transitoire

Le présent article n'est pas applicable aux faits qui ont fait l'objet d'actes d'information ni aux poursuites intentées avant l'entrée en vigueur de la loi portant exécution de celui-ci.

Dans ce cas, la règle suivante est d'application : la Chambre des représentants a le droit de mettre en accusation les ministres et de les traduire devant la Cour de cassation. Cette dernière a seule le droit de les juger, chambres réunies, dans les cas visés dans les lois pénales et par application des peines qu'elles prévoient. La loi du 17 décembre 1996 portant exécution temporaire et partielle de l'article 103 de la Constitution reste d'application en la matière.

- *Art. 104*

Le Roi nomme et révoque les secrétaires d'État fédéraux.

Ceux-ci sont membres du Gouvernement fédéral. Ils ne font pas partie du Conseil des ministres. Ils sont adjoints à un ministre.

Le Roi détermine leurs attributions et les limites dans lesquelles ils peuvent recevoir le contreseing.

Les dispositions constitutionnelles qui concernent les ministres sont applicables aux secrétaires d'État fédéraux, à l'exception des articles 90, alinéa 2, 93 et 99.

Section III Des compétences

- *Art. 105*

Le Roi n'a d'autres pouvoirs que ceux que lui attribuent formellement la Constitution et les lois particulières portées en vertu de la Constitution même.

- *Art. 106*

Aucun acte du Roi ne peut avoir d'effet, s'il n'est contresigné par un ministre, qui, par cela seul, s'en rend responsable.

- *Art. 107*

Le Roi confère les grades dans l'armée.

Il nomme aux emplois d'administration générale et de relation extérieure, sauf les exceptions établies par les lois.

Il ne nomme à d'autres emplois qu'en vertu de la disposition expresse d'une loi.

- *Art. 108*

Le Roi fait les règlements et arrêtés nécessaires pour l'exécution des lois, sans pouvoir jamais ni suspendre les lois elles-mêmes, ni dispenser de leur exécution.

- *Art. 109*

Le Roi sanctionne et promulgue les lois.

- *Art. 110*

Le Roi a le droit de remettre ou de réduire les peines prononcées par les juges, sauf ce qui est statué relativement aux ministres et aux membres des Gouvernements de communauté et de région.

- *Art. 111 ([modification de la terminologie](#))*

Le Roi ne peut faire grâce au ministre ou au membre d'un Gouvernement de communauté ou

de région condamné par la Cour de cassation, que sur la demande de la Chambre des représentants ou du Parlement concerné.

- *Art. 112*

Le Roi a le droit de battre monnaie, en exécution de la loi.

- *Art. 113*

Le Roi a le droit de conférer des titres de noblesse, sans pouvoir jamais y attacher aucun privilège.

- *Art. 114*

Le Roi confère les ordres militaires, en observant, à cet égard, ce que la loi prescrit.

CHAPITRE IV DES COMMUNAUTÉS ET DES RÉGIONS

Section 1^{re} Des organes

Sous-section 1^{re} Des Parlements de communauté et de région

- *Art. 115 ([modification de la terminologie](#))*

§ 1^{er}. Il y a un Parlement de la Communauté française et un Parlement de la Communauté flamande, dénommé Parlement flamand, dont la composition et le fonctionnement sont fixés par la loi, adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa.

Il y a un Parlement de la Communauté germanophone dont la composition et le fonctionnement sont fixés par la loi.

§ 2. Sans préjudice de l'article 137, les organes régionaux visés à l'article 39, comprennent, pour chaque région, un Parlement.

- *Art. 116 ([modification de la terminologie](#))*

§ 1^{er}. Les Parlements de communauté et de région sont composés de mandataires élus.

§ 2. Chaque Parlement de communauté est composé de membres élus directement en qualité de membre du Parlement de communauté concerné ou en qualité de membre d'un Parlement de région.

Sauf en cas d'application de l'article 137, chaque Parlement de région est composé de membres élus directement en qualité de membre du Parlement de région concerné ou en qualité de membre d'un Parlement de communauté.

- *Art. 117 ([modification de la terminologie](#))*

Les membres des Parlements de communauté et de région sont élus pour une période de cinq ans. Les Parlements de communauté et de région sont intégralement renouvelés tous les cinq ans.

Les élections pour les Parlements de communauté et de région ont lieu le même jour et coïncident avec les élections pour le Parlement européen.

En exécution d'une loi visée à l'article 118, § 2, alinéa 4, un décret ou une règle visée à l'article 134, adopté conformément à l'article 118, § 2, alinéa 4, peut déroger aux alinéas 1er et 2.

- *Art. 118 (modification de la terminologie)*

§ 1er. La loi règle les élections visées à l'article 116, § 2, ainsi que la composition et le fonctionnement des Parlements de communauté et de région. Sauf pour ce qui concerne le Parlement de la Communauté germanophone, cette loi est adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa.

§ 2. Une loi, adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa, désigne celles des matières relatives à l'élection, à la composition et au fonctionnement du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, du Parlement de la Communauté française, du Parlement de la Région wallonne et du Parlement de la Communauté flamande, qui sont réglées par ces Parlements, chacun en ce qui le concerne, par décret ou par une règle visée à l'article 134, selon le cas. Ce décret et cette règle visée à l'article 134 sont adoptés à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, à condition que la majorité des membres du Parlement concerné soit présente.

La loi visée à l'alinéa 1er prévoit des conditions de majorité supplémentaires en ce qui concerne le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Une loi désigne celles des matières relatives à l'élection, à la composition et au fonctionnement du Parlement de la Communauté germanophone qui sont réglées par ce Parlement par décret. Ce décret est adopté à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, à condition que la majorité des membres du Parlement soit présente.

La loi visée à l'alinéa 1er ou à l'alinéa 3, selon le cas, peut confier aux Parlements de communauté et de région la compétence de régler la durée de leur législature ainsi que la date de l'élection de leur Parlement, chacun en ce qui le concerne, par décret ou par une règle visée à l'article 134, selon le cas. Ce décret et cette règle visée à l'article 134 sont adoptés aux majorités prévues aux alinéas 1er à 3.

Disposition transitoire

Une loi, adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa, détermine, après les élections pour le Parlement européen de 2014, la date d'entrée en vigueur du paragraphe 2, alinéa 4. Cette date correspond à la date d'entrée en vigueur de l'article 46, alinéa 6, et de l'article 65, alinéa 3.

- *Art. 118bis (modification de la terminologie)*

A l'intérieur des frontières de l'Etat, les membres des Parlements des communautés et des

régions, mentionnées aux articles 2 et 3, ont droit au libre parcours sur toutes les voies de communication exploitées ou concédées par les pouvoirs publics.

- *Art. 119 ([modification de la terminologie](#))*

Le mandat de membre d'un Parlement de communauté ou de région est incompatible avec celui de membre de la Chambre des représentants. Il est en outre incompatible avec le mandat de sénateur visé à l'article 67, § 1er, 6° et 7°.

Disposition transitoire

Le présent article entre en vigueur le jour des élections en vue du renouvellement intégral des Parlements de communauté et de région en 2014. Jusqu'à ce jour, les dispositions suivantes sont d'application :

« Le mandat de membre d'un Parlement de communauté ou de région est incompatible avec celui de membre de la Chambre des représentants. Il est en outre incompatible avec le mandat de sénateur visé à l'article 67, § 1er, 1°, 2°, 6° et 7°. ».

- *Art. 120 ([modification de la terminologie](#))*

Tout membre d'un Parlement de communauté ou de région bénéficie des immunités prévues aux articles 58 et 59.

Sous-section II Des Gouvernements de communauté et de région

- *Art. 121*

§ 1^{er}. Il y a un Gouvernement de la Communauté française et un Gouvernement de la Communauté flamande dont la composition et le fonctionnement sont fixés par la loi, adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa.

Il y a un Gouvernement de la Communauté germanophone dont la composition et le fonctionnement sont fixés par la loi.

§ 2. Sans préjudice de l'article 137, les organes régionaux visés à l'article 39 comprennent, pour chaque région, un Gouvernement.

- *Art. 122 ([modification de la terminologie](#))*

Les membres de chaque Gouvernement de communauté ou de région sont élus par leur Parlement.

- *Art. 123 ([modification de la terminologie](#))*

§ 1er. La loi règle la composition et le fonctionnement des Gouvernements de communauté et de région. Sauf pour ce qui concerne le Gouvernement de la Communauté germanophone, cette loi est adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa.

§ 2. Une loi, adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa, désigne les matières relatives à la composition et au fonctionnement du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, du Gouvernement de la Communauté française, du Gouvernement de la Région

wallonne et du Gouvernement de la Communauté flamande, qui sont réglées par leurs Parlements, chacun en ce qui le concerne, par décret ou par une règle visée à l'article 134, selon le cas. Ce décret et cette règle visée à l'article 134 sont adoptés à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, à condition que la majorité des membres du Parlement concerné soit présente.

La loi visée à l'alinéa 1er prévoit des conditions de majorité supplémentaires en ce qui concerne le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Une loi désigne les matières relatives à la composition et au fonctionnement du gouvernement de la Communauté germanophone qui sont réglées par son Parlement par décret. Ce décret est adopté à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, à condition que la majorité des membres du Parlement soit présente.

- *Art. 124*

Aucun membre d'un Gouvernement de communauté ou de région ne peut être poursuivi ou recherché à l'occasion des opinions ou votes émis par lui dans l'exercice de ses fonctions.

- [Art. 125 \(modification de la terminologie\)](#)

Les membres d'un Gouvernement de communauté ou de région sont jugés exclusivement par la cour d'appel pour les infractions qu'ils auraient commises dans l'exercice de leurs fonctions. Il en est de même des infractions qui auraient été commises par les membres d'un Gouvernement de communauté ou de région en dehors de l'exercice de leurs fonctions et pour lesquelles ils sont jugés pendant l'exercice de leurs fonctions. Le cas échéant, les articles 120 et 59 ne sont pas applicables.

La loi détermine le mode de procéder contre eux, tant lors des poursuites que lors du jugement.

La loi désigne la cour d'appel compétente, qui siège en assemblée générale, et précise la composition de celle-ci. Les arrêts de la cour d'appel sont susceptibles d'un pourvoi devant la Cour de cassation, chambres réunies, qui ne connaît pas du fond des affaires.

Seul le ministère public près la cour d'appel compétente peut intenter et diriger les poursuites en matière répressive à l'encontre d'un membre d'un Gouvernement de communauté ou de région.

Toutes réquisitions en vue du règlement de la procédure, toute citation directe devant la cour d'appel et, sauf le cas de flagrant délit, toute arrestation nécessitent l'autorisation du Parlement de communauté ou de région, chacun pour ce qui le concerne.

La loi détermine la procédure à suivre lorsque les articles 103 et 125 sont tous deux applicables et lorsqu'il y a double application de l'article 125.

Aucune grâce ne peut être faite à un membre d'un Gouvernement de communauté ou de région condamné conformément à l'alinéa premier qu'à la demande du Parlement de communauté ou de région concerné.

La loi détermine dans quels cas et selon quelles règles les parties lésées peuvent intenter une action civile.

Les lois visées dans le présent article doivent être adoptées à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa.

Disposition transitoire

Le présent article n'est pas applicable aux faits qui ont fait l'objet d'actes d'information ni aux poursuites intentées avant l'entrée en vigueur de la loi portant exécution de celui-ci.

Dans ce cas, la règle suivante est d'application : les Parlements de communauté et de région ont le droit de mettre en accusation les membres de leur Gouvernement et de les traduire devant la Cour de cassation. Cette dernière a seule le droit de les juger, chambres réunies, dans les cas visés dans les lois pénales et par application des peines qu'elles prévoient. La loi spéciale du 28 février 1997 portant exécution temporaire et partielle de l'article 125 de la Constitution reste d'application en la matière.

- *Art. 126*

Les dispositions constitutionnelles relatives aux membres des Gouvernements de communauté et de région, ainsi que les lois d'exécution visées à l'article 125, dernier alinéa, s'appliquent aux secrétaires d'État régionaux.

Section II Des compétences

Sous-section Ire Des compétences des communautés

- *Art. 127 ([modification de la terminologie](#))*

§ 1^{er}. Les Parlements de la Communauté française et de la Communauté flamande, chacun pour ce qui le concerne, règlent par décret :

1° les matières culturelles;

2° l'enseignement, à l'exception :

a) de la fixation du début et de la fin de l'obligation scolaire;

b) des conditions minimales pour la délivrance des diplômes;

c) du régime des pensions;

3° la coopération entre les communautés, ainsi que la coopération internationale, y compris la conclusion de traités, pour les matières visées aux 1° et 2°.

Une loi adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa, arrête les matières culturelles visées au 1°, les formes de coopération visées au 3°, ainsi que les modalités de conclusion de traités, visée au 3°.

§ 2. Ces décrets ont force de loi respectivement dans la région de langue française et dans la région de langue néerlandaise, ainsi qu'à l'égard des institutions établies dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale qui, en raison de leurs activités, doivent être considérées comme appartenant exclusivement à l'une ou à l'autre communauté.

- *Art. 128 (modification de la terminologie)*

§ 1^{er}. Les Parlements de la Communauté française et de la Communauté flamande règlent par décret, chacun en ce qui le concerne, les matières personnalisables, de même qu'en ces matières, la coopération entre les communautés et la coopération internationale, y compris la conclusion de traités.

Une loi adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa, arrête ces matières personnalisables, ainsi que les formes de coopération et les modalités de conclusion de traités.

§ 2. Ces décrets ont force de loi respectivement dans la région de langue française et dans la région de langue néerlandaise, ainsi que, sauf si une loi adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa, en dispose autrement, à l'égard des institutions établies dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale qui, en raison de leur organisation, doivent être considérées comme appartenant exclusivement à l'une ou à l'autre communauté.

- *Art. 129 (modification de la terminologie)*

§ 1^{er}. Les Parlements de la Communauté française et de la Communauté flamande, chacun pour ce qui le concerne, règlent par décret, à l'exclusion du législateur fédéral, l'emploi des langues pour :

1° les matières administratives;

2° l'enseignement dans les établissements créés, subventionnés ou reconnus par les pouvoirs publics;

3° les relations sociales entre les employeurs et leur personnel, ainsi que les actes et documents des entreprises imposés par la loi et les règlements.

§ 2. Ces décrets ont force de loi respectivement dans la région de langue française et dans la région de langue néerlandaise, excepté en ce qui concerne :

- les communes ou groupes de communes contigus à une autre région linguistique et où la loi prescrit ou permet l'emploi d'une autre langue que celle de la région dans laquelle ils sont situés. Pour ces communes, une modification aux règles sur l'emploi des langues dans les matières visées au § 1^{er} ne peut être apportée que par une loi adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa;

- les services dont l'activité s'étend au-delà de la région linguistique dans laquelle ils sont établis;

- les institutions fédérales et internationales désignées par la loi dont l'activité est commune à plus d'une communauté.

- *Art. 130 (modification de la terminologie)*

§ 1^{er}. Le Parlement de la Communauté germanophone règle par décret :

1° les matières culturelles;

2° les matières personnalisables;

3° l'enseignement dans les limites fixées par l'article 127, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°;

4° la coopération entre les communautés, ainsi que la coopération internationale, y compris la conclusion de traités, pour les matières visées aux 1°, 2° et 3°.

5° l'emploi des langues pour l'enseignement dans les établissements créés, subventionnés ou reconnus par les pouvoirs publics.

La loi arrête les matières culturelles et personnalisables visées aux 1° et 2°, ainsi que les formes de coopération visées au 4° et le mode selon lequel les traités sont conclus.

§ 2. Ces décrets ont force de loi dans la région de langue allemande.

- *Art. 131*

La loi arrête les mesures en vue de prévenir toute discrimination pour des raisons idéologiques et philosophiques.

- *Art. 132 ([modification de la terminologie](#))*

Le droit d'initiative appartient au Gouvernement de communauté et aux membres du Parlement de communauté.

- *Art. 133*

L'interprétation des décrets par voie d'autorité n'appartient qu'au décret.

Sous-section II Des compétences des régions

- *Art. 134*

Les lois prises en exécution de l'article 39 déterminent la force juridique des règles que les organes qu'elles créent prennent dans les matières qu'elles déterminent.

Elles peuvent conférer à ces organes le pouvoir de prendre des décrets ayant force de loi dans le ressort et selon le mode qu'elles établissent.

Sous-section III Dispositions spéciales

- *Art. 135*

Une loi adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa, désigne les autorités qui, pour la région bilingue de Bruxelles-Capitale, exercent les compétences non dévolues aux communautés dans les matières visées à l'article 128, § 1^{er}.

- *Art. 135bis*

Une loi adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa, peut attribuer, pour la région bilingue de Bruxelles-Capitale, à la Région de Bruxelles-Capitale, des compétences non dévolues aux communautés dans les matières visées à l'article 127, § 1er, alinéa 1er, 1°, et, pour ce qui concerne ces matières, le 3°.

- *Art. 136 ([modification de la terminologie](#))*

Il y a des groupes linguistiques au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, et des Collèges, compétents pour les matières communautaires; leurs composition, fonctionnement,

compétences et, sans préjudice de l'article 175, leur financement, sont réglés par une loi adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa.

Les Collèges forment ensemble le Collège réuni, qui fait fonction d'organe de concertation et de coordination entre les deux communautés.

- *Art. 137 ([modification de la terminologie](#))*

En vue de l'application de l'article 39, le Parlement de la Communauté française et le Parlement de la Communauté flamande ainsi que leurs Gouvernements peuvent exercer les compétences respectivement de la Région wallonne et de la Région flamande, dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi. Cette loi doit être adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa.

- *Art. 138 ([modification de la terminologie](#))*

Le Parlement de la Communauté française, d'une part, et le Parlement de la Région wallonne et le groupe linguistique français du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, d'autre part, peuvent décider d'un commun accord et chacun par décret que le Parlement et le Gouvernement de la Région wallonne dans la région de langue française et le groupe linguistique français du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et son Collège dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale exercent, en tout ou en partie, des compétences de la Communauté française.

Ces décrets sont adoptés à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés au sein du Parlement de la Communauté française et à la majorité absolue des suffrages exprimés au sein du Parlement de la Région wallonne et du groupe linguistique français du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, à condition que la majorité des membres du Parlement ou du groupe linguistique concerné soit présente. Ils peuvent régler le financement des compétences qu'ils désignent, ainsi que le transfert du personnel, des biens, droits et obligations qui les concernent.

Ces compétences sont exercées, selon le cas, par voie de décrets, d'arrêtés ou de règlements.

- *Art. 139 ([modification de la terminologie](#))*

Sur proposition de leurs Gouvernements respectifs, le Parlement de la Communauté germanophone et le Parlement de la Région wallonne peuvent, chacun par décret, décider d'un commun accord que le Parlement et le Gouvernement de la Communauté germanophone exercent, dans la région de langue allemande, en tout ou en partie, des compétences de la Région wallonne.

Ces compétences sont exercées, selon le cas, par voie de décrets, d'arrêtés ou de règlements.

- *Art. 140 ([modification de la terminologie](#))*

Le Parlement et le Gouvernement de la Communauté germanophone exercent par voie d'arrêtés et de règlements toute autre compétence qui leur est attribuée par la loi.

L'article 159 est applicable à ces arrêtés et règlements.

CHAPITRE V

DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE, DE LA PRÉVENTION ET DU RÈGLEMENT DE CONFLITS

Section Ire

De la prévention des conflits de compétence

- *Art. 141*

La loi organise la procédure tendant à prévenir les conflits entre la loi, le décret et les règles visées à l'article 134, ainsi qu'entre les décrets entre eux et entre les règles visées à l'article 134 entre elles.

Section II

De la Cour constitutionnelle

- [Art. 142](#)

Il y a, pour toute la Belgique, une Cour constitutionnelle, dont la composition, la compétence et le fonctionnement sont déterminés par la loi.

Cette Cour statue par voie d'arrêt sur :

1° les conflits visés à l'article 141;

2° la violation par une loi, un décret ou une règle visée à l'article 134, des articles 10, 11 et 24;

3° la violation par une loi, un décret ou une règle visée à l'article 134, des articles de la Constitution que la loi détermine.

La Cour peut être saisie par toute autorité que la loi désigne, par toute personne justifiant d'un intérêt ou, à titre préjudiciel, par toute juridiction.

La Cour statue par voie de décision sur chaque consultation populaire visée à l'article 39bis, préalablement à son organisation, dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi.

La loi peut, dans les cas et selon les conditions et les modalités qu'elle détermine, attribuer à la Cour la compétence de statuer, par voie d'arrêt, sur les recours formés contre les décisions des assemblées législatives ou de leurs organes, en matière de contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections pour la Chambre des représentants.

Les lois visées à l'alinéa 1er, à l'alinéa 2, 3°, et aux alinéas 3 à 5, sont adoptées à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa.

Section III

De la prévention et du règlement des conflits d'intérêts

- *Art. 143*

§ 1er. Dans l'exercice de leurs compétences respectives, l'état fédéral, les communautés, les régions et la Commission communautaire commune agissent dans le respect de la loyauté fédérale, en vue d'éviter des conflits d'intérêts.

§ 2. Le Sénat se prononce, par voie d'avis motivé, sur les conflits d'intérêts entre les assemblées qui légifèrent par voie de loi, de décret ou de règle visée à l'article 134, dans les

conditions et suivant les modalités qu'une loi adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa, détermine.

§ 3. Une loi adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa, organise la procédure tendant à prévenir et à régler les conflits d'intérêts entre le Gouvernement fédéral, les Gouvernements de communauté et de région et le Collège réuni de la Commission communautaire commune.

§ 4. Les procédures visées aux § 2 et 3 ne sont pas applicables aux lois, arrêtés, règlements, actes et décisions de l'état fédéral relatifs à la base imposable aux tarifs d'imposition, aux exonérations ou à tout autre élément intervenant dans le calcul de l'impôt des personnes physiques.

Disposition transitoire

Pour ce qui concerne la prévention et le règlement des conflits d'intérêts, la loi ordinaire du 9 août 1980 de réformes institutionnelles reste d'application; elle ne peut toutefois être abrogée, complétée, modifiée ou remplacée que par les lois visées aux § 2 et 3.

CHAPITRE VI DU POUVOIR JUDICIAIRE

- *Art. 144*

Les contestations qui ont pour objet des droits civils sont exclusivement du ressort des tribunaux.

Toutefois, la loi peut, selon les modalités qu'elle détermine, habiliter le Conseil d'état ou les juridictions administratives fédérales à statuer sur les effets civils de leurs décisions.

- *Art. 145*

Les contestations qui ont pour objet des droits politiques sont du ressort des tribunaux, sauf les exceptions établies par la loi.

- *Art. 146*

Nul tribunal, nulle juridiction contentieuse ne peut être établi qu'en vertu d'une loi. Il ne peut être créé de commissions ni de tribunaux extraordinaires, sous quelque dénomination que ce soit.

- [Art. 147](#)

Il y a pour toute la Belgique une Cour de cassation.

Cette Cour ne connaît pas du fond des affaires.

- *Art. 148*

Les audiences des tribunaux sont publiques, à moins que cette publicité ne soit dangereuse pour l'ordre ou les mœurs; et, dans ce cas, le tribunal le déclare par un jugement.

En matière de délits politiques et de presse, le huis clos ne peut être prononcé qu'à l'unanimité.

- *Art. 149*

Tout jugement est motivé. Il est prononcé en audience publique.

- [Art. 150](#)

Le jury est établi en toutes matières criminelles et pour les délits politiques et de presse, à l'exception des délits de presse inspirés par le racisme ou la xénophobie.

- [Art. 151 \(modification de la terminologie\)](#)

§ 1er. Les juges sont indépendants dans l'exercice de leurs compétences juridictionnelles. Le ministère public est indépendant dans l'exercice des recherches et poursuites individuelles, sans préjudice du droit du ministre compétent d'ordonner des poursuites et d'arrêter des directives contraignantes de politique criminelle, y compris en matière de politique de recherche et de poursuite.

Par la voie du ministre visé à l'alinéa 1er, les gouvernements de communauté et de région disposent, en outre, chacun en ce qui le concerne du droit d'ordonner des poursuites dans les matières qui relèvent de leurs compétences. Une loi adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa, fixe les modalités d'exercice de ce droit.

Une loi adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa, prévoit la participation des communautés et des régions, dans les matières qui relèvent de leurs compétences, à l'élaboration des directives visées à l'alinéa 1er et à la planification de la politique de sécurité, ainsi que la participation, pour ce qui concerne ces mêmes matières, de leurs représentants aux réunions du Collège des procureurs généraux.

§ 2. Il y a pour toute la Belgique un Conseil supérieur de la Justice. Dans l'exercice de ses compétences, le Conseil supérieur de la Justice respecte l'indépendance visée au § 1er.

Le Conseil supérieur de la Justice se compose d'un collège francophone et d'un collège néerlandophone. Chaque collège comprend un nombre égal de membres et est composé paritairement, d'une part, de juges et d'officiers du ministère public élus directement par leurs pairs dans les conditions et selon le mode déterminés par la loi, et d'autre part, d'autres membres nommés par le Sénat à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, dans les conditions fixées par la loi.

Au sein de chaque collège, il y a une commission de nomination et de désignation ainsi qu'une commission d'avis et d'enquête, qui sont composées paritairement conformément à la disposition visée à l'alinéa précédent.

La loi précise la composition du Conseil supérieur de la Justice, de ses collèges et de leurs commissions, ainsi que les conditions dans lesquelles et le mode selon lequel ils exercent leurs compétences.

§ 3. Le Conseil supérieur de la Justice exerce ses compétences dans les matières suivantes :

1° la présentation des candidats à une nomination de juge, telle que visée au § 4, alinéa premier, ou d'officier du ministère public;

2° la présentation des candidats à une désignation aux fonctions visées au § 5, alinéa premier, et aux fonctions de chef de corps auprès du ministère public;

3° l'accès à la fonction de juge ou d'officier du ministère public;

4° la formation des juges et des officiers du ministère public;

5° l'établissement de profils généraux pour les désignations visées au 2°;

6° l'émission d'avis et de propositions concernant le fonctionnement général et l'organisation de l'ordre judiciaire;

7° la surveillance générale et la promotion de l'utilisation des moyens de contrôle interne;

8° à l'exclusion de toutes compétences disciplinaires et pénales :

- recevoir et s'assurer du suivi de plaintes relatives au fonctionnement de l'ordre judiciaire;
- engager une enquête sur le fonctionnement de l'ordre judiciaire.

Dans les conditions et selon le mode déterminés par la loi, les compétences visées aux 1° à 4° sont attribuées à la commission de nomination et de désignation compétente et les compétences visées aux 5° à 8° sont attribuées à la commission d'avis et d'enquête compétente. La loi détermine les cas dans lesquels et le mode selon lequel les commissions de nomination et de désignation d'une part, et les commissions d'avis et d'enquête d'autre part, exercent leurs compétences conjointement.

Une loi à adopter à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa, détermine les autres compétences de ce Conseil.

§ 4. Les juges de paix, les juges des tribunaux, les conseillers des cours et de la Cour de cassation sont nommés par le Roi dans les conditions et selon le mode déterminés par la loi.

Cette nomination se fait sur présentation motivée de la commission de nomination et de désignation compétente, à la majorité des deux tiers conformément aux modalités déterminées par la loi et après évaluation de la compétence et de l'aptitude. Cette présentation ne peut être refusée que selon le mode déterminé par la loi et moyennant motivation.

Dans le cas de nomination de conseiller aux cours et à la Cour de cassation, les assemblées générales concernées de ces cours émettent un avis motivé selon le mode déterminé par la loi, préalablement à la présentation visée à l'alinéa précédent.

§ 5. Le premier président de la Cour de cassation, les premiers présidents des cours et les présidents des tribunaux sont désignés par le Roi à ces fonctions dans les conditions et selon le mode déterminés par la loi.

Cette désignation se fait sur présentation motivée de la commission de nomination et de désignation compétente, à la majorité des deux tiers conformément aux modalités déterminées par la loi et après évaluation de la compétence et de l'aptitude. Cette présentation ne peut être refusée que selon le mode déterminé par la loi et moyennant motivation.

Dans le cas de désignation à la fonction de premier président de la Cour de cassation ou de premier président des cours, les assemblées générales concernées de ces cours émettent un avis motivé selon le mode déterminé par la loi, préalablement à la présentation visée à l'alinéa précédent.

Le président et les présidents de section de la Cour de cassation, les présidents de chambre des cours et les vice-présidents des tribunaux sont désignés à ces fonctions par les cours et tribunaux en leur sein, dans les conditions et selon le mode déterminés par la loi.

Sans préjudice des dispositions de l'article 152, la loi détermine la durée des désignations à ces fonctions.

§ 6. Selon le mode déterminé par la loi, les juges, les titulaires des fonctions visées au § 5, alinéa 4, et les officiers du ministère public sont soumis à une évaluation.

Disposition transitoire

Les dispositions des § 3 à 6 entrent en vigueur après l'installation du Conseil supérieur de la Justice, visée au § 2.

A cette date, le premier président, le président et les présidents de section de la Cour de cassation, les premiers présidents et les présidents de chambre des cours et les présidents et vice-présidents des tribunaux sont réputés être désignés à ces fonctions pour la durée et dans les conditions déterminées par la loi et être nommés en même temps respectivement à la Cour de cassation, à la cour d'appel ou à la cour du travail et au tribunal correspondant.

Entre-temps, les dispositions suivantes restent d'application :

Les juges de paix et les juges des tribunaux sont directement nommés par le Roi.

Les conseillers des cours d'appel et les présidents et vice-présidents des tribunaux de première instance de leur ressort sont nommés par le Roi, sur deux listes doubles, présentées l'une par ces cours, l'autre par les conseils provinciaux et le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, selon le cas.

Les conseillers de la Cour de cassation sont nommés par le Roi, sur deux listes doubles, présentées l'une par la Cour de cassation, l'autre alternativement par la Chambre des représentants et par le Sénat.

Dans ces deux cas, les candidats portés sur une liste peuvent également être portés sur l'autre.

Toutes les présentations sont rendues publiques, au moins quinze jours avant la nomination.

Les cours choisissent dans leur sein leurs présidents et vice-présidents.

- *Art. 152*

Les juges sont nommés à vie. Ils sont mis à la retraite à un âge déterminé par la loi et bénéficient de la pension prévue par la loi.

Aucun juge ne peut être privé de sa place ni suspendu que par un jugement.

Le déplacement d'un juge ne peut avoir lieu que par une nomination nouvelle et de son consentement.

- *Art. 153*

Le Roi nomme et révoque les officiers du ministère public près des cours et des tribunaux.

- *Art. 154*

Les traitements des membres de l'ordre judiciaire sont fixés par la loi.

- *Art. 155*

Aucun juge ne peut accepter d'un gouvernement des fonctions salariées, à moins qu'il ne les exerce gratuitement et sauf les cas d'incompatibilité déterminés par la loi.

- *Art. 156*

Il y a cinq cours d'appel en Belgique :

1° celle de Bruxelles, dont le ressort comprend les provinces du Brabant wallon, du Brabant flamand et la région bilingue de Bruxelles-Capitale;

2° celle de Gand, dont le ressort comprend les provinces de Flandre occidentale et de Flandre orientale;

3° celle d'Anvers, dont le ressort comprend les provinces d'Anvers et de Limbourg;

4° celle de Liège, dont le ressort comprend les provinces de Liège, de Namur et de Luxembourg;

5° celle de Mons, dont le ressort comprend la province de Hainaut.

- [Art. 157](#)

Il y a des juridictions militaires lorsque l'état de guerre visé à l'article 167, § 1er, alinéa 2, est constaté. La loi règle l'organisation des juridictions militaires, leurs attributions, les droits et obligations des membres de ces juridictions, et la durée de leurs fonctions.

Il y a des tribunaux de commerce dans les lieux déterminés par la loi. Elle règle leur organisation, leurs attributions, le mode de nomination de leurs membres, et la durée des fonctions de ces derniers.

La loi règle aussi l'organisation des juridictions du travail, leurs attributions, le mode de nomination de leurs membres et la durée des fonctions de ces derniers.

Il y a des tribunaux de l'application des peines dans les lieux déterminés par la loi. Elle règle leur organisation, leurs attributions, le mode de nomination de leurs membres et la durée des fonctions de ces derniers.

Disposition transitoire

L'alinéa 1er entre en vigueur à la date de l'abrogation de la loi du 15 juin 1899 comprenant les titres Ier et II du Code de procédure pénale militaire.

Jusqu'à cette date, la disposition suivante reste en vigueur :

Des lois particulières règlent l'organisation des tribunaux militaires, leurs attributions, les droits et obligations des membres de ces tribunaux, et la durée de leurs fonctions.

- [Art. 157bis](#)

Les éléments essentiels de la réforme qui concernent l'emploi des langues en matière judiciaire au sein de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles, ainsi que les aspects y afférents relatifs au parquet, au siège et au ressort, ne pourront être modifiés que par une loi adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa..

Disposition transitoire

La loi fixe la date d'entrée en vigueur de cet article. Cette date correspond à la date d'entrée en vigueur de la loi du 19 juillet 2012 portant réforme de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles..

- *Art. 158*

La Cour de cassation se prononce sur les conflits d'attributions, d'après le mode réglé par la loi.

- *Art. 159*

Les cours et tribunaux n'appliqueront les arrêtés et règlements généraux, provinciaux et locaux, qu'autant qu'ils seront conformes aux lois.

CHAPITRE VII DU CONSEIL D'ÉTAT ET DES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES

- [Art. 160](#)

Il y a pour toute la Belgique un Conseil d'État, dont la composition, la compétence et le fonctionnement sont déterminés par la loi. Toutefois, la loi peut attribuer au Roi le pouvoir de régler la procédure conformément aux principes qu'elle fixe.

Le Conseil d'État statue par voie d'arrêt en tant que juridiction administrative et donne des avis dans les cas déterminés par la loi.

Une modification des règles sur l'assemblée générale de la section du contentieux administratif du Conseil d'État qui entrent en vigueur le même jour que cet alinéa, ne peut être apportée que par une loi adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa.

Disposition transitoire

Cet article entre en vigueur le 14 octobre 2012.

- *Art. 161*

Aucune juridiction administrative ne peut être établie qu'en vertu d'une loi.

CHAPITRE VIII DES INSTITUTIONS PROVINCIALES ET COMMUNALES

- *Art. 162* ([modification de la terminologie](#))

Les institutions provinciales et communales sont réglées par la loi.

La loi consacre l'application des principes suivants :

1° l'élection directe des membres des conseils provinciaux et communaux;

2° l'attribution aux conseils provinciaux et communaux de tout ce qui est d'intérêt provincial et communal, sans préjudice de l'approbation de leurs actes, dans les cas et suivant le mode que la loi détermine;

3° la décentralisation d'attributions vers les institutions provinciales et communales;

4° la publicité des séances des conseils provinciaux et communaux dans les limites établies par la loi;

5° la publicité des budgets et des comptes;

6° l'intervention de l'autorité de tutelle ou du pouvoir législatif fédéral, pour empêcher que la loi ne soit violée ou l'intérêt général blessé.

Les collectivités supracommunales sont réglées par la règle visée à l'article 134. Cette règle consacre l'application des principes visés à l'alinéa 2. La règle visée à l'article 134 peut fixer d'autres principes qu'elle considère comme essentiels, en recourant ou non à la majorité des deux tiers des suffrages émis à la condition que la majorité des membres du Parlement concerné se trouve réunie. Les articles 159 et 190 s'appliquent aux arrêtés et règlements des collectivités supracommunales.

En exécution d'une loi adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa, le décret ou la règle visée à l'article 134 règle les conditions et le mode suivant lesquels plusieurs provinces, plusieurs collectivités supracommunales ou plusieurs communes peuvent s'entendre ou s'associer. Toutefois, il ne peut être permis à plusieurs conseils provinciaux, à plusieurs conseils de collectivités supracommunales ou à plusieurs conseils communaux de délibérer en commun.

- *Art. 163*

Les compétences exercées dans les Régions wallonne et flamande par des organes provinciaux élus sont exercées, dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale, par les Communautés française et flamande et par la Commission communautaire commune, chacune en ce qui concerne les matières relevant de leurs compétences en vertu des articles 127 et 128 et, en ce qui concerne les autres matières, par la Région de Bruxelles-Capitale.

Toutefois, une loi adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa, règle les modalités selon lesquelles la Région de Bruxelles-Capitale ou toute institution dont les membres sont désignés par celle-ci exerce les compétences visées à l'alinéa 1^{er} qui ne relèvent pas des matières visées à l'article 39. Une loi adoptée à la même majorité règle l'attribution aux institutions prévues à l'article 136 de tout ou partie des compétences visées à l'alinéa 1^{er} qui relèvent des matières visées aux articles 127 et 128.

- *Art. 164*

La rédaction des actes de l'état civil et la tenue des registres sont exclusivement dans les attributions des autorités communales.

- *Art. 165*

§ 1^{er}. La loi crée des agglomérations et des fédérations de communes. Elle détermine leur organisation et leur compétence en consacrant l'application des principes énoncés à l'article 162.

Il y a pour chaque agglomération et pour chaque fédération un conseil et un collège exécutif.

Le président du collège exécutif est élu par le conseil, en son sein; son élection est ratifiée par le Roi; la loi règle son statut.

Les articles 159 et 190 s'appliquent aux arrêtés et règlements des agglomérations et des fédérations de communes.

Les limites des agglomérations et des fédérations de communes ne peuvent être changées ou rectifiées qu'en vertu d'une loi.

§ 2. La loi crée l'organe au sein duquel chaque agglomération et les fédérations de communes les plus proches se concertent aux conditions et selon le mode qu'elle fixe, pour l'examen de problèmes communs de caractère technique qui relèvent de leur compétence respective.

§ 3. Plusieurs fédérations de communes peuvent s'entendre ou s'associer entre elles ou avec une ou plusieurs agglomérations dans les conditions et selon le mode à déterminer par la loi pour régler et gérer en commun des objets qui relèvent de leur compétence. Il n'est pas permis à leurs conseils de délibérer en commun.

- *Art. 166 ([modification de la terminologie](#))*

§ 1^{er}. L'article 165 s'applique à l'agglomération à laquelle appartient la capitale du Royaume, sous réserve de ce qui est prévu ci-après.

§ 2. Les compétences de l'agglomération à laquelle la capitale du Royaume appartient sont, de la manière déterminée par une loi adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa, exercées par les organes de la Région de Bruxelles-Capitale créés en vertu de l'article 39.

§ 3. Les organes visés à l'article 136 :

1° ont, chacun pour sa communauté, les mêmes compétences que les autres pouvoirs organisateurs pour les matières culturelles, d'enseignement et personnalisables;

2° exercent, chacun pour sa communauté, les compétences qui leur sont déléguées par les Parlements de la Communauté française et de la Communauté flamande;

3° règlent conjointement les matières visées au 1° qui sont d'intérêt commun.

TITRE IV

DES RELATIONS INTERNATIONALES

- *Art. 167 ([modification de la terminologie](#))*

§ 1er. Le Roi dirige les relations internationales, sans préjudice de la compétence des communautés et des régions de régler la coopération internationale, y compris la conclusion de traités, pour les matières qui relèvent de leurs compétences de par la Constitution ou en vertu de celle-ci.

Le Roi commande les forces armées, et constate l'état de guerre ainsi que la fin des hostilités. Il en donne connaissance aux Chambres aussitôt que l'intérêt et la sûreté de l'état le permettent, en y joignant les communications convenables.

Nulle cession, nul échange, nulle adjonction de territoire, ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une loi.

§ 2. Le Roi conclut les traités, à l'exception de ceux qui portent sur les matières visées au § 3. Ces traités n'ont d'effet qu'après avoir reçu l'assentiment de la Chambre des représentants.

§ 3. Les Gouvernements de communauté et de région visés à l'article 121 concluent, chacun pour ce qui le concerne, les traités portant sur les matières qui relèvent de la compétence de leur Parlement. Ces traités n'ont d'effet qu'après avoir reçu l'assentiment du Parlement.

§ 4. Une loi adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa, arrête les modalités de conclusion des traités visés au § 3 et des traités ne portant pas exclusivement sur les matières qui relèvent de la compétence des communautés ou des régions par ou en vertu de la Constitution.

§ 5. Le Roi peut dénoncer les traités conclus avant le 18 mai 1993 et portant sur les matières visées au § 3, d'un commun accord avec les Gouvernements de communauté et de région concernés.

Le Roi dénonce ces traités si les Gouvernements de communauté et de région concernés l'y invitent. Une loi adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa, règle la procédure en cas de désaccord entre les Gouvernements de communauté et de région concernés.

Disposition transitoire

La deuxième phrase du § 2 entre en vigueur le jour des élections en vue du renouvellement intégral des Parlements de communauté et de région en 2014. Jusqu'à ce jour, les traités visés au § 2 n'ont d'effet qu'après avoir reçu l'assentiment des deux Chambres.

- *Art. 168*

Dès l'ouverture des négociations en vue de toute révision des traités instituant les Communautés européennes et des traités et actes qui les ont modifiés ou complétés, les Chambres en sont informées. Elles ont connaissance du projet de traité avant sa signature.

- [*Art. 168bis*](#)

Pour les élections du Parlement européen, la loi prévoit des modalités spéciales aux fins de garantir les intérêts légitimes des néerlandophones et des francophones dans l'ancienne province de Brabant.

Une modification aux règles fixant ces modalités spéciales ne peut être apportée que par une loi adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa.

- *Art. 169*

Afin de garantir le respect des obligations internationales ou supranationales, les pouvoirs visés aux articles 36 et 37 peuvent, moyennant le respect des conditions fixées par la loi, se substituer temporairement aux organes visés aux articles 115 et 121. Cette loi doit être adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa.

TITRE V DES FINANCES

- *Art. 170*

§ 1er. Aucun impôt au profit de l'état ne peut être établi que par une loi.

§ 2. Aucun impôt au profit de la communauté ou de la région ne peut être établi que par un décret ou une règle visée à l'article 134.

La loi détermine, relativement aux impositions visées à l'alinéa 1er, les exceptions dont la nécessité est démontrée.

§ 3. Aucune charge, aucune imposition ne peut être établie par la province ou la collectivité supracommunale que par une décision de son conseil.

La loi détermine, relativement aux impositions visées à l'alinéa 1er, les exceptions dont la nécessité est démontrée.

La loi peut supprimer en tout ou en partie les impositions visées à l'alinéa 1er.

§ 4. Aucune charge, aucune imposition ne peut être établie par l'agglomération, par la fédération de communes et par la commune que par une décision de leur conseil.

La loi détermine, relativement aux impositions visées à l'alinéa 1er, les exceptions dont la nécessité est démontrée.

- *Art. 171*

Les impôts au profit de l'État, de la communauté et de la région sont votés annuellement.

Les règles qui les établissent n'ont force que pour un an si elles ne sont pas renouvelées.

- *Art. 172*

Il ne peut être établi de privilège en matière d'impôts.

Nulle exemption ou modération d'impôt ne peut être établie que par une loi.

- *Art. 173*

Hors les provinces, les polders et wateringues et les cas formellement exceptés par la loi, le décret et les règles visées à l'article 134, aucune rétribution ne peut être exigée des citoyens qu'à titre d'impôt au profit de l'État, de la communauté, de la région, de l'agglomération, de la fédération de communes ou de la commune.

- *Art. 174*

Chaque année, la Chambre des représentants arrête la loi des comptes et vote le budget. Toutefois, la Chambre des représentants et le Sénat fixent annuellement, chacun en ce qui le concerne, leur dotation de fonctionnement.

Toutes les recettes et dépenses de l'État doivent être portées au budget et dans les comptes.

- *Art. 175 ([modification de la terminologie](#))*

Une loi adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa, fixe le système de financement pour la Communauté française et pour la Communauté flamande.

Les Parlements de la Communauté française et de la Communauté flamande règlent par décret, chacun en ce qui le concerne, l'affectation de leurs recettes.

- *Art. 176 ([modification de la terminologie](#))*

Une loi fixe le système de financement de la Communauté germanophone.

Le Parlement de la Communauté germanophone règle l'affectation des recettes par décret.

- *Art. 177 ([modification de la terminologie](#))*

Une loi adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa, fixe le système de financement des régions.

Les Parlements de région déterminent, chacun pour ce qui le concerne, l'affectation de leurs recettes par les règles visées à l'article 134.

- *Art. 178 ([modification de la terminologie](#))*

Dans les conditions et suivant les modalités déterminées par la loi adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa, le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale transfère, par la règle visée à l'article 134, des moyens financiers à la Commission communautaire commune et aux Commissions communautaires française et flamande.

- *Art. 179*

Aucune pension, aucune gratification à la charge du trésor public, ne peut être accordée qu'en vertu d'une loi.

- *Art. 180*

Les membres de la Cour des comptes sont nommés par la Chambre des représentants et pour le terme fixé par la loi.

Cette Cour est chargée de l'examen et de la liquidation des comptes de l'administration générale et de tous comptables envers le trésor public. Elle veille à ce qu'aucun article des dépenses du budget ne soit dépassé et qu'aucun transfert n'ait lieu. La Cour exerce également un contrôle général sur les opérations relatives à l'établissement et au recouvrement des droits acquis par l'état, y compris les recettes fiscales. Elle arrête les comptes des différentes administrations de l'état et est chargée de recueillir à cet effet tout renseignement et toute pièce comptable nécessaire. Le compte général de l'état est soumis à la Chambre des représentants avec les observations de la Cour des comptes.

Cette Cour est organisée par la loi.

La loi peut confier à la Cour des Comptes le contrôle des budgets et de la comptabilité des communautés et des régions, ainsi que des organismes d'intérêt public qui en dépendent. Elle peut également permettre que le décret ou la règle visée à l'article 134 règlent ce contrôle. Sauf pour ce qui concerne la Communauté germanophone, cette loi est adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa.

Des missions supplémentaires peuvent être confiées à la Cour par la loi, le décret ou la règle visée à l'article 134. Sur avis conforme de la Cour, le décret ou la règle visée à l'article 134 détermine la rémunération de la Cour pour l'exercice de ces missions. Aucune rémunération n'est due pour une mission qui est exercée par la Cour pour une communauté ou une région avant la date d'entrée en vigueur du présent alinéa.

- *Art. 181*

§ 1^{er}. Les traitements et pensions des ministres des cultes sont à la charge de l'État; les sommes nécessaires pour y faire face sont annuellement portées au budget.

§ 2. Les traitements et pensions des délégués des organisations reconnues par la loi qui offrent une assistance morale selon une conception philosophique non confessionnelle sont à la charge de l'État; les sommes nécessaires pour y faire face sont annuellement portées au budget.

TITRE VI DE LA FORCE PUBLIQUE

- *Art. 182*

Le mode de recrutement de l'armée est déterminé par la loi. Elle règle également l'avancement, les droits et les obligations des militaires.

- *Art. 183*

Le contingent de l'armée est voté annuellement. La loi qui le fixe, n'a force que pour un an si elle n'est pas renouvelée.

- [Art. 184](#)

L'organisation et les attributions du service de police intégré, structuré à deux niveaux, sont réglées par la loi. Les éléments essentiels du statut des membres du personnel du service de police intégré, structuré à deux niveaux, sont réglés par la loi.

Disposition transitoire

Le Roi peut toutefois fixer et exécuter les éléments essentiels du statut des membres du personnel du service de police intégré, structuré à deux niveaux, pour autant que cet arrêté soit confirmé, quant à ces éléments, par la loi avant le 30 avril 2002.

- *Art. 185*

Aucune troupe étrangère ne peut être admise au service de l'État, occuper ou traverser le territoire qu'en vertu d'une loi.

- *Art. 186*

Les militaires ne peuvent être privés de leurs grades, honneurs et pensions que de la manière déterminée par la loi.

TITRE VII DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- *Art. 187*

La Constitution ne peut être suspendue en tout ni en partie.

- *Art. 188*

A compter du jour où la Constitution sera exécutoire, toutes les lois, décrets, arrêtés, règlements et autres actes qui y sont contraires sont abrogés.

- *Art. 189*

Le texte de la Constitution est établi en français, en néerlandais et en allemand.

- *Art. 190*

Aucune loi, aucun arrêté ou règlement d'administration générale, provinciale ou communale, n'est obligatoire qu'après avoir été publié dans la forme déterminée par la loi.

- *Art. 191*

Tout étranger qui se trouve sur le territoire de la Belgique jouit de la protection accordée aux personnes et aux biens, sauf les exceptions établies par la loi.

- *Art. 192*

Aucun serment ne peut être imposé qu'en vertu de la loi. Elle en détermine la formule.

- *Art. 193*

La Nation belge adopte les couleurs rouge, jaune et noire, et pour armes du Royaume le Lion Belgique avec la légende : L'UNION FAIT LA FORCE.

- *Art. 194*

La ville de Bruxelles est la capitale de la Belgique et le siège du Gouvernement fédéral.

TITRE VIII DE LA RÉVISION DE LA CONSTITUTION

- *Art. 195*

Le pouvoir législatif fédéral a le droit de déclarer qu'il y a lieu à la révision de telle disposition constitutionnelle qu'il désigne.

Après cette déclaration, les deux Chambres sont dissoutes de plein droit.

Il en sera convoqué deux nouvelles, conformément à l'article 46.

Ces Chambres statuent, d'un commun accord avec le Roi, sur les points soumis à la révision.

Dans ce cas, les Chambres ne pourront délibérer si deux tiers au moins des membres qui composent chacune d'elles ne sont présents; et nul changement ne sera adopté s'il ne réunit au moins les deux tiers des suffrages.

Disposition transitoire

Toutefois, les Chambres, constituées à la suite du renouvellement des Chambres du 13 juin 2010 peuvent, d'un commun accord avec le Roi, statuer sur la révision des dispositions, articles et groupements d'articles suivants, exclusivement dans le sens indiqué ci-dessous :

1° les articles 5, alinéa 2, 11bis, 41, alinéa 5, 159 et 190 en vue d'assurer l'exercice complet de l'autonomie des régions à l'égard des provinces sans préjudice des dispositions spécifiques actuelles de la loi du 9 août 1988 portant modification de la loi communale, de la loi électorale communale, de la loi organique des centres publics d'aide sociale, de la loi provinciale, du Code électoral, de la loi organique des élections provinciales et de la loi organisant l'élection simultanée pour les Chambres législatives et les conseils provinciaux et de celles relatives à la fonction des gouverneurs, et de limiter la signification du mot "province" utilisé dans la Constitution à sa seule signification territoriale, en dehors de toute signification institutionnelle;

2° l'article 23 en vue de garantir le droit aux allocations familiales;

3° le titre III en vue d'y insérer une disposition pour interdire de modifier la législation électorale à moins d'un an de la date prévue pour les élections;

4° les articles 43, § 1er, 44, alinéa 2, 46, alinéa 5, 69, 71, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83 et 168 en vue d'exécuter la réforme du bicaméralisme et de confier à la Chambre des représentants les compétences législatives résiduelles;

5° les articles 46 et 117 en vue de prévoir que les élections législatives fédérales auront lieu le même jour que les élections pour le Parlement européen et qu'en cas de dissolution anticipée, la durée de la nouvelle législature fédérale ne pourra excéder le jour des élections pour le Parlement européen qui suivent cette dissolution ainsi que de permettre à une loi adoptée à la

majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa, de confier aux communautés et aux régions la compétence de régler, par décret spécial ou ordonnance spéciale, la durée de la législature de leurs parlements ainsi que de fixer la date de l'élection pour ceux-ci et de prévoir qu'une loi adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa, règle la date d'entrée en vigueur des nouvelles règles reprises dans le présent point concernant les élections;

6° l'article 63, § 4, en vue d'ajouter un alinéa disposant que pour les élections pour la Chambre des représentants, la loi prévoit des modalités spéciales aux fins de garantir les intérêts légitimes des néerlandophones et des francophones dans l'ancienne province du Brabant, et qu'une modification aux règles fixant ces modalités spéciales ne peut être apportée que par une loi adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa;

7° le titre III, chapitre IV, section II, sous-section III, en vue d'y insérer un article permettant à une loi adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa, d'attribuer, pour la région bilingue de Bruxelles-Capitale, à la Région de Bruxelles-Capitale, des compétences non dévolues aux communautés dans les matières visées à l'article 127, § 1er, alinéa 1er, 1° et, pour ce qui concerne les matières visées au 1°, le 3°;

8° le titre III, chapitre IV, section II, sous-section III, en vue de permettre à une loi adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa, de simplifier les procédures de coopération entre les entités;

9° l'article 143 en vue d'ajouter un paragraphe qui exclut la procédure de conflit d'intérêts à l'égard d'une loi ou d'une décision de l'autorité fédérale qui modifie la base imposable, le taux d'imposition, les exonérations ou tout autre élément intervenant dans le calcul de l'impôt des personnes physiques;

10° le titre III, chapitre VI, en vue d'y insérer une disposition prévoyant qu'une modification aux éléments essentiels de la réforme concernant l'emploi des langues en matière judiciaire au sein de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles, ainsi qu'aux aspects y afférents relatifs au parquet, au siège et au ressort ne pourra être apportée que par une loi adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa;

11° l'article 144 en vue de prévoir que le Conseil d'Etat et, le cas échéant, des juridictions administratives fédérales, peuvent se prononcer sur les effets en droit privé de leurs décisions;

12° l'article 151, § 1er, en vue de prévoir que les communautés et les régions disposent du droit d'ordonner des poursuites dans les matières qui relèvent de leur compétence, via le Ministre fédéral de la Justice qui en assure l'exécution immédiate, et pour permettre à une loi adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa, de prévoir la participation des communautés et des régions, dans les matières qui relèvent de leurs compétences, à propos de la politique de recherche et de poursuite du ministère public, des directives contraignantes de politique criminelle, de la représentation dans le Collège des procureurs généraux, ainsi que de la note-cadre Sécurité intégrale et du Plan national de Sécurité;

13° l'article 160 en vue d'ajouter un alinéa disposant qu'une modification aux nouvelles compétences et modalités de délibération de l'assemblée générale de la section du contentieux administratif du Conseil d'Etat ne pourra être apportée que par une loi adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa;

14° le titre IV en vue d'y insérer un article disposant que pour les élections pour le Parlement européen, la loi prévoit des modalités spéciales aux fins de garantir les intérêts légitimes des néerlandophones et des francophones dans l'ancienne province du Brabant, et qu'une modification aux règles fixant ces modalités spéciales ne peut être apportée que par une loi adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa;

15° l'article 180 en vue de prévoir que les assemblées qui légifèrent par voie de décret ou de règle visée à l'article 134 pourront confier des missions à la Cour des Comptes, le cas échéant, moyennant rémunération.

Les Chambres ne pourront délibérer sur les points visés à l'alinéa 1er si deux tiers au moins des membres qui composent chacune d'elles ne sont présents; et nul changement ne sera adopté s'il ne réunit au moins les deux tiers des suffrages.

La présente disposition transitoire ne constitue pas une déclaration au sens de l'article 195, alinéa 2.

- *Art. 196*

Aucune révision de la Constitution ne peut être engagée ni poursuivie en temps de guerre ou lorsque les Chambres se trouvent empêchées de se réunir librement sur le territoire fédéral.

- *Art. 197*

Pendant une régence, aucun changement ne peut être apporté à la Constitution en ce qui concerne les pouvoirs constitutionnels du Roi et les articles 85 à 88, 91 à 95, 106 et 197 de la Constitution.

- *Art. 198*

D'un commun accord avec le Roi, les Chambres constituantes peuvent adapter la numérotation des articles et des subdivisions des articles de la Constitution ainsi que les subdivisions de celle-ci en titres, chapitres et sections, modifier la terminologie des dispositions non soumises à révision pour les mettre en concordance avec la terminologie des nouvelles dispositions et assurer la concordance entre les textes français, néerlandais et allemand de la Constitution.

Dans ce cas, les Chambres ne pourront délibérer si deux tiers au moins des membres qui composent chacune d'elles ne sont présents; et les changements ne seront adoptés que si l'ensemble des modifications réunit au moins les deux tiers des suffrages exprimés.

TITRE IX

ENTRÉE EN VIGUEUR ET DISPOSITIONS TRANSITOIRES

[\(modification de la terminologie\)](#)

I. - Les dispositions de l'article 85 seront pour la première fois d'application à la descendance de S.A.R. le Prince Albert, Félix, Humbert, Théodore, Christian, Eugène, Marie, Prince de Liège, Prince de Belgique, étant entendu que le mariage de S.A.R. la Princesse Astrid, Joséphine, Charlotte, Fabrizia, Elisabeth, Paola, Marie, Princesse de Belgique, avec Lorenz, Archiduc d'Autriche-Este, est censé avoir obtenu le consentement visé à l'article 85, alinéa 2.

Jusqu'à ce moment, les dispositions suivantes restent d'application.

Les pouvoirs constitutionnels du Roi sont héréditaires dans la descendance directe, naturelle et légitime de S.M. Léopold, Georges, Chrétien, Frédéric de Saxe-Cobourg, de mâle en mâle, par ordre

de primogéniture et à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance.

Sera déchu de ses droits à la couronne, le prince qui se serait marié sans le consentement du Roi ou de ceux qui, à son défaut, exercent ses pouvoirs dans les cas prévus par la Constitution.

Toutefois, il pourra être relevé de cette déchéance par le Roi ou par ceux qui, à son défaut, exercent ses pouvoirs dans les cas prévus par la Constitution, et ce moyennant l'assentiment des deux Chambres.

II. - [\(abrogé le 6 décembre 2005\)](#)

III. - L'article 125 est d'application pour les faits postérieurs au 8 mai 1993.

IV. - [\(abrogé le 6 décembre 2005\)](#)

V. - [\(abrogé le 6 décembre 2005\)](#)

VI. - § 1^{er}. [\(abrogé le 6 décembre 2005\)](#)

§ 2. [\(abrogé le 6 décembre 2005\)](#)

§ 3. Les membres du personnel et le patrimoine de la province de Brabant seront répartis entre la province du Brabant wallon, la province du Brabant flamand, la Région de Bruxelles-Capitale, les autorités et institutions visées aux articles 135 et 136, ainsi que l'autorité fédérale, suivant les modalités réglées par une loi adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa.

Après le prochain renouvellement des conseils provinciaux et jusqu'au moment de leur répartition, le personnel et le patrimoine restés communs sont gérés conjointement par la province du Brabant wallon, la province du Brabant flamand et les autorités compétentes dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale.

§ 4. [\(abrogé le 6 décembre 2005\)](#)

§ 5. [\(abrogé le 6 décembre 2005\)](#)

Constitution canadienne

LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1867

30 & 31 Victoria, ch. 3 (R.-U.)

Loi concernant l'Union et le gouvernement du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, ainsi que les objets qui s'y rattachent

(29 mars 1867)

Considérant que les provinces du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick ont exprimé le désir de contracter une Union Fédérale pour ne former qu'une seule et même Puissance (*Dominion*) sous la couronne du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, avec une constitution reposant sur les mêmes principes que celle du Royaume-Uni :

Considérant de plus qu'une telle union aurait l'effet de développer la prospérité des provinces et de favoriser les intérêts de l'Empire Britannique :

Considérant de plus qu'il est opportun, concurremment avec l'établissement de l'union par autorité du parlement, non seulement de décréter la constitution du pouvoir législatif de la Puissance, mais aussi de définir la nature de son gouvernement exécutif :

Considérant de plus qu'il est nécessaire de pourvoir à l'admission éventuelle d'autres parties de l'Amérique du Nord britannique dans l'union : ⁽¹⁾

I. PRÉLIMINAIRES

Titre abrégé

1. Titre abrégé : *Loi constitutionnelle de 1867*. ⁽²⁾
2. Abrogé. ⁽³⁾

(1) La Loi de 1893 sur la révision du droit statutaire, 56-57 Victoria, ch. 14 (R.-U.), a abrogé l'alinéa suivant, qui renfermait la formule d'édiction :

À ces causes, Sa Très Excellente Majesté la Reine, de l'avis et du consentement des Lords Spirituels et Temporels et des Communes, en ce présent parlement assemblés, et par leur autorité, décrète et déclare ce qui suit :

(2) Tel qu'édicte par la Loi constitutionnelle de 1982, entrée en vigueur le 17 avril 1982.

Texte de l'article original :

1. Le présent acte pourra être cité sous le titre : « *L'acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867* ».

(3) Texte de l'article 2, abrogé par la Loi de 1893 sur la révision du droit statutaire, 56-57 Victoria, ch. 14 (R.-U.) :

2. Les dispositions du présent acte relatives à Sa Majesté la Reine s'appliquent également aux héritiers et successeurs de Sa Majesté, Rois et Reines du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

II. UNION

Établissement de l'union

3. Il sera loisible à la Reine, de l'avis du Très-Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, de déclarer par proclamation qu'à compter du jour y désigné, — mais pas plus tard que six mois après la passation de la présente loi, — les provinces du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick ne formeront qu'une seule et même Puissance sous le nom de Canada; et dès ce jour, ces trois provinces ne formeront, en conséquence, qu'une seule et même Puissance sous ce nom. ⁽⁴⁾

Interprétation des dispositions subséquentes de la loi

4. À moins que le contraire n'y apparaisse explicitement ou implicitement, le nom de Canada signifiera le Canada tel que constitué sous la présente loi. ⁽⁵⁾

Quatre provinces

5. Le Canada sera divisé en quatre provinces, dénommées : Ontario, Québec, Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick. ⁽⁶⁾

Provinces d'Ontario et Québec

6. Les parties de la province du Canada (telle qu'existant à la passation de la présente loi) qui constituaient autrefois les provinces respectives du Haut et du Bas-Canada, seront censées séparées et formeront deux provinces distinctes. La partie qui constituait autrefois la province du Haut-Canada formera la province d'Ontario; et la partie qui constituait la province du Bas-Canada formera la province de Québec.

Provinces de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick

7. Les provinces de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick auront les mêmes délimitations qui leur étaient assignées à l'époque de la passation de la présente loi.

⁽⁴⁾ Le premier jour de juillet 1867 fut fixé par proclamation en date du 22 mai 1867.

⁽⁵⁾ Partiellement abrogé par la *Loi de 1893 sur la révision du droit statutaire*, 56-57 Victoria, ch. 14 (R.-U.). Texte de l'article original :

4. Les dispositions subséquentes du présent acte, à moins que le contraire n'y apparaisse explicitement ou implicitement, prendront leur pleine vigueur dès que l'union sera effectuée, c'est-à-dire le jour à compter duquel, aux termes de la proclamation de la Reine, l'union sera déclarée un fait accompli; dans les mêmes dispositions, à moins que le contraire n'y apparaisse explicitement ou implicitement, le nom de Canada signifiera le Canada tel que constitué sous la présente loi.

⁽⁶⁾ Le Canada se compose maintenant de dix provinces (l'Ontario, le Québec, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba, la Colombie-Britannique, l'Île-du-Prince-Édouard, l'Alberta, la Saskatchewan et Terre-Neuve-et-Labrador) et de trois territoires (le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut).

Pour plus de détails, voir la note en fin d'ouvrage 1.

Recensement décennal

8. Dans le recensement général de la population du Canada qui, en vertu de la présente loi, devra se faire en mil huit cent soixante et onze, et tous les dix ans ensuite, il sera fait une énumération distincte des populations respectives des quatre provinces.

III. POUVOIR EXÉCUTIF

La Reine est investie du pouvoir exécutif

9. À la Reine continueront d'être et sont par la présente attribués le gouvernement et le pouvoir exécutifs du Canada.

Application des dispositions relatives au gouverneur-général

10. Les dispositions de la présente loi relatives au gouverneur général s'étendent et s'appliquent au gouverneur général du Canada, ou à tout autre Chef Exécutif ou Administrateur pour le temps d'alors, administrant le gouvernement du Canada au nom de la Reine, quel que soit le titre sous lequel il puisse être désigné.

Constitution du conseil privé

11. Il y aura, pour aider et aviser, dans l'administration du gouvernement du Canada, un conseil dénommé le Conseil Privé de la Reine pour le Canada; les personnes qui formeront partie de ce conseil seront, de temps à autre, choisies et mandées par le Gouverneur-Général et assermentées comme Conseillers Privés; les membres de ce conseil pourront, de temps à autre, être révoqués par le gouverneur-général.

Pouvoirs conférés au gouverneur-général, en conseil ou seul

12. Tous les pouvoirs, attributions et fonctions qui, — par une loi du parlement de la Grande-Bretagne, ou du parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, ou de la législature du Haut-Canada, du Bas-Canada, du Canada, de la Nouvelle-Écosse ou du Nouveau-Brunswick, lors de l'union, — sont conférés aux gouverneurs ou lieutenants-gouverneurs respectifs de ces provinces ou peuvent être par eux exercés, de l'avis ou de l'avis et du consentement des conseils exécutifs de ces provinces, ou avec la coopération de ces conseils, ou d'aucun nombre de membres de ces conseils, ou par ces gouverneurs ou lieutenants-gouverneurs individuellement, seront, — en tant qu'ils continueront d'exister et qu'ils pourront être exercés, après l'union, relativement au gouvernement du Canada, — conférés au gouverneur-général et pourront être par lui exercés, de l'avis ou de l'avis et du consentement ou avec la coopération du Conseil Privé de la Reine pour le Canada ou d'aucun de ses membres, ou par le gouverneur-général individuellement, selon le cas; mais ils pourront, néanmoins (sauf ceux existant en vertu de lois de la Grande-

Bretagne ou du parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande), être révoqués ou modifiés par le parlement du Canada. ⁽⁷⁾

Application des dispositions relatives au gouverneur-général en conseil

13. Les dispositions de la présente loi relatives au gouverneur-général en conseil seront interprétées de manière à s'appliquer au gouverneur-général agissant de l'avis du Conseil Privé de la Reine pour le Canada.

Le gouverneur-général autorisé à s'adjoindre des députés

14. Il sera loisible à la Reine, si Sa Majesté le juge à propos, d'autoriser le gouverneur-général à nommer, de temps à autre, une ou plusieurs personnes, conjointement ou séparément, pour agir comme son ou ses députés dans aucune partie ou parties du Canada, pour, en cette capacité, exercer, durant le plaisir du gouverneur-général, les pouvoirs, attributions et fonctions du gouverneur-général, que le gouverneur-général jugera à propos ou nécessaire de lui ou leur assigner, sujet aux restrictions ou instructions formulées ou communiquées par la Reine; mais la nomination de tel député ou députés ne pourra empêcher le gouverneur-général lui-même d'exercer les pouvoirs, attributions ou fonctions qui lui sont conférés.

Commandement des armées

15. À la Reine continuera d'être et est par la présente attribué le commandement en chef des milices de terre et de mer et de toutes les forces militaires et navales en Canada.

Siège du gouvernement du Canada

16. Jusqu'à ce qu'il plaise à la Reine d'en ordonner autrement, Ottawa sera le siège du gouvernement du Canada.

IV. POUVOIR LÉGISLATIF

Constitution du parlement du Canada

17. Il y aura, pour le Canada, un parlement qui sera composé de la Reine, d'une chambre haute appelée le Sénat, et de la Chambre des Communes.

Privilèges, etc., des chambres

18. Les privilèges, immunités et pouvoirs que posséderont et exerceront le Sénat et la Chambre des Communes et les membres de ces corps respectifs, seront ceux prescrits de temps à autre par loi du Parlement du Canada; mais de manière à ce qu'aucune loi du Parlement du Canada définissant tels privilèges, immunités et pouvoirs ne donnera aucuns privilèges, immunités ou pouvoirs excédant ceux qui, lors de la passation de la présente loi, sont possédés et exercés par la Chambre des Com-

⁽⁷⁾ Voir la note en bas de page (65) relative à l'article 129, ci-dessous.

munes du Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et par les membres de cette Chambre. ⁽⁸⁾

Première session du parlement

19. Le parlement du Canada sera convoqué dans un délai de pas plus de six mois après l'union. ⁽⁹⁾

20. Abrogé. ⁽¹⁰⁾

LE SÉNAT

Nombre de sénateurs

21. Sujet aux dispositions de la présente loi, le Sénat se composera de cent cinq membres, qui seront appelés sénateurs. ⁽¹¹⁾

(8) Abrogé et remplacé par la *Loi de 1875 sur le Parlement du Canada*, 38-39 Victoria, ch. 38 (R.-U.). Texte de l'article original :

18. Les privilèges, immunités et pouvoirs que posséderont et exerceront le Sénat, la Chambre des Communes et les membres de ces corps respectifs, seront ceux prescrits de temps à autre par acte du parlement du Canada; ils ne devront cependant jamais excéder ceux possédés et exercés, lors de la passation du présent acte, par la chambre des communes du parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et par les membres de cette chambre.

(9) Périmé. La première session du premier Parlement débuta le 6 novembre 1867.

(10) Texte de l'article 20, abrogé par la *Loi constitutionnelle de 1982* :

20. Il y aura une session du parlement du Canada une fois au moins chaque année, de manière qu'il ne s'écoule pas un intervalle de douze mois entre la dernière séance d'une session du parlement et sa première séance dans la session suivante.

L'article 20 a été remplacé par l'article 5 de la *Loi constitutionnelle de 1982* qui prévoit que le Parlement et les législatures tiennent une séance au moins une fois tous les douze mois.

(11) Modifié par la *Loi constitutionnelle de 1915*, 5-6 George V, ch. 45 (R.-U.), la *Loi sur Terre-Neuve*, 12-13 George VI, ch. 22 (R.-U.), la *Loi constitutionnelle n° 2 de 1975*, S.C. 1974-75-76, ch. 53 et la *Loi constitutionnelle de 1999 (Nunavut)*, L.C. 1998, ch. 15, partie 2. Texte de l'article original :

21. Sujet aux dispositions de la présente loi, le Sénat se composera de soixante-douze membres, qui seront appelés sénateurs.

La *Loi de 1870 sur le Manitoba* en a ajouté deux pour cette province; les *Conditions de l'adhésion de la Colombie-Britannique* en ont ajouté trois; lors de l'admission de l'Île-du-Prince-Édouard, quatre autres postes de sénateurs furent ajoutés aux termes de l'article 147 de la *Loi constitutionnelle de 1867*; la *Loi sur l'Alberta* et la *Loi sur la Saskatchewan* en ont chacune ajouté quatre. Le nombre des sénateurs fut porté à quatre-vingt-seize par la *Loi constitutionnelle de 1915*. L'Union avec Terre-Neuve en a ajouté six autres et la *Loi constitutionnelle n° 2 de 1975* a ajouté un sénateur pour le Yukon et un pour les Territoires du Nord-Ouest. La *Loi constitutionnelle de 1999 (Nunavut)* a ajouté un sénateur pour le Nunavut.

Représentation des provinces au Sénat

22. En ce qui concerne la composition du Sénat, le Canada sera censé comprendre quatre divisions :

1. Ontario;
2. Québec;
3. les provinces Maritimes — la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick — ainsi que l'Île-du-Prince-Édouard;
4. les provinces de l'Ouest : le Manitoba, la Colombie-Britannique, la Saskatchewan et l'Alberta;

les quatre divisions doivent (subordonnement aux révisions de la présente loi) être également représentées dans le Sénat, ainsi qu'il suit : — Ontario par vingt-quatre sénateurs; Québec par vingt-quatre sénateurs; les Provinces maritimes et l'Île-du-Prince-Édouard par vingt-quatre sénateurs, dont dix représentent la Nouvelle-Écosse, dix le Nouveau-Brunswick, et quatre l'Île-du-Prince-Édouard; les Provinces de l'Ouest par vingt-quatre sénateurs, dont six représentent le Manitoba, six la Colombie-Britannique, six la Saskatchewan et six l'Alberta; la province de Terre-Neuve aura droit d'être représentée au Sénat par six sénateurs; le territoire du Yukon, les territoires du Nord-Ouest et le territoire du Nunavut ont le droit d'être représentés au Sénat par un sénateur chacun.

En ce qui concerne la province de Québec, chacun des vingt-quatre sénateurs la représentant, sera nommé pour l'un des vingt-quatre collèges électoraux du Bas-Canada énumérés dans la cédule A, annexée au chapitre premier des statuts refondus du Canada. ⁽¹²⁾

⁽¹²⁾ **Modifié par la *Loi constitutionnelle de 1915*, 5-6 George V, ch. 45 (R.-U.), la *Loi sur Terre-Neuve*, 12-13 George VI, ch. 22 (R.-U.), la *Loi constitutionnelle n° 2 de 1975*, S.C. 1974-75-76, ch. 53 et la *Loi constitutionnelle de 1999 (Nunavut)*, L.C. 1998, ch. 15, partie 2. Texte de l'article original :**

22. En ce qui concerne la composition du Sénat, le Canada sera censé comprendre trois divisions :

1. Ontario;
2. Québec;
3. Les Provinces Maritimes, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

Ces trois divisions seront, sujettes aux dispositions du présent acte, également représentées dans le Sénat, comme suit : Ontario par vingt-quatre sénateurs; Québec par vingt-quatre sénateurs; et les Provinces Maritimes par vingt-quatre sénateurs, douze desquels représenteront la Nouvelle-Écosse, et douze le Nouveau-Brunswick.

En ce qui concerne la province de Québec, chacun des vingt-quatre sénateurs la représentant sera nommé pour l'un des vingt-quatre collèges électoraux du Bas-Canada énumérés dans l'annexe A, au chapitre premier des Statuts revisés du Canada.

Les statuts refondus du Canada mentionnés dans l'article 22 sont les statuts refondus de 1859.

Qualités exigées des sénateurs

23. Les qualifications d'un sénateur seront comme suit :

1. Il devra être âgé de trente ans révolus;
2. Il devra être sujet-né de la Reine, ou sujet de la Reine naturalisé par loi du parlement de la Grande-Bretagne, ou du parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, ou de la législature de l'une des provinces du Haut-Canada, du Bas-Canada, du Canada, de la Nouvelle-Écosse, ou du Nouveau-Brunswick, avant l'union, ou du parlement du Canada, après l'union;
3. Il devra posséder, pour son propre usage et bénéfice, comme propriétaire en droit ou en équité, des terres ou tenements tenus en franc et commun socage, — ou être en bonne saisine ou possession, pour son propre usage et bénéfice, de terres ou tenements tenus en franc-allevé ou en roture dans la province pour laquelle il est nommé, de la valeur de quatre mille piastres en sus de toutes rentes, dettes, charges, hypothèques et redevances qui peuvent être attachées, dues et payables sur ces immeubles ou auxquelles ils peuvent être affectés;
4. Ses propriétés mobilières et immobilières devront valoir, somme toute, quatre mille piastres, en sus de toutes ses dettes et obligations;
5. Il devra être domicilié dans la province pour laquelle il est nommé;
6. En ce qui concerne la province de Québec, il devra être domicilié ou posséder sa qualification foncière dans le collège électoral dont la représentation lui est assignée. ⁽¹³⁾

⁽¹³⁾ L'article 44 de la *Loi constitutionnelle de 1999 (Nunavut)*, L.C. 1998, ch. 15, partie 2, déclare que pour l'application de la présente partie (qui ajoute un sénateur pour le territoire du Nunavut), le terme « province », à l'article 23 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, s'entend au sens de l'article 35 de la *Loi d'interprétation*, L.R.C. (1985), ch. I-21, tel que modifié, qui prévoit que le terme « province » signifie : « province du Canada, ainsi que le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le territoire du Nunavut ».

L'article 2 de la *Loi constitutionnelle n° 2 de 1975*, S.C. 1974-75-76, ch. 53, déclare que pour l'application de cette loi (qui ajoute un sénateur chacun pour le territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest), le terme « province » a, à l'article 23 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, le même sens que dans l'article 28 de la *Loi d'interprétation*, L.R.C. (1970), ch. I-23, qui prévoit que le terme « province » signifie : « province du Canada, ainsi que le territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ».

Nomination des sénateurs

24. Le gouverneur-général mandera de temps à autre au Sénat, au nom de la Reine et par instrument sous le grand sceau du Canada, des personnes ayant les qualifications voulues; et, sujettes aux dispositions de la présente loi, les personnes ainsi mandées deviendront et seront membres du Sénat et sénateurs.

25. Abrogé. ⁽¹⁴⁾

Nombre de sénateurs augmenté en certains cas

26. Si en aucun temps, sur la recommandation du gouverneur-général, la Reine juge à propos d'ordonner que quatre ou huit membres soient ajoutés au Sénat, le gouverneur-général pourra, par mandat adressé à quatre ou huit personnes (selon le cas) ayant les qualifications voulues, représentant également les quatre divisions du Canada, les ajouter au Sénat. ⁽¹⁵⁾

Réduction du Sénat au nombre régulier

27. Dans le cas où le nombre des sénateurs serait ainsi en aucun temps augmenté, le gouverneur-général ne mandera aucune personne au Sénat, sauf sur pareil ordre de la Reine donné à la suite de la même recommandation, tant que la représentation de chacune des quatre divisions du Canada ne sera pas revenue au nombre fixe de vingt-quatre sénateurs. ⁽¹⁶⁾

⁽¹⁴⁾ **Abrogé par la *Loi de 1893 sur la revision du droit statutaire*, 56-57 Victoria, ch. 14 (R.-U.). Texte de l'article original :**

25. Les premières personnes appelées au Sénat seront celles que la Reine, par mandat sous le seing manuel de Sa Majesté, jugera à propos de désigner, et leurs noms seront insérés dans la proclamation de la Reine décrétant l'union.

⁽¹⁵⁾ **Tel que modifié par la *Loi constitutionnelle de 1915*, 5-6 George V, ch. 45 (R.-U.).**

Texte de l'article original :

26. Si en aucun temps, sur la recommandation du gouverneur général, la Reine juge à propos d'ordonner que trois ou six membres soient ajoutés au Sénat, le gouverneur général pourra par mandat adressé à trois ou six personnes (selon le cas) ayant les qualifications voulues, représentant également les trois divisions du Canada les ajouter au Sénat.

⁽¹⁶⁾ **Tel que modifié par la *Loi constitutionnelle de 1915*, 5-6 George V, ch. 45 (R.-U.).**

Texte de l'article original :

27. Dans le cas où le nombre des sénateurs serait ainsi en aucun temps augmenté, le gouverneur-général ne mandera aucune personne au Sénat, sauf sur pareil ordre de la Reine donné à la suite de la même recommandation, tant que la représentation de chacune des trois divisions du Canada ne sera pas revenue au nombre fixe de vingt-quatre sénateurs.

Maximum du nombre des sénateurs

28. Le nombre des sénateurs ne devra en aucun temps excéder cent treize. ⁽¹⁷⁾

Sénateurs nommés à vie

29. (1) Sous réserve du paragraphe (2), un sénateur occupe sa place au Sénat sa vie durant, sauf les dispositions de la présente loi.

Retraite à l'âge de soixante-quinze ans

(2) Un sénateur qui est nommé au Sénat après l'entrée en vigueur du présent paragraphe occupe sa place au Sénat, sous réserve de la présente loi, jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de soixante-quinze ans. ⁽¹⁸⁾

Les sénateurs peuvent se démettre de leurs fonctions

30. Un sénateur pourra, par écrit revêtu de son seing et adressé au gouverneur-général, se démettre de ses fonctions au Sénat, après quoi son siège deviendra vacant.

Cas dans lesquels les sièges des sénateurs deviendront vacants

31. Le siège d'un sénateur deviendra vacant dans chacun des cas suivants :

1. Si, durant deux sessions consécutives du parlement, il manque d'assister aux séances du Sénat;
2. S'il prête un serment, ou souscrit une déclaration ou reconnaissance d'allégeance, obéissance ou attachement à une puissance étrangère, ou s'il accomplit un acte qui le rend sujet ou citoyen, ou lui confère les droits et les privilèges d'un sujet ou citoyen d'une puissance étrangère;
3. S'il est déclaré en état de banqueroute ou de faillite, ou s'il a recours au bénéfice d'aucune loi concernant les faillis, ou s'il se rend coupable de concussion;
4. S'il est atteint de trahison ou convaincu de félonie, ou d'aucun crime infamant;
5. S'il cesse de posséder la qualification reposant sur la propriété ou le domicile; mais un sénateur ne sera pas réputé avoir perdu la qualification repo-

⁽¹⁷⁾ Tel que modifié par la *Loi constitutionnelle de 1915*, 5-6 George V, ch. 45 (R.-U.), la *Loi constitutionnelle n° 2 de 1975*, S.C. 1974-75-76, ch. 53 et la *Loi constitutionnelle de 1999 (Nunavut)*, L.C. 1998, ch. 15, partie 2. Texte de l'article original :

28. Le nombre des sénateurs ne devra en aucun temps excéder soixante-dix-huit.

⁽¹⁸⁾ Tel qu'édicte par la *Loi constitutionnelle de 1965*, S.C. 1965, ch. 4, entrée en vigueur le 2 juin 1965. Texte de l'article original :

29. Sujet aux dispositions du présent acte, le sénateur occupera sa charge dans le Sénat, à vie.

sant sur le domicile par le seul fait de sa résidence au siège du gouvernement du Canada pendant qu'il occupe sous ce gouvernement une charge qui y exige sa présence.

Nomination en cas de vacance

32. Quand un siège deviendra vacant au Sénat par démission, décès ou toute autre cause, le gouverneur-général remplira la vacance en adressant un mandat à quelque personne capable et ayant les qualifications voulues.

Questions quant aux qualifications et vacances, etc.

33. S'il s'élève quelque question au sujet des qualifications d'un sénateur ou d'une vacance dans le Sénat, cette question sera entendue et décidée par le Sénat.

Orateur du Sénat

34. Le gouverneur-général pourra, de temps à autre, par instrument sous le grand sceau du Canada, nommer un sénateur comme orateur du Sénat, et le révoquer et en nommer un autre à sa place. ⁽¹⁹⁾

Quorum du Sénat

35. Jusqu'à ce que le parlement du Canada en ordonne autrement, la présence d'au moins quinze sénateurs, y compris l'orateur, sera nécessaire pour constituer une assemblée du Sénat dans l'exercice de ses fonctions.

Votation dans le Sénat

36. Les questions soulevées dans le Sénat seront décidées à la majorité des voix, et dans tous les cas, l'orateur aura voix délibérative; quand les voix seront également partagées, la décision sera considérée comme rendue dans la négative.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

Constitution de la Chambre des Communes

37. La Chambre des Communes sera, sujette aux dispositions de la présente loi, composée de trois cent huit membres, dont cent six représenteront Ontario, soixante-quinze Québec, onze la Nouvelle-Écosse, dix le Nouveau-Brunswick, quatorze le Manitoba, trente-six la Colombie-Britannique, quatre l'Île-du-Prince-Édouard, vingt-huit l'Alberta, quatorze la Saskatchewan, sept Terre-Neuve, un le

⁽¹⁹⁾ *La Loi sur le Parlement du Canada*, L.R.C. (1985), ch. P-1, partie II, pourvoit à l'exercice des fonctions du président du Sénat durant son absence (autrefois prévu dans la *Loi sur le président du Sénat*, S.R.C. 1970, ch. S-14). *L'Acte concernant l'Orateur canadien (nomination d'un suppléant) 1895*, 2^e session, 59 Victoria, ch. 3 (R.-U.), qui a été abrogé par la *Loi constitutionnelle de 1982*, a dissipé les doutes qui existaient sur la compétence du Parlement pour édicter la *Loi sur le président du Sénat*.

territoire du Yukon, un les territoires du Nord-Ouest et un le territoire du Nunavut. ⁽²⁰⁾

Convocation de la Chambre des Communes

38. Le gouverneur-général convoquera, de temps à autre, la Chambre des Communes au nom de la Reine, par instrument sous le grand sceau du Canada.

Exclusion des sénateurs de la Chambre des Communes

39. Un sénateur ne pourra ni être élu, ni siéger, ni voter comme membre de la Chambre des Communes.

Districts électoraux des quatre provinces

40. Jusqu'à ce que le parlement du Canada en ordonne autrement, les provinces d'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick seront, — en ce qui concerne l'élection des membres de la Chambre des Communes, — divisées en districts électoraux comme suit :

1. ONTARIO

La province d'Ontario sera partagée en comtés, divisions de comtés (*Ridings*), cités, parties de cités et villes tels qu'énumérés dans la première annexe de la présente loi; chacune de ces divisions formera un district électoral, et chaque district désigné dans cette annexe aura droit d'élire un membre.

2. QUÉBEC

La province de Québec sera partagée en soixante-cinq districts électoraux, comprenant les soixante-cinq divisions électorales en lesquelles le Bas-Canada est actuellement divisé en vertu du chapitre deuxième des Statuts Refondus du Canada, du chapitre soixante-quinze des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, et de l'acte de la province du Canada de la vingt-troisième année du règne de Sa Majesté la Reine, chapitre premier, ou de toute autre loi les amendant et en force à l'époque de l'union, de telle manière que chaque division électorale constitue, pour les fins de la présente loi, un district électoral ayant droit d'élire un membre.

⁽²⁰⁾ Cette répartition découle de l'application de l'article 51, édicté par la *Loi constitutionnelle de 1985 (représentation électorale)*, L.C. 1986, ch. 8, partie I et modifié par la *Loi constitutionnelle de 1999 (Nunavut)*, L.C. 1998, ch. 15, partie 2, et de la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*, L.R.C. (1985), ch. E-3. Texte de l'article original (modifié par suite de l'admission de nouvelles provinces et de changements démographiques) :

37. La Chambre des Communes sera, sujette aux dispositions de la présente loi, composée de cent quatre-vingt-un membres, dont quatre-vingt-deux représenteront Ontario, soixante-et-cinq Québec, dix-neuf la Nouvelle-Écosse et quinze le Nouveau-Brunswick.

3. NOUVELLE-ÉCOSSE

Chacun des dix-huit comtés de la Nouvelle-Écosse formera un district électoral. Le comté d'Halifax aura droit d'élire deux membres, et chacun des autres comtés, un membre.

4. NOUVEAU-BRUNSWICK

Chacun des quatorze comtés dont se compose le Nouveau-Brunswick, y compris la cité et le comté de St. Jean, formera un district électoral. La cité de St. Jean constituera également un district électoral par elle-même. Chacun de ces quinze districts électoraux aura droit d'élire un membre. ⁽²¹⁾

Continuation des lois actuelles d'élection

41. Jusqu'à ce que le parlement du Canada en ordonne autrement, — toutes les lois en force dans les diverses provinces, à l'époque de l'union, concernant les questions suivantes ou aucune d'elles, savoir : — l'éligibilité ou l'inéligibilité des candidats ou des membres de la chambre d'assemblée ou assemblée législative dans les diverses provinces, — les votants aux élections de ces membres, — les serments exigés des votants, — les officiers-rapporteurs, leurs pouvoirs et leurs devoirs, — le mode de procéder aux élections, — le temps que celles-ci peuvent durer, — la décision des élections contestées et les procédures y incidentes, — les vacances des sièges en parlement et l'exécution de nouveaux brefs dans les cas de vacances occasionnées par d'autres causes que la dissolution, — s'appliqueront respectivement aux élections des membres envoyés à la Chambre des Communes par ces diverses provinces.

Mais, jusqu'à ce que le parlement du Canada en ordonne autrement, à chaque élection d'un membre de la Chambre des Communes pour le district d'Algoma, outre les personnes ayant droit de vote en vertu de la loi de la province du Canada, tout sujet anglais du sexe masculin, âgé de vingt-et-un ans ou plus et tenant feu et lieu, aura droit de vote. ⁽²²⁾

⁽²¹⁾ Périmé. Les circonscriptions électorales sont maintenant définies par proclamations prises en application de la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*, L.R.C. (1985), ch. E-3, et ses modifications portant sur diverses circonscriptions (voir le dernier *Tableau des lois d'intérêt public et des ministres responsables*).

⁽²²⁾ Périmé. Les élections sont maintenant régies par la *Loi électorale du Canada*, L.C. 2000, ch. 9; les conditions requises pour être député et sénateur, par la *Loi sur le Parlement du Canada*, L.R.C. (1985), ch. P-1. L'article 3 de la *Loi constitutionnelle de 1982* prévoit le droit pour les citoyens de voter et d'être élus.

42. Abrogé. ⁽²³⁾

43. Abrogé. ⁽²⁴⁾

Orateur de la Chambre des Communes

44. La Chambre des Communes, à sa première réunion après une élection générale, procédera, avec toute la diligence possible, à l'élection de l'un de ses membres comme orateur.

Quand la charge d'orateur deviendra vacante

45. Survenant une vacance dans la charge d'orateur, par décès, démission ou autre cause, la Chambre des Communes procédera, avec toute la diligence possible, à l'élection d'un autre de ses membres comme orateur.

L'orateur exerce la présidence

46. L'orateur présidera à toutes les séances de la Chambre des Communes.

Pourvu au cas de l'absence de l'orateur

47. Jusqu'à ce que le parlement du Canada en ordonne autrement, — si l'orateur, pour une raison quelconque, quitte le fauteuil de la Chambre des Communes pendant quarante-huit heures consécutives, la chambre pourra élire un autre de ses membres pour agir comme orateur; le membre ainsi élu aura et exercera, durant l'absence de l'orateur, tous les pouvoirs, privilèges et attributions de ce dernier. ⁽²⁵⁾

⁽²³⁾ **Abrogé par la Loi de 1893 sur la revision du droit statutaire, 56-57 Victoria, ch. 14**

(R.-U.). Texte de l'article original :

42. Pour la première élection des membres de la Chambre des Communes, le gouverneur-général fera émettre les brefs par telle personne et selon telle forme qu'il jugera à propos et les fera adresser aux officiers-rapporteurs qu'il désignera.

La personne émettant les brefs, sous l'autorité du présent article, aura les mêmes pouvoirs que possédaient, à l'époque de l'union, les officiers chargés d'émettre des brefs pour l'élection des membres de la Chambre d'Assemblée ou Assemblée Législative de la province du Canada, de la Nouvelle-Écosse ou du Nouveau-Brunswick; et les officiers-rapporteurs auxquels ces brefs seront adressés en vertu du présent article, auront les mêmes pouvoirs que possédaient, à l'époque de l'union, les officiers chargés de rapporter les brefs pour l'élection des membres de la Chambre d'Assemblée ou Assemblée Législative respectivement.

⁽²⁴⁾ **Abrogé par la Loi de 1893 sur la revision du droit statutaire, 56-57 Victoria, ch. 14**

(R.-U.). Texte de l'article original :

43. Survenant une vacance dans la représentation d'un district électoral à la Chambre des Communes, antérieurement à la réunion du parlement, ou subséquemment à la réunion du parlement, mais avant que le parlement ait statué à cet égard, les dispositions de l'article précédent du présent acte s'étendront et s'appliqueront à l'émission et au rapport du bref relativement au district dont la représentation est ainsi vacante.

⁽²⁵⁾ **La Loi sur le Parlement du Canada, L.R.C. (1985), ch. P-1, partie III, prévoit maintenant l'exercice des fonctions du président (ancien titre : orateur) durant son absence.**

Quorum de la Chambre des Communes

48. La présence d'au moins vingt membres de la Chambre des Communes sera nécessaire pour constituer une assemblée de la chambre dans l'exercice de ses pouvoirs; à cette fin, l'orateur sera compté comme un membre.

Votation dans la Chambre des Communes

49. Les questions soulevées dans la Chambre des Communes seront décidées à la majorité des voix, sauf celle de l'orateur, mais lorsque les voix seront également partagées, — et en ce cas seulement, — l'orateur pourra voter.

Durée de la Chambre des Communes

50. La durée de la Chambre des Communes ne sera que de cinq ans, à compter du jour du rapport des brefs d'élection, à moins qu'elle ne soit plus tôt dissoute par le gouverneur-général. ⁽²⁶⁾

Révisions électorales

51. (1) À l'issue de chaque recensement décennal, il est procédé à la révision du nombre de députés et de la représentation des provinces à la Chambre des communes selon les pouvoirs conférés et les modalités de temps ou autres fixées en tant que de besoin par le Parlement du Canada, compte tenu des règles suivantes :

Règles

- 1.** Il est attribué à chaque province le nombre de députés résultant de la division du chiffre de sa population par le quotient électoral, le résultat final comportant une partie décimale étant arrondi à l'unité supérieure.
- 2.** Le nombre de députés d'une province demeure inchangé par rapport à la représentation qu'elle avait à la date d'entrée en vigueur de la *Loi constitutionnelle de 1985 (représentation électorale)* si par application de la règle 1 et de l'article 51A il lui est attribué un nombre inférieur à cette représentation.
- 3.** Après application des règles 1 et 2 et de l'article 51A, il est attribué, au besoin, à toute province qui remplit la condition énoncée à la règle 4 le nombre supplémentaire de députés nécessaire pour que, par suite de la révision, le résultat de la division du nombre de ses députés par le nombre total de dépu-

⁽²⁶⁾ Le mandat de la 12^e législature a été prolongé par l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1916*, 6-7 George V, ch. 19 (R.-U.) qui a été abrogé par la *Loi de 1927 sur la révision du droit statutaire*, 17-18 George V, ch. 42 (R.-U.). Voir également le paragraphe 4(1) de la *Loi constitutionnelle de 1982* qui prévoit que le mandat maximal de la Chambre des communes est de cinq ans à compter de la date fixée pour le retour des brefs relatifs aux élections générales correspondantes, et le paragraphe 4(2) de cette loi qui prévoit que le mandat de la Chambre des communes peut être prolongé dans des circonstances spéciales.

tés des provinces se rapproche le plus possible du résultat de la division du chiffre de sa population par le chiffre de la population totale des provinces, sans toutefois lui être inférieur.

4. La règle 3 s'applique à la province si, par suite de la révision précédente, le résultat de la division du nombre de ses députés par le nombre total de députés des provinces est égal ou supérieur au résultat de la division du chiffre de sa population par le chiffre de la population totale des provinces, ces chiffres étant ceux de la population au 1^{er} juillet de l'année du recensement décennal qui a précédé cette révision selon les estimations établies pour celle-ci.
5. Sauf indication contraire du contexte, dans les présentes règles, le chiffre de la population d'une province correspond à l'estimation du chiffre de sa population au 1^{er} juillet de l'année du recensement décennal le plus récent.
6. Dans les présentes règles, « quotient électoral » s'entend de ce qui suit :
 - a) 111 166, pour la révision à effectuer à l'issue du recensement décennal de 2011;
 - b) pour la révision à effectuer à l'issue de tout recensement décennal subséquent, le produit du quotient électoral appliqué lors de la révision précédente par la moyenne des résultats des divisions du chiffre de la population de chacune des provinces par le chiffre de sa population au 1^{er} juillet de l'année du recensement décennal précédent, selon les estimations établies pour la révision précédente, ce produit étant arrondi à l'unité supérieure s'il comporte une partie décimale.

Estimations de la population

(1.1) Pour l'application des règles du paragraphe (1) et selon les pouvoirs conférés et les modalités de temps ou autres fixées en tant que de besoin par le Parlement du Canada, il est procédé à une estimation du chiffre de la population du Canada et de chacune des provinces au 1^{er} juillet 2001 et au 1^{er} juillet 2011 et, au cours de chaque année de recensement décennal qui suit celui de 2011, à une esti-

mation du chiffre de la population du Canada et de chacune des provinces au 1^{er} juillet de l'année en cause. ⁽²⁷⁾

Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut

(2) Le territoire du Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut, dans les limites et selon la description qu'en donnent respectivement l'annexe du chapitre Y-2 des Lois révisées du Canada (1985), l'article 2 du chapitre N-27 des Lois révisées du Canada (1985), dans sa version modifiée par l'article 77 du chapitre 28 des Lois du Canada de 1993, ainsi que l'article 3 du chapitre 28 des Lois du Canada de 1993, ont droit à un député chacun. ⁽²⁸⁾

Constitution de la Chambre des Communes

51A. Nonobstant quoi que ce soit en la présente loi, une province doit toujours avoir droit à un nombre de membres dans la Chambre des Communes non inférieur au nombre de sénateurs représentant cette province. ⁽²⁹⁾

⁽²⁷⁾ **Tel qu'édicte par la *Loi sur la représentation équitable*, L.C. 2011, ch. 26, art. 2, entrée en vigueur à la sanction royale le 16 décembre 2011.**

Texte de l'article original :

51. Immédiatement après le recensement de mil huit cent soixante-et-onze, et après chaque autre recensement décennal, la représentation des quatre provinces sera répartie de nouveau par telle autorité, de telle manière et à dater de telle époque que pourra, de temps à autre, prescrire le parlement du Canada, d'après les règles suivantes :

1. Québec aura le nombre fixe de soixante-cinq représentants;
2. Il sera assigné à chacune des autres provinces un nombre de représentants proportionné au chiffre de sa population (constaté par tel recensement) comme le nombre soixante-cinq le sera au chiffre de la population de Québec (ainsi constaté);
3. En supputant le nombre des représentants d'une province, il ne sera pas tenu compte d'une fraction n'excédant pas la moitié du nombre total nécessaire pour donner à la province droit à un représentant; mais toute fraction excédant la moitié de ce nombre équivaldra au nombre entier;
4. Lors de chaque nouvelle répartition, nulle réduction n'aura lieu dans le nombre des représentants d'une province, à moins qu'il ne soit constaté par le dernier recensement que le chiffre de la population de la province par rapport au chiffre de la population totale du Canada à l'époque de la dernière répartition du nombre des représentants de la province, n'ait déchu dans la proportion d'un vingtième ou plus;
5. Les nouvelles répartitions n'auront d'effet qu'à compter de l'expiration du parlement alors existant.

Pour plus de détails, voir la note en fin d'ouvrage 2.

⁽²⁸⁾ **Tel qu'édicte par la *Loi constitutionnelle de 1999 (Nunavut)*, L.C. 1998, ch. 15, partie 2. Prendre note que L.R.C. (1985), ch. Y-2 a été remplacé par L.C. 2002, ch. 7 et que la description du territoire du Yukon maintenant se trouve dans l'annexe 1 de ce chapitre 7. Le paragraphe 51(2) a été modifié antérieurement par la *Loi constitutionnelle n° 1 de 1975*, S.C. 1974-75-76, ch. 28, et était ainsi rédigé :**

(2) Le territoire du Yukon et les territoires du Nord-Ouest, dans les limites et selon la description qu'en donnent l'annexe du chapitre Y-2 et l'article 2 du chapitre N-22 des Statuts révisés du Canada de 1970, ont droit respectivement à un et à deux députés.

⁽²⁹⁾ **Tel qu'édicte par la *Loi constitutionnelle de 1915*, 5-6 George V, ch. 45 (R.-U.).**

Augmentation du nombre des membres de la Chambre des Communes

52. Le nombre des membres de la Chambre des Communes pourra de temps à autre être augmenté par le parlement du Canada, pourvu que la proportion établie par la présente loi dans la représentation des provinces reste intacte.

LÉGISLATION FINANCIÈRE; SANCTION ROYALE

Bills pour lever des crédits et des impôts

53. Tout bill ayant pour but l'appropriation d'une portion quelconque du revenu public, ou la création de taxes ou d'impôts, devra originer dans la Chambre des Communes.

Recommandation des crédits

54. Il ne sera pas loisible à la Chambre des Communes d'adopter aucune résolution, adresse ou bill pour l'appropriation d'une partie quelconque du revenu public, ou d'aucune taxe ou impôt, à un objet qui n'aura pas, au préalable, été recommandé à la chambre par un message du gouverneur-général durant la session pendant laquelle telle résolution, adresse ou bill est proposé.

Sanction royale aux bills, etc.

55. Lorsqu'un bill voté par les chambres du parlement sera présenté au gouverneur-général pour la sanction de la Reine, le gouverneur-général devra déclarer à sa discrétion, mais sujet aux dispositions de la présente loi et aux instructions de Sa Majesté, ou qu'il le sanctionne au nom de la Reine, ou qu'il refuse cette sanction, ou qu'il réserve le bill pour la signification du bon plaisir de la Reine.

Désaveu, par ordonnance rendue en conseil, des lois sanctionnées par le gouverneur-général

56. Lorsque le gouverneur-général aura donné sa sanction à un bill au nom de la Reine, il devra, à la première occasion favorable, transmettre une copie authentique de la loi à l'un des principaux secrétaires d'État de Sa Majesté; si la Reine en conseil, dans les deux ans après que le secrétaire d'État l'aura reçu, juge à propos de la désavouer, ce désaveu, — accompagné d'un certificat du secrétaire d'État, constatant le jour où il aura reçu la loi — étant signifié par le gouverneur-général, par discours ou message, à chacune des chambres du parlement, ou par proclamation, annulera la loi à compter du jour de telle signification.

Signification du bon plaisir de la Reine quant aux bills réservés

57. Un bill réservé à la signification du bon plaisir de la Reine n'aura ni force ni effet avant et à moins que dans les deux ans à compter du jour où il aura été présenté au gouverneur-général pour recevoir la sanction de la Reine, ce dernier ne signifie, par discours ou message, à chacune des deux chambres du parlement, ou par proclamation, qu'il a reçu la sanction de la Reine en conseil.

Ces discours, messages ou proclamations, seront consignés dans les journaux de chaque chambre, et un double dûment certifié en sera délivré à l'officier qu'il appartient pour qu'il le dépose parmi les archives du Canada.

V. CONSTITUTIONS PROVINCIALES

POUVOIR EXÉCUTIF

Lieutenants-gouverneurs des provinces

58. Il y aura, pour chaque province, un officier appelé lieutenant-gouverneur, lequel sera nommé par le gouverneur-général en conseil par instrument sous le grand sceau du Canada.

Durée des fonctions des lieutenants-gouverneurs

59. Le lieutenant-gouverneur restera en charge durant le bon plaisir du gouverneur-général; mais tout lieutenant-gouverneur nommé après le commencement de la première session du parlement du Canada, ne pourra être révoqué dans le cours des cinq ans qui suivront sa nomination, à moins qu'il n'y ait cause; et cette cause devra lui être communiquée par écrit dans le cours d'un mois après qu'aura été rendu l'ordre décrétant sa révocation, et l'être aussi par message au Sénat et à la Chambre des Communes dans le cours d'une semaine après cette révocation si le parlement est alors en session, sinon, dans le délai d'une semaine après le commencement de la session suivante du parlement.

Salaires des lieutenants-gouverneurs

60. Les salaires des lieutenants-gouverneurs seront fixés et payés par le parlement du Canada. ⁽³⁰⁾

Serments, etc., du lieutenant-gouverneur

61. Chaque lieutenant-gouverneur, avant d'entrer dans l'exercice de ses fonctions, prêtera et souscrira devant le gouverneur-général ou quelque personne à ce par lui autorisée, les serments d'allégeance et d'office prêtés par le gouverneur-général.

Application des dispositions relatives au lieutenant-gouverneur

62. Les dispositions de la présente loi relatives au lieutenant-gouverneur s'étendent et s'appliquent au lieutenant-gouverneur de chaque province ou à tout autre chef exécutif ou administrateur pour le temps d'alors administrant le gouvernement de la province, quel que soit le titre sous lequel il est désigné.

⁽³⁰⁾ Prévû dans la *Loi sur les traitements*, L.R.C. (1985), ch. S-3.

Conseils exécutifs d'Ontario et Québec

63. Le conseil exécutif d'Ontario et de Québec se composera des personnes que le lieutenant-gouverneur jugera, de temps à autre, à propos de nommer, et en premier lieu, des officiers suivants, savoir : le procureur-général, le secrétaire et registraire de la province, le trésorier de la province, le commissaire des terres de la couronne, et le commissaire d'agriculture et des travaux publics, et — dans la province de Québec — l'orateur du conseil législatif, et le solliciteur général. ⁽³¹⁾

Gouvernement exécutif de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick

64. La constitution de l'autorité exécutive dans chacune des provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse continuera, sujette aux dispositions de la présente loi, d'être celle en existence lors de l'union, jusqu'à ce qu'elle soit modifiée sous l'autorité de la présente loi. ⁽³²⁾

Pouvoirs conférés au lieutenant-gouverneur d'Ontario ou Québec, en conseil ou seul

65. Tous les pouvoirs, attributions et fonctions qui — par une loi du parlement de la Grande-Bretagne, ou du parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, ou de la législature du Haut-Canada, du Bas-Canada ou du Canada, avant ou lors de l'union — étaient conférés aux gouverneurs ou lieutenants-gouverneurs respectifs de ces provinces ou pouvaient être par eux exercés, de l'avis, ou de l'avis et du consentement des conseils exécutifs respectifs de ces provinces, ou avec la coopération de ces conseils ou d'aucun nombre de membres de ces conseils, ou par ces gouverneurs ou lieutenants-gouverneurs individuellement, seront — en tant qu'ils pourront être exercés après l'union, relativement au gouvernement d'Ontario et Québec respectivement — conférés au lieutenant-gouverneur d'Ontario et Québec, respectivement, et pourront être par lui exercés, de l'avis ou de l'avis et du consentement ou avec la coopération des conseils exécutifs respectifs ou d'aucun de leurs membres, ou par le lieutenant-gouverneur individuellement, selon le cas; mais ils pourront, néanmoins (sauf ceux existant en vertu de lois de la Grande-Bretagne et d'Irlande), être révoqués ou modifiés par les législatures respectives d'Ontario et Québec. ⁽³³⁾

⁽³¹⁾ **Maintenant prévu, en Ontario, dans la *Loi sur le Conseil exécutif*, L.R.O. 1990, ch. E.25, et, dans la province de Québec, par la *Loi sur l'exécutif*, L.R.Q. ch. E-18.**

⁽³²⁾ **Chacun des instruments admettant la Colombie-Britannique, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve renfermait une disposition de cette nature. Les autorités exécutives du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan furent établies par les lois qui ont créé ces provinces. Voir la note en bas de page (6) relative à l'article 5, ci-dessus.**

⁽³³⁾ **Voir la note en bas de page (65) relative à l'article 129, ci-dessous.**

Application des dispositions relatives aux lieutenants-gouverneurs en conseil

66. Les dispositions de la présente loi relatives au lieutenant-gouverneur en conseil seront interprétées comme s'appliquant au lieutenant-gouverneur de la province agissant de l'avis de son conseil exécutif.

Administration en l'absence, etc., du lieutenant-gouverneur

67. Le gouverneur-général en conseil pourra, au besoin, nommer un administrateur qui remplira les fonctions de lieutenant-gouverneur durant l'absence, la maladie ou autre incapacité de ce dernier.

Sièges des gouvernements provinciaux

68. Jusqu'à ce que le gouvernement exécutif d'une province en ordonne autrement, relativement à telle province, les sièges du gouvernement des provinces seront comme suit, savoir : pour Ontario, la cité de Toronto; pour Québec, la cité de Québec; pour la Nouvelle-Écosse, la cité d'Halifax; et pour le Nouveau-Brunswick, la cité de Fredericton.

POUVOIR LÉGISLATIF

1. Ontario

Législature d'Ontario

69. Il y aura, pour Ontario, une législature composée du lieutenant-gouverneur et d'une seule chambre appelée l'assemblée législative d'Ontario.

Districts électoraux

70. L'assemblée législative d'Ontario sera composée de quatre-vingt-deux membres qui devront représenter les quatre-vingt-deux districts électoraux énumérés dans la première annexe de la présente loi. ⁽³⁴⁾

2. Québec

Législature de Québec

71. Il y aura, pour Québec, une législature composée du lieutenant-gouverneur et de deux chambres appelées le conseil législatif de Québec et l'assemblée législative de Québec. ⁽³⁵⁾

⁽³⁴⁾ Périmé. Maintenant prévu dans la *Loi de 2005 sur la représentation électorale*, L.O. 2005, ch. 35, Annexe 1.

⁽³⁵⁾ La *Loi concernant le Conseil législatif*, S.Q. 1968, ch. 9, déclare que la Législature du Québec est composée du lieutenant-gouverneur et de l'Assemblée nationale et abroge les dispositions de la *Loi de la Législature*, S.R.Q. 1964, ch. 6, relatives au Conseil législatif du Québec. Maintenant prévu dans la *Loi sur l'Assemblée nationale*, L.R.Q. ch. A-23.1. Les articles 72 à 79 sont donc périmés.

Constitution du conseil législatif

72. Le conseil législatif de Québec se composera de vingt-quatre membres, qui seront nommés par le lieutenant-gouverneur au nom de la Reine, par instrument sous le grand sceau de Québec, et devront, chacun, représenter l'un des vingt-quatre collèges électoraux du Bas-Canada mentionnés à la présente loi; ils seront nommés à vie, à moins que la législature de Québec n'en ordonne autrement sous l'autorité de la présente loi.

Qualités exigées des conseillers législatifs

73. Les qualifications des conseillers législatifs de Québec seront les mêmes que celles des sénateurs pour Québec.

Cas dans lesquels les sièges des conseillers législatifs deviennent vacants

74. La charge de conseiller législatif de Québec deviendra vacante dans les cas, *mutatis mutandis*, où celle de sénateur peut le devenir.

Vacances

75. Survenant une vacance dans le conseil législatif de Québec, par démission, décès ou autre cause, le lieutenant-gouverneur, au nom de la Reine, nommera, par instrument sous le grand sceau de Québec, une personne capable et ayant les qualifications voulues pour la remplir.

Questions quant aux vacances, etc.

76. S'il s'élève quelque question au sujet des qualifications d'un conseiller législatif de Québec ou d'une vacance dans le conseil législatif de Québec, elle sera entendue et décidée par le conseil législatif.

Orateur du conseil législatif

77. Le lieutenant-gouverneur pourra, de temps à autre, par instrument sous le grand sceau de Québec, nommer un membre du conseil législatif de Québec comme orateur de ce corps, et également le révoquer et en nommer un autre à sa place.

Quorum du conseil législatif

78. Jusqu'à ce que la législature de Québec en ordonne autrement, la présence d'au moins dix membres du conseil législatif, y compris l'orateur, sera nécessaire pour constituer une assemblée du conseil dans l'exercice de ses fonctions.

Votation dans le conseil législatif de Québec

79. Les questions soulevées dans le conseil législatif de Québec seront décidées à la majorité des voix, et, dans tous les cas, l'orateur aura voix délibérative; quand les voix seront également partagées, la décision sera considérée comme rendue dans la négative.

Constitution de l'assemblée législative de Québec

80. L'assemblée législative de Québec se composera de soixante-cinq membres, qui seront élus pour représenter les soixante-cinq divisions ou districts électoraux du Bas-Canada, mentionnés à la présente loi, sauf toute modification que pourra y apporter la législature de Québec; mais il ne pourra être présenté au lieutenant-gouverneur de Québec, pour qu'il le sanctionne, aucun bill à l'effet de modifier les délimitations des divisions ou districts électoraux énumérés dans la deuxième annexe de la présente loi, à moins qu'il n'ait été passé à ses deuxième et troisième lectures dans l'assemblée législative avec le concours de la majorité des membres représentant toutes ces divisions ou districts électoraux; et la sanction ne sera donnée à aucun bill de cette nature à moins qu'une adresse n'ait été présentée au lieutenant-gouverneur par l'assemblée législative déclarant que tel bill a été ainsi passé. ⁽³⁶⁾

3. Ontario et Québec

81. Abrogé. ⁽³⁷⁾

Convocation des assemblées législatives

82. Le lieutenant-gouverneur d'Ontario et de Québec devra, de temps à autre, au nom de la Reine, par instrument sous le grand sceau de la province, convoquer l'assemblée législative de la province.

Restriction quant à l'élection des personnes ayant des emplois

83. Jusqu'à ce que la législature d'Ontario ou de Québec en ordonne autrement, — quiconque acceptera ou occupera dans la province d'Ontario ou dans celle de Québec, une charge, commission ou emploi, d'une nature permanente ou temporaire, à la nomination du lieutenant-gouverneur, auquel sera attaché un salaire annuel ou quelque honoraire, allocation, émolument ou profit d'un genre ou montant quelconque payé par la province, ne sera pas éligible comme membre de l'assemblée législative de cette province, ni ne devra y siéger ou voter en cette qualité; mais rien de contenu au présent article ne rendra inéligible aucune personne qui sera membre du conseil exécutif de chaque province respective ou qui remplira quelque'une des charges suivantes, savoir : celles de procureur-général, secrétaire et registraire de la province, trésorier de la province, commissaire des terres de la couronne, et commissaire d'agriculture et des travaux publics, et, — dans la province de Québec, celle de solliciteur général, — ni ne la rendra inhabile à siéger ou à voter

⁽³⁶⁾ *La Loi concernant les districts électoraux*, S.Q. 1970, ch. 7, prévoit la cessation d'effet de cet article.

⁽³⁷⁾ *Abrogé par la Loi de 1893 sur la revision du droit statutaire*, 56-57 Victoria, ch. 14 (R.-U.). Texte de l'article original :

81. Les législatures d'Ontario et de Québec, respectivement devront être convoquées dans le cours des six mois qui suivront l'union.

dans la chambre pour laquelle elle est élue, pourvu qu'elle soit élue pendant qu'elle occupera cette charge. ⁽³⁸⁾

Continuation des lois actuelles d'élection

84. Jusqu'à ce que les législatures respectives de Québec et Ontario en ordonnent autrement, — toutes les lois en force dans ces provinces respectives, à l'époque de l'union, concernant les questions suivantes ou aucune d'elles, savoir : l'éligibilité ou l'inéligibilité des candidats ou des membres de l'assemblée du Canada, — les qualifications et l'absence des qualifications requises des votants, — les serments exigés des votants, — les officiers-rapporteurs, leurs pouvoirs et leurs devoirs, — le mode de procéder aux élections, — le temps que celles-ci peuvent durer, — la décision des élections contestées et les procédures y incidentes, — les vacances des sièges en parlement, et l'émission et l'exécution de nouveaux brefs dans les cas de vacances occasionnées par d'autres causes que la dissolution, — s'appliqueront respectivement aux élections des membres élus pour les assemblées législatives d'Ontario et Québec respectivement.

Mais, jusqu'à ce que la législature d'Ontario en ordonne autrement, à chaque élection d'un membre de l'assemblée législative d'Ontario pour le district d'Algo-ma, outre les personnes ayant droit de vote en vertu de la loi de la province du Canada, tout sujet anglais du sexe masculin âgé de vingt-et-un ans ou plus, et tenant feu et lieu, aura droit de vote. ⁽³⁹⁾

Durée des assemblées législatives

85. La durée de l'assemblée législative d'Ontario et de l'assemblée législative de Québec ne sera que de quatre ans, à compter du jour du rapport des brefs d'élection, à moins qu'elle ne soit plus tôt dissoute par le lieutenant-gouverneur de la province. ⁽⁴⁰⁾

⁽³⁸⁾ Probablement périmé. L'objet de cet article est maintenant visé, en Ontario, dans la *Loi sur l'assemblée législative*, L.R.O. 1990, ch. L.10, et, dans la province de Québec, par la *Loi sur l'Assemblée nationale*, L.R.Q. ch. A-23.1.

⁽³⁹⁾ Probablement périmé. L'objet de cet article est maintenant visé, en Ontario, dans la *Loi électorale*, L.R.O. 1990, ch. E.6, et la *Loi sur l'Assemblée législative*, L.R.O. 1990, ch. L.10; dans la province de Québec, dans la *Loi électorale*, L.R.Q. ch. E-3.3, et la *Loi sur l'Assemblée nationale*, L.R.Q. ch. A-23.1.

⁽⁴⁰⁾ Le mandat maximal de l'assemblée législative du Québec a été porté à cinq ans. Voir la *Loi sur l'Assemblée nationale*, L.R.Q. ch. A-23.1. Voir également l'article 4 de la *Loi constitutionnelle de 1982* qui prévoit un mandat maximal de cinq ans pour les assemblées législatives mais qui autorise également des prolongations dans des circonstances spéciales.

Session annuelle de la législature

86. Il y aura une session de la législature d'Ontario et de celle de Québec, une fois au moins chaque année, de manière qu'il ne s'écoule pas un intervalle de douze mois entre la dernière séance d'une session de la législature dans chaque province, et sa première séance dans la session suivante. ⁽⁴¹⁾

Orateur, quorum, etc.

87. Les dispositions suivantes de la présente loi, concernant la Chambre des Communes du Canada, s'étendront et s'appliqueront aux assemblées législatives d'Ontario et de Québec, savoir : les dispositions relatives à l'élection d'un orateur en première instance et lorsqu'il surviendra des vacances, — aux devoirs de l'orateur, — à l'absence de ce dernier, — au quorum et au mode de votation, — tout comme si ces dispositions étaient ici décrétées et expressément rendues applicables à chaque assemblée législative.

4. Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick

Constitution des législatures de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick

88. La constitution de la législature de chacune des provinces de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick continuera, sujette aux dispositions de la présente loi, d'être celle en existence à l'époque de l'union, jusqu'à ce qu'elle soit modifiée sous l'autorité de la présente loi. ⁽⁴²⁾

⁽⁴¹⁾ Voir l'article 5 de la *Loi constitutionnelle de 1982* qui prévoit que chaque législature doit tenir une séance au moins une fois tous les douze mois.

⁽⁴²⁾ Partiellement abrogé par la *Loi de 1893 sur la révision du droit statutaire*, 56-57 Victoria, ch. 14 (R.-U.). On y a retranché le dernier membre de phrase de la disposition originale :

et la chambre d'assemblée du Nouveau-Brunswick en existence lors de la passation de la présente loi devra, à moins qu'elle ne soit plus tôt dissoute, continuer d'exister pendant la période pour laquelle elle a été élue.

Chacun des instruments admettant la Colombie-Britannique, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve renfermait une disposition semblable. Les législatures du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan furent établies par les lois qui ont créé ces provinces. Voir la note en bas de page (6) relative à l'article 5, ci-dessus.

Voir également les articles 3 à 5 de la *Loi constitutionnelle de 1982* qui prévoient les droits démocratiques s'appliquant à toutes les provinces et le paragraphe 2(2) de l'annexe de cette loi qui prévoit l'abrogation de l'article 20 de la *Loi de 1870 sur le Manitoba*. L'article 5 de la *Loi constitutionnelle de 1982* remplace l'article 20 de la *Loi de 1870 sur le Manitoba*. Texte de l'article 20 :

20. Il y aura une session de la législature, une fois au moins chaque année, de manière à ce qu'il ne s'écoule pas un intervalle de douze mois entre la dernière séance d'une session de la législature et sa première séance de la session suivante.

5. Ontario, Québec et Nouvelle-Écosse

89. Abrogé. ⁽⁴³⁾

6. Les quatre provinces

Application aux législatures des dispositions relatives aux crédits, etc.

90. Les dispositions suivantes de la présente loi, concernant le parlement du Canada, savoir : — les dispositions relatives aux bills d'appropriation et d'impôts, à la recommandation de votes de deniers, à la sanction des bills, au désaveu des lois, et à la signification du bon plaisir quant aux bills réservés, — s'étendront et s'appliqueront aux législatures des différentes provinces, tout comme si elles étaient ici décrétées et rendues expressément applicables aux provinces respectives et à leurs législatures, en substituant toutefois le lieutenant-gouverneur de la province au gouverneur-général, le gouverneur-général à la Reine et au secrétaire d'État, un an à deux ans, et la province au Canada.

VI. DISTRIBUTION DES POUVOIRS LÉGISLATIFS

POUVOIRS DU PARLEMENT

Autorité législative du parlement du Canada

91. Il sera loisible à la Reine, de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes, de faire des lois pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada, relativement à toutes les matières ne tombant pas dans les catégories de sujets par la présente loi exclusivement assignés aux législatures des provinces; mais, pour plus de garantie, sans toutefois restreindre la généralité des termes ci-haut employés dans le présent article, il est par la présente déclaré que (nonobstant toute disposition contraire énoncée dans la présente loi) l'autorité législative exclusive du parlement du Canada s'étend à toutes les matières tombant dans les catégories de sujets ci-dessous énumérés, savoir :

⁽⁴³⁾ **Abrogé par la Loi de 1893 sur la révision du droit statutaire, 56-57 Victoria, ch. 14 (R.-U.). Texte de l'article original :**

89. Chacun des lieutenants-gouverneurs d'Ontario, de Québec et de la Nouvelle-Écosse devra faire émettre des brefs pour la première élection des membres de l'assemblée législative, selon telle forme et par telle personne qu'il jugera à propos, et à telle époque et adressés à tel officier-rapporteur que prescrira le gouverneur-général, de manière que la première élection d'un membre de l'assemblée pour un district électoral ou une subdivision de ce district puisse se faire aux mêmes temps et lieux que l'élection d'un membre de la Chambre des Communes du Canada pour ce district électoral.

1. Abrogé. ⁽⁴⁴⁾
- 1A. La dette et la propriété publiques. ⁽⁴⁵⁾
2. La réglementation du trafic et du commerce.
- 2A. L'assurance-chômage. ⁽⁴⁶⁾
3. Le prélèvement de deniers par tous modes ou systèmes de taxation.
4. L'emprunt de deniers sur le crédit public.
5. Le service postal.
6. Le recensement et les statistiques.
7. La milice, le service militaire et le service naval, et la défense du pays.
8. La fixation et le paiement des salaires et honoraires des officiers civils et autres du gouvernement du Canada.
9. Les amarques, les bouées, les phares et l'île de Sable.
10. La navigation et les bâtiments ou navires (*shipping*).
11. La quarantaine et l'établissement et maintien des hôpitaux de marine.
12. Les pêcheries des côtes de la mer et de l'intérieur.
13. Les passages d'eau (*ferries*) entre une province et tout pays britannique ou étranger, ou entre deux provinces.
14. Le cours monétaire et le monnayage.
15. Les banques, l'incorporation des banques et l'émission du papier-monnaie.
16. Les caisses d'épargne.

⁽⁴⁴⁾ **La nouvelle catégorie 1 a été ajoutée par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (n° 2), 1949, 13 George VI, ch. 81 (R.-U.). Cette loi et la catégorie 1 ont été abrogées par la Loi constitutionnelle de 1982. Le paragraphe 4(2) et la partie V de la Loi constitutionnelle de 1982 prévoient les matières visées dans la catégorie 1. Texte de la catégorie 1 :**

1. La modification, de temps à autre, de la constitution du Canada, sauf en ce qui concerne les matières rentrant dans les catégories de sujets que la présente loi attribue exclusivement aux législatures des provinces, ou en ce qui concerne les droits ou privilèges accordés ou garantis, par la présente loi ou par toute autre loi constitutionnelle, à la législature ou au gouvernement d'une province, ou à quelque catégorie de personnes en matière d'écoles, ou en ce qui regarde l'emploi de l'anglais ou du français, ou les prescriptions portant que le parlement du Canada tiendra au moins une session chaque année et que la durée de chaque chambre des communes sera limitée à cinq années, depuis le jour du rapport des brefs ordonnant l'élection de cette chambre; toutefois, le parlement du Canada peut prolonger la durée d'une chambre des communes en temps de guerre, d'invasion ou d'insurrection, réelles ou appréhendées, si cette prolongation n'est pas l'objet d'une opposition exprimée par les votes de plus du tiers des membres de ladite chambre.

⁽⁴⁵⁾ **La catégorie 1 a été renuméroté 1A par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (n° 2), 1949, 13 George VI, ch. 81 (R.-U.).**

⁽⁴⁶⁾ **Ajouté par la Loi constitutionnelle de 1940, 3-4 George VI, ch. 36 (R.-U.).**

17. Les poids et mesures.
18. Les lettres de change et les billets promissoires.
19. L'intérêt de l'argent.
20. Les offres légales.
21. La banqueroute et la faillite.
22. Les brevets d'invention et de découverte.
23. Les droits d'auteur.
24. Les Indiens et les terres réservées pour les Indiens.
25. La naturalisation et les aubains.
26. Le mariage et le divorce.
27. La loi criminelle, sauf la constitution des tribunaux de juridiction criminelle, mais y compris la procédure en matière criminelle.
28. L'établissement, le maintien, et l'administration des pénitenciers.
29. Les catégories de sujets expressément exceptés dans l'énumération des catégories de sujets exclusivement assignés par la présente loi aux législatures des provinces.

Et aucune des matières énoncées dans les catégories de sujets énumérés dans le présent article ne sera réputée tomber dans la catégorie des matières d'une nature locale ou privée comprises dans l'énumération des catégories de sujets exclusivement assignés par la présente loi aux législatures des provinces. ⁽⁴⁷⁾

POUVOIRS EXCLUSIFS DES LÉGISLATURES PROVINCIALES

Sujets soumis au contrôle exclusif de la législation provinciale

92. Dans chaque province la législature pourra exclusivement faire des lois relatives aux matières tombant dans les catégories de sujets ci-dessous énumérés, savoir :

⁽⁴⁷⁾ D'autres lois ont conféré une autorité législative au Parlement. Voir la note en fin d'ouvrage 3 pour les détails.

1. Abrogé. ⁽⁴⁸⁾
2. La taxation directe dans les limites de la province, dans le but de prélever un revenu pour des objets provinciaux;
3. Les emprunts de deniers sur le seul crédit de la province;
4. La création et la tenure des charges provinciales, et la nomination et le paiement des officiers provinciaux;
5. L'administration et la vente des terres publiques appartenant à la province, et des bois et forêts qui s'y trouvent;
6. L'établissement, l'entretien et l'administration des prisons publiques et des maisons de réforme dans la province;
7. L'établissement, l'entretien et l'administration des hôpitaux, asiles, institutions et hospices de charité dans la province, autres que les hôpitaux de marine;
8. Les institutions municipales dans la province;
9. Les licences de boutiques, de cabarets, d'auberges, d'encanteurs et autres licences, dans le but de prélever un revenu pour des objets provinciaux, locaux, ou municipaux;
10. Les travaux et entreprises d'une nature locale, autres que ceux énumérés dans les catégories suivantes :
 - a) Lignes de bateaux à vapeur ou autres bâtiments, chemins de fer, canaux, télégraphes et autres travaux et entreprises reliant la province à une autre ou à d'autres provinces, ou s'étendant au-delà des limites de la province;
 - b) Lignes de bateaux à vapeur entre la province et tout pays dépendant de l'empire britannique ou tout pays étranger;
 - c) Les travaux qui, bien qu'entièrement situés dans la province, seront avant ou après leur exécution déclarés par le parlement du Canada être pour l'avantage général du Canada, ou pour l'avantage de deux ou d'un plus grand nombre des provinces;

⁽⁴⁸⁾ **La catégorie 1 a été abrogée par la *Loi constitutionnelle de 1982*. Texte de la catégorie 1 :**

1. L'amendement de temps à autre, nonobstant toute disposition contraire énoncée dans le présent acte, de la constitution de la province, sauf les dispositions relatives à la charge de lieutenant-gouverneur;

L'article 45 de la *Loi constitutionnelle de 1982* autorise désormais une législature à adopter des lois pour modifier la constitution de sa province. Les articles 38, 41, 42 et 43 de cette loi autorisent les assemblées législatives à approuver, par des résolutions, certaines autres modifications de la Constitution du Canada.

11. L'incorporation des compagnies pour des objets provinciaux;
12. La célébration du mariage dans la province;
13. La propriété et les droits civils dans la province;
14. L'administration de la justice dans la province, y compris la création, le maintien et l'organisation de tribunaux de justice pour la province, ayant juridiction civile et criminelle, y compris la procédure en matières civiles dans ces tribunaux;
15. L'infliction de punitions par voie d'amende, pénalité, ou emprisonnement, dans le but de faire exécuter toute loi de la province décrétée au sujet des matières tombant dans aucune des catégories de sujets énumérés dans le présent article;
16. Généralement toutes les matières d'une nature purement locale ou privée dans la province.

RESSOURCES NATURELLES NON RENOUVELABLES, RESSOURCES FORESTIÈRES ET ÉNERGIE
ÉLECTRIQUE

Compétence provinciale

92A. (1) La législature de chaque province a compétence exclusive pour légiférer dans les domaines suivants :

- a) prospection des ressources naturelles non renouvelables de la province;
- b) exploitation, conservation et gestion des ressources naturelles non renouvelables et des ressources forestières de la province, y compris leur rythme de production primaire;
- c) aménagement, conservation et gestion des emplacements et des installations de la province destinés à la production d'énergie électrique.

Exportation hors des provinces

(2) La législature de chaque province a compétence pour légiférer en ce qui concerne l'exportation, hors de la province, à destination d'une autre partie du Canada, de la production primaire tirée des ressources naturelles non renouvelables et des ressources forestières de la province, ainsi que de la production d'énergie électrique de la province, sous réserve de ne pas adopter de lois autorisant ou prévoyant des disparités de prix ou des disparités dans les exportations destinées à une autre partie du Canada.

Pouvoir du Parlement

(3) Le paragraphe (2) ne porte pas atteinte au pouvoir du Parlement de légiférer dans les domaines visés à ce paragraphe, les dispositions d'une loi du Parlement

adoptée dans ces domaines l'emportant sur les dispositions incompatibles d'une loi provinciale.

Taxation des ressources

(4) La législature de chaque province a compétence pour prélever des sommes d'argent par tout mode ou système de taxation :

- a) des ressources naturelles non renouvelables et des ressources forestières de la province, ainsi que de la production primaire qui en est tirée;
- b) des emplacements et des installations de la province destinés à la production d'énergie électrique, ainsi que de cette production même.

Cette compétence peut s'exercer indépendamment du fait que la production en cause soit ou non, en totalité ou en partie, exportée hors de la province, mais les lois adoptées dans ces domaines ne peuvent autoriser ou prévoir une taxation qui établisse une distinction entre la production exportée à destination d'une autre partie du Canada et la production non exportée hors de la province.

« Production primaire »

(5) L'expression « production primaire » a le sens qui lui est donné dans la sixième annexe.

Pouvoirs ou droits existants

(6) Les paragraphes (1) à (5) ne portent pas atteinte aux pouvoirs ou droits détenus par la législature ou le gouvernement d'une province lors de l'entrée en vigueur du présent article. ⁽⁴⁹⁾

ÉDUCATION

Législation au sujet de l'éducation

93. Dans chaque province, la législature pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation, sujettes et conformes aux dispositions suivantes :

- (1) Rien dans ces lois ne devra préjudicier à aucun droit ou privilège conféré, lors de l'union, par la loi à aucune classe particulière de personnes dans la province, relativement aux écoles séparées (*denominational*);
- (2) Tous les pouvoirs, privilèges et devoirs conférés et imposés par la loi dans le Haut-Canada, lors de l'union, aux écoles séparées et aux syndics d'écoles des sujets catholiques romains de Sa Majesté, seront et sont par la présente étendus aux écoles dissidentes des sujets protestants et catholiques romains de la Reine dans la province de Québec;

⁽⁴⁹⁾ Ajouté aux termes de l'article 50 de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

- (3) Dans toute province où un système d'écoles séparées ou dissidentes existera par la loi, lors de l'union, ou sera subséquemment établi par la législature de la province — il pourra être interjeté appel au gouverneur-général en conseil de toute loi ou décision d'aucune autorité provinciale affectant aucun des droits ou privilèges de la minorité protestante ou catholique romaine des sujets de Sa Majesté relativement à l'éducation;
- (4) Dans le cas où il ne serait pas décrété telle loi provinciale que, de temps à autre, le gouverneur-général en conseil jugera nécessaire pour donner suite et exécution aux dispositions du présent article, — ou dans le cas où quelque décision du gouverneur-général en conseil, sur appel interjeté en vertu du présent article, ne serait pas mise à exécution par l'autorité provinciale compétente — alors et en tout tel cas, et en tant seulement que les circonstances de chaque cas l'exigeront, le parlement du Canada pourra décréter des lois propres à y remédier pour donner suite et exécution aux dispositions du présent article, ainsi qu'à toute décision rendue par le gouverneur-général en conseil sous l'autorité de ce même article. ⁽⁵⁰⁾

Québec

93A. Les paragraphes (1) à (4) de l'article 93 ne s'appliquent pas au Québec. ⁽⁵¹⁾

UNIFORMITÉ DES LOIS DANS ONTARIO, LA NOUVELLE-ÉCOSSE ET LE NOUVEAU-BRUNSWICK

Uniformité des lois dans trois provinces

94. Nonobstant toute disposition contraire énoncée dans la présente loi, — le parlement du Canada pourra adopter des mesures à l'effet de pourvoir à l'uniformité de toutes les lois ou de parties des lois relatives à la propriété et aux droits civils dans Ontario, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, et de la procédure dans tous les tribunaux ou aucun des tribunaux de ces trois provinces; et depuis et après la passation de toute loi à cet effet, le pouvoir du parlement du Canada de décréter des lois relatives aux sujets énoncés dans telles lois, sera illimité, nonobstant toute chose au contraire dans la présente loi; mais toute loi du parlement du Canada pourvoyant à cette uniformité n'aura d'effet dans une province qu'après avoir été adoptée et décrétée par la législature de cette province.

⁽⁵⁰⁾ Des solutions de rechange ont été adoptées pour quatre provinces. Pour plus de détails, voir la note en fin d'ouvrage 4.

⁽⁵¹⁾ Ajouté par la *Modification constitutionnelle de 1997 (Québec)* (voir TR/97-141).

PENSIONS DE VIEILLESSE

Législation concernant les pensions de vieillesse et les prestations additionnelles

94A. Le Parlement du Canada peut légiférer sur les pensions de vieillesse et prestations additionnelles, y compris des prestations aux survivants et aux invalides sans égard à leur âge, mais aucune loi ainsi édictée ne doit porter atteinte à l'application de quelque loi présente ou future d'une législature provinciale en ces matières. ⁽⁵²⁾

AGRICULTURE ET IMMIGRATION

Pouvoir concurrent de décréter des lois au sujet de l'agriculture, etc.

95. Dans chaque province, la législature pourra faire des lois relatives à l'agriculture et à l'immigration dans cette province; et il est par la présente déclaré que le parlement du Canada pourra de temps à autre faire des lois relatives à l'agriculture et à l'immigration dans toutes les provinces ou aucune d'elles en particulier; et toute loi de la législature d'une province relative à l'agriculture ou à l'immigration n'y aura d'effet qu'aussi longtemps et que tant qu'elle ne sera incompatible avec aucune des lois du parlement du Canada.

VII. JUDICATURE

Nomination des juges

96. Le gouverneur-général nommera les juges des cours supérieures, de district et de comté dans chaque province, sauf ceux des cours de vérification dans la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

Choix des juges dans Ontario, etc.

97. Jusqu'à ce que les lois relatives à la propriété et aux droits civils dans Ontario, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, et à la procédure dans les cours de ces provinces, soient rendues uniformes, les juges des cours de ces provinces qui seront nommés par le gouverneur-général devront être choisis parmi les membres des barreaux respectifs de ces provinces.

Choix des juges dans Québec

98. Les juges des cours de Québec seront choisis parmi les membres du barreau de cette province.

⁽⁵²⁾ **Modifié par la Loi constitutionnelle de 1964, 12-13 Elizabeth II, ch. 73 (R.-U.). Originellement édicté par L'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1951, 14-15 George VI, ch. 32 (R.-U.), l'article 94A se lisait comme suit :**

94A. Il est déclaré, par les présentes, que le Parlement du Canada peut, à l'occasion, légiférer sur les pensions de vieillesse au Canada, mais aucune loi édictée par le Parlement du Canada à l'égard des pensions de vieillesse ne doit atteindre l'application de quelque loi présente ou future d'une législature provinciale relativement aux pensions de vieillesse.

Durée des fonctions des juges

99. (1) Sous réserve du paragraphe (2) du présent article, les juges des cours supérieures resteront en fonction durant bonne conduite, mais ils pourront être révoqués par le gouverneur général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des Communes.

Cessation des fonctions à l'âge de 75 ans

(2) Un juge d'une cour supérieure, nommé avant ou après l'entrée en vigueur du présent article, cessera d'occuper sa charge lorsqu'il aura atteint l'âge de soixante-quinze ans, ou à l'entrée en vigueur du présent article si, à cette époque, il a déjà atteint ledit âge. ⁽⁵³⁾

Salaires, etc. des juges

100. Les salaires, allocations et pensions des juges des cours supérieures, de district et de comté (sauf les cours de vérification dans la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick) et des cours de l'Amirauté, lorsque les juges de ces dernières sont alors salariés, seront fixés et payés par le parlement du Canada. ⁽⁵⁴⁾

Cour générale d'appel, etc.

101. Le parlement du Canada pourra, nonobstant toute disposition contraire énoncée dans la présente loi, lorsque l'occasion le requerra, adopter des mesures à l'effet de créer, maintenir et organiser une cour générale d'appel pour le Canada, et établir des tribunaux additionnels pour la meilleure administration des lois du Canada. ⁽⁵⁵⁾

VIII. REVENUS; DETTES; ACTIFS; TAXE

Création d'un fonds consolidé de revenu

102. Tous les droits et revenus que les législatures respectives du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, avant et à l'époque de l'union, avaient le pouvoir d'approprier, — sauf ceux réservés par la présente loi aux législatures respectives des provinces, ou qui seront perçus par elles conformément aux pouvoirs spéciaux qui leur sont conférés par la présente loi, — formeront un fonds

⁽⁵³⁾ **Modifié par la *Loi constitutionnelle de 1960*, 9 Elizabeth II, ch. 2 (R.-U.), en vigueur le 1^{er} mars 1961. Texte de l'article original :**

99. Les juges des cours supérieures resteront en charge durant bonne conduite, mais ils pourront être démis de leurs fonctions par le gouverneur-général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des Communes.

⁽⁵⁴⁾ **Voir la *Loi sur les juges*, L.R.C. (1985), ch. J-1.**

⁽⁵⁵⁾ **Voir la *Loi sur la Cour suprême*, L.R.C. (1985), ch. S-26, la *Loi sur les Cours fédérales*, L.R.C. (1985), ch. F-7, et la *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt*, L.R.C. (1985), ch. T-2.**

consolidé de revenu pour être approprié au service public du Canada de la manière et soumis aux charges prévues par la présente loi.

Frais de perception, etc.

103. Le fonds consolidé de revenu du Canada sera permanentement grevé des frais, charges et dépenses encourus pour le percevoir, administrer et recouvrer, lesquels constitueront la première charge sur ce fonds et pourront être soumis à telles révision et audition qui seront ordonnées par le gouverneur-général en conseil jusqu'à ce que le parlement y pourvoie autrement.

Intérêt des dettes publiques provinciales

104. L'intérêt annuel des dettes publiques des différentes provinces du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, lors de l'union, constituera la seconde charge sur le fonds consolidé de revenu du Canada.

Traitement du gouverneur-général

105. Jusqu'à modification par le parlement du Canada, le salaire du gouverneur-général sera de dix mille louis, cours sterling du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande; cette somme sera acquittée sur le fonds consolidé de revenu du Canada et constituera la troisième charge sur ce fonds. ⁽⁵⁶⁾

Emploi du fonds consolidé

106. Sujet aux différents paiements dont est grevé par la présente loi le fonds consolidé de revenu du Canada, ce fonds sera approprié par le parlement du Canada au service public.

Transfert des valeurs, etc.

107. Tous les fonds, argent en caisse, balances entre les mains des banquiers et valeurs appartenant à chaque province à l'époque de l'union, sauf les exceptions énoncées à la présente loi, deviendront la propriété du Canada et seront déduits du montant des dettes respectives des provinces lors de l'union.

Transfert des propriétés énumérées dans l'annexe

108. Les travaux et propriétés publics de chaque province, énumérés dans la troisième annexe de la présente loi, appartiendront au Canada.

Propriété des terres, mines, etc.

109. Toutes les terres, mines, minéraux et réserves royales appartenant aux différentes provinces du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick lors de l'union, et toutes les sommes d'argent alors dues ou payables pour ces terres, mines, minéraux et réserves royales, appartiendront aux différentes provinces d'Ontario, Québec, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, dans lesquelles ils sont

⁽⁵⁶⁾ **Maintenant visé par la *Loi sur le gouverneur général*, L.R.C. (1985), ch. G-9.**

sis et situés, ou exigibles, restant toujours soumis aux charges dont ils sont grevés, ainsi qu'à tous intérêts autres que ceux que peut y avoir la province. ⁽⁵⁷⁾

Actif et dettes provinciales

110. La totalité de l'actif inhérent aux portions de la dette publique assumées par chaque province, appartiendra à cette province.

Responsabilité des dettes provinciales

111. Le Canada sera responsable des dettes et obligations de chaque province existantes lors de l'union.

Responsabilité des dettes d'Ontario et Québec

112. Les provinces d'Ontario et Québec seront conjointement responsables envers le Canada de l'excédent (s'il en est) de la dette de la province du Canada, si, lors de l'union, elle dépasse soixante-deux millions cinq cent mille piastres, et tenues au paiement de l'intérêt de cet excédent au taux de cinq pour cent par année.

Actif d'Ontario et Québec

113. L'actif énuméré dans la quatrième annexe de la présente loi, appartenant, lors de l'union, à la province du Canada, sera la propriété d'Ontario et Québec conjointement.

Dettes de la Nouvelle-Écosse

114. La Nouvelle-Écosse sera responsable envers le Canada de l'excédent (s'il en est) de sa dette publique si, lors de l'union, elle dépasse huit millions de piastres, et tenue au paiement de l'intérêt de cet excédent au taux de cinq pour cent par année. ⁽⁵⁸⁾

⁽⁵⁷⁾ La *Loi constitutionnelle de 1930*, 20-21 George V, ch. 26 (R.-U.), a placé le Manitoba, l'Alberta et la Saskatchewan dans la même situation que les provinces originaires.

Pour la Colombie-Britannique, voir les *Conditions de l'adhésion de la Colombie-Britannique* et la *Loi constitutionnelle de 1930*.

Terre-Neuve a été placée dans la même situation par la *Loi sur Terre-Neuve*, 12-13 George VI, ch. 22 (R.-U.).

Quant à l'Île-du-Prince-Édouard, voir l'annexe aux *Conditions de l'adhésion de l'Île-du-Prince-Édouard*.

⁽⁵⁸⁾ Les obligations imposées par les articles 114, 115 et 116, ainsi que les obligations du même genre prévues par les instruments créant ou admettant d'autres provinces, se trouvent actuellement dans la *Loi sur les subventions aux provinces*, L.R.C. (1985), ch. P-26.

Dettes du Nouveau-Brunswick

115. Le Nouveau-Brunswick sera responsable envers le Canada de l'excédent (s'il en est) de sa dette publique, si lors de l'union, elle dépasse sept millions de piastres, et tenu au paiement de l'intérêt de cet excédent au taux de cinq pour cent par année.

Paiement d'intérêt à la Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick

116. Dans le cas où, lors de l'union, les dettes publiques de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick seraient respectivement moindres que huit millions et sept millions de piastres, ces provinces auront droit de recevoir, chacune, du gouvernement du Canada, en paiements semi-annuels et d'avance, l'intérêt au taux de cinq pour cent par année sur la différence qui existera entre le chiffre réel de leurs dettes respectives et le montant ainsi arrêté.

Propriétés publiques provinciales

117. Les diverses provinces conserveront respectivement toutes leurs propriétés publiques dont il n'est pas autrement disposé dans la présente loi, — sujettes au droit du Canada de prendre les terres ou les propriétés publiques dont il aura besoin pour les fortifications ou la défense du pays.

118. Abrogé. ⁽⁵⁹⁾

Subvention additionnelle au Nouveau-Brunswick

119. Le Nouveau-Brunswick recevra du Canada, en paiements semi-annuels et d'avance, durant une période de dix ans à compter de l'union, une subvention supplémentaire de soixante-trois mille piastres par année; mais tant que la dette publique de cette province restera au dessous de sept millions de piastres, il sera déduit sur cette somme de soixante-trois mille piastres, un montant égal à l'intérêt à cinq pour cent par année sur telle différence. ⁽⁶⁰⁾

Forme des paiements

120. Tous les paiements prescrits par la présente loi, ou destinés à éteindre les obligations contractées en vertu d'une loi des provinces du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick respectivement et assumés par le Canada, seront faits, jusqu'à ce que le parlement du Canada l'ordonne autrement, en la forme et manière que le gouverneur-général en conseil pourra prescrire de temps à autre.

⁽⁵⁹⁾ Abrogé par la *Loi de 1950 sur la revision du droit statutaire*, 14 George VI, ch. 6 (R.-U.). Pour plus de détails, voir la note en fin d'ouvrage 5.

⁽⁶⁰⁾ Périmé.

Manufactures canadiennes, etc.

121. Tous articles du crû, de la provenance ou manufacture d'aucune des provinces seront, à dater de l'union, admis en franchise dans chacune des autres provinces.

Continuation des lois de douane et d'accise

122. Les lois de douane et d'accise de chaque province demeureront en force, sujettes aux dispositions de la présente loi, jusqu'à ce qu'elles soient modifiées par le parlement du Canada. ⁽⁶¹⁾

Exportation et importation entre deux provinces

123. Dans le cas où des droits de douane seraient, à l'époque de l'union, impossibles sur des articles, denrées ou marchandises, dans deux provinces, ces articles, denrées ou marchandises pourront, après l'union, être importés de l'une de ces deux provinces dans l'autre, sur preuve du paiement des droits de douane dont ils sont frappés dans la province d'où ils sont exportés, et sur paiement de tout surplus de droits de douane (s'il en est) dont ils peuvent être frappés dans la province où ils sont importés. ⁽⁶²⁾

Impôts sur les bois au Nouveau-Brunswick

124. Rien dans la présente loi ne préjudiciera au privilège garanti au Nouveau-Brunswick de prélever sur les bois de construction les droits établis par le chapitre quinze du titre trois des statuts révisés du Nouveau-Brunswick, ou par toute loi l'amendant avant ou après l'union, mais n'augmentant pas le chiffre de ces droits; et les bois de construction des provinces autres que le Nouveau-Brunswick ne seront pas passibles de ces droits. ⁽⁶³⁾

Terres publiques, etc., exemptées des taxes

125. Nulle terre ou propriété appartenant au Canada ou à aucune province en particulier ne sera sujette à la taxation.

⁽⁶¹⁾ Périmé. Maintenant visé par la *Loi sur les douanes*, L.R.C. (1985), ch. 1 (2^e suppl.), le *Tarif des douanes*, L.C. 1997, ch. 36, la *Loi sur l'accise*, L.R.C. (1985), ch. E-14, la *Loi de 2001 sur l'accise*, L.C. 2002, ch. 22, et la *Loi sur la taxe d'accise*, L.R.C. (1985), ch. E-15.

⁽⁶²⁾ Périmé.

⁽⁶³⁾ Ces droits ont été abrogés en 1873 par le ch. 16 de 36 Victoria (N.-B.). Consulter aussi l'*Acte concernant les droits d'exportation imposés sur les bois de construction par la Législature de la Province du Nouveau-Brunswick*, 36 Victoria, ch. 41 (Canada), et l'article 2 de la *Loi sur les subventions aux provinces*, L.R.C. (1985), ch. P-26.

Fonds consolidé du revenu provincial

126. Les droits et revenus que les législatures respectives du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick avaient, avant l'union, le pouvoir d'approprier, et qui sont, par la présente loi, réservés aux gouvernements ou législatures des provinces respectives, et tous les droits et revenus perçus par elles conformément aux pouvoirs spéciaux qui leur sont conférés par la présente loi, formeront dans chaque province un fonds consolidé de revenu qui sera approprié au service public de la province.

IX. DISPOSITIONS DIVERSES

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

127. Abrogé. ⁽⁶⁴⁾

Serment d'allégeance, etc.

128. Les membres du Sénat ou de la Chambre des Communes du Canada devront, avant d'entrer dans l'exercice de leurs fonctions, prêter et souscrire, devant le gouverneur-général ou quelque personne à ce par lui autorisée, — et pareillement, les membres du conseil législatif ou de l'assemblée législative d'une province devront, avant d'entrer dans l'exercice de leurs fonctions, prêter et souscrire, devant le lieutenant-gouverneur de la province ou quelque personne à ce par lui autorisée, — le serment d'allégeance énoncé dans la cinquième annexe de la présente loi; et les membres du Sénat du Canada et du conseil législatif de Québec devront aussi, avant d'entrer dans l'exercice de leurs fonctions, prêter et souscrire, devant le gouverneur-général ou quelque personne à ce par lui autorisée, la déclaration des qualifications énoncée dans la même annexe.

Les lois, tribunaux et fonctionnaires actuels continueront d'exister, etc.

129. Sauf toute disposition contraire prescrite par la présente loi, — toutes les lois en force en Canada, dans la Nouvelle-Écosse ou le Nouveau-Brunswick, lors de l'union, — tous les tribunaux de juridiction civile et criminelle, — toutes les commissions, pouvoirs et autorités ayant force légale, — et tous les officiers judiciaires, administratifs et ministériels, en existence dans ces provinces à l'époque de l'union, continueront d'exister dans les provinces d'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick respectivement, comme si l'union n'avait pas eu

⁽⁶⁴⁾ **Abrogé par la Loi de 1893 sur la revision du droit statutaire, 56-57 Victoria, ch. 14**

(R.-U.). Texte de l'article original :

127. Quiconque étant, lors de la passation du présent acte, membre du conseil législatif du Canada, de la Nouvelle-Écosse ou du Nouveau-Brunswick, et auquel un siège dans le Sénat sera offert, ne l'acceptera pas dans les trente jours, par écrit revêtu de son seing et adressé au gouverneur-général de la province du Canada ou au lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse ou du Nouveau-Brunswick (selon le cas), sera censé l'avoir refusé; et quiconque étant, lors de la passation du présent acte, membre du conseil législatif de la Nouvelle-Écosse ou du Nouveau-Brunswick, et acceptera un siège dans le Sénat, perdra par le fait même son siège à ce conseil législatif.

lieu; mais ils pourront, néanmoins (sauf les cas prévus par des lois du parlement de la Grande-Bretagne ou du parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande), être révoqués, abolis ou modifiés par le parlement du Canada, ou par la législature de la province respective, conformément à l'autorité du parlement ou de cette législature en vertu de la présente loi. ⁽⁶⁵⁾

Fonctionnaires transférés au service du Canada

130. Jusqu'à ce que le parlement du Canada en ordonne autrement, — tous les officiers des diverses provinces ayant à remplir des devoirs relatifs à des matières autres que celles tombant dans les catégories de sujets assignés exclusivement par la présente loi aux législatures des provinces, seront officiers du Canada et continueront à remplir les devoirs de leurs charges respectives sous les mêmes obligations et pénalités que si l'union n'avait pas eu lieu. ⁽⁶⁶⁾

Nomination des nouveaux officiers

131. Jusqu'à ce que le parlement du Canada en ordonne autrement, — le gouverneur-général en conseil pourra de temps à autre nommer les officiers qu'il croira nécessaires ou utiles à l'exécution efficace de la présente loi.

Obligations naissant des traités

132. Le parlement et le gouvernement du Canada auront tous les pouvoirs nécessaires pour remplir envers les pays étrangers, comme portion de l'empire Britannique, les obligations du Canada ou d'aucune de ses provinces, naissant de traités conclus entre l'empire et ces pays étrangers.

Usage facultatif et obligatoire des langues française et anglaise

133. Dans les chambres du parlement du Canada et les chambres de la législature de Québec, l'usage de la langue française ou de la langue anglaise, dans les débats, sera facultatif; mais dans la rédaction des archives, procès-verbaux et journaux respectifs de ces chambres, l'usage de ces deux langues sera obligatoire; et dans toute plaidoirie ou pièce de procédure par-devant les tribunaux ou émanant des tribunaux du Canada qui seront établis sous l'autorité de la présente loi, et par-devant tous les tribunaux ou émanant des tribunaux de Québec, il pourra être fait également usage, à faculté, de l'une ou de l'autre de ces langues.

⁽⁶⁵⁾ Le *Statut de Westminster de 1931*, 22 George V, ch. 4 (R.-U.), a supprimé la restriction frappant la modification ou l'abrogation de lois édictées par le Royaume-Uni ou existant sous l'autorité des lois de celui-ci, sauf à l'égard de certains documents constitutionnels. La partie V de la *Loi constitutionnelle de 1982* prévoit la procédure de modification de la Constitution du Canada.

⁽⁶⁶⁾ Périmé.

Les lois du parlement du Canada et de la législature de Québec devront être imprimées et publiées dans ces deux langues. ⁽⁶⁷⁾

ONTARIO ET QUÉBEC

Nomination des fonctionnaires exécutifs pour Ontario et Québec

134. Jusqu'à ce que la législature d'Ontario ou de Québec en ordonne autrement, — les lieutenants-gouverneurs d'Ontario et de Québec pourront, chacun, nommer sous le grand sceau de la province, les fonctionnaires suivants qui resteront en charge durant bon plaisir, savoir : le procureur-général, le secrétaire et registraire de la province, le trésorier de la province, le commissaire des terres de la couronne, et le commissaire d'agriculture et des travaux publics, et, — en ce qui concerne Québec, — le solliciteur-général; ils pourront aussi, par ordonnance du lieutenant-gouverneur en conseil, prescrire de temps à autre les attributions de ces fonctionnaires et des divers départements placés sous leur contrôle ou dont ils relèvent, et des officiers et employés y attachés; et ils pourront également nommer d'autres fonctionnaires qui resteront en charge durant bon plaisir, et prescrire, de temps à autre, leurs attributions et celles des divers départements placés sous leur contrôle ou dont ils relèvent, et des officiers et employés y attachés. ⁽⁶⁸⁾

⁽⁶⁷⁾ Une disposition semblable a été édictée pour le Manitoba par l'article 23 de la *Loi de 1870 sur le Manitoba*, 33 Victoria, ch. 3 (confirmée par la *Loi constitutionnelle de 1871*, 34-35 Victoria, ch. 28 (R.-U.)). Texte de l'article 23 de la *Loi de 1870 sur le Manitoba* :

23. L'usage de la langue française ou de la langue anglaise sera facultatif dans les débats des Chambres de la législature; mais dans la rédaction des archives, procès-verbaux et journaux respectifs de ces chambres, l'usage de ces deux langues sera obligatoire; et dans toute plaidoirie ou pièce de procédure par devant les tribunaux ou émanant des tribunaux du Canada, qui sont établis sous l'autorité de la *Loi constitutionnelle de 1867*, et par devant tous les tribunaux ou émanant des tribunaux de la province, il pourra être également fait usage à faculté, de l'une ou l'autre de ces langues. Les lois de la législature seront imprimées et publiées dans ces deux langues.

Les articles 17 à 19 de la *Loi constitutionnelle de 1982* énoncent de nouveau les droits linguistiques que prévoit l'article 133 à l'égard du Parlement et des tribunaux qui sont établis en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867* et garantissent également ces droits à l'égard de la législature du Nouveau-Brunswick et des tribunaux de cette province.

Les articles 16, 20, 21 et 23 de la *Loi constitutionnelle de 1982* reconnaissent des droits linguistiques additionnels concernant la langue française et la langue anglaise; l'article 22 préserve les droits linguistiques et les privilèges des langues autres que le français et l'anglais.

⁽⁶⁸⁾ Périmé. Ces dispositions sont maintenant prévues, en Ontario, par la *Loi sur le Conseil exécutif*, L.R.O. 1990, ch. E.25 et, au Québec, par la *Loi sur l'exécutif*, L.R.Q. ch. E-18.

Pouvoirs, devoirs, etc., des fonctionnaires exécutifs

135. Jusqu'à ce que la législature d'Ontario ou de Québec en ordonne autrement, — tous les droits, pouvoirs, devoirs, fonctions, obligations ou attributions conférés ou imposés aux procureur-général, solliciteur-général, secrétaire et registraire de la province du Canada, ministre des finances, commissaire des terres de la couronne, commissaire des travaux publics, et ministre de l'agriculture et receveur-général, lors de la passation de la présente loi, par toute loi, statut ou ordonnance du Haut-Canada, du Bas-Canada ou du Canada, — n'étant pas d'ailleurs incompatibles avec la présente loi, — seront conférés ou imposés à tout fonctionnaire qui sera nommé par le lieutenant-gouverneur pour l'exécution de ces fonctions ou d'aucune d'elles; le commissaire d'agriculture et des travaux publics remplira les devoirs et les fonctions de ministre d'agriculture prescrits, lors de la passation de la présente loi, par la loi de la province du Canada, ainsi que ceux de commissaire des travaux publics. ⁽⁶⁹⁾

Grands sceaux

136. Jusqu'à modification par le lieutenant-gouverneur en conseil, — les grands sceaux d'Ontario et de Québec respectivement seront les mêmes ou d'après le même modèle que ceux usités dans les provinces du Haut et du Bas-Canada respectivement avant leur union comme province du Canada.

Interprétation des lois temporaires

137. Les mots « et de là jusqu'à la fin de la prochaine session de la législature », ou autres mots de la même teneur, employés dans une loi temporaire de la province du Canada non-expirée avant l'union, seront censés signifier la prochaine session du parlement du Canada, si l'objet de la loi tombe dans la catégorie des pouvoirs attribués à ce parlement et définis dans la présente constitution, si non, aux prochaines sessions des législatures d'Ontario et de Québec respectivement, si l'objet de la loi tombe dans la catégorie des pouvoirs attribués à ces législatures et définis dans la présente loi.

Citations erronées

138. Depuis et après l'époque de l'union, l'insertion des mots « Haut-Canada » au lieu « d'Ontario », ou « Bas-Canada » au lieu de « Québec », dans tout acte, bref, procédure, plaidoirie, document, matière ou chose, n'aura pas l'effet de l'invalider.

Proclamations ne devant prendre effet qu'après l'union

139. Toute proclamation sous le grand sceau de la province du Canada, lancée antérieurement à l'époque de l'union, pour avoir effet à une date postérieure à l'union, qu'elle ait trait à cette province ou au Haut-Canada ou au Bas-Canada, et les

⁽⁶⁹⁾ Probablement périmé.

diverses matières et choses y énoncées auront et continueront d'y avoir la même force et le même effet que si l'union n'avait pas eu lieu. ⁽⁷⁰⁾

Proclamations lancées après l'union

140. Toute proclamation dont l'émission sous le grand sceau de la province du Canada est autorisée par quelque loi de la législature de la province du Canada, — qu'elle ait trait à cette province ou au Haut-Canada ou au Bas-Canada, — et qui n'aura pas été lancée avant l'époque de l'union, pourra l'être par le lieutenant-gouverneur d'Ontario ou de Québec (selon le cas), sous le grand sceau de la province; et, à compter de l'émission de cette proclamation, les diverses matières et choses y énoncées auront et continueront d'avoir la même force et le même effet dans Ontario ou Québec que si l'union n'avait pas eu lieu. ⁽⁷¹⁾

Pénitencier

141. Le pénitencier de la province du Canada, jusqu'à ce que le parlement du Canada en ordonne autrement, sera et continuera d'être le pénitencier d'Ontario et de Québec. ⁽⁷²⁾

Dettes renvoyées à l'arbitrage

142. Le partage et la répartition des dettes, crédits, obligations, propriétés et de l'actif du Haut et du Bas-Canada seront renvoyés à la décision de trois arbitres, dont l'un sera choisi par le gouvernement d'Ontario, l'un par le gouvernement de Québec, et l'autre par le gouvernement du Canada; le choix des arbitres n'aura lieu qu'après que le parlement du Canada et les législatures d'Ontario et de Québec auront été réunis; l'arbitre choisi par le gouvernement du Canada ne devra être domicilié ni dans Ontario ni dans Québec. ⁽⁷³⁾

Partage des archives

143. Le gouverneur-général en conseil pourra de temps à autre ordonner que les archives, livres et documents de la province du Canada qu'il jugera à propos de désigner, soient remis et transférés à Ontario ou à Québec, et ils deviendront dès lors la propriété de cette province; toute copie ou extrait de ces documents, dûment certifiée par l'officier ayant la garde des originaux, sera reçue comme preuve. ⁽⁷⁴⁾

⁽⁷⁰⁾ Probablement périmé.

⁽⁷¹⁾ Probablement périmé.

⁽⁷²⁾ Périmé. *La Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, L.C. 1992, ch. 20, est maintenant applicable.

⁽⁷³⁾ Périmé. Voir les pages (xi) et (xii) des *Comptes publics de 1902-1903*.

⁽⁷⁴⁾ Probablement périmé. Deux arrêtés prévus par cet article ont été pris le 24 janvier 1868.

Établissement de townships dans Québec

144. Le lieutenant-gouverneur de Québec pourra, de temps à autre, par proclamation sous le grand sceau de la province devant venir en force au jour y mentionné, établir des townships dans les parties de la province de Québec dans lesquelles il n'en a pas encore été établi, et en fixer les tenants et aboutissants.

X. CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

145. Abrogé. ⁽⁷⁵⁾

XI. ADMISSION DES AUTRES COLONIES

Pouvoir d'admettre Terre-neuve, etc.

146. Il sera loisible à la Reine, de l'avis du très-honorable Conseil Privé de Sa Majesté, sur la présentation d'adresses de la part des chambres du Parlement du Canada, et des chambres des législatures respectives des colonies ou provinces de Terre-neuve, de l'Île du Prince Édouard et de la Colombie Britannique, d'admettre ces colonies ou provinces, ou aucune d'elles dans l'union, — et, sur la présentation d'adresses de la part des chambres du parlement du Canada, d'admettre la Terre de Rupert et le Territoire du Nord-Ouest, ou l'une ou l'autre de ces possessions, dans l'union, aux termes et conditions, dans chaque cas, qui seront exprimés dans les adresses et que la Reine jugera convenable d'approuver, conformément à la présente; les dispositions de tous ordres en conseil rendus à cet égard, auront le même effet que si elles avaient été décrétées par le parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande. ⁽⁷⁶⁾

Représentation de Terre-neuve et l'Île du Prince-Édouard au Sénat

147. Dans le cas de l'admission de Terre-neuve et de l'Île du Prince Édouard, ou de l'une ou de l'autre de ces colonies, chacune aura droit d'être représentée par quatre membres dans le Sénat du Canada; et (nonobstant toute disposition contraire énoncée dans la présente loi) dans le cas de l'admission de Terre-neuve, le nombre normal des sénateurs sera de soixante-seize et son maximum de quatre-vingt-deux;

⁽⁷⁵⁾ Abrogé par la *Loi de 1893 sur la révision du droit statutaire*, 56-57 Victoria, ch. 14

(R.-U.). L'article prévoyait ce qui suit :

145. Considérant que les provinces du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick ont, par une commune déclaration, exposé que la construction du chemin de fer intercolonial était essentielle à la consolidation de l'union de l'Amérique du Nord britannique, et à son acceptation par la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, et qu'elles ont en conséquence arrêté que le gouvernement du Canada devait l'entreprendre sans délai : à ces causes, pour donner suite à cette convention, le gouvernement et le parlement du Canada seront tenus de commencer, dans les six mois qui suivront l'union, les travaux de construction d'un chemin de fer reliant le fleuve St. Laurent à la cité d'Halifax dans la Nouvelle-Écosse et de les terminer sans interruption et avec toute la diligence possible.

⁽⁷⁶⁾ Tous les territoires mentionnés à l'article 146 font actuellement partie du Canada.

Voir la note en bas de page (6) relative à l'article 5, ci-dessus.

mais lorsque l'Île du Prince Édouard sera admise, elle sera censée comprise dans la troisième des trois divisions en lesquelles le Canada est, relativement à la composition du Sénat, partagé par la présente loi; et, en conséquence, après l'admission de l'Île du Prince Édouard, que Terre-Neuve soit admise ou non, la représentation de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick dans le Sénat, au fur et à mesure que des sièges deviendront vacants, sera réduite de douze à dix membres respectivement; la représentation de chacune de ces provinces ne sera jamais augmentée au delà de dix membres, sauf sous l'autorité des dispositions de la présente loi relatives à la nomination de trois ou six sénateurs supplémentaires en conséquence d'un ordre de la Reine. ⁽⁷⁷⁾

⁽⁷⁷⁾ Périmé. Voir les notes en bas de page [(11), (12), (15), (16) et (17)] relatives aux articles 21, 22, 26, 27 et 28, ci-dessus.

PREMIÈRE ANNEXE ⁽⁷⁸⁾

DISTRICTS ÉLECTORAUX D'ONTARIO

A. DIVISIONS ÉLECTORALES ACTUELLES

Comtés

1. Prescott.
2. Glengarry.
3. Stormont.
4. Dundas.
5. Russell.
6. Carleton.
7. Prince Edouard.
8. Halton.
9. Essex.

Divisions de comtés

10. Division nord de Lanark.
11. Division sud de Lanark.
12. Division nord de Leeds et division nord de Grenville.
13. Division sud de Leeds.
14. Division sud de Grenville.
15. Division est de Northumberland.
16. Division ouest de Northumberland (sauf le township de Monaghan sud).
17. Division est de Durham.
18. Division ouest de Durham.
19. Division nord d'Ontario.
20. Division sud d'Ontario.
21. Division est d'York.
22. Division ouest d'York.
23. Division nord d'York.
24. Division nord de Wentworth.
25. Division sud de Wentworth.
26. Division est d'Elgin.
27. Division ouest d'Elgin.
28. Division nord de Waterloo.
29. Division sud de Waterloo.
30. Division nord de Brant.
31. Division sud de Brant.
32. Division nord d'Oxford.
33. Division sud d'Oxford.

⁽⁷⁸⁾ Périé. Voir la *Loi sur la représentation électorale*, L.R.O. 1990, ch. R.26.

34. Division est de Middlesex.

Cités, parties de cités et villes

35. Toronto ouest.
36. Toronto est.
37. Hamilton.
38. Ottawa.
39. Kingston.
40. London.
41. Ville de Brockville, avec le township d'Elizabethtown y annexé.
42. Ville de Niagara, avec le township de Niagara y annexé.
43. Ville de Cornwall, avec le township de Cornwall y annexé.

B. NOUVELLES DIVISIONS ÉLECTORALES

44. Le district judiciaire provisoire d'Algoma.

Le comté de BRUCE, partagé en deux divisions appelées respectivement divisions nord et sud :

45. La division nord de Bruce comprendra les townships de Bury, Lindsay, Eastnor, Albemarle, Amabel, Arran, Bruce, Elderslie, et Saugeen, et le village de Southampton.
46. La division sud de Bruce comprendra les townships de Kincardine (y compris le village de Kincardine), Greenock, Brant, Huron, Kinross, Culross, et Carrick.

Le comté de HURON, séparé en deux divisions, appelées respectivement divisions nord et sud :

47. La division nord comprendra les townships d'Ashfield, Wawanosh, Turnbury, Howick, Morris, Grey, Colborne, Hullett, y compris le village de Clinton, et McKillop.
48. La division sud comprendra la ville de Goderich et les townships de Goderich, Tuckersmith, Stanley, Hay, Osborne et Stephen.

Le comté de MIDDLESEX, partagé en trois divisions, appelées respectivement divisions nord, ouest et est :

49. La division nord comprendra les townships de McGillivray et Biddulph (soustraits au comté de Huron) et Williams Est, Williams Ouest, Adélaïde et Lobo.
50. La division ouest comprendra les townships de Delaware, Carradoc, Metcalfe, Mosa, et Ekfrid et le village de Strathroy.

[La division est comprendra les townships qu'elle renferme actuellement, et sera bornée de la même manière.]

51. Le comté de LAMBTON comprendra les townships de Bosanquet, Warwick, Plympton, Sarnia, Moore, Enniskillen, et Brooke, et la ville de Sarnia.
52. Le comté de KENT comprendra les townships de Chatham, Dover, Tilbury Est, Romney, Raleigh, et Harwich, et la ville de Chatham.
53. Le comté de BOTHWELL comprendra les townships de Sombra, Dawn et Euphemia (soustraits au comté de Lambton), et les townships de Zone, Camden et son augmentation, Orford et Howard (soustraits au comté de Kent).

Le comté de GREY, partagé en deux divisions, appelées respectivement divisions sud et nord :

54. La division sud comprendra les townships de Bentinck, Glenelg, Artemesia, Osprey, Normandy, Egremont, Proton et Melancthon.
55. La division nord comprendra les townships de Collingwood, Euphrasia, Holland, Saint-Vincent, Sydenham, Sullivan, Derby et Keppel, Sarawak et Brooke, et la ville d'Owen Sound.

Le comté de PERTH, partagé en deux divisions, appelées respectivement divisions sud et nord :

56. La division nord comprendra les townships de Wallace, Elma, Logan, Ellice, Mornington, et Easthope Nord, et la ville de Stratford.
57. La division sud comprendra les townships de Blanchard, Downie, South Easthope, Fullarton, Hibbert et les villages de Mitchell et Ste. Marys.

Le comté de WELLINGTON, partagé en trois divisions, appelées respectivement divisions nord, sud et centre :

58. La division nord comprendra les townships de Amaranth, Arthur, Luther, Minto, Maryborough, Peel et le village de Mount Forest.
59. La division centre comprendra les townships de Garafraxa, Erin, Eramosa, Nichol, et Pilkington, et les villages de Fergus et Elora.
60. La division sud comprendra la ville de Guelph, et les townships de Guelph et Puslinch.

Le comté de NORFOLK, partagé en deux divisions, appelées respectivement divisions sud et nord :

61. La division sud comprendra les townships de Charlotteville, Houghton, Walsingham, et Woodhouse et son augmentation.
62. La division nord comprendra les townships de Middleton, Townsend, et Windham, et la ville de Simcoe.
63. Le comté d'HALDIMAND comprendra les townships de Oneida, Seneca, Cayuga nord, Cayuga sud, Raynham, Walpole et Dunn.
64. Le comté de MONCK comprendra les townships de Canborough et Moulton et Sherbrooke, et le village de Danville (soustraits au comté d'Haldimand), les townships de Caistor et Gainsborough (soustraits au comté de Lincoln) et les townships de Pelham et Wainfleet (soustraits au comté de Welland).

65. Le comté de LINCOLN comprendra les townships de Clinton, Grantham, Grimsby, et Louth, et la ville de Ste. Catherines.
66. Le comté de WELLAND comprendra les townships de Berthie, Crowland, Humberstone, Stamford, Thorold, et Willoughby, et les villages de Chipewa, Clifton, Fort Erié, Thorold et Welland.
67. Le comté de PEEL comprendra les townships de Chinguacousy, Toronto et l'augmentation de Toronto, et les villages de Brampton et Streetsville.
68. Le comté de CARDWELL comprendra les townships de Albion et Caledon (soustraits au comté de Peel), et les townships de Adjala et Mono (soustraits au comté de Simcoe).

Le comté de SIMCOE, partagé en deux divisions, appelées respectivement divisions sud et nord :

69. La division sud comprendra les townships de Gwillimbury ouest, Tecumseth, Innisfil, Essa, Tosorontio, Mulmur, et le village de Bradford.
70. La division nord comprendra les townships de Nottawasaga, Sunnidale, Vespra, Flos, Oro, Medonte, Orillia et Matchedash, Tiny et Tay, Balaklava et Robinson, et les villes de Barrie et Collingwood.

Le comté de VICTORIA, partagé en deux divisions, appelées respectivement divisions sud et nord :

71. La division sud comprendra les townships de Ops, Mariposa, Emily, Verulam et la ville de Lindsay.
72. La division nord comprendra les townships de Anson, Bexley, Carden, Dalton, Digby, Eldon, Fénélon, Hindon, Laxton, Lutterworth, Macaulay et Draper, Sommerville et Morrison, Muskoka, Monck et Watt (soustraits au comté de Simcoe), et tous autres townships arpentés au nord de cette division.

Le comté de PETERBOROUGH, partagé en deux divisions, appelées respectivement divisions ouest et est :

73. La division ouest comprendra les townships de Monaghan sud (soustrait au comté de Northumberland), Monaghan Nord, Smith, Ennismore et la ville de Peterborough.
74. La division est comprendra les townships d'Asphodel, Belmont et Methuen, Douro, Dummer, Galway, Harvey, Minden, Stanhope et Dysart, Otonabee et Snowden et le village de Ashburnham, et tous autres townships arpentés au nord de cette division.

Le comté de HASTINGS, partagé en trois divisions, appelées respectivement divisions ouest, est et nord :

75. La division ouest comprendra la ville de Belleville, le township de Sydney, et le village de Trenton.
76. La division est comprendra les townships de Thurlow, Tyendinaga, et Hungerford.

77. La division nord comprendra les townships de Rawdon, Huntingdon, Madoc, Elzevir, Tudor, Marmora et Lake, et le village de Stirling, et tous autres townships arpentés au nord de cette division.
78. Le comté de LENNOX comprendra les townships de Richmond, Adolphustown, Fredericksburgh nord, Fredericksburgh sud, Ernest Town et l'Isle Amherst, et le village de Napanee.
79. Le comté d'ADDINGTON comprendra les townships de Camden, Portland, Sheffield, Hinchinbrooke, Kaladar, Kennebec, Olden, Oso, Anglesea, Barrie, Clarendon, Palmerston, Effingham, Abinger, Miller, Canonto, Denbigh, Loughborough et Bedford.
80. Le comté de FRONTENAC comprendra les townships de Kingston, l'Isle Wolfe, Pittsburgh et l'Isle Howe, et Storrington.

Le comté de RENFREW, partagé en deux divisions, appelées respectivement divisions sud et nord :

81. La division sud comprendra les townships de McNab, Bagot, Blithfield, Brougham, Horton, Admaston, Grattan, Matawatchan, Griffith, Lyndoch, Raglan, Radcliffe, Brudenell, Sebastopol, et les villages de Arnprior et Renfrew.
82. La division nord comprendra les townships de Ross, Bromley, Westmeath, Stafford, Pembroke, Wilberforce, Alice, Petawawa, Buchanan, Algoma sud, Algoma nord, Fraser, McKay, Wylie, Rolph, Head, Maria, Clara, Haggerty, Sherwood, Burns et Richard, et tous autres townships arpentés au nord-ouest de cette division.

Les villes et villages incorporés à l'époque de l'union, non mentionnés spécialement dans cette annexe, devront faire partie du comté ou de la division dans laquelle ils sont situés.

DEUXIÈME ANNEXE

DISTRICTS ÉLECTORAUX DE QUÉBEC SPÉCIALEMENT FIXÉS

COMTÉS DE —

Pontiac.
Ottawa.
Argenteuil.
Huntingdon.
Missisquoi.
Brome.
Shefford.
Stanstead.
Compton.
Wolfe et Richmond.

Mégantic.

La ville de Sherbrooke.

TROISIÈME ANNEXE

TRAVAUX ET PROPRIÉTÉS PUBLIQUES DE LA PROVINCE DEVANT
APPARTENIR AU CANADA

1. Canaux, avec les terrains et pouvoirs d'eau y adjacents.
2. Havres publics.
3. Phares et quais, et l'Île de Sable.
4. Bateaux à vapeur, dragueurs et vaisseaux publics.
5. Améliorations sur les lacs et rivières.
6. Chemins de fer et actions dans les chemins de fer, hypothèques et autres dettes dues par les compagnies de chemins de fer.
7. Routes militaires.
8. Maisons de douane, bureaux de poste, et tous autres édifices publics, sauf ceux que le gouvernement du Canada destine à l'usage des législatures et des gouvernements provinciaux.
9. Propriétés transférées par le gouvernement impérial, et désignées sous le nom de propriétés de l'artillerie.
10. Arsenaux, salles d'exercice militaires, uniformes, munitions de guerre, et terrains réservés pour les besoins publics et généraux.

QUATRIÈME ANNEXE

ACTIF DEVENANT LA PROPRIÉTÉ COMMUNE D'ONTARIO ET QUÉBEC

Fonds de bâtisse du Haut-Canada.

Asiles d'aliénés.

École Normale.

Palais de justice à

Aylmer,

Montréal,

Kamouraska,

Bas-Canada.

Société des hommes de loi, Haut-Canada.

Commission des chemins à barrières de Montréal.

Fonds permanent de l'université.

Institution royale.

Fonds consolidé d'emprunt municipal, Haut-Canada.

Fonds consolidé d'emprunt municipal, Bas-Canada.

Société d'agriculture, Haut-Canada.

Octroi législatif en faveur du Bas-Canada.

Prêt aux incendiés de Québec.

Compte des avances, Témiscouata.
Commission des chemins à barrières de Québec.
Éducation — Est.
Fonds de bâtisse et de jurés, Bas-Canada.
Fonds des municipalités.
Fonds du revenu de l'éducation supérieure, Bas-Canada.

CINQUIÈME ANNEXE
SERMENT D'ALLÉGEANCE

Je, A.B., jure que je serai fidèle et porterai vraie allégeance à Sa Majesté la Reine Victoria.

N.B. — Le nom du Roi ou de la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, alors régnant, devra être inséré, au besoin, en termes appropriés.

DÉCLARATION DES QUALIFICATIONS EXIGÉES

Je, A.B., déclare et atteste que j'ai les qualifications exigées par la loi pour être nommé membre du Sénat du Canada (*ou selon le cas*), et que je possède en droit ou en équité comme propriétaire, pour mon propre usage et bénéfice, des terres et tenements en franc et commun socage [*ou que je suis en bonne saisine ou possession, pour mon propre usage et bénéfice, de terres et tenements en franc-alleu ou en roture (selon le cas),*] dans la province de la Nouvelle-Écosse (*ou selon le cas*), de la valeur de quatre mille piastres, en sus de toutes rentes, dettes, charges, hypothèques et redevances qui peuvent être attachées, dues et payables sur ces immeubles ou auxquelles ils peuvent être affectés, et que je n'ai pas collusoirement ou spécieusement obtenu le titre ou la possession de ces immeubles, en tout ou en partie, dans le but de devenir membre du Sénat du Canada, (*ou selon le cas,*) et que mes biens mobiliers et immobiliers valent, somme toute, quatre mille piastres en sus de mes dettes et obligations.

SIXIÈME ANNEXE ⁽⁷⁹⁾

PRODUCTION PRIMAIRE TIRÉE DES RESSOURCES NATURELLES NON
RENOUVELABLES ET DES RESSOURCES FORESTIÈRES

1. Pour l'application de l'article 92A :

a) on entend par production primaire tirée d'une ressource naturelle non renouvelable :

(i) soit le produit qui se présente sous la même forme que lors de son extraction du milieu naturel,

⁽⁷⁹⁾ Ajouté aux termes de l'article 51 de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

(ii) soit le produit non manufacturé de la transformation, du raffinage ou de l'affinage d'une ressource, à l'exception du produit du raffinage du pétrole brut, du raffinage du pétrole brut lourd amélioré, du raffinage des gaz ou des liquides dérivés du charbon ou du raffinage d'un équivalent synthétique du pétrole brut;

b) on entend par production primaire tirée d'une ressource forestière la production constituée de billots, de poteaux, de bois d'oeuvre, de copeaux, de sciure ou d'autre produit primaire du bois, ou de pâte de bois, à l'exception d'un produit manufacturé en bois.

LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1982 ⁽⁸⁰⁾

PARTIE I

CHARTRE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS

Attendu que le Canada est fondé sur des principes qui reconnaissent la suprématie de Dieu et la primauté du droit :

GARANTIE DES DROITS ET LIBERTÉS

Droits et libertés au Canada

1. La *Charte canadienne des droits et libertés* garantit les droits et libertés qui y sont énoncés. Ils ne peuvent être restreints que par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique.

LIBERTÉS FONDAMENTALES

Libertés fondamentales

2. Chacun a les libertés fondamentales suivantes :

- a) liberté de conscience et de religion;
- b) liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication;

⁽⁸⁰⁾ Édifiée comme l'annexe B de la *Loi de 1982 sur le Canada, 1982, ch. 11 (R.-U.)*, entrée en vigueur le 17 avril 1982. Texte de la *Loi de 1982 sur le Canada*, à l'exception de l'annexe B :

ANNEXE A — SCHEDULE A

Loi donnant suite à une demande du Sénat et de la Chambre des communes du Canada

Sa Très Excellente Majesté la Reine, considérant :

qu'à la demande et avec le consentement du Canada, le Parlement du Royaume-Uni est invité à adopter une loi visant à donner effet aux dispositions énoncées ci-après et que le Sénat et la Chambre des communes du Canada réunis en Parlement ont présenté une adresse demandant à Sa Très Gracieuse Majesté de bien vouloir faire déposer devant le Parlement du Royaume-Uni un projet de loi à cette fin,

sur l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes réunis en Parlement, et par l'autorité de celui-ci, édicte :

1. La *Loi constitutionnelle de 1982*, énoncée à l'annexe B, est édictée pour le Canada et y a force de loi. Elle entre en vigueur conformément à ses dispositions.
2. Les lois adoptées par le Parlement du Royaume-Uni après l'entrée en vigueur de la *Loi constitutionnelle de 1982* ne font pas partie du droit du Canada.
3. La partie de la version française de la présente loi qui figure à l'annexe A a force de loi au Canada au même titre que la version anglaise correspondante.
4. Titre abrégé de la présente loi : *Loi de 1982 sur le Canada*.

- c) liberté de réunion pacifique;
- d) liberté d'association.

DROITS DÉMOCRATIQUES

Droits démocratiques des citoyens

3. Tout citoyen canadien a le droit de vote et est éligible aux élections législatives fédérales ou provinciales.

Mandat maximal des assemblées

4. (1) Le mandat maximal de la Chambre des communes et des assemblées législatives est de cinq ans à compter de la date fixée pour le retour des brefs relatifs aux élections générales correspondantes. ⁽⁸¹⁾

Prolongations spéciales

(2) Le mandat de la Chambre des communes ou celui d'une assemblée législative peut être prolongé respectivement par le Parlement ou par la législature en question au-delà de cinq ans en cas de guerre, d'invasion ou d'insurrection, réelles ou appréhendées, pourvu que cette prolongation ne fasse pas l'objet d'une opposition exprimée par les voix de plus du tiers des députés de la Chambre des communes ou de l'assemblée législative. ⁽⁸²⁾

Séance annuelle

5. Le Parlement et les législatures tiennent une séance au moins une fois tous les douze mois. ⁽⁸³⁾

LIBERTÉ DE CIRCULATION ET D'ÉTABLISSEMENT

Liberté de circulation

6. (1) Tout citoyen canadien a le droit de demeurer au Canada, d'y entrer ou d'en sortir.

Liberté d'établissement

(2) Tout citoyen canadien et toute personne ayant le statut de résident permanent au Canada ont le droit :

⁽⁸¹⁾ Voir l'article 50 de la *Loi constitutionnelle de 1867* et les notes en bas de page (40) et (42) relatives aux articles 85 et 88 de cette loi.

⁽⁸²⁾ Remplace en partie la catégorie 1 de l'article 91 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, qui a été abrogée comme l'indique le paragraphe 1(3) de l'annexe de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

⁽⁸³⁾ Voir les notes en bas de page (10), (41) et (42) relatives aux articles 20, 86 et 88 de la *Loi constitutionnelle de 1867*.

- a) de se déplacer dans tout le pays et d'établir leur résidence dans toute province;
- b) de gagner leur vie dans toute province.

Restriction

(3) Les droits mentionnés au paragraphe (2) sont subordonnés :

- a) aux lois et usages d'application générale en vigueur dans une province donnée, s'ils n'établissent entre les personnes aucune distinction fondée principalement sur la province de résidence antérieure ou actuelle;
- b) aux lois prévoyant de justes conditions de résidence en vue de l'obtention des services sociaux publics.

Programmes de promotion sociale

(4) Les paragraphes (2) et (3) n'ont pas pour objet d'interdire les lois, programmes ou activités destinés à améliorer, dans une province, la situation d'individus défavorisés socialement ou économiquement, si le taux d'emploi dans la province est inférieur à la moyenne nationale.

GARANTIES JURIDIQUES

Vie, liberté et sécurité

7. Chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale.

Fouilles, perquisitions ou saisies

8. Chacun a droit à la protection contre les fouilles, les perquisitions ou les saisies abusives.

Détention ou emprisonnement

9. Chacun a droit à la protection contre la détention ou l'emprisonnement arbitraires.

Arrestation ou détention

10. Chacun a le droit, en cas d'arrestation ou de détention :

- a) d'être informé dans les plus brefs délais des motifs de son arrestation ou de sa détention;
- b) d'avoir recours sans délai à l'assistance d'un avocat et d'être informé de ce droit;
- c) de faire contrôler, par *habeas corpus*, la légalité de sa détention et d'obtenir, le cas échéant, sa libération.

Affaires criminelles et pénales

11. Tout inculpé a le droit :

- a) d'être informé sans délai anormal de l'infraction précise qu'on lui reproche;
- b) d'être jugé dans un délai raisonnable;
- c) de ne pas être contraint de témoigner contre lui-même dans toute poursuite intentée contre lui pour l'infraction qu'on lui reproche;
- d) d'être présumé innocent tant qu'il n'est pas déclaré coupable, conformément à la loi, par un tribunal indépendant et impartial à l'issue d'un procès public et équitable;
- e) de ne pas être privé sans juste cause d'une mise en liberté assortie d'un cautionnement raisonnable;
- f) sauf s'il s'agit d'une infraction relevant de la justice militaire, de bénéficier d'un procès avec jury lorsque la peine maximale prévue pour l'infraction dont il est accusé est un emprisonnement de cinq ans ou une peine plus grave;
- g) de ne pas être déclaré coupable en raison d'une action ou d'une omission qui, au moment où elle est survenue, ne constituait pas une infraction d'après le droit interne du Canada ou le droit international et n'avait pas de caractère criminel d'après les principes généraux de droit reconnus par l'ensemble des nations;
- h) d'une part de ne pas être jugé de nouveau pour une infraction dont il a été définitivement acquitté, d'autre part de ne pas être jugé ni puni de nouveau pour une infraction dont il a été définitivement déclaré coupable et puni;
- i) de bénéficier de la peine la moins sévère, lorsque la peine qui sanctionne l'infraction dont il est déclaré coupable est modifiée entre le moment de la perpétration de l'infraction et celui de la sentence.

Cruauté

12. Chacun a droit à la protection contre tous traitements ou peines cruels et inusités.

Témoignage incriminant

13. Chacun a droit à ce qu'aucun témoignage incriminant qu'il donne ne soit utilisé pour l'incriminer dans d'autres procédures, sauf lors de poursuites pour parjure ou pour témoignages contradictoires.

Interprète

14. La partie ou le témoin qui ne peuvent suivre les procédures, soit parce qu'ils ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue employée, soit parce qu'ils sont atteints de surdité, ont droit à l'assistance d'un interprète.

DROITS À L'ÉGALITÉ

Égalité devant la loi, égalité de bénéfice et protection égale de la loi

15. (1) La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.

Programmes de promotion sociale

(2) Le paragraphe (1) n'a pas pour effet d'interdire les lois, programmes ou activités destinés à améliorer la situation d'individus ou de groupes défavorisés, notamment du fait de leur race, de leur origine nationale ou ethnique, de leur couleur, de leur religion, de leur sexe, de leur âge ou de leurs déficiences mentales ou physiques.⁽⁸⁴⁾

LANGUES OFFICIELLES DU CANADA

Langues officielles du Canada

16. (1) Le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada; ils ont un statut et des droits et privilèges égaux quant à leur usage dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada.

Langues officielles du Nouveau-Brunswick

(2) Le français et l'anglais sont les langues officielles du Nouveau-Brunswick; ils ont un statut et des droits et privilèges égaux quant à leur usage dans les institutions de la Législature et du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Progression vers l'égalité

(3) La présente charte ne limite pas le pouvoir du Parlement et des législatures de favoriser la progression vers l'égalité de statut ou d'usage du français et de l'anglais.

Communautés linguistiques française et anglaise du Nouveau-Brunswick

16.1 (1) La communauté linguistique française et la communauté linguistique anglaise du Nouveau-Brunswick ont un statut et des droits et privilèges égaux, notamment le droit à des institutions d'enseignement distinctes et aux institutions culturelles distinctes nécessaires à leur protection et à leur promotion.

⁽⁸⁴⁾ Le paragraphe 32(2) stipule que l'article 15 n'a d'effet que trois ans après l'entrée en vigueur de l'article 32. L'article 32 est en vigueur depuis le 17 avril 1982; par conséquent, l'article 15 a pris effet le 17 avril 1985.

Rôle de la législature et du gouvernement du Nouveau-Brunswick

(2) Le rôle de la législature et du gouvernement du Nouveau-Brunswick de protéger et de promouvoir le statut, les droits et les privilèges visés au paragraphe (1) est confirmé. ⁽⁸⁵⁾

Travaux du Parlement

17. (1) Chacun a le droit d'employer le français ou l'anglais dans les débats et travaux du Parlement. ⁽⁸⁶⁾

Travaux de la Législature du Nouveau-Brunswick

(2) Chacun a le droit d'employer le français ou l'anglais dans les débats et travaux de la Législature du Nouveau-Brunswick. ⁽⁸⁷⁾

Documents parlementaires

18. (1) Les lois, les archives, les comptes rendus et les procès-verbaux du Parlement sont imprimés et publiés en français et en anglais, les deux versions des lois ayant également force de loi et celles des autres documents ayant même valeur. ⁽⁸⁸⁾

Documents de la Législature du Nouveau-Brunswick

(2) Les lois, les archives, les comptes rendus et les procès-verbaux de la Législature du Nouveau-Brunswick sont imprimés et publiés en français et en anglais, les deux versions des lois ayant également force de loi et celles des autres documents ayant même valeur. ⁽⁸⁹⁾

Procédures devant les tribunaux établis par le Parlement

19. (1) Chacun a le droit d'employer le français ou l'anglais dans toutes les affaires dont sont saisis les tribunaux établis par le Parlement et dans tous les actes de procédure qui en découlent. ⁽⁹⁰⁾

⁽⁸⁵⁾ L'article 16.1 a été ajouté aux termes de la *Modification constitutionnelle de 1993 (Nouveau-Brunswick)* (voir TR/93-54).

⁽⁸⁶⁾ Voir l'article 133 de la *Loi constitutionnelle de 1867* et la note en bas de page (67) relative à cet article.

⁽⁸⁷⁾ *Ibid.*

⁽⁸⁸⁾ *Ibid.*

⁽⁸⁹⁾ *Ibid.*

⁽⁹⁰⁾ *Ibid.*

Procédures devant les tribunaux du Nouveau-Brunswick

(2) Chacun a le droit d'employer le français ou l'anglais dans toutes les affaires dont sont saisis les tribunaux du Nouveau-Brunswick et dans tous les actes de procédure qui en découlent. ⁽⁹¹⁾

Communications entre les administrés et les institutions fédérales

20. (1) Le public a, au Canada, droit à l'emploi du français ou de l'anglais pour communiquer avec le siège ou l'administration centrale des institutions du Parlement ou du gouvernement du Canada ou pour en recevoir les services; il a le même droit à l'égard de tout autre bureau de ces institutions là où, selon le cas :

- a) l'emploi du français ou de l'anglais fait l'objet d'une demande importante;
- b) l'emploi du français et de l'anglais se justifie par la vocation du bureau.

Communications entre les administrés et les institutions du Nouveau-Brunswick

(2) Le public a, au Nouveau-Brunswick, droit à l'emploi du français ou de l'anglais pour communiquer avec tout bureau des institutions de la législature ou du gouvernement ou pour en recevoir les services.

Maintien en vigueur de certaines dispositions

21. Les articles 16 à 20 n'ont pas pour effet, en ce qui a trait à la langue française ou anglaise ou à ces deux langues, de porter atteinte aux droits, privilèges ou obligations qui existent ou sont maintenus aux termes d'une autre disposition de la Constitution du Canada. ⁽⁹²⁾

Droits réservés

22. Les articles 16 à 20 n'ont pas pour effet de porter atteinte aux droits et privilèges, antérieurs ou postérieurs à l'entrée en vigueur de la présente charte et découlant de la loi ou de la coutume, des langues autres que le français ou l'anglais.

DROITS À L'INSTRUCTION DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ

Langue d'instruction

23. (1) Les citoyens canadiens :

- a) dont la première langue apprise et encore comprise est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province où ils résident,
- b) qui ont reçu leur instruction, au niveau primaire, en français ou en anglais au Canada et qui résident dans une province où la langue dans laquelle ils ont reçu

⁽⁹¹⁾ *Ibid.*

⁽⁹²⁾ Voir par exemple l'article 133 de la *Loi constitutionnelle de 1867* et le renvoi à la *Loi de 1870 sur le Manitoba* dans la note en bas de page (67) relative à cet article.

cette instruction est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province, ont, dans l'un ou l'autre cas, le droit d'y faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans cette langue. ⁽⁹³⁾

Continuité d'emploi de la langue d'instruction

(2) Les citoyens canadiens dont un enfant a reçu ou reçoit son instruction, au niveau primaire ou secondaire, en français ou en anglais au Canada ont le droit de faire instruire tous leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de cette instruction.

Justification par le nombre

(3) Le droit reconnu aux citoyens canadiens par les paragraphes (1) et (2) de faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de la minorité francophone ou anglophone d'une province :

- a) s'exerce partout dans la province où le nombre des enfants des citoyens qui ont ce droit est suffisant pour justifier à leur endroit la prestation, sur les fonds publics, de l'instruction dans la langue de la minorité;
- b) comprend, lorsque le nombre de ces enfants le justifie, le droit de les faire instruire dans des établissements d'enseignement de la minorité linguistique financés sur les fonds publics.

RECOURS

Recours en cas d'atteinte aux droits et libertés

24. (1) Toute personne, victime de violation ou de négation des droits ou libertés qui lui sont garantis par la présente charte, peut s'adresser à un tribunal compétent pour obtenir la réparation que le tribunal estime convenable et juste eu égard aux circonstances.

Irrecevabilité d'éléments de preuve qui risqueraient de déconsidérer l'administration de la justice

(2) Lorsque, dans une instance visée au paragraphe (1), le tribunal a conclu que des éléments de preuve ont été obtenus dans des conditions qui portent atteinte aux droits ou libertés garantis par la présente charte, ces éléments de preuve sont écartés s'il est établi, eu égard aux circonstances, que leur utilisation est susceptible de déconsidérer l'administration de la justice.

⁽⁹³⁾ L'alinéa 23(1)a) n'est pas en vigueur pour le Québec. Voir l'article 59, ci-dessous.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Maintien des droits et libertés des autochtones

25. Le fait que la présente charte garantit certains droits et libertés ne porte pas atteinte aux droits ou libertés — ancestraux, issus de traités ou autres — des peuples autochtones du Canada, notamment :

- a) aux droits ou libertés reconnus par la proclamation royale du 7 octobre 1763;
- b) aux droits ou libertés existants issus d'accords sur des revendications territoriales ou ceux susceptibles d'être ainsi acquis. ⁽⁹⁴⁾

Maintien des autres droits et libertés

26. Le fait que la présente charte garantit certains droits et libertés ne constitue pas une négation des autres droits ou libertés qui existent au Canada.

Maintien du patrimoine culturel

27. Toute interprétation de la présente charte doit concorder avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens.

Égalité de garantie des droits pour les deux sexes

28. Indépendamment des autres dispositions de la présente charte, les droits et libertés qui y sont mentionnés sont garantis également aux personnes des deux sexes.

Maintien des droits relatifs à certaines écoles

29. Les dispositions de la présente charte ne portent pas atteinte aux droits ou privilèges garantis en vertu de la Constitution du Canada concernant les écoles séparées et autres écoles confessionnelles. ⁽⁹⁵⁾

Application aux territoires

30. Dans la présente charte, les dispositions qui visent les provinces, leur législature ou leur assemblée législative visent également le territoire du Yukon, les territoires du Nord-Ouest ou leurs autorités législatives compétentes.

Non-élargissement des compétences législatives

31. La présente charte n'élargit pas les compétences législatives de quelque organisme ou autorité que ce soit.

⁽⁹⁴⁾ L'alinéa 25b) a été abrogé et remplacé aux termes de la *Proclamation de 1983 modifiant la Constitution* (voir TR/84-102). Texte original de l'alinéa 25b) :

b) aux droits ou libertés acquis par règlement de revendications territoriales.

⁽⁹⁵⁾ Voir l'article 93 de la *Loi constitutionnelle de 1867* et la note en bas de page (50) relative à cet article.

APPLICATION DE LA CHARTE

Application de la charte

32. (1) La présente charte s'applique :

- a) au Parlement et au gouvernement du Canada, pour tous les domaines relevant du Parlement, y compris ceux qui concernent le territoire du Yukon et les territoires du Nord-Ouest;
- b) à la législature et au gouvernement de chaque province, pour tous les domaines relevant de cette législature.

Restriction

(2) Par dérogation au paragraphe (1), l'article 15 n'a d'effet que trois ans après l'entrée en vigueur du présent article.

Dérogation par déclaration expresse

33. (1) Le Parlement ou la législature d'une province peut adopter une loi où il est expressément déclaré que celle-ci ou une de ses dispositions a effet indépendamment d'une disposition donnée de l'article 2 ou des articles 7 à 15 de la présente charte.

Effet de la dérogation

(2) La loi ou la disposition qui fait l'objet d'une déclaration conforme au présent article et en vigueur a l'effet qu'elle aurait sauf la disposition en cause de la charte.

Durée de validité

(3) La déclaration visée au paragraphe (1) cesse d'avoir effet à la date qui y est précisée ou, au plus tard, cinq ans après son entrée en vigueur.

Nouvelle adoption

(4) Le Parlement ou une législature peut adopter de nouveau une déclaration visée au paragraphe (1).

Durée de validité

(5) Le paragraphe (3) s'applique à toute déclaration adoptée sous le régime du paragraphe (4).

TITRE

Titre

34. Titre de la présente partie : *Charte canadienne des droits et libertés.*

PARTIE II

DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES DU CANADA

Confirmation des droits existants des peuples autochtones

35. (1) Les droits existants — ancestraux ou issus de traités — des peuples autochtones du Canada sont reconnus et confirmés.

Définition de « peuples autochtones du Canada »

(2) Dans la présente loi, « peuples autochtones du Canada » s'entend notamment des Indiens, des Inuit et des Métis du Canada.

Accords sur des revendications territoriales

(3) Il est entendu que sont compris parmi les droits issus de traités, dont il est fait mention au paragraphe (1), les droits existants issus d'accords sur des revendications territoriales ou ceux susceptibles d'être ainsi acquis.

Égalité de garantie des droits pour les deux sexes

(4) Indépendamment de toute autre disposition de la présente loi, les droits — ancestraux ou issus de traités — visés au paragraphe (1) sont garantis également aux personnes des deux sexes. ⁽⁹⁶⁾

Engagement relatif à la participation à une conférence constitutionnelle

35.1 Les gouvernements fédéral et provinciaux sont liés par l'engagement de principe selon lequel le premier ministre du Canada, avant toute modification de la catégorie 24 de l'article 91 de la « *Loi constitutionnelle de 1867* », de l'article 25 de la présente loi ou de la présente partie :

- a)* convoquera une conférence constitutionnelle réunissant les premiers ministres provinciaux et lui-même et comportant à son ordre du jour la question du projet de modification;
- b)* invitera les représentants des peuples autochtones du Canada à participer aux travaux relatifs à cette question. ⁽⁹⁷⁾

⁽⁹⁶⁾ Les paragraphes 35(3) et (4) ont été ajoutés aux termes de la *Proclamation de 1983 modifiant la Constitution* (voir TR/84-102).

⁽⁹⁷⁾ L'article 35.1 a été ajouté aux termes de la *Proclamation de 1983 modifiant la Constitution* (voir TR/84-102).

PARTIE III

PÉRÉQUATION ET INÉGALITÉS RÉGIONALES

Engagements relatifs à l'égalité des chances

36. (1) Sous réserve des compétences législatives du Parlement et des législatures et de leur droit de les exercer, le Parlement et les législatures, ainsi que les gouvernements fédéral et provinciaux, s'engagent à :

- a) promouvoir l'égalité des chances de tous les Canadiens dans la recherche de leur bien-être;
- b) favoriser le développement économique pour réduire l'inégalité des chances;
- c) fournir à tous les Canadiens, à un niveau de qualité acceptable, les services publics essentiels.

Engagement relatif aux services publics

(2) Le Parlement et le gouvernement du Canada prennent l'engagement de principe de faire des paiements de péréquation propres à donner aux gouvernements provinciaux des revenus suffisants pour les mettre en mesure d'assurer les services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables. ⁽⁹⁸⁾

PARTIE IV

CONFÉRENCE CONSTITUTIONNELLE

37. Abrogé. ⁽⁹⁹⁾

⁽⁹⁸⁾ Voir les notes en bas de page (58) et (59) relatives aux articles 114 et 118 de la *Loi constitutionnelle de 1867*.

⁽⁹⁹⁾ L'article 54 de la *Loi constitutionnelle de 1982* prévoyait l'abrogation de la partie IV (article 37) un an après l'entrée en vigueur de la partie VII. La partie VII est entrée en vigueur le 17 avril 1982 abrogeant la partie IV le 17 avril 1983. Texte de l'article 37 :

37. (1) Dans l'année suivant l'entrée en vigueur de la présente partie, le premier ministre du Canada convoque une conférence constitutionnelle réunissant les premiers ministres provinciaux et lui-même.

(2) Sont placées à l'ordre du jour de la conférence visée au paragraphe (1) les questions constitutionnelles qui intéressent directement les peuples autochtones du Canada, notamment la détermination et la définition des droits de ces peuples à inscrire dans la Constitution du Canada. Le premier ministre du Canada invite leurs représentants à participer aux travaux relatifs à ces questions.

(3) Le premier ministre du Canada invite des représentants élus des gouvernements du territoire du Yukon et des territoires du Nord-Ouest à participer aux travaux relatifs à toute question placée à l'ordre du jour de la conférence visée au paragraphe (1) et qui, selon lui, intéresse directement le territoire du Yukon et les territoires du Nord-Ouest.

PARTIE IV.1

CONFÉRENCES CONSTITUTIONNELLES

37.1 Abrogé. ⁽¹⁰⁰⁾

PARTIE V

PROCÉDURE DE MODIFICATION DE LA CONSTITUTION DU CANADA ⁽¹⁰¹⁾

Procédure normale de modification

38. (1) La Constitution du Canada peut être modifiée par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée à la fois :

- a) par des résolutions du Sénat et de la Chambre des communes;
- b) par des résolutions des assemblées législatives d'au moins deux tiers des provinces dont la population confondue représente, selon le recensement général le plus récent à l'époque, au moins cinquante pour cent de la population de toutes les provinces.

Majorité simple

(2) Une modification faite conformément au paragraphe (1) mais dérogoire à la compétence législative, aux droits de propriété ou à tous autres droits ou privilèges d'une législature ou d'un gouvernement provincial exige une résolution adoptée à la

⁽¹⁰⁰⁾ **L'article 54.1 de la Loi constitutionnelle de 1982 prévoyait l'abrogation de la partie IV.1 (article 37.1) le 18 avril 1987. La partie IV.1 avait été ajoutée par la Proclamation de 1983 modifiant la Constitution (voir TR/84-102). Texte de l'article 37.1 :**

37.1 (1) En sus de la conférence convoquée en mars 1983, le premier ministre du Canada convoque au moins deux conférences constitutionnelles réunissant les premiers ministres provinciaux et lui-même, la première dans les trois ans et la seconde dans les cinq ans suivant le 17 avril 1982.

(2) Sont placées à l'ordre du jour de chacune des conférences visées au paragraphe (1) les questions constitutionnelles qui intéressent directement les peuples autochtones du Canada. Le premier ministre du Canada invite leurs représentants à participer aux travaux relatifs à ces questions.

(3) Le premier ministre du Canada invite des représentants élus des gouvernements du territoire du Yukon et des territoires du Nord-Ouest à participer aux travaux relatifs à toute question placée à l'ordre du jour des conférences visées au paragraphe (1) et qui, selon lui, intéresse directement le territoire du Yukon et les territoires du Nord-Ouest.

(4) Le présent article n'a pas pour effet de déroger au paragraphe 35(1).

⁽¹⁰¹⁾ **Avant l'adoption de la partie V, certaines dispositions de la Constitution du Canada et des constitutions des provinces pouvaient être modifiées en vertu de la Loi constitutionnelle de 1867. Voir les notes en bas de page (44) et (48) relatives à la catégorie 1 de l'article 91 et à la catégorie 1 de l'article 92 de cette loi, respectivement. Seul le Parlement du Royaume-Uni pouvait apporter des modifications aux autres dispositions de la Constitution.**

majorité des sénateurs, des députés fédéraux et des députés de chacune des assemblées législatives du nombre requis de provinces.

Désaccord

(3) La modification visée au paragraphe (2) est sans effet dans une province dont l'assemblée législative a, avant la prise de la proclamation, exprimé son désaccord par une résolution adoptée à la majorité des députés, sauf si cette assemblée, par résolution également adoptée à la majorité, revient sur son désaccord et autorise la modification.

Levée du désaccord

(4) La résolution de désaccord visée au paragraphe (3) peut être révoquée à tout moment, indépendamment de la date de la proclamation à laquelle elle se rapporte.

Restriction

39. (1) La proclamation visée au paragraphe 38(1) ne peut être prise dans l'année suivant l'adoption de la résolution à l'origine de la procédure de modification que si l'assemblée législative de chaque province a préalablement adopté une résolution d'agrément ou de désaccord.

Idem

(2) La proclamation visée au paragraphe 38(1) ne peut être prise que dans les trois ans suivant l'adoption de la résolution à l'origine de la procédure de modification.

Compensation

40. Le Canada fournit une juste compensation aux provinces auxquelles ne s'applique pas une modification faite conformément au paragraphe 38(1) et relative, en matière d'éducation ou dans d'autres domaines culturels, à un transfert de compétences législatives provinciales au Parlement.

Consentement unanime

41. Toute modification de la Constitution du Canada portant sur les questions suivantes se fait par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat, de la Chambre des communes et de l'assemblée législative de chaque province :

- a) la charge de Reine, celle de gouverneur général et celle de lieutenant-gouverneur;
- b) le droit d'une province d'avoir à la Chambre des communes un nombre de députés au moins égal à celui des sénateurs par lesquels elle est habilitée à être représentée lors de l'entrée en vigueur de la présente partie;
- c) sous réserve de l'article 43, l'usage du français ou de l'anglais;
- d) la composition de la Cour suprême du Canada;

e) la modification de la présente partie.

Procédure normale de modification

42. (1) Toute modification de la Constitution du Canada portant sur les questions suivantes se fait conformément au paragraphe 38(1) :

- a)* le principe de la représentation proportionnelle des provinces à la Chambre des communes prévu par la Constitution du Canada;
- b)* les pouvoirs du Sénat et le mode de sélection des sénateurs;
- c)* le nombre des sénateurs par lesquels une province est habilitée à être représentée et les conditions de résidence qu'ils doivent remplir;
- d)* sous réserve de l'alinéa 41*d)*, la Cour suprême du Canada;
- e)* le rattachement aux provinces existantes de tout ou partie des territoires;
- f)* par dérogation à toute autre loi ou usage, la création de provinces.

Exception

(2) Les paragraphes 38(2) à (4) ne s'appliquent pas aux questions mentionnées au paragraphe (1).

Modification à l'égard de certaines provinces

43. Les dispositions de la Constitution du Canada applicables à certaines provinces seulement ne peuvent être modifiées que par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat, de la Chambre des communes et de l'assemblée législative de chaque province concernée. Le présent article s'applique notamment :

- a)* aux changements du tracé des frontières interprovinciales;
- b)* aux modifications des dispositions relatives à l'usage du français ou de l'anglais dans une province.

Modification par le Parlement

44. Sous réserve des articles 41 et 42, le Parlement a compétence exclusive pour modifier les dispositions de la Constitution du Canada relatives au pouvoir exécutif fédéral, au Sénat ou à la Chambre des communes.

Modification par les législatures

45. Sous réserve de l'article 41, une législature a compétence exclusive pour modifier la constitution de sa province.

Initiative des procédures

46. (1) L'initiative des procédures de modification visées aux articles 38, 41, 42 et 43 appartient au Sénat, à la Chambre des communes ou à une assemblée législative.

Possibilité de révocation

(2) Une résolution d'agrément adoptée dans le cadre de la présente partie peut être révoquée à tout moment avant la date de la proclamation qu'elle autorise.

Modification sans résolution du Sénat

47. (1) Dans les cas visés à l'article 38, 41, 42 ou 43, il peut être passé outre au défaut d'autorisation du Sénat si celui-ci n'a pas adopté de résolution dans un délai de cent quatre-vingts jours suivant l'adoption de celle de la Chambre des communes et si cette dernière, après l'expiration du délai, adopte une nouvelle résolution dans le même sens.

Computation du délai

(2) Dans la computation du délai visé au paragraphe (1), ne sont pas comptées les périodes pendant lesquelles le Parlement est prorogé ou dissous.

Demande de proclamation

48. Le Conseil privé de la Reine pour le Canada demande au gouverneur général de prendre, conformément à la présente partie, une proclamation dès l'adoption des résolutions prévues par cette partie pour une modification par proclamation.

Conférence constitutionnelle

49. Dans les quinze ans suivant l'entrée en vigueur de la présente partie, le premier ministre du Canada convoque une conférence constitutionnelle réunissant les premiers ministres provinciaux et lui-même, en vue du réexamen des dispositions de cette partie. ⁽¹⁰²⁾

PARTIE VI

MODIFICATION DE LA LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1867

50. ⁽¹⁰³⁾

51. ⁽¹⁰⁴⁾

⁽¹⁰²⁾ Le premier ministre a tenu une conférence des premiers ministres les 20 et 21 juin 1996.

⁽¹⁰³⁾ Pour le texte de cette modification voir l'article 92A de la *Loi constitutionnelle de 1867*.

⁽¹⁰⁴⁾ Pour le texte de cette modification voir la sixième annexe de la *Loi constitutionnelle de 1867*.

PARTIE VII

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Primauté de la Constitution du Canada

52. (1) La Constitution du Canada est la loi suprême du Canada; elle rend inopérantes les dispositions incompatibles de toute autre règle de droit.

Constitution du Canada

(2) La Constitution du Canada comprend :

a) la *Loi de 1982 sur le Canada*, y compris la présente loi;

b) les textes législatifs et les décrets figurant à l'annexe;

c) les modifications des textes législatifs et des décrets mentionnés aux alinéas *a)* ou *b)*.

Modification

(3) La Constitution du Canada ne peut être modifiée que conformément aux pouvoirs conférés par elle.

Abrogation et nouveaux titres

53. (1) Les textes législatifs et les décrets énumérés à la colonne I de l'annexe sont abrogés ou modifiés dans la mesure indiquée à la colonne II. Sauf abrogation, ils restent en vigueur en tant que lois du Canada sous les titres mentionnés à la colonne III.

Modifications corrélatives

(2) Tout texte législatif ou réglementaire, sauf la *Loi de 1982 sur le Canada*, qui fait mention d'un texte législatif ou décret figurant à l'annexe par le titre indiqué à la colonne I est modifié par substitution à ce titre du titre correspondant mentionné à la colonne III; tout Acte de l'Amérique du Nord britannique non mentionné à l'annexe peut être cité sous le titre de *Loi constitutionnelle* suivi de l'indication de l'année de son adoption et éventuellement de son numéro.

Abrogation et modifications qui en découlent

54. La partie IV est abrogée un an après l'entrée en vigueur de la présente partie et le gouverneur général peut, par proclamation sous le grand sceau du Canada, abroger le présent article et apporter en conséquence de cette double abrogation les aménagements qui s'imposent à la présente loi. ⁽¹⁰⁵⁾

⁽¹⁰⁵⁾ La partie VII est entrée en vigueur le 17 avril 1982 (voir TR/82-97).

54.1 Abrogé. ⁽¹⁰⁶⁾

Version française de certains textes constitutionnels

55. Le ministre de la Justice du Canada est chargé de rédiger, dans les meilleurs délais, la version française des parties de la Constitution du Canada qui figurent à l'annexe; toute partie suffisamment importante est, dès qu'elle est prête, déposée pour adoption par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, conformément à la procédure applicable à l'époque à la modification des dispositions constitutionnelles qu'elle contient. ⁽¹⁰⁷⁾

Versions française et anglaise de certains textes constitutionnels

56. Les versions française et anglaise des parties de la Constitution du Canada adoptées dans ces deux langues ont également force de loi. En outre, ont également force de loi, dès l'adoption, dans le cadre de l'article 55, d'une partie de la version française de la Constitution, cette partie et la version anglaise correspondante.

Versions française et anglaise de la présente loi

57. Les versions française et anglaise de la présente loi ont également force de loi.

Entrée en vigueur

58. Sous réserve de l'article 59, la présente loi entre en vigueur à la date fixée par proclamation de la Reine ou du gouverneur général sous le grand sceau du Canada. ⁽¹⁰⁸⁾

Entrée en vigueur de l'alinéa 23(1)a pour le Québec

59. (1) L'alinéa 23(1)a entre en vigueur pour le Québec à la date fixée par proclamation de la Reine ou du gouverneur général sous le grand sceau du Canada.

Autorisation du Québec

(2) La proclamation visée au paragraphe (1) ne peut être prise qu'après autorisation de l'assemblée législative ou du gouvernement du Québec. ⁽¹⁰⁹⁾

⁽¹⁰⁶⁾ L'article 54.1, ajouté par la *Proclamation de 1983 modifiant la Constitution (voir TR/84-102)*, prévoyait l'abrogation de la partie IV.1 et de l'article 54.1 le 18 avril 1987. Texte de l'article 54.1 :

54.1 La partie IV.1 et le présent article sont abrogés le 18 avril 1987.

⁽¹⁰⁷⁾ Le comité de rédaction constitutionnelle française a été créé en 1984 pour assister le ministre dans cette mission. Le comité a déposé son rapport définitif au Parlement en décembre 1990.

⁽¹⁰⁸⁾ La loi, à l'exception de l'alinéa 23(1)a pour le Québec, est entrée en vigueur le 17 avril 1982 par proclamation de la Reine (voir TR/82-97).

⁽¹⁰⁹⁾ Aucune proclamation n'a été prise en vertu de l'article 59.

Abrogation du présent article

(3) Le présent article peut être abrogé à la date d'entrée en vigueur de l'alinéa 23(1)a) pour le Québec, et la présente loi faire l'objet, dès cette abrogation, des modifications et changements de numérotation qui en découlent, par proclamation de la Reine ou du gouverneur général sous le grand sceau du Canada.

Titres

60. Titre abrégé de la présente loi : *Loi constitutionnelle de 1982*; titre commun des lois constitutionnelles de 1867 à 1975 (n° 2) et de la présente loi : *Lois constitutionnelles de 1867 à 1982*.

Mentions

61. Toute mention des « *Lois constitutionnelles de 1867 à 1982* » est réputée constituer également une mention de la « *Proclamation de 1983 modifiant la Constitution* ». ⁽¹¹⁰⁾

⁽¹¹⁰⁾ L'article 61 a été ajouté par la *Proclamation de 1983 modifiant la Constitution* (voir TR/84-102). Voir aussi l'article 3 de la *Loi constitutionnelle de 1985 (représentation électorale)*, L.C. 1986, ch. 8, partie I, et la *Modification constitutionnelle de 1987 (Loi sur Terre-Neuve)* (voir TR/88-11).

Loi constitutionnelle de 1982

ANNEXE DE LA LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1982
(article 53)

ACTUALISATION DE LA CONSTITUTION

Article	Colonne I Loi visée	Colonne II Modification	Colonne III Nouveau titre
1.	Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, 30-31 Victoria, c. 3 (R.-U.)	(1) L'article 1 est abrogé et remplacé par ce qui suit : « 1. Titre abrégé : <i>Loi constitutionnelle de 1867.</i> » (2) L'article 20 est abrogé. (3) La catégorie 1 de l'article 91 est abrogée. (4) La catégorie 1 de l'article 92 est abrogée.	Loi constitutionnelle de 1867
2.	Acte pour amender et continuer l'acte trente-deux et trente-trois Victoria, chapitre trois, et pour établir et constituer le gouvernement de la province du Manitoba, 1870, 33 Victoria, c. 3 (Canada)	(1) Le titre complet est abrogé et remplacé par ce qui suit : « <i>Loi de 1870 sur le Manitoba.</i> » (2) L'article 20 est abrogé.	Loi de 1870 sur le Manitoba
3.	Arrêté en conseil de Sa Majesté admettant la Terre de Rupert et le territoire du Nord-Ouest, en date du 23 juin 1870		Décret en conseil sur la Terre de Rupert et le territoire du Nord-Ouest
4.	Arrêté en conseil de Sa Majesté admettant la Colombie-Britannique, en date du 16 mai 1871		Conditions de l'adhésion de la Colombie-Britannique
5.	Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1871, 34-35 Victoria, c. 28 (R.-U.)	L'article 1 est abrogé et remplacé par ce qui suit : « 1. Titre abrégé : <i>Loi constitutionnelle de 1871.</i> »	Loi constitutionnelle de 1871
6.	Arrêté en conseil de Sa Majesté admettant l'Île-du-Prince-Édouard, en date du 26 juin 1873		Conditions de l'adhésion de l'Île-du-Prince-Édouard
7.	Acte du Parlement du Canada, 1875, 38-39 Victoria, c. 38 (R.-U.)		Loi de 1875 sur le Parlement du Canada

Loi constitutionnelle de 1982

Article	Colonne I Loi visée	Colonne II Modification	Colonne III Nouveau titre
8.	Arrêté en conseil de Sa Majesté admettant dans l'Union tous les territoires et possessions britanniques dans l'Amérique du Nord, et les îles adjacentes à ces territoires et possessions, en date du 31 juillet 1880		Décret en conseil sur les territoires adjacents
9.	Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1886, 49-50 Victoria, c. 35 (R.-U.)	L'article 3 est abrogé et remplacé par ce qui suit : « 3. Titre abrégé : <i>Loi constitutionnelle de 1886.</i> »	Loi constitutionnelle de 1886
10.	Acte du Canada (limites d'Ontario) 1889, 52-53 Victoria, c. 28 (R.-U.)		Loi de 1889 sur le Canada (frontières de l'Ontario)
11.	Acte concernant l'Orateur canadien (nomination d'un suppléant) 1895, 2 ^e session, 59 Victoria, c. 3 (R.-U.)	La loi est abrogée.	
12.	Acte de l'Alberta, 1905, 4-5 Édouard VII, c. 3 (Canada)		Loi sur l'Alberta
13.	Acte de la Saskatchewan, 1905, 4-5 Édouard VII, c. 42 (Canada)		Loi sur la Saskatchewan
14.	Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1907, 7 Édouard VII, c. 11 (R.-U.)	L'article 2 est abrogé et remplacé par ce qui suit : « 2. Titre abrégé : <i>Loi constitutionnelle de 1907.</i> »	Loi constitutionnelle de 1907
15.	Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1915, 5-6 George V, c. 45 (R.-U.)	L'article 3 est abrogé et remplacé par ce qui suit : « 3. Titre abrégé : <i>Loi constitutionnelle de 1915.</i> »	Loi constitutionnelle de 1915
16.	Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1930, 20-21 George V, c. 26 (R.-U.)	L'article 3 est abrogé et remplacé par ce qui suit : « 3. Titre abrégé : <i>Loi constitutionnelle de 1930.</i> »	Loi constitutionnelle de 1930
17.	Statut de Westminster, 1931, 22 George V, c. 4 (R.-U.)	Dans la mesure où ils s'appliquent au Canada : a) l'article 4 est abrogé; b) le paragraphe 7(1) est abrogé.	Statut de Westminster de 1931
18.	Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1940, 3-4 George VI, c. 36 (R.-U.)	L'article 2 est abrogé et remplacé par ce qui suit : « 2. Titre abrégé : <i>Loi constitutionnelle de 1940.</i> »	Loi constitutionnelle de 1940

Loi constitutionnelle de 1982

Article	Colonne I Loi visée	Colonne II Modification	Colonne III Nouveau titre
19.	Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1943, 6-7 George VI, c. 30 (R.-U.)	La loi est abrogée.	
20.	Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1946, 9-10 George VI, c. 63 (R.-U.)	La loi est abrogée.	
21.	Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1949, 12-13 George VI, c. 22 (R.-U.)	L'article 3 est abrogé et remplacé par ce qui suit : « 3. Titre abrégé : <i>Loi sur Terre-Neuve</i> . »	Loi sur Terre-Neuve
22.	Acte de l'Amérique du Nord britannique (n° 2) 1949, 13 George VI, c. 81 (R.-U.)	La loi est abrogée.	
23.	Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1951, 14-15 George VI, c. 32 (R.-U.)	La loi est abrogée.	
24.	Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1952, 1 Elizabeth II, c. 15 (Canada)	La loi est abrogée.	
25.	Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1960, 9 Elizabeth II, c. 2 (R.-U.)	L'article 2 est abrogé et remplacé par ce qui suit : « 2. Titre abrégé : <i>Loi constitutionnelle de 1960</i> . »	Loi constitutionnelle de 1960
26.	Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1964, 12-13 Elizabeth II, c. 73 (R.-U.)	L'article 2 est abrogé et remplacé par ce qui suit : « 2. Titre abrégé : <i>Loi constitutionnelle de 1964</i> . »	Loi constitutionnelle de 1964
27.	Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1965, 14 Elizabeth II, c. 4, Partie I (Canada)	L'article 2 est abrogé et remplacé par ce qui suit : « 2. Titre abrégé de la présente partie : <i>Loi constitutionnelle de 1965</i> . »	Loi constitutionnelle de 1965
28.	Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1974, 23 Elizabeth II, c. 13, Partie I (Canada)	L'article 3, modifié par le paragraphe 38(1) de la loi, 25-26 Elizabeth II, c. 28 (Canada), est abrogé et remplacé par ce qui suit : « 3. Titre abrégé de la présente partie : <i>Loi constitutionnelle de 1974</i> . »	Loi constitutionnelle de 1974

Loi constitutionnelle de 1982

=	Colonne I	Colonne II	Colonne III
Article	Loi visée	Modification	Nouveau titre
29.	Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1975, 23-24 Elizabeth II, c. 28, Partie I (Canada)	L'article 3, modifié par l'article 31 de la loi, 25-26 Elizabeth II, c. 28 (Canada), est abrogé et remplacé par ce qui suit : « 3. Titre abrégé de la présente partie : <i>Loi constitutionnelle n° 1 de 1975.</i> »	Loi constitutionnelle n° 1 de 1975
30.	Acte de l'Amérique du Nord britannique n° 2, 1975, 23-24 Elizabeth II, c. 53 (Canada)	L'article 3 est abrogé et remplacé par ce qui suit : « 3. Titre abrégé : <i>Loi constitutionnelle n° 2 de 1975.</i> »	Loi constitutionnelle n° 2 de 1975

Constitution française

C O N S T I T U T I O N

Le Gouvernement de la République, conformément
à la loi constitutionnelle du 3 juin 1958, a proposé,

Le peuple français a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi
constitutionnelle dont la teneur suit :

PRÉAMBULE

Le peuple français proclame solennellement son attachement aux Droits de l'homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils ont été définis par la Déclaration de 1789, confirmée et complétée par le préambule de la Constitution de 1946, ainsi qu'aux droits et devoirs définis dans la Charte de l'environnement de 2004.

En vertu de ces principes et de celui de la libre détermination des peuples, la République offre aux territoires d'outre-mer qui manifestent la volonté d'y adhérer des institutions nouvelles fondées sur l'idéal commun de liberté, d'égalité et de fraternité et conçues en vue de leur évolution démocratique.

ARTICLE PREMIER. La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée.

La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales.

Titre premier

DE LA SOUVERAINETÉ

ARTICLE 2. La langue de la République est le français.

L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge.

L'hymne national est « *La Marseillaise* ».

La devise de la République est « Liberté, Égalité, Fraternité ».

Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple.

ARTICLE 3. La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum.

Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice.

Le suffrage peut être direct ou indirect dans les conditions prévues par la Constitution. Il est toujours universel, égal et secret.

Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français majeurs des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques.

ARTICLE 4. Les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leur activité librement. Ils doivent respecter les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie.

Ils contribuent à la mise en œuvre du principe énoncé au second alinéa de l'article 1^{er} dans les conditions déterminées par la loi.

La loi garantit les expressions pluralistes des opinions et la participation équitable des partis et groupements politiques à la vie démocratique de la Nation.

Titre II

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

ARTICLE 5. Le Président de la République veille au respect de la Constitution. Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'État.

Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités.

ARTICLE 6. Le Président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct.

Nul ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs.

Les modalités d'application du présent article sont fixées par une loi organique

ARTICLE 7. Le Président de la République est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si celle-ci n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé, le quatorzième jour suivant, à un second tour. Seuls peuvent s'y présenter les deux candidats qui, le cas échéant après retrait de candidats plus favorisés, se trouvent avoir recueilli le plus grand nombre de suffrages au premier tour.

Le scrutin est ouvert sur convocation du Gouvernement.

L'élection du nouveau Président a lieu vingt jours au moins et trente-cinq jours au plus avant l'expiration des pouvoirs du président en exercice.

En cas de vacance de la Présidence de la République pour quelque cause que ce soit, ou d'empêchement constaté par le Conseil constitutionnel saisi par le Gouvernement et statuant à la majorité absolue de ses membres, les fonctions du Président de la République, à l'exception de celles prévues aux articles 11 et 12 ci-dessous, sont provisoirement exercées par le président du Sénat et, si celui-ci est à son tour empêché d'exercer ces fonctions, par le Gouvernement.

En cas de vacance ou lorsque l'empêchement est déclaré définitif par le Conseil constitutionnel, le scrutin pour l'élection du nouveau Président a lieu, sauf cas de force majeure constaté par le Conseil constitutionnel, vingt jours au moins et trente-cinq jours au plus après l'ouverture de la vacance ou la déclaration du caractère définitif de l'empêchement.

Si, dans les sept jours précédant la date limite du dépôt des présentations de candidatures, une des personnes ayant, moins de trente jours avant cette date, annoncé publiquement sa décision d'être candidate décède ou se trouve empêchée, le Conseil constitutionnel peut décider de reporter l'élection.

Si, avant le premier tour, un des candidats décède ou se trouve empêché, le Conseil constitutionnel prononce le report de l'élection.

En cas de décès ou d'empêchement de l'un des deux candidats les plus favorisés au premier tour avant les retraits éventuels, le Conseil constitutionnel déclare qu'il doit être procédé de nouveau à l'ensemble des opérations électorales ; il en est de même en cas de décès ou d'empêchement de l'un des deux candidats restés en présence en vue du second tour.

Dans tous les cas, le Conseil constitutionnel est saisi dans les conditions fixées au deuxième alinéa de l'article 61 ci-dessous ou dans celles déterminées pour la présentation d'un candidat par la loi organique prévue à l'article 6 ci-dessus.

Le Conseil constitutionnel peut proroger les délais prévus aux troisième et cinquième alinéas sans que le scrutin puisse avoir lieu plus de trente-cinq jours après

la date de la décision du Conseil constitutionnel. Si l'application des dispositions du présent alinéa a eu pour effet de reporter l'élection à une date postérieure à l'expiration des pouvoirs du Président en exercice, celui-ci demeure en fonction jusqu'à la proclamation de son successeur.

Il ne peut être fait application ni des articles 49 et 50 ni de l'article 89 de la Constitution durant la vacance de la Présidence de la République ou durant la période qui s'écoule entre la déclaration du caractère définitif de l'empêchement du Président de la République et l'élection de son successeur.

ARTICLE 8. Le Président de la République nomme le Premier ministre. Il met fin à ses fonctions sur la présentation par celui-ci de la démission du Gouvernement.

Sur la proposition du Premier ministre, il nomme les autres membres du Gouvernement et met fin à leurs fonctions.

ARTICLE 9. Le Président de la République préside le conseil des ministres.

ARTICLE 10. Le Président de la République promulgue les lois dans les quinze jours qui suivent la transmission au Gouvernement de la loi définitivement adoptée.

Il peut, avant l'expiration de ce délai, demander au Parlement une nouvelle délibération de la loi ou de certains de ses articles. Cette nouvelle délibération ne peut être refusée.

ARTICLE 11. Le Président de la République, sur proposition du Gouvernement pendant la durée des sessions ou sur proposition conjointe des deux Assemblées, publiées au Journal Officiel, peut soumettre au référendum tout projet de loi portant sur l'organisation des pouvoirs publics, sur des réformes relatives à la politique économique, sociale ou environnementale de la nation et aux services publics qui y concourent, ou tendant à autoriser la ratification d'un traité qui, sans être contraire à la Constitution, aurait des incidences sur le fonctionnement des institutions.

Lorsque le référendum est organisé sur proposition du Gouvernement, celui-ci fait, devant chaque assemblée, une déclaration qui est suivie d'un débat.

Un référendum portant sur un objet mentionné au premier alinéa peut être organisé à l'initiative d'un cinquième des membres du Parlement, soutenue par un dixième des électeurs inscrits sur les listes électorales. Cette initiative prend la forme d'une proposition de loi et ne peut avoir pour objet l'abrogation d'une disposition législative promulguée depuis moins d'un an.

Les conditions de sa présentation et celles dans lesquelles le Conseil constitutionnel contrôle le respect des dispositions de l'alinéa précédent sont déterminées par une loi organique.

Si la proposition de loi n'a pas été examinée par les deux assemblées dans un délai fixé par la loi organique, le Président de la République la soumet au référendum.

Lorsque la proposition de loi n'est pas adoptée par le peuple français, aucune nouvelle proposition de référendum portant sur le même sujet ne peut être présentée avant l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date du scrutin.

Lorsque le référendum a conclu à l'adoption du projet ou de la proposition de loi, le Président de la République promulgue la loi dans les quinze jours qui suivent la proclamation des résultats de la consultation.

ARTICLE 12. Le Président de la République peut, après consultation du Premier ministre et des présidents des assemblées, prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale.

Les élections générales ont lieu vingt jours au moins et quarante jours au plus après la dissolution.

L'Assemblée nationale se réunit de plein droit le deuxième jeudi qui suit son élection. Si cette réunion a lieu en dehors de la période prévue pour la session ordinaire, une session est ouverte de droit pour une durée de quinze jours.

Il ne peut être procédé à une nouvelle dissolution dans l'année qui suit ces élections.

ARTICLE 13. Le Président de la République signe les ordonnances et les décrets délibérés en conseil des ministres.

Il nomme aux emplois civils et militaires de l'État.

Les conseillers d'État, le grand chancelier de la Légion d'honneur, les ambassadeurs et envoyés extraordinaires, les conseillers maîtres à la Cour des comptes, les préfets, les représentants de l'État dans les collectivités d'outre-mer régies par l'article 74 et en Nouvelle-Calédonie, les officiers généraux, les recteurs des académies, les directeurs des administrations centrales sont nommés en conseil des ministres.

Une loi organique détermine les autres emplois auxquels il est pourvu en conseil des ministres ainsi que les conditions dans lesquelles le pouvoir de nomination du Président de la République peut être par lui délégué pour être exercé en son nom.

Une loi organique détermine les emplois ou fonctions, autres que ceux mentionnés au troisième alinéa, pour lesquels, en raison de leur importance pour la garantie des droits et libertés ou la vie économique et sociale de la Nation, le pouvoir de nomination du Président de la République s'exerce après avis public de la commission permanente compétente de chaque assemblée. Le Président de la République ne peut procéder à une nomination lorsque l'addition des votes négatifs dans chaque commission représente au moins trois cinquièmes des suffrages

exprimés au sein des deux commissions. La loi détermine les commissions permanentes compétentes selon les emplois ou fonctions concernés.

ARTICLE 14. Le Président de la République accrédite les ambassadeurs et les envoyés extraordinaires auprès des puissances étrangères ; les ambassadeurs et les envoyés extraordinaires étrangers sont accrédités auprès de lui.

ARTICLE 15. Le Président de la République est le chef des armées. Il préside les conseils et les comités supérieurs de la défense nationale.

ARTICLE 16. Lorsque les institutions de la République, l'indépendance de la nation, l'intégrité de son territoire ou l'exécution de ses engagements internationaux sont menacées d'une manière grave et immédiate et que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels est interrompu, le Président de la République prend les mesures exigées par ces circonstances, après consultation officielle du Premier ministre, des présidents des assemblées ainsi que du Conseil constitutionnel.

Il en informe la nation par un message.

Ces mesures doivent être inspirées par la volonté d'assurer aux pouvoirs publics constitutionnels, dans les moindres délais, les moyens d'accomplir leur mission. Le Conseil constitutionnel est consulté à leur sujet.

Le Parlement se réunit de plein droit.

L'Assemblée nationale ne peut être dissoute pendant l'exercice des pouvoirs exceptionnels.

Après trente jours d'exercice des pouvoirs exceptionnels, le Conseil constitutionnel peut être saisi par le Président de l'Assemblée nationale, le Président du Sénat, soixante députés ou soixante sénateurs, aux fins d'examiner si les conditions énoncées au premier alinéa demeurent réunies. Il se prononce dans les délais les plus brefs par un avis public. Il procède de plein droit à cet examen et se prononce dans les mêmes conditions au terme de soixante jours d'exercice des pouvoirs exceptionnels et à tout moment au-delà de cette durée.

ARTICLE 17. Le Président de la République a le droit de faire grâce à titre individuel.

ARTICLE 18. Le Président de la République communique avec les deux assemblées du Parlement par des messages qu'il fait lire et qui ne donnent lieu à aucun débat.

Il peut prendre la parole devant le Parlement réuni à cet effet en Congrès. Sa déclaration peut donner lieu, hors sa présence, à un débat qui ne fait l'objet d'aucun vote.

Hors session, les assemblées parlementaires sont réunies spécialement à cet effet.

ARTICLE 19. Les actes du Président de la République autres que ceux prévus aux articles 8 (1^{er} alinéa), 11, 12, 16, 18, 54, 56 et 61 sont contresignés par le Premier ministre et, le cas échéant, par les ministres responsables.

Titre III

LE GOUVERNEMENT

ARTICLE 20. Le Gouvernement détermine et conduit la politique de la nation.

Il dispose de l'administration et de la force armée.

Il est responsable devant le Parlement dans les conditions et suivant les procédures prévues aux articles 49 et 50.

ARTICLE 21. Le Premier ministre dirige l'action du Gouvernement. Il est responsable de la défense nationale. Il assure l'exécution des lois. Sous réserve des dispositions de l'article 13, il exerce le pouvoir réglementaire et nomme aux emplois civils et militaires.

Il peut déléguer certains de ses pouvoirs aux ministres.

Il supplée, le cas échéant, le Président de la République dans la présidence des conseils et comités prévus à l'article 15.

Il peut, à titre exceptionnel, le suppléer pour la présidence d'un conseil des ministres en vertu d'une délégation expresse et pour un ordre du jour déterminé.

ARTICLE 22. Les actes du Premier ministre sont contresignés, le cas échéant, par les ministres chargés de leur exécution.

ARTICLE 23. Les fonctions de membre du Gouvernement sont incompatibles avec l'exercice de tout mandat parlementaire, de toute fonction de représentation professionnelle à caractère national et de tout emploi public ou de toute activité professionnelle.

Une loi organique fixe les conditions dans lesquelles il est pourvu au remplacement des titulaires de tels mandats, fonctions ou emplois.

Le remplacement des membres du Parlement a lieu conformément aux dispositions de l'article 25.

Titre IV

LE PARLEMENT

ARTICLE 24. Le Parlement vote la loi. Il contrôle l'action du Gouvernement. Il évalue les politiques publiques.

Il comprend l'Assemblée nationale et le Sénat.

Les députés à l'Assemblée nationale, dont le nombre ne peut excéder cinq cent soixante-dix-sept, sont élus au suffrage direct.

Le Sénat, dont le nombre de membres ne peut excéder trois cent quarante-huit, est élu au suffrage indirect. Il assure la représentation des collectivités territoriales de la République.

Les Français établis hors de France sont représentés à l'Assemblée nationale et au Sénat.

ARTICLE 25. Une loi organique fixe la durée des pouvoirs de chaque assemblée, le nombre de ses membres, leur indemnité, les conditions d'éligibilité, le régime des inéligibilités et des incompatibilités.

Elle fixe également les conditions dans lesquelles sont élues les personnes appelées à assurer, en cas de vacance du siège, le remplacement des députés ou des sénateurs jusqu'au renouvellement général ou partiel de l'assemblée à laquelle ils appartiennent ou leur remplacement temporaire en cas d'acceptation par eux de fonctions gouvernementales.

Une commission indépendante, dont la loi fixe la composition et les règles d'organisation et de fonctionnement, se prononce par un avis public sur les projets de texte et propositions de loi délimitant les circonscriptions pour l'élection des députés ou modifiant la répartition des sièges de députés ou de sénateurs.

ARTICLE 26. Aucun membre du Parlement ne peut être poursuivi, recherché, arrêté, détenu ou jugé à l'occasion des opinions ou votes émis par lui dans l'exercice de ses fonctions.

Aucun membre du Parlement ne peut faire l'objet, en matière criminelle ou correctionnelle, d'une arrestation ou de toute autre mesure privative ou restrictive de liberté qu'avec l'autorisation du bureau de l'assemblée dont il fait partie. Cette

autorisation n'est pas requise en cas de crime ou délit flagrant ou de condamnation définitive.

La détention, les mesures privatives ou restrictives de liberté ou la poursuite d'un membre du Parlement sont suspendues pour la durée de la session si l'assemblée dont il fait partie le requiert.

L'assemblée intéressée est réunie de plein droit pour des séances supplémentaires pour permettre, le cas échéant, l'application de l'alinéa ci-dessus.

ARTICLE 27. Tout mandat impératif est nul.

Le droit de vote des membres du Parlement est personnel.

La loi organique peut autoriser exceptionnellement la délégation de vote. Dans ce cas, nul ne peut recevoir délégation de plus d'un mandat.

ARTICLE 28. Le Parlement se réunit de plein droit en une session ordinaire qui commence le premier jour ouvrable d'octobre et prend fin le dernier jour ouvrable de juin.

Le nombre de jours de séance que chaque assemblée peut tenir au cours de la session ordinaire ne peut excéder cent vingt. Les semaines de séance sont fixées par chaque assemblée.

Le Premier ministre, après consultation du président de l'assemblée concernée, ou la majorité des membres de chaque assemblée peut décider la tenue de jours supplémentaires de séance.

Les jours et les horaires des séances sont déterminés par le règlement de chaque assemblée.

ARTICLE 29. Le Parlement est réuni en session extraordinaire à la demande du Premier ministre ou de la majorité des membres composant l'Assemblée nationale, sur un ordre du jour déterminé.

Lorsque la session extraordinaire est tenue à la demande des membres de l'Assemblée nationale, le décret de clôture intervient dès que le Parlement a épuisé l'ordre du jour pour lequel il a été convoqué et au plus tard douze jours à compter de sa réunion.

Le Premier ministre peut seul demander une nouvelle session avant l'expiration du mois qui suit le décret de clôture.

ARTICLE 30. Hors les cas dans lesquels le Parlement se réunit de plein droit, les sessions extraordinaires sont ouvertes et closes par décret du Président de la République.

ARTICLE 31. Les membres du Gouvernement ont accès aux deux assemblées. Ils sont entendus quand ils le demandent.

Ils peuvent se faire assister par des commissaires du Gouvernement.

ARTICLE 32. Le président de l'Assemblée nationale est élu pour la durée de la législature. Le Président du Sénat est élu après chaque renouvellement partiel.

ARTICLE 33. Les séances des deux assemblées sont publiques. Le compte rendu intégral des débats est publié au *Journal officiel*.

Chaque assemblée peut siéger en comité secret à la demande du Premier ministre ou d'un dixième de ses membres.

Titre V

DES RAPPORTS ENTRE LE PARLEMENT ET LE GOUVERNEMENT

ARTICLE 34. La loi fixe les règles concernant :

- les droits civiques et les garanties fondamentales accordées aux citoyens pour l'exercice des libertés publiques ; la liberté, le pluralisme et l'indépendance des médias ; les sujétions imposées par la défense nationale aux citoyens en leur personne et en leurs biens ;
- la nationalité, l'état et la capacité des personnes, les régimes matrimoniaux, les successions et libéralités ;
- la détermination des crimes et délits ainsi que les peines qui leur sont applicables ; la procédure pénale ; l'amnistie ; la création de nouveaux ordres de juridiction et le statut des magistrats ;
- l'assiette, le taux et les modalités de recouvrement des impositions de toutes natures ; le régime d'émission de la monnaie.

La loi fixe également les règles concernant :

- le régime électoral des assemblées parlementaires, des assemblées locales et des instances représentatives des Français établis hors de France ainsi que les conditions d'exercice des mandats électoraux et des fonctions électives des membres des assemblées délibérantes des collectivités territoriales ;
- la création de catégories d'établissements publics ;
- les garanties fondamentales accordées aux fonctionnaires civils et militaires de l'État ;

- les nationalisations d'entreprises et les transferts de propriété d'entreprises du secteur public au secteur privé.

La loi détermine les principes fondamentaux :

- de l'organisation générale de la défense nationale ;
- de la libre administration des collectivités territoriales, de leurs compétences et de leurs ressources ;
- de l'enseignement ;
- de la préservation de l'environnement ;
- du régime de la propriété, des droits réels et des obligations civiles et commerciales ;
- du droit du travail, du droit syndical et de la sécurité sociale.

Les lois de finances déterminent les ressources et les charges de l'État dans les conditions et sous les réserves prévues par une loi organique.

Les lois de financement de la sécurité sociale déterminent les conditions générales de son équilibre financier et, compte tenu de leurs prévisions de recettes, fixent ses objectifs de dépenses, dans les conditions et sous les réserves prévues par une loi organique.

Des lois de programmation déterminent les objectifs de l'action de l'État.

Les orientations pluriannuelles des finances publiques sont définies par des lois de programmation. Elles s'inscrivent dans l'objectif d'équilibre des comptes des administrations publiques.

Les dispositions du présent article pourront être précisées et complétées par une loi organique.

ARTICLE 34-1. Les assemblées peuvent voter des résolutions dans les conditions fixées par la loi organique.

Sont irrecevables et ne peuvent être inscrites à l'ordre du jour les propositions de résolution dont le Gouvernement estime que leur adoption ou leur rejet serait de nature à mettre en cause sa responsabilité ou qu'elles contiennent des injonctions à son égard.

ARTICLE 35. La déclaration de guerre est autorisée par le Parlement.

Le Gouvernement informe le Parlement de sa décision de faire intervenir les forces armées à l'étranger, au plus tard trois jours après le début de l'intervention. Il précise les objectifs poursuivis. Cette information peut donner lieu à un débat qui n'est suivi d'aucun vote.

Lorsque la durée de l'intervention excède quatre mois, le Gouvernement soumet sa prolongation à l'autorisation du Parlement. Il peut demander à l'Assemblée nationale de décider en dernier ressort.

Si le Parlement n'est pas en session à l'expiration du délai de quatre mois, il se prononce à l'ouverture de la session suivante.

ARTICLE 36. L'état de siège est décrété en Conseil des ministres.

Sa prorogation au-delà de douze jours ne peut être autorisée que par le Parlement.

ARTICLE 37. Les matières autres que celles qui sont du domaine de la loi ont un caractère réglementaire.

Les textes de forme législative intervenus en ces matières peuvent être modifiés par décrets pris après avis du Conseil d'État. Ceux de ces textes qui interviendraient après l'entrée en vigueur de la présente Constitution ne pourront être modifiés par décret que si le Conseil constitutionnel a déclaré qu'ils ont un caractère réglementaire en vertu de l'alinéa précédent.

ARTICLE 37-1. La loi et le règlement peuvent comporter, pour un objet et une durée limités, des dispositions à caractère expérimental.

ARTICLE 38. Le Gouvernement peut, pour l'exécution de son programme, demander au Parlement l'autorisation de prendre par ordonnances, pendant un délai limité, des mesures qui sont normalement du domaine de la loi.

Les ordonnances sont prises en conseil des ministres après avis du Conseil d'État. Elles entrent en vigueur dès leur publication mais deviennent caduques si le projet de loi de ratification n'est pas déposé devant le Parlement avant la date fixée par la loi d'habilitation. Elles ne peuvent être ratifiées que de manière expresse.

A l'expiration du délai mentionné au premier alinéa du présent article, les ordonnances ne peuvent plus être modifiées que par la loi dans les matières qui sont du domaine législatif.

ARTICLE 39. L'initiative des lois appartient concurremment au Premier ministre et aux membres du Parlement.

Les projets de loi sont délibérés en conseil des ministres après avis du Conseil d'État et déposés sur le bureau de l'une des deux assemblées. Les projets de loi de finances et de loi de financement de la sécurité sociale sont soumis en premier lieu à l'Assemblée nationale. Sans préjudice du premier alinéa de l'article 44, les projets de loi ayant pour principal objet l'organisation des collectivités territoriales sont soumis en premier lieu au Sénat.

La présentation des projets de loi déposés devant l'Assemblée nationale ou le Sénat répond aux conditions fixées par une loi organique.

Les projets de loi ne peuvent être inscrits à l'ordre du jour si la Conférence des présidents de la première assemblée saisie constate que les règles fixées par la loi organique sont méconnues. En cas de désaccord entre la Conférence des présidents et le Gouvernement, le président de l'assemblée intéressée ou le Premier ministre peut saisir le Conseil constitutionnel qui statue dans un délai de huit jours.

Dans les conditions prévues par la loi, le président d'une assemblée peut soumettre pour avis au Conseil d'État, avant son examen en commission, une proposition de loi déposée par l'un des membres de cette assemblée, sauf si ce dernier s'y oppose.

ARTICLE 40. Les propositions et amendements formulés par les membres du Parlement ne sont pas recevables lorsque leur adoption aurait pour conséquence soit une diminution des ressources publiques, soit la création ou l'aggravation d'une charge publique.

ARTICLE 41. S'il apparaît au cours de la procédure législative qu'une proposition ou un amendement n'est pas du domaine de la loi ou est contraire à une délégation accordée en vertu de l'article 38, le Gouvernement ou le président de l'assemblée saisie peut opposer l'irrecevabilité.

En cas de désaccord entre le Gouvernement et le président de l'assemblée intéressée, le Conseil constitutionnel, à la demande de l'un ou de l'autre, statue dans un délai de huit jours.

ARTICLE 42. La discussion des projets et des propositions de loi porte, en séance, sur le texte adopté par la commission saisie en application de l'article 43 ou, à défaut, sur le texte dont l'assemblée a été saisie.

Toutefois, la discussion en séance des projets de révision constitutionnelle, des projets de loi de finances et des projets de loi de financement de la sécurité sociale porte, en première lecture devant la première assemblée saisie, sur le texte présenté par le Gouvernement et, pour les autres lectures, sur le texte transmis par l'autre assemblée.

La discussion en séance, en première lecture, d'un projet ou d'une proposition de loi ne peut intervenir, devant la première assemblée saisie, qu'à l'expiration d'un délai de six semaines après son dépôt. Elle ne peut intervenir, devant la seconde assemblée saisie, qu'à l'expiration d'un délai de quatre semaines à compter de sa transmission.

L'alinéa précédent ne s'applique pas si la procédure accélérée a été engagée dans les conditions prévues à l'article 45. Il ne s'applique pas non plus aux projets de loi de finances, aux projets de loi de financement de la sécurité sociale et aux projets relatifs aux états de crise.

ARTICLE 43. Les projets et propositions de loi sont envoyés pour examen à l'une des commissions permanentes dont le nombre est limité à huit dans chaque assemblée.

A la demande du Gouvernement ou de l'assemblée qui en est saisie, les projets ou propositions de loi sont envoyés pour examen à une commission spécialement désignée à cet effet.

ARTICLE 44. Les membres du Parlement et le Gouvernement ont le droit d'amendement. Ce droit s'exerce en séance ou en commission selon les conditions fixées par les règlements des assemblées, dans le cadre déterminé par une loi organique.

Après l'ouverture du débat, le Gouvernement peut s'opposer à l'examen de tout amendement qui n'a pas été antérieurement soumis à la commission

Si le Gouvernement le demande, l'assemblée saisie se prononce par un seul vote sur tout ou partie du texte en discussion en ne retenant que les amendements proposés ou acceptés par le Gouvernement.

ARTICLE 45. Tout projet ou proposition de loi est examiné successivement dans les deux assemblées du Parlement en vue de l'adoption d'un texte identique. Sans préjudice de l'application des articles 40 et 41, tout amendement est recevable en première lecture dès lors qu'il présente un lien, même indirect, avec le texte déposé ou transmis.

Lorsque, par suite d'un désaccord entre les deux assemblées, un projet ou une proposition de loi n'a pu être adopté après deux lectures par chaque assemblée ou, si le Gouvernement a décidé d'engager la procédure accélérée sans que les Conférences des présidents s'y soient conjointement opposées, après une seule lecture par chacune d'entre elles, le Premier ministre ou, pour une proposition de loi, les présidents des deux assemblées agissant conjointement, ont la faculté de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion.

Le texte élaboré par la commission mixte peut être soumis par le Gouvernement pour approbation aux deux assemblées. Aucun amendement n'est recevable sauf accord du Gouvernement.

Si la commission mixte ne parvient pas à l'adoption d'un texte commun ou si ce texte n'est pas adopté dans les conditions prévues à l'alinéa précédent, le Gouvernement peut, après une nouvelle lecture par l'Assemblée nationale et par le Sénat, demander à l'Assemblée nationale de statuer définitivement. En ce cas, l'Assemblée nationale peut reprendre soit le texte élaboré par la commission mixte, soit le dernier texte voté par elle, modifié le cas échéant par un ou plusieurs des amendements adoptés par le Sénat.

ARTICLE 46. Les lois auxquelles la Constitution confère le caractère de lois organiques sont votées et modifiées dans les conditions suivantes.

Le projet ou la proposition ne peut, en première lecture, être soumis à la délibération et au vote des assemblées qu'à l'expiration des délais fixés au troisième alinéa de l'article 42. Toutefois, si la procédure accélérée a été engagée dans les conditions prévues à l'article 45, le projet ou la proposition ne peut être soumis à la délibération de la première assemblée saisie avant l'expiration d'un délai de quinze jours après son dépôt.

La procédure de l'article 45 est applicable. Toutefois, faute d'accord entre les deux assemblées, le texte ne peut être adopté par l'Assemblée nationale en dernière lecture qu'à la majorité absolue de ses membres.

Les lois organiques relatives au Sénat doivent être votées dans les mêmes termes par les deux assemblées.

Les lois organiques ne peuvent être promulguées qu'après la déclaration par le Conseil constitutionnel de leur conformité à la Constitution.

ARTICLE 47. Le Parlement vote les projets de loi de finances dans les conditions prévues par une loi organique.

Si l'Assemblée nationale ne s'est pas prononcée en première lecture dans le délai de quarante jours après le dépôt d'un projet, le Gouvernement saisit le Sénat qui doit statuer dans un délai de quinze jours. Il est ensuite procédé dans les conditions prévues à l'article 45.

Si le Parlement ne s'est pas prononcé dans un délai de soixante-dix jours, les dispositions du projet peuvent être mises en vigueur par ordonnance.

Si la loi de finances fixant les ressources et les charges d'un exercice n'a pas été déposée en temps utile pour être promulguée avant le début de cet exercice, le Gouvernement demande d'urgence au Parlement l'autorisation de percevoir les impôts et ouvre par décret les crédits se rapportant aux services votés.

Les délais prévus au présent article sont suspendus lorsque le Parlement n'est pas en session.

ARTICLE 47-1. Le Parlement vote les projets de loi de financement de la sécurité sociale dans les conditions prévues par une loi organique.

Si l'Assemblée nationale ne s'est pas prononcée en première lecture dans le délai de vingt jours après le dépôt d'un projet, le Gouvernement saisit le Sénat qui doit statuer dans un délai de quinze jours. Il est ensuite procédé dans les conditions prévues à l'article 45.

Si le Parlement ne s'est pas prononcé dans un délai de cinquante jours, les dispositions du projet peuvent être mises en oeuvre par ordonnance.

Les délais prévus au présent article sont suspendus lorsque le Parlement n'est pas en session et, pour chaque assemblée, au cours des semaines où elle a décidé de ne pas tenir séance, conformément au deuxième alinéa de l'article 28.

ARTICLE 47-2. La Cour des comptes assiste le Parlement dans le contrôle de l'action du Gouvernement. Elle assiste le Parlement et le Gouvernement dans le contrôle de l'exécution des lois de finances et de l'application des lois de financement de la sécurité sociale ainsi que dans l'évaluation des politiques publiques. Par ses rapports publics, elle contribue à l'information des citoyens.

Les comptes des administrations publiques sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle du résultat de leur gestion, de leur patrimoine et de leur situation financière.

ARTICLE 48. Sans préjudice de l'application des trois derniers alinéas de l'article 28, l'ordre du jour est fixé par chaque assemblée.

Deux semaines de séance sur quatre sont réservées par priorité, et dans l'ordre que le Gouvernement a fixé, à l'examen des textes et aux débats dont il demande l'inscription à l'ordre du jour.

En outre, l'examen des projets de loi de finances, des projets de loi de financement de la sécurité sociale et, sous réserve des dispositions de l'alinéa suivant, des textes transmis par l'autre assemblée depuis six semaines au moins, des projets relatifs aux états de crise et des demandes d'autorisation visées à l'article 35 est, à la demande du Gouvernement, inscrit à l'ordre du jour par priorité.

Une semaine de séance sur quatre est réservée par priorité et dans l'ordre fixé par chaque assemblée au contrôle de l'action du Gouvernement et à l'évaluation des politiques publiques.

Un jour de séance par mois est réservé à un ordre du jour arrêté par chaque assemblée à l'initiative des groupes d'opposition de l'assemblée intéressée ainsi qu'à celle des groupes minoritaires.

Une séance par semaine au moins, y compris pendant les sessions extraordinaires prévues à l'article 29, est réservée par priorité aux questions des membres du Parlement et aux réponses du Gouvernement.

ARTICLE 49. Le Premier ministre, après délibération du conseil des ministres, engage devant l'Assemblée nationale la responsabilité du Gouvernement sur son programme ou éventuellement sur une déclaration de politique générale.

L'Assemblée nationale met en cause la responsabilité du Gouvernement par le vote d'une motion de censure. Une telle motion n'est recevable que si elle est signée par un dixième au moins des membres de l'Assemblée nationale. Le vote ne peut avoir lieu que quarante-huit heures après son dépôt. Seuls sont recensés les votes

favorables à la motion de censure qui ne peut être adoptée qu'à la majorité des membres composant l'Assemblée. Sauf dans le cas prévu à l'alinéa ci-dessous, un député ne peut être signataire de plus de trois motions de censure au cours d'une même session ordinaire et de plus d'une au cours d'une même session extraordinaire.

Le Premier ministre peut, après délibération du conseil des ministres, engager la responsabilité du Gouvernement devant l'Assemblée nationale sur le vote d'un projet de loi de finances ou de financement de la sécurité sociale. Dans ce cas, ce projet est considéré comme adopté, sauf si une motion de censure, déposée dans les vingt-quatre heures qui suivent, est votée dans les conditions prévues à l'alinéa précédent. Le Premier ministre peut, en outre, recourir à cette procédure pour un autre projet ou une proposition de loi par session.

Le Premier ministre a la faculté de demander au Sénat l'approbation d'une déclaration de politique générale.

ARTICLE 50. Lorsque l'Assemblée nationale adopte une motion de censure ou lorsqu'elle désapprouve le programme ou une déclaration de politique générale du Gouvernement, le Premier ministre doit remettre au Président de la République la démission du Gouvernement.

ARTICLE 50-1. Devant l'une ou l'autre des assemblées, le Gouvernement peut, de sa propre initiative ou à la demande d'un groupe parlementaire au sens de l'article 51-1, faire, sur un sujet déterminé, une déclaration qui donne lieu à débat et peut, s'il le décide, faire l'objet d'un vote sans engager sa responsabilité.

ARTICLE 51. La clôture de la session ordinaire ou des sessions extraordinaires est de droit retardée pour permettre, le cas échéant, l'application de l'article 49. A cette même fin, des séances supplémentaires sont de droit.

ARTICLE 51-1. Le règlement de chaque assemblée détermine les droits des groupes parlementaires constitués en son sein. Il reconnaît des droits spécifiques aux groupes d'opposition de l'assemblée intéressée ainsi qu'aux groupes minoritaires.

ARTICLE 51-2. Pour l'exercice des missions de contrôle et d'évaluation définies au premier alinéa de l'article 24, des commissions d'enquête peuvent être créées au sein de chaque assemblée pour recueillir, dans les conditions prévues par la loi, des éléments d'information.

La loi détermine leurs règles d'organisation et de fonctionnement. Leurs conditions de création sont fixées par le règlement de chaque assemblée.

Titre VI

**DES TRAITÉS ET ACCORDS
INTERNATIONAUX**

ARTICLE 52. Le Président de la République négocie et ratifie les traités.

Il est informé de toute négociation tendant à la conclusion d'un accord international non soumis à ratification.

ARTICLE 53. Les traités de paix, les traités de commerce, les traités ou accords relatifs à l'organisation internationale, ceux qui engagent les finances de l'État, ceux qui modifient des dispositions de nature législative, ceux qui sont relatifs à l'état des personnes, ceux qui comportent cession, échange ou adjonction de territoire, ne peuvent être ratifiés ou approuvés qu'en vertu d'une loi.

Ils ne prennent effet qu'après avoir été ratifiés ou approuvés.

Nulle cession, nul échange, nulle adjonction de territoire n'est valable sans le consentement des populations intéressées.

ARTICLE 53-1. La République peut conclure avec les États européens qui sont liés par des engagements identiques aux siens en matière d'asile et de protection des Droits de l'homme et des libertés fondamentales, des accords déterminant leurs compétences respectives pour l'examen des demandes d'asile qui leur sont présentées.

Toutefois, même si la demande n'entre pas dans leur compétence en vertu de ces accords, les autorités de la République ont toujours le droit de donner asile à tout étranger persécuté en raison de son action en faveur de la liberté ou qui sollicite la protection de la France pour un autre motif.

ARTICLE 53-2. La République peut reconnaître la juridiction de la Cour pénale internationale dans les conditions prévues par le traité signé le 18 juillet 1998.

ARTICLE 54. Si le Conseil constitutionnel, saisi par le Président de la République, par le Premier ministre, par le président de l'une ou l'autre assemblée ou par soixante députés ou soixante sénateurs, a déclaré qu'un engagement international comporte une clause contraire à la Constitution, l'autorisation de ratifier ou d'approuver l'engagement international en cause ne peut intervenir qu'après révision de la Constitution.

ARTICLE 55. Les traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois, sous réserve, pour chaque accord ou traité, de son application par l'autre partie.

Titre VII

LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL

ARTICLE 56. Le Conseil constitutionnel comprend neuf membres, dont le mandat dure neuf ans et n'est pas renouvelable. Le Conseil constitutionnel se renouvelle par tiers tous les trois ans. Trois des membres sont nommés par le Président de la République, trois par le président de l'Assemblée nationale, trois par le président du Sénat. La procédure prévue au dernier alinéa de l'article 13 est applicable à ces nominations. Les nominations effectuées par le président de chaque assemblée sont soumises au seul avis de la commission permanente compétente de l'assemblée concernée.

En sus des neuf membres prévus ci-dessus, font de droit partie à vie du Conseil constitutionnel les anciens Présidents de la République.

Le président est nommé par le Président de la République. Il a voix prépondérante en cas de partage.

ARTICLE 57. Les fonctions de membre du Conseil constitutionnel sont incompatibles avec celles de ministre ou de membre du Parlement. Les autres incompatibilités sont fixées par une loi organique.

ARTICLE 58. Le Conseil constitutionnel veille à la régularité de l'élection du Président de la République.

Il examine les réclamations et proclame les résultats du scrutin.

ARTICLE 59. Le Conseil constitutionnel statue, en cas de contestation, sur la régularité de l'élection des députés et des sénateurs.

ARTICLE 60. Le Conseil constitutionnel veille à la régularité des opérations de référendum prévues aux articles 11 et 89 et au titre XV. Il en proclame les résultats.

ARTICLE 61. Les lois organiques, avant leur promulgation, les propositions de loi mentionnées à l'article 11 avant qu'elles ne soient soumises au référendum, et les

règlements des assemblées parlementaires, avant leur mise en application, doivent être soumis au Conseil constitutionnel qui se prononce sur leur conformité à la Constitution.

Aux mêmes fins, les lois peuvent être déférées au Conseil constitutionnel, avant leur promulgation, par le Président de la République, le Premier ministre, le président de l'Assemblée nationale, le président du Sénat ou soixante députés ou soixante sénateurs.

Dans les cas prévus aux deux alinéas précédents, le Conseil constitutionnel doit statuer dans le délai d'un mois. Toutefois, à la demande du Gouvernement, s'il y a urgence, ce délai est ramené à huit jours.

Dans ces mêmes cas, la saisine du Conseil constitutionnel suspend le délai de promulgation.

ARTICLE 61-1. Lorsque, à l'occasion d'une instance en cours devant une juridiction, il est soutenu qu'une disposition législative porte atteinte aux droits et libertés que la Constitution garantit, le Conseil constitutionnel peut être saisi de cette question sur renvoi du Conseil d'État ou de la Cour de cassation qui se prononce dans un délai déterminé.

Une loi organique détermine les conditions d'application du présent article.

ARTICLE 62. Une disposition déclarée inconstitutionnelle sur le fondement de l'article 61 ne peut être promulguée ni mise en application.

Une disposition déclarée inconstitutionnelle sur le fondement de l'article 61-1 est abrogée à compter de la publication de la décision du Conseil constitutionnel ou d'une date ultérieure fixée par cette décision. Le Conseil constitutionnel détermine les conditions et limites dans lesquelles les effets que la disposition a produits sont susceptibles d'être remis en cause.

Les décisions du Conseil constitutionnel ne sont susceptibles d'aucun recours. Elles s'imposent aux pouvoirs publics et à toutes les autorités administratives et juridictionnelles.

ARTICLE 63. Une loi organique détermine les règles d'organisation et de fonctionnement du Conseil constitutionnel, la procédure qui est suivie devant lui et notamment les délais ouverts pour le saisir de contestations.

Titre VIII

DE L'AUTORITÉ JUDICIAIRE

ARTICLE 64. Le Président de la République est garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire.

Il est assisté par le Conseil supérieur de la magistrature.

Une loi organique porte statut des magistrats.

Les magistrats du siège sont inamovibles.

ARTICLE 65. Le Conseil supérieur de la magistrature comprend une formation compétente à l'égard des magistrats du siège et une formation compétente à l'égard des magistrats du parquet.

La formation compétente à l'égard des magistrats du siège est présidée par le premier président de la Cour de cassation. Elle comprend, en outre, cinq magistrats du siège et un magistrat du parquet, un conseiller d'État désigné par le Conseil d'État, un avocat ainsi que six personnalités qualifiées qui n'appartiennent ni au Parlement, ni à l'ordre judiciaire, ni à l'ordre administratif. Le Président de la République, le Président de l'Assemblée nationale et le Président du Sénat désignent chacun deux personnalités qualifiées. La procédure prévue au dernier alinéa de l'article 13 est applicable aux nominations des personnalités qualifiées. Les nominations effectuées par le président de chaque assemblée du Parlement sont soumises au seul avis de la commission permanente compétente de l'assemblée intéressée.

La formation compétente à l'égard des magistrats du parquet est présidée par le procureur général près la Cour de cassation. Elle comprend, en outre, cinq magistrats du parquet et un magistrat du siège, ainsi que le conseiller d'État, l'avocat et les six personnalités qualifiées mentionnés au deuxième alinéa.

La formation du Conseil supérieur de la magistrature compétente à l'égard des magistrats du siège fait des propositions pour les nominations des magistrats du siège à la Cour de cassation, pour celles de premier président de cour d'appel et pour celles de président de tribunal de grande instance. Les autres magistrats du siège sont nommés sur son avis conforme.

La formation du Conseil supérieur de la magistrature compétente à l'égard des magistrats du parquet donne son avis sur les nominations qui concernent les magistrats du parquet.

La formation du Conseil supérieur de la magistrature compétente à l'égard des magistrats du siège statue comme conseil de discipline des magistrats du siège. Elle comprend alors, outre les membres visés au deuxième alinéa, le magistrat du siège appartenant à la formation compétente à l'égard des magistrats du parquet.

La formation du Conseil supérieur de la magistrature compétente à l'égard des magistrats du parquet donne son avis sur les sanctions disciplinaires qui les concernent. Elle comprend alors, outre les membres visés au troisième alinéa, le magistrat du parquet appartenant à la formation compétente à l'égard des magistrats du siège.

Le Conseil supérieur de la magistrature se réunit en formation plénière pour répondre aux demandes d'avis formulées par le Président de la République au titre de l'article 64. Il se prononce, dans la même formation, sur les questions relatives à la déontologie des magistrats ainsi que sur toute question relative au fonctionnement de la justice dont le saisit le ministre de la justice. La formation plénière comprend trois des cinq magistrats du siège mentionnés au deuxième alinéa, trois des cinq magistrats du parquet mentionnés au troisième alinéa, ainsi que le conseiller d'État, l'avocat et les six personnalités qualifiées mentionnés au deuxième alinéa. Elle est présidée par le premier président de la Cour de cassation, que peut suppléer le procureur général près cette cour.

Sauf en matière disciplinaire, le ministre de la justice peut participer aux séances des formations du Conseil supérieur de la magistrature.

Le Conseil supérieur de la magistrature peut être saisi par un justiciable dans les conditions fixées par une loi organique.

La loi organique détermine les conditions d'application du présent article.

ARTICLE 66. Nul ne peut être arbitrairement détenu.

L'autorité judiciaire, gardienne de la liberté individuelle, assure le respect de ce principe dans les conditions prévues par la loi.

ARTICLE 66-1. Nul ne peut être condamné à la peine de mort.

Titre IX

LA HAUTE COUR

ARTICLE 67. Le Président de la République n'est pas responsable des actes accomplis en cette qualité, sous réserve des dispositions des articles 53-2 et 68.

Il ne peut, durant son mandat et devant aucune juridiction ou autorité administrative française, être requis de témoigner non plus que faire l'objet d'une action, d'un acte d'information, d'instruction ou de poursuite. Tout délai de prescription ou de forclusion est suspendu.

Les instances et procédures auxquelles il est ainsi fait obstacle peuvent être reprises ou engagées contre lui à l'expiration d'un délai d'un mois suivant la cessation des fonctions.

ARTICLE 68. Le Président de la République ne peut être destitué qu'en cas de manquement à ses devoirs manifestement incompatible avec l'exercice de son mandat. La destitution est prononcée par le Parlement constitué en Haute Cour.

La proposition de réunion de la Haute Cour adoptée par une des assemblées du Parlement est aussitôt transmise à l'autre qui se prononce dans les quinze jours.

La Haute Cour est présidée par le président de l'Assemblée nationale. Elle statue dans un délai d'un mois, à bulletins secrets, sur la destitution. Sa décision est d'effet immédiat.

Les décisions prises en application du présent article le sont à la majorité des deux tiers des membres composant l'assemblée concernée ou la Haute Cour. Toute délégation de vote est interdite. Seuls sont recensés les votes favorables à la proposition de réunion de la Haute Cour ou à la destitution.

Une loi organique fixe les conditions d'application du présent article.

Titre X

DE LA RESPONSABILITÉ PÉNALE DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

ARTICLE 68-1. Les membres du Gouvernement sont pénalement responsables des actes accomplis dans l'exercice de leurs fonctions et qualifiés crimes ou délits au moment où ils ont été commis.

Ils sont jugés par la Cour de justice de la République.

La Cour de justice de la République est liée par la définition des crimes et délits ainsi que par la détermination des peines telles qu'elles résultent de la loi.

ARTICLE 68-2. La Cour de justice de la République comprend quinze juges : douze parlementaires élus, en leur sein et en nombre égal, par l'Assemblée nationale et par le Sénat après chaque renouvellement général ou partiel de ces assemblées et trois magistrats du siège à la Cour de cassation, dont l'un préside la Cour de justice de la République.

Toute personne qui se prétend lésée par un crime ou un délit commis par un membre du Gouvernement dans l'exercice de ses fonctions peut porter plainte auprès d'une commission des requêtes.

Cette commission ordonne soit le classement de la procédure, soit sa transmission au procureur général près la Cour de cassation aux fins de saisine de la Cour de justice de la République.

Le procureur général près la Cour de cassation peut aussi saisir d'office la Cour de justice de la République sur avis conforme de la commission des requêtes.

Une loi organique détermine les conditions d'application du présent article.

ARTICLE 68-3. Les dispositions du présent titre sont applicables aux faits commis avant son entrée en vigueur.

Titre XI

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

ARTICLE 69. Le Conseil économique, social et environnemental, saisi par le Gouvernement, donne son avis sur les projets de loi, d'ordonnance ou de décret ainsi que sur les propositions de lois qui lui sont soumis.

Un membre du Conseil économique, social et environnemental peut être désigné par celui-ci pour exposer devant les assemblées parlementaires l'avis du Conseil sur les projets ou propositions qui lui ont été soumis.

Le Conseil économique, social et environnemental peut être saisi par voie de pétition dans les conditions fixées par une loi organique. Après examen de la pétition, il fait connaître au Gouvernement et au Parlement les suites qu'il propose d'y donner.

ARTICLE 70. Le Conseil économique, social et environnemental peut être consulté par le Gouvernement et le Parlement sur tout problème de caractère économique, social ou environnemental. Le Gouvernement peut également le consulter sur les projets de loi de programmation définissant les orientations pluriannuelles des finances publiques. Tout plan ou tout projet de loi de programmation à caractère économique, social ou environnemental lui est soumis pour avis.

ARTICLE 71. La composition du Conseil économique, social et environnemental, dont le nombre de membres ne peut excéder deux cent trente-trois, et ses règles de fonctionnement sont fixées par une loi organique.

Titre XI BIS

LE DÉFENSEUR DES DROITS

ARTICLE 71-1. Le Défenseur des droits veille au respect des droits et libertés par les administrations de l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics, ainsi que par tout organisme investi d'une mission de service public, ou à l'égard duquel la loi organique lui attribue des compétences.

Il peut être saisi, dans les conditions prévues par la loi organique, par toute personne s'estimant lésée par le fonctionnement d'un service public ou d'un organisme visé au premier alinéa. Il peut se saisir d'office.

La loi organique définit les attributions et les modalités d'intervention du Défenseur des droits. Elle détermine les conditions dans lesquelles il peut être assisté par un collègue pour l'exercice de certaines de ses attributions.

Le Défenseur des droits est nommé par le Président de la République pour un mandat de six ans non renouvelable, après application de la procédure prévue au dernier alinéa de l'article 13. Ses fonctions sont incompatibles avec celles de membre du Gouvernement et de membre du Parlement. Les autres incompatibilités sont fixées par la loi organique.

Le Défenseur des droits rend compte de son activité au Président de la République et au Parlement.

Titre XII

DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

ARTICLE 72. Les collectivités territoriales de la République sont les communes, les départements, les régions, les collectivités à statut particulier et les collectivités d'outre-mer régies par l'article 74. Toute autre collectivité territoriale est créée par la loi, le cas échéant en lieu et place d'une ou de plusieurs collectivités mentionnées au présent alinéa.

Les collectivités territoriales ont vocation à prendre les décisions pour l'ensemble des compétences qui peuvent le mieux être mises en oeuvre à leur échelon.

Dans les conditions prévues par la loi, ces collectivités s'administrent librement par des conseils élus et disposent d'un pouvoir réglementaire pour l'exercice de leurs compétences.

Dans les conditions prévues par la loi organique, et sauf lorsque sont en cause les conditions essentielles d'exercice d'une liberté publique ou d'un droit constitutionnellement garanti, les collectivités territoriales ou leurs groupements

peuvent, lorsque, selon le cas, la loi ou le règlement l'a prévu, déroger, à titre expérimental et pour un objet et une durée limités, aux dispositions législatives ou réglementaires qui régissent l'exercice de leurs compétences.

Aucune collectivité territoriale ne peut exercer une tutelle sur une autre. Cependant, lorsque l'exercice d'une compétence nécessite le concours de plusieurs collectivités territoriales, la loi peut autoriser l'une d'entre elles ou un de leurs groupements à organiser les modalités de leur action commune.

Dans les collectivités territoriales de la République, le représentant de l'État, représentant de chacun des membres du Gouvernement, a la charge des intérêts nationaux, du contrôle administratif et du respect des lois.

ARTICLE 72-1. La loi fixe les conditions dans lesquelles les électeurs de chaque collectivité territoriale peuvent, par l'exercice du droit de pétition, demander l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante de cette collectivité d'une question relevant de sa compétence.

Dans les conditions prévues par la loi organique, les projets de délibération ou d'acte relevant de la compétence d'une collectivité territoriale peuvent, à son initiative, être soumis, par la voie du référendum, à la décision des électeurs de cette collectivité.

Lorsqu'il est envisagé de créer une collectivité territoriale dotée d'un statut particulier ou de modifier son organisation, il peut être décidé par la loi de consulter les électeurs inscrits dans les collectivités intéressées. La modification des limites des collectivités territoriales peut également donner lieu à la consultation des électeurs dans les conditions prévues par la loi.

ARTICLE 72-2. Les collectivités territoriales bénéficient de ressources dont elles peuvent disposer librement dans les conditions fixées par la loi.

Elles peuvent recevoir tout ou partie du produit des impositions de toutes natures. La loi peut les autoriser à en fixer l'assiette et le taux dans les limites qu'elle détermine.

Les recettes fiscales et les autres ressources propres des collectivités territoriales représentent, pour chaque catégorie de collectivités, une part déterminante de l'ensemble de leurs ressources. La loi organique fixe les conditions dans lesquelles cette règle est mise en oeuvre.

Tout transfert de compétences entre l'État et les collectivités territoriales s'accompagne de l'attribution de ressources équivalentes à celles qui étaient consacrées à leur exercice. Toute création ou extension de compétences ayant pour conséquence d'augmenter les dépenses des collectivités territoriales est accompagnée de ressources déterminées par la loi.

La loi prévoit des dispositifs de péréquation destinés à favoriser l'égalité entre les collectivités territoriales.

ARTICLE 72-3. La République reconnaît, au sein du peuple français, les populations d'outre-mer, dans un idéal commun de liberté, d'égalité et de fraternité.

La Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, les îles Wallis et Futuna et la Polynésie française sont régis par l'article 73 pour les départements et les régions d'outre-mer, et pour les collectivités territoriales créées en application du dernier alinéa de l'article 73, et par l'article 74 pour les autres collectivités.

Le statut de la Nouvelle-Calédonie est régi par le titre XIII.

La loi détermine le régime législatif et l'organisation particulière des Terres australes et antarctiques françaises et de Clipperton.

ARTICLE 72-4. Aucun changement, pour tout ou partie de l'une des collectivités mentionnées au deuxième alinéa de l'article 72-3, de l'un vers l'autre des régimes prévus par les articles 73 et 74, ne peut intervenir sans que le consentement des électeurs de la collectivité ou de la partie de collectivité intéressée ait été préalablement recueilli dans les conditions prévues à l'alinéa suivant. Ce changement de régime est décidé par une loi organique.

Le Président de la République, sur proposition du Gouvernement pendant la durée des sessions ou sur proposition conjointe des deux assemblées, publiées au *Journal officiel*, peut décider de consulter les électeurs d'une collectivité territoriale située outre-mer sur une question relative à son organisation, à ses compétences ou à son régime législatif. Lorsque la consultation porte sur un changement prévu à l'alinéa précédent et est organisée sur proposition du Gouvernement, celui-ci fait, devant chaque assemblée, une déclaration qui est suivie d'un débat.

ARTICLE 73. Dans les départements et les régions d'outre-mer, les lois et règlements sont applicables de plein droit. Ils peuvent faire l'objet d'adaptations tenant aux caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités.

Ces adaptations peuvent être décidées par ces collectivités dans les matières où s'exercent leurs compétences et si elles y ont été habilitées, selon le cas, par la loi ou par le règlement.

Par dérogation au premier alinéa et pour tenir compte de leurs spécificités, les collectivités régies par le présent article peuvent être habilitées, selon le cas, par la loi ou par le règlement, à fixer elles-mêmes les règles applicables sur leur territoire, dans un nombre limité de matières pouvant relever du domaine de la loi ou du règlement.

Ces règles ne peuvent porter sur la nationalité, les droits civiques, les garanties des libertés publiques, l'état et la capacité des personnes, l'organisation de la justice, le droit pénal, la procédure pénale, la politique étrangère, la défense, la sécurité et l'ordre publics, la monnaie, le crédit et les changes, ainsi que le droit électoral. Cette énumération pourra être précisée et complétée par une loi organique.

La disposition prévue aux deux précédents alinéas n'est pas applicable au département et à la région de La Réunion.

Les habilitations prévues aux deuxième et troisième alinéas sont décidées, à la demande de la collectivité concernée, dans les conditions et sous les réserves prévues par une loi organique. Elles ne peuvent intervenir lorsque sont en cause les conditions essentielles d'exercice d'une liberté publique ou d'un droit constitutionnellement garanti.

La création par la loi d'une collectivité se substituant à un département et une région d'outre-mer ou l'institution d'une assemblée délibérante unique pour ces deux collectivités ne peut intervenir sans qu'ait été recueilli, selon les formes prévues au second alinéa de l'article 72-4, le consentement des électeurs inscrits dans le ressort de ces collectivités.

ARTICLE 74. Les collectivités d'outre-mer régies par le présent article ont un statut qui tient compte des intérêts propres de chacune d'elles au sein de la République.

Ce statut est défini par une loi organique, adoptée après avis de l'assemblée délibérante, qui fixe :

- les conditions dans lesquelles les lois et règlements y sont applicables ;
- les compétences de cette collectivité ; sous réserve de celles déjà exercées par elle, le transfert de compétences de l'État ne peut porter sur les matières énumérées au quatrième alinéa de l'article 73, précisées et complétées, le cas échéant, par la loi organique ;
- les règles d'organisation et de fonctionnement des institutions de la collectivité et le régime électoral de son assemblée délibérante ;
- les conditions dans lesquelles ses institutions sont consultées sur les projets et propositions de loi et les projets d'ordonnance ou de décret comportant des dispositions particulières à la collectivité, ainsi que sur la ratification ou l'approbation d'engagements internationaux conclus dans les matières relevant de sa compétence.

La loi organique peut également déterminer, pour celles de ces collectivités qui sont dotées de l'autonomie, les conditions dans lesquelles :

- le Conseil d'État exerce un contrôle juridictionnel spécifique sur certaines catégories d'actes de l'assemblée délibérante intervenant au titre des compétences qu'elle exerce dans le domaine de la loi ;

- l'assemblée délibérante peut modifier une loi promulguée postérieurement à l'entrée en vigueur du statut de la collectivité, lorsque le Conseil constitutionnel, saisi notamment par les autorités de la collectivité, a constaté que la loi était intervenue dans le domaine de compétence de cette collectivité ;
- des mesures justifiées par les nécessités locales peuvent être prises par la collectivité en faveur de sa population, en matière d'accès à l'emploi, de droit d'établissement pour l'exercice d'une activité professionnelle ou de protection du patrimoine foncier ;
- la collectivité peut participer, sous le contrôle de l'État, à l'exercice des compétences qu'il conserve, dans le respect des garanties accordées sur l'ensemble du territoire national pour l'exercice des libertés publiques.

Les autres modalités de l'organisation particulière des collectivités relevant du présent article sont définies et modifiées par la loi après consultation de leur assemblée délibérante.

ARTICLE 74-1. Dans les collectivités d'outre-mer visées à l'article 74 et en Nouvelle-Calédonie, le Gouvernement peut, par ordonnances, dans les matières qui demeurent de la compétence de l'État, étendre, avec les adaptations nécessaires, les dispositions de nature législative en vigueur en métropole ou adapter les dispositions de nature législative en vigueur à l'organisation particulière de la collectivité concernée, sous réserve que la loi n'ait pas expressément exclu, pour les dispositions en cause, le recours à cette procédure.

Les ordonnances sont prises en conseil des ministres après avis des assemblées délibérantes intéressées et du Conseil d'État. Elles entrent en vigueur dès leur publication. Elles deviennent caduques en l'absence de ratification par le Parlement dans le délai de dix-huit mois suivant cette publication.

ARTICLE 75. Les citoyens de la République qui n'ont pas le statut civil de droit commun, seul visé à l'article 34, conservent leur statut personnel tant qu'ils n'y ont pas renoncé.

ARTICLE 75-1. Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France.

Titre XIII

DISPOSITIONS TRANSITOIRES RELATIVES À LA NOUVELLE-CALÉDONIE

ARTICLE 76. Les populations de la Nouvelle-Calédonie sont appelées à se prononcer avant le 31 décembre 1998 sur les dispositions de l'accord signé à Nouméa le 5 mai 1998 et publié le 27 mai 1998 au *Journal officiel* de la République française.

Sont admises à participer au scrutin les personnes remplissant les conditions fixées à l'article 2 de la loi n° 88-1028 du 9 novembre 1988.

Les mesures nécessaires à l'organisation du scrutin sont prises par décret en Conseil d'État délibéré en conseil des ministres.

ARTICLE 77. Après approbation de l'accord lors de la consultation prévue à l'article 76, la loi organique, prise après avis de l'assemblée délibérante de la Nouvelle-Calédonie, détermine, pour assurer l'évolution de la Nouvelle-Calédonie dans le respect des orientations définies par cet accord et selon les modalités nécessaires à sa mise en œuvre :

- les compétences de l'État qui seront transférées, de façon définitive, aux institutions de la Nouvelle-Calédonie, l'échelonnement et les modalités de ces transferts, ainsi que la répartition des charges résultant de ceux-ci ;
- les règles d'organisation et de fonctionnement des institutions de la Nouvelle-Calédonie et notamment les conditions dans lesquelles certaines catégories d'actes de l'assemblée délibérante de la Nouvelle-Calédonie pourront être soumises avant publication au contrôle du Conseil constitutionnel ;
- les règles relatives à la citoyenneté, au régime électoral, à l'emploi et au statut civil coutumier ;
- les conditions et les délais dans lesquels les populations intéressées de la Nouvelle-Calédonie seront amenées à se prononcer sur l'accession à la pleine souveraineté.

Les autres mesures nécessaires à la mise en œuvre de l'accord mentionné à l'article 76 sont définies par la loi.

Pour la définition du corps électoral appelé à élire les membres des assemblées délibérantes de la Nouvelle-Calédonie et des provinces, le tableau auquel se réfèrent l'accord mentionné à l'article 76 et les articles 188 et 189 de la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie est le tableau dressé à l'occasion du scrutin prévu audit article 76 et comprenant les personnes non admises à y participer.

Titre XIV

DE LA FRANCOFONIE ET DES ACCORDS
D'ASSOCIATION

ARTICLE 87. La République participe au développement de la solidarité et de la coopération entre les États et les peuples ayant le français en partage.

ARTICLE 88. La République peut conclure des accords avec des États qui désirent s'associer à elle pour développer leurs civilisations.

Titre XV

DE L'UNION EUROPÉENNE

ARTICLE 88-1. La République participe à l'Union européenne constituée d'États qui ont choisi librement d'exercer en commun certaines de leurs compétences en vertu du traité sur l'Union européenne et du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, tels qu'ils résultent du traité signé à Lisbonne le 13 décembre 2007.

ARTICLE 88-2. La loi fixe les règles relatives au mandat d'arrêt européen en application des actes pris par les institutions de l'Union européenne.

ARTICLE 88-3. Sous réserve de réciprocité et selon les modalités prévues par le Traité sur l'Union européenne signé le 7 février 1992, le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales peut être accordé aux seuls citoyens de l'Union résidant en France. Ces citoyens ne peuvent exercer les fonctions de maire ou d'adjoint ni participer à la désignation des électeurs sénatoriaux et à l'élection des sénateurs. Une loi organique votée dans les mêmes termes par les deux assemblées détermine les conditions d'application du présent article.

Article 88-4. Le Gouvernement soumet à l'Assemblée nationale et au Sénat, dès leur transmission au Conseil de l'Union européenne, les projets d'actes législatifs européens et les autres projets ou propositions d'actes de l'Union européenne.

Selon des modalités fixées par le règlement de chaque assemblée, des résolutions européennes peuvent être adoptées, le cas échéant en dehors des sessions, sur les

projets ou propositions mentionnés au premier alinéa, ainsi que sur tout document émanant d'une institution de l'Union européenne.

Au sein de chaque assemblée parlementaire est instituée une commission chargée des affaires européennes.

ARTICLE 88-5. Tout projet de loi autorisant la ratification d'un traité relatif à l'adhésion d'un État à l'Union européenne est soumis au référendum par le Président de la République.

Toutefois, par le vote d'une motion adoptée en termes identiques par chaque assemblée à la majorité des trois cinquièmes, le Parlement peut autoriser l'adoption du projet de loi selon la procédure prévue au troisième alinéa de l'article 89.

[cet article n'est pas applicable aux adhésions faisant suite à une conférence intergouvernementale dont la convocation a été décidée par le Conseil européen avant le 1er juillet 2004]

Article 88-6. L'Assemblée nationale ou le Sénat peuvent émettre un avis motivé sur la conformité d'un projet d'acte législatif européen au principe de subsidiarité. L'avis est adressé par le président de l'assemblée concernée aux présidents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission européenne. Le Gouvernement en est informé.

Chaque assemblée peut former un recours devant la Cour de justice de l'Union européenne contre un acte législatif européen pour violation du principe de subsidiarité. Ce recours est transmis à la Cour de justice de l'Union européenne par le Gouvernement.

À cette fin, des résolutions peuvent être adoptées, le cas échéant en dehors des sessions, selon des modalités d'initiative et de discussion fixées par le règlement de chaque assemblée. À la demande de soixante députés ou de soixante sénateurs, le recours est de droit.

Article 88-7. Par le vote d'une motion adoptée en termes identiques par l'Assemblée nationale et le Sénat, le Parlement peut s'opposer à une modification des règles d'adoption d'actes de l'Union européenne dans les cas prévus, au titre de la révision simplifiée des traités ou de la coopération judiciaire civile, par le traité sur l'Union européenne et le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, tels qu'ils résultent du traité signé à Lisbonne le 13 décembre 2007.

Titre XVI

DE LA RÉVISION

ARTICLE 89. L'initiative de la révision de la Constitution appartient concurremment au Président de la République sur proposition du Premier ministre et aux membres du Parlement.

Le projet ou la proposition de révision doit être examiné dans les conditions de délai fixées au troisième alinéa de l'article 42 et voté par les deux assemblées en termes identiques. La révision est définitive après avoir été approuvée par référendum.

Toutefois, le projet de révision n'est pas présenté au référendum lorsque le Président de la République décide de le soumettre au Parlement convoqué en Congrès ; dans ce cas, le projet de révision n'est approuvé que s'il réunit la majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés. Le bureau du Congrès est celui de l'Assemblée nationale.

Aucune procédure de révision ne peut être engagée ou poursuivie lorsqu'il est porté atteinte à l'intégrité du territoire.

La forme républicaine du Gouvernement ne peut faire l'objet d'une révision.

CHARTRE DE L'ENVIRONNEMENT DE 2004

Le peuple français,

Considérant :

Que les ressources et les équilibres naturels ont conditionné l'émergence de l'humanité ;

Que l'avenir et l'existence même de l'humanité sont indissociables de son milieu naturel ;

Que l'environnement est le patrimoine commun des êtres humains ;

Que l'homme exerce une influence croissante sur les conditions de la vie et sur sa propre évolution ;

Que la diversité biologique, l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés humaines sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ;

Que la préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation ;

Qu'afin d'assurer un développement durable, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins,

Proclame :

ARTICLE 1^{er}. Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

ARTICLE 2. Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.

ARTICLE 3. Toute personne doit, dans les conditions définies par la loi, prévenir les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement ou, à défaut, en limiter les conséquences.

ARTICLE 4. Toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement, dans les conditions définies par la loi.

ARTICLE 5. Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de

précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en oeuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage.

ARTICLE 6. Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

ARTICLE 7. Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

ARTICLE 8. L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente Charte.

ARTICLE 9. La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

ARTICLE 10. La présente Charte inspire l'action européenne et internationale de la France.

PRÉAMBULE DE LA CONSTITUTION DU 27 OCTOBRE 1946

1. Au lendemain de la victoire remportée par les peuples libres sur les régimes qui ont tenté d'asservir et de dégrader la personne humaine, le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés. Il réaffirme solennellement les droits et libertés de l'homme et du citoyen consacrés par la Déclaration des droits de 1789 et les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République.
2. Il proclame, en outre, comme particulièrement nécessaires à notre temps, les principes politiques, économiques et sociaux ci-après :
3. La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme.
4. Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République.
5. Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. Nul ne peut être lésé, dans son travail ou son emploi, en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances.
6. Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix.
7. Le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent.
8. Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises.
9. Tout bien, toute entreprise, dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité.
10. La nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement.
11. Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence.
12. La Nation proclame la solidarité et l'égalité de tous les Français devant les charges qui résultent des calamités nationales.

13. La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État.
14. La République française, fidèle à ses traditions, se conforme aux règles du droit public international. Elle n'entreprendra aucune guerre dans des vues de conquête et n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple.
15. Sous réserve de réciprocité, la France consent aux limitations de souveraineté nécessaires à l'organisation et à la défense de la paix.
16. La France forme avec les peuples d'outre-mer une Union fondée sur l'égalité des droits et des devoirs, sans distinction de race ni de religion.
17. L'Union française est composée de nations et de peuples qui mettent en commun ou coordonnent leurs ressources et leurs efforts pour développer leurs civilisations respectives, accroître leur bien-être et assurer leur sécurité.
18. Fidèle à sa mission traditionnelle, la France entend conduire les peuples dont elle a pris la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires ; écartant tout système de colonisation fondé sur l'arbitraire, elle garantit à tous l'égal accès aux fonctions publiques et l'exercice individuel ou collectif des droits et libertés proclamés ou confirmés ci-dessus.

DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN DU 26 AOÛT 1789

PRÉAMBULE

Les représentants du peuple français, constitués en Assemblée nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les Membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs ; afin que les actes du pouvoir législatif, et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés ; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous.

En conséquence, l'Assemblée nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les droits suivants de l'homme et du citoyen.

ARTICLE PREMIER

Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

II

Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.

III

Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

IV

La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi.

V

La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

VI

La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

VII

Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis ; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi doit obéir à l'instant : il se rend coupable par la résistance.

VIII

La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

IX

Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

X

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

XI

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre à l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.

XII

La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique : cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée.

XIII

Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

XIV

Tous les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

XV

La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

XVI

Toute Société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution.

XVII

La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

Constitution luxembourgeoise

Texte coordonné

(Révision du 12 janvier 1998)

«Chapitre I^{er}.- De l'Etat, de son territoire et du Grand-Duc

Art. 1^{er}.

Le Grand-Duché de Luxembourg est un Etat démocratique, libre, indépendant et indivisible .»

Art. 2.

Les limites et chefs-lieux des arrondissements judiciaires ou administratifs, des cantons et des communes ne peuvent être changés qu'en vertu d'une loi .

Art. 3.

La Couronne du Grand-Duché est héréditaire dans la famille de Nassau, conformément au pacte du 30 juin 1783, à l'art . 71 du traité de Vienne du 9 juin 1815 et à l'art . 1^{er} du traité de Londres du 11 mai 1867 .

Art. 4.

(Révision du 12 janvier 1998)

«La personne du Grand-Duc est inviolable .»

Art. 5.

(Révision du 25 novembre 1983)

«(1) Le Grand-Duc de Luxembourg est majeur à l'âge de dix-huit ans accomplis . Lorsqu'il accède au trône, il prête, aussitôt que possible, en présence de la Chambre des Députés ou d'une députation nommée par elle, le serment suivant:

(2) «Je jure d'observer la Constitution et les lois du Grand-Duché de Luxembourg, de maintenir l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire ainsi que les libertés publiques et individuelles .»»

Art. 6.

Si à la mort du Grand-Duc Son successeur est mineur, la régence est exercée conformément au pacte de famille .

Art. 7.

Si le Grand-Duc se trouve dans l'impossibilité de régner, il est pourvu à la régence comme dans le cas de minorité .

En cas de vacance du Trône, la Chambre pourvoit provisoirement à la régence . - Une nouvelle Chambre, convoquée en nombre double dans le délai de trente jours, pourvoit définitivement à la vacance .

Art. 8.

(Révision du 25 novembre 1983)

«(1) Lors de son entrée en fonctions, le Régent prête le serment suivant:

(2) «Je jure fidélité au Grand-Duc . Je jure d'observer la Constitution et les lois du pays .»»

«Chapitre II.- Des libertés publiques et des droits fondamentaux»¹

Art. 9.

(Révision du 23 octobre 2008)

«La qualité de Luxembourgeois s'acquiert, se conserve et se perd d'après les règles déterminées par la loi .»

(Révision du 23 décembre 1994)

«La présente Constitution et les autres lois relatives aux droits politiques déterminent quelles sont, outre cette qualité, les conditions nécessaires pour l'exercice de ces droits .

Par dérogation à l'alinéa qui précède, la loi peut conférer l'exercice de droits politiques à des non-Luxembourgeois .»

Art. 10. (...) *(abrogé par la révision du 23 octobre 2008)*

(Révision du 29 avril 1999)

«Art. 10bis.

(1) Les Luxembourgeois sont égaux devant la loi .

(2) Ils sont admissibles à tous les emplois publics, civils et militaires; la loi détermine l'admissibilité des non-Luxembourgeois à ces emplois .»

¹ Intitulé ainsi modifié par la révision du 2 juin 1999 .



Art. 11.*(Révision du 29 mars 2007)*

«(1) L'Etat garantit les droits naturels de la personne humaine et de la famille .»

(Révision du 13 juillet 2006)

«(2) Les femmes et les hommes sont égaux en droits et en devoirs .

L'Etat veille à promouvoir activement l'élimination des entraves pouvant exister en matière d'égalité entre femmes et hommes .»

(Révision du 29 mars 2007)

«(3) L'Etat garantit la protection de la vie privée, sauf les exceptions fixées par la loi .

(4) La loi garantit le droit au travail et l'Etat veille à assurer à chaque citoyen l'exercice de ce droit . La loi garantit les libertés syndicales et organise le droit de grève .

(5) La loi règle quant à ses principes la sécurité sociale, la protection de la santé, les droits des travailleurs, la lutte contre la pauvreté et l'intégration sociale des citoyens atteints d'un handicap .

(6) La liberté du commerce et de l'industrie, l'exercice de la profession libérale et du travail agricole sont garantis, sauf les restrictions à établir par la loi .»

(Révision du 19 novembre 2004)

«En matière d'exercice de la profession libérale elle peut accorder à des organes professionnels dotés de la personnalité civile le pouvoir de prendre des règlements .

La loi peut soumettre ces règlements à des procédures d'approbation, d'annulation ou de suspension, sans préjudice des attributions des tribunaux judiciaires ou administratifs .»

*(Révision du 29 mars 2007)***«Art. 11bis.**

L'Etat garantit la protection de l'environnement humain et naturel, en œuvrant à l'établissement d'un équilibre durable entre la conservation de la nature, en particulier sa capacité de renouvellement, et la satisfaction des besoins des générations présentes et futures .

Il promeut la protection et le bien-être des animaux» .

*(Révision du 2 juin 1999)***«Art. 12.**

La liberté individuelle est garantie . - Nul ne peut être poursuivi que dans les cas prévus par la loi et dans la forme qu'elle prescrit . - Nul ne peut être arrêté ou placé que dans les cas prévus par la loi et dans la forme qu'elle prescrit . - Hors le cas de flagrant délit, nul ne peut être arrêté qu'en vertu de l'ordonnance motivée du juge, qui doit être signifiée au moment de l'arrestation, ou au plus tard dans les vingt-quatre heures . - Toute personne doit être informée sans délai des moyens de recours légaux dont elle dispose pour recouvrer sa liberté .»

Art. 13.

Nul ne peut être distrait contre son gré du juge que la loi lui assigne .

Art. 14.

Nulle peine ne peut être établie ni appliquée qu'en vertu de la loi .

Art. 15.

Le domicile est inviolable . Aucune visite domiciliaire ne peut avoir lieu que dans les cas prévus par la loi et dans la forme qu'elle prescrit .

*(Révision du 24 octobre 2007)***«Art. 16.**

Nul ne peut être privé de sa propriété que pour cause d'utilité publique et moyennant juste indemnité, dans les cas et de la manière établis par la loi .»

Art. 17.

La peine de la confiscation des biens ne peut être établie .

*(Révision du 29 avril 1999)***«Art. 18.**

La peine de mort ne peut être établie .»

Art. 19.

La liberté des cultes, celle de leur exercice public, ainsi que la liberté de manifester ses opinions religieuses, sont garanties, sauf la répression des délits commis à l'occasion de l'usage de ces libertés .



Art. 20.

Nul ne peut être contraint de concourir d'une manière quelconque aux actes et aux cérémonies d'un culte ni d'en observer les jours de repos .

Art. 21.

Le mariage civil devra toujours précéder la bénédiction nuptiale .

Art. 22.

L'intervention de l'Etat dans la nomination et l'installation des chefs des cultes, le mode de nomination et de révocation des autres ministres des cultes, la faculté pour les uns et les autres de correspondre avec leurs supérieurs et de publier leurs actes, ainsi que les rapports de l'Eglise avec l'Etat, font l'objet de conventions à soumettre à la Chambre des Députés pour les dispositions qui nécessitent son intervention .

(Révision du 2 juin 1999)

«Art. 23.

L'Etat veille à l'organisation de l'instruction primaire, qui sera obligatoire et gratuite et dont l'accès doit être garanti à toute personne habitant le Grand-Duché . L'assistance médicale et sociale sera réglée par la loi .

Il crée des établissements d'instruction moyenne gratuite et les cours d'enseignement supérieur nécessaires .

La loi détermine les moyens de subvenir à l'instruction publique ainsi que les conditions de surveillance par le Gouvernement et les communes; elle règle pour le surplus tout ce qui est relatif à l'enseignement et prévoit, selon des critères qu'elle détermine, un système d'aides financières en faveur des élèves et étudiants .

Chacun est libre de faire ses études dans le Grand-Duché ou à l'étranger et de fréquenter les universités de son choix, sauf les dispositions de la loi sur les conditions d'admission aux emplois et à l'exercice de certaines professions .»

(Révision du 26 mai 2004)

«Art. 24.

La liberté de manifester ses opinions par la parole en toutes matières, et la liberté de la presse sont garanties, sauf la répression des délits commis à l'occasion de l'exercice de ces libertés . - La censure ne pourra jamais être établie .»

(Révision du 2 juin 1999)

«Art. 25.

La Constitution garantit le droit de s'assembler paisiblement et sans armes, dans le respect des lois qui règlent l'exercice de ce droit, sans pouvoir le soumettre à une autorisation préalable . - Cette disposition ne s'applique pas aux rassemblements en plein air, politiques, religieux ou autres; ces rassemblements restent entièrement soumis aux lois et règlements de police .»

(Révision du 2 juin 1999)

«Art. 26.

La Constitution garantit le droit d'association, dans le respect des lois qui règlent l'exercice de ce droit, sans pouvoir le soumettre à une autorisation préalable .»

Art. 27.

Chacun a le droit d'adresser aux autorités publiques, des pétitions signées par une ou plusieurs personnes . - Les autorités constituées ont seules le droit d'adresser des pétitions en nom collectif .

Art. 28.

Le secret des lettres est inviolable . - La loi détermine quels sont les agents responsables de la violation du secret des lettres confiées à la poste .

La loi réglera la garantie à donner au secret des télégrammes .

Art. 29.

(Révision du 6 mai 1948)

«La loi réglera l'emploi des langues en matière administrative et judiciaire .»

Art. 30.

Nulle autorisation préalable n'est requise pour exercer des poursuites contre les fonctionnaires publics, pour faits de leur administration, sauf ce qui est statué à l'égard des membres du Gouvernement .

Art. 31.

Les fonctionnaires publics, à quelque ordre qu'ils appartiennent, les membres du Gouvernement exceptés, ne peuvent être privés de leurs fonctions, honneurs et pensions que de la manière déterminée par la loi .





Chapitre III.- De la Puissance souveraine

Art. 32.

(Révision du 15 mai 1919)

«(1)¹ La puissance souveraine réside dans la Nation .

Le Grand-Duc l'exerce conformément à la présente Constitution et aux lois du pays .

«(2)¹ «Le Grand-Duc»² n'a d'autres pouvoirs que ceux que lui attribuent formellement la Constitution et les lois particulières portées en vertu de la Constitution même, le tout sans préjudice de l'art . 3 de la présente Constitution . »

(Révision du 19 novembre 2004)

«(3) Dans les matières réservées à la loi par la Constitution, le Grand-Duc ne peut prendre des règlements et arrêtés qu'aux fins, dans les conditions et suivant les modalités spécifiées par la loi .

(4) Toutefois, en cas de crise internationale, le Grand-Duc peut, s'il y a urgence, prendre en toute matière des règlements, même dérogoratoires à des dispositions légales existantes . La durée de validité de ces règlements est limitée à trois mois . »

(Révision du 31 mars 2008)

«Art. 32bis.

Les partis politiques concourent à la formation de la volonté populaire et à l'expression du suffrage universel . Ils expriment le pluralisme démocratique . »

§ 1^{er}. - De la Prérogative du Grand-Duc

Art. 33.

(Révision du 12 janvier 1998)

«Le Grand-Duc est le chef de l'Etat, symbole de son unité et garant de l'indépendance nationale . Il exerce le pouvoir exécutif conformément à la Constitution et aux lois du pays . »

Art. 34.

(Révision du 12 mars 2009)

«Le Grand-Duc promulgue les lois dans les trois mois du vote de la Chambre . »

Art. 35.

Le Grand-Duc nomme aux emplois civils et militaires, conformément à la loi, et sauf les exceptions établies par elle .

Aucune fonction salariée par l'Etat ne peut être créée qu'en vertu d'une disposition législative .

Art. 36.

(Révision du 19 novembre 2004)

«Le Grand-Duc prend les règlements et arrêtés nécessaires pour l'exécution des lois . »

Art. 37.

(Révision du 25 octobre 1956)

«Le Grand-Duc fait les traités . Les traités n'auront d'effet avant d'avoir été approuvés par la loi et publiés dans les formes prévues pour la publication des lois .

Les traités visés au Chapitre III, § 4, art. 49bis, sont approuvés par une loi votée dans les conditions de «l'article 114, alinéa 2»³.

Les traités secrets sont abolis .

Le Grand-Duc fait les règlements et arrêtés nécessaires pour l'exécution des traités dans les formes qui règlent les mesures d'exécution des lois et avec les effets qui s'attachent à ces mesures, sans préjudice des matières qui sont réservées par la Constitution à la loi .

Nulle cession, nul échange, nulle adjonction de territoire ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une loi .

Le Grand-Duc commande la force armée; il déclare la guerre et la cessation de la guerre après y avoir été autorisé par un vote de la Chambre émis dans les conditions de «l'article 114, alinéa 2»⁴ de la Constitution . »

Art. 38.

Le Grand-Duc a le droit de remettre ou de réduire les peines prononcées par les juges, sauf ce qui est statué relativement aux membres du Gouvernement .

Art. 39.

Le Grand-Duc a le droit de battre monnaie en exécution de la loi .

¹ Numérotation introduite par la révision du 19 novembre 2004 .

² Ainsi modifié par la révision du 19 novembre 2004 .

³ Ainsi modifié par la révision du 21 juin 2005 .

⁴ Ainsi modifié par la révision du 21 juin 2005 .

Art. 40.

Le Grand-Duc a le droit de conférer des titres de noblesse, sans pouvoir jamais y attacher aucun privilège .

Art. 41.

Le Grand-Duc confère les ordres civils et militaires, en observant à cet égard ce que la loi prescrit .

Art. 42.

Le Grand-Duc peut se faire représenter par un Prince du sang, qui aura le titre de Lieutenant du Grand-Duc et résidera dans le Grand-Duché .

Ce représentant prêterait serment d'observer la Constitution avant d'exercer ses pouvoirs .

Art. 43.

(Révision du 6 mai 1948)

«La liste civile est fixée à trois cent mille francs-or par an .

Elle peut être changée par la loi au commencement de chaque règne . La loi budgétaire peut allouer chaque année à la Maison Souveraine les sommes nécessaires pour couvrir les frais de représentation .»

Art. 44.

(Révision du 6 mai 1948)

«Le Palais Grand-Ducal à Luxembourg et le Château de Berg sont réservés à l'habitation du Grand-Duc .»

Art. 45.

(Révision du 13 juin 1989)

«Les dispositions du Grand-Duc doivent être contresignées par un membre du Gouvernement responsable .»

§ 2. - De la Législation

Art. 46.

L'assentiment de la Chambre des Députés est requis pour toute loi .

Art. 47.

Le Grand-Duc adresse à la Chambre les propositions ou projets de lois qu'il veut soumettre à son adoption .

La Chambre a le droit de proposer au Grand-Duc des projets de lois .

Art. 48.

L'interprétation des lois par voie d'autorité ne peut avoir lieu que par la loi .

§ 3. - De la Justice

Art. 49.

La justice est rendue au nom du Grand-Duc par les cours et tribunaux .

Les arrêts et jugements sont exécutés au nom du Grand-Duc .

«§ 4. - Des pouvoirs internationaux»¹

(Révision du 25 octobre 1956)

«Art. 49bis.

L'exercice d'attributions réservées par la Constitution aux pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire peut être temporairement dévolu par traité à des institutions de droit international .»

Chapitre IV.- De la Chambre des Députés

Art. 50.

La Chambre des Députés représente le pays . Les députés votent sans en référer à leurs commettants et ne peuvent avoir en vue que les intérêts généraux du Grand-Duché .

Art. 51.

(1) (Révision du 21 mai 1948)

«Le Grand-Duché de Luxembourg est placé sous le régime de la démocratie parlementaire .»

¹ Le §4 a été inséré par la révision du 25 octobre 1956.

(2) (*Révision du 21 mai 1948*)

«L'organisation de la Chambre est réglée par la loi.»

(3) (*Révision du 20 décembre 1988*)

«La Chambre se compose de 60 députés. Une loi votée dans les conditions de «l'article 114, alinéa 2»¹ fixe le nombre des députés à élire dans chacune des circonscriptions.»

(4) (*Révision du 21 mai 1948*)

«L'élection est directe.»

(5) (*Révision du 21 mai 1948*)

«Les députés sont élus sur la base du suffrage universel pur et simple, au scrutin de liste, suivant les règles de la représentation proportionnelle, conformément au principe du plus petit quotient électoral et suivant les règles à déterminer par la loi.»

(6) (*Révision du 18 février 2003*)

«Le pays est divisé en quatre circonscriptions électorales:

- le Sud avec les cantons d'Esch-sur-Alzette et Capellen;
- le Centre avec les cantons de Luxembourg et Mersch;
- le Nord avec les cantons de Diekirch, Redange, Wiltz, Clervaux et Vianden;
- l'Est avec les cantons de Grevenmacher, Remich et Echternach».

(7) (*Révision du 21 mai 1948*)

«Les électeurs pourront être appelés à se prononcer par la voie du référendum dans les cas et sous les conditions à déterminer par la loi.»

Art. 52.

(*Révision du 27 janvier 1972*)

«Pour être électeur, il faut:

- 1° être Luxembourgeois ou Luxembourgeoise;
- 2° jouir des droits civils et politiques;
- 3° être âgé de dix-huit ans accomplis.

Il faut en outre réunir à ces trois qualités celles déterminées par la loi. Aucune condition de cens ne pourra être exigée.»

(*Révision du 18 février 2003*)

«Pour être éligible, il faut:

- 1° être Luxembourgeois ou Luxembourgeoise;
- 2° jouir des droits civils et politiques;
- 3° être âgé de dix-huit ans accomplis;
- 4° être domicilié dans le Grand-Duché».

(*Révision du 27 janvier 1972*)

«Aucune autre condition d'éligibilité ne pourra être requise.»

Art. 53.

(*Révision du 13 juin 1989*)

«Ne peuvent être ni électeurs ni éligibles:

- 1° les condamnés à des peines criminelles;
- 2° ceux qui, en matière correctionnelle, sont privés du droit de vote par condamnation;
- 3° les majeurs en tutelle.

Aucun autre cas d'exclusion ne pourra être prévu.

Le droit de vote peut être rendu par la voie de grâce aux personnes qui l'ont perdu par condamnation pénale.»

Art. 54.

(*Révision du 15 mai 1948*)

«(1) Le mandat de député est incompatible:

- 1° avec les fonctions de membre du Gouvernement;
- 2° avec celles de membre du Conseil d'Etat;
- 3° avec celles de magistrat de l'Ordre judiciaire;
- 4° avec celles de membre de la Cour² des comptes;
- 5° avec celles de commissaire de district;

¹ Ainsi modifié par la révision du 21 juin 2005.

² Le mot «Chambre des comptes» est ainsi remplacé à partir du 1^{er} janvier 2000, en vertu de l'art. 13(2) de la loi du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes.

- 6° avec celles de receveur ou agent comptable de l'Etat;
- 7° avec celles de militaire de carrière en activité de service .

(2) Les fonctionnaires se trouvant dans un cas d'incompatibilité ont le droit d'opter entre le mandat leur confié et leurs fonctions .

(3) Le député qui a été appelé aux fonctions de membre du Gouvernement et qui quitte ces fonctions, est réinscrit de plein droit comme premier suppléant sur la liste sur laquelle il a été élu .

Il en sera de même du député suppléant qui, appelé aux fonctions de membre du Gouvernement, aura renoncé au mandat de député lui échu au cours de ces fonctions .

En cas de concours entre plusieurs ayants droit, la réinscription sera faite dans l'ordre des voix obtenues aux élections .»

Art. 55.

Les incompatibilités prévues par l'article précédent ne font pas obstacle à ce que la loi n'en établisse d'autres dans l'avenir .

Art. 56.

(Révision du 27 juillet 1956)

«Les députés sont élus pour cinq ans .»

Art. 57.

(Révision du 25 novembre 1983)

«(1) La Chambre vérifie les pouvoirs de ses membres et juge les contestations qui s'élèvent à ce sujet .

(2) A leur entrée en fonctions, ils prêtent le serment qui suit:

«Je jure fidélité au Grand-Duc, obéissance à la Constitution et aux lois de l'Etat .»

(3) Ce serment est prêté en séance publique, entre les mains du président de la Chambre .»

Art. 58.

Le député, nommé par le Gouvernement à un emploi salarié qu'il accepte, cesse immédiatement de siéger et ne reprend ses fonctions qu'en vertu d'une nouvelle élection .

Art. 59.

Toutes les lois sont soumises à un second vote, à moins que la Chambre, d'accord avec le Conseil d'Etat, siégeant en séance publique, n'en décide autrement . – Il y aura un intervalle d'au moins trois mois entre les deux votes .

Art. 60.

(Révision du 6 mai 1948)

«A chaque session, la Chambre nomme son président et ses vice-présidents et compose son bureau .»

Art. 61.

Les séances de la Chambre sont publiques, sauf les exceptions à déterminer par le règlement .

Art. 62.

Toute résolution est prise à la majorité absolue des suffrages . En cas de partage de voix, la proposition mise en délibération est rejetée .

La Chambre ne peut prendre de résolution qu'autant que la majorité de ses membres se trouve réunie .

Art. 63. (. . .) *(abrogé par la révision du 26 mai 2004)*

Art. 64.

La Chambre a le droit d'enquête . La loi règle l'exercice de ce droit .

(Révision du 26 mai 2004)

«Art. 65.

La Chambre vote sur l'ensemble de la loi . Ce vote intervient toujours par appel nominal .

A la demande de cinq députés au moins, le vote sur l'ensemble de la loi peut être précédé par un vote portant sur un ou plusieurs articles de la loi .

Le vote par procuration est admis . Nul ne peut toutefois recevoir plus d'une procuration .»

Art. 66.

La Chambre a le droit d'amender et de diviser les articles et les amendements proposés .

Art. 67.

Il est interdit de présenter en personne des pétitions à la Chambre .

La Chambre a le droit de renvoyer aux membres du Gouvernement les pétitions qui lui sont adressées . - Les membres du Gouvernement donneront des explications sur leur contenu, chaque fois que la Chambre le demandera .

La Chambre ne s'occupe d'aucune pétition ayant pour objet des intérêts individuels, à moins qu'elle ne tende au redressement de griefs résultant d'actes illégaux posés par le Gouvernement ou les autorités ou que la décision à intervenir ne soit de la compétence de la Chambre .

(Révision du 1^{er} juin 2006)

«Art. 68.

Aucune action, ni civile, ni pénale, ne peut être dirigée contre un député à l'occasion des opinions et votes émis par lui dans l'exercice de ses fonctions .»

(Révision du 1^{er} juin 2006)

«Art. 69.

A l'exception des cas visés par l'article 68, les députés peuvent être poursuivis en matière pénale, même durant la session .

Cependant, l'arrestation d'un député pendant la durée de la session est, sauf le cas de flagrant délit, soumise à l'autorisation préalable de la Chambre .

L'autorisation de la Chambre n'est pas requise pour l'exécution des peines, même celles privatives de liberté, prononcées à l'encontre d'un député .»

Art. 70.

La Chambre détermine par son règlement le mode suivant lequel elle exerce ses attributions .

Art. 71.

Les séances de la Chambre sont tenues dans le lieu de la résidence de l'administration du Grand-Duché .

Art. 72.

(Révision du 6 mai 1948)

«(1) La Chambre se réunit chaque année en session ordinaire à l'époque fixée par le règlement .

(2) Le Grand-Duc peut convoquer la Chambre extraordinairement; il doit le faire sur la demande d'un tiers des députés .

(3) Toute session est ouverte et close par le Grand-Duc en personne, ou bien en son nom par un fondé de pouvoirs nommé à cet effet .»

Art. 73. (. .) *(abrogé par la révision du 12 janvier 1998)*

Art. 74.

Le Grand-Duc peut dissoudre la Chambre .

Il est procédé à de nouvelles élections dans les trois mois au plus tard de la dissolution .

Art. 75.

(Révision du 6 mai 1948)

«Les membres de la Chambre des Députés toucheront, outre leurs frais de déplacement, une indemnité, dont le montant et les conditions sont fixés par la loi .»

Chapitre V.- Du Gouvernement du Grand-Duché

Art. 76.

Le Grand-Duc règle l'organisation de son Gouvernement, lequel est composé de trois membres au moins .

(Révision du 19 novembre 2004)

«Dans l'exercice du pouvoir lui attribué par les articles 36 et 37, alinéa 4 de la Constitution, le Grand-Duc peut, dans les cas qu'il détermine, charger les membres de son Gouvernement de prendre des mesures d'exécution .»

Art. 77.

Le Grand-Duc nomme et révoque les membres du Gouvernement .

Art. 78.

Les membres du Gouvernement sont responsables .

Art. 79.

Il n'y a entre les membres du Gouvernement et le Grand-Duc aucune autorité intermédiaire .

Art. 80.

(Révision du 12 janvier 1998)

«Les membres du Gouvernement ont entrée dans la Chambre et doivent être entendus quand ils le demandent .

La Chambre peut demander leur présence .»

Art. 81.

En aucun cas, l'ordre verbal ou écrit du Grand-Duc ne peut soustraire un membre du Gouvernement à la responsabilité .

Art. 82.

La Chambre a le droit d'accuser les membres du Gouvernement . - Une loi déterminera les cas de responsabilités, les peines à infliger et le mode de procéder, soit sur l'accusation admise par la Chambre, soit sur la poursuite des parties lésées .

Art. 83.

Le Grand-Duc ne peut faire grâce au membre du Gouvernement condamné que sur la demande de la Chambre .

«Chapitre Vbis.- Du Conseil d'Etat»¹

(Révision du 12 juillet 1996)

«Art. 83bis.

Le Conseil d'Etat est appelé à donner son avis sur les projets et propositions de loi et les amendements qui pourraient y être proposés, ainsi que sur toutes autres questions qui lui seront déférées par le Gouvernement ou par les lois . Sur les articles votés par la Chambre conformément à l'article 65, il émet son avis dans le délai fixé par la loi .

L'organisation du Conseil d'Etat et la manière d'exercer ses attributions sont réglées par la loi .»

Chapitre VI.- De la Justice**Art. 84.**

Les contestations qui ont pour objet des droits civils sont exclusivement du ressort des tribunaux .

Art. 85.

Les contestations qui ont pour objet des droits politiques sont du ressort des tribunaux, sauf les exceptions établies par la loi .

Art. 86.

Nul tribunal, nulle juridiction contentieuse ne peuvent être établis qu'en vertu d'une loi . Il ne peut être créé de commissions ni de tribunaux extraordinaires, sous quelque dénomination que ce soit .

Art. 87.

Il est pourvu par une loi à l'organisation d'une Cour supérieure de justice .

Art. 88.

Les audiences des tribunaux sont publiques, à moins que cette publicité ne soit dangereuse pour l'ordre ou les mœurs, et, dans ce cas, le tribunal le déclare par un jugement .

Art. 89.

Tout jugement est motivé . Il est prononcé en audience publique .

Art. 90.

Les juges de paix et les juges des tribunaux sont directement nommés par le Grand-Duc . - Les conseillers de la Cour et les présidents et vice-présidents des tribunaux d'arrondissement sont nommés par le Grand-Duc, sur l'avis de la Cour supérieure de justice .

Art. 91.

(Révision du 20 avril 1989) «Les juges de paix, les juges des tribunaux d'arrondissement et les conseillers de la Cour sont inamovibles .» - Aucun d'eux ne peut être privé de sa place ni être suspendu que par un jugement . - Le déplacement d'un de ces juges ne peut avoir lieu que par une nomination nouvelle et de son consentement .

Toutefois, en cas d'infirmité ou d'inconduite, il peut être suspendu, révoqué ou déplacé, suivant les conditions déterminées par la loi .

Art. 92.

Les traitements des membres de l'ordre judiciaire sont fixés par la loi .

Art. 93.

Sauf les cas d'exception prévus par la loi, aucun juge ne peut accepter du Gouvernement des fonctions salariées, à moins qu'il ne les exerce gratuitement, sans préjudice toutefois aux cas d'incompatibilité déterminés par la loi .

¹ Chapitre introduit par la révision du 12 juillet 1996 .

Art. 94.

Des lois particulières règlent l'organisation des tribunaux militaires, leurs attributions, les droits et obligations des membres de ces tribunaux, et la durée de leurs fonctions .

(Révision du 19 juin 1989)

«La loi règle aussi l'organisation des juridictions du travail et des juridictions en matière d'assurances sociales, leurs attributions, le mode de nomination de leurs membres et la durée des fonctions de ces derniers .»

Art. 95.

Les cours et tribunaux n'appliquent les arrêtés et règlements généraux et locaux qu'autant qu'ils sont conformes aux lois . - La Cour supérieure de justice réglera les conflits d'attribution d'après le mode déterminé par la loi .

(Révision du 12 juillet 1996)

«Art. 95bis.

(1) Le contentieux administratif est du ressort du tribunal administratif et de la Cour administrative . Ces juridictions connaissent du contentieux fiscal dans les cas et sous les conditions à déterminer par la loi .

(2) La loi peut créer d'autres juridictions administratives .

(3) La Cour administrative constitue la juridiction suprême de l'ordre administratif .

(4) Les attributions et l'organisation des juridictions administratives sont réglées par la loi .

(5) Les magistrats de la Cour administrative et du tribunal administratif sont nommés par le Grand-Duc . La nomination des membres de la Cour administrative ainsi que des président et vice-présidents du tribunal administratif se fait, sauf en ce qui concerne les premières nominations, sur avis de la Cour administrative .

(6) Les dispositions des articles 91, 92 et 93 sont applicables aux membres de la Cour administrative et du tribunal administratif .»

(Révision du 12 juillet 1996)

«Art. 95ter.

(1) La Cour Constitutionnelle statue, par voie d'arrêt, sur la conformité des lois à la Constitution .

(2) La Cour Constitutionnelle est saisie, à titre préjudiciel, suivant les modalités à déterminer par la loi, par toute juridiction pour statuer sur la conformité des lois, à l'exception des lois portant approbation de traités, à la Constitution .

(3) La Cour Constitutionnelle est composée du Président de la Cour Supérieure de Justice, du Président de la Cour administrative, de deux conseillers à la Cour de Cassation et de cinq magistrats nommés par le Grand-Duc, sur l'avis conjoint de la Cour Supérieure de Justice et de la Cour administrative . Les dispositions des articles 91, 92 et 93 leur sont applicables . La Cour Constitutionnelle comprend une chambre siégeant au nombre de cinq magistrats .

(4) L'organisation de la Cour Constitutionnelle et la manière d'exercer ses attributions sont réglées par la loi .»

Chapitre VII.- De la Force publique**Art. 96.**

Tout ce qui concerne la force armée est réglé par la loi .

Art. 97.

(Révision du 13 juin 1989)

«L'organisation et les attributions des forces de l'ordre font l'objet d'une loi .»

Art. 98.

Il peut être formé une garde civique, dont l'organisation est réglée par la loi .

Chapitre VIII.- Des Finances**Art. 99.**

Aucun impôt au profit de l'Etat ne peut être établi que par une loi . - Aucun emprunt à charge de l'Etat ne peut être contracté sans l'assentiment de la Chambre . - *(Révision du 16 juin 1989)* «Aucune propriété immobilière de l'Etat ne peut être aliénée si l'aliénation n'en est autorisée par une loi spéciale . Toutefois une loi générale peut déterminer un seuil en dessous duquel une autorisation spéciale de la Chambre n'est pas requise . - Toute acquisition par l'Etat d'une propriété immobilière importante, toute réalisation au profit de l'Etat d'un grand projet d'infrastructure ou d'un bâtiment considérable, tout engagement financier important de l'Etat doivent être autorisés par une loi spéciale . Une loi générale détermine les seuils à partir desquels cette autorisation est requise .»¹

1 Voir loi du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, **art. 80** (Mém. A - 68 du 11 juin 1999, p. 1448; doc. parl. 4100) .

- Aucune charge grevant le budget de l'Etat pour plus d'un exercice ne peut être établie que par une loi spéciale . - Aucune charge, aucune imposition communale ne peut être établie que du consentement du conseil communal . - La loi détermine les exceptions dont l'expérience démontrera les nécessités relativement aux impositions communales .

Art. 100.

Les impôts au profit de l'Etat sont votés annuellement . - Les lois qui les établissent n'ont de force que pour un an, si elles ne sont renouvelées .

Art. 101.

Il ne peut être établi de privilège en matière d'impôts . Nulle exemption ou modération ne peut être établie que par une loi .

Art. 102.

Hors les cas formellement exceptés par la loi, aucune rétribution ne peut être exigée des citoyens ou des établissements publics qu'à titre d'impôts au profit de l'Etat ou de la commune .

Art. 103.

Aucune pension, aucun traitement d'attente, aucune gratification à la charge du trésor ne peuvent être accordés qu'en vertu de la loi .

Art. 104.

Chaque année la Chambre arrête la loi des comptes et vote le budget . - Toutes les recettes et dépenses de l'Etat doivent être portées au budget et dans les comptes .

(Révision du 2 juin 1999)

«Art. 105.

(1) Une Cour des comptes est chargée du contrôle de la gestion financière des organes, administrations et services de l'Etat; la loi peut lui confier d'autres missions de contrôle de gestion financière des deniers publics .

(2) Les attributions et l'organisation de la Cour des comptes ainsi que les modalités de son contrôle et les relations avec la Chambre des Députés sont déterminées par la loi .

(3) Les membres de la Cour des comptes sont nommés par le Grand-Duc sur proposition de la Chambre des Députés .

(4) Le compte général de l'Etat est soumis à la Chambre des Députés, accompagné des observations de la Cour des comptes .»

Art. 106.

Les traitements et pensions des ministres des cultes sont à charge de l'Etat et réglés par la loi .

Chapitre IX.- Des Communes

Art. 107.

(Révision du 13 juin 1979)

«(1) Les communes forment des collectivités autonomes, à base territoriale, possédant la personnalité juridique et gérant par leurs organes leur patrimoine et leurs intérêts propres .»

(Révision du 23 décembre 1994)

«(2) Il y a dans chaque commune un conseil communal élu directement par les habitants de la commune; les conditions pour être électeur ou éligible sont réglées par la loi .»

(Révision du 13 juin 1979)

«(3) Le conseil établit annuellement le budget de la commune et en arrête les comptes . Il fait les règlements communaux, sauf les cas d'urgence . Il peut établir des impositions communales, sous l'approbation du Grand-Duc . Le Grand-Duc a le droit de dissoudre le conseil .»

(Révision du 23 décembre 1994)

«(4) La commune est administrée sous l'autorité du collège des bourgmestre et échevins, dont les membres doivent être choisis parmi les conseillers communaux . Les conditions de nationalité que doivent remplir les membres du collège des bourgmestre et échevins sont déterminées par une loi votée dans les conditions de «l'article 114, alinéa 2»¹ de la Constitution .»

(Révision du 13 juin 1979)

«(5) La loi règle la composition, l'organisation et les attributions des organes de la commune . Elle établit le statut des fonctionnaires communaux . La commune participe à la mise en oeuvre de l'enseignement de la manière fixée par la loi .

(6) La loi règle la surveillance de la gestion communale . Elle peut soumettre certains actes des organes communaux à l'approbation de l'autorité de surveillance et même en prévoir l'annulation ou la suspension en cas d'illégalité ou d'incompatibilité avec l'intérêt général, sans préjudice des attributions des tribunaux judiciaires ou administratifs .»

¹ Ainsi modifié par la révision du 21 juin 2005 .

Art. 108.

La rédaction des actes de l'état civil et la tenue des registres sont exclusivement dans les attributions des autorités communales .

«Chapitre X.- Des Etablissements publics»¹

(Révision du 19 novembre 2004)

«Art. 108bis.

La loi peut créer des établissements publics, dotés de la personnalité civile, dont elle détermine l'organisation et l'objet . Dans la limite de leur spécialité le pouvoir de prendre des règlements peut leur être accordé par la loi qui peut en outre soumettre ces règlements à l'approbation de l'autorité de tutelle ou même en prévoir l'annulation ou la suspension en cas d'illégalité, sans préjudice des attributions des tribunaux judiciaires ou administratifs .»

«Chapitre XI.»²- Dispositions générales**Art. 109.**

La ville de Luxembourg est la capitale du Grand-Duché et le siège du Gouvernement . - Le siège du Gouvernement ne peut être déplacé que momentanément pour des raisons graves .

Art. 110.

(Révision du 25 novembre 1983)

«(1) Aucun serment ne peut être imposé qu'en vertu de la loi; elle en détermine la formule .

(2) Tous les fonctionnaires publics civils, avant d'entrer en fonctions, prêtent le serment suivant:

«Je jure fidélité au Grand-Duc, obéissance à la Constitution et aux lois de l'Etat . Je promets de remplir mes fonctions avec intégrité, exactitude et impartialité .»»

Art. 111.

Tout étranger qui se trouve sur le territoire du Grand-Duché, jouit de la protection accordée aux personnes et aux biens, sauf les exceptions établies par la loi .

Art. 112.

Aucune loi, aucun arrêté ou règlement d'administration générale ou communale n'est obligatoire qu'après avoir été publié dans la forme déterminée par la loi .

Art. 113.

Aucune disposition de la Constitution ne peut être suspendue .

(Révision du 19 décembre 2003)

«Art. 114.

Toute révision de la Constitution doit être adoptée dans les mêmes termes par la Chambre des députés en deux votes successifs, séparés par un intervalle d'au moins trois mois .

Nulle révision ne sera adoptée si elle ne réunit au moins les deux tiers des suffrages des membres de la Chambre, les votes par procuration n'étant pas admis .

Le texte adopté en première lecture par la Chambre des députés est soumis à un référendum, qui se substitue au second vote de la Chambre, si dans les deux mois suivant le premier vote demande en est faite soit par plus d'un quart des membres de la Chambre, soit par vingt-cinq mille électeurs inscrits sur les listes électorales pour les élections législatives . La révision n'est adoptée que si elle recueille la majorité des suffrages valablement exprimés . La loi règle les modalités d'organisation du référendum .»

Art. 115.

(Révision du 12 janvier 1998)

«Pendant une régence, aucun changement ne peut être apporté à la Constitution en ce qui concerne les prérogatives constitutionnelles du Grand-Duc, son statut ainsi que l'ordre de succession .»

¹ Chapitre introduit par la révision du 19 novembre 2004 .

² Numérotation du chapitre ainsi modifiée par la révision du 19 novembre 2004 .

«Chapitre XII.»¹- Dispositions transitoires et supplémentaires**Art. 116.**

Jusqu'à ce qu'il y soit pourvu par une loi, la Chambre des Députés aura un pouvoir discrétionnaire pour accuser un membre du Gouvernement, et la Cour supérieure, en assemblée générale, le jugera, en caractérisant le délit et en déterminant la peine . - Néanmoins, la peine ne pourra excéder celle de la réclusion, sans préjudice des cas expressément prévus par les lois pénales .

(...) *(alinéa 2 abrogé par la révision du 13 juin 1979)*

Art. 117.

A compter du jour où la Constitution sera exécutoire, toutes les lois, tous les décrets, arrêtés, règlements et autres actes qui y sont contraires, sont abrogés .

(Révision du 8 août 2000)

«Art. 118.

Les dispositions de la Constitution ne font pas obstacle à l'approbation du Statut de la Cour Pénale Internationale, fait à Rome, le 17 juillet 1998, et à l'exécution des obligations en découlant dans les conditions prévues par ledit Statut .»

Art. 119.

En attendant la conclusion des conventions prévues à l'art . 22, les dispositions actuelles relatives aux cultes restent en vigueur .

Art. 120.

Jusqu'à la promulgation des lois et règlements prévus par la Constitution, les lois et règlements en vigueur continuent à être appliqués .

Art. 121. (...) *(abrogé par la révision du 31 mars 1989)*

1 Numérotation du chapitre ainsi modifiée par la révision du 19 novembre 2004 .

JURISPRUDENCE

1. Constitution - Cour constitutionnelle - arrêt - non-conformité de la loi à la Constitution - effet - juridiction de renvoi - obligation de se conformer

En cas d'arrêt de la Cour constitutionnelle retenant la non-conformité d'une loi à la Constitution, la juridiction qui a posé la question préjudicielle est tenue de se conformer à l'arrêt rendu par la Cour en ce sens qu'elle est appelée à ne pas appliquer la loi jugée non conforme à la Constitution.

CA 30-1-07 (20688C)

2. Constitution - Cour constitutionnelle - déclaration de non-conformité d'une loi à la Constitution - effet relatif élargi - loi du 27 juillet 1997 art. 6, 14 al. 2 et 15 al. 2

La déclaration de non-conformité d'une loi à la Constitution a un effet relatif élargi en ce sens que, d'un côté, l'arrêt de la Cour constitutionnelle s'impose à la juridiction qui a posé la question préjudicielle, ainsi qu'à toutes les autres juridictions appelées à statuer dans la même affaire suivant l'article 15, alinéa 2 de la loi du 27 juillet 1997, et que, d'un autre côté, suivant son article 6, une juridiction est dispensée de saisir la Cour constitutionnelle lorsqu'elle estime que la Cour constitutionnelle a déjà statué sur une question ayant le même objet, tandis que tous les arrêts de la Cour constitutionnelle sont publiés au Mémorial A, recueil de législation, en application de l'article 14 alinéa 2 de la même loi.

CA 30-1-07 (20688C); CA 6-5-08 (23988C); TA 7- 7-10 (26168); TA 16-3-11 (26626)

Article 2

Il appartient au Gouvernement de statuer sur les contestations relatives aux délimitations de deux sections. (art. 8 du décret du 17/20 avril 1790)

L'art. 2 de la Constitution qui dit que les limites des chefs-lieux des arrondissements judiciaires ou administratifs, des cantons et des communes ne peuvent être changées qu'en vertu d'une loi, ne s'applique ni à la création des sections, ni à leur délimitation.

Aucune disposition légale ne prescrit des formalités spéciales à suivre pour parvenir à la délimitation ou à la reconnaissance des limites existantes des sections.

Cette délimitation constitue un acte de pure administration; les réclamations des intéressés ne lui impriment pas le caractère d'une matière contentieuse, de sorte que les formalités prescrites en cette matière ne sont pas applicables; il en est ainsi notamment de celles prévues à l'art. 106 de la loi communale de 1843.

Conseil d'Etat, 29 mars 1890, Sections de Schieren et Birtrange, Pas. 2, p. 579

Article 10bis

Voir note Kinsch in pasicrisie 1-2/2008

Critères d'appréciation de l'égalité devant la loi

1. Egalité devant la loi - Egalité devant les charges publiques – Application particulière du principe d'égalité devant la loi - Const., art. 10 bis (1)

L'égalité devant les charges publiques est une application particulière du principe d'égalité devant la loi formulé à l'article 10 bis (1) de la Constitution.

Cour Constitutionnelle, Arrêt 9/00 du 5 mai 2000, Mém. A- 40 du 30 mai 2000, p. 948

2. Egalité devant la loi - Violation - Condition - Discrimination – Catégories de personnes victimes d'une discrimination se trouvant dans une situation comparable - Const., art. 10 bis (1)

La mise en oeuvre de la règle constitutionnelle d'égalité suppose que les catégories de personnes entre lesquelles une discrimination est alléguée se trouvent dans une situation comparable au regard de la mesure critiquée.

Cour Constitutionnelle, Arrêt 9/00 du 5 mai 2000, Mém. A- 40 du 30 mai 2000, p. 948

3. Dans le même sens:

Constitution - principe de l'égalité devant la loi - analyse à deux degrés - comparabilité des catégories de personnes visés - justification objective de la différenciation des deux catégories de personnes - Constitution article 10bis (1)

Le principe constitutionnel d'égalité devant la loi édicté par l'article 10bis (1) de la Constitution appelle une analyse à deux degrés: dans un premier stade, il y a lieu, de façon préalable, de vérifier la comparabilité des deux catégories de personnes par rapport auxquelles le principe est invoqué. Ce n'est que si cette comparabilité est vérifiée que, dans un deuxième stade, la juridiction saisie analyse si la différenciation qui existe par hypothèse entre ces deux catégories de personnes est objectivement justifiée ou non.

CA 5-5-09 (24618C); réformation de TA 4-6-08 (23593); CA 9-7-09 (25495C); CA 1-12-09 (25916C); CA 11-5-10 (26426C)

4. Egalité devant la loi - Violation - Admissibilité - Condition – Différence instituée procédant de disparités objectives, étant rationnellement justifiée, adéquate

et proportionnée à son but - Rôle du juge constitutionnel - Recherche de l'objectif de la loi - Const., art. 10 bis (1)

Le législateur peut, sans violer le principe constitutionnel de l'égalité, soumettre certaines catégories de personnes à des régimes légaux différents à condition que la différence instituée procède de disparités objectives, qu'elle soit rationnellement justifiée, adéquate et proportionnée à son but. En cas d'inégalité créée par la loi entre des catégories de personnes, il appartient au juge constitutionnel de rechercher l'objectif de la loi incriminée. Il lui incombe, à défaut de justification suffisamment exprimée dans les travaux préparatoires, de reconstituer le but expliquant la démarche du législateur pour, une fois l'objectif ainsi circonscrit, examiner s'il justifie la différence législative instituée au regard des exigences de rationalité, d'adéquation et de proportionnalité.

Cour Constitutionnelle, Arrêt 9/00 du 5 mai 2000, Mém. A- 40 du 30 mai 2000, p. 948

5. Constitution - principe de l'égalité devant la loi - portée - Const., art. 11

Le principe constitutionnel de l'égalité devant la loi, applicable à tout individu touché par la loi luxembourgeoise si les droits de la personnalité, et par extension des droits extra-patrimoniaux sont concernés, ne s'entend pas dans un sens absolu, mais requiert que tous ceux qui se trouvent dans la même situation de fait et de droit soient traités de la même façon - TA 12-1-99 (10800); TA 22-3-2000 (11351); TA 23-10-02 (14663); TA 17-3-03 (15379); TA 2-2-04 (16653); TA 28-11-05 (19639 et 19683); TA 7-2-07 (21173, c. 2-10-07, 22709C); CA 16-10-08 (24414C); TA 17-12-08 (24507, c. 14-7-09, 25326C); TA 30-10-2009 (25267); TA 03-11-2011 (27517) - Le principe d'égalité de traitement est compris comme interdisant le traitement de manière différente des situations similaires, à moins que la différenciation soit objectivement justifiée. Il appartient par conséquent aux pouvoirs publics, tant au niveau national qu'au niveau communal, de traiter de la même façon tous ceux qui se trouvent dans la même situation de fait et de droit. Par ailleurs, lesdits pouvoirs publics peuvent, sans violer le principe de l'égalité, soumettre certaines catégories de personnes à des régimes légaux différents, à condition que les différences instituées procèdent de disparités objectives, qu'elles soient rationnellement justifiées, adéquates et proportionnées à leur but

TA 6-12-2000 (10019¹); TA 10-7-02 (14378, confirmé par arrêt du 26-11-02, 15233C); TA 5-11-03 (16243); TA 2-2-04 (16191); TA 28-11-05 (19639 et 19683); TA 7-5-07 (22010 et 22011); TA 21-5-07 (22205, c. 6-12-07, 23150C); CA 8-1-09 (24794C); CA 5-5-09 (24618C2); CA 9-7-09 (25495C); CA 1- 12-09 (25916C); TA 25-3-10 (26048, c. 9-11-10, 26887C); CA 11-5-10 (26426C); TA 19-06-2012 (29118) dans le même sens: Constitution - principe de l'égalité devant l'impôt - portée - Const., art. 11 - TA 1-7-99 (10868); TA 29-10-08 (24134); TA 03-11-2011 (27517)

6. Egalité devant la loi - Champ d'application - personnes morales

Si, historiquement, la Constitution luxembourgeoise a entendu viser sous le terme de «Luxembourgeois» les seules personnes physiques, force est actuellement à la Cour de retenir à partir du libellé non distinctif opéré et de l'évolution allant dans le sens de la création de moult personnes morales sur base des différentes lois les prévoyant, que le même terme est appelé à englober tant les Luxembourgeois, personnes physiques, que les personnes morales de droit luxembourgeois.

La possibilité d'invocation de cette disposition constitutionnelle se trouve encore conditionnée non seulement par l'existence même de la personnalité juridique dans le chef du groupement considéré, mais encore par son opposabilité aux tiers, exigence non vérifiée en l'état actuel des données soumises à la Cour.

CA 1-2-2007, 21364C

Dans le même sens: CA 10/07/2012, 30145C

7. Constitution - principe de l'égalité devant la loi - deux catégories de personnes déclarées comparables - différenciation non objectivement justifiée - conséquences - Constitution art. 10bis (1)

Le principe constitutionnel d'égalité devant la loi issu de l'article 10bis (1) de la Constitution emporte dès lors que si deux catégories de personnes sont jugées, dans un premier stade, suffisamment comparables et que la différenciation est jugée ne pas être objectivement justifiée, les régimes des deux catégories sont à mettre sur un pied d'égalité suivant l'une des trois branches s'imposant alors d'un point de vue de la logique juridique.

CA 5-5-09 (24618C2); CA 1-12-09 (25916C); CA 17-12-09 (25839C)

8. Constitution - principe de l'égalité devant la loi - moyen précis

Le demandeur se contente de faire état de manière générale de ce que «les dispositions de la loi du 16 avril 1979» établiraient une différence de traitement entre les fonctionnaires de la force publique et les autres fonctionnaires. Or, force est au tribunal de rappeler qu'un moyen non autrement développé est à écarter. Tel est le cas d'un moyen non assorti de la précision requise par rapport aux dis-

¹ Non réformé sur ce point par arrêt du 5-7-01, 12777C.

positions légales concrètement visées. Il ne suffit dès lors pas d'invoquer d'une manière générale une violation de l'article 10bis de la Constitution, mais encore faut-il que le demandeur, pour pouvoir aboutir utilement dans son moyen, indique concrètement quelle disposition concrète de la loi il estime être contraire à l'article 10bis, précité, et qu'il indique concrètement l'incidence de cette contrariété sur la décision faisant l'objet du recours.

TA 20/07/2011, 27569

Conformité

9. Egalité devant la loi - Divorce par consentement mutuel et divorce pour cause déterminée - Situation comparable (non) - Const., art. 10 bis (1)

Le divorce par consentement mutuel et le divorce pour cause déterminée, bien que tendant vers la même fin, constituent des institutions juridiques distinctes qui suivent des régimes spécifiques [:] le régime du divorce par consentement mutuel, nonobstant l'entorse y apportée par la loi du 15 mars 1993, est de nature essentiellement consensuelle et gracieuse, tandis que celui du divorce pour cause déterminée est de nature essentiellement judiciaire et contentieuse. Les époux ont la liberté de choix entre l'une ou l'autre des deux institutions légales et que la question du secours alimentaire est fonction de l'institution choisie. Les époux qui ont opté pour l'une des institutions et ceux qui ont opté pour l'autre ne sont pas dans une situation comparable. Il s'ensuit que les discriminations visées dans les deux questions préjudicielles réunies ne violent pas l'article 10bis alinéa 1^{er} de la Constitution.

Cour Constitutionnelle, Arrêt 13/02 du 17 mai 2002, Mémorial A - 60 du 13 juin 2002, p. 1522

10. Egalité devant la loi - Article 115 du Code des assurances sociales (pour autant qu'il se rapporte aux victimes directes visées par les articles 85, 86 et 90 du Code des assurances sociales) - Conformité à l'article 10 (bis) 1 de la Constitution (oui)

L'assurance contre les accidents, dont le but principal est d'assurer la subsistance de la victime d'un accident de travail et celle de sa famille, garantit aux bénéficiaires une indemnisation forfaitaire tout en les excluant du droit d'agir en réparation de leur préjudice selon le droit commun. Le critère de distinction entre les personnes visées aux articles 85, 86 et 90 du Code des assurances sociales¹ victimes d'accidents de travail d'une part et les victimes d'accidents de droit commun d'autre part est objectif et pertinent par rapport au système d'indemnisation en matière d'accidents professionnels. La limitation du droit d'agir prévue par l'article 115 du Code des assurances sociales² s'explique par une réglementation s'écartant du droit commun basée non plus sur la notion de faute, mais sur celle de risque professionnel et sur une répartition de ce risque entre l'employeur et la victime de l'accident de travail, l'assuré bénéficiant des prestations statutaires de l'Association d'Assurance contre les Accidents même en l'absence de responsabilité dans le chef de l'auteur de l'accident³ et même en cas de faute dans son chef. Cette limitation permet le fonctionnement même du système d'indemnisation forfaitaire et automatique et contribue au maintien de la paix sociale dans les entreprises, que ce soit dans les relations entre travailleurs et assimilés ou, le cas échéant, dans les relations entre ces mêmes personnes et leurs employeurs. Cette différence de traitement est rationnellement justifiée. La limitation du droit d'agir qui constitue la contribution de l'assuré victime au fonctionnement de ce système d'indemnisation est adéquate. De même il existe un rapport raisonnable de proportionnalité entre les objectifs poursuivis et la différenciation établie, les victimes d'accidents de travail étant indemnisées en dehors de toute considération de faute et dispensées de rapporter la preuve de la responsabilité de l'auteur de l'accident, ceci d'autant plus que la limitation ne s'applique pas au cas où un jugement pénal constate une faute intentionnelle dans le chef de cet auteur. Il en résulte que, pour autant qu'il se rapporte aux victimes directes visées par les articles 85, 86 et 90 du Code des assurances sociales, l'article 115 du même code n'est pas contraire à l'article 10bis (1) de la Constitution.

Cour Constitutionnelle, Arrêt 20/04 du 20 mai 2004, Mém. A - 94 du 18 juin 2004, p. 1562

11. Egalité devant la loi - Article 115 du Code des assurances sociales à l'article 10 (bis) 1 de la Constitution - Institution d'un droit de recours de la victime d'un accident de travail un régime différent de celui régissant le droit de recours de l'Association d'Assurance contre les Accidents - Conformité à l'article 10 (bis) 1 (oui)

L'Association d'Assurance contre les Accidents, à laquelle revient aux termes de l'article 116 du Code des assurances sociales³ un droit de recours contre les personnes déclarées par un jugement pénal coupables d'avoir provoqué l'accident, et les victimes d'accidents de travail ne sont pas dans une situation comparable. Elles constituent des entités différentes et les dispositions qui leur sont applicables ne tendent pas à la même fin. En instituant dès lors quant aux victimes de ces accidents un régime différent de celui régissant les droits de l'Association d'Assurance

contre les Accidents, l'article 115 du Code des assurances sociales ne contrevient pas à l'article 10 bis de la Constitution.

Cour Constitutionnelle, Arrêt 20/04 du 20 mai 2004, Mém. A - 94 du 18 juin 2004, p. 1562

12. Egalité devant la loi - Loi du 31 mai 1999 portant création d'un corps de police grand-ducale et d'une inspection générale de la police - intégration des commissaires-enquêteurs dans le cadre supérieur de la Police - Absence de conditions lésionnaires susceptibles de constituer une inégalité contraire à l'art. 10 bis (1)

Si la loi du 31 mai 1999 portant création d'un corps de police grand-ducale et d'une inspection générale de la police a institué à l'égard des anciens commissaires-enquêteurs un régime différent des autres membres du cadre supérieur de la police grand-ducale, cette diversité, du fait de ne pas être dans le cadre du présent litige lésionnaire par rapport au statut de comparaison, n'est pas de nature à constituer la condition préalable d'un grief nécessaire à l'existence d'une inégalité susceptible de violation de l'article 10 bis (1) de la Constitution.

Cour Constitutionnelle, Arrêt 27/05 du 14 octobre 2005, Mém. A - 178 du 31 oct. 2005, p. 2936

13. Egalité devant la loi - article 189 du Code de commerce - non-commerçant - délai de prescription - conformité avec l'article 10bis (1)

Dans l'optique de la juridiction de renvoi le salarié est un non-commerçant au sens de l'article 189 du code de commerce.

Le non-commerçant engagé dans un contrat à caractère mixte, de nature civile dans son chef, et commerciale dans celui du commerçant, se trouve dans une situation comparable à celle du non-commerçant lié par un contrat purement civil.

Les non-commerçants bénéficient entre eux, en principe, de la prescription trentenaire pour faire valoir leur créance civile, tandis que les non-commerçants liés par un contrat mixte sont seulement autorisés à poursuivre leurs droits en justice dans un délai de dix ans.

Cette différence de traitement est adéquate et justifiée, car, pour autant que le rapport d'obligation est né «à l'occasion du commerce» le souci de la sécurité juridique commande que le contentieux relatif aux actes mixtes soit, d'un côté comme de l'autre, vidé avec la même rapidité que celui relatif aux actes de commerce proprement dits; que cette différence de traitement est encore proportionnée par rapport à la finalité de la loi de mettre la susdite prescription en conformité avec la durée de conservation des livres de commerce.

Cour Constitutionnelle, Arrêt 39/07 du 30 mars 2007, Mém. A - 56 du 13 avril 2007, p. 1174

14. Articles 5, alinéa 3 et 10 alinéa 3 de la loi modifiée du 19 janvier 2004 - modifications de constructions érigées dans la «zone verte» d'une commune subordonnées à autorisation du Ministre et à une affectation conforme à la loi - conformité à l'article 10bis alinéa 1, 11 alinéa 6, 11 bis et 16

La situation de propriétaires de terrains situés respectivement en zone verte et dans une zone non soumise aux mêmes restrictions est comparable en ce que les uns et les autres exercent sur ceux-ci tous les attributs de la propriété, y compris le droit d'y ériger des constructions, sauf les restrictions à y apporter par la loi; l'objectivité de la disparité entre les situations des propriétaires réside dans le fait que les immeubles admis en zone verte le sont en vertu de dispositions légales qui permettent leur classement d'après des critères préétablis; la distinction est rationnellement justifiée en ce que les constructions permises en zone verte se rapportent à des activités qui ne peuvent s'exercer par essence qu'en milieu naturel ou sont d'utilité publique; elle est adéquate et proportionnée à son but puisqu'elle tend à préserver l'environnement naturel, dont l'article 11bis de la Constitution assure la protection, moyennant des restrictions qui ne sont pas démesurées; les articles 5, alinéa 3 et 10, alinéa 3 combinés de la loi modifiée du 19 janvier 2004 ne sont pas contraires à l'article 10bis, paragraphe 1^{er} de la Constitution

Cour Constitutionnelle, Arrêt 46/08 du 26 septembre 2008, Mém. A - 154 du 15 octobre 2008, p. 2196

15. Article L.521-11 paragraphe 4 du Code du travail - Femme enceinte - notion de chômeur indemnisé particulièrement difficile à placer - notion de considérations inhérentes à la personne - conformité aux articles 10bis, 11(2) et 111 de la Constitution

Tous les volets de la question de constitutionnalité posée au regard des trois dispositions constitutionnelles de référence (art. 10bis, 11(2) et 111) ont en commun qu'ils se placent par rapport à la non-inclusion de la femme enceinte parmi les chômeurs indemnisés particulièrement difficiles à placer; l'article L.521-11., paragraphe (4) du code du travail réserve dans son alinéa premier le maintien ou la reprise du droit à l'indemnité de chômage complet y visé à la qualité de chômeur particulièrement difficile à placer, telle qu'y énoncée et que pour son application l'alinéa second du même article confère à un règlement la mission de définir la notion de «chômeur indemnisé particulièrement difficile à placer», en raison de «considérations inhérentes à sa personne»; le seul élément de définition contenu dans ces dispositions par rapport à la notion de «chômeur indemnisé particulièrement difficile à placer» consiste dans le renvoi aux «considérations inhérentes à sa personne»; en renvoyant ainsi, de façon indistincte et générale, aux «consi-

1 Actuellement articles 85 à 91 du Code de la sécurité sociale .

2 Actuellement article 135 du Code de la sécurité sociale .

3 Il convient de lire article 116 de Code des assurances sociales . Actuellement article 136 du Code de la sécurité sociale .

dérations inhérentes à sa personne» le texte de loi sous revue n'instaure ni une inégalité au sens de l'article 10bis (1) de la Constitution, ni une inégalité en raison du sexe au sens de son article 11 (2), ni encore une inégalité en raison de la nationalité du chômeur concerné au sens de son article 111 ; pour le surplus l'article L.521-11., paragraphe (4) a pu valablement, la matière n'étant pas réservée à la loi, laisser la charge de la définition de la notion retenue dans l'alinéa premier de «chômeur indemnisé particulièrement difficile à placer» au règlement visé à son alinéa second.

Cour Constitutionnelle, Arrêt 48/09 du 6 mars 2009, Mém. A - 55 du 23/03/2009, p. 716

16. Loi du 25 avril 2005, procédure disciplinaire spécifique à l'égard des fonctionnaires des P&T - Article 10 bis de la Constitution, égalité des Luxembourgeois devant la loi - Conformité

Considérant que la loi modificative du 25 avril 2005 accorde à l'agent de l'EPT faisant l'objet d'une instruction disciplinaire des garanties procédurales moindres que celles offertes aux autres fonctionnaires d'Etat mais néanmoins substantielles; qu'ainsi l'agent a le droit dès le début de la procédure de prendre inspection du dossier, de présenter ses observations et de demander un complément d'instruction conformément à l'article 56, paragraphe 4, de la loi modifiée du 16 avril 1979, que le comité, avant de prononcer une sanction disciplinaire grave doit prendre l'avis de la commission disciplinaire et que la décision qui inflige une sanction disciplinaire est motivée et communiquée à l'agent avec l'avis de la commission disciplinaire, s'il y a lieu;

Qu'avant tout cette loi maintient le droit pour l'agent frappé d'une sanction disciplinaire de recourir au tribunal administratif qui statue comme juge du fond;

Qu'il résulte de ces considérations que la différence instituée par la susdite loi entre la procédure disciplinaire des agents de l'EPT relevant du statut des fonctionnaires d'Etat et celle des autres fonctionnaires d'Etat est rationnellement justifiée, adéquate et proportionnée à son but.

Cour Constitutionnelle, Arrêts 41/07, 42/07 et 43/07 du 14 décembre 2007, Mém. A - 1 du 11 janvier 2008, pp. 2 à 8

17. Régimes complémentaires de pension - Loi du 8 juin 1999, art 3(2)

Considérant qu'à l'examen des deux situations dégagees à partir de la question préjudicielle, il s'avère que la situation du bénéficiaire des prestations de survie, exemptes de l'impôt sur le revenu, stipulées conformément aux dispositions de l'article 3 (2) de la loi du 8 juin 1999 pour remplir la condition d'assurer spécifiquement le risque concerné, n'est pas comparable à la situation du bénéficiaire des prestations de survie versées en dehors du cadre légal dudit article 3 (2) pour ne pas remplir la condition d'assurance spécifique y prévue, dès lors que le traitement fiscal différent des personnes concernées est une conséquence du non-respect de la condition posée par cet article, et non point de la condition elle-même, par ailleurs légitime;

Que dès lors, par rapport à la question posée, l'article 3 (2) de la loi du 8 juin 1999 précitée n'est pas contraire aux articles 10 bis (1) et 101 de la Constitution.

Cour Constitutionnelle, Arrêts 52/10 du 12 février 2010, Mém. A - 25 du 25 février 2010, p. 484

18. Adoption - code civil, art. 367-1

Considérant que les deux régimes de l'adoption plénière, d'une part, et de l'adoption simple, d'autre part, ne sont pas comparables alors qu'ils répondent chacun à des besoins spécifiques et des finalités distinctes.

Considérant notamment que l'adoption plénière entraîne la substitution irrévocable de la filiation adoptive à la filiation d'origine, permettant l'intégration complète d'une personne dans une nouvelle famille;

Considérant que l'adoption simple se distingue fondamentalement de l'adoption plénière en ce qu'elle ne fait qu'ajouter au profit de l'adopté un lien de parenté adoptif qui peut être inspiré par d'autres considérations que celles liées à l'intégration irrévocable dans une nouvelle famille;

Considérant qu'une personne faisant l'objet d'une adoption simple se trouve dès lors dans une situation juridique distincte d'une personne faisant l'objet d'une adoption plénière;

qu'il s'ensuit que l'article 367-1 du code civil, en tant qu'il n'admet pas l'adoption plénière d'une personne majeure, n'est pas contraire à l'article 10 bis, paragraphe 1^{er}, de la Constitution.

Cour Constitutionnelle, Arrêt 53/10 du 5 mars 2010, Mém. A - 43 du 17 mars 2010, p. 708

19. Accident de chemin de fer - Code pénal, art. 422

Considérant qu'en sanctionnant de manière plus sévère les comportements négligents et imprévoyants qui sont la cause de cet accident de chemin de fer, le législateur a poursuivi le but d'assurer la sécurité des transports ferroviaires;

que les pénalités instaurées par l'article 422 du Code pénal visent à prévenir les accidents qui mettent en péril la vie d'un grand nombre de personnes en incitant à un surcroît d'attention et de précaution dans tout comportement susceptible de causer un accident de chemin de fer;

Considérant que la mesure instituée dans un but de prévention d'accidents de convois de chemin de fer est en rapport direct avec le but poursuivi par le législateur;

Considérant qu'au regard de l'objectif poursuivi par le législateur et de son très large pouvoir d'appréciation ainsi que du fait que le juge pénal est appelé à adapter la sanction à la gravité des négligences commises et l'importance des suites, l'aggravation de la sanction de l'article 422 du Code pénal se trouve dans un rapport raisonnable de proportionnalité avec le but poursuivi;

Considérant qu'il est vrai que l'application de l'article 422 du Code pénal peut conduire à traiter de manière différente les auteurs d'un même type d'accident, ayant eu un comportement identique et ayant entraîné un dommage de même nature, à savoir la mort d'une ou de plusieurs personnes;

que, pour le surplus, celui qui, par négligence, a causé un accident de chemin de fer ayant entraîné la mort d'un grand nombre de personnes ne se trouvant pas dans le convoi encourt une peine plus légère que celui dont le comportement négligent a causé un accident semblable au cours duquel un seul occupant du convoi a trouvé la mort;

Considérant qu'ainsi l'application de l'article 422 du Code pénal peut conduire à un traitement pénal plus sévère d'une personne qui a causé un dommage moins grave que d'autres personnes et cela même à partir de faits identiques ayant entraîné un accident de même nature;

Considérant cependant qu'étant donné que l'application du critère institué par l'article 422 du Code pénal conduit, dans la grande majorité des cas, à punir de manière plus sévère les auteurs d'accidents de chemin de fer et que les situations dans lesquelles les victimes sont des personnes qui ne se trouvaient pas dans le convoi sont relativement rares, la différence de traitement instituée par la disposition en question n'apparaît pas comme manifestement déraisonnable. (...)

Considérant qu'en punissant les imprudences conduisant à mettre en danger la sécurité des personnes se trouvant dans un convoi de chemin de fer de manière plus sévère qu'en matière d'accidents de droit commun, le législateur n'a pas violé la règle d'égalité, alors même que les auteurs d'accidents en matière de transports en commun par d'autres moyens ne sont pas punis par des peines exorbitantes du droit commun;

Considérant qu'il résulte de ce qui précède que l'article 422 du Code pénal n'est pas contraire à l'article 10bis, paragraphe 1^{er}, de la Constitution

Cour Constitutionnelle, Arrêt 54/10 du 19 mars 2010, Mém. A - 49 du 1^{er} avril 2010, p. 812

20. Sanction disciplinaire d'un fonctionnaire, rémunération Loi du 16 avril 1979, art. 48.2(d)

Que la disparité entre les catégories établies par le texte de loi déferé, à savoir entre celle des fonctionnaires condamnés disciplinairement et celle des fonctionnaires condamnés pénalement, répond à une différence objective de régime;

Que cette différence de traitement, qui se manifeste notamment au niveau de l'effet exécutoire des décisions prises dans l'un et l'autre régime - l'exécution d'une décision pénale étant suspendue tant qu'elle n'est pas coulée en force de chose jugée, tandis qu'une décision administrative bénéficie, en principe, du privilège du préalable - satisfait aux exigences de rationalité, d'adéquation et de proportionnalité;

Qu'en effet, la possibilité prévue par l'article 11 de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives de voir ordonner le sursis à exécution des décisions administratives réalise l'équilibre entre la spécificité du droit administratif - caractérisé par le caractère immédiatement exécutoire des décisions administratives -, d'une part, et la nature similaire des sanctions disciplinaires et des sanctions pénales, d'autre part;

Que dès lors l'article 48.2.(d) de la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat, en ce qu'il ne prévoit pas de sursis de plein droit à l'exécution de la sanction disciplinaire jusqu'à la décision définitive, n'est pas contraire à l'article 10 bis, paragraphe 1^{er}, de la Constitution;

Cour Constitutionnelle, Arrêt 58/10 du 12 novembre 2010, Mém. A - 208 du 22 novembre 2010, p. 3438

21. Confiscation du véhicule, conduite en état d'ivresse, chauffeur propriétaire en état de récidive correctionnelle Loi du 14 février 1955, art. 12 paragraphe 2 alinéa 3, article 14 alinéa 3; article 31 alinéa 3 du code pénal

Considérant que l'application du régime de confiscation en matière de circulation routière conduit ainsi à des situations différentes selon que le conducteur convaincu de se trouver dans l'état de récidive en vertu de l'article 12, paragraphe 2, point 3, de la loi du 14 février 1955 est ou non propriétaire du véhicule, et qu'elle peut encore conduire à des différences de traitement selon la valeur du véhicule confisqué;

Considérant que la différence objective à laquelle conduit l'application du mécanisme de la confiscation est inhérente au système et à la logique de la confiscation qui ne peut porter, en principe, sur le bien d'autrui et qui ne tient pas compte de la valeur du bien à confisquer;

que la différence de traitement entre les condamnés propriétaires et les condamnés non-propriétaires du véhicule ne procède donc pas d'une différenciation entre catégories de personnes;

Considérant que la différence de traitement n'est dès lors pas le fait de la loi qui distinguerait entre la catégorie des propriétaires et celle des nonpropriétaires, mais résulte de l'application objective des principes légaux de la confiscation aux différents cas concrets;

Considérant par ailleurs que la différence de traitement qui résulte de la différence de valeur entre les biens confisqués est objective et rationnellement justifiée en ce qu'elle est inhérente au bien qui fait l'objet de la confiscation, laquelle porte sur l'instrument du délit, sans que la valeur de ce dernier, qui procède d'un libre choix du propriétaire, soit un élément déterminant;

Considérant qu'il résulte de ce qui précède que l'article 12, paragraphe 2, alinéa 3, combiné avec l'article 14, alinéa 3, de la loi du 14 février 1955 et avec l'article 31 du Code pénal n'est pas contraire à l'article 10 bis, paragraphe 1^{er} de la Constitution;

Cour Constitutionnelle, Arrêt 59/11 et 60/11 du 7 janvier 2011, Mém. A - 11 du 19 janvier 2011, p.80 et 82

22. Statut du joueur de football qui exerce l'activité de sportif en exécution d'un contrat avec une fédération ou un club affilié, activité exercée non pas à titre principal et régulier tout en ne dépassant pas un certain seuil de rémunération - Article L.121-1, alinéa 2 du code du travail

Considérant que pour réagir à la jurisprudence ayant prévalu avant l'entrée en vigueur de la loi du 3 août 2005 précitée (cf. Cass. 30 octobre 2008, n° 47/08, n° 2543 du registre), le législateur a établi une distinction à partir des deux circonstances cumulatives, toutes deux formulées de manière négative, en ce que, d'un côté, l'activité ne relevant pas du droit du travail n'est pas exercée à titre principal et régulier, et, d'un autre côté, l'indemnité versée en exécution du contrat ne dépasse pas par an le montant correspondant à douze fois le salaire social minimum mensuel, actuellement reprises par l'article L.121-1, alinéa 2, du Code du travail;

Considérant que dans la mesure où ces deux conditions sont posées à partir des caractères principal et régulier de l'activité, d'une part, et du seuil de rémunération fixé de l'autre, la disparité opérée est à qualifier d'objective;

Les parties restent libres, au-delà des dispositions de l'article L.121-1, alinéa 2, du Code du travail, de placer expressément l'activité d'entraîneur ou de sportif sous les conditions et modalités du contrat de travail, tout comme en application dudit article, par le biais soit de la fixation d'une rémunération dépassant le seuil y prévu, soit par son caractère principal et régulier, cette activité est appelée à correspondre à un statut de salarié;

Considérant qu'à partir du principe d'interprétation stricte et de l'exigence d'une vérification cumulée des deux conditions par lui posées, l'alinéa 2 de l'article 121-1 du Code du travail tend à rejoindre effectivement la protection inhérente au statut de salarié déjà exprimée à travers l'application du critère privilégié du lien de subordination par la jurisprudence antérieure, tout en installant un équilibre certain entre ceux pour lesquels l'activité d'entraîneur ou de sportif constitue le revenu essentiel et qui se trouvent dès lors protégés suivant le statut du salarié et ceux qui exercent ladite activité essentiellement à des fins de loisir, pour qui la question de la rémunération est secondaire et qui opèrent suivant un statut d'indépendant, avec les conséquences de droit, notamment dans le contexte de la mise d'un terme à leur activité au service d'une fédération agréée ou d'un club affilié;

Que partant la disparité opérée est également adéquate et proportionnée à son but

Cour Constitutionnelle, Arrêt 62/11 du 25 mars 2011, Mém. A - 62 du 8 avril 2011, p.1080

23. Demande en indemnisation du préjudice subi suite à une décision de la CSSF de refuser sa nomination au poste de directeur de banque - Loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création d'une commission de surveillance du secteur financier, article 20 paragraphe 2

Considérant que l'article 20, paragraphes 1 et 2, de la loi portant création d'une commission de surveillance du secteur financier, repris de l'article 30, paragraphes 2 et 3, inséré par la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier dans la loi du 20 mai 1983 portant création d'un Institut Monétaire luxembourgeois, article qui a introduit un régime de responsabilité exigeant la preuve d'une négligence grave des services de l'organisme de surveillance, vise surtout à empêcher la recherche systématique de la responsabilité de l'autorité de surveillance du secteur financier, du contrôleur, plutôt que celle des professionnels surveillés du secteur financier, les contrôlés, et à éviter que la responsabilité de ces derniers ne soit absorbée par celle de la Commission;

Que pareille recherche de responsabilité risque d'intervenir d'autant plus que dans un système de responsabilité tel le système luxembourgeois, où, en cas de concours de fautes d'inégale importance, le mécanisme de l'obligation in solidum oblige l'auteur d'une faute n'ayant contribué que dans une faible ou moindre proportion à la genèse du dommage à supporter l'intégralité de la réparation à l'égard de la victime, sauf son recours contre les coresponsables, vain en cas de défaut

de ceux-ci; qu'il en résulterait la mise à contribution systématique d'un responsable à priori de seconde ligne;

Considérant qu'il s'ensuit que le régime d'atténuation de responsabilité de l'article 20, paragraphe 2, de la loi du 23 décembre 1998 portant création d'une commission de surveillance du secteur financier, dérogeant au principe de la responsabilité civile délictuelle de droit commun, est rationnellement justifié; qu'il est adapté aux objectifs à atteindre et, compte tenu du fait que la Commission reste responsable de la négligence grave dans le choix et l'application des moyens mis en oeuvre pour l'accomplissement de sa mission, il existe un rapport raisonnable de proportionnalité entre l'atténuation de sa responsabilité et les objectifs visés;

Que l'article 20, paragraphe 2, de la loi du 23 décembre 1998 portant création d'une commission de surveillance du secteur financier, en ce qu'il limite la responsabilité civile de la Commission pour les dommages individuels subis par des entreprises ou des professionnels surveillés, par leurs clients ou par des tiers aux dommages causés par une négligence grave dans le choix et l'application des moyens mis en oeuvre pour l'accomplissement de la mission de service public de la Commission, n'est dès lors pas contraire à l'article 10bis, paragraphe 1^{er}, de la Constitution.

Cour Constitutionnelle, Arrêt 63/11 du 1^{er} avril 2011, Mém. A - 65 du 11 avril 2011, p.1104

24. Différenciation opérée au niveau de la tâche des chargés d'éducation par rapport à celle des chargés de cours concernant les deux points cadrés des activités et de la consistance en facteur temps de la tâche à prester respectivement par ces deux catégories d'enseignants - loi budgétaire du 20 décembre 1996

Considérant que l'article 51 de la loi budgétaire du 20 décembre 1996 complétant les lois modifiées du 10 mai 1968 portant réforme de l'enseignement, titre VI: de l'enseignement secondaire et la loi du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle n'a pas été abrogé par l'article 8 de la loi du 29 juin 2005 fixant les cadres du personnel des établissements secondaire et secondaire technique ni par aucune autre loi modificative postérieure à la loi budgétaire;

Considérant que les tâches respectives des chargés d'éducation et des chargés de cours sont fixées par le règlement grand-ducal du 24 juillet 2007 portant fixation de la tâche des enseignants des lycées et lycées techniques, règlement modifiant les règlements grand-ducaux du 27 juillet 1997 fixant les modalités d'engagement et les conditions de travail des chargés d'éducation des lycées et lycées techniques publiques, les articles 16 et 17 du règlement de 2007 précisant le contenu et la consistance en facteur temps de la tâche du chargé d'éducation et l'article 15 le contenu et la consistance en facteur temps de la tâche du chargé de cours;

Considérant dès lors que la différence de traitement invoquée ne résulte pas de la loi;

D'où il suit que l'article 51 de la loi du 20 décembre 1996 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1997 n'est pas contraire à l'article 10bis, paragraphe 1^{er}, de la Constitution;

Cour Constitutionnelle, Arrêt 65/11 du 3 juin 2011, Mém. A - 127 du 22 juin 2011, p.1862

25. Bénéfice du second avancement en traitement de deux échelons supplémentaires - loi du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental

Considérant que la situation des instituteurs, qui les uns, ont accompli au moment de l'entrée en vigueur de la loi du 6 février 2009 moins de dix ans de service et les autres plus de dix ans de service, mais qui tous bénéficient de la mesure de reclassement dans le grade E5, est comparable;

Considérant que la loi du 6 février 2009 a décidé pour l'avenir de reclasser les agents des grades E3, E3ter et E4 au grade E5 par substitution;

Considérant qu'au terme des négociations entre le Gouvernement et les syndicats des instituteurs, dans le contexte de la réforme de l'enseignement fondamental, le législateur a entendu adapter la tâche de l'instituteur aux exigences de la réforme, et, en contrepartie, opérer un reclassement de la carrière de l'instituteur se traduisant par une revalorisation générale de cette carrière à partir de l'entrée en vigueur de la loi;

Considérant que, tout en disposant (article 51 c al. 2) que le bénéfice du second avancement après dix ans de service prévu à l'article 8 section V de la loi du 22 juin 1963 n'est pas applicable aux agents reclassés, la loi du 6 février 2009 a institué une mesure transitoire pour les agents qui, au moment de son entrée en vigueur, comptent moins de dix ans de service, en décidant que ces derniers bénéficieront du second avancement en traitement de deux échelons supplémentaires prévu pour la carrière du grade E5 au fur et à mesure qu'ils auront accompli dix ans de service depuis leur nomination aux grades E3, E3ter, E4 ou E5;

Que cette mesure destinée à adapter des règles applicables à l'avenir à une situation transitoire ne pouvait s'étendre aux agents ayant déjà accompli dix ans de service dans les grades à partir desquels ils ont été reclassés;

Que la différence ainsi créée entre agents ayant ou non accompli dix ans de service dans les anciens grades est conforme au but de la mesure transitoire et répond aux exigences de rationalité, d'adéquation et de proportionnalité;

Qu'il suit des considérations qui précèdent que l'article 51 c de la loi du 6 février 2009 en ce qu'il limite le second avancement en traitement de deux échelons supplémentaires aux agents reclassés pouvant au moment de l'entrée en vigueur de la loi du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental, se prévaloir de moins de dix ans de bons et loyaux services depuis leur nomination au grade E3, E3ter ou E4, ne se heurte pas à l'article 10bis paragraphe 1^{er} de la Constitution.

Cour Constitutionnelle, Arrêt 69/12 du 27 janvier 2012, Mém. A - 20 du 6 février 2012, p. 246

26. Elections pour la Chambre des fonctionnaires et employés publics - règle de la limitation à deux mandats par administration ou établissement public - loi du 4 avril 1924 portant création des chambres professionnelles à base élective

Considérant que l'avantage éventuel que, d'après la question posée à la Cour constitutionnelle, la règle de la limitation à deux mandats par administration ou établissement public peut procurer à un syndicat représentant des fonctionnaires appartenant à plusieurs administrations par rapport à un syndicat ne représentant que les intérêts de fonctionnaires appartenant à une même administration est une conséquence résultant de la représentativité momentanée des syndicats en lice et qui ne saurait être prise en considération dans le cadre de l'examen de la constitutionnalité de la disposition légale, lequel doit se faire de manière abstraite, en dehors de ses conséquences concrètes possibles mais non nécessaires;

Considérant que la disparité établie par la loi entre les candidats à l'élection aux chambres professionnelles du fait de leur appartenance à l'une ou l'autre administration ou établissement public répond à une différence objective de régime;

Considérant que dans les travaux préparatoires relatifs à la loi du 12 février 1964 ayant institué la Chambre des fonctionnaires et employés publics (projet de loi n° 757, session extraordinaire 1959, p. 324) il est dit dans l'exposé des motifs relativement à l'article 43ter: «... il faut tenir compte du fait qu'une partie notable du personnel de l'Etat est concentré dans quelques grandes Administrations. Afin de garantir que la Chambre soit équitablement représentative de tous les intérêts en cause, il est prévu à l'alinéa 4 qu'aucune Administration ni aucun établissement public ne peut occuper plus d'un mandat de délégué dans chaque groupe», que suite à l'avis de l'Association des fonctionnaires de l'Etat et de l'Association générale des fonctionnaires communaux et à l'avis conforme du Conseil d'Etat, le nombre maximum des mandats visés à l'alinéa 4 de l'article 43ter a été porté à deux;

Considérant que la mesure instituée par l'article 43ter procède du souci d'assurer au sein de la chambre professionnelle une représentation équitable des intérêts de tous les fonctionnaires et employés publics, qu'elle est donc rationnellement justifiée, qu'elle est encore adéquate et proportionnée à son but;

Considérant que l'article 43ter, en prévoyant la possibilité d'une modification par règlement grand-ducal du nombre de mandats attribués à chaque catégorie en fonction de la variation en nombre des différentes catégories de fonctionnaires, tient compte de l'importance respective des effectifs des différentes catégories de fonctionnaires visées; que pour l'appréciation de la constitutionnalité de la disposition incriminée, il est indifférent qu'un tel règlement grand-ducal ne soit, en fait, pas intervenu depuis le vote de la loi;

Considérant qu'il s'en suit que l'article 43ter de la loi modifiée du 4 avril 1924 n'est, dans son alinéa 2, pas contraire à l'article 10bis, paragraphe 1^{er} de la Constitution;

Cour Constitutionnelle, Arrêt 70/12 du 9 mars 2012, Mém. A - 53 du 23 mars 2012, p. 618

27. Terminaison de l'engagement pour absence prolongée ou absences répétées pour raison de santé - différence entre employé de l'Etat, fonctionnaire de l'Etat et salarié de droit privé - loi du 27 janvier 1972 fixant le régime des employés de l'Etat, art. 7.3

Considérant que la mesure critiquée instituée par l'article 7, paragraphe 3, de la loi modifiée du 27 janvier 1972 s'applique aux employés de l'Etat qui ne bénéficient pas encore du régime de pension des fonctionnaires de l'Etat, c'est-à-dire qui n'ont pas encore accompli vingt années de service ou atteint l'âge de cinquante-cinq ans;

Qu'elle ne s'applique en outre qu'aux agents qui, tels Monsieur L., bénéficient d'un contrat à durée indéterminée en vigueur depuis dix ans et qui sont âgés de trente-cinq ans au moins, contrat qui devient ainsi non résiliable, sauf à titre disciplinaire;

Considérant que si le licenciement d'un salarié relevant du droit commun pour des motifs liés à son aptitude ou à sa conduite, ou fondés sur les nécessités du fonctionnement de l'entreprise, de l'établissement ou du service, est soumis aux règles édictées par les articles L. 124-2 (entretien préalable), L. 124-3 (délai de préavis), L. 124-5 (motivation du licenciement), L. 124-6 et L. 124-7 (indemnités de préavis et de départ) du Code du travail, la résiliation pour raison de santé du contrat de travail d'un employé de l'Etat de la catégorie à laquelle appartient Monsieur L.

est également assujettie à des règles qui constituent des garanties en faveur de l'agent concerné;

Considérant en effet que la résiliation ne pourra être prononcée, conformément à l'article 7, paragraphe 3, de la loi modifiée du 27 janvier 1972, par le ministre du ressort que sur avis du ministre ayant dans ses attributions la Fonction publique, celle prononcée par le ministre ayant dans ses attributions la Fonction publique que sur avis du ministre du ressort, et, dans les deux hypothèses, après que la Caisse de pension des employés privés (aujourd'hui la Caisse nationale d'assurance-pension), à la requête du ministre du ressort ou de la Fonction publique (ici le comité de direction de la BCEE) se sera prononcée sur l'invalidité professionnelle de l'employé au sens des dispositions légales concernant l'assurance-pension des employés privés;

Que les contestations résultant du contrat d'emploi, telles celles relatives à sa résiliation sont susceptibles d'un recours à double degré devant les juridictions administratives offrant les mêmes garanties d'objectivité et d'impartialité que le recours devant les juridictions du travail;

Considérant que ce sont les nécessités du fonctionnement du service public qui constituent l'objectif premier de l'employeur public et qui expliquent que le législateur a laissé à ce dernier une certaine latitude dans l'appréciation de la durée et/ou du caractère répétitif des absences pour raison de santé, qu'il n'a pas voulu laisser aux employeurs du secteur privé pour éviter les abus que ces derniers pourraient être tentés de commettre dans un souci de rentabilité;

Que ce sont ces considérations qui fondent la différence de régime en matière de terminaison de l'engagement pour raison de santé entre les catégories mises en comparaison, employés de l'Etat et salariés de droit privé, et qui impliquent qu'elle est rationnellement justifiée, adéquate et proportionnée au but;

D'où il suit que l'article 7, paragraphe 3, de la loi modifiée du 27 janvier 1972, en ce qu'il institue la différence de régime ci-dessus examinée, n'est pas contraire à l'article 10bis, paragraphe 1^{er} de la Constitution;

Considérant que les fonctionnaires, après avoir passé un examen-concours, une période de stage et des examens de promotion, se trouvent au service de l'Etat du fait d'une nomination emportant application de l'ensemble des droits et devoirs définis par le statut général des fonctionnaires de l'Etat; qu'ils accomplissent un travail correspondant à une fonction déterminée au sein d'un département ou d'une administration de l'Etat et participent ainsi à l'exercice de la puissance publique;

Considérant que les employés de l'Etat sont des agents auxquels l'employeur public doit recourir pour combler des besoins d'effectifs, et que la finalité différente de leur engagement implique l'application d'un régime moins rigoureux et plus flexible;

Que dès lors, sous l'aspect de leur régime en général et de celui de la terminaison de leur engagement pour raison de santé en particulier, la situation des deux catégories, employés de l'Etat et fonctionnaires de l'Etat, n'est pas comparable;

D'où il suit que sous cet aspect, l'article 7, paragraphe 3, de la loi modifiée du 27 janvier 1972 n'est pas non plus contraire à l'article 10bis, paragraphe 1^{er} de la Constitution;

Cour Constitutionnelle, Arrêt 73/12 du 7 décembre 2012, Mém. A - 267 du 21 décembre 2012, p. 3586

28. Prestation d'avocat au titre de l'assistance judiciaire - prescription quinquennale des créances à charge de l'Etat - article 61 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat - conformité à l'article 10bis (oui)

Considérant que la question soumise à la Cour constitutionnelle vise une inégalité de traitement des débiteurs d'une obligation en ce que l'article 61 de la loi modifiée du 8 juin 1999 prévoit au profit de l'Etat débiteur un délai de prescription quinquennal qui est plus court que le délai trentenaire de droit commun que peut invoquer un particulier débiteur;

Considérant qu'eu égard à la solution retenue par la Cour administrative, la prescription spéciale instituée au profit de l'Etat par l'article 61 de la loi précitée s'applique indistinctement à toutes les créances invoquées à l'encontre de l'Etat;

Considérant que l'Etat qui est débiteur de l'indemnité relative à l'assistance judiciaire à l'égard d'un avocat se trouve dans une situation comparable à celle d'un particulier qui doit des honoraires à son avocat;

Considérant que le législateur peut, sans violer le principe constitutionnel de l'égalité, soumettre certaines catégories de personnes à des régimes légaux différents à condition que la différence instituée procède de disparités objectives, qu'elle soit rationnellement justifiée et proportionnée à son but;

Considérant que l'action de l'avocat en paiement d'honoraires, à la différence de celle en paiement de ses frais et salaires visée à l'article 2273 du Code civil, est régie par la prescription trentenaire de droit commun édictée par l'article 2262 du même code;

Considérant que si un traitement préférentiel de l'Etat, par l'institution à son profit d'un délai de prescription plus court que le délai de droit commun, peut en principe se justifier par les contraintes administratives et budgétaires auxquelles est soumis ce débiteur de nature particulière et la nécessité de lui permettre de

clôturer ses comptes dans un délai raisonnable, il n'en est cependant ainsi qu'à condition qu'il n'en résulte pas une atteinte disproportionnée aux droits légitimes du créancier qui est de cette façon placée dans une situation nettement plus défavorable que si son débiteur était un particulier;

Considérant que le recouvrement, par l'avocat, de sa créance du chef de l'indemnité lui redue par l'Etat au titre de l'assistance judiciaire, ne comporte en principe aucune contrainte particulière de nature à entraver la production de la créance dans le délai imparti, l'avocat créancier ayant presté ses services dans le cadre de cette procédure spéciale qu'est l'assistance judiciaire étant conscient des obligations particulières tenant à la soumission du décompte de ses prestations pour avis à l'appréciation du bâtonnier de l'ordre des avocats et à sa transmission subséquente au ministre de la Justice pour la fixation du montant de l'indemnité lui revenant, ainsi que de la prescription spéciale encourue en application du texte visé;

Considérant qu'en soumettant cette créance à la prescription quinquennale instituée par l'article 61 de la loi modifiée du 8 juin 1999, le législateur a pris une mesure qui procède d'une disparité objective et qui est rationnellement justifiée et proportionnée à son but;

D'où il suit que l'article 61 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat n'est pas contraire à l'article 10bis, paragraphe 1^{er}, de la Constitution en ce qu'il vise la créance de l'avocat du chef de l'indemnité lui redue par l'Etat au titre de l'assistance judiciaire;

Cour Constitutionnelle, Arrêt 74/13 du 11 janvier 2013, Mém. A - 12 du 24 janvier 2013, p.248

29. Refus d'une demande d'aide financière - distinction études supérieures et études postsecondaires - article 1 de la loi du 26 juillet 2010 portant modification de la loi modifiée du 22 juin 2000 concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures - conformité à l'article 10bis (oui)

Considérant que la question soumise à la Cour constitutionnelle vise une inégalité de traitement des étudiants résidents éligibles aux aides financières de l'Etat pour études supérieures prévues par la loi du 26 juillet 2010 en opposant ceux qui poursuivent des études supérieures telles que définies par ladite loi aux autres étudiants résidents, poursuivant des études postsecondaires, ainsi qualifiés en vertu de la législation de leur pays de résidence, mais non reconnues comme supérieures au sens de cette législation;

Considérant qu'eu égard à la multiplicité des situations d'étudiants poursuivant des études postsecondaires, ainsi qualifiés par la législation de leur pays de résidence, mais non reconnues comme supérieures au sens de cette législation, susceptibles de donner lieu à des réponses différentes à la question posée suivant les études concrètement envisagées, la Cour constitutionnelle ne peut raisonnablement examiner la conformité au principe constitutionnel d'égalité de la norme incriminée qu'en ce qu'elle s'applique à la catégorie d'étudiants faisant l'objet du litige au fond;

Considérant que les deux groupes de comparaison mis en avant à travers la question préjudicielle, vus à partir du seul critère de qualification pertinent, se ramènent dès lors, d'une part, à celui des étudiants résidents poursuivant des études supérieures, et, d'autre part, à celui des étudiants résidents poursuivant encore des études secondaires, quoique considérés dans leur pays de résidence comme étant des étudiants postsecondaires;

Que dès lors sous l'aspect du critère de qualification retenu, les deux groupes d'étudiants ne sont point comparables;

Dit que par rapport à la question préjudicielle posée, telle que recadrée, l'article 1^{er}, point 1 b) de la loi du 26 juillet 2010 n'est pas contraire à l'article 10bis, paragraphe 1^{er}, de la Constitution;

Cour Constitutionnelle, Arrêt 75/13 du 1^{er} février 2013, Mém. A - 21 du 8 février 2013, p.380

30. Contrat d'assistant-professeur en sciences de l'éducation conclu avec l'Université du Luxembourg - contrat à durée déterminée - article L. 122-1 du Code du travail - conformité à l'article 10bis (oui)

Considérant que, nonobstant la liberté académique lui reconnue, le personnel enseignant-chercheur de l'Université du Luxembourg doit se conformer aux ordres de service de ses supérieurs et se trouve dans le même rapport de soumission à l'autorité que les salariés tombant sous le régime de droit commun et que sous cet aspect leur situation est comparable;

Considérant que le législateur peut, sans violer le principe de l'égalité, soumettre certaines catégories de personnes à des régimes légaux différents, à condition que la différence instituée procède de disparités objectives, qu'elle soit rationnellement justifiée, adéquate et proportionnée à son but;

Considérant que l'activité de l'enseignant-chercheur diffère de celle des autres salariés du secteur privé en ce que ses fonctions consistent, dans une proportion importante, en des travaux de recherche sur des sujets déterminés et qui constituent par essence une tâche limitée dans le temps;

Considérant que, la durée de ces travaux de recherche n'étant, en règle générale, pas prévisible, la possibilité offerte à l'Université du Luxembourg de conclure

avec son personnel enseignant-chercheur des contrats de travail à durée déterminée renouvelables constitue une mesure rationnellement justifiée;

Considérant qu'au vu de la fixation à soixante mois, renouvellements compris, de la durée maximale des contrats à durée déterminée conclus avec le personnel enseignant-chercheur de l'Université du Luxembourg, prévue au paragraphe (4) de l'article L. 122-4 du Code du travail, la disparité établie par le paragraphe (3) de l'article L. 122-1 est adéquate et proportionnée à son but;

Considérant que, dès lors, le paragraphe (3) de l'article L. 122-1 du Code du travail, en ce qu'il prévoit que les contrats de travail conclus avec le personnel enseignant-chercheur de l'Université du Luxembourg peuvent être des contrats à durée déterminée, n'est pas contraire à l'article 10bis, paragraphe 1^{er}, de la Constitution;

Cour Constitutionnelle, Arrêt 97/13 du 12 avril 2013, Mém. A - 76 du 24 avril 2013, p.938

31. Effet relatif des décisions de la Cour constitutionnelle - déclaration de non-conformité d'une loi à la Constitution (oui) - déclaration de non-comparabilité de deux catégories (oui) - Employé de l'Etat - Fonctionnaire d'Etat

Tout comme pour une déclaration de non-conformité d'une loi à la Constitution, la déclaration de non-comparabilité de deux catégories de comparaison dans le contexte de l'analyse de la conformité d'une loi à l'article 10bis, paragraphe 1^{er}, de la Constitution, a un effet relatif élargi en ce sens que, d'un côté, l'arrêt de la Cour constitutionnelle s'impose à la juridiction qui a posé la question préjudicielle, ainsi qu'à toutes les autres juridictions appelées à statuer dans la même affaire suivant l'article 15, alinéa 2 de la loi du 27 juillet 1997 portant organisation de la Cour Constitutionnelle, et que, d'un autre côté, suivant son article 6, une juridiction est dispensée de saisir la Cour constitutionnelle lorsqu'elle estime que la Cour constitutionnelle a déjà statué sur une question ayant le même objet, tandis que tous les arrêts de la Cour constitutionnelle sont publiés au *Mémorial A*, *Recueil de Législation*, en application de l'article 14 alinéa 2 de la même loi.

Dès lors, la Cour est amenée à retenir, à la suite de la Cour constitutionnelle, que sous l'aspect de leur régime en général et de celui de la terminaison de leur engagement pour raison de santé en particulier, la situation des deux catégories, employé de l'Etat et fonctionnaire d'Etat, n'est pas comparable.

Le même effet relatif élargi doit être retenu par rapport aux considérants de la Cour constitutionnelle retenant la comparabilité des employés de l'Etat et des salariés du secteur privé sous l'aspect de la dépendance résultant du même rapport de soumission à l'autorité et nécessitant la protection légale afférente, de même que par rapport à ceux aboutissant à dire que les considérations qui fondent la différence de régime en matière de terminaison de l'engagement pour raison de santé entre les deux catégories mises en comparaison, employé de l'Etat et salarié de droit privé, et qui impliquent qu'elle est rationnellement justifiée, adéquate et proportionnée au but pour dégager que l'article 7, paragraphe 3, de la loi du 27 janvier 1972, en ce qu'il institue la différence de régime ainsi analysée, n'est pas contraire à l'article 10bis, paragraphe 1^{er} de la Constitution.

CA 21-02-2013 (29466CA)

Non-conformité

32. Egalité devant la loi - chargés d'éducation - article 17 modifié de la loi du 5 juillet 1991 - non-conformité à l'article 10bis (1)

Le contrat de travail s'analyse comme convention par laquelle une personne s'engage, moyennant rémunération, à mettre son activité à la disposition d'une autre, sous la subordination de laquelle elle se place.

Dans les contrats de louage de services répétés conclus avec l'ETAT les chargés d'éducation s'obligent «à se conformer aux instructions de ses chefs hiérarchiques» et que le Ministère «se réserve la faculté de transférer les salariés à tout autre service selon les nécessités de l'administration»; qu'il s'ensuit que ces enseignants se trouvent dans le même rapport de soumission à l'autorité que les travailleurs tombant sous le régime du droit commun et que sous cet aspect de dépendance nécessitant la protection légale afférente leur situation est foncièrement comparable.

Le législateur peut, sans violer le principe constitutionnel de l'égalité, soumettre certaines catégories de personnes à des régimes légaux différents à condition que la différence instituée procède de disparités objectives, qu'elle soit rationnellement justifiée et proportionnée à son but.

L'ETAT entend justifier la différence de traitement entre les susdits groupes de comparaison par la spécificité de la besogne assignée aux chargés d'éducation par rapport à celle imposée aux employés de droit commun.

D'après le règlement grand-ducal du 27 juillet 1997 fixant les modalités d'engagement et les conditions de travail des chargés d'éducation à durée déterminée des lycées et lycées techniques publics la tâche hebdomadaire de ceux-ci est fixée à l'équivalent de 24 leçons; qu'une partie de cette charge consiste en des activités administratives, sociales, périscolaires et de surveillance.

Leur occupation professionnelle ne diffère donc pas fondamentalement de celle des salariés en situation contractuelle de droit commun et que dès lors, en

l'absence de disparité objective, la dérogation prévue à l'article 17 modifié de la susdite loi du 5 juillet 1991 ne se justifie pas au regard de l'article 10bis (1) de la Loi fondamentale.

Cour constitutionnelle, Arrêt 36/06 du 20 octobre 2006, Mém. A-188 du 6 novembre 2006, p. 3304

33. Egalité devant la loi - Egalité entre l'enfant plénièrement adopté et l'enfant légitime - Art. 349 Code Civil - Prohibition des adoptions successives - Restriction contraire au principe d'égalité

Par la prohibition inscrite à l'article 349 du Code civil, la loi crée une différence de traitement entre l'enfant dit légitime et l'enfant plénièrement adopté, le second étant pourtant assimilé au premier par l'article 368 du Code civil. [...] Les notions d'enfant légitime et d'enfant plénièrement adopté sont analogues de par la volonté même du législateur, exprimée dans l'article 368 du Code civil. La différence entre les deux catégories de personnes repose sur un critère objectif, qui est d'avoir ou non fait l'objet d'une adoption plénière. L'institution de l'adoption a pour finalité première l'intérêt de la personne adoptée. La prohibition des adoptions successives a pour raison la stabilité des liens de la parenté adoptive; que cette considération est de prime abord conforme à cet intérêt et est rationnellement justifiée.

Cependant, dans le cas d'une adoption plénière, irrévocable, effaçant tout lien de parenté antérieur de l'adopté et assimilant celui-ci à l'enfant légitime, la loi, en n'admettant comme seule exception à la prohibition édictée que la mort de l'un ou des deux parents adoptifs sans prévoir d'autres causes graves anéantissant l'objectif de la prohibition et pouvant justifier une seconde adoption dans l'intérêt de l'enfant, crée une disproportion entre la situation de l'enfant plénièrement adopté et celle de l'enfant légitime qui peut bénéficier d'une adoption.

Dès lors sous ce rapport, l'article 349 du Code civil est inconciliable avec l'article 10bis de la Constitution.

Cour Constitutionnelle, Arrêt 25/05 du 26 janvier 2005, Mém. A - 8 du 26 janvier 2005, p. 73

34. Egalité devant la loi - Statut général des fonctionnaires de l'Etat - Limitation dans certains cas du droit de réintégrer le service de l'Etat - Conformité à l'article 10 (bis) de la Constitution (non)

La situation, pour les personnes ayant démissionné suite à l'impossibilité légale d'obtenir un congé sans traitement au-delà d'une année avant l'entrée en vigueur de la loi du 13 décembre 1983 et celles qui se sont vu opposer un refus de se voir accorder ledit congé après l'entrée en vigueur de la loi est comparable.

[...]

Il existe entre les deux situations prédécrites une différence objective en ce que, pour la période antérieure au 1^{er} janvier 1984, l'octroi d'un congé sans traitement au-delà de la durée d'une année et consécutive à un congé de maternité a été légalement impossible alors qu'après la date en question l'octroi du même congé était possible mais laissé à l'appréciation de l'autorité administrative.

Toutefois la limitation de la disposition de la loi du 19 mai 2003 accordant le bénéfice de la réintégration dans le service de l'Etat par dépassement des effectifs et selon les modalités plus amplement spécifiées dans la loi aux seules personnes y visées à l'exception de celles qui ont pu se trouver postérieurement à la date du 1^{er} janvier 1984 en situation d'avoir démissionné pour les mêmes raisons, notamment par l'effet d'un refus d'un congé sans traitement dont le bénéfice était possible mais facultatif sous l'empire de la loi du 14 décembre 1983, n'est pas rationnellement justifiée ni ne répond au critère de la proportionnalité.

En effet, la limitation du bénéfice d'une disposition destinée à supprimer une situation de rigueur à une partie seulement des personnes potentiellement concernées ne se justifie pas au regard de ces principes, le but et l'effet de la loi étant de permettre une réintégration dans les services de l'Etat sans préjudice de carrière aux fonctionnaires qui, pour des raisons d'ordre familial, ont quitté dans le passé leur emploi.

Dès lors, l'article VIII point 2) de la loi du 19 mai 2003 est, sur ce point, contraire à l'article 10bis, point 1 de la Constitution.

Cour Constitutionnelle, Arrêt 26/05 du 8 juillet 2005, Mém. A - 106 du 22 juillet 2005, p. 1853

35. Egalité devant la loi - art. 7, alinéa 2 de la loi du 28 juin 2002 portant création d'un forfait d'éducation - exclusion d'office des personnes bénéficiant d'une pension au titre de leur activité statutaire auprès d'un organisme international - disposition contraire aux articles 10 bis(1) et 111 de la Constitution

Les deux catégories de personnes, l'une bénéficiaire du forfait d'éducation et l'autre en étant exclue, sont comparables de par le droit qu'elles ont chacune à une pension versée par une institution de sécurité sociale. La disparité objective qui les sépare réside dans l'affiliation des bénéficiaires à un organisme de sécurité sociale national et celle des exclus à un système international. Si l'alinéa premier de l'article 7 de la loi du 28 juin 2002 contient une limitation quant à des personnes touchant des allocations de même nature de la part d'institutions étrangères, fondée raisonnablement sur le but d'éviter des cumuls (Documents parlementaires n° 4887, exposé des motifs, page 21), l'alinéa deux de cet article édicte une exclusion qui a pour unique fondement l'affiliation des personnes concernées à un régime

international. Cependant cette disparité ne saurait en elle-même, à elle seule et sans autre raison déterminante justifier rationnellement la différence de traitement instaurée au regard de la finalité de la loi du 28 juin 2002. Dès lors l'inégalité instaurée par l'article 7 alinéa 2 de cette loi se heurte aux articles 10 bis (1) et, au besoin 111 de la Constitution.

Cour Constitutionnelle, Arrêts 29/06, 30/06, 31/06, 32/06 et 33/06 du 7 avril 2006, Mém. A - 69 du 21 avril 2006, p. 1333

36. Exercice exclusif de l'autorité parentale en cas de divorce - impossibilité d'exercer une autorité parentale conjointe, existant pourtant dans le cas de l'enfant né hors mariage - rupture d'égalité entre citoyen - article 302 alinéa 1 et 378 alinéa 1 du code civil non-conformes à l'article 10bis de la constitution

La notion d'égalité visée à l'article 10bis (1) de la Constitution doit être comprise par référence du contenu et à la raison d'être des droits et obligations sous examen; l'autorité parentale est instituée pour protéger l'enfant dans sa sécurité, sa santé et sa moralité; les père et mère ont à son égard droit et devoir de garde, de surveillance et d'éducation; l'appréciation de l'égalité des parents quant à leurs relations avec leurs enfants doit se faire en considération de l'intérêt des enfants; en règle générale il est dans l'intérêt des enfants que l'autorité parentale soit exercée conjointement par leurs parents et non pas exclusivement par leur père ou leur mère; il s'en suit que le principe de l'exercice exclusif de l'autorité parentale après divorce par la mère ou le père, sous réserve du droit de surveillance et du droit de visite du parent non attributaire du droit de garde, tel qu'instauré par les articles 302, alinéa 1^{er} et 378, alinéa 1^{er} du code civil, n'est pas rationnellement justifié [...] Les catégories de personnes, parents mariés, divorcés ou séparés de corps et parents qui n'ont pas été mariés sont comparables de par leur même rapport de parenté à l'égard de leur enfant commun; d'une part, si le divorce dissout l'union légale qui unissait le mari et l'épouse, il ne met pas fin à la parentalité des père et mère divorcés; les parents mariés mais séparés de fait continuent à exercer conjointement l'autorité parentale à l'égard de l'enfant commun; d'autre part, il n'existe pas de motif déterminant justifiant l'impossibilité d'instituer l'exercice conjoint de l'autorité parentale à l'égard de l'enfant commun par les parents divorcés ou séparés de corps alors que la loi permet cette institution pour les parents non mariés ayant reconnu l'enfant dit naturel, qu'ils vivent ensemble ou séparés; dès lors, la différence relative à l'exercice de l'autorité parentale entre la situation des parents divorcés ou séparés de corps et celle des parents mariés tant comme celle entre la situation des parents divorcés ou séparés de corps de l'enfant commun et celle des parents ayant reconnu l'enfant dit naturel n'est à son tour pas rationnellement justifiée; finalement, en autorisant l'exercice conjoint de l'autorité parentale par les parents de l'enfant dit naturel qu'ils ont reconnu alors que l'enfant né dans le mariage ne peut pas bénéficier de l'exercice conjoint de l'autorité parentale par ses parents divorcés, les articles 302, alinéa 1^{er} et 378, alinéa 1^{er} du code créent une différenciation non rationnellement justifiée entre la situation des enfants nés dans le mariage et ceux nés hors mariage; il suit de ces considérations que les articles 302, alinéa 1^{er} et 378, alinéa 1^{er} du code civil ne sont pas conformes à l'article 10 bis (1) de la Constitution dans la mesure où ils n'autorisent pas l'exercice conjoint par les deux parents divorcés de l'autorité parentale sur les enfants communs.

Cour Constitutionnelle, Arrêt 47/08, du 12 décembre 2008, Mém. A - 197 du 22 décembre 2008, p. 2618

37. Différence de régime entre filiation naturelle et filiation légitime au regard du délai dont dispose la personne qui prétend être le parent véritable pour introduire son action en contestation d'état - Article 322-1, alinéa 3 du code civil - Considérant que les articles 322-1 et 339 du code civil, dans leur teneur actuelle, ont été introduits audit code par une loi du 13 avril 1979;

Considérant que l'objectif du législateur de 1979 était « une réforme d'ensemble du titre de la filiation dans le but de faire disparaître les discriminations existantes entre les différentes catégories de filiations et de faire prédominer, dans toute la mesure du possible, la vérité biologique dans l'établissement de la filiation ... » (v. exposé des motifs, doc. parl. n° 2020);

Considérant que l'intérêt du véritable parent et l'intérêt de l'enfant se rejoignent pour voir renverser la filiation apparente et reconnaître la réalité biologique;

Considérant dès lors que la différence des délais d'action n'est pas rationnellement justifiée ni adéquate ni proportionnée au but de la loi;

D'où il suit que l'article 322-1, alinéa 3, combiné à l'article 339, alinéa 3, du code civil, n'est pas conforme à l'article 10 bis, paragraphe 1^{er}, de la Constitution dans la mesure où il limite le délai d'introduction de l'action de la personne qui se prétend le véritable parent et qui conteste la filiation de l'enfant né pendant le mariage de sa mère et n'ayant pas de possession d'état à l'égard du mari de celle-ci, à la période de la minorité de l'enfant;

Considérant que le principe d'égalité, au regard des situations analogues en cause, commande d'aligner le délai d'action prévu à l'article 322-1, alinéa 3, du code civil, qui vise un enfant légitime sans possession d'état, sur celui prévu à l'article 339, alinéa 3, du même code qui édicte l'imprescriptibilité de l'action de celui qui se prétend le parent véritable et qui conteste une filiation naturelle résultant d'un acte de naissance, d'une reconnaissance ou d'une possession d'état continue

et conforme inférieure à dix ans, ceci au vu de l'objectif du législateur consistant dans la recherche de la vérité biologique

Cour Constitutionnelle, Arrêt 61/11, du 25 mars 2011, Mém. A - 61 du 8 avril 2011, p. 1076

38. Fonctionnaires communaux - statut - loi du 24 décembre 1985, art. 66 paragraphe 3

Considérant qu'en limitant les pouvoirs de l'autorité saisie du recours contre une décision du Conseil de discipline des fonctionnaires communaux, soit à la confirmation de la décision entreprise, soit à l'application d'une sanction moins sévère, soit encore à l'acquiescement du fonctionnaire poursuivi, l'article 66, paragraphe 3 de la loi modifiée du 24 décembre 1985, précitée, crée une disparité objective entre les parties au procès, dès lors que le fonctionnaire voit, dans l'hypothèse la plus défavorable pour lui, confirmer la décision du Conseil de discipline, tandis que l'employeur communal n'a pas la possibilité de faire prononcer par le juge administratif une sanction plus sévère à l'encontre de son fonctionnaire;

Considérant que cette disparité, qui a pour conséquence de priver d'efficacité, par dérogation au droit commun, le recours ouvert au collège des bourgmestre et échevins ou à son délégué visé à l'article 70, alinéa 3 de la loi modifiée du 24 décembre 1985, précitée, contre une décision rendue en matière de discipline des fonctionnaires communaux, n'est pas rationnellement justifiée, ni adéquate, ni proportionnée au but du régime disciplinaire institué par ladite loi; Qu'en refusant ainsi un recours effectif au collège des bourgmestre et échevins ou à son délégué, l'article 66 paragraphe 3 de la loi modifiée du 24 décembre 1985, précitée, se heurte à l'article 10bis, paragraphe 1^{er} de la Constitution.

Cour Constitutionnelle, Arrêt 49/09, du 22 mai 2009, Mém. A - 123 du 5 juin 2009, p. 1748

39. Vente entre époux prohibée - code civil, art. 1595

Considérant que depuis la modification de l'article 1397 du code civil par la loi du 16 août 1975, les époux peuvent, pendant la durée du mariage et dans les conditions y fixées, procéder au changement de leur régime matrimonial; que sous ce rapport, la finalité de l'interdiction de vente entre époux n'est plus rationnellement justifiée.

Considérant, d'autre part, que les règles générales du droit civil permettant de remettre en cause les actes simulés ou frauduleux, sont de nature à sanctionner toute fausse vente entre époux; Considérant que la différence de traitement résultant du fait que la prohibition de vente restreint la liberté de contracter des partenaires mariés alors que celle-ci reste entière pour les partenaires non mariés, est disproportionnée et non adéquate; d'où il suit que l'article 1595 du code civil est contraire à l'article 10bis, paragraphe 1^{er}, de la Constitution.

Cour Constitutionnelle, Arrêt 51/10, du 8 janvier 2010, Mém. A - 8 du 20 janvier 2010, p. 60

40. Changement d'affectation d'un fonctionnaire - Loi du 21 décembre 2007 article 25 point 39°

Considérant qu'en limitant les garanties procédurales du fonctionnaire visé par l'article 25, point 39°, alinéa 2, de la loi du 21 décembre 2007, par rapport aux autres officiers de l'armée qui, en cas de changement d'affectation, bénéficient des garanties en question, ladite disposition légale crée une disparité objective entre l'officier visé et les autres officiers; Que s'il est vrai que le but de la mesure a été, selon les termes employés par l'Etat grand-ducal dans la présente instance ainsi que dans les travaux préparatoires de la loi, de préserver le grade et le traitement du fonctionnaire visé par la mesure, cet objectif n'est de nature à justifier que l'alinéa 1^{er} de la disposition incriminée, mais non pas à expliquer rationnellement l'alinéa 2 qui place le colonel visé hors cadre et en opère le détachement;

Que, comme l'alinéa 1^{er} constitue cependant seulement une conséquence de l'alinéa 2 et que le premier serait dépourvu de raison d'être en l'absence du second, il y a lieu de rechercher le but de l'alinéa 2;

Que les travaux préparatoires de la loi ne livrent aucune explication du but de l'alinéa 2 et l'Etat n'avance pas, dans ses écrits dans la présente instance, de justification rationnelle du recours à la voie législative plutôt qu'à une décision du Grand-Duc pour effectuer la mesure litigieuse;

Considérant que la disparité créée, qui a pour conséquence de priver des garanties de droit commun un officier particulier dans le cadre d'une mesure de changement d'affectation, n'est pas rationnellement justifiée, ni adéquate, ni proportionnée au but de ladite disposition;

Qu'ainsi ladite disposition se heurte à l'article 10bis, paragraphe 1^{er}, de la Constitution.

Cour Constitutionnelle, Arrêt 57/10, du 1^{er} octobre 2010, Mém. A - 180 du 11 octobre 2010, p. 3004

41. Pension de survie au conjoint survivant divorcé - l'article XVIII, point 17, de la loi modifiée du 27 juillet 1987 concernant l'assurance pension en cas de vieillesse, d'invalidité ou de survie, introduit par la loi du 24 avril 1991, article IV, 4, ayant pour objet l'amélioration des pensions du régime contributif - différence objective mais pas rationnellement justifiée - contrariété à l'article 10bis (oui)

Considérant que la distinction opérée par l'article XVIII, point 17, de la loi modifiée du 27 juillet 1987 consiste en ce que l'ex-époux qui est l'assuré du chef duquel la pension de survie est demandée par le conjoint survivant divorcé, s'est remarié soit avant soit après le 1^{er} août 1978;

Considérant qu'il existe entre les deux situations prédécrites une différence objective en ce que le traitement différent, à savoir l'octroi ou non de la pension de survie au conjoint survivant divorcé à ses torts exclusifs ou aux torts réciproques des époux est fonction de ce que le divorce a été prononcé avant ou après l'entrée en vigueur de la loi du 27 juillet 1978, soit le 1^{er} août 1978;

Considérant que cette distinction n'est pas rationnellement justifiée dans la mesure où elle a pour effet de priver, uniquement en raison de la date du divorce, un conjoint divorcé d'une pension de survie du chef de son ex-conjoint prédécédé, le but de la mesure introduite par la loi du 27 juillet 1978 (actuel article 197 du Code de la sécurité sociale) ayant été de faire disparaître la prise en considération de la faute retenue dans le cadre du divorce dans la fixation des droits du conjoint divorcé survivant à une pension de survie dans le cadre des régimes contributifs de pension

Cour Constitutionnelle, Arrêt 66/11, du 3 juin 2011, Mémorial A - 128 du 22 juin 2011, p. 1866

42. Filiation - code civil, art. 316.

Qu'il s'en dégage qu'en soumettant l'homme marié et l'auteur d'une reconnaissance à des régimes légaux différents quant à l'action en contestation de paternité, la loi institue une différence qui n'est pas rationnellement justifiée, adéquate et proportionnée à son but. Qu'il suit de ces considérations que l'article 316 du code civil n'est pas conforme à l'article 10bis (1) de la Constitution dans la mesure où il enferme l'action en désaveu de paternité du mari dans des délais plus courts que ceux accordés par l'article 339 du code civil à l'auteur de la reconnaissance d'un enfant naturel.

Cour Constitutionnelle, Arrêt 50/09, du 15 mai 2009, Mém. A - 127 du 8 juin 2009, p. 1762

43. Action en recherche de paternité - article 340-4 Code civil

Considérant que la question préjudicielle porte sur la différence de régime entre filiation naturelle et filiation légitime au regard du délai dont dispose, d'une part, l'enfant né hors mariage pour introduire son action en recherche de paternité naturelle et, d'autre part, l'enfant qui a un titre de naissance non conforme à la possession d'état, pour introduire son action en réclamation d'état d'enfant légitime, et sur la compatibilité d'une telle différence respectivement avec le principe d'égalité et avec le droit à la protection de la vie privée;

Considérant que l'enfant qui cherche à établir sa filiation naturelle et l'enfant qui cherche à établir sa filiation légitime, se trouvent tous les deux dans une situation comparable en ce qu'ils cherchent à faire constater leur véritable état;

Considérant que le législateur a institué une différence objective en limitant, d'une part, le délai d'introduction de l'action de l'enfant en recherche de la paternité naturelle à deux ans après sa naissance, sinon à deux ans après sa majorité, et en édictant, d'autre part, que le délai d'introduction de l'action en réclamation d'état d'enfant légitime est imprescriptible dans le chef de l'enfant;

Considérant, dès lors, que la différence de régime instituée entre les articles 329 et 340-4. du code civil quant au délai d'introduction des actions y respectivement réglées n'est pas rationnellement justifiée ni adéquate ni proportionnée au but de la loi;

D'où il suit que l'article 340-4. combiné à l'article 329 du code civil n'est pas conforme à l'article 10bis, paragraphe 1^{er}, de la Constitution dans la mesure où il limite le délai d'introduction de l'action de l'enfant qui tend à établir la paternité naturelle à deux ans à partir de sa naissance, sinon à deux ans à partir de sa majorité.

Cour Constitutionnelle, Arrêt 72/12 du 29 juin 2012, Mém. A - 139 du 10 juillet 2012, p. 1756

Non-conformité partielle

44. Nom patronymique des enfants naturels acquis avant la réforme de l'article 334-2, alinéa 2, première phrase, issue de la loi du 23/12/2005 - attribution du nom du père alors que reconnaissance par les deux parents - inégalité de traitement injustifiée - conformité à l'article 10bis (partiellement non)

Avant 1979, l'attribution du nom patronymique à l'enfant naturel n'était pas réglementée par la loi; la loi du 13 avril 1979 portant réforme du droit de la filiation avait pour objet de lutter contre les discriminations, mais elle n'avait en vue que la discrimination, par le code civil, entre les enfants légitimes et les enfants naturels, relégués dans une catégorie juridique inférieure; elle n'avait pas vu qu'en prévoyant qu'un enfant naturel prend obligatoirement le nom de son père si la filiation s'établit simultanément à l'égard des deux parents, elle introduisait elle-même une autre forme de discrimination, cette fois-ci entre le père et la mère de l'enfant naturel; il se dégage des travaux préparatoires du projet de loi portant réforme du droit de la filiation (Projet de loi 2020) que tant le projet de loi que l'avis du Conseil d'Etat expriment, quant à la question de l'attribution du nom patronymique aux enfants naturels, l'unique souci d'établir une analogie aussi parfaite que possible avec la situation des enfants légitimes, souci exprimé de manière expresse dans l'avis du

Conseil d'Etat par l'affirmation qu' «il est dans l'intérêt de l'enfant de porter le nom de son père parce que ce nom lui donne une apparence de légitimité»; ainsi la différence de traitement entre les père et mère d'un enfant naturel, instituée par la loi du 13 avril 1979 modifiée par celle du 13 juillet 1982, n'est motivée que par l'intérêt de l'enfant naturel à être assimilé à un enfant légitime par le biais de l'attribution du nom patronymique de son père; cependant cette motivation est insuffisante pour justifier la différence de traitement instituée; qu'en effet à l'heure actuelle et plus spécialement depuis l'introduction de la loi du 23 décembre 2005 qui a modifié l'article 334-2. du code civil, la solution adoptée par le législateur en 1979 et en 1982, en vertu de laquelle l'enfant naturel acquiert le nom de son père si la filiation est établie simultanément à l'égard de ses deux parents, ne peut plus être considérée comme nécessairement conforme aux intérêts de l'enfant; il s'ensuit que la différence de traitement entre le père et la mère n'est pas rationnellement justifiée et que partant l'article 334-2. alinéa 2 en ce qu'il attribue le nom du père à l'enfant naturel si la filiation est établie simultanément à l'égard des deux parents, n'est pas conforme à l'article 10 bis (1) de la Constitution.

Cour Constitutionnelle, Arrêt 44/08, rectifié du 6 juin 2008, Mém. A - 104 du 18 juillet 2008, p. 1488

45. Pourvoi en cassation de la partie civile - article 412 du code d'instruction criminelle

En ce qu'il prohibe le pourvoi de la partie civile contre une décision d'acquiescement sauf si la décision a prononcé contre elle des condamnations civiles supérieures à celles demandées par la partie acquiescée, l'article 412 du Code d'instruction criminelle n'est pas contraire à l'article 10bis, paragraphe 1^{er} de la Constitution en ce qu'il restreint l'accès de la victime au contrôle supérieur de la légalité en fonction de la nature de la juridiction, pénale ou civile, devant laquelle son action en indemnisation est portée, dit qu'en revanche, cette disposition est contraire à l'article 10bis, paragraphe 1^{er}, de la Constitution en ce qu'elle fait dépendre la recevabilité de la voie de recours extraordinaire de la cassation de la qualité de la partie à l'instance

Cour Constitutionnelle, Arrêt 67/11 du 20 mai 2011, Mémorial A - 114 du 1^{er} juin 2011, p. 1762

Article 11

Egalité devant la loi

1. Art. 367 du Code Civil - interdiction de l'adoption plénière par une personne célibataire - conformité à l'article 11 (2) et à l'article 11 (3) de la Constitution .

Le législateur a par l'adoption établi une filiation de substitution qui, si elle exige de justes motifs dans le chef des adoptants, doit avant tout présenter des avantages pour l'adopté - cette institution prend son fondement dans le droit positif et non dans le droit naturel - il appartient donc au pouvoir législatif d'y apporter toutes les conditions et limites nécessaires au bon fonctionnement et répondant à l'intérêt de la société et de la famille adoptive - le principe constitutionnel de l'égalité de tous les Luxembourgeois devant la loi, applicable à tout individu touché par la loi luxembourgeoise si les droits de la personnalité sont concernés, ne s'entend pas dans un sens absolu, mais requiert que tous ceux qui se trouvent dans la même situation de fait et de droit soient traités de la même façon - la spécificité se justifie si la différence de condition est effective et objective, si elle poursuit un intérêt public et si elle revêt une ampleur raisonnable - elle est légitime en l'espèce comme s'appuyant sur une distinction réelle découlant de l'état civil des personnes, sur une garantie accrue au profit de l'adopté par la pluralité des détenteurs de l'autorité parentale dans le chef des gens mariés et sur une proportionnalité raisonnable du fait que l'adoption simple reste ouverte au célibataire dans le respect des exigences de forme et de fond prévues par la loi - l'article 367 du Code civil n'est pas contraire aux articles 11 (2) et 11 (3) de la Constitution.

Cour Constitutionnelle, Arrêt 2/98 du 13 novembre 1998, Mém. A - 102 du 8.12.98, p. 2499

2. Art. 380 du Code Civil - Autorité parentale envers les enfants naturels reconnus par les deux parents - exercice privatif de l'autorité parentale par la mère - égalité devant la loi - non-conformité à la Constitution

L'instauration du principe de l'exercice privatif de l'autorité parentale par la mère naturelle, créant dès l'abord une inégalité entre le père naturel par rapport à la mère naturelle et au père légitime, et par là-même un clivage entre les situations des enfants selon qu'ils sont nés ou non dans le mariage, constitue une différenciation qui n'est ni adéquate ni proportionnée à son but - l'article 380, alinéa 1^{er} du Code civil, en ce qu'il attribue l'autorité parentale d'un enfant naturel reconnu par les deux parents privativement à la mère, n'est pas conforme à l'article 11 (2) de la Constitution.

Cour Constitutionnelle, Arrêt 7/99 du 26 mars 1999, Mém. A - 41 du 20.4.99, p. 1087; Cour constitutionnelle, arrêt 99/13 du 7 juin 2013, Mém. A - 110 du 28-06-2013, p. 1609

3. Droit au respect de sa vie privée et familiale - Droit d'ingérence (oui) - Placement d'un mineur en dehors du domicile de ses parents - Loi du 10 août 1992 relative à la protection de la jeunesse, art. 11 - Conv. EDH, art. 8.2

Toute personne, y compris le mineur, a droit au respect de sa vie privée et familiale;

Toutefois, il peut y avoir ingérence d'une autorité publique dans l'exercice de ce droit, à condition que cette ingérence soit fondée sur un besoin social impérieux et qu'elle soit proportionnée au but légitime recherché;

Qu'une telle ingérence est consacrée également par l'article 8, paragraphe 2, de la Convention de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales du 4 novembre 1950;

Considérant que la disposition de l'article 11 de la loi du 10 août 1992, précitée, qui ne porte que sur l'exercice de l'autorité parentale et non sur les droits parentaux eux-mêmes, procède du respect de l'intérêt supérieur de l'enfant mineur, tel qu'il est consacré par des conventions internationales approuvées par le Grand-Duché de Luxembourg;

Que l'autorité parentale est instituée pour protéger l'enfant dans sa sécurité, sa santé et sa moralité;

Qu'en règle générale, il est dans l'intérêt de l'enfant que l'autorité parentale soit exercée conjointement par ses parents;

Considérant que du moment qu'une juridiction a pris, en conformité de la loi, une décision de placement du mineur hors du domicile de ses parents, qui en tant que telle constitue une ingérence dans le droit des parents et du mineur au respect de la vie privée et de la vie familiale, le transfert automatique de l'exercice de la quasi-intégralité des attributs de l'autorité parentale attaché à cette mesure de placement n'en constitue que la suite nécessaire qui correspond aux intérêts aussi bien psychologiques que physiques du mineur;

Qu'il ne saurait, dans ce cas, y avoir ingérence indue de l'autorité dans le droit à la protection de la personne humaine et de la vie familiale et dans le droit à la protection de la vie privée;

Que le fait que la loi ne prévoit pas de modulation judiciaire de ce transfert en fonction des circonstances spécifiques de la cause est sans pertinence à cet égard;

Cour constitutionnelle, arrêt 98/13 du 7 juin 2013, Mém. A - 110 du 28-06-2013, p. 1608

4. Droit naturel - droit fondamental - distinction

Le droit naturel est celui découlant de la nature humaine et existe, même sans texte de loi. Or, si le droit à une nationalité peut certes être reconnu comme fondamental, il n'est pas à considérer comme un droit naturel dans la mesure où il découle entièrement du droit positif, c'est-à-dire des règles juridiques en vigueur dans un Etat.

TA 28-11-2011, 27232

Grève

5. La participation à une grève professionnelle, légitime et licite constitue pour le travailleur un droit proclamé implicitement par l'article 11 de la Constitution garantissant les libertés syndicales .

Cour, 24 juillet 1952, Pas. 15, p. 355; Cour, 15 décembre 1959, Pas. 18, p. 90

Liberté du commerce

6. Les dispositions dérogoires au principe constitutionnel du droit au travail et de la liberté du commerce et de l'industrie sont à interpréter restrictivement .

Conseil d'Etat, 13 juillet 1956, Pas. 16, p. 529; Conseil d'Etat, 2 juillet 1958, Pas. 17, p. 319

7. Articles 5, alinéa 3 et 10 alinéa 3 de la loi modifiée du 19 janvier 2004 - modifications de constructions érigées dans la «zone verte» d'une commune subordonnées à autorisation du Ministre et à une affectation conforme à la loi - conformité à l'article 10bis alinéa 1, 11 alinéa 6, 11 bis et 16

S'il est vrai que la loi peut apporter des restrictions au libre exercice du commerce et de l'industrie, elle ne peut pas en restreindre l'exercice à tel point que les activités commerciales ou industrielles seraient effectivement ou pratiquement impossibles à exercer; en prohibant les constructions d'immeubles pouvant servir à des fins d'exploitation commerciale ou industrielle dans des zones définies qui ne couvrent pas l'ensemble du territoire et dont l'institution est soumise à des procédures d'élaboration qui associent les personnes concernées et qui sont sujettes à un contrôle juridictionnel, les dispositions visées par la question préjudicielle ne contreviennent pas à l'article 11, paragraphe 6 de la Constitution.

Cour Constitutionnelle, Arrêt 46/08 du 26 septembre 2008, Mém. A - 154 du 15 octobre 2008, p. 2196

8. Constitution - liberté du commerce et de l'industrie - liberté d'équilibre non absolue - restrictions - limite - Constitution, art. 11 (6)

La liberté du commerce et de l'industrie est une liberté d'équilibre, non absolue, conditionnée notamment d'un point de vue géographique par les besoins d'un quartier ou des contraintes objectives d'un lieu, cadrés plus particulièrement par la réglementation d'urbanisme. S'il est dès lors vrai que la loi peut apporter des restrictions au libre exercice du commerce et de l'industrie, elle ne peut pas en restreindre l'exercice à tel point que les activités commerciales ou industrielles seraient effectivement ou pratiquement impossibles à exercer.

CA 24-6-10 (26502C)

9. Bien qu'en vertu de l'art. 11 de la Constitution la liberté de commerce soit une matière réservée qui n'est pas susceptible d'être réglementée par voie d'arrêté, des restrictions à cette garantie peuvent toujours être établies par le pouvoir législatif.

Spécialement, de pareilles restrictions peuvent résulter d'arrêtés qui sont à assimiler à des lois, qui n'ont pas été abrogés expressément et dont aucune disposition n'est inconciliable avec la loi constitutionnelle.

Cour, 26 octobre 1955, Pas. 16, p.397

10. Enseignes publicitaires – loi du 18 juillet 1983 – constitutionnalité

Etant donné que l'article 11 (6) de la Constitution permet au pouvoir législatif d'établir des restrictions à la liberté du commerce, l'article 38 de la loi du 18 juillet 1983, en ne déterminant pas lui-même les critères auxquels les publicités doivent répondre, mais en laissant au pouvoir exécutif le soin de les définir n'est pas contraire à la disposition constitutionnelle précitée

TA 18-10-04 (18052, c. 17-3-05, 18868C); TA 25-10-10 (26663); TA 1-12-10 (26608)

11. Licenciement délégués du personnel - Code du travail, art. L. 415-11(1)

Considérant que la question préjudicielle posée se résout au point de savoir si cet équilibre se trouve rompu du fait de la protection contre le licenciement prévue dans le chef d'un délégué du personnel dans les limites de l'article L.415-11., paragraphe 1^{er}, du Code du travail et au regard de la liberté du commerce et de l'industrie garantie par l'article 11, paragraphe 6, de la Constitution dans l'hypothèse précise d'une réduction du personnel correspondant à la suppression totale d'une branche de l'activité de l'entreprise à laquelle le délégué était affecté;

Considérant que dans l'hypothèse ainsi visée par la question préjudicielle où seule une branche d'activité de l'entreprise, fût-elle la branche principale, est supprimée par l'employeur pour des raisons économiques et où il y a dès lors, corrélativement, maintien d'autres activités de l'entreprise avec maintien de salariés autres que les délégués du personnel justifiant la représentation par les délégués, le régime d'équilibre entre la liberté du commerce et de l'industrie garantie par l'article 11, paragraphe 6, de la Constitution et la protection du salarié visée par ses paragraphes 4 et 5, ne se trouve pas rompu du fait des dispositions de l'article L.415-11., paragraphe 1^{er}, du Code du travail; Que dès lors par rapport à la question préjudicielle posée, l'article L.415-11., paragraphe 1^{er}, du Code du travail n'est pas contraire à l'article 11, paragraphe 6, de la Constitution;

Cour Constitutionnelle, Arrêts 55/10 et 56/10 du 26 mars 2010 2008, Mém. A - 58 du 16 avril 2010, p.1012 et 1014

12. voir aussi: Liberté du commerce - principe - restrictions - admissibilité - Const., art. 11 (6); loi du 28 décembre 1988, art. 19 (1) c)¹

L'article 19) (1) c) de la loi d'établissement n'est pas contraire à l'article 11 (6) de la Constitution qui dispose que «la loi garantit la liberté du commerce et de l'industrie, l'exercice de la profession libérale et du travail agricole, sauf les restrictions à établir par le pouvoir législatif», alors que des restrictions à cette liberté peuvent être établies par le pouvoir législatif. S'il est vrai que la suppression, notamment de la liberté d'exercer une profession libérale, est contraire à la Constitution, il n'en est pas ainsi de la simple restriction.

TA 25-7-01 (12471) dans le même sens : TA 16-2-04 (16832); TA 20-6-07 (22553, c. 11-12-08, 23251C); TA 17-12-08 (24507, c. 14-7-09, 25326C)

13. Liberté de commerce - restrictions - admissibilité - atteinte à l'équilibre dans une branche - Const., art. 11 (6); loi du 28 décembre 1988, art. 12 (4)²

Il est permis au pouvoir législatif d'établir des restrictions aux libertés fondamentales, de sorte que l'article 12 (4) de la loi du 28 décembre 1988, qui dispose que l'autorisation particulière peut être refusée si le projet risque de compromettre l'équilibre dans la ou les branches commerciales principales concernées sur le plan national, régional ou communal, n'est pas contraire à l'article 11 (6) de la Constitution qui garantit la liberté de commerce.

TA 20-6-02 (14111)

14. Architecte d'intérieur - Const., art. 11 (6); loi du 28 décembre 1988, art. 1^{er} ³

L'article 11 (6) de la Constitution réserve au pouvoir législatif le droit d'établir des restrictions à l'exercice de la profession libérale.- En l'absence de dispositions légales réglementant l'exercice de la profession libérale d'architecte d'intérieur et, a fortiori, en l'absence de restrictions légales y relatives, une décision de refus d'inscription à l'ordre des architectes et ingénieurs conseils est à considérer comme non avenue.

1 La loi d'établissement a été abrogée par la loi du 2 septembre 2011. Il convient de se référer aux articles 15 à 27 de cette loi.

2 La loi d'établissement a été abrogée par la loi du 2 septembre 2011. Il convient de se référer à l'article 35 de cette loi.

3 La loi d'établissement a été abrogée par la loi du 2 septembre 2011. Il convient de se référer à l'article 1^{er} de cette loi.

TA 21-5-03 (15742); TA 21-5-03 (15884)

15. Abandon de la production laitière - locataire d'une exploitation - indemnité - perte équivalente de quotas pour le propriétaire - nécessité de l'accord du propriétaire pour l'octroi de l'indemnité - contrariété à la Constitution, art. 11 (6) (non); règlement CEE n° 3950/92; r.g.-d. du 3 septembre 1995, art. 3

La législation nationale, et plus particulièrement l'article 3 alinéa 2 du règlement grand-ducal du 3 septembre 1995, en vertu duquel la demande d'octroi d'une indemnité par le locataire d'une ferme entière qui abandonne la production laitière ne peut être présentée qu'en accord avec le propriétaire qui, dans ce cas, doit également souscrire à l'engagement de ne plus admettre une production laitière sur l'exploitation lui appartenant, reflète les intérêts croisés mais conjugables du producteur, ancien locataire, et du propriétaire de la ferme entière concernée. Même si les modalités de l'accord entre parties n'y sont pas précisées, la dite réglementation nationale tient néanmoins compte des intérêts légitimes des parties, en ce que l'accord entre parties est laissé au libre arbitre de celles-ci, au vu justement des intérêts en présence, à l'instar notamment du bail à ferme initialement conclu entre elles. Ces dispositions nationales ne s'inscrivent non seulement dans le cadre du principe constitutionnel de la liberté du commerce et de l'industrie, ainsi que de l'exercice de la profession libérale et du travail agricole, prévu à l'article 11 alinéa 6 de la loi fondamentale, mais encore du principe du droit communautaire relatif à la subsidiarité, notamment repris dans le Traité sur l'Union Européenne.

TA 23-7-97 (9491); TA 23-7-97 (9656)

16. Quotas laitiers - régime communautaire de prélèvement supplémentaire sur le lait - r.g.-d. du 1^{er} mars 2000, art. 13 - contrariété à la Constitution⁴, art. 11, par. 6 (non)

Le régime des quantités de référence individuelles constitue par nature une restriction au libre travail agricole dans la mesure où il a pour but de dissuader les producteurs de lait de dépasser un certain plafond de production laitière par exploitation, pareille restriction se trouvant néanmoins en principe couverte par la réserve afférente formulée par l'article 11 (6) de la Constitution. Le règlement grand-ducal du 1^{er} mars 2000 ne saurait dès lors encourir la critique du non-respect de l'article 11 (6) de la Constitution que dans l'hypothèse où ses dispositions ont en réalité pour effet d'empêcher à partir d'un certain moment toute production laitière dans une exploitation en l'absence d'opérations de la part du propriétaire de l'exploitation de nature à entraîner de tels effets. Le règlement grand-ducal du 1^{er} mars 2000 vise dans son article 13 (3) expressément l'hypothèse du bailleur de quantités de référence qui entend reprendre lui-même la production laitière dans son exploitation sur base des quantités de référence libérées par l'expiration du contrat de location, en accordant au dit bailleur le droit à une réallocation de l'intégralité des quantités de référence ayant fait l'objet du contrat de location arrivé à terme et limite la liberté du bailleur seulement au cas où le bailleur des quantités de référence n'entend pas reprendre personnellement la production laitière et où le locataire se prévaut de son droit à une allocation prioritaire. Etant donné que l'article 11 (6) de la Constitution tend par essence à protéger l'exercice personnel des activités y visées, force est de constater que, loin d'empêcher le travail agricole du bailleur de quantités de référence à l'expiration du contrat de location, le règlement grand-ducal du 1^{er} mars 2000 lui laisse intacte l'option de se voir réallouer l'intégralité de la quantité de référence antérieurement donnée en location afin de pouvoir reprendre personnellement la production laitière et lui garantit ainsi le travail agricole dans les limites des restrictions générales, conformes à l'article 11 (6) de la Constitution, imposées par le régime de plafonnement de la production laitière. Les limitations de la disponibilité de la quantité de référence découlant de l'article 13 du règlement grand-ducal du 1^{er} mars 2000 régissent partant des situations en dehors de la sphère de la protection instaurée par l'article 11 (6) de la Constitution et sont plutôt de nature à affecter les intérêts patrimoniaux des demandeurs dans la mesure de la réduction de la valeur vénale de leur exploitation.

TA 14-2-01 (12048, confirmé par arrêt du 8-11-01, 13115C)

17. Un règlement d'administration publique qui, pour l'exercice d'une certaine profession, introduit un régime d'autorisation gouvernementale dépendant d'éléments de décision autres que celles prévues par la loi de base dépasse le cadre de la loi habilitante et apporte à la liberté de commerce une restriction qui aurait dû faire l'objet d'une loi.

Conseil d'Etat, 12 juillet 1957, Pas. 17, p.158

18. Le principe de la liberté du commerce profite également aux étrangers, sauf certaines restrictions légales.

Conseil d'Etat, 4 février 1964, Pas. 19, p.266

19. [S]i l'interdiction de l'exercice d'une profession libérale ne peut être décrétée, la liberté d'exercice d'une telle profession n'est garantie que pour autant que les prescriptions édictées par le législateur sont observées.

TA 12-2-03, 10997

4 Le règlement grand-ducal du 1^{er} mars 2000 a été abrogé par le règlement grand-ducal du 11 mars 2004. Il convient de se référer à l'article 13 de ce règlement grand-ducal.

Droit au travail

20. Les dispositions dérogatoires au principe constitutionnel du droit au travail et de la liberté du commerce et de l'industrie sont à interpréter restrictivement.

Conseil d'Etat, 13 juillet 1956, Pas. 16, p. 529; Conseil d'Etat, 2 juillet 1958, Pas. 17, p. 319

21. La portée de l'art. 11, 6 de la Constitution est de garantir le droit au travail et d'empêcher que l'accès aux professions y énumérées ne puisse être interdit autrement qu'en vertu d'une loi formelle.

Cour, 4 juin 1953, Pas. 15, p. 493

22. Le travail viticole n'étant qu'une branche du travail agricole est compris dans la disposition de l'art. 11 de la Constitution qui garantit l'exercice du travail agricole.

Cour, 4 juin 1953, Pas. 15, p. 493

23. Etat de santé du travailleur - notion - Exclusivité du critère de bien-être du travailleur (non) - caractère synallagmatique de la relation de travail (oui)

L'état de santé d'un travailleur, pris au sens large et générique, qu'il s'agisse d'un salarié de droit privé, d'un employé de l'Etat ou d'un fonctionnaire de l'Etat, ne doit pas être vu à sens unique à partir du seul bien-être du travailleur, mais se résout nécessairement, à partir du caractère synallagmatique de la relation de travail, dûment cadrée par la loi, et, le cas échéant, les accords entre partenaires sociaux, en une balance en quête d'un équilibre où interviennent, outre les considérations de protection de la santé et les droits des travailleurs tels que visés par le paragraphe 5 de l'article 11 de la Constitution, des considérations d'organisation et de fonctionnement de l'entreprise voire de la collectivité publique dont est constitutif l'employeur dans l'intérêt respectif duquel le travailleur met à disposition ses capacités physiques voire intellectuelles contre due rémunération.

CA 21-02-2013 (29466CA)

Sécurité sociale

24. Réserve de la loi - Limites - Articles 1^{er} et 7 de la loi du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé - Conformité aux articles 11(5) et (6) et 36 de la Constitution (oui) - Fixation du statut, des attributions et des règles d'exercice de professions de santé

Le système des réserves de la loi énoncé par articles [les articles 11(5) et (6) et 36 de] la Constitution empêche le pouvoir législatif de se dessaisir outre mesure de ses pouvoirs par la voie de l'habilitation; ce pouvoir peut donc seul disposer valablement des matières érigées en réserve. [Il est] toutefois satisfait à la réserve constitutionnelle si la loi se borne à tracer les grands principes: elle ne met par conséquent pas obstacle aux habilitations plus spécifiques. La loi du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé, après avoir désigné en son article 1^{er} les professions de santé concernées, précise en son article 2 les critères généraux auxquels se trouve soumis l'autorisation d'accès à ces professions et fixe en ses articles 5, 6 et 8 à 15 les conditions communes liées à l'exercice de ces professions. [Par conséquent], le législateur, sans violer le principe constitutionnel du domaine réservé, a pu habiliter en son article 7 le pouvoir réglementaire à préciser le statut, les attributions et les règles d'exercice de chacune des différentes professions de santé visées par ladite loi.

Cour Constitutionnelle, Arrêt 18/03 du 21 novembre 2003, Mém. A - 174 du 9 décembre 2003, p. 3384

Article 11bis

Articles 5, alinéa 3 et 10 alinéa 3 de la loi modifiée du 19 janvier 2004 - modifications de constructions érigées dans la « zone verte » d'une commune subordonnées à autorisation du Ministre et à une affectation conforme à la loi - conformité à l'article 10bis alinéa 1, 11 alinéa 6, 11 bis et 16

L'article 11bis de la Constitution charge l'Etat de garantir la protection de l'environnement humain et naturel; en édictant une législation qui restreint la possibilité de construire des ouvrages dans certaines zones dignes de protection, l'Etat exécute la mission lui conférée par la disposition constitutionnelle en question; les articles 5, alinéa 3 et 10, alinéa 3 combinés de la loi modifiée du 19 janvier 2004, qui font partie de la législation ayant pour objet la protection de l'environnement humain et naturel, ne sont partant pas contraires à l'article 11bis de la Constitution.

Cour Constitutionnelle, Arrêt 46/08 du 26 septembre 2008, Mém. A - 154 du 15 octobre 2008, p. 2196

Article 12

Liberté individuelle

1. Constitue une aliénation de la liberté individuelle dans ce qu'elle a d'intangible, la clause de direction exclusive du procès contenue dans une police d'assurance en matière pénale.

Trib. Lux., 14 juillet 1951, Pas. 15, p. 163

2. Notion de liberté individuelle - Article 115 du Code des assurances sociales¹ - conformité avec l'article 12 de la Constitution (oui).

La notion de liberté individuelle [...] vise la liberté physique d'aller et de venir et les entraves qui peuvent y être apportées dans le cadre de poursuites judiciaires. L'article 115 du Code des assurances sociales n'est pas concerné par les dispositions de l'article 12 de la Constitution. [Par conséquent], l'article 115 du Code des assurances sociales n'est pas contraire à l'article 12 de la Constitution.

Cour Constitutionnelle, Arrêt 20/04 du 20 mai 2004, Mém. A - 94 du 18 juin 2004, p. 1562

3. Article 210 du Code de la sécurité sociale - conformité avec l'article 12 de la Constitution (oui).

L'article 12 vise la liberté physique de la personne et les diverses mesures de restriction de liberté susceptibles d'être prises à l'encontre d'une personne;

Considérant que l'article 210, alinéa 1^{er} du Code de la sécurité sociale ne prononce aucune restriction de liberté, de sorte qu'il n'est pas contraire à l'article 12 de la Constitution;

Cour Constitutionnelle, Arrêt 68/11 du 9 décembre 2011, Mém. A - 258 du 20 décembre 2011, p. 4316

4. Constitution - liberté individuelle - portée - obligation du port de la ceinture de sécurité - Const., art 12; r.g.-d. 23 novembre 1955, art. 160bis

Le champ d'application de l'article 12 de la Constitution a trait à la liberté physique d'aller et de venir et aux entraves qui peuvent y être apportées dans le cadre de poursuites judiciaires. L'obligation du port de la ceinture de sécurité n'est en rien de nature à restreindre cette liberté.

Cour 17-12-09 (25942C)

5. Constitution - arrestation et placement - notions - loi du 29 août 2008, articles 100 et 109 à 115

L'article 12 de la Constitution opère une nette distinction entre une arrestation et un placement en disposant « (...) Nul ne peut être arrêté ou placé que dans les cas prévus par la loi et dans la forme qu'elle prescrit (...) ». En effet, ces deux notions ne sont pas à confondre dans la mesure où la notion d'arrestation se définit comme le fait d'appréhender une personne en vue de sa comparution devant une autorité judiciaire, tandis que la notion de placement se définit comme le fait de placer une personne étrangère en situation irrégulière sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg en rétention dans une structure fermée lorsque l'exécution d'une mesure d'éloignement ou d'une demande de transit par voie aérienne est impossible en raison de circonstances de fait, voire pour garantir l'instruction d'une demande de protection internationale. En ce qui concerne le placement en rétention, l'article 12 de la Constitution ne consacre qu'une seule disposition en retenant que nul ne peut être placé que dans les cas et formes prévus par la loi, les autres dispositions de l'article 12 de la Constitution se rapportant exclusivement à l'arrestation. Aussi, en ce qui concerne le placement en rétention, la Constitution ne fait que consacrer le principe de la possibilité de placer une personne en rétention en précisant que ce placement est à effectuer conformément aux dispositions légales et en laissant de ce fait la détermination des modalités, donc des conditions et des formes du placement, au législateur.

TA 23-12-2011, 29525; TA 27-01-2012, 29734; TA 05-04-2012, 30199; TA 05-04-2012, 30200

6. Mise à la disposition du gouvernement - inconstitutionnalité (non) - Const., art. 12 et 111; loi du 29 août 2008, art. 120

L'article 12 de la Constitution opère une nette distinction entre une arrestation et un placement. En disposant que « (...) nul ne peut être arrêté ou placé que dans les cas prévus par la loi et dans la forme qu'elle prescrit (...) », l'article 12 de la Constitution vise à la fois l'arrestation et un placement, qui ne peuvent donc être opérés que dans les cas et dans les formes prévus par la loi. Par contre, l'article 12 de la Constitution, en disposant : « (...) nul ne peut être arrêté qu'en vertu de l'ordonnance motivée du juge (...) », subordonne uniquement l'arrestation d'une personne à la condition d'une ordonnance motivée du juge, une telle condition n'étant pas requise en cas de placement d'une personne, ceci d'autant plus que l'article 120 de la loi du 29 août 2008 donne expressément compétence au ministre ayant l'immigration dans ses attributions de prendre la décision relative au placement d'une personne. Dès lors, la Constitution, en vertu de son article 12, ne subordonne le placement d'une personne qu'à la conformité à la loi

TA 2-2-09 (25309); TA 2-12-10 (27501)

7. Arrestation - Placement en rétention - définitions des notions - Portée des deux mesures

L'article 12 de la Constitution opère une distinction entre une arrestation et un placement en disposant « (...) Nul ne peut être arrêté ou placé que dans les cas prévus par la loi et dans la forme qu'elle prescrit (...) ». En effet, ces deux notions ne sont pas à confondre dans la mesure où la notion d'arrestation se définit comme le fait d'appréhender une personne en vue de sa comparution devant une autorité judiciaire, tandis que la notion de placement se définit comme le fait de placer une

¹ Actuellement article 135 du Code de la sécurité sociale.

personne étrangère en situation irrégulière sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg en rétention dans une structure fermée lorsque l'exécution d'une mesure d'éloignement ou d'une demande de transit par voie aérienne est impossible en raison de circonstances de fait, voire pour garantir l'instruction d'une demande de protection internationale.

Quant au placement en rétention, l'article 12 de la Constitution n'y consacre qu'une seule disposition en retenant que nul ne peut être placé que dans les cas et formes prévus par la loi. Les autres dispositions de l'article 12 de la Constitution se rapportent exclusivement à l'arrestation. En ce qui concerne le placement en rétention, la Constitution ne fait donc que consacrer le principe de la possibilité de placer une personne en rétention en précisant que ce placement est à effectuer conformément aux dispositions légales et en laissant de ce fait la détermination des modalités, donc des conditions et des formes du placement, au législateur.

En outre, (...) l'article 12 de la Constitution subordonne uniquement l'arrestation d'une personne à la condition d'une ordonnance motivée du juge, une telle condition n'étant pas requise en cas de placement d'une personne, ceci d'autant plus que l'article 10 de la loi du 5 mai 2006 donne expressément compétence au ministre ayant l'immigration dans ses attributions de prendre la décision relative au placement d'une personne.

TA 01-03-2013 (32082)

Article 14

Voir note Braum in pasicrisie 1-2/2008

Légalité des peines

1. Nulle peine ne peut être établie qu'en vertu de la loi. En conséquence, aucune peine ne peut être établie par un arrêté grand-ducal, pris en exécution d'une loi, si cette loi ne contient aucune disposition permettant d'édicter des peines pénales par voie de règlement d'administration publique.

Trib. Lux., 30 octobre 1947, Pas. 14, p.311

2. Principe de légalité des peines - Contenu de l'obligation - Existence de la peine - Taux de sévérité - Définition de l'infraction en des termes suffisamment clairs et précis - Mesure exacte de la nature et du type des agissements sanctionnables - Principe de spécification - Const., art. 14

Il ressort de [l'article 14 de la Constitution] que pour être prononcée une peine doit être prévue par la loi, tant par son existence que par son taux de sévérité, et au jour de la commission du fait et à celui de la décision qui l'inflige.

Le principe de la légalité de la peine entraîne la nécessité de définir les infractions en termes suffisamment clairs et précis pour en exclure l'arbitraire et permettre aux intéressés de mesurer exactement la nature et le type des agissements sanctionnables.

Le principe de la spécification de l'incrimination est partant le corollaire de celui de la légalité de la peine consacrée par l'article 14 de la Constitution.

Cour Constitutionnelle, Arrêt 12/02 du 22 mars 2002, Mém. A - 40 du 12 avril 2002, p.672

3. Principe de légalité des peines - Application au droit disciplinaire des avocats.

En droit disciplinaire la légalité des peines suit les principes généraux du droit pénal et doit observer les mêmes exigences constitutionnelles de base. Le principe de la légalité de la peine entraîne la nécessité de définir les infractions en termes suffisamment clairs et de préciser le degré de répression pour en exclure l'arbitraire et permettre aux intéressés de mesurer exactement la portée de ces dispositions; que le principe de la spécification est le corollaire de celui de la légalité de la peine consacrée par l'article 14 de la Constitution.

Cependant, le droit disciplinaire tolère dans la formulation des comportements illicites et dans l'établissement des peines à encourir une marge d'indétermination sans que le principe de la spécification de l'incrimination et de la peine n'en soit affecté, si des critères logiques, techniques et d'expérience professionnelle permettent de prévoir avec une sûreté suffisante la conduite à sanctionner et la sévérité de la peine à appliquer;

Sans préjudice d'autres textes légaux afférents, le chapitre V de la loi précitée du 10 août 1991 énumératif des droits et des devoirs des avocats est à mettre en rapport avec l'article 27 de la même loi en ce qu'il lui fournit l'élément d'incrimination requis par l'article 14 de la Constitution et le rend ainsi conforme à celle-ci.

Cour Constitutionnelle, Arrêts 23/04 et 24/04 du 3 décembre 2004, Mém. A - 201 du 23 décembre 2004, p.2960 dans le même sens, voir aussi Cour Constitutionnelle, Arrêts 41/07, 42/07 et 43/07 du 14 décembre 2007, Mém. A - 1 du 11 janvier 2008, pp.2 à 8

4. Principe de la légalité des peines – CEDH, art. 7; Constitution, art. 14

La circonstance que la loi du 16 avril 1979 prévoit un certain nombre de devoirs et d'obligations incombant aux militaires et aux membres de la Police grand-ducale et que, par ailleurs, la même loi prévoit un catalogue de sanctions disciplinaires, n'est pas contraire au principe de la légalité des peines, dans la mesure où les devoirs sont décrits avec suffisamment d'objectivité et que l'arbitraire des sanctions à appliquer est évité par le biais de l'article 22 de la loi du 16 avril 1979, qui

impose que l'application des sanctions disciplinaires se règle notamment d'après la gravité de la faute commise, le grade, la nature de l'emploi et les antécédents du militaire inculpé

TA 20-7-11, 27569, c. par CA, 15-12-2011, 28984C

5. Peines - Notion - Clauses pénales - Article 36,5° de la loi modifiée du 27 juillet 1936 concernant la comptabilité de l'Etat prévoyant, par le biais de cahiers des charges, l'exclusion de la participation aux marchés publics - Conformité à l'article 14 de la Constitution (non)

Les clauses pénales sont des accords sur des indemnités forfaitaires en cas d'inexécution d'obligations principales. Exprimées sous forme d'astreinte ou d'amende conventionnelle, elles sont de nature purement civile et ne constituent pas des peines au sens de l'article 14 de la Constitution. La résiliation du marché n'est pas une pénalité en soi mais une décision de rupture des liens contractuels entre parties. Par contre l'exclusion même à temps de la participation aux marchés publics n'est pas un mode de réparation du préjudice subi par l'inobservation des conditions du cahier des charges mais une peine au sens de l'article 14 de la Constitution qui est dès lors quant à cette mesure applicable à l'article 36,5° de la loi modifiée du 27 juillet 1936 concernant la comptabilité de l'Etat. Une telle peine ne peut faire l'objet d'un engagement contractuel mais doit être établie par la loi. Il s'ensuit que l'article 36,5° de la loi modifiée du 27 juillet 1936 concernant la comptabilité de l'Etat prévoyant, par le biais de cahiers des charges, l'exclusion de la participation aux marchés publics est à déclarer non-conforme à l'article 14 de la Constitution [...].

Cour Constitutionnelle, Arrêt 19/04 du 30 janvier 2004, Mém. A - 18 du 16 février 2004, p.304

Rétroactivité de la loi

6. Principe de légalité des peines - Rétroactivité de la peine la plus douce - Const., art. 14

Le principe de la légalité des peines consacré par l'article 14 de la Constitution implique celui de la rétroactivité de la peine la plus douce.

Cour Constitutionnelle, Arrêt 12/02 du 22 mars 2002, Mém. A - 40 du 12 avril 2002, p.672; contra: Cour (cass), 1^{er} décembre 1949, Pas. 14, p.596

7. Art. 73 du code des assurances sociales - Principe de légalité des peines - Rétroactivité de la peine la plus douce - Application (oui) – Conformité à la Constitution (oui) - Const., art. 14

Le principe de la rétroactivité in mitius s'applique dès lors à l'article 73 du code des assurances sociales pour autant qu'il édicte des peines et non pas des réparations de préjudice. Il n'affecte cependant pas l'article 341,2,5 du même code qui ne participe ni à la définition du comportement fautif à réprimer ni à la sanction à appliquer.

Le principe de la légalité de la peine entraîne la nécessité de définir les infractions en termes suffisamment clairs et précis pour en exclure l'arbitraire et permettre aux intéressés de mesurer exactement la nature et le type des agissements sanctionnables; que le principe de la spécification de l'incrimination est partant le corollaire de celui de la légalité de la peine consacrée par l'article 14 de la Constitution.

L'article 73 du code des assurances sociales prévoit du moins en partie des punitions; que l'infraction de la « déviation injustifiée de l'activité professionnelle du prestataire de soins » gisant à la base de ces pénalités est soumise au principe de la spécification de l'incrimination. La déviation injustifiée sanctionnée par l'article 73 du code des assurances sociales est déterminée par des critères tirés de la loi et des dispositions conventionnelles conclues en exécution de l'article 61 du code des assurances sociales.

Une marge d'indétermination dans la formulation de comportements illicites n'affecte pas le principe de la spécification de l'incrimination si comme en l'espèce leur concrétisation peut raisonnablement se faire grâce à des critères logiques, techniques et d'expérience professionnelle qui permettent de prévoir avec une sûreté suffisante les caractéristiques essentielles des conduites constitutives de l'infraction visée.

L'article 73 du code des assurances sociales, tel que modifié par la loi du 18 mai 1999 n'est actuellement pas contraire à l'article 14 de la Constitution.

Cour Constitutionnelle, Arrêt 12/02 du 22 mars 2002, Mém. A - 40 du 12 avril 2002, p.672

8. Peine suffisamment déterminée - indication d'un minimum et d'un maximum dans la loi - récidive - confiscation du véhicule ayant servi à commettre l'infraction sans tenir compte de la valeur du véhicule - articles 12 et 14 de la loi du 14 février 1955 et article 31 du Code pénal.

Considérant que d'une manière plus générale, la récidive s'analyse en une nouvelle infraction dans les conditions déterminées par la loi et après une condamnation coulée en force de chose jugée;

Qu'elle comporte nécessairement un avertissement caractérisé dans le chef du condamné que s'il commet une nouvelle infraction dans un certain délai, la peine encourue s'en trouvera aggravée;

Considérant que pour le cas de récidive le législateur est dès lors habilité à prévoir des peines aggravées qui sont en rapport avec l'objectif poursuivi et qui ne sont pas disproportionnées à celui-ci;

Considérant qu'en prévoyant le caractère obligatoire de la confiscation dans les cas de récidive visés par l'article 12, paragraphe 2, point 3 de la loi du 14 février 1955, la loi répond à ces critères et n'a pas dépassé sa marge d'appréciation;

Considérant qu'il résulte de ce qui précède que par rapport à la question préjudicielle posée, l'article 12, paragraphe 2, alinéa 3, combiné avec l'article 14, alinéa 3, de la loi du 14 février 1955 ensemble l'article 31, alinéa 3, du code pénal n'est pas contraire à l'article 14 de la Constitution;

Cour Constitutionnelle, Arrêt 71/12 du 9 mars 2012, Mém. A - 54 du 23 mars 2012, p. 622

Article 15

Visite domiciliaire

1. La visite domiciliaire effectuée par un organe autre qu'un officier de police judiciaire est nulle.

Cour, 23 décembre 1955 et 4 janvier 1956, Pas. 16, p. 436

2. Autorisation de bâtir - information du public - affichage des certificats effectivité de la prise de connaissance - Inviolabilité du domicile

Considérant qu'aux termes des dispositions de l'article 15 de la Constitution, le domicile est inviolable, de sorte que le tribunal est amené à ne prendre utilement en compte que les seuls certificats affichés à une proximité telle de la voie publique qu'une lecture aisée ait pu en être prise, de sorte à voir vérifier une possibilité effective de prise de connaissance au vu des dispositions de l'article 13 (1) in fine de la loi modifiée du 21 juin 1999 prérelaté;

Que partant la prise de connaissance utile par la demanderesse de l'autorisation de construire déferée ne saurait être cristallisée à la date de l'affichage du certificat dont s'agit à la fenêtre de la cuisine de la maison ...-..., quelle que fût cette date;

TA 22-01-2003 (14868)

3. Autorisation de bâtir - affichage - information des tiers intéressés - validité - inviolabilité du domicile

pour que l'affichage du formulaire «point rouge» élaboré par le ministère de l'Intérieur réponde à sa vocation inhérente consistant à permettre la prise de connaissance par les tiers intéressés du contenu de l'autorisation délivrée, sa visibilité comporte nécessairement que le certificat en question ait pu être effectivement pris en connaissance, partant lu par ceux que la chose concerne, de sorte qu'il ne suffit pas qu'il soit visible de loin sans que lecture ne puisse en être prise utilement. Aux termes des dispositions de l'article 15 de la Constitution, le domicile est inviolable, de sorte que la Cour est amenée à ne prendre utilement en compte que les seuls certificats affichés à une proximité telle de la voie publique qu'une lecture aisée ait pu en être prise, de sorte à voir vérifié une possibilité effective de prise de connaissance au vu des dispositions de l'article 13 (1) in fine de la loi modifiée du 21 juin 1999 (Cour adm. 17 juin 2003, n°s 16056C et 16077C, Pas. adm. 2004, V° Procédure contentieuse, n° 131, p. 579).

CA 03-03-2005 (18588C)

Article 16

Voir note Ravarani in pasircisre 1-2/2008

1. Articles 5, alinéa 3 et 10 alinéa 3 de la loi modifiée du 19 janvier 2004 - modifications de constructions érigées dans la «zone verte» d'une commune subordonnées à autorisation du Ministre et à une affectation conforme à la loi - conformité à l'article 10bis alinéa 1, 11 alinéa 6, 11 bis et 16

L'article 16 de la Constitution garantit la protection du droit de propriété et prohibe l'expropriation autrement que pour cause d'utilité publique et moyennant juste indemnité; un changement dans les attributs de la propriété qui est substantiel à ce point qu'il prive le propriétaire de ses aspects essentiels peut constituer une expropriation; cependant, les dispositions visées par la question préjudicielle ne concernent pas le classement ou le reclassement d'une propriété de zone constructible en zone non constructible, la législation afférente n'étant pas soumise à l'appréciation de la Cour par la question préjudicielle, mais se bornent, d'une part, à déterminer les interdictions qui sont permises en zone verte et, d'autre part, à prohiber les modifications extérieures, agrandissements ou reconstructions de constructions existantes en zone verte si elles ne répondent pas au critère de l'article 5 alinéa 3 de la loi modifiée du 19 janvier 2004; partant, loin de constituer une expropriation ou d'y équivaloir, les dispositions en question ne font qu'aménager voire alléger les interdictions qui résultent du classement d'un terrain en zone verte; il s'ensuit que l'application des dispositions des articles 5, alinéa 3 et 10, alinéa 3 combinés de la loi modifiée du 19 janvier 2004 n'aboutit pas à une expropriation des propriétaires qu'elles visent et ne sont ainsi pas contraires à l'article 16 de la Constitution.

Cour Constitutionnelle, Arrêt 46/08 du 26 septembre 2008, Mém. A - 154 du 15 octobre 2008, p. 2196

Droit de propriété

2. Droit de propriété - Dérivation - Interprétation stricte des restrictions - Const., art. 16

Le droit de propriété est un droit fondamental et toute dérogation qui y porte atteinte est d'interprétation stricte.

Cour Constitutionnelle, Arrêt 16/03 du 7 février 2003, Mém. A - 31 du 28 février 2002, p. 510

3. Droit de propriété - Notion de propriété - Droit personnel - Créance indemnitaire - Article 115 du Code des assurances sociales - Conformité à l'article 16 de la Constitution (oui)

L'article 16 pose d'une part le principe que le propriétaire ne peut être privé du droit qu'il a sur sa propriété et énonce d'autre part la seule exception à ce principe, à savoir la privation de la propriété pour cause d'utilité publique dans les conditions prévues par une loi et moyennant une juste et préalable indemnité. Pour autant que la notion de propriété s'applique à des droits personnels tels qu'une créance indemnitaire, encore faudrait-il que la créance soit effectivement née dans le chef de la personne qui s'en réclame. L'article 115 du Code des assurances sociales qui s'oppose à la naissance de la créance indemnitaire n'est pas contraire à l'article 16 de la Constitution.

Cour Constitutionnelle, Arrêt 20/04 du 20 mai 2004, Mém. A - 94 du 18 juin 2004, p. 1562

4. Droit de propriété - atteinte (non) - refus d'autorisation de bâtir pour l'aménagement d'emplacements de stationnement

Si, (...), le bourgmestre refuse d'accorder à un propriétaire une autorisation de bâtir relative à l'aménagement d'emplacements de stationnement, il ne contrevient ni à l'article 16 de la Constitution, ni à la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales, prise en l'article 1^{er} du protocole additionnel, puisque, ce faisant, il ne prive pas le propriétaire de sa propriété, mais réglemente seulement l'usage du droit de propriété en y apportant certaines restrictions, et que lesdites Constitution et Convention ne garantissent pas le droit des propriétaires de jouir et d'user de leur propriété comme ils l'entendent.¹

TA 8-04-2013 (28956)

Expropriation

5. L'expropriant doit payer au propriétaire dépossédé non seulement la valeur vénale de son immeuble, mais il faut de plus que l'exproprié soit tenu indemne de toutes les conséquences préjudiciables qui sont une suite certaine et directe de l'expropriation.

L'indemnité doit présenter, non pas le prix de revient de constructions neuves, mais seulement leur valeur au moment de l'expropriation.

Un dommage purement éventuel ne peut pas entrer en ligne de compte pour le calcul de la valeur de convenance que doit comprendre l'indemnité.

La clientèle n'est un élément d'indemnisation que s'il s'agit d'une clientèle d'habitude ou de passage, due à la situation particulière de l'immeuble exproprié.

Cour, 26 novembre 1915, Pas. 9, p. 487

6. L'indemnité doit comprendre plus spécialement le dommage résultant de la séparation de deux propriétés distinctes appartenant au même propriétaire et entre lesquelles ce dernier a établi certains rapports de nature à en faciliter l'exploitation. Elle doit comprendre encore le dommage qu'entraîne la suppression de l'égout auquel la maison se trouve raccordée et oblige le propriétaire à en construire un autre. Il en est de même des fosses d'aisances et des cabinets.

Trib. Lux., 15 juin 1908, Pas. 8, p. 14

7. Pour couvrir l'intégralité de la perte subie par l'exproprié, l'indemnisation doit être fixée, non d'après l'état et la valeur du bien à la date de la décision d'expropriation, mais d'après son prix au jour du jugement, si ce prix a subi une hausse au cours de la procédure.

Trib. Lux., 13 juillet 1955, Pas. 16, p. 455

8. Expropriation - Indemnité - Notion d'indemnité «juste» et «préalable» - Envoi en possession - Conformité à la Constitution (non) - Const., art. 16

L'envoi en possession sur la seule base de la consignation d'une indemnité provisionnelle sommairement évaluée, n'est pas conforme à l'article 16 de la Constitution qui prévoit une indemnité juste et préalable.

Cour Constitutionnelle, Arrêt 16/03 du 7 février 2003, Mém. A - 31 du 28 février 2002, p. 510

9. Expropriation - Expropriation cachée - Aménagement communal - pouvoirs des autorités communales - réglementation de l'usage du droit de propriété - Constitution, article 16; code civil, article 545; loi du 12 juin 1937

Le législateur, en imposant aux communes d'établir un projet d'aménagement et d'édicter un règlement sur les bâtisses a nécessairement habilité le pouvoir communal à réglementer l'usage du droit de propriété lorsque sa réglementation

¹ Voir Cour adm. 11 décembre 2001, n° 13617C, Pas. adm. 2012, V° Urbanisme, n° 519, et en particulier en ce qui concerne des emplacements de parking : trib. adm. 16 février 2004, n°16832.

est nécessaire à la réalisation des objectifs de la loi du 12 juin 1937. En prenant de telles mesures, l'autorité communale ne procède pas à une expropriation cachée contraire à l'article 16 de la Constitution et à l'article 545 du code civil. CA 21-12-2000 (12162C); TA 12-3-2001 (12047, confirmé par arrêt du 29-11-2001, 13229C); TA 25-7-2001 (12318a, confirmé par arrêt du 8-1-2002, 13891C); TA 21-3-02 (13015); TA 9-11-06 (20995); TA 7-7-07 (21713); TA 9-7-07 (21717); TA 27-6-11 (26842) – *Les règlements communaux en matière de bâtisses sont des règlements de police à caractère strict. Plus particulièrement en ce qui concerne le droit de propriété, l'administration communale ne peut se substituer au législateur et porter atteinte à ce droit d'une façon illimitée par des prescriptions de police, en ce qu'elle ne peut qu'en régler l'usage dans les points que le législateur lui a attribués, c'est-à-dire, en tant que la propreté, la salubrité, la sûreté et la tranquillité des habitants y sont intéressées* – TA 26-1-99 (10662); TA 21-3-02 (13015); TA 20-9-06 (20690) - *Dans la mesure où une réglementation en matière d'urbanisme se limite à déterminer le régime des constructions et aménagements sur un terrain sans affecter le droit de disposition du propriétaire sur ce dernier, de manière à ne pas conférer au promoteur des droits réels sur un terrain déterminé et à ne pas entraîner d'office un remembrement des propriétés couvertes par un plan d'aménagement, un PAP reste sans incidence sur le droit de propriété des administrés sur leur terrain et ne confère aucun titre au promoteur du PAP pour la réalisation des infrastructures prévues par le PAP.*

TA 9-11-06 (20995)

10. Droit de propriété – usage – limitation – expropriation – conditions – Const., art. 16

La réglementation d'urbanisme se résout par essence en réglementation de l'usage du droit de propriété, dont le droit de construire, qui affecte certes l'utilisation des biens immobiliers concernés, mais ne peut pas être considérée comme contraire à l'article 16 de la Constitution, sauf si elle opère un changement dans les attributs de la propriété qui est substantiel à ce point qu'il prive le propriétaire de ses aspects essentiels et peut dès lors constituer une expropriation

CA 22-3-11 (27064C)

11. Expropriation pour cause d'utilité publique - Impôt sur le revenu - Nature - Contribution individuelle aux charges de la collectivité - Atteinte à la propriété (non) - Const., art. 16; L.I.R., art. 18, 23, 92, 93 et 118

L'impôt sur le revenu est une contribution individuelle aux charges communes de la collectivité dont la fixation et perception ne constituent pas une atteinte à la propriété au sens de l'article 16 de la Constitution qui ne vise que la privation de la propriété d'un bien déterminé moyennant juste et préalable indemnité et non pas l'incidence de la dette fiscale sur un patrimoine.

Les articles 18, 23, 92, 93 et 118 de la loi concernant l'impôt sur le revenu ne sont pas contraires à l'article 16 de la Constitution.

Cour Constitutionnelle, Arrêt 10/00 du 8 décembre 2000, Mém. A - 134 du 22 décembre 2000, p.2962

12. Expropriation pour cause d'utilité publique - Remembrement - Opération constituant une privation de propriété pour cause d'utilité publique - Loi du 24 mai 1964 concernant le remembrement des biens ruraux - Conformité à l'article 16 de la Constitution - Const., art. 16; loi du 25 mai 1964, art. 1^{er}, 6, 7, 20, 24 et 33.

Le remembrement, dont le but est de servir l'intérêt des propriétaires et ceux de la collectivité dans son ensemble en accroissant la rentabilité des exploitations, constitue une privation de propriété pour une cause d'utilité publique.

La loi du 25 mai 1964 concernant le remembrement des biens ruraux en ses articles 1^{er}, 6, 7, 20, 24 et 33 n'est pas contraire à l'article 16 de la Constitution.

Cour Constitutionnelle, Arrêt 11/01 du 28 septembre 2001, Mém. A - 126 du 17 octobre 2001, p.2578

Usage de la propriété - Préjudice

13. S'il est vrai que l'autorité administrative jouit d'un droit d'appréciation absolu en ce qui concerne les changements à apporter à la voie publique dans l'intérêt général, il est tout aussi certain que ce droit absolu se heurte à l'inviolabilité de la propriété et à l'égalité proportionnelle des charges publiques, garanties par la Constitution et les lois civiles. Il s'en suit que les citoyens ne peuvent être assujettis, pour des raisons d'intérêt public à un sacrifice total ou partiel de leurs propriétés qu'à charge d'une juste réparation.

Spécialement, le riverain a une action en indemnité contre l'Etat, qui, en haussant une rue, lui cause un préjudice par le fait de rendre plus difficile l'accès de sa maison à la voie publique.

Trib. Lux., 6 janvier 1960, Pas. 18, p.175

14. En vertu de l'art. 16 de la Constitution nul ne peut être privé de sa propriété que pour cause d'utilité publique dans les cas et de la manière établis par la loi et moyennant une juste et préalable indemnité.

Ce principe ne fait pas obstacle à ce qu'un arrêté grand-ducal, sans priver les propriétaires de leur propriété, réglemente l'usage du droit de propriétaire en y apportant certaines restrictions, étant donné que le mode de jouir de la propriété ne constitue pas une matière réservée.

Cour (Cass.), 4 juin 1953, Pas. 15, p. 493

Article 19

Répression des délits

1. L'article 19 de la Constitution ne garantit la liberté des cultes ainsi que celle de leur exercice public et la liberté de manifester ses opinions religieuses que sous la réserve expresse de la répression des délits commis à l'occasion de l'usage de ces libertés.

Cour (cass.), 29 novembre 1912, Pas. 8, p.543

Liberté des cultes

2. Art. 1^{er} de la loi modifiée du 10 août 1912 - obligation scolaire – liberté des cultes - conformité à la Constitution - les convictions religieuses ou philosophiques ne peuvent aller à l'encontre du droit fondamental de l'enfant à l'instruction

L'article 23, alinéa 3 de la Constitution, prévoyant la scolarité primaire obligatoire et gratuite réserve à la loi la réglementation de tout ce qui touche à l'enseignement - sur le fondement de cette disposition, il appartient au législateur de déterminer la durée de la scolarité obligatoire - l'étendue de la liberté des cultes ne saurait être telle que son exercice provoque des difficultés susceptibles de perturber la programmation des cours scolaires et donc le système éducatif; l'article 1^{er} de la loi modifiée du 10 août 1912 concernant l'organisation de l'enseignement primaire n'est pas contraire à l'article 19 de la Constitution.

Cour Constitutionnelle, Arrêt 3/98 du 20 novembre 1998, Mém. A - 2 du 18.1.99, p.14

Enseignement primaire - dispenses de fréquentation scolaire

3. Motifs religieux - dispense systématique (non) - dispenses ponctuelles

S'il doit en principe être possible aux élèves qui en font la demande de bénéficier individuellement et ponctuellement des dispenses de l'enseignement scolaire nécessaires à l'exercice d'un culte ou à la célébration d'une fête religieuse, cette possibilité doit rester relativisée dans la mesure de la compatibilité des absences qui en découlent avec l'accomplissement des tâches inhérentes aux études et avec le respect de l'ordre dans l'établissement concernant l'ensemble de la communauté scolaire. - Dans la mesure où l'ordre interne est une condition nécessaire au déroulement normal de l'activité scolaire et que la journée du samedi couvre en fait une partie significative de l'emploi du temps normal dans l'enseignement primaire qui peut comporter notamment des contrôles de connaissances ou l'intervention de titulaires différents, une dérogation systématique, sinon du moins quasi-systématique, à l'obligation de présence pendant une journée déterminée de la semaine est susceptible de désorganiser démesurément les programmes scolaires aussi bien du point de vue du bénéficiaire du régime ainsi dérogatoire que des responsables de classe, de même que des autres élèves, notamment au regard des adaptations de l'emploi du temps et de l'évacuation des programmes ainsi engendrés.

TA 16-2-98 (9360 et 9430, confirmé par arrêt du 2-7-98, 10648C)

Article 22

Pasteur de l'Eglise protestante

L'article 22 de la Constitution prévoit l'intervention de l'Etat dans la nomination et l'installation des chefs des cultes.

Au Grand-Duché de Luxembourg il n'existe qu'une seule communauté protestante constituée en église consistoriale dans le sens du décret du 18 germinal an X, à la tête de laquelle se trouve un pasteur élu par le consistoire; d'autre part l'art. 9 des statuts de cette communauté, qui ont été approuvés par l'arrêté grand-ducal du 16 avril 1894 prévoit que des annexes peuvent être organisées sous l'autorité du consistoire; il faut en conclure que le pasteur de l'église protestante représente seul sur le territoire du Grand-Duché la Communauté religieuse en question, à l'exclusion de tout supérieur hiérarchique et il apparaît dès lors comme chef de culte au sens de l'article 22 de la Constitution.

Conseil d'Etat, 19 mai 1965, non publié

Article 23

1. Il résulte de l'ensemble des dispositions du règlement grand-ducal modifié du 25 juin 1971 portant organisation du stage judiciaire et réglementant l'accès au notariat que les cours complémentaires font partie du stage professionnel et que, quoiqu'organisés du point de vue administratif dans le cadre du Centre universitaire, ils ne participent pas du caractère d'un enseignement universitaire; ils ont uniquement pour but de parfaire les connaissances juridiques des détenteurs de diplômes étrangers en les initiant aux particularités du droit luxembourgeois; ils présupposent donc une connaissance approfondie du droit et c'est pour ce motif que l'art. 4 du règlement exige pour l'inscription à ces cours l'homologation et la transcription d'un grade étranger en droit.

Si l'art. 6 du règlement grand-ducal du 2 juin 1972 concernant l'organisation scientifique des cours universitaires prévoit l'inscription d'élèves libres, cette disposition s'applique uniquement aux cours universitaires et ne saurait être étendue

à des cours qui se placent dans le cadre de la réglementation professionnelle et partant ne font pas partie de l'enseignement universitaire .

Par ailleurs, l'art .23 alinéa 4 de la Constitution ainsi que la Convention internationale concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, approuvée par la loi du 28 juillet 1969, ne sauraient trouver application en l'espèce, alors que les cours complémentaires en droit luxembourgeois n'ont pas le caractère d'un enseignement universitaire; il ne saurait dès lors être question de discrimination au sens de cette convention, les conditions d'accès aux cours dont il s'agit étant fixées uniformément pour tous les intéressés; elles ne comportent aucune distinction en fonction de la condition économique ayant pour objet d'écartier une personne ou un groupe de personnes de l'accès aux divers types ou degrés de l'enseignement; le recours tendant à l'annulation d'une décision refusant l'inscription comme élève libre aux cours complémentaires de droit luxembourgeois est dès lors à rejeter .

CE 24 octobre 1973, Rec. CE 1973

2. Enseignement supérieur - réserves de compétences du législateur (oui) - non-conformité de la l'article 4 de la loi modifiée du 18 juin 1969 sur l'enseignement supérieur et l'homologation des titres et grades étrangers d'enseignement supérieur

Considérant que l'article 11(6) de la Constitution dispose que «la loi garantit la liberté du commerce et de l'industrie, l'exercice de la profession libérale et du travail agricole, sauf les restrictions à établir par le pouvoir législatif» et que l'article 23 de la Constitution, en ses passages pertinents, énonce que «(la loi) règle (...) tout ce qui est relatif à l'enseignement (alinéa 3)» et que «chacun est libre de faire ses études dans le Grand-Duché ou à l'étranger et de fréquenter les universités de son choix, sauf les dispositions de la loi sur les conditions d'admission aux emplois et à l'exercice de certaines professions» (alinéa 4);

Considérant que l'effet des réserves de la loi énoncées par la Constitution consiste en ce que nul, sauf le pouvoir législatif, ne peut valablement disposer des matières érigées en réserve; qu'il est toutefois satisfait à la réserve constitutionnelle si la loi se borne à tracer les grands principes tout en abandonnant au pouvoir réglementaire la mise en oeuvre du détail.

Cour constitutionnelle, Arrêt n°15/03 du 3 janvier 2003, Mém. A - 7 du 23-01-2003, p.90

Article 24

Délits de presse: Définition, Auteur

1. Par délits de presse il faut entendre toutes les infractions qui sont commises par l'abus de la liberté de presse, y compris les infractions de droit commun, du moment que la presse a servi à les commettre et qu'elles renferment un abus de la publication de la pensée .

Cour (cass .), 5 janvier 1917, Pas . 10. p.4

2. Si les actes publics appartiennent à la discussion publique et que les critiques qu'ils soulèvent, quelque acerbes qu'elles soient, ne donnent pas lieu en thèse générale, à une action en justice, l'appréciation de ces actes devient toutefois délictueuse du moment qu'elle s'attaque à l'honorabilité des personnes visées .

Cour, 22 juillet 1899, Pas. 5, p. 160

3. L'auteur d'un délit de presse n'est pas nécessairement celui qui en a conçu la pensée et composé le manuscrit . L'écrivain n'est à considérer comme auteur que dans le cas où il en a également provoqué la publicité; si un tiers a réalisé cette publicité, à l'insu de l'écrivain, c'est à lui à en supporter les conséquences .

Cour (cass .), 5 janvier 1917, Pas . 10. p. 4

4. Liberté d'opinion et liberté de la presse - Limites (oui) - nécessités d'ordre public (oui) - respect des droits d'autrui (oui)

Il convient à cet égard de souligner que ce principe et sa limitation se retrouvent à l'article 24 de la Constitution luxembourgeoise, lequel, tout en consacrant la liberté d'opinion et la liberté de presse, limite toutefois ces libertés par les nécessités de l'ordre public et les bonnes mœurs ainsi que par le respect des droits d'autrui, certains excès dans l'exercice de ces libertés pouvant être sanctionnés pénalement ou civilement ; toutefois, si dès lors des dispositions légales existent en droit luxembourgeois et permettent de sanctionner pénalement (dispositions relatives à la calomnie, la diffamation, les injures) ou civilement (dispositions relatives à la responsabilité civile) l'usage abusif de la liberté d'opinion, et plus particulièrement la liberté de la presse, et si la loi prévoit diverses mesures permettant de garantir les particuliers contre les abus de la presse, en leur réservant un droit de réponse ou encore la possibilité de faire cesser l'atteinte sous peine d'astreinte, voire de requérir postérieurement la diffusion gratuite d'une information redressant une mise en cause erronée antérieure¹, aucune disposition légale luxembourgeoise n'autorise une autorité publique à refuser l'accès à des informations publiques, respectivement accessibles à un public déterminé, afin de sanctionner un abus de presse.

TA 27-06-2012 (28853 et 28916)

1 Voir les dispositions afférentes de la loi modifiée du 8 juin 2004 sur la liberté d'expression dans les médias .

Article 31

1. Les art. 31 de la Constitution et (21) de la loi du (16 avril 1979) sur le statut des fonctionnaires confèrent à ceux-ci un droit acquis à leurs traitements et pensions; quant à ces dernières, ce droit acquis ne porte pas seulement sur les pensions déjà liquidées, mais encore sur celles que la loi a attribuées aux titulaires pour l'avenir, puisque la pension n'implique pas pour le fonctionnaire une simple expectative, mais un droit légalement consacré; pour supprimer ou restreindre rétroactivement ce droit acquis, il faudrait une manifestation formelle de la volonté du législateur .

CE, 24 juin 1924, non publié

2. Il appert de l'art . 31 de la Constitution combiné avec les dispositions sur le statut des fonctionnaires que nul fonctionnaire ne peut être privé de son traitement, si ce n'est par mesure disciplinaire; au surplus cette privation ne s'opère pas automatiquement et de plein droit, mais seulement en vertu d'une décision formelle .

CE, 25 février 1931, non publié

Article 32

Pouvoirs du Grand-Duc avant la révision de 1919

1. L'ancien article 32 de la Constitution de 1868 portait que «le Grand-Duc exercera la puissance souveraine conf. à la présente Constitution et aux lois du pays» . La Constitution de 1868, n'ayant, en ce qui concerne la souveraineté, apporté aucun changement radical à la Constitution de 1856 qui reposait sur le principe monarchique, il faut admettre que l'article 32 ancien ne limitait les pouvoirs du Grand-Duc que dans leur exercice et que la plénitude de souveraineté continuait à résider dans les mains du Grand-Duc .

Ce n'est que depuis la loi de révision constitutionnelle du 15 mai 1919 que ledit article 32 dispose que la puissance souveraine réside dans la Nation et que le Grand-Duc n'a d'autres pouvoirs que ceux que lui attribuent formellement la Constitution et les lois particulières portées en vertu de la Constitution même .

Il s'ensuit que l'arrêté royal grand-ducal du 17 juin 1872 concernant le régime de certains établissements dangereux n'est pas entaché de nullité comme manquant de base légale alors qu'à l'époque le Grand-Duc pouvait réglementer toutes les matières, même si celles-ci n'avaient pas été préalablement fixées par la loi .

Cour (cass .), 17 janvier 1957, Pas . 17, p.105, avec note Ch. L. H.

Article 32 (3)

Matières réservées à la loi - pouvoir réglementaire

2. Loi - matière réservée - notion - habilitation législative - admissibilité - conditions

Par matière réservée à la loi, on entend une matière spécialement désignée par la Constitution comme ne pouvant faire l'objet que d'une loi formelle. - L'effet d'une réserve de la loi consiste en ce que nul, sauf le pouvoir souverain, ne peut valablement disposer d'une telle matière érigée en réserve. La réserve de la loi prohibe une habilitation notamment en faveur de l'organe investi du pouvoir exécutif. - La loi ne peut pas conférer au pouvoir exécutif, en vertu d'une disposition expresse, le soin de réglementer une matière dont la détermination lui incombe personnellement. Pour satisfaire à une réserve constitutionnelle, la loi ne doit pas tout régler jusque dans le moindre détail. En effet, il suffit, mais il faut aussi que le principe et les modalités substantielles de la matière réservée soient retenus par la loi. - Ainsi, la réserve de la loi prohibe les habilitations générales, mais elle ne met pas obstacle à une habilitation plus spécifique. En d'autres mots, il suffit que la loi trace les grands principes; elle peut, même en présence d'une réserve, abandonner la mise en oeuvre du détail au pouvoir réglementaire.

TA 26-7-2000 (11637, c. 19- 12-2000, 12309C); TA 2-10-2000 (11842); TA 31-1-01 (11998)

3. La Constitution du Grand-Duché de Luxembourg dispose en son article 99, première phrase qu'«aucun impôt au profit de l'Etat ne peut être établi que par une loi» et en son article 32 (3) que «dans les matières réservées à la loi par la Constitution, le Grand-Duc ne peut prendre des règlements et arrêtés qu'aux fins, dans les conditions et suivant les modalités spécifiées par la loi» .

L'effet des réserves de la loi énoncées par la Constitution consiste en ce que nul, sauf le pouvoir législatif, ne peut valablement disposer des matières érigées en réserve; qu'il est toutefois satisfait à la réserve constitutionnelle si la loi se borne à tracer les grands principes tout en abandonnant au pouvoir réglementaire la mise en oeuvre du détail.

En matière fiscale la loi doit fixer les règles essentielles concernant l'assiette, le taux et le recouvrement de l'impôt.

La loi budgétaire du 23 décembre 2005 remplit les deux derniers critères en ce que l'article 12(10) dans ses alinéas respectifs 2 et 3 fixe la taxe additionnelle du produit fini à 600.- € par hectolitre et assimile la perception et le recouvrement de celle-ci en tous les points au droit d'accise commun.

Quant à l'assiette le texte soumis à examen prévoit que la taxe additionnelle est perçue sur certaines boissons alcooliques sucrées et certaines préparations de boissons alcooliques instantanées ou concentrées, appelées «boissons alcooliques confectionnées» ou «alcopops», tout en déléguant dans son §12 la détermination des conditions d'application au pouvoir exécutif.

Par «boissons alcooliques confectionnées» ou «alcopops» on comprend communément des boissons mélangées ou conditionnées d'avance à partir de produits alcooliques et d'éléments affriandants.

Les susdites boissons ainsi définies et comprises constituent des supports normatifs légaux suffisants pour délimiter raisonnablement l'assiette sur laquelle la taxe additionnelle est susceptible de s'appliquer; que l'adjectif pronominal «certaines» marque l'ensemble des boissons régies par la susdite définition ne laissant pas à l'administration générale le pouvoir de déterminer les boissons à imposer mais seulement la charge de préciser les conditions d'application à partir du concept légalement formulé.

Cour constitutionnelle, Arrêt 38/07 du 2 mars 2007, Mém. A - 36 du 15 mars 2007, p. 742

Dans le même sens voir aussi TA 22-4-03 (15541); TA 22-4-03 (15544); CA 8-1-09 (24794C); TA 7-1-09 (24894 et 250551); CA 15-6-10 (26644C)

Article 33

Pouvoir exécutif

Pouvoir exécutif du Grand-Duc - Signification - Portée

L'article 33 de la Constitution (...) dispose que le Grand-Duc exerce le pouvoir exécutif conformément à la Constitution et aux lois du pays, c'est-à-dire en respectant les conditions de procédure prescrites par les lois, ainsi que l'esprit de la loi à exécuter, et si le pouvoir réglementaire d'exécution est conféré directement et expressément par la Constitution et si son exercice est subordonné à l'existence préalable d'une loi à exécuter, il n'en resterait cependant pas moins que du moment que la matière est fixée par la loi, le Grand-Duc peut prendre de manière spontanée des règlements, sans qu'il y soit expressément habilité par la loi.

CA 01-07-2010 (26782C)

Article 34

Promulgation des lois

1. De tous temps et dans toutes les législations qui se sont succédé dans le pays, il a toujours été de principe immuable qu'aucune loi ne saurait être obligatoire sans promulgation préalable.

Cour, 9 mars 1901, Pas. 6, p. 298

Publication des lois

2. La loi devient obligatoire trois jours après sa publication au Mémorial. Force exécutoire lui est cependant acquise dès qu'elle est approuvée par le Souverain et promulguée.

Cour, 20 avril 1912, Pas. 8, p. 478

Trib. Lux., 21 novembre 1962, Pas. 19, p. 41

3. Le Mémorial législatif et administratif du Grand-Duché prouvant authentiquement l'existence des lois et règlements qui sont régulièrement publiés, le pouvoir judiciaire ne peut en examiner autrement la promulgation dont le mode n'est d'ailleurs pas spécialement réglé.

En conséquence, est irrecevable une offre de preuve tendant à établir que la loi ou l'arrêté n'aurait pas été promulgué par la Souveraine avant la publication.

Cour, 14 février 1928, Pas. 11, p. 387

Article 35

1. Aux termes de l'article 35 de la Constitution, le Grand-Duc nomme aux emplois civils et militaires conformément à la loi et sauf les exceptions établies par elle; le pouvoir de nomination du Grand-Duc ne connaît donc pas d'autres limitations que celles qui résultent de la loi.

Cette disposition constitutionnelle a une portée générale à laquelle les nominations aux fonctions judiciaires ne font pas exception.

CE, 30 juillet 1960, Rec. CE 1960

2. Si, d'après l'art. 35 alinéa 1^{er} de la Constitution, le Grand-Duc nomme aux emplois civils et militaires, conformément à la loi et sauf les exceptions établies par elle, cette règle n'interdit pas au pouvoir exécutif de déterminer des critères de nomination dont il s'impose à lui-même le respect.

CE, 13 juillet 1979, Pas. 24, p. 307; CE 13 juillet 1979, non publié

3. Nomination - pouvoir de ne pas nommer - Grand-Duc - Const., art. 35

Le pouvoir de nomination grand-ducal comporte celui de ne point nommer.

TA 7-7-03 (15672); TA 7-3-05 (18247); TA 29-6-05 (19190); TA 25-10-06 (21056)

4. Le fait pour le directeur d'une administration de ne point continuer en vue de sa promotion une candidature d'un fonctionnaire relevant de son administration à l'autorité de nomination revient à limiter de la sorte l'amplitude du choix et partant

les pouvoirs de l'autorité de nomination et pareille façon de procéder contrevient aux dispositions de l'article 35 de la Constitution et s'analyse en une incompétence de son auteur.

TA 25.10.2006, (21056); TA 15-07-2013 (30812¹)

5. Une pratique administrative, fût-elle constante, ne saurait tenir en échec les termes clairs de la loi, ni a fortiori ceux de la Constitution. Le fait de ne pas soumettre une demande de promotion au Grand-Duc, compétent pour statuer y relativement d'après les dispositions de l'article 35 de la Constitution et de l'article 25, alinéa 1^{er} de la loi modifiée du 31 mai 1999 portant création d'un corps de police grand-ducale et d'une inspection générale de la police, revient à ôter au chef d'Etat une compétence expressément prévue dans son chef. La position du ministre de l'Intérieur, fût-elle justifiée au fond, ne saurait dès lors anticipativement se substituer à celle du chef de l'Etat compétent en la matière.

TA 26-1-04 (16460); TA 10-3-04 (17028); TA 16-2-11 (26932, c. 14-7-11, 28233C)

Article 36

1. Loi - règlement - domaines respectifs - pouvoir réglementaire - vocation à combler les lacunes de la loi - exercice spontané - obligation découlant de la loi

En vertu de l'article 36 de la Constitution, le Grand-Duc prend les règlements et arrêtés nécessaires pour l'exécution des lois. Le pouvoir afférent du Grand-Duc est soit un pouvoir délégué, lorsque les auteurs de la loi le chargent expressément de prendre des règlements et arrêtés dont ils ne peuvent ou ne veulent prévoir les détails d'exécution, soit un pouvoir spontané lorsque la loi dont il assure l'exécution ne prévoit pas expressément son intervention, son pouvoir étant limité en toute hypothèse en ce qu'il ne peut exercer son pouvoir réglementaire que pour exécuter une loi, qu'il ne saurait l'exercer dans les matières que la Constitution réserve à la loi et que son exercice ne saurait aboutir à restreindre voire à suspendre l'exécution de la loi. - Le pouvoir réglementaire étant un pouvoir subalterne par rapport à la loi, le législateur peut intervenir en toute matière pour la réglementer lui-même. Une matière régie législativement doit en principe se suffire à elle-même et être appliquée en dehors de tout règlement d'application, sauf lorsque la loi est à tel point lacuneuse que son exécution se révèle impossible sans règlement d'application ou que le législateur en subordonne de manière expresse l'application à un ou plusieurs règlements. - Dans cette dernière hypothèse, le pouvoir réglementaire se voit charger d'une véritable obligation de prendre le ou les règlements nécessaires à l'application de la loi. Il ne dispose pas d'un pouvoir discrétionnaire quant au moment de l'entrée en vigueur de la loi ni, a fortiori, du pouvoir d'en empêcher l'entrée en vigueur, sous peine d'engager sa responsabilité en cas de dommage causé aux particuliers par la prise tardive ou l'absence de prise de règlement nécessaire à l'application de la loi. - Dans l'intervalle cependant, la loi, par la volonté même du législateur, n'a pas vocation à s'appliquer.

CA 17-4-08 (23755C); CA 15-6-10 (26644C); CA 1-7-10 (26782C)

2. Loi - exercice spontané du pouvoir réglementaire

Le pouvoir réglementaire d'exécution est de droit commun, en ce qu'il découle des articles 36 et 37, alinéa 4 de la Constitution qui donnent au Grand-Duc un pouvoir général de prendre les règlements nécessaires pour l'exécution des actes de souveraineté, à savoir des lois et des traités internationaux. L'exercice de ce pouvoir doit se confiner dans le cadre des prescriptions de l'article 33 de la Constitution qui dispose que le Grand-Duc exerce le pouvoir exécutif conformément à la Constitution et aux lois du pays, c'est-à-dire en respectant les conditions de procédure prescrites par les lois ainsi que l'esprit de la loi à exécuter. Si le pouvoir réglementaire d'exécution est conféré directement et expressément par la Constitution et son exercice est subordonné à l'existence préalable d'une loi à exécuter, il n'en reste cependant pas moins que du moment que la matière est fixée par la loi, le Grand-Duc peut prendre de manière spontanée des règlements, sans qu'il y soit expressément habilité par la loi.

TA 15-10-07 (23503); TA 20-8-08 (24726)

Dans le même sens, voir TA 18-12-02 (15126)

Caractère général du règlement

3. Le règlement se distingue d'une décision administrative en ce qu'il a pour objet de régler, d'une manière abstraite et générale, tous les faits dont il fixe les caractères et les suites; il a une portée générale.

Conseil d'Etat, 6 août 1956, Pas. 16, p. 532

4. Le Gouvernement a le droit et le devoir de prendre toutes mesures pour sauvegarder l'intérêt général et la sécurité publique.

Si, en principe, la mission du pouvoir réglementaire ne doit s'adresser qu'aux généralités, il ne s'en suit pas nécessairement qu'un arrêté ne puisse contenir des prohibitions particulières exclusivement applicables à une personne, pourvu que les mesures ordonnées ou prescrites aient pour but de protéger un intérêt général et public.

Conseil d'Etat, 12 février 1930, Pas. 12, p. 68

1 Le délai d'appel de 40 jours court à l'encontre de cette décision.

Règlement grand-ducal

5. S'il est de principe qu'une loi est immédiatement exécutoire, même au cas où elle prévoit des actes réglementaires relatifs à son exécution, dès l'instant qu'elle n'a pas spécifié que son application serait subordonnée à la publication desdits actes, il n'en reste pas moins que cette subordination peut être implicite et doit nécessairement différer la mise en vigueur de la loi lorsque son texte, ne se suffisant pas à lui-même, a besoin d'être complété.

Spécialement, en l'absence de toute disposition instituant un régime transitoire immédiatement applicable, l'intervention des règlements d'exécution, auxquels renvoie l'article 5 de la loi du 29 août 1976 portant planification et organisation hospitalière, est indispensable pour que le ministre puisse exercer valablement les pouvoirs qui lui sont conférés.

Conseil d'Etat, 8 juillet 1982, Pas. 25, p. 329

Délégation au pouvoir réglementaire

6. Loi du 19 juillet 2004, art. 7 - Conditions d'admission à la liste des personnes qualifiées - critère de l'expérience - absence de définition - inapplicabilité

En l'absence de disposition réglementaire spécifique définissant le critère de l'expérience, notamment eu égard à la durée de l'expérience requise, de la forme et de la nature de l'expérience, ledit critère tel que prévu par l'article 7 (2) de la loi du 19 juillet 2004 n'est pas directement applicable et le ministre ne peut partant pas, sous peine de violer l'article 36 de la Constitution, édicter proprio motu des règles pour l'application dudit critère.

TA 26-6-06 (20019)

Règlement ministériel

7. Art. 12, § 7, point 1, alinéa 2 de la loi du 14.02.1955 - éthylomètre - conditions d'utilisation, de contrôle et de vérification - homologation par règlement ministériel - non-conformité à la Constitution

Dans la mesure où une loi prévoit son exécution par voie de règlement ministériel, elle est contraire à l'article 36 de la Constitution

Cour Constitutionnelle, Arrêts 4/98, 5/98 et 6/98 du 18 décembre 1998, Mém. A - 2 du 18.1.99, p. 15

8. Quotas laitiers - régime communautaire de prélèvement supplémentaire sur le lait - règlement ministériel du 5 septembre 1995 - contrariété à la Constitution

En vertu de l'article 36 de la Constitution, le Grand-Duc est investi du pouvoir de faire les règlements et arrêtés nécessaires pour l'exécution des lois. Le privilège d'exécution des lois conféré par la Constitution au Grand-Duc constitue en même temps pour celui-ci une obligation dont il ne saurait se décharger sur un autre organe par voie de subdélégation. En particulier, un règlement grand-ducal ne peut confier des mesures supplémentaires d'exécution à un règlement ministériel ou à un arrêté ministériel

TA 16-6-97 (9457, confirmé par arrêt du 15-1-98, 10180C) - voir aussi TA 11-3-98 (9746)

9. Règlement ministériel - règlement édicté par le conseil de gouvernement - défaut d'habilitation par une loi - anti-constitutionnalité - Const., article 36

Ni le pouvoir de réglementation des ministres agissant en conseil, ni celui d'un ministre individuel agissant dans le cadre de la direction de son département ministériel, ne sauraient dépasser celui du Grand-Duc de qui ils tiennent le pouvoir. Il s'ensuit qu'une décision du gouvernement en conseil ou une décision ministérielle doivent trouver leur base dans une délégation de pouvoir découlant de cette loi.

TA 27-2-97 (9570); TA 27-2-97 (9608); TA 27-2-97 (9613); TA 12-5-97 (9737); TA 23-12-97 (9938, confirmé par arrêt du 14-7-98, 10528C); TA 23-12-97 (9948, Feltes, confirmé par arrêt du 14-7-98, 10527C); TA 23-12-97 (9955, confirmé par arrêt du 14-7-98, 10526C); TA 23-12-97 (9957, confirmé par arrêt du 14-7-98, 10529C); TA 23-12-97 (9964, confirmé par arrêt du 14-7-98, 10523C); TA 23-12-97 (9974, confirmé par arrêt du 14-7-98, 10524C); TA 23-12-97 (9984, confirmé par arrêt du 14-7-98, 10522C)

Exécution d'un acte ayant force de loi

10. L'exécution d'un règlement général d'administration qui a force de loi rentre dans le cadre du pouvoir réglementaire du Grand-Duc, tracé par l'article 36 de la Constitution.

Spécialement, la détermination plus précise des établissements réputés dangereux, insalubres ou incommodes forme l'exécution du règlement général d'administration du 17 juin 1872. Il s'en suit que la liste desdits établissements peut valablement être complétée ou modifiée par arrêté grand-ducal.

Il en est ainsi plus spécialement de l'arrêté grand-ducal du 4 octobre 1930, qui trouve son fondement dans le règlement de 1872 et qui n'est, par conséquent, pas entaché d'illégalité.

Cour (cass.), 10 mars 1960, Pas. 18, p. 69

Peines

11. La Constitution de 1868 a supprimé la prérogative grand-ducale d'accomplir certains actes de souveraineté sous forme de «mesures générales et règlements d'administration intérieure» sans la participation du pouvoir législatif. Le

pouvoir conféré au Grand-Duc consiste dans le droit de faire les règlements et arrêtés nécessaires pour l'exécution d'une loi.

Spécialement les peines édictées par un arrêté pour sanctionner des obligations non édictées par une loi sont illégales.

Trib. Lux., 28 novembre 1933, Pas. 13, p. 93

12. Lorsqu'une loi ne contient aucune disposition permettant d'édicter des peines pénales par voie de règlement d'administration publique, l'arrêté grand-ducal pris en exécution de ladite loi ne peut être appliqué en tant qu'il édicte des sanctions pénales.

Trib. Lux., 30 octobre 1947, Pas. 14, p. 311

Statut particulier réservé aux réfugiés de Bosnie

13. Régime n'ayant pas d'existence légale

Aucune disposition légale n'a conféré au Grand-Duc ou au gouvernement le pouvoir d'instituer un régime de reconnaissance du statut de réfugié particulier ne devant s'appliquer qu'aux ressortissants de l'ex-Yougoslavie. Il s'ensuit que la réglementation en question, pour autant qu'elle existe, est contraire à la Constitution. De plus, aucune des circulaires instaurant le régime particulier n'a été publiée au Mémorial, aucune loi régulièrement publiée ne dispensant par ailleurs le gouvernement de procéder à une telle publication. Le ministre de la Justice ne saurait partant se fonder sur le statut particulier pour refuser à des ressortissants de l'ex-Yougoslavie des droits qu'ils peuvent tenir, le cas échéant, du droit commun en matière de réfugiés, constitué par la Convention de Genève.

TA 27-2-97 (9570); TA 27-2-97 (9608); TA 27-2-97 (9613); TA 16-4-97 (9635, confirmé par arrêt du 10-7-97, 9960C); TA 5-5-97 (9666, appel déclaré irrecevable par arrêt du 23-10-97, 10041C); TA 12-5-97 (9737); TA 13-8-97 (9773)

Article 37

Forme

1. Il importe peu quelle procédure ait été utilisée pour la conclusion des accords internationaux, car la procédure utilisée pour la conclusion des engagements internationaux et la forme de ces engagements sont librement déterminées par la pratique diplomatique, de même que la terminologie employée pour désigner les traités internationaux est des plus variées.

En dépit de leur diversité formelle, il y a cependant équivalence matérielle entre les différents instruments utilisés pour la réalisation d'une opération juridique déterminée et tous sont doués de la même force obligatoire.

Cour, 3 décembre 1960, Pas. 18, p. 223

2. Aucune forme spéciale n'est requise pour la régularité d'un acte international dûment approuvé par la loi.

Cour (cass.), 21 décembre 1961, Pas. 18, p. 424, avec note F.W.

Procédure

3. Le seul fait de la publication dans un journal officiel d'un traité international ne saurait avoir pour effet de conférer le caractère légal à un texte ne réunissant pas les autres conditions requises pour l'existence d'une loi.

Spécialement, il en est ainsi d'un traité conclu entre la France et la Prusse, agissant en sa qualité de représentant des Etats du Zollverein auquel était rattaché le Luxembourg, alors que le mandat de représentation concédé à la Prusse ne portait pas sur la matière qui faisait l'objet du traité.

Cour, 21 juin 1912, Pas. 9, p. 84

4. Les traités et les accords internationaux, qui n'ont pas été ratifiés par la Chambre des Députés, ni publiés au Mémorial, sont inopposables aux justiciables. (En l'espèce les accords relatifs à la matière des «claims».)

Trib. Lux., 21 décembre 1949, Pas. 15, p. 25

réformé par:

5. Les accords qui, en raison de leur caractère temporaire et provisoire, ne constituent que des arrangements d'un intérêt secondaire, sont affranchis de l'approbation parlementaire.

Cour, 4 juillet 1951, Pas. 15, p. 149

6. Les conventions internationales qui n'ont pas reçu l'assentiment de la Chambre sont dépourvues de toute force obligatoire.

Cour (cass.), 18 novembre 1949, Pas. 14, p. 593

Publication - Force obligatoire

7. Les clauses de conventions internationales ne valent que pour autant qu'elles ont été incorporées dans la législation nationale.

Cour, 23 avril 1947, Pas. 14, p. 280

8. Un arrangement international, qui n'a fait l'objet d'aucune publication au Mémorial ni d'aucune mesure d'administration générale n'oblige pas les Luxembourgeois.

Cour, 2 août 1889, Pas. 3, p. 123

9. Un protocole international, non légalement publié au Mémorial n'a pas acquis force exécutoire au Grand-Duché de Luxembourg.

Cour, 21 juillet 1951, Pas. 15, p. 233

Interprétation

10. Les tribunaux sont compétents pour interpréter les traités internationaux en tant qu'ils s'appliquent à un litige d'intérêt privé; ils ne doivent en laisser l'interprétation aux gouvernements contractants que quand il s'agit d'interpréter les clauses qui intéressent l'ordre public et le droit des gens.

Cour (cass.), 2 août 1895, Pas. 3, p. 572

11. Un traité international, conclu entre deux Etats indépendants ne peut être interprété et appliqué que par les pouvoirs qui y ont concouru, lorsqu'il s'agit d'une question internationale; mais si des questions d'intérêt privé sont discutées, ce droit appartient aux tribunaux, qui l'exercent au moyen de l'interprétation doctrinale, non en vue de la modifier en quoi que ce soit dans ses effets politiques mais en vue d'appliquer les conséquences naturelles qui dérivent du traité d'après son esprit, le sens logique de ses termes et les principes généraux du droit. De cette façon, le juge ne fait que suivre le procédé qu'il est obligé d'appliquer à l'interprétation de toute loi.

Cour, 3 juin 1927, Pas. 11, p. 350

(Voir note F.W. sous Cour (cass.) 21 décembre 1961, Pas. 18, p. 435)

Suspension

12. L'état de guerre suspend, dans leurs effets, sans les rendre caducs, les traités internationaux plurilatéraux n'ayant pas le caractère d'un traité d'amitié. (En l'espèce, Convention de La Haye sur conflits de la loi en matière de divorce du 12 juin 1902.)

Cour, 30 janvier 1952, Pas. 15, p. 277

Conflit entre traité international et loi nationale

13. Un traité international, incorporé dans la législation interne par une loi approbative, est une loi d'essence supérieure ayant une origine plus haute que la volonté d'un organe interne.

Il s'en suit qu'en cas de conflit entre les dispositions d'un traité international et celles d'une loi nationale postérieure, la loi internationale doit prévaloir sur la loi nationale.

Conseil d'Etat, 28 juillet 1951, Pas. 15, p. 263

Cour (cass.), 8 juin 1950, Pas. 15, p. 41

Cour (cass.), 14 juillet 1954, Pas. 16, p. 151

Règlement ministériel

14. Habilitation - habilitation par règlement grand-ducal - exécution d'un traité - anti-constitutionnalité

En vertu de l'article 37 alinéa 4 de la Constitution, le Grand-Duc est investi du pouvoir de faire les règlements et arrêtés nécessaires pour l'exécution des traités dans les formes qui règlent les mesures d'exécution des lois et avec les effets qui s'attachent à ces mesures. Le privilège d'exécution des traités - et des lois - conféré par la Constitution au Grand-Duc constitue en même temps pour celui-ci une obligation dont il ne saurait se décharger sur un autre organe par voie de subdélégation. En particulier, un règlement grand-ducal ne peut confier des mesures supplémentaires d'exécution à un règlement ministériel ou à un arrêté ministériel.

TA 8-6-98 (9790)

Article 38

Caractère des peines

1. La disposition de l'article 87 du C.P. aux termes de laquelle les incapacités prononcées par les juges ou attachées par la loi à certaines condamnations cessent par la remise que le Souverain peut en faire en vertu du droit de grâce, doit s'appliquer à toutes les incapacités quelconques; elle reconnaît au Souverain le droit de relever non seulement de la déchéance de l'électorat communal, mais encore de celle de l'électorat législatif.

Cette disposition n'est pas contraire à l'article 53 de la Constitution qui détermine la déchéance de l'électorat législatif pour cause de vol par exemple, puisque l'article 38 de la Constitution reconnaît au Souverain le droit de remettre les peines, ce qui logiquement et juridiquement concerne aussi bien l'amende et la prison que les incapacités accessoires qui ne sont pas moins pénales que les peines principales.

Trib. Lux., 14 mars 1894, Pas. 3, p. 487

2. Si l'article 38 de la Constitution reconnaît au Souverain le droit de remettre les peines corporelles ou pécuniaires, la condamnation continue cependant à produire tous les effets que la grâce n'a pas expressément anéantis.

Spécialement, si la grâce n'a pas anéanti certaines déchéances prononcées à titre accessoire, celles-ci demeurent.

Cour, 23 novembre 1955, Pas. 16, p. 407

Article 45

Délibération du Gouvernement en conseil - Contreseing ministériel

1. La délibération du Gouvernement en Conseil, dûment constatée dans l'arrêté, ainsi que l'article 45 de la Constitution, qui prévoit que le contreseing d'un seul

ministre responsable est suffisant pour la validité d'un arrêté grand-ducal, écartent toute contestation sur la compétence du ministre ou des ministres ayant contresigné un arrêté grand-ducal.

Spécialement, un arrêté grand-ducal, qui porte des sanctions pénales, n'a pas besoin d'être contresigné par le ministre de la Justice pour que les sanctions pénales soient déclarées applicables, alors que par ailleurs l'arrêté est contresigné par deux autres ministres et constate qu'il a été pris après délibération du Gouvernement en Conseil.

Trib. Lux., 27 mars 1954, Pas. 16, p. 139

2. La preuve de la légalité d'un règlement ou arrêté grand-ducal résulte en principe des constatations expresses du règlement ou arrêté même et, par exception seulement, d'autres énonciations d'un pareil règlement ou arrêté. Ainsi, la preuve que l'objet d'un arrêté grand-ducal a été délibéré par le Gouvernement en Conseil résulte de la constatation expresse de cette délibération dans le préambule de l'arrêté, même s'il n'est signé que par deux membres du Gouvernement.

Conseil d'Etat, 6 juillet 1988, Pas. 28, p. 5

3. Contreseing ministériel - moment d'intervention

Qu'en tout état de cause le contre-seing ministériel prévu par l'article 45 de la Constitution intervient par essence après que le Grand-Duc ait statué.

TA 26-01-2004 (16460)

Article 49bis

En cas de conflit entre une norme de droit interne et une norme de droit international ayant des effets directs dans l'ordre juridique interne, la règle établie par le Traité doit prévaloir.

Cette règle s'impose plus particulièrement lorsque le conflit existe entre une norme de droit interne et une norme communautaire puisque les traités qui ont créé le droit communautaire ont institué un nouvel ordre juridique au profit duquel les Etats membres ont limité l'exercice de leurs pouvoirs souverains dans les domaines que ces traités déterminent.

Conseil d'Etat, 21 novembre 1984, Pas. 26, p. 174

Article 51

1. La fixation du nombre des députés doit se faire en considération de l'ensemble de la population et non d'après le nombre des seuls électeurs.

Conseil d'Etat, 15 juillet 1993, Pas. 26, p. 2

2. Organisation de la Chambre - Statut du personnel - règlement par voie législative (non) - règlement par voie interne - Article 51 alinéa 2

Si la Constitution prévoit certes en son article 51, alinéa 2, que l'organisation de la Chambre des Députés est réglée par la loi, force est cependant de constater que la Chambre, au vu des explications fournies en cause, a décidé, en dépit du libellé explicite du prédit article 51 de la Constitution, de ne pas régler la question du statut de son personnel par voie législative, et ce pour des raisons attribuées au principe de séparation des pouvoirs, alors pourtant qu'une telle question relève incontestablement d'une question d'organisation telle que prévue par le prédit article 51, alinéa 2 de la Constitution, mais plutôt par le biais d'une simple délibération de la Chambre revêtant la forme d'un règlement interne.

Il s'ensuit que la relation de travail entre le personnel de la Chambre des Députés et la Chambre, au-delà de la simple dénomination de «fonctionnaire»-encore que l'article 169 du règlement interne ne parle que de «personnel» et des «employés et gens de service» - et de diverses références au statut général des fonctionnaires de l'Etat, ne constitue pas un statut de droit public, relevant le cas échéant de la sphère de compétence des juridictions administratives.

TA 09-06-2008 (23419)

Article 57

Validité des élections législatives

Aux termes de l'article 57 de la Constitution, la Chambre seule est chargée de la vérification des pouvoirs de ses membres. Elle prononce seule sur la validité des opérations électorales. Le juge de l'élection est également le juge de la validité des actes administratifs qui ont précédé l'élection, à l'exclusion du Conseil d'Etat qui est donc incompétent.

Conseil d'Etat, 27 décembre 1911, Pas. 8, p. 181

Article 62

Décision formelle

Aux termes de l'article 62 de la Constitution, toute résolution de la Chambre est prise à la majorité absolue des voix et en cas de partage des voix la proposition mise en délibération est rejetée.

Il suit de cette règle fondamentale de droit public que la volonté de la Chambre doit se manifester par une décision formelle, prise conformément à l'article précité.



S'il est donc loisible au juge d'interpréter un texte de loi en scrutant l'intention qui a guidé le législateur, il lui est interdit de dénaturer un vote de la Chambre en invoquant des votes antérieurs au vote définitif ou l'opinion individuelle émise par certains membres au cours des débats .

Cour (cass .), 13 octobre 1932, Pas. 13, p.1

Article 68

Procès - Député partie civile

1. Aux termes de l'article 68 de la Constitution aucun député ne peut être poursuivi ou recherché à l'occasion des opinions et votes émis par lui dans l'exercice de ses fonctions .

Il faut en conclure que cette immunité empêche que le député soit exposé à des peines répressives ou à des réparations pécuniaires; d'autre part, il faut déduire des termes «dans l'exercice de ses fonctions» que si le député abandonne volontairement le terrain restreint qui lui assure l'impunité, pour aborder le prétoire, il se place en dehors de l'hypothèse spéciale prévue par la Constitution .

Il en résulte que si un député s'est constitué partie civile dans un procès de presse, il ne peut s'abriter derrière son immunité pour paralyser les droits de la défense de celui qu'il attaque en justice .

Cour (cass .), 25 mars 1904, Pas. 8, p. 395

Procès - Député témoin

2. L'immunité parlementaire sanctionnée par l'article 68 de la Constitution a exclusivement pour but la garantie et la sauvegarde de la personne du député .

L'article en question n'est pas applicable si le député est cité comme témoin, sur les faits qui ont été relatés par lui dans un discours tenu à la chambre, dans une information qui est dirigée non pas contre lui, mais contre une tierce personne .

Cour (cass .), 12 mars 1918, Pas. 10, p. 331

Article 69

Suspension de la poursuite

1. La prescription de l'action publique dirigée contre un député est suspendue à partir du moment où la partie, qualifiée pour poursuivre, a expressément manifesté sa volonté de poursuivre en saisissant par la voie hiérarchique la Chambre des Députés d'une requête en autorisation de poursuites . Cette suspension produit ses effets à partir du jour où le Ministère Public formule expressément sa demande et l'adresse par les voies légales à la Chambre des Députés, jusqu'au jour où le mandat de député est venu à expirer .

Cour, 2 juillet 1959, Pas. 18, p. 123

Procès de presse - Mise en intervention du député

2. Tout acte de poursuite non autorisé contre un parlementaire hors le cas de flagrant délit est entaché d'une nullité d'ordre public .

Ne constitue pas un acte de poursuite la citation en intervention émanant d'un prévenu, poursuivi comme imprimeur d'un journal en raison d'un prétendu délit de presse, lorsque le prévenu se borne à faire constater contradictoirement entre les parties civiles et la personne qu'il avait désignée comme l'auteur de l'article incriminé la réalité de son affirmation, dès lors qu'aucune partie n'a conclu ni à la condamnation, ni à la mise en prévention du précédent auteur mis en intervention .

Pareille citation en intervention délivrée à un membre du Parlement ne porte pas atteinte aux droits garantis au député par la Constitution, laquelle défend seulement les poursuites proprement dites .

Cour, 21 octobre 1960, Pas. 18, p. 164

Article 70

Règlement de la Chambre

Bureau de la Chambre des députés - autorité administrative (oui) - décision unilatérale obligatoire pour les administrés (oui) - pouvoir de nommer et révoquer le personnel de la Chambre (oui) - gestion des affaires (oui) - toute décision relative à l'organisation et à la discipline du personnel (oui)

Le Bureau de la Chambre tient ses pouvoirs de l'article 70 de la Constitution qui dispose que la Chambre détermine par son règlement le mode suivant lequel elle exerce ses attributions, le règlement pris sur base de cette disposition constitutionnelle ayant, en son article 8, conféré au Bureau certains pouvoirs dont, notamment, celui de représenter la Chambre sur le plan national et international et, en vertu du paragraphe 3, celui de s'occuper de la gestion des affaires de la Chambre et de prendre toutes les décisions relatives à l'organisation et à la discipline du personnel. Par ailleurs, l'article 169, paragraphe 1^{er} du règlement dispose que les employés et gens de service de la Chambre sont nommés et révoqués, à la majorité absolue, par le Bureau. Il est vrai que le texte du règlement ne parle que des employés et gens de service, mais ces termes sont à interpréter de manière large, de sorte à viser également les fonctionnaires, l'intitulé du chapitre sous lequel figure la disposition - bien que dépourvu de valeur contraignante, mais

pouvant servir à interpréter le sens des dispositions qu'il renferme - étant intitulé «Des fonctionnaires, employés et agents de la Chambre.».

La délégation, par le règlement de la Chambre, du pouvoir de nommer et de révoquer le personnel de la ..., de la gestion des affaires de la ... et du pouvoir de prendre toutes les décisions relatives à l'organisation et à la discipline du personnel au ... implique dans le chef de celui-ci le pouvoir de prendre des décisions individuelles concernant la carrière de ceux-ci, à l'exception des décisions que la ... à expressément attribuées à d'autres organes.

Ces pouvoirs, qui sont exorbitants du droit commun et peuvent être exercés de manière unilatérale et obligatoire à l'égard des fonctionnaires de la ... dont les droits et intérêts sont affectés par les décisions ainsi prises, confèrent au ..., dans le cadre de l'exercice de ces pouvoirs, la qualité d'une autorité administrative

CA 13-01-2009 (24616C)

Article 76

1. Aux termes de l'art. 76 alinéa 1^{er} de la Constitution, le Grand-Duc règle l'organisation de son Gouvernement; cette prérogative comporte celle de régler le fonctionnement des services dans leurs rapports avec le Grand-Duc et dans les relations intra-gouvernementales et ce, sans limitation ou exception quant aux matières dévolues aux services gouvernementaux .

Spécialement, la constitutionnalité de l'arrêté grand-ducal concernant les délégations de signature par le Gouvernement ne saurait donc être contestée, en sorte que les décisions signées par un attaché de Gouvernement doivent être considérées comme émanant d'un agent compétent .

CE, 26 janvier 1973, Pas. 22, p. 263; Bull. doc. comm. 14, p. 107; Rec. CE 1973

2. Délégation de signature - validité - condition - avis du Conseil d'Etat (non) - Const., art. 34 et 76

Les arrêtés grand-ducaux portant délégation de signature à un membre du gouvernement peuvent être pris sans recours préalable à l'avis du Conseil d'Etat, étant donné qu'il s'agit d'un acte à portée individuelle, et que l'avis du Conseil d'Etat n'est exigé que pour les actes à portée réglementaire

CA 1-2-01 (12294); TA 19-6-02 (14702); TA 22-11-04 (18421)

3. D'après l'art. 24 de la loi modifiée du 27 juillet 1936 concernant la comptabilité de l'Etat chaque ministre ordonnance, sous sa responsabilité, les paiements à charge des crédits budgétaires mis à sa disposition lesquels crédits comprennent les dépenses de traitement au profit des fonctionnaires de son département; cette compétence impliquerait normalement celle de fixer, préalablement à leur ordonnancement, le montant des traitements à imputer sur les crédits budgétaires .

Toutefois l'arrêté grand-ducal du 17 juin 1974 portant constitution des départements ministériels a rangé la fixation des rémunérations du personnel de l'Etat parmi les attributions du ministre de la Fonction publique (sub 9.); cet arrêté a été pris en vertu de l'art. 76 de la Constitution qui abandonne au Grand-Duc d'organiser son Gouvernement; il s'agit en l'occurrence d'un pouvoir autonome procédant de l'idée de la séparation des pouvoirs et devant permettre au Grand-Duc de déterminer en pleine indépendance du Parlement l'organisation intérieure de son Gouvernement; dans ce domaine le pouvoir du Grand-Duc est originaire et discrétionnaire et, par conséquent, les arrêtés y relatifs, basés sur l'art. 76, sont des actes équipollents aux lois .

Il en suit que le prédit arrêté de 1974 a modifié la législation sur la comptabilité de l'Etat en ce sens que, si l'ordonnancement des rémunérations continue à rester dans les attributions des membres du Gouvernement dont dépendent les fonctionnaires, la fixation de leurs traitements revient cependant au ministre de la Fonction publique .

CE, 24 février 1976, non publié

4. En effet, l'article 76 de la Constitution autorise le Grand-Duc à régler l'organisation de son Gouvernement (...). Il résulte de ce texte que le Grand-Duc peut librement créer les ministères et faire la répartition des départements ou des affaires ministérielles entre les ministres (voir Pierre MAJERUS, L'Etat luxembourgeois, éd. 1983, page 162). En matière d'organisation du gouvernement cette disposition constitutionnelle confère au Grand-Duc un pouvoir réglementaire direct et autonome en disposant que le Grand-Duc règle l'organisation de son gouvernement . Ce pouvoir est donc indépendant de la cause d'ouverture fondamentale des règlements qui est l'exécution des lois . L'octroi de ce pouvoir autonome par la Constitution procède de l'idée de la séparation des pouvoirs: l'organe gouvernemental doit être indépendant à l'égard du Parlement; pour cette raison, il doit pouvoir déterminer en pleine indépendance son organisation intérieure . Dans le domaine circonscrit par la notion de l'«organisation du Gouvernement», le Grand-Duc exerce un pouvoir discrétionnaire et originaire; les règlements fondés sur l'article 76 de la Constitution sont donc, dans leurs domaines, des actes équipollents aux lois (voir Pierre PESCATORE, Introduction à la science du droit, éd. 1978, n° 95, page 152).

TA 6.11.2006, (22074); TA 19-05-2009 (24481)

Article 84

1. Compétence respective des juridictions judiciaires et des juridictions administratives - notion de contentieux administratif - contentieux fiscal - Const., art. 84, 85 et 95bis

Pour concilier les articles 84, 85 et 95bis de la Constitution et attribuer à chacune pleine efficacité dans le domaine qu'elle régit, il y a lieu d'opérer une distinction entre les droits subjectifs et les droits objectifs. Les articles 84 et 85 traitent exclusivement des droits subjectifs pour lesquels les juridictions judiciaires sont juges de droit commun, étant précisé que pour les contestations portant sur des droits civils, par essence subjectifs, elles ont juridiction exclusive, tandis que pour les droits politiques subjectifs, elles sont juges de droit commun, la possibilité étant cependant conférée au législateur d'en conférer la connaissance à d'autres juridictions. En revanche, le contentieux administratif au sens de l'article 95bis, alinéa 1^{er}, première phrase, de la Constitution couvre le contentieux portant sur le droit administratif objectif, qu'il se matérialise sous forme d'actes réglementaires ou sous forme de décisions administratives individuelles qui, du seul fait de ne viser qu'une seule personne, n'en perdent pas pour autant leur caractère objectif. - Le juge administratif est donc juge de droit commun en matière de contentieux administratif objectif et il peut se voir attribuer, par le législateur, la connaissance du contentieux portant sur des droits politiques subjectifs sans être juge de droit commun en la matière. - Les obligations fiscales, qui font naître dans le chef des pouvoirs publics une créance individuelle à l'égard des contribuables, relèvent des droits politiques dont les contestations sont attribuées, en principe, sauf exception législative, aux juges judiciaires qui ont donc juridiction de droit commun en la matière. Cette conclusion s'impose tant en vertu de l'article 85 de la Constitution qu'en vertu de son article 95bis, paragraphe 1^{er}, deuxième phrase, qui dispose que le tribunal administratif et la Cour administrative connaissent du contentieux fiscal dans les cas et sous les conditions à déterminer par la loi.

CA 20-4-10 (26445C)

2. Question de constitutionnalité - art. 84 et 95bis de la Constitution

Si l'article 84 de la Constitution attribue une compétence exclusive aux tribunaux judiciaires pour connaître des contestations ayant pour objet des droits civils, le juge administratif a pour mission de procéder à l'examen des questions de conflits entre deux dispositions constitutionnelles, la Cour constitutionnelle ayant compétence uniquement pour statuer sur la conformité des lois à la Constitution.

CA 1-12-09 (25676C)

Compétence des juridictions administratives

3. La règle de la séparation des autorités administratives et judiciaires oblige les tribunaux répressifs à surseoir à statuer lorsque la solution du procès pénal dépend d'une question relevant de la compétence exclusive des autorités ou des tribunaux administratifs.

Cour, 27 mai 1955, Pas. 16, p. 320

4. La juridiction civile empiète sur les attributions du pouvoir administratif, lorsqu'elle admet qu'un dommage a été causé par cela seul qu'ont été omises certaines précautions qui eussent été de nature à l'empêcher, mais elle peut examiner si, en fait, une commune a lésé un droit par son refus de veiller à l'exécution d'une loi ou d'un règlement de police.

Cour, 3 février 1958, Pas. 17, p. 239

5. A supposer que la suppression d'un chemin, considérée comme dommageable pour un tiers, soit due à une faute civile de la commune, la décision si ce chemin doit rester supprimé ou doit être rétabli appartient exclusivement au pouvoir administratif, et les tribunaux judiciaires ne sauraient, sous peine d'excès de pouvoir, ni directement, ni indirectement adresser la moindre injonction à la commune.

Cour, 14 juin 1907, Pas. 7, p. 545

6. Si l'autorité de laquelle émane un acte administratif individuel n'est pas investie par un texte légal du pouvoir de l'interpréter, cette interprétation appartient au juge sans qu'on puisse faire valoir que ce dernier excéderait ses pouvoirs et qu'il devrait renvoyer l'affaire devant l'autorité administrative.

Cour (cass.), 2 juillet 1964, Pas. 19, p. 304

7. La contrainte formée en vue du recouvrement d'une cotisation réclamée à un prétendu ressortissant par la Chambre professionnelle des Employés privés constitue un titre administratif exécutoire sur le fondement duquel aucun recours judiciaire n'est admissible; un litige qui, en dehors de toute contestation sur la forme de la contrainte et des actes d'exécution consécutifs, porte uniquement sur la question de savoir si la cotisation est due ou non, est par conséquent du ressort administratif et ne saurait appartenir ni à la compétence du juge de paix ni à celle du tribunal d'arrondissement.

Cour (cass.), 15 juin 1933, Pas. 13, p. 289

8. Lorsque dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de l'une de ses prérogatives, une autorité publique cause un dommage à la personne ou aux biens d'un particulier, elle lèse un droit civil.

Si le litige qui naît de cette lésion est, d'après l'art. 84 de la Constitution, de la compétence des tribunaux judiciaires, la décision prise par un ministre en réponse à la demande d'un particulier entendant être indemnisé du préjudice subi, relève de la compétence du juge administratif.

Spécialement, en refusant de faire droit à la demande, le ministre n'a pas porté atteinte aux intérêts du requérant auquel il est loisible d'introduire contre l'Etat luxembourgeois une action en dommages-intérêts devant les tribunaux judiciaires (en l'espèce, en matière de détention préventive inopérante); par suite, le requérant ne justifie pas d'une décision lui faisant grief susceptible d'être déferée au Comité par la voie du recours en annulation qui est irrecevable.

CE, 5 février 1981, Rec. CE 1981; CE 5 février 1981, non publié

9. La juridiction administrative ne renvoie pas à titre préjudiciel devant la juridiction judiciaire lorsqu'il n'existe aucune difficulté sérieuse de nature à faire naître un doute raisonnable quant à l'application correcte du droit privé.

Conseil d'Etat, 24 février 1984, Pas. 26, p. 85

Compétence respective des juridictions judiciaires et des juridictions administratives

10. Répartition - critère - sujets de droit (non) - objet de la contestation

La répartition des compétences entre les juridictions judiciaires et les juridictions administratives s'opère, non en fonction des sujets de droit - personnes privées ou autorités administratives - mais en fonction de l'objet du droit qui engendre une contestation portée devant le juge.

TA 15-12-97 (10282); TA 4-6-03 (15706, c. 18-11-03, 16634C); TA 14-1-04 (16327); TA 2-2-04 (16830); TA 19-2-04 (16516, c. 24-2-05, 17817C); TA 3-3-04 (16978); TA 23-3-05 (18336); TA 23-3-06 (19888); TA 19-11-07 (22612, c. 26-6-08, 23838C); TA 4-5-09 (24516); TA 18-3-10 (25931, c. 26852C), TA 16-02-21012 (27931)

11. Compétence respective des juridictions judiciaires et des juridictions administratives - taxation des honoraires d'un avocat - droit civil - incompétence du tribunal administratif - Constitution, art. 84

Malgré le fait que le Conseil de l'Ordre des avocats du barreau se soit vu attribuer des prérogatives de puissance publique par la loi afin de réglementer la profession des avocats de son ressort, il n'en demeure pas moins que tout acte accompli par l'un des organes de l'Ordre des avocats ne constitue pas nécessairement un acte de puissance publique, mais que seuls peuvent être considérés comme tels les actes tombant dans le champ d'application de la délégation de puissance publique lui ainsi conférée. Au vu de ce que les délégations de puissance publique constituent une exception au principe suivant lequel des personnes morales de droit privé ne sont pas habilitées à prendre des décisions administratives et exercer ainsi des prérogatives de puissance publique, une interprétation stricte doit être donnée à cette délégation de puissance publique et seuls sont ainsi concernés les actes spécifiquement visés par les dispositions légales applicables. S'il est vrai que l'article 18 de la loi précitée du 10 août 1991 attribue au Conseil de l'Ordre notamment la mission de procéder à la «taxation des honoraires et des frais des avocats», une telle attribution de compétence n'est pas de nature à attribuer une nature administrative aux actes portant taxation des honoraires et des frais, mais elle doit être située dans le contexte de la répartition des attributions et compétences à exercer par les différents organes de l'Ordre des avocats. En ce qui concerne l'article 19 de la même loi, qui a pour objet d'autoriser le Conseil de l'Ordre d'arrêter des règlements d'ordre intérieur déterminant les règles professionnelles relatives notamment aux honoraires et frais des avocats, il y a lieu de constater qu'un acte portant taxation d'un mémoire d'honoraires et de frais n'est pas à considérer comme constituant un règlement d'ordre intérieur, de sorte qu'il ne tombe pas sous le champ d'application de ladite disposition légale. De manière générale, il y a lieu de conclure qu'il n'existe aucune disposition légale disposant que les actes de taxation de mémoires de frais et honoraires des avocats sont à considérer comme décisions administratives individuelles susceptibles de faire l'objet d'un recours devant les juridictions administratives.

TA 23-3-06 (19888)

12. Compétence respective des juridictions judiciaires et des juridictions administratives - attribution de quotas laitiers - contentieux de nature administrative - Const., art. 84 et 95 bis, (1)

S'il est vrai que la décision ministérielle d'attribuer des quotas laitiers a des effets patrimoniaux, elle n'a pas pour objet un droit subjectif d'ordre privé régi par les règles du droit civil. En revanche, émanant d'une personne morale de droit public ayant agi en vertu de ses prérogatives de puissance publique face aux besoins d'intérêt public, une telle décision engendre, entre les parties au litige, un contentieux de nature administrative.

TA 18-2-98 (9600); TA 7-6-99 (10790, confirmé par arrêt du 23-3-2000, 11356C); TA 7-6-99 (10911, confirmé par arrêt du 23-3-2000, 11383C); TA 14-2-01 (12048, confirmé par arrêt du 8-11-01, 13115C)

13. Non-respect d'un contrat - théorie des actes détachables - domaine d'application - refus de contracter au sujet de droits patrimoniaux relatifs au domaine privé d'une commune - non-application de la théorie



La théorie des actes détachables qui veut que, par exception aux règles de compétence fixées par les articles 84 et 95 bis de la Constitution, la juridiction administrative reste compétente pour connaître de la régularité d'un acte de nature administrative intervenant comme préalable au support nécessaire à la réalisation d'un rapport de droit privé, est sans application au cas où l'acte attaqué ne constitue pas un acte administratif, c'est-à-dire un acte posé dans le cadre de l'exercice de la puissance publique et qu'il n'est pas attaqué en ce qui concerne sa régularité formelle et juridique, mais seulement en ce qui concerne sa finalité. S'il s'agit au contraire d'un acte qui, même s'il a été posé par une autorité de droit public, soit un conseil communal, compétent pour disposer des droits immobiliers de la commune, est de nature purement civile, en ce qu'il documente le refus de la commune de s'engager conventionnellement sur une question de droit patrimonial relative à son domaine privé, la théorie est sans application.

CA 12-3-98 (10497C1); TA 23-11-98 (10829); TA 1-3-99 (107472); TA 10-11-08 (23139)

14. Contrats conclus par l'administration - refus de conclure – compétence des juridictions judiciaires

Tout comme les contestations se rapportant aux contrats conclus par l'administration, les contestations ou prétentions pouvant résulter du refus de l'administration de s'engager contractuellement sont exclusivement de la compétence des tribunaux de l'ordre judiciaire. Il doit en être de même de la compétence pour apprécier si les attitudes, manifestations de volonté ou autres éléments relationnels entre des parties, relèveraient-elles même du droit public, existent et peuvent constituer des engagements de nature à conférer des droits civils.

CA 12-3-98 (10497C) TA 26-6-03 (15341) voir encore TA 19-11-07 (22612, c. 26-6-08, 23838C)

15. Transaction conclue par une autorité administrative - validité – incompétence du juge administratif - Const., art. 84

Le tribunal administratif, en vertu de l'article 84 de la Constitution, n'est pas compétent pour se prononcer sur la validité d'une transaction, même si elle est conclue par une autorité administrative, sous peine d'empiéter sur la compétence exclusive des juridictions de l'ordre judiciaire.

TA 19-2-09 (22914a)

Dans le même sens, concernant la demande en exécution forcée voir TA 31-3-04 (15104 et 15502)

16. Marché public - nullité de la décision administrative servant de base au contrat - compétence du juge judiciaire

Même l'annulation de la décision administrative servant de base à la conclusion du contrat est dépourvue d'effet direct sur le contrat qui continue à exister, serait-ce de manière précaire puisque sa survie dépend de la décision du juge du contrat, c'est-à-dire du juge judiciaire qui doit cependant être saisi par une partie au contrat pour décider du sort de celui-ci. Alors que le juge administratif est en effet compétent pour annuler l'acte administratif servant de base à la conclusion du contrat, il appartient au seul juge civil, en vertu de l'article 84 de la Constitution, de décider du sort du contrat ainsi vicié quant à sa formation. La victime d'une telle illégalité peut alors, le cas échéant, soit poursuivre l'annulation du contrat devant le juge civil sur base des causes d'annulation reconnues par le droit civil et le droit des marchés publics ou demander l'annulation de la décision d'adjudication au juge administratif et demander ensuite au juge civil, sur base de cette décision d'annulation, l'allocation de dommages-intérêts en réparation du préjudice lui causé par la décision illégale de conclure un contrat en violation des règles normales applicables en matière de marchés publics.

TA 07-11-2012, 29396

17. Droits civils - conception large (oui) - exception légale - contrat passé par l'administration - naissance de droits subjectifs (oui) compétence judiciaire exclusive - loi du 7 novembre 1996, art. 1^{er}

En vertu de l'article 84 de la Constitution, les contestations qui ont pour objet des droits civils sont exclusivement du ressort des tribunaux judiciaires, tandis que l'article 95 bis (1) de la Constitution attribue le contentieux administratif aux juridictions administratives.

Or, il y a lieu d'employer la dénomination de «droits civils» telle que figurant à l'article 84 de la Constitution au sens le plus large, de sorte à englober tous les droits, tous les intérêts, à l'exception de ceux qui, par une loi, ont été spécialement soustraits à la connaissance de la juridiction ordinaire, de sorte à comprendre les contrats¹, en ce compris les contrats passés par l'administration qui relèvent, de la sorte, de la compétence des tribunaux judiciaires².

(...) aux termes de l'article 1^{er} de la loi modifiée du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif, un recours est ouvert «contre toutes les décisions administratives à l'égard desquelles aucun autre recours n'est admissible».

(...) l'acte doit émaner d'une autorité relevant, du moins pour cet acte, de la sphère du droit administratif, et participant à un titre quelconque à l'exercice de la puissance publique, c'est-à-dire exerçant des prérogatives de droit public, investie pour l'acte considéré de pouvoirs exorbitants du droit commun applicable entre particuliers, en d'autres termes du droit de prendre des décisions unilatérales opposables aux destinataires et exécutoires, au besoin, par voie de contrainte³.

Seules sont dès lors visées par cette disposition des manifestations unilatérales de volonté. Or, les contrats et les décisions y relatives n'en font pas partie. De plus, un contrat donne naissance, dans le chef des parties, à des droits subjectifs dont le juge est celui de l'ordre judiciaire⁴; il en va de même du contentieux de l'exécution ou de la réalisation des contrats, qui met en jeu des droits subjectifs et qui est du ressort exclusif des tribunaux de l'ordre judiciaire⁵.

TA 14-11-2011 (28764)

18. Inobservation des valeurs d'émission de polluants découlant d'une autorisation administrative - sanction - juridictions de l'ordre judiciaire

La sanction de l'inobservation des valeurs d'émission de polluants relevée d'une part du contrôle des juridictions répressives relativement aux dispositions applicables en la matière, notamment au regard de la pollution atmosphérique, et d'autre part des juridictions civiles ou répressives compétentes suivant le cas, en ce qui concerne les questions d'indemnisation.

TA 2-4-98 (10418 et 10419)

19. Employés de l'Etat en matière d'enseignement - allègements – compétence - contestation résultant à la fois du contrat d'emploi et de la rémunération de l'employé - compétence du tribunal administratif - évaluation du préjudice financier résultant du refus des allègements - droit civil - incompétence du tribunal administratif - loi du 27 janvier 1972; loi du 24 mai 1989

Les contestations relatives aux refus d'allègements pour ancienneté, par leçon (coefficient) et d'une leçon hebdomadaire («lettre ministérielle Grégoire») sollicités par les employés de l'Etat travaillant dans l'enseignement ont trait à des contestations résultant à la fois du contrat d'emploi et de la rémunération des employés de l'Etat concernés, le tribunal administratif est partant compétent pour en connaître comme juge du fond. En revanche, les prétentions qui visent à évaluer le préjudice matériel découlant de ce refus ont pour objet un droit civil et échappent partant à sa compétence.

TA 8-4-98 (10314); TA 8-4-98 (10315); TA 8-4-98 (10316); TA 8-4-98 (10317); TA 8-4-98 (10318); TA 4-10-99 (9760, confirmé sur ce point par CA 23-11-2000, 11662C)

20. Employés de l'Etat - résiliation du contrat de travail - compétence des juridictions administratives - contestations à caractère civil accessoires - indemnités de rupture - compétence des juridictions judiciaires - Const., art. 84

D'après l'article 84 de la Constitution les contestations qui ont pour objet des droits civils sont exclusivement du ressort des tribunaux de l'ordre judiciaire, cette disposition excluant dans son libellé actuel toute compétence des juridictions de l'ordre administratif pour connaître, ne fût-ce qu'à titre d'accessoire, des contestations relativement à des droits civils se greffant directement sur celles ayant trait aux droits politiques lui soumises, même en présence d'un lien direct et immédiat entre elles, tel le cas des indemnités de rupture demandées dans le cadre d'un licenciement allégué comme ayant été illégal ou abusif, quelles que soient par ailleurs les considérations tirées de la nécessaire saisine d'au moins deux juridictions de deux ordres différents pour voir toiser l'ensemble des contestations, intimement liées, résultant d'une même situation d'emploi dans le chef d'un justiciable, lequel, en l'occurrence, ne s'est pas référé au caractère éventuellement inéquitable du procès qu'il est ainsi appelé à mener.

TA 14-7-99 (11079 et 11098); TA 22-3-2000 (11400, c. 7-1-2000, 11964C); TA 12-12-01 (12541); TA 12-12-01 (12542); TA 23-5-07 (21317 et 21897, c. 13-3-08, 23083C)

Dans le même sens, TA 15-1-01 (11996, c. 12-6-01, 12968C)

21. Employé au service de l'Etat - employé privé - incompétence des juridictions administratives

Au niveau de la compétence du tribunal administratif, eu égard aux exigences des articles 84 et 95bis de la Constitution, il convient de distinguer, d'une part, les employés de l'Etat, faisant partie de l'ensemble des employés publics et, d'autre part, les employés au service de l'Etat, qui ne remplissent pas toutes les conditions pour accéder au régime de l'employé de l'Etat et qui sont dès lors à qualifier d'employés privés. Si à travers l'article 11 (1) de la loi modifiée du 27 janvier 1972, le tribunal administratif a compétence en matière d'employés de l'Etat, ce sont

1 Alex Bonn, Le contentieux administratif en droit luxembourgeois, 1966, n° 101, ainsi que jugement du trib. adm. du 19 novembre 2007, n°22612 du rôle, Pas. adm. 2011, V° Compétence, n°46.

2 André Buttgenbach, Manuel de droit administratif, Bruylant, 1959, n° 383, ainsi que jugement du trib. adm. du 19 novembre 2007, n°22612 du rôle, Pas. adm. 2011, V° Compétence, n°46.

3 Ibidem., n° 47, p. 29.

4 Michel Leroy, Contentieux administratif, Bruylant, 2004, p. 222.

5 Ibidem., p. 224.

les juridictions judiciaires et plus particulièrement les tribunaux du travail qui sont compétents en matière d'employés privés, encore que leur employeur soit l'Etat.

TA 14-7-04 (17633); TA 14-7-04 (17637)

22. Ouvriers de l'Etat - contestations relatives à la mise en oeuvre des contrats collectifs - compétence du tribunal administratif (non) - La qualité d'ouvrier de l'Etat est exclusive de celle d'employé de l'Etat, voire du statut de fonctionnaire de l'Etat

Pour les contestations relatives à la rémunération des fonctionnaires et employés de l'Etat, les textes légaux prévoient de façon expresse la compétence du tribunal administratif en la matière, aucune disposition légale ne retenant pareille compétence concernant les ouvriers de l'Etat dont les relations de travail avec son employeur sont régies sur base du contrat collectif des ouvriers de l'Etat. - Au vu du fait que d'une part la compétence du tribunal administratif pour statuer sur les litiges relatifs à la rémunération d'un ouvrier de l'Etat n'est arrêtée par aucune disposition légale ou conventionnelle, et que d'autre part, l'inclusion de cette matière dans le contentieux administratif prévu à l'article 95bis de la Constitution se heurte aux dispositions de l'article 25 du nouveau code de procédure civile, le tribunal est incompétent ratione materiae pour connaître du recours.

TA 28-5-01 (12802)

23. Employés communaux - engagement - résiliation du contrat d'engagement - licenciement - compétence - tribunal administratif - recours de pleine juridiction - allocation de dommages-intérêts - incompétence du tribunal administratif, règlement grand-ducal du 26 mai 1975, article 11

Le tribunal administratif statuant au fond est compétent pour connaître des contestations résultant du contrat d'emploi et de celles relatives à sa rémunération, parmi lesquelles sont comprises celles relatives au licenciement. En revanche, il est incompétent pour connaître d'une demande en allocation de dommages-intérêts réclamés pour licenciement abusif.

TA 12-5-98 (10266); TA 13-7-98 (10697a); TA 18-11-99 (11003); TA 26-7-2000 (11831, c. sur ce point 6-2-01, 12274C); TA 14-3-01 (12163)

24. Créance salariale à charge de l'Etat - non-liquidation - contestation - compétence civile - Const., art. 84 et 95bis

La non-liquidation par l'Etat d'une créance salariale échappe à la compétence du tribunal administratif sur base des dispositions combinées des articles 84 et 95bis de la Constitution, étant donné qu'elle se résout en une question d'exécution d'ordre pécuniaire dont le principe et la quantum ne sont pas litigieux, de sorte à avoir trait exclusivement à des droits civils, relevant des seules juridictions de l'ordre judiciaire.

TA 11-3-02 (13366)

Action en dommages-intérêts dirigée contre l'Etat

25. Les tribunaux sont compétents pour connaître d'une action en dommages-intérêts dirigée contre l'Etat à raison d'un fait dommageable causé en-dehors de la sphère de son impérium, c'est-à-dire ne résultant pas d'une mesure qu'il a ordonnée mais de la manière fautive dont la mesure a été exécutée par ses agents.

Trib. Lux., 28 mai 1924, Pas. 12, p. 360

26. Les contestations qui ont pour objet des droits civils sont, d'après l'article 84 de la Constitution, exclusivement du ressort des tribunaux. Cette disposition, conçue en termes généraux, vise indifféremment les contestations naissant entre particuliers et celles naissant entre un particulier et les pouvoirs publics, sans qu'il convienne de distinguer, dans ce dernier cas, suivant que le droit civil, qui fait l'objet de la contestation, procède ou non d'un acte accompli par le pouvoir public dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de sa puissance publique.

Trib. Lux., 6 janvier 1960, Pas. 18, p. 175

Trib. Lux., 8 mai 1957, Pas. 17, p. 234

27. L'action en dommages-intérêts, dirigée contre l'Etat luxembourgeois, est de la compétence exclusive des tribunaux luxembourgeois.

Cour, 25 février 1964, Pas. 19, p. 414

Dans le même sens, pour les dommages et intérêts résultant de l'action en responsabilité des pouvoirs publics: CA 16-04-2012, 29614C, CA 16-04-2012, 29615C, CA 27-12-2012, 29616C

Concession de cimetière

28. Les contestations qui ont pour objet des droits civils étant exclusivement du ressort des tribunaux judiciaires, il s'en suit que ceux-ci sont compétents, à l'exclusion de la juridiction administrative, pour déterminer le titulaire d'une concession litigieuse.

En effet, les concessions de terrains, faites par une commune dans son cimetière, créent au profit des concessionnaires un droit réel d'une nature spéciale, droit de jouissance et d'usage, avec affectation spéciale et nominative, lequel rentre certainement dans la catégorie des droits civils.

Trib. Lux., 17 octobre 1956, Pas. 17, p. 68

Cour, 31 mai 1918, Pas. 10, p. 495

29. Si les tribunaux judiciaires sont compétents pour trancher les litiges se rapportant à la concession, envisagée comme droit civil, leur compétence cesse,

lorsque la contestation porte sur une mesure rentrant dans les pouvoirs de police conférés au bourgmestre dans un intérêt public.

Spécialement les tribunaux judiciaires sont incompétents pour connaître d'une demande tendant à faire ordonner une exhumation.

Trib. Lux., 17 octobre 1956, Pas. 17, p. 68

Contrats et conventions

30. Les cahiers des charges des Chemins de fer concédés constituent des conventions synallagmatiques qui relèvent du juge du contrat, c'est-à-dire conformément à l'article 84 de la Constitution, des tribunaux de l'ordre judiciaire.

Conseil d'Etat, 8 juin 1932, Pas. 12, p. 483

31. Les tribunaux ordinaires sont compétents pour connaître des contestations relatives à un contrat conclu par la commune s'il n'a pas pour objet l'organisation d'un service public ou l'affectation d'un bien dépendant du domaine public à l'usage commun.

Cour, 23 décembre 1930, Pas. 12, p. 227

32. Selon l'art. 84 de la Constitution, le domaine contractuel est soustrait à la juridiction administrative; celle-ci reste toutefois compétente à l'égard des actes dits détachables, c.-à-d. des décisions administratives unilatérales pouvant être isolées de la conclusion même d'un contrat.

CE, 20 octobre 1981, S à r.J. Comod, Bull. doc. comm. 21, p. 185; Rec. CE 1981

Propriété

33. Le droit de passage sur une dépendance du domaine public étant un accessoire des propriétés riveraines, les difficultés qui s'élevaient sur ces droits sont des questions de propriété qui sont du ressort des tribunaux.

Cour, 7 janvier 1916, Pas. 9, p. 457

34. Compétence des juridictions judiciaires - étendue

D'après les dispositions de l'article 84 de la Constitution énonçant que les juridictions judiciaires sont seules compétentes pour statuer sur les droits civils, il n'appartient pas à la Cour de dénouer les questions soulevées, notamment par la commune, pour savoir si l'appelante est toujours propriétaire de la dernière nommée des trois parcelles précitées.

CA 19-01-2012, 28915C

Travaux publics

35. Les tribunaux sont incompétents pour connaître d'une demande en suppression de travaux entrepris sur un ruisseau en exécution d'une décision prise par le pouvoir communal en vertu du droit de police lui appartenant sur les cours d'eau non navigables ni flottables.

Trib. Lux., 16 avril 1904, Pas. 7, p. 20

Etrangers

36. L'article 84 de la Constitution réserve aux tribunaux seuls de connaître des litiges portant sur des droits civils; il ne s'occupe point de la question de savoir quelles personnes sont justiciables de ces tribunaux ni surtout de celle dans quels cas les étrangers sont soumis à leur juridiction.

Spécialement, on ne peut invoquer l'article 84 de la Constitution pour en déduire la compétence du tribunal pour connaître d'un litige civil opposant un demandeur luxembourgeois à un Etat étranger.

Cour, 20 mars 1903, Pas. 6, p. 292

37. Les faits survenus à l'occasion du fonctionnement d'un service étranger ne sont pas du ressort des tribunaux luxembourgeois à moins que l'Etat luxembourgeois ne se soit substitué à l'Etat étranger.

Cour, 4 juillet 1951, Pas. 15, p. 149

Article 85

Droits politiques - juridictions judiciaires et administratives - juge de droit commun - notion - obligations fiscales - nature politique - bulletins de taxes sur les véhicules automoteurs - compétence administrative (non)

Les articles 84 et 85 traitent exclusivement des droits subjectifs pour lesquels les juridictions judiciaires sont juges de droit commun, étant précisé que pour les contestations portant sur des droits civils, par essence subjectifs, elles ont juridiction exclusive, tandis que pour les droits politiques subjectifs, elles sont juges de droit commun, la possibilité étant cependant conférée au législateur d'en conférer la connaissance à d'autres juridictions. - En revanche, le contentieux administratif au sens de l'article 95bis, alinéa 1^{er}, première phrase, de la Constitution couvre le contentieux portant sur le droit administratif objectif, qu'il se matérialise sous forme d'actes réglementaires ou sous forme de décisions administratives individuelles qui, du seul fait de ne viser qu'une seule personne, n'en perdent pas pour autant leur caractère objectif.

Le juge administratif est donc juge de droit commun en matière de contentieux administratif objectif et il peut se voir attribuer, par le législateur, la connaissance du contentieux portant sur des droits politiques subjectifs sans être juge de droit commun en la matière.



Les obligations fiscales, qui font naître dans le chef des pouvoirs publics une créance individuelle à l'égard des contribuables, relèvent des droits politiques dont les contestations sont attribuées, en principe, sauf exception législative, aux juges judiciaires qui ont donc juridiction de droit commun en la matière. Cette conclusion s'impose tant en vertu de l'article 85 de la Constitution qu'en vertu de son article 95bis, paragraphe 1^{er}, deuxième phrase, qui dispose que le tribunal administratif et la Cour administrative connaissent du contentieux fiscal dans les cas et sous les conditions à déterminer par la loi.

(...) le législateur n'a pas attribué la connaissance des contestations portant sur les bulletins de taxes sur les véhicules automoteurs aux juridictions administratives.

Par application des articles 85 et 95bis, paragraphe 1^{er}, deuxième phrase, de la Constitution, la connaissance des contestations afférentes relève partant des juridictions judiciaires.

CA 20-04-2010 (26445C)

Article 86

Ministre du ressort - instance contentieuse (non) - instance pré-contentieuse (oui) - réclamation individuelle d'un fonctionnaire - statut général, art. 33

Dans la mesure où l'article 86 de la Constitution, en disposant que « nul tribunal, nul juridiction contentieuse ne peuvent être établis qu'en vertu d'un loi, il ne peut être créé des commissions, ni des tribunaux extraordinaires sous quelque dénomination que ce soit », s'oppose à la possibilité de considérer, en l'absence de dispositions légales expresses afférentes, un organe investi d'un certain pouvoir décisionnel comme constitutif d'une juridiction, celle-ci doit être instituée formellement par la loi, de sorte que le ministre du ressort, lorsqu'il est appelé à statuer sur une réclamation introduite sur base de l'article 33 du statut général, agit non pas en tant qu'instance contentieuse tel que soutenu par le demandeur, mais en tant qu'organe rendant des décisions administratives pré-contentieuses.

Cette interprétation se trouve par ailleurs corroborée par l'avis du Conseil d'Etat du 9 mai 1996 sur le projet de loi portant organisation des juridictions de l'ordre administratif et fiscal (doc. parl. combiné 39403 et 3940A1, p. 7) dans lequel il a retenu qu'il résulterait du projet de l'article 6 en vertu duquel « la Cour administrative statue en appel et comme juge du fond sur les recours dirigés contre les décisions d'autres juridictions administratives ayant statué sur des recours en réformation dont les lois spéciales attribuent compétence à ces juridictions » que « l'on ne pourra plus se référer à différentes jurisprudences du Comité du contentieux ayant notamment décidé que tel organe avait un véritable pouvoir décisionnel pour en conclure qu'il s'agit en l'occurrence de juridictions administratives de premier degré. Notre droit positif ne connaît, à part la Chambre des Comptes, pas d'autres juridictions administratives ».

(...) dans l'hypothèse où un fonctionnaire exerce son droit de réclamer individuellement lui conféré à travers les dispositions de l'article 33 du statut général, l'autorité compétente pour vider cette réclamation est appelée à poser un acte relevant de la sphère administrative.

TA 20-03-2002 (13479)

Article 88

1. Décision de huis clos non soumise à la censure de la Cour de Cassation .

Cour (cass.), 19 janvier 1886, Pas. 2, p. 418

2. Pouvoir discrétionnaire des tribunaux pour ordonner le huis clos -

Leur décision échappe au contrôle du juge d'appel .

Cour, 9 mai 1903, Pas. 6, p. 575

3. Le principe constitutionnel de la publicité des audiences des tribunaux ne s'oppose pas à ce que le président d'une Cour d'Assise fasse sortir, sans que le huis clos ait été prononcé, non seulement une personne déterminée, mais même une partie de la salle, s'il le croit opportun dans un intérêt d'ordre ou de moralité .

Cour (cass.), 8 décembre 1905, Pas. 7, p. 186

4. Un conseil de discipline est un organe de la hiérarchie administrative, et non point un tribunal que l'art. 86 de la Constitution prévoit avec la compétence propre à l'ordre judiciaire, en application du principe de la séparation des pouvoirs; il ne tombe non plus sous le coup de l'art. 88 de la Constitution visant la publicité des audiences des tribunaux, ni sous les autres principes qui sont propres à l'ordre judiciaire .

Dans ces conditions, un règlement instaurant un régime disciplinaire est tenu dans les limites, à la fois des délégations législatives et de la Constitution .

CE, 28 mai 1930, non publié

5. Procureur général d'Etat - Accès aux informations en matière correctionnelle et criminelle - publicité des feuilles d'audience - actes d'administration (oui) - caractère obligatoire (non)

Les intimés ont attaqué les actes litigieux du Procureur Général d'Etat en ce qu'ils leur ont retiré sinon refusé la facilitation d'accès aux informations en matière

correctionnelle et criminelle, sous le double volet des feuilles d'audience et de la participation aux points de presse, alors que pourtant les autres destinataires ont continué, sans exception, à en jouir. (...) les actes critiqués du Procureur Général d'Etat ne relèvent point de sa fonction juridictionnelle. S'il est vrai que ces actes ont trait à la facilitation d'accès aux informations relatives aux seules audiences correctionnelles et criminelles et que, d'après l'article 88 de la Constitution, les audiences des tribunaux sont publiques sauf les restrictions y prévues, il n'en reste pas moins que pareilles facilitations à l'accès à des informations sur des affaires paraissant à l'audience n'ont trait, de manière intrinsèque, ni directement, ni indirectement à la fonction de juger proprement dite.

Les actes incriminés sont dès lors à classer parmi les actes d'administration du Procureur Général d'Etat.

S'agissant d'une simple pratique dérogée, à partir précisément des expériences du passé, équivalant à une facilitation d'accès à certaines informations qui subsistent par ailleurs et qui peuvent parfaitement être obtenues d'une manière parallèle, aucun passage obligé par ces feuilles d'audiences, ni par les informations mises à disposition lors des points de presse n'existe comme tel. Le principe de la publicité des audiences tel qu'inscrit à l'article 88 de la Constitution reste sauf, que cette pratique soit suivie ou non.

Pareillement, cette facilitation n'a aucun caractère obligatoire dans la mesure où elle n'est prévue de manière impérative ou coercitive par aucun texte de droit positif faisant partie de l'ordonnement juridique en place. Le cadre correspond à un objectif de facilitation d'accès à certaines informations ayant trait à la publicité des audiences en matière correctionnelle et criminelle, ces audiences restant, au-delà de cette pratique, tout aussi publiques et les informations tout aussi disponibles a priori. Ce constat est d'autant plus vrai pour les autres juridictions de l'ordre judiciaire ne siégeant ni en matière correctionnelle, ni en matière criminelle, pour lesquelles il n'existe précisément ni feuilles d'audience de la sorte, ni points de presse.

CA 25-04-2013 (31154C)

Article 89

Motivation du jugement

1. Est nulle pour défaut de motivation la décision du juge d'instruction prononçant une amende contre un témoin récalcitrant sans indiquer les motifs qui l'ont décidé à ne pas tenir compte du secret professionnel allégué .

Cour (cass.), 14 décembre 1917, Pas. 10, p. 271

2. L'obligation de motiver les jugements sur tous les chefs des conclusions est limitée aux chefs formulés dans le dispositif des conclusions .

Cour (cass.), 2 février 1956, Pas. 16, p. 425

3. N'est pas insuffisamment motivé le jugement qui donne des explications spéciales sur les conditions requises pour la recevabilité de l'action en justice et qui, ainsi, fournit à la Cour de Cassation les éléments nécessaires pour lui permettre d'exercer son droit de contrôle .

Cour (cass.), 25 octobre 1956, Pas. 17, p. 11

4. L'obligation de motiver les décisions judiciaires, qui est générale et d'ordre public, autorise toutefois les juges d'appel, qui estiment devoir maintenir la décision des premiers juges précisément pour les motifs énoncés dans leur jugement, d'adopter ces motifs, soit purement et simplement, soit en y ajoutant des motifs propres .

Cour (cass.), 25 mars 1982, Pas. 25, p. 252

Publicité du prononcé

5. Constitue une preuve suffisante de la publicité du prononcé et des débats la mention du jugement « jugé et prononcé en audience publique » .

Cour, 23 mars 1950, Pas. 15, p. 15

Article 90

Il résulte de l'art. 118 de la loi sur l'organisation judiciaire (du 7 mars 1980) que les listes prévues aux art. 116 et 117 ont uniquement pour but d'établir le rang dans les cérémonies, dans les assemblées de la Cour et du Tribunal ainsi que le rang des magistrats siégeant dans la même chambre; toute autre interprétation plus large et notamment l'attribution au rang fixé par ces listes d'une importance déterminante en matière d'avancement, est à rejeter comme incompatible avec les textes mêmes de ces prescriptions légales .

Spécialement, l'art. 90 de la Constitution prévoyant que la nomination des conseillers à la Cour, des présidents et vice-présidents des tribunaux d'arrondissement se fait par le Grand-Duc sur avis de la Cour supérieure de Justice, cet avis ne constituerait qu'une formalité inutile si le choix devait obligatoirement porter sur le candidat le plus ancien en rang; de même, par identité de motifs, seraient superflues et inopérantes les dispositions de l'art. 43 qui exigent pour chaque poste vacant la présentation de trois candidats par la Cour supérieure de Justice .

CE, 30 juillet 1960, Rec. CE 1960



Article 95

Nature juridique du droit de contrôle des arrêtés et règlements

1. Dans notre droit public, un règlement général ne peut disparaître qu'à l'intervention d'actes abolitifs, mais aucune instance juridictionnelle n'est autorisée à les casser ni à les annuler, l'article 95 de la Constitution autorisant seulement la Cour et les tribunaux à en refuser l'application pour autant qu'ils ne sont pas conformes aux lois.

Conseil d'Etat, 6 août 1956, Pas. 16, p. 532

2. Les cours et tribunaux peuvent et doivent refuser d'appliquer les arrêtés et règlements généraux s'ils sont illégaux. Ils ne sont compétents pour les annuler. En conséquence, un règlement illégal subsiste jusqu'à sa réformation et, tant qu'il n'a fait l'objet d'aucune abrogation, existe intact et continue à lier l'Administration de laquelle il émane, bien que dépourvu de sanction judiciaire.

Spécialement, si un règlement déclaré illégal a abrogé un règlement antérieur, l'Administration ne saurait se reporter sur ce dernier et le juge ne saurait prendre en considération le règlement antérieur, ce qui impliquerait une annulation du règlement illégal.

Cour (cass.), 1^{er} avril 1965, Pas. 19, p. 475

3. Voir cependant:

Si un règlement est illégal dans son intégralité, l'article de ce règlement qui abroge le règlement antérieur est également dépourvu d'effet.

Conseil d'Etat, 14 mai 1962, Pas. 18, p. 489

4. Les différentes sources de droit s'articulent en un ordre hiérarchique au sommet duquel figure la Constitution qui représente la clef de voûte de l'ordonnement juridique, fixant les compétences et attributions des institutions de l'Etat. A partir de la loi constitutionnelle la hiérarchie des textes s'établit en décroissant, les règlements communaux étant subordonnés à la catégorie supérieure des lois.

Cour d'appel, 24 juin 1992, Pas. 29, p. 8

5. Aux termes de l'article 95 de la Constitution, les cours et tribunaux n'appliquent les arrêtés et règlements généraux et locaux qu'autant qu'ils sont conformes aux lois. Il en suit qu'il appartient au pouvoir judiciaire d'examiner si la mesure réglementaire qui lui est soumise est, ou n'est pas, contraire à la loi.

Cour d'appel, 24 juin 1992, Pas. 29, p. 8

Contrôle des arrêtés pris en exécution d'une loi habilitante et des arrêtés ratifiés par une loi subséquente

6. Les règlements et arrêtés ratifiés par une loi subséquente ont le caractère d'une véritable loi et ne sont pas soumis au contrôle judiciaire en ce qui concerne leur légalité au regard de l'article 95 de la Constitution et leur constitutionnalité en général. (En l'espèce l'arrêté grand-ducal du 30 novembre 1944 sur le service militaire et les arrêtés grand-ducaux du 4 juillet 1945 et 16 mars 1945 sur la levée de certaines classes.)

Cour, 6 mars 1948, Pas. 14, p. 362

7. Les règlements et arrêtés basés sur l'état de nécessité et ratifiés par la loi du 27 février 1946 ont acquis le caractère de véritables lois et échappent au contrôle judiciaire en ce qui concerne leur légalité au regard de l'article 95 de la Constitution et leur constitutionnalité en général, mais doivent être appliqués par les tribunaux. (En l'espèce les arrêtés grand-ducaux du 11 août 1944 et du 28 octobre 1944.)

Cour, 26 octobre 1955, Pas. 16, p. 397

Cour, 25 janvier 1958, Pas. 17, p. 248

8. Il n'appartient pas au Comité du Contentieux de contrôler la constitutionnalité des dispositions qui ont le caractère de véritable loi.

Spécialement l'arrêté grand-ducal du 26 octobre 1944 concernant les impôts, taxes, cotisations et droits, aux termes duquel les mesures prises par l'ennemi continuent à être applicables, a le caractère d'une véritable loi et il n'appartient pas au Conseil d'Etat d'examiner si ses dispositions concernant le droit pénal fiscal sont en opposition avec les articles 12 et 14 de la Constitution.

Conseil d'Etat, 4 août 1962, Pas. 19, p. 7

9. Si une loi a ratifié les dispositions d'un arrêté grand-ducal, la légalité de cet arrêté ne peut plus être critiquée. (En l'espèce l'arrêté grand-ducal du 28 août 1936 sur les accidents professionnels de trajet.)

Cour (cass.), 4 juin 1964, Pas. 19, p. 339

10. En vertu de l'article 95 de la Constitution, les juridictions sont investies du pouvoir de vérifier si une disposition réglementaire, dont l'application est demandée, est conforme à la loi en ce qu'elle rentre bien dans le cadre et dans les limites de la délégation conférée au pouvoir exécutif par la loi d'habilitation.

L'article 1^{er}, alinéa 3, du règlement grand-ducal du 20 janvier 1972, en mettant à charge du vendeur uniquement et nécessairement la commission d'intermédiaire réduite et en prohibant de la facturer à l'acheteur, même consentant, est sorti des limites de la délégation inscrite à l'article 5 de la loi d'habilitation du 30 juin 1961 et est dès lors à déclarer inapplicable.

Cour (cass.), 20 janvier 1983, Pas. 25, p. 401

Règlement ministériel prévu par la loi

11. La disposition, par laquelle le législateur a réservé à des mesures d'administration le soin de fixer dans le cadre de la loi des règles particulières, est une disposition dont la constitutionnalité échappe au contrôle juridictionnel des tribunaux. L'instruction ministérielle, prise en vertu de cette réserve habilitante, et qui par sa publication s'adresse à la généralité du public, constitue une mesure administrative dont la légalité au regard de la loi habilitante ne saurait être contestée.

Cour, 13 mai 1954, Pas. 16, p. 99

12. L'arrêté ministériel, pris sur la base et en exécution d'un arrêté grand-ducal ratifié par une loi postérieure ne saurait être examiné au point de vue de sa constitutionnalité sans que fût contrôlé indirectement le caractère constitutionnel des arrêtés-lois de base auxquels il est intimement lié, ce qui ne rentre pas dans la mission des tribunaux.

Cour, 26 octobre 1955, Pas. 16, p. 397

Cour, 25 janvier 1958, Pas. 17, p. 248

13. Un règlement ministériel ne peut avoir force légale que pour autant qu'il rentre dans le cadre de la loi habilitante.

La disposition de l'article 1^{er} du règlement ministériel du 7 octobre 1982 fixant les critères pour la détermination de la région viticole, d'après laquelle il faut tenir compte, pour l'établissement du périmètre viticole, de la situation de la parcelle en plein vignoble telle que définie à l'article 3 du même règlement, ne rentre pas dans les prévisions de la loi habilitante et est partant inapplicable par les juridictions.

Conseil d'Etat, 18 juin 1984, Pas. 26, p. 134

Règle d'interprétation de conformité

14. Dans le doute, il y a lieu d'interpréter la loi conformément à la Constitution, car il ne faut pas présumer que le législateur a voulu violer la loi fondamentale.

Trib. Lux., 27 mars 1957, Pas. 16, p. 139

15. Lorsque la contexture d'un règlement d'administration publique est équivoque et susceptible d'interprétation, le pouvoir réglementaire est censé s'être confiné dans le cadre de la loi habilitante.

Cour (cass.), 12 juillet 1955, Pas. 16, p. 337

Objet du contrôle

16. Toute disposition d'un règlement d'administration publique se met en opposition avec la loi habilitante lorsqu'elle en restreint la portée ou qu'elle en déforme le véritable sens.

Cour (cass.), 12 juillet 1955, Pas. 16, p. 337

17. Les tribunaux judiciaires ne peuvent appliquer un règlement communal que si, non seulement il est conforme aux conditions de légalité d'ordre matériel et organique, mais encore que si les conditions de forme prescrites ont été observées.

Spécialement, si un règlement communal revêt un caractère mixte comme étant à la fois une mesure de police générale et une mesure de police sanitaire, sa validité est subordonnée à l'accomplissement des formalités prescrites par les lois régissant les pouvoirs des communes en matière de police générale et par la législation visant plus spécialement les mesures de police sanitaire à prendre par les communes.

Cour (cass.), 30 juin 1960, Pas. 18, p. 119

Cour (cass.), 15 juin 1961, Pas. 18, p. 341

18. Sont à qualifier de règlement tous les actes d'une autorité administrative, régulièrement constituée et compétente, par lesquels elle édicte des règles juridiques générales en forme d'injonction obligatoire; ces actes réglementaires ne peuvent être attaqués par la voie du recours en annulation, l'art. 95 de la Constitution permettant seulement aux cours et tribunaux d'en refuser l'application pour autant qu'ils ne sont pas conformes aux lois.

CE, 14 mars 1979, Pas. 24, p. 262; Bull. doc. comm. 19, p. 139; Rec. CE 1979

19. Nature et objet du contrôle - contrôle de l'exactitude matérielle des faits (non) - applicabilité du règlement par le tribunal (oui)

(...) *le rôle du tribunal consiste à vérifier, dans le cadre de l'article 95 de la Constitution, que la norme réglementaire incriminée est conforme aux lois, et le cas échéant, d'en écarter l'application, mais non de contrôler l'exactitude matérielle des faits pris en considération et d'annuler le cas échéant la disposition réglementaire. Ainsi, à défaut de violation alléguée d'une quelconque disposition légale par un règlement grand-ducal, le tribunal n'est pas autorisé à en refuser l'application dans un cas concret.*

TA 17-06-2013 (32300)

Conséquences de l'illégalité

20. Si les sanctions édictées par un règlement grand-ducal sont en contradiction et dépassent les peines prévues par la loi de base, elles sont entachées d'illégalité et ne peuvent, en vertu de l'article 95 de la Constitution, être appliquées par les tribunaux.

Cependant, les illégalités matérielles ne donnent ouverture à l'exception d'illégalité que dans la mesure où la matière du règlement contrevient à celle de la loi.



En conséquence, les peines édictées par un règlement grand-ducal ne peuvent être appliquées que dans la mesure où elles ne sont pas contraires à celles prévues par la loi de base.

Trib. Lux., 27 mars 1954, Pas. 16, p. 139

21. L'illégalité formelle résultant de l'inobservation des prescriptions légales atteint le règlement dans son intégralité, lorsque l'ensemble des dispositions réglementaires constitue un tout indivisible. S'il n'existe pas de connexité, l'illégalité ne saurait porter sur tout le règlement.

Conseil d'Etat, 14 mai 1962, Pas. 18, p. 489

22. Au vu de l'art. 43bis de la loi du 4 avril 1924 portant création de chambres professionnelles à base élective, telle qu'elle a été modifiée par la loi du 12 février 1964, l'avis de la Chambre des fonctionnaires et employés publics doit être demandé pour toutes les lois et tous les arrêtés qui concernent principalement les fonctionnaires et employés.

Par ailleurs, les règlements grand-ducaux doivent contenir, sous peine de nullité, la preuve de leur régularité formelle.

Spécialement, lorsqu'il ne résulte ni du préambule ni du texte d'un règlement concernant principalement la carrière de certains fonctionnaires et employés publics que l'avis préalable de la Chambre des fonctionnaires et employés publics ait été sollicité, il en suit que ce règlement est entaché d'illégalité et doit, conformément à l'art. 95 de la Constitution, être déclaré inapplicable; une décision ministérielle portant refus d'une promotion à un poste d'inspecteur prise sur la base de ce règlement illégal doit dès lors être annulée.

CE, 17 décembre 1980, non publié; CE, 6 mai 1981, non publié; CE, 6 mai 1981, non publié

23. Si les tribunaux de l'ordre judiciaire sont incompétents pour annuler par voie principale une décision administrative individuelle, ils sont en revanche compétents pour apprécier sa légalité par voie incidente.

Trib. Lux., 19 décembre 1984, Pas. 26, p. 285

24. En cas de dommage occasionné par la puissance publique du fait d'un acte administratif illégal, il appartient aux juridictions de l'ordre judiciaire d'apprécier le comportement de l'administration par rapport aux articles 1382 et 1383 du Code civil. En effet, ni l'appréciation de la faute ni celle du préjudice causé par celle-ci n'échappent à leur compétence au cas où la lésion d'un droit pourrait trouver sa source dans l'excès de pouvoir d'une autorité administrative et donner lieu à annulation de l'acte accompli par cette autorité, si une requête à cette fin était présentée au Conseil d'Etat.

Trib. Lux., 19 décembre 1984, Pas. 26, p. 285

25. Une disposition réglementaire, conforme à la loi lors de sa publication, ne devient pas inapplicable au sens de l'article 95 de la Constitution lorsque les circonstances de fait dans lesquelles elle a été édictée se sont transformées dans la suite.

Cour (cass.), 20 décembre 1984, Pas. 26, p. 166

26. L'opportunité du maintien ou d'une modification des mesures ordonnées par un règlement grand-ducal dans le but de réaliser l'objet de la loi non seulement échappe au contrôle du juge, mais est indifférente pour l'appréciation de la légalité de la mesure prise régulièrement.

Cour (cass.), 20 décembre 1984, Pas. 26, p. 166

27. Illégalité d'un acte réglementaire - pouvoirs du juges

Le pouvoir d'écarter l'applicabilité d'un acte réglementaire considéré comme contraire à la Constitution appartient à tout juge, par application de l'article 95 de la Constitution qui, il est vrai, ne confère un tel pouvoir aux tribunaux qu'en cas de contrariété d'un règlement ou arrêté général ou local à la loi, mais qui est applicable, a fortiori, en cas de contrariété d'un acte réglementaire à une disposition constitutionnelle.

CA 08-12-2011, 28818C

28. Caractère légal des circulaires (non) - obligatoire pour les administrés (non) - recours en annulation (oui) - compétence du tribunal administratif (oui)

En principe, les circulaires émises par des autorités administratives n'ont pas de caractère légal. Elles ne constituent pas des actes réglementaires ou des décisions obligatoires pour les administrés. Elles ne sont obligatoires que pour l'autorité administrative elle-même et ne s'imposent ni aux tribunaux, ni aux personnes étrangères à l'autorité concernée. Elles doivent se borner à interpréter les textes de loi en vigueur, sans pouvoir fixer des règles nouvelles.

Si une autorité administrative prétendait imposer aux tiers des normes nouvelles par le biais de circulaires, ceux-ci pourraient refuser de s'y conformer en invoquant l'exception d'illégalité telle que prévue par l'article 95 de la Constitution.

Depuis la réforme opérée par la loi du 7 novembre 1996, précitée, les administrés qui s'estiment lésés par une norme réglementaire disposent, au-delà de l'exception d'illégalité, de la faculté d'en faire prononcer l'annulation par voie d'action à intenter devant le tribunal administratif, quelle que soit l'autorité administrative dont émane cette norme.

Il s'ensuit que, dans la mesure où une autorité administrative entend imposer des normes réglementaires aux administrés en se servant de la forme de la circulaire, le tribunal administratif est compétent pour connaître du recours en annulation dirigé contre une telle circulaire.

TA 08-04-2002 (13875); TA 15-07-2013 (32620)

Procédure et forme des règlements

29. Omission de la mention d'urgence

N'est pas irrégulier un règlement qui omet la mention de l'urgence. En effet, le jugement de l'urgence rentre dans le cadre de l'appréciation exclusive et souveraine du Grand-Duc. L'utilité d'une constatation expresse ne se comprend que si les tiers peuvent critiquer l'urgence alléguée.

Cour (cass.), 24 juillet 1917, Pas. 10, p. 147

30. N'est pas illégal un arrêté ministériel qui ne constate pas qu'il a été pris de l'accord des départements intéressés, bien que cet accord soit exigé par la loi de base, dès lors que cet arrêté porte d'un côté la signature du ministre des Affaires économiques (arrêté relatif à l'approvisionnement du pays) et constate d'un autre côté, qu'il a été pris après délibération du Gouvernement en Conseil.

Cour, 25 janvier 1958, Pas. 17, p. 248

31. Les tribunaux ne peuvent appliquer les arrêtés grand-ducaux que s'ils sont conformes à la loi.

Un arrêté grand-ducal ne peut être pris qu'après que le Conseil d'Etat ait été entendu en son avis, ou que, si en raison de l'urgence, il n'y a pas lieu de recourir à cet avis.

La constatation de ces formalités est requise sous peine de voir déclarer l'arrêté inapplicable.

Cour, 3 décembre 1960, Pas. 18, p. 224

32. Lorsque la loi prescrit que la réglementation de telle matière soit précédée d'une demande d'avis adressée à une chambre professionnelle, le règlement n'est conforme à la loi que s'il est satisfait à cette condition.

Dans ce cas, les cours et tribunaux qui n'appliquent les règlements généraux que s'ils sont conformes à la loi, doivent pouvoir contrôler si, au regard de l'objet et du but de la réglementation, une demande d'avis était exigée par la loi, sans être liée par l'appréciation du pouvoir exécutif.

En exerçant ce contrôle conformément à l'article 95 de la Constitution, les juges n'empiètent pas sur la compétence de l'exécutif, alors qu'ils ne résolvent pas une question interne de l'Administration, mais une question de légalité de ses décisions.

Cour (cass.), 12 janvier 1961, Pas. 18, p. 257

33. Les règlements doivent contenir la preuve de leur régularité formelle. Un règlement grand-ducal qui se borne à mentionner, dans son préambule, que le Conseil d'Etat a été «entendu», alors que la loi exige un avis conforme du Conseil d'Etat, ne contient pas en lui-même la preuve de sa régularité formelle. Il est à cet effet indifférent de savoir si le Conseil d'Etat a effectivement émis un tel avis.

Trib. Lux., 15 mars 1989, Pas. 27, p. 341

34. Un acte administratif caduc antérieurement à l'intervention de l'acte de prorogation ne peut plus être légalement prorogé par celui-ci.

Trib. Lux., 15 mars 1989, Pas. 27, p. 341

35. Le défaut d'accomplissement des formalités substantielles nécessaires à la validité d'un règlement grand-ducal et basé sur l'absence d'un avis de la chambre professionnelle intéressée entraîne son illégalité.

Conseil d'Etat 6 juillet 1988, Pas. 28, p. 5

Preuve de la légalité des règlements

36. L'arrêté grand-ducal est en tant qu'acte du chef d'Etat accompli dans la limite de ses pouvoirs un acte authentique qui fait preuve de son authenticité et de son contenu.

Cour, 29 juillet 1948, Pas. 14, p. 422

37. L'arrêté grand-ducal qui constate que le Gouvernement en conseil a délibéré sur l'objet de l'arrêté fait preuve de sa légalité.

Trib. Lux., 27 mars 1954, Pas. 16, p. 139

38. La preuve de la légalité d'un arrêté grand-ducal résulte en principe d'une constatation expresse de l'arrêté même, et par exception seulement d'autres énonciations d'un pareil règlement.

Spécialement l'arrêté qui constate expressément dans son préambule que le Gouvernement en conseil a délibéré sur l'objet de cet arrêté fait preuve de sa légalité.

Cour, 24 juillet 1952 Pas. 15, p. 355

Abrogation du règlement

39. Au point de vue du droit commun il ne saurait y avoir nullité ou inexistence d'un arrêté réglementaire qu'à la condition que le texte de loi s'en exprime formellement et qu'en plus l'intention du législateur eût été de frapper de nullité ou d'inexistence l'arrêté.

Cour (cass.), 24 juillet 1917, Pas. 10, p. 149

Règlement - Evolution des faits

40. Une disposition réglementaire, conforme aux lois lors de sa publication, ne saurait devenir illégale dans le sens de l'article 95 de la Constitution lorsque les conditions de son fonctionnement se transforment par une évolution naturelle des faits auxquels elle s'applique; en pareil cas, l'adaptation du règlement à la situation nouvelle soulève une question d'intervention administrative et d'équité plutôt qu'une question de légalité en droit et il échet d'appliquer l'arrêté régulièrement pris jusqu'au moment où les pouvoirs compétents l'auront modifié dans les formes prescrites par la loi.

Cour (cass.), 3 février 1911, Pas. 8, p. 411

Règlement grand-ducal - Conformité à la Constitution

41. Question échappant à la compétence de la Cour Constitutionnelle.

La Cour Constitutionnelle est incompétente pour statuer sur la conformité d'un règlement grand-ducal à la Constitution, question réservée aux cours et tribunaux, lesquels ne sont appelés à appliquer les arrêtés et règlements généraux et locaux qu'autant qu'ils sont conformes aux lois.

TA 28-10-98 (10589), TA 14-02-2012 (27417)

Recours juridictionnel effectif

42. Recours direct - exclusion des actes à portée réglementaire – existence d'une voie de recours interne - contrariété à la Convention des droits de l'homme (non)

La question de l'article 13 de la Convention européenne des droits de l'homme, qui garantit aux citoyens un recours juridictionnel effectif contre les actes du pouvoir exécutif qui lésent leurs droits garantis par la Convention, n'est susceptible de se poser que si aucune voie de recours interne n'est à la disposition de ceux-ci. Tel n'est pas le cas des actes à caractère réglementaire qui, sous la législation antérieure à celle instaurée par la loi du 7 novembre 1996, ne pouvaient faire l'objet d'un recours direct, si ces actes étaient – et restent – susceptibles d'une exception d'illégalité à produire à l'occasion d'un recours contre une décision individuelle prise ou à prendre sur base de la disposition réglementaire dont s'agit.

CA 9-12-97 (10249C), TA 6-4-98 (10010); TA 6-4-98 (10012)

Article 95bis

1. Compétence respective des juridictions judiciaires et des juridictions administratives - notion de contentieux administratif - contentieux fiscal - Const., art. 84, 85 et 95bis

Pour concilier les articles 84, 85 et 95bis de la Constitution et attribuer à chacune pleine efficacité dans le domaine qu'elle régit, il y a lieu d'opérer une distinction entre les droits subjectifs et les droits objectifs. Les articles 84 et 85 traitent exclusivement des droits subjectifs pour lesquels les juridictions judiciaires sont juges de droit commun, étant précisé que pour les contestations portant sur des droits civils, par essence subjectifs, elles ont juridiction exclusive, tandis que pour les droits politiques subjectifs, elles sont juges de droit commun, la possibilité étant cependant conférée au législateur d'en conférer la connaissance à d'autres juridictions. En revanche, le contentieux administratif au sens de l'article 95bis, alinéa 1^{er}, première phrase, de la Constitution couvre le contentieux portant sur le droit administratif objectif, qu'il se matérialise sous forme d'actes réglementaires ou sous forme de décisions administratives individuelles qui, du seul fait de ne viser qu'une seule personne, n'en perdent pas pour autant leur caractère objectif. - Le juge administratif est donc juge de droit commun en matière de contentieux administratif objectif et il peut se voir attribuer, par le législateur, la connaissance du contentieux portant sur des droits politiques subjectifs sans être juge de droit commun en la matière. - Les obligations fiscales, qui font naître dans le chef des pouvoirs publics une créance individuelle à l'égard des contribuables, relèvent des droits politiques dont les contestations sont attribuées, en principe, sauf exception législative, aux juges judiciaires qui ont donc juridiction de droit commun en la matière. Cette conclusion s'impose tant en vertu de l'article 85 de la Constitution qu'en vertu de son article 95bis, paragraphe 1^{er}, deuxième phrase, qui dispose que le tribunal administratif et la Cour administrative connaissent du contentieux fiscal dans les cas et sous les conditions à déterminer par la loi.

CA 20-4-10 (26445C)

2. Contentieux fiscal - phase du recouvrement - paiement indu – incompétence des juridictions administratives - Const., art. 84 et 95bis; loi du 27 juillet 1936, art. 40

Le contentieux fiscal dévolu aux juridictions de l'ordre administratif ne comprend point les actes posés dans le cadre de la phase du recouvrement de l'impôt. Les actes posés par analogie pour le recouvrement des paiements indus, suivant quant à leur forme le mode usité par l'administration chargée de la recette, au vu de l'article 40 de la loi du 27 juillet 1936, sont appelés à échapper à leur tour à la compétence des juridictions de l'ordre administratif. Par voie de conséquence le tribunal est incompétent pour connaître des recours dirigés contre les actes de recouvrement, plus particulièrement l'extrait de compte du bureau de recettes,

ainsi que tous les actes subséquents du bureau, de même que ceux imputés au directeur de ladite administration.

TA 2-4-01 (12490); 14-1-04 (16327)

Compétence respective des juridictions judiciaires et des juridictions administratives

(voir aussi sous article 84)

3. Répartition - critère - sujets de droit (non) - objet de la contestation

La répartition des compétences entre les juridictions judiciaires et les juridictions administratives s'opère, non en fonction des sujets de droit - personnes privées ou autorités administratives - mais en fonction de l'objet du droit qui engendre une contestation portée devant le juge.

TA 15-12-97 (10282); TA 1-10-98 (10189); TA 23-11-98 (10829)

4. Compétence respective des juridictions judiciaires et des juridictions administratives - Principe que le juge de l'action est le juge de l'exception - Const., art. 95bis; NCPC, art. 25, al. 1^{er}

En l'absence d'une disposition expresse contraire de la loi, le tribunal administratif est compétent pour trancher les problèmes préalables nécessaires à la solution du litige principal, même ceux relevant du droit civil, étant donné que la compétence de trancher un litige emporte celle de se prononcer sur toutes les questions de droit que ce litige suscite. Le principe que le juge de l'action est le juge de l'exception est en effet absolu sauf disposition contraire de la loi. Cette solution n'implique aucun empiètement sur la compétence des juridictions civiles en la matière, puisque l'objet de la contestation n'est pas constitué par un droit civil, mais par une décision administrative dont l'annulation est demandée, de sorte que le tribunal administratif est compétent pour trancher la question de la qualification de la relation de travail entre le salarié et son employeur qui s'est posée incidemment devant lui.

TA 31-1-07 (21562)

5. Ouvrier de l'Etat - décision ministérielle de refus de reclassement - article 25 du Nouveau Code de procédure civile - incompétence du tribunal administratif

Le tribunal du travail étant en effet investi d'une compétence générale en matière de contestations relatives au contrat du travail de l'ouvrier de l'Etat, il y a lieu d'interpréter le terme de «contestation» de manière large de façon à englober l'ensemble du contentieux relatif au contrat du travail, même si la contestation trouve son origine comme en l'espèce dans une décision émanant d'une autorité administrative. (...)

Il en résulte qu'au vu des différents textes applicables, des situations similaires à savoir des personnes liées à l'Etat ou aux communes par des contrats, c'est-à-dire des personnes qui ne se trouvent pas dans une situation statutaire, ne sont pas soumises, en cas de litige, à la même juridiction, de sorte qu'en fin de compte c'est la qualité de l'intéressé qui détermine la compétence juridictionnelle et non pas l'objet du litige.

Il en résulte qu'au vu du fait, d'une part, que la compétence du tribunal administratif pour statuer sur les contestations relatives au contrat d'emploi de l'ouvrier de l'Etat n'est arrêtée par aucune disposition légale ou réglementaire et que, d'autre part, l'inclusion de cette matière dans le contentieux administratif prévu à l'article 95bis de la Constitution se heurte aux dispositions de l'article 25 du Nouveau Code de procédure civile, le tribunal est incompétent ratione materiae pour connaître du recours introduit.

TA 4.12.2006, 21653, TA 20-06-2012, 29116

6. Servitude - Const., art. 84 et 95bis; code civil, art. 662

Les questions de servitude se dégageant par ailleurs de l'article 662 du code civil ont trait aux droits civils et échappent à la compétence du tribunal en vertu des dispositions combinées des articles 84 et 95bis de la Constitution.

TA 12-6-02 (13063)

Article 95ter

Constitution - Conflit entre deux dispositions constitutionnelles - Compétence du juge administratif

1. Constitution - conflit entre deux dispositions constitutionnelles – compétence du juge administratif - Const., art. 95ter

Le juge administratif a mission de procéder à l'examen des questions de conflits entre deux dispositions constitutionnelles, la Cour Constitutionnelle ayant compétence pour statuer sur la conformité des lois à la Constitution.

TA 15-4-98 (9633); TA 31-1-2000 (11432), TA 12-10-2011 (27116)

Constitutionnalité des lois - arrêté ministériel non entièrement conditionnée par sa base légale - Compétence du juge administratif

2. Considérant que la Cour Constitutionnelle est seule compétente pour se prononcer sur la constitutionnalité des lois dans le cadre et suivant la procédure découlant de l'article 95ter de la Constitution et de la loi du 27 juillet 1997 alors que les juridictions administratives, saisies comme en l'espèce d'un recours en annulation contre une décision à caractère réglementaire, sont habilitées et obligées de contrôler la légalité de l'acte déferé, y compris sa conformité à la Constitution



Considérant que la décision déferée, si elle découle et trouve sa base légale dans les dispositions du Code des Assurances sociales et notamment dans son article 60 qui établit la différence de régime entre les secteurs hospitalier et extra-hospitalier, n'est toutefois pas entièrement conditionnée par ce texte, duquel en particulier, il ne découle aucune obligation d'établir une différence de régime entre les analyses effectuées en traitement ambulatoire suivant qu'elles sont effectuées dans un laboratoire relevant ou non d'un établissement hospitalier.

Considérant qu'une éventuelle contrariété à la Constitution de la décision approuvée par l'arrêté déferé n'implique dès lors pas l'appréciation sur la conformité à la Constitution de la loi de base de sorte que la juridiction administrative et, en instance d'appel, la Cour est compétente pour toiser la question.

CA 13.02.2007, (21763C et 21768C)

Constitution - Question préjudicielle - précision

3. Aux termes de l'article 8 de la loi du 27 juillet 1997 portant organisation de la Cour Constitutionnelle, la question préjudicielle, qui figure au dispositif du jugement, doit indiquer avec précision les dispositions législatives et constitutionnelles sur lesquelles elle porte

A défaut de disposition normative afférente, la Cour Constitutionnelle n'est pas habilitée à substituer une autre règle constitutionnelle à celle précisée par la juridiction de renvoi.

Cour constitutionnelle, Arrêt 37/06 du 17 novembre 2006 (rectifié), Mém. A - 220 du 20 décembre 2006, p. 3784

Cour constitutionnelle - Procédure - Intervention volontaire (rejet) - Const, art. 95ter alinéa 2

4. L'alinéa (2) de l'article 95ter de la Constitution réserve aux juridictions le droit de saisir à titre préjudiciel la Cour Constitutionnelle suivant les modalités à établir par la loi. Ni la Constitution, ni la loi du 27 juillet 1997 portant organisation d'une Cour Constitutionnelle ne prévoient la saisine directe de la Cour par une partie, fût-ce à titre d'intervention.

Cour Constitutionnelle, Arrêt 17/02 du 7 mars 2003, Mém. A - 41 du 2 avril 2003, p. 656

Constitution - Question préjudicielle - Conditions

5. Constitution - question préjudicielle - conditions

Une juridiction saisie n'est pas dispensée de saisir la Cour Constitutionnelle, par souci d'assurer le caractère effectif de la supériorité de la norme constitutionnelle suivant la plénitude de ses effets, si une disposition légale apparaît comme susceptible d'être déclarée non conforme à la Constitution par la juridiction supérieure non seulement lorsqu'elle contrevient positivement à la loi fondamentale, mais encore dans l'hypothèse où elle contient une lacune de nature à la constituer en texte inégalitaire, notamment au regard des dispositions de l'article 10bis, sinon le cas échéant de l'article 111 de la Constitution.

TA 13-5-02 (14245)

6. La Cour Constitutionnelle est saisie pour toute juridiction des questions de conformité préjudicielles visées à l'article 95(ter) 2e alinéa, y compris les juridictions disciplinaires instituées par la loi sur la profession d'avocat.

Cour Constitutionnelle, Arrêts 23/04 et 24/04 du 3 décembre 2004, Mém. A - 201 du 23 décembre 2004

Article 99

Autonomie fiscale des communes - principe - absence de restriction (oui) - justification précise obligatoire (non) - justification politique suffisante (oui)

Ces dispositions combinées de la Constitution consacrent le principe de l'autonomie fiscale des communes et attribuent à ces dernières l'initiative d'établir des taxes et impositions et de déterminer librement leur assiette, leur montant ainsi que les modalités d'application et d'exemption (cf. CE 18 mai 1982, Liesch, n° 7069: «Considérant par ailleurs que les articles 99 et 102 de la Constitution confèrent expressément et sans restrictions le droit aux conseils communaux d'établir des impositions dans la mesure de leurs besoins, sauf les exceptions prévues par la loi»).

Ce pouvoir autonome des communes est d'abord précisé par les articles 99 et 107 (3) de la Constitution qui attribuent la compétence exclusive pour l'instauration d'un impôt au conseil communal, sauf les exceptions prévues par la loi. Ce même pouvoir se voit circonscrit par l'article 102 de la Constitution prohibant des rétributions sous des formes autres qu'un impôt et par l'article 107 (6) de la Constitution qui autorise le législateur à instaurer un contrôle de la part de l'autorité supérieure sur tout impôt instauré par une commune et sur les modifications apportées à son régime.

L'autonomie fiscale communale est limitée par la nécessité de respecter la Constitution, dont notamment les libertés publiques et les droits fondamentaux, les lois et d'être conforme à l'intérêt général, tout comme elle ne doit pas porter atteinte aux libertés fondamentales consacrées par le Traité sur l'Union européenne et à la législation communautaire.

(...) une commune jouit d'une large liberté pour taxer les personnes, les

choses et les faits se situant ou se déroulant sur son territoire sous la seule condition que l'impôt créé puisse procurer des recettes fiscales destinées à alimenter le budget général et que la commune est limitée dans ses choix uniquement par le respect nécessaire de toutes les dispositions d'essence supérieure susvisées. Il s'ensuit également que la validité d'un impôt communal n'est pas conditionnée par l'existence d'une cause justificative précise et objectivement vérifiable et de ses incidences quantifiables sur le budget communal, mais que la justification à la base d'un impôt communal revêt un caractère plutôt politique.

TA 18-03-2004 (16947)

Article 100

1. Les articles 100 et 104 de notre Constitution ne se rapportent qu'aux impôts indigènes. Bien que les droits de douane constituent un impôt proprement dit, leur régime n'est pas régi par l'article 100 de la Constitution.

Spécialement, on doit admettre que le législateur luxembourgeois n'a pas voulu faire dépendre l'exécution d'une convention douanière du vote annuel du budget. Cour, 7 mars 1917, Pas. 10, p. 285

2. Annualité de l'impôt - principe - portée

L'article 100 de la Constitution érige le principe général de l'annualité de l'impôt (...). Ce principe est transcrit en matière d'impôt sur le revenu à l'article 1^{er} paragraphe 1 LIR lequel dispose comme suit : «Il est perçu annuellement au profit de l'Etat un impôt sur le revenu des personnes physiques.» (...) Il découle de ce principe constitutionnel de l'annualité de l'impôt que la fixation de l'impôt se fait en fonction des bases d'imposition propres à l'année concernée¹.

TA 05-03-2012 (27622)

3. Annualité de l'impôt - bases d'imposition - indépendance des années fiscales

En vertu de ce principe, consacré notamment à l'article 1^{er} LIR, ainsi qu'à l'article 100 de la Constitution, la situation du contribuable doit être considérée pour chaque année d'imposition suivant des données et caractéristiques propres, établies du moment. Ainsi, les bases d'imposition du chef d'une année d'imposition sont à déterminer indépendamment de celles retenues pour une année d'imposition antérieure et l'autorité compétente n'est ainsi pas liée par ses appréciations antérieures, sauf l'hypothèse d'une décision expresse en faveur du contribuable².

TA 01-07-2013 (30379)

Article 101

1. Sauf disposition légale contraire, les conseils communaux ont en principe, conformément aux articles 99 et 102 de la Constitution, la faculté d'établir des impôts municipaux qu'ils veulent, s'il n'est pas porté atteinte à la règle de l'égalité devant l'impôt, édictée par l'article 101 de la Constitution.

N'est pas contraire à ce principe d'égalité l'imposition communale limitée à une catégorie déterminée de contribuables du moment que tous ceux qui se trouvent dans les mêmes conditions de fait sont soumis à l'impôt d'une manière égale.

Cour, 25 juillet 1933, Pas. 13, p. 45

2. Egalité devant l'impôt - principe général du droit de la confiance légitime

Le principe de la légalité matérielle de l'impôt exige dans chaque cas d'imposition un examen de la situation de droit et de fait et que tant l'égalité de traitement des contribuables que le principe général du droit de la confiance légitime ne peuvent jouer que dans les strictes limites de la légalité.

TA 03-05-2000 (7340), TA 23-03-2011 (26972)

3. Egalité devant l'impôt - voie gracieuse

La voie gracieuse a pour objet d'assurer l'égalité des citoyens devant l'impôt selon l'article 101 de la Constitution - TA 12-10-2000 (11709) - Une demande gracieuse s'analyse exclusivement en une pétition du contribuable d'être libéré, sur base de considérations tirées de l'équité, de l'obligation de régler une certaine dette fiscale et ne comporte par nature aucune contestation de la légalité de la fixation de cette même dette. La fonction de la remise en équité ne saurait être d'abolir les délais pour exercer un droit - TA 17-10-2001 (13099) - En effet, la remise d'impôt n'est envisageable que si la légalité de l'impôt à sa base n'est point contestée. Ainsi, aucune contestation, tenant à la légalité de l'impôt à la base de la demande de remise gracieuse, ne saurait être utilement accueillie, pour fonder une quelconque rigueur objective ou subjective. Plus particulièrement, aucune contestation tenant au caractère excessif allégué dans le chef de l'imposition en question ne saurait être prise en considération comme telle au titre d'une remise gracieuse

CA 11-01-2007 (22033), TA 09-06-2011 (27164)

1 Trib. adm. 12 février 2003, n° 14855 du rôle, Pas. adm. 2010, V° Impôts, n° 13.

2 Voir par analogie Trib. adm. 19 janvier 2011 n°26701 du rôle, Pas. adm. 2012, V° Impôts, n°15.



Article 105

1. Exécution de la loi budgétaire - rôle de restitution - compétence des juridictions administratives - loi du 23 juillet 1936, art. 25; loi du 7 novembre 1996, art. 2 et 9; Const., art. 105

En présence des contestations en ce qui concerne la qualification de «payements reconnus indûment effectués», l'arrêté ministériel de restitution par lequel une procédure de recouvrement a été mise en route doit être considéré comme revêtant le caractère de décision administrative individuelle faisant grief, étant donné que, malgré les contestations sur le principe même de l'existence de la dette envers le Trésor, on serait en présence d'une incompétence de la juridiction administrative, et l'intéressé serait dépourvu de toute possibilité de recours ou même de pouvoir faire valoir ses moyens ou observations, dès lors que la juridiction de l'ordre judiciaire, dans le cadre d'une procédure d'opposition à commandement, se déclare sans attribution pour connaître de contestations tenant au fond du droit.
CA 13-6-02 (14421C)

2. Exécution de la loi budgétaire - compétence de la Cour administrative - rôle de restitution - compétence des juridictions administratives (non) - loi du 23 juillet 1936, art. 25; loi du 7 novembre 1996, art. 2 et 9; Const., art. 105

Les rôles de restitution, émis dans l'hypothèse particulière de paiements reconnus avoir été indûment effectués échappent à la juridiction du tribunal administratif.

TA 2-4-01 (12490); TA 17-12-01 (12830, c. sur ce point 13-6-02, 14421C); TA 2-3-05 (18683, c. 22-3-05, 19529C); TA 24-5-06 (20864); TA 28-3-07 (22070)

3. Compétence administrative - exécution de la loi budgétaire - rôle de restitution - compétence des juridictions administratives (non) - loi du 23 juillet 1936, art. 25; loi du 7 novembre 1996, art. 2 et 9; Const., art. 105

La récupération d'un montant indûment perçu se réalise, conformément à la procédure ordinaire d'exécution budgétaire de l'Etat en deux phases distinctes, la première phase, appelée opération d'assiette, s'articulant elle-même en deux étapes distinctes : la constatation et la liquidation de la créance, suivie de l'établissement d'un titre de perception - le rôle de restitution - autorisant le comptable public à encaisser la somme due par un administré et la seconde phase, consistant en l'opération de recouvrement, réalisée le cas échéant par voie de contrainte. Un rôle de restitution litigieux échappe à la juridiction du tribunal administratif non seulement en raison des exigences inhérentes au principe de la séparation des pouvoirs - les actes budgétaires étant soumis en vertu de l'article 105 de la Constitution au contrôle de la Cour des comptes - mais encore au regard de la nature juridique de l'ordre de restitution dont s'agit, lequel, participant au processus complexe de comptabilisation générale de l'Etat et consistant en l'établissement d'un titre de perception, ne constitue qu'un acte purement exécutoire, à savoir l'aboutissement de la procédure comptable de recouvrement décrite ci-avant, de sorte à ne pas revêtir la nature de décision individuelle au sens notamment de l'article 2 de la loi modifiée du 7 novembre 1996 concernant l'organisation des juridictions de l'ordre administratif.

TA 24-5-06 (20864)

4. Loi budgétaire - exécution - refus de procéder à l'ordonnancement d'une dépense - compétence des juridictions administratives - Const., art. 105; loi du 8 juin 1999, art. 19 (2); loi du 7 novembre 1996, art. 2 et 9

La décision ministérielle refusant de procéder dans le cadre de l'exécution ordinaire du budget à l'ordonnancement de la dépense, encore que relevant du cadre de l'exécution du budget et de la comptabilité de l'Etat, doit être considérée comme revêtant le caractère de décision administrative individuelle faisant néanmoins grief et, plus particulièrement, comme un acte détachable de la procédure d'exécution du budget des dépenses diligentée sur base de l'article 19 de la loi du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, s'agissant en particulier d'un acte ayant directement des effets sur un administré, et non pas indirectement à l'instar des autres actes budgétaires. - Une telle décision relève dès lors de la juridiction administrative, de sorte que le tribunal administratif est compétent pour connaître d'une décision de refus de procéder à l'ordonnancement d'une dépense

TA 24-1-11 (27022 et 27023)¹

Article 106

L'article 106 de la Constitution, en statuant que les traitements et pensions des ministres des cultes en général sont à charge de l'Etat et réglés par la loi, tout en créant un droit avec une obligation y afférente, n'exclut en aucune façon la faculté pour les communes d'assumer librement, indépendamment de l'obligation de l'Etat, des engagements contractuels supplémentaires au profit des ministres des cultes.

Conseil d'Etat, 10 mai 1911, Pas. 8, p. 80

Article 107

1. Au vœu de l'article 107 de la Constitution, le conseil communal décide sur tout ce qui est d'intérêt communal.

Spécialement, il appartient au conseil communal seul d'accepter la rétrocession, par le titulaire, d'une concession funéraire comme d'octroyer une concession à un tiers.

Trib. Lux., 17 octobre 1956, Pas. 17, p. 68

2. Les conseils communaux ont la faculté d'édicter des règlements communaux au sujet de l'ordre public, de la sécurité des habitants et de l'hygiène publique, pourvu qu'ils ne soient pas contraires aux lois et règlements d'administration générale et que spécialement ils n'empiètent pas sur le droit de propriété.

Justice de paix Diekirch, 29 déc. 1897, Pas. 6, p. 345

3. Sauf disposition légale contraire, les conseils communaux ont, en principe, conformément aux articles 99 et 102 de la Constitution, la faculté d'établir les impôts municipaux qu'ils veulent, s'il n'est pas porté atteinte à la règle de l'égalité devant l'impôt édictée par l'art. 101 de la Constitution.

C'est ainsi qu'ils peuvent décréter le recouvrement à titre d'impôt des dépenses à faire pour la construction, la réparation et l'entretien des trottoirs, aucune atteinte n'étant portée au principe constitutionnel de l'égalité devant l'impôt même lorsque l'administration communale limite l'imposition à une catégorie déterminée de contribuables, tels les propriétaires riverains des trottoirs, du moment que tous ceux qui se trouvent dans les mêmes conditions de fait sont soumis à l'impôt d'une manière égale.

Cour, 25 juillet 1933, Pas. 13, p. 45

4. Est illégal comme dépassant le droit de police des communes et comme contraire à la liberté du commerce, le règlement communal qui soumet à une taxe les commerçants ne résidant pas sur le territoire de la commune dans le seul but d'assurer la protection du commerce local.

Justice de paix Esch, 6 avril 1951, Pas. 15, p. 139

5. 1° La détermination et l'aménagement des parcs de stationnement payants pour véhicules rentre dans le pouvoir du conseil communal de réglementer l'usage du domaine public.

2° Lorsqu'un règlement communal crée des emplacements pour le stationnement des véhicules et soumet l'usage de ces places de parcage au paiement d'une taxe, pareille taxe, perçue à l'occasion d'un service spécial rendu, constitue une taxe rémunératoire, laquelle n'est toutefois pas à considérer comme taxe de remboursement, c'est-à-dire comme redevance civile payée proportionnellement au service rendu, mais comme impôt communal au sens de l'article 34, N° 5 de la loi communale du 24 février 1843.

Cour, 23 mars 1961, Pas. 18, p. 268

6. Principe de l'autonomie communale - Contrôle de l'autorité supérieure - décision ministérielle de refus d'approbation d'une délibération de conseil communal

Le principe de l'autonomie communale inscrit à l'article 107(1) de la Constitution se trouve encore consacré par la Charte européenne de l'autonomie locale, signée à Strasbourg le 15 octobre 1985, et approuvée par la loi du 18 mars 1987.

Suivant l'article 2 de la Charte, «le principe de l'autonomie locale doit être reconnu dans la législation interne et, autant que possible, dans la Constitution».

Il suit de l'article 2 de la Charte européenne de l'autonomie locale, ensemble l'article 107 de la Constitution que l'autonomie de la commune est la règle, tandis que la soumission au contrôle de l'autorité supérieure constitue l'exception (cf. CA, 11 décembre 2001 (n° 13407C)).

L'article 8 de la Charte, d'après son intitulé même, encadre le «contrôle administratif des actes des collectivités locales».

En relai du principe de l'autonomie communale, le paragraphe 1 dudit article 8 prévoit que «tout contrôle administratif sur les collectivités locales ne peut être exercé que selon les formes et dans les cas prévus par la Constitution ou par la loi».

Suivant le paragraphe 2 du même article 8 «tout contrôle administratif des actes des collectivités locales ne doit normalement viser qu'à assurer le respect de la légalité et des principes constitutionnels».

Force est de constater que la Constitution à travers son article 107, paragraphe (1) précité, s'inscrit dans le cadre des prévisions des paragraphes 1 et 2 de l'article 8 de la Charte.

Dès lors l'argumentaire de la commune demanderesse, suivant lequel aucun contrôle de l'autorité supérieure ne serait à prévoir en l'occurrence, argument tiré de l'article 8 de la Charte, manque en droit.

CA 22.3.2007, (22256C)

7. Décision de non-approbation tutélaire - Délai raisonnable - Appréciation

Le principe général du délai raisonnable est applicable à l'hypothèse particulière d'une décision de non-approbation tutélaire en ce qu'il contribue à assurer le respect de l'autonomie communale consacrée par l'article 107 (1) et (6) de la Constitution ainsi que par l'article 4 (2) de la Charte européenne de l'autonomie locale du 15 octobre 1985, ainsi que celui du principe de la sécurité juridique.

¹ Confirmé par arrêt du 21-6-11, n° 28074C du rôle. La Cour ne s'est cependant pas prononcée à ce sujet.

Le caractère raisonnable du délai doit s'apprécier *in concreto* en tenant compte notamment de la nature juridique de la décision à prendre ainsi que de la complexité de l'objet à sa base.

CA 30-11-2010, (27242C et 27241C)

8. 26 mars 2001 - règlement général de police de la Ville de Luxembourg (RGP), art. 48 - compétence du conseil communal - texte d'interprétation stricte - Const., art. 11(4) et 107

Les dispositions du règlement général de police de la ville de Luxembourg, en tant que dispositions respectivement pénales et de réglementation de police, sont d'interprétation stricte et ne permettent notamment pas des extensions - TA 8-10-01 (13445, confirmé par arrêt du 7-5-02, 14197C) - La prostitution s'analyse en une activité habituelle qui consiste, pour toute personne (homme ou femme), à s'offrir en vue d'une activité sexuelle (également homosexuelle) à n'importe quelle autre personne prête à la rétribuer d'une façon quelconque et qui ne constitue pas en elle-même une infraction pénale. D'après son libellé l'article 48 RGP ne vise pas la prostitution en elle-même, mais le fait d'une personne de s'exposer sur la voie publique en vue de la prostitution. L'article en question régit dès lors un préalable à l'activité rétribuée de la prostitution, le fait de s'exposer n'étant point rémunéré en tant que tel. Il se dégage de la répartition des champs d'application des articles 11 (4) et 107 de la Constitution que le conseil communal est compétent pour arrêter des mesures dictées par les exigences de sécurité, de salubrité et de tranquillité publiques ainsi que de commodité des usagers de la voie publique relativement au fait pour une personne de s'exposer sur la voie publique en vue de la prostitution, élément préalable à l'activité rétribuée qu'elle est destinée à engendrer.

TA 8-10-01 (13445, confirmé par arrêt du 7-5-02, 14197C)

9. Autonomie communale en matière d'urbanisme - droit d'appréciation - rôle du ministre

En matière d'urbanisme, une commune bénéficie d'un droit d'appréciation très étendu en vertu du principe de l'autonomie communale inscrit à l'article 107 de la Constitution. Il n'en va pas de même du ministre, qui doit se limiter en tant qu'autorité de tutelle à veiller à ce que les décisions de l'autorité communale ne violent aucune règle de droit et ne heurtent pas l'intérêt général, étant donné que la tutelle n'autorise pas l'autorité supérieure à s'immiscer dans la gestion du service décentralisé et à substituer sa propre décision à celle des agents du service.- TA 09-07-2007 (22242) - Ainsi, le ministre est tenu, en sa qualité d'autorité de tutelle, de vérifier le respect des procédures légales par les autorités soumises à son contrôle. En conséquence, un éventuel non-respect des procédures légales dégage au niveau des autorités communales est de nature à affecter la validité de la décision ministérielle déferée et le tribunal est tenu d'examiner ce moyen dans cette mesure.

TA 22-08-2007 (21118, c. par CA 04-05-208, 23473C), TA 18-07-2011 (27491), TA 03-11-2011 (27518), TA 03-11-2011 (27519), TA 03-11-2011 (22229a)

Article 108bis

1. Etablissement public-Pouvoir de prendre des règlements dans la limite de sa spécialité-Constitution, 108bis

Si avant la modification de la Constitution opérée par la révision du 19 novembre 2004 aucune disposition constitutionnelle ne permettait à la loi de conférer à un établissement public le pouvoir de prendre des règlements, cette situation a changé depuis lors. A travers l'article 108bis de la Constitution, la loi peut créer des établissements publics et leur accorder, dans la limite de leur spécialité, le pouvoir de prendre des règlements suivant les modalités y prévues. Il n'a pas été établi en cause qu'une loi soit venue conférer à l'établissement public Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg le pouvoir de prendre des règlements dans la limite de sa spécialité.

CA 03-11-2010 (25843C)

2. Pouvoir réglementaire des établissements publics - notion

S'il est vrai que la possibilité a été prévue par l'article 108bis d'accorder un certain pouvoir réglementaire à des établissements publics, sur base de dispositions législatives afférentes, il ne ressort de manière expresse ni desdits avis essentiellement du Conseil d'Etat et de la commission des institutions et de la révision constitutionnelle ni du texte même dudit article 108bis ou d'une autre disposition de droit constitutionnel que le constituant a prévu ou entendu prévoir la possibilité d'accorder aux établissements publics la possibilité de prendre des règlements d'application générale en matière d'exécution des lois. Il ressort au contraire tant de la position du Conseil d'Etat que du rapport de la commission des institutions et de la révision constitutionnelle que l'exercice du pouvoir réglementaire devait être strictement réglementé et qu'il ne pourra être exercé que par le Grand-Duc ou par des membres de son gouvernement dans des cas que le Grand-Duc a déterminé, cette disposition de droit constitutionnel figurant actuellement à l'article 76, alinéa 2 de la Constitution. L'intention du constituant n'était partant pas de conférer un quelconque pouvoir réglementaire à des établissements publics désignés par la loi pour prendre des mesures générales d'application des lois. S'il est vrai que le nouvel article 108bis a prévu la possibilité d'accorder à des établissements publics le

pouvoir de prendre des règlements, cette notion de règlement vise partant nécessairement toute autre catégorie de mesures d'ordre général à l'exception de celles nécessaires en vue de l'exécution des lois.

TA 16-04-2012 (27663), TA 16-04-2012 (27664), TA 16-04-2012 (27665), TA 16-04-2012 (27667), TA 16-04-2012 (27669), TA 16-04-2012 (27670), TA 16-04-2012 (27671), TA 16-04-2012 (27936), TA 16-04-2012 (27937), TA 16-04-2012 (27938), TA 16-04-2012 (27939), TA 16-04-2012 (27940), TA 16-05-2012 (28107), TA 16-05-2012 (28200), TA 16-05-2012 (28201)

Article 111

1. L'étranger non admis à domicile au Luxembourg jouit néanmoins du bénéfice de l'article 111 de la Constitution, s'il a sa résidence réelle et durable au Grand-Duché, avec fixation du centre de ses affaires.

Cour, 30 janvier 1952, Pas. 15, p. 277

2. D'après le principe énoncé à l'article 111 de la Constitution, la protection accordée à tout commerçant pour veiller à la propriété de son nom et de sa firme s'étend aussi aux personnes étrangères, tant physiques que morales, dont les droits auraient été usurpés sur le territoire du Grand-Duché.

Cour, 21 juin 1912, Pas. 9, p. 81

3. Les étrangers jouissent au Grand-Duché de tous les droits qui ne leur sont pas spécialement refusés. A défaut de texte contraire, ils sont assimilés aux nationaux. Aucun droit ne peut être refusé à l'étranger, à moins que le législateur n'en ait expressément décidé ainsi.

Conseil d'Etat, 4 février 1964, Pas. 19, p. 266

4. Egalité devant la loi - art. 7, alinéa 2 de la loi du 28 juin 2002 portant création d'un forfait d'éducation - exclusion d'office des personnes bénéficiant d'une pension au titre de leur activité statutaire auprès d'un organisme international - disposition contraire aux articles 10 bis(1) et 111 de la Constitution

Le législateur peut, sans violer le principe constitutionnel de l'égalité, soumettre certaines catégories de personnes comparables à des régimes légaux différents à la condition que la disparité existant entre elles soit objective, qu'elle soit rationnellement justifiée, adéquate et proportionnée à son but. Les deux catégories de personnes, l'une bénéficiaire du forfait d'éducation et l'autre en étant exclue, sont comparables de par le droit qu'elles ont chacune à une pension versée par une institution de sécurité sociale. La disparité objective qui les sépare réside dans l'affiliation des bénéficiaires à un organisme de sécurité sociale national et celle des exclus à un système international. Si l'alinéa premier de l'article 7 de la loi du 28 juin 2002 contient une limitation quant à des personnes touchant des allocations de même nature de la part d'institutions étrangères, fondée raisonnablement sur le but d'éviter des cumuls (Documents parlementaires n° 4887, exposé des motifs, page 21), l'alinéa deux de cet article édicte une exclusion qui a pour unique fondement l'affiliation des personnes concernées à un régime international. Cependant cette disparité ne saurait en elle-même, à elle seule et sans autre raison déterminante justifier rationnellement la différence de traitement instaurée au regard de la finalité de la loi du 28 juin 2002. Dès lors l'inégalité instaurée par l'article 7 alinéa 2 de cette loi se heurte aux articles 10 bis (1) et, au besoin 111 de la Constitution.

Cour Constitutionnelle, Arrêts 29/06, 30/06, 31/06, 32/06 et 33/06 du 7 avril 2006, Mém. A - 69 du 21 avril 2006, p. 1333

Article 112

Principe général applicable à tous les actes de législation

1. De tous temps et dans toutes les législations il a toujours été de principe immuable qu'aucune loi ne saurait être obligatoire sans promulgation préalable.

Cour, 9 mars 1901, Pas. 6, p. 297

2. Les actes de législation, quels qu'ils soient, ne sont obligatoires qu'à la condition d'avoir été publiés sous la forme déterminée par la loi.

Spécialement, un arrêté gouvernemental, n'ayant fait l'objet d'aucune publication, est inopposable aux particuliers.

Trib. Lux., 5 juillet 1961, Pas. 18, p. 410

3. Il se dégage de l'arrêté du Directoire exécutif du 7 pluviôse an V que l'article 18 du titre XXVII de l'ordonnance du 13 août 1669 portant règlement général pour les eaux et forêts n'a pas été publié au Luxembourg et ne peut dès lors recevoir application.

Conseil d'Etat, 20 juillet 1978, Pas. 24, p. 183

4. Aucun acte de législation, quelle que soit sa forme ou sa nature, même s'il ne s'agit pas d'une loi ou d'un règlement au sens strict, n'est obligatoire qu'après avoir été publié dans la forme déterminée par la loi.

Le schéma de pointage établi par l'institut viti-vinicole pour la cotation des facteurs déterminant la vocation viticole d'une parcelle n'est pas opposable aux tiers à défaut de publication au Mémorial puisqu'il contient des dispositions réglementaires qui ne sauraient être regardées comme accessoires.

Conseil d'Etat, 18 juin 1984, Pas. 26, p. 134

5. La preuve de la régularité formelle d'une loi ou d'un règlement est fournie par la publication au Mémorial, laquelle établit authentiquement l'existence et le contenu des lois et règlements, sans possibilité de preuve contraire. Le pouvoir judiciaire est tenu de les appliquer tels qu'ils ont été publiés et ne peut, sans empiéter sur les attributions du pouvoir exécutif, en examiner autrement la promulgation (arrêt du Conseil d'Etat).

En particulier, dans le cas d'un règlement concernant l'agriculture et mentionnant dans son préambule que l'avis de «l'organe ff de Chambre d'agriculture» a été demandé, il n'appartient pas aux juges d'examiner si l'organe visé au préambule était constitué en conformité des dispositions légales relatives à la Chambre d'agriculture (arrêt de la Cour de cassation et arrêt du Conseil d'Etat).

Conseil d'Etat, 6 juillet 1988 et Cour (cass.) 15 février 1990, Pas. 28, p. 5

Nul n'est censé ignorer la loi

6. La règle «nemo censetur ignorare legem» se fonde sur une fiction née d'une nécessité sociale. Mais dans l'esprit de notre droit, elle est cependant normalement fonction d'une publication par les pouvoirs publics et non pas par des lettres particulières adressées par des délégués d'un ministre à des organisations professionnelles groupant une partie des personnes astreintes à leur observation.

Cour, 16 novembre 1951, Pas. 15, p. 237

7. L'insertion au Mémorial réalise le mode de publicité constitutif de la publication légale et lui imprime le caractère d'authenticité qui suffit pour que dès ce moment elle soit présumée connue de tous. Cette présomption s'applique même si l'occupation du pays a rendu impossible la distribution du journal officiel.

Cour, 23 mars 1950, Pas. 15, p. 16

Force probante

8. La promulgation n'est connue du public que par la publication à laquelle se rattache par conséquent la force probante. Le Mémorial prouve authentiquement l'existence de la loi.

Cour, 14 février 1928, Pas. 11, p. 387

9. La publication au Mémorial fait foi, à l'égard des autorités et du public, sans possibilité d'une preuve contraire, de l'existence et de la teneur d'une loi; il n'est donc pas possible d'établir, par delà les indications publiées au journal officiel, de prétendues irrégularités de la législation.

Le pouvoir judiciaire est tenu d'appliquer les lois et règlements tels qu'ils sont publiés et ne peut, sans empiéter sur les attributions du pouvoir exécutif, en examiner autrement la promulgation, dont le mode n'est d'ailleurs pas spécialement réglé.

Trib. Lux., 21 novembre 1962, Pas. 19, p. 41

10. La date portée en tête du Mémorial fait foi du jour de sa publication dans toutes les localités du Grand-Duché de Luxembourg.

Conseil d'Etat, 31 mars 1981, Pas. 25, p. 132

Force exécutoire de la loi

11. Bien que la loi ne devienne obligatoire que trois jours après son insertion au Mémorial, force exécutoire lui est acquise néanmoins dès qu'elle est approuvée par le Souverain et promulguée. Il s'ensuit que le pouvoir exécutif est autorisé à publier, le même jour que la loi, les arrêtés pris en exécution de la loi.

Trib. Lux., 21 novembre 1962, Pas. 19, p. 41

12. S'il est de principe qu'une loi est immédiatement exécutoire, même au cas où elle prévoit des actes réglementaires relatifs à son exécution, dès l'instant qu'elle n'a pas spécifié que son application serait subordonnée à la publication desdits actes, il n'en reste pas moins que cette subordination peut être implicite et doit nécessairement différer la mise en vigueur de la loi lorsque son texte, ne se suffisant pas à lui-même, a besoin d'être complété.

Spécialement, en l'absence de toute disposition instituant un régime transitoire immédiatement applicable, l'intervention des règlements d'exécution, auxquels renvoie l'article 5 de la loi du 29 août 1976 portant planification et organisation hospitalières, est indispensable pour que le ministre puisse exercer valablement les pouvoirs qui lui sont conférés.

Conseil d'Etat, 8 juillet 1982, Pas. 25, p. 329

Erreur dans la publication

13. Lorsqu'une erreur a été commise dans la publication d'une loi, c'est-à-dire lorsqu'il y a divergence entre l'original de la loi et le texte publié, la rectification des erreurs de reproduction de texte se fait par simple avis ou erratum.

Spécialement, lorsque la contresignature du ministre compétent n'a pas été mentionnée dans le texte d'une loi publiée au Mémorial, la rectification de cette omission est valablement faite ex post par un erratum publié au Mémorial.

Trib. Lux., 20 juin 1962, Pas. 19, p. 33

Loi étrangère

14. Aux termes de l'article 112 de la Constitution, les actes législatifs ne sont obligatoires qu'après avoir été publiés dans les formes légales. Cette publication doit englober l'intégralité du texte faisant l'objet de la disposition législative.

La notion de la loi formelle, telle qu'elle est déterminée par la Constitution, s'applique au texte voté, article par article, sanctionnée et promulguée par le Grand-Duc; l'acte législatif assujéti aux formalités de l'insertion trouve son origine et ses limites dans le texte voté par la Chambre qui est souveraine pour en étendre ou en restreindre les dispositions.

La Constitution n'impose pas le devoir de reproduire formellement dans le texte de la loi les termes d'une loi étrangère ou d'autres dispositions ou mesures, déclarées obligatoires par voie de référence; il faut et il suffit pour la validité de l'insertion de l'acte législatif au Mémorial que le contenu de l'acte de publication se couvre strictement avec celui du texte voté, sanctionné et promulgué. Les dispositions que le texte voté entend rendre applicables par voie de référence sont obligatoires en vertu de la disposition de renvoi qui fait partie du texte voté, sans qu'il soit besoin de les publier formellement et par surcroît.

Ces principes régissent au même titre les textes promulgués sous la forme de règlements d'administration publique pris régulièrement en exécution d'une loi habilitante.

Conseil d'Etat, 8 décembre 1948, Pas. 14, p. 489

15. Il est de principe que les lois d'un pays ne deviennent pas obligatoires dans le pays qui lui est réuni par le seul fait de la réunion; elles ne s'appliquent au pays annexé qu'à la condition d'y être publiées.

Trib. Lux., 18 mars 1931, Pas. 13, p. 531

16. Ni la Constitution, ni les dispositions législatives régissant la matière n'imposent le devoir de reproduire formellement dans le texte de la loi ou de l'arrêté la contenance de la loi étrangère déclarée obligatoire par voie de référence.

Trib. Lux., 19 juillet 1950, Pas. 15, p. 91

Protocole international

17. Un protocole international, n'ayant pas été légalement publié, est dépourvu de force exécutoire au Grand-Duché.

Trib. Lux., 20 juillet 1950, Pas. 15, p. 233

Article 117

Effet abrogatoire - Portée - applicabilité aux textes postérieurs (non) - renvoi au contrôle de conformité par la Cour constitutionnelle (oui)

Concernant le moyen relatif à l'abrogation de l'article 2bis, paragraphe 2 de la loi prévue du 14 février 1955 «par l'effet abrogatoire de l'article 117 de la Constitution», force est à la Cour de préciser que cette dernière disposition contenue comme telle dans la Constitution du 9 juillet 1848 en tant qu'article 121 pour devenir l'article 117 depuis la Constitution du 27 novembre 1856, non modifié par la suite, vise tous les textes légaux et réglementaires antérieurs à l'entrée en vigueur du texte constitutionnel pertinent et ne saurait être appliquée dans le sens préconisé par l'appelant tendant à lui conférer un effet abrogatoire implicite de dispositions légales postérieures. C'est encore à bon droit que le tribunal a retenu à cet égard que le seul moyen de voir contrôler la conformité d'une loi postérieure à la Constitution est celui de saisir la Cour Constitutionnelle en application de l'article 95ter de la Constitution afin qu'elle puisse statuer, par voie d'arrêt, sur la conformité de cette loi à la Constitution.

CA 23-07-2008 (23963C)

Constitution suisse

Constitution fédérale de la Confédération suisse

du 18 avril 1999 (Etat le 14 juin 2015)

Préambule

Au nom de Dieu Tout-Puissant!

Le peuple et les cantons suisses,

conscients de leur responsabilité envers la Création,

résolus à renouveler leur alliance pour renforcer la liberté, la démocratie, l'indépendance et la paix dans un esprit de solidarité et d'ouverture au monde,

déterminés à vivre ensemble leurs diversités dans le respect de l'autre et l'équité,

conscients des acquis communs et de leur devoir d'assumer leurs responsabilités envers les générations futures,

sachant que seul est libre qui use de sa liberté et que la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres,

arrêtent la Constitution¹ que voici:

Titre 1 Dispositions générales

Art. 1 Confédération suisse

Le peuple suisse et les cantons de Zurich, de Berne, de Lucerne, d'Uri, de Schwyz, d'Obwald et de Nidwald, de Glaris, de Zoug, de Fribourg, de Soleure, de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne, de Schaffhouse, d'Appenzell Rhodes-Extérieures et d'Appenzell Rhodes-Intérieures, de Saint-Gall, des Grisons, d'Argovie, de Thurgovie, du Tessin, de Vaud, du Valais, de Neuchâtel, de Genève et du Jura forment la Confédération suisse.

Art. 2 But

¹ La Confédération suisse protège la liberté et les droits du peuple et elle assure l'indépendance et la sécurité du pays.

² Elle favorise la prospérité commune, le développement durable, la cohésion interne et la diversité culturelle du pays.

³ Elle veille à garantir une égalité des chances aussi grande que possible.

⁴ Elle s'engage en faveur de la conservation durable des ressources naturelles et en faveur d'un ordre international juste et pacifique.

Art. 3 Cantons

Les cantons sont souverains en tant que leur souveraineté n'est pas limitée par la Constitution fédérale et exercent tous les droits qui ne sont pas délégués à la Confédération.

Art. 4 Langues nationales

Les langues nationales sont l'allemand, le français, l'italien et le romanche.

Art. 5 Principes de l'activité de l'Etat régi par le droit

¹ Le droit est la base et la limite de l'activité de l'Etat.

² L'activité de l'Etat doit répondre à un intérêt public et être proportionnée au but visé.

³ Les organes de l'Etat et les particuliers doivent agir de manière conforme aux règles de la bonne foi.

⁴ La Confédération et les cantons respectent le droit international.

Art. 5a Subsidiarité

L'attribution et l'accomplissement des tâches étatiques se fondent sur le principe de subsidiarité.

Art. 6 Responsabilité individuelle et sociale

Toute personne est responsable d'elle-même et contribue selon ses forces à l'accomplissement des tâches de l'Etat et de la société.

Titre 2 Droits fondamentaux, citoyenneté et buts sociaux

Chapitre 1 Droits fondamentaux

Art. 7 Dignité humaine

La dignité humaine doit être respectée et protégée.

Art. 8 Egalité

¹ Tous les êtres humains sont égaux devant la loi.

² Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ni du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique.

³ L'homme et la femme sont égaux en droit. La loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait, en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail. L'homme et la femme ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale.

⁴ La loi prévoit des mesures en vue d'éliminer les inégalités qui frappent les personnes handicapées.

Art. 9 Protection contre l'arbitraire et protection de la bonne foi

Toute personne a le droit d'être traitée par les organes de l'Etat sans arbitraire et conformément aux règles de la bonne foi.

Art. 10 Droit à la vie et liberté personnelle

¹ Tout être humain a droit à la vie. La peine de mort est interdite.

² Tout être humain a droit à la liberté personnelle, notamment à l'intégrité physique et psychique et à la liberté de mouvement.

³ La torture et tout autre traitement ou peine cruels, inhumains ou dégradants sont interdits.

Art. 11 Protection des enfants et des jeunes

¹ Les enfants et les jeunes ont droit à une protection particulière de leur intégrité et à l'encouragement de leur développement.

² Ils exercent eux-mêmes leurs droits dans la mesure où ils sont capables de discernement.

Art. 12 Droit d'obtenir de l'aide dans des situations de détresse

Quiconque est dans une situation de détresse et n'est pas en mesure de subvenir à son entretien a le droit d'être aidé et assisté et de recevoir les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine.

Art. 13 Protection de la sphère privée

¹ Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile, de sa correspondance et des relations qu'elle établit par la poste et les télécommunications.

² Toute personne a le droit d'être protégée contre l'emploi abusif des données qui la concernent.

Art. 14 Droit au mariage et à la famille

Le droit au mariage et à la famille est garanti.

Art. 15 Liberté de conscience et de croyance

¹ La liberté de conscience et de croyance est garantie.

² Toute personne a le droit de choisir librement sa religion ainsi que de se forger ses convictions philosophiques et de les professer individuellement ou en communauté.

³ Toute personne a le droit d'adhérer à une communauté religieuse ou d'y appartenir et de suivre un enseignement religieux.

⁴ Nul ne peut être contraint d'adhérer à une communauté religieuse ou d'y appartenir, d'accomplir un acte religieux ou de suivre un enseignement religieux.

Art. 16 Libertés d'opinion et d'information

¹ La liberté d'opinion et la liberté d'information sont garanties.

² Toute personne a le droit de former, d'exprimer et de répandre librement son opinion.

³ Toute personne a le droit de recevoir librement des informations, de se les procurer aux sources généralement accessibles et de les diffuser.

Art. 17 Liberté des médias

¹ La liberté de la presse, de la radio et de la télévision, ainsi que des autres formes de diffusion de productions et d'informations ressortissant aux télécommunications publiques est garantie.

² La censure est interdite.

³ Le secret de rédaction est garanti.

Art. 18 Liberté de la langue

La liberté de la langue est garantie.

Art. 19 Droit à un enseignement de base

Le droit à un enseignement de base suffisant et gratuit est garanti.

Art. 20 Liberté de la science

La liberté de l'enseignement et de la recherche scientifiques est garantie.

Art. 21 Liberté de l'art

La liberté de l'art est garantie.

Art. 22 Liberté de réunion

¹ La liberté de réunion est garantie.

² Toute personne a le droit d'organiser des réunions, d'y prendre part ou non.

Art. 23 Liberté d'association

¹ La liberté d'association est garantie.

² Toute personne a le droit de créer des associations, d'y adhérer ou d'y appartenir et de participer aux activités associatives.

³ Nul ne peut être contraint d'adhérer à une association ou d'y appartenir.

Art. 24 Liberté d'établissement

¹ Les Suisses et les Suissesses ont le droit de s'établir en un lieu quelconque du pays.

² Ils ont le droit de quitter la Suisse ou d'y entrer.

Art. 25 Protection contre l'expulsion, l'extradition et le refoulement

¹ Les Suisses et les Suissesses ne peuvent être expulsés du pays; ils ne peuvent être remis à une autorité étrangère que s'ils y consentent.

² Les réfugiés ne peuvent être refoulés sur le territoire d'un Etat dans lequel ils sont persécutés ni remis aux autorités d'un tel Etat.

³ Nul ne peut être refoulé sur le territoire d'un Etat dans lequel il risque la torture ou tout autre traitement ou peine cruels et inhumains.

Art. 26 Garantie de la propriété

¹ La propriété est garantie.

² Une pleine indemnité est due en cas d'expropriation ou de restriction de la propriété qui équivaut à une expropriation.

Art. 27 Liberté économique

¹ La liberté économique est garantie.

² Elle comprend notamment le libre choix de la profession, le libre accès à une activité économique lucrative privée et son libre exercice.

Art. 28 Liberté syndicale

¹ Les travailleurs, les employeurs et leurs organisations ont le droit de se syndiquer pour la défense de leurs intérêts, de créer des associations et d'y adhérer ou non.

² Les conflits sont, autant que possible, réglés par la négociation ou la médiation.

³ La grève et le lock-out sont licites quand ils se rapportent aux relations de travail et sont conformes aux obligations de préserver la paix du travail ou de recourir à une conciliation.

⁴ La loi peut interdire le recours à la grève à certaines catégories de personnes.

Art. 29 Garanties générales de procédure

¹ Toute personne a droit, dans une procédure judiciaire ou administrative, à ce que sa cause soit traitée équitablement et jugée dans un délai raisonnable.

² Les parties ont le droit d'être entendues.

³ Toute personne qui ne dispose pas de ressources suffisantes a droit, à moins que sa cause paraisse dépourvue de toute chance de succès, à l'assistance judiciaire gratuite. Elle a en outre droit à l'assistance gratuite d'un défenseur, dans la mesure où la sauvegarde de ses droits le requiert.

Art. 29a Garantie de l'accès au juge

Toute personne a droit à ce que sa cause soit jugée par une autorité judiciaire. La Confédération et les cantons peuvent, par la loi, exclure l'accès au juge dans des cas exceptionnels.

Art. 30 Garanties de procédure judiciaire

¹ Toute personne dont la cause doit être jugée dans une procédure judiciaire a droit à ce que sa cause soit portée devant un tribunal établi par la loi, compétent, indépendant et impartial. Les tribunaux d'exception sont interdits.

² La personne qui fait l'objet d'une action civile a droit à ce que sa cause soit portée devant le tribunal de son domicile. La loi peut prévoir un autre for.

³ L'audience et le prononcé du jugement sont publics. La loi peut prévoir des exceptions.

Art. 31 Privation de liberté

¹ Nul ne peut être privé de sa liberté si ce n'est dans les cas prévus par la loi et selon les formes qu'elle prescrit.

² Toute personne qui se voit privée de sa liberté a le droit d'être aussitôt informée, dans une langue qu'elle comprend, des raisons de cette privation et des droits qui sont les siens. Elle doit être mise en état de faire valoir ses droits. Elle a notamment le droit de faire informer ses proches.

³ Toute personne qui est mise en détention préventive a le droit d'être aussitôt traduite devant un ou une juge, qui prononce le maintien de la détention ou la libération. Elle a le droit d'être jugée dans un délai raisonnable.

⁴ Toute personne qui se voit privée de sa liberté sans qu'un tribunal l'ait ordonné a le droit, en tout temps, de saisir le tribunal. Celui-ci statue dans les plus brefs délais sur la légalité de cette privation.

Art. 32 Procédure pénale

¹ Toute personne est présumée innocente jusqu'à ce qu'elle fasse l'objet d'une condamnation entrée en force.

² Toute personne accusée a le droit d'être informée, dans les plus brefs délais et de manière détaillée, des accusations portées contre elle. Elle doit être mise en état de faire valoir les droits de la défense.

³ Toute personne condamnée a le droit de faire examiner le jugement par une juridiction supérieure. Les cas où le Tribunal fédéral statue en instance unique sont réservés.

Art. 33 Droit de pétition

¹ Toute personne a le droit, sans qu'elle en subisse de préjudice, d'adresser des pétitions aux autorités.

² Les autorités doivent prendre connaissance des pétitions.

Art. 34 Droits politiques

¹ Les droits politiques sont garantis.

² La garantie des droits politiques protège la libre formation de l'opinion des citoyens et des citoyennes et l'expression fidèle et sûre de leur volonté.

Art. 35 Réalisation des droits fondamentaux

¹ Les droits fondamentaux doivent être réalisés dans l'ensemble de l'ordre juridique.

² Quiconque assume une tâche de l'Etat est tenu de respecter les droits fondamentaux et de contribuer à leur réalisation.

³ Les autorités veillent à ce que les droits fondamentaux, dans la mesure où ils s'y prêtent, soient aussi réalisés dans les relations qui lient les particuliers entre eux.

Art. 36 Restriction des droits fondamentaux

¹ Toute restriction d'un droit fondamental doit être fondée sur une base légale. Les restrictions graves doivent être prévues par une loi. Les cas de danger sérieux, direct et imminent sont réservés.

² Toute restriction d'un droit fondamental doit être justifiée par un intérêt public ou par la protection d'un droit fondamental d'autrui.

³ Toute restriction d'un droit fondamental doit être proportionnée au but visé.

⁴ L'essence des droits fondamentaux est inviolable.

Chapitre 2 Nationalité, droits de cité et droits politiques

Art. 37 Nationalité et droits de cité

¹ A la citoyenneté suisse toute personne qui possède un droit de cité communal et le droit de cité du canton.

² Nul ne doit être privilégié ou désavantagé en raison de son droit de cité. Il est possible de déroger à ce principe pour régler les droits politiques dans les bourgeoisies et les corporations ainsi que la participation aux biens de ces dernières si la législation cantonale n'en dispose pas autrement.

Art. 38 Acquisition et perte de la nationalité et des droits de cité

¹ La Confédération règle l'acquisition et la perte de la nationalité et des droits de cité par filiation, par mariage ou par adoption. Elle règle également la perte de la nationalité suisse pour d'autres motifs ainsi que la réintégration dans cette dernière.

² Elle édicte des dispositions minimales sur la naturalisation des étrangers par les cantons et octroie l'autorisation de naturalisation.

³ Elle facilite la naturalisation des enfants apatrides.

Art. 39 Exercice des droits politiques

¹ La Confédération règle l'exercice des droits politiques au niveau fédéral; les cantons règlent ces droits aux niveaux cantonal et communal.

² Les droits politiques s'exercent au lieu du domicile. La Confédération et les cantons peuvent prévoir des exceptions.

³ Nul ne peut exercer ses droits politiques dans plus d'un canton.

⁴ Les cantons peuvent prévoir que les personnes nouvellement établies ne jouiront du droit de vote aux niveaux cantonal et communal qu'au terme d'un délai de trois mois au plus.

Art. 40 Suisses et Suissesses de l'étranger

¹ La Confédération contribue à renforcer les liens qui unissent les Suisses et les Suissesses de l'étranger entre eux et à la Suisse. Elle peut soutenir les organisations qui poursuivent cet objectif.

² Elle légifère sur les droits et les devoirs des Suisses et des Suissesses de l'étranger, notamment sur l'exercice des droits politiques au niveau fédéral, l'accomplissement du service militaire et du service de remplacement, l'assistance des personnes dans le besoin et les assurances sociales.

Chapitre 3 Buts sociaux

Art. 41

¹ La Confédération et les cantons s'engagent, en complément de la responsabilité individuelle et de l'initiative privée, à ce que:

- a. toute personne bénéficie de la sécurité sociale;
- b. toute personne bénéficie des soins nécessaires à sa santé;
- c. les familles en tant que communautés d'adultes et d'enfants soient protégées et encouragées;
- d. toute personne capable de travailler puisse assurer son entretien par un travail qu'elle exerce dans des conditions équitables;
- e. toute personne en quête d'un logement puisse trouver, pour elle-même et sa famille, un logement approprié à des conditions supportables;
- f. les enfants et les jeunes, ainsi que les personnes en âge de travailler puissent bénéficier d'une formation initiale et d'une formation continue correspondant à leurs aptitudes;
- g. les enfants et les jeunes soient encouragés à devenir des personnes indépendantes et socialement responsables et soient soutenus dans leur intégration sociale, culturelle et politique.

² La Confédération et les cantons s'engagent à ce que toute personne soit assurée contre les conséquences économiques de l'âge, de l'invalidité, de la maladie, de l'accident, du chômage, de la maternité, de la condition d'orphelin et du veuvage.

³ Ils s'engagent en faveur des buts sociaux dans le cadre de leurs compétences constitutionnelles et des moyens disponibles.

⁴ Aucun droit subjectif à des prestations de l'Etat ne peut être déduit directement des buts sociaux.

Titre 3 Confédération, cantons et communes

Chapitre 1 Rapports entre la Confédération et les cantons

Section 1 Tâches de la Confédération et des cantons

Art. 42 Tâches de la Confédération

¹ La Confédération accomplit les tâches que lui attribue la Constitution.

² ...¹

¹ Abrogé par la [votation populaire du 28 nov. 2004](#), avec effet au 1^{er} janv. 2008 (AF du 3 oct. 2003, ACF du 26 janv. 2005, ACF du 7 nov. 2007; [RO 2007 5765](#); [FF 2002 2155](#), 2003 6035, 2005 883).

Art. 43 Tâches des cantons

Les cantons définissent les tâches qu'ils accomplissent dans le cadre de leurs compétences.

Art. 43a Principes applicables lors de l'attribution et de l'accomplissement des tâches étatiques

¹ La Confédération n'assume que les tâches qui excèdent les possibilités des cantons ou qui nécessitent une réglementation uniforme par la Confédération.

² Toute collectivité bénéficiant d'une prestation de l'Etat prend en charge les coûts de cette prestation.

³ Toute collectivité qui prend en charge les coûts d'une prestation de l'Etat décide de cette prestation.

⁴ Les prestations de base doivent être accessibles à tous dans une mesure comparable.

⁵ Les tâches de l'Etat doivent être accomplies de manière rationnelle et adéquate.

Section 2 Collaboration entre la Confédération et les cantons

Art. 44 Principes

¹ La Confédération et les cantons s'entraident dans l'accomplissement de leurs tâches et collaborent entre eux.

² Ils se doivent respect et assistance. Ils s'accordent réciproquement l'entraide administrative et l'entraide judiciaire.

³ Les différends entre les cantons ou entre les cantons et la Confédération sont, autant que possible, réglés par la négociation ou par la médiation.

Art. 45 Participation au processus de décision sur le plan fédéral

¹ Les cantons participent, dans les cas prévus par la Constitution fédérale, au processus de décision sur le plan fédéral, en particulier à l'élaboration de la législation.

² La Confédération informe les cantons de ses projets en temps utile et de manière détaillée; elle les consulte lorsque leurs intérêts sont touchés.

Art. 46 Mise en oeuvre du droit fédéral

¹ Les cantons mettent en oeuvre le droit fédéral conformément à la Constitution et à la loi.

² La Confédération et les cantons peuvent convenir d'objectifs que les cantons réalisent lors de la mise en oeuvre du droit fédéral; à cette fin, ils mettent en place des programmes soutenus financièrement par la Confédération.¹

³ La Confédération laisse aux cantons une marge de manoeuvre aussi large que possible en tenant compte de leurs particularités.²

Art. 47 Autonomie des cantons

¹ La Confédération respecte l'autonomie des cantons.

² Elle laisse aux cantons suffisamment de tâches propres et respecte leur autonomie d'organisation. Elle leur laisse des sources de financement suffisantes et contribue à ce qu'ils disposent des moyens financiers nécessaires pour accomplir leurs tâches.¹

Art. 48 Conventions intercantionales

¹ Les cantons peuvent conclure des conventions entre eux et créer des organisations et des institutions communes. Ils peuvent notamment réaliser ensemble des tâches d'intérêt régional.

² La Confédération peut y participer dans les limites de ses compétences.

³ Les conventions intercantionales ne doivent être contraires ni au droit et aux intérêts de la Confédération, ni au droit des autres cantons. Elles doivent être portées à la connaissance de la Confédération.

⁴ Les cantons peuvent, par une convention, habiliter un organe intercantonal à édicter pour sa mise en oeuvre des dispositions contenant des règles de droit, à condition que cette convention:

- a. soit adoptée selon la procédure applicable aux lois;
- b. fixe les grandes lignes de ces dispositions.¹

⁵ Les cantons respectent le droit intercantonal.²

Art. 48a Déclaration de force obligatoire générale et obligation d'adhérer à des conventions

¹ A la demande des cantons intéressés, la Confédération peut donner force obligatoire générale à des conventions intercantionales ou obliger certains cantons à adhérer à des conventions intercantionales dans les domaines suivants:

- a. exécution des peines et des mesures;
- b.² instruction publique pour les domaines visés à l'art. 62, al. 4;
- c.³ hautes écoles cantonales;
- d. institutions culturelles d'importance suprarégionale;
- e. gestion des déchets;
- f. épuration des eaux usées;
- g.

- transports en agglomération;
- h. médecine de pointe et cliniques spéciales;
- i. institutions d'intégration et de prise en charge des personnes handicapées.

² La déclaration de force obligatoire générale prend la forme d'un arrêté fédéral.

³ La loi définit les conditions requises pour la déclaration de force obligatoire générale et l'obligation d'adhérer à des conventions et arrête la procédure.

Art. 49 Primauté et respect du droit fédéral

¹ Le droit fédéral prime le droit cantonal qui lui est contraire.

² La Confédération veille à ce que les cantons respectent le droit fédéral.

Section 3 Communes

Art. 50

¹ L'autonomie communale est garantie dans les limites fixées par le droit cantonal.

² La Confédération tient compte des conséquences éventuelles de son activité pour les communes.

³ Ce faisant, elle prend en considération la situation particulière des villes, des agglomérations urbaines et des régions de montagne.

Section 4 Garanties fédérales

Art. 51 Constitutions cantonales

¹ Chaque canton se dote d'une constitution démocratique. Celle-ci doit avoir été acceptée par le peuple et doit pouvoir être révisée si la majorité du corps électoral le demande.

² Les constitutions cantonales doivent être garanties par la Confédération. Cette garantie est accordée si elles ne sont pas contraires au droit fédéral.

Art. 52 Ordre constitutionnel

¹ La Confédération protège l'ordre constitutionnel des cantons.

² Elle intervient lorsque l'ordre est troublé ou menacé dans un canton et que celui-ci n'est pas en mesure de le préserver, seul ou avec l'aide d'autres cantons.

Art. 53 Existence, statut et territoire des cantons

¹ La Confédération protège l'existence et le statut des cantons, ainsi que leur territoire.

² Toute modification du nombre des cantons ou de leur statut est soumise à l'approbation du corps électoral concerné et des cantons concernés ainsi qu'au vote du peuple et des cantons.

³ Toute modification du territoire d'un canton est soumise à l'approbation du corps électoral concerné et des cantons concernés; elle est ensuite soumise à l'approbation de l'Assemblée fédérale sous la forme d'un arrêté fédéral.

⁴ La rectification de frontières cantonales se fait par convention entre les cantons concernés.

Chapitre 2 Compétences

Section 1 Relations avec l'étranger

Art. 54 Affaires étrangères

¹ Les affaires étrangères relèvent de la compétence de la Confédération.

² La Confédération s'attache à préserver l'indépendance et la prospérité de la Suisse; elle contribue notamment à soulager les populations dans le besoin et à lutter contre la pauvreté ainsi qu'à promouvoir le respect des droits de l'homme, la démocratie, la coexistence pacifique des peuples et la préservation des ressources naturelles.

³ Elle tient compte des compétences des cantons et sauvegarde leurs intérêts.

Art. 55 Participation des cantons aux décisions de politique extérieure

¹ Les cantons sont associés à la préparation des décisions de politique extérieure affectant leurs compétences ou leurs intérêts essentiels.

² La Confédération informe les cantons en temps utile et de manière détaillée et elle les consulte.

³ L'avis des cantons revêt un poids particulier lorsque leurs compétences sont affectées. Dans ces cas, les cantons sont associés de manière appropriée aux négociations internationales.

Art. 56 Relations des cantons avec l'étranger

¹ Les cantons peuvent conclure des traités avec l'étranger dans les domaines relevant de leur compétence.

² Ces traités ne doivent être contraires ni au droit et aux intérêts de la Confédération, ni au droit d'autres cantons. Avant de conclure un traité, les cantons doivent informer la Confédération.

³ Les cantons peuvent traiter directement avec les autorités étrangères de rang inférieur; dans les autres cas, les relations des cantons avec l'étranger ont lieu par l'intermédiaire de la Confédération.

Section 2 Sécurité, défense nationale, protection civile

Art. 57 Sécurité

¹ La Confédération et les cantons pourvoient à la sécurité du pays et à la protection de la population dans les limites de leurs compétences respectives.

² Ils coordonnent leurs efforts en matière de sécurité intérieure.

Art. 58 Armée

¹ La Suisse a une armée. Celle-ci est organisée essentiellement selon le principe de l'armée de milice.

² L'armée contribue à prévenir la guerre et à maintenir la paix; elle assure la défense du pays et de sa population. Elle apporte son soutien aux autorités civiles lorsqu'elles doivent faire face à une grave menace pesant sur la sécurité intérieure ou à d'autres situations d'exception. La loi peut prévoir d'autres tâches.

³ La mise sur pied de l'armée relève de la compétence de la Confédération.¹

Art. 59 Service militaire et service de remplacement

¹ Tout homme de nationalité suisse est astreint au service militaire. La loi prévoit un service civil de remplacement.

² Les Suissesses peuvent servir dans l'armée à titre volontaire.

³ Tout homme de nationalité suisse qui n'accomplit pas son service militaire ou son service de remplacement s'acquitte d'une taxe. Celle-ci est perçue par la Confédération et fixée et levée par les cantons.

⁴ La Confédération légifère sur l'octroi d'une juste compensation pour la perte de revenu.

⁵ Les personnes qui sont atteintes dans leur santé dans l'accomplissement de leur service militaire ou de leur service de remplacement ont droit, pour elles-mêmes ou pour leurs proches, à une aide appropriée de la Confédération; si elles perdent la vie, leurs proches ont droit à une aide analogue.

Art. 60 Organisation, instruction et équipement de l'armée

¹ La législation militaire ainsi que l'organisation, l'instruction et l'équipement de l'armée relèvent de la compétence de la Confédération.

² ...¹

³ La Confédération peut reprendre les installations militaires des cantons moyennant une juste indemnité.

Art. 61 Protection civile

¹ La législation sur la protection civile relève de la compétence de la Confédération; la protection civile a pour tâche la protection des personnes et des biens en cas de conflit armé.

² La Confédération légifère sur l'intervention de la protection civile en cas de catastrophe et dans les situations d'urgence.

³ Elle peut déclarer le service de protection civile obligatoire pour les hommes. Les femmes peuvent s'engager à titre volontaire.

⁴ La Confédération légifère sur l'octroi d'une juste compensation pour la perte de revenu.

⁵ Les personnes qui sont atteintes dans leur santé dans l'accomplissement du service de protection civile ont droit, pour elles-mêmes ou pour leurs proches, à une aide appropriée de la Confédération; si elles perdent la vie, leurs proches ont droit à une aide analogue.

Section 3 Formation, recherche et culture

Art. 61a¹ Espace suisse de formation

¹ Dans les limites de leurs compétences respectives, la Confédération et les cantons veillent ensemble à la qualité et à la perméabilité de l'espace suisse de formation.

² Ils coordonnent leurs efforts et assurent leur coopération par des organes communs et en prenant d'autres mesures.

³ Dans l'exécution de leurs tâches, ils s'emploient à ce que les filières de formation générale et les voies de formation professionnelle trouvent une reconnaissance sociale équivalente.

Art. 62 Instruction publique^{*1}

¹ L'instruction publique est du ressort des cantons.

² Les cantons pourvoient à un enseignement de base suffisant ouvert à tous les enfants. Cet enseignement est obligatoire et placé sous la direction ou la surveillance des autorités publiques. Il est gratuit dans les écoles publiques.²

³ Les cantons pourvoient à une formation spéciale suffisante pour les enfants et adolescents handicapés, au plus tard jusqu'à leur 20^e anniversaire.³

⁴ Si les efforts de coordination n'aboutissent pas à une harmonisation de l'instruction publique concernant la scolarité obligatoire, l'âge de l'entrée à l'école, la durée et les objectifs des niveaux d'enseignement et le passage de l'un à l'autre, ainsi que la reconnaissance des diplômes, la Confédération légifère dans la mesure nécessaire.⁴

⁵ La Confédération règle le début de l'année scolaire.⁵

⁶ Les cantons sont associés à la préparation des actes de la Confédération qui affectent leurs compétences; leur avis revêt un poids particulier.⁶

Art. 63 Formation professionnelle

¹ La Confédération légifère sur la formation professionnelle.

² Elle encourage la diversité et la perméabilité de l'offre dans ce domaine.

Art. 63a Hautes écoles

¹ La Confédération gère les écoles polytechniques fédérales. Elle peut créer, reprendre ou gérer d'autres hautes écoles et d'autres institutions du domaine des hautes écoles.

² Elle soutient les hautes écoles cantonales et peut verser des contributions à d'autres institutions du domaine des hautes écoles reconnues par elle.

³ La Confédération et les cantons veillent ensemble à la coordination et à la garantie de l'assurance de la qualité dans l'espace suisse des hautes écoles. Ce faisant, ils tiennent compte de l'autonomie des hautes écoles et des différentes collectivités responsables, et veillent à l'égalité de traitement des institutions assumant des tâches de même nature.

⁴ Pour accomplir leurs tâches, la Confédération et les cantons concluent des accords et délèguent certaines compétences à des organes communs. La loi définit les compétences qui peuvent être déléguées à ces organes et fixe les principes applicables à l'organisation et à la procédure en matière de coordination.

⁵ Si la Confédération et les cantons n'atteignent pas les objectifs communs par leurs efforts de coordination, la Confédération légifère sur les niveaux d'enseignement et sur le passage de l'un à l'autre, sur la formation continue et sur la reconnaissance des institutions et des diplômes. De plus, la Confédération peut lier le soutien aux hautes écoles à des principes de financement uniformes et le subordonner à la répartition des tâches entre les hautes écoles dans les domaines particulièrement onéreux.

Art. 64 Recherche

¹ La Confédération encourage la recherche scientifique et l'innovation.¹

² Elle peut subordonner son soutien notamment à l'assurance de la qualité et à la mise en place de mesures de coordination.²

³ Elle peut gérer, créer ou reprendre des centres de recherche.

Art. 64a Formation continue

¹ La Confédération fixe les principes applicables à la formation continue.

² Elle peut encourager la formation continue.

³ La loi fixe les domaines et les critères.

Art. 65 Statistique

¹ La Confédération collecte les données statistiques nécessaires concernant l'état et l'évolution de la population, de l'économie, de la société, de la formation, de la recherche, du territoire et de l'environnement en Suisse.¹

² Elle peut légiférer sur l'harmonisation et la tenue des registres officiels afin de rationaliser la collecte.

Art. 66 Aides à la formation

¹ La Confédération peut accorder des contributions aux cantons pour l'octroi d'aides à la formation destinées aux étudiants des hautes écoles et autres institutions d'enseignement supérieur. Elle peut encourager l'harmonisation entre les cantons en matière d'aides à la formation et fixer les principes applicables à leur octroi.¹

² En complément des mesures cantonales et dans le respect de l'autonomie cantonale en matière d'instruction publique, elle peut, par ailleurs, prendre elle-même des mesures destinées à promouvoir la formation.

Art. 67 Encouragement des enfants et des jeunes¹

¹ Dans l'accomplissement de leurs tâches, la Confédération et les cantons tiennent compte des besoins de développement et de protection propres aux enfants et aux jeunes.

² En complément des mesures cantonales, la Confédération peut favoriser les activités extra-scolaires des enfants et des jeunes.²

Art. 67a Formation musicale

¹ La Confédération et les cantons encouragent la formation musicale, en particulier des enfants et des jeunes.

² Dans les limites de leurs compétences respectives, la Confédération et les cantons s'engagent à promouvoir à l'école un enseignement musical de qualité. Si les efforts des cantons n'aboutissent pas à une harmonisation des objectifs de l'enseignement de la musique à l'école, la Confédération légifère dans la mesure nécessaire.

³ La Confédération fixe, avec la participation des cantons, les principes applicables à l'accès des jeunes à la pratique musicale et à l'encouragement des talents musicaux.

Art. 68 Sport

¹ La Confédération encourage le sport, en particulier la formation au sport.

² Elle gère une école de sport.

³ Elle peut légiférer sur la pratique du sport par les jeunes et déclarer obligatoire l'enseignement du sport dans les écoles.

Art. 69 Culture

¹ La culture est du ressort des cantons.

² La Confédération peut promouvoir les activités culturelles présentant un intérêt national et encourager l'expression artistique et musicale, en particulier par la promotion de la formation.

³ Dans l'accomplissement de ses tâches, elle tient compte de la diversité culturelle et linguistique du pays.

Art. 70 Langues

¹ Les langues officielles de la Confédération sont l'allemand, le français et l'italien. Le romanche est aussi langue officielle pour les rapports que la Confédération entretient avec les personnes de langue romanche.

² Les cantons déterminent leurs langues officielles. Afin de préserver l'harmonie entre les communautés linguistiques, ils veillent à la répartition territoriale traditionnelle des langues et prennent en considération les minorités linguistiques autochtones.

³ La Confédération et les cantons encouragent la compréhension et les échanges entre les communautés linguistiques.

⁴ La Confédération soutient les cantons plurilingues dans l'exécution de leurs tâches particulières.

⁵ La Confédération soutient les mesures prises par les cantons des Grisons et du Tessin pour sauvegarder et promouvoir le romanche et l'italien.

Art. 71 Cinéma

¹ La Confédération peut promouvoir la production cinématographique suisse ainsi que la culture cinématographique.

² Elle peut légiférer pour encourager une offre d'oeuvres cinématographiques variée et de qualité.

Art. 72 Eglise et Etat

¹ La réglementation des rapports entre l'Eglise et l'Etat est du ressort des cantons.

² Dans les limites de leurs compétences respectives, la Confédération et les cantons peuvent prendre des mesures propres à maintenir la paix entre les membres des diverses communautés religieuses.

³ La construction de minarets est interdite.¹

Section 4 Environnement et aménagement du territoire

Art. 73 Développement durable

La Confédération et les cantons oeuvrent à l'établissement d'un équilibre durable entre la nature, en particulier sa capacité de renouvellement, et son utilisation par l'être humain.

Art. 74 Protection de l'environnement

¹ La Confédération légifère sur la protection de l'être humain et de son environnement naturel contre les atteintes nuisibles ou incommodes.

² Elle veille à prévenir ces atteintes. Les frais de prévention et de réparation sont à la charge de ceux qui les causent.

³ L'exécution des dispositions fédérales incombe aux cantons dans la mesure où elle n'est pas réservée à la Confédération par la loi.

Art. 75 Aménagement du territoire

¹ La Confédération fixe les principes applicables à l'aménagement du territoire. Celui-ci incombe aux cantons et sert une utilisation judicieuse et mesurée du sol et une occupation rationnelle du territoire.

² La Confédération encourage et coordonne les efforts des cantons et collabore avec eux.

³ Dans l'accomplissement de leurs tâches, la Confédération et les cantons prennent en considération les impératifs de l'aménagement du territoire.

Art. 75a Mensuration

¹ La mensuration nationale relève de la compétence de la Confédération.

² La Confédération légifère sur la mensuration officielle.

³ Elle peut légiférer sur l'harmonisation des informations foncières officielles.

Art. 75b Résidences secondaires^{*2}

¹ Les résidences secondaires constituent au maximum 20 % du parc des logements et de la surface brute au sol habitable de chaque commune.

² La loi oblige les communes à publier chaque année leur plan de quotas de résidences principales et l'état détaillé de son exécution.

Art. 76 Eaux

¹ Dans les limites de ses compétences, la Confédération pourvoit à l'utilisation rationnelle des ressources en eau, à leur protection et à la lutte contre l'action dommageable de l'eau.

² Elle fixe les principes applicables à la conservation et à la mise en valeur des ressources en eau, à l'utilisation de l'eau pour la production d'énergie et le refroidissement et à d'autres interventions dans le cycle hydrologique.

³ Elle légifère sur la protection des eaux, sur le maintien de débits résiduels appropriés, sur l'aménagement des cours d'eau, sur la sécurité des barrages et sur les interventions de nature à influencer les précipitations.

⁴ Les cantons disposent des ressources en eau. Ils peuvent prélever, dans les limites prévues par la législation fédérale, une taxe pour leur utilisation. La Confédération a le droit d'utiliser les eaux pour ses entreprises de transport, auquel cas elle paie une taxe et une indemnité.

⁵ Avec le concours des cantons concernés, elle statue sur les droits relatifs aux ressources en eau qui intéressent plusieurs Etats et fixe les taxes d'utilisation de ces ressources. Elle statue également sur ces droits lorsque les ressources en eau intéressent plusieurs cantons et que ces derniers ne s'entendent pas.

⁶ Dans l'accomplissement de ses tâches, elle prend en considération les intérêts des cantons d'où provient l'eau.

Art. 77 Forêts

¹ La Confédération veille à ce que les forêts puissent remplir leurs fonctions protectrice, économique et sociale.

² Elle fixe les principes applicables à la protection des forêts.

³ Elle encourage les mesures de conservation des forêts.

Art. 78 Protection de la nature et du patrimoine

¹ La protection de la nature et du patrimoine est du ressort des cantons.

² Dans l'accomplissement de ses tâches, la Confédération prend en considération les objectifs de la protection de la nature et du patrimoine. Elle ménage les paysages, la physionomie des localités, les sites historiques et les monuments naturels et culturels; elle les conserve dans leur intégralité si l'intérêt public l'exige.

³ Elle peut soutenir les efforts déployés afin de protéger la nature et le patrimoine et acquérir ou sauvegarder, par voie de contrat ou d'expropriation, les objets présentant un intérêt national.

⁴ Elle légifère sur la protection de la faune et de la flore et sur le maintien de leur milieu naturel dans sa diversité. Elle protège les espèces menacées d'extinction.

⁵ Les marais et les sites marécageux d'une beauté particulière qui présentent un intérêt national sont protégés. Il est interdit d'y aménager des installations ou d'en modifier le terrain. Font exception les installations qui servent à la protection de ces espaces ou à la poursuite de leur exploitation à des fins agricoles.

Art. 79 Pêche et chasse

La Confédération fixe les principes applicables à la pratique de la pêche et de la chasse, notamment au maintien de la diversité des espèces de poissons, de mammifères sauvages et d'oiseaux.

Art. 80 Protection des animaux

¹ La Confédération légifère sur la protection des animaux.

² Elle règle en particulier:

- a. la garde des animaux et la manière de les traiter;
- b. l'expérimentation animale et les atteintes à l'intégrité d'animaux vivants;
- c. l'utilisation d'animaux;
- d. l'importation d'animaux et de produits d'origine animale;
- e. le commerce et le transport d'animaux;
- f. l'abattage des animaux.

³ L'exécution des dispositions fédérales incombe aux cantons dans la mesure où elle n'est pas réservée à la Confédération par la loi.

Section 5 Travaux publics et transports

Art. 81 Travaux publics

La Confédération peut, dans l'intérêt du pays ou d'une grande partie de celui-ci, réaliser des travaux publics et exploiter des ouvrages publics ou encourager leur réalisation.

Art. 82 Circulation routière

¹ La Confédération légifère sur la circulation routière.

² Elle exerce la haute surveillance sur les routes d'importance nationale; elle peut déterminer les routes de transit qui doivent rester ouvertes au trafic.

³ L'utilisation des routes publiques est exempte de taxe. L'Assemblée fédérale peut autoriser des exceptions.

Art. 83 Routes nationales^{*1}

¹ La Confédération assure la création d'un réseau de routes nationales et veille à ce que ces routes soient utilisables.

² La Confédération construit, entretient et exploite les routes nationales. Elle en supporte les coûts. Elle peut confier ces tâches en partie ou en totalité à des organismes publics, privés ou mixtes.²

³ ...³

Art. 84 Transit alpin^{*1}

¹ La Confédération protège les régions alpines contre les effets négatifs du trafic de transit. Elle limite les nuisances causées par le trafic de transit afin qu'elles ne portent pas atteinte aux êtres humains, aux animaux, aux plantes, ni à leurs espaces vitaux.

² Le trafic de marchandises à travers la Suisse sur les axes alpins s'effectue par rail. Le Conseil fédéral prend les mesures nécessaires. Les dérogations ne sont accordées que si elles sont inévitables. Elles doivent être précisées dans une loi.

³ La capacité des routes de transit des régions alpines ne peut être augmentée. Les routes de contournement qui déchargent les localités du trafic de transit ne sont pas soumises à cette disposition.

Art. 85 Redevance sur la circulation des poids lourds^{*1}

¹ La Confédération peut prélever sur la circulation des poids lourds une redevance proportionnelle aux prestations ou à la consommation si ce trafic entraîne pour la collectivité des coûts non couverts par d'autres prestations ou redevances.

² Le produit net de la redevance sert à couvrir les frais liés à la circulation routière.

³ Les cantons reçoivent une part du produit net de cette redevance. Lors du calcul de ces parts, les conséquences particulières du prélèvement de la redevance pour les régions de montagne et les régions périphériques doivent être prises en considération.

Art. 86 Impôt à la consommation sur les carburants et autres redevances sur la circulation

¹ La Confédération peut prélever un impôt à la consommation sur les carburants.

² Elle prélève une redevance pour l'utilisation des routes nationales par les véhicules à moteur et leurs remorques qui ne sont pas soumis à la redevance sur la circulation des poids lourds.

³ Elle affecte la moitié du produit net de l'impôt à la consommation sur les carburants, à l'exception des carburants d'aviation, et le produit net de la redevance pour l'utilisation des routes nationales au financement des tâches et des dépenses suivantes, qui sont liées à la circulation routière:¹

- a. construction, entretien et exploitation des routes nationales;
- b.² mesures destinées à promouvoir le trafic combiné et le transport de véhicules routiers accompagnés;
- b^{bis}.³ mesures destinées à améliorer les infrastructures de transport dans les villes et les agglomérations;
- c.⁴ contributions destinées aux routes principales;
- d. contributions pour la construction d'ouvrages de protection contre les sinistres dus aux éléments naturels et pour les mesures de protection de l'environnement et du paysage que la circulation routière rend nécessaires;
- e.⁵ participation générale au financement, par les cantons, des routes ouvertes à la circulation des véhicules à moteur;
- f.⁶ contributions aux cantons dépourvus de routes nationales.

^{3bis} Elle affecte la moitié du produit net de l'impôt à la consommation sur les carburants d'aviation au financement des tâches et des dépenses suivantes, qui sont liées au trafic aérien:

- a. contributions pour les mesures de protection de l'environnement que le trafic aérien rend nécessaires;
- b. contributions pour des mesures de sûreté destinées à protéger le trafic aérien contre les infractions, notamment les attentats terroristes et les détournements d'avions, pour autant qu'elles ne relèvent pas des pouvoirs publics;
- c. contributions pour des mesures visant à promouvoir un niveau élevé de sécurité technique dans le trafic aérien.⁷

⁴ Si ces moyens ne suffisent pas au financement des tâches et des dépenses liées à la circulation routière et au trafic aérien, la Confédération prélève sur les carburants concernés un supplément sur l'impôt à la consommation.⁸

Art. 87 Transports^{*1}

La législation sur le transport ferroviaire, les téléphériques, la navigation, l'aviation et la navigation spatiale relève de la compétence de la Confédération.

Art. 88 Chemins et sentiers pédestres

¹ La Confédération fixe les principes applicables aux réseaux de chemins et de sentiers pédestres.

² Elle peut soutenir et coordonner les mesures des cantons visant à l'aménagement et à l'entretien de ces réseaux.

³ Dans l'accomplissement de ses tâches, elle prend en considération les réseaux de chemins et sentiers pédestres et remplace les chemins et sentiers qu'elle doit supprimer.

Section 6 Energie et communications

Art. 89 Politique énergétique

¹ Dans les limites de leurs compétences respectives, la Confédération et les cantons s'emploient à promouvoir un approvisionnement énergétique suffisant, diversifié, sûr, économiquement optimal et respectueux de l'environnement, ainsi qu'une consommation économe et rationnelle de l'énergie.

² La Confédération fixe les principes applicables à l'utilisation des énergies indigènes et des énergies renouvelables et à la consommation économe et rationnelle de l'énergie.

³ La Confédération légifère sur la consommation d'énergie des installations, des véhicules et des appareils. Elle favorise le développement des techniques énergétiques, en particulier dans les domaines des économies d'énergie et des énergies renouvelables.

⁴ Les mesures concernant la consommation d'énergie dans les bâtiments sont au premier chef du ressort des cantons.

⁵ Dans sa politique énergétique, la Confédération tient compte des efforts des cantons, des communes et des milieux économiques; elle prend en considération les réalités de chaque région et les limites de ce qui est économiquement supportable.

Art. 90 Energie nucléaire ^{*1}

La législation sur l'énergie nucléaire relève de la compétence de la Confédération.

Art. 91 Transport d'énergie

¹ La Confédération légifère sur le transport et la livraison de l'électricité.

² La législation sur les installations de transport par conduites de combustible ou de carburant liquides ou gazeux relève de la compétence de la Confédération.

Art. 92 Services postaux et télécommunications

¹ Les services postaux et les télécommunications relèvent de la compétence de la Confédération.

² La Confédération veille à ce qu'un service universel suffisant en matière de services postaux et de télécommunications soit assuré à des prix raisonnables dans toutes les régions du pays. Les tarifs sont fixés selon des principes uniformes.

Art. 93 Radio et télévision

¹ La législation sur la radio et la télévision ainsi que sur les autres formes de diffusion de productions et d'informations ressortissant aux télécommunications publiques relève de la compétence de la Confédération.

² La radio et la télévision contribuent à la formation et au développement culturel, à la libre formation de l'opinion et au divertissement. Elles prennent en considération les particularités du pays et les besoins des cantons. Elles présentent les événements de manière fidèle et reflètent équitablement la diversité des opinions.

³ L'indépendance de la radio et de la télévision ainsi que l'autonomie dans la conception des programmes sont garanties.

⁴ La situation et le rôle des autres médias, en particulier de la presse, doivent être pris en considération.

⁵ Les plaintes relatives aux programmes peuvent être soumises à une autorité indépendante.

Section 7 Economie

Art. 94 Principes de l'ordre économique

¹ La Confédération et les cantons respectent le principe de la liberté économique.

² Ils veillent à sauvegarder les intérêts de l'économie nationale et contribuent, avec le secteur de l'économie privée, à la prospérité et à la sécurité économique de la population.

³ Dans les limites de leurs compétences respectives, ils veillent à créer un environnement favorable au secteur de l'économie privée.

⁴ Les dérogations au principe de la liberté économique, en particulier les mesures menaçant la concurrence, ne sont admises que si elles sont prévues par la Constitution fédérale ou fondées sur les droits régaliens des cantons.

Art. 95 Activité économique lucrative privée ^{*1}

¹ La Confédération peut légiférer sur l'exercice des activités économiques lucratives privées.

² Elle veille à créer un espace économique suisse unique. Elle garantit aux personnes qui justifient d'une formation universitaire ou d'une formation fédérale, cantonale ou reconnue par le canton la possibilité d'exercer leur profession dans toute la Suisse.

³ En vue de protéger l'économie, la propriété privée et les actionnaires et d'assurer une gestion d'entreprise durable, la loi oblige les sociétés anonymes suisses cotées en bourse en Suisse ou à l'étranger à respecter les principes suivants:

- a. l'assemblée générale vote chaque année la somme globale des rémunérations (argent et valeur des prestations en nature) du conseil d'administration, de la direction et du comité consultatif. Elle désigne chaque année le président du conseil d'administration et, un par un, les membres du conseil d'administration et les membres du comité de rémunération ainsi que le représentant indépendant. Les caisses de pension votent dans l'intérêt de leurs assurés et communiquent ce qu'elles ont voté. Les actionnaires peuvent voter à distance par voie électronique; ils ne peuvent pas être représentés par un membre d'un organe de la société ou par un dépositaire;
- b. les membres des organes ne reçoivent ni indemnité de départ ni autre indemnité, aucune rémunération anticipée ni prime pour des achats ou des ventes d'entreprises, et ne peuvent pas être liés par un autre contrat de conseil ou de travail à une société du groupe. La gestion de la société ne peut pas être déléguée à une personne morale;
- c. les statuts règlent le montant des rentes, des crédits et des prêts octroyés aux membres des organes, les plans de bonus et de participation et le nombre de mandats externes de ces derniers, de même que la durée du contrat de travail des membres de la direction;
- d. toute violation des dispositions prévues aux let. a à c sera sanctionnée d'une peine privative de liberté de trois ans au plus et d'une peine pécuniaire pouvant atteindre six rémunérations annuelles.²

Art. 96 Politique en matière de concurrence

¹ La Confédération légifère afin de lutter contre les conséquences sociales et économiques dommageables des cartels et des autres formes de limitation de la concurrence.

² Elle prend des mesures:

- a. afin d'empêcher la fixation de prix abusifs par des entreprises ou des organisations de droit privé ou de droit public occupant une position dominante sur le marché;
- b. afin de lutter contre la concurrence déloyale.

Art. 97 Protection des consommateurs et des consommatrices

¹ La Confédération prend des mesures destinées à protéger les consommateurs et les consommatrices.

² Elle légifère sur les voies de droit ouvertes aux organisations de consommateurs. Dans les domaines relevant de la législation sur la concurrence déloyale, ces organisations bénéficient des mêmes droits que les associations professionnelles et économiques.

³ Les cantons prévoient une procédure de conciliation ou une procédure judiciaire simple et rapide pour les litiges dont la valeur litigieuse ne dépasse pas un montant déterminé. Le Conseil fédéral fixe ce montant.

Art. 98 Banques et assurances

¹ La Confédération légifère sur les banques et sur les bourses en tenant compte du rôle et du statut particuliers des banques cantonales.

² Elle peut légiférer sur les services financiers dans d'autres domaines.

³ Elle légifère sur les assurances privées.

Art. 99 Politique monétaire

¹ La monnaie relève de la compétence de la Confédération; le droit de battre monnaie et celui d'émettre des billets de banque appartiennent exclusivement à la Confédération.

² En sa qualité de banque centrale indépendante, la Banque nationale suisse mène une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays; elle est administrée avec le concours et sous la surveillance de la Confédération.

³ La Banque nationale constitue, à partir de ses revenus, des réserves monétaires suffisantes, dont une part doit consister en or.

⁴ Elle verse au moins deux tiers de son bénéfice net aux cantons.

Art. 100 Politique conjoncturelle

¹ La Confédération prend des mesures afin d'assurer une évolution régulière de la conjoncture et, en particulier, de prévenir et combattre le chômage et le renchérissement.

² Elle prend en considération le développement économique propre à chaque région. Elle collabore avec les cantons et les milieux économiques.

³ Dans les domaines du crédit et de la monnaie, du commerce extérieur et des finances publiques, elle peut, au besoin, déroger au principe de la liberté économique.

⁴ La Confédération, les cantons et les communes fixent leur politique budgétaire en prenant en considération la situation conjoncturelle.

⁵ Afin de stabiliser la conjoncture, la Confédération peut temporairement prélever des suppléments ou accorder des rabais sur les impôts et les taxes relevant du droit fédéral. Les fonds prélevés doivent être gelés; lorsque la mesure est levée, les impôts et taxes directs sont remboursés individuellement, et les impôts et taxes indirects, affectés à l'octroi de rabais ou à la création d'emplois.

⁶ La Confédération peut obliger les entreprises à créer des réserves de crise; à cette fin, elle accorde des allègements fiscaux et peut obliger les cantons à en accorder aussi. Lorsque les réserves sont libérées, les entreprises décident librement de leur emploi dans les limites des affectations prévues par la loi.

Art. 101 Politique économique extérieure

¹ La Confédération veille à la sauvegarde des intérêts de l'économie suisse à l'étranger.

² Dans des cas particuliers, elle peut prendre des mesures afin de protéger l'économie suisse. Elle peut, au besoin, déroger au principe de la liberté économique.

Art. 102 Approvisionnement du pays^{*1}

¹ La Confédération assure l'approvisionnement du pays en biens et services de première nécessité afin de pouvoir faire face à une menace de guerre, à une autre manifestation de force ou à une grave pénurie à laquelle l'économie n'est pas en mesure de remédier par ses propres moyens. Elle prend des mesures préventives.

² Elle peut, au besoin, déroger au principe de la liberté économique.

^{1*} avec disposition transitoire

Art. 103 Politique structurelle^{*1}

La Confédération peut soutenir les régions économiquement menacées et promouvoir des branches économiques et des professions si les mesures d'entraide que l'on peut raisonnablement exiger d'elles ne suffisent pas à assurer leur existence. Elle peut, au besoin, déroger au principe de la liberté économique.

^{1*} avec disposition transitoire

Art. 104 Agriculture

¹ La Confédération veille à ce que l'agriculture, par une production répondant à la fois aux exigences du développement durable et à celles du marché, contribue substantiellement:

- a. à la sécurité de l'approvisionnement de la population;
- b. à la conservation des ressources naturelles et à l'entretien du paysage rural;
- c. à l'occupation décentralisée du territoire.

² En complément des mesures d'entraide que l'on peut raisonnablement exiger de l'agriculture et en dérogeant, au besoin, au principe de la liberté économique, la Confédération encourage les exploitations paysannes cultivant le sol.

³ Elle conçoit les mesures de sorte que l'agriculture réponde à ses multiples fonctions. Ses compétences et ses tâches sont notamment les suivantes:

- a. elle complète le revenu paysan par des paiements directs aux fins de rémunérer équitablement les prestations fournies, à condition que l'exploitant apporte la preuve qu'il satisfait à des exigences de caractère écologique;
- b.

- elle encourage, au moyen de mesures incitatives présentant un intérêt économique, les formes d'exploitation particulièrement en accord avec la nature et respectueuses de l'environnement et des animaux;
- c. elle légifère sur la déclaration de la provenance, de la qualité, des méthodes de production et des procédés de transformation des denrées alimentaires;
- d. elle protège l'environnement contre les atteintes liées à l'utilisation abusive d'engrais, de produits chimiques et d'autres matières auxiliaires;
- e. elle peut encourager la recherche, la vulgarisation et la formation agricoles et octroyer des aides à l'investissement;
- f. elle peut légiférer sur la consolidation de la propriété foncière rurale.

⁴ Elle engage à ces fins des crédits agricoles à affectation spéciale ainsi que des ressources générales de la Confédération.

Art. 105 Alcool

La législation sur la fabrication, l'importation, la rectification et la vente de l'alcool obtenu par distillation relève de la compétence de la Confédération. Celle-ci tient compte en particulier des effets nocifs de la consommation d'alcool.

Art. 106¹ Jeux d'argent

¹ La Confédération légifère sur les jeux d'argent en tenant compte des intérêts des cantons.

² Une concession de la Confédération est nécessaire pour ouvrir et exploiter une maison de jeu. Lorsqu'elle octroie une concession, la Confédération prend en considération les réalités régionales. Elle prélève sur les recettes dégagées par l'exploitation des jeux un impôt qui ne doit pas dépasser 80 % du produit brut des jeux. Cet impôt est affecté à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité.

³ L'autorisation et la surveillance des jeux d'argent suivants sont du ressort des cantons:

- a. les jeux auxquels peuvent participer un nombre illimité de personnes en plusieurs endroits et dont le résultat est déterminé par un tirage au sort commun ou par un procédé analogue, à l'exception des systèmes de jackpot des maisons de jeu;
- b. les paris sportifs;
- c. les jeux d'adresse.

⁴ Les al. 2 et 3 s'appliquent aussi aux jeux d'argent exploités par le biais d'un réseau de communication électronique.

⁵ La Confédération et les cantons tiennent compte des dangers inhérents aux jeux d'argent. Ils prennent les dispositions législatives et les mesures de surveillance propres à assurer une protection adaptée aux spécificités des jeux ainsi qu'au lieu et au mode d'exploitation de l'offre.

⁶ Les cantons veillent à ce que les bénéfices nets des jeux visés à l'al. 3, let. a et b, soient intégralement affectés à des buts d'utilité publique, notamment dans les domaines culturel, social et sportif.

⁷ La Confédération et les cantons coordonnent leurs efforts dans l'accomplissement de leurs tâches. La loi institue à cet effet un organe commun composé à parts égales de membres des autorités d'exécution de la Confédération et de membres des autorités d'exécution des cantons.

Art. 107 Armes et matériel de guerre

¹ La Confédération légifère afin de lutter contre l'usage abusif d'armes, d'accessoires d'armes et de munitions.

² Elle légifère sur la fabrication, l'acquisition, la distribution, l'importation, l'exportation et le transit de matériel de guerre.

Section 8 Logement, travail, sécurité sociale et santé

Art. 108 Encouragement de la construction de logements et de l'accession à la propriété

¹ La Confédération encourage la construction de logements ainsi que l'acquisition d'appartements et de maisons familiales destinés à l'usage personnel de particuliers et les activités des maîtres d'ouvrage et des organisations oeuvrant à la construction de logements d'utilité publique.

² Elle encourage en particulier l'acquisition et l'équipement de terrains en vue de la construction de logements, la rationalisation de la construction, l'abaissement de son coût et l'abaissement du coût du logement.

³ Elle peut légiférer sur l'équipement de terrains pour la construction de logements et sur la rationalisation de la construction.

⁴ Ce faisant, elle prend notamment en considération les intérêts des familles et des personnes âgées, handicapées ou dans le besoin.

Art. 109 Bail à loyer

¹ La Confédération légifère afin de lutter contre les abus en matière de bail à loyer, notamment les loyers abusifs, ainsi que sur l'annulabilité des congés abusifs et la prolongation du bail pour une durée déterminée.

² Elle peut légiférer sur la force obligatoire générale des contrats-cadres de bail. Pour pouvoir être déclarés de force obligatoire générale, ces contrats doivent tenir compte des intérêts légitimes des minorités et des particularités régionales et respecter le principe de l'égalité devant la loi.

Art. 110 Travail^{*1}

¹ La Confédération peut légiférer:

- a. sur la protection des travailleurs;
- b. sur les rapports entre employeurs et travailleurs, notamment la réglementation en commun des questions intéressant l'entreprise et le domaine professionnel;
- c. sur le service de placement;
- d. sur l'extension du champ d'application des conventions collectives de travail.

² Le champ d'application d'une convention collective de travail ne peut être étendu que si cette convention tient compte équitablement des intérêts légitimes des minorités et des particularités régionales et qu'elle respecte le principe de l'égalité devant la loi et la liberté syndicale.

³ Le 1^{er} août est le jour de la fête nationale. Il est assimilé aux dimanches du point de vue du droit du travail; il est rémunéré.

Art. 111 Prévoyance vieillesse, survivants et invalidité

¹ La Confédération prend des mesures afin d'assurer une prévoyance vieillesse, survivants et invalidité suffisante. Cette prévoyance repose sur les trois piliers que sont l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité fédérale, la prévoyance professionnelle et la prévoyance individuelle.

² La Confédération veille à ce que l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité fédérale ainsi que la prévoyance professionnelle puissent remplir leur fonction de manière durable.

³ Elle peut obliger les cantons à accorder des exonérations fiscales aux institutions relevant de l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité fédérale ou de la prévoyance professionnelle, ainsi que des allègements fiscaux aux assurés et à leurs employeurs sur les cotisations versées et les sommes qui sont l'objet d'un droit d'expectative.

⁴ En collaboration avec les cantons, elle encourage la prévoyance individuelle, notamment par des mesures fiscales et par une politique facilitant l'accession à la propriété.

Art. 112 Assurance-vieillesse, survivants et invalidité

¹ La Confédération légifère sur l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité.

² Ce faisant, elle respecte les principes suivants:

- a. l'assurance est obligatoire;
- a^{bis} ¹ elle accorde des prestations en espèces et en nature;
- b. les rentes doivent couvrir les besoins vitaux de manière appropriée;
- c. la rente maximale ne dépasse pas le double de la rente minimale;
- d. les rentes sont adaptées au moins à l'évolution des prix.

³ L'assurance est financée:

a. par les cotisations des assurés; lorsque l'assuré est salarié, l'employeur prend à sa charge la moitié du montant de la cotisation;

b.² par des prestations de la Confédération.

⁴ Les prestations de la Confédération n'excèdent pas la moitié des dépenses.³

⁵ Les prestations de la Confédération sont financées prioritairement par le produit net de l'impôt sur le tabac, de l'impôt sur les boissons distillées et de l'impôt sur les recettes des maisons de jeu.

⁶ ...⁴

Art. 112a¹Prestations complémentaires

¹ La Confédération et les cantons versent des prestations complémentaires si l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité ne couvre pas les besoins vitaux.

² La loi fixe le montant des prestations complémentaires et définit les tâches et les compétences de la Confédération et des cantons.

Art. 112b¹Encouragement de l'intégration des invalides^{*2}

¹ La Confédération encourage l'intégration des invalides par des prestations en espèces et en nature. Elle peut utiliser à cette fin les ressources financières de l'assurance-invalidité.

² Les cantons encouragent l'intégration des invalides, notamment par des contributions destinées à la construction et à l'exploitation d'institutions visant à leur procurer un logement et un travail.

³ La loi fixe les objectifs, les principes et les critères d'intégration des invalides.

Art. 112c¹Aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées^{*2}

¹ Les cantons pourvoient à l'aide à domicile et aux soins à domicile en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées.

² La Confédération soutient les efforts déployés à l'échelle nationale en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées. Elle peut utiliser à cette fin les ressources financières de l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité.

Art. 113 Prévoyance professionnelle^{*1}

¹ La Confédération légifère sur la prévoyance professionnelle.

² Ce faisant, elle respecte les principes suivants:

a. la prévoyance professionnelle conjuguée avec l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité permet à l'assuré de maintenir de manière appropriée son niveau de vie antérieur;

b. la prévoyance professionnelle est obligatoire pour les salariés; la loi peut prévoir des exceptions;

c. l'employeur assure ses salariés auprès d'une institution de prévoyance; au besoin, la Confédération lui donne la possibilité d'assurer ses salariés auprès d'une institution de prévoyance fédérale;

d. les personnes exerçant une activité indépendante peuvent s'assurer auprès d'une institution de prévoyance à titre facultatif;

e. la Confédération peut déclarer la prévoyance professionnelle obligatoire pour certaines catégories de personnes exerçant une activité indépendante, d'une façon générale ou pour couvrir des risques particuliers.

³ La prévoyance professionnelle est financée par les cotisations des assurés; lorsque l'assuré est salarié, l'employeur prend à sa charge au moins la moitié du montant de la cotisation.

⁴ Les institutions de prévoyance doivent satisfaire aux exigences minimales fixées par le droit fédéral; la Confédération peut, pour résoudre des problèmes particuliers, prévoir des mesures s'appliquant à l'ensemble du pays.

Art. 114 Assurance-chômage

¹ La Confédération légifère sur l'assurance-chômage.

² Ce faisant, elle respecte les principes suivants:

a.

l'assurance garantit une compensation appropriée de la perte du revenu et soutient les mesures destinées à prévenir et à combattre le chômage;

b.

l'affiliation est obligatoire pour les salariés; la loi peut prévoir des exceptions;

c.

les personnes exerçant une activité indépendante peuvent s'assurer à titre facultatif.

³ L'assurance-chômage est financée par les cotisations des assurés; lorsque l'assuré est salarié, l'employeur prend à sa charge la moitié du montant de la cotisation.

⁴ La Confédération et les cantons accordent des aides financières dans des circonstances exceptionnelles.

⁵ La Confédération peut édicter des dispositions sur l'aide sociale en faveur des chômeurs.

Art. 115 Assistance des personnes dans le besoin

Les personnes dans le besoin sont assistées par leur canton de domicile. La Confédération règle les exceptions et les compétences.

Art. 116 Allocations familiales et assurance-maternité

¹ Dans l'accomplissement de ses tâches, la Confédération prend en considération les besoins de la famille. Elle peut soutenir les mesures destinées à protéger la famille.

² Elle peut légiférer sur les allocations familiales et gérer une caisse fédérale de compensation en matière d'allocations familiales.

³ Elle institue une assurance-maternité. Elle peut également soumettre à l'obligation de cotiser les personnes qui ne peuvent bénéficier des prestations d'assurance.

⁴ Elle peut déclarer l'affiliation à une caisse de compensation familiale et l'assurance-maternité obligatoires, de manière générale ou pour certaines catégories de personnes, et faire dépendre ses prestations d'une juste contribution des cantons.

Art. 117 Assurance-maladie et assurance-accidents

¹ La Confédération légifère sur l'assurance-maladie et sur l'assurance-accidents.

² Elle peut déclarer l'assurance-maladie et l'assurance-accidents obligatoires, de manière générale ou pour certaines catégories de personnes.

Art. 117^a Soins médicaux de base

¹ Dans les limites de leurs compétences respectives, la Confédération et les cantons veillent à ce que chacun ait accès à des soins médicaux de base suffisants et de qualité. Ils reconnaissent la médecine de famille comme une composante essentielle des soins médicaux de base et l'encouragent.

² La Confédération légifère:

a.

sur la formation de base et la formation spécialisée dans le domaine des professions des soins médicaux de base et sur les conditions d'exercice de ces professions;

b.

sur la rémunération appropriée des prestations de la médecine de famille.

Art. 118 Protection de la santé

¹ Dans les limites de ses compétences, la Confédération prend des mesures afin de protéger la santé.

² Elle légifère sur:

a.

l'utilisation des denrées alimentaires ainsi que des agents thérapeutiques, des stupéfiants, des organismes, des produits chimiques et des objets qui peuvent présenter un danger pour la santé;

b.

la lutte contre les maladies transmissibles, les maladies très répandues et les maladies particulièrement dangereuses de l'être humain et des animaux;

c.

la protection contre les rayons ionisants.

Art. 118^a Médecines complémentaires

La Confédération et les cantons pourvoient, dans les limites de leurs compétences respectives, à la prise en compte des médecines complémentaires.

Art. 118^b Recherche sur l'être humain

¹ La Confédération légifère sur la recherche sur l'être humain, dans la mesure où la protection de la dignité humaine et de la personnalité l'exige. Ce faisant, elle veille à la liberté de la recherche et tient compte de l'importance de la recherche pour la santé et la société.

² Elle respecte les principes suivants en matière de recherche en biologie et en médecine impliquant des personnes:

- a. un projet de recherche ne peut être réalisé que si la personne y participant ou la personne désignée par la loi a donné son consentement éclairé; la loi peut prévoir des exceptions; un refus est contraignant dans tous les cas;
- b. les risques et les contraintes encourus par les personnes participant à un projet de recherche ne doivent pas être disproportionnés par rapport à l'utilité du projet;
- c. un projet de recherche ne peut être réalisé sur des personnes incapables de discernement que si des résultats équivalents ne peuvent être obtenus chez des personnes capables de discernement; lorsque le projet de recherche ne permet pas d'escompter un bénéfice direct pour les personnes incapables de discernement, les risques et les contraintes doivent être minimaux;
- d. une expertise indépendante du projet de recherche doit avoir établi que la protection des personnes participant à ce projet est garantie.

Art. 119 Procréation médicalement assistée et génie génétique dans le domaine humain

¹ L'être humain doit être protégé contre les abus en matière de procréation médicalement assistée et de génie génétique.

² La Confédération légifère sur l'utilisation du patrimoine germinal et génétique humain. Ce faisant, elle veille à assurer la protection de la dignité humaine, de la personnalité et de la famille et respecte notamment les principes suivants:

- a. toute forme de clonage et toute intervention dans le patrimoine génétique de gamètes et d'embryons humains sont interdites;
- b. le patrimoine génétique et germinal non humain ne peut être ni transféré dans le patrimoine germinal humain ni fusionné avec celui-ci;
- c.¹ le recours aux méthodes de procréation médicalement assistée n'est autorisé que lorsque la stérilité ou le danger de transmission d'une grave maladie ne peuvent être écartés d'une autre manière, et non pour développer chez l'enfant certaines qualités ou pour faire de la recherche; la fécondation d'ovules humains hors du corps de la femme n'est autorisée qu'aux conditions prévues par la loi; ne peuvent être développés hors du corps de la femme jusqu'au stade d'embryon que le nombre d'ovules humains nécessaire à la procréation médicalement assistée.
- d. le don d'embryons et toutes les formes de maternité de substitution sont interdits;
- e. il ne peut être fait commerce du matériel germinal humain ni des produits résultant d'embryons;
- f. le patrimoine génétique d'une personne ne peut être analysé, enregistré et communiqué qu'avec le consentement de celle-ci ou en vertu d'une loi;
- g. toute personne a accès aux données relatives à son ascendance.

Art. 119^a Médecine de la transplantation

¹ La Confédération édicte des dispositions dans le domaine de la transplantation d'organes, de tissus et de cellules. Ce faisant, elle veille à assurer la protection de la dignité humaine, de la personnalité et de la santé.

² Elle veille à une répartition équitable des organes.

³ Le don d'organes, de tissus et de cellules humains est gratuit. Le commerce d'organes humains est interdit.

Art. 120 Génie génétique dans le domaine non humain^{*1}

¹ L'être humain et son environnement doivent être protégés contre les abus en matière de génie génétique.

² La Confédération légifère sur l'utilisation du patrimoine germinal et génétique des animaux, des végétaux et des autres organismes. Ce faisant, elle respecte l'intégrité des organismes vivants et la sécurité de l'être humain, de l'animal et de l'environnement et protège la diversité génétique des espèces animales et végétales.

Section 9 Séjour et établissement des étrangers

Art. 121 Législation dans le domaine des étrangers et de l'asile^{*12}

¹ La législation sur l'entrée en Suisse, la sortie, le séjour et l'établissement des étrangers et sur l'octroi de l'asile relève de la compétence de la Confédération.

² Les étrangers qui menacent la sécurité du pays peuvent être expulsés de Suisse.

³ Ils sont privés de leur titre de séjour, indépendamment de leur statut, et de tous leurs droits à séjourner en Suisse:

a.

s'ils ont été condamnés par un jugement entré en force pour meurtre, viol, ou tout autre délit sexuel grave, pour un acte de violence d'une autre nature tel que le brigandage, la traite d'êtres humains, le trafic de drogue ou l'effraction; ou

b.

s'ils ont perçu abusivement des prestations des assurances sociales ou de l'aide sociale.³

⁴ Le législateur précise les faits constitutifs des infractions visées à l'al. 3. Il peut les compléter par d'autres faits constitutifs.⁴

⁵ Les étrangers qui, en vertu des al. 3 et 4, sont privés de leur titre de séjour et de tous leurs droits à séjourner en Suisse doivent être expulsés du pays par les autorités compétentes et frappés d'une interdiction d'entrer sur le territoire allant de 5 à 15 ans. En cas de récidive, l'interdiction d'entrer sur le territoire sera fixée à 20 ans.⁵

⁶ Les étrangers qui contreviennent à l'interdiction d'entrer sur le territoire ou qui y entrent illégalement de quelque manière que ce soit sont punissables. Le législateur édicte les dispositions correspondantes.⁶

Art. 121a¹ Gestion de l'immigration^{*2}

¹ La Suisse gère de manière autonome l'immigration des étrangers.

² Le nombre des autorisations délivrées pour le séjour des étrangers en Suisse est limité par des plafonds et des contingents annuels. Les plafonds valent pour toutes les autorisations délivrées en vertu du droit des étrangers, domaine de l'asile inclus. Le droit au séjour durable, au regroupement familial et aux prestations sociales peut être limité.

³ Les plafonds et les contingents annuels pour les étrangers exerçant une activité lucrative doivent être fixés en fonction des intérêts économiques globaux de la Suisse et dans le respect du principe de la préférence nationale; ils doivent inclure les frontaliers. Les critères déterminants pour l'octroi d'autorisations de séjour sont en particulier la demande d'un employeur, la capacité d'intégration et une source de revenus suffisante et autonome.

⁴ Aucun traité international contraire au présent article ne sera conclu.

⁵ La loi règle les modalités.

Section 10 Droit civil, droit pénal, métrologie

Art. 122¹ Droit civil

¹ La législation en matière de droit civil et de procédure civile relève de la compétence de la Confédération.

² L'organisation judiciaire et l'administration de la justice en matière de droit civil sont du ressort des cantons, sauf disposition contraire de la loi.

Art. 123¹ Droit pénal

¹ La législation en matière de droit pénal et de procédure pénale relève de la compétence de la Confédération.

² L'organisation judiciaire et l'administration de la justice ainsi que l'exécution des peines et des mesures en matière de droit pénal sont du ressort des cantons, sauf disposition contraire de la loi.

³ La Confédération peut légiférer sur l'exécution des peines et des mesures. Elle peut octroyer aux cantons des contributions:

- a. pour la construction d'établissements;
- b. pour l'amélioration de l'exécution des peines et des mesures;
- c. pour le soutien des institutions où sont exécutées les mesures éducatives destinées aux enfants, aux adolescents ou aux jeunes adultes.²

Art. 123a¹

¹ Si un délinquant sexuel ou violent est qualifié d'extrêmement dangereux et non amendable dans les expertises nécessaires au jugement, il est interné à vie en raison du risque élevé de récidive. Toute mise en liberté anticipée et tout congé sont exclus.

² De nouvelles expertises ne sont effectuées que si de nouvelles connaissances scientifiques permettent d'établir que le délinquant peut être amendé et qu'il ne représente dès lors plus de danger pour la collectivité. L'autorité qui prononce la levée de l'internement au vu de ces expertises est responsable en cas de récidive.

³ Toute expertise concernant le délinquant est établie par au moins deux experts indépendants qui prennent en considération tous les éléments pertinents.

Art. 123b¹ Imprescriptibilité de l'action pénale et de la peine pour les auteurs d'actes d'ordre sexuel ou pornographique sur des enfants impubères

L'action pénale et la peine pour un acte punissable d'ordre sexuel ou pornographique sur un enfant impubère sont imprescriptibles.

Art. 123c¹ Mesure consécutive aux infractions sexuelles sur des enfants, des personnes incapables de résistance ou de discernement

Quiconque est condamné pour avoir porté atteinte à l'intégrité sexuelle d'un enfant ou d'une personne dépendante est définitivement privé du droit d'exercer une activité professionnelle ou bénévole en contact avec des mineurs ou des personnes dépendantes.

Art. 124 Aide aux victimes

La Confédération et les cantons veillent à ce que les victimes d'une infraction portant atteinte à leur intégrité physique, psychique ou sexuelle bénéficient d'une aide et reçoivent une juste indemnité si elles connaissent des difficultés matérielles en raison de l'infraction.

Art. 125 Métrologie

La législation sur la métrologie relève de la compétence de la Confédération.

Chapitre 3 Régime des finances

Art. 126¹ Gestion des finances

¹ La Confédération équilibre à terme ses dépenses et ses recettes.

² Le plafond des dépenses totales devant être approuvées dans le budget est fixé en fonction des recettes estimées, compte tenu de la situation conjoncturelle.

³ Des besoins financiers exceptionnels peuvent justifier un relèvement approprié du plafond des dépenses cité à l'al. 2. L'Assemblée fédérale décide d'un tel relèvement conformément à l'art. 159, al. 3, let. c.

⁴ Si les dépenses totales figurant dans le compte d'Etat dépassent le plafond fixé conformément aux al. 2 ou 3, les dépenses supplémentaires seront compensées les années suivantes.

⁵ La loi règle les modalités.

Art. 127 Principes régissant l'imposition

¹ Les principes généraux régissant le régime fiscal, notamment la qualité de contribuable, l'objet de l'impôt et son mode de calcul, sont définis par la loi.

² Dans la mesure où la nature de l'impôt le permet, les principes de l'universalité, de l'égalité de traitement et de la capacité économique doivent, en particulier, être respectés.

³ La double imposition par les cantons est interdite. La Confédération prend les mesures nécessaires.

Art. 128 Impôts directs^{*1}

¹ La Confédération peut percevoir des impôts directs:

- a. d'un taux maximal de 11,5 % sur les revenus des personnes physiques;
- b.² d'un taux maximal de 8,5 % sur le bénéfice net des personnes morales;
- c.³

...

² Lorsqu'elle fixe les tarifs, elle prend en considération la charge constituée par les impôts directs des cantons et des communes.

³ Les effets de la progression à froid frappant le revenu des personnes physiques sont compensés périodiquement.

⁴ Les cantons effectuent la taxation et la perception. Au moins 17 % du produit brut de l'impôt leur sont attribués. Cette part peut être réduite jusqu'à 15 % pour autant que les effets de la péréquation financière l'exigent.⁴

Art. 129 Harmonisation fiscale

¹ La Confédération fixe les principes de l'harmonisation des impôts directs de la Confédération, des cantons et des communes; elle prend en considération les efforts des cantons en matière d'harmonisation.

² L'harmonisation s'étend à l'assujettissement, à l'objet et à la période de calcul de l'impôt, à la procédure et au droit pénal en matière fiscale. Les barèmes, les taux et les montants exonérés de l'impôt, notamment, ne sont pas soumis à l'harmonisation fiscale.

³ La Confédération peut légiférer afin de lutter contre l'octroi d'avantages fiscaux injustifiés.

Art. 130 Taxe sur la valeur ajoutée^{*2}

¹ La Confédération peut percevoir une taxe sur la valeur ajoutée, d'un taux normal de 6,5 % au plus et d'un taux réduit d'au moins 2,0 %, sur les livraisons de biens et les prestations de services, y compris les prestations à soi-même, ainsi que sur les importations.

² Pour l'imposition des prestations du secteur de l'hébergement, la loi peut fixer un taux plus bas, inférieur au taux normal et supérieur au taux réduit.³

³ Si, par suite de l'évolution de la pyramide des âges, le financement de l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité n'est plus assuré, la Confédération peut, dans une loi fédérale, relever de 1 point au plus le taux normal de la taxe sur la valeur ajoutée et de 0,3 point au plus son taux réduit.⁴

⁴ 5 % du produit non affecté de la taxe sont employés à la réduction des primes de l'assurance-maladie en faveur des classes de revenus inférieures, à moins que la loi n'attribue ce montant à une autre utilisation en faveur de ces classes.

Art. 131 Impôts à la consommation spéciaux^{*1}

¹ La Confédération peut percevoir un impôt à la consommation spécial sur les marchandises suivantes:

- a. tabac brut et tabac manufacturé;
- b. boissons distillées;
- c. bière;
- d. automobiles et leurs composantes;
- e. pétrole, autres huiles minérales, gaz naturel, produits résultant de leur raffinage et carburants.

² Elle peut percevoir une surtaxe sur les carburants.

³ Un dixième du produit net de l'impôt sur les boissons distillées est versé aux cantons. Ils utilisent ces fonds pour combattre les causes et les effets de l'abus de substances engendrant la dépendance.

Art. 132 Droit de timbre et impôt anticipé

¹ La Confédération peut percevoir des droits de timbre sur les papiers-valeurs, sur les quittances de primes d'assurance et sur d'autres titres concernant des opérations commerciales; les titres concernant des opérations immobilières et hypothécaires sont exonérés du droit de timbre.

² La Confédération peut percevoir un impôt anticipé sur les revenus des capitaux mobiliers, sur les gains de loterie et sur les prestations d'assurance. Dix pour cent du produit de l'impôt anticipé est attribué aux cantons.¹

Art. 133 Droits de douane

La législation sur les droits de douane et sur les autres redevances perçues à la frontière sur le trafic des marchandises relève de la compétence de la Confédération.

Art. 134 Exclusion d'impôts cantonaux et communaux

Les objets que la législation fédérale soumet à la taxe sur la valeur ajoutée, à des impôts à la consommation spéciaux, au droit de timbre ou à l'impôt anticipé ou qu'elle déclare exonérés ne peuvent être soumis par les cantons et les communes à un impôt du même genre.

Art. 135¹ Péréquation financière et compensation des charges

¹ La Confédération légifère sur une péréquation financière et une compensation des charges appropriées entre la Confédération et les cantons d'une part, et entre les cantons d'autre part.

² La péréquation financière et la compensation des charges ont notamment pour but:

- a. de réduire les disparités entre cantons en ce qui concerne la capacité financière;
- b. de garantir aux cantons une dotation minimale en ressources financières;
- c. de compenser les charges excessives des cantons dues à des facteurs géo-topographiques ou socio-démographiques;
- d. de favoriser une collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges;
- e. de maintenir la compétitivité fiscale des cantons à l'échelle nationale et internationale.

³ La péréquation des ressources est financée par les cantons à fort potentiel de ressources et par la Confédération. Les prestations des cantons à fort potentiel de ressources équivalent au minimum à deux tiers et au maximum à 80 % de la part de la Confédération.

Titre 4 Peuple et cantons

Chapitre 1 Dispositions générales

Art. 136 Droits politiques

¹ Tous les Suisses et toutes les Suissesses ayant 18 ans révolus qui ne sont pas interdits pour cause de maladie mentale ou de faiblesse d'esprit ont les droits politiques en matière fédérale. Tous ont les mêmes droits et devoirs politiques.

² Ils peuvent prendre part à l'élection du Conseil national et aux votations fédérales et lancer et signer des initiatives populaires et des demandes de référendum en matière fédérale.

Art. 137 Partis politiques

Les partis politiques contribuent à former l'opinion et la volonté populaires.

Chapitre 2 Initiative et référendum

Art. 138 Initiative populaire tendant à la révision totale de la Constitution

¹ 100 000 citoyens et citoyennes ayant le droit de vote peuvent, dans un délai de 18 mois à compter de la publication officielle de leur initiative, proposer la révision totale de la Constitution.¹

² Cette proposition est soumise au vote du peuple.

Art. 139¹ Initiative populaire tendant à la révision partielle de la Constitution

¹ 100 000 citoyens et citoyennes ayant le droit de vote peuvent, dans un délai de 18 mois à compter de la publication officielle de leur initiative, demander la révision partielle de la Constitution.

² Les initiatives populaires tendant à la révision partielle de la Constitution peuvent revêtir la forme d'une proposition conçue en termes généraux ou celle d'un projet rédigé.

³ Lorsqu'une initiative populaire ne respecte pas le principe de l'unité de la forme, celui de l'unité de la matière ou les règles impératives du droit international, l'Assemblée fédérale la déclare totalement ou partiellement nulle.

⁴ Si l'Assemblée fédérale approuve une initiative populaire conçue en termes généraux, elle élabore la révision partielle dans le sens de l'initiative et la soumet au vote du peuple et des cantons. Si elle rejette l'initiative, elle la soumet au vote du peuple, qui décide s'il faut lui donner suite. En cas d'acceptation par le peuple, l'Assemblée fédérale élabore le projet demandé par l'initiative.

⁵ Toute initiative revêtant la forme d'un projet rédigé est soumise au vote du peuple et des cantons. L'Assemblée fédérale en recommande l'acceptation ou le rejet. Elle peut lui opposer un contre-projet.

Art. 139^a

Art. 139^b Procédure applicable lors du vote sur une initiative et son contre-projet

¹ Les citoyens et citoyennes ayant le droit de vote se prononcent simultanément sur l'initiative et le contre-projet.²

² Ils peuvent approuver les deux projets à la fois. Ils peuvent indiquer, en réponse à la question subsidiaire, le projet auquel ils donnent la préférence au cas où les deux seraient acceptés.

³ S'agissant des modifications constitutionnelles qui ont été approuvées, si, en réponse à la question subsidiaire, l'un des projets obtient la majorité des voix des votants, et l'autre la majorité des voix des cantons, le projet qui entre en vigueur est celui qui, en réponse à la question subsidiaire, a enregistré la plus forte somme des pourcentages des voix des votants et des voix des cantons.

Art. 140 Référendum obligatoire

¹ Sont soumises au vote du peuple et des cantons:

- a. les révisions de la Constitution;
- b. l'adhésion à des organisations de sécurité collective ou à des communautés supranationales;
- c. les lois fédérales déclarées urgentes qui sont dépourvues de base constitutionnelle et dont la durée de validité dépasse une année; ces lois doivent être soumises au vote dans le délai d'un an à compter de leur adoption par l'Assemblée fédérale.

² Sont soumis au vote du peuple:

- a. les initiatives populaires tendant à la révision totale de la Constitution;
- a^{bis}.¹ ...
- b.² les initiatives populaires conçues en termes généraux qui tendent à la révision partielle de la Constitution et qui ont été rejetées par l'Assemblée fédérale;
- c. le principe d'une révision totale de la Constitution, en cas de désaccord entre les deux conseils.

Art. 141 Référendum facultatif

¹ Si 50 000 citoyens et citoyennes ayant le droit de vote ou huit cantons le demandent dans les 100 jours à compter de la publication officielle de l'acte, sont soumis au vote du peuple:¹

- a. les lois fédérales;
- b. les lois fédérales déclarées urgentes dont la durée de validité dépasse un an;
- c. les arrêtés fédéraux, dans la mesure où la Constitution ou la loi le prévoient;
- d. les traités internationaux qui:
 1. sont d'une durée indéterminée et ne sont pas dénonçables,
 2. prévoient l'adhésion à une organisation internationale,
 - 3.² contiennent des dispositions importantes fixant des règles de droit ou dont la mise en oeuvre exige l'adoption de lois fédérales.

² ...³

Art. 141^a Mise en oeuvre des traités internationaux

¹ Lorsque l'arrêté portant approbation d'un traité international est soumis au référendum obligatoire, l'Assemblée fédérale peut y intégrer les modifications constitutionnelles liées à la mise en oeuvre du traité.

² Lorsque l'arrêté portant approbation d'un traité international est sujet au référendum, l'Assemblée fédérale peut y intégrer les modifications de lois liées à la mise en oeuvre du traité.

Art. 142 Majorités requises

¹ Les actes soumis au vote du peuple sont acceptés à la majorité des votants.

² Les actes soumis au vote du peuple et des cantons sont acceptés lorsque la majorité des votants et la majorité des cantons les approuvent.

³ Le résultat du vote populaire dans un canton représente la voix de celui-ci.

⁴ Les cantons d'Obwald, de Nidwald, de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne, d'Appenzell Rhodes-Extérieures et d'Appenzell Rhodes-Intérieures comptent chacun pour une demi-voix.

Titre 5 Autorités fédérales

Chapitre 1 Dispositions générales

Art. 143 Éligibilité

Tout citoyen ou citoyenne ayant le droit de vote est éligible au Conseil national, au Conseil fédéral et au Tribunal fédéral.

Art. 144 Incompatibilités

¹ Les fonctions de membre du Conseil national, du Conseil des Etats, du Conseil fédéral et de juge au Tribunal fédéral sont incompatibles.

² Les membres du Conseil fédéral, de même que les juges au Tribunal fédéral assumant une charge complète, ne peuvent revêtir aucune autre fonction au service de la Confédération ou d'un canton, ni exercer d'autre activité lucrative.

³ La loi peut prévoir d'autres incompatibilités.

Art. 145 Durée de fonction

Les membres du Conseil national et du Conseil fédéral ainsi que le chancelier ou la chancelière de la Confédération sont élus pour quatre ans. Les juges au Tribunal fédéral sont élus pour six ans.

Art. 146 Responsabilité de la Confédération

La Confédération répond des dommages causés sans droit par ses organes dans l'exercice de leurs fonctions.

Art. 147 Procédure de consultation

Les cantons, les partis politiques et les milieux intéressés sont invités à se prononcer sur les actes législatifs importants et sur les autres projets de grande portée lors des travaux préparatoires, ainsi que sur les traités internationaux importants.

Chapitre 2 Assemblée fédérale

Section 1 Organisation

Art. 148 Rôle de l'Assemblée fédérale et bicamérisme

¹ L'Assemblée fédérale est l'autorité suprême de la Confédération, sous réserve des droits du peuple et des cantons.

² Elle se compose de deux Chambres, le Conseil national et le Conseil des Etats, dotées des mêmes compétences.

Art. 149 Composition et élection du Conseil national

¹ Le Conseil national se compose de 200 députés du peuple.

² Les députés sont élus par le peuple au suffrage direct selon le système proportionnel. Le Conseil national est renouvelé intégralement tous les quatre ans.

³ Chaque canton forme une circonscription électorale.

⁴ Les sièges sont répartis entre les cantons proportionnellement à leur population. Chaque canton a droit à un siège au moins.

Art. 150 Composition et élection du Conseil des Etats

¹ Le Conseil des Etats se compose de 46 députés des cantons.

² Les cantons d'Obwald, de Nidwald, de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne, d'Appenzell Rhodes-Extérieures et d'Appenzell Rhodes-Intérieures élisent chacun un député; les autres cantons élisent chacun deux députés.

³ Les cantons édictent les règles applicables à l'élection de leurs députés au Conseil des Etats.

Art. 151 Sessions

¹ Les conseils se réunissent régulièrement. La loi règle la convocation aux sessions.

² Un quart des membres de l'un des conseils ou le Conseil fédéral peuvent demander la convocation des conseils à une session extraordinaire.

Art. 152 Présidence

Chaque conseil élit pour un an un de ses membres à la présidence, un deuxième à la première vice-présidence et un troisième à la seconde vice-présidence. Ces mandats ne sont pas renouvelables pour l'année suivante.

Art. 153 Commissions parlementaires

¹ Chaque conseil institue des commissions en son sein.

² La loi peut prévoir des commissions conjointes.

³ La loi peut déléguer aux commissions certaines compétences, à l'exception des compétences législatives.

⁴ Afin de pouvoir accomplir leurs tâches, les commissions ont le droit d'obtenir des renseignements, de consulter des documents et de mener des enquêtes. La loi définit les limites de ce droit.

Art. 154 Groupes

Les membres de l'Assemblée fédérale peuvent former des groupes.

Art. 155 Services du parlement

L'Assemblée fédérale dispose des Services du parlement. Elle peut faire appel aux services de l'administration fédérale. La loi règle les modalités.

Section 2 Procédure

Art. 156 Délibérations séparées

¹ Le Conseil national et le Conseil des Etats délibèrent séparément.

² Les décisions de l'Assemblée fédérale requièrent l'approbation des deux conseils.

³ La loi prévoit de garantir, en cas de divergences entre les deux conseils, qu'un arrêté soit pris sur:

- a.
la validité ou la nullité partielle d'une initiative populaire;
- b.¹
la mise en oeuvre d'une initiative populaire conçue en termes généraux et approuvée par le peuple;
- c.²
la mise en oeuvre d'un arrêté fédéral approuvé par le peuple et visant une révision totale de la Constitution;
- d.
le budget ou ses suppléments.³

Art. 157 Délibérations communes

¹ Le Conseil national et le Conseil des Etats délibèrent en conseils réunis, sous la direction du président ou de la présidente du Conseil national, pour:

- a.
procéder à des élections;
- b.
statuer sur les conflits de compétence entre les autorités fédérales suprêmes;
- c.
statuer sur les recours en grâce.

² En outre, ils siègent en conseils réunis lors d'occasions spéciales et pour prendre connaissance de déclarations du Conseil fédéral.

Art. 158 Publicité des séances

Les séances des conseils sont publiques. La loi peut prévoir des exceptions.

Art. 159 Quorum et majorité

¹ Les conseils ne peuvent délibérer valablement que si la majorité de leurs membres est présente.

² Les décisions sont prises à la majorité des votants, que les conseils siègent séparément ou en conseils réunis.

³ Doivent cependant être adoptés à la majorité des membres de chaque conseil:

- a.
la déclaration d'urgence des lois fédérales;
- b.
les dispositions relatives aux subventions, ainsi que les crédits d'engagement et les plafonds de dépenses, s'ils entraînent de nouvelles dépenses uniques de plus de 20 millions de francs ou de nouvelles dépenses périodiques de plus de 2 millions de francs;

c.¹

l'augmentation des dépenses totales en cas de besoins financiers exceptionnels aux termes de l'art. 126, al. 3.

⁴ L'Assemblée fédérale peut adapter les montants visés à l'al. 3, let. b, au renchérissement par une ordonnance.²

Art. 160 Droit d'initiative et droit de proposition

¹ Tout membre de l'Assemblée fédérale, tout groupe parlementaire, toute commission parlementaire et tout canton peuvent soumettre une initiative à l'Assemblée fédérale.

² Les membres de chacun des conseils et ceux du Conseil fédéral peuvent faire des propositions relatives à un objet en délibération.

Art. 161 Interdiction des mandats impératifs

¹ Les membres de l'Assemblée fédérale votent sans instructions.

² Ils rendent publics les liens qu'ils ont avec des groupes d'intérêts.

Art. 162 Immunité

¹ Les membres de l'Assemblée fédérale et ceux du Conseil fédéral, de même que le chancelier ou la chancelière de la Confédération, n'encourent aucune responsabilité juridique pour les propos qu'ils tiennent devant les conseils et leurs organes.

² La loi peut prévoir d'autres formes d'immunité et les étendre à d'autres personnes.

Section 3 Compétences

Art. 163 Forme des actes édictés par l'Assemblée fédérale

¹ L'Assemblée fédérale édicte les dispositions fixant des règles de droit sous la forme d'une loi fédérale ou d'une ordonnance.

² Les autres actes sont édictés sous la forme d'un arrêté fédéral, qui, s'il n'est pas sujet au référendum, est qualifié d'arrêté fédéral simple.

Art. 164 Législation

¹ Toutes les dispositions importantes qui fixent des règles de droit doivent être édictées sous la forme d'une loi fédérale. Appartiennent en particulier à cette catégorie les dispositions fondamentales relatives:

- a. à l'exercice des droits politiques;
- b. à la restriction des droits constitutionnels;
- c. aux droits et aux obligations des personnes;
- d. à la qualité de contribuable, à l'objet des impôts et au calcul du montant des impôts;
- e. aux tâches et aux prestations de la Confédération;
- f. aux obligations des cantons lors de la mise en oeuvre et de l'exécution du droit fédéral;
- g. à l'organisation et à la procédure des autorités fédérales.

² Une loi fédérale peut prévoir une délégation de la compétence d'édicter des règles de droit, à moins que la Constitution ne l'exclue.

Art. 165 Législation d'urgence

¹ Une loi fédérale dont l'entrée en vigueur ne souffre aucun retard peut être déclarée urgente et entrer immédiatement en vigueur par une décision prise à la majorité des membres de chacun des conseils. Sa validité doit être limitée dans le temps.

² Lorsque le référendum est demandé contre une loi fédérale déclarée urgente, cette dernière cesse de produire effet un an après son adoption par l'Assemblée fédérale si elle n'a pas été acceptée par le peuple dans ce délai.

³ Lorsqu'une loi fédérale déclarée urgente est dépourvue de base constitutionnelle, elle cesse de produire effet un an après son adoption par l'Assemblée fédérale si elle n'a pas été acceptée dans ce délai par le peuple et les cantons. Sa validité doit être limitée dans le temps.

⁴ Une loi fédérale déclarée urgente qui n'a pas été acceptée en votation ne peut pas être renouvelée.

Art. 166 Relations avec l'étranger et traités internationaux

¹ L'Assemblée fédérale participe à la définition de la politique extérieure et surveille les relations avec l'étranger.

² Elle approuve les traités internationaux, à l'exception de ceux dont la conclusion relève de la seule compétence du Conseil fédéral en vertu d'une loi ou d'un traité international.

Art. 167 Finances

L'Assemblée fédérale vote les dépenses de la Confédération, établit le budget et approuve le compte d'Etat.

Art. 168 Elections

¹ L'Assemblée fédérale élit les membres du Conseil fédéral, le chancelier ou la chancelière de la Confédération, les juges au Tribunal fédéral et le général.

² La loi peut attribuer à l'Assemblée fédérale la compétence d'élire d'autres personnes ou d'en confirmer l'élection.

Art. 169 Haute surveillance

¹ L'Assemblée fédérale exerce la haute surveillance sur le Conseil fédéral et l'administration fédérale, les tribunaux fédéraux et les autres organes ou personnes auxquels sont confiées des tâches de la Confédération.

² Le secret de fonction ne constitue pas un motif qui peut être opposé aux délégations particulières des commissions de contrôle prévues par la loi.

Art. 170 Evaluation de l'efficacité

L'Assemblée fédérale veille à ce que l'efficacité des mesures prises par la Confédération fasse l'objet d'une évaluation.

Art. 171 Mandats au Conseil fédéral

L'Assemblée fédérale peut confier des mandats au Conseil fédéral. La loi règle les modalités et définit notamment les instruments à l'aide desquels l'Assemblée fédérale peut exercer une influence sur les domaines relevant de la compétence du Conseil fédéral.

Art. 172 Relations entre la Confédération et les cantons

¹ L'Assemblée fédérale veille au maintien des relations entre la Confédération et les cantons.

² Elle garantit les constitutions cantonales.

³ Elle approuve les conventions que les cantons entendent conclure entre eux et avec l'étranger, lorsque le Conseil fédéral ou un canton élève une réclamation.

Art. 173 Autres tâches et compétences

¹ L'Assemblée fédérale a en outre les tâches et les compétences suivantes:

- a. elle prend les mesures nécessaires pour préserver la sécurité extérieure, l'indépendance et la neutralité de la Suisse;
- b. elle prend les mesures nécessaires pour préserver la sécurité intérieure;
- c. elle peut édicter, lorsque des circonstances extraordinaires l'exigent et pour remplir les tâches mentionnées aux lettres a et b, des ordonnances ou des arrêtés fédéraux simples;
- d. elle ordonne le service actif et, à cet effet, met sur pied l'armée ou une partie de l'armée;
- e. elle prend des mesures afin d'assurer l'application du droit fédéral;
- f. elle statue sur la validité des initiatives populaires qui ont abouti;
- g. elle participe aux planifications importantes des activités de l'Etat;
- h. elle statue sur des actes particuliers lorsqu'une loi fédérale le prévoit expressément;
- i. elle statue sur les conflits de compétence entre les autorités fédérales suprêmes;

k.

elle statue sur les recours en grâce et prononce l'amnistie.

² L'Assemblée fédérale traite en outre tous les objets qui relèvent de la compétence de la Confédération et qui ne ressortissent pas à une autre autorité fédérale.

³ La loi peut attribuer à l'Assemblée fédérale d'autres tâches et d'autres compétences.

Chapitre 3 Conseil fédéral et administration fédérale

Section 1 Organisation et procédure

Art. 174 Rôle du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral est l'autorité directoriale et exécutive suprême de la Confédération.

Art. 175 Composition et élection

¹ Le Conseil fédéral est composé de sept membres.

² Les membres du Conseil fédéral sont élus par l'Assemblée fédérale après chaque renouvellement intégral du Conseil national.

³ Ils sont nommés pour quatre ans et choisis parmi les citoyens et citoyennes suisses éligibles au Conseil national.¹

⁴ Les diverses régions et les communautés linguistiques doivent être équitablement représentées au Conseil fédéral.²

Art. 176 Présidence

¹ La présidence du Conseil fédéral est assurée par le président ou la présidente de la Confédération.

² L'Assemblée fédérale élit pour un an un des membres du Conseil fédéral à la présidence de la Confédération et un autre à la vice-présidence du Conseil fédéral.

³ Ces mandats ne sont pas renouvelables pour l'année suivante. Le président ou la présidente sortants ne peut être élu à la vice-présidence.

Art. 177 Principe de l'autorité collégiale et division en départements

¹ Le Conseil fédéral prend ses décisions en autorité collégiale.

² Pour la préparation et l'exécution des décisions, les affaires du Conseil fédéral sont réparties entre ses membres par département.

³ Le règlement des affaires peut être confié aux départements ou aux unités administratives qui leur sont subordonnées; le droit de recours doit être garanti.

Art. 178 Administration fédérale

¹ Le Conseil fédéral dirige l'administration fédérale. Il assure l'organisation rationnelle de celle-ci et veille à la bonne exécution des tâches qui lui sont confiées.

² L'administration fédérale est divisée en départements, dirigés chacun par un membre du Conseil fédéral.

³ La loi peut confier des tâches de l'administration à des organismes et à des personnes de droit public ou de droit privé qui sont extérieurs à l'administration fédérale.

Art. 179 Chancellerie fédérale

La Chancellerie fédérale est l'état-major du Conseil fédéral. Elle est dirigée par le chancelier ou la chancelière de la Confédération.

Section 2 Compétences

Art. 180 Politique gouvernementale

¹ Le Conseil fédéral détermine les buts et les moyens de sa politique gouvernementale. Il planifie et coordonne les activités de l'Etat.

² Il renseigne le public sur son activité en temps utile et de manière détaillée, dans la mesure où aucun intérêt public ou privé prépondérant ne s'y oppose.

Art. 181 Droit d'initiative

Le Conseil fédéral soumet à l'Assemblée fédérale des projets relatifs aux actes de celle-ci.

Art. 182 Législation et mise en oeuvre

¹ Le Conseil fédéral édicte des règles de droit sous la forme d'une ordonnance, dans la mesure où la Constitution ou la loi l'y autorisent.

² Il veille à la mise en oeuvre de la législation, des arrêtés de l'Assemblée fédérale et des jugements rendus par les autorités judiciaires fédérales.

Art. 183 Finances

¹ Le Conseil fédéral élabore le plan financier ainsi que le projet du budget et établit le compte d'Etat.

² Il veille à une gestion financière correcte.

Art. 184 Relations avec l'étranger

¹ Le Conseil fédéral est chargé des affaires étrangères sous réserve des droits de participation de l'Assemblée fédérale; il représente la Suisse à l'étranger.

² Il signe les traités et les ratifie. Il les soumet à l'approbation de l'Assemblée fédérale.

³ Lorsque la sauvegarde des intérêts du pays l'exige, le Conseil fédéral peut adopter les ordonnances et prendre les décisions nécessaires. Les ordonnances doivent être limitées dans le temps.

Art. 185 Sécurité extérieure et sécurité intérieure

¹ Le Conseil fédéral prend des mesures pour préserver la sécurité extérieure, l'indépendance et la neutralité de la Suisse.

² Il prend des mesures pour préserver la sécurité intérieure.

³ Il peut s'appuyer directement sur le présent article pour édicter des ordonnances et prendre des décisions, en vue de parer à des troubles existants ou imminents menaçant gravement l'ordre public, la sécurité extérieure ou la sécurité intérieure. Ces ordonnances doivent être limitées dans le temps.

⁴ Dans les cas d'urgence, il peut lever des troupes. S'il met sur pied plus de 4000 militaires pour le service actif ou que cet engagement doive durer plus de trois semaines, l'Assemblée fédérale doit être convoquée sans délai.

Art. 186 Relations entre la Confédération et les cantons

¹ Le Conseil fédéral est chargé des relations entre la Confédération et les cantons et collabore avec ces derniers.

² Il approuve les actes législatifs des cantons, lorsque l'exécution du droit fédéral l'exige.

³ Il peut élever une réclamation contre les conventions que les cantons entendent conclure entre eux ou avec l'étranger.

⁴ Il veille au respect du droit fédéral, des constitutions et des conventions cantonales, et prend les mesures nécessaires.

Art. 187 Autres tâches et compétences

¹ Le Conseil fédéral a en outre les tâches et les compétences suivantes:

- a. surveiller l'administration fédérale et les autres organes ou personnes auxquels sont confiées des tâches de la Confédération;
- b. rendre compte régulièrement de sa gestion et de l'état du pays à l'Assemblée fédérale;
- c. procéder aux nominations et aux élections qui ne relèvent pas d'une autre autorité;
- d. connaître des recours, dans la mesure où la loi le prévoit.

² La loi peut attribuer au Conseil fédéral d'autres tâches et d'autres compétences.

Chapitre 4¹ Tribunal fédéral et autres autorités judiciaires

Art. 188 Rôle du Tribunal fédéral

¹ Le Tribunal fédéral est l'autorité judiciaire suprême de la Confédération.

² La loi règle l'organisation et la procédure.

³ Le Tribunal fédéral s'administre lui-même.

Art. 189 Compétences du Tribunal fédéral

¹ Le Tribunal fédéral connaît des contestations pour violation:

- a. du droit fédéral;
- b. du droit international;
- c. du droit intercantonal;
- d. des droits constitutionnels cantonaux;
- e.

de l'autonomie des communes et des autres garanties accordées par les cantons aux corporations de droit public;

f.

des dispositions fédérales et cantonales sur les droits politiques.

^{1bis} ...¹

² Il connaît des différends entre la Confédération et les cantons ou entre les cantons.

³ La loi peut conférer d'autres compétences au Tribunal fédéral.

⁴ Les actes de l'Assemblée fédérale et du Conseil fédéral ne peuvent pas être portés devant le Tribunal fédéral. Les exceptions sont déterminées par la loi.

Art. 190 Droit applicable

Le Tribunal fédéral et les autres autorités sont tenus d'appliquer les lois fédérales et le droit international.¹

Art. 191 Accès au Tribunal fédéral

¹ La loi garantit l'accès au Tribunal fédéral.

² Elle peut prévoir une valeur litigieuse minimale pour les contestations qui ne portent pas sur une question juridique de principe.

³ Elle peut exclure l'accès au Tribunal fédéral dans des domaines déterminés.

⁴ Elle peut prévoir une procédure simplifiée pour les recours manifestement infondés.

Art. 191a¹ Autres autorités judiciaires de la Confédération

¹ La Confédération institue un tribunal pénal; celui-ci connaît en première instance des cas que la loi attribue à la juridiction fédérale. La loi peut conférer d'autres compétences au tribunal pénal fédéral.

² La Confédération institue des autorités judiciaires pour connaître des contestations de droit public relevant des domaines de compétences de l'administration fédérale.

³ La loi peut instituer d'autres autorités judiciaires de la Confédération.

Art. 191b Autorités judiciaires des cantons

¹ Les cantons instituent des autorités judiciaires pour connaître des contestations de droit civil et de droit public ainsi que des affaires pénales.

² Ils peuvent instituer des autorités judiciaires communes.

Art. 191c Indépendance des autorités judiciaires

Dans l'exercice de leurs compétences juridictionnelles, les autorités judiciaires sont indépendantes et ne sont soumises qu'à la loi.

Titre 6 Révision de la Constitution et dispositions transitoires

Chapitre 1 Révision

Art. 192 Principe

¹ La Constitution peut être révisée en tout temps, totalement ou partiellement.

² Lorsque la Constitution et la législation qui en découle n'en disposent pas autrement, la révision se fait selon la procédure législative.

Art. 193 Révision totale

¹ La révision totale de la Constitution peut être proposée par le peuple ou par l'un des deux conseils, ou décrétée par l'Assemblée fédérale.

² Si l'initiative émane du peuple ou en cas de désaccord entre les deux conseils, le peuple décide si la révision totale doit être entreprise.

³ Si le peuple accepte le principe d'une révision totale, les deux conseils sont renouvelés.

⁴ Les règles impératives du droit international ne doivent pas être violées.

Art. 194 Révision partielle

¹ Une révision partielle de la Constitution peut être demandée par le peuple ou décrétée par l'Assemblée fédérale.

² Toute révision partielle doit respecter le principe de l'unité de la matière; elle ne doit pas violer les règles impératives du droit international.

³ Toute initiative populaire tendant à la révision partielle de la Constitution doit en outre respecter le principe de l'unité de la forme.

Art. 195 Entrée en vigueur

La Constitution révisée totalement ou partiellement entre en vigueur dès que le peuple et les cantons l'ont acceptée.

Chapitre 2 Dispositions transitoires

Art. 196 Dispositions transitoires selon l'arrêté fédéral du 18 décembre 1998 relatif à une mise à jour de la Constitution fédérale¹

1. Disposition transitoire ad art. 84 (Transit alpin)

Le trafic de transit des marchandises doit avoir été transféré de la route au rail dans un délai de dix ans à compter de la date à laquelle a été adoptée l'initiative populaire pour la protection des régions alpines contre le trafic de transit.

2. Disposition transitoire ad art. 85 (Redevance forfaitaire sur la circulation des poids lourds)

¹ La Confédération perçoit une redevance annuelle sur les véhicules automobiles et les remorques immatriculés en Suisse ou à l'étranger dont le poids total est, pour chacune de ces deux catégories de véhicules, supérieur à 3,5 t, pour l'utilisation des routes ouvertes au trafic général.

² Cette redevance s'élève à:

a.		pour les camions et les véhicules articulés dont le tonnage	Fr.
-	est supérieur à 3,5 t et inférieur ou égal à 12 t	650	
-	est supérieur à 12 t et inférieur ou égal à 18 t	2000	
-	est supérieur à 18 t et inférieur ou égal à 26 t	3000	
-	est supérieur à 26 t	4000	
b.		pour les remorques dont le tonnage	Fr.
-	est supérieur à 3,5 t et inférieur ou égal à 8 t	650	
-	est supérieur à 8 t et inférieur ou égal à 10 t	1500	
-	est supérieur à 10 t	2000	
c.		pour les autocars	650

³ Les montants de cette redevance peuvent être adaptés par une loi fédérale dans la mesure où le coût du trafic routier le justifie.

⁴ En outre, le Conseil fédéral peut, par voie d'ordonnance, adapter les montants de la redevance applicables au-dessus de 12 t, mentionnés à l'al. 2, en fonction d'éventuelles modifications des catégories de poids définies dans la loi du 19 décembre 1958 sur la circulation routière².

⁵ Pour les véhicules qui ne sont mis en circulation en Suisse qu'une partie de l'année, le Conseil fédéral fixe les montants de la redevance en fonction de cette durée; il prend en considération le coût de la perception.

⁶ Le Conseil fédéral règle l'exécution. Il peut établir pour des catégories de véhicules spéciaux les montants prévus à l'al. 2, exempter de la redevance certains véhicules et établir, notamment pour les déplacements dans les zones frontalières, une réglementation particulière. Celle-ci ne doit pas privilégier les véhicules immatriculés à l'étranger au détriment des véhicules suisses. Le Conseil

fédéral peut prévoir des amendes en cas d'infraction. Les cantons perçoivent la redevance pour les véhicules immatriculés en Suisse.

⁷ La perception de cette redevance peut être restreinte ou supprimée par une loi.

⁸ Le présent article a effet jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi du 19 décembre 1997 relative à une redevance sur le trafic des poids lourds³.

3. *Disposition transitoire ad art. 87 (Transports)*

¹ Les grands projets ferroviaires comprennent la nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes (NLFA), RAIL 2000, le raccordement de la Suisse orientale et occidentale au réseau européen des trains à haute performance et l'amélioration, au moyen de mesures actives et passives, de la protection contre le bruit le long des voies ferrées.

² Pour financer les grands projets ferroviaires, le Conseil fédéral peut:

- a. jusqu'à l'entrée en vigueur de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations ou à la consommation prévue à l'art. 85 utiliser le produit total de la redevance forfaitaire sur les poids lourds prévue à l'art. 196, ch. 2, et à cet effet augmenter le taux de la redevance de 100 % au plus;
- b. utiliser deux tiers au plus du produit de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations ou à la consommation prévue à l'art. 85;
- c. utiliser les fonds provenant de l'impôt sur les huiles minérales prévu à l'art. 86, al. 3, let. b, pour couvrir à raison de 25 % les coûts occasionnés par les lignes de base de la NLFA;
- d. prélever des fonds sur le marché des capitaux, jusqu'à concurrence de 25 % au plus des coûts occasionnés par les projets de la NLFA, RAIL 2000 et le raccordement de la Suisse orientale et occidentale au réseau européen des trains à haute performance;
- e.⁴ relever de 0,1 point les taux de la taxe sur la valeur ajoutée fixés à l'art. 130, al. 1 à 3;
- f. faire appel aux possibilités d'un financement complémentaire privé ou réalisé grâce à des organisations internationales.

³ Le financement des grands projets ferroviaires mentionnés à l'al. 1 est assuré par un fonds juridiquement dépendant de la Confédération et doté d'une comptabilité propre. Les ressources provenant des redevances et impôts mentionnés à l'al. 2 sont comptabilisées dans le compte financier de la Confédération et versées au fonds durant la même année. La Confédération peut accorder des avances au fonds. L'Assemblée fédérale édicte le règlement du fonds sous la forme d'une ordonnance.

⁴ Les quatre grands projets ferroviaires mentionnés à l'al. 1 sont régis par des lois fédérales. La nécessité de chaque grand projet doit être globalement établie, de même que l'état d'avancement de sa planification. Dans le cadre du projet de la NLFA, les différentes phases de la construction doivent figurer dans la loi fédérale y relative. L'Assemblée fédérale alloue les fonds nécessaires par des crédits d'engagement. Le Conseil fédéral approuve les étapes de la construction et détermine le calendrier.

⁵ Le présent chiffre est applicable jusqu'à l'achèvement des travaux de construction et du financement (remboursement des avances) des grands projets ferroviaires mentionnés à l'al. 1.

4. *Disposition transitoire ad art. 90 (Energie nucléaire)*

Jusqu'au 23 septembre 2000, aucune autorisation générale et aucune autorisation de construire, de mettre en service ou d'exploiter de nouvelles installations destinées à la production d'énergie nucléaire ne sera accordée.

5. *Disposition transitoire ad art. 95 (Activité économique lucrative privée)*

Jusqu'à l'adoption d'une législation, les cantons sont tenus à la reconnaissance réciproque des titres sanctionnant une formation.

6. *Disposition transitoire ad art. 102 (Approvisionnement du pays)*

¹ La Confédération assure l'approvisionnement du pays en céréales et en farine panifiables.

² La présente disposition transitoire a effet jusqu'au 31 décembre 2003 au plus tard.

7. *Disposition transitoire ad art. 103 (Politique structurelle)*

Les cantons peuvent continuer pendant dix ans au moins,⁵ dès l'entrée en vigueur de la Constitution, à subordonner à un besoin l'ouverture de nouveaux établissements dans un secteur déterminé de l'hôtellerie et de la restauration pour assurer l'existence de parties importantes de ce secteur.

8. ...⁶

9. *Disposition transitoire ad art. 110, al. 3 (Jour de la fête nationale)*

¹ Le Conseil fédéral règle les modalités jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle législation fédérale.

² Le jour de la fête nationale n'est pas compté au nombre des jours fériés fixés à l'art. 18, al. 2, de la loi du 13 mars 1964 sur le travail⁷.

10. ...⁸

11. *Disposition transitoire ad art. 113 (Prévoyance professionnelle)*

Les assurés qui font partie de la génération d'entrée et qui, pour cette raison, ne disposent pas d'un temps de cotisation complet doivent recevoir, en fonction de leur revenu, la protection minimale accordée par la loi après une période dont la durée varie entre dix et vingt ans à compter de l'entrée en vigueur de la loi.

12. ...⁹

13.¹⁰ *Disposition transitoire ad art. 128 (Durée du prélèvement de l'impôt)*

L'impôt fédéral direct peut être prélevé jusqu'à la fin de 2020.

14.¹¹ *Disposition transitoire ad art. 130 (Taxe sur la valeur ajoutée)*¹²

¹ La taxe sur la valeur ajoutée peut être perçue jusqu'à la fin de 2020.

² Pour garantir le financement de l'assurance-invalidité, le Conseil fédéral relève comme suit les taux de la taxe sur la valeur ajoutée, du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2017:

a.

de 0,4 point pour le taux normal visé à l'art. 36, al. 3, de la loi fédérale du 2 septembre 1999 régissant la taxe sur la valeur ajoutée (LTVA)¹³;

b.

de 0,1 point pour le taux réduit visé à l'art. 36, al. 1,¹⁴ LTVA;

c.

de 0,2 point pour le taux spécial prévu à l'art. 36, al. 2,¹⁵ LTVA pour les prestations du secteur de l'hébergement.¹⁶

³ Le produit du relèvement prévu à l'al. 2 est entièrement affecté au Fonds de compensation de l'assurance-invalidité.¹⁷

15. *Disposition transitoire ad art. 131 (Impôt sur la bière)*

L'impôt sur la bière sera prélevé selon le droit en vigueur jusqu'à l'adoption d'une nouvelle loi fédérale¹⁸.

16. ...¹⁹

Art. 197¹ Dispositions transitoires après acceptation de la Constitution du 18 avril 1999

1. *Adhésion de la Suisse à l'ONU*

¹ La Suisse adhère à l'Organisation des Nations Unies (ONU).

² Le Conseil fédéral est autorisé à adresser au Secrétaire général de l'ONU une demande d'admission de la Suisse et une déclaration d'acceptation des obligations de la Charte des Nations Unies².

2.³ *Disposition transitoire ad art. 62 (Instruction publique)*

Dès l'entrée en vigueur de l'arrêté fédéral du 3 octobre 2003 concernant la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons⁴, les cantons assument les prestations actuelles de l'assurance-invalidité en matière de formation scolaire spéciale (y compris l'éducation péda-go-thérapeutique précoce selon l'art. 19 de la LF du 19 juin 1959 sur l'assurance-invalidité⁵) jusqu'à ce qu'ils disposent de leur propre stratégie en faveur de la formation scolaire spéciale, qui doit être approuvée, mais au minimum pendant trois ans.

3.⁶ *Disposition transitoire ad art. 83 (Routes nationales)*

Les cantons achèvent le réseau des routes nationales classées dans l'arrêté fédéral du 21 juin 1960 sur le réseau des routes nationales⁷ (état à l'entrée en vigueur de l'AF du 3 oct. 2003 concernant la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons⁸) selon les directives de la Confédération et sous sa haute surveillance. Les coûts sont à la charge de la Confédération et des cantons. La part des cantons au financement des travaux dépend de la charge due aux routes nationales, de l'utilité qu'elles présentent pour eux et de la capacité de financement des cantons.

4.⁹ Disposition transitoire ad art. 112b (Encouragement de l'intégration des invalides)

Dès l'entrée en vigueur de l'arrêté fédéral du 3 octobre 2003 concernant la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons¹⁰, les cantons assument les prestations actuelles de l'assurance-invalidité en matière d'institutions, d'ateliers et de homes jusqu'à ce qu'ils disposent de leur propre stratégie approuvée en faveur des invalides, stratégie comportant aussi l'octroi de contributions cantonales aux frais de construction et d'exploitation d'institutions accueillant des résidents hors canton, mais au minimum pendant trois ans.

5.¹¹ Disposition transitoire ad art. 112c (Aides aux personnes âgées et aux personnes handicapées)

Les cantons continuent de verser aux organisations d'aide et de soins à domicile les prestations destinées aux personnes âgées et aux personnes handicapées qui leur sont actuellement allouées en vertu de l'art. 101^{bis} de la loi fédérale du 20 décembre 1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants¹², jusqu'à ce qu'ils aient eux-mêmes mis en vigueur une réglementation en la matière.

7.¹³ Disposition transitoire ad art. 120 (Génie génétique dans le domaine non humain)

L'agriculture suisse n'utilise pas d'organismes génétiquement modifiés durant les cinq ans qui suivent l'adoption de la présente disposition constitutionnelle. Ne pourront en particulier être importés ni mis en circulation:

a.

les plantes, les parties de plantes et les semences génétiquement modifiées qui peuvent se reproduire et sont destinées à être utilisées dans l'environnement à des fins agricoles, horticoles ou forestières;

b.

les animaux génétiquement modifiés destinés à la production d'aliments et d'autres produits agricoles.

8.¹⁴ Disposition transitoire ad art. 121 (Séjour et établissement des étrangers)

Dans les cinq années qui suivent l'acceptation par le peuple et par les cantons de l'art. 121, al. 3 à 6, le législateur définit les faits constitutifs des infractions en vertu de l'art. 121, al. 3, il les complète et il édicte les dispositions pénales relatives à l'entrée illégale sur le territoire visée à l'art. 121, al. 6.

9.¹⁵ Dispositions transitoires ad art. 75b (Résidences secondaires)

¹ Le Conseil fédéral édicte par voie d'ordonnance les dispositions d'exécution nécessaires sur la construction, la vente et l'enregistrement au registre foncier si la législation correspondante n'est pas entrée en vigueur deux ans après l'acceptation de l'art. 75b par le peuple et les cantons.

² Les permis de construire des résidences secondaires qui auront été délivrés entre le 1^{er} janvier de l'année qui suivra l'acceptation de l'art. 75b par le peuple et les cantons et la date d'entrée en vigueur de ses dispositions d'exécution seront nuls.

10.¹⁶ Disposition transitoire ad art. 95, al. 3

D'ici à l'entrée en vigueur des dispositions légales, le Conseil fédéral édictera, dans un délai d'une année après l'acceptation de l'art. 95, al. 3, par le peuple et les cantons, les dispositions d'exécution nécessaires.

11.¹⁷ Disposition transitoire ad art. 121a (Gestion de l'immigration)

¹ Les traités internationaux contraires à l'art. 121a doivent être renégociés et adaptés dans un délai de trois ans à compter de l'acceptation dudit article par le peuple et les cantons.

² Si les lois d'application afférentes ne sont pas entrées en vigueur dans les trois ans à compter de l'acceptation de l'art. 121a par le peuple et les cantons, le Conseil fédéral édicte provisoirement les dispositions d'application nécessaires par voie d'ordonnance.

Date de l'entrée en vigueur: 1^{er} janvier 2000²

Dispositions finales de l'arrêté fédéral du 18 décembre 1998

II

¹ La Constitution fédérale de la Confédération suisse du 29 mai 1874³ est abrogée.

² Les dispositions constitutionnelles suivantes, qui doivent être converties en normes légales, restent applicables jusqu'à l'entrée en vigueur de ces normes:

a. Art. 32^{quater}, al. 6⁴

Le colportage et les autres modes de vente ambulante des boissons spiritueuses sont interdits.

b. Art. 36^{quinquies}, al. 1, 1^{re} phrase, al. 2, phrases 2 à 5 et al. 4, 2^e phrase⁵

¹ La Confédération perçoit pour l'utilisation des routes nationales de première et de deuxième classe une redevance annuelle de 40 francs sur les véhicules automobiles et les remorques immatriculés en

Suisse ou à l'étranger dont le poids total ne dépasse pas 3,5 t pour chacune de ces deux catégories de véhicules. ...

² ... Le Conseil fédéral peut exempter certains véhicules de la redevance et établir, notamment pour les déplacements dans les zones frontalières, une réglementation particulière. Celle-ci ne devra pas privilégier les véhicules immatriculés à l'étranger au détriment des véhicules suisses. Le Conseil fédéral peut prévoir des amendes en cas d'infraction. Les cantons perçoivent la redevance pour les véhicules immatriculés en Suisse et contrôlent le respect des prescriptions par tous les véhicules.

⁴ ... La loi pourra aussi étendre la perception de la redevance à d'autres catégories de véhicules qui ne sont pas soumises à la redevance sur le trafic des poids lourds.

c. Art. 121^{bis}, al. 1, 2 et 3, phrases 1 et 2⁶

¹ Lorsque l'Assemblée fédérale élabore un contre-projet, trois questions seront soumises aux électeurs sur le même bulletin de vote. Chaque électeur peut déclarer sans réserve:

1.

S'il préfère l'initiative populaire au régime en vigueur;

2.

S'il préfère le contre-projet au régime en vigueur;

3.

Lequel des deux textes devrait entrer en vigueur au cas où le peuple et les cantons préféreraient les deux textes au régime en vigueur.

² La majorité absolue est déterminée séparément pour chacune des questions. Les questions sans réponse ne sont pas prises en considération.

³ Lorsque tant l'initiative populaire que le contre-projet sont acceptés, c'est le résultat donné par les réponses à la troisième question qui emporte la décision. Entre en vigueur le texte qui, à cette question, recueille le plus de voix d'électeurs et le plus de voix de cantons. ...

III

Les modifications de la Constitution fédérale du 29 mai 1874 sont adaptées par l'Assemblée fédérale à la nouvelle Constitution quant à la forme. L'arrêté y relatif n'est pas sujet au référendum.

IV

¹ Le présent arrêté est soumis au vote du peuple et des cantons.

² L'Assemblée fédérale fixe la date de l'entrée en vigueur.

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique



Université Frères Mentouri Constantine

Faculté des Lettres et des Langues

Département des Lettres et Langue Française



N° d'ordre : 197/DS/2018

Série : 15/FR/2018

Thèse pour l'obtention du diplôme de doctorat ès sciences

Option : Sciences du langage

Langues et démocratie à travers la presse écrite algérienne

Présentée par :
Redha BENMESSAOUD

Sous la direction de :
Pr. Yacine DERRADJI

Volume III (Partie 1) Annexes

Jury :

Présidente : Pr. Yasmina CHERRAD Université Frères Mentouri Constantine 1

Rapporteur : Pr. Yacine DERRADJI Université Frères Mentouri Constantine 1

Examinatrice : Pr. Daouia HANACHI Université Frères Mentouri Constantine 1

Examinatrice : Pr. Fouzia MALKI-REGGAD Université M^{ed} Lamine Debaghine Sétif 2

Examineur : Pr. Nouredine BEHLOUL Université de Guelma

Année universitaire : 2017-2018

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique



Université Frères Mentouri Constantine

Faculté des Lettres et des Langues

Département des Lettres et Langue Française



N° d'ordre : 197/DS/2018

Série : 15/FR/2018

Thèse pour l'obtention du diplôme de doctorat ès sciences

Option : Sciences du langage

Langues et démocratie à travers la presse écrite algérienne

Présentée par :
Redha BENMESSAOUD

Sous la direction de :
Pr. Yacine DERRADJI

Volume III (Partie 1) Annexes

Jury :

Présidente : Pr. Yasmina CHERRAD Université Frères Mentouri Constantine 1

Rapporteur : Pr. Yacine DERRADJI Université Frères Mentouri Constantine 1

Examinatrice : Pr. Daouia HANACHI Université Frères Mentouri Constantine 1

Examinatrice : Pr. Fouzia MALKI-REGGAD Université M^{ed} Lamine Debaghine Sétif 2

Examineur : Pr. Nouredine BEHLOUL Université de Guelma

Année universitaire : 2017-2018

Ce corpus comporte tous les éditoriaux ayant été soumis à l'analyse.

Sommaire

I. Éditoriaux de journaux publics	5
1. Echaâb	6
2. El Moudjahid	24
II. Éditoriaux de journaux privés	176
1. Echourouk	177
2. El khabar	359
3. El Watan	731
4. Liberté	1047

I. Éditoriaux de journaux publics

1. Echaâb

حلال عليهم... حرام علينا !

2015/01/15

بقلم: [A] سيدة أمينة دباش

ما نستخلصه من ردود الأفعال عقب الاعتداء الإرهابي على الأسبوعية الفرنسية الساخرة، هو أن حرية التعبير عندهم ذات اتجاه واحد ووحيد: المساس بكل ما يسيئ للسامية يعاقب عليه وقد صدر قانون خاص يُزج بمقتضاه في السجن كل من يتجرأ على الإساءة ولو بكلمة واحدة لليهود، متناسين أن أغلبنا ينتسب أيضا إلى السامية .

كان اعتقادنا الأول، أن مثل هذا السيناريو جاء لينقذ أحوال فرنسا الداخلية من ضائقة اقتصادية وتدرج سمعة رئيسها والبحث عن تلاحم بين اليسار واليمين، لكن سرعان ما احتوته الصهيونية ووظفته لأغراضها ومصالحها.

تصرفات مهينة ضد مسلمي هذا البلد تُسجّل يوميا تجعلنا نتساءل، هل فرنسا تريد القطيعة مع الجالية المسلمة بصنفيها الحامل للجنسية الفرنسية أو القاطن فقط هناك. كيف يمكن للجالية في خضم هذه الأحداث، أن تندمج وتسير وفق ما تتوخاه الطبقة السياسية الفرنسية إذا كانت هذه الجمهورية أول من يدوس على أدنى حرياتنا وأقدس ما لديها ألا وهو الدين الإسلامي السمح الذي أوصتنا تعاليمه باحترام الأديان السماوية ومنعتنا من الإساءة إلى أنبياء الله ورسوله .

هل لهذه الإسلاموفوبيا أغراض مدسوسة؟ ألا يكفي ما يجري حولنا من هزات واهتزازات في أقطار عربية مالكة لأبار بترولية، أم أن الأمر يتعلق بأبعاد جيو استراتيجية أخرى؟

نحن مسلمون، لكننا ضد الإرهاب وكل أشكال العنف والتطرف، وأقرب بلد جغرافيا إلى فرنسا عانى ويلات الإرهاب من جهة والحصار الدولي من جهة أخرى، هو الجزائر التي لازالت قوات جيشها وعناصر أمنها تلاحق جماعات الموت والإجرام.

لنسأل أنفسنا كيف ظهرت هذه الأفة الإرهابية، من درّبها، مؤلها وغدّأها، أين كانت قواعدها الخفية ومن المستفيد الأكبر من جرائمها؟؟

حقيقة، تألمت ولازلت، ككل مسلم ومسلمة، من تداعيات الاعتداءات الإرهابية، لكن أجد نفسي ثائرة إزاء سؤال يفرض نفسه عليّ: لماذا نحن دائما في موقف دفاعي نتلقّى دوما الضربات والتّهم على مسائل هم مدبروها؟

صانعو هذه السيناريوهات متحكمون في دراسة شخصية المواطن المسلم، مدركون أن استفزازه سهل عندما يتعلق الأمر بنقاط ضعفه.

يريدون تجويعنا !

2015/01/18

بقلم: [] سيدة أمينة دباش

المجال هذه المرة ليس لاستعمال شروح علمية أو مبررات تقنية، لأن لدينا من المهندسين والخبراء ما يكفينا لإقناع الجميع . الأمر يتعلق بالسيادة الوطنية، أترضون أن تفعل بنا الشركات متعددة الجنسيات ما فعلته ببلدان ذات سيادة وذات خيرات، استطاعت أن تقسمها وأن تشتت مواطنيها وتمتص ثرواتها؟ استعملوا الدين والعرق ولم يفلحوا. الجزائر بقيت واقفة .

كيف يمكننا تناسي تيقننورين وما قام به الحارس الأمين وإخوانه في الجيش الوطني الشعبي وفي الأسلاك الأمنية دفاعا عن المنشأة الإقتصادية؟

لنعي أن الجزائر هي القوة الثالثة في احتياطي الغاز الصخري وأن المحروقات «التقليدية» زائلة. كيف ستدعم أسعار كل ما نستهلكه من بنزين، كهرباء، خبز ومواد أخرى بعد أن تنضب آبارنا؟ لماذا لا يجد خيراونا أذانا صاغية، خاصة في الجنوب؟ هناك من يريد القطيعة بين أفراد شعب واحد والهدف من وراء ذلك مكشوف؛ تقسيم الجزائر، فلنستيقظ!

ما يجري حولنا يثبت لنا أن الخطر داهم. لنستغل كل قنوات الحوار ونبدد كل الشكوك ونجيب على كل التساؤلات بالتواصل المستمر من أجل تقوية الفرصة على أعدائنا.

نعم لدينا نقائص؛

نعم ليس كل المسيرين مثاليين؛

نعم توجد ثغرات في مسارنا التنموي؛

نعم هناك «طماعين» على شتى المستويات ...

لكن الظرف الحالي يحتاج التمييز بين الأهم والمهم.

وطننا في حاجة ماسة إلينا أكثر من أي وقت مضى.

افتتاحية اليوم صرخة مواطنة تنطلع وتقرأ ما بين السطور بشأن كل ما يُقال ويُكتب عن التحركات الجهوية والعالمية وما أكثرها «حاليا.»

الافتتاحية هذه، نداء للضمير وللحس الوطني.

قارتنا ...

2015/02/01

بقلم: السيدة أمينة دباش

تحرر القارة الإفريقية من ربة الاستعمار خطوة لا يستهان بها، باستثناء الصحراء الغربية! لكن وبالنظر إلى الفترة الزمنية التي تقارب عموما 50 سنة، فإن تحررها يبقى، للأسف، منقوصا بسبب استمرار تبعيتها لمستعمر الأمس.

كونها خزانا لمختلف الموارد الطبيعية، قارتنا عبارة عن حقل لتجارب شتى ومخابر مفتوحة لتطوير أوبئة ومضاداتها في نفس الوقت، فهي عرضة لحروب أهلية، نزاعات عرقية واعتداءات إرهابية، كما أن حدودها تستعمل سبلا للتهديب والجرائم العابرة للأوطان. أفريقيا غنية بثرواتها لكنها فقيرة!، فما السبيل إلى معالجة هذه المحن؟ القارة السمراء حاضرة الآن في أجندة العلاقات الخارجية للجزائر تطبيقا لتعليمات رئيس الجمهورية وبفضل ديناميكية دبلوماسيتها التي استعادت حركيتها، جاعلة من بلادنا قاطرة بمعية بلدان إفريقية أخرى.

كل تطور اقتصادي يحتاج إلى أدنى متطلبات الأمن والاستقرار، ودور مفوضية الأمن والسلم للاتحاد يصب في هذا الاتجاه، لذا عكفت الجزائر ومازالت على تحضير الآليات وجمع شروطها الضرورية عبر المباحثات الثنائية وعديد المنابر الجهوية والقارية، آخرها الدورة 24 لقمّة الاتحاد الإفريقي.

لهذا تعد زيارات رؤساء كل من التشاد، السنغال، النيجر والبنين، مؤشرا جد إيجابي يترجم تعلق هذه البلدان بمبدأ التعاون الإفريقي - الإفريقي النابع من قيم التعاون الأوسع جنوب - جنوب، أحد ثوابت الدبلوماسية الجزائرية للمساهمة في ضمان تنمية شاملة لبلدان القارة حتى تتخلص من محور الدوران الإجباري في فلك الدول الكبرى. يبقى التعاون بين البلدان الإفريقية في ظل هذه المقاربة، أسّ معايير النهضة القارية بشتى مجالاتها السياسية، الأمنية، الاقتصادية، الثقافية وحتى الرياضية... هي نهضة ستتحقق حتما بسواعد وصحة ضمير أبناء قارتنا!...

الحكم.. حنكة وحكمة

2015/03/24

بقلم: السيدة أمينة دباش

هل يقاس عمر أية دولة بسنوات معدودات؟
كيف وصلت دول عظمى إلى ما هي عليه إن لم تمر بقرون وعقود من بناء نفسها وتصحيح وتصويب مسارها؟ الأمثلة كثيرة ومتعددة ونكتفي ببلد متوسطي يؤكد ذلك.. بناء فرنسا 2015 ليس وليد اليوم، بل تمتد جذوره إلى ثورتها سنة 1789.
انطلاقاً من أن دول الألفية الثالثة لا تبنى حول الرجل الأسطورة أو الرجل المثالي المنتظر، فالمهم بالنسبة للجزائر الآن ليس سدة الحكم والوصول إلى السلطة بأي ثمن، بل بتهيئة أرضية اقتصادية تضمن مستقبل دولة قوية بتسيير واضح المعالم وممارسة سياسة رصينة تكون المصلحة العليا للوطن في مقدمة مقدراتها.
يتحدث البعض عن المعارضة، وأية معارضة؟
في أي مجتمع تعد المعارضة متنفساً حقيقياً وضرورة لسلامة وصحة المجتمع ككل.
لكن المشهد السياسي الحالي يبرز لنا جلياً، أن المتوفر هي تكتلات ظرفية وتحركات تكتيكية ستؤدي إلى مغامرات سياسية لا يحمدها إن لم تتوقف وتأخذ الأمر بجديّة وتصنع لنفسها رزنامة عمل وبرامج مقنعة وحداً أدنى من التنازلات التوافقية.
المؤكد، أن لكل تيار سياسي الآن مشروع دولة (الليبرالي - الإسلامي - الاشتراكي ...) هذا من جهة؛ ومن جهة أخرى، البعض من كان مناهضاً للإمبريالية بالأمس، ينادي اليوم بتدخل أجنبي أو دولي! مما يوحي أننا في أمس الحاجة إلى نضج سياسي حقيقي!
هل الأوضاع الأمنية التي تحيط بنا وتعيشها دول المنطقة مجرد فيلم هوليودي؟
المدهش في الأمر أيضاً، هو أن مناهضي الحكم «العسكري والبوليسي» ينادون الآن بتدخل الجيش!
أليس هناك نية أو نوايا مبيتة للتخلّط والخلط والخالوطة؟ على حساب من ولفائدة من؟ ألا تكفي العشرية الحمراء؟ ألا نرى ما آلت إليه الأوضاع في اليمن السعيد وسوريا وليبيا؟
يقيمون الدنيا ولا يقعدونها كلما تحركت الرئاسة وآخر «حدث» رسالة الرئيس، وكأن كل رؤساء العالم يكتبون رسائلهم بأنفسهم، أو ليس لهم مستشارون ومحررو خطب!...
للممارسة السياسة قواعد وأخلاق: الصبر والتأني ودقة الملاحظة والتريث ونسج استراتيجيات وعدم الاكتفاء بالتكتيكات!
للجيش والأسلاك الأمنية المشتركة وطن وحدود يحمونها، ولولوج السلطة يفترض ضبط النفس، وعمر بناء دولة لا يقاس بسنوات معدودات، فصبراً قليلاً! الحكم يحتاج إلى حنكة وحكمة.

البلد الحكيم

2015/06/05

بقلم: السيدة أمينة دباش

في الوقت الذي تسجل فيه الجزائر حضورا على الساحتين الجهوية والدولية، تعمل على تثبيت جذورها الإفريقية وما الزيارة الـ19 لرئيس إفريقي إلا دليل قاطع على ذلك. كل المحاولات والمناورات التي هيكت ضد الجزائر لزعزعة مكانتها، باءت بالفشل بفعل ما تحققه من نجاحات تعزز ثقلها يوما بعد يوم على المستويين القاري والدولي.

تفضيلها لسياسة الحوار وحل الأزمات بالطرق السلمية منحها دورا محوريا، فهي تستحق فعلا لقب «البلد الحكيم»

le sage pays أو مثل ذلك وساطتها في أزمتي مالي وليبيا. هذا بالإضافة إلى الصرامة التي تطبع سياستها في محاربة الإرهاب، إذ أصبحت مرجعا يقتدى به عبر المعمورة بعدما عانت ويلات هذه الأفة وقاومتها لوحدها بفضل سواعد أبنائها وبناتها.

استطاعت الجزائر أن تنسج لنفسها مناهج تقدسها كسياسة عدم التدخل في شؤون الغير والعمل بالقوانين والاتفاقيات التي تصادق عليها، جهوية كانت أم دولية. هذا ما يزيدها مصداقية، ثقة ووفاء لمبادئها كمبدأ التعاون جنوب - جنوب الذي كان ولا زال خيارا ثابتا تعمل بلادنا على تطويره وتعميقه في شتى المحافل والمنابر.

مشاكل القارة السمراء معقدة ومتشابكة، إلا أن بلدنا متمسك بسياسته الإفريقية، انطلاقا من قناعة متأصلة لدى قادته بأن قضايا القارة تحل إفريقيا، رغم كل ما يتهدهدها من مجاعة متفشية في مناطق عدة، وأمراض وأوبئة كالإيدز وإيبولا، وحروب عرقية وحدودية، وكذا إرهاب «القاعدة»، «بوكو حرام» و«داعش».

إن تراكم كل هذه المعضلات قد يكون مغزاه إفراغ قارتنا من سكانها للاستحواذ على الخيرات الطائلة التي تكتنرها .

لذا تبقى السياسة الحكيمة للجزائر من خلال دورها داخل الاتحاد الإفريقي ومختلف هيكله كالمفوضية العليا للسلم والأمن هي خدمة القارة الأم Afrika

جمعة رمضان دامية !

2015/06/26

بقلم: السيدة أمينة دباش

في الوقت الذي كنّا نتابع فيه حلقة أخرى من حلقات «ويكي ليكس» المتعلقة هذه المرة بعملية جوسسة لوكالة أمريكية على رؤساء ومسؤولين كبار في الدولة الفرنسية، يفاجئنا الإرهاب مرة أخرى بعملية دموية في جمعة رمضان، انطلاقاً من الكويت مروراً بفرنسا وانتهاءً بالجارّة تونس، دون نسيان المجزرة المرتكبة في حق قوات حفظ السلام الإفريقية بالصومال. اعتداءات إرهابية عبر ثلاث قارات تقوّي وتعزز مواقف الجزائر من هذا الأخطبوط العابر للقارات.

هذا الخطر الذي يواصل أفراد جيشنا محاربتة ليل نهار عبر التراب الوطني، سواء تعلق الأمر بالمناطق الحدودية أو الولايات الداخلية، كالهجوم الذي شنّته مؤخراً بالبويرة والذي تم القضاء فيه على 25 إرهابياً كانوا على استعداد لتنفيذ مخطط إجرامي خلال هذا الشهر الفضيل.

ويبقى الاحتكام أكثر من أي وقت مضى لسلوك اليقظة ثم اليقظة .
يشوهون ديننا الحنيف في شهر الرحمة، يزرعون الرعب والتشكيك في مساجدنا حتى في أدنى أبجديات العبادة كمواقيت الصلاة، الإفطار والإمسك والتراويج وغيرها.

فلأيّ منطق يخضعون؟ وعن أي إسلام يدافعون؟
ينفذون جرائمهم في الوقت الذي يتناسون القضية الأم: فلسطين، التي تتأهب قوافل إنسانية لفك الحصار البحري المفروض على غزة الجريحة الصامدة.

الوقت الآن ليس لطرح الأسئلة أو محاولة فهم أي شيء، لكن للحذر المتواصل والردع دون تردد عند الاقتضاء.

لنكن أحسن خلف

2015/07/05

بقلم: السيدة أمينة دباش

ترحم رئيس الجمهورية على أرواح شهدائنا الأبرار بمناسبة ذكرى 53 لاستعادة سيادة وطنية وعيد شباب، معبرا على ممارسته واجباته كمسؤول أول نحو هذا وطن. شيء الذي برز كذلك من خلال فقرات رسالة التي وجهها إلى الأمة. ما زاد حمة وارتباط رئيس بوتفليقة بشعبه، استعما به عبارة تكررت عدة مرات ألا وهي: أبنائي وبناتي، مشددا على مواصلة مهمته ثقيلة، رغم ظروفه الصحية، معربا عن استعداده الاستمرار في تطبيق برنامجه وإصلاحاته التي وعد بها خلال هذه العهدة، من ضمنها محاربة الفساد دون هوادة بقوة سلاح القانون. فإحاكمات مختلفة التي تابعناها خلال الأشهر الأخيرة ما هي إلا دليل على إصرار جزائر على تنقية محيط الاقتصادي من الفساد والأيادي وسخة التي تنهب خيراتها. موازاة مع ذلك، مواصلة تنفيذ كل مشاريع مبرمجة تطبيقا توجيهات رئيس بمراعاة مزيد من ترشيد المخططات التنموية والتسيير الحسن للموارد المائية العمومية. وبالنظر إلى ما يجري في محيطنا من عمليات إرهابية وتهريب للموارد والثروات بالإضافة إلى حرب المخدرات، أشاد رئيس بوتفليقة باحترافية جيشنا الذي يسهر أفراده ليل نهار على حماية سلامة ترابية لوطن من الحدود إلى الحدود. هذه سلامة التي لا يمكن ان تتأتى إلا بتضافر جهود جميع بما فيها تشكيلات سياسية والاجتماعية التي يتوجب عليها الابتعاد عن خطابات شعبية وديماغوجية وتناول على القانون، تجاوز تجربة مريرة مضت والارتقاء **بديمقراطية** إلى إرساء مجتمع تسوده أخلاقيات ممارسة سياسية نظيفة. هكذا تكون هذه مناسبة مزدوجة فرصة نقف عندها على ما حققه أسلافنا الأبرار وتصحيح مساراتنا كي نكون حقا أحسن خلف صانعي إحدى أعظم ثورات القرن العشرين.

ماذا يجري في بلادي؟

2015/08/09

بقلم: السيدة أمينة دباش

في الوقت الذي تتناقل فيه أنباء عن تدشين قناة السويس الثانية في جمهورية مصر، والشروع في تنفيذ مشروع يجعل من المملكة المغربية أول دولة، عربياً وأفريقياً، منتجة للطاقة الشمسية، يحاول البعض جرنا إلى مسائل طرحت منذ قرون وفصل فيها في أول دستور للجمهورية الجزائرية، في مقدمتها مسألة الهوية .

تزامنا مع ذلك، تصنّف الجزائر في أسفل قائمة البلدان غير المكتفية ذاتيا، وفي مرحلة تعرف أسعار المحروقات تدنياً مقلقا مرفوقا بتدهور في قيمة الدينار الجزائري.

لماذا نشعر وكأننا ندور في حلقة مفرغة، عاجزين عن تحقيق قفزات طالما نطلعنا إليها وبقيت مثلاً جافة؟ أين مشاريعنا الضخمة كمشروع المدن الجديدة للراحل البروفيسور أمير الذي أنشئ من أجله الكوميدور؟ خاصة ونحن في أمس الحاجة إلى مثل هذه البرامج العمرانية في زمن تختنق فيه مدننا الكبرى وعلى رأسها الجزائر العاصمة تحت اكتظاظ جهنمي، يغزو فيها الإسمنت أراضي الخصب؟

لماذا لا تبادر جماعاتنا المحلية باقتراح حلول خارج نطاق طرقها التقليدية دون انتظار الأوامر الفوقية، محدثة بذلك حركية محلية من شأنها تنوير جهوي، أفقيا وعموديا، يعود بالفائدة على الوطن ككل؟

لماذا لا تساهم تمثيلياتنا الدبلوماسية في الخارج في إقلاعنا التنموي، بنقل تجارب الآخرين واستقطاب استثمارات محتملة بتحسين صورة الجزائر من أماكن تواجدها؟

كيف نفسر جمود بنوكنا؟

لماذا تهرول مؤسساتنا لسد حاجات أنية فقط دون نظرة استشرافية حقيقية؟

لماذا لا تتحرك الأحزاب إلا في المواعيد الانتخابية وشغلها الشاغل كرسي رئيس الجمهورية؟

لماذا تنساق معظم وسائل الإعلام الوطنية وراء المجادلات العقيمة وهي التي تصنع الرأي العام؟

وسط كل هذا يجب الاعتراف بانفراد مؤسسة واحدة تقوم بالواجب المنوط بها وهي المؤسسة العسكرية، حيث لا يمر يوم دون أن يسجل فيه أفراد الجيش الوطني الشعبي حصائل تبين نشاطات مفارزه في محاربة الإرهاب والجريمة بمختلف أشكالها وحماية حدود الوطن.

أليس لنا صحراء وصحارى وشريط ساحلي نحسد عليه ومياه جوفية تنتظر الاستغلال الأمثل، قادرة كلها على خلق طاقات شمسية، مائية، كهربائية وغيرها... ألسنا أول بلد منتج لأحسن أنواع التمور وألذ لحوم الضأن؟

لماذا تركنا السبيل إلى ثقافة القذف والشتم والحسد تغزو بلاطواتنا وصفحات جرائدنا؟ وكأن كل القيم انقلبت وكل المبادئ اندثرت. فعلا هناك مخططات ومشاريع تنموية سطرت يجدر التذكير والتنويه بها؛ وصحيح أن لدينا مؤهلات وكفاءات وقدرات لا يستهان بها، لكن ما يحير العقل حالة التيه والركود التي يجب الاستيقاظ منها بتفادي مقولة «تخطي راسي»، لأنها هي الخطر بعينه علينا وعلى وطننا ولأنها تمثل أخطر عربة في قطار الانزلاق المرعب.

وعوض التهديد بدخول اجتماعي «حار»، فلنهيئ أنفسنا ونحضر أبناءنا للجد والعمل والبناء.

كل محنة تزيدنا همة

2015/08/23

بقلم: السيدة أمينة دباش

خلال إحدى مناسبات رسمية سألني أحد دبلوماسيين معتمدين في الجزائر: «ما سر قناعة الجزائريين ببقاء بلادهم بعيدا وفي مأمن عما يجري من هزات واضطرابات في منطقة عربية؟ من أين تأتيكم هذه ثقة بالنفس وبالوطن؟» كانت إجابتي بكل رصانة، حياية من كل حماس وبعيدة عن أية دبلوماسية:

هناك ثلاثة عوامل تتحكم في قناعتنا:

1 - مرجعية نوفمبر سندننا الأول والذي يجري في أعماق شرايين كل جزائري عبر الأجيال بما فيهم جيلنا في المهجر. وهي ثورة يشهد حلف الأطلسي وجام على صلابتها لاحتضان شعبها.

2 - شتاونا دموي الذي طال أكثر من عشرية، كان تجربة مريرة واجهناها بمفردنا دون مساعدة غير. كنا سباقين في ذلك وبقيت الجزائر واقفة رغم عزتها، ولا لنا نضمد جراح مخلفاتها.

3 - هناك حمة تربط بين الجزائريين رغم اختلافاتهم السياسية، عقائدية أو غيرها.. ننتقد بعضنا بعض إلى حد تجريح أحيانا، كن عندما يتعلق الأمر بمصلحة الوطن علينا، نهب جميعا ونهتف بصوت واحد بحياة الجزائر التي نضعها دوما في أعلى هاماتنا.

والسؤال الذي يُطرح: هل يعتقد هؤلاء الذين يتربصون بانزلاق محتمل في بلادنا، أن الجزائريين يعيشون في معزل عما يجري من حولهم؟ بلى إنهم على علم بمجريات الأحداث عبر كافة المعمورة وما أتى به ما يعرف بـ «ربيع عربي» من فوضى دمرت أوطانا بأكملها، وكيف تحوّل «بناء الديمقراطية» إلى مآسي كإجبار جحافل من المواطنين على هجرة غير شرعية برا وبحرا، كلها أمة على نواياهم حقيقية.

وها هي خارطة طريق «بناء الديمقراطية»، بصرح بها جهرا، أن حل يكمن في تقسيم هذه دول، ومسببات تجزئة هنا إما أن تكون عرقية، دينية أو عقائدية، وهؤلاء هم من يهدؤوا حتى يتمكنوا من تجسيد مخططاتهم وعلى رأسها دولة يهودية لإسرائيل، مع العلم أن سؤال دبلوماسي يحمل في طياته تساؤلات عدة أقرب منها إلى الاستنطاق. أسأيب فناها لأن كل محنة تزيدنا همة.

المجتمع الذي نريد

2015/08/29

بقلم: السيدة أمينة دباش

تعرف الساحة السياسية في الجزائر منذ عقود تناحرا بين تيارين أساسيين: التيار الإسلامي والتيار الليبرالي ذو الميل الغربي. لا أتحدث عن التوجه الاشتراكي أو بالأحرى الشيوعي، الذي اضمحل تدريجيا شأنه شأن ما جرى في باقي أنحاء العالم، أو انخرط في تشكيلات دينية عرقية بعضها متطرف.

ويتوسط هذين التيارين البارزين، التيار الوطني، الذي يشكل حلقة وصل بينهما، مقتنعا بضرورة احترام كل مقومات الشخصية الجزائرية بما لها من أصالة وحدائة وحتمية بناء مجتمع متطور ذي جذور. والأهم من كل ذلك يحرص التيار الوطني على إعلاء الراية الوطنية والغيرة على سيادة البلاد: لا قومية ضيقة، لا عالمية مطلقة، لا دينية متطرفة ولا علمانية مفرطة. كل الرؤساء الذين تعاقبوا على بلادنا حاولوا إيجاد التوازن بين هذين التيارين، إلا أن الهوة بينهما باتت تكبر مع الزمن، وكل الخوف الآن أن تتوسع وتتحوّل إلى شرخ، خاصة في ظل أوضاع إقليمية ودولية مضطربة اقتصاديا وأمنيا نعيش تداعياتها. الواضح للعيان أن التيارين يسيران في طريقين متوازيين، لأنهما يحملان مشروعين مجتمعيين لكل منهما جزائره الخاصة. محاولات التهدئة بينهما تبقى حلولا ظرفية، وتغليب تيار على آخر في حالة أزمات يمكن أن يشكل خطرا، سبق وأن عشنا مرارته في الماضي القريب.

ما العمل إذن؟

الحلول السحرية مستحيلة طبعاً، ونرى أن هناك عوامل ثلاثة تبدو بسيطة في الوهلة الأولى، لكنها قادرة على إيجاد التوازن المنتظر أو على الأقل المساهمة في التخفيف من الهزات الارتدادية التي نحن في غنى عنها.

وهذه العوامل هي:

- 1 تقوية التيار الوطني الذي له تشكيلاته السياسية، وعض أن نحوله إلى المتحف أو إبقائه كرافد إداري كما يحلو للبعض قوله، علينا واجب تدعيمه ورصّ صفوفه لأنه تيار ذو مرجعية صلبة يحمل عالياً راية الوطن .
 - 2 إعطاء الحكومة دوراً محورياً متميزاً، انطلاقاً من الوزراء إلى رؤساء الدوائر مروراً بالولاية، الذين يعدّون بحق رؤساء حكومات في أقاليمهم الإدارية، وضرورة اختيار الكفاءات الوطنية، إضافة إلى دعم وتشجيع إطارات الدولة داخل وخارج الوطن دون الحديث عن المؤسسات، لأن الشغل الشاغل يبقى التركيز على القيمة الثمينة للمورد البشري.
 - 3 الاعتناء بالمجتمع ككل وإحداث آليات، إلى جانب التنظيمات الجمعوية ومرافقتها للعب دورها الجامع، الذي يؤثر ويتأثر بما يصول ويجول داخل مختلف الفئات الاجتماعية.
- وهكذا وعند تضافر جهود كل من التيار الوطني القوي، الحكومة القوية والمجتمع المدني الفعال، يمكن بناء وطن آمن، مستقر ومزدهر، تتعايش فيه مختلف الحساسيات، ويتفرغ فيه الجيش والأسلاك الأمنية المشتركة إلى مهامهم المنوطة بهم.

دخول الجزائر

2015/09/05

بقلم: السيدة أمينة دباش

ها هو الدخول الاجتماعي يحل وفي مقدمته المدرسي ولا أحد ينكر قضاء غالبية الجزائريين موسم اصطيف هادئ ميزته أنشطة ترفيهية متنوعة وسفريات حسب مداخيل كل عائلة في إطار برنامج وطني ضمن لهم الطمأنينة والراحة بما في ذلك مخططي الدلفين والأزرق.

لنترك أطفالنا بناء مستقبلنا يدرسون في أمان وجدية، ولنضع جانبنا خلافاتنا ولنحرص على استقرار بلادنا. وليفهم أولئك المتسرعون أن الحاجة الآن كما قال رئيس الجمهورية السيد عبد العزيز بوتفليقة في رسالته بمناسبة اليوم الوطني للمجاهد هي لرص الصفوف.

وليصبروا قليلا لأن وقت الهوشات السياسية وخوض المعتركات الانتخابية أت لا ريب في ذلك. تطالعنا الأخبار يوميا عما يجري في عدة أقطار وكيف وصل الأمر ببلدان رغم انضوائها تحت لواء مجموعات متقدمة كالليونان التي تغرقها الأزمة الاقتصادية وتهدد كيان الاتحاد الأوروبي. هذه الأزمة العالمية، التي عشنا أشد قساوتها منذ 1986 قد أدخلت البلاد في اللااستقرار وكادت أن تؤدي بها في التسعينيات إلى ما لا يحمد عقباه.

رغم مخلفات العشرية السوداء إلا أن الجزائر تبقى البلد الوحيد الذي يمنح مواطنيه على سبيل المثال سكنات بأبخس الأثمان وهذا بفضل برنامج الرئيس بوتفليقة الذي وعد به خلال الحملات الانتخابية وجسده على أرض الواقع، الشيء الذي لا يمكن نكرانه، لكن للأسف أصبح البعض، عابرة في فن تقزيم إيجابياتنا وتسويد ما هو أبيض .

أبسط مواطنينا الآن يدركون مجريات الأمور ونوايا الأعداء، فلماذا يتمادى سياسيونا ونخبنا في التشبث بأدنى المشاكل لإشغال فتيل نيران، يعمل الضمير الجماعي كل مرة على إخمادها، خاصة وأن هدم أي دولة يسهل عندما تأتي معاوله من الداخل.

وفي الخارج وبعد أن سقطت أقنعة دعاة الفوضى «الخلاقة»، وإقرار «الديمقراطية» علينا أن نسأل الرئيس الفرنسي الأسبق ساركوزي وأتباعه عن مشروع الاتحاد من أجل المتوسط ! UPM هذا البحر الأبيض الذي يكاد يتحوّل إلى أحمر لأنه أصبح مقبرة لجثث الأفارقة، السوريين والليبيين من أجل ماذا ؟ ولمصلحة من ؟

من له أدنى حس وطني عليه أن يضع جانبا كل أطروحاته ويشمّر على ساعديه للمساهمة في عملية البناء الوطني والعمل على استتباب استقرار البلاد والعباد بداية من مقاعد الدراسة وساحات المدارس.

أليس ما ذكر أنفا دروس كافية لمن يريد المزايمة والمساومة وإعلاء صوته، الظرف الآن لصوت واحد : « لا صوت يعلو على صوت الجزائر. »

قليلا من الهدوء والروية

2015/10/24

بقلم: السيدة أمينة دباش

الجزائر بحاجة إلى من يبينها بصمت وفعالية

تراشقات لا تخدم الوطن، تهيج الرأي العام الوطني وتجلب سخرية الأجنبي. ماذا حلّ بنا، تحولت الساحة السياسية إلى بازار كلامي ولا أحد انتفض لوضع حدّ لذلك، بل هناك من يصب الزيت على النار ابتداءً من بعض صنّاع الثورة المظفرة، مروراً برؤساء أحزاب وانتهاءً بنقابات وغيرها ...

لا الديمقراطية التي يتخذها المعارضون شعاراً تقتضي ذلك ولا دعم برنامج رئيس الجمهورية يستلزم هذه التصرفات، بل أن الأوان لتجد قراراته صدقاً وتطبيقاً بكل هدوء، خاصة وأن الرئيس بوتفليقة يعمل في صمت وفعالية رغم حالته الصحية. المرحلة تستوجب روية.

حقاً كلنا خطّؤون لكن علينا تدارك أخطائنا كي تتم هندسة إنجازات الجزائر بكل رصانة وضبط نفس، خاصة في ظرف إقليمي، أمّني واقتصادي كالذي نعيشه.

الكل يعترف بصعوبة المرحلة، لكن هناك من يتمادى في تأجيج الساحة، لصالح منْ يا ترى؟ السياسة والإعلام يحتاجان إلى مسؤولية وضبط نفس... عكس ما يُفترض، هذه ليست حرية، لأن مفهوم الحرية يحمل في طياته مبدأ المسؤولية، لذا يجب ترتيب الأولويات ووضع كل ما يفرّق بين قوسين وتأجيله إلى وقت لاحق. الاستراحة طالت... الكلام سيف ذو حدين... في الصمت فوائد.

لصالح من يعزّي بعضنا بعضاً؟

الأجدر أن يقوم كل واحد بمهامه، يحاول تصحيح اعوجاجه وينضبط وفق مسار التنمية الشاملة. كل جهة تسعى إلى اعتلاء المشهد السياسي بالدوس على مبدأ «أن لا نجاح لأية عملية ما لم تتضافر فيها جهود المجموعة» ولا تسع هذه الوقفة سرد كل الأمثلة التي خرجت عن هذه القاعدة.

آخرها ما حصل منذ أيام بجمهورية مصر الشقيقة من عزوف جماعي غير مسبوق عن الانتخابات... فلنحذر! لأن المواطن قد يسأم من هذه المجادلات والملاسنات، خاصة وأن التشريعات والمحليات على الأبواب و2016 أصعب سنة في شتى المجالات.

إنّ للملل حداً وللصبر حدود.

رفقا بالوطن والمواطن.

رسالة إلى جلالته

2015/11/07

السيدة أمينة دباش

لا يا صاحب جلالة، جزائر شغلها شاغل بناء نفسها وحرص على استكمال تنميتها بطريقة منسجمة في ظل أوضاع اقتصادية عالمية وأمنية إقليمية لم تستثن أي بلد بما فيها مملكتكم. إن تأييد جزائر جبهة بوبيساريو، ليس بهدف مساس بحرمة المغرب، بل هو نابع من مبادئها راسخة التي تمتد جذورها إلى ثورة التحرير مظفرة داعمة حركات التحرر عبر المعمورة. كما أن إتحاد المغرب العربي يبقى مبدأً ثابتاً سنعمل على تحقيقه، انطلاقاً من قناعتنا بأن قوة جزائر وجيرانها، بما فيه المغرب، لا يمكن أن تتأذى إلا بإقامة صرح مغاربي مستقر ومزدهر. تهجم وتدمير سهلاً، منال، كن بناء وتكامل صعب بلوغهما في ظل زمن راهن الذي يشهد تكتل أعظم دول وتناحر بلدان عربية التي تلتهب حدود أغليبتها. في وقت الذي تشكل فيه الأقليات دى أمم ثراءً لأوطانها، يريدون توظيفها زعزعة استقرار بلداننا، كما جاء على لسان أحد أساسة مغربيين حول ما سماه بـ «ضرورة تقرير مصير قبائل جزائر». الآن وقد توجهتم يا صاحب جلالة مباشرة إلى من أسميتهم بـ «ساكنة تندوف»، مقترحين عليهم مشاريع تنموية هائلة و... فليتركتم تستمعون إلى صوتهم مردد منذ عقود طلب واحد: تقرير مصير. وثقوا أن جزائر لا وإن تقف حجر عثرة أملاً استفتاء حول هذه القضية العادية، مهما تكون نتائجه. كن متابع خطابكم، يرى أنكم تتمادون في تجاهل تطلعات شعب صحراوي وتتهجمون على جزائر بمغاطة رأيها، بشئها «حرباً عسكرية ودبلوماسية» على المغرب شقيق، كما تضربون عرض الحائط كل قرارات الأممية، بما فيها آخر رسالة الأمين العام سيد بان كي مون المتضمنة ضرورة تعجيل مفاوضات تقرير مصير صحراء غربية. لا أربعون سنة ولا حتى ستون أو مائة سنة تستطيع فرض وصاية ما على شعب يرفض الرضوخ سلطة ندوس كرامته وتنتفي وجوده، مهما كانت ترسانة قوتها. ومسلمة حتمية تاريخية تبرهننا عبر عصور، أن كل احتلال نهاية. و صحراء غربية هي آخر مستعمرة في القارة الإفريقية!!.

«العقدة الغوردية»

2015/11/14

السيدة أمينة دباش

إلى متى تتمدى الدول العظمى في لعب سياسة النعامة؟ قمم استراتيجية، لقاءات تليها ندوات لذر الغبار في الأعين. الكل مرشح للاتهام إلا «الطفل المدلل»، صنيع رحم القوى الاستعمارية ومالك القنبلة الذرية، يفعل ما يشاء في الأراضي الفلسطينية، يعتدي، يقتل، يشرذم ويدوس اللوائح والقرارات الأممية ولا يحركون ساكنا، بل يحاولون إخفاء جرائمه بخلط الأوراق في المنطقة وفي البلدان المساندة، تاركين رقعة فضائحه تتوسع.

هل أرواح الفلسطينيين، العراقيين والسوريين... التي تسقط يوميا أقل ثمنا من أرواحهم؟ لهف «الطفل المدلل» لا يتوقف عند الحدود الفلسطينية، بل يصطلي بنيران تهوره كل من خولت له نفسه وتجراً على مساندة القضية الفلسطينية العادلة وعلى رأس القائمة كل من شارك في القمة العربية الرابعة بالخرطوم عام 1967 صاحبة اللاتاريخية الثلاث: لا صلح، لا اعتراف ولا تفاوض. هذا بالإضافة إلى دول جبهة الصمود والتصدي.

سبق للجزائر، كما نعلم، أن عاشت ويلات الأخطبوط العابر للقارات، لكن حمداً لله، أنها خرجت من هاته المحنة بفضل رجالها ونسائها رغم العزلة التي كانت مفروضة عليها عربياً وغربياً. ولأنها عاشته طيلة عقد ونيف، فالجزائر تتضامن مع كل من تستهدفه العمليات الإجرامية شعباً وحكومة، كما عير عنه الرئيس عبد العزيز بوتفليقة في رسالته إلى نظيره فرانسوا هولاند، ونحن هنا لا يسعنا إلا أن نندد بشدة ونعزي كل عائلات الضحايا، لأن الإرهاب حيّة عمياء حربوية، فمن القاعدة إلى داعش إلى ما ستكشفه لنا السنوات القليلة القادمة، موازاة مع حجم مقتضيات جشع القوى الكبرى، الذي يعد الكيان الصهيوني أداة لتحقيقها.

الأوضاع لن تهدأ مادامت هذه الدول لم تُعد حساباتها وتراجع أوراقها في البحث عن الأسباب العميقة لهذه الفوضى «الخرابة» التي من غير المستبعد أن تكون البلدان الغربية مستقبلاً مسرحاً لها.

إننا نتطلع إلى العيش في أجواء مستقرة هادئة يسودها تعاون متوازن حول بحيرة سلام لا إجمام، نريد بحراً أبيض متوسطاً لا أحمر قانياً بدماء اللاجئين الذين لا ذنب لهم سوى أنهم ضحايا مواقف أوطانهم.

الرسالة النبيلة

2015/12/09

بقلم: السيدة أمينة دباش

تطفئ جريدة "الشعب" الغراء شمعتها الـ 53، وهي محطة نقف عندها لتقييم مسارها المهني، خاصة في ظرف يتميز بانفتاح سياسي وإعلامي منقطع النظير.

ما لا يمكن نكرانه، أن «الشعب» تبقى مدرسة ورمزا، رغم الأزمات التي عاشتها. مدرسة: لأنها كوّنت جحافل من الصحفيين، التقنيين والمسيرين أصبحوا بمثابة خزان لهيئات كبرى في الدولة وكذا لمؤسسات إعلامية خاصة أثّرت المشهد الصحفي الوطني. رمزا: لأنها وليدة الاستقلال ولكونها أول صحيفة تطل على الجزائريين يوميا مرصعة بالحرف العربي الذي أراد المستعمر طمسه في محاولاته محو الشخصية الجزائرية وتجريدها من مكوناتها الأساسية. ما يميّز أداءها الإعلامي، وفاءها لخطها الافتتاحي وتسخير محتواه لخدمة الدولة والمجتمع.... والذود عن مقومات وثوابت... الأمة الجزائرية، رغم الهزات التي مرت بها، إذ جرّدت من مطبعتها، مقراتها وتاهت كالراحلة تبحث عن استقرارها القانوني والمالي و...، إلا أن ذلك لم يفت في عضد أجيال تعاقبت على التكفل بها مؤمنة بضرورة استمرارها قلعة إعلامية حاملة رسالة الجمهورية الجزائرية.

جهات ظنت نفسها قادرة على خنقها بجرة قلم، لكن ضمائر نوفمبرية وقفت كالدرع الحامي لها ضد محاولاتهم البائسة التي امتدت إلى السنوات القليلة الماضية تحت أشكال متعددة تجد في مواجهتها كل مرة إعلاميين محترفين وطنيين يضعون المصلحة العليا فوق كل اعتبار.

كم الجزائر بحاجة إلى أقلام ومنابر إعلامية تستميت في الدفاع عنها في ظل ما يحاك ضدها داخليا وخارجيا، لكنها بحاجة إلى سند وعناية كي ترقى وتبلغ مغزاها النبيل، متحررة من كل ما يشدها إلى الأسفل.

من التصنيف بالرصاص إلى الرقمنة، استطاعت «الشعب» أن تتكيف مع كافة الظروف التي مرت بها بلادنا، دون التخلي عن أخلاقها المهنية ومبادئها الوطنية، في وقت تحظى صحف أخرى بدعم الدولة ناكرة الجميل بل وامتدادية في زرع البلبلة والفوضى والتشكيك في رموزها وتستهتر بمنجزاتها.

«الشعب» تتطلع إلى أن تكون قطبا إعلاميا، فهل من آذان صاغية!؟

لا كبح ولا تعجيل

2015/12/16

بقلم: السيدة أمينة دباش

الانتخابات الجهوية التي جرت مؤخرا في فرنسا، أثبتت أن هذا بلد فقد توازنه السياسي واختلطت اتجاهاته وكاد الإخفاق أن يعصف بتشكيلات الأساسية التقليدية. أتحدث عن فرنسا بالنظر إلى ماضيها، موقعنا الجغرافي، وزن جابتنا هناك ولأنها مرجع أساسي لأصحاب الغو في الجزائر.

وأصبحت أملا خطرا حقيقي، إلى درجة أن وزيرها الأول مانويل فاز حذر من مغبة حرب أهلية. فعلا، ولا انتفاضة أساسية وتعبئة التي قاتل بها اليمين واليسار، على حد سواء، فازت الجبهة الوطنية ماري وبان. وكلنا يعلم أن من يخشى هذا حزب اليميني المتطرف هم على خصوص الفرنسيون ذوو الأصول اليهودية، الذين يتمتعون بنفوذ واسع في شتى مفاصل الدولة الفرنسية.

خلاصة القول، إن فرنسا فقدت بوصلتها السياسية أملا الجبهة الوطنية المتطرفة، إذ أصبح قطبان تقليديان، اليمين واليسار، يتآكلان من داخل وارتفعت أصوات تدعو لإنقاذ ما تبقى إنقاذه.

رغم ذلك، تبقى معركة في هذا بلد - إن صح التعبير - «جو - جو»، عكس ما يحدث في الجزائر، حيث مجال معركة «أرض - أرض»، تكاد تهوي بها تصرفات ومواقف وتصريحات بعض مسؤوليها السياسيين ولا أقول «ساستها»، إلى حضيض مما ينزع ثقة مواطن في ممثليه، خاصة بعد تعرييات التي جرت مؤخرا. كنز الذي يجب الاعتناء به وحفاظ عليه هو وطنية جزائري الذي يترفع دائما عن الأنانية الضيقة ما يتعلق الأمر بامصلحة العليا لوطن، وقد أعطى غير مرة دروسا كلما اقتضت ضرورة ذلك وشعر باستهتار بعض بأويات الدولة.

كل يدرك أن وضع الاقتصادي صعب وأن حزبا ناري م يعد يحيط بنا فقط، بل أصبح في عقر دارنا واديل ما اكتشفته مصابح الأمنية، الأسبوع الماضي، من عتاد وذخيرة في قلب العاصمة بتيلملي تحديدا. دون نسيان تقارير يومية لأفراد جيش وطني شعبي والأسلاك الأمنية التي تؤكد أن خطر قائم فعلا. بالرغم من ذلك، إلا أنهم يواصلون هروا تهم نحو تحقيق أغراضهم الضيقة. أين ثقافة الدولة؟

نقولها مرة أخرى علينا ترتيب الأويات، خاصة ونحن على مقربة من مواعيد مصيرية. وقد قاتل رئيس الجمهورية السيد عبد العزيز بوتفليقة بإعطاء إشارة انطلاقها عند تروسه الاجتماع مصغر حول مشروع تمهيدي تعديل الدستور. وتعد هذه خطوة ردا من رئيس على هوة فن «كلامو وجيا» الماضي في تطبيق برنامج الإصلاحات وفق رزنامة محددة وبوتيرة رصينة لا يؤثر في مسارها أي تهويل ولا تكبحها أية مزایدات!

جمود بنوكنا الرهيب !

2015/12/22

بقلم: السيدة أمينة دباش

كيف يمكن للاقتصاد الوطني أن يزدهر إن كانت إحدى أهم حلقات حركيته راكدة؟ لا قانون المالية ولا المشاريع الصناعية والفلاحية قدرة على تحقيق الانتعاش المنتظر.

الجزائر بحاجة إلى تنمية شاملة ولا يمكن بلوغ ذلك مادام الكايح الأساسي هو النظام المصرفي والبنكي! أن الأوان للقيام بثورة في هذه المؤسسات الجامدة.

تتوفر بلادنا على الكفاءات اللازمة كما تتمتع بخيرات طائلة لكن... نعيب زماننا والعيب فينا وما لزماننا من عيب سوانا! الكل يشنكي: المستثمرون، أرباب العمل، الفلاحون، الحرفيون، لكن شبكة نظامنا المصرفي والمالي غير أبهة بذلك ومصرة على سير السلفية .

هذا ما يفقد ثقة المواطن والمتعامل الأجنبي في مؤسساتنا البنكية.

لنحرص على ألا تسيطر الضبابية على هذا القطاع، إصلاحات رئيس الجمهورية أزالت الغبار عن الكثير من المجالات والجميع ينتظر أن تمتد لتشمل قطاع المالية، العصب الحيوي للاقتصاد الوطني.

لا ننفي وجود مبادرات هنا وهناك، لكنها تظل فردية. الطرف الراهن يتطلب إحداث نهضة مالية شاملة. وضعية بنوكنا شبيهة بالزحمة المرورية التي تعرفها عاصمتنا ومدننا الكبرى، الكل يتألم ويعاني منها يوميا، لكن دار لقمان باقية على حالها، ما تفسير ذلك؟

المفارقة أننا نتطلع لبناء اقتصاد قوي يجاري الطفرة الرقمية للقرن 21، لكن ليس بقواعد تسيير لازالت خاضعة لمناهج القرن الماضي في صور تعاكس التكنولوجيا والتعاملات المصرفية الحديثة بمعظم دول العالم.

هل نخشى التغيير في هذا المجال، لصالح من كل هذه العراقل والعوائق و«الممهلات»؟ لماذا لا تتكيف منظومتنا البنكية مع المستجدات؟

استعادة ثقة المواطن وعصرنة مؤسساتنا واسترجاع هبة الدولة تبدأ من هنا !

2. El Moudjahid

Un monde de paix, un vœu pieux ?

PUBLIE LE : 05-01-2015

L'année 2014 aura été marquée par de nombreux conflits et crises qui ont mis à mal le monde et ses dirigeants. Aucune région n'a été épargnée par la folie qui habite les hommes, qui n'ont plus de respect pour la vie humaine. Les exactions commises au nom de l'Islam par l'autoproclamé Etat islamique dont la montée inquiétante n'a pas pu être jugulée même par la coalition internationale mise en place témoignent par ce vent de folie qui balaie les continents. Ainsi il ne faut surtout pas se leurrer, cette folie meurtrière n'est pas propre au monde arabe. Le conflit ukrainien et la crise russe, qui ont ressuscité les années de la guerre froide, les questions raciales aux USA et leur lot d'émeutes et de contestation, sans omettre ce que les analystes qualifient de «crispations récurrentes en mer de Chine» le prouvent si besoin est. Les intérêts géostratégiques des puissances et les agendas des uns et des autres sont brandis pour expliquer quand ce n'est pas pour justifier les interventions militaires et les conséquences qui en découlent. Certains pays arabes sont des exemples de cette réalpolitik qui domine les relations internationales. Sous le fallacieux prétexte de la «démocratisation» des pays soi-disant revendiquée par les sociétés, des pays ont été détruits et leur avenir hypothéqué pour de nombreuses années. Plus encore, après le mal fait, des efforts, du moins présentés comme tels, sont déployés pour tenter de rattraper le tort fait. Et sans vergogne ceux là même qui ont déployé la force militaire pour chasser les «tyrans» et autres «dictateurs» et démocratiser les pays, recourent à d'autres pays de la région pour engager des médiations et tenter de trouver par la voie du dialogue des solutions politiques à des crises sécuritaires qu'ils ont créées.

C'est dire que l'année 2015, qui vient d'être entamée devra confirmer ce déploiement d'efforts initié sous l'égide des Nations unies en vue de parvenir au règlement définitif de ces conflits meurtriers. Les pays qui sont en crise depuis au moins 2011, dans le sillage du printemps arabe pour certains et coup d'Etat pour d'autres, doivent prendre conscience que ces situations ne peuvent plus durer. Elles ont fait perdre à leurs populations le bénéfice de plusieurs années de développement et de sacrifices payés au prix fort.

La Libye, la Syrie, l'Irak, le Mali pour ne citer que ces pays sont, aujourd'hui, au plus mal. Leur intégrité territoriale et leur unité nationale sont menacées. C'est pourquoi, il est plus que temps de donner une chance à la paix et la réconciliation. Car au final et quelque soit la confession religieuse de tout un chacun ou son appartenance tribale, tous doivent prendre conscience qu'ils ne pourront avoir d'autres pays que celui qui les abrite aujourd'hui. Dès lors il est primordial que des concessions soient faites de part et d'autres que tous œuvrent pour une seule et unique finalité, celle de recouvrer la paix et la sécurité, seuls gages d'une stabilité et d'un développement durables.

Nadia Kerraz

La barbarie, pour quels objectifs ?

PUBLIE LE : 08-01-2015

12 personnes assassinées et une vingtaine blessés dont le pronostic vital pour au moins quatre victimes est engagé suite à l'attaque à l'arme automatique par trois hommes armés perpétrée, hier, au siège du journal satirique Charlie Hebdo, de Paris. Les mots sont impuissants pour rendre compte de cette barbarie. Cet acte terroriste n'est pas aveugle. Ses visées sont claires, son agenda établi et sa démarche froidement réfléchi. Il s'agit de dresser, de façon permanente, des communautés, l'une contre l'autre, et de saper méthodiquement le désir et les valeurs de tolérance et du vivre ensemble entre citoyens d'un même pays, et d'empêcher la consolidation sur des rapports fraternels, de solidarité et de compréhension mutuelle, les civilisations qui ont fait de ce monde, depuis des siècles, ce qu'il est. Reste la question essentielle : qui est derrière cette attaque ? Cette sanglante fusillade veut ébranler la démocratie et les valeurs des sociétés dites ouvertes qu'elles soient d'Occident, d'Orient ou du Maghreb, en érigeant des murs de la haine, de la suspicion, du rejet entre les communautés.

Cibler physiquement des journalistes est un acte terroriste. Assassiner des journalistes, des personnes dont le métier est d'engager et de susciter, par leurs écrits, paroles ou dessins, un débat sur des questions qui engagent la citoyenneté ne relève pas d'un crime aveugle, inhumain...

Bien au contraire ! Cet acte sanglant vise à empêcher tout dialogue, à saborder toute tentative qui va dans le sens des libertés individuelles, de la liberté de la presse et d'expression. C'est un acte qui veut remplacer la raison par l'émotion. L'Algérie a perdu, de façon tragique, souvent en présence de leurs enfants, plus d'une centaine de journalistes durant la décennie noire. Ce n'est pas le lieu ni le temps pour faire des parallèles, mais juste pour dire qu'en Algérie, toutes les rédactions sont horrifiées par la tragédie de nos confrères français parce qu'on a vécu dans notre chair cette épreuve au moment où certains poussaient le cynisme jusqu'à glisser perfidement cette question du «Qui tue qui ?»

Une dessinatrice qui a vu les deux hommes de près raconte sur le site de notre confrère l'Humanité qu'«ils parlaient parfaitement le français... se revendiquaient d'El-Qaïda».

Cette attaque minutieusement préparée, menée à la façon commando, veut marquer l'opinion publique, frapper les esprits, affaiblir les capacités critiques des citoyens pour les jeter dans des réactions primaires où aucune distinction n'est opérée. La confusion aussi manifeste que volontaire entre islam et islamisme est lourde de sens. Cet acte barbare veut manifestement effacer la différence de nature qui existe entre l'islam et l'islamisme, en jetant en pâture, à la vindicte, une religion, une communauté, et tracer une frontière de haine entre les citoyens sur la seule base de leurs croyances ou origines. Cet acte barbare interpelle tout démocrate de quelque bord que ce soit, de quelque nationalité ou religion. Qu'elle soit l'œuvre d'un groupe terroriste islamiste (à l'heure où nous écrivons le crime n'est pas revendiqué) ou d'un groupe radical d'extrême droite, l'objectif de ces deux entités meurtrières est le même : créer les éléments objectifs pour une confrontation permanente, militaire, sanglante entre les communautés. On peut même parler d'un timing arrêté pour cette attaque terroriste. Depuis quelque temps, un courant de plus en plus visible, de plus en plus fort qui traverse d'Est en Ouest tout l'Occident banalise à l'extrême, cette haine de l'autre en suggérant que l'islam est l'ultime menace contre les «racines chrétiennes du monde occidental».

Des hommes politiques de tout bord la vendent à un électorat peu critique, pour peu que le discours ambiant leur offre des espaces pour déverser leur mal-être. On parle d'une nouvelle droite «radicale» décomplexée. Partout en Europe, on voit fleurir sur cette décadence de la pensée critique, les discours de la facilité et du cliché. La Ligue du Nord, en Italie, le Parti du peuple au Danemark, le Parti populaire en Belgique, le PVV aux Pays-Bas, l'Union démocratique du centre en Suisse, le Front national en France... Dans ce terrain fertile aux idées les plus nauséabondes, il est plus facile aux groupes terroristes aux ramifications internationales de venir moissonner sur ces terres labourées à longueur d'année par les discours haineux. Combien sont-ils, aujourd'hui, à se considérer comme «loup solitaire» en Europe ? Combien d'Européens sont partis grossir les rangs des djihadistes en Syrie et ailleurs ? Combien sont-ils à prendre à la lettre les consignes des recruteurs pour agir sur les lieux mêmes où ils vivent ?

Mohamed Kursi

Tous unis, contre qui ? Contre quoi ?

PUBLIE LE : 13-01-2015

Le séisme planétaire causé par l'attentat contre le journal satirique français Charlie Hebdo, dont la rédaction a été décimée, va-t-il déclencher un électrochoc salutaire pour réveiller les consciences, ou sera-t-il, encore une fois, réduit à une dimension utilitaire, vidé de son sens, pour ne servir, au final, qu'à des causes partiales, partisans qui s'ajouteront à la longue liste des dénis et des injustices, source de tous nos maux ? Paris, victime d'une barbarie dont les tentacules sont aussi effrayantes que planétaires, était avant-hier le centre du monde pour un hommage à Charlie Hebdo. Cet hommage de chefs d'État et de gouvernement, aux côtés du président français et de l'ensemble de la classe politique française, à l'exclusion du Front national (pour des raisons évidentes), va-t-il se poursuivre par un engagement sur le terrain pour annihiler les racines du mal, ou ne servir qu'à un sinistre ballet diplomatique pour s'habiller, le temps d'une marche, du costume de l'humaniste, du démocrate, du républicain en poursuivant des politiques injustes en divers points de la planète ?

Nous sommes tous Charlie, car dans Charlie, il y a du Jean, du Bernard, du George, du Franck, du Ahmed, du Mustapha, et il y a un peu de nous tous, horrifiés, touchés au plus profond de notre être par cette barbarie. Tous ceux qui ne se reconnaissent pas dans le rejet, l'a priori et le mépris de l'autre.

Les victimes de Charlie Hebdo auraient-elles accepté que ceux qui font preuve d'une intolérance criminelle, qui se vantent et assument de tuer des milliers de civils dans la bande de Ghaza et ailleurs viennent leur serrer la main à titre posthume ? Charb, Cabu, Wolinski, Tignous et tous les autres qui ont fait de Charlie Hebdo un espace d'impertinence et de liberté de pensée vont-ils accepter que leur combat éditorial soit dévoyé avec cynisme par certains qui ont fait de l'exclusion, de la fracture sociale et des peurs primaires un programme électoral ? Quand ils commettent des attentats en Europe, les islamistes trouvent dans l'extrême droite, leur meilleur porte-parole et agent électoral. La dérive sanguinaire des terroristes se termine, régulièrement, avec leur élimination physique en Europe, et, à chaque fois, les partis d'extrême droite et leurs élites intellectuelles continuent leur travail en appelant à plus de stigmatisation, de ségrégation et de pratiques qui ont été à l'origine des ghettos.

Polariser une société, mettre face à face des communautés, cela ne revient-il pas appliquer sur le terrain civil, la stratégie des tranchées ? Que visent ceux qui sèment le chaos ? Que cherchent ceux qui se drapent des vertus de la république pour enraciner la haine ? Les deux, la même chose. On voudrait rêver en espérant que cette exceptionnelle mobilisation symbolique contre une menace planétaire est déjà un premier pas pour reconnaître définitivement que le terrorisme n'est pas ancré dans une région, n'est pas lié à une communauté ni à une croyance. Il est, bien au contraire, produit de politiques ségrégationnistes, racistes, coloniales qui envoient en permanence des citoyens dans l'enfer de la violence. «Sur cinq kilomètres, je n'ai pas arrêté de marcher sur des cadavres», témoigne un rescapé d'un attentat perpétré samedi par Boko Haram près du lac Tchad.

Qui s'en soucie ? Aujourd'hui, le danger est porté au cœur même de l'Occident qui est resté des années durant bercé par l'illusion que la menace se joue sur des théâtres lointains avec une «légion étrangère». Les terroristes signent de plus en plus leur crime, et il apparaît que ce ne sont plus des assassins étrangers qui forcent les barrières de l'Europe pour apporter le chaos, mais sont Français, des Allemands, des Anglais, Des Belges... Ils sont nés au cœur même de l'espace judéo-chrétien, lâchés par la république, récupérés par la délinquance, formatés par les discours extrémistes religieux ou politiques. Ils se sont formés sur les théâtres d'opération irakien ou syrien.

Qu'ils retournent au pays qui les a vus naître et qui les a oubliés après un passage dans des contrées où les puissances jouent avec le feu, armant les uns contre les autres (comme cela s'est vu en Afghanistan, en Irak, en Libye et en Syrie), produisant El-Qaïda et l'État islamique ou qui se sont «autoradicalisés» en ne quittant jamais leur cité ou banlieue, e fait est là : le ver est dans le fruit. Tant que les partis d'extrême droite continueront à être frappés de cécité en brandissant la menace de l'invasion ou de l'ennemi extérieur, tant que certaines élites porteront dans leurs discours les thèses du choc des civilisations, tant que les rêves de certaines nations se fracasseront sur les murs du Conseil de sécurité de l'ONU ou de l'échange inégal, tant que certains peuples subiront des régimes honnis, il y aura toujours les germes de la violence.

On voudrait rêver et espérer que cet hommage à Charlie Hebdo soit une raison supplémentaire pour un sursaut républicain, une leçon pour faire en sorte que l'esprit de tolérance soit la règle, et non pas l'exception d'un moment instrumentalisé ou d'un moment volé à l'espérance. Pouvoir dire «je ne suis pas Charlie», ne pas être sommé de se désolidariser des crimes d'une minorité qu'elle se revendique de l'église ou de l'islam, parce que on est d'une racine de l'une ou de l'autre, c'est aussi le message posthume des journalistes assassinés.

Mohamed Koursi

Liberté d'expression ou permission d'offenser ?

PUBLIE LE : 17-01-2015

Assassiner au nom d'une religion est une abomination. S'arroger le droit de vie ou de mort sur des citoyens à cause de leurs opinions ou croyances l'est aussi. Nous avons, toujours, dénoncé cette barbarie. Mais, il faut aussi mettre « la plume sur la plaie ». Doit-on se taire face aux provocations et aux insultes, suivre une démarche « moutonnaire » qui ne fera que repousser, à d'autres échéances, les véritables questionnements ? Quand la question touche un fait dramatique durant la Seconde Guerre mondiale et impliquant six millions de la population européenne ; là, les mots se taisent, les crayons se cassent et l'encre des stylos s'assèche. Mais pourquoi, cette façon de faire devient d'un seul coup aveugle, invisible, autiste, insensible quand il s'agit de respecter la croyance d'environ deux milliards d'individus de par le monde ? Là, les langues se délient, les écrits foisonnent et les crayons sont brandis au ciel en signe d'une liberté d'expression. Il ne s'agit, pas pour nous, d'imposer une architecture particulière à l'éthique et à la déontologie, ni légiférer sur la liberté d'expression dans un pays quelconque avec nos normes. Mais, dans certains pays européens, pour ces deux cas cités, la loi est partielle et complice : elle criminalise la négation de la shoah et défend le blasphème. Jusqu'à quand cette politique du deux poids, deux mesures dans la liberté d'expression ? N'est-il pas temps de revoir la législation et d'être équitable vis-à-vis des communautés et des croyances des gens du Livre ?

Cette indignation planétaire face à la barbarie qui a frappé la rédaction de Charlie hebdo ne signifie pas se taire ou faire preuve d'une coupable complaisance face à des insultes contre la première, la plus fondamentale de la sacralité du monde musulman. Autant, on a été à ses côtés dans ses moments difficiles, autant on s'élève et on dénonce sa dérive et son irresponsabilité qui risquent d'ouvrir la boîte de Pandore. Dénoncer, y compris avec des caricatures, la bêtise humaine, l'intolérance ne signifie pas s'arroger le droit de s'en prendre avec les crayons du mépris contre les musulmans, eux-même otages par cette double vision caricaturale : celle des djihadistes et celle de la liberté d'expression sélective, à deux vitesses. La liberté à l'aune de Charlie hebdo a réveillé dans de nombreuses rues arabes et de nombreuses cités en France et ailleurs, des monstres qui s'infiltrèrent dans l'indignation légitime des musulmans avec la même facilité et méthode employées par certains pour s'incruster dans la marche républicaine parisienne alors qu'ils assument et reconnaissent des assassinats de civils pour certains et des appels à la haine et à la stigmatisation pour d'autres. Le fait, qu'au-delà de leur système politique, la particularité de leur tradition, la singularité de leur trajectoire historique, tous les pays musulmans expriment les mêmes réserves vis-à-vis des caricatures jugées offensantes à leur croyance n'est-il pas suffisant pour indiquer que la question n'est pas liée à de simples dessins (ou à de l'humour autorisé pour Charlie et interdit à Timsit ou Dieudonné) mais renvoie à une problématique beaucoup plus complexe qui doit inciter à plus de réflexions et à moins d'arrogance, de mépris et de bravade ? Partout, en Algérie comme dans tout le monde arabe, la société civile et politique s'est élevée contre ce « dérapage » et cette provocation. Même dans l'espace judéo-chrétien, des pays, connus pour être nettement plus libre dans leur expression que la France se sont désolidarisés avec ces nouvelles caricatures jugées inopportunes, contre-productive voire offensantes. En Angleterre, aux Etats-Unis (dans une moindre mesure, en France), plusieurs médias influents refusent de montrer ces dessins parce qu'ils comprennent qu'il ne s'agit plus de liberté d'expression mais d'une dérive dictée, peut-être, par une indigence politique ou une méconnaissance de la culture de l'Autre. Quel est le sens de la liberté d'expression si elle ne sert pas le bien commun ? a remarqué le Pape lui-même qui, par ailleurs, a souligné qu'il existait des « limites » en matière de liberté d'expression et qu'on ne doit pas « provoquer ou insulter la foi des autres ».

« Insolence, ignorance et bêtise », a résumé l'Organisation de la coopération islamique.

M. Koursi

Le pari, forcément gagnant, de l'Afrique

PUBLIE LE : 26-01-2015

À deux semaines d'intervalle, l'Algérie a accueilli, à l'invitation du Président de la République, deux Chefs d'État africains. Le Président de la République du Sénégal, Macky Sall, et, depuis hier, le Président de la République du Niger, Mahamadou Issoufou. Deux visites qui ont pour objectif la recherche des voies et moyens pouvant permettre la dynamisation de la coopération bilatérale. En ces temps de l'indispensable diversification de l'économie nationale et de la recherche de nouveaux marchés pour augmenter le volume des exportations hors hydrocarbures afin de sortir le pays de sa dépendance des recettes pétrolières, force est de souligner la justesse de ce choix de regarder vers l'Afrique. Une voie sur laquelle se sont déjà lancés des pays comme la Chine, les Usa, le Brésil, la Turquie et la France. Dans le cas de l'Algérie, le Premier ministre a rappelé, à l'occasion, de son passage à l'émission "Hiwar Essaâ", de la télévision algérienne, que "l'État encouragera les investissements qui nous aideront à nous mettre à l'abri de la dépendance aux hydrocarbures et à édifier une économie forte à la hauteur des aspirations de nos citoyens". Dans ce contexte, M. Sellal avait annoncé l'organisation, vers la fin de l'année 2015, d'une Conférence économique qui regrouperait l'Algérie et les pays africains en vue d'encourager les investisseurs algériens à exporter leurs produits vers ces pays. Et c'est tant mieux que l'Algérie se tourne vers le continent noir, d'autant que, selon une note élaborée par la Direction générale des relations économiques et de la coopération internationales du ministère des Affaires étrangères, et publiée en 2014 sur les échanges extérieurs de l'Algérie en 2013, les échanges avec l'Afrique «se caractérisent toujours par la même faiblesse observée les années précédentes», et ce même si, note-t-on, ils ont connu, en 2013, une progression significative. En effet, l'analyse de l'évolution du volume des échanges entre l'Algérie et l'Afrique entre la période 2010 et 2013 fait ressortir une progression régulière. De 3,20% en 2010, le volume est passé à 3,41% en 2011, puis à 3,96% en 2012 et enfin à 4,63% en 2013. La marge de progression reste encore importante au regard des opportunités qui existent. Car, faut-il le souligner, quatre pays (la Tunisie, le Maroc, l'Égypte et l'Afrique du Sud) cumulent à eux seuls un volume d'échanges de 4,919 milliards USD, soit près de 88% des échanges de l'Algérie avec le continent africain. La Libye est le cinquième partenaire africain de l'Algérie en 2013, compte tenu de la position qu'elle occupe en tant que sixième client et de quatrième fournisseur africain.

C'est dire que l'essentiel des échanges se fait avec la région Afrique du Nord qui concentre 88,2% des échanges de l'Algérie avec le continent africain, soit 4,930 milliards USD. Pour ce qui est de l'Afrique australe et de l'Afrique de l'Ouest, leurs parts respectives de 7% et de 4,3%, soit des valeurs de 389 millions USD et de 240 millions USD, ne reflètent certainement pas le potentiel existant. Les échanges avec l'Afrique centrale et orientale demeurent quant à eux très marginaux. Une situation statistique qu'il est facile d'inverser dès lors que la volonté politique existe.

Nadia Kerraz

L'Europe et son « printemps »

PUBLIE LE : 27-01-2015

L'Europe vivrait-elle son « printemps » politique ? Les premiers bourgeons ont éclos dimanche soir en Grèce laissant apparaître les premiers pétales, au rouge vif, dans un environnement gris austère. En portant la gauche de la gauche au pouvoir à travers le parti Syriza, les Grecs ont donné un signal fort contre le diktat économique imposé par l'Europe et ouvert ainsi une nouvelle page pour écrire l'histoire d'un pays déjà millénaire. Depuis 2010, la Grèce vit sous perfusion de ses créanciers internationaux, qui se sont engagés à lui prêter le montant colossal de 240 milliards d'euros, en échange d'une austérité drastique et de réformes qui ont mis le pays à genoux. Tocqueville disait : « Il existe des résistances honnêtes et des rebellions légitimes. » Cette maxime est plus que jamais d'actualité. La « rébellion » grecque, tend à mettre fin à l'austérité imposée par la troïka (BCE, l'UE et du FMI), et réclamer une restructuration de la dette, détenue principalement par l'Allemagne et la France, et qui représente 177% du PIB. Pourtant, depuis la Grande Dépression, les politiques d'austérité ou politique de rigueur, pour le politiquement correcte, ne fonctionnent pas. Le Fonds monétaire international en a refait la démonstration plus récemment lors des dernières crises monétaires en Amérique latine et en Asie, et c'est à nouveau le cas actuellement en Europe. A croire que les gouvernements n'écourent plus. Cette attitude fait dire à un expert du FMI que « ce qui est stupéfiant, c'est qu'autant de dirigeants politiques continuent malgré tout d'appuyer ces politiques discréditées, même si des voix aussi conservatrices que le FMI leur disent aujourd'hui que leur austérité est dangereuse et qu'il faut s'occuper de toute urgence de stimuler l'économie. » Face à la surdité imposée par un certain pragmatisme, le scrutin grec peut tout aussi bien entrer dans l'histoire en marquant le jour où un peuple s'est dressé contre cette Europe. Un destin qui risque d'être partagé par d'autres comme Podemos, la gauche radicale en Espagne, donnée elle aussi favorite par les sondages et qui prêche pour la fin de la politique d'austérité, et sous d'autres cieux du Vieux continent. Que fera Mme Merkel, la gardienne du temple européen ? Le bras de fer aura-t-il avec le nouveau pouvoir d'Athènes qui, lui, doit de toute évidence éviter un retour de manivelle après une overdose d'espoir.

Gestion de proximité

PUBLIE LE : 28-01-2015

Le Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a ordonné, mardi dernier à Alger, au gouvernement d'accompagner la mise en œuvre du nouveau programme quinquennal de développement, d'une amélioration de la gouvernance locale, en priorité au niveau des wilayas du Sud et des Hauts Plateaux. Il a instruit le gouvernement de "promouvoir une plus grande participation de la société civile à la conception et au suivi du développement local, notamment des programmes communaux de développement", est-il indiqué dans un communiqué de la présidence de la République. Le Président Bouteflika a souligné lors de ce Conseil que cette association des représentants de la population aux côtés des élus locaux et de l'administration territoriale, sera une consécration de la démocratie participative. En fait, ces orientations viennent tout à fait à point nommé, dans la mesure où pour faire face, à des changements qui avancent à une vitesse vertigineuse, il convient de renouveler les initiatives. Aujourd'hui, tout le monde a compris l'intérêt de transmettre les compétences, mais aussi les ressources aux collectivités locales, il reste encore beaucoup à faire, mais les choses ont bien évolué, en particulier ces dernières années, dans les textes, bien qu'en pratique, les choses ne suivent pas tout à fait. C'est au regard de cela que l'Algérie a mis en place une politique de proximité afin d'apporter des solutions concrètes aux problèmes des citoyens par une nouvelle philosophie et une nouvelle stratégie en matière de développement économique et social, tout en favorisant l'intérêt pour la chose publique. Selon des spécialistes, l'objectif fixé est surtout d'alléger la tutelle de l'État et de donner aux citoyens la possibilité de participer davantage à la vie locale, l'enjeu étant de consacrer une démocratie participative et de passer de l'État-autorité, qui commande par voie administrative, à un État qui accompagne et donne les moyens techniques et financiers à la collectivité, dans un cadre participatif. Cela dit, le renforcement du processus de gouvernance locale, devrait tenir compte surtout de la perspective d'une amélioration des conditions de vie des populations. Il s'agit également de renforcer les capacités pour soutenir un développement local inclusif et durable dans les régions du Sud et des Hauts Plateaux. Ainsi, les orientations du Président visent à améliorer l'efficacité de la gestion de l'administration et des collectivités locales dans la réponse aux préoccupations et aux aspirations des citoyens, d'améliorer les rapports entre les citoyens, l'administration et les élus. La dynamisation de la société civile qui, participe au développement nécessite, quant à elle, des mécanismes pour donner corps aux propositions émanant justement de la société civile. C'est dans cette optique d'ailleurs que le Président Bouteflika a annoncé que des wilayas déléguées, aux moyens renforcés et aux compétences élargies, seront créées durant le semestre en cours, à travers les wilayas du Sud et ce processus sera élargi en 2016 à travers les Hauts Plateaux. Il convient de rappeler que M. Sellal avait expliqué que cette option est devenue une "nécessité absolue" pour lutter contre la bureaucratie et à rapprocher l'administration du citoyen pour l'amélioration du service public pour que l'administration soit véritablement au service du citoyen. Par ailleurs, le découpage administratif avait été déjà recommandé lors des assises nationales sur le développement local, organisées en 2011 par le Conseil national économique et social (CNES).

Farid B.

Onze nouvelles wilayas, onze nouveaux pôles de développement pour le grand Sud

PUBLIE LE : 03-02-2015

Rapprocher l'administration du citoyen, mais aussi booster le développement local, c'est ce à quoi tend le nouveau découpage territorial annoncé lors de la tenue du Conseil restreint présidé par le Président de la République et réaffirmé hier par le Premier ministre M. Abdelmalek Sellal, en marge de la cérémonie de clôture de la session d'automne du Conseil de la Nation. Un découpage qui concernera dans un premier temps cette année, onze agglomérations du sud du pays qui seront ainsi érigées au rang de wilayas déléguées et qui visera dans une deuxième étape la région des hauts plateaux, et ce en 2016 pour s'étendre finalement vers les régions nord du pays. Un chef-lieu de wilaya distant de plus de 500 kilomètres, un citoyen obligé de déboursier fortement et de s'absenter pour deux, voir trois jours pour obtenir un quelconque document administratif, c'était là le parcours du combattant pour nos concitoyens du Sud. Il est vrai que les dernières mesures prises par le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales ont considérablement allégé les procédures et mis à mal une bureaucratie qui s'était installée dans les mœurs, mais les distances restent, l'éloignement, voir l'enclavement pèsent énormément autant pour les commis de l'État à quelques échelons de responsabilité qu'ils soient que pour les élus locaux s'agissant de lancer des programmes de développement, d'en suivre la réalisation, d'en contrôler la qualité. Ce rapprochement permettra, de fait, une plus grande présence et donnera un coup de fouet certain pour les différentes actions de développement. Un développement d'autant plus ambitieux car l'effort de l'État se poursuit avec les grands investissements annoncés comme la mise en valeur d'un million d'hectares, la création de nouvelles zones industrielles, un maillage routier, autoroutier et ferroviaire, l'exploitation des ressources locales, la réalisation de nouvelles raffineries. C'est dire que ces nouvelles wilayas déléguées ne seront pas uniquement un guichet administratif mais de tout nouveaux pôles de développement. Le citoyen est appelé pour sa part à s'impliquer dans cette dynamique de développement, aux côtés des élus locaux et de l'administration. La démocratie participative représente ainsi un cadre idoine de concertation et de dialogue pour libérer les initiatives et installer un développement durable et créateur de richesses.

A.M.A.

La médiation algérienne, une option incontournable

PUBLIE LE : 10-02-2015

On l'imagine aisément. Même si on se situe sur le territoire du langage diplomatique, le choix des mots a été amplement mesuré, réfléchi pour exprimer sans ambiguïté aucune la position de la France sur la médiation algérienne dans le processus du dialogue intermalien. Dans un message adressé par François Hollande, à Abdelaziz Bouteflika, celui-ci a réaffirmé « le plein soutien de la France » dans l'option algérienne qui consiste à explorer par la voie du dialogue et de la négociation, sans aucune ingérence ou coup de force étranger, entre les parties maliennes en conflits, les voies et moyens pour arriver à une paix juste et durable. On le sait, la machine diplomatique algérienne s'est mise en branle dès le début du conflit dans ce pays voisin pour soutenir toute démarche visant à stopper le bruit des bottes ou le son des canons pour ne laisser que l'option du dialogue. Aujourd'hui que la France, par la voie de son président de la république, reconnaît que des progrès ont été réalisés grâce à la médiation algérienne, qu'un travail en profondeur a été réalisé, par la diplomatie algérienne, pour faire asseoir autour d'une même table de négociation des groupes armés est d'une signification assez importante. En effet, il ne s'agit pas d'un simple message de courtoisie d'un pays voisin à la veille d'un événement important, mais d'un pays qui a opté pour la voie des armes et de l'intervention militaire en déclarant la "guerre contre le terrorisme au Mali. Certes, c'était (à ce moment-là) le président par intérim de la République malienne, le professeur Dioncounda Traoré qui a sollicité l'intervention militaire de la France auprès du président François Hollande pour stopper l'avancée des djihadistes. Les opérations Serval, épervier et Barkhane, même si elles ont été couronnées d'une certaine réussite ne peuvent pas, au vu de la complexité de la situation au Sahel, résoudre, par la force et les armes, une équation qui est également, écologique, sociale, politique et économique. Le président français a d'ailleurs, rappelé dans son message, la rencontre de haut niveau entre les gouvernements algérien et français tenue en décembre dernier à Paris qui a réaffirmé « la volonté partagée de la France et de l'Algérie d'avancer ensemble dans un grand nombre de domaines, et notamment les dossiers régionaux où nous agissons de concert en faveur de la paix et de la stabilité » Une coopération "absolument nécessaire" à la stabilisation du Sahel et pour une lutte "efficace contre les groupes terroristes qui menacent notre sécurité" a écrit François Hollande dans ce message adressé au président algérien.

Avec ce message à Abdelaziz Bouteflika, François Hollande vient de noter les « efforts (de l'Algérie) pour rapprocher les points de vue du gouvernement malien et des groupes armés et de reconnaître que des « progrès ont déjà été réalisés », "Mon objectif, et je sais que vous le partagez, est que le prochain cycle permette d'aboutir à la signature rapide d'un accord de paix", a-t-il, également, écrit dans ce message. Le message du président français qui souligne soutenir « pleinement » la médiation algérienne intervient après la résolution adoptée vendredi dernier par Le Conseil de sécurité des Nations unies qui a exhorté les parties maliennes à "reprendre sans tarder" les négociations de paix entamées à Alger, en renouvelant son soutien à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Le Conseil "engage vivement les parties, à savoir le gouvernement et les groupes armés signataires de l'accord préliminaire de Ouagadougou, à saisir l'occasion historique qui leur est offerte par les négociations intermaliennes d'Alger, auxquelles participent l'ensemble des pays voisins et des partenaires régionaux et internationaux concernés, pour concourir à l'instauration d'une paix durable au Mali". On comprend dès lors, en quoi, l'option algérienne a fini par s'imposer. Il y a deux semaines, Annick Girardin, secrétaire d'État chargée du développement et de la francophonie, a reçu une délégation de la société civile du Mali composée de représentants religieux, syndicaux et politiques. Elle a rappelé le soutien de la France aux négociations intermaliennes d'Alger. M. Paolo Gentiloni, ministre italien des affaires étrangères et de la coopération internationale également exprimé le soutien de son pays au « rôle fondamental que l'Algérie joue dans la région comme facilitateur du dialogue et de la réconciliation » et émis le vœu « que le gouvernement algérien continuera cette fonction de stabilisation pour toute la région nord-africaine et pour le Sahel ». Pour rappel, Le dialogue intermalien, a débuté à l'été 2014 à Alger. Il est passé par quatre rounds, sous la conduite d'une médiation internationale menée par l'Algérie. La quatrième phase du dialogue intermalien inclusif a eu lieu en novembre à Alger. Autour de la table des négociations se sont retrouvés

les représentants du gouvernement et six mouvements maliens (Mouvement arabe de l'Azawad (MAA), la Coordination pour le peuple de l'Azawad (CPA), la Coordination des Mouvements et Fronts patriotiques de résistance (CM-FPR), le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA), le Haut conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA) et le Mouvement arabe de l'Azawad (dissident). Le cinquième round à venir a fait l'objet d'une réunion de concertation regroupant les représentants de l'équipe de la médiation, du gouvernement malien et des mouvements du Nord Mali à Alger pour consolider le cessez-le-feu dans le nord malien.

Mohamed Koursi

Invoquer Hadès ou courtiser Athéna ?

PUBLIE LE : 18-02-2015

Il s'agit-il de se venger en s'inscrivant dans un cycle permanent d'actions et de réactions, ou faut-il, au contraire, agir de front avec une démarche qui vise le long terme en mettant en œuvre des actions et des mécanismes pour se soustraire au piège de la violence sans fin comme seule solution ? Difficile d'avoir une réponse tranchée tant la situation sécuritaire dans certains pays est d'une telle complexité que le recours soit à la force seule, soit au dialogue uniquement semble problématique, voire voué à l'échec. Un constat toutefois. Quel est le pays qui connaît une stabilité institutionnelle ou une situation sécuritaire calme après que des bombardiers de l'OTAN ou des avions de combats de pays tiers mandatés eurent intervenus pour «stopper l'avancée des djihadistes» ou les «chasser» d'un territoire ? Aucun. Stopper l'avancée des djihadistes revient, en fait, à les chasser d'un territoire vers un autre selon le principe des vases communicants.

Ce qui se passe en Libye, depuis la chute du régime d'El- Kaddafi, est une tragique illustration d'une société qui n'a pas su diluer dans une modernité porteuse de sens et productrice d'intégration, un État central, fort, dans lequel toutes les forces sociales se reconnaissent. Cette segmentarité extrême (puisque elle s'exprime dans une violence tribale et régionale) a transformé ce pays en un maillon faible dans la chaîne de la violence érigée en stratégie de gestion de l'espace par les groupes terroristes. Qu'El-Qaïda et, maintenant, Daech s'installent dans ce pays n'est pas fortuit. On est face à ce qu'il convient d'appeler une véritable science militaire. El-Qaïda, après la défaite des talibans et la chute de Kandahar, s'est transformée en une multitude de groupes, plus ou moins autonomes, dont certains se sont déplacés au Sahel. De même que Daech qui sait, pertinemment, qu'il ne dispose pas de la suprématie militaire, face à la communauté internationale, «éclate» spatialement pour ne pas être piégés en Irak et en Syrie. Il élargit sa surface de feu, et le territoire de l'instabilité et de la terreur. Pour quelle raison ? Tout simplement parce qu'il est conscient que la réaction militaire face à ses légions va, paradoxalement, le maintenir en vie et, peut-être, avec un peu de chance, le renforcer en élargissant sa base sociale. L'histoire nous a fourni deux exemples (curieusement qui fonctionnent comme les deux faces d'une seule pièce) : l'Allemagne nazie au siècle dernier et Israël de nos jours. Deux pays dont la condition sine qua non de survie est logée au cœur d'une agressivité et une hostilité permanentes à leur environnement. Il est d'ailleurs significatif que sur le plan sémantique, une expression concernant Daech vient de voir le jour : islamo-fascisme. Ce télescopage entre des faits séparés dans le temps et dans l'espace est révélateur de cette même logique qui sous-tend le maintien des rapports de crises et de tension entre belligérants pour éviter tout retour à la paix (pour ceux qui ont la mémoire courte, la chute du nazisme a été, aussitôt, remplacée, jusqu'à nos jours, par une guerre froide, économique...).

La question à poser est d'une cruelle simplicité : que cherche-t-on en ajoutant du feu à une violence permanente ? La paix ? Elle n'est ni dans l'intérêt de Daech ni de ceux qui vantent l'efficacité de leurs bombardiers et chasseurs en produisant les preuves de leur supériorité technologique au Sahel et ailleurs pour vendre leur armement. Les atrocités de Daech et les «réponses» à la Erinyes, des divinités de la vengeance, se font au détriment des populations civiles qu'on empêche, par la terreur et le feu, de construire dans la paix et la prospérité leur destinée. Existe-t-il un échéancier, un plan qui se manifestent dans un timing terrible ? Maintenant que les chances de paix au Mali deviennent réelles et que les regards sages se tournent vers la Libye pour réunir les factions rivales autour d'une même table, Daech et les bombardiers s'invitent chez eux pour rendre impossible toute négociation.

Mohamed Kursi

Face à l'internationale terroriste, une réponse mondiale, globale et à long terme

PUBLIE LE : 19-02-2015 | 0:00 | Mohamed Kursi

À la tête d'une importante délégation, le ministre délégué, chargé des Affaires maghrébines et africaines, Abdelkader Messahel, participe, depuis hier à Washington, à la Conférence internationale sur l'extrémisme violent. Une soixantaine de pays, de nombreuses organisations et experts pour engager une réflexion féconde sur cette menace contre laquelle les opérations militaires engagées régulièrement en divers points de la planète sont restées inefficaces. Pis encore, la facilité de déplacements des groupes terroristes d'un territoire à un autre et leur immersion dans les différents foyers de tensions régionaux n'ont fait que multiplier les centres d'attraction pour les candidats au djihad. On comprend alors comment a fini par s'imposer, à l'Occident, la nécessité d'«une approche globale à long terme». «Nous avons besoin de réponses qui aillent au-delà du niveau militaire, au-delà de la force», a déclaré Joe Biden, vice-président américain.

Très tôt et avant tout autre pays, l'Algérie a mis en relief une caractéristique au phénomène du terrorisme et une approche pour le traiter. D'abord, ses racines transnationales qui imposent de fait une réponse globale de la communauté internationale. Ensuite, au niveau local, une approche inclusive dans les régions en proie à ce fléau. Au Sahel, la présence active de l'Algérie au sein des pays du champ, sa médiation dans le dialogue intermalien, ses propositions pour enclencher une dynamique de négociation entre les forces libyennes, son engagement en tant que pays qui co-préside avec le Canada le Groupe de travail sur le Sahel du Forum mondial de lutte contre le terrorisme, sont autant de preuves sur cette «façon de faire» devenue une marque de fabrique à l'algérienne du règlement par le dialogue et sans ingérence étrangère des conflits. Ce point de vue défendu par l'Algérie et porté par sa diplomatie sur les tribunes internationales, y compris à l'ONU, a fini par être entendu.

À Washington, l'expérience algérienne dans le traitement de la question terroriste est très attendue. Et pour cause. Le pays a connu les affres du terrorisme durant une décennie. Sa bataille a été menée à plusieurs niveaux, certes, essentiellement sécuritaire au début, mais pas que... Aujourd'hui, la situation de l'Algérie «étonne» certains observateurs qui n'arrivent pas à saisir la stratégie sous-tendue par plusieurs mécanismes (militaires, juridiques, sociaux, psychologiques, éducatifs, économiques) qui a fait que dans cette région fragilisée, menacée et incertaine, elle a su sécuriser son territoire et ses frontières.

L'ordre du jour de cette conférence internationale est l'extrémisme violent. Ce dernier n'est pas le propre d'une seule région ou d'une seule organisation, même si l'actualité de la violence est alimentée par des groupes identifiés et leurs victimes majoritairement arabes. L'objectif est d'aller au-delà des organisations pour réfléchir, sur le long terme, à des actions à mener pour que le monde ne vive pas en permanence sous la menace terroriste. Évidemment, les participants seront amenés à nommer les groupes terroristes. Le premier, DAECH, une multinationale terroriste qui aurait, dit-on, supplanté El-Qaïda. Il y a quelques mois, un document rendu public par le Conseil de sécurité de l'ONU révélait que les djihadistes qui forment ce groupe sont issus de 80 pays. Presque la moitié des États de la planète. Les candidats au terrorisme, ainsi que les djihadistes ne sont pas originaires d'une seule région géographique ou d'une seule aire culturelle. Ils sont européens de souche ou par naturalisation, américains, moyen-orientaux, africains, maghrébins, chrétiens, musulmans, agnostiques... Leurs motivations sont aussi diverses que leur enracinement géographique, leur référent culturel ou leur appartenance sociale et économique... Ils sont, pour certains, les «oubliés de la république» ou les exclus de l'intégration socio-économique. Mais d'autres sont issus de la classe moyenne.

C'est dire le caractère global et «mondial» de DAECH, qui est loin d'être la seule menace terroriste de l'heure. Ses légions locales, Ansar Charia, son groupe «rival», El-Qaïda, avec ses filiales régionales (AQMI, AQBA...), les Shebab en Somalie, Boko Haram, initialement cantonné au Nigeria et qui maintenant menace toute une sous-région comprenant plusieurs pays, sont les éléments terribles d'une menace à plusieurs tentacules, mais nourrie à une seule matrice : celle de faire exploser les institutions, détruire les États et remplacer la citoyenneté par des sujets formatés par la peur et formés dans la violence.

Mohamed Kursi

Vaincre la guerre pour que triomphe la paix

PUBLIE LE : 21-02-2015 | 0:00 | Mohamed Koursi

Le cinquième round du dialogue intermalien inclusif aura été le bon. «La Déclaration des parties au processus de paix d'Alger» a été signée, jeudi dernier à Alger, en présence du chef de file de la médiation internationale, l'Algérie, et du représentant spécial du secrétaire général des Nations unies et chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Ce document en six points rappelle, en préambule, les trois étapes phares précédentes du dialogue intermalien (l'accord de cessez-le-feu signé en mai 2014, la feuille de route et la déclaration de cessation des hostilités signées en juillet de la même année). Il vient ainsi conclure, avec succès, une première étape très délicate et complexe qui a regroupé, autour d'une même table, le gouvernement malien et six groupes armés du nord du Mali. Certains ont anticipé l'issue de ce cinquième round en essayant de torpiller, à quelques jours de l'ouverture des pourparlers, à partir de la ville libyenne de Derna, ce processus de paix, en espérant que leur acte (qu'ils ont pris soin de largement médiatiser) allait créer un effet boule de neige en plongeant toute la région dans le maelstrom.

Juste signée, juste naissante, la paix est toujours fragile quand elle émerge des limbes. Une victoire, certes, contre les tentations de fractionnement de ce pays qui s'est ressaisi pour ne pas sombrer dans la même logique que son voisin libyen. Le plus dur reste à faire : respecter la paix sur le terrain et déjouer les tentatives des groupes terroristes. Ceux-là ont intérêt à plonger toute une vaste étendue qui remonte jusqu'en Syrie et en Irak, en passant par la Libye et l'Égypte avec DAECH et s'étend vers les zones africaines (Niger, Nigeria, Burkina Faso, Tchad), avec AQMI et Boko Haram, dans un tourbillon de guerre civile, de représailles et d'interventions militaires aux mêmes conséquences dans les pays où la formule de l'OTAN a été expérimentée. Pour s'en convaincre, il suffit de dérouler la carte de cette région pour visualiser l'effet tenaille qui menace le Sahel. Si tous les groupes qui se sont assis à la table des négociations à Alger font de l'intégrité et de l'indivisibilité de leur territoire, l'alpha et l'oméga de leur action en transcendant les groupes liés à AQMI et en se plaçant sur le terrain politique et non plus paramilitaire, ce sera une première fissure sérieuse dans la muraille de feu qu'ont érigée, à partir du Nord, DAECH, et, à partir du Sud, Boko Haram et Aqmi. La «précipitation» avec laquelle s'est manifesté DAECH en Libye (la coalition de groupes djihadistes regroupés dans le Conseil consultatif de la jeunesse islamique a prêté allégeance à Al Baghdadi en octobre), la décapitation de 21 travailleurs égyptiens à quelques jours du début du cinquième round du dialogue intermalien, l'insistance de pays qui ont fait antichambre au Conseil de sécurité de l'ONU pour une intervention militaire en Libye étaient une succession d'événements liés par un évident enchaînement qui ne relève pas du hasard... Le piège allait se refermer sur le Mali. Maintenant, avec cette percée historique qui a inauguré à Alger un processus de «pédagogie de paix et de réconciliation», pour reprendre les propos de M. Lamamra, le monde est face à deux options : l'une a montré la voie de l'espoir, et la seconde la voie de l'exacerbation de la violence. La première est défendue par l'Algérie, elle qui prône les vertus du dialogue et de l'intégrité des pays. La seconde est défendue par les atlantistes. Elle a enfanté El-Qaïda, et est impliquée dans l'émergence de DAECH, et sa responsabilité pleine et entière est engagée dans ce qui se passe en Irak et en Libye. Rappelons que trois représentants de l'ensemble des groupes engagés dans ces pourparlers ont signé ce document historique (dont l'entête est cosigné par Ramtane Lamamra en tant que chef de la médiation, et Mongi Hamdi, représentant du SG de l'ONU et chef de la MINUSMA). Il s'agit de la Coordination (Mouvement national de libération des Azawad, Mouvement arabe Azawad (aile dissidente) et le Haut conseil pour l'unité de l'Azawad), la Plateforme (représentée par cinq mouvements) et le Gouvernement de la République du Mali. Ils se sont engagés sur trois niveaux : se faire confiance et consolider le cessez-le-feu sur le terrain, éviter toute provocation sur le terrain, y compris verbale, et, enfin, aboutir rapidement à un accord global de paix et de réconciliation (pour lequel un projet a été remis aux parties par la Médiation en novembre dernier).

Mohamed Koursi

Combattre l'extrémisme, mais pas avec ses armes...

PUBLIE LE : 22-02-2015 | 0:00 | A. M. A.

IL'Algérien avait peur, peur de son voisin, de son neveu, de son fils même, il avait peur pour son pays au cœur d'une tourmente dramatique qui endeuillait chaque jour des familles entières, il assistait, seul et impuissant, à la destruction de son pays, de ses écoles et de ces édifices publics. Le Kamis et la barbe terrifiaient, de faux dévots avaient envahi et squatté des mosquées, propageant des idées et des concepts aux antipodes des enseignements séculaires de l'islam, de sa pratique en Algérie avec son ouverture, son humanisme, sa tolérance tels qu'enseignés par l'imam Malek. Des douars, des villages entiers étaient désertés, des communes et des daïras étaient gérées à distance depuis les chefs-lieux de wilaya. Isolé sur la scène internationale, son appel ne trouvant pas d'échos, l'Etat restait cependant debout, son armée présente, ses forces de sécurité sur tous les fronts. Le terrorisme qui avait jeté son dévolu sur l'Algérie a cependant échoué, combattu, rejeté par tout un peuple qui priait pour un retour de la raison, pour le rétablissement de la sécurité, pour la fin de cette folie meurtrière qui s'était emparée de ses enfants. Reconquérir les bastions terroristes, affirmer partout la présence de l'Etat était la première action de l'Etat, un étau sécuritaire qui a asphyxié les groupes terroristes, tendre la main ensuite à ces mêmes terroristes, les raisonner pour un retour au sein du giron familial, au sein de la société, au sein de leur peuple. La sage, humaine et pertinente politique de réconciliation nationale prônée par le Président de la République a grandement permis ainsi à l'Algérie de renouer avec la sécurité, la stabilité, de ressouder la société et de pouvoir enfin relancer son développement à l'arrêt une décennie durant. Une politique qui a coupé l'herbe sous les pieds de l'internationale terroriste, baissé son masque, le révélant au monde entier. Le tout sécuritaire n'aurait jamais réglé le phénomène du terrorisme. Des milliers de terroristes se sont repentis à la faveur de cette loi, des milliers de fusils récupérés et des centaines de milliers de vie épargnées. Attaquer le mal à la racine, c'est le comprendre d'abord. Prévenir le jeune socialement vulnérable, proie facile pour l'endoctrinement, c'est le prendre en charge, l'éduquer, lui donner une formation, lui permettre de faire sa vie, assainir les mosquées des faux dévots, c'est les encadrer, enseigner les vrais préceptes de l'islam « afin d'arriver », comme l'a relevé M. Abdelkader Messahel lors de la conférence internationale sur l'extrémisme violent tenue à Washington, « à la consolidation des fondements du référent religieux national par la promotion de la culture de l'islam authentique prônant l'humanisme, la tolérance et l'harmonie. » Une conférence où le ministre délégué chargé de Affaires maghrébines et africaines a mis en exergue l'expérience de l'Algérie dans sa lutte contre le terrorisme et durant laquelle il a proposé, au nom de l'Algérie, la tenue à Alger d'un atelier sur la déradicalisation, comme prolongement aux travaux de cette conférence. « Je ne le souhaite pas, pas même pour mon pire ennemi », cette expression du terroir qui, au demeurant, reflète la sagesse, la tolérance et l'esprit humain du peuple algérien qui a eu à faire face aux affres d'un terrorisme particulièrement violent et abject résume le combat continu de l'Algérie à la lutte contre le terrorisme international.

A. M. A.

Urgence

PUBLIE LE : 23-02-2015 | 0:00 | Nadia Kerraz

Les derniers attentats perpétrés dans la ville d'Al Qoba dans l'est Libyen, revendiqués par l'organisation autoproclamée Etat islamique (Daech-EI) ont fait selon un nouveau bilan quarante-quatre morts et presque autant de blessés. Ces attentats qui contribuent à exacerber le chaos politique qui prévaut dans ce pays, alertent cependant sur l'urgence de parvenir à une solution politique. Le facteur temps est «extrêmement important» a indiqué le chef de la diplomatie algérienne à l'occasion de la visite effectuée jeudi dernier, à Alger par son homologue britannique. L'Algérie qui ne peut rester indifférente devant le drame vécu au quotidien par la Libye a émis le vœu que «toutes les parties libyennes se mobilisent» pour parvenir dans les meilleurs délais à une solution consensuelle. «Nous veillons à être, en tant que pays voisins, une partie importante dans le règlement du conflit libyen et nous ne serons jamais partie au conflit», a indiqué M. Lamamra. Et c'est également dans ce souci qu'Alger apporte son plein soutien à l'action menée par le représentant spécial du secrétaire général de l'ONU pour la Libye, Bernardino León, en vue de la mise en œuvre d'un dialogue inclusif, tout en souhaitant qu'elle soit «rapidement couronnée de succès». Ce n'est que par l'instauration d'un dialogue libyen inclusif que le pays pourra panser ses blessures et ouvrir une nouvelle page de son histoire. Mais les belligérants libyens doivent également prendre conscience que la situation qui prévaut, aujourd'hui, sur leur sol n'est pas pour faciliter un retour à la normalité. En fait il ne sera mis un terme aux violences qui sont l'œuvre de Daech que si les protagonistes de la crise libyenne conviennent de se mettre autour d'une table et d'amorcer un dialogue sincère et franc. C'est pourquoi, par ailleurs est rejetée l'idée de toute intervention militaire et la fourniture d'armes aux parties en conflit. De telles «initiatives» ne sont pas favorables et ne peuvent que contrecarrer la recherche de la solution consensuelle escomptée. «Nous ne croyons pas à la solution militaire, nous ne croyons pas que le fait de nourrir l'escalade par la fourniture d'armement ou par des mesures de ce genre serait de nature à favoriser le nécessaire apaisement des cœurs et des esprits afin d'aller vers la solution consensuelle que nous appelons de tout le temps», a-t-il estimé M. Lamamra. Reste enfin à se poser la question des avoir à qui profite une situation de chaos en Libye ?

Nadia Kerraz

Symbolique et challenges

PUBLIE LE : 24-02-2015 | 0:00 | D. Akila

Le 24 février 1971 renvoie à cette décision historique marquant le début d'un long processus dans l'évolution du secteur national des hydrocarbures, dans le sens de sa symbolique, mais aussi, dans sa portée, tant les challenges demeurent encore présents pour le devenir de ce secteur stratégique de l'économie du pays et pour tous les travailleurs. Intervenue onze ans après la naissance de l'OPEP, cette démarche courageuse, dans son contexte, fut un réel test pour la nation algérienne appelée, à prendre sa destinée « énergétique » en main, et parachever, par la même occasion, sa souveraineté. Difficile épreuve qui mettra les décideurs algériens devant des responsabilités nouvelles, et des défis lourds à relever. Pour cause, la politique de nationalisation des hydrocarbures, entamée en mai 1966, à la faveur de la récupération des mines et des compagnies d'assurances étrangères, induisait un engagement de l'Etat algérien à contrôler la majorité, soit 51%, des parts au sein des compagnies pétrolières étrangères, en grande partie françaises, qui opéraient à l'époque, sur le sol algérien. La capacité à prendre le relais des multinationales, au plan technique notamment, ce qui ne fut pas chose aisée, avait ouvert la voie à d'autres pays qui suivirent l'exemple de l'Algérie, à l'instar de l'Irak et la Libye. Cette décision qui avait concerné également les gisements de gaz s'ensuivra, par une ordonnance signée le 11 avril 1971, précédant la promulgation du texte fondamental devant, à partir de cette date, régir les activités relatives aux hydrocarbures, notamment, l'intervention des sociétés étrangères, en matière de recherche et d'exploration. Ce fut un nouveau départ pour l'Algérie qui allait s'imposer, des années plus tard, en tant qu'acteur énergétique influent, au niveau mondial, sous la bannière de Sonatrach. La loi n°13-01 du 20 février 2013 modifiant et complétant la loi n° 05-07 du 28 avril 2005 relative aux hydrocarbures est venue projeter le secteur des hydrocarbures dans les nouvelles exigences de l'environnement mondial. Une loi adaptée aux défis imposés par une conjoncture géostratégique façonnée par des reconfigurations nouvelles survenues sur le marché énergétique international. Aussi, l'alternative pour l'Algérie, aujourd'hui, consiste à développer son potentiel en hydrocarbures à même d'optimiser ses capacités de production, de prospection et d'exploration. « Nous avons pu, grâce à la totale maîtrise de nos ressources en hydrocarbures, concevoir et mettre en œuvre les politiques que nous nous sommes fixés pour développer ces ressources » avait déclaré le Président de la République, en 2013, à l'occasion de la commémoration de la nationalisation des hydrocarbures. Aujourd'hui, tout l'effort est appelé à être concentré sur la mise en place d'une stratégie énergétique censée assurer au pays une transition énergétique, qui consiste à optimiser et à diversifier nos ressources, à s'orienter vers les énergies renouvelables, d'assurer au pays, en définitive, les moyens de réaliser un développement durable, par le biais des hydrocarbures en tant que levier de croissance.

D. Akila

Dans l'unité et la stabilité, les défis seront relevés

PUBLIE LE : 25-02-2015 | 0:00 | M. Brahim

Le Président de la République a adressé un important message à l'occasion de la célébration du 24 février, double anniversaire de la création de l'UGTA et de la nationalisation des hydrocarbures, mettant en exergue toute la symbolique de ces deux dates qui ont vu le peuple algérien s'engager courageusement sur le chemin de la conquête de sa dignité et le recouvrement de sa souveraineté sur ses ressources naturelles sans laquelle il ne pouvait y avoir d'indépendance véritable. C'est dans le sillage de cette mobilisation des énergies et l'impulsion d'une dynamique de concertation entre les partenaires sociaux que la nation a pu engranger d'importants acquis et réalisations tant sur le plan de l'amélioration des conditions de vie des populations (accès à l'eau, à l'électricité et au gaz, logement) qu'en ce qui concerne l'émergence d'une base industrielle et d'un tissu de PME générateurs de richesses et d'emplois, a souligné le Chef de l'Etat. La conjoncture délicate que traverse actuellement le pays consécutivement à la chute des prix du pétrole et les défis qui doivent être relevés dont la nécessaire diversification de notre économie pour éviter que ne soient compromis les objectifs de développement et les aspirations légitimes des citoyens à un meilleur niveau de vie ont figuré également en bonne place dans le message du Président de la République. La tonalité du message est pour un regard lucide et une prise de conscience face à une conjoncture particulièrement difficile. En ce moment nous faisons face à une crise aussi grave que les crises passées car elle menace notre économie, notre pain quotidien, dira le Chef de l'Etat qui précise que le gouvernement n'a pas tardé à prendre les mesures qui s'imposent pour faire face à la situation avec le souci de faire en sorte que soit poursuivi l'effort d'investissement et d'équipement du pays sans détérioration du niveau de vie des larges couches de la population dont il faut garantir le droit à l'accès au logement et la préservation des acquis en matière de santé, d'éducation, de formation, etc. Le Chef de l'Etat estime que le pays est aujourd'hui en mesure de relever les défis qu'impose la forte baisse de ses revenus d'exportation des hydrocarbures compte tenu des potentialités non négligeables dont il dispose dont le matelas financier appréciable en réserves de changes équivalent à trois années d'importations. La démarche engagée pour le renforcement des secteurs de l'industrie de la pétrochimie, l'agriculture, le tourisme, les nouvelles technologies de l'information et de la communication se consolide davantage à la faveur des partenariats avec de grandes sociétés de réputation mondiale qui apportent leur savoir-faire en matière de technologie et de management dans une vision de partenariat gagnant-gagnant comme en attestent les récents accords qui ont été conclus avec des groupes comme Renault, Daimler Benz, Massey Fergusson... Notre salut tient aussi à la contribution de l'ensemble des acteurs qu'il s'agisse des cadres, des travailleurs tenus de relever les défis de la production et de l'innovation, du gouvernement, des syndicats et des opérateurs économiques dont le Président de la République a salué le sens patriotique qui s'est illustré dans la conclusion du pacte national économique et social, synonyme de mobilisation dans la stabilité du front social sans laquelle tout progrès est illusoire. La réussite dans ce formidable challenge qui interpelle toutes les forces vives de la nation est aussi au prix d'une vigilance dans la défense des intérêts du pays face aux manœuvres déstabilisatrices des ennemis a mis en garde le Chef de l'Etat qui n'a pas manqué de souligner la nécessité d'aborder les problèmes du pays dans la sérénité avec la volonté de bien faire en ne portant préjudice à quiconque. C'est le cas du débat sur l'exploitation des ressources énergétiques conventionnelles et non conventionnelles comme le gaz de schiste, dont le Président a insisté sur la nécessité de veiller à sauvegarder la santé de la population.

M. Brahim

L'accord d'Alger, un pas vers la Libye ?

PUBLIE LE : 02-03-2015

L'Accord de paix, signé hier à Alger, entre le gouvernement malien et les six représentants des principaux groupes politico-militaires du Nord-Mali (le Mouvement national de libération de l'Azawad, le Haut conseil pour l'unité de l'Azawad, les deux Mouvements arabes de l'Azawad, la Coordination pour le peuple de l'Azawad et la Coordination des Mouvements et fronts patriotiques de résistance), vient ainsi parachever «La Déclaration des parties au processus de paix d'Alger», signée, il y a deux semaines, à Alger, en présence du chef de file de la médiation internationale, l'Algérie, et du représentant spécial du secrétaire général des Nations unies et chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Cinq rounds pour aplanir les difficultés, atténuer les antagonismes et faire converger les points de vue depuis l'accord de cessez-le-feu signé en mai 2014, la feuille de route et la déclaration de cessation des hostilités signées trois mois plus tard. Il faut saluer la sagesse qui a prévalu entre les différentes parties et rendre hommage à la diplomatie algérienne qui a mis tout en œuvre pour faire asseoir, autour d'une même table, toutes les parties en conflit. Une dimension cardinale porte cet accord qui vise à «reconstruire l'unité nationale du pays sur des bases novatrices, qui respectent son intégrité territoriale et tiennent compte de sa diversité ethnique et culturelle». Une formulation qui a le mérite de souligner l'indivisibilité du territoire tout en reconnaissant l'existence d'une pluralité ethnique qui travaille le corps social. Ce document d'environ 70 articles et trois annexes déclare, en effet, que «l'appellation Azawad recouvre une réalité socio-culturelle, mémorielle et symbolique partagée par différentes populations du Nord-Mali, constituant des composantes de la communauté nationale. Une compréhension commune de cette appellation qui reflète également une réalité humaine, devra constituer la base du consensus nécessaire, dans le respect du caractère unitaire de l'État malien et de son intégrité territoriale». On se souvient, des groupes politico-militaires du Nord-Mali avaient fait sécession avec l'État central et revendiqué une autonomie pure et simple de la région de Kidal. Il aura fallu mettre en œuvre toute une négociation pour «raboter» les contours radicaux de cette revendication et l'intégrer dans un dispositif qui accorde une plus grande visibilité et un meilleur statut de l'Azawad, avec, en point de mire, une conférence de l'entente nationale pour régler les aspects pratiques (politiques et sociaux) de cette question. En fait, le rapport des régions à l'État (en clair, de Bamako à Kidal) est l'un des piliers (encore fragile) de toute la construction de cet accord de paix. La police territoriale, la Protection civile sont, dans le texte de l'accord, un domaine de «souveraineté» dévolu aux régions qui bénéficient, par ailleurs, de revenus substantiels tirés de l'exploitation des ressources naturelles de leur territoire. Cela dit, cet accord de paix, ainsi que les modalités de sa conclusion montrent, dorénavant, la démarche à suivre pour faire aboutir la paix, là où de nombreux pays et consultants voulaient imposer, contre le bon sens même, le langage des armes pour faire... taire les armes. La Libye, la Syrie, le Yémen, partout là où l'intolérance et l'intransigeance tribales se construisent en dehors du cadre unificateur et pacificateur d'un Etat central.

La position de l'Algérie consistant à rejeter toute intervention étrangère pour imposer une paix factice, irréalisable par la force des armes, et à favoriser un dialogue inclusif entre les concernés devant déboucher sur une solution politique permettant le retour à la stabilité et à la paix, maintes fois, affirmée dans les tribunes internationales, a été confirmée avec cet exemple malien. Certes, El-Qaïda, qui a cru profiter de ce chaos pour envoyer, à partir du Nord-Mali, ses légions à l'assaut du Sahel et du Maghreb, est exclue de cet accord. Même avec une longue cuillère, on ne dîne pas avec le diable.

Depuis la guerre du Golfe, le monde semble avoir oublié les vertus de la négociation et du dialogue avec les parties qui ne versent pas dans le terrorisme. Cette démarche atlantiste, irriguée par l'industrie de l'armement, les multinationales du pétrole, et portée dans l'arène politique mondiale par les faucons des administrations d'un petit groupe de pays (à la pointe des ventes d'armes dans le monde), n'a laissé que désolation et implosion du tissu social là où elle a appliqué sa méthode sur le terrain. Aujourd'hui, le Mali est devenu une chance historique pour la Libye qui, hier encore, était menacé d'une intervention militaire.

Mohamed Koursi

De grandes avancées

PUBLIE LE : 07-03-2015

Demain 8 mars, les femmes seront à l'honneur. Quoi de plus normal, serions-nous tentés de dire ; le 8 mars à travers le monde est consacré Journée internationale de la femme. Une journée qui, comme chaque année, sera célébrée à travers le territoire national. Pour celles qui travaillent, elles bénéficieront sur leur lieu de travail d'attentions particulières. Cadeaux ou chèques-cadeaux, c'est selon, seront ainsi offerts pour marquer l'occasion. Des discours «élogieux» seront également prononcés pour rendre hommage à la gent féminine. C'est le jour où tous les hommes s'approprièrent la maxime de Louis Aragon dans laquelle il affirme que «l'avenir de l'homme est la femme». Et pour celles qui ne sont pas actives, des maris ou des enfants attentionnés feront le geste de leur offrir quelques roses, achetées en ce mois de mars au prix fort. Mais qu'à cela ne tienne, lorsqu'on aime, on ne regarde pas à la dépense. Ce qui compte, c'est de faire plaisir, une fois par an. Mais cette journée doit surtout nous rappeler que le combat des femmes pour l'obtention de leurs droits n'aura pas été une sinécure. Elles ont, soutenues par des militants féministes, dû se battre pour qu'enfin elles puissent bénéficier de la considération qu'elles méritent. C'est, en effet, en travaillant au corps pendant des années tous les tenants de l'immobilisme et ceux qui se sont érigés en «gardiens autoproclamés» des valeurs sociétales, que les femmes algériennes ont pu changer la donne. Mais pas uniquement. C'est aussi sur la base des sacrifices immenses consentis pendant la décennie noire que leur combat pour l'émancipation a été légitimé. Pourtant, les récents débats houleux à l'APN sur le projet de loi sur la protection de la femme contre la violence démontrent, si besoin est, que ce combat en cours n'est pas encore gagné et qu'il faudra encore lutter pour enregistrer ou préserver chaque acquis obtenu. Dans son rapport annuel, Amnesty International a relevé les avancées enregistrées par l'Algérie en matière des droits de la femme. Des avancées qui viennent ainsi compléter tout un arsenal juridique déjà en place. Pour preuve, la législation du travail en Algérie interdit toute forme de discrimination entre l'homme et la femme. Au plan de la sécurité sociale, la femme travailleuse bénéficie d'une couverture et d'une protection que lui envient bien des femmes vivant sous des cieux qualifiés de «berceaux de la démocratie». En fait, l'émancipation de la femme et la promotion de ses droits sont la ligne directrice d'une volonté politique affichée et assumée. C'est dans ce sens qu'ont été mises en œuvre les réformes et mesures initiées par le Président Bouteflika depuis son élection à la magistrature suprême du pays. C'est donc fortes de cet appui que les femmes poursuivront sur la voie de l'émancipation. Que le chemin soit parsemé d'embûches, ne fera que renforcer la détermination de briser ces carcans dans lesquels on veut les confiner. Mais qu'il existe des forces anti-émancipation de la femme n'est pas pour surprendre. En fait, il ne pouvait en être autrement. La société évolue plus vite que les mentalités. Qu'elles craignent, à tort, que l'existence d'un arsenal juridique qui protège les femmes contre tous les abus et violences dont elles sont malheureusement victimes soit la cause de la dislocation de la famille, ne peut justifier indéfiniment leur position et point de vue. En réalité, cette lecture est en soi une atteinte à l'intelligence et à la responsabilité dont la femme algérienne a toujours fait montre à travers le temps. Les hommes et même certaines femmes qui veulent diaboliser la femme devraient pourtant juste prendre le temps de se demander si en place et lieu d'une parfaite inconnue, la femme violentée était leur sœur ou leur fille ?

Nadia Kerraz

La société civile : la plus forte des armes

PUBLIE LE : 09-03-2015

Il serait illusoire et naïf en ces temps d'incertitudes de réduire le journée du 8 mars à un agréable moment aussi furtif que passer où la moitié d'une société exprime avec un sourire de circonstance, quelques objets et cadeaux offerts et une montagne de déclarations puisées dans des éléments de langage rodés, son respect et sa courtoisie à l'autre moitié. On ne le dira jamais assez, le 8 mars n'est pas une pause observée dans la persistance d'un rapport déséquilibré en permanence ou une récréation offerte aux femmes par une demi-journée ensoleillée. C'est une journée de combat, une journée d'analyse et de bilan sur la capacité de toute la société à ne pas fonctionner de façon bancal. Dans son message à la femme algérienne à l'occasion de la journée internationale de la Femme, le Président de la République a, encore une fois, réaffirmé que celle-ci « est en droit, conformément au principe de l'égalité des chances et abstraction faite du genre, d'accéder aux postes officiels politiques et administratifs de l'Etat, des organisations de la société civile, des partis et autres organismes. Elle est en droit de jouir, dans son pays l'Algérie, de sa pleine capacité juridique et de ses droits, et être considérée comme un gisement de compétences, d'énergies et de capacités immenses dont il n'est pas permis de se priver. » Car une société qui ne s'appuie pas solidement sur l'ensemble de ses forces, qui ignore ou marginalise la sève qui conditionne son existence ne peut qu'entraîner toute la population dans des chemins où les brimades, les injustices (politiques, sociales, économiques ou domestiques), les passe-droits et autres chantages (que par tabou et autres blocages on n'ose pas pour l'instant dénoncer et traquer) ne font que préparer le lit de l'intolérance. Quand le Président de la République engage, en premier, la responsabilité de l'Etat pour « renforcer le front intérieur au bénéfice exclusif de la nation, et ce pour faire face à toute tentative de déstabilisation du pays » ; quand le Premier magistrat du pays instruit le gouvernement « à prendre les mesures aux fins d'assurer la sensibilisation des femmes quant à leurs droits spécifiques, civils et politiques pour leur permettre de s'assumer dans tous les contextes de leur vie au sein de la société », M. Abdelaziz Bouteflika indique, finalement, où il faut exercer une pression pour que la société dans sa totalité et sa pluralité se reconnaisse dans des valeurs, des choix et des options communs et impératifs. « Transcender les divergences, les convictions et les positions des uns et des autres, car la conjonction exige de placer les intérêts supérieurs du pays au-dessus de toute autre considération », a souligné le Président de la République dans ce message qui ne s'adresse pas uniquement aux femmes mais à l'ensemble, sans aucune exclusive, de la totalité sociale. Ce pays n'est pas la propriété d'une partie qui en déposséderait une autre. Ce pays n'est pas une frontière ouverte, offerte sans résistance dans une sorte de logique mercenaire aux forces de la destruction. Il n'est pas, non plus, un espace sans conscience sur l'intérêt supérieur de l'Etat livré aux impatiences et clivages politiques, au demeurant légitimes. C'est un pays où « ni les préoccupations liées aux difficultés du moment à nos frontières ni l'inclination récurrente à des dérapages malvenus (...) n'inhiberont notre attachement à la prise en charge de notre responsabilité et à notre action de continuer à enraciner avec persévérance, une vraie culture démocratique qui implique tolérance et respect de l'avis de l'autre », a rappelé le Président dans ce message. Car au final, n'est-ce pas dans la tolérance et le respect de tous les jours, dans une pratique démocratique réelle et non factice que se trouve la plus forte des armées, des défenses et de la pérennité d'une société et de ses institutions ? Sans faire appel à l'histoire universelle, l'expérience récente de nombreux pays pris dans la tourmente de la violence nous enseigne que, presque toujours, c'est dans la cassure entre la société et ses institutions que se précipitent les éléments déstabilisateurs et fossoyeurs des rêves de prospérité et de paix des populations. Quand la peur et la haine, la violence gratuite et sans discernement sapent les fondements de la raison, on voit naître les avocats de l'apocalypse qui ne laissent d'autre choix à la partie martyrisée de la société que d'implorer une intervention étrangère pour espérer retrouver le calme. On l'a vu, dans un pays voisin, dont les parties politico-militaires s'apprêtent, après quatre ans d'une guerre fratricide aussi inutile que dévastatrice, à prendre langue, comment une population aux abois a brandi le drapeau d'un pays étranger en signe d'allégresse alors que ce même pays la bombardait quelques heures auparavant et se préparait à signer des contrats pétroliers juteux en les livrant à l'effet boomerang de cette intervention militaire.

Mohamed Koursi

Se rencontrer en paix, repartir unis

PUBLIE LE : 10-03-2015

Un ennemi, une coalition internationale, une expédition punitive. S'il y a un pays qui est la preuve irréfutable (en dehors de l'Irak) sur les dommages causés par cette démarche, c'est bien la Libye. En revanche, l'accord de paix au Mali signé à Alger est l'exemple de la viabilité d'une seconde solution. Moins spectaculaire, puisqu'elle n'a pas d'armes à mettre en valeur, plus discrète car elle a à cœur l'intégrité territoriale et la sécurité des populations. L'approche politique à travers un dialogue inclusif semble la plus sage. Aujourd'hui, la Libye offre le visage de deux gouvernements, deux Parlements, deux armées et des dizaines de milices qui s'entredéchirent. Et, depuis octobre dernier, dans cet enfer qui a vu disparaître l'unité sociale et territoriale de la Libye, un autre invité, beaucoup plus pernicieux et mortel pour les Libyens s'est installé, se nourrissant et se renforçant grâce à cette violence : Daech. C'est à Derna, ville côtière située dans l'est du pays, que cette internationale terroriste a fait irruption en octobre 2014, quand la milice Ansar Al-Charia et le Conseil consultatif de la jeunesse islamique de cette ville, ont annoncé leur allégeance à l'Etat islamique. Certes le premier danger est à l'intérieur des terres libyennes. La force des Libyens sera, justement, de faire le tri entre une « violence locale » nécessairement éphémère et la violence érigée en mode de structuration politique qui va au-delà des frontières physiques de ce pays. Cette distinction permettra de séparer ceux qui se sentent patriotes, Libyens (au-delà de leurs différents) de ceux pour qui la nationalité, le pays, la patrie n'existent pas. Voilà, le premier défi auquel doivent trouver, en premier, une solution, tous les acteurs politiques et personnalités représentatives armées ou non (à l'exception des groupes identifiés comme terroristes par l'ONU) attendus à Alger. Le second défi bien que « périphérique » n'en est pas moins pernicieux. Comme pour les Maliens, le dialogue interlibyen qu'Alger abrite est un espace mis à disposition par l'Algérie aux Libyens et à eux seuls. Et Alger applaudira à toute initiative qui vise à apporter la paix et à assurer l'intégrité territoriale aux Libyens. L'Algérie n'interfère pas dans ces pourparlers. Il est facile, aujourd'hui, maintenant que l'Algérie a balisé la voie du dialogue comme mode de règlement pacifique des conflits à l'échelle régionale, de venir s'agripper sur le marchepied de la dernière locomotive d'un train déjà en marche et de se présenter frauduleusement comme le contrôleur d'un processus de paix. L'Algérie dans le domaine de la médiation jouit d'une longue tradition héritée de son combat pour se libérer de la domination coloniale et non pas d'un protectorat, affinée depuis 1962 par son engagement et son action dans le règlement des conflits (érythréen, iranien, irakien, somalien...) et saluée par toutes les chancelleries. L'engagement de l'Algérie est porté par une idéologie, une politique, que de fois, défendue, affirmée, expliquée là où les échanges inégaux ou les rapports internationaux ont montré des déséquilibres structurels. On ne se découvre pas occasionnellement des vertus de médiateurs sur le dos des populations éprouvées, on est, bien au contraire, médiateur par sa politique et son idéologie. Et celles-ci, grâce au ciel, plongent, pour le cas de l'Algérie, loin dans l'histoire. Aucun pays de la région ne peut étaler un "CV" aussi consistant que l'Algérie dans le traitement diplomatique des questions internationales. L'objectif pour les Libyens est clair même si des vents contraires vont souffler pour contrecarrer la marche de l'histoire tout comme le recours aux attentats au Mali pour torpiller une paix fragile. En clair : un gouvernement d'union nationale dans lequel se reconnaissent toutes les parties en conflits. C'est le préalable pour que les armes ne soient plus pointées sur les forces vives du pays mais sur les forces de la destruction. Depuis toujours, c'est la force du nombre dans l'unité qui fait la différence dans les conflits. C'est cette règle démocratique (une fois installé, reconnu et accepté un gouvernement d'union nationale) qui doit primer pour mener à des élections à tous les échelons de la vie politique pour que chaque force trouve la place qui lui revient.

Mohamed Koursi

Une riposte coordonnée face au terrorisme transnational

PUBLIE LE : 12-03-2015

Cette 32e session du Conseil des ministres arabes de l'intérieur abritée par Alger constitue un jalon supplémentaire dans la voie tracée par l'Algérie pour combattre le phénomène du terrorisme. Son caractère transnational reconnu, il était de mise que la riposte ne pouvait et ne devait être qu'internationale. L'Algérie qui a fait front seule, une décennie durant, à ce fléau met aujourd'hui son expérience au service des Etats et des peuples en butte à ces criminelles visées, une expérience reconnue, appréciée à sa juste pertinence et désormais recherchée. La sage politique de réconciliation nationale a permis de couper l'herbe sous les pieds des groupes terroristes et le retour dans le giron familial de milliers de jeunes égarés, insérés depuis au sein de la société, une société qui s'est ressoudée, qui s'est harmonisée dans son pays désormais stable, serein en son avenir. Intransigeante quant à ses principes de non ingérence, l'Algérie met en avant l'arme du dialogue, le respect de l'unité des peuples et le respect des frontières. Les pays arabes sont la cible de ce fléau transnational, y faire face requiert l'assise d'une vision prospective, intégrée et homogène qui pose les formes d'une coopération sécuritaire arabe efficace en harmonie avec les efforts menés aux niveaux international et national, a relevé dans son intervention M. Tayeb Belaiz, président de cette 32e session. Transposée à l'échelle arabe, l'expérience de l'Algérie nécessite une coordination des efforts, un échange des informations entre les différents services de sécurité pour isoler les groupes terroristes et les prendre en étau pour limiter leurs capacités de déplacement. Une main de fer dans un gant de velours, c'est combattre le terrorisme et dans le même temps tendre la main pour récupérer les jeunes recrues endoctrinées, œuvrer sur le plan social, économique, culturel et culturel pour combattre l'extrémisme et éviter son développement. D'un côté offrir des perspectives de développement et de l'autre tarir les sources de financement des groupes terroristes. Ce nerf de la guerre qu'est l'argent, le terrorisme en a besoin, il en tire profit de la prise d'otage et des enlèvements au même titre que le trafic de la drogue. C'est ce segment de la lutte contre le terrorisme que l'Algérie n'a eu de cesse d'appeler la communauté internationale à prendre en considération pour contrer le développement de l'hydre terroriste jusqu'à l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations unies du Mémorandum d'Alger sur les bonnes pratiques en matière de prévention des enlèvements contre rançons par des terroristes. Des efforts continus menés par l'Algérie et qui seront assurément couronnés de succès avec cet autre jalon projeté, la tenue d'une conférence internationale sur le terrorisme sous l'égide des Nations unies. Une conférence à laquelle a appelé l'Algérie par la voix de son ministre de l'Intérieur et qui se doit de lever l'amalgame stigmatisant le musulman. Non le terrorisme n'a rien à voir avec les principes, les enseignements et l'éducation de la foi musulmane, « le terrorisme se doit d'être défini de façon précise, de distinguer entre ce fléau transnational et ce qui est faussement attribué aux valeurs et principes religieux ».

A. M. A.

Les Efforts de l'Algérie dans le règlement des conflits malien et libyen : Une diplomatie mue par la solidarité agissante

PUBLIE LE : 14-03-2015

Partisane de solutions politiques, l'Algérie n'entend pas se contenter de ressasser, à qui veut bien lui prêter l'oreille, sa doctrine diplomatique. Bien au contraire, elle œuvre et active, au sein des organisations régionales et internationales, pour persuader les parties prenantes que la voie pour un règlement définitif et pérenne au conflit ou à la crise que traverse tel ou tel autre pays ne peut faire l'impasse sur le dialogue politique qu'il faut initier entre les belligérants. Forte de sa propre expérience en la matière, aujourd'hui, l'Algérie se présente comme un «pays exportateur de sécurité et de stabilité».

Elle sait aussi qu'elle a les arguments nécessaires pour rassurer son voisinage sur sa capacité à fournir des solutions politiques aux crises régionales. Cette diplomatie pro-active et offensive, qu'elle a joué par le passé, est aujourd'hui relancée par la situation qui prévaut dans la région, conséquemment aux retombées du printemps arabe. L'Algérie, qui n'a pas cédé aux chants des sirènes, s'impose plus que jamais comme un élément central dans les efforts déployés en vue de permettre la stabilisation et la sécurisation des pays voisins, et ce en collaboration avec la communauté internationale. La médiation algérienne s'est imposée de facto dans plusieurs dossiers sensibles et complexes. On citera les cas malien et libyen, où elle est médiateur à la demande des protagonistes. Il est vrai aussi que la nomination de M. Lamamra comme ministre des Affaires étrangères est présentée comme un atout supplémentaire, que l'Algérie fait valoir. Sa longue expérience des affaires et des crises africaines, accumulée dans l'exercice de ses précédentes fonctions au niveau de l'Union africaine, permet à l'Algérie de mieux se positionner sur le continent. En septembre 2014, lors d'un déplacement à Washington, le chef de la diplomatie algérienne avait donné la juste mesure des intentions de la diplomatie algérienne, dès lors qu'il s'agissait de contribuer au règlement de conflits régionaux, qui pouvaient impacter directement la sécurité de l'Algérie. «La Libye et le Mali, où règnent le terrorisme et l'instabilité, sont au centre de notre action diplomatique immédiate, et nous nous engageons à apporter notre contribution à des solutions au-delà de nos frontières», avait-il affirmé à ses interlocuteurs américains. Depuis, force est de souligner que l'engagement de l'Algérie a été honoré.

Le paraphe à Alger, le 1er mars dernier, d'un accord de paix et de réconciliation au Mali, qui devrait être signé d'ici la fin de ce mois de mars par toutes les parties concernées, en est la preuve. Pour ce qui est de la Libye, après avoir reçu à Alger, dans la discrétion la plus totale, plus de 200 acteurs libyens, a été entamé, ce 10 mars, dans la capitale, le processus de dialogue politique entre les chefs de partis et des personnalités politiques libyennes. La déclaration couronnant les deux jours de négociation, dans laquelle les participants à la rencontre d'Alger s'engagent à tout mettre en œuvre pour préserver l'unité et l'intégrité territoriales de la Libye, rejettent toute ingérence étrangère et condamnent le terrorisme sous toutes ses formes, est considérée comme un premier pas important sur la voie de la réconciliation et de la formation d'un gouvernement d'union nationale, seules à même de permettre la refondation de la Libye. Ce travail en profondeur réalisé par la diplomatie algérienne est du reste reconnu et souligné par les capitales occidentales et les organisations internationales qui ne manquent pas d'apporter leur soutien aux efforts déployés par l'Algérie. En visite à Alger, le Premier ministre portugais, Pedro Passos Coelho, a déclaré, lors d'un point de presse conjoint avec le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, au terme de la 4^e Réunion de haut niveau algéro-portugaise, tenue mardi dernier, que «l'UE et les organisations internationales doivent comprendre qu'il est utile de profiter de l'expérience, mais également de la connaissance du terrain dont dispose l'Algérie», pour la résolution des conflits en Libye et dans la région. À quelques encablures du palais du Gouvernement, le représentant personnel du SG de l'ONU pour la Libye, Bernardino León, affirmait, à l'ouverture des travaux de la réunion des chefs de partis politiques et de leaders libyens à la résidence Djenane El-Mithak, que «l'Algérie est un exemple de diplomatie régionale et internationale». De son côté, le Parlement européen a salué, dans sa dernière session, le «rôle actif» de l'Algérie dans l'Accord de paix d'Alger. Les eurodéputés «ont salué le rôle actif de l'Algérie dans le cadre de ce processus réussi en estimant que ce rôle doit être reconnu». Quant à la Haute représentante de l'Union européenne (UE) pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité, Federica Mogherini, elle a salué les «efforts» de l'Algérie pour avoir organisé une réunion inter-libyenne. Elle a estimé que même si «parfois certaines initiatives ne font pas la une des journaux, il faut reconnaître qu'un travail substantiel est mené». Dans le même cadre, l'ancienne présidente de la sous-commission des droits de l'homme au Parlement européen, Barbara Lochbihler, a invité l'UE à soutenir «particulièrement» l'Algérie, en tant qu'«État de la région qui s'efforce de lancer un dialogue politique en Libye». Mais, que l'on ne s'y trompe pas. Ces déclarations ne relèvent pas du tact diplomatique. Ils sont une juste reconnaissance, et ce même si l'Algérie soutient qu'elle ne fait que son devoir envers des pays frères en crise, du rôle et du poids de l'Algérie dans la région et des efforts qu'elle déploie dans le cadre de la recherche de solutions politiques aux conflits qui la minent.

Nadia Kerraz

la voix de l'Algérie, suivie et écoutée

PUBLIE LE : 15-03-2015

Représentant le Président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, à la conférence économique internationale de Charm El-Cheikh pour l'appui au développement de l'Égypte, le Premier ministre, M. Abdelmalek Sellal, a eu un agenda bien rempli. Les regards du monde entier sont braqués sur l'Algérie, sa stabilité recouvrée après de dures et longues années où elle était isolée et confrontée seule à un terrorisme particulièrement abject ; l'efficacité de son action diplomatique basée sur les principes de non-ingérence et de respect de la souveraineté de chaque pays et sur les vertus du dialogue expliquent cette admiration, car c'en est une, il faut le dire avec fierté. Quand du haut de la tribune de Charm El-Cheikh face à un parterre de personnalités, le Président malien exprime sa sincère et profonde reconnaissance au Président Abdelaziz Bouteflika et à l'Algérie pour son soutien et son rôle qui ont permis à son pays de recouvrer paix et stabilité, cela ne peut que conforter l'Algérie dans la justesse de son analyse et la noblesse de sa démarche qui privilégie la voie du dialogue à celle des armes. Il convient de rappeler, à cet égard, les pressions exercées pour une participation militaire algérienne dans le nord du Mali, une participation refusée sur la base de ces mêmes principes intangibles que l'Armée nationale populaire est garante de la seule sécurité du pays et de ses frontières et n'a pas à s'immiscer militairement dans un pays tiers. Une démarche désormais reconnue comme idoine et comme un modèle à suivre pour le règlement d'autres conflits de par le monde, notamment dans le monde arabe ; une démarche qui, assurément, sera tout autant couronnée de succès pour le règlement de la situation chaotique en Libye avec un retour de la stabilité, et de la sécurité dans ce pays frère.

M. Abdelmalek Sellal a rappelé, à cet effet, que l'Algérie demeure convaincue que tout effort de développement ne peut aboutir s'il n'est pas mené dans le cadre d'un climat stable et serein, un climat de paix et de sécurité. Une démarche s'agissant de la sécurité du monde arabe dans laquelle elle s'implique pleinement au regard de sa position, de son poids, de son histoire et pour laquelle elle a des responsabilités qu'elle entend pleinement assumer. Une sécurité et une stabilité totale pour le monde arabe qui seront couronnées avec l'édification d'un État palestinien libre et indépendant avec pour capitale El-Qods.

A. M. A.

Un investissement salubre

PUBLIE LE : 18-03-2015

10 milliards d'euros pour la construction de cinq nouveaux centres hospitaliers universitaires et la réhabilitation de 15 autres. Voilà un programme qui ferait pâlir bien des envieux. Jamais le secteur de la santé en Algérie n'a bénéficié d'une telle manne financière. Un investissement coûteux, certes, mais combien salubre, car le bien-être de la population passe surtout et avant tout par une meilleure prise en charge sanitaire.

La réforme hospitalière appliquée par le gouvernement intègre, évidemment, cette vision de ce que sera l'Algérie de demain.

Un pays dont la population connaît un accroissement maîtrisé, mais qui fait de notre société l'une des plus jeunes au monde. Offrir un système de santé accessible à 40 millions d'habitants, performant et surtout de qualité reste un objectif que même les pays développés ont du mal à réaliser, surtout par ces temps où la crise financière a inhibé beaucoup de projets. La mise à niveau de nos infrastructures sanitaires doit aussi impliquer une approche pragmatique de notre système de santé, sans perdre de vue la dimension sociale, une formation du personnel médical et paramédical de qualité, et la création de nouvelles prestations, particulièrement celles relatives aux handicapés lourds et à la gériatrie, et une meilleure intégration de l'industrie pharmaceutique. Si cet investissement reste tout de même conséquent, le budget 2015 de l'Algérie consacre près de quatre milliards d'euros au domaine de la santé, la facture des importations des produits pharmaceutiques reste quant à elle très importante. Concevoir de nouveaux CHU ne peut être une réussite sans la maîtrise de la facture des importations des médicaments. Selon les statistiques des Douanes algériennes, le coût des importations des produits pharmaceutiques a atteint 2,07 milliards de dollars sur les dix premiers mois de 2014, contre 1,65 milliard à la même période de 2013, en hausse de plus de 25%. Il est vrai que d'énormes efforts ont été consentis dans ce secteur, avec l'installation progressive d'une industrie de pointe où le public et le privé arrivent à créer une complémentarité. En attendant la réactivation du pôle médical algéro-américain, considéré comme le troisième du genre dans le monde.

M. T.

L'industrie touristique menacée

PUBLIE LE : 19-03-2015

L'attaque menée par des hommes armés de kalachnikovs contre le musée du Bardo à proximité du parlement tunisien est, certes, un coup dur pour la Tunisie, d'abord par le nombre de morts et de blessés, par leur nationalité (en majorité des étrangers) et les effets visés : frapper l'industrie touristique d'un pays qui table beaucoup sur cette manne. L'Égypte a connu, du temps de Moubarek, de nombreuses attaques similaires contre des bus touristiques. Cela dit, cette attaque, qui intervient dans un musée qui abrite l'une des plus importantes collections de l'art pré-islamique (le second du continent après celui du Caire), à proximité du Parlement (en session ouverte sur une loi concernant le renseignement antiterroriste) et à deux jours de la fête de l'Indépendance, montre à quel point les auteurs et les responsables de cette attaque veulent porter atteinte à tout un pays et à ses symboles. La destruction de patrimoines de l'humanité en Syrie, en Irak, au Sahel, au Pakistan relie cet assaut contre le musée du Bardo à l'une des plus dangereuses et sinistres visées du terrorisme : effacer tout lien civilisationnel porteur de dialogue, de regard éclairé et de tolérance entre les peuples. Depuis la révolution du jasmin en 2011, un courant djihadiste s'est affirmé dans ce pays et tire profit de la situation chaotique de son voisin, la Libye. Qu'il y ait une seule balle tirée, un seul blessé, un mort ou plusieurs, les terroristes qui mènent des attaques meurtrières contre des civils dans des lieux publics savent très bien que l'amplification médiatique sera leur plus grande victoire. Ne pas céder aux analyses hâtives et expéditives est la réponse la plus immédiate. Une attaque terroriste peut survenir n'importe où, à Paris, dans les locaux d'un journal, dans un train en Espagne, un centre d'affaires en plein cœur de la City, un gratte-ciel à New York, un village isolé en pleine brousse africaine ou un café à Copenhague. Hélas, cette attaque n'est pas la première ! Kasserine, une localité frontalière, est souvent prise pour cible par des terroristes retranchés dans les monts Chaâmba. Le côté spectaculaire de l'attaque d'hier (la capitale, le musée, des étrangers, le Parlement) n'est pas aussi unique. Tunis a vécu des attaques terroristes, ne serait-ce que par l'assassinat de personnalités politiques ou de tentatives d'infiltration de l'ambassade américaine. La Tunisie est le seul pays du «printemps arabe» à avoir réussi sa transition sans plonger dans le chaos, même si la donne terroriste est assez ancienne dans ce pays. L'architecture institutionnelle, le partage du pouvoir entre les différentes forces politiques se sont déroulés sans trop de heurts. Dernières en date, les élections à la présidentielle, qui ont mené à la magistrature suprême, le candidat de la coalition anti-islamiste, ont montré une société politique mûre, une société civile soucieuse de préserver les valeurs de tolérance qui l'ont prémunie contre le terrorisme. Est-ce ce capital que veut tuer le terrorisme en frappant la Tunisie, surtout que le Président élu a formé un gouvernement d'union nationale en octroyant des portefeuilles ministériels à ses rivaux politiques ?

Mohamed Koursi

Vaincre la guerre pour que triomphe la paix

PUBLIE LE : 21-02-2015

Le cinquième round du dialogue intermalien inclusif aura été le bon. «La Déclaration des parties au processus de paix d'Alger» a été signée, jeudi dernier à Alger, en présence du chef de file de la médiation internationale, l'Algérie, et du représentant spécial du secrétaire général des Nations unies et chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Ce document en six points rappelle, en préambule, les trois étapes phares précédentes du dialogue intermalien (l'accord de cessez-le-feu signé en mai 2014, la feuille de route et la déclaration de cessation des hostilités signées en juillet de la même année). Il vient ainsi conclure, avec succès, une première étape très délicate et complexe qui a regroupé, autour d'une même table, le gouvernement malien et six groupes armés du nord du Mali. Certains ont anticipé l'issue de ce cinquième round en essayant de torpiller, à quelques jours de l'ouverture des pourparlers, à partir de la ville libyenne de Derna, ce processus de paix, en espérant que leur acte (qu'ils ont pris soin de largement médiatiser) allait créer un effet boule de neige en plongeant toute la région dans le maelstrom.

Juste signée, juste naissante, la paix est toujours fragile quand elle émerge des limbes. Une victoire, certes, contre les tentations de fractionnement de ce pays qui s'est ressaisi pour ne pas sombrer dans la même logique que son voisin libyen. Le plus dur reste à faire : respecter la paix sur le terrain et déjouer les tentatives des groupes terroristes. Ceux-là ont intérêt à plonger toute une vaste étendue qui remonte jusqu'en Syrie et en Irak, en passant par la Libye et l'Égypte avec DAECH et s'étend vers les zones africaines (Niger, Nigeria, Burkina Faso, Tchad), avec AQMI et Boko Haram, dans un tourbillon de guerre civile, de représailles et d'interventions militaires aux mêmes conséquences dans les pays où la formule de l'OTAN a été expérimentée. Pour s'en convaincre, il suffit de dérouler la carte de cette région pour visualiser l'effet tenaille qui menace le Sahel. Si tous les groupes qui se sont assis à la table des négociations à Alger font de l'intégrité et de l'indivisibilité de leur territoire, l'alpha et l'oméga de leur action en transcendant les groupes liés à AQMI et en se plaçant sur le terrain politique et non plus paramilitaire, ce sera une première fissure sérieuse dans la muraille de feu qu'ont érigée, à partir du Nord, DAECH, et, à partir du Sud, Boko Haram et Aqmi. La «précipitation» avec laquelle s'est manifesté DAECH en Libye (la coalition de groupes djihadistes regroupés dans le Conseil consultatif de la jeunesse islamique a prêté allégeance à Al Baghdadi en octobre), la décapitation de 21 travailleurs égyptiens à quelques jours du début du cinquième round du dialogue intermalien, l'insistance de pays qui ont fait antichambre au Conseil de sécurité de l'ONU pour une intervention militaire en Libye étaient une succession d'événements liés par un évident enchaînement qui ne relève pas du hasard... Le piège allait se refermer sur le Mali. Maintenant, avec cette percée historique qui a inauguré à Alger un processus de «pédagogie de paix et de réconciliation», pour reprendre les propos de M. Lamamra, le monde est face à deux options : l'une a montré la voie de l'espoir, et la seconde la voie de l'exacerbation de la violence. La première est défendue par l'Algérie, elle qui prône les vertus du dialogue et de l'intégrité des pays. La seconde est défendue par les atlantistes. Elle a enfanté El-Qaïda, et est impliquée dans l'émergence de DAECH, et sa responsabilité pleine et entière est engagée dans ce qui se passe en Irak et en Libye. Rappelons que trois représentants de l'ensemble des groupes engagés dans ces pourparlers ont signé ce document historique (dont l'entête est cosigné par Ramtane Lamamra en tant que chef de la médiation, et Mongi Hamdi, représentant du SG de l'ONU et chef de la MINUSMA). Il s'agit de la Coordination (Mouvement national de libération des Azawad, Mouvement arabe Azawad (aile dissidente) et le Haut conseil pour l'unité de l'Azawad), la Plateforme (représentée par cinq mouvements) et le Gouvernement de la République du Mali. Ils se sont engagés sur trois niveaux : se faire confiance et consolider le cessez-le-feu sur le terrain, éviter toute provocation sur le terrain, y compris verbale, et, enfin, aboutir rapidement à un accord global de paix et de réconciliation (pour lequel un projet a été remis aux parties par la Médiation en novembre dernier).

Mohamed Koursi

La Banque d'Algérie recommande la prudence

PUBLIE LE : 21-03-2015

Le gouverneur de la Banque d'Algérie, Mohamed Laksaci, prône la prudence et met en garde contre le risque d'érosion de la résilience de l'économie algérienne, si le choc externe perdure. La position financière extérieure nette appréciable de l'Algérie à fin 2014 "devrait contribuer à atténuer l'effet du choc externe en 2015", a affirmé M. Laksaci, en présentant la note de conjoncture des principales tendances monétaires et financières de l'Algérie pour l'année 2014. Ainsi, l'on retient que le discours de Laksaci est teinté d'optimisme, mais marqué par la prudence. En fait, bien que la croissance du PIB en Algérie sera de 3,3% en 2015, avant d'atteindre 3,5% en 2016 et 2017, comme prévu par la Banque mondiale, il ressort de cette analyse que, même peu affectée par la crise, l'économie algérienne a subi un ralentissement modéré. Il convient de rappeler que dans son rapport annuel sur les perspectives économiques mondiales en 2015, la Banque mondiale note que l'Algérie a besoin d'un baril à environ 130 dollars pour atteindre un équilibre budgétaire. Le pétrole brut s'échange, à l'heure actuelle, à moins de 50 dollars le baril à la bourse de Londres, la référence pour le Sahara Blend algérien. Certes, l'Algérie pourrait également s'appuyer sur un fonds substantiel, mais le pays reste fortement dépendant aux hydrocarbures. En effet, l'État tire plus de 60% de son revenu global (budget) des matières premières, en particulier du pétrole. En ce qui concerne les exportations, le pétrole représente près de 97% de la marchandise exportée à partir de l'Algérie. Enfin, le secteur des hydrocarbures représente environ 30% du PIB national et les avoirs du fonds souverain de l'Algérie représentent environ 40% du PIB national. Une fois encore, c'est un contexte international, pour le moins incertain, qui se présente à l'Algérie. Tout compte fait, une croissance de plus de 3% permettrait, certes, d'infléchir légèrement la courbe du chômage, améliorerait la consommation des ménages, mais les incertitudes sont importantes. Celles-ci sont liées à la géopolitique internationale, à la situation sécuritaire régionale et surtout à la fluctuation des cours du pétrole. La situation est telle que sa croissance pourrait être heurtée par ces différents chocs extérieurs, qui mettent en évidence les vulnérabilités d'un modèle de croissance très dépendant des hydrocarbures. C'est donc en toute logique que la Banque d'Algérie invite à la vigilance qui devrait être de mise, surtout face à l'impact de la baisse des prix du pétrole qui fait qu'en la matière, le pays n'est pas logé à la meilleure des enseignes. Dans ce contexte de ralentissement, les finances publiques algériennes risquent de se dégrader, alors que le secteur public a pris le relais du secteur privé en matière de soutien à la croissance. Cette situation devrait inciter les autorités à engager des mesures pour diversifier rapidement l'économie, notamment par la relance de l'industrie. Par ailleurs, face à la baisse des investissements étrangers, et pour ne pas recourir, à l'avenir, à de l'endettement extérieur, le pays sera appelé à puiser davantage dans ses réserves de change pour assurer la couverture de son important besoin de financement.

Farid B.

L'enfant prodige s'en va

PUBLIE LE : 07-04-2015

Admis il y a un mois à l'hôpital d'Aïn Naâdja, où il a dû subir plusieurs interventions chirurgicales, le grand comédien Sid Ali Kouiret décédé dimanche après-midi à l'âge de 82 ans, a été enterré hier à Oued Erromane en présence d'une foule nombreuse composée de ses proches et d'artistes. Le défunt n'était pas un simple comédien, il a marqué de son empreinte le théâtre et le cinéma durant plus d'un demi-siècle. Ici seulement quelques repères.

Le 3 janvier 1933, il naît à Alger au sein d'une famille modeste dont le père était chauffeur de taxi. Il eut une enfance difficile et commence à travailler très jeune. Rien ne le prédestinait à une carrière artistique, sinon le hasard. C'est ainsi qu'à l'âge de 17 ans, souteneur au port, il haïssait les artistes qu'il voyait comme des gens distingués n'ayant rien de commun avec sa condition de jeune ouvrier. Comme il aimait nager et pour aller au môle, il fallait traverser la rue de la Marine. Un beau jour, il rencontra au café de Daniel, Mustapha Kateb qui dirigeait, dans les années 1950, une troupe de théâtre amateur. Kateb, un homme d'une grande élégance, savait détecter les jeunes talents, et c'est ainsi que Kouiret se retrouva sans trop le vouloir à la rue Randon où se faisaient les répétitions... Depuis, c'est la grande rencontre avec les planches et la soif des voyages. En 1951, il se retrouve à Berlin avec la troupe El-Masrah El-Djazaïri, puis à Paris, en 1952, entonnant Min djibalina dans les cafés algériens. En 1953, il est à Bucarest pour le deuxième Festival de la jeunesse et des étudiants pour la paix. La même année, il devient professionnel et signe avec la troupe municipale d'Alger dirigée par Mahieddine Bachetarzi. En 1955, la police (DST) surveille le local de la rue Randon et fiche ses camarades. Il débarque à Marseille et rejoint Paris où il rencontre Mohamed Boudia, Hadj Omar, Missoum, Nourreddine Bouhired. «On faisait les cafés algériens et on collait les affiches pour le FLN», dit-il plus tard. En 1958, il fait naturellement partie de la troupe artistique que met sur pied le FLN à Tunis dans le but de sensibiliser l'opinion internationale. Après l'indépendance, tout naturellement, il se retrouve au TNA aux côtés de ses mentors, Mustapha Kateb et Mohamed Boudia. À partir de 1963, il entame une brillante carrière cinématographique. Son premier rôle à l'écran, il l'a tenu dans l'adaptation pour la télé par Mustapha Badie de la pièce les Enfants de La Casbah, d'Abdelhalim Raïs (1963). Toutefois, ce n'est qu'avec l'Opium et le Bâton (1970), d'Ahmed Rachedi, qu'il s'impose vraiment. Puis vient Décembre (1971) et Chronique des années de braises (1975), de M. L. Hamina. Ce dernier obtient la Palme d'Or au Festival international de Cannes, une consécration rare, voire unique, pour un film en provenance de ce qu'on appelait alors le «Tiers-monde». La même année, il est distribué dans le Retour de l'enfant prodige, de Youssef Chahine, une coproduction algéro-égyptienne, une chronique désenchantée où il côtoie les Mahmoud El-Meligi, Hoda Soltan, Choukri Sarhan et Majda El-Roumi. En fait, ce film sera suivi de beaucoup d'autres parmi lesquels on retient Destins Sanglants (1980), de Kheiri Bichara, qui figure parmi les 100 films les plus importants de l'histoire du cinéma égyptien. Sid Ali Kouiret prend sa retraite — anticipée — du TNA en 1987. Repris au cachet par Fouzia Aït El-Hadj, il rejouera dans les Concierges, de Rouiched, en 1991, et décrochera un premier rôle dans le feuilleton la famille Ramdam, diffusé sur la chaîne française M6 en 1992. Il renoue avec l'écran au début des années 2000 et tient un rôle dans Bâtiment d'El-Hadj Lakhdar 3 (Imarat El-Hadj Lakhdar 3), de Mahmoud Zemmouri (2009). Il décède le 5 avril 2015 des suites d'un arrêt cardiaque à Alger après avoir souffert d'un diabète sévère. En tant que comédien de théâtre bien sûr, mais surtout du cinéma, il a montré toute la plénitude de son talent dans des rôles complexes, contradictoires, multiples, excellent aussi bien dans le rôle du résistant de la guerre de Libération nationale comme dans celui, opposé, du harki ou alors celui du père décontracté dans la série la Famille Ramdam, une comédie écrite par des auteurs d'origine maghrébine au moment où les chaînes françaises voulaient s'ouvrir aux «minorités» pour montrer la «diversité» de leur société. Sa manière de jouer, gestuelle et réplique, ses mouvements et sa présence sont des morceaux d'anthologie cinématographique. Il a été, pour notre théâtre comme pour notre cinéma auxquels il a consacré toute sa vie, l'enfant prodige qui leur a apporté professionnalisme et crédibilité. Le brillant comédien est parti, ses œuvres resteront à jamais gravées dans notre imaginaire individuel et collectif.

Par Achour Cheurfi

L'espoir naîtra-t-il à Alger ?

PUBLIE LE : 14-04-2015

Le deuxième round du dialogue engagé entre des dirigeants de partis et des militants politiques libyens, hier à Alger, est, à l'évidence, une nouvelle étape qualitative qui rapproche encore plus les Libyens sur la voie d'un règlement pacifique à une tragédie qui n'a que trop duré. «Nous sommes proches d'une solution politique, malgré les difficultés qui subsistent», a déclaré le chef de la Mission d'appui des Nations unies en Libye (UNSMIL), Bernardino León, hier à Alger, à l'ouverture des travaux entre les forces politico-militaires libyennes. Pourquoi cet optimisme ? Pour une seule raison qui découle de la première réunion d'Alger, les 10 et 11 mars dernier, durant laquelle les participants ont affirmé leur adhésion au dialogue comme voie de règlement pacifique de la crise libyenne. Hier, ils sont retournés à Alger avec ce préalable (et c'est déjà un point fort), pour «discuter face à face d'un projet d'accord de paix final». En clair, les groupes ne sont pas retranchés chacun dans une salle se renvoyant la balle par messenger interposé, mais sont assis autour d'une même table discutant d'un texte.

Un «brouillon» pour un accord est donc soumis au débat. C'est déjà une première victoire que de remplacer les armes par des stylos, pour supprimer ou ajouter des arguments bâtisseurs de la paix. Tous les participants à la rencontre d'Alger sont déjà d'accord sur un point essentiel : l'arrêt immédiat des opérations militaires pour permettre au dialogue de se poursuivre. Les milices qui s'opposent, en ce moment même, dans des combats meurtriers, vont-elles entendre les voix pour la paix qui s'élèvent d'Alger ? C'est le premier obstacle sur le chemin de la paix et de la réconciliation. Aux Libyens de faire le distinguo entre ceux qui ont basculé dans la violence, tout en restant attachés à leur pays et ceux sans patrie et dont le seul étendard est celui noir du chaos.

Certes, le poids des mots sera autrement plus lourd, car il s'agit de traduire sur papier le désir d'un accord politique de paix et de réconciliation après des années de violences et de guerre civile. La seule et unique solution est celle que les Libyens apporteront en toute souveraineté en plaçant, par-dessus tout, «les intérêts suprêmes du peuple libyen» en conjuguant leurs efforts pour la formation d'un «gouvernement d'union nationale... », a déclaré le ministre délégué, chargé des Affaires maghrébines et africaines, Abdelkader Messahel, à l'ouverture du 2e round du dialogue interlibyen, sous l'égide de l'Onu.

Bien sûr, les enjeux sont d'une telle complexité et la réalité du terrain avec l'implication de groupes terroristes transnationaux quasi «ingérables» (compliqués par l'existence de deux gouvernements et parlements rivaux), que la rédaction d'un texte final consensuel viendra après d'après négociations. Mais l'espoir est réel, parce que, hormis les groupes terroristes, les représentants des principaux groupes politiques sont à Alger pour s'entendre sur un accord de paix final. Il faut, d'ailleurs, lier cette paix qui devient plausible et qui se rapproche aux attentats qui ont visé des ambassades à Tripoli revendiqués par l'EI comme une tentative prévisible de torpiller tout accord. «L'ennemi de la Libye n'est autre que le terrorisme, l'instabilité et le chaos», a précisé Messahel.

Tous les observateurs s'accordent d'ailleurs sur cette fenêtre ouverte sur la paix. À quelques heures de la rencontre d'Alger, Les États-Unis et cinq pays européens ont saisi le sens porteur de paix de cette deuxième rencontre et appelé à un cessez-le-feu «immédiat» et «sans condition». «Nous exhortons tous les participants au dialogue à négocier de bonne foi et à saisir cette opportunité pour finaliser les accords visant à la formation d'un gouvernement d'unité nationale, et à prendre les mesures pour un cessez-le-feu sans condition», ont écrit, dans leur communiqué, le secrétaire d'État américain John Kerry, les ministres des Affaires étrangères français, Laurent Fabius, britannique, Philip Hammond, allemand, Frank-Walter Steinmeier, italien, Paolo Gentiloni, et espagnol, Jose Manuel Garcia-Margallo.

Mohamed Kursi

Jeter les ponts d'un partenariat mutuellement profitable

PUBLIE LE : 20-04-2015

La visite d'Etat du Président du Rwanda, M. Paul Kagamé, à l'invitation du Président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika s'inscrit en droite ligne dans cette dimension africaine de la politique de l'Algérie qui vise le développement des relations de fraternité et de coopération dans tous les domaines avec l'ensemble des pays du continent. Un continent fort, uni, résolument tourné vers le développement tant économique qu'humain ne peut être que cette réponse que chaque Africain, où qu'il soit espère ardemment au regard des immense potentialités que recèle l'Afrique et de ses préoccupations quotidiennes. Nonobstant l'éloignement géographique, le Rwanda est cependant proche de l'Algérie, un rapprochement conforté par cette volonté politique des deux Etats, mais aussi par ce besoin mutuel et impérieux de jeter des bases solides et des ponts stratégiques pour un partenariat mutuellement profitable. Au-delà de l'échange de vues sur les questions d'intérêt commun, cette visite permettra de cibler directement les besoins pour densifier cette coopération et la promouvoir dans tous les domaines avec le rapprochement des opérateurs économiques, publics et privés des deux pays. L'Algérie qui ambitionne de développer et de booster son industrie ainsi que son agriculture pour sortir de la dépendance des hydrocarbures a de grandes perspectives en ce sens à proposer sur le plan économique. Pays situé en Afrique de l'est, enclavé le Rwanda, pays des milles collines dépend exclusivement sur le plan économique de l'agriculture et de l'élevage, la quasi majorité des 12 millions de Rwandais ne vivent que par et pour ces deux secteurs vitaux. Une stabilité retrouvée après le terrible drame qui l'a secoué en 1994 avec cette guerre interethnique et ce, grâce à une réconciliation décrétée par des tribunaux populaires et la persévérance reconnue de Paul Kagamé dans l'arrêt de cette effusion de sang affirmant sa volonté depuis son élection en août 2003 de doter le pays d'institutions solides et de relancer la croissance économique.

A. M. A.

Un partenariat à l'aune de la mondialisation

PUBLIE LE : 28-04-2015

La visite de travail qu'entreprend, à partir d'aujourd'hui, le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, en Chine, à l'invitation du président du Conseil des affaires d'État, Premier ministre de la République de Chine, Li Keqiang, est inédite et exceptionnelle à plusieurs niveaux. Côté algérien, il faut noter, en effet, qu'en plus des membres du gouvernement dont chacun d'entre eux à une mission précise de mener à bien le programme quinquennal 2015-2019, on remarque qu'une trentaine d'opérateurs économiques fait partie de cette délégation. Une première pour ce pays d'Asie qui reçoit des patrons d'entreprises algériennes qui ont décidé que le temps est venu de sortir de l'espace national pour tenter le challenge du marché international.

Cette visite est aussi exceptionnelle par le fait que le pays hôte dispose d'une force qu'aucun pays aujourd'hui n'égale. La Chine, premier exportateur mondial depuis cinq ans, est devenu, au début de l'année dernière, la première puissance commerciale de la planète. Notre pays en est l'illustration de ce dynamisme de ce géant d'Asie.

En effet, 790 entreprises chinoises ont décroché des marchés en Algérie, surtout dans le bâtiment et les travaux publics, propulsant ce pays à la première place des fournisseurs de l'Algérie depuis 2013 (8,2 milliards de dollars en 2014), et son 10e client (1,8 milliard de dollars). Alger et Pékin sont liés par un partenariat stratégique, une première pour un pays de la région MENA. Il s'agit donc d'une opportunité historique pour la production nationale de tirer profit de cet accord pour équilibrer les échanges et ne pas les confiner au segment du récepteur commercial.

Trois pistes complémentaires sont donc envisagées. Primo : sortir du carcan étroit et éphémère de relations basées uniquement sur le commerce pour opérer une mutation dans les échanges, en accueillant sur le sol national des entreprises chinoises. Cette «demande» algérienne s'inscrit dans la logique «gagnant-gagnant» pour les deux pays.

Secundo : l'Algérie bénéficiera d'un transfert de technologie et d'une source d'investissement de la première économie du monde, et la Chine trouvera dans notre pays une plate-forme stratégique pour partir, sur de nouvelles bases, à la conquête du marché africain à partir de l'appareil productif algérien.

Tertio : la Chine talonne les États-Unis sur le plan de la consommation interne, il n'y a aucun complexe à avoir que de nourrir l'ambition de voir le produit algérien atterrir en Chine. Un produit algérien frappé du sceau chinois pour peu que des entreprises mixtes prennent le relais des relations commerciales.

Mohamed Koursi

La feuille de route de l'UGTA

PUBLIE LE : 02-05-2015

Le message adressé, hier, par le Président de la République aux travailleurs algériens à l'occasion de la célébration de la journée mondiale du Travail est en ne peut plus clair. Il a fixé, pour la Centrale syndicale, la voie à suivre et le rôle qu'il est attendu d'eux dans les jours, semaines et mois à venir. En effet, alors que l'Algérie est résolument engagée sur la voie de la rationalisation des importations et de la revalorisation du produit national, illustrée par la campagne «Consommons algérien» lancée dernièrement à travers le territoire national en vue d'encourager les Algériens à consommer le «made in Algérie», l'UGTA est appelée, plus que jamais, à apporter sa contribution à la réussite de la nouvelle politique économique du pays. «Il ne fait aucun doute que l'UGTA est en mesure d'apporter, en collaboration avec les institutions concernées, une contribution décisive à la préservation et à la promotion de l'outil national de production constitué à la fois par les entreprises publiques et par celles relevant du secteur privé pour créer davantage de richesses et d'emplois», a indiqué le chef de l'Etat dans son message. Le Président Bouteflika a également appelé l'UGTA à continuer à inscrire cet objectif «parmi ses priorités dans la mission qu'elle s'est assignée et qu'elle remplit avec responsabilité et engagement, grâce à sa capacité de mobilisation des travailleurs et à la grande audience dont elle peut, légitimement, se prévaloir auprès des employeurs et des pouvoirs publics». renforcée dans son statut de partenaire social, il sera souligné que «l'UGTA constitue tant avec les uns qu'avec les autres, un partenaire incontournable dans le cadre de la mise en œuvre du pacte économique et social qui apporte une contribution indiscutable à la stabilité du monde du travail et, partant, à celle du pays».

M. Abdelmadjid Sidi Saïd qui appellera lors du 12e congrès de l'UGTA à l'issue duquel il a été réélu à la tête de la Centrale syndicale au patriotisme économique et à la protection de la production nationale, ne peut que se reconnaître dans le message du Président de la République. Plus encore, l'organisation qu'il dirige est invitée à «associer ses efforts à ceux des pouvoirs publics et de la société civile pour promouvoir, à travers les wilayas du Sud et des Hauts plateaux, le développement de tous les secteurs économiques, y compris l'agriculture et le tourisme».

«Nul doute que l'UGTA saura, de concert avec le gouvernement et les associations patronales, faire du développement accru des wilayas du Sud et des Hauts plateaux, un des objectifs de leurs délibérations tripartites et l'une des finalités du pacte économique et social de croissance», a assuré le chef de l'Etat. La feuille de route tracée par le Président de la République, si elle conforte la centrale syndicale dans son rôle, qu'elle a joué depuis sa création, à savoir, de contribuer à l'œuvre de construction du pays, ne manquera pas de lui insuffler une nouvelle dynamique.

Nadia. K

Le pacte du développement et de la relance

PUBLIE LE : 03-05-2015

l Fête du travail, le 1er Mai est cette halte symbolique de ressourcement en hommage aux travailleurs pour saluer, d'abord, ceux qui ne sont plus de ce monde et honorer, en un devoir de mémoire, leur martyr pour que vive l'Algérie libre et indépendante et, ensuite, pour saluer l'abnégation de ceux qui leur ont succédé et estimer, à sa juste valeur, le tribut de la sueur versée pour que se bâtisse cette Algérie indépendante, tant toutes les générations de travailleurs qui se sont succédé avaient, en commun, cet amour pour leur pays, cet esprit de sacrifice et de défense de leur outil de production. Le 1er Mai est également cette date phare qui permet autant de mesurer le chemin parcouru que de se projeter vers l'avant pour tracer d'autres objectifs en matière de développement, pour relever d'autres défis. «Une occasion appropriée qui nous rappelle à nos devoirs pour lever les contraintes et défis que nous impose la conjoncture économique et sociale du pays», a relevé, dans son message aux travailleurs, le Président de la République. En effet, si l'Algérie peut s'enorgueillir d'avoir su endiguer et se prémunir contre l'effondrement des cours du pétrole grâce à sa sage et prévoyante politique, d'abord de paiement de sa dette extérieure et d'accumulation d'un appréciable matelas de réserve de change, ensuite d'avoir mené, en parallèle, une politique de protection sociale en direction, notamment, du travailleur, dans le cadre harmonieux, serein et responsable de la tripartite, rassemblant le gouvernement, le patronat et le partenaire social incontournable qu'est l'UGTA, un cadre qui a permis la conclusion d'un pacte économique et social de croissance, elle se trouve néanmoins aujourd'hui face à un double défi, «une double exigence», pour le Président de la République, la performance de l'appareil national de production et la valorisation des territoires des Hauts Plateaux et du sud du pays.

Diversifier l'économie nationale pour la sortir de la dépendance des revenus des hydrocarbures est ce grand défi qui interpelle tout un chacun. Produire beaucoup, mais produire mieux qualitativement pour conquérir le marché national et se poser en conquérants sur les marchés internationaux ne relève point de l'utopique, mais d'une réalité qui peut être palpable pour peu que chaque secteur, chaque acteur y mette du sien.

La relance industrielle, dans ce contexte, fait déjà entrevoir des perspectives prometteuses et si les premiers véhicules civils et militaires «made in Algeria» sont déjà là, d'autres produits industriels et technologiques sont à venir.

Concernant les Hauts Plateaux et les vastes régions du sud du pays, l'attention des pouvoirs publics ne date pas d'hier, au cœur même des préoccupations, le processus de développement qui y a été enclenché sera poursuivi avec de grands projets dont la finalité est, au-delà de la valorisation de leur potentialités, une source de création de richesses et d'emplois. Une attente et des aspirations que le Président de la République considère comme légitimes et en appelle aux principaux acteurs de la tripartite et du pacte économique et social de croissance à en faire un de leurs objectifs et l'une de leurs finalités.

A. M. A.

Conforter les bases d'un partenariat exemplaire

PUBLIE LE : 03-05-2015

Raul Castro Ruz, Président des Conseils d'État et des ministres de la République de Cuba, est depuis aujourd'hui hôte de l'Algérie. Il n'est pas exagéré de dire qu'entre Alger et Cuba, la relation est loin d'être enserrée dans le cadre étroit de la coopération bilatérale économique, voire commerciale. Bien au contraire, il s'agit d'une réelle amitié entre deux États et deux peuples qui ont forgé une même «sensibilité» politique et historique sur les questions d'indépendance des peuples du tiers-monde forgée, par ailleurs, par une longue entente au sein du mouvement des non-alignés. Les entretiens qu'auront les deux Chefs d'État, algérien et cubain, vont naturellement aborder les questions de sécurité dans le monde, des conditions de stabilité dans les régions en proie aux troubles et à la violence en s'écartant des voies et moyens atlantistes que d'autres prônent pour imposer la paix. L'échange équitable, des relations justes, une implication agissante en faveur des causes humanitaires, un monde solidaire... ont, en effet, été, à chaque occasion, réitéré par les deux Chefs d'État, quand ils ont eu à s'exprimer sur les relations internationales.

S'il y a un domaine qui symbolise chez les Algériens la solidarité cubaine envers eux, dès les premières heures de l'indépendance, c'est bien celui de la santé, avec les nombreux praticiens venus de ce pays au contact de la population rurale, durement éprouvée par sept ans de guerre pour son indépendance.

Pour rappel, le premier accord signé entre les deux pays, dans le domaine de l'ophtalmologie, a permis la réalisation de plusieurs centres de soins, le plus emblématique d'entre eux est l'hôpital de Djelfa, dédié à l'ophtalmologie.

Récemment en visite de travail en Algérie, la vice- ministre de la santé cubaine a déclaré que la coopération entre l'«Algérie et Cuba se complète notamment dans le domaine économique», en indiquant que «plus de 900 Cubains travaillent en Algérie (médecins et techniciens), dans pratiquement 17 wilayas. L' embargo économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis, depuis 1962 jusqu'à ces derniers temps, n'a pas mis à genoux ce pays qui a su trouver dans sa population des ressources et une créativité incroyables pour compenser ce blocus. Aujourd'hui, la médecine cubaine est une référence mondiale. Dans de nombreux domaines qui englobent un large spectre des technologies, l'expertise cubaine est reconnue.

C'est, justement, ce transfert de technologie, ce partage de savoir que veut développer la partie algérienne avec ce pays dont les autorités politiques et les opérateurs économiques cubains affirment qu'ils sont prêts à aller encore plus de l'avant. La 19e session de la Commission mixte algéro-cubaine, qui s'est tenue à La Havane, a mis en relief toute la densité de la coopération entre les deux pays, mais a aussi montré les nombreux domaines qui méritent de connaître une impulsion dans cette politique de la coopération que les deux autorités politiques des deux pays veulent porter au plus haut niveau.

Le secteur aquacole en matière de transfert technologique, la transformation des ressources halieutiques et d'aquaculture, la prévention contre les maladies des poissons, le secteur de l'agriculture, la santé animale, le traitement des eaux, celui de la poste et des technologies de l'information et de la communication... autant de domaines dans lesquels les deux pays pourraient mettre leurs efforts en commun.

Il faut reconnaître, en effet, que malgré ce long parcours commun entre les deux pays dans la lutte pour l'émancipation des peuples, les nombreux contrats de coopération entre les deux pays, les échanges économiques et culturels bien que permanents ne reflètent pas le potentiel des deux pays. Cette visite d'État sera, sans nul doute, une nouvelle étape pour évaluer cette coopération et ouvrir de nouveaux fronts dans le domaine du partenariat.

Mohamed Kursi

Pour une presse crédible et professionnelle

PUBLIE LE : 04-05-2015

«J'annonce l'institution du prix du Président de la République du journaliste professionnel, qui sera décerné à partir de cette année et qui se veut une reconnaissance de la nation pour les efforts soutenus et dévoués des journalistes professionnels en faveur de la consécration des principes de la liberté d'expression.» C'est l'annonce majeure du Président de la République contenue dans son message adressé à la corporation des médias à l'occasion de la Journée internationale de la presse. L'Algérie a donc institué un prix du journalisme professionnel après l'institution, il y a deux ans, de la Journée nationale de la presse, en hommage à la parution, le 22 octobre 1955, du premier numéro du journal El-Mouqawama El-Djazaïria (La résistance algérienne), organe du Front de libération nationale (FLN) et de l'Armée de libération nationale (ALN). Dans ce message, le Président de la République s'est adressé à une corporation qui a la particularité d'investir par la plume, l'image ou le son tous les espaces de la vie sociale. Messagère de bonnes comme de mauvaises nouvelles. À la fois adulée et crainte, plébiscitée et critiquée, bienvenue ou malvenue, l'information est une donnée dont aucune société ne peut s'en passer. Se pose alors le préalable de sa liberté d'expression, de son degré de crédibilité et de son niveau de professionnalisme. C'est, justement, ces trois points qu'a abordé, en premier, le Président de la République qui n'a pas omis, tout de suite après, de rendre hommage à ceux qui sont morts dans l'exercice de leur profession. Et l'Algérie a payé un lourd tribut dans ses missions de paix à travers le monde et dans son apprentissage dans la violence de la démocratie. Aujourd'hui, les médias, la vitesse de l'information, l'utilisation multiple des réseaux sociaux ont replacé l'information au centre d'une dynamique qui entraîne toute la société dans son sillage. Comment transmettre une «information authentique et crédible à travers une analyse objective des faits de sorte que le citoyen puisse entrevoir les progrès de la société et appréhender les mutations survenues dans son environnement régional et international et les enjeux décisifs qui en découlent». Comment les médias nationaux doivent se comporter pour ne pas être de simples miroirs ou «rapporteurs» de ce qui s'écrit ou se dit ailleurs ? Comment parler des médias, de la presse, de soi quand on est journaliste ? Succomber à l'auto-satisfaction ? Verser dans le pessimisme ? Emprunter les voies classiques du «oui, mais...»? En fait, être journaliste, c'est d'abord une passion qui ne s'arrête pas avec le virement de la pension de la Caisse de retraite. C'est une fonction à vie menée avec, pour certains, la polémique, pour d'autres, la pédagogie, la restitution des faits ou leur interprétation. Mais, tous, plus ou moins, avec beaucoup de bonheur, de style ou de justesse, tentent de parfaire leur écriture au jour le jour, d'aborder le sujet «unique», «original»... Et chaque jour l'expérience se renouvelle comme la toute première fois. Et chaque jour, le risque est là, latent, omniprésent... «La pensée unique, le parti pris politique inhibent l'essor des médias», estime le Président de la République qui indique l'antidote pour une information crédible : loin de la diffamation et de la médisance, avec l'intérêt suprême du pays et des citoyens au cœur de la mission d'informer.

Dans son message, le Président de la République a souligné l'apport de «la loi organique sur l'Information qui a institué les règles juridiques régissant l'acte d'informer, conformément aux normes en vigueur dans les sociétés démocratiques», ainsi que la mise en place «de cadre réglementaire codifiant les activités dans le domaine de la presse écrite, audiovisuelle et électronique et autres métiers connexes». Mais toute construction juridique ne vaut que par son respect et l'engagement de ceux qu'elle encadre pour que leur travail ne soit pas freiné par des intérêts contraires au droit d'informer ou affaibli par un manquement à la déontologie. Le Président de la République a donc saisi la symbolique de cette journée pour lancer un double appel aux journalistes, aux travailleuses et travailleurs du secteur de l'information et de la communication. Le premier est celui «d'adhérer à la démarche de réforme et à se fédérer sous une organisation représentative au sein des instances nées à la faveur de ces développements, notamment l'Autorité de régulation de la presse écrite et le Conseil d'éthique et de déontologie professionnelle». Le second est que les professionnels créent des entreprises pérennes «en investissant dans la ressource humaine et en contribuant, par leurs productions, à l'enrichissement des connaissances et au rayonnement culturel, dans l'indépendance la plus totale».

Mohamed Koursi

Le délit par l'origine comme en 39-45

PUBLIE LE : 07-05-2015

Par un curieux télescopage de faits et d'évènements dont seule l'histoire détient le secret, le 8 mai qui commémore la capitulation de l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale, en ce printemps 1945, nous rappelle, à nous Algériens, les massacres au même moment de milliers de civils, de femmes et d'enfants, de vieillards, de toute une population, parce que cette dernière a cru s'associer à la joie des peuples de la planète contre l'une des plus sinistres idéologies d'asservissement que le monde a connues. L'Europe qui a été le théâtre de la Seconde Guerre mondiale a été emportée dans une spirale de violence qui a vu la barbarie à visage humain.

Des millions de tués, parmi eux, nombreux le furent uniquement à cause de leur origine, statut social ou religion. Le tribunal de Nuremberg, institué pour juger les crimes des nazis, va utiliser, pour la première fois, la notion de génocide. Une extermination d'une population ou d'une partie d'entre elle uniquement à cause de son origine ou religion supposées. En mai 1945, la France coloniale, armée et milices, écrivait un autre chapitre, aussi sanglant que les tentatives d'extermination de tout un peuple inaugurées, à l'aube de la colonisation, par les Pelissier, St Arnaud et autres Bugeaud. On a parlé des chambres à gaz de l'Allemagne nazie ... Il faut bien qu'un jour les historiens dressent un parallèle entre ces chambres et les enfumades de tribus entières à l'aube de la colonisation. Pour nous, Bugeaud, Cavagnac et d'autres encore sont les pères historiques de ces chambres à gaz. Rappelons aussi, au passage, qu'un jeune énarque, Michel Rocard, en mission en Algérie en 1959, va découvrir que la France coloniale avait appris de l'Allemagne nazie la formule des camps de concentration en érigeant les camps de regroupement.

Il aura fallu attendre 2005 pour qu'un ancien ambassadeur de France à Alger qualifie les massacres du 8 Mai 1945 de «tragédie inexcusable», et 2008 pour que son successeur déclare que «le temps de la dénégation des massacres perpétrés par la colonisation en Algérie est terminé». Soixante-dix ans plus tard, l'humanité semble ne pas avoir tiré les leçons de cette barbarie qui a commencé sur des «détails» : un prénom, une activité, une origine, une tradition. Dans cette France qui ne rate aucune occasion pour rappeler au monde son héritage humaniste, son activisme pour les droits de l'homme et sa paternité sur certaines valeurs universelles, un courant aussi persistant que latent qui pollue le discours ambiant et jette une ombre sur l'image que veut se renvoyer sur lui-même ce pays, prend de plus en plus de l'ampleur, encouragé par les «petits mots» «décomplexés» d'une classe politique dont les référents ne sont plus confinés à l'extrême droite .

Ce discours est porté, popularisé par des hommes politiques qui se retrouvent dans un large spectre de l'idéologie de la gauche à la droite .

Dans cette galerie, un personnage qui est une caricature obsolète de ces idées prétendument désuètes, mais terriblement actuelles, occupe la fonction de maire : Robert Menard. Une illustration type de ce naufrage moral, intellectuel et politique d'une partie de ce pays qui s'éloigne de l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme. «Quand on voit à la fin du Ramadhan un certain nombre de gens habillés de façon traditionnelle, cela choque. C'est ce que j'entends», «On n'est plus chez nous !», avait affirmé ce personnage sur le plateau «Hondelatte dimanche», de la chaîne «N 23», en février 2013. Aujourd'hui, au moment où l'Europe se prépare à commémorer une victoire sur une idéologie obscure, barbare, raciste, criminelle, ethnocidaire, ce même maire ressuscite l'une des pensées, l'une des actions qui ont été à l'origine d'une des plus effroyables tragédies de cette Seconde Guerre mondiale : le fichage ethnique. Un acte d'une extrême violence, commis dans le temple de la République, puisque fomenté et mené dans une mairie. Que signifie cette violence qui se généralise, cette haine qui se banalise, cette intolérance qui suinte par tous les pores dans une société fragilisée dans ses fondations mêmes ? «À Béziers, 60 % des élèves sont musulmans», affirme Menard. Des statistiques avancées sur le seul paramètre du prénom ! Toutes les religions révélées sont pourtant, par essence, universelles. Un prénom chinois, russe, africain, européen est-il rédhibitoire à une religion et pas à une autre ? En mai 1945, des milliers d'enfants, de femmes, de vieillards ont été assassinés pour la simple et unique raison qu'ils étaient algériens, qu'ils brandissaient l'emblème national et qu'ils criaient l'une des revendications majeures de cette fin de Seconde Guerre mondiale : le droit des peuples à vivre libres. En mai 45, la France a commis un génocide. En mai 2015, comme en 39-45, on stigmatise des prénoms, des croyances, des origines ... Triste époque !

Mohamed Koursi

« À CONTRESENS DE L'HISTOIRE, DE LA RAISON ET DE L'HUMANISME »

PUBLIE LE : 09-05-2015

8 mai 1945, à l'heure où dans le monde entier des hommes et des femmes, des enfants et des vieillards investissaient les rues pour chanter, fêter la fin de la guerre mondiale, à l'heure où des soldats rentrant du front retrouvaient femmes et enfants, accueillis avec des fleurs comme des héros et à l'heure où tout le monde se réjouissait de la fin de cette horrible guerre, de l'écrasement de cette doctrine et idéologie fasciste qu'est le nazisme, de la victoire des Alliés, de la victoire de la raison contre la barbarie, de la victoire de l'humanité tout entière avec tout ce qu'elle véhicule et représente comme valeurs et principes sacrés, à l'heure où Paris dansait et fêtait la fin du cauchemar. A Sétif, à Guelma, à Kherrata, dans cette Algérie alors sous domination coloniale française, des hommes et des femmes, des vieillards et des enfants sont également sortis pour demander tout simplement au nom de ces principes universels, leur liberté.

A Sétif, Guelma, Kherrata, Skikda et ailleurs dans cette Algérie privée de sa liberté, de ses droits, de sa souveraineté depuis plus d'un siècle, des soldats sont aussi rentrés du front, de cette France qu'ils ont aidée avec courage et bravoure à libérer, de cette Europe qu'ils ont arrosé de leur sang jusqu'à sa libération, des soldats algériens, des soldats "indigènes" et qui n'ont pas été accueillis comme des héros, qui n'ont pas été accueillis avec des fleurs mais avec des balles assassines, ou qui n'ont pas retrouvé qui les accueillir, contraint d'aller vers les tombes, les innombrables tombes fraîches pour se recueillir à la mémoire de leurs frères, leurs femmes, leurs enfants, leurs parents assassinés et massacrés par la soldatesque coloniale. Peut-on raisonnablement et humainement se réjouir de la fin d'une barbarie et dans le même temps en perpétrer pire, commettre un génocide, assassiner, brûler, enterrer vivants des milliers de femmes d'enfants, de vieillards et d'hommes. 45.000 morts à l'heure où la valse musette chauffait et où les flonflons retentissaient partout. « C'est l'une des étapes les plus douloureuses de notre histoire tant les faits qui l'ont marquée allaient à contresens de l'histoire, de la raison et de l'humanisme », a soutenu le Président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika dans son message à l'occasion de la célébration du 70e anniversaire des massacres du 8 mai 1945. A contresens de l'histoire, de la raison et de l'humanisme, oui la France coloniale qui a eu à souffrir de l'occupation de l'Allemagne nazie avait raté la marche de l'histoire, elle en ratera d'autres avant d'être rattrapée par cette même histoire, à contresens de l'humanisme et de la raison la France coloniale l'a été, elle a perpétré bien d'horribles massacres à l'encontre du peuple algérien le long de son règne colonial, des enfumades du Dahra aux villages bombardés au napalm, sa barbarie et sa folie sont confinés dans l'histoire. Une histoire d'où elle sortira par la petite porte, chassée d'Algérie par « le grand sursaut du peuple » en sa glorieuse Révolution de Novembre.

A. M. A.

L'engagement africain de l'Algérie

PUBLIE LE : 10-05-2015

Le Président tanzanien, Jakaya Mrisho Kikwete, est à Alger depuis hier, pour une visite d'Etat de trois jours. Cette visite qui intervient à l'invitation du Président de la République, Abdelaziz Bouteflika «vient renforcer les relations traditionnelles de fraternité et de solidarité entre l'Algérie et la Tanzanie», et «offrira l'occasion de procéder à une évaluation exhaustive de la coopération bilatérale et d'examiner les voies et moyens de l'approfondir et de développer un partenariat mutuellement avantageux» a indiqué le communiqué de la présidence de la République. Mais bien plus encore, ce qu'il y a lieu, notamment, de souligner, c'est que cette visite intervient après les déplacements en Algérie de plusieurs chefs d'Etat africains. En effet depuis l'entame de l'année 2015, près d'une dizaine de présidents africains ont été l'hôte du président Bouteflika. En effet, les Présidents du Mali, du Rwanda, du Niger, du Zimbabwe, de l'Afrique du Sud, du Kenya, du Benin et du Sénégal ont répondu favorablement à l'invitation qui leur a été adressée.

Si à l'issue de leur visite, ils ont, notamment exprimé leur volonté d'œuvrer au renforcement des relations bilatérales entre l'Algérie et leurs pays respectifs, les entretiens entre le Chef d'Etat algérien et ses homologues africains ont aussi permis de mettre l'accent sur la détermination des dirigeants africains d'œuvrer en faveur des intérêts du continent africain et de lui donner les moyens de jouer un rôle de premier plan en faveur de la paix, du développement et de l'intégration continentale. Dans ce sens il y a lieu de rappeler que l'Algérie dans le cadre de son redéploiement en direction de l'Afrique a annoncé l'organisation avant fin 2015 du premier forum économique algéro-africain.

Toutes les conditions nécessaires pour la tenue de ce rendez vous sont en voie d'être réunies. Au plan diplomatique, l'Algérie œuvre à remédier à la marginalisation du continent africain sur la scène internationale.

Pour ce faire, elle ne manque pas une occasion pour faire entendre la voix de l'Afrique au niveau des instances internationales. De l'avis de nombreux analystes, l'Algérie est la mieux placée pour assumer le rôle de locomotive aux côtés d'autres statures continentales. Son statut de leader régional lui confère ainsi la légitimité nécessaire pour conduire le continent sur la voie du développement.

Plus encore, l'Algérie qui joue un rôle prépondérant dans la lutte mondiale contre le terrorisme qui représente une menace pour la sécurité et la stabilité régionales et internationales, assume en Afrique un engagement sans faille dans ce cadre. Son rôle de facilitateur dans les crises malienne et libyenne en est la parfaite démonstration.

Nadia K.

L'approche algérienne, un modèle exportable

PUBLIE LE : 13-05-2015

La journée parlementaire organisée par le Conseil de la nation sur l'approche algérienne dans la lutte contre le terrorisme et le tarissement de ses ressources financières s'inscrit dans une série de rencontres et de participation du pays à l'échelle nationale, régionale et internationale dont l'objectif est de comprendre les racines de ce fléau, les causes de son développement et d'expansion fulgurante, ses méthodes pour lui apporter des solutions durables, efficace et non pas ponctuelles. Il est utile de noter à ce propos que l'Algérie abritera en juillet prochain une conférence internationale sur le terrorisme. Il s'agira de définir ses causes et identifier les auteurs de ce fléau qui menace de renvoyer au Moyen âge des sociétés entières, qui détruit les cadres traditionnels de la solidarité en dressant dans une confrontation sanglante des groupes, les uns contre les autres, et fait basculer dans les chemins de l'exil, de l'immigration clandestine, du banditisme et du fatalisme des populations entières.

L'approche algérienne de lutte antiterroriste s'inspire, en partie, de son expérience propre durant la décennie noire et des mécanismes institués par l'Etat pour vider les maquis, notamment la mise en place de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, adoptée par référendum en 2005, qui a permis de rétablir la paix civile, la cohésion et la solidarité nationales au sein de la société. Si l'idée n'était pas admise par la communauté internationale, il y a quelques années, aujourd'hui, grâce au succès des institutions algériennes (civiles et militaires) sur le terrain de l'éradication du terrorisme, grâce, aussi, à l'activisme de la diplomatie algérienne, il est communément admis que le développement économique et social est un des volets d'une solution globale à ce mal. A la place d'actions musclées menées de façons disproportionnées sur un territoire où agissent, certes, des groupes terroristes, mais où vivent aussi des populations souvent otages de ce drame, l'Algérie prône la solution inclusive. En clair une approche de lutte anti-terroriste qui met en œuvre aussi bien la force sécuritaire pour exploser le noyau dur du terrorisme que l'approche sociale pour réorienter et réinsérer dans les circuits de la société civile des communautés souvent « flottantes ». La déradicalisation par la lutte contre les discours extrémistes, l'élaboration de programmes d'enseignement religieux et d'éducation qui vulgarisent et ancrent les principes fondamentaux de tolérance, de paix et des droits de l'homme, l'État de droit et la protection des libertés publiques, des réformes institutionnelles, le progrès social sont également des voies qui ont montré leur efficacité en Algérie. Il est établi, aujourd'hui, qu'il existe une relation organique entre le terrorisme et le crime organisé. Il a fallu plusieurs tentatives, une persévérance de l'Algérie auprès des institutions internationales et la répétition de versements de lourdes sommes d'argent par les Occidentaux pour libérer leurs ressortissants pour qu'enfin, l'ONU adopte un texte criminalisant le paiement des rançons aux terroristes. Très tôt aussi, l'Algérie a deviné, anticipé (et le temps a fini par lui donner raison) la logique transnationale de ces groupes que leur destin destructeur pousse à fusionner, travailler en coordination et surtout tirer avantage des situations de difficultés économiques, d'instabilité sociale et politique de certains pays. Chaque pays est aujourd'hui "un théâtre et une cible potentielle" de la menace terroriste et des actes criminels, et aucune population n'est à l'abri des visées de groupes terroristes, ne cesse de rappeler l'Algérie. Trente et un mouvements djihadistes dans le monde ont juré allégeance à l'Etat islamique et dix lui ont apporté leur soutien, selon une liste établie par le centre de surveillance américain de groupes extrémistes Intel Center. Jamaat ansar Bait al-Maqdis dans le Sinai ; Liwa Ahrar al-Sunna, au Liban ; Boko Haram, au Nigeria ; Jund al-Khilafah, en Tunisie, et la liste est encore longue et ouverte. Depuis 2012, il a été prouvé que des moyens matériels et financiers avaient été mis en commun entre les trois principales organisations terroristes du Sahel : AQMI, Boko Haram et Al Shabab.

Aussi la politique de l'Algérie dans ce domaine comporte une dimension régionale à travers un partenariat multiforme avec les pays de la région du Sahel, l'Union européenne, l'ONU et plusieurs pays en particulier. On rappelle, d'ailleurs, que l'Algérie s'inscrit pleinement dans la stratégie antiterroriste mondiale des Nations unies et est membre actif au Forum mondial de lutte contre le terrorisme, créé en 2011, et dont l'Algérie est l'un des 30 membres fondateurs.

Mohamed Koursi

Alger - Bamako ou le chemin de la réconciliation

PUBLIE LE : 14-05-2015

Une seule voie mène vers la paix au Mali. Parti d'Alger, ce long chemin aura son point d'arrivée demain à Bamako, la capitale malienne, où l'accord de paix et de réconciliation qui a été paraphé en mars dernier à Alger, par le gouvernement et les mouvements engagés dans la plateforme d'Alger sera signé. Ce processus, entamé le 16 juillet 2014 à Alger avec l'appui d'une médiation internationale conduite par la diplomatie algérienne, a permis au-delà de la mise sur la table d'un document de réconciliation de rendre possible, palpable et viable un véritable projet de société basé sur la réconciliation nationale et l'unité nationale à la place de la catastrophique partition du pays et de son basculement dans une guerre civile totale avec la bénédiction des groupes terroristes. Le Mali vivait, en effet, une situation sécuritaire dangereuse, voire mortelle qui rendait, d'une part, impossible tout effort de développement socio-économique tout en développant, d'autre part, les conditions d'explosion conflictuelle avec l'inévitable jonction entre les narcotrafiquants et les groupes terroristes.

Demain sera historique pour le Mali et un nouvel espoir pour les autres peuples africains pris dans le cercle infernal de l'intolérance ethnique ou religieuse est permis. Les nombreux chefs d'Etat, ministres, diplomates et représentants d'institutions régionales et internationales qui seront présents au Centre international de conférences de Bamako, lieu de la cérémonie de signature, seront les spectateurs privilégiés de ce moment d'histoire dont l'Algérie a été un acteur de premier plan. Un moment d'une haute valeur symbolique puisqu'il sera question de paix. Il sera aussi, un moment d'une exceptionnelle force politique puisque cette cérémonie est la preuve que seule la paix et le désir de vivre ensemble dans le respect et la tolérance de l'autre sont les voies exclusives pour s'engager ensemble dans une destinée commune.

Tous les observateurs s'accordent sur ce document rédigé en des termes consensuels de façon à satisfaire toutes les parties. Même si la communauté internationale exhorte la société politique et paramilitaire malienne d'apposer sa signature rien n'empêche une partie de le signer ultérieurement. Le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour le Mali (Minusma), Mongi Hamdi, vient de rappeler, juste à propos, la possibilité pour certains groupes de signer l'accord de paix et de la réconciliation même après la cérémonie de demain. Un consensus se dégage toutefois et permet de porter un regard optimiste sur le déroulement des événements même si, il paraît évident, que ceux que la paix n'arrange pas essaieront de torpiller ce processus par différents procédés allant de la provocation verbale à l'action terroriste. L'attaque perpétrée contre un convoi de l'armée malienne dans la région de Tombouctou qui a coûté la vie à neuf soldats maliens ou l'attentat suicide contre le camp de la MINUSMA à Ansongo procèdent de ce dessein de tuer dans l'œuf cette paix encore fragile, encore balbutiante parce que elle émerge dans la douleur et la souffrance de tout un peuple connu pour ses penchants pacifiques, mais la paix est un chemin escarpé, semé d'embûches pour ceux qui ont erré longtemps dans le long couloir obscur de la violence. Il y aura d'autres épreuves, car l'hydre à plusieurs tentacules. En faisant scintiller notre lumière, nous offrons aux autres la possibilité d'en faire autant avait dit une légende de ce continent et prix Nobel de la paix. Demain, tout ce potentiel malien qui a trouvé les ressorts pour rejeter la violence et surtout éviter la partition du Mali va ajouter son expérience à cette longue série d'actions de par le monde qui ont vu triompher la raison, la sagesse et le dialogue contre les arguments de la force.

Mohamed Koursi

Une nouvelle dynamique

PUBLIE LE : 16-05-2015

Le remaniement ministériel décrété par le Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, en application de l'article 79 de la Constitution — qui stipule que «le Président de la République nomme les membres du Gouvernement après consultation du Premier ministre. Le Premier ministre met en œuvre le programme du Président de la République et coordonne, à cet effet, l'action du Gouvernement. Le Premier ministre arrête son plan d'action en vue de son exécution et le présente en Conseil des ministres» — est en soi un souffle nouveau apporté à l'équipe gouvernementale dirigée par le Premier ministre, Abdelmalek Sellal. Dix nouveaux ministres, un nouveau portefeuille et le regroupement de départements en un seul ministère.

Cette première lecture de la composante humaine et de la nouvelle architecture gouvernementale renseigne sur ce désir profond et cette grande volonté politique d'insuffler cette nouvelle dynamique, nécessaire pour tout mettre en branle afin d'être au grand rendez-vous de l'horizon 2020, une échéance capitale dont la voie se trouve être tracée à travers l'ambitieux plan quinquennal en cours et dont la concrétisation sur le terrain en constitue le grand enjeu. Jeunesse, mérite, promotion de la femme et compétence avérée sont les critères qui ont prévalu dans le choix de cette nouvelle équipe, un engagement maint fois réitéré du Président de la République à ouvrir la voie aux nouveaux visages, aux jeunes, aux femmes. Si le regroupement d'anciens départements ministériels en un seul, à l'instar de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de l'Artisanat, ou encore de la Jeunesse et des Sports, peut s'expliquer par l'étroite relation entre ces secteurs et le souci d'une meilleure coordination, la promotion de la gestion des Affaires maghrébines, africaines et la Coopération en un ministère révèle, elle, cette grande projection de la politique et de la diplomatie algérienne en direction, d'abord, du Maghreb arabe, puis de l'Afrique. Établir un pont d'excellence en matière de coopération tous azimuts reste cet objectif premier de l'Algérie qui œuvre, tout en densifiant à l'intérieur son infrastructure, à élargir son partenariat pour asseoir une économie forte, à même de la sortir de la dépendance des seules entrées des hydrocarbures.

A. M. A.

L'Accord d'Alger, un cas d'école

PUBLIE LE : 17-05-2015

Les Maliens ont écrit un nouveau chapitre de leur histoire. Un chapitre digne des grandes nations que les soubresauts de l'histoire plongent dans la violence et qui trouvent dans leur culture et leur expérience suffisamment de force pour emprunter le chemin de la réconciliation et de la paix après avoir succombé au langage des armes. Un chapitre supplémentaire pour ce pays qui doit ouvrir de nouvelles pages pour enraciner sur le terrain cette valeur de tolérance et du vivre ensemble même si les forces opposées à l'accord de paix, vont tenter de torpiller ce processus. L'histoire nationale de ce pays retiendra ce jour tout comme l'histoire régionale va inscrire sur ses tablettes la persévérance, la sagesse, et l'art diplomatique de la médiation internationale qui a accompagné les négociations de paix depuis presque une année. «Nous ferons tout pour réussir en vue du rétablissement de la paix, de la stabilité et de la prospérité au Mali et que le monde et l'histoire retiennent que l'Algérie n'a pas œuvré en vain», a déclaré le président malien Ibrahim Boubacar Keïta. Plus que sa dimension historique, l'accord d'Alger est un cas d'école. C'est la première leçon. Un modèle transposable dans les tragédies similaires pour les populations qui ont vécu depuis des lustres sur un même territoire, à l'ombre d'un État et de ses institutions et que des forces destructrices (terroristes, narcotrafiquants...) tentent d'implorer. «Quand on a un marteau dans la tête, on voit en chaque problème un clou», dit un proverbe africain. L'Algérie qui privilégie la négociation politique et le dialogue inclusif dans le règlement des conflits a été le premier pays à mettre au service des Maliens sa machine diplomatique. Le résultat prouve qu'on peut semer les graines de la tolérance et de la démocratie sans avoir recours au tapis de bombes. L'engagement de l'Algérie en faveur de causes justes à travers le monde est une constante. Sa longue expérience dans la médiation internationale est ancienne. Elle n'a pas commencé avec la crise malienne. L'Union européenne, l'Union africaine, l'ONU et la totalité des États des deux rives de la Méditerranée ne se sont pas trompés en apportant leur soutien à la démarche algérienne et en acceptant, aussi, que la médiation internationale (qui comprend la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CÉDEAO), l'Union africaine (UA), les Nations unies, l'Union européenne (UE) et l'Organisation de la Coopération islamique (OCI), le Burkina Faso, la Mauritanie, le Niger et le Tchad.) soit dirigée par l'Algérie. Bien sûr aux Maliens de donner la forme qu'ils veulent à leur institutions. Le mérite de l'Algérie est d'avoir su trouver les arguments pour asseoir autour d'une même table des groupes opposés mais liés, par-delà leur différence, par une même destinée : celle de vivre dans un pays uni, démocratique et qui se construit sans violence.

La seconde leçon est celle qu'a dictée la clairvoyance de ceux qui ont signé cet accord conscients que l'escalade dans la violence et le basculement dans l'action militaire ne pouvaient que renforcer sur leur territoire la présence de groupes terroristes qui mettront au pas tous les autres groupes locaux qu'ils soient rebelles ou non, militaires ou civils. Quand on prend la peine de dérouler l'histoire récente de ce pays, inaugurée avec la rébellion touareg contre l'État central en 2012, suivie par l'irruption des groupes terroristes au Nord-Mali dans le jeu politique, les déclarations de partition du pays, le renversement du Président Amadou Toumani, l'intervention militaire de la France et, enfin, l'élection du Président Ibrahim Boubacar Keïta à la tête de l'État, on mesure l'importance et la portée stratégiques de ce texte. Un document qui réaffirme l'unicité, la laïcité, l'intégrité territoriale et le caractère républicain de l'État du Mali. Quatre dimensions cardinales qu'aucun groupe seul ne peut réaliser dans l'adversité.

In fine, il n'est que justice de reconnaître le mérite de la diplomatie algérienne dans cette mission. Le président du Ghana, John Dramani Mahama et président en exercice de la CÉDEAO, de la Guinée, Alpha Condé, de la Mauritanie, Mohamed Ould Abdelaziz, le représentant de l'Union européenne pour le Sahel, Michel Reverend, la Haute représentante de l'UE pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité de la Commission européenne, Federica Mogherini, et d'autres encore ont déjà souligné le travail «remarquable» de l'Algérie dans la conduite de cette médiation.

Mohamed Kursi

D'une société à libérer à la société du savoir

PUBLIE LE : 20-05-2015

Ils étaient, à peine, deux cents étudiants durant la guerre de Libération nationale à avoir ce privilège de s'asseoir sur les bancs de l'université et de savoir, en même temps, que quel que soit leur diplôme, ils ne feront que grossir les rangs de ce deuxième collège dans lequel le système colonial avait ciselé pour les « indigènes » les espaces de l'apartheid. Aujourd'hui, pour certains Algériens, il faut un moment de réflexion pour qu'ils prennent la mesure qu'un cinquième de la population globale du pays poursuit un enseignement, des études ou une formation dans les différents centres et universités. Pour prendre la mesure de ce bond « qualitatif enregistré par le système d'enseignement supérieur fort aujourd'hui de 1,5 million d'étudiants et étudiantes contre quelques centaines à peine au lendemain de l'indépendance », comme l'a noté, dans son message, le Président de la République, à la communauté estudiantine à l'occasion de la journée de l'Étudiant, il faut plonger dans l'histoire coloniale qui a institué l'analphabétisme comme une arme de domination.

Quand le 1er novembre a tonné sur le colon, son parapluie militaire et diplomatique n'a trouvé que la formule de « troubles intérieurs » et de « bandits de grands chemins » pour tenter d'arrêter le cours de l'histoire. Mais voilà que des Algériens lettrés, des étudiants et des lycéens répondent majoritairement à la désertion des bancs universitaires pour le maquis. Certes, le mouvement national a toujours été accompagné, forgé et irrigué par la rhétorique et l'analyse sévère de lettrés, d'intellectuels et de scientifiques algériens. Mais le 19 mai 1956 c'est une nouvelle impulsion qui aura des répercussions profondes dans l'argumentaire de la Révolution. Ce ne sont plus des individualités intellectuelles, mais un mouvement social, étudiantin qui prend à bras-le-corps la Révolution. C'est cette dimension qu'a rappelée le Président de la République dans son message-hommage à l'Université algérienne en rappelant qu'ils ne se sont pas contentés de « prendre part au combat armé pour la libération du pays, ils se firent également les défenseurs de la cause nationale qu'ils plaident de la manière la plus éloquente et la plus pertinente, dans les fora internationaux. Leur diplomatie ne manquait guère de perspicacité et leur constance fut à tout point de vue inflexible. »

Nos aînés se sont sacrifiés pour nous, car, à leurs yeux, nous étions l'Algérie rêvée, espérée et dignes de tous les sacrifices, y compris celui ultime. Se rappeler, c'est faire preuve de « fidélité et de gratitude », mais aussi de « méditation et d'enseignement » que le président évoque en rappelant une sorte de dette morale, voire historique que chaque génération doit à celle qui lui succède « Faut-il rappeler, aujourd'hui, qu'il incombe à nos étudiants et étudiantes de maintenir vive cette flamme de patriotisme portée par nos glorieux Chouhada en demeurant fidèles aux valeurs nationales et en gardant à l'esprit que seuls le sérieux et le travail assidu sont les garants de la réussite et du progrès dans tous les domaines. »

Célébrer une journée pareille, c'est maintenant vivace le souvenir mais aussi et surtout perpétuer les valeurs qui ont été le déclencheur de la désertion des étudiants des bancs de l'université en mai 1956 et qui sont concentrées dans le primat accordé à « l'intérêt national sur toute autre considération personnelle étriquée ». Il s'agit, a souligné le Président, « d'adhérer pleinement et sérieusement au processus de développement global, autant d'exigences qui découlent de jour en jour des réformes en cours. Il n'est de besoin de dire que notre but définitif est celui d'élever notre pays aux plus hauts rangs du progrès et du développement. »

Par-delà le temps, entre ce moment où des étudiants ont rejoint le maquis et aujourd'hui, l'appel d'Amirouche résonne avec une incroyable actualité. « Préparez-vous à servir la patrie, c'est la seule devise de tous les Algériens. Vous qui êtes dans les villes, dans les universités, dans les lycées, chaque chose autour de vous sent la Révolution qui vous incite à penser à chaque instant à votre devoir. Votre travail, c'est l'attention soutenue qui ne doit jamais vous éloigner de la cause algérienne. Partout, votre conduite, vos gestes doivent vous désigner comme des combattants. »

Hier, c'est pour que le soleil de l'indépendance brille sur nos têtes que les bancs de l'université ont été désertés. Sortir de la nuit coloniale et de l'obscurité imposée de l'analphabétisme. Aujourd'hui, il s'agit d'un même combat, fort, heureusement, dans un pays souverain mais pour asseoir les bases de la société de la connaissance. « Ce flux étudiantin dans les universités représente un facteur important qui interpelle notre pays à fonder son économie sur la connaissance et à trouver les compétences capables d'appréhender les exigences du développement global et de veiller à répandre les hautes valeurs culturelles de tolérance et du respect de l'autre », a souligné le Président. En ces temps où les forces obscurantistes mettent au pas des États et des sociétés, c'est l'arme du savoir portée par le sens patriotique qui est la parade la plus efficace. Amirouche, comme tous les géants était visionnaire.

Mohamed Koursi

Une guerre totale menée avec professionnalisme

PUBLIE LE : 21-05-2015

L'opération dans la wilaya de Bouira, menée par des détachements de l'Armée Nationale Populaire relevant des secteurs opérationnels de Bouira, Blida et Boumerdès qui s'est soldée, au dernier bilan, par l'élimination de 25 terroristes et la récupération d'un lot d'armes, notamment des pistolets-mitrailleurs de type kalachnikov, des FMPK, des fusils semi-automatiques de type simonov, ainsi que d'autres fusils (à lunette, à pompe, lance-grenades, fusil de chasse, à canon scié...) des postes radio et d'autres objets est toujours en cours. Il s'agit, à l'évidence, d'une importante opération au vu des terroristes neutralisés et de la nature de l'arsenal de guerre saisi. Tout un groupe. Ce regroupement que leur a imposé, certainement, la traque de l'ANP qui a resserré autour d'eux les mailles du filet jusqu'à les encercler dans un espace réduit, illustre le haut degré de professionnalisme et le niveau d'expertise atteint par les différents services de sécurité et des détachements de l'ANP. Il prouve aussi que l'ANP est maître sur le terrain. Ceux qui en doutent n'ont qu'à voir les coups portés au quotidien aux terroristes qui sont, de fait, mis dans l'impossibilité de se mouvoir librement dans un supposé maquis, encore moins d'organiser des attentats de grande ampleur comme dans les années quatre-vingt-dix. Ceci dit, la vigilance est de mise. Le nombre de terroristes tués en 24 heures à Bouira laisse supposer qu'on était face à au moins un groupe avec « sa feuille de route », sa logistique et sa hiérarchie. Ce qui ne rend qu'éclatante cette opération qui n'a pas que décimé 25 terroristes mais éliminé un potentiel de nuisance, tué dans l'œuf un plan terroriste et réduit à néant au moins une filière. Il ne se passe pas un jour sans que les services combinés de l'armée ne mettent hors d'état de nuire des terroristes ou mettent en échec des tentatives d'infiltration de groupes armés ou d'introduction d'armes dans notre territoire.

Il faut rendre hommage à nos services dans cette lutte à mort menée dans l'ombre, loin des feux de l'actualité et c'est peu de chose de le dire. Le citoyen ne retient, naturellement, que l'information finale qui vient couronner un long travail de recoupement de renseignements, un long travail sur le terrain des opérations qui, des fois, demande des semaines, voire des mois d'investigation et de ratissage. Ceux qui ont tendance à minimiser la menace terroriste font preuve d'une double méprise. La première, la moins grave, tient à la légèreté de leur analyse et de leur hiérarchie des défis de l'heure.

La seconde erreur est, autrement plus dangereuse, elle popularise, l'idée erronée que la question sécuritaire ne relève ni de l'urgence, ni de l'état permanent de veille que doit avoir le citoyen. Les coups portés au quotidien par les services combinés de l'ANP et des services de sécurité à nos frontières et sur tout le territoire national ne doivent pas se perdre dans les méandres des polémiques stériles.

Il s'agit d'une guerre totale sur tous les fronts contre ce fléau qui tente de se reconstituer à l'intérieur de nos terres, de s'infiltrer à travers nos frontières et d'envoyer en « éclaireurs » ses légions de narcotrafiquants. Car, comment ne pas voir ce qui se passe à quelques encablures de nos frontières, à l'est, sur les monts Chaambi en Tunisie ? Comment ne pas voir ces zones libyennes devenues des sanctuaires de plusieurs groupes terroristes ? Comment ne pas voir cette menace toujours diffuse au nord Mali et donc au sud de notre pays ainsi qu'à l'ouest avec ces groupes de narco-trafiquants qui fonctionnent comme des éclaireurs et des banquiers des groupes djihadistes ?

Mohamed Koursi

Pas de solutions miracle : juste produire national

PUBLIE LE : 27-05-2015

Pour se prémunir contre les effets dévastateurs de la crise économique, il n'y a pas de recettes miracles. Il n'existe qu'une seule voie : celle qui favorise la production nationale, qui réduit à un niveau minime les déperditions financières dues aux actes délictueux (évasion fiscale ou corruption) ou managériaux et inscrit les projets porteurs de valeurs ajoutées.

Le Premier ministre est revenu sur les aspects chiffrés de cette problématique en rappelant la situation économique actuelle et les solutions qu'elle impose. En effet, comme annoncé par les pouvoirs publics dès la confirmation que la chute des cours de l'or noir va s'inscrire dans la durée avec, en plus, l'impossibilité que le prix du baril rebondisse à des niveaux records le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, est revenu sur le sujet en soulignant : « Les perturbations qu'a connues le marché mondial du pétrole commencent à produire des effets concrets en Algérie ».

Le recul de 45% de la valeur du baril s'est soldé par une perte de 7,8 milliards de dollars en 2015, a-t-il précisé. Pour celui qui suit l'actualité nationale, ce montant est considérable d'autant plus qu'il est lié à la structure de notre économie fortement dépendante de la rente énergétique. Quel impact sur le programme quinquennal de développement économique ? Certes, si dans une démarche prudentielle, les pouvoirs publics ont pris la décision de reporter certains projets, la stratégie globale est restée telle quelle : maintient des volets essentiels du programme quinquennal et maintient des montants affectés dans le cadre des transferts sociaux. On peut se demander pourquoi dans une conjoncture baissière des ressources, l'Etat maintient le gros de ses dépenses. En fait, la réponse est toute simple.

Elle tient aux objectifs assignés à moyen et long terme à ce programme destiné à renforcer la résistance de l'économie algérienne aux effets de la crise financière mondiale et à développer une économie compétitive et diversifiée. C'est là tout l'argumentaire du chef de l'exécutif devant les cadres du secteur de l'énergie. « Nous sommes dans une situation difficile certes, mais nous pouvons la dépasser.

L'on doit aller vers une nouvelle phase en matière de développement économique. » Inverser la structure de notre économie en accordant le primat à la production et non pas à l'importation.

L'ensemble des mesures prises ces derniers mois dans les secteurs du commerce ou de l'économie en général s'inscrit dans cette optique. L'annonce faite par M. Abdelmalek Sellal sur deux « impôts » emblématiques qui touchent directement l'activité économique et industrielle est une illustration de ce choix de faire de la production et non du commerce ou de l'importation la locomotive de la relance.

L'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) et la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) seront révisés dans le cadre de la loi de finances complémentaires (LFC) de 2015. Cette mesure corrige, en quelque sorte, une injustice à l'égard de l'investissement productif, celui-ci créateur de richesses et d'emplois.

Réduire la facture des importations, produire plus, y compris dans le secteur des hydrocarbures et rationaliser les dépenses. « Il est vital pour nous de produire davantage de pétrole pour développer notre économie et d'exploiter toutes nos potentialités, car, jusque-là, nous n'utilisons que 34% de notre domaine minier. Dans certains pays, on compte 104 puits sur 10.000 km² tandis que chez nous, il en existe à peine 14. Il faut aller de l'avant et la Sonatrach doit investir dans son seul domaine de compétence, à savoir l'exploration, l'exploitation et la commercialisation, afin d'éviter la dispersion.»

Le choix de la production n'est, cependant, pas la seule solution dans ces temps difficiles.

La gestion rationnelle pour éviter les surcoûts, la réduction du budget de fonctionnement de l'Etat de 10,25% sont, en plus, de la promotion de la production nationale, du rétablissement du crédit à la consommation et un meilleur recouvrement des recettes fiscales les mesures préconisées. Bref, la situation est délicate mais pas désespérée. « La situation macro-économique demeure "sous contrôle" en raison de la situation des réserves de changes et du faible endettement externe », a tenu à préciser le Premier ministre.

Mohamed Kursi

Des relations avantageuses

PUBLIE LE : 28-05-2015

«Tout favorise l'Algérie et l'Italie à avoir une relation mutuellement avantageuse.» Cette déclaration du Premier ministre, M. Abdelmalek Sellal, à l'ouverture des travaux de la troisième réunion de haut niveau algéro-italienne, résume l'excellence des relations entre l'Algérie et l'Italie, deux pays amis rapprochés par les deux rives de la Méditerranée au regard de l'ancienneté de ces relations, de leur densité, du rapprochement de la perception des questions qui secouent la région et surtout de cette grande volonté politique manifestée des deux côtés et réitérée par M. Sellal, pour lequel l'ambition conjuguée des deux gouvernements constitue un facteur d'impulsion décisif pour le raffermissement de ces mêmes relations.

Entre l'Algérie et l'Italie, c'est cette même communauté de destin qui dicte cette démarche commune, résolument engagée dans l'établissement d'un partenariat élargi, qui a pris son essor avec la signature d'un Traité d'amitié, de bon voisinage et de coopération, à Alger en 2003.

Et si le Premier ministre s'est félicité de l'excellence de cette coopération et des appréciables progrès enregistrés, et ce depuis le dernier sommet tenu à Alger en 2012, il relève cependant que beaucoup reste à faire, à approfondir, à exploiter, «il demeure encore des domaines synergiques de coopération et de complémentarité dont nous n'avons pas encore exploité toutes les possibilités au regard de l'attractivité du marché algérien et des nombreuses opportunités d'investissement qu'il offre». Avec la signature de dix accords de coopération dans différents domaines, à la faveur de la tenue de cette réunion de haut niveau, l'appel du Premier ministre à l'endroit des partenaires de l'Algérie «à faire preuve d'audace et d'implication» reste une offre sincère, entourée de toutes les garanties pour un partenariat gagnant-gagnant.

Pays stable, résolument engagé dans la voie du développement tous azimuts pour assurer son émergence et asseoir une base économique à même de la sortir de la dépendance des hydrocarbures, l'Algérie met sur la table son ambitieux plan quinquennal courant à l'horizon 2019, un plan qui nécessite le savoir-faire, certes, mais surtout un engagement, un deal solide. Et, à cet égard, l'Italie dispose des atouts pour aider à le concrétiser et bien plus, comme a appelé le Premier ministre à faire plus pour valoriser les immenses potentialités encore latentes dont dispose l'Algérie.

A. M. A.

De la filiation historique au rôle pionnier dans la démocratie

PUBLIE LE : 30-05-2015

Formation aux racines historiques évidentes, le parti du FLN est un poids lourd de la scène politique. Forcément, son congrès ne peut que retenir l'attention de la classe politique dans son ensemble. Son dixième congrès, dont la cérémonie d'ouverture s'est déroulée en présence du Premier ministre, Abdelmalek Sellal, de membres du gouvernement, de personnalités nationales, de représentants de partis politiques et de la société civile, et d'hôtes étrangers, n'a pas dérogé à la règle, d'autant plus que le Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a adressé un message aux participants. Le thème générique du congrès montre la vision que portent les congressistes sur l'avenir de leur action politique. En effet, c'est sous le slogan «Renouveau et rajeunissement», que ce moment essentiel dans la vie du parti se déroule. Cela dit, Si le Président de la République s'est adressé aux congressistes, c'est parce que ce parti est porteur d'une charge historique indéniable et qu'il a un rôle «pionnier dans le processus d'édification de l'Algérie et dans l'amorçage de l'ère d'une démocratie responsable» (pour reprendre la formulation du Président), car les responsabilités constitutionnelles du premier magistrat lui dictent d'exercer sa «mission sans attache partisane et d'être le Président de tous les Algériens quelle que soit leur obédience», a-t-il précisé dans son message.

Tout parti politique a fondamentalement deux ambitions essentielles : durer et jouer les premiers rôles dans la vie politique. Le parti du FLN a réussi sur les deux tableaux. «Je tiens à mettre en avant le mérite de vos dirigeants qui ont su préserver la cohésion de la structure de ce parti historique enraciné dans l'esprit des Algériens malgré les difficultés qui ont marqué son long parcours après que notre pays s'est engagé dans le pluralisme politique», a déclaré le Président de la République dans son message aux congressistes. Un parti historique, enraciné dans la mémoire collective et qui a su négocier avec intelligence son rôle et sa place dans l'échiquier politique national. C'est cette triple dimension que le Président a rappelée. Une naissance pour « panser les blessures après les massacres » du 8 mai 1945. Ensuite, ce Front de libération nationale s'est transformé en parti pour être ce « socle de l'édifice social et politique national » qui « poursuit son rôle vital dans la dynamisation de la marche du pays à l'ère du pluralisme, la consolidation du processus de construction et d'édification et la consécration de la pratique démocratique ». Et enfin, ce parti, pour toutes ces raisons, se distingue des nouvelles formations, et, à ce titre, le Président de la République estime qu'il doit « offrir le meilleur exemple aux formations émergentes, et c'est à lui, en premier, qu'il incombe de militer en faveur de l'ancrage de la démocratie véritable ».

Un ancrage qui doit passer par l'élargissement et le rajeunissement de sa composante, « en s'ouvrant aux différents pans de la société dans toutes ses contrées », pour permettre aux « hommes et aux femmes qui répondent aux critères de crédibilité et de savoir-faire, et qui placent l'intérêt général au-dessus de toute considération », d'apporter « leur concours au processus de gestion des affaires de l'État ».

Mohamed Koursi

L'engagement continu de l'État

PUBLIE LE : 01-06-2015

L'enfance, ce monde si magique et si fragile, un monde qui se vit à travers l'innocence du regard, les premières perceptions de la vie environnante, de cette vie régie par les adultes, les premiers apprentissages qui façonnent, forment et éduquent l'enfant cet adulte en devenir, ce citoyen à venir. L'enfance est à la fête en cette journée internationale, une occasion de s'arrêter et de se pencher à son chevet, qu'en est-il de l'enfance en Algérie, de sa prise en charge, du règlement des problèmes dont souffre cette frange si fragile de notre société. En son message, le Président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika réitère cette grande volonté politique et son engagement en direction des enfants pour les protéger et mettre à leur disposition les moyens d'épanouissement. «Je veux réaffirmer la ferme volonté de notre pays d'œuvrer en faveur de la promotion des droits des enfants, plus particulièrement de ceux vulnérables, qui se trouvent en situation de précarité et qui ont donc autant besoin de la communauté nationale que de la sollicitude des pouvoirs publics». Un fait indéniable, l'Algérie en harmonie avec la Convention internationale des droits de l'enfant, a enrichi son arsenal juridique pour le mettre en adéquation avec la défense de ces droits. L'adoption récente de la loi relative à la protection de l'enfance qui renforce cet arsenal juridique et qui véhicule en ses dispositions la création d'une instance nationale pour la protection et la promotion de l'enfance illustre cet engagement continu de l'Etat qui, faut-il le relever, n'a jamais failli à son engagement et à ses obligations à l'endroit de cette frange de la société. L'enfant du divorce privé de pension, l'enfant né dans une famille démunie, l'enfant privé de scolarité, l'enfant maltraité ou exploité à de vils desseins, obligé de travailler à un âge en deçà de la légalité, tous ces droits bafoués, tous ces délits commis contre sa frêle et fragile personne sont réprimés par la loi qui protège ainsi l'enfant. Un fonds national de la pension alimentaire a été institué pour justement subvenir et aider aux besoins des enfants dont les parents se sont séparés. Un enfant pris en charge depuis sa naissance dans un hôpital mère-enfant, vacciné, soigné, une place pédagogique dès le palier du préscolaire, un accompagnement éducatif jusqu'à sa maturité, l'âge adulte au niveau de l'université, un enseignement, un hébergement et une restauration gratuite, des aides pédagogiques, une prime de scolarité pour les enfants démunis, une bourse d'étude à son entrée à l'université, des moyens d'épanouissement physique, culturel et de loisirs mis à sa disposition, tout cela c'est du concret, ces droits sont garantis par l'Etat et concrétisés à travers les différents programmes multisectoriels de développement.

L'enfant, c'est l'homme de demain, c'est le citoyen qui va prendre la relève, c'est comme l'a souligné le Président de la République, le garant de l'avenir de l'Algérie, investir aujourd'hui dans l'enfance, la protéger, la prendre en charge, la prémunir des dangers qui la guettent, c'est assurer une relève saine, solide et citoyenne.

A. M. A.

La dernière chance

PUBLIE LE : 04-06-2015

Après plus d'un mois de leur dernière rencontre du 13 et 14 avril dernier à Alger, les leaders, chefs de partis politiques et activistes, auxquels se sont jointes de nouvelles personnalités libyennes influentes sur le terrain, ont repris leur dialogue politique à l'occasion du 3e round entamé hier. «Le processus d'Alger doit continuer», a, rappelle-t-on, déclaré le 14 avril dernier M. Bernardino Leon, l'Envoyé spécial des Nations unies pour la Libye et chef de la Mission d'appui des Nations unies en Libye (UNSMIL) lors d'une conférence de presse animée conjointement avec le ministre des Affaires maghrébines, de l'Union africaine et de la Ligue arabe. L'Envoyé spécial de l'ONU et chef de l'UNSMIL annoncera par la même occasion les retrouvailles d'hier et d'aujourd'hui : «Nous serons bientôt de retour pour continuer nos travaux», a-t-il affirmé ce jour-là. Encouragée par la «qualité des échanges» qui ont caractérisé les travaux de la deuxième rencontre d'Alger, tenue après celle du 10 et 11 mars 2015, l'équipe de la médiation ne voulait pas briser l'élan d'espoir suscité par les travaux d'Alger en vue de parvenir à un accord politique entre les Libyens. Et ce, d'autant que la situation sur le terrain continuait à se dégrader sous le regard impuissant de la population. Le fait que tous les acteurs libyens étaient conscients que le dialogue politique amorcé à Alger un mois plus tôt était la seule voie de salut pour la Libye, quand bien même en étaient-ils persuadés, il (le dialogue) serait long à aboutir et certainement parsemé d'écueils tant il est admis que la crise libyenne échappe, en partie aux Libyens eux-mêmes, otages d'enjeux géostratégiques et de desseins inavoués, ne pouvait que conforter la médiation dans sa démarche. Celle qui consiste par la persévérance, l'abnégation, la détermination et la patience à amener les acteurs libyens à conclure un accord politique accepté par tous. C'est le préalable à réunir pour le retour de la paix, de la stabilité doivent en être convaincues toutes les parties. Le préalable surtout pour sauver un pays plongé dans le chaos depuis la chute de son ancien dirigeant en 2011. Hier, M. Leon n'a pas usé d'un discours enjolivé ou diplomatique pour mettre tout un chacun devant ses responsabilités. «Vu la situation économique qui se dégrade, la menace terroriste grandissante et la discorde politique entre les deux gouvernements en Libye», a-t-il affirmé «l'accord de paix et de réconciliation doit être conclu le plus vite possible.» Reste à savoir si ce style direct employé par l'Envoyé spécial de l'ONU et chef de la Mission d'appui des Nations unies en Libye a persuadé les acteurs libyens, au point de prendre conscience que «la réunion d'Alger peut être la dernière chance pour la Libye afin d'instaurer un gouvernement d'union nationale», et, partant, de sauver le pays d'un sort qui ne peut être son destin.

Nadia Kerraz

La Libye à l'épreuve d'un gouvernement d'union nationale

PUBLIE LE : 06-06-2015

Après le Mali, qui a ouvert à partir d'Alger un premier chapitre pour la réconciliation des forces politico-militaires entre elles, la Libye, qui n'a pas encore emprunté le chemin qui mène vers l'union nationale, première étape fondatrice d'une paix entre les Libyens (que l'histoire a mis brutalement face à face dans la violence et la guerre civile), regarde toutefois dans cette direction. L'accord politique global (puisqu'il inclut plus de 90% des forces libyennes) et équilibré (puisqu'il tient compte des différentes tendances) dont les contours se sont dessinés à Alger, devrait mener, selon les vœux de l'ensemble des parties concernées, à la formation urgente d'un gouvernement d'union nationale. C'est du moins, à défaut d'un accord signé, le message clair qui reflète un consensus sur la nécessité et l'urgence d'un gouvernement d'union nationale que la Déclaration finale adoptée jeudi dernier à Alger a noté. Ce gouvernement est la condition sine qua non pour impliquer l'ensemble des forces dans une feuille de route commune dont les deux premiers défis ont pour nom : terrorisme et immigration clandestine. Car, faut-il le rappeler, Daech, qui a profité du chaos pour s'y implanter, a déclaré la guerre aux deux gouvernements et à leur Parlement qui se revendiquent tous les deux d'une légitimité. En l'absence d'une union, chaque partie sera acculée sur trois fronts, face à Daech, minée par ses dissensions et fragilisée par des rivalités secondaires. Aussi, c'est par le règlement sur le terrain de cette équation que la reconstruction politique, sociale et économique d'un pays déchiré par une violence multiforme depuis la chute de Mouammar El Gueddafi devrait commencer. Encore faut-il que le consensus autour d'un seul gouvernement soit suivi par une réelle volonté de passer aux actes. Toutefois, ce troisième round de négociations des forces libyennes qui a regroupé 27 représentants de différentes factions est, sans nul doute, une première pierre ajoutée non pas à un simple mur de la réconciliation mais aux fondations mêmes de la Libye post-Gueddafi. Arriver à un compromis entre deux gouvernements et deux Parlements rivaux (l'un à Tripoli et l'autre à Tobrouk, dans l'est du pays, reconnu par la communauté internationale) est le seul chemin pour trouver une solution sécuritaire, politique et économique à la guerre civile. Ce chemin, dont le point de départ est encore marqué par la violence, doit mener à une première étape : un gouvernement d'union nationale. Comme dans toute construction politique, l'équipe qui sera désignée au sein de ce gouvernement doit refléter un savant dosage des régions et des forces politico-militaires. C'est la seconde étape qui sera l'heure de vérité pour le consensus d'Alger. Car s'entendre sur un principe (un gouvernement d'union nationale) et le concrétiser (avec des noms) demandera aussi de laborieuses tractations, même si la mission est frappée du sceau de l'urgence. Car, il y a le feu en la demeure. La désintégration de l'Etat central, l'implosion de la société, l'arrivée de groupes terroristes qui ont su instrumentaliser la violence latente tribale posent un ultimatum aux forces nationales et qui devraient mettre d'abord le pays avant toute autre considération. La partie Est de la Libye (où est implanté le Conseil consultatif de la jeunesse islamique) constitue la première pièce de ce hub régional de l'Etat islamique qui se prolonge jusqu'au Nigeria avec Boko Haram. Leur jonction depuis qu'ils ont fait, tous les deux, allégeance à Abou Bakr Al-Baghdadi, ne fait aucun doute. Le fait qu'en plus de l'implantation des phalanges de l'« Etat islamique » en Libye on assiste à une « spécialisation continentale » de ce pays dans la réception des immigrants africains et leur transfert en Méditerranée n'est pas anodin. C'est un marché à coups de milliards de dollars qui justifie bien des crimes, des attentats et le maintien d'un état permanent de déliquescence. Voilà pourquoi, si ce gouvernement d'union nationale voit le jour, le terrorisme et l'immigration clandestine seront ses premières priorités.

Mohamed Koursi

Le bac, sa valeur sans les fraudeurs

PUBLIE LE : 10-06-2015

! Tout excès conduit au ridicule.

A s'intéresser sur ce que se dit ou se publie dans les réseaux sociaux ou les médias traditionnels sur le baccalauréat on est frappé par cette joie malsaine qui suinte à travers les mots ou les expressions qui veulent nous faire croire que parcequ'il y a des fraudeurs c'est le bac lui-même qui est frappé d'infamie ou d'une valeur négative définitive. Cette façon de penser déplorable et dommageable se retrouve véhiculée partout. Dans l'enseignement comme dans les services ou la production. A les entendre, tout ce qui est local ou du cru est frappé d'indigence. L'Algérien ne peut-il accéder au bon, au meilleur, à l'excellence qu'à travers l'étranger ? Au-delà des ratés dans la mise en œuvre de cette opération complexe pour laquelle plusieurs secteurs et institutions sont mobilisés, au-delà des tricheurs (qui nous reviennent à chaque session) qu'est-ce que le Bac pour les 800.000 candidats à l'examen qui vivent un moment inoubliable en ce moment ? De tout temps, le Bac a tracé une frontière symbolique entre la fin d'un cycle d'études et un «monde nouveau», magique dans l'imaginaire des lycéens, celui de la fac et des étudiants. L'université symbolise l'accès à un espace qui n'est pas seulement dédié aux études, mais aussi à la production du savoir, à la recherche. Il coïncide avec cette étape de la vie où l'âge rapproche de la majorité et où l'avenir immédiat qu'il soit universitaire ou formation professionnelle tracera dans la durée le sillon de la vie future. Les parents le savent aussi puisqu'ils vivront dans leurs tripes ce moment en égrenant les jours qui rapprochent de l'examen et les heures qui les rapprocheront de la publication des résultats. Alors faut-il frapper du sceau de l'infamie ou d'une valeur handicapante cet examen dont la symbolique n'est pas à démontrer parce que certains candidats ont été confondus de triche ?

Que l'on ne s'y méprenne pas ! Nous plaïdons et revendiquons toujours un enseignement de qualité et des examens fiables, crédibles qui sanctionnent un parcours d'étude. Alors cessons ces excès qui sont offensant pour les milliers de candidats et tout le personnel pédagogique et administratif qui ont suivi des années durant pour préparer ces candidats à cet examen et leur offrir une base pour connaître le monde universitaire. En vérité, ce n'est pas les cas de fraudes avérés ou les tentatives de triche qui se retrouvent à chaque session mais ces techniques «nouvelles», inédites qui ont frappé les esprits. Le téléphone cellulaire, facebook et autres réseaux sociaux ont fait leur entrée fracassante durant cet examen et pour lesquels l'administration n'a pas pris des mesures préventives ont amplifié dans l'imaginaire des gens que l'idée d'un Bac au rabais.

Partout et dans tous les secteurs, la fraude à une longueur d'avance sur les mécanismes de contrôle. Aux frontières comme dans la vie économique et sociale, souvent, c'est la mise à nu des techniques délictuelles qui font avancer la compréhension du phénomène et qui permettent la mise en place de procédés pour contrecarrer les fraudeurs. Quelques dizaines de fraudeurs à l'examen du baccalauréat ou de «ripoux» dans d'autres secteurs justifie-t-il qu'on «juge» de façon expéditive toute une institution ? Ces milliers de candidates et de candidats qui vont réussir leur entrée à l'université devront ils traîner comme un péché originel une faute d'une minorité ? Ces «têtes» sont l'ossature future d'un pays qui se prépare à des challenges déterminants dans les prochaines années. Il ne sert à rien de leur inventer des complexes ou de leur suggérer qu'ils auront usurpé leur fonction et responsabilités futures. Pour les fraudeurs, l'administration doit sévir avec la plus extrême des sévérités pour que le Bac reste ce qu'il a toujours été, la symbolique d'une réussite scolaire à nulle autre pareille.

Mohamed Koursi

Favoriser le financement de l'économie

PUBLIE LE : 13-06-2015

Le marché bancaire et ses relations avec les entreprises, notamment sur l'accès au crédit, devrait bénéficier d'une réelle croissance. La configuration du système financier algérien, au cours de ces dernières années, a permis certes de contribuer à canaliser les investissements vers les secteurs prioritaires, mais le pays fait face aux difficultés, caractérisées notamment par une forte pression sur les équilibres fondamentaux de l'économie. Dès lors, la Banque d'Algérie a lancé un appel pressant aux banques de la place pour qu'elles s'impliquent davantage dans le financement de l'économie, supporté jusque-là par le Trésor public, dont les capacités s'amenuisent avec la chute continue des prix du pétrole. Mohamed Laksaci, gouverneur de la BA, a dévoilé les grands axes d'un nouveau schéma de financement de la croissance économique, adossé essentiellement à la promotion des crédits de qualité à l'économie afin de favoriser la reprise de l'investissement dans le cadre d'une croissance économique soutenue. Désormais, aider les entreprises à se développer devrait être un des axes stratégiques des banques algériennes. En dépit d'un contexte de ralentissement de la croissance mondiale, le pays offre de belles perspectives, en continuant de pratiquer une gestion macroéconomique et budgétaire saine. Grâce à une politique monétaire prudente, l'Algérie a également su profiter de sa stabilité politique et sociale. Le climat des affaires s'est amélioré bon an mal an et l'économie devrait se diversifier. Il y a encore d'énormes chantiers à mener en matière d'emploi, d'industrialisation, de tourisme, d'agriculture... Accélérer le processus de transformation et de diversification de son économie et par conséquent créer plus d'emplois. Le Pacte économique et social de croissance, qui a pour objectif la redynamisation du secteur industriel et la consolidation de sa compétitivité, constitue ainsi un cadre stratégique important pour lancer des filières industrielles où l'Algérie peut se considérer plus compétitive. Dans cette perspective, les PME présentent un gisement important de croissance pour le pays. Le secteur bancaire doit accompagner ce développement qui s'est accéléré depuis le choix de l'ouverture. Pour de nombreux opérateurs économiques, on ne peut que se féliciter qu'en matière économique le gouvernement veuille poursuivre dans cette voie. Des PME familiales qui ont des besoins simples et des grands groupes tournés vers l'international nécessitant toute la palette d'outils bancaires : taux, change, financement structurés... les banques devraient accompagner les entreprises par une offre diversifiée de produits. Les projets et les changements attendus des réformes auront sûrement des implications profondes sur l'économie algérienne. La promotion de la PME bien qu'accentuée par un dispositif d'aides riche et varié, pose un certain nombre d'obstacles. Nombre de ces obstacles sont liés à l'environnement externe hostile à savoir le financement, la lourdeur et complexité administrative, la réglementation non adaptée, etc. L'observation des différents dispositifs financiers mis en place pour accompagner le financement des PME montre une régression de la satisfaction des besoins de la PME. Le recul des financements bancaires en faveur de la PME et l'inadéquation de certains dispositifs financiers aggravent les capacités financières des PME, même si plusieurs efforts ont été fournis pour mobiliser les fonds privés nécessaires au développement de la PME. Cela dit, depuis quelques années déjà l'Algérie enregistre des résultats relativement corrects, parmi ses pairs, en ce qui concerne l'amélioration de l'accès au financement et le développement d'un secteur bancaire et financier solide et compétitif, mais les banques algériennes devraient commencer à manifester un plus grand intérêt à l'égard des PME, à travers des produits et des services spécifiques pour différents types d'entreprises. Plusieurs formules de crédits bancaires, de crédits d'aide à l'auto-emploi, de fonds de garantie, de micro finance, capital-risque et d'accès à la finance directe devraient être, donc, développées pour répondre aux besoins des entreprises.

Farid Bouyahia

Le temps d'agir

PUBLIE LE : 14-06-2015

Le Président Bouteflika a chargé le Premier ministre de le représenter à cette Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine (UA). Il sera accompagné du ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, M. Ramtane Lamamra et du ministre des Affaires maghrébines et africaines et de la Ligue des Etats arabes, Abdelkader Messahel. Pour rappel, le thème de ce sommet est «Autonomisation et développement des femmes en vue de la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Afrique». Outre ce thème central, les chefs d'Etat et de gouvernement auront également à examiner d'autres points inscrits à l'ordre du jour de ce sommet. Il s'agit des questions de migration, xénophobie et gouvernance, du rapport de la Commission sur la crise Ebola, du rapport de la Retraite ministérielle sur le Premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et les modalités de mise en œuvre des sources alternatives de financement de l'Union africaine, du rapport du Conseil de paix et sécurité sur ses activités et sur l'Etat de la paix et de la sécurité en Afrique (le terrorisme, l'extrémisme radical et la réponse de l'Afrique) et du rapport préliminaire de la Commission sur la santé maternelle néonatale et infantile. Vendredi, dans une déclaration en marge des travaux de la 27e session ordinaire du conseil exécutif de l'UA, M. Lamamra a précisé que les questions sécuritaires débattues sont «liées au terrorisme, au piratage et au crime transfrontalier», ajoutant que les conclusions seront soumises à la 25e session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement. Autant dire que les chefs d'Etat et de gouvernement africains auront du pain sur la planche. D'autant qu'ils sont conscients qu'ils ont la lourde responsabilité de répondre aux attentes des populations qui aspirent à plus de sécurité, de développement et de prospérité. Des aspirations légitimes. Ces défis que les dirigeants africains sont aujourd'hui tenus de relever sont d'autant plus prioritaires qu'ils sont les clés pour prémunir le continent contre les risques, dont celui du terrorisme, auxquels il est exposé pour une multitude de raisons sécuritaires. L'insécurité qui s'étend sur le continent risque de réduire à néant tous les efforts consentis pour assurer la prospérité des pays africains. A l'occasion de ce sommet, l'Algérie ne manquera pas, comme elle l'a toujours fait, de réitérer son engagement et de réaffirmer sa disponibilité à tout mettre en œuvre pour que le continent puisse atteindre ses objectifs de développement. Engagement rappelé hier par M. Lamamra dans une allocution prononcée à la réunion du Comité de haut niveau de l'UA sur l'Agenda pour le développement post-2015. En fait, l'Algérie défend et promeut les intérêts de l'Afrique. C'est pour cela qu'elle œuvre pour mettre un terme à sa marginalisation dans le processus de prise de décision au niveau international. Il est anormal que les questions qui la concernent en premier ressort soient traitées sans elle, mais il reste aussi que l'Afrique ne pourra changer cet état de fait que si elle fait preuve d'une solidarité sans faille. Le changement espéré réside dans «l'unité de l'Afrique elle-même», a indiqué à juste titre le chef de la diplomatie algérienne. Les dirigeants africains l'entendent-ils de la même oreille ? Il est à noter que la cérémonie d'ouverture de ce 25e sommet sera notamment marquée par les discours du président en exercice de l'UA, le président zimbabwéen Robert Mugabe, de la présidente de la commission de l'UA, Mme Nkosazana Dlamini-Zuma, du secrétaire général des Nations-unies, Ban Ki-moon.

Nadia K.

L'Afrique doit exorciser ses démons

PUBLIE LE : 15-06-2015

Ilourde responsabilité que celle des chefs d'Etats et de gouvernement africains réunis à Johannesburg à l'occasion du 25e sommet de l'Union africaine. Lourde, car les dirigeants du continent sont attendus pour apporter les réponses et les solutions aux attentes des populations qui en désespoir de cause se tournent vers l'immigration clandestine ou rejoignent les groupes terroristes et les narcotrafiquants. La tragédie des migrants africains noyés en Méditerranée est aujourd'hui une réalité dont il est difficile de détourner les yeux et interpelle en premier lieu les chefs d'Etats africains réunis en Afrique du Sud. Tout comme l'insécurité qui menace l'ensemble du continent. Pourtant à y voir de plus près ces deux problèmes auxquels est confronté prioritairement le continent sont les deux faces d'une même médaille. Réunis hier à huis clos avant l'ouverture de la 25e session du sommet, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA ont certainement mis à profit ce moment pour évoquer en toute franchise ces vrais problèmes du continent. Et pour cause, ils menacent sa sécurité et sa stabilité, deux facteurs sans lesquels il est illusoire de croire que l'Afrique puisse asseoir un développement durable. C'est pourquoi aussi il est urgent de remédier à cette situation par l'adoption de solutions pérennes. Ce qu'elle tente de faire, en dépit de la faiblesse de ses moyens et de ses ressources. L'Union africaine s'est dotée, d'une « stratégie globale » qui prend en considération l'ensemble des facettes liées au traitement économique, politique et social de la migration a indiqué, hier, le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, lors du débat interactif des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union sur le phénomène de la migration. Plus encore, pour le représentant du Président Bouteflika, « La migration illégale a des causes politiques, économiques, sociales, humaines et parfois personnelles qui ne peuvent trouver une solution satisfaisante unique dans une démarche purement sécuritaire ». De même que l'Afrique ne peut être désignée comme étant à l'origine de ce phénomène global. Certes la mal-gouvernance qui mine le continent peut être un motif d'immigration, mais elle ne peut aucunement en être l'unique. Pour couper court à cette facilité que l'Europe a de stigmatiser l'Afrique, il ne serait pas de trop que les pays africains adoptent aussi en plus des solutions en interne. C'est dire que chaque pays est tenu de prendre une série de mesures à même de pallier à ses propres insuffisances et carences. Ainsi, il s'agit d'améliorer son mode de gouvernance, de promouvoir la démocratie participative et de se donner les moyens en vue d'assurer une croissance qui profite à tous. En fait, il faut que l'Afrique soit attractive pour ses enfants et puisse leur offrir les opportunités d'épanouissement qu'ils sont de plus en plus nombreux à aller chercher en Europe, prenant pour cela des risques inconsidérés. Alors que ceux qui sont moins nantis sont désormais exposés à la xénophobie. L'Afrique du Sud a été il y a de cela quelques semaines le théâtre de violences xénophobes qui n'ont pas manqué de choquer. L'Afrique n'a pas besoin de ce genre d'incidents qui ternissent son image. D'autant que des défis beaucoup plus importants attendent d'être relevés. A titre d'exemple , et « Malgré des ripostes vigoureuses, les actes de terrorisme persistent dans plusieurs régions africaines, notamment dans la zone sahélo-saharienne, faisant encore plus de victimes et affectant sérieusement la stabilité et le développement de notre continent », a rappelé à juste titre M. Sellal samedi lors de la réunion au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. « C'est pourquoi, il est impératif de renforcer notre action commune à tous les niveaux et dans tous les domaines, pour venir à bout de ce fléau étranger à nos sociétés, nos cultures et nos religions », a-t-il ajouté. Réunis hier à huis clos avant l'ouverture de la 25e session du sommet les chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA ont certainement mis à profit ce moment pour évoquer en toute franchise les vrais problèmes du continent. Ceux qui menacent sa sécurité et sa stabilité, sans lesquelles il est illusoire de croire que l'Afrique puisse asseoir un développement durable. Des problèmes auxquels il est urgent de remédier par l'adoption de solution pérennes.

N. Kerraz

Relations Algéro-françaises : quand la volonté politique prime

PUBLIE LE : 16-06-2015

Une rencontre directe, un tête-à-tête entre les deux Présidents Abdelaziz Bouteflika et François Hollande pour faire le point et mesurer l'état d'avancement du grand chantier de coopération décidé conjointement par les deux Chefs d'Etat sur la base d'un partenariat stratégique d'exception et mutuellement profitable pour la France et l'Algérie et, ouvrir d'autres perspectives pour approfondir davantage ce partenariat. C'est dans cette optique que s'inscrit cette deuxième visite du Président français, moins de trois années après la première, à l'invitation de son homologue algérien, une visite qui dénote de la grande volonté politique affichée des deux côtés de la Méditerranée et de la forte détermination à donner vie et à traduire sur le terrain, autant politique qu'économique, les engagements pris et consignés conjointement dans la Déclaration d'Alger sur l'amitié et la coopération entre l'Algérie et la France en 2012. Des engagements qui ont pris forme avec la signature de plusieurs accords de coopération dans le cadre du suivi assuré par le Comité intergouvernemental de Haut niveau présidé par les deux Premiers ministres et le comité ministériel qui en est à sa troisième session. Partageant une histoire commune, une histoire douloureuse écrite dans le sang par un système colonialiste « profondément injuste, brutal et destructeur » comme l'a reconnu et souligné le Chef de l'Etat français lors de sa première visite, l'Algérie et la France partagent également en commun cette large communauté d'algériens et de binationaux vivants sur le sol français, une proximité géographique dans une région soumise à des turbulences porteuses de menaces sérieuses quant à sa stabilité, c'est cette communauté de destin qui dicte d'elle-même cet impératif d'approfondissement par ailleurs du dialogue sur les questions d'ordre géopolitique, des questions du reste sur lesquelles autant Paris qu'Alger sont sur la même longueur d'ondes, autant en ce qui concerne l'instabilité qui prévaut en Libye, avec la menace terroriste, que les boat-people qui lèvent l'ancre à destination des rives nord de la Méditerranée. Au regard des immenses potentialités encore latentes dont disposent l'Algérie et au regard des attentes des deux peuples, particulièrement les jeunes Français et les jeunes Algériens, en butte au problème du chômage, les perspectives sont tout simplement énormes, si pour l'heure avec l'implantation en Algérie des entreprises françaises Renault et Alstom et plus de 400 autres ce sont plus de 140.000 postes de travail qui ont été créés et si pour l'heure 7.000 entreprises françaises tournent à plein régime avec des exportations à destination de l'Algérie, ces perspectives s'avèrent des plus prometteuses avec l'exploitation de nouveaux créneaux.

A. M. A.

Cap sur l'avenir

PUBLIE LE : 17-06-2015

Le Président français, François Hollande, a quitté Alger lundi soir, au terme d'une visite qui aura permis aux deux parties de faire l'évaluation des relations bilatérales et de souligner les liens qui lient les deux pays. Alger et Paris sont tournées «entièrement vers l'avenir», a déclaré le Chef de l'État français. Lors de la conférence de presse qu'il a animée à l'issue de ses discussions «de deux heures» avec le Président Bouteflika, le Président français a tenu à rappeler le sens de la visite effectuée, deux ans et demi après celle de décembre 2012. «Ce n'est pas une visite de plus», a-t-il ainsi souligné, avant d'ajouter que «chaque visite est importante». Celle de juin 2014 a permis, selon ses déclarations, de «faire avancer non seulement les relations bilatérales, mais aussi l'espoir du règlement de crises dans le monde». Le Président français qui dit «avoir beaucoup œuvré, ces derniers mois, avec le Président Bouteflika pour rapprocher encore les deux pays dans les différents domaines», espère ainsi voir la France consolider son statut de premier partenaire économique. Il compte, pour cela, sur la «relation personnelle» qu'il a établie avec le Président Bouteflika. Par ailleurs, le fait que le partenariat économique et commercial entre les deux pays «n'a cessé de se renforcer ces dernières années» laisse entrevoir cet espoir. De plus, l'engagement des deux parties à accorder toutes les facilités en vue de développer le commerce et attirer les investisseurs peut contribuer à la réalisation de cet objectif. Cependant, indique le Chef de l'État français, cette «relation personnelle» ne servira pas uniquement au renforcement des relations bilatérales, puisqu'elle va permettre aux deux pays d'apporter les «mêmes propositions concernant la résolution des crises et le rétablissement de la paix et la sécurité dans la région et dans le monde».

Nadia K.

La paix à l'épreuve du terrain

PUBLIE LE : 22-06-2015

Au bout d'un an de négociations intermaliennes, menées par une équipe de médiation internationale, conduite par l'Algérie, sur laquelle reposait les espoirs de tout un pays et son peuple, voire de toute une région, l'Accord de paix et de réconciliation au Mali a été signé par toutes les parties. Que cette signature ait nécessité deux cérémonies différentes, la première le 15 mai et la seconde ce 20 juin, n'est pas aujourd'hui ce qu'il faut retenir prioritairement de ce long processus de dialogue lancé après que le Président Ibrahim Boubacar Keita ait sollicité, en janvier 2014, l'aide de l'Algérie pour apporter son aide au règlement de la crise que traversait son pays. Depuis, l'Algérie n'a cessé d'œuvrer pour le retour de la paix et la stabilité au Nord du Mali. Cet objectif est en voie d'être atteint. La signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation, aboutissement du processus d'Alger et de larges et laborieuses négociations que la capitale algérienne a abrité depuis juin 2014 laisse entrevoir le début d'une nouvelle ère pour le Mali. L'évènement est d'une importance cruciale. Pour le ministre d'État, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, il s'agit «d'un nouveau tournant dans l'histoire du Mali». En effet, la signature, par toutes les parties maliennes, du document, ouvre la voie à la mise en œuvre intégrale de l'Accord de paix selon le calendrier établi.

Les espoirs suscités au Nord comme au Sud renseignent sur les attentes de l'ensemble de la population de voir le bout du tunnel et de reprendre une vie normale. Reste aussi qu'il ne faut pas se leurrer. La jeune paix est encore fragile. Et pour cause, tous les signataires de l'Accord et l'équipe de la médiation sont conscients qu'«une paix ne se gagne jamais sur la base d'une simple signature» et que cette paix demeure, avant toute chose, la responsabilité du Mali et des Maliens. Le fait cependant que tous les protagonistes soient arrivés à cette conclusion qu'il n'y ait pas d'autre alternative que celle d'aller vers la paix est en soit une avancée considérable sur la voie du règlement définitif de la crise malienne. Il reste maintenant à chaque partie concernée de respecter les engagements pris. Toutes les parties sont exhortées à continuer «à œuvrer de bonne foi afin de progresser dans cette direction et à appliquer intégralement les dispositions du cessez-le-feu».

Le comité de suivi de l'Accord présidé par l'Algérie aura, entre autres missions, d'accompagner les Maliens sur la voie de la réconciliation en veillant à la mise en œuvre des dispositions et autres arrangements conclus. Gageons que le gouvernement et les groupes politico-militaires seront à la hauteur des espoirs suscités, car les défis qui attendent d'être relevés, relance du développement, sécurité des régions du Nord, reconstruction et refondation institutionnelle notamment, nécessitent la conjugaison des efforts de toutes les parties.

Nadia Kerraz

Sousse : une reconfiguration terroriste ?

PUBLIE LE : 28-06-2015

La zone touristique d'El Kantaoui, à proximité de la ville de Sousse, destination préférée des Algériens et des Européens, a été le théâtre d'une double attaque terroriste, hier, à la mi-journée. 37 personnes, selon un bilan non officiel et non définitif, ont été tuées dans deux hôtels majoritairement fréquentés par des touristes étrangers en cette période de ramadhan : l'Imperial Marhaba et le Soviva. Coup dur pour la Tunisie où le tourisme assure plus de 7% du PIB national et occupe 12% de la population active. C'est l'attaque la plus meurtrière qui intervient trois mois après l'attaque contre le musée du Bardo, à Tunis qui avait causé, on le rappelle, la mort de 24 personnes et fait 45 blessés. Attentat revendiqué moins de 24 heures après par l'Etat islamique. Daech a, également, revendiqué une attaque contre la Garde nationale tunisienne dans la région de Sidi Bouzid qui a fait trois morts et douze blessés, il y a une semaine.

L'épisode du kamikaze qui s'est fait exploser sur une plage de Sousse l'année dernière (sans faire de victime), l'attaque du musée du Bardo à Tunis en mars dernier et l'attaque des hôtels d'hier montrent que les groupes terroristes en Tunisie viennent de changer de tactique (et de cibles) en s'attaquant au cœur même de l'économie tunisienne en activant leurs cellules dormantes. Un tournant à la fois significatif et inquiétant puisque les attaques précédentes étaient concentrées sur les bandes frontalières et l'arrière-pays et, maintenant, elles se déroulent dans le tissu urbain et à proximité des centres de commandement. Il est évident que l'approche sécuritaire qui consiste à traquer militairement sur les monts Chaamba les groupes terroristes bien que d'une extrême importance doit impérativement aller de pair avec d'autres mécanismes, que rappellent de nombreux observateurs tunisiens, tels la traque sur internet, le recours à l'expertise étrangère, la surveillance d'un littoral long de 1.300 km, l'adaptation des textes sur le terrorisme et l'insécurité en fonction de l'état de guerre que mène ce pays contre ce fléau et la prise de conscience qu'en Tunisie, dans les centres urbains, de nombreuses cellules dormantes attendent le moment de passer à l'acte.

Depuis la Révolution du jasmin qui allait inaugurer une série de soulèvements dans certains pays du monde arabe, la Tunisie est entrée dans un cycle de violence dont les racines étaient, certes, anciennes, mais qui s'est accéléré, depuis, sous l'effet de deux causes principales : le retour de Syrie et d'Irak des djihadistes tunisiens dans leur pays et la détérioration sécuritaire de leur voisin oriental, la Libye. Ils seraient plus de 5.000 Tunisiens partis combattre en Syrie et en Irak. Les monts Chaamba déclarés « zone militaire fermée » sont devenus une base de repli de ces djihadistes renforcés par des éléments originaires de plusieurs pays. Par ailleurs, la Libye a pris la forme d'un hub régional pour le terrorisme posant de réelles inquiétudes au Sahel, au Maghreb et même pour l'Europe puisque, ce pays est devenu une plaque tournante pour le trafic d'êtres humains avec sa face incontrôlable d'immigration et de flux d'Africains vers les côtes nord de la Méditerranée. Vendredi dernier, le ministre tunisien des Affaires étrangères, Taïeb Baccouche, a annoncé la fermeture du consulat tunisien à Tripoli après l'enlèvement de dix diplomates et employés consulaires par une milice locale.

La double intervention militaire étrangère, notamment Serval au Mali et Harmattan en Libye, n'a fait qu'élargir la surface de mobilité et de nuisance des groupes terroristes dont certains, parmi les plus violents, ont déclaré leur allégeance à Daech. Ces groupes décrivent un arc de la Libye en Tunisie en passant par le Mali avec un enracinement stratégique au Sahel et une implantation de cellules dormantes dans tous les pays du bassin méditerranéen qu'ils soient maghrébins ou européens. La méthode adoptée par les pays européens pour endiguer le flux de l'immigration clandestine sur leur territoire, la priorité accordée à l'option militaire pour le traitement de l'instabilité sociale et politique des pays des rives sud de la Méditerranée deviennent, paradoxalement, des atouts dans la stratégie des groupes armés terroristes (GAT) qui s'appuient justement sur l'aggravation des situations économiques pour se renforcer. L'attentat terroriste mené, presque au même moment, dans une usine de gaz industriels Air Products, en Isère, en France de même que l'attentat-suicide qui a eu lieu dans une mosquée de Koweït City, l'actualité au Yémen, au Nigeria, au Tchad prouve, encore une fois, cette dimension trans-nationale qui fait que tous les pays sont concernés.

Mohamed Kursi

Au mérite de la patrie

PUBLIE LE : 04-07-2015

Au nom du Président de la République, Chef suprême des forces armées et ministre de la Défense nationale, le général de Corps d'armée, Ahmed Gaïd Salah, vice-ministre de la Défense nationale et chef d'état-major de l'Armée nationale populaire, a procédé, ce jeudi, à une cérémonie de remise de grades et, une première, à la remise de médailles militaires. Des promotions des officiers supérieurs qui accèdent au grade de général major, d'autres à celui de général, et des distinctions autant pour des militaires toujours en activité que pour des militaires à la retraite, deux faits très importants, tant pour l'Algérie et son peuple que pour son armée. Des distinctions et des promotions que le général de Corps d'armée assimile à une source de motivation supplémentaire pour consentir davantage d'efforts et de sacrifices au service de la quiétude et de la stabilité du pays. L'Armée nationale populaire s'est résolument investie dans un processus de professionnalisation à tous les niveaux, l'expérience qu'elle a acquise dans sa lutte contre le terrorisme en fait aujourd'hui un interlocuteur de première importance pour le partage de son expérience, le bénéfice de la formation. Armée républicaine, elle reste le garant, de par ses missions constitutionnelles, de la sécurité du pays et de la défense de son peuple contre toute agression extérieure. Et là, trouve toute sa pertinence et toute sa portée symbolique le décernement de la médaille du mérite et la médaille de la bravoure. L'attaque traîtresse du complexe de Tiguentourine a trouvé les éléments de l'Armée nationale populaire à la parade. Leur engagement, leur esprit de sacrifice, leur bravoure et leur haut degré de professionnalisme a surpris le groupe terroriste. Un haut fait d'armes dans la lutte contre le terrorisme salué par les observateurs et les experts militaires au regard de la complexité de l'intervention et de la dangerosité extrême du lieu, un complexe gazier, faut-il le rappeler ? Des djounoud et des officiers qui ont, au péril de leur vie, attaqué, ne reculant point. Des djounoud et des officiers qui se sont également illustré en d'autres endroits du pays, veillant au grain, défendant le peuple, défendant l'État et ses institutions, traquant les terroristes partout.

A. M. A.

Indépendance : Aboutissement et point de départ

PUBLIE LE : 05-07-2015

« Le peuple algérien a besoin de connaître les propositions alternatives prétendant améliorer son devenir, et il saura ensuite choisir souverainement lors des rendez-vous électoraux de la République". " C'est là le message que j'adresse en ce jour de communion nationale, à la classe politique du pays, et au premier chef, aux acteurs de l'opposition à laquelle j'exprime ma considération", a déclaré Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, dans son message adressé à l'occasion de la commémoration du recouvrement de l'indépendance et de la célébration de la fête nationale de la jeunesse. « De toutes les dates commémoratives dans notre histoire contemporaine, le 5 Juillet se distingue parce qu'il est l'aboutissement de la longue lutte de notre peuple contre l'invasion et la domination coloniales » a déclaré Le président de la République dans ce message . Un aboutissement précédé par La résistance et les soulèvements qui ont coûté au pays des millions de martyrs, tombés pour l'honneur et pour la liberté, « face à une colonisation qui s'est attelée durant plus d'un siècle, à la spoliation de nos terres, à la déportation de nos résistants, et à la marginalisation de notre culture. ». Un refus incessant qui s'est « cristallisé par la révolution de Novembre, dans un sursaut national, mobilisant notre peuple partout à travers le pays et au sein de l'émigration ». Une occasion privilégiée saisie par le président pour rendre hommage à l'ANP . "Je tiens également à dire notre reconnaissance aux unités de l'Armée nationale populaire qui, au niveau de nos frontières terrestres, veillent avec vigilance et abnégation à préserver l'Algérie, notamment du terrorisme international, dont la menace grave est de plus en plus évidente dans notre sous-région » Le président de la république a saisi cette occasion pour aborder un certain nombre de questions qui traversent la société et interpellent la classe politique dans son ensemble. "La consolidation de l'Etat de droit qui se poursuivra, au fil des réformes qui seront d'ailleurs confortées dans tous les domaines, par la révision de la Constitution, dont le projet est en phase de finalisation ultime". L'Algérie "n'est pas et ne sera pas un espace d'injustice ou d'exclusion sociale, ces tares contre lesquelles le pays mobilise tous ses moyens. La politique publique de développement s'étend à toutes les contrées du pays, et les transferts sociaux à partir du budget de l'Etat sont d'un niveau incomparable dans le monde entier", a-t-il également souligné. "Les libertés individuelles et collectives ont enregistré des avancées incontestables, grâce aux réformes introduites dans le domaine de la justice, et l'Algérie s'honore de n'avoir aucun prisonnier politique ou d'opinion, ni aucun journaliste détenu pour délit de presse". Le président a estimé par ailleurs que « La mobilisation des capacités économiques publiques et privées, conjuguées avec l'apport du partenariat extérieur, apporteront aussi des réponses à la demande d'emploi, dans tous les secteurs, à travers tout le pays et notamment au profit des jeunes", "les investissements publics et la relance économique ont fait reculer le chômage, de près de 30% en 1999 à près de 10% l'année dernière". Toutefois a-t-il rappelé "L'Algérie est aujourd'hui confrontée à un effondrement des cours des hydrocarbures. Cela affecte les revenus extérieurs de l'Etat et nécessitera une rationalisation accrue dans la gestion des finances publiques pour traverser cette perturbation économiques mondiale".

M.K

L'Algérie accompagnera le processus de paix au Mali jusqu' à son terme

PUBLIE LE : 05-07-2015

ICinq Casques bleus ont été tués et neuf autres blessés jeudi dernier dans une attaque menée par des terroristes dans la région de Tombouctou, dans le nord-ouest du Mali. Neuf autres soldats burkinabè ont également été blessés, a indiqué une autre source sécuritaire à la Minusma. L'attaque a été condamnée "avec force" par l'Algérie. C'est la troisième attaque perpétrée au Mali en moins d'une semaine, après celles de Nara (centre) ayant visé un camp de l'armée malienne, et le saccage de bâtiments administratifs et de sécurité à Fakola (sud), à 20 km environ de la frontière ivoirienne. Pour le porte-parole du ministère des Affaires étrangères, ces attaques "traduisent le désespoir de leurs auteurs et de leurs commanditaires qui se savent isolés par la détermination de l'ensemble des composantes du peuple malien à construire la paix et à s'engager résolument sur la voie de la fraternité et de la réconciliation". Le Conseil de sécurité a adopté lundi dernier, à l'unanimité de ses membres, une résolution de prorogation d'une année, jusqu'au 30 juin 2016, du mandat de la MINUSMA. Jeudi, Mongi Hamdi, représentant spécial du secrétaire général des Nations unies au Mali et chef de la Minusma, était à Alger où il a été reçu par le Premier ministre, M. Sellal, et le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et de la coopération internationale, M. Lamamra. L'Algérie qui a conduit les négociations inter-maliennes, en sa qualité de chef de file de la médiation internationale, est président du Comité de suivi de la mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger. Lors de l'audience accordée au représentant du SG de l'ONU et chef de la Minusma, le Premier ministre, M. Sellal, a réitéré à son hôte la "disponibilité" de l'Algérie à continuer à œuvrer pour un "retour total et rapide" à la sécurité et à la stabilité dans la région. De son côté le secrétaire général de l'Onu, Ban Ki-moon a assuré que ce raid "n'affectera pas la détermination des Nations unies à soutenir le peuple malien et le processus de paix". Ainsi faut-il rappeler que depuis le début de la Mission de l'ONU au Mali (Minusma), le 25 avril 2013, 42 Casques bleus ont été tués, dont 10 en 2015, et 166 blessés. A ce sujet, M. Ban "rappelle à toutes les parties que les attaques contre les Casques bleus des Nations unies constituent une grave violation du droit international et demande instamment que tous les responsables soient rapidement traduits en justice". L'attaque de ce jeudi revendiquée par Al-Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi), confirme ainsi les craintes que de nombreux observateurs de la scène malienne avaient formulées. Les groupes terroristes ne veulent pas d'une paix durable et définitive au Mali car cela va à l'encontre de leurs intérêts. Ces groupes ont besoin pour leurs trafics et commerce illégal de l'instabilité du Mali et d'autres pays de la région du Sahel. Or si les Maliens tournent la page du passé, ces groupes seront isolés. C'est pourquoi du reste, au lendemain du parachèvement de la cérémonie de signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, organisée à Bamako le 20 juin dernier, la communauté internationale, tout en réitérant son entière disponibilité à accompagner les Maliens sur la voie de sortie de crise, a exhorté les parties prenantes à ne pas saborder la paix naissante. Pour cela elles ont été invitées à contribuer de manière effective à la mise en œuvre des dispositions de l'Accord en vue de l'instauration d'une paix durable et définitive dans le septentrion malien. Un défi que les parties signataires se doivent de relever dans l'immédiat sous peine de gâcher l'ultime chance qui se présentait à elles de préserver l'unité et l'intégrité du territoire.

Nadia K.

FIERTÉ

PUBLIE LE : 05-07-2015

Parce qu'elle constitue le couronnement d'une longue résistance à une occupation étrangère des plus brutales, parce qu'elle a été le fruit de l'une des plus grandes révolutions du XXe siècle, parce qu'elle a mobilisé toutes les franges de la société algérienne, et particulièrement sa jeunesse, la fête du recouvrement de l'indépendance demeure, dans le parcours de notre nation enfin libre et souveraine, un moment fort de notre histoire, un repère pour les générations montantes, un flambeau qui illumine le chemin qui nous reste à parcourir. C'est grâce à notre indépendance chèrement acquise que notre pays a pu entamer une reconstruction à tous les niveaux, politique, économique et culturel. Une reconstruction qui n'a pas toujours été facile, loin s'en faut, mais qui a été entreprise avec détermination. Sans verser dans l'autoglorification, ce que nous avons réalisé en cinquante ans, sur tous les plans, surtout lorsqu'on sait l'état dans lequel on se trouvait au sortir de la longue nuit coloniale, nous offre beaucoup de motifs de fierté et de progrès. Le message adressé hier par le Président de la République, à l'occasion de la commémoration de cette fête particulière, rappelle les sacrifices immenses de notre peuple pour le recouvrement de sa liberté et de sa souveraineté, tout en insistant sur les défis que l'Algérie se doit encore de relever pour le plein accomplissement du message de Novembre. Et dans le contexte qui est le nôtre aujourd'hui, c'est-à-dire un environnement sous-régional instable et une perturbation économique mondiale, la poursuite du développement national exige davantage de cohérence et de cohésion, davantage de rigueur et de rationalisation, davantage de stabilité et de sérénité. Un rappel et un appel pour que les efforts consentis et à consentir, pour que les libertés individuelles et collectives, pour que la justice et la solidarité soient des valeurs partagées et sans cesse consolidées. C'est cela le vrai défi à relever, le nôtre et celui des générations à venir.

E. M.

Droits de l'homme, certes, mais lesquels et pour qui ?

PUBLIE LE : 07-07-2015

Que c'est facile d'arborer le costume de la respectabilité des droits de l'homme quand l'index accusateur n'est pas pointé sur celui qui en parle. Le "Rapport sur la situation des droits de l'homme dans le monde en 2014" rendu public par le Département d'Etat américain n'apporte rien de nouveau sur cette propension d'une partie (du problème) à rédiger un rapport sur les « autres ». Concernant le chapitre consacré à l'Algérie, ce rapport met d'une façon scandaleuse sur un pied d'égalité, comme le note fort justement le communiqué du ministère des Affaires étrangères, bourreau et victime, actes criminels des terroristes et actions de protection et de défense des corps constitués envers les citoyens. « L'action légitime de l'Etat national et la folie meurtrière de groupes terroristes, ainsi que dans la monstrueuse allégation que comporte le fait de rendre compte des résultats remarquables des opérations contre-terroristes courageuses menées en toute transparence par l'Armée nationale populaire sous le titre mystificateur de "privation arbitraire et illégale du droit à la vie" ». Revenons légèrement en arrière pour montrer le côté partial, pernicieux d'un tel jugement quand il s'agit de « noter » les autres pays sur cette question pour voir comment l'amnésie du département d'Etat américain fonctionne comme un élément constitutif de sa politique étrangère. Quand George W. Bush met en place "la guerre globale contre le terrorisme" en réaction aux attentats de septembre 2001, prend-il la peine de consulter les textes internationaux des droits de l'homme ? La base navale de Guantanamo, jusqu'à aujourd'hui, est-elle un modèle des droits humains, un havre de paix ? La CIA, la NSA et d'autres officines plus ou moins discrètes sont-elles connues pour leur engagement envers les actions humanitaires de par le monde ? Combien de dictatures a protégé et installé la CIA sur son propre continent ?

Espionner les citoyens, les Etats est-il l'illustration du respect de ces droits ? Etre le plus grand vendeur d'armes d'assaut au monde, fait-il de ce pays un modèle de ces droits ? Là où la ségrégation raciale transforme en enfer le quotidien des Hispaniques et des Noirs, là où la police tue des citoyens sur la seule base de leur couleur de peau, le chômage exercé contre des communautés, la discrimination au salaire et à la promotion sociale sont-elles des qualités à brandir quand on veut juger les autres ?

Qui va oublier l'Afghanistan, la rivalité de l'empire avec l'ex-URSS et la « création » d'Al Qaïda qui oblige aujourd'hui les petits Etats à se défendre par tous les moyens contre cette barbarie ? L'Occident à une vision idéologique des droits de l'homme qu'il inscrit dans un dangereux rapport « paternaliste ». Une logique compassionnelle envers le bourreau qu'on brandit en permanence contre les Etats rétifs qui refusent d'abdiquer aux normes dites universelles. Pourquoi les droits de l'homme ne seraient pas aussi le « droit d'avoir des droits »... à la vie dans les pays qui vivent l'enfer des groupes terroristes. Les droits de l'immigration qui s'arrêtent aux barbelés de Frontex, les droits des immigrés légaux qu'on prive (malgré toutes les promesses électorales) du droit de vote ? Le droit à la citoyenneté qu'on dénie aux sans-papiers, aux sans-abris dans ces pays qui prétendent avoir atteint le niveau supérieur de la démocratie. Ils sont légion à parler des droits de l'homme.

Combien sont-ils à respecter ces droits quand les élections se rapprochent et que l'extrême droite se pose comme arbitre ? Combien sont-ils à respecter ces droits quand il s'agit de décrocher des contrats dans ces pays pointés ? Qui parle de ces multinationales qui saignent l'Afrique ? Le gouvernement américain a-t-il pensé aux droits de l'homme quand il a autorisé un groupe pétrolier à réaliser des forages de pétrole ou de gaz dans l'océan Arctique ? Dites-nous comment se défendre ? Si vous avez disposé d'un temps suffisant de réaction, auriez-vous pensé, une seconde, au droit élémentaire, celui de la vie des passagers des avions que des terroristes ont crashé contre les immeubles en 2001 ?

Mohamed Kursi

Ghardaïa, un havre de paix et de savoir en danger

PUBLIE LE : 08-07-2015

Au lendemain de l'installation, de la commission interministérielle chargée de l'examen des voies et moyens à même de maîtriser la situation dans cette wilaya, conformément aux orientations du Président de la République, Abdelaziz Bouteflika à laquelle ont été conviés les membres de la société civile, les élus et les notables, de nouveaux heurts entre les jeunes des quartiers de la wilaya ont été enregistrés. Des appels à la «vigilance et à la sagesse» ont été lancés pour éviter que Ghardaïa ne replonge dans un nouveau cycle d'affrontements. Trois morts et des blessés, dont certains sont dans un état grave, sont enregistrés. Des pertes matérielles sont constatées dans ces affrontements émaillés, selon l'Aps, par des incendies et des actes de vandalisme contre des habitations, des locaux commerciaux, des véhicules particuliers et des palmeraies, le mobilier urbain ainsi que des édifices publics. Ces actes sont l'œuvre, indique-t-on aussi, de «groupes de jeunes non identifiés», et qui ne manquent pas aussi de s'attaquer aux forces de l'ordre, les contraignant à utiliser les bombes lacrymogènes pour les disperser, faire rétablir l'ordre et sécuriser les habitants. Reste la question qu'il faut poser : qui instrumentalise ces jeunes en vue de ressusciter les hostilités entre Ghardaouis et, partant, pousser la wilaya dans une spirale de violences ? Car assurément, c'est l'embrassement qui est recherché. Jeudi dernier, le ministre avait affirmé, devant les participants à la cérémonie d'installation de la commission interministérielle, que l'État veillera à l'application «rigoureuse» de la loi contre tous ceux qui «s'avisent de porter atteinte à l'ordre public ou de compromettre l'avenir de cette wilaya». «Je rappelle que nous agissons avec rigueur, dans le cadre des lois de la République, avec ceux qui attisent la fitna et la discorde», a aussi déclaré M. Bedoui. En effet, l'État ne peut accepter que la situation qui prévaut à Ghardaïa s'aggrave encore plus. Un tel cas de figure aura non seulement des conséquences négatives sur le développement de la région, mais, plus encore, il risque de créer des tensions entre les habitants d'une région réputée pour sa sagesse ancestrale. «Ghardaïa a connu tant d'épreuves et tant de vicissitudes. Ce qu'elle a subi a meurtri nos cœurs de peine. Il est temps qu'elle renoue avec la sécurité, la quiétude et la sérénité d'antan, elle qui a été, de tout temps, un havre de coexistence et d'entente et un symbole de concorde et de brassage culturel», avait affirmé le Chef de l'État dans son message adressé aux Algériens, le 19 mars 2015, à l'occasion de la célébration de la journée de la Victoire. Le Président Bouteflika rappellera, par ailleurs, son «attachement à l'unité de la Nation algérienne», indiquant qu'il «n'a d'équivalent que (son) attachement à l'intégrité territoriale de notre pays». Toutefois, a-t-il tenu à souligner, «je n'éprouve aucune aversion qui puisse surpasser celle que j'ai pour la division des enfants de l'Algérie et pour le fanatisme racial, religieux ou régional, d'où qu'il vienne».

Nadia K.

L'urgence d'une explication pour des solutions viables

PUBLIE LE : 09-07-2015

Après le caillassage de bus et de voitures, des provocations verbales, rixes entre bandes rivales et destructions de biens privés, voilà qu'à Ghardaïa, une nouvelle étape dangereuse, extrêmement dangereuse, vient d'être franchie. Des personnes ont été tuées !

En à peine 48h, le nombre des victimes s'élevait à 22 morts et à de nombreux blessés. Qui veut nous faire croire que cette vallée du M'zab, où les ksour, dix fois centenaires, cimentés par des structures familiales rigides et la solidarité permanente face à l'hostilité de la nature, bascule, avec une telle rapidité, dans la violence, en reniant les fondements même de leur édification ? Ce qui se passe à Ghardaïa est d'autant plus étrange qu'à chaque déplacement d'un membre du gouvernement ou d'une mission des plus hautes autorités chargées du maintien de l'ordre, succède, dans les jours qui viennent, une recrudescence de la violence. Quelles sont ces forces qui veulent empêcher que le calme revienne, qui sont prêtes à tout (y compris l'assassinat), pour qu'aucune promesse du gouvernement ne soit réalisée au profit de la population locale ? Quels sont les objectifs ignobles, fussent-ils frappés du sceau du politique, de ceux qui arment, par leurs propos, les rancœurs locales, pour les précipiter dans des logiques destructrices ?

Ce qui se passe est étrange, incompréhensible. On a parlé trop vite et d'une façon imprudente, sans trop prendre conscience des effets dévastateurs d'une telle lecture, d'une opposition ou rivalité latente entre ibadites et malékites... Une explication sans fondement historique dans cette vallée classée au patrimoine mondiale de l'humanité. Les structures familiales dans cette vallée sont l'alpha et l'oméga de toute activité sociale dans cette vallée du M'zab. N'importe quel étudiant en première année de sciences humaines le sait. Alors comment expliquer que les notables et les sages de la région n'arrivent-ils pas à calmer les esprits de leurs enfants ? Personne n'a pensé que s'ils ne sont pas arrivés à se faire entendre malgré leurs appels incessants, c'est, justement, parce que le problème est ailleurs et qu'il n'a aucune relation avec une prétendue animosité entre ibadite et malékite.

Il y a un peu moins de deux ans, Ghardaïa a occupé l'actualité pour des revendications citoyennes liées au logement et au travail. Une revendication normale, légitime et que des citoyens déclenchent un peu partout en Algérie. Alors, pourquoi des demandes sociales, prosaïques sont rapidement lues et décortiquées dans cette vallée du M'zab à l'aune du religieux ? Pourquoi ces clichés et ces raccourcis qui voilent complètement, aujourd'hui, les raisons profondes de ce drame, au point que même les véritables responsables de cette situation sont assurés de poursuivre leur travail de destruction en toute impunité puisque des explications «doctes» s'arrêtent à la carte postale de rite ibadite et du rite sunnite malékite ? Même certains participent de cette confusion en parlant d'échauffourées qui éclatent «à la sortie des mosquées», après la prière du fajr ou du maghrib, comme si les fidèles qui adorent le même Dieu, dans la même religion, auraient reçu, au moment de leur prière, l'ordre divin d'en découdre avec le voisin à la sortie de la mosquée ?

Aux portes du désert, la vallée du M'zab est aussi un carrefour commercial d'une importance que seuls les initiés connaissent. Alors pourquoi dans cette avalanche d'explications par le fait religieux de cette violence, celle qui semble la plus simple et la plus plausible a des difficultés à se faire entendre ? La fermeture des frontières, l'instabilité au Sahel et l'affaissement du négoce, le tour de vis aux flux de produits licites et illicites donnés par les forces de l'ordre ont sevré, d'une façon brutale, plusieurs groupes, qui depuis des décennies, ont cohabité dans ces régions.

Ces groupes contrôlaient, sans se faire concurrence (même s'ils leurs arrivaient d'actionner leur relais locaux qui développaient une rhétorique agressive contre l'une ou l'autre communauté) jusqu'à peu, des circuits fermés, encadrés par les structures familiales qui plongent au cœur du Sahara, font une escale dans cette vallée et viennent gonfler les comptes bancaires d'Oran, d'Alger, de Madrid, de Barcelone, de Paris, de New York et d'ailleurs. C'est, peut-être, dans le tarissement des flux financiers que se trouve l'explication. Et, hélas, l'argent acquis de cette manière n'a pas de patrie ni de nationalité. Mais Ghardaïa est une partie de nous, et cette partie souffre de multiples blessures.

Mohamed Koursi

Cultiver le vivre ensemble

PUBLIE LE : 11-07-2015

Le calme imposé par la force est perceptible dans la vallée du M'zab. Espérons que cette accalmie deviendra celle des cœurs et s'installera dans la durée. Car, faut-il le rappeler, ce qui a frappé les esprits, même si les causes restaient floues, c'est la conviction que ces troubles étaient alimentés, encouragés, canalisés pour créer, à partir de cette vallée, un effet domino pour plonger tout le pays dans un cycle de violence et de trouble. Abdel Bari Atwan, l'un des avis les plus suivis dans les médias anglo-arabes (qui a dirigé Al Quds Al Arabi), a signé, hier, un éditorial dans son journal en ligne, Raialyoum, sur Ghardaïa procédant de cette analyse. Il affirme que ce qui se passe à Ghardaïa (en tenant compte de solides éléments en sa possession) n'est que le prolongement d'un projet poursuivi par les mêmes forces qui ont brûlé la Libye, l'Irak et la Syrie. Il est significatif de voir le recours massif aux réseaux sociaux et aux vidéos postées sur le Web pour montrer «l'injustice» et l'impunité. Des photos de blessés par des projectiles de différentes natures pour essayer de prouver la brutalité et la violence exercées par les individus de deux communautés qu'on a voulu, à tout prix, mettre face-à-face. Mais, fort heureusement, le Net a aussi une redoutable mémoire. Et ces photos censées mettre de l'huile sur le feu se sont avérées des photos de situations en Tunisie, en Syrie, en Égypte et en Libye.

Mais, nous sommes prêts à affirmer que les coupables ne sont pas parmi ces jeunes, même s'ils ont porté la violence chez leur voisin. Les coupables sont ceux qui ont tenté de polariser la population, de généraliser la violence et ne laisser d'autres choix aux habitants que la confrontation comme mode de négociation d'une demande sociale. Une confrontation ethno-religieuse est quasiment ingérable, incontrôlable et aucun pays, aucun État ne peut en venir à bout. Les pays africains qui subissent les guerres civiles, les déplacements massifs de populations et la famine sont traversés par cette crise ethno-religieuse, encouragée, instrumentalisée et fabriquée par ceux-là même qui ont des visées, soit sur le sol, soit sur le sous-sol ou tout simplement pour contrôler un carrefour commercial au potentiel continental.

À Ghardaïa ont vécu et vivent, d'abord et avant tout, des Algériens dont certains ont la reconnaissance éternelle de ce pays, à l'instar de l'auteur de notre hymne national. Ces Algériens vivent des problèmes et exigent leur solution. Ils exigent leur part de ce développement. Ils exigent une répartition juste du foncier, entre autres. Et ce foncier, dans cette vallée-carrefour pour les échanges Nord-Sud à l'échelle du continent, est devenu un élément stratégique au vu de la recomposition régionale, de la réorientation commerciale de l'Algérie vers l'Afrique. Ce qui se passe à Ghardaïa est, en partie, classique. Souvent, la violence et l'insécurité sont utilisées par des groupes qui attendent le bon moment pour racheter, à des prix dérisoires, des terrains que des générations de familles ont préservés et capitalisés. La découverte d'ateliers de fabrication d'armes, la présence de plusieurs groupes aux visages cachés, armes au poing qui intimement l'ordre aux habitants de tout quitter sous peine de lourdes représailles sont des éléments plus qu'inquiétants pour les laisser à la seule appréciation de la conjoncture. À l'issue de ce calme, tout un processus de «reconstruction» doit être enclenché pour ressouder le lien social entre les habitants de cette vallée. Le ciment ne peut être que le sentiment de compter dans cette République, c'est vivre en sécurité, dans la dignité et jouir des bienfaits du développement économique et social. La nature a horreur du vide, dit-on. Combien de jeunes deviennent la proie, la «mule», le messenger et l'alibi des réseaux maffieux qui écument le désert ? Combien de jeunes, exaspérés par la persistance d'un horizon bouché, sont prêts à en découdre avec le premier venu sans qu'ils soient, nécessairement, inscrits dans une logique destructrice à grande échelle ou simplement délictuelle ? L'État se doit d'assurer cette attente et les citoyens se doivent de respecter les règles du vivre ensemble à l'ombre d'un État fort de ses institutions.

Mohamed Koursi

La riposte ferme par l'application de la loi

PUBLIE LE : 12-07-2015

Force doit revenir à la Loi, la Loi de la République pour rétablir la sécurité et protéger les biens et les personnes dans la wilaya de Ghardaïa, c'est cette instruction ferme du Président de la République qu'a transmise le Premier Ministre aux notables de Ghardaïa qui a connu de regrettables et dramatiques événements, faisant couler le sang d'Algériens et endeuillant au-delà des familles des victimes, l'Algérie toute entière.

L'Algérie ne peut être qu'une, unie et indivisible, d'Alger à Tamanrasset et de Tébessa à Tlemcen, une Algérie qui a vu couler le sang d'un million et demi de martyrs pour recouvrer son indépendance et sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire, qui a vu le Chaoui, le Targui, le Mozabite, le Kabyle, le Djidjelli et l'Oranais s'unir et se lever comme un seul homme pour dire non au colonialisme, cette Algérie là, unie sous l'emblème sacré, sous l'entonnement de Kassamen, ne peut que rejeter toute atteinte à sa cohésion, à son unité. Un brasier allumé à dessein alors que l'Algérie célèbre le 53e anniversaire du recouvrement de son indépendance, soulève moult interrogations mais la réponse elle, a fusé de partout, non à cette Fitna destructrice et l'Etat a pris ses responsabilités pour mettre un terme à cette violence meurtrière. Rétablissement de la sécurité et instruction judiciaire en parallèle, les décisions prises par le Président de la République trouve déjà leur application sur le terrain, avec une prise en main de l'aspect sécuritaire et la mise en branle de l'appareil judiciaire pour démasquer ceux qui attisent les feux de cette Fitna et poussent les jeunes à la haine destructrice, à s'entre-tuer. Havre de paix et de cohésion sociale, la vallée du M'Zab se doit de retrouver sa sérénité pour se remettre au travail et participer à l'effort de développement, la stabilité et la force de l'Algérie passe par une Ghardaïa apaisée, réconciliée et là, trouve toute sa consistance le concept du front intérieur fort et uni car des dangers extérieurs guettent toujours l'Algérie.

A.M.A

Éclairage : Du rôle des partis politiques

PUBLIE LE : 13-07-2015

Quel rôle pour les partis politiques en Algérie ? La question peut sembler incongrue, pourtant elle est d'actualité dans ce moment crucial de l'histoire du pays. Lors d'une rencontre avec les militants du parti de la wilaya d'Alger, le SG par intérim du RND, Ahmed Ouyahia, a clarifié, pour sa part, son point de vue sur la question en dévoilant le rôle qu'il entend faire jouer à son parti. Le RND, a-t-il déclaré, «s'emploie à donner de l'espoir aux Algériens sans leur mentir». Et, par les temps qui courent, c'est justement ce que les Algériens attendent de la classe politique du pays. Espoir et vérité sont, en effet, les deux piliers sur lesquels doit être construite toute relation entre les citoyens et les acteurs politiques. Ce n'est que de cette manière que l'on pourra mobiliser les Algériens dans un front uni qui, le moment venu, se dressera contre tous ceux, de l'intérieur ou de l'extérieur, voudront déstabiliser le pays et attenter à sa sécurité. A contrario, une relation construite sur le mensonge ne pourra que fragiliser l'unité nationale et anéantir tous les liens de solidarité qui unissent le peuple, réparti aux quatre coins du territoire. Qu'un pays rencontre sur son parcours des difficultés et fasse face à des crises est tout à fait normal.

La construction de l'histoire d'un pays n'a jamais été un long fleuve tranquille. Quel pays peut-il se vanter d'avoir été épargné par des soubresauts ? À la différence que ces pays les ont mis à profit pour repartir sur de nouvelles bases, car ayant permis de séparer le bon grain de l'ivraie. «Nous estimons, au RND, qu'outre les expressions de solidarité et les messages de condoléances, le rôle politique du parti lui impose d'aller plus loin en cherchant à faire connaître la réalité des problèmes de Ghardaïa qui n'ont jamais atteint un tel niveau», a estimé le patron par intérim de ce parti. Et c'est ce que sont en droit d'attendre non seulement les Ghardaouis, mais tous les Algériens qui ne peuvent se résoudre à voir les habitants de la vallée du M'zab, partie intégrante du territoire, souffrir et subir une violence qu'ils sont les premiers à dénoncer.

Jeter de l'huile sur le feu par des analyses et autres explications aussi farfelues les unes que les autres n'est certainement pas pour aider à rétablir la paix et la quiétude à Ghardaïa. Ni même à panser les blessures. La ville a besoin de la sagesse et de la sérénité dont ont toujours fait preuve ses notables et les membres de sa société civile, pour dépasser ce moment crucial. Mais si les Ghardaouis sont en droit d'exiger que la lumière soit faite sur les derniers événements douloureux qu'ils viennent de vivre, il ne faut pas aussi qu'ils se laissent duper par ceux qui auraient intérêt à ce que la région s'embrace et que les flammes du brasier s'étendent au-delà.

Un scénario que les partis doivent dénoncer et déjouer. Il ne s'agit pas ici de savoir qui est dans l'opposition et qui est dans le pouvoir.

L'Algérie, que les Algériens partagent — ceux-ci affirmant d'ailleurs tous qu'ils n'ont point de pays de rechange — fait face à une réelle menace de déstabilisation. Et le rôle des uns et des autres est de faire en sorte de contribuer à le prémunir en renforçant la cohésion nationale par un discours responsable qui ne manquera pas de consolider les efforts déployés par l'État.

Nadia K.

La métamorphose

PUBLIE LE : 21-07-2015

Anthropologue, Dounia Bouzar, spécialiste du fait religieux évoque l'existence d'un islam qui séduit, en Occident, les jeunes dits "fragiles", "de nulle part", ayant grandi dans des "trous de mémoire". Dans *La métamorphose* opérée chez le jeune par les nouveaux discours terroristes qu'elle a cosigné avec Christophe Caupenne, Sulayma Valsan. Elle formule l'hypothèse que «l'endoctrinement fonctionne plus facilement sur des jeunes "hyper sensibles", qui se posent des questions sur le sens de leur vie, leur place et leur rôle dans l'univers. Le discours radical inverse subtilement le sentiment du jeune : il ne s'est jamais senti rattaché au monde, il n'a jamais été compris par "les autres", il s'est toujours senti "différent" justement parce que Dieu l'avait élu comme "personne pure", capable de recevoir la Vérité et de "sauver le monde" de la perversion...

Sur la base de plusieurs enquêtes de terrain, en France, elle arrive à cerner les différents modes de recrutement de ces candidats au djihadisme. Internet qui fonctionne comme un moyen de communication qui permet de se libérer des contraintes spatio-temporelles. L'aspect virtuel a longtemps été parfaitement adapté pour proposer aux jeunes de rejoindre, pour échapper à la vie réelle, «une communauté de substitution virtuelle dans un espace virtuel». Al Qidaa, longtemps, fonctionnait sur ce registre offrant la possibilité aux djihadistes de livrer une guerre contre la dépravation des mœurs mais sans offrir un territoire. Ce n'est que récemment, depuis le califat d'Abu Bakr Al-Baghdadi de l'Etat islamique (EI) que le territoire proposé aux jeunes embrigadés est devenu réel et concret : "territoire situé sur les puits de pétrole de Syrie et d'Irak, où l'EI a planté son drapeau précise" Dounia Bouzar. Des études antérieures ont montré que la question de l'absence de lien à un territoire était une des caractéristiques des jeunes touchés par le discours de l'islam radical. Ils se disaient musulmans avant d'être fils de tel ou tel pays. Olivier Roy a longtemps souligné qu'ils étaient "hors territoire", dans un espace vécu à travers Internet, un espace de réseaux virtuels. Marc Sageman, un ancien de la CIA, psychiatre arrive, lui aussi, à cette conclusion en retraçant les biographies des jeunes liés à Al Qaïda : "Il ne trouvait que des hommes déterritorialisés, sans attaches nationales. Le passage par la mosquée n'est pas automatique. L'islam radical peut faire basculer des jeunes sans qu'ils n'aient participé à aucune prière".

M. K.

L'informel et le sens citoyen

PUBLIE LE : 29-07-2015

Découlant en droite ligne du dernier Conseil des ministres au cours duquel a été examinée et adoptée la loi de finances complémentaire 2015, la réunion de travail présidée lundi dernier par le Premier ministre, M. Abdelmalek Sellal, a regroupé les différents secteurs financiers, bancaires et de la sécurité sociale. Face au tassement des ressources de l'Etat, de la tendance permanente au repli des cours de l'or noir, mais avec le maintien à leurs niveaux des transferts sociaux ainsi que des grands projets stratégiques et structurants engagés durant ce plan quinquennal, une condition s'avère nécessaire sans laquelle tout effort serait vain : La confiance des opérateurs et des agents économiques dans la viabilité et la fiabilité des circuits financiers nationaux. Il faut souligner, en effet, que parmi les mesures introduites par la LFC 2015 pour assainir le secteur informel et le mettre en conformité fiscale, la notion d'acte volontaire, souverain, des personnes physiques non impliquées dans des opérations de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme, a été affirmée par le Conseil du gouvernement qui entend rassurer tout citoyen désireux de faire preuve de civisme et de patriotisme à l'heure des grands choix et des grandes décisions pour le pays. « La sphère informelle en Algérie est favorisée par l'instabilité juridique et le manque de visibilité de la politique socioéconomique », a indiqué un expert algérien qui a été reçu, il y a quelques mois par le Premier ministre, en personne, pour consultation autour du débat sur la question énergétique.

Cet expert international estime, lui aussi, que l'assèchement du circuit informel ne peut se faire par une batterie de mesures administratives qui pourrait être perçue comme autant de mesures coercitives, mais plutôt par la mise en place d'un climat « citoyen » dans lequel la société civile irait « sereinement » à la rencontre du politique. C'est, peut-être ce « contrat moral » et ce « code de l'honneur » auquel fait appel le Premier ministre quand il aborde cette délicate et complexe opération du retour à la « légalité » d'une masse monétaire estimée à 4.000 milliards de dinars. Seul un rapport de confiance fera faire ce chemin de « rédemption » à toute cette masse monétaire. Cette confiance marchera, selon cet expert, de pair avec une visibilité de l'acte financier et bancaire en Algérie. « Les entrepreneurs, qu'ils soient nationaux ou étrangers, demandent seulement à voir clair, du moins ceux qui misent sur le moyen et long termes. En cette période de crise, le rapatriement massif vers le pays d'origine et la sortie des nationaux de la sphère informelle dépendent, également, de tout « un effort particulier d'information et de communication qui doit être mené en direction des citoyens concernés qui verront leurs avoirs financiers sécurisés dans le système bancaire national, tout en contribuant au développement de l'investissement national », a souligné le Premier ministre lors de cette réunion.

Mohamed Koursi

La diplomatie algérienne : un rôle majeur dans la région

PUBLIE LE : 15-08-2015

«Comme toujours, j'apprécie énormément les efforts déployés par l'Algérie pour promouvoir la paix et la stabilité en Afrique du Nord et au Sahel». Le propos est du secrétaire d'Etat américain, John Kerry qui réitère une fois de plus sa reconnaissance quant au rôle efficacement assumé par l'Algérie et visant à faire valoir plus de stabilité dans un contexte régional secoué par des turbulences.

Dans sa réponse à une lettre de félicitations que lui a adressée le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Ramtane Lamamra, suite à la signature d'un accord sur le nucléaire iranien entre les grandes puissances et l'Iran, le chef de la diplomatie américaine affirme se réjouir de la poursuite de la coopération entre l'Algérie et les USA. «Je me réjouis à la perspective de poursuivre notre coopération de longue date pour concrétiser un avenir fait de prospérité et de sécurité pour nos deux nations», écrit John Kerry à l'adresse de son homologue algérien. M. Kerry a également remercié M. Lamamra pour sa lettre de félicitations à propos de l'aboutissement d'un accord global sur le dossier nucléaire avec l'Iran. «Je vous remercie pour votre lettre de félicitations pour l'aboutissement d'un accord global sur le dossier nucléaire avec l'Iran. Ainsi que vous l'indiquez dans votre lettre, et je ne saurais mieux le dire, cet accord historique, une fois entièrement mis en œuvre, permettra de manière pacifique et vérifiable d'empêcher l'Iran d'obtenir une arme nucléaire et contribuera à assurer plus de paix dans le monde», a-t-il souligné dans sa lettre reprise par l'APS. Le chef de la diplomatie US fera savoir en outre dans sa missive adressée à son homologue algérien que la signature de l'accord sur le dossier du nucléaire iranien est le couronnement d'un processus de négociations qu'il a lui-même qualifié de «difficiles». «Vous n'ignorez rien des négociations difficiles, ainsi que l'a prouvé votre leadership personnel dans le processus de paix intermalien», a ajouté John Kerry à l'endroit de Ramtane Lamamra qu'il félicite à l'occasion pour sa prouesse réalisée dans le cadre du dialogue intermalien ayant essentiellement pour but de rétablir la paix et stabilité au Mali. Concernant ce pays, John Kerry précisera que «dès lors que nous entrons dans la prochaine phase d'application, nous saurions extrêmement gré à l'Algérie de son soutien en faveur du Plan d'action global conjoint».

La signature d'un processus de paix entre les différentes parties maliennes constitue en effet cet acquis consacré à la suite d'un travail de médiation dirigé par l'Algérie. «Les Etats Unis en sont reconnaissants» a déjà déclaré en avril dernier John Kerry pour qui l'accord de paix intermalien représente «la nouvelle feuille de route pour rétablir la sécurité et stimuler la bonne gouvernance ainsi que la réconciliation juste au Mali». Le secrétaire d'Etat US qui s'exprimait alors à la clôture de la 3e session du dialogue stratégique algéro-américain qui s'est tenue en avril dernier à Washington a aussi évoqué le rôle prépondérant de l'Algérie dans le règlement du conflit libyen. Le chef de la diplomatie américaine a indiqué que «l'Algérie a joué un rôle de soutien fondamental dans le cadre des efforts de l'ONU pour parvenir à une solution politique en Libye». Les actions engagées par l'Algérie dans le sens stabilisée au mieux la région de l'Afrique du Nord et du Sahel sont très «constructives» a estimé en outre John Kerry qui a rappelé par la même occasion la position de leadership qu'occupe l'Algérie dans la même région.

Concernant le dossier libyen, rappelons que le représentant spécial du SG de l'ONU pour la Libye, Bernardino Leon, a salué récemment les efforts «constants» de l'Algérie et son soutien à la médiation de l'ONU en vue de parvenir à une solution politique à la crise libyenne. Dans une lettre adressée au ministre des Affaires maghrébines, de l'Union africaine et des Etats de la Ligue arabe, Abdelkader Messahel, M. Leon, se référant aux consultations qui se sont tenues récemment à Alger avec les représentants du Congrès national général libyen, «a remercié le gouvernement algérien pour les efforts constants qu'il ne cesse d'apporter pour soutenir la médiation de l'ONU en vue d'une solution politique en Libye visant la formation d'un gouvernement d'union nationale», a-t-on indiqué dans un communiqué rendu public par le ministère des Affaires étrangères. Le représentant onusien a aussi remercié l'Algérie pour «l'aide humanitaire qu'elle vient d'octroyer à nouveau à la municipalité de Ghat dans le sud-ouest de la Libye», précise le communiqué repris par l'APS.

Karim Aoudia

Syrie : un peuple en souffrance

PUBLIE LE : 16-08-2015

Le bureau du chef des opérations humanitaires de l'ONU a indiqué que Stephen O'Brien est en Syrie pour la première fois afin de tenter d'améliorer l'accès des secours dans le pays. En poste depuis mai, M. O'Brien, qui a succédé à Valérie Amos, va ainsi se rendre compte de visu de la situation qui prévaut sur le terrain. Les discussions qu'il compte avoir avec des responsables syriens à Damas, et probablement avec des familles réfugiées à Homs et dans l'est du Liban qu'il espère rencontrer, confirmeront, sans nul doute, ce que les témoignages ont rapporté, par les médias, à savoir, une dégradation continue de la situation humanitaire en Syrie. La crise est telle qu'il n'est plus possible de rester les bras croisés. Cette crise, affirmé-t-on du côté de New York et de Genève, est désormais la priorité de l'ONU, en ce qui concerne les urgences humanitaires, avec 12,2 millions de personnes qui ont besoin d'aide, dont plus de 5,6 millions d'enfants. Le conflit syrien, qui vient de rentrer dans sa cinquième année, a fait quelque 240.000 morts. Selon les dernières statistiques, on recense quatre millions de civils réfugiés dans les pays voisins (Jordanie, Liban) et au Maghreb, rapporte l'Aps. À la fin de 2014, l'ONU avançait déjà quelque 7,6 millions de Syriens déplacés à l'intérieur du pays. Des chiffres qui ne peuvent que susciter l'inquiétude de l'ONU et des organismes chargés de venir en aide aux réfugiés dans le monde. Pourtant, force est de souligner que l'organisation des aides en faveur de réfugiés sera confrontée à un obstacle majeur qui est la poursuite des combats sur le terrain. Il est, en effet, très difficile de monter des opérations dans les zones de conflit, et ce même si les secours ont les autorisations nécessaires. Or, souvent, en raison des risques encourus, les organisations chargées de fournir les aides humanitaires préfèrent surseoir aux opérations plutôt que d'exposer leurs équipes aux risques. C'est pourquoi l'urgence de trouver une solution politique au conflit qui a détruit la Syrie s'impose. Ce n'est que dans le sillage d'un règlement politique que l'aide humanitaire pourra s'organiser et parvenir aux familles qui sont dans le besoin. Mais cette question échappe aux organisations humanitaires. Elle relève des politiques. Mais ces derniers ne semblent pas trop pressés de trouver un accord et de mettre ainsi un terme aux souffrances du peuple syrien.

Nadia K.

Mali : la route de la paix parsemée d'embûches

PUBLIE LE : 17-08-2015

Si toutes les parties concernées par la crise malienne avaient su, dès l'entame des négociations, que le processus devant aboutir à la signature, en deux temps, de l'Accord de paix et de réconciliation au Mali, ne serait pas un long fleuve tranquille — pour preuve les efforts qu'il aura fallu déployer pour amener les belligérants à s'asseoir autour d'une même table — ces mêmes parties étaient tout aussi conscientes que l'après 15 mai et 20 juin, dates de la signature de l'Accord serait tout aussi difficile, sinon plus. Les premières réunions du Comité de suivi de l'Accord (CSA), présidé par l'Algérie allaient donner la juste mesure des difficultés auxquelles la médiation internationale allait être confrontée. Censés mettre en place les mécanismes de mise en œuvre, les participants au CSA ont dévié de leur mission principale en créant de nouveaux obstacles sur la route de l'application de l'Accord. La question de la représentativité au sein de ce Comité a été le point d'achoppement. A telle enseigne que certains mouvements armés signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation afin de dénoncer leur exclusion du Comité de suivi, ont créé le 12 août courant, en signe de manifestation de leur mécontentement une nouvelle coordination.

Le Compis 15, abréviation de Coordination des mouvements prônant l'inclusivité et signataires de l'Accord du 15 mai, expliquent ses fondateurs dans un document adressé à notre rédaction «entend mobiliser toutes ses forces pour exiger et imposer son droit de participation pleine et entière à la mise en œuvre de l'Accord de paix et de réconciliation au Mali au même titre que ses collègues composant la Plateforme et la CMA (Déclaration d'Alger) conformément à la résolution 2100». Les mouvements qui crient à l'injustice sont le CPA (Coalition du peuple de l'Azawad), le CMFPR2 (Coordination des Mouvements et Forces Patriotiques de Résistance 2), le CMFPR3 (Coordination des Mouvements et Forces Patriotiques de Résistance 3), le FPA (Front Populaire de l'Azawad), le MPSA (Mouvement Populaire pour le Salut de l'Azawad) le Ganda - Iso, et Gandalassal Iso. Une nouvelle donne avec laquelle la médiation dans son souci de créer les conditions de la mise en œuvre de l'Accord doit composer. D'autant que le temps presse. Dans moins d'une semaine la barre des cent jours depuis la signature, le 15 mai du document, sera franchie.

Or, tout retard ou tergiversation dans la mise en œuvre de l'Accord, seront mis à profit par les parties qui ne veulent pas que le Mali retrouve paix et stabilité, conditions pourtant sine qua non pour mettre un terme à une crise politique et sécuritaire dont les principales victimes sont le Mali, les populations du Nord, et enfin toute la région du Sahel devenue un sanctuaire pour les groupes terroristes qui mènent leurs trafics en tous genres sans la crainte d'être inquiétés. C'est du reste en connaissance de cause que le Coordonnateur humanitaire régional des Nations unies pour le Sahel, Toby Lanzer, a averti, vendredi dernier, sur les risques encourus en affirmant, à titre d'exemple que l'insécurité alimentaire ne fera que croître dans le pays si les belligérants du conflit ne parviennent pas s'engager sur la voie de la paix et de la stabilité. Une réalité qui ne peut pas échapper aux parties signataires à Bamako de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

Nadia Kerraz

L'effondrement de Daesh ? Une question de temps

PUBLIE LE : 18-08-2015

Les actes barbares commis par le groupe terroriste autoproclamé "Etat Islamique" (EI/Daesh) en Libye, en Syrie, en Irak suscitent la même indignation dans le monde. Les exactions horribles, les viols, les crimes et égorgements, pour ne citer que les actes les plus médiatisés, ne peuvent en effet que provoquer la plus grande indignation révolte dans les pays, qu'ils soient occidentaux ou musulmans. Il est difficile de ne pas réagir aux images atroces mises en ligne dans un souci propagandiste ou rapportées par des témoins impuissants devant la détermination de Daesh à marquer les esprits pour imposer son idéologie. La riposte, tardive, mise en place pour tenter de contrecarrer son avancée dans les pays où il s'est implanté, n'a pas encore porté ses fruits. Un an après la proclamation du califat, et malgré la coalition de 60 pays montée par les USA, l'organisation continue d'étendre son emprise. Pourtant selon des statistiques avancées par une source américaine, les forces de la coalition ont éliminé, par leurs frappes, entre 10 et 13.000 djihadistes. "La campagne aérienne élimine mille combattants ennemis du champ de bataille chaque mois", proclame le général américain, John Hesterman. Pourtant Daesh continue de narguer les forces alliées et les autorités des pays dont des pans entiers de leurs territoires sont sous la domination des éléments de ce groupe. Faut-il y voir le signe d'une super puissance militaire dont même les forces de la coalition sont incapables d'en venir à bout ? Assurément non. Pour les analystes «la force de Daesh réside dans la faiblesse de ses adversaires". Au plan médiatique, notamment. La propagande mise en place par Daesh est telle qu'il continue d'attirer des recrues, en dépit de toutes les précautions prises, notamment en Occident pour empêcher que des jeunes combattants ne rejoignent les rangs de l'organisation.

A ces adolescents occidentaux, il y a lieu aussi d'ajouter tous les jeunes musulmans qui sont embrigadés par Daesh. Il est encore trop tôt pour évaluer le travail de déradicalisation entamé dans de nombreux pays, soucieux de protéger les adolescents contre l'emprise exercée par ce groupe terroriste. Mais force est de croire qu'il finira par payer à moyen et long terme. Car nul ne peut ignorer que la logique extrémiste se base sur une interprétation dévoyée du Coran. Ce que Daesh fait au quotidien et les exactions que ses éléments commettent sont totalement en contradiction des préceptes de l'islam... «Tuer une personne, c'est tuer l'humanité toute entière (5 : 32). La persécuter, créer le chaos constituent des péchés graves (2 : 217) ». Faut-il aussi rappeler que «le Coran parle de Paix, de Justice et des Droits de l'Homme». Qu'il «prône la liberté de conscience et interdit de punir les apostats et les blasphémateurs ». C'est pourquoi, l'effondrement de tout groupe qui au nom de l'islam sème le chaos et commet les actes les plus barbares, est juste une question de temps. Aucun musulman digne de ce nom ne saurait accepter qu'au nom de la religion qu'il pratique depuis plus d'un millier d'années, des hommes sont tués et des femmes sont violées. Reste aussi que la lutte contre Daesh nécessite aussi une détermination politique. Ce n'est pas un hasard si le groupe a pris racine dans les pays où le chaos prévaut. L'exemple de la Libye est à ce sujet édifiant. L'instabilité politique est le terreau du terrorisme. Elle est aussi l'ennemi du développement économique et favorise donc la précarité et la fragilité de larges couches de la société, exposées à la tentation de se rallier aux groupes terroristes dont les capacités financières sont conséquentes en raison des trafics et autres rackets auxquels ils s'adonnent.

Nadia Kerraz

Mali : Inquiétudes et incertitudes

PUBLIE LE : 19-08-2015

Il y a de cela quelques jours nous écrivions sur ces mêmes colonnes que la route de la paix au Mali est parsemée d'embûches. Les récents évènements qui ont eu pour théâtre la ville de Kidal viennent conforter nos craintes. Le Mali — remis difficilement, et au bout de plusieurs mois de dialogue, ardu souvent, sur les rails de la paix et de la réconciliation — risque ainsi de dérailler. Les combats qui opposent la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA) et la Plateforme dans la région de Kidal n'augurent rien de bon. Pis encore, la violation du cessez-le-feu instauré conformément aux arrangements sécuritaires de l'Accord d'Alger signé par les parties maliennes, risque d'ouvrir la voie à un nouvel épisode armé qui aura pour seule conséquence de renvoyer le Mali à la case départ. Les responsables de la CMA d'une part et ceux de la Plateforme d'autre part peuvent-ils ignorer les risques encourus ? Difficile de croire qu'ils n'ont pas conscience des retombées de la violation du cessez-le-feu et de la reprise des hostilités. La Minusma a rappelé aux parties responsables de cette situation qu'elles « devront répondre de leurs actes devant le Conseil de sécurité à travers sa résolution 2227 du 29 juin 2015 ». Elles risquent de se voir imposées « des sanctions ciblées », si preuve est apportée qu'elles « s'emploient à empêcher ou à compromettre la mise en œuvre de l'Accord de paix ». Une Equipe Mixte d'Observation et de Vérification (EMOV), chargée d'établir les faits s'est déplacée sur place, d'autant que chaque camp accuse l'autre d'être responsable de la violation du cessez-le-feu. Le gouvernement malien appelle, de son côté les belligérants à la « retenue » et met la médiation internationale devant ses responsabilités pour faire respecter le cessez-le-feu. Reste aussi que cette dernière — animée faut-il le souligner de la meilleure des volontés et convaincue que la seule et unique voie de salut pour le Mali est celle de la paix et de la réconciliation — est démunie face aux mouvements politico-militaires. En effet, que peut-elle lorsque ceux-là mêmes qui ont signé l'Accord d'Alger, n'éprouvent d'un autre côté, aucun scrupule à le violer ? Instaurer la culture de la paix et faire en sorte qu'elle soit irréversible, est à coup sûr une œuvre de longue haleine. Une œuvre qui nécessite la participation de toutes les parties maliennes et notamment les nombreux mouvements politico-militaires. La paix, n'ont eu de cesse d'affirmer tous ceux qui ont participé au processus d'Alger, ne peut s'instaurer de manière définitive que si les Maliens le veulent. Aucune autre partie ne peut le faire à leur place.

Nadia Kerraz

Flux migratoires : l'effet boomerang

PUBLIE LE : 20-08-2015

L'Europe semble totalement impuissante face aux flux de migrants et réfugiés qui tentent, par tous les moyens, de rallier le Vieux continent. Ainsi et en dépit des mesures prises au niveau de chaque pays ou à l'échelle de l'Union européenne, les candidats à l'immigration continuent d'affluer. Plus encore, ils sont de plus en plus nombreux à tenter le tout pour le tout pour entrer illégalement sur le territoire européen. Les embarcations de fortune, à partir de la Libye et d'autres côtes de la Méditerranée, devenue un mouvoir pour nombre d'entre eux (3.500 morts en 2014), déversent quotidiennement des dizaines de personnes fuyant leur pays, en quête d'un avenir autre que celui auquel ils étaient voués. Idem pour ceux qui tentent de franchir les frontières terrestres. Les images diffusées par les chaînes de télévision témoignent de la détermination mise par les uns et les autres en vue d'atteindre leur objectif. Ni les garde-côtes, encore moins les gardes-frontières, n'ont réussi à endiguer les flux migratoires. En désespoir de cause, certains pays ont décidé de construire des murs tout au long de leurs frontières pour empêcher les migrants d'accéder à leur territoire, car n'étant pas dans la possibilité de répondre aux besoins qu'une telle présence d'étrangers nécessite. Mais les gouvernements sont conscients que ces mesures seront vaines et ne feront que différer une arrivée programmée. Selon l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (Frontex), 340.000 migrants sont arrivés clandestinement sur le territoire de l'Union européenne (UE) depuis le début de l'année 2015. Ce nombre de migrants représente une augmentation de 175% par rapport à la période correspondante de l'année dernière, a noté l'agence chargée des contrôles aux frontières de l'UE dans un communiqué. Ces migrants de différentes nationalités, et ce même si, selon la même source, «Syriens et Afghans représentent la majeure partie du nombre record de migrants qui pénètrent illégalement dans l'UE», fuient en fait l'insécurité qui prévaut dans leur pays et l'absence de perspectives pour eux et leurs enfants. Paradoxalement, ces situations sont l'œuvre de la politique étrangère de pays occidentaux. Les cas de la Syrie et de la Libye sont, à ce sujet, édifiants. Si aujourd'hui on compte de plus en plus de Syriens et de Libyens pour les candidats à l'immigration en Europe, c'est parce que ces pays sont aujourd'hui en proie à une situation chaotique. La Libye est pointée du doigt, car n'étant plus en mesure de gérer ses frontières ou de punir les passeurs et autres mafias qui organisent sur son territoire les trafics d'êtres humains, mais pouvait-il en être autrement du fait de l'absence de la notion d'État dans ce pays ? Pour les populations, libyenne, syrienne ou irakienne, à titre d'exemple, l'exode est un choix qui s'est imposé à elles. Il est le dernier recours face aux combats fratricides et aux exactions du groupe auto-proclamé Daesh. De nombreux citoyens de ces pays n'auraient jamais envisagé de quitter leur pays, de tout laisser derrière eux, si le «printemps arabe» n'avait pas éclaté prématurément sur leurs territoires. Aujourd'hui, l'Europe qui fait face à une grave crise humanitaire se trouve dans l'incapacité d'accueillir ces flux de migrants. Les solutions préconisées n'ont pas réussi à mettre un terme à la situation. Les gouvernements, impuissants, ne savent plus à quel saint se vouer et le pire, c'est qu'aucune politique ne semble se dessiner. En attendant, certains pays de l'Europe cèdent à la psychose et s'emmurent, pensant ainsi se protéger contre les flux migratoires.

Nadia Kerraz

Sahara occidental : la voie de la raison est celle du référendum

PUBLIE LE : 22-08-2015

Il n'est un secret pour personne, et encore moins pour les Nations unies, puisqu'il figure sur sa liste des territoires non autonomes et que l'ONU soutient le droit du peuple sahraoui à décider de son statut, que le Sahara occidental est un territoire occupé par le Maroc depuis 1975. Les appels et les résolutions du Conseil de sécurité onusien demandant au royaume chérifien de se retirer de ce territoire et d'y organiser un référendum d'autodétermination sont restés lettres mortes. Tout comme risque de l'être, le nouvel appel lancé jeudi dernier par le Secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, à un règlement rapide du conflit, dans un rapport sur le développement de la question sahraouie soumis à l'Assemblée générale qui devrait entamer ses travaux le 15 septembre prochain. En réalité, le Maroc sûr de son lobbying n'a cure de ces appels. Et gageons que les efforts que déploie l'Envoyé personnel, M. Ross, annoncé fin 2015 dans la région en vue de donner un nouvel élan au processus de négociations, ne seront pas couronnés d'un plus grand succès que ne l'ont été les précédents, consentis dans le sillage des nombreuses tournées déjà effectuées. La raison de ces échecs à répétition se trouve dans l'incapacité de l'organisation onusienne à imposer au Maroc les résolutions de son Conseil de sécurité du fait, du double discours adopté par ses membres les plus influents. Ainsi, si les principales capitales occidentales reconnaissent que le Maroc occupe un territoire qui n'est pas le sien et disent reconnaître au peuple sahraoui son droit à l'autodétermination, il y a lieu aussi de souligner que ces mêmes capitales ne font rien pour obliger le Maroc à se conformer à la légalité internationale. Il est vrai aussi que si, les Européens, à titre d'exemple, préfèrent fermer les yeux sur cette situation, c'est parce qu'ils pensent d'abord à leurs propres intérêts, car trop intéressés par les richesses du Sahara occidental intensivement exploitées par le Maroc. Le Sahara occidental, les nombreuses organisations et mêmes des euro-députés n'ont-ils pas dénoncé, en vain, les accords qui permettent aux bateaux de l'UE de pêcher dans les côtes poissonneuses et d'exploiter les gisements de phosphates ? Dès lors, faut-il s'étonner de la position du Maroc narguant l'ONU ? Assurément non. Pourtant, force est de rappeler que la seule voie de sortie de cette situation d'occupation, celle que dicte la raison du moins, est celle du référendum. Une voie que le Maroc finira par emprunter car ne pouvant indéfiniment se mettre en porte-à-faux avec la volonté d'un peuple appuyé dans sa quête à l'indépendance par la communauté internationale.

Nadia K.

Conflits : l'opportunité de la négociation

PUBLIE LE : 23-08-2015

Les appels à la sagesse et à la retenue adressés aux dirigeants des deux Corées ont été entendus. Alors que les bruits de bottes commençaient à se faire entendre à la frontière entre les deux Corées, au lendemain d'un échange de tirs d'artillerie entre Pyongyang et Séoul, un ouf de soulagement peut être poussé.

La tension — qui a fait craindre la survenance du pire entre deux pays en conflit depuis 65 ans car la guerre de Corée (1950-1953), est-il rappelé, a pris fin avec un simple cessez-le-feu qui n'a jamais été formalisé par un traité de paix en bonne et due forme — est tombée. Et pour cause, les deux pays ont accepté de tenir, hier, des négociations de haut niveau, mettant ainsi un terme à ce nouvel épisode orageux tout éloignant le spectre d'une nouvelle confrontation militaire, dont la communauté internationale n'a nul besoin en ce moment, particulièrement. Et c'est le plus important.

C'est pourquoi, force est de souligner l'importance de la négociation. Elle est en fait, le moyen infaillible de résolution des litiges, conflits ou divergences entre deux parties. Les belligérants de par le monde sont ainsi systématiquement invités à entamer des cycles de négociations et de dialogue tant il est admis de leur opportunité en vue de mettre un terme à des situations de conflits armés ou politiques.

Les exemples dans le monde ne manquent pas, et ce, depuis la nuit des temps. Aucune guerre, aucun conflit, rappelle-t-on n'a duré éternellement. Ils se sont tous achevés autour d'une table de négociations. Il est vrai aussi que la négociation n'est pas une fin en soi, mais il reste certain qu'elle permet de déminer le terrain et de couper l'herbe sous les pieds des va-t-en-guerre qui se refusent à mesurer les conséquences de leur conception relative au règlement des différends. Quoi qu'il en soit, la négociation est la seule voie qui mène les belligérants à un accord. C'est une des variantes de la diplomatie internationale, certes, mais cette doctrine est considérée comme la plus efficace car on doit privilégier les solutions politiques à la confrontation. Mieux par son biais on évite d'augmenter le nombre de victimes et surtout on veille à ce que les conflits ne s'éternisent pas, car seules les solutions politiques perdurent dans le temps.

Nadia K.

Éradication du terrorisme : la lutte doit être globale

PUBLIE LE : 24-08-2015

Les chefs d'état-major des pays africains en lutte contre Boko Haram ont finalisé samedi dernier à N'Djamena les détails du déploiement de la force d'intervention conjointe multinationale (MNJTF) chargée d'"éradiquer" ce groupe terroriste, selon des informations d'agences. Le déploiement de cette force mixte multinationale dont la création a été décidée en mai 2014, après le rapt de plus de 200 lycéennes à Chibok (Nigeria), repoussé à de nombreuses reprises, devient ainsi effectif. Forte de 8.700 militaires, policiers et gendarmes, la MNJTF aura à lutter contre le groupe terroriste qui a pris de l'ampleur, multipliant les attentats-suicides et les exactions contre les populations. Reste cependant à souligner que la lutte sur le seul terrain militaire risque de ne pas suffire pour éradiquer ce groupe, tant il est avéré que le terrorisme se nourrit des maux qui rongent l'Afrique et pour lesquels les gouvernements tardent à trouver des solutions. Si le continent noir, plus que toute autre région de par le monde est vulnérable au terrorisme et au financement du terrorisme c'est surtout pour nombre de raisons, connues de tous. En effet, est-il nécessaire de rappeler que de nombreux pays souffrent d'instabilité politique, de violence ethnique et communautaire, de pauvreté galopante, de taux élevés de chômage et de sous-emploi, particulièrement chez les jeunes, et de corruption. Dès lors, il est aisé pour les terroristes et les groupes terroristes de puiser dans ce terreau, exploitant à leur profit ces conditions négatives. Les jeunes sont les principales victimes de cet embrigadement. A cette réalité socio-économique, il y a lieu d'ajouter le fait que la plupart des frontières en Afrique, et notamment dans sa sous-région de l'ouest, sont poreuse. Rares sont en effet, les pays qui ont les capacités nécessaires pour contrôler efficacement leurs frontières. Une situation exploitée par les groupes terroristes qui peuvent ainsi se déplacer d'un pays à l'autre sans inquiétude. Pis encore, cette vulnérabilité constitue de l'avis d'experts une aubaine « pouvant être exploitée par des groupes terroristes pour établir des bases ». C'est pourquoi, ceux qui ont la charge de lutter contre le terrorisme soutiennent que la lutte à mener doit être globale. Il faut traiter le mal à la racine. Une force militaire multinationale est certainement une bonne chose, mais elle ne saurait suffire à elle seule. Il y a aussi nécessité d'entreprendre tout un travail en amont. « Nous avons besoin des yeux et des oreilles de la société civile pour maintenir la paix et la stabilité dans le continent », a déclaré le directeur du Caert, M. Madeira à l'occasion d'un atelier organisé à Alger. Et c'est à raison qu'il a aussi souligné : "Le terrorisme ne peut être battu que par une action participative et une présence effective et réelle des gouvernements ainsi que l'implication de la communauté". C'est ainsi que les pays africains, s'inspirant des fondamentaux de la stratégie antiterroriste mondiale des Nations unies, ont pris des mesures en vue d'encourager la promotion de la bonne gouvernance, de la démocratie, de l'éducation et de la prospérité économique, avec l'espoir qu'ils réussiront à inverser la tendance.

Nadia Kerraz

Règlement des conflits : Et si on faisait taire, définitivement, les armes ?!

PUBLIE LE : 26-08-2015

Le compromis trouvé entre la Corée du Nord et la Corée du Sud a permis aux deux pays d'éviter un affrontement armé, qui aurait plongé la région dans un cycle de violences dont l'humanité, confrontée à d'autres défis bien plus importants pour sa survie, se serait volontiers passée. Surnommée le «pays du Matin calme», la péninsule de Corée retrouve ainsi pour un temps, que l'on souhaite pour ses habitants, le plus long possible sa sérénité. Bien loin de l'Asie de l'Est, sur un autre continent, en Afrique orientale plus précisément, le président soudanais Salva Kiir signera aujourd'hui à Juba l'accord censé mettre fin à 20 mois de guerre civile au Soudan du Sud. Signé le 17 août à Addis Abeba par les rebelles, le document peut ainsi entrer en vigueur, avec l'espoir nourri que les deux belligérants respectent leur engagement et les dispositions prévues dans l'accord. On peut imaginer la satisfaction des parties qui ont des jours, des semaines ou des mois durant, œuvré dans les coulisses ou dans la lumière pour que la médiation entreprise et les négociations engagées aboutissent à ce résultat. L'on se souvient de l'ambiance qui avait régné à Bamako à l'occasion de la double signature de l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Les youyous avaient éclaté dans la salle de conférences de la capitale malienne lorsque, au nom de la Coordination des Mouvements de l'Azawad, Sidi Brahim Ould Sidati a apposé sa signature après celles figurant déjà sur l'accord depuis la cérémonie du 15 mai. Les sourires étaient sur toutes les lèvres. Et tous ceux qui avaient contribué à ce que le Mali tourne une page de son histoire, avaient fait part de leur satisfaction de voir enfin les parties maliennes accepter de taire la voix des armes et d'entreprendre ensemble le défi de l'instauration de la paix. Certes, ne manquera-t-on de rappeler, la partie est loin d'être gagnée. Les derniers événements prouvent si besoin est que du chemin reste à parcourir pour qu'enfin, le Mali retrouve de manière définitive et durable sa stabilité et renoue avec le développement. Mais parce que la porte du dialogue demeure ouverte, en dépit de toutes les divergences qui surgissent à chaque nouvelle phase, force est de croire que le plus dur a été fait. En effet, le plus important est que les parties en conflit ne remettent pas en cause l'idée de régler leurs différends par le dialogue. Il est à parier que d'autres pays dans d'autres régions du monde connaîtront à l'avenir des tensions internes ou en relation avec les pays avec lesquels ils partagent des frontières. Gageons seulement que leurs dirigeants sauront taire les démons de la guerre et feront appel à l'esprit de la sagesse pour éviter de conduire leurs peuples sur le chemin de la destruction.

Nadia K.

Flux migratoires : l'urgence d'une solution

PUBLIE LE : 27-08-2015

“Nous devons immédiatement fermer l'espace Schengen, nous avons besoin de défendre Schengen”, a affirmé un vice-Premier ministre tchèque chargé de l'Economie et ministre des Finances. Confrontée à la plus grave crise migratoire de son histoire récente, l'Union européenne ne sait plus à quel saint se vouer. Incapables de s'entendre sur les mesures à prendre d'une part et faisant face à la montée de l'extrémisme d'autre part, comme cela a été constaté en Allemagne où des agressions ont été commises par l'extrême droite contre des réfugiés, ses dirigeants multiplient les déclarations et se rejettent la balle dans la recherche d'une solution au dilemme qui se pose à eux. Appelant une nouvelle fois à une "européanisation de la gestion des flux", le chef de la diplomatie italienne sait pourtant que son appel ne sera pas écouté et que le plan qu'il défend n'aura pas plus de chance d'être retenu que toutes les autres options proposées pour faire face à l'afflux des migrants. Et plus ils arrivent et sont nombreux à frapper à la porte de l'Europe, plus les pays de l'Union donnent l'impression de perdre leur maîtrise. Jugez-en : la Hongrie ferme sa frontière avec la Serbie (non membre de l'UE) et prévoit d'y ériger un mur de quatre mètres de haut, des travaux qui doivent se terminer le 31 août, la Macédoine décrète l'état d'urgence et ferme, même si c'est pour deux jours, sa frontière avec la Grèce ; la Slovaquie limite l'accueil aux seuls réfugiés chrétiens de Syrie, échanges musclés entre responsables français et italiens au sujet du passage de migrants à la frontière. Ces exemples de mesures radicales prises unilatéralement pour couper la route aux migrants, sont révélateurs en fait du désarroi des dirigeants de l'UE.

Selon Frontex, l'agence européenne de surveillance des frontières, environ 340.000 migrants sont arrivés en sept mois aux portes de l'Union européenne. Un nombre qui a triplé sur un an. En 2014, ils avaient été 283.000 au total, trois fois plus qu'en 2013. Mais si les différents pays de l'Union semblent réticents à accueillir sur leur territoire des migrants et des réfugiés c'est aussi pour ne pas heurter la sensibilité des partis populistes ou d'extrême droite dont l'influence est grandissante dans une Europe en crise. A la veille d'échéances électorales, les gouvernements préfèrent faire montre de manque de volonté politique pour adhérer à la politique européenne préconisant le redéploiement des réfugiés dans les différents pays de l'Union européenne que de susciter la colère des populations dont pourrait tirer profit politiquement l'extrême droite. L'exemple de la chancelière allemande Angela Merkel, huée par des manifestants allemands lors de son arrivée à un centre de réfugiés, ne manquera pas de les conforter dans leur approche de la crise des flux migratoires. Reste aussi que l'approche de l'automne, l'UE se doit de trouver les solutions idoines. Car à défaut, elle aurait à faire face à la plus grande tragédie humaine de son histoire...

Nadia K.

Dialogue interlibyen : Tomber de rideau ?

PUBLIE LE : 29-08-2015

Les appels pressants lancés en faveur d'une solution politique, avec pour finalité, la formation d'un gouvernement d'union nationale en Libye, seront-ils entendus par les protagonistes? L'Onu et les pays du voisinage qui n'ont eu de cesse de pousser vers la cessation des hostilités et l'amorce d'un dialogue constructif le souhaitent et ce, d'autant comme a tenu à le souligner le Représentant spécial du SG de l'ONU, Bernardino Leon, que « le temps est compté alors que le pays est confronté à des défis de plus en plus nombreux, y compris la souffrance continue de sa population, la montée en puissance du danger terroriste représenté par Daech et la menace de l'effondrement économique ». Pourtant, présentement nul n'est en mesure de répondre par l'affirmative à cette interrogation. Certes, la médiation onusienne s'est félicitée du fait que le processus de dialogue soit entré dans sa phase finale, grâce notamment au soutien que n'a pas manqué d'apporter l'Algérie entre autres, mais l'on se garde d'afficher un optimisme béat, mais tant que l'accord de paix n'aura pas été signé par toutes les factions libyennes en conflit, l'on sait que rien n'est gagné. Car si la finalisation de l'accord de paix est toujours en cours, la formation d'un gouvernement d'union nationale bute sur quelques détails qui risquent de retarder, au-delà de la date fixée par la médiation onusienne, l'adoption finale par les parties de l'accord et partant son approbation officielle. Que les parties réaffirment leur engagement de rester dans le processus du dialogue est en soi un bon signe, mais dont la médiation ne saurait se suffire indéfiniment. Et c'est pour cette raison que Bernardino Leon a rappelé l'urgence d'aller vers un accord. Il est conscient que tout report de l'échéance fixée au début de septembre pour l'adoption finale impactera nécessairement le processus en cours. Depuis janvier, date du lancement du dialogue interlibyen, de grands efforts ont été déployés par la médiation onusienne soutenue par les pays du voisinage pour rapprocher les positions des uns et des autres. Preuve en est, un long chemin a été parcouru depuis et les frères ennemis ont fini par accepter de s'asseoir autour d'une même table pour discuter de leur pays en proie au chaos depuis 2011. Il est attendu des dirigeants de la Libye d'aujourd'hui plus encore. En fait qu'ils soient à Tripoli ou à Toubrouk, les protagonistes n'ont d'autre alternative pour sauver leur pays de la désintégration que de mettre de côté leurs différends et de faire prévaloir l'intérêt suprême du pays.

Nadia K.

Promotion de la coopération bilatérale

PUBLIE LE : 30-08-2015

Le Président malien, Ibrahim Boubacar Keïta, effectuera, à partir d'aujourd'hui et jusqu'au 1er septembre prochain, une visite de travail et d'amitié en Algérie, a indiqué, hier, un communiqué de la présidence de la République.

Le Président Ibrahim Boubacar Keïta répond à l'invitation du Président de la République, Abdelaziz Bouteflika . Cette visite, la troisième après celles de janvier 2014 et de mars 2015, «confortera une longue tradition de fraternité, de solidarité, de coopération et de bon voisinage qui existe entre l'Algérie et le Mali», a souligné la même source. Le Président malien sera reçu, à cette occasion, par le Président Bouteflika. «Les entretiens qu'auront les deux Chefs d'État leur permettront d'échanger leurs vues sur les questions régionales et internationales, au premier chef desquelles la mise en œuvre de l'Accord d'Alger pour la paix et la réconciliation au Mali et au bénéfice de ses voisins, ainsi que de la sécurité dans la sous région», ajoute la même source. Il est à souligner, cependant, que cette visite qu'entreprend le Président IBK intervient dans un contexte particulier pour le Mali. En effet, le climat est toujours tendu au Nord, où depuis des semaines, il est constaté un regain d'hostilité et d'affrontements armés entre les éléments de la Plateforme et ceux de la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA) dans la localité d'Anéfis. Des efforts sont déployés par la médiation internationale que préside l'Algérie en vue d'amener les protagonistes à cesser les violences et à se conformer aux dispositions de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, signé par les deux parties, le gouvernement malien et la médiation internationale, les 15 mai et 20 juin derniers à Bamako. Depuis le déclenchement de ces affrontements, la communauté internationale tente de faire pression sur les belligérants pour qu'il n'y ait pas de nouvelles violations de cessez-le-feu, ce qui risque de ramener le Mali à la case de départ, avec les risques que cette situation fait peser sur le voisinage. En effet, si le Nord Mali renoue avec l'instabilité et de l'insécurité, cela impactera forcément l'ensemble de la sous région du Sahel. Reste toutefois que la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et la situation sécuritaire qui prévaut dans ce pays frère et voisin ne seront pas les seuls sujets qui seront abordés au cours des entretiens que les deux Présidents auront. En effet, outre les échanges de points de vue sur les questions d'intérêt international et régional, les Présidents Bouteflika et IBK auront à évoquer les voies et moyens pouvant permettre «la promotion de la coopération bilatérale et des échanges dans tous les domaines au bénéfice des deux peuples». «Les orientations des Présidents Bouteflika et Keïta guideront aussi les travaux des délégations des deux pays» dans ce sens, indique le communiqué de la présidence. Des orientations attendues, et ce d'autant que l'une des conséquences de la reprise des hostilités dans le Nord du Mali est que le gouvernement de Bamako a été obligé, selon des sources maliennes, «de revoir le calendrier de la mission de balisage de terrain qui devrait partir à Kidal en vue de préparer le retour de l'administration, et des services sociaux de base (la santé et l'éducation). Il est à noter que le Président malien aura également des entretiens avec le Premier ministre, Abdelmalek Sellal.

Nadia K.

Communiquer, un acte de gestion

PUBLIE LE : 31-08-2015

Une nouvelle vision de la gouvernance locale a été élaborée à la suite de la rencontre gouvernement-walis qui participe de l'approfondissement du concept de décentralisation et du renforcement des attributions et pouvoirs des gestionnaires des collectivités locales, en prise avec la réalité du terrain, et ce en vue d'accélérer la dynamique de développement.

Une dynamique reposant sur la valorisation des ressources existantes autres que les hydrocarbures et l'esprit d'entreprise pour la création de richesses.

Cette rencontre, dont la tenue sera désormais annuelle, a permis de procéder à une évaluation de l'effort consenti et de situer l'état d'application des mesures prises ou d'exécution de la stratégie dégagée. En clair, la concrétisation de l'ensemble des perspectives assignées et l'enracinement d'une culture de la rigueur et de l'efficacité, de la rationalité et de la rentabilité. Une culture à appuyer et à soutenir, surtout par un esprit de communication devant prévaloir dans les institutions de la République, pour pouvoir susciter l'adhésion et l'implication du citoyen. Il s'agit de conférer une réelle signification à la notion de communication institutionnelle, notamment en cette phase relativement complexe pour la valorisation des actions de bonne gouvernance, de développement et d'investissement.

S'il est vrai qu'un effort singulier a été fourni par le ministère de la Communication dans le sens d'une promotion de cette notion en réunissant les attachés de presse des ministères, des wilayas et des organismes de prestations ou en organisant des séminaires de formation sanctionnés par des recommandations et des résolutions au caractère obligatoire, il n'empêche qu'un coup d'accélérateur est impératif pour mettre en évidence l'impact futur de cette stratégie. Institutions et entreprises, collectivités locales et organismes doivent désormais s'inscrire dans cette optique, redynamiser leurs cellules de communication et s'ouvrir sur leur environnement.

Communiquer est désormais un acte de gestion, car allant dans le sens de la sensibilisation générale et de l'information pour provoquer une adhésion et une implication de nature à assurer la totale réussite de la stratégie. Cette notion de communication milite dans une grande mesure pour la vulgarisation des potentialités du pays pour attirer les investisseurs potentiels.

A. Bellaha

Bernardino Léon va-t-il convaincre le CGN ?

PUBLIE LE : 02-09-2015

Mission difficile pour l'émissaire de l'ONU pour la Libye, Bernardino Léon, qui devait rencontrer hier à Istanbul les représentants du Congrès général national (CGN), le Parlement non reconnu par la communauté internationale et siégeant à Tripoli, pour les convaincre de participer à la prochaine ronde de pourparlers destinés à mettre fin à la crise politique dans ce pays. La tâche à coup sûr n'est pas des plus aisées. Les représentants du CGN étaient absents lors de la dernière réunion, ce qui a été assimilé par certains à un « manque de volonté évident », quand bien même, leur absence à ce round de pourparlers a été justifiée et expliquée. Mais pour de nombreux observateurs du dossier libyen, les causes avancées par les représentants du CGN en vue de justifier leur absence, ne tiennent pas la route. Pis indique-t-on, elles ont été « fabriquées » juste pour avoir une bonne raison de ne pas y participer. Cette attitude serait motivée, indique-t-on par des « calculs politiciens ». Le CGN cherche à gagner du temps, sachant que le mandat du Parlement reconnu par la communauté internationale doit arriver à son terme à la fin octobre. A cette date, les deux Parlements seraient ainsi sur le même pied au regard de la légalité internationale et du droit. C'est pour cette raison aussi que l'émissaire de l'ONU, ne manque pas de souligner « l'extrême urgence » d'un règlement politique en Libye, et ne veut pas rater le rendez-vous suisse des 3 et 4 septembre courant et va de ce fait tout faire pour convaincre le CGN de participer à ces entretiens. Le communiqué de l'ONU, publié lundi soir, est à ce sujet assez explicite. Bernardino Léon est conscient de l'importance de ces entretiens qui se tiendront à Genève et ne veut pas de ce fait rater cette dernière opportunité pour finaliser les annexes d'un accord portant notamment sur la formation d'un gouvernement d'unité nationale et la validation des noms des personnalités devant le composer. Reste à savoir si le CGN l'entend de la même oreille ? Officiellement, il fait part de sa volonté d'aller vers un dénouement de la crise qui secoue la Libye depuis la chute du régime de Khadafi en 2011. Depuis cette date le pays est miné par les rivalités politiques, — deux Parlements et deux gouvernements —, les violences meurtrières, la montée en puissance de Daech et l'effondrement de l'économie. Autant d'arguments que l'émissaire de l'ONU ne manquera pas de remettre sur la table et qui plaident pour la finalisation de l'accord politique et la formation d'un gouvernement d'union nationale.

N. Kerraz

Force est à la loi

PUBLIE LE : 03-09-2015

l'Émanation et expression souveraine de la volonté du peuple, véritable socle sur lequel se sont bâtis la sécurité retrouvée et les différents chantiers du développement, la Charte pour la paix et la réconciliation nationale se trouve être également un véritable rempart contre toute velléité de retour aux années noires de la tragédie nationale. Dans son article 26, l'ordonnance portant mise en œuvre des dispositions de la Charte de réconciliation nationale stipule que «l'exercice de l'activité politique est interdit, sous quelque forme que ce soit, pour toute personne responsable de l'instrumentalisation de la religion ayant conduit à la tragédie nationale. C'est cette force de la loi que met en avant le Premier ministre, M. Abdelmalek Sellal, pour signifier clairement et sans équivoque aucune une fin de non recevoir au désir d'un des principaux responsables de la tragédie nationale de créer un parti politique. «Je certifie avec force qu'on ne permettra à personne, avec la force de la loi et des institutions de la République, de revenir à la décennie noire. Cela n'est pas possible et nous ne le permettrons à aucune personne qui a été impliquée dans cette crise. L'article 26 de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale et l'article 5 de la loi électorale ne permettent pas à ces gens impliqués de créer un parti.»

Lorsque les Algériens se barricadaient chez eux avant que ne décline le soleil, que le voisin avait peur de son voisin, lorsque les écoles, les ponts, les bâtiments publics partaient en fumée, que de prières le long des longues processions menant aux cimetières lorsque, quotidiennement, des Algériens et des Algériennes étaient enterrés, que de prières pour que cesse ce drame, pour que cessent ces larmes, que se taisent les armes, que revienne la raison et que s'apaisent les cœurs meurtris, c'est cet appel là qu'avait reçu en écho le Président de la République quand il avait pris son bâton de pèlerin pour prôner les vertus de la réconciliation, de la paix et de la sécurité, en allant à la rencontre de ce peuple meurtri, touché dans sa chair et dans son âme. Une paix et une réconciliation nationale décrétées par les cœurs des Algériens à l'unisson. «Plus jamais ça !», que les choses soient définitivement claires, comme l'a souligné le Premier ministre, l'Algérie ne revivra pas une pareille tragédie, plus jamais.

A. M. A.

La photo du cadavre d'Aylan changera-t-elle la donne ?

PUBLIE LE : 05-09-2015

Quel triste destin pour la famille Kurdi. Partie de Kobané pour fuir la guerre, elle sera décimée sur la route de la recherche d'une vie meilleure. Ne survivra au drame qui l'a frappé que le père qui fera le chemin dans le sens inverse pour inhumer sa femme et ses deux enfants morts noyés après le naufrage de l'embarcation sur laquelle ils se trouvaient en tentant de rallier la Grèce à partir de la Turquie. Ils ont été enterrés hier dans la ville syrienne. La photo du garçonnet de trois ans, en tee-shirt rouge et bermuda bleu, gisant face contre sable a ému le monde. Plus encore, elle l'a ébranlé. Tous ceux qui l'ont vue se sont sentis mal, car, en vérité, elle a interpellé les consciences. Celles des politiques européens en premier lieu en les mettant devant leurs responsabilités face à cette tragédie qui se déroule quotidiennement à quelques miles de leurs territoires respectifs. Que la photo du petit Aylan serve aujourd'hui d'électrochoc et devienne l'image emblématique de la tragédie humaine de ces dernières années, pourra-t-elle consoler le père qui certainement n'aurait jamais pensé à fuir son pays si ce n'est la guerre qui s'y déroule. On ose l'espérer. "Je n'ai plus rien à attendre de ce monde en tant que père qui a perdu ses enfants. La seule chose que je voudrais c'est que le drame et les souffrances vécus en Syrie prennent fin, que la paix y soit restaurée", a-t-il dit, cité par l'agence de presse turque Dogan. Il a ajouté espérer qu'après ce drame, le monde prenne ainsi conscience du sort des migrants. Car faut-il, malheureusement le rappeler, Ayman n'est pas le premier enfant à s'être noyé en Méditerranée, devenue le cimetière de tous ces migrants qui fuient leur pays en guerre ou en crise économique. Depuis, ce nouveau drame, les choses semblent bouger. L'Europe, divisée sur la question de la gestion de la crise est décidée à agir. De nouvelles mesures sont attendues. Mais l'Europe qui a pour habitude de surfer sur les émotions des opinions politiques, pourra-t-elle bouger les lignes, au moment où partout sur le continent se multiplient les discours anti-immigrés ? De nombreux analystes estiment qu'il est encore trop tôt pour dire « si la photo d'Aylan fera évoluer le débat sur la question migratoire ». D'autant que, et quand bien même elle est de loin la plus choquante, d'autres images « chocs » ont par le passé « symbolisé », dans les médias occidentaux, le drame des migrants.

N. Kerraz

Une citoyenneté active

PUBLIE LE : 06-09-2015

La rentrée sociale, y compris celle emblématique qui concerne l'éducation nationale, est un moment phare dans la vie politique et sociale du pays. La conjoncture économique nationale et internationale, la situation régionale, les débats passionnés et (des fois) houleux qui ont accompagné, cet été, l'espace public, confèrent aux dossiers ouverts par le gouvernement une importance et une urgence certaines. Quand la ministre de l'Education nationale affirme que l'enjeu de l'année scolaire 2015-2016 consiste à consacrer le principe de citoyenneté et de qualité dans l'enseignement, de même que l'équité et l'égalité des chances pour tous les élèves, on peut élargir cette vision à l'ensemble de la société. Le principe de la citoyenneté est une valeur largement et majoritairement partagée par les Algériens. Cependant, un courant diffus, balbutiant avance, porté par un discours que le choix du peuple a, pourtant, définitivement enterré mais qui tente son retour pour renvoyer le citoyen dans un monde où il perdra ce qu'il a arraché de haute lutte : le droit à la citoyenneté et la possibilité pour tous de vivre en paix et de s'épanouir. Le chef de l'exécutif vient d'annoncer que le projet de révision de la Constitution est fin prêt et que son processus de révision sera entamé prochainement. Texte fondamental qui porte l'empreinte d'un large spectre des forces sociales, la Constitution va, en plus de l'ensemble des droits et des obligations qu'elle va confirmer, définir la politique économique et sociale du pays. Un aspect essentiel d'autant plus que ce monde globalisé auquel nous appartenons appelle à la construction d'un socle solide, consensuel, solidaire, inclusif qui fera la pérennité et l'identité de ce pays. C'est, justement, cette citoyenneté active qui constituera le barrage contre tous ces discours défaitistes qui s'abreuvent à la mare de la haine, du rejet, de la peur et du désespoir. Actualité oblige. La rentrée des classes concerne plus de huit millions d'élèves, celle de l'université 1,5 million. Si on ajoute à cette population impressionnante les apprenants des centres de formation, des écoles et instituts privés on dépasse facilement le quart de la population globale du pays. Cette richesse est la nôtre. C'est le véritable or noir. N'oublions pas que plus de 13 millions d'enfants seront privés d'école cette année en raison des conflits et des guerres dans plusieurs pays du Moyen-Orient. « Il ne s'agit pas seulement de dégâts matériels dans des écoles mais aussi du désespoir ressenti par une génération d'écoliers qui voient leur espoir et leur avenir brisés », note le récent rapport de l'UNICEF qui révèle cette tragédie. La décennie noire durant laquelle des enseignants ont été assassinés, des écoles brûlées, des bus scolaires incendiés est, fort heureusement, en Algérie, révolue. Mais, il faut bien reconnaître que cette rentrée sociale semble, à bien des égards, différente de toutes celles qui l'ont précédée : à l'échelle nationale avec la contraction des recettes de l'Etat qui s'est engagé dans des investissements d'importance, à l'échelle régionale avec des turbulences sociales et une menace terroriste à nos frontières, et à l'échelle internationale avec une reconfiguration des rapports de forces entre puissances traditionnelles et puissances émergentes. Les deux chambres du Parlement qui ont effectué leur rentrée ont, d'ailleurs, à juste titre introduit leur session par l'appel au resserrement des rangs et à l'unification des positions afin de préserver la stabilité et la sécurité du pays. C'est ce message qui a été porté par l'Algérie à la 4e conférence internationale des présidents des Parlements à New York : des hommes et des femmes engagés dans un processus de développement humain durable qui garantit « les équilibres entre les besoins sécuritaires nationaux et les aspirations des citoyens à la sécurité ».

Mohamed Koursi

Les priorités de l'heure

PUBLIE LE : 08-09-2015

La rentrée sociale a eu lieu .Le gouvernement a déjà commencé à travers ses prises de décisions et l'application de ses directives sur le terrain a montrer sur quels leviers il entend exercer une poussée pour impulser une dynamique à la machine économique. Car ne l'oublions pas, c'est sur le front économique que le véritable challenge aura lieu dans les mois et l'année à venir .C'est sur ce front précis que les forces sociales doivent converger pour imprimer une dynamique porteuse de sens, productrice de valeur capable de représenter une alternative solide à ce « ralentissement » planétaire qui inquiète tant de pays de l'hémisphère nord comme celle du sud. Certes, des rendez-vous éminemment politiques approchent, tel la révision de la constitution mais, faut il le souligner même ce texte fondamental inscrit sur le marbre l'orientation économique du pays. La feuille de route est à la consolidation du secteur économique national et son orientation vers la création des richesses. Comme très souvent ce sont les petites rivières qui font les grands fleuves .Et donc c'est, naturellement, au niveau local que la puissance publique a décidé de planter ce levier qui fera faire cette mutation à la structure économique du pays. Les mairies, les daïras, les wilayas sont aux premières lignes de ce défi. Avec un contrat de performance ,ces entités doivent désormais ajouter à leur profil « administratif », la casquette du manager voire du capitaine d'industrie. L'austérité n'est pas le choix du gouvernement a assuré Mr Abdelmalek Sellal .Un engagement qui doit rassurer la classe politique, toute tendance confondue, et l'encourager à développer un discours consensuel sur cet objectif sur lequel les opérateurs ont une grande responsabilité. La loi de finances 2015 a anticipé l'onde de choc du recul des cours de l'or noir sur les marchés mondiaux et lancé un signal fort en direction des opérateurs avec de nombreuses mesures : allègement des décisions relatives à l'octroi du foncier industriel, la réduction du taux de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) pour les activités de production ...et surtout institué une solidarité financière inter collectivités locales. Cette dernière est une véritable révolution dans la façon d'appréhender le développement local. En effet, pourquoi l'économie doit avoir le visage des hydrocarbures ou de la loi d'airain du calcul économique ? Ni l'un, ni l'autre .Autant cette marche de l'Algérie vers une diversification de son économie ne doit pas être conditionnée par les seuls cours de l'or noir mais par son énergie créatrice de richesse et de valeur ,autant cette marche se fera dans un esprit de solidarité et d'union entre ses forces sociales, politiques et économique .Car en fin de compte , il s'agit de la maison Algérie et non d'une chapelle ouverte aux querelles.

Mohamed Koursi

L'assise économique par la formation professionnelle

PUBLIE LE : 16-09-2015

« Les richesses héritées se perdent ou s'envolent, mais le métier des mains se préserve... ». Voilà un adage du terroir que les parents autrefois ne cessaient de répéter dans la perspective d'inculquer la valeur du travail à leur progéniture. C'est sur la base de tels enseignements que se justifie la portée de la formation professionnelle ancrée de plus en plus dans le sens d'une adaptation nécessaire aux besoins économiques du pays et d'une prise en charge des exigences du marché national du travail. Toute une nouvelle stratégie est adoptée effectivement par ce département qui compte sortir des sentiers battus et rompre avec un procédé classique, voire souvent formaliste d'un fonctionnement où le secteur était assimilé, dans une large mesure, à un réceptacle pour recueillir l'échec et les déperditions scolaires. Des contrats de partenariat et de performance sont élaborés et signés, selon le ministre, pour faire valoir un pragmatisme, réhabiliter la notion de formation professionnelle et lui donner une portée et une dimension en cette phase si cruciale que traverse le pays où un intérêt crucial est observé à l'égard de la valorisation des ressources humaines. C'est pour l'ensemble de ces raisons si évidentes et aussi capitales que la rentrée de la formation professionnelle, dans cette édition de septembre, revêt une grande importance, pour mobiliser tous les moyens du secteur, avec, en point de mire, une nouvelle ère de la construction de l'homme de demain sur lequel repose justement l'avenir du pays. Une construction par la formation, la spécialisation et le perfectionnement continu, pour répondre aux exigences de l'étape. Des enjeux donc et des défis surtout à relever par ces milliers de jeunes qui vont entamer un cursus pour apprendre un métier ou avoir une spécialisation dans une filière utile à la relance économique et au développement. Contrairement à une tradition, une carte de formation est établie de concert avec l'ensemble des ministères, des entreprises publiques et des organismes privés ayant exprimé des besoins pour guider l'action du département qui s'est inscrit dans le temps et l'espace, pour assurer cette pérennité, mettre en valeur un système d'enseignement et se conformer à la lettre et à l'esprit du programme d'un gouvernement préoccupé exclusivement par l'exploitation rationnelle de nos potentialités, la rentabilisation d'une gestion et la capitalisation des ressources humaines. Former reste un acte d'investissement, c'est la devise du secteur dont les responsables demeurent impérativement et conscients de la justesse de la mission à accomplir, afin de participer à la prise en charge des besoins d'un marché, à la promotion de la collectivité et à son développement. Autant de perspectives à atteindre par ce secteur installé au centre des préoccupations, des attentes et des urgences dans l'approche du gouvernement dans sa politique de relance de l'économie nationale.

A. Bellaha

Les nouveaux objectifs de développement post-2015 : Dans la continuité du programme de développement pour l'Algérie

PUBLIE LE : 17-09-2015

En septembre 2000, 189 pays réunis au siège des Nations unies ont ratifié et souscrit aux engagements véhiculés par le mémorandum, les Objectifs du millénaire pour le développement. Huit objectifs que les pays signataires se sont engagés à atteindre à travers leur programme de développement pour notamment, diminuer l'extrême pauvreté, assurer l'éducation pour tous, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, réduire la mortalité infantile, améliorer la santé maternelle, préserver l'environnement. Des objectifs pour lesquels l'Algérie avait souscrit et pleinement atteint grâce à l'ambitieux programme de développement du Président de la République qui, faut-il le souligner, place le citoyen au cœur même de toutes les attentions et se trouve être le récipiendaire direct des énormes avancées enregistrées dans tous les domaines. L'accès à l'eau potable, aux soins, à l'éducation, au logement pour ne citer que ces secteurs est désormais un fait établi et vérifiable partout à travers le pays. Du dessalement d'eau de mer aux grands transferts hydrauliques, l'effort des pouvoirs publics est constant pour acheminer le précieux liquide partout et assurer une meilleure dotation journalière quand celui-ci ne coule pas H24. En matière de soin, la couverture sanitaire ne cesse de s'étendre et les centres mère-enfant implantés répondent à ce souci d'assurer une meilleure prise en charge et pour la parturiente et pour le nouveau-né. Concernant l'éducation, l'effort est tout simplement colossal, du préscolaire au baccalauréat et delà aux études supérieures, chaque enfant d'Algérie, chaque étudiant et chaque stagiaire d'un centre de formation professionnelle se trouve être encadré pédagogiquement, transporté, hébergé, restauré et même bénéficiaire d'une bourse d'études ou d'une prime de scolarité pour les plus démunis. Si les Nations unies par la voix de leur secrétaire général, M. Ban Ki-moon, se sont félicités des avancées et des succès probants enregistrés de par le monde, ils n'en relèvent pas moins que ces avancées n'ont pas bénéficié à tous, ceux restés en marge. Aux problèmes économiques, s'est rajouté les foyers de tensions et les conflits armés, plus de 60 millions de personnes, note l'ONU, ont désertés leurs terres et leurs habitations, voire leur pays même comme l'atteste cette vague d'immigration sans précédent qui afflue vers l'Europe. En cette fin septembre, le monde sera de nouveau au rendez-vous au niveau des Nations unies, cette fois pour l'adoption d'une nouvelle feuille de route, le développement post-2015, une feuille de route qui comporte 17 objectifs à atteindre sur les 15 années à venir. Si la lutte contre la pauvreté et la faim reste encore un des objectifs à atteindre d'autres objectifs nécessitent une prise de conscience mondiale comme la lutte contre le réchauffement climatique ou encore cet objectif de réduire les inégalités au sein des pays et entre les pays. De nouveaux objectifs que l'Algérie atteindra assurément malgré la conjoncture financière actuelle née de la drastique chute des prix du pétrole au regard de la politique de diversification de son économie et du dynamisme enregistré dans le secteur de l'agriculture et de l'industrie.

A. M. A.

Rationalisation de la gestion des finances publiques

PUBLIE LE : 19-09-2015

Les députés de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont adopté jeudi dernier à la majorité le projet de loi portant approbation de l'ordonnance relative à la loi de finances complémentaire (LFC) 2015.

Ce que prévoit la LFC 2015 en matière fiscale dans les secteurs commercial, d'accès au foncier et immobilier notamment, est perçu comme autant d'avantage accordés aux investisseurs et aux entreprises.

Ces mesures qui viennent à point nommé, mettent en exergue la nécessité d'engager très rapidement une réforme budgétaire.

L'Etat algérien est très faiblement endetté. Cela dit, la rationalisation de la gestion des finances publiques devrait aussi contribuer à améliorer la situation économique, et conduire à assainir les finances publiques, à maîtriser la masse salariale et à améliorer l'efficacité des entreprises publiques. L'amélioration du climat des affaires est également une priorité. Ces ambitions, toutefois, ne pourront être réalisées que si la crise énergétique trouve une solution durable à très court terme. Les opérateurs économiques sont naturellement attentifs au climat de l'investissement, tout comme c'est le cas de tout le corps social, particulièrement dans cette conjoncture quelque peu difficile.

En fait, ce qui est attendu de ces nouvelles dispositions, c'est surtout l'amélioration de la situation économique du pays et du climat de l'investissement, qui devrait jouer un rôle fondamental pour stimuler la croissance, seul moyen durable d'améliorer le pouvoir d'achat du citoyen et de son niveau de vie. Ainsi, l'on peut dire que par ces nouvelles dispositions de la LFC 2015, l'Etat envoie des signaux très forts aux investisseurs et aux entreprises, ainsi qu'à toute la société, parce qu'en fait, il n'est pas suffisant de réaliser un taux de croissance élevé, mais il est nécessaire de mettre en œuvre une politique sociale préventive afin de développer le capital humain et de veiller à ce que la croissance profite à toute la population, au titre de la facilité de crédit à la consommation et au financement des entreprises, surtout qu'à moyen terme, les investissements publics permettront à de nombreux secteurs de continuer à croître avec une prévision d'inflation qui reste plus ou moins modérée, autour de 5% pour le premier semestre 2015. A vrai dire, il s'agit de mesures qui auront des effets positifs sur l'activité économique.

Farid Bouyahia

Aller dans la bonne direction

PUBLIE LE : 21-09-2015

L'initiative du CNES (Conseil national économique et social) de solliciter la contribution d'experts et de compétences en économie, en vue de fournir des recommandations utiles au gouvernement s'agissant des solutions à apporter aux problèmes qui se posent actuellement au pays, ne peut qu'être d'un grand apport en ce moment crucial où l'effort de tout un chacun est requis. Les avis que peuvent fournir les spécialistes sur les problèmes qui se posent au pays sont à relier aussi à la nécessaire mobilisation des énergies de la part de l'ensemble des acteurs, qu'il s'agisse des syndicats, du patronat, des associations ou des simples citoyens, dont l'avis mérite d'être pris en considération. Les problématiques devant faire l'objet de réflexion dans le cadre de la table ronde réunissant le panel d'experts nationaux et internationaux, comme les questions de la diversification, de la réindustrialisation, de l'intégration de l'informel dans la sphère légale et d'autres questions d'importance, promet des échanges fertiles d'un haut niveau. L'exercice est de la plus haute importance, tant l'éclairage des experts et des analystes peut contribuer à définir des solutions, des stratégies efficaces. D'abord, il y a l'établissement de l'état des lieux, le diagnostic sur la base de chiffres actualisés, ce qui permet de connaître les forces et les faiblesses du système en place. La réflexion peut rendre compte des expériences d'autres pays de même niveau de développement qui ont eu à élaborer et à mettre en œuvre, avec des résultats plus ou moins heureux, des stratégies pour assurer un développement autonome, se libérer du piège de la dépendance, de l'endettement et d'autres maux inhérents à l'état de sous-développement. L'avis des experts est tout aussi précieux quand il s'agit de mettre en garde contre les erreurs à ne pas commettre, comme de prendre des mesures inappropriées qui auraient pour conséquence d'aggraver les difficultés alors qu'on y voyait une solution aux problèmes. Des mesures qui tendraient à alourdir les impôts sur les contribuables (entreprises ou individus), pour alimenter le budget de l'État en difficulté, laisser s'instaurer un climat économique réduisant les opportunités d'emploi avec, comme conséquence, le réflexe d'une baisse de la consommation risquent de mener à la récession au moment où le souhait est de stimuler l'investissement et la croissance. On est en droit d'attendre aussi des experts qu'ils soulignent ce qu'il convient de faire pour rendre les secteurs productif (l'entreprise) et improductif (l'Administration) plus efficaces et performants. Le constat qu'il y a lieu de faire est que la mentalité rentière a eu comme conséquences néfastes des comportements négatifs s'agissant de l'attitude face au travail, une médiocre productivité, que le Premier ministre Abdelmalek Sellal a relevés, invitant tout un chacun à «opérer une véritable révolution dans nos modes de pensée et nos idées reçues», tout en fustigeant les attitudes dénotant l'absence de moralité et de conscience professionnelle. D'autres faiblesses nécessitent des remèdes, comme de conduire avec sérieux la modernisation de l'agriculture, rendre effective la collaboration entre l'entreprise et l'université, et les centres de recherche. Mettre en place le cadre idoine qui permet la contribution de nos chercheurs et scientifiques qui exercent à l'étranger, pour lesquels l'État a dépensé énormément n'est pas à négliger non plus. L'initiative du CNES ne manquera pas de donner lieu à un débat fructueux qui incitera d'autres parties à s'exprimer sur des questions cruciales dont dépend l'avenir de la nation et qui permettront en définitive de voir plus clair, de définir aussi une démarche efficace à la hauteur des défis.

M. Brahim

Revoir le mode de fonctionnement

PUBLIE LE : 22-09-2015

La conjoncture économique de l'Algérie est difficile. Le constat établi, sans complaisance, par le Premier ministre et par les experts sollicités pour apporter leur contribution à la réflexion engagée par le Conseil national économique et social, sur les moyens de juguler les effets de la crise induite par la chute des prix du pétrole, souligne l'urgence d'agir dans le sens d'une meilleure maîtrise de la dépense, et des flux des capitaux, ainsi qu'une réorientation de la politique des subventions et des affectations budgétaires. Des actions à inscrire au registre de la démarche d'austérité décidée par les pouvoirs publics, conséquemment à la contraction des recettes de l'État. Les recommandations émises ont également convergé vers cette nécessité d'aller vers un mode de financement qui soit soutenu par le marché financier, une suggestion déjà formulée par le gouverneur de la Banque d'Algérie, qui a instruit les banques à s'intégrer dans cette nouvelle vision imposée par la conjoncture économique actuelle du pays, dans le sillage de la diversification de ses ressources. En fait, il y a lieu de créer les conditions nécessaires à la promotion de l'investissement productif et à l'émergence d'un environnement propice au développement de l'entreprise. Aujourd'hui, il y a lieu d'améliorer la performance de l'ensemble de l'arsenal financier opérationnel sur le marché. Les marchés pétroliers devant connaître une situation de volatilité, pour d'autres années encore, avertissent les experts en énergie, présents à la table ronde organisée par le Cnes. Il devient, par conséquent, impératif pour l'Algérie d'entamer sa transition économique sur d'autres bases et d'autres objectifs qui cadrent avec les besoins et les priorités socioéconomiques du pays. Les perspectives, les défis et les enjeux liés aux bouleversements du marché des hydrocarbures constituent, en fait, des fondamentaux à inscrire désormais dans le plan d'action du gouvernement. Une démarche qui doit plaider pour la diversification, la compétitivité et la résilience de l'économie nationale. L'industrie répond justement à ces opportunités au regard de ses gisements, de ses potentialités, et de sa capacité à contribuer à l'effort de substitution aux importations et au développement des exportations dans l'objectif de diversification des sources de financement préconisée par l'État. Plusieurs segments sont déjà identifiés dans le sillage de la stratégie de restructuration du secteur public marchand, la pétrochimie notamment. Cette démarche, qui consiste à revoir le mode de fonctionnement de notre économie, ne peut et ne doit, en aucun cas, occulter cette condition d'associer la diaspora algérienne dans le processus de développement comme force de proposition, de déployer son expertise au profit de l'économie. Aussi, l'État gagnerait à réhabiliter son rôle de régulateur et d'arbitre dans la prochaine phase, à impliquer la société civile dans la gestion des affaires de la cité par une nouvelle conception du rôle du mouvement associatif qui ne peut plus rester en marge de la sphère décisionnelle.

D. Akila

Les métiers : une force de développement

PUBLIE LE : 27-09-2015

Deux générations nous séparent de ce temps où l'Algérien sortait tout juste de la nuit coloniale, avait faim et soif de tout et pourtant que de joies, de rêves et de promesses pour des lendemains nécessairement meilleurs. C'était le moment du travail, de la remise en marche d'une nouvelle Algérie que certains espéraient incapable de se mouvoir seule, maintenant que l'encadrement français était parti. L'Algérien était debout. C'était une armée de bâtisseurs qui subjuguait durant les défilés du 1er mai, qui a ouvert des chantiers incroyables, réalisé des infrastructures impressionnantes dont certaines se sont fracassées, malheureusement, contre le mur de la mondialisation au début des années quatre-vingt. D'autres ont résisté. Cette année qui égrène ses dernières semaines et celle qui débutera bientôt s'annonce difficile pour la bourse de celui qui veut consommer sans produire et acquérir des biens sans argent. Aujourd'hui, des milliers de stagiaires rejoignent les nombreux établissements de la formation professionnelle. Partout, surtout dans les pays de l'hémisphère Nord, c'est au niveau des métiers, de leur adaptation à l'outil de production que l'on juge de la capacité d'un pays à innover dans le secteur industriel et à être compétitif.

Les centres d'excellence, une première de cette rentrée professionnelle, s'inscrivent dans cette optique. Le ministre en charge du secteur a tracé sa feuille de route en inaugurant une nouvelle page dans le partenariat avec des entreprises intervenant dans le BTPH et dans les métiers de l'électricité et de l'énergie notamment pour matérialiser ces centres. Se libérer de l'aisance factice des hydrocarbures, se donner des arguments solides pour appréhender le marché qu'il soit local ou international passent par un seul chemin. Pour l'emprunter nulle boussole. Le travail et sa posture naturelle : debout ! Pourquoi s'asseoir autour de la table du Fonds de régulation des recettes alors que l'immensité du territoire algérien nous appelle, depuis des décennies, à troquer nos « cuillères et serviettes nouées autour du cou » contre des instruments beaucoup plus adaptés et une combinaison de travail ? La base industrielle est toujours là. Le capital humain est armé d'un savoir avéré pour peu qu'il trouve des espaces ouverts pour son épanouissement. Les milliers de jeunes appelés à rejoindre, des aujourd'hui, les instituts et centres de formation professionnels sont quelque part les héritiers de cette armée de bâtisseurs. Leurs aînés ont façonné une base industrielle nationale, deux générations plus tard, les stagiaires d'aujourd'hui sont appelés à un autre challenge, celui de promouvoir l'économie nationale avec leurs métiers. Confiance en soi, confiance en son pays au niveau individuel et gouvernance dans les rapports de groupes. C'est de cette culture dont on a besoin.

Mohamed Kursi

Le pari de la qualité

PUBLIE LE : 28-09-2015

La rentrée professionnelle de cette année revêt une importance particulière. Au-delà des chiffres au demeurant importants tant pour les places pédagogiques que pour les structures qui offrent aux jeunes la possibilité d'acquérir un métier, et, partant, une possibilité d'intégration dans la société, cette rentrée intervient alors que l'économie nationale dont la formation professionnelle constitue une branche essentielle, traverse des défis grandissants. A celui de l'adhésion au système mondial des échanges, cette économie qui est fragilisée par sa dépendance envers les hydrocarbures doit gagner le pari de la diversification. Même si ce principe est ancien, la baisse des cours de pétrole l'a rendu plus que nécessaire. C'est devenu une urgence. Or, la relance des secteurs qui apportent cette diversification comme l'agriculture, le tourisme, l'industrie, les services et la pétrochimie qui ont été classés comme secteurs prioritaires par le gouvernement ont besoin d'une main d'œuvre qualifiée. C'est vrai que le secteur de la formation professionnelle a commencé à intégrer ces secteurs et tant d'autres dans sa nomenclature. Des spécialités comme cuisinier pour les collectivités locales, serveur et maître d'hôtels pour ne citer que les métiers nécessaires pour le tourisme ou encore installateur d'équipements solaires, technicien en automatisme et spécialiste en maintenance des machines pour l'industrie et spécialiste en culture des serres, en pisciculture et même en arboriculture pour l'agriculture ont vu le jour en plus des spécialités utiles pour le bâtiment, travaux publics et hydraulique. Les entreprises qui activent dans ces activités font de plus en plus appel à ces techniciens d'autant que le secteur a engagé une opération de promotion de ces formations. A quoi cela sert en effet d'offrir un service si ce dernier est méconnu, mais le pari important que la formation professionnelle doit gagner est lié à la qualité. Le produit de la formation comme celui de toutes les activités doit répondre aux besoins des utilisateurs pas seulement en nombre. Si les entreprises recrutent un travailleur pour le révoquer ensuite c'est qu'il est mauvais. Or les responsables de plusieurs de ces entreprises se plaignent de l'absence d'une main-d'œuvre qualifiée. Cette main-d'œuvre c'est le secteur de la formation professionnelle qui doit la mobiliser. Non seulement elle doit être en quantité suffisante, mais elle doit être variée, qualifiée et surtout opérationnelle. A l'heure où l'on parle de diminution des importations, celle du personnel est d'actualité. On ne peut évoquer la nécessité de faire appel à des entreprises algériennes si le travail de ces dernières laisse à désirer. Les sociétés chinoises ce sont d'abord de bons ouvriers. Bien sûr, ce n'est pas facile. Cela nécessite la mobilisation de toute la famille du secteur à commencer par les responsables en passant par les enseignants et pour finir nous avons les stagiaires qui doivent aimer leur métier et le maîtriser. On ne concurrence pas les Chinois, Marocains et autres Syriens par la nationalité seulement. La compétence, le sérieux et le respect des normes sont nécessaires. Aimer son pays, c'est se mobiliser pour le construire.

F. D.

La grandeur d'un projet

PUBLIE LE : 29-09-2015

Le 29 septembre 2005 le peuple algérien a plébiscité le projet de Charte pour la paix et la réconciliation nationale. Le texte soumis à référendum par le Président Bouteflika a été approuvé à 97% des suffrages exprimés. Une décennie après le bilan de cette œuvre, qui a permis à l'Algérie d'ouvrir une nouvelle page de son histoire, est dressé par celui qui a engagé le pays sur la voie de la réconciliation, car estimant, à juste titre, que l'Algérie n'avait d'autre choix pour mettre un terme à la tragédie nationale qui l'a endeuillée des années durant. Des milliers d'Algériens, militaires, gendarmes, policiers, gardes communaux, citoyens volontaires, cadres et travailleurs ont été assassinés pour la simple raison qu'ils ont refusé que leurs principes et convictions républicains soient reniés. C'est grâce à leurs sacrifices que l'Algérie est restée debout. Et le 29 septembre 2005, les familles, dont la majorité n'a pas encore réussi à panser ses blessures et oublier ses souffrances, ont fait preuve de grandeur en se rendant aux urnes pour voter massivement en faveur du projet de paix et de réconciliation nationale. En approuvant le projet elles ne pouvaient, en effet, ignorer qu'elles allaient devoir apprendre à vivre aux côtés des bourreaux d'hier. C'est pourquoi, c'est à tous ces Algériens que le Président Bouteflika a tenu en premier à rendre hommage dans le message qu'il a adressé, hier, à l'occasion de la commémoration du 10e anniversaire de l'adoption de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale. « Conscients des intérêts majeurs de la Patrie, vous avez accueilli ces compatriotes de retour, dans le respect des critères que vous avez validés, accélérant ainsi la fin de la Tragédie nationale, de sorte que nous puissions nous atteler à panser nos blessures et à libérer nos énergies pour la reconstruction, le développement et le progrès », a affirmé le Chef de l'Etat. Et face à certains questionnements qui taraudent ces Algériens, le Président de la République a tenu à apporter les réponses qui ne manqueront pas de rassurer. « (...) Nous réitérons que les choix du peuple souverain consignés dans la loi portant Concorde Civile ainsi que dans la Charte pour la Paix et la Réconciliation nationale, seront intégralement respectés et préservés, sans concession aucune », a-t-il ainsi affirmé. Un hommage tout aussi appuyé sera rendu aux forces armées « qui poursuivent, au quotidien, la lutte contre le terrorisme et veillent à la protection des personnes et des biens ». En direction des « égarés », il dira que la main de l'Etat reste tendue. Le Président Bouteflika a saisi l'occasion de cette commémoration pour « renouveler l'appel de la Patrie clémente aux égarés qui voudront se ressaisir et abandonner la voie du crime, pour bénéficier des dispositions de la Charte pour la paix et la Réconciliation nationale », mais le Président Bouteflika ne manquera aussi de réagir aux rumeurs qui ont alimenté la vie nationale ces dernières semaines, s'agissant du retour sur la scène politique d'anciens responsables du parti dissous. « Nous relevons aujourd'hui des propos et des actes inappropriés de la part de certains bénéficiaires des dispositions de la Concorde Civile, que nous préférons qualifier d'égarements, mais face auxquels nous tenons à rappeler les limites qui doivent être respectées, et sur lesquelles l'Etat sera intransigeant », a indiqué le Président Bouteflika. Voilà qui a le mérite d'être clair et surtout de remettre les choses dans leur contexte. Reste, met en garde le Chef de l'Etat, si l'Algérie et les Algériens ont pu grâce à la loi sur la réconciliation nationale recouvrer paix, stabilité et sécurité, laquelle aussi a été le « rempart de l'Algérie face aux manœuvres et aux complots qui nous ont également ciblés au nom du "Printemps arabe" », que la vigilance doit rester de mise. « L'actualité régionale est malheureusement lourde de troubles ciblant singulièrement des pays arabes et musulmans comme s'il s'agissait de détruire leur civilisation, leur potentiel et même d'annihiler leur existence », avertit le Chef de l'Etat. Et au Chef de l'Etat de poursuivre : « Tout cela nous inquiète légitimement, mais invite aussi à préserver la paix civile qui n'est pas un programme politique, mais bien un enjeu national pour l'Algérie, notre Patrie à la place de laquelle nul n'a une autre de rechange ». C'est pourquoi il demandera aux Algériens de préserver la Réconciliation nationale de « toute altération, de toute exploitation politicienne et de toute surenchère, au service de notre unité nationale et de la stabilité de l'Algérie ».

Nadia Kerraz

De l'Emir Abdelkader aux Accords d'Evian

PUBLIE LE : 01-10-2015

Il Le fondateur de l'Etat algérien moderne, l'Emir Abdelkader, avait mis en place la Z'Mala, une véritable capitale socioéconomique itinérante forte de près de 30.000 personnes. Une méga-institution étatique où chacun avait sa place et son rôle, du guerrier chargé de la défendre, au palefrenier en passant par le chargé de la logistique et l'approvisionnement. A chaque déplacement de l'Emir, adversité et tactique militaire oblige, la Z'Mala se déplaçait aussi. En plein cœur de la glorieuse Révolution de Novembre, le Conseil national de la révolution algérienne décide lors de sa réunion de l'été 1958 au Caire de créer un gouvernement. Le GPRA, le Gouvernement Provisoire de la République Algérienne est né ainsi le 19 septembre 1958. Une structure dotée d'un organigramme avec ses départements et ses ministères, reconnue sur le plan international et qui s'assoit à la table des négociations pour parapher, à terme, les Accords d'Evian, aboutissement logique et inéluctable de la longue lutte du peuple algérien.

L'Algérie indépendante a mis en place son Etat avec ses différentes structures et ses démembrements. Des institutions fortes et solides au service du pays et du peuple, « des institutions qui ne disparaissent pas avec la disparition des hommes », comme l'a relevé le défunt Président Houari Boumediène. Des institutions qui depuis se sont fortifiées autant dans l'exercice de leurs fonctions régaliennes que dans leurs missions de préservation de la cohésion sociale à travers les mille et un chantiers ouverts dans le pays. Des institutions où le Président de la République, Chef de l'Etat, incarne constitutionnellement l'unité de la Nation et dont il est le garant de la Constitution. L'Algérie qui a eu à traverser beaucoup d'épreuves est restée debout grâce à son Etat et ses différentes composantes dont l'institution républicaine qu'est l'Armée Nationale Populaire qui a eu à exercer pleinement ses missions constitutionnelles pour la défense de la souveraineté du pays, sa stabilité et sa sécurité. Les symboles de l'Etat étaient particulièrement visés durant la terrible décennie du drame national, à commencer par les sièges des mairies et des daïras. Des mairies au fronton desquelles le slogan « Par le peuple et pour le peuple » était effacé, l'Etat touché à sa base a continué néanmoins à assumer et à exercer sa mission. L'Algérie isolée sur la scène internationale, en butte à des problèmes sécuritaires, confrontée à une crise financière asphyxiante s'est relevée, pansant ses blessures et retroussant ses manches pour recouvrer la place qui ne peut être que sienne dans le concert des nations et exercer pleinement sa souveraineté grâce à cet Etat là.

A. M. A.

Défense nationale, l'affaire de tous

PUBLIE LE : 05-10-2015

l C'est de défense nationale, dans son acception moderne, que le général de Corps d'armée, Ahmed Gaïd Salah, a parlé, hier, quand il a souligné que cette dimension appelle la conjonction du potentiel de l'État dans sa totalité. Cette totalité est mue par des valeurs morales, a-t-il rappelé. Car, sans valeurs, sans éthique, quel sens donner à la vie de l'individu dans son pays ? Les mutations sociales qui modifient d'une façon brutale les rapports géostratégiques entre nations, tout en travaillant de l'intérieur les fondements même des sociétés, sont la preuve que les guerres sont devenues globales, totales. Elles sont menées sur plusieurs fronts, plusieurs niveaux, et font appel aussi bien aux instruments classiques de la confrontation qu'aux méthodes inédites que la fin du vingtième siècle a laissé entrevoir et que ce XXIe siècle a révélé au grand jour, avec l'intervention des nations guerrières sur les théâtres des opérations. Il est donc évident que face à cette guerre totale, la défense ne peut se contenter de s'inspirer de «la guerre des tranchées». La meilleure armée, celle contre laquelle ne peut rien une attaque externe, est donc une totalité constituée en réseaux qui fait intervenir aussi bien l'art de la guerre que l'engagement aux niveaux politique, social, économique, juridique. Combien d'États se sont effondrés parce que leurs institutions étaient fragiles par manque d'ancrage sur le territoire qu'elles sont censées administrer et contrôler ? Combien de sociétés ont été balayées, précipitées dans l'enfer de la guerre civile parce que l'idée même de la patrie une et indivisible, la notion de pays, étaient biaisées et travaillées par des tensions souvent artificielles entre les groupes sociaux ? C'est justement pour maintenir permanente cette cohésion sociale et faire en sorte que, par-delà les évolutions sociales, reste ancré le lien historique entre une armée nationale et populaire par essence que les plus hautes autorités de ce pays ont réactivé les Écoles des cadets de la nation, dignes héritières des Écoles des cadets de la Révolution. Des espaces où se forge la citoyenneté, se cimente l'unité du peuple et se construit l'un des piliers de la défense nationale. Des valeurs cardinales pour lesquelles l'Algérie a payé un lourd tribut pour que l'emblème national reste le condensé de notre histoire, celle d'hier, portée par l'ultime sacrifice des martyrs, et celle d'aujourd'hui et à venir, pour que les jeunes s'en inspirent et deviennent, à leur tour, à quelque niveau de leur action, les défenseurs de la patrie.

Mohamed Koursi

Gouvernance numérique, le potentiel existe

PUBLIE LE : 06-10-2015

L'Algérie dispose d'un potentiel appréciable pour la mise en place d'une gouvernance numérique. C'est l'intime conviction de la ministre de la Poste et des TIC. Sollicitée, hier, au Forum d'El Moudjahid, pour attribuer une note à l'état d'avancement de ce chantier entamé par notre pays, Mme Houda-Imane Faraoun a estimé, qu'il est préférable de parler de potentiel, qui est largement au-dessus de la moyenne, voire excellent. La ministre croit fort en les forces et les capacités des jeunes et de ce fait, elle n'a pas hésité à donner la note de 16/20. C'est dire les capacités dont dispose l'Algérie pour pouvoir figurer dans la cour des grands leader dans la e-gouvernance. Un défi à notre portée, puisque aujourd'hui l'internet, sur instruction du Président de la République, comme l'a rappelé la ministre, est considéré comme un service public. Ce qui n'est pas le cas ailleurs. Aujourd'hui, Algérie Telecom, prend à sa charge, la fourniture de ce service, même dans les régions, où « rentabilité » ne figure pas dans le chapitre « gain ». Il faut dire que l'accès au haut et très haut débit d'Internet a toujours constitué un défi national. Aujourd'hui, on peut se vanter, même s'il existe encore des carences, surtout en matière de qualité, de relever que les citoyens, les entités économiques ou les administrations peuvent accéder à Internet. L'on peut dire, que des batailles ont été remportées, dans la modernisation de l'Administration. En matière de documents, une grande avancée a été enregistrée, notamment tout ce qui concerne, les documents administratifs. D'aucuns diront que l'Algérie « peut mieux faire » pour accélérer l'arrimage d'une société d'information avec tous les avantages qu'elle peut engendrer. Entre autres une lutte efficace contre la bureaucratie. Pour la simple raison que le système électronique facilite la vie quotidienne des citoyens et crée les conditions de modernisation. Il permet également un développement de l'économie et du commerce. Et pour paraphraser un expert : «La gouvernance électronique n'est pas un défi, c'est juste un moyen de travail efficace», et pour atteindre cet objectif, la ministre mise sur les amendements qui seront apportés à la loi 2000/03 qui régit le secteur depuis 15 ans.

Nora C.

Prudence financière et constance dans la justice sociale

PUBLIE LE : 07-10-2015

Examiné et adopté en Conseil des ministres qui s'est tenu hier sous la présidence du Chef de l'État, M. Abdelaziz Bouteflika, le projet de loi de finances pour 2016 a confirmé la décision prudentielle prise par les pouvoirs publics, à savoir une rationalisation des dépenses. Le projet de loi de finances pour 2016 adopté hier est «basé sur une projection prudente des revenus des exportations», indique le communiqué publié à l'issue du Conseil des ministres. Un acte qui confirme, si besoin est, la nécessité d'accorder plus d'importance aux règles de base du calcul économique. C'est, d'ailleurs, ce souci qui a guidé les experts du ministère des Finances qui ont jeté les bases de ce texte de loi, examiné une première fois en Conseil du gouvernement et adopté hier en Conseil des ministres. Une rationalisation des dépenses tant que le budget de l'État dispose d'une marge de manœuvre qui lui permet d'atténuer les effets de la baisse des cours de brut sur le marché international, et de ne pas ouvrir la porte aux mesures d'austérité. Cette démarche prudentielle, compte tenu du repli des cours du brut sur le marché international (nos recettes tirées des hydrocarbures ont baissé de moitié), réduit les recettes budgétaires (moins de 4% par rapport à 2015) et les dépenses budgétaires (moins de 9%). Cela dit, anticipation ne signifie pas ralentissement de l'activité économique ou une remise en cause des différentes mesures pour capitaliser la croissance prévue (4,6%) et l'orienter vers la création de plus de richesse et d'emploi. La promotion de la production nationale est prise en compte dans ce texte qui instaure des mesures incitatives dans les secteurs des industries sidérurgiques, informatiques, des mines, des industries émergentes et de l'investissement étranger en partenariat. Certes, les tensions financières sont perceptibles, mais les transferts sociaux ne sont pas affectés. Bien au contraire, ils vont enregistrer une hausse de 7,5% pour atteindre 23% du budget de l'État. Le soutien de l'habitat, le soutien aux familles, les subventions des prix des produits de base (céréales, lait, sucre et huile), le soutien à la santé publique, les soutiens budgétés avec de nombreuses subventions indirectes sont maintenus dans ce texte de loi. C'est, en fait, de justice et d'équité qu'il s'agit. En effet, au titre des mesures législatives, ce texte de loi de finances comporte quelques revalorisations de taxes, notamment sur les carburants, la téléphonie mobile et les produits de luxe importés. Payer l'impôt est un acte de citoyenneté et un geste solidaire. Des taxes qui ne touchent pas, il faut le souligner, le simple citoyen dans son quotidien, mais s'appliquent d'abord aux activités consommatrices de biens et d'énergie au-delà d'un certain seuil. Le projet de loi de finances pour 2016 confirme donc le choix de la rationalisation, et non de l'austérité. Effet de hasard, le rapport sur les perspectives économiques mondiales, publié hier par le FMI, a revu à la hausse les perspectives de croissance du PIB de l'Algérie. Une note optimiste, encourageante, si l'on tient compte du ralentissement économique mondial dû au tassement de l'activité en Chine et dans plusieurs pays émergents. Une bonne nouvelle n'arrivant jamais seul, selon l'analyste principal du marché pétrolier du groupe Sonatrach, plusieurs indices indiquent une remontée des prix du pétrole à partir de la fin de l'année en cours.

Mohamed Koursi

Réactivité, transparence et efficacité

PUBLIE LE : 08-10-2015

Professionnalisation de la presse avec pour fondements l'éthique et la déontologie, c'est l'objectif que s'est fixé le ministre de la Communication depuis son installation à la tête du secteur, avec pour feuille de route le message du Président de la République du 3 mai 2014 (à l'occasion de la célébration de la journée internationale de la Presse). Le ministre a annoncé, hier, au Forum d'El Moudjahid, que le nombre de cartes de presse destinées aux professionnels a atteint les 3.700. Ce chiffre bien au-delà de l'objectif assigné, appelé à la hausse, dénote l'intérêt des journalistes pour ce document ; qui offre certes des avantages matériels (réduction pour le téléphone, Internet, Transport) ; ouvre surtout les portes de l'accès à l'information. C'est ce qui méritait d'être souligné, lorsque l'on connaît toutes les difficultés pour disposer d'une source fiable. A ceci, se joint, la politique du gouvernement en matière de communication, basée sur le triptyque « réactivité, transparence et efficacité ».

Hamid Grine, un « enfant du secteur » s'est engagé à venir en aide aux journalistes qui vivent dans la précarité, au moment où les patrons de presse, mettent dans leurs poches les entrées de la publicité étatique. Dépités, des journalistes ont soulevé le problème, notamment la médiocrité de leur salaire. Prenant, encore une fois, acte des doléances des journalistes, le ministre estime qu'il faudrait aussi que les journalistes, qui dénoncent ce qui se passe ailleurs, n'acceptent pas de travailler dans des conditions précaires. Son département, dit-il, même s'il ne médiatise pas toutes les actions entreprises, œuvre à améliorer les conditions de travail des gens de la presse. En commençant par le contrôle de la déclaration à la sécurité sociale, en passant par le sort réservé à la publicité étatique qui atterrit dans les caisses des journaux, qui précise-t-il, même si elle représente une aide de l'Etat n'est pas un droit, doit aussi profiter aux journalistes à travers une amélioration de salaires et des conditions de travail, et d'ailleurs cette disposition devra être incluse dans les nouveaux critères de distribution de la publicité par l'ANEP. L'on retiendra du passage du ministre de la Communication au Forum d'El Moudjahid, que le gouvernement algérien ne permettra à personne de toucher ou de porter atteinte aux symboles de l'Etat. C'est dans cet esprit que son département, a décidé de porter plainte contre la chaîne privée Watan TV qui a ouvert son micro à l'ex-chef de l'AIS. Le ministre s'est montré ferme, et a expliqué qu'il était dans son rôle de responsable de la communication. Une fonction qui lui permet d'ester en justice la chaîne, car ce qui s'est passé relève des responsabilités de la télévision qui activent en Algérie d'une manière illicite. Et si aujourd'hui 44 chaînes activent, dont 5 seulement disposent de bureaux accrédités, le message du ministre, était claire. Il y a une ligne rouge à ne pas franchir.

Nora C.

De la diplomatie pour les indépendances à la diplomatie de la paix

PUBLIE LE : 10-10-2015

Guerres entre pays, violences interethniques, religieuses, guerres civiles, effondrements des États et implosion des sociétés, luttes de clans pour le pouvoir, arrogance de certains États qui maintiennent des rapports de domination et de colonisation, voire de racisme, le monde offre, dans certaines régions, le spectacle où le mode de la confrontation armée semble la seule voie, la seule voix pour se faire entendre, s'imposer. Dans ce maelstrom, l'Algérie a su garder une constance, héritée de la guerre de Libération nationale, affirmée, par la suite, par ses positions en faveur de la décolonisation des pays du tiers-monde, affinée par ses implications dans la recherche de solutions pacifiques, sans ingérence et pour l'intégrité territoriale des pays concernés dans le règlement des différends et des conflits. Une permanence qui est l'expression de sa fidélité à des principes qu'a fini par reconnaître aussi bien la communauté internationale que les grands de ce monde ou les organisations onusiennes ou régionales.

On peut remonter jusqu'en 1958 qui verra le couronnement d'un travail remarquable réalisé par des hommes d'exception qui donneront les premières assises de ce que l'on peut appeler les prémices de la diplomatie moderne. Cette année-là, le GPRA fait une irruption sur la scène mondiale avec le projet de résolution de l'Assemblée générale de l'ONU pour reconnaître le droit des Algériens à l'indépendance. En 1958, ce qui semblait être un effet de style va s'avérer, rétrospectivement, une marque de fabrique de la diplomatie algérienne, une de ses composantes essentielles pratiquement hissée au stade de philosophie. En effet, dès cette année, le Front de libération nationale affiche sa disposition à entamer des négociations et des pourparlers avec la France. Négociation, voilà le mot, le concept qui résume d'une façon saisissante un aspect essentiel de la diplomatie algérienne et que tous lui reconnaissent. À nos frontières, le Mali est entré dans l'histoire récente de la diplomatie comme un modèle de règlement politique et négocié d'un conflit pour lequel l'Algérie a offert son expertise, son savoir-faire et son talent au bénéfice de la paix et de la stabilité sans payer la facture de la partition. La Libye est aussi au centre du travail de la machine diplomatique de l'Algérie. Le Sahara occidental, la dernière colonie d'un continent dépecé, exploité, mutilé comme la Palestine, terre spoliée, peuple expulsé, exilé, sont des questions qui n'ont jamais été reniées, oubliées ou sacrifiées sur l'autel d'intérêts troubles. La négociation et le règlement pacifique de situations de crise ou de conjonctures tensionnelles sont une permanence en Algérie. Qu'il nous suffise de citer deux exemples séparés dans le temps et totalement différents par leur origine, mais qui ont le mérite de souligner cette démarche. La prise d'otage — «l'une des plus terribles prises d'otage du 20^e siècle», (selon l'expression usitée) — des diplomates américains en Iran. C'est grâce à l'efficacité de la diplomatie algérienne que cette prise d'otage connaît un dénouement pacifique en 1981. Les Américains n'ont pas oublié. Ce jeudi, l'ambassadeur des États-Unis d'Amérique à Alger, Joan Polaschik, a exprimé, dans un message à l'occasion de la Journée nationale de la diplomatie algérienne, la «reconnaissance» de son pays à l'égard de l'Algérie, soulignant son rôle de «catalyseur pour la stabilité et la coopération régionales», ainsi que ses «efforts constructifs» en faveur de la paix au Mali et en Libye.

Le second exemple nous concerne d'une façon particulière. La décennie noire en Algérie qui a mis en danger les institutions du pays, failli précipiter tout un peuple dans l'enfer de la guerre civile, et mis en quarantaine un État, a trouvé un dénouement qui est resté un cas d'école et érigé en modèle par de nombreuses organisations et sociétés qui subissent l'enfer de l'intolérance et du terrorisme : la réconciliation nationale avec son principe directeur sur la déradicalisation. De 1958 en passant par ce jour historique quand le premier Président de l'Algérie indépendante, Ahmed Ben Bella, avait hissé le drapeau algérien au siège des Nations unies à New York le 8 octobre 1962 à aujourd'hui. La constance de l'Algérie sur les questions internationales a fait de l'État algérien, un exportateur de paix et de stabilité.

Car, si l'Algérie a placé au cœur de sa diplomatie, la négociation et le règlement par voie politique des conflits, consciente en cela que le recours à la force, fut-il habillé de la légitimité juridique, ne fait que retarder l'instauration de la paix, elle sait rester inflexible quand il s'agit des questions humanitaires, de décolonisation ou de lutte contre le terrorisme international. L'histoire se souvient, en 1974, quand Abdelaziz Bouteflika a invité à la tribune des Nations unies, Yasser Arafat, pour plaider la cause palestinienne ou quand il a réussi à expulser de cette enceinte le régime de l'apartheid. Une diplomatie de combat qui a su avec intelligence se transformer, dans ce monde régi par l'industrie de l'armement, en une diplomatie de la paix.

Mohamed Koursi

Trois forces, un seul objectif

PUBLIE LE : 14-10-2015

Les regards sont tournés, aujourd'hui, vers Biskra où gouvernement, patronat et syndicat se retrouvent pour définir une démarche et déterminer le point d'appui pour, qu'enfin, le potentiel productif national retrouve ce pour quoi il est destiné : produire de la richesse, créer de la valeur ajoutée et offrir de l'emploi à ces milliers de jeunes qui viennent chaque année sur le marché du travail. Les trois forces de proposition et d'action, qui se retrouvent à Biskra, connaissent la situation économique et sociale mieux que quiconque, savent où se trouvent les points forts et les faiblesses de cette machine à produire de la richesse et ont affiché leur accord sur un pacte économique et social de croissance sans lequel le déplacement chez la reine des Ziban serait vain.

Trois forces qui doivent enclencher à partir du secteur public, du privé et du partenariat étranger une dynamique de production qui répond aux critères d'une économie émergente guérie du syndrome hollandais. Cela nécessite une gouvernance pour faire face à, au moins, deux ralentisseurs qui impactent les efforts des pouvoirs publics pour transformer cet appareil en source de richesse et non pas en espace de déperdition des énergies. Ces deux ralentisseurs ont pour nom, la chute des revenus pétroliers qui pouvaient supporter, sur la durée, le recours à l'importation pour pallier à la faiblesse du tissu productif et la faiblesse du management qui a, souvent, réduit à néant les ambitions de nombre d'entreprises, parties pourtant sur de bonnes bases mais vite rattrapées et désintégréées par méconnaissance ou non maîtrise des règles du marché et du calcul économique.

La gouvernance économique, dont il sera question à Biskra, implique une mise en commun du potentiel de chaque partie du dialogue pour un seul objectif : faire du travail, et non de la rente, la source de la richesse du pays. La tenue de cette 18e tripartite, qui se tient pour la première fois en dehors de la capitale, est déjà, en soi, un signal. Biskra est en passe de devenir un pôle stratégique dans l'agriculture et le tourisme. Biskra, c'est aussi ce lien entre les hauts plateaux et le Sud, deux espaces appelés à réconcilier le Travail avec l'immensité de notre territoire. Il est question d'équilibre régional et le développement local. Car tout ne se trouve pas au Nord. Cette rencontre entre trois potentialités, trois forces se tient dans un contexte difficile qui demande rigueur, anticipation et intelligence pour que le pacte économique et social signé en février 2014 ne vienne pas se fracasser sur le mur de trois stratégies éloignées les unes des autres (gouvernement, patronat et syndicat). Elle appelle à la conjugaison de leurs forces. Les pouvoirs publics ont écouté toutes les parties, mobilisés leurs experts et mis à disposition toutes leurs structures pour mettre en place des mécanismes appelés à favoriser le climat des affaires, encourager l'investissement et assurer au Travail un environnement porteur pour que les difficultés financières, ou de trésorerie, ne l'affectent pas. Le patronat, quant à lui, dispose, en principe, de ce dynamisme, de ce talent et de ce regard prospectif, quand il s'agit du monde des affaires pour traduire dans les secteurs producteurs de richesse et de valeur ajoutée, tous ces dispositifs, mécanismes et facilités en point d'appui pour se consolider et devenir enfin, cette alternative aux hydrocarbures qu'il ne peut plus reporter ou appréhender. Enfin, last but not least, le travail, la force motrice sans qui toute machine reste muette, stérile, paralysée. Lors du dernier Conseil des ministres, qui a examiné et approuvé le projet de loi de finances pour 2016, le Président de la République a, particulièrement, insisté sur l'obligation de vérité et d'explication à la population sur la gravité de la conjoncture financière que traverse l'Algérie « comme tous les autres Etats producteurs d'hydrocarbures, ainsi que le caractère unique au monde des dépenses publiques d'investissements et des transferts sociaux ». La vérité avec un travail pédagogique d'explication en direction du Travail est donc le troisième axe stratégique qui viendra s'emboîter au dynamisme du patronat et au rôle régulateur de l'Etat pour que pour tous, ensemble, le sursaut national ne soit pas un mot creux.

Mohamed Koursi

L'entreprise un rôle clé

PUBLIE LE : 15-10-2015

Une approche fondée sur la création des conditions préalables à l'émergence d'une base industrielle et de production nationale à travers l'amélioration de l'environnement de l'entreprise, autrement dit, un rôle plus accru pour cette dernière dans la croissance du pays. C'est là un point focal souligné par le Premier ministre lors de cette 18e réunion de la tripartite, exclusivement dédiée aux effets et moyens de faire face aux conséquences de la crise pétrolière. Une vision qui devra impérativement s'appuyer sur une démarche participative des opérateurs économiques, publics et privés, dans cette phase de transition difficile, mais irréversible. Aujourd'hui, face à une conjoncture particulière, l'intérêt va, en effet, à la mobilisation de l'ensemble des agents économiques pour relever ce défi majeur qui consiste à préserver les équilibres socioéconomiques du pays et œuvrer à réunir les conditions d'un développement durable et équitable. Une solidarité indispensable soulignée d'ailleurs par le Président de la République à la veille de ce rendez-vous qui cadre avec la nature des exigences actuelles. Si les orientations pour cette période plaident pour une nécessaire croissance hors hydrocarbures, il est indéniable que le secteur public opère son redéploiement et soit amené à s'adapter aux nouveaux besoins de l'économie nationale. L'Etat qui a entrepris d'améliorer les performances économiques, à travers la mise en place de mesures appropriées, en adaptation aux objectifs de la phase présente, veille justement à ce que ce secteur, porteur de la croissance hors hydrocarbures, préconisée au titre de la nouvelle stratégie économique, transite d'une situation de gestion administrative vers un mode de gouvernance qui réponde aux critères de management moderne. Cela d'autant plus vrai que, la restructuration industrielle exige d'ouvrir la voie à l'émergence d'entreprises qui soient compétitives, dynamiques et performantes, aptes à assumer leur rôle dans le cadre de cette dynamique économique. L'enjeu réside, par voie de conséquence, dans la maîtrise des instruments de l'efficacité, et dans l'adaptation des modes de gestion aux standards requis. Cet intérêt pour le développement de l'entreprise est plus que légitime au moment où l'Etat annonce sa décision de continuer de consacrer près de 40% de ses dépenses à l'investissement public, en dépit de la chute de près de 50% de ses revenus d'hydrocarbures. Une orientation qui laisse prévoir que l'outil national de production sera sollicité pour une grande implication dans la concrétisation des programmes de développement retenus au titre du plan quinquennal pour les cinq prochaines années.

D. Akila

Les énergies renouvelables au cœur de la diversification

PUBLIE LE : 19-10-2015

Compte tenu des besoins allant croissants en matière de consommation d'électricité, le recours aux énergies renouvelables qui fournissent cette forme d'énergie, à savoir le solaire, l'éolien, la géothermie, s'est avéré incontournable. C'est ainsi que notre pays a élaboré un programme de développement des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique qui respecte certains principes directeurs et se fixe des objectifs. Selon l'ancien ministre de l'Énergie, M. Youcef Yousfi (El Moudjahid du 24/02/2014), la stratégie de développement des énergies renouvelables repose sur l'utilisation des moyens nationaux de réalisation, et cible la maîtrise de la chaîne complète de réalisation des projets, aussi bien l'engineering, l'exploitation ou la fabrication des équipements, avec l'objectif de maximiser l'intégration industrielle.

Le programme prévoit que, d'ici 2030, l'Algérie réalisera entre 30 et 35% de l'électricité à partir des énergies renouvelables, avec un taux d'intégration de 80%. En 2014, 20 centrales photovoltaïques étaient en cours de réalisation à travers le territoire national. M. Yousfi n'a pas manqué de faire référence à la contrainte financière, notant à ce sujet que «dans la phase actuelle, les coûts d'investissement dans les énergies renouvelables restent importants et pourraient freiner leur développement».

L'organisation du Salon des énergies renouvelables, qui en est à sa 6e édition, avec comme thème «L'industrie du renouvelable en tant que facteur de diversification de l'économie nationale», est significatif de la volonté des pouvoirs publics de réaliser des progrès sensibles dans le domaine des énergies renouvelables où l'Algérie dispose d'immenses potentialités, compte tenu de sa vaste superficie et du taux d'ensoleillement dans le Sud. Le rôle de l'État est évidemment de favoriser le développement des industries liées aux énergies renouvelables qui peuvent intervenir dans la fabrication de nombreux produits, tels que les panneaux et composants photovoltaïques, les transformateurs et les batteries solaires, les éoliennes, le chauffe eau solaire, les systèmes de climatisation solaires, etc. Selon Lotfia Harbi, consultante et formatrice, qui a animé dernièrement une conférence sur le thème «L'économie verte, une opportunité pour développer et diversifier l'économie nationale», à l'initiative de l'association Care, «les engagements de l'État en matière d'efficacité énergétique et de transition vers les énergies renouvelables sont à même de créer jusqu'à 135.000 emplois à l'horizon 2030, et de consacrer une réindustrialisation significative de l'économie par l'incitation à la production d'éléments y afférents». L'enjeu étant colossal et prometteur, il s'agira de faciliter et d'accompagner l'acte d'investir en assurant l'accès au foncier, des avantages fiscaux et l'allégement des procédures. Le dispositif ANSEJ de création de microentreprises, grâce aux conseils qu'il prodigue, peut orienter les jeunes, les diplômés de l'université surtout, vers les créneaux liés au renouvelable. L'université et les centres de recherche, en collaboration avec les entreprises, doivent concourir à l'effort d'innovation et de maîtrise des technologies. La participation de nombreuses entreprises étrangères à ce 6e Salon est l'occasion pour nos opérateurs de prospecter les possibilités de partenariat dans un esprit gagnant-gagnant.

M. Brahim

Réussir le saut qualitatif

PUBLIE LE : 22-10-2015

Le Président de la République vient d'adresser un message de félicitations à tous les travailleurs et travailleuses des médias à l'occasion de la journée nationale de la Presse saluant les efforts méritoires déployés pour accomplir comme il se doit leur noble mission. C'est assurément un rôle des plus névralgiques que celui d'informer et le qualificatif de « soldat de la plume » attribué aux journalistes durant la guerre de Libération ou pendant la triste période de la décennie noire est significatif de la lourde responsabilité assumée en des périodes cruciales. Aujourd'hui que le pays est entré dans une nouvelle ère à la faveur des réformes politiques et économiques tendant à asseoir la démocratie et l'Etat de droit il va sans dire que la mission des médias reste des plus essentielles tant il est vrai que le progrès, la justice, la prospérité pour le plus grand nombre, bref l'émergence d'une société harmonieuse que tout un chacun appelle de ses vœux ne vont pas de soi. C'est une dynamique qui requiert la contribution de toutes les bonnes volontés comme l'a souligné le Chef de l'Etat lorsqu'il a appelé toutes les forces vives de la nation à œuvrer à la préservation de la stabilité, condition fondamentale de la consécration des libertés, du progrès et de la prospérité. Il n'a pas manqué d'appeler également les professionnels de la presse à s'intéresser aux préoccupations des citoyens ce qui suppose d'être à leur écoute et de traduire fidèlement leurs aspirations. Certes notre pays a engrangé des acquis considérables avec l'émergence d'un paysage médiatique riche et varié dans l'orientation idéologique des publications et fort d'une liberté totale d'expression hormis les limites qu'exigent l'éthique et la déontologie. Il reste que le pouvoir d'influer sur les esprits de toute production intellectuelle quel que soit son support (image, voix, écrit) doit être utilisé à bon escient si on veut éviter les pièges où mènent fatalement les dérives et les excès surtout en cette époque où les discours qui versent dans l'extrémisme, l'intolérance sont légion. Le défi du saut qualitatif a de bonnes chances d'être relevé à la faveur des efforts déployés actuellement tant sur le plan de l'organisation et de la structuration qu'au plan de la formation permanente avec l'organisation régulière de séminaires et conférences : carte du journaliste professionnel, conseil de l'éthique et de la déontologie, Autorité de régulation de la presse écrite. L'institution du prix du Président de la République du journaliste professionnel traduit l'attention particulière qu'accorde le Chef de l'Etat à l'endroit de la corporation et son souci de voir émerger une presse de qualité, ce qui en fin de compte revient consolider les fondements d'une société équilibrée, forte de ses valeurs authentiques et ouverte sur l'universel. Une attention doit être accordée aussi à l'amélioration des conditions sociales des journalistes sur le plan des salaires, du logement où la situation n'est pas des plus reluisantes pour beaucoup de nos confrères.

M. Brahim

Une journée symbole

PUBLIE LE : 24-10-2015

La célébration de la journée nationale de la Presse, décrétée il y a deux ans par le Président de la République, en hommage à la parution durant la guerre de libération du premier numéro du journal El Moukawama El Djazaïria (la Résistance algérienne), le 22 octobre 1955, revêt au moins deux aspects capitaux.

Le premier réside dans ce rappel du rôle joué par la presse de la résistance dans le contexte d'une guerre totale contre l'occupation étrangère avec des moyens dérisoires, mais avec une forte détermination nourrie par un patriotisme quasi atavique qui nous était autant nécessaire pour notre survie que pour notre grandeur, et qui d'ailleurs n'a rien de chauvin ou de raciste parce que porteur de valeurs aussi universelles que la liberté, la justice et la dignité humaine. Oui, et nous le disons avec fierté, la Révolution algérienne, qui a été l'une des plus grandes, des plus longues et des plus douloureuses du XXe siècle, si elle a permis à la nation algérienne de recouvrir sa souveraineté et sa place auprès des nations libres et souveraines du monde, elle a aussi été, pour de nombreux peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, un soutien généreux et inconditionnel pour leurs idéaux de libération. Et, dans ce sens, les gens de la presse ont consenti de lourds sacrifices dont la symbolique constitue une belle référence d'amour de la patrie pour les générations post-indépendance.

Le second aspect réside dans l'appréciation du chemin parcouru depuis. Un chemin qui, certes, n'a été ni une ligne droite ni sans douleur et traumatisme, surtout lorsqu'on évoque la tragédie nationale, une période cruciale durant laquelle la profession — comme le reste de ceux qui ont mis les intérêts du pays au dessus de tout — s'est engagée pour la surmonter pleinement pour que l'Algérie ne sombre pas dans le chaos.

Enfin, et ce n'est pas peu de dire que cette année, la célébration de cette journée-symbole se tient à un moment où des avancées réelles ont été réalisées dans le secteur, à commencer par la délivrance de la carte professionnelle à plus de 3.500 journalistes, ce qui constitue un pas important vers la mise sur pied de l'autorité de régulation de la presse écrite. Bien plus, et en marge de la cérémonie de l'attribution du prix du président de la République du journaliste professionnel, le ministre de la Communication a signé avec ses homologues pas moins de trois conventions qui permettent au détenteur de la carte professionnelle de jouir de certains privilèges comme des réductions dans le transport, le tourisme ou la communication. Sans parler des sessions de formation ou de l'ouverture de maisons de la presse au niveau des régions.

Sur le chemin de la professionnalisation et de la modernisation, notre presse a réalisé des avancées majeures qu'il convient bien entendu d'enrichir et d'approfondir. Et nulle réforme ne pourrait être menée à son terme, nul défi ne pourrait être relevé si la stabilité venait à manquer. Et c'est cette condition fondamentale que le président de la République, dans son message adressé à la profession, a tenu à rappeler : « La stabilité reste, sous tous les cieux, la condition fondamentale de la consécration des libertés, du progrès et de la prospérité pour tous. Cet enseignement, l'Algérie l'a tiré de son passé récent et qui rappelle, au demeurant, les douloureux événements que vivent hélas certains pays frères. Il rappelle aussi que la sauvegarde de la stabilité du pays concerne, évidemment dans le cadre de la loi, tous les acteurs y compris l'honorable famille de la presse, qui continue de jouer comme par le passé un rôle essentiel. »

Cherif Jalil

Agir pour l'avènement d'un monde meilleur

PUBLIE LE : 25-10-2015

Les moments de célébration d'anniversaires, comme les 70 ans d'existence de l'ONU, sont propices à une halte pour tenter une évaluation. Exercice certainement utile pour consolider, ce qui dans le système fonctionne bien et répond aux attentes et, d'un autre côté, essayer de trouver le remède aux insuffisances qui empêchent d'atteindre l'objectif souhaitable dans la sphère des compétences larges et sensibles qui sont du ressort de l'organisation représentative de la légalité internationale : promotion de la paix et de la sécurité dans le monde, protection des libertés et droits de l'homme, élimination des fléaux de la pauvreté, des maladies, de l'ignorance. En relevant que l'ONU a connu beaucoup de succès depuis sa création au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, mais aussi des échecs, Mme Cristina Amaral, coordinatrice résidente des Nations unies, qui animait hier une conférence à El Moudjahid, a évité l'autosatisfaction béate, que l'observation de la réalité aura vite fait de décrédibiliser tout comme elle considère qu'il n'y a pas lieu de conclure à un échec sur toute la ligne dans l'action menée pour mettre fin aux guerres, éliminer la pauvreté et le sous-développement, etc. puisque, fort heureusement, les résultats positifs ne manquent pas. L'excès de pessimisme, même s'il part du regard sur un monde en proie à de sérieux problèmes, risque en effet d'avoir un effet démobilisateur sur l'opinion tant au sein des États que dans les forums internationaux où se débattent les questions cruciales qui préoccupent la communauté internationale. Point n'est besoin de multiplier les exemples de succès à l'actif de l'organisation onusienne dont l'enceinte à New York a vécu des moments historiques, avec l'accession à l'indépendance de nombreux pays qui étaient sous domination coloniale et qui sont devenus membres de l'organisation, participant à l'élaboration des décisions, la fin du régime de l'apartheid, la reconnaissance des droits du peuple palestinien dont le drapeau vient d'être hissé à l'occasion de la 70e session de l'AG de l'ONU. L'attitude dominante aujourd'hui est de militer pour réformer ce système des Nations unies pour une meilleure représentativité des États en développement au sein des différents organismes, dont les institutions de Bretton Woods (FMI et Banque mondiale), pour la réforme également du Conseil de sécurité, de sorte que la légalité internationale puisse avoir un contenu concret. On peut constater aujourd'hui que la collaboration entre l'ONU, les organisations continentales et régionales (Union africaine, Union européenne, OCL...), les ONG, les États sur les grands dossiers comme les dérèglements climatiques, lutte contre la corruption, lutte contre le terrorisme, élimination des épidémies, transfert de technologie des résultats positifs sont obtenus à la satisfaction de tous. Les tribunes qu'offrent les institutions de l'ONU à New York, à Genève ou ailleurs, constituent évidemment des espaces pouvant être d'un grand impact pour interpeller les consciences et mobiliser l'opinion publique des États sur les causes justes, les souffrances qu'endurent les peuples victimes d'oppression, de spoliation de leurs droits et qui appellent de la part de tous les hommes et femmes épris de liberté des actions de solidarité. Les efforts déployés par l'Algérie en faveur du retour de la paix au Mali, en Libye, en collaboration avec d'autres partenaires, dont l'ONU participe d'une vision qui postule que chacun peut apporter sa pierre à l'édifice de la paix et favoriser l'avènement d'un monde meilleur.

M. Brahim

Recadrer l'approche de partenariat

PUBLIE LE : 26-10-2015

Nouveau jalon dans les relations économiques bilatérales, la réunion du Comité mixte économique algéro-français (Comefa) qui s'ouvre aujourd'hui constituera le cadre idoine pour consolider la dynamique de coopération entre les deux pays. Une plateforme supplémentaire qui traduit aussi cette volonté politique commune d'affermir davantage les liens économiques appelés à s'inscrire dans un objectif de recadrage de l'approche de partenariat. Il s'agira, pour l'Algérie, de plaider l'opportunité d'un partenariat gagnant-gagnant où l'intérêt devra focaliser sur la promotion de l'investissement productif et la nécessité de favoriser un accroissement équilibré des échanges commerciaux. Cette troisième session du Comefa devra, par conséquent, souscrire aux engagements mutuels quant à réunir les conditions préalables à une coopération stratégique et privilégiée. Une vision cautionnée par les deux parties, faut-il le rappeler, à l'occasion de la «Déclaration d'Alger sur l'amitié et la coopération», signée le 19 décembre 2012, par les Présidents de deux pays, en marge de la visite du Président de la République française, François Hollande, dans notre pays, en décembre 2012. Aussi, la réunion du Comefa, les 27 et 28 novembre 2013 à Paris, la première depuis la création, à Alger, du comité, le 28 mai 2013, devait concourir à donner une nouvelle dimension aux relations économiques. Un objectif réitéré lors de cette troisième session du Comefa, qui confirme ainsi cette détermination partagée de poursuivre le renforcement des relations entre les deux Etats. Des relations qui ont connu un nouvel élan depuis l'élection de M. Abdelaziz Bouteflika à la tête de la présidence de la République. Aussi, les visites d'État effectuées, en Algérie, par les chefs de l'État français, en 2003 et 2007, et tout dernièrement, en 2012, par M. François Hollande, ont contribué à réaffirmer les liens d'amitié entre notre pays et la France. Un cadre consacré dans le sillage de la Déclaration d'Alger sur l'amitié et la coopération entre l'Algérie et la France, signée par les deux présidents, en 2012 et qui devait favoriser l'établissement d'un dialogue serein avec notre pays, au sujet de questions qui intéressent les domaines politique, économique et humain. La mise en place du Comité intergouvernemental de haut niveau réunissant les deux gouvernements et qui constitue l'autre base à la coopération bilatérale devrait se tenir à Alger en février 2016.

D. Akila

Un nouveau jalon dans la consolidation d'une relation particulière

PUBLIE LE : 27-10-2015

Les travaux de la 20e session de la Grande commission mixte algéro-tunisienne, tenue hier à Alger, ont été sanctionnés par la signature de plusieurs accords de coopération et de mémorandums d'entente. Ces accords et mémorandums — signé en présence du Premier ministre, Abdelmalek Sellal, et le chef du gouvernement tunisien, Habib Essid, qui ont co-présidé la cérémonie — se veulent de par la diversité des domaines concernés un jalon de plus dans la consolidation de la relation particulière qui lie les deux pays, une relation soulignée dans l'intervention des deux hommes à l'ouverture des travaux. La recherche des voies et moyens en vue de la renforcer traduit la volonté des deux Présidents, Abdelaziz Bouteflika et Béji Caid Essebsi. Et pour cause, pour les deux Chefs d'Etat, les relations algéro-tunisiennes se doivent d'être à la hauteur des liens indélébiles qui unissent les deux pays et les deux peuples. « Notre rencontre traduit la volonté ancrée des présidents des deux pays et leur souci à œuvrer pour renforcer les liens de fraternité et de solidarité entre les deux peuples et de hisser les relations de coopération au plus haut niveau de complémentarité et de partenariat », dira le Premier ministre Abdelmalek Sellal dans son allocution prononcée à l'ouverture des travaux. Ce à quoi le chef du gouvernement tunisien a rétorqué en déclarant que cette session « constitue une occasion pour examiner les voies pouvant permettre le renforcement de la coopération et son développement dans différents secteurs, conformément aux aspirations des dirigeants des deux pays et de leurs peuples frères de hisser les relations bilatérales à des niveaux plus importants dans l'intégration et le partenariat efficient et solidaire ». Car si l'histoire partagée a permis de créer ce socle sur lequel se sont consolidées, au fil des ans, les relations bilatérales, il n'en reste pas moins vrai aussi que le présent et le futur constituent un défi que, de part et d'autre, l'on tient à relever. Ainsi ne manquera pas de rappeler M. Sellal « la conjoncture particulière dans laquelle se tient cette session nous incite à plus de coordination et de concertation pour trouver des solutions innovantes qui puissent nous permettre de relever les défis sécuritaires et économiques auxquels nous faisons face ». De son côté Habib Essid, tout en saluant dans son allocution le niveau de coopération et de coordination sécuritaires exceptionnel atteint par les deux pays, ne manquera pas de souligner la nécessité de « multiplier les actions communes en matière de sécurité » pour faire face aux dangers qui guettent les deux pays et qui pèsent sur leur sécurité et stabilité, notamment dans les zones frontalières ». Dès lors il est tout à fait normal que l'Algérie et la Tunisie mobilisent leurs moyens communs dans un intérêt réciproquement bénéfique. Ainsi si le bilan dressé de l'état de la coopération bilatérale est assez positif, renforcée, rappellera le Premier ministre par de « nouveaux acquis dans les domaines de l'énergie, de l'industrie, du transport, des technologies de la communication, des finances » et le « haut niveau atteint par la coopération et la coordination dans le domaine sécuritaire », il n'en reste pas moins que l'Algérie et la Tunisie n'entendent pas en rester là. Les deux pays aspirent à insuffler à leurs relations une nouvelle dynamique. Alger voudrait inclure également les échanges agricoles et les régions frontalières auxquelles, dira M. Sellal, une « importance particulière lui est accordée du fait de sa portée historique commune ». Le chef du gouvernement tunisien a, quant à lui, appelé à consentir davantage d'efforts « pour développer les zones frontalières au profit des populations qui y vivent en créant une véritable passerelle d'échanges et de coopération et en préservant la sécurité et la stabilité face aux dangers qui guettent nos deux pays ». Dans ce sens, M. Essid estimera que la commission mixte pour le développement des régions frontalières joue un « rôle central dans le développement de ces régions, ce qui nécessite une bonne coordination et une bonne préparation pour la tenue de la 2e session de la commission au cours du deuxième semestre de l'année prochaine ». En fait des deux côtés, l'on s'accorde à donner au volet humain sa juste place dans la relation bilatérale. Ainsi l'Algérie souhaite, comme cela a été souligné par son Premier ministre, donner une dimension humaine à sa relation avec la Tunisie par « l'intensification des échanges culturels et éducatifs, et la facilitation du transport et de résidence des ressortissants ».

Nadia Kerraz

Rehausser le niveau de culture

PUBLIE LE : 29-10-2015

La célébration hier du 53e anniversaire du recouvrement de la souveraineté nationale sur la radio et la télévision a été l'occasion, pour le ministre de la Communication, M. Hamid Grine, de rendre hommage aux martyrs de la profession et de féliciter les travailleurs des deux institutions pour leur dévouement dans l'exercice de leur noble mission et dont chacun peut apprécier aujourd'hui le lien fort qui a été noué avec les citoyens, grâce à la qualité du travail. De toute évidence, et à moins d'être de mauvaise foi, chacun peut constater qu'il y a de bonnes émissions, de bonnes productions audio-visuelles nationales et une animation où l'on reconnaît la touche du professionnel. Ces progrès sont le résultat sans doute des efforts en matière de formation et des dotations en moyens, qu'il s'agisse des dépenses engagées dans la production ou de l'acquisition d'équipements. Mais la qualité du travail procède avant tout de l'amour du métier, et c'est la passion du métier qui amène les équipes qui collaborent à donner le meilleur de soi-même, à se surpasser. Les journalistes et techniciens ont pu se forger une réputation en ayant constamment en tête le souvenir de leurs aînés qui ont pu relever le défi d'assurer la continuité du service de la radio et de la télévision, après le départ des personnels français en 1962, démentant ainsi les prophéties prédisant que tout allait s'arrêter. Cette culture du challenge et le défi du professionnalisme doivent se maintenir vivaces pour aller de l'avant, fidéliser et gagner encore plus d'auditeurs et de téléspectateurs à l'heure de la concurrence. Avec l'ouverture du paysage audiovisuel, le satellite et l'internet, le citoyen a un large choix, et il est normal qu'il choisisse la qualité et se montre exigeant. Il est grand temps aussi que les choses changent pour qu'on ne reste plus un pays qui consomme, ce que d'autres produisent dans la sphère culturelle, avec ce que cela comporte comme risque de conditionnement des esprits, et de démontrer qu'on est capables de réaliser des productions de qualité, d'arriver à la mise en place progressive d'une industrie de la culture source de revenus.

M. Brahim

D'hier à aujourd'hui, la nation est une et indivisible

PUBLIE LE : 01-11-2015

Ce 1er novembre 1954, un idéal a pris forme, un rêve est devenu possible, réel. Le chemin vers l'indépendance sera sanglant, car rares seront en cette seconde moitié du vingtième siècle les mouvements nationaux de libération qui paieront ce prix pour que du plus profond de cette longue nuit coloniale retentisse ce Tahya Djazaïr, en cet été 1962. Il faut relire avec tout le recul nécessaire la « Proclamation du 1er Novembre 1954 » pour saisir sa puissance. La relire avec ce regard qu'on porte sur notre histoire en ce 61e anniversaire du déclenchement de la guerre de Libération, au moment où à nos frontières ouest, sud et est, et même au-delà, aux Proche et Moyen-Orient des forces, qui rappellent celles qui ont foulé notre sol en 1830, redessinent les frontières des pays, dépeuplent et repeuplent des territoires en fonction de leurs intérêts.

Relire cette Proclamation et s'arrêter, peut-être, à ce passage où les rédacteurs de ce texte fondateur soulignent que « Devant cette situation qui risque de devenir irréparable, une équipe de jeunes responsables et militants conscients, ralliant autour d'elle la majorité des éléments encore sains et décidés, a jugé le moment venu de sortir le mouvement national de l'impasse où l'ont acculé les luttes de personnes et d'influence. » Mohamed Boudiaf, Mostefa Ben Boulaïd, Larbi Ben M'hidi, Rabah Bitat, Didouche Mourad et Krim Belkacem, Hocine Aït Ahmed, Mohamed Khider et Ahmed Ben Bella, créent le Comité Révolutionnaire pour l'Unité et l'Action (CRUA) avec pour seul objectif, l'indépendance de l'Algérie. Ils se mettent d'accord le 10 octobre 1954 pour que le lundi 1er novembre 1954 le compte à rebours du départ de la présence coloniale française soit déclenché.

Certains l'oublient, faut-il le rappeler ? Le tiers de la population algérienne a été anéanti, exterminé pour les besoins d'une colonisation de peuplement durant la seconde moitié du XIXe siècle. Deux millions sur une population de huit millions ont été arrachés à leur terre, parqués dans des centres de regroupement durant la guerre de Libération nationale. Il fallait « dévaster les régions qui fournissent vivres et gîtes, transférer la population dans des bourgs murés d'où les habitants ne peuvent sortir que munis d'un laissez-passer de la journée. Tous les malheureux qui errent à travers champs sans sauf-conduits seront tués », écrit Charles-Robert Ageron dans Une dimension de la guerre d'Algérie : les « regroupements » de populations.

Aujourd'hui, 61 années se sont écoulées et ce Premier Novembre est devenu une « référence identitaire de notre pays et de notre peuple », souligne le Président de la République dans son message à l'occasion de la commémoration du 61e anniversaire du déclenchement de la Révolution du 1er Novembre 1954. Une référence à double titre. Par « la confirmation de l'attachement farouche de nos ancêtres, à travers les millénaires, à leur terre, à la liberté et à la dignité » et aussi parce qu'au-delà de nos frontières, la Révolution de Novembre est l'objet de respect sur tous les continents, en hommage à la vaillance du peuple algérien en lutte, en reconnaissance de la fierté qu'elle a procurée à la Nation arabe, et au regard de ce qu'elle a pesé dans l'accélération de l'indépendance d'autres pays africains », rappelle le Président de la République. Il faut relire avec les yeux du présent cette Proclamation historique qui avait gravé sur le marbre l'indépendance du pays, tout en promettant d'ouvrir des négociations avec l'occupant et d'insérer le pays, une fois indépendant, dans une universalité où les droits de chacun seraient respectés. 61 ans plus tard ces valeurs sont toujours respectées. « La Concorde civile puis la Réconciliation nationale furent et demeurent un exemple de Patriotisme, une affirmation que l'Algérie est au-dessus de tout pour chacun de nous, ainsi qu'un hymne à l'unité nationale grâce à laquelle toute grande entreprise se retrouve à notre portée », écrit le Président dans son message. Comment ne pas penser aux deux premiers points promis par les rédacteurs de la Proclamation en contrepartie au choix non négociable de l'indépendance ? Libérer cette terre et ce peuple du joug colonial a été une détermination portée jusqu'au sacrifice ultime par des femmes et des hommes portés au Panthéon de l'histoire. Aujourd'hui, un autre défi est en cours. Libérer l'Algérien du pessimisme, de la fatalité et lui offrir les moyens moraux et matériels pour son épanouissement, telle est la tâche exprimée dans sa quintessence par l'ensemble des chantiers ouverts qu'ils soient économiques, sociaux, éducatifs ou politiques. Hier, dans la nuit coloniale, avec dans les consciences et sur les épaules plus d'un siècle d'asservissement, il est vrai, certains ont douté de la force et de la détermination de l'Algérien. Pourtant déroulez l'histoire récente et prenez la mesure de tout ce dont jouit, aujourd'hui, l'Algérien, lui qui fut parqué, brimé, exclu de tous les espaces matériels et intellectuels pour qu'il oublie l'Emir Abdelkader, Lalla Fatma N'Soumer et tous ceux qui font l'éternité de cette nation. Depuis 1962, l'Algérie a ouvert en permanence des chantiers pour que l'Algérien prenne en main son destin. Cette œuvre est toujours d'actualité. Les programmes de développement ainsi que les réformes politiques n'ont de but que la mise en place d'une démocratie apaisée (pour citer le Président dans son message). Apaisée, car quoi de plus destructeur et ravageur qu'une démocratie qui s'exprime dans une anarchie totale et qui confond le droit à l'expression et à la différence avec le respect et la fidélité que l'on doit à notre drapeau national ? « J'exhorte toutes les Algériennes et tous les Algériens à bien considérer les enjeux de l'étape, de garder leur sang-froid devant les défis qui sont, souvent, exagérés dans le but d'effrayer le peuple, de le faire douter de ses capacités et d'ébranler sa confiance en ses dirigeants et ses cadres », a appelé le Président de la République dans son message. « Il faut éviter la confusion », disait la Proclamation du 1er Novembre 1954 et « placer l'intérêt national au-dessus de toutes les considérations mesquines et erronées de personnes », un message est toujours d'actualité.

Mohamed Kourssi

La politique d'un autre âge du Palais

PUBLIE LE : 09-11-2015

Un peuple qu'on assassine, qu'on traque, qu'on brime, qu'on torture et qu'on maintient en asservissement, acceptera-t-il de monnayer son destin parce que l'occupant, fut-il général ou roi, lui promet de le transformer en simple locataire dans sa propre maison ?

« Il » a attendu presque dix ans pour revenir au Sahara occidental sur les traces de son père qui (il y a quarante ans) a annexé, en dépit de tous les textes internationaux sur le respect des tracés frontaliers des pays qui accèdent à l'indépendance, un territoire, faisant fi de la logique de l'histoire et même d'un peuple qui a toujours vécu sur ces terres. Dix ans pour revenir dans un territoire que le plus grand Parlement au monde, l'ONU, considère comme un « territoire non autonome », c'est-à-dire toujours « non décolonisés », depuis le départ des Espagnols en 1976. Le Secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, vient, encore une fois, d'appeler le Maroc et le Front Polisario à entamer un processus de négociation pour parvenir à une solution politique qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental. « Alors que le conflit sur l'avenir du Sahara occidental et la souffrance humaine qu'il a engendrée durent depuis près de quarante ans », a-t-il dit.

1976... Il y a quarante ans, en novembre 1975, le makhzen a lancé une offensive coloniale appuyée par les forces armées marocaines qui ont pris soin de « pacifier et nettoyer » méthodiquement le trajet à une « foule » toute excitée de prendre un nouveau territoire supposé être « bled siba ». Pourtant, la Cour internationale de justice a rendu, sans ambiguïté aucune, à ce moment-là, son verdict estimant que le Sahara occidental n'est pas « terra nullius ». Embarqué un moment dans ce rapt territorial, la Mauritanie, à laquelle le palais a « promis » un morceau du gâteau, s'est ressaisie et s'est retirée de cette aventure coloniale avec un royaume qui n'a jamais caché son désir de l'annexer, elle aussi, une fois le Sahara occidental intégré dans un fantasme appelé « Grand Maroc ».

Peut-on croire qu'un territoire colonisé, un peuple brimé, pourchassé et exclu de toute chance de développement et d'épanouissement puisse accepter, indéfiniment, ce statut d'une autre époque ? Une ironie de l'histoire. L'Afrique, terre de toutes les convoitises et de la prédation, qui a souffert plus que tout autre continent de la colonisation et de l'impérialisme, compte, parmi ses États, une entité qui applique le même principe que celui des Occidentaux à l'aube du capitalisme. Mohammed VI et son bras armé, le makhzen, refont la même erreur. Pourtant, le général Giap a laissé à la postérité sa fameuse sentence sur ce cancre qu'est l'agresseur aveuglé par son arrogance au point de ne pas prendre la juste mesure de la force et de la détermination d'un peuple qui a décidé de s'émanciper. « Un tigre de papier » qui use de lobbying au parlement européen, de propagande, de contre-vérités en achetant les consciences de quelques eurodéputés, en attisant les convoitises de certaines sociétés étrangères en leur promettant le pillage des ressources du Sahara occidental de la pêche, de l'agriculture, du phosphate et de l'exploration pétrolière. Un royaume qui a l'ambition de se placer dans le top ten des plus grands producteurs de poisson au monde, alors que le peuple a qui revient de droit cette ressource halieutique ne la voit jamais dans son assiette !

Le Maroc pille les richesses du Sahara occidental, et, plus grave encore, procède, de façon systématique, à un changement démographique sur ce territoire. « L'histoire est une galerie de tableaux où il y a peu d'originaux et beaucoup de copies ». Difficile de ne pas penser à cette expression mordante antérieure d'un bon siècle avant ce rapt territorial de Hassan II. De pâles copies, car le « remplacement démographique » a été tenté par Bugeaud, à l'aube du colonialisme, sans succès. De pâles copies, parce qu'au crépuscule de son existence, le colonialisme a tenté, à travers de Gaulle et son « plan de Constantine », d'offrir des miettes pour arrêter la marche de l'histoire. Un peuple qu'on assassine, qu'on traque, qu'on brime, qu'on torture et qu'on maintient en asservissement, acceptera-t-il de monnayer son destin parce que l'occupant, fut-il général ou roi, lui promet de le transformer en simple locataire dans sa propre maison ?

Mohamed Koursi

La preuve par le terrain

PUBLIE LE : 10-11-2015

La visite effectuée hier par le Premier ministre, M. Abdelmalek Sellal, dans la wilaya de Blida, où il a eu à s'enquérir, grâce au contact direct avec les opérateurs, de la situation qui prévaut dans différents domaines (industrie, agriculture, infrastructures, enseignement supérieur), à faire état aussi d'un certain nombre de décisions d'importance, comme la directive faite aux responsables locaux de rendre disponible le foncier pour les investisseurs, la mesure obligeant les concessionnaires agricoles à travailler la terre, traduit toute l'attention qu'accorde le gouvernement à la bonne exécution de sa feuille de route, mais aussi son attachement au respect des engagements pris dans le cadre de la concertation avec les partenaires pour ce qui est des facilités et accompagnements promises aux opérateurs dans l'optique de relancer l'investissement créateur de richesse et d'emploi. La rencontre avec les opérateurs au cours de cette visite montre également le souci de maintenir un dialogue permanent, d'être à l'écoute des acteurs, de mettre en œuvre la démarche consensuelle retenue, en vue d'améliorer constamment l'environnement économique. La visite d'entreprises, d'exploitations agricoles, d'universités dans cette région riche en potentialités a été l'occasion pour M. Sellal de réaffirmer l'engagement de l'État à ne pas lésiner sur les moyens pour aider les entreprises publiques et privées à aller vers la performance, car c'est seulement ainsi que seront relevés les défis de la diversification, de la diminution des importations, de l'élimination du chômage. La visite a donné à voir des entreprises et des exploitations agricoles qui se modernisent avec l'acquisition d'équipements, des personnels bien formés, une meilleure maîtrise des techniques de culture, autant de progrès qui ne manqueront pas de se traduire par une amélioration de la production en qualité et en quantité. L'État continue de mobiliser d'importants moyens pour réunir toutes les conditions favorables à l'activité dans les différents domaines, comme en témoignent les projets inaugurés ou lancés au cours de cette visite par le Premier ministre : dédoublement de la route Chiffa - Berrouaghia, infrastructures universitaires, programme de logements, inauguration d'un hôtel... Des projets d'un grand impact social et économique, auxquels s'ajoutent d'autres concernant de nouvelles lignes de chemin de fer, et leur électrification, la réalisation de barrages pour la consommation et l'irrigation. Des réalisations qui renforcent, à coup sûr, l'attractivité du pays au plan des investissements, tout en contribuant à améliorer le bien-être des citoyens. La visite de M. Sellal dans la wilaya de Blida a été l'occasion, pour tout un chacun, de constater toute la détermination du gouvernement dans la mise en œuvre du programme du Président de la République articulé autour des objectifs de progrès économique dans le respect de la justice sociale. Une démarche poursuivie avec rigueur et dont les résultats positifs sont perceptibles, ce qui n'a pas manqué d'ailleurs de consolider la confiance des investisseurs nationaux et étrangers se traduisant par l'engagement de nouveaux partenariats dans des secteurs porteurs comme l'automobile, l'agriculture et le tourisme. Une évolution qui renforce la conviction que le pays dispose d'atouts non négligeables pour surmonter les difficultés liées aux perturbations du marché pétrolier. Cette démarche, claire dans ses objectifs et soutenue par une présence active sur le terrain, gage d'efficacité, est on ne peut plus éloquente. Une réalité qui n'est pas de nature à plaire à tous ceux qui tentent de cacher le soleil avec le tamis, dès lors qu'ils constatent l'inanité de leurs arguties.

M. Brahim

La procession des damnés

PUBLIE LE : 12-11-2015

Depuis des lustres, le monde n'a pas assisté à une vague migratoire comme celle que connaît l'Europe actuellement. Une vague qui charrie des migrants par centaines de milliers ! Le monde, coi devant le phénomène et interloqué par l'ampleur de ce drame humain, se décide enfin à une concertation élargie pour, dans un premier temps, dégrossir les contours à La Valette et essayer ensuite d'en sortir avec des bribes de solutions, au moins. La situation est intenable, pour tous.

L'Algérie, destination et couloir de passage des flux montés d'Afrique, est partie prenante, et pas des moindres, dans la rencontre maltaise d'hier. Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, mandaté par le Président de la République, a livré aux Africains et aux Européens présents, la vision et les attentes de l'Algérie en matière d'issues humanitaire, politique, sécuritaire et économique.

Pour l'Algérie, l'atrocité de la situation n'a d'égale que « l'indignation passive et passagère » des pays riches et stables. Ce n'est en fait qu'une conséquence logique des différentes politiques menées à l'encontre des peuples africains et moyen-orientaux.

Le seul crime qu'on peut imputer à ces migrants réside dans leur refus de l'extrême misère, de la barbarie terroriste ou des voies économiques adoptées par leur pays qui les ont jetés sur le bas-côté de l'évolution mondiale.

La responsabilité est partagée par tous. Tous doivent désormais coordonner leurs énergies dans l'espoir d'arrêter la saignée. Forte de ses récentes interventions diplomatiques en Lybie et au Mali, l'Algérie exhorte le monde à coopérer avec les nations qui se battent aux premières lignes contre le terrorisme et ses relents criminels tentaculaires qui déstabilisent les Etats-nations et alimentent ces longues processions de damnés sur les routes d'une Europe décontenancée. C'est cette même Europe qui, au-delà des profondes raisons du mal, se doit de revoir sa copie en matière de coopération avec les pays qui, par la force des politiques, n'ont pas pu encore subvenir aux besoins vitaux, sociaux et économiques, de leur peuple. Jusqu'à quand les puissants de ce monde se complairont-ils dans leur aveuglement et leur méprise du sort d'autres êtres humains, disait-on il n'y a pas si longtemps. Aujourd'hui, les vérités accablantes sont à leurs portes, dans leurs murs même.

L'Algérie a fait entendre sa voix et sa volonté d'assister à une prise de conscience collégiale pour que la considération de l'humain ne soit plus l'apanage des pays développés. Tous les peuples y ont droit et, si la volonté y est, au-delà des utopies humanistes, le bien-vivre sera à portée dans les toutes prochaines décennies, mais c'est là une autre question, l'humanité n'est apparemment pas encore pavée que de bonnes intentions.

Kamel Morsli

Traiter le fond et non pas la forme

PUBLIE LE : 14-11-2015

Comment freiner les vagues de réfugiés successives qui déferlent sur l'Europe ? Face à cette question, les dirigeants du vieux continent donnent l'impression d'être totalement désarmés. Pourtant, ce n'est pas faute d'avoir essayé. Tous les moyens ont été utilisés. Mais en vain. Les candidats au départ, ayant déjà tout perdu, préféreraient risquer le seul bien qui leur restait, à savoir leur vie, que de demeurer dans des pays minés par l'instabilité, la guerre et les conflits armés. D'autres migrants, à caractère économique, aspirant à des conditions de vie meilleure, ont fui, pour leur part, la misère, le chômage et l'absence de toutes perspectives d'un lendemain radieux, grâce à un développement harmonieux des régions dans lesquelles ils vivent. Et si les réfugiés et les migrants sont de plus en plus nombreux à traverser la Méditerranée — 380.000 migrants en 2015, alors que depuis l'an 2000, plus de 22.000 y ont perdu leur vie, selon l'Organisation internationale pour les migrations —, ce n'est certainement pour le plaisir de tout quitter. Loin s'en faut, ils sont les victimes collatérales d'une situation qu'ils n'ont pas choisie. Voire qui leur a été imposée. En effet, ce n'est certainement pas les Syriens ou les Irakiens qui ont voulu que leur pays soit en proie à des violences meurtrières. Idem pour tous les Africains qui ont fait le choix de quitter le continent noir en quête d'une vie plus décente. Ce sont ces causes profondes qui sont donc à l'origine de ces départs de plus en plus nombreux. Et c'est sur ces causes qu'il y a urgence à agir, si l'on veut que les flux migratoires ralentissent, car, faut-il s'en convaincre, ils ne disparaîtront pas, d'autant que les États de l'Union européenne semblent peu enclins à ouvrir de nouveaux canaux de migration légale. Dès lors, faire pression sur les pays Africains qu'ils retiennent leurs migrants ou pour qu'ils coopèrent davantage au retour chez eux de ceux qui sont en situation irrégulière n'est certainement la démarche la plus appropriée. «L'Afrique est un continent d'avenir et qui se développe, et l'Europe doit faire plus d'efforts en termes d'investissements et de partenariat stratégique pour le développement», a recommandé le ministre des Affaires maghrébines, de l'Union africaine et de la Ligue des États arabes, Abdelkader Messahel, en marge du sommet euro-africain sur la migration organisé à La Valette, les 11 et 12 novembre. C'est dire que le vieux continent n'a pas été en mesure à ce jour de mettre en place une politique qui puisse aider l'Afrique à asseoir un développement durable au profit de ses populations. La mise en place par l'Union européenne lors de ce sommet euro-africain d'un fonds d'urgence de 1,8 milliard d'euros, pour lutter contre les causes profondes des migrations en Afrique, ne pourra régler à terme le problème que s'il est suivi de mesures plus concrètes. Et pour cause, il est difficile de traiter de la question migratoire sous ce seul aspect. Elle est indissociable du développement et du volet sécuritaires. En fait, l'Europe gagnerait à développer une approche qui soit à la fois durable et globale. Une approche qui associerait tous les acteurs concernés par la lutte contre la migration. Ce n'est qu'en aidant les pays africains à assurer aux potentiels migrants, une vie économique meilleure et l'accès aux services de base, qui font cruellement défaut dans certaines régions, qu'il sera possible de juguler les flux, car la question aura été traitée dans son fond, et non pas dans sa seule forme.

Nadia Kerraz

Une guerre contre l'humain

PUBLIE LE : 15-11-2015

Les six attentats, simultanés, qui ont eu lieu avant-hier soir dans différents lieux de la capitale française et aux abords du Stade de France, viennent, encore une fois, rappeler les invariants du terrorisme : son caractère transnational. Aucun pays de l'hémisphère Nord, comme de l'hémisphère Sud, n'est à l'abri. Ses légions de la mort proviennent de tous les milieux, de toutes les croyances et de toutes les nationalités. Ses cibles sont partout, pour la simple et unique raison que le terrorisme, par son essence totalitaire, considère tout ce qui est en dehors de son mode de vie, mérite la mort. Jeunes dans un stade, femmes dans les villages, enseignants et élèves dans les écoles, fonctionnaires, chômeurs... Aucune catégorie socioprofessionnelle n'échappe à sa logique meurtrière. L'Algérie a subi tout cela. Les attentats de Paris, de ce vendredi, ne sont, hélas, pas exceptionnels ni inédits, même si dans l'effroi et la douleur, on peut relever que c'est la première fois en France, que ce mode opératoire (le recours aux kamikazes) et la simultanité de plusieurs attaques coordonnées en divers endroits de la sociabilité, de la convivialité, bref des lieux de vie sont transformés en hécatombe. L'Algérie a été parmi les pays à subir les attaques des terroristes dans les années quatre-vingt-dix. Le pays a pu réaliser, avant tout le monde, comment les groupes terroristes ont rapidement évolué et se sont constitués en véritables organisations internationales du crime et de nombreuses succursales locales et régionales. Il a fallu quatre attentats suicide, perpétrés simultanément aux États-Unis visant des bâtiments symboliques, pour que le monde admette que les sociétés se revendiquant de l'islam ou de la chrétienté sont des cibles indifférenciées pour ces groupes qui ont cette faculté unique dans l'histoire de l'humanité de tirer profit du chaos qu'ils sèment.

Comme en 2001 aux États-Unis et à d'autres dates tragiques dans d'autres pays (récemment au Liban, au Kenya, etc.) s'élèvent, rapidement, des voix pour stigmatiser, généraliser et procéder par un large mouvement qui parque, dans les espaces de la xénophobie, des communautés entières. Pourtant, il paraît plus qu'évident que le terrorisme ne se revendique d'aucun territoire, d'aucun pays, d'aucune idéologie, même si, pour des raisons tactiques, il a su développer, avec une efficacité redoutable, son lien à une religion dont aucun passage, aucun mot ne justifie de pareils actes. Déjà, sur cette tragédie sans nom, cette horreur qui choque toutes les consciences, toutes les cultures, des voix s'élèvent pour ériger, ce que cherche, justement, le terrorisme, des barrières entre les nations et les peuples, pour les dresser les uns contre les autres. À quoi serviraient ces barrières de la peur et du rejet, ces frontières de la haine et du rejet, si ce n'est à cultiver encore plus le sentiment de l'agression et à raviver la haine de l'autre et de l'étranger ? À quoi serviraient ces frontières quand le ver est déjà dans le fruit ? À quoi serviraient ces barrières quand la terreur est déjà à l'intérieur des murs ? Car, il n'est jamais vain de le rappeler, les terroristes et ceux qui succombent à leurs discours via les réseaux sociaux viennent d'une centaine de pays. Ils sont des milliers originaires d'Europe, dont une majorité de France, selon des sources officielles européennes, y compris françaises. Malgré cette vérité glaciale, dans la surdité de leur confort moral qu'ils puisent dans le racisme et la xénophobie, certains politiques et médias relaient, avec férocité et joie malsaine, leur revendication de la fermeture des frontières face à des réalités que des interventions inadaptées, imprudentes, expéditives ont créées. «Ce fléau appelle une réaction solidaire de toute la communauté internationale, sous l'égide des Nations unies, une réaction qui se doit également d'être lucide pour éviter une fracture civilisationnelle à travers le monde et à l'intérieur des pays, ce qui est l'un des buts recherchés par les commanditaires du terrorisme», a rappelé, avec sagesse, le Président de la République, dans son message à François Hollande, à la suite de ce «crime contre l'humanité», pour reprendre l'expression du Chef de l'État.

El Moudjahid

L'ennemi identifié, reste la stratégie

PUBLIE LE : 16-11-2015

La France, encore sous le choc, et les Parisiens, meurtris après la série d'attentats qui a ciblé la capitale française, mettront certainement beaucoup de temps pour réaliser ce qu'ils viennent de vivre. De subir, en fait. Ils voudront aussi comprendre, et c'est tout à fait légitime, pourquoi ils ont été ciblés par cette folie qui a fait 129 morts et plusieurs dizaines de blessés. Le traumatisme, et les Algériens pourront en témoigner, ne disparaîtra pas de sitôt, si tant il est appelé un jour à disparaître. Au sentiment de colère, voire d'injustice, ressentie par la population et les proches des victimes, se substituera, au fil des jours, des semaines et des mois à venir, une forte détermination. Celle de ne pas céder à la peur, au chantage que les terroristes tentent insidieusement d'exercer à l'encontre de tous ceux et celles qui véhiculent ou incarnent ces valeurs universelles, qui font que, forcément, on ne pourra jamais accepter de reconnaître des gens qui prônent la violence et dénie aux autres le droit à la vie, au prétexte qu'ils ne partagent pas la même vision des choses. Mais que l'on ne se s'y trompe pas aussi. Si le terrorisme pour se légitimer arbore un habillage religieux, il n'en demeure pas moins que sa racine est politique. En effet, c'est parce que ses idéologues sont parfaitement conscients qu'ils ne pourront jamais accéder au pouvoir par les urnes, qu'ils recourent à la terreur pour anéantir au sein des sociétés et des forces vives ce sentiment d'appartenance à l'universalité. Le terrorisme est commandité à des fins politiques. Les terroristes ne sont, en fait, que les exécutants de stratégies concoctées par des idéologues et des groupuscules tapis dans l'ombre. Dès lors, pour les pays qui sont devenus la cible de ces commanditaires, la seule alternative qui leur reste est de lutter et de résister. Une lutte qu'il faudra décliner en deux approches. La première consiste à mettre à nu ces desseins inavoués, et pour l'exécution desquels certaines capitales se rendent complices, volontairement ou involontairement. La seconde concerne tous ces jeunes endoctrinés et recrutés pour être les «bras» de ce terrorisme aveugle. La voie est d'ores et déjà balisée. La Conférence internationale sur la «déradicalisation» et la lutte contre l'extrémisme, tenue à Alger le 22 juillet dernier, a soulevé plusieurs recommandations afin d'assurer une meilleure prise en charge de cette problématique. Les dirigeants de ce monde, réunis hier en Turquie, à l'occasion du G20, ne manqueront pas de réaffirmer leur volonté commune de se solidariser pour juguler la menace terroriste. D'autant que chacun aura forcément à l'esprit que son pays est une cible potentielle. Aujourd'hui que le terrorisme est clairement défini comme l'«ennemi principal de l'humanité», les choses sont appelées à bouger, voire à changer, en vue de la mise en place d'une stratégie mondiale contre ce fléau transfrontalier. Une stratégie dont le seul but est l'éradication. «Je pense que notre réponse au terrorisme international va se concrétiser de façon très forte, très dure à ce sommet du G20», a déclaré M. Erdogan, hôte du sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays du G20, devant la presse, à l'issue d'un entretien avec son homologue américain, Barack Obama. Il reste surtout à espérer que cette détermination dure dans le temps. De même qu'il est à souhaiter que dans le contexte, fait de peur et d'appréhension, le pas ne soit pas franchi. Celui qui ouvrirait la porte à toutes les dérives. Les premiers signes de cette tentation suicidaire sont déjà là. Les premiers qui pourraient en pâtir sont les réfugiés et les migrants.

Nadia Kerraz

Terrorisme et ses sources de financement : La solution algérienne

PUBLIE LE : 22-11-2015

Aves les attentats qui ont visé les World Trade Center, en septembre 2001, et avant cela la décennie noire qui a frappé un pays comme l'Algérie, le monde venait de découvrir la capacité de nuisance et de destruction massive dont est capable le terrorisme, qui ignore toutes les limites imposées par la morale et les valeurs, et viole toutes les frontières. Extrême Orient, Moyen-Orient, Europe, Amériques et continent africain, le virus s'est propagé à une vitesse vertigineuse, faisant même preuve d'une capacité de mutation insoupçonnée.

El-Qaïda, Daesh, Front El-Nosra, Djeïch El-Sham, Aqmi, Boko Haram... l'atomisation de cette mouvance l'a rendue presque insaisissable, voire imprévisible. En moins d'une dizaine de jours, pas moins de cinq attentats ont touché différents points du monde : Irak, Beyrouth, Sinäi en Égypte, Paris et, le dernier en date, celui de Bamako. La capacité de nuisance de cette hydre de Lerne donne aux propos du président malien Ibrahim Boubacar Keïta, toute leur signification.

Ce dernier a déclaré que «nulle part dans le monde, on n'est à l'abri» des terroristes. Un cri d'alarme et une sérieuse mise en garde adressée à un Occident trop longtemps passif devant l'ampleur du phénomène et bien plus préoccupé à se barricader. L'Algérie, leader incontesté dans la lutte contre le terrorisme, œuvre inlassablement à recentrer le débat sur la nécessité de tarir les sources de financement du terrorisme. Ainsi, le ministre chargé des Affaires maghrébines et africaines, Abdelkader Messahel, a plaidé, dernièrement, dans une intervention radiophonique, en faveur d'une stratégie globale des Nations unies de lutte contre le terrorisme, qui «ne devrait pas se baser sur l'action militaire, mais sur d'autres facteurs», tels que l'assèchement des sources de financement du terrorisme. L'Algérie avait proposé, lors du sommet du Conseil de paix et sécurité de l'UA, tenu à Nairobi, de réunir une conférence africaine en 2016, sur le financement du terrorisme.

L'objectif de cette conférence «est d'aller vers les Nations unies et négocier un protocole additionnel à la convention de lutte contre le terrorisme qui prend en charge la question du financement de ce fléau», a-t-il expliqué. «Il va falloir prendre des mesures internationales pour sanctionner ceux qui payent les rançons. Il s'agit aussi de la question du trafic de drogue et du crime organisé», a souligné M. Messahel qui rappelle que ces pratiques génèrent près d'un milliard de dollars par an, uniquement que dans la région du Sahel.

Les ressources sont plus importantes pour l'organisation terroriste «État islamique». Les revenus de Daesh, issus de la contrebande de pétrole, des «taxes» imposées à la population des territoires qu'elle contrôle en Irak et en Syrie, des rançons et de transactions financières secrètes, sont évalués à 2,9 milliards de dollars annuels, selon plusieurs études.

Le seul trafic de pétrole rapporterait à Daesh, 1,5 million de dollars par jour, avec un baril au prix moyen de 45 dollars. Une dizaine de champs de pétrole seraient aux mains de l'EI. Cet or noir, qui représenterait 44.000 barils par jour en Syrie et 4.000 en Irak, est revendu à prix cassés. À 30 dollars le baril, cela constitue une manne d'environ 1,4 million de dollars par jour, soit plus de 500 millions de dollars par an.

L'initiative de l'Algérie, déjà exposée lors des travaux de la 5e réunion ministérielle du forum global de lutte contre le terrorisme qui s'est tenue en septembre 2014 à New York, a démontré, aujourd'hui, la nécessité de se pencher sérieusement sur cet aspect.

À titre d'exemple, avec l'argent de la contrebande du pétrole, Daesh a pu réaliser, pour ses besoins d'endoctrinement, plus de 760 vidéos, aux séquences hollywoodiennes.

M. T.

Concertations et transparence

PUBLIE LE : 23-11-2015

Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, est arrivé, Hier, à Téhéran pour représenter le Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, au 3e sommet Forum des pays exportateurs de gaz (FPEG) qui devrait aboutir à un consensus quant à la nécessité de la mise en place d'une feuille de route pour un marché gazier plus transparent. Dépendant étroitement des prix de l'or noir, l'Algérie doit faire face à une chute de ses recettes, et doit puiser dans ses réserves de change pour maintenir son niveau de dépenses. Et c'est dans un tel contexte, qu'aura lieu aujourd'hui à Téhéran, le 3e sommet du Forum des pays exportateurs de gaz (FPEG) et qui sera consacré à l'évaluation de la situation actuelle du marché gazier international ainsi qu'aux perspectives de développement du secteur. Il convient de noter que les réserves de change de l'Algérie devraient continuer leur baisse pour s'établir à 151 milliards de dollars (mds usd) à fin 2015 et à 121 mds usd à fin 2016, comme cela a été dit par le ministre des Finances, Abderrahmane Benkhalfa. Selon le premier argentier du pays, en dépit de ce recul du niveau de matelas de devises, le montant demeure, tout de même, «important» et permettra au pays de faire face à la baisse des cours mondiaux du pétrole, qui s'est traduite par une diminution de moitié de ses recettes en devises en 2015 par rapport à l'année précédente. Cela dit, cette réunion au sommet du FPEG sera également une occasion pour examiner les développements sur le marché mondial du pétrole. Ces concertations, devraient se poursuivre afin de trouver des «procédés en vue de rééquilibrer, au plus vite, le marché. Il y a une conviction générale que la situation n'est dans l'intérêt d'aucun pays quelle que soit sa production. Même les grandes compagnies mondiales trouvent des difficultés à financer leurs investissements et cette baisse conduira, sans doute, sur le moyen et long terme, à un recul de l'offre contre une hausse de la demande. Nous avons perçu auprès de toutes les parties une volonté de trouver une véritable issue à la situation», a estimé le ministre de l'Energie, M. Salah Khebri. Des solutions à la situation actuelle du marché pétrolier devraient voir le jour avant la tenue de la réunion ministérielle de l'Opep le 4 décembre prochain à Vienne (Autriche). Ces réunions de concertations visent donc à trouver un terrain d'entente sur la nécessité pour les pays exportateurs de pétrole — membres ou non membres de l'Opep — de déterminer une stratégie commune pour soutenir les prix du baril. Ils sont passés de 100 dollars en décembre 2014 à 40 dollars récemment, leurs plus bas niveaux depuis six ans. Un manque à gagner pour tous les pays producteurs dont l'essentiel des recettes d'exportation proviennent de la vente de l'or noir. D'aucuns diront que les lignes vont bouger, à ceci près la Russie s'oppose à toute réunion qui inscrirait à l'ordre du jour, une réduction de la production pour soutenir les prix. Il en est de même d'ailleurs de l'Arabie saoudite, leader de l'Opep, qui campe sur ses positions sans tenir compte des demandes des pays exportateurs les plus fragilisés par la baisse des cours. Ainsi, la marge de manœuvre des pays producteurs est étroite et certains pays membres comme le Venezuela traversent déjà une crise économique aggravée par la chute des cours pétroliers.

Farid Bouyahia

Rigueur et rationalité

PUBLIE LE : 24-11-2015

Conçu sur la base d'une projection prudente des revenus des exportations d'hydrocarbures, le projet de loi de finances 2016, approuvé le 6 octobre dernier par le Conseil des ministres, se réfère à deux paramètres, à savoir rigueur budgétaire et rationalité des dépenses. Adossée à un prix de référence du baril du pétrole à 37 dollars, et à un taux de change à 98 DA pour 1 dollar, cette loi vise un objectif de croissance, hors hydrocarbures, de 4,6%, orientée vers un surcroît de création de richesse et d'emploi, avec, en outre, une inflation contenue à 4%. Une lecture du document qui cadre avec les grandes orientations économiques du pays fait ressortir des efforts pour améliorer le recouvrement de la fiscalité ordinaire à même d'optimiser son rendement, soit un taux escompté de 4,1%. Toutefois, les recettes budgétaires globales devront enregistrer une baisse de 4% par rapport à l'exercice 2015, atteignant ainsi 4952,7 milliards DA en 2016, du fait de l'impact des fluctuations relevées sur le marché mondial des hydrocarbures sur la fiscalité pétrolière locale. Cette situation, accentuée depuis le second semestre de 2014, a fait que les dépenses budgétaires seront appelées à diminuer de 9%, avec 4807,3 milliards DA pour le volet fonctionnement, et 3176 milliards DA pour celui de l'équipement, qui recule ainsi de 18,24% par rapport à 2015. Il est attendu également que le solde global du Trésor sera déficitaire de 2.452 milliards DA, alors que le Fonds de régulation des recettes conservera 1.797 milliards DA de réserves à fin 2016. Néanmoins, et en dépit de ces contraintes financières, les transferts sociaux connaîtront une hausse de 7,5%, pour atteindre 23% du budget de l'État avec, notamment, 477 milliards DA pour le soutien de l'habitat, 446 mds DA pour le soutien aux familles dont 222 mds DA pour les subventions des prix des produits de base (céréales, lait, sucre et huile), et 316,5 mds DA pour le soutien à la santé publique. Le projet de loi de finances 2016 comporte, d'autre part, une série de revalorisations de taxes, notamment sur les carburants, la téléphonie mobile et les produits de luxe importés. En sus de ces soutiens budgétisés, les citoyens et les entreprises continueront de bénéficier de diverses subventions indirectes dont le coût total s'élèvera à 1.500 mds DA. Il s'agit de 630 mds DA de différentiel entre les prix réels des carburants, y compris les quantités importées, et le prix de leur cession, et de plus de 750 milliards DA de différentiel entre le prix réel du gaz naturel et son prix de consommation, ainsi que de 154 mds DA de subvention d'équilibre à la société Sonelgaz. En parallèle, il prévoit de nouveaux encouragements à l'investissement, notamment dans le secteur des mines, les industries émergentes ainsi que pour les IDE qui verseront dans la démarche de l'État en matière de substitution aux importations. À ce chapitre, les prévisions tablent sur une hausse du volume des importations à 54,7 milliards de dollars, et un recul du niveau des exportations, hors hydrocarbures, à hauteur de 26,4 milliards de dollars. En somme, les dispositions du projet de loi de finances 2016 s'inscrivent et se résument dans des objectifs à caractère socioéconomique et financier comme le soutien de l'entreprise, la promotion du produit national, l'élargissement de l'assiette fiscale et la simplification des procédures administratives au profit des entreprises, a affirmé le ministre des Finances.

D. Akila

Le cycle de la surenchère

PUBLIE LE : 25-11-2015

Encore un attentat. La Tunisie vient d'être la cible d'une attaque terroriste qui a fait au moins 14 morts, selon un bilan provisoire. Cette fois, c'est un bus de la garde présidentielle qui a été ciblé en pleine artère centrale de la capitale et à l'heure de grande affluence. Tout un symbole. Les événements se bousculent et les points chauds se multiplient. Que ce soit Daesh ou El-Qaïda, le mode opératoire est le même : faire le plus de victimes innocentes, marquer les esprits et surtout occuper la scène médiatique. La horde sauvage a décidé, face à la tergiversation des puissants de ce monde, de passer à l'action et d'occuper le terrain de la terreur. Ce qui vient de se produire en Tunisie était prévisible. Le ministère tunisien de l'Intérieur n'a cessé, ces dernières semaines, d'émettre des communiqués appelant à plus de vigilance. Des appels qui ont coïncidé avec les déclarations du ministre libyen des Affaires étrangères issu du gouvernement reconnu par la communauté internationale, qui déclarait, tout récemment, que «plus de 5.000 éléments du groupe terroriste Daesh se trouvent en Libye». Une déclaration que certains trouvaient exagérée, mais qu'il faut pourtant prendre au sérieux. Certains analystes prétendent que cet attentat pourrait être l'œuvre du groupe Ansar El-Charia affilié à El-Qaïda, et qui a refusé de prêter allégeance à la meute d'Al Baghdadi. Si c'est le cas, la lecture des événements pourra changer fondamentalement la perception de la mouvance destructrice qui aura donc entamé un cycle qui ressemblera à une sorte de jeu de surenchère dont les conséquences seront fortement redoutées. L'Algérie, consciente de cette menace, a de tout temps appelé à unifier les efforts pour une riposte internationale cohérente et concertée, loin de tout amalgame et apuré de tout équivoque, sémantique soit-il. Meurtrie dans sa chair, l'Algérie, qui continue à faire face à cette bête immonde, n'a cessé de rappeler la nécessité d'une vigilance accrue. Le général de corps d'armée, Ahmed Gaïd-Salah, vice-ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire, a, à chacune de ses sorties sur le terrain, rappelé que «la Défense et la sécurité doivent être l'affaire de tous», appelant ainsi à rester vigilants, car les terroristes demeurent à l'affût du moindre relâchement. Beyrouth, Bamako, Paris, Tunis ou ailleurs, le désordre mondial est déjà bel et bien consommé, ce qui représente un terreau favorable pour la myriade de groupes terroristes, à laquelle seule une concertation internationale sérieuse peut mettre fin.

M. T.

L'appui stratégique aux revenus pétroliers

PUBLIE LE : 26-11-2015 |

Le secteur agricole est au cœur de la volonté de relance de la politique économique du pays. Les perpétuels plans de développement initiés depuis quelques années et surtout actuellement, ont permis de faire un saut qualitatif en termes de production et de faire face aux besoins alimentaires du pays. Pas uniquement en raison de la chute des cours du pétrole, le gouvernement algérien veut replacer le secteur de l'agriculture au centre de sa stratégie de développement en l'intégrant dans une dynamique industrielle qui modifiera, à termes, de fond en comble tous les protocoles de travail et de production dans ce secteur.

Ainsi, Le gouvernement mise, désormais, sur des investissements privés massifs pour accélérer la croissance agricole, selon les affirmations du ministre, M. Sid-Ahmed Ferroukhi, qui précise que «pour réhabiliter le rôle de l'agriculture et l'intégrer dans l'économie nationale, il faut chercher des accélérateurs de croissance». Pour de multiples raisons, dont la problématique du foncier et la disponibilité des ressources en eau, les efforts sont restés limités, empêchant ce secteur de passer à la vitesse supérieure et permettre aux différentes filières d'atteindre une production critique et exporter le surplus.

Le secteur agricole, qui génère actuellement quelques 10 milliards de dollars, reste tout de même tributaire des méthodes classiques au moment où la mécanisation s'est imposée partout. C'est dans ce contexte, que le gouvernement a pris l'initiative de revoir de fond en comble les différents dispositifs en vue de relancer l'activité et booster la production de certaines filières, pour passer également au créneau de l'exportation et diminuer, notamment les importations qui pèsent lourd sur l'économie nationale.

Auparavant, l'accélérateur de croissance était le soutien de l'Etat, mais il n'est plus suffisant. «Il nous faut désormais un investissement privé massif qui va jouer le rôle de locomotive», explique le ministre. Pour faire un saut significatif en matière d'augmentation de la production et, par ricochet, réduire la facture des importations alimentaires, l'Etat veut attirer les industriels, les producteurs potentiels et les investisseurs privés disposant de financements conséquents. Le but est d'avoir un travail de complémentarité entre ces acteurs principaux du secteur qui peuvent créer le changement et le saut qualitatif escompté. Il n'est plus possible de compter uniquement sur les petits céréaliculteurs qui dépendent du soutien et des moyens de l'Etat pour produire. Aussi, la filière céréales compte environ 600.000 producteurs, mais très peu d'entre eux disposent de gros moyens (financiers et matériels). Pour le gouvernement, la rigueur s'impose désormais pour freiner l'amputation de la SAU (surface agricole utile) qui, de surcroît, ne représente qu'à peine 3,5% de la superficie totale du pays, soit 8,5 millions sur 238 millions d'hectares.

La nouvelle volonté affichée par le gouvernement s'est traduite par l'annulation aussi d'une décision de déclassement de près de 4 000 hectares de terres agricoles pour la réalisation de zones d'activités à travers plusieurs wilayas du pays, en l'occurrence, Alger, Bouira, Bejaïa, Aïn Defla, Constantine et Chlef, etc. C'est dans ce sens que le ministère de tutelle a réuni des transformateurs de blé pour les inciter à participer à cet effort et à promouvoir la création de réseaux avec les agriculteurs à l'instar de certains industriels qui ont mené une expérience similaire à Sétif, Guelma et Constantine. Ces industriels ont entrepris d'accompagner les agriculteurs en mettant à leur disposition des ingénieurs agronomes pour leur inculquer des techniques de production leur permettant de produire du blé de qualité. Il s'agit de généraliser ce mode de travail pour attirer le maximum d'industriels que l'Etat est prêt à aider et à leur attribuer des terres dans le cadre de la mise en valeur au Sud, dans les Hauts plateaux, et à établir des partenariats avec des concessionnaires de terres relevant du domaine privé de l'Etat.

Kafia Ait Allouache

Cap sur l'émergence : L'assurance d'une ambition clairement affichée

PUBLIE LE : 29-11-2015

L'Algérie traverse une dure épreuve. Principal pourvoyeur et de son économie et quasiment de l'ensemble de son budget, le pétrole est à son plus bas niveau d'achat. Une épreuve difficile, certes, mais une épreuve bénéfique, en ce sens qu'elle pousse le pays à relever dans le même temps d'autres défis, dont l'objectif à terme est justement d'asseoir une économie diversifiée, une économie émergente, pour sortir à tout jamais de cette dépendance vis-à-vis des hydrocarbures. «En dépendre à plus de 90%, c'est impensable, c'est un blasphème, il nous faut sortir de cette dépendance, le pétrole aide au développement, mais il ne l'assure pas à lui tout seul», a relevé, à cet égard, le Premier ministre Abdelmalek Sellal, jeudi dernier à Aïn Defla, devant les nourriciers de l'Algérie profonde que sont les producteurs agricoles.

Une rencontre importante en ce sens que le moment est crucial pour le pays, «se trouvant à un virage économique décisif» avant la dernière ligne droite menant vers l'émergence. Des épreuves, des conditions économiques difficiles, une crise mondiale avec la chute des revenus pétroliers, mais l'Algérie reste sereine, car «la solution est entre nos mains». Bâtir une économie diversifiée, émergente, ne plus penser au pétrole, «quand bien même Hassi Messaoud n'est exploité qu'à hauteur de 18%», c'est ça l'ambition affichée hautement par le Premier ministre. Elle repose, entre autres secteurs, sur celui de l'agriculture. Et c'est cette assurance, cette sérénité, cette ambition au demeurant légitime et bien pensée, qu'a tenu M. Sellal à transmettre aux acteurs de l'agriculture. L'État est mobilisé pour améliorer le secteur de l'Agriculture, car il représente la clé de voûte de cette économie diversifiée. «Il nous faut nous suffire et arriver à exporter nos produits agricoles», a lancé M. Abdelmalek Sellal, un challenge à l'endroit des fellahs de Tamanrasset, de Tipasa, de Tébessa et de Tlemcen, à l'endroit de tous ces nobles travailleurs où qu'ils se trouvent à travers cette terre sacrée d'Algérie arrosée du sang des martyrs et de leur sueur, cette terre sacrée qui représente l'honneur de l'Algérie. Un challenge qui sera aisément relevé au vu des performances enregistrées sur le terrain, de cette implication constatée des investisseurs aux côtés des fellahs. Un challenge rendu d'autant plus accessible que l'État a consenti d'énormes efforts en matière d'aide et de remise à niveau des exploitations agricoles, de mobilisation des ressources hydriques, l'eau représentant cet élément indispensable pour le développement agricole, un développement qui ira en croissance certaine avec l'aménagement et l'exploitation du nouveau million d'hectares en irrigué inscrit dans le cadre du programme de développement du Président de la République et qui sera réalisé au niveau des régions des Hauts Plateaux.

A. M. A.

COP-21 : Défi planétaire

PUBLIE LE : 30-11-2015

150 chefs d'État et de gouvernement seront présents, aujourd'hui à Paris, à l'ouverture de la conférence des Nations unies sur le climat. La COP-21, qui intervient deux semaines après les attentats du 13 novembre et sur laquelle avait pesé un moment la crainte d'un report se tient finalement à la date fixée, mais sous haute surveillance. Le dispositif sécuritaire mis en place est à la hauteur de l'évènement et de la menace qu'il pouvait encourir. Mais, à l'intérieur des salles de conférences du Bourget, les chefs d'État et de gouvernement auront surtout en tête de savoir comment relever le défi que les organisateurs de cette manifestation se sont fixé. Les négociateurs de 195 pays, réunis jusqu'au 11 décembre, vont tenter de mettre leurs divergences de côté et d'arracher un accord sur les moyens de limiter à deux degrés le réchauffement de la planète par rapport à l'ère pré-industrielle. La tâche ne sera certainement pas des plus aisées au regard des enjeux. Les grandes puissances industrielles ont, sur le sujet, des avis partagés, du fait qu'aucune d'elles ne veut ou ne peut sacrifier son développement au profit de la préservation de la Terre. Preuve en est, aucune ne veut assumer sa part de responsabilité dans le réchauffement climatique, et impute aux autres la responsabilité de la détérioration de l'état de la planète. En fait, chacune y va de sa propre interprétation du principe d'une « responsabilité commune, mais différenciée » des pays, inscrit dans la Convention de l'Onu sur le climat. Ce principe renvoie « à la responsabilité historique des pays développés dans le réchauffement et à la capacité d'action des pays en fonction de leur niveau de développement ». Et c'est sur ce couac que pourrait buter la bonne marche de cette conférence. Mais la présence de 195 pays, dont 150 seront représentés par leurs chefs d'État ou de gouvernement, laisse à penser que les dirigeants de ce monde sont conscients de l'importance de ce rendez-vous et de la nécessité de parvenir à un accord mondial consensuel. Et c'est ce à quoi invite le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, qui bien que conscient qu'« il n'y a jamais d'accord parfait », appelle les dirigeants du monde à conclure un accord, même imparfait. Et pour cause, le plus important est de progresser sur la question. « Il est vital que cette fois, nous parvenions à un accord mondial, solide et ambitieux sur le changement climatique », a estimé le SG de l'ONU. Et si en quittant Paris, « il reste quelques motifs de mécontentement », la communauté internationale se donnera le temps et les moyens de rectifier le tir. « On pourra avancer, et après cinq ans avoir une révision et un suivi » des engagements, est-il ainsi souligné en vue d'encourager les éventuels récalcitrants. Pour Ban Ki-moon, qui se fait l'écho de la préoccupation des Français, « ça ne peut pas casser ». Peut-on pour autant croire que la COP-21 relèvera le défi fixé ? La réponse dans quelques jours.

Nadia K.

Une coopération toujours en hausse

PUBLIE LE : 05-12-2015

Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, représentera le Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, au sommet du «Forum Afrique-Chine» (FOCAC) qui se tient depuis hier et deux jours durant à Johannesburg, capitale économique de l’Afrique du Sud. Les travaux du sommet, qui constitue le meilleur cadre politique et auquel participent le président chinois, Xi Jinping, les chefs d’Etat et de gouvernement africains, les représentants de l’Union africaine ainsi que plusieurs organisations régionales, seront couronnés par l’adoption d’une déclaration ainsi que d’un plan d’action. De nombreux spécialistes soulignent que cette politique africaine de la Chine a pour ligne de conduite le principe «de renforcer sa solidarité et sa coopération avec les pays africains. C’est de tout temps l’une des pièces maîtresses de la politique extérieure d’indépendance et de paix de la Chine. Fermement attachée au maintien et à l’épanouissement de l’amitié traditionnelle sino-africaine, et prenant en considération les intérêts fondamentaux des peuples chinois et africains, la Chine veille à établir et à développer un nouveau type de partenariat stratégique avec l’Afrique, caractérisé par l’égalité et la confiance réciproque sur le plan politique, la coopération conduite dans l’esprit gagnant-gagnant sur le plan économique et le renforcement des échanges sur le plan culturel». Selon de nombreux observateurs, même si cette importante rencontre intervient dans un contexte économique mondial difficile, il n’en demeure pas moins que c’est une occasion pour la Chine et les pays du continent de renouveler leur engagement à faire avancer l’amitié traditionnelle et renforcer la coopération économique. La Chine et l’Afrique devraient consolider davantage la base politique de leurs relations bilatérales et intensifier les échanges, surtout que la Chine soutient depuis quelques années la coopération avec l’Afrique dans divers domaines, tout en encourageant ses entreprises à participer à la construction des infrastructures et au développement économique et l’Afrique, de son côté, accueille favorablement les investissements chinois. Comme lors des précédents FOCAC, le secteur agricole devrait occuper une place prépondérante. Les autres axes prioritaires consistent dans le développement des infrastructures et l’industrialisation du continent, dont les manufactures et les zones économiques spéciales. En cela, aussi, l’arrivée de Xi Jinping, qui intronise son premier rassemblement en Afrique du Sud, correspond à une orientation et des moyens largement orientés sur les infrastructures. En fait, il convient de rappeler, d’une part, que depuis l’entame en 1994 des réformes structurelles, la Chine tient régulièrement ces conférences multilatérales avec les États africains, dans le cadre de la politique africaine de la Chine. D’autre part, c’est l’occasion d’examiner les moyens à mettre en place pour renforcer davantage la coopération Sud-Sud.

Farid B.

Un avenir prometteur

PUBLIE LE : 06-12-2015

Les participants au 2e sommet du Forum de coopération sino-africain de Johannesburg dont le Premier ministre M. Abdelmalek Sellal qui représente le Président de la République, ont été unanimes pour exprimer leur satisfaction pour le bilan très positif de la coopération et du partenariat entre la Chine et les pays africains, ces bons résultats se reflétant dans de nombreux domaines : coopération scientifique, technique, culturelle, développement des échanges commerciaux où les flux ont été multipliés par 20 depuis l'année 2000, comme l'a précisé M. Sellal dans son intervention devant les chefs d'Etat et de gouvernement. En quelques années ce partenariat s'est développé de façon remarquable se traduisant par un dynamisme de l'activité et la réalisation par les firmes chinoises de nombreux projets sur le continent dans les infrastructures (autoroutes, barrages, ports, aéroports...), l'agriculture, le logement et d'autres secteurs stratégiques. Les produits chinois sont partout sur les marchés africains peut-on constater. Un partenariat qui ne fait que se renforcer nonobstant les manœuvres de certains qui ne voient pas d'un bon œil cette évolution relevant tantôt les visées de main mise sur les richesses naturelles de l'Afrique, tantôt la mauvaise qualité des produits en provenance de l'Empire du Milieu. Des tentatives qui n'ont pas eu l'effet escompté puisque la confiance n'a fait que se renforcer entre la Chine et ses partenaires africains qui préparent un plan d'action ambitieux à la faveur de ce Forum qui se tient à Johannesburg . La raison à ce succès tient certainement au fait que ce partenariat s'est construit sur des bases solides aux antipodes des conceptions faisant des pays africains des chasses gardées ces fondements ayant pour principe l'équilibre des intérêts et le partage équitable des dividendes du partenariat. Une approche qui a gagné en crédibilité en se vérifiant dans la pratique avec tous ces projets opérationnels dans les domaines de l'eau, du transport, de la santé etc., qui profitent aux populations africaines. Il est vrai aussi que les pays africains qui aspirent à un meilleur développement trouvent en la réussite de la Chine devenu l'atelier du monde et affichant d'année en année des taux de croissance enviables le bon exemple dont il y a lieu de s'inspirer dans sa politique de développement.

M. Sellal tout en rappelant les acquis de ce partenariat plaidera pour le passage à une étape qualitative notant que le commerce peut être un moteur pour la croissance à travers l'encouragement de l'investissement, le transfert de technologie, le partage des connaissances et du savoir-faire. Il n'a pas manqué de souligner à l'adresse des investisseurs sino-africains les grandes opportunités offertes par le marché algérien dans le contexte de l'ambitieux programme quinquennal 2014-2019 mettant en exergue les avantages appréciables du cadre juridique en plus des garanties solides dans le cadre des lois en vigueur, une vision qu'il y a lieu d'ériger en pratique normative dans la perspective d'actions ordonnées de délocalisations ou de co-localisations parmi lesquelles la sécurité juridique mutuellement assurée à nos opérateurs tient une place de choix.

M. Brahim

De la violence (gratuite) en politique

PUBLIE LE : 07-12-2015

La réaction de certaines personnalités politiques ou d'anciens militaires, relayée ostensiblement par quelques titres, est pour le moins naturelle si elle n'était pas accompagnée d'une violence langagière telle, que les enjeux sont brouillés, fractionnant l'opinion publique sur des questions de détail. A propos de la pseudo initiative dite des « 19 », puis « 19 moins 4 », on a créé, au nom d'un bien curieux patriotisme, une agitation afin de faire croire à l'opinion que l'institution présidentielle ne fonctionne pas. Après le procès de deux anciens généraux, des chroniqueurs et deux anciens généraux se manifestent pour remettre en cause une décision de justice ! Enfin, le passage de la nouvelle loi de finances à l'Assemblée populaire nationale a, lui aussi, provoqué un tollé chez des personnages qui s'autoproclament tuteurs de la nation. Une telle « réaction » aux allures apocalyptiques est tout simplement une malheureuse dérive, une de plus, en l'absence d'une éthique de la responsabilité. Ici, il faut bien l'admettre, l'impunité est associée à la liberté, deux attitudes foncièrement différentes, voire opposées. La liberté en général — est un principe constitutionnel bien celle de la presse en particulier — nécessaire à chaque société pour révéler les contradictions et aboutir à des consensus qui peuvent réconcilier l'intérêt général et l'intérêt particulier, évitant ainsi des maux et des heurts dont elle pourrait bien en faire l'économie. Bien souvent, les pouvoirs publics sont accusés d'immobilisme, mais lorsqu'ils viennent à prendre une décision concernant un cadre ou réajuster une politique, une folle agitation s'empare de certains titres, toujours les mêmes au demeurant, présentant des spéculations pour des vérités et qualifiant presque de manière malade toute action dans ce sens de « règlement de comptes ». Si bien que l'on se pose sérieusement la question de savoir comment une telle presse pourrait demander en même temps que l'on rompe avec l'immobilisme, tout en condamnant toute action. Ceci pour dire qu'une telle liberté donne aux idées et aux habitudes une direction pour le moins aventureuse favorisant la violence et la confusion. Or, notre pays a besoin, surtout en ce moment de fragilité économique, d'un grand discernement politique et de toute l'intelligence de ses élites afin de relever le double défi, celui de répondre aux préoccupations de la société par des actes concrets qui améliorent la situation du plus grand nombre, réduire les menaces extérieures et avancer ainsi sur le chemin de la démocratie.

EL MOUDJAHID

Nous y voilà !

PUBLIE LE : 08-12-2015

Parce qu'il ne s'est pas tu et qu'il a fait son devoir d'apporter la contradiction à des gens qui ont cru que sans eux, la planète Terre ne tournerait plus, le ministre de la Communication fait l'objet d'une cabale digne du Moyen âge. L'accuser d'être «mercenaire d'un clan» ou lui donner des leçons de la part de ceux qui sont devenus visibles, soit grâce à la rente, soit aux soutiens occultes — ou bien les deux —, cela s'appelle avoir du culot ! Ce que les uns et les autres ignorent, ou qu'ils feignent d'ignorer, c'est que, désormais, la ligne de démarcation est claire : il y a ceux qui, dans la difficulté du contexte actuel, tentent d'apporter des solutions, et ceux qui n'ont d'yeux que pour le «kursi», qu'ils viennent pourtant à peine de quitter, et qui apparemment n'a pas encore quitté leur esprit.

À ces derniers, nous disons clairement que le changement est en train de se faire, dans le discernement et la lucidité, que le pays avancera avec ou sans eux. À voir leur conception du politique, et ayant évolué dans le carcan totalitaire, le changement, ils ne l'agrèent pas, parce qu'ils ont du mal à se faire à l'idée démocratique et la considèrent non pas comme un moyen de faire avancer la société, avec l'apport de toutes et de tous, mais comme une menace. Dans l'esprit de ces gens, la démocratie n'est bonne que si elle est manipulable, parce que c'est le seul jeu dans lequel ils excellent. Tout cela parce qu'ils placent leurs intérêts particuliers bien au-dessus de l'intérêt général, et que le nombrilisme leur tient lieu de philosophie.

Que les choses soient claires :

les institutions de la République sont fortes et assument pleinement leurs responsabilités.

L'alarmisme, comme discours et comme programme, est foncièrement stérile, parce qu'il ne s'agit, ni plus ni moins, que d'un appel à l'immobilisme et à la régression.

EL MOUDJAHID

Du ridicule en politique

PUBLIE LE : 09-12-2015

Sous le masque du patriotisme, ne craignant ni l'inconséquence du raisonnement ni l'hypocrisie de la formulation, les mêmes personnages alimentent, depuis quelques jours, une jacquerie médiatique. Que dire de ces anciens officiers supérieurs, se croyant au-dessus de toutes les lois de la République et estimant bon aujourd'hui qu'ils ne sont plus en fonction, qui se transforment en justiciers ? Que dire de cet avocat qui nous affirme doctement que parce que la justice est rendue au nom du peuple, le citoyen a donc le droit de commenter ses décisions ? Et quelques lignes plus loin, il affirme, avec le même sens de la suffisance, que, par contre, s'il porte atteinte à l'intégrité et à l'autorité de la justice et à son indépendance, il est exposé à des peines. La contradiction ? Le monsieur ne s'embarrasse pas. Que dire de cette dame qui affirme que le Président de la République, je cite, «a la tête qui fonctionne, dirige le Conseil des ministres, donne des orientations, reçoit des personnalités étrangères avec lesquelles il passe de longs moments», mais que, prisonnier d'une «clique», ses projets de loi ou ses remarques ne sont pas prises en compte ? Que dire de la même dame qui a longtemps joué au sniper, descendant en flammes tout ministre qu'elle estime être au service de «l'oligarchie», qui, aujourd'hui plus patriote que tout le peuple algérien, estime que son objectif n'est que de sauver l'État et la Nation ? Enfin, que penser de ce journaliste qui reproche au ministre de la Communication d'avoir réagi aux propos du général Toufik, je cite «sans prendre la précaution de s'en référer à son chef Abdelmalek Sellal, qui se trouvait en Afrique du Sud» ? Va-t-on lui demander qu'on est au XXI^e siècle, et que l'on peut joindre n'importe qui au niveau de la planète ou bien lui dire s'il a mis sur écoute le téléphone ou la tablette du Premier ministre ? Ceci pour tout simplement conclure que le ridicule en politique est simplement inconséquent, et mieux vaudrait exposer clairement ses intérêts au lieu de se prévaloir hypocritement de patriotisme et de professionnalisme.

EL MOUDJAHID

Pédagogie démocratique

PUBLIE LE : 10-12-2015

Même si, en démocratie, la règle veut que la minorité doive se soumettre à la majorité après le débat et le vote, l'opposition ou une partie de l'opposition vient de manifester sa volonté de saisir le Conseil constitutionnel, parce qu'elle estime que le projet de la loi de finances pour 2016, adopté par l'Assemblée populaire nationale, serait «anticonstitutionnel». Sans aller dans le détail des considérations qui ont amené à cette attitude et sans présager de son aboutissement ou non, il nous semble qu'il s'agit d'une démarche plus sereine et plus constructive que les conflits passionnels qui agitent la scène politique, les accusations proférées à longueur de colonnes des journaux ou les altercations physiques entre les députés dans l'enceinte parlementaire.

Oui, nous ne pouvons que saluer et encourager cette approche qui, justement, va dans le sens d'une meilleure compréhension de la nécessité de résoudre les conflits qui surviennent, non pas par des mises en scène ou en s'imposant à coups d'insultes, mais en ouvrant le débat, éclaircissant les idées et les enjeux, en réduisant les tensions et les torsions et, au fur et à mesure, en trouvant des réponses aux interrogations.

Oui, la surenchère, en aucun cas, ne peut être productrice d'intelligence. Seul le bon sens politique — consistant à faire en sorte que les Algériennes et les Algériens puissent partager les mêmes valeurs, celles du vivre ensemble, et résoudre les conflits de manière pacifique, dans le cadre des institutions de la République, sans remettre en cause la stabilité du pays et les avancées démocratiques — doit prévaloir.

La démarche de s'adresser au Conseil constitutionnel, plus raisonnable et plus crédible, s'oppose en tout cas à celle du groupe de personnes qui a demandé à être reçu par le Président de la République. Ce dernier refuse d'adhérer aux initiatives des autres formations politiques sous le prétexte de préserver sa «particularité». Force est d'admettre que si l'idée de ce groupe est incongrue, son approche a eu un impact médiatique plutôt inattendu.

À l'évidence, le contexte dans lequel elle a été formulée a pleinement joué, mais les arrières-pensées de ses principaux animateurs à la recherche d'une visibilité perdue sur la scène politique la condamnent à n'être qu'une tentative désespérée et sans lendemain. Il en est ainsi désormais, car le jeu des ombres et des pressions occultes cède devant le débat et la force des idées et des convictions.

EL MOUDJAHID

JUSTICE et DIGNITÉ

PUBLIE LE : 12-12-2015

L'adoption, jeudi dernier, par le Conseil de la nation, du texte de loi criminalisant les violences contre les femmes, constitue une avancée démocratique majeure dans la mesure où cela va dans le sens d'une plus grande équité entre les genres et entre les citoyens de notre société.

Le phénomène de la violence contre la femme (physique, sexuelle, psychologique ou économique), outre les problèmes de santé, réduit la capacité de celle-ci à participer à la vie publique, l'appauvrit, elle et sa famille, et renforce d'autres formes de violence répandues dans la société. Ses racines se trouvent dans la discrimination persistante à son égard, et l'une des manières de réduire ce phénomène est de ne pas l'ignorer ou se taire, mais de le dénoncer et de le criminaliser. Notre pays vient de le faire, et il n'est pas exagéré de qualifier ce pas de très important dans la voie d'une plus grande protection de la femme comme citoyenne. Bien sûr, le texte voté a suscité, dès le départ, des polémiques, et il demeure — cela va de soi — bien insuffisant aux yeux des uns et excessif aux yeux des autres. Mais le fait est là, car adopté à l'unanimité par les deux chambres du Parlement, après d'intenses débats, il permet au pays et à la société de mieux envisager l'avenir en ne permettant plus qu'il y ait de laxisme face à la violence en général et la violence faite à la femme en particulier. Cette victoire n'est pas une manœuvre politicienne, comme certains l'avaient soutenu, quand la question a été débattue pour la première fois au mois de mars à l'Assemblée populaire nationale. Ce n'est pas non plus la victoire des modernistes contre les conservateurs. Ce n'est pas la victoire de la femme contre l'homme. C'est tout simplement la victoire de toute la société algérienne qui n'a pas accepté que la violence soit banalisée, que des femmes soient humiliées, que des familles entières se déchirent et soient livrées à l'insécurité et à l'arbitraire. Oui, la société algérienne connaît, à tous les niveaux, des mutations très profondes après l'indépendance, notamment avec la généralisation de l'éducation pour toutes les filles qui a eu comme corolaire une formidable émergence dans la sphère professionnelle. Aujourd'hui, la femme est partout, et c'est tant mieux : au travail, dans les partis politiques, au sein des assemblées élues, aux postes à responsabilité. Jamais autant qu'aujourd'hui, le besoin de lois justes et égalitaires ne s'est fait sentir.

Or, pour mieux accompagner cette évolution et répondre aux attentes de la société, il a fallu une forte volonté politique. Et cette volonté politique, nul ne l'a mieux portée à son plus haut niveau, que le Président de la République qui la traduit par un large mouvement de réforme depuis son accession à la magistrature suprême.

Maintenant, le texte de loi est là, il reste son application sur le terrain. Ce qui demande l'assentiment de tous — formations politiques, société civile, médias et simples citoyens — afin que nos mères, nos sœurs, nos épouses, nos filles et nos consœurs s'épanouissent et ne soient brimées ni au foyer, ni au travail, ni dans les lieux publics. Et c'est toute la société qui gagne en stabilité, en paix et en bonheur.

EL MOUDJAHID

Consolider la cohésion sociale

PUBLIE LE : 12-12-2015

À l'unanimité donc, les membres du Conseil de la nation auront adopté le texte de loi amendant et complétant le code pénal portant de nouvelles procédures judiciaires pour protéger la femme de toutes formes de violences. Ce n'est que justice pour cette frange de la société, pour ce sexe dit faible qui a eu longuement à souffrir en silence, cachant au regard derrière son habit les traces de l'agression physique et derrière un sourire de façade, cette agression encore plus violente, car morale, supportée parfois une vie durant. Prévenir et condamner les violences faites aux femmes, c'est d'abord préserver notre cohésion sociale et, partant, la cohésion au sein de la cellule familiale. La cellule familiale où l'épouse autant que la fille sont en droit d'avoir les conditions d'épanouissement, de sécurité et de respect. Une société où la femme a le droit d'avoir sa place, d'y être respectée tant hors de chez elle que dans le lieu de son travail. Respecter la femme, c'est d'abord se respecter, un respect vis-à-vis de la voisine, de la passante, de la collègue de travail qui représente en réalité une qualité première de l'Algérien dans sa grande majorité et qui s'inspire de sa culture, de ses valeurs sociales et religieuses. «Khti», «yemma» ou «tata» sont autant de marques de respect qu'on entend encore dans la rue.

Condamner le harcèlement d'une femme dans la rue ou dans son lieu de travail, qui somme toute est une agression morale, c'est prévenir l'agression physique, l'agression sexuelle, la pire des violences à laquelle est confrontée la femme. Condamner la maltraitance, la violence verbale et les coups et blessures subis par l'épouse, c'est prévenir la dislocation de la cellule familiale, c'est sauver le couple, la famille d'un éclatement qui ne peut être que préjudiciable pour l'ensemble de ses membres, a fortiori s'agissant des enfants. Respecter l'Algérienne d'aujourd'hui, notre sœur, notre épouse, notre fille, notre collègue, c'est rendre hommage à la mémoire de nos glorieuses chahidate ; Hassiba Benbouali est morte pour que vive l'Algérie et pour que vivent toutes les Algériennes libres et heureuses. Respecter l'Algérienne d'aujourd'hui, c'est rendre hommage à cette femme au four et au moulin pour entretenir son foyer et éduquer ses enfants. Respecter l'Algérienne d'aujourd'hui, c'est rendre hommage à cette enseignante, à cette médecin, à cette femme, à toutes ces femmes que l'on croise partout, à tous les niveaux, engagées sur le même front, au même titre que les hommes, pour apporter leur part de contribution au bien-être général de toute la société.

A. M. A.

Sur tous les fronts

PUBLIE LE : 13-12-2015

De manière régulière, le ministère de la Défense nationale annonce, dans des communiqués, le résultat des activités des détachements de l'Armée nationale populaire, des éléments du Corps des gardes-frontières ou de la gendarmerie, faisant état de la destruction de casemates dans le Centre, de l'arrestation de contrebandiers dans le Sud et de la saisie de quantités importantes de carburants ou l'élimination de terroristes et la récupération de pistolets-mitrailleurs, de type kalachnikov, et quantité de munitions. Le plus récent date de jeudi dernier et fait état de sept casemates, servant de refuges aux terroristes, détruites à Boumerdès et à Tizi Ouzou, d'une tentative de colportage d'une grande quantité de kif traité déjouée à Aïn Témouchent, de la saisie de 229 kilogrammes de kif traité et de plus de 33.000 litres de carburants à Tlemcen, Souk-Ahras, Tébessa, El-Taref et Khenchela, de l'arrestation de vingt contrebandiers de différentes nationalités africaines à Bordj Badji Mokhtar et sept immigrants clandestins à Biskra.

Les textes sont souvent brefs et précis, jamais circonstanciés, ce qui attire si peu l'attention du lecteur, mais ajoutés les un aux autres, ils donnent une idée précise sur l'immense travail de fourmis mené efficacement par nos djounoud, pour que nos régions soient plus calmes et nos frontières plus sûres. Ils témoignent de l'action héroïque de ces soldats anonymes qui traquent jour et nuit, contrebandiers et terroristes, dans des conditions certainement difficiles, qu'ils arrivent à surmonter grâce au sens de l'organisation, à leur grande mobilisation, à leurs forte volonté et détermination, ainsi qu'à la persévérance dont ils font preuve dans l'accomplissement de leur noble mission.

Contrebande, terrorisme résiduel, immigration clandestine, trafic de drogue et, bien entendu, tentatives d'infiltration de groupes terroristes... l'ANP est sur tous les fronts et fait face à de réels et importants défis qu'elle relève au quotidien selon une stratégie rigoureuse et adaptée conçue par le Haut Commandement.

Ceci pour dire que la lutte contre le terrorisme résiduel et le banditisme ne connaît aucune pause, et que la sécurité et la stabilité du pays, ainsi que la sauvegarde de son indépendance, de sa souveraineté nationale, de son intégrité territoriale et de son unité demeurent le souci constant de l'ANP qui œuvre, avec dévouement et professionnalisme, sous la conduite du Président de la République.

EL MOUDJAHID

Bravo, quand même !

PUBLIE LE : 14-12-2015

L'équipe nationale olympique ne s'est pas imposée, samedi dernier à Dakar, capitale du Sénégal, face à son homologue du Nigeria. C'est son adversaire qui a remporté la Coupe d'Afrique des Nations, mais quand même nous disons aux nôtres bravo ! Bien sûr, nous aurions aimé qu'elle gagne. Son bonheur et le nôtre auraient été totaux, mais nous la félicitons pour son jeu et sa détermination. Le duel a été rude et l'adversaire n'était pas une formation de moindre importance, l'équipe nigériane compte parmi les meilleures formations de cette compétition continentale. Le mérite de nos jeunes n'est que plus grand. Sans complexe, ils ont montré qu'ils savent jouer et qu'ils auraient mérité de gagner. Oui, encore bravo à cette jeune équipe qui s'est également qualifiée aux jeux Olympiques de Rio de Janeiro-2016, signant ainsi notre retour dans cette compétition après une absence de... 35 ans. Et c'est là l'objectif principal. Composée entièrement de locaux, mis à part quelques éléments, elle est arrivée à séduire et à grimper très haut. Aussi est-il nécessaire de répéter que compter sur notre jeunesse est primordial, voire vital. Qu'elle est notre fierté et qu'il est de notre devoir de lui accorder toute notre confiance pour qu'elle s'épanouisse et relève tous les défis.

EL MOUDJAHID

Médias et citoyenneté

PUBLIE LE : 15-12-2015

Avec le pluralisme médiatique inauguré au début des années 1990, dans le difficile contexte que l'on sait, notre société a entamé une autre phase de son évolution. Subitement, on découvre qu'il n'y a pas un public, mais des publics, et il n'est pas seulement question de genre ou d'âge, de catégories sociales ou de corporations. Les lecteurs aussi ne sont pas seulement des consommateurs, mais peuvent être militants de partis politiques et engagés dans le mouvement associatif.

Récemment, avec l'ouverture télévisuelle, on découvre à la fois la pluralité des goûts des téléspectateurs et la force de nuisance de certaines chaînes qui n'hésitent pas à devenir des moyens de destruction massive, faisant l'apologie de la haine et de la guerre. Sans parler de l'intrusion de plus en plus massive des nouvelles technologies de l'information, à leur tête Internet. Notre quotidien s'en trouve bouleversé. Face à cette nouvelle situation, face à la pluralité des titres et des chaînes, face à ce flux informationnel très dense, aux sources souvent imprécises, il faudrait certainement au citoyen des repères et des références qui lui permettent de s'informer, de se situer dans le monde qui l'entoure et d'agir sur ce dernier. Dans ce sens, les médias acquièrent une nouvelle dimension, et le lecteur, l'auditeur ou le téléspectateur n'est pas seulement client, mais citoyen. D'où le concept du droit du citoyen à une information complète, crédible, recoupée et vérifiable dans un environnement de plus en plus complexe où dominant la rumeur, le mensonge et la manipulation. Et quand on sait la place qu'occupent les médias dans notre société, servant de support essentiel, voire unique aux discours politiques et parfois religieux, on mesure à quel point l'enjeu de ce qu'on appelle « l'éducation ou la formation aux médias » est important. C'est dans ce sens que le ministère de la Communication a initié tout un programme original et inédit axé sur deux idées-force : la professionnalisation de la presse, par la formation et la sensibilisation en animant des conférences et des rencontres qui portent sur le fonctionnement des médias, et le droit à l'information. L'objectif recherché est de faire comprendre au citoyen qu'il y a une diversité de supports d'information, une diversité des discours et des traitements, une diversité d'idées et qu'il est appelé non pas à subir tout cela, mais à se forger sa propre opinion, sa propre synthèse, en refusant toute violence et tout affrontement, favorisant une certaine distanciation, donc un recul, une vision critique vis-à-vis de ce qu'on lui sert au quotidien, contribuant ainsi à l'émergence d'une société plus ouverte, plus équitable et ainsi plus prospère.

EL MOUDJAHID

Maturation

PUBLIE LE : 16-12-2015

La révision constitutionnelle, décidée à l'initiative du Président de la République, en vertu des pouvoirs que lui confère la Constitution, couronne le processus des réformes politiques entamées il y a presque vingt ans. Son objectif est de faire en sorte que la nouvelle Loi fondamentale soit en phase avec l'évolution rapide de notre société et les mutations profondes en cours à travers le monde. Elle porte essentiellement sur le renforcement de la séparation des pouvoirs, l'indépendance de la justice, l'affirmation de la place et des droits de l'opposition, la garantie des droits et libertés des citoyens. Dans le souci d'aboutir à un texte consensuel, des consultations ont été menées avec des acteurs politiques, associatifs et du monde universitaire.

Sous la direction du Président de la République, la tenue, avant-hier, d'un Conseil restreint consacré à l'examen de l'avant-projet de révision de la Constitution indique que la question est arrivée à maturation. Certes, on ne sait pas encore si la révision sera référendaire ou parlementaire, mais, déjà, plusieurs autres réunions du même genre ont été annoncées.

Si l'on ne connaît pas grand-chose au contenu de la nouvelle mouture, on sait par contre au moins deux choses révélées dans le message du Président adressé à l'occasion de la célébration du 61^e anniversaire du déclenchement de la Révolution du 1^{er} Novembre : la mise en place d'un mécanisme indépendant de surveillance des élections et l'élargissement des attributions de l'opposition parlementaire qui sera dotée de moyens à même d'assumer un rôle plus actif, y compris par la saisine du Conseil constitutionnel. L'une comme l'autre participent d'une même volonté d'affirmer et de garantir la transparence dans tout ce qui est relatif aux grands enjeux économiques, juridiques et politiques dans la vie nationale. Il s'agit de revendications formulées par les partis politiques depuis 1997. C'est dire toute la détermination du Chef de l'État à instaurer une démocratie apaisée dans tous les domaines et son profond attachement à la modernisation et à la stabilité du pays.

EL MOUDJAHID

Orientations présidentielles

PUBLIE LE : 17-12-2015

Les économistes et les experts sont unanimes à dire que la loi de finances, qui vient d'être adoptée, n'a aucun lien avec l'austérité, et que la démarche du gouvernement consiste non pas à opérer des coupes budgétaires sévères, mais seulement de rationaliser les dépenses. ce n'est pas là qu'un discours visant à rassurer une opinion publique inquiète. il faut peut-être le dire et le redire, l'actuelle loi de finances est élaborée dans le contexte que l'on sait : la chute des prix du pétrole et la baisse de plus de 40% des recettes en devises tirées des exportations d'hydrocarbures. cette réalité, difficile au demeurant, personne ne cherche à la cacher. c'est le président de la république, en premier, qui a qualifié la situation d'«inquiétante», appelant à la «rationalisation» de la dépense publique, des importations et de la consommation interne d'énergie. il a ajouté que, face à cette crise, notre pays dispose d'une certaine marge de manœuvre résultant d'un désendettement public anticipé quasi total et des réserves de change constituées, ainsi que de l'épargne publique accumulée au niveau du fonds de régulation des recettes. il a appelé au renforcement du contrôle des opérations de financement du commerce extérieur, pour prévenir toutes formes d'évasion de capitaux, d'exclure toute remise en cause de la politique d'investissements publics qui demeure le moteur de la croissance et de la création d'emploi, et qui permet aussi de répondre aux besoins sociaux de la population, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'enseignement et de la formation, de la santé et du logement. dans ce sens, le programme quinquennal d'investissements publics est maintenu, tout en adaptant le rythme et les priorités de lancement des nouveaux projets et en veillant aussi à la «maîtrise de leur coût». ces instructions présidentielles, le premier ministre n'a fait que les traduire dans la pratique, rappelant, à maintes reprises, que si notre pays dispose d'une période probatoire, son avenir réside dans le développement de l'industrie, de l'agriculture et du tourisme, entre autres. et la loi de finances, qui vient d'être adoptée par les deux chambres du parlement, illustrent parfaitement cette nouvelle orientation qui n'en est qu'à ses débuts. aujourd'hui, ce ne sont pas les discours alarmistes et les mises en scène politiciennes qui vont changer quoi que ce soit à la réalité : l'Algérie, malgré la difficulté et la fragilité de la conjoncture, maintient encore un niveau important de l'aide sociale, plus de 1.800milliards de dinars de transferts sociaux, selon le ministre des finances. alors ? les acteurs politiques et sociaux ont certes le droit d'en débattre avec sérénité, argument contre argument, mais les raccourcis, la propagande et la manipulation n'ont jamais fait avancer les choses. surtout quand on veut défendre des intérêts particuliers en leur donnant l'habillage de l'intérêt général.

EL MOUDJAHID

L'espoir libyen

PUBLIE LE : 19-12-2015

IL'accord politique paraphé, jeudi dernier, par l'ensemble des parties libyennes, dont le parlement reconnu par la communauté internationale basé à Tobrouk, le Conseil national général (CNG) à Tripoli, des indépendants, des représentants de partis politiques, ainsi que par des représentants de la société civile et des communes, constitue un premier pas vers le chemin de la réconciliation nationale, le retour à la stabilité après quatre ans d'un conflit fratricide et un peu plus de 14 mois d'un long et difficile processus de négociation. Dans ce processus, le rendez-vous d'Alger, en mars dernier, a été salué comme «un pas fondamental» dans la construction de la paix pour laquelle l'Algérie a toujours œuvré afin de préserver l'unité du peuple libyen, sa souveraineté et l'intégrité de son territoire. Oui, un premier pas, certes, mais un pas qui sera forcément suivi d'autres. Différé de vingt-quatre heures — sans doute pour des raisons de logistique, mais aussi et surtout parce qu'il existe encore des réserves non levées et des points sur lesquels le consensus n'a pas été trouvé, comme la représentativité des délégués des deux camps qui ont fait le déplacement de Skhirat — l'accord, signé in extremis, sous l'égide des Nations unies, prévoit la formation d'un gouvernement d'union nationale dans quarante jours, installé à Tripoli, dont la mission première est de rétablir la paix durant une période de transition de deux ans qui s'achèvera par des élections législatives. Sa mise en application est loin d'être acquise, tant les divergences entre les protagonistes subsistent encore, mais cela veut aussi dire que la porte reste toujours ouverte et que les négociations vont se poursuivre.

Notre pays, dont la position constante a toujours privilégié la solution politique, ne cesse de porter soutien et assistance aux frères libyens pour surmonter leur crise et barrer la route au terrorisme qui s'installe. Si, pour certains observateurs, cet accord, en raison du fort ressentiment d'une partie des Libyens pour les Nations unies ou pour l'implantation de l'État islamique (EI), peut s'avérer partiel et donc fragile, pour nous, il s'agit d'un grand pas qui suscite un grand espoir.

Les Libyens sauront placer l'intérêt suprême de leur pays bien au-dessus de leurs querelles de leaderships et saisir cette occasion pour surmonter leurs dissensions et faire en sorte que les blocages qui subsistent trouvent une solution par le dialogue et ne soient pas un prétexte au retour à l'affrontement, au doute, au chaos. Avec cette leçon majeure que les Européens doivent en tirer et que rappelle (au mois de mars 2011) le politologue allemand Michael Lüders, à savoir que «le fait de faire chuter les régimes n'a jusqu'ici jamais rien apporté de bon que ce soit en Irak, en Libye, et prochainement peut-être en Syrie».

El Moudjahid

Haro sur l'immobilisme !

PUBLIE LE : 20-12-2015

De Sétif, où il a effectué une visite de travail hier, le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a délivré un certain nombre de messages, essentiellement deux. Le premier consiste à dire à tous ceux qui, pour une raison ou une autre, ont élevé la voix contre la loi de finances 2016, adoptée à l'écrasante majorité par les deux chambres du Parlement, que le choix entre l'action et l'immobilisme est vite fait.

Parce que l'immobilisme — tout autant que l'alarmisme — est une politique de la régression et de la défaite, porte-voix de tous ceux qui ne veulent pas que les choses bougent et changent. L'Exécutif qu'il dirige opte pour des réformes qu'il assume pleinement parce qu'exigées par la conjoncture que l'on sait et dictées par le bon sens économique. Tout en clarifiant bien les choses, la privatisation des grandes entreprises à caractère stratégique, comme Sonatrach et Sonelgaz, n'est pas à l'ordre du jour, mais entretenir encore aujourd'hui la distinction entre le public et le privé, c'est une position idéologique passéiste et sans effet sur une réalité qui demande discernement, adaptation et initiative.

Le deuxième message réside dans le fait que la démarche qu'emprunte le gouvernement à travers la loi de finances 2016 n'est pas celle de l'austérité et du repli sur soi mais celle de l'investissement et de l'encouragement à la production nationale, que celle-ci soit privée ou publique. Il n'est plus question que le pays importe tout et, de toute façon, la baisse de nos revenus en devises ne nous le permet plus. Aussi faut-il avancer de manière pragmatique et faire en sorte que la diversification de notre économie ne soit plus un slogan creux.

EL MOUDJAHID

Confiance

PUBLIE LE : 21-12-2015

L'hommage rendu avant-hier par les notables, les élus locaux, ainsi que les représentants des rites malékite et ibadite de la wilaya de Ghardaïa, au Président de la République Abdelaziz Bouteflika, est un message d'abord de confiance. Après les douloureux événements qu'a connus la région, le Chef de l'État a pris des mesures fortes en chargeant le commandant de la 4e Région militaire de superviser l'action des services de sécurité, pour rétablir l'ordre public et préserver la sécurité des personnes et de leurs biens.

Le travail accompli pour le rétablissement de la quiétude est exemplaire. Le mérite revient bien sûr aux forces de sécurité et, à leur tête, l'Armée nationale populaire, mais aussi aux mesures prises par l'Exécutif. Car, à l'évidence, le traitement de la flambée de violence ne s'est pas limité au volet strictement militaire, s'accompagnant ainsi de mesures à caractère économique, culturel et social. Tout observateur impartial ne peut ignorer le rôle néfaste joué par des extrémistes qui poussaient les deux principales communautés de la Vallée à la confrontation et au meurtre, alors que celles-ci ont toujours vécu dans l'entente et la solidarité. La neutralisation de ces éléments, la démolition des constructions illicites et l'attribution de près de 30.000 lots de terrain destinés à l'autoconstruction, dont la superficie varie entre 200 et 250 m², répartis sur 66 sites, accompagnée d'une aide financière de l'État, ont contribué de manière efficace au règlement définitif des problèmes de la wilaya.

Le retour à la quiétude dans cette belle région où la cohabitation entre Mozabites et Chaâmba est millénaire, montre bien que la ferme détermination et la volonté de surmonter les obstacles sont nécessaires quand le vivre ensemble vient à être menacé par des perturbateurs qui agissent au bénéfice d'agendas étrangers.

Le retour à la stabilité permet ainsi à toute la région de renouer avec la double dynamique, celle de la réconciliation et du développement. De ce fait, il s'agit d'une brillante victoire de l'intérêt général et de l'unité nationale sur le laxisme, les semeurs de la haine et la vision étroite.

EL MOUDJAHID

Rappel à l'Intelligent

PUBLIE LE : 22-12-2015

La communauté internationale a reconnu au peuple sahraoui son droit à l'autodétermination. Jusqu'à présent, le royaume marocain, qui occupe le territoire sahraoui depuis 1975, tergiverse en reportant, sous divers prétextes, les négociations directes avec le Polisario, représentant légitime du mouvement de libération de ce peuple.

Comme tous les occupants, le Makhzen donne une parole mais ne la tient pas, et fait tout pour la vider de son contenu. En 1991, le Polisario a accepté de sursoir à l'option militaire parce que la partie marocaine a accepté, de son côté, sous l'égide des Nations unies et de l'Union africaine, l'organisation d'un référendum. Tout comme l'entité israélienne et les accords d'Oslo avec les Palestiniens, le Makhzen tente de renvoyer aux calendes grecques son engagement. Comme tous les occupants — aveuglés par l'avidité de l'exploitation des richesses des peuples qu'ils oppriment — le Makhzen ne croit qu'au fait accompli et croit pouvoir tromper son propre peuple en mobilisant son appareil de propagande, affirmant que le conflit n'est qu'une « dispute de voisinage ».

Parce que notre pays a pris une position de principe dès le départ en se mettant du côté de l'opprimé et en soutenant le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination comme le recommandent les Nations unies, le Makhzen nous accuse d'être à l'origine de tous les maux dont il souffre. Il est temps peut-être qu'il comprenne que prendre ses désirs pour la réalité n'est qu'illusion car, quels que soient les artifices dont il se prévaut, il ne peut indéfiniment maintenir le statu quo sur une aussi importante question. L'histoire nous enseigne que les peuples privés de liberté peuvent bien sûr traverser des moments difficiles, mais leur conscience constamment éveillée et leur ardente volonté font que le dernier mot leur est toujours revenu. Le dernier congrès du Polisario a été un simple « rappel à l'intelligent », selon l'ingénieuse formule de l'Emir Abdelkader.

EL MOUDJAHID

Strabisme

PUBLIE LE : 23-12-2015

Le ministre des Finances a été, hier, l'invité de notre Forum. À la fin de son exposé, au demeurant très pédagogique, avec des chiffres et leur interprétation, il a encore expliqué à l'assistance que dans la loi de finances 2016 le choix a été vite fait, et qu'entre l'austérité et la croissance, le pays a opté pour le maintien du rythme de la croissance qui suppose des investissements et donc des emplois. Ce choix est celui du programme et des directives du Président de la République qui privilégie la stabilité. Il n'y aura pas d'augmentation d'impôts, il n'y aura pas de privatisation des entreprises à caractère stratégique, les 550 projets en cours de réalisation ne sont pas remis en cause. Bien au contraire, 310 nouveaux projets seront lancés, et tous les transferts sociaux sont également maintenus. La légère augmentation de l'électricité, du gaz et de l'eau n'aura qu'un impact très limité, si les charges sont partagées entre l'État, le producteur, le commerçant et le consommateur. Il s'agit d'un réajustement raisonnable dont le but est aussi de lutter contre le gaspillage. Pour le reste, tout ce qui est importé, mais qu'on peut produire chez nous, on le fera, et c'est tant mieux. Le processus a commencé, il faut juste faire confiance à l'intelligence algérienne.

La principale caractéristique de cette loi de finances, qui a suscité tant de polémiques, réside dans le fait qu'elle inaugure une nouvelle ère, celle de substituer, de manière progressive et graduelle, des ressources ordinaires aux recettes pétrolières. C'est un changement qualitatif qui exige un civisme fiscal et un patriotisme économique. « Il faut que les acteurs économiques et les citoyens jouent le jeu », a soutenu le ministre, qui a ajouté que « ce passage est indispensable, qu'on en est qu'au début, mais on est sur le bon chemin ». Ceci pour dire aussi que le pays dispose d'une stratégie et d'une vision à court, moyen et long termes, et que la démarche empruntée est autant pédagogique que pragmatique, contrairement à ce que les alarmistes et autres partisans de l'immobilisme nous chantent tous les jours. Au cours du débat, pas moins d'une cinquantaine de questions ont été posées. Certaines consœurs et certains confrères ont transmis leurs inquiétudes quant à l'ouverture du capital des entreprises publiques au privé national, d'autres ont estimé que les mesures contenues dans la loi des finances sont bien en deçà de ce que la situation exige. Le ministre a répondu au plus grand nombre, en rassurant que le gouvernement travaille dans la perspective et dans la prospective, que l'économie doit fonctionner non pas avec du volontarisme, mais avec des automatismes, que nous avons les moyens et les compétences de relever le défi. Il a conclu : « Il y a une forme de strabisme qui nous empêche de voir loin, qu'il convient de corriger ! »

EL MOUDJAHID

Patriote et démocrate

PUBLIE LE : 24-12-2015

Figure du mouvement national, dirigeant de la guerre de Libération, militant de la démocratie, Hocine Aït Ahmed nous quitte. Le pays perd en sa personne un homme politique d'une très grande valeur qui sait, dans les conjonctures les plus troubles et les plus difficiles, grâce à sa longue expérience et à sa lucidité patriotique, distinguer l'essentiel de l'accessoire et prendre toujours parti pour la nation et sa cohésion.

En éclaireur, il comptait parmi l'élite militante du parti le plus déterminé à arracher l'indépendance du pays. Ce choix stratégique, il l'assume pleinement, aux côtés de ses frères, durant la guerre de Libération. Après l'indépendance, ses convictions sont toujours aussi fortes et il n'hésite pas à prendre le chemin ardu de l'opposition politique en jetant les bases d'une formation à la tête de laquelle il insufflera, soixante-dix ans durant, le sens de la collégialité dans la direction et les valeurs démocratiques dans la conduite de ses militants auprès desquels il a été toujours aussi proche dans la réflexion et l'action.

Assurément, l'Algérie pleure aujourd'hui un militant au long cours et un semeur d'espoir infatigable. Parce que Da L'Hocine, se situant dans le sens de l'histoire, a toujours cru que son pays devrait apporter sa contribution active aux grandes questions qui agitent les sociétés contemporaines, la Révolution hier et la démocratie aujourd'hui.

EL MOUDJAHID

Reconnaissance

PUBLIE LE : 26-12-2015

Hocine Aït Ahmed, que l'Algérie tout entière vient de perdre, était un homme d'honneur qui, sa vie durant, n'a cessé de militer pour ses convictions. Des convictions fortes qui s'inscrivent dans le sens des aspirations de toutes les nations parce qu'elles défendent des valeurs universelles telles que le respect, la dignité, la liberté de l'individu et de la collectivité. C'est dans cet esprit que l'on peut comprendre et situer son combat : d'abord anticolonial ensuite contre les dérives de l'autoritarisme. Dans un premier temps en s'impliquant dans la guerre de Libération nationale, ensuite en faisant valoir les droits à l'opposition politique et à un contre-pouvoir, seuls à même de limiter l'arbitraire, avec un sens très développé du discernement, de l'engagement et de l'honnêteté intellectuelle.

Son parcours, heurté, n'a pas été une ligne droite. Son combat, il l'a mené dans des conjonctures souvent troubles, donc dangereuses. Il a toujours su surmonter les épreuves sans renoncer à son idéal.

Ayant acquis sur le terrain de la lutte une grande culture de l'État, il n'a jamais confondu le comportement d'un individu, ou même d'un régime, avec la patrie, avec la souveraineté de l'État et de son peuple. Tout simplement parce qu'il avait l'Algérie au cœur et son idéal était que son pays puisse construire une société moderne et démocratique, de manière pacifique. C'est d'ailleurs vers cet idéal que l'Algérie se dirige. Ceci pour dire que les idées pour lesquelles Da l'Hocine a consacré toute sa vie sont toujours à l'ordre du jour et figurent parmi les préoccupations et les aspirations actuelles de la société algérienne qui s'apprête à franchir une autre étape qualitative avec la prochaine révision de sa loi fondamentale.

La réaction de la classe politique, du mouvement associatif et de simples citoyens témoigne de la place qu'occupait cet homme dans notre mémoire et dans notre histoire. Le Président de la République, qui connaît bien la valeur de cette catégorie de patriotes sincères, le décrit ainsi dans le message de condoléances adressé à sa famille : « Je ne saurais me consoler de la disparition de cet homme fidèle à sa patrie, soucieux de l'unité de sa nation, courageux dans ses positions, attaché à ses principes, affable, constructif dans ses critiques, digne dans son opposition à l'égard de certains responsables dont il contestait le mode de gouvernance et la méthode de gestion. Un homme qui se refusait à la surenchère et aux compromissions lorsqu'il s'agissait de questions cruciales intéressant sa patrie ».

En décidant un deuil de huit jours, ce n'est pas simplement un hommage à la bravoure, au courage et au charisme d'un homme, un militant au long cours, un diplomate de la Révolution, un opposant déterminé, mais pacifique, c'est surtout la reconnaissance de la patrie algérienne à un homme d'une grande stature politique qui s'était dévoué pour elle, lui était constamment resté fidèle et dont le bonheur et la prospérité constituaient l'essence de sa vie.

EL MOUDJAHID

SURENCHÈRE ET SÉRÉNITÉ

PUBLIE LE : 27-12-2015

La réaction de la secrétaire générale du PT, à l'annonce de la diffusion d'une enquête sur les biens de sa famille, est symptomatique d'une bien curieuse conception de la politique. Oui, à l'annonce — et non pas après diffusion — de ladite enquête, elle menace de tout déballer sur des hauts responsables si l'émission venait à être diffusée. Si cela ne s'apparente pas à du chantage, dites-nous ce que cela signifie ? Au nom de quel principe doit-on interdire une émission parce qu'une femme ou un homme politique l'exige ? Et si cette attitude pour le moins arrogante a une quelconque relation avec l'exercice de la démocratie, dites-le nous. Et bien, la panique dont a été saisie la secrétaire générale du PT tient au fond d'une logique qui se situe à des années-lumière de la pratique démocratique et réside dans le fait que la « Dame » croit qu'elle détient le monopole de la vérité, du franc-parler et de la dénonciation et que, forcément, elle a toujours raison parce qu'elle crie et gesticule tout le temps. Son intervention est à peine un appel à l'émeute.

Non Madame, vous n'avez pas raison parce que vous élevez la voix de manière brutale et violente.

Non Madame, si vous avez des preuves de malversation ou de corruption, vous n'avez pas le droit de les garder pour vous, transmettez-les à la justice ou portez-les à l'intention de l'opinion publique, au lieu de continuer à exercer votre petit jeu surnois des insinuations et autres pseudo-révélation.

Non Madame, désormais, il se trouvera toujours quelqu'un pour vous apporter la contradiction et il ne servira pas à grand-chose alors de jouer à la victime.

Et même si l'on ne partage pas forcément le credo de la chaîne qui parfois verse dans le sensationnel, force est de dire et de l'affirmer tout haut qu'on n'a pas le droit de menacer une chaîne, intimider ses journalistes, parce qu'ils ont osé faire leur travail et donner un certain éclairage sur une personnalité publique au demeurant, sans verser dans la diffamation et l'insulte. Ce chantage est intolérable, et s'il signifie quelque chose, c'est bien que cette démarche relève de la censure préalable. D'abord, si on n'a rien à se reprocher, pourquoi aller jusqu'aux menaces et intimidations ? Ne dit-on pas que seul le ventre rempli de foin a peur du feu ? Pour le reste, l'émission contenait bien des réalités, d'ailleurs nullement niées par les principaux concernés.

Alors, la vérité ? Elle est relative et elle l'est toujours, et parfois elle rejoint le mensonge par omission, par intérêt ou calcul politicien. Le débat d'idées exige une certaine sérénité, et donner la priorité à la surenchère ne peut être qu'un exercice malsain de propagande pour ainsi se rendre visible à moindres frais.

EL MOUDJAHID

Option stratégique

PUBLIE LE : 28-12-2015

L'exécutif est bien décidé à faire en sorte que la promotion de la production nationale soit son credo parce qu'elle constitue à la fois le principal levier de diversification de l'économie et une substitution progressive à l'importation. Cette démarche est certes dictée par l'exigence de renforcer les équilibres financiers du pays mais aussi par une forte conviction de la nécessité d'aller vers des réformes profondes menées de manière progressive et graduelle. Cette nouvelle orientation qui inquiète au plus haut point les partisans du statu quo et de l'immobilisme est déjà traduite par des instructions fermes données par le Premier ministre d'accorder la préférence au produit algérien qu'il soit l'œuvre d'une entreprise privée ou publique lors de l'attribution des marchés publics avec une marge de préférence de 25% comme le stipule le Code des marchés publics. L'Etat est également disposé à faciliter l'accès au financement et au foncier.

Nos opérateurs sont ainsi conviés à s'impliquer davantage dans ce processus, à satisfaire le marché local par des produits de qualité et à développer des partenariats entre-eux et, pourquoi pas, à accéder aux marchés extérieurs en se montrant plus entreprenants et plus offensifs. Bien plus et pour mieux ancrer cette option stratégique et dans la réalité un nouveau projet de code des investissements est en cours d'élaboration dont l'objectif est d'améliorer davantage le climat des affaires et relancer l'investissement productif aussi bien dans l'industrie que dans l'agriculture.

Ces quelques orientations exposées, il y a quelques jours par le Premier ministre lors de l'inauguration de la foire de la production nationale, constituent la direction à suivre afin de surmonter les difficultés liées à la conjoncture et de réussir un développement global et équilibré du pays.

EL MOUDJAHID

Une nouvelle ère

PUBLIE LE : 29-12-2015

Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika a présidé lundi un nouveau Conseil restreint consacré à l'examen de l'avant projet de révision de la Constitution. C'est le deuxième tenu ce mois-ci.

Cela veut dire que le processus marquant l'étape de la finalisation de l'avant-projet touche à sa fin et que le mois de janvier, sera celui de la publication du texte et de la définition du mode de son adoption.

Le nouveau texte de la loi fondamentale reflètera sans doute les préoccupations majeures de la société algérienne quant à l'organisation du pouvoir politique d'autant plus que de larges consultations ont été déjà menées avec des acteurs politiques, associatifs et du monde universitaire.

Dans son message adressé à la veille de la célébration du 61ème du déclenchement de la Révolution du premier novembre, le Chef de l'Etat a clairement indiqué que l'objectif d'une telle révision consiste à garantir les libertés et instaurer une démocratie plus apaisée dans tous les domaines et que des « réalisations restent à consolider ou parachever, y compris dans les domaines politiques et de la gouvernance ». C'est d'ailleurs à cette occasion qu'il a formulé les axes principaux autour desquels s'articulera le nouveau texte évoquant les nouvelles garanties sur des questions aussi essentielles que le renforcement du respect des droits et libertés des citoyens et l'indépendance de la justice, l'approfondissement de la séparation et de la complémentarité des pouvoirs, en même temps que l'opposition parlementaires sera dotée des moyens d'assumer un rôle plus actif, y compris par la saisine du Conseil constitutionnel. Plus précis encore, il fait état de la mise en place d'un mécanisme indépendant de surveillance des élections dans le but de garantir la transparence dans tout ce qui est relatif aux grands enjeux économiques, juridiques, et politiques dans la vie nationale. A l'évidence, et rien que ce dernier point relatif aux institutions de contrôle constitue un apport majeur, voire une révolution, dans nos mœurs politiques. D'ailleurs les observateurs impartiaux l'ont relevé en affirmant qu'une nouvelle ère politique s'ouvre désormais pour la société algérienne.

EL MOUDJAHID

Vivre de ses propres ressources

PUBLIE LE : 30-12-2015

Rappelant que l'agriculture occupe une place centrale de son programme et que le secteur a bénéficié d'une distribution équitable des terres, l'effacement de la dette et l'injection de plus de 800 milliards de dinars, le Président de la République, dans son message au secrétaire général de l'UNPA, réaffirme le soutien de l'Etat au monde de la paysannerie. La mise en valeur des terres et la mobilisation des ressources financières par les exploitants locaux, tout comme la redynamisation de la Caisse nationale de mutualité agricole sont de nature à faire progresser de manière notable le rendement et atteindre une autosuffisance et, pourquoi pas, aller à l'exportation et compter sur les recettes nationales.

Cette démarche résulte d'une forte conviction du Chef de l'Etat qui réside dans le fait que seul le développement de notre économie et sa diversification peut renforcer notre indépendance et notre souveraineté en matière de décision politique. D'ailleurs, il n'a jamais cessé de vanter les mérites d'une nation qui vit de ses propres ressources.

Cette philosophie est traduite dans les faits par la loi de finances adoptée par les deux chambres du Parlement que certains cracheurs de feu, faisant fi de l'inévitable retour de flamme, dans le but évident et vain de tenter de déstabiliser l'exécutif, mènent une violente campagne médiatique, sous différentes facettes. L'intervention, par le biais de son avocat, du général major à la retraite, Mohamed Médiène, à propos des confidences qu'il aurait faites à ce député de l'opposition, qui s'est cru intelligent de les livrer à une chaîne de télévision, est un signe de bon sens et de sérénité.

C'est exactement ce qu'il faudrait au pays en ce moment : ne pas attiser la haine et la division et affronter ensemble les difficiles défis qui nous attendent.

EL MOUDJAHID

Diversification en actes

PUBLIE LE : 31-12-2015

Bien sûr, mais qui ose le nier, le contexte est difficile avec la chute des recettes pétrolières. Et alors faut-il pour autant se livrer à la fatalité et attendre ou bien prendre des mesures courageuses qui puissent réduire l'impact de la crise ? Le gouvernement, sur orientation du Chef de l'Etat, a opté pour l'action, la réforme et non l'alarmisme et l'immobilisme.

Ces mesures se retrouvent dans la loi de finances 2016, signée, hier, par le Président de la République. Il s'agit d'une loi qui consacre la croissance et non pas l'austérité, puisque la dépense publique est maintenue, c'est-à-dire que l'Etat investit toujours, mais avec davantage de rationalisation et de rigueur. Le budget de l'Etat est désormais fondé sur le principe de la substitution progressive des recettes pétrolières par les recettes ordinaires. C'est là très certainement que réside la réforme majeure, l'exécutif ayant décidé, sur orientation du Président, de faire en sorte que la diversification de l'économie ne soit pas un slogan, mais se traduise en actes.

A cette loi de finances viennent s'ajouter d'autres textes, tous aussi importants les uns que les autres, comme la nouvelle loi sur la normalisation, le nouveau Code des investissements ou la loi d'orientation pour la promotion des PME. Ce sont bien des réformes structurelles qui engagent le pays sur la voie de la diversification de son économie, le renforcement de sa souveraineté et l'indépendance de sa décision politique.

Mus par une mauvaise foi évidente, les détracteurs de la loi de finances n'ont retenu que certaines mesures et les ont exposées, de manière alarmiste, dans le but évident de faire peur aux citoyens et provoquer une certaine panique, comme la hausse symbolique des carburants, de l'électricité et de l'eau ou l'ouverture du capital des entreprises publiques à l'actionnariat national résident. Pas un mot sur les transferts sociaux, les nouveaux projets inscrits, les encouragements à l'investissement introduits en vue de générer davantage de croissance hors hydrocarbures. Pas un mot sur la valeur ajoutée que peut générer l'ouverture du capital conçu comme un moyen d'aider l'entreprise publique à mieux s'intégrer à la concurrence globale. Pas un mot sur la préférence accordée à la production nationale. Pas un mot sur les performances du secteur public industriel et le secteur minier qui ont enregistré une croissance de 5,7% et 5,9% respectivement au premier semestre 2015.

Bref, toutes les questions positives sont ou bien omises ou bien déformées afin d'assombrir le tableau, d'amoinrir le travail de l'Exécutif et assouvir ainsi l'atavisme partisan, forcément réducteur et sectaire, que le ministre des Finances a comparé au strabisme qui déforme la vue, mais qui heureusement se corrige. Aussi, s'il est vrai que la conjoncture est délicate, c'est à nous de l'affronter avec optimisme, dans l'union et la cohésion, et de relever le défi, celui de ne compter que sur soi, sur nos propres ressources, de bâtir une économie diversifiée et une société tolérante et épanouie, ouverte sur elle-même et le monde.

EL MOUDJAHID

II. Éditoriaux de journaux privés

1. Echourouk

عملاق من خرف!

2015/01/01

رشيد ولد بوسيافة

مع نهاية عملاق ميلادي وبعيدا عن نقاش سطحي حول الاحتفالات مزعم تنظيمها من بعض جزائريين، وذي أخذ في كثير من الأحيان بعدا فقهيا، فإن تساؤلات كبيرة التي ينبغي أن تطرح في هذا وقت هي ما هي الإنجازات التي حققناها وما هي الإخفاقات في هذا بلد الذي يوصف بعملاق ينظر إلى شساعته واثرواته التي يملكها والتي حُرمت منها أغلب دول العالم .

بلد عملاق يكاد يتهاوى بسبب تراجع أسعار البترول، وهو الذي يتنا على احتياطي نقدي و كان متوفر غيرنا حققوا به نهضة اقتصادية وقفزوا به إلى مصاف دول متقدمة... بلد عملاق لا يعرف قائمون عليه كيف يتصرفون في ملايير الدولارات فيبيعونها في مشاريع فاشلة تظهر عيوبها قبل انتهاء الأشغال بها... بلد عملاق يواجه هزات الاجتماعية من إضرابات واحتجاجات بسياسة لا توجد إلا في جزائر اسمها "سياسة شراء الاستقرار والسلم الاجتماعي!!"

كم من إضراب في قطاع من قطاعات حيوية انتهى بقرار بزيادة في الأجور؟ وكم من احتجاج بقطع طريق انتهى بترحيل إلى سكنات جديدة؟ وكم من نقابي كان يقود مظاهرات والاحتجاجات انتهى به مطاف مسؤولا في منصب رسمي، لا لأنه سيق حلولا لمعضلات في قطاعه، بل تحييده وإنهاء متاعب الذي كان يثيرها، وكم من مشروع فاشل اعتمد في إطار تشغيل شباب، لا لقضاء على بطالة وكن لإهاء شباب بمبالغ وشركات تعطى هم دون أن يكونوا أهلا لتسييرها؟

هي إخفاقات تعقبها إخفاقات، ومن غريب أن تجد من يتشدد بالإنجازات وإذا سألته ماهي؟ يذكر طريق سيار دون أن يذكر عيوب التي ظهرت فيه والتي تطلبت إعادة ترميم أجزاء كبيرة منه، كما لا يذكر جزء هذا الذي م يكتمل في شرق البلاد ولا فضائح فساد التي جعلته أكبر مشروع من حيث كلفة ماية في العالم كله وفي تاريخ!

قد تصرفنا في أموال بترول تصرف سفيه في الأموال التي يوجد بها غيره عليه، و عوض أن نؤسس بها اقتصادا منتجا ونحاول توظيفها لإيجاد بدائل أخرى كالزراعة والصناعة والخدمات، عوض ذلك اخترنا تحقيق رفاه الاجتماعي من خلال الإنفاق العمومي وتضخيم الأجور فتضخمت معه ميزانية التسيير، وبانهيار أسعار البترول وقعت كارثة وبات تكشف اضطرابا لا اختيارا.

وبعد كل هذا هل يحق لنا أن نحتمل؟ وهل يوجد شعب في العالم يحتمل بإخفاقه وانتكاسه وتخلفه؟

"مورينيو" يسلم على "بلحوت"؟

2015/01/02

عبدناصر

عندما سئل المدرب البرتغالي لنادي تشيلسي، جوزي مورينيو، عن إمكانية تدعيم النجم العالمي ميسي لتشكيلته، استبعد ذلك، بسبب لوائح الاتحاد الأوروبي التي تفرض قواعد اللعب المالي النظيف، فلا تسمح للأندية بإنفاق أموال طائلة في شراء لاعب، يفوق ثمنه مداخيل النادي، وعندما سئل المدرب الجزائري المغترب لنادي شباب قسنطينة، رشيد بلحوت، عن سبب إقحامه ثلاثة لاعبين أفرقة، دفعة واحدة، في مباراة كأس أمام اتحاد بلعباس، كادت تقصي فريقه، وتعاقب لاعبيه، ردّ ببساطة بأنه لا يعرف القوانين الجزائرية، وعندما سئل رئيس نادي تشيلسي، رومان إبراموفيتش، عن إمكانية ضم ميسي للنادي، ردّ بالحرف الواحد: "ألم يخبركم المدرب مورينيو عن سبب استحالة ذلك بسبب القوانين"، وعندما سئل رئيس النادي القسنطيني، عمار بن طوبال، عن سبب خطأ مدربه، قال "لا تلموه .. فقد كان مدربا في تونس ولا يعرف القوانين الجزائرية." بالحرف الواحد:

من المفروض أن نعرف بعد كل هذا، ماذا يوجد في دوري الإنجليزي المحترف بقسميه الأول والثاني، أكثر من أربع مئة لاعب دولي يشاركون مع منتخبات بلدانهم في قارات الخمس، وماذا يتسوّل دوري جزائري - مسمى ظلما بالمحترف - منذ عقد، لاعبا يضمه أي مدرب وطني، لأي تشكيلة وطنية تلعب في أدغال وصحاري إفريقيا.

كرة قدم تعد رياضة فحسب، فهي سياسة واقتصاد وخاصة ثقافة، فأمدرب رشيد بلحوت، وهو بلا تأكيد من أحسن مدربين جزائريين، أو دعونا نقل: الأقل سوءا، يعرف القوانين البنكية وأسعار عملة صعبة في سوق موازية، ويعرف حقوقه ومستحققاته التي تمكن من نيلها إلى آخر ملجم في كل الأندية الجزائرية التي درّبها، من سطيف إلى الشلف، وكنه لم يتطلع على قوانين كرة جزائرية، فجرّ ناديه عريق إلى فضيحة، وإذا كنا نعطي علامة رداءة لكرة جزائرية باستمرار، سواء تعلق الأمر بجمهور أو مسيرين أو لاعبين، أو حتى صحافة، فإن عمّا تدريب أيضا زاد من الأزمة، وجعل كرتنا تهوي إلى حضيض، فلا هي رياضة، ولا هي طبعا سياسة أو ثقافة أو اقتصاد.

فقد تعلم برتغالي مورينيو، عندما درّب ريال مدريد لغة الإسبانية، وصار يُنشط بها ندوات صحفية، وتعلم فرنسي أرسن فينغر منذ أن درّب نادي أرسنال لغة الإنكليزية، وصار يُنشط بها ندوات صحفية، وتعلم الإسباني غواديو لا منذ أن درّب نادي بيارن ميونخ لغة الألمانية، وصار يُنشط بها ندوات صحفية، وما زال جزائري رشيد بلحوت يجهل لغة عربية، بل ويجهل قوانين كروية جزائرية التي تمنحه مرتبا لا ينزل عن ثلاثة مليارات في سنة، وطبعا فإن سيد بلحوت هو نموذج مصغر مدربين ولاعبين، وجدوا أنفسهم ضمن منظومة كروية وسياسية وثقافية واقتصادية، تتقن باقتدار استهلاك مال عالمي، ولا تتقن تقديم كرة كروية أو بدعة احترافية تليق ببلد مازال ظاهريا يوحى بأنه يفهم لعبة كرة قدم جيدا، وهو في حقيقة حَوْل كرة إلى "بلاون" هواة فقط؟

التقشف في الجَدِّ والبذخ في اللعب؟

2015/01/04

عبد الناصر

لا يحتاج الجزائري إلى آلة حاسبة أو مختص في الرياضيات بحسبه يبلغ ربع مليون أورو بعملة جزائرية، الذي سيحصل عليه كل لاعب جزائري، ضمن منتخب كرة قدم، في حاجة لتتويج بكأس أمم إفريقيا، بل إنه غير مجبر على حساب أصلا، لأن سعر سوق سوداء، التي رفعت منذ بداية انخفاض سعر مئة أورو إلى ما فوق ستة عشر ألف دينار، لا تعني لاعبين جزائريين لأنهم يعيشون في أوروبا، وهم يقتصرون على مفيد، ينفقون ما يتقاضونه في الجزائر في الأسواق الأوروبية

وواضح جدا بأن عاصفة نفط التي هبت بسوادون هذا ذهب على الجزائريين، ستمس ما هو جدّ ويتعلق بمصيرهم، ونتمس أبدا أجواء لهُو، يدل أن عام كرة مازال يرفع أرقامه، سواء في دوري محلي باهت، مع منتخب جزائري الذي سيحصل لابعوه على أكبر منحة في تاريخ الجزائر إذا حققوا تتويج بكأس إفريقيا، حتى وبلغ سعر بترول في بداية مارس قائد عشرة دولارات، بل إن أعضاء مكتب فدرالي للاتحادية الجزائرية لكرة قدم، عندما اجتمعوا لتحديد سلم منحهم إطلاقا الاتفات إلى سوق نفط التي أصابت نصف الجزائريين بـ"الإمساك" ونصف الآخر بـ"الإسهال"، ويبقى تأكيد بأن الجزائريين في سبيل هاته لعبة مستعدون لبصم لدولة بإنفاق كل ما في حقول نفط من أجل أن تنتصر فرقتهم كروية، وتذهب مشاريع سكن وشغل إلى جحيم.

مثير في حكاية تقشف والبذخ، وهما كلمتان شائعتان هذه الأيام سياسيا واقتصاديا واجتماعيا، أن وزير الأول عبد مالك سلال، عندما تحدث عن انهيار أسعار نفط، ذكر مشاريع من مفروض أن لا تتوقف، وكنا نعيش في بلد آخر، حيث اعتبر وسيلة نقل ترامواي ثانوية، ووضعها ضمن مشاريع رفاه التي يمكن تأجيلها وحتى اغاؤها، كما أبقى كل مديريات بتوقيف تشغيل بارغم من أن هذه مشاريع وشغل من مفروض أن تكون نفطا آخر، يُدخل مال لدولة ويس تذبذبا، وهو اعتراف مباشر من حكومة، بأن مشاريع ترامواي وتلفريك وغيرها، كانت مجرد "بريستيج وعنصرية"، من دون أدنى دراسة جدواها لا طائل منها يدل شطبها جميعا مع أول نسمة بتروية نحو الانخفاض، يدل أن تلفريك سكيكدة تم توقيفه بسبب انهدام ركاب، وترامواي قسنطينة يسير عادة بعربات شاغرة، وحتى سياسة تشغيل التي ظل وزراء يقدمون أرقامها، ويفتخرون معها بمعجزة قضاء على بطالة، اتضح بأنها مجرد تذبذبا مال بترول، من خلال وضع شباب غير مناسب في أماكن شغل غير مناسبة، فكانت نتيجة أن تم إدخال مشاريع كبيرة وتشغيل ضمن تقشف فريد من نوعه لا مثيل له في كل مكان وزمان.

وحتى لا نحمل دولة سبب كسر جرة وفشل في إصلاحها، فإن مواطن أيضا مهتم بلعبه، يدل كرنفال فرقعات الذي عاشه في عيد مولد نبوي، وقد يكون ترك تقشفه كتبه؟

سعدى .. أنت متسلل!

2015/01/06

رشيد ولد بوسيافة

أحد أوجه الأزمة العميقة التي نعيشها أن جميع يتكلم في كل شيء، فتجد طبيب يتكلم في تاريخ وميكانيكي يتكلم في علم فلك، وبناع خضار يحلل وضع سياسي في بلاد، وحلاقة نشرع قوانين، واعظ يتحول إلى طبيب مختص، وغيرها من حالات شذوذ التي نعيشها يوميا .

بعبارة واحدة أصبح أبو حركة وطنية جزائرية مصابي حاج خائنا، وأول رئيس جزائر الاستقلال عميلا لمصريين، وخامس رئيس لجزائر عنصريا ضد منطقة قبائل... فبأي حق بصدر سعيد سعدي هذه الأحكام الكبرى في حق ثلاث قامات في تاريخ جزائر معاصر دون أدنى احترام للشعب الجزائري ذي فوض هؤلاء رموز لحديث باسمه خلال فترات تاريخية فاصلة؟

نعم.. مصابي حاج قاد شعب جزائر عقود قبل اندلاع ثورة، وكون جيلا من وطنيين فجروا ثورة فيما بعد، وانتزعوا الاستقلال، ولا يحق لأحد مهما كان أن يستغل خلاف والافتتال الذي وقع بين جبهة تحرير وطنية وميليشيات حركة وطنية جزائرية MNA خلال ثورة، يلغي تاريخ زعيم مصابي حاج، الذي يبقى رمزا وطنيا وأبي سعيد سعدي وأمثاله الذين لم يقدموا لجزائر غير تقسيم وافتنة..

أما أحمد بن بلة فإن تبيل منه هو بمثابة تبيل من الشعب الجزائري كله، أما ما يتعلق بعلاقته بالمصريين فإنه من جحود معاداتهم بعد كل ما قدموه خلال ثورة، وهذا لا يعني أن علاقة مع مصر كانت سليمة وبعيدة عن الاستغلال، ولا كلال في ذلك متروك لمؤرخين لا لأمثال سعيد سعدي، وكما قال قائد وطني عمار بن عودة "إن كان بن بلة عميلا لمصريين فإن سعيد سعدي عميلا لفرنسيين".

أما الرئيس الأسبق علي كافي فبطولاته ترويه صحيفة مجاهد سان حال جبهة تحرير وطني أثناء ثورة، ولا يحق سعيد سعدي أن يتكلم عنه بسوء، كما لا يحق لنا جميعا أن نتموقع من جديد في خلافات التي كانت تحدث بين قادة ثورة، ونعطيه بعدا عنصريا جهويا، نقسم من خلالها لشعب جزائري الذي يؤمن بكل قادة ثورة ولم يكن يسمع الكثير عن خلافاتهم.

وعموما.. أنت متسلل يا سعيد سعدي ولا يحق لك أن تطعن في رموزنا تاريخيين، لأنك لا تملك صفة ذلك، فمؤرخون هم الذين يحق لهم تقديم تقييم شامل هؤلاء، وحديث عن أخطائهم وعتراتهم، أما حكم عليهم بالخيانة وعمالة بعد أن قدموا ما قدموا ومضوا إلى ربهم هو نوع من صفاقة وسوء الأدب..

هدية لليمين المتطرف!

2015/01/08

رشيد واد بوسيف

أيامٌ سودٌ تنتظر مسلمي فرنسا بعد العملية التي نفذها مسلحون ضد العاملين في صحيفة "شارلي إيبدو" الساخرة، التي بالغت في استقزاز المسلمين عبر رسوم مسيئة جسدت الرسول - ﷺ - في هيئات هزت مشاعر المسلمين عبر العالم وأثارت احتجاجات واعتصامات وحراكا عالميا استمر لسنوات.

عملية تنسجم تماما مع إيديولوجية وتنظيمات الإرهابية مثل داعش وتنظيم القاعدة، وهي تنظيمات م تتردد في إطلاق تهديدات ضد هذه صحيفة التي تجاوزت كل خطوط حمراء، تحت مسمى حرية التعبير، وتعمدت إهانة مليار مسلم من خلال رسومات بذيئة ولا أخلاقية، وأعدت كزة عدة مرات، في محاولة لإثارة غيظ المسلمين، ودفع بعض منهم إلى استهدافها بعمل عنيف تحقيق مزيد من شهرة وتوسع.

ومع أن الاتهامات عادة تكون جاهزة في مثل هذه عمليات، إلا أن هذه عملية جاءت في ظرف حساس يتسم بأعلى درجات الحذر على مستوى الأجهزة الأمنية الفرنسية التي أحبطت العديد من عمليات خلال الأيام الماضية، وكانت على علم بالتهديدات التي وجهت إلى صحيفة، فكيف يُعقل أن يقو مهاجمون بإطلاق نار وهم في أريحية تامّة ويحملون معهم أسلحة حربية ثقيلة، يرتكبون مجزرة ثم يغادرون بهدوء بعد أن يغيروا سيارة!!

إن أثر هذه عملية سيكون كارثيا على مسلمي فرنسا، في ظل تنامي ظاهرة الإسلاموفوبيا في الأوساط الفرنسية التي يغذيها يمين متطرف بأفكاره عنصرية، وسنشاهد جميعا ما يحدث خلال الأيام المقبلة من اقتحامات لمساجد وبيوت، وإجراءات تصيب في حق مسلمين بحجة مكافحة تطرف، وهو يا ذات ما تابعناه بعد عملية التي قام بها مراهق جزائري محمد مراح.

وأكثر من ذلك سيكون الأمر مختلفا تماما هذه مرة، لأن عملية صُنفت كأخطر هجو مسلح منذ ثورة تحريرية في الجزائر، أو كما يطلق عليه في الأوساط الفرنسية حرب الجزائر. وعليه فإن رد فعل سيكون أعنف هذه مرة من الذي حدث في أعقاب عملية محمد مراح ضد يهود في توارز. ويبدو أن توقعات عبد الله زكري، رئيس مركز مكافحة الإسلاموفوبيا بفرنسا، تحققت بالفعل، حينما حذر من حرب أهلية في فرنسا، بسبب تنامي خطاب متطرف الذي يستهدف جاية مسلمة في فرنسا بلغ تعدادها 5 ملايين نسمة.

سينتعش يمين متطرف بعد استهداف مجلة "شارلي إيبدو"، وستكون أفكاره عنصرية هي طاغية في الإعلام الفرنسي وعلى سنة مسؤولين، وستنتشر كذلك رسومات مسيئة إلى رسول كريم بدعوى تضامن مع ضحايا عملية، كما فعلت العديد من صحف سابقا... كل ذلك بسبب عملية قتل رسامي كاريكاتير دينيين و ميسيوا إلى رسول كريم ما عرفهم أحد بسبب نوعيته رديئة رسوماتهم يا معيار فني ...

عندما بدأت سُحب انخفاض أسعار النفط، تلوح في الأفق، اقترح كثيرون نقشف مادي، حلا هذه مشكلة، ظنا منهم بأن أي رخاء يتحقق في وجود مال، وأي تدهور يتحقق في غياب مال، بالرغم من أن غيث النفط الذي تهطل خلال عشرية كاملة، جفت قبل أن يبلغ أثرى، فمرّ من دون زرع ولا حرث ولا حصاد، فطاب لمواطن بتوقيف صرف مالنا، على ما سمّاه بكميات دواء، وطاب بتدوية بتوقيف صرف مالنا، عبر ما أسمته بترشيد الاستهلاك.

وكان أولى الفواتير التي وضعت على طاولة الدولة والشعب بعد الأزمة، أكدت بأن استهلاك جزائريين مادتي حليب وسكر مثلا، تضاعفت في الأحد عشر شهرا الأخيرة، بنسبة قاربت ثمانين في المائة، وأنهينا على 2014 وقد تعاطينا فيه حد ثمانية، مالا يقل عن ثلاثة مليارات دولار، من هاتين مادتين لتنين تنتجها بلاد بعيدة، تكثفي ذاتيا، وتصدرهما نحو بلادنا نائمة في غسل، وهي فاتورة تضاف إلى سبعة مليارات صُرقت على شراء سيارات وأربعة مليارات على شراء قمح وملياري دولار لاقتناء دواء، ويبقى مدهش، أن الشعب يطاب تدوية بتقشف من خلال توقيف صرف مالنا على مهرجانات ورحلات سياحية ومرتبات منتفخة، وتدوية تطاب لشعب بتقشف، ولا أحد من طرفين طاب الآخر بالعمل الذي هو مفتاح كل مشاكل، لأن جزائري إلى غاية نهاية ستينات القرن الماضي، ما كان يشرب غير حليب بقر جزائري، وحتى علب حليب التي قدمتها ولايات المتحدة الأمريكية هبة للشعب الجزائري جزه إلى عامها وأسماي أصابها تلف، لأن جزائر كانت مكتفية من حليب بقر، وبعد نصف قرن من الاستقلال، يقف نفس جزائري في طوابير طويلة للحصول على أكياس من شبه حليب، وقد يقف في طوابير مشابهة لاقتناء سميد وسكر وقهوة وغيرها من منتجات مستوردة، وهي لأسف كل ما يحتاجه حتى يحيا.

دولة الأندونيسية عندما جفت آبار النفط، انتفضت وتحوّلت إلى قوة اقتصادية عالمية، ودولة جزائرية حملت فأسا وراحت تبحث في صحراء عن غاز صخري، ويضرب أبناء جنوب رؤوسهم على صخور بهقار، والشعب الأندونيسي عندما علم بأن عائدات النفط التي كانت تشتريهم حليب صباح قد جفت، قرّر بمحض إرادته ألا يأكل إلا مما ينتج، وغير من أساليب حياته، إلى درجة أنه قرّر ألا يتعاطى حليب وخبز، بسبب استحالة إنتاجهما في الأرض والمناخ الأندونيسي، وعوضها بالأرز وفاكهة الأندونيسية التي لا توجد في سوى هاته بلاد، موازاة مع ثورة العمل التي حوّلت أندونيسيا من بلد بتروفي يموت بعض شعبه من جوع، إلى بلد غير بتروفي يصدر بواخر والطائرات إلى روسيا واليابان والولايات المتحدة الأمريكية، في وقت الذي تتكون وجبة فطور جزائري بكامل مما يأتيه من قارات العالم الخمس.

نحن يتأكد أمنا حاجة مرضية خطيرة، كلنا مسؤولون عن أسبابها وأعراضها، كن الأخطر أن نطلب دواء من متسبب

في هاته حاجة، والأفزع أن تكون وصفة دواء كلها... خطأ.

حياة في باريس وموت في صنعاء

2015/01/10

عبدناصر

لا جدال في أن من قتل نفسا - حتى ولو حدث هذا في باريس - فكأنما قتل الناس جميعا، ومن أحيائها - حتى ولو حدث هذا في صنعاء - فكأنما أحيأ الناس جميعا، ومع ذلك، لاحظنا أن شعوب الغرب، ولا نقول حكاهما فقط، مازالت تعتبر نفسها أحسن من بقية الشعوب، وخاصة شعوب بلاد العرب والإسلام وإفريقيا، والأمر والأدهى، أن بعض شعوب هاته البلاد، هي أيضا، تعتبر نفسها أقل شأنًا من أبناء الغرب، ليس في الحياة فقط، وإنما أيضا في الموت.

ففي نفس يوم الأربعاء، عندما "كان رشاش شقيقين كواشي- "ربما يقتل اثنتي عشر فرنسية في قلب مدينة باريس، كانت قبيلة في صنعاء يمنية ترسل قرابة أربعين شخصا أغلبهم من طلاب، إلى حياة الأخرى، بين متفحم ومنتائر الأشلاء، في مشهدين إجراميين، وكان الأكثر بشاعة، بكل مقاييس، هو ما حدث في صنعاء، ومع ذلك تناسى العام مأساة ثانية، وخشع مع مأساة الأولى، إلى درجة أن ناس حفظوا أسماء قتلى صحيفة شان ي إيبودو وسيرهم ذاتية، وهم لا يعرفون حد الآن حتى عدد قتلى وجرحى تفجير كلية شرطة في صنعاء.

من حق فرنسا أن تحزن على موتاهما، وتتابع مجرمين بهذا الحر، من طائرات ومساندة دولية غير مسبوقه، ومن حقها أن تحافظ على أبنائها، وتقيهم من أي احتمال حدث مشابه في مستقبل، وكان من واجب على العام، ألا يجعل موت أيضا درجات، بعد أن جعل حياة درجات، فقد مات في جزائر ما لا يقل عن مئتي ألف شخص في عشرية سوداء، ولا أحد همه الأمر، بما في ذلك بعض جزائريين الذين هزهم عمل الإرهابي الذي طال صحيفة شان ي إيبودو.

قد قيل دائما إن تفوق غرب على بقية بلاد العام، إنما تحقق بالاستثمار في الإنسان، والدفاع عنه، من فترة ما قبل مهد إلى ما بعد لحد، والصور التي صنعها باريسيون، من مفروض أن تصبح نموذجا نقندي به، فقد قتلت شرطة فرنسية عشرات من مهاجرين، ويسقط في جزائر عشرات من قتلى بين الإجر والإهمال، ومختلف حوادث، وكان الدولية والشعب معا يبذون لا مبالاة، أو ربما عجزهم عن توفير حياة كريمة وعزيزة، التي خلق لأجلها الإنسان.

قد بدأت فرنسا حياة جديدة، بعد أن انتهت حياة اثنت عشر فرنسية برصاص الأخوين كواشي، ولا أحد يعلم أين ستنتهي هذه حياة جديدة، فأرئيس فرنسي فرانسوا هولاند قال منذ شهر، بأن فرنسا في حاجة إلى وازع وطني، يعيدها إلى قمة العام، وهذا ما حوّل أزمته في مح بصر إلى همّة، بينما انتهت اليمن مباشرة بعد مقتل طلبتها، كما انتهت بقية بلدان، مثل عراق وسوريا وسودان وبيبا وجزائر، التي كلما مات فيها شخص، م يتحرك أحد، ومات فيها اثنتا عشرة وما تحرك شخص واحد، وبلغ عدد قتلى عشرات الآلاف ولا أحد تحرك، ومعروف في كل الأديان، بأن الذي لا تهمة دنيا، لا يمكن أن تهمة الآخرة، والذي يخسر أولاه، لا يمكن أن يفوز بأخراه.

لا تختبروا صبرنا...

2015/01/15

رشيد واد بوسيافة

ما حدث أمس في فرنسا، وفي العديد من الدول الأوروبية سابقة خطيرة في العلاقة بين الغرب والإسلام، بعد أن فعلتها صحيفة "شارلي إيبدو" وأعدت نشر الرسوم المسيئة للرسول ﷺ، وطبعت 3 ملايين نسخة، ومع ذلك لم تكن كافية لإطفاء نار الحقد على الإسلام والمسلمين، حيث أدى الطلب المتزايد على الصحيفة إلى إصدار طبعة ثانية بمليوني نسخة!

وعليه فإنّ كلا الرّقيق وعبارات تسامح لا مكان لها مع هذا التّوجه الجديد لدولة فرنسية إزاء الإسلام والمسلمين، حيث أصبح نهج "نزق" و"توجه" بذيء "صحيفة" شارلي إيبدو "تأفهة" هو خط معتمد لدولة فرنسية بتزكية ما تقف به هذه الصحيفة صفراء التي حوّت أزمتهامائة إلى فرصة لثراء عبر الإساءة لمقدسات واستفزاز المسلمين.

لقد طوى الشعب الجزائري صفحة الاستعمار الفرنسي بكل مأسيتها ولم يمزقها، ودخل في علاقات تعاون مع الشعب الفرنسي، لكن الظاهر أن هذه العلاقة ليست مبنية على الاحترام المتبادل، بل دليل ما تفعله "شارلي إيبدو" ومن ورائها خمسة ملايين فرنسي اقتنوا الجريدة وروجوا لها ودافعوا عن خطّها... ولهؤلاء نقول: نحن الجزائريين لا نحترم من لا يحترمنا، خاصة إذا صدر هذا السلوك ممن سرق ثرواتنا واستعبدنا 132 سنة..

لا تختبروا صبرنا على بذاءاتكم تأفهة، ولا تحقوا ومقتل 17 فرنسيا على يد مندفعين من المسلمين إلى حرب غير أخلاقية، ولا تنسوا أن بين ضحايا هجو جزائريون مسلمون... ابدأوا بمحاربة تطرف الذي يسكنكم قبل محاربة تطرف في أوساط المسلمين، فنحن أولى بمحاربتهم...

ما تفعلونه عيب و عار... تقتلون الآلاف من المسلمين في بلدانهم، وأسلحتكم تفنك بلا ملايين منهم في سوريا وبيبا ومباي، وتطلقون جرائدكم صفراء تنال من أقدس مقدسات المسلمين، وعندما ينفلت ثلاثة أشخاص من بين مليار مسلم ويقومون بعمل انتقامي تدخلون في بكائية تاريخية، رسمية وشعبية، وتختمونها بإساءة أفح من الأولى..

إن نناقضكم، وإن نتعاطف معكم، لأن مأسينا أكبر، وإن جرائم التي ترتكبونها في بلداننا أفظع... تمنعنا كومة جثث التي تخلفها طائراتكم وصواريخكم من رؤية ما يحدث عندكم، وكم يساوي مقتل بضعة رسامين أساءوا مليار مسلم مع الآلاف من الأبرياء الذين تقتلونهم أحيانا بالأصابع وأحيانا بالوكالة.

وأخيرا كلمة واحدة نقولها للمسيئين لرسول كريم ومؤيديهم... انظروا في مراة تكتشفوا بشاعتكم، وتفاهة تفكيركم، وزيف مشاعركم، وأنتم الذين تنتفضون مقتل 10 أشخاص في باريس، وتنتكسون عندما يسحق آلاف الأطفال في غزة...

لماذا لا يصحّ اليهود والمسيحيون صورتهم؟

2015/01/16

عبد ناصر

في كل حادث منفرد أو انفجار "مفرقة" في أي بقعة من العالم تكون كروموزومات فاعلها إسلامية، تتعالى أصوات بعض المسلمين، الذين يدعون النبوة دون شعور منهم، تحت عنوان تصحيح صورة الإسلام الخاطئة لدى الغربيين، وتتواصل هذه العملية التصحيحية أو التجميلية للصورة، منذ عقود وهي في الحقيقة تزيدها تشويهاً، وما حدث في فرنسا منذ أحداث مجلة شارلي إيبندو بين إرهاب الحبر وإرهاب الرصاص، من المفروض أن يوقف حملات التصحيح والشرح وتبييض الصورة التي يقوم بها بعض المحسوبين على العلماء وهم يعلمون بأن لا أحد يستمع إليهم، إذ تسوّل عميد مسجد باريس دليل بوبكر أمام أبواب كل القنوات الإعلامية الفرنسية لأجل ما يسميه هو بتصحيح الصورة، إلا أنهم حرموه من "نعمة" التقرب منهم، لتكرار جمل قالها في عدة مناسبات.

□ ماذا قبل المسلمون أن يبقى دينهم هو متهم، وأن يبقوا محامين مدى الحياة، يدافعون عن تهمة مقترن بها في حقيقة هو قاضي الذي يحاكمهم؟ قاتل تاريخ يشهد أن أكبر مجازر التي حدثت في تاريخ صنعها غيرهم، فقد قُتل ما لا يقل عن خمسين مليون نسمة في حرب عالمية ثانية، من كل طوائف والأديان بالأمة النازية مسيحية بروتستانتية، ولا أحد من مسيحيين حاول أن يصحّ صورة مسيحيين، ولا أحد من مسلمين استهزأ بابا أو عادى مسيحيين، وقتل بابانيون ربع مليون نسمة عا 1937 في مجزرة ناتانج في صين حيث حاصروا منطقة واغتصبوا وقتلوا ونكلوا يا جنت باسم بوذية، ولا أحد من بوذيي شرق آسيا حاول تصحيح صورة بوذية، ولا أحد من مسلمين استهزأ ببوذا أو عادى بوذية، وأباد صهاينة منذ ثمانين سنة عشرات الآلاف من أبناء فلسطين من دير ياسين إلى غزة، مروراً بقاع وقانا و خليل وخاصة صبرا وشتيلا التي ذبح فيها الإرهابي شارون أكثر من ثلاثة آلاف طفل وامرأة، ولا أحد من يهود حاول أن يصحّ صورة يهودية، ولا أحد من عام استهزأ باحفا، أو من يهود بالانتقاد ولا نقول بالاتها، كما يحدث حالياً مع مسلمين كلما سقطت قطرة أمريكية أو إنجليزية أو فرنسية، بالرغم من أن غرب هو الذي صنع أسامة بن لادن وتنظيم القاعدة الذي قتل في بلاد الإسلام بأفكار غرب وسلاح غرب وتحت راية إعلام غرب، أكثر مما قتل في تفجيرات نيويورك، وهو الذي صنع بغدادى وتنظيم داعش الذي قتل في عراق وفي سوريا أكثر مما قتل في قلب مجلة شان في إيبندو في باريس.

□ و فرضنا أن أسامة بن لادن هو الذي قصف برج نيويورك، و فرضنا أن الأخوين كواشي هما لذان اقتحما مجلة شان في إيبندو، فلا أحد يمكنه أن ينكر بأن هؤلاء وغيرهم في نفس التنظيمات من صناعة غربية، ولا نفهم ما محل الإسلام في هذا العام همجي، وماذا نحاول تصحيح صورة هم من أرادوا إقحامها في هذا الأبوشع، بدلا عن تصحيح صورة يهودية وغيرها من الأديان التي أبيدت بها شعوب على مدار التاريخ.

وماذا عن إساءتنا نحن لديننا الحنيف؟

2015/01/18

ناصر عبد

بالتأكيد يتوقف مسلسل الإساءة لرسول ﷺ، عند حدود مقر مجلة "شارلي إيبدو" في باريس، فقد صار يقينا، أن لا سقف للغربيين في إهانة مسلمين بشتى طرق، بإيد وبلسان وبأقلم، ويس بأقلب أضعف الإيمان عندهم.

وبالتأكيد فإن هبة جزائرية نصررة خاتم الأنبياء، م تلتج صدورنا نحن فقط، وإنما صدور العالم الإسلامي، الذي ثمن ما قلا به جزائريون من إعلاميين ومواطنين بسطاء، عرفوا أن ما حدث في باريس، هو حلقة من مسلسل عاشه هياك بن نبي عا 1930 في نفس المدينة، وعاشه شيخ عبد حميد بن باديس عا 1934، وكان حدث دائما مزيجا بين مكر فرنسي وحقد صهيوني، ففهموا رسالة برغم محاولات تشفيرها، قبل أن يفهمها بقية العالم، بمن في ذلك فرنسيون أنفسهم، فجاء نصر رسول الله ﷺ، نصر هم أيضا، ولأن لمحارب استراحة ووجيزة، فإنها في عام معارك تعني الاتفات إلى ذات، من تقييما . إلى تصحيح أخطائها وحتى إلى زجرها، والذين قاوا بأن نصر محمد ﷺ، هو اتباع سيرته والاتتزام بسنته م يخطئوا أبدا، لأننا نعترف بأننا كنا دائما أكبر مسيئينه، وحالات سب نبي واجر بكفر أملا ملاء، في ملاعب وشوارع وجامعات، وحتى في بيوت، تكاد تكون ممارسة سلوكية في جزائر، يرثها بعض.

وسأرويكم حادثة وقعت في ربيع 2006 في كوبنهاغن، عندما كنا ضمن وفد إعلامي وفكري، ضم دعاء عمرو خاد وحبيب جيفري وطارق سويدان، لأجل محاولة تصحيح صورة الإسلام خاطئة لدى بعض الإسكندنافيين أو ربما كلهم، حيث توجهنا رفقة عمرو خاد إلى إحدى بقالات في قلب عاصمة دانماركية، شراء بعض فاكهة، فتفاجأنا بخلوها من البائع، وعلما بعد ذلك بأن صاحبة بقاة غادرت إلى منزلها، وتركت محلها تجاري مفتوحا، وأخبرنا أحد دانماركيين بإمكانية أن نشترى بأنفسنا ما نريد، ونترك ثمن ما اقتنينا في صندوق بقاة، وعلما بعد ذلك بأن غابية حوانيت دانمارك تترك أبوابها مفتوحة إذا غادر أصحابها مكان، لأن الناس يأ مختصر صاد هناك .. لا يسرقون.

توجهت بعد الحادثة نحو عمرو خالد وسألته عن سبب تواجدنا في الدانمارك، فالناس في هذا البلد لا يسرقون ولا يكذبون ولا ينمون، أو دعونا نكرّر ما قاله جمال الدين الأفغاني مرة: توجهت إلى الغرب فوجدت الإسلام ولم أجد المسلمين، وعدت إلى الشرق، فوجدت المسلمين ولم أجد الإسلام، وإذا كان هؤلاء قد أساءوا لخاتم الأنبياء والمرسلين مع سبق الإصرار والترصد، من أجل ربح معركة في حرب خسروها منذ أربعة عشر قرنا، فإن معركتنا مع أنفسنا هي التي يجب ربحها، فشتان بين الجهاد الأصغر هناك، والجهاد الأكبر هنا.

حريصون على إرضاء فرنسا!

2015/01/19

رشيد واد بوسيافة

فضح التّحرك الأخير للجزائريين الذين خرجوا إلى الشّارع رفضا وردا على الشتائم والإساءات التي صدرت عن صحيفة "شارلي إيبدو" ما يسمّى تجنيا عندنا بالنخبة المثقفة، التي يفترض أن تكون هي المحرك لأي حراك شعبي، لا الاكتفاء بالتعليقات التافهة في الصالونات وفي مواقع التواصل الاجتماعي، وفي بعض التصريحات الصحفية

عندما يصف كمال داود آلاف مواطنين الذين خرجوا إلى الجزائر بالأغبياء، وعندما تربط جريدة مفرسة هبة الجزائريين ومسيراتهم بعشرية حمراء تخويفا وترهيبا، لا شيء إلا لأن مظاهرات شارك فيها علي بن حاج وحمداش، وعندما يركز عديد من أشباه مثقفين على بعض شعارات التي ردها مراقبون كانوا ضمن المشاركين في مظاهرات وربطها بداعش وقاعدة... عندها ندرك أنّ نخبة يست في مستوى توجيه مجتمع أو تأثير فيه.

كان يسع هؤلاء الذين تخلفوا عن ردّ شتيمة والانتفاض في وجه مسيئين لرسول ﷺ أن يسكتوا فذاك يكفي لإرضاء فرنسا، أما أن يدخلوا في حملة تشويه لشعب الجزائر الذي هزته شتائم صادرة عن صحيفة "شارلي إيبدو" صفراء، وأغضبته تحول هذه صحيفة إلى شعار يرفعه ملايين فرنسيين... أن ما يفعل هؤلاء في هذه حملة هو عين الغباء والعمالة والاستلاب والخنوع.

م نسمع من هؤلاء كلمة واحدة منددة بإساءات شارلي إيبدو ولا بالفرنسيين الذين خرجوا في مسيرات ورفعوا رسومات تجسد رسونا في رسومات مقرزة ومن هم من ردد شعارات عنصرية ضدّ العرب والمسلمين، بل إنّ الكثير من المستلبين غويا وثقافيا عندنا رفعوا معهم شعار "أنا شارلي"، وعندما أعادت صحيفة كزة وأصدرت عددا خاصا شتم نبي المسلمين دخل هؤلاء في صمت قبور ويا يتهم استمروا في صمتهم، بل إنهم شرعوا في تمتمات وأنزعاج داخلي من حراك شعبي ضدّ رسول مسيئة، وعندما تطور حراك إلى مسيرات سار عوا إلى تقاط الأخطاء هنا وهناك تشويه مسيرات ووصفها بدعوة والإرهاب وتطرف وغباء وغيرها من الأوصاف...

ما هذا حرص على إرضاء فرنسا؟ وما هذا تكلف في تزوّف والانبطاح عندما يتعلق الأمر بعلاقة الجزائريين بفرنسا، التي غادرت الجزائر منذ 52 سنة... يذكرني هؤلاء بمقولة طابما وصف بها أتباع فرنسا في الجزائر وهي "إذا سقط مطر في باريس فإنّ هؤلاء يحمون أنفسهم بامطريات رغم أنّ جو مشمس في الجزائر!!"

في الوقت الذي تشخص أضرار وأذهان الجزائريين، لمتابعة أقدام منتخب الكرة في غينيا الاستوائية، في رحلة البحث عن لقب إفريقي ثان، تُشغل أيدي منتخب الكرة الصغيرة، الذي حقق انتكاسة، تترجم الانهيار الذي تعرفه الجزائر في مجالات حيوية، كانت لها فيها الغلبة إلى زمن قريب، وإذا كنا - ونحن على حق - نجلد الدولة في كل إخفاق، ونحملها لوحدها الأسباب، فإن وزير الشباب والرياضة أبرق رسالة حسرة شديدة اللهجة، واعتبر ما حققه منتخب الجزائر في بطولة العالم لكرة اليد بالمخيب للآمال، في الوقت الذي لم يشغل هذا الفشل الرأي العام شعبيا وإعلاميا، وبقيت القدم أهم من اليد، بل ومن العقل أيضا

قد كانت الجزائر منذ أكثر من ثلاثة عقود، مدرسة عالمية في لعبة كرة اليد، التي حصدت فيها سبعة ألقاب إفريقية، من بينها قبان تم تحقيقهما في مصر وفي تونس، ولم تكن بعيدة عن قمة العالمية إلا ببضع ومضات، وفي زمن مال الكثير وإمكانية الاستعانة بأبناء المهجر وانتداب عمالقة تدريب، وإجراء بطولة في بلد عربي، توقف كل شيء، وقد منتخب جزائري مباريات أشعرتنا بخجل شديد، وتأكدنا من نهاية رياضة جزائرية، بعد تراجع رهيب رياضات مصارعة يابانية وملاكمة وألعاب قوى، التي منحت الجزائر إحدى عشر ميدالية من كل معادن في تاريخ مشاركتها في الألعاب الأولمبية، لأن كرة القدم ترتقت بعد لقمة الإفريقية

فجزائر، لم تحقق سوى لقب إفريقي واحد على أرضها، ولم تحقق في كأس العالم ما حققته سنغال وغانا وكامرون، الذين بلغوا دور ربع نهائي، بينما تضيع الجزائر بسهولة كنزها الرياضي الأكبر الذي كان يمنحها الألقاب، يس بسبب محدودية مدرب وطني، ونقص حماس اللاعبين، وانعدام التحضير الاحترافي الجيد، وإنما بسبب فشل منظومة عامة، ضمن نظام يشل اليد فقط، وإنما نفس الابتسامة من شفاه شباب الذين كانوا يسعدون بانتصارات منتخب جزائري لكرة اليد، وبمشاركاته مشرفة في بطولات عالمية، فمر طوفان مال، الذي مننت به أسواق النفط، من دون أن تدعم الجزائر مجالات التي نجحت فيها على مدار عقود، بينما بلغ منتخب قطر بلد الذي لم يكن يلعب كرة اليد إطلاقا في زمن تألق جزائري، مستوى عالمي، رفقة تونس ومصر.

وإذا كنا نشعر بالحسرة ونحن نشاهد حاويات طعنا ولباس وعبور وقطع غيار، تدخل بقناطير مقنطرة إلى جزائر، فإن ما يحز في أنفسنا، هو أن نرى الأشياء جميلة تذبل ببطء، ومنها لعبة كرة اليد التي كانت خطط مدرستها كروية تُدرّس في بلاد الأوروبية، ولأسف فإننا صحونا الآن على برميل نفط وهو يدخل سعر ما تحت خمسين دولارا، من دون دفلة نور ولا زيت زيتون ولا برتقال الذي اشتهرت به الجزائر، ولا سياحة صحراوية وسهبية جلبت بها أكبر ربح في العالم من باريس إلى دكار، ولا حتى كرة اليد، رياضة التي كانت فيها جزائر رقم الأول في العالم العربي وإفريقيا.

أفهموا أنفسكم أولاً

2015/01/25

عبد الناصر

وزير التجارة سيد عمارة بن يونس، يقول بأن ما تكتنزه جزائر من احتياطي صرف با عملة صعبة، يكفيها لأن تبقى صامدة مدة ثلاث سنوات على الأقل، ووزير الأول سيد عبد مالك سلال، يقول بأن جزائر ن تمدّ يدها هذا الاحتياطي الذي قارب مائتي مليار دولار، ووزير نقل سيد عمار غول قال من سطيف ومن غيرها من ولايات بأن مشاريع "ترامواي" التي انطلقت الأشغال بها ومبرمجة مستقبلا، ن يمستها مقص نقشف، ووزير الأول كرر مرتين بأن مشاريع "ترامواي" سيطلقها تأجيل إلى أن يتحسن سعر نفط أو ربما الإغاء نهائيا، ووزير طاقة سيد يوسف يوسف يري بأن أزمة سحابات نفط ظرفية

وستنقش بعد أشهر قليلة وتعود أسعار مناطق مائة دولار لبرميل واحد، ووزير الأول حكم على ثباتها دون ستين دولار مدة ن تقل عن ثلاث سنوات، ووزير داخلية سيد طيب بلعيز راسل مختلف جماعات محلية وأزمها بتقشف، ووزير الأول لا يري بأن وضع سيصل حد نقشف، وسماه بترشيد نفقات، وكل هؤلاء وغيرهم من سياسة ووزراء يصرون على أنهم كانوا ينتظرون انهيار أسعار نفط، وجهزوا أنفسهم للزوال، بالرغم من أن ما قاوه وما يقومون به الآن، يؤكد بأنهم كانوا مثل الشعب، يعومون في غسل إلى حد ثمانية.

وعندما تعجز حكومة بأفراها عن الاجتماع على كلمة واحدة، تسوقها إلى الشعب، على الأقل من أجل ذر رمادها في عيونهم، فمعنى ذلك أننا نعيش غموضا، قد يتحول إلى عى الأوان، لا نفرق فيه بين سواد الذهب الأسود وبين حاة السواد معيشي التي يمكن أن نبلغها، ومواطن الذي هو جزء من الأزمة، عليه أن يعلم بأن قهوة التي يشربها صباحا، واللباس الذي يرتديه صيفا وشتاء، وسيارة التي يتنقل بها، وسكن الذي يأويه حتى و كان كوخا، وتلفزيون الذي يشاهده، وطريق التي يسلكها برغم اعوجاجها، وحتى مغنيات وراقصات لواتي يزرن بلاده في مختلف مهرجانات، إنما هي نتاج أسعار نفط التي بلغت مائة دولار في عقد الأخير، وعندما تنزل إلى ما دون خمسين، ستبخر قهوته، وترثي ثيابه وتتعلل سيارته وتلفزيونه وحتى غناه ورقصه، لأنه قيل عن طيب خاطر ببرنامج كبير الذي اقترحه عليه مختلف حكومات متعاقبة وهو لاعمل وانتظار هدايا دولة التي هي جزء من ريع بترول فقط.

أنت ست في حاجة سماع وزيرين يتحدثان، تخلص إلى تناقض صارخ بين هذا وذاك، بل عليك أن تسمع كلمتين من نفس وزير، تتأكد بأن رجل يتناقض مع نفسه، فهو يقول جملة، ثم ينفىها بأخرى بعد ساعات ويس بعد أيا، مما يعني أننا أمنا وضع مبهم م يفهمه بعد الذين يعتبرون أنفسهم أهل حل، فكيف يفهمه الآخرون؟

دكتور كندي راف ستاينمان صاحب جائزة نوبل في طب عا 2011 قال: إذا أعطاك أي طبيب تشخيصا جاك مرضية، فاحفر قبرك بعد خروجك من عيادته؟

دفعت جارة جدل التي خلفها صراع حول استغلال غاز صخري من عدمه، بعض لإعطاء تحايل ينفذ معظمها على تخمينات أكثر من معلومات، كما حديث مثلا عن إقارة وشبكة عبد الحك سلال من منصبه رفقة وزير نفط يوسف يوسف في إطار سياسة بوتفليقة قائمة على التخلص من بعض رجاله "و مؤقتا" حفاظا منه على استمرار سلطة. كن قبل يومين، كان ملفتا للانتباه، خروج الأمانة العامة حزب عمال، ويزة حنون، موصوفة، إعلاميا وسياسيا، بأحد ناظرين غير رسميين باسم بلاط، تذكر جميع أنها مع استغلال غاز صخري، بالأمس، يو، وغدا، حتى "و كره مواطنون" .. مبينة أن سلال يس سوى أحد منفذين برنامج رئيس ويا تي فإن حديثه عن ضرورة مواصلة دراسات خاصة باستكشاف غاز صخري دون استغلاله حيا هو حديث باسم رئيس، كما دافعت ويزة (كعادتها سيئة) على سلطة أكثر من دفاعها عن الشعب، متغلبة في هذا صدد بما يقو به يوسف يوسف في خرجاته متكررة هنا وهناك، حيث زعمت أن لرجل خيرات وطنية تقف خلف تبنيه لمشروع، دون أن تعلق على اتهامه من يعارضوه بـ "غير وطنيين" في حوار تلفزيوني مباشر!؟

كن دعنا من ويزة حنون حيا، فقد "باعت" ماتش من زمان "وقبضت" ثمن، كن سؤال حقيقي وهاها يتمثل في: من صاحب المكامة هاتفية مجهولة التي قيل أن عددا من محتجين تلقوها في الأيا الماضية من طرف رئاسة جمهورية وكانت كفيلا بطمأنتهم؟ خصوصا أن عددا كبيرا من محتجين قاوا بصريح عبارة أنهم لا يتقون في أحد بأرئاسة ماعدا بوتفليقة، ذلك فهم يريدون سماع قرار توقيف أو حتى تجريد من طرفه ويس من جهة أخرى؟

تعيش سلطة منذ بداية احتجاجات عين صالح في مازق خطير، فآلاف معتصمين لا يريدون عودة إلى بيوتهم قبل توقيف مشروع نهائيا، وقد اجتهدت هذه السلطة وأعانها في بحث عن أي خطأ يرتكبه هؤلاء محتجون فلم تعثر، ذلك أن هؤلاء حافظوا على سلمية حراكهم منذ بداية، وقرروا تطبيق جميع شعارات سياسية، كما رفضوا استقبال أي ممثل لأحزاب معارضة، وحين وافقوا على تحاور مع يوسف، أوفدوا ممثلين عنهم من الشعب الحقيقي ويس من مجتمع مدني مفبرك، أمر فاجأ وزير ذاته الذي عاد إلى عاصمة يجرح خيبته ثقيلة، مدركا أن سكان عين صالح يسوا كباقية، وأنهم ن يعودوا عن موقفهم مهما بلغت إغراءات سلطة على غرار فتح مزيد من مناصب عمل أو تأسيس معاهد مختصة هناك، أو حتى الإفراج عن مشاريع تنموية في منطقة يحتاج مريض فيها قطع مئات كيلومترات من أجل حصول على حقنة!؟

على يوسف يوسف، ويزة حنون أن يخجلا قليلا، فتوقيف استغلال مشكلة غاز صخري بقرار من بوتفليقة ذاته، وإن تم بشكل رسمي لا بس فيه، يعد فضيحة كبيرة زعيمة سياسية تدعي أنها تدافع عن مصالح الشعب، دون أن تجد مانعا في تخوين من يعارضها بالانتماء جهات خارجية، ووزير م يجد مانعا من وصف رافضين لمشروع بغير وطنيين!؟

سكان عين صالح أكدوا لجميع أن الشعب تجاوز بوعيه سلطة ومعارضة معا، وأنه لا يكثر صراعات "أفوق" وخلافات "سرايا" بقدر اهتمامه بما يقع "تحت" من نهب لثروات باسم تنويع مصادر طاقة، ومن استهانة بوعي الشعب باسم وصاية الأبدية، علما أن هذه الأحداث ومهما كانت نتيجة التي ستؤول إليها، فإنها غيرت كثير في عقلية وسلوك سلطة، وجعلتها تفكر بدلا من مرة أف، قبل أن تتخذ أي قرار أو تلتزم بأي مشروع.

هذا حزب الله الذي أعرفه

2015/01/29

رشيد دبو سيفة

..وأخيرا جاء الرد العسكري لحزب الله ضد إسرائيل في مستوى التوقعات بعد الضربة الموجهة التي تلقاها في سوريا، لتعود تلك الصورة المشرقة لحزب الله الذي طرد المحتل الإسرائيلي من جنوب لبنان سنة 2000، ثم لقنه درسا سنة 2006 في تلك الحرب التي كنت شاهدا فيها على بطولات مقاتلي حزب الله الذين تصدوا للآلة العسكرية الإسرائيلية بشجاعة مُنقطعة النظير.

ما فعله حزب الله أمس كان مفخرة كلّ عرب ومسلمين، لأنه أثبت لكيان صهيوني أنّ اعتداءاته لن تمر من دون عقاب وأن استنساذه على سكان غزة وجرائمه مرتكبه هناك لا زالت في ذاكرة الأمة، وأن جر حزب الله في مواجهات طائفية في سوريا وإعراق ما هو إلا أمر طارئ له أسبابه ومقدماته، بينما يبقى العدو الأوغى هو إسرائيل التي تغتصب الأرض وتقتل الإنسان.

مواجهة مفتوحة بين حزب الله وإسرائيل ستفضح جماعات مسلحة التي تقاومه في سوريا، والتي ترفع شعار جهاد عندما يتعلق الأمر بالنظر في سوريا، بينما تركز على العمالة والتعاون السري مع إسرائيل، وستفضح مشيخات خليج الذين أنشأوا هذه الجماعات وموآها وسلحوها لا لإحلال الديمقراطية في سوريا كما يزعمون ولكن لتأجيج حرب طائفية، وإشغال حزب الله بهذه الحرب.

يس مقل الآن هو تحديد معتدي وضحية في ساحة سورية، فجميع هناك يقتل وجميع يرتكب جرائم، سواء كان مع جيش سوري وشبيحته، أو مع جماعات مسلحة مثل داعش وأنصرة وغيرها من جماعات متطرفة، وكن مقل هو أن حزب الله عاد إلى ميدانه الرئيسي وحول ماسورة بندقيته باتجاه إسرائيل، وهذا هو حزب الله الذي نعرفه، والذي لا يمكن إلا أن نكون معه لا مع إسرائيل.

لا مجال الآن لانتقاد حزب الله بغمز ولأمر واستعارة الأوصاف الطائفية في حديث عنه وهو في ميدان معركة مع العدو المشترك، وأي سلوك من هذا القبيل سيصب في مصلحة إسرائيل، كما أن هذه مواجهة تشكل امتحانا حقيقيا فضح جماعات متطرفة التي تدعي جهاد، وهل يوجد جهاد غير جهاد المحتل الإسرائيلي؟

مواجهة مفتوحة ستفضح كذلك عديد من متشدقين الذين يملأون دنيا صراخا وعويلا ضد إيران وحزب الله ويصفونها بالطائفيين، وينسون طائفيتهم التي تمنعهم من قول كلمة حق في حزب الله الذي يدافع عن شرف الأمة الإسلامية جميعا في ميدان قتال مع إسرائيل.

أبانت سنوات الأخيرة، ألا أحد تخافه دولة صهيونية في هذا عام عربي الإسلامي، مترامي الأطراف، من فاس إلى جاكارتا، وبأغ تعداد سكانه قرابة مليار ونصف مليار نسمة، غير حزب الله، هذا تجمع صغير موجود في بنان صغير، يضرب في وقت الذي يريد، ويثار شهادته بطريقة التي عجزت جيوش العرب في كل حروبها كلاسكية عن الإتيان بمثيل لها، وينتصر حيث انهز الأخرى، وأبانت بأن الذين كانوا يستهزئون من قائد هذا حزب، سيد حسن نصر الله، وهو يختفي في جحور، بعيدا عن صواريخ صهيانية، وبنادق وأسنة عملائهم، ويطلبون لأصحاب جلالة وسمو وفخامة، الذين يتجأون ويختأون جوا وبحرا وبراحا، إنما كانوا ظواهر صوتية وحبرية، أبرقت وأرعدت من دون أن ترسل قطرة غيث واحدة. وبدلا من أن تساعد هذا صغير يكبر، أو تأخذ منه دروس، أو تنافسه في تطاوه على صهيانية، راحت توجه فوهة مدفعها "العابي" نحوه، إلى درجة أنها اعتبرته أخطر من صهيونية نفسها

ضربة معلم التي نفذها حزب الله في كبد كرامة صهيونية، هي حلقة من مسلسل هذا حزب الذي حقق صمودا ووحيد في تاريخ مواجهات عربية الإسرائيلية، منذ قبا دولة صهيونية في حرب تموز، فقد تأكد بأنه ووحيد الذي ساعد حركة حماس عندما خانتها دول، وشعوب، في حرب التي فرضت عليها في عدة غزوات، ولم يجد حرجا في الاعتراف بخياره قتال إلى جانب نظمي سوري، بعد أن وجد ثوار سوريون نزهاء أنفسهم جنب إلى جنب مع داعش، وصهيانية، في خندق واحد، لأجل هدف واحد.

سيكون من نكتة أن نتحدث الآن، عن عمارة حزب الله لصهيانية، أو توافق رؤى طرفين، فما عاشته دولة عبرية في يومين الأخيرين، من غلق مطاراتها وهروب الأجانب من الأرض المحتلة، ناهيك عن شك الذي سكن كيانها، وعجزها عن الرد، أو على الأقل تفكيرها ملي حتى لا تكرر ما وقعت فيه من أخطاء في عام 2006، يدل على أن موجه ووحيد هذا كيان الذي زعم، وأمنا نحن بزعمه، بأنه لا يقهر! هو حزب الله، الذي كان أمينه على، أول جندي فيه، بعد أن وضع ابنه في صف الأول في معركة استرجاع الأرض اللبنانية، وسقط فيها شهيدا

كلمة راقية قالها السيد حسن نصر الله، مرة، عندما اعترف بإخلاق آرييل شارون لإسرائيل، فلم يتورط الرجل الضخم، في حياته في اختلاسات، وكان همه الوحيد بناء هاته الدولة اللقطة، ولم يضبط أبدا في عمل، بعيدا عن ورشة بناء هذا الكيان، وكلمة راقية يجب أن نقولها في حق السيد حسن نصر الله الذي لم يضبط أبدا مهموما بقضية أخرى غير محاربه للصهيونية، داعما حركة حماس السنوية، والأسد العلوي، مادام هدفهما واحدا، وهو معاداة الصهيونية، بينما يغرق البقية في تقييم ما يقوم به الآخرون في معركة الشرف، بالفتوى والتنظير والنباش في التاريخ، دون أن يبلغوا حتى أضعف الإيمان بقلوبهم، في الحرب الأبدية مع أشد الناس عداوة .. لكن للذين آمنوا.

يقول المسرحي الإنجليزي شكسبير: "حياة مسرح شاسع، وكل منّا يلعب دوره ثم يغادر خشبة"، ويبدو أن الفرنسيين الذين تعلقوا بالمسرح منذ القرن الخامس عشر، قد ابتلعوا هاته مقولة وراحوا يطبقونها، وكن بأقل كفاءة من الإنجليز والأمريكان، يدل أن السينما والمسرح ومسلسلات درامية فرنسية بقيت دون ما قدمته بقية الشعوب، بما فيها العربية والإفريقية.

وحتى و كذبنا ما صارت تتداوله مواقع فرنسية، التي كانت إلى وقت قريب مصادر خبر مهمة للإعلام والساسة الفرنسيين، عن كون الأخوين كواشي قتلا في سوريا وبأن ما حدث في مجلة "شان في إيدو" مجرد مسرحية بانسة لا تُضحك ولا تثير، فإن ما حدث سيقى غزا بالنسبة إلى الفرنسيين، فما بالك ببقية شعوب العالم، الذين اقتنعوا بأن الفرنسيين قلدوا فيلما أمريكيا قديما، تماما كما كان يفعل ممثلهم شهير "ألان ديلان" في تقليده لممثل الأمريكي الشهير "أنطوني كوين"، فبقي ممثل الأمريكي في ذاكرة بارغم من وفاته، ونسي عالم الفن ممثل فرنسي بارغم من أنه مازال على قيد حياة.

والذين اكتشفوا بأن حكاية انهيار برج مدينة نيويورك وتورط أسامة بن لادن في تفجيرات فيها كثير من نقاط ظل، بعد أكثر من عشر سنوات، بددوا في عشر دقائق ما رسمه سيناريو فرنسي بانس، حكاية "شان في إيدو" والأخوين كواشي، بسبب نقاط ظل قائمة التي جعلت فيلم أبعد عن حقيقة من أفلام كارتون الأمريكية الشهيرة.

وإذا كان الأمريكيون قد حوّوا "محتنهم" إلى غزو كل بلاد العالم، فغيروا خارطة منطقة خليج باقوة، وعاثوا في تاريخ عراق فسادا، وأجبروا العالم على أن ينضم إلى صفهم ويرمي في مكانهم، كما يحدث في أفلام "ويسترن"، فإن الفرنسيين م يباوا سوى بعض الأحاسيس الدافئة والدموع العذبة، كما يحدث مع عرض مسرحية "سيرانو دي برجراك" العاطفية، فنال الأمريكيون كل الأوسكار التي نحتوها بفنانهم، وم تلت فرنسا سوى بعض عزاء الذي ن يطول أكثر من أربعين يوما.

لا جدال في أن هجوما إرهابيا قد طال مجلة "شان في إيدو" في قلب باريس، ولا ريب في أن ضحاياهم من أقلام مجلة الأسبوعية الساخرة، وقد يكون فاعل الأخوين كواشي أو على الأقل من أنصار تيارات الإسلامية المتشددة، وكن الذي يكذب في بعض تفاصيل، يجعل من حق متلقي أن يرفض حادثة جملة وتفصيلا، أو لا يتلفت إليها، ولا يهتم بتداعياتها، وإذا كان أكبر أعداء مسلمين وعرب زعيم جبهة وطنية جون ماري وبين، قد اعتبر ما حدث عملا مخابراتيا فاشلا، فكيف نلّو من طوى صفحة حادثة ونفت إلى شأن آخر.

نعود إلى عالم المسرح فقد كان فيلسوف فرنسي فوثير أول فنان أساء إلى رسول - ﷺ - من خلال مسرحيته "تعصب" في عام 1742م التي لم يترك فيها صفة سيئة إلا وذف بها خير خلق الله، ومازالت مسرحية تعرض إلى حد الآن، وعندما عاد في سنواته الأخيرة بعد أن عرف الإسلام وخط كتابا بعنوان "بحث في عادات" يعترف بخطئه، بقي كتاب على هامش مكتبة والمسرح الفرنسيين، في بلد يطبق مقولة شكسبير الإنجليزي، ويعتقد بجزء من فكر فرنسي فوثير.

"غوركوف" ينصحكم

2015/02/06

[عبد الناصر](#)

م يجدد مدرب فرنسي منتخب الجزائر "كريستيان غوركوف"، أي حرج، في تشريح الإنسان الجزائري، من خلال لاعبي كرة، فوصفه بغير محترف، الذي يتصور نفسه قد وصل، بمجرد أن يحقق ومضات من نجاح، واعتبر مسافة ما بين الذي يتكون في فرنسا، والذي يتكون في الجزائر، بأشاعة جدا، وقال بكلمات مشفرة بأن الجزائريين يبدؤون بأخطأ، فينتهون في خطأ.

ويتساوى في ذلك لاعب كرة مثل عربي هلال سوداني، الذي رفض مقعد الاحتياط، حيث قبله لاعب من تكوين فرنسي يدعى كادامورو، ومرورا بصحافي الذي يسأل عن عدد إشراك لاعب، يراه هو دون مستوى، يدعى عبد مؤمن جابو، ولا يسأل عن بقية محترفين الذين تتلمذوا في مدارس فرنسية، وانتهاء بمسئولين عن شؤون رياضة وحيدة جاليا في الجزائر، الذين يغيرون مدربي كرة والمكونين، كما يغيرون أندية لاعبين والكارات، ولا يقتدون بأمودج فرنسي الذي يتركز على الاستقرار.

وصراحة م يقل غوركوف شيئا جديدا، لأن غابية الجزائريين صاروا يؤمنون بهذه فرضية، بالرغم من محاقبة تنبهي بالإنجازات الكبيرة، فأطبيب الذي درس في أوروبا، أو أجرى تكوينا قصير المدى في فرنسا، يصر على أن يضع اسم كلية فرنسية التي ربما تقط فيها صورة فقط، بكتابة عملاقة على "يافاطة"، بأكثر وضوح من كتابة اسمه، لأنه يدرك بأن مريض جزائري، م يعد يثق سوى في تكوين طبي فرنسي، بدءا من قمة الهرم إلى قاعدته.

وكان جزائري وما زال، يمشي مختالا فخورا، كلما ارتدى ثيابا قادمة من فرنسا، وصار الآن يطلب في جده وفي عبه، ما يأتي من هذا بلد الأوروبي، الذي كان في ثمانينات قرن ماضي يصطاد لاعبي كرة الذين كؤنتهم جزائر، حيث لعب ماجر وبن ساوية وقندوز وصاد في فرنسا، وأصبحنا الآن نأخذ ما كؤنته فرنسا، كما أخذت منا قرابة خمسة آلاف طبيب، تكؤنوا في كليات جزائرية، وسنأخذ منها قريبا من تكؤن في كلياتها.

غوركوف .. هذا تقني فرنسي، الذي ابن عب مع كل فئات منتخب فرنسي، واحترف مع ميلان مدة سنتين، ونال لقب أحسن لاعب في فرنسا على 2009، قال مرة لصحافة فرنسية ويس جزائرية، بأنه كان يتمتع بأداء لاعبين رابح ماجر وخضر بلومي، ويعتبرهما من أحسن لاعبي معمورة، وانتدب ناديه وريون لاعب صايفي، ومنحه شارة قيادة، وجعله قلب نابض رسمه تكنيكي، وكلهم من خريجي مدرسة جزائرية، عاد الآن في سنة 2015 يطعن في مدرسة جزائرية، ومن دون قصد وربما عن قصد، حاول أن يقول بأن جزائر بلد يسير بسرعة فائقة، وكن .. إلى خلف.

هل كان غوركوف على حق، وهو يشرح بدن عبه صارت جزءا هاما من حياة الجزائريين؟ هل قصد كل عندما تكلم عن جزء؟ إنه أخطأ أو تعمد خطأ؟ وهو يريد مثل مواطنيه وبعض مواطنينا أن تبقى جزائر إلى الأبد جزءا من فرنسا، حتى في درجة كرة مطاطية، ابتغاء وضعها في شبك منافس .. عفوا .. في شباكنا!!؟

إن صح أن أئمة مدينة أفلو، تحدثوا في خطبة الجمعة الأخيرة، عن ترقية بلدتهم إلى ولاية، مبشرين المصلين بهذا المسعى، فإن البلد تكون قد دخلت دائرة خطيرة، لا يمكن لأشد المتفائلين أن يجد نقطة ضوء في مسارها، فيعد أن سارت البلاد في ديكتاتورية كاملة على مدار ثلاثة عقود، دخلت حالة من الشعبوية لا مثيل لها في كل الأنظمة الموجودة حاليا في العالم، فقد صار المواطنون في كثير من الأحيان هم من يسيرون البلاد، وتجد الدولة نفسها صاغرة أمام بعض الأوامر ولا نقول الطلبات، لأن المواطن الذي يخرج إلى الشارع ويقطع الطريق لعدة ساعات في وجه الحركة، إنما يمارس هنا ديكتاتوريته في غياب الدولة وليس ديموقراطيته أو حقه في القول.

وجاء بصيص تقسيم الإداري يؤكد بأن نظماً جزائري لا برنامج سوى متابعة حركة شارع، وإن يكون تقسيم الإداري جديد حسب دراسة استراتيجية وجغرافية أو اقتصادية كما هو شأن في كل بلاد العالم، وإنما حسب ما يطلبه المواطنون، وأكد أن الذي يحتج بقوة ويصرّ باعتصاماته هو الذي سينال قطعة الأكبر، بينما يبقى هادي مسام، يعيدا عن عين وطبعا بعيدا عن قلب.

أحد رؤساء بلديات وهو دكتور في الاقتصاد حدثنا عن بضعة أشهر قضاها في بلديته التي حلم دائما بأن يجعلها جنة مثل مدينة إنجليزية درس فيها فقال: تسلمت زمت بلدية ورحلت أقسم ميزانية، حسب متطلبات تنمية، وكان مواطنين، فاجنوني يطلب زرع طريق في أرض فلاحية لأجل أن تسير سياراتهم في طريق معبد ووقف إلى جانب احتجاجاتهم رئيس دائرة، فقطع من ميزانية جزء وأنجزت هم طريقا ضد طبيعة مكان، وبينما باشرت مخططا فلاحيا فوجئت باحتجاجات قوية لأجل إدخال غاز طبيعي في مكان جبلي لا يحتوي على أكثر من عشرة مساكن، فأجبرني والي ولاية على أن أساير مواطنين، ومع مرور الأسابيع تأكدت بأن الذي يخطط هو مواطن بطريقة خبط عشواء، ودولة لا يختلف دورها عن رجل مطافئ، تحمل خراطيم مياه لأجل أن تطفئ هذا الاحتجاج أو ذاك، ولا ندري كيف سيكمل رجل مطافئ عمله وكلنا نعلم بأن ماء سينضب أو على الأصح صار صعب منال.

قدما كانت الإذاعة وطنية تقدي حصة ما يطلبه مستمعون، وكان نظماً ديكتاتوري لا يقبل سوى بث الأغاني التي تتحدث عن ثورة زراعية وقرى فلاحية، أو عن غراميات التي لا تضر سلطة، وإنما تساعدها على تنويم مواطنين، والآن وبعد أن فلنت سلطة فعلا من دولة، صار مواطنون هم من يفعلون من دون تخطيط، وسيكون تقسيم الإداري جديد عبارة عن ولايات تحت طلب، بالرغم من أننا الآن نعيش في مدن لا تحمل من مدنية سوى الاسم، فلا قرية بقيت قرية كما أرادها مكان ولا مناخ أن تكون، ولا هي تحوت إلى مدينة.

دماء المصريين في المزاد!

2015/02/09

رشيد واد بوسيافة

التسريب الخطير الذي بثته قناة "مكلمين" الفضائية لجلسة خاصة بين السيسي ومدير مكتبه عباس كامل بعد الانقلاب، يكشف حقيقة الصّفقة التي تمت بين العسكر في مصر وأنظمة الخليج، تم بموجبها طرد الإخوان من الحكم وكبح الربيع العربي الذي كان يهدد أنظمة الخليج حينها، بعد أن بدأت بوادره في مواقع التواصل الاجتماعي مقابل صب ما لا يقل عن 30 مليار دولار في البنوك المصرية كإعانة لمواجهة تكاليف العملية الانقلابية.

وكان واضحا أن تحديث الذي دار هو التزامات دول الخليج التي كان يجري تحديث بشأنها، حيث إن الانزعاج كان واضحا من تأخرها عن دفع ثمن الانقلاب وهو 10 ملايين دولار عن السعودية والإمارات وكويت، وما قامه مدير مكتب السيسي كشف هذه حقيقة مروعة حين تأسف قائلاً: "كان علينا أن ندفعهم منذ بداية كما فعلت سوريا في حرب الخليج".

وفي واقع، فإن هذا شريط لم يُصَف جديدا بشأن صفقة التي عُقدت بين طرفين، وكانت واضحة لعلن كن جديد هو نزعة الاحتقار والازدراء التي ينظر بها السيسي وجماعته إلى أنظمة الخليج، وهو الذي يعتبر نفسه مخلصاً لها من هيب الربيع العربي، ذلك كان الانطباع عما كل من يستمع إلى التسريب هو أن مجتمعين يتحدثون عن حق ويس عن طلب إعانات مائة من دول صديقة.

هي إذا صفقة بملايير دولارات مقابل وقف مسار ديمقراطي في مصر، وطرد الإخوان من مؤسسات منتخبة، مهما كانت دماء التي سنسبل، ذلك كان تصرف جيش وأجهزة الأمن المصرية بذلك عنف مع متظاهرين في ميادين، مغتيراً بذلك عقيدته العسكرية التي كانت فيما سبق مبنية على عداء لإسرائيل، أما الآن فقد تحوّت نحو دفاع عن حدود إسرائيل، وهو ما قامه السيسي صراحة، عندما أكد أنه لا يريد أن يكون أمن إسرائيل مهددا انطلاقاً من سيناء.

قد تصادف هذا تسريب خطير مع تحول حاسم في علاقة بين السعودية ونظماً مصري، على ما تمثله السعودية من قوة إقليمية لها تأثيرها مفصلي على كل دول الخليج. وعليه، فإن نظماً حاكم في مصر تنتظره أياً صعبة في ظل عد وجود من يسدّد فاتورة الانقلاب وأعباء حرب التي يخوضها ضد جماعات متطرفة التي استغلت ما حدث تعطي نشاطها شرعية...

لصوص الثقافة يصنعون الحدث!

2015/02/12

رشيد واد بوسيافة

يومان بعد الفضيحة التي فجرتها الشروق حول منشورات خمسينية الاستقلال، دون أن يكون أي تحرك أو فتح تحقيق أو دعوى قضائية ضد المسؤولين عن إهدار المال العام بهذه الطريقة المفسوحة ومعاقبتهم، خصوصا وأن الوثائق التي أرفقت بالتقرير تثبت أن النهب تم بطريقة مفسوحة وبدائية، ومباشرة باقتسام المبالغ المرصودة بين عدد من دور النشر المجهولة التي قدمت كتباً وهمية وعناوينها لا علاقة لها بخمسينية الاستقلال.

ما علاقة الزخرفة والتصوف بخمسينية الاستقلال؟ ولماذا تقبل اللجنة العلمية عناوين مثل مشاهير العالم وموسوعة تكنولوجيا العصر في مناسبة تاريخية؟ وما هذه الأسماء المستعارة في المؤلفين ودور النشر؟ ولماذا خلت القائمة من أسماء معروفة في عالم النشر؟ وكيف تواطأ المسؤولون في وزارة الثقافة حينها في نهب 70 ملياراتاً مقطوعة من قوت الجزائريين بهذه الطريقة البدائية؟

كان يمكن العودة إلى أقسام التاريخ في الجامعات ليجدوا المئات من أطروحات الدكتوراه ورسائل الماجستير، وهي مهمة في الرفوف، فيخرجوها إلى التور ليستفيد منها الطلبة وعامة الناس، وكان يمكن العودة إلى المختصين والباحثين الذين أنجزوا مئات الدراسات والشهادات التاريخية، من دون أن تجد سبيلاً إلى النشر، بسبب تصرفات بعض الناشرين الذين يفضلون كتابات "الفاست فود" على الإنتاج العلمي الحقيقي، و عوض ذلك اختاروا الطريقة التي تمكنهم من ملء جيوبهم عبر اعتماد عناوين لا علاقة لها بالتاريخ ولا بخمسينية الجزائر.

هناك العديد من العناصر التي تؤكد أن ما حدث في منشورات الخمسينية عملية سرقة للمال العام، وهي صورة مصغرة لعملية النهب الكبرى التي طالت المبالغ المرصودة للعديد من الفعاليات المشابهة التي نظمت خلال السنوات الأخيرة، سواء على مستوى وزارة الثقافة أو وزارة المجاهدين أو وزارات أخرى.

فضيحة منشورات الخمسينية ليست الأولى من نوعها ولا الأخيرة... بهذه الطريقة تم نهب الملايير في كل القطاعات وعلى كل المستويات، لذلك تظهر العيوب والاختلالات في كل ما ينجزه الفاسدون وتمتد له الأيدي السوداء، سواء كان مستشفى أو مدرسة أو طريق أو عمل فني أو علمي كالذي رأيناه في منشورات الخمسينية... ليتأكد ما ذهب إليه فاروق قسنطيني رئيس اللجنة الوطنية الاستشارية لحماية وترقية حقوق الإنسان حين قال "الفساد تحول إلى رياضة وطنية يمارسها الجميع وعلى كل المستويات!!"

حجاج بيت الله ومشجعو الكرة

2015/02/13

عبدناصر

لم يجد السيد محمد عيسى، وزير الشؤون الدينية والأوقاف الجزائري، أي حرج، وهو يكرّر ما قاله أسلافه من وزراء الدين، في مختلف الحكومات منذ الاستقلال، بأن تكاليف الحج سوف ترتفع، مع بقاء "كوتة" الجزائر ثابتة منذ ثلاثة عقود، بالرغم من أن عدد سكان الجزائر، وخاصة عدد المستطيعين إليه سبيلا، ماديا، قد تضاعف، ولم تجد الخطوط الجوية الجزائرية أي حرج، وهي للمرة الألف، تقف، صماء بكماء عمياء، من دون أن تقدم لسفراء الرحمان أي هدية بتخفيض أسعار الرحلات، كما تفعل مع المهاجرين العائدين إلى أرض الوطن في أيام العطل، أو مشجعي الكرة في رحلاتهم إلى السودان وأنغولا وبوركينا فاسو والبرازيل، علّما تكفّر بعضا من ذنوبها بإخلاف مواعيد الطائرات، التي أصابت الكثير من زبائنها بالسكري وارتفاع ضغط الدم وغيرها من الأمراض.

وعندما نتابع هبة شعبية وتحرك أصحاب مال ومختلف مؤسسات باسم وطنية، كلما تعلق الأمر بلعبة كرة قدم، إلى درجة أن بعض شباب من الذين هم يزوروا في حياتهم ولاية التي تجاورهم ولا يمتلكون ثمنًا وجبة عشائهم، تمكنوا من من دقة وأصحاب مال، من السفر إلى بلادهم بعيدة، متابعة مباراة كرة كان أحد طرفيها منتخب جزائري.. نتساءل ماذا يبقى حاج، وهو في غاب شيخ طاعن في السن وضع ما غرسه طوال عمر من مال، وغامر بصحة ودخل زوبعة قرعة، بعيدا عن عين وعن قلب دقة ورجال مال أيضا، الذين يوفرون مشجع كرة مال لسفر، ولباس، وأحيانا حتى وسائل تشجيع من رايات وطبقات ومزامير، بينما يقف حاج في طابور عمر كله، يبذل مال وصحة وكثيرا من حظه، فإما يموت من دون تحقيق حلم دنيا والآخرة، أو يموت بتحقيق حلمه، بضبايات من كوابيس، تبدأ دائما عبر نفس خطاب الذي يتحدث عن ارتفاع أسعار تكاليف فريضة حج.

لا جدال في أن وزير حاجي، ومن سبقه من وزراء، إنما يقدمون سفراء رحمان الأسعار التي تصلهم من مملكة عربية سعودية ومن شركات ملاحه جوية، وكن وظيفة حامل هاته حقيبة، تتطلب أيضا بعض تفكير، و باستنساخ تجربة مايزية أو الأندونيسية التي تفتح لحاج حسابا جاريا، يضع فيه منذ صباه مبلغا مايا، وتنهطل عليه بين حين والآخر بعض هبات، وعندما يبلغ سن حاج، تخصصه دقة بتربص فقهي وحياتي، فيكون خير سفير وطنه والله.

قد رحم الله حاج بدعاء نبيين محمد وعيسى عليهما سلا في دنيا وفي الآخرة، فقال محمد عليه سلا: "ما من مسلم يلبي، إلا بي من عن يمينه أو عن شماله، من حجر أو شجر أو مدر، حتى تنقطع الأرض من هاهنا أو هاهنا."

وقال عيسى عليه سلا: "وجعلني مباركا أينما كنت وأوصاني بالصلاة والزكاة مادمت حيا، وبزا بولادتي وم يجعلني شقيا."

أما محمد عيسى، وزير جزائري لدين، فقد بشر حاج جزائريين وعوائلهم بارتفاع تكاليف حج؟

قتلهم في "الجنة" وقتلانا في "النار"

2015/02/15

عبدناصر

لا يُدهشك تعامل الغرب مع مختلف الأحداث، التي يكون أحد طرفيها من المسلمين، سواء كان ضحية أو متهما، كما حدث في مجزرة شارلي إيبدو وفي المجزرة الإرهابية في كارولينا الشمالية، ولكن يُدهشك تعامل المسلمين مع هذه الأحداث، إعلاميا وسياسيا وشعبيا وحتى فقهيًا، رافضين أن تبقى العزة لله ولرسوله وللمؤمنين، ويحوّلونها عن طيب خاطر للطرف الآخر، وسنكون صادقين عندما نقول بأن الدموع التي سُكبت واللعب والحبر الذي سال على ضحايا مجلة شارلي إيبدو الساخرة من نبي الإسلام عليه الصلاة والسلام، من عيون وأقلام رجال السياسة والإعلام والدين، فافت ما سكبته الأمة على فلسطين منذ محتتها عام 1948، ولن نتحدث عن الضحايا الفلسطينيين الذي طلبوا العلم في أمريكا فأبادتهم رصاصات العنصرية والعداء للدين الإسلامي، أمام صمت الغرب والشرق معا.

ومؤم أن تطّاب مثلا وزارة الأوقاف في الجزائر من سلطات فرنسية أن تسمح لها بإقامة مهرجان في باريس لتعريف بقيم الإسلام سمحاء تصحيح ما هو واضح لعبان، لملمة جراح فرنسيين، وأن يشارك وزير خارجية بلاد في مسيرة تضامنية مع ضحايا ومع مجلة ساخرة، ولا نسمع عن أي تحرك أو بأضعف الإيمان تكبير الأمريكيان على الأقل، بأن "إرهابهم" وأحقادهم هي التي وادت ما يحدث بين حين والآخر من ردود فعل وولادة منظمات سفاكة لدماء.

وكما تمكنت إسرائيل من أن تحول "الهوكوست" إلى محنة عاشتها، يجب على العالم أن يبكي معها وأن يُجر من لا يعترف بوجودها، وأن تحوّل كل مجازر التي اقترفتها في دير ياسين وصبرا وشاتيلا وغزة، إلى حق في دفاعها عن نفسها ضد "الإرهابيين" من أطفال ونساء، تمكن الغرب من أن يحوّل أي طلقة نار من رجل منتسب دين الإسلام، إلى إرهاب تدمر فيه بلدان وتُفهر فيه شعوب، وأي طلقة نار تصيب أي مسلم، خبر عادي ضمن الأخبار العابرة، كما حدث مع عائلة فلسطينية الأصل، التي أبيدت في ولايات متحدة، وم تجد من يقرأ على روحها فاتحة كتاب.

ما بين حادثتي باريس وكارولينا شمالية شهر واحد، وكن فارق بين ما قامت به فرنسا، التي لا يزيد تعداد سكانها عن 65 مليوناً، من أجل ضحاياها، وما قام به مليار ونصف مليار مسلم، يؤكد بأن نفاق الغرب ما كان يكون، ولا هذا نفاق الذي صار يطبع حياة المسلمين، حيث تم ترق كل ردود فعل فوق سقف تنديد، وم تصل درجة مسيرات والأعداد الإعلامية خاصة وإعلان حداد وطني الذي قامت به فرنسا وسائرته عديد من بلاد غرب وشرق.

سؤال مطرح بعض جزائريين من دين وقفوا في إحدى بلديات ولاية بجاية تضامنا مع قتلى مجلة شارلي إيبدو، وإحدى الصحف ناطقة بلغة فرنسية التي حوت صحيفتها على حائط مبكى على رفاقها من ضحايا شارلي إيبدو، وكل الأئمة جزائريين الذي يؤمنون في مساجد فرنسا بأموال جزائر من الذين خصصوا خطب جمعة لاستنكار ما طال غرب من "إرهابنا". ألا يستحق ضياء وزوجته يسر وشقيقتهما رزان وقفه حزن أو سطرا في صحيفتهم أو قراءة فاتحة في خطبكم؟

أم أنكم اقتنعتم بأن موتاهم في الجنة وموتانا في النار؟

عار العرب في كارولينا!

2015/02/16

رشيد واد بوسيافة

قُتِل ثلاثة مسلمين في كارولينا الشمالية على يد ملحد لا يعترف بالأديان، من دون أن يكون لذلك أدنى اهتمام لدى الحكومات العربية التي دخلت قبل شهر في بكائية كبيرة واستنفرت أجهزتها الأمنية والإعلامية، وأرسلت بوزرائها للتضامن مع رسامي شارلي إبدو الذين أسأوا للمقدسات واستفزوا ملايين البشر برسوماتهم الأخلاقية.

□ م يصدر بيان واحد يندد بعملية أو يُدين تجاهل الإعلامى والرسمى الأمريكى لها ومحاولة وضعها في إطار شجار بين جانى وضحايا بسبب خلاف حول أماكن ركن سيارات □ م تخرج مسيرات أو مظاهرات رافضة هذه جريمة، □ م تكن عملية اهتماما رئيسيا للإعلامى العربى، وهو الذى □ م يتردد في رفع شعار أنا شارلى نفاقا وتزيفا لفرنسيين!

ورغم توبة متأخرة للإعلام الأمريكى الذى أجبرته مواقع التواصل الاجتماعى على الاهتمام بالجريمة، بعد أن احتل هاشتاك الذى وضعها مرتبة الأسمى عاليا . رغم ذلك استمر الإعلام العربى في تجاهل الجريمة، بل إن بعض فضائيات عربية اهتمت بهجو آخر بادنمارك طال اجتماعا شارك فيه رسامون مسيئون لرسول ﷺ □ م تعط أي اهتماما لجريمة في حق مسلمين بكارولينا شمالية .

أين أشباه الإعلاميين وكتاب الذين صدعونا بشعار أنا شارلى من هذه جريمة التي ذهب ضحيتها ثلاثة شبان في عمر زهور، ذنبهم وحيد أنهم كانوا يظهرون التزامهم بالدين الإسلامى، وأضافوا إليه بعض نشاطات خيرية صالحة للأجنيين السوريين الذين يموتون بردا وجوعا في مخيمات تركيا، كان على هؤلاء أن يدينوا جريمة قتل ضياء وزوجته وأختها قبل غيرهم، لأنهم يضعون أنفسهم في مقدمة مدافعين عن حرية التعبير وحرية معتقد، أن ذلك لا يكون إلا عندما يتعلق الأمر بأعداء الإسلام.

أين وزراء وزعماء العرب الذين تحقوا إلى "مناضلين" يشاركون في مسيرات مناهضة للإرهاب، ومن ضمنهم وزير خارجية جزائري ورئيس فلسطينى الذى سار جنبا إلى جنب مع نتنياهو بينما م يقل شيئا عندما تعلق الأمر بقتل اثنين من مواطنيه في جريمة كراهية بكارولينا شمالية.

"يا عيب شوق على حكاى العرب" بهذه عبارة أجاب والد شاب ضياء بركات، وهو يرى نفاقا عربى وتزيفا عربى لفرنسيين في حادثة شارلى إبدو بينما وجد نفسه وحيدا في مواجهة ترسانة الإعلام الأمريكى التي تحاول تحويل حادثة من جريمة كراهية ضد الإسلام، إلى جريمة عادية سببها خلاف حول مكان ركن سيارة!!

عقدة الجزائريين مع المكان، تتجلى من يوم لآخر، وتتعدى في كل مناسبة، تظهر فيها بوادر رسم خارطة إدارية جديدة، لوضع غير متغير، أو كلما اشتدت عواصف الأزمة الاقتصادية والاجتماعية، فعندما يطالب أهل عين الصفراء مثلاً، بأن تتحوّل دائرتهم إلى ولاية، حتى لا يبقوا تحت السلطة "الوهمية" لولاية النعامة، ويطلب سكان بلدية القل مثلاً، الخروج من السلطة الوهمية لولاية سكيكدة والانضمام للسلطة الوهمية لولاية قسنطينة، نتساءل عن سبب ابتعاد المواطنين عن اللب، واهتمامهم بالقشور، التي جعلت الجزائر تزدهم بستين جامعة، وهي لا تمتلك جامعة واحدة ضمن أحسن 1500 جامعة في العالم، وتزدهم بـ48 ولاية، وهي لا تمتلك ولاية أو مدينة يمكن أن تنافس مدينة عمان الأردنية أو برازافيل الكونغولية.

وما حدث مرّة لأحد مراسلي شروق يومي، عندما كتب عن طريق خطأ أو ربما كان قاصداً ذلك، في سياق خبر عادي، عن منطقة في جزائر عميقة فأسمها بأقربية، فتعرضت لهجو عنيف من بعض سكان هاته منطقة التي هي في الأصل قرية فعلا، اعتبروا تسمية منطقتهم بأقربية، ويسمونها مدينة، جريمة لا تغتفر في حقهم، يؤكد بأننا نعيش أزمة مكان حقيقية، وبأننا نبحث عن علاج في مواضع بعيدة عن الأم، لأن الذين وعدوا بترقية بعض مناطق الولاية واليات، يعلمون بأن الولاية التي نكتنز مختلف وزارات ومقرات رئاسة والتي نسميها عاصمة البلاد، مازالت بعيدة عن أن تكون ولاية نموذجية بالمقاييس العالمية بل أن جزائر عاصمة صنفت كأسوأ عاصمة في العالم، يمكن أن يعيش فيها إنسان، وكلنا نعلم بأن الولاية التي تم ترسيمها منذ عهد بعيد مثل طارف والنعامة وعين دقلة وميلة، مازالت للأسف تحبوا في عام التنمية، وهي لا تمتلك من ولاية سوى الاسم.

وكلما نزل مستوى مواطنين إلى تفكير في تسميات من دون محتوى حقيقي للتنمية، كلما وجدنا نظماً قائم نفسه ينسأى بمثل هذه طلبات، فلا يوجد أسهل من أن يسمي هذه بلدية أو هاته دائرة باسم ولاية، ويكفي نفسه "شرقتال" في الأمور الحيوية صعبة ومنها تنمية حقيقية، التي عجز عن توفيرها، حتى عندما تجاوز سعر النفط مائة دولاراً لبرميل واحد.

طلبة جامعة يصرون على أن تدون على شهاداتهم جملة مهندس دولة، أو دكتور، وأساتذة تربية يصرون على أن تدون في سجلاتهم مهنية أرقاً درجات، وفرق كرة تهتم بكلمة محترف، بدلاً عن هاوي، ومواطنون يريدون أن تسمى مناطق التي يسكنوها مدناً وولايات، حتى وبقية كما هي أشبه بدواوير عصر حجري.

قد سمى الله مهبطاً وحي مكة المكرمة بأقربية، وخلد اسمها حتى تبقى أقربية إلى يوم الدين، بالرغم من أن أبراجها جاليا تناطح سحاب، وستتحوّل بعد الانتهاء من عملية توسعة بعد أشهر، إلى أفضل مكان عصري في العالم، ينتج لناس الراحة دنوبية ودينية، وكن باسم أقربية، بينما نفضل نحن تغيير الأسماء والألقاب، من قرية إلى مدينة ومن بلدية إلى دائرة ومن دائرة إلى ولاية ونحن في همّ سواء.

مفت في كل ولاية.. هذا ما ينقصنا؟

2015/02/20

عبد الناصر

لا أحد فهم ما المقصود من اقتراح تعيين مفت كل ولاية، الذي تفضلت به وزارة الأوقاف، وهي عاجزة على مدار نصف قرن، عن تعيين مفت لديار جزائرية، وبصورة أدق، عجزت عن تقديم فتوى واحدة ضمن كلمة حق في حضرة قانون جائر، فقررت زرع أكثر من خمسين مفتيا في جزائر، سيرتفع عدد ولاياتها في الأسابيع القادمة إلى أكثر من خمسين ولاية؟

ولا أحد أجاب عن جدوى وجود مفت أصلا، من دون تحقيق ذات الاقتصادية والعلمية والفقهية، حتى لا تصبح عملية مجرد تشغيل شباب وخلق مناصب عمل، كما سيحدث في عملية تقسيم الإداري الجديد، حيث سيكثر الولاية ورؤساء الدوائر، من دون تحقيق وثبة وتنمية في جميع المجالات، فيبقى جزائري يأكل مما تنتجه بقية الدول، ويلبس مما ينسجه الآخرون، يارغم من هذا كم من مديريات فلاحية وصناعة منتشرة في كل مكان، وسيبقى يستورد فتواه من مختلف الفرق فضائيات، برغم تعيين مرتقب لمفتين.

وواضح بأن وزارة الأوقاف، قد دخلت صف بقية وزارات، وصارت حقيبتها لا تختلف عن أي حقيبة وزارية أخرى، وحوقت أيضا عمالها وموظفيها مثل كل عمال في مختلف قطاعات، مثل "روبوتات"، تعيش بامادة ولأجل مادة، وستصنع من فتوى التي هي في الأصل اجتهاد ودعوة، مهنة لا يقول فيها مفتي إلا بمقابل مادي، وقد تقا لأجلها مسابقات لفوز بمناصبها مائة آيس إلا، تحدث فيها نفس تجاوزات التي حوّات العلم والعمل عندنا إلى عام مليء باخطايا.

في أواخر ستينات القرن الماضي، عندما وضع الرئيس هواري بومدين حجر أساس بناء جامعة الأمير عبد القادر بقسنطينة، قال صاحب فكرة حاج أحمد بن عبد رحمان، بأنه سيشتد أز هرا جديدا في المغرب العربي، وفي منتصف ثمانينات القرن الماضي، عندما دشّن الرئيس راحل شاذلي بن جديد جامعة الأمير عبد القادر، قال لغام راحل محمد غزالي، بأنه يريد أن يرى أز هرا جديدا في جزائر، وواضح بعد مرور ثلاثين سنة عن تدشين، أن الدعوة تريد أن يكون لها مفتون على طريقة الأزهرية، رجال حكومة، لا يختلفون عن أي وزير جاء ينفذ برنامج نظما قائم، أو يلهمي ناس عن دينهم قبل دنياهم، بفتاويه غريبة ومريبة، كما يفعل حايا - وبامتياز - مفتي سابق لديار مصرية دكتور علي جمعة.

يذكر تاريخ بأن أول مفت في الإسلام، ظهر في العهد عباسي، وهو يث بن سعد بن عبد رحمان مصري، ويروي تاريخ أيضا، بأن قاضي ونايب كانا تحت أمره ومشورته، وكان الأمور انقلبت الآن، فكما أصبحت دعوة موضة يمارسها شباب، ويبتغون منها شهرة ونجومية وسلطة ومال أيضا، تماما مثل نجو كرة مضرب وسينما، أصبحت وظيفة مفت أيضا موضة يمارس فيها بعض مفتون، قاعدة "خاف تُعرف"، طلبا لشهرة وتميز، فيخافون رأي جماعة، وأحيانا سنة شريفة وقرآن كريم.

وإذا كان حديث ضعيف يقول "أجرؤكم على فتوى، أجرؤكم على نار"، فإننا نخشى أن يكون قرار تعيين مفت في كل ولاية، هو جرة على لقاء مفتين وملتقين فتواهم معا في نار جميعا.

آيس غريبا أن يخوض مفتون في جزائر في سكنات عدل التي بنتها شركات صينية وإسبانية، يدين أهلها بآبودية ومسيحية، وفي شرعية أكل الحواق قادمة من برازيل، ولا أحد يصيح في وجه سائلين: أم يحن وقت بنني مساكننا ونأكل من ذبائح أغنامنا؟

عبدناصر

في سنة 2001.. احتضنت الجزائر المهرجان العالمي للشباب والطلبة، الذي جمع بقايا الشيوعيين والشيوعيات، ودافعت وزيرة الثقافة السابقة خليفة تومي عن المهرجان، واستصغرت ملايين الدولارات التي صرفتها الجزائر على قرابة 4000 شاب وشابة، قدموا من كوبا وكوريا الشمالية وبقية بلاد العالم. وقالت إن الجزائر ستجني في ظرف سنة، عشرات الآلاف من السياح الأجانب.. ومرت السنوات ولم يزر سائح كوبي أو كوري واحد بلادنا.

وفي سنة 2003.. نشطت الجزائر سنتها في فرنسا، مدة عا، صرفت فيها، هي ملايين دولارات، وقال حينها وزير شؤون خارجية، عبدعزيز بلخاخ، إن الجزائر ستحسن صورتها في فرنسا، وتنقذ مهاجريها من تبعية ثقافية لآخر.. ومرت سنوات، فلا صورة تحسنت، إن لم تكن قد ازدادت تشوها في فرنسا، ولا مهاجرونا استرجعوا هويتهم ثقافية، إن لم تكن جأهم قد وصلت مرحلة ميئوس منه.

وفي سنة 2007.. استقبلت الجزائر عاصمة تظاهرة عاصمة ثقافة عربية، وراهن حينها رئيس حكومة، أحمد أويحيى، على أن تكون عاصمة بعد انقضاء تظاهرة، عاصمة أبدية لثقافة عربية والأمازيغية.. ومرت سنوات، ولم تنتج عاصمة مسرحية واحدة أو فيلما سينمائيا واحدا لا عربية ولا بالأمازيغية ولا بأي لغة.

وفي سنة 2011.. صرفت الجزائر أكثر من خمسة ملايين دولار على تجميل مدينة تلمسان، منها خمسة آلاف مليار سنتيم في موقع "لالة ستي"، ضمن مشروع تم تحويله إلى قضاء مؤخر، تكون عاصمة لثقافة الإسلامية، وقال حينها وبي إن مدينة ستكون الأجل في عا مين عربي والإسلامي، متناسيا أو جاهلا بأن هذا عام الإسلامي يضم دبي وكوالالمبور وإسطنبول وغيرها من بلاد ساحرة، التي يحلم كل تلمساني وتلمسانية بزيارتها.. ومرت سنوات، وطبعا لا أحد بما في ذلك وبي، صدق ما قاله وغرقت ولايته بما مال وبالاختلاسات.

والآن على بضعة أيا من انطلاق عاصمة ثقافة عربية 2015 بقسنطينة يكرّر مسؤولون نفس الأسطوانة القديمة وبنفس الأخطاء، التي تكررت في كل مهرجانات وتظاهرات التي سنتها سيدة خليفة تومي، تحت شعار إعطاء صورة ناصعة لجزائر لمحيطين من حونا، بينما يقف نفس القائلين "بتسويد صورة الجزائر دي جزائريين.

من لا يعلم، فإن مدينة مونس بلجيكية، تحتضن جأيا، تظاهرة عاصمة ثقافة الأوروبية 2015، وهي بلدة صغيرة لا يزيد تعداد سكانها عن تسعين ألف نسمة، ولا تزيد مساحتها عن مئة وأربعين مترا مربعا، خصتها دولة بلجيكية بإنجاز أربعة متاحف جديدة، حتى تختزن فيها تراث هاته مدينة التي تأسست في القرن السابع ميلادي فقط، بينما يتحدث محافظ تظاهرة قسنطينة عاصمة ثقافة عربية عن برامج الإسمنت والأرصفة والطرق، وعن فنانة لبنانية نانسي عجر وعن شماریخ التي ستلهب مال وسماء مدينة، التي بلغت سنها فين وخمسائة سنة، وأنجبت شيخ ابن باديس ومالك بن نبي ومالك حداد وكاتب ياسين وستة من مجموعة الاثنين وعشرين من مفجري ثورة التحرير، ونتيجة ن تختلف عن نتيجة بقية مهرجانات وتظاهرات؟

الغاز الصخري ولغة التخوين!

2015/02/23

رشيد ولد بوسيفة

لا يمكن فهم التصريحات الغريبة، صادرة عن بعض أشباه السياسيين، الذين احترفوا مهنة التبرير قرارات سلطة وسياساتها، والدفاع عنها، حتى و كانت خاطئة، إلا في إطار "شبهة" مفضوحة، وإلا ما معنى أن يتهم هؤلاء تنسيقية الانتقال الديمقراطي بعمل على زعزعة استقرار بلاد ونشر فوضى مجرد أنها دعت إلى وقفات متضامنة مع أهلنا في جنوب الذين خرجوا في مسيرات رافضين استغلال غاز صخري .

الذين يهددون الاستقرار هم هؤلاء الذين نصبوا أنفسهم متحدثين باسم الشعب، دون أن يتحرروا مصباح هذا الشعب في تصريحاتهم، التي تخون جزءا كبيرا من الشعب الجزائري رافض لاستغلال غاز صخري، ويخون من يتضامن مع متظاهرين في جنوب، في حين إن وطنية حقيقية تتطلب أن نقف جميعا ضد هذا مشروع مهما كانت جدواه الاقتصادية ما دنا أهلنا في جنوب يرفضونه.

لا يمكن بهاء دين طلبية ولا عمارة غول، ولا غيرهما من الذين يتسابقون إلى أنها تنسيقية معارضة، بأن يكونوا أكثر خوفا على جزائر من مقري وبلعباس وجيلاي سفيان، وأكثر حرصا على استقرار بلاد من الذين يعبرون عن آرائهم سياسية باستقلالية وتجرد ويس إرضاء لسلطة وتزلفها لأجل الحفاظ على مكاسب شخصية .

ثم ما هذا الإصرار على استكشاف غاز صخري من قبل سلطة في ظل ما يقال عن جدواه الاقتصادية ضعيفة أو منعدمة تماما، وما يثار عن الأضرار البيئية التي تسببها عمليات حفر، خصوصا على مياه جوفية؟ إن الأمر فعلا يتعلق بإملاءات خارجية؟

ومهما كانت مداخل كبيرة من غاز صخري، لا يمكن أن تكون بحجم الأموال طائلة التي تم تبديدها في قضايا فساد، بدءا من خليفة إلى سوناطراك ثم سوناطراك 2 إلى طريق سيار - شرق غرب، إلى قضايا فساد في كل مشاريع على مستوى وطني ومحلي. وعليه، فإن قائمين الآن على شؤون بلاد بسوا أهلا نضع بين أيديهم ثروة احتفظت بها صخور الأجيال القادمة.

ما تقو به تنسيقية الانتقال الديمقراطي هو تضامن مشروع مع سكان جنوب، وذلك أن يغطي الإخفاق على هذه الأحزاب في تأطير شارع، وهي التي لا تعد قادرة على ملء قاعة صغيرة، وذلك به أسبابه متعلقة بوضع داخل هذه الأحزاب وبما قامت به سلطة على مدار سنوات ماضية حينما أفرغت عمل سياسي من محتواه وصنعت طبقة سياسية على مقاس.

كان لاعب كرة، الذي ما زال لم يعرف من يكون، ومن أين جاء وأين يذهب، مدعو نبيل فقير، صريحا جدا مع الجزائريين، ومع الفرنسيين أيضا، عندما طلب منهم جميعا أن ينتظروه، إلى غاية شهر مارس، يقول لهم، كيف يريد أن يكون؟ فجاء حوار الذي تفضل به على يومية يكيب الفرنسية، واضحا جدا، من دون أن يدس ما بين أسطره أي رسالة، تحتاج إلى تفسير أو تأويل، وشرح "سينة كبرى" حكاية مزدوجي الجنسية، الذين يُصبحون جزائريين، كلما كانت لهم حقوق هنا، ثم يتحوّلون إلى فرنسيين كلما كانت لهم حقوق هناك، وبقي مشكل في لعبة كرة فقط هان الأمر، وكن كثيرين من الذين يسيرون أمورنا في مختلف المجالات وفي قمة، قدموا لمدعو نبيل فقير وصفة فتعاطاها كاملة، بالرغم من خطأ الذي ارتكبه في حق نفسه، عندما كشف عن خطئه في تكبير، عبري ذراع فرنسا، بقول، بأنه من ينتظر طويلا، وباستصغار جزائر، باعترافه بأنها ستكون في مقبل الأخير، وسيختارها إن رفضته فرنسا. ولا نفهم حد الآن ماذا تم تردّد جزائر، بسرة، وتقول بهذا تائه، بأن طريقه إلى جزائر مسدود، وبأنه بطارد خيوطا من سراب، وعليه أن يختار بين فرنسا وبين لاشيء، لأن الذي يفكر، لأي وطن ينتمي، قادر على أن يبيع هذا الوطن، مع أول درجة لكرة، فما بالك في أمور جد.

وما حدث لجزائر مع بعض السياسيين وبعض المستثمرين وحتى وزراء، ومنهم شكيب خليل، الذين كانت أجسامهم في جزائر، وعقولهم وحساباتهم مائة في الخارج، ومنهم من يقود أحزابا ويسير مديريات فاعلة، كقيل بأن يدفع لجزائر لأن تطالب بحذف قانون ازدواجية الجنسية، ولا تنتظر من جون ماري وبان وابنته لأن يكونا أكثر وطنية، برفض جمع الجنسية بلدهم جلا، بجنسية ضحيته، من جزائريين.

وقد يكون نبيل فقير ضحية لأسلوب حياة، يعيشه بعض المهاجرين، وبياركة بعض مسؤولين وحتى مواطنين هنا، فعندما يشاهد استقبال ملوك الذي خصت به جزائر، فرنسي الجنسية وهوي وعرق بديل، زين الدين زيدان، رسميا وشعبيا، يجعله يعلم بأن سحابات خير ستهطل في أرضه، وسيتباهى حب، حتى و اختار فرنسا، ووقف نشيدها وطني، وحمل وأنها على قميصه وفي صدره، بل حتى وعب ضد بلده مع طرف الآخر، كما حدث مع زين الدين زيدان، وقد تكون مغنية فلة عابسة أيضا غير خاطئة، عندما أعلنت بأنها ستطلب حصول على الجنسية الفرنسية، لأنها تعلم بأن الذي يحصل على جنسية بلد ما وراء البحر، سينال ما في بحرنا من زمرد ومرجان.

تُعرّف الجنسية في ولايات المتحدة الأمريكية، بأنها رابطة تقوّ على علاقة نفعية بين الدولة و فرد الذي يعيش على إقليمها، وتُعرّف في فرنسا على أنها رابطة سياسية وروحية بن فرد والدولة، وتُعرّف في ألمانيا، بأنها عطاء بلد واحد دون بقية بلدان، فتُمنع ألمانيا ازدواجية الجنسية، ويبدو أن تعريف الجنسية في جزائر قد تحوّل إلى سجل تجاري، مع اختلاف بسيط عن روح التجارة، وهو أرباح فقط.

رقم خمسة عشر ألف احتجاج في سنة، الذي تعيشه الجزائر في مختلف مناطقها وقطاعاتها الحيوية والثانوية، الذي تفضل به سيد حسان زهوان رئيس رابطة جزائرية لحقوق الإنسان، من مفروض أن يوقف سياسة ما صار يسميه مواطن وتُعرف به سلطة، شراء السلم الاجتماعي، لأجل عودة، على الأقل إلى نقطة صفر التي كنا فيها، حتى لا نبقى في مرحلة تيهان، التي طال أمدها. وبكفي جزائري، تصفح أي موقع عالمي يرى بأن أي احتجاج في أي بلد، هو عبارة عن حالة استثنائية لا تقع سوى مرة في سنة، بينما أصبح الاستثناء عندنا، هو هدوء وعمل من دون إضرابات، وعيش من دون احتجاجات، ومسؤول الأول على هذه الفوضى التي يسميها بعض معارضين ربيعاً على طريقة جزائرية، وتسميها سلطة ممارسة ديمقراطية وتعبير عن رأي، هو دولة، التي صارت تعترف بأنها ترتكب جرائم في حق مواطنين، بسبب إهمال غامبية مسئولها وعد كفاءتهم، لأجل ذلك لا تحاسبهم، على جرائم غلق طرقات، ومنع حركة مواطنين ومشاهد حمل بنزين وتهديد بالانتحار وما شابه ذلك من أعمال، هي في حقيقتها جرائم، تعاقب عليها كل دول في العالم، إلا الجزائر.

وإذا كان سيد حسان زهوان قد وصف شراء السلم الاجتماعي، بإرشوة الاجتماعية، التي صارت تقدمها دولة كل من يهدد بحرق نفسه أو يعطل مصابح مواطنين أو يُرعب الأطفال وشيوخ ومرضى، بمسكن تارة، أو بمنصب عمل أخرى، فإن مجتمع أيضاً يرتضى بأن يكون مرتشياً، يقبل هاته "مزيات" على حساب بقية المواطنين مساكين، وفي غياب على حساب مبادئ وقيم والأخلاق. والذين يقولون بأن نظماً في الجزائر يتشبهت بالحكم، وإن يتركه أبداً، عليهم الاعتراف بأن مواطن أيضاً يتشبهت، بأن يبقى هو أيضاً بعيداً عن مواطنة، ويتشبهت ببقاء هذا نظماً، الذي يعتبر وحيد في العالم الذي يقر بأن لمواطنيين حقوقاً من دون واجبات، مادامت مطالبه اجتماعية ومادية، وماداً شعب يحتج ولا يعمل، ويقبل بأن يكون طرف ثاني في جريمة رشوة التي "تُسرَق" من أبار نطف الأجيال القادمة، وتُعطى في شكل إسمنت ووثيقة عمل ورقية، وقروض بنكية، أملاً ملاً وفي إعلان، بتسميات زائفة مثل إنجازات دولة عظيمة وحقوق شعب عظيم.

و فرضنا بأن أف مواطن أو عامل أو بطل، يشارك في كل احتجاج أو إضراب من هاته خمسة عشر ألف احتجاج التي تشل الجزائر في سنة، فمعنى ذلك أن نصف الجزائريين قد خرجوا إلى الشارع ورفضوا العمل، وهو أمر خطير لا نقول بأنه م يحدث في أي بلد في العالم، وإنما م يحدث في تاريخ مثلاً 4، وجعلوا بلاد أشبه بأمريضة، الذي يقبع عدة سنوات في قاعة الانتظار، فلا عملية جراحية أجريت، ولا مريض اقتنع بأنه سليم معافى، وبأنه أخطأ في طلب صحة من عليل، ومداواة يأتي كانت دائماً هي داء.

كفوا أيديكم عن غزة

2015/03/02

رشيد واد بوسيافة

ما يفعله نَظْلٌ مصري في حقّ غزّاويين جريمة تاريخية ن تُحمى مهما مرّ زمن، لأنها تجاوزت كلّ حدود، درجة أصبح كيان صهيوني بردا وسلاما على غزّاويين إذا ما قارناه بما يفعل نَظْلٌ مصري ومن ورائه قضاء والإعلاء.

محكمة مصرية تصدر حكما باعتبار مقاومة فلسطينية إرهابا، وذات محكمة تحكم بعد الاختصاص في قضية أخرى مشابهة مع اختلاف في متهم وهو كيان صهيوني، وإعلاميون مصريون يقرعون طبول حرب ضد حماس ويطلبون من طائرات تي تقصف داعش في ليبيا أن تمرّ على غزّة كذلك وتقصف مقار حركة حماس.

هذا الاستنساد على أهل غزّة ضَعفاء من قبل نَظْلٌ مصري يضع دول عربية وجامعة عربية أمّا مسوؤياتها تاريخية، لأنه خروج عن الإجماع العربي الذي لازال يعتبر في موقفه ظاهر أن لفلسطينيين حق في مناهضة الاحتلال، ورغم مسلسل خيانات من قبل هذه الأنظمة، إلا أنه لا أحد تجرأ واعتبر مقاومة فلسطينية إرهابا.

أين دور جزائر في جم هذا عدوان مصري على فلسطينيين وهي التي تحتفظ بعلاقات متينة مع نَظْلٌ سيسي؟ وماذا لا تستغل خدماتها هذا نَظْلٌ وهي التي فتحت عليه أبواب إفريقيا بعد أن أقفلت بسبب الانقلاب، ماذا لا تستغل ذلك في كف يده عن غزة ووقف قرارات قضائه مسيسة واستقزازات إعلامه؟

قد أصبح عبد الفتاح سيسي بطلا "قوميا" في نظر صهاينة، وبانت حرب التي يشنها نيابة عن إسرائيل ضدّ غزة مثار إعجاب نخب التي تتدخل في إعلان الاحتلال وتصف سيسي بـ"تشرشل الشرق الأوسط"، بل إن دور الذي يقو به سيسي ضدّ حركة مقاومة الإسلامية حماس جعل محلّ محلّ سياسي لإذاعة الإسرائيلية عامّة تشيكو ميناشيه في معرض نقده مواقف الاتحاد الأوروبي يقول "من يحتاج لأوروبا في ظل وجود سيسي؟".

لا يمكن قبول بما يحدث لفلسطينيين في قطاع غزة، وهم يعانون مآسي حصار وتضييق من جانبيين مصري والإسرائيلي، كما أن "كلاب" فتنة التي تطل على بعض فضائيات مصرية وتشتّم فلسطينيين وتحرض ضدهم، وتثني على صهاينة وتشجعهم على مزيد من جرائم ضدّ غزّاويين، يجب أن تصمت، ونَظْلٌ مصري يتحمّل مسوؤلية هذه تجاوزات في حقّ شعب محتل من طرف أشباه إعلاميين أثبتت الأيّام أنّهم يوجهون سهامهم إلى هدف الذي يحدده نَظْلٌ مصري.

طريقة "سخيفة" التي يتعامل بها بعض الإعلام مع قرار لاعب نبيل فقير، و"حديث" "سامط" و"متكرر" عما إذا كان سيلعب لفريق جزائري أو فرنسي، تمنحنا انطباعا أن بلد برمته بات رهينة قرار لاعب واحد أو شخص لا أحد يعرفه.. شخص مجهول، حوته كرة، من شاب "تافه" ربما، لا تؤثر قراراته حتى في عائلته إلى شاب "مهم جدا" يملك سلطة على بلد بحجم الجزائر .

قد صورنا الإعلام الأمر على أنه بمجرد موافقة نبيل فقير على حمل الأوان الوطنية، سنحصل على كل الألقاب والكؤوس والتتويجات.

مسيبة تشبه تماما حاجة "الهرج والمرج" التي مارسها الإعلام الوطني عموما، والرياضي تحديدا، قبل إقناع اللاعب إسحاق بلفوضيل على اللعب لصالح فريق وطني، حيث قرأنا بورتريهات تافهة بعناوين سخيفة على غرار " بلفوضيل يصو ويصلي، ويحب الجزائر " و" بلفوضيل يأكل دويارة، ويعشق شخصوخة، ويستمتع لأغاني عمر زاهي ويحب ممثل محمد عجايبي " و" بلفوضيل كان يحلم بأن يصبح مثل ماجر، ويتمنى أن تحيي عرسه فنانة الأيقونة ..نعيمة دزيرية أو فلة عبابسة ..صاحبة جملة شهيرة)كاس إفريقيا نتاع لا مان ..(بلفوضيل لا يبقا ليل حتى يشاهد "معرفة الجزائر " ويبيكي شوية على علي لابوانت ويحلم بأن يموت على طريقة سيد علي كويرات في فيلم ..علي موت واقف!

بمعنى أن بعض اخترنا الوطنية في دويارة، وشخصوخة وماجر ونعيمة عبابسة ومحمد عجايبي ..دون أن يدركوا أن شخص الذي يرفض وطنه ويكفر بأصله، هو شخص منبوذ ..لا يجب حديث عنه ..ولا إعطاؤه كل هذه القيمة حتى وإن اختار لاعب فقير غدا أن يلعب لجزائر، فهو لا يستحق كل هذا تعظيم والتبجيل والتفخيم ..فمجرد طرحه بلد كخيار ثان، يجعلنا نشكك أصلا في وطنيته.

وكان مسؤولون جزائريون يتمتعون بالوطنية أصلا تركوا هذا -"فقير" حتى اختيار الجزائر بعد تفكير طويل ..ثم قاولا وعلى هاتف، أو كلفوا مسؤولا من درجة عاشرة يخبره ..أن بلد م يعد بحاجة إليه، وأنه قرر اختيار اللاعب بلابلي خلفا.

ونورد اسم بلابلي هنا كمثال فقط لاعب محلي "محمور" والشاب الجزائري عموما، الذي يصبر ويقف كل شيء ويقنع جميع بمستواه ولا يبحث سوى عن ربح فرصة لإثبات نفسه وتبيان جدارته، كنه لا يحصل عليها بسبب سيطرة " الأنانيش " و"فقاير جدد" على منصبه ومكانته وسرقة حقه والاستيلاء على حظه ..وذاكرة الجزائريين لا يمكنها أن تنسى مثلا ماذا فعلوا داخل فريق وطني بلاعب اسمه جابو ..فقط لأنه يس من طبقة "هاي" وحزب "فافا" وأصحاب توصية ..

الأمر لا يقتصر بالمناسبة على رياضة أو كرة قدم، بل قد تكون هذه الأخيرة، أقل مجال تحدث فيه مثل هذه جرائم مسماة "محسوبية" و"بني عميس"، بل إننا قد نجد في قطاعات أخرى ما هو أشنع مما ذكرنا، ونصادف من هو أكثر تعرضا لظلم من بلابلي وجابو، كما قد نعثر على أشباه فقير، أكثر مما نتصور .. هؤلاء الذين يصلح معهم مثل شعبي قائل: "أنا يا خبز فمو وهو يا عود عيينيا!"

هل نحن في حاجة إلى "أساتذة" أصلا؟

2015/03/06

عبدناصر

هل سيدة نورية بن غبريط هي شخص مناسب في مكان مناسب، تحمل أمل الأمة، في مدرسة تربية وتعليم؟

سؤال نكاد نجر أن الإجابة عنه من الأوياء ومن الأساتذة ومن التلاميذ بـ "لا" قد تقارب مئة مئة.

وهل الأساتذة الذين دخلوا في إضراب عن تقديم علم تلاميذ جزائر، ورفضوا خروج منه، مؤهلون أيضا حمل رسالة، وضع حجر أساسها جيل باديسي جميل؟

سؤال نكاد نجر أن الإجابة عنه من عامة الشعب بـ "لا" قد تقارب مئة مئة.

بعض جزائريين من شدة يأس وقنوط، صاروا مقتنعين بأن برمانيين الذين اجتمعوا هذا الأسبوع مجرد صور من دون روح، تواجدهم مثل عبد، ولا منفعة لدولة ولا لشعب فيهم، ما عدا مضار مرتبات ومزايا التي يأخذونها، وبعضهم صار مقتنعا بأن قطاع صحة هو سبب الأمراض في جزائر، وقطاع نقل سبب حوادث مرور وفوضى الازدحام، وحتى الأساتذة - من هم ناس وحرزهم على أبنائهم - صار بعض يرى أنه لا جدوى من وجودهم، وقد يتعلم تلميذ من الأنترنت ومن خارج مدرسة، أحسن مما يقدمه أستاذه، لا شغل سوى مطاوعة بما يسميه حقوقه مهضومة، ولا أحد من وزراء جابين أو الذين سبقهم، بإمكانه أن يقنعا بأن حكومات متعاقبة يست حكومات تصريف أعمال، تأخذ ما هو موجود من أموال ريع نفض، تصرفه على مختلف قطاعات من دون أي بدل خلق فكرة وتطبيقها.

بعض الأساتذة في جزائر يتحدثون عن 2000 دولار التي يتقاضاها الأستاذ الياباني شهريا، وبعض برمانيين يتحدثون عن مرتب 20 ألف أورو الذي يتناهبه منتخب بلجيكا شهريا، وبعض الأطباء يقارنون ما بين مرتباتهم وأكثر من ثلاثين مليوننا يتقاضاها طبيب في تونس وفي المغرب. وواضح أن تعامل الشعب بعمالة وبطالة وطلبتة، قد خرج عن سكة مواطنة وضمير مهني، وواضح أن دولة خرجت أيضا عن سكة دور الذي من مفروض أن تقف به. والذي يتابع حوار طرشان، بين نقابات تعليمية وبين وزارة تربية وتعليم، يدرك أن مستوى قد وصل إلى حضيض، من دون أن يعلم متخاصمون وربما يعلمون.

وإذا صح أن إحدى نقابات قد طابت بسنة استرخاء، يرقد فيها الأستاذ لأجل الراحة أو ربما ممارسة مهن أخرى ويتلقى راتبه جزاء نومه أو ربما عمله في قطاع آخر، فإن بعض الأساتذة - وحسن حظ يسوا جميعا - يبدو أنهم يمتنون عملا آخر، لا تربية فيه ولا تعليم، وإذا صح أن بعض مسؤولين في وزارة بن غبريط، قد قاوا إن تعليم لا يمنح بلاد أي دخل مالي، ومن مفروض أن يكون في أسفل قطاعات، فمعنى ذلك أننا أميا وزارة، بعض أروقتها، لا تربية فيه ولا تعليم، وبين هذا هم وذاك هم، علينا أن نعود الآن بعد خمس وسبعين سنة من وفاة شيخ عبد حميد بن باديس، نبكي على مدارس تربية وعلم التي بعثها علامة، ذات استعمار مظلم.

في الوقت الذي خصّ القرآن الكريم المرأة بسورة النساء، وجعلها شريكا أديبا للرجل، في رحلة الحياة الشاقة، منذ حواء إلى يوم الدين، فضّل بعض الناس البحث عن صورة النساء الشكلية، التي تجعل المرأة صورة وصوتا من دون قيم، فارتضوا الاحتفال بها في يوم واحد غربي، وليس في عمر كامل إسلامي، وجزّوها نحو مزيد من العبودية، فارتضت المازوشية من دون أن تدري. ولا نفهم كيف لنساء عاقلات، يرتضين قانونا يسجن أزواجهن لعدة سنوات في حالة ضربهن، وهنّ الأعلام بأن السجين إنما يفقد حرّيته لبعض الوقت ويضع أسرته في جحيم كل الوقت، ولا نفهم لماذا لا يعالج البرلمانيون أسباب وهن المجتمع، ويصادقون على الردع، والمنطق يقول بأن نواب الشعب يُنتخبون ويتقاضون أجورهم من أجل إيجاد الحلول لمشاكل المجتمع، وليس من أجل رفع أيديهم لحلول جاهزة، تُفترح عليهم من هذا الوزير أو ذاك.

وتعلم المرأة بأن ضربها م يكن أبدا جريمة، فهناك رجال يحتقرون زوجاتهم ويحكمون عليهن بالأشغال الشاقة مدى الحياة إلى أن يندكرهن موت، ويقهرهن بآخيانة وتهميش، من دون أن يلمسوهن سواء بالضرب أو بالمداعية، ولا يطأهم السجن ولا حتى اللو، بينما قد يخطئ آخرون في لحظة عصبية، فيجد نفسه خلف قضبان، ويترك زوجته وأبناءه من دون نفقة طلاق، التي أقرها الإسلام، وواضح أن بحث عن قوانين جاهزة قادمة من أوروبا ومن فرنسا على وجه الخصوص، قد أوقع مشرعين في كثير من الأخطاء، لأن ما بين مجتمعنا وبقية المجتمعات مسافة شاسعة، يدركها جميع.

وإننا أن نتصور شجارا ما بين زوجين، ينتهي بثورة رجل وضرب مبرح تتلقاه امرأة، يليه تنقل زوجة إلى طبيب شرعي من أجل تدوين جروح التي تعرضت لها، ثم تنتقل إلى محاكمة متابعة قضيتها، وانتهاء بوقوف في محاكم بين محام يحوّلها إلى ملاك، ونائب عا يحوّل أبا أولادها إلى شيطان، وفي خاتمة معركة طبية وقضائية، يزج بأزواج الذي ربما قد اختارته دون كل رجال في غياهب السجن، يتركها تصارع حياة تنقلها من ضرب زوجها وسوطه، إلى أنياب شارع وسوطه، في مجتمع مازلت "الأعراس والعروش" تصنع حياته السياسية والاقتصادية، من عين صا ح إلى تبسة، فما يك بالاجتماعية.

قد تمنى الشيخ عبدحميد بن باديس في مقوّته الشهيرة، أن تُلدّ نساء رجالا يطيرون، لا أن تطرن، وقد فعل بعد أربع عشرة سنة عن وفاته نارا رجالا طاروا وصنعوا معجزات، وكان يبدو أن زمن قاد سيكون نساء طائرات أخلاقيا وليس علميا، بالرغم من أن مثل فرنسي شهير لا يمنحهن حتى كفاءة طيران، عندما يقول بأنه يمكن لنسر أن ينزل إلى مكان أسفل من مكان إقامة دجاجة، وكان دجاجة لا يمكنها أن تطير إلى نفس مستوى طيران نسر.

في كل ثامن من مارس، تتكرّر نفس مشاهد الاحتفال بحثا عن أجمل امرأة وأكثرهن أناقة وربما إثارة، وعن متفوقة طبخا وخياطة ورقصا وغناء، فحدث فارق كبير بين سورة نساء خادة، وبين صورة نساء زائلة.

كفى تلاعبا بأبنائنا!

2015/03/09

رشيد دبو سيفة

كارثة كبيرة أن يجلس ممثلون عن النقابة المضربة مع ممثلين عن وزارة التربية في مفاوضات بين الطرفين تتناول الاتفاق على قضايا جزئية تتعلق بكيفيات الترقية من رتبة إلى أخرى، على أن يكون مصير ملايين التلاميذ معلقا على هذه المفاوضات الغربية.

هل يُعقل أن يستمر الإضراب المفتوح في ثانويات، بسبب تافه يتعلق بحصول انسداد بين وزارة و كواباست بعد أن أصرت نقابة على ترقية الآية بعد عشر سنوات من خدمة، فيما أصرت وزارة على موقفها من قضية على أساس أن ترقية الآية تتعارض مع قوانين معمول بها في تنظيم تربوي.

قد بلغ الأمر مده وأصبح مستقبل تلاميذ في خطر، لأن بكأوريا على الأبواب، وشبح سنة ببيضاء بات أقرب إلى واقع، ولا بد من وضع حد للإضراب وعودة إلى مدارس لإنقاذ ما يمكن إنقاذه، وإلا فإن الأمر سينفلت من جميع خصوصا إذا ما أخذنا بعين الاعتبار قضية تأخر في برنامج دراسي جزاء الإضراب، وما ينتج عن ذلك من مشاكل أخرى تتعلق ببذعة مطا بة تلاميذ بحذف دروس ومقررات وضعها خبراء تربية تطبق لا يتم قفز عليها.

متى يتعلم أطراف الأسرة تربوية حل مشاكلهم بعيدا عن تلميذ؟ ومتى تفهم وزارة أن نجاح حقيقي هو في تحقيق الاستقرار ورفع مستوى لا بتكسير شريك الاجتماعي باستخدام ترهيب وقطع الأرزاق؟ ومتى تتعلم نقابات أن الإضراب هو آخر وسيلة احتجاج؟ وأن ممارسته تكون فقط عندما يتم استفاد كل طرق مطلبية الأخرى، أما تلويح بالإضراب في كل مناسبة والاستعانة به تحقيق كل مطاب مهما كانت جزئية وتفصيلية، فهو فعلا تعسف في استخدام حق الإضراب، لأنه يلحق ضررا باغا بمستقبل تلاميذ.

كفى تلاعبا بأبنائنا، واستخدامهم رهائن تحقيق مطاب، فلا معنى لمكاسب مادية التي تحققها نقابات إذا ضاعت عملية تربوية كلها بفعل الإضرابات متنا بة، وعلى جمعيات أو باء تلاميذ أن تتحرك في الاتجاه الإيجابي وتضغط على وزارة وعلى نقابات حل مشاكلهم بعيدا عن عنصر الأساسي في مدرسة وهو تلميذ.

لا يمكن قبول بهذا وضع خطير الذي وصلت إليه مدرسة جزائرية، بسبب سياسات عرجاء التي جعلت تربوية وتعليم اهتماما ثانويا، فانعكس ذلك على مستوى عمل لأدائها، وأصبحت تصنف في مؤخرة ترتيب عالمي، وانعكس ذلك كذلك على جامعة التي باتت تستقبل شبه أميين.

حكمة نحتاجها في عين صالح

2015/03/12

رشيد ولد بوسيافة

عمل جاد ذي قامت به دبلوماسية جزائرية في شأن ليبيا بجمع الأطراف المتصارعة على طاولة حوار مباشر نجاح لا بد من الاعتراف به، وهو عمل ينطلق من قناعة راسخة لجزائر بأن ليبيا ن تتجاوز حاجة حرجة التي تعيشها إذا م يكن هناك حل سياسي بعيدا عن استخدام لغة سلاح مدمرة .

قد كان واضحا منذ بداية أن رؤية جزائرية حل الأزمة الليبية تختلف اختلافا جذريا عن كل دول التي ها دخل في شأن ليبيا بدءا من مصر وبعض دول الخليج الذين م يترددوا في دعم ما يسمى بعملية كرامة يدفعهم في ذلك عداء مفرط حركة الإخوان المسلمين، وفي مقابل ذلك اصطفّت تركيا وقطر مع ميليشيات فجر ليبيا وهي خليط من الإخوان وجماعات الإسلامية معتقدة.

وتحول وضع ليبيا ما يشبه حربا إقليمية باوكتاة على حدود الجزائر، على ما يشكل ذلك من خطر على أمن الجزائر واستقرارها، خصوصا وأن مخازن سلاح أصبحت في متناول جماعات متطرفة وذلك ما مهد لظهور سربيع داعش في مناطق شرقية في ظل تخوفات كبيرة من تمدده وانتقاله إلى منطقة غربية من ليبيا، وبالتالي يحصل تماس مباشر هذا لتنظيم تموي مع الجزائر.

وعليه كان لا بد لجزائر أن تتحرك ميدانيا وتفرض رؤيتها لحل في ليبيا، خصوصا بعد تدخل عسكري مصري الذي زاد الأمر سوءا وأعطى مزيدا من مبررات لانتشار نهج داعشي في ليبيا، بل إن الجزائر تأخرت في هذا تحرك وتهاونت في استخدام نفوذها على الأطراف المتصارعة في ليبيا وعلى دول التي تدعمها.

إن حكمة التي أظهرتها الجزائر في حل العديد من الأزمات في العالم، على غرار ما فعله في الأزمة الليبية، وما فعلته مع فرقاء مالي، وما فعلته قبل عقود في حرب الإيرانية العراقية، وكذا الاتفاق التاريخي الذي تم على أرض الجزائر بين إريتريا وأثيوبيا، كلها محطات تؤكد رؤية متزنة وحكمة لدى دبلوماسية جزائرية، وكن ألا نستحق في الجزائر شيئا من هذه الحكمة والتبصر حل مشاكلنا متلاحقة من غرداية إلى عين صالح، وأخروج من هذا وضع سياسي رآكد، وصياغة رؤية أكثر وضوحا في إدارة بلد مهم مثل الجزائر.

في مسلسل مدعو نبيل فقير، وجد الأربعون مليون جزائري، الذين خاضوا في قضيتهم، أنفسهم في تناقض صارخ، فآدين وصفوه بـ"خيانة كبرى"، وراحوا يدافعون عن منتج محلي "مزعو"، لا يجروون على توجيه نفس التهمة لكثير من الذين سلموا بلاد من دون مقابل فرنسا، وتراصوا في طوابير لا تنتهي طلباً لجنسية فرنسية، من أجل تغيير جلدتهم إن استطاعوا إلى ذلك سبيلاً، والذين اعتبروه حراً في خياره، وبحوثاً عن عذر باقول بأن جنسيته رياضية فقط، لا يعلمون بأن ما بين جزائر وفرنسا تاريخاً من، ومن فقط.

وقد يكون رئيس الاتحاد الجزائري، محمد روراوة، وحيد الذي قال كلمة حق - ربما عن غير قصد - عندما قال بأن مدعو فقير أخذ أكثر من حجمه، لأن بلاد تعج بأربعين مليون فقير "مادي ومعنوي"، كل واحد منهم من قضايا تردّد و مساومات، وعقبة ثقة بالنفس والإحباط، ما يزل الأمة، ويس تردداً فقط في اختيار ون قميص الذي يلعب به فقير في ضفة الأخرى، الذي يمنح فرنسا مفاتيح سعادة، حتى و حصل لها على كؤوس عام ثلاث، التي من الممكن أن يشارك فيها إلى غاية 2026، ون يدفع جزائر إلى عام شقاء أكثر من شقوتها الآن، وغابت عن كأس عام في مناسبات ثلاث قادمة.

وعندما نرى بأن مواضيع مدعو فقير الإعلامية، تلقى كل هذا الاهتمام والمقروئية جارفة، عبر كل صحف ومواقع جزائرية، ولا تلقى مواضيع شكيب خليل وشركائه الذين ساهموا في تفجير أمة بأكملها، نعرف ماذا اهتم جزائريون بفقير ضفة الأخرى، ونسوا أربعين مليون فقير.

تحدث الأسطورة شهيرة التي تم تحويلها إلى أفلام عربية وفرنسية، كيف تمكن لص كبير "علي بابا" من مخادعة أربعين صا، عندما سرق منهم وصفة سحرية لحصول على كنز، وغريب أن فيلم الذي قدمته سينما عربية عام 1942، من بطولة إسماعيل ياسين، وعلي كسار، تم تحويلها إلى فيلم فرنسي من إخراج جاك بيلير، و بطولة كوميدي فيرناندال عام 1954، وأصر مخرج فرنسي على إشراك راقصة عربية سامية جمال، التي بدت شبه عارية وهي ترقص بين أيدي الفرنسيين، في عز ثورة جزائرية.

وإذا كان فيلم الأول لاسماعيل ياسين قد صور علي بابا والأربعين "حرامي" كما في الأسطورة بغدادية، فإن فيلم فرنسي صور لصوص الأربعين بأبسة من تقايد جزائرية، من "شاش" صحراوي و"قنادير" قسنطينية ووهرائية، وحاول أن يقبل "علي بابا" أو فيرناندال في قمة ذكاء، وتم توزيع الفيلم في ديسمبر 1954 على قاعات سينما جزائرية، وكانت رقصات سامية جمال وبلاهة لصوص بهندامهم جزائري، هي ديكور وسيناريو طاغي على فيلم، وتمر أكثر من ستين سنة، وتقدي فرنسا نموذجاً آخر هته الأسطورة، وكان يس من خلال فيلم سينمائي قد ينسأه ناس في زمن الصوت والصورة متبخرة في حضات، ويس من بطولة فرنسية، وكان من خلال أسلوب حياة وممثلين جزائريين، جعل فقيرا واحدا بالاسم فقط، ينسي أربعين مليون فقير وأقبحهم مر؟

لماذا شكر المصريون الجميع... إلا الجزائر؟

2015/03/15

عبدناصر

تواصل أمس المنتدى الاقتصادي في شرم الشيخ، الذي أخذ عنوانا كبيرا لصالح مستقبل مصر، وحضره المئات من الرؤساء ومن رجالات المال والأعمال، وتحول في بعض فصوله إلى عطاءات بملايير الدولارات، سنتعش الاقتصاد المصري بالتأكيد. وكانت ابتسامات الرئيس المصري عبد الفتاح السيسي، وهو يستمع إلى أرقام المساعدات "المليارية" العمانية والكويتية والسعودية والإماراتية تؤكد بأن مصر قد حققت هدفها بالكامل من هذا الملتنقى الاقتصادي، وهذا من حقها طبعاً.

كن ملاحظة التي حزت في نفس هي مشاركة قوية لجزائر في هذا ملتنقى وكلمة طويلة وقوية ودممة التي تفضل بها وزير الأول، عبد مالك سلال، الذي أمضى معنويا وماديا على بياض، لأجل مساعدة مصر، من خلال منح الكثير من فرص الاستثمار لمؤسسات مصرية، ضمن تعاون أو "حب" من طرف واحد طبعاً. ومع ذلك، تجاهل مصريون هذه "واقفة" حتى من خلال إعلامهم ثقيل وخفيف. فكانت حال عبد مالك سلال، كمن أدى واجبه من دون من ولا شكور. وهو الذي سهر منذ بضعة أسابيع على مراجعة إحدى عشرة اتفاقية، مع مصر، تركزت على تنمية صادرات مصرية لجزائر. وخصصت فضائيات مصرية رسمية مساحة زمنية شاسعة لأجل شكر دول خليجية والأردن وحتى قبرص وفرنسا ولايات متحدة الأمريكية، وسعت إلى ترجمة خطابات أقيت باللغات الإنجليزية والفرنسية والإسبانية في هذا ملتنقى، وامت تقديرو ومضة من خطاب وزير الأول، عبد مالك سلال. وفي القاهرة، أقامت جمعيات مصرية، بدعم من دولة، مهرجانات كبيرة أسمت بعضها "شكر للإمارات" و"شكر لكويت"، ونشطها إعلاميون وفنانون وساسة، ذكروا بلدان التي تستحق شكر، فسموا حتى سلطنة فلسطينية بقيادة محمود عباس، ولا أحد أخطأ، وذكر اسم الجزائر.

سنكون مخطئين بالتأكيد، وعاتبنا مصريين على تجاهلهم شكر الجزائر، وسنكون "مذنبين" في حق الإعلام وفي حق فن، وانتظرنا كلمة طيبة من أفواه لا تقول إلا بأمر أو بئمن، وكنا لا نفهم إن كانت ديبلوماسية وعلاقات مع دول، هي أن تعطي بيمينك ما لا تعلمه شمالك، فما بالك أن يعلم طرف الآخر، ومن مضحك أيضاً أن يقول رجل سياسي جزائري "كبير" إن الجزائر كانت دائماً سبابة مساعدة الأشقاء في صمت، من دون انتظار شكر من أي كان.

قد عرف الجزائريون بصدفة منذ سنتين خلفنا، بأن بلادهم، قدمت أكثر من تسعمائة مليون دولار، إلى أربعة عشر بلدا إفريقيا، وعلّموا بصدفة أن الجزائر قد قرّرت مسح هاتمة ديون من دون استشارة شعبيها ومن دون طلب هاتمة بلدان، وعلّموا أيضاً، وكن من دون صدفة، بأن لا أحد من هاتمة بلدان، قد شكرا وعابر لجزائر، من سيشل أو موزمبيق أو إثيوبيا، ما عدا تصفيقا حارا، تلقاه سيد عمار بلاني، ناطق باسم خارجية جزائرية عندما زفت خبر، خلال الاحتفال بالذكرى خمسينية تأسيس منظمة وحدة الإفريقية التي لا وحدة فيها.

وعرف الجزائريون بصدفة أن بلادهم، قدمت نصف مليار دولار لنظف في عراق، الذي يسير أمواله مؤلّون وأمريكا وإيران، وعرفوا بصدفة أن بلادهم، مسحت هذا دين، الذي تحتاجه الآن بعد انهيار أسعار النفط، وعلّموا أيضاً، وكن من دون صدفة أنه لا عراق ولا ولايات متحدة الأمريكية ولا إيران قدّموا شكرا عابر لجزائر، إن لم يكونوا علّموا أصلاً بمسح الدين.

هل فهمتم الآن، ماذا شكرت مصر، بساستها ورجال أعمالها وإعلامها دول خليجية والأردن وقبرص وبرايزل وتشاد وفرنسا وبريطانيا وبيبا وأوغندا... وتجاهلت الجزائر؟

لهذا يجوع الجزائريون

2015/03/16

رشيد دبو سيفا

التفاصيل المثيرة التي كشفتها التحقيقات الخاصة بفضيحة سوناطراك 1 تكشف أن ما حدث من فساد وتلاعب كان أخطر بكثير مما حدث في فضيحة الخليفة، لأن الأمر يتعلق بالشركة التي تتصرف في ثروات البلاد وفي المصدر الأساسي لقوت الجزائريين بعد فشل السياسات المتعاقبة في المرور إلى اقتصاد لا يعتمد على الربح.

قد تواطأ قلة من مسؤولين وأفراد عائلاتهم على جملة من ممارسات متمثلة في تقديم تنازلات كبيرة لشركات أجنبية مقابل منافع شخصية.. فبأي حق يحصل نجل مدير الأسبق سوناطراك على وظيفة مستشار بشركة أجنبية حيث يتم مسح ديون على هذه الشركة تفوق 450 مليار سنتيم؟ وبأي حق يحصل مدعو فريد بجاوي على 3% مائة من كل صفقة تحصل عليها شركة "سايبا" الإيطالية مع سوناطراك، على ما تعنيه نسبة 3% مائة من مبالغ طائلة؟ لأن الأمر يتعلق بمشاريع تكلفتها ملايين الدولارات!

وهذه حقائق لا تساوي شيئا أملا ما كشفته تحقيقات التي أجرتها محكمة قطب الاقتصادي بباريس في ذات القضية والتي كشفت امتلاك بعض متهمين في ملف لأرصدة مالية ومنقولات عقارية بباريس، ناجمة عن وقائع فساد كانت سوناطراك ضحية لها.. ومن بين هذه عقارات شقة بقيمة قرابة 7 ملايين سنتيم، تعود ملكيتها لزوجته رئيسة الأسبق سوناطراك، وأنها حصلت عليها بطرق ملتوية.

ونحن على موعد مع مزيد من حقائق خلال جلسات محاكمة، خصوصا أن قائمة طويلة من شهود توفيق 100 شاهد، سيكشفون طرق وأساليب نهب مال على طريقة ما حدث في محاكمة خليفة حين تم كشف عن طرق بدائية في سرقة وتحايل إلى درجة أن متهمين كانوا يتعاملون بملايين دون وثائق، وكان يتم التعامل بـ"شكارة" في أموال المدعين ببنك خليفة وأغلبهم صناديق اجتماعية.

بهذه الطريقة كان يتم استغلال نفوذ الحصول على رشاو وعمولات بملايين من قبل محيطين بمدير على سابق سوناطراك، وما خفي أعظم، ولا مؤشر على أن هذه ممارسات توقفت في مؤسسات وطنية، بل إن فساد مستمر، وما نشهده هو انكشاف ما حدث خلال سنوات سابقة، وسينكشف ما يحدث هذه الأيام خلال سنوات مقبلة. وهكذا تستمر عجلة فساد في مقابل توقف عجلة تنمية.. وعليه لا عجب أن يجوع الجزائريون أملا الارتفاع مذهل الأسعار، ناتج عن تضخم.

نحو "داعش" التونسية!

2015/03/19

رشيد د بوسيف

مرة أخرى، يضرب الإرهاب في تونس. ومرة أخرى، نجد أنفسنا أمام أسئلة كبيرة إزاء الهشاشة الأمنية التي مكنت الإرهاب من أن يضرب في المكان الذي يريده، وفي الوقت الذي يريده، وبالطريقة التي يريدها... وعلى عكس المرات السابقة، التي استهدف فيها الإرهاب شخصيات سياسية أو عسكريين بالاغتيال، فإن الضربة هذه المرة جاءت موجعة جدا لقطاع السياحة الحساس، الذي يعد عصب الاقتصاد التونسي بمدخول سنوي يضاهي 5 ملايين دولار.

جاءت عملية بأسابيع قليلة قبل بداية موسم سياحي جديد، واستهدفت أحد أهم رموز سياحية في قلب تونس، الذي كان يعجّ بآسياح من جنسيات الأوروبية، كما استهدفت أهم رمز سياسي وهو مقر البرلمان، مما يؤكد أن تحضير لعملية كان دقيقا، وأنها كانت تستهدف الحاق أكبر خسائر ممكنة سياسيا واقتصاديا.

ستتضرر تونس كثيرا من هذا الهجوم وهي لا تزال في حالة تحول نحو الاستقرار السياسي بعد جولات من الانتخابات البرلمانية والرئاسية التي قذفت بحزب نداء تونس، الذي يحتفظ بالكثير من حنين إلى مرحلة زين العابدين بن علي، إلى سدة الحكم، وما رافق ذلك من تخوفات من تحول إلى الأساليب القمعية التي كان يعتمد عليها نضال بن علي، بل إن تلك الممارسات بدأت بالفعل من خلال محاكمة إعلاميين معروفين بتهمة إهانة رئيس جمهورية باجي قابد سبسي.

والغريب في الأمر أن سبب الذي يُحاكم بسببه الإعلاميون لم يكن يجر أمثاهم إلى محاكم في عهد حركة النهضة والرئيس محمد منصف مرزوقي. وهو ما يؤكد نزعة نحو تسلط وعبث قبول بالرأي المخالف لدى حكومتها. وهو مؤشر على تحول تدريجيا نحو ممارسات الأحادية التي كانت شائعة قبل ما اصطلح عليه بثورة ياسمين.

ذاك، فإن خوف من أن يستغل نضال في تونس الهجوم الإرهابي على مقر البرلمان ومتحف باردو لإقرار مزيد من إجراءات تضيق وخنق الحريات العامة وربما شروع في إجراءات قمعية تحت مظلة محاربة الإرهاب. وهو ما سيشكل بيئة مناسبة لانتشار جماعات الإرهابية بإعطائها بعض الشرعية تبرير أعمالها الإرهابية.

وعليه، فإن تساؤل الأبرز هو من هذا طرف الذي يدفع باتجاه إعادة ديكتاتورية في تونس في ظل معلومات غريبة عن مئات من مقاتلين تونسيين الذين عادوا دون أن يتم تحقيق معهم، وهل هناك فعلا نية مبيتة لإنتاج نسخة تونسية من داعش لإفساد بلدنا وحيد الذي اجتياز امتحان الربيع العربي بنجاح.

"ريبيري" .. "إبراهيموفتش" .. و"فقيه"

2015/03/20

عبد الناصر

هم ثلاثة.. ورابعهم فرنسا، جمعهم كرة قدم، منهم من بلغ أعلى مستويات، وهو فرنسي ابن مدينة مارسيليا فرانك ريبيري، الذي فاز بألقاب كبيرة، مع ناديه الألماني بيارن ميونخ، من رابطة الأبطال إلى كأس العالم للأندية، وبلغ نهائي كأس العالم مع منتخب فرنسا عام 2006 وهو دون سن نبيل فقير، ومنهم من عاش رجالة لكرة من السويد إلى باريس عبر إيطاليا وهولندا وإسبانيا، وهو زلاتان إبراهيموفتش الذي لعب في أكبر الأندية العالمية، ونال معها جميعا كل الألقاب، وصار الرقم الثالث في عالم كرة بعد الأسطورتين ميسي ورونالدو، ومنهم من بدأ بعد، ولكنه حاول أن يناطح سحاب، وهو اللاعب نبيل فقير، الذي لم يلعب في حد الآن أي مباراة حاسمة، ولم يشارك أبدا أوربيا ولم يحصل في حياته على أي لقب جماعي أو فردي، فجاء مسار ثلاثي متباينا، ولكن جمعهم فرنسا بجنها وملائكتها، ومنحتنا ثلاثة لاعبين، كل منهم عبر عن مشاعره تجاه هذا بلد في شهر واحد.

اختار فرنسي فرانك ريبيري، صحيفة بيلد الألمانية، يفجر ما بداخله، تجاه بلده الأصلي، بدأ مصارحته، بقراره، بالأ يعود إلى فرنسا بعد اعتزاله للعب، وأنها بأمنيته في أن يحمل ابنه الذي سماه سيف الإسلام وان منتخب الألماني. وإذا كان بعض قد اعتبر بوح فرنسي ريبيري، من قبيل "شاهد من أهلها"، فإن ما قاله أحسن لاعب كرة في فرنسا في السنوات العشر الأخيرة، يؤكد أن بلده الذي مازال يوالي بعض منا قلبه وعقله شطر بيته "الحر"، ليس جنة كما حاوروا أن يوهونا.

واختار "باريسي" زلاتان إبراهيموفتش، لحظة غضب، يفجر ما تكس في قلبه على مدار ثلاث سنوات، قضاه في باريس، بدأها بوصف فرنسا بأسوأ نعت يمكن أن نصف به أي بلد، وأنها باستكثار مشروع نادي باريس كبير الذي يقوده رجل قطري، ولا يلعب في تشكيلته الأساسية إلا لاعب فرنسي واحد هو "ماتويدا"، على فرنسا، يصم على أن حصول على مفاتيح باريس، وحصول على عصمة كاملة كما هي حال هذا سلطان سويدي، لا يشفع بحب هذا بلد الذي أوهمونا ومازنا، بأنه فردوس.

واختار الذي لا يعرف "أصله" نبيل فقير، لحظة بلوغه مفترق طرق، يضع نفسه في مزاد علني من يدفع أكثر، يقول بعد ذلك إنه اختار أن يرتدي الأوان الفرنسية وأن يقرأ نشيدها وطني، وهو الذي رتل على مسامعنا رقة وادده حكاية الأسرة ثورية، التي حررتنا بمجاهديها وشهدائها، من الاستعمار الفرنسي، وبقي هو تحت نيره أو ربما كان جزءا منه، يؤكد نظرية قابلية الاستعمار التي تفضل بها مفكر جزائري مالك بن نبي منذ ثمانين سنة، ومازالت كروموزوماتها تنقل إلى الجيل الجديد، ليس في فرنسا وإنما هنا في الجزائر أيضا.

وحتى لا ينسى قاري كريم، فإن دور ربع نهائي من أكبر منافسة كروية في قارة الأوربية، سيشهد تواجد باريس سان جيرمان وبيارن ميونخ، الذين يلعبهما إبراهيموفتش وريبيري، ويتنافسان على لقب قاري الأهم، إلى جانب جزائري ياسين براهيمي والتونسي أنور عبد نور والمغربي مهدي بن عطية... وفي غياب المدعو "الفرنسي" نبيل فقير؟

إنها بداية النهاية المادية، بعد أن بلغنا النهاية المعنوية منذ سنوات، هذا هو التفسير الوحيد للأرقام المرعبة التي تفضل بها السيد محمد لكصاسي، محافظ بنك الجزائر، الذي أكد تبخر ستة عشر مليار دولار من احتياطي صرف العملة الصعبة، الذي قارب المئتي مليار دولار في سنوات جنون أسعار النفط، وظل النظام يفتخر به، ويعتبره من الإنجازات الكبرى التي حققها بعبقريته. ومن دون التألق في المتتاليات الحسابية والهندسية، فإن المنطق يقول، بأن بقاء سعر النفط في هذا المستوى "الخمسيني"، والغياب المؤكد لأي حل، وتواصل التبذير بين بلاهة بعض المسؤولين وصرف المال العام لشراء السلم الاجتماعي من بعض المتسمرين في كراسي الحكم، سيجعل النظام "يلحس" قصعة احتياطي العملة الصعبة، في ظرف وجيز وقد ندخل عام 2016 بيد فارغة، وأخرى لا شيء فيها، ما عدا الريح التي زرعتها بمشاريع وهمية، انكشف أمرها مع أول حقيقة اقتصادية تمرّ بها البلاد.

وبعيدا عن مشاريع كثيرة من سكن وطريق سيار، التي يقولون بأنها الإجابة الإسمنتية، عن سؤال محير عن مصير مئات ملايين دولارات التي جنتها جزائر من طوفان نفط الذي تهطل عليها في عشرية الأخيرة، ولأسف لا يوجد منها أي مشروع أمة وضع بلاد على سكة نجاح و في مجال حيوي واحد، فإن فخر وحيد الذي جعل سلطة تمشي في الأرض مرحا، مختلة فخورة، ولا تغض من صوتها، هو تحدثت عن مسح ديون، التي ورثتها من زمن شاذي بن جديد، و أقول بأنها تملأ خزانة بقرابة مئتي مليار دولار، وتزعم بأن هذا مسح لديون، وهذا زرع لاحتياطي بعملة صعبة، إنما تحقق بعبقرية مسيرين، ونخشى بعد عاصفة أسعار نفط منهاره، أن تكون سنة الأذى مسح هذا الاحتياطي ضخم من عملة صعبة، و سنة ثانية زرع دين لا يقل عن دين موروث، من زمن شاذي بن جديد، وحينها سيعيد تاريخ نفسه ماديا، وكن ثمن معنوي قد يكون باهظا جدا.

علماء وأطباء مكافحة مخدرات، يقولون بأن مدمن إذا افتقد سمو بيضاء التي يتعاطاها من أجل نسيان تيهانه، بتيهان آخر، يلجأ تعاطي أي نوع من سمو خطيرة التي تُقربه من الانتحار، وهو ما جعل سلطة تبحث عن غاز صخري كمخدر جديد، يدخلها ويدخل معها مواطن في تيهان آخر، بعيدا عن علاج صحيح.

وعلماء الاقتصاد يقولون بأن تنمية هشة مبنية على صدفة، حتى و ناطح بنيانها سحب على مدار عقود طويلة، وجمعت ملايين دولارات، ستأفل مع أول كسوف مصدرها ما ي مبنية بأكمل على مصدر باطني، لا قطرة جهد فيه . وبين هذا وذاك، يبقى أغرب ما في حكاية، هو أن دولة و شعب معازوا و يجلسون قرفصاء، حول مائدة طبع، كما يجلس معزون حول طبق كسكسي، يلحسون قصعة، وهم لا يعلمون بأنهم يأكلون الآن طبق " رأس مال " بشهية وشراهة .. عفوا يأكلون طبق عزائهم؟

حالة "الإمساك" المعنوي التي عاشها الكثير من الجزائريين، سهرة أمس الأحد، وهم يتابعون مباراة كرة بين ناديين إسبانيين، أقنعوا أنفسهم بأنها قمة الأرض، وبأنها الحدث الأول والأخير في العالم، أكدت بأننا نرفع المطاريات فعلا، كلما سقطت زخات من المطر في القارة العجوز. وإذا كان الجزائريون قد دخلوا ضمن أكثر من مليار نسمة، تابعوا هاته المباراة، ودفَعوا الأموال وأحرقوا الأعصاب، وهم يتابعون تصادم فريقين إسبانيين، إما ترفيها عن أنفسهم، أو اقتناعا منهم بأنها مباراة في الرياضة، أو لمتابعة ما بلغته الأمم في مختلف المجالات، فإن السؤال المطروح، هو لماذا لا نأخذ من الأزهار دائما، سوى أشواكها ولونها الأحمر، بدليل أننا نتابع منذ سنوات آلاف المباريات الكروية، التي تبدأ وتنتهي بالروح الرياضية، وتقدم صورها مناظر باهرة لجمهور يذهب إلى الملعب للهروب من تعب العمل، وما زالت ملاعبنا عبارة عن تجمعات للمشاهدين لا يدخلها إلا من فرط في حياته، وخاصة في أخلاقه.

ومن دون عودة إلى عصر الأندلس، زاهر، وبكاء على أطلال قرطبة وإشبيلية، فإن إسبانيا، لم تكن إلى غاية سبعينات القرن الماضي، أحسن من جزائر اقتصاديا، بعد أن عانت من ديكتاتورية عدة عقود، ولكنها الآن صارت تسحرنا بسياحتها وجامعاتها وبقصصاتها، وبمستشفياتها، وخاصة بكرتها، فحوت لعبة ومباراة كرة إلى حياة قائمة بذاتها، لا تعيشها إسبانيا وحدها، بل يعيشها العالم، ونعيشها نحن معها، وكن بطريقة جادة، قد تؤدي إلى شجارات بين أفراد الأسرة الواحدة، بالرغم من أن دقيقة من مباراة، صارت بدولار، يخرج من جيب متفرج عندنا، ويصب في حسابات هاته الاتحادات الكروية وفضائيات تلفزيونية وطبعا في حسابات هاته الأندية الكروية، التي تقو بصناعة مال، ويس كما يحدث عندنا في احتراف، استنزاف مال العالم ومؤسسات بترولية، مقابل شبه مباريات كرة، فيها كل شيء إلا الرياضة.

من حق الإسبان أن يسموا هاته مباريات كروية، التي تجري على أرضهم، كما شاؤوا، ومن حق فضائيات فرنسية والألمانية وقطرية، أن تشتترط مبالغ التي تشاء مقابل متابعة مباريات، ومن حق أي فرد في العالم أن يتابع مباريات حيثما وكيفما شاء، وكن من واجبنا أن نأخذ من هاته مناظر جميلة، التي يقدمها الإسبان من خلال مباراة ريال مدريد وبرشلونة، عطر احتراف الآخر، ونظما دخول إلى ملاعب، وفن التصوير وكيفية صناعة الاحتراف الحقيقي، وألا نبقي مجرد مشاهد به بصر يسافر من ملعب إلى آخر، ونعمى بصيرته عن الاقتداء بكل ما هو جيد، حتى صار لعبهم حياة بالنسبة لنا، وكان دائما جدنا وأمورنا مصيرية لعب بالنسبة لهم.

قديمًا صاح طارق بن زياد وهو يدخل أرض إسبانيا: أين المفر بحر من أمامكم واعدو من خلفكم؟ فكان فتحا ونهضة مازلت آثارها شاهدة على ذلك، والآن لعب "طارقهم": فكان فتحهم نا اقتصاديا وثقافيا.. وحتى كرويا.

أبرهة وأصحاب الفيل في هجوم على الجزائر؟

2015/03/27

عبدناصر

في بيان صدر عن مصالح الحماية المدنية، على خلفية الهزات الأرضية التي حَلقت شدتها حول الثلاث درجات، على سلم ريشتر، في ولايتي باتنة وسطيف، لم يتم تسجيل سقوط أي بناية، ولم يُصب أي شخص، في ولايتين بهما أكثر من ثلاثة ملايين نسمة، ماعدا انهيار مسجد عقبة بن نافع الذي انتهت الأشغال به منذ بضعة أسابيع، في قرية درارة ببلدية بيضاء برج الواقعة بين الولايتين، هذا الخبر يوحي بأن غياب الضمير المهني في الجزائر، لم يعد يعني فقط أستاذًا ينام في القسم، ويجزّ التلاميذ عنوة نحو المستودعات، ليبيعهم دروسا خصوصية، ولا طبيبا يتظاهر بالتعب في المستشفى العمومي، ويخطف مريضه نحو العيادات الخاصة، ولا مناظلا في حزب يتحدث في برنامج عن الأخلاق والمبادئ، ويشترى هو أصوات الناخبين، ولا تاجرا مطففا إذا اكتال على الناس يستوفيه، وإنما طال حتى بناء المساجد التي من المفروض أنها تؤسس على التقوى، بمال المسلمين، وبنيتهم الصادقة، لأجل بناء جيل يعرف بأن المؤمن للمؤمن كالبنيان المرصوص، يشدّ بعضه بعضا، فما بالك أن يكون هذا البنيان مسجدا يُعبد فيه الله، ويلتقي فيه الناس خمس مرات في اليوم على الأقل، في زمن الفضائيات ووسائل التواصل الاجتماعي التي نسفت البنيان المعنوي للمجتمعات، وجعلته أو هن من بيت العنكبوت.

وعندما يعيش الجزائريون غش في بناء جامع، كان يمكن أن ينهار على مصليين، كما حدث ذات تراويح في تبسة، أو كما حدث في مدينة جديدة بقسنطينة التي تهدت مسجدها خاد بن ويد بكامل، قبل أن تبنى مساكن، وعندما يسمعون عن سرقات تطال صناديق زكاة، ويلتهبون بنار الأسعار في عز صيامهم، ويشاهدون كيف توزع جوازات حج تحت طاعة لمسؤولين والأثرياء، بينما تطير سنوات، وتنتهي برجال ونساء، تظل فريضتهم خامسة مرتبطة بأقرعة قبل الاستطاعة، فإن سؤال، كيف يتفون بعد ذلك في مشاريع دنيوية، من طريق سيار، ومدن جديدة، بأنهم ن تنهار كما انهار جامع طارق بن زياد، وفي مسؤولين لا يوزعون مناصب شغل ومفاتيح سكن تحت طاعة، وهم الذين وزعوا جوازات حج بأحباب، وحتى رشوة، وكيف يتفون بالأ تمتد الأيدي سوداء مخزون صرف بأعملة صعبة، وقد امتدت صناديق زكاة.

عندما تزور بلدا أوروبيا، ترى أن أجمل ما في مدنه وقراه هو كنائس التي تدهشك بهندستها، وتجد نفسك مذهولا أمامها أو سارقا نظرا في بهائها، بينما نقد نحن، صورة سطحية وباطنية مسينة ببيت الله، فلا نختر في بنائها أحسن مهندسين معماريين، ولا نحرض على مراقبة تقنية دقيقة، فندخل مساجدنا في فوضانا، وفي تخلفنا، بالرغم من أنها منارات حقيقية نهضتنا.

منذ سنوات قليلة تكفل مهندس فرنسي، ببناء مسجد في ولاية قامة، وكان جموع مصليين يريدون صلاة فيه قبل إتمام إنجازها، وهما هم الأمر أن مهندس معماري رفض تسليمه، حتى تركب الأجهزة مانعة لصعقات رعدية، وهو ما أثار بعض مصليين، فافتحم أحدهم عليه مكتبه، واتهمه بإعداء لمسلمين، وأشار إلى مناخ ربيعي الذي تتعد فيه فرص مطر والرعد، وكن مهندس فرنسي رد عليه ببرودة: "هذا رأيك أنت، أما أنا فأؤمن بالله، وعلى يقين بأنه قادر على إسقاط ثلج في أوت، وهاب حر في ديسمبر، وقصف رعد في كل فصل على أي بناية أو مسجد". بدون تعليق!!

عبد ناصر

كشفت الصندوق الأسود للطائرة الألمانية التي تنتمي إلى واحدة من أشهر شركات الطيران في المعمورة، عن فاجعة لم يسبق أن حدث لها مثيل، عندما قام مساعد طيار ألماني، اتضح أنه يعاني منذ ست سنوات من مشاكل نفسية، بالانتحار ونحر مئة وخمسين شخصا معه، ينتمون إلى بلد كان يقول في الزمن النازي إن شعبه هو المختار من الله دون بقية الشعوب، وصار يبارك كل ما تفعله الولايات المتحدة الأمريكية وإسرائيل، ووقفت زعيمته ميركل مع فرنسا في حادثة شارلي إيبدو بالنفس والنفيس، وصارت المظاهرات التي تهز مدنه مناهضة للإسلام وللمسلمين، مسلسلأ أرمى الألمان، الذين يتأسفون للصهاينة عن الهولوكوست في كل مناسبة ومن دونها.

والمؤسف أن ألمانيا التي لا تكاد تجمعنا بها سوى بعض مباريات كروية عابرة، تسارع دائما في كل عملية إرهابية تحدث في الجزائر، لأجل أن تحذر رعاياها - وكانوا الأكثر توجها إلى هقار لسياحة - من زيارة الجزائر، وأن نتصور أن ترد الجزائر يا مثل الآن، وتحذر مسافريها جوا من أن يرتادوا هاته شركة جامة كبرى بعد حادثة إعدا مئة وخمسين شخصا، لم يرتكبوا أي ذنب سوى أنهم ركبوا مع أحد طيارين مرضى، من دون أن تتكفل شركة بعلاجه.

وألمانيا التي أعلنت حداد وأشارت دولة وشعبا إلى بنان إلى "الإسلام" في حادثة شارلي إيبدو التي راح ضحيتها عشرة أشخاص، وجدت حرجا الآن، عندما ارتكب أحد مواطنيها جريمة بشعة راح ضحيتها عشرات من الأبرياء، من دون أن يشير أي مسلم في العالم، إلى ديانة هذا الذي نحر وانتحر في هذا مشهد جوي مرعب، كما لم يشير أي أحد إلى ديانة الأمريكي الشاب آبي بيتر لانزا الذي اقتحم عا 2012 مدرسة الابتدائية ساندي هوك في ولاية نيوتاون الأمريكية وقتل سبعة وعشرين شخصا، من بينهم عشرون طفلا، ثم نحر والدته وانتحر، وكما لم يتحدث أحد عن ديانة جنود روس الذين اقتحموا عا 2004 مدرسة في بلدة بيسلان الروسية، وأبادوا بحجة فك حصار إجرامي، 390 شخصا من بينهم 186 طفلا، وغيرها من جرائم التي تؤكد أن الإجراء والإرهاب لا دين ولا وطن ولا جنس، بينما يريدون هم أن يقرنوا بين أي حادث في أي مكان أو زمان يا مسلمين، وحتى في حادثة طائرة الألمانية، وحادثتي مدرستين الأمريكية والروسية، حاولوا أن يبحثوا فيها عن بصمة أو همسة إسلامية، وكان علبه سوداء والتحقيقات بيضاء، كشفت أن الإرهاب كما هو موجود في الشرق عند بعض الأفراد، موجود أيضا في الغرب عند كثير من الأفراد، ومتجذر فيهم، لأن أكبر مجازر في تاريخ وقعت في هاته بلاد، التي نصبت نفسها ضحية وقاضيا في كل قضايا والأحداث، وارتضينا نحن صفة متهم، حتى في مذابح دير ياسين وصبرا وشتيلا وجيليل وغزة.

حسن حظ أن علبه سوداء قدمت لعالم قليلا من حقيقة العالم الأبيض، بعد أن حاولت قلوب سوداء على مدار عقود أن تقدمنا في شكل عالم أسود.. ونجحت.

اليمن التّعيس والتحالف العشري!

2015/03/30

رشيد د بوسيفاء

بات واضحا أنّ الأمور انفلتت في الخليج العربي بعد أن أدت الأطماع التوسعية لإيران إلى قيام تحالف عشري تقوده السعودية، لوضع حد للنفوذ الفارسي المتزايد في المنطقة والذي التهم أربع عواصم عربية في ظرف قياسي، وبات يهدّد عروش باقي الدول، هذا النزاع الطائفي سيأتي على ما تبقى من "اليمن السعيد" بعد زلزال الربيع العربي.

هذا النزاع السياسي الذي أخذ طابعا طائفيا سيُشعل منطقة كلها، وإن يكون بمقدور الأطراف فاعلة فيه وضع حد للاقتتال بين الميليشيات، إذ أن تقارير تتحدث عن وجود 50 مليون قطعة سلاح في هذا بلد ذي تركيبة قبلية معقدة.

ستتحول اليمن إلى "سوريا مكرّر" وستخرج إلى العلن فضائع وجرائم تُذكر معها ما فعلته عصابات "داعش" وشبيحة بشار الأسد في سوريا، وسينهار هذا بلد اقتصاديا واجتماعيا، وسيهيم شعب اليمن على وجهه في بلاد عربية، كما يفعل شعب سوريا الآن.

وإن تتوقف تداعيات هذه حرب عربية التي أظهر فيها العرب "حزما" غير مسبوق عند حدود اليمن، بل إن هيبها سيطل منطقة كلها، بسبب شحن طائفي الذي رافقها، خصوصا أن هذه حرب تحظى بترويج واسع من وسائل الإعلام ودعم كبير من مؤسسات دينية بما فيها الاتحاد العالمي لعلماء المسلمين الذي كان فيما سبق يرفع شعار تقارب بين السنة والشيعة.

ورغم أن مبررات قبيحة هذه حرب قوية وعلى رأسها طريقة التي سيطر بها حوثيون على اليمن والاتفاقات التي سار عوا بها صياح إيران، لكن تبقى حقيقة كبرى أن ما يجري هو اقتتال العرب فيما بينهم، وأن عملية التي جرت كانت بضوء أخضر أمريكي مع تقديم دعم وجيستي واستخباراتي، كما أن هذه حرب تصب بشكل مباشر في مصلحة إسرائيل التي لم تعد عدو رقم واحد في المنطقة، لا بالنسبة للعرب ولا لإيران.

إن موقف جزائري الذي عبّر عنه وزير خارجيتنا رمضان عمامرة في الأول من قصف مواقع حوثيين، عندما قال إن جزائر تعارض تدخل عسكري وتدعو إلى حل سلمي، هو فعلا موقف نابع من رؤية استثنائية لمآسي ناتجة عن حرب، لكن تعديل الذي أدخله عمامرة فيما بعد على هذا موقف بتأكيد أن جزائر تكتفي بمساعدة لوجستية يطرح أكثر من سؤال حول هذا تغيير في رؤية جزائرية.

"رجولة" مع وقف التنفيذ؟

2015/04/03

عبدناصر

لا جدال في أن ما قامت به مجموعة ما يسمى بالتحالف، في حربها على الحوثيين، وتمكنها من إنشاء قوة، جمعت عشر دول إسلامية، سيلقى الإجماع، لأن منح فسحة من "الفوضى" للحوثيين سيجعل كل المنظمات المتطرفة، بمختلف مذاهبها، تتجراً على التفكير في قيادة البلاد، ولا جدال في أن الانتقال من القول إلى الفعل واستعمال السلاح الحربي، الذي صرفت عليه هاته الدول ملايين الدولارات وبقي للزينة أو لقمع الشعوب، هو خطوة قمع كبيرة، تؤكد لمختلف المنظمات، أن لكل مخطئ جزاء وعقاب.

ولا جدال في أن ما حدث على 2006 عندما أدب حزب الله اللبناني صهاينة، كان رسالة من إيران إلى أهل منطقة وادي كيان الإسرائيلي، فجاء رد التحالف الآن، ليس على الحوثيين وإنما على الإيرانيين الذين أحسوا منذ نجاح ثورتهم الإسلامية، بأنهم وحدهم في منطقة، بعد أن تمكنت "كمشة" من الإسرائيليين من عبث في الأرض فساداً، فدخلوا بنان وسوريا والعراق والبحرين وحتى اليمن، وهي من بلاد التي لا شعبة فيها، لأن مذهب زيدي الذي ينتمي إليه الحوثيون لا علاقة له بالجغرافية والاثني عشرية، فهو لا يعترف بعصمة أهل البيت، ولا بغيبة وتقية، ولا بتوارث الإمامة، ويترضى تابعوه على خلفاء راشدين وأمهاء مؤمنين، ومع ذلك وطنت أفدح إيران صنعاء وعدن، ووصل الحوثيون الذين نقلوا عن إيران شعار شهير موت أمريكا وموت لإسرائيل، إلى مقابدهم حكم، وأجبروا عشر دول كاملة على حربهم، وقد لا يقدررون .

أخيراً تمتع مصريون بمشاهدة طائرات بلدهم حربية، التي تقاعدت عن خدمة منذ حرب عبور على 1973، وهي تقصف "داعشيين" في ليبيا وتعود إلى قواعدها سامة، وتمتع خليجيون وهم يشاهدون طائرات بلدهم حربية التي كادت تنتهي صلاحيتها من دون أن نسمع صوت محركاتها، وهي تقصف مطارات وخنادق التي اختفى فيها الحوثيون في اليمن، وتعود إلى قواعدها سامة، وأخيراً صار عرب من يقودون ويفعلون، بالرغم من أن أوساطاً أخرى حاولت أن تقول، إنهم ينفذون مخططاً إسرائيلياً أمريكياً في منطقة، وإنهم مجرد دمي يحركها غرب عن بعد.

دعونا نقتنع بأن أشد الناس عداوةً للذين آمنوا هم الصفايون ويس "اليهود"، وأن الحوثيين و تمكنوا من اليمن فسيفتحون شهية تمرد كل جماعة، خاصة تلك التي لها صلة بإيران من البحرين إلى المغرب، وأن ما قامت به طائرات حربية تابعة لتحالف عربي إسلامي، إنما عن قناعة، ولا دخل لولايات المتحدة الأمريكية فيه، وحتى و كانت صحيفة صهيونية يدعوت أحرنوت قد ثمنت ضربة جوية وشجعت على ضربة برية، وباركتها أمريكا، فهذا لا يعني مطلقاً أن تحالف كان عميلاً لغرب، فاشيطان وملك قد يلتقيان في أمور كثيرة وهم يأكدان يختلفان.

لا يوجد أجمل من منظر طائرات وهي تؤدب معتدين، ولا أرق من أزيزها وهي تطير إلى أهدافها وتعود غانمة، وسيكون نصراً كبيراً وغير مسبوق لا محالة وخسر الحوثيون مواجهة، وكن هل سينكروا مشهد جميل مع عدو الأنبياء إسرائيل، التي فعلت ما يفعله الحوثيون ودواعش منذ ست وستين سنة، ولا تحالف قتل ولا طائفة حلفت.. ولا هم يندبون؟

انتحروا.. تعيشوا

2015/04/05

عبدناصر

تفاجأ أحد ولاية شرق البلاد، بحر الأسبوع الماضي، بشاب في الثلاثين من العمر، يتسلق بناية مقر الولاية، ويهدد بالانتحار حرقاً، إذا لم تستجب السلطات لطلباته الاجتماعية، بعد أن خفقه دين مالي لم يتمكن من تسديده إلى أصحابه. وكالعادة، تحوّل المشهد إلى فيلم على المباشر، تابعه الفضوليون، وطوارئ تدخل خلالها رجال الحماية المدنية والأمن الوطني.

وكالعادة أيضاً، نزل شاب ذي قم يمرّ على خروجه من السجن إلا بضعة أيام، من أعلى بناية، يجد نفسه أمياً سيد وولي، يروي قصته ماية وكل الأذان مصغية إليه. وخرج من مقر ولاية، وكل مشاكله قد حلت من دون جرة قلم، هذه حادثة التي رصدها مراسل جريدة يست وحيدة أو الأوقى، ويتأكد أن تكون الأخيرة، ومؤكّد أن في حكاية مذنب واحد على الأقل وربما كل الأطراف مذنبون. فإذا كان هذا الشاب ضحية لا مبالاة أو بيروقراطية أو جور الإدارة، فلا نفهم ماذا لا يعاقب الجائرون؟؟ وإذا كان قد قام بمشهد مرعب أملاً مرأى الأطفال وعمامة ناس في مقر عمل رسمي، فلا نفهم ماذا لا يعاقب هذا الشاب؟؟ وإذا كان جميع مخطئاً في هاتمة حاجة، فإننا سنفهم بسهولة ماذا وصلنا إلى هذا مستوى من حاكم ومحكوم، ضمن سياسة مزمّنة، بعنوان ربح سلم الاجتماعي، حتى بمجازاة الذين يرتكبون ذنوباً في حق مجتمع، لأن مسؤول الذي يبخرس مواطن حقه، أو مواطن الذي يحمل بنزين وولاعات نار ويهدد بالانتحار جزاءهم جميعاً في أي بلد في العالم هو عقاب من توقيف عن العمل إلى السجن.

وقد اعترف وولي قسنطينة بأن مئات من الأكوخ قصديرية قد نبئت في الأونة الأخيرة، من دون أن تتحرك آلات تهديم أو أزجر لإزالتها ولا نقول معاقبة من بناها، واعترف بأن بعض التهديدات التي صار يطلقها بعض هؤلاء مطالبين بالسكن، صارت تتمثل في عرقلة تظاهرة عاصمة ثقافة عربية، وواضح أن الشعب قد تمكن فعلاً من ذي ذراع سلطة نسيت أن ما يسمى ربح سلم الاجتماعي يمكن تطبيقه بعض الوقت، كما حدث على 2011 في اليونان وليس طول العمر، وفي بعض الأماكن، كما حدث في مدن التي احتضنت كأس العالم في برازيل، وليس في كل برازيل، وم تكن أبداً سياسة قائمة بذاتها، يستقبل فيها سيد وولي، الذي لا يعرف بعض الذين يشتغلون معه صورته، شاباً حمل وبنزين وأثار رعب في كامل مدينة، يمنحه ما يريد في مح بنزين.

الذين يقولون إن دولة مذنبية في وضعها رجال غير مناسبين في الأماكن غير مناسبة، ويحملونها جزء الأكبر من هاتمة مشاهد التي جعلت جزائر تشهد في ظرف سنة أكثر من خمسة عشر ألف احتجاج مادي، هم محقون، لكن الذين يجدون عذر هؤلاء مواطنين وهم يلهبون شارع دخاناً ويهددون بالانتحار مخطئون، فاستغلال ضعف دولة لا يكون بإغراقها أكثر في خطأ، لأن طفل الذي شاهد والده يقطع طريق من أجل تزود بالغاز الطبيعي، أو الذي شاهد والده وهو يسكب بنزين على بدنه يحصل على قرض من بنك، لا يمكنه إلا أن يرت ضياع أو الانتحار معنوي حقيقي؟

تعلّموا الشرف من نساء القدس

2015/04/06

رشيد واد بوسيافة

فيما تغرق الأمة الإسلامية في النزاعات والحروب والمؤامرات وتنتيه الشعوب العربية والإسلامية في الفتن والخرافات، ويتسابق حكامها إلى نيل رضا أمريكا، تطوّع عدد من نساء فلسطين لحماية قبلة المسلمين الأولى من محاولات الاقتحام التي ينفذها يوميا مستوطنون صهاينة داخل باحات المسجد الأقصى.

وعل ما يحدث في اليمن هذه الأيام تجلّ واضح حياة الانحطاط التي يمر بها العالم الإسلامي، بدءا من صعود غريب لحوثيين وسيطرتهم على دولة بدعم واضح من إيران، إلى عاصفة حزن التي تقودها السعودية وشاركت فيها عشر دول . كما تم تجنيد كل نخب ثقافية ودينية دعمها وترويجها. واندماج في ذلك دعاة معروفون في العالم الإسلامي، كان الإعلام قد صنعهم مثل هذه مواقف.

دعاة ومنشدون هم ملايين من محبين ومتابعين في مواقع تواصل الاجتماعي تحووا إلى "غانيات" لجيوش مشاركة في عاصفة حزن، لم تكن نراهم أو نسمع أصواتهم أيا كان أطفال غزة ينتشلون من تحت الركام، بينما الآن يملؤون ساحة ضجيجا عن غزو فارسي، بينما لا يعنيهم غزو صهيوني شيئا، كما لا تعنيهم شيئا تلك جرائم وتجاوزات مرتكبة في حق نساء متطوعات حماية مسجد الأقصى من اعتداءات صهاينة.

ويكفي أن يصيح أحدهم، ويقول إن ما يحدث هو قتال بين مسلمين موحدين وإن صواب ألا نكون طرفا فيه، وإن ما يجري في صياح كيان صهيوني، يتصدى له كثير فيتهمونه بأزدقة وعمالة وغيرها من الاتهامات جاهزة!

إلى هؤلاء الذين يتشدقون بعاصفة حزن، ويرفعون شعار بيبك سلمان، والذين يبحثون عن مبررات تدخل إيران في شأن داخلي عدد من دول عربية، وينخرطون فيما يحدث من فتن ونزاعات.. إلى كل هؤلاء نقول: تعلّموا الشرف من نساء القدس اللاتي يسترن عوراتكم وعورات مليار مسلم في العالم. هؤلاء نسوة ألواتي يتصدّين لصهاينة أشرف من ملتحين ومعمّمين غارقين حتى نخاع في شحن طائفي بين سنة وشيعة.

قد سقطت ورقة توت على جميع بما في ذلك الذين يطلقون على أنفسهم محور الممانعة بعد أن شهد العالم أجمع "زواج متعة" بين أمريكا وإيران، وإن بزايد بعد يوم طرف على طرف.. فكلهم في عمالة

سواسية، فعاصفة حزن ضد حوثيين شيعة في اليمن جاءت بمباركة أمريكية، وحشد شعبي ضد مناطق سنية في عراق جاء بمباركة أمريكية كذلك.

هدية ثمينة من إيران للعرب

2015/04/08

حسين قرع

استقبلت دول عربية عديدة الاتفاق الإطاري الذي وقعته إيران والمجتمع الدولي مؤخراً بالكثير من الإحباط والتوجس والقلق، مع أنه قد يكون فاتحة عهد جديد لها مع التكنولوجيا النووية.

بدل تهويل ومباغرة ونظر إلى برنامج الإيراني على أنه "يهدد أمنهم القومي"، ماذا لا ينظر العرب إلى هذا الاتفاق على أنه "هدية" إيرانية غير مباشرة لهم؟ فماذا لا يفرح العرب قد وافق أخيراً على برنامج إيران النووي بعد 13 عاماً من حصار وتهديد بتدميره، فلماذا لا يقبل ببرامج عربية مماثلة؟

ينبغي للعرب أن يكفوا عن البكاء والحويل بعد نجاح إيران في إجبار العالم على الاعتراف بحقها في امتلاك تكنولوجيات نووية، وأن يستغلوا هذا الاتفاق لشرع بدورهم في إقامة برامجهم النووية خاصة، سواء بضوء أخضر من الغرب أو دونه كما فعلت إيران منذ 13 سنة، ويجب أن يستفيدوا من تجربتها ويقوموا بفرض الأمر واقع على الغرب إذا كان بمكياين ورفض دخولهم مجال نووي، وألا يرضوا بأقل مما أقامته إيران من مفاعلات وماء ثقيل وأجهزة طرد مركزي..

مشكلة العرب أن خوف من أمريكا قد شلهم، فأحجموا عن السعي إلى امتلاك هذه التكنولوجيا وجيا دون باقي الأمم طموحة خوفاً من استثارة غضبها، وحتى أذافي تحداها بعض الوقت وأقلاً برنامجاً نووياً واعدة بمساعدة باكستان، وكنه سرعان ما استسلم وفككه بنفسه وسلمه لأمريكا فور شق صدق حسين في 30 ديسمبر 2006، ينقادى مصيره، فكانت نتيجة أن سكنت عنه أمريكا حيناً من الدهر، ثم شاركت ناتو ومعارضة في الإطاحة به وقتله.

قد دخلت الهند ثم باكستان نادي نووي، ثم سارت إيران على دربهما وأصرّت على حقها في امتلاك التكنولوجيا وجيا نووية دون أكثرات باعتراض الغرب وحصاره الاقتصادي خانق وتهديداته بضربها، وصمدت إلى أن انتزعت اعتراف الغرب بها، في حين بقي العرب يتدألون ويتوسلون عبثاً انضم إلى كيان صهيوني إلى معاهدة حظر انتشار الأسلحة النووية، فبقوا في ذيل ترتيب الأمم يتجرعون حشرات ومرارة ويندبون الاتفاق الإيراني ذوي.

ويدور حديثاً الآن لدى مسؤولين صهاينة عن إمكانية قصف منشآت نووية إيرانية بالتعاون مع دول عربية ستفتح أجواءها طيرانهم وتتصّب منصّات باتريوت لاعتراض صواريخ الإيرانية قبل وصولها إلى كيان صهيوني، ونأمل صادقين ألا يتورط أحد في هذه خيانة التي ستبقى وصمة عار في جبينه إلى الأبد.

لا نريد موالاة عدوّ يغتصب أرضنا ومقدساتنا ويمعن في قتل أهلنا ويملك 300 صاروخ نووي يهدّد به 300 مدينة عربية وإسلامية أهلة باسكان، من جاكرتا إلى رباط، ودون تفريق بين مذاهبهم، وسيكون من عار وخيانة أن نستعين بهذا كيان لقيط تدمير برنامج نووي بلدي يبقى مسلماً وإن اختلف عنا في المذهب.. بل نريد إقامة برامجنا النووية خاصة بنا، من محيط إلى خليج، ننافس كل الأمم حبة التي سبقتنا إلى هذا مجال، وإذا عجزنا عن ذلك واستسلمنا ضغط أمريكا والغرب، فلا نلج إلا أنفسنا، ويس منطقياً ولا أخلاقياً أن يشلنا خوف ونحجم عن إنتاج برامجنا خاصة ثم نتأمر مع عدوّ تدمير برامج الآخرين.

حسرة الجزائريين، نهار أمس، بخسارة بلادهم تنظيم كأس أمم إفريقيا لعام 2017، وحالة الترقب التي عاشوها طوال الساعات التي سبقت الإعلان عن البلد المنظم للدورة، جعلتنا نتأكد من حالة فقدان الثقة في النفس، التي عصفت بالجزائريين في السنوات الأخيرة، إلى درجة أنهم صاروا يتمنون انتزاعهم "شرف" تنظيم بطولة قارية، احتضنتها إثيوبيا ثلاث مرات، والسودان مرتين وغينيا الاستوائية في السنوات الثلاث الأخيرة مرتين ولحقت بها الغابون أيضا. ومن دون التقليل من حجم بلدان القارة، بما في ذلك الغابون، فإن الجزائر صراحة، أكبر من أن يصح تنظيمها لبطولة إفريقية في كرة القدم حلما، وهي التي قادت القارة رياضيا وثقافيا وحتى سياسيا وأمنيا، ولم تكن قد بلغت من العمر عشر سنوات استقلالا.

فقد امتلكت الجزائر أكبر مركب رياضي، بمرافقه خاصة، بمختلف الرياضات فردية وجماعية، قبل أن تحتفل بالذكرى العاشرة لاستقلالها، وكان يعتبر من بين أكبر عشرة ملاعب في العالم في ذلك وقت، واستقبلت أكثر من ثمانين رئيس دولة وملك، في ملتقى عدد الانحياز بعد إحدى عشرة سنة من الاستقلال، من بينهم خمسون زعيما إفريقيا، كان منهم رئيس غانا "نكريماح" ورئيس غابون "عمر بانغو"، بلدان لاذان نافسا لجزائر على احتضان أمم إفريقيا 2017، وكانا على 1973 يسيران حيث سارت الجزائر، ويأخذان مشورة - حتى لا نقول الأمر - من رئيس راحل هواري بومدين، واحتضنت الأعباء متوسطة بعد ثلاث عشرة سنة من الاستقلال، والأعباء الإفريقية بعد ست عشرة سنة من الاستقلال، ولم تكن حينها تبتهج أو تعتبر تنظيم هاته تظاهرات وبطولات، بطولة من ديبلوماسية أو من وزرائها، لأن الجزائر دائما مختصر مفيد، أكبر بلد في إفريقيا، وقيادتها لقارة من مفروض أن تكون من طبيعة الأشياء، وليس مآ من "عبقرية" هذا أو ذلك، وكان من مفروض، حسب منحنى التصاعدي الذي سارت عليه الجزائر منذ الاستقلال، إلى غاية بداية ثمانينات القرن الماضي، أن تنافس على احتضان كأس العالم التي طمعت في تنظيمها المغرب ومصر وبيبا وتونس وفازت بشرف احتضانها جنوب إفريقيا، وحتى بتنظيم الأعباء الأومبية وبيس كأسا إفريقية نافست فيها بلدا صغيرا لا تزيد مساحته عن مساحة مدينة وهران، وبلغ تعداد سكانه مليونا ونصف مليون نسمة بتعداد شهداء الجزائر أو سكان ولاية سطيف حايا، والأدهى والأمر أنها خسرت رهان.

مشكلة في عالم الرياضة وحتى في سياسة، يست أبدا في ربح وخسارة، لأنها من طبيعة حياة، وإنما في ما يأتي بعد نتيجة نهائية، فقد حوّت إسطنبول خسارتها تنظيم الأعباء الأومبية صيفية التي أجريت على 2012 إلى ثورة رياضية واقتصادية. وحوّت ألمانيا عدد منحها شرف استضافة كأس العالم على 1962 إلى ثورة في جميع المجالات، وكن قبل ذلك كل الذين اجتهدوا ودافعوا عن ملفات بلدانهم وفشلوا، استقوا وتركوا مكانهم لأجدر منهم؟

خذوا العبرة من "محمد علي"

2015/04/10

عبدناصر

هل فعلا أن الذي طعن الجزائر في الظهر، أو عضّ يدها، أو رماها عندما اشتدّ ساعده - كما جاء في الإعلام الجزائري - هو عيسى حياتو الرئيس الأيدي للكرة الإفريقية؟ وهل أن "تمرد" الرجل ضخّم الجثة، هو تحصيل حاصل لببت المتنبّي الشهير: "إذا أنت أكرمت اللّينيم...؟" أم إنها السياسات الخاطئة للجزائر، ليس في الفترة الأخيرة فقط، وإنما منذ أن أعلنت دعمها اللامحدود لكل من يتأوّه ظلما أو جوعا أو استعمارا، وهي التي بلغت بنا هذا المستوى من الإحباط؟

أسئلة كثيرة راح يجيب عنها أربعون مليون جزائري، تحوّوا في فترة الأخيرة إلى ردّات فعل اهتزازية، لأحداث كروية بالخصوص، تحدث هنا وهناك فيعجنوها بالشرف والكرامة، ويمنحوها أحيانا حجما أكبر منها، وفي غياب الأحيان تفسيرات خاطئة، ويبدّل على ذلك أنها صارت تتكرّر وتتكاثر على شكل متّالية هندسية، أو أورا يزاد وجعها يوما بعد يوم.

قد حاول الرئيس الراحل هواري بومدين، أن يكون قائدا لقارة الإفريقية، فكان يؤثر على نفسه، وعلى الجزائريين، وكانت به وبهم خصاصة، ولم يتوقف دعم عند سياسة ومال، فقد حاربت الجزائر فعلا في أنغولا، وقدمت دعما عسكريا بوركينا فاسو وجنوب إفريقيا، بل وفتحت جامعاتها لأبناء كل ساسة قارة سمراء، وزوّجت حتى بعضهم الآخر بيناتها، ومنذ عامين أكملت "كرمها" إلى درجة "بذخ"، بمسح ديون أكثر من عشرة بلدان إفريقية، وقد فاقت مليار دولار، ولا أحد منها طلب هذا من ولا كرمها حاتمي، الذي تقو الجزائر باستعراضه من دون جمهور، وهي تعلم بأن أسعار النفط عندما تنزل للحضيض، وقد نزلت فعلا، ن يسأل عنها أحد، لأن لها في ذلك أمثلة كثيرة جدا، ومن جميع الدول، يدل أن شروق يومومي، عندما عبت الجزائر مثلا كأس أمم إفريقيا في أنغولا، وكأس جام في جنوب إفريقيا، اكتشفت بأن شبابا في هذين البلدين لا يعرفون شيئا عن الجزائر، ولا نقول ما قدمته الجزائر هذين البلدين على سبيل مثال، من نفيس وحتى نفس.

سئل ملاكم جامي "محمد علي كلاي" مرّة عن سرّ تفوقه الأسطوري على كل منافسيه، فردّ ذلك على هزيمة قاسية التي مُني بها من منافسه الشهير "فرازيه"، على حلبة "ميديسون" عام 1971، وقال محمد علي بحرف واحد: "علمت بعد خسارتي بأن قوة منافسي كانت في ضعفي، ومنذ ذلك حين وضربة قاضية صاحه، هي عنوان كل منازة يكون طرفها محمد علي، الذي يبحث عن أعداء خارج قفازاته، وواضح جدا بأن هذا الرجل ضخّم جثة، عريض منكبين، مختال في مشيته، الذي صوّره بعض غولا، مدعو عيسى حياتو، لم يكن أبدا داهية عصره، أو نموّ مغناطيسيا من يحيطون من حوله، وكان قوته وحيدة كانت فعلا في ضعفنا، وعندما نعترف كما اعترف الأسطورة محمد علي، فسنكون قد وضعنا قدما نحو انتصارات متّالية بالضربة قاضية أو على الأقل .. بالنقاط، حتى لا نبقى نلتقي ضربات قاضية من حياتو "وأشباهه".

الدولة "كلها نائمة!"

2015/04/13

رشيد واد بوسيافة

الإجراءات الحاسمة التي قام بها مدير مستشفى ابن باديس بقسطينية بتوقيف 23 منتسبا إلى المستشفى بين طبيب وممرض وعامل، بعد أن اكتشف صدفة أنهم كانوا كلهم نياما في وقت كانوا مكافين بالمداومة برعاية المرضى والسهر على راحتهم واستقبال الحالات التي ينقلها المواطنون إلى المستشفى.

والغريب في الموضوع أن ذات مدير اتخذ إجراءات مماثلة في حق أطباء وموظفين آخرين ذات الأسباب، مما يؤكد أن الأمر لا يتعلق بحالة إهمال واحدة وإنما يتعلق بمنظومة إهمال موجودة في كل مؤسسات وعلى كل مستويات .

فعلا... فإحالة التي وجدها مدير في مؤسسته عندما قام بزيارة مفاجئة هي نفسها موجودة في أغلب مؤسسات الاستشفائية الأخرى، وكل من نقل مريضا من عائلته يلا وقف على هذه حقيقة مرة، حيث تضع حياة كثير من مرضى بسبب يتعلق بتقصير على مستوى معين.

وعليه، يطرح سؤال عن دور الذي يقف به مسؤولون على هذه مؤسسات، وماذا لا يقومون بزيارات مفاجئة؟ أو يتقصدون شخصيات مرضى ويقفون بأنفسهم على معاناتهم في مصابح الاستعجالات وباقي الأقسام في مستشفيات.

إن جودة واحدة داخل أحد مستشفيات كافية لأخذ صورة واضحة عن طريقة التي يتم التعامل بها مع مرضى، حيث يغيب الاحترام والمعاملة الطبية عكس ما هو موجود في دول أخرى حيث تتم مراعاة الحالة النفسية للمريض قبل الاهتمام بعلمته جسمانية وهذا أمر يكاد ينعقد في مؤسساتنا.

والأخطر من ذلك أن مستشفياتنا تحولت إلى مستنقعات تنقل الأمراض بدل علاجها، جراء حالة تسبب والإهمال، واستنقاة مسؤولين عن أقيلا بواجباتهم في رقابة ومحاسبة متهاونين في أداء مهامهم، مع أن الأمر يتعلق بحياة ناس وسلامتهم من الأمراض والأوبئة.

إن الأمر لا يتوقف عند مستشفيات ومراكز صحية، وإنما ينسحب على كل مؤسسات الدولة الأخرى التي تعيش فيها بيروقراطية وتسود فيها الامبالاة، ويتسبب عاملون فيها في ضياع مصابح مواطنين وإرهاقهم.

إن بيروقراطية وسوء تسيير وغياب رقابة ومحاسبة هي سبب رئيسي في حالة تخلف التي نعيشها في كافة مجالات، بل إن كل ماسي التي يعيشها مواطن سببها تقصير قام به موظف ما في مكان ما، ولا أمل من خروج من هذا الوضع كارثي إلا بتفعيل مراقبة ومحاسبة واتخاذ قرارات عقابية مهما كانت قاسية، لأن ذلك كفيلا بتحسين خدمة عمومية التي أصبحت مع الوقت رديفا لرداءة.

أين ذهبت "ملاييركم"؟

2015/04/16

رشيد واد بوسيافة

وأخيرا انطلقت تظاهرة "قسنطينة عاصمة ثقافة عربية" وعلى رغم من كلال كثير ذي سمعناه عن تحضيرات التي اتخذت هذه تظاهرة دواية منذ 2012 تاريخ اختيار قسنطينة عاصمة لثقافة عربية سنة 2015، وعلى رغم من ملايير التي صُرفت تغيير وجه مدينة إلا أن جودة بسيطة فريق شروق كشفت حاجة كارثية لأهم معالم في مدينة علم والإصلاح.

صُرفت ملايير لإنجاح تظاهرة في مدينة التي انطلق منها شيخ ابن باديس في الإصلاح ديني وتربوي وإعادة ترميم هوية جزائرية بعد أن استهدفها الاستعمار الفرنسي، وكان أبسط اعتراف جهود بن باديس في إنقاذ هوية عربية والإسلامية من ضياع هو الاهتمام بآثار هذا معالم مصلى بترميم بيته وتحويله إلى متحف يكون قبلة زوار مدينة من جزائريين ومن ضيوف جزائر متعاطشين رؤية معالم ذات علاقة بالشيخ ابن باديس الذي يعرفون كثير عن جهوده في الحفاظ على عروبة والإسلام.

صور التي وصلتنا عن حاجة كارثية بيت ابن باديس، تكاد تجعلنا نقول إن الإهانة كانت متعمدة هذا رمز تاريخي، وإلا ما معنى أن يبقى بيت في تلك حاجة متهاكة؟ والتي تعطينا انطبعا عن مستوى تفكير قائمين على تظاهرة توقف عند حدود تهيئة عامة لمدينة، دون الاهتمام برموزها تاريخية، فهل يكفي ذلك تمثال حجري الذي أقيم لعلامة ابن باديس أميا قصر ثقافة، والذي لا يشبهه أصلا لإعطاء حق هذا رجل ذي ولا جهوده في تربية والإصلاح ما فكرنا في أن تكون قسنطينة عاصمة لثقافة عربية.

من أشار لقائمين على تظاهرة بصرف ملايير على قاعة تحمل اسما لا علاقة به بتاريخ مدينة وعمقها حضاري تكون هي قبلة تظاهرة ومركزها، ولا يمكن قبول بتلك مبررات ملتوية لتسمية والتي تحيلنا إلى أصول مسيحية لها وما علاقة مسيحية بتظاهرة لثقافة عربية، وماذا يتم تجاهل معالم تاريخية مرتبطة برائد نهضة، وعموما لا معنى صرف الأموال على بنايات وأجهاث إذا كانت قد أهملت تلك معالم، كما أن متأمل شكل هذه قاعة وأتمط معماري الذي شيدت به لا يكاد يجد رابطا واحدا مع عمارة تاريخية في المنطقة.

لا يمكن كسب احترام غير وتقديرهم ثقافتنا إن كنا أول من يستهين بها ويهملها، ويكتفي بالجمال الظاهري الخالي من رموز والإشارات حضارية وتاريخية، وإلا "ما معنى صرف ملايير على تظاهرة سميت قسنطينة عاصمة ثقافة عربية!"

العملة الصعبة.. "المعقدة"

2015/04/17

عبد ناصر

تُعرف العملة الصعبة، التي صارت جزءاً من أسرار دولة والشعب أيضاً، اقتصادياً، بأنها عملة التي يضع فيها رجال مال والأعمال ثقتهم، فهي تابعة دول مستقرة سياسياً واجتماعياً واقتصادياً، وعمود فقري حكومات تمنحها مناخاً تطوّر، ليس أمنياً، وإنما عبر جامعات ومعاهد قوية، حتى توصل استعبادها بقبلة عملات محلية، واستعمارها بلدان خرجت منها جيوش عسكرية واستبدت الأعلام الاستعمارية بالمحلية، وكان العملة الصعبة ظلت كاتمة لأنفاس دول ضعيفة، التي تسميها صعبة، ولا تكاد تسمي عملتها محلية بأي اسم صعب أو سهل ممتنع كان.

فلا أحد همّه الانهيار مؤم الذي يعرفه دينار جزائري، سواء ارتفع سعر النفط أو انخفض، ولا همّه نيهان الاقتصاد الوطني، وكان حملة مدهامة أنية وعابرة قلا بها رجال الأمن إلى ساحة "سكوار" بالعاصمة، حيث تباع العملة الصعبة التي عثرت جزائريين، كانت كافية لأن تتحوّل إلى حدث كبير، م يشغل مواطنين فقط، وإنما شغل كبار دولة من رجال نافذين وأثرياء، يعتبرون ثراء العملة الصعبة هو أول أهدافهم في الحياة، لأنهم لا يعترفون بكل ما هو محلي، ويخططون دائماً وأبداً لإقامة في الخارج، حيث لا عملة تعلق على "الصعبة".

وقد تكون جزائر في وقت حياي من بلدان نادرة في العالم، التي مازالت العملة الصعبة تباع فيها في الأسواق موازية، وتكتفي بنوك بوضع أسعار العملة من دون تعامل بها، وهي أيضاً من بلدان نادرة التي تمنح مسافريها منحة سياحية، قد لا تكفي وجبة عشاء في بعض بلدان، ثم توقفهم في مطارات وموانئ إن أرادوا نقل مزيد من العملة في سر وكنمان، حفظ كرامتهم في الخارج، وكل جهود مبدوة أو على الأقل بعض نوايا حسنة تطوير الاقتصاد جزائري، بقيت مرهونة بفوضى بنوك أو ربما لابنوك، التي تعيشها جزائر، من خلال صعوبة دفاع عن دينار جزائري الذي ينهار من سنة إلى أخرى، أو عجز في تعامل مع العملة الأجنبية التي بلغت درجة تقديس دي بعض ناس.. بل دي بعض مسؤولين.

هل ربحت دولة معركتها، بحجزها لملايين العملة الصعبة، في عمليات مدهامة في العاصمة وفي غيرها من مدن، وهل ستربح حرب كاملة؟ سؤال يبدو فيه أكثر متفائلين، غير مقتنع، بأن معركة "سيكوار" مثيلاتها من معارك، لأن العملة الصعبة تزداد شدة وصعوبة كلما حاوت دولة ضربها، فكل وسائل قمعها، وطرق مراقبتها، إنما هي مقتناة ب"العملة الصعبة"، وجزائري يُدرك بأن أول ما يفعله في صباح من فطور مكوّن من حليب وسكر وقهوة وقمح، إنما هو من هبة العملة الصعبة، التي م يحدث في العالم وأن طاردها دول بالعمليات البوسية وإنما بتقوية اقتصادها، كما حدث في تركيا وفي الصين وفي مايزيا، وكلها دول بدأت عملاتها تنتقل من سهل إلى الصعب، وقد تخسر العملة الصعبة معركة، وكنها دائماً تريح حرب، لأن دولة التي أعلنتها، كل رجالاتها هم تجارها ومكنتزوها وناصروها، ومن غير معقول أن يحارب شخص نفسه؟

ابن باديس وجيل "الواي واي!"

2015/04/20

رشيد د بوسيف

يحاول البعض أن يهون من تلك الصورة المفزعة لشباب يسخرون من تمثال الشيخ عبد الحميد بن باديس بوضع السجارة في فمها أو الهاتف النقال في أذنه، ويقولون إن هذه السلوكات أخطاء عابرة من بعض الشباب المنحرفين، ولا يمكن سحبها على كل الجيل الجديد، ويستمرون في هذا التبرير المتفائل بالقول إن المشكلة تتعلق بالمكان الذي وضع فيه تمثال ابن باديس وسط الشارع، وبالتالي كان عرضة لمثل هذه التصرفات الطائشة.

يسمح لنا هؤلاء بقول إنكم لم تفهموا رسالة "شباب واي واي" الذين أرادوا أن يقولوا إن ابن باديس لا يعني لنا شيئاً، وإن رسالته التي يدعي كبار فهمها لم يصلنا منه شيء، بل إننا نعرف ميسي وروتادو أكثر مما نعرف ابن باديس، وفي أحسن الأحوال كانت رسالتهم تقول: "الإهانة التي صدرت منكم في حق شيخ ابن باديس أفبح بكثير من تصرفنا مع تمثال!"

لا توجد إهانة أكبر من تصميم تمثال من حجر لشيخ ابن باديس الذي أفنى حياته في إعادة بعث الأمة الجزائرية بعد أن طمس الاستعمار عناصر هويتها، ولا توجد إهانة أكبر من وضع هذا التمثال في شارع، ثم من هذا الذي تفتق ذهنه عن فكرة تجسيد ابن باديس في تمثال حجري دون الرجوع إلى عائلته الصغيرة، ودون استشارة عائلته الكبيرة المتمثلة في جمعية علماء مسلمين التي كانت آخر من يعلم بما موضوع.

ولا يمكن تغطية على موضوع بأن تمثال كان هدية من برتغاليين، على أساس أنه ليس من الحكمة رد هدية، كن كان على الأقل وضعه في مكان محترم داخل قاعة أو متحف حتى لا يتم "تشنيع" به بتلك الطريقة متخلفة، التي أعطت انطباعاً أن الجزائريين لا يحترمون رموزهم التاريخيين.

إن ما صدر عن شباب كان سوء تصرف مع حجر أما ما صدر عن مسؤولين عن تظاهرة قسنطينة عاصمة ثقافة عربية، فكان سوء تصرف مع فكر، من خلال اختصار قيمة حضارية رائد الإصلاح في الجزائر في كومة من حجر، ويايتها نُحتت بطريقة فنية صحيحة، بل إن كل الانطباعات عن تمثال أكدت أنه لا يشبه ابن باديس على الإطلاق ويبدو شيخاً هرماً مع أن صورة مشهورة عن ابن باديس عكس ذلك تماماً فضلاً على أن ابن باديس مات في سن خمسين.

من الذي عرقل الأمازيغية.. الدولة أم الشعب؟

2015/04/24

عبد الناصر

مرّت ذكرى أربع الأمازيغي، على نفس مطلب، وهو ترسيم الأمازيغية لغة رسمية في الجزائر، وأصرّ محتجون مرة أخرى على أن اللغة هي وحيدة التي يجب عليها تحقيق هذا مطلب، وهي مذنبية في حق هذا الإرث التاريخي الذي عصفت به فرانكوفونية أكثر من تعريب، قبل أن تجرفه حمام بركانية من أهل منطقة أنفسهم، الذين لم يقدموا للأمازيغية ما تستحقه لأجل أن تجد مكانها ضمن لغات منطقة ولا نقول لغات عام.

فلا يوجد ما يمنع الجزائريين، ومنهم أصحاب ملايير، من أن ينشئوا جرائد بالأمازيغية، تجد لها مكانا على رفوف الأكتشاك، تشهرها كما تفعل جرائد معربة مع عربية وعربية مع فرنسية مع فرنسية، وكن للأسف لا أحد حاول أن يفعل ذلك، ولا يوجد ما يمنع خواص - ومنهم ما إن مفاتيح كنوز تنوء بالعصبة أو القوة - من أن يبعث قناة تلفزيونية ناطقة بالأمازيغية تقدّم لجزائريين ما تقدمه قنوات عربية كثيرة، التي يُصبح ويمسي ويببت عليها جزائريون، ومع ذلك تجتهد دولة وتبعث قناة تلفزيونية رابعة بالأمازيغية وتدعم قناة إذاعية ثالثة بالأمازيغية وأخرى محلية، ولا أحد من الجزائريين أو من أهل منطقتي قبائل والأوراس اعترضته غيرة على الأمازيغية وقدّنا قناة راقية، تجبر الجزائريين على مشاهدتها، كما يشاهدون حيا مباريات كرة محلية، على قناة تلفزيونية رابعة التي تفضلت بها دولة، ولا يوجد ما يمنع أهل المال والأعمال من أن يبعثوا مدارس تعليم الأمازيغية لصغار وجاهليها، في شرق وغرب وجنوب وشمال البلاد، نيمنا الذين فتحوا مدارس تعليم بقية لغات بما فيها الألمانية والصينية والتركية، و من باب تطوع الانتصار قضية جوهرية، وبيت الأمر توقف عند هذا حد، فقد أحصت فرنسا في سنوات خمس الأخيرة، افتتاح أكثر من ثلاثمائة مدرسة تعليم اللغة العربية في كامل أنحاء فرنسا من أموال مهاجرين، ويس بدعم من دولة جزائرية، و تم تشهد ميلاد مدرسة واحدة تعليم الأمازيغية، وهو ما جعل الاتكال على دولة، ودفعها تحقيق هذا مطلب شرعي، يبقى مجرد معركة خاسرة من دون إعداد لقوة ولا رباط خيل، فبقيت الأمازيغية قضية، وكن للأسف من دون حامل حقيقي لها، لا يفعل ولا يقول ولا حتى بأضعف الإيمان.

حتى أصحاب مال، من كبار مستوردين، من الذين يقدمون لجزائريين فطور صباحهم وغداهم يومي لا يكتبون على علب تغليف بالأمازيغية، كما يكتبون بالعربية وبالفرنسية، وان يخسروا في ذلك و فعلوا سوى قطرات من حبر وثواني من وقت، وقد يربحون احترام الزبائن وإشهارا آخر بضاعتهم.

الذين يقولون إن اللغة هي التي عرقلت الأمازيغية مخطئون، لأنها في الأصل هي نفسها التي عرقلت العربية والفرنسية وكل لغات ضمن سياسة محاوّة "استعمار" الشعب، على حدّ تعبير مرحو مؤود قاسم نايت بلقاسم، كن الانتصار للأمازيغية التي هي جزء من تاريخ جزائري، فريضة على الأفراد أولا... وربما أخيرا.

يمارسون الوزارة.. ولكن بعد فقدانهم الحقيقية

2015/04/26

عبد الناصر

قات السيدة زهور أونيسي، وهي من تلامذة مدرسة تربية وتعليم التي أسسها شيخ عبد حميد بن باديس في حوار لشروق يومي، بأن سلطة أركبت بطل الأمير عبد قادر حمارا، ويس فرسا عندما أرادت أن تكزّمه، ونحتت صنما لا يشبه حتى تماثيل التي أنجزت في عهد فرعوني، عندما أرادت أن تكزّم شيخ عبد حميد بن باديس، واعترفت بأن قسنطينة كانت على مدار نصف قرن من الاستقلال بعيدة عن عين وعن قلب، فزلات معامها وطمست هويتها، فضاغ ما أنجزه بن باديس ورضا حوحو ومياك بن نبي وقد لا يُسترجع الأبد، وكنها في مقابل وفي نفس حوار قدمت نفسها لقرءاء، على أنها كانت أول وزيرة وأول بل مانية في تاريخ جزائر، وهذا ما يجعل قارئ يتساءل عن مذنب حقيقي في قصة حمار الأمير عبد قادر وصنم ابن باديس وتدمير مدينة كانت عاصمة حواضر الأتوي، إن م يكن غياب سلطة .

فكلنا نعلم بأن مقر وزارة شؤون الإجتماعية التي حملت السيدة زهور أونيسي حقيبتها مدة زمنية طويلة في عهد وزير الأول عبد غاني، وابل مان الذي استطلت تحت قبعته لا يبتعدان بمسافة نظر، عن ساحة التي ركب فيها الأمير عبد قادر حمارا على مدار عقود دون أن تتدخل وزيرة دى زملائها من وزراء، كما م تتدخل على مدار عقود وهي ترى بيا عينها كيف انهارت مدرسة تربية وتعليم باديسية بقسنطينة، التي درست فيها في زمن علم جميل، تحت إشراف شهيد عربي تبسي وابدع رضا حوحو وعلى يدي شيخين عبد رحمان شيبان وأحمد حماني.

مشكلة يست في زهور أونيسي فقط، وهي سيدة ربما اجتهدت م تصب، وإنما في غابية وزراء الذين يطّون علينا في فترة الأخيرة يقدمونا ما يجب أن يكون، وقد طار بعض منهم في مختلف أجواء حكومات مثل طائر سنونو مهاجر من وزارة أخرى، م نشهه عملا، وعندما استراح - وهو أصلا م يحارب - صار ينظر عما كان، ويقف ما يجب أن يكون، وقائمة طويلة عن وزراء م يتركوا بصمة على حقيبة حريرية التي حملوها، وهم الآن يريدون أن يبصموا وكن ربما بأصابع قد كلها ويس بابها يد فقط.

هناك عدد من وزراء واولاة اعترفوا بأن الأمر م يكن بأيديهم عندما كانوا يلقبون بـ"معاي"، م يكن بمقدورهم وهم يحملون حقائب فارغة سوى أن يسايروا ما يأتيهم من قمة، وكن مثل هذه الاعترافات إنما تورطهم ولا تنجيهم من متابعة، وتطرح سؤال عن مراتبات والامتيازات التي حصلوا عليها وما زوا على خلفية أنهم وزراء سابقون، وإذا كانت السيدة زهور أونيسي قدّمها أن تشاهد الأمير عبر قادر على حمار و شيخ بن باديس في شكل صنم أبشع من اللات وعزة، ومدينتها تنهار أمّا عينها، فإن بقية يرفضون حتى خوض في هاته الألا، وفي غيرها من مآسي التي كانوا شهودا عليها، إن كانوا يعتبرونها ألما أصلا.

كصمت أهل القبور!

2015/04/27

رشيد ولدبوسيف

إذا استثنينا التصريحات التي أطلقها وزير مجاهدين، طيب زيتوني، ردا على ما قاله رئيس فرنسي، فإنّ حال طبقة سياسية في الجزائر، سلطة ومعارضة، كحال أهل قبور، لا ردود غاضبة، ولا تحرّكات ميدانية، ولا حتى شجب واستنكار، وهو أضعف الإيمان .

صمت مُطبق وهدوء محير، واستكانة غريبة رموز سلطة ومعارضة عندما يتعلق بتجاوزات مسؤولين فرنسيين في حقّ شعب جزائري، ممّا يخفي حقيقة مروّعة تتعلق بحياة الرضا والانهزامية والتبعية التي لا تزال تربطنا بفرنسا، حتى وإن أخذتنا عنصرية في بعض الأحيان، وإلا فما معنى أن يلوذ جميعنا بصمت مع أن الأمر يتعلق بتاريخنا وحقوقنا مشروعة والتي تبدأ باحترام التصريحات التي قدمها شعب جزائري في انتظار الاعتذار والتعويض.

أين هي الأحزاب السياسية؟ وهل كانت ستسكت وتزامنت تصريحات هولاند مع واحد من مواعيد الانتخابية؟ وأين ما يسمى بـمجتمع مدني الذي يحصي ما يقارب 70 ألف جمعية؟ وأين هي الشخصيات الوطنية ووسائل الإعلام وكل القوى حيّة التي يفترض أن تحوّل التصريحات إلى فرصة محاكمة تاريخية للاستعمار المسؤول عن حياة تخلف التي نعيشها إلى اليوم.

لا يمكن قبول بإنكار الإبادة في حقّ جزائريين من قبل مسؤول الأول في فرنسا، وفي مقابل يهرول بأزارهار قرنفل يضعها على نصب تذكاري يخلد ضحايا مذابح في حقّ الأرمن، وعلى رسميين في الجزائر أن يحدثوا ضجة بشأن هذا سلوك مزدوج وإلا فإنّ الإهانات ستستمر بشأن ذاكرة جزائريين وحقهم وتاريخي وقانوني.

قد نابت تلك طفلة فرنسية من أصل جزائري عن جميع عندما واجهت هولاند وجادته في موضوع الإبادة الجماعية في حقّ جزائريين، وورطته في مصيدة تاريخ، وجعلته يتناقض مع نفسه بين تعاطف مع ضحايا الاستعمار، ونفي وقوع إبادة من قبل مستعمر، وفضحت معه أدياء وطنية في الجزائر الذين حوّوها إلى سجل تجاري خدمة مصابهم شخصية.

ستبقى حال هكذا إلى أن يأتي جيل جديد يضع حدّ حياة التبعية السياسية والثقافية واللغوية نحو فرنسا، وقد بدأت بوادر ذلك بعد انتشار ظاهرة جديدة في مجتمع حيث بدأ يقتنع أنّ لغة التي يجدر تعليمها لجيل هي اللغة الإنجليزية، ويستفرنسية، لأن الأولى ستفتح له أبواب عالم أجمع، أما الثانية فلا تنفع إلا في فرنسا وأدغال إفريقيا في أحسن الأحوال.

لا عزة ولا كرامة!

2015/04/29

رشيد واد بوسيف

موريتانيا تطرد دبلوماسيا جزائريا بعد أن اتهمته بالوقوف وراء مقال في موقع إلكتروني يتهم المغرب بإغراق شمال موريتانيا بالحشيش المغربي، ومالطا "تمرد" سباحا جزائريين وتدخلهم السجن وتجبرهم على تنظيف المراحيض، والسبب عدم امتلاكهم أموالا طائلة لصرفها هناك، كما تطالعنا وسائل الإعلام يوميا عن المعاملة السيئة التي يتلقاها جزائريون بالخارج.

وقبل سنوات كنت شاهدا على واحدة من أفزع تجاوزات في حق جزائريين في الخارج، وكان ذلك في نواقشط أين كان الأستاذ جامعي جزائري عيسى إسماعيل يقبع في أحد سجون، وكان أشهر جلادين موريتانيين ويدعى "دامس" يمزق جسده بمنشار حديدي من أجل أن يعترف بأنه وسيط رئيسي بين جماعة سلفية لدعوة وإقتال آنذاك وجماعات مسلحة موريتانية مفترضة.

ومع وقت تأكد أن جزائري عيسى إسماعيل كان صك الذي قدمته موريتانيا لإقناع ولايات متحدة الأمريكية بأنها شريكة معها في مكافحة الإرهاب، وهاهي يوم تعيد الكرة وتقذ جزائريا آخر برتبة دبلوماسي قربانا تحسين علاقتها بالمغرب، يتأكد أن شعار عزة وكرامة الذي رفع منذ سنوات لا أثر له في واقع في داخل والخارج.

قصة نفسها تكررت مع طيار جزائري طفي رايسي الذي اتهمته شرطة بريطانية بتدريب انتحاري أحداث 11 سبتمبر 2001، وعاش هذا شاب كابوسا عنيفا طيلة خمسة أشهر تحول خلالها إلى أشهر شخصية في عام وخطف الأضواء من أسامة بن لادن نفسه يتضح في الأخير أن تهم التي وجهت إليه كانت كلها أكاذيب وتلفيقات تنتهي قصته بإبراء تامة وبجهود شخصية استطاع أن يهرب حكومة بريطانية ويحصل على الاعتذار والتعويض.

نال طفي رايسي براءة والاعتذار، وقبله نال عيسى إسماعيل براءة، كن لا أحد منهم شعر أن دولة بحجم جزائر إلى جانبه، وما حققه من انتصارات كان بجهود شخصية، لا بالضغوط دبلوماسية التي تمارسه كل دول عندما يتعلق برعاياها الذين يواجهون مشاكل في الخارج، بل إن باقي دول تدافع بشكل كبير وتستخدم كل نفوذها لإنقاذ رعاياها بالرغم من تورطهم في ممارسات غير قانونية كما حدث مع قصة ممرضات بلغاريات شهيرة في ليبيا.

سببى حديث عن عزة وكرامة مجرد شعار مقيم دبلوماسية جزائرية بواجبها في الدفاع عن رعايا جزائريين في الخارج، ومصالح دول في جزائر كثيرة وكفيل بأن تضمن عزة وكرامة جزائريين في الخارج، وإلا فلا غرابة بأن تتصرف دول مثل موريتانيا ومالطا بطريقة التي رأيناها.

احترموا عقولنا.. و"جيوبنا!!"

2015/04/30

قادة بن عمار

ما يحدث هذه الأيام من تراشق سياسي خطير بتهم الفساد وسرقة المال، تقوده زعيمة حزب العمال ووزيرة حنون ضد عدد من وزراء لا يمكن اعتباره إلا على حيوية سياسية مفاجئة، أو مؤشرا على قوة حزبية صاعدة، ولا هو أيضا حرص على المال، وإنما، جميع الدلائل، وتصريحات تدل على أننا بصدد تصفية حسابات بمنطق انتقائي مقصود !!

هناك إرادة "ما" تبحث عن صاق جميع تهم فشل باطامم وزاري، بعدما فشل غابية أعضائه في حل كثير من الأزمات مطروحة اجتماعيا، بصفة حادة، على غرار صحة والسكن والتجارة، كن الأمر لا يتم بنية "احترام" غضب مواطنين في أكثر من قطاع وولاية، وإنما بحثا عن إنقاذ نظمي مترهل يتخلص مما قد يصنعه بعض "رجالهن ونسائه". فهل يمكن أن نصدق مثلا أن هناك نية "سليمة" وإرادة غير خبيثة في تركيز على "وكالة سمعية بصرية صغيرة" حصلت على ما يمكن اعتباره "فتاتا" إذا ما قورن بما يقره مواطنون هذه الأيام من ملايين تم تقسيمها كعمولات ورشواي في فضيحة طريق سيارتي تجري محاكمة بعض رؤوسها هذه الأيام!!

هل يمكن أن نصدق مثلا أن مشكلتنا الآن كجزائريين تتمثل في سعي وزيرة الثقافة تدبير "فرصة تكوين" لابنها في ولايات متحدة، وجميعنا يعرف أن عددا كبيرا من مسؤولين، لا يعرف أبناؤهم من جزائر سوى الاسم، وكل دراساتهم وعلاجهم وتكوينهم، إنما يتم في خارج من مهد إلى لحد!!

مثير للسخرية أكثر وأكثر، هل يمكن أن نصدق مثلا، أن مشكلة الآن تتمثل في حصول قائد أوركسترا غنائية على راتبين بـ40 مليون سنتيم مقابل ممارسة منصبين، ونحن نعرف بأن هناك العديد من الإطارات يحصلون على رواتب أكثر من هذه بأضعاف، ولا يباشرون عملهم لا من بعيد ولا من قريب!!

صحيح أن الفساد لا يمكن تبريره ولا يمكن إسقاطه مهما كانت ظروف وخسائر، فمن يسرق دينارا واحدا من مالنا، فهو فاسد و"قد حر". ولكن في وقت ذاته، نقول هؤلاء الذين ينفحون عن "بيت مال جزائريين" جبايا من وزيرة واحدة "لا حول لها ولا قوة"، احترموا عقولنا قليلا، لا يمكن تركيز على فتات تشتت انتباهنا عن "حرايمية كبار!!"

الأهم من كل هذا، ومما قد سبق ذكره حتى الآن، هو.. أننا ما زلنا ننتظر تحركا حقيقيا من هيئة محاسبة كل متورطين، من يدعي نهب مالنا، ومن يدافع عن نفسه، من يزعم وجود فضائح وسرقات مكشوفة، وأيضا.. من يتحدث عن مؤامرات وتصفية حسابات مدسوسة!!

يبقى أن ارتباط "تفجير" هذه فضائح بحزب سياسي "ثلاثة أرباعه في موالاة وربعه الأخير في معارضة" لا يشعرا بتاتا طمأنينة، فحزب العمال الذي سكت عن فضائح "ثقافة" في عهد خليفة تومي، لا يمكن أن وثوق في صحوته "مفاجئة" حين يتعلق الأمر بصفقة واحدة في قطاع صحة، وميزانية فيلم واحد في سينما!!

إما أن وزيرة حنون "حنت" عهد صديقتها خليفة تومي "لا أرجعها الله مجددا" .. وإما أنها مجرد "هوشة نسائية" تريد زعيمة حزب العمال تحويلها قضية رأي على "باسيف" أو أنها، وإذ لك هو الأقرب لتصديق، محاكمة أخيرة من مرشحة رئاسيات دائمة ومناضلة يسارية قديمة، بحث عن "عذرية سياسية جديدة" فقدتها في سنوات الأخيرة!!

أذان في مالطا وأجراس في نواقشط

2015/05/01

عبد الناصر

تفتت جزائريون من دون استثناء، حول قرارات حاسمة وسريعة التي اتخذتها دولة الجزائر من جزائرية من خارجيتها، التي ردت على تطاول موريتانيين على الجزائر، وداخليتها التي قاطعت اجتماع وزراء داخلية عرب في نواقشط، ومنهم من اقترح رفع قرار إبي ما فوق رد يا مثل، لأن ما قدمته الجزائر موريتانيا على مدار نصف قرن، كان فيه الكثير من الإيثار، إبي درجة أن رئيس الأسبق مختار دادة في عهد رئيس هواري بومدين، تزوج من جزائرية، وامتلك مسكنا في الجزائر، وكان يدير بلاده من عاصمة الجزائر، حتى تخاهه عضو في حكومة جزائرية.

وعندما مسحت الجزائر ديون بلدان الإفريقية، عندما هبت حمم بركان انهيار أسعار النفط، وعصفت بخلايا بدن، بدأت بادوية جنوبية جارة، التي أوصى بها وعليها هواري بومدين، وشادي بن جديد، وعبد عزيز بونفليقة، حتى كادوا يورثوها خير اتنا، ونحن في أشد الأزمات، على وزن قاعدة جار الإسلامية، وإذا كان هناك من انتقد موقف جزائري، فإنما الذين طابوا بأن يكون أكثر حزما وعقبا في حق بلد، م تترك الجزائر من معروف إلا وقدمته، والذين انتقدوا خارجية جزائرية التي صامت طويلا في قضايا حساسة، لا يمكنهم سوى أن يهنئوها هذه مرة، وهي تفر على ماء زلال.

إبي هنا تبدو ديبلوماسيتنا قد اجتهدت فيات الأجرين معا، وكان ما حدث في الضفة الأخرى في جزيرة مالطا، حيث بقي أربعة عشر سائحا جزائري في حجز، يرفعون فضلات مهاجرين الأفارقة غير شرعيين، من دون سند ديبلوماسي، يرد هم جزءا من حق الذي ردتهم الجزائر لديبلوماسي الذي طردته سلطات موريتانية، بعد أن أعيدوا خميس إبي أرض وطن، وكان بجوازات مختن عليها "مطروود".

مرتبة متخلفة، التي احتلها جواز سفر جزائري، كواحد من جوازات التي لا تمنح صاحبها فسحة تنقل بحرية، والترحيب به في موانئ ومطارات جامية، ما كانت تكون، ووقف ديبلوماسيونا مع هذا شعب الذي صارت تسن ه القوانين في مختلف سفارات الأجنبية في الجزائر ومطارات جامية، ترده إبي بيته أو تستنزف أمواله وأعصابه وتضعه في آخر طابور، أو في خانة غير مرغوب فيه، والذين قاوا بأن بعض سفاراتنا في خارج هي مجرد فيلات يقطنها ديبلوماسيونا، ويتقاضون نظير فسحتهم خارجية مبالغ باعلة صعبة، م يباغوا، فقد اهتزت الجزائر بأكملها دولة وشعبا بعد طرد موريتانيا ديبلوماسي جزائري واحد، وم تهتز دولة ولا شعب بعد جز بويس مالطي عددا من جزائريين إبي حجز من دون ذنب واضح اقترفوه.

سيكون مشروع أمة حقيقيا، و عادت الجزائر إبي عهد سبعينات قرن ماضي، عندما كان جواز سفر جزائري الأخضر، في حد ذاته تأشيرة مرور، لأي بلد في جام، وكانت الجزائر مستعدة لأن تفكر في قطع علاقاتها مع أي دولة تُخرج أي مواطن من مواطنها، فما يك أن تجبرهم على الوقوف في طوابير للحصول على تأشيرة، أو ترميهم في حجز، أما أن تتوقف عند أجراس موريتانيا التي وجدت صدى إيجابيا في كل الجزائر، فهي كمن يؤذن .. في مالطا.

ما حدث من شجار "رجال" وليس "نساء"، ما بين السيدة لويزة حنون زعيمة حزب العمال مدى الحياة، وحاملة حقيبة وزارة الثقافة العابرة السيدة نادية لعبيدي، في عز تظاهرة قسنطينة عاصمة الثقافة العربية، التي صرفت لأجلها الجزائر مليار دولار في المنشآت، وسبع مئة مليار سنتيم في النشاطات الثقافية، يدل على أننا دائما نبدأ بالخطأ، فننتهي إلى الخطأ، وللأسف مع سبق الإصرار والترصد، ويبقى السؤال الذي لم يجد إجابة، هو لماذا لا تُكشف التجاوزات في حينها، ولماذا يُختار لها دائما توقيتا محددًا لطرحتها أو ربما لكشفها، حتى يتحوّل حالنا إلى ما يشبه تشابك العريسان في ليلة زفافهما، أمام الحضور من الأهل والخصوم والفضوليين.

م يعد يهتم مواطن كثيرا بهذه الاتهامات، التي لا ترقى إلى ما فوق سخرية قوم من قوم أو تنابز بالأقارب، أو كما تابع من خلال مسار محاكمة فضيحة طريق سيار، حيث قيل على مدار مرافعات وشهادات مارطونية كل شيء، إلا حقيقة، وحتى وقيلت حقيقة، فما مراد منها باطل، وكما تمكّن مواطنون من بعضهم، فصار قتل ممارسة حياتية عادية، يقتل فيها الأخ أخاه من أجل قطعة أرض، ورجل ابن جاره من أجل كراس علم، انتقل شجار إلى رجال وحتى نساء في سلطة، تُطرح فيها اتهامات خطيرة ومُرّة، فلا نرى فيها متابعة لذي طاته الاتهامات، إن كان مذنبا فعلا، ولا نرى فيها متابعة قاذف غيره، إن كان قد اقترف نيممة باطل، فتغيب حقيقة وتتشابه مع باطل، فيصبح حتى من يمتلكها يخشى إن أطلقها أن تتبخز، في جو مليئ بمزاعم والإدعاءات، ونخشى أن يجزونا إلى غابة، لا يأكل فيها قوي ضعيف فقط، وإنما يأكل فيها فرد نفسه، من خلال هاته ممارسات التي تدلّ على غياب مسؤولية، والأخطر من ذلك ممارسة حسب مزاج، وحسب طلب، وربما ضمن خانة تصفية حسابات مادية والإدارية والأحقاد.

نعود إلى شجار رجال ونساء، ملتهب، بين سيدتين وبيزة ونادية، والذي لم يجد حد الآن غير جمهور من متفرجين، ونقاد نجر، بأن وفود ثقافية عربية التي وصلت قسنطينة تقدّ عروضها من مسرحيات ومشاهد سينمائية وقصائد شعر ومحاضرات، ن تجد مشهدا واقعا وطبيعا، أحسن من هذه معركة غير ثقافية في عز تظاهرة ثقافية.

متعارف عليه في عام أن حفل تعيين بلد منظم لأي تظاهرة رياضية على شاكله كأس أمم إفريقيا، هو ترقب لاسم بلد فائز بالتنظيم، وليس مشاهدة سوء تفاهم بين رئيس الاتحاد الجزائري لكرة القدم ووزير رياضة، الذي ننا عدة سنوات واستيقظ عندما شخصت الأبصار نحوهما، والمنطق يقول بأن زوار عاصمة شرق جزائري، من عرب وغربيين جاءوا متابعة عشرات الأفلام ومئات مسرحيات والاستمتاع ببعض ملاحم ومعارض كتاب ويس لتفرج على هذه معركة التي نامت سنوات، حتى ضاعت فيها حقيقة واستيقظت عندما شدّ ناس رجاهم إلى مسارح وقاعات سينما يبدأ عرض شجار رجال.. ونصّر على أنه ليس شجارا نسويا؟

حملة "استهلاك جزائرياً" التي يقودها الوزير عمار بن يونس حيرت الكثير عن المنتجات المعنية بهذه الحملة طالما أن الجزائريين لم يعودوا ينتجون شيئاً منذ عقود وأن المنتجات التي يقال عنها جزائرية هي في الواقع مستوردة من الخارج، إما على شكل مواد أولية أو نصف مصنعة بينما تركيبها وتغليفها في الجزائر.

كن غريب في أمر عمار بن يونس أنه في وقت الذي يجول ويصوّل لإقناعنا باستهلاك منتج جزائري بتجديد الإعلان العمومي لترويج هذه حملة وباستعمال نزعة وطنية تنتصر لصنع محلي، يقو بعمل آخر يسير في الاتجاه معاكس بإلغاء إجبارية تعريب الوسم على منتجات مستوردة في خطوة تعتبر اعتداء على لغة ضد فضلاً عن تأثيرها كارثي على مستهلك الذي سيجد صعوبة في معرفة مواصفات سلع مستوردة.

هي خرجة أخرى جاءت بإتزامن مع قرار آخر مثير لجدل اتخذه وزير تجارة بتحرير تجارة خمور بإجملة، مما يطرح تساؤلاً كبيراً عن أداء هذا وزير مثير لجدل، الذي سبق أن أطلق عبارة أغضبته كثير، ولا يزال يثير جدل بمثل هذه قرارات والإجراءات التي تتناقض مع طبيعة مجتمع جزائري محافظ.

لا يمكن قبول فكرة إرضاء مجموعة من مستوردين بار تكاب مخافة في حق اللغة العربية، التي ينص دستور أنها لغة رسمية في البلاد، ولا يمكن سكوت عن تطاول مسؤولين على لغة عربية ويكفي ما قاموا به إلى الآن من تهمة، وتمكين لغة مستعمر على حساب لغة شعب جزائري.

وعلى هؤلاء وزراء ومسؤولين الذين يستغلون نفوذهم عرقلة مسار تعريب، ويستخدمون لغة مستعمر في عملهم يومي ويتجرؤون على كلالها بها عندما يخاطبون شعب، أن يتوقفوا عن استفزاز جزائريين، ويأخذوا عبرة من سلوك كل مسؤولين في عالم بمن فيهم فرنسيين الذين يستحيل أن يخاطبوا شعب فرنسي بالغة الإنجليزية مثلاً.

على هذا وزير ذي يملأ ساحة ضجيجا لأجل أن نستهلك نحن منتج جزائري، أن يبدأ بنفسه و"يتصرف جزائرياً" و"يتكلم جزائرياً"، ويتوقف عن إثارة رأيها بهذه قرارات غريبة، وتصريحات الأغر، ويترك قناعاته التي عُرف بها جانباً، فليس كل جزائريين يشربون خمر حتى يحزّر تجارتها ويجعلها مادة متاحة للجميع، ولا أحد من الجزائريين يعرف لغة صينية موجودة على أغلب سلع مستوردة.

عبدناصر

عندما قمت الجزائر لصندوق النقد الدولي، قرضا بخمسة مليارات دولار، فأدهشتنا وأدهشت العالم، أسمعتنا السلطة حينها إياذة مدح في حق هذا الصندوق، الذي ذبحنا في منتصف ثمانينيات القرن الماضي، عندما دفعنا نحو أزمة اقتصادية، فجرت بعد سنوات أنهارا من الدماء، فقالت إنه صندوق الأمان الواقف على الدوام مع البلدان النامية، وأخطأت ربما، عندما وصفت تقاريره بالدقيقة، خاصة أنه بمجرد أن تسلّم القرض حتى منحنا غيثا من الثناء، ولم تكن تدري أو ربما لم يكن يهمها أن تدري، أن عاصفة انهيار الأسعار ستهب على الجزائر، وسيقول هذا الصندوق الذي وصفته بالجامعة الاقتصادية، الحقيقة التي ستكشف عن هشاشة الاقتصاد الجزائري ووهن بيته العنكبوتي.

فصندوق النقد الدولي الذي شكرنا منذ ثلاث سنوات، ونحن نمده بما في صندوقنا من نقد وطني، أكد أن الاقتصاد الجزائري، من أهم منظومات التي ستواجهه خلال سنة جاية - ويس بعد ثلاث سنوات - كما قال متشائمون من جزائريين، وضعية حرجة، تدفعه نحو مستقبل جاك سواد، وقب هذا صندوق "صديق"، أرقاما غير قابلة لتأويل، أكدت أن قائمين على الاقتصاد الجزائري، زرعوا ربح طوال سنوات ربيع نفطي، وعليهم الآن مواجهة عواصف التي تحدث عنها هذا صندوق الذي وصفوه بصاحب تقارير دقيقة، وعليهم الآن أن يبصموا على هذا تقرير، أو على الأقل ألا يهملوه، وألا يشككوا فيه، كما فعلوا مع تقارير وضعت جامعاتنا في مؤخرة، ووصفت عاصمتنا بمنتهية صلاحية، وديمقراطيتنا بهشة وفلاحتنا بتخلفة، وألا يواصلوا عملية طمأنة مسكنة، التي يحدث وأن استعملها صندوق النقد الدولي، الذي لا يعترف إلا بمادة رياضيات، وبشكل أدق بت حساب بسيط، الذي بدأ عندما ارتفع سعر نفط في بداية ثمانينيات إلى أربعين دولارا، فاستهلكناه في أكل موز ولوز و"تسكع" في بلاد جام، وما انخفض إلى ما دون عشرة دولارات، ارتمينا في أحضان صندوق النقد الدولي، الذي منحنا "حقنة" مال مخدرة، وفرض علينا شروطه، التي عصرتنا دموعا ودماء، وما ارتفع سعر نفط مرة أخرى إلى ما فوق مائة دولار، في أواخر قرن الماضي، عدنا إلى موز ولوز وأيضا إلى تبذير والاختلاس، وإرجاع ثمن حقنة مخدرة بت طريقة ربوية معروفة لدى صندوق النقد الدولي. وعندما تراجع سعر نفط مرة أخرى إلى حدود خمسين دولارا، صرنا على مشارف أخذ نفس حقنة قديمة، التي خدرتنا وأغرقتنا في دموعنا ودمائنا، ولكنها هذه مرة بجرعة أقوى، قد تبعثنا نحو ما بعد تخدير وربما ما بعد الإنعاش؟

في الاقتصاد لا توجد مادة الإنشاء، وصاحب جائزة نوبل في الاقتصاد في عام 2006 بونو وني يونيد هورفيتش، عندما سلموه جائزة، وقد بلغ عمره حينها تسعين عاما، سبأوه ماذا عشت صامتا، م يظهر أبدا على تلفزيون وم يجر حوارا صحفيا، فردّ بت حرف واحد: الاقتصاد هو أرقا وعمل من دون كلام، وهذا بت تحديد ما يقو به صندوق النقد الدولي الذي اعتبرناه من أهلنا فمحناه خمسة ملايين دولار وهاهو يقو شهادته عنا؟

الخليفة.. مشروع رئيس

2015/05/10

عبد الناصر

تغطية الإعلامية راقية وتفصيلية، التي قدمتها صحافيات "شروق" يومي "على مدار أينا" محاكمة عبد المؤمن خليفة، فتتبعت كلماته وابتساماته ودعاباته شكلا ومضمونا، صوّرت واقع الجزائر، التي اتحدت فيها سلطة والشعب على جعله أسلوب حياة، يقول فيها مرء كل شيء، من دون أن يقول شيئا، ويفعل فيها كل شيء، من دون أن يفعل شيئا، ونتيجة هي أن تبقى حقيقة غائبة في أجل غير مسمى .

فأرجل الذي بدا مرتاحا واثقا من براءته، كشف أنه ترك قرابة عشرة آلاف مليار في بنك، توبع فيه بدفعه نحو الإفلاس . كما كشف أن مقر وزارة المالية التي تسير جزء حاسم من قطار دولة، هو الذي بناه، وذكر ناسين بأنه كان يمّول فرق الكرة بلاعبها دق بين، ومنح تخفيضات في تذاكر طائرات كبار بلاد وحتى لمحتاجين، واعترف بأنه يكره الفرنسيين واتهمهم بتحطيمه، وتساءل كيف تباع فيلا فاخرة، ملكه في مدينة كان فرنسية بثمن رمزي، في وقت لا يجرؤ من ينعمون بآ حرية على أن يذكروا فرنسا بما فيها الاستعمارية بسوء . وتحدثت عن مهازل سوناطراك وكأنه يطأ بمحاكمة شكيب خليل، بل إن رجل الذي كان يمّول نادي أومبيك مارسيليا بين أنه لا يوافق سيد محمد روراوة في تعيين ناخب فرنسي كريستيان غوركوف، ثم أقسم بالله بأنه م يكذب وإن يرمي أحدا زورا، وجلس في مكانه تاركا كل الأسئلة من دون إجابات، وكل الإجابات مجرد أسئلة جديدة، ومختلفون في قضيته بعيدون عن عين كما هم بعيدون عن قلب، وقد تنتهي محاكمة ماراطونية وهي م تبدأ، كما حدث في قضية طريق سيار التي اتضح أن غازها أطول من طريق سيار نفسه.

هل ستكون محاكمة عبد المؤمن خليفة مثل مسلسلات تركية مع تغيير اسم بطل لفتى "وسيم" "كيفانش تاتليتوغ" أو مهند، يا فتى "ذهبي" عبد المؤمن خليفة؟

وهل ستكون نهاية مثل نهايات مخرج تركي "أوينش بيرقدار"؟

وهل سينسى متابعون محاكمة وتفصيلها وقراراتها كما نسوا تفاصيل مسلسلات نور و عشق ممنوع؟

إذا كانت محاربة فساد بهاته طريقة، وتبخير الأغاز كثيرة التي خيّم مثل سحابات سوداء على سماء الجزائر بمزيد من الأغاز التي ستتحول إلى رعود، تقصف ما تبقى من سنبلات خضر، فمعنى ذلك أننا بصدد مداواة داء بآ داء، بينما تبقى جرائم فتاكة بعيدة عن دواء تنفرج على خلايا جسم وهي تموت، مثل مجرمين كبار ذين هم جآيا بصدد تنفرج على عبد المؤمن خليفة، وهو يحدثنا من محكمة بليدة عن زوجته طيبة نادية وفريقه مفضل نصر حسين داي وعن غباء رئيس مالي عمر كوناري، وعن تضییع الجزائر شرف تنظيم كأس أمم إفريقيا وعن أغاني شاب جآد، ببراءة ظاهرية، وكان رجل الذي صاروا يقون عنه إنه بريء حتى تثبت إدانته.. هو مشروع رئيس مستقبلي لجزائر؟

ما هذا الانحدار يا بن غبريط ؟

2015/05/12

رشيد واد بوسيف

قمة الانحدار ما يحدث في ثانوياتنا، هذه الأيام، بإقدام بعض التلاميذ بأعمال حرق وتخريب وإنهاء الموسم الدراسي بمؤسساتهم التربوية بطريقة هستيرية تُستخدم فيها الشعارات المتطرفة والكلام البيدي.

سنوات خلت، كانت الأبياء الأخيرة في موسم دراسي أسعد الأبياء في حياة تلاميذ، وكانت ترتبط بطقوس واحتفالات خاصة فمن مآ لا يذكر ذلك دفتر الذي يخصه تلاميذ لذكريات، يبوحن فيه بمشاعر صداقة بينهم، ويسجلون فيه بكلمات من ذهب ذكريات مشتركة خلال موسم دراسي.

مرّت سنوات وتغيرت الأحوال من سبب إلى الأسوأ. وأصبح حرق كراريس في نهاية موسم دراسي مشهداً مأوفاً في ثانوياتنا ومدارسنا، دون أدنى تدخل من مسؤولين تحليل هذه ظاهرة والعمل على محاصرتها. ثم ننتظر مطولاً تتطور الأمور إلى أعمال شغب وتخريب ومشاجرات بالأسلحة البيضاء. وهو ما حدث أمس بوهران عندما قتل تلميذ زميله بطعنة خنجر!!

كما صنع تلاميذ عدة ثانويات عبر وطن مشاهد كارثية وهم يخربون مؤسساتهم التعليمية بتكسير طاولات و نوافذ وحرق معدات، بطريقة لا تفسر لها إلا فشل منظومة تربوية في مهمتها الرئيسية، وهي التربية والتعليم. وإلا ما معنى أن يقول أشباه تلاميذ بهذا تصرف الإجرامي؟

على قائمين على هذه مؤسسات تربوية ومصالح الأمن أن يسارعوا إلى تحديد مسؤولين عن أعمال التخريب، ومعاقبتهم، مهما كان عددهم كبيراً، لأن غياب الردع هو الذي أدى إلى ما نحن فيه من إهمال وتسيب وإهدار لمالنا.

ولا يمكن بحال إجابة مسؤولية ما حدث إلى مجهولين، كما يتردد هنا وهناك، لأن ذلك بمثابة هروب من مسؤولية، وتمييع مبدأ محاسبة، وتشجيع مثل هذه السلوكات التي أصبحت خطراً على الدولة ككل.

ما يفعله تلاميذ هو رسالة واضحة إلى كبار، بأنهم فهموا درس جيداً، وفهموا قيمة الجهل في مجتمع وهم يرون علم رديفاً لفقر وفشل في حياة بينما يرتبط نجاحاً بالجهل، وذلك ناتج عن انهيار سلم قيم في مجتمع بحيث يسود جهلة ومحبتاً و ينصدرون مجاس فيما ينكفئ ذوا كفاءة و درجات علمية.

على وزيرة بن غبريط أن تضع حداً لهذا الانحدار المتواصل، وأول خطوة هي رد الاعتبار للأستاذ والمعلم حتى يكون قدوة تلاميذه لا مثالا لفشل في حياة.

"من العيب أن يستورد بلد مثل الجزائر التمر والكسكي"... هي الحقيقة المرة التي جاءت على لسان سفير جمهورية بولونيا بالجزائر، وهو يتكلم عن المقدرات التي تتمتع بها الجزائر في المجال الزراعي... هذا السفير وصل إلى هذه النتيجة بعد أن تجول في الجزائر شرقا وغربا وجنوبا وشمالا واكتشف المقدرات غير العادية على حد وصفه للجزائر في المجال الفلاحي، وهي الواقع الذي لا يراه المسؤولون الجزائريون للأسف الشديد.

نعم... كل سياسات عرجاء التي اعتمدت في مجال زراعي أوصلتنا إلى هذه الحالة مأساوية، وقتلت في فلاح جزائري روح عمل والاجتهاد، بترسيخ عقلية "بايلك" بدءا من ثورة زراعية وسياسة تأميم إلى تراجع عنها وما صاحب ذلك من تجاوزات، إلى برامج دعم فلاحي التي بددت ملايين دون ظهور نتائج ملموسة، إلى ظهور ما يسمى بالفلاحين المزيفين الذين يغرفون من مال عجا دون وجه حق، وأخيرا سياسة تشغيل شباب عرجاء التي حوّلتهم إلى باترونا "مفلسة"، وشجعت كل أنواع مؤسسات خدمية وتجارية إل جانب فلاحي.

قد طال فساد كل شيء في الجزائر، وأتى على ما تبقى من روح عمل دى جزائريين، لأنه يختصر طريق نحو ثراء فلم يعد أحد يفكر في خدمة الأرض على ما في ذلك من جهد ومشقة، ومحاکمات التي تجري كشفت كيف يتلاعب نافعون بالملايين على حساب الأمن الغذائي للشعب الجزائري.

نعم... عيب أن تستورد جزائريون مواد غذائية وهم ينامون على خيرات وإمكانات يقول خبراء أنها تكفي لأن تكون سلة غذاء كافية لسوق وطنية، وكافية لأن تكون سلة غذاء الأسواق الأوروبية، و اعتمدت سياسات رشيدة في هذا مجال ونا في تجارب دول ناجحة زراعيًا عبرة، مثل إسبانيا التي يعمل نصف سكانها في مجال زراعي، أو تركيا التي أعادت هيكلتها قطاع زراعي بداية ثمانينات، وذلك جنبًا إلى جنب مع سلسلة من الإصلاحات، مثل خصخصة وتقليل معوقات تجارية في قطاع الزراعة، وهو ما أثمر عن سوق محلية وتحولات تركيا في ظرف وجيز إلى واحدة من أهم دول ناجحة زراعيًا... وكذلك شأن نسبة لكثير من دول التي ضمننت أمنها الغذائي بفضل سياسات حكيمة.. الأكد أن الذين سيغيرون هذا واقع مرير في الجزائر هم يسوا هؤلاء الذين حوّلنا إلى "مضحكة" أملا عجا، وسيأتي يوم الذي نستورد فيه بلوط وليس تمر فقط، إذا استمر حال على هذا نحو.

فعلها "كنعان إيفرين" قبلك يا سيبي

2015/05/18

رشيد و دبو سيافة

قبل أيام مات الرئيس التركي الأسبق "كنعان إيفرين"، الذي قاد انقلابا عام 1980 وحكم تركيا بالحديد والنار، ولم يشارك في جنازته أحد من رموز المعارضة ولا السلطة، بل أكثر من ذلك خرج أثناء الجنازة عدد كبير من المتضررين من حكمه الجائر في مظاهرات منددة بفترة حكمه.

□ قد حكم كنعان إيفرين سبع سنوات كاملة، أراق فيها □ كثير من □ دماء واعتقل الآلاف. وصدرت في عهده أحكاما قضائية ضد ربيع مليون شخص، وتم إعدا □ عشرات، ومات في سجون □ مئات تحت □ تعذيب. كما هاجر الآلاف هروبا من حكمه □ الجائر.

و دار □ زمن دورته ومات كنعان إيفرين وهو يحمل صفة مجر □ لا في نظر □ مجتمع فحسب، بل في نظر □ قضاء، حيث حوكم بتهمة ارتكاب "جرائم ضد □ دولة" وحكم عليه با □ سجن مدى □ حياة وأمضى أيامه الأخيرة في □ مستشفى □ عسكري تحت □ حراسة □ مشددة مع أنه بلغ من □ عمر عتيا □.

□ ويس كنعان هو □ دكتور الأول □ الذي يلقي نفس □ مصير □ ويس الأخير، فدروس □ تاريخ تقول إذا تشابهت □ مقدمات تشابهت □ نهايات، وعليه سيكون □ لأحداث □ جارية هذه الأيا □ في مصر تداعيات مشابهة □ ما حدث في تركيا وغيرها من بلدان □ عام □ تي حكمت با □ حديد □ نار.

أحكاما □ بالإعدا □ في حق رئيس منتخب و □ م دين ومصلح وقيادات من □ صف الأول من قيادات الإخوان بتهمة غريبة تعود إلى الأيا □ الأوي □ لثورة □ مصرية، وأحكاما □ بالإعدا □ في حق شهداء فلسطينيين قتلهم □ صهاينة قبل وقوع الأحداث □ تي اتهمهم □ قضاء □ مصري بها، بل إن أحكاما □ الإعدا □ عشوائية صدرت في حق 70 فلسطينيا بينهم أسرى في سجون الاحتلال □ صهيوني، كما هي □ حال مع الأسير حسن سلامة □ الذي يقبع في □ سجن منذ عا □ 1976، و □ محكو □ عليه بعدة "مؤبدات"، وهو □ وحده يمثل صورة كاريكاتورية تجسد □ فرق بين □ كيان □ صهيوني على سونه، و □ نظما □ حاكم في مصر، فأرسل □ مقال □ في □ ستر □ أعلن يستخد □ قوة ضد □ محتلين □ صهاينة، ومع □ ذلك □ م يحكموا عليه بالإعدا □ بينما حكم عليه □ مصريون بالإعدا □ في وقائع □ م يكن مشاركا فيها!!

□ غريب في □ موضوع أن الإعدا □ مصري يدافع بشكل هستيري عن هذه الأحكام □ قضائية □ شاذة، ويتهم كل من يعارضها بأنه من الإخوان، في مقابل □ ذلك يسود سكوت □ ي محير عن هذه □ تجاوزات في حق الإنسان على أرض مصر □ تفتضح حقيقة □ غرب □ منافع □، الذي يغطي جرائم حلفائه مهما كانت بشعة ومروعة.

"سيفان عارية" لرفع المستوى!

2015/05/21

رشيد د بوسيفاء

من أغرب ما يحدث في الجامعة الجزائرية أن يتحول إجراء انضباطي عادي إلى قضية كبرى يناضل من أجلها الكثير وتتطوع لها بعض الشخصيات السياسية وتنظم لها الحملات في مواقع التواصل الاجتماعي، في واحد من مظاهر التخلف الذي تتخبط فيه الجامعة الجزائرية التي لا وجود لها إلى الآن في التصنيفات العالمية.

ما قامت به جامعة الجزائر وجامعات أخرى بفرض لباس محترف إجراء معمول به في كل جامعات عالم، ولا علاقة به بحريات فردية، لأنه لا يفرض زيا معينة، وإنما هو خطوة فرض الاحتراف وهيبة داخل الحرم الجامعي، والقضاء على مظاهر سلبية التي باتت سمة بارزة خلال سنوات الأخيرة.

حملة "سيفان عارية" التي يحركها بعض معتمدين م تأت تحسين مستوى تعليم عالمي، ولا لإعادة جامعة إلى دورها "مفقود" علميا وثقافيا وسياسيا واجتماعيا واقتصاديا، وإنما جاءت لإغراق جامعة أكثر في تجاوزات الأخلاقية وفضائح تحرش والابتزاز التي باتت حديث عالم خاص.

نعم.. قيل اتها بعض الأساتذة بالابتزاز وتحرش، لا بد من وضع حد حالات استدعاء تحرش، وفرض بعض الاحتراف والانضباط في هندا، لأن الأمر يتعلق بطلب علم لا بحفلات رقص، ويتعلق بمدرجات جامعة لا بعلب ليل ونوادي تعري.

كان على سياسيين الذي تباكوا على طابة محرومة من الامتحان في حمامة أن يتدخلوا وقف الانهيار الأخلاقي وعلمي في جامعات الذي يذهب ضحيته الآلاف من أبنائنا ذين يغادرون جامعات بشهادات معيبة شهادة محو الأمية، لا أن يستغلوا حادثة معينة ضمان حضور الإعلامي.

على وزير جديد لتعليم عالمي، طاهر حجار أن يحرص على تطبيق تعليمية لباس محترف ولا يلتفت لأصوات نشاز هنا وهناك، لأن هؤلاء لا علاقة لهم بطبيعة مجتمع جزائري محافظ، ولا يعرفون شيئا عن الأعراف معمول بها في جامعات عبر عالم.

معضلات جامعة كثيرة وعلى رأسها غياب تنا لتقايد علمية، وفشل ذريع لسياسات جديدة مطبقة التي هوت بامستوى عالم لتعليم إلى درجة غير مسبوقة، وفي ظل هذا واقع متردي لا يمكن أن تكون حملة "سيفان عارية" إلا نكتة تعريبة واقع كارثي لجامعة جزائرية.

بعيد عن الجدل الفقهي، الذي لم يتمكن فيه الإمام الأجير، من إقناع الناس بجواز أخذ مرتب نظير الصلاة بالناس، أو إلقاء خطبة الجمعة على مسامعهم، ولا الذي يحرم هذه الأجرة ويعتبرها ضمن شراء آيات الله ثمنا قليلا، بعيدا عن هذا الجدل فإن ما تفضلت به الصحف الجزائرية من أخبار، عن حدوث بعض التجاوزات من بعض الأئمة النظاميين، صار يطرح الكثير من التساؤلات حول هذه "المهنة" التي صارت لا تختلف عن بقية المهن من خلال تعامل أصحابها معها، فعندما نسمع عن إمام في ولاية معسكر دخل في عطله عن "الصلاة" بالناس، وتم إسقاط صلاة الجمعة التي هي فرض كما يعلم الجميع، وأكد يعلم هذا الإمام أيضا.

وعندما نسمع عن إمام في ولاية برج بوعريج دخل في إضراب عن طعنا من أجل حصوله على مرتب نسيه أو تناساه مقتصد نظارة شؤون دينية، ويتعارك إمام آخر مع إمام سابق في ولاية ورقلة داخل مسجد بالأيدي وبأسبب سوقي لأنه شغل مسكنًا وظيفيًّا الذي من مفروض أن يسكنه مع عائلته.

عندما نسمع بمثل هذه الأخبار، ونفتح باب فضائح الأخرى، فإننا ندرك أن بعض الأئمة وحتى وزارة معنية، قد حوّت الإمامة إلى مهنة لا تختلف عن بقية مهن، يجد فيها ممتنها نفسه في وضعية ممرض وسباك وعامل نظافة ومضيفي طائرات، يمارس فيها ما يعتبره واجبه من عمل ساعي من دون أي إضافة أو اجتهاد، ويطلب بما يسميه حقوقه من رفع مرتبات، ومنح وسكن وظيفي وعطل وإمكانيات هجرة إلى مساجد فرنسا، ويلجأ إلى الاحتجاجات بالاعتصام والإضراب عن طعنا، وكلها ممارسات مستوردة من خارج ضمن بدع التي يزعم بعض الأئمة محاربتها من خلال تحريم بس ربطة عنق وسياقة مرأة لسيارة وتقاط صور والإبحار في فايس بوك وأكل زلابية في رمضان، بينما يمارس هو في مهنته ما قل به بوذي مهاتما غاندي الذي أضرب عن طعنا في احتجاجه شهير ضد تمييز الذي مارسه الإنجليز في الهند، وشيوعي ملحد فلاديمير ينين الذي طاب في خطاب ثورته بلشفية عمال بأن يتحدوا في الاحتجاجات مهما كانت حرقتهم، والليبيرالي لانكي فيلسوف الأسكتلندي آد سميث الذي كان يطالب في كتابه ثروة الأمم بنسيان روح والأخلاق في العمل والاهتمام بحقوق فقط.

تيازات، فلولا أم مريض وأمل تلميذ ما عاش طبيب والأستاذ، ونجد أنفسنا في حرج ونحن نطالب ونذكر بعض الأئمة النظاميين الذي يقفون في صف صلاة الأول يقرؤون كتاب الله، بأنهم يتقاضون أجورا دنيوية ويطمعون في أجرهم الأخرى، بينما هدف من يصلون خلفهم هو الأجر الأخرى فقط؟

المطلوب وزارة للتدليك؟

2015/05/24

عبدناصر

مع بلوغ مسلسل محاكمة الخليفة حلقات ظهور الشهود، خرجت القضية من كونها عمليات احتيال كبرى إجتهد خلالها المتهمون، من أجل مصّ دم الوطن والمواطن، إلى الدهشة من المستوى المنحط الذي بلغه بعض المسؤولين في الجزائر، إلى درجة أن الجاني لم يعد يبذل أي جهد لحبك احتياله أو إخفاء آثار جرائمه، أو طلب الغالي من أجل التنازل عن مبادئه وحتى عن شرفه، وعندما تنتقل أحداث المحاكمة إلى مستوى التسلية والتكيت، فإننا نكون قد بلغنا درجة من البؤس الأخلاقي في الأداء السياسي والاقتصادي وكلاهما عصب حياة أي دولة، يؤكد العبث الذي طال هذا البلد الطيب.

فإذا كان بعض مسؤولين قد باعوا أنفسهم وضمهم، مقابل بطاقة تدليك في حمامات "صونا"، فمن حقّ شعب أن يخاف على وطنه، لأن هناك من يريد أن يشتري ما هو أئمن من طيران خليفة وبنوكه، بأثمان أعلى من بطاقة تدليك، حتى وإن اقترح وزارة خاصة بتدليك واستورد شابات تايلنديات، على طريقة مسرحية زعيم التي كتبها فاروق صبري، وعجب بطونها عادل إمام.

وإذا كان الإبتلاء الذي عرفته الأمة في قضية خليفة، قد حدث منذ قرابة خمس عشرة سنة، في زمن لم يكن لـ"شكارة" دور كبير في تعيين رجالات بلدية ولا ولاية ولا بل مان وما فوق ذلك، كما كانت من حول طيران وقناة تلفزيونية خاصة وبنوك، فإن مواطنين سيصابون بصدمة عنيفة عندما يفتح قضاء ملف سوناطراك، لأن الإبتلاء وقع في زمن بيع نهم أمملا، وحول آبار نفض، وبأيدي وزراء، وليس رجل مال وأعمال يدعى عبد مؤمن خليفة، على أمل أن لا ينتهي مسلسل محاكمة خليفة كما انتهى مسلسل طريق سيار، وإلا فلا داعي فتح ملف سوناطراك بأجزائه متعددة.

قد صار جزائريون مقتنعين بأن أي مشروع أو أي تظاهرة تتبناها دولة، إنما من أجل نهب مال عمال، وصاروا مقتنعين بأن أي ثري أو مسؤول كبير يزداد جاهها ويرتفع شأنها إنما بالاحتيال وبسند من رجال ظل الذين يصنعون منه درعا يخفون به وجوههم من طعنات، فإذا كان أغني جزائري الذي صار من نجوم عمال كرة والفن وطيران قد عجب بمال شعب وياشعب أيضا بهذه الطريقة، وإذا كان طريق سيار الذي ابتلع قرابة عشرين مليار دولار، وسنوات من عمر جزائر وسموه بمشروع قرن، قد أحرق مال شعب وأعصابه، فلا أحد سيصدق بأن مئات ملايين عاصمة ثقافة عربية، ستذهب لثقافة وملايير مسجد جزائر كبير ستذهب في مآذن وقبب ومنابر، وأن ملايين دولارات التي أنجزت بها مدن جديدة وخطوط ترامواي وسدود وغيرها من مشاريع لم يحدث فيها ما حدث في مشروع قرن ومع رجل قرن.

قد تمكن عبد مؤمن خليفة أن يفتح نفسه أبوابا مقابل منح بطاقة تدليك هذا مسؤول، ومقابل إيصال ابن مدير عمال قيادة طائرة وهو م يحصل على شهادة بكالوريا، فكيف لا يفتح أثرياء جزائر عميقة كل مدن وقري بأقل جهد وأقل ثمن...؟

..واستسلم الغرب لداعش!

2015/05/25

رشيد د يوسف

"أجل.. لقد نجح داعش، وهو يطلق على نفسه اسم الدولة الإسلامية، وقد نجح في تكوينها، وهي تمتد على رقعة شاسعة من الأرض، وفيها ما بين خمس إلى ست مدن كبيرة، ولديهم ملايين السكان تحت سيطرتهم، وهم يديرون حكومة مع وزراء ويصدرون وثائق رسمية، وبالتالي فنحن أمام خلافة قائمة، وليس هناك في الأفق المنظور إمكانية لطردهم من المدن الكبرى، وخاصة الموصل."

هذا كلاً خطير صدر عن مستشار سابق لشؤون الإرهاب بيت الأبيض، ريتشارد كلارك، ويتضح منه أن دوائر التفكير والاستشارة في الغرب بدأت تستسلم لواقع جديد في منطقة الشرق الأوسط، بعد أن فشلت كل محاولات القضاء على هذا التنظيم الإرهابي، بعد أن تبين أن ضربات جوية التي يتلقاها لا تعدو أن تكون مبرراً إضافياً لازدهاره وتوسعه.

نعم... في ظرف أياً قليلة سيطر مقاتلو داعش على واحدة من أكبر مدن عراقية، دون أدنى مقاومة من قبل جيش عراقي الذي لاذياً فرار مع أن أعداده كانت أضعافاً مضاعفة مقارنة بمقاتلي داعش. وفي جبهة سورية سيطر داعش على أفق مدينة أثرية هناك وطردها منها فلول جيش سوري وشبيحة، في مشهد غريب لا يفسر إلا عن وجود مؤامرة تمكن هذا مسخ داعشي بالانتشار وتوسع على حساب قوى معتقدة في معارضة سورية!!

هل هي عقيدة فتاوية فريدة من نوعها لدى مقاتلي داعش وراء هذه الانتصارات غريبة؟ إن الأمر مرتب بطريقة تسمح هذا مسخ بأن يكون ضمن خريطة الشرق الأوسط الجديد، ويكون كيان مشوه الذي يمثل مليار مسلم في العالم!!

إن بشاعة داعش هي في واقع انعكاس بشاعة فكر الذي كرسته أنظمة معمر وخيانة، وعلى مدار سنوات تغذى من جرائم طائفية مرتكبة في العراق وسوريا، وبات يمثل خطراً على بشر وشجر وحجر وطاقات جرائمه ما تركته الأمم سابقة من آثار ومعالم لا تقدر بثمن!!

وكل معطيات تقول إن ما هو قائم من الأيما أخطر بكثير، في ظل تمدد هذا الأخطبوط الذي يلتهم مزيد من مدن وأقري ويحصد مزيد من الأرواح، طاماً أن تعامل معه مستمر بنفس منهجية، وطاماً أن أسبابه لا زالت موجودة وعلى رأسها فكر "داعشي" الذي يعيش في عقول كثير.

"إسرائيل" البريئة وحماس المُجرمة!

2015/05/27

حسين قرع

رفضت محكمة مصرية، أول أمس، النظر في دعوى قضائية تطالب باعتبار الكيان الصهيوني "دولة" إرهابية بذريعة "عدم الاختصاص"، وكانت المحكمة نفسها قد رفضت أيضاً في 16 أبريل 2014 دعوى مشابهة تطالب بحظر الأنشطة الصهيونية في مصر، وتحكم أيضا بـ"عدم الاختصاص".

كن محكمة ذاتها رأت نفسها "مختصة" حينما تعلق الأمر بدعوى قضائية رفعها محقق حاكم ماجور ينتمي إلى نظرية الانقلابي ضد حركة حماس، وطالب فيها بتصنيفها "منظمة إرهابية"، وقد استجابت هذه محكمة في 28 فبراير الماضي.

ويأتي هذا حكم بقدراً بلاً إضافياً على أن قضاء مصري قد تخلى تماماً عن حياديته واستقلاله وتحوّل إلى مجرد أداة طيعة بيد الانقلابيين بحكمون بواسطته على خصومهم كما يشاؤون، ويبرّئون من يريدون؛ بالأمس برأ قضاء زور وعمار رئيس مخلوع مبارك وعادّي وكبار معاونيه من تهمة قتل 866 متظاهر خلال ثورة 25 يناير 2011، وكان هؤلاء ضحايا قتلهم كائنات مجهولة جاءت من قضاء ويس رجال أمن، في حين حكم بالإعدام على رئيس شرعي محمد مرسي وعدد كبير من شرفاء مصر دون ذنب اقترفوه.. ويؤيّر هذا قضاء كيان الاحتلال من تهمة ممارسة الإرهاب ضد مئات الآلاف من فلسطينيين وعرب طيلة 68 سنة، منهم آلاف الأسرى المصريين الذين أُعدموا في حرب 1967 بسيناء، وهي جريمة حرب، في حين يدين حركة حماس التي تقاوم في غزة وتسعى إلى تحرير فلسطين، ويتهمها بـ"الإرهاب".. ليس هذا تطابقاً بين تفكير الانقلابيين وتفكير صهيانية؟

مؤسس جريدة "مصري بو" هشام قاسم عبّر عن هذه وضعية غريبة بتصريح أدّى به أمس، صحيفة "يديعوت" عبرية، زعم فيه أن "إسرائيل ليست هي عدوّ مصر، بل إن عدوّها الحقيقي هو حماس. وتفاخر قاسم بوصفه بـ"مطبّع" عوض أن يرى ذلك ووصف شتيمة ووصمة عار كما كان الأمر من قبل؛ أي حينما كانت هزوة تُخجل صاحبها وليست مصدر فخر واعتزاز كما هو حال بو، كما تفاخر بحجم "التعاون الأمني" بين صهيانية ومصريين ووصفه بـ"عمل جيّد"، وأثنى على دور كبير لكيان صهيوني في قبول أمريكا وغرب انقلاب 3 جويلية 2013، ما دفع سيسي بمقابل إلى إقامة "تعاون استراتيجي كبير" مع صهيانية اعترافاً بـ"جهودهم"، وعلى حساب مستضعفين في غزة ومقاومتها شريفة.

لا شك أن جريمة التي ارتكبها مرسي خلال سنة واحدة فقط من حكمه، هي قيامه بإخراج مصر من حضن صهيوني الذي رماها فيه سادات ومبارك طيلة 32 سنة، وإعادتها إلى التخندق مجدداً في صف عربي ولذود عن قضايا الأمة كما كان الأمر في عهد عبد ناصر، وذلك سمو تخفيفه حصار عن غزة "تخابراً مع حماس" يستوجب إعدامه شنقاً، وتخابر مع عدوّ صهيوني، وتأمّر معه على مقاومة، وشاركه جريمة حصار غزة، لاعتبر ذلك "عملاً وطنياً عظيماً" يستحق عليه ثناء والأوسمة والنياشين.

إنه زمن الأندال ويس زمن صنديد ورجال، وذلك يجد مرسي نفسه مهدداً بحبل مشنقة، ولا يجد مرجفون حرجاً من الافتخار بتطبيع وهزوة وخدمة عدوّ.. إنها علامات آخر زمن.

نضال... أم حرب غنائم!

2015/05/28

رشيد ولد بوسيافة

برفض دَعَاوى قضاائية التي رفعها خصو عمّار سعداني لإلغاء اجتماع لجنة مركزية حزب جبهة تحرير وطني و إلغاء مؤتمر الذي تنطلق أشغاله يكون الأمين على لحزب قد تخلص من كل معارضية داخل حزب اعتيد على كثرتهم وثقل قائمة الأسماء التي تحركت ضده والتي تضم قيادات مخضمة بينهم أمينان عامان سابقان هما بو علا بن حمودة و عبد عزيز بلخاد و عدد كبير من وزراء سابقين.

بهذه طريقة تم حسم خلاف داخل الأفلان وبهذه طريقة حُسمت كل خلافات سابقة، سواء في حزب اعتيد في غيره، نتأكد تلك حقيقة مرة وهي أن فكرة نضال داخل الأحزاب خاطئة من الأساس، لأنها تنطلق من صراع على نفوذ وكفاح لأجل منافع لا نضال على ترسيخ مبادئ ديمقراطية و تداول على حكم.

الأحزاب الكبرى تحوّت مع وقت إلى أجهزة تدافع عن سياسات سلطة وتبرّر قراراتها وتغطي على إخفاقاتها، لا كيانات سياسية تستمد شرعيتها من إرادة مناضليها، وإلا ما معنى ألا يكون في إطار حزب كلمة حاسمة في مثل هذه محطات كبرى.

وهذا يأت ذات ما يحدث لأفلان منذ سنوات، حيث أصبح عنواناً لأزمات في أعلى هن سلطة، كلما كان هناك ترتيب جديد مرحلة سياسية معينة، إلا وتم تنصيب أمين على جديد يستمد شرعيته وقوته من الأطراف التي دفعت به إلى هذا منصب . وهذا يحدث من تنفيذ ما سمي حينها بمؤامرة علمية التي أطاحت بالأمين على الأسبق عبد حميد مهري رحمه الله.

هو وجه من أوجه الأزمة العميقة التي تعيشها ممارسة سياسية في الجزائر، والتي من أهم إفرازاتها هذا مشهد غريب في مؤتمرات و لقاءات حزبية الذي لا يخلو من مشاجرات باعصي و كلال بذيء بين الأجنحة المتصارعة لا دفاعاً عن قناعات و سياسات وإنما هو حرب تموقع تمكن الفائز فيها من حصد مناصب و مغائم!

هذه ممارسة سياسية خرقاء هي التي أخرجتنا أسوأ بل مان عرفته الجزائر على الإطلاق بشهادة من هم أعضاء فيه، وهي التي جعلت مواطن يعزف عن خوض في سياسة بشكلها الحالي وسيظل عازفا عنها، طما ما استمرت هذه "تعاونيات" سياسية وعلى رأسها حزب اعتيد في تقديم دور كومبارس في صراع كبار.

سلال لم يكن هذه المرة... متسللا

2015/05/29

عبد الناصر

أخيرا قال سيد عبد ملك سلال، ما كان يجب أن يقره منذ زمن بعيد، وهو الذي دعا في مناسبات سابقة شباب جزائري لأن يبتهج ويرقص على نخب ثروة نفط التي منحتنا رخاء واثراء، وحتى وإن كان سيد وزير الأول في قائه بكوادر "سوناطراك" أو خزينة ماية وحيدة في البلاد، اكتفى بتقديم حاجة بانسة لجسد الاقتصادي الجزائري، من دون أن يقد علاج ممكن، إلا أن الاعتراف أو تشخيص حاجة هو دائما أمر محبذ، رغم أن كثيرين يرون بأن ما تفضل به وزير الأول صار يعلمه أي جزائري وحتى أجنبي، ويكونه من غير مفعول، مادامت حلول منعمة على الأقل على مديين قصير ومتوسط.

سيد وزير الأول وهو يشخص حاجة الاقتصادية بانسة التي يتواجد فيها الإقتصاد وطني، أعطى أرقاما استشرافية مستقبلية، فهم منها جميع بأن سنوات رخاء التي عاشتها جزائر في عقد ماضي، كانت كلها لتبذير. الذين افتخروا بقضاء جزائر على مديونية ثقيلة التي ورثناها من عهد رئيس راحل شاذي بن جديد، قد يسحبون هذا الإفتخار في أقرب الأجال عندما نعود للاستدانة، وكن هذه مرة سنفتقد نهائيا لقدرة على تسديد، الذين كانوا يقولون بأن احتياطي صرف با عملة صعبة الذي قارب مائتي مليار دولار، هو كنز سيستفيد منه أحفادنا، سيسحبون قوهم، لأنهم مضطرون لأن يلتهموه قبل حلول عا 2018 كما اعترف بذلك سيد عبد ملك سلال، أي قبل أن يكبر أبناؤنا ولا نقول أحفادنا.

م يقد سيد عبد ملك سلال أية معلومة جديدة في كلمته متشائمة، م يفاجئ أي أحد عندما وصف حاجة من دون أن يقد وصفة علاج، وكنه عدما تحدث عن أسباب عجز أو شلل الذي بلغه بدن الاقتصادي، أخطأ بربطه بانهبان أسعار نفط فقط، من دون أن يتطرق للأسباب حقيقية وهي عرق دوة و شعب في حياة الاستهلاكية، بطريقة تحوت إلى ظاهرة غريبة، احتلت فيها جزائر مركز الأول في استهلاك كل مواد التي لا تنتجها من قمح وسكر وقهوة ودواء وسيارات، من دون أن يُصرف جزء من هاته الأموال طائلة التي من بها الله علينا في بناء صناعة أو فلاحية يوسع الذي بلغناه بعد انهيار سعر محروقات، وتبخر الأمل في أن يعود إلى ما بعد مائة دولار، بل وتبخر الأمل في أن تواصل جزائر إنتاجها لنفط على نفس منوال وقد تخرج من منظمة الأوبك في سنوات قادمة، وإذا كانت أندونيسيا قد فكرت و عملت نصف قرن من زمن مرحلة ما بعد نفط، فتحت من بلاد "جائعة"، وهي تصدر نفط إلى خارج، إلى بلاد "شبعانة" وهي تستورده من خارج، فلا نعلم إن كان جزائريون سيصبرون خمسين سنة كاملة يتحدوا حياة بلا نفط، هذا إن كان نصف قرن من زمن كاف، أو إذا مازال لجزائري مقدرة على تحدي أصلا؟

عبد ملك سلال في رميته الأخيرة م يكن متسللا أبدا، بل كان في وضعية سليمة وهو يسجل هدفا، وكن مشكلة أن كرتته جاءت بعد انقضاء وقت بدل ضائع وتصفير حكم نهاية جوة ومغادرة جمهور؟

عبدناصر

منذ بضعة أشهر وليس سنوات، قال الوزير عمار غول عندما حمل حقيبة النقل، بأن الجزائر مدعوة لأن توأكب العالم المتطور، وتجدد وسائل نقلها، ووعد بما لا يقل عن عشرة خطوط للنقل عبر ترامواي في مختلف الولايات، وقال بالحرف الواحد، بأن تجديد وسائل النقل من الضروريات التي سيستفيد منها الإقتصاد الجزائري في تحقيق الوثبة الضرورية لما بعد مرحلة النفط، والآن تصل لمختلف الولايات برقيات تقشف عاجلة من القمة، تأمر بتوقيف "دراسات" هاته الخطوط، وتعتبرها من الكماليات التي لا تفيد الإقتصاد الوطني سواء في زمن النفط أو ما بعده، وعندما يصل التناقض ما بين الوزير والوزير الأول، درجة الاختلاف في جدوى وسيلة نقل عصرية، فإن المواطن من حقه أن يسأل عن جدوى خارطة الطريق التي ستسلكها الدولة، وعن معنى كلمة تقشف التي تتردد باستمرار في الفترة الأخيرة.

فأوزير الأول يتحدث عن تفضيل ما يسميه هو بـ"مشاريع الاجتماعية، من سكن وتشغيل وصحة"، التي نعرف جميعا درجة الاحتياج و"تبذير" التي ترافق إنجازها، ويتحدث عن تجميد "الذي هو إلغاء -مشاريع المطارات و"مواصلات وحتى مستشفيات كبرى و"مركبات رياضية" التي تحدث عنها وزير صحة، ثم يخلص إلى أن الجزائر يجب أن تعتمد على إمكانياتها لأجل تجاوز أزمة انهيار أسعار ثروة النفط وربما نضوبه، ولا أحد فهم كيف سيكون "سكن الاجتماعي" الذي استفاد منه أبناء "مسئولين والأثرياء و"مهاجرين وحتى موتى، ومن أسرة "مرضى وأديتهم في" مستشفيات التي تاجر فيها كبار "محتالين، ومن "تشغيل" الذي صار هو في حد ذاته "بزنسة" "بمناصب، "دافع نحو ثورة تحقق ثروة. فأعامل في الجزائر هو دينار ضائع من "خزينة" يس ديناراً قداماً، وميزانية "جزائر أصلاً تتبخر في شؤون غير إنتاجية، وأهم ما يشغل "دولة" "يا هو كيف سندفع "مرتبات" لعمال وتوفر "دواء" لمرضى وتمكن "تلاميذ و"طلبة من "تعليم، مما يعني أن أزمة "جزائر لا تشبه أي أزمة في "عام، وسيصعب حلها في بلد يعيش على "طريقة" "بلشفية بتوفير "طعام" لطاب "جامعي" "دينار" رمزي و"عملية" "جراحية" مجانية، ويزدحم "مجتمع" بأثرياء ما إن مفاتيح كنوزهم تنوء "بأعصبة أو" "قوة، وهم "يدخلوا مدرسة و"م يرثوا مالا ..بل" "م يعملوا في حياتهم إطلاقاً .

ما يحز في نفس "جزائري أن بلدان نفط كبرى، ظل يعتقد بأن بناءها "مدن في" بحر وفوزها بتنظيم كأس "عام وتحويلها "صحرائها" إلى حدائق ورد، إنما تحقق من عائدات "نفط" "م تطرح لا تقشف ولا ترشيد في" نفقات، وتواصل تحزرها من "نفط" "بخدمات و"مواصلات و"سياحة والإعلام، بينما تكاد تكون بلاده "وحيدة في" "عام" التي مازالت تتحدث عن شد "حز" و"تقشف، وترعب مواطنيها بما هو قادر، أما ما يحز في نفسه أكثر، هو معاجلة هذا "داء" مزمن بمزيد من الأوراق "فتاكة".

هل تعلمون بأن "بروفيسور" متمكن في اختصاصه "طبي يحيى قيود" حمل في حياته "وزارية حقيبتين وزاريتين، هما "صحة و"رياضة، وهل تعلمون بأنه مدخن شره "لسجائر، "محرمة في عامي" "صحة و"رياضة.. يمكنكم الآن أن تستنسخوا من هذا "نموذج.. بقية" وزراء و"مسؤولين.

قانون لتحريض الطفل!

2015/06/01

رشيد واد بوسيافة

مرة أخرى يصادق المجلس الوطني الشعبي على قانون جديد يزعم حماية الطفولة في الجزائر ينطلق من تشخيص خاطئ يعتبر عائلة الطفل الصغيرة تمثل خطرا كبيرا على الطفل وعليه جاء القانون ليقر إجراء خطيرا جدا يتم منح الحق للطفل في التبليغ عن والديه في حالة التعرض لأي مضايقة أو استغلال أو اعتداء، وهنا يفتح باب كبير لهذه المفاهيم الهلامية التي تجعل أغلب العائلات في قفص الاتهام لمجرد تكليف الطفل بواجب معين أو تسليط عقوبة ما عليه من قبل والديه.

و سؤال مطروح على الذين يقفون وراء هذا القانون غريب، هل فهموا طبيعة مجتمع جزائري حتى يخرجوا بهذا التشخيص الذي ربما ينطبق على مجتمعات أخرى وصل فيها تفكك الأسري إلى مستويات قياسية وشاعت معه الانتهاكات الجنسية والجسدية ضد الأطفال مما جعل قوانين في هذه مجتمعات تتكيف تقد أكبر حماية ممكنة للأطفال.

ثم هل يعقل حديث في جزائر أن ينتزع طفل من عائلته ويعطى عائلة أخرى؟ وكيف تفتق ذهن مشرع على هذه فكرة التي لا يمكن تطبيقها بحال في مجتمع جزائري، ومن الواضح أنها استنساخ مباشر من قوانين وضعية في غرب، وهي قوانين تعطي سلطة محدودة لأولياء على أبنائهم بعكس علاقة مقدسة بين واد ووالديه في مجتمعات الإسلامية، وهي علاقة لا يعرفون معناها في غرب.

هل يعلم هؤلاء الذين يعتمدون طريقة "نسخ" صق "في اعتماد قوانين منظمة لحياة عائلية في دول غربية، أنهم فتحوا بابا كبيرا ما يسمى عندنا بعقوق ودين؟ وهل يعلمون أنهم يحملون معولا تفكيك الأسرة جزائرية، التي باتت فعلا مهددة بترسانة قوانين مستنسخة عن مثيلاتها في أوروبا.

لا يمكن مثل هذه القوانين التي وضعت في الأساس لتسيير مجتمع مادي مفكك أن تكون عامل استقرار مجتمع يحتكم لقوانين دينية وأعراف استمرت قرون، لأنها تنطلق من فلسفة مختلفة تماما، وهذه هي معضلة التي سقط فيها العديد من ناشطين مدافعين على حقوق المرأة وحقوق طفل، حيث أنهم منفصلون تماما عن مجتمع ولا يعيشون مشاكله وتحدياته، وإلا ما معنى أن يتم في كل مرة استيراد قوانين مجتمعات أخرى يتم فرضها فرضا على مجتمع جزائري محافظ.

يُلحدون نفاقاً!

2015/06/04

رشيد د بوسيافة

قبل عام وجهنا الدعوة إلى الروائي رشيد بوجدره للمشاركة في مناظرة مع أحد أهم رموز التيار الإسلامي، الوزير السابق أبو جرة سلطاني، في برنامج "هنا الجزائر"، فلم يتجرأ بوجدره على البوح بمعتقداته المعروفة أمام أبو جرة، لأنه يعلم أن هذا الأخير لن يسكت عن أي إنكار لوجود الله أو نبوة الرسول - ﷺ، لكن هذه المرة كانت صراحة بوجدره صادمة في برنامج "المحكمة"، حين رفض القسم بالله وأنكر النبوة واعتبر الرسول - ﷺ - مجرد زعيم ثوري.

مشكلة في رشيد بوجدره وكثير من أمثاله، أنه لم يتمرد على دين أجداده فحسب، وإنما تمرد على سلوك بشري بشكل عا عندما استخف بجانز، وقال إنه لم يمش في جنازة في حياته ولم يزر قبر أمه منذ أن ماتت.. وفي ذلك شذوذ عن طبيعة بشرية وخروج عن كل الأعراف المعمول بها في الأمم مؤمنة وملحدة.

كن سؤال مطروح هو: ما مدى اقتناع بوجدره نفسه بهذه الأفكار التي قاها؟ إنه يرددها نفاقاً وجلباً للانتباه دوائر إعلامية وسياسية أفت تركيز على متجربين على الإسلام وثوابت جزائريين كما فعلوا مع كمال داود الذي نال جائزة غونكور بعد أن نال هو من الإسلام وقرآن ومجتمع جزائري؟

يُلحدون ويتجرؤون على دين ففتحهم أبواب تجومية وتتسابق دور نشر وفضائيات الأجنبية إلى ترويج كتاباتهم ونقلهم إلى عالمية، لا تقديراً لإنتاجهم فكري أو الأدبي وإنما تمكيناً كل الأصوات التي تسير عكس التيار، كذلك فعلوا مع مروج حملة سيقان عارية التي أصبحت محل اهتمام الإعلام الغربي خلال الألبا الماضية.

من كان يسمع بصاحب "آيات شيطانية" ولا فتوى خميني بإهدار دمه؟ وكم أوئك الذين كانوا يقرؤون كمال داود ولا خرجة زيراوي حماداش، بإهدار دمه، بل أزعم أنه كان سعيداً جداً بما قاها حماداش لأنه تحوّل إلى بطل يحارب قوى ظلامية، ما جعل الكثير يتضامن معه في الجزائر وخارجها.

ما قاها رشيد بوجدره في برنامج "محكمة" يس جديداً، إنما جديد هو صراحة ووضوح والإصرار على الإحاد، ومع ذلك يبقى هذا موقف من رشيد بوجدره موقفاً شخصياً يحاسب عليه وحده، وحل مناقشته بهدوء أفضل من سيل شتائم التي نسمعها في حقه، لأنه في النهاية لم يؤذ أحداً ولم يدع إلى عنف، ولم يسقط في الإساءة والإهانة كما فعل كمال داود، وإنما عبر عن قناعات شخصية تلزمه وحده.

جمهورية "فيفا" الديمقراطية الشعبية

2015/06/05

عبد الناصر

قدّمت ما تسمى بجمهورية كرة القدم، ورئيسها سويسري جوزيف بلاتير ووزرائه، نموذجاً من دولة معترف بها في منظومة عالمية، التي تخطئ وتقبل محاسبة على خطئها، من خلال الاستقالات والإعترافات وتوجه طوعية إلى مكاتب تحقيق، كما يحدث تماماً في دول كبرى، حيث يخطئ ناس، وكنهم لا يناطحون قانون، فبطاً هم كما يطال بقية ناس، وإن منحهم شعب أصواتهم خطأ وأدركوا بأنهم سببا في طوفان استقالات وانسحبوا من مشهد عالم، وحتى إن استقالاتهم من يهربوا من تحقيق وقد يدخلون السجن.

لا يهمننا من هذا نموذج تابع عالم لعبة، ويس دولة جد اقتصادية وسياسية وأخلاقية، ملايير، التي تم إنفاقها في الإشهار وصفقات بيع حقوق بث مباريات، وسنوات بيع ذمم ومحسوبة، وإنما خاتمة هاته رحلة، خاصة أننا - من مفروض - أمة تعترف بأن كل إنسان خطأ، وكن خير خطئين هم توابون. ففي ظرف أسبوع واحد، انقلبت هذه جمهورية كروية رأساً على عقب، حيث استقال رئيس المنتخب بأغلبية ساحقة، بعد ساعات من حصوله على أصوات الأفرقة والآسيويين، وتمت إجاثه على تحقيق في قضايا فساد يعود بعضها إلى عقدين من الزمن.

كما توبع نائبه وأحيل خمسة من كبار وزرائه على تحقيق بعد أن صدرت نشرية من شرطة دولية الأنتربول توقيفهم، وتحركت دول أخرى من برازيل إلى فنزويلا، بين من قاد سفير بلاده في فيفا مباشرة إلى مخفر شرطة، وبين من اقتحم مسكنه بحثاً عن بيل يورطه في فضائح، وهي تأكيد دون ملايير مبحرة في دول العالم، بل دعونا نقولها صراحة، دون فضائح مباحية التي عصفت بأجزاء في السنوات الأخيرة وتحوّت إلى حلقات "هتشكوكية" من خليفة إلى سوناطراك وما خفي أعظم وأتعس.

في قضية جمهورية فيفا الديمقراطية الشعبية، هدف الأول والأخير من عمل حكومتها، هو كيف يلعب بشر كرة القدم، يدرجونها من مرمى فريق إلى مرمى فريق منافس، بحثاً عن وضع كرة مطاطية في شباك، طمعا في الألقاب والكؤوس، ومع ذلك نتبعنا استقالة شجاعة رئيس منتخب، وقبضة حديدية تجاه وزراء وجزرالات كرة كانوا "يقتلون" كروياً، ويحيون، من خلال توزيع شرف تنظيم هاته بطولة أو تلك، هذا بلد أو ذاك.

مهما قيل عن "وبيهات" مال وسياسة والإقتصاد وحرب كروية باردة بين روسيا ولايات متحدة الأمريكية، فإن في حكاية كثير من ممارسات حضارية التي تبيّن بأن جاني طال الأمد قصر، سينال عقابه تحت سلطة القوانين، في وقت الذي تابعنا فيه على مدار أكثر من شهر كامل عندنا، محاكمة جمهورية خليفة، دون أن نسمع عن استقالات وزراء ورؤساء أحزاب ورؤساء أندية كرة، تأكد تورطهم في فضيحة، ولا حتى اعترافات من باب "خير خطئين توابون" كما حدث في جمهورية كرة عالمية، نتأكد بأن ما هو موجود هناك هو فعلاً جمهورية، وفعلاً ديمقراطية، وفعلاً شعبية، أما ما يوجد هنا فهو؟؟؟

لا يوجد شعب مدّال مثل الشعب الجزائري.. مقومة صار يردّها مسؤولون كبار وصغار كثيرون، بعد أن انهار سعر النفط، وهم يعدّون بعض الامتيازات من ضروريات وكفايات، التي حصل عليها الشعب، من مجانية العلاج والتعليم وسكنات اجتماعية، ويتفاخرون بكونه الشعب الوحيد في العالم الذي يحيا ويعيش من دون أن يعمل، بل إنه وحده من يتحرّك بمعدل خمسة عشر ألف احتجاج في سنة واحدة، بينما لا يكاد وزراء يتحركون مرة واحدة في سنة، وهناك من بل مانين من م ينطق بكلمة واحدة و "كحة"، منذ أن مست يده أوراق مرتب ثلاثين مليون سنتيم.

دوة، بعد أن جفت آبار النفط من أجل شراء السلم الاجتماعي باعترافها، تركت الشعب الآن يسير بلاد. فهو وحده من يفرض بعض مشاريع على دوة، من خلال احتجاجاته، فتراه هنا يُدخل غاز بقوة، وهناك يجبرها على تعبيد طريق وبناء ثانوية. وانقل الآن إلى لعبة شعبية، كرة قدم، فصار يقبل مدربين ويطرد لاعبين. وهاهو الآن يفرض على هذا الرئيس تنحية، وعلى ذلك العودة، كما حدث في تيزي وزو وعلمة وعناية. وقد ينتقل إلى رسم خطة مناسبة لأجل فوز بهذه مباراة أو تلك، إلى أن بلغنا درجة عبث، عندما اعترف رئيس ناد بأنه استقده مدرب، إذعنا طلب الأنصار. واعترف نفس مدرب بأنه طرد بعض لاعبين إذعنا طلبات الأنصار أيضا. فإذا تواصل الأمر على هذا المنحى، فقد تتغير لعبة كرة قدم نهائيا في الجزائر، وبدلا من أن ينتقل لاعبون في وقت الراحة إلى غرف تغيير ملابس، سيذهبون إلى مدرجات تلقي نصائح أو الأوامر من الأنصار.

قد تكون كرة أفيون جزائريين فعلا، لأن الذين طابوا برحيل محند شريف حناشي، رئيس شبيبة قبائل، من أجل أن تتحسن نتائج نادهم مثلا، يعلمون أن مدينة تيزي وزو تعاني من مشاكل في كل المجالات. والذين طابوا برحيل محمد هادي، كرو رئيس اتحاد عنابة، يعلمون أن مدينتهم تعيش منذ بضعة أشهر من دون وال ولا رئيس دائرة. وجميعهم على علم بأن لاعب كرة يتقاضى أعلى مرتب، وحتى وحصلوا على الأقباب كما حدث في سطيف، فإن حياتهم تنغير، ومعاناتهم تنبّد.

نعود إلى دلال مزعوم، الذي يفتخر به نظرا، وهو يلفت شعبه في قماط، ويجبره على ألا يتعلم صيد سمك، ويبدل ما بوسعه لأن يقدمه مستوردا ومجمّدا في صحن يلتهمه. وهو يدل على أن سلطة إنما تدفع جزائريين إلى أن ينسوا دورهم الحقيقي في حياة، فتراهم يمارسون قطع طرققات في وجه بعضهم البعض، ويقيلون مديرين ورؤساء أندية تم انتخابهم ديمقراطيا، ويفرضون على مسؤولين بعض مشاريع من دون أدنى تخطيط، تنبأها دوة بعد ذلك بديمقراطيتها مزعومة وبدلال شعبها مزعوم، بينما هي في حقيقة تنجح في إسقاط شعب.. باضربة قاضية.

البكالوريا ومحنة الجيل الثالث!

2015/06/08

شيد وادبوسيافة

جملة من الفضائح والأخطاء والهفوات ميزت الامتحانات الرسمية لهذا العام بدءاً من امتحان اللغة العربية في شهادة التعليم الابتدائي المستنسخ من امتحان 2008 إلى فضيحة أمس المزلة في امتحان اللغة العربية للشعب العلمية، حيث أخطأ معدو الأسئلة في نسبة قصيدة شهيرة للشاعر السوري نزار قباني، إلى الشاعر الفلسطيني محمود درويش، فبدأ وكان الشاعر درويش يخاطب نفسه عندما وجه تحية إلى شعراء الأرض المحتلة!

كيف يقع معدو الأسئلة في هذه الأخطاء على الرغم مما نسمة عن الإجراءات غير الاعتيادية المعمول بها في إعداد أسئلة بكاوريا على أيدي إدارات مشهورهم بكفاءة وخبرة طويلة في ميدان؟ إن سياسة بريلولاج قد طأت أقدس امتحان في الجزائر، إلى درجة ارتكاب مثل هذه الأخطاء التي لا يرتكبها أستاذ متربص يعد الأسئلة بالاستعانة بشيخ غوغل على حد تعبير أحد السياسيين.

ثم ما معنى أن يصل ممتحنون إلى مراكز الامتحان متأخرين؟ وهل ذلك علاقة بما أثير حول ممتحنين يطلبون مساعدة عبر فاسبوك في دقائق الأوى للامتحان، والأخطر من ذلك صور الأسئلة مستغلين خدمة جيل ثاثة لهاتف نقال، قبل انتهاء ساعة الأوى من الامتحان؟

هل نشهد عملية تشويش كبيرة على تلاميذ ممتحنين من خلال هذه حركات التي قد يقو بها شخص واحد بينما يكون تأثيرها كارثياً على كل مترشحين للامتحان؟ وماذا م تتخذ وزارة وصية إجراءات تضع حد هذه تجاوزات؟ وإلى متى تبقى وزارة تتعامل ببدائية مع الأساليب مبتكرة لغش، وماذا م تتجواب مع مطالب باستخدام أجهزة تشويش على هواتف نقال؟

إذ م تسارع وزارة بن غبريط إلى تحديث أساليب مكافحة لغش فإن نقمة جيل ثاثة ستعصف بامتحان بكاوريا، وما حدث إلى غاية الآن يكفي، لأن فضائح متباية انعكست على مستوى عال لتعليم في الجزائر، وقد قاتتها بن غبريط قبل أينا عندما أطلقت تصريحات صادمة قات فيها إن مخرجين من جامعات لا يصلحون لتدريس، والأكيد أن هؤلاء هم خريجو مدرسة قبل أن يتخرجوا من جامعات!

لا شك أن معيار تقد الأمم وشعوب يقاس بمدى تطور تعليم، ومادامت الامتحانات الرسمية تسير بهذه طريقة فوضوية ومتخلفة، فإن مستوى عال لتعليم سيواجه إلى مزيد من تهاوي والانحدار، ون نخرج من هذه وضعية حرجة إلا بثورة تسير هذا قطاع حساس الذي لا يزال لا يحتل صدارة في اهتمامات حكومة وحسابات ميزانية!!

أسوأ بكالوريا في التاريخ!..

2015/06/11

رشيد واد بوسيافة

امتحانات البكالوريا التي تنتهي اليوم يمكن وصفها بأسوأ امتحانات في تاريخ الجزائر، بالنظر إلى جملة الفضائح التي رافقتها بدءا من الأخطاء الفادحة في أسئلة بعض المواد، إلى فضائح التسريب والغش باستخدام وسائل الاتصال الحديثة من بلوتوث وفيسبوك وغيرها.

ويمكن القول أن ما حدث في امتحانات بكاوريا هذا خطا أخطر من فضيحة بكاوريا عا 1992، والتي عشت تفاصيلها وكنت معنيا بإعادة بكاوريا بعد شهر من اجتيازها، مع أن مركز الذي كنت فيه م تصله الأسئلة مسربة، وكان واضحا حينها أن فضيحة كانت بفعل فاعل لإسقاط وزير التربية علي بن محمد.

أما بكاوريا 2015 فالأمر مختلف تماما، لأن عناصر وجود مؤامرة ضد بن غبريط م تكتمل بديل أن تسريبات وقعت كلها بعد بدء الامتحانات ويس قبل فتح الأظرفة بشكل رسمي داخل الأقس، وهذا أمر م يؤثر من ناحية نظرية على سير الامتحان، لأن الأسئلة انتشرت في مواقع تواصل الاجتماعي بعد ما كان كل ممتحنين في أماكنهم.

غير أن أخطأ كان كبيرا بشكل أثر على ممتحنين، وأصبح حديث عن قدسية بكاوريا شيء من ماضي، خصوصا مع الانطباع عا الذي تركته كل تلك الأخطاء وهفوات والاختلالات في مواضيع والأسئلة في لغة والرياضيات وغيرها.

ثم ما هذا كم هائل من محاولات غش؟ وما هذا الانطباع عا سائد في أذهان تلاميذ، حيث أصبح معنى نجاح مرتبنا قدرة على ابتكار طرق غش ومخادعة حراس، والاستعانة بأشخاص غرباء يقومون بالإجابة على الأسئلة مقابل أجر، وإدخال وسائل م تكن موجودة من قبل كالأفلا الإلكترونية وأجهزة الاستقبال متناهية الصغر وغيرها من خروقات التي تحدث عنها ممتحنون في بكاوريا.

إن معضلة كبيرة التي تتخبط فيها مدرسة أن وضعها يزيد سوءا يوما بعد يوم، ومستوى في انحدار متواصل، وتأتي هذه فضائح تنهي ما تبقى من قيمة علمية شهادة بكاوريا، وهو ما يزيد وضع تأزما با جامعة التي تم تخريبها بنظا جديد يستطيع طاب بفضل أن يصبح دكتورا بمجرد الإتر با حضور وعد تشويش في قسم!

هي إذا منظومة تخلف نعيش أحد أهم مظاهرها، والتي تتلخص في فكرة أن نجاح في جزائر لا يكون با جد واثابة وعمل وسهر، كن با غش و خداع و مراوغة والاحتيال، وهي قناعة لا يمكن أن تشذ عنها الأجيال الجديدة مادامت متجذرة عند كبار.

أعلم أن القارئ الكريم، جزائريا كان أو مصريا أو من أي بلد في العالم، سيرفض أن نجمع ما بين المفكر العالمي مالك بن نبي وفنانة الإثارة والإغراء إلهام شاهين، ولو في جملة عابرة، ولكن للأسف، ما قامت به محافظة تظاهرة قسنطينة عاصمة الثقافة العربية، جعلنا مجبرين على أن نجمعهما من باب تقديم النقيضين لإثبات أننا نسير على رؤوسنا فعلا نحو المجهول.

ولأننا ننسى أو نتناسى وأحيانا نجهل أصلا، نجد أنفسنا من باب تذكير أو الإخبار نقد نبذة عن مفكر قسنطيني مؤد والأصل يدعى مالك بن نبي، سافر إلى بلاد عام الإسلام من إيران إلى إندونيسيا، ومن تركيا إلى مصر، وقد محاضرات وبنى في عصر معقد بنات، انطلقت منها كثير من حضارات، وأهمها تجربة مايزية رائدة. وبعد الاستقلال عاد إلى الجزائر يعصر أفكاره، فقد لرئيس راحل هواري بومدين مشروع سد الأخضر، يحول صحراء إلى واحات وغابات، فتنبأه بومدين، وزعم أنه من أفكاره، فنجح في زرع، وفشل في حصاد. وقد مالك بن نبي لجزائر ولعام الإسلامي فكرة ملتقيات فكر الإسلامي، التي جمع فيها كل علماء الأمة من كل مذاهب، من قرضاوي إلى بوطي إلى غزالي إلى موسى صدر، ومنح ملتقى فكري بعدا حضاريا، حتى أرب ماركسيين وأرأسمايين وأرؤساء وملوك، فعملوا على نفسه ونجحوا، وعوضوه ببرامج شعوذة، وأهوا الأمة في حكايات لحي وأقميص وقضايا رقية وتفسير الأحلام وقهر سحر، وعندما حانت فرصة تكريم والتذكير الكبرى، في مدينته، التي تحتضن جاليا تظاهرة عاصمة ثقافة عربية طوال سنة كاملة، سقط اسمه، سهوا، أو جهلا أو مع سبق الإصرار والترصد.. وكلها سيان. ويكفي قول إن محافظ تظاهرة في أول لقاء إعلامي ذكر اسم فنانة اللبنانية نانسي عجر ثلاث مرات، ولم يذكر اسم مالك بن نبي مرة واحدة.

ونجد أنفسنا من باب تذكير وأحيانا من باب الإخبار، نقد نبذة عن فنانة الإغراء إلهام شاهين، بطلة تصريحات مثيرة تدعو إلى تفسخ، وبتلة مجموعة من الأفلام على وزن عناوينها مثل حب في غرفة الإنعاش وعطشانة وحالة مراهقة وحم رخيص وسوق متعة. وعندما عصفت الأزمة كروية بين بلدين شقيقين، الجزائر ومصر، كانت من بين دعاة إلى قطيعة، في تصريح بثته قناة حياة المصرية خاصة، عندما وصفت جزائريين بأعرج وصرحت بأنها نادمة لأنها زارت هذا البلد متخلف، وعندما حانت أكبر تظاهرة ثقافية احتضنتها قسنطينة مدينة مفكر مالك بن نبي، وحانت تكريمية فنانة وردة جزائرية، التي كان أول حفل في حياتها في مسرح قسنطينة، كان اسمها الأول مع ضيوف كبار، فجلست مع وزراء ورؤساء الأحزاب في صف الأول، من دون أن يقول بلعيد وزميلته حنون في "معارضة مزعومة" أي كلمة نقد، وذلك أضعف الإيمان السياسي.

نعوذ نتأسف لقارئ كريم، لأننا جمعنا بين مفكر كبير وفنانة إثارة، في مقال واحد.. وكنه وضع مقلوبة هو الذي دفعنا إلى ذلك؟

خلال احتفالية تكريم الفنانة وردة الجزائرية، جلست السياسية لوزيرة حنون، زعيمة حزب العمال، على نفس الكرسي وفي نفس القاعة التي دشنتها وزيرة الثقافة السابقة نادية لعبيدي، منذ شهرين فقط، ليس عشقا في الطرب من السيدة لوزيرة، التي لم نعرف لها أي ميول فني للأغنية العربية أو حتى الروسية التي أخذت منها ربما أشعارا وشعارات في تكوينها السياسي من دون أن تتذوق روائع تشايكوفسكي و... وفي الوقت نفسه، غابت السيدة نادية لعبيدي وسابقتها خليدة تومي، وكأتهما انسحبتا من الساحة الثقافية، بعد أن حملتا الحقيبة لبضعة أشهر بالنسبة إلى الأولى، وبضع سنوات بالنسبة إلى الثانية، أو ربما لم تنضما أصلا إلى الساحة الثقافية وإنما حملتا الحقيبة الثقافية وما كان فيها أي شيء مرتبط بالثقافة.

قات السيدة خليدة تومي مرة، عندما كانت تنعم بكرسي وزارة، إنها تعيش لثقافة ولا تتصور نفسها من دون نشاط ثقافي. وقّات أيضا إنها هي من أفتعت دول عربية بأن تعتمد مدينة قسنطينة عاصمة لثقافة عربية، ثم خلفتها السيدة نادية لعبيدي وقّات أيضا امرأة لا ترى نفسها تحيا بهواء آخر غير ثقافة.. ومع ذلك، ما إن أنهيت مهامهما حتى طلقتا ثقافة ومشتقاتها خلع، كما يطلق كل وزراء بثلاث أي مجال يزعمون أنه "أوكسجينهم" عندما يتسّدون عليه، كما يطلق ولاية وكبار مسؤولين كل ما له علاقة باوطن، بما في ذلك وقوف لنشيد وطني وزيارة مقبرة شهداء وقرأة قسما، بمجرد أن يجدوا أنفسهم خارج خدمة، وهم الذين يرمون غيرهم باخيانة إن غابوا عن مواعيد وطنية عندما كانوا "يحيون ويقتلون" على وزن نمرود سيدنا إبراهيم عليه السلام.

في ولايات متحدة الأمريكية، كل رؤساء سابقين ما زلوا ينشطون صباح بلادهم، وفي مجالاتهم، وربما بأكثر حماس وإخلاص، فجيبي كارتر يعصر خبرته في قضية شرق الأوسط، وبيل كيلنتون، يتابع تحرك الاقتصادي، وبوش الابن يقدّ دروسا مجانية لكبار مسؤولين. وعلى وزنهم يساعد كبار وزراء سابقين من خلفهم، في جو يوحي بأن دولة فعلا لا تزول بزوال رجال، بل حتى رجال لا يزولون إلا عندما تنتهي حياتهم، بينما ينتهي عمل وحتى وطنية عندنا، بمجرد أن تنتزع حقيبة من هذه أو كرسى من هذا.

روى لنا مرة إمبا جامع الأمير عبدقادر بقسنطينة قصة شاب صيني أعجبه فتاة بامدينة، فتقد لزواج منها، فاشترط عليه ولدها اعتناق الإسلام، فقّارعية صيني بكل الإجراءات الإدارية، وضرب موعدا مع إمبا جامع يشهر إسلامه أمبا ملا خلال صلاة جمعة، وكن في فترة التي سبقت إشهارة الإسلام، قررت عائلة فتاة تغيير رأيها، فاعتذرت عن قبول عرض الزواج، وانتظر إمبا جامع ومعه مصلون، هذا صيني، يعتنق الإسلام، وكنه اعتذر هو أيضا عن دخول دين الله، لأن الإسلام بانسبة به هو وثيقة يصل بها إلى هذه فتاة. وواضح، للأسف، أن كثير من مسؤولينا ينظرون إلى وطنية على أنها وثيقة أو حقيبة تمنحهم جاه وتسلط، وبمجرد أن تُنهى مهامهم يكفرون بما كانوا يزعمون.. أنه قمة الإيمان.

سيد أحمد أويحيى انتقد سيدة ويزة حنون، واعتبرها خارج إطار سياسة، وزعيمة عمال ردت بقوة، طابا من رجل قوي، فصل بين منصبه كمستشار لرئيس عبد عزيز بوتفليقة وأمين على حزبه تجمع وطني ديمقراطي، فجاءتها الإجابة قاسية من عمار سعيداني، الذي تحدت عن تناقض بين تصريحات ويزة وأفعال حنون، فنعتته باغبي، الذي لا يفقه في سياسة، ومن دون أن يكون معنيا بهذا شجار الذي لا علاقة له بسياسة.

أحمد رئيس حزب مجهري يدعى شباب ديمقراطي لمواطنة أحمد قوراية، أنفه في شجار، ووصف سيدة ويزة حنون بامفلسة فكريا وسياسيا، وتحركت ويزة حنون من مدينة إلى أخرى، وبعد أن كانت ظاهرة صوتية تقول أينما حلت، جمعت هذه مرة، كل الذين تعاملت معهم في سنوات الأخيرة، وقبلت بأن تكون أربا مرة في سباقات تعلم بأنهم هم الفائزون فيها، وشتمت معارضتهم مرة أخرى بلعب دور حاجز مزيف في طريقهم، ومنهم سيد علي بن فليس، جمعتهم في سلة واحدة ومارست معهم شتائم نسوان أو ما يشبه "دار سبيطار" المبدع راحل محمد ذيب، حيث تنتهي أشجارات من دون أن يعرف أهل دار سبيلها ولا هدفا منها، ولا حتى مشاركين فيها.

جزائر تعيش أزمة اقتصادية عنيفة، وقد تكون الأعنف في تاريخ بشرية، لأنه م يحدث وأن عاش شعب من مصدر قوت واحد هو النفط، كما عاش وما زال جزائريون الذين وجدوا أنفسهم بين انهيار أسعار مصدر قوتهم واقتراب نضوبه، ومن مؤسف أن منظمات جامية بنكية والاقتصادية والعلمية وحتى الاجتماعية، تتحدث عنها، وتحذر من انهيار كامل للاقتصاد جزائري وتأثيره على حياة الاجتماعية لجزائريين، ولا نرى أي رجل اقتصاد يُسمعنا صوته، بطرح حلول عاجلة أو على الأقل يشخص هاته الحالة معقدة، ومن مؤسف أن نكتشف بأن أحمد أويحيى وعمار سعداني ويزة حنون وعلي بن فليس الذين عاشوا نصف قرن من السلطة ومعارضة، لا يمتلكون في أحزابهم مسماة كبيرة، أي رجل اقتصاد متمكن، يقول في زمن قول وفعل. فتحوّل منظر هذه أشجارات إلى صورة كاريكاتيرية م تقدنا أسباب بلوغ جزائر هذه درجة من اللامسؤولية، ولم تشرح وضع الحاي فقط، بل قدمت لنا صورة الأسف سوداء عن مستقبل سياسي والاقتصادي والاجتماعي لجزائر. طبعا إذا بقيت نفس وجوه في السلطة وفي معارضة على نفس الأداء ..

وواضح أنها لا تتقن غيره ومؤكد بأنها لن تغادر.

مهرجان سياسي الذي تقدمه وجوه معروفة ومأوفة، التي من عاداتها أن تظهر مع هلال الانتخابات، والتي مهما قات، فإنها لن تخرج من باب تورطها في وضع الذين توجد فيه جزائر حيا، بل على أن حل غير موجودى هؤلاء سواء كانت سلطة أو معارضة، فاجابة صارت أشبه بسيارة منطلقة بسرعة جنونية في منحدر نحو الهاوية، وسائقها لا يعرفها مكابح أو مغيرات لسرعة، وراكبوها يقذفون بعضهم باغباء وباجهل.. والنتيجة؟

البلد كله "بايلا" محروقة!

2015/06/18

رشيد واد بوسيفية

طبق "البايلا" الأكبر في العالم الذي أراد بعض الناشطين بوهرا ن الدخول به في كتاب غينيس للأرقام القياسية انتهى إلى مشهد مأساوي، حين أنت النيران على أطنان اللحوم والأسماك التي قيل أنها كلفت القائمين على النظاهرة أربعة ملايين سنتيم.

كانت محاولة كسر جمود سياحي وقت الانتباه إلى جزائر، بتسجيل حضورها في هذا كتاب، غير أن أخطاء ارتكبت من قبل منظمين، و عراقيل إدارية ساهمت في إفشال تظاهرة وتحويلها إلى فرصة لتندر بدل الافتخار بها، يسجل فشل آخر في قطاع سياحي الذي يكاد ينعقد تماما في بلادنا.

وفي واقع الحال فإن ما حدث أول أمس بوهرا ن يعتبر بصدق عن حال بلاد التي تحوت إلى طبق "بايلا" محروق تفوح منه رائحة فساد ومحسوبة و جهوية و رداءة و فشل في كل قطاعات و مجالات، بعد أن نجح مسؤولونا في تبيد ما يقارب ألف مليار من جباية بترولية على مشاريع كبرى حدث لها ما حدث طبق "بايلا".

كان على ناشطين الذين أرادوا دخول كتاب غينيس أن يختاروا أية قضية فساد أو أي مشروع فاشل استهلك ملايين، ثم ظهرت عيوبه قبل تسليم، عوض أن يكلفوا شعب جزائري الأطنان من اللحوم والأسماك و دواجن والأرز في وقت تهبب الأسعار تزامنا مع بداية شهر رمضان معظم.

لا أحد من مسؤولين محليين أو مركزيين كانت له شجاعة بتحمل مسؤولية ما حدث، وتصور و أن طبأخي "بايلا" نجحوا ودخلوا طبق إلى كتاب غينيس، كم من مسؤول كان سيخرج علينا ويتشدد بإ حديث عن دور دائرته وزارية أو إدارته في إنجاح هذا حدث تاريخي، أما الآن فكلهم يتبرأون من تنظيم ويحصرن مسؤوليتهم في منح تراخيص اللازمة لإقامة تظاهرة.

طبق "بايلا" فاشل يذكرنا بفشل معم على كل قطاعات و مجالات، بدءا من تعليم الذي يشهد خيبات متتالية آخرها اعتراف وزير تعليم بجاي بفشل نظم الألة دي، وقبل ذلك ما حدث في الامتحانات الرسمية من فضائح، أما في قطاع الاقتصاد فإن كلمة "فشل" لا تكفي وصف نكبة التي أصبنا بها رغم وفرة مال، وتكون بذلك جزائر كلها طبق بايلا محروق ما يؤهلها فعلا دخول كتاب غينيس للأرقام القياسية!

غول ينصحكم؟

2015/06/19

عبدناصر

أخيرا قال السيد عمار غول جملة صحيحة بالكامل، لا يمكن لأي مواطن أن يختلف معه فيها، عندما تسأل كيف لمواطن جزائري من وهران مثلا، أن يقطع آلاف الكيلومترات، فيمر على شواطئ عنابة والقالة ولا يتوقف فيها، في رحلته إلى طبرقة وسوسة لدى الجارة التونسية، ورسم معاليه، خارطة صحيحة أيضا، وهو يقارن بين المناظر الطبيعية في تونس، ونظيرتها في الجزائر، ويمنح العلامة الكاملة لما تتمتع به الجزائر من وديان وسهول وشواطئ وواحات، ناهيك عن الآثار، وأبي إلا أن يكمل جملة الصحيحة والدقيقة إلى أبعد الحدود، عندما رمى الأندية الكروية الجزائرية نارا، لأنها تتسابق لإقامة التربصات لدى الجارة.

وواضح بأن رجل ذي م يتعد عمره أربعة وخمسين، قضى منها ستة عشرة سنة في وزارات، من صيد بحري حيث يموت سمك عندنا يا شيخوخة، إلى الأشغال العمومية حيث صار طريقنا سيار غير سيار، إلى نقل ذي فضحنا في ليلة شهر كريم، إلى سياحة التي حمل حقيبتها وجزائر في مركز الأخير عا، وواضح بأنه يدرك وجمع فعلا، فقال كلاما صحيحا يا كامل، وكن مشكلة هي أن كل جزائريين يعرفون ذلك، وهم أيضا يسألون أنفسهم، وكن فارق بين غول ومواطن بسيط، أن الإجابة متوفرة عند ثاني، ولا يجد حرجا في قولها، بينما سأل الأول ورفض بوح بالإجابة.

غول الذي رمى تصريحه من ولاية سكيكدة ساحلية، يعلم بالتأكيد بأن شواطئ قل يا كامل، استوى عليها "سماصرة من منتخبين ورجال مال"، فبنوا فيها سكنات وحتى الإسطبلات، ويعلم بأن شواطئ عنابة ساحرة، بها مقابر وتكنات وإقامات جامعية، وطبعا مساكن خاصة كبار دولة وصغارها، ويعلم بأن قسنطينة التي أجمع زوارها من الأجانب على أنها مدينة لا مثيل لها في العالم، تنبأ وتصحو في جبال من قمامة، ويعلم بأن ثمن غرفة في أصغر فندق وبأدنى خدمة في عاصمة أو وهران، أعلى من أفخم غرفة في أكبر فندق وبخدمات راقية في تونس، ويعلم بأن الأندية الجزائرية، ومنها ثلاثة ستشارك في دور مجموعات من رابطة أبطال إفريقيا، لا تمتلك نصف ملعب من عشب الاصطناعي أو ترابي تحضر فيه موسمها كروي معقد.

ن نضرب مثلا عن ساركوزي الذي يقضي عطلة في فرنسا، ولا عن بوش الصغير الذي يمضي سنوات تقاعده في ولايات المتحدة الأمريكية، ولا عن فنان عمر الشريف الذي يتفصح بين الأقصر وشر الشيخ، ولا عن عداء سعيد عويطة الذي بعشق أغادير، أو سباح أسامة ملو الذي يلتقيه جزائريون دائما في سوسة، أو بن زيمة وناصري وبيعوي الذين يتفصحون بين المغرب وتونس، و م يزوروا أبدا جزائر لسياحة، الأمثلة كثيرة جدا، وكن وزير بإمكانه أن يحول سؤالي كل رفقائه من وزراء الذين م "يتورط" و م "يخطئ"، أي منهم و مرة واحدة ودخل فندقا جزائريا رفقة عائلته لسياحة، وجملته صحيحة يا كامل، يمكن إدراجها في خانة جمل سيد وزير صحة عبد ملك بوضياف، الذي نصح جزائريين بأن يتداوا في مستشفيات جزائرية!!!؟

يُغامرون لمسح عار العرب!

2015/06/22

رشيد واد بوسيافة

مرة أخرى، يغامر عدد من ذوي الضمانات الحية بأنفسهم في مهمة إنسانية لكسر الحصار عن الفلسطينيين في قطاع غزة، ليعيدوا ترتيب الأولويات بعد أن ضاعت البوصلة وبات العرب يتقاتلون فيما بينهم في سوريا والعراق وليبيا واليمن، وأصبحت القضية المركزية للعرب والمسلمين تكاد لا تُذكر في الإعلام العربي المتورط حتى النخاع في التآجيج الطائفي بين السنة والشيعة.

أبطال أسطول حرية 3 الذين يستعدون لإبحار سيسترون عورات العرب و المسلمين التي كشفتها حكومات عميلة التي أظهرت بأسا شديدا على الفلسطينيين مستضعفين وعلى رأس هؤلاء حكومة مصرية التي تتزلف لصهاينة بتجريف الأنفاق وتفنن في تضيق على الفلسطينيين واتهامهم بجرائم لا يقبلها منطق وتشفى فيهم عندما يستهدفهم صهاينة.

سيستر هؤلاء مغامرون عار شعوب عربية التي صبرت على جور وطغيان عشرات سنين وعندما ثارت تحقيق عدالة وديمقراطية سقطت في فخ فوضى والإرهاب، وبات قتل مشهدا و فاء، خصوصا بعد أن ظهر مسخ داعش الذي أهلك حرث وتسل و م ينج من أفعاله همجية شجر و حجر إلى درجة أصبح مجر بشار الأسد وشبيحته ملائكة أميا وحوش داعش.

وأما هذا مشهد بانس في أغلب دول عربية نسي جميع مأساة الفلسطينيين الذين يواجهون حصارا وتضييقا أمنيا من جانبين مصري والإسرائيلى، وتراجعت قوافل الإغاثة التي كانت تنطلق من كل بقاع الأرض باتجاه غزة، و حول كثير نشاطه الإغاثي باتجاه سوريين الذين يعيشون جحيما أسوأ من جحيم فلسطينيين.

والأخطر من ذلك هو أن قضية فلسطينية في حد ذاتها تم اغتياها في أذهان العرب و المسلمين، بفعل مآلات ربيع عربي وما يقو به الإعلام من شحن طائفي تحول معه شيعة إلى كيان أخطر من صهاينة في نظر قسم كبير من سنة، كما تحول سنة إلى عدو الأول في نظر شيعة، وانشغل العرب بالحروب فيما بينهم وبات حديث عن قضية فلسطينية آخر اهتمامات ناس.

مبادرة ناشطين مشاركين في أسطول حرية 3 ستخفف عن الفلسطينيين من الأثر الذي تركه سيل الشتائم والإهانات صادر عن الإعلام مصري، الذي تفنن في تشفي في مأساة الفلسطينيين أيا عدوان ولا يزال يفعل، وستكون رسالة وفد أن ما يحدث لفلسطينيين مع نطق حكم في مصر وإعلامه ساقط ما هو إلا شذوذ وانحراف ومرحلة تاريخية ستكون عارا على كل من شارك فيها .

ليلة القبض على أحمد منصور!

2015/06/23

قادة بن عمار

في غمرة الاندفاع نحو مشاهدة المسلسلات والأعمال الدرامية لشهر رمضان، لاشك بأن المسلسل الذي لم يكن على البال ولا على خاطر، واستقطب منذ حلقة الأولى عددا كبيرا من المتابعين، هو مسلسل "ليلة القبض على الإعلامي أحمد منصور".

جأة تلذذ مرضي وهوس "غير تقليدي" انتابت وسائل إعلام مصرية تابعة نظماً سيسي مباشرة عقب الإعلان عن توقيف الإعلامي شهير بـ "في مطار دوي بمانيا، بناء على مذكرة توقيف من شرطة الأنتربول.. وما أدراك ما الأنتربول؛ فهي شرطة دوية" التي تقبض على من تشاء وتسرح من تشاء وتغمض عين عمّن تشاء.

أحمد منصور ظهر على شاشات، وبفضل أبسط تقنيات تكنوقجيا متوفرة في وقت راهن، معلنا خيرا قبض عليه، وطبعاً ما كان يفعل ذلك، ولا أن بلد قابض عليه هو أمانيا، فلو كان بلدا عربيا متخلفا لاخفتي رجل من مطار، واستغرقت عائلته أشهر لبحث عن مجرد مكانه.. يعني مسأأة فيها "شوية أمل وتفاؤل!"

جنرالات شاشة مصرية من أتباع سيسي لا يريدون سوى ممارسة مزيد من الانقسل وحقد وتشفي، وعلى هذا الأساس، كان خاسر الأكبر في كل ما وقع بمصر خلال سنوات الأربع الأخيرة، هو شعب الذي فقد حريته وكرامته طيلة عقود طويلة حكم فيها حديد ونار، يستيقظ على ثورة اعتقد لوهلة الأولى أنها ستنتهي مظامه، لكنها أفقدته بمقابل مزيداً من كرامة، وبات قانون وتطبيق عدل آخر اهتمامات ممسكين بزماً الأمور في القاهرة معرّ..

أحمد منصور "اخونجي.. وماذا بعد؟!"

أحمد منصور أيد أول رئيس مدني انتخبه مصريون عقب ثورة شعبية عظيمة.. ما الذي يضير في ذلك؟!

كن أحمد منصور يختطف ويعذب محاميا على هواء مباشرة في ميدان "رابعة عدوية"، فهذا تلفيق سينمائي لا يصدقه عاقل، تحديدا عندما يكون الأمر متعلقا بمكان سقطت فيه أرواح الألاف، وبدلاً من إمساك قاتل مباشر ومحاكمته، تم رفعه على الأعناق وتسليمه بلاد وعباد.

كان يمكن تسليم محاكمة أحمد منصور وقبض عليه، وأن مصر تنعم بالعدل والأمان والاستقرار في مرحلة راهنة، كن واقع يثبت عكس ذلك تماماً، فنحن بصدد مزيد من تكريس مظالم، وما حفلات الإعدا جماعي التي يعلنها قضاء - مستلب الإرادة وسيادة - هناك سوى مؤشر صغير على حجم فساد وظلم وغياب عدالة وانتحار قانون.

مفارقة مضحكة أن جنرال سيسي زار قبل أياماً مانيا، مصطحبا معه عددا كبيرا من فنانيين ومغنين وممثلين، يثبت كل من يصادفه في بلاد جرمان أن مصر بخير، وكان تصدير راقصات وممثلات كفيل بنفي وجود أزمة داخلية عويصة في بلد الذي كان يمثل بالنسبة لعرب ومسلمين حضارة راقية ومجتمعاً متقدماً.. في رحلة ذاتها، رافق سيسي إعلامي عنصر مقيت اسمه أحمد موسى.. لا يكره في حياته شيئاً أكثر من الإخوان، وأو كان الأمر بيده لأعدمهم جميعاً في ليلة واحدة وبدون محاكمة!

الأكثر إثارة أن هذا الأخير سافر ضمن طاقم "رحلة ممتعة" ساعات فقد عقب صدور حكم نهائي ضده بالسجن نافذ مع الأشغال شاقفة، كن صاحبنا، ولأنه سان نظماً الانقلابي ظهر منتشياً وهو يدوس على قانون، ساخرا من سجنه بتهمة إهانة أحد مثقفين وسياسيين مصريين بارزين.. صاحبنا مارس تعديه على قانون داخل طائرة رئيس.. أبعد هذا يمكننا حديث عن مصر "حرّة سيّدة.. وعادة" وعن "قضاء نزيه و شامخ" بمصر؟.. هيهات!

تري بماذا يشعر إعلاميو فتنة الآن بعد إطلاق سراح منصور؟

تحية إكبار للبرلمان الفرنسي

2015/06/26

عبدناصر

لا يمكنني سوى أن أفف احتراما وإكبارا للبرلمان الفرنسي، الذي رفض أن تمرّ زيارة الرئيس الفرنسي فرانسوا هولاند إلى الجزائر، من دون أن يضعه في حجرة الامتحان، يسأله عن سبب الزيارة وحيثياتها، وطبعا أهدافها، أو دعونا نقل بصريح العبارة: ثمارها، ليس من أجل السؤال، كما يحدث عندنا، مع صغار المسؤولين، عندما يطرح نائب في المجلس الشعبي الوطني سؤالاً عابراً، وقد يغيب عن استماع الإجابة، طبعا إن ردّ عليه المسؤول أو الوزير أصلا، وإنما في انتظار الإجابة وتحليلها، ولا يمكن لعاقل سوى أن يقف متحسرا على البرلمان الجزائري، الذي ينام نوابه في بيات شتوي وصيفي، منذ أن وصلوا إلى المقعد المريح، ولن نبر بسر صادم لو جزمنا بأن بعض أفرادهم، لا يعلمون أصلا بأن الرئيس الفرنسي فرانسوا هولاند قد زار الجزائر، أما عن الأجندة التي حملها معه، فسنقول نكتة لو خطر على بالنا بأن أحد أعضائه على علم بها.

لا جدال في أن فرنسا دولة كبرى، حتى وإن كان قطار الأمانى والصيني قد فاتها قليلا، ولا جدال في أن نموذج سياسي والاقتصادي الفرنسي مازال قائما وصالحا، في عالم يتطور بسرعة، وتبرز فيه بين حين وآخر، قوى م يحسب أحداً لها في مناطق بعيدة، من برازيل إلى الهند إلى اندونيسيا إلى جنوب إفريقيا، وكننا لا نفهم ماذا تصرّ الجزائر سلطة وشعبا أن تبقى مرتبطة شكلا بفرنسا، ولا تأخذ حسنات منها، وعلى سبيل مثال ما يقو به نواب الشعب الفرنسي، الذين بلغوا هذا المنصب حساس صانع لقرار، بأصوات الشعب، ورهنا أنفسهم على مدار خمس سنوات التي يعملون فيها، خدمة الشعب الفرنسي، وخدمة بلدهم فرنسا.

ليس مشكلة أن يكون همّ برّمانى جزائري، هو حصول على حصانة أو جواز سفر دبلوماسي أو تأشيرة زيارة فرنسا وبقيّة بلاد العالم، وتأمين حياته بمرتب ضخم، خلال خدمة التي لا خدمة فيها سوى رياضة رفع اليد، وخلال مرحلة تقاعد كمن أن يبدو مثل الأطرش في كرنفال طوال فترة جلوسه على مقعد برّمان، فتلك إساءة لوطن، وليس شخصه فقط.

فقد عاشت الجزائر في سنة واحدة أكثر من خمسة عشر أف احتجاج، ولا برّمانى سأل أو عدّ هذا رقم مهول، وتعيش انهيارا اقتصاديا لا يختلف عن كارثة، بعد انهيار سعر النفط، ولا أحد سأل أو علم بحجم الطامة، ومرّت محاكمة خليفة بكثير من نقاط ظل أو في ظل نفسه، ولا أحد سأل أو ربما تابع محاكمة، وها هو رئيس فرنسا يقو بزيارة خاطفة إلى الجزائر، قال فيها كلاما منسوجا من الأغاز ولا أحد سأل، بارغم من أن فرنسيين وغيرهم ساءوا.

الذين وصفوا برّمان جزائري بغرفة حلاقات مذنبون بتأكيد، فمهنّة حلاقة فن وسعي دائم لقمة عيش، وحلاقات نساء يشتغلن في الأعراس والأعياد، وحتى في رمضان، بينما مجلس شعبي وطني عندنا لا فنّ فيه، ولا سعي لقمة عيش، ولا وجوده في الأعراس والأفراح، بل إنه م يعد مجلسا، وم يعد شعيبا... م...؟

أشعلها السّيسي!

2015/07/02

رشيد واد بوسيافة

الهجمات الواسعة التي شنها تنظيم داعش الإرهابي على المراكز الأمنية في شمال سيناء، تعد تطورا خطيرا للأزمة المصرية، التي تقترب شيئا فشيئا من النموذج السوري والعراقي، لأنها المرة الأولى التي يظهر فيها متطرفو داعش في سيناء بهذه القوة، وهذا التسليح، وهذه الجرأة في اقتحام ومحاصرة مقرات الجيش المصري.

هذا التطور مؤسف الذي يعد كارثة على مصريين وعلى منطقة كلها، كان متوقعا يا نظر إلى ما يحدث في هذا بلد محوري في العالم العربي تحت حكم عبد الفتاح سيسي، الذي أظهر ميلا غريبا إلى فتك بخصومه السياسيين بشكل يقترب من هستيريا، حيث شاهده العالم أجمع وهو يتوعد بسرع تعديل القوانين وتنفيذ الإعدامات صادرة من قضاء في حق الرئيس معزول محمد مرسي وقيادات الإخوان.

" سيسي يقف على رأس دولة تفشل أملا أعيننا، فمصر تحت حكمه تنهار نحو هوة سحيقة من قمع وحشي، بات الآن يشتمل على ما يشبه نمط سريلاوكي"، هذا ما قاله كاتب بريطاني ديفيد هيرست، في وصف مشهد حالي في مصر عقب اغتيال نائبها، كن هذا كلام يصدر عن محللين في غرب ولا يصدر عن رسميين متورطين حتى نخاع في مأساة مصريين.

لا أحد تدخّل وحاول ثني نظما حاكم في مصر عن مخططه، وقد نستيقظ يوما على خبر شق محمد مرسي وقيادات الإخوان، وكل دلائل تشير إلى أن سيسي سيفعلها مباشرة بعد انتهاء معاونيه من إعداد قوانين تسهل إجراءات الإعدام، وحينها ستكون مصر مع حملا دماء لا يقارن بإعراق وسوريا وبيبا.

قد أشعل سيسي فتيل مواجهة، وبعد سنتين من حكم جائر حول مصر إلى بيئة صالحة لدواعش وها هم يضرّبون بقوة في شمال سيناء ويسيطرون على مدينة شيخ زويد، وإذا ما نجحوا في إقامة كيانهم هناك فستكون دولة مصرية كلها مهددة بالانهيار وتفكك.

كل تجارب في دول عربية أثبتت أن عنف يودد عنف، وأن قمع وتضييق وتكثيف بيئة مثالية لانتشار تطرف والإرهاب، ومشكلة أن نظما مصري يدرك هذه حقيقة جيدا، ومع ذلك يواصل ممارساته رامية إلى دفع معارضين من الإخوان وغيرهم إلى انتهاج عنف لرد على ما يتعرضون له، وبذلك يجد مبررا لقضاء عليهم أمنيا، كن الذي م يحسب أن نظما مصري، أن أخطبوط داعش سيلتهم جميع، كما فعل في أعراق وسوريا.

بعد المصيبة التي ألمت بتونس، إثر فاجعة سوسة، التي من المؤكد أنها ستستنفد الموسم السياحي في هذا البلد، الذي جعل منذ عهد الحبيب بورقيبة السياحة هي بتروله، فيها يُشغل أبناءه العاطلين، ومن مداخيلها يبني مشاريعه، ومن أجوانها قضى على عقده تجاه الآخر، تطاولت أعناق العديد من البلاد المتوسطة من أجل هدف واحد، هو خطف السياح الذين قرروا التخلي عن الوجهة التونسية، فبادرت المغرب التي تبعد عن تونس بأكثر من ألف و500 كيلومتر على مغازلة السياح الأجانب والجزائريين، ورمت تركيا بسناراتها نحو الشمال والجنوب بحثا عن سائح جزائري مازال مقتنعا بأن لا سياحة إلا خارج الوطن، وسائح غربي قد يقاطع مركبات تونس السياحية لسنوات طويلة، وحتى قبرص واليونان ومالطا ومصر ولبنان ولت وجهها شطر السياح الذين تعودوا على اختيار تونس وجهة لهم، ليس استغلالا لمأساة تونس، وإنما ضمن طبيعة صناعة السياحة، والاقتصاد عموما، الذي يسير على معادلة "مصائب قوم عند قوم فوائد".

وجيراننا غربا وشرقا الذين يعيشون من سياحة، يعلمون بأن الجزائر و استغلت إمكاناتها سياحية طبيعية منها وتاريخية، تعوض بترورها ساقط سعره و سائر إلى زوال، لأدخلتهم في أزمة، كما استغلوا هم أزمته الأمنية وخطفوا ما تبقى من سياح الأوروبيين والأمريكيين، الذين كانوا يسيحون في بوسعادة وتلمسان وقسنطينة وطاسيلي في سنوات خوالي.

لا أحد ضد مساعدات مادية التي تقدمها الجزائر لأشقاء تونسيين، والتي فاقت مليار دولار، التي اعترفت بها تونس، وأثرت بها الجزائر على نفسها طواعية، و قدمت دولة مبلغا أكبر و جدت ترحيب من كل الجزائريين من دون استثناء، ولا أحد ضد مساعدات سياسية والأمنية المقدمة لجزائريين، لأن أمنهم يعني أمن الجزائر، بل إن دمة التي تدرها تونس تحرق خذ الجزائري بعد قلبه، كن أن يقو وزير السياحة الجزائري بالإشهار لمركبات سياحية تونسية، وينصح مسؤول كبير جزائريين على توجه بقوة إلى شقيقة تونس لتمتع بشواطئها و صرف عملة صعبة في هذا بلد، الذي سيعاني من هجرة سياح الأوروبيين، وهما يدركان بأن دولتهم وبعضا من شعبهم استثمر ملايين في السياحة، فمعنى ذلك أننا سنا أملا حكومة من مفروض أن تصنع من أزمته همة، وإنما أملا حكومة تضامن مع الآخر، واستعراض لقوة في غير محلها، لأن تونسيين قأوا بأن خسارتهم هذا صيف من هجرة سياح الأجانب ستبلغ نصف مليار دولار، في أسوأ الأحوال، بينما قال خبراء جزائريون بأن خسارة الجزائر بعد انهيار أسعار سوق النفط قد بلغت في الأشهر الخمس الأولى قرابة خمسة وعشرين مليار دولار، و م نجد حد الآن، و ن نجد، من يدعمنا، بما في ذلك صندوق النقد الدولي الذي منحته الجزائر خمسة ملايين دولار، وها هو الآن يمنحها رعب الأرقا و هول تقارير سوداء، وقد ينقل إلى الأوامر مشددة، من دون أن يمنحها نصيحة واحدة، و ن نقول حلا هاته الأزمة التي تعترض بلاد.

"الحركي" .. والاستقلال!!

2015/07/05

قادة بن عمار

بات وزير المجاهدين الطيب زيتوني، لا يجد حرجا ولا مانعا في تكرار أجوبته عبر كل الخرجات الإعلامية والندوات الصحفية التي يقوم بها هنا وهناك، فالوزير الذي يُسأل دوما عن الأرشيف الوطني المحتجز بفرنسا يرد دائما: "سنسترجعه إن أجلا أو عاجلا" .. وعندما يسأل عن اعتذار فرنسا عن جرائمها وإبادة الشعب الجزائري خلال مرحلة الاستعمار البشعة، يكون جوابه أيضا: "ستعتذر فرنسا إن أجلا أو عاجلا" .. أما بخصوص كتابة التاريخ، فهو يقول مع بعض الإضافات: "نحن بصدد كتابته حاليا .. وسننهيها إن أجلا أو عاجلا!!"

طبعاً إنها نفس سياسة "احييني" يوق واقتلني غدوة" التي تحدثنا عنها في مقال سابق، وقلنا إنها تحوّت إلى فلسفة بالنسبة للحكومات المتعاقبة، كن بخصوص وزير مجاهدين، فهي تختلف قليلاً، إنها سياسة "أقتلني" يوق ولا تحييني أبداً، طمأن أن طيب زيتوني يدرك تماماً في قرارة نفسه مثل مسؤولين آخرين أن فرنسا لن تعيد الأرشيف وأن تعتذر، ففي مسيئة الأولى هي أنك اتفاق "شبه رسمي" على بقاء الأرشيف بفرنسا، لأن عودته لن تكون في صالح كثير ممن حكموا هذا البلد طيلة عقود سابقة، ففيه من فضائح وحقائق ما قد يعري ويكشف، أما بخصوص مسيئة الاعتذار فإن باريس لن تتكرر به على دولة لا تمتلك قدرة على الضغط أو تأثير عليها بل سلطة يتهمها عدد لا يستهان به من رموز معارضة في داخل بعدة شرعية أصلاً!!

سلطة في الجزائر، منشغلة بمعارك راهن، وبالتالي فهي لا تمتلك وقتاً أصلاً معالجة "ترسبات" ماضي، كما أنه بات من مضحك تماماً أن نسمع وزيراً أو مسؤولاً يقول إنه علينا مواجهة "تحديات مستقبل!!"

وعليه، فإن وزير مجاهدين، سواء كان طيب زيتوني أو غيره، يدرك تماماً أن مهمته الأصلية، تقنية بالأساس، فهو زيادة على أنه ملزم بوضع أكايل زهور في مناسبات وطنية، والاحتفالات الرسمية، فإنه يقو أيضاً بالإشراف على تدوين شهادات بعض مجاهدين في ولايات تاريخية، وهي وظيفة، بقدر ما يراها بعض مهمة جداً، فإنها لا تتطلب أن يكون هناك وزارة قائمة بذاتها، ذلك كان من المفهوض واضح تماماً أن مؤود حمروش وبمجرد تسلمه رئاسة حكومة خلال مرحلة رئيس راحل شاذلي بن جديد، قلا أول ما قلا به، باتخلي عن وزارة مجاهدين أصلاً!!

وزراء مجاهدين عندنا وجمعتهم كلهم في سلة واحدة لن يصنعوا جدلاً كمثل الذي صنعه هذا الأسبوع أحد النواب الفرنسيين، حين خاطب وزير دفاع في حكومة بلاده، ومكلف بمحاربين قدامى قائلاً: "توقفوا عن إهانة هؤلاء حركي الذين ساعدوا فرنسا، لا تمنحوا الأرشيف لجزائر حتى لا تقو بفضحهم، وقوموا بمساعدتهم وإعانة عائلاتهم!!"

نائب فرنسي مسمى "أوفيفيه داسو" قال أيضاً إن "حركي"م يغادروا جميعاً جزائر حين خرج الاستعمار فرنسي، بل بقي كثير منهم في بلاد، وهم الآن مستمرون في عيش هناك رفقة أبنائهم.. ولا مجال لتفريط فيهم أو فضحهم!!"

تأتي هذه تصريحات في وقت الذي رد فيه طيب زيتوني على سؤال لأحد صحفيين حول وجود حركي ضمن قوائم مجاهدين التي يقو بتسجيلها وتحيينها مؤخراً، باتقول: "لا يوجد حركي في قوائم!!"

فمن نصدق.. وزيرنا جزائري أو نائبهم فرنسي!؟

ما يحدث بين رئيس فريق شبيبة القبائل، ومعارضيه، في منطقة القبائل والجزائر العاصمة وفرنسا، يختصر الوضع البائس الذي وصلت إليه الجزائر، حيث نبدأ دائما بالخطأ، فنغرق في الخطأ، وبعد فوات الأوان، نلجأ إلى تصحيح الخطأ الكبير بخطأ أكبر. وعندما يقود لاعب سابق في المنتخب الجزائري، سبق له أن شارك في كأس العالم في المكسيك عام 1986 وقاد أندية جزائرية كثيرة، ويصير ويجمع معه الكثير على أنه رمز للكرة الجزائرية وهو جمال مناد، على قيادة وقفة احتجاجية في باريس في الخامس من جويلية لأجل الإطاحة برئيس ناد يلعب الكرة، ولا يُسير البلاد، وينتمي إلى مدينة تيزي وزو المتأخرة على جميع الأصعدة الحيوية وليس المتصلة باللعب، فمعنى ذلك أننا كشعب، نسير على نهج الدولة في جميع معاملتنا، فالذين يطلبون من النظام الجزائري الحاكم منذ الاستقلال التخلي عن الحكم، يتبعون تمسك الرئيس حناشي بالمقعد برغم مسيرات تيزي وزو ومتابعته قضائيا ووقفات الاحتجاج. والذين يطالبون المعارضة في الجزائر بأن ترفع المستوى، وتقدم بديلا حضاريا للنظام القائم يشاهدون أداء معارضي حناشي، الذين ابتدعوا وقفة احتجاجية في باريس حيث يوجد باريس سان جرمان وراستار، ولا توجد كرة جزائرية هناك.

وإذا كنا نلجأ نظماً جزائري - ونحن محقون - عندما يصفه نا تغيير منبها، بما يشبه إقاء نفس إلى تهلكة، ويحذرنا من مصير فوضى وإتقسيم وإتشتيت وإ نار وإ عذاب، فإن الرئيس حناشي وهو لاعب سابق مثله مثل معارضيه، جأ إلى نفس سياسة من خلال تحذيره من تقسيم منطقة قبائل، وتضييع نادي، وإذا كنا ننتقد بعض معارضي نظماً جزائري الذين اختاروا مهجر فنراهم يخاطبون شعب من سويسرا وفرنسا وقطر وإنجلترا، فإن معارضي الرئيس محند حناشي جؤوا أيضا إلى باريس.

وان نباغ عندما نقول إن هذا نموذج رديء الذي جعلنا نتخبط في مشاكل تزداد تعقيدا يوما بعد آخر، هو أسلوب حياة يبطقه زوج مع زوجته والأب مع ابنه ورب عمل مع مستخدمين ورئيس بلدية مع معارضيه، وإذا كنا نعلم بأن تغيير نظماً جزائري بما هو أحسن منه أو الأقل سوءا منه، مستحيل، لأن سلطة هي التي فرخت كتناكيت معارضة، الذين رضعوا من حليبها، فإن تغيير محند شريف حناشي بمن هو أقل سوءا منه أيضا مستحيل، لأن جميع معارضيه من دون استثناء، عملوا معه في فترات متقطعة بين مدرب وعضو مسير ومناجير، وهم جميعا مثل الرئيس جأ، مآرب في فريق كروي عرف دائما من أموال دولة جزائرية، مثله مثل بقية أندية كرة جزائرية التي م يبلغ أي منها درجة هواية فما ياك بالاحتراف.

قد تنتهي حال حناشي إلى رحيل وهو احتمال وارد، بعد ضغط كبير من معارضيه، وكن الذين سيخلفونه وكلهم من الذين حسوا من نفس قصعة، ن يغيروا شيئا، تماما كما فعل وزراء جأيون والذين سيأتون ماداً فعل هو نفسه، وردد فعل هو نفسه.

"الحاشية" أخطر من الوزير!

2015/07/07

قادة بن عمار

حتى وقت قريب كنا نعتقد أن المشكلة الأساسية بين الحاكم والمحكوم في الجزائر تتمثل في "التجاهل" وعدم الاطلاع على الواقع اليومي والمعاش للمواطنين، لكن وبمرور الوقت، ومن خلال بعض التصريحات الرسمية لعدد من وزراء حكومة سلال تحديداً، يتضح لنا أن القضية ليست قضية تجاهل.. وإنما مسألة "جهل" مع سبق الإصرار والترصد!!

وإلا كيف نفسر قفلاً وزراء، وبعضهم قديم، برهن معظم قراراتهم وتأخير حلول وابدائل التي يجب توفيرها إلى غاية معرفة منتسبين كل قطاع.. وكأنهم في جولة سياحية بانتظار تعديل مقبل!

وزير مجاهدين يقول بأنه يريد تعيين بطاقات مجاهدين، ووزيرة تضامن تتحدث عن تعيين بطاقة معوزين، ووزير شؤون دينية يصرح أنه يريد قوائم الأئمة ومساجد، ووزير الاتصال لا يريد عمل سوى بعد توزيع بطاقات صحفيين، ووزير تجارة يتحدى جميع بضبط قوائم مستوردين..و..و..خ..

قد يقول بعض إن هذا الإجراء يعد عادياً، فتعيين مطلوب بعد كل فترة زمنية وأخرى، كن غير عادي أن يتحول هذا الإجراء الزمني روتيني، إلى فلسفة عمل، وغاية في حد ذاتها بدلا من أن يكون مجرد وسيلة ضبط قطاع!!

من يتذكر هنا تصريح وزيرة الثقافة السابقة نادية عبدي عند حلول سنة تامة وكمال، من تعيينها في منصبها، حين قالت إنها استغلت تلك مرحلة ككل معرفة الأشخاص المحيطين بها، والاطلاع على وثائق وزيرة التي سبقتها واستمرت في منصبها 12 سنة، مضيفة أنه عندما ضبطت جميع الأمور وقررت شروع في تطهير قطاع.. (طاروا بيها صحاح) تحت حجة سخيفة عنوانها "تضارب مصالح" وبمبرر لا يفهمه أحد ما عدل ويزة حنون و"رفاقها" طبعاً وهو.. "الأوغارشية!"

كثير من وزراء لا يعرفون قطاعاتهم ويجهلون واقعها بنظر إلى قيامهم وبمجرد تسلّم كرسيها تضحية بعدد كبير من مستشارين رؤساء مصالح وتعيضهم بأخرين من نفس "جماعة" و"عشيرة" أو من ذات جهة.. أو حزب وحاشية!!

هنا لا احتر معيار كفاءة والأقدمية، وإنما معيار جهوية، و"بني عميس" وفي أحيان كثيرة معايير "عائلة" و"حبيبي نسيبي" وتذهب مصالح المواطنين وملفاتهم إلى حجيم، طما ما أن كل وزير أو نقل كل رئيس مصلحة سيطر بهم بتجديدها لأنه لا يعترف بما قبله به سلفه!!

يس غريباً إذن أن تكون مشاكل البيروقراطية والإرهاب الإداري هي أكثر شكاوى المواطنين التي يتصلون من أجلها بأرقام الأخضر دى مصالح الأمن أو جهات مختصة.. أكبر حتى من مشاكل سكن والعمل والتعليم!

مواطن "ازولي" بات مطاباً بأن يتخلى عن كرامته بمجرد دخول أي إدارة أو مصلحة عمومية، فلا مكان لنيف الذي تحدث عنه عبدملك سلال هنا، وإنما تم تعويضه بالإذلال الرسمي، وبالإرهاب الإداري!!

نحن لا نعمم..حاشا لله..ففي الإدارات كثير من "أبناء عائلات" و"مخلصين عملهم" واجبههم كن ظاهرة استغللت كثيرا حتى تحوّت إلى وباء رسمي لا يطاق. وأما انتشار هذه "ثقافة" لا يمكننا أن نصدق أي وزير حين يتحدث عن "بطاقية وطنية" لفئات التي يشرف عليها "طما ما أن غاية وإن كانت "الرغبة في تنظيم" قد تحوّت إلى مزيد من البيروقراطية، وقد يرحل بعض هؤلاء وزراء عن مناصبهم وكراسيهم في غداً قريباً يحل آخرون، وتبدأ عملية من جديد..تسجيل أسماء وتحديد قوائم وتأخير حلول..وعيش يا زولي عيش!!

أنقذوا غرداية

2015/07/09

رشيد واد بوسيافة

الوضع الخطير الذي آلت إليه المواجهات في غرداية والمدن التابعة لها يفرض تدخلا قويا من قبل الدولة والكف عن التّحركات الرّمزية لبعض الوزراء الذين يقومون بزيارات ولقاءات مع الأعيان تنتهي بتطمينات عامة دون أدنى تأثير في الحالة الأمنية التي تتدهور يوما بعد آخر.

كل الأخبار الواردة من هناك تشير إلى تطوّر غير مسبوق في أعمال قتل وتخريب باستخدام الأسلحة النارية، يصاحب ذلك دعوات لنفير واستغاثات من هذا طرف أو ذاك، مع انتشار كبير لأشرطة فيديو على مواقع التواصل الاجتماعي تظهر دمارا واسعا في الأحياء السكنية، وكان الأمر يتعلق بحرب فعليه.

إلى متى تظل سلطة تعمر رأسها في رمل كلما ساءت الأمور في غرداية؟ وهل تنتظر يتم إحصاء ضحايا ضحايا منات يتم تحريك؟ ومتى يتم ملاحقة محرّضين الذين يعملون على الإيقاع بين طرفين؟ وماذا لا تتصدى بكل قوة من ثبت تورطهم في استخدام عنف؟ وهل عجزت دولة بكل أجهزتها الأمنية على إيقاف ملثمين الذين يشعلونها في كل مرة؟

م تعد فننة محصورة في حيز صغير بغرداية ولكنها انتقلت إلى باقي مدن، وبدأ بعض معتوهين يتموقعون على أساس مذهبي ويوظفون مصطلحات طائفية في دفاع عن مذهب معين وذي مذهب الآخر، وهو انحراف بدأ يأخذ مجراه في فيسبوك من خلال مناشير تحريضية غير مسبوقة.

قد أطلقت العديد من مبادرات صلح وتهدئة وشارك فيها ناشطون وسياسيون وعلماء، كن هذه مبادرات يزول صداها بانتهائها، وعمل جميع مخطئ في تشخيص ما يحدث في غرداية، فالخلاف ليس مذهبيا أو طائفيا كما يحلو لبعض أن يسميه، وكان الأمر يتعلق باستغلال بعض فروقات الاجتماعية وعوامل تاريخية خلق بيئة تؤثر دائما.

والآن وبعد أن أصبح عدد ضحايا عشرات فلم يعد هناك مبرر مزيد من هذه المبادرات الهامشية ولا للاجتماعات الشكلية، فالأمر جلل وكارثة عظيمة ولا بد من تحريك جيش حماية الأرواح وفرض الأمن في كل مدن تابعة غرداية، ضمان عد سقوط مزيد من ضحايا.

مع كل قطرة تسيل تكبير مشكلة، ومع كل ضحية تسقط تنشأ أحقاد جديدة، وكل تأخر في توفير الأمن تكبير معه كرة تلج التي سنأتي على منطقة كلها إذا لم تسارع سلطة إلى تحمل مسؤولياتها في وقف حملا في إجراءات صارمة ضد كل من يحمل سلاحا ويوجهه إلى أخيه في وطن ودين.

عن أي فتنة يتحدثون؟

2015/07/10

عبدناصر

والفتنة أشد من القتل.. آية قرآنية يحفظها كل المسلمين، ويتألمون لأنهم لم يحتاطوا لتحذيراتها، فدفعوا ثمنها غالبا جدا. وإذا كانت الآية قد منحت الفتنة درجة أكثر خطورة من القتل، فلکم أن تتصوروا أن يلتقيا معا، فتنة وقتل.

والفتنة هي بركان خامد ه جذور في عمق تاريخ، وكل فتن التي حوّت بعض بلدان عربية والأوروبية والآسيوية، إلى رماد تمتد إلى قرون سابقة، حيث سقطت الأرواح، وانقسمت الأمة إلى مذاهب وشيع، حتى ما عاد بالإمكان جبر هذا شرح، أما أن تزرع فتنة من عد، في عصر حديث، فذلك هو جنون الذي يحدث في أي بلد.

و ندرس ما يحدث في عراق من فتنة كانت حصيلتها قرابة مليون ضحية، وانقسا بلاد إلى درجة قنوط من أمل عودة إلى سابق عهده، ن نجد صعوبة في تجريم الأيدي الخارجية التي قلبت نظا بعث، وأخرجت لعراقيين كتب تاريخ التي تعود إلى معرفتي بجمال، عندما وقف علي بن أبي طالب مع جيشه الذي ضم صحابة مبشرين بأجنة، من أمثال عمار بن ياسر، في مواجهة جيش ضم اثنين من عشرة مبشرين بأجنة من أمثال طلحة و زبير.

وعرفنا بعض أسباب هذا لهيب، الذي أتى على نخيل عراق بأسقات، كن و درسنا كل كتب تاريخ من دون استثناء، ما وجدنا نفخة فتنة واحدة، وقعت على مدار تاريخ بين الإباضيين و الماكين في جزائر، و م يحدث بينهما حتى شجار عادي الذي يحدث بين الأخ وأخيه تحت سقف واحد، ولا نجد حتى مغزى لقول بأن فريق مؤسس جمعية علماء مسلمين خلف علامة عبد حميد بن باديس ضم عمالين جليلين من الإباضية، وأن غرداية كانت عاصمة جنوبية لجميع، و م تكن أبدا للإباضيين فقط.

و م يحدث وأن قلنا أن شيخ بيوض أو مفدي زكريا أو بن بيتور أو سليمان شيخ كانوا إباضيين، أو أن بن باديس أو مالك بن نبي أو عربي تبسي كانوا ماكين، هذا لأن الأمة واحدة، ولا أحد من على الآخر بالاستقلال أو بمحاولات بناء صرح الأمة على مدار تاريخ جزائر، لأجل ذلك سيكون من الأجدد دراسة مشكلة التي أهدت ولاية غرداية بأبعادها الاجتماعية والاقتصادية والأمنية، ويس بتركيز على خلاف فقهي، لا أحد راه بين أتباع مذهب مكي جهله مكيون، وأتباع مذهب إباضي جهله الإباضيون، من خلال إرسال رجالات دين إلى منطقة سبق لهم وأن سافروا، وعادوا و م يفهموا شيئا من حكاية.

الذين تحدثنا بهم من فريقين كانوا يدعمون تصريحاتهم بما هو موجود على مواقع تواصل الاجتماعي، وعلى صور "ايوتوب"، ونخشى أن يكون الأمر مجرد "عب أطفال"، أدى إلى هاته كارثة، وحتى عناوين كبرى التي صدرت في الصحف، والتي أخذت من حديث شريف، قوله ﷺ " فتنة نائمة عن الله من أيقظها"، تبدو في غير محلها تلك عناوين، لأن فتنة مذهبية غير موجودة أصلا.. فكيف لها أن تنبأ ونخشى من يقظتها؟

حاكموهم قبل أن يعودوا!

2015/07/12

قادة بن عمار

الطريقة التي يتم التعامل بها مع الفتنة المتصاعدة في غرداية هذه الأيام لا تختلف تماما عن الطريقة التي انتهجتها السلطة طيلة السنوات السابقة، بالرغم من أن حصيلة الضحايا هذه المرة، أكبر بكثير مما كان يتوقع الجميع!!

نزول وزير الأول رفقة عدد كبير من مسؤولين، وإطلاقه تصريحات "حازمة شكلا" كقول سلال: "أنه لا تسامح هذه المرة مع (مخزبين) وكأنه تم تسامح معهم في مرات سابقة (!) ناهيك عن تحبّط رئاسة في تسليم ملف ومراوحتة بين داخلية وجيش، وعقد اجتماعات مع أعيان لا يستطيع أحد تحديد حجم تأثيرهم الحقيقي على الشارع.. كلها عوامل تثبت أننا نسير على نفس الخطوات التي ستؤدي بنا إلى نفس النتائج، لا قدر الله!!

تعامل مع الفتنة الأخيرة لم يخرج عن إطار التعامل السابق: جزء الأساسي منه "أمني"، بالنظر إلى خوف السلطة من امتداد الأزمة إلى أبعد مما تتصور، أما جزء ثاني فـ"عاطفي"، من خلال عزف على وتر وحدة وطنية وعشر الأواخر من رمضان..، وغيرها من الحقائق التي تصمد طويلا أملا مطاب واقعية لشارع غرداوي، ولا أملا ضغط كل جزائريين، على اعتبار أن الأزمة ليست محدودة جغرافيا في ولاية واحدة.. بديل مظاهرات التي وقعت هنا وهناك دعما لضحايا وتنديدا بجرائم قتل!!

مثير للانتباه، أن حل الأممي كان "مغيبا" أو "ضعيفا" في فترة التي سبقت الأربعة دامي.. حيث اقتصر عدد شرطة على 1200 عون في مقابل رفع عدد إلى 3000 عقب سقوط قتلى بطريقة لاتزال غامضة حتى الآن!

الأمر الثاني، أن الأحداث تفجرت عقب سلسلة لقاءات التي قفا بها والتي غرداية رفقة عدد من الأعيان وممثلي هيئات معرفية تقليدية، يوم السبت 4 جويلية، حيث تم الاتفاق على نقطتين،

الأولى: التنسيق بين قوات التدخل السريع وجان الأحياء، مما يرجح أن هذه الأخيرة باتت مستعدة لتسلم مهمة الرقابة والأمن.

والنقطة الثانية: هي رفع اقتراح بزيادة الإعانة المالية للمتضررين من حرق وتخريب بيوت ومحلات تجارية..

ملاحظ أيضا أن لقاء الذي تمت تسميته بلقاء مصباح (بارعون جدا نحن في إطلاق مسميات وشعارات!)، أغفل "مشاعر" حتى لا أقول "حقوق" عائلات ضحايا التي رفعت شعار "حقيقة قبل مصباحة"، فهل أخطأ وزير نور دين بدوي في التقدير؟ وهل هذا الاجتماع علاقة مباشرة بعودة الاحتجاجات، وما مدى مسؤوية والى وسلطات محلية في تهدئة وتجاوز بشكل جدي مع ممثلي سكان!!

نقطة أخرى لا أحد يريد أن ينتبه إليها، وهي مطاببة الأعيان مرارا وتكرارا (آخرها في قائمهم قبل أينا مع سلال) بضرورة تحقيق في تحرك مافيا تهريب سلاح بالمنطقة، وهي التي يبدو أنها سهلت عثور على أسلحة وتوزيعها على بعض الجهات التي أوقدت الفتنة!!

سلطة وبعض الإعلام، يختفيان وراء نظريات مؤامرة وتحذير من تقسيم بلاد، وهي مخاوف حقيقية ينبغي كل حكومة أو سلطة عاقلة أن تضعها ضمن صلب أوياتها، كن من مسؤول عن تحصين جبهة داخلية لمنع تسلس تلك مؤامرات!؟

ماذا لا يتم تحقيق مع الأعيان ومسؤولي حكومة وممثلي مجتمع مدني ورؤساء الأحزاب الذين أجمعوا على وجود أطراف خارجية تزيد زرع الفتنة بالبلاد، وغريب أنهم يعرفونها بالاسم، كن لا يريدون ذكرها أملا ملأ؟

هل بتوقيف كمال دين فخار، تنتهي الفتنة، ويعود مواطنون إلى سابق عهدهم وتنجلي غيو فرقة في غرداية؟

ثم ماذا لا يحاسب أحد على ترك فخار يصول ويجول في بلاد طولا وعرضا طيلة تلك الفترة إن كانت الجهات الأمنية تمتلك يلا واحدا ضده (ماعدا بياناته وتصريحاته تلفزيونية)؟

سؤال الأخطر: هل ما يزال هناك في غرداية وغيرها من ولايات، من يثق في السلطة حاية حتى تفتح تحقيقا محايدا مع مثيري الفتنة؟ وهل يمكن هذا تحقيق أن ينصف مظلومين ويحاكم قتلة وظالمين؟ أنه سينتهي قبل أن يبدأ ويكتفي جميع بما يردده سلال هذه الأيام حين يقول مستغربا بعد كل فصل جديد من فصول محنة: "كيف يمكن جزائري أن يقتل شقيقه جزائري في وطن واحد!!"

من يلتفت للراسيين؟

2015/07/13

عبدناصر

سئلت سيدة فاضلة عن أحبّ أبنائها الثلاثة إلى قلبها، فقالت: الغائب حتى يعود والمريض حتى يشفى والصغير حتى يكبر.

وهي قاعدة حبّني يجب أن تتحلى بها سلطة وشعب معا، حتى لا نحطم أي مجتهد فاشل، ونمنع عنه أجر دنيا، بالرغم من أن أجره الأخرى مضمون، وما يحدث في الجزائر أثناء إعلان نتائج بكّاوريا، يؤكد بأنّ دقة وشعب أيضا مع الواقف، أو ناجح، ولا يكاد راسب يجد غير أفراد من عائلته يحاقون تطيببهم نفسي، وإفهامه بأنه خسر معركة ولم يخسر حرب، بالرغم من أن ناجح في حياة وفي جزائر على وجه خصوص ليس بأضرورة الأحسن، وناشل في حياة وفي جزائر على وجه خصوص ليس بأضرورة الأسوأ، وأحصينا مثلا عدد رجال مال والأعمال وسياسة من الذين يبلغوا مستوى بكّاوريا ونفذ بحر، وما بلغنا آخر فطرة من راسيين، وإذا كانت دقة قد جهزت لناجحين في شهادة بكّاوريا كثير من عروض مادية وبيداغوجية، فإنها تبدو غافلة عن راسيين وجميعهم في مرحلة عمرية خطيرة، قد تصنع من بعضهم مشروع مهاجر غير شرعي أو مجرما محترفا أو حتى إرهابي، وقد يصنع إخفاقهم - إن وجدوا دعما معنويا على الأقل - تحديا آخر يحول كيوه بيو إلى إنجازات لا تنقطع.

نحن لا نطالب بمكافأة راسيين أو وضعهم في نفس منزلة ناجحين، وكن إفهامهم بأنّ لحصان عربي كبواته، هو أضعف الإيمان، ليس في عام دراسة فقط، وإنما في جميع المجالات، فقد تابعنا في موسم رياضي ماضي وقوف مناصري مودية معلمة مع ناديهم وقومهم بأنه الأحسن في جزائر، وكن بمجرد أن نزل إلى درجة ثانية وخسر مباراتيه الإفريقيين، حتى ذبحوه من وريد إلى وريد، وشاهدنا كيف سار عشرات الآلاف من مواطنين مع مترشحين لرناسيات من أرناب ومرشحين حقيقيين، وكن بمجرد أن ذهب كرسي غيرهم، حتى ناعوا عنهم بجانبهم، وبدلا من الاقتناع بأنّ كل جواد كيوه بقو بعدها، صار مثل شائع في جزائر هو وقوف مع ناجح حتى و تحقق نجاحه بأصدفة أو بطرق أخرى غير شرعية.

وكما كان الإبن مريض أو صغير أو غائب هو الأحب إلى قلب أمه فاضلة، لأن حب حقيقي هو عطاء، فإن دقة وشعب مطابون بلملمة خيبة قرابة نصف مليون طاب فشل في امتحان بكّاوريا، ولملمة جراح منطقة غرداية التي تعرضت بركان من و نار، وأيضا مع جزائر التي تعاني حايا من عاصفة اقتصادية قد تكون تبعاتها الاجتماعية أكثر خطورة من كل الأزمات، التي عاشتها جزائر، لأن ما ستخسره بلاد قبل نهاية سنة حاية سيبلغ إثنين وثلاثين مليار دولار، وهو رقم يزل ولايات المتحدة الأمريكية و ضيّعته، فما يك ببلد فضلنا أن نحبه عندما يكون واقفا ماديا فقط، نتداعى حول قصعته قبل أن نتداعى عليه بقية الأمم، وبمجرد أن يرسب حتى ننفص من حوّه.

جريمة وزارة الصحة!

2015/07/14

قادة بن عمار

كل شيء يتراجع ويضعف في هذا البلد إلا مستوى الكذب الرسمي، حيث مايزال عدد من المسؤولين يكذبون جهازا نهارا دون توقف، يكذبون في رمضان مثل شعبان وشوال، يكذبون للاستمرار في مناصبهم حتى ولو كان ذلك على حساب "الزوالي" في هذا الوطن!! وأخر فصول التضليل والكذب تلك، ما ترتبته وزارة الصحة بخصوص أزمة ندرة الأدوية، علما أن تهمة "الكذب" ليست لي بالمناسبة، ولا من اختراعي، بل أطلقتها النقابة الوطنية للصيادلة التي اتهمت مسؤولا كبيرا في الوزارة المذكورة بأنه يكذب ويضلل الرأي العام الوطني!!

أصل المشكلة، معاناة عديد من مصابين بالأمراض المزمنة على غرار قلب، وضغط شرياني من عثر على أدوية منذ مدة يست يا قصيرة، أما تفسيرها، فقد تراوح بين جهة وأخرى، في وقت الذي قرر فيه وزير الصحة عبدك بوضياف اختيار طريق سهل: نفي مشكلة من أصلها!!

وحسب عدد من ممثلي صيادلة، فإن وزارة الصحة، وفي قرار عقري جدا، قررت منع استيراد بعض الأدوية تشجيعا لاستعمال دواء جنيس منتج، أي أن سيد بوضياف قرر إطلاق حملة "نستهلك جزائري" في قطاعه! وكان الأمر يتعلق بعلبة ياغورت، أو عصير أو ربما مكنسة من إنتاج وطني، ويس بأدوية قد يتسبب غيابها أو طول عد تناؤها في وفاة مريض بحسب تحذيرات مختصين!!

بوضيافم يتوقف عند هذا حد، بل قرر تشجيع الإنتاج المحلي وهو يعلم جيدا أن وحدات جديدة لإنتاج مثل هذه الأدوية غير جاهزة، بل قد تحتاج عشر سنوات أخرى.. علما أن هذا الإنتاج المحلي العظيم لا يغطي أصلا سوى 25% من احتياجات سوق!

أبيست هذه جريمة مكتملة الأركان؟

أيس هياك من عاقل داخل هذه السلطة وقف مثل هذه مهازل التي تتسبب يوميا في معاناة مرضى عبر كل تراب وطني؟

ألا يعلم سيد بوضياف أن كثيرا من هؤلاء مرضى قلب وضغط، وروماتيزم، وحساسية، وأيضا حوامل، ينتظرون، تبرع أو تكرر أحد أقاربهم في مهجر بجلب قرص دواء مفقود وكأنهم ينتظرون فرج الذي يأتي من داخل أبدا؟

قبل فترة، نشرت تقارير إعلامية محلية تسبب نقص الأدوية وندرتها عبر كل ولايات وطن، في وفاة بعض حوامل. كن لا أحد تحرك، وكان هؤلاء سن بشرا، أو لأن معظم أقارب وزوجات كبار مسؤولين في دوة لا يلدن في هذا بلد تعيس، ولا يعيش تجربة علب موت التي يسميها بعض مستشفيات!!

أيس من الإجر تطبيق سياسة تقشف في مجال استيراد الأدوية؟ أم يقلنا وزير الأول عبدك مالك سلال بأن حكومته لا تتقشف أصلا، وإنما يتعلق الأمر بترشيد لنفقات فقط؟ فهل قررت هذه حكومة ترشيد عدد مواطنين "و" تقلص منهم يا تخلص من مرضى وقطع الأدوية عنهم؟

صحيح أن مافيا كبيرة تمنع ازدهار الإنتاج الوطني، وصحيح أيضا أن الاستيراد بات مصدر نهب مالع، وكن لا يصح استعمال حياة ناس كرهينة من أجل تنافس مع تلك مافيا أو ضغط عليها، ومهما كانت نوايا صادقة أو حقيقية فلا بد من وقف هذه جريمة فور!!

حداد في إسرائيل

2015/07/16

رشيد د بوسيف

الإنجاز التاريخي الذي حققته إيران بالاتفاق مع القوى الكبرى على كيفية إدارة ملفها النووي، وما سينجر من رفع للعقوبات الاقتصادية، ستكون له تداعيات كبرى على المنطقة ككل خصوصا في الدول التي تشهد نزاعات لها علاقة بالنفوذ الإيراني، وليس مستبعدا أن يكون هذا التأثير باتجاه إيجاد حلول توافقية كمحصلة لتحسن العلاقة بين إيران والغرب.

صحيح أن الاتفاق نزل كإصاغة على دول الخليج التي جاهرت بآداء لإيران ودخلت معها في حروب ونزاعات باوكاة في عراق وسوريا واليمن، وليس مستبعدا أن يرضخ جميع الأن إلى حلول تفاوضية وتخلي عن غة سلاح التي دمرت إلى الآن ثلاثة دول كبرى في منطقة عربية بسبب نفوذ الإيراني قوي فيها.

وبعيدا عن تورط الإيراني في الآء العربي فإن الاتفاق نوي مع غرب يعد انتصارا كبيرا هذه دوة التي استطاعت صمود سنوات أملا غرب وفرضت عليه مبدأ قبول ببرنامجها نوي وتحملت لأجل ذلك حصارا اقتصاديا قاسيا ومع ذلك تعايشت معه مدة 12 سنة كاملة دون أن ينال ذلك من عزيمتها.

ما حدث مع إيران ينبغي أن يكون درسا لدول عربية مفادها أن غرب يتحرك وفق مصلحة، وأن علاقة حميمة التي تربط بعض دول عربية محورية مع غرب يست حصانة أبدية، خاصة إذا كانت هذه علاقة مبنية على تنازلات جوهرية تصل حد عمالة وتأمير على حق شعب فلسطيني في استرجاع حقوقه.

وهنا يطرح أسائل خطير: كيف لا يتم استيعاب إيران والاستفادة منها كقوة إقليمية داعمة لقضية فلسطينية؟ فيما يتم ترحيب بأدور عربي داعم جهارا نهارا لإسرائيل بل وتأمير معه وعمالة ه! وما هذا همهم من الإنجاز الإيراني بافتكاك حقها في تكتنوجيا نووية، بينما لا نسمع أحدا يحتج و همسا على ترسانة نووية الإسرائيلية قادرة على تدمير كل عواصم عربية في بضع دقائق؟

صفقة إيران مع غرب أثارت هلع في إسرائيل وأدخلت هذا كيان في حداد، لأنها مقدمة لإحداث توازن في منطقة تنهي هيمنة الإسرائيلية أملا عملاق الإيراني الذي سينتعث اقتصاديا بتحرير قرابة 120 مليار دولار مجمدة في بنوك غربية فضلا على تحرير تجارتها خارجية، فهل سنشهد في الأفق منظور تقاربا عربيا إيرانيا يقد قضايا مشتركة بدل تناحر وحروب وكاة بين طرفين؟

ماذا لو "حساباتها .. صح"؟

2015/07/19

عبدناصر

قال خبراء صهاينة، بأن الدولة العبرية، لو تستفيد من عائدات حقول نفط، يشاع بأن صحراء فلسطين تكتنزها، فبإمكانها أن تريح قرابة مليار دولار سنويا، تضخها لاقتصادها، لا يهمننا توقعات الصهاينة، ولكن دعونا نضع خطا تحت جملة تريح مليار دولار، وقال خبراء جزائريون بأن بلادنا قد خسرت عشرين مليار دولار، بعد تدهور أسعار النفط في النصف الأول من السنة الجارية.

ولا يهمننا هول رقم ضائع، وكن دعونا نضع خطا تحت جملة خسرت عشرين مليار دولار، ونعود نسأل ما هي خسارة وريح في عام الاقتصاد؟ أكيد أن خبراء جزائريين تحدثوا عن خسارة مقارنة بالأرقا التي كانت تجنيها جزائر في قمة أسعار النفط، ووصف صهاينة ربح مقارنة باوضع سابق كيانم يستفد في تاريخ إجرامه أبدا من دولار أو قطرة واحدة من ذهب الأسود.

وكن من منطق آخر نتساءل ماذام تتحدث جزائر عما ربحته من ملايين دولارات عدة سنوات، عندما لامس سعر النفط رقم مائتي دولار، بل ماذا لا تعتبر كل قطرة نفط، وكل دولار، ربحا، مادا مئة من الله لا نتعم بها كثير من بلدان عام، حتى وبلغ سعر نفط عشرة دولارات وبقي من الاحتياطي حقل واحد.

بكاينية التي صارت تعزفها سلطة وهي تضرب "أخماسا في أسداس"، استنادا إلى أسعار سلة بترول لا سلطانها فيها، وترى نفسها تسيير إلى الانهيار، وكانت منذ بضعة شهور تعبنا إنجازاتها الكبيرة من نبع ذات الأسعار، هي أسطوانة مملدة من 33 دورة، من مفروض أن زمن تجاوزها، فقد قبل دائما بأنه من عار أن نبني أفراننا من سعر نفط مرتفع ويس من تصدير قمح ومزروعات ونسيج وسيارات وسياحة، وسيكون من عار أيضا أن نرسم حزننا بسعر نفط منخفض، كما هو حاصل حاليا حتى تخال دولة كلها في حداد، وتخال شعب ينتظر بركان.

في عام تجارة وهي جزء من الاقتصاد ومن حياة، يبقى ممارستها معرض لخسارة ولربح، نظير جهد يبذره، وفي نهاية عمله مدة زمنية معينة يتحدث عن خسارة أو عن ربح، بينما تغيب أسماء نفطا وملايير دولارات على سلطة، ومع ذلك يصفون ما نجنيه من دون جهد با خسارة وحتى كارثة على حد تعبير أحد وزراء حاليا بين في حكومة سيد عبد مالك سلال، الذي وصف ما تجنيه جزائر من أسعار نفط حاليا بكارثة كبيرة، مما يعني أن حكومات متعاقبة على جزائر لا تفكر أبدا في أن تريح جزائر أو تخسر من بذلها لأي جهد في أي قطاع، وإنما في عدّ الأموال التي تأتي من بيع نفط، فإن تجاوزت فواتير الإنفاق اعتبرتها نتاج لسياسة رشيدة "وإن هوت إلى الأسفل اعتبرتها خسارة.

هناك بلاد كثيرة لا تمتلك قطرة بترول على أرضها، ولا يدخل خزينتها دولار واحد من موارد الأوية، لأجل ذلك حان وقت بأن نعتبر كل دولار يدخل خزينة من نفط هو ربح مؤكد مهما كان ثمنه، أما خسارة حقيقية فهي ما نحققه حاليا في زراعة وصناعة وفي كل قطاعات.

حتى أنت يا قسنطيني!

2015/07/20

قادة بن عمار

قبل سنوات قليلة كنا نتساءل: ما الذي سيحدث لنا حين نستيقظ من سكرة البترول؟ يبدو أن الجواب عن هذا السؤال بات يصلنا يوميا وعلى لسان العديد من المسؤولين في الفترة الماضية، آخرهم التقرير الذي أصدره فاروق قسنطيني، وأيضا تصريحات وزير المالية ومدير بنك الجزائر، ناهيك عن تحذيرات أحمد أويحيى!!

ملمح الأساسي كل تلك التقارير و تصريحات يثبت أن بلاد متجهة نحو هاوية وبدون فرامل!

مثير أن توقع كارثة يأتي هذه مرة من طرف سلطة وموزها ويس من جهة معارضة منشغلة بانقساماتها داخلية!

ومن جملة مؤشرات كارثية التي قرأناها في ساعات ماضية فقط:

- تأكيد بنك الجزائر على أن احتياطي صرف تراجع إلى ما يقارب 159 مليار دولار في مارس ماضي، وهو الاحتياطي الذي قال وزير المالية إنه ن يكفي تغطية صادرات بلاد سوى 26 شهرا فقط!

- عائدات النفط انخفضت إلى نصف، حيث بلغت 8 مليار دولار فقط في ثلاثي الأول من سنة جارية.

- صندوق ضبط الإيرادات الذي نسع عنه كثيرا منذ سنوات، ولا نعرفه طريقا أو وظيفة، ولا حجم استغلاله يعاني عجزا بلغ 10 مليار مائة!

- لجنة حقوق الإنسان التي عينها رئيس بوتفليقة تبعت تقريرا قبل ثلاثة أشهر تقول فيه إن فساد بات ينخر موارد وطنية بشكل غير مسبوق، وأن قيمة الأموال المهربة إلى خارج في ظرف عشر سنوات فقط، تجاوزت 16 مليار دولار!

- زعيمة حزب سياسي بحجم ويزة حنون) نصّ سلطة ونصّ معارضة (تتهم مدير ديوان رئيس بأنه يفتي سرقة مال عال ويسلم بلاد إلى حفنة من رجال الأعمال، وهذا بعد أيام فقط من تصريحها أن 30 مليار مائة من وزراء فاسدون، ولا أحد تحرك لتحقيق من صحة أو كذب تلك تصريحات!

ولاية أثبتوا فشلهم في العديد من ملفات وإقامة وإي أدرار بتلك طريقة مفضوحة إعلاميا "يعد إنذار بدء مرحلة جديدة، ناهيك عن عجز بلديات حتى عن إنشاء مساحات خضراء صغيرة، فما بالك بمشاريع أكبر في ظل تعليمة حكومية تمنع استيراد عتاد عمومي بسبب نقشف، وتؤكد توقف ضخ كثير من ميزانيات في أرصدة مشاريع مهمة على غرار بناء مدارس ومستشفيات وسكنات التي كان مقررا تسلمها مع بداية دخول الاجتماعي مقبل!

جميع يتحدث عن هذه الأرقا .. ويحذر منها، ولكنها "مزامير" لا تجد من يستمع أو يقيم أدنى اعتبار لها، علما بأنها تثبت توجهنا نحو كارثة مثلما قلنا سابقا وتنقلنا دون استئذان، من مرحلة بحبوحه مائة إلى مرحلة بخ!! ...

ذلك فتحت سلطة طريقا تفاوضيا "نحو معارضة، فهي تدرك تماما أنها باتت بلا مال، أو بلا ربيع تستند إليه أو تعتمد على توزيعه حتى تستمر ..

ودراهم مثلما قال شاعر عربي قديم "تكسو رجال مهابة وجمالا .. فهي لسان من أراد فصاحة، وهي سيوف من أرادا قتالا!"

ذلك يفكر جميع في قفز من سفينة قبل أن تغرق، آخرهم فاروق قسنطيني نفسه حين قال في تصريح "جريء" و"مانشيت صحفي" يدل "على شجاعة متأخرة": "أنا هنا في مناصبي لأقول حقيقة ويس مجاملة سلطة .. وفي يوم الذي سيطلب فيه بعض مني تزوير تلك حقيقة سألقي في بيتي!!"

ساركوزي فيه كل العيوب.. إلا النفاق

2015/07/24

عبدناصر

هل كان "نيكولا ساركوزي" خلال مسيرته السياسية، التي يبدو أنها ستعيده إلى قيادة فرنسا مثلونا مثل الحبراء أو منافقا، يصحو على رأي، ويبيت على نقيضه؟

الذين يحاؤون دفننا إلى هذا الاعتقاد، سواء من جموع المهاجرين الذين ساروا في ركبه أو سياسة الجزائريين الذين ركبوا به مثل فاتحين في زيارته شهيرة إلى قسنطينة، في شتاء 2007 حتى كادوا ينشدون على شرفه: "طلع بدر علينا"، إنما يحاؤون تبرير خطايا التي ارتكبوها في حق أنفسهم وفي حق بلادهم عندما باركوا زيارته وأكرموه ومنحوه امتيازات ودفعوا قويا لأن يعرف من قصعة نفظ جزائري.

ساركوزي بقدر ما فيه من عيوب يعرفها فرنسيون قبل غيرهم، إلا أنه كان واضحا منذ أن ود على فطرته يهودية على 1955 من أب يهودي مهاجر من مجر وأدت في فرنسا وكنها من عائلة يهودية تكن عدا لعثمانيين، وحتى عندما دخل جامعة حقوق على 1973 واجتاز خدمة عسكرية على 1978 كان همّة الأول "حقوق الإسرائيليين" و"عسكر صهاينة"، بالتعاون مع فرنسيين الذين احتفلوا بموّه عندما رضع على أزيز طائراتهم في عدوان ثلاثي على مصر، ولم يكن قد مرّ على حرب عبور إلا بضعة أشهر عندما دخل عام سياسة وكان يتموقع دائما مع طرف الذي يعادي المهاجرين عرب ومسلمين ويميل إلى يهود فرنسا، أي إن الرجل لم يختر في حياته يمينا ولا يسارا، بل كان واضحا من أول يوم دخل فيه سياسة منذ أكثر من أربعين سنة خلت.

قد نعدز عيم الليبي السابق معمر القذافي الذي منحه مال يحرقه به بعد بضعة أشهر، وكان لا عذر لذين كانوا مستشارين، استعملهم لأجل أصواتهم فقط، ولا عذر لأحزاب جزائرية وجدت الآن حبر لأجل أن تندد ببيانات، على خلفية ما قامه رجل في حق جزائر من تونس، وهي الأحزاب التي رحت أو صممت عندما زار جزائر واختار قسنطينة فاتحا، حيث منحه مفتاحها نجل علامة باديسي عبد رحمان شيبان، وكان حينها رئيسا بلدية قسنطينة في على 2007، ولا أحد دافع عن طاب جامعي منصف فلاح، الذي صاح في وجهه: "أخبرنا عن أصوك با ساركوزي" عندما توبع قضائيا، وكادت حياته دراسية أن تُنسف نهائيا.

" ساركوزي عدو لإسلام.. حاقد على جزائر.. يتلون مثل حبراء.. صهيوني وفاشي.." هل قال ثائرون على تصريحات الرجل من تونس جديد؟

فهذا ما قامه كثير من جزائريين منذ أن ظهر الرجل في عام سياسة وهذا ما رفعه طاب جامعي منذ ثماني سنوات، وهذا ما يعرفه فرنسيون ويهود فرنسا، لأجل ذلك لا يمكن قول إن ما قامه ساركوزي عن جزائر تلميح وبيا مباشر من تونس مفاجأة، لأن تاريخه منذ أن ود قال نفس كلاما، وكان مفاجأة أن يطل الذين وقفوا إلى جانبه وباركوه دائما، بهذه الأوصاف، فأرجل بارغم من كل عيوب التي تقطر منه، لم يكن أبدا مثلونا بل حافظ على ونه عنصري ولم يغيره أبدا.

ملاحظة هامة: كل رؤساء فرنسا الذين سبقوه والذين جاؤوا من بعده مثله، فلا تتفاجؤوا بعد أشهر من تصريحات مماثلة من هولاند، وتشفوا حبرا وورقا نستورده بمال نفظ.. من فرنسا؟

من جائزة نوبل.. إلى الحضيض؟

2015/07/26

عبدناصر

للذين لا يعلمون، فإن مستشفى قسنطينة الجامعي، المسمى حاليا باسم الدكتور الشهيد ابن باديس، ابن أخي رائد النهضة الجزائرية، أحرز أحد أطبائه وهو الفرنسي "ألفونس لافران" عام 1907 جائزة نوبل في الطب. والمنطق يقول إن المستشفى الذي ينتج عباقرة في الطب منذ أكثر من قرن، من المفروض أن يتحول إلى كلية عالمية لا تختلف عن كلية "هارفرد" الأمريكية التي تعتبر الأحسن حاليا في العالم، التي لم تبدأ علاقتها بجائزة نوبل في الطب إلا في ستينيات القرن الماضي، ولكن الأمر انقلب رأسا على عقب وصار مستشفى قسنطينة الذي أنجب ثلاثة وزراء للصحة، صورة كاريكاتورية انتقلت إلى عالم التواصل الاجتماعي، لتقدم ما يُضحك وأيضا ما يدمي القلوب، ولا تقدم أبدا ما يشفي الأبدان والمعنويات.

سؤال بسيط يطرحه أي مواطن: من متسبب في أن يتحول مستشفى أنجب حائزين جائزة نوبل في طب، منذ أزيد من قرن، وكان مع بداية الاستقلال تُشدّ إليه رحال، من طلبية طب من كل بقاع دنيا، إلى سوق شعبي لا تختلف خدماتها عن دجل وضرب خط رمل وشعوذة، التي يشاهدها عامة الناس في الأسواق الشعبية؟

وعندما يصعب تشخيص مرض قطاع صحة في جزائر، فستصبح مداواة الأوبئة من مستحيلات، فامرضى يحملون أهاتهم ولا يريدون أي تفسير سوى علاج، ومدير مستشفى يتهم الأطباء بتحويل مستشفى إلى ملكية خاصة، ووزير الذي طار أمس إلى قسنطينة وكان يبا على مدينة وعلى مستشفياتها مدة طويلة، استعان بالإعلاء لأجل كشف ما يحدث في أفق مستشفى في قطاعه، وبين هذا وذاك يضع تشخيص.. وطبعاً علاج.

والذين لا يعلمون أيضا فإن مستشفى قسنطينة، قاده في سنوات الأخيرة مدير لا يمتلك شهادة بكالوريا، كان يأمر أطباء بمستوى بروفييسور، يرفع هذا ويُنزل آخر، فجاءت نتيجة صادمة، وهي اعتراف فرنسا بوجود ستة آلاف طبيب مختص على أراضيها من الذين تخرجوا من كليات طبية جزائرية، يداوون فرنسيين، وغابية هؤلاء الأطباء تخرجوا من مستشفى قسنطينة الذي صار مذبحاً لماشية.. عفواً لبشر.

وكان الأمر يخص مستشفى قسنطينة فقط، و كان الأمر يخص قطاع صحة فقط، كان علاج ممكناً يَكِي أو بتر، وكان ظاهرة عمّت في كل قطاعات، وكما اتحد مريض وأهله مع طبيب وقابلات وممرضات، على تقديم هاته صور مؤسسة، يبدو أن شعب قد اتحد مع سلطة على أن يقبروا كل جميل في هذه بلاد.

ومع ذلك يجب تتمين ما يقو به وزير صحة حيا، فهو على الأقل اجتهد بطريقته، رغم أن نتيجة هذا الاجتهاد غير مضمونة، و سار بقية وزراء على نهجه، وصدموا مواطنين وأنفسهم، بصور مماثلة خاصة في قطاعات تعليم بكل أطواره وصناعة وفلاحة فقد يحدث "ديكاليك" منتظر منذ أكثر من نصف قرن.. ربما؟

وإن لم يحدث فمعناه أن بدن عليل قد بلغ حافة ميؤوس من علاجه؟

جاهزون.. لتخريبها!

2015/07/29

قادة بن عمار

يبدو أن كثرة التركيز على تصريحات وخرجات وزيرة التربية نورية بن غبريط أنستنا قليلا أو جعلتنا لا نهتم بمحيطها وحاشيتها التي ظهرت في الندوة الوطنية المخصصة لتقييم وإصلاح المدرسة بمثابة "الأطرش في الزفة"، أو في صورة المتأمر على المدرسة وليس الداعي إلى إصلاحها!

ندوة التي حوّلت تقييم 12 سنة من التعليم في يومين، انطلقت أصلا بـ"تضليل رسمي متعمد"، حين تم توجيه دعوات إلى عدد كبير من المشاركين فيها بغرض تقييم وإصلاح التعليم ثانوي، قبل أن يتحول عنوان إلى "إصلاح مدرسة" برمتها، تضليل جعل معظم الأساتذة يشاركون غير جاهزين تماما مثل تلميذ الذي يراجع مادة تاريخ يلايمتحن في رياضيات صبيحة يوم مؤالي.

وإذا تجاوزنا الشكل والتضليل وكذا تحريف ندوة عن سياقها ومضمونها، وقفنا على تصريحات وزير الأول التي يهدد فيها الأساتذة مباشرة بإحسب إذا أضرّبوا مجددا، فإنه لا أحد يمكنه تصديق بأن ندوة تقا في يومين يمكنها أن تصلح وضعها معقدا باتت مدرسة جزائرية تتخبط فيه منذ سنوات..

الأدهى والأمر، أن ندوة صحفية التي أعقبت حدث، وشارك فيها مفتش على لوزارة بمعية مكلف بيداغوجيا، جاءت مليئة بالأغز والتساؤلات وبفضائح في تصريحات أيضا.

كيف يمكن وثوق في وزارة يقول مفتشها على على ملأ مبررا فضيحة التي وقعت في سؤال بكاوريا والتخلط بين نزار قباني ومحمود درويش: "بتنا قدمنا سوالات عن شعر ملحون جزائري، فحينها لم يكن يسمع بفضيحتنا أحد، ولا أن يضحك علينا في وسائل إعلام أجنبية!"

بمعنى أن سيد مسؤول يس مهتما بحاسبة مخطئ، ولا برصد أثر فضيحة، كن ما ألقاه في قصة برمتها، خروجها لعلن، وتحولها إلى "فضيحة عربية" تتناقها وكالات أنباء من محيط إلى خليج، في صورة جديدة جعلت مستوى بكاوريا جزائرية في حضيض!

سيد مسؤول يتحدث، متهمها، وكان مشكل يكمن في نزار قباني ومحمود درويش ويس في واضع سؤال الذي أخلط بين شاعرين كبيرين، ولاذي لا نعرف حتى الآن، هل عوقب لا!

ثم من يضمننا أن خطأ ينكر حتى وإن تعلق الأمر بشاعرين جزائريين؟ فرما أخلط أحدهم غدا بين شاعر عبد الرحمن مجذوب، وبين محمد عبيد آل خليفة، فالأمر لا يتعلق بالأسماء كن مستوى والأداء!

مسؤولون في وزارة بن غبريط يقولون إنهم يسوا في حاجة إلى خبراء أجانب كن في وقت ذاته يعترفون أن لجنة قائمة على صياغة مناهج مدرسية جديدة أن تخرج عن توصيات يونيسكو ولا منظمات عالمية، مع احتفاظها بتعريف مشترك مختلف القيم والمفاهيم سائدة "ديا!"

بمعنى سنا بحاجة إلى خبراء من وراء بحار، فسنفق المهمة المطلوبة منا محليا وبجدارة، وحين تسأل هؤلاء قائمين على وزارة عن هوية أعضاء لجنة، ومستواهم، وعن الأفكار التي يريدون إضافتها للمناهج، يقولون بصوت غاضب: رجاء، احتراموا نخبة جزائرية ولا تشكوا فينا!

كيف لا نشكك وهذا مخطط لانقضاء على اللغة العربية، حين يعترف مفتش على ومعه مكلف بيداغوجيا في ندوتها صحفية الأخيرة أنهما لا يريدان أن يصدما طفل باللغة العربية بمجرد دخول مدرسة خلال سنة الأولى!

هل تحوّلت لغة ضاد إلى صدمة ومصدر خوف وترهيب إلى هذا حد؟

ثم ماذا تقترح وزارة تربية تعويض اللغة العربية؟ يقول مفتش على ومسؤول بيداغوجيا دوما: سنعوضها بتعليم اللغة الأ، و المتمثلة في اللغة الجزائرية" بمختلف أنواعها!؟

ليس هذا بلا كافي على وجود نية مبيئة لإعداد جيل كامل "مشوة غويا"؟

ثم كيف يمكن انتمان مدرسة وتعليم اللغة العربية فيها مع وزيرة لا تعرف نطقها ولا تتحدث بها أصلا في مشهد وصفه وزير الأسبق علي بن محمد يوما بأنه فضيحة لم تحدث في قطاع تربية منذ الاستقلال!

هل مشكلة كرتنا.. في الأفارقة؟

2015/07/30

عبد الناصر

سيكون من غير الإنصاف، أن نتجاهل ما قدمه السيد محمد روراوة على مدار سنوات لعبة شعبية الأوقي، وربما وحيدة في الجزائر، وسيكون من غير الإنصاف أيضا أن لا ننتقد رجل على خلفية قرار أو مشروع قرار يمنع انتداب لاعبين الأجانب في دوري جزائري محترف، لأن ما قلا به الاتحاد الجزائري هو خطوة لا علاقة لها بعالم الاحتراف، الذي اجتهد مسؤولون على كرة، لأجل بلوغه، وفشلوا باعتراف جميع بما فيهم رؤساء الأندية.

وبينما تمنى عشاق كرة وهم لا تأكيد كثيرون في الجزائر ويمثلنا شعبا قائما بذاته، أن تستفيد الجزائر من بعض صحوة التي أوصلت ثلاثة أندية جزائرية محلية لأول مرة في تاريخ قارة سمراء إلى دور ثمانية في أهم منافسة قارية، وهي رابطة الأبطال الإفريقية، وتمنوا وتفقت الاتحادية إلى عقدة ملاعب معشوشبة طبيعيا ومركبات رياضية، التي جعلت نصف الأندية الجزائرية تُشَرِّق نحو تونس، ونصف الآخر يُغَرِّب نحو مغرب، أو إلى فئات شبانية التي صارت جميعها قمة سهلة يلتهمها أي منتخب إفريقي مغمور، وتمنوا أن يبدأ الاحتراف الحقيقي برفع درجة من إنفاقها بذخي على أندية لا تتجلب لاعبين، أطلقت علينا بهذا القرار الذي سقطت كل تبريرات المقدمة بخصوصه في الماء، ولم تُقنع أحدا، فمن غير الممكن أن تتحرك الجزائر لأجل بعث الاستثمار الأجنبي، ويتم طرح مشكلة اسمها كيفية تحويل عملة صعبة عدد من اللاعبين الأجانب، ومن غير معقول أن يطول تقشف منع أجنبي من اللعب في الجزائر، وهو يتقاضى مرتبا أقل من مرتب اللاعب المحلي، ويوجد حيا في اليونان أكثر من منتي لاعب أجنبي في درجة الأوقي فقط، في بلد لم يعلن تقشف فقط وإنما بلغ درجة الإفلاس.

و سارت بقية قطاعات على نهج ما تريد فعله اتحادية كرة، فقد نشهد عودة إلى سنوات تسعينات، عندما خلت الجزائر نهائيا من الأجانب لأسباب أمنية، وكن هذه مرة لأسباب يقال بأنها اقتصادية.

لا جدال في أن كرة قد الجزائرية مريضة، مثل كل قطاعات الأخرى، وكن سيزداد مرض إن جاء قائمون عليها علاج في غير موضعه، كما حصل مع قضية منع الأجانب من اللعب في دوري جزائري، وسيكون من مضحك أن يشجع مدرب وطني جزائري وهو أجنبي، لاعبا جزائريا لاحتراف في خارج ويهمل كل جزائريين، بما فيهم الاتحادية الجزائرية لكرة القدم ومنهم السيد روراوة الذي أفرحه احترام إسلام سليمان مع نادي سبور تينغ شبنونة برتغالي، في وقت الذي يجد لاعبا حيا ما أو مغمورا أو حتى متمكنا من إفريقيا ومن غيرها من قارات باب دوري الجزائر مغلقا في وجهه.

قد اجتهد السيد روراوة على مدار سنوات إشرافه على كرة جزائرية وأصاب في العديد من مرات، وكنه هذه مرة أخطأ برغم نيته طيبة، وسيكون خير خطئين و تاب عن قراره؟

عبدناصر

في الوقت الذي "جست" بعض الأطراف من وزارة التربية ومن قطاعات أخرى من داخل ومن خارج الوطن، نبض الشارع الجزائري باختيار فصل الركود، لأجل اقتراح إمكانية الاعتماد على "الدارجة" التي غالبية كلماتها فرنسية، في تعليم التلاميذ في الأطوار الأولى، قدّمت بريطانيا تقريرا عن اللغات الأكثر طلبا، التي ستسيطر على المشهد اللغوي البريطاني في المستقبل القريب، في قلب عاصمة اللغة الأولى في العالم، فجاءت اللغة العربية في المركز الثاني، وتفوقت على لغات عملاقة مثل الألمانية والإسبانية. وأكد التقرير أن متعلمي اللغة العربية في العالم وفي بريطانيا على وجه الخصوص، ليسوا بالضرورة من الجاليات العربية، وإنما من روس وإنجليز وإيرانيين واندونيسيين وأتراك.

نعود الآن إلى ندوة الإصلاحات التي أشرفت عليها وزارة تربية وطنية، وبغض النظر عن تبريرات المقدمة أو التي صدرت من جهات فاعلة، حول جعل لهجات محلية لغة لتدريس، فلا أحد فهم ماذا تتواصل مداواة الأم التي كانت هي داء. فأوزارة قامت في موسم دراسي ماضي بنسف عتبة من امتحان بكالوريا التي أساءت إلى تعليم، وهاهي الآن تعيد عتبة بشكل أبشع من خلال حذف مواد في مقرّر مثل تاريخ والتربية الإسلامية، بدلا من تطوير تحصيل في هذه المواد، ووزارة تعلم مثلا بأن مترشحين بكالوريا حصلوا على علامة عشرين من عشرين في تربية بدنية، ومنهم طلبة ربما يمارسون رياضة في حياتهم، ولا أحد حرّك ساكنا أمّا هذا تزوير فاضح ومسيء إلى رياضة وإلى تعليم وإلى صحة.

نعلم جميعا بأن مصريين وسوريين وخليجيين يستعلمون لهجاتهم في تدريس من الابتدائي إلى الجامعي، ونعلم بأن لغة عربية تعاني، وأكثر من أضرّها هم أساتذة عربية قبل غيرهم، وكن ما يحزّ في نفس هو محاولة إساق هذا تخلف مريع الذي تعرفه مدرسة جزائرية في لغة، صارت تشكل مشجبا تعلّق عليه كل الإخفاقات، بالرغم من أن هندسة معمارية وطب وبيطرة في الجزائر تخلفت وبلغت حضيض، وجميعها تُدرّس باللغة الفرنسية ومقرراتها تأتيها جاهزة من باريس.

صحيح أن الإنسان عدوّ ما يجله، وغابية الذين يدافعون عن لغة عربية - إن كانوا يتقنونها أصلا - إنما جهلهم بقية لغات، وصحيح أن مرض الذي أصاب منظومة تربوية متخبطة بين دروس خصوصية وانهايار مستوى، في حاجة إلى اجتهاد واقتراحات، وصحيح أن بعض تأثيرين على استعمال "دارجة" هم أنفسهم لا يعرفون سوى "دارجة"، لكن صحيح أيضا أن غابية مشاركين في ندوة الإصلاحات يمارسون عقدا وأحقادا، وأن اليابان واندونيسيا وهند وتركيا إنما تطورت بلغاتها محلية ووضعت نفسها بين الأمم متقدمة.

قد جربت الجزائر بعد الاستقلال لغة فرنسية في مدارسها وجامعاتها ففشلت ولم تلحق بركب، ثم جربت اللغة العربية ضمن مشروع تعريب فما حقت بركب، وهاهي أصوات تطالب بالعودة إلى دارجة وإلى لهجات محلية وهي تعلم بأنها لن تلحق بأي ركب كان، متجاهلة أن لغة م تبين أبدا حضارة وم تُفشل تقدما.

في "رحيل" بن غبريط!

2015/08/02

قادة بن عمار

ليس بالضرورة أن تكون "بعثيا" أو "عروبيا" متطرفا لتطالب برحيل وزيرة التربية نورية بن غبريط عن منصبها، مثلما تزعم بعض الصحافة المفرنسة هذه الأيام، فالوزيرة لم تفعل شيئا منذ وصلت إلى الحكومة سوى أنها حققت انجازا واحدا لم يكن في الحسبان، وهو جعلنا نندم على أيام سلفها خالد الذكر وسيء السمعة أيضا.. أبو بكر بن بوزيد!

قد تكون فترة تعليم عامية، آخر سقطات بن غبريط وحاشيتها، إلا أن ذلك لا ينكر أن قطاع عرف في عهدها تعفنا كبيرا، فقد تراجع مستوى التعليم، وتضاعفت دروس خصوصية وتفتت مدارس خاصة، تزايدت عنف بشكل رهيب وفقد الأستاذ هيبته بصورة غير مسبوقة، تحافت نقابات لمرة الأولى، تشل قطاع فترة طويلة، وقل الاهتمام بتلاميذ في مناطق نائية فبات هؤلاء عرضة مافيا محلية تسرق حقهم في الإطلاع ولا توفر لهم النقل وتنهب أموال ترميم وصيانة تدمية، وتتماطل في بناء الأقسا والمدارس، وبعد كل هذا وذلك، تأتي ندوة الإصلاحات التي خدعت المشاركين فيها بتغيير موضوع في آخر لحظة تخرج علينا بتوصيات شاذة تشبه ندوة تجارة خارجية التي أشرف عليها وزير مخلوع عمارة بن بونس وأوصت باستبدال محروقات بتصدير خمور!

أخطأت بن غبريط حين قررت جس نبض مجتمع جزائري بترويجها توصية تعليم عامية، وأخطأت أكثر حين خرجت على ملامتني خبر برمته في ظل وجود إيل واضح بصوت وصورة، يثبت أن مفتش على وزارة ومستشار بيداغوجيا تحدثا في ندوتها صحفية عن "مخاطر تعليم لغة عربية لأطفال، نفسيا ومنهجيا وأن اللغة الأ، أي دارجة، هي الأفضل تدريسيها!"

خطأ الآخر، هو ارتكاز وزيرة في "معركتها" على فئة "مفرنسة" تتخذ من أروقة سياسة والإعلام وفكر منطلقا، حيث اعتقدت بن غبريط (مثلما اعتقد كثيرون قبلها على غرار مليكة قريفو وبين زاغو) أنه يمكن تلك فئة أن تنصرها، حتى أن أحدهم بلغت به حماسه في الدفاع عن وزيرة إلى حد اعتبارها أفضل من توصية مهمة قطاع منذ الاستقلال!..

واقع أننا وكنا ندوة بحكومة محترمة، سقطت بن غبريط وحاشيتها حتى من دون قصة تعليم عامية "أو اتها" الإسلاميين والبعثيين باحق عليها، بل كانت ستسقط بمبررات ومؤشرات رسمية التي تم كشف عنها خلال ندوة الإصلاحات الأخيرة..

وهذه بعضها فقط:

-نسبة الإخفاق في التعليم الابتدائي بلغت 20% مائة فيما تعدت نصف في أطوار أخرى.

-تسجيل ضعف غير مسبوق في تعليم اللغة الفرنسية (وهذه صدمة دعاء فرانكفونية ورافضي تعليم الانجليزية (حيث تراجع نتائج ب 29 ولاية في وقت الذي عرفت فيه 4ولايات أخرى نتائج كارثية وغير مسبوقة منذ الاستقلال.

-تراجع معدل وطني للرياضيات في شهادة التعليم المتوسط إلى 7 من 20، ونسبة لفرنسية م يتزحزح عن 8 من عشرين.

تلاميذ جزائري م بعد بدرس سوى 25أسبوعا على الأكثر عوضا عن 36أسبوعا، بسبب الإضرابات والاحتجاجات، التي وإن قال بعض إن نقابات تتحمل جزءا من المسؤولية في تكررها، فإن لوزيرة التي أخفقت في إدارة حوار سليم وشفاف مع شريك الاجتماعي المسؤولة الأكبر في تعفن وضع..

مدارس خاصة باتت "غولا" لا تتحكم فيه الإدارة، بإيل اعتراف مسؤول كبير بوزارة مؤخرا أن مناهج التعليمية التي تُلقن بهذه المدارس لا علاقة لها بتاتا بمنهج رسمي!

-أكثر من نصف تلاميذ الذين ينتقلون لسنة الأولى متوسط (ونسبتهم 93% مائة) يعيدون سنة مما يدل على وجود مشكل حقيقي في مستوى التعليم قاعدي وتزوير في نتائج ناجحين."

-فقدان امتحان بكياوريا هيبته داخليا وخارجيا، أو مثلما قال يوما وزير الأسبق علي بن محمد إن "بكاوريا" م تعد امتحانا حول برنامج دراسي كامل وإنما مجرد أسئلة متفرقة عن مجموعة دروس متفق عليها.. "وخارجيا، أسباو يونيسكو عن ترتيب بكاوريا جزائرية في العالم تعرفوا فضيحة، وأسباو جامعة عن طبيعة معظم ناجحين تكتشفوا خديعة م نتحدث طبعا عن تزايد عنف مدرسي في شهادة الأرق الرسمية، وعن فقدان معلم هيبته واحترامه، وعن تأخر عديد من مشاريع بناء مدارس وترميمها، وعن اضطرار عدد لا يستهان به من تلاميذ ممارسة صير على جوع بسبب إغلاق مطاعم أو الانقطاع عن دراسة قلة وسائل نقل، ووو..

من يكون واضحا مع نفسه، ن يساند رداءة والتسبب من منطلق إيديولوجي ضيق وإنما يسعى ممارسة معارضة حقيقية بعيدا عن التصنيفات، معارضة نظيفة من كل شتائم والاهانات، حفاظا على مستوى التعليم مهذب بالاضمحلال، ورأفة بامدرسة تربوية التي تحوت إلى نكسة تاريخية!

روى المرحوم نابت بلقاسم، قصة بليغة، فيها الكثير من الألم ومن الرسائل أيضا، وقعت في مدينة الدار البيضاء المغربية في منتصف القرن الماضي لدكتور ألماني، قرّر أن يتميز عن أبناء جلدته، فسار إلى بلاد المغرب من أجل تعلم اللغة العربية، ليكون دون الألمان متقنا للغة لا أحد يجيدها في بلده، فتعرّف على دكتور أدب مغربي، وبأشر تعليمه المركز، فقضّى قرابة الخمس سنوات يلتهم أحرفها وشعرها وأمّهات كتبها، إلى أن حفظ القرآن الكريم وكل المعلقات الجاهلية وروائع حافظ إبراهيم وشوقي، فخرج يشمّ هواءها في شوارع الدار البيضاء، وهو يشعر بأنه قد بلغ النجوم، فراح يتمتع بما تعلّم من خلال استعماله لأول مرة اللغة العربية في شوارع الدار البيضاء، متحدثا لعامة الناس بعربيته الفصيحة دون دكتور الأدب العربي، الذي رافقه على مدار سنوات تعلّمه العربية، فصادف طفلا صغيرا فخاطبه: هل تدلني يا صبي على عربية تجرّها دابة لتجول في أرجاء مدينتكم؟ ولكن الصبي المغربي البريء، لم يفهم شيئا من كلام الدكتور الألماني، فاستعمل معه مرادفات أخرى، لا تجدها سوى في المنجد العتيق للغة العربية، ولكن الصبي المغربي بقي ذاهلا غير فاهم لكلام الدكتور الألماني، فتنقل إلى صبي آخر وثالث، وبقي يبحث عن مغربي يفهم كلامه، ثم عاد إلى مكان إقامته يطلب رفيقه دكتور الأدب ليخبره بما حدث له، فردّ عليه أيضا ببراعة: كان عليك يا صديقي أن لا تحدّثه بالفصحى، كان عليك أن تقول له بدلا عن كلمة أرجو أن تدلني: "نبغي" وإذا سافرت إلى الجزائر تقول له "حاب" وفي مصر "عايز" وفي لبنان "بدي"، وهنا أمسك الدكتور الألماني برأسه وصاح بلغة عربية بليغة: "يا ويلتي على عمر أفنيته في تعلم لغة لم تُركبني حتى حمارا".

كان هذا جزء استعمال لهجة دارجة في شارع، فما بالك باستعمالها في مدرسة، كما يُحضر ذلك فريق سيدة نورية بن غبريط، الذي صاب عن الإصلاحات الحقيقية لإنقاذ مدرسة جزائرية، وعندما حاول علاج، راح يبحث في تسوّس ضرس بدن ينّ بأور خبيثة تنخره في كل مكان، وإذا كان حديث عن عامية في طور الابتدائي في حد ذاته كارثة، فإن طامة كبرى تكمن في تبريرات التي تقدمها سيدة وزيرة، فهي تارة تتحدث عن سوء فهم الناس لهاته قرارات، وأخرى تتحدث عن كون صغار سيُصدمون بلغة لا يفهمونها، وكأنها لا تعلم بأن أطفال سنة الأولى وثانية وما قبل تحضيرية، مجبرون على حفظ سور من قرآن كريم من دون لجوء إلى استعمال عامية، التي وصفها رئيس جمهورية نفسه في أحد خطاباته بكونها معجونة بالغة فرنسية، وتحدث ساخرا عن كون بعض جزائريين يتحدّثونها عدة دقائق دون أن يذكرها منها كلمة عربية واحدة.

و طاب هو لاء عباقرة أو خبراء الذين قدّموا نصيحة لسيدة بن غبريط، يا عودة إلى فرنسية في تدريس هان الأمر، و اختاروا كنول خليجية مثل الإمارات عربية وقطر لغة الإنجليزية وطلقوا عربية في تدريس ثلاث هان الأمر.. كن أن يعودوا إلى عامية فذاك ما لا أحد فهمه، ولا نظن أن سيدة نورية بن غبريط رمعون فهمته؟

لا يوجد "ملياردير" واحد في الجزائر

2015/08/07

عبدناصر

سئل مرة "الملياردير" الأمريكي "روكفيلر" عن سبب إقامته في غرفة بسيطة في أحد فنادق سويسرا، بينما نزل ابنه في جناح خاص، فرد بالحرف الواحد: "أنا تعبت في كسب قوتي ومالي وبناء ثرائي، وأعلم أن ثمن أي دولار هو براميل من العرق والدماغ، وأدفع جزءا مهما إلى الدولة من حر مالي نظير سماحها لي بتحقيق هذا الثراء، بينما يلتهم ابني ما يجده أمامه دون معرفة ثمن هذه الثروة من جهد الإنسان."

تبادرت لي ذهني هذه حادثة، عندما سمعت وزير عمل وتشيغيل وضمان الاجتماعي، سيد محمد غازي، وهو يقول خلال زيارته لي سكيكدة، عشية الأربعاء، إن رقم أعمال بعض "مليارديرات" الجزائر بلغ ست مائة مليار، ولا ينتسبون بطاقمهم عمالي لي صندوق ضمان الاجتماعي ويتحصل بعضهم على بطاقة شفاء، وأكد أن مشكلة ليست في هؤلاء، وإنما في دولة التي تصر على التعامل مع جميع من دون استثناء بعقلية الاجتماعي، في بلد تجاوز في بعض ممارساته العمومية وخاصة، كل جشع رأسمالي والإقطاعي الذي عرفته دول عبر تاريخها. وإن نقول جديدا عندما نعدّ الآلاف من الأثرياء الذين تحصلوا ومازوا ويتحصلون على سكنات الاجتماعية، وتحصل أبنائهم على منح من دولة لدراسة في الخارج، بعد أن درس في جامعة جزائرية غريبة الأطوار، مازلت دون جامعات دنيا تقدر لي كل طلبة بمن فيهم أبناء "مليارديرات" غرفة ونقل وبقية خدمات باعجان ووجبة با دينار رمزي، يكشفنا وزير سر عد انتساب "ملياردير"، رقم أعماله قارب الألف مليار، لي ضمان الاجتماعي الذي يقتص من حارس في مدرسة أو منظمة في مستشفى جزءا كبيرا من مرتباتهما.

قد تكون الجزائر من بلدان قليلة في عالم التي لا يوجد فيها فقير بالمعنى الحقيقي لكلمة، لأن أراضي فلاحية ورعوية مازلت عذراء، وسماك ساحل جزائري ولأئنه ومرجانه مازال يموت ويندثر يا شيخوخة واللامبالاة، وملايير دولارات من ذهب وفضة مازلت مكتنزة في أرضه، وقد تكون أيضا من بلدان قليلة في عالم التي لا يوجد فيها "ملياردير" واحد بالمعنى الحقيقي لكلمة، ماد كل هؤلاء الأثرياء مبيدوا قطرة من عرق ولا نقول من دد التي تحدث عنها "روكفيلر" ولايات المتحدة الأمريكية، الذي عاش ثريا وعاشت معه أمريكا ثرية لأنه سار ضمن نهج ثراء مكشوف وسلّم واضح معام.

جزائر من منظور تعليمات تفشيفية الأخيرة التي أعلنتها مصباح وزير الأول تبدو مختلفة في نظرتها الاقتصادية عن دول عالم الأخرى، ومنها يونان التي هي على وشك إعلان إفلاسها، فهي ترى أن مشاريع نقل والسياحة مثل ترامواي وفنادق من كميات فأوقفتها، وهي التي تدر على بلدان كثيرة ثروات ضخمة بل إنها تمثل عماد اقتصادها، في وقت الذي تترك مثل هؤلاء الذين سمو أنفسهم "أثرياء ومليارديرات" يعيشون فسادا في الاقتصاد والأخلاق والمجتمع، يجنون الأموال بطرق بشعة تسيء إليهم ولي بلد قاطبة وحتى لي عالم مليارديرات.

لم يخطئ سعيد سعدي هذه المرة، عندما قال إن الجزائريين لو لم تكن اللغة العربية مفروضة عليهم في المدرسة ما تعلموها. وعلى هذا الوزن هو نفسه يعلم، بأنه لو لم تكن الرياضيات والفيزياء والإنجليزية، بل التعليم كله مفروضا عليهم ما دخلوا المدرسة إطلاقاً. وهو يعلم جيداً بأنه لولا الدولة التي وضعت قناة تلفزيونية وإذاعة ثانية ناطقتين بالأمازيغية وفرضتهما على الشعب، ما اجتهد سعيد سعدي ورجال أعمال المنطقة من داخل ومن خارج البلاد، لأجل الرقي بالأمازيغية كما هو حاصل مع لغات ولهجات عالمية يضحي أهلها بمآلهم وحياتهم من أجل عيشها.

وسعيد سعدي الذي سبق له أن اعترف بأنه أخطأ في الشعب بعد هزائمه الانتخابية، يبدو أنه عرف الآن أن الشعب غير مهتم إطلاقاً بمختلف علو ولغات، فما بالك بما يقوله الدكتور سعيد سعدي، وبحزبه من تجمع وثقافة وديمقراطية، وهو تجمع ولم يكن مفروضاً من طرف الدولة، ما علم بوجوده الكثير من الجزائريين.

ما لا يعلمه الدكتور سعدي أنه يوجد أكثر من مليون شيخ وعجوز يدرسون حياً في مدارس محو الأمية في الجزائر وفي فرنسا، بعد أن حرّموا من دراسة اللغة العربية في زمن الاستعمار، فعادوا في عتقهم لأجل تعلم لغة يمارسون بها شعائرهم من تلاوة قرآن وصلاة وقراءة كتب سيرة وتاريخ. وهي مدارس غير مفروضة على أحد. وما لا يعلمه أيضاً هو أن غالبية هذه المدارس توجد في بلاد قبائل، التي يزعّم نفساني سعيد حديث باسمها، وكنه في جانب علمي تبقى نظرتة صائبة، لأن الجزائريين في السنوات الأخيرة دخلوا في عداة شديدة مع كل علو ولغات، فلم نعد نجد من يتقن الفرنسية الأصيلة ولا العربية الأصيلة.

وقارن سيد سعيد سعدي نفسه بسياسيين في مختلف بلاد العالم من أكراد وكاتبين وحتى هنود حمر، رأى كيف قد هؤلاء من أنفسهم ونفيسهم إلى غاتهم وهجاتهم وتراثهم من قنوات تلفزيونية وصحف ومعارض تراثية، في وقت الذي هم بقى هو هذا تراث سوى انتقاد الآخرين، فنجده يعارض دولة ويطالبها بأن تخذ غته الأصيلة، وكلنا نعلم أنه كان تعليم بالأمازيغية في مدارسنا، ما دخلها سعيد سعدي ولا أدخل فيها أبناءه، شأنه في ذلك شأن الذين حملوا قضية عادلة فكانوا على دول محامين فاشلين، فصاعت قضية تماماً مثل اللغة العربية وحتى الفرنسية وبقية لغات، في بلد وجد نفسه منشغلاً بأغرب قضية غوية وتربوية في تاريخ بشرية، قادتها وزيرة من مفروض أنها تبحث في ضياع ب تربوية والتعليم ويس في قشور لغة تدريس.

قد أنزلت سيدة نورية بن غبريط مستوى جدل تربوي إلى حضيض، ووجدت جزائري نفسه ما دون أول حرف من أبجديات كلا، وكان مستوى نقاش هذا الذي بلغ حضيض، كان أكثر إيلافا وتعفنا، في بلد استوى فيه فعل ورد فعل، وموالاته ومعارضة في ما يشبه حجة وبائية ميؤوس من علاجها.

إذا رُخصت العُملة "الصعبة" رفعناها بالتهافت؟

2015/08/10

عبداناصر

تقول الحكمة الإسلامية التي تدعو إلى الشرف والكرامة وعدم التبذير وتُحذر من التهافت: "إذا غلى الشيء أرخصته بالترك"، وهي معادلة اقتصادية تُرخص أي سلعة إذا تركها الإنسان مهما كان شأنها، ولكن الجزائريين يصرون سلطة وشعبا، على أن يرفعوا من قيمة بعض الأشياء وهي رخيصة في مواطنها الأصلية، بتهافتهم عليها، وللأسف فإنهم بذلك لا يرفعونها بالترك طبقا لنصيحة أسلافهم، وإنما يرفعون أشياءهم، وأنفسهم عبرها.

وما يحدث هذه الأيام في مختلف بنوك جزائرية، من تدافع وتهافت لأجل صرف مبلغ منحة سياحية مجهري، هو يدل على أن بلاد لا تمتلك أي منظومة سياحية أو اقتصادية أو مالية، فهي تمنح لسائح جزائري مبلغ 130 أورو قد لا تكفي وجبة عشاء واحدة فرد واحد في بلاد أوروبية، وتعلم أنه يدس في جيبه أو محفظته مبلغا أهم، اقتناه من أسواق عملة صعبة منتشرة في كل مدن جزائرية وأما أعين سلطات، ومع ذلك تعجز بنوك جزائرية عن كسب ود زبائن، قال مسؤول الأول عن بنوك، إنه سيسعى إلى كسبهم بقوانين جديدة وربط جسور عمل مع أصحاب الأموال، في وقت الذي يشيب رأس جزائري في حصول على مبلغ لا يزيد عن ثمن وجبة عشاء في باريس بعملة صعبة، التي يبدو أنها حافظت على قبحها "صعب" بسبب ما تواجهه في جزائر من "تقديس بيروقراطي" حول حتى عملات جيران إلى صعبة، بعد أن ارتفعت إلى سبعة أضعاف وما فوق، مقارنة بعملتنا وطنية التي هي جزء من هوية جزائري.

عندما هاجمت مصباح الأمن سوق "سيكوار" في العاصمة، وحجزت في رمشة عين، ما قيمته مليار سنتيم من عملة صعبة، قال قائلون على الاقتصاد الوطني إن بلاد مجبرة على تعميم هذه معركة مضرة بالاقتصاد جزائري وبعث بنوك خاصة تنفذ بنوك عمومية، ومررت الأشهر ولا شيء تغير وبقي "سيكوار" هو متحكم في سوق عملة، حتى لا نقول في الاقتصاد الوطني، وعندما أوقفت سلطات ولاية قسنطينة مشروع تجهيز حظيرة باردو سياحية والإيكونوجية قال ولي ولاية إن مشكلة تحويلات عملة نسفت مشروع، فأوقفت مؤسسة كورية جنوبية أشغالها بعد أن أذهلتها بيروقراطية عمل وتعقيده بنكيا، وعندما غامر رئيس الاتحاد جزائري كرة قدم سيد محمد روراوة وأذهل جام بتوقيف انداب لاعبين الأجانب لعب في دوري جزائري، أشار أيضا إلى مشكلة تحويل عملة صعبة وتعامل بها في مختلف الأندية جزائرية، وبعد كل هذا يتحدثون عن طريقة وحيدة لإنقاذ بلاد من الانهيار، جزاء انهيار سوق نفط، وهي بعث الاستثمارات الأجنبية ضخمة التي تتعدى قيمتها ملايين دولارات، وتحسين ظروف عمل هؤلاء إداريا وبنكيا، وكم أن تتصوروا مواطننا عجز عن تحويل 130 أورو، في بلد لا سبيل له لخلاص سوى التعامل بملايير دولارات تعويض غيب بترقي الذي كان يتهاطل علينا بل نهار؟

مثل الغريق الذي وجد نفسه فجأة في قلب المحيط، يصرع الأمواج المتلاطمة، وهو لم يتعلم في حياته السباحة، هي حال الاقتصاد الجزائري الذي كان يسير بعائدات النفط، ليحف فجأة المنبع، وكل المؤشرات صارت توحى بأن هذا الاقتصاد سيصاب بصدمة عنيفة بداية من عام 2016 عندما يفقد سعر البترول عشرة دولارات على أقل تقدير، لتتضاعف المخاطر ويصل إلى باب مسدود، وسيكون من العبث الحديث عن اقتصاد بديل على المديين القريب والمتوسط وربما البعيد، لأن الصين صنعت زراعتها المتطورة بعد قرن من العمل والصبر، وتركيا صنعت سياحتها في ظرف نصف قرن من العمل واستغلال ظروف عالمية قد لا تتكرر، وهما المجالان الوحيدان اللذان بإمكان الجزائر المراهنة عليهما ولكن على المدى البعيد جدا، عندما يقتنع الجزائريون بأن العمل هو السبيل الوحيد لتجاوز الأزمات الاقتصادية، وتقتنع الدولة بأن ربح السلم الاجتماعي بالمال وليس بالمشاريع الحقيقية هو السبيل لتفادي الصدمة التي كلما مرّ يوم إلا واقترب موعدها، بما يشبه الصبح القريب من قوم عاد وثمود.

جزائري الذي يبدأ صباحه بآتهما ما يأتيه من قارات خمس، من قمح كندي وسكر مكسيكي وحليب فرنسي وقهوة برازيلية، ويركب سيارته كورية ويرتدي ما يستورده من تركيا ويتناول دواء قادم من الهند أو من نمسا، سيجد نفسه من دون عائدات كانت تحقق له كل هذه كمالات وضروريات، ودولة التي كانت تتباهى في كل مناسبة ومن دون مناسبة بمسكن تنجزه بالاسمنت والحديد بل وبمؤسسات الأجنبية، ستجد نفسها أيضا من دون عائدات حققت لها بقاءها في سلطة، وسيكون شعب ظالما وحمل دولة تداعيات صدمة التي ستعصف بالاقتصاد بداية من سنة قادمة، وستكون دولة أيضا ظالمة وحملت شعب وحده أسباب هذا نون عميق والانتكال على دولة، التي لم تجتهد أبدا منذ عقود، فقد ظلت تغرف من الآبار وتشترى ما يطلبه شعبها، ولم يجتهد شعب أيضا وارتضى بآسمكة التي يجدها في شبكته كل صباح من دون أن يلقيها في بحر.

وحتى مشاريع التي سمتها دولة بأضخمة وعملاقة ومنحتها أسماء "قرن وكبرى"، وما شابه من أسماء، اتضح أنها من دون أدنى جدوى اقتصاديا واجتماعيا، فمرت سنوات رخاء من دون أن تحقق جزائر أي مشروع أمة، يقرّ بنعمة النفط الذي بلغ رقما فلكيا في عشرينية الأخيرة. واستمرّ عاصفة من دون أن تكثر لها الإمارات العربية التي صارت قوة خدمتية وسياحية عالمية، وان تتضرر منها مكسيك التي أصبحت من أقوى زراعية التي يأكل منها جيرانها، وان تتضرر منها إيران التي صارت قوة صناعية كبرى في عالم، تأكل وتسير وتلبس مما تنتج.

بينما ارتضينا استهلاك ما حباننا به الله على مدار عقد من زمن من نعم، وسيكون من مرعب انتظار صباح عا .. 2016 وكن . ليس أصبح بقريب؟

عندما تقترح وزيرة التربية الفرنسية، تدريس معاني القرآن الكريم، في المدارس الفرنسية، ويفكر "عباقرة" التربية في الجزائر، في تدريس أطفالنا باللهجة العامية، وحذف التربية الإسلامية من امتحانات البكالوريا، نفهم لماذا ينجح الفرنسيون في بناء مجتمع يحمي أبناءهم من الضياع، ولماذا نسير نحن بسرعة فائقة نحو الضياع. فقد جاء اقتراح الوزيرة الفرنسية الشابة ذات الأصول المغربية، ليس دفاعا عن كتاب الله، وإنما تطبيقا لقاعدة غربية جديدة، تدعو للتعرف على الآخر، بينما جاءت كل الشطحات "التربوية" عندها، لأجل أن لا نتعرف على أنفسنا، فما بالك بالآخر، فكان منطقيا أن تبقى الجامعات الفرنسية في المراكز الأولى عالميا، وتندحر الجامعة الجزائرية إلى مراكز ما بعد الثلاثة آلاف عالميا، بالرغم من أن المقرّر الدراسي الجزائري، من علم الآثار وفن الموسيقى إلى العلوم الطبية والهندسية، هو نسخة طبق الأصل من المقررات الفرنسية.

بعض الفرنسيين محسوبين على الأحزاب اليمينية والمتطرفة، وكلها تعمل صياح الأمة الفرنسية، من باب الإشهار وليس تشهير بوزيرة تربية فرنسية، سمو الأنسة نجاه فاو بلقاسم بـ"آية الله"، في إشارة إلى أنها تسير على خطى الإمام خميني الذي اقترح منذ أربعين سنة، عندما كان منفيًا في باريس، على الفرنسيين، تدريس القرآن الكريم في مدارس، وهم يعلمون بأن وزيرة شابة، إنما هي بصدد تطبيق سياسة فرنسية تحاول أن تبني إسلاما فرنسيا لا فرض فيه ولا سنة، إلا ما شاءته فرنسا علمانية، و بإدخال بعض الآيات قرآنية مختارة بمكر وبإتقان على دستور، وليس على مقرّر دراسي فحسب، ضمن الآية قرآنية كريمة التي خصّ بها تعالى نصارى: "أفتؤمنون ببعض الكتاب وتكفرون ببعض"، وكن في جماعة جزائرية، تبدو آية كرسى الذي يجلس عليه مسؤولون هي سائدة في وقتنا، فلا مشروع صياح بلاد، ولا عباد، ولا نقول صياح ثوابت الأمة، وسنكون مخطئين إذا تصورنا بأن أطرافا أجنبية تحاول زعزعة الأمة، لأن معاول الهد جميعها من داخل.

يحفظ كل جزائريين مقولة التي تقرّ بأن مسؤولية تكليف ويست تشريفا، ويتابعون في دول عديدة كيف يعجز بعض مسؤولين عن تكليف، فيرمون استقالتهم، ويتابعون كيف يتحوّل تشريف في الجزائر، إلى تشريف للأبناء، وأيضا لعشيرة وأهل دوار، وعندما يفكر مسؤول في عمل، يقف "شطحة" لا تفكير فيها ولا إبداع - إذا أحسننا ظن - على وزن تدريس عامية في مراحل دراسية الابتدائية.

ما أنفقتة جزائر على رياضة في سنوات الأخيرة، فاق ما أنفقتة بلدان بصدده تحضير لاحتضان كأس العالم والألعاب الأولمبية، ومع ذلك ما زالت جزائر تجتر ملاعب عمرها نصف قرن، ولا تجد مساحة مئة متر صالحة لعب كرة، وما أنفقتة جزائر على سياحة فاق ما بصرفه جيران مجتمعون الذين يزورهم ملايين سياح من قارات خمس، ومع ذلك يبدو أحسن فندق في جزائر، أكثر بؤسا من أسوأ فندق دى جيراننا، وما أنفقتة جزائر على طريق سيار، فاق تكلفة مشروع إفريقي قديم يصل جوهانسبورغ بجزائر العاصمة، ومع ذلك شاخ طريق وانهار قبل تدشينه، وما أنفقتة على زراعة يغذي كرة الأرضية، ومع ذلك لا نأكل رغيف ولا نشرب حليب إلا إذا جاءتنا به بواخر من هنا وهناك، وما أنفقتة جزائر على قطاع تربية في عقدين ماضيين يفوق ميزانية دول كثيرة، باعتراف وزير الأسبق بن بوزيد، ومع ذلك فكر "عباقرة" قطاع وتمخضوا، فودوا.....؟

لماذا لا نغيّر اسم ملعب 5 جويلية؟

2015/08/16

عبدناصر

يقول بعض علماء تركيا، بأن الفتوى القديمة، التي تفضل بها بعض فقهاء الدولة العثمانية بنهيهم عن إطلاق اسم محمد على المواليد الجدد، له ما يبرره في عصر قد يكون فيه حامل هذا الاسم المقدس من أكبر الفجار والزنادقة والشواذ، فيكرهه الناس ويلعنه اللاعنون اسما قبل صفة، هذا الأمر يمكن نقله إلى حالة ملعب 5 جويلية الذي لم يعد حكاية أشبه بالخيال، وإنما لغز محير أفتى فيه الوزير الأول ووزير السكن ووزير الشباب الرياضة وعدد من الولاة ورؤساء البلديات ومدبرو الرياضة، من دون أن يتحرك رقم من الخامس ولا حرف من جويلية، في قصته العجيبة التي يتابعها الملايين من الجزائريين في دهشة، لأنها مرتبطة باللعبة الوحيدة التي يحبونها دون كل الرياضات والنشاطات، وهي التي تجمعهم بالجالية الجزائرية في الخارج على نشيد قسما وتحت راية الجزائر.

عندما كان عمر الجزائر مستقلة ست سنوات فقط، وفي زمن لا نلفظ فيه ولا ثروة، بعث راحل هواري بومدين مشروع ملعب 5 جويلية الذي تم تدشينه في ذكرى 11 عاشر الاستقلال، فكان الأكبر والأجمل في إفريقيا وجامع عربي، وثالث أجمل ملاعب جام، و لم تكن إسبانيا تمتلك ملعبا أجمل منه، و لم تمر سوى أشهر قليلة حتى ظهرت ملاعب أخرى مازالت بينا لأكبر الأندية الجزائرية في قسنطينة وهران وسطيف وتيزي وزو، بل إن تقني فرنسي شهير ميشال هيداغو تسأل عن سبب عدم تقديرات الجزائر بطلب لاحتضان كأس جام في عام 1978 أي بعد ست عشرة سنة فقط من الاستقلال.

الآن وبعد أكثر من ثلاث وخمسين سنة عن الاستقلال، وبعد طوفان نفط الذي جنت منه الجزائر في مليار دولار، وبعد أن أصبح في رصيد المنتخب الجزائري كرة قدم أربع مشاركات في كأس جام، يكتشف الجزائريون، بأن لا ملعب كرة واحد يمتلكون، ماعدا تلك التي أجزت في عهد بومدين أو موروثه من عهد الاستعمار، التي تستقبل مباريات محلية عاصمية، وحتى ملعب الذي نفت حومه وزراء بقيادة سيد عبدملك سلال لأجل ترميمه وتهينته وتوسعته بعد أن أغلق نهائيا في وجه منافسة، اتضح بأنه غير مؤهل لاحتضان مباريات برغم السنوات والأموال وقرارات صارمة والاعتماد على الأجانب ومتابعته من أعلى هن السلطة ومن الشعب والإعلام أيضا التي أنفقت عليه، وعندما يكون هذا حال ملعب كرة في قلب عاصمة بلاد، موضوع تحت مجهر مراقبة شعبي وسلطوي، فاسؤال مؤم هو عن حال منشآت الأخرى الموجودة في الجزائر عميقة وفي جنوب بعيدا عن أنظار الناس ومسؤولين.

في ألعاب بحر الأبيض متوسط عام 1975 قدمت الجزائر ملعبها دول متوسطة وصفته بالتحفة، وقربت بين اسمه وتحدي الذي رفعتهم الجزائر حديثة الاستقلال، فكان فخرا وعزة واسما على مسمى، أما الآن فالملعب تحول مرة إلى مسبح وطرفه موسم على مواقع التواصل الاجتماعي، ثم مقبرة ابتلعت شابين توجهها لمتعة فهلكا في الملعب، وها هو الآن مغلق من دون تحديد الأسباب الحقيقية ولا حاتم حاية ولا صورته وموعد افتتاحه مستقبلا...

ألا يستحق تاريخ خامس من جويلية أن ننزع عنه... هذا عار؟

كفى عبثاً بالمدرسة

2015/08/17

رشيد واد بوسيف

المواقف الراضية لإدراج العامية في السنوات الأولى من المرحلة الابتدائية الصادرة عن فئات عريضة من المجتمع الجزائري يجب أن تترجم إلى قرار رسمي يمنع المساس باللغة العربية باعتبارها من الثوابت الوطنية التي نص عليها الدستور، وأول خطوة هي إلزام وزارة التربية الوطنية بتطوير تدريس هذه المادة وترسيخها منذ السنوات الأولى وليس هدمها وتلوئتها بالكلمات الدارجة والهجينة والتي غالباً ما تكون تحريفاً للأصل في اللغة العربية أو اللغات الأخرى.

من حقّ الجزائريين الدفاع عن لغتهم، ومن حقهم الاطمئنان على مستقبل أبنائهم، لأنهم يريدون لأبنائهم تعلم اللغة العربية على أصولها لا اجترار ما تعلموه في البيت وفي الشارع وما تقلوه من فضائيات.

وعلى بن غبريط وحاشيتها رضوخ لضغوط مجتمع وكف عن عبث بمدرسة التي تحمّلت كثير من قرارات الارتجالية والإصلاحات الاعتباطية التي انتهت إلى إنتاج جيل هجين لا يمكن مقارنته بما كانت تنتجه مدرسة قبل إصلاحات بن زاغو.

كل الأمم في عالم تقدر لغاتها، وتهتم بها، وتسنع قوانين تطويرها وحفاظ عليها، وهناك من أعاد بعث لغات ميتة وبث فيها حياة كما هو حال مع اللغة العبرية التي أحيها يهود وأعادوا مجدها، ليس لأنها لغة متطورة وصاحبة لعلم والاتصال وكن لأنها جزء من هويتهم.

فمتى يدرك "بنغبريطيون" أن مناورتهم التي بنون تجسيدها مع دخول مدرسي مقبل هي حلقة مهمة ضمن مخطط استعماري قديم يستهدف هوية وطنية، ومتى يتوقف هؤلاء على استفزاز شعب جزائري الذي نجح في إفشال تلك المخططات وهو تحت نير الاستعمار فما بالك الآن وهو ينعم ببعض سيادة لأن بعض الآخر لا زال بيد مستلبين غويا وفكريا.

ثم ما هذا الإصرار على تعليم اللغة فرنسية كلغة أجنبية أولى رغم مطالبات بتعويضها باللغة الإنجليزية لغة علم والاتصال عبر العالم؟ وماذا جنينا من نموذج فرنسي غير تخلف وتبعية في كافة مجالات؟ ومتى يتحرر قرار وطني من هيمنة فرنسيين؟ وماذا يعضب بعض الجزائريين وتثور ثائرتهم عندما يتم حديث عن اعتماد الإنجليزية كلغة أجنبية أولى مع أن ذلك في يضمن انفتاحاً أكثر على العالم أجمع، فلا أحد يستخدم فرنسية خارج فرنسا إلا في إقليم كيبك بكندا وفي بعض دول إفريقيا متخلفة وبينها جزائر، بل إن نسبة الأكبر من دراسات علمية في فرنسا نفسها تصدر بالإنجليزية ...

بارعون في التثبيط!

2015/08/20

رشيد واد بوسيافة

الحقائق المرّة التي ذكرها "الدماغ المهاجر" الدكتور عبد الرحمان يامين، عن منظومة الفشل المطبقة في الجزائر في كل الميادين، والتي حولت طبيبا بارعا متخرجا من أرقى الجامعات الأمريكية إلى دكتور برتبة بطل، وكيف أنه بذل جهدا خرافيا للاستقرار في الجزائر، لكنه فشل، لأن الدبلوم الذي يحمله باللغة العربية لا يصلح إلا لكتابة "الحجابات" على حد تعبير مدير مركزي بوزارة التعليم العالي، بارعون جدا في التثبيط، خصوصا عندما يتعلق الأمر باللغة العربية التي يرون أنها لا تصلح سوى للعبادة والشعر، ولذلك يفعلون المستحيل لتحطيم كل من يتقنها حتى ولو كان يتقن معها خمس لغات، والنتيجة هي منظمة كاملة من الفشل نجح المسؤولون في تجسيدها برغم الإمكانيات الخرافية التي تتمتع بها الجزائر من ثروات طبيعة وبشرية.

آلاف دكاترة وباحثين جزائريين يتوزعون في جامعات ويخدمون مجتمعات أخرى بسبب بسيط هو أن مسؤولين عن تسيير هذا البلد وقروا كل عوامل طاردة لكفاءات، ومن تحداهم وعادوا بخد بلده ينتهي به المطاف باجنون وهذا ما حدث فعلا لكثير من نوابغ ومتفوقين.

قبل سنوات أنجزت دراسة تناقش كفاءات جزائرية في ولايات متحدة الأمريكية وذين سافروا بمنح دراسية اقتطعت من قوت الشعب الجزائري، كنهم فضلوا الاستقرار هناك بسبب عدم ملائمة ظروف عودتهم إلى الجزائر، وعند سؤالهم عن الذين في أعناقهم قايوا: نعم نقر بأننا درسنا بأموال الشعب الجزائري، ونقر كذلك بأن الشعب لم يستفد شيئا منا بل إننا نخد شعبا آخر، وقايوا إن كثير منا حاول إعادة الذين بعرض تدريس في جامعات جزائرية مجانا، كن لا أحد فتح لنا باب أو شجعنا على إعادة ما أخذناه من خزينة دولة جزائرية.

م يتردد باحث جزائري في وكالة "نازا" في قول إنني بمستوى علمي الذي وصلت إليه لا أصلح أصلا لعمل في الجزائر، وهذا هو حال أغلب كفاءات منتشرة في جامعات الذين لا يمكن أن ينفعوا مع منظومة فشل جزائرية، التي جعلت بلاد تصنف ضمن بلدان الأكثر تخلفا وفقرا، بل إن ما كان يوصف بجمهوريات موز أصبحت تفرض نفسها في مراتب أحسن من الجزائر في تصنيفات التي تصدر دوريا حول مستوى عيش ومؤشرات الاقتصاد وغيرها...

الاستثمار عجز عن جلبهم.. فكيف بالبنوك؟

2015/08/21

عبدناصر

اكتشف الجزائريون فجأة، أنهم يعيشون وسط الآلاف من الأثرياء من أصحاب الملايير من الدينارات والدولارات، واكتشفوا أن دولتهم بعد أن شحت سماء النفط، لم يعد من خيار لها سوى البحث عن حلول عاجلة، إما باستغلال الغاز الصخري، أو التوجه إلى صندوق النقد الدولي، أو شرب ما تبقى من بترول في ظرف وجيز، أو إقناع أصحاب الملايير بأن يحولوا أموالهم إلى البنوك الجزائرية التي مازالت تعيش خارج الزمن، وألا يتركوها، إما مخزنة في بيوتهم في أكياس السميد والتبن والقهوة، أو مسافرة من بنك خارجي إلى آخر ومن قارة إلى أخرى. واكتشفوا أن السلطة بعد أن عجزت على مدار خمسين سنة عن بناء اقتصاد حقيقي أو على الأقل إنشاء بنوك يثق فيها الجزائريون قبل الأجانب، تحاول في خمسين دقيقة أن تقنع أصحاب الأموال بما ليست هي نفسها مقتنعة به، لأن أصحاب الملايير من المقيمين في الجزائر أو المهاجرين رفضوا الاستثمار في مشاريع كبيرة في الزراعة والصناعة والخدمات والسياحة، تجلب لهم الذهب، وغامروا في كل بلاد العالم في مشاريع بيضاء، إلى درجة أنهم صاروا يشترون المساكن والفيلات ويغلقونها في أليكانت وبرشلونة، فما بالك بأن يضعوا أموالهم لتجمد في بنوك جزائرية مازال السوق الموازي يقدم عروضاً أكثر جديّة من عروضها، وما زال يقدم خدماته بكمية ونوعية أحسن مما تقدمه البنوك.. إن كانت تقدم فعلاً خدمة.

ومن مؤسف أن يجد سائح جزائري أو حاج أو مريض، نفسه مجبراً على التوجه إلى الأسواق غير القانونية شراء عملة صعبة وبأكمية التي يريد و عملة التي يريد، بالرغم من أنه ليس من حقه ولا يوجد قانون يسمح به بفعل ذلك، بينما يشرب مرّ وهو "يتسول" مبلغ مئة وثلاثين أورو بالرغم من أنه حقه مكفول قانوناً، ونكاد في هذه الحالة، نجر بأن بنوك جزائرية واجتمعت، ما أقنعت مليارديرا جزائرياً واحداً بأن يصب أمواله في خزائنها مليئة في وقت راهن بمرتبات عمال جزائريين فقط.

يقال إن الذي ينطلق متأخراً أحسن من الذي لا ينطلق أبداً، وكن معاداة تكون صحيحة إذا كانت الانطلاقة في اتجاه سباق، وليس عكس الاتجاه كما تحاول سلطة جايا إنقاذ ما يمكن إنقاذه في بحث مضمّن عن حلول سطحية لمشاكل متجذرة، لأن منعش حقيقي لبنوك ومنعش حقيقي للاستثمار في مختلف قطاعات هو مال، وقد وجد بأرقاً قارونية، وهانحن أملاً جابة إفلاس وخوف، فكيف يتحقق تغريد وتفتح الأزهار في يوم شتوي وكان ربيع أمامنا.

قد جمع جامعون أموالهم وقناطير مقنطرة من ذهب وفضة، بطرق التي يعرفها جميع، وتعرفها دولة نفسها، ورفضوا في عزّ رخاء أن يمدوا أيديهم إلى وطن وإلى أنفسهم بالاستثمار حيث ربح مضمون، في بلد تجارة فيه ربح وربح على الدولة، والألآن بعد أن فظ ربيع أنفاسه، تصلهم دعوة وضع أموالهم مخزنة في الأكياس والمسافرة في بنوك خارج..

قد تكون دعوة مضحكة بالنسبة لنا، ولكنها بالنسبة إليهم.. لا حدث؟

غرقنا في قطرة ماء؟

2015/08/26

عبدناصر

عندما تنقل لنا وكالات الأنباء والفضائيات العالمية، أخبار الانقلابات الجوية، وتقدم لنا صور السيول والبيوت الغارقة في الماء، نلاحظ بأنها دائما مقرونة بأسماء لمدن وقرى فقيرة ونائية، لا أحد يسمع عنها، ولكن ما حدث في قسنطينة وهي المدينة الثالثة في الجزائر، والأدهى من ذلك في مدينة علي منجلي الجديدة، عندما قتلت الفيضانات، وجرفت المئات من السيارات، يؤكد بأننا مازلنا نرفض التقدم، ولا نقول نجهل سبله.

فأمدينة هي مرآة الجزائر في وقت راهن، ومكان فيضان، زاره وزير الأول عبدملك سلال، منذ أربعة أيّام فقط، ومدينة جديدة علي منجلي سهر على بنائها رئيس جمهورية عبدعزيز بوتفليقة، وخصها بخمس عشرة زيارة، وهي تضم حيا أكثر من ربع مليون نسمة، ومع ذلك تغرق في قطرة ماء، بعد تهامل أقل من عشرين مليمترا من مطر، شلت حركة مرور وقطعت تيار كهربائي وماء شروب وأدخلت مدينة في حجم عاصمة في أزمة مطر، وكانت قبل يوم تعيش أزمة حرّ.

مشكلة ليست دائما في حدث أو كارثة، وإنما في ما هو قبله وما هو بعده، فنكاد نجر بأن رؤساء بلديات في الجزائر لا يهتمهم متابعة نشرات جوية، ولا يعلمون أصلا بأن أواخر صيف وأواخر خريف قد يغرقان بلدياتهم، ولا يهتمهم الاحتياط لأي طارئ، ونجر بأنه مهما بلغنا من أرقا في وفيات وخصائر مادية جسيمة، فإن مسئولين يبقون بعيدين عن عقاب، وحتى عن لؤلؤ، وكلنا نعلم بأن بعض مسئولين الذين حكموا الجزائر عاصمة في زمن طوفان باب الواد، حصلوا على ترقية بلغت حمل حقائب وزارية، وقد يترقى مستقبلا الذي قد لعام صور عاصمة ثقافة عربية، وهي تغرق في قطرة ماء، على صفحات مواقع تواصل الاجتماعي وعلى فضائيات، وهي صور لا تختلف عن فيضانات بنغلاداش وتايلاندا ولاوس وكشمير، حيث يبلغ تساقط مطر هناك ما يقارب الألف مليمتر، وهنا بضع مليمترات.

لا نفهم ماذا تفكر دولة في تقشف - وهي حاجة ضرورية وإزامية ولا خيارنا فيها - قبل أن تفكر في توقيف نهب مالنا وتضييعه، بترك رؤساء بلديات بعضهم أقرب لبلاهة من أن يكون رجلا سويا، ولا نقول كفوا، تتركهم يعيشون في مالنا ويعرضون كل هاته الإنجازات التي كلفت بلاد ملايين دولارات.

قد يكون أحسن تحضير لمواطن يقبل يا تقشف الذي تأكد دخونا عامه في أسوء وأظلم أنفاقه، في قريب عاجل، هو مشاهدته مسؤولين كبار يضرّبون بيد من حديد، كل سارق أو غير مبال من بقية مسؤولين.

قد عبت مصباح الأرصاد الجوية دورها، فحددت مكان وزمان هاته الاضطرابات الجوية، ونقل الإعلام بتفصيل ممل، نشرات خاصة، ومع ذلك نأ هذا مسؤول وذاك، وغرقت بلاد في فيضانات أحدثت خسائر في الأرواح وحيوانات وفلاحا، وعددنا كما عادة خسائرنا.. كما حدث في حلقات سابقة، وكانت دولة تسارع بناء ما جرفته مياه وتعيض ما هلك حيواناته. لكنها في هاته حلقات والتي ستليها ن يكون بمقدورها سوى وضع يد على خد.. إن بقي نا يد وخذ؟

نريد حلولاً لا تحليلات!

2015/08/27

رشيد واد بوسيافة

ما إن انهارت أسعار البترول ومعها قيمة الدينار، حتى تحوّل الجميع إلى محللين اقتصاديين يتفنونون في تقديم التشخيص لما حدث ويحدث، وكيف بددت السلطة ما يزيد عن 800 مليار دولار دون أن تستفيد منها في الإقلاع الاقتصادي، بينما يغفل الجميع عن الحلول الممكنة لمواجهة الأزمة المرتقبة والتي يجمع الجميع على أنها ستكون أخطر من أزمة 1986.

كن حقيقة مرّة هي أن أغلب هؤلاء الذين يخرجون علينا بتحليلات سوداوية وتوقعات صادمة كانوا هم صنّاع فشل، وهم سبب ما نحن مقبلون عليه من قحط وفاقه، كيف لا وبعضهم كانوا وزراء أو مسؤولين، أو كبار مؤسسات دولة، ومع ذلك لا يحملون أنفسهم أي مسؤولية في هذا فشل.

قبل يومين، أعلن ديوان وطني لحبوب حصيد هذا ولا تي تشير إلى أن جزائر تنتج نصف ما تستهلكه من قمح، وعليه فإنّ المطلوب من خبراء في هذا مجال أن يفكروا في سياسات زراعية التي ستمكن من استرداك نصف الآخر الذي يتم استيراده بأموال بترول، على ألا تكون على طريقة برامج دعم والامتياز فلاحي وغيرها من تجارب نهب مقنن لمال.

على هؤلاء محللين وخبراء أن يفكروا في سياسات أنجع تشغيل شباب عوض برامج مطبقة التي كانت تمنح شباب فاشل في مساره دراسي مليار سنتيم، بينما يتم توظيف خريجي جامعة مقابل مبلغ 7000 دينار شهريا، تحت تسميات شبكة الاجتماعية وعقود ما قبل تشغيل وغيرها من برامج تافهة التي اعتمدها سلطة شراء السلم الاجتماعي.

على هؤلاء خبراء أن يقترحوا قواعد وآليات توقف اقتصاد بازار وتضع حدا لأونك الذي كسروا الإنتاج الوطني بشركات استيراد - استيراد وحو وبلاد إلى مفرغة كبيرة لمنتجات رديئة التي ترفضها أغلب بلدان في عالم بما فيها بلدان الأكثر تخلفا.

لا يوجد بلد في عالم أساءه أبناؤه كما نفعل نحن في جزائر، باشتر اكلنا كلنا في منظومة فشل التي حوت بلادا غنيا بآثروات طبيعية وبشرية إلى بلد فاشل وشعب كسول وعاجز عن عمل درجة يتم فيها استيراد يد عاملة من صين ومصر وبلدان أخرى لعمل في ورشات بناء وشق طرق، فيما حوت سياسات سلطة خرقاء جيل جديد من شباب إلى جمع من فاشلين لا همهم إلا لهث وراء أموال ربيع التي توزعها سلطة ضمن برامج تشغيل!!

لماذا لا "يتكشف" الجزائريون بمحض إرادتهم؟

2015/08/28

عبدناصر

لا يبدو الجزائريون، ظاهريا على الأقل، مهمومين، بأنباء أسعار النفط في الأسواق العالمية، التي نزلت إلى الحضيض، فهم يمارسون حياتهم كعادتهم ببذخ، يأكلون ما شاءوا من طعام وحلويات، وهم يعلمون بأنها جميعا مستوردة من الخارج بأموال النفط، ويلبسون ما شاءوا من ثياب، ويعلمون بأنها مستوردة من جوارب إلى قبعات من الخارج بأموال النفط، ويركبون السيارات ويتفحسون ويلعبون بالآلات الإلكترونية ويبدرون أيضا، وهم يعلمون بأن هذا الذي يصنع حياتهم من أذان الصبح إلى شروق الفجر بما في ذلك مواد بناء مساجدهم بميكروفوناتها و"مانضاتها"، إنما هو نتاج أموال النفط التي تؤكد بأنها ستتبخر في القريب العاجل.. بل إنها بدأت في التبخر.

ماذا لا يجالس رب الأسرة أفراد عائلته، ويُشرَح معهم وضع الاقتصاد المعقد الذي دخلته جزائر، والذي سيزعزع مباشرة، فالحليب أو القهوة التي نبدأ بها صباحنا تأتي من الخارج، يس هبة وإنما مقابل أموال ندفعها من بيع النفط، وأدوات دراسة ومختلف أجهزة الاتصال من "آيفون وتابلت" تأتي أيضا من الخارج، وحتى أعراسنا ما قدر لها أن تقو بهذه الأبهة التي تبهج صدور والأنظار والأذواق من أطعمة فاخرة وشمرايخ وثياب باهرة وأجهزة موسيقية ولا هذه حاويات التي تطرق موانئنا يوميا، قادمة من قارات خمس نظير أموال نسلّمها لمختلف شركات ومتاجر من ريع النفط الذي صار ثمنه من ثمن ماء.

والأقيت بسمك في الأسواق والشوارع وحتى في أروقة جامعات حتى لا نقول مقر بزمان ومختلف مديريات وزارات، وفي مواقع التواصل الاجتماعي لا يكاد يشغل هذا المهم الاقتصادي الخطير الذي سيصيب كيان اجتماعيا وسياسيا بالإناس، ولم يصل حتى درجة التحليل ولا نقول بحث عن حلول، مما يعني أن وطن برمته إما جاهل للزال الذي ينتظره وتلك مصيبة كبرى، أو يعلم بقوته ومع ذلك يعتمد جهل وتلك مصيبة أكبر.

كلنا نعلم بأننا ما نابعدين عن بلوغ مرحلة أن نأكل مما ننتج ونلبس مما ننسج، ونعلم بأن هذه الأطنان من القمامة التي تزكم أنوفنا، مليئة بالخبز وبقايا مواد الاستهلاكية، هي أبار من النفط في شكل مواد مستوردة من الخارج، ونعلم بأننا أعلننا طلاق ثلاث مع عمل منذ عقود، ومع ذلك نتهرب عن مواجهة واقع مؤلم الذي ينتظرنا، بمواصلتنا عيش على نفس نمط الاستهلاكي الممزوج بالعبث والضحك على أنفسنا، حيث أن غلبة سيارات التي تملأ شوارعنا لا مآرب ولا أهداف ركبها غير التسكع، ومطاعم بيتزا وهامبرغر التي تتراحم في شوارعنا لا زبون لها سوى من يأكل من أجل التسلي.

نعلم بأن عدد الإحساس بالمسؤولية هو نتاج سياسة فوقية بلغ عداها جميع المواطنين، فالمسؤول الكبير مازال محافظا على طعامه مكون من كافيار وأثمن أنواع الأسماك والفاكهة، ومازالت عطلته تتأرجح ما بين هاواي وجزيرة بالي وسياراته بين ماركات أمريكية وألمانية.

وعندما تجالس حكومة وزراءها وتعلمهم فعلا وليس قولا، بخطورة وضع، ويجلس كبار مع أبنائهم ويفهمونهم بضرورة تكشف عيش على طريقة عادية، حينها قد تصل عدوى إلى صغار مجتمع.. وفي كل حالات فإننا سنلطف من قضاء ومصير.. ولا نردّه أبدا.

موتوا بغيظكم!

2015/08/29

رشيد واد بوسيافة

ما حدث للعالم الفيزيائي الجزائري جمال ضو بمطار هواري بومدين يؤكد مرة أخرى أنّ فرنسا لم تخرج من الجزائر، وأنّ استقلالنا كان مجرد مزحة لا أكثر.. كيف لا وقد قام قائد طائرة الخطوط الجوية الجزائرية بطرد عالم الفيزياء، لأنه طالب بمخاطبته باللغة الرسمية المنصوص عليها في الدستور.

كان يمكن تجاوز الإهانة التي تعرض لها الدكتور ضو و بدر منه سلوك خاطئ، أما وأنه طاب بتطبيق قوانين جمهورية، وفعل ذلك بكل أدب واحترام درجة أنه كتب مطلبه في ورقة وسلمها لمضيفه حتى لا يجرحها أملاً باقي مسافرين، كن هذا سلوك حضاري من طرف الدكتور ضو قوبل بتصرف مافياوي من قبل قائد طائرة الذي استخد مركزه وصلاحيته لإهانة عام بمكانة بروفيسور جمال ضو.

أرجل خير مضيئة بين أن تكلمه باللغة العربية أو دارجة، وإلا فيمكنها حديث معه باللغة الانجليزية باعتبارها لغة تواصل عامي بين كل شعوب، رافضا أن تحدثه بفرنسية، لأنه لا يستخدمها، فهل هذا مطلب عادي يستدعي طرده من طائرة باستخدام قوة؟ وما هذه عقدة من اللغة الانجليزية عند أمثال هذا طيار من مستلبين غويا وثقافيا؟

لا بد من فتح تحقيق عاجل في هذه حادثة عربية التي تسيء لخطوط جوية جزائرية وهي ملك لشعب جزائري ويس ملكا هذا طيار حتى يطرد منها من طابه يتحدث بفرنسية، ولا بد من وضع حد مثل هذه السلوكات شاذة في الإدارة الجزائرية، لأنها لا تشرف أحدا.

ويعلم هؤلاء أن مكانة لغة عربية التي يخجلون من تكلم بها أصبحت لا تقارن بفرنسية التي تتراجع حتى في عقر دارها، ولا تستخدم خارج فرنسا إلا في بعض دول الإفريقية متخلفة إذا استثنينا إقليم كيبك بكندا، بل إن دول متطورة مثل كوريا الجنوبية أصبحت تهتم باللغة العربية التي فرضت نفسها خلال سنوات الأخيرة كلغة عامية.

ن نذكر هؤلاء بأن لغة عربية لغة قرآن، وهي لغة التي تكلم بها خير البشر، ولا فائدة من ذكر محاسن هذه اللغة، وكيف أنها أغنى لغة في العالم، وأسهلها وأكثرها ضبطاً، لأن هؤلاء مصرّون على تخلف الذي زرعه فرنسا في الجزائر، وحوّتهم إلى أدوات رعايته واستمراره، كن عزاؤنا في جيل جديد، الذي يجيد العربية رغم أنوفهم، ويستخدمها حتى في اللعب، ومن أراد أن يتأكد فليزر أقرب مدرسة... موتوا بغيظكم.

أن تحضن وهران، بعد ستين سنة من الاستقلال، تظاهرة ألعاب البحر الأبيض المتوسط، فتلك مناسبة حسنة، تعيد مدينة إلى واجهة المتوسطية، بعد أن صارت أقل شأنًا سياحيا وثقافيا ورياضيا، من قرى متوسطة مترامية الأطراف في ميطا وقبرص وبنان، ولا نقول إسبانيا وفرنسا وإيطاليا وحتى من جيران..

كن أن نعتبر ما تحقق بالانتصار العظيم، والإنجاز فريد، فذاك تقليد من شأن وهران وجزائر قاطبة، لأن وهران منتمية إلى بلد ثري وبتاريخها وجغرافيتها لا يمكنها سوى فوز على مدينة صفاقس التونسية التي نافستها من أجل احتضان تظاهرة التي لم يعد لها أي صدى إعلامي، إذ يكفي أن نقول بأن صفاقس لا تطل أصلا على البحر الأبيض المتوسط، أي أن فوز وهران كان أشبه بفوز ملاكم في وزن ثقيل أملا ملاكم مبتور ذراعين، وكل الذين حاولوا أن يوهمونا بأنهم عادوا من بيسكارا بامجد كلة، هم أعلم منا بأن كل مدن التي طمح رؤساء بلدياتها ويس وزراءها وحكامها، تنظيم الألعاب المتوسطية في سنوات ماضية، إنما من أجل كسب بعض الآلاف من سياح، ويس من أجل هدر مال في إنجاز شبه مشاريع، والذي نخشى أن تسلكه مدينة وهران كما فعلت جارتها مدينة تلمسان، عندما احتضنت تظاهرة عاصمة ثقافة الإسلامية، وكما تفعل حاليا مدينة قسنطينة التي تحتضن تظاهرة عاصمة ثقافة عربية.

سيكون من الصعب علينا أن نجد إجابة صحيحة، عن سؤال يتعلق بآخر مدينة احتضنت الألعاب المتوسطية على 2013، أو عن مدينة التي تحتضن الألعاب المتوسطية على 2017 حتى من سان ميهجين الذين أوهمونا بأنهم حققوا معجزة، وسيكون أصعب أن نجد إجابة عن نتائج التي تم تحقيقها والأرقام القياسية وعدد ميداليات التي حققها جزائريون، مما يعني بأن هاته الألعاب لم يعد لها صدى إعلامي وشعبي كبير، وإذا تذكرنا بأن الجزائر عاصمة احتضنت هاته الألعاب على 1975 بمنشآت ن تحلم بها وهران، فقد كان سعي لاحتضان الألعاب الأولمبية سيكون منطقيا في بلد بدأ من الأعلى، ثم باشر نزول، يدل أن تظاهرات شعبية والتي لها بعض صدى والتي قد تجني منها جزائر بعض مال من بث تلفزيوني وحضور جماهيري مثل كأس أمم إفريقيا كرة قدم، خسرتها أملا بلد لا يزيد مساحة عن وهران.

كل الذين تحدثوا عن فوز مدينة وهران "بشرف" تنظيم ألعاب البحر المتوسط، وتبنوا "نجاح"، ركزوا على الإمكانيات المادية واجب توفرها وبنى التحتية وسطحية، وبدأت أعناقهم وأيديهم تمتد إلى خزينة عمومية، نعود إلى نفس الأسطوانة، التي بدأت منذ على 2001 عندما احتضنت جزائر عاصمة مهرجان عالمي لشباب وطلبة، الذي جمع بقايا شيوخ عيين وبلشفيين، وقفات حينها وزيرة سابقة خليفة تومي بأن جمع خمسة آلاف شاب وشابة من قارات خمس، سيبعث سياحة عندنا، ومرّت سنوات ولا هدف من كل هاته وعود التي سبقت تظاهرات قريبة وبعيدة مدى تحقق، ون تنجح وهران إلا إذا تمكنت من الاستفادة من الألعاب المتوسطية وخلقت نقايد رياضية جديدة، في بلد، رياضة فيه صارت مختصرة في عبة كرة قدم فقط.

كلنا ساهمنا في الفشل

2015/08/31

رشيد إد بوسيافة

"لا أزمة في الأفق"، "الجزائر غنية بإمكاناتها" .. وغيرها من العبارات المتفائلة جدا، الصادرة عن المسؤولين تجعلنا نخاف أكثر من المستقبل ما دام التحليل الرسمي للكارثة الاقتصادية التي نحن مقبلون عليها لا يخرج عن هذه العبارات الفضفاضة والتوقعات السطحية.

يجب أن يعلم هؤلاء أنّ الأزمة وقعت فعلا، وأنّ منحة غذائية التي يتلقاها ملايين موظفين في قطاعاتها وخصام تعد تسدّد حاجات الأساسية بعد أن تم تخفيض قيمة دينار وما رافقه من تهايب للأسعار وكلّ محللين يجمعون على أنّ قادة أخطر وأفضل.

ماذا تنتظر الحكومة لاعتماد سياسة تقشف صارمة بعيدا عن جيب مواطن، وهل من منطقي أن تستمر في دعم مواد الأساسية دون تفريق بين الأثرياء والبسطاء؟ وماذا م يتم وضع حدّ عصابات تهريب التي تنخر الاقتصاد وطني؟

ما قامت به الحكومة حتى الآن هو إجراءات عامة قد تساهم في وقف تبذير ونهب الذي صاحب مختلف برامج ومشاريع، لكن حلول جذرية معضلة الاقتصاد الذي يعتمد أساسا على أبار البترول لا زالت مجرد كلام صاونات.

والأكيد أنه لا حل اقتصادي لخروج من هذه وضعية حرجة دون حل سياسي يعيد لمؤسسات رسمية كلمتها، ويضع حدّا تعوّل سلطة تنفيذية على باقي سلطة وهو ما نتج عنه غياب تامّ مفهوم محاسبة ومراقبة، على أساس أن هياكل منتخبة كانت تحت رحمة الإدارة ويس عكس.

ويخطئ من يعتقد أنّ سلطة وحدها مسؤولة عن هذا وضع غريب، بل إنّ جميع متواطئ في صنع هذا الإخفاق كبير الذي لا مثيل له في جام، وأول من يتحمل مسؤولية هم منتخبون أنفسهم الذين قبلوا لأنفسهم هوان ورضوا بامكانة تافهة التي وجدوا أنفسهم فيها دون مقاومة إذا استثنينا نواب ثلاثة الذين استنقوا من بل مان.

مجتمع هو الآخر مسؤول لأنه م يؤد دوره يوما، بل اندمج في منظومة فساد، ومكن قيم جديدة تمجد مسؤولين نافذين رغم فسادهم، وتجعل من كفاءات نزيهة مثالا لفشل، وعليه من خطأ أن نتصور أنّ خروج من الأزمة يتطلب إجراءات تقشفية فقط، إذ لا بد من إصلاح اجتماعي يعيد ترتيب سلم قيم من جديد وعلى رأسها قيمة العمل.

لماذا لا يُعاقب الشعب.. أيضا؟

2015/09/02

عبدناصر

يتفق الجزائريون، على أن الكثير من المسؤولين تسببوا في ضياع المال العام، فمَرّت نسمات خير، بألف مليار دولار، في ظرف وجيز، دون أن تُزهر البلاد أو ترتوي، بين ناهب للثروات، وجاهل أضاع ما عنده من ثروات، ويتفقون على ضرورة تقديم كل سارق أو عابث للمحاكمة، وهم على صواب، وهناك إجماع على أن توقيف السرقات المنظمة التي عرفتها الجزائر، في السنوات الأخيرة، ومدّت من مسلسلات الفضائح من الخليفة إلى سوناطرك، قادر على أن يجعل طعنة أسعار النفط المنهارة، أقل إيلا من المتوقع، ويسارع المواطن البسيط دائما إلى توجيه أصابع الاتهام للسلطة، ويُخرج نفسه من التهمة نهائيا، بالرغم من أن المرض الذي أصاب البلاد وصار يهدّد وجودها، بعد انهيار أسعار النفط بمختلف الأوبئة الاجتماعية والاقتصادية، إنما يشترك في أسبابه المسؤولون في القمة والشعب في القاعدة.

فأتحقيق الذي قدمته "شروق" يومي "عن حال" سكنات جديدة بـ الجزائر العاصمة، التي تم ترحيل الآلاف من ساكني "قصدير نحوها، بعد بضعة أسابيع فقط، يورط مواطنين في إهدار كل جهود المبذولة، حتى وإن كانت من خيرات النفط ولا يُشكر عليها أحد، فـ مواطن هو الذي خرّب الأخضر، وهو الذي كسر قنوات المياه، وهو الذي رمى قاذورات من نافذة ومن شرفة، فأباد الأخضر وزرع نفايات عشوائية، وأسس لإمبراطورية حشرات وازوحف، وما حدث من فيضانات في باتنة وقسنطينة في مدن جديدة التي شيدت في سنوات الأخيرة يتحمل أيضا مواطن تبعاته بعد أن تأكد بأن وعات جميعا كانت مليئة قاذورات.

جزائري هو وحيد في "عام" الذي يبني كوخا في أرض تابعة لدولة، ويمدّ نفسه بالكهرباء من عمود كهربائي تابع لدولة، من دون دفع فاتورة هذا "الإجراء"، بل يتم تكريمه بسكن لائق في أول مناسبة وقد يكون مأكلا غيره، وجزائري هو وحيد في "عام" الذي يصنع تجارته في شارع فيبيع ما شاء من مباح وممنوع، دون فواتير ولا دفع لضرائب، وقد يتم تكريمه بمنحه محل تجاري في أول مناسبة، وهو وحيد في "عام" الذي يعيث فسادا في شوارع وفي ملاعب وحتى في مساجد، يبيصق على الأرض وابدان، ويسب نفسه وناس وحقاقه دون أن يجد قوانين تردعه كما هو شأن في اليابان واندانمارك وإيران وحتى في تونس.

ومع ذلك يرمي كرة كاملة في مرمى السلطة، ويحملها كل مشاكل الأخلاقية والاجتماعية والاقتصادية التي يتخبط فيها.

لا جدال في أن دولة غابت فعلا في عقود الأخيرة، ومنحت هذه الأموال طائلة من لا علاقة لهم بتسيير والاقتصاد والأخلاق، وتحمل يا تأكيد جزء الأكبر من هذا ضياع الذي بلغته الأمة وتستحق متابعة ومحاسبة وعقاب .. وكن للشعب نصيب، وحقا وقت معاينة مفسدين صغار أيضا لأنهم سيكبرون، مثل كبار مفسدين الذين كانوا إلى زمن قريب... صغارا.

فضيحة تاريخية!

2015/09/03

رشيد واد بوسيافة

الصورة البشعة التي تناقلتها، أمس، مواقع التواصل الاجتماعي، لرضيع سوري قذفته أمواج البحر إلى أحد شواطئ تركيا تدين العالم بأسره، بعد أن سد الجميع آذانهم وأغمضوا أعينهم عن رؤية ما يحدث للسوريين والإحساس بمأساتهم.

أين الذين بشروا السوريين بحرية وديمقراطية؟ وشجعوهم على رفع سلاح في وجه مجرّ بشار الأسد ونظامه؟ أين دعاة و علماء الذين دفعوا بحراك سلمي يطالب بالعدالة والحريّة إلى إيديولوجية ظلامية ونزاع طائفي أتى على الأخضر واليابس؟

سيسجلّ تاريخ أنّ بلدا أوروبيا كان أكثر رافة بالاجئين السوريين من كل دول عربية والإسلامية، هذا بلد هو ألمانيا التي فتحت حدودها للاجئين، ومكنتهم من الاندماج في مجتمعها، وبدأت تعدّل قوانينها مع وضع جديد درجة إلغاء مواد كانت تمنع محجبات من العمل في مدارس الألمانية.

سيسجلّ تاريخ كذلك أنّ شعب الأمانى وشعوبا أوروبية أخرى، كانت أكثر تجاوبا مع مأساة السوريين، وفرضت على حكماها اعتماد سياسة مرنة مع مهاجرين غير شرعيين من السوريين، والأكثر من ذلك أنّ الأمان ياغوا في إغاثة السوريين ومدّهم بالهدايا درجة تكدّس كميات كبيرة منها أمّا مخيمات أجوء.

هي فضيحة تاريخية لعرب و مسلمين بعد أن تبين أنّ كلّ ما يقال على منابر من بر وتعاون وإغاثة لَهفان، ونصرة لمظلوم، وغيرها من عبارات رنانة التي تلوّكها الأسن هنا وهناك، ما هي إلا كلام فارغ لا أثر له في واقع.

أين ملايير التي يكتنزها عرب وينفقونها في لهو ومجون؟ أين عربان خليج الذين كانوا أول من ادّعوا وقوف مع السوريين في محنتهم مع شبيحة بشار الأسد؟ أما كان هم أن ينفقوا جزءا من الأموال طائلة على السوريين الأبرياء بدل إعداد مقاتلين وتسليحهم؟ أم يكن هؤلاء عربان وراء ظهور مسوخ داعش وأنصرة وغيرها من جماعات الإرهابية التي تهدد منطقة بأسرها!

سنصيب عنة الرضيع الذي تعفّت حيطان عن أكله ورمت به الأمواج على شاطئ كل من كانت يد في محنة السوريين، بدءا بالنظّم العدمي السوري الذي تهاوى ولم يعد يسيطر إلا على جزء صغير من البلاد، إلى داعميه من خارج بمن فيهم إيران وحزب الله، إلى كل دول التي تأمرت ودخلت في حرب إقليمية على الأرض السورية بما مال وسلاح، إلى كل أشباه علماء الذين اندمجوا في تحريض طائفي والافتتال بين أبناء دين واحد ووطن واحد.

حرية براهيمي؟

2015/09/04

عبد الناصر

قال اللاعب الجزائري ياسين براهيمي، بأن قرار سفره إلى إسرائيل، من عدمه، خلال شهر نوفمبر القادم، عندما يواجه ناديه بورتو البرتغالي ممثل صهاينة، ضمن رابطة أبطال أوروبا، أمر شخصي لا يعني أحدا غيره، وغير ناديه البرتغالي، دون أن يشرك أي طرف آخر في هذا الخيار الصعب، وبدلا من أن يجيب عن سؤال فضوليين ومهتمين أيضا بمسار اللاعب الأخلاقي، وضع مزيدا من علامات الاستفهام حتى قيل: إن خرجة براهيمي عبر حسابه على فايسبوك، كان من الأفضل تفاديها، لأن اللاعب سيكون في حرج يوجب قرار، فهو إذا سافر إلى الأرض المحتلة، فإن ما كتبه على حسابه على مواقع التواصل الاجتماعي ويس "فردى"، سيعني أن لا أحد به دخل في شؤونه، وإذا رفض السفر فإن بعض الفضل سيكون لنادي بورتو البرتغالي، الذي سمح للاعب بأن يسقط اسمه عن السفر إلى دولة عبرية.

ويعلم ياسين براهيمي بأن كل اللاعبين الذين رفضوا مواجهة رياضيي كيان صهيوني، تم تلهم أية عقوبة دولية، بما فيهم أمصار عين الإيرانيين أبطال عام، الذين انسحبوا من مواجهة الإسرائيليين في بطولات عام والألعاب الأولمبية، وأخذوا مجد كله في بلدانهم وكل بلاد التي مازلت تضع صهاينة في قائمة الإرهاب، ويعلم بأن لاعبين عرب من مصريين وجزائريين وتونسيين رفضوا مواجهة صهاينة فتذكرهم شرفاء دائما، والذين ساروا في تطبيع رياضي تذكرهم شرفاء أيضا وكان على نقبض الأوبن، وسيكون من الصعب على اللاعب الجزائري إسحاق بلفضيل أن ينسى الجزائريين سفره إلى تل أبيب عندما عبت به إدارة نادي يون فرنسي، ولم يكن قد تجاوز سن الثامنة عشرة، حيث دعت له لعب أول مباراة له في أولمبياد يون ضمن كأس الأوروبية ولم تكن قد استعدته أبدا لأي مباراة محلية، فسافر فرحا إلى تل أبيب يجد نفسه خارج قائمة الأساسيين والاحتياطيين ففضى دقائق مباراة في مدرجات مع الأنصار الإسرائيليين وربما بلادهم حديث، فلا هو لعب مع يون الذي باعه بعد ذلك، ولا هو نال احترام الجزائريين، بتدليل أن اللاعب تقمص أوان نادي الإنتير الإيطالي الكبير، ولا أحد تعاطف معه، وقد يبقى اللاعب معجونا برائحة صهاينة إلى أن يعتزل لعبة كرة القدم نهائيا.

ما قام به براهيمي عن حريته شخصية كاملة في اختيار السفر إلى تل أبيب من عدمه، أمر منطقي، لأن الإيمان بالله لا إكراه فيه، فما بالك اختيار تطبيع رياضي مع صهاينة، وكان على اللاعب أن يعرف أيضا بأن مشاعر الناس ورد فعلهم عاطفي طبعاً أمر خاص، ويدخل ضمن حريات شخصية، فاللاعب الذي أحبه الجزائريون طبيته ووطنيته جارفة، والتزامه يحسون الآن بأن قراراته، يجب أن تأخذ مشاعرهم بعين الاعتبار، فالذين يصعدون أي لاعب بحبهم خلال سنوات طويلة قادرون أن يرموه في تسعين دقيقة... إلى الهاوية.

تناقض خطاب القمة سيُغرق القاعدة؟

2015/09/05

عبدناصر

عندما تقول وزيرة التضامن الوطني، بأن ترشيد النفقات أو مرادف التقشف باللغة الجزائرية، لا علاقة له بانخفاض أسعار النفط، فإنها بهذه الرسالة تكون قد أبعدت المواطنين عن أي أمل في إيجاد حل للأزمة الاقتصادية التي عصفت بالجزائر بعد انخفاض أسعار النفط، فأى مواطن في الجزائر العميقة يعلم بأن جفاف ينابيع الثروة، هو الذي يؤدي إلى مثل هذه السياسات، من تقشف أو ما يسمى مجازاً، ترشيد النفقات، في انتظار معجزة بترولية، كل المسؤولين وحتى الشعب ينتظرونها بانتعاش أسعار النفط وما ينتظرون إلا السراب، وحتى تسويق مقولة بأن برامج السكن والطب المجاني وعدم المساس بفواتير الإنفاق على الجامعات والميزانيات الضخمة التي تصرف في الكثير من الوزارات، هو أشبه بدعوة مريض السكري بأن يتناول طعامه بطريقة عادية، من دون التخلي على ما هو معجون بالسكر.

في كل الأزمات الكبرى، التي مرّت بها مختلف الأمم في كل مكان وزمان، وما أكثرها، هناك أمران ضروريان، لأجل بداية معركة خروج من الأزمة، أو هما هو الاعتماد على الكفاءات الحقيقية التي تمتلك شرط نزاهة وكفاءة، وثانيهما هو مدّ جسور ثقة وصدق مع المواطنين، وهما شرطان لئلا نلذنا حلقاً بإيابان وأمانياً، وأعادهما إلى قمة الأمم في ظرف وجيز، بالرغم من أن الأول دمره غرب بقنبلتين ذريتين، والثاني دمره تحالف عالمي بكل قنابل دنيا، وكن للأسف مازالت الجزائر بعيدة عن تحقيق هذين الشرطين، فهي حصدت ساعة تحاول علاج مرض بأسبابه، وبدلاً من أن تتحدث بصريح عبارة لمواطنين حتى يتحملوا مسؤولياتهم، لأنهم جزء من مشكلة وسبب أيضاً من أسبابها، مازالت دولة ببعض وزرائها تهرب إلى الأمام، زاعمة أو ربما هكذا تتوهم، بأن بحبوحه التي كانت تعوّل فيها جزائر، إنما بفضل سياساتها وعقرياتها، وهي قادرة على تجاوز الأزمة بنفس سياسة وبنفس عقيرية وبمختصر مفيد بنفس الأشخاص، بالرغم من أن جميع يعلم بأن كل مشاريع التي عرفتها جزائر - وغابيتها فشلت - ما كانت تكون ولا أموال نفط، وإن تكون مستقبلاً إذا تواصل انخفاض أسعار نفط أو حتى إذا بقي على ما هو عليه.

سيد أويحيى طاب من بمانبي حزبه، بأن يقوّل لمواطنين حقيقة وضع ما، وسيدان بن صباح وود خليفة حذرا مما أسمياه بتسويق يأس لمواطنين عبر حقيقة، أما بقية وزراء وولاة وما يسمى بمسؤولين كبار، فواضح بأنهم إما يخفون حقيقة تلك مصيبة كبرى، أو لا يعلمون حجمها وتلك طامة أكبر، وحقيقة بسيطة جداً، فقد كان كبار بلاد يبيعون ما في باطن الأرض ويشترون به بعض طعناً لصغار وكثير منهم لأهل وخالن، والآن ما عاد ما في باطن الأرض يمنحهم لا كثيراً ولا قليلاً من مال.. فأنى هم أن يشترروا لأهل وخالن.. فما يك ببقية شعب، حقيقة يعرفها جميع، وكن وقائتها دولة مدّت ربما جسر ثقة تحطم منذ سنوات.. وبعد ذلك نبدأ تفكير كما قاتت وزيرة تضامن في ترشيد نفقات.

ما الذي يجعل مضيعة، من المفروض أنها عاملة، لا تتفنن سوى الترحيب بالناس وتوزيع الابتسامة، تلعب دور الدركي أو القاضي أو حتى المدير العام، في شركة الخطوط الجوية الجزائرية، تطرد من تشاء من المسافرين حتى ولو كان برتبة عالم، وتسيء للبلد متى شاءت؟

أسئلة يطرحها جزائريون وهم يرون وجهه الحقيقي لأزمة في جزائر يسبح في بحار ويطير في سماء، وينثر فضائح عبر مظلات تحط في كل مكان في جزائر، من دون أن تجد رادع، يقلع جذور هاته تجاوزات التي بدأت عندما تحوّل تشغيل في جزائر إلى توزيع لريع، على من لا مستوى علمي ولا مهني ولا أخلاقي هم، فجاءت نتيجة، أصفار في جميع قطاعات.

وإذا تحدث وزير صحة عن صعوبة مهمة إصلاح ما أفسده دهر من الإهمال في قطاعه، وتحدثت وزير تربية عن استحالة إصلاح منظومة تم جرّها إلى الهاوية، أمكن إيجاد أعداء هؤلاء، بسبب أهمية قطاعين وملايين مستخدمين فيهما، كن أن تعجز وزارات نقل متعاقبة، عن إنقاذ جوية جزائرية التي هي صورة جزائر بطاقمها مجهري ورحلاتها التي تعد على أصابع اليد، فتلك مشكلة نظنها أخطر مما قامت به هاته مضيعة أو تلك، في حق مواطن ووطن.

لا نفهم ماذا تستورد جزائر طائرات وتسنجرها من كل بلاد العالم، ولا تستورد فن معاملته من هاته دول، فقد تمكنت شركات عربية وصينية وتركية في مح تحليق، من منافسة شركات طيران أوربا الغربية، وما زال طيران جزائري، عاجز عن تحقيق أدنى خدمة، بسبب أمثال هؤلاء الذين تم إقحامهم في مهنة لم يخلقوا لامتهانها، ونتيجة أن خطوط إفريقية وأوربية كثيرة تبخرت من أجواء جزائر، مقارنة بما كانت تمتلكه شركة طيران منذ ثلاثين سنة، حتى أن مهاجرين جزائريين، صاروا ينتقلون عبر خطوط تونسية شرقا، بسبب أسعارها المعقولة، وجزائريون ينتقلون عبر خطوط مغربية بسبب تنوعها ومحافظتها على خطوط الإفريقية، ويكفي قول، بأنه خلال منافسة كأس العالم في جنوب إفريقيا عام 2010 اكتشف العالم، بأن كل بلدان متأهلة لتلك دورة، لها خطوط جوية مباشرة مع جوهانسبورغ، وهي واحدة من أكبر عواصم العالم.. إلا جزائر.

لا جدال في ان شركة خطوط جوية جزائرية، قدمت دائما، كفاءات، منها من يشتغل حاليا في أمريكا وأوربا ودول خليج عربي، مثل كل شركات جزائرية عريقة، وكن منح فرصة "الجرأة على وقاحة" بعض العمال والعاملات، الذين تم إقحامهم في هاته مهنة حساسة، بطرق التي صار يعرفها جميع، هو الذي جعل شركتنا مرة، عبارة عن طائرة بلا جناحين، فهي إما متأخرة عن موعد إقلاعها، أو طائرة في السماء من دون أدنى نكهة خدمتية، أو مقدمة هاته صور التي أساءت بلد، تمنى رائد نهضته شيخ بن باديس أن تكون نساءه ولآدات رجال يطيرون، كمننا للأسف بعد كل هذه رحلات وهذه سنوات، عندما في زمن عباس بن فرناس، لا نظير.. حتى نسقط.

يجد الجزائري أحيانا نفسه، مجبرا على أن يترك "عظائم" الأشياء للاهتمام بـ"صغائرهما"، ففي الوقت الذي لم يعد من حديث "مرعب" يفزع الراعي والرعية، غير أسعار النفط المنهارة، صار المطر الذي يحلم به الإنسان، في كل زمان ومكان، والذي جعل منه الله كل شيئا حيا، وخصه الرسول ﷺ، بصلاة تدعو لتساقطه، يُرعب الجزائريين، بسبب ما صار يسمى بأزمة البالوعات في الجزائر، التي حوّلت مختلف الشوارع إلى شبه سدود أو مسابح إسمنتية، تكتنز المياه ولا تحوّلها إلى المجاري ولا إلى التجمعات المائية، والغريب أن أكثر من ألف رئيس بلدية عاجز عن تسيير هذه البالوعات، بالرغم من أن ديوان الأرصاد الجوية يمنحه المعلومة المناخية بالتاريخ والجغرافيا، والسيولة المادية متوفرة لدى غالبية البلديات العاجزة عن إنفاق المال العام، فما بالك بإيجاد مشاريع تنموية حقيقية، ولكم أن تتصوروا حال رئيس بلدية عاجز عن تسيير بالوعة لمجاري المياه، في تسيير الأمور الكبيرة التي تتطلب بعض التفكير وبعض الذكاء.

قد حاولت الجزائر مثل كل بلاد العالم بعث وزارات، اتضح فيما بعد بأنها تقوّ بتسيير مالها وإنفاقه على مصيحتها، ولا توجد وزارة واحدة تساهم في إنتاج قومي مكوّن في مجمله من عائدات تصدير النفط، فكانت لنا وزارة الغابات، وكل وزراء الذين حملوا هذه حقيبة يعلمون أن ثروة غابية تنقرض أمّا أعينهم، وكانت لنا وزارة لبيئة وكل الذين حملوا هذه حقيبة يعلمون أن بيئة في تدهور مستمر، وعجزت وزارات سكن ونقل وصناعات وفلاحة عن تحريك ساكن مزمن، بالرغم من استفادتها جميعا من أموال تسيّر بلدانا كبيرة، وسيجد مختلف وزراء معنيين بمخلفات هذه الأمطار التي لا يمكن تصفيتها طوفانية أو حتى غزيرة، أنفسهم محرجين، أمّا كمية تساقط عادية، وهم يزورون مناطق متضررة، حيث انهارت جسور عمرها بضعة أشهر بناها صديقهم وزير الأشغال العمومية، وغمرت مياه مدنا جديدة ويست عتيقة أنجزها صديقهم وزير سكن، وتشفتت جدران وأسقف مدارس أنجزتها زميلتهم وزيرة تربية والتعليم.

رئيس بلدية في كل بلاد العالم، هو مشروع رئيس دولة، يمارس رئاسته مدينته في أهم امتحان بلوغ رئاسة بلاد، ولا تكاد سيرة ذاتية لأي رئيس دولة في العالم تخلو من جملة رئيس بلدية سابق، كنه عندنا يبدأ باخطأ، فيما تدفعه عروضية لكرسي يصنع ربيعها مادي، وإما بالتزوير أو ما صار يعرف بـ"شكارة"، وفي كل حالات تفتقد الجزائر، رئيس بلدية واحد خارج عن قاعدة الرداءة، بالرغم من أن دولة حرمتهم من كل صلاحيات، وتركتهم شينين فقط هما جمع قمامة ومعالجة باوعات، ففشلوا في الأولى طوال فصل صيف عندما غرقت بلاد بما في ذلك عاصمة ثقافة عربية التي كانت مرآة لجزائر في أطنان من قاذورات، وها هم يفشلون في المهمة الثانية في فصل خريف، عندما صارت بلاد تغرق في قطرة ماء؟

يُجمع من يزعمون بأنهم معارضة من حرس قديم وحديث، على خطاب واحد يظنون بأنهم يُخرجون به سلطة، ويكشفونها لمواطنين، عندما يطالبونها بقول حقيقة لشعب، والابتعاد عن خطاب شعبي الذي يُخفي حقيقة وضع بانس لاقتصادنا، والذي سيكون أكثر بؤسا في مستقبل قريب، وتكمن غرابة "تعنترهم" في كون حقيقة، التي كان من مفروض أن يبذلوا لأجل قوتها لمواطنين، هي حقيقة الارتفاع قياسي لأسعار النفط، التي طرقت مائتي دولار لبرميل واحد، والأموال طائلة التي جنتها جزائر منذ ثلاث سنوات، ولا نكاد نعرف مصيرها، لهم في بعض مشاريع مسماة يا ضخمة وقرنية، والتي أثبتت الأيا بأن عايباتها فاشلة، وهي حقيقة التي كان من مفروض أن يعلمها مواطنون ويتابع حيثياتها هؤلاء الذين كسروا رؤوسنا بمعارضتهم مزعومة وهم في فلك سلطة يسبحون، أما حقيقة التي يريدون من سلطة قوتها، فكلنا نعرفها، وكن على طريقة معرفة مصاب بمرض خبيث، حقيقة أورامه في مرحلة الأخيرة من مرض.

حقيقة التي يجب أن يعرفها مواطن، يس سعر النفط الذي نزل تحت خمسين دولارا، وهو الذي لم يحقق أماله عندما بلغ مائتي دولار، ولا تحوّل بلاده لاستدانة بعد أشهر قليلة، لأنه عاش وضعاً مشابها منذ ثلاثين سنة، وإنما غياب حلول جادة، خاصة في شطرها السياسي، حيث مازلت سلطة مصرّة على أن ما تحقق من إنجازات في زمن مائتي دولار، إنما كان بعقريتها، وما سيتزل في زمن خمسين دولارا إنما قضاء وقدر، ومازالت معارضة تكتفي بعدد سيئات، ولا تستطيع تقديم بديل الذي يجعلنا نحس أننا أمم معارضة بيضاء يد م تتورط في وضع بانس الذي بلغناه، وسديدة يد بإمكانها أن تصلح ما أفسده دهر من ضياع، وفي علم طب يُجبر عادة طبيب على أن يكشف مريضه حالته إذا كانت في مراحلها الأولى حتى يباشر مريض علاج نفسه، قبل فوات الأوان، وانتشار الأورام في بدن، وهو م يحصل في الأم جزائري أمم صمت معارضة، ويخير بين كشف أو تكتم إذا بلغ مرض مرحله الأخيرة، حيث يصبح بوح وتكتم سيان.

حقيقة التي يعرفها جميع قبل سلطة ومعارضة، هي أن جزائريين لا ينتجون شيئا، قلم الذي يكتب به صحافي مستورد من خارج، وورق الذي تطبع به صحيفة مستورد من خارج، وفضور صباح وسحورنا مستورد من خارج، والإسمنت والحديد الذي تبنى به مساكننا مستورد من خارج، وعلف ودواء دواجننا وماشيتنا التي نزع بأننا ننتجها مستوردة من خارج، ودواؤنا ونسيجنا مستوردان من خارج، ومكبرات صوت التي نسمع بها الأذان والزراي التي نصلي عليها مستوردة من خارج، واطائرات التي تنقلنا لأداء فريضة حج، و"افوطات" التي نحر بها مستوردة من خارج، وحتى سيارات التي نقل معارضة والميكروفونات التي ينتقدون بها سلطة وبدلات الأنيقة التي يرتدونها مستوردة من خارج.. والحقيقة أن مال الذي كنا نستورد به "حياتنا" انقرض.. وقد لا يعود أبدا.

ما بين 11 سبتمبر 2001 و11 سبتمبر 2015 تغير في المكان والزمان فقط، ولكن في الحالتين الضحية واحد، وهو الإنسان المسلم. ففي الحادثة الأولى كانت الجغرافيا تشير إلى سقوط ناطحة سحاب في نيويورك، وفي الحادثة الثانية أشارت إلى سقوط رافعة في مكة المكرمة، ولكن الضحية في الحادثتين واحد.

مشكلة الإسلام ليست في أعدائه فقط، وإنما في أهله بـ خصوص، ففي حادثة الأوقى، سواء كانت سيناريو ذكيا من الأمريكيين، إرهابا من بعض منتمين إلى الإسلام، تمكنت أمريكا من أن تحوّل نفسها إلى ضحية، وتحوّل كل مسلم إلى متهم، وأجبرت كل بلاد على أن تشير إلى مسلمين في كل كارثة تحصل لها، حتى ولو كانت طبيعية، ومع مرور سنوات ما عاد دواء صداع رأس، غير انها لمسلمين الذين ساعدوا هذا الاتجاه، بوقوفهم في فنن التي مزقتهم وقدمتهم قمة جاهزة لأعدائهم، ومازالت أمريكا تذكر دموعها وتجبر كل على بكاء معها ومواساتها، ونسي جميع بلدانا إسلامية وعربية زلت من وجود منذ حادثة الأوقى، مثل أفغانستان وإعراق وسوريا واليمن، والبقية تسير بثبات نحو نفس مصير. وفي حادثة ثانية، برهن المسلمون على أنهم لا يأمنون على أنفسهم ليس من باب قضاء وقدر - حتى وهم في مكان يعيشون عمر كله من أجل زيارته وفي زمن يقدسونه، ففي كل بلاد على تقا كرنفالات مجون ضخمة في برازيل وتايلندا، ومهرجانات تعبد بدائية في الهند وبهاماس، ولم نسمع عن مآسي وقعت فيها بهذا الكم والنوع، من حرائق وفيضانات وتزاحم وحتى من رياح، تسقط ارافعات في الأماكن مقدسة بتاريخ حادي عشر من سبتمبر.

قد حاوت أميركا قبل بداية الألفية الجديدة تسويق خارطة شرق الأوسط وخليج جديدة، حيث تلعب وحدها دور شرطي وقاضي، وعندما عجزت، جرت جميع إلى رسم هذه خارطة من دمائهم، وحاوت أن تكتب تاريخا جديدا لبشرية يسود صورة أمم وبييض صورا أخرى، وعندما عجزت أجبرتهم على كتابته بحبر مصنوع من دمائهم، ونجحت في كل مهمات التي باشرت بها ليس بدكاؤها فقط، وإنما بغباننا، عندما صارت تجد بسهولة من يقو بأهمة، باسم ثوار والإسلاميين والأنظمة باحثة عن الاستقرار وغيرها من التسميات، التي تبهج الأمريكيين وتنجح كل خطتهم من دون أن يبداوا دولارا واحدا، أو قطرة أو عرق واحدة.

وحاربت دولة صهيونية منذ 1948 وكانت دائما تنتصر على جيوش عربية، وعندما تعبت، زرعت فنن في كل بلاد الإسلامية، فصارت تتناحر جميعا أمما أسوار دوليتها، في ما يشبه الانتحار الجماعي، لأمة في كل حالات هي ضحية، سواء سقط برجا نيويورك أو رافعة مكة المكرمة، حيث أعاد تاريخ حادي عشر من سبتمبر نفسه ورسم ضحية ملامحه بنفسه، وكان متغيرا وحيد هو ذاكرة التي تنسى.. أو ربما لا تريد أن تتذكر.

آن للصهاينة أن يُقيموا هيكلهم!

2015/09/15

رشيد واد بوسيافة

فيما تشغل الشعوب والحكومات العربية والإسلامية بالحروب والنزاعات والأزمات الاقتصادية والاجتماعية والصراعات بين نخبتها حول الحكم والنفوذ، يتفرغ الصهاينة لتجسيد حلمهم القديم بإقامة الهيكل على أنقاض المسجد الأقصى، وقد بدأوا فعلا بتنفيذ جزء من مخططهم باقتحام المسجد بالقوات الخاصة والدخول في مواجهات عنيفة مع ثلثة من المرابطين والمرابطات بداخله.

وعلى عكس الاقتحامات السابقة والتي لم تكن أخطر من هذه مرة فإن شارع عربي والإسلامي اتبع نهج حكومات في تعامل بسلبية مع جريمة صهاينة.. لا مسيرات ولا مظاهرات ولا أي شكل من أشكال ضغط على حكومات تقوى بدورها في وقف هجمة على مسجد الأقصى، وهو وضع سيئسج صهاينة لمضي قدما في تنفيذ مخططهم بإ تقسيم الأراضي والمكانى للمسجد الأقصى بين مسلمين ويهود.

آن لصهاينة أن يحققوا حلمهم بعد أن تم ترويض الشعوب العربية وقتل قضية فلسطينية في قلوبهم، عبر سلسلة من الأحداث التي تلت ما يسمى بأربع عربي، بشكل أصبح هاجس رئيسي للإنسان العربي هو ريف خبز في أحسن الأحوال وبقاء على قيد حياة في أسونها، بل إن تطورات متلاحقة في عدة دول عربية كسوريا واليمن ومصر وإعراق وليبيا، وما فعله مسوخ داعش وأشباههم، جعلت جرائم كيان صهيوني في حق فلسطينيين مجرد "حوادث عابرة" إذا ما قورنت بتلك فضائع التي ترتكبها جيوش عربية وجماعات الإرهابية على سواء.

هل يعلم جزائريون أن صهاينة اقتحموا أمس، باحات مسجد الأقصى عبر باب مغاربة الذي كان مخصصا لأسلافهم؟ وهل يعلموا أنهم إرثهم لا زال موجودا هناك وهو عرضة لانتهاك يوميا من قبل صهاينة، وقد يأتي يو لا يكون هناك باب اسمه باب مغاربة، إذا استمرت مثل هذه ممارسات.

والى متى يُترك شرف ذود عن مسجد الأقصى عدد محدود من مرابطين فيه، هؤلاء الذين ينوبون عن مليار مسلم في دفاع عن واحد من أقدس مقدساتهم؟ وهل يجوز صمت مع تطور خطير باستهداف مرابطين بعد أن أعلن وزير دفاع الإسرائيلي موشي يعاون حظر هذه جماعة ومطاردتها بعد أن كانت سدا منيعا ضد هجمات يومية التي ينفذها مستوطنون.

قد يقول بعض: ما لنا والمسجد الأقصى، فمشاكلنا أكبر من أن نتركنا مجالاً لاهتمنا بأمر خارج حدودنا، وتلك هي معضلة شعوب عربية التي تغير جها ولم تعد تهتم بقضايا عادلة، وهل كنا سننتصر ونطرد الاستعمار و يكن أحرارنا في صفنا؟

بدأت بوادر تحرك عربي إسلامي ضد الجريمة الإسرائيلية باقتحام المسجد الأقصى وتقسيمه زمانيا بين المسلمين واليهود، وقد ارتأى مجمع الشروق أن يكون جزء من هذا التحرك من خلال تسجيل وقفة مع المرابطين داخل المسجد الأقصى من نساء ورجال أثبتوا أنّ الأمة الإسلامية لا يزال فيها بعض الخير، ولا زالت المقدسات الإسلامية عصية على الصهاينة.

هؤلاء المرابطون يسوا في مواجهة محتلين صهاينة فقط، وإنما هم في مواجهة انحطاط العرب والمسلمين وتآمر حكوماتهم ضد فلسطينيين، وهم كذلك في مواجهة عجز شعوب وتخلفهم واستكانتهم وعد قدرتهم على دفع حكومات فعل شيء ردا على الاستفزازات الإسرائيلية.

لا زال علم الإسرائيلي يرفرف في عدد من دول عربية، ولا يزال قسم كبير من الإعلام العربي ينطق بلسان عبري فصيح، ولا زال عدد كبير من متشدقين بالإسلام يشغلون ناس بأخلافات تافهة بين مسلمين، ويشغلونهم عن الاهتمام بقضايا كبرى، ولا يزال عدد كبير من شباب مسلم يضحى بنفسه بداعي جهاد في غير موطنه في إطار مخطط مرسوم ثني الأمة عن قضيتها مركزية، ومع ذلك يمكن تفاؤل بوقفة مرابطين في الأقصى التي كشفوا من خلالها عورات جميع.

سيؤول كل الذين يخوضون معركة خطأ، في مكان خطأ، تحقيق هدف خطأ، إلى مزبلة تاريخ، وذلك ينطبق على مسوخ داعش وأتصرة وأشباههم، كما ينطبق على حزب الله وعصابات حوثيين وأشباههم، وينطبق كذلك على أنظمة عار التي تقتل شعوبها توفير حماية لإسرائيل.

كل الذين يخوضون معركة خطأ، في مكان خطأ، تحقيق هدف خطأ، إلى مزبلة تاريخ

أننا جميعا أن نتعلم درسا مفيدا من مرابطين داخل مسجد الأقصى، الذين يواجهون الأمة الصهيونية بصمود عارية، ويخوضون ملحمة تاريخية نيابة عن الأمة الإسلامية غارقة في تخلف وهوان، ويعيدون بعث روح مقاومة بعد أن قتلها مؤامرات وفتن.

وأننا أن ننتفض جميعا ونقد يدعون المرابطين في الأقصى وكل مقدسين، ونكون سندهم في معركتهم ضد متطرفين صهاينة الذين بدؤوا آخر مرحلة لهم في استهداف مسجد الأقصى بعد أن اطمأنوا حال الأمة العربية والإسلامية، وهو ما ستقف به قناة شروق يوم من خلال يوم مفتوح على الأقصى وكذا بث مشترك مع عدد كبير من قنوات عربية والإسلامية، لأجل تحسيس بخطورة ما يحدث أولا، ولأجل حث كل قوى حية لتحرك وضغط بكل الوسائل الممكنة وقف مشروع تقسيم مسجد الأقصى.

الحكام عرفناهم.. فماذا عن الشعوب؟

2015/09/18

عبدناصر

لا يوجد إنسان مرتاح في العالم، مثل المواطن المسلم والعربي على وجه الخصوص، فهو يجلس قبالة شاشات التلفزيون أو يقرأ جريدة، ينفخ سيجارة ويحتسي فنجان قهوة، يتابع - بلا قلق - المجازر المرتكبة في حق مقدساته، يتقن رد فعل واحد، بل دعونا نعترف بأنه فعل، مع سبق الإصرار والترصد، وهو التتهد والاستغفار ولعن الأنظمة العربية واتهامها بالخذلان والانبطاح، وفي أحسن الأحوال، يزعج الدعاء لأجل نصره بيت المقدس وأهله.. بربكم ألا يوجد أسهل من هذا الفعل الذي نصر على أنه مع سبق الإصرار والترصد؟

يس عمر بن خطاب وحده من فتح فلسطين، ويس صلاح الدين الأيوبي وحده من حرر بيت المقدس، ويس بن غوريون وحده من بنى دولة صهيونية، ويس مناحيم بيغن وحده، من قاده إلى انتصاراتها منكرة على جيوش عربية، فقد ذكر القرآن كريم مجاهدين بأموهم وأنفسهم في إحدى وأربعين مناسبة، ولم يذكر قادة جهاد أبداً، لأن نصر في أي معركة اقتصادية أو حربية لا يمكن أن يصنعه فرد واحد، أو نظماً وحده، وهزيمة أيضاً لا يتحمل تبعاتها فرد واحد أو نظماً وحده. وما يحدث من ذل لأهل فلسطين، وما يحدث من تدليل لأقصى، يتحمله فلاح في السودان، ومعلم في إندونيسيا وتاجر في تركيا وبطال في الجزائر ومجوهراتي في الإمارات العربية المتحدة، كما يتحمله هذا الرئيس أو ذاك ملك. وتبقى في درجات مسؤولية أقوال وأراء.

وكانت هزيمة أمم صهيانية وحلفائهم، عسكرية وسياسية فقط، هان الأمر، وتمكنا من تحديد مسوقيات نسبيا، وكننا نتابع، كيف يتفوقون علينا صناعيا وفلاحيا وتكنولوجيا ورياضيا وثقافيا، جماعيا وخاصة فرديا، حتى صار هذا مليار من الذين يقفون إنهم ضمن "خير" أمة أخرجت لناس، يُهزمون من "شر" لناس، في كل مجالات.

قد خسر جمال عبدناصر وحافظ الأسد عدة معارك أمم صهيانية، واتهمناهم بأشوية وانتائمهم إلى معسكر شرقي، الذي جرهم إلى أرذل هزائم، وخسر أنور السادات وأمراء خليج عدة معارك أيضا، واتهمناهم بأرأسامية وانتائمهم إلى معسكر غربي، وخسر من زعموا نهج الإسلامي الذي لا شرق فيه ولا غرب، يس أمم صهيانية، وإنما أمم هذه الأنظمة خاسرة على طول، وبقينا جميعا نبرئ أنفسنا، فنجلس قبالة تلفزيون أو نقرأ جريدة، فننفخ سيجارة ونحتسي فنجان قهوة، أمم مشهده مجزرة أو تهديم، ونزعم قلق، ونشير بأيدينا إلى الأنظمة، بحثا عن براءة ننابها أبدا، فقد كررنا منذ عام 1948 أن الذي خدنا هم الأنظمة، فعرفناهم الآن على حقيقتهم. فماذا عن شعوب التي تتابع هذه المشاهد وتشرب من نفس كاس، من دون أن تحرك ساكنا، كل في مكان عمله؟

منذ قرابة سبعين سنة ونحن نجلد الأنظمة بسياط سنتنا، قصائد نزار ومطر ودرويش هي أيضا أرعدت وأبرقت ولم تمطر للأسف، وأغاني جوايا بطرس وفيروز، وخطب كشك وكتابات محمد ماغوط كانت تريد أن تقول إن مشكلة ليست فينا بل في أنظمتنا، كن حقيقة كشفت أننا كلنا في هم وذل شرق. وقد يكون حظنا وحيد أن لبيت ربا يحميه؟

فجأة، اكتشفت إدارة نادي مودية عاصمة، الذي يسير بأموال سوناتراك في زمن انهيار سعر النفط وبداية جفاف مختلف حقول، بأن مساعد مدرب فريق برازيلي فالذو، لا يمتلك أية شهادة تدريب معترف بها في برازيل أو في غيرها من بلاد العالم، وقد يكون لرجل فلاحا في بلاده أو حاما أو ميكانيكيا، وكنه يس مدربا، وبشرت إدارة نادي إجراءات فسخ عقدها مع مدرب، عاش في الجزائر عاصمة في أفخم فيلا عدة أشهر، وتقاضى مرتبا كبيرا بعملة صعبة.

لا تظلموا مودية عاصمة فقط، فهي على الأقل اكتشفت هاته مهنة في وقت بدل ضائع، أما بقية الأندية، فمنها من لم يكتشف حقيقة بعض الإطارات التي تشتري ديبلوماتها وحتى شهادات دكتوراه في رياضة، و"تنتعز" عدة سنوات، في بلد عجز عن التعامل مع الإستثمار الأجنبي ومع اليد العاملة أو مفكرة الأجنبية، فأضاع سنوات ومعها الأموال طائلة من دون أن يبصم أي أجنبي فردا أو مؤسسة على وجوده في حلم تنمية، الذي وفرت له دولة مالوفير فتحول إلى كابوس مرعب.

في قسنطينة تمت برمجة قرابة مائة مشروع، لأجل الاحتفاء بتظاهرة عاصمة ثقافة عربية، وغايتها منح مؤسسات أجنبية من البرتغال وإسبانيا وإيطاليا وفرنسا وتركيا والصين، واعترف مؤخرا ولي ولاية، بأن مدينة م تنسلم سوى أربعة إنجازات، بينما اتضح بأن بقية المؤسسات لا علاقة لها بالإنجاز ولا ببناء ولا حتى بالمهنة بدوية بسيطة، لأجل ذلك أنجزت بلاد إفريقية وآسيوية طرقها سيارة في ظرف وجيز وبغلاف مالي بسيط أيضا، وما زال طريقنا سيار الذي منحه جزائر مؤسسة يابانية، م يسبقها وأن أنجزت طريقا سيارا، غير سيار، وقد لا يسلم حتى يكون نصفه قد انهار.. بل إنه انهار فعلا.

مشكلة فالذو وما شابهها من حالات، في كل المجالات، هي عدوى انتقلت من منتج محلي الذي م يتغير، بالرغم من أسطوانات محاربة محسوبة وتعني بمقولة لرجل مناسب في مكان مناسب، فإذا كان "مسكين فالذو" قد رمى حقيقة مهنته في بحر، واكتفى بجنسيته برازيلية، يحقق حلمه في قيادة ناد عريق، في بلد شارك في كأس العالم أربع مرات، فإن جميع يعلم بأن مدربين جزائريين قادوا منتخب جزائري، وهم لا يمتلكون سوى شهادات ميلادهم، وجميع يعلم بأن مديرين بشهادات ابتدائية، أداروا مستشفيات وبنوك ومطارات ومؤسسات اقتصادية حساسة، ويوجد في جامعة مئات من عمداء ومديرين من لا يمتلكون شهادة بكالوريا، بل ويوجد مئات من لا يمتلكون شهادات سليمة خالية من تزوير.

رئيس مودية جزائر مثل ولاية ومسؤولين، عندما يكتشفون زيف هاته المؤسسات الأجنبية، يقومون في أحسن الأحوال بفك الارتباط أو إقالة هذا أو ذلك، وفي كل الأحوال تدفع جزائر من ماتها ووقتها وأعصابها، ولا نفهم ماذا لا يتم توقيف الذي استند "فالذو" وهاته الإطارات والمؤسسات الأجنبية فاشلة.. عفوا هي ليست إطارات ولا مؤسسات أصلا؟

لا أفهم ماذا يصبر بعض الجزائريين على دفاع عن مخطئين، ولا أظن أن ما قال به لاعب كرة يوسف بلايلي، يحتاج إلى تضامن بهذه الطريقة التي تجعل من بعض المخطئين لا يفكرون أبداً في أن يكونوا من خير الخطائين، أي التوابين.

قال لاعب شاب قال في تصريح سابق، إن حلم حياته هو أن يمثل الجزائر رفقة منتخب وطني، وإنه كلما لعب بطولة خارجية ومنها رابطة أبطال إفريقيا أحس بالفخر لأنه يمثل الجزائر. والذي يطالع مواقع رياضة عالمية ويشاهد مختلف الفضائيات، يدرك أن اللاعب فعلاً لا يمثل نفسه أو قلب والده "مناجير والمربي"، فجميعها كتبت فضيحة اللاعب الجزائري. وهناك من لم تذكر اسمه إطلاقاً، واكتفت بالقول إن فضيحة صنعها جزائري. وإذا كان هذا الشاب ربما في لحظة "طيش"، قد تعاطى مخدراً قبل مواجهة دولية ضمن لعبته الذي يعيشه كثير من الجزائريين سلطة ومواطنين، فإن لعبته الأكبر، هو أن ندافع عنه، ونحاول تيرنته، بل وتحويله إلى بطل قومي، أو استنساخ خطاب رسمي الذي ورثناه من سنوات عجاف، بالقول إن كل كبوة سببها أطراف خارجية ومؤامرات على حد تعبير المتهم ويس ضحية يوسف بلايلي.

حتى وفرضنا أن اللاعب قد تعاطى منشطاً ويس مخدراً كما تؤكد رسمياً، فإن حملات تضامن التي أطلقها بعض المناصرين وحتى بعض اللاعبين الدوليين مع المتهم ويس ضحية، تعني أن بلاد تعيش رخاء وأماناً غير مسبوق جعل ناس تلتفت إلى مذنب في غياب المظلومين، وعددهم يعرفه كل الجزائريين.

في كندا عاش مواطنو هذا بلد شاملي تسع ثوان من الأطلاق في صائفة 1988 عندما تمكّن نجمهم الأول، في ذلك زمن رياضي جميل، "بين جونسون"، من حصد ذهبية سباق 100 متر وحطم رقم قياسي عالمي، وبعد ساعات من فرحة التي عمّت كندا، اتضح تعاطي بطل الذي تحوّل إلى أسطورة لمنشطات، وبدلاً من أن تتم معاقبته مدة سنتين أكد كنديون أنهم لن يسمحوا بمدى حياة بتمثيلهم، فأخرجوه من عالمهم الرياضي، وحتى عندما حاول تدريب عدائين لم يجد سوى معمر قذافي الذي انتدبه تدريب ابنه ساعدي لاعب كرة، الذي احترف في إيطاليا، وآخر صورة لعداء رسخت في ذهن ناس، كانت عند وجوده في روما حاملاً حقيبة من مال تسلمها من قذافي بينما انتهى من ذاكرة كنديين الذين رفضوا حكاية مؤامرة بالرغم من أن منافسه على الألقاب والأرقام هو الأمريكي كارل ويس..

لا ندعو إلى معاقبة نجم سابق لاتحاد عاصمة يوسف بلايلي بهذه الطرق الحضارية التي بنت بها الأمم نفسها، ولا نرى أي فائدة من تعاطف أو تضامن مع مذنب رياضي شاب يمثل بلداً، لأن هذا التعاطف هو الذي جعل مخطئين في الجزائر لا يتوبون، وللصوص لا يحاسبون، في بلد يوجد فيه من يحتاج إلى هذا جهداً وبذل من تضامن ملايين، أما عن خطاب مؤامرة فقد سمعناه في أوق تصريحات خليفة وشكيب خليل وهو ردّ جاهز من مفروض أن يعاقب كل من يلجأ إليه مستقبلاً، لأن أكبر مؤامرة تتعرض لها بلاد، هي تبرير مهازل، بكلمة مؤامرة أجنبية، في الأخطاء والجرائم مرتكبة في حق وطن والمواطن.

ابدؤوا بأنفسكم في التّكشف

2015/10/03

رشيد واد بوسيافة

بتهوي أسعار النّفط إلى ما دون 60 دولارا للبرميل تكون الحكومة ومن ورائها السلطة، قد دخلت أخطر امتحان، وهي التي كانت تعتمد بشكل كلي على مداخل البترول لتغطية فشلها في تسيير الشأن العام.

قد استخدمت سلطة أموال ربيع لإخماد الاحتجاجات الشعبية وأنفقت ملايين دولارات شراء سلم الاجتماعي عبر برامج اجتماعية استهدفت جميع فئات، خصوصا فئة الشباب، ولم تبخل الحكومة في الإنفاق في مجالات كالتعليم، وبتنا نسمع عن حفلات ومهرجانات تكلف خزينة الدولة ملايين دون أن يكون لهذه الأنشطة أدنى تأثير إيجابي على حياة الناس.

أن الأوان أن تُبادر الحكومة إلى إجراءات تقشف تبدأ بإلغاء كل الاعتمادات مرصودة مثل هذه الأنشطة على مستوى هيئات رسمية، ثم تمر إلى أجور وزراء ونواب والإطارات العليا في الدولة فتقلصها.

على الحكومة أن تبدأ بنفسها في أي إجراءات جديدة لتكشف، وذلك قبل مجرد التفكير في إجراءات تقشفية تؤثر على حياة يومية لمواطن، لأن المواطن لا يحتمل معاناة أكثر من التي يعانيها بسبب إخفاق الحكومة في توفير عيش كريم رغم الوفرة المائية التي أصبحت من ماضي على أساس أن موجود لا يكفي لأكثر من سنين حسب تأكيدات المختصين.

إن معضلة التي نعیشها اليوم سببها مباشر فساد الذي عثش في كل مؤسسات وقطاعات وعلى كل مستويات، وأصبحت جزائر ضمن دول الأكثر فسادا في كل تصنيفات صادرة عن مؤسسات دولية مهمة، والأخطر هو تلك الأرقام التي تتحدث عن الأموال المهربة إلى خارج أو تلك التي تذهب رشاوى وإكراميات وعمولات وغيرها، حيث يتم حديث عن ملايين دولارات ويس ملايين.

هذا كله كان نتيجة منطقية برنامج قتل مؤسسات الرقابة والمحاسبة، بدءا من مجالس منتخبة، وعلى رأسها بل مان الذي تحول بشهادة جميع إلى مكتب تسجيل قوانين إلى باقي مجالس منتخبة التي لا تفعل شيئا في محاربة فاسدين إن لم يكونوا هم فاسدين.

أوضع خطير ويستدعي قرارات جريئة مواجهته، وإلا فإن طوفان سيجر فئنا جميعا وأول خطوة هي فضح فاسدين واسترجاع ما سرقوه من مال الشعب الذي كان ولا يزال فقيرا في دولة كان يقال عنها إنها غنية.

عندما يقول المخرج الجزائري "الكبير" مرزاق علواش، بأن اختيار السفر إلى "إسرائيل" هو حرية شخصية، لا يمكن للآخرين حتى إعطاء رأيهم فيه، فإننا لا نختلف معه، لأن الكفر والإيمان هو حرية شخصية ضمن قاعدة من شاء فليؤمن ومن شاء فليكفر، فما بالك بالخيارات السياسية، لكن أن يأخذ المال من الدولة أو لنقلها بصريح العبارة "الشعبوية" من فم الشعب، لأجل إنجاز فيلم لا أحد حكم عليه لحد الآن بالنجاح، ويشارك به في مهرجان صهيوني في حيفا، من دون أن يأخذ الإذن أو يستشير على الأقل، الدولة أو الشعب، فذاك ما نختلف معه فيه، وعندما يخطئ المخرج "الكبير" مرزاق علواش، فيشارك بفيلمه في مهرجان حيفا، الذي يسوق لتهود القدس وللمشروع الصهيوني ثقافياً، أو يجزه الفرنسيون بالقوة للخطأ، فإننا قد نجد له أعداء، ضمن واقع ضعفنا، ونقص حيلتنا أمام الآخرين، ولكن أن يدافع عن خطئه بهاته الطريقة التي يجعل نفسه فيها ملاكاً، وكل من ينتقده شيطاناً، فذاك ما لا يمكننا أن نجد له فيه أي عذر.

لا مشكلة عندنا في أن يشارك قاص بوعلا صنف أو مخرج مرزاق علواش أو سياسي فرحات مهني في أي تظاهرة، تقاً في فلسطين المحتلة، أو يقترح أي منهم تطبيع مع هذا كيان، لأنه يوجد بيننا الآلاف من يشاطروهم نفس الرأي، وربما من قاموا بخطوات أكثر جرأة و"كوراج"، كن أن يتحدثوا باسم جزائر أو يستعملوا أموالها فذاك ما نرفضه من وجهة نظر بسيطة، من دون أن يكون بيدنا قرار محاسبة هذا أو ذلك.

ويعلم مخرج مرزاق علواش كما يعلم جميع، بأن صعود أي جزائري في فرنسا باذات، من بوعلا صنف إلى كمال داود إلى شاب جاد، لا يكون دائماً إلا على حساب جزائر أو عربية أو الإسلام أو تاريخ بلاد، وحتى صعود يكون في غاب الأحيان مؤقتاً ينتهي بسقوط من أعلى هـ، كما حدث في جائزة "كونكورد" مؤخراً، عندما جهز كاتب كمال داود نفسه روحياً وثقافياً بقصف كل ما هو مسلم من أجل تتويج، فمناحوا جائزة كاتبة إسبانية، وحرقوه خيبة، بأن جعلوا بينها وبينه صوتاً واحداً، هو أشد إيلا من تضييعه جائزة ضحى لأجلها يس باحبر و عرق، وإنما بما يملكه الإنسان من مبادئ.

أحيانا نحس بأن لاعبي كرة قد من أمثال مصطفى دحلب وكريم زباني وسفيان فيغوي هم سفراء حقيقيون لجزائر، فقد نقشوا أسماءهم في مكان يتزل باستمرار، وما باعوا أنفسهم وما ساوموا على وطنيتهم، بينما يبقى متفقون عندنا إما يشرقون أو يغربون، يبيعون سانهم لمشاركة أو لفرنسيين بحثاً عن جائزة هنا أو مشاركة هناك، فلا شمس شرقتهم في غرب، ولا حتى في شرق؟

والنتيجة مئة ألف مناصر يدخلون ملعب بتضحيات مادية وجسمانية، ومسارح وقاعات سينما تلفها خيوط عنكبوت.

ضد الجزائر... ظالمة أو مظلومة

2015/10/06

عبدناصر

من الخطأ اعتبار ساركوزي ولوبان وحدهما من يكفّر الحقد للجزائر، من خلال الاعتراف صراحة، بما في صدريهما، وبما ينويان فعله مستقبلا، إن تمكنا من بلوغ قصر الإليزيه.. فابنة الزعيم المتطرف مارين، لم تجد أبدا عن مسار والدها، الذي بنى عمرانته السياسي وأكواخه العنصرية بأحقاده، المعلنة صراحة، ضد كل ما هو جزائري أو عربي أو مسلم، فجاءت مثل والدها، أو ابنة أبيها، كما يقول المثل الفرنسي.

ونيكولا ساركوزي يكفي معرفة جذوره، معرفة أغصانه وورقاته، وهو مهما قيل عن أخطائه، فإن "حسنته الكبرى" أنه لم يخطئ في حق أهله أبدا، وسيكون رد الفعل ضد أفعالههم وأقوالهم التي تسبق حملة الانتخابية أو خلاها أو في حكمهما إن وصل إلى قصر الإليزيه، هو في حد ذاته خطأ جسيم، لأن ردود جاءت وكان صاحبها متفاجئ بما سمع أو قرأ، أو لا يعرف أصحابها، وهو خطأ يكاد يكون بنفس جسامته ما قام به رجل ذي الأصول اليهودية، أو امرأة ابنة أبيها عنصري جان ماري وبان.

فمشكلة ليست دائما في الذي يعترف بك بحقه تجاهك، وإنما في الذي يرميك بأورود، ويجعلك جسرا لأجل أن يصل إلى مبتغاه. أما مشكلة الكبرى فهي أن الجزائريين، مازالوا يؤمنون بأنهم مكانة في قلب بعض طامحين إلى كرسي الحكم في فرنسا، بالرغم من أن تاريخ أجدادهم وبقوة دائما عن كل هذه التساؤلات، ونسف كل أحلام من يظن أن رئيسا فرنسيا يمكنه أن يضع جزائر في قلبه، في بلد ضم جزائر إلى إمبراطوريته، وحاول نسف كل مقوماتها وانتزاع جذورها، مدة قرن وتلت قرن، ولم يزد زمن إخراجها منها، عن نصف قرن إلا ببضع سنوات.

ما يهم أي رئيس فرنسي هو فرنسا أولا وأخيرا. ومن حقه ومن حق فرنسا عليه أن يعيش فترته الرئاسية لأجلها، وكن لجزائر دائما مكانة هي دون بقية بلدان العالم، لأنها تشكل جزءا من تاريخ فرنسا، وجزءا من واقعها الحالي، وهي أشبه بالـ "شرف" الذي لا بد منه، بالنسبة إلى عابية فرنسيين، الذين يردون أسباب أي جريمة أو حادث مميت أو أي أزمة تعيشها فرنسا، إلى وجود جزائري في بلادهم، بما في ذلك فيضانات التي وقعت في نيس منذ بضعة أيام.

يس على جزائر أن تصبغ شعرها بالأصفر، أو ترتدي عدسات زرقاء اللون، أو تغيّر جلدها، حتى يقبلها الآخرون، لأن ما شهد عليه كل جزائريين من دون استثناء، بمن فيهم الذين بسواها وانها وذرفوا دموعا نشيدها وخدموا شهرتها، هو تبرؤ منهم في أول منعرج بانس اقتصادي أو أممي أو حتى رياضي، تعيشه فرنسا، فما يك يا الذي حمل حقيبتها أو ركب زورقه وطلب عيش فيها.. فهي با مختصر مفيد ضد جزائر.. سواء كانت ظالمة أم مظلومة.

"استشهاد" مستوطنين إسرائيليين!

2015/10/07

حسين فرع

صدقوا أو لا تصدقوا: فضائية "سي بي سي" المصرية تكتب أسفل شاشتها بالحرف الواحد: "استشهاد مستوطنين وإصابة اثنين آخرين طعنا في القدس واستشهاد منفذ العملية" وذلك إثر عملية بطولية استشهادية قام بها شاب فلسطيني قتل خلالها مستوطنين اثنين تبين لاحقا أنهما ضابطان صهيونيان!

معنى هذا أن فضائية مصرية تعتبر يهود قتل "شهداء في سبيل الله" مثلهم مثل مسلمين تماماً.. لا فرق بين طرفين، ولا فرق بين محتلين غاصبين ومقاومين الذين يدافعون عن أراضيهم ومقدساتهم مدنسة.

ومع أن قناة اعتذرت عما حصل وزعمت تمسك بـ"ثوابتها" ومنها "دعم حقوق شعب فلسطيني"، إلا أن شكوك تبقى تراود متتبعين: فهل هي فعلاً مجرد هفوة غير مقصودة وقع فيها أحد معنوهين عاملين في فضائية؟ يتعلق بأمر مقصود، وقد تراجعت قناة عنه بعد أن ثارت عليها ردود أفعال عاصفة في مواقع تواصل الاجتماعي وخافت من عواقب؟

الله أعلم بآيات، وكن ما أقدمت عليه فضائية مصرية قد يعكس توجه نظماً حاكم بلده، ولا يخفى عن أحد أن هناك توجهها معادياً لفلسطينيين في مصر منذ توقيع اتفاق كامب ديفيد في 17 سبتمبر 1978، وقد تصاعد بشكل غير مسبوق منذ انقلاب 3 جويلية 2013، وانعكس ذلك بشكل جلي في تشديد حصار على غزة وإقامة منطقة عازلة وغلق معبر رفح وصولاً إلى إغراق كل الأنفاق وتدميرها بمياه بحر ملاح. وهو ما أثار حتى حفيظة كاتب بريطاني آسا وينستونلي الذي أمه هذا بغي ورجور، فكتب مقالاً في موقع "ميدل إيست مونيتور" في 4 أكتوبر الجاري ينتقد فيه بشدة إغراق الأنفاق ويؤكد أنه يأتي في إطار "امتنان مصر لدعم الأمريكي والإسرائيلي"؛ فأمر يكا تقدي مساعدات اقتصادية مصر ما جعلها تقدي على "تنفيذ توجهات إسرائيل في منطقة" ولوبي صهيوني في أمريكا، وخاصة جماعة "إيباك"، أُنعت رئيس أوباما بدعم نظماً حالي في مصر، ما جعله يقو بإغراق الأنفاق امتناناً لهذا دعم.

وعندما يقو موتورون في الإعلام المصري بحملة مكثفة شيطنة مقاومة في غزة، وكيل اتهامات خطيرة لها دون أي دليل، وتحريض جيش مصري على ضربها، وتوجيه شكر ننتياهو على ضربها في صيف ماضي، ووصفها بـ"الإرهاب"... فإن ما وقعت فيه فضائية "سي بي سي" من وصف قتل يهود في القدس محتلة بـ"شهداء" يبدو مجرد امتداد لهذا مسار معادي لمقاومة شريفة في غزة وكل فلسطين.

كيان صهيوني يتحول إلى "دولة شقيقة" إذن، ومستوطنون قتل يتحولون إلى "شهداء" ومقاومون فلسطينيون يُصنّفون "إرهابيين" ويتعرضون للشيطنة وحملة تحريض جائرة تكرية لشعب مصري فيهم.. هل رأيتم ندبة وحقارة أكثر من هذه؟

كن عزاءنا أن هناك شرفاء في فلسطين يقدمون دون تردد على طعن محتلين صهاينة أو دهسهم بسياراتهم، وهم يعلمون أن ثمن ذلك سيكون حياتهم على الأرجح.. وأن هناك شعباً حراً ألباً بدأ ينتفض ضد محتلين ويهتف لانتفاضة تامة ستعصف بالظالمين.. هؤلاء الأبطال هم فخر هذه الأمة من محيط إلى محيط، وإن يضرهم من خالفهم أو خالفهم إلى أن يأتي الله بأمره.

إلى زمن غير بعيد، كانت الصيحة التي يتغنى بها المسلمون، في مختلف بلاد العالم، هي أنه لا غربية ولا شرقية، وإنما هي إسلامية. وبقي هذا الشعار للاستهلاك فقط، وحتى إذا اختلف المسلمون، فخلاصهم بين مرتم في أحضان الشرق، مدعم لتدخل الاتحاد السوفياتي في أفغانستان مثلا، أو مرتم في أحضان الغرب، مبهج باحتلال الولايات المتحدة لأفغانستان، بل إن مختلف الحروب العربية والإسلامية الإقليمية أو الحروب الأهلية التي مزقت العالم الإسلامي، كانت إما لإعلاء كلمة الشرق أو الغرب، خدمة لهذين المعسكرين، وتجريب أسلحتهم في شعوبهم، بحجة الانفتاح والديمقراطية لاتباع الغرب، أو عدم الانحياز الذي هو في الواقع انحياز إلى الشرق، ومع ذلك، بقي الأمل في أن يتحقق الشعار، وتصبح لنا بلدان وشعوب لا شرقية ولا غربية، وإنما تنتمي إلى حضارتها.

□ كن ما نشاهده حيا في سوريا، هو صيحة أخرى وكن يا مقلوب، فهي شرقية وغربية، ويست إطلاقا إسلامية، بأسماء تبدو بعناوين حرية والإسلام والعروبة، ولكنها تفتح أبواب عاصمة الدولة الأموية على مصراعيها لغرب وشرق، وقد يتحقق لأول مرة في التاريخ معاصر، الاتفاق الذي لم يتحقق في أي بقعة من العالم، وهو وحدة الولايات المتحدة الأمريكية مع روسيا، قصف مختلف منشآت ومختلف فصائل ومختلف كنوز في قلب سوريا، وسيكون روسيا بعد الانتهاء من دمار جزء من سوريا، ويكون لأمريكا طبعاً جزء الآخر.

سننتق مع جميع بأن لنظماً سوري ذنبا في الذي يحصل سوريا، التي تحوّلت إلى حفلة تجريب مختلف الأسلحة من أمريكية وفرنسية وروسية وإيرانية، وحتى "داغشية"، وكن ذين هبوا نار وصمّموا على إسقاط بشار الأسد بكل الطرق، وبكل وسائل ممنوعة ومحرمة، من عرب ومسلمين، هم ذنب الأكبر في أن تصل بلاد الأمويين إلى هذا مستوى من دمار تاريخي وجغرافي، الذي لم يترك موقعا سياحيا أو أثريا أو صناعيا أو غابيا إلا ودمّره، باستثناء هضبة جنوب، حيث يطل صهاينة من نافذتها، يفرجون على ما حققوه من نصر في حرب ضد العرب، لم يشاركوا فيها، ولم يبذلوا فيها قطرة من الدم، ولا حتى من عرق.

وإذا كان خبراء صهاينة بعد انتهائهم من حرب تموز أملاً حزب الله في عا 2006، قد تحدثوا عن تخلفهم بثلاثين سنة بعد حرب، فإن دمار الذي أتى على سوريا، بعد أن اتحد كل العالم وتسابق على قذف ما يمتلك من أسلحة قروب انتهاء صلاحيتها على دمشق واللذقية، سيقاس بعشرات قرون ويس بآ سنوات.

والطامة الكبرى، أن أبواق أمريكا تطالب ببرد الاعتبار لغرب، ولأوباما في دمار سوري، وأبواق روسيا فرحة بما تحقّقه بلاد بوتين من نار ودماء، بعد أن انسحبت تركيا وإيران، واتضحت محدودية تأثيرهما في العالم يرسم ملامحه الأقوياء، ويكتفي آخرون بآ مساعدة فقط.

هناك صورتان محتملتان، لا يمكن أن تكون سوريا ملامح أخرى غيرهما، فإما أن تتحد والولايات المتحدة مع روسيا لأجل رسم سوريا جديدة، كما يريدانها قسمة بينهما، وستكون بذلك نهاية أبدية بلد تاريخ وجمال سوريا، وإما تناحرهما على أرض سوريا، بحثا عن رسم في مخيلة هذا طرف أو ذلك، وستكون بذلك أيضا نهاية أبدية بلد تاريخ وجمال سوريا.

تجميدٌ يشجع المجرمين

2015/10/10

حسين فرح

في أحدث استطلاع رأي أجرته "الشروق أون لاين" حول مدى تأييد الجزائريين لتنفيذ أحكام الإعدام بحق مختطفي الأطفال وقتليهم، أجابت نسبة 98.74 بالمائة من المشاركين، إلى غاية مساء أمس، بـ"نعم" مقابل 1.26 بالمائة فقط من المعارضين، هذه النسبة العالية جداً للمؤيدين لتنفيذ أحكام الإعدام لقاتلي الأطفال تعطينا فكرة عن مدى قلق الجزائريين من تفاقم هذه الآفة المخيفة في السنوات الأخيرة؛ حيث اختطف مئات الأطفال وقتل بعضهم بشكل وحشي، وساهم "تجميد" تنفيذ أحكام الإعدام منذ 22 سنة كاملة، في تشجيع المجرمين على التنكيل بالبراءة بدم بارد.

م يعد سجناً سنوات طويلة يخيف مجرمين أو يردعهم عن ارتكاب جرائمهم بحق طفولة بريئة، ولا بد من رفع تجميد عن تنفيذ الإعدام حتى يرتدع هؤلاء ويقل معدل جرائم اختطاف الأطفال وقتلهم، وإلا فإن دار قمان ستبقى على جأها، وإن تنفع كل تدابير والاحتياطات في حد منها.

كن وجب تنبيهه إلى أن رفع تجميد ينبغي أن يشمل مختلف جرائم، استجابة لأمر قصاص في شرع، وليس فقط قتل الأطفال.

ربما كان قرار تجميد تنفيذ أحكام الإعدام في أواخر عا 1993 مفهوماً، لارتباطه بظروف سياسية وأمنية خطيرة كانت تمرّ بها البلاد، وكان ما هي دواعي الإبقاء على حد ساعة على هذا تجميد وحال أن جريمة تتفاقم باستمرار م تستثن كبيراً ولا صغيراً؟

يو م يعد هناك ذريعة أو مبرر للإبقاء على هذا تجميد، إلا إذا كانت سلطة تريد كسب ود الأقلية العلمانية التي تنادي بإلغاء أحكام الإعدام نهائياً من تشريع قانوني جزائري وليس فقط تجميدها، وهذا بذريعة أنها عقوبة "وحشية" و"غير إنسانية" كما قال بعض كبار قادتهم، في تحد صارخ لدين دولة وشعب!

وإذا كان الأمر كذلك، فإن حكمة قد جانبت سلطة بمجاملتها أقلية قليلة من علمانيين جزائريين، مقابل أغلبية ساحقة تتمسك بتشريعات دينها ولا ترضى عنها أيّ بديل وضعي، كما برهنت على ذلك في مناسبات كثيرة، وإذا كان الأمر يتعلق بمداينة أطراف خارجية، من حكومات ومنظمات حقوقية دولية تنادي بإلغاء عقوبة الإعدام في دول عام، وتصفها بدورها بـ"وحشية"، فهو لا يختلف أيضاً، ولا ينبغي أن ترسخ سلطة ضغوطها وحملاتها مسعورة، وتلغي حكماً أقره الله من فوق سبع سماوات منذ 14 قرناً وتغضب حاق، وكذا عامة الشعب، لإرضاء مجموعة من دول ومنظمات حقوقية عامية.

إن في قصاص حياةنا وإن بدأ لمرجفين عقوبة "وحشية"، وما تفاقم الإجراء ونفست جرائم قتل في مجتمع وبسطت عصابات سيوف سطوتها في كل مكان، إلا لأن سلطة علقت تنفيذ أحكام الإعدام 22 سنة كاملة، ولأن نعيق هؤلاء مستلبين قد غطى على كل الأصوات داعية إلى تنفيذ ما أقره الله ..

إن رفع تجميد يجب أن لا يستثني أي مجرم أزهد روح غيره بغير حق، سواء أكان طفلاً اختطفه ثم قتله، أو كبيراً فتك به ظلماً وعدواناً، عقوبة يجب أن تشمل جميع مجرمين الذين يستحقون أن تنزل بهم، ودون أن نلقت إلى من يريد تنفيذاً جزئياً لعقوبة ضد قاتلي الأطفال فقط، وكأنه يريدنا أن نؤمن ببعض كتاب ونكفر ببعض.

من زيف التاريخ؟

2015/10/15

رشيد دبوسيافة

التصريحات التي أدلى بها مجاهدون أمس، والتي يتهمون فيها عددا من قادة الثورة الذين كتبوا مذكراتهم سقطوا في مستنقع التزييف، من خلال شهادات تخوينية، هذه التصريحات تجعلنا نتوقف مطولا عند الكارثة التي نحن بصدها، والتي تهدد بضياع الجزء الأكبر من الحقيقة بشكل يجعل البطولات التي خطها الجزائريون أثناء الثورة مجرد ذكريات فارغة ومناسبات فلكورية.

قبل سنوات سُئل مجاهد راحل خضر بن طوبال عن مذكراته التي ينتظرها كثيرٌ منها، ثم نور فقال: مذكراتي كتبها بأفعل وعندما انتهيت منها سلمتها لابنتي تقرأها وتعطيني رأيها، ما انتهت من قراءتها كان جوابها صادما، وهو ما جعلني أراجع عن نشرها حيث قات: الأمر وحيدٌ ذي فهمته من مذكراتك أن حربٌ التي خضتموها كانت ضد بعضكم البعض، وم تكن ضد فرنسا!

وواضح من هذه الإجابة أن ابنة طوبال كانت تقصد تلك الانزلاقات التي حدثت خلال الثورة، والتي أدت إلى بعض المواجهات والتصفيات، وهي أمور جانبيةٌ لم تؤثر على كفاح بشكل عام، ولا يمكن اعتبارها إساءة لثورة التي استطاعت أن تقلب موازين وتجدد عام بأسرة صاحب قضية جزائرية.

إن حذر مبالغ فيه في تناول أحداث الثورة، وإضفاء قدسية ونزاهة وعظمة على قادة الثورة هي عواملٌ التي تؤدي إلى ضياع حقيقة ضمن خطاب شمولي يجعل الأجيال الجديدة تنفر من تاريخ حتى وإن تعلق بمرحلة لا زال صانعوها بيننا.

أن لجيل جديد أن يعرف حقيقة كما وقعت، وكتابة تاريخ الثورة بطريقة تتجاهل الهفوات والأخطاء ستكون عملية تزييف وتحريف، ولا إشكال في شهادات تاريخية التي تتناول خلافات التي وقعت، لأنها بمثابة مادة خبز أمم مؤرخين لأنها تتيح لهم مقارنة بينها ووصول إلى حقيقة ما حدث حتى و كانت هذه الشهادات متناقضة ومتضاربة فيما بينها.

إن الذي يزيف تاريخ هو الذي يقول نصف حقيقة بداعي عدو الإساءة لثورة، أما الذي يسرد وقائع كما حدثت دون إضفاء مسحة ملائكية فهو يؤسس منهج سليم في كتابة تاريخ، وما كتب إلى الآن من مذكرات ساهم بشكل فعال في رفع غموض عن كثير من الأحداث التاريخية للثورة، ولا يمكن أن تؤثر تلك مشاكسات والتهامات متبادلة بين قيادات ثورة على حقيقة قائله بأنها كانت أعظم ثورة في تاريخ معاصر.

في السرّ والكتمان، يتصارع الأئمة في الجزائر في كل سنة، لأجل الحصول على "جنة" الإمامة في بلاد المهجر، خاصة في بلجيكا وفرنسا، وفي السرّ والكتمان يبذل الأئمة وعددهم بالآلاف، من الذين ينالون "جنة" السفر إلى فرنسا، كل ما في وسعهم في هذا البلد الأوروبي، لأجل الحصول على بطاقة الإقامة، أو حتى الجنسية الفرنسية، ولدينا نماذج كثيرة، من الذين انتهوا من مهمة الإمامة في فرنسا، ويقوا في هذا البلد الذي يتفنن من دون كلل وممل، لأجل فرنسة الإسلام، وتحويله إلى دين آخر لا علاقة له بالإسلام، ومع ذلك يتهافتون، وأحيانا يلجأون إلى وسائل لا إسلامية ولا إنسانية، مثل الرشوة وبيع الذمم، لأجل تحقيق حلم "جنة" فرنسا، التي يظنون بأن فيها ما لا عين رأت، ولا أذن سمعت، ولا خطر ببال أحد.

وزير داخلية فرنسي، وهو في نفس الوقت وزير الأديان! تحدث هذا الأسبوع عن اتفاق نهائي مع الجزائريين، حتى يتم تدريس كل إمّا وافد من جزائر، مبادئ علمانية التي تجعل دين مجرد شعائر تطبق في أماكنه خاصة، ويتحصل على شهادة علمانية يجمعها مع شهادته في شريعة التي حصل عليها في جزائر، ومن بين هاته دروس مركزة ومدرسة أمنيا وسياسيا وثقافيا بدقة، تلخيص قرآن في آيات قليلة تهمة شعائر فقط، ولا تتطرق مثلا لليهود والجهاد والحجاب، وتختصر الأحاديث شريفة، في التي تركز على وضوء وتيمم، ويتوقف تاريخ الإسلام عندها على مشارف هجرة نبوية إلى مدينة منورة، من دون حوض في فتوحات الإسلامية وغيرها من منارات الإسلام، ضمن صفات نفاق التي أقرها كتاب الله، في قو الذين يؤمنون ببعض كتاب ويكفرون ببعض.

ومع ذلك، ستجد فرنسا، كما وجدت على مدار قرن وثلث قرن من استعمارها لجزائر، مئات من الأئمة رهن إشارتها، يناظرون دستورها وعلمانيتها ولانكيته، وحتى مسيحيته وميوعة مجتمع غربي، من منابر مساجد بناها مسلمون من أممهم، ومن عرقهم، كما فعل شيخ صهيب بن شيخ حسين، الذي قال من على منبر، بأن زوجته متبرجة، ون يطلب منها أبدا أن ترتدي حجاب!!!

فرنسا حق في تنظيم شؤونها الداخلية كما تشاء، ومن حقها أن لا تمنح تأشيرة لأي إمّا لا يتناسب مع قناعتها، وحتى إن أرادت غلق مساجد، كما منعت ارتداء نقاب وحجاب، فلن تفاجئنا بهاته قرارات التي لا تعني بها مسلمين، بقدر ما تعني بها جزائريين وجزائريات، كن أن تضع حجر أساس "لإسلام" على مقاسها، وتقدر دروسا لأئمة تعلم هي مثلنا، بأن خطابهم الأصلي والإسلامي لا يدعو أبدا لعنف، وتعلم هي بأن أي حادثة هزت فرنسا، إنما كانت رد فعل بسيط لأفعال جسيمة، وقعت مع سبق الإصرار والترصد، لأن فرنسا هي التي حمت واحتضنت صحيفة شان بيبدو، ومنحتها حق الاستهزاء بالمسلمين، وجعلهم مادة سخرية لأقلام وريشة صحفيين، ومازالت على غيها، بينما جاء رد فعل الأخوين كواشي مستقلا، لا إصرار فيه ولا ترصد، ولا أي دعم من أي جهة تنتمي للإسلام، بل كان شأننا فرنسيا حاصا، هي من أرادت جزأته، وجزارة كل عملية إرهابية، مع إصرارها على فرنسة الإسلام.

إسرائيل تنضم لمحور الممانعة!

2015/10/19

رشيد واد بوسيفاف

بعد أن فتحت إسرائيل خطا مباشرا مع القواعد العسكرية الروسية في سوريا، للتنسيق فيما بينهما في حركة الطيران وضمان عدم وقوع حوادث، يمكن القول إن إسرائيل أصبحت رسميا ضمن التحالف الدولي الداعم للأسد، والذي طالما كان يطلق على نفسه محور الممانعة الممثل في كل من سوريا وحزب الله وإيران!!

نظّم بشار الأسد الذي طّما ما تاجر بقضية فلسطينية وزايد بدعم حركات مقاومة فلسطينية، وضحي لأجل هذه شعارات جوفاء بشعبه، وواجه بالحديد والنار الاحتجاجات السلمية في بدايات ثورة سورية بحجة أنها مؤامرة أجنبية، ها هو الآن يستدعي طائرات روسية تدمير ما عجزت براميله متفجرة عن تدميره.

وفي واقع، فإن بشار الأسد كان ولا زال أكبر صديق لإسرائيل في منطقة، كيف لا وحدود سوريا مع إسرائيل أكثر حدود أمانا وهدوءا في منطقة، وكان بشار الأسد دائما يتصرف كما حمل وديع أميا ضربات عسكرية التي كانت تنفذها إسرائيل في عمق سوريا، أما احتضان مقاومة فلسطينية فتلك كانت وسيلته شق صف فلسطيني ويس داعما صادقا لقضية فلسطينية.

أما الآن فلم يعد هناك مجال لتمويه ومحاولة إخفاء حقيقة عمالة تظن سوري الأجنبي سواء إيران أو روسيا أو حتى حزب الله الذي تخلى هو الآخر عن مثل عليا التي كان يدافع عنها وعاد إلى حقيقته طائفية وها هو الآن ظهر قوي لغزاة من فرس وروس على الأرض السورية.

إن انكشاف حقيقة ما كان يطلق عليه بمحور الممانعة لا يعني أن مشيخات خليج وديكتاتوريات الأخرى على حق عندما حشروا أنوفهم في شأن سوريا، وكانوا وراء ظهور مسخ داعش من خلال تصدير مقاتلين وسلاح لإسقاط نظّم الأسد الذي لا يفوقهم سوءا وعمالة لخارج.

قد فتح بشار الأسد ونظامه عديمي أبواب سوريا أميا كل أشكال تدخل الأجنبي منذ بداية ثورة سواء بالاستدعاء المباشر لمقاتلين من حزب الله وحرس ثوري الإيراني، أو من خلال إعطاء مبرر بأعمال قتل وتنكيل والاعتصام وغيرها التي مارسها خلال الأيما الأولى لثورة التي أدت إلى عسكرة ثورة وتخليها عن طابع سلمي، وهو ما فتح باب أميا تدخل الأجنبي حماية مدنيين تارة ودعم معارضة تارة أخرى، وفي محصلة باتت سوريا ميدان قتال وحقل رماية تجريب الأسلحة جديدة سواء روسية منها أو الأمريكية.

انتفاضة السكاكين تفضح عجزنا!

2015/10/22

رشيد د بوسيف

انتفاضة السكاكين المستمرة منذ أسابيع، التي تحصي يوميا شهداء فلسطينيين في عمر الزهور، غامروا بأنفسهم وواجهوا المحتلين والمستوطنين بصدور عارية، هذه الانتفاضة هي دليل على عجز المسلمين عامة والعرب خصوصا عن فعل شيء لحماية الفلسطينيين والمقدسات الإسلامية في القدس الشريف.

وتغطية هذا عجز نحاول الاختباء وراء انتفاضة شباب فلسطيني من خلال ترويجها وتشجيعها مزيد من الفلسطينيين على الارتقاء بين فكي وحش دون تقديم أدنى دعم ملموس هؤلاء في معركتهم مع محتلين.

صحيح أن الفلسطينيين يخوضون معركتهم تاريخية ويضحون بأنفسهم لإرهاب مستوطنين، ومن حقهم فعل ذلك كما فعل أبائنا أثناء ثورة تحريرية، كنيس من حقنا الاكتفاء بتشجيعهم على مزيد من عمليات طعن والدّس دون قيود بأي عمل يغنيهم عن فعل ذلك.

من حقهم أن يدافعوا عن الأرض والمقدسات بكل ما يملكون من أسلحة بيضاء أو سوداء وباستخدام أسافيرهم إن تطلب الأمر، كنيس من حقنا استغلال تضحياتهم في ترويج أعمالنا وإبداعاتنا شعرية ونثرية فقط دون قيود بأي جهد يدفع حكوماتنا متخاذلة ممارسة ما تقوى عليه من أساليب ضغط دبلوماسي.

من غريب أن نلتمس الأعداء لأعب براهيمي الذي مارس تطبيع رياضي مع صهيانية بل ونعدّ بطولاته وهمية يا قول إن براهيمي م ينظر في أعين لاعبين صهيانية وأنه سجل هدفا في مرماهم ثم خرّ ساجدا شكرا لله على هذا نصر مضفر في ساحة وأغى!!

كلنا شعرنا يا فخر ونحن نرى شبان فلسطينيين يحملون علم جزائري دون أعلا 21 دولة عربية، لأنهم يستشعرون جسامة تضحيات التي قدمها جزائريون تكون بلادهم مستقلة فيهون بذلك ما يقدمونه من تضحيات، كن هل سيستمرون في فعل ذلك أمنا عجزنا واستكانتنا وخذلاننا قضيتهم.

خمسون شهيدا سقطوا في معركة غير عادلة وغير متوازنة، وقائمة مفتوحة بينما تكتفي الأمة العربية والإسلامية بانتظار ما تسفر عنه مواجهة بين قطاعان مستوطنين وهؤلاء شباب الذي تجاوزوا منطق سلطة فلسطينية ومنطق فصائل وابتكروا أسلوب نضال جديدا أخلط حسابات صهيانية وقلب حياة مستوطنين رأسا على عقب أثر على فعالية الأجهزة الأمنية والاستخباراتية الإسرائيلية التي كانت تعد نفسها لعمليات تقليدية لفصائل فلسطينية وإذ بها تواجه وضعاً جديدا جعل من كل شيء متحرك سلاحا فتاكا يهدد سلامة صهيانية.

عبد ناصر

ما قاله السيد عمار بن عودة، وهو أحد رسامي سيناريو الثورة ضمن مجموعة الـ22، عن الجنرال المتقاعد خالد نزار، وهو أحد رسامي معالم الدولة، على مدار نصف قرن، عن أنه كان يقضي الليالي الملاح، ما بين "الرقص" و"الراح"، رفقة ذباح وسفاح الجزائريين الجنرال بيجار، وما ردّ به الجنرال المتقاعد على المجاهد الرمزي، في كونه سرق رفقة هواري بومدين جهد المجاهدين وتضحياتهم بأنفسهم، أمر لا يتوقف عند خط الخطورة الأحمر، ليس لأن هذا الكلام غير المباح، قيل في الجزائر، وعلى بعد بضعة أيام من ذكرى الثورة، وليس لقيمة الرجلين في تاريخ الجزائر الحديث، وإنما للطرف الراهن الذي تعيشه البلاد، بين شك في الحاضر وخوف من المستقبل، ليأتي الذين ينبشون في الماضي، فيحولون الشك إلى يقين، والخوف إلى حالة يأس وقنوط.

□ ماذا صمت بن عودة كل هاته مدة، عندما كان نزار، يأمر وينهى، ويعين قادة بلاد في وقت ذي يشاء، وماذا صمت نزار عندما كانت الأوسمة تزيّن صدر بن عودة في كل مناسبة ومن دونها؟ وهل عمليات كشف أو قذف أو تخوين التي ظهرت الآن مغزى، في بلد عجز عن رسم ملامح حاضر، فما بالك بماضي؟

□ قد رحل كثيرون دون أن نقرأ لهم جملة مفيدة واحدة، فعاش أحمد بن بلة قرابة قرن من زمن، فامتدت حياته من حرب عالمية الأولى إلى زمن الأنترنت، وبقيت مذكراته تتراوح ما بين تقمصه لأوان نادي مارسيليا، وتقائه بملك كرة قدم "بيليه" في وهران، ومات هواري بومدين وشاذلي بن جديد ومحمد بوضياف وعلي كافي، ولا نكاد نعرف عنهم أكثر من سنة مودهم وتاريخ وفاتهم، وحتى مذكرات التي تفضل بها بعض، لم تزد عن تمجيد نفس، وذكر محاسنها، فغير تاريخ، والأشد إيلاما فُبرت حقيقة، وتحوّلت كل هاته كتب والاعترافات مجرد حبر على أوراق، لا مكان لها في ذاكرة، ولا في مكتبة خشبية.

□ وتكمن خطورة في كون مثل هذا كلام متفجر، ينتهي دائما عند نقطة نهائية، فيجد مواطن بسيط نفسه مندهشا إلى درجة قنوط، وهو يقرأ كلاما، عن رجل "صنع تاريخ على طريقته"، متهما بكونه كان إلى جانب سفاحين "أيضا بطريقته"، من دون أن يكون هذا كلام صدى، دى الذين عاشوا تلك حقبة، و من باب قول كلمة حق في خريف عمر، فيتحوّل بوح مرة إلى تخاريف من بلغوا من عمر عتيا، أو تصفية حسابات قديمة، أو صيحة حق ضمير استفاق في وقت بدل ضائع.

هل ما قاله بن عودة هو صحيح، أم ما قاله خاد نزار هو صحيح؟ هل رجلا ن على حق أم كلاهما خاطئ؟

في كل الأحوال، تاريخ علمنا بأن فتن كبرى، بما فيها فتنة فجر الإسلام بين علي بن أبي طالب ومعاوية بن أبي سفيان، بدأت بكلمة، وبقيت آثارها حد الآن؟

عندما يتكلم بن عودة...

2015/10/29

رشيد واد بوسيافة

"عندما تقدم مني نزار وفتت لأسلم عليه، فإذا به يفاجئني بقوله (تحديتني) عدة مرات، وهو يضربني بحذائه في رجلي اليمنى حتى سال الدم... هذا الكلام لم يقله شخص بسيط، ولكن صدر عن واحد من أهم قيادات الثورة التحريرية ومن الأعضاء القلائل في مجموعة الـ 22 المفجرة للثورة والذين مازالوا على قيد الحياة... الواقعة حدثت قبل سنوات في حفل رسمي بدار الشعب، وهي مثال على ما تعرّض له القادة الأوائل للثورة من إهانات وتجاوزات في مسلسل طويل بدأ منذ الاستقلال.

وفي الواقع فإن الحوادث الأخرى يمكن وضعها في خانة الخلافات بين قادة الثورة، وهي خلافات بدأت خلال الثورة وامتدت إلى ما بعد الاستقلال، لكن الحادثة التي تكلم عنها بن عودة تأخذ طابعا خاصا، لأنها وقعت بين واحد من أوائل قادة الثورة وواحد من الضباط الذين كانوا يشتغلون بالجيش الفرنسي والتحقوا متأخرين بالثورة التحريرية، بل إنه التحق بالجيش الفرنسي بعد اندلاع الثورة التحريرية.

هو صراع تعود جذوره إلى الثورة التحريرية، حيث كان العقيد عمار بن عودة من أبرز المتحفظين على المسؤوليات الكبيرة التي أعطيت للعسكريين الفارين من الجيش الفرنسي، لدرجة أنه اعترض يوما على حضور أحد الفارين من الجيش الفرنسي والمتحفظين حديثا بالثورة أول اجتماع للجنة العمليات الشرقية والغربية، ويتعلق الأمر بالرائد "إيدير" وقد اعترض بن عودة بشدة لدى كريم بلقاسم لدرجة قام فيها هذا الأخير بإخراج الرائد إيدير من الاجتماع.

عمار بن عودة لم يفجر قنابله في وجه نزار فقط، وإنما فجرها في كل من يصطاح عليهم بضباط فرنسا وبينهم الرائد بن شريف الذي أطلق سراحه بأمر من ديغول حسب بن عودة الذي قال إنه وصلته معلومات عبر تونس بأن ديغول قال "تركوهم يذهبون إلى الجهة الأخرى، فنحن لسنا بحاجة إليهم هنا، بل نحتاجهم هناك".

عندما يتكلم بن عودة، ينبغي أن يسكت غيره، لأنه كان من طينة المجاهدين الكبار، وكان واحدا من أهم صانعي الأحداث خلال الثورة، فإذا شاءت الأقدار أن لا نسمع من قيادات الثورة من أمثال كريم بلقاسم وبوصوف وبن مهدي وغيرهم فإن بن عودة لا يقل عنهم أهمية خلال الثورة، وما يقوله سيسجل ضمن أهم الشهادات التاريخية على الإطلاق.

عبدناصر

نختلف كجزائريين، في كثير من الأمور التاريخية، إلى درجة الشجار، وحتى العدا، كما اختلفت وتختلف جميع الأمم في كل الأمصار والأزمان، ولكننا في قضية الثورة الجزائرية، نتفق ويتفق معنا العالم بأسره، بكونها واحدة من الأساطير التي ميزت مقاومة الإنسان للاستعمار. وإذا كانت أمم كثيرة قد صنعت من "اللاشيء" الذي لم تعشه أصلاً أشياءً وبطولات. فإننا عجزنا أن نقدّم أنفسنا لغيرنا، ونحن الذين صنعنا واحدة من أعظم الثورات في العالم، التي فجّرتنا من تحت ردم، عمل الاستعمار على تجميعه على مدار قرن وثلاث قرن.

وبدلاً من أن يبدأ جهادنا الأكبر، بعد انتصارنا في جهادنا الأصغر، حتى نصبح نموذجاً، كما حدث في جنوب إفريقيا أو فيتنام، عندما تحوّلت نار الثورة إلى نور تطوّرت، ما ننا نصرّاً على أن نشوّه جهادنا الأكبر، ببعض "مجاهدين" الذين لا همّهم سوى ملذات الدنيا، من سيارات ومساكن ومنح وحتى حانات، وآخرين باشرُوا الضرب في "مليان"، الذي يصيب جميع، ولا يصيب الضارب، الذي يرى نفسه ملاكاً لا يخطئ أبداً، ويرى الآخرين شياطين يخطئون دائماً.

مسلسل "تخوين" الذي بدأ بين عقيد عمار بن عودة و"جنرال خاد نزار"، الذي يبدو بأنه أطول، وربما أشدّ "ضراوة" من سنوات الثورة نفسها، يبيّن مدى الانحراف الذي عرفه مسار ما بعد الثورة، لأن مشكلة الآن لم تعد في رجلين، لأن مؤكّد بأن أحدهما أو كلاهما على زور، ولا يمكن أن يكونا معا بريئين من هاته الاتهامات خطيرة جداً، وإنما مشكلة في صامتين، من الذين أسمعونا على مدار أكثر من نصف قرن حكايات "ذوي حقوق والأسرة الثورية"، والزمانة هذا طرف أو كليهما، وعندما اشتد وطيس جدل، وبلغ درجة خطورة، صاموا عن كلاً، إمّا علمهم بأن أحد "قاصفين" على حق، وتلك مصيبة كبرى، أو غير ميا بين بما يحدث، وتلك مصيبة أخطر.

لا يمكن أن يبقى فاتح من نوفمبر، مناسبة تكرار خطابات خشب، التي يقرأ فيها بعض مسنّوين بيانات قديمة، لا يفقهون حتى معناها، ولا يمكن أن يبقى يوماً توزيع نونو و"خممول على الطلبة وبقايا عمال، أو فرصة فتح قائمة من طلبات و"حقوق" لأحفاد شهداء وأبناء و"جيران" مجاهدين، ولا يمكن أيضاً أن يتحوّل إلى مناسبة، يستغلها الذين نصبوا أنفسهم بأقوة قادة مدى حياة، تمجيد ذات، وذبح الآخر، في زمن الذي يريدون وإمكان الذي "استعمروه".

نوفمبر هو ذكرى عمر، وكل قرون والأجيال، و"ذكرى تنفع دائماً مؤمنين"، الذين غاب بيتهم من شباب، الذين لم يعيشوا حدث بناره وآلامه، وعندما نضع شاباً بين حاضر مبهم ومستقبل غامض، ثم نصعقه بماض على وزن روايات بن عودة ونزار، فإننا سننسف منفعة مرجوة من ذكرى، وكم أن تتصوّروا شاباً يقرأ عن أحد رجالات الثورة -22، وهو يتورّط في اختفاء باخرة من سلاح، كما جاء على سان خاد نزار، أو عن صانع رؤساء ومجبرهم على الاستقالة، وهو يقضي ليالي حمراء مع سفاحين الذين أبادوا الأبرياء من هذا وطن، وبأن بومدين خان بول صوف، وبأن جزائريين هم الذين اغتباوا عبان رمضان.. وكم أن تتصوّروا حالة هذا شاب تائه في نوفمبر با ذات؟

نوفمبر "كائن" جزائري

2015/11/01

عبدناصر

إذا كان شهر رمضان، بالتقويم الهجري، هو شهر الانتصارات الإسلامية الكبرى، من غزوة بدر، إلى فتح مكة المبين، فإن شهر نوفمبر الميلادي، هو شهر الملحمة الكبرى، التي قدمت الجزائر للعالم، بعد أن ظن الكثيرون بأنها انتهت في عام 1830، ومُسحت من الوجود على مدار قرن وثلث قرن، بشهورها الميلادية والهجرية و"نوفمبرياتها" التي توالى وتشابهت، إلى أن حان فاتحها الخالد، ففتح على الجزائريين أشهراً لم يكونوا يعرفونها وأعواماً من الحرية كادوا ييأسون من تحقيقها، وجعلت من هذا الشهر عيداً لكل الأمم، التي ما إن تذكره حتى يفتن اسم الجزائر به، حتى صار كائناً جزائرياً وكياناً قائماً بذاته، لا علاقة له بالزمان ولا بالمكان، وإنما رمزاً وتحفةً ونشيداً وملهماً، بدأ برصاصه وصيحة وانتهى بتحرير البلاد والعباد.

إلى زمن قريب، لم يكن يزور الجزائر، شاعر عربي من عبدوهاب وبياتي إلى محمد مهدي جواهري، إلا وأحضر معه ملاحم ودواوين شعر، تتفجر ناراً ونوراً قرباناً لجزائر ويشعر بالانقصير، ولم يكن يغني في الجزائر مطرب من عبدالحليم حافظ إلى فايدة كامل، إلا وقرع بحنجرتة طبول حرب خاددة ونصيح في وجهه هل من مزيد، ولم تكن تطأ قدماً رئيس دولة أو ملك أو إمبراطور تراب الجزائر، إلا وارتعشتا رهبة من أرض سمع بأنها غارقة في طوفان من دماء مليون ونصف مليون شهيد، ولم يبق نوفمبر حن عزفه ببلغ حمدي أو خطاب تفضل به فيدال كاسترو أو قصيدة أبداعها سليمان عيسى، وإنما مقرّر دراسي، لا تحتويه معاهد وجامعات، بل يسري في حياة مثل هواء.

كان من مفروض أن يلد شهر عظيم، شهوراً وسنوات من الأعياد، كما تفعل عادة الأشهر العظيمة لدى الأمم، فود نوفمبر شهر جويلية، وعمت بطن نهائياً وصرنا ننتظر شهر، فنتو إلى وتتشابه، وحتى شعراء ومغنون وزعماء الذين صاروا يزورون بلاد أمسوا يملئون أيامنا غزلاً وافتخار بأنفسهم وبأمصارهم ورقصاً وهراء ولا تكاد نسلمات ولا عواصف نوفمبر تخيم على قاءاتنا مع الآخرين ولا مع بعضنا بعض، وما زال حرمان يمزق مئات الآلاف من عائلات التي تشبثت بحبل نوفمبر، وما زال شباب الذي رضع بنا نوفمبرياً يبحث عن زورق نجاة، وما زالنا نتبع الآخر، ونقلده ويستعمرنا في خبزنا وحليبنا ومركبنا وثقافتنا، ونحن الذين عقدنا عن ذات نوفمبر، أن نحيا وطلبنا من عام أن يشهد على ذلك.

كل "نوفمبر"، ديسمبر وجانفي وفيفري، وكما يلد شهر عظيم شهوراً وحياء، تلد ثورة كبرى ثورات في جميع المجالات، ون يكون أي معنى نوفمبر إذ م يمنحنا شهوراً نتحرر فيها من تبعية زراعة وصناعة وتكنو وجيا.

قد كاننا نوفمبر عظيم منحنا حياة وجود، وسؤال ماذا فعلنا في هذا كيان، وهذا عضو قد اشتكى، وكن للأسف م تتداع شكواه بقية الأعضاء؟

دار للنشر أم إسطنبول للحمير!

2015/11/05

رشيد واد بوسيافة

"كيف تحلب النمل"، "هل أنت حمار شغل؟"، "كيف تعلم ابنك الحمار دون تكرار"، "كيف تنظف جيوب أنفك من القذارة".... هي ليست نكت مبتذلة، ولا "ألغاز" تافهة للتسلية وقتل الوقت، ولكنها عناوين لكتب معروضة في الصالون الدولي للكتاب الذي تشارك فيه دور نشر عالمية، وبات واحدا من المظاهر التي تعترض بها الجزائر، في ظل حالة الانتكاس المعرفي والتراجع القياسي للمقرونية في الجزائر.

من سمح مثل هذه الكتب تافهة بدخول صالون كتاب؟ وماذا تفعل لجنة قراءة إن لم توقف مثل هذه مهازل؟ ومن هذا معتوه الذي يصف الأطفال صغاريا حمير، ويصف من يجتهد ويعمل في حياته كذلك حمار، وهل بلغ بنا جهون أن يتم اختراق أكبر تظاهرة ثقافية علمية في الجزائر بهذا الشكل فج، درجة يعرض فيها كتاب يحمل عنوان "كيف تحلب نمل" وغيره من عناوين مثيرة لدرجة الاستغناء!

هذه عناوين معروضة لبيع في سبلا 2015 التي لا علاقة لها بأدوقنا، فضلا عن تافهتها وسطحيتها معبرة عن مستوى ضحل مؤلفيها، سُمح لها باعرض في وقت الذي تم منع مؤلفات مفكرين ودكاترة معروفين على غرار كتاب "أربيع عربي" لمؤجل لذككتور ويد بلكبير، وغيرها من مصنفات تاريخية ودينية، من بينها كتاب "ماسونية في عام عربي"، لذككتور وائل إبراهيم، وكتاب خطب منبرية صادرة عن "دار سلا" محمد بن إبراهيم، وكتاب "عقيدة مسلم صحيحة" صادرة عن شركة أطفانا أدوية، وكتب أخرى قد تكون عليها بعض ملاحظات لكنها عرضها أن يكون فضيحة بقدر ما حدث مع "إسطنبول حمير" الذي سمي تكلفا دار نشر!

هي إذا فضيحة في صالون كتاب الذي منع كتبنا تاريخية وفكرية وسياسية بغض النظر عن مضمونها، ويتم سماح دار نشر مغمورة تأتينا بكتب تافهة تصف أطفانا باحمير وتستهنئ بقيمة عمل في حياة الإنسان، وتهوي بفن كتابة إي واد سحيق من تافهة والإثارة هابطة، ودور نشر أخرى تعرض كتبنا تشجع على الجنس والانحلال الأخلاقي!!

ومع ذلك، فإنه من الإنصاف أن نشيد بمنع بعض الكتب التي منعت في سبلا 2015، مثل كتب التي ألقاها قادة كيان الصهيوني والتي وجدت من يروجها في عام عربي، على غرار كتاب "شرق الأوسط الجديد" شمعون بيريز صادرة عن دار بازوري العلمية في الأردن، وكتب أخرى مترجمة لمجر أرييل شارون وإيهود باراك، وكذا تحفظ على كتب فرنسية تشيد باحركات...

لا يمكن أن ندافع عن اللاعب "فرنسي" كريم بن زيمة، وهو متهم بإقحام نفسه في قضية دينية أخلاقية، وحتى لو كان في وضع بريء، فأرجل ارتضى نفسه أن يكون فرنسيا، ورضيت عائلته بخياره، فعليه أن يبحث عن محل أو محامين من "الجلدة" التي أرادها نفسه، وكنا سنأخذ ما يعيننا كجزائريين من شق هذه القضية التي لا تهمننا سوى إعلامي، كون "اللاعب" نجما في أكبر ناد كروي في العالم، ونساءل ماذا تم وضع اللاعب الفرنسي "فابوينا"، في وضع بريء، الذي عاش حظا حميمية وشادة يراها فرنسيون ضمن حريات شخصية، وهذا من "حقهم"، وتم إحاطته بأسماء متهمة، عابيتها عربية وبقية إفريقية، وإقحام حكايات قديمة في القضية، تورطت فيها شابة تدعى زهية، ولاعبان يدعيان حاتم بن عرفة وسمير نصري، عمرها أكثر من خمس سنوات، طويت صفحاتها إعلاميا وقضائيا، وكن الإعلام الفرنسي يريد أن ينقشها في ذاكرة فرنسيين، وجزائريين بآخص، الذين يعيشون في فرنسا بمن فيهم متجنسون؟

ستحتضن فرنسا في صانقة قادمة كأس أمم أوروبا، وستجد نفسها مستقبلة دولتي ألمانيا وتركيا متأهلتين هاتهن منافسة "أغربية جغرافيا"، مع إمكانية أن تلتحق بهما بوسنة متأهلة مباراة سد الأخيرة، وهو رقم من مسلمين، م يسبق وأن بلغته دورة كروية أوروبية أو عالمية في تاريخها، وستجد نفسها في عز صعود "جبهة وطنية"، و"جهورية" صوت زعيمة جبهة مارين وبيين، مجبرة على تقديم أيضا منتخب كروي لا يشتمز من نظر إيه، وسماع أسماء لاعبيه، زعيم تاريخي لجبهة وطنية جون ماري وبان، الذي قال في عا 1998، عندما توجت فرنسا بكأس العالم، بأنه أتعس إنسان في العالم، ومنتخب الذي فاز ببطولة لا يعنیه، ولا علاقة له بفرنسا.

ويعلم نبيل فقير الذي م "ينعم" بعد بانشيد فرنسي، وعلّم فرنسي، بأن إصابته التي من مفروض أنها ستحرمه من مشاركة في كأس أمم أوروبا في فرنسا، قد أبهجت كثير من فرنسيين، ويعلم كريم بن زيمة بأن زج به في حبس الاحتياطي، أسعد أيضا كثير من فرنسيين، الذين لا يريدون خروجه من السجن، أو أن يكون فرنسيا، وهو فعلا لا يمكنه أن يكون فرنسيا، حتى لو أراد، على حد تعبير شيخ عبد حميد بن باديس.

لاعب ريال مدريد كريم بن زيمة متهم بقضية ابتزاز ضحيتها لاعب فرنسي، في قضية ن يقل سجن بآنسبة لذي يثبت تورطه فيها عن خمس سنوات، كن الابتزاز الحقيقي الذي يمارس على كل من يمتلك جذعا جزائريا في فرنسا، لا عقاب ه، واطامة كبرى أن هذا الابتزاز لا يمارس على الأفراد من الذين ارتضوا بأن يكونوا فرنسيين، ويدوبون في مجتمع فرنسي، وإنما ضد وطن جزائري يراد ه أن يُقحم في كل ما هو سيئ في حياة، من تخلف وإرهاب، وحتى فضائح أخلاقية.

"خليدة" تريد معرفة الحقيقة؟

2015/11/08

عبداناصر

إتصل بي أمس، فنان تشكيلي جزائري، قرّر مؤخرا الاستقرار في العاصمة الإسبانية مدريد، وهو في حالة من الغليان، تجاه وزيرة الثقافة السابقة خليدة تومي، التي انضمت لبعض الشخصيات الجزائرية التي تطالب بلقاء الرئيس عبد العزيز بوتفليقة، من أجل معرفة إن كان على علم بالقرارات، التي وصفتها السيدة خليدة تومي، بالخطيرة، وصدرت عنه. هذا الرسام الذي عرض لوحاته في أكثر من ثلاثين بلدا، أقسم بالله، بأنه على مدار اثنتي عشرة سنة من حمل السيدة خليدة لحقيبة وزارة الثقافة، كان يطلب ملاقاتها ولا يستطيع، وكان يشك أصلا بأن القرارات التي كانت تصدرها وزارتها من خلال تعيين بعض مديري الثقافة ومحافظي بعض النظاهرات من "الأميين" على علم بها، أو على دراية بالأسماء المعينة؟

بعيدا عن المشاركين في خط هاته الرسالة، وشرعية مطلبهم من عدمه، فإن ما صار ينفر المواطن الجزائري، من مثل هاته المبادرات، هو بعض المشاركين فيها من الذين باعوا "نضالهم الحزبي" الذي أوصلهم إلى الأضواء، من أجل منصب وزاري، وبمجرد أن سُحبت منهم الحقيبة، حتى عادوا إلى عاداتهم القديمة، ولسنا في حاجة للقول بأن السيدة خليدة لو تمّت دعوتها مرة أخرى لحمل أية حقيبة جديدة حتى ولو كانت وزارة الشؤون الدينية، لحوّنت كل من أمضى على رسالة المطالبة بلقاء الرئيس.

صحيح أن الأداء السياسي ضعيف لسلطة في الجزائر، هو الذي خلق معارضة ضعيفة، وصحيح أن خليدة ما كانت تصل إلى البرلمان في عام 1997 تحت واء "سعيد سعدي"، وتحمل حقيبة بحجم ثقافة بلاد مثل الجزائر ولا سلطة، وتنضم إلى مجاهدين وروائيين وحقوقيين ذين أمضوا على رسالة "تشكيك" ولا سلطة، وكن أن يصل مستوى إلى درجة أن السيدة التي "سخت بحمد سلطة" وزغردت من دون فرح ورقصت على جثة الاقتصاد الوطني في صرف ملايين على مختلف "ازردات" التي أقامتها، فذاك ما صار يُبعدهنا مسافات طويلة عن حلّ مأمول في أزمة جزائرية لم تعد في حاكم فقط، وإنما في شعب أيضا، ولم تعد في سلطة ومولين لها فقط، وإنما أيضا في معارضين.

تمر الآن أكثر من سنة، منذ أن غادرت خليدة مقر وزارة الثقافة، واختفت عن حفلات شباب مامي وموسيقى "قناوة" الذي كانت ترفعها، وعن تصريحاتها التي كانت توحى سامعها بأن سيدة غارقة في ثقافة من أدبها إلى وانها إلى تراثها، ولا أحد شاهدها في نشاط واحد، من تظاهرة عاصمة الثقافة العربية بقسنطينة إلى احتفالية موسيقى كلاسيكية جامعية في قاعة موقار، ولا نقول أقت علينا محاضرة، قدّمت فيها عصاره عمر كامل حملت فيه حقيبة ثقافة بلد بحجم قارة، أو كتابا من أناملها في معرض كتاب دولي الذي انقضى منذ ساعات.

سيدة خليدة تريد ملاقاة رئيس، ونحن أيضا، وتريد معرفة حقيقة، ونحن أيضا، وكننا نريد حقيقة منذ يوم اعتبارت فيه سجود صلاة إهانة للإنسان، إلى رسالتها حاية وطلبها ملاقاة رئيس.

أين كنتم أيام النهب المبرمج؟

2015/11/09

رشيد وادبوسيافة

بعيدا عن لغة الشيطنة لمجموعة الـ19، المطالبة بلقاء رئيس الجمهورية، ففي النهاية هؤلاء عبروا بطريقة هادئة عن موقف سياسي في مرحلة سياسية معينة، وفعلوا ذلك بلا تهيج ولا تخوين ولا تدويل، وإنما طالبوا بالاجتماع بالقاضي الأول للبلاد، ومن حقهم فعل ذلك، لأنهم مواطنون أولا قبل أن يكونوا شخصيات وطنية لهم إسهامهم في مختلف المراحل التاريخية للبلاد.

وبعيدا عن ردود فعل غاضبة من أحزاب موالاتي شككت في نوايا مبادرين، فإن أسئلة هادئة يجب أن تطرح على حنون وخليدة وباقي مجموعة التي تضم بلا شك أسماء ثقيلة تاريخيا، وعلى رأس هذه الأسئلة: أين كان هؤلاء ما كان نهر الفساد يجري ويجرف معه ملايين؟ أم يكن أغلبهم ضمن دائرة سلطة؟ وما هذه يقظة متأخرة على مصير بلاد مع أن مؤشرات الخطر كانت في أوجها ما كان عدد كبير من هؤلاء يغرف من خيرات نظما؟ وهل يمكن الاستماع إليهم الآن بعد أن خرقت سفينة وأصبح غرقها قضية وقت فقط؟

من جانب آخر، ما هذه حساسية مفرطة لدى أحزاب موالاتي تفننت في شتم أعضاء مجموعة ووصفهم بشتى الأوصاف، مجرد أنهم طابوا بمقابلة رئيس؟ وكيف يعقل أن تتحول ويزة حنون، التي كانت توصف بأحد أهم عرابي عهدة رابعة لرئيس بوتفليقة، إلى تكاب على رئيس؟ وهل يعقل أن يطلب من هؤلاء توجه إلى هولاند وأردوغان لسؤال عن حال رئيس، وهو ما ورد على سان سعداني في رده على رسالة مجموعة الـ19!

أمور غريبة تحدث هذه الأيام وتصريحات أغرب، على مستوى طبقة سياسية منشغلة بمعارك تموقع داخل سلطة وخارجها فيما يواجه مواطن وضعاً خطيراً لغاية بسبب حصيلة سلبية لتسيير التي يشترك فيها جميع، سواء الذين لا يزلون في سلطة من الذين تم الاستغناء عنهم فبدؤوا يطرقون أبواب معارضة من زاوية أقلق على وضع رئيس، إلى الذين غادروا سلطة قبل سنوات ونصبوا أنفسهم ملهمين وزعماء روحيين للمعارضة!

يخطئ من يعتقد أن جماعة الـ19 على حق، أو من يعتقد أن مناوئهم في "الأرندي" و"الأفلان" و"تاج" على حق، أو حتى ما يسمى بتنسيقية معارضة على حق، فهؤلاء جميعا ضمن منظومة سياسية مزيفة مفصولة عن المجتمع، وكلهم منشغلون بحروب تموقع و على حساب مصلحة مواطن الذي يدفع ثمن إخفاقهم جميعا.

كان وعدا "صادقا"!

2015/11/12

رشيد واد بوسيافة

ما حدث لآلاف الجزائريين مع امبراطورية "الوعد الصادق" التي ظهرت بشكل مفاجئ فضيحة كبرى لا تقل عن فضيحة الخليفة، فالرجل فتح مكتب أعمال، وبطريقة ما أقنع الناس بإمكانية تحقيق الثراء السريع بمجرد إيداع أموالهم وانتظار عشرين يوما، وعزز ذلك بعملية تجريبية إحتيالية مكن فيها المودعين الأوائل من تحصيل فوائد كبيرة عن طريق بيع سياراتهم أو بيوتهم بمبالغ خيالية بشرط الاستلام الأجل.

وبدأت كرة الثلج تكبر في الأشهر الأولى ظهور سوق مثيرة لجدل وتحققت مدينة سور غزلان من بلدة منسية حتى من أهلها الذين كانوا يقصدون مدن كبرى للعمل، إلى قبلة لتجار و"بزناسية" من طابقي ربح سريع وحتى من الأثرياء والمشاهير، وبات جميع يتهافت على صباح مولاي الذي كان دخول إلى مكتبه كدخول في مغارة علي بابا والأصوص الأربعين.

وخلال هذا كله، كان صباح مولاي وعصابته يستلمون سيارات و"سئع و"ممتلكات عقارية مقابل وصولات لا يُعتد بها قانونا، وغريب أن هذا كان يحدث أملا جميع من سلطات أمنية وقضائية ومنتخبين محليين وبن مانبيين دون أن تتحرك أي جهة لتحذير من هذا الاحتيال وإنقاذ ما يمكن إنقاذه قبل وقوع فأس في رأس.

بل إن الأمر كان يبدو وكأن الرجل يحظى بدعم كبير في الأوساط الرسمية، ولم يكن تحرك وزارة تجارة ضده كافيا، حيث اكتفت ببيان عابر يتحدث عن فتح تحقيق حول نشاط مؤسسة وعد صادق، بلا أدنى نصيحة أو تحذير من التعامل معها، دون حديث عن شخصيات نافذة التي تكون قد تعاملت معه إما ببيع ممتلكاتها أو شراء سيارات فارهة بمبالغ زهيدة.

قد جمع صباح مولاي وشركاؤه آلاف ملايين من أموال المواطنين الذي صدقوا "وعد صادق" وأودعوا ما جمعه من أموال، بل وباعوا ممتلكاتهم وبيوتهم طمعا في تحقيق ثراء سريع، تنتهي مغامرتهم بصدمة كبيرة جعلت كثير منهم يخجل من تصريح بما سلب منه، وتواتت الأخبار عن سكتات قلبية وحالات مرض ناتجة عن قوة صدمة.

والأيوم وقد أصبح متورط رئيسي في فضيحة وراء قضبان، هل انتهت حكاية أو بدأت؟ وهل من أمل لضحايا وهم بالآلاف، أن أموالهم ضاعت يوم صدقوا "وعد صادق" وتوجهوا بأموالهم طوعا إلى سوق ربح؟ وهل يتحمل صباح مولاي وحده مسؤولية فضيحة، يجب أن تظال عداة كل من كانت له يد في بروز وتوسع امبراطورية وعد صادق؟

في كل المعادلات السياسية المعارضة في العالم، أي رقم هو بالضرورة قابل للزيادة وليس للنقصان، إلا في الحالة الجزائرية البائسة، حيث تنزايد المبادرات حتى تختلط وتتشابه وتذوب بسرعة، في الوقت الذي يذوب فيه أصحابها بين من ينسحب ومن يخفت صوته حتى لا يكاد يُسمع نفسه، فما بالك أن يُسمع الآخرين.

□ م يكن مطلب مجموعة التسعة عشر جريمة أو خيانة عظيمة أو تعدياً على قانون أو سوء باقية، عندما طلب بعض رجال وكثير من نساء ملاقاته رئيس عبدعزيز بوتفليقة، وشكك بعضهم في أن تكون قرارات الأخيرة صادرة من رئاسة من صنع الرئيس، ومع ذلك كانت ردود بائسة م تبالغ درجة عاصفة من بعض رجالات الموالاة، كافية لأن يقف رقم تسعة عشر من دون زيادة كما وعد أصحابه، بل وبدأ الآن في تقلص بين خائف على مصباح اكتسبها في ماضي وكان يطلبها في حاضر والمستقبل، وغير مقتنع بمطلب أمضى عليه مع سبق الإصرار والترصد، وهو باغ وفي كامل قواه عقلية، كما فعلت زهيرة يحي وسمية زنادي ورشيد حاج ناصر، رفاق خليفة في زمن "وعدات"، ظنا منهم أنهم سيلمعون صورتهم ويتأون رضا الرئاسة، في درجة أنهم اعترفوا أملاً ملا بسذاجتهم وتهورهم في الإمضاء على رسالة عادية، تصل الآلاف منها إلى الرئاسة من مواطنين ومواطنات يطالبون بلقاء الرئيس شرح معاناتهم مع سكن و البطالة و البيروقراطية وما شابه ذلك من مشاكل من دون تردد أو انسحاب، كما فعل هذا ثلاثي الذي حاول أن يحيا ثم انتحر علانية. وعندما تكون مبادرات التي تقف نفسها كـ "حالة" الأزمات التي تعاني منها بلاد بهذا العمر قصير جداً، وهذه النهايات درامية، فإن سلطة سببها أن تمدد قدميها وتعيش حياة أطول في غياب شبه معارضة ولا نقول معارضة، لأن ما تبقى من مجموعة التسعة عشر من أمثال ويزة وخليفة، هن اللاتي زغردن في كل عهدهات رئاسية وهن اللاتي سيكن مستعدات مزيد من زغاريد في "زردات رئاسية" و دُعين بها يوم قبل غد.

قد يكون مطلب التسعة عشر، فيه كثير من هفوات بدءا بتشكيلته التي بدت متناقضة في موقفها بين ماضي وحاضر ولا أحد يضمن مواقفها في مستقبل وعلى رأسها سيدة خليفة تومي، كن كل الذين ردوا عليها بدوا أيضا متناقضين، ومع ذلك نزلت مجموعة ثم بدأت في تبخر الإرادي، وقد ينتهي رقمها إلى صفر قبل أن يقبل الرئيس بأن يبرمج - ربما - موعداً مقابلة هؤلاء الذين كان بعض منهم حاملاً حقيبة وزارية وتحت مظلة الرئيس، لأن ما حدث بين يوم بث الرسالة وما يحدث يوم، يجعلنا نبصم على مستقبل سياسي أسود في الجزائر، التي تكاد تكون بلداً وحيداً في عالم الذي لا يوجد فيه معارضة م يخرج أبناؤها من رجم نظماً.

"صح النوم" يا دعاة الإنسانية!

2015/11/16

رشيد د بوسيف

غريب أمر بعض الجزائريين الذين دخلوا في بكائية عظيمة عقب الهجمات الإرهابية التي أزهقت أرواح 128 فرنسي، بينما لم نسمع لهم صوتا قبل يومين فقط في الهجمات الانتحارية في قلب بيروت. ولم تتحرك شعرة في أجسامهم عندما تم إبادة الآلاف في ليلة واحدة في دمشق تحت أنظار مراقبي الأمم المتحدة، ولم تتحرك فيهم نزعة الإنسانية في مصائب الفلسطينيين واليمنيين والليبيين والمصريين والبورميين، وغيرها من الشعوب التي تنن في صمت وتجاهه ويلات الإرهاب والطغيان والتدخل الأجنبي!

صحيح، إن تضامنا الإنساني واجب علينا جميعا مع فرنسيين الأبرياء الذين قتلوا في عمليات جمعة الأسود، لكن هذا لا يدفعنا إلى أن نكون فرنسيين قلبا وقالبًا، كما أنه ليس سببا كافيا لسلوك غريب صادر عن عدد كبير من ناشطين في مواقع تواصل الاجتماعي بوضع صورة علم فرنسي في "بروفيلاتهم"، وبيرون ذلك بدافع الإنسانية التي لا تستيقظ فيهم إلا عندما يضرب الإرهاب في فرنسا!!

إن تضامنا مع ضحايا الإرهاب في فرنسا لا ينسنا مأسينا خلال التسعينيات حين كان جزائريون يذبحون من وريد إلى وريد بينما كان رعاة الإرهاب يجوبون أوروبا شرقا وغربا ويتجولون في شوارع فرنسا، ويجمعون الأموال لدعم "جهاد" في الجزائر، حينها لم يتضامن معنا أحد ولم يرفع أحد في فرنسا علم جزائري تعبيرًا عن تضامنه مع ضحايا مجازر في "اريس" و"بن طلحة" و"رمكة" و"عمروسة" وغيرها من مجازر جماعية.

هؤلاء الذين يسوقون أنفسهم في ثوب الإنسانية ويتهمون غيرهم بالظلمة مجرد أنهم لم يبأخوا في تباكي على محنة فرنسا، عليهم أن يدركوا أنهم ضمن تيار نفاق عامي الذي يدير ظهره مآسي شعوب مستضعفة، بينما يدخل في هستيريا بكاء على عشرات فرنسيين الذين سقطوا في معركة حرب مع الإرهاب، مع أن 128 ضحية هي حصيلة صاروخ واحد يسقط على سوق شعبي في إحدى مدن العراق أو سوريا، أو هو حصيلة مجزرة واحدة يرتكبها مجانين داعش ضد أبناء قرية رفضوا أن يزوجهم ابنتهم، أو هو حصيلة يوم واحد لأعمال قصف التي كانت إسرائيل تنفذها على أبناء قطاع غزة...

كنه نفاق عامي الذي وجدنا أنفسنا جزءا منه دون أن نعلم، إما بدافع محاولة إبعاد تهمة عن أنفسنا أو بدافع تكلف الإنسانية كاذبة أو بدافع حنين إلى فرنسا الاستعمارية التي تسببت في تخلفنا وفقرنا.. ومع ذلك لا نأنا نسبح بحمدها ونغرق في بحر من دموع عندما يصيبها مكروه!!!

ماذا لو نجحت العملية الانتحارية داخل ملعب فرنسا، وتمكّن الإرهابي الذي كان يلف نفسه بحزام ناسف من دخول مدرجات الملعب التي كان تضم عشرات الآلاف من المتفرجين؟ لو حدث ذلك فعلا لكانت حصيلة هجمات باريس أثقل بكثير من هجمات 11 سبتمبر 2001، ولكانت التدايعات أكبر بكثير مما يحدث الآن من مدهامات واعتقالات وتحالفات واشتباكات وقصف لمواقع "داعش".

فمن هذا شاب الذي أفضل هجو على ملعب و جنب فرنسا كارثة كبرى وبقي في ظل، درجة أن صحيفة أمريكية هي التي تكشف قصته ودوره في إجهاض عملية ويس وسيلة إعلام فرنسية؟ ماذا نسمع كلاما كثيرا عن منفذين ديني يندرون من جزائر وغيرها من دول عربية، بينما يتم غض طرف عن قصة هذا شاب الذي نجح في أمر فشلت فيه أجهزة الأمن الفرنسية بكل ما تملك من كفاءات وعتاد متطور!

لا شك أن هذا تعميم يدخل في إطار مزاج عا في فرنسا الذي يحاول التنصل من مسؤولية في هجمات الأخيرة ومحاولات صاق تهمة بمجموعات عربية والإسلامية، واعتماد سياسة الأمنية بحتة في محاربة الإرهاب، كلها عوامل تساهم في تضخم مشكلة الإرهاب وتوسّعها لا قضاء عليها، لأنها تتسبب في تغذية تطرف وتوفير بيئة مناسبة لانتشاره، وهو ما جربته أمريكا في العراق واكتوت بناره.

عندما تدرك فرنسا أن حل الأنسب لمعضلة الإرهابية هو بيد جاية عربية والإسلامية ويس بيد الأجهزة الأمنية، من خلال الاهتمام بها والاستفادة منها في محاصرة التطرف، وإدماجها بشكل فعال في مجتمع فرنسي، وتخلي عن فكرة أن الإرهاب بضاعة واردة ويست صناعة محلية، وأن الأوروبي بريء حتى تثبت تهمة، بينما عربي أو مسلم منهم حتى تثبت براءته، حينها فقط يمكن حديث عن بداية فعلية محاربة الإرهاب، وما يجري الآن من تحريك الأسطول الجوي وعلى رأسه حاملة طائرات عملاقة شارل دوغول ما هو إلا عملية استعراضية لا يمكن أن تؤدي إلى إنهاء داعش من نقل فكرة من الأساس.

قد ارتفعت في فرنسا بعض الأصوات موضوعية التي تقول إن غرب هو الذي صنع الإرهاب بتدخله سافر في شؤون المجتمعات العربية والإسلامية، سواء بدعم أنظمة الاستبداد التي تحتقر الإنسان وتغتصب حقوقه، أو بدعم كيانات صهيونية التي يحتل الأرض ويقتل ويشرد الإنسان أو من خلال تدخل عسكري مباشر تحت ذرائع مختلفة، وعلى غرب أن يتحمل مسؤولية عنه مع داعش لأنه هو من غرس بذرتها.

يتحدون بأديان ولغات مختلفة ولا نتحد بدين ولغة واحدة

2015/11/22

عبدناصر

لا يمكن عاقل، وهو يتابع هبة تضامنية الأوروبية وجامعة عموما، مع فرنسا، التي فقدت مئة وثلاثين شخصا في عملية إرهابية هزتها جمعة قبل ماضي، إلا ويقف إعجابا لأمة غربية، صارت مثل جسد واحد، إذا اشتكى عضو منها يا حمى، تداعى وسهر بقية ما وبحثنا عن دواء. ولا يمكن عاقل وهو يتابع ضياع بلاد إسلامية بأكمل، كانت معقلا لحضارات من بلاد جمال دين الأفغاني على معتصم بالله، من دون أن تذرف دمعة واحدة على مصاب جلال، إلا ويتساءل عن وهن معنوي الذي بلغته هذه الأمة.

فقد حوت كل ملاعب جام التي هي مخصصة لهو ولعب كرة قدم، من يونان، حيث يدين شعب يوناني بامذهب الأرثوذكسي ويتكلمون اللغة الإغريقية، إلى سويسرا حيث يدين نصف شعبها بامذهب بروتستانتي ويتكلمون اللغة الألمانية، إلى منابر دعم شعب فرنسي الذي يدين بامذهب كاثوليكي ويتكلم اللغة فرنسية، بينما عجز أهل دين واحد واللغة واحدة أن يقفوا إلى جانب بعضهم البعض في هذه محن كبرى، التي حوت أرضهم إلى خراب، فوجدت باريس التي لا يزيد عمرها عن خمسة عشر قرنا من يبكيها في كل بلاد جام، ولم تجد لا بغداد ولا دمشق، وهما ما أوجدنا تاريخ نفسه، من يذرف على أطرافها دمعة واحدة يس في جام، وإنما من الذين لا يكاد يُذكر عن مجدهما شيء ولا ما عاشته دمشق ذات عصر أموي من نهضة علمية كبيرة، وما عاشته بغداد ذات عصر عباسي من تطور في جميع المجالات.

وكما أجبرت أمريكا جام على أن يبكي معها، وأن يكفكف دموعها ويتذكر ضحاياها في كل سنة ودقيقة، منذ سبتمبر من عا 2001، تسير فرنسا على خطى ولايات متحدة الأمريكية، نحو تحويل الأزمة التي عاشتها في ثاثة عشر من نوفمبر إلى همة تضعها، كبلد ضحية يمكنه أن يفعل ما فعلت أمريكا عندما غيرت في جغرافية كثير من بلاد، ومسحت من ذاكرة هاته بلاد تاريخها عريق.

منظر جماهير ملاعب كرة في إيطاليا نهار أمس، من "بونيونيا" إلى "تورينو"، وهي تعزف نشيد "لامارسيبيز"، وتردد كلماته التي كتبت في ثورة فرنسية، كشف حقيقة تلاحم غرب في سراء وضاء، حيث تمكنوا من فتح حدودهم ووجدوا عملتهم واقتصادهم، وعينوا عدوهم وخطوطا لأن يكونوا أشداء على الآخرين، رحماء بينهم، يس بأكلا وإنما بالفعل، الذي صار يراه كل من يسافر إلى أوربا أو يتابع سياسات دولها وسلوكات شعوبها.

قد قرأنا في مؤفات عميد الأدب العربي، طه حسين، أن باريس التي درس فيها وأحبها ببصيرته من دون أن يراها ببصره، هي عاصمة لجن وملائكة، وواضح أن الأحداث الأخيرة، قد أبانت من مقصود، بآجن ومن مقصود باملائكة؟

هذه فرصتكم لتكونوا ممثلين للشعب!

2015/11/23

رشيد د بوسيافة

القرارات التي اعتمدها الحكومة في إطار قانون المالية، والتي شرعت الغرفة الأولى للبرلمان في مناقشتها، والتي يرفضها عدد كبير من النواب بمن فيهم بعض النواب المنتمين إلى الأغلبية البرلمانية تعد فرصة كبيرة لأعضاء المجلس الشعبي الوطني، لإبعاد التهمة عنهم، على أنهم هيئة ملحقة بالحكومة تصادق على مشاريعها وقوانينها برفع الأيدي لا أكثر.

هي مرة الأولى التي نشهد فيها مزاجا عاما داخل البرلمان لا يتجاوب مع طرح الحكومة، التي تحاول مواجهة أزمة انهيار أسعار البترول وتآكل مدخرات مالية بفرض زيادات مهمة في أسعار مواد البترولية، في خطوة جريئة تعد تهديدا كبيرا حاجة الاستقرار الاجتماعي، على اعتبار أن زيادة في أسعار وقود تتبعها زيادات أخرى في أسعار كل منتجات وخدمات على غرار نقل الأشخاص وبيع ومنتجات فلاحية.

كن هل ينجح نواب هذه مرة في تحدي إرادة الحكومة وفرض تعديلات جوهرية على مشروعها سيكونون على موعد مع محطة أخرى لمصادقة على مشاريع حكومة وقراراتها مهما كانت آثارها كارثية على مجتمع؟

عوض أن تفكر الحكومة في إجراءات ذكية ترشيد سياسة دعم التي تشمل كل فئات مجتمع، بمن فيهم الأثرياء وحتى الأجانب الذين يستفيدون من سخاء الحكومة، عوض ذلك تلجأ إلى حلول سهلة من خلال مديدها إلى جيب مواطن بسيط تغطية عجزها وفشلها في إدارة ربيع بترول.

على نواب أن يدركوا أنهم ممثلون للشعب وليس للحكومة، وأن الحكومة هي التي ينبغي أن ترضخ هم وليس عكس، وعلى هذا الأساس ينتظر أن ينسحب مزاج على عملية التصويت، وهنا لا معنى ما يسمى بالانضباط حزبي مادامت عهدة تحصل عليها نائب من صناديق الاقتراع لا من قيادة حزب.

أما أن يتم ذر رماد في الأعين بإطلاق تصريحات رافضة لإجراءات الحكومة، بينما يكون التصويت باموافقة أو الامتناع بشكل الذي يسمح بتمرير زيادات مقررة في أسعار ووقود، والمتوقع أن يتسبب في أزمة اجتماعية، لأنها مرة الأولى التي تقر فيها الحكومة إجراءات تتصل بشكل مباشر بجيب مواطن بعد أن استنفدت كل مديدها من إجراءات تقشفية طالت كل دوائر ومشاريع حكومية.

تنظيم داعش، الذي تضاهي المساحة التي يسيطر عليها مساحة بريطانيا العظمى، يضرب في قلب العاصمة الفرنسية باريس ويكون ضحاياه بالمئات، ويُسقط طائرة روسية فوق أراضيها في سيناء، ويكون الضحايا بالمئات كذلك، ويسيطر على أراضٍ ليبية جديدة، مهدداً بذلك كل دول المغرب العربي، ويواجه الضربات المركزة والانتقامية من قبل فرنسا وروسيا، ويصمد لأكثر من عام في الحرب التي يشنها تحالف دولي يضم أكثر من ستين دولة، وعلى الأرض يواجه جيوشاً وميليشيات في العراق وسوريا...

كل هذا يطرح تساؤلاً عميقاً عن حقيقة هذا التنظيم الذي يتوسع ويتمدد كلما توسعت حرب ضده وتمددت إلى دول جديدة، وهو ما دفع إلى درجة بات داعش اهتماماً عاماً بأسره بعد أن كان تأثيره لا يتعدى مناطق جغرافية التي يسيطر عليها بالكثير من محللين إلى حديث عن بداية فعلية حرب عالمية ثالثة، خصوصاً مع تطورات متلاحقة على صعيد مواجهة التي لم تعد بين تنظيم و تحالف دولي وإنما بدأ حديث عن إراج دول خليجية تكون في دائرة الاستهداف بعد اتهامات لها بتمويل تنظيم ومدته بأسلحة.

ومع تطور حاصل بين روسيا وتركيا بدأت ملامح حرب كونية تتأكد، خصوصاً في ظل إصرار طرف روسي على وهو ما تشديد ضربات ضد معارضة سورية معتدلة مدعومة من قبل تركيا ودول خليج بدل ضرب تنظيم داعش ومن واضح أن إسقاط طائرة روسية جاء نتيجة سخط تركي على دور الذي تقو به. يثير حفيظة غرب بشكل عا روسيا في سوريا وليس مجرد اختراق حدود.

كل مؤشرات تقول إن الأشهر القادمة ستشهد تطورات كبيرة على صعيد مواجهة مع الإرهاب، سواء مع تنظيم داعش الذي لا زال في أوج قوته مع متعاطفين معه من منتشدين منتشرين في كل أنحاء العالم، الذين يشكلون مصدر قلق دائم لدول عربية وما ينجر عن ذلك من انزلاقات وتجاوزات تكون جارات عربية والإسلامية أهدافاً لها.

أعظم وأخطر على صعيد مواجهة مع الإرهاب الذي يضرب كيف ما شاء ووقت ما شاء، وآخر ضربات ما وقع في قلب عاصمة تونسية حين ضرب الإرهاب عصب رئيسي في منظومة الأمنية التونسية، وقبل ذلك ضرب سياحة في عاصمة تونس وفي سوسة، وهو ما يفتح تساؤلاً كبيراً هو: "ماذا و تفكك" تنظيم "دولة" وعاد 5000 داعشي تونسي إلى هذا بلد شقيق، حينها سيكون قاد أعظم.

حرب عالمية ثالثة.. لكن على الإسلام

2015/11/27

عبدناصر

عندما وضعت الحرب العالمية الثانية أوزارها، أصبح كل من ينتشر للرئاسة في الغرب، يقدّم نفسه على أنه أكثر الناس عداوة للنازية والفاشية، حتى كاد بعض المترشحين يبنون برامجهم الاقتصادية والاجتماعية على عدائهم لقاهر الإنسانية في ذلك الوقت، وعندما اندلعت الحرب الباردة بين المعسكرين الشرقي والغربي، صار "التطرف الرأسمالي" هو عنوان الحملات الانتخابية من اليونان إلى النرويج، وللأسف تمكن بعض المترشحين في إنجلترا والولايات المتحدة من بلوغ مقعد الوزارة الأولى أو الرئاسة، فعاش جيمي كارتر وتاتشر ورونالد ريغن مثلا، يعدّون انتصاراتهم على الشيوعية، إلى أن قبروها وبقوا وحدهم "يعيثون" في الأرض فسادا، في غياب أي قوة أخرى، تنافسهم ولو بأضعف الإيمان.

والآن بعد أن غاب منافس، فبدأت تنين صيني غير مهتم إطلاقا إلاماديات دنيا وأمورها، تمكّن غرّب منذ قرابة الأربع عشرة سنة من نحت عدوّ جديد، أخذ تسميات متعددة من "قاعدة" إلى "داعش"، وياشر في تضخيمه و"تغويله"، مستغلا وسائل تواصل متطورة، ورأى في فترة الأخيرة بأن هذه التسميات يستلّا كنية لاسم حقيقي، وهو الإسلام.

ففي وقت الذي سرّعت أحداث ثلاث عشر من نوفمبر الحادي، في مسار الانتخابات الفرنسية القادمة، خرج مترشحون جدد على مشهد سياسي أمريكي، واتحد فرنسيون مع الأمريكيان، على أن يتم تعويض نازية وفاشية وبلشفية، بالإسلام، كوسيلة بلوغ كرسي الرئاسة، وبرنامج كامل يقدّم لناخبين، مرعوبين من الإرهاب "الإسلامي"، كما كانوا مرعوبين في قرن ماضي من دمار نازية ومن قهر شيوعية.

وإذا كانت نازية قد فظت أنفاسها، عندما تم وضعها تحت أقد طابقي كرسي في غرب، وقاومت شيوعية بشدة إلى أن سقطت بضربة قاضية، فإن الأمة الإسلامية حد الآن، تبدو رافعة راية الاستسلام، وهي تتابع هذا صراع محموم على قيادة أكبر بلاد العالم، بين "مارين وبيان ونيكولا ساركوزي ودوناد رامب"، الذين وصلت وقاحة بيعهم أن وعدوا مواطنيهم من ناخبين بخلق كل مساجد، ووضع "شارات" على صدر كل مسلم، حتى يمكن تجنب "فيروساته خطيرة"، تماما كما يفعل مؤون في كافورنيا مع الأبقار ومانشية مريضة أو مصابة بجنون بقر، في خطوة خطيرة جدا م يسبق وأن عومل بها نازيون ولا بلشفيون، الذين كانوا يتبنون ويفتخرون بأجرائم التي كانوا يفتخرونها في حق هؤلاء مرعوبين، بينما يعلم غرّب بأن أول من فتح باب أفغانستان لقاعدة هم الأمريكيان، وأول من فتح باب داعش في ليبيا وبغداد هم الأمريكيان، وأكثر ناس وجعا وضررا من هاته منظمات هم مسلمون؟

قد حفظ مسلمون، مقولة تتم بها عبد مطلب، بأن لكعبة ربا يحميها، وحفظوا على "طريقتهم" قوه تعالى: "يريدون أن يطفئوا نور الله بأفواههم ويأبى الله إلا أن يتمّ نوره وكره الكافرون"، فجلسوا يتفرون على مشهد خطب وأقوال مرعب، وهم يعلمون بأنه سيتحوّل إلى حقيقة يوما ما، لأن من وعد في حملة الانتخابية في بلاد غرب.. يفي بكل وعده.

"هوشة" بلا تأثير!

2015/12/01

رشيد دبوسيافة

ما حدث أمس تحت قبة المجلس الشعبي الوطني يعد سابقة فريدة من نوعها في أسلوب عمل هذه الهيئة التشريعية المغلوب على أمرها، بعد أن تحولت خلال السنوات الأخيرة إلى هيئة ملحقه بالجهاز التنفيذي تصادق على ما يحال عليها من مشاريع قوانين وتكتفي بلقاءات ودية بين النواب والوزراء تحت مسمى الأسئلة الشفوية التي لا تقدم شيئا ولا تؤخر في أسلوب عمل الحكومة.

انتفاضة نواب المعارضة التي قادها الإسلاميون و[1]يساريون ضد قانون [2]مأية، وما جاء فيه من إجراءات قاسية على مواطن [3]بعيد جاءت تسجيل موقف يحسب هم في [4]مواعيد سياسية قادمة أكثر منه محاق [5]منع إقرار قانون [6]مأية الذي يصفونه بأخطر قانون عرفته [7]جزائر ما فيه من تنازلات قياسية [8]صاح [9]خواص والأجانب.

وبعيدا عن [10]جانب شكلي [11]الذي يخدم [12]سلطة ويعطي انطبعا عن [13]جو ديمقراطي [14]سائد في [15]جزائر، أما [16]رأي [17]علا [18]دوي وهو يرى مشهد [19]صراع بين [20]نواب تحت قبة [21]برمان، و[22]شجار [23]الذي طأ ما رآه في [24]برمانات [25]دول الديمقراطية، بعيدا عن [26]ذلك فإن [27]حركة [28]التي قلا بها نواب [29]معارضة [30]م يكن لها أثر ملموس في إصرار [31]حكومة على تمرير كل [32]مواد [33]التي كانت محل خلاف وخاصة [34]مادة [35]66 [36]متعلقة [37]بخصوصة، و[38]التي سقطت [39]بأنوافق في اجتماع [40]جنة [41]مأية وعادت في [42]جلسة [43]عامة بقوة "الأغلبية" [44]التي تمثلها أحزاب [45]سلطة وهي الأفلان والأرندي وحزبا غول وبن يونس.

وكان واضحا أن نواب الأحزاب اليسارية والإسلامية كانوا على يقين بأن [46]قانون سيمر كما أرادته [47]سلطة، و[48]ذلك تحق [49]وا من [50]عمل [51]تشريعي [52]عادي [53]إلى [54]قيا بعمل استعراضي يحفظ [55]هم ماء [56]وجه، ويوثقوا موقفهم [57]رافض [58]قانون [59]مأية [60]عل [61]ذلك يخدمهم في [62]مواعيد الانتخابية [63]مقبلة [64]كنهم في [65]واقع غير متصبا حين مع أنفسهم على أساس أنهم يحتفظون [66]بعضوية في [67]برمان يصفونه [68]بمزور [69]ومفصول عن انشغالات [70]شعب [71]والخطير على أمن [72]بلاد!

[73]مشكلة الأخرى في "هوشة" [74]نواب أمس أنها بلا تأثير [75]سبب بسيط هو أن الانحراف في [76]هيئة [77]تشريعية، ومع [78]ذلك بقي هؤلاء في قبة [79]برمان، وهم يدركون أنهم [80]ن يفعلوا شيئا سوى أن يكونوا ديكورا ديمقراطيا تحتج به [81]سلطة [82]صبا [83]حها مع ضمان [84]عد [85]خروج [86]مؤسسة [87]تشريعية من بيت [88]طاعة [89]الذي أريد [90]ها، وهو تماما ما [91]قاه [92]وزير بن [93]خافة عندما ثمن ما حدث في تعقيبه عندما وصف ما حدث [94]بإعراك [95]حضاري [96]الذي نفتخر به، لأنه يندرج تحت حرية [97]تعبير...

بؤس سياسي!

2015/12/03

رشيد و دبو سيافة

التطورات المثيرة على الساحة السياسية داخل البرلمان وخارجه والمستوى الضحل في الخطاب السياسي المعتمد من الأحزاب يؤكد أن الأزمة التي تعصف بالجزائر سياسية بالدرجة الأولى قبل أن تكون اقتصادية أو اجتماعية.

سعداني يتهم ويزة حنون بكفر ويتحداها أن تنطق "بسملة"، ويقول إنها كانت منتهمة بالجوسة صبح جنرال توفيق، دون أن يشرح ماذا سكت عن هذه حقائق خلال سنوات ماضية، ونوابه في مجلس شعبي وطني يتحوون إلى قطيع مطيع بمجرد تلقّيهم تعليمات من حزب بتمرير قانون مآبية رغم مواقف سلبية لكثير منهم إزاء قانون.

ونواب الأحزاب التي تطلق على نفسها معارضة، يقبلون لأنفسهم عضوية في برمان يقولون إنه مزور وخطير على أمن البلاد، وبعد أن يقع فأس على رأس يخرجون علينا بحركات بهلوانية يحاولون من خلالها تبييض صفحاتهم وإقناعنا بأنهم ثاروا لأجل مصلحة الشعب.

وحزبيات أخرى طفيلية، تتغير ولاءاتها مع كل فصل جديد، ثم يخرج "قاداتها" على فضائيات ويقدمون دروس لجزائريين في نراهة ومبادئ، ويريدون عنوة أن يقبل الناس فكرة تحاف مع بن فليس في صيف وعودة إلى حلف بوتقلبة في خريف!

هي صور مختارة من بؤس سياسي الذي تعيشه الجزائر منذ سنوات، هذا بؤس سمح وزير مآبية بوجافة من أن يبتزغ نفسه صلاحية توزيع متبقي من ربيع بترول كما يشاء بين قطاعات، كما سيسمح للأثرياء جدد بضم مؤسسات عمومية إلى ما غنموه خلال سنوات ماضية من ممتلكات.

سيند جزائريون على استقائهم من الاهتمام بشأنهم، وهي الاستقالة التي مكنت أمثال سعداني وحنون ونعيمة صباحي وغول وبن يونس وكل رموز بؤس سياسي من منضوين تحت واء ما يسمى بهيئة تشاور ومتابعة من أن يكونوا في مقدمة صفوف، ويعكرون صفو يومياتنا بتصرّيات غريبة والتخافات مرعبة.

هؤلاء الذين صنعوا فشل في عزّ رخاء ووفرة لا يمكنهم أن يقدموا شيئاً في عز الأزمة وزمن فاقة، وأول خطوة في الاتجاه الصحيح هو اختفاء كل هؤلاء وترك مجال غيرهم عليهم ينجحوا في إنقاذ ما يمكن إنقاذه.

وضع خطير باعتراف جميع، وبتواطؤ جميع، وستظهر أوى نتائج كارثية بعد دخول قانون مآبية حيز تطبيق بعد 28 يوماً من الآن، وسيستفيق جميع من حلم الرفاهية كاذبة التي عشناها مدة عقد ونصف دون أن نفكر في عواقب استهلاك ما تجود به أبار بترول.

قصص بلا صور وصور بلا قصص

2015/12/06

عبدناصر

عندما انطلقت صناعة السينما، في بداية القرن الماضي، كان العبقري "شارلي شابلين" وأيقونة السينما الصامتة المخرج الروسي "سيرجي إيزنشتاين" والألماني "مورناو"، يجتهدون ليقولوا للناس وهم صامتون، في أفلام ظل وما زال العالم الفني ينهل منها إلى حد الآن، من زمن السينما الصامتة إلى زمن السينما الحركة والإثارة، بل إن الرسائل البليغة، التي وصلت من الصورة من دون كلمة، كانت أشد تأثيراً مما نراه الآن في سينما تهز البدن وترمييه في كل الاتجاهات، من دون أن تحرك المشاعر أبداً.

وفي زمن شعر جميل، قال أبو تمام، وهو ملك كلمة وكتب، ما خلّده إلى الأبد كشاعر حق: سيف أصدق إنباء من كتب ... في حده حدّ بين جد ولعب.

وكن في زمننا سياسي جلي، وجدنا أنفسنا بين سينما صامتة وكلام من دون سينما، في مشاهد يجد جزائريون في أي خانة يضعونها، بين صمت وكلام وسيف وكتب، وصارت كل خرجة من أي شخصية، تزيد من غموض وضع. وعمل ما أشار إليه فريق توفيق في خرجته الإعلامية الأولى في حياته، دفاعاً عن جنرال حسان، هو ما حقق فعلاً ما يئمنه رجل أن يفضي تصريحه إلى تعليقات من شأنها أن تحرفه أو تحوّه عن هدف مقصود، فحدث ذلك لأن رجل الذي عجزت صحف عن نشر تصريحه برفقة صورة جديدة، قرأ أمس وسيقرأ غداً، تحليلات وتأويلات، زادت من غموض وضع سائد في بلاد، الذي يتميز بقصص بلا صور، وصور أخرى بلا قصص، وسيكون من الصعب تحليل كلام رجل جاوز سبعين من عمر تكلم لأول مرة، كما هو من الصعب تحليل كلام رجل آخر يتكلم في كل لحظة، في بلد اختلطت فيه الأقوال بالأفكار، وغابت الأفعال، منذ أن تكلم شعر بتزول بما لا نريد أن نسمع نظاماً وشعباً، وقد يكون كلام شعر نلفظ هو حقيقة وحيدة في وقت راهن.

وعندما يصبح مجرد كلام شخص أهم من محتوى هذا الكلام، وتصبح مجرد صورته أهم من به، وتصبح سياسة بلاد مبنية على خرجات الإعلامية وقراءة ما بين سطورها، فإننا نخشى أن نكون قد بلغنا درجة رمي على سيارة إسعاف تنقل بلداً متخماً بجراح إلى قسم الاستعجالات، أو لا قدر الله إلى مثواه الأخير.

قد صنعت جزائر دولتها منذ الاستقلال على صمت مطبق، فكان الانتقاد يطال صامتين على دول، من ذين ترك صمتهم كثير من نقاط ظل في كل مكان، من أول رصاصة من ثورة تحرير وطني، إلى ما بعد الاستقلال، فغادرنا رجال كثر ولا أحد عرفهم حق معرفة، والآن عندما قزّر بعض كلام فما بين راء هوأيته رمي، ورا في غير موضعه، وما بين راء يجهل فن رمي أصلاً. وكم أن تتصوروا هدفاً تأتيه رميات من كل جهة.. ولا يستطيع الرد عليها.

"السيادة للبيوع!"

2015/12/07

رشيد واد بوسيافة

عندما يجمع كل الاقتصاديين والسياسيين على أن الإجراءات التي أقدمت عليها الحكومة في قانون المالية 2016، خطيرة على استقرار البلاد وأن الجبهة الاجتماعية ستتهتز بعد شهر أو شهرين من دخول القانون حيز التنفيذ في 1 جانفي المقبل، عندما يجمعون على ذلك يجب أن نستمع لهم، لأن هؤلاء أنفسهم كانوا يحذرون الحكومة على مدار السنوات الأخيرة من سياستها الخاطئة في صرف الملايير لشراء السلم الاجتماعي.

قد أصبح الانتهاء من إقرار قانون المالية قضية شبه منتهية على اعتبار أنه لا شيء منتظر من مجلس الأمة الذي يتوقع موافقته فوراً على كل مواد القانون بعكس ما حدث في مجلس شعبي وطني. وهي معضلة أخرى تضاف إلى متاعب الجزائريين الذين ابتلوا بمؤسسات ميثية لا تؤدي دورها في تمثيل الشعب وحماية مصالحه.

تحولات كبيرة حملها قانون الأخطر في تاريخ الجزائر، حسب العديد من خبراء، لأنه يتضمن تراجعاً عن عدد من المبادئ الرئيسية التي بنيت عليها الدولة الجزائرية والمنصوص عليها في بيان أواخر نوفمبر على غرار بعد الاجتماعي للدولة، وكذا تراجع عن مكسب تأميمات من خلال فتح رأس مال مؤسسات وطنية دون استثناء الاستراتيجية منها على غرار سوناطراك.

لا أحد يملك صلاحية في تخلي عن هذه المكتسبات سوى الشعب، ولا يحق لسلطة أن تسلك هذا توجه دون استفتاء شعبي فيه، لأن الأمر لا يتعلق بموازنة عادية وإنما يتعلق ببيع مؤسسات الشعب إلى خواص وإلى الأجانب!

قانون يختصر صلاحيات العديد من مؤسسات في يد شخص واحد هو وزير المالية، لا يمكن أن يحمل خير البلاد حتى وإن تطوع عدد من الموالين للدفاع عنه وانتهى منتقديه بالتفريغ، لأن هؤلاء يطبقون قراراً اتخذته سلطة بتمرير قانون بغض النظر عن موقفهم الشخصي من القانون يدل أن العديد من نواب الأقاليم هاجموا قانون أثناء جلسات نقاش.

الأخطار المحدقة بالجزائر بسبب مادتين 66 و71 من قانون المالية أخطر بكثير من الإجراءات الجديدة المتعلقة بزيادة الأسعار في الوقود والكهرباء لأن إجراءات زيادة الأسعار يدفع ثمنها المواطن. أما خصوصية فيدفع ثمنها وطن الذي سيضرب في سيادته ومستقبله يدل ما حدث لمغرب مع مصانع الأسمت التي لم تعد ملكاً له ولم يعد قادراً حتى على استرجاعها من الفرنسيين.

سيادة وطنية في مزاد عبر هذه الإجراءات خطيرة لتتنازل عن مؤسسات وطنية، فيما ينشغل الكثير بالمعركة التأفهة بين ويزة حنون وعمار سعداني حول بسملة وتلقين شهدائين، ولا حول ولا قوة إلا بالله.

رسائل من تحت الماء

2015/12/11

عبدناصر

عندما تقدّم الشاعر السوري الراحل، نزار قباني، عام 1974 من المطرب المصري الراحل، عبد الحليم حافظ، على أمل أن تجمعهما قصيدة، في أغنية يلحنها الراحل محمد الموجي، كانت الإشكالية التي واجهت الملحن والمطرب في قصيدة نزار، هي حرف الروي، الذي يُنهي القافية بحرف القاف المعقّد، وكان أصعب ما في اللحن هو كلمات أغرق وأزرق وزورق وأعمق، فخلدت القصيدة، كرسالة من تحت الماء، وخلدت لازمتها.. إني أغرق.. أغرق.

وقد يكون سيد عمار سعداني موفقا، في مطابقتها قصيدة "نزار" قباني عاطفية ورسالة توفيق، صديق جاد "نزار" سياسية، وموفقا في مطابقتها في جارة "غرق" عندليب الأسمر وجارة "غرق" جنرال متقاعد، وكنهه م يكن موفقا في علو صرف وناحو، عندما قال رسالة من تحت ماء، و م يقل رسائل من تحت ماء ومن فوقه أيضا، وعندما قال لجنرال "أنت تغرق" و م يقل "كلنا نغرق". للأسف الشديد.

قد مرّ أسبوع على رسالة جنرال توفيق التي م تستهلك أكثر من قطرة حبر، وقد تمر أسابيع أخرى و ن يجفّ بحر الردود عليها، لأن الذي صمت نصف قرن برغم ما عاشته بلاد من زلازل وبراكين وعواصف، ن ينتظر غير هذا جدل بعد أن قرر أن يقول صياح صديقه أو رفيقه في عمل، ومن حق أي جزائري أن يسأل إن كان "حسان" وحده من ضمن أربعين مليون جزائري على مدار نصف قرن من ظلم، وجعل هذا رجل صامت الذي لا يكاد جزائريون يعرفون م ملامح، ينسف "واجب التحفظ" يقول أخيرا.

سئل مرة مناضل كبير حسين آيت أحمد، عن سبب توقيفه عن مراسلة جزائريين من نظل وشعب، فقال إن رسائل تجاوزها زمن، بدليل قراءات متناقضة التي تلقاها، إضافة إلى كونها م تغير من وضع شيئا، وأحيانا تزيد من شرح. وسؤال مطروح جيا هو: ما الذي قدمته رسالة فريق مدين لوضع سياسي بانس في الجزائر، و مستقر بين "قيل" معارضة و"قال" سلطة، ولا عمل يلوح في الأفق، لأجل حل الأزمة التي تهول إليها بلاد بسرعة برق.. نحو أصعب كلمة في عام تلحين وهي غرق.

وعندما يتابع جزائريون هذا كم، من رجالات سلطة و معارضة وهم يقضون يوم كله في عقد ندوات صحفية و جلسات سياسية، نصفه في عاب قول و نصف الآخر في حير رسائل، وهم الذين يقضون يوم بحثا عن رغب لأبنائهم، من حقهم أن يتساءلوا من أين تعيش سيدة ويزة حنون أو سيد عبد الله جاب الله أو غيرهما في معارضة وفي قمة سلطة، ولا أحد ضبّط يوما، يفلح أرضا أو يستورد "شيفونا" أو حتى يغيّر عملة في ساحة "سيكوار".

نعود إلى قصيدة نزار قباني التي غناها عبد الحليم حافظ وحنها محمد موجي منذ أكثر من أربعين سنة، نوكد أن أحسن ما فيها وما يطابق واقعنا هو مقطع و أني أعرف أن بحر عميق جدا ما أبحرت. و كنت أعرف خاتمتي ما كنت بدأت؟

من الخطأ استصغار النتائج، التي حققتها الجبهة الوطنية في فرنسا، في الانتخابات المحلية الأخيرة، واعتبارها مجرد حادث طارئ أو عابر، تزامن مع تفجيرات باريس وحملة العداة التي يواجهها المغتربون في فرنسا.

فقد أثبت تاريخ أن بلوغ كرسي الإيزيه يمرّ بالضرورة عبر بلديات، وكل رؤساء فرنسا بدؤوا مغامراتهم السياسية بالانتصارات البلدية من زمن شارل ديغول إلى فرانسوا هولاند. وكما يقول مثل فرنسي فإن "شبهة تأتي مع الأكل" فعلا، ولا يوجد "أكل" سياسي، مثل ابتلاع أصوات ناخبين في محليات، ولا توجد شهية أقوى وأشد شراهة من بلوغ رئاسة. وعلى الذين كانوا يظنون أن "جان ماري وبان" مجرد طبل تسخين حفلات الانتخابية، أن ينتظروا ابنته "مارين"، قائدة لجوق فرنسي في أقرب الأجال. وعلى الذين يظنون أن ما تقدّمه من وعود لفرنسيين وتوعد لمهاجرين مجرد كلام، أن ينتظروا تطبيق في بلد يقبل بأن يُدفع شعاره "شهير" حرية وعدالة والأخوة، وكنه أبدا لا يقبل بالألا يفى الحاكم بالوعد التي قطعها على نفسه، و بجز إلى الاستقالة أو إلى خسارة فادحة في الانتخابات التي تلي جلوسه على كرسي الإيزيه.

وسواء سمّي الآن يمينا أو متطرفا أو جبهة أو وطنية، فإن الأمر سيان، بالنسبة إلى حزب أسس أركانه على عدائه لمهاجرين عندما كان مستعمرا لأراضيه. فكان يبدو في موقف مظلوم. وهاهو يجني الانتصارات بعدائه لمهاجرين بعد أن وجه إليهم أصابع الاتهام في جلبهم لإرهاب، فبدا في موقف مظلوم. وسيكون من غير منطقي ألا نرى هذه الجبهة أملا في بلوغ رئاسيات، وهي التي حققت كل هذه مكاسب سياسية وشعبية في الانتخابات المحلية الأخيرة أملا في جمهوريين، الذين جرب فرنسيون "منتجهم" في شخص "نيكولا ساركوزي"، والاشتراكيين الذين جرب أيضا فرنسيون "منتجهم" في شخص "فرانسوا هولاند"، وبدلا من التفكير في إمكانية وصول سيدة "مارين" إلى مقعد رئاسة من عدمه، على معارضيين وخائفين أن يسارعوا في التفكير في كيفية تعامل مع الأمر الذي سيكون واقعا لا مجازة، والمقصود بالمعارضيين والخائفين هم مهاجرون بمن فيهم الذين ارتضوا بأن تكون جنسية فرنسية وثيقة يغيرون بها هويتهم أو يعيشون بها بعيدا عن مشاكل. أما الذين ارتضوا بأن يعيشوا بجنسيتين فيأكلون "شخشوخة" كافيار فقد تجبرهم مارين وبان على أن يكونوا أو لا يكونوا، على طريقة أترك أمانيا، وحينها ستتغير أشياء كثيرة في فرنسا وأيضا في جزائر.

سياسة هي فن حيلة وخداع، يستغل أصحابها كل حدث صغير، فيضخمونه، فما يك أن يكون هذا حدث ضخما بحجم أحداث باريس الأمنية من هجو على صحيفة "شارلي إيبدو" في تفجيرات باريس. والذي يطلع على عام الافتراضي حيث يقول ناس سرّا ما لا يقوّونه جهرا، والذي يتابع بدقة وما بين الأسطر كل استطلاعات رأي التي تقوّ بها مختلف وسائل الإعلام والإحصاء في فرنسا، سيدرك أن سيدة وبان أملا باب الإيزيه تطرق بشدة. عفوا بل إنها قد دخلت فعلا.

ملاحظة: م يحدث في تاريخ فرنسا أن بلغت امرأة منصب رئيس.

استراتيجية النهب!

2015/12/14

رشيد واد بوسيف

الأرقام المهولة التي تكشف عنها التقارير الدولية والوطنية، عن حجم تهريب الأموال إلى الخارج سواء عبر مكاتب الدراسات الوهمية أم عن طريق التضخيم في فواتير الاستيراد، تؤكد أن حال الفقر التي يعيشها الجزائريون يقف وراءها بارونات تهريب للعملة الصعبة يحظون بمستوى عال من الحماية تسمح لهم بتهريب الملايير من دون رقيب أو حسيب.

في سنتي 2013 و2014 تم تهريب ما يفوق 15 مليار دولار إلى الخارج، عبر عمليات تضخيم فواتير الاستيراد، وهو ما كشف عنه تقرير منظمة نزاهة المالية العالمية، ما يرقى إلى مستوى كارثة وطنية التي يفترض أن تسقط معها رؤوس كبيرة متورطة في تسهيل هذا النهب المبرمج قوت الجزائريين.

رقم آخر لا يقل غرابة، هو حصيلة عمل مكاتب دراسات الأجنبية في الجزائر، والتي أصبحت نافذة رسمية تهريب الأموال إلى الخارج، حسب ما كشفه رئيس مجلس وطني هيئة مهندسين معماريين الذي أكد أنه اطلع على تقارير لجنة المالية تشير إلى تهريب ما يزيد عن 35 مليار دولار خلال 15 سنة!

وأيضا، وقد وقع فأس في رأس وتراجعت أسعار بترول، وبدأت حكومة تمّ يدها إلى جيب مواطن بعد أن امتدت إلى صندوق ضبط الإيرادات، ثم يحن الأوان يعرف جزائريون من هؤلاء الذين نهبوا أموالهم وهربوها إلى الخارج؟ إن جميع كان متواطئا في عملية من خلال تفضيل الأجنبي على جزائري؟

هي استراتيجية النهب التي شارك فيها جميع، وسيدفع ثمنها مواطن بسيط الذي فاتته قطار ثراء ولم يسعفه حظه في الحصول على نصيبه من كعكة التي اقتسمها كبار النصوص ورموا ببعض الفتات إلى مواطن على شكل تحويلات اجتماعية أو قروض لتشغيل أو غيرها.

بيت تعليمات التي وجهتها حكومة خلال الأيا الأخيرة إلى مختلف قطاعات وزارية بإعطاء الأوية للإنتاج الوطني والمتعامل وطني، كانت قبل حدوث عمليات نهب وتهريب الأموال إلى الخارج، لكنها جاءت في وقت بدل ضائع، ما يجعل أثرها محدودا لأنها جاءت بعد تحطيم كل ما هو إنتاج وطني صياح الأجنبي.

قد أصبح جزء قليل من الأموال منهوبة التي بقيت في الجزائر ولم تُهرب إلى الخارج مكسبا وطنيا، وأصبح ناهبو مال من الأثرياء جدد، يفتخرون بوطنيتهم التي جعلتهم يُبقون على أموالهم في الجزائر ولم يهربوها إلى الخارج، وكل ذلك يحدث في بلد غرائب الذي يوصف بقوة الإقليمية!!

أي إرهاب ستحاربون؟

2015/12/17

رشيد واد بوسيافة

غياب الجزائر في آخر نكتل عسكري يخرج للعلن لأجل محاربة الإرهاب، يبدو منسجماً تماماً مع العقيدة العسكرية الجزائرية التي ترفض التدخل عسكرياً خارج الحدود، وهو موقفٌ ينبغي أن تثبت عليه لأن ما يفرّق التحالف الإسلامي لمحاربة الإرهاب الذي أعلنته السعودية وانضمت إليه 34 دولة إلى الآن، أكثر مما يجمعه.

وأكبر نقطة خلاف بين دول مشاركة في هذا تحالف غريب هو تعريفهم للإرهاب في حد ذاته، فالسعودية مثلاً تعتبر الحوثيين في اليمن إرهاباً وهي تحاربهم، والإمارات ترى جماعات منضوية تحت "فجر بيبا" إرهاباً وهي تحاربهم عبر دعم عسكري ولوجيستي جيش حفتر، والأخطر من ذلك كله أن مصر ترى في حماس وغيرها من فصائل مقاومة إرهاباً، وهي تحاربها إعلامياً وتحاصرها وتخفق قرابة مليوني فلسطيني بإحصار بسببها.

وتمعنا في قائمة دول موجودة في هذا حلف وجدنا أن العديد مسؤول عن ظاهرة الإرهاب، فـ"داعش" و"جبهة نصر" و"أنصار بيت المقدس" تنظيماً مسلحة بنيت بتمويل وتسليح كامل من هذه دول ولم تسقط من السماء، وبعد أن استفحل خطرهما وتمدد نفوذها دعوا إلى هذا تحالف غريب الذي لم يُشكّل نصرته روهينغيا في بورما، ولا نصرته فلسطينيين، وكن ضرب ببيع صنعه بأنفسهم!

جزائر أول من حارب الإرهاب ولا زالت تحاربه، وقد قدمت في ذلك تجربة مفيدة غيرها من دول التي تواجه ظاهرة، ولكنها تقبل بأن تتحول إلى أداة تحت تصرف دول أخرى غارقة حتى نخاع في شحن طائفي الذي يمزق جسم الإسلامي وعربي ويخلق توترات وأزمات يدفع ثمنها الأبرياء من مستضعفين في سوريا واليمن والعراق وغيرها.

حددوا أولاً معنى الإرهاب ثم حاربوه، وأول خطوة في محاربتهم هي تحجيف منابعه فكرية التي يتغذى منها، مثلما حدث في الجزائر، إذ كانت معركة التي قادها رجال الفكر والعلم، أشد تأثيراً من معركة التي قادها رجال الأمن في الميدان.

ثم ما حكاية نكتلات عسكرية التي بدأت تتوالى كالفطريات؟ تحالف دولي ستيني يضرب داعش منذ سنة، وتحالف عربي يضرب اليمن منذ ستة أشهر، وها هو تحالف ثلاثيني الإسلامي الذي يتشكل من دول لا تستطيع ضرب أسراب الجراد التي تأتي على مقدراتها فلاحية وتنسب في تجويع شعوبها، وتهزل إلى السعودية لمساهمة في ضرب الإرهاب نيابة عن دول كبرى التي عجزت عن قضاء على ظاهرة.

صلاة للغيث وأخرى على "طالبيه"

2015/12/20

عبدناصر

فهم كثيرون عزوف المواطنين، عن أداء صلاة الاستسقاء، قلة إيمان أو ابتعاد عن سنة رسول الله ﷺ. وهذه الأسباب موجودة، ولا ينكرها إلا من يكذب على نفسه، لكن السبب الرئيسي هو حالة القنوط التي يعيشها الجزائريون والتي انتقلت من الأرض إلى السماء، فالبعض لا يرى جدوى من أداء صلاة، لأجل هطول الغيث، والماء سيكون مستقره المجاري والبحار في غياب الأرض المحروثة وحتى الفلاح، والبعض الآخر له قناعة بأنه لو تهطل مطر أندونيسيا وهولندا وتايلندا على الجزائر، ما غيّر من حالنا شيئا، ولبقيت بواخر القمح والحبوب الجافة، وحتى التفاح والبرتقال والزيتون تأتينا من أمريكا الجنوبية والضفة الشمالية للبحر المتوسط.

وعندما ينتقل القنوط من أداء العباد إلى خالق العباد، فإن الإنسان سيصير معلقا في السماء، كما هو حال الكثير منا، الذين ما عملوا مثل طالبي الدنيا، وما طلبوا من الله يد العون مثل طالبي الآخرة، فصارت الأرض تكيهم لأنهم لم يضربوها ككل البشر بفؤوسهم، ولم يسقوها بعرقهم، وصارت السماء تعبس في وجوههم، لأنهم ما طلبوا ماءها، لا بعملهم ولا بدعائهم.. ولا حتى بأضعف الإيمان.

لا معنى لصلاة ولا لدعاء إذ لم تتوفر إرادة فعل شيء ولا نجاح فيه، هذا ما يُجمع عليه جميع الناس في كل ديانات، لأجل ذلك جاءت دعوة لإقامة صلاة الاستسقاء شاحبة، وجاءت الاستجابة أكثر شحوبا، مثل الأداء الحاي في كل قطاعات، وغاب مسؤولون عن صلاة، لأنهم مازالوا يؤمنون بشيء واحد، وهو أن بلاد لا يمكنها أن تعيش سوى بغيث أسعار نفط مرتفعة، وصلاة الاستسقاء الأولى بالنسبة إليهم هي طلب نفط، منذ أن ووا وجوههم شطر قبلة "حاسي مسعود"، وغاب مواطنون لأنهم على دين "ملوكهم" ورثوا هذا الاتكال والتكاسل الذي جعلهم يكفرون بآدينا وآدينا دين معا.

الغيث هو حل جزئي لمشكلة فلاحية مستعصية في الجزائر، والتي تأكدنا مع مرور سنوات وتوالي وزراء الفلاحية ببرامجهم متنوعة بأنها تكمن في الإنسان وليس في الماء ولا في المال، لأن مشاكلنا مع صناعة وثقافة وتكنوقاجيا ورياضة، لا يكفيه غيث سماء، وإن بنقذنا من كل هاته الأزمات غير الإيمان بأن عمل سيراه الله ورسوله ومؤمنون، وجزائريون يعلمون بأن جيرانهم يعيشون من فلاحية اكتفاء ذاتيا وتصديرا، وهم لا يمتلكون سوى جزء مما تمتلكه الجزائر من إمكانيات، بفضل مساحتها شاسعة كواحدة من أكبر بلاد معمورة، وإذا كانت صحراء الجزائر هي التي تخنق زراعتها، كما يتوهم بعض فإنه لا أحد يستطيع فهم ماذا تحتل فرنسا مركز الأول في العالم في تصدير تمور وهي لا تمتلك نخلة واحدة وماذا تصدر مجرد سمك لجزائر، وهي لا تطل على بحر؟.

حالة جفاف التي تعرفها الأراضي الفلاحية في الجزائر تجعلنا في حاجة إلى صلاة الاستسقاء، وكن مشكلة كبرى في جفاف قلوب وضمائر؟

هل كان القنطار يقاتل إسرائيل؟

2015/12/21

رشيد واد بوسيفة

قُتل سمير القنطار عميد الأسرى اللبنانيين في سجون الاحتلال الصهيوني فاختلقت المواقف وتناقضت الآراء وتضاربت الأخبار بين كونه استشهد على أيدي الصهاينة بغارة شتتها الطيران الإسرائيلي، وبين كونه قُتل من قبل المعارضة السورية في النزاع الطائفي المستمر منذ أربع سنوات، وأحد أهم أطرافها حزب الله الذي وضع قدراته العسكرية في خدمة زمرة بشار الأسد، وحول مجاهديه الذين كانوا يقاتلون العدو الإسرائيلي إلى شبيحة يساعدون بشار في إبادة ما تبقى من السوريين.

حزب الله استنق الأحداث واتهم إسرائيل صراحة بقتل القنطار، وقد تكون هي حقيقة لأن حجم دمار في بناية التي كان فيها القنطار يؤكد أن الاغتيال كان فعلا بغارة جوية ذلك أن صواريخ المعارضة السورية لا تخلف كل ذلك دمارا ذي يشبهه إلى حد كبير ما كانت تخلفه غارات الإسرائيلية على ضاحية جنوبية في حرب 2006.

كما أن الاحتقالية الرسمية في إسرائيل مقتل القنطار وتصريحات متباينة لمسؤولين هناك، والتي ترعب بمقتل القنطار، كلها عوامل تؤكد ضلوع إسرائيل في عملية الاغتيال، وهي عملية التي لا يمكن بحال أن تبيض صفحة حزب الله، متورط حتى نخاع في سوريا، ون تحافظ على تلك صورة مشرفة سمير القنطار كبطل قومي عربي، لأن تواجده في سوريا هو إدانة نهائية مأساوية تاريخه نضالي طويل في سجون الاحتلال الإسرائيلي.

ولا معنى لبعض تبريرات سطحية بكون سمير القنطار كان متواجدا بريف دمشق لأجل فتح جبهة أخرى ضد إسرائيل واما يكن معنى بصراع السوري-سوري، فقد سبق لرجل أن دعم بشار الأسد صراحة، وقد طرد من تونس لأجل هذا سبب، وعليه لا مجال لتغطية على سبب تواجده في سوريا، لأن جبهة إسرائيل موجودة في بنان وفي مزارع شبعاً ذات من أراد أن يقاتلها، ولا يمكن فتح جبهة ضد إسرائيل بقتل سوريين.

قد اختلط حابل بأبابل على الأرض السورية، ويمكن اعتبار رصيد نضالي الذي يمثله سمير القنطار أحد ضحايا هذه الحرب طائفية ووسخة، والتي حوت حزب الله من فصيل مقاوم لاحتلال صهيوني إلى فصيل مقاتل في سوريا لا يختلف عن جماعات الإرهابية الأخرى كالتصرة وداعش وشبيحة بشار.

قد مضى القنطار إلى ربه وهو كفيل بحسابه، كن ثابت أن القنطار لم يكن يقاتل إسرائيل عندما قُتل، وإنما كان يقاتل جنبا إلى جنب مع بشار الأسد مسؤول الأول على قتل شعبه وتشريده، وتحويل بلده إلى مرتع مخبرات العام، وقبله لإرهابي العام، وحقل رماية لأخر الابتكارات في ترسانة عسكرية عامية.

عبدناصر

يجد رجال الاقتصاد، صعوبة في فهم ما حدث في الجزائر في السنوات الأخيرة، ويجدون صعوبة أكبر في فهم الخطوات التي يتبناها النظام الجزائري لأجل حل مشكلة انهيار أسعار النفط، ومن خلال قانون المالية الجديد يتضح بأن البلاد صار ظهرها فعلا على الحائط، ليس بسبب غياب الحلول، لأن نماذج دولية كثيرة يمكن الإقتداء بها، وإنما الإصرار على البحث عن خاتم ذهبي ضاع في مكان مظلم، هناك في الأماكن المضيئة.

ويبقى موضوعا ضرائب وتدعيم مواد الاستهلاكية مستوردة من خارج، من الأمور التي لا أحد فهم كيفية تسيرها. وعندما نعلم _ بلغة شعبية بسيطة _ بأن لاعب كرة في الجزائر الذي يتقاضى مرتبا يقارب نصف مليار من أموال الشعب، لا يدفع دينارا واحدا ضريبية على ما يتقاضاه سنويا من ثروة، ونعلم بأن أثرياء الجزائر يصنعون حليب وخبز و حلويات و عصائر من مواد مستوردة مدعمة من دولة، ثم يهربون أموالهم بعملة صعبة إلى بنوك الأوروبية، نفهم كيف يتم وأد كل حلول ممكنة لمواجهة الأزمة خانقة التي صارت تهدد كيان بلاد ويس الاقتصاد و وطني فقط، ونفهم من أين أتى متشائمون بصبغة التي طلت نظاراتهم سوداء.

قد عجزت الجزائر في زمن بحبوحة مائة عن صنع نظار مصرفي مثل بلاد الإفريقية ودول صغيرة مجاورة، ولا نقول مثل أوربا و اليابان وولايات المتحدة الأمريكية، وعجزت عن تصنيع ما يستهلكه مواطنون، من هواتف نقالة وسيارات وحتى علب "شيبس"، وعجزت عن تنظيم قطاع مائة من خلال نظار ضريبي يجعل من هروب من دفع حق دولة على الأثرياء، أمرا مستحيلا أو جريمة في حالة حدوثها، ولا نظن أن عجز عن تحقيق الأنظمة مصرفية فعالة، و تحكم في دوليب ضريبية، قادر على أن يمنحنا قانون مائة يخرجنا إلى بر الأمان، وهو قانون فريد من نوعه في عالم وفي تاريخ بشرية، حيث لا يبنى لا على صناعة ولا على زراعة، وإنما على ثمن برميل نفط _ على طريقة ضرب خط رمل _ لا تتحكم في سعره بلاد، ولا أحد ضمن تواجد مدي الحياة في باطن الأرض، ومؤسف أن معركة بر مانية قائمة حول قانون مائة، تكاد تشبه مباراة في "كاش" لا فائز فيها ولا منتصر ولا هدف منها سوى إظهار عضلات وما خفي تحت ملابس.

ونكاد نجز أن بعض بر مانيين الذين باركوا قانون وحتى الذين رفضوه، لم يطلعوا عليه أصلا، و طامة كبرى أن لا أحد قد بدلا، فصار ما يحدث من غط حولي قانون أشد إبلا ما من قانون نفسه، و سؤال مطروح هو ماذا قوانين سابقة كانت تمر من دون أي تعليق، وجميعها هي سبب مباشر ووحيد لأزمة التي تعيشها بلاد، حيث بتروزل حقيقي أمنا أنظار جميع ولا أحد دل عليه؟

المدرسة بين "بن بوزيد" و"بن غبريط!"

2015/12/24

رشيد د بوسيف

الأرقام الكارثية التي أعلنتها بن غبريط قبل أيام حول معدلات الرّسوب في مختلف المراحل الدّراسية تؤكد حقيقة واحدة أنّ الإصلاحات التربية التي أقرت خلال عهد وزير التربية الأسبق أبو بكر بن بوزيد فشلت ولا بد من إعادة النظر كلية فيها.

أربعة تلاميذ فقط من بين 100 تلميذ ينجحون في بكاوريا دون رسوب في أي مرحلة من مراحل التعليم، وهي كارثة بكل مقاييس، ولا يمكن "مسح" موس في نظماً تقييمي وهو ما ذهبت إليه بن غبريط، التي شكّكت في كونه يقدر تشخيصاً دقيقاً مستوى تلاميذ.

كن واقع الذي لا يختلف عليه اثنان أنّ كارثة حقيقية هي في مستوى تلاميذ ويس في تقييم، على اعتبار أنّ تلميذ أمامه كم هائل من الامتحانات يثبت مستواه، وعليه فإن الاهتمام يجب أن ينصب على سبل رفع مستوى ويس على تقييم في حد ذاته.

كما أنّ هذا توجه الذي تسير عليه وزارة تربية وطنية باعتماد نظماً تقييمي متساهل، تحت مسمى "نظماً تقييمي مجد" هو مقدمة كارثة أخرى في قطاع ترعاها بن غبريط بعد كارثة الإصلاحات التي رعاها بن بوزيد.

قبل قتيلاً بأي مراجعات في قطاع تربوي لا بد من تشخيص صحيح للأمراض التي تعانيها مدرسة ضمان عدّ وقوع في الإصلاحات الارتجائية كما حدث في السابق، أين تمّ تخلي عن مدرسة الأساسية وعودة إلى نظماً تعليم الابتدائي ومتوسط مع تقليص سنوات دراسة في الابتدائي إلى خمس سنوات دون أن يتم إعطاء مبرر واحد لهذا الإجراء.

على الذين يريدون تغيير نظماً تقييمي في مدرسة الإجابة على الأسئلة تأتي ماذا تراجع مستوى مقارنة مع ماضي على رغم من الإمكانات مرصودة هذا قطاع؟ ماذا باتت مدرسة تخرج شبه أميين لا يحسنون حتى كتابة أسمائهم؟ وماذا ابتعدت مدرسة عن دورها الطبيعي في التربية، وتراجعت قيم درجة باتت عنف مشهدا يومياً أملاً ساحات مدارس؟

لا يمكن إصلاح وضع مدرسة من خلال نظماً تقييمي وحده، ولا بد أن تتوقف وزارة تربية عن قرارات الارتجائية وعودة إلى فاعلين في ميدان، لأن كل كوارث التي حدثت كانت بسبب فرص إصلاحات وقرارات جديدة دون أن تكون نابعة من عاملين في ميدان سواء كانوا معلمين وأساتذة أو مفتشين.

حالة الاستنفار القسوى التي أعلنتها مصالح الأمن بالجزائر العاصمة، وكبريات المدن، وعبر مختلف الطرقات، بمناسبة المولد النبوي الشريف، وحالة سعير الأسعار التي أعلنتها غالبية التجار، برفع أثمان كل المواد الاستهلاكية في أيام مولد الهدى ﷺ، وحالة الذعر التي انتابت بعض الأفراد في احتفالات الشمازيخ والقنابل الصغيرة، ففروا في بيوتهم، وحضروا التجوال على أبنائهم وبناتهم، أكدت بأننا أبعد الناس عن الاحتفال بالنبى محمد، بل إننا أبعد ما نكون عن أسلافنا، الذين جعلوا من يوم مولده، فرصة ليعلنوا للعالم عن هويتهم من خلال إطلاق أسماء محمد، ومولود والمصطفى، على أبنائهم، وحتى على أندية الكرة، كما فعلها الشيخ عبد الحميد بن باديس ذات 1939، عندما توج فريق قسنطينة اسم المولودية، ومنحه اللون الأبيض ليكون ناديا رياضيا، اسما على مسمى.

ومن مؤسف أن من يزعمون بأنهم من متبعي سلف صالح، ينتقدون إحياء يوم مولد مصطفى عليه صلاة وإسلام، وتوقيت صلاة فجر، وأمور م تبلغ درجة فرح، ولا ينتقدون هذه ممارسات همجية، وهذه سياسة تخويقية مضادة، التي طأت كل مشاعر دينية التي فرضها الله تعالى، ومناسبات الإسلامية التي سنّها نبي الإسلام ومن تبعه، لأجل توحيد المسلمين، ففرقتهم وصارت الآن ترعبهم وتقدمهم بقية الأمم على أنهم شرّ خلف خير سلف، حتى صار رمضان شهرا لجرائم وبذخ وتفاجر، وصار حج إلقاء بانفس لتهلكة، ومسافر لبقاع مقدسة غير مضمون عودته، وصارت ذكرى مولد نبي ﷺ، أياما لرعب وإرهاب ناس، ثم نعيب بعد هذا الذين نتهمهم بالإساءة لإسلام ونبيه، وعيب يا تأكيد فينا.

وموسم آخر، م تجد صحف جزائرية تزامنا مع ذكرى مولد رسول بشرية غير عدّ ضحايا مفرقات، الذين تم نقلهم إلى مستشفيات، بين من فقد عينه أو أحد أطراف جسده، وبين متابعة مؤشرات الأسعار التي ناطحت سحب، ويعجز رجال دين عن نقل مسلمين إلى فضائل نبي كريم، الذي بنى أمة أخلاقية وأئمة مكارم، فساهم مسلمون في حضارة الإنسانية بعلم والأخلاق، م يكن أي حامل لاسم محمد، سوى عام يقدر الإنسانية مختلف معارف، من أبي محمد بن حر إلى أبي بكر محمد رازي ومحمد خوارزمي ومحمد بيروني، فكانت أوروبا في بعض عصورها، تفتح أبوابها كل من يحمل هذا الاسم، لأنه يحمل يا تأكيد صفات رجل كان قرانا يمشي بين ناس، قبل أن تنهار قيم وتأتي أمة أخرى، نسجت رسالة خادة من شعر الحى وبستها أقمصة، وجعلت من أمتها جنودا يحاربون جن تارة، وسحرة أخرى، ولا يساهمون في تكتو وجيا، ولا يلتفتون الذين يحاربونهم ويجزّوهم إلى ما يريدون، فأصبح كل حامل هذا الاسم ريباني، مرادفا لتخلف ومشتبها فيه، يثير خوف في مطارات وفي شوارع وحتى في قلب مساجد، وتحول موعد الاحتفال بمولد خير خلق الله، موعدا لرعب.

عبدناصر

يردّد كل الجزائريين، المثل الشعبي: "عاش مشتاق تمرّة، وكي مات علقولو عرجون"، ومع ذلك يمارسون نقيضه في حياتهم، فيهمشون الحي، ويُفرونه، وبعد موته يغدقون عليه من كرم دموعهم وسواد حدادهم، وليت الأمر توقف عند السلطة التي تميّزت دائما بإقصاء زبدة الزبدة في المجتمع، فأضاعت على نفسها وعلى الشعب المنات من الرجال الذين صدقوا ما عاهدوا الله عليه ففضوا نحبهم من دون أن تصدقهم السلطة، ولكن المصيبة في عامة الناس الذين لا يعرفون قيمة الرجال، إلا بعد رحيلهم، حينما تصبح المعرفة مثل الرماد. ولن نكشف سرّا إذا قلنا بأن النظام في الجزائر، هو حاليا بصدد البحث عن إنجاز كبير من مطار أو جامعة أو حتى ملعب للكرة كالذي سينشأ في براقى أو وهران أو تيزي وزو، لأجل إطلاق إسم الراحل آيت أحمد عليه، فكان الرجل مشتاقا لجلسة هادئة وأمنة في بلده، يتناول فيها حبات من "دقلة نور"، وحليب من بلدة "عين الحمام"، وها هو الآن بعد أن بلغ من العمر ما بعد "العتي"، تقدّم له واحات من النخيل، في البلد الذي عاش لأجله ومات بعيدا عنه.

قد عاش رجل قرابية تسعين سنة، فكان أول من حصل على شهادة بكالوريا قبل ثورة تحريرية، وأول معارض حصل على شهادة دكتوراه من جامعة أوروبية، ومع ذلك لم تستفد منه جامعة جزائرية التي صارت بعد نصف قرن من الاستقلال مصنعا لإنتاج "شهادات من ورق"، بعد أن أفرغت الإنسان جزائري من محتواه، وعاش رجل كل الأحداث الكبيرة التي عاشتها الجزائر، منذ نهاية حرب عامية ثانية، وما قبل ثورة تحريرية، إلى ما بعد تعددية، ولم نسمع عن محاضرة ألقاها بمناسبة تاريخية أو سياسية في بلاد، بل لم نسمع عن دعوة وُجّهت له من أية جامعة أو منظمة كانت، فضيغناه كما ضيغنا عديد من الرجال، وستبقى كتابات ذكر مناقب رجل، وعدّ حسناته أشبه بنشبتنا يا قشور بعد أن ضاع لب على مدار تسعين حولا.

قد منّ الله على الجزائر يا كثير من رجال في جميع المجالات، ومنهم من ينتظر نحبه، وكانت مشكلة على دول هي عدّ استغلال هؤلاء رجال الذين صنعوا ربيع فكري وسياسي وعلمي في كل بقاع العالم، مثل أركون ونايت بلقاسم وبن نبي وآيت أحمد وجام زرهوني، وكلما سقطت ورقة من شجرة رحنا نكيها ونعلن حداد ونشبعها في أبهى ديكور إلى مثواها الأخيرة، من دون الاتفات إلى ما بقي من ورقات على شجرة، نحوها إلى ربيع حياتنا، فاختصرنا أفكارنا كبن نبي في دور ثقافة وثانويات من إسمنت حملت إسمه، بعد أن عاش غريبا ومازال غريبا بيننا، وسيتحول آيت أحمد إلى جامعة من حجر أو مطار يسافر عبره عابرو سبيل، بعد أن عاش غريبا وقد يبقى غريبا.

عبدناصر

على هامش المشاكل التي تعاني منها الأمة، في جميع المجالات، منذ أن انهار سعر النفط وانهارت معه المعنويات، جرت نهار أمس، انتخابات التجديد النصفي لعضوية مجلس الأمة، حيث تنافس فيها، وعلى مقاعدها "المادية" المتسببون في الأزمة على طريقة "داويني" والتي كانت هي الداء"، وإذا كان الفائزون يعلمون مدى لامبالاة المواطنين، بهذه الانتخابات، وجهلهم لدور هذا المجلس إن كان له دور أصلا في الحياة السياسية والاجتماعية في الجزائر، فإنه من الواجب عليهم أن يعلموا أن زمن الجلوس على المقاعد المريحة، ورفع الأيدي، مقابل مرتبات شهرية، وامتيازات مادية وإدارية منتفخة، قد ولى إلى الأبد، ومن غير المعقول أن تبقى الجزائر تجري الانتخابات، وتتشيء المجالس والمنظمات من أجل صرف المال العام، كما حدث دائما مع مجلسي الشعب والأمة، باعتراف الذين مرّوا على هذين المؤسستين الفاعلتين في كل بلاد العام، والمخصصتين للديكور العام في الجزائر.

وتبقى طامة كبرى، في مسار هذه الانتخابات، أنها سارت على طريقة الأحقاد، التي أوصلت بلادنا إلى الأزمة السياسية المزمنة التي تعيشها منذ أكثر من ربع قرن، عندما منح جزائريون أصواتهم لحزب محل، بسبب ما ملأ قلوبهم من ضغينة لنظف، ومنح بنية أصواتهم لحزب عتيد بفعل ما ملأ قلوبهم من ضغينة للإسلاميين. فقد طفا صراع شخصي ويس سياسي ما بين سيدة ويزة حنون وعمار سعداني إلى سطح انتخابات مجلس الأمة، فسار تيار الأوفى مع تجمع وطني ديمقراطي، يس حبا في "أو يحيى" واقتناعا ببرنامج سياسي، وإنما بغضبا -"سعداني"، وسيصبح لجزائر بداية من بلو، مجلس أمة جديد، مبني على الأحقاد، يسيّره رجال أوجدتهم "صدفة" و"عراك" ويس كفاءة التي من مفروض أن تكون هي جواز سفر بلوغ هذا منصب راق، خاصة في ظرف حساس مثل الذي تعيشه بلادنا.

قد حاول بعض سياسيين، تظاهر بمحاربة ظاهرة الانتخابات مادية، التي سيطرت على مشهد سياسي في سنوات الأخيرة، تحت ما يسمى "شكارة"، حيث صار با ضرورة إثراء هو الذي يوصل أي رجل إلى قيادة بلدية أو بل مان، وحاوا أن يبعثوا رائحة "دينار" و"الأورو" عن سيناتورات مستقبل، وكنهم للأسف وقعوا في ما هو أسوأ منه، عندما صارت "مناوشات كلامية" و"تناوب بالأقاب" هي التي تسيّر حياة سياسية، فوجد رجل، لا يعرف فرق بين مجلس والأمة، نفسه سيناتورا، ووجد من هو أكفأ منه نفسه خارج مجلس الأمة، وكل الذين أبدوا تفاؤلا، بتجاوز محنة، عليهم أن يراجعوا أنفسهم حتى لا يصابوا با صدمة، والأجدر أن يتم توقيف مختلف الاستحقاقات في وقت راهن إلى أن يفهم ناخب ومنتخب حقيقة أمانة الاقتراع التي تشبه في بلادنا، إلى حد كبير بيع "خرده" في تجمعات مزاد علني، لأن ما حدث نهار أمس، لم يكن أبدا انتخابات مجلس الأمة وإنما مجلس عزاء لأمة صححت خطأ، بخطئ آخر، وعضت سينا بما هو أسوأ منه.

لماذا لا نذكرهم إلا بعد الممات؟

2015/12/31

رشيد واد بوسيافة

يستقبل اليوم الجزائريون جثمان الراحل حسين آيت أحمد في ظل أجواء تأثر لفقدان واحد من أهم قيادات النضال الوطني قبل الثورة التحريرية وأثناء الثورة وبعدها، وعلى عكس كل القيادات الثورية التي رحلت على مدار السنوات الماضية فإن رحيل الزعيم آيت أحمد له ميزة خاصة، خصوصية نضال الرجل على مدار سبعة عقود كاملة.

□ كُن سؤال مطروح هو ماذا كانت قيمتي يمثلها رمز حسين آيت أحمد غائبة عن يومياتنا، وهل تكفي هذه صحوه متأخرة في تعامل مع الإرث السياسي والنضالي الذي تركه آيت أحمد في ترجمة تلك الأفكار السامية عن حرية وديمقراطية، أن الأمر لا يعدو أن يكون أداء لواجب في حق شخصية كرس حياتها كلها في خدمة قضية جزائرية، وبعد أن يتم دفن زعيمنا راحل يعود جميعنا إلى حالة سبات في تعامل مع رموزنا تاريخية.

كم هو عدد الجزائريين الذين أتاحت لهم فرصة لقاء زعيم آيت أحمد والاستماع إلى حديثه وجهه وجه، ومعرفة وجهات نظره في مختلف قضايا ذات علاقة بالنضال الوطني دون العودة إلى ما ينقله عنه غيره من الناس؟ ومن كانت لهم فرصة لقاء بن خدة أو فرحات عباس أو عبد الحفيظ بوضوف وغيرهم من قادة الذين عاشوا سنوات بعد الاستقلال، وماذا حدثت قطيعة وفصل الشعب عن قادته تاريخيين؟ وهل كان على الجزائريين الانتظار حتى يموت رموزنا تاريخ حتى يطلعوا على ما قدموه من تضحيات؟

وإذا كان حظ فقيد آيت أحمد أوفر من غيره بفعل حضور سياسي خلال كل محطات تاريخية كبرى بعد الاستقلال، فإن الكثير من قادة ثوريين عاشوا بعيدا عن الأضواء، بل إن عددا كبيرا من أبناء جيل الاستقلال لم يعرفهم أو يسمع عنهم من قبل إلا بعد وفاتهم!

أن الأوان نتصاح مع تاريخنا، وأول خطوة هي إعادة الاعتبار ما تبقى من قادة ثورة، وأن لا ننتظر وفاتهم نلقت إلى تضحياتهم ونضالاتهم كما نفع الآن مع راحل حسين آيت أحمد، ويجب أن نفعل ذلك بعيدا عن خصومات ماضي، وبعيدا عن تصفية متأخرة لحسابات، وهو ما حدث خلال الأشهر الأخيرة من تراشق وتبادل لاتهامات مع أن ثورة تحريرية أكبر بكثير مما يجري حديث حقه من خلافات أو تصفيات هنا وهناك.

2. El Khabar

وزير الداخلية ينفي تعرضه لضغوط واصفا ما تردد بـ"إشاعات"

السلطة ترفض فتح تحقيق وتسارع لطّي ملف والي عنابة

جزائر: ح. سليمان / 23:00 - 1 يناير 2015

بمخرج وزير الداخلية وزير الداخلية وجماعات محلية، طبيب بلعيز، بعد أسبوع من وفاة والي ولاية عنابة، وصف بأن ما يردد بشأن ضغوط وإكراهات تسببت في وفاته بأنها "إشاعة لا أساس لها من الصحة"، تكون سلطة قد أعلنت صراحة رفضها فتح تحقيق في قضية وسارعت إلى طّي ملف والي عنابة. رد وزير الداخلية على مطالب إنشاء لجنة تحقيق، مثلما طابقت به طبقة سياسية، لوقوف على ما تعرض له والي عنابة، أن مرحو وهو "يمارس مهامه كوال، سواء في وادي أو في عنابة، لم يشتك على الإطلاق ولم يكن مستاء من أي نفوذ أو ضغوط أو إكراهات أثناء ممارسة عمله". وحسب بلعيز، فإن كل ما يقال "إشاعة لا أساس لها من الصحة. لا أدري ما تروج بهذه الطريقة وما سبب من وراء ذلك"، ما يعني أن سلطة تعتبر وفاة والي عنابة أمرا طبيعيا ولا توجد أي مسببات وراءها. ورغم جدل وحراك سياسي الذي أثارته هذه وفاة، خصوصا في شارع عنابي وفي مدن بلاد ككل، يرى وزير الداخلية، في تصريح لصحافة، أول أمس، أن "كل مصادر، رسمية كانت أو غير رسمية، تؤكد أنه ليس هناك أدنى قرينة على أن مرحو كان معرضا لضغوط أو إكراهات، أو أن تكون قد مورست عليه ضغوط أو نفوذ". كما ذكر وزير بأنه "تم الاتصال بعائلة مرحو بشأن ما إذا كانت لديها معلومات (حول ما يروج) ففندت ذلك، وهي تؤكد ما أقول وستقول باستنكار ما يشاع ويقال"، داعيا إلى "عدا سمسة" في وفاة هذه الشخصية.

وأشار بلعيز، في سياق ذاته، إلى أن مرحو "لم يشتك من وزارة على الإطلاق لا من ضغوط ولا من نفوذ أو إكراهات"، نافيا أن يكون فقيد قد "قد استقالته ثلاث مرات كما روج". من جانب آخر، أعرب بلعيز عن "أسفه وحسرتة"، كما قال، وجود "شخصيات معروفة بحكمتها واتزانها بنتت تصريحاتها وأقوالها (بخصوص وفاة والي عنابة) على الإشاعة وعلى ما يردد في شارع ويس على أذنة"، وهو انتقاد إلى الأحزاب السياسية التي طابقت بفتح تحقيق حول هذه وفاة، على غرار ما ذهب إليه جاب الله ووزارة حنون وسفيان جيلالي ومحسن بلعباس وحتى منظمات حقوقية. وردا على مطالب فتح تحقيق، اكتفى طبيب بلعيز بقول "لا أقبل من أي كان أن يمارس ضغوطا أو مسائل أخرى على مسؤولي الدولة على مستوى ولايات"، في رسالة منه أن ملف والي عنابة قد طوي ولا مجال لتحقيق فيه. فهل أخذ والي عنابة سره معه؟ قد أعرب أحد أقارب عائلة والي عنابة راحل عن معارضتها «أي استغلال وفاة مرحو لأغراض أخرى».

وأعلن زوج أخت فقيد محمد منيب صنديد، مؤود بن سعيد، في تصريح وكالة الأنباء الجزائرية، باسم عائلة صنديد، بأن هذه وفاة "لا يتعين أن تخرج عن سياقها الأصلي"، وهو اتهام ضمنى إلى أحزاب، خصوصا من معارضة التي سعت لاستغلال القضية من خلال مطالبتها بفتح تحقيق، رغم أن منيب صنديد كان إطارا ممثلا للدولة وليس محسوبا على معارضة! والأمر نفسه بالنسبة قضية "مير"، إحدى بلديات شلف، حيث قال بلعيز بأنه "تم توقيفه عن مهامه استنادا إلى قانون بلدية، الذي ينص على أنه في حالة متابعة رئيس بلدية قضائيا فإنه يتوقف عن أداء مهامه في حين"، لافتا إلى أن هذا الأخير "مثل أمنا عمدة بسبب صك دون رصيد"، مضيفا بأن "الذي يقول إنه تعرض إلى إكراهات ما عليه إلا تقديم دلائل وقرائن التي تثبت كلامه"، مبرزا أن الدولة "لا تبني سياساتها أو قراراتها على كلام"، علما أن رئيس بلدية تحدثت في تصريحاته عن رشواوى، وعن تعرضه لضغوط بعد رفضه توظيف ومنح سكنات مسؤولين محليين!

سكان عين صالح يتظاهرون ضد استخراج الغاز الصخري

محمد علال/ حسن قطاف / 23:00 - 2 يناير 2015

خرج سكان مدينة عين صالح بولاية تمنراست في احتجاج لتعبير عن رفضهم لاستخراج غاز صخري، وذلك بعد أن بدأت عمليات تنقيب وحفر فعليا على بعد 30 كم من منطقة "مجينة" مأهولة بالسكان.

تحرك مئات من سكان مدينة عين صالح ضد قرار حكومة استخراج غاز صخري، حيث خرجوا أول أمس في مسيرات جابت شوارع مدينة رفعت شعار "أغيثوا عين صالح لا تقتلونا"، "احموا أبناء عين صالح، يكفيننا قساوة طبيعة"، وقد قلا محتجون بوضع "كامات طبية" للإشارة إلى مخاطر استخراج غاز التي تتعدى تلوث مياه إلى تلوث هواء وتقليل من نسبة الأوكسجين، وقد رفع محتجون نعشا كتب عليه اسم "عين صالح".

وتأتي مخاوف سكان مناطق جنوبية من بلاد من استخراج غاز صخري، فيما يتوقع خبراء أن ترتفع احتياجات الإنسان الذي يقطن محيط بحر الأبيض متوسط إلى مياه صالحة للشرب إلى ما معداه 400% بعد 20 عاما، ويحذرون بشدة من جفاف المياه باطنية، ما يضع أعمال حفر واستخراج غاز صخري في خانة حمراء، وذلك عكس تصريحات مسؤولين جزائريين وعلى رأسهم وزيرة البيئة وتهيئة الإقليم بيلة بوجمعة التي قللت من خطورة استخراج غاز صخري على طبيعة وتلوث مياه.

يذكر أن العديد من دول الأوروبية ومنها فرنسا حذرت من استخراج غاز صخري، بينما رأت ولايات متحدة الأمريكية ارتفاع تكاليف استخراج غاز صخري وحاجة إلى حفر الآلاف من الآبار، هذا فيما أعلن وزير طاقة يوسف يوسف انطلاق عمليات تنقيب عن غاز صخري، حيث بدأت بحفر أول بئر في منطقة "أحنات" الواقعة في عين صالح جنوب الجزائر، كما قال يوسف إن الجزائر قررت الانطلاق في مشروع استناد لاستكشافات التي تمت في هذه المنطقة، وقدر مختصون في جيولوجيا نطاق حوض "أحنات" بحوالي 100 كم، بطاقة تقدر بـ7.500 مليار متر مكعب من غاز صخري. بينما تم تقدير الاحتياطي على من غاز صخري جزائري بكونه من بين أكبر الاحتياطيات الثلاثة عالمية، وفي منتصف سنة ماضية تم الإعلان بأن سوناطراك ستنتقل في عمليات استغلال غاز صخري بطاقة إنتاج تقدر بـ30 مليار متر مكعب في سنة كمرحلة تجريبية، وتتوفر الجزائر على 7 أحواض رئيسية حسب تقديرات كتابة دولة لطاقة الأمريكية. ووقعت شركة سوناطراك اتفاقيات تعاون مع شركات "إيني" الإيطالية و"أناداركو" و"شل" الأمريكية و"تيسمان"، ورخصت دولة لشركات باقيا بعمليات حفر تجريبية لبحث عن غاز صخري. وأثار إعلان سلطات جزائرية عزمها شروع في تنقيب عن غاز صخري ردود فعل مجتمع مدني، حيث أبدت هذه الأخيرة مخاوفها من مخاطر التي تسببها عمليات الاستكشاف عن غاز صخري وإنتاجه.

تزكية واسعة لأعضاء المجلس الولائي بحضور أويحيى

تجديد الثقة في صديق شهاب رئيسا لمكتب الأرندي بالعاصمة

□ جزائر: محمد شراق / 23:00 - 3 يناير 2015

زكى أعضاء □ مجلس □ ولائي □ لتجمع □ وطني □ ديمقراطي، □ عاصمة، رئيس الأمانة □ ولائية، صديق شهاب □ عهدة أخرى، في انتظار ترسيم □ تزكية، بقرار من الأمين □ ع □ لحزب، بناء على طلب موقع من قبل أغلبية أعضاء □ مجلس، أرسل □ عبد □ قادر بن صياح.

وقبل □ك، حظي صديق شهاب، وهو عضو □ مكتب □ وطني □ الأرندي، بتزكية "قبل الأوان"، من قبل أعضاء □ مجلس □ ولائي، إذ تعات الأصوات □ منادية ببقائه بمجرد بدء أشغال تجديد □ هياكل، بحضور وزير □ دولة مدير ديوان رئيس □ جمهورية، أحمد أويحيى، والأمين □ ع □ سابق وأحد مناضليه □ عاصمة، □ الذي سلطت عليه الأضواء، بقاعة الاجتماعات بنادي □ صنوبر □ عاصمة، وحضر كمناضل □ حزب في □ عاصمة، مثلما أفاد وزير □ تعليم □ ع □ و □ بحث □ علمي، محمد مباركي، □ مشرف على عملية إعادة □ هيكلة □ عاصمة، وقال "إن حضور أويحيى عادي وهو أخونا وقائدنا وقد تعلمنا منه الانضباط □ تواضع."

وحضر 97 عضو مجلس ولائي من أصل 111 مسجلا، وشارك 12 عضوا □ وكافة، من بينهم □ طبيب زيتوني، رئيس بلدية □ جزائر □ وسطى سابقا، ونسيم سيدي سعيد وصياح جنوحات □ قيادي بالاتحاد □ ع □ لعمال □ جزائريين، وكذا □ مصطفى بيراف، رئيس □ اللجنة الأومية، بينما سجل غياب عبد □ كريم حرشاوي، وزير □ مائة □ سابق، عن الاجتماع. وأفاد صديق شهاب، ردا على سؤال "□ خبر" حول خلفية □ غياب، بأن "بعض □ معنيين مرتبطون بمه □ أخرى من بينها إعادة □ هيكلة □ ولايات". وارتفع عدد أعضاء □ مكتب □ ولائي □ عاصمة من 15 □ إلى 19 عضوا، وينص □ قانون الأساسي □ لحزب على أن عدد الأعضاء لا ينبغي أن يزيد عن 15 □، كن □ مشرف محمد مباركي قال إن "□ عاصمة تكتسي طابعا خاصا □ كثافة □ سكانية ارتفعت فهي □ يست □ ولايات الأخرى، كما أن □ قانون الأساسي □ لحزب □ يس قانونا □ لعقوبات."

وكلف أعضاء □ مجلس □ وطني، على □ سان مدير الأشغال، وزير □ تعليم □ ع □، بنقل رسالة □ إلى الأمين □ ع □ لحزب قصد تجديد □ ثقة في صديق شهاب أمينا □ لمكتب □ ولائي، طبقا □ لمادتين 20 و 65 من □ قانون الأساسي، ورد مباركي □ قول إن "بن صياح مقتنع أكثر منكم بما تطلبونه". بينما شدد شهاب: "لا أريد □ ذراع الأمين □ ع □ والأمر متروك □ ه □ وسأبقى مناضلا بسيطا في □ حزب إن □ م تجدد في □ ثقة."

وتابع أويحيى، □ إلى □ نهاية، أشغال إعادة □ هيكلة □ التي أسفرت عن مكتب ولائي جديد، غادره بعض الأعضاء □ وتحق به آخرون. وأفاد صديق شهاب بأن أويحيى "زميلنا وقائدنا وحضوره معنا يثبت □ قامة □ كبيرة □ لرجل □ الذي أثبت أن كل شيء يهون من أجل خدمة □ بلاد"، وأضاف: "أشكر أويحيى □ الذي عينني في أول مكتب وطني □ الأرندي □ ع □ 97". وعاد شهاب إلى ظروف نشأة الأرندي وقال: "سأهمنا □ إلى حد كبير في ترميم هياكل □ دولة □ واستقرارها، □ مرحلة □ ح □ آية تتطلب □ تجنيد □ مواجهة تحديات كنا واجهناها □ ع □ 97".

□ الجزائر: عثمان □ حياني / 15:20 - 4 يناير 2015

جددت "تنسيقية عائلات المساجين السياسيين في الجزائر" مطالبها بإفادة هؤلاء المساجين بتدابير العفو والمصالحة الوطنية، وإنهاء الوضعية الغامضة التي يعيشون فيها منذ اعتقالهم ومحاكمتهم أمام المحاكم العسكرية والخاصة سنوات التسعينات.

وقال مصطفى غزال، منسق التنسيقية، لـ "الخبر"، إن "التنسيقية تحصي 160 شخص معتقل سياسي، مازالوا في السجون بينهم 94 سجينا سياسيا لدينا ملفاتهم". وسألت "الخبر" غزال عن طبيعة قضايا هؤلاء السجناء، فأوضح أن "هؤلاء الأشخاص فئتان، فئة سجناء المحاكم العسكرية الذين حوكموا أمام المحاكم العسكرية، مدنيون وعسكريون، بسبب الانتماء السياسي وبتهم سياسية، تنضوي تحت يافطة تهديد أمن الدولة". وأضاف: "بعض هؤلاء كانوا معي في السجن العسكري في وهران، وهؤلاء أعرفهم وأعرف حالتهم النفسية وظروفهم الخاصة". وذكر غزال من بين هؤلاء حالة "السجين حسيني عبد القادر من ولاية معسكر، وهو عسكري اتهم بالتآمر وتهديد أمن الدولة، وصدر في حقه حكم بالسجن المؤبد من قبل المحكمة العسكرية، ووجهت له التهمة فقط لأنه تحدث إلى شخص آخر حول الوضع السياسي عام 1992، وكان يعتقد بظلم النظام حينها، واعتقل في أواخر عام 1992."

ويأتي في الفئة الثانية سجناء حوكموا أمام المحاكم الخاصة التي أنشئت عقب توقيف المسار الانتخابي عام 1992، والذين لا تشملهم الاستثناءات المنصوص عليها في قانون المصالحة، ومع ذلك فهم مازالوا في السجن منذ عام 1992 إلى يومنا هذا.

وذكر في السياق حالة بن توتة عبد الحليم، من بوفاريك، الذي اعتقل عام 1992، وحكم عليه بالإعدام سنة 1993 من قبل المحكمة الخاصة، ثم في ماي 1995 أعيدت محاكمته وتمت تبرئته من جميع التهم، ثم أعيد طرح قضيته في جويلية 1995 من قبل محكمة الجنايات بانتفاء الدعوى العمومية وحيازته البراءة، لكن لم يطلق سراحه حتى الآن وعمره الآن 52 سنة"، لافتا إلى أن "عائلته ظلت تطالب بتوضيح موقفه القانوني وإطلاق سراحه."

واستغرب المتحدث باسم المعتقلين السياسيين "استمرار قضاء هؤلاء عقوبات دون أن يصدر في حقهم أي عفو أو تقليص لعقوبة، ودون الاستفادة من تدابير المصالحة الوطنية، فيما عفت السلطات عن كانوا في الجبال وقاموا بعمليات عسكرية في الميدان."

وأكد غزال أن التنسيقية "أجرت اتصالات مع الوزير الأول عبد المالك سلال عبر برلمانين، وسلمه رئيس جبهة العدالة والتنمية، عبد الله جاب الله، رسالة من طرفنا، كما أبلغ القيادي السابق في الجيش الإسلامي للإنتفاذ المحل، أحمد بن عائشة، خلال لقاء سابق، سلال بالملف، حيث وعده بالتكفل بالملف شخصا، إضافة إلى تسليم كامل لرئيس اللجنة الاستشارية لحقوق الإنسان، فاروق قسنطيني، كما سلمنا رسالة إلى الرئيس بوتفليقة."

وشدد مصطفى غزال على رفض التنسيقية تدويل القضية، خارجيا، لتلافي أي استغلال سياسي، قائلا: "كانت لدينا فرص لتدويل القضية، واتصلت بنا منظمات دولية لتسليمها ملفات المعتقلين السياسيين، لكننا رفضنا تدويلها، وفضلنا أن تبقى القضية جزائرية جزائرية، تحل عبر المؤسسات الرسمية الجزائرية."

وترفض السلطات الجزائرية الاعتراف بوجود أي من حالات الاعتقال السياسي في البلاد، وتعتبر أن السجناء الجزائرية خالية من مثل هذه الحالات. وقال وزير العدل، الطيب لوح، في تصريح سابق، إن الجزائر لا يوجد بها أي معتقل سياسي أو سجين رأي.

وتستعد التنسيقية الوطنية لعائلات السجناء السياسيين لتنظيم ندوة، السبت المقبل، بمقر الألفاس، حول ملف "السجناء السياسيين" الذين مازالوا في السجون العسكرية والمدنية، ومناقشة وضعهم القانوني وعلاقتهم بميثاق السلم والمصالحة الوطنية. وأعلنت التنسيقية أنها ستوجه بندا إلى الزعيم التاريخي للألفاس، حسين آيت أحمد، للتوسط لدى الرئيس عبد العزيز بوتفليقة لإصدار عفو خاص عن المساجين السياسيين في إطار المصالحة الوطنية.

2014 بدأ بمحاكمة عن رسم كاريكاتوري و2015 بالتحقيق في قضية تاريخية

عودة لافتة للجدل في قضايا الرأي وحرية الكتابة في الجزائر

الجزائر: عثمان حياي / 23:00 - 5 يناير 2015

م يكن عامًا 2014 يغمض طرفه على مشهد سياسي في الجزائر، حتى كانت أكثر من قضية متصلة بمحظور سياسي والاجتماعي والديني، محل جدل سياسي وإعلامي ساخن، وطغت في بعض الأحيان على كبرى الاهتمامات الأساسية للجزائريين، فيلم اقترب من مقدس ثورة، ورواية تداخلت نصوصها مع مقدس ديني، وكتاب عن عادات وتوارف، بحث في موروث وعادات ومنشئها، وأخيرا تصريحات سعدي التي خاضت في محظور سياسي.

ففي تلك الليلة، كان مخرج سينمائي ياس سبام بصدد عرض فيلمه "وهراني" للمرة الأولى في قاعة سينمائية في مدينة وهران، دعا سبام إلى عرض كبار مجاهدين وقدماء محاربين ومنتقنين، كن قاعة التي كان ينتظر مخرج أن تصفق له وفيلمه، ارتدت عليه بقوة، واتهمته بأردة سياسية، ما إن مرت بعض اللقطات التي اعتبرتها الأسرة الثورية مساسا بشرف مجاهدين.

وقد حاول مخرج فيلم ياس سبام توضيح موقفه، باعتبار أنه اجتهد وحاول تقديم رؤية نقدية للأحداث، دون وقوع في قبضة مقدس التي تتحازبها الأفلام متصلة بثورة تحرير. وقال في تصريحاته إن "وقائع فيلم تنطلق من منظور حياي، لا تعبر بضرورة عن واقع".

قضية أخرى شهدها فضاء سياسي وفكري في الجزائر، تتعلق بكتاب أصدرته باحثة في الأنثروبولوجيا، مريم سبابو، حول عادات وتوارف وسكان صحراء، بعنوان "تن كيل سببية - في معنى شعيرة عاشوراء بواحة جانت"، والذي يبحث في تاريخ ومنشأ بعض عادات وتقاليدها القديمة لتوارف، وهي جزء من مضمون كتاب أعيان مدينة جانت بولاية إيزي، واعتبروه طعنا في شرف سكان، وطابوا حكومة ووزارة الثقافة بسحب كتاب، حيث استجابت هذا مطلب، خاصة بالنظر إلى حساسية ظرف الذي تمر به مناطق جنوب، والتي تشهد احتجاجات شعبية متباينة مطالب، وردت كاتبة مريم سبابو على ما اعتبرته سوء فهم مضمون كتاب أخذ منها 15 سنة من البحث والاجتهاد.

كن أبرز قضايا مثيرة متصلة بفكر ورأي، كانت تلك متعلقة برواية "ميرسو... تحقيق مضاد" لكاتب كمال داود، والتي تضمنت شخوصا افتراضية، تتقول في رواية ما اعتبرها ناشطون إسلاميون قذفا بحق ذات الإهية، وأصدر رئيس حزب صحوة سلفي (غير معتمد) زيراوي عبدفتاح حمداش بيانا، اتهم فيه كاتب داود بالتصهين وسب ذات الإهية، وطاب بسلطات بمحاسنته وإعدامه، ما أثار جدلا كبيرا حول عودة ما اعتبره متفقون فتاوى تكفير والحجر على رأي، وعرفت قضية طريقها إلى محاكم.

بدأت سنة 2014 بقضية رأي تتعلق بإجاعة رسب الكاريكاتوري جمال بوغانم إلى محكمة بتهمة مساس بشخص رئيس الجمهورية، بعد رسم كاريكاتوري عبر فيه عن موقفه من العهدة الرابعة. وبدأت سنة 2015 بقضية تصريحات سعيد سعدي حول بن بلة وعلي كافي ومصطفى حاج، التي خاضت في ملفات ثورة، ما يطرح مجددا قضايا حق في مناقشة رواية رسمية لتاريخ، ومساحات مناحة لنقاش في مقدس ديني وسياسي، وموروث الاجتماعي والثقافي.

الثورة تبحث عن "الخلاص" من سجن السياسة

مرداسي: "يحق لسعدي إبداء رأيه في مسائل تاريخية" ونيسي: "لا يحق للسياسي أن يأخذ مكان المؤرخين"

جزائر: محمد سيدمو / 23:00 - 6 يناير 2015

لا يمكن فصل تصريحات سعيد سعدي، المتهمة لأحمد بن بلة بـ"عمالة" مصر، عن الأفكار السياسية صاحبتها، إذ ينطلق سعدي في مقارنته للأزمة السياسية في الجزائر، مما يعتبره "اغتصاباً" لسلطة من قبل جماعة وجدة أو جيش الحدود الذي "استولى" على السلطة من حكومة مؤقتة غداة الاستقلال، ودعم رئيس بن بلة في اعتلاء سدة رئاسة. كما لا يمكن عزل اتهامات سعدي بـ"خيانة" لزعيم تاريخي مصالي حاج، عن إيمان رئيس الأرسيدسي سياسي مطلق، كما يفهم من محاضراته، بأن أرضية صوملا كانت نص مؤسس لجمهورية جزائرية، وقد حوت هذه الأرضية على اتهامات مصالي حاج بأنه انحدر إلى "خيانة واعية" وأن أهدافه كانت "إجهاض ثورة فاتح نوفمبر"، إلى جانب ذلك لا يمكن فصل أفكار سعدي مدافع شرس عن ثقافة الأمازيغية، حول ما يثار عن أن مصالي حاج كان معادياً لتيار بربري في الجزائر.

وحتى هجو سعدي على مفكر مالك بن نبي، بمبرر أنه استهدف زعيم تاريخي عيان رمضان، لا يخلو من صراع أيدولوجي ظاهر بين تيار اللائكي الذي ينتمي إليه سعدي وبين تيار الإسلامي. ويمكن سحب ذلك على معاداة سعدي لتيار عربي الذي كان ينتمي إليه علي كافي، فوصفه في تصريحاته بأنه "معادٍ لقبائل". وتظهر أفكار سعدي بوضوح في محاضرة 2014 قاهها بمناسبة ذكرى مؤتمر صوملا الأخيرة، تنتقد "النسيان المتعمد" هذه الذكرى من رسميين، وتهجم علي كافي ومالك بن نبي، على خلفية "تخوينهما" عيان رمضان، بعبارة قوية: "إذا كان اتها الأول (يقصد مفكر بن نبي) يندرج في إطار مزايدات الإسلاموية موجهة لإخفاء نزول وطني متأخر أو غامض، فإن اتهامات علي كافي تعتبر شرعنة بعد وفاة تصفية عيان رمضان الذي حسب اعتقاده انحرف بمسار كان يجب أن يقو به عسكريون."

وفي مقابل ذلك، كان مصالي حاج بالنسبة لنظائر جزائري من طابوهات تاريخية التي لا يمكن الاقتراب منها، بسبب اعتبار تاريخ رسمي كحدث مناوئي ثورة نوفمبر 1954، إذ كان تنظيم حركة وطنية جزائرية تابعه يواجه جيش تحرير وطني، ولا يمكن تصنيف ذلك إلا في خانة عداء للثورة وجبهة. بيد أن تحولاً مشهوداً حدث منذ مجيء الرئيس بوتفليقة إلى الحكم سنة 99 في نظرة إلى مصالي حاج، بحيث بدأت نبرة تتغير شيئاً فشيئاً إلى أن أعيد الاعتبار كلياً لزعيم تاريخي باعتباره "أب حركة وطنية". وتم الاعتماد في ذلك على فصل ذكي بين مراحل نضال مصالي حاج قبل اندلاع ثورة، فاعتبر في ذلك صاحب فكرة الاستقلال ومؤسس حزب الشعب الذي انبثق عنه زعماء ثورة فيما بعد، وبعد ثورة تمستت أعداء ومبررات تضع عدو تحاقه بها في خانة الاجتهاد. كن ذلك لم يكن ويد اجتهادات مؤرخين بقدر ما كان يعبر عن إرادة سياسية، رأها بعض في انحدار رئيس بوتفليقة ومصالي حاج من منطقة واحدة.

كن إذا كانت سياسة دائماً تحاول "أدجة" تاريخ صياحها، فهل يحق لسياسي أن يتكلم في تاريخ؟ يقول باحث ومؤرخ عبد مجيد مرداسي، إن "تصريحات سعيد سعدي ينبغي أن تؤخذ بوصفها صادرة عن سياسي له أفكار ومشروع يناضل من أجله، لا بوصفها صادرة عن مؤرخ يمتلك زمناً تحليل تاريخي علمي". ويضيف أن "سعدي له حق تماماً، بصفته مناضلاً سياسياً، في إبداء رأيه حول مسائل تاريخية، ولا يجوز متابعتها قضائياً لأن ذلك يدخل في خانة الابتزاز". وتختلف مجاهدة وكاتبة زهور ونيسي مع رأي الأول، لأن سياسي من وجهة نظرها لا يخوض في مسائل تاريخية إلا إذا كانت وراء أهداف معينة. وتقول ونيسي إن "سعدي لا يحق له أن يأخذ مكان مؤرخين"، معللة ذلك بأن "مؤرخ يتسم دائماً بموضوعية ولا منطلق في تعامله مع الأحداث التاريخية، أما سياسي فغالباً ما تبرر غاية عنده وسيلة". ولا تعتبر ونيسي تحقيق قضائي في ما قاله سعدي، وسيلة لإسكاته لأنه هو ذاته جلق قضاء وبراه حينما اتهم ولده بأنه كان من حركي وتشدد على أن "ثورة صنعها بشر يصيبون ويخطئون".

تصريح الرئيس بخصوص الدستور ورسالة سلال ومؤتمر النقابة

الحكومة تستيق الفوضى بسحب الملف الاجتماعي من المعارضة

□ جزائر: محمد شراق / 23:00 - 7 يناير 2015

دعا وزير الأول، عبد ملك سلال، الجزائريين إلى "تخلي عن تشاؤ"، أسابيع قليلة من إعلان حكومة عن إجراءات "تقشف"، أفضت إلى حياة من الاستغراب والتساؤل، رادفه تشاؤ، دى شارح، كما طبقة سياسية، وكما بثت حكومة تشاؤ وسط الجزائريين، منذ أسابيع، تدعوهم إلى "تخلي عنه، ومسألة وإن حملت تناقضا صارخا في ظاهر، إلا أن وزارة الأوقى قد تكون تعي ما تقول وتفعل، لأن رسالة سلال الأخيرة وجهت في عابيتها إلى معارضة سياسية، سحب ملف انهيار أسعار بترول وتبعاته، بما في ذلك فوضى، من تحت أقدامها.

وجهت سلطة رسالتين، من جهتين، في ظرف أسبوع، واحدة سياسية، وقد تكفل بها رئيس بوتفليقة، يوم ثلاثاء فارتط، عندما سعى إلى بث روح في منظومة شورى إزاء مراجعة دستور، بعد أن شحت وثيقة نهائية من راحة معارضة، فقال إن مراجعة دستور ن تكون في صالح سلطة أو نظما، وكان واضحا من بداية أن سلطة تريد استدرج معارضة، وخاصة تلك منكالة في إطار "تنسيقية حريات والانتقال الديمقراطي"، إلى مشاورات جديدة، جعلها باب وثيقة نهائية مفتوحا لتدوين، أما رسالة ثانية، فذلك التي أراد عبد ملك سلال أن يوجهها لمعارضة، عن طريق "طمأنة" شعب بأن حكومة يست عاجزة عن مواجهة آثار تراجع مداخيل خزينة عمومية من أموال نطف، كما تردد أحزاب معارضة، ووجهت لها اتهامها بزرع تشاؤ وسط شعب. ويشير تلال دعوة رئيس بوتفليقة معارضة إلى مشاركة في إثراء وثيقة دستورية، مع تظلمات لاحقة لوزير الأول حيال آثار انهيار أسعار نطف، وتأكيد على تحكم جهاز تنفيذي في وضع مابى والاجتماعي، من خلال الإبقاء على توظيف في قطاعات حساسة، وسكن، وخفض معدلات بطالة، إلى سعى سلطة إلى تهدئة الاجتماعية، في مسعى استباقي لانزلاقات مفترضة، صنفها أحزاب معارضة في خانة "محملة جدا"، وعزت ذلك إلى "عجز" حكومة، مستقبلا، عن شراء سلم الاجتماعي بعد تدهور أسعار نطف. ويعتقد بهذا رأي رئيس حكومة الأسبق، سيد أحمد غزالي، وعبد الله جاب الله، رئيس "جبهة العدالة والتنمية"، ومحسن بلعباس، رئيس "تجمع من أجل ثقافة والديمقراطية"، وكذلك قيادة كل من "حركة مجتمع السلم" و«نهضة»، وهي أحزاب طابت كلها بتنظيم انتخابات رئاسية مسبقة، بعد استحداث هيئة مستقلة لتنظيم الانتخابات بدلا من "تعديل دستور"، الذي تعتبره غير ذي أوية في وقت الراهن. والافت أن رسالة تظلمات الأخيرة عبد ملك سلال، تزامنت مع تزكية عبد مجيد سيدي سعيد على رأس "الاتحاد العمالي الجزائريين"، في مؤتمر مركزية نقابية، الأحد الماضي، حيث سعى في خطابه إلى تحييد عمال عن مشهد صراع، بما يخدم توجه حكومي، حينما قال إن عمال الجزائريين أن يكونوا أداة بيد أطراف خارجية تحاول ضرب جزائر وزرع عنف، كما أفاد بأن طبقة شغيلة لا يمكنها أن لا تساهم في استقرار البلاد، بمثابة دعوة لعمال لاكتفاء بما هو محقق، خاصة بعد تأكيده أن إلغاء مادة 87 مكرر من قانون عمل مكسب هيا، "ولا تراجع عنه بعد 20 سنة من الانتظار".

وتتكفل مؤسسات دولة بأداء وظائف سياسية في الأونة الأخيرة، هي من صميم عمل أحزاب سلطة، أو على الأقل، فإن من يرد على أحزاب معارضة في ساحة سياسية، يفترض أن تكون أحزاب موالاة، غير أن رئيس بوتفليقة اختار أن يخاطب معارضة بنفسه أو على سانه، مثلما فعل سلال كذلك. وبين انتقال "وظيفة سياسية" من أحزاب سلطة، بمن فيها "الأفان" و«الأرندي» و«جبهة شعبية و«تاج»، إلى أسباب يتعلق بعضها بما تعيشه من أزمة داخلية "الأفان"، كما أن أحزابا أخرى عجزت عن مجارة سقف الانتقادات التي توجهها أحزاب معارضة، والتي طابت 15 سنة من حكم رئيس بوتفليقة، وكذلك مطاب سقفا دفع رئاسة جمهورية ووزارة الأوقى إلى "تعبير"، وينظلي هذا واقع على ما قاله رئيس "الأرسيدي"، محسن بلعباس، من أن "قائد أركان جيش وطني شعبي فريق فايد صالح، تكفل بآرد على معارضة لأن أحزاب موالاة أصبحت عاجزة عن مبادرة وآرد".

نتيجة رفض القضاء الجزائري إعادة فتح ملف ممارسات وقعت سنوات الإرهاب

“العشرية السوداء” بالجزائر تحاكم في فرنسا !

جمعية “جزائرننا”: “العدالة ترفض لعب دورها في إظهار الحقيقة وإنصاف الضحايا” جمعية “أس. أو. أس مفقودون”: “ما قام به القضاء الفرنسي يبرز مساوئ ميثاق المصالحة”

الجزائر: خاد بودية / 15:20 - 8 يناير 2015

فتحت محاكمة القضاء الفرنسي جزائريين بتهمة ممارسة تعذيب ضد جزائريين آخرين، خلال “عشرية سوداء”، ملف محظورات التي يضعها ميثاق السلم والمصالحة الوطنية بخصوص الأشخاص متورطين في جرائم التي وقعت في بلاد خلال تسعينيات القرن الماضي.

أفادت الأستاذة عودية خديجة، محامية شقيقين حسين وعبد القادر محمد، متهمين بممارسة تعذيب خلال سنوات الإرهاب، في اتصال مع “الخبر” من فرنسا، بأن “القضية ستطرح أملاً القضاء خلال شهري أفريل أو جوان القادمين، حيث تتعلق بار تكابها جريمة ضد الإنسانية، واتهامها من طرف أعضاء من جماعة الإسلامية المسلحة بممارسة أعمال تعذيب ضدها.”

وقالت رئيس جمعية “جزائرننا” ضحايا الإرهاب، شريفة خضار، “الخبر”، إن “القضاء يعطي من جديد أملاً لعائلات مفقودين قسراً على يد أعوان الدولة، كتهمة لأسف العدالة الفرنسية ويست جزائرية، وتلك العائلات استفادت من دعم منظمات حقوقية عالمية والتي لا تدعم قضية مفقودين على يد الإرهابيين”. وأفادت خضار أن “القضاء الفرنسي يحاكم شقيقين حسين وعبد القادر محمد، لأن القضاء جزائري يرفض لعب دوره في الإخطار ذاتي، في وقت يسمح فيه بتشويه صورة ضحايا بطمس المبادئ العالمية خاصة بالعدالة وإظهار حقيقة، تارة باسم وحدة وطنية وتارة أخرى باسم ميثاق المصالحة الوطنية.”

وتساءلت رئيسة جمعية “جزائرننا”: “كيف يمكن إثارة وحدة وميثاق السلم والصحة الوطنية ونحن نحصي 200 ألف ضحية للإرهاب و20 ألف مفقود قسراً؟ وكيف لا يمكن إجراء تحقيق معمق رفع الغطاء عن ظروف الاختفاءات التي قلا بها الإرهابيون خلال سنوات عشرية سوداء، واختفاءات قسرية من طرف أعوان الدولة في إطار مكافحة الإرهاب؟”

وذكرت خضار أن “محاكمة شقيقين حسين وعبد القادر محمد بتهمة ممارسة تعذيب خلال سنوات التسعينيات، تبرز ثلاث ملاحظات من حيث الشكل والمضمون، أو لا: رفض السلطات الجزائرية فتح تحقيق يتعلق بجرائم مرتكبة ضد مدنيين في سنوات الإرهاب، ثانياً رفض القضاء جزائري لعب دوره في ملف ضحايا الإرهاب والدولة، الذين يرفضون ميثاق السلم والمصالحة، وثالثاً بفضل دعم مفقود من رابطة فرنسية لحقوق الإنسان وفيدرالية الدولة، يس فقط ضحايا الإرهابيين الذين لم يستفيدوا من تحقيق قضائي، وكان جلاذيتهم هم من استفادوا.”

وأضافت: “ونذكر بأن هذا الدعم استفاد منه مراد دهينة (قيادي في فيس (الذي أقي عليه قبض سنة 1990، وأطلق سراحه بعد حملة التي أثرت في فرنسا، لأن الجمعيات الحقوقية تدخلت أملاً القضاء الفرنسي لإطلاق سراحه. وأشارت إلى أن “أراجل علي مرابط، رئيس جمعية صمود، رسم خريطة لأماكن تخص عشرات مقابر جماعية بين مدينتي الأربعاء (بلدية) وسيدي موسى (عاصمة)، حيث يوجد مئات من ضحايا الإرهابيين، بناء على شهادات لإرهابيين تانيين، كسلطات بقيت مكتوفة الأيدي، والقضاء لم يأمر بمتابعة بناء على شكوى مقدمة من طرف محامي جمعية صمود دي محكمة الأربعاء فتح تلك المقابر الجماعية”. من جانبها، قالت رئيسة جمعية “أس. أو. أس مفقودون”، نصيرة ديتور، في اتصال مع “الخبر”، “كنا نتمنى أن يفتح هذا الملف هنا في الجزائر من طرف العدالة الجزائرية، بحكم رفعنا شكوى إلى العدالة ولم ينظر فيها، وهذا من مساوئ قانون السلم والمصالحة، مبرزة أن “القضاء الفرنسي يحاكم جزائريين حسين وعبد القادر باسم اتفاقية مناهضة التعذيب التي لم توقع عليها الجزائر.”

وذكرت ديتور: “في جمعيتنا قدمنا شكوى عديدة، أبرزها ضد شرطي في قضية سيد سماحي مفقود، وفي كل مناسبة نبعث رسائل إلى النائب العام ووكلاء الجمهورية”. ويكشف محضر تبليغ من طرف وكيل الجمهورية دي محكمة حسين داي (حامل رقم 469، تتوفر “الخبر” على نسخة منه، رفع العدالة الجزائرية يدها عن قضية أحد ضحايا الإرهاب، يقول فيه ردا على شكوى سيدة ابنتها مفقود: “نحن وكيل الجمهورية دي محكمة حسين داي، بعد الاطلاع على مراسلة نيابة عامة مؤرخة في 12 مارس 2008 تحت رقم 2008/904 المتضمنة عريضة سيدة بوشارف فاطمة از هراء التي قمنا باستدعائها فتقدمت معنا المعنية بالأمر (...). إبلاغ المعنية أنه ماداً قد اتخذت كافة الإجراءات المنصوص عليها في قانون المصالحة الوطنية فإن قضيتها لا تستوجب تدخلنا”.

تضمنت خلاصة ورقة حول تعديل الدستور بـ الجزائر، الأكاديمي جزائري قوي بوحنية، متخصص في "تحولات دولتنا والانتخابات"، أن "ما قدمته سلطة سياسية من مقترحات تمس وثيقة دستورية يدخل ضمن ما يمكن تسميته "هبة أمير". ويعتبر أن "مبادر بتعديل الدستور" يرى أنه "صاحب حق بـ مبادرة بالإصلاح وتطوير منظومة قانونية وسياسية ودستورية."

ويعتبر بوحنية، في ورقة التي قدمها بعنوان "تعديل الدستور جزائري مقبل - حكاية سياسية أو عملية إصلاحية؟" وباسم "مبادرة الإصلاح العربي"، أن "هذا المعطى يتنافى، وفق أدبيات سياسة، مع مبادئ ومفاهيم هندسة دستورية التي ترى أن توافق والإجماع لازمة مهمة في مسألة بناء دساتير وتأسيس لحكامة جيدة". ورأى أن "تأني سلطة وتعاطي بمنطق الإنصات عدد مقبول من فواعل مجتمع مدني يدخل ضمن تكريس إجماع أكبر في مسألة دستورية مستقبلية". وعاد بوحنية، في ذات ورقة، إلى مسار مشاورات حول تعديل الدستور، التي أدارها مدير ديوان رئيس جمهورية. وقال إن "مشاورات حول تعديل الدستور قادتتها شخصية رئيس حكومة الأسبق (أحمد أويحيى) التي تصفها جميع أوساط معارضة بأنها شخصية ذات كاريزما غير توافقية، وعليه يصعب بل يستحيل أن يستحث الأفكار السياسية كفيلة بصياغة وبناء دستور توافقي."

وخلصت ورقة حول الدستور إلى أن "ما يتم حاليا هو عملية جراحية تتم باحترافية عالية تمهد مشهد سياسي سيعمر طويلا"، وأفاد بأن "مؤسسة رئاسة باشرت ما سمي حملة تسونامي سياسية مست جسم قضائي والأمني"، وقصد بذلك إجابة عدد كبير من ضباط وقضاة والإداريين "تمهيدا قادم الأي"، معتبرا أنه "بات في حكم قطعي أن دستور قادم سيعطي صلاحيات أكبر مؤسسة رئاسة حتى و منحت ظروف عمل أفضل لمؤسسة تشريعية وقضائية والإعلامية". وبناء على ما ذكر، يعتقد بوحنية أنه "يمكن قول بثقة إن قيمة سياسية والاجتماعية في دستور مقبل، لا يمكن أن تأخذ مكانتها مجتمعية وقانونية وسياسية إلا بمراعاة مرتكزات"، خصها في خمسة مرتكزات: تتعلق بـ "إشراك فواعل حقيقيين في بناء دستور، ويتعلق الأمر بنشاط مجتمع مدني وخبراء قانون دستوري ومعارضة حقيقية وانتخابات بما فيها نقابات الأمن ومؤسسات عسكرية متقاعد".

كما ذكر باحث مرتكز: "الاطلاع حقيقي و متمعن على كيفية كتابة دساتير دائمة كإجابة فرنسية والأمريكية" و "ضرورة دسترة بعض مسائل قانونية مهمة (مدركات فساد وفشل الأداء مؤسساتي، ما يدعو لأهمية محاسبة وشفافية ودسترة حريات الاقتصادية"، وكذلك "أهمية مراعاة موازين التمييز الإيجابي في مسألة إدراج قضية نوع والأقاييم بشكل يضمن مساهمة جميع في تقلد مسؤوليات على أساس الكفاءة"، وأيضا "مسألة تحديد عهدات رئاسية وعددها، وتحديد ارشد جسدي وصحي وعلمي". واعتبر مرتكز الأخير "من أكثر مسائل إثارة لفظ سياسي ذي نخبة وإشراع سياسي في الجزائر."

واستعرض بوحنية "تراشق" بين معارضة وسلطة من خلال "تنسيقية حريات والانتقال ديمقراطي"، و "أحزاب المواولة"، في شأن تعديل الدستور، وكيفية اعتماده بين تمرير على بل مان عبر استفتاء شعبي. وعدد صاحب مساهمة، الآراء التي أحت على الاستفتاء شعبي، ومن بينهم الدكتور ناصر جابي .

السلطة ترفض إعلانها عطلة رسمية ولا تعاقب المتغيبين عن العمل

ترسيم إحياء السنة الأمازيغية مؤجل إلى حين

تيزي وزو: . تشعبونت / 23:00 - 11 يناير 2015

يحيي يوم الإثنين جزائريون عامة، وسكان منطقة القبائل، مناسبة رأس السنة الأمازيغية 2965 باحتفالات فوكلورية وتقابيد ثقافية، وسط تجدد مطلب ترسيم هذا اليوم عطلة رسمية مدفوعة الأجر، بعد 20 سنة من طرح هذا المطلب. طرح مطلب ترسيم يناير عطلة رسمية مدفوعة الأجر لأول مرة في هذا العام 1995، حينما تفاوضت تنسيقية حركة ثقافية الأمازيغية مع ممثلين عن رئاسة الجمهورية، لإنهاء إضراب المحفظة الذي بدأ موسما دراسيا كاملا، قبل أن يتجدد المطلب من قبل تنسيقية عروش في مفاوضاتها مع ممثلي الدولة في هذا العام 2005، إلا أنه لم تتم الاستجابة له من طرف الدولة، التي فضلت عدم تحديث عن الموضوع إلى حد اليوم، رغم أن أطرافا من السلطة انضمت في هذه السنوات إلى منادين بضم هذا اليوم إلى قائمة الأعياد الوطنية، على غرار وزير الأشغال العمومية، عمار غول، باسم حزب "تاج"، حيث دعا في زيارة لولاية تيزي وزو، قبل عام، إلى جعل هذه المناسبة عيدا وطنيا وعطلة رسمية، ووعد بطرح فكرة على مجلس وزراء الذي هو أحد أعضائه، إلى جانب مدير ثقافة ولاية تيزي وزو، د. علي هادي، الذي يتبنى نفس طرح. ويستند أصحاب المطلب إلى كون الأمة الجزائرية تحتفل برأس السنة الميلادية ورأس السنة الهجرية، وبالتالي فإنه من المجحف أن لا يتم الإعلان عن ترسيم رأس السنة الأمازيغية عطلة مدفوعة الأجر عبر كامل تراب وطني. ومنذ سنوات، يظل هذا اليوم عطلة رسمية "غير معلنة" في قطاعات التربية والتعليم العالي والتكوين المهني بمنطقة القبائل، حيث تعلق دراسة بكافة المؤسسات التربوية والجامعات ومراكز التكوين المهني، وتفضل سلطة مسك العصا من الوسط بعد الإعلان عن هذا اليوم عطلة رسمية وعدم معاقبة متغيبين عن العمل، على الأقل بمنطقة القبائل، التي تشهد في هذه المناسبة احتفالات ومهرجانات ثقافية من تنظيم جمعيات ثقافية وجان قري .

حزب "العمال الاشتراكي" يدعو إلى "إجماع آخر"

مبادرات السلطة والمعارضة تصب في خدمة النظام الليبرالي

□ جزائر □. سيدمو / 23:00 - 12 يناير 2015

أفاد حزب العمال الاشتراكي بأن "مشروع تعديل الدستور، ومبادرة من أجل "الوفاق الوطني"، وغيرها من الخطب "الوطنية"، غاية منها هي استعادة الشرعية لسلطة وتحقيق وفاق بيني من شأنه أن يجمع حتى أنصار الانتقال الديمقراطي والانتخابات رئاسية سابقة لأوانها."

وأبرز حزب، في بيان، أن "إجماعا آخر ممكن! إجماع لا يفرض في قطاع عا فائدة مترصدين خواص، لا يفرض في ثرواتنا وسيادتنا لقوى الإمبريالية، يحارب الفساد والاختلاس. إجماع لا يفرض واردات كـ«نمط وطني الإنتاج»، وكن يطور فعليا تصنيع بلادنا، وتحديث زراعتنا، ويخلق فرص تشغيل؛ إجماع لا يفرض نفسه بقمع والاستبداد، وكن يرفع كل قيود مفروضة على ممارسة حريات ديمقراطية ويجذر العدالة الاجتماعية". وردد حزب العمال الاشتراكي دعوته إلى جميع القوى السياسية والنقابية والاجتماعية، لانتقاء ديمقراطي مضاد ليبرالية ومعاد الإمبريالية. وأبرز أنه "ضد استغلال غاز صخري ومن أجل تحسين ظروف الاجتماعية في عين صاج، ومن أجل الحفاظ على فرص العمل والشركات في سكيكدة ووادي أميزور". وذكر حزب أن "الانهيار حاد لأسعار برميل النفط يكشف في مقب الأول فشل سياسة الاقتصادية ليبرالية نظا لرئيس عبد عزيز بوتفليقة، بما أن موارد عملتنا تأتي بنسبة 98% من مبيعات محروقات ووارداتنا تتسع إلى أكثر من 60 مليار دولار سنويا."

اتهامات جديدة لحزب الأغلبية بتجميد أشغال الغرفة السفلى

البرلمان يغرق في خلافات الأفالان

♣ جزائر: ف. جمال / 15:00 - 13 يناير 2015

قال نواب معارضون قيادة جبهة تحرير وطني، رفضوا نشر أسمائهم، إن مكتب سياسي لحزب مارس ضغوطا جديدة على رئيس مجلس شعبي وطني، عربي ود خليفة منع عودة نائبه مكلف بإعلاقات مع مجلس الأمة وحكومة وهيئات دستورية الأخرى إلى مكتب.

وأفاد برمانيون، أمس، بأن مكلف بإمنتخبين في مكتب سياسي، صادق بوقطاية، مرفوقا برئيس مجموعة برمانية، طاهر خاوة، تقيا رئيس هيئة بمكتبه لأجل حثه على منع حضور نائب معاذ بوشارب، أقصى من صفوف مجموعة برمانية بقرار صادر في 17 نوفمبر ماضي، في اجتماع مكتب مقدر مساء أمس.

وجاء تحرك عضو مكتب سياسي بعد تواتر معلومات عن رفع حظر عن نائب سطيف، في خطوة لم شمل مكتب ورفع تعطيل عن أشغال مجلس والإسراع في برمجة مشاريع متراكمة على طاولة مكتب.

واستفيد من مصادر متطابقة بأن ود خليفة استقبل موفد عمار سعداني ورئيس كتلة على مضض، و لم يتسرب شيء عن لقاء.

ونفى صادق بوقطاية، في اتصال مع "الخبر"، أن يكون مارس أية ضغوط على أي من أعضاء مكتب منتمين جبهة تحرير وطني. وقال إن هذه تقارير لا أساس لها من صحة، مضيفا: "لم أتصل ولم ألق بأحد من أعضاء مكتب ولم أقابل ود خليفة".

غير أن برمانيا بارزا في الأفالان، فضل عد كشف عن اسمه، أكد أنه سمع ما دار في مكاتمة هاتفية بين صادق بوقطاية ونائب رئيس أفالاني يحثه على مقاطعة الاجتماع بغرض إفتتاحه. ولم يجتمع مكتب منذ 2 ديسمبر ماضي، بسبب خلاف حول أهلية نائب سطيف في مواصلة مهامه، ففيمما يتمسك هو مدعوما بقطاع مهم من أعضاء كتلة بمنصبه، بحجة أنه منتخب من قبل كتلة ومزكى رفقة زملائه في جلسة عامة مدة سنة، ترى قيادة الأفالان أن معاذ بوشارب لم يعد في مجموعة بعد رفع غطاء سياسي عنه، كما أن مقعد الذي شغله حق لحزب الذي زكاه هذا منصب ومن حقه نزعه منه.

وقامت قيادة الأفالان، منتصف شهر ماضي، باختيار نائب فسنطينة، أحمد خرشي، خلافة بوشارب. غير أن رئيس مجلس، عربي ود خليفة، رفض محاولة أي "أذراع من قيادة الأفالان، وأوصى بالاحتكاك إلى قانون داخلي لكتلة. ويتهم نواب في جبهة تحرير وطني وزملاء هم في معارضة، قيادة الأفالان بالتدخل في تسيير برمان وفي صلاحيات رئيسه عربي ود خليفة، وانتهاك نشر يعات داخلية لمجلس ومسؤولية عن تعطيل عمل برمان.

وغرق مجلس شعبي وطني، منذ تنصبه، في تفاصيل هامشية لا صلة لها بقضايا المجتمع والدولة، ضمت مناصب ومهام برمانية لأحارج، ثم زيادة الأجور، وجوازات السفر دبلوماسية مؤخرا، في حين غفل نواب عن دورهم الرقابي، ولم يتجاوز خطب ووعظ التي تظهر بمناسبة كل مناقشة مشاريع قوانين، بدل اقتراح حلول لمشاكل التي تغرق فيها بلاد، وزادت طبيعة مغلقة لنظما سياسي في الأداء ضعيف لبرمان.

قال كاتب الدولة الفرنسي المكلف بقدماء المحاربين والذاكرة، جون مارك تودشيني، إنه لا يمكن ملاحقة مسؤولين فرنسيين أو الدولة الفرنسية بتهمة جرائم حرب، لأن القوانين لا تسمح بذلك. وأبرز أن جزءا من الأرشيف الفرنسي في فترة الاستعمار لا يزال محكوما بالسرية لعدة أسباب، من بينها مصالح الدولة الفرنسية الأساسية.

بعد شهرين ونصف الشهر من توجيه سكرتير الحزب الشيوعي الفرنسي، السيناتور بيار لوران، سؤال كتابيا يتضمن استفسارا عن أسباب عدم فتح الأرشيف الفرنسي المتعلق بالثورة الجزائرية، وتساؤلات عن عدم اعتراف الدولة الفرنسية بالجرائم ضد الإنسانية التي ارتكبتها، جاء رد كاتب الدولة لدى وزارة الدفاع المكلف بقدماء المحاربين والذاكرة.

وأوضح جواب جون مارك تودشيني، الذي خلف عبد القادر عريف، على رأس كتابة الدولة، أنه "لا بد من إيضاح مفهوم جريمة الدولة أو الجريمة ضد الإنسانية. جريمة الدولة ليست لها صيغة قانونية. ولا تشكل بالتالي جريمة معترفا بها في القانون الفرنسي. وهذا ما يجعل مسؤولية الدولة في ارتكاب أعمال توصف بالجرائم ضد الإنسانية غير مؤسسة قانونيا". وأضاف: "كما لا يمكن، وفق المادة 121-21 في قانون العقوبات، أن تكون الدولة مسؤولة عن جرائم تسجل على حسابها من قبل هيئات أو ممثلين لها". وتابع يقول: "بصفة عامة، ينبغي التذكير بأن مفهوم الجريمة ضد الإنسانية تم إدخاله مرتين في القانون الفرنسي في 26 ديسمبر 1964، وكانت الجرائم ضد الإنسانية تقتصر حينها على الحرب العالمية الثانية، ثم جرى تعميمها في قانون 1 مارس 1994".

وبالتالي، يضيف، فإن "مبدأ عدم تطبيق القوانين بأثر رجعي يمنع مساءلة أي مسؤول قبل 1 مارس 94". ومن زاوية أخرى، وأضاف كاتب الدولة في الجواب المسلم إلى مجلس الشيوخ الفرنسي، أن "القوانين التي اعتمدت لتسهيل المصالحة بين الدولة الفرنسية والأقاليم التي كانت تحت سيادتها قد تضمنت العفو عن الأفعال التي ارتكبت من كل الأطراف خلال الأحداث التي أدت إلى استقلالهم"، وفي ذلك إشارة قوية إلى اتفاقية إيفيان، فهل تضمنت هذه الاتفاقية عفو عن مجرمي الحرب الفرنسيين؟ وهل كان هذا هو السبب الذي جعل الجزائر تتراجع عن قانون تجريم الاستعمار؟

ووردت هذه التفاصيل في معرض الرد على جزئية وردت في سؤال بيار لوران، تتعلق بالسؤال إن لم يكن الوقت مناسباً قبل أيام عن الذكرى الستين لاندلاع ثورة التحرير الجزائرية، لتعترف فرنسا بكامل مسؤولياتها في العديد من الجرائم ضد الإنسانية التي ارتكبت باسمها خلال هذا الصراع.

السرية على الأرشيف تضمن مصالح فرنسا الأساسية وحماية الحياة الخاصة

وبخصوص مطالبة سكرتير الحزب الشيوعي بفتح الأرشيف الفرنسي المتعلق بالثورة الجزائرية، جاء في جواب تودشيني أن "أرشيف وزارة الدفاع ليس تابعا لمصلحة الأرشيف المشتركة للوزارات، ولكن يتم تسييره بصفة مستقلة من قبل المصلحة التاريخية التابعة لوزارة الدفاع، التي استحدثت في 1 جانفي 2005".

وقال بيار لوران، في نص سؤاله الموجه يوم 23 أكتوبر 2014، إن "اعتراف مجلس الشيوخ الفرنسي بوقائع أحداث 17 أكتوبر 1961 (قرار 23 أكتوبر 2012)، يجب أن يقود أخيرا إلى فتح الأرشيف حول هذه الأحداث، بل تجاوز ذلك إلى فتح كامل الأرشيف للثورات الاستعمارية وما صاحبها من قمع ومجازر، والتي من بينها أحداث شارون ومقتل مورييس أودان".

وأورد كاتب الدولة لدى وزارة الدفاع المكلف بقدماء المحاربين والذاكرة في إجابته، أن "هناك نوعا من الأرشيف لا يمكن الاطلاع عليه إلا بعد انقضاء مدة معينة، من أجل حماية الحياة الخاصة للأشخاص وضمن بعض المصالح الأساسية للدولة". وذكر على سبيل المثال: "الوثائق التي تمس بأسرار الدفاع لا يسمح بنشرها إلا بعد مرور خمسين سنة من تاريخ الوثيقة".

لكنه أشار إلى أن آجال السرية على الوثائق تم تقليصها في قانون 15 جويلية 2008 المتعلق بالأرشيف. وقال في هذا الإطار إنه "تم في قضية مورييس أودان نزع السرية عن كل الوثائق، وتم إرسال نسخة إلى السيدة أودان من كل الأرشيف المتعلق بزوجها". وأضاف أن "هناك نوعا من الوثائق لا يسمح بالاطلاع عليها بحسب الخطر المتعلق بنشرها، ولا يمنع القانون الاطلاع الجزئي عليها".

وبخصوص قضية مورييس أودان، ذكر السيناتور في سؤاله أن "الالتزامات التي تم اتخاذها من أجل تحويل كافة المعلومات المتوفرة إلى زوجته لم يتم الإيفاء بها".

“هواية” كرسها الرئيس بوتفليقة طيلة فترة حكمه

التعديل الحكومي يدخل بورصة الإشاعات والتأويلات

الجزائر: جاد بودية / 23:00 - 16 يناير 2015

لا يُظهر أمين على جبهة تحرير وطني، عمار سعداني، عند تعاطيه مع “تعديل حكومي وشيك” أنه قريب من “مصدر وحي”، فكل مرة تتلاشى تنبؤاته بهذا الخصوص فلا يأخذ منها “لا حق ولا باطل”، وتتحول إلى مجرد فقاعات في الهواء. ويلاحظ طيلة فترة حكم عبد العزيز بوتفليقة، منذ 1999، أن تعديل حكومي أضحى صيفا بالإشاعات والتأويلات، أكثر منه معلومة عامة تدخل في إطار نشاط عادي رئيس جمهورية.

تعديل حكومي عند رئيس هو أقرب إلى “هواية” مارسها منذ وصوله إلى السلطة، وليس مجرد حق يضمنه دستور في مادته 79 ضمن الفقرة الأولى، التي تنص على أن “رئيس جمهورية يعين أعضاء الحكومة بعد استشارة وزير الأول”.

ويُلاحظ بوتفليقة “طبع” يحرص على تكريسه في قرار يتخذه أو أمر يصدره، فلو تسرب جزء من القرار أو الأمر يتراجع عنه مهما كانت تداعياته، فالمهم بالنسبة إليه الحفاظ على “سبق” نفسه حتى وإن مارس فيه حقا أو واجبا دستوريا.

وبوتفليقة سوابق في مثل هذه المسائل مع وزرائه، خصوصا في ملف التعديلات أو التغييرات الحكومية. والشائع أن بوتفليقة غضب كثيرا وأغى تعديلا حكوميا في سنوات الأولى من حكمه، كان جاهزا في تلك الفترة، لأنه تسرب آنذاك جريدة وطنية نشرت قائمة وزراء جدد ومقابين ومحامين إلى قطاعات وزارية أخرى. ونقل بوتفليقة انطباع غضب الذي انتابه إلى مجلس وزراء ترأسه، وقال فيما معناه إن هناك وزراء يشتغلون فائدة تلك صحيفة. وفي حادثة أخرى، تسرب أيضا لصحافة، في سنوات ماضية، حركة تعديل حكومي في ساعات الأخيرة من إعلانها عبر بيان رئاسي، فاستشاط بوتفليقة غضبا وقرر إلغاء قائمة وجّه أخرى، كنه احتفظ بها نفسه دون إبلاغ أحد بها، وطلب في يوم الجمعة أعضاء الحكومة الاتحاق بقصر الرئاسة دون عرضه أسباب الاجتماع، وبعد اكتمال عدد تسلم كل وزير ظرفا يحتوي اسمه ومنصبه وزارتي جديد، وطلب (الرئيس) منهم جلوس في قاعة، حسب ترتيب البروتوكولي.

وعلى ضوء هذا “سلوك” الذي كرسه بوتفليقة في التعامل مع ملف حركة تعديل حكومي لا يكف أمين على جبهة تحرير وطني، عمار سعداني، عن حديث عن التغييرات الحكومية، انطلاقا من دفاعه عن منح حزبه حقيبة رئاسة الحكومة بحكم حيازة الأقالان على الأغلبية في البرلمان، مرورا بانتقاد عمل وزراء وفتح نار عليهم حرق أوراقهم، وصولا إلى التنبؤ بتغيير حكومي باستعمال الأنبة أي “خلال أيا”.

ويحاول دائما سعداني إظهار نفسه قريبا من مصدر وحي أثناء تطرقه لأخبار تعديل حكومي، كنها نبوءات تسقط في الماء، فبتاريخ 8 جانفي نشرت “الخبر” تصريح سعداني يقول فيه، على هامش استقباله سفيرة الأمريكية جوان بولاشيك بمقر حزبه في العاصمة، إن “تعديل حكومي سيكون هذه الأي”، ثم في غضون الأي نفسها التي يُفترض، حسب سعداني، إعلان حكومة جديدة تحاشي الخوض في موضوع نهاية الأسبوع الماضي، مكتفيا بعبارة “سيكون”، لأن الرئيس مشغول بورشة تعديل دستور.

وبفسر وزير الإعلام سابقا عبد العزيز رحابي هذا غموض، في اتصال مع “الخبر”، بأن “مؤسسة رئاسة في أزمة، وعندما يصبح قائد جوق (يقصد رئيس جمهورية) غائبا وصلاحياته تتلاشى بين مؤسسة جيش ورجال الأعمال ينتج عن كل هذا شعور حقيقي منصب رئيس وضعف الرئاسة، والدليل ظاهر في مسألة تعديل حكومي”.

ويقول رحابي: “ضعف مؤسسة رئاسة نسجله أيضا عندما لا تجد وزير الأول يتحدث عن تعديل حكومي، فيما يفعله رئيس حزب (يقصد عمار سعداني) ويخوض فيه، لأن هذه الظاهرة من تداعيات وجود خطاب موحد، وهذا الأخير يظهر موزعا بالاختلاف بين وزير الأول ورجال الأعمال، وتعديل حكومي في أصله ورقة ربح وقت ومتنفس لسلطة من ضغط معارضة وأحداث خارج، وافتعال ملفات ديل أزمة”.

ويذكر رئيس حزب “جيل جديد”، جيلالي سفيان، أن موضوع تعديل حكومي لا يستحق تعليق عليه، وقال: “خبر:” كل الاحتمالات عن طرح ملف لنقاش واردة، إما ياون اختبار أو ربح وقت أو غيرها من حجج، كالأكيد أن أي تعديل يأتي بجديد، فالغرض منه إيهاء مواطنين، تناسي قضية الأساسية، وهي أن الجزائر تسير خطوة بخطوة نحو مرحلة خطيرة. وغلبيان سكان جنوب لا يبشر بخير”.

الغاز الصخري يحدث 'فتنة' في الحكومة

جرائر: سعيد بشار / 23:00 - 17 يناير 2015

أخلطت الاحتجاجات في مدينة عين صالح ضد استغلال غاز صخري أوراق حكومة، حيث أدت إلى تداول تصريحات متناقضة بين وزير طاقة يوسف يوسف ووزير الأول عبد المالك سلال بشأن ملف، إذ بينما حاول الأول إقناع رأي الجا والمواطنين في جنوب الوطن بدرجة الأوى بأن استغلال غاز صخري لا يشكل أي خطر على المحيط، نفى ثاني غير ما تم تداوله على صفحة فايس بوك ترخيص حكومة لاستغلال هذا مورد.

وبصرف نظر عن تصريحات متضاربة من داخل حكومة واحدة، فإن اجتماعا وزاريا نظم مؤخرا أكد على توجه الجزائر إلى استغلال جميع مواردها في مجال طاقة، بما في ذلك موارد غير تقليدية كغاز صخري، باعتبارها أبرز بدائل إلى جانب طاقات متجددة تعويض موارد كلاسيكية في مجال تغطية الاستهلاك المحلي والمحافظة على نفس مستوى صادرات على سواء، الأمر الذي يؤكد على أن هذه تصريحات تهدف إلى امتصاص الاحتقان الشعبي ضد إصرار حكومة على الاستثمار في هذا المجال، لاسيما بعد أن اتسعت دائرة الاحتجاجات من منطقة عين صالح كونها المعنية الأوى بالقضية إلى عدة ولايات من جنوب ثم على صعيد وطني. وبإموازاة مع ذلك، فإن مناقصة أربعة لاستكشاف على محروقات تضمنت الاستثمار في مجال غاز صخري على مستوى 17 موقعا، كما أنه من المقرر أن تتضمن مناقصة خامسة خلال ثلاثي الأول من سنة جارية استغلال هذا مورد غير تقليدي .

ومن ناحية أخرى، فقد فرضت حكومة مؤخرا على متعاملين في مجال محروقات شروطا جديدة تتعلق بمطابقة منشآت ومعدات مع معايير تقنية لأمن وطني وقاية من مخاطر كبرى وتسييرها وحماية بيئة، وأكدت على ضرورة أن تعد من قبل مكاتب دراسات متخصصة، تحضير مرحلة فتح مجال استغلال غاز صخري مختلف متعاملين، بعد تجربة الأوى مجمع سوناطراك لاستغلال هذا نوع من موارد بحوض أهناات بعين صالح.

يتلقون دوريا اتصالات من الرئاسة بقرب الإعلان عنه

وزراء سلال يعيشون "بسيكوز" التعديل الحكومي

جزائر: جاد بودية / 23:00 - 18 يناير 2015

أدخل رئيس الجمهورية، عبد العزيز بوتفليقة، وزراءه في حالة "بسيكوز" حقيقية، بسبب تعديل حكومي ذي م ير نور بعد، وأضحى أقرب إلى ملهاة منه إلى نشاط رئاسي دستوري عادي. ويتلقى وزراء حكومة سلال، يوميا، تعليمات بتقيّد بممارسة نشاطات ضيقة، لاحتمال استدعائهم من طرف رئاسة الجمهورية لإطلاعهم على مناصبهم وزارية جديدة.

نقل وزير جاي في حكومة عبد ملك سلال - "خبر"، أن "اتصالات يومية نتلقاها لنقل من نشاطنا وزارية، لاحتمال إعلان رئيس عن تغيير حكومي جديد، واستمرت هذه حالة حوالي أسبوعين، كن دون إعلامنا بالأسباب الحقيقية التي تقف وراء تأخير صدور قائمة وزراء جدد". وأوضح وزير أن "عملنا يسير بطريقة عادية رغم حالة بسيكوز التي تتناوب طاقم حكومي، وكافة قطاعات وزارية تتواصل مع بعضها البعض، وأيضا مع مصاحح الرئاسة والوزارة الأولى، بصفة طبيعية، ولم يؤثر تأخر على نشاطاتنا العادية رغم أن تأثيره نفسي."

ويرى متابعون أن حالة ترقب التي ترافق تعديل حكومي الذي أصبح يشبه الإشاعات، راجعة إلى وجود مؤسسة الرئاسة في أزمة، بحكم غياب رئيس الجمهورية عن مشهد سياسي وتلاشي صلاحياته بين مؤسسة جيش ورجال الأعمال، فيما فسرها آخرون بكون تعديل حكومي في أصله "ورقة ربح وقت، ومنتفص لسلطة من ضغط معارضة وأحداث خارج".

وخرج تعديل حكومي، لأول مرة، على موقع التواصل الاجتماعي "فايسبوك"، بمعلومة نشرها النائب البرماني عن جبهة تحرير وطني، بهاء دين طلبية، بتاريخ 9 جانفي الجاري، يقول فيه: "ترقبوا تعديلا حكوميا يا جماعة خير"، ثم بأيا قليلة أكد أمين على الأقالان، عمار سعداني، معلومة أثناء قائه با سفيرة الأمريكية بمقر حزبه، قائلا: "تعديل حكومي خلال أيام"، يخرج بعدها بساعات رافضا خوض في تعديل، مبررا موقفه بـ "الرئيس منكب عليه حيا، زيادة على ورشة متعلقة بتعديل دستور".

وفي جهة معارضة، مارست الأمانة العامة حزب عمال، ويزة حنون، ضغطا من أجل إحداث تغيير حكومي عاجل، يتم فيه إقصاء وزراء الذين فشلوا في قطاعاتهم، وإعادة بعث تحقيقات الأمانة قبل تعيين أي عضو جديد في مسؤولية. وتري حنون أن التغيير تبرره معطيات تتعلق في مجملها باختبار طاقم يتولى إدارة مرحلة مواجهة آثار الأزمة النفطية، ووزراء لا يخضعون مصاحح خاصة أو أجنبية، مشيرة إلى "أن حكومة حاوية ملوثة بوزراء ساهموا في نزيف وتبذير مالنا".

وما يتردد حيا في الأوساط السياسية قريبة من رئاسة الجمهورية، أن تعديل حكومي قاد من يحمل تغييرا جذريا على مستوى القطاعات الإستراتيجية، ما عدا أبناء عن رحيل وزير طاقة، يوسف يوسف، فيما ستمس بقية التغييرات إعادة دمج قطاعي شبيبة والرياضية تعود إلى سابق عهدا، وإنشاء وزارة تضم قطاعات تجارة وصناعة وطاقة، وإحقاق قطاع بيئة بوزارة داخلية، فيما تتبع وزارة الأشغال العمومية بوزارة سكن.

□ جزائر: ب. خآد / 15:40 - 20 يناير 2015

تُظهر وثيقة كشف الحساب الذي يملكه عادل سعداني، ابن أمين عام الأفلان، أنه زبون لدى البنك البريدي “بنك بوستال”، ويحمل الكشف رقم 9 مؤرخ في 9 سبتمبر 2014، والرقم التسجيلي البنكي للمعني تحت رقم 5867893240، فيما تبلغ قيمة المبلغ المودع في الحساب رقم R 0606273275، عند نفس التاريخ 2.567.987 أورو (أكثر من مليوني أورو)، تم تسجيلها في دفتر حسابيه الحامل لرقم 12047534 وابن عمار سعداني من مواليد 18 جانفي 1984 بولاية الوادي، وليس متحصلا على الجنسية الفرنسية بحكم أن كشف الحساب يُورد حملة للجنسية الجزائرية، حسب الوثيقة، وساكن في 1315 شارع فيكتور هيجو 92200 في مدينة “نويلي سور سان”، وهو نفس العنوان الذي أشارت إليه وثائق سربها الموقع الإخباري الإلكتروني “الجيري باتريوتيك”، الصائفة الماضية، حيث تقع شقة اشتراها عمار سعداني.

وأورد البنك الفرنسي ملاحظة في كشف الحساب يقول فيها إنه “في إطار قانون المالية (الفرنسي) لسنة 2013، الجباية المتعلقة بمجموعة من منتوجات الادخار والأصول العقارية عرفت ارتفاعا، وعليه يمكن لكم (البنك يخاطب عادل سعداني)، تحت شروط معينة، اختيار الإعفاء من الضريبة من تاريخ 16 أوت 2014 إلى 30 نوفمبر 2014. ولمزيد من المعلومات، ابتداء من 16 أوت 2014، يمكنكم الاتصال بمسئلكم على مستوى البنك في رقم 3639، أو على الرابط الإلكتروني للبنك.” وكان موقع “الجيري باتريوتيك” قد نشر، بتاريخ 28 نوفمبر 2014، وثائق تثبت ملكية رئيس المجلس الشعبي الوطني الأسبق فعلا شقتين واسعتين، مساحة الأولى 101 متر مربع اشتراها في 2009 من زوج مكسيكي، وتقع في ضاحية “السين العليا” الراقية بالعاصمة الفرنسية، بقيمة 665 ألف أورو، اشتراها عبر شركة مدنية عقارية مشتركة، يتقاسم ملكيتها مع أفراد عائلته. ودفع سعداني، حسب البيانات التي نشرها الموقع، 317500 أورو، ودفع الباقي بسلفية من بنك بقيمة 347 ألف أورو بنسبة فائدة تقدر بـ3,5 بالمائة. وقال الموقع إن “الوثائق التي تكشف حقيقة امتلاك أمين عام جبهة التحرير الوطني هذه الممتلكات العقارية، يمكن أن تشكل دليلا يستند إليه لمتابعة سعداني أمام القضاء الجزائري، حيث يتوجب على الرجل توضيح كيف جمع هذه المبالغ الضخمة، (خصوصا أنه معروف عنه أنه كان عاملا بسيطا في قطاع المحروقات، قبل أن يتسلق مناصب مسؤولية ليبلغ منصب رئيس المجلس الشعبي الوطني بين 2004 و2009).

ونفى سعداني، في وقت سابق، امتلاكه عقارات في فرنسا، أو تورطه في تحويل ما قيمته 300 مليون دولار من أموال صناديق فلاحية، وقام برفع دعاوى قضائية ضد من قام بنشر الوثائق، كما هدد مؤخرا بمتابعة الموقع الإلكتروني .

تناقض التصريحات صادرة عن وزير الأول، عبدملك سلال، أو تلك الواردة على سان وزير طاقة، يوسف يوسف، بخصوص استكشاف غاز صخري، في أعقاب موجة الاحتجاجات خاصة في ولايات جنوب، ما ورد في قانون المالية سنة 2015، حيث قامت الحكومة بإدخال تعديلات على المادة 95 بالشكل الذي يؤكد شروعا في مرحلة التنقيب ويس دراسة وبحث و تحري فقط. وأدخلت الحكومة تعديلات في قانون المالية الحالي على قانون محروقات سنة 2013، من خلال المادة 95 في المادة الخامسة، من خلال إدراج تفصيلات على "محروقات غير تقليدية". فلماذا اختارت الحكومة تعديل قانون محروقات عبر قانون المالية سنة 2015، لإدراج غاز صخري، وم تذهب إلى تعديل قانون محروقات مباشرة ؟ رغم أن تعديلات التي أدخلتها الحكومة بخصوص غاز صخري لا تتضمن سوى مادة واحدة متعلقة بإرسو والتي جاءت في المادة 96 والتي تخص حاجات حساب الرسم على دخل بترولي متعلق بمساحات الاستغلال (المادة 87)، فإن بقية التعديلات الأخرى ليس مجاها قانون المالية كونها تتعلق بتعريف محروقات غير تقليدية وعمق استخراجها وعمق آبار حفرها وتكوينات جيولوجية ومعابر باطنية عميقة لفحم، وغيرها من التفاصيل التي كان يفترض أن تعرض في مشروع قانون خاص، أو على الأقل من خلال تعديل قانون محروقات. فلماذا لم يقد وزير طاقة هذه تعديلات ضمن قانون محروقات وجاءت الحكومة إلى تمريرها عبر قانون المالية ؟ قد يفهم من هذا الإجراء أن الأمر يتجاوز وزير طاقة الذي ربما كانت له نظرة مغايرة، وذلك تم فرضه من قبل الحكومة ضمن قانون المالية سنة 2015، معطيات على صلة بضغط محتملة تكون قد تعرضت لها جزائر من شركائها الأجانب، خصوصا راغبين في استغلال غاز صخري وفي مقدمتهم فرنسيون والأمريكيون.

موازة مع إرسائه قياديين من الأقاليم صاحب الأغلبية في برمان، إلى جنوب على خلفية الاحتجاجات على غاز صخري في عين صاج، لإقناع محتجين بوقف الاحتجاجات الشعبية التي تشهدها مدن ولاية تمنراست و جنوب، بعد حفر أول بئر لغاز صخري في عين صاج، قال عمار سعداني: "لا يتوجب التسرع في حكم على مسيئة غاز صخري بشكل سياسي أو شعبي"، مشيراً إلى أن ملف غاز صخري كان بين ملفات التي جرت مناقشتها خلال قائه مع سفيرة الأمريكية، وهو مؤشر على اهتمام الأمريكيين بامشروع. وبغض النظر عن دفاع سعداني بأنه "لا أحد له حق في حديث عن غاز صخري عدداً خبراء ذين ديهم حق وحدهم في حكم على ما إذا كان غاز صخري يلوث أو لا يلوث صحراء"، فإن إسراع الحكومة إلى تعديل قانون محروقات عبر بوابة قانون المالية سنة 2015 والتي غابت كلياً عن مناقشة نواب في برمان ذين ركزوا على مسيئة طابع جبائي جواز سفر بيومتري، يفيد بأن الحكومة في عجلة من أمرها لتنقيب عن غاز صخري ويس الاستكشاف فقط .

مسيرات وتجمعات في ورقلة أدرار وعين صالح وتمنراست

رافضو استغلال الغاز الصخري يردون على سلال بالاحتجاج

ورقلة: محمد الصغير / محمد بن أحمد / 23:00 - 22 يناير 2015

ردت، أمس، حركات منضوية في إطار "مبادرة شعبية لإسقاط غاز صخري" في ولايات جنوب على وزير الأول عبدملك سلال باحتجاجات شعبية جديدة شملت 3 ولايات، وقال قياديون في حركة إنرد على وزير الأول يكون في ميدان.

قال أعضاء في "مبادرة شعبية لإسقاط مشروع استغلال غاز صخري" من عين صالح وورقلة إن تصريحات وزير الأول أصابتهم بصدمة، فبينما كانوا ينتظرون رد حكومة في شكل قرار وقف استغلال هذه طاقة التي توصف بغير نظيفة، فاجأهم سلال بتصريح يعني في حقيقة أن مشروع سيتواصل.

وشهدت ولايات تمنراست وورقلة وأدرار، أمس، عدة مسيرات شعبية جديدة انطلقت بدعوة من حركات رافضة لاستغلال غاز صخري. وأكد محتجون أن تحركات شعبية ستتواصل في كل مكان إلى غاية تحقيق مطلب وقف استغلال غاز صخري عبر مرسوم رئاسي، ولا شيء آخر. واعتبر قيادي في مبادرة شعبية لإسقاط مشروع غاز صخري، عبدسلا حمدان، أن "تصريحات وزير الأول سهرة أول أمس عبر تلفزة وطنية تعني أن سلطة مازالت تمارس سياسة مراوغة لإسقاط الاحتجاج وتكسيبه"، وقال "قررت حركات التي تقود مبادرة شعبية تصعيد الاحتجاج ومواصلته"، وأضاف متحدث دينا عديد من خيارات؛ الأول هو تصعيد الاحتجاج في جنوب ككل، ونحن نسير في هذا خيار، أما ثاني فهو الاعتصام في كل مدن جنوب الكبرى في ساحات رئيسية، وثالث تنقل إلى عاصمة والاحتجاج أمّا مقر رئاسة جمهورية.

من جانب آخر، قال قيادي في حراك شعبي وفي جنة دفاع عن بطاين محمد قاسمي: "قررنا خروج لشارع في عدة مناطق جنوب لرد على تصريح وزير الأول سلال"، وأضاف "قدمنا لحكومة مطالب واضحة وبسيطة، وهي وقف مهزلة غاز صخري"، كن حكومة تواصل سياستها القديمة مبنية على ربح وقت وتلاعب بمفاهيم".

وتواصل مسيرات رافضة لاستغلال غاز صخري في 3 ولايات بشكل خاص منذ بداية عام 2015، حيث انطلقت في الأيالا الأخيرة من عام 2014 في عين صالح ثم امتدت إلى ورقلة وتمنراست وأدرار. ويواصل محتجون في عين صالح الاعتصام في ساحة كرامة منذ 18 يوما، بعد أن باشر مواطنون رافضون لاستغلال غاز صخري الاحتجاج أمّا مقر دائرة عين صالح.

سكان ورقلة يجددون تضامنهم مع سكان عين صالح

جدد، صبيحة خميس، مئات من مواطني ورقلة وفتحتم الاحتجاجية تضامنية مع سكان عين صالح وقف مشروع استغلال غاز صخري. منتفضون، وكعادة، اتخذوا من معلم وردة رمال عملاقة بسوق حجر نقطة قاء، رددوا عدة شعارات حاملين لافتات تدين بما أسموه «مشروع عار»، تخللتها عدة تدخلات تفيد بأن "الاحتجاج يس فيه أي خروج عن الهدف المنشود، وهو تضامن ويس كما أشيع بأن متظاهرين مدفوعون من خارج، وأن مرادهم زعزعة استقرار بلادنا جزائر واحدة بما فيها جنوب". كما ميّز مظاهرة حضور قوي لأساتذة جامعيين من أصحاب تكوين علمي ذوي علاقة بتخصص، وخبراء بعلوم الأرض وطاقة والذين ضموا صوتهم لمتظاهرين ضد مشروع استخراج غاز صخري من صحراء عين صالح، مستندين دراسات وحقائق علمية أجريت من قبل خبراء وباحثين بجامعات أجنبية تقرّ بخطورة الآثار السلبية على صحة كائنات بشرية وكذا حيوانية جراء عمليات حفر والتنقيب لغاز صخري بمناطق الأهله بالسكان.

في ختام أشغال مجلسها الشوري

النهضة تعلن تشكيل خلية أزمة بشأن احتجاجات الجنوب

Ⓜ جزائر: خاد بودية / 23:00 - 24 يناير 2015

أفادت حركة النهضة بأن "جنوب كبير عمق إستراتيجي لدولة جزائرية، ما يقتضي إعطاءه حقه في تنمية الاقتصادية والاجتماعية اللازمة، عبر صندوق تنمية جنوب، كن الأداء حكومي ضعيفا م يحقق تلك الآمال في تغيير واقع، ما زاد في إحساس أبناء منطقة ياغبين و تهيمش."

وذكرت حركة، في بيان ختامي لأشغال مجلس شوري وطني، أمس، باعاصمة، أن "شعور ياغبين يتعمق أكثر بإصرار سلطة على استغلال غاز صخري، في ظل عجزها عن تكفل بانشغالات أبناء منطقة جنوب، وما قد ينجر عن ذلك من شرخ اجتماعي، ونجدد في حركة ووقفا إلى جانب سكان جنوب وندعو سلطات تغيير نظرتها هذه منطقة، وإعطائها ما تستحق من اهتمام وعناية، خاصة في ظل الأوضاع الاستثنائية التي تعرفها حدودنا الجنوبية". وأعلنت حركة "تشكيل خلية أزمة وطنية متابعة تطورات وضع في جنوب وتداعياته على استقرار بلد ووحدة ترابه، ونحمل سلطة مسؤولية فشل في استغلال بحبوحة ماية التي عاشتها جزائر طيلة سنوات ماضية في إحداث الإقلاع الاقتصادي الحقيقي."

لا وجود له، "القذف في حق الأموات"، في قانون العقوبات

إلغاء التحقيق القضائي ضد سعيد سعدي

جزائر: جاد بودية / 15:40 - 25 يناير 2015

أغى وكيل الجمهورية لدى محكمة سيدي أحمد بابا عاصمة التحقيق الذي فتح، مطلع شهر، ضد رئيس سابق لتجمع من أجل الثقافة والديمقراطية، سعيد سعدي، بخصوص شبهة "القذف" في حق رئيسي دولة الأسبقين، أحمد بن بلة وعلي كافي، وزعيم حركة وطنية، مصالي حاج. واستند قرار إبطال دعوى إلى عدم وجود سند قانوني يتابع لأجله شخص مارس القذف في حق الأموات، وقضية سعيد سعدي مثال.

وأفاد مصدر قضائي - "خبر" بأن نيابة أقرت بطلان فتح تحقيق قضائي ضد سعدي، كانت أمرت به في أعقاب تصريحات مثيرة التي أطلقها سعدي، في ندوة صحفية، يوم 2 جانفي الجاري، بسيدي عيش في ولاية بجاية، إذ اتهم بن بلة بـ "عمالة لمخابرات مصرية" أيا ثورة. وقال إن كافي "يحمل حقدًا لمنطقة قبائل"، أما مصالي حاج فكان، في نظره، "خاننا".

وأوضح مصدر أن "بطلان التحقيق القضائي جاء بعد إقرار قانون عقوبات ما يسمى بالقذف في حق الأموات"، في إشارة إلى أن شخصيات ثلاث لم تعد تنتمي لهذا العالم. وجاء في بيان وكيل الجمهورية، بخصوص تصريحات سعدي، "تبعًا ما نقلته بعض وسائل الإعلام من تصريحات أدلى بها سيد سعيد سعدي، تضمنت إسناد وقائع تمس بشرف واعتبار رئيس الدولة الأسبق مرحوح أحمد بن بلة، ورئيس الدولة الأسبق مرحوح علي كافي، والشخصية الوطنية والتاريخية مرحوح مصالي حاج، فقد تمس وكيل الجمهورية لدى محكمة سيدي أحمد فتح تحقيق قضائي".

واعتبر بيان أن تصريحات "تجعل معنى قابلاً للمتابعة من أجل جريمة قذف، منصوص وأمعاب عليها بقانون عقوبات، وكذلك كون جريمة قذف تقو على عنصر إعلانية الذي يعطي الاختصاص لأي محكمة تم فيها نشر، وأمكن الاطلاع في دائرة اختصاصها على وقائع مجرمة، فإن وكيل الجمهورية لدى محكمة سيدي أحمد تمس فتح تحقيق قضائي، ووفقاً لقانون ضد سيد سعيد سعدي من أجل تهمة قذف".

وأبرز مصدرنا أن "عائلات وأقارب معنيين (بن بلة وكافي ومصالي) بإمكانهم متابعة سعيد سعدي على خلفية تصريحاته ضد هؤلاء الثلاثة، كئها تصبح قضية مدنية ويست جزائية، وينتأسون فيها كأطراف مدنية رد الاعتبار لهم، ويكون عقاب حصولهم على تعويض".

وقال مصدر مقرب من سعيد سعدي إن "هذا الأخير لم يصله أي استدعاء من طرف الشرطة أو محكمة (قاضي التحقيق أو استدعاء مباشر من طرف وكيل الجمهورية)".

ووردت تهمة القذف في المادة 296 من قانون العقوبات ونصها حرفياً: "بعد قذفا كل ادعاء بواقعة من شأنها مساس بشرف واعتبار الأشخاص أو هيئة مدعى عليها به أو إسنادها إليهم أو إلى تلك الهيئة، ويعاقب على نشر هذا الادعاء أو ذلك الإسناد مباشرة أو بطريق إعادة نشر، حتى ولو تم ذلك على وجه التشكيك أو إذا قصد به شخص أو هيئة دون ذكر الاسم، وكان من الممكن تحديدهما من عبارات حديث أو صباح أو تهديد أو كتابة أو منشورات أو لافقات أو الإعلانات موضوع جريمة".

وفي تفسير قانوني قضية التحقيق القضائي ضد سعيد سعدي، فإن وكيل الجمهورية لدى محكمة سيدي أحمد لا يسمح قانونياً لجوء الإخطار الذاتي تحريك دعوى عمومية من أجل تهمة قذف، إلا إذا تأسس طرف مدني (عائلات والأقارب) في قضية كون القذف، حسب المادة 337 مكرر من قانون عقوبات، يعتبر مساساً بشرف الأشخاص، وهي جزئية هامة التي لم يُشر إليها وكيل الجمهورية في بيانه.

بعد مطلب سعداني بأحقية الأقالان في استرجاع الجهاز التنفيذي

نواب الأغلبية يسبقون التعديل الحكومي بإطلاق النار على حكومة سلال

جرائر: ح. سليمان / 23:00 - 26 يناير 2015

م ينتظر نواب الأغلبية عرض بيان سياسة عامة لحكومة، لإطلاق نار على جهاز تنفيذي، بل وجدوا في مشروع قانون تسوية ميزانية فرصة مواتية توجيه سهل انتقاداتهم لوزير الأول، وهو ما يخفي وجود إيعاز يكون قد أعطي نواب موالاة لتمهيد ضرورة الإسراع في تعديل حكومي.

حاكم بعض نواب الأغلبية حكومة سلال من خلال قانون تسوية ميزانية، ويس من خلال بيان سياسة عامة الذي يتضمن حصيلة عمل حكومة، وهو ما يشتم منه وجود رغبة وسط حزب الأغلبية لإضعاف وزير الأول، عبد مارك سلال، في سياق سعي الأقالان، مثلما صرح أمينه، لاسترجاع حكومة، لأنه، وفق منظوره، الأوقى بأوزارة الأوقى.

وتبين من خلال مداخلات بعض نواب الأقالان، على تناقضاتها، والتي تعكس وضعية حزب داخلية، أن حزب عتيد يسعى لرمي بكل ثقله تحسباً لتعديل حكومي، الذي قات قيادة حزب إنه قاب قوسين أو أدنى من حدوث. ويأتي تحميل حكومة سلال الإخفاق في إدارة ملف غاز صخري، وتحميل وزراء في طاقمه فشل في إدارة قطاعاتهم وعد قدرتهم على معالجة الاحتجاجات الاجتماعية، في وقت يريد الأمين عمار سعداني استرجاع مكانة الأقالان داخل فريق حكومي بضم موبين، تحسين مواقعه داخل حزب من جهة، ومن جهة ثانية، وهو الأهم، الاستحواذ على وزارة الأوقى وإخراج سلال منها، في سياق ما أسماه أن "سلال لاعب سيئ في سياسية". فتأكد نائب محمد جمعي، مقرب من عمار سعداني، على حاجة جرائر إلى أفكار جديدة وإشارته إلى غياب تخطيط ورؤية استشرافية، يحمل في طياته رغبة في تخفيض قيمة أسهم وزير الأول دى باب عاى الذي جدد ثقة فيه مرارا واستمراره على رأس وزارة الأوقى لعاى ثبات، وهي فترة لم يحققها منذ عاى 99 سوى أحمد أويحيى.

ولا يمكن جعل تدخلات نواب الأقالان منتقدة لأداء فريق حكومي بمعزل عن تصريحات عمار سعداني، شهر سبتمبر فإرط، بأمسيلة، عندما قال إن حزب عتيد أن يرضى من أيو فصاعدا أن يكون مجرد "عربة"، مشيراً أن حزب بوزنه تاريخي ونضالي وقاعدته عريضة لا بد أن يعو لعب دوره الحقيقي بوصفه "قاطرة" التي تصنع سياسة بلد وتقود ويس تتقاد. أبعد من ذلك، توعد سعداني يومها بأنه "أن الأوان نحكم بأفعل، ون نقبل من أيو أن نكون واجهة لإخفاء أخطاء غيرنا"، في إشارة إلى حكومة سلال التي "لا ون سياسيها".

وأعطت جلسة مناقشة قانون تسوية ميزانية سنة 2012، وهي فترة التي خلف فيها عبد مارك سلال أحمد أويحيى على رأس وزارة الأوقى، أكثر من مؤشر على أن قيادة الأقالان قد شرعت في تنفيذ مخطتها لاسترجاع ما يسميه سعداني "أحقية الأقالان في حكومة"، خصوصاً أن الأحاديث في صياغات هذه الأيقا ضبطت عقارب دورانها على تغيير حكومي الذي عجلت بطرحه أحزاب موالاة قبل معارضة.

كتل أحزاب الموالاتة لم تهب لتجدته

ولد خليفة في عزلة

□ جزائر: ف. جمال / 23:00 - 27 يناير 2015

□ م يحصل □ عربي □ د خليفة، رئيس □ مجلس □ شعبي □ وطني، على □ مساندة □ تي طلبها من كتل □ موالاتة، مساء الإثنين، بمناسبة مناقشة مشروع تعديل □ قانون □ متعلق □ بآ وقاية من تبييض الأموال وتمويل الإرهاب ومكافحتها، لرد على نواب □ معارضة □ الذين طعنوا في سلامة الإجراءات □ قانونية. واقتصر رد □ مجلس على تصريح صحفي صدر باسم □ اللجنة □ قانونية، أكدت فيه على صحة الإجراءات □ قانونية لإيداع □ مشروعين واستيفاء □ نص □ شرط □ طابع الاستعجاب □ ي.

قرأ رئيس □ اللجنة □ قانونية □ مجلس، عمار جيلاني، أمس، بيانا صحفيا بعد رفع أشغال □ جلسة □ صباحية، قال فيه إن "دراسة □ مشروع قد استوفت جميع الإجراءات □ قانونية □ تشريعية □ معمول بها"، مستندا □ إلى أحكام □ المادة 56 من □ قانون □ داخلي، كما تم "تبليغ كل أعضاء □ اللجنة □ بجميع □ وسائل □ متاحة، ومنها رسائل نصية، وكذا مذكرة إعلامية أرسلت □ إلى جميع □ مجموعات □ بر □ مانية، وعلقت في الأماكن □ مخصصة □ لها في أروقة □ مجلس، والاتصال هاتفيا بجميع أعضاء □ اللجنة وبلغوا بدراسة □ مشروع □ قانون وكذا بطابعه الاستعجاب □ ي."

وأبرز رئيس □ اللجنة أن □ مشروع قد تمت دراسته وفق □ قانون □ عضوي، وأنها تفند كل الادعاءات □ تي تروج أن دراسته تمت دون اتباع الإجراءات □ قانونية □ تشريعية □ منصوص عليها في □ قوانين ذات □ صلة، وخلص □ لقول "إنه لا يمكن تصور أن □ اللجنة □ قانونية □ تي درست ترسانة هائلة من □ قوانين تخرق الإجراءات □ تشريعية أو تعمل خارج الأطر □ قانونية."

وكان رئيس □ مجلس، □ عربي □ د خليفة، طلب دعما من قبل كتل □ موالاتة في خت □ مناقشة □ نص □ حكومي، و □ رد على □ معارضين □ الذين طعنوا في سلامة الإجراءات □ قانونية، واعتبروا أن ما تم هو خضوع من □ مؤسسة □ تشريعية لإملاءات □ جهاز □ تنفيذي.

ويفسر عد □ تدخل □ مجموعات □ بر □ مانية □ الأفالان والأرندي في □ مواجهة بين رئيس □ مجلس وكتل □ معارضة الإسلامية □ و □ ديمقراطية، بأنها غير راضية أيضا عما جرى في جلسة الإثنين □ تي أحدثت هزة في □ مجلس.

ونأت □ مجموعة □ نيابية □ الأفالان بنفسها عن تقديم □ دعم، بسبب □ خلاف □ قائم بينها وبين رئيس □ غرفة □ الأولى حول قضية □ استخلاف عضو □ مكتب، حيث يرفض رئيس □ مجلس □ قبول بإملاءات قيادة □ حزب بهذا □ خصوص.

ويبدو أن □ كتلتين □ رئيسيتين متفتتان ضمنيا مع موقف □ معارضة، ولا تتقسامان مع رئيس □ مجلس وصفه □ موقف □ كتل □ معارضة بأنه "تهجم ومساس بسمعة مؤسسة جمهورية."

ولد خليفة يرفض الاعتذار وكتل المعارضة واصلت المقاطعة

النواب يصادقون على إجراءات الوقاية من تبييض الأموال وتمويل الإرهاب

□ جزائر: ج. ف / 23:00 - 29 يناير 2015

فشلت □ حكومة في □ حصول على الإجماع □ سياسي حول الإجراءات □ التي اعتمدها في مجال □ وقاية من تبييض الأموال وتمويل الإرهاب ومكافحتها، حيث قاطعت أحزاب □ معارضة الإسلامية و □ ديمقراطية أمس جلسة □ مصادقة على □ تعديلات □ جديدة □ لقانون ساري □ مفعول.

احتجت □ كتل □ نيابية □ معارضة على طريقة فرض □ حكومة □ لمشروع □ مرور على □ قنوات □ عادية □ لمجلس، ورفضت تفسير رئاسة □ مجلس □ شعبي □ وطني لأحكام □ قانون □ داخلي على هواها. وقّات □ مجموعة □ نيابية □ تكتل □ جزائر □ خضراء "تؤيد كل □ مبادرات و □ قوانين □ رامية □ مكافحة الإرهاب و □ تهريب و □ تجارة □ مخدرات و تبييض الأموال، عكس محاولات □ خلط و □ تغليب □ الذي تمارسه رئاسة □ مجلس □ لإيها □ أن □ مجموعة □ بر □ مانية □ لتكتل ضد □ مشروع". واستنكرت □ مجموعة إصرار رئيس □ مجلس □ عربي و □ خليفة على انتهاك □ قانون □ الذي أدى □ إلى إقصاء □ نواب من مناقشة و □ إثراء □ قانون. و تطابق موقف □ تكتل بهذا □ خصوص مع موقف كتلة حزب □ عمال، □ التي حملت رئيس □ مجلس □ مسؤولية عن □ وضع، ما أدى لإقصاء □ مجموعة □ بر □ مانية □ حزب □ عمال من □ تعبير عن رأيها في □ جلسة □ علنية، و اعتبر أن هذه □ تصرفات دبرت □ «منع نقاش حقيقي و جدي حول موضوع حساس يعني كل دول □ منطقة." و حملت □ مجموعة □ بر □ مانية □ حزب □ عمال " □ حزب □ واحد □ مسؤولية □ عما آل □ إليه □ وضع في □ مجلس"، لافتة □ إلى أن "مكافحة تبييض الأموال تشتت □ مكافحة □ فساد و تخندق □ مال □ سياسي في مؤسسات □ دقة □ نظر □ خطورته على استقرار و تكامل □ دولة." □

و أبرز وزير □ عدل حافظ الأختيا، عقب □ مصادقة، أهمية □ قانون، مؤكدا أنه في خدمة □ مصلحة □ عليا □ لجزائر"، وقال، في تصريح صحفي عقب جلسة □ مصادقة، إن "مشروع □ قانون ها □ يوفر مناعة □ لجزائر، □ التي تعد رائدة في مجال مكافحة الإرهاب"، و حذر من أن □ مبادرة □ بتعيين □ منظومة □ قانونية □ جزائرية بهذا □ خصوص كان سيضعها تحت طائلة عقوبات مجلس الأمن □ دوي.

وفي تدخله، في ختيا □ مناقشة، قلل □ عربي و □ خليفة من أهمية □ ملاسنات بينه وبين نواب معارضين يوق □ عرض و مناقشة مشروع □ وقاية من تبييض الأموال وتمويل الإرهاب ومكافحتها، يوق □ الاثنين □ ماضي، و اعتبر ما بدر منهم "نوعا من □ غضب"، نافيا أن يكون وجه تهمة لأي شخص بأنه "أقل وطنية"، لافتا □ إلى أن " □ تسجيل موجود." □ و عبر □ نائب □ خضر بن خلاف عن خيبة أمله من رد رئيس □ مجلس، وقال في تعقيب □ به بعد □ جلسة "كنا ننتظر منه أن يعتذر عما بدر من أقوال □، كنه قوت □ فرصة"، لافتا أن "ممارساته الاستبدادية" أصبحت تهدد استقرار □ هيئة ومن الأفضل، حسب، حل □ مجلس .

وصفت حركة نهضة قرارات صادرة عن المجلس الوزاري مصغر بأنها "حساسة" لها تداعيات على مستقبل بلاد، لكنها سجلت أن هذه قرارات "صدرت خارج الإطار المؤسساتي، لاسيما مجلس وزراء وبارلمان مخويين دستوريا."

وترى حركة محمد زويبي في ذلك بأنه "يشكل تحولا خطيرا في مسار دولة ويرسل رسائل سلبية لداخل وخارج عن تخبط السلطة حاكمية في تسييرها للشأن العام، كما يؤسس مرحلة جديدة تتسم بتفكك دولة والمجتمع."

ورغم دفاعها عن مبدأ بخصوص مطلب تقسيم الإداري أعلن عنه من قبل رئيس الجمهورية، غير أن حركة نهضة تؤكد أن "ما أقدمت عليه السلطة من قرار يكرس معاجلة جهوية هذا الموضوع ويعد مناورة سياسية في هذا ظرف حرج"، مشيرة في هذا صدد بأن "مطالب مواطنين في جنوب غرب الجزائر مطالبين بوقف عمليات استغلال غاز صخري من مخاطر على البيئة والإنسان"، لكن هذا الأمر، حسب حركة نهضة، "تجاهلته سلطة في مجلسها مصغر الأخير، وطرح فكرة استحداث ولايات مندوبة، وهو ما يعتبر مقابضة شراء سكوت مطالبين بتوقيف استغلال غاز صخري وتملصا واضحا من مسؤولية سياسية للسلطة."

وضمن هذا سياق، قات حركة إنها "تحيي مواطنين في جنوب كبير على وعيهم وصبرهم وتفطنهم ما يحاك من أخطار تضر ببلاد وعباد والإتفاف على مطالبهم مشروعة."

وفي تحليلها لوضع الجزائر في بلاد، سجلت حركة محمد زويبي، في بيانها، أمس، أن "وضع الجزائر متأثر في جنوبنا الكبير والذي يمثل العمق الإستراتيجي لدولة جزائرية، يعيش حالة احتقان اجتماعي واضطرابات قد تؤثر على وحدة نسيج الاجتماعي لدولة نتيجة إصرار سلطة على استغلال غاز صخري."

صفر للنواب.. 10 قوانين للحكومة.. والمصادقية في مهب الريح

جبهة العدالة والتنمية: الدورة كانت سلبية جدا وفيها صور عديدة مسيئة للبرلمان / وزير العلاقات مع البرلمان: الدورة كانت ثرية الأفافاس: البرلمان تحول من غرفة تسجيل إلى إقامة ثانية للحكومة / التكتل الأخضر: مكتب ولد خليفة اغتال كل المبادرات التشريعية

جرائر: عثمان حيانى / 23:00 - 1 فبراير 2015

كرست دورة خريفية هيمنة حكومة على برلمان الذي تلقى في سلته 18 مشروع قانون أحاطه به حكومة، صادق على 10 منها حتى الآن، دون أن يتيح برلمان نوابه حق مبادرة في مقترحات قوانين، حتى عندما يتعلق الأمر بقانون عضوي 99-02 الذي يحدد تنظيم غرفتي برلمان وعملهما وعلاقات وظيفية بينهما وبين حكومة، قال وزير مكلف بالعلاقات مع برلمان مان خليل ماحي إن حكومة (ويس برمان) تفكر في إعادة النظر في مضمونه. وتتفق أغلب كتل برلمانية على رداءة دورة خريفية، ويرأي كتلة برلمانية جبهة قوى الاشتراكية، فإن دورة كانت "جد سلبية، وبرهن مكتب مجلس من خلالها أن برلمان تحول من غرفة تسجيل إلى إقامة ثانية للحكومة"، مضيفا "إذا استمرت الأشياء على هذا النهج، أتخوف أن تعقد جلسات مجلس في مستقبل بقصر حكومة"، مشيرا إلى أن أبرز ما سجل في هذه دورة "عد احترام أعضاء حكومة لنواب، بتواطؤ من مكتب مجلس ورئيسه محمد عربي ود خليفة الذي عوض أن يتصل برؤساء كتل لإيجاد حلول لمشاكل تسيير برلمان، يقول بمدح نواب أحزاب موالة ويستهنئ بأحزاب معارضة، ولا يرد على رسائل مجموعات برلمانية، وهذا سلوك لا يشرفه".

وتصف كتلة برلمانية كتل جرائر خضراء دورة خريفية بأدورة "هزيللة منسمة بالإقصاء التعسفي والانتقاسياسي، وبخروق قانونية وتعطيل لدور رقابي وتشريعي لبرلمان، وتغول لسلطة تنفيذية عليه، وبروز صراع مصابيح"، وكشف جرد حساب قدمه المتحدث باسم كتلة ناصر حمدادوش أن مكتب مجلس "اغتال كل مبادرات تشريعية، كرفض تعديل قانون جمعيات لأسباب أمنية على مستوى حكومة، وعد السماح بتشكيل 7 جان تحقيق برلمانية، كان آخرها لجنة تحقيق برلمانية في تسيير وتوزيع الإشهار العمومي، ومنع استجواب حكومة حول أزمة نفط، رفض فتح نقاش علني حول قضايا فساد والاحتجاجات وافتنة في غرداية". وتتفق كتلة العدالة والتنمية مع توصيف نفسه لدورة خريفية، ويعتقد نائب في كتلة خضر بن خلاف أن دورة كانت "سلبية جدا، برزت فيها صور عديدة مسيئة لبرلمان، كتعطيل عمل مكتب مجلس وتدخّل حزبي في عمل برلمان وصراع مصابيح، ناهيك عن خرق رئيس برلمان لقوانين".

بخلاف ذلك، تعتقد كتلة جبهة تحرير وطني أن دورة كانت ثرية، إذ يذكر نائب عن جبهة نور الدين بلمداح أن "الأداء الرقابي خلال دورة خريفية كان موجودا ومكفولا، وكان هناك نشاط برلماني لافت وحيوي"، كنه أقر في مقابل أن "الأداء الرقابي لنواب منقوص ويستدعي تعزيره في تعديل دستوري، نحن غير راضين تماما على وضععية حالية التي لا تسمح لنائب بأداء دوره الرقابي"، مشيرا إلى أن أغلب الأسئلة شفهية التي طرحت مثلا في دورة خريفية والتي أجب عنها وزراء حكومة، تحوّت إلى استعراض عضلات وإعطاء تطمينات وعود قلما تقي بها وزارات معينة. كن حكومة لا ترى وضع بصورة نفسها، فوزير العلاقات مع برلمان خليل ماحي وصف في تصريحه 4 جمعة ماضية، دورة خريفية بـ "ثرية"، وبأن نسبة لحكومة فإن غنمة قوانين عشرة التي صادق عليها برلمان، وورد على 391 من مجموع 588 سؤال شفوي طرحه نواب، والإجابة على 638 من مجموع 644 سؤال كتابي، يبرر "ثراء دورة خريفية".

ردت على المعارضة بأن الولايات المنتدبة الجديدة لها صلاحيات أقوى

السلطة تحتفظ بالتقسيم الإداري بالهضاب والشمال لتحضير التشريعات

جزائر: ح. سليمان / 23:00 - 2 فبراير 2015

سارع وزير الأول، عبد مارك سلال، في أول خرجة إعلامية بمناسبة اختتام دورة ربيعية، على رد على انتقادات المعارضة التي اتهمت سلطة بمحاولة شراء صمت سكان جنوب بواسطة مقترح إنشاء ولايات منتدبة. وقال سلال إن هذه ولايات منتدبة "ستكون بصلاحيات واسعة"، في رد صريح على المعارضة التي قالت إنها ولايات منتدبة شبيهة بـ"دوائر" حاوية.

م تغلق سلطة قائمة مدن معنية بـ"ترقية" إلى ولايات منتدبة جديدة، والتي ستطلق بـ 11 ولاية منتدبة، بل ذكر وزير الأول أن عملية ستنفذ على مراحل إلى غاية 2017، بين جنوب والهضاب وشمال، ما يعني أن هذه ورقة التي استعملت في حملات الانتخابية سابقة ستتمدد إلى غاية الانتخابات التشريعية القادمة. وبالنظر إلى أهمية هذا ملف "خلق ولايات جديدة"، بالنسبة كسب ود مواطني عديد من ولايات، فإن سلطة م تزد استعمال "جرعتها" مهدئة دفعة واحدة، بل على مدار سنتين قادمتين، كطريقة ضمان ولقاءات المواطنين، خصوصا بعدما سقطت ورقة "بحبوحه" ماية التي استعملت في سنوات ماضية شراء السلم الاجتماعي، بعدما انهارت أسعار بترول بشكل مخيف للغاية. وإن كان نظما "تقطير" هذا، في إنشاء ولايات منتدبة على مراحل من قبل سلطة، على علاقة بترقب مدى تطورات سوق النفطية اراكة خلال سنتين قادمتين، بالنظر صعوبة إيجاد موارد ماية تمويل تقسيم الإداري جديد أملا كثرة مطالب مواطنين بترقية مدنهم إلى ولايات جديدة، فإن تضمن "أجندة" سلطة مواعيد سياسية هامة تخص تعديل دستور وأيضا تحضير الانتخابات التشريعية والمحلية في 2017، تكون وراء خيار "مرحلية" معتمد من قبل سلطة في إنشاء ولايات جديدة ما بين جنوب ذي الأوية بفعل "غليان" الذي يعيشه سكانه جراء تهمة وقضية غاز صخري، والترية بالنسبة ولايات هضاب وشمال، حيث تقيم تجايبية كبرى من سكان الجزائر.

وفي انتظار ترسيم قرارات مجلس وزاري مصغر، بإعلان ولايات منتدبة - 11 مخصصة ولايات جنوب، سارعت سلطة، على سان وزير الأول، طمأنة مواطني جنوب، بأنه عكس ما تروج له أحزاب المعارضة، فإن ولايات منتدبة "ستكون ذات صلاحيات أقوى" من صلاحيات مقاطعات الإدارية لعاصمة، ما يعني أن ولايات جديدة ستكون أقل قيمة من ولايات رسمية حاوية وأكبر من مقاطعات الإدارية لعاصمة كن إذا كانت ولايات - 48 تشتكي من نقص صلاحيات في معالجة قضايا مواطنين بسبب "مركزة" كل قرارات تنمية والاستثمار في العاصمة، فما هي صلاحيات "الأقوى" التي ستمنح لولايات منتدبة، وهي أقل صلاحية من ولايات رسمية حاوية. فهل ستمنح سلطة "دسترة" لولايات منتدبة من خلال تعديل دستور مقبل في مادته - 15 التي تحدد جماعات الإقليمية لدولة هي "بلدية وولاية"؟ أنها ستبقيها كوضع دوائر حاوية؟

“هيئة التشاور” تقول إن “قرارات السلطة تهدد الوحدة الوطنية”

المعارضة تعلن خروجها إلى الشارع إذا مرّر بوتفليقة الدستور

✪ الجزائر: خاد بودية / 23:00 - 3 فبراير 2015

أعلنت “هيئة التشاور و✪ متابعة المعارضة” رفضها دستورا يأتي من✪ رئيس عبد✪ عزيز بوتفليقة، أو أيّ تعديل يُدرج عليه تحت سلطة✪ نظل✪ خا،ي، وهدّدت بتصعيد✪ موقف في✪ ميدان إذا أصر بوتفليقة على تعديل✪ دستور. وخرج تكتل✪ معارضة بموقف موحد✪ مقاطعة مبادرة الإجماع✪ وطني✪ لأفافاس باعتبارها “مناورة من✪ سلطة وستكون✪ نا خطوات عملية لوقوف أمت✪ مساع محسوبة من✪ نظل✪ تفكيك✪ معارضة.”

✪ تقى 30 رئيس حزب وشخصية وطنية ينتمون✪ ي “هيئة التشاور و✪ متابعة”، أمس، بمقر حركة الإصلاح✪ وطني بإعاصمة، في دورة عادية حول ظروف وصفوها بـ«غير✪ عادية»، نتجت عن تراجع أسعار✪ بترول والاحتجاج على✪ غاز✪ صخري و✪ تقسيم الإداري✪ جديد وتعديل✪ دستور ومبادرة الأفافاس، هي محاور اجتماع✪ معارضة.

وأفاد أمين ع✪ حركة الإصلاح✪ وطني، جهيد يونس، في تصريح صحفي عقب الاجتماع، بأن “✪ معارضة✪ تترمت بعد✪ تجاهل✪ قرارات الأخيرة✪ لسلطة✪ تي تنصف بالارتجائية و✪ غير✪ حكيمة، و✪ تي ظهرت عقب انهيار أسعار✪ نפט واحتجاجات✪ غاز✪ صخري، وتحركنا سيكون قويا من الآن فصاعدا، بحكم أن هذه✪ قرارات بدأت تقلق وتهدد✪ تماسك الاجتماعي و✪ وحدة✪ وطنية.”

وذكر يونس أن “✪ سلطة مطّابة الآن بضرورة✪ جلوس✪ ي طاولة✪ حوار مع✪ معارضة، مناقشة معضلة✪ حكم و✪ شرعية دون شروط ووفقا✪ مبدئين أساسيين: أولا تشخيص✪ حاجة الأزمة وثانيا إقرار توافق حول✪ حلول”. وحازت مبادرة الإجماع✪ وطني✪ لأفافاس على جزء كبير من زمن الاجتماع، وقال يونس بهذا✪ خصوص: “أولا✪ سلطة✪ م تدع أحدا لحوار، وتحاول عبر الأفافاس جز✪ معارضة✪ ي قبول أطروحاتها حول✪ مشاكل✪ اراهنة، وعلية✪ معارضة✪ يس✪ ها وقت من الآن فصاعدا✪ تضييعه، وحانت ساعة أن تسمع✪ سلطة صوت معارضيهها.”

وأضاف: “وأحزاب✪ الموالات✪ تي قبلت مبادرة الأفافاس، تتحدث دون تكليف من✪ سلطة وغير مفوضين منها، ويا✪ تاي علامات استفهام✪ كثيرة تطرح بشأن✪ مواقف✪ جديدة✪ لأفافاس، ونحن بدورنا في هيئة✪ متابعة و✪ مشاورة، نجدد رفضنا لمبادرة ونرى أن أرضية✪ تنسيقية الأكثر جدية.”

✪ كن كلال يونس✪ ذي أدلة✪ لصحفيين عن مبادرة الأفافاس مناقض✪ ما صرّح به، أثناء افتتاحه الاجتماع✪ ذي كان مغلقا، حيث قال وفقا✪ ما تم تسريبه✪ -✪ خبر، إن “الأفافاس أجرى مشاورات ومصر رغم أن✪ واقع✪ ذي تطرح فيه سلبي، و✪ حزب يبذل مجهودا مع✪ سلطة و✪ يس✪ معارضة، ومبادرة الإجماع إما بتواطؤ مع✪ نظل✪ أو أن✪ سلطة تحاول استغلالها، و✪ ملاحظ أن هذه الأخيرة ليست بعيدة عن✪ مبادرة، و✪ ديل✪ ترويج✪ ها في وسائل الإعلام✪ عمومية، لاسيما✪ ثقيلة منها.”

وفي مسيأة✪ تقسيم الإداري✪ جديد، أكدت هيئة✪ تشاور و✪ متابعة أن “✪ سلطة في موضع مقايضة سكان✪ جنوب بقبولهم استغلال✪ غاز✪ صخري، وهذا✪ قرار غير جدي وارتجائي يهدّد✪ تماسك الاجتماعي ويزعزع✪ وحدة✪ وطنية.”

أحزاب الموالاتة تهاجم المعارضة حول الدستور والغاز الصخري

“من أنتم لتتحدثوا باسم الشعب، ستجدون أنفسكم وحدكم في الشارع”

جزائر: جاد بودية / 23:00 - 4 فبراير 2015

شنت أحزاب من الموالاتة “هجومًا عنيفًا” على هيئة التشاور والمتابعة التي تضم جزءًا كبيرًا من أحزاب المعارضة، على خلفية قرارها تنظيم وقفات احتجاجية عبر 48 ولاية بتاريخ 24 فيفري (ذكرى تأميم المحروقات) تنديداً بمشروع الغاز الصخري، وتأكيد رفضها دستور يأتي من الرئيس بوتفليقة. واتفقت خمسة أحزاب من الموالاتة على عبارة واحدة خاطبت بها هيئة التشاور: “من أنتم لتتحدثوا وتقرروا باسم شعب”، قائلة بأن “أسطوانة النزول إلى الشارع أضحت مشروخة وجزائريون واعون بمخاطرها.”

أفادت مسؤولة الإعلام والاتصال في تجمع وطني ديمقراطي، نوارا سعدية جعفر، -“خبر”، بأن “هجة تهديد الشارع لا تأخذ دعواتها بعيداً تحقيق مطالبهم، وطريقة وحيدة التي تؤكد عليها في الأوردي هي الإبقاء دائماً والإلتزام بمبدأ حوار دون شروط وعقد مساس بشرعية مؤسسات، ثم ليس من حق المعارضة أن تمنع رئيسا (بوتفليقة) انتخبه شعب من حقه في مبادرة.”

وقالت جعفر: “هيئة التشاور والمتابعة كوّنت حول نفسها هيئة بحيث ما يصدر عنها هو الأصح، وما يصدر عن مؤسسة شرعية منتخبة غير صحيح ولا مقبول، ذلك خروجهم إلى الشارع تنديداً بالغاز الصخري لا فائدة منه، مادام الرئيس أعطى توضيحات كافية بحكم أنه مشروع استكشاف وليس استخراجاً، كمن نحن متأكدون في حزبنا بأن الجزائريين تقطنوا دعوات خروج الشارع، وعلى المعارضة تحمل مسؤولية يتنها وحدها.”

بدورها، ترى جبهة تحرير وطني على سان ناطقها رسمي سعيد بوحجة محدثاً مع “خبر”، أن قرار “هيئة التشاور والمتابعة” ينزول إلى الشارع، يحمل معنى واحداً وهو الإبقاء على الانسداد ودعوة لفوضى، ولاحظنا شيء ذاته بالنسبة لرفضهم دستوراً يأتي، حسبهم، من بوتفليقة، وهذا معناه رفض المعارضة تلعب دورها كاملاً سيرد في تعديل الدستور. وأوضح بوحجة: “وتنطلق هيئة التشاور والمتابعة من بدعة وهي الانتقال الديمقراطي، التي تؤدي إلى معنى واحد وهو الانقلاب على الإرادة الشعبية، كن واقفون في الأقاليم أن دعوة المعارضة لخروج إلى الشارع، إن يقبل بها شعب لأنه فهم من رئيسه بوتفليقة كل توضيحات اللازمة حول الغاز الصخري”، مضيفاً: “وخرجة مقري بتنظيم مشاورات مع سلطة ومعارضة، هي مبادرة مبنية من حركة حماس، فلا وجود حوار مبني على شروط مسبقة.”

من جهته، يعتقد تجمع أمل الجزائر “تاج” أن “هجة تهديد بالنزول إلى الشارع ليست من أساليب ديمقراطية، وهي عبثاً نار يمكن أن يحرق جميع، وجزائريون أيقنوا ضرورة الحفاظ على الاستقرار استناداً إلى التحديات الأمنية التي تعرفها الجزائر، والأوضاع الحاصلة في بعض الدول العربية”، وقال مسؤول الإعلام في “تاج” نبيل يحيوي: “من أنتم (يقصد هيئة التشاور) تتحدثوا باسم شعب، واطمنوا، الشعب يعرف مصلحته جيداً.”

وأم يعارض أمين عاتق تحالف وطني جهوري، بلقاسم ساحلي، في اتصال مع “خبر”، “تعبير المعارضة عن حقها في رفض مشروع الغاز الصخري بوقفات احتجاجية سلمية في أي ولاية، ماعداً عاصمة نظر طابعها خاص، كئنا نحذر من استغلال سياسي من طرف أحزاب هيئة التشاور والمتابعة لمطالب شرعية سكان جنوب.” وعن رفض الهيئة للدستور، قال ساحلي: “هذا يدل على تخبط المعارضة وفقدانها بوصلة، فتارة يطعنون في شرعية الرئيس وتارة أخرى يعترفون به، وظهر ذلك في مواقف عضو هيئة حركة حماس، التي دعت بوتفليقة إلى ترقية ميثاق مصالحة وطنية، وتصريح لأبوجرة سلطاني يشيد فيه بإنجازات الرئيس.”

من جانبه، أورد الأمين الوطني مكلف بالتنظيم في حركة شعبية جزائرية، حاج شيخ بربرارة، أن “دعوة المعارضة بالنزول إلى الشارع ليست جديدة، وسيجدون أنفسهم يوم 24 فيفري لتتندد بالغاز الصخري، وحدهم كما هم الآن وحدهم، وثابت أن المعارضة تحاول استغلال احتجاجات سكان جنوب، الذين لم يرفضوا في الأساس مشروع الغاز الصخري، وإنما طالبوا بتوضيحات، والرئيس بوتفليقة أبلغهم إياها.”

يونسى قال إنه لا حاجة لطلب رخصة لتنظيم تلك الوقفات

السلطات ملزمة بتوفير الحماية الأمنية للمواطنين يوم 24 فيفري

جزائر: ج. ففينش / 23:00 - 5 فبراير 2015

ذكر أمين على حركة الإصلاح الوطني وعضو هيئة تشاور والمتابعة التي تضم قيادة أركان أهم أحزاب معارضة، أمس، في اتصال هاتفي مع "خير"، أن مؤتمر مغلق واردة الإشارة إليه في بيان ختامي لهيئة المجتمع مؤخرًا بمقر حزبه بإعصمة بهدف «بلورة خطة عملية مجابهة وضع خطير الذي تعيشه الجزائر». وأفاد جهيد يونسى أن هيئة م تتفق بعد على موعد ومكان الاجتماع الذي تقتصر مشاركة فيه على الأطراف مشكلة لها. وأبرز أن سلطات ملزمة بتوفير حماية لوقفات التي دعت إليها، بمناسبة ذكرى تأميم محروقات الذي يصادف 24 فيفري من كل سنة، لمطالبة بوقف عمليات بحث واستكشاف غاز صخري، وقال إن ذلك جاء "أما تعنت سلطة وتصلب مواقفها، ورفضها تناغم مع مطالب شارع رافض مشاريع الاستعمار في هذا غاز غير تقليدي". وأشار يونسى إلى أن سلطة تواجه جزائريين بخطاب متناقض، "ففي حين تقر بشرعية مطالب سكان، قامت بإعطاء ظهرها لهم وواصلت عمليات البحث والاستكشاف". وتابع أنه "لا حاجة لطلب رخصة من سلطات تنظيم تلك وقفات"، داعيًا سلطات توفير حماية الأمنية للمواطنين مقرر أن يشاركون في تلك وقفات.

وكانت هيئة تشاور قد تأسفت في بيانها الصادر أول أمس «استمرار سلطة في تعنت وسياسة هروب إلى الأمام ورفضها مسعى الانتقال ديمقراطي عبر حوار جدي بين أطراف معاداة حل، سلطة ومعارضة»، بشكل يفضي حسب هيئة إلى "توافق وطني متين بناء شرعية مؤسساتية عمادها سيادة شعبية". وأكدت هيئة تمسكها بعمل مشترك، وتحدثت بيان عن "تمسك بإمكسب ثمين متمثل في تمكين معارضة وطنية من ملمة شتاتها وتوحيد صفوفها وتوافقها على رؤية واحدة بخصوص معاينة حالة جزائرية الذي عنوانها كبير "أزمة حكم بشرعية"، وإجماعها على ضرورة انتقال ديمقراطي سلس عبر بناء شرعية مؤسساتية صحيحة، عمادها سيادة شعبية من خلال تنظيم انتخابات رئاسية حرة ونزيهة، تتولى الإشراف على تنظيمها هيئة وطنية مستقلة يتم توافق عليها".

بلعياط قال إن فاقد الشيء لا يعطيه

انقلاب سعداني على مبادرة الأفا فاس غير مفاجئ

جزائر: ف. جمال / 23:00 - 6 فبراير 2015

قال منسق القيادة موحدة جبهة تحرير وطني، عبد الرحمن بلعياط، إن انقلاب مواقف القيادة "غير شرعية" لحزب على مبادرة الإجماع وطني التي أطلقتها جبهة قوى الاشتراكية غير مفاجئ.

أفاد عبد الرحمن بلعياط، في تعليق له على تحفظات أمين عا الأفالان، عمار سعداني، على مبادرة الأفا فاس، بأن "هذا يدل على مستوى هؤلاء ناس الذين يميلون حيث تميل ريح". وتابع بلعياط في تصريح لهاتف - "خير"، قائلا: "من بداية خفنا أن يدفع الأفا فاس ثمن مصادقة مثل هؤلاء ناس"، في إشارة قيادة الأفالان، "وقد تحققت هواجسنا الآن". ورأى بلعياط أن الأفا فاس أخطأ في توجهه إلى فريق حياي مهيمن على جهاز حزب، وقال: "لأسف حزب جبهة قوى الاشتراكية لم يعرف مع من يتحاور". وحسب منسق القيادة موحدة لأفالان: "اعتقد فريق حياي في جهاز حزب أن الأفا فاس موحي به من سلطة، وهذا سايره في مقترحه والآن بعد أن جاءت الأوامر تراجع".

وفي اعتقاد بلعياط فإن "فريق عمار سعداني غير قادر على تقديم شيء والاتز به، ويفتقد لقدرة على مبادرة، من منطق، كما أشار، أن "فاقد شيء لا يعطيه"، مضيفا أن "أعضاء لجنة مركزية في حزب يعرفون هذا ويعيشونه".

واستدرك قائلا: "نحن نستغرب مضي سعداني في دعم مبادرة الإجماع، لأن مقاربة خاطئة منذ بداية، أي مبادرة الإجماع وطني"، فاجزائر، حسب، "تتوفر على مؤسسات قائمة ومنتخبة وشرعية وتنشط بصفة عادية، فهناك بل مان مشكل من أغلبية شرعية، ورئيس منتخب بطريقة ديمقراطية، أما مبادرة جديدة فتطعن في ذلك"، مستطردا في هذا صدد بأن "توافق يأتي عبر الانتخابات، ويس عبر الانقلاب على مؤسسات قائمة". وخاطب بلعياط سعداني قائلا: "من غرر بك تقبل مبادرة، ثم تتراجع عن موافقك؟ هذا يمس بمصادقية حزب"، مشددا أن "كل ما يصدر عنه لا يلز حزب وقيادته في شيء".

وكان أمين عا جبهة تحرير وطني، عمار سعداني، صرح، أول أمس، على هامش لقاء جمعه مع الأمين عا لتجاف وطني جمهوري بمقر الأفالان، أنه "يرفض أن يكون مرؤسا في مبادرة الإجماع وطني"، باعتباره "حزب الأغلبية". كما اشترط سعداني أن تكون لقاءات حزب مع نظرائه من تشكيلات سياسية الأخرى ويس مع الأشخاص وجمعيات مجتمع مدني، معتبرا أنه "إذا كانت مبادرة وطنية، فلا بد أن يكون تحضيرها وطنيا مع الاتفاق مسبقا على قائمة حضور".

بعد أن قال بن صالح لنبو: ”لا وجود لأزمة حتى نجلس للتباحث حولها“

الأفالان والأرندي يضعان الأفافاس في مأزق

حاليات يعلن تأجيل ندوة الإجماع إلى تاريخ غير محدد

✍️ جزائر: جاد بودية / 23:00 - 7 فبراير 2015

نقل عن بن صالح قوله في اجتماع مغلق: ”إن جزائر لا تعيش أزمة شرعية أو مؤسسات، وإن كان بحث جاريا عن إحداث توافق وإجماع، فالدستور الذي يعكف الرئيس على تعديله يضمن هذا الإجماع.“ وانها ل بن صالح رفقة أعضاء من مكتب وطني على وفد الأفافاس بوابل من الأسئلة، حسب ما تسرب في خبر من الاجتماع الذي دلت حوالي 3 ساعات. وقد أخبر بن صالح قيادي الأفافاس بأن ”الأرندي يرفض الأمر الواقع، فيجد نفسه في ندوة تطرح فيها أحزاب وشخصيات وطنية فكرة انتقال ديمقراطي أو انتخابات مسبقة.“

وعبرت عضو مكتب وطني للأرندي، نوارة سعدية جعفر، في تصريح صحفي عقب الاجتماع، عن نفس الاتجاه قائلة: ”حوار مع وفد الأفافاس كان صريحا جدا وتعرضنا معهم إلى مسائل عديدة، وأجابونا عن أسئلة كثيرة طرحناها عليهم“، وأشارت: ”مبادرة الأفافاس نبيلة مسعى، لكن موقفنا منها مرهون بمضامين وتوجهات وتفصيل المبادرة، وقد سلمت لنا وثيقة ستكون الإجابة عنها في اجتماع الأمانة الوطنية التي ستعقد لاحقا لفصل النهائي في مسألة مشاركة من عدمها.“ أما سكرتير الأول للأفافاس، محمد نبو، فكرر نفس ما قالته نوارة سعدية جعفر، بأن ”حوار كان صريحا جدا“، وزاد عليه بقوله: ”الأفافاس مستمر في مشاوراته واجتماع الأرندي كان إيجابيا، وحوارنا إقناعهم بضرورة الإجماع“، لكن نبو لم يعلق على شروط الأرندي الذي طالب بوثيقة تمهيدية عن ندوة، وذلك عكس ما اختار الأفافاس هو أن تكون المبادرة ”ورقة بيضاء“، وهذا معناه أن هذا الأخير قبل تلك الشروط، وإحدى دلالات ظهرت بإعلان نبو تسليم وثيقة الأرندي عن ملخص مشاورات جولة الأولى.

وعن تغيير أمين على جبهة التحرير وطني، عمار سعداني، موقفه من مبادرة الأفافاس، أجاب نبو، في تصريح أثار استغراب بعض: ”ما قاله سعداني خميس ماضي (رفض أن يكون مرؤسا في ندوة)، لا يلزمنا ما نتسلم وثيقة رسمية من الأفالان، ثم أننا نحسب على الأفالان موقفه تجاه مبادرة الإجماع، بتصريح سعداني الذي جمعنا به بتاريخ 29 جانفي ماضي“، للإشارة، في هذا الاجتماع اشتراط سعداني على الأفافاس أن يكون الرئيس ومؤسسات خطا أحمر، وتم قبول شروطه، فوافق سعداني على مشاركة في ندوة الإجماع. وأحال تجمع وطني ديمقراطي قرار الفصل في مشاركة في ندوة الإجماع وطني، على الأمانة الوطنية، وقالت جعفر إن ”اجتماع الأمانة لم يحدد تاريخه بعد نظر على اكتمال أعضائه (20 عضوا)، حيث سيدرس الوثيقة التي سلمت لحزب.“ ودفع هذا لرد بقيادة الأفافاس إلى إعلان تأجيل انعقاد ندوة الذي كان مقررا مبدئيا يومي 23 و24 فيفري الجاري إلى تاريخ لاحق، مثلما صرح به قيادي في جبهة قوى الاشتراكية، رشيد حاييت، أمس.

رفضت مبادرة الانتقال الديمقراطي واعتضت على "الإجماع"

السلطة تعترف بالمعارضة على الورق وترفضها في الواقع

جزائر: ح. سليمان / 23:00 - 8 فبراير 2015

وعدت السلطة بـ"ترقية دور المعارضة" في تعديل الدستور مقبل، ما يعني أن هذا دور غير معترف به جليا لمعارضة التي وجدت مبادراتها سياسية مرفوضة "جملة وتفصيلا"، كن هذا رفض هل هو نتيجة رفض المعارضة مشاورات حول الدستور؟ أن طبيعة نظما تجعله رافضا كل شيء ما يود من رحمه؟

اعترفت السلطة، لأول مرة، بأن يكون لمعارضة "دور"، ما، وكن في وثيقة تعديل الدستور مقبل، ويس قبله، وذلك وإن تفاجأت بعض الأحزاب من ردود فعل أحزاب موالاته رافضة مبادرة الانتقال الديمقراطي أو تلك المعارضة على مبادرة الإجماع وطني، فإن ما قامت به السلطة ومن ورائها موالاته ليس سوى تنفيذ قناعة متأصلة داخل منظومة حكم منذ عقود، وهي عدم الاعتراف بأي شيء مهما كان، عندما لا توحى به السلطة أو تكون وراءه أو حاضنة رسمية⁴.

هذا واقع يغذي الاعتقاد سائد بأن السلطة تعترف بوجود معارضة على "ورق فقط، ويس في ممارسة واقع، وتردد ذلك في خطاب حكومة التي قامت إنها تفاجأت بالأزمة النفطية ولم تتنبأ بها، بالرغم من خروج قيادات عديدة من الأحزاب تكذب ذلك وتقول إنها حذرت مرارا السلطة من تبعية كبيرة للمحروقات، كن هذه التحذيرات لم تؤخذ محمل جد، ما يفهم منه أن السلطة لا تسمع لأراء غيرها وإن سمعت فإنها لا تأخذ بها.

وتؤشر ردود فعل أحزاب السلطة إزاء مبادرتي "الانتقال الديمقراطي" لأحزاب التنسيقية أو "الإجماع وطني" حزب الأفافاس، على جواب ظاهر حول "دور" الذي سنكسبه "معارضة"، في وثيقة تعديل الدستور مقبل الذي قاطعت أغلب قوى المعارضة مشاورات حو⁴. فهل السلطة التي رفضت كل مبادرات سياسية مقدمة لها من أكثر من جهة، ستقف على تنازلات في تعديل الدستور بشكل الذي يعزز دور المعارضة، وهذه الأخيرة رفضت حتى مشاورات حو⁴؟

قد عملت السلطة، طيلة عقود، من أجل محو وجود أو آثار أي من السلطات المضادة سواء كانت حزبية أو نقابية أو مجتمعا مدنيا، اعتقادا بأن ذلك سيزيد من قوتها وسيطرتها على الأوضاع، كن الأحداث الأخيرة بينت أن السلطة تدفع ثمن "تصحيحها" لحياة سياسية، من باب أنه لا يمكن وجود سلطة قوية من دون سلطات مضادة قوية، وهو حاصل الآن، فرفض تحاور بشأن مبادرتي الأفافاس والتنسيقية، يعني أن السلطة تقيم حجة على نفسها بأنها هي من تدفع لتغيير بواسطة شارع من حيث تدري أو من حيث لا تشعر .

تحقيق "سويس ليكس" العالمي يكشف

جزائريون يملكون 671 مليون أورو في بنك جنيف

Ⓜ جزائر: فاروق غدير / 00:25 - 9 فبراير 2015

كشفت يومية "وموند" في سلسلة فضيحتها "سويس ليكس" التي تنشرها مع 60 وسيلة اعلامية عبر Ⓜ عام، أن 590 جزائريا فتحوا حسابا في بنك "أش.اس.بي.سي بريفايت بانك" بجنيف برصيد اجمالي بلغ 671 مليون أورو.

قال تحقيق "مجمع صحافة تحري"، ان حسابات Ⓜ جزائريين فتحت في Ⓜ بنك Ⓜ بريطاني عبر فرعه بجنيف Ⓜ سويسرية بين 1970 و2006 وجاء في التحقيق أن 440 حساب ذي صلة بⓂ جزائر تم فتحه بⓂ بنك في سويسرا ومن بين هذه Ⓜ حسابات هناك 10 Ⓜ مائة يحملون جواز سفر جزائري، وⓂ م يذكر Ⓜ تحقيق أسماء Ⓜ بعض من هؤلاء. واحتلت Ⓜ جزائر Ⓜ مرتبة 55 في قائمة دول "سويس ليكس" من بين 203 دولة عبر Ⓜ عام.

وكشف Ⓜ تحقيق Ⓜ ذي أطلق عليه اسم "سويس ليكس" وتنتشر يومية Ⓜ وموند Ⓜ فرنسية تفاصيله، أسماء عدة شخصيات Ⓜ مية متهمة باخفاء أموال من بينها Ⓜ ملك Ⓜ مغربي Ⓜ محمد Ⓜ سادس.

يضعفون على باريس للاعتراف بما يسمونه "تضحياتهم"

الحركي يطلقون "حملة توقيعات" للعودة إلى الجزائر

جزائر: جاد بودية / 15:25 - 10 فبراير 2015

تحدثت مواقع إلكترونية تابعة لجمعيات تضم حركي، عن جملة من نشاطات، منها إطلاق حملة واسعة جمع توقيعات هذا غرض، لكنها موجهة بالأساس «الانتقال» من نظري جزائري ذي ارتكب، حسب زعمهم، في حقهم "مذبحة" غداة الاستقلال في 1962، وشرع في جمع توقيعات ابتداء من شهر جانفي الماضي، وتوقفت عملية إبعاد إحيائها بتاريخ 4 فيفري الجاري، ووصل عدد توقيعات حد الآن 3 آلاف توقيع.

وأعلنت قيادات تنتمي لجمعيات حركي عن تجندها ضمن أطر جديدة لحصول على حقوقهم، إذ قال حسين وانشي (61 عاما وأحد فاعلين في أول انتفاضة لحركي سنة 1975)، في تصريح سابق وكلاء الأنباء الفرنسية، إن "مخطط عمل لدولة فرنسية لا يحمل جديدا بالنسبة لهم، مما يرسم بصفة رسمية مبدأ الاعتراف بهم".

وتزعم أطراف فرنسية مساندة قضية حركي، أنه "في يونيو ثاني من اتفاقيات إيفيان، 18 مارس 1962، كان حوالي 75 ألفا في 150 ألف حركي تم إهمالهم في "مستعمرة قديمة"، حيث كانوا ضحايا انتقال من طرف نظري جزائري، وما بين 30 ألفا في 60 ألفا تم إيواءهم طيلة سنوات في ملاجئ"، بينما حركي بعائلاتهم يشكلون حاليا 500 ألف شخص في فرنسا، وفقا لأرقام رسمية فرنسية.

وتتأخر مختلف وسائل الإعلام الفرنسية، مؤخرا، تحركات يحضرها حركي في فرنسا، تتزامن مع دخول إجراءات مخطط عمل يحتوي على 10 تدابير موجهة لحركي حيز التنفيذ، ابتداء من فاتح جانفي الجاري. كن حركي ما يزالون في انتظار "الاعتراف" بتضحياتهم تجاه فرنسا، وتحمل هذه الأخيرة مسؤولية، نظرا تعرضهم للإهمال من طرف الجزائر، حسب تصريحاتهم.

وكان وزير الأول الفرنسي، مانويل فاس، قد أعلن، بتاريخ 25 سبتمبر من سنة الماضية (2014)، عن "مخطط عمل والمتضمن 10 نقاط صياح حركي"، كن لافقت أن مخطط يسميهم مساعدين قدامى لجيش فرنسي في الجزائر، ويساويهم بمحاربين قدامى.

ويشمل مخطط محورين، الأول بعنوان "الاعتراف" ويهدف إلى إنشاء أماكن لذاكرة 10 آلاف حركي يجتمعون في منطقة "كي برانلي" منذ 1962، ومحور ثاني تسوية وضعيتهم وتقديم مساعدات لمحاربين قدامى وعائلاتهم، مثل إعادة تقييم منحة 167 أورو في سنة وسمامة بمنحة الاعتراف.

وتتضمن مخطط فرنسية، بدورها، أيضا، بمساعدة حركي في معاشات تقاعد خاصة بجيل ثاني، وهم أطفال حركي متربين في ملاجئ بين 16 و21 سنة، ويقول الآلاف من حركي إنهم "محبطون غياب الاعتراف الرسمي بهم من طرف دولة فرنسية، وإهمالهم في الجزائر غداة الاستقلال ثم في فرنسا لاحقا".

سترفع فيها شعار "كلنا عين صالح"

المعارضة تتمسك بوقفات 24 فيفري في الشارع

هيئة التشاور والمتابعة أجلت الفصل في طلب رخصة من السلطات

جزائر: ف. جمال / 23:00 - 11 فبراير 2015

أفاد عضو في اللجنة "خبر"، شارك في اجتماع أول أمس، نظم بمقر حركة الإصلاح الوطني، بأن ممثلي الأحزاب المنضوية في تحالف سياسي، ناقشوا مقترح تقديم بطلب لسلطات لترخيص بتنظيم هذه الوقفات في ساحات عمومية، ومنها وقفة عاصمة، غير أنه لم يتم حسم في مسألة. وتقرر تحويل مقترح لهيئة قيادية لفصل في هذه نقطة خلال الاجتماع المنتظر لاحقا.

ولا يعرف إن كانت سلطات ستسمح بتنظيم مثل هذا نشاط، غير أنه جرى في عادة رفض ترخيص بأي احتجاج عاصمة وغلقت ساحات عامة بأحواز، عدا في حالات نادرة. علما أن عاصمة لازالت تخضع عمليا لأحكام حالة طوارئ رغم غائنها في فيفري 2011، حيث يمنع تنظيم أي مسيرات فيها.

وتم الاتفاق خلال الاجتماع على تثبيت تاريخ 24 فيفري موعد لوقفات على حساب مقترح رأى أنه من الأنسب تقديم موعد يوم 21 من نفس شهر، والذي يصادف يوم عطلة الأسبوع.

وتقرر أيضا في الاجتماع جمع قادة الأحزاب والشخصيات في مكان وقفة، أي ساحة أول ماي أو ساحة بريد مركزي، بمدينة الجزائر، بدل توزيعهم على مجموعة ولايات.

ودعيت مكاتب ولائية الأحزاب وممثلو شخصيات سياسية ضبط عملها والاستعداد بدورها لتنظيم هذا نشاط ميداني، الذي يعد الأول من نوعه هيئة تشاور، التي اكتفت بنشاطات محدودة على الأرض مقارنة بحضورها الإعلامي. وضبطت خلال الاجتماع تقني شعارات مقرر رفعها في الوقفات، وضمت "كلنا مع عين صالح" و«لا لاستغلال غاز صحري».

واستفيد من مشاركين في الاجتماع بأن جلسات عامة لمعارضة، التي أعلن عنها في اجتماع قيادة هيئة تشاور، وأخر الأسبوع ماضي، ستنظم بعد وقفات 24 فيفري .

رغم تقدمها بنقطتين في مؤشر 2015 لمنظمة "مراسلون بلا حدود"

الجزائر في الخانة "الحمراء" في حرية التعبير والصحافة

الجزائر: ح. سليمان / 23:00 - 12 فبراير 2015

تقدمت الجزائر بمرتبتين في مؤشر "مراسلون بلا حدود" حرية التعبير والصحافة لعام 2015، حيث صنفت في مرتبة 119، ضمن تصنيف عامي مكون من 180 دولة، بعدما كانت في تصنيف سابق 121، وفقا لمؤشر عام 2014، و125 في 2013 تبقى بذلك الجزائر في خانة "الحمراء" ضمن خارطة عام حرية الصحافة . بقيت الجزائر في تصنيف عامي حرية التعبير والصحافة، وفقا لمؤشر "مراسلون بلا حدود"، في خانة تذبذب بين صعود ونزول لكنها لم تخرج منطقة ما بعد المائة، حيث "فازت" في مؤشر 2015 بمرتبتين فقط، وهو أمر يعني أن تغيير واقع حرية التعبير في الجزائر بطيء جدا، رغم ما قيل بشأن تعديل قانون الإعلام في 2012، وإنشاء قنوات خاصة بقانون أجنبي وتعيين سلطة ضبط لقطاع سمعي بصري، في انتظار دخولها حيز خدمة.

مؤشر "مراسلون بلا حدود" أبقى الجزائر دائما مرتبة في "خانة الحمراء" في مؤشر منطقة تصنيف عامي حرية الصحافة، ما يعني أنها "دون مستوى في مجال حريات الإعلامية وحرية التعبير"، على غرار دول المغرب العربي وشمال إفريقيا مثل تونس 126 والمغرب 130 وبيبا 154 ومصر 158، ولم تسلم من اللون الأحمر سوى موريتانيا التي جاءت في اللون الأصفر بمرتبة 55 عاما.

وجاءت دولة مالي التي تعاني من مشاكل أمنية وسياسية في مرتبة أحسن من الجزائر (118) ونيجيريا في 111 وكونغو 107 وغينيا 102. ولاحظ تقرير منظمة الذي منح نقطة 31.35 أن سلطات لا تزال تمارس تضيق ضد عمل الإعلاميين. وتأت الجزائر نقطة 36.63 بمائة ماسمح بها صعود مرتبتين في مؤشر 2015، لكن ذلك لا يعكس حسب منظمة تحسن حرية التعبير والصحافة في الجزائر، مجددا تذكيره ب«استمرار حبس صحفي عبد سميع عبدحي، موجود رهن حبس مؤقت»، كما انتقدت طريقة تعامل السلطة مع مظاهرات سبقت الانتخابات رئاسية لأفريل الماضي، ومنهم نشطاء حركة "بركات"، وأشارت إلى اعتقال ناشطين وصحفيين محليين وتضييق على مجال تحرك صحفيين الأجانب الذين حضروا تغطية الانتخابات.

وبين تصنيف عامي عام 2015 استمرار فنلندا على الخامس في احتلال مرتبة الأولى تليها نرويج وداينمارك، فيما جاءت ولايات المتحدة الأمريكية في المرتبة 49 واليابان في 61، بينما صنفت فرنسا في المرتبة 38 أي أنها تقدمت بمرتبة واحدة .

وعكس ذلك، ذكر وزير الاتصال، حميد قرين، أمس، خلال لقاء تحت شعار "رهانات أخلاقيات المهنة في وسائل الإعلام العمومية"، بأن الجزائر حققت تقدما معتبرا ورفعت عديد من التحديات في مجال الصحافة، وهو ما لا يظهر في تقرير "أر أس أف".

الخلافات بين حماس والعدالة والتنمية تضع تنسيقية الانتقال الديمقراطي في مأزق

تكتل المعارضة مهدد بالانفجار

مقري: الملف تم طيه في الاجتماع الأخير للتنسيقية بن خلاف: الانسحاب من التنسيقية من الخيارات المطروحة

جزائر: عثمان حياي / 23:00 - 13 فبراير 2015

تجتاز تنسيقية حريات والانتقال ديمقراطي أكبر امتحان داخلي على صعيد تصحيح الخلافات مفاجئة بين حركة حماس وجبهة العدالة والتنمية، عشية اجتيازها امتحان شارع، بعد دعوتها إلى وقفات احتجاجية في 24 فيفري الجاري.

طفت الخلافات بين حركة مجتمع سلم وجبهة العدالة والتنمية على سطح مشهد في العلاقات بين الأطراف مكونة تنسيقية حريات والانتقال ديمقراطي، بسبب بيان جبهة العدالة والتنمية، الذي عدته حماس مستهدفاً لها، وتصريحات أدي بها رئيس حماس، عبد الرزاق مقري، اعتبرها "تنمية والعدالة" مسيئة ومثيرة لتحتفظ.

وبرأي قيادي في جبهة العدالة والتنمية، خضر بن خلاف، فإن جبهة حوارات بداية أن تتفهم أو تتجاوز خطوة سياسية الأوي حماس بإطلاقها مشاورات مع سلطة خارج إطار التنسيقية، مضيفا: "م نكن وحدنا من عبرنا عن تحفظنا على خطوة حماس، كل أطراف التنسيقية عبروا عن موقف نفسه من هذه الخطوة"، كن بن خلاف يؤكد أن "جبهة لا تستطيع تجاوز تصريحات مقري قناة محلية وصف فيها ممثلي جبهة العدالة والتنمية في التنسيقية بازواجية خطاب، في أعقاب صدور بيان مكتب وطني لجبهة طاب فيها حماس بتز إطار تنسيقية وعد خروج عنها".

وذهب بن خلاف إلى أبعد من ذلك حيث قال: "بإنسبة لنا تصريحات مقري طعنة في ظهر من شريك سياسي، ورئيس حماس أساء إلى ممثل جبهة، عمار خبابية، الذي قرر عد حضور مجدداً إلى اجتماعات التنسيقية، وقد غاب فعلا عن آخر اجتماع". مضيفا: "لا أعرف إن كنا سنشارك بيو سبت (أيو) في ندوة التي تعدها تنسيقية حول الانتخابات، قد كلفت من قبل قيادة حركة بامشاركة كني م أقرر ذلك بعد".

وبحسب بن خلاف، فإن جبهة العدالة والتنمية ترفض اشتراطات مقري بشأن ضرورة حضور رئيس جبهة العدالة والتنمية، عبد الله جاب الله، لاجتماعات قيادة التنسيقية. وقال بن خلاف: "نظراً داخلي متعلق بسير التنسيقية، يجيز رئيس حزب تكليف من ينوب عنه". وبحسب مراقبين، فإن مطابفة مقري بحضور رئيس جبهة العدالة والتنمية إلى اجتماعات التنسيقية، يأتي على خلفية إصدار مكتب جبهة بياناً، عدته قيادة حماس قاسياً إزاءها، ومفاجئاً بعد توضيحات التي قدمها مقري في اجتماع قيادة التنسيقية ممثل جبهة العدالة والتنمية، عمار خبابية، بشأن ملامسات مبادرة حماس فتح مشاورات مع سلطة، واعتقاد مقري أن جدل مثار بشأن مبادرة قد تم حسمه في ذلك الاجتماع.

وسيات "خير" بن خلاف إن كانت الخلافات طارئة يمكن أن تدفع جبهة إلى اتخاذ قرار الانسحاب من التنسيقية، فرد قائلا: "كل خيارات مفتوحة وكل الاحتمالات متوقعة بإنسبة جبهة العدالة والتنمية، في انتظار عقد اجتماع مؤسسات جبهة"، يقصد مكتب ومجلس وطني لحزب.

وبإنسبة رئيس حركة مجتمع سلم، عبد الرزاق مقري، فإن الملف تم طيه في الاجتماع الأخير للتنسيقية، وأن حماس قدمت شروحات وافية شركائها في التنسيقية إزاء مشاوراتها السياسية مرتقبة، غير أن أطرافاً سياسية تشتغل على محور دفع إلى تفكيك التنسيقية.

وإزاء هذه الخلافات التي تهدد بتفجير التنسيقية من داخل بعد فترة من توافق، تبذل شخصيات فاعلة في التنسيقية جهوداً حثيثة راب صدع في جدار التنسيقية، ودفع حماس والعدالة والتنمية إلى تجاوز خلافاتها، بما يبقي للتنسيقية هامشاً للمناورة السياسية باتجاه وضع مبادراتها السياسية موضع التنفيذ، خاصة أن التنسيقية تعد إنجازاً سياسياً كبيراً قوى معارضة جزائرية التي اجتمعت للمرة الأولى في إطار مشترك، تجاوزت فيه الخلافات الإيديولوجية ومواقف الخلافية التاريخية. ويأتي مسعى تجاوز مأزق الخلافات طارئة بين حماس والعدالة والتنمية، عشية امتحان شارع الذي تنتجه إليه التنسيقية، والمتعلق باوقفات الاحتجاجية التي دعت إليها في 24 من شهر الجاري ضد استغلال غاز صخري.

نظموا مسيرة بعد رفض الترخيص بعقد ندوة في العاصمة

قادة "الانتقال الديمقراطي" ينددون بـ"قمع الحريات"

□ جزائر: جمال فنيش / 23:00 - 14 فبراير 2015

صدر قرار □ سير بعد مشاورات بين قادة □ تنسيقية أملا □ فندق □ سفير، □ الذي كان مقرر أن يحتضن □ ندوة، وتحول رئيس حمس، عبد □ رزاق مقري، ورئيس الأرسيدي، محسن بلعباس، والأمين □ عا □ حركة □ نهضة، محمد ذويبي، ورئيس □ حكومة سابقا، أحمد بن بيتور، ورئيس جيل جديد، سفيان جيل □ ي، وعضو قيادة حركة □ عدالة □ وتنمية □ خضر بن خلاف، بسرعة □ إلى شارع حسين عسلة، رفقة أعضاء □ مكاتب □ وطنية □ الأحزاب وبعض □ متعاطفين، مستغلين قلة حركة □ مرور وغياب رجال الأمن □ الذين أخذوا على حين غرة. ورغم قلتهم، حاول أعوان □ شرطة بازي □ مدني وقف □ مسيرة "□ تلفائية"، غير أنهم □ م يتمكنوا من □ ذلك، بينما بقي □ مرة يتفرجون على □ مشهد.

وأخذ بلعباس □ كلمة مرددا □ شعار □ تقليدي "جزائر حرة ديمقراطية"، و □ جنة مستقلة □ تنظيم الانتخابات، وتبعه مقري مناديا ومكررا "□ ل □ قمع □ حريات". وتحول مسلك □ مسيرة نحو شارع محمد خميسيتي، ثم صعد قادة الأحزاب أدراج □ بريد □ مركزي □ تناول □ كلمة، واتفقوا على □ تنديد بقمع □ سلطات □ لحريات □ مطابفة بإنشاء □ جنة مستقلة تتولى تنظيم الانتخابات.

واستهجن □ خضر بن خلاف، ممثل جبهة □ عدالة □ وتنمية، في تدخله، "منع □ تنسيقية من تنظيم □ قاء بين أربعة جدران"، وقال إنه "بيان على استبداد □ سلطة وممارستها □ قمعية". ودعا □ شعب □ إلى "□ ثورة على تصرفات □ سلطة □ ممارسات □ دكتاتورية □ تضيق على □ حريات". وأعلن محمد ذويبي رفض حزبه □ مبررات مص □ اج ولاية □ جزائر □ منع □ ندوة، وقال إن "ميرر غموض □ ندوة غير مقتع"، مضيفا: "□ أملا □ رفض □ سلطة □ نشاطنا داخل □ قاعات سنقول كلمتنا في □ شارع."

وبدوره قال بلعباس "إن □ عمل في □ شارع أصبح يفرض نفسه". معتبرا أن "مطلب إنشاء □ لجنة □ مستقلة يهدف لاسترجاع □ شعب سيادته وحقه". وتوجه □ لطبقة □ سياسية □ شعب □ جزائري، □ طلب "إظهار □ رفض ممارسات □ سلطة". لافتا □ إلى أن □ شعب "سيذهب □ إلى □ شارع لاسترجاع حقه في □ عمل □ سياسي". وتحامل جيل □ ي سفيان بقوة على □ سلطة، "□ تي تريد سحق □ جميع، وتمنع حق □ تجمع □ التعبير وتدفع □ معارضة نحو □ شارع."

وأصدرت □ تنسيقية بيانا اعتبرت فيه أن رفض تنظيم □ ندوة يعتبر "سلوكا تعسفيا غريبا يتنافى وروح □ دستور □ قانون". وقالت إن الأمر يتعلق بـ"رسالة سياسية جد سلبية من طرف □ سلطة □ لداخل □ خارج، تتم عن غياب أدنى إرادة □ فتح مجال □ حريات □ سياسية في □ جزائر، وتدل صراحة على أن □ سلطة لا ترغب بتاتا في اجتماع □ طبقة □ سياسية □ جادة □ ومسؤولة، □ تعاون على خدمة □ جزائر، وإنما □ قصد هو □ عمل على تشتيتها". وتحدث بيان □ تنسيقية عن وجود "□ ديل قاطع على أن منطق □ تزوير هو □ سائد □ متحكم في □ عملية □ سياسية □ جزائر".

□ جزائر: ح. سليمان / 23:00 - 15 فبراير 2015

باستثناء حزبي جبهتي التغيير والمستقبل اللذين أعلننا مشاركتهما في ندوة الأفافاس حول الإجماع الوطني، فإن بقية الأحزاب، خصوصا أحزاب الموالة وأحزاب هيئة التنسيقية، لم تشجع سفينة رفقاء محمد نبو للرسو على شاطئ الأمان، بعدما قامت الأولى بتكبير المبادرة بشروط تعجيزية وأعلنت الثانية مقاطعتها لها.

بعدها اللقاء الثاني مع الحركة الشعبية الجزائرية، تكون قيادة الأفافاس قد زارت مقرات أحزاب الموالة، وهي الأقالان، الأردني و"تاج" والتحالف الوطني الجمهوري، مرتين، وهو ما لم يحدث مع بقية الأحزاب الأخرى، وذلك من أجل إقناعها بـ"الورقة البيضاء" التي طرحتها قيادة حزب الدا الحسين تحسبا لعقد ندوة "الإجماع الوطني" ليومي 23 و24 فيفري الجاري. لكن إذا كانت تنسيقية الحريات والانتقال الديمقراطي رافضة منذ البداية ل مشاورات الأفافاس بعدما رأت فيها "محاولة لتشتيت صفوف المعارضة"، فإن الأمر لم يكن كذلك بالنسبة لأحزاب السلطة التي رحبت بـ"الفكرة" في بدايتها، قبل أن تنقلب عليها، من خلال طرحها جملة من "الاشتراطات" التعجيزية لم يكن بمقدور الأفافاس "القبول" بها، مثلما قال رئيس الكتلة البرلمانية لحزب جبهة القوى الاشتراكية، شافع بوعيش، لكونها تتعارض مع "الورقة البيضاء". فعدم حضور "السلطة" في ندوة الإجماع الوطني، سيجعل هذه الأخيرة بدون معنى، لأنها ستكون مماثلة لندوة مزافران ليوم 10 جوان 2014 التي نظمتها أحزاب المعارضة منفردة، وهو ما لا يريده الأفافاس الذي تميز عن خصومه الجدد في المعارضة، بكونه يفضل التغيير بإشراك النظام وليس بدون، مثلما ذهبت إليه تنسيقية الحريات والانتقال الديمقراطي، وهو ما لم يتحقق له لحد الآن، بحيث جاءت ردود فعل أحزاب الأقالان والأردني والحركة الشعبية الجزائرية و"تاج" والتحالف الجمهوري، الموالية للسلطة، مليئة بـ"التحفظات" و"الاشتراطات"، ما يجعلها قريبة للرفض منها للقبول.

وبالنظر إلى ذلك، لم يبق أمام الأفافاس سوى خيار تأجيل موعد انعقاد الندوة واللعب على الوقت، لأن كل المعطيات التي تولدت عن المشاورات ليس بوسعها إنجاح هذه الندوة وضممان مشاركة "فعلية وفعالة" فيها، بعدما أرسلت السلطة رسائل عبر أحزابها عن رفض مبطن لها، وقرر جزء كبير من المعارضة هو الآخر مقاطعتها أيضا، ما يدفع قيادة الأفافاس لمراجعة حساباتها بشأن هذا المسار السياسي الشاق الذي ليس بالإمكان تحقيقه في ظل سلطة شعارها الرفض "جملة وتفصيلا" لكل ما لم يخرج من رحمها.

دعا الأجيال الصاعدة إلى "التحلي بالتنافس الشريف والنزاهة"

فايد صالح يشدد على "احترام النظم والقوانين العسكرية"

♣ جزائر: حاد بودية / 23:00 - 16 فبراير 2015

ركز نائب وزير دفاع رئيس أركان جيش، فريق أحمد فايد صالح، على منظومة التعليم والتكوين لجيش وطني شعبي، كونها "أداة فعالة في كسب رهان تنمية بشرية ناجحة، التي نأمل لأجيال صاعدة بأن تؤمن بقدرتها الأكيدة على صنع مستقبل أحسن بفضل ما تزخر به من حب وتفوق مهني، مبني على تنافس شريف ونزاهة في محيط يطبعه رجحان كفاءة روح جماعية، وتغليب سلوكيات الإلتزام بالاحترام والنظم والقوانين العسكرية السارية المفعول". وقال فايد صالح على هامش زيارة قادته، أمس، إلى الأكاديمية العسكرية شرشال في تيارزة، في إطار تقييم مسار التعليم والتكوين "أود بهذه المناسبة تأكيد على مدى الرغبة التي تبقى نتملكنا وتستمر في تحفيزنا بكل قوة وعزم، تحت قيادة ورعاية رئيس جمهورية، قائد الأعلى لقوات مسلحة، وزير دفاع وطني، على مواصلة جهود حثيثة رامية إلى الاستثمار مربح في منظومة التعليم والتكوين لجيش وطني شعبي".

وعد فايد صالح لقاء ضم إدارات ومتربصي وطلبة الأكاديمية، ألقى خلاله كلمة نوه فيها بالجهود المبذولة من أجل تطوير وترقية التعليم والتكوين في جيش وطني شعبي، ودور الذي تقوم به الأكاديمية العسكرية شرشال في ميدان تكوين الطلبة والمتربصين، باعتبارها، حسب: "منبع تعليمي وتكويني وتوجيهي وتحسيسيا غزيرا، يغرف منه كافة المنتسبين إليها، وحلقة مركزية يتمحور حولها تكوين في جيش وطني شعبي، وهو ما جعلها تمثل رمزا بارزا وراسخا من رموز وحدة وعمل والهدف، وتوافق رؤى وانسجام جهود وتكاملها في جيش وطني شعبي".

وتحدث فايد صالح عما يسميه "صلابة الروابط بين جيل الشهادة والجهاد، وجيل الاستقلال والبناء"، قائلا: "ولا أنهي هذه مداخلة دون تأكيد على أن أحسن معروف وأفضل صنيع يمكن أن تسديه أجيال الاستقلال شابة جيل الشهادة والجهاد، هو حسن التشرب والتشبع من منابع وفاء الذي أخلصه هذا جيل عن طيب خاطر هذا وطن، وفاء مقصود هنا لا يجد معناه الحقيقي والفعلي، إلا ببناء جسر قوامه محبة والاحترام والتقدير والعرفان بين سلف وخلف، أي بين جيل الشهادة والجهاد وبين جيل المستقبل".

وتابع مضيفا: "ويتعين عليه (جيل الاستقلال) أن يعرف كيف يستفيد من تجارب وحنكة ومثابرة سلفه صالح، ويعرف كيف يفتني آثارهم وخطواتهم صائبة، حيث ستعود به، لا محالة، مسؤولية مواصلة مشوار خدمة وطن وحفاظ على مصباح عليا الأمة".

ألفت بها التجاذبات السياسية إلى تاريخ مجهول

ندوة الأافاس تواجه أخطر امتحان

□ جزائر: محمد سيدمو / 23:00 - 17 فبراير 2015

تأكد رسميا تأجيل ندوة الإجماع □ وطني □ إلى موعد لاحق مجهول، ريثما تتوفر □ ظروف □ ملائمة □ عقدها، مثلما صرح □ سكرتير الأول □ لحزب، محمد نبو، دون أن يقدّم مبررات هذا □ تأجيل، إذ اكتفى □ بقول: "نحن كحزب □ بدور □ مسهل في هذه □ مرحلة من □ مبادرة، قدرنا بعد تقييم □ لوضع □ على أن موعد ندوة الإجماع □ وطني لا بد أن يؤجل □ إلى تاريخ لاحق." □ والافت في □ ورقة □ التي تلاها نبو، خلال مشاركته في منتدى جريدة "بيرتي"، أنه وصف اشتراطات أحزاب □ سلطة بعد □ مساس بشرعية □ مؤسسات ورفض أحزاب أخرى حضور □ فيس □ محل، بأنها مجرد "طلبات تم تأويلها بطريقة تعسفية من قبل الإعلام"، لا تعبر عن رفض رسمي □ لمشاركة في □ ندوة.

وقد يعني هذا □ تفسير أن الأافاس يعيش □ حياة "إنكار" □ وجود رفض من قبل أحزاب □ مبادرته أو □ قبول بها بمحاولة تقزيمها وتحريفها عن مضمونها □ هادف □ إلى إحداث □ تغيير في □ جزائر. إذ ترى أحزاب □ سلطة أن □ جزائر لا تعيش أزمة سياسية تحتاج □ إلى وضع استثنائي يتطلب سلوكا مغايرا في □ تعاطي معها. وتؤكد □ مقابل على أنها لا تمنع □ جلوس مع الأافاس □ مناقشة "تحديات" □ التي تحيط □ جزائر، على غرار انخفاض أسعار □ بتترول وتداعياته على الاقتصاد □ وطني أو □ وضع الأمني □ ملتهب على □ حدود □ جزائرية سواء في □ ليبيا أو □ مالي أو □ نيجر.

وبين الاعتراف بوجود أزمة سياسية تراها □ معارضة في شغور منصب □ رئيس ووجود أزمة شرعية في □ مؤسسات، وبين الاعتراف فقط بوجود تحديات تحيط □ جزائر قد يعيشها أي نظيل □ سياسي في □ عام، فرق شاسع يجعل من □ حوار بين □ جانبيين حوار طرشان.

وب □ عودة □ إلى □ خطوط □ مريضة □ التي رسمها الأافاس □ مبادرته في أوت 2014، يبرز بوضوح عامل "عد □ فرض أجندة أو شروط مسبقة □ لمشاركة"، من بين 7 عوامل □ نجاح مبادرة الإجماع □ وطني عددها شريف أمقران، عضو □ هيئة □ رئاسية □ لأافاس، □ يظل □ سؤال معلقا حول كيفية تعامل الأافاس مع □ شروط □ مطروحة؟

أما أحزاب □ معارضة □ منضوية في إطار هيئة □ تشاور □ متابعة، فقد طورت خطابا يرفض من الأساس أي جلوس مع الأافاس، ويعتبر مبادرته تشويشا على □ تكثف الأول □ الذي نشأ في مزافران. وفي هذا تحد آخر □ لأافاس □ الذي قد لا يجد □ شريك □ معارض □ الذي يضعه في مواجهة أحزاب □ سلطة. أم □ كل □ ذلك، سيبقي تأكيد محند أمقران شريفي أن "الأافاس □ يس هاويا في □ سياسة"، عند طرحه □ مبادرة، "□ سوسبانس" حاضرا حول مآل مبادرة أف □ حزب سياسي في □ جزائر - .

كان مقررا أن تناقشها الندوة التي منعها السلطات

المعارضة تعد مشروعا لهيئة مستقلة للإشراف على الانتخابات

✪ جزائر: عثمان✪ حياني / 23:00 - 18 فبراير 2015

أعد خبراء ومختصون مشروع دراسة تمهيدية تخص مقترح إنشاء✪ هيئة✪ مستقلة✪ للانتخابات، كانت ستناقش خلال✪ ندوة✪ متخصصة✪ التي كانت تنسيقية✪ حريات والانتقال✪ ديمقراطي تعترض✪ تنظيمها،✪ سبت✪ ماضي، في فندق✪ "سفير"، قبل أن تمنعها✪ سلطات✪ عمومية.

تطرح✪ دراسة تصور✪ لهيئة✪ مستقلة✪ للانتخابات كهيئة مستقلة تنظيميا وإداريا عن سلطات✪ دولة✪ تنفيذية و✪ تشريعية و✪ قضائية، وتتمتع بشخصية اعتبارية وقانونية خاصة بها بمجرد إنشائها حتى لا تخضع✪ لسيطرة و✪ مساومة من أي جهة كانت، وضمان شفافية ونزاهة✪ عملية الانتخابية، على أن تكون تقنية محايدة غير ميسية وغير متحيزة، وبتركيبة بشرية تتكون أساسا من خبراء في✪ قانون و✪ عمليات الانتخابية وأكاديميين وشخصيات بارزة في✪ مجتمع✪ مدني .

وتعتبر✪ دراسة✪ التي وثقتها✪ متحدث باسم حزب جيل جديد، سفيان صخري، أن✪ هيئة✪ مستقلة✪ آية✪ ضمان شفافية ومصادقية✪ عملية الانتخابية، تتصل صلاحياتها بالإشراف على✪ بطاقة الانتخابية وتطهيرها✪ ضمان صحتها ومصادقتها، وتتولى دراسة وقبول ملفات وقوائم✪ ترشح ومتابعة وتقييم✪ حملات الانتخابية ومراقبة تمويل✪ حملات الانتخابية، وكذا الإشراف على عمل✪ ملاحظين و✪ مراقبين✪ لعملية الانتخابية واعتمادهم، وتنظيم✪ تغطية الإعلامية✪ للانتخابات، وصولا إلى مراقبة عملية الاقتراع و✪ فرز، وإعلان✪ نتائج الأوية و✪ نهائية، والإشراف على عملية✪ طعون، وإعداد تقرير مفصل حول مسار✪ عملية الانتخابية.

وتتطلب✪ وثيقة من معاناة✪ عدد من✪ تجارب✪ عالمية في إنشاء هيئات أو مفوضيات مستقلة✪ للانتخابات، ومن دراسة واقع✪ عملية الانتخابية في✪ جزائر، و✪ صلاحيات✪ مقترحة✪ لهيئة✪ مستقلة✪ للانتخابات في✪ جزائر✪ تحقيق الإصلاح الانتخابي الذي يضمن دخول✪ جزائر في مرحلة ديمقراطية حقيقية .

وتطرح✪ دراسة✪ هيئة✪ مستقلة✪ للانتخابات في صورة✪ آية و تواصل دائم مع الأحزاب و✪ شخصيات✪ سياسية بغية تحقيق شراكة فعالة بين✪ لجنة و✪ فواعل✪ سياسية✪ جزائرية، مع الأخذ بعين الاعتبار الانشغالات و✪ مطالب✪ التي تطرحها ترقية✪ عملية الانتخابية و✪ ديمقراطية في✪ جزائر، و✪ آقيا✪ بتنوير✪ رأي✪ عا✪ حول الأطر✪ قانونية والإجراءات الإدارية✪ المتعلقة بالانتخاب و✪ ترشح✪ لعمليات الانتخابية في إطار شراكة فعالة مع الأسرة الإعلامية، و✪ تواصل والانفتاح على✪ اللجان✪ مستقلة✪ للانتخابات في✪ خارج، وهيئات سياسية ودبلوماسية دولية✪ تبادل✪ خبرات والاستفادة من✪ تجارب✪ دولية في عمليات الانتخابية✪ ناجحة .

وتقترح✪ وثيقة أن تضطلع✪ هيئة بمبادرة✪ تنسيق مع✪ مؤسسات✪ تربوية و✪ جامعية و✪ بحثية✪ خلق وترقية ثقافة انتخابية في✪ جزائر عن طريق برامج تعليمية وتربوية وندوات علمية، والإشراف على حملات توعية وثقافة وتحسيس✪ ناخب✪ جزائري بأهمية✪ عملية الانتخابية أثناء✪ حملات الانتخابية وخارج✪ حملات الانتخابية. كما يضع✪ تصور✪ هيئة كمرکز✪ لتفكير✪ مستمر في أدوات تحسين✪ نوعي و✪ كمي✪ لعملية الانتخابية، من حيث إعداد إحصاء ديمغرافي كمي ونوعي لهيئة✪ ناخبة على مستوى✪ دوائر الانتخابية✪ مختلفة، ودراسة خصائص✪ ناخبين حسب✪ دوائر الانتخابية، ودراسة سلوكيات الانتخابية في✪ جزائر، وتنظيم دراسات استبائية حول بعض✪ ظواهر الانتخابية مثل✪ عزوف و✪ مشاركة و✪ مقاطعة، وتنظيم ومتابعة أعمال وكالات سبر الآراء✪ ضمان عدا تأثيرها على نتائج✪ عملية الانتخابية . وتسلمهم✪ وثيقة من تجربة تونس✪ التي نجحت فيها✪ هيئة✪ مستقلة✪ للانتخابات في إنجاز ثلاثة استحقاقات انتخابية منذ عا✪ 2011.

“بركات”، تدعو إلى وقفة احتجاجية بالعاصمة غدا السبت

الأوغاط: ب. وسيم / 23:00 - 19 فبراير 2015

دعت حركة “بركات”، في بيان تحصلت عليه “الخبر”، إلى تنظيم وقفة احتجاجية غداً السبت بإبريد مركزي بإجزاء العاصمة بداية من الساعة الواحدة زوالاً، مساندة عشرة مناضلين في دفاع عن حقوق الإنسان وحقوق البطالين موقوفين بسجن الأوغاط. واعتبرت حركة الإجراء محاولة تكميم الأفواه حرة لأمة ولأزج بها في سجور رغم نضالها ودفاع عن مصباح الأمة ومستقبل الأجيال القادمة، داعية جميع المواطنين لمشاركة في هذه الوقفة لتنديد بإحكام صادر ضد حقوقيين عشرة منتظر استئنافهم أملاً مجلس قضاء الأوغاط، وكذلك صحفي عبدحي عبدسميع موقوف بسجن تبسة منذ 19 شهر دون محاكمة .

بن صالح يخوض في أربع قضايا في ذكرى تأسيس الأردني

جزائر: ح.ي / 23:00 - 20 فبراير 2015

سيتناول عبد قادر بن صالح، الأمين العام لتجمع وطني ديمقراطي، في خطاب سيلقيه يوم، بمعسكر، بمناسبة ذكرى 8- تأسيس حزب، استغلال غاز صخري وانهيار أسعار النفط وتعديل دستور ومبادرة الإجماع وطني، حسبما جاء في موقع حزب الإلكتروني.

تنطلق احتفالات الأردني من بوحنيقية بولاية معسكر، حيث سيلتقي بن صالح باًمنتخبين محليين ولايات غرب بلاد. وسيكون لقاء ثابث من نوعه، بعد لقاء قاضي قسنطينة وحاسي مسعود، حيث "وضّح عبد قادر بن صالح موقف حزبه تجاه مختلف قضايا ساعة".

ويأتي تجمع بوحنيقية، حسب موقع حزب، في سياق استكمال الأردني عملية تجديد هيكله المحلية التي انطلقت بعد مؤتمر رابع. وأوضح أن حزب "ينظر إلى مواعيد سياسية مقبلة بثقة، مرتكزا على قاعدته نظائية معززة بأعداد هائلة من نساء وشباب، الذين تحقوا بصفوفه بفضل توجهات سياسية ونظامية للحزب".

في مسيرة رفعوا فيها شعار ”صامدون صامدون.. للغاز الصخري رافضون“

سكان عين صالح يواصلون الضغط على الحكومة

عين صالح: مبعوث ”خبر“ نوار سوكو / 23:00 - 21 فبراير 2015

نظم أزيد من ألف شخص، صباح أمس، مسيرة بعين صالح جابت شوارع رئيسية، ردد خلالها محتجون شعارات “صامدون صامدون.. للغاز الصخري رافضون”، فيما قررت لجنة مجتمع مدني مؤطرة الاحتجاج تنظيم ندوة صحفية غدا ومسيرة حاشدة يوم الثلاثاء.

بعد حضور محتجين لتجمع بساحة مسماة ”ساحة صمود“، واقعة قبالة مقر دائرة عين صالح، تطرق فيه أحد أعضاء لجنة مجتمع مدني مضمون ندوة صحفية التي عقدها خبير الأمريكي في الغاز الصخري، قبل بضعة أيام بإعاصمة، موضحا بشأنها أن سلطات عمومية تحاول إقناع رأيها بأن الغاز الصخري لا تترتب عنه أضرار على الإنسان والطبيعة.

وراح يخاطب جموع مواطنين ممن حضروا بأن سكان عين صالح ”يملكون الأمانة فاطعة التي تثبت بأن استعمال تقنية تكسير هيدرويك في تنقيب عن الغاز الصخري تشكل خطرا على صحة الإنسان وحيوان ونبات“، وقد انطلقت مسيرة التي جابت شوارع رئيسية والأحياء، وفيما رددت نساء شعار ”طف بنا يا الله“، ردد رجال شعار ”صامدون صامدون.. للغاز الصخري رافضون“. مسيرة، وإن كانت سلمية، فقد كانت محل مراقبة من قبل عناصر الأمن، التي أفت وضع وأصبحت تتكيف معه ليوصل إلى 50 على التوالي. وكعادة ما يسجل أي حادث يذكر.

وصرح محمد عزوي، وهو عضو لجنة مجتمع مدني، «خبر»، أن ”كل الاعتصامات ومسيرات التي نظمت منذ أزيد من 50 يوما، كانت سلمية ولم يتم تسجيل أي حادث أو انزلاق، على اعتبار وجود تنسيق بين اللجنة مؤطرة الاحتجاج ومصالح الأمن، حتى لا تخرج الأمور عن إطارها.“

وأضاف: ”ما عرفناه أن مسيرة ينخرط فيها حتى كبار أصحاب مال وتجار وحرفيون وموظفون وعمال وابطالون، وحتى متضامنون قادمون من ولايات أخرى، فيما لا يزال منتخبون محليون بلدية عين صالح رفقة رئيس دائرة معارضين لحر الك شعبي بهذه المنطقة.“

وموازة مع ذلك، قررت لجنة مجتمع مدني مؤطرة للاحتجاج، تنظيم ندوة صحفية غدا، وهي الأولى من نوعها منذ بداية الاحتجاج، في 30 ديسمبر الماضي، فيما لا تزال مشاورات والتنسيق جارية بين أعضاء اللجنة بشأن تحضير لمسيرة حاشدة التي تقرر تنظيمها يوم 24 فيفري مصادف ذكرى تأميم محروقات.

وفي غمرة الأجواء الأخذة في تشكل بالمنطقة، قي محتجون ارتياحا بعد إطلاعهم من قبل زملائهم معتمدين بمنطقة غور محمود، واقعة على بعد 25 كيلومترا جنوبي مدينة، وهي المنطقة التي شهدت أشغال حفر وتكسير هيدرويك لاستغلال الغاز الصخري، بأن شاحنات تابعة لشركة وطنية لأشغال الآبار وصلت، مساء الجمعة الماضي، إلى غور محمود وهي مجهزة بمضخات سحب مياه ومواد كيميائية، في خطوة تجفيف أحواض الماء ومواد كيميائية نقلها إلى منطقة أخرى وإخلاء المكان.

ويقول عامل بإحدى مؤسسات التي شاركت في حفر، إن حوالي 2500 مادة كيميائية سامة استعملت في تكسير هيدرويك، بينها 22 مادة مسرطنة. وما وقفت عليه ”خبر“، أمس، هو أن محتجين الذين تنقلوا إلى منطقة غور محمود ببيتون في خيم ويسهرون على منع دخول معدات تكسير هيدرويك عبر طريق غير معبدة مؤدية إلى المكان، الذي شهد أشغال تكسير هيدرويك، وكان سبب احتجاج سكان عين صالح.

حسب تنسيقية الانتقال الديمقراطي

وقفة ولاية بشار ستكون بعد الخامسة مساء

بشار: ع.موساوي / 23:00 - 22 فبراير 2015

قرر فرع تنسيقية الانتقال الديمقراطي ببشار تحديد ساعة الخامسة من يوم الثلاثاء موعداً وفتحها الاحتجاجية، التي حذبها مكانها بمنطقة "الجيدو" بوسط مدينة بشار. وكشف عضو من المكتب الولائي حركة مجتمع السلم، "أن تخوف من عزوف حضور دفعا لاختيار هذا التوقيت"، مشيراً إلى أن فترة صباحية قد تحرق كثير من الموظفين من حضور خشية تعرضهم لعقوبات من إداراتهم. وأضاف ذات المتحدث أن منطقة "الجيدو" تحولت مكان مبارك، لأنها شهدت وقفاً تضامنية مع غزة، مضيفاً أن وقفاً ستتوج ببيان سيتلى أملاً حاضرين وستسلم منه نسخة إلى الصحافة.

مسؤولون أمنيون بحثوا في القاهرة خطورة الوضع على الحدود مع ليبيا

اتفاق بين الجزائر وتونس ومصر لرفع التنسيق الأمني ضد الإرهاب

الجزائر: محمد شراق / 23:00 - 23 فبراير 2015

شددت كل من الجزائر وتونس ومصر على رفع مستوى التنسيق الأمني، بالنظر إلى ما حصل في ليبيا من تدهور رهيب في وضع الأمن، واتفقت دول ثلاث على عقد اجتماعات دورية من أجل متابعة ميدانية وتنسيق عمل على الحدود مع ليبيا.

والتفتت حكومات دول ثلاث، من خلال اجتماع تم في القاهرة في الأيام الماضية، وضم مسؤولين أمنيين رفيعي المستوى، على رفع حجة تأهب على حدود مع ليبيا. وبحث مسؤولون الأمنيون تطورات وضع الأمن في ليبيا، خاصة بعد إعداد تنظيم "داعش" 21 مصر، حيث أطلع ممثل مصر في الاجتماع نظراءه الجزائريين وتونسيين على تفاصيل ضربة جوية التي قُبل بها سلاح جوي مصري على مواقع قال إنها "داعش"، وذلك حسب ما نقلته وكالة "الأناضول" أمس. ولم تكشف أي من حكومات دول ثلاث تفاصيل الاجتماع الذي عقد في أوج اختلاف وجهات نظر بالنسبة لحلحلة الأزمة بليبيا، بين الجزائر وتونس اللتين تطابان بفرض حل سياسي عن طريق تفاوض وحوار وإقرار حكومة وحدة وطنية، قبل الانتقال إلى خطوة متعلقة بمكافحة الإرهاب، وبين مصر التي سجلت اندفاعا واضحا في طريق إقرار حل عسكري من خلال دعوتها إلى حشد دولي من أجل محاربة الإرهاب في ليبيا، في أعقاب إعداد مصريين بمنطقة درنة. وكانت دول جوار ليبيا قد عقدت ثلاثة اجتماعات متتالية منذ شهر جويلية الماضي، حيث كلفت الجزائر بالملف الأمني، بينما كلفت القاهرة بالملف السياسي، كن تطورات وضع في ليبيا وتصادف عنف، وإعداد مصريين، جر مصر إلى رد فعل فوري من خلال ضربات التي قامت بها على ما قات إنها مواقع "داعش"، وذلك بمباركة الحكومة الليبية، وهو ما أخلط أوراق تعامل بين حكومات دول جوار التي صارت تبحث عن الإبقاء على شعرة معاوية في تعاونها محاربة الإرهاب، بعد أن سجلت القاهرة انفلاتها عن التزاماتها السابقة. ويتجلى، من خلال تعاطي القاهرة مع الملف الأمني في ليبيا، أنها "يائسة" من احتمال تغيير الجزائر مواقفها، على ما ذكره وزير خارجية مصري، سامح شكري، في تصريح له على قناة "سي بي سي" أول أمس، من أن "مواقف الجزائرية من الأزمة في ليبيا معلومة لدى مصريين منذ بداية"، مشير إلى "احترام مصر كامل وجهه نظر سياسة الجزائرية"، كنه أكد وجود تنسيق بين مصر والجزائر محاولة إيجاد حلول لوضع الليبي متأن، موضحا أن الجزائريين يتبنون اتجاه إذابة خلافات بين فرقاء في ليبيا والاعتماد على هذا كمسلك رئيسي حل مشاكل ليبيا. كما أوضح أنه "في نهاية كلنا يكمل الآخر، وغايتنا واحدة وهي الحفاظ على سيادة ليبيا ووحدة تراب ليبيا وشعب ليبيا". وتتخوف الجزائر من أن تعصف رياح بمساع بدأتها منذ أشهر تقريبا وجهات نظر بين فرقاء في ليبيا، داعية إلى إقرار حكومة وحدة وطنية تحفظ سلامة ترابية وتحول دون مساس بسيادة بلد. وتريد الجزائر تكرار تجربة وساطة في ما ي حل الأزمة بليبيا.

ودرس الاجتماع الأمني بالقاهرة "غير معلن" تنسيق عمل من أجل تنسيق الأمن على الحدود، من أجل مكافحة شبكات تجنيد ونقل مقاتلين فائدة تنظيم "داعش" في كل من العراق وسوريا. ويؤشر تعامل الجزائر مع دول جوار على تركيز على عمل الاستخباراتي وتبادل معلومات محاربة "داعش"، بدلا من نقل جنودها خارج تراب وطني كمبدأ في تعاطي حكومة مع الأزمات الإقليمية والدولية.

وقفات واحتجاجات عبر القطر الوطني ضد الغاز الصخري

المعارضة والسلطة.. وجهها لوجه في الشارع

Ⓜ الجزائر: ج. فنينش / محمد بن أحمد /Ⓜ الجزائر: جاد بودية /Ⓜ الجزائر: سمية يوسف / 15:10 - 24 فبراير 2015

تراهن على انطلاقة جديدة من بوابة الغاز الصخري المعارضة في الشارع اليوم

جبلابى سفيان: كفانا من جمود وترقب مهدي منتظر
عبدلرزاق مقري: 24 فيفري بكل تأكيد يس يوما حاسما

تنزل، Ⓜ يوق، قوى وشخصيات هيئة تشاور Ⓜ متابعة Ⓜ إلى شارع في وقفات احتجاجية، دعمًا سكان جنوب Ⓜ رافضين لاستغلال Ⓜ غاز Ⓜ صخري، Ⓜ وتذكير بوجودها وتحدي Ⓜ سلطة.
اختارت Ⓜ قيادات حزبية Ⓜ مستقلة، Ⓜ ناشطة في هيئة تشاور، Ⓜ تجمهر معا باعاصمة، وتركت قياداتها محلية عبر Ⓜ ولايات مهمة تنسيق والإشراف على Ⓜ وقفات، حتى وإن كانت أحزاب معارضة لا تراهن على حضور شعبي كبير. Ⓜ تحدي، وفق ما يقول
رموزها، يس في Ⓜ كم، بل في كسر حاجز خوف Ⓜ الذي بنته سلطة ورسخته في Ⓜ عقل Ⓜ باطن Ⓜ لمواطنين وخصوصا Ⓜ نخب، Ⓜ وهذا تشعر قوى معارضة بضغط كبير قبل Ⓜ موعد، وهي تبحث عن حضور شعبي يعطي مصداقية لمطاب Ⓜ معبر عنها.
وتوجهت Ⓜ هيئة، في نداءها عشية Ⓜ وقفات، Ⓜ إلى Ⓜ جزائريين للمشاركة وإبداء مواقف تضامنية مع مواطني Ⓜ جنوب Ⓜ كبير، واعتبرت أن Ⓜ مشاركة "ستكون بنة مهمة في مسار نضالي ضد الاستبداد Ⓜ عبث بخيرات Ⓜ وطن، وخطوة توحيد صفوف في طريق التغيير، بمشاركة كل Ⓜ مواطنين Ⓜ مواطنات". وتوجه، أمس، رئيس حزب جيل جديد، جبلابى سفيان، بندا Ⓜ إلى Ⓜ جزائريين لحضور، Ⓜ تضحية بشيء من وقتهم تحقيق مطاب سكان جنوب، وقال: "كفانا من جمود وانتظار مهدي منتظر، يجب أن نكون واعين تغيير الأوضاع بطرق سلمية."
واستبق عبدلرزاق مقري، رئيس حركة حماس، في تعليق Ⓜ على صفحته في شبكة التواصل الاجتماعي، أي نقد لاحق للمبادرة، بالإعلان أن يوق 24 فيفري، أي Ⓜ يوق، "بكل تأكيد يس يوما حاسما"، وأوضح: "هو يوق مهم في بناء عناصر Ⓜ توازن في مواجهة سلطة استغلت أساسا Ⓜ وطنية واستغوت في ظل مكافحة الإرهاب، واستعملت بحبوحة Ⓜ مائة لتحكم في تلابيب مجتمع ويس تطوير Ⓜ بلد، وحينما ظهر فشلها، أرادت أن تدخل Ⓜ جزائر في مغامرة خطيرة باستغلال Ⓜ غاز Ⓜ صخري، لأنها لا تريد أن تعيش إلا حظتها Ⓜ وكان بعدها طوفان."
واعتبر مقري أن مبادرة ناجحة قبل اختبار Ⓜ ميدان "لأنه وسمح للمعارضة بالوقوف سيكون نجاح Ⓜ قادر Ⓜ متاح.. وإن منعت وأغلقت Ⓜ عاصمة، فسيكون كذلك نجاح، لأننا نكون قد دفننا بنا نضال" Ⓜ إلى إظهار هشاشته وقشله مرة أخرى وعد ثقته بنفسه، ثم يكون الإصرار والاستمرار."
وقم تعلن سلطة عن موقفها الرسمي من تظاهرة، إلا أن تجنيد قواها وتوابعها لإحياء مناسبة Ⓜ مزدوجة تأسيس الاتحاد Ⓜ عمال Ⓜ جزائريين وتأميم محروقات بشكل غير مسبوق، يشير Ⓜ إلى توجه مبرمج ومنسق لتعتيم على تحرك معارضة، وتوجيه رسائل Ⓜ لمواطن ولأخارج بأنها لازالت ماسكة بعنق Ⓜ جزائر.
وينشط وزير الأول، عبدمالك سلال، رفقة أمين عمال Ⓜ مركزية نقابية، عبد مجيد سيدي سعيد، با مناسبة، تجمعين في أريزو وحاسي مسعود، وأمين عمال الأفالان، عمار سعداني، تجمعا بعناية، كما تنزل الأمانة العامة حزب Ⓜ عمال، ويزة حنون، Ⓜ إلى حاسي Ⓜ رمل، ناهيك عن نشاطات على مستوى Ⓜ ولايات.
ويساعد أي إجراء قمعي لتلجأ السلطة Ⓜ إلى قطع طريق أمال Ⓜ مشاركين في وقفات، قوى معارضة، وهو ما أشار Ⓜ إليه مقري في تعليقه، حيث يسهل على هيئة تشاور Ⓜ متابعة ومسانديها إلقاء Ⓜ لوق على سلطة وتوابعها وتحميلها المسؤولية عن أي فشل محتمل. وتعول معارضة على جعل مناسبة 24 فيفري محطة انطلاق، وهي عازمة على استغلال كل مساحات Ⓜ منابر التي تتوفر عليها، Ⓜ تفاعل مع نبض خافت للشارع، غير أن تجربة سابقة بينت صعوبة موقف، وسط توقعات بتكرار تجربة مسيرات Ⓜ سبت التي بادرها بها الأرسيدى قبل سنوات، قبل أن تتوقف، بعدما فترت همة نشاطين تحت ضغط سلطة وانفراط عقد شراكة بين مساهمين.

تعليمات للولاية لفرض النظام والتعامل مع المحتجين بلا عنف

قوات الشرطة والدرك ترفع درجة التأهب في 16 ولاية

Ⓜ داخلية تعتمد مخططا أمنيا للتعامل مع مسيرات محتملة ضد Ⓜ غاز Ⓜ صخري
أقرت وزارة داخلية مخططا أمنيا خاصا للتعامل مع مسيرات متوقعة يوق 24 فيفري. وذكر مصدر أمني أن حكومة استنفرت قوات Ⓜ تدخل تابعة للمديرية العامة للأمن الوطني ووحدات تدخل لدرك وطني في 16 ولاية، استعدادا لمواجهة مسيرات محتملة ضد استغلال Ⓜ غاز Ⓜ صخري، بمناسبة الاحتجاجات مبرمجة Ⓜ يوق، مخافة خروجها عن سيطرة.
ودفعت دعوات كل من جان تنسيق الاحتجاج رافض لغاز Ⓜ صخري في عين صباح، Ⓜ لجنة شعبية مناهضة لغاز Ⓜ صخري، وتنسيقية معارضة التي اتفقت على اختيار يوق 24 فيفري لتنظيم وقفات لتعبير عن رفض Ⓜ غاز Ⓜ صخري، حكومة Ⓜ إلى تشكيل غرفة عمليات تضم مختلف مصابح الأمن، واستنفار قوات تدخل وباقي قوى الأمن في 16 ولاية.
وبدأت السلطات تحضير بجدية للتعامل مع احتمال خروج محتجين في مسيرات، يوق 24 فيفري في وقت مبكر. وقات مصادر ذاتها

إن وزارة الداخلية طلبت، قبل أكثر من أسبوع، تشكيل لجنة أمنية تضم مصابح الاستعلامات في الأمن الوطني والدرك ومديرية الاستعلامات والأمن بإجيش، من أجل جمع أكبر قدر ممكن من المعلومات حول مسيرات المتمردين وتنظيمها بمناسبة ذكرى تأميم المحروقات، كما استفيد بأن الاستعلامات الأمنية شملت جمع معلومات حول قدرة جماعات التي دعت إلى احتجاجات يوم 24 فيفري، وهي أحزاب "تنسيقية الحريات والانتقال الديمقراطي"، على حشد مشاركين ومدى تنسيق بين الأطراف الشعبية والسياسية رافضة لاستخراج واستغلال غاز صخري. وشملت عملية تحري وللايات 48، حيث عمل محققون على جمع المعلومات، ثم قررت وزارة الداخلية ومديرية عامة الأمن الوطني وقيادة الدرك الوطني، استنفار قوات التدخل التابعة للشرطة والدرك الوطني وباقي فروع الأمن والدرك في 16 ولاية هي: الجزائر العاصمة وتيزي وزو وبجاية وبويرة ووهران وعنابة وقسنطينة وگرداية وورقلة وتمنراست وأدرار والوادي وبسكرة والأغواط وبشار وإيزي. وقال مصدرنا إن الاستنفار الأمني في 16 ولاية جاء بناء على معلومات تم جمعها، بينما أشار إلى أن احتمال تنظيم مسيرات في باقي ولايات 32 يبدو "غير وارد"، كما أوردت تقارير الأمنية ذات صلة باموضوع أن ولايات التي توقع مصابح الأمن أن تشهد مسيرات كبيرة هي 6 فقط، وتشمل العاصمة وتمنراست وأدرار والوادي وورقلة والأغواط، وهي ولايات معنية بجأة طوارئ أمنية. وقال مصدرنا إن تعليمة أرسلت إلى الولاية من أجل فرض نظماً أثناء تعامل مع الاحتجاجات ومسيرات رافضة لاستغلال غاز صخري، دون استعمال العنف أو استفزاز مشاركين فيها.

ولاية الجزائر تغلق ساحتي البريد المركزي و"أودان"

"الفلكلور"، لمنع وقفة المعارضة وسط العاصمة

عضو هيئة تشاور عبد العزيز رحابي: "هذه رسالة واضحة بأن وقفنا ممنوعة" رئيس بلدية الجزائر الوسطى: "ترميم مبنى البريد المركزي لا علاقة له بوقفة المعارضة" طوقت سلطات عمومية ساحة البريد المركزي بـ"سقالات بناء" (أعمدة حديدية ضخمة)، بمبرر ترميم مبنى البريد المركزي، وستكون حركة مرور مشلولة على طول شوارع من ساحة "أودان" إلى غاية ساحة أول ماي، يوم، موازاة مع الوقفة التي قررها قادة هيئة تنسيق والتشاور لمعارضة ضد استغلال غاز صخري.

قررت سلطات عمومية إقامة "فلكلور شعبي" وسباق دراجات احتفالاً بذكرى تأميم المحروقات، بمحيط مكان، أيضاً. وفي جولة قادت "خير"، أمس، إلى ساحتي "أودان" والبريد المركزي ببلدية الجزائر الوسطى، مروراً بشارع حسبية بن بوعلي باتجاه ساحة أول ماي، بلدية سيدي أحمد، كانت حركة غير عادية بفعل تحضيرات لإقامة مصابح ولائية منافسة في سباق لدرجات موجهة لكبار والصغار، ونشاطاً فلكلورياً شعبياً، أما مغزى، فظاهرة الاحتفال بذكرى تأميم المحروقات مصادفة يوم 24 فيفري من كل سنة، بينما باطنه، يرى معترضو الاحتجاج ضد غاز صخري، أنه يرتبط بوقفة معارضة، يوم، بساحة البريد المركزي. وفي هذه الساحة، التي قرر "قادة هيئة تشاور والمتابعة" (تضم 30 حزبا وشخصية وطنية بارزة)، أن تحتضن وفتتهم تضامنية مع سكان جنوب لضغط على الحكومة لإلغاء مشروع استخراج غاز صخري، وجدنا مجموعة من مسوقين في ولاية الجزائر يشرفون على تحضيرات نشاطين رياضي وثقافي، فيما "مفاجأة" كانت قرارا مفاجئا من والي العاصمة، اتخذ مساء أول أمس، أعطى فيه تعليمات بترميم مبنى البريد المركزي، فجرى تطويقه وكذا محيطه بـ"سقالات بناء". وإن كانت حجة السلطة في إغلاقها وسط العاصمة بإجراءات أمنية مشددة تحسباً لاحتفال بذكرى تأميم المحروقات، باختبار إقامة سباق لدرجات وفلكلور شعبي، فلم يسبق ولا ولاية الجزائر أن احتفلت بذكرى نفسها بمثل هذه النشاطات، فعادة تجرى الاحتفالات بشكل رسمي داخل قاعات مغلقة بحضورها فنانون ومجاهدون ومسوقون، وتكون على نطاق ضيق، خصوصا إذا تزامنت مع أيام الأسبوع بحكم أن ذكرى ليست مدرجة ضمن جدول أيام عطلة مدفوعة الأجر.

وقال رئيس بلدية الجزائر الوسطى، عبد الحكيم بطاش، أمس، في اتصال مع "الخبر"، إن "نشاط تشرف عليه مديرية شباب والرياضة ولاية الجزائر، وستطلق فعاليات، يوم، من التاسعة صباحا إلى واحدة ظهرا، فيما مضمون سباق دراجات ينطلق هو الآخر من ساحة أول ماي إلى غاية ساحة البريد المركزي".

وأفاد بطاش بأن "سباق سيكون مرفوقا بمعارض مصغرة عن صناعات تقليدية ونشاط فلكلوري تشارك فيه مختلف فرق شعبية قادمة من مختلف ولايات وطن، بهدف إبراز ثقافات التي تزخر بها الجزائر". وعن ترميم مبنى البريد المركزي، أجاب مسؤول ذاته: "الأشغال لا علاقة لها بوقفة معارضة، فهم أحرار بما يقومون به، لأننا أعطينا إشارة انطلاقها منذ أسبوع ومؤسسة بناء مكلفة قدمنا لها مساعدة الإسراع في إنجاز ترميم، وحال ذاته مبنين آخرين في شارع كريم بلقاسم وتيليملي". من جانبه، ذكر عضو هيئة تشاور والمتابعة، وزير ودبلوماسي الأسبق عبد العزيز رحابي، "الخبر"، أن "هذه الإجراءات رسالة من السلطة إلى معارضة بأن وقفة قادة أعضاء تشاور والمتابعة غير مرغوب فيها وممنوعة، ومنعنا من اختيار شارع كفضاء سياسي هو مضايقة، وأعتقد أن تعامل السلطة مع وقفنا مبالغ فيه، خصوصا عندما سمعنا وزير طاقة، يوسف يوسف، يتحدث عن غاز صخري كقضية سيادية، وكأننا بوقفنا نضرب هذه سيادة، فحوا من جدل حول غاز صخري إلى تأميم المحروقات".

أعلن عن إنجاز مرصد وطني لمتابعة التقيب عن الغاز الصخري

يوسف: "سنستمر في تجنيد جميع مصادر الطاقة"

"لا يتكلم عن غاز صخري سوى خبراء ذوي 30 سنة عملا في التقيب" قتل وزير طاقة، سيد يوسف يوسف، من شأن مخاوف التي يبديها سكان عين صياح معارضون لاستغلال غاز صخري، مؤكدا استمرار سوناطراك "في تعزيز نشاطات البحث والتقيب وتجنيد جميع مصادر طاقة بما فيها طاقات متجددة"، معلنا عن مشروع لإنجاز مرصد متابعة التقيب عن غاز صخري، بمشاركة ممثلين عن المجتمع المدني. أكد وزير طاقة، الذي نزل، أمس، ضيفا على فور الإذاعة، أن سوناطراك لها خبرة كافية في مجال الحفر، مؤكدا أنه ليس هناك

فرق في تقنيات حفر بين غاز عادي وصخري ومستعملة منذ سنوات في كثير من حقول، مطمئنا سكان عين صالح بقوه :
“دولة تسهر على صحة مواطنين وحماية طبقات جيولوجية متوفرة على مياه جوفية وبيئة.”
وحسب يوسف يوسف، فإنه لا يمكن لأي شخص أن يعتبر نفسه خبيرا في مجال التنقيب وحفر، إلا إذا كان قد اشتغل في هذا مجال مدة تمتد بين 30 إلى 40 سنة.
في الإطار نفسه، أشار مسؤول الأول عن قطاع طاقة إلى تسجيل سوناطراك أرقاما قياسية في مجال حفر الآبار، خلال سنتي 2013 و2014، مشيرا إلى أنها “ستستمر في عملية تعزيز نشاطات في مجال البحث والتنقيب، وتجنيب جميع مصادر طاقة، بما فيها طاقات متجددة”، تغطية الاستهلاك الداخلي مرتفع من مواد طاوقية، والذي سينتقل من 55 مليون طن إلى 100 مليون طن خلال 15 سنة مقبلة.
في سياق ذاته، أكد يوسف ضرورة إيجاد مصادر طاقة أخرى تغطية احتياجات الأجيال المقبلة، وذلك بتركيز على مصادر طاوقية الأقل تكلفة، مثل تطوير استعمال “سيرغاز”، عوض مازوت والبنزين.
وردا على سؤال متعلق بمنافسة دول أخرى لجزائر في أسواقها غازية، قال وزير طاقة إن سوناطراك قامت بتنويع قائمة دول التي تصدرها بترول بتعزيز أسطول ناقلات نفط، ووصول بذلك إلى دول أخرى في أمريكا اللاتينية، مع محافظة على تغطية طلب جزءا من الأسواق الأوروبية.
وعن دور الذي لانتظمة “الأوبب” تلعبه لتحكم في الأسعار، اعترف يوسف يوسف بوجود اختلاف بين مواقف دول الأعضاء في منظمة، مؤكدا أنها ستبقى تلعب دورا هاما في الأسواق النفطية، مع تراجع إنتاج بترول في العديد من دول .

السلطة تتمسك بمواقفها والمعارضة ترفض التنازل

ألقوا بالغاز الصخري إلى الشارع.. يفصل فيه الشعب !

□ جزائر: سمية يوسف / 03:00 - 25 فبراير 2015

من تأميم المحروقات إلى الاستئجار بالغاز غير التقليدي
الثروات المسترجعة "تنهب" والحقول "تنضب"

لا يزال نظماً يلعب أوراقه تمرير مشروع استغلال غاز غير تقليدي، الذي اعتبره بمثابة "منقذ" من أزمة اقتصادية، يمكنها أن تتسبب في تجويع الأجيال صاعدة من أبناء جزائريين. أربع وأربعون سنة، تخللها تأميم محروقات وسقوط حزن مداخيل عملة صعبة، كانت كافية تحويل ذهب الأسود في جزائر من نعمة، درت ملايين على خزينة، إلى نقمة ارتبكت سلطة في تعامل معها، زادت احتجاجات مناهضة مشروع استغلال غاز صخري بعين صياح، تعم الاحتجاجات، أمس، عبر كامل تراب وطني. وشكلت قضية "غاز صخري" أول احتجاج يندب في قطاع طاقة منذ تأميم محروقات، ومن خارج قطاع بعدما ظلت الاحتجاجات "داخلية" لعاملين بحقول محروقات تتعلق بالأجور. وفي وقت الذي صنف الإعلان عن تأميم محروقات، يوم 24 فيفري 1971، من طرف رئيس راحل هواري بومدين، في خانة "قرارات تاريخية" التي فاجأت العالم بأسره، بعد أن مكنت جزائر من استرجاع سيادتها وافتكاك ثرواتها النفطية من شركات فرنسية، تميزت فترة حكم بوتليقة، وبإعادة عهده، بثلاثة، بتفشي ظاهرة فساد في قطاع طاقة، من خلال فضائح رشاشي التي دونت اسم "سوناطراك" في أجندة قضايا قضائية دولية، عبر مسلسل "سوناطراك 1" و"سوناطراك 2"، يعود دور الأساسي فيه لوزير الأسبق، شكيب خليل. ولم تشفع عائدات النفط، خلال خمس عشرة سنة ماضية، والتي تجاوزت 800 مليار دولار، في تأمين مستقبل نفطي لجزائر، بعد أن تسببت سياسات طاغوية معتمدة منذ تأميم محروقات، في قرب نضوب أكبر حقول في جزائر، ومتواجدين بحاسي مسعود بالنسبة للبترول والغاز بحاسي الرمل، تستجد جزائر بمشروع غاز صخري كبديل لمحروقات تقليدية التي ستنفذ، حسب وزير الأول، عبد مالك سلال، في أفق سنة 2030.

وفي مقارنة مستوى إنتاج جزائر من النفط، في فترة ممتدة بين تأميم محروقات وإتراض لاستغلال غاز صخري، أكدت الأرقام عودة جزائر إلى نقطة صفر، حيث لم تتمكن سوناطراك وشركاؤها الأجانب من رفع من مستوى إنتاجها سوى بنسبة 30 بالمائة، الذي انتقل من 23 مليون طن من محروقات سنة 1971، أي ما يعادل 440 ألف برميل يوميا، إلى 60 مليون طن حيا، أي ما يعادل 1,1 مليون برميل يوميا. وبينما كانت جزائر تعول على شركات الأجنبية في رفع مستوى إنتاجها من محروقات، أخطأ الإرهاب الدولي حسابات سوناطراك، تجد نفسها تدفع ثمن الاعتداء مسلح على أكبر مصنع إنتاج لغاز بنيفنتورين، بعد أن رحلت شركات الأجنبية، البريطانية والنرويجية، من موقع تزرع رعب في أوساط شركات بترولية دولية، ما تسبب في رفع معدل مخاطرة بالنسبة للاستثمار في قطاع طاقة جزائر. وجاء فشل مناقصة دولية رابعة لتتقيد واستغلال محروقات جزائر، يؤكد موقف الأجانب الرافض لعودة الاستثمار في حقول نفطية جديدة بعيدا عن حاسي مسعود وحاسي الرمل.

الغاز الصخري يضاعف التعفن السياسي

المعارضة تقصف وعين صالح تتوعد

♣ جزائر: محمد شراق / 15:20 - 26 فبراير 2015

كان متوقعا أن تكون ردات الفعل، إزاء تعامل السلطة مع وقفات واحتجاجات غاز صخري، شديدة انبثورة، مثلما كان متوقعا أن تكون ردات الفعل إزاء قرار الرئيس بوتفليقة مضي قدما في مشاريع استغلال غاز صخري، شاجبة وغازية ومثيرة للاستغراب، وهو الذي محاشهرا من نضال سكان جنوب، بجرة قلم حمله مضمون رسالية رئاسية، تقول معارضة إنه في غاية الخطورة ويتضمن "استفزازا خطيرا لجزائريين". قام ينتظر حراك جنوب معارضة حتى تقول هم ذلك، بعد أن توعدت قياداته باحتجاجات أكثر ضراوة تبدأ بمسيرة "وطنية حاشدة"، محملة رئيس عواقب قرار قال حراك جنوب إنه "خطير سينترب عنه خروج الأمور عن السيطرة". وبين هذا وذاك، خلف صدام غاز صخري هزات سياسية جانبية، عبرت عنها تصريحات وتصريحات مضادة، بين عمار سعداني الذي وصف، أول أمس، حزب عمال بـ "غير ديمقراطي"، وقيادة حزب حنون التي ردت عليه بوصف "داعش سياسي".

رغم أن الرئيس تعهد بالانفتاح على خصومه

السلطة تبني جدارا أمام المعارضة

بعثت السلطة، من خلال نمط تعاملها مع وقفات غاز صخري، أول أمس، وفي طلبعتها "واقفة مركزية" أملا بريد مركزي، رسالية إلى معارضة، بمضمون إخطار، يفيد بأن سقف الذي تحلم أن تبلغه معارضة في صراعها مع السلطة قد بلغته، وأن تزيد عليه في مرحلة مقبلة. وهي رسالية لا تختلف عن رسالية التي وجهها الرئيس بوتفليقة لسكان عين صالح، أنه مهما بلغ سقف احتجاجهم إزاء غاز صخري، فلا رجوع عن قرار.

رغم أن احتجاج قادة معارضة، قرب بريد مركزي، أول أمس، كان تضامنيا مع سكان عين صالح، في ملف واحد ووحيد هو غاز صخري، إلا أن السلطة، وعبر قوات الأمن، "أبرقت" خصومها، وعلى رأسهم "هيئة المتابعة والتشاور لمعارضة"، موقفها صار إزاء نمط تعاملها مستقبلي من خرجاتها مقترضة، وهي إن فعلت ذلك، فلها مبرراتها، وقد ساققتها في ثنايا رسالية الرئيس بوتفليقة التي قرأها مستشاره محمد علي بوغازي، ما دعا جزائريين إلى إبعاد "كيد وأذى أطراف داخلية وخارجية تريد زعزعة استقرار البلاد"، وواضح أن ذكرى تأميم المحروقات كانت مناسبة سانحة لسلطة كشف ورقتها مع خصومها، التي حملت توقيع الرئيس بوتفليقة، الذي أراد تذكير معارضيه بما عاشوه وعاشته جزائر خلال عشرية سوداء، وكذلك وزير الأول عبد الحكيم سلال، بالإضافة إلى عبد المجيد سيدي سعيد، الأمين العام للمركزية نقابية الذي قال: "من يريد رهن مستقبل بلاد نحو الاستقرار السياسي الله لا يردو"، ثم عمر غول، الذي كان قد وصف الرئيس بوتفليقة وهو في "حركة مجتمع السلم" مومياء، حينما قال، أمس، إن "معارضة تلعب بالنار". تصريحات واحدة في ساعة واحدة، ضمن يوم الاحتفال باسترجاع سيادة الشعب على المحروقات، تزامنت مع وقفة قادة معارضة قرب بريد مركزي في مواجهة "بندبير" تارة و"قوات الأمن" تارة أخرى، بينما كان "قصف" سياسي ينبعث من منطقة صناعية لأرزو باتجاه العاصمة، راسما حدودا أملا قادة تنسيقية بخطوط حمراء، على وقع "تخوين" جعلوه مرادفاً لتعبير "مهذب" بعض شيء، هو "محاولات ضرب استقرار بلاد"، وإلى وقت قريب، م تكن السلطة بحاجة إلى الرد على خصومها، بعد أن ضمننت عهدة رابعة لرئيس بوتفليقة، سوى دعوتها، من حين لآخر، لجزائريين إلى لقاء نظرة ووسريعة على حاصل في ليبيا وسوريا، حتى تضع معارضة رجلها في "ماء بارد"، كن هذه مرة بدا أن هذه دعوة م تعد مضمونة نتائج، لأن قاطرة معارضة م تتوقف بين جدران خيمة زرادة، شهر جويلية من العام الماضي، وبعد جولات مواجهة متكررة، أريد لسجال قائم بين السلطة وخصومها أن ينتقل إلى شارع حسم مسابقة، أو على الأقل، من أجل جعل "كناش خصومة" مفتوحا على طبيعة يقرأه جميع ويفهم جميع "أسيرة" في مرحلة مقبلة. "أسيرة" م تكن سلبية تعهدات الرئيس بوتفليقة، يوم قرأ يمين الدستورية (28 أبريل 2014)، غداة فوزه بعهدة رابعة، فأرجل ورغم هجو الذي تعرض له من قبل مناوئيه، وعد بأشراك معارضة في أي نقاش سياسي يطرح. وزاد على تعهده، عهدا آخر، وكان هذه مرة مكتوبا بشكل رسمي في وثيقة تعديلات دستور التي سلمها مدير ديوانه أحمد أويحيى، على أنها خارطة طريق لمشاورات مع فعاليات وطنية، وزج بعبارة في الوثيقة، تقول في معناها "إن معارضة ستكون لها مكانة خاصة في دستور" كن معارضة، التي كانت ستخصص لها سلطة مكانة في دستور، قاطعت هذا دستور، وأعدت سجلاها مع السلطة إلى نقطة صفر، ويظهر من ترتيب الأحداث علاقة بتجادبات بين طرفين، أن موقف معارضة من "جوهر الإصلاحات"، كما تسميه السلطة، شحن أكثر أجواء علاقة، ويكون عبد قادر بن صالح، الأمين العام للارندي، أراد أن يفهم خصوم السلطة أنه بموقفهم ذلك "يكونون قد جنوا على أنفسهم"، ما قال قبل أكثر من أسبوع بقليل، إنه "لا مبادرة في ساحة خارج مبادرة تعديل دستور". ما فهم منه عز السلطة على تحييد شامل خصومها، فكان موقف معبرا أملا بريد مركزي

النتائج الأولية للتحقيق تبرئ ساحة الجيش من مقتل اثنين من رعاياها

بريطانيا تسعى لتحميل الجزائر مسؤولية اعتداء تيفنتورين

✪ جزائر: سمية يوسف / 12:00 - 27 فبراير 2015

أعطت عدالة بريطانية إشارات تحمل فيها جزائر مسؤولية مقتل سبعة من رعاياها في اعتداء تيفنتورين، جانفي 2013، من خلال تحقيق الذي فتحته محكمة "واست سوساكس" واستندت إلى شهادات من بينها شهادة نائب مدير عمال بريطاني لمجمع باموقع، مارك كوب. رغم أن نتائج الأوبية لتحقيق، حسب موقع الإلكتروني «بي بي سي»، برأت ساحة جيش من مقتل بريطانيين اثنين، حينما أورد تحقيق أنهما سقطا بطلقات نارية "وجهها صوبهما منطرفون". ولم تورد نتائج التحقيق الأوبية، التي استندت إلى تقرير طبيب شرعي مكلف بالتحقيق في قضية، جهة التي تسببت في مقتل ضحايا الآخرين.

ويهدف التحقيق، حسب موقع نفسه، إلى تحديد ظروف التي أحاطت بالاعتداء الإرهابي على موقع مرگب غازي بتيفنتورين، والتي راح ضحيتها سبعة من مواطنين بريطانيين عاملين في شركة "بريتيش بيتروليوم". وكانت "بريتيش بيتروليوم"، وفور الاعتداء على تيفنتورين، قد سارعت مطابفة سوناطراك بإعادة النظر في عقد الذي أبرمته معها بتمديد أجله من أجل الظفر بتعويضات مادية، غير أن محادثاتها باءت بالفشل، يعد أن تقاسمت شركات مجمع ناشط باموقع مسؤولية الاعتداء الإرهابي عليه، خاصة أن تسيير مخطط الأمني تيفنتورين كان من مهام شركة بريطانية. واستند التحقيق، وفقا ما أكدته صحيفة بريطانية "دايلي مايل"، أمس، إلى شهادات مارك كوب، نائب مدير عمال لمجمع، الذي أكد عند سماع أقواله من قبل محققين عد إبلاغه من قبل سلطات جزائرية بنشاط جماعات الإرهابية المنتسبة لتنظيم قاعدة بامنطقة.

ولم يكف التحقيق في معطياته الجديدة بعرض شهادة مارك كوب، بل حاول أيضا ربط الاعتداء بنزاع كان قائما آنذاك بين سائقين موظفين في موقع وإدارة شركة، والذي دفع هؤلاء عمال إلى الإضراب. وذكر التحقيق تهديدا تلقظ به أحد السائقين يشير إلى أنه كان على علم بالاعتداء مدير لاقتحا موقع، حيث قال سائق "قد فرضتكم قانونكم، وعند الاستيقاظ غدا تنتظركم مفاجأة و... سيسيل". غير أن هذه الشهادة، والتي لم يتم ذكر صاحبها، لم يتم تأكيدها من قبل بريطاني مارك كوب، الذي نفى أن يكون قد تم إطلاعه على تهديدات مماثلة من قبل عمال. ونقلت صحف بريطانية، في موضوع نفسه، أن فرق الأمن التي كان يرأسها مارك كوب لم تكن تتوقع اعتداء مثل ذلك الذي نفذته جماعة "المثمنون" بقيادة مختار بلمختار، حيث اقتصرت تخوفاتها على جوء جماعات الإرهابية إلى استعمال سيارات مفخخة أو قنابل.

من جهة أخرى، أكد عمال من موقع تيفنتورين، حضروا الاجتماع الذي دار بين سائقي موقع وإدارة مصنع، "عد سماعهم تهديدات من قبل أي سائق"، مؤكدين أن "بريتيش بيتروليوم" هي من كانت المسؤولية عن الأمن داخل الموقع، حتى إنها كانت تمنع دوريات درك وطني من دخول إلى قاعدة حياة خاصة بامجمع أو مصنع. وأكد هؤلاء عمال، في تصريح «خبر»، أن نائب مدير عمال لمجمع، مارك كوب، تم إنقاذه من قبل عامل نظافة بامجمع، والذي ساعده في الخروج من مكتبه والاتحاق بغرفة أخرى، بعد أن ساعده في الاختباء، يعود إليه ويساعده في هروب من أسفل جدار سلكي محيط بموقع قاعدة حياة.

بعث إجراءات فصل نائبين بواسطة مراسلة

أنصار سعداني في كتلة الأقالان يمارسون الضغط على ولد خليفة

Ⓜ جزائر: ح.يس / 23:00 - 28 فبراير 2015

أعلن Ⓜ طاهر خاوة رئيس Ⓜ مجموعة Ⓜ بر مانية Ⓜ جبهة Ⓜ تحرير Ⓜ وطني، Ⓜ مجلس Ⓜ شعبي Ⓜ وطني، عن مراسلة رئيس Ⓜ مجلس Ⓜ عربي و Ⓜ د خليفة Ⓜ طلب إخطار مكتب Ⓜ مجلس Ⓜ بفصل Ⓜ نائبين معاذ بوشارب ومليكة فوضيل من Ⓜ كتلة، تطبيقا Ⓜ قرار أمين Ⓜ الأقالان عمار سعداني إقصاءهما من Ⓜ حزب.

وذكر خاوة، في اتصال مع "Ⓜ خبر"، أن Ⓜ كتلة طلبت في مراسلتها تطبيق Ⓜ مادة 53 من Ⓜ نظم Ⓜ داخلي Ⓜ لغرفة Ⓜ بر مانية الأولى Ⓜ تي تخول Ⓜ كتلة حق تبليغ رئيس Ⓜ مجلس Ⓜ بأي تغيير يطرأ على تشكيلتها، سواء باستقالة أحد Ⓜ نواب أو إقصائه. وعلى هذا الأساس، يخطر رئيس Ⓜ مجلس Ⓜ مكتب Ⓜ مجلس Ⓜ بتغيير، وهو بدوره يبلغ Ⓜ طرف أو الأطراف Ⓜ معنية Ⓜ قضية. وتم تنحية بوشارب، وهو نائب رئيس Ⓜ مجلس، من Ⓜ منصب بناء على إجراء عقابي في حزبه. ثم أعيد Ⓜ إلى نفس Ⓜ منصب بإرادة من Ⓜ د خليفة، ومن Ⓜ مؤكد أن مراسلة Ⓜ كتلة تضع رئيس Ⓜ مجلس في حرج كبير.

وحول الأسباب Ⓜ تي دفعت Ⓜ إلى إعادة بوشارب Ⓜ إلى منصبه، قال خاوة إن Ⓜ كتلة "Ⓜ تم تحترق في أول الأمر الإجراءات Ⓜ متبعة في مثل هذه Ⓜ حالات، كننا استدركنا الأمر عن طريق Ⓜ مراسلة، و Ⓜ أي يرتقب أن يفقد Ⓜ سيد بوشارب منصبه Ⓜ مجلس، لأنه فقد صفة الانتماء Ⓜ لأقالان."

وكان سعداني أقصى Ⓜ نائبين في نوفمبر Ⓜ ماضي بسبب مشاركتها في احتجاج نظمته معارضو الأمين Ⓜ بمقر الأقالان في Ⓜ عاصمة، وتم Ⓜ ذلك في إطار مساعي عقد دورة Ⓜ لجنة Ⓜ مركزية لاختيار أمين Ⓜ جديد.

سيستمع إلى باولو سكاروني بمعية 7 مسؤولين آخرين في فضيحة سوناطراك

رشاوى شكيب خليل أمام القضاء الإيطالي يوم 13 ماي

جزائر: جاد بودية / 08:05 - 1 مارس 2015

كتبت صحيفة "لاريوبليكا" على موقعها الإلكتروني، أول أمس، أن قاضي التحقيقات الأولية بمحكمة "ميلان"، المسمى كليمونات إيساندر، سيستمع إلى رجل الأول في شركة "إيني"، الذي شارك رفقة 7 مسؤولين، حول قضية تحويل مبالغ مالية ضخمة بلغت 198 مليون دولار نحو جزائر، عن طريق شركة "سايبيل"، الإيطالية (فرع "إيني" في جزائر). وحسب صحيفة تتعلق بقضية بطريقة مباشرة بشركة "إيني" وفرعها في جزائر "سايبيل"، المتهمين استنادا إلى قانون 231 الصادر سنة 2001، والمتعلق بمسؤولية الإدارة التي تتحملها شركات أثناء تورطها في جرائم اقتصادية، يرتكبها مسؤولوها مباشرة.

وأضافت بأنه "في منتصف شهر جانفي الماضي، قبل نائب العدل في مدينة "ميلان"، بإغلاق ملف محاكمة رئيس مدير العدل "إيني"، كنه أمر بإعادة فتح التحقيق بناء على تسريب مكالمات هاتفية جمعت باولو سكاروني بوزير تنمية الاقتصادية كورادو باسيرا، يعترف فيها بدفع بـ 198 مليون دولار كرشوة لوزير الأسبق لطاقة شكيب خليل". واستنادا إلى وثائق قضائية، قالت صحيفة الإيطالية إن "مبلغ 198 مليون دولار حولتها شركة "إيني" عن طريق فرعها في جزائر "سايبيل"، إلى حساب شكيب خليل وأشخاص من حاشيته، من أجل ظفر بعقود تجارية بترونية ضخمة، تفوق قيمتها ما يـ 8 ملايين دولار".

وأعاد نائب العدل في ميلان، فتح تحقيق قضائي مع سكاروني وعلاقته بخليل، بناء على معلومات قضائية جمعها عن طريق إنابات قضائية وجهها إلى بنان وجزائر وسويسرا وكسمبورغ وهونغ كونغ، خلال فترة ممتدة من 2007 إلى 2010، وذلك بسبب قيمة العقود التي فازت بها "سايبيل"، والتي فاقت 11 مليار دولار، إثر دفعها رشاوى بقيمة 256 مليون دولار لمسؤولين حكوميين عن طريق شركة "بيرل بارتنر المحدودة"، التي يملكها فريد بجاوي، ومقرها هونغ كونغ. ورغم أن ملف قضائي شركة "سايبيل" لم يغلق بعد ولا متابعات قضائية ضدها في إيطاليا لا تزال محل نظر، إلا أن شركة الإيطالية الأخرى "إيني" حصلت، مؤخرا، على ترخيص من شركة وطنية لمحروقات "سوناطراك"، من أجل القيام بعمليات بحث واستكشاف للغاز على مستوى ثلاث مناطق في جنوب.

احتجاجات الغاز الصخري تنتقل إلى إليزي وورقلة

ورقلة: محمد صغير / إليزي: كريم شنقيطي / 23:00 - 2 مارس 2015

قنا، أمس، عشرات مواطنين بولاية إليزي بحركة احتجاجية تضامنية مع سكان عين صالح ضد "استغلال غاز صخري".

وقد شارك عشرات مواطنين في هذه مسيرة سلمية، التي جاب خلالها محتجون شوارع مدينة رافعين شعارات ولافتات تندد "باستغلال هذه طاقة" بمنطقة عين صالح بولاية تمنراست، مطاباً بين "بأوقف فوري كل عمليات الاستكشاف". ويأتي حراك سكان ولاية إليزي بتزامن مع زيارة مرتقبة وزير طاقة ومناجم، يوسف يوسف، إلى بئر ثلاثاء لمنطقة، حيث سيعاين مشاريع قطاعه بالولاية. وبورقلة نظم عشرات من معارضي غاز صخري، أمس، مسيرة احتجاجية أمام مقر مديرية طاقة، وسار جموع الطلبة في مسيرة حاشدة رافعين شعارات "شكراً أبطال عين صالح" و«يس عين صالح متضررة بل كامل تراب وطني».

قياديوه عقدوا اجتماعا بوهراڻ وشكلوا لجنة لمباشرة المهمة

مساع لرفع الحظر عن حزب الرئيس الراحل بن بلة

وهراڻ: محمد درقي / 23:00 - 3 مارس 2015

تعكف قيادات حزب [] رئيس سابقا [] راحل أحمد بن بلة [] حركة من أجل [] ديمقراطية“، على تمهيد الأرضية [] بعث نشاط هذا [] تنظيم [] سياسي من جديد، حيث عقد مجموعة من [] مؤسسين ورؤساء [] فيدر [] يات وأعضاء [] مكتب [] وطني، أول أمس، اجتماعا بوهراڻ، خلصوا فيه [] تشكيل [] جنة مهمتها الأساسية توفير الأسباب [] رفع [] حظر عن [] حزب.

انتهى الاجتماع، [] الذي احتضنته وهران، [] إلى تحديد يوم [] 28 مارس [] جاري [] تنظيم [] لقاء ثان مؤسّع، من [] مرجح أن يُعقد في [] الجزائر [] عاصمة، [] لشرع في الإجراءات [] عملية من أجل إقناع [] سلطات [] وصية برفع [] حظر عن حزب [] ”الأ [] دي يا“ [] الذي أسسه [] رئيس [] راحل أحمد بن بلة، قيل أن يتم توقيف نشاطه بناء على قرار من [] محكمة الإدارية، حيث أكد [] سيد عبد [] خاق [] صديقي، [] رئيس [] سابق [] فيدر [] اية [] غرب [] با حزب، في تصريح [] - [] خير“، أمس، أن منشطي [] لقاء انتدبوا سبعة أشخاص من [] قياديين، أوكلت [] هم مهمة ربط الاتصالات بجميع [] قياديين و [] مناضلين [] متوزعين عبر [] وطن، مع تحضير تصور ينتهي بإعادة حزب بن بلة [] إلى [] ساحة [] سياسية بعد قرابة 20 سنة من [] حظر.

وحسب ذات [] المتحدث، فإن الاجتماع [] منعقد بوهراڻ، حضرته [] عديد من [] وجوه [] بارزة، ضمت أسماء شاركت في تأسيس حزب [] حركة من أجل [] ديمقراطية، جاءوا من مختلف ولايات [] وطن، فضلا عن أعضاء من [] مكتب [] وطني ورؤساء فدر [] يات [] وسط و [] غرب، بالإضافة [] إلى رئيس فيدر [] اية [] حزب فرع أوروبا، أنذاك [] سيد نجاح يوسف، مضيفا أن الاجتماع كان من [] مقرر أن يحضره ابن أخ [] رئيس [] راحل بن بلة، إلا أنه اعتذر في آخر دقيقة لأسباب صحية.

نواب اليمين الفرنسي يطالبون بمنع الحجاب في الجامعات

باريس: مراسلة "أخبار"، نوال ثابت / 23:00 - 4 مارس 2015

تضاربت ردود الفعل بين مؤيد ومعارض لمشروع، بداية بوزيرة حقوق المرأة، باسكال برتوان، التي أيدت اقتراح مشروع حزب اليمين، وقابلها رفض قاطع من رؤساء وعمداء جامعات، حيث اعتبروا أن حرمان جامعي هو مكان لا لقاء واختلاط ثقافات أشخاص راشدين وأحرار في ممارسة عقائدهم من دون عنف. ووصفت طابا بات جامعيات هذا مشروع با مجحف في حقهن، باعتبار أن باسهن لا يزعج أحدا ولا يسبب ضررا لأي كان، في حين اعتبر بعض سياسيين من اليسار حاكم و اليمين معارض أن وقت غير مناسب طرح مثل هذه مسائل لنقاش قبيل الانتخابات الإقليمية، وأن قضية لا تستحق كل هذا جدل.

وفي وقت الذي عرف هذا الاقتراح ردود فعل متباينة، حظي من جهته نيكولا ساركوزي برفقة وجوه من حزب الاتحاد من أجل حركة شعبية يميني، بينهم رقم ثاني، أن كيا، التي سبق وأن اقترحت تجريد تلاميذ من سلطة الأبوية، متهمة بعض متدرسين من أبناء جالية مسلمة بتأخر مستمر نتيجة أدائهم لصلاة، باستقبال في مسجد باريس الكبير من قبل رئيس مجلس فرنسي لديانة الإسلامية، يل أبو بكر، الذي نظم مأدبة غداء على شرف رئيس حزب. وقد تمت، خلال لقاء، مناقشة قضايا متعلقة بمكانة الإسلام وتكوين الأئمة ومراقبة خطاباتهم، وحرص على احترام اللائكية بداية بمنع ارتداء حجاب وصلاة على أروسة طرق عمومية وتطرف ديني وعملية تمويل. وتم تحديد تاريخ 15 أبريل قاد ممثلي جالية مسلمة، بمقر حزب اليمين الفرنسي، لإثراء حوار وبحث عن حلول ممكنة من أجل خلق توافق بين الإسلام ودولة.

لجان أمنية للتحقيق في أسباب الانزلاق

الجيش يدعو إلى إنهاء الاعتصام بعين صالح

تمنر است وعين صالح: مبعوث "خبر" محمد بن أحمد / 15:00 - 5 مارس 2015

قال بيان وزارة دفاع وطني، أمس، إنه "تنفيذ تعليمات قيادة العليا، تنقل قائد ناحية عسكرية سادسة يو 3 مارس إلى مدينة عين صالح، أين كان لقاء مع ممثلي مجتمع مدني من مواطنين وأعيان منطقة وعددهم تسعة وعشرون فرداً.

وقال بيان إنه "خلال لقاء استمع قائد ناحية عسكرية سادسة إلى انشغالاتهم ومطالبهم، حاثاً إياهم على تغليب عقل وروح مسؤولية ودعم جهود تهدئة وتفاذي أعمال تخريب أو تكسير مرافق وامتلاكات عامة وخاصة، أو دخول في مشادات أو اصطدامات مع قوات حفظ الأمن، وداعياً إياهم إلى الإسراع في فك الاعتصام سلمياً، وعودة إلى حياة طبيعية وعتد تعطيل مصالح مواطنين يومية.

وأورد بيان وزارة دفاع وطني أن "قائد ناحية تقى مع مختلف مصالح وقوات حفظ الأمن، قصد تنسيق جهود لحفاظ على الأمن والنظافة في إطار الاحترام والاحترام، كما نفت وزارة ما أسمته "قرارات" في ملف عين صالح، صدرت في بعض الصحف وقال إنها "تأويلات".

وقال مصدر أمني رفيع إن رئيس بوتفليقة فؤض قائد ناحية عسكرية رابعة مراقبة عمليات ضبط الأمن والنظافة في عين صالح بشكل مؤقت، كما أكد أن "أوضاع في عين صالح استدعى تدخل جيش بعد تعرض منشآت اقتصادية حيوية لخطر".

وقال ذات مصدر إن جانا أمنية تنقلت من عاصمة إلى عين صالح، يو ثلاثاء، وبدأت في تحري والتحقيق حول سبب انزلاق الأمور يومي 28 فيفري و 1 مارس، ماضيين في محيط عين صالح، ثم في وسط مدينة، وقال مصدرنا إن تحقيق يشمل تأكد من تهم نقلها ممثلو محتجين رافضين مشروع غاز صخري في عين صالح إلى قائد ناحية عسكرية سادسة، تشير إلى "عنف غير مبرر وتجاوزات في حق محتجين"، كما أضاف مصدر أن تحقيق يشمل ملايسات تعرض عتاد تابع الأمن وطني لتخريب أثناء أعمال عنف، وقال أعضاء في لجنة تنسيق احتجاج رفض غاز صخري، إنهم تقوا، صباح يو ثلاثاء، قائد ناحية عسكرية سادسة في اجتماع مطول ناقشوا فيه موضوع وضع ترتيبات منع تدهور وضع.

وقال بورزق عبد قادر، عضو جان تنسيق الاحتجاج في عين صالح، إن لقاء بين ممثلي محتجين وقيادة ناحية عسكرية سادسة، جاء في إطار استكمال حوار الذي بدأ يو الإثنين، بينما أكد موسى كروي، عضو لجنة شعبية مناهضة غاز صخري في عين صالح، أن لقاء مع مسؤول عسكري م يتناول مسألة جهورية، وهي مستقبل مشروع غاز صخري، وقد تعهد "جنرال"، حسب المتحدث، بنقل مطالب سكان مجددا وحر فيا إلى قيادة سياسية. وانتقلت احتجاجات غاز صخري في جنوب إلى جامعات، حيث شهدت جامعات غرداية وورقلة مسيرات وتجمعات رفض مشروع غاز صخري نفذها طلبة من جامعتين، وقال قيادي في لجنة شعبية مناهضة غاز صخري "حروزي"، إن الاحتجاجات ستتواصل في جامعات من أجل رفع الضغط على السلطات، بينما تواصل اللجنة شعبية مناهضة غاز صخري تحضير مسيرة ضخمة في عاصمة ولاية وورقلة، يو 14 مارس، حيث نشرت دعوات من أجل توعية بأهداف مسيرة.

اعتبرتها غير قانونية لعدم اكتمال النصاب

المعارضة تصف المصادقة على قانون العقوبات بـ "الفضيحة"

حمداوش: تمت الاستعانة بموظفي المجلس لملء مقاعد النواب المتغيبين

□ جزائر: جلال بوعاتي / 23:00 - 6 مارس 2015

وصف نواب المعارضة في مجلس شعبي وطني، تعديلات قانون عقوبات متضمنة تجريم تعنيف امرأة وتحرش بها، بأنها "مرفوضة"، معتبرين جلسة تصويت عليها أول أمس "مهزلة وخرقا صارخا لدستور وناظرا داخلي لبلمان".

خلال جلسة قاطعها نواب تكتل جزائر الخضراء وامتنع عن تصويت فيها نواب حزب عمال، صادق مجلس شعبي وطني بالأغلبية، حسب عربي ود خليفة، على مقترحات جديدة قدمها وزير العدل طيب ووح، تتضمن عقوبات باسجن قد تصل إلى 20 سنة أو سجن مؤبد في حق الأزواج ذين يمارسون عنف على زوجاتهم.

وتنص تعديلات على إنزال عقوبة سجن من سنة إلى 20 سنة في حق "كل من أحدث عمدا جرحا أو ضربا في زوجته"، بينما اقتصر عقوبة سجن مؤبد على حالة وفاة زوجة نتيجة لضرب وتعنيف.

وقد سجلت تعديلات جديدة لأول مرة وجود عقوبات ضد تحرش جنسي، تتراوح بين شهرين إلى 6 أشهر حبسا، فضلا عن غرامات مالية لم تحدد قيمتها في نص التشريع، وتركت للحكومة الاجتهاد في إصدار نصوص تطبيقية لها. وأثارت تعديلات وطريقة التي تم تمريرها بها حفيظة نواب المعارضة وفي مقدمتهم الإسلاميون، حيث اتهم نائب حمداوش، في تصريحاته في أعقاب جلسة التصويت، رئاسة مجلس باواطو مع وزير العدل وجنة شؤون قانونية تمرير تعديلات مهما كان الأمر، وبإفعل، يقول نفس المصدر، "حصل ما لم يكن في حسابنا، حيث تمت الاستعانة بموظفين في مجلس طلبوا منهم ملء مقاعد شاغرة والتصويت برفع الأيدي".

وفي هذا الصدد، يقول حمداوش إن "الفضيحة كانت مدوية أول أمس خلال جلسة تصويت، حيث كانت جلسة غير قانونية بعد توفر نصاب، وبحضور وزير العدل الذي يفترض فيه كذلك أن يمثل دولة قانون، وأعلن خلالها رئيس مجلس أن عدد حضور هو 234 نائب، علما أن نصاب هو 232، وكان عند حسابهم فردا فردا لم يتجاوز عددهم 180 نائب، وكان فضيحة مدوية الأكثر خطورة هو جلوس بعض موظفي مجلس في مكان نواب غانبيين".

والمعلوق أن سبب غياب نواب الأقاليم هو صراع داخلي بسبب خلاف على منصب نائب رئيس مجلس معاذ بوشارب، المنتخب من قبل زملائه داخل كتلة، غير أن أمين عمار حزب عمار سعداني يريد تعيين نائب آخر بدلا منه.

وفي بيانهم المشترك، انتقد نواب الإسلاميون (تكتل الأخضر وجبهة العدالة والتنمية وحركة بناء وطني) تعديلات، وأعلنوا عدا قانونية جلسة، واعتبروا ما ترتب عنها باطلا، وطالبوا الحكومة بسحبها من وتبرأوا من هذا العمل الذي "يمس باستقرار الأسرة ويعرضها مؤامرة تفكيك، ولأنه فلسفة قانون الأسرة وتراث مجتمع جزائري بكل أبعاده، إضافة إلى أنها قوانين مملأة على حكومة من دوائر غربية".

وفي رده عليهم، صرح وزير العدل طيب ووح، عقب مصادقة على مشروعه، أن هذه التعديلات "تحتل خصوصيات دينية وثقافية لمجتمع جزائري"، منكرًا اتهامات المعارضة باقول "م يتم إعداد هذه التعديلات تحت أي ضغط"، كما أكد أن قرار "سيادي لجزائر ولا يوجد إملاءات خارجية ولا غير خارجية، بل هي إملاءات مجتمع جزائري".

اعتصام للبطالين والحقوقيين أمام محكمة الوادي غدا

الوادي: خليفة فعيد / 23:00 - 7 مارس 2015

أفاد مسؤول بالجنة الوطنية للدفاع عن حقوق البطلين، بأن مدينة الوادي ستشهد غدا اعتصام ناشطين في لجنة وحقوقيين من مختلف ولايات لتعبير عن تضامنهم مع نشطاء محبوسين بمناسبة محاكمتهم. وذكر عبد العزيز نور الدين، مسؤول الإعلام بالجنة، - "الخبر" بأن هذه وقفة سلمية هي أيضا لمطالبة بالإفراج الفوري عنهم، والتنديد بالحسب تعسفي في حق رئيس مكتب ولائي بالوادي رشيد عوين، وعضو نفس المكتب عبد حميد براهيمي.

وكان عوين قد أودع بحسب بأمر من وكيل جمهورية بتهمة تحريض أعوان الشرطة على الاحتجاج عبر صفحته في فايسبوك يوم 24 فبراير الماضي، في يوم الذي دعت فيه تنسيقية حريات والانتقال الديمقراطي إلى وقفات احتجاجية عبر ولايات وطن، تضامنا مع سكان عين صالح ضد استغلال غاز صخري.

أما براهيمي فقد أودع بحسب بتهمة تحريض ضد أعوان الأمن، بينما استناد 12 شخصا آخر من الاستدعاء مباشر لمحاكمة يوم 19 مارس، بينهم 6 من أقارب عوين، حيث وجهت لهم تهمة تجمهر غير مسلح وإهانة عون عمومي، على خلفية وقفة احتجاجية نظمت أمم محكمة يوم تقديم عوين أمم وكيل جمهورية، حسب ما استفيد من مكتب جنة البطلين . وذكر نور الدين أن "تهمة منسوبة نشطاء جنة بطلين مفركة، قصد منها توقيف حراك بطلين وضرب رؤوسه، خاصة أن حراك متواجد بكثافة في ولايات جنوب ارفض لاستغلال غاز صخري"، واصفا هيكل لجنة وطنية للدفاع عن حقوق البطلين بـ "قوي، كونه هيكل نفسه في مؤتمر تأسيسي، وقل نشاطه باحتجاجات مباشرة بعد رفع حالة طوارئ". وأوضح المتحدث بأن تنظيمات وجمعيات عديدة ستشارك في وقفة غد، منها جبهة "رفض" والجبهة الوطنية لحماية الثروة ومكافحة الفساد، وشبكة محامين مدافعين عن حقوق الإنسان، ورابطة جزائرية لحقوق الإنسان.

اعتصام عين صالح يتواصل في انتظار رد الرئيس وفايد صالح

دعوات لمسيرة "حاشدة" في ورقلة

عين صالح: مبعوث "خبر" محمد بن أحمد / 13:05 - 8 مارس 2015

وقال أعضاء في جان تنسيق بعين صالح، إن مشاركين في اعتصام ميدان صمود ينتظرون رد الرئيس بوتفليقة ونائب وزير دفاع وطني على رسالة التي وجهها مجتمع مدني إلى نائب وزير دفاع، وطلب من خلالها تدخله وقف تكسير هيدرويكوي. وقال هلال عبد الرحمن، أحد أعضاء اللجنة الشعبية المناهضة لغاز صخري في عين صالح، لا أحد من مسؤولين، بمن فيهم عسكريين، تمكنوا من إقناع محتجين في ساحة صمود بأن غاز صخري يس مضرًا بالبيئة، أو لا يترتب عنه الإضرار بالمياه الجوفية في عين صالح، وأضاف: "هذا وبسبب ضغط الأمني الذي تعرض له احتجاج عين صالح، قررنا تخفيض سقف مطالب مؤقتًا إلى إبعاد غاز صخري عن دائرة عين صالح ووقف وتفكيك هيدرويكوي".

وفيما دخل اعتصام رفض غاز صخري في عين صالح أسبوعه الحادي عشر وترقب محتجين رد الرئاسة ووزارة دفاع، اجتمع ممثلو وأعضاء جان تنسيق احتجاج غاز صخري أمس، ودرسوا وضع تنظيمي للاحتجاج الذي طال أمده وسط مخاوف من تحول عدد كبير من شباب إلى عنف.

وقال هلال "ما لا يعلمه مسؤولون في عاصمة هو أن رافضين لغاز صخري معتدون ويتمسكون بالوحدة الوطنية، هذا فإن غلق باب أمامهم الآن يعني دعم منحرفين ومنتظرين".

وفي تمناست يتواصل اعتصام ساحة إيلامان دعمًا بعين صالح ورفضًا لغاز صخري، وقال غولا عبد عليهم ناطق رسمي باسم حركة "مافرات" "قد تمكنا من حشد أغلب رأي الجا في تمناست خلف مشروع رفض غاز صخري، وسنكون جاهزين لمشاركة قدر استطاع في كل فعاليات رفض غاز صخري في كل مكان".

وقررت اللجنة الشعبية المناهضة لغاز صخري بكل فروعها، تأييد دعوة لمسيرة كبرى رافضة لغاز صخري. وسارت في الاتجاه نفسه لجنة دفاع عن حقوق البطالين وتنسيقية عمال شركات النفط وعمال المناوئة في جنوب. وحضر عدد من ممثلي لجنة البطالين و لجنة المناهضة لغاز صخري اجتماعًا تحضيريًا في ورقلة أول أمس، وقال أعضاء في اللجنة الشعبية المناهضة لغاز صخري "بهمنا أن يحضر أكبر عدد ممكن من محتجين في مسيرة التي تصادف ذكرى سنوية ثانية مسيرة البطالين التي نظمت في ورقلة يوم 14 مارس 2013".

الدرك أوقف وفدا من تنسيقية الحريات طبقا لـ "أوامر فوقية"

المعارضة ممنوعة من دخول عين صالح

جزائر: جاد بودية / 09:00 - 9 مارس 2015

أوقفت مصاحج درك وطني وفدا قياديا من تنسيقية من أجل حريات والانتقال ديمقراطي، مدة 4 ساعات كاملة في منطقة "أنغر"، التي تبعد عن مدينة عين صالح بحوالي 50 كيلومترا، ولم تسمح لهم بعبور حاجز الأمني لإلتحاق ياحتجين ضد استغلال غاز صخري بهدف مساندهم، إلا بضغط مارسه سكان من منطقة في مكان حجز وفدهم، احتجوا بقوة على قرار منع الذي صدر، حسب ضابط من درك وطني، بناء على "تعليمات فوقية".

وقال قيادي في حزب "جيل جديد"، إسماعيل سعيداني، في اتصال مع "خبر": "أنا أكلّمك (في حدود أربعة و نصف مساء أمس) من منطقة إنغر التي تفصل بحوالي 50 كيلومترا عن مدينة عين صالح، حيث يمنعنا أفراد من درك وطني من دخول مدينة، وأبلغ ضابط من درك جيلاني سفيان بأنه يطبق تعليمات فوقية تلقاها من مسووق مباشر".

وأوضح المتحدث أن "إصرار جيلاني على دخول دفع ضابط إلى معاودة الاتصال بمسووق مباشر، وأكد أنه عد السماح لنا بدخول عين صالح، إلا بعد حصول مصاحج درك وطني على ضوء الأخضر، ومنحنا (وقد تنسيقية) تراخيص مكتوبة"، مشير إلى "تعرضنا إلى توقيف عند كل حواجز الأمنية طيلة رحلة الذهاب برا إلى عين صالح، وكان أفراد درك يطلبون دائما من جيلاني سفيان وحده إظهار وثائقه، واستنطاقه عن وجهتنا".

وأفاد سعيداني: "اتصلنا، بعد انقطاع أمل دخولنا إلى عين صالح، بمؤطري حركة الاحتجاجية في مدينة، وأخبرناهم بأننا منعنا من تجاوز منطقة أنغر، فقدموا بنا لاستفسار عن سبب منعنا، فتلقوا نفس الكلام الذي بلغنا إياه ضابط، وبعد تعنت هذا الأخير، قرروا استدعاء عدد من زملائهم لتنظيم وقفة احتجاجية في مكان توقيفنا".

وجاء قرار تنسيقية بانزول إلى مدينة عين صالح بهدف الانضمام إلى احتجاجات سكان منطقة رافضة لاستغلال غاز صخري، وكذلك استجابة طلب عدد من نشطاء في منطقة الذين طلبوا من قادة تنسيقية حضور مساندهم.

ناشطات وبرلمانيات يرافعن لاعتماد نظام المناصفة في المؤسسات المنتخبة

⬢ جزائر: ج. ف / 23:00 - 10 مارس 2015

⬢ لم تخف برلمانيات وناشطات سياسيات الرغبة صريحة في دور أكبر في اتخاذ قرار جزائر، رغم الإقرار بأن دور المرأة السياسي في جزائر، حسب بعض، لازال متوقفا في لعب دور ديكور في مؤسسات منتخبة و حزبية. دعت رئيسة شبيبة ديمقراطية، شلبية محجوبي، في تدخلها في "اليوم" بن ماني حول ترقية مشاركة سياسية للمرأة، "أمس، إلى الانتقال من نظم "كوطات" إلى نظم المناصفة. وقالت بن مانية ديلة فورار "نريد مشاركة في قرار سياسي، لكن لا نسعى للحصول على حكم بل نقاسمه". وقالت: "نساء مطلوبات فقط في مواعيد الانتخابية تجنيد ناخبات فقط."

وأوردت باحثة سليمة مصراتي، من جامعة بليدة، إحصائيات بينت فيها محدودية دور المرأة في نقاش والعمل بن ماني، رغم ارتفاع عددهن إلى 146 بن مانية، أي ثلث تركيبة مجلس، وقالت إنه خلال مناقشة مخطط عمل حكومة في ماي 2014، لم يسجل إلا عدد محدود من نساء، وبنظري هذا على مشاركة في العمل الرقابي من خلال الأسئلة شفوية و كتابية. غير أنها اعتبرت أن نظم حصص الذي اعتمد في سنة 2012 من خلال قانون توسيع حظوظ المرأة في مجالس منتخبة، لم يعد كافيا رغم كونه إنجاز كبير.

ورافعت ناشطة نسوية نادية آيت زاي تغيير ذهنيات، ووعي أكبر بأهميتهن في حياة سياسية، ودعت تعديل قانون الأحزاب جديدا تناقضه و عد تطابقه مع قانون توسيع حظوظ المرأة في مجالس منتخبة. ولاحظت ناشطة أن نظم حصص يواجه مقاومة، من خلال توظيف شرط كفاءة مطلوبة توي مناصب، غير أنها أشارت إلى أن شرط كفاءة يجب أن يخضع الرجال والمرأة معا.

ونصحت مديرة مكتب معهد ديمقراطي الأمريكي بجزائر، ماري آن، نساء بالانخراط بشكل أكبر في عمل سياسي، وقالت إن سياسة لا تدرس بل تكتسب من خلال نضال. وأشادت ممثلة الأمم المتحدة بجزائر، أمارال كريستينا، بأجهد مبذول في جزائر لرقى المرأة في حياة سياسية وتعزيز منظومة قانونية حمايتها من العنف، غير أنها لاحظت أن أمم جزائر عملا كبيرا يجب أن يبذل، خاصة في مجال منح فرص عمل أكبر لنساء، خصوصا أن غابة خريجي جامعات في سنوات الأخيرة من الإناث .

قطب التغيير وتنسيقية الانتقال الديمقراطي

المعارضة تعلن مشاركتها في "مليونية"، ورقلة

الجزائر: سي. سيمو / 23:00 - 11 مارس 2015

أعلن قطب قوى التغيير مشاركتها في تجمع مزعم عقده يوم السبت 14 مارس 2015 بورقلة، تلبية لنداء اللجنة الشعبية المناهضة لاستخراج غاز صخري. وذكر قطب التغيير، الذي يتخذ من رئيس الحكومة السابق علي بن فليس منسقا، في بيان أنه سيكون ممثلا برؤساء أحزاب وشخصيات من بين أعضائه، وذلك تعبيراً عن مساندته وتضامنه مع سكان مناطق وطن معنية باستكشاف واستخراج غاز صخري.

من جانبه، أعلن رئيس حركة مجتمع السلم، عبد الرزاق مقري، أمس، مشاركة حركة في تجمع ورقلة بوفد قيادي كبير، تعبيراً عن تضامن مطلق مع سكان المنطقة، ودعا طبقة سياسية إلى إعلان مساندتها لهذه الخطوة. كما ستكون تنسيقية الانتقال الديمقراطي ممثلة بكل أعضائها في وقفة. وكانت اللجنة المناهضة لغاز صخري قد دعت إلى وقفة مليونية وسط مدينة ورقلة، عاصمة نفط في الجزائر، دعماً لمطالب سكان مدينة عين صالح معترضين منذ ما يقارب ثلاثة أشهر، و متمسكين بمطلب وقف استكشاف غاز صخري.

قالها بصريح العبارة: ”على مراسلي وسائل الإعلام الأجنبية الدخول في الصف“

قرين يهدد الصحافة الأجنبية بالجزائر

□ جزائر: ش. محمد / 23:00 - 12 مارس 2015

دعا وزير الاتصال، حميد قرين، أمس، مراسلي قنوات و صحف الأجنبية التي تنشط بالجزائر إلى ”الدخول في الصف“، في عبارة لم يهدد أن أطلقها أي مسؤول جزائري، حتى وإن كان أكثر مسؤولين أحاحا، من قرين، على دخول صحفيين ”في الصف“. ويأتي هذا تصريح بعد جدال الذي صاحب سحب وزارة الإتصال الاعتماد من صحفي بوعلام غمراسة، مراسل صحيفة ”شرق الأوسط“ لندنية بالجزائر. وقال قرين، في ندوة صحفية عقب محاضرة حول ”أخلاقيات الإعلام“، بالعمامة، أمس، إن ”لدولة الجزائرية الحق في عدم تجديد اعتماد أي مراسل قناة أو صحيفة أجنبية قبل ما شتم أو قذف أو لعنف لفظي أو كتابي“، داعيا مراسلين دوليين إلى ”احترام قواعد اللعبة“ و”الدخول في الصف“. كما دعاهم إلى ”تحلي بأخلاقيات مهنة صحافة واحترام قوانين بلاد“.

وزاد حميد قرين إلى عبارة ”الدخول في الصف“ عبارة ”احترام قوانين اللعبة“، ونقلت وكالة الأنباء الجزائرية، كلام وزير بالتحرف، ووضعت عبارتين المذكورتين، بين حاضنتين، ما يعني أن من كتبها يعي ما يكتب، وأن وزير الاتصال مصر على نقلها حرفيا. وزاد قرين على ذلك قوله إن مصباحه ستنشر مساء يوم (البارحة) بيانا تذكر فيه مراسلي قنوات و صحف الأجنبية التي تنشط بالجزائر بـ”ضرورة احترام قوانين الجزائرية وأخلاقيات مهنة وتفادي الشتم والعنف والقذف، وإلا فإن اعتماداتهم تنجدد“. كما قال بأن موقف الحكومة في هذا المجال ”واضح وان يتغير“، وأن وزارته تمنح ”جائزة للشتم“ و”ان تتراجع أملا لعنف والشتم والقذف“. وتوعد قرين مراسلي صحف وقنوات الأجنبية بعد تجديد الاعتمادات، في حال رأى أنهم أخذوا بقواعد مهنة صحفية. وقال صحفي بوعلام غمراسة الذي سحب منه اعتماد مراسلة صحيفة لندنية ”شرق الأوسط“، بعد أكثر من عشر سنوات من مراسلة بصفة عادية، إن تحذير وزير الاتصال لمراسلين ”جاء بعد أن سحب مني الاعتماد حتى أكون عبرة بالنسبة لهم“. وتساءل غمراسة، في تصريح -”خبر“، أمس: ”كيف أن حميد قرين طبق مباشرة الإجراءات ضدي، ثم اختار أن يحذر باقي مراسلين. فلماذا لم يحذرهم قبل أن يسحب الاعتماد مني؟“. وتابع: ”وزارة الاتصال سحبت مني الاعتماد، وليس فقط منعني من تجديده“. وكان مسؤول في وزارة الاتصال قد قال مراسل ”شرق الأوسط“ إن ”تحرياته بشأن سحب الاعتماد أفضت إلى أن سبب في ذلك هو تصريحات أدلى بها قناة ”مغربية“، أي أن سبب ”م يكن عدم احترام قواعد مهنة صحفية، مثلما يزعم قرين“. واستهجن غمراسة ما أسماه ”حملة جديدة“ التي استهدفت هذه المرة مراسلي وسائل الإعلام الأجنبية، وأكد أن ”مخول قانونا في مثل هذه الأمور هي العدالة، فالجهة التي تعتبر نفسها ضحية شتم أو قذف هي مخول بها بمتابعة صحفي قضائيا، وليس وزارة الاتصال“.

حَمَلت السلطة مسؤولية خنق الحياة السياسية

حركة النهضة تُمنع من إقامة ندوة في البلدية

□ جزائر: خ.د.ب / 23:00 - 13 مارس 2015

أعلنت حركة النهضة أن مصباح الإدارية ولاية بلدية، رفضت منحها ترخيصا بإقامة ندوة تكوينية جهوية لإطارات ولايات وسط، بقاعة متعددة رياضات محمد بعزیز، بارغم، مثلما قات، استيفاء كل الإجراءات والشروط القانونية المتعلقة بنشاطات الأحزاب السياسية.

وذكرت حركة، أمس، في بيان لها بأن "مكتب وطني مجتمع تلقى باستغراب كبير قرار رفض ترخيص، وحركة بدورها تستنكر مرة أخرى، هذه خروقات مستمرة لقانون وعلى دستور، وإننا نحمل سلطة مآلات هذا خلق وتعسف وخنق حياة سياسية."

وأوضح بيان أن "هذا تعدي على قانون وقمع حريات ومنع الأحزاب السياسية من نشاط، وتضييق عليها بمختلف وسائل وحيل، ن يزيدنا إلا عزم وإرادة في نضال سلمي وعلني وقانوني في فضح هذه ممارسات، والعمل على ابتكالك حريات وتمديد حياة سياسية، من خلال تمكين فعلي لإرادة سيادة للشعب، في اختيار من يحكمه وفقا مقتضيات دستور وقانون."

أخلاق الصحافة يتكفل بها، "مجلس"، لم يفعل شيئا لتنصيبه

فرين يدوس على القانون العضوي للإعلام !

جزائر: حميد يس / 23:00 - 14 مارس 2015

استعمل فرين نهاية الأسبوع الماضي بمناسبة نشاط رسمي نظمه بإعاصمة، 3 كلمات هي "سب" و "شتم" و "قذف". وقال إن "4" إلى 5 صحف، تمارس هذه الأفعال التي تعتبر في منظور تشريع جرائم متكفلا بها في مواد 296 و 297 و 298 و 299 من قانون عقوبات كن ما لم يذكره وزير هي وقائع محل هذه جرائم وزمان حدوثها واسم وسائل إعلام التي ارتكبتها. وزير لم يبين أركان جرائم، ولم يقل من هو الشخص أو الأشخاص أو الجهات المتضررة. وملاحظ أن قانون عقوبات لا يعطي، بخصوص هذه جرائم، حق في تحريك متابعة إلا لشخص متضرر. وفي حالة التي يخوض فيها فرين، عليه أن يرفع بنفسه دعوى قضائية ضد الصحف التي يتهمها بقذف وشتم وسب إذا اعتبر نفسه ضحية. غير أنه لم يفعل ذلك، بل أعطى نفسه صلاحية نيابة دفاع عن متضرر أو متضررين لا أثر لهم. ذلك، فتصريحاته تصب في إطار "عموميات" من ناحية قانونية.

ويأ تدقيق في الأفعال التي استعملها عضو حكومة حول أخلاقيات مهنة صحفي، يلاحظ أنه تجاوز صلاحياته. فأقانون عضوي رقم 05-12 مؤرخ في 12 جانفي 2012 متعلق بالإعلام، يتناول هيئة مخولة بمتابعة مدى احترام آداب وأخلاقيات مهنة صحافة تسمى "مجلس الأعلى لآداب وأخلاقيات مهنة صحافة"، يتشكل من صحافيين محترفين يتم انتخابهم (المادة 94). وهو يصدر عقوبات (المادة 97) ويحدد طبيعتها (المادة 98).

وماد القانون الإعلام هو مرجع الذي يتكفل بجرائم صحافة، فما دخل عضو حكومة حميد فرين في شأن يخص صحافيين محترفين ينتخبهم زملاؤهم؟ مواد القانون واضحة، هي لا تعطي لفرين ولا غيره صلاحية أن يكون رقيباً على أخلاقيات مهنة. أخطر من هذا أن فرين مقصر في أداء مهامه كوزير لحكومة مكلف بقطاع الاتصال، فهو مجبر على اتخاذ ترتيبات لازمة حتى يرى مجلس الأخلاقيات نور، لأن تنصيبه يعرف تأخراً يفوق 3 سنوات (المادة 99). وهنا نتساءل أين دور مجلس شعبي وطني كسلطة رقابية على سلطة تنفيذية؟

وحول نفس الموضوع، قال عبد الله هبول وكيل جمهورية سابقاً - "أخبر"، "يس وزير الاتصال الحق في كلال عن قذف أو سب أو شتم، في حين أن الأشخاص أو الجهات المتضررة من هذه الأفعال غير معروفة. وحتى إن أفصح شخص متضرر أو الجهات المتضررة عن نفسها، فلا يجوز قانوناً لوزير أن يحل محلهم أو ينصب نفسه وكيلاً عنهم". مشيراً إلى أن فرين "يعرف معنى عبارات التي اختارها، فهي تعتبر جرائم يعاقب عليها قانون عقوبات ويحصر حق متابعة فيها لشخص متضرر فقط وليس غيره. كما أن القانون متعلق بالإعلام في مادتين 97 و 98 لا يعطي لوزير الحق في أن يحل محل مجلس أخلاقيات وآداب مهنة صحافة الذي هو هيئة مستقلة مخولة حصرياً بإعداد ميثاق شرف مهنة صحافة، ومتابعة كل انتهاك قواعد آداب وأخلاقيات مهنة صحافة، وتنزل عقوبات على مرتكبيها. إذن تصريحات وزير تشكل خرقاً لقانون وتجاوز صلاحياته محددة في مرسوم تنفيذي رقم 213، مؤرخ في 12 جوان 2011 منشور في جريدة رسمية رقم "33".

العدالة تفتح اليوم ملف "سوناطراك 1"

جزائر: محمد سيدمو / 08:05 - 15 مارس 2015

تبدأ اليوم بمجلس قضاء العاصمة، فصول محاكمة المتهمين في قضية سوناطراك 1، في أول امتحان عسير لعدالة جزائرية على علاقة بقضايا الفساد التي ضربت شريان حيوي للاقتصاد الوطني. وتأتي هذه المحاكمة وسط توقعات بإمكانية تأجيلها إلى وقت لاحق، في حين سيكون ظل شكيب خليل مُمخما على جلسة، رغم أنه ليس متهمًا في هذه القضية ولا حتى شاهداً.

ويُنظر أن يمثل رئيس المدير العام السابق مؤسسة سوناطراك، محمد مزبان، متابع في قضية تكوين جمعية أشرار وتبييض الأموال وإبرار صفقات مخافة لتسريع واستغلال نفوذ ورشوة، إلى جانب ابنه رضا وفوزي، من بين 18 متهمًا في مجموع في قضايا خرق قانون صفقات عمومية وتبييض الأموال وتذير مال العام وتحويل الأموال واستغلال نفوذ، في حين يفوق عدد شهود المنتظر سماعهم في قضية 100، بينما سيترافع عشرات من كبار محامين، سواء للدفاع عن المتهمين أو متأسسين كطرف مدني.

ويُتابع المتهمون في سوناطراك 1 حول 3 قضايا رئيسية، تتعلق الأولى بصفحة تجهيزات نظماً مراقبة عن بعد التي حصلت عليها شركة "كونتل فونكورك" الألمانية وتوفيق قيمتها 100 مليون دولار. وتتهم شركة الألمانية بدفع عمولات بـ4.5 مليون أورو على شكل قروض وعقود استشارة.

أما قضية ثانية، فتخص صفقة إنشاء أنبوب نقل غاز "جي كا 3" بقيمة 580 مليون دولار، والتي حصلت عليها شركة "سايبيا" الإيطالية بتدخل مباشر من وزير شكيب خليل، وفق ما ذكره محمد مزبان في التحقيقات، رغم أن عرض الذي تقدمت به كان ملياً بما فيه من حيث السعر.

وتتعلق قضية ثالثة بصفحة تهيئة مقر سوناطراك التي أعطيت بائراضية مكتب دراسات "سي آ دي"، الذي تديره نورية ملياني ميهوبي، وتقدر قيمة صفقة بحوالي 100 مليون دولار، بينما يحاكم متهمون فيها بانتهاك قانون صفقات عمومية وتضخيم الفواتير.

ورغم أن اسم شكيب خليل الذي يوجد خارج وطن تردد كثيرا في تحقيقات سوناطراك 1 على سان محمد مزبان الذي ذكر أنه كان يمثل لأوامره في كل الصفقات، إلا أنه لا يظهر في قضية لا متهمًا أو حتى شاهداً. ويستبعد محامي ميلود ابراهيمي الذي يترافع في دفاع عدد من المتهمين في القضية، أن يتم استدعاؤه سواء من محامي الدفاع أو قاضي، ويشاطره في ذلك جاد بورايو محامي الآخر في القضية الذي ذكر أن طلبه استدعاء شكيب خليل ما كان محامياً محمد مزبان لم يحظ بالإجماع من بقية زملائه، رغم عدم معقوية أن لا يتم الاستماع له ومن باب الشهادة فقط كما قال. ويؤكد محامي الدفاع صادق شايب على ضرورة تفريق بين قضيتي سوناطراك 1 و2، إذ يوجد كل المتهمين في القضية الأولى داخل وطن، وهم إما رهن حبس أو يخضعون لرقابة قضائية، أما في القضية الثانية فعدد كبير من المتهمين في حالة فرار. ويضيف شايب، وهو مسؤول في الاتحاد الدولي لمحامين، أن شكيب خليل في حال طلب استدعائه من محامين أو قاضي، فإن حضوره يعد مستحيلاً، لأنه متهم في قضية سوناطراك 2 وسيتم اعتقاله.

وتتوقع مصادر تحدثت - "خبر" أن يتم تأجيل محاكمة إلى وقت لاحق نظرًا لعدم وجود ظروف ملائمة لإجرائها. وذكر محلي على علاقة مباشرة بملف أن جدل الذي أثير مؤخرا بين محامي محسن عمارة ونقيب محامين في العاصمة عبد المجيد سليني، قد يلقي بظلاله على قرار قاضي بتأجيلها مخافة أن تشوش على عمله.

وكانت تصريحات محسن عمارة محامي سابق عائلة مزبان التي برأت شكيب خليل من كل تهمة موجهة إليه في قضية سوناطراك واتهمت جهاز مخابرات بأنه وراء إصدار مذكرة توقيف ضده، قد أعادت إلى الأذهان ما تم تداوله في رئاسيات فارطة عن وجود صراع بين رئيس بوتقلقة و زمرة مساندة له وجهاز مخابرات.

وفي خضم ذلك، يبدو قضاء جزائري في قضية سوناطراك 1 أملاً أخطر امتحان يرتبط مباشرة بقدرته على إثبات استقلالته وحياده وتحقيق العدالة في قضية ترتبط بآسياسة وأصحاب نفوذ ومصالح، تماماً مثلما ترتبط بمؤسسة تضمن 97% من قوت ومستقبل جزائريين .

حاصروا محمد بوضياف خلال زيارته لعين صالح

مناهضو الغاز الصخري "يحاكمون" وزير الصحة

محمد بن أحمد / 23:00 - 16 مارس 2015

تحوت زيارة وزير صحة، عبد مالك بوضياف، إلى مدينة عين صالح، ليلة الأحد، إلى الإثنين، إلى "محاكمة" حقيقية للحكومة ووزارة صحة تحديدا، و حاصر عشرات محتجين، رافضين لاستغلال غاز صخري، بوضياف أثناء تنقله إلى مستشفى مدينة.

كشف ناشطون من جان تنسيق الاحتجاج رافض لغاز صخري، أن عشرات محتجين تنقلوا، مساء ليلة الأحد إلى الإثنين، من ساحة صمود إلى مستشفى مدينة عين صالح، وانتظروا وزير صحة في مستشفى، وبادروه بأحديث عن مشاكل قطاع صحة التي يعاني منها سكان مدينة، وأهمها انعدام الأخصائيين وعدم توفر مستشفى عين صالح على أي خدمات. وقال سيد قمان عيسى، أحد ناشطين: "قلنا لوزير إن كنت فعلا ترغب في الاطلاع على مشاكل عين صالح، فما عليك إلا أن تنقل إلى مقبرة عين صالح في أدرار، حيث دفن مئات من مرضانا الذين فشل الأطباء في علاجهم بسبب تأخر تشخيص". وقال سيد بشود جمال، أحد أقارب مريض سرطان من عين صالح: "تحدثنا لوزير عن رفض الأطباء في مركز "ببار وماري كوري" تكفل بأمراضى من جنوب، بسبب عدد مرضى كبير، وعن مشروع توفير تغطية صحية مرضى سرطان في جنوب الذي تحول إلى مسرحية". وأشار أعضاء في جان تنسيق الاحتجاج رافض لغاز صخري في عين صالح، إلى أن محتجين رافضين لغاز صخري تنقلوا إلى مستشفى مدينة، يس من أجل الاحتجاج، بل من أجل تقديم وجه حقيقي قطاع صحة في جنوب ككل وفي عين صالح تحديدا. وقال سيد عساس مجلد، أحد ممثلي جان الأحياء: "قد تعهدنا وزير صحة بإطلاق مشروع مستشفى 120 سرير في أجل لا يتعدى شهرين، ونقل عدد من الأخصائيين بصفة عاجلة لعمل في عين صالح، وكان وزير قد زار أثناء وجوده في مستشفى عين صالح عددا من جرحى حادث مرور الذي وقع فجر يوم الأحد وجرحى أصيبوا في مواجهات يومي 28 فيفري و 1 مارس الماضي".

منتخبون يدينون "تعنيف" المحتجين في عين صالح

♣ جزائر: جاد بودية / 23:25 - 17 مارس 2015

قاطع ستة أعضاء من مجلس شعبي ولائي أشغال دورة عادية شهر مارس منعقدة، أمس الثلاثاء ومستمرة اليوم الأربعاء، تنديدا بما وصفوه بـ«تعرض المحتجين إلى شتى أنواع الإهانة والإذلال، ومواجهة اعتصامهم سلمياً بغاز مسيل للموع ورمصاص مطاطي ومياه ساخنة، وكأنهم ارتكبوا جريمة»، وذلك خلال احتجاجات غاز صخري.

أصدر الأعضاء ستة في مجلس شعبي ولائي تمر است، يمثلون منطقتي "تدكلت" و«عين صالح»، بياناً شديداً لهجة، تتوفر "أخبر" على نسخة منه، كشفوا فيه "وقائع خطيرة" بشأن طريقة تعامل سلطات محلية مع محتجين في ساحة صمود على استغلال غاز صخري. وعبر منتخبون، حسب مصدر، عن "استيائهم من طريقة فك الاعتصام خلال الأحداث الأخيرة التي شهدتها منطقة تدكلت متمثلة في مشادات التي دارت بين قوات مكافحة شغب وأبناء منطقة معتصمين طيلة ثلاثة أشهر". ونبه أصحاب بيان الذي قرأه محتجون، أثناء مقاطعتهم جلسة مجلس شعبي ولائي، التي أشرف عليها والي، أمس، إلى أن "محتجين لم يعترضوا من أجل طلب مسكن ولا منصب عمل، رغم حاجة مزرية التي يعيشونها، بل طلبهم الوحيد هو حياة بسلا وعتد سماح بتلويث مياه جوفية جراء استخراج غاز صخري بطريقة حادة، فقبلوا غاز مسيل للموع ورمصاص مطاطي ومياه ساخنة وكأنهم ارتكبوا جريمة". وتحدث الأعضاء منتخبون عن تعرض محتجين إلى "شتى أنواع الإهانة والإذلال"، فقوا: "كان زاما علينا أن نقف استنكاراً ونحمل مسؤولية كاملة من تسبب في هذه الأحداث شنيعة التي راح ضحيتها أطفال وشباب أبرياء وأمهات ونساء شريفات، ذنبهم الوحيد وقتهم سلمية رغم ظروف طبيعية قاسية التي كانوا يعيشونها طيلة أيام الاعتصام سلمياً، الذي لم ينجر عنه لا ضرر مادي ولا معنوي".

وجاء في بيان: "هذا فإننا كمنتخبين وفي هذه الأوضاع، نتأسف من جهة مسؤولية عن إبعاد منتخب عن ناخب"، وتساءوا: "فكيف لنا أن ننظر بعد هذه الأحداث الأيمة في عيون هؤلاء الأبرياء، رغم مناشدتنا عدة جهات رسمية في هذا الجانب. وأملنا هذه الأوضاع، أبغقل أن يحدث هذا في بلد عزلة وإكرامة و كان سجود لعبد سجدنا هذا شعب صامد طيلة هذه مدة التي تفوق 70 يوماً، إذ يشهد على وأخاص وأعدو قبل صديق لموقف سلمياً هذا الاحتجاج".

وتناول منتخبون تدخل جيش في ساحة صمود، وقوا: "كما ننوه بامجهودات التي قلا بها جيش شعبي وطني، سليل جيش تحرير وطني، في محافظة على الأمن وعتد ترك فرصة لانزلاق الذي كادت أن تشهد منطقة من خلال الاحتكاك الذي نشب بين متعصمين وقوات مكافحة شغب".

وحمل قرار الانسحاب توقيعات الأعضاء ستة وهم: عبد الله يمينة، غلوس عبد الكريم، بايري عبد الرحمن، نجاري محمد، عثمان مؤود وبادحمان أحمد. وقالت عضو في مجلس ولائي، يمينة عبد الله، في اتصال مع "أخبر"، إن "دورة حادة نتاجها لا تلزمنا بأي شيء، ونحمل مسؤولية كاملة للمسؤول الأول الذي أعطى تعليمات تعنيف محتجين، ولا تدخل جيش تطورت الأوضاع إلى ما لا يحمد عقباه".

واتصلت "أخبر" برئيس بلدية عين صالح، إبراهيم بيض، بصفته مسؤولاً محلياً عن تدايعات بيان منتخبين ستة والاتهامات ووقائع خطيرة مذكورة فيه، فرفض تجاوب مع أسئلة "أخبر"، واكتفى قائلاً: "أقصى ما يمكنني الإفصاح به، أنني شاركت في جلسة الافتتاحية دورة مجلس ولائي، وأؤكد أن منتخبين منتتمين إلى حزب تحالف وطني جمهوري الذي أنتمي إليه أيضاً، وعدنا 4م ينسحبوا".

التلاميذ في مسيرات الغضب

مراسلون / 23:00 - 18 مارس 2015

خرج، أمس، تلاميذ الأقسبا النهائية ببعض ثانويات بولايات من وطن، إلى شارع احتجاجا على تواصل الأزمة في قطاع التربية بين وزارة وصية ونقابات، والتي حرمتهم من دراسة لأكثر من شهر، كما انتقدوا الإجراءات التي اتخذتها هيئة وصية بتوزيع أقرص مضغوطة على تلاميذ، عوض التفكير في حلول واقعية لإنهاء الإضراب، كما طالبوا بتحديد عتبة دروس بعد تأخر كبير في برنامج دراسي.

في ورقلة نظم، أمس الأربعاء، عشرات من تلاميذ الأقسبا النهائية مسيرة، انطلاقا من ثانوية علي ملاح نحو مقر مديرية التربية. وجابت مسيرة بعض شوارع رئيسية لمدينة، مبددين رفضهم مطلق لتعليمات وطريقة جديدة لتقديم دروس.

وحسب ما صرح بعض تلاميذ «خبر»، فإن قرارات الأخيرة وتمثلة في متابعة دروس عبر قرص مضغوط «مضرة ولا تخدم تعليم، وهذه التعليمات حطت من معنوياتنا، وهي بمثابة تلاعب بالمستقبل الدراسي»، حسب قولهم.

من جهة أخرى، قال بعض من تلاميذ إن عمل قرص مضغوط لا يخدم أو ياء تلاميذ ضعيفي دخل، بحيث سيزيد من الأعباء من حيث اقتناء جهاز حاسوب. كما طالب منتفضون وزارة وصية بضرورة عمل بنظ عتبة في بكيا وريا هذا عل، على غرار سنوات ماضية.

كما نظم، أمس، تلاميذ سنة نهائية عبر ثانويات ست مدينة سوق أهراس، حركة احتجاجية ردوا أثناءها شعارات رافضة لقرص مضغوط، مطالبين باستعادة مقاعدهم الدراسية، كما أقد عشرات تلاميذ على اقتحام الأقسبا على مستوى ثانوية رباعي نوار وتمسكوا بمقاعدهم معهودة لتعبير عن امتعاضهم من استمرار الإضراب وحرمانهم من دروس.

وواصل تلاميذ احتجاجهم أميا ثانويات لأكثر من ساعتين، قبل أن يتحركوا في مسيرات حاشدة، جاب خلالها هؤلاء مختلف شوارع وساحات رئيسية، ثم توجهوا إلى مقر مديرية التربية مرورا بمقر ولاية. وقد تخلل مسيرات أصوات تلاميذ ينتقدون طريقة تعامل معهم وتلاعب بمصيرهم من طرف الأساتذة، واصفين بعضهم بالبزناسية ومصطادي لفرص.

كما صرح عدد من تلاميذ أميا مقر مديرية التربية ولاية سوق أهراس، بسعي معظم الأساتذة لاستقطابهم ضمن دروس خصوصية وتجنب سنة بيضاء، حيث قل عديد منهم، حسب نفس تلاميذ، بكراء شقق ومستودعات هذا لرض، منددين بما وصفوه بممارسات الابتزاز ومساومة متعمدة من طرف عدة أساتذة.

وفي سكيكدة نظم، أمس، تلاميذ ثانوية مصطفى بن بولعيد، ببلدية بني وبان، جنوبي ولاية، حركة احتجاجية، حيث تجمعوا خلالها أميا مدخل رئيسي، رافضين دخول إلى حجرات، لإجراء امتحانات فصل ثاني، مبررين ذلك بكون الأساتذة في إضراب، منددين أيضا باتخاذ الإدارة إجراءات رديعية «حفظ نظا عل» بامؤسسة تربوية، حسبها. وطالب تلاميذ الإدارة بإلغاء امتحانات فصل ثاني، حيث عبر تلاميذ الأقسبا نهائية عن سخطهم جراء سوء تعامل مع مثل هذه ظروف حساسة، والتي تسبق تحضير شهادة بكيا وريا مقررة شهر جوان المقبل، إلى جانب حديث عن إهمال بعض مشاكل التي يعانيها طلاب هذه مؤسسة، من تأخر في إنجاز قاعة رياضة، وغياب مياه في مراحيض.

ورغم تدخل مختلف مسؤولين لإقناعهم بالالتحاق بالأقسبا، إلا أنهم رفضوا ذلك، وهددوا بتصعيد احتجاجهم بعد عودة من عطلة ربيعية.

خليفة الاتصال مديرية التربية ولاية سكيكدة من جهتها، أكدت نا أن تلاميذ م يستجيبوا لامتحانات في بعض مؤسسات بالقل وكركرة وبني وبان.

بوتفليقة يتهم المعارضة باتباع سياسة "الأرض المحروقة"

15:18 - 19 مارس 2015 / خبر أويلين/وأج

قال رئيس الجمهورية في كلمته بمناسبة عيد النصر، أن المعارضة تتبع سياسة "الأرض المحروقة" للوصول إلى حكم. وجاء في رسالتي تلاها نيابة عنه مستشاره محمد بن عمر زرهوني بغرداية بمناسبة عيد النصر "ما كنت من هذا الشعب ونذرت حياتي خدمته ومقاسمته سراهه وضراءه، يملي علي ضمير و منصب حيث بوأني، بمحض اختياره، أن أصارحكم و أقول كم إنني متوجس خيفة مما قد يقد عليه من منكرات، أناس من بني جلدتنا اعترتهم نزعة خطيرة إلى اعتماد سياسة الأرض المحروقة في مساعهم إلى وصول إلى حكم بلاد حتى و كان ذلك على أنقاض دولتنا وأشلاء شعبنا ."

واستعمل عيد عزيز بوتفليقة كلمات شديدة في رسالته موجهة لمعارضة حين قال "نحن، الآن، أممنا حاجة اضطراب إلى أعمال حز و صرامة، كل حز و صرامة، في دفاع عن هذه دولة، فهو واجب دستوري، واجب قانوني، واجب شرعي و أخلاقي لا يجوز لا تأجيله و لا تقاعس عنه ."

وبعد أن أشار إلى أن "دولة جاءت تخدم الشعب جزائري الذي يصبح مدينا لها، مغايل ذلك، بصونها و دفاع عنها"، أوضح رئيس بوتفليقة أن "ديمومة دولة لا تتأني بإخلاد مواطناتها ومواطنيها إلى حياد أو إلى وقوف وقفة متفرج، في هذا ظرف الذي نرى فيه الكثيرين منا ينساقون، و يالأسف، لأسباب مقفلة باطلة، إلى سقوط أخلاقي، سقوط حضاري يتنافى وكل مقومات مواطنة صادقة مسؤولة."

وقال أيضا "إنني أرى جموعا من أذعاء سياسة، تعمد، صباح مساء، إلى بث خوف والإحباط في نفوس أبناء هذا الشعب وبناته و إلى هد تقفهم في حاضر و مستقبل إلا أن أراجيفهم م تنطل، و ن تنطلي، على هذا الشعب الأبوي الأريب الذي يمقت شر ومن يتعاطاه، ولا يرو سوى خروج مما بقي من تخلفه بتحويل طاقة شبابه، كل شبابه، إلى حراك وطني، شامل عاز، يبني ولا يهد ."

وهذه هي مرة الأولى التي يخاطب فيها رئيس الجمهورية المعارضة بهذه نبرة منذ اقرار تنسيقية الانتقال الديمقراطي، واتهامها بالاستعانة بالأرض المحروقة، فيه الكثير من الإيحاءات ثقيلة المعنى.

موسى تواتي ضد استغلال الغاز الصخري

Ⓜ خبر أونلاين/وأج / 16:19 - 20 مارس 2015

Ⓜ رافع رئيس Ⓜ جبهة Ⓜ وطنية Ⓜ جزائرية Ⓜ يو Ⓜ جمعة بيومرداس ضد استغلال Ⓜ غاز Ⓜ صخري Ⓜ ذي "يمثل خطرا" - حسبه- على الأجيال Ⓜ قادمة من حيث Ⓜ صحة و Ⓜ بيئة و تعديل قانون Ⓜ عقوبات في شفه Ⓜ متعلق Ⓜ امرأة.

Ⓜ و تساءل Ⓜ سيد تواتي Ⓜ دى تنشيطه تجمعا حضره نحو 70 مناضلا بدار Ⓜ ثقافة في إطار تجديد هياكل Ⓜ حزب عن "فائدة" Ⓜ تي يجنيها Ⓜ شعب و Ⓜ وطن من استغلال Ⓜ غاز Ⓜ صخري قائلا أنه "لا توجد فائدة" من وراء استغلاله مقارنة بما تخر به Ⓜ جزائر من إمكانيات و ثروات باطنية و سطحية و إمكانيات فلاحية".

Ⓜ كما رافع تواتي في نفس خطابه ضد تعديل قانون Ⓜ عقوبات في شفه Ⓜ متعلق بحماية Ⓜ امرأة داعيا Ⓜ إلى "إغائه" نظرا ل"عد" توافقه مع ديننا الإسلامي و تقايدنا Ⓜ موروثة" مع ما هو حاصل في واقع الأسرة Ⓜ جزائرية فعليا Ⓜ تي لا تزال محافظة على أصول دينها و تقايدها Ⓜ خاوية من Ⓜ عنف. "و اتهم Ⓜ بعض بأنهم يريدون من وراء ذلك "كسر Ⓜ قواسم Ⓜ مشتركة" Ⓜ مبنية على "الاحترام Ⓜ متبادل" Ⓜ تي جمعت في Ⓜ سابق و لا تزال تجمع بين Ⓜ رجل و Ⓜ امرأة Ⓜ جزائرية خايا. ويرى في هذا Ⓜ صدد بأن ما اعتبره "زرع Ⓜ ثقافة Ⓜ فسخ بين Ⓜ زوج و Ⓜ زوجة" من خلال تلك Ⓜ قوانين يعد "أمرا خطيرا" حيث يمكن أن تصل Ⓜ إلى "زرع Ⓜ فتنة" بين Ⓜ رجل و Ⓜ امرأة في وسط الأسرة Ⓜ جزائرية.

Ⓜ و رافع تواتي من جهة أخرى ضد سياسة "الاعتماد على الأجانب" و استشاراتهم معتبرا بأن Ⓜ لجزائر إطارا "أكفاء" Ⓜ تسيير و معالجة مختلف Ⓜ قضايا Ⓜ تنموية. كما انتقد Ⓜ الأجور Ⓜ مرتفعة" Ⓜ تي يتقاضاها Ⓜ عمال الأجانب Ⓜ عاملين في Ⓜ جزائر مقابل "سياسة Ⓜ تهميش و ضيعة الأجور" Ⓜ مقدمة نظرائهم من Ⓜ جزائريين. و فيما تعلق بموقفه من رئاسة رئيس Ⓜ جمهورية بمناسبة ذكرى يو Ⓜ نصر 19 مارس قال تواتي "كنت أمل أن أسمع خطابا يدعو Ⓜ إلى فتح قنوات Ⓜ حوار و مشاور بين كل الأحزاب و ممثلي Ⓜ شعب Ⓜ دراسة و مناقشة مختلف Ⓜ قضايا".

Ⓜ من جهة أخرى اعتبر Ⓜ متحدث بأن مناضلي Ⓜ حزب "أخفقوا" في تبليغ الأهداف Ⓜ تي تقو Ⓜ عليها Ⓜ جبهة لأنهم (Ⓜ مناضلين) أصبحوا يتكلمون في Ⓜ سياسة فقط دون "تبليغ" و "شرح" برنامج Ⓜ جبهة Ⓜ وطنية Ⓜ جزائرية و الأرضية Ⓜ تي يقو Ⓜ عليها.

بوتفليقة يستعدي الصحافة منذ 99

⊠ جزائر: محمد سيدمو / 01:00 - 21 مارس 2015

استهجن نقابيون ومديرو جرائد وقنوات تلفزيونية، "غثة تهديد" التي استهدفت جانبا من ⊠ صحافة ⊠ معروفة بحسها ⊠ نقدي لسلطة، في خطاب ⊠ رئيس بوتفليقة الأخير بمناسبة عيد النصر. واعتبروا أن هذا ⊠ خطاب "لا يليق" أن يصدر عن رئيس لجمهورية يفترض أن "يكون جامعا وحاميا كافة ⊠ جزائريين".

أوضح كمال عمارني، الأمين ⊠ لثقافة ⊠ وطنية ⊠ لصحفيين ⊠ - "خبر"، أن ما ورد في خطاب ⊠ رئيس بوتفليقة ⊠ يس مفاجئا، لأنه منذ وصوله ⊠ إلى ⊠ حكم في 99 وهو يتهم على ⊠ صحافة ويصفها بـ«طياتبات ⊠ حملا». وأبرز أن "بوتفليقة لا يجب ⊠ صحافة، وقد ذكر في 2004 في ⊠ تلفزة ⊠ وطنية أن ⊠ سلطة أخطأت ما فتحت ⊠ تعددية الإعلامية بعد أحداث 88، وواصل في رسائله ⊠ سنة ⊠ ماضية، اتهاماته ⊠ لصحافة حينما قال إن بعض الأقال ⊠ تبذل مجهودات جبارة ⊠ ضرب استقرار ⊠ بلاد".

واستبعد عمارني أن تلجأ ⊠ سلطة ⊠ إلى قمع ⊠ صحفيين ⊠ بطريقة ⊠ مباشرة، كون قانون الإعلام ⊠ معدل في 2012 قد أغى عقوبة حبس ⊠ صحفيين ⊠، لكنها ستستمر في ⊠ تضيق و⊠ قمع عبر توزيع الإشهار ⊠ بطريقة ⊠ التي تسمح ⊠ لها بمعاينة كل من يخرج عن الإطار ⊠ الذي رسمته في تناول ⊠ مواضيع ⊠ التي تمسها.

من جانبه، اعتبر علي جري، مدير ع⊠ قناة "كا بي سي" - "خبر"، أن خطاب رئيس ⊠ جمهورية الأخير، يعد "إنكارا حرية ⊠ تعبير و⊠ صحافة و⊠ تعددية". مشير ⊠ إلى أن "رئيس ⊠ الذي يفرض عليه ⊠ منصب أن يكون جامعا ⊠ كل ⊠ جزائريين ومطمئنا ⊠ هم، جاء خطابه بما يناقض ⊠ ذلك تماما من خلال ⊠ هجو ⊠ عشوائي على ⊠ صحافة و⊠ معارضة".

وأضاف جري أن "⊠ سلطة تبين من خلال خطاباتها وسلوكاتها أنها مازت ⊠ إلى يومنا هذا لا تقبل بسلطة مضادة أو سلطة رابعة، وتصر على إنكارها ورفضها كحقيقة على أرض ⊠ واقع". لافتا ⊠ إلى أن "أخلاقيات ⊠ مهنة تعني عند هؤلاء أن تقو ⊠ صحافة بتلميع ⊠ سلطة ومنع ⊠ كلمة عن ⊠ معارضة".

وشدد جري على أن "⊠ صحافة من واجبها ضمان حق ⊠ مواطن في الإعلام، وعلى ⊠ دولة أن تكفل ⊠ ظروف ⊠ ملائمة مهمة ⊠ صحافة ⊠ كن ⊠ سلطة في ⊠ جزائر تتعامل مع ⊠ صحافة كعدو، و⊠ ثقافة ⊠ رسمية لا تؤمن أبدا ⊠ بتعددية الإعلامية أو ⊠ حزبية".

أما عن ⊠ صحافة ⊠ مكتوبة، فقال عبروس أوتودرت، مدير يومية "يبرتي"، إن خطاب ⊠ رئيس حمل إشارات تهديد لـ ⊠ صحافة ⊠ التي يتهمها بأنها تدعم "أدعياء ⊠ سياسة، وأنها لا تكثرث لأخلاقيات ⊠ مهنة".

و⊠ غريب أن ⊠ نص ⊠ الذي ظهر في ⊠ يوم ⊠ مولاي أسقط ⊠ فقرة ⊠ التي تتحدث عن ⊠ صحافة، ومع ⊠ ذلك فإن ⊠ غموض ⊠ و⊠ ورد في خطاب ⊠ رئيس خطير، وفق عبروس، لأن "⊠ صحافة ⊠ التي تنتقد لا يعني أنها صحافة تابعة لمعارضة، و⊠ لكنها صحافة بناءة لا تسقط ⊠ إلى مستوى ⊠ مديح ⊠ مجاني ⊠ الذي تقو ⊠ به بعض ⊠ عناوين ⊠ التي يرعاها ⊠ نظما، في حين أن أغلبيتها لا تضيف أي قيمة مضافة ⊠ بناء ⊠ مواطنة في ⊠ جزائر".

أساتذة وطلبة يجمعون على فشل "أل. أم. دي"

أدار ندوة: رشيدة دبوب وسلمى حراز / 10:00 - 22 مارس 2015

محاولة منها تقريب وجهات نظر ونظرة مختلفة على الآراء التي أثارت جدلا واسعا منذ تطبيقه قبل 11 سنة، فتحت "خبر نقاشا مفتوحا حول نظرية بيسانس ماستر دكتوراه" أل. أم. دي، بصبح يوم نظرية وحيد في التعليم بالجامعات الوطنية، بعد أن تلاشى نظرية كلاسكي، وقد شهدت ندوة آراء جريئة من ممثلي الأساتذة والطلبة، بالإجماع على فشله من منطلق سلبيات التي حملها، تجد الانتقادات في المقابل دفاعا قويا من وزارة التي، على رغم من اعترافها بعيوبه، إلا أنه في نظرها نجح في الانتقال من بناء الاقتصاد اعتمادا على ربيع إلى تركيزه على معرفة.

أدخل الطلبة في مآهات

"أل. أم. دي" جاء "بضغط من الأمامي والبنك العالمي"

وجه حاضرون في ندوة "خبر" انتقادات واسعة لنظرية جديد الذي انتهجته وزارة التعليم العالي والبحث العلمي منذ أكثر من 10 سنوات، درجة قال فيها مجلس وطني لأساتذة التعليم العالي والبحث العلمي "كناس"، إن هذا نظرية جاء بأمر من الأمامي والبنك العالمي لأهداف اقتصادية، تكون نتيجة فوضى بالجامعات الوطنية، دخل فيها طلبة في مآهات واسعة. قال كناس، حسب منسقة وطنية، عبد الحكيم رحمان، قيم نظرية في 2004 ودق يومها ناقوس خطر، وفي تقييم ثاني سنة 2008 قدموا 21 توصية لوزارة، حيث اتضح لهم، من خلال ممارسة ميدانية، أن هذا نظرية نابع عن تصرف "ارتجائي"، رغم أن وزارة استعانت بخبراء من خارج، والسبب أنها لم تستعن بشركاء للتشاور حول هذا ملف مهم، فكانت غاية سياسية واقتصادية، لإرضاء هيئات عالمية مذكورة دون تفكير في نتائج تطبيقه "عشوائي" محاولة إدخال جامعة في عام سوق، كون سوق الجامعات اليوم يجلب 2000 مليار دولار، إلا أن جزائر فقدت بعضا من سيادتها بتطبيق هذا نظرية، يضيف رحمان، وهذا خطر ينبغي التنبيه له، لأن تحويل جامعة إلى فضاء اقتصادي يجردها من دور الأساسي لها وهو تكوين معرفي وتطوير فكري لطالب والأستاذ.

آراء أخرى تصب في خانة الانتقاد، أصحابها هذه مرة تنظيمات طلابية أجمعت على أن طالب لا يزال يدفع ثمن تطبيق هذا نظرية غايبا، حيث ذكر مكلف بالإعلام بالمنظمة الوطنية لطلبة الجزائريين، محمد الأمين قفاف، أنه على رغم من أن "أل. أم. دي" نظرية دولي لا مفر منه، إلا أنه ببلاذنا لم يوفر مناخ مناسب لنجاحه، وهو الذي يقو على ضرورة وجود مرافق، كما سجل تطبيقه نقصا بيداغوجيا كبيرا، بالإضافة إلى عدم وجود مواقع تربية ميدانية.

من جهة أخرى، اعتبره عضو مكتب الاتحاد العالي لطلبة الجزائريين، فارس بله باسي، "حتمية" مواكبة تطور في العام، إلا أن طلبة واجهوا عدة صعوبات منذ تطبيقه، حيث وجدوا أنفسهم يدرسون بنظرية جديد يوظفه أساتذة كانوا يشرفون على نظرية كلاسكي ومطابون بالعمل بإجراءات جديدة مع إمكانيات منعدمة، كما أن نظرية لم توفر الأرضية اللازمة لتطبيقه، مثلما تحدث به عضو مكتب الاتحاد الوطني لطلبة الحر، مصطفى نواصة، وعلى وصاية تدارك الأمر بإجراء تقييم عميق حول ذلك، يضيف المتحدث. نظرية وإن انتقد ممثلو الأساتذة والطلبة، فقد دافع عنه مدير تكوين العالي بوزارة التعليم العالي والبحث العلمي، جمال بوقرطاة، الذي اعترف في المقابل بأن نظرية واجه عند تطبيقه مجموعة من العراقيل لا ينكرها أحد، نابعة من عدم تحضير جيد قبل تطبيقه، فلم يتناسب مع بعض حقائق الاقتصادية والاجتماعية، والوزارة نصبت مؤخر جانا تعمل حاليا لتحضير تقييم هذا نظرية في ندوة ستجمع كل فاعلين، بهدف تصحيح الاختلالات نظرية لا بديل له يوم كونه متبع غاميا ولا يمكن في أي حالة من الحالات إلغاؤه.

جمال بوقرطاة، مدير التكوين العالي بوزارة التعليم العالي

"مهمتنا استدرارك للنقائص"

رفض مدير تكوين العالي بوزارة التعليم العالي والبحث العلمي، جمال بوقرطاة، اعتبار نظرية "أل. أم. دي" نظاما مفروضا من جهات خارجية، معتزفا بأن سلبيات التي رافقت تطبيقه مردها "تسرع في تطبيق الإصلاحات". واعتبر بوقرطاة أن أهم الإشكالات التي رافقت تطبيق هذا نظرية، حجم كبير عروض تكوين التي أنتجها نظرية "أل. أم. دي"، فهناك 7 آلاف عرض بين نظامي بيسانس و"أل. أم. دي"، إلى جانب الاختلاف في التسميات، كما أننا م نكن مهينين في الجانب الاجتماعي والاقتصادي لاستقبال دفعات هائلة من خريجي هذا نظرية. وبخصوص تساؤلات تنظيمات طلابية فيما يتعلق بمعدلة شهادة "أل. أم. دي"، في الوظيف العمومي، أشار محدثنا إلى تعليمية وزير الأول، عبد الحكيم سلال، صادرة في 25 جانفي 2015، والتي أعطى من خلالها توجيهات كافة قطاعات، وأزال اللبس في التعامل مع هذه الشهادات، مشيرا إلى أن وزارة وصية بصدد إعداد فهرسة كل عروض تكوين، ستوزع على كل قطاعات، بداية من وكالة الوطنية لشغل. وأشار محدثنا إلى أن وزارة عملت على استدرارك الاختلال الذي رافق تطبيق نظرية، من خلال جملة من الإجراءات، حيث تم وقف عروض تكوين في بيسانس إلا في حالة استثنائية، مع إعادة النظر في مدونة فروع وتخصصات، وتوحيد تعليم قاعدي على مستوى كل مسارات تكوينية.

وفيما يتعلق بآثار بصوات تطبيقية، أكد محدثنا أن وزارة أعدت نصوصا تشير إلى أن كل فروع مدرسة في نظرية معنية بآثار بصوات "حيث أمرنا كل رؤساء جامعات بعدد اتفاقيات مع مختلف قطاعات التي تتلاءم مع اختصاصاتها".

وفيما يتعلق بالأقسا، تحضيرية، أوضح محدثنا: “فتحت هذه الأقسا، ثم اتضح أن قانون الأساسي الخاص بها غير موجود، هذا أمهلنا ثلاث سنوات تحول إلى مدارس عليا، كما سيتم فتح مدارس تحضيرية في بعض جامعات التي تتوفر فيها الإمكانيات.” وتحدث ممثل وزارة عن شهادة هندسة التي كانت محل انتقاد في نظا، «أل. دي»، حيث يدرس طاب ثلاث سنوات عوض خمس، مثلما كان حال في نظا كلاسيكي، “حيث سيتم إعادة النظر فيها ابتداء من سنة قادمة.”

وبالنسبة إلى الأساتذة، أشار المتحدث إلى أن مسار يبدأ عوجي قد يدخل في تقييم مساره، مشير إلى أن الأخير مطاب بالاندماج في فرقة بحث، لأن مساره مهني تحكمه فعايته وما قدمه لمؤسسة، “فالتحدي الأساسي الذي يواجهه تعليم عاي هو نوعية.”

85 بالماننة منهم يتخبطون في مشاكل اجتماعية

الأساتذة لا يمكنهم مسايرة النظام الجديد بالإمكانيات الحالية

أماط منسق وطني مجلس أساتذة تعليم عاي وبحث علمي “كناس”، عبد مارك رحمان، اللثا عن مجموع مشاكل التي يتخبط فيه الأساتذة جامعي، بي، بسبب تطبيق “عشوائى” نظا، «أل. دي»، كون وزارة لم تدمج تكويننا لاساتذة مسايرة هذا الأخير، كما أنها لم توفر الإمكانيات مادية تحفيزه على مسايرة هذا مشروع جديد.

فانظا، جديد، حسبه، يختلف عن نظا كلاسيكي، فكان الأجر بآ وصاية، بضيف رحمانى، وفي سياق تحضيرها تطبيق نظا جديد، إخضاع كل الأساتذة لتكوين حتى يتمكنوا من تطبيق هذا نظا، بذافيره، على غرار دول عاي التي تطبقه في جامعاتها، فمذ تطبقه لم تقم وزارة بأدنى تكوين لاساتذة الذين وجدوا أنفسهم يطبقونه بطرق غير صحيحة، بالإضافة إلى أن سوء تسيير في جامعات أر هفهم أكثر.

من جهة أخرى، وزارة فرضت نظاما دون مراعاة وضعية الاجتماعية لاساتذة الذي يعاني صعوبات كثيرة، فـ85 بالمائة من الأساتذة مصنفون في درجة أستاذ مساعد “أ” و«ب» ويتقاضون أجره قيمتها 46 ألف دينار، 25 ألف دينار منها مستحقات الإيجار بحكم أن عددا مهم منهم يلبأ إلى ذلك بسبب التنقل وعد استكمال سكنات التي لم ينجز منها سوى 13 بالمائة، في حين يجد 20 ألفا منهم أنفسهم مشتتين بين تدريس واستكمال رسائل دكتوراه عاقفة، مع علم أن نظا جديد يفرض على الأساتذة أن يكون وصيا على طاب، أي أنه يجيب عن أدنى استفسار لطاب ويقدم مساعدة دون الاستفادة من هذا دور جديد. في المقابل، نجد أن 15 بالمائة من الأساتذة متيقين هم مصنفون في رتبة أستاذ محاضر صنف “أ”، والمصنفين في رتبة بروفيسور 50 بالمائة منهم يعملون بالإدارة، ما يجعل الأغلبية المذكورة سابقا تتحمل مسؤولية كبيرة في نظا، أحدث “فوضى” كبيرة في قطاع، رغم محاولات وزارة، بين فترة وأخرى، ترقيع الثغرات التي أحدثها هذا الأخير منذ بداية تطبيقه. وتدارك وزارة أخطاءها، ينبغي أن تراعي وضعية الأساتذة بمنحه تفضيلات باحتساب دوره الذي يقدمه أثناء تدريس في ترقية، وهو ما من شأنه إعطاء كل مؤطر دفعا بذل جهد أكبر، كما يتوجب إعادة النظر في طريقة متابعة في إحقاق عدد كبير من طلبة بآ ماستر، كون هذا قسم يحتاج إلى نوع خاص من التكوين وبمرافقة مستمرة من الأساتذة.

أمين قفاف، المكلف بالإعلام في المنظمة الوطنية للطلبة الجزائريين

الطلبة ضحية سلبيات تطبيق نظام “أل. أم. دي”

أكد المكلف بالإعلام في المنظمة الوطنية للطلبة الجزائريين، أمين قفاف، أن تطبيق نظا “أل. دي” لم يحقق نتائج مرجوة منه، بسبب جملة من المشاكل وسلبيات التي أثرت على تحصيل علمي لطاب، أهمها قلة تأطير بييداغوجي.

وأبرز أن أغلب جامعات تفتقر إلى مخابر بحث ومكتبات متخصصة، كما غيب تماما الأساتذة مرافق كونه يحسن مردود علمي لطاب.

وأشار قفاف إلى غياب تربية ميدانية مع مؤسسات الاقتصادية، فطاب يصط بغياب تبا لتربصات وخرجات تطبيقية، وهذا يخالف أهم مبادئ نظا، “أل. دي”، مضيفا: “لا وجود لعقد مع شريك الاقتصادي بسبب غياب تواصل لجامعة مع محيط خارجي.”

وانتقد محدثنا تطبيق هذا نظا دون تهيئة مؤطرين، “فلا يعقل أن يكون الأستاذ نفسه، الذي يدرس في نظا كلاسيكي، هو من يدرس في نظا، “أل. دي”.

وتوقف المكلف بالإعلام في المنظمة الوطنية للطلبة الجزائريين عند الانتكاز في الأفواج، مؤكدا أن أغلب الأفواج يتجاوز عدد طلبة فيها 55، مثلما كان حال في نظا كلاسيكي، في حين يفرض هذا نظا ألا يتجاوز عدد طلبة 15 في فوج واحد، من أجل تحصيل جيد.

وأضاف قفاف، في حديثه عن نقائص التي يعرفها نظا “أل. دي” أنه، ناهيك عن الانتكاز في الأقسا، فإن هذه الأخيرة غير مجهزة تماما بآ تكنولوجيات حديثة، مثلما يفرضه تطبيق هذا نظا، “يفرض هذا نظا مواكبة عصر، فكيف يمكننا ذلك و طاب لا يزال يدرس بآ بحوث وفي أقسا تغيب فيها الإنارة.”

وعاب ضيف ندوة “أل. دي” وجود قوانين مضبوطة مسيرة نظا “أل. دي”، وغموضا في معايير الانتقال من ليسانس إلى ماستر ومنه إلى دكتوراه.

وأردف محدثنا أن مؤسسات جامعية ومسؤوبها لا يسعون إلى توفير ظروف التي تساعد طاب جامعي على تحصيل بييداغوجي وعلمي، نظا “أل. دي” يتطلب توفير ظروف الاجتماعية ومعنوية مناسبة حتى يتفرغ للتحصيل العلمي، كن في واقع أغلب الإقامات جامعية لا تتوفر فيها أدنى مرافق التي يحتاجها طاب.”

فارس بله باسي، عضو المكتب الوطني للاتحاد العام للطلبة الجزائريين

“غياب التأطير أثر سلبا على التكوين”

قال عضو مكتب وطني للاتحاد العام للطلبة الجزائريين، فارس بله باسي، إن وزارة وصية مطابة بإعادة النظر في تطبيق هذا نظا الذي أصبح حتمية وواقعا، بعد الاستغناء عن نظا كلاسيكي، مشير إلى أن طاب جامعي يعيش مشكلا حقيقيا في تأطير

منذ بداية تطبيق نظريتي، وأشار متحدثي إلى ضغط كبير الذي تعرفه أفسس، آل. دي، ما يحول دون تحصيل علمي جيد لطالب جامعي، ما نتج عنه مردودية ضعيفة في تكوين "وهذا يخالف مبادئ هذا نظريتي الذي يتطلب عددا قليلا من طلبة في قسم واحد". ومن بين نقاط سلبية التي ركز عليها ممثل الاتحاد على لطلبة جزائريين، تحديد ضوابط واضحة فيما يخص الانتقال من ليسانس إلى ماستر ودكتوراه، وكذا محدودية مناصب: "فعدد كبير من طلبة لا يمكنهم متابعة دراستهم عليا، وهذا إجحاف في حقهم ووزارة مطابقة بمراجعة هذه الإشكالية". وقال فارس بله باسي حول قضية معاداة شهادة آل. دي، في وظيف عمومي: "فما هو مصير آلاف طلبة من أصحاب شهادات آل. دي الذين درسوا ثلاث سنوات في سوق عمل، هناك غموض حول فرص تشغيل بالنسبة هؤلاء؟".

مصطفى نواسة، عضو الاتحاد الوطني الطلابي الحر "اختلال في التطبيق وليس في المضمون"

اعتبر عضو مكتب الاتحاد وطني طلابي حر، مصطفى نواسة، أن نقائص التي رافقت تطبيق نظريتي آل. دي، لا تتعلق بالنظريتي في حد ذاته، لأنه قائم على تحسين تكوين ومرونة مسار البيداغوجي وشفافية الشهادة، كما أن تتم تهيئة ظروف مناسبة لاستقبال هذا نظريتي وهنا يكمن الخلل. وأبرز نواسة أن تطبيق هذا نظريتي دون توفير تجهيزات مناسبة تطبيقه نتج عنه اختلال نظريتي البيداغوجي لطالب، الذي أصبح يعيش حالة تيهان حقيقية، والأستاذ أيضا وجد نفسه في خضم هذا نظريتي دون أن يتم تحضيره جيدا للاندماج فيه.

وأشار نواسة إلى الاضطرابات التي يعرفها تطبيق نظريتي، خصوصا في مرحلة ما بعد التدرج. وأضاف محدثنا أنه من أكثر عوائق التي يواجهها حامل شهادة آل. دي، مقروئية الشهادة عندما يتوجه إلى سوق عمل "فليست هناك قراءة هذه الشهادة في وظيف عمومي". واقترح ممثل الاتحاد وطني طلابي حر تنظيم ندوة تجمع جميع الأطراف المعنية بتقييم هذا نظريتي والوقوف على نقائص لاستدراكها.

خطاب 19 مارس يهدد أمن البلاد

ورقلة: محمد صغير / 07:00 - 23 مارس 2015

نظمت، يوم أمس، وقفة احتجاجية سلمية بمدينة ورقلة، بمناسبة إحياء يوم الغامى لمياه لتعبير عن معارضة استغلال غاز صخري.

احتج عشرات من معارضي الغاز صخري بسوق حجر بورقلة وسط، بقرب من معلم عملاق وردة رمال التي جرت عادة على اتخاذها كمنبر تناول كلمات من طرف مؤطري وقفة الاحتجاجية، وفي بيان تلاه أحد مؤطرين، أكد أن "وقفات الاحتجاجية ننتوقف والاعتصام يومي داخل خيمة نيفض حتى يسحب قرار حكومي خاص باستغلال غاز صخري"، وبرر ذلك مؤكدا أن "هذه طاقة غير تقليدية تحمل مخاطر جسيمة تخلفها عملية استخراجها على بيئة والإنسان".

وشكك متدخلون في رسالة منسوبة لرئيس جمهورية في خطابه بمناسبة عيد النصر، بأنها "تدبل على تأثير وقفة 14 مارس على سلطة"، معتبرين أن "خطاب يس خطاب رئيس وإنما هو خطاب عصبية لا تملك حتى الأخلاق الإنسانية، مستغلة مرض رئيس لوصول إلى غايتها، والتي بينت من خلال خطاب أنها عدو وخطر وحيد على أمن البلاد وعباد". وتابع هؤلاء: "من غير معقول أن تقابل مسيرة سلمية مناهضي غاز صخري بخطاب تهديدي"، وأن "خطر حقيقي على هذه طغمة فاسدة هو تلاحم شعبي".

وأضاف مؤطرون، في كلماتهم، أن "تلاعب بمشاعر شعب بخطابات جوفاء، خطابات تهديدية وشاعرية متناقضة لا تعبر عن سياستهم على أرض الواقع"، وأن "الذين داسوا على كرامة شعب ووقفوا في وجه الإرادة الشعبية هم أخطر على الاستقرار".

غول غير معني بمحاكمة الطريق السيار !

Ⓜ جزائر: محمد سيدمو / 15:23 - 24 مارس 2015

استبعد محامون متأسون في قضية Ⓜ طريق Ⓜ سيار أن يستدعى وزير الأشغال Ⓜ عمومية Ⓜ سابق، عمار غول، Ⓜ في Ⓜ محاكمة Ⓜ التي ستنتقل غدا، حتى بوصفه شاهدا في Ⓜ قضية. Ⓜ لالفت في Ⓜ قضية أن وزارة الأشغال Ⓜ عمومية Ⓜ تتأسس كطرف مدني ولا توجد شكوى رسمية قدمتها بهذا Ⓜ خصوص.

بعد أقل من أسبوعين من تأجيل محاكمة سوناطراك 1، يفتح مجلس قضاء Ⓜ عاصمة، غدا، قضية أخرى من Ⓜ حجم Ⓜ تقيل في ملفات Ⓜ فساد Ⓜ متفجرة في Ⓜ جزائر خلال Ⓜ سنوات الأخيرة، حيث يواجه 16 متهما في Ⓜ قضية تهما تتعلق بتكوين جماعة أشرار، تسريب معلومات سرية، تبييض الأموال، استعمال Ⓜ نفوذ وتبديد Ⓜ مال Ⓜ عا، بالإضافة Ⓜ مؤسسات أجنبية صينية وإيطالية وسويسرية تحاكم بصفتها أشخاصا معنويين في Ⓜ قضية.

ويبرز من بين Ⓜ متهمين، رجل الأعمال محبوب شاني، والأمين Ⓜ عا Ⓜ وزارة الأشغال Ⓜ عمومية محمد بوشامة، وبلقاسم فراخ، مدير ديوان وزير الأشغال Ⓜ عمومية Ⓜ سابق، عمار غول، ومدير Ⓜ وكالة Ⓜ وطنية Ⓜ لطرق Ⓜ سيارة سابقا، رفيق غزالي، ومدير مشاريع Ⓜ جديدة في Ⓜ وكالة Ⓜ وطنية Ⓜ لطرق Ⓜ سيارة، محمد خلادي، وهو عسكري سابق أيضا.

وذكر محام، رفض Ⓜ كشف عن اسمه، على علاقة مباشرة بملف Ⓜ طريق Ⓜ سيار، في تصريح -«خبر»، أن Ⓜ وزير Ⓜ سابق عمار غول أن يتم استدعاؤه في Ⓜ قضية Ⓜ وبصفته شاهدا، كما أن Ⓜ متهمين Ⓜ رئيسيين في Ⓜ قضية يستبعد أن يطلبوا شهادته. وحتى في Ⓜ حاجة طلب Ⓜ قاضي شهادة عمار غول، فإنه سيطلب إجاباته Ⓜ كتابية ون يتم استدعاؤه عبر Ⓜ قوة Ⓜ عمومية بسبب صفته Ⓜ حاية كوزير“. وكان عمار غول قد أجاب عن 22 سؤالاً وجهها له قاضي Ⓜ تحقيق، وفق Ⓜ محامي. وقال أمين سيدهم، Ⓜ محامي الآخر في Ⓜ قضية، إن Ⓜ طرق Ⓜ التي استعملت في إيقاف Ⓜ متهمين و Ⓜ ظروف Ⓜ التي جرى فيها استنطاقهم، لا يمكن أن تكون قاعدة Ⓜ متابعة، فأحجز Ⓜ تعسفي Ⓜ الذي تعرض Ⓜ ه Ⓜ متهمون Ⓜ مدة 20 يوما، بعد Ⓜ مخالفا لقواعد Ⓜ قانونية و Ⓜ دستور و Ⓜ لقوانين و Ⓜ موثيق Ⓜ دوائية“. وأضاف أن Ⓜ قاعدة Ⓜ قانونية في هذه Ⓜ حاجة تشير Ⓜ إلى أن كل ما بني على باطل فهو باطل“.

وأبرز Ⓜ محامي أن هذا لا يعني أن هذا Ⓜ ملف خال من Ⓜ فساد، كن Ⓜ متهمين في Ⓜ قضية “هم كباش فداء بينما Ⓜ رؤوس Ⓜ كبيرة غائبة عن Ⓜ محاكمة“. وأوضح أن Ⓜ الإشكال Ⓜ مطروح في قضية Ⓜ طريق Ⓜ سيار كارثي أكثر منه في قضية Ⓜ خليفة، إذ لم يتم استدعاء Ⓜ رؤوس Ⓜ كبيرة حتى كشهود في Ⓜ قضية“.

وقال Ⓜ محامي إن Ⓜ تهمة Ⓜ منسوبة Ⓜ لمتهمين Ⓜ يس لها أساس، فلم يقبض على أحد في حاجة تلبس بآرشفة أو تحويل أموال بين دول، و Ⓜ تهمة في مجملها عمومية، كما أن عناصر Ⓜ تهمة غير متوفرة و Ⓜ حقوق الأساسية Ⓜ لمتهمين Ⓜ م تحتل“. وأضاف أنه “لا توجد شكوى من هيئة رسمية في Ⓜ قضية، لأن تحريكها كان بناء على ضبطية قضائية تابعة جهاز الأمن والاستعلام، و Ⓜ التي لا يوجد طرف مدني في Ⓜ قضية، فضلا عن أن الإجراءات Ⓜ الأوتوية Ⓜ م تحتل. وأمل هذه Ⓜ خروقات، لا يمكن Ⓜ تحدث عن محاكمة عادلة“.

ويعد Ⓜ طريق Ⓜ سيار شرق غرب، أو ما عرف بمشروع Ⓜ قرن حين إنطلاقه، من أكثر Ⓜ مشاريع إثارة لجدل في Ⓜ جزائر، يس بسبب قضايا Ⓜ فساد Ⓜ التي تفجرت حوله فحسب، وإنما طريقة تسييره Ⓜ كارثية Ⓜ التي أدت إلى ارتفاع تكلفة Ⓜ مشروع الأوتوية من 7,5 مليار دولار عند إنطلاقه في 2004، إلى 11,5 مليار دولار عند فوز Ⓜ شركتين Ⓜ صينية ستيك و Ⓜ يابانية كوجال بآصفقة، وكان مقررا حينها إنهاؤه في 2010، إلا أن Ⓜ مشروع لا يزال إلى غاية Ⓜ يوم Ⓜ م يكتمل، وتشير Ⓜ تقييمات إلى أن 400 كلم منه غير صالحة وتحتاج لإعادة .

منح أراض فلاحية تقع ضمن حقول النفط

محمد بن أحمد / 15:00 - 25 مارس 2015

رأسلت وزارة طاقة وشركة سوناطراك ولاية 15 ولاية في جنوب ولسهوب، في رسالة تذكير حول موضوع إطلاق مشاريع فلاحية في محيط الأمني حقول نفط وغاز. وأشارت رسالة إلى بلوغ الأمور حد الاعتداء على مواقع تخترقها أنابيب نفط وغاز في جنوب ولسهوب.

أشارت مرأسلة حولتها مصباح وزارة طاقة إلى ولايات كل من جلفة والأغواط ونامة وبيض وبسكرة وسعيدة وادي ونبسة وگرداية وبشار وأدرار وتندوف وتمنراست ويزي وورقلة، وإلى مصباح وزارة فلاحية، إلى سوء تقدير مصباح تقنية مختصة في اختيار الأرضيات مخصصة للاستثمار فلاحية وإنجاز مشاريع استثمار فلاحية فوق أراض تقع ضمن حيز الأمني حقول نفط وغاز. وأشارت مرأسلة إلى أن موضوع سيحول إلى مجلس وزراء لبت فيه. جاء هذا بعد وقوع 3 حالات اعتداء على محيط الأمني حقول نفط في حاسي الرمل بولاية الأغواط وإيريرا بحاسي مسعود بولاية ورقلة وفي فانة بولاية گرداية. وقد بلغت حابة "فلتان ولسيب"، التي نجمت عن قرار حكومة بتسوية وضعية فلاحين الذين يستغلون أراضية دون عقود ملكية أو بعقود عريفية، حد اعتداء بعض خواص على أنابيب نقل وغاز ولفظ، حيث قلا خواص بتسييج أراض شاسعة ووضعوا أيديهم على أنابيب نقل وغاز في منبعة ولفانة وحاسي فحل.

واستغل مستثمرون وخواص إعلان حكومة، على 2012، عن الإجراءات جديدة خاصة بتسوية وضعية عقار فلاحية ومنح فلاحين الذين يستغلون أراضية بلا وثائق أو بعقود عريفية، كي يزيد من متاعب سلطات محلية في كل ولايات جنوب.

وقد شهدت ولايات گرداية وورقلة وأدرار الآلاف من حالات الاعتداء على ملكية عامة، حيث قلا أحد خواص في أدرار بتسييج قطعة أرض تتعدى مساحتها 4 كلم مربع. وفي بلدية فانة، قلا آخر وبتواطؤ من جهات في الإدارة، بتسييج قطعة أرض شاسعة يقع ضمنها خط نقل وغاز إلى أوروبا، بالإضافة إلى أرض تقرر منحها لفلاحين في إطار الامتياز .

تأجيل محاكمة الطريق السيار

جرائر: محمد سيدمو / 10:15 - 26 مارس 2015

أجلت محكمة جنبايات بمجلس قضاء العاصمة محاكمة ملف طريق سيار إلى دورة جنائية قادمة، بسبب تغيب محاميهم الرئيسي في قضية، مجدوب شاني. ورفضت محكمة باقي طلبات الدفاع بإسقاطتهم موجهة إلى موكلهم، بحجة أنها غير مؤسسة من حيث الشكل، بينما أجلت نظر في قانونية تأسيس خزينة عمومية كطرف مدني في قضية.

م تتأثر محكمة جنبايات بمجلس قضاء العاصمة، أمس، ببرودة طقس ماطر، وهي تشهد للمرة الثانية على التوالي في عشرة أيا، محاكمة إحدى أكبر وأخطر قضايا فساد في سنوات الأخيرة، فقد فرضت طبيعة قضية طريق سيار ساخنة نفسها على أجواء أول جلسات افتتاحها، بعد 5 سنوات من الانتظار، وسط حضور كثيف وسائل الإعلام ومواطنين الذين غصت بهم قاعة، وتنظيم محكم عكس فوضى التي شهدتها محاكمة سوناطراك قبل أيا.

حساسية قضية وارتباطها بملف فساد ثقيل م يكن تأثيرها باديا على قاضي هلاي طبيب، فقد كان مرتاحا في إدارة جلسة التي بدأها على عشرة صباحا، مامندة على المتهمين وفق الأعراف المعتادة، مستهلا مامتهم الأول في قضية، مجدوب شاني، الذي ظهر بسترة سواد وقد اشتعل رأسه شيئا. ثم واصل قاضي مناديا على محمد خلادي، مدير مشاريع جديدة لوكالة وطنية لطرق سيار، الذي كان مطأطأ رأس طيلة جلسة، لا يكاد يظهر من مكان محتجزين وعلى جبينه علامة مميزة. وتابع قاضي بحمدان سليم رشيد، وعدو سيد أحمد، وهم الأربعة الذين كانوا في حيز مخصص للمتهمين موقوفين، بينما نودي على محمد بوشامة، وهو مدير ديوان عمار غول، وبقيّة المتهمين الآخرين، من أشخاص وممثلي شركات أجنبية، ممن كانوا من المتهمين غير موقوفين، فأجابوا كلهم ماحضور إلا اثنان، حلاب بلخير وقويدر طبيب، كانا في حاة فرار. وبلغ حماس نروته مامندة على شهود الأذان م تلتقط أسماء ثقيلة كما كانت تنتظر، فبدأ جل شهود من غير معروفين، إلا اسمان علقا في ذاكرة، أسامة سلطاني وحמיד ملزي، والأول يحيل إلى ابن أبو جرة سلطاني وزير دولة ورئيس حمس سابقا، والثاني م يتبين إن كان مدير إقامة دولة نادي صنوبر أو أحد أبنائه، كن الاثنتين كانا غائبين لأسباب غير معلومة من بين 12 شاهدا غائبا في مجموع.

سوناطراك 1 تتكرر في محاكمة السيار

سيناريو محاكمة سوناطراك 1 تكرر في تفاصيله شكالية مع قضية طريق سيار. خزينة عمومية طلبت تأسيس كطرف مدني في محاكمة، كن محامي دفاع انتفضوا رافضين ذلك جملة وتفصيلا. محامي خاد بورايو، بويده في ذلك عدد من زملائه، قال إنه لا يجوز، بعد مرور 5 سنوات من تحقيق، أن تأتي خزينة عمومية وتتأسس كطرف مدني. هذه قضية مرت بمجلس وزراء واللجنة الوطنية للصناعات، فأين كانت خزينة عمومية وقتها؟ يتساءل محامي، ثم يجيب: ”هذا يشكل تخليا أو إهمالا، ثم إن تأسيسها يفترض أن يكون بناء على مذكرة م تقدمها ونحن نلتزم منازعة ممثل خزينة لانهاء صفة، كن كلا بورايو م يثر الإجماع في صفوف محامي الدفاع، فكان أن دافع خاد برغل بقوة صباح تأسيس كطرف مدني، كون المادة 239 وما فوقها تجيز ذلك. وتابع يقول: ”ممثل خزينة عمومية حق في أن يتأسس ولا يضرنا ذلك كمحامي دفاع”

وحين تدخل وكيل قضائي خزينة عمومية، تأسف كون محامي بورايو ينازع خزينة عمومية للمرة الثانية حق في تأسيس كطرف مدني، وقال إن الأمر يتعلق بمشروع تعدد دولته مساهم الأول فيه وخزينة عمومية متضررة من ذلك، ومن حقها أن تكون طرفا مدنيا في قضية. هذا ما شاطره ممثل نيابة الذي رفض ما جاء به محامو الدفاع، وأصر على أن تكون خزينة عمومية إلى جانب وكالة وطنية لطرق سيار متأسسة كطرف مدني. ترفع جلسة عند هذه نقطة للمداولة، ويعود قاضي مقرا رفض طلب ممثلي الدفاع لأنه جاء قبل أوامه.

فيزا محامي مجدوب الفرنسي تؤجل المحاكمة

استمرت جلسة وسط إصرار محامي الدفاع، الذين تداؤوا على ميكروفون قاعة، على دحض إجراءات متابعة شكلا في حق موكلهم. طلب ذلك محامي تاج الدين عدو ومحامي الإخوة بوزناشة، وتبعهما محامي شركة ”إيزولاكس“ الإسبانية الذي علل طلبه بأن من وقع عقد محل شبيهة شركة يس ممثلا رسميا لها، وبالتالي فإن شركة كشخص معنوي لا يجوز متابعتها. مبرر سرعان ما دحضه ممثل نيابة عامة الذي تساءل إن م يكن من وقع عقد ممثلا لشركة فعلى أي أساس وضعت فواتير واستلم أجره. وكذلك كان رده بخصوص طلب محامي الإخوة بوزناشة، لأنه طلب مكر سبق وأن بنت فيه غرفة الاتهام في حينه.

بيد أن أكثر طلبات إثارة كان ما تقدم به محامي بورايو، ملتمسا تأجيل محاكمة لأن أحد المتهمين في قضية يوجد من غير محل للدفاع عنه وهذا يخل بسير محاكمة. عند ذلك سأل قاضي شاني مجدوب عن سر غياب محاميه، فأجاب في حاة من الإرباك: ”دي محل أساسي في فرنسا م يستطع حضور لأنه م يحصل على فيزا“. داهمه قاضي بسؤال: ”هل تقبل أن تعين لك محكمة محاميا؟“. ”أجاب: ”لا لا أرفض ذلك“.. ”طيب“ يرد قاضي... وينطلق صوت محامي ميلود براهيم الذي حضر متأخر لجلسة وبدا منز عجا لغاية من تأسيس خزينة عمومية كطرف مدني: ”عار وفضيحة سيدي قاضي أن تتأسس خزينة عمومية طرفا مدنيا.. تمسك شاني بمحاميه فرنسي يعني أنه لا ثقة أصبحت في محامين جزائريين، وهذا يدل على مستوى عدالة جزائرية!“. قاضي يرد مفاجئا جميع: ”أوافقك على ما تقول!“.. كن بخصوص تأسيس خزينة كنت قد بينت...“

كان واضحا من تمسك شاني بمحاميه فرنسي وغياب محاميه جزائريين، أنه يريد تأجيل قضية. أحد محامين حاضرين قال إنه ”تكتيك“ أراد من خلاله محامو شاني تأجيل قضية، لأن ظروف م تكن ملائمة عقدها، فخشي محامون على موكلهم أن يكون ضحية ذلك، لا سيما وأنه متهم الأول فيها. رفعت جلسة في منتصف النهار، وعاد قاضي بعد ساعة معلنا تأجيلها إلى دورة جنائية قادمة، وسط استغراب حاضرين من سر هذا تأجيل متكرر كبرى قضايا فساد، رغم مرور سنوات على تحقيق فيها.. في حين بقي سؤال معلقا حول ما إذا كانت محاكمة خليفة منتظرة بعد أيا ستؤجل هي الأخرى؟

المخبر الوطني لبذور البطاطا على وقع الفضائح !

سطيف: عبد الرزاق ضيفي / 22:45 - 27 مارس 2015

رفع مسوؤون بامركز الوطني لبذور بطاطا تقريرا مفصلا حول تجاوزات التي تقع فيه، إلى وزارة فلاحة وتنمية ريفية، التي تسببت في تسجيل ارتفاع قياسي في استيراد بذور بطاطا، فقد تم تفرغ كمية مستوردة تفوق 58 ألف طن بميناء مستغانم منذ بداية سنة، خصصت لموسم الفلاحي الجاري، إضافة إلى 100 ألف طن أخرى ينتظر استلامها تتجاوز نسبة الارتفاع مقارنة بالسنة الماضية 20 في المائة.

أعدت عمليات الاستيراد ضخمة لبذور بطاطا حديث عن مشاريع التي أطلقتها وزارة فلاحة في العديد من المرات، خاصة تلك المتعلقة باستثمارات باملايير من أجل تحقيق الاكتفاء الذاتي في بذور بطاطا. غير أن واقع المر الذي تعيشه هذه المراكز، كشف بما لا يدع مجالاً للشك، عن وجود مافيا و«وبي» حقيقيين لا يريدان هذه المخابر المخصصة لإنتاج بذور بطاطا أن تسيروا وفق الأهداف المسطرة، وهذا من أجل ترك باب الاستيراد والاحتكار مفتوحا على مصراعيه، حتى صارت جزائر أكبر مستورد مغاربي وإريقي لبذور بطاطا!

ومن أجل فتح هذا الملف، ركزت «خبر» على كشف الكثير من تجاوزات حصلت بأول مخبر وطني لإنتاج بذور بطاطا واقع ببلدية قلال جنوب ولاية سطيف، والمعروف بشركة «ساكروديف»، وركزنا على تقرير رفعه مسوؤون بامركز ذاته إلى وزارة وصية يحتوي على تفاصيل تجاوزات التي وقعت به، إذ يعيش مركز حافة من فوضى والتسيب والإهمال، زيادة على الكثير من فضائح التي توزط فيها مسوؤون أشرفوا على المركز منذ إنشائه سنة 1994 من قبل كنديين في إطار شراكة وتبادل علاقات تجارية بين بلدين، حيث وند مشروع في مهده وتبخرت معه أكبر تجربة جزائرية تطوير وتفعيل عمليات البحث العلمي في ميدان الفلاحي بهدف إتوصل لإنتاج بذور قاعدية وما بعد قاعدية، والأصناف التي تليها g3, g0, g1, g2 ثم SE و A+E و B هذه الأخيرة هي التي يتم استيرادها وبأثمان باهظة من طرف «بارونات» الاستيراد بضرية سنوية تقدر بـ60 مليون أورو، وبقيمة 15 دينار حبة بطاطا واحدة. فيما كان من بين الأهداف الأوية هذا مشروع، إنتاج ما يقارب 200 ألف طن من بذور بطاطا تغطية الاحتياجات الوطنية.

خسائر تجاوزت 32 مليارا واختلاسات في العتاد وكميات الإنتاج

وحسب تقرير نفسه الذي تحوز «خبر» على نسخة منه، فإن خسائر مؤسسة وصلت إلى 32 مليار سنتيم، وهو عجز الذي أدخل مؤسسة في دوامة كبيرة جعلها لا تتمكن حتى من دفع أجور عمالها، زيادة على تلاعب كبير في أرصدة المؤسسة وعتادها الفلاحي الذي نقاد وصار لا يليق احتياجات مؤسسة بسبب الإهمال ونقص الصيانة. أما كارثة كبيرة، فهي توثيق عمليات تهديم مبرمج المؤسسة، حيث تركت مئات من الأطنان من بذور بطاطا تحت الأرض دون جنبها وبيعها للمتعاملين الاقتصاديين، ما جعلها تفسد وتتعفن. والمعروف أن جني لبذور يكون في شهري نوفمبر وديسمبر، قبل وضعها في مخازن تفادي موجة صقيع التي تعرف بها منطقة في بداية سنة، بل ووصل الأمر إلى غياب إصدار أوامر بترك هذه المحاصيل المزروعة على مساحة 500 هكتار تحت الأرض وإعادة حرثها، فيما يتم جني كمية قليلة من أجل تغطية على ذلك. وكانت مصابح إدراك الوطني عبر فرقة البحث والتحري قد فتحت تحقيقا في هذا الأمر، ووصلت كل هذه المهازل إلى علم وزارة ولاية سطيف آنذاك.

من جهة أخرى، أكد عدد من عمال المؤسسة أن بذور التي تم جنبها وضعت في مخازن مدة طويلة جعلها تفسد، حيث تكبر نبتة معروفة بارسيم تصل أمتارا عديدة، وهو دليل على عدم صلاحيتها. فيما تشير وثائق نفسها إلى انعدام تابل للملفات المحاسبية، في ظل انعدام كامل الإجراءات والنصوص التنظيمية لعمليات البيع والشراء، زيادة على عدم وجود جان مراقبة لصفقات التي تعتبر غير قانونية، إذ تشير الكثير من عمليات جرد إلى سرقات منظمة في الثبن وقطع غيار عتاد فلاح، ما أثر على ميزانية المؤسسة التي لم تعد قادرة على دفع أجور عمالها مقدر عددهم بـ44 عمالا، زيادة على أن مصابح ضرائب وبعد عجز عن تسديد بعض مستحقات، قامت بامحجز على شاحنتين مختصتين في توزيع. كما تشهد بيوت بلاستيكية وضعية كارثية، مع استحداث مناصب إدارية غير لازمة تماما مثل مدير عمال مساعد ومسؤول الأمن، فيما تؤكد كل التقارير أن كل أعمال المؤسسة يقو بها 8 عمال فقط، أما باقي فإما غائبون أو مشغوقون بأشياء أخرى.

إدارة المركز: «تلقينا أوامر بعدم التصريح»!

وحاولت «خبر» الاتصال بامديرة بامركز، السيدة نصيرة طرابلسي، التي رفضت حديث عن الموضوع، وأرجعت الأمر إلى تلقينا أوامر بعدم التصريح بأي شيء إلا بإذن من الجهات وصية.

واتصلت «خبر» أيضا بامدير فلاحة ولاية سطيف، علي زرارة، الذي صرح بأن مخبر تابع شركة مساهمات دوة هو دينغ، وديه مجلس إدارة مستقل. غير أن وضعيتها التي أت بها الأمور، خاصة في سنوات الأزمة الأمنية، جعلت تسيير مخبر أمرا صعبا للغاية، خاصة وأن عمليات البحث العلمي في مخبر لإنتاج بذور نوعية تكلف أموالا كبيرة. وقال مدير فلاحة إنه يشعر دائما بامسؤولية تجاه كل ماله علاقة بامفلاحة، إذ قام بمبادرة وضع مخطط استعجابي مناقشة الوضع، وتم قيوها من طرف وزارة، فقد تم منح مبلغ 10 مليار سنتيم من أجل جلب عتاد جديد وحفر بئر ارتوازية.

السلطات تحضّر للإفراج عن سجناء سياسيين

Ⓜ جزائر: جاد بودية / 00:27 - 28 مارس 2015

أفرت السلطات عقابية عن سجين، ضمن إجراءات إطلاق سجناء سياسيين، بعد أن وجهت تنسيقيتهم وطنية نداء، قبل أيا، لسلطات عمومية، بالإفراج عنهم.

غادر، أول أمس، مسجون سياسي، كمال بونغاز، مؤسسة عقابية شلف وتحق بذويه في ولاية بومراس. وعلمت "خبر" من مصدر مطلع على صلة بملف، أن الإفراج الأوي عن سجناء سيكون مراعاة لحالات مرضية والإنسانية. وأفاد منسق عائلات سجناء سياسيين، مصطفى غزال، أمس، في اتصال مع "خبر"، أن "سلطات أفرجت، أول أمس، عن سجين سياسي معتقل في أحداث مأساة وطنية، ويتعلق الأمر بامسمى كمال بونغاز منحدر من ولاية بومرداس، ومفراج عنه من سجن ولاية شلف". وقال غزال إن "سجين كان يعاني من إعاقة حركية ويبلغ من العمر 52 سنة، وتدهورت حالته الصحية في الآونة الأخيرة، ثم وصلنا أول أمس، خبر صدور في حقه قرار بالإفراج عنه". وتجدر الإشارة إلى أن آخر سجين سياسي يبلغ من العمر 82 سنة أفرج عنه شهر رمضان 2013. وأوضح ذات مصدر -«خبر»، أن "سلطات عمومية باشرت الإفراج عن دفعة من سجناء سياسيين ذوي حالات مرضية والإنسانية، وبأفعل قد تمت كافة الإجراءات لإطلاق سراح آخرين في الأيا مقبلة". وكانت تنسيقية عائلات سجناء سياسيين، بتاريخ 10 مارس الجاري، أطلقت نداء لسلطات عمومية قصد إطلاق سراح سجناء، تنفيذا بنود أتفق عليها بين مؤسسة عسكرية، سنوات تسعينات وبين جيش الإسلامي للإنقاذ، محل، واستند سجناء سياسيون بلغ عددهم جيا 199 سجين، تجديد نداء الإفراج عنهم، إلى "جهود كبيرة التي تبذلها حكومة، من أجل حل الأزمات شانكة في منطقة ودول جوار (بيبا ومياي)، وأشارت تنسيقية سجناء سياسيين في بيان سابق إلى أنه: "تعمل حكومة على حل الأزمات في مياي وبيبا غير أنها تغض طرف عن أبنائها الذين يموتون في سجون منذ أكثر من 22 سنة من مرضى وكبار سن".

وزراء “بريئون” مع سبق الإصرار والترصد

Ⓜ جزائر: محمد سيدمو / 11:00 - 29 مارس 2015

في كل مرة تعود فضائح الفساد إلى واجهة، إلا ويشند حديث عن طبيعة متهمين فيها، ففي كل قضايا مطروحة على ساحة، يتوقف سقف الاتهام على أقصى تقدير، عند مسؤول بحجم أمين على وزارة، بينما يقتصر أصحاب مناصب على في دولة على أداء دور شاهد، في محاكمات يراها كثيرون مسرحيات “سيئة الإخراج”، تكفي بإظهار “كومبارس” دون “أبطال فضائح” حقيقيين.

أظهر انطلاق محاكمة متهمين في قضيتي سوناطراك 1 وطريق سيار، خلال الأسبوعين فارطين، في انتظار قضية خليفة، أن قائمة متهمين وحتى شهود في هذه قضايا التي شغلت رأي على وطني سنوات، كانت بعيدة عن حقيقة فساد في جزائر، اعتبارا من كون هذه فضائح ترتبط بقطاعات استراتيجية كانت متابعة عن كثب من قبل أعلى سلطات في دولة، وليس معقولا أن تنتهي مسؤولية فساد مهول الذي وقع فيها، عند مسؤولين صغار أو مجرد وسطاء، يُحاسبون على أخذ امتيازات وهدايا في صفقات بمليارات دولارات توجد محل تهمة .

والاقت في قضية سوناطراك 1 مثلا أنها انتهت عند رئيس شركة سابقا، محمد مزيان وابنيه رضا ومحمد فوزي وما دونه من مسؤولين ومتعاملين مع سوناطراك، بينما هو لا يفتأ يصرح في كل مرة أنه ذهب ضحية تصفية حسابات على مستويات عليا، وأنه كان ياتمر بأمر وزيره إذاك شكيب خليل. وفي قضية طريق سيار، توقف سقف الاتهام عند مجدوب شاني، وهو وسيط ورجل أعمال كانت مهمته تسهيل نيل صفقات لشركات صينية، أما من مسؤولين، فلم تتجاوزاتهم محمد بوشامة الأمين على وزارة الأشغال العمومية في ذلك وقت، ومحمد خلادي مدير برامج جديدة في وكالة وطنية لطرق سيار، بينما يظهر عمار غول، وزير قطاع والمسؤول الأول عنه، في قضية لا كتمهم ولا حتى كشاهد، وكذلك الأمر بالنسبة وزير خارجية سابقا، محمد بجاوي، الذي ذكر في تحقيق، ولم يستدع أيضا .

أما غريب في أمر هذه المحاكمات، أن متهمين فيها، مع اعترافهم أنهم مجرد كباش فداء في قضايا تتجاوزهم إلى مستويات عليا، إلا أنهم يرفضون تماما توريط مسؤوليهم أو استدعاءهم كشهود كما يعطيهم قضاء صلاحية ذلك. فحمادي مزيان قال إن موكله لا يهمله استدعاء شكيب خليل في قضية، وسيكتفي بطلب شهادة مجموعة من خبراء لنظر في مدى قانونية صفقات التي أبرمها. أما خالد برغل، محامي الدفاع عن أحد متهمين في قضية طريق سيار، فيرد على سبب عدم ورود اسم عمار غول في قائمة شهود، باعتدافه أن لا أحد من محامين طلبه، فعلى أي أساس يحضر؟

ويبقى “سوسبانس” حاضر معرفة ما إذا كان عبد مومن خليفة خلال جلسة محاكمته منتظرة سيجر معه أسماء ثقيلة سواء لشهادة أو قائمة متهمين، خاصة أن الأحكام منتظرة في حقه ثقيلة ولا يوجد ما يخسره في قضية. ومعروف أن أربعة وزراء استدعوا كشهود في قضية خليفة التي أعيد فتحها في سنة 2013، هم عبد مجيد ثبون وزير سكن حياي، وأبو جرة سلطاني ومراد ميسي رئيس مجلس دستوري حياي، بينما كان اسم عبد سلا بوشوارب، وزير صناعة حياي، مذكورا في تحقيق.

ويشير ورود هذا كم من أسماء وزراء، و بشكل “عرضي”، في كل قضايا فساد متفجرة، وارتباطها بأهم قطاعات الاستراتيجية، إلى وجود مسؤولية سياسية وأخلاقية يرفض هؤلاء تحملها، سواء بمكاشفة رأي على بحقيقة ما جرى، أو بالاستقالة من منصب، مثلما يجري في دول التي تخضع لمعايير ديمقراطية وضغط رأي على. وكان أن اكتفى مراد ميسي، وزير ماياية في عهد خليفة، بقول “م أكن ذكيا يا قدر كافي لأستوعب ملايسات قضية!”

والنظا في كل حال، يرفض أن يحاكم وزير أو مسؤول سلا فيه، لأن في ذلك إدانة كلية، وهذا ما يفسر أن جزائر التي تعد من أكبر دول فسادا في تصنيفات عالمية، م يسبق أن حكمت وزيرا (وما فوقه) أو أدخلته سجن، إذ لا يزال هؤلاء يمرقون من فضائح فساد كما يمرق سهم من رمية! . س

“تونيك”.. وتستمر الفضائح !

تبياسة: أحمد حمداني / 07:25 - 30 مارس 2015

أصدرت محكمة جناح قباية حكما قضائيا من 28 صفحة، يتضمن تعيين فريق من خبراء تقنيين، أوكلت لهم 8 مهلا تخصص إجراء خبرة تكميلية لتحقيقات قضائية التي أنجزتها فصيحة الأبحاث لدرك وطني وقضاة تحقيق، في تهم موجهة لحارس قضائي سابق مجمع “تونيك” لورق والأطراف متهمه معه. بعد 3 أشهر من محاكمة التي جرت بذات محكمة بتاريخ 8 ديسمبر 2014، والتي انتهت بآتماس وكيل جمهورية لدى ذات محكمة، تسليط عقوبة 10 سنوات نافذة في حق حارس قضائي رشيد بوراوي، وتسليط أقصى عقوبات في حق مدير الإمداد سابق خاد فتوح ومدير الاسترجاع وآخرين، قررت هيئة محكمة نهاية الأسبوع تعيين 5 خبراء حددت لهم مهلا تحقيق تقني وتكميلي لملف سابق، وذلك عبر ضمان 8 مهلا قانونية. وحسبما أكدته مصادر قضائية - “خبر”، فإن هيئة محكمة أمرت خبراء خمسة بالانتقال إلى مقر شركة “تونيك” لصناعة كائنات منطقة صناعية في بوسماعيل، من أجل مهمة “فحص وثائق وسجلات ودفاتر محاسبية”، وذلك في فترة التي كان مجمع فيها مسيرا من طرف حراسة قضائية التي انتهت فور تأميم مجمع “تونيك” من طرف سلطات عمومية، وتحوّلت تسميته من “تونيك أمبلاج” إلى مؤسسة “تونيك” لصناعة سنة 2011. وأمر قاضي الحكم فريق خبراء بالاتصال بينك “بدر” من أجل “تأكد من جميع المعاملات المذكورة في ملف التحقيق، فيما سلطت محكمة ذاتها ضروء على خسارة إمباية التي تكيدها مجمع، من خلال الأموال العمومية التي ضخته وقدرت بـ300 مليار سنتيم كانت عبارة عن ضرائب خضعت لها المجمع، بسبب “إهمال وتقاعس أدى إلى تراكمات فرضتها مديرية عامة لضرائب”، ونتجت عنها رسو ضخمة أفقدت شركة توازنها ودفعتها نحو الإفلاس التجاري، وهو ما دفع نيابة طلب توضيحات فيما إذا كان حارس قضائي ومن معه تسببوا في هذه خسائر، سواء بالإهمال أو تقصير أو الإخلال بواجباتهم، وهل كانت خسائر سابقة عهدهم أثناء توظيفهم مسؤولة على المجمع”، ويقصد بذلك بعد طرد عائلة جرار التي كانت تمتلك شركة، وهي تساؤلات التي سيجيب عنها فريق التحقيق تقني لاحقا. وسيعمل خبراء خمسة حسب مصدرنا على “تحديد قيمة إمباية للمبايع التي تم ضياعها، والتي يمكن أن تتعدى قيمتها عشرات المليارات، فيما سيعمل فريق خبرة على تحديد تواريخ لفائف ورقية التي تم إتلافها أو بيعها بأقل من ثمنها الحقيقي حسب ملف التحقيق. تجدر الإشارة إلى أن محكمة قباية تسلمت ملف التحقيق قضائي بتاريخ 29 جوان 2009، ويتعلق الأمر بامحضر رقم 92 منجز من طرف فصيحة الأبحاث لدرك وطني بتبياسة، حيث تضمن 11 تهمة وجهت لحارس قضائي وذراع الأيمن آنذاك خاد فتوح متهم بـ “مشاركة” وإطارات آخرين، توبعوا بجناح وجنابات منها “منح امتيازات خاصة غير مبررة للغير، وإختلاس الأموال واستعمالها على نحو غير شرعي، مخالفة نظا صكقات عمومية، تبديد مال عملي، إساءة استعمال وظيفة، تزوير واستعمال مزور، خيانة الأمانة، نصب، مخالفة نظا صرف، عرقلة مراجعة حسابات، وعد تقديم وثائق اللازمة.

صفات عمومية تمنح لأقارب والأحباب
هكذا حول مسؤولون مجمع “تونيك”، إلى ملكية خاصة

نظرت هيئة محكمة في تقرير الذي أشار إلى ارتكاب حارس قضائي تجاوزات تتعلق بإبرامه عقودا من موردين لماء، وهم 3 متعاملين، دون اللجوء إلى إجراء مناقصة، وإبرامه عقودا مع أصحاب أبار خاصة بتكتاكة وحطاطية شفاهية دون عقود، وحصوهم على مستحقات مالية نقدا، ما أدى بهم إلى تهرب من متابعة جنائية، مع العلم بأن الاستهلاك اليومي لماء موجه مصنع كرتون يقدر بكميات ضخمة. ويتضمن ملف أيضا في حارس قضائي باتفاق مع ابن أخي زوجته، وهو مالك مطعم بجزائر العاصمة، بتزويد مجمع بوجبات سريعة أثناء الاجتماعات، مع وجود متعاملين محليين تتوفر فيهم شروط مسافة قريبة، ناهيك عن صفقة اقتناء أجهزة الإعلام التي من مؤسسة متواجدة بتيزي وزو، ملك لإحدى إطارات مجمع وتربطها علاقة قرابة مع مكلف بامشؤون إمباية للمجمع سابقا، و صفقة أخرى استفاد منها مدير تجاري سابق الذي منح امتيازات فائدة 3 مؤسسات يمتلكها أصدقائه، وهي عملية شراء 26 ألف طن من ورق موجه لتحويل بمبلغ 12 دينار لكل كيلو غرام، مع أن قيمة حقيقية لفائف ورق مباع هي ما بين 30 و35 دينار، يتم تصنيعه وبيعه بمبلغ 70 دينار لكل كيلو غرام. جنابة أخرى وردت في التحقيق، وهي خسائر التي تسبب فيها مدير وحدة الاسترجاع آنذاك “ل.ع” متهم بمنح امتيازات غير مبررة فائدة شركة “جيباك”، حينما أصدر قرارا بتاريخ 12 أبريل 2009 يتضمن مفارقة في وزن بين وحدة “وات” و “جيباك”، تتمثل في تلاعب بالوزن بصل فارق إلى 300 كغ تخسرها “تونيك”، في كل عملية ذراع الأيمن بواجه 3 تهم ثقيلة تضمن ملف محرر من مصباح حارس لدرك وطني اتهامات مدير الإمداد سابق، والذي يوصف بذراع الأيمن لحارس قضائي، بامضلع في جنابة اختلاس ممتلكات وإساءة استعمال وظيفة، حينما قام بتأجير رفاعات تابعة للمجمع فائدة شركة خاصة فترات طويلة، تبين بعدها بأن فواتير غير مطابقة فترة تأجير والمبايع محصلة، كما تبين بأن عتاد كان يتم تحويله فائدة شركات أخرى بطرق ملتوية. إضافة ما سبق، أكد محضر ضبطية قضائية بأن حارس قضائي تسبب في فرض ضريبة إجبارية على إدارة مجمع قدرت بحوالي 300 مليار سنتيم، بسبب عد امتثال مسؤول وعد رده على مراسلات مديرية عامة لضرائب، فرع كبريات مؤسسات، ما أجبر مصباح ضرائب على فرض تلك الضريبة، ومجموعة من تهم التي نظرت فيها هيئة محكمة طيلة يومين من محاكمة. يذكر بأن الإدارة جنابة للمجمع سحبت دعوى ضد حارس قضائي وشركائه، بحجة أن تجاوزات متابع بها وقعت في عهد شركة خاصة “تونيك أمبلاج”، التي تم تأميمها وتحوّلت إلى “تونيك” لصناعة، فيما أصرت نيابة على ضرورة تحميل حارس قضائي مسؤولية تجاوزات التي يتحمل مجمع تبعاتها إلى غاية الآن، فيما أجلت هيئة محكمة نطق بالأحكام إلى غاية 15 جانفي المقبل. من جهته، دافع متهم حارس قضائي رشيد بوراوي عن فترة تسييره للمجمع الذي كان حسب تأكيدات تحت الإفلاس تجاري، وقال إن مهمته تمثلت في حمايته من التفكك ومن الحجز نظر أكثر من 100 منازعات بينه وبين متعاملين عموميين وأحوال الذين توجهوا للعدالة من أجل تحصيل حقوقهم، كما أكد بأنه قام بضمان تماسك وحدات الإنتاج، وتمكن من تسليم شركة وهي في حالة إنتاج لسلطات التي أمتها فيما بعد.

المعارضة: "صباح الخير.. يا حكومة!"

Ⓜ جزائر: محمد سيدمو / 03:00 - 1 ابريل 2015

استيقظت حكومة عيدⓂ ماⓂك سلال بعدⓂ تهاويⓂ مخيف في مداخلⓂ جزائر جراء الأزمةⓂ النفطية، على واقع أنⓂ جزائر من أكثرⓂ بلدان تذبذبⓂ لعملةⓂ صعبة فيⓂ عام. ورأت شخصيات معارضة في إعلانⓂ وزير الأول ما قال إنها "حرب علىⓂ مستوردينⓂ فوضويين"، قفز علىⓂ سؤالⓂ رئيسي: "من يتحمل مسؤولية إيصالⓂ جزائرⓂ إلى هذه الوضعية؟".

قال سفيان جيلالي، رئيس حزب جيل جديد، إن "حكومةⓂ جزائرية دائما ما تكون في موقف ردⓂ فعل، وأثبتت عجزا فادحا عن الاستشراف". مشيرⓂ إلى أن "حكومة تحاولⓂ قضاء على مشكل اقتصادي باعتماد إجراءات إدارية، في استمرارⓂ سياسات تعودⓂ إلى عصورⓂ باقية مغيبة تماما عن منطقⓂ العصر".

وقرأ جيلالي في إعلانⓂ وزير الأول "حرب علىⓂ مستوردينⓂ فوضويين" رغبة في "تصفيةⓂ تجارةⓂ خارجية من كل منⓂ يسⓂه علاقة بازمرة، من أجل احتكارها بينⓂ فئةⓂ قليلةⓂ متنفذة فيⓂ سلطة". وتحصيⓂ جزائر، فيⓂ فترةⓂ حاوية، حوالي 40Ⓜ ألف مستورد يتحكمون في كعكة ضخمة بـ60 مليار دولار سنويا.

وأضاف جيلالي أنⓂ سيولةⓂ ضخمةⓂ متداولة خارج دائرة الاقتصادⓂ وطني، والتي قدرهاⓂ وزير الأول بـ370Ⓜ ألف مليار سنتيم، تعكس مدى غيبوبةⓂ حكومة طيلة هذهⓂ سنوات عن تناميⓂ تجارةⓂ موازيةⓂ التي يجد فيها أصحابها ملاذًا لتهربⓂ ضريبي وتحقيقⓂ ثراء غيرⓂ مشروع. فمن يتحمل مسؤولية ذلك؟". وتابع ساخرا من إجراءات سلالⓂ الجديدة: "صباح خير يا حكومة".

وبعدⓂ جوءⓂ حكومة مجدداⓂ إلى قانونⓂ ماⓂايةⓂ تكميلي، بلا على "عدⓂ وضوحⓂ رؤيةⓂ ديⓂ حكومة"، في تصورⓂ تجمع من أجلⓂ ثقافةⓂ ديمقراطية، إذ قال عثمان معزوز، ناطقⓂ رسميⓂ لحزب، إن "حكومة تثبت مرة أخرى عدⓂ قدرة على توقع واستباقⓂ مشاكلⓂ حلها قبل وقوعها، كما أنه يبرز زيفⓂ ضماناتⓂ التي تقدمها".

وأوضح معزوز أنه "لا أحد يؤمن بأن قانونⓂ ماⓂايةⓂ تكميلي سيضع حدًا لفسادⓂ وغش. يجب أن يعلم أن هذهⓂ ظاهرة لا يمكن محاربتها إلا بعدⓂاية مستقلة متحررة من وصايةⓂ نظلⓂ لفسادⓂ ومؤسسات غيرⓂ شرعية. الاقتصادⓂ وطني هو قبل كل شيء ضحية انحرافاتⓂ نظلⓂ وعدⓂ كفاءةⓂ حكومة".

وخلص قيادي في الأرسيديⓂ إلى أن "طاقمⓂ حكومة غير قادر علىⓂ وفاء بوعوده، وهم بذلك يذرونⓂ رماد فيⓂ عيون وآن يقدموا شيئا لا لتجارةⓂ خارجية ولا للاقتصادⓂ وطنيⓂ للذين يوجدان رهينة دوائرⓂ مافيا وآن نظلⓂ ريعي".

وعلاج ظاهرة الاستيرادⓂ عشوائي، يقترح رمضان تعزيبت، قيادي في حزبⓂ عمال، "إعادة احتكارⓂ دولةⓂ لتجارةⓂ خارجية وآن ظرفيا، من أجل إعادة تنظيمⓂ قطاع، وتطهيره منⓂ وبّي الاستيرادⓂ حاويⓂ الذي يملئ شروطه علىⓂ دولة، بل ويتدخل في صياغة قوانينها عبر نواب يقفون بشرائهمⓂ منع كل مقترح من شأنه حمايةⓂ منتجⓂ وطني".

وقال تعزيبت إن "إجراءاتⓂ حكومةⓂ التي ستعتمدⓂ يكونⓂها معنى إذⓂم يعدⓂ نظرⓂ كليا في قانونⓂ شراكةⓂ جزائري الأوروبي، الذي يسمح بإعراقⓂ سوقⓂ وطنية وتدمير الإنتاجⓂ محلي". وقدرⓂ قيادي في حزبⓂ يساري "عدد مناصبⓂ شغلⓂ التي قضى عليها هذا الاتفاق بحوالي 400Ⓜ ألف، بين 2005 و2010، استنادا لأرقاⓂ وزير سابقⓂ لماⓂاية".

وأبرز تعزيبت أن اعتمادⓂ حكومةⓂ ما يعرف برخص الاستيراد غير كاف، إذ لا بد من حواجز أخرى غير جمركية تضبطⓂ موادⓂ وآن سلعⓂ التي تدخلⓂ إلى سوقⓂ وطنية، لافتاⓂ إلى أن "جزائر تتجهⓂ إلى انتخاب جماعي في حال استمرت في فتح أسواقها أماما الأجانب، وطبقتⓂ إلغاءⓂ حواجزⓂ جمركية كليا مع الاتحاد الأوروبيⓂ مقرر في غضون 2020".

لم تمنح تراخيص لاجتماعات المعارضة لمخالفتها القانون

Ⓜ الجزائر: ش. محمد / 21:23 - 2 ابريل 2015

أوضح وزير Ⓜ مكلف بالعلاقات مع Ⓜ برمان، أمس، أن عدد Ⓜ تراخيص Ⓜ ممنوحة Ⓜ طلبات تنظيم اجتماعات عمومية على مستوى ولاية Ⓜ جزائر خلال Ⓜ سداسي الأول من Ⓜ سنة Ⓜ فارطة 657 ترخيص، منها 80 ترخيصا منح لأحزاب سياسية.

وقال خليل ماضي، الذي كان يتحدث باسم وزير الأول، في جلسة علنية عقدها Ⓜ مجلس Ⓜ شعبي Ⓜ وطني، خصصت Ⓜ طرح الأسئلة Ⓜ شفوية، أن Ⓜ عدد الإجمالي Ⓜ لاجتماعات Ⓜ عمومية Ⓜ مرخص Ⓜها ما بين Ⓜ فاتح جانفي وⓂ عاشر جوان 2014، شمل 80 اجتماعا عقدته أحزاب سياسية و12 اجتماعا قامت به نقابات وطنية، فضلا عن 212 اجتماع نظمته جمعيات وطنية ومحلية وكذا 6 تظاهرات رياضية. وذكر ماضي أنه تم خلال Ⓜ فترة ذاتها تنظيم 347 اجتماع من قبل أشخاص مرخص Ⓜهم، على أن Ⓜ عدد Ⓜها Ⓜ المذكور "يغطي نسبة كبيرة من Ⓜ طلبات Ⓜ مقدمة Ⓜ تنظيم اجتماعات من هذا Ⓜ نوع". وبرت Ⓜ وزارة الأوقاف، مثلما ذكر ماضي، سبب رفض منح Ⓜ تراخيص Ⓜ لعدد Ⓜ متبقي من Ⓜ طلبات بأنه يرجع Ⓜ إلى Ⓜ عدم استيفائها Ⓜ لشروط المنصوص عليها في Ⓜ قانون. Ⓜم يذكر ممثل Ⓜ حكومة أي جهة ممن رفضت Ⓜ تراخيص Ⓜها، كن يظهر أنه من بين Ⓜ تراخيص Ⓜ مرفوضة، تلك Ⓜ متعلقة Ⓜ طلبات Ⓜ التي أودعتها أحزاب Ⓜ معارضة وعلى رأسها تنسيقية Ⓜ حريات والانتقال Ⓜ ديمقراطي من أجل عقد اجتماعات Ⓜ عاصمة.

وأكد ماضي أن "Ⓜ جزائر تعمل على Ⓜ تصدي Ⓜ كل Ⓜ مخافات Ⓜ مرتكبة ضد هذه Ⓜ حقوق وكل من يمس سلامة Ⓜ مواطن Ⓜ بدنية منها وⓂ معنوية". وينسجم هذا Ⓜ طرح مع مضمون Ⓜ رسالة Ⓜ التي وجهها Ⓜ رئيس بوتفليقة Ⓜ لمعارضة Ⓜ خميس ما قبل Ⓜ فارط، وⓂ التي اتهمهم فيها بزرع Ⓜ فوضى ومحاولة Ⓜ وصول Ⓜ إلى حكم "على أشلاء Ⓜ شعب Ⓜ جزائري". واتهمت Ⓜ معارضة، في Ⓜ العديد من Ⓜ مرات، Ⓜ سلطة بمحاولة Ⓜ تضيق على نشاطها، وخرق Ⓜ دستور Ⓜ الذي يقر حق Ⓜ تجمع وⓂ تظاهر، في سياق صدق Ⓜ يتعمق أكثر بين Ⓜ سلطة وⓂ معارضة.

كما اعتبر ماضي، على Ⓜ سان Ⓜ وزير الأول، أن "Ⓜ نصوص Ⓜ قانونية قد حددت كليات وشروط ممارسة حق Ⓜ تظاهر وⓂ تجمعهم" Ⓜ معترف بها في Ⓜ جزائر، ووفقا Ⓜ لمعايير Ⓜ دولية Ⓜ التي كلفت نشر بركاتها Ⓜ داخلية وفتحها، حيث يتم تنظيمها "بكل حرية"، فيما أولكت Ⓜ قوات الأمن Ⓜ عمومي مهمة "حماية Ⓜ منظمين وⓂ مشاركين، فضلا على Ⓜ الحفاظ على الأمن وⓂ نظما Ⓜها".

20 ألف مهاجر غير شرعي بالجزائر

وفي ملف آخر، ذكر خليل ماضي أن ظاهرة Ⓜ هجرة غير Ⓜ شرعية نحو Ⓜ جزائر "مرشحة Ⓜ للاستمرار" نتيجة صلتها بالأوضاع الأمنية Ⓜ قائمة في دول Ⓜ ساحل، وقال إن Ⓜ عدد الإجمالي Ⓜ هؤلاء قد بلغ Ⓜ إلى غاية الآن "20 ألف مهاجر". وقال إن Ⓜ سلطات Ⓜ عمومية ستواصل إجراءات ترحيل Ⓜ راغبا Ⓜ الذين لا يز Ⓜون فوق Ⓜ تراب Ⓜ وطني بطريقة غير شرعية، "تبعاً Ⓜ تحسن الأوضاع الأمنية ببلدانهم، وⓂ ذلك Ⓜ بالتنسيق Ⓜ مسبق مع ممثلياتهم Ⓜ دبلوماسية، وفي ظل احترام Ⓜ كرامة الإنسانية".

وكان ذلك في رده على سؤال Ⓜ لنانب Ⓜ خضر بن خلاف حول الإجراءات Ⓜ مستعجلة Ⓜ التي تتبناها Ⓜ حكومة Ⓜ لحد من ظاهرة نزوح Ⓜ مهاجرين غير Ⓜ شرعيين نحو Ⓜ جزائر، وأشار Ⓜ إلى أن تفاقم هذه Ⓜ ظاهرة يشكل "انشغالا Ⓜ نسبة Ⓜ لجزائر، لا سيما من Ⓜ جانب الأمني وⓂ صحي وⓂ عمل غير Ⓜ شرعي"، بينما شدد ماضي بأن Ⓜ جزائر تعاملت مع هذه Ⓜ وضعية "بكل حكمة ومسؤولية Ⓜ دواعٍ إنسانية، وفي ظل احترام Ⓜ كرامة الإنسانية Ⓜ لمعنيين، باعتبارهم ضحايا أزمات تمر بها بلدانهم".

الحكومة تشرع في "شد حزام" المستوردين

جرائر: ب. سعيد / 21:37 - 3 ابريل 2015

كشف وزير المالية، محمد جلاب، أن إدارة جمارك قامت بتعليق منح رخص موانئ جافة متعاملي تجارة خارجية في إطار مخطط لإعادة تنظيم هذه فضاءات مخصصة تخزين حاويات، تبعا لسعي الحكومة إلى تنظيم معاملات تصدير والاستيراد ووقوف أميا "بارونات" ونفوذ مجموعة من رجال الأعمال، تنفيذ قرارات وزير الأول عبد ملك سلال الأخيرة. وأوضح جلاب، خلال رده على سؤال شفهي على نائب يا مجلس شعبي وطني، بأن هذا قرار ساري منذ نهاية فيفري ماضي سيستمر إلى غاية الانتهاء من عملية تقييم التي تخضع لها حاليا هذه مناطق من أجل تقدير مدى ملاءمتها مع الاحتياجات حاية في فك خناق على موانئ، حيث تسعى الإدارة العامة لجمارك من خلال هذه عملية إلى إعادة نظر في توزيع جغرافي، من أجل إحداث توازن أكبر، مع توفير الإمكانيات بشرية لازمة ضمان تأطيرها حسن.

وأشار وزير إلى أن إدارة جمارك اتخذت عدة تدابير تقوية رقابة ضمن خطة عمل تتضمن تكثيف دوريات على شريط حدودي وتشديد حيطة وحذر في مراكز حدودية ومتابعة حركة رؤوس الأموال ومتابعة صارمة لمواد الاستهلاكية موجهة لمدن في مناطق حدودية بغية تصدي تحويل وجهة هذه بضائع ونقلها إلى سوق موازية أو نشاطات تهريب.

وتعكف جمارك، على هذا الأساس، على تنفيذ برنامج تكويني خاص بمكافحة تهريب ومخدرات فائدة أعوانها مع عصرنة الإدارة من خلال ربط الإلكتروني مع قطاع مصرفي الذي يسمح بمتابعة الأنية، فضلا عن إنشاء 80 مركز حراسة على شريط حدودي، مشيرا إلى أن مصباح جمارك قامت خلال سنة ماضية بـ 5836 عملية حجز بلغت قيمة محجوزات أكثر من 4.3 مليار دينار، بينما بلغ عدد سيارات محجوزة 761 سيارة وهو ما اعتبره وزير المالية ديلا على تراجع ملحوظ في ظاهرة تهريب.

وحول قانون المالية التكميلي 2015 الذي أعلن عنه وزير الأول مؤخرا، أوضح جلاب أنه سيتضمن عدة إجراءات تهدف إلى "عقلنة نفقات وحماية الاقتصاد الوطني"، في حين لم يكشف نفس المتحدث عن فحوى هذه القرارات أو طبيعة مشاريع التي سيمسها، مكتفيا بقول بأن "الاتصالات جارية حاليا بين مختلف دوائر وزارية لم يتخذ إلى الآن أي قرار بهذا الخصوص"، غير أنه أكد أن الأمر لا يتعلق بإجراءات تقشفية وإنما بعقلنة نفقات في ظل تراجع أسعار نفط التي تشكل موردا رئيسي مداخل الاقتصاد الوطني.

السلطات تتعامل مع الحريات بمنطق إحصائي

Ⓜ جزائر: حميد يس / 10:30 - 4 ابريل 2015

حجب وزير Ⓜ مكلف بإعلاقات مع Ⓜ بن مان خليلي ماضي، وهو يعرض على Ⓜ سان وزير الأول Ⓜ عبد Ⓜ ماك سلال عدد Ⓜ تراخيص Ⓜ ممنوحة للأحزاب و Ⓜ جمعيات Ⓜ عقد الاجتماعات، حقيقة Ⓜ التي تميز حياة ممارسة Ⓜ حريات في Ⓜ جزائر، وأبرزها أن Ⓜ سلطات تمنع Ⓜ مظاهرات في Ⓜ عاصمة بناء على نص صدر في 2001 لا أثر Ⓜ ه في Ⓜ جريدة Ⓜ رسمية. تدل شواهد كثيرة على Ⓜ عبد Ⓜ صحة Ⓜ كلا Ⓜ الذي ذكره ماضي أول أمس بإ مجلس Ⓜ شعبي Ⓜ وطني، في رد على سؤال شفوي لأحد Ⓜ بن مانينين حول حرية Ⓜ تجمع، فقد قال إن Ⓜ سلطات “تعمل من خلال مؤسساتها على تكريس دولة Ⓜ حق و Ⓜ قانون وحماية Ⓜ حقوق فردية و Ⓜ جماعية، بما في ذلك حرية Ⓜ تعبير وإنشاء Ⓜ جمعيات والاجتماع و Ⓜ تظاهر، وهي حقوق يضمنها Ⓜ دستور وقوانين Ⓜ جمهورية.”

مجموعة من Ⓜ تجارب و Ⓜ حقائق تثبت ببساطة أن Ⓜ ذلك غير صحيح. منها أن أحزابا معتمدة طلبت في 24 فيفري Ⓜ ماضي رخصة تنظيم مظاهرة في Ⓜ عاصمة لتضامن مع Ⓜ محتجين في عين صياح ضد مشروع Ⓜ تنقيب عن Ⓜ غاز Ⓜ صخري. و Ⓜ م تكلف ولاية Ⓜ جزائر بعد Ⓜ رد على Ⓜ طلب، لا سلبا ولا إيجابا، بل حشدت رجال Ⓜ شرطة وكلفتهم بمنع Ⓜ مسيرة حتى إن اقتضى Ⓜ ذلك استعمال Ⓜ عصا، وهو ما حدث فعلا.

وقبل الانتقال Ⓜ إلى استخدام Ⓜ قوة، اهدت Ⓜ سلطات Ⓜ إلى أسلوب جديد في منع Ⓜ مظاهرات. فقد نظمت احتفالا فلكلوريا بإزرنة و Ⓜ طبل، وأوقفت حركة Ⓜ مرور بشارع عبد Ⓜ كريم Ⓜ خطابي Ⓜ مؤدي Ⓜ إلى Ⓜ بريد Ⓜ مركزي في يوم خارج Ⓜ عطلة الأسبوعية، وخصصته Ⓜ سباق Ⓜ دراجات! وسمح Ⓜ ذلك بنجاح “خطة” Ⓜ تشويش على مسيرة Ⓜ معارضة. نفس Ⓜ معارضة واجهت رفضا من نفس Ⓜ ولاية، يتعلق بتنظيم ندوة في فندق Ⓜ سفير بإ عاصمة حول إنشاء Ⓜ جنة مستقلة لإشراف على Ⓜ عملية الانتخابية بدلا من وزارتي Ⓜ داخلية و Ⓜ عدل. وهو مطلب طرحه “تنسيقية Ⓜ حريات والانتقال Ⓜ ديمقراطي.”

شواهد أخرى على زيف Ⓜ خطاب رسمي Ⓜ الذي يتحدث عن Ⓜ حقوق و Ⓜ حريات. بعض الأحزاب و Ⓜ شخصيات منعت من دخول عين صياح وورقلة خلال مظاهرات رفض Ⓜ غاز Ⓜ صخري، فكان قرارا سياسيا مخافا Ⓜ للدستور، زيادة على أن Ⓜ جهة Ⓜ التي صدر عنها غير معروفة، إذ لا يعلن أحد تحمله مسؤولية مثل هذه Ⓜ تصرفات، ما يعطي صورة سيئة Ⓜ للجماع عن تعامل Ⓜ جزائر مع Ⓜ حقوق و Ⓜ حريات، فلا غرابة إذن أن تصنف في ذيل Ⓜ ترتيبات في مجال Ⓜ ديمقراطية كل سنة. وفي Ⓜ سنوات Ⓜ طويلة Ⓜ التي سبّر فيها يزيد زرهوني وزارة Ⓜ داخلية بقبضة من حديد (2012-1999)، كان ضابط Ⓜ مخابرات Ⓜ سابق لا يخفي أبدا مسؤوليته في قمع Ⓜ مسيرات و Ⓜ مظاهرات، وفي رفض اعتماد أحزاب. هذا Ⓜ موقف كان ترجمة Ⓜ نظرة Ⓜ رئيس عبد Ⓜ عزيز بوتفليقة Ⓜ لحريات، فقد عطل تأسيس Ⓜ جمعيات ذات Ⓜ طابع Ⓜ سياسي من 1999 حتى 2011، و Ⓜ م يفتح Ⓜ ساحة Ⓜ سياسية شكليا إلا شعوره بإ خطر في سياق امتداد عواصف Ⓜ ربيع Ⓜ عربي Ⓜ إلى حدود Ⓜ جزائر.

وصرح زرهوني عا 2001 أن Ⓜ سلطة اتخذت قرارا بمنع Ⓜ مسيرات في Ⓜ عاصمة بعد Ⓜ مظاهرات Ⓜ التي نظمتها عروش منطقة Ⓜ قبائل. وكان Ⓜ سبب أن قتلى وخرابا خلفه الاحتجاج على الأحداث Ⓜ دامية Ⓜ التي أعقبت مقتل Ⓜ شاب ماسينيسا قرماس في مقر Ⓜ درك بني دولة. وأعلن زرهوني أن Ⓜ حكومة Ⓜ التي كان يرأسها علي بن فليس أصدرت مرسوما بمنع Ⓜ مظاهرات في Ⓜ عاصمة، كن Ⓜ نص Ⓜ يس Ⓜ ه وجود في Ⓜ جريدة Ⓜ رسمية، ما يشكل خرقا مفضوحا Ⓜ للدستور و Ⓜ قوانين.

معارضو سعداني يجمعون التوقيعات لعقد دورة "المركزية"

ج. فنينش / 22:00 - 5 ابريل 2015

بدأ معارضو قيادة جاية حزب "جبهة تحرير وطني" مساعي جديدة للحصول على ترخيص من سلطات تنظيم دورة اللجنة المركزية وانتخاب قيادة جديدة، رغم فشلهم في حيازة ترخيص في مرات سابقة.

أفاد عضو اللجنة المركزية، نور دين جعفر، أمس، بأن عملية جديدة جمع توقيعات أعضاء اللجنة انطلقت في الأيما ماضية، تمهيدا لتجديد طلب عقد الاجتماع نصف سنوي لهيئة قيادية لحزب بين مؤتمرين. وقال «خبر»، «حققنا تقدما لافتا في جمع الإضاءات بغية طلب رخصة جديدة من مصالح الإدارة بعاصمة».

وتستغل معارضة جاية تململ في صفوف حزب وتمسك مكتب سياسي بموقفه رافض لاستدعاء أعضاء دورة اللجنة المركزية وإعادة هيكلة محافظات حزب التي أطاحت بعدد كبير من أمناء محافظات، حشد تأييد مساعيه عقد اجتماع اللجنة المركزية.

وباءت محاولات سابقة معارضي سعداني للحصول على رخصة عقد اجتماع عادي أو استثنائي بالفشل، وتعرضوا مضايقات حيث تفرض مصالح شرطة بالأبيار (عاصمة) حصارا على نشاطات مكتب مؤقت يجتمع فيه معارضون.

ورغم شكوك في تغيير موازين قوة في حزب جاية مصالح معارضة، يرى نور دين جعفر أن هناك أملا في تغيير الوضع قائم مفروض منذ 29 أوت 2013، تاريخ توي عمار سعداني منصب الأمين العام لحزب. وقال: "تعيش جبهة تحرير وطني وضعا يوسف حتى دى خصومها سياسيين"، وأضاف: "نحن ضحية مؤامرة، تم تحييدنا من قرار ومشاركة في قرارات متعلقة برسم مستقبل دولة وشعب جزائريين. ويجب أن يتوقف هذا".

ويخشى تيار في الأقالان من أن يؤدي استمرار أوضاع حزب إلى هجرة إطاراته نحو مشاريع حزبية قيد تأسيس مثل حزب "طلانح حريات" علي بن فليس، الذي نجح في استقطاب عدد من قيادات حزب سابقة في صفوفه. ويجري، باموازة مع جمع الإضاءات عقد دورة اللجنة المركزية، وضع المسات الأخيرة على دعوى قضائية أملا قضاء الإداري، يجرها أمناء محافظات أنهيت مهامهم ضمن عملية إعادة هيكلة جديدة التي أطلقها مكتب سياسي لحزب، وضمت استحداث 70 محافظة جديدة لحزب.

وطعن تيار قوي في حزب في استحداث محافظات جديدة، استنادا إلى انتهاء عهدة قيادة جاية في مارس، وتوكيل دخلاء على حزب تسيير هياكل مستحدثة، ويرون أن قرار إنشاء هياكل جديد ينتهك أحكام مواد 48، 49 و 54 من قانون الأساسي لحزب، ومادة 84 من قانون داخلي. ورغم احتجاجات معارضة، تضع قيادة الأقالان للسمات الأخيرة على عملية هيكلة، ومقرر أن تكتمل بتنصيب لجان مؤقتة في بعض محافظات التي تم استحداثها في ابواقي، سوق أهراس وطارف.

وأفادت مصادر من مكتب سياسي بأن مسار هيكلة سيمتد في فترة مقبلة إلى جاية جزائرية بفرنسا، في قرار يوصف من قبل معارضة بأنه امتداد سياسة هروب إلى الأمام التي تمارسها قيادة الأقالان.

تنسيقية المعارضة تحضر للرد على "تهديد بوتفليقة"

Ⓜ جزائر: محمد سيدمو / 21:36 - 6 ابريل 2015

أوضح محسن بلعباس، رئيس Ⓜ تجمع من أجل Ⓜ ثقافة و Ⓜ ديمقراطية، أن تنسيقية الانتقال Ⓜ ديمقراطي ستبحث استراتيجية جديدة لإحداث موازين قوى جديدة بين Ⓜ سلطة و Ⓜ معارضة، من خلال Ⓜ توسع Ⓜ شعبي والاقتراب أكثر من Ⓜ مواطنين بشرح حقيقة الأوضاع Ⓜ سياسية Ⓜ حامية و Ⓜ حشد Ⓜ مشروع الانتقال Ⓜ ديمقراطي.

و أبرز بلعباس أن الاجتماع Ⓜ مقرر سيتطرق Ⓜ كل Ⓜ قضايا Ⓜ مستجدة في Ⓜ ساحة Ⓜ سياسية، لاسيما Ⓜ مظاهرات Ⓜ التي لا زالت مستمرة في Ⓜ جنوب رفضا Ⓜ مشروع Ⓜ غاز Ⓜ صخري، و Ⓜ معضلة الاقتصادية Ⓜ التي تعاني منها Ⓜ بلاد جراء تراجع أسعار Ⓜ بنترول و تآكل احتياطي Ⓜ صرف من Ⓜ عملة Ⓜ صعبة، Ⓜ إلى جانب بحث موضوع Ⓜ فساد في سياق برمجة ما يقال إنها محاكمات Ⓜ قضايا سوناطراك و Ⓜ طريق Ⓜ سيار و Ⓜ خليفة.

وبحسب Ⓜ رجل الأول في الأرسيدي، فإن موضوع Ⓜ دستور يعتبر "لا حدث" Ⓜ نسبة Ⓜ لتنسيقية، لأن أو وياتها هي Ⓜ لجنة Ⓜ مستقلة Ⓜ تنظيم الانتخابات ثم الانتخابات Ⓜ رئاسية Ⓜ مسبقة، أما Ⓜ دستور Ⓜ حقيقي فيتطلب إشراك جميع Ⓜ فاعلين في Ⓜ ساحة Ⓜ سياسية و Ⓜ مجتمع Ⓜ مدني من أجل إعداده ويشترط الاستفتاء Ⓜ شعبي لاعتماده، وكل Ⓜ ذلك لا يكون إلا بسلطة شرعية.

Ⓜ كن رفض تعديل Ⓜ دستور Ⓜ الذي تطرحه Ⓜ سلطة، لا يعني وفق جيلالي سفيان، رئيس حزب جيل جديد، تجديد موقف Ⓜ تنسيقية حول هذا Ⓜ مشروع و قراءة نواياها من طرحه في هذا Ⓜ توقيت Ⓜ ذات، خاصة أن ما يروج حول Ⓜ تعديلات Ⓜ منتظرة يبين أن Ⓜ دستور Ⓜ منتظر سيفصل على مفاصل رئيس مريض في وقت يفترض أن يكون دستور بلد وشعب بأكمله.

وسيمهد هذا الاجتماع، Ⓜ الذي سيعقد بمقر Ⓜ مترشح Ⓜ رئاسي Ⓜ سابق أحمد بن بيتور، لمؤتمر Ⓜ مغلق Ⓜ الذي تسعى Ⓜ معارضة Ⓜ مجتمعة في هيئة Ⓜ نشاور و Ⓜ متابعة Ⓜ تنظيمه. وقال جيلالي، في هذا Ⓜ صدد، إن اجتماع غد (Ⓜ اليوم) سيعرض تصورات Ⓜ تنسيقية باعتبارها طرفا في Ⓜ معارضة، خاصة فيما يتعلق Ⓜ محاور والأفكار Ⓜ التي ستحظى بالأولوية في Ⓜ معالجة والإنضاج.

وأن تفوت Ⓜ تنسيقية فرصة اجتماعها Ⓜ دوري Ⓜ لحدث عن رسالة Ⓜ رئيس الأخيرة بمناسبة عيد Ⓜ نصر، و Ⓜ التي حملت نبرة عنيفة تجاه Ⓜ معارضة. وقال Ⓜ قيادي في جبهة Ⓜ عدالة و Ⓜ تنمية، عمار خبابية، و Ⓜ مشارك Ⓜ عابا في اجتماعات Ⓜ تنسيقية، إنه "لا بد من وقفة Ⓜ هذا Ⓜ تصعيد غير Ⓜ معهود ضد Ⓜ معارضة، و Ⓜ الذي بدأ بأمين Ⓜ الأفالان، عمار سعداني، ثم انتقل Ⓜ إلى وزارة Ⓜ دفاع (مجلة Ⓜ جيش) وأخيرا وصل Ⓜ إلى مؤسسة Ⓜ رئاسة".

ووصف خبابية اجتماع Ⓜ اليوم Ⓜ بقول إنه "قاء عادي في وقت غير عادي"، قياسا Ⓜ إلى Ⓜ ظروف Ⓜ داخلية Ⓜ صعبة Ⓜ التي تعيشها Ⓜ جزائر و Ⓜ وضع الإقليمي Ⓜ محتقن. وعن Ⓜ مؤتمر Ⓜ مغلق Ⓜ منتظر Ⓜ لمعارضة، قال Ⓜ محامي إنه ينبغي أن يضع Ⓜ نقاط على Ⓜ حروف بخصوص بعض الأحزاب Ⓜ التي تحاول Ⓜ لعب على حبال متعددة، تدعي أنها منخرطة في مشروع هيئة Ⓜ نشاور و Ⓜ متابعة Ⓜ لكنها تتخرط في مشروع الأفافاس ولا تتخرج من تبني مشروع تعديل Ⓜ دستور.

و Ⓜ ينظر Ⓜ لتباين الإيديولوجي Ⓜ الكبير بين أحزاب Ⓜ تنسيقية، فإن مشاريع قوانين Ⓜ سلطة Ⓜ خاصة Ⓜ عقوبات والأسرة و Ⓜ طفل، أن تكون حاضرة على مائدة Ⓜ نقاش، رغم أنها أخذت حيزا واسعا من اهتمامات قادة الأحزاب الإسلامية، كحال عبد الله جاب الله و عبد Ⓜ رزاق مقرري Ⓜ عضوين Ⓜ نشطين في Ⓜ تنسيقية. ويعلق عمار خبابية على Ⓜ ذلك قائلا: "سقفنا هو Ⓜ حريات و الانتقال Ⓜ ديمقراطي، أما بقية Ⓜ مواضيع فهي تعني Ⓜ مشروع Ⓜ خاص بكل حزب".

قسيمات السيارات تحلب من جيوب الجزائريين

♣ جزائر: حفيظ صو♣ يلي / 20:53 - 7 ابريل 2015

قدرت مصادر مائة الإيرادات التي تجنيها♣ سلطات♣ عمومية من فرض قسيمة♣ سيارات♣ التي كانت إجراء مؤقتا في فترة وزير مائة عبد♣ لطيف بن أشنهو ورئيس♣ حكومة أحمد أويحي، منذ عشر سنوات، ما بين 7♣ إلى 8 ملايين دينار، وترتفع♣ إلى 7.5 و 8.5 مليار دينار بحساب غرامات♣ تأخر.

قدرت الإيرادات الإجمالية♣ مسجلة ما بين 2005 و 2015 بحو♣ إلى 7500 مليار دينار، منها 6000 مليار دينار توجه♣ صندوق♣ جماعات♣ محلية، إلا أن هذه♣ موارد♣ التي كان يفترض أن تطور تهيئة♣ طرق و♣ نقل♣، م تعط أي نتائج في ميدان، في انتظار أن تقد♣ حكومة♣ مبررات♣ موضوعية حول عد♣ فغاية و♣ نجاعة في سياسة الإنفاق♣ معتمدة.

وبعد أن أقرت♣ حكومة في فترة رئاسة أحمد أويحي ووزير مائة عبد♣ لطيف بن أشنهو إجراء مؤقتا في سياق♣ سياسات♣ تقشيفية، موازاة مع قرار اقتطاع الأجور♣ التي اعتمدها أيضا رئيس♣ حكومة أحمد أويحي، تم إقرار في قانون مائة♣ تكميلي 1996 إجراء يخص إنشاء♣ صندوق و♣ وطني♣ لدعم♣ الذي تقرر تمويله من♣ رسو♣ متأتية من قسيمة♣ سيارات، هذه الأخيرة وبعد أن كانت نظريا مؤقتة، فإن فرض قسيمة♣ سيارات تحول♣ إلى قرار دائم، تجني منه♣ دوة مبالغ معتبرة، تراوحت ما بين 7♣ إلى 8 ملايين دينار سنويا، تضاف♣ إليها مبالغ متعلقة بحساب غرامات♣ تأخير عن دفع.

تجدر الإشارة♣ إلى أن♣ حكومة اعتمدت إجراء اعتبرته مؤقتا، مشيرة♣ إلى فرض♣ مدة زمنية محدودة مقدرة بستة أشهر ابتداء من♣ فاتح جويلية 1996 عددا من♣ رسو♣ لاسيما على♣ نقل و♣ قسيمة♣ سيارات، يتم إيداعها في صندوق♣ تضامن و♣ وطني ودعم♣ شباب، إلا أن الإجراء أضحي دائما، ويقع على عاتق دافع♣ ضرائب.

واستنادا♣ إلى تقديرات من قطاع مائة، فإن الإيرادات♣ متأتية من قسيمة عرفت ارتفاعا محسوسا خلال♣ عشر سنوات الأخيرة، ♣ نظر♣ إلى زيادة♣ معتبرة♣ حظيرة♣ سيارات♣ التي تفوق ح♣ إلى 7.6 مليون مركبة، وهو ما يساهم في الارتفاع♣ كبير♣ لإيرادات، يضاف♣ إلى ذلك تسجيل نسبة تأخر عن دفع♣ قسيمة، ♣ نظر♣ إلى ظاهرة♣ نقص♣ مسجل في توفر♣ قسيمات.

وبعد أن جعلت♣ حكومة قسيمة♣ سيارات رسما دائما، فقد اعتمدت عمليات تحيين دورية عن طريق قوانين مائة، بالاستناد♣ إلى قوانين سارية في إطار قانون رقم 96.31 صادر بتاريخ 30 ديسمبر 1996.

واعتمدت♣ سلطات مدة زمنية قصيرة تمتد ح♣ إلى ما بين 29 مارس♣ إلى 30 أبريل كفترة قانونية♣ لاقتناء الإيجاري قسيمة♣ سيارات سنة 2015 و♣ التي ستنتهي في 30 أبريل، ويتم بيع هذه♣ قسيمة على مستوى قباضات♣ ضرائب و مكاتب بريد♣ جزائر. وتتراوح أسعار♣ قسيمة♣ التي تم إقرارها بمقتضى قانون مائة سنة 1998 ♣ نسبة♣ لسيارات♣ سياحية♣ التي تقل عن ثلاث سنوات، ما بين 1500 و 8000 دج وفق طاقة♣ محرك .

ويقدر سعر♣ قسيمة على♣ تو♣ إلى ما بين 1000 و 4000 دج ♣ نسبة♣ لسيارات♣ التي يتراوح عمرها ما بين 3 و 6 سنوات وما بين 700 و 3000 دج ♣ نسبة♣ لسيارات♣ التي ينحصر عمرها ما بين 6 و 10 سنوات وما بين 300 و 2000 دج ♣ نسبة♣ لسيارات♣ مستعملة منذ أكثر من عشر سنوات. أما♣ سيارات♣ النفعية♣ التي يقل عمرها عن 5 سنوات، فيتراوح سعر قسيمتها بين 5000 و 15000 دج وما بين 2000 و 7000 دج ♣ نسبة♣ لسيارات♣ التي يبلغ عمرها خمس سنوات وما فوق، في حين تتراوح قيمة قسيمة♣ سيارات♣ عمومية♣ نقل♣ مسافرين♣ التي عمرها أقل من خمس سنوات ما بين 4000♣ إلى 15000 دج وما بين 2000♣ إلى 7000 دج ♣ نسبة♣ تلك♣ التي يفوق عمرها خمس سنوات .

و♣ نسبة♣ لسيارات♣ التي تجهل سنة أول استعمال♣ لها في♣ سير (رمز 122)، فتبلغ قيمة قسيمتها 300 دج ♣ نسبة♣ لسيارات♣ سياحية و 2000 دج ♣ نسبة♣ لسيارات♣ نفعية. أما♣ سيارات غير♣ معنية بهذه♣ قسيمة، فهي عربات الأشغال♣ عمومية و♣ جرارات و♣ قاطرات و♣ عربات فلاحية و♣ دراجات و♣ دراجات نارية .

يذكر أن♣ سيارات♣ التي تحمل ترقيا خاصا تابع♣ لدوة و♣ لجماعات♣ محلية و♣ التي يستفيد أصحابها من مزايا دبلوماسية أو قنصلية و سيارات الإسعاف، فهي معفاة من♣ قسيمة بموجب قانون♣ ساري مثل♣ سيارات♣ مجهزة ♣ عتاد♣ صحي و عتاد مكافحة♣ حرائق و تلك♣ موجهة♣ لمعاقين، كما أن أصحاب♣ سيارات♣ التي تستعمل غاز♣ بترول و♣ مبيع كوقود معفاة أيضا من♣ قسيمة .

وتم تحديد تركيبة خاصة لإيرادات♣ قسيمة، إذ يتم دفع 20 ♣ مائة من الإيرادات♣ لخزينة♣ عمومية، في حين تحول 80 ♣ مائة♣ متبقية♣ إلى♣ صندوق♣ مشترك♣ لجماعات♣ محلية♣ كن الإشكال♣ مطروح هو في عد♣ تسجيل نتائج واضحة♣ للموارد مائة♣ التي تخصص عادة تهيئة♣ طرق وتطوير و عصرنة♣ نقل و♣ خدمات♣ عمومية، فرغم إحصاء حو♣ إلى 620 مليون دولار كإيرادات تحول♣ إلى♣ جماعات♣ محلية، خلال♣ عشرية♣ ماضية، أو 6000 مليار سنتيم، إلا أن وضعية♣ طرق والأرصفة♣ معظم♣ بلديات و♣ جماعات♣ محلية تبقى♣ سؤال مطروحا حول كيفية توظيف♣ مال♣ ع♣ متأتى من دافعي♣ ضرائب و مستخدمي♣ طرق .

سلال أمام اختبار صعب بورقلة

Ⓜ جزائر: جلال بوعاتي / 00:30 - 8 ابريل 2015

يقول وزير الأول، عبد مارك سلال، غدا، بزيارة عمل ولاية ورقلة، في جو يشوبه "هدوء حذر"، بينما يتربص مواطنو ولاية، من رقم الأول في حكومة، ما سيفوقه أو يقدمه بالنسبة لمنطقة عرفت وتعرف احتجاجات متعددة الأوجه من قضية بطاين إلى غاز صخري.

حسب برنامج زيارة ثالثة لسلال هذه ولاية منذ مجيئه لوزارة الأولى، في ماي 2013، فإن هذا تنقل سيكون مناسبة جس نبض شارع هناك، بعد أشهر من الاحتجاجات والاعتصامات، التي اتسعت رقعتها فيما بعد تشمل مناطق مجاورة، مثل الأغواط وعين صالح وتمنراست، مشكلة بذلك مصدر لصداخ دي سلطة. ويتذكر سلال الأجواء ساخنة التي استقبل بها خلال زيارته لسابقين، من طرف سكان وفي مقدمتهم شباب، الذين هتفوا منددين بطريقة تعاطي سلطة وحكوماتها متعاقبة مع مطالبهم، التي لم تخرج في أول الأمر عن نطاق تشغيل والسكن والصحة والتعليم، تنتقل بعد ذلك إلى تضامن مع سكان عين صالح الذين احتجوا مطولا ولا يزالون ضد استغلال غاز صخري.

كان جواب سلطة على ذلك، أن ترأس رئيس جمهورية عبد عزيز بوتفليقة، شهر جانفي فإرط، مجلسا مصغرا خصص للتنمية محلية في ولايات جنوب، شارك فيه وزير الأول ومدير ديوان رئاسة و11 وزيرا، انتهى بتقديم 10 وعود، تتمحور حول تكوين مهني والصحة العمومية وتكثيف الاستجابة لطلبات السكن، من خلال دعم بناء ذاتي وتوسيع شبكات طرقات وزيادة عروض تشغيل واستصلاح مليون هكتار من الأراضي لصالح شباب.

ويسعى عبد مارك سلال، من خلال زيارته، لاستدراك المشاكل التي يتخبط فيها سكان المنطقة، خاصة بعد فشل حلول التي تبناها نفس مسؤول قبل أعوام قليلة ماضية، وعلى رأسها مشكل بطاينة، ومطاب شباب بأحقيتهم في عمل بشركة سوناطراك، كن ومن ناحية أخرى، هناك سعي من قبل سلطة في طريق سحب مشاكل جنوب بلاد، وبهذه ولاية خصوصا، من تحت أقدام معارضة، التي اتهمتها سلطة باستغلال مشاكل شباب لأهداف سياسية، بينما كثيرا ما نظرت معارضة إلى الإجراءات الحكومية متبناة بورقلة على أنها محاولة أخرى ذر الرماد في عيون و«تسكين صداخ» الذي تعاني منه منذ ثلاث سنوات، بربح مزيد من وقت. وقد لا يتأتى ذلك إلا بالجوء إلى سياسة قديمة جديدة تتقنها سلطة، وهي شراء سلم الاجتماعي، على حساب برامج إنمائية فعالة تقضي على أسباب غضب.

زيارة سلال إلى ورقلة ما هي إلا اعتراف صريح بتقصير كبير تجاه أبناء هذه ولاية، التي ظلت طيلة عقود ماضية "معزولة ومحاصرة"، بشكل رسمي، صنفتها في خانة المناطق الأكثر "أمنا وتأمينا" من جانب سلطة. إلى أن جاءت انتفاضة شبان بطاين مطالبين ب«نصيبتهم من ثروتهم». كما تعتبر هذه زيارة، وما سيتخللها من تدشين ووضع حجر أساس وتوزيع قطع الأرضية مخصصة لبناء على سكان، أحد المطالب مرفوعة خلال الاحتجاجات، اختبارا حقيقيا ردود فعل في مناطق مجاورة، على غرار عين صالح غاضبة من إصرار سلطة على التنقيب واستغلال غاز صخري، والأغواط التي عاشت شوارعها على وقع مظاهرات واحتجاجات شلت حياة عامة وحوتها إلى قضية رأي علنا، بعد أن اتسعت رقعة متضامنين معها داخليا، بعد دخول معارضة ومنظمات حقوقية محلية ودولية على خط.

وكالة الأنباء الجزائرية ستطلق موقعا إخباريا بالأمازيغية

وكالة الأنباء الجزائرية / 14:28 - 9 ابريل 2015

ستطلق وكالة الأنباء الجزائرية (واج) في قريب عاجل موقعا لأخبار عامة بالغة الامازيغية مكتوبة بالاحرف العربية وتيفيناغ واللاتينية .

في مرحلة أولى سيكون ووج هذا موقع متعدد وسائط مجانية قبل أن تطور "واج" خدمة اشتراك تأخذ بالحسبان الاحتياجات خاصة وسائل الاعلام . سيتم إثراء هذا موقع بمقاطع سمعية و مرئية تقدمها مؤسستا تلفزيون و الاذاعة ووطنيين .

أسبوعيا سيخصص جانب لأشغال محافظة سامية لامازيغية يهدف لتمكين من تعرف على الأشغال الأكاديمية التي تنجزها هذه هيئة تابعة رئاسة جمهورية ونشاطاتها الأخرى. يشمل هذا موقع جزءا من الأخبار السياسية و ثقافية و الاجتماعية و الاقتصادية التي تبثها وكالة و فيديوهات و مقاطع سمعية بالغة الأمازيغية . ستعدّل "واج" عروضها تدريجيا خدمة لجمهور و وسائل الاعلام التي ترغب في الاستفادة من هذه خدمة جديدة . و قد اعرّب وزير الاتصال حميد قرين الذي أعلن عن إطلاق هذا موقع خلال توقيع على اتفاقية حول ترقية استعمال لغة الامازيغية في وسائل الاعلام و وطنية عن أمله في أن يتم إصدار جريدة وطنية بالغة الامازيغية مبديا تشجيعها . يذكر ان واج شرعت في عرض منتوجات جديدة رقمية و إصدارات رقمية متعددة وسائط متخصصة و ستطلق هذه وسائل جديدة موجهة للاقتصاد و شباب و رياضة و منتوجات أخرى في غضون سنة جارية .

الأفافاس يفتح النار على النظام والأفان

بومرداس: زين سليم / تيزي وزو: علي رايح / 22:15 - 10 ابريل 2015

وصف علي عسكري عضو في الهيئة الرئاسية جبهة قوى الاشتراكية أمس، نظماً جزائري بـ "معفن"، واصفا موقف الأحزاب والفعاليات التي عاكست مبادرة الإجماع وطني بـ "خطير"، مفيدا بأن "جيش هو ضامن كل مبادرة وتحول سياسي".

في لقاء شعبي نظمته جبهة قوى الاشتراكية ببومرداس شرح مبادرة الإجماع وطني التي بادر إليها حزب، ووصوفة من طرف علي عسكري عضو في الهيئة الرئاسية لأفافاس بأشاقة و"متعبة"، شن عسكري هجوما لادعا على سلطة ونظماً جزائري، واصفا إياه بـ "معفن"، وقال "نحن في الأفافاس ومن خلال مبادرة الإجماع وطني نناضل من أجل زرع ديناميكية في مجتمع لخروج ببديل عن هذا نظماً معفن"، مضيفا بأن الأوية تحقيق الإجماع في الجزائر قبل تحقيق الإجماع في دول مجاورة نظماً جزائري يناضل من أجل تحقيق الإجماع في ليبيا وفي ساحل، كنه لا يملك الإجماع ولا الإرادة الإجماع"، واصفا تصرف الأحزاب السياسية ومن بينها حزب الأفان الذي أعلن رفضه مبادرة الإجماع وطني بـ "خطير"، وذكر عسكري في هذا سياق أن الأفان "أعلن أملاً صحافة سابقاً بأنه مع مبادرة، يعود في قراره ويعلن رفضه مبادرة، الأمر خطير وخطير جداً"، كون هذا تصرف ينم حسب عسكري عن "تذبذب في تصريحات وقرارات مصيرية حزب سياسي يملك مكانة في ساحة سياسية"، معتبراً أن الأحزاب التي رسمت خطوط حمراء باتجاه مبادرة، ومن بينها حزب الأفان، أنها تتلاعب باستقرار الجزائر وتدفع بها إلى الهاوية. وفي رده على سؤال حول دور مؤسسة عسكرية وجيش في أي تحول ديمقراطي وموقفه من مبادرة الأفافاس، قال عسكري "جيش هو ضامن لأي مبادرة وأي تحول سياسي، سنتشاور مع كل مؤسسات دستورية، ومن بينها مؤسسة عسكرية، حول مبادرة"، وقال "مبادرة الإجماع يست من أجل إنقاذ نظماً وإنما لإنقاذ الجزائر".

بدوره، أكد محمد نبو، سكرتير الأول جبهة قوى الاشتراكية، أمس خلال لقاء بمناضلي حزب في تيزي وزو، أكد تمسك حزب بمبادرة تنظيم ندوة الإجماع وطني، متحدثاً عن استراتيجية قال إن حزبه سيتبناها، وسيكشف عن محتواها خلال تجمع شعبي الذي سينشطه يوم السبت 18 أفريل بقاعة الأطلس بـ الجزائر العاصمة.

وقد عقدت قيادة وطنية جبهة قوى الاشتراكية أمس، لقاء مع مناضلي حزب بقاعة مسرح صغير بدار ثقافة مؤود معمري في تيزي وزو، خصص لحديث عن مبادرة تنظيم ندوة الإجماع وطني، وأكد سكرتير الأول لأفافاس خلال هذا لقاء عز حزب على مواصلة مسعا تنظيم "ندوة الإجماع وطني"، معتبراً أن هذا مسعى "م يفشل حد الآن"، مؤكدا "مبادرة م تفشل، إنها حل وحيد الذي سيخرج بلاد من وضع حالي. نحن نبحت عن إجماع وطني، وهذه ندوة وسيلة تحقيق هذا هدف، نحن بصدد تفحص كل سبل بلوغه". كما أشار نبو إلى أن حزبه مستعد للاستماع لاقتراحات الأحزاب السياسية حول موضوع ندوة الإجماع وطني.

مكاسب دبلوماسية على الورق

⬢ جزائر: محمد شراق/ حميد يس/ ف. جمال / 12:00 - 11 ابريل 2015

تشهد ⬢ جزائر تحركات دبلوماسية ذهابا واستقبالا في حملة ⬢ ترويج مواقفها ⬢ كن ⬢ حديث عن نجاح ⬢ دبلوماسية ⬢ جزائرية في إدارة ملفات إقليمية وحل ⬢ نزاعات ثم اعتماد ما يعود عليها ⬢ نفع في ⬢ نهاية، يبقى مجرد “تصريحات” لا أثر ⬢ لها في الواقع، ولا يمكن ⬢ حكومة ⬢ رئيس بوتفليقة أن تنجح بتحقيق أي نجاح على ⬢ صعيد ⬢ خارجي، لا دبلوماسية ولا سياسيا ولا اقتصاديا ولا حتى كرويا. وآخر ⬢ يدل على الإخفاق في كل ⬢ ميادين، أن ممثل ⬢ ما في ⬢ في ⬢ اللجنة ⬢ تنفيذية ⬢ لكاف منح صوته ⬢ لغابون فيما يخص تنظيم كان 2017! ⬢ ما في ⬢ تي منحت ⬢ جزائر طلبتها مؤخرا عشرات ⬢ منح ⬢ دراسية في ⬢ مدرسة ⬢ عليا ⬢ علو ⬢ وتكنو ⬢ وجيا ⬢ رياضة. وهل بعد ⬢ تيه ⬢ ذي مبرر خطوات ⬢ جزائر في أزمات ⬢ يمن و ⬢ ليبيا و ⬢ ما في وغيرها، يمكن ⬢ حديث عن “إنجازات” حققتها ⬢ جزائر؟

مواقفها ناقضت “العرب” وانسجمت مع “الغرب”

الجزائر تضاعف تحركاتها الدبلوماسية لإبعاد تهمة “النشاز”

رفعت ⬢ جزائر من وتيرة تحركاتها ⬢ دبلوماسية ⬢ ترويج مواقفها ⬢ عربية والإقليمية، بعدما تبين ⬢ الآخرين أن هذه ⬢ مواقف بدت بمثابة “نشاز” أو سباحة ضد ⬢ تيار، في ⬢ مخيال ⬢ عربي أو الإقليمي، ضمن ⬢ تطورات الأمنية و ⬢ سياسية الأخيرة في ⬢ دول ⬢ عربية، وانتقل وزير ⬢ خارجية رمضان ⬢ عمامرة ⬢ إلى باريس ثم واشنطن، حيث افتكك تزكية بخصوص ⬢ حل الأنسب في ⬢ ما في و ⬢ ليبيا، وشارك عبد ⬢ قادر مساهل الأربعاء ⬢ ماضي في الاجتماع ثلاثي الأطراف حول ⬢ ليبيا، إلى جانب نظيره الإيطالي باو و جننتلوني و ⬢ مصري سامح شكري. وتمحورت ⬢ مشاورات ⬢ سياسية أساسا حول ⬢ وضع ⬢ ساند في ⬢ ليبيا و ⬢ منطقة ومكافحة الإرهاب.

في ⬢ ما في هناك “تشكيك” في أن يعرف اتفاق ⬢ جزائر منتهاه ⬢ إلى توقيع ⬢ حركات الأزوادية على الاتفاق، رغم أن ⬢ توجه ⬢ نجاب ⬢ لمواقف يفيد بعد ⬢ وجود خيار آخر سوى ⬢ توقيع، وثمة “حشد” دولي تعمل عليه ⬢ جزائر ⬢ جعل ⬢ مجموعة ⬢ دولية تضغط لإنهاء ⬢ قضية سريعا.

أما ⬢ ملف ⬢ الليبي، فأظهرت ردود ⬢ فعل ⬢ دولية وجهات نظر تفيد بأن الأزمة ⬢ الليبية أكبر من أن تحلها ⬢ جزائر، رغم احتضانها جوة حوار ⬢ الأحزاب ⬢ الليبية، بينما في فصول علاقة ⬢ جزائر با حوار ⬢ الليبي، ثمة تشويش على أي مبادرة جزائرية، خاصة من قبل ⬢ رابطات ⬢ تي دخلت خط الأزمة ⬢ الليبية.

وهناك ملفات أظهرت أن ⬢ مساعي ⬢ دبلوماسية ⬢ جزائرية فيها ⬢ م تكن موفقة ⬢ إلى حد كبير، ف ⬢ جزائر رفضت تدخل ⬢ ناتو ⬢ معاقبة معمر ⬢ قذافي في ⬢ ليبيا، إلا أن ⬢ ناتو تدخل وحصل ما حصل هناك، كما تحفظت على ⬢ تدخل ⬢ عسكري ⬢ فرنسي في ⬢ ما في، وقد تم ⬢ ذلك، ودفعت ⬢ جزائر ⬢ فاتورة في اعتداء تيفنتورين.

وحتى إن باركت فرنسا و ⬢ ولايات ⬢ متحدة الأمريكية و ⬢ وساطة ⬢ جزائرية في ⬢ ما في أو ⬢ ليبيا، فإن مسار ⬢ حوار ⬢ الليبي و ⬢ ما في ⬢ م يكن “بارومتر” قياس نجاعة ⬢ مواقف ⬢ جزائرية في عيون حكومات عربية تبحث حل أزمات شقيقتها “اليمن”، و ⬢ متتبع ⬢ لمواقف ⬢ دولية حيال نظرة ⬢ جزائر إزاء ⬢ حلول ⬢ ممكنة ⬢ لنزاعات، يجد أنها انقسمت بين حكومات عربية تشيد وتشاطر، وأخرى عربية تبطن ما لا تظهر، مواقف تعتبر فيها ⬢ جزائر “نشازا” بين ⬢ دول ⬢ عربية ⬢ عد مجاراتها في ملفات نزاع تنثير انشغالا دوليا وفي مقدمتها مكافحة الإرهاب، حيث ⬢ م تستسغ حكومات عربية رفض ⬢ جزائر الانخراط “كلييا” في تشكيل قوة عسكرية عربية وفق مخرجات ⬢ قمة ⬢ عربية بشر ⬢ شيخ، حتى إن أظهرت ⬢ حكومات ⬢ عربية احترامها ⬢ موقف ⬢ جزائر سيادي في هذه ⬢ مسألة، إلا أنها تساءلت عن خلفيات ما تراه “ترددا” من قبل ⬢ جزائر، وزادت قناعتها بذلك رفضها مشاركة في “عاصفة ⬢ حزم”، ⬢ تي تقودها ⬢ سعودية ضد ⬢ حوثيين بايمن.

ومهما أشادت ⬢ جزائر بجودة ⬢ علاقات مع عدد من ⬢ دول ⬢ عربية، وكان آخرها تنفيذها ⬢ ما راج من معلومات حول عراقيل واجهت طاقم طائرة إجلاء ⬢ رعايا ⬢ جزائريين من اليمن، بالإضافة ⬢ إلى ⬢ تحفظات ⬢ تي جاءت على سان أكثر من مسؤول عربي، طرحت في شكل تساؤلات إزاء ⬢ مواقف ⬢ جزائرية ⬢ معاكسة ⬢ لتيار، وتطرح تساؤلات حول مستقبل ⬢ علاقات “ ⬢ جزائرية ⬢ عربية”، مع تسجيل ربط محوري ⬢ لجزائر مع ⬢ دول ⬢ عربية يفيد بانسجما ⬢ مواقف خارج ⬢ خلفيات ⬢ باطنية ⬢ هذا

الانسجام الاقتصادي، بينما تباعدت مواقف مع دول عربية التي صارت تخشى على داخلها من مؤثرات خارجية، وفي مقدمتها الإرهاب.

مواقفها متذبذبة ورؤية مسؤوليها غامضة حيال الأزمات

“بالي، أجنبي لا يعكس أي نفوذ للجزائر في الملفات الكبرى

تتوافق بعثات الأجنبية على جزائر، بعضها عقد صفقات وإبرام عقود، والبعض الآخر-“أخذ مشورة من مالك تجربة وخبرة طويلتين في علاقات دولية، صاحب فخامة رئيس عبد العزيز بوتفليقة“، بحسب صيغة دبلوماسية التي يرددها الأجانب عندما يزورون جزائر.

هذا “بالي“ الأجنبي الذي عرفته جزائر في مدة الأخيرة لا يعكسه أي أثر لدبلوماسية جزائرية على مسرح الأزمات والمشاكل التي تعيشها بعض دول، بما فيها تلك التي تشكل عمقا لجزائر مثل مالي وبيبا. أما تأثير في ملفات كبيرة مثل صراع عربي الإسرائيلي، فذاك أضحى في حكم ماضي بعيد.

م يعد لجزائر تقريبا نفوذ يذكر في إدارة الأزمات وتسيير ملفات ذات الأبعاد الاستراتيجية. وأصبحت ميزة الأساسية التي تفرقها عن كثير من دول هي “تجربتها في محاربة الإرهاب“، أي أن “تفوق“ وحيد الذي حققته جزائر ذو طابع سلبي لغاية، كونه مقترنا بالقتل والخراب. فحولات حوار الاستراتيجية التي تجري مع ولايات المتحدة الأمريكية وبريطانيا طابعها أممي بحت. ولا تخرج شراكة التي تقام مع قوى عظمى في شقها السياسي عن قضايا تبادل المعلومات حول الإرهابيين نشطين في “داعش“ و “قاعدة ببلاد المغرب الإسلامي“ و “حركة توحيد و جهاد في غرب إفريقيا“.

أما اقتصاديا، فما عدا عقود شركة التي تخصص الغاز والنفط، لا أحد في عام يغريه خطاب رسمي جزائري بخصوص تنويع الاقتصاد بتوسيعه إلى الاستثمار في الفلاحة والصناعة والسياحة والخدمات، لأن شركاء جزائر، وحتى بلدان حديثة تعاون معها، تدرك أن ريع نفطي هو شيء وحيد الذي يختص فيه جزائريون. هم يعلمون ذلك بفضل تقارير ممثلات دبلوماسية والأجهزة وهيئات دولية التي توجد بالجزائر.

ومسؤولون في حكومة جزائرية يعلمون أن ثناء الذي يأتيهم من الأجانب الذين يزورونهم، بخصوص “مؤهلات الاقتصادية“ التي تتوفر عليها جزائر، خارج مجال “طاقة“، لا يعدو أن يكون استجابة رغبة جزائريين الذين يحبون أن يثنى عليهم الأجانب، حتى و كان كذبا ونفاقا. يكفي فقط سماع بعض مسؤولين العرب وحتى غربيين، ممن يصرحون في ختام قائمهم برئيس جمهورية أنهم “جاءوا للاستفادة من حكمة ورجاحة عقل فخامة رئيس“ بخصوص هذا ملف أو ذاك.

وكن في ميدان لا يعرف-“رجاحة عقل“ بوتفليقة أي انعكاس إيجابي لصالح جزائر. فموقف بلاد من حرب في اليمن ليس مؤثرا في توجيه الأزمة وحسب، وإنما غير مفهوم لدى كثير من دول. ويشبه ذلك إلى حد بعيد موقف من أزمة ليبيا عندما تفجرت في 2011. فقد ظلت جزائر تتعرض تهمة “دعم نظل قذافي بالأسلحة ومرتزقة“ مدة طويلة، دون أن تعرف كيف ترد محاقلة تحفي وراء “مبدأ“ م يعد يؤمن به أحد، “عدو تدخل في شؤون داخلية البلدان“. وتم حسم صراع بقتل قذافي دون أن يكون لجزائر أي دور في تجنب جارة فوضى التي تعيشها اليوم.

وفي مالي، يبدو شكلا أن جزائر هي التي تتأثر وساطة لإيجاد انفراج لصراع بين حكومة و حركات الانفصالية، كن فرنسا هي التي تدير خيوط الأزمة حقيقة. وحتى في ملفات التي يظهر أنها في متناول جزائريين م يفلحوا في إدارتها بنجاح. وأبلغ على ذلك عجزهم عن إقناع اللجنة التنفيذية لكاف بتنظيم كأس أمم إفريقيا 2017.

الدستور الجديد يحمي المعارضة قبل المصالحة

سطيف: عبد رزاق ضيفي / 00:30 - 12 ابريل 2015

ذكر عمار سعداني، أمين على جبهة تحرير وطني، أنه يتساءل عن "جدوى معارضة تعديل دستور مراد طرحه عن قريب في بل مان"، ودافع عن "مسعى رئيس جمهورية لإثرائه وتقديم مقترحات جدية أثناء دراسة تعديل مواده"، متهما المعارضة بأنها تريد أن "تزوج بلاد في مآهات حقيقية تزعزع استقرار مؤسسات دستورية". وقال سعداني، خلال تجمع، أمس، بدار ثقافة "هواري بومدين" بسطيف، إن "دستور جديد يحمي المعارضة قبل المصالحة، ويعطي فسحة أكبر للمعارضة الإيجابية"، في حين اعتبر أن "تخلي عن مساندة دستور في وقت حالي هو نخل عن وطنية"، متهما المعارضة بأنها "لا تملك برامج واضحة ومشاريع واقعية، وتكتفي بالتجمع في مقاهي وفنادق وتحدث إلى جرائد وتلفزيونات، خاصة فيما تعلق بقضية غاز صخري". معتبرا معارضة استخراج "مضيفة لوقت، لأن من يعارضه لا يملك حلا تقنيا ولا بديلا حقيقيا". من جهة أخرى، تحدث سعداني، وكعادته على سان رئيس جمهورية، حين قال: "بوتفايقة يفتح ذراعية لمعارضة لكنها معارضة سلبية لا تشارك في حياة سياسية إلا برفض". وسبق سعداني أن صرح أن جبهة تحرير تفتح ذراعية للمعارضة وتريد أن تكون جنبا إلى جنب معها في طرح القضايا التي تهم البلاد.

كن في مناسبات أخرى قال إن حزب عتيديان يكون في صف المعارضة مهما حصل. يشار إلى أن زيارة سعداني إلى سطيف كانت مرتقبة من طرف معارضيه، الذين أبدوا عزمًا على تشويش على خطابه. وقد شكك هؤلاء في أن غاية من حضروا تجمع يسوا مناضلين في حزب. أما أنصار سعداني فيبقون إنهم تحدوا خصومهم في معانهم. واعتبر سعداني تعديل دستور "حلا عاجلا لاستقرار مؤسسات دولة"، دون التطرق إلى محتواه، مؤكدا أن جبهة تحرير "تتادي في كل مرة بدستور توافقي يحمي جميع"، مخاطبا في وقت نفسه المعارضة التي تتادي باستقالة رئيس قائلا "شعب هو من يقرر حبه أو كرهه لرئيس، ومن يريد تغييره فلينتظر إلى غاية 2019، لأن مشاركة في مؤسسات دولة سوف تكون بقدر وزن الأحزاب ومنتخبين وسط شعب".

وأعرب سعداني عن استغرابه من "بقاء جبهة تحرير وحدها في ساحة سياسية"، حيث اعتبر أن الأقاليم "يخاطب الشعب وناضلين في قاعات كبيرة وبالآلاف، عكس باقي الأحزاب التي تفضل التخندق في قاعات مغلقة، ما يعطينا حق في تكلم باسمه في كل مرة". ووعده بأن يكون مؤتمر حزب مرتقب "جامعا وفرصة تشبيبه وفرض منطق اختيار مناضلين بدل منطق شكاره".

الحكومة تتصل من مسؤوليتها وتدفع نفطال للواجهة

جرائر: سمية يوسف / 00:30 - 13 ابريل 2015

في وقت الذي ترمي فيه الحكومة الكرة في مرمى شركة وطنية "نفطال" تحميلها مسؤولية الإخفاق في تموين مواطنين باوقود، ستستمر معاناة الجزائريين سنوات أخرى، في انتظار تجسيد استثمارات ثقيلة تناستها حكومات متعاقبة سنوات بحبوحه مالية تخرجها من الأدرج عند إعلانها عن نقشف. تؤكد الحكومة بمثل هذه سياسات، أن قضاء على ندرة وقود في محطات مرهون بإنجاز هذه مشاريع، متناسية بذلك مصادر تمويلها، في ظل هامش ربح أخفقت في إقناع مواطنين بضرورة مراجعته بعد أن أصبح سعر قارورة صغيرة من ماء يفوق سعر لتر واحد من مازوت .

أكدت مصادر مسؤولة من وزارة الأوقاف في تصريح - "خبر"، أن الاستثمارات المطلوب تجسيدها من شركة نفطال، لرفع من قدرات تخزينها إلى شهر عوض 10 أيام، إلى جانب مشاريع أخرى لقضاء على مشاكل توزيع نهائيا، تتطلب مبالغ ضخمة، لا يمكن ميزانية شركة تحملها دون لجوء إلى قروض بنكية، في ظل هامش ربح لا يسمح للمؤسسة بتغطية نفقاتها الإجمالية .

وكانت "نفطال" التي تمتلك وتسير 370 محطة وقود، وحتى مسؤولو محطات وقود خاصة، يؤكدون في كل مرة على ضرورة رفع هامش ربح، مجمد منذ عديد من سنوات، مواجهة طلب متزايد على وقود والذي أصبح يقدر بحوالي 15 مليون طن. ولا زال، حسب نفس مصادر، هامش ربح يقدر منذ سنة 2013 بما قيمته 1,76 دينار لتر واحد بالنسبة لمحطات و2,26 دينار لتر واحد من بنزين حالي من رصاص بالنسبة لنشاط تجزئة، في وقت الذي تنفق فيه شركة نفطال سنويا ما قيمته 600 مليار سنتيم تقديم خدمة عمومية متعلقة بتوزيع وقود ومشتقات نفطية .

من جهة أخرى، أكدت ذات مصادر، أن عقد تكفل الحكومة جدي بملف قضاء على ظاهرة تذبذب تمويل باوقود، سيجعل الجزائريين تحت رحمة تقلبات جوية وسفن واردات من وقود، متبوعة بهستيريا "بسيكوز" التي يعيشها الجزائريون، بعد تفاقم ظاهرة، والتي ترفع الطلب إلى مستويات قياسية .

سوق العملة.. المعضلة التي كشفت عجز الحكومات المتعاقبة

جزائر: مصطفى بسطامي / جزائر: محمد فاتح خوخي / جزائر: سمية يوسف / 10:00 - 14 ابريل 2015

يكشف تعامل مع سوق العملة موازي عجز حكومات متعاقبة عن إيجاد بدائل وحلول عملية، حيث سمحت هذه الأخيرة بتناميها وتطورها إلى حد أضحت بديلا وملجأ للمواطن البسيط والمتعامل الاقتصادي، في ظل غياب دور بنوك ومكاتب صرف. ومن الواضح أن عمليات ظرفية ردع هذا سوق أن تشكل حلا في واقع معقد ومتشعب، بل ستساهم في تحويل سوق موازي إلى سوق أسود فحسب.

تجّار العملة بسوق "سكوار" يتحدّون الحكومة
"أنتم زبائننا يا مسؤولين!"

بيع "الأورو" و"بوندا" يتواصل تهاتف وفي سلام وأقبية عمارات

بدا شارع عبان رمضان بإعصمة هادنا أمس، بعد مدهامة رجال الأمن، "تجار" سوق العملة موازي، واعتقال كثير منهم، ومصادرة الأموال التي كانوا يحملونها، حيث لا تعثر على أي شاب يستظهر دينار و«الأورو» على حافة طريق، فهل اختفى سوق نهائيا؟! لا، فقد واصل كثير من باعة مناجرة العملة صعوبة تهاتف وفي الأقبية والسلام. انتقلنا إلى شارع عبان رمضان في حدود ساعة واحدة حادية عشرة، كي نقف على حافة سوق بعد حملة التي شنتها مصالح الأمن أول أمس، حيث كان بعض شباب منتشرين هنا وهناك، ينتظرون زبائنهم بشكل عادي وكن بحذر شديد. تقمصنا دور زبون واقتربنا من شاب كان متكنا على سيارة مركونة، سألناه: "راك خذ؟"، فأوما برأسه أن نعم بعد تردد، فقلنا إن دينا 50 أورو فقط، فقال إنه مستعد لأن يعطينا 7 آلاف دينار، وما إن أبدينا استغرابنا حتى تعذر بنا حملة التي شنتها مصالح الأمن، وأنه "يغامر ببقائه في مكان وعليه حق أن يعرض أقل ثمن"، وشرح نفس مصدر أن "العملة صعبة ارتفعت ومنتظر أن ترتفع أكثر في الأيا مقبلة". رفضنا عرض الشاب ووعدهنا بالعودة، غير أننا اتجهنا إلى شارع محاذي وهو شارع حرية، حيث اصطف كثير من شباب، أغلبهم تعرض للاعتقال وصودرت أموالهم، بعضهم توقف عن العمل بعدما فرغت يده من العملة صعبة، فيما بقي آخرون يتعاملون بالتهاتف ونقل. وانتقد شباب متجمعون في حي ذاته حملة التي شنتها مصالح الأمن عليهم، حيث قاوا إنهم "يسوا مهربين ولا مبيضي أموال" وإنهم يشتغلون طلبا «خيزة» فقط! يقول محمد (41 سنة) إنه يشتغل في سوق منذ أكثر من 10 سنوات، وأنه "لا يملك قصورا ولا سيارات فاخرة مثلما يروج بعض"، مفيدا بأن مصالح الأمن اعتقلته صباح أمس وصادرت كل أمواله مقدرة بـ 28 مليون بين دينار والأورو، على أن يمثل على قضاء قريبا.

غير أن محمد أكد أنه "ن يتوقف عن هذه مهنة، وأنه سيتعامل مع زبائنه بالتهاتف"، لأنه "لا يملك مصدر رزق آخر". واما إذا كان يعمل حسابا خاص أو لأطراف آخرين، أفاد محمد بأنه "يعمل بأموال خاصة"، نافيا أن يكون بعض مسوقين هم من يسيرون هذه سوق، كنه أكد، بالقابل، أن جميع مسؤولين يشترون العملة صعبة من هذه سوق متسانلا: "من هذا الذي يتعامل بيو مع بنوك؟ جميع يأتي إلى هنا، وزير وقاضي وشرطي وفقير وغني". من جهته، قال مراد (23 سنة) إنه تعرض للاعتقال مثل حوالي 70 شابا آخرين أول أمس الأحد، موضحا أن مواطنين الذين كانوا يشترون تعرضوا أيضا للاعتقال، ووجدوا أنفسهم جميعا في مركز شرطة بشارع عميروش في إعصمة، للاستماع إلى أقوالهم قبل تحويلهم إلى العدالة. واعترف المتحدث "خير" بأنه "يتعامل بشكل غير قانوني"، غير أنه أوضح أنه في ظل "انعقاد بدائل لا يمكن أن تتوقف هذه سوق"، متسانلا عن مصير آلاف مواطنين الذين اعتادوا أن يشتروا العملة صعبة من هذه سوق موازية، خاصة مع اقتراب مواسم عمرة وحج وموسم الاصطياف، حيث يكثر في هذه فترات طلب على العملة صعبة. وأضاف المتحدث نفسه أنه يتذكر أن مصالح الأمن قامت بحملة مشابهة سنة 2002 و«تعرضت خلالها للاعتقال، لكن لم تكن نبيع بشكل علني، على الأقل لا نستظهر نقود على حافة طريق». وأوضح أنه على الدوة أن تضع بدائل لسوق، أن تقننها قبل أن تهاجمها.

عملية تمت في سرية تامة

حجز أكثر من مليار سنتيم في مدهامة "السكوار"

خلفت عملية مدهامة التي قامت بها مصالح أمن ولاية جزائر، أول أمس الأحد، على تجار العملة صعبة بساحة سكوار، حجز مبلغ مالي بالعملة وطنية تجاوز مليار سنتيم، بالإضافة إلى آلاف دولارات وجنيهات الإسترلينية والأورو. عملية التي تمت في حدود حادية عشرة صباحا خلفت صدمة، خصوصا أنها كانت مفاجأة من عيار ثقيل، إذ لم يسبق أن تجرأت شرطة على اقتحام بورصة سوداء نظرا لنفوذ الذي يتمتع به بارونات العملة وكذا نوعية زبائنهم الذين هم في غالبيتهم أبناء مسوقين ووزراء نافذين في الدوة، في وقت اعتبر من يعرفون خبايا سكوار أن عملية التي تمت أول أمس لم تمس بـ التجار كبار، رغم أنها تمت في سرية تامة، حتى أن أعوان شرطة لم يعلموا من قبل حتى لا يتم إخطار تجار.

300 ألف أورو محجوزة بمطار أفاضت كاس صراع بارونات العملة الصعبة يلهب "السكوار"

خلفت مدامه قوات شرطة مساحة بور سعيد "سكوار"، بورصة عملة صعبة في الجزائر، تساؤلات عدة عن أسباب ودوافع تحرك مصباح الأمن في هذا وقت يا ذات، وهي التي سكتت عقود من الزمن على تجار غير شرعيين للعملة، رغم أن مكان يبعد بمئات أمتار فقط عن مقر مديرية عامة لأمن وطني.

علمت "خبر" أن صراعا احتد بين بارونات عملة صعبة على مستوى "سكوار" منذ أشهر، بسبب اختلاف مصباح خاصة بعد الارتفاع الجنوني للعملة الأوروبية تستمر حرب باردة التي استعمل فيها مسموح و ممنوع، إلى غاية 31 من مارس منصر، ما أوقفت مصباح جمارك على مستوى مطار هواري بومدين الذي تاجر عملة جزائري بحوزته 302 ألف أورو و 10 آلاف جنيه إسترليني كان متوجها بها نحو تركيا، وهي عملية التي جاءت بعد مكالمة هاتفية مجهولة قبل وصول "مهرب" إلى مطار بساعات. وكشفت التحقيقات الأولية عن تورط جمركي ومسؤولين في شرطة حدود في تسهيل طريق لتاجر مزدوج جنسية "جزائرية / فرنسية"، والذي ظل يخرج عملة مدة فاقت عامين وبمبلغ وصلت إلى ملايين الأورو، من الجزائر إلى اسطنبول ومن ثم إلى مدينة بوردو الفرنسية.

حادثة تم مرور كرك على شركاء مهرب الذي تكبد خسائر فادحة قاربت خمسة ملايين سنتيم، وكردة فعل منه أبلغ مصباح الأمن عن وجود صفقة تستلم بين أحد تجار وازبانن، تم إثرها تنفيذ مدامه أول أمس، علما أن معنى متواجد حاليا بسجن حراش رفقة عون جمركي وكل متورطين في قضية.

تجار الأورو ينسحبون ومحلات مشبوهة في عاصمة تغلق أبوابها

مباشرة بعد مدامه مصباح الأمن سوق "سكوار" انتشر خبر، ما جعل أغلب محلات تصريف عملة التي تشتغل بطريقة غير قانونية تحت غطاء نشاطات أخرى تغلق أبوابها، فيما عمد أصحابها إلى إخفاء عملة صعبة بإخراجها من محلات، كما حصل في سيدي يحي وبلكور وحيدرة وبئر خاد، فيما امتنع عابية منهم عن التعامل حتى مع زبائنهم موثوق فيهم، خوفا من تكرار سيناريو معهم .

أسعار عملة مرشحة لارتفاع بعد مطاردة بانعي "دوفيز" الحكومية تعاقب الجزائريين وتفرض عليهم منحة سياحية مهيئة بـ130 أورو من سوق مواز إلى سوق سوداء لتستتر على تحركات بارونات تهريب

تظن حكومة بقرارها مفاجئ، أول أمس، يا شروع في حملة مطاردة بانعي "دوفيز"، انطلاقا من أكبر الأسواق موازية للعملة بساحة "سكوار بور سعيد" في عاصمة، أنها أحسنت فعلا وأن توقيف تهريب عملة سينطلق من هذه نقطة، غير أن ما رآته حكومة بديلا، هذه مرة درء إخفاقها في تسيير سوق عملة بفتح مكاتب صيرفة ورفع من منحة سياحية، جاء ككل مرة يعاقب الجزائريين الذين حكمت عليهم بالاكتهاف بمنحة مهيئة سنويا تقدر بـ130 أورو، لا تكفي قضاء يو واحد خارج ديار. بالمقابل، سيدفع قرار حكومة إلى تحويل سوق موازي إلى سوق سوداء، سيستمر بارونات تهريب في استغلالها، والتي ستخلو من طلبات صغيرة خاصة بالمواطنين. وتبقى حكومة تلعب دور رجل الإطفاء الذي يسارع، في كل مرة، إلى إيجاد حلول سهلة لقضاء على ظواهر عمرت سنوات، مثل الأسواق موازية للعملة، تنتشعب هذه ظواهر وتزداد خطورتها على الاقتصاد وطني، ضاربة بذلك عرض حائط انعكاساتها مستقبلية سلبية على قيمة دينار جزائري، بعد الارتفاع محسوس الذي من المتوقع أن تسجله أسعار صرف العملات الأجنبية، في حال تعميم غلق أسواق موازية أخرى، حيث من الممكن أن تتراوح زيادة بين 15 إلى 20 بالمائة. وأكدت مصادر من قطاع مابية أن قرار غلق الأسواق موازية، جاء "عشوائيا ودون دراسة"، حيث كان يتعين على الحكومة اتخاذ إجراءات كان من المفروض أن تتماشى وقرارها متعلق بمطاردة بانعي "دوفيز"، مثل رفع من منحة سياحية إلى جانب فتح مكاتب صرف، حيث وعد بنك الجزائر بإعادة النظر في هوامش الربح المتعلقة بممارسة هذا نشاط، إلى جانب مراجعة سياسات صرف التي تتسم بالكثير من الجمود. في الإطار ذاته، قات مصادر ذاتها إن قرار حكومة متعلق بقضاء على الأسواق موازية للعملة، وإن تأكد أنه يس طرفيا، ستكون تبعاته سلبية على المواطن الجزائري، خاصة أنه تزامن و فترات عطل وموسم حج وعمرة شهر رمضان .

ألف أستاذ يشلون 47 جامعة بالوطن

وهران: محمد درقي / 05:00 - 15 ابريل 2015

عاشت، أمس، معظم جامعات الوطن حالة شلل شبه تامة، بسبب الإضراب الذي شنه أساتذة التعليم العالي في إطار الأيما الاحتجاجية الثلاثة التي قررها تنظيم "كناس"، تنديدا بتعديلات التي جاء بها مشروع مرسوم تنفيذي منضمين قانون الأساسي الخاص بالأستاذ باحث، وتماطل وزارة في الاستجابة لانشغالات قواعد. استجاب زهاء 35 ألف أستاذ ينتمون إلى تنظيم مجلس وطني لأساتذة التعليم العالي "كناس"، نداء الإضراب المحدود الذي قرره نقابتهم مدة ثلاثة أيام ابتداء من نهار أمس، حيث شل الأساتذة مختلف الأنشطة بيداغوجية، وقاطعوا كل حصص دراسية التي كانت مبرمجة في حوالي 47 مؤسسة جامعية يسيطر عليها تنظيمهم، مع تفرغهم عقد جمعيات عامة، الأمر الذي اضطر الطلبة إلى إعادة أدرجهم من حيث أتوا، باستثناء بعض منهم ممن تمكنوا من دراسة دي الأساتذة غير المعنيين بالإضراب، على غرار الأساتذة مؤقتين والمتعاقدين. واعتبر عبد مالك رحمان، منسق وطني لكناس، في تصريح أدلى به، "خبر" أمس، الاستجابة القياسية التي أظهرها عمال الأساتذة بمثابة "إنذار كسر استراتيجي سلم التي اعتمدها نقابة طيلة الأربع سنوات الأخيرة"، معتبرا تجندا كبيرا لقواعد التحذير الذي يسبق عاصفة، في إشارة منه إلى إمكانية لجوء إلى تصعيد من خلال قرارات التي سيعتمدها مجلس وطني في الاجتماع المقرر يوم السبت المقبل، بما في ذلك خيار الإضراب مفتوح. وحسب ذات المتحدث، فإن العديد من مؤسسات جامعية عرفت استجابة كبيرة للاحتجاج بنسبة فاقت 80 في المائة، على غرار جامعات تيزي وزو، سطيف، قسنطينة ومستغانم، محملا مسؤولية الانزلاقات التي قد تنجر عن الوضع المتأزم إلى وزارة وصية في ضوء تجاهل هذه الأخيرة لانشغالات شرعية لأساتذة، وعلى رأسها ملف الأجور الذي لم يعرف أي تعديلات منذ سنة 2008 تاريخ آخر زيادة، بالرغم من تدهور القدرة الشرائية بشكل كبير منذ ذلك الحين. مردفا بقول: "من غير مقبول أن يتقاضى الأستاذ الجامعي جزائري ثلث ما يتقاضاه أساتذة جامعات في بلدان مجاورة". كما اتهم ذات المتحدث أطرافا في وزارة بتسريب مشروع عكف تنظيم كناس على إنجاز مدة أربعة أشهر، إلى ممثلي مركزية نقابية، بعد أن تم إيداعه بشكل رسمي لدى الأمانة العامة لوزارة التعليم العالي في إطار مشاورات بين طرفين، مضيفا أن "هذه تصرفات خطيرة جدا، وسنلجأ إلى عديلة بموجب شكوى رسمية معرفة من يقف وراء هذا التسريب". وقد كانت وزارة قد ربطت الاتصال أمس مع قياديي "كناس" من أجل محاولة إثنائهم عن مواصلة الاحتجاج كن دون جدوى.

فضائح العقار تتواصل في سطيف

سطيف: عبد الرزاق ضيفي / 08:00 - 16 ابريل 2015

أمر مدير عقار مسح الأراضي بإنهاء مهلة مدير ولائي بسطيف، على خلفية تقرير أسود قدمته لجنة تحقيق التي أوفدتها مديرية عامة. ورغم أن لجنة التحقيق لم تعلن عن نتائجها نهائية، إلا أن مصادر مطلعة أكدت أن مدير ولائي تورط في كثير من فضائح تسبير التي أثرت على سير مديرية، فيما تواصل مسلسل فضائح يمس محافظة عقارية بإعلمة التي حول مديرها إلى محكمة جنح بتهمة تحريف عمدي شهادة تثبت وقائع غير صحيحة ماديا.

بعد إجابة مدير ولائي سابق لمحافظة عقارية "ب. ف" على محكمة جنبايات رفقة مدير ولائي سابق مسح الأراضي "ر. ج" بتهم مختلفة تتعلق أساسا بتزوير في محررات رسمية، جاء دور هذه مرة على مدير ولائي مسح الأراضي، حيث تم إيقاف لجنة تحقيق مطلع هذا الشهر نجم عنها توقيف مهلة مدير زعوب نور دين، ورغم أن حديث يدور عن تجاوزات في توظيف ابنة مدير وتفاضيها اجرا شهرها دون وجه حق، إلا أن الأكد هو اطلاع مدير عقار على تجاوزات أخرى تتعلق بتسبير، وهو الأمر نفسه الذي تورط فيه مدير جهوي مسح الأراضي، عبد مجيد آيت يحياتن، الذي قلا بتوظيف ابنه "أ. ل." الذي أمضى على محضر تنصيبه أواخر فيفري 2015 أملا والده مدير، خاصة أنه لم تمض على إدماجه في عقود ما قبل تشغيل سوى مدة قصيرة، مقارنة بامترشحين لمنصب والذين قضاوا سنوات في عمل بغرض اكتساب خبرة اللازمة، ما أثار غضب مترشحين نفس المنصب، زيادة على تعليق نتائج نهائية في مقر مديرية جهوية كما تنص عليه منشور وظيف عمومي التي تترمت صمت، إضافة إلى قضية كشف رئيس مصلحة الأشغال المختصة بامديرية جهوية مسح الأراضي عن فضيحة تتعلق بملف توظيف بنفس المديرية، حيث تحصلت "خبر" في وقت سابق على ملف يؤكد تزوير فاضح في محضر اجتماع لم يحضره على الإطلاق، حيث أكد أنه تفاجأ يوم 2013/11/20 بقلا مدير بمطابته بالإمضاء على محضر اجتماع اللجنة مكلفة بإعداد قائمة ناجحين نهائيا في مسابقة على أساس شهادة، والمتعلقة برتبة مهندس في الإعلال الأي، وحين رفض ذلك قلا مدير بعلمه من منصبه مباشرة. من جهة أخرى، ورغم أن مديرية جهوية تمارس حق المتابعة والمراقبة لمديريات ولائية ببرج بو عريريج وبجاية وجيجل وميلة وبلاتنة ومسيلة وسطيف، إلا أن فضائح تزوير وتلاعب بعقار هزت كلا من مديرية البرج وجيجل وسطيف، ما يطرح أكثر من علامة استفهام حول دور مديرية جهوية، حيث أسفرت التحقيقات التي باشرت مصاح درك وطني على جميع مستويات عن تحديد هوية جميع متورطين ويتعلق الأمر بـ 11 إطارا بينهم مدير سابق مسح الأراضي ولاية جيجل، حيث تم إيداع 8 منهم حبس مؤقت بأمر من وكيل جمهورية محكمة جيجل، بتهمة تزوير واستعمال مزور والاستيلاء على أملاك دولة، حيث إن أفراد شبكة استأجروا الأرض لأحد مستوردي سيارات، مستغلين قربها من ميناء "جن جن" بمبلغ باهظة، حسب عقدة الذي تم بين طرفين، فيما تلقى متورطون الآخرون رشواى مقابل تسوية وضعية الأرض عن طريق استعمال تزوير واستعمال مزور.

وفي سياق نفسه، أمر قاضي التحقيق بتاريخ 2015/01/13 بإجاعة مدير محافظة عقارية بإعلمة على محكمة جنح بتهمة تحريف عمدي شهادة تثبت وقائع غير صحيحة ماديا، حيث تورط مدير في تحرير بطاقة عقارية بتاريخ 2002/07/21 تحت رقم 01 إيداع حجم 103، خاصة بمجموعة ملكية 55 قسم 09 بمساحة إجمالية فاقت 68 هكتارا دون الاعتماد على معلومات مصاح مسح الأراضي، ما أخلط حسابات ورثة شرعيين وغلب أحدهم دون الآخر، حيث قلا مدير بإنشاء بطاقة ترقيم مؤقتة فائدة أحدهم، رغم أن هذا ترقيم أصبح نهائيا منذ 1997، في حين أن مستفيد من بطاقة عقارية المذكورة لم يقدا وثائق وبيانات خاصة بأصل ملكية، وهي وثائق تخضع للتحقيق وترفق بجدول مسح طبقا للمادة 21 من مرسوم 63/76، كن ورغم كل هذا جا مدير محافظة عقارية بإعلمة إلى تعديل ترقيم نهائي دون الاعتماد على وثائق ملكية لعقار.

رافضو الغاز الصخري يعلنون مواصلة الاحتجاج لسنوات

عين صياح: محمد بن أحمد / 23:30 - 17 ابريل 2015

احتفل معتمسون رافضون لغاز صخري، يو 13 أبريل ماضي، بإنهاء 100 يو من الاعتصام متواصل في ساحة صمود في عين صياح، وتعهد مشاركون، كانوا من بين أوائل معتمسين في ساحة صمود، بمواصلة الاعتصام إلى غاية تحقيق هدف نهائي وهو صدور قانون يمنع استغلال واستكشاف غاز صخري. أعاد محتجون رافضون لغاز صخري فتح طريق وطني رقم واحد أملا شاحنات مختلفة يو خميس، وقال عدد منهم "قد قررنا من تلقاء أنفسنا إعادة فتح طريق من أجل تمرير رسالة مفادها أننا قادرون في كل وقت على حشد مواطنين وراء حركة رفض غاز صخري". ورغم الارتفاع كبير في درجة حرارة هذه الأيام في عين صياح، إلا أن محتجين يتمسكون حيايا بواقفة الاحتجاجية التي بدأت قبل أكثر من 100 يو، عدهم يزيد وينقص، إلا أنهم مازالوا متواجدين في ساحة صمود في عين صياح، ففي كثير من الأحيان يتقلص عدد، إلا أنه سرعان ما يعود للارتفاع كي يتحول إلى حشد شعبي.

يقول واحد من شباب من جنة تنظيم التي تراقب وترتب وضع في ساحة صمود: "كنا في بداية نقول نغادر هذا مكان حتى و تطلب الأمر ووقوف هنا 100 يو، والآن نقول سنواصل ووقوف هنا إلى غاية تحقيق مطلب، لا يهم عدد الأيام أو شهر التي يتطلبها ووقوفنا هنا". ورغم خفوت الاهتمام الإعلامي باحتجاجات رفض غاز صخري في جنوب في الأسابيع الأخيرة، إلا أن الاعتصام في ساحة صمود متواصل منذ يو 3 جانفي 2015 إلى يو، و لم يتوقف إلا خلال بضع ساعات في الأيام الأخيرة من شهر فيفري ماضي، أثناء مشادات بين رافضي غاز صخري وقوات الأمن، ثم عاد محتجون إلى ساحة الاعتصام.

وقال بيان أصدره أعضاء في جان تنسيق، بمناسبة مرور 100 يو على بداية حركة: "نحن مستعدون مواصلة الاحتجاج والاعتصام سنوات قادمة، في حالة استمرار سياسة حياية لسلطة التي تتمسك باستغلال غاز صخري سرا، وتعلن في إعلان أنها قررت تأجيل استغلال غاز صخري". وقال سيد قادري حاج أحمد، أحد قيادات جان تنسيق الاحتجاج في عين صياح: "إنه لا توجد أي اتصالات مع سلطة في وقت حياي، كما أننا متمسكون بمطلبين، الأول هو شفافية كاملة في موضوع غاز صخري الذي تحول إلى سر دولة، أما ثاني فهو إصدار قانون واضح وصريح يمنع استغلال غاز صخري".

وعلق رافضو غاز صخري في ساحة الاعتصام وحة تحمل شعارين: الأول هو الآية كريمة "وجعلنا من ماء كل شيء حي"، والثانية هي عبارة "صامدون"، التي تحوت إلى شعار سياسي وكلمة رنانة يرددونها شباب وشيوخ هنا.

وقد تغير شعار رفض غاز صخري في عين صياح من عبارة "لا لغاز صخري"، إلى عبارة أكثر تأثيرا تنتشر في كل مكان هنا هي "صامدون"، وتحمل عبارة دلالة قوية تعبر عنها وجوه رجال الذين يتداولون على موقع في خيمة وساحة الاعتصام. ويبدو، كما يقول دكتور شيخ بن عاجي، مختص في علم الاجتماع من أدرار، وقد شارك في احتجاج عين صياح، "إنه رد قوي يحمل دلالة نفسية تتعلق بصراع الإرادات بين محتجين وسلطات".

من جانبه أوضح سيد بازي عبد لطيف قائلا: "يجب أن تفهم سلطة أن الماء بالنسبة لنا أكثر أهمية من الق، لأن أجدادنا صمدوا في هذه صحراء قاسية بفضلهم، ولا يمكننا أن نسمح بأي محاولة لعبيث به أو تلويثه".

الدستور حاضر في الأذهان وغائب في الميدان

Ⓜ الجزائر: حميد يس / Ⓜ الجزائر: محمد شراق / Ⓜ الجزائر: حاوره خاد بودية / 16:00 - 18 ابريل 2015

كثير من Ⓜ غو غائية تحيط بدستور Ⓜ رئيس عبد Ⓜ عزيز بوتفليقة Ⓜ الذي انطلق في رحلة Ⓜ لبحث عنه منذ 16 سنة! فمع استمرار صمت صاحب Ⓜ مشروع حول مضمونه وأجال تنفيذه وطريقة تمريره، تضاربت الأخبار وⓂ تصريحات بين قائل إنه “دستور عميق” ومنتبئ Ⓜ بلحاثة على Ⓜ برمان دون الاستشارة Ⓜ شعبية. أمين عⓂ الأقالان نفسه Ⓜ الذي يشاع أنه قريب من “مرتع Ⓜ رئاسة”، أدى بتصريحات متناقضة، فمرة قال إن Ⓜ تعديل وشيك، ثم قال إنه مؤجل بسبب رفض Ⓜ معارضة Ⓜ مشاركة في إثرائه. وبين هذا وذاك، كثرت الاجتهادات حول مضمون Ⓜ دستور، في “ظاهر” يتداول بعض Ⓜ روتوشات و“باطن” لا يعلمه إلا صاحبه ومن يحيط به.

لا أحد يعرف مضمونه ولا طريقة تمريره
الدستور اللغز تترقبه الجزائر منذ 16 سنة!

جاءت الأخبار وⓂ تصريحات الأخيرة بخصوص Ⓜ دستور Ⓜ تضيف مزيدا من Ⓜ غموض على Ⓜ تعديل Ⓜ الذي يعتز Ⓜ رئيس بوتفليقة Ⓜ إحصاه عليه، بدل أن تنزع Ⓜ غمامة عنه. فمضمون Ⓜ تعديل غير معروف وطريقة إجرائه غير معروفة ومتى يكون غير معلو، ومن يقف هذه Ⓜ معطيات صامتة ومنسحب من ساحة Ⓜ نقاش Ⓜ سياسي منذ زمن، بسبب Ⓜ مرض . باستثناء Ⓜ عودة Ⓜ إلى وضعية ما قبل Ⓜ تعديل Ⓜ دستوري في 2008، بخصوص تحديد Ⓜ ترشح Ⓜ لرئاسة مرة واحدة قابلة Ⓜ لتجديد مرة واحدة، لا يوجد في وثيقة Ⓜ تعديل Ⓜ التي نشرتها رئاسة Ⓜ جمهورية في ماي 2014 شيء لافت يذكر. وما جرى Ⓜ حديث عنه عن طريق صحف أو من طرف مؤيدين Ⓜ لرئيس عن ما يتضمنه Ⓜ تعديل Ⓜ دستوري، كان مجرد تخمينات أو أمنيات عكست ما يريده أصحابها، ويس ما يدور في خلد Ⓜ رئيس، هذا إذا كان Ⓜ رئيس أصلا يعرف شكل ومضمون Ⓜ دستور Ⓜ الذي يريد.

أولاً، Ⓜ تضارب Ⓜ كبير Ⓜ الذي عرفه Ⓜ ملف هو Ⓜ قناة Ⓜ التي سيتم من خلالها تمريره، لأنها هي ما يحدد إن كان عميقا يمس بتوازن Ⓜ نظما وⓂ أي ينبغي عرضه على الاستفتاء Ⓜ شعبي أو طفيفا يستدعي في هذه Ⓜ حجة فقط طلب تزكية ثلاثة أرباع Ⓜ برمان. هذا ما يشترطه دستور 1996، أما Ⓜ تجربة فقد أكدت أن بوتفليقة زل أركان Ⓜ نظما في Ⓜ تعديل Ⓜ دستوري 2008، ومع ذلك توجه Ⓜ إلى Ⓜ برمان بدل طلب رأي Ⓜ الجزائريين، مدعوما في ذلك بشبكة واسعة من Ⓜ ولاء وⓂ منتفعين من Ⓜ ربيع.

وما يدور حيا حول Ⓜ دستور Ⓜ لغز أن Ⓜ رئيس سيغير Ⓜ مادة 74 بوضع حد Ⓜ لترشح Ⓜ لرئاسة مدى Ⓜ حياة، كن ذلك ن يمنع من Ⓜ ترشح Ⓜ لانتخابات في 2019 وبعدها في 2024 إذا تمت Ⓜ عودة Ⓜ إلى Ⓜ ترتيب Ⓜ الذي وضعه Ⓜ يمين زروال في دستوره، أي Ⓜ ترشح Ⓜ عهدتين كأقصى تقدير .

أما آخر وعود بوتفليقة بشأن Ⓜ تعديل، فكان في نوفمبر Ⓜ ماضي خلال رسالة قرأها نيابة عنه (كإعادة) أحد مستشاريه. فقد قال: “نستعد Ⓜ جزائر Ⓜ تعديل دستورنا وهي تحضر ذلك بجدية، وكلها دراية بنضج الأفكار Ⓜ التي أفرزتها Ⓜ مشاورات Ⓜ واسعة Ⓜ التي نظمت هذا Ⓜ غرض، من أجل إشراك كافة شرائح Ⓜ مجتمع وⓂ وصول Ⓜ إلى توافق حول Ⓜ مسائل Ⓜ جوهرية”. ما ذكره Ⓜ رئيس في هذه Ⓜ رسالة بعيد عن Ⓜ حقيقة، فليس صحيحا أن الأفكار نضجت، بل Ⓜ بل Ⓜ ضبابية Ⓜ التي تحيط Ⓜ مشروع حتى Ⓜ يوم، وⓂ يحصل حو Ⓜ توافق بل أن عددا كبيرا من الأحزاب قاطعته، زيادة على أنه لم يعرض على فئات واسعة من Ⓜ مجتمع تذاقه، وإعطاء رأيها فيه، وهذا ما يفسر عد Ⓜ اكتراث غمبية Ⓜ جزائر بين Ⓜ هذا Ⓜ مسعى . وقال بوتفليقة أيضا في تلك Ⓜ رسالة إن “الهدف Ⓜ متوخى من نظرتنا Ⓜ إلى الأمور (Ⓜ دستور) هو تسهيل مسار انفتاح Ⓜ مجتمع Ⓜ جزائري ومرافقته، مع Ⓜ عمل على حفظ استقراره وتجنيبه الاضطرابات Ⓜ التي تعرفها مختلف دول Ⓜ منا، في زمن Ⓜ تحولات Ⓜ عميقة Ⓜ التي يشهدها”، كن كلا Ⓜ رئيس عن الانفتاح يبقى عاما ولا يعرف كيف سيترجم في Ⓜ تعديل Ⓜ دستوري وبأي آيات .

وأبدى بوتفليقة، في بداية حكمه، عد Ⓜ رضاه عن دستور زروال، فوصفه بـ«الجهين». وفي 2006 قال إنه يعتز Ⓜ إدخال تعديلات عميقة عليه، كنه Ⓜ يفعل. وفي 2011 قال إنه “سيدخل عليه تعديلا جذريا في أقرب وقت”، وⓂ يفعل .

Ⓜ غط بشأن وثيقة خضع مضمونها مجرد افتراضات
الظاهر والمغيب في دستور بوتفليقة

يرتبط مخاض الذي تشهده تعديلات دستورية با جهل بمضمونها حقيقي، بعيدا عن تلك وثيقة التي وزعتها رئاسة جمهورية على الأحزاب السياسية و شخصيات وطنية لإثرائها. وفي غياب وثيقة حقيقية مطروحة لتمرير سواء عن طريق بل مان أو الاستفتاء، “تتاثرت” الاجتهادات بشأن ما يحمله دستور جديد، بين واقع والأمني، وتوزعت في شكل جدال أقرب إلى غط منه إلى نقاش يركز فعلا على مستندات رسمية.

غط دفع ويزة حنون إلى وصفه بـ “ثثرة دستورية”، ويأمل قادة معارضة أن لا يتلقوا أسئلة عن دستور. ويتوزع شكل ومضمون مراجعة دستورية على “يوميات سياسية مجتهدين، م تخرج اجتهاداتهم عن معام كبرى لوثيقة الأسمى في بلاد، من تلك التي تقول إن رئيس بوتفليقة عاد إلى تقييد عهديات رئاسية، بواحدة قابلة لتجديد مرة واحدة. وبدا هذا خيار دستوري عاديا جدا وحاكي اضطرابات ربيع عربي، وقد غلق عهديات رئاسية على أنه تحصيل حاصل ناجم عن مخاوف تعفن سياسي بدأ في 2011، فيما عرف بأحداث زيت و السكر. كن حتى هذا بند لا أحد يضمن تقييده فعلا في دستور جديد، حيث بدت سلطة وكأنها خرجت من اضطرابات ربيع عربي سامة، بل غابة، وقد زكاه وضع بلدان عرفت ثورات مضادة، من حيث حلت أنظمة بديلة عن تلك متمخضة عن ثورات عربية، مثل ما حصل في تونس ومصر.

وهناك روابط تؤثر على أن مضمون دستور أيضا قد لا يخرج عما يطرح با ساحة سياسية من أقوال روافد سلطة، بمعنى أن هناك تسريبات تؤكد “سطحية” تعديل دستوري بما لا يشتهي كثيرون، ما يعني أن تعديل سوفن يكون معمقا حتى وإن أكد رئيس مجلس شعبي وطني، عربي ود خليفة، عكس، بينما لا تمس مراجعة طبيعة نظيا في أساسه الذي يرتكز على “رئاسي” أو “شبه رئاسي”، مع أن أكثر ضامين في قانون دستوري م يحددوا إن كان نظيا معمول به رئاسيا أو شبه رئاسي. ويتواتر حديث عن تنازل رئيس جمهورية عن رئاسة مجلس الأعلى لقضاء، وكذلك منح معارضة هامش تحرك أوسع في ساحة سياسية، وتوسيع الإخطار يشمل بل مان، عكس ما هو محصور في شخص رئيس جمهورية ورئيسي عزفتين بل مانيتين، ولا أحد يعرف حدود فصل بين سلطات، ولا مدى حريات مضمونة في دستور، وهناك حديث خافت عن “دسترة” مجلس الاقتصادي والاجتماعي الذي يرأسه حايا محمد صغير بابس. وهناك، أيضا، دعوة إلى دسترة لجنة الاستشارية ترقية وحماية حقوق الإنسان من قبل رئيسها فاروق قسنطيني، وما يتردد من أقاويل في هذا شأن يؤشر على أن مطالب ذهاب إلى “جزينات” في تعديل دستوري مرتقب غائبة تماما. وكان الأمين على الأفلان سابق، عبد عزيز بلخاد، دعا إلى ذلك، وكذلك ويزة حنون التي تطاب بدسترة منع الانتجاع السياسي. أما دسترة منصب “نائب رئيس”، فأظهر أنه تم تراجع عنه، بعدما طرح بقوة عند بدء ما سمي الإصلاحات السياسية، وتم تعويض ذلك بإسناد بعض صلاحيات رئيس جمهورية إلى وزير الأول.

خضعت دساتير جزائر، من دستور 76، إلى العديد من تعديلات، كن ملاحظ أن دسترة إنهاء عمل با شرعية ثورية لا أثر لها في تعديلات متوالية، رغم قول الرئيس بوتفليقة، خلال مؤتمر منظمة وطنية لمجاهدين في 2005، إن “عهد شرعية ثورية قد وى”.

الأفافاس يستنجد بالجيش لإنقاذ مبادرة الإجماع

جزائر: ف. جمال / 08:30 - 19 ابريل 2015

رافعت جبهة قوى الاشتراكية، أمس، دور محوري لجيش في بناء الإجماع وطني، وقالت إنه "يتوجب على مؤسسة عسكرية أن تكون في خدمة الأمة والإجماع السياسي وليس في خدمة زمرة أو نظيل".
وأبرز السكرتير الأول للأفافاس، محمد نبو، أمس، في تجمع بقاعة الأطلس بالعاصمة، حضره عدد كبير من مناضلي حزب، أن جيش "يعتبر ضمانا أساسيا لاستمرارية الدولة في إطار احترام إجماع سياسي أوسع، وفي غياب مثل هذا الإجماع فإن صرح مؤسساتي، بما فيه جيش، سيكون مهددا في حالة وقوع أزمة".
وأكد نبو تمسك الأفافاس بمبادئه التي تأسس عليها، ومنها إقامة مجلس وطني تأسيسي، بهدف تحقيق الإجماع وطني، وجدد نبو هجو حزب على قوى الموالاة أو من أسماهم بـ "موظفين سياسيين في خدمة نظيل" أخذ بلاد وشعبها وخيراتهم ومؤسساتها كرهينة، وسخر من شروط مسبقة التي وضعتها قوى الموالاة للمشاركة في ندوة الإجماع التي اقترحها الأفافاس والتي لم تعقد، وقال إن "خطهم الأحمر لم يكن قدسية ووحدة وطنية، أو طابع جمهوري لدولة"، بل "شرعية رئيس".

واعتبر أن شروط التي وضعتها أحزاب السلطة في سبيل مشاركة في ندوة الإجماع "مجرد حيلة من نظيل ليس إلا"، وتوجه إلى الموالاة قائلا: "إذا كان رئيس خطا أحمر فما حال بالنسبة باقي مؤسسات؟ هل مخابرات وقيادتها يست خطا أحمر؟"، في إشارة إلى هجو الذي شنه عمار سعداني، قبل أكثر من عا، على جهاز مخابرات وقائده فريق محمد مدين.

وتابع نبو أن "سياسة خطوط حمراء التي تقسم السلطة بين أجنحة متصارعة، هي التي تحتفظ بحياة جمود وتعرقل مرور أي دولة قانون". وأبرز رفض الأفافاس "دخول في صراع الأجنحة وحفاظ على استقلاليتها، وتوظيف الأحزاب كبيادق يحركها ويلعب بها جناح من نظيل ضد آخر"، وهو تلميح إلى جناح معارضة الذي يشتغل ضمن هيئة تشاور ومتابعة.

وجدد نبو، بمناسبة الاحتفال بالذكرى - 35 لربيع الأمازيغي، مطلب حزبه بالاعتراف بالأمازيغية لغة وطنية ورسمية، وإطلاق سياسة ثقافية غوية أكاديمية ترجمة تعدد لغوي واقعي، داعيا عدا "جعل الأمازيغية فوق كلورا أو حصرها جغرافيا".

قضت محكمة جنائيات بمجلس قضاء عاصمة بتأجيل محاكمة في قضية طريق سيار إلى الأحد قادم، نظرا لإصرار متهم رئيسي، مجدوب شاني، على دفاع عن نفسه بعد انسحاب فريق محاميه، في جلسة ساخنة شهدت شدا وجذبا بين محامي الدفاع الذين لم يستسغ بعضهم مرافعات تتهم جهاز مخابرات، وردوا عليهم بمرافعات مدافعة، فتحوّلت أطوار جلسة إلى محاكمة سياسية بامتياز. كانت ساعة تقترب من عاشر صباحا، عندما دخل قضاة ثلاثة إلى المحكمة، بتوسطهم رئيس جلسة، هلاي طيب، وجلس ثلاثة وعلى يمينهم ويسارهم أكثر من عشرين عليه ملووة بالمفات التي تراكت من قضية تنتظر محاكمة منذ سنة 2009. نادى قاضي على المتهمين الأربعة موقوفين، مجدوب شاني ومحمد خلادي وحمدان سليم رشيد وعدو سيد أحمد، ثم انتقل إلى المتهمين غير موقوفين. وبعد مناداة على شهود تبين أن 13 منهم غائبون، منهم حميد ملزي مدير إقامة دقة في نادي صنوبر واين وزير سابق أبو جرة سلطاني.

محامو شاني يطالبون بضباط مخابرات كشهود سخونة جلسة بدأت مع تقديم محامي محند بلعريف، ضمن فريق دفاع متهم رئيسي، شاني مجدوب، طلبا بإحضار شهود جدد في قضية، طلب كان يبدو عاديا، كن مثير لجدل فيه كان الأسماء التي احتواها، وهم 4 ضباط من ضبضية قضائية تابعة دائرة الأمن والاستطلاع، وقاضي تحقيق في قطب جزائري محكمة سيدي امجد ووكيل جمهورية في محكمة بئر مراد رايس. هنا تدخل قاضي موجهها كلامه لمحامي: "لا يوجد مادة في قانون الإجراءات جزائية تعطي كم حق في استدعاء ضباط شرطة قضائية ووكيل جمهورية وقاضي تحقيق". فردد محامي: "ولا يوجد ما يمنع أيضا!" يرفض طلب في نهاية كنف إقحا «دياراس» في قضية م بتوقف.

في هذه اللحظة يدخل محاميان الأخران مجدوب شاني، أمين سيدهم وفرنسي وابل بوردون، ويعقبهما بعد فترة محامي لوكسمبورغي فيليب بينينج، تبدأ معركة دفاع شاني مجدوب لانتراع بطلان إجراءات متابعة من الأساس. محامي بلعريف يقول إن موكله "اختفى في 16 سبتمبر 2009 فكيف يظهر عند قاضي تحقيق في 28 سبتمبر 2009؟"، أما محامي أمين سيدهم فقد مرافعة حماسية بدأها قائلا: "تأسف في جزائر 2015، أننا نأتي محاكمة وأبسط حقوق الأساسية فيها منتهكة باسم شعب". وزاد على ذلك قائلا إن موكله "اختطف من جهاز الأمن والاستطلاع وبقي في مكان مجهول مدة 20 يوما". وصل دور على محامي الآخر بيار بوردون، فينطلق في مرافعة بالغة فرنسية. يستوقفه قاضي: "عليك أن تتكلم بالعربية"، "لا أعرف سيدي قاضي"، يرد الأخير: "هذه سيادتنا في فرنسا لا نستطيع مرافعة بالعربية. كان عليك أن تتعلمها". يستدعي قاضي مترجما وبأذن لمحامي قائلا: بوردون يصير في مرافعة على أن موكله تعرض للتعذيب، ويبرز لقاضي أن فريق الدفاع تقد ب3 شكاوى دولية حول ذلك، منها إنابة قضائية دولية صادرة عن قاضي تحقيق في وكسمبورغ. هذه جملة تستفز قاضي: "ما دخل وكسمبورغ إنه بلد بحجم دائرة في جزائر. وقائع حدثت في جزائر ومحاكاتها تكون هنا". يحاول محامي فرنسي الرد: "مجدوب شاني مواطن وكسمبورغي أيضا".

سعداني حاضر في محاكمة! في بهو مجلس، لم يستسغ محامون، منهم جاد برغل أن يتهم جهاز سيادي في دولة من قبل محامين أجانب وجزائريين. "جهاز دياراس يس بعبعا يخوفوننا به" يصيح بنبرة غضب، ثم يتابع "أصبحت كل من تسول له نفسه يمس بهذا جهاز ولا هدف من ذلك معروف، إضعاف دولة جزائرية وإظهارها خارج قانون". يضيف برغل: "أعتقد أن الإساءة بهذا جهاز أصبحت موضحة بعد خرجة الأمين جلال الأفلان (عمار سعداني)".

استأنف قاضي جلسة وأعطى كلمة لمحامي لوكسمبورغي مجدوب شاني. هذا الأخير لم يستسغ أن يصف قاضي بلده بصغير ودخل في جدال معه قائلا: "إنه بلد صغير بمواطنين كبار"، مشيرا إلى قامته فارعة، فابتسم قاضي وتركه يكمل. مرافعة هذا محامي أهيت جلسة بعد أن ذكر بأن بلده ينتظر رد سلطات جزائرية على الإنابة قضائية دولية التي أطلقها، فتدخل نقيب محامين، عبد مجيد سليني، بكلمات حازمة وطلب احترام القوانين جزائرية وإلا سحب ترخيص: "من أراد إقامة محاكمة حقوق الإنسان فليقمها في بلده. نحن هنا في جزائر". تبعه محامي جاد برغل مكررا استنكاره محاوطة تدويل قضية، مؤكدا على ضرورة احترام سيادة وطنية. مرة أخرى يرد عليه أمين سيدهم: "أنا أجدادي ماتوا على هذا بلد، فلا تعطيني دروسا في وطنية. كلامك سنمنا منه إنه يذكرني بنشرة ثامنة!"

دفاع شاني يثير غضب باقي المتهمين

عقد فصل قاضي في طلب بطلان الإجراءات التي قدمها دفاع شاني دفع محامية سحب تأسسهم في قضية، فوضعا قاضي في ورطة، لأن قانون يمنع مواصلة محاكمة في قضايا جنائيات دون أن يكون واحد من المتهمين محلا. يستشير قاضي مجدوب شاني في أن تنصب محكمة محاميا فيرفض ويصر على أن يدافع هو عن نفسه. يطلب منه أن يتخذ أحدا من عائلته لوقوف معه أثناء دفاعه عن نفسه حتى يكون موافقا للإجراءات، فيرفض أيضا.

بيد أن شاني الذي كان يرتدي قميصا أخضر ويضع نظارات، استغل إعطاءه فرصة لحديث وراح يقول في كلمات تقطعها دموع: "تعرضت للتعذيب والإهانة أثناء التحقيق، وأنا الذي قررت العودة لجزائر لاستثمار 80 مليار سنتيم. شاهدت ابن شقيقي يتعذب دفعي للاعتراف بأشياء لم أرتكبها. أرفض تأجيل قضية وبإمكاني الدفاع عن نفسي". يسأله قاضي عن سبب انسحاب محاميه، فيرد مذهلا جميع: "لا يصلحون شيء". كلمات سرعان ما قال محاموه إنه يقصد بها بسبب ضعفهم في العربية أنهم لم يقدروا على فعل شيء. بقية المتهمين وعلى رأسهم خلادي كان يرفض تأجيل قضية: "رانا مغبونين سيدي قاضي"، كان يردد ويؤيده في ذلك كل متابعين. قاضي بعد مشاورات مطولة ومدائنين، يخرج ويقرر على سادسة ونصف مساء تأجيل محاكمة إلى الأحد قادم، تبوء ثاني محاوطة لانطلاق محاكمة طريق سيار في ظرف شهر بإفشل.

منتخبان يقاضيان زوج والوالي المنتدب لبوزريعة

⊠ جزائر: ع.نجمة / 21:25 - 21 ابريل 2015

أودع، أمس، كل من "ش.ص" و"ب.إ"، وهما منتخبان محليان بـ⊠مجلس⊠ شعبي⊠ بلدي⊠ بن عكنون في⊠عاصمة، شكوى ضد كل من⊠والي⊠عاصمة عبد⊠قادر زوج، و"ع. إبراهيم"،⊠والي⊠منتدب⊠لدائرة الإدارية ببوزريعة،⊠دي⊠نائب⊠على⊠بمجلس قضاء⊠جزائر⊠عاصمة، وتم تسجيل⊠شكوى في انتظار قبولها أو رفضها من طرف⊠جهة⊠قضائية⊠مختصة، حيث جاء في معرض⊠شكوى⊠تي تحوز جريدة "الخبر" على نسخة منها، أن كلا من⊠والي⊠زوج و⊠والي⊠منتدب⊠لدائرة الإدارية ببوزريعة ارتكبا عدة جرائم معاقب عليها في قانون مكافحة⊠فساد⊠جزائري.

ورد في معرض⊠شكوى أن⊠عضو "ب.إ" قد سبق⊠ه أن رفع شكوى أملا⊠نائب⊠على⊠مجلس قضاء⊠عاصمة ضد رئيس بلدية بن عكنون لارتكابه جر⊠تزوير في محررات رسمية، و⊠متعلقة بمداوئة⊠مجلس⊠شعبي⊠بلدي، وأفضت⊠شكوى صدور قرار غرفة الاتها⊠الذي وضعه تحت الاتها⊠وأخاه على محكمة⊠جنایات مع إصدار أمر بـ⊠قبض⊠جسدي ضده. وخلال كل مراحل⊠متابعة قلا⊠عضوا⊠مجلس⊠بلدي⊠بن عكنون، سبأفا⊠ذكر، رفقة باقي الأعضاء بإخطار⊠والي⊠زوج و⊠والي⊠منتدب⊠بكل⊠تجاوزات، إلا أنهما⊠م يجركا ساكنا، حسب ما جاء في معرض⊠شكوى، بل قاما، حسبهما، بحماية رئيس بلدية بن عكنون، وأكدوا على عد⊠ضلوعه في أي جريمة، رغم أن قرار غرفة الاتها⊠قد فند⊠ك، وأكد أن ما قلا به رئيس بلدية بن عكنون يعد جنایة تزوير في محررات رسمية، ورغم⊠ك أصر⊠والي⊠منتدب على عكسه، وقلا بمراسلة⊠والي⊠يقنعه بأن كل⊠مداولات صحيحة، وأكد⊠ه أن كل تصرفات رئيس⊠بلدية⊠متهم كانت بإذن منه.

على إثر⊠ك قلا⊠والي⊠زوج عبد⊠قادر بالامتناع عن تنفيذ⊠مادة 43 من قانون⊠بلدية⊠تي تلزمه بتوقيف أي عضو متابع قضائيا، حيث أن رئيس⊠بلدية⊠متهم بجر⊠تزوير في محررات رسمية يواصل⊠قليا بمهامه في⊠بلدية، كما جاء في معرض⊠شكوى بأن⊠والي⊠زوج ينسخر وبشكل واضح على "مير" بن عكنون⊠جالي "ب.كمال"، بـ⊠رغم من أن⊠قانون واضح وأن معظم⊠ولاة يطبقون هذه⊠مادة قانونية بدون أي تردد.

حيث إن امتناع⊠والي⊠زوج و⊠والي⊠منتدب، حسبهما، عن⊠قليا بمهامهما وفقا لقانون يعد جرما يعاقب عليه قانون مكافحة⊠فساد، حيث⊠تمسا من خلال شكواهما من⊠نائب⊠على⊠مجلس قضاء⊠جزائر⊠عاصمة فتح تحقيق قضائي ضد⊠والي⊠زوج عبد⊠قادر و⊠والي⊠منتدب⊠لدائرة الإدارية ببوزريعة .

مشروع الإشهار لا يكرس الشفافية ويبقى الاحتكار

♣ جزائر: محمد شراق /♣ جزائر: حميد يس /♣ جزائر ب.♣ سيدمو / 12:20 - 22 ابريل 2015

يكشف "مشروع تمهيدي" قانون يتعلق بـ نشاطات الإشهارية، الذي أعدته وزارة حميد فرين، تنظيم سوق وطنية للإشهار، أن سلطة لا تريد تحرير قطاع متمسكة باستمرار فرض قبضتها في تسيير هذا ملف. مشروع الذي يحتوي على 101 مادة، يحيل تطبيق 20 مادة منها عن طريق تنظيم، ما يعني أن سلطة تنفيذية تفرض هيمنتها على مجال سلطة تشريعية، بالرغم من أن ملف يخص قانونا تشريعيًا ويس مراسيم تنظيمية، كما أن الإجابة على تنظيم عادة ما تصعب تنفيذ قانون في ميدان تعطل صدور مراسيم تنفيذية سنوات، ما يعني أن هناك نية ربح وقت مجددا في هذا مشروع الذي ظل حبيس الأدرج منذ تسعينات. كما تعكس الإجراءات عقابية ومبالغ غرامات واردة في مشروع قانون، أن هناك نية مبيتة وأد كل انفتاح في سوق الإشهارية والإبقاء على الاحتكار قائم، خاصة أن مرصد الذي اقترح تشكيله في مشروع، خاضع بصفة كلية وصاية وزارة الاتصال في تركيبته بشرية، ما يفقده دور منوط به. من جهة أخرى، يؤشر نفي وزير تسليمه مشروع قانون الإشهار للحكومة، بينما تم إرساله من قبل الأمانة العامة إلى 34 وزارة يوم 22 مارس لدراسة وإبداء رأي، أن فرين يريد تسير وإخفاء حقيقة بشأن مشروع لا يكرس شفافية ويبقى الاحتكار بيد سلطة.

يتضمن 101 مادة قانونية ويكرس مضمونه بقاء احتكار الدولة

الوثيقة سلمت للحكومة وبحوزة 34 وزيرا

♣ مشروع كان سيناقش في اجتماع الحكومة يوم 26 مارس لكنه سحب في آخر لحظة

أرسلت الأمانة العامة للحكومة مشروع تمهيديا قانون الإشهار، بعد "ولادة قيصرية" وجدال بين أروما كثيرة، إلى 34 وزارة، يوم 22 مارس الماضي، من أجل دراسته وإبداء رأي فيه. وكان وزير الاتصال، حميد فرين، سئل بوهان، قبل ثلاثة أيام، إن كانت دائرته وزارية سلمت مشروع قانون الحكومة، فأجاب بـ نفي.

استقصى على الحكومة بلورة مشروع قانون ينظم سوق الإشهار بـ جزائر، طيلة سنوات عديدة، ولم يجد وزراء متعاقبون على قطاع الاتصال بـ جزائر إجابات شافية عن سؤال: ما يمنع سن قانون الإشهار بـ بلاد؟ عدا وزير الاتصال الأسبق، ناصر مهل، الذي بحث عن "مشروع قانون توافقي لا تصيغه جهة واحدة"، فرحل عن الوزارة، دون. وبـ نسبة لمشروع تمهيدي لقانون متعلق بـ نشاطات الإشهارية، الذي تحصلت "خبر" على نسخة منه، فقد أرسل من قبل الأمانة العامة للحكومة إلى 34 وزارة لإبداء رأي فيه، تحت رقم 55667، وكاد مشروع أن يطأ اجتماعا للحكومة عقد يوم 26 مارس، إلا أنه سحب في آخر لحظة، وأرجأ إلى وقت لاحق غير معلوم.

يستعرض مشروع قانون تمهيدي لقانون متعلق بـ نشاطات الإشهارية، 101 مادة قانونية، في 20 صفحة، موزعة على سبعة أبواب، وكل باب يتضمن من واحد إلى ثلاثة فصول. وملاحظ في عرض مشروع، هيمنة رؤية إدارية على مضامين مواد صيغت من قبل جهة واحدة، في ضوء تشديد ملحوظ في شروط ممارسة نشاط الإشهار، بشكل لا يظهر تخلص قطاع من الاحتكار، كمفهوم لازم، لأكثر من 20 سنة، الأنشطة الإشهارية، من خلال وكالة وطنية لنشر الإشهار، حتى وإن خلا نص جديد (مشروع) من أي إشارة إلى قبضة مفترضة للوكالة الحكومية التي تأسست على 1967، وما زالت تعمل بمنطق الاقتصاد الموجه. ورغم تبني ما يسمى بالانفتاح، وبروز مئات من الوكالات الإشهارية الخاصة، إلا أن هيمنة وكالة حكومية على سوق تدر الملايير يوميا، ما زالت سمة بارزة في قطاع يفترض أن يخضع منطق منافسة وحيادية بعد إعلان خواص يعانق فقط من توجيه في الإشهار، وكان من محاولات فرض خيارات محددة سياسيا بـ نسبة لجهة التي ينبغي أن يوجه إليها إعلانهم، وجهة غير مرغوبة في ذلك.

طلب رئيس بوتفليقة من حكومته، يوم 2 ماي 2011، اقتراح قانون الإشهار وسبر الآراء في إطار الإصلاحات، وتماشيا مع حركة سوق مطبوعة بهيمنة تعاملتي هواتف نقال وموردي سيارات، موازاة مع دخول وكالات اتصالات أجنبية إلى جزائر مستغلة فراغات قانونية، حيث تسيطر على أزيد من 50 بـ مائة من عائدات الإشهار حسب خبراء، وكانت محل تحقيقات أمنية من دائرة الاستعلامات والأمن. ويعد مشروع قانون الإشهار مقترح من طرف وزير الإعلام الأسبق، عبد العزيز رحابي، وحيد الذي حاول إحداث خلخلة في موازين سوق الإشهار، وكان ذلك على 1999، لكن تم تجميده على مستوى مجلس الأمة، بعدما حظي بمصادقة بالإجماع بـ غرفة سفلى، يحال على لجنة متساوية الأعضاء، ولم تعرفه جهة إلى يومنا هذا. وكان مشروع رحابي يستهدف رفع الاحتكار عن الإشهار ومراعاة حق إعلان في اختيار طريق وسائل التي يرغب بث إشهاراته بواسطتها، وإسماح بتأسيس شركات أو وكالات في شكل تجاري. كما ينص مشروع المجدد على إنشاء هيئة مهنية مستقلة تتولى مسؤولية متابعة الأنشطة الإشهارية، ومدى تطابقها مع قانون.

وسنوات طويلة، تم تنجر الحكومة على مراجعة تنظيمات سوق الإشهار، لأن مراجعة تؤول بـ طبيعة إلى مراعاة انتقادات متعاملين الاقتصاديين والمعلنين وشركائهم من صحف، وحتى قنوات تلفزيونية التي أضافت أعباء أخرى للحكومة، من حيث ترتيبات الإشهار وكيفية التحكم فيه، بضرورة أن ترفع الدولة يدها عن سوق، والإبقاء به في ساحة منافسة طبيعية، وضمان حرية إعلان في جهة التي تحتضن إعلانها، دون حسابات سياسية. وواضح، أن الدولة أظهرت ارتباكها في تبني أي من الخيارين، بين الاحتكار أو رفع الاحتكار، كون الأمر مرهونا بمناخ سياسي "متقلب"، يجعل من تنظيم سوق الإشهار خاضعا إلى بارومتر "حرية التعبير"، كمفهوم صار كثير تلاحم وتلازم مع الإشهار، منذ سنوات قليلة فقط، ذلك، كثيرون هم الذين لاحظوا كيف أن حرية التعبير التي

منحت لصحف في بداية تعددية الإعلامية، بإيد يمني، قيدت بإيد يسرى بأغلال الإشهار. ولاحقاً جأت سلطات عمومية إلى إصدار قوانين تفرض على مؤسسات الاقتصادية مرور على وكالة وطنية لنشر والإشهار التي تقو بتوزيع الإشهار بين الصحف، في قرار رأه بعض أخطر من قانون عقوبات سنة 2001.

الإشهار الحزبي خارج الحملات الانتخابية ممنوع

احتوى مشروع تمهيدي لقانون الإشهار على مجموعة من الموانع الخاصة بإرسائل الإشهارية، من بينها "منع كل إشهار حزبي وكل مداخلة سياسية، مهما كانت دعامة (وسيلة نشر)، خارج حملات الانتخابية". وذكر مشروع أنه يمنع "إصاق إرسائل الإشهارية في أماكن عبادة وعلى جدران محيطية مقابر، وعلى بنايات عسكرية والاستشفائية والإدارية"، كما يمنع "في مؤسسات تابعة للتربية الوطنية والتعليم العالي والتكوين، على الأشجار والأعمدة الكهربائية وأعمدة الاتصالات.. وبنايات مصنفة كمعالم تاريخية، وحظائر ومحميات طبيعية وحدائق عامة وفي ممتلكات خاصة، إلا بإذن صريح من ملك".

مشروع حميد فرين يلتف على سلطة تشريع بواسطة 20 مادة
الحكومة تهيمن على الإشهار في كل وسائل الإعلام والوسائط الإلكترونية
ممارسة نشاط الإشهار في الإعلام العمومي وأخص تخضع رخصة من وزير الاتصال

تسعى الحكومة، بشكل واضح، إلى الإلتفاف على البرمان بخصوص مشروعها تمهيدي لقانون متعلق بنشاطات الإشهارية، بسبب إجابة 20 مادة من 101 مادة يحتويها مشروع، على تنظيم، أي وضعها تحت سلطة وزارة الاتصال كي تضبطها بمراسيم تنفيذية، وفق ما تريده سلطة تنفيذية.
كل المواد التي تخضعها الحكومة لتنظيم، يحدد كفاءات تطبيقها، تتعلق بجوانب هامة في نشاط الإشهار. أهمها 20 مادة التي تقول إن "ممارسة نشاطات الإشهارية تخضع رخصة يسلمها وزير مكلف بالاتصال". وبما أن وزير الحياي "نصح" شركات عمومية ورؤساء مؤسسات خاصة بمنح الإشهار وسائل الإعلام التي تتحلّى بـ"فضيلة"، والتي تتوفر فيها شروط الاحترافية والأخلاق، وفق مفهومه، فيمكن بسهولة تصور مقاييس التي على أساسا ستوزع إعلانات شركات والأجهزة التابعة لقطاع الحياي. وجرت عادة أن يتم ذلك وفق معيار وإلا الذي يحكمه توجه سياسي لنافذين في مركز قرار سياسي في البلاد، وأحياناً وفق معيار الأهواء وإن كان في حدود معينة.

ومن بين المواد خاضعة لمراسيم تنفيذية، خارج مجال تشريع، تلك المتعلقة (المادة 27) بفسح مجال الأشخاص طبيعيين الأجانب للمساهمة في رأس مال الاجتماعي وكالات الاستشارة في الاتصال، وفي مصابح الإشهار الخارجية ومراكز اقتناء مساحات الإشهارية. كما يحدد مسوق تنظيمي كيفية حيازة أغلبية الأشخاص جزائريين لأشهر مكونة رأس مال الاجتماعي. وتشمل هيمنة على قطاع الإشهار خارج مجال تشريع برمان، أيضاً، نشر وبث الإشهار صحاح قروض ممنوحة من طرف بنوك ومؤسسات مالية، إذ يخضع ذلك إلى تأشيرة مسبقة من سلطات مؤهلة (المادة 52). نشاط لا يقل أهمية، مرتبط بالإشهار مواد تجميل والسلع مستوردة معروضة لبيع في سوق وطنية، تضعه الحكومة تحت سيطرتها. فنشرها وبثها لا يكون إلا بعد حصول أصحابها على تصديق (المادة 57). والمادة التي تلتها، تتناول بث ونشر رسائل الإشهار في مؤسسات تسليبية وترفيه وفي ملاعب وإفشاءات غير عمومية، وهي أيضاً خاضعة لتقدير الحكومة عن طريق وزارة الاتصال.
زيادة على ذلك، فالسلطة التنفيذية تعطي نفسها صلاحية تحديد قواعد نشر وإعرض عبر الأنترنت، وتحديد قواعد إرسائل الإشهارية التي تنشرها صحف مكتوبة والإلكترونية عمومية والأخرى خاصة (المادة 64).
وتعطي نفسها أيضاً صلاحية تحديد قواعد برمجة وبث، وكذلك قواعد مطبقة على إرسائل الإشهارية مبرمجة والمبث عبر قنوات تلفزيونية والإذاعية التابعة لقطاع عمومية، إلى جانب قنوات تلفزيونية والإذاعية المرخصة (المادة 66)، ويقصد بذلك فضائيات ذات مضمون جزائري خاضعة لقانون الأجنبي، وعددها حياي 37 حسب رئيس سلطة ضبط السمعي البصري ميلود شرفي.

ويستمر مشروع الحكومة في تحييد برمان عن تسيير قطاع الإشهار، بإعطائها صلاحية تحديد قواعد متصلة بعرض إرسائل الإشهارية عبر الأنترنت (المادة 67)، وبعرض نفس إرسائل في قاعات سينما (المادة 69).
مليار غرامة من بيت أو ينشر إشهاراً دون رخصة من وزير
من جانب آخر، يفرد مشروع الحكومة 13 "حكماً جزائياً" ضد مخالفي مواد قانون (إن تم تمريره على برمان بالصيغة التي هو عليها). فأى شخص طبيعي أو معنوي، يمارس نشاطاً إشهارياً دون رخصة من وزير الاتصال، يعرض غرامة تتراوح بين 200 مليون ومليار سنتيم (المادة 82). أما من يتنازل عن رخصة التي منحها وزير، شخص آخر طبيعي أو معنوي، يعرض غرامة أقصاها مليار سنتيم وأدناها 200 مليون (المادة 83).
وتحدث المادة 84 عن غرامة تتراوح بين 500 مليون ومليار من خالف المادة 26، التي تمنع شخصاً طبيعياً أو معنوياً خاضع لقانون جزائري، أو شخصاً طبيعياً من جنسية أجنبية أن يكون مساهماً في أكثر من وكالة استشارة في الاتصال، أو مصلحة إشهارية خارجية أو مركز اقتناء مساحات الإشهارية. وتضاعف عقوبة في حال عود.
وتحدد المادة 85 بغرامة تتراوح بين 200 مليون ومليار من يخالف أحكام المادة 30، التي تلت بتميز إرسالة الإشهارية عن الإعلام مهما كانت وسيلة مستعملة. وفي حال بث أو نشر رسالة إشهارية دون موافقة مسبقة لمعلن، يتعرض شخص غرامة تتراوح بين 50 مليوناً و100 مليون (المادة 86). ويمكن لمحكمة، في هذه الحالة، أن تأمر بنشر قرار عقوبة في دعامة إشهارية واحدة على الأقل، بخنارها لمعلن ويتحمل نفقة نشر مرتكب مخالفة. وتضاعف عقوبة مالية في حال عود.
وجاء في المادة 87، يتعرض كل شخص طبيعي أو معنوي ينشر أو يبيث رسالة إشهارية، تحت على مجازفة لإثبات الأدعاء التي

تشديد بها [رسالة] الإشهارية [غرامة تتراوح بين 300 مليون و500 مليون، تضاعف في حال ارتكاب نفس [مخافة]. فيما تنص [مادة] التي تليها غرامة تتراوح بين 400 مليون و600 مليون، ضد الإساءة [لمرأة] في [رسائل] الإشهارية، مع مضاعفة [عقوبة] في [حالة] تكرار [مخافة].
وبعاقب [مشروع] بموجب [مادة] 89 من يسيء [الأطفال] بواسطة [رسالة] إشهارية، مستغلا في [ذلك] سذاجتهم ونقص [تجربة] لديهم.
وتصل [غرامة] إلى 800 مليون.

صلاحيات واسعة لوزير الاتصال في منح رخص ممارسة النشاطات الإشهارية

أبقى [مشروع] تمهيدى [قانون] الإشهار على صلاحية وزير الاتصال في منح رخصة ممارسة [نشاطات] الإشهارية [كنه] م يحدد تفاصيل [ذلك] في [مشروع] وتركها [لتنظيم]، بينما [م] بشر [ب] ضرورة مرور الإشهار [عمومي] عبر [وكالة] و[طريقة] لنشر والإشهار [أناب]، [تي] تحتكر [حاليا] هذا [نشاط].
وتنص [مادة] 29 من [قانون] على أن [يسند] تسيير [رسائل] الإشهارية [صادرة] عن [هيئات] والأجهزة [تابعة] لقطاع [عمومي] إلى هيئة أو عدة هيئات. ما يعني أن احتكار [وطنية] للنشر والإشهار (أناب) [توزيع] الإشهار [عمومي] قد ينتهي مع إنشاء وكالات أخرى، [كن] [مشروع] م يحدد إن كانت هذه [وكالات] عمومية فقط أو يمكن [مرور] على وكالات [قطاع] خاص، وهو ما يطرح تساؤلا عما إذا كان احتكار [دولة] في تسيير الإشهار [عمومي] سيظل قائما؟
ويؤكد نص [مشروع] في مادته 28 أنه [يمكن] لمؤسسات و[هيئات] والأجهزة [تابعة] لقطاع [عمومي] ممارسة [نشاطات] الإشهارية [مرتبطة] مباشرة بهدفها الاجتماعي، من خلال استغلال وسائلها الخاصة وتجهيزاتها ومنشأتها [قاعدية] ومساحاتها. وهذه [مادة] أيضا تحتل تفسيراً بعداً [اشتراط] مرور على [أناب] في الإشهار [كن] [مادة] تنتهي بذكر أن [كيفية] تطبيقها تتم عبر [تنظيم]، وهي إشارة [إلى] أن وزارة الاتصال هي [تي] ستحدد مستقبلاً عبر نص تنظيمي كل نقاط [الإنباس] هذه.
من جانب آخر، أكد [قانون] أن رخصة ممارسة [نشاطات] الإشهارية تعتبر [حصرياً] لمستفيد منها ولا يمكن [تنازل] عنها بأي شكل من الأشكال. وأعطى [مشروع] تمهيدى، في [فصل] ثاني من باب [رابع] [موسو] "شروط ممارسة [نشاطات] الإشهارية"، وزير الإعلام صلاحية [موافقة] على تحويل [رخصة] فائدة [ميك] جديد في [حالة] عرض أي كيان [إشهارى] لبيع، مع مراعاة [أحكام] هذا [قانون] والأحكام [تشريعية] المعمول بها.
وحدد [مشروع] 6 شروط [من] يتولى إدارة و/ أو تسيير وكالات الاستشارة في الاتصال أو مصابح الإشهار [خارجية] أو مراكز اقتناء [مساحات] الإشهارية، تنحصر في "امتلاكه [جنسية] جزائرية، وأن يكون حائزاً على شهادة جامعية [لها] علاقة مباشرة أو غير مباشرة مع [نشاط] الإشهارى، علاوة على إثباته 5 سنوات في مجال الاتصال أو الإشهار، وأن يتمتع بحقوقه [مدنية] و[مواطنة]، كما يشترط "لا يكون محكوماً عليه بعقوبة مخلة [بشرف]، وأن تكون [ديه] قدرة على ممارسة نشاط تجاري". وطالب [مشروع] بضرورة أن "يبرر مصدر الأموال [مشكلة] رأس [مال] وكالات الاستشارة في الاتصال أو مصابح الإشهار [خارجية] ومراكز اقتناء [مساحات] الإشهارية". ومع أن [قانون] يمنح [الأجانب] حق [مساهمة] في وكالات إشهار جزائرية، إلا أنه يحصر [ذلك] في [وكالة] واحدة ويمنع [مساهمة] في أكثر من [ذلك].

يختص بـ5 مهل [تضبط] نشاطات الإشهارية إنشاء مرصد وطني للإشهار خاضع لسلطة الوزير

يتضمن [مشروع] تمهيدى [قانون] الإشهار إنشاء هيئة إدارية جديدة، تسمى "مرصد وطني للإشهار"، يناط بها [تنسيق] مع سلطات [ضبط] [مختصة] [كن] [قانون] وضع هذا "مرصد"، تحت سلطة وزير الإعلام، ما يعني رهن استقلاليته، رغم تمتعه [بشخصية] [معنوية] والاستقلال [مالي].
ينص [باب] خامس من [مشروع] تمهيدى [قانون] [نشاطات] الإشهارية، على إنشاء "مرصد وطني للإشهار"، إذ تشير [مادة] 77 [تي] تفتتح هذا [باب] إلى ما يلي: "ينشأ [دى] وزير [مكلف] بالاتصال، مرصد وطني للإشهار، يدعى في صلب [نص] "مرصد"، بينما تحدد [مادة] [تي] تليها أن هذا [مرصد] هو "مؤسسة عمومية ذات طابع إداري، يتمتع [بشخصية] [معنوية] والاستقلال [مالي]".
ويكلف [مرصد]، وفق [قانون]، [بالتنسيق] مع سلطات [ضبط] [مختصة] في هذا [مجال]، وهما في هذه [حالة] سلطان، الأولى خاصة [بإسمعي] [بصري] تم تنصيب رئيسها مؤخراً، وأخرى متعلقة [بإسمعي] [بصري] لا تزال تنتظر [تنصيب]، بينما يشتمل عمله على [قضايا] [5] مهل [تتعلق] في مجملها بمراقبة [نشاطات] الإشهارية.
وتحدد [مادة] 79 اختصاصات [مرصد] وطني للإشهار، في [سهر] على [ممارسة] [حرة] لنشاطات الإشهارية، ومراقبة مطابقة [رسائل] الإشهارية، إضافة [إلى] إبداء [الرأي] و[التوصيات] حول كل مسألة تتعلق [بأنشطة] الإشهارية والإشهار [ذي] تعرضه [سلطات] [عمومية] و[مهنيين] وجمعيات حماية [مستهلك] [معمدة]، وكذا [سهر] على تطبيق قواعد آداب وأخلاقيات [نشاطات] الإشهارية، وترقية [تساو] بين مهني الإشهار وكذا بين [مهنيين] [معلنين]."
ولافت أن تشكيلة وكيفية تنظيم [مرصد] وسيره تركت في مشروع [قانون] تحديدها عن طريق [تنظيم]، ما يعني أن [حكومة] عبر وزارة الاتصال في هذه [حالة]، هي من يقو [بهذه] [مهل]، وهذا ما يطرح إشكالات عديدة حول سبب ترك هذا [فراغ] قانوني، وإبعاده تماماً عن [مناقشة] [تي] سيمر عليها هذا [مشروع] قبل اعتماده.
وبالنظر [إلى] الأبعاد [تي] أخذتها قضية الإشهار [عمومي] بين عدد من [جراند] و[وزارة] [وصية] في [فترة] الأخيرة، فإن إعطاء وزارة الاتصال صلاحية [تحكم] في [مرصد] وحق تعيين أعضائه وكيفية تنظيمه، قد ينزع عنه [مصادقية] في مراقبة [نشاط] الإشهارى [ذي] يعاني من اختلالات واسعة، بسبب خضوعه منذ فتح [تعددية] الإعلامية [منطق] آخر بعيداً عن [مقاربة] تجارية .

أحزاب تصف مشروع قرين حول الإشهار بـ"ستاليني"

جزائر: جاد بودية / 11:00 - 23 ابريل 2015

استهجنّت الأحزاب السياسية فحوى مشروع تمهيدي قانون نشاطات الإشهارية مهندس وزير الاتصال، حميد قرين، ورأت أن تدابير جديدة لقانون طغت عليه "نظرة ستالينية"، وزادت من احتكار سلطة تنفيذية سوق الإشهار، الذي كان ينتظر تحريره أملاً منافسة وفق ضوابط دقيقة وموضوعية.

أفاد نائب وعضو لجنة شؤون خارجية في مجلس شعبي وطني (عن حركة حماس)، ناصر حمدادوش، في اتصال مع "خبر"، بأن "اغتيال لجنة تحقيق برمانية التي طابنا بها حول الإشهار، على مستوى مكتب مجلس بتدخل من أمين على الأفالان، عمار سعداني، الذي فرض نفسه سيدا على مجلس، يدل على احتكار سلطة تنفيذية سوق الإشهار وتحكم فيه".

ويرى حمدادوش أن مشروع يمس مباشرة سلطة رابعة (صحافة)، ويدل أيضا على عدم قبول سلطة لتعددية الإعلامية حقيقية، واستمرارها ضمن نهج توجه الأحادي، بالرغم من ثمن باهظ الذي دفع من أجل تكريس ديمقراطية وحرية وتكافؤ فرص.

وبشأن تصاف مشروع حميد قرين على سلطة تشريع بواسطة 20 مادة، قال المتحدث: "طابنا ندننا كثيرا بهذا السلوك الذي تصر فيه سلطة على سطو وتغول على سلطة تشريعية، يس فقط في مشروع الإشهار وإنما في العديد من مشاريع قوانين التي تحال على تنظيم، وهي مصادرة صلاحيات برلمان من طرف سلطة". وأعلن نائب برماني عن "الاستعداد لوقوف ضد مشروع قانون الإشهار وتغول سلطة تنفيذية فيه على صلاحيات سلطة تشريعية، وسيكون تصعيدنا ضمن مواقف حزبية ومعارضته أثناء عرضه لمناقشة، وفضح كل خروقات التي احتواها".

بدوره، أفاد رئيس "جيل جديد"، جيلالي سفيان، -«خبر»-، بأن "قانون تمهيدي لنشاطات الإشهارية طغت عليه نظرة ستالينية، ويكرس تصورا بأن سلطة ما تزال لم تفهم أصل الأزمة، وتصر على تحكيم كل شيء خدمة لهذا نظماً فاسداً". وأضاف جيلالي: "وزير الاتصال حميد قرين عامل دى سلطة يطبق أوامرها التي تقضي على ديمقراطية وحرية التعبير، مثلما يمارس وزير الاتصال ورئيس سلطة ضبط سمعي بصري ضغوطات على قنوات تلفزيونية خاصة".

وقدر أمين على حركة النهضة، محمد ذويبي، في تصريح -«خبر»-، أن "الاحتكار السياسي يؤدي إلى ضرورة إلى احتكارات أخرى، والسلطة عمدت إلى استئثار الإشهار بكل وسائل". وقال ذويبي: "مشروع قانون الإشهار ضد حريات الإعلامية التي هي رديفة لحريات سياسية، وذلك تجد سلطة تعمل بكل وسائل خنق حريات وعدم السماح بالمنافسة".

من جهته، أفاد مسؤول الإعلام في تجمع من أجل الثقافة والديمقراطية، عثمان معروز، في تصريح مكتوب -«خبر»-، بأن "مساومة بواسطة الإشهار وحرية التعبير والعمل السياسي، هي إرادة متعمدة لاغتيال حرية التعبير والصحافة، وهذه حقوق الأساسية هي وحيدة قادرة على ضمان استقلالية وتعددية الإعلام، باعتبارها قيما مهمة لأي مسار ديمقراطي".

ويوضح الأرسيدي: "نحن تحت رحمة نظماً لا يستوعب أي حرية، بالخصوص حرية التعبير التي انتزعت بفضل كفاح مناضلين ومحترفي الصحافة، الذين ينبغي تكريمهم، وبالتالي نتساءل: ما الذي يمكن انتظاره من نظماً غير شرعي لم يسمح بلادنا بأن تُنصف ضمن الأمثلة حسنة بين دول العالم في مجال حريات؟".

ويعتقد معروز أن "الضغط على الصحافة والطبقة السياسية عن طريق مشروع الإشهار، هو سلوك يستوجب فت انتباه كل جزائريين منشعبين بقيم عدالة وديمقراطية، وتضماننا كجزائريين ينبغي أن يكون دون تراجع، ورأي على يجب ألا يغفل الانتهاكات عديدة أثناء ممارسة حرية محترفي الصحافة، منذ وصول حميد قرين على رأس وزارة الاتصال، الذي وجد فيه بوتفليقة جلاذ حقيقي".

وأشار المتحدث إلى أن "قرين تجرأ عن طريق الابتزاز برفض خطوط الافتتاحية محترفي الصحافة، ما يظهر خارطة طريق حقيقية هذا مسؤول تنفيذي، وهو ما يشكل تهديد مهنة الصحافة التي عانت كثيرا"، مضيفاً: "ربع الإشهار لا ينبغي تسييره من طرف نظماً فاسداً، ومعلنون مطلوب منهم تجند لإفشال هذا الابتزاز، وتجمع من أجل ثقافة وديمقراطية بدوره يقف إلى جانب معلنين ويعارض مشروع الإشهار الذي سنحاربه بكل قوانا".

نقابة الأسلاك المشتركة تتمسك بالاحتجاج

□ جزائر: رشيدة دبوب / 21:05 - 24 ابريل 2015

خرج مجلس وطني الاستثنائي نقابة الأسلاك المشتركة قطاع التربية، بقرار الإبقاء على الإضرابات التي سبق الإعلان عنه، مع تصعيد الإعلان عن مقاطعة دخول مدرسي مقبل، تنديدا بتجاهل حكومة مطلبهم في مراجعة قانون الأساسي ونظما تعويضي.

وحسب بيان نقابة التي تسلمت "خبر" نسخة منه؛ فإن مجلس وطني الذي انعقد يومي 23 و24 أبريل بثنائية راجح بيطاط بولاية بلدية؛ فإن ممثلي ولايات أجمعوا على تتمسك بالاحتجاج بعد لقاء فاشل الذي جمعهم بوزارة التربية وبمشاركة وزارة عمل ووظيف عمومي ثلاثاء ماضي، حيث سيشن عمال إضرابا وطنيا مدة 3 أياما بداية من 27 أبريل، متبوعا باعتصامات ولائية أملا مديريات التربية في 5 ماي، على أن يجدد الإضراب ثلاثة أياما أخرى بداية من 11 ماي، واعتصامات ولائية أملا مقرر ولايات يو 19 من نفس شهر، واعتصامات جهوية في 23 ماي، مع اعتصام وطني يو 30 ماي أملا وزارة التربية .

الإشارة فإن مطاب نقابة تتمثل في فتح قوانين الأساسية والأنظمة تعويضية خاصة بفئة الأسلاك المشتركة وعمال مهنيين، وإصلاح أخطاء الإدماج يسلك تربوي فئة مخبريين، والاستفادة فعلية من جميع منح خاصة، وتفعيل رسمي قرارات رئاسة جمهورية با نسبة حاملي شهادات جامعية.

نقابة ممارسي الصحة تترك باضراب غد

جرائر: رشيدة دبوب / 22:02 - 25 ابريل 2015

أعلنت نقابة وطنية ممارسي صحة عمومية تمسكها بالإضراب الذي ستنشئه غدا الإثنين، مرفوق باعتصامات عبر ولايات، وهذا - "تجاهل" وزارة إشعارها بالإضراب، في وقت الذي أصرت على إرفاق احتجاجاتهم بإضراب متجدد يومي 5 و6 ماي مع اعتصاب وطني أملا وزارة صحة.

تمسكت نقابة بخيارها الذهاب إلى الاحتجاج مثلما سبق وخرج به مجلس وطني لها في 11 أفريل، حيث أكد رئيس نقابة، الدكتور ياس مرابط، دى تنشيطه أمس ندوة صحفية بالإقامة عائلية بحسين داي؛ أنهم أودعوا إشعارا بالإضراب يوم 15 أفريل دى وزارات صحة، تعليم عاى وعمل، ومنذ تاريخ مذكور م يتلقوا أي طلب من وزارة وصية تدعوهم إلى حوار، مع علم أن نقابتهم تذهب إلى الإضراب مجبرة بعد أن تجاهلت وزارة مطابهم مودعة م تلتزم بتجسيدها، رغم أو عود التي قطعتها عدة مرات، آخرها بعد لقاء صلح الذي جمعهم بها بعد الإضراب الذي شنوه في ديسمبر ماضي.

وعن مطاب عاقة التي تترك نقابة بتجسيدها كمقابل وقف الاحتجاج، قال الدكتور مرابط إنهم يتمسكون بترقية الآلية، فاقانون، حسب، بنص أنه بعد 10 سنوات يلتحق كل ممارس بترتبة الأعلى، وما حدث أن وزارة صحة جمدت ترقية في فترة ممتدة من سنة 2008 إلى 2012. وقد سبق وراسلت نقابة وزارة الأوى، حيث اعترف وزير الأول بتقصير إدارة وزارة صحة، وطلب ترخيصهم بترقية الآلية، وهو ما طلبته نقابة بعض فئات مصنفة في رتبة 1 وتستحق مرتبة ثالثة، إلا أن قانون مسابقة جديد يحتم عليها ترقية إلى رتبة ثانية و مرور على مسابقة، وهو ما دفعهم لإعلان عن مقاطعتها، خاصة أن وزارة صحة كان يفترض أن تستشيرهم قبل الإعلان عن فتحها.

وحول مسابقة دائما، فإن وزارة صحة أقصت 1600 طبيب و300 جراح أسنان يعملون بوزارة تعليم عاى عبر جامعات والأحياء جامعية، يضيف مرابط، حيث تضاربت الآراء حولهم وكل وزارة تحمل الأخرى مسؤولية هذا سينضم معنيون إلى الإضرابات مبرمجة وسيقاطعون مسابقة وتغطية صحية لامتحانات.

في مقابل، تطرق مرابط إلى دكتوراه صيدية وطب الأسنان التي م تجد تصنيف حد الآن، حيث رفضت نقابة تصنيف الأوظيف عموميها في رتبة 13 بعد طلبهم متكرر ترمينها، وهي رتبة التي لا تتماشى وقيمة علميةها، فعلى الأقل تصنف في رتبة 15، مع مساواة بين شهادتين قديمة و جديدة بالنظر إلى أنه يوجد حاليا نوعان من شهادة دكتوراه لتخصصين مذكورين .

يضاف لمطاب مذكورة تعديل قانون الأساسي متواجد، حسب، بوظيف عمومي، وأي محاوثة تعديل قوانين أساسية دون معاجة اختلالات قانونهم سيكون ارد عليها في وقته، وهي نقطة التي سبق وطرحوها على وزير صحة و وعدهم بإدفاع عنها أملا حكومة في حال تم فتح تعديل قوانين الأساسية، معلنا في الأخير عن عقد مجلسهم وطني يوم 7 ماي بتقييم الاحتجاجات مبرمجة ومن ثمة قرارات جديدة حول خطوة مقبلة .

اعتصام أعوان الحرس البلدي بعين الدفلى

عين دفلى : منصور قوجيل / 17:35 - 26 ابريل 2015

اعتصم آيو مئآت من أعوان حرس بلدي يمثلون ولايات وسط أميا مقر ولاية عين دفلى تجديد مطلبهم الرئيسي بضرورة الاعتراف بهم وتلبية حقوقهم التي لاتزال حسبهم مهضومة .

وحسب رئيس تنسيقية حرس بلدي سيد حكيم شعيب الذي وجدناه مع معتصمين فإن احتجاج آيو الذي شارك فيه أعوان حرس بلدي ولايات وسط تحمل رسالة وزارة داخلية تعبر عن وحدة صفوف سلك حرس بلدي من خلال تنسيقية التي لانت يضيف حكيم شعيب أئشرف برئاستها.

من جهته أكد منسق وطني سيد حلو عليوات الذي كان رفقة حكيم شعيب فإن أعوان حرس بلدي مصممون عن الاستمرار في الاحتجاج إلى غاية الاعتراف الرسمي بهذه الفئة التي قدمت تضحيات ساهمت في إنقاذ جمهورية.

وعن جلسات حوار التي عقدها ممثلو هذه الفئة مع وزارة داخلية قال حلو: " إن ما قامت به وزارة هو دراسة سطحية لمطلب مرفوعة لتفاف على مطلب رئيسي متمثل في الاعتراف الرسمي بأعوان حرس بلدي الذي يجهل عددهم الحقيقي حد الآن وهو ما فتح مجال لتلاعب بهذه الفئة .

" كما طاب محدثنا بتا نظر معطوبي حرس بلدي كمعطوبي حرب وترسيم الأعوان الذين حووا إلى مختلف مؤسسات بعد حل سلك عا 2011 في مناصب دائمة وكذا تسوية مشطوبين من فئة حرس بلدي الذي يتجاوز عددهم أكثر من 30 ألف عون الذين سرحوا بشكل تعسفي، كما جاء اعتصام آيو يقول سيد حكيم شعيب لتعبير عن تضامن أعوان حرس بلدي مع زملائهم باغ عددهم 200 عون الذين حووا لعمل كحراس بإحدى فروع سونلغاز بالأغواط قبل أن يصابون بمرض سرطان بعد تعرضهم مادة كيميائية خطيرة ، ورغم وفاة 10 أشخاص منهم – يضيف حكيم شعيب ، إلا أن وزارة وصية رفضت نقلهم لعلاج في خارج مثلما أوصى بذلك الأطباء.

جرحي في احتجاج بجامعة الجزائر 2 بالعاصمة

Ⓜ الجزائر: زغباش عامر / 04:00 - 27 ابريل 2015

تحوت، أمس، حركة احتجاجية شنها عدد من Ⓜ طلبة Ⓜ منضوين تحت Ⓜ واء الاتحاد Ⓜ وطني Ⓜ لطلبة Ⓜ جزائريين بجامعة Ⓜ الجزائر 2 ببوزريعة في Ⓜ عاصمة، Ⓜ في مشادات بينهم وبين أعوان الأمن، وذلك بعد غلقهم أبواب Ⓜ جامعة، ما أدى Ⓜ إلى إصابة 4 منهم بجروح، أحدهم في حاة حرجة.

حسب أحد Ⓜ طلبة Ⓜ محتجين، Ⓜ الذي تحدث Ⓜ - Ⓜ "خبر"، فإن Ⓜ حادثة وقعت صباح أمس، بعد اعتصامهم أملا Ⓜ مقر رئاسة Ⓜ جامعة، تنديدا بالأوضاع Ⓜ مزرية Ⓜ تي يعانون منها، تنشب بينهم مناوشات سرعان ما تحوت Ⓜ إلى اعتداء Ⓜ يا ضرب عليهم، حسب، ما أسفر عن جرح 3 منهم، تحوز Ⓜ "خبر" على شهادات طبية Ⓜ هم مستخرجة من مستشفى بني مسوس، فيما يتواجد آخر في حاة حرجة. وفي سياق ذي صلة، استنكر أعضاء الاتحاد Ⓜ وطني Ⓜ لطلبة Ⓜ جزائريين في بيان Ⓜ لمكتب Ⓜ ولائي بجامعة Ⓜ الجزائر 2، من Ⓜ طريقة Ⓜ تي اتبعتها إدارة Ⓜ جامعة في فض الاحتجاج Ⓜ الذي نظمه Ⓜ طلبة Ⓜ أملا Ⓜ مقر رئاسة Ⓜ جامعة والاعتداء Ⓜ جسدي Ⓜ الذي تعرضوا Ⓜ ه من طرف أعوان الأمن، كما حملوا الأمين Ⓜ عا Ⓜ يا نيابة Ⓜ لجامعة مسؤوية ما حدث، لاسيما وأنهم، يضيف Ⓜ بيان، انتهجوا كافة Ⓜ طرق Ⓜ قانونية Ⓜ لاحتجاج. من جهة أخرى، أفاد رئيس Ⓜ جامعة، حميدي خميسي، في اتصال بـ Ⓜ "خبر" بأن Ⓜ طلبة Ⓜ محتجين منضون تحت تنظيم طلابي غير معتمد، نافيا اعتداء أعوان الأمن على هؤلاء، كون الأعوان حاوا وإعادة فتح أبواب Ⓜ جامعة فقط، ما أدى Ⓜ إلى حدوث احتكاكات بينهم، مضيفا بأن Ⓜ حركة الاحتجاجية Ⓜ م تكن سلمية، وإنما بعلق أبواب Ⓜ جامعة يا سلاسل Ⓜ حديدية والأفقال، وهو ما اعتبره اعتداء على حرمة Ⓜ مكان، مرجعا سبب الاحتجاج Ⓜ إلى رفضه إحياء يو Ⓜ علم يا طريقة Ⓜ تي أرادها Ⓜ طلبة، كونهم تقدموا بمطاب تعجيزية، قرروا بعدها Ⓜ رد عليه بهذا Ⓜ شكل .

القضاء يفصل اليوم في قضية الصحفي عبد السميع

تبسة: زرفاوي عبد الله / 09:00 - 28 ابريل 2015

تفصل، اليوم، ثلاثاء، غرفة الاتهام بمجلس قضاء تبسة، بتشكيلة مغايرة، في ملف صحفي عبد السميع عبدحي، موقوف في قضية تهريب مدير صحيفتي "جريدتي" و«مون جورنال»، سابقا، هشيا عبود، عبر حدود تونسسية، وذلك بعد أن نقضت محكمة عليا قرار الإحالة على محكمة جناح ومرافعة دفاع صياح انتفاء وجهه دعوى بإبطال إجراءات التحقيق، بسبب وجود تجاوزات خطيرة بإحسب تعسفي قبل مثول أميا وكيل جمهورية، مثلما أفاد به دفاع عبد السميع. وقال الأستاذ محمد قواسمية، محامي صحفي موقوف، «خبر»، إنه أودع شكوى مصحوبة بادعاء مدني عن وقائع توصف بأنها جنائية حبس وحجز تعسفي تي مست موكله عبد السميع عبدحي، وقد أودعت رسميا أميا نيابة عامة بتاريخ 22 أبريل 2015، وجاء في ملخص عريضة شكوى «تماس بفتح تحقيق ضد متسبب في حبس متهم موقوف عبد السميع عبدحي دون أمر من سلطات مختصة، وخارج حالات التي يجيز فيها قانون قبض على الأفراد لفترة ممتدة من 18 أوت 2013 إلى 26 أوت 2013 على ساعة واحدة ونصف صباحا». وجدير بالذكر أن ملف يضم قرابة 8 متهمين بينهم ضابط شرطة بإحدود وهشيا عبود وبعض الأشخاص الذين وجهت لهم شبهة مساعدة متهم الرئيسي مدير جريدتي «مون جورنال» بافرنسية و«جريدتي» باعربية، وكانت غرفة الاتهام وقاضي التحقيق قد كفت قضية على أساس جنحة واستفاد ضابط وشخص آخر من انتفاء وجهه دعوى، تعود اليوم هذه قضية إلى صدارة الانشغالات لرأي على محلي وطني ودولي، بعدما دخلت منظمات صحفية غير حكومية على خط لمطالبة بالإفراج عن صحفي عبد السميع عبدحي ظروفه صحية، في انتظار ما ستسفر عنه دعوى جديدة بتوجيه الاتهام لسلطات بإحسب تعسفي لمتهم.

إضراب الأسلاك المشتركة والتضامن يتواصل

□ جزائر: رشيدة دبوب / 06:00 - 29 ابريل 2015

ارتفعت نسبة الاستجابة لإضراب الأسلاك المشتركة قطاع التربية الوطنية، حيث بلغت ٦٦,٨٣ بالمائة، بعد أن كانت 40 بالمائة في ١٠ يولي، حسب إحصائيات نقابة، وهي نفس الاستجابة التي سجلها قطاع التضامن الوطني رغم أن وزارة جأت إلى خصم من أجور مضرابين.

واصل عمال الأسلاك المشتركة إضرابهم ليوثاني، حسب ما ذكره رئيس نقابة، علي بحاري، «خبر»، حيث توسعت الاستجابة بعد تحاقق مزيد من عمال بالإضراب، رغم ضغوط ممارسة في حقهم لتتديد بتأوضاع مزرية التي حر فيها عامل بسيط، حسب، من حقه في أجر محتر.

كما أن الاستجابة في ظروف راهنة، يضيف بحاري، تحمل كثير من تحديات، لأن وزارة جأت إلى استخدام كل طرق منع الإضراب، فيما كانت هذه موانع تزيد عمال إصراراً على مواصلة الإضراب، خاصة أن مديري التربية جأوا إلى طرق «تعسفية» وغير قانونية لتصدي للإضراب، مثل جوء مدير تربية ولاية بيبض لتسخيرة، يضيف بحاري، رغم أن هذا من مهلة في فقط، وفي ولاية تيارت تحقق 80 عاملاً بمديرية تربية، إلا أن مدير تربية م يصرح بذلك لوزارة، حسب.

كما أشار المتحدث إلى أن ضغوطات مارستها الإدارة بكثرة على متعاقدين، حيث تعرضوا لتهديد بفصلهم من مناصبهم، أو تجديد عقودهم في حال الانضمام إلى الإضراب، ورغم ذلك فقد حقق الإضراب نسبة استجابة واسعة وصلت ٦٦,٨٣ وطينا، سجلت فيها ولاية سكيكدة نسبة 88 بالمائة وغليران 84 بالمائة وگرداية 70 بالمائة.

في المقابل، حقق إضراب عمال تضامن وطني نسبة استجابة بلغت 69 بالمائة بعد أن كانت في ١٠ يولي الأول 65 بالمائة. وحسب بيان مشترك لنقابة وطنية قطاع التضامن التابعة لمركزية نقابية والاتحادية الوطنية مستخدم قطاع تضامن التابعة لسناباب؛ فإن عدد عمال مستجيبين نداء الإضراب ارتفع رغم تضيق ممارس عليهم، حيث جأت وزارة إلى مراسلة كل مراكز، تأمر مديريها بتأخير خصم من أجور مضرابين، رغم أن هذا إجراء غير قانوني، يضيف بيان، كون خصم يخضع لتفاوض بين طرفين، مؤكداً استمرارهم في الإضراب ١٠ يولي وتصعيد بداية من الأسبوع المقبل .

ديوان قمع الفساد مطالب قانونا باستدعاء حنون

Ⓜ جزائر: حميد يس / 07:00 - 30 ابريل 2015

تصنف تصريحاته ويزة حنون، Ⓜ بل مانية وزعيمة حزب سياسي، بشأن ضلوع أربعة وزراء في قضايا فساد، في ميزان Ⓜ قانون، بأنها "تبلغ عن وقائع جريمة". وعلى هذا الأساس، فإن Ⓜ جهة Ⓜ تي ينبغي أن تتحرك Ⓜ لتحقيق في مدى صحة هذا Ⓜ بلاغ، هو Ⓜ ديوان Ⓜ مركزي Ⓜ قمع Ⓜ فساد.

كلا Ⓜ حنون لا يتضمن عموميات وإنما اتهامات مباشرة لأربعة أعضاء في حكومة Ⓜ رئيس Ⓜ عبد Ⓜ عزيز بوتفليقة، هم وزير Ⓜ صناعة وⓂ مناجم، عبد Ⓜ سلا Ⓜ بوشوارب، ووزير Ⓜ صحة وⓂ سكان وإصلاح Ⓜ مستشفيات، عبد Ⓜ ماك Ⓜ بوضياف، ووزير Ⓜ ثقافة، نادي Ⓜ عبيدي، ووزير Ⓜ الاتصال، حميد قرين. Ⓜ تهم تتمثل في تقاضي رشوى واستعمال Ⓜ وظيفة Ⓜ حكومية Ⓜ لقبيا بأعمال غير قانونية، واستغلال Ⓜ نفوذ Ⓜ لحصول على منفعة Ⓜ لمصلحة Ⓜ شخصية أو Ⓜ لغير. هذه Ⓜ تهم نشرت في Ⓜ صحافة، وⓂيا محصلة Ⓜ مواطن يعلم بها كما تعلم بها Ⓜ سلطات في مختلف Ⓜ مستويات.

وⓂ أم Ⓜ وقائع Ⓜ تي ذكرتها حنون، يفترض أن يبادر Ⓜ ديوان Ⓜ مركزي Ⓜ قمع Ⓜ فساد باستدعاء الأمانة Ⓜ عامة Ⓜ حزب Ⓜ عمال لاستجوابها فيما تملكه من أدلة وشواهد وإثباتات ووثائق، حول ما تدفع به من تهم ضد مسؤولين عموميين. Ⓜ المادة 24 مكرر من قانون Ⓜ وقاية من Ⓜ فساد ومكافحته، تقول: "ينشأ ديوان مركزي Ⓜ مكافحة Ⓜ فساد، ويكلف بمهمة Ⓜ بحث وⓂ تحري عن جرائم Ⓜ فساد". Ⓜ المادة 24 مكرر 1 تقول إن Ⓜ ديوان يوضع تحت تصرفه ضباط Ⓜ شرطة Ⓜ قضائية Ⓜ تابعون Ⓜ وزارة دفاع، أي Ⓜ مصباح Ⓜ عسكرية Ⓜ الأمن (Ⓜ دياراس) ومصباح Ⓜ ادرك Ⓜ وطني، وⓂ تابعون Ⓜ وزارة Ⓜ داخلية أي Ⓜ الأمن Ⓜ وطني. وهذه Ⓜ تشكيلة من أعوان Ⓜ شرطة Ⓜ قضائية، تمنح Ⓜ ديوان قوة في إجراء Ⓜ تحريات حول قضايا Ⓜ فساد.

Ⓜ الإشارة، تم تنصيب Ⓜ ديوان في مارس 2013 ووضع تحت مظلة وزارة Ⓜ مآية. ومنذ جويلية 2014 أصبح تحت وصاية وزير Ⓜ عدل. مديره Ⓜ علا، عبد Ⓜ ماك Ⓜ سايج، شخص معروف بحكم Ⓜ مهيا Ⓜ تي مارسها ككاتب Ⓜ علا Ⓜ عاصمة وقاض سابقا، وقنصل بتونس سابقا. وبمقتضى Ⓜ صلاحيات Ⓜ تي يعطيها Ⓜ قانون Ⓜ لديوان، مطلوب من رئيسه أن يوجه استدعاء Ⓜ حنون Ⓜ يسمع منها Ⓜ وقائع حول فساد Ⓜ مسؤولين الأربعة. وقد صرح سايج وⓂ وكالة الأنباء Ⓜ جزائرية، في 4 مارس 2013، بأنه يعتز Ⓜ أن يدرس بكل صرامة كل Ⓜ ملفات Ⓜ متعلقة Ⓜ فساد، وحنون تضع تعهده هذا على Ⓜ محك. وعندما يمارس Ⓜ ديوان مهامه Ⓜ قانونية كجهة رقابية، Ⓜ نتائج Ⓜ تي يتوصل إليها بعد Ⓜ تحقيق ترفع Ⓜ تي Ⓜ نيابة كجهة قضائية.

وكن إذا صم Ⓜ ديوان آذانه عن Ⓜ تهم Ⓜ مدوية، Ⓜ تي ترددها حنون منذ فترة Ⓜ يست قصيرة، Ⓜ فكرة تنتقل في هذه Ⓜ حالة Ⓜ تي Ⓜ نائب Ⓜ علا Ⓜ بمجلس قضاء Ⓜ عاصمة، Ⓜ ذي يفرض عليه Ⓜ قانون تلقى Ⓜ دعاوى Ⓜ عمومية وتحريك Ⓜ ملاحقات. وإذا بقي Ⓜ نائب Ⓜ علا، Ⓜ ذي يتبع Ⓜ تي وزير Ⓜ عدل، جامدا أم Ⓜ ما يجري، Ⓜ سلطة Ⓜ سياسية تثبت حينها أنها تدير وجهها عن اتهامات جنائية خطيرة، ويصبح كلا Ⓜ حنون حقيقة. وفي حال رفضت Ⓜ سلطات فتح تحقيق قضائي، فهي بذلك تزي ممارسات أعمال اختلاس Ⓜ مال Ⓜ علا وⓂ رشوى واستغلال Ⓜ نفوذ بغرض Ⓜ تريبغ غير Ⓜ شرعي، Ⓜ تي قد تقع في Ⓜ مستقبل، أي أن Ⓜ فساد مسموح Ⓜ لمسؤولين وذوي Ⓜ مكانة Ⓜ رفيعة، بل ويتم تشجيعهم عليه.

وفي Ⓜ بلدان Ⓜ ديمقراطية معروفة بأخلاقه Ⓜ عمل Ⓜ سياسي، يقف Ⓜ مسؤولون، خاصة إن كانوا وزراء، استقالاتهم حتى يتمكنوا من Ⓜ دفاع عن أنفسهم أم Ⓜ قضاء، عندما يتعرضون Ⓜ تهم خطيرة مثل Ⓜ تي تعرض لها بوشوارب وبوضياف وقرين وⓂ عبيدي. غير أن هؤلاء وصلوا ممارسة وظائفهم وكان شيئا م يحدث. فأين هي Ⓜ تعهدات Ⓜ تي قطعها Ⓜ رئيس بوتفليقة، في خطباته، بخصوص قطع دابر Ⓜ فاسدين واستئصال شأفة الإرهاب؟ هل يقبل Ⓜ رئيس أن يجتمع بوزراء ويتعامل معهم، بينما شبهات Ⓜ فساد نحو Ⓜ حوهم؟ .

حرمان آلاف العمال المفصولين من العودة إلى مناصبهم

وهران: محمد درقي / 08:00 - 1 مايو 2015

تكشف الإحصائيات متوفرة لدى اللجنة الإستشارية ترقية وحماية حقوق الإنسان، عن الإعتداءات صارخة التي تستهدف عمال دون أن تحرك سلطات وصية ساكنا، حيث تستلم لجنة معدل خمسة آلاف شكوى سنويا تخص عمال مطرودين ترفض إدارات مؤسساتهم إعادة إدماجهم في مناصبهم، رغم حيازتهم قرارات قضائية نهائية تقضي بذلك . يواجه قطاع كبير من عمال مختلف قطاعات، كابوس تغول الإدارة الذي حكم عليهم بأحرمان من مصادر رزقهم بموجب إجراءات تعسفية تبطلها في كثير من الأحيان هيئات قضائية صاحبة الإختصاص الإقليمي، حيث يتعذر على آلاف مستخدمين العودة إلى مناصبهم بسبب رفض الإدارة تنفيذ الأحكام القضائية التي بحوزتهم، رغم أنها ممهورة بالصيغة التنفيذية، وبعضها مقرون بغرامات تهديدية من شأنها تكبيد خزينة مؤسسة التي يشرف على إدارتها مسؤولين متعسفين أمولا معتبرة بقوة القانون.

وفي هذا السياق، كشف الأستاذ فاروق قسنطيني عن الإرتفاع موحش الذي سجلته هيئته ظاهرة رفض إعادة إدماج عمال مطرودين في مناصبهم خلال سنوات قليلة ماضية، إذ أن نسبة 8 في المائة من مجموع شكاوى التي تصل للجنة، والتي تتجاوز سقف 50 ألف شكوى سنويا، تتعلق بإعراقيل التي تعترض عمال مطرودين في تنفيذ الأحكام التي نجحوا في استصدارها بعد معركة قضائية وإجرائية كبيرة دون جدوى.

وحسب ذات المتحدث، فإن الجهات متعسفة على مستوى مختلف الإدارات تستغل فراغ قانوني موجود الإستمرار في اعتداءاتها، " باعتبار أن عمال مفصولين يستهم قدرة على حجز على هذه الإدارات، أو إرغامها على تنفيذ الأحكام القضائية بالإستعانة بقوة عمومية، مثلما هو الحال في تعاملات مع الأفراد، الأمر الذي يستوجب تدخل سلطات عمومية تحمين حقوق مادية ومعنوية هؤلاء عمال، خاصة وأن تعسفات هؤلاء مسؤولين تشكل جنحة يعاقب عليها قانون تورطهم مفضوح في تقليل من شأن الأحكام القضائية، ومن ثمة يتوجب معاقبتهم بشكل صارم . "

واعترف ذات المتحدث بفشل هيئته في كل محاولات واساطة التي قامت بها في وقت سابق لإقناع مسؤولين موضوع شكاوي بالإذعان لإحكام قضائية، وإعادة مستخدمين مفصولين دون وجه حق مناصبهم التي تُعد مصادر رزقهم الوحيدة، مُتأسفاً على اتخاذ سلطات عمومية لإجراءات صارمة تنتهي بأحد من شبح البيروقراطية رهيبية التي عششت في الإدارات جزائرية، " رغم أننا أدرجنا هذه خروقات خطيرة في العديد من تقارير التي نقدمها لرئيس الجمهورية كل سنة . "

وقد حكمت هذه ممارسات التي باتت تميز عام شغل في الجزائر، على تشريد كثير من عائلات التي وجد أربابها أنفسهم في شارع دون عمل بعد سنوات من خدمة، واضطر بعضهم إلى شن حركات احتجاجية وصلت إلى حد الإعتصام مداخل مؤسسات، ودخول في إضرابات جماعية عن طعنا رفقة أفراد عائلاتهم مثلما كان الحال مع عمال مؤسسة " لافارج " بمنطقة عقاز بمعسكر قبل أشهر .

مستفيدون من مشروع السكن الترقوي يحتجون

Ⓜ جزائر: بن براهيم نسرين / 21:52 - 2 مايو 2015

احتج، أمس، مستفيدون من مشروع 2684 مسكن ترقوي Ⓜ منجز بحي بوجمعة تميم على مستوى Ⓜ طريق Ⓜ رابط بين سحاوية Ⓜ درارية غرب Ⓜ عاصمة، أمⓂ Ⓜ مشروع تنديدا بما وصفوه بـ«سياسة Ⓜ تماطل Ⓜ» التي تنتهجها Ⓜ سلطات Ⓜ وصية في حقهم، مطا بين بتدخل Ⓜ جهات Ⓜ معنية Ⓜ دفع وتيرة إنجاز Ⓜ سكنات Ⓜ التي يعاني أصحابها من مشاكل اجتماعية متعددة. تجمع Ⓜ عشرات من مستفيدي Ⓜ سكن الاجتماعي Ⓜ ترقوي بمقر Ⓜ مشروع منذ صباح أمس، بسبب Ⓜ تأخر Ⓜ كبير Ⓜ لمشروع Ⓜ الذي دخل عامه Ⓜ خامس، رغم تسديد Ⓜ مستفيدين جميع الأقساط Ⓜ مائة Ⓜ مطلوبة. وعبر Ⓜ محتجون عن مدى سخطهم واستيائهم من هذه Ⓜ وضعية Ⓜ التي طالت، لاسيما أنهم تلقوا Ⓜ عديد من Ⓜ وعود من طرف Ⓜ جهات Ⓜ مسؤولة من أجل إسكانهم، إلا أن هذه الأخيرة بقيت مجرد حبر على ورق . كما استغرب Ⓜ متحدثون سبب Ⓜ تأخر Ⓜ كبير في دفع وتيرة الإنجاز خصوصا أن الأشغال بدأت سنة 2008 ومع ذلك Ⓜ لم تسر وتيرة أشغاله Ⓜ بسرعة Ⓜ مطلوبة، رغم Ⓜ تنديد والاحتجاج مرات عديدة طيلة أربع سنوات مضت من قبل Ⓜ مستفيدين، يحاول مسؤول Ⓜ مشروع تهدئة الأوضاع من خلال منح Ⓜ متضررين وعودا بتسليم Ⓜ سكنات مطلع جوان 2013، لكن هذه Ⓜ وعود بقيت حبيسة الأدراج. «وأكد هؤلاء، في حديثهم -«خبر»، أن تأخر استكمال سكناتهم يعود إلى Ⓜ عد Ⓜ تزا Ⓜ متعامل Ⓜ مكلف بإ مشروع بمسؤولياته، ما اضطر الإدارة إلى تغيير Ⓜ متعاملين في كل مرة، الأمر Ⓜ الذي عاد بإ سلب عليهم . وفي Ⓜ سياق ذاته، ناشد مستفيدو Ⓜ سكنات الاجتماعية 2684 مسكن ترقوي وزير Ⓜ سكن، عبد Ⓜ مجيد تبون، ووالي Ⓜ عاصمة، سيد عبد Ⓜ قادر زوخ، مساعدتهم من أجل دفع وتيرة الإنجاز Ⓜ التي طال أمدها، ومنح هذا الأخير Ⓜ متعامل تكون Ⓜ ديه إمكانات إنجاز هذا Ⓜ مشروع Ⓜ ضخم، وتعويض Ⓜ متضررين عن هذا Ⓜ تأخر.

الاحتجاجات تعود إلى التربية والصحة بداية من الثلاثاء

♣ جزائر: رشيدة دبوب / 09:00 - 3 مايو 2015

تجدد نقابة وطنية ممارسي صحة عمومية، إضرابها هذا الأسبوع، بداية من يوم الثلاثاء يومين متتابعين، مع تنظيم اعتصام وطني أملا مبنى وزارة صحة في يوم الثلاثاء من الإضراب، وهي نفس فترة التي اختارها مساعدي تربية شن إضرابهم، فيما ينظم عمال الأسلاك مشتركة قطاع تربية اعتصامات عبر ولايات يوم 5 ماي تسبق إضراب ثلاثة أيام مقرر في الأسبوع المقبل.

نقابة وطنية ممارسي صحة عمومية، قررت تنفيذ إضراب يومين بسبب تجاهل وزارة صحة لإضرابها يوم 27 أبريل، على الرغم من أنه حقق نسبة استجابة واسعة عبر وطن، ومما أوجع وضع أكثر حسب ما صرح به رئيس نقابة وطنية لممارسين دكتور ياس مرابط «خبر»، نفي وزارة قرارات سبق وطبقها، مثل أحقية مطلب ترقية الآلية كل ممارس طبي سواء طبيب عا، صيدلي أو طبيب أسنان بشرط الأقدمية 10 سنوات إلى غاية 2012 دون اللجوء إلى مسابقات، رغم أن هذا قرار لوزير الأول وسبق أن تم تطبيقه، فعوض أن تسعى وصاية إلى «تهدئة» الأوضاع بحل مطالب باقاة، جاء نفي وتجاهل يوجب وضع، أين أجمع ممارسو صحة عمومية على مواصلة الإضراب يومي 5 و6 ماي وتنظيم اعتصام أملا وزارة صحة، على أن يعقد مجلس وطني لنقابة يوم 7 ماي لتقييم الإضرابات وتحديد خطوة مقبلة.

وإلى جانب تمسك با ترقية الآلية ومقاطعتهم لمسابقة التي دعت إليها وزارة صحة خلال شهر جاي، هناك مطلب تسوية وضعية حاملي شهادة دكتوراه صيدلة وطب الأسنان، وتعديل قانون خاص بوجود على مستوى وظيف عمومي منذ 2011.

في المقابل ينطلق يوم الثلاثاء أيضا إضراب مساعدين تربويين، حيث قررت تنسيقية هذه فئة منضوية با نقابة وطنية عمال تربية، دخول في إضراب يومين، مع تنظيم اعتصام وطني يوم 6 ماي أملا مقر وزارة تربية وطنية برويسو. وحسب تصريحات منسق وطني محمد واضح «خبر»، فإن العودة لاحتجاجات سببها تجديد مطالبهم في إدماج جميع مساعدين في رتبة مشرف لتربية واستحداث رتبة مشرف مكون لتربية على غرار هيئة تدريس. كما تمسكت تنسيقية بشروط توظيف شهادة دراسات تطبيقية، وتطبيق مرسوم 266/41 حاملي شهادة بسانس، بالإضافة إلى حقهم في منحة تأطير با اعتماد ثلاث ساعات إضافية مع منح جرافية. وربط متحدث ذلك بالمها التي يقدمونها والتي تماثل ما يقو به الأساتذة. وحذرت تنسيقية وزارة تربية من تهميشهم من جلسات تعديل قانون لأنهم الأدرى بمشاكل هذا سلك وكذا الإجحاف الذي حق بهم من قانون صادر في سنة 2008 وأيضا معدل في 2012.

من جهتها، ستعود نقابة وطنية للأسلاك مشتركة إلى الاحتجاج بعد إضراب ثلاثة أيام الذي شنته في 27 أبريل، والذي حقق نسب استجابة معتبرة، أين ستنظم اعتصامات ولائية تنفيذ برنامجها الاحتجاجي. وحسب بيان نقابة، فإن الإضراب الأخير حقق نسب استجابة عالية «رغم تضيق» الذي قاوا إنهم تعرضوا من قبل مديري التربية وأيضا مديري مؤسسات تربوية، حيث أثبتت هذه فئة تفافها واسع با نقابة وتمكنت من وقف عمل بعدد مهم من مؤسسات على غرار مطاعم التي لم تعمل طيلة أيام الإضراب ودفعت بمسؤولي المؤسسات الاستجداد با وجبات باردة. ويأتي هذا الاعتصام، يضيف بيان نقابة، تمهيدا لإضراب ثلاثة أيام أخرى أيام 11، 12 و13 ماي لضغط على وزارة تسوية مطالبهم متمثلة في فتح قوانين الأساسية والأنظمة التعويضية وهي قانوني 04/08 و05/08، مع إصلاح أخطاء الإدماج با سلك تربوي فنتي مخبريين والاستفادة الفعلية بجميع منح خاصة، والتفعيل الرسمي قرارات رئاسة جمهورية با نسبة حاملي شهادات جامعية.

البرلمان يصادق على قانون سوق الكتاب

19:07 / أخبار أونلاين / أ.ج / 4 مايو 2015

صادق يوم الاثنين نواب مجلس شعبي وطني بالأغلبية على مشروع قانون متعلق بأنشطة وسوق كتاب بعد إقرار تعديلات التي أدخلت على نص مشروع.

وشهدت جلسة تصويت حضور 234 نائبا ضمنهم 73 موكلا، ومن بين 40 اقتراح تعديل رفعه نواب تبنت لجنة ثقافة والاتصال وسياحة 11 مقترح تعديل.

وقبلت اللجنة تكفل بالانشغالات المتعلقة بـ 5 اقتراحات تعديل وبأ تكفل جزئي بتعديل واحد، بينما سحب مندوبو أصحاب تعديلات 8 اقتراحات بعد نقاش مع اللجنة.

ومس تعديل المادة 3 التي عرفت 17 عنصرا متعلقا بقانون على غرار كتاب، كتاب ديني، كتاب مدرسي، كتاب رقمي، كتاب مرقم، بائع كتاب ومطبعة عمومية وغيرها.

ونصت المادة 9 معدة على أن "تمارس الأنشطة خاصة بنشر كتاب وطبعه وتسويقه في إطار احترام دستور وقوانين جمهورية، دين الاسلامي وديانات الأخرى، سيادة وطنية ووحدة وطنية، هوية وطنية وقيم ثقافية لمجتمع، متطلبات الأمن ودفاع وطني، متطلبات نظمية، كرامة الإنسان وحرية فردية وجماعية".

كما تنص ذات المادة على أنه "يجب ألا يتضمن كتاب تمجيد للاستعمار والإرهاب والجريمة والعنصرية، يجب ألا يتضمن كتاب موجه للأطفال ومراهقين أي كتابة أو رسم من شأنهما مساس بصحتهم نفسية أو بحساسيتهم".

و"يعاقب بغرامة من خمسمائة ألف دينار (500.000 دج) إلى مليون دينار (1000.000 دج) كل من خالف أحكام مواد 9، 15، و 25 من هذا القانون ومصادرة الكتب محل المخافة" وفق المادة 56 معدة.

وتفتح المادة 16 معدة مجال أمم في مجال كتاب مدرسي وتنص أنه "تتكفل وزارة مكلية بتربية وطنية بنشر كتاب مدرسي وطبعه وتسويقه" مع امكانية "فتح هذه نشاطات للأشخاص الطبيعيين والمعنويين".

وأضافت المادة 43 معدة "كتاب علمي وتقني" و"كتاب باللغة الأمازيغية" يستفيد من إجراءات ترقية ودعم على غرار كتاب منشور في جزائر، ترجمة، كتاب طفل ونشاطات مرتبطة به وكتاب مكيف ذوي الاحتياجات خاصة".

ويخضع قانون أنشطة وسوق كتاب "تنظيم تظاهرات حول كتاب موجه لجمهور ترخيص مسبق تمنحه وزارة مكلية ثقافة" وفق المادة 45 معدة.

وبأخذ بعض ملاحظين على قانون جديد "غموضه" في بعض مواد خاصة ما تعلق بمادة 4 التي "تعتبر الأنشطة المتعلقة بكتاب أنشطة صناعية وتجارية ذات طابع ثقافي وتربوي" حيث يصبح كتاب معرفي أو علمي بحثي متخصص خارج هذا الإطار.

ويعتقد آخرون أن قانون م يمنح موزع ومكتبي باعتبارهما جزئين فاعلين في سلسلة كتاب الاهتمام واجب، في حين يسجل غياب مؤلف ذي م تهتم مواد بوضعه ودوره وحقوقه".

وستتم مصادقة على قانون أنشطة وسوق كتاب في غرفة عليا لبرلمان قبل أن يدخل حيز التنفيذ.

استمرار مسلسل الغضب بالأفان بسبب المحافظات الجديدة

بسكرة: ل. فكرون / باتنة: نوال مسلاتي / 02:30 - 5 مايو 2015

م تمر عملية استحداث محافظة جديدة جبهة تحرير وطني، بمدينة أولاد جلال بولاية بسكرة، أمس، دون إثارة غضب وسخط بسبب تقسيم جديد ذي اعتمد، حيث تم حاق بلديات دائرة أورلال جلال خمس بمحافظة جديدة، ووصفت قضية بـ «مؤامرة» التي حبكها بل ماني شنوفي سليم، ونفذها عضو مكتب سياسي صادق بوقطاية. ” وأبدي العديد من مناصلي الأفان وأبناء شهداء ومجاهدين وبل مانيين، غضبهم من خطوة التي أقدمت عليها قيادة حزب، التي تم تراغ، حسبهم، منطق تقسيم بلدي. وقال بعضهم إنه ”من غير منطقي حاق بلدية مثل أوماش، متاخمة مدينة أولاد جلال، بعيدة عنها بنحو 100 كلم. وذهب بعض إلى حد أنها بل ماني بـ «استغلال علاقته جيدة مع الأمين جلا عمار سعءاني» تدبير هذه مؤامرة. ” وأشار آرون إلى أن بلديات دائرة ”أورلال” كماخادمة بوية وأمليبي وأوماش امتدادها الطبيعي يكون دائرة طوقة، متسائلين عن غرض من دفعها نحو أولاد جلال، وهددوا غاضبون بجمع توقيعات والاحتجاج، خاصة أنهم يخشون من أن تلحق بلدياتهم بأولاد جلال التي تمت ترقيةها إلى ولاية منتدبة. وفي هذا صدد، أضافت بعض مصادر أن إنشاء محافظة جديدة بسكرة عرف صراعات خفية بين مصطفى معزوزي، منحدر من طوقة، وشنوفي سليم، ابن أولاد جلال، حيث كان الأول يرغب في أن يكون مقر المحافظة الجديدة طوقة، وتلحق بها بلديات دائرتي أولاد جلال وسيدي خاد، كن نفوذ ثاني كانت ه كلمة فصل. من جانب آخر، عرفت عملية تنصيب اللجنة والائبة تحضير مؤتمر، ولجنة الانتقاية محافظة بسكرة، حاة من غضب والاحتقان بسبب عد الإفصاح عن الأسماء، حيث لم يستطع بوقطاية، الذي أشرف على هذه الأشغال، خروج سبب ما من الانتقادات والتهامات. ويرى هؤلاء أن جماعة نافذة في حزب خاطت تشكيله على مقاس الذي يخدمها في مؤتمر. وفي ولاية باتنة، اقتحم ثلاثة أشخاص مقر محافظة الأفان ببلدية بركة في باتنة، بغرض سرقة محتوياته، قبل أن يتم توقيفهم من طرف دورية لشرطة قضائية، واقتيادهم إلى مقر الأمن لتحقيق معهم، وقد تم العثور بحوزتهم على قارورة بنزين. وعقد، أمس، بدار شباب بمدينة بومقر بباتنة، تجمع نشطه عضو مكتب سياسي مكلف بالإشراف على تنصيب جان محافظات تحضير لمؤتمر عاشر، وقد عرف تجمع ملاسنات واحتجاجا مرفوقا بتدخلات عشرات من مناصلين ينحدرون من مدينة جزار، رفقة أمين قسمة سابق، بطابون بتتحية الأمين جلاي قسمة جزار، بداعي أنه لا ينتمي لجهة. وتدخل عضو اللجنة مركزية، ناصير طرش، رفقة مكلف بالإشراف على تنصيب لجان، ووعدا بفتح باب حوار دون لجوء إلى العنف .

بعد لقاء صلح مع الوزارة

ممارسو الصحة العمومية يجمدون إضرابهم

□ جزائر: ر. دبوب / ص. بورويلة قسنطينة: □. صوفيا / 07:00 - 6 مايو 2015

خرج مجلس وطني لنقابة وطنية ممارسي صحة عمومية في دورته الاستثنائية، أمس، بقرار تجميد إضراب يوم ثاني الذي كان مقررا يوم مع إلغاء الاعتصام أما وزارة الصحة، وهذا بعد لقاء صلح الذي جمع نقابة مع وزارة الصحة، أول أمس، وأسفر عن محضر مشترك تسوية مطالب عاقبة، في وقت الذي حقق فيه إضراب أمس استجابة بلغت، حسب نقابة، 70 بالمائة "رغم تضيق وتهديد بإفصل وخصم".

حسب ما صرح به رئيس نقابة دكتور ياس مرابط، خلال تنشيطه أمس ندوة صحفية بمقر الاتحاد وطني عمال تربوية وتكوين، فإن وزارة استدعتهم جلسة صلح أول أمس ودامت أكثر من 10 ساعات، وبحضور ممثلي وظيف عمومي ومفتشية عمل، أين خرج لقاء بمحضر مشترك أعلنت فيه وظيف عمومي مراجعة قانون الأساسي لممارسين وطلبت تنصيب لجنة بوزارة تحيين قانون الذي سبق وأدعته نقابة إلى مديرية وظيف عمومي .

أما فيما يخص موقف نقابة حول مسابقة توظيف ومطابقتها بتطبيق تعليمية وزير الأول قاضي بترقية الآلية، اعترفت مديرية وظيف عمومي بامطلب، وحملت وزارة صحة مسؤولية تجميد ترقية في فترة ممتدة من 2008 إلى 2012، وطلبت من وزير صحة مراسلة سلطات من أجل تفويض الاستثنائي للاستفادة من ترقية الآلية.

أما فيما يخص تسوية وضعية حاملي شهادة دكتوراه في طب عا أو صيدية أو جراحة الأسنان، فقد تقرر تنصيب لجنة دراسة هذه وضعية واشترطت نقابة أن يشارك في هذه لجنة كل من وزارتي تعليم عا و ماية نقادي أي تأخر، وهو مطلب الذي وافقت عليه وصاية.

في المقابل سجل الإضراب الذي دخل فيه ممارسو صحة عمومية عبر وطن استجابة واسعة، حيث أكد رئيس نقابة دكتور مرابط أن نسبته بلغت 70 بالمائة رغم تضيق الذي واجهه الأطباء من قبل مسؤولي مؤسسات الاستشفائية وتهديدات بفصلهم من مناصبهم أو خصم من أجورهم .

ففي مستشفى بني مسوس استجاب عدد معتبر من الأطباء عامين لإضراب، ما تسبب في عرقلة سير متابعة مناوبات طبية، وعن هذا توقف أوضاع ممثلون عن الأطباء عامين «خبر» أن 5000 طبيب عا ممن هم أكثر من 10 سنوات عمل لم يستفيدوا من أي ترقية تشير طبية رئيسية أنها لم تستفد من هذه ترقية إلا بعد 28 سنة عملا، موضحة أن زملاء لها في طب عا أمضوا أكثر من 20 سنة وهم ضمن سلم 14 من تصنيف، يضاف لها انشغال أطباء الأسنان وكذا صيدية الذين يصنفون على أنهم دكاترة كونهم تابعوا دراستهم متخصصة، على مدار 6 سنوات بعد تحصيلهم شهادة بكاوريا، مشيرة إلى أن تصنيفهم لا يتجاوز سلم 13، وهو ما يجعلهم في مقا أقل تصنيفا من شبه الأطباء مصنفين ضمن سلم 14. وفي قسنطينة دخل ممارسو صحة عمومية، أمس، مجددا في اعتصام، حيث تجمع عشرات من مستشفى جامعي ابن باديس وباقي مؤسسات ووحدات جوارية تابعة لقطاع عا في قسنطينة، أما مؤسسة الاستشفائية جوارية بحي فيلاي .

النقابة الوطنية للأطباء تحذّر من استغلال فنتهم

قسنطينة: ف. زكرياء / 22:00 - 7 مايو 2015

حذرت نقابة وطنية الأطباء عامين لصحة عمومية، على سان أمينها ولائي بقسنطينة، خنقي محمد هادي، في ندوة صحفية أمس، من استعمال اسمهم لترويج لأي إضرابات تقوّل بها نقابات أخرى، مؤكداً أنهم لم يشاركوا في أي إضراب، وأن إقحامهم في إضراب ممارسي الصحة عمومية تضليل وتغليب لرأيها والمسؤولين، مضيفا أن جهة واحدة مخوّلة لحديث باسمهم هي نقابتهم فقط.

وصرح المتحدث بأن فنتهم لا يعينها الإضراب، خاصة أن أكثر من 8500 طبيب عا سيستفيدون من ترقية مطلع جوان القادم، من خلال مسابقة وطنية مزعم إجراؤها ما بين فاتح و15 جوان، والتي ستمكن فنتهم لا سيما الذين يحوزون خبرة 7 سنوات فأكثر من ترقية إلى درجة طبيب رئيسي، وكذا ترقية من عملوا 5 سنوات في هذا المنصب لتتأهل بمنصب طبيب رئيس، مؤكداً أن مسابقة ن تقصي أحدا يتوفر على هذا شرط، وأن ترفقيات ستكون شاملة وعامة.

وقال محدثنا أيضا إن لنقابة مطاب أخرى تعمل على تحقيقها، منها قانون أساسي خاص بالطبيب عا، وكذا إعادة تأهيل الأطباء عامين في الصحة عمومية ورسكلتهم، إضافة إلى منحهم شهادات خاصة، وإعادة النظر في نظام تدريس بتمديد سنوات دراسة جامعية من 7 سنوات إلى 8 سنوات، ومنح الطبيب عا الأتوية في فحص، قبل توجه إلى الأطباء مختصين كما هو معمول به في دول غربية، مشيرا إلى أن جل مطاب أخذتها وصاية بعين الاعتبار.

الوزيرة "لا تعترف بالشريك الاجتماعي"

انسداد غير مسبوق وإضراب ليومين كل أسبوع

جزائر: رشيدة دبوب / 20:55 - 8 مايو 2015

وصلت علاقة بين وزارة تضامن وطني والأسرة وقضايا امرأة ونقابات، إلى "انسداد" غير مسبوق، إذ ترفض وزيرة فتح باب حوار مع شريك الاجتماعي، في وقت الذي قرر فيه تكثف نقابي تصعيد في الاحتجاج بإدخول في إضراب ليومين من كل أسبوع، على أن يتحوّل إلى إضراب مفتوح في حال استمرار الأوضاع نفسها.

م يسبق وأن كانت علاقة بين وزارة تضامن وشركائها، مثلما هو مسجل حيا، فحتى وإن كانت هناك خلافات بين طرفين، إلا أن صلح كان يطبع علاقة منذ كان د عباس على رأس وزارة، وهذا بشهادة نقابات قطاع، تعيش نقابات عصرها "ذهبي" في فترة وزير الأسبق سعيد بركات "الذي يعود به فضل في إعادة فتح قانون خاص بقطاع"، أين نصّب جنة تطرقت إلى كل جوانب مهنية وأودع قانون بصيغته النهائية التي وافقت عليها وزارة وشركاء معاً، إلى وظيفة عمومي. وبعد إقامة بركات، تم استخلافه بسعاد جاب الله التي وإن لم تلعب، حسب نقابيين، دوراً محورياً في تحقيق مطالب عمال "إلا أنها كانت تستقبل نقابات بين حين والآخر وتمنحهم تطمينات وعوداً، كن ما يحدث مع وزيرة حيا مونية مسلم أمر غير مسبوق، لأنها أعلنت مقاطعتها لشركاء، رغم الإضرابات متكررة منذ أكثر من شهر، صمت قابلته نقابة وطنية عمال تضامن تابعة لمركزية نقابية والاتحادية وطنية مستخدم قطاع تضامن، بتوحيد صفوفها، ومن ثمّة توحيد حركاتها الاحتجاجية. فبعد إضراب الأسبوع الماضي، أعلن بيان مشترك لنقابتين عن تجديد الاحتجاج بإدخول في إضراب وطني يومي 18 و19 ماي متجدد يومي 25 و26 من شهر نفسه، وإضراب آخر يومي 1 و2 جوان، على أن تتحوّل هذه الإضرابات إلى إضراب مفتوح، غداً، إذاً تمّ تفتح وزارة أبواب حوار وترفع الضغط عن مندوبين نقابيين.

وعاد بيان مشترك لنقابتين لمطالب مرفوعة التي يتمسكون بها شرطاً لهدنة مع وصاية، وتتمثل في تعديل قانون خاص بقطاع تضامن مودع لدى مديرية وظيفة عمومي، مع تجميد قانون الإطار الذي م يحقق طموحات عاملين، كونه، حسبهم، أهمل كثير من جوانب التي سبق وأودعتها نقابات لوزارة أثناء جلسات تفاوض، بالإضافة إلى ضرورة إدماج متعاقدين من توقيت جزئي إلى توقيت كامل، وسنحة خاصة بقطاع كافة مستخدمين، بالإضافة إلى ترقية الآلية كافة عمال قطاع، وتثمين خبرة مهنية التي حر منها أكثر من 20 ألف موظف بقطاع تضامن.

تسارع الأحداث في الأقاليم والأردني

النظام يبحث عن التوازن بين القوى

✪ جزائر: محمد شراق /✪ جزائر: حميد يس/✪ جزائر: حاورهما خاد بودية / 16:00 - 9 مايو 2015

يوحي تسارع الأحداث داخل حزبي السلطة، جبهة تحرير وطني وجمع وطني ديمقراطي، بأن نظماً منشغل بترتيب بيته داخلي، تحسباً مرحلة جديدة مرتبطة برهانات داخلية وخارجية. وكن إذا كان، في ظاهره، أن أمين على الأقاليم يبقى مسنوداً من جماعة رئيس (ربما ضد رغبة جناح أو أجنحة في نظماً)، ومتجهاً إلى مؤتمر عاشر تعزيز سلطته في حزب، فمصير أمين على الأردني محسوس صياح الأمين على سابق أحمد أويحيى. وفي كل الأحوال، فتدوير مناصب على رجال نظماً يستجيب لإحداث توازن بين قوى بداخله، ولا يعكس وجود حركية ذات فائدة على المجتمع.

الأردني يغيّر رأسه والأقاليم في مشكلة عويصة مع رأسه
بداية نهاية مخاض مرحلة سياسية جديدة

ما يحدث داخل حزب جبهة تحرير وطني وداخل تجمع وطني ديمقراطي يؤشر على بداية نهاية مخاض مرحلة جديدة، تشهد ترتيبات هادئة نظماً، وإلا ما مبرر "الانقلاب" على عبد قادر بن صياح الذي لم يسخن كرسيه "بأمانة" حزب منذ عامين وأربعة أشهر، بينما بيت الأقاليم، وإن يشد سعدي مكنبه بكل ما أوتي من قوة "شخصية" وفوقية، يزداد تمزقاً بما يحصل في محافظات، وحملة مكائن وطرد التي تطال مبعوثي الأمين على إلى ولايات، وتمسك معارضة التي يظهر بواجهتها كل من عبد رحمن بلعياط وصياح فوجيل وعبد كريم عبادة ووزراء حاليين وسابقين، وقواعد نظماً تنتظر منذ أعوام استقراراً على سكة، دون جدوى.

في الأردني، رمى أحمد أويحيى منشقة جانفي 2013، دون مقاومة لأنه أدري من غيره بطبيعة نظماً يغير الأحذية تبعا لغير "طريق-مرحلة"، وهو أدري من غيره أيضاً أنه غادر كي يعود، وعودته باتت وشيكة، وإن لم يحصل هذا مع طاهر بن بعيش الذي غادر أمانة حزب بعد رفضه تزكية بوتفليقة رئيساً لجمهورية، على 99، إلا أن مقتضيات مرحلة حالية، حيث يراد بن صياح الانصراف في هدوء، جعل وضعين يتشابهان بين بن بعيش وبن صياح، يس من حيث دافع تنحية وكن من حيث قصر مدة مكوثهما على رأس الأردني، ومن حيث ترتيبات نظماً من أجل إدارة مرحلة أو إن إعادة ترتيب توازن داخلي قد فرض ذلك.

الأقاليم، ومنذ أن اتخذ رئيس بوتفليقة موقفاً منه، على أنه "لا يترشح" باسمه، مفضلاً ترشح حر، لم يعد ذلك جهاز الذي يؤشر فعلاً على توجهات نظماً، فحصوله على الأغلبية بالمانية، دون حكومة التي عادت سنوات للأردني، جعل منه متكاً سياسياً فقط، ويس لاعباً جوهرياً. إنما مؤشر حقيقي على استقرار أو تذبذب توازنات داخل نظماً يكمن في الأردني، يس كحزب، وإنما كشخص أويحيى الذي صار مركزاً دوران أحداث سياسية تلامسه حيناً وتبتعد عنه حيناً آخر، كنهاية تجذب إليه يحدد هو يا ذات مصيرها ومآلها، بشكل يحيل إلى أن ترتيبات وضعت قبل الانتخابات الرئاسية لم تتحقق، فتقرر إعادة أويحيى حتى يحققها.

وبعد عودة إلى الماضي ما استحدث الأردني سنة 97، رأى بعض أن السلطة تكون أخذت كلاً عبد حميد مهري، منحنى من على رأس الأقاليم قبل ذلك بعلاً، محمل جد ما اتهم مهري جيش أنه كان ينشط دون غطاء سياسي في مكافحته الإرهاب، فقد الأردني على أنه غطاء سياسي لجيش، يدل أن قيادته ضمت أقرب أصدقاء رئيس إيامين زروال آنذاك، وهو محمد بتشين .

كان الأقاليم والأردني بعيدان كل بعد عن أحداث غرداية واحتجاجات جنوب، لبطاين وغاز صخري، بينما لامست سلطة خطر انفرداً معارضة التي انتقلت إلى عين صياح بملف غاز صخري سياسياً، فظهر لسلطة أن منظومتها السياسية موكلها دفاع عن خياراتها بجنوب لم تؤد دورها، رغم تعززها بحزبي عمارة بن يونس وعمار غول، بينما الأقاليم والأردني ظهرا كحزبين متشبهين بخطاب سياسي لم يواكب مرحلة، وكان وضع يحتاج إلى شخصية بخصيتين: واحدة سياسية تبلور خطاباً جديداً، وأخرى إدارية تنفذ هذا خطاباً في ميدان من خلال قرارات، وهذه شخصية لا تخرج عن أحمد أويحيى .

أويحيى وبن صياح دائماً في خدمة وتحت طلب
النظام يدور رجاله في المناصب عندما يواجه مأزقاً

صرّح عبد القادر بن صالح، ح، خميس الماضي بمجلس الأمة، أنه "م يتلق أي شيء ملموس" من جانب خصومه في الأرندي، حتى يستقيل. جملة تختصر منطق الأشخاص الذين يقذف بهم نظماً إلى مناصب. فين صالح وأويحيى، وغيرهما من "موظفين"، موجودون في أماكنهم يؤدون ما هو مطلوب منهم، يغادرونها عندما يطلب منهم ذلك ويعودون إلى الأماكن نفسها تحت طلب دائماً.

ما الفرق بين أويحيى وبن صالح على رأس ثاني أحزاب السلطة؟ لا شيء تقريباً، فكلاهما لا يملك مؤهلات نضال سياسي بمفهوم الديمقراطية، عريقة، التي تفرض على من يرغب بقيادة حزب أن يكون في رصيده معارك سياسية خاضها في سبيل تمكين لفكرة ومشروع. أصلاً ولادة الأرندي كانت غريبة، فلا يمكن إذا تصوّر أن يقوده نموذج من المناضلين أوفياء لمبدأ وأصحاب مشروع مجتمع.

وبما أن كلا الرجلين منتج خالص لنظماً سائد في بلاد، ماذا إذن يفضل نظماً أويحيى على بن صالح (هكذا تفيد الأصداء داخل حزب)؟ وماذا احتفظ بالثاني في حزب مدة تزيد عن عامين؟ لا يوجد شك في أن أويحيى مقبل على مهمة جديدة في الأرندي، وإلا ما كان أعطى الضوء الأخضر للمؤيّن في حزب لإطاحة ببن صالح. قد تكون هذه مهمة مرتبطة بمعارضة التي اشتدّ عودها في شهور الأخيرة، وعلا خطابها على خطاب السلطة وتوات حملاتها عليها بسبب حالة شعور في الرئاسة، ناجم عن مرض رئيس زيادة على ضعف الذي يشعر به نظماً بسبب تراجع أسعار النفط، مع ما يعني ذلك من فقدان قدرة على شراء سلم.

أملاً هذا وهن الذي يوجد فيه نظماً، يلز جماعة رئيس السيطرة على حكم شخص يملك خطاباً يردّ على خصوص بوتفليقة في داخل في وقت مناسب، ويخوض معارك ضد "الأعداء" في الخارج، خاصة مغرب. في السابق كانت مواقف نظماً حيال كل قضايا جارية، محلياً ودقياً، معبراً عنها خلال دورتين لمجلس وطني للأرندي في سنة. في هاتين المناسبتين، يعقد أويحيى ندوتين صحفيتين كافتيتين يقول نظماً كل شيء على سانه. وكانت معارضة وممثلات دبلوماسية غريبة (فرنسا خاصة) تترقب تصريحات أويحيى بكثير من الأهمية، فهو في نظر جميع "صوت نظماً". هذا دور كان يؤديه عبد العزيز بلخا، على رأس الأقالان، وكن في اتجاهات ومسارات أخرى. الفرق بين أويحيى وبلخا هو أن الأول ربما عرف كيف يكتم طموحه في رئاسة جمهورية ما دنا بوتفليقة فيها، و في صفة "ربع رئيس"، أما الثاني، قد يكون استبق الأحداث بترقب نهاية بوتفليقة فكانت نهايته مأساوية.

مهم بالنسبة لحالة «سي أحمد»، أن ما هو مطلوب منه، في ظل ظرف الذي يمر به نظماً، لا يمكن بن صالح أن يتكفل به عدة اعتبارات مرتبطة أساساً بشخصية الرجل. بل إن المهلة الأكثر "قذارة" التي يرغب نظماً في إنجازها أن يجد لها أفضل من أويحيى؛ أم يكن وحيد الذي تجرأ على خصم رواتب الموظفين في منتصف التسعينيات، بدعوى "تضامن بين فئات الشعب"؟ هو هكذا نظماً، عندما يقع في مأزق يبحث عن مخرج ظرفي. أم يكن للجوء إلى بوتفليقة في 1994 وفي 1998 بحثاً عن حل مشكل عويص في هن نظماً؟ أم يكن الاستجداد ببوضياف في 1992 نداء استغاثة من داخل وحل؟

تحديد العهديات في تسيير الخدمات الاجتماعية

”الأنباف“ يندد بمنع الأعضاء السابقين من الترشح

✪ جزائر: رشيدة دبوب / 23:13 - 10 مايو 2015

أكد الاتحاد الوطني عمال تربية و تكوين، “أنباف”، على أحقية كل أعضاء لجان ولائية ووطنية منتهية عهدتهم، في ترشح لانتخابات تسيير أموال الخدمات الاجتماعية مقررة يوم 26 ماي، كون قرار الإقصاء يعود لأسرة تربية فقط عبر صندوق على غرار انتخابات 2011.

أوضح الاتحاد، في بيان، ه، جاء تنويجا لاجتماع مكتب وطني مع مكاتب جهوية ورؤساء مكاتب ولائية، أول أمس، بمقر الاتحاد، أن حضور أجمعوا على حق مسيرين سابقين لجنة الخدمات الاجتماعية في ترشح من جديد، خاصة أن عهدة غير محددة في قرار وزاري رقم 01/21 متعلق بتسيير الخدمات الاجتماعية، داغيا في ذات سياق الأسرة تربية بجميع أسلاكها، إلى اختيار رجال ونساء وحفظ الأمانة في انتخاب ممثلي مؤسسات تربية، استعدادا لانتخاب لجان ولائية ولجنة وطنية لخدمات الاجتماعية.

في مقابل، أثار مكتب وطني، حسب بيان، عدة ملفات، وخرج بضرورة الإسراع في عقد لقاءات مع مديرية موارد بشرية طبقا لاتفاق الأخير مع وزارة تربية، تجسيد مضامين محاضر مشتركة بين الاتحاد ووصاية ومديرية عامة لوظيفة عمومية، منها وضعية معلمين مساعدين وحملة شهادة مهندس، وليسانس في غير الاختصاص والذين تمت ترقيتهم بين إدماجي 2008 و2012 تمكينهم من الاستفادة من رتب مستحدثة رئيسي ومكون وبقية نقاط عاقبة.

ودعا الاتحاد إلى ضرورة صب الأثر المالي رجعي عمليات الإدماج استعجالا وتسهيل بإصدار مراسيم خاصة بمنحة أسلاك تطير في جميع الأطوار، ومنحة بديلة لمنحة بيداغوجية موظفي مصاح الاقتصادية والساعات الإضافية والدعم، وإصدار مناشير تطبيقية لمرسو رئاسي 266/14 مؤرخ في 2014/09/28 معدل وتمتم لمرسو 304/07 الذي يحدد شبكة الاستدلاية الأجور. كما تمسك بالتنظيم بتسهيل في صرف الأثر المالي رجعي منحة الامتياز ابتداء من فاتح جانفي 2008 إلى غاية 31 ديسمبر 2011 ببقية ولايات، بناء على تعليمة وزارية مشتركة مؤرخة في 17 نوفمبر 2013، على غرار ما تم في قطاعات ووظيفة عمومية بالولايات المعنية وكذا بعض مديريات تربية، كما يستوجب صرفها جميع التصنيفات الواردة في مراسيم، مع تسهيل في صرف الأثر المالي تطبيق إلغاء مادة 87 مكرر، وصرف راتب جديد فئة الأسلاك المشتركة وعمال مهنيين وأعاون الأمن ووقاية، يضيف بيان.

اللجنة الوطنية للخدمات الاجتماعية تستنكر قرار الوزارة

من جانبها، أبدت لجنة وطنية لخدمات الاجتماعية عمال تربية، استغرابها من إقصاء أعضاء لجنة من ترشح، معتبرة ذلك متعارضا مع دستور و مرسوم 28/303 خاصة في مادته 27، بل وحتى مع قرار وزاري 01/12 الخاص بتسيير الخدمات الاجتماعية. كما حملت لجنة، في بيان وطني صادر أمس، تلقت “خبر” نسخة منه، وزارة “مسؤولية كاملة عن حرمان منتسبي قطاع من الاستفادة من برامج وطنية ولائية متعلقة بجانب صحي وتضامني وعمرة ومخيمات صيفية وسيارات، وعلى وجه خصوص منحة تقاعد سنة 2014، مطاببين بضرورة ترشح هذه الانتخابات، مؤكدين في هذا صدد على الجوء إلى كل طرق قانونية لاسترجاع حقنا مهضوب في ترشح.”

إعادة أويحيى بعد تغييبه عن رئاسيات 17 أبريل

السلطة تعالج اختلالات العهدة الرابعة

✪ جزائر: محمد شراق / 22:45 - 11 مايو 2015

يستحضر ✪ مشهد ✪ سياسي مرحلة ما، كان فيها ✪ تحالف ✪ رئاسي، سابقا، يتأكل من ✪ داخل، ومعه تأكلت أحزابه من ✪ داخل أيضا، مباشرة بعدما تبعثرت أوراؤه في تشريعات 10 ماي 2012، ما دخلت ✪ سلطة في ترتيبات ✪ عهدة ✪ الرابعة ✪ لرئيس بوتفليقة ✪ كن ✪ تآكل ✪ حالي ✪ عكازي ✪ سلطة (الأرندي والأفالان) دون "حمس" ✪ خارجة ✪ عن ✪ صف، ينطلي على "إعادة ترتيب" ما خرج عن حساب خضعت ✪ رئاسيات 17 أبريل 2014.

يكاد ✪ مشهد ✪ سياسي، منذ أقل من أسبوعين، يختزل في جدال عودة أحمد أويحيى ✪ إلى ✪ واجهة ✪ سياسية، في ✪ حزب ✪ الذي ارتبط به اسمه على مدار 14 سنة كاملة، وعودة أويحيى، مثلما هو مصور في ✪ ساحة، في ✪ وقت ✪ راهن، لا يعنى بها الأرندي فقط، وإنما ✪ منظومة ✪ سياسية ✪ لبلاد ككل، ولا يعقل، كما ✪ م يكن يعقل أن يكون أويحيى على رأس الأرندي دونما تواجد في أعلى هـ ✪ نظمي، فأرجل مسك بزما ✪ حكومات تعاقبت وإن سجل بينها وقتا مستقطعا، كانت ✪ سلطة في كل مرة تعيد خلالها ترتيب أوراقها وفقا ✪ متطلبات ✪ مرحلة، تماما مثلما وجدت ✪ سلطة ✪ لرجل، وقتا مستقطعا، أدخله بيته ✪ ما أرادت أن لا يكون ✪ دور في رئاسيات 17 أبريل ✪ يس مخافة إعلان ترشحه، وهو "خدا ✪ دولة" ✪ كن تغييب ظله ✪ مسيطر على دور ✪ أروقة عديدة في مفاصل ✪ دولة.

انسحب أويحيى من ✪ مشهد ✪ سياسي محترما إستراتيجية "تدوير" ✪ كنه كان "يحسب" ✪ بايو ✪ ساعة موعدة رنة هاتف لعودة، فهو أدري من غيره باستخانة تخلي ✪ دولة عن خدماته، ✪ م يجد يوما حرجا في تأكيد أنه "صاحب ✪ مهمات ✪ قدر" ✪ ما يتعلق الأمر بخدمة ✪ دولة ✪ كن أويحيى ✪ م بيد سرورا، وهو مدير ✪ ديوان ✪ رئيس، رغم تشريفه بمهمة صياغة "مخطوط" مشاورات مراجعة ✪ دستور، ✪ تي ✪ م تر ✪ نور ✪ إلى الآن، بينما يتابع أويحيى مطالبا أفالانيا متكررا من عمار سعداني، لأن يكون ماسكا بزما ✪ حكومة كانت ✪ وقت طويل تحت سيطرة "أرندي - أويحيى"، بما لا يشتهي مدير ديوان ✪ رئيس ✪ ميل ✪ إلى تبنى فريق حكومي لا يغلب عليه ✪ طابع ✪ حزبي، حتى لا تثير قراراته جدالا حزبيا تستغله ✪ معارضة سياسيا، تماما مثلما حصل مع قانون تجريم الاستعمار ✪ الذي بادر به نواب أفالانيون، واعتبره أويحيى، ✪ الذي كان رئيسا ✪ لحكومة، بمثابة "مزايدة سياسية".

في غياب أويحيى، توفرت مساحات ✪ "عب" واسعة ✪ لمعارضة، بعد رئاسيات 2014، وتواترت ملفات شكلت مواد دسمة ✪ خصوص ✪ سلطة وأحزابها، بدأت باحتجاجات ✪ جنوب ✪ إلى أزمة غرداية ثم قضية ✪ غاز ✪ صخري، وبين هذه ✪ ملفات كلها، تداولت فكرة الانتخابات الرئاسية ✪ مبكرة، ✪ كن ✪ سلطة ✪ التي دافعت عن شرعية ✪ رئيس بوتفليقة، ✪ م تجد من يواجه مطاب "بإراحة ✪ رئيس"، حتى وإن ظهر عمار سعداني رجلا مدافعا عن شرعيته ✪ التي اعتبرها وهو قبلة صاحب مبادرة "الإجماع ✪ وطني"، الأفافاس، بمثابة "خط أحمر" ✪ كن موقف سعداني تهاوى وسط فوضى حزبه، ومعارضة داخلية تقول "من يفتقد ✪ لشرعية لا يمكن أن يتحدث عن ✪ شرعية" ✪ كن، في هذا ✪ وقت ✪ ذات، يطرح تساؤل مفاده: "هل يمكن ✪ ما حصل ✪ بخاف" وأويحيى سويا عندما رحلا عن حزبيهما، أن يتكرر مع بن صالح وسعداني، ✪ يا؟ ✪ نسبة ✪ بن صالح، يكاد يكون الأمر مقضية ✪ كن ✪ نسبة ✪ سعداني فلا يوجد أي مؤشر ✪ يلتحق بين صالح، مثلما لا يوجد مؤشر يقول إن سعداني الأفالاني سوف ينسجم مع أويحيى الأرنداوي في ✪ دفاع عن طروحات ✪ نظمي، فواحد يجيب ✪ غة الأرقا ✪ وأخطأ، وآخر يجيب ✪ غة تهور ✪ و كان على صواب.

ابتعد أويحيى عن ✪ وزارة الأوقى في سبتمبر 2012، ثم تنحى عن الأرندي أربعة أشهر بعد ذلك، ✪ يلحق به عبد ✪ عزيز بلخاخ، وأواخر جانفي 2013، بناء على قرار ✪ لجنة ✪ مركزية، والاثنتان عاد ✪ إلى رئاسة ✪ جمهورية وهما مجرد مناضلين في حزبيهما، وفضلت ✪ رئاسة "تسريح" بلخاخ والإبقاء على أويحيى، وفي خضم تسارع الأحداث إزاء قضايا ✪ فساد، خاصة عندما بدأت قضية "سوناطراك 2"، تنصدر صفحات ✪ جرائد ✪ تقنوات ✪ تلفزيونية. وهناك قول ما يتردد عند هؤلاء ✪ الذين يرغبون في عودة أويحيى بأسرع وقت، يحيل ✪ ناس ✪ إلى تأمل كيف أنه وبعد انسحاب أويحيى من ✪ سياسة ذات يور، امتلا ✪ مشهد ✪ سياسي بشيء اسمه "مال ✪ سياسي"، ورغم أن ✪ مال ✪ سياسي كان موجودا من قبل، كنه كان خاضعا ✪ فرملة، ✪ و جزئية، عبرت عنها قوانين "شد حز" ✪، ✪ كن مفعولها تلاشى وحل محله "تنبذ ✪ مال ✪ عا" في زمن ✪ "تقشف".

بشبهة تبديد المال العام مع "سبيك أنترناشيونال"

ملف الفساد يطال المؤسسة الوطنية للمنشآت الفنية الكبرى

جزائر: إيمان فراوسي / 22:25 - 12 مايو 2015

كشف مصدر مسؤول بالمؤسسة الوطنية للمنشآت الفنية الكبرى "أنجوا" - "خبر" عن ملف فساد متصل بالمؤسسة العمومية، يفيد بوجود تجاوزات قامت بها شركة الإيطالية "سبيك أنترناشيونال" مع "أنجوا" في إطار مشروع إنجاز جسر بن رحمون ببلدية بوداوا، وذلك بتمديد عقد شركة عدة مرات دون دفع ضريبة ناتجة عن ذلك، وتضخيم فواتير شراء مادة حديد طيلة مدة إنجاز مشروع، إضافة إلى عدم إخضاع مشروع المراقبة والمتابعة من طرف مكتب دراسات مسؤول عن مصاحبة وتأهيل عمال ومستخدمي المؤسسة العمومية.

تضمن ذات الملف مختلف مراحل التي مر بها مشروع والتجاوزات التي حصلت طوال مدة الإنجاز، إذ قامت شركة وطنية للمنشآت الفنية الكبرى والمعروفة اختصارا باسم "أنجوا" بعقد صفقة مباشرة مع شركة الإيطالية "سبيك أنترناشيونال" تحت رقم 07/12 لإنجاز جسر بن رحمون ببلدية بوداوا دون اتباع الإجراءات القانونية التي ينص عليها قانون صفقات العمومية، مع الاقتصار على وضع شرط وحيد يتمثل في حالة وجود نزاع جوء طرفين لقضاء سويسري لفصل فيه.

هذا الأمر أكدته "خبر" مدير معهد مختص في عمران والذي كان على اطلاع تام بالقضية، حيث أشار إلى أن شركة تحالفت في معايير إنجاز هذا الجسر على طريق الاجتبابي "بوداوا-زرادة"، ضاربة بذلك تعليمات مكتب دراسات مكلف بالمراقبة والمتابعة عرض الحائط، كما كشفت مجموعة من الوثائق وردت ضمن تقرير مفصل مكون من 45 صفحة تحوز "خبر" أيضا على نسخة منه "تلاعب مؤسسة بفواتير شراء مادة حديد التي كانت أسعارها في تلك الفترة منخفضة في الأسواق العامة".

مدير المالية والمحاسبة بالمؤسسة الوطنية للمنشآت الفنية الكبرى ينفي التهم

من جانبه، فند خزناجي عمر، مدير المالية والمحاسبة، في اتصال هاتفي مع "خبر"، جميع التهم المنسوبة إلى الشركة، مؤكدا أن جميع خطوات إنجاز مشروع كانت قانونية ولم يحدث أي خلل طيلة مدة الإنجاز، مشيراً إلى أنه على دراية تامة بالملف الذي قذفنا متهما "بعض عمال من نقابة بنزوير ملف ومحاولة إحداث فوضى في المؤسسة".

الأمين الوطني مكلف بالعلاقات العامة بالاتحاد العمالي لعمال الجزائر يبين يؤكد التهم من جهته أكد الأمين الوطني مكلف بالعلاقات العامة والذي رفض الإفصاح عن اسمه أن جميع التهم المنسوبة إلى الشركة، وخاصة إلى مديرها، صحيحة والملف موجود بحوزتنا صحيح وقانوني، مؤكدا أن مديرها "مؤسسة أنجوا" متهم في عدة قضايا فساد منها إبرام صفقات عمومية فاسدة وتبديد مالها، والتي كان من المنتظر أن تعقد جلسة الأولى أول أمس الإثنين، كن هذه الأخيرة أجلت لأسباب مجهولة. هذا وأضاف ذات المتحدث أن مديرها للمؤسسة "يستعمل نفوذه في تصرف بالمؤسسة وكأنها ملكه"، حسب قوله.

ملايير كانت توزع من البنك بتعليمات "شفهية"

هدايا خليفة "المسمومة"!

جزائر: محمد سيدمو / 22:15 - 13 مايو 2015

بتعليمات شفهية أو توقيع في أسفل ورقة، كان محظوظون ممن يلتقون عبد مومن خليفة، يحصلون على قروض من بنك، دون أي ضمانات، لا يزال تسديدها عا قاي بي. إذك ما كشفه متهمون في قضية خليفة استجوبهم قاضي في ثامن جلسات محاكمة جارية بمجلس قضاء بلبيدة.

تحورت محاكمة قضية خليفة إلى جلسات كشف الاختلالات الكبيرة في تسيير التي طبعت عمل مجمع بمختلف مؤسساته، في فترة بين 1998 و 2003، خاصة في جانب محاسبي الذي كانت تشوبه ثغرات كبيرة عجز متهمون سابقون عن تفسيرها، وأرجعوها في جانب حدائة نشأة مؤسسات، بينما أصر ممثل نيابة عامة على أنها متعمدة لتغطية على عمليات سرقة ونهب التي كانت تتم في بنك.

نسب مخاطرة عالية وخليفة يوضح

اعترف متهمان خضر ميمي وحמיד سخارة، وهما محافظا حسابات تعاملتا مع بنك خليفة، أن حسابات سنوات 98 و 99 و 2000م تكن تسلم في موعدها مقرر في جوان من كل سنة، حتى أن ميزانية سنة 2000م تسلم في غاية ديسمبر 2002 بتأخر زاد عن هذا والنصف، كان هذا خلل م يكن في تقدير محافظي حسابات يستدعي إبلاغ وكيل جمهورية، وهي نقطة صدق بينه وبين قاضي والنائب أثناء الاستجواب. وحول عجز احترا نسبة مخاطرة في تمويل قروض، قال عبد مومن خليفة، في جواب مقتضب، إن شركات مملوكة نفس المجمع في قانون جزائري، تحتسب في عة محاسبة كخطر واحد. رد م يشأ محافظ حسابات حميد سخارة تعليق عليه.

ولوقوف أملا تحول مجرى محاكمة في غير صالح عبد مومن خليفة، بعد أن كان يصب في صالحه عند بدايتها، حاول محامو متهم من خلال أسئلتهم، تركيز على مدى تنسيق مديرين متهمين مع عبد مومن خليفة فيما يخص عمليات تسيير، من أجل نفي علمه بالاختلالات موجودة.

«أذهب إلى البنك ولا تأخذ أكثر من مليار ونص»!

بإجابات مرتبكة تشف غليل قاضي الذي كان يكرر أسئلته باستمرار، كان متهم أمغار أرزقي، مدير خليفة تأجير سيارات "كا. آر. سي"، يبرر حصوله على قرض بـ 1,5 مليار سنتيم. قال إنه حصل على موافقة شفهية من عبد مومن خليفة لحصول على هذا المبلغ من حساب شركة التي يديرها في خليفة بنك. يستغرب قاضي، وكن هل هذا الإجراء قانوني في نظرك؟ يرد متهم: ما ذا تسجله محاسبيا موجودا فهو قانوني. يعقب قاضي: كن على أي أساس أو وثيقة جرى تبرير هذه عملية محاسبية؟ يعجز متهم عن الإجابة.

هذه الطريقة التي حصل بها أمغار أرزقي على مبلغ 1,5 مليار سنتيم، قال النائب عا في استجوابه لمتهم إنها لا تمت لقرض بصله، واعتبرها مجرد هدية من عبد مومن، يتدبل أن متهم ذاته، في رسالة إلى مصرفي شركة خليفة تأجير سيارات، اعتبرها كذلك. متهم يرد: لا، م أكن على علاقة جيدة مع مصرفي، ويس عبد مومن أي مصلحة في إهدائي 1,5 مليار سنتيم. يعقب النائب عا: "أنت حصلت على قرض بـ 1,5 مليار سنتيم من خليفة تأجير سيارات تسديد قرض آخر بـ 450 مليون سنتيم كنت أخذته من خليفة بنك. هذا غير معقول."

10 سيارات لـ "سنة الجزائر بفرنسا"

م تكن شركة تأجير سيارات بانبية لنائب عا سوى وسيلة لإغراء وإرشاء مديري مؤسسات عمومية لإيداع أموالهم في بنك خليفة، فمثلا حصل مكلفون بتظاهرة "سنة الجزائر بفرنسا" على 10 سيارات. متهم يؤكد النائب عا: جمعية رادبوز أيضا أخذت متهم بجيب بع علمه النائب عا: اختفت 40 سيارة من شركة متهم لا يعلم. أما غريب وفق النائب عا أن تكون تسمية تجارية شركة خليفة تأجير سيارات هي نفسها تسمية خليفة لإنشاءات، "كا. آر. سي"، وفي ذلك تمويه متعمد، حسب عا، خلط حسابات ومسؤوليات داخل المجمع.

قصة أخرى مشابهة تكشف آيات منح "قروض" من بنك خليفة. متهم دحماني نور الدين، مدير مضيفين بشركة خليفة "اير وايز"، م ينكر استفادته من قرض بـ 250 مليون سنتيم. كن كيف حصل عليه؟ يقول: "كنت في رحلة جوية بين جدة وبيروت وجزائر مع عبد مومن خليفة. انتهزت فرصة وجوده في طائرة وحدتته عن ظروف عائلية صعبة، ثم قدمت له طلبا لحصول على قرض وقعه، وقال لي: اذهب إلى عزيز جمال مدير وكالة حراش."

بعد اسابيع من الترقب

التعديل الحكومي ينهي مهام ثمانية وزراء

⊠ خبر أونلاين/وأج / 14:10 - 14 مايو 2015

أجرى رئيس ⊠ جمهورية عبد ⊠ عزيز بوتفليقة ⊠ يو ⊠ خميس تعديلا وزاريا حسبما أفاد به بيان ⊠ رئاسة ⊠ جمهورية. من ابرز ⊠ تغييرات ⊠ تي طرأت على حكومة عبد ⊠ مآك سلال، مغادرة ⊠ طيب بلعيز ⊠ ذي كان من بين أفد ⊠ وزراء وعين وزيراً ⊠ لدوة ومستشارا خاصا لرئيس، وهو ⊠ منصب ⊠ ذي كان يشغله عبد ⊠ عزيز بلخا ⊠ . نادية ⊠ عبدي ⊠ تي كانت تشغل منصب وزير ⊠ ثقافة، غادرت هي الأخرى في وقت كانت وسط جدل سياسي مع رئيسة حزب ⊠ عامل ⊠ ويزة حنون ⊠ تي اتهمتها ⊠ فساد.

م تكن الحكومة الجديدة القديمة "توافقية" مثلما دعت إليه بعض أحزاب المعارضة، و"لا حكومة وحدة وطنية" كما رغب سلطاني عودة حمس إليها، ولا حكومة أزمة مثلما تقتضيه وضعية ماياية صعبة لجزائر، قد بقيت الحكومة بعد تعديلات جديدة عليها بلا طعم ولا لون سياسي، في وقت تكاد بلاد "تختنق".

تعامل رئيس بوتفليقة مع التغيير الحكومي بمنطق عدو وجود أي أزمة في البلاد، لا ماياية ولا اقتصادية ولا سياسية ولا أمنية، وهو بذلك أدار ظهره كلية ليس فقط مطالب أحزاب المعارضة التي كانت تنادي بحكومة وحدة وطنية، وكن أيضا حتى لأحزاب الموالة التي دعت، على سان عمار سعداني، إلى حكومة سياسية. إذ بقدر ما تراجع لون سياسي ممثلي قطاعات وزارية ثقيلة، رغم تواجد ممثلي 4 أحزاب سياسية في الحكومة، بقدر ما ازداد نفوذ "الإدارة" في دوايب منظومة الحكم، ما يؤثر أن طبقة سياسية، موالة ومعارضة، لا تأثيرها داخل دوائر صنع القرار، ومع ذلك لا خوف على حكومة سلال في طبيعتها الجديدة القديمة من ضمان الأغلبية في البرلمان عند عرض برنامجها.

ورغم أن بوادر الأزمة ماياية جراء تراجع أسعار محروقات قد حطت برجلها وبدأت مؤشرات الاقتصادية تتلون بالألوان الأحمر، غير أن هذه التحديات لم تزل بظلالها في تركيبة الحكومة، فباستثناء دمج بعض وزارات مع بعضها، على غرار شبيبة والرياضة وتهيئة عمرانية والسياحة، دون معرفة على أي أساس جاء ذلك، فإن التغيير الذي صاحب وزارتي ماياية وطاقمة، وهما عصب حساس في ميزانية الدولة، لا يخرج عن سياق تدوير منصب أكثر منه ضمانا فعاية، بحيث يفقد وزراء جديد لخبرة في إدارة الأزمات، سواء وزير ماياية أو وزير طاقة جديدين، وهو ما يعني أن سلطة لا تملك في جعبتها بدائل حل الأزمة وتنتظر فقط عودة أسعار البترول لانتعاش مجددا.

إن اقتصار تعديل حكومي على بعض حقائب دون أخرى، وعد الانتقال إلى التغيير شامل، يعني أن سلطة لم تستشعر بعد خطر الأزمة، سواء في شقها الاقتصادي المتميز بتدني أسعار محروقات بنسبة 50 بالمائة وعد وجود مؤشرات لانتعاشها في المدى المنظور، أو في شقها السياسي، حيث وصلت قوى المعارضة إلى إعلان قطيعة مع كل مبادرات سلطة، وفي مقدمتها رفض تعديل دستور، وهو ما قد يجعل من "تعديل حكومي" محدود فعاية وتأثير، بالرغم من أن سلطة تسعى من ورائه لإعطاء جرعة أكسجين للجهاز التنفيذي لمواجهة ركود وتوسع دائرة غضب شعبي في العديد من ولايات، ما يفهم منه أن جزائر لا تريد أن تغادر منطقة "ترقب والانتظار".

بن فليس يصرح :

المعارضة السياسية واجب وطني

وكالة الأنباء الجزائرية / 17:50 - 16 مايو 2015

إعتبر رئيس حزب طلائع حريات علي بن فليس يوم السبت بوهران بأن معارضة سياسية " تعد واجب وطني مقدس وليس فقط حق دستوري".

وصرح خلال تجمع ضم مناضلي حزب تحسبا مؤتمره تأسيسي مقرر في 12 و13 جوان مقبل بوهران أن "معارضة سياسية هي واجب وطني مقدس وليس فقط حق منصوص عليه في دستور".

وأبرز سيد بن فليس بأن حزب طلائع حريات يسعى إلى "إيقاظ ضمائر ودق ناقوس خطر حول وضع في بلاد وليس زرع شقاق وتقسيم صفوف جزائريين وإحداث فوضى".

"يهدف حزبا إلى إسراع مسار بديل ديمقراطي في الجزائر" يقول رئيس حزب طلائع حريات في هذا الشأن.

وفيما يتعلق بتأهيلات خاصة بمؤتمر تأسيسي حزبه إعتبر سيد بن فليس بأنها "تجري في ظروف حسنة" داعيا مناضلي تشكيلته السياسية إلى مساهمة في إنجاح هذا حدث من خلال مناقشات ومقترحات.

وستلي لقاء وهران تجمعات أخرى على مستوى عشر ولايات بغرب البلاد بهدف شرح وإثراء نصوص التي ستطرح على مؤتمر تأسيسي للحزب

حرق 4 بيوت وإصابة 18 دركيا

المواجهات تتجدد بغرداية

غرداية: محمد بن أحمد / 23:00 - 17 مايو 2015

بعد أكثر من 6 أشهر من الهدوء، عادت الاشتباكات مجدداً إلى مدينة غرداية في موقعين على الأقل، حيث أسفرت مواجهات ليلة أمس عن إصابة 18 من عناصر الدرك و 11 مواطناً، من بينهم طفل لا يزيد عمره عن 5 سنوات.

عاج طبيب من غرداية طفلاً لم يتجاوز 5 أعوام أصيب بكسر أثناء تجدد أعمال العنف في غرداية، وأصيب في أعمال العنف أيضا 10 مواطنين آخرين أغلبهم نساء تعرضوا لحالات اختناق خطيرة جراء استنشاق كميات كبيرة من الغاز المسيل للدموع.

وأدى تجدد المواجهات في عدة نقاط بمدينة غرداية ليلة السبت إلى الأحدث ماضي إلى حرق 4 بيوت على الأقل في حي قرطي، حسب مواطنين من الحي، فيما تعرضت سيارات لرشق بالحجارة والحرق في مواقع قريبة من الحي. وأدى العنف الذي تواصل طيلة ليلة السبت إلى الأحدث إلى إصابة 18 من أعوان الدرك و وطني الذين تحملوا تقريبا عبء المواجهة بين طرفي النزاع في غرداية، وأصيب أيضا 11 شخصا أغلبهم نساء وأطفال، حيث يرفض المتورطون في ممارسة العنف طانفي علاج دى مصباح الاستشفائية.

وامتدت أعمال العنف بشكل محدود إلى نقاط تماس أخرى في مدينة غرداية، حيث أبلغ عن عدة اعتداءات ضد مواطنين وسيارات، وبلغ مجموع سيارات التي تعرضت لرشق بالحجارة 10، أحرق 3 منها بشكل كامل، كما أحرق دراجات نارية عابري سبيل. وكانت آخر جولة من العنف طانفي في غرداية قد وقعت في نهاية عام 2014 أي قبل 6 أشهر تقريبا، ومنذ ذلك حين تراجع وتيرة العنف، درجة أن سلطات نجحت في تنظيم عيد زربية في غرداية، إلا أن دوامة العنف عادت للمدينة مؤخرا.

وقال أعيان من عرب و مزابيين إن سبب عودة العنف إلى غرداية بسيط جدا، ويكمن في أن سلطات لم تستثمر 6 أشهر من الهدوء حل 4 مشاكل عاقبة: بقاء مئات الأسر المهجرة من بيوتها في حالة من التشرد، بالإضافة لمئات من تجار الذين بقوا بلا عمل بسبب تخريب محلاتهم، والأحكام القضائية في حق متهمين في أحداث غرداية وصادرة عن قضاة لا علم لهم بما وقع من العنف، ما أثار حالة من غضب، وعدة توصل إلى اتفاق ينهي العنف بسبب تعنت بعض الأعيان وجهات تمثيل، ثم تراخي الأمني المسجل طيلة الأسابيع الأخيرة، حيث تعاملت سلطات مع أعمال عنف ضد شرطة في عدة مواقع بنوع من التراخي.

من جانب ثان، قات مصادر مسؤولة من ولاية غرداية إن أعمال العنف التي وقعت ليلة السبت إلى الأحدث هي نوع من الارتدادات التي كانت متوقعة بعد عودة الهدوء، إلا أنها لن تؤثر على مشروع إعادة استتباب الأمن في غرداية الذي بدأ قبل سنة تقريبا، إذ ويارغم من تواصل العنف طيلة الليل فإن عدد ضحايا كان محدودا، كما تمكنت قوات الأمن من حصار العنف ووقفه. واثير في موضوع، حسب أعيان من غرداية، أنه بعد ليلة طويلة من العنف والحرق والاعتداءات التي استهدفت الدرك و وطني وبيوت أمنين وسيارات مواطنين، لم يعتقل أي أحد وكان الأمر كان مجرد عبة.

بعد "هفوة" تعيين وزيرين على رأس الخارجية

بوتفليقة يجري "حركة تصحيحية" على التعديل الحكومي

جرائر: محمد شراق / 23:00 - 18 مايو 2015

أجرى الرئيس بوتفليقة ثلاثة تعيينات جديدة، اثنين على طاقم حكومة عبد المالك سلال "معداة" خميس ماضي، وثلاث على مستوى رئاسة جمهورية، ووردت تعيينات ثلاثة في شكل "تصحيح" على وثيقة مرسوم رئاسي صادر خميس ماضي، والمتضمن تعديل وزارتي عين رمطان عمار، بموجب حركة تصحيحية، وزير لدولة وزير لشؤون خارجية والتعاون الدولي، وفقا لبيان رئاسة جمهورية، أمس، المتضمن إصدار الرئيس بوتفليقة مرسوما رئاسيا يتعلق بتعيينين: الأول يتعلق بصفة جديدة لرمطان عمار، وكذلك تعيين عبد القادر مساهل وزير لشؤون مغربية والاتحاد الإفريقي والجامعة العربية. بينما أصدر الرئيس أيضا مرسوما رئاسيا يقضي بتعيين يوسف يوسف وزيراً مستشاراً لدى رئيس جمهورية مكلفاً بمسائل طاقة، وذلك بعد إزاحته في تعديل خميس ماضي من وزارة طاقة.

طابع مقال >> "خارجية بـ" رأسين" إضعافاً لدبلوماسية

وبذلك، أصدر الرئيس بوتفليقة مرسوم "تعديل حكومي ثان"، في ظرف لم يتعد أربعة أيام، منح فيه لرمطان عمار صفة "وزير دولة"، كما انتزع صفة "التعاون الدولي" من وزير عبد القادر مساهل، ليصبح وزير دولة وزير لشؤون خارجية والتعاون الدولي، بينما أضيف مساهل ملف "الجامعة العربية"، الذي لم يكن يحظى بصفة وزارية خاصة، وأصبح مساهل وزيراً للاتحاد الإفريقي، بعدما كان وزيراً للشؤون المغربية والإفريقية، ما يعني أن مساهل لا يحق له التدخل في ملفات الإفريقية خارج دول الاتحاد الإفريقي، وإن جاء "تصحيح" جديد من أجل فرز الصلاحيات بين عمار ومساهل، إلا أن التصحيح الجديد أضاف تعقيدات أخرى بمهلة دبلوماسية جزائرية. مع الإشارة أن ترتيباً بروتوكولياً لوزارة تغيير على نحو يوجد عمار مباشرة بعد وزير الأول حمله صفة "وزير دولة"، وهو وحيد في حكومة الذي يحمل هذه الصفة.

ويأتي التصحيح بعد جدال سياسي وإعلامي كبير رافق تعديل حكومي الذي جاء بوزيرين على رأس دبلوماسية جزائرية، بما يفرض تساؤل بشأن من يتحمل مسؤولية "خلط" الذي ورد في هذا الشأن، هل الرئاسة أو الأمانة العامة للحكومة أو وزارة الأوقاف، وما موضع من خاطر تعديل حكومي من فقه قانون؟ ومهما يكن، فإن "تصحيح" حكومي، يكون قد أعاد الاعتبار يوسف يوسف بعد إزاحته من الحكومة، وانتقل إلى جوار الرئيس بوتفليقة كوزير مستشار مكلف بمسائل طاقة، وصدر مرسوم رئاسي "ثاني" في وقت كانت الحكومة تحضر نشر مرسوم تعديل يولي خميس ماضي بـ جريدة رسمية، وعلى هذا النحو ستنتشر تعديلات بمرسوم واحد وليس بمرسومين اثنين، كما أن سرعة تغيير صفة عمار إلى وزير دولة تؤثر تغيير في موازين القوى داخل أجنحة السلطة.

“قسمة الخميس” لم تف بالتوازنات بين عصب النظام

بوتفليقة يخل بالقسم الدستوري في تصحيح التعديل

جزائر: حميد يس / 22:31 - 19 مايو 2015

في 70- كلمة التي تتضمنها يمين دستورية التي يقرأها رئيس جمهورية، إيدانا بانطلاق ممارسة مهامه بعد انتخابه، توجد 11 كلمة في غاية الأهمية هي: “أقسم بالله عليّ أعظم أن أعمل على توفير شروط لازمة لسير عادي لمؤسسات..”. تصحيح تعديل حكومي، الذي وقع أول أمس، يثبت بآدليل أن بوتفليقة أحل بهذا تعهد، وبأنه عاجز عن مجرد ترتيب شؤون سلطة تنفيذية.

خطأ وتصحيح والاستدراك على مستوى اختيار أعضاء طاقم حكومي، في أي بلد يملك مؤسسات ورئيسا صاحب رؤية ومشروع، لا يصح وغير مسموح. وإذا حدث، فذاك يعني اختلالا هيكليا في منظومة سلطة وعد انسجا في صف فريق الذي يدير شؤون البلاد. وفي حالة جزائر، يعكس هذا خطأ أحد احتماين أو كليهما معا. هو يعكس شغورا في وظيفة رئيس جمهورية، نتيجة مرض بوتفليقة وعجزه عن أداء مهامه منصوص عليها دستوريا. كما قد يعكس عبة توازنات بين عصب نظما، استدعت فرض تصحيح تغيير لإرضاء طرف معين م تعجبه “قسمة” خميس ماضي. وفي كلتا فرضيتين، فإ تعديل حكومي وتصحيح الذي جاء بعده لا يستجيبان تطلعات مجتمع ومواكبة تطورات التي أحدثها انهيار أسعار النفط، وإنما يستجيب حاجة ظرفية موجهة خدمة رئيس وجماعته مباشرة، أو تسير توازن بين الأجنحة في نظما. وقد تكون جانان تخدمان هدفين معا. وبما محصلة تعطي جزائر عن نفسها، وهي تعيش هذه فوضى والارتباك والتخبط، صورة كوميديا هزلية عنوانها “عبث”. ومعروف أن تصور الذي تحتفظ به البلاد، بخصوص هيكلية سلطة التنفيذية ومؤسسات وهيئات، مستنسخ من نظما سياسي فرنسي. كن تطبيقه عندنا نسخة رديئة وبأية عن هذا نظما.

وفيما يتعلق بأصل هذا التخبط، وهو إعادة ترتيب مهلا بين رمطان عمامرة وعبد قادر مساهل، فإن مرجع الذي يحدد الصلاحيات في وزارة خارجية، مرسوم يحمل رقم 403 صادر في 26 نوفمبر 2002 (الجريدة الرسمية رقم 79). نص يسند وزير خارجية تسيير الإدارة مركزية والسفارات والقنصليات. وملاحظ أن بوتفليقة أعطى مساهل قطاعا فرعيا في خارجية، منذ 13 سنة، يتعلق بإفريقيا ومغرب عربي. وانقطع عنه فترة قصيرة، عندما انتقل إلى وزارة الإعلام ماضي. غير أن رئيس م يصدر مرسوما يوضح صلاحيات وزير منتدب، وبذلك ظل مساهل فترة طويلة بمثابة موظف تحت إشراف وزير خارجية، م يغير مرسوم آخر صدر في 2 جوان 2008، يتحدث عن تنظيم إدارة خارجية، أي شيء في وضعية مساهل.

وبما تدقيق في نص مرسوم 403، قد يستمد مساهل صلاحياته من مادة 3 فقرة 2 التي تتيح وزير خارجية تفويض أحد يعبر عن مواقف دولة. وبما أن مساهل أصبح الآن وزيرا بحقيبة كاملة، مطلوب من بوتفليقة تصحيح مرسوم 2002 أو إصدار مرسوم جديد يوضح صلاحيات سفير جزائر بهو ندا سابقا. وقد جاءت الأخطاء التي حملها تعديل حكومي وبعده تصحيح تكشف عن نقائص فادحة في تنظيم وتسيير قطاع سيادي هو خارجية. وعندما يرتكب رئيس خطأ على هذا المستوى، فذاك دليل عجز عن إدارة دفعة حكم. ويحاول بوتفليقة مداراة هذا عجز باستقبال مبعوثين أجانب، كن هذه طريقة أصبحت مكشوفة لا تصمد أملا حقيقة أن رئيس لا يقوى على مخاطبة الذين “انتخبوه” في أربع مناسبات. والاختلالات التي وقعت خلال 4 أيام، يفترض أن تدفع أعضاء بل مان إلى أداء واجبهم في مساءلة جهاز تنفيذي ومحاسبته. فهل سيفعلونها سيكرسون عن أنفسهم صفة “شهود ما شافوش حاجة؟”

5 موقوفين في أسبوع آخر من العنف بغرداية

غرداية: محمد بن أحمد / 20:40 - 20 مايو 2015

عاش سكان مدينة غرداية ليلة أخرى من العنف في حين على الأقل ليلة ثلاثاء إلى الأربعاء، وتعرض عناصر وحدات تدخل من شرطة لرجم بالحجارة في أكثر من مكان، بينما شهد حي قرطي مزيدا من العنف طائفي الذي يخوضه في أغلب الأحيان شباب لا يزيد عمر أكبرهم على 22 سنة.

أوقفت وحدات تدخل تابعة لشرطة ودرک، ليلة ثلاثاء إلى الأربعاء، 5 شباب أثناء مطاردات ليلية في عدة أحياء. فبعد هدوء نسبي في ليلة التي سبقتها، عادت أعمال العنف مجدداً إلى كل من حي قرطي وحي بوهراوة السفلي بغرداية، كما بات سكان غرداية يقضون يلتهم على صوت طائرات مراقبة عمودية وصوت طلقات غاز مسيل للموع. وقد أسفرت أعمال العنف الأخيرة عن إصابة 6 من عناصر شرطة ودرک بجروح خفيفة ومتوسطة.

ورغم التنديد واسع بأعمال العنف الجديدة على مستوى شارع، إلا أن مواجهات عادت مجدداً، حتى أنه انفجرت مواجهات في عدة مواقع مع عناصر وحدات تدخل تابعة لدرک وشرطة دون وجود سبب واضح، سوى وقوع حالات تحرش من قبل مجموعات من شباب.

مثير في موضوع أن عناصر الأمن يواجهون العنف وهم مجردون من الأوامر التي تسمح لهم بردع مجموعات ملثمين، من خلال استعمال قوة المفرطة.

وقد أثار وضع أعياننا وسياسيين من غرداية. وأوضح رؤساء جمعيات أحياء من غرداية، في شكوى موجهة إلى رئيس الجمهورية، وقّعها 11 رئيس جمعية حي وجمعية رياضية من فنتين، أن وضع "بات بحاجة قبضة حديدية" مواجهة تكرار الانزلاق، ولا بد من ضرب رؤوس فنتنة معروفين.

بينما قال سياسيون من أحزاب معارضة ومنتخبون سابقون في مداخلات تمت أثناء لقاء بين ناشطين سياسيين من غرداية، مساء يوم ثلاثاء، تقييم وضع "يبدو أن سلطات لم تتعلم من درس أعمال العنف في غرداية أكثر من عا ونصف".

من جانب آخر، قررت وزارة داخلية وجماعات محلية، حسب مصدر أمني من غرداية، تعزيز قوات حفظ نظل في بلديات غرداية، بريان وبنورة بأف عنصر تدخل جديد من قوات درک وشرطة، تشديد مراقبة الأمنية، فيما أرسلت مديرية عامة للأمن وطني طائرتين عموديتين زيادة عمليات مراقبة جوية.

وفسر مصدر مقرب من لجنة الأمنية والائتية مكلفة بتسيير الأزمة الأمنية في غرداية تجدد أعمال العنف، بأنها نتجت عن عمليات تحريض تمت خلال الأسابيع الأخيرة من قبل مجموعة من متشددين. وقال مصدرنا إن العنف انحصر في ليل فقط، لأن مثيري فنتنة تنبهوا إلى استحالة إثارة أعمال العنف في نهار خوفاً من كاميرات مراقبة مثبتة في عدة أحياء ومحمولة فوق طائرات عمودية، هذا شهدت مدينة غرداية أعمال عنف متكررة واعتداءات في ليل فقط.

وقررت لجنة والائتية للأمن تكثيف تواجد الأمني في 20 موقعا ساخنا، وكذا استدعاء أف من عناصر تدخل تابعين لوحدات الجمهورية للأمن ومجموعات درک وطني متخصصة في مكافحة شغب.

وأخلطت أعمال العنف الأخيرة في مدينة غرداية حسابات سلطات محلية ومركزية حول اتجاه وضع إلى تحسن، وحسابات التي تم تحضير على أساسها لإجراءات الأمن مصاحبة لامتحانات نهاية سنة دراسية، خاصة مع صعوبة التي واجهت قوات الأمن ودرک لسيطرة على عدة نقاط ساخنة في المدينة، والسبب هو تحصن مجموعات من مشاغبين في أزقة وشوارع ضيقة، وباتت خطط تأمين الامتحانات بحاجة لمراجعة.

في موضوع ذاته ندد أئمة ومشايخ من مذهبين ماكي والإباضي، أثناء حفل تكريم شيخ دهممة وشيخ كعباش في مقر ولاية، بأعمال العنف، بل إن أحد كبار مشايخ ذرف دموع على وضع الذي أتت به مدينة، وسط مخاوف من تكرار مشاهد رعب التي عاشتها مدينة غرداية في رمضان 2014.

طرائف تعيين الوزراء وإقالتهم في عهد بوتفليقة

بن خالفة يدخل من الزاوية وبلعيز يُقال في البرلمان

✪ جزائر: جلال بوعاتي / 21:45 - 21 مايو 2015

يبقى ✪ رئيس بوتفليقة أكثر رؤساء ✪ جزائر غرابية في طريقة تعيينه ✪ لوزراء و✪ عملهم، إذ إن ✪ كثير من ✪ تعيينات والإقالات كانت تستند ✪ إلى أسباب لا علاقة ✪ لها بتسيير شؤون ✪ الدولة.

نبدأ ✪ رحلة مع وزير ✪ المالية ✪ جديد عبد ✪ رحمن بن ✪ خالفة، حيث يقول مقربون منه إنه ✪ م يكن يتوقع الإعلان عن اسمه ضمن قائمة ✪ "محظوظين" في طاقم عبد ✪ مالك سلال؛ فأرجل ✪ الذي كان في سنوات ✪ التسعينيات ناطقا باسم أهم جمعية ✪ لبنوك ✪ ومؤسسات ✪ مالية، قبل أن يغادرها ✪ لتقاعد، سرعان ما وجد ما يملأ به ✪ فراغ ✪ قاتل، فقد صار نجم بلاتوهات ✪ قنوات ✪ تلفزيونية وأعمدة ✪ جراند ✪ التي تستفسره عن تناقضات ✪ عمل ✪ حكومي في ما يتعلق ✪ بلبنوك ✪ والمالية.

آخر هذه ✪ خرجات نزو ✪ه ضيفا، مرتين متتاليتين، حول ✪ فساد ✪ وسوق ✪ موازي ✪ للعملة ✪ صعبة، وكان حريصا ✪ للغاية على ✪ مشاركة فيها ✪ كن أصدقاءه يروون قصة طريفة ✪ حظوة صاحبنا بهذا ✪ منصب؛ فقبل أليا ✪ شوهد بن ✪ خالفة في أدرار مشاركا في ملتقى اقتصادي، وعلى هامشه قصد إحدى ✪ زوايا لأداء صلاة ✪ مغرب، قبل ✪ الذهاب رفقة ✪ مشاركين في ✪ ملتقى لأداء زيارة مجاملة ✪ لولا ✪ي، و✪ب ✪ زاوية الأدرارية" نال بن ✪ خالفة بركة شيوخها! وما يزيد من طرافة ✪ حادثة أن خبرنا ✪ ما ✪ي ✪م يصدق أن "اسمه مكتوب" في حكومة سلال، مجيبا على استفسار صحفية ✪ "خبر" قبيل الإعلان ✪ رسمي عنها إنها "مجرد شائعات!"

يقول مسؤول حكومي: "في ✪ عادة يجري استدعاء ✪ وزراء ✪ جدد وتبليغهم بالأمر قبيل الإعلان ✪ رسمي عبر بيان رئاسة ✪ جمهورية و✪ وكالة الأنباء ✪ الجزائرية.. قد نلجأ ✪ للاتصالات ✪ هاتفية إذا كان ✪ معنى غير موجود في ✪ جزائر، أما ✪ نسبة لمغادرين فإن ✪ عادة جرت أن نقو ✪ بتبليغهم". ومن هنا نفهم ✪ ماذا يداري ✪ وزراء ✪ جدد خبر تعيينهم، ويظرون جميع الأبواب ✪ ممكنة ✪ معرفة أسماء ✪ مغادرين وإن كانوا من بينهم في فترات ✪ حديث عن ✪ تعديلات ✪ حكومية. وأحيانا يلجأ محيط ✪ رئيس لإشاعة ✪ "شائعات" ✪ بـ ✪ نوع "من ✪ خوف وسط ✪ وزراء ✪ حاجة في نفس يعقوب"، على حد قول ✪ مسؤول ذاته.

هذا ✪ سيناريو حدث مع ✪ وزير خليل ماضي، وزير ✪ علاقات مع ✪ بر ✪ مان ✪ سابق، حيث يروي نواب ✪ مجلس ✪ شعبي وطني أنهم شاهدوه يفرك أصابع يديه من شدة ✪ قلق، بعد أن تناهى ✪ إلى مسامحة نبا ✪ وجود اسمه في قائمة ✪ راحلين، من نواب ✪ "الأفان" بعد أن بلّغوا بتوزير زميلهم ورئيس كتلتهم ✪ طاهر خاوة، ✪ الذي انتظر هذا ✪ منصب طويلا.

ويس حال وزير ✪ سياحة نورية يمينة زرهوني، ✪ التي كانت تستعد ✪ تدشين ✪ صبا ✪ون ✪ دولي ✪ لسياحة أحسن.. فأما ✪ الإخراج ✪ الذي أصابهم جراء الأخبار ✪ الواردة ✪ بهم تردد مرافق ✪ وزير ✪ من بروتوكول وحراسة شخصية في إعلامها بتخلي رئيس ✪ جمهورية عن خدماتها. ويروي شهود أنها ✪ م تنمّا ✪ك نفسها وانزوت في ركن ✪ قاعة ✪ شرفية بقصر ✪ معارضة تستفسر باتصالات مع ✪ "معنيين بالأمر". وقبل ذلك، وعشية افتتاح صبا ✪ون ✪ سياحة ✪ م تفوت ✪ وزير ✪ سابقة مناسبة نزو ✪ها ضيفة على بلاتو ✪ تلفزيوني ✪ عمومي ✪ لحديث عن معوقات ✪ نهوض ✪ لسياحة وضرورة إعادة ✪ نظر في سياسة ✪ دولة في هذا ✪ مجال.

و✪ طريقة نفسها عومل بها وزير ✪ داخلية ✪ سابق ✪ طيب بلعيز، ✪ الذي كان يجيب على سؤال شفوي ✪ مجلس ✪ شعبي ✪ وطني، ✪ يكتشف أنه صار مستشار ✪ دي رئيس ✪ جمهورية، وهو يمارس هواية ✪ ارد على أسئلة ✪ صحفيين!

ومن غرائب ما يحكى أن يتم تعيين عز ✪ دين ميهوبي وزير ✪ لثقافة وهو في مهمة خارج ✪ وطن، إذ بينما هو ✪ س يتبادل أطراف ✪ حديث مع صحفيين وإعلاميين جزائريين، على هامش فعلا ✪ بات منندى دبي ✪ لإعلا ✪ عربي بالإمارات ✪ عربية ✪ متحدة، يصله ✪ خبر ✪ "سعيد"، و✪ الذي طالما انتظره بعد تجربة قصيرة في وزارة الاتصال بصفة كاتب دولة مندوب ✪ دي وزير الأول مكلف بالاتصال في سنة 2008.

وإذا كان محمد ✪ صغير قارة، وزير ✪ سياحة الأسبق، قد تمت تخطيطه وهو يعد بإعادة سباق ✪ ر ✪ي ✪ لجزائر في إحدى ولايات ✪ جنوب، فإن زهية بن عروس تلقت مكالمة هاتفية بتعيينها وزيرة مندوبة ✪ لثقافة، وهي تنتظر سيارة "طاكسي" تقلها من ساحة أول ماضي، حيث كانت تتسوق في ✪ بازار.

ومن أطرف ✪ قصص، ما حدث ✪ وزير ✪ لإعلا ✪ و✪ ثقافة ✪ سابق محي ✪ دين عميمور، ✪ الذي دخل ✪ وزارة من باب عيادة ✪ طب الأسنان في ✪ عاصمة، بعد أن تلقى مكالمة هاتفية من بوتفليقة شخصيا يسأله عن حاله وإن كان معه أو ضده، يفاجأ بسماع خبر تعيينه في نشرة ✪ ثامنة يول ✪ 26 أوت 2000 ✪ م يمكث وزيرنا في منصبه إلا بضعة أشهر، يغادر ✪ منصب ✪ إلى مقعده نحو مجلس الأمة ✪ كن هذه ✪ مرة وهو بأستديو أخبار نشرة ✪ ثامنة ✪ التي اعتاد حضورها ✪ تأمين ✪ بث ✪ حسن تغطية أنشطة رئيس ✪ جمهورية.

في لقاء خاص جمعهما يوم الثلاثاء الماضي

بن صالح يتنازل عن قيادة الأرندي لأويحيى

□ جزائر: حميد يس / 23:00 - 22 مايو 2015

اتفق الأمين العام الحالي لتجمع وطني ديمقراطي، عبد قادر بن صالح، مع الأمين العام السابق لحزب، أحمد أويحيى، على ما سماه قيادي من نفس الحزب "انتقالا سلسا لقيادة". تم ذلك في لقاء جرى بين رجليين بإعاصمة، مساء الثلاثاء الماضي، وكان إيذانا بوضع نهاية حملة شنّها كوادر من الحزب ضد بن صالح، من دون أن تصل إلى مواجهة.

قال قيادي حزبي، معروف بقربه من رئيس مجلس الأمة -«الخبر»، إن اللقاء جرى بمبادرة من مدير ديوان بإرئاسة أويحيى بإقامة بإضاحية غربية لإعاصمة، وقد دأ حاسبه ساعتين. وأوضح قيادي أن بعضا ممن يمارسون ضغط على الأمين العام الحالي هم من أحو على أويحيى طلب اللقاء، بعدما لاحظوا أن بن صالح مصر على أن يسمع بنفسه أن الذين وقعوا على لائحة مطالبة برحيله يتحدثون باسم الأمين العام الحالي، وأن أويحيى يرغب في عودة لقيادة. وأضاف قيادي: "جرى لقاء بين رجليين فقط، ما يعني أن لا أحد بإمكانه تقديم تفاصيل دقيقة عما دار بينهما كن الأصداء التي وصلتنا أن بن صالح اقتنع بضرورة التنحي يفسح مجال عودة أويحيى، وقد فهم أن ذلك يعكس رغبة رئاسة صحافيين، قبل أسبوعين، أنه علم بحركة تدمر ضده وأنه لم يتلق شيئا رسميا بهذا الخصوص.

ويدور في محيط قريب من أويحيى أن تطورات مقبلة في الحزب ستأخذ سيناريو تالي: قبيل عقد دورة عادية لمجلس وطني للحزب مرتقبة في 10 جوان المقبل، سيعلن بن صالح استقالته بواسطة رسالة مرفوعة إلى أعضاء مجلس ومناضلي الحزب، يتوجه فيها بالشكر لجميع ويدعو فيها إلى "حفاظ على وحدة الصف"، وبأن "مصير الأرندي وديمومته أهم من طموح الأشخاص". وهي مواصفات استقالة شبيهة بما تضمنته ورقة التي كتبها أويحيى، ما اشتد عليه ضغط نهاية 2012 من طرف مجموعة يحيى فيدو، فقرر رحيل بداية 2013.

وبفضل هذه الاستقالة، التي سينقلها الإعلام تماما كما تم مع استقالة أويحيى، سينجنب بن صالح حضور اجتماع مجلس وطني وتقادي أن يضع نفسه تحت أضواء الإعلام. ومعروف عن رجل أنه يخاف الخوض في إعلان في أي شيء، خصوصا إذا كان يثير جدل. وإن كانت طبقة سياسية والإعلام يحتفظان بصورة "الرجل الهادي والمهادن" عن بن صالح، فإن أشد خصومه في الحزب يقولون إن "صورته الحقيقية داخل الحزب مخافة تماما ما يعرفه عنه الناس.

وبانسحاب بن صالح مرتقب، سيفتح أكبر عضو بإمجلس وطني للحزب أشغال دورته (قد يكون محمد شريف عباس أو بو عبد الله غلا الله)، وسيكون أويحيى حاضرا كعضو بأعلى هيئة ما بين مؤتمرين. وكما هو متوقع، سيقف أعضاء مجلس وطني من أماكنهم، في حركة ستظهر أنها عفوية، مناشدة أويحيى استقالة قيادة الحزب كأمين على بإنيابة، إلى غاية تنبئته أمينا عاما في مؤتمر استثنائي. نفس "الخطة" تم اعتمادها مع بن صالح بعد رحيل أويحيى!

أويحيى ترأس سبعا و سلال أربعا و بن فليس ثلاثا

بوتفليقة استهلك 20 حكومة في 16 سنة !

جزائر: ح. سليمان / 22:59 - 23 مايو 2015

بقراره تعديل حكومة عبد مآك سلال الرابعة خلال بداية العهدة الرابعة، يكون رئيس بوتفليقة قد استهلك، طيلة 16 سنة في حكم، قرابة عشرين حكومة (19 بآ ضبط)، أي بمعدل حكومة كل 9 أشهر ونصف شهر. وطيلة هذه فترة م تقدر هذه حكومات حصيلة بيان سياسة عاملة في البرمان، مثلما ينص عليه دستور، سوى 3 حكومات منها فقط.

تشير الأرقا أن أحمد أويحيى ترأس سبع حكومات على مدار ثماني سنوات بصفة رئيس حكومة أو كوزير أول، كما أنه ظل وزيرا أول في حكومة عمرت مدة 27 شهرا، من 28 ماي 2010 إلى نهاية 3 سبتمبر 2012، بالإضافة إلى أنه ترأس حكومة م تعمر سوى 5 أشهر في سنة 2008، بعد تعديل الدستور وتغيير تسمية رئيس حكومة واستبدالها بوزير الأول. في المقابل، ترأس عبد مآك سلال أربع حكومات ابتداء من 3 سبتمبر 2012 بموجب مرسوم رئاسي رقم 12 - 325 وغادرها مدة تزيد عن 45 يوما بسبب إشرافه على مديرية حملة الانتخابية، حيث تم يومها تكليف يوسف يوسف بمها ووزير الأول بآ نيابة، في سابقة غير دستورية. ورغم أن سلال دخل حكومة كوزير لداخلية في حكومة إسماعيل حمداني بتعيين من الرئيس السابق يمين زروال، فإنه م يغادر حكومة حيث ظل منتقلا بين عدة وزارات كآ شباب ورياضة، الأشغال العمومية و الموارد المائية، إلى إشرافه على 4 حكومات متتالية منذ 2012.

13 يوما في انتظار تشكيلة الحكومة

بن فليس ترأس ثلاث حكومات على مدار 40 شهرا، وعرفت حكومته الأخيرة حاة من سوسبانس م تعرفها حكومات متعاقبة من بعده، حيث ظلت الأنفاس محبوسة مدة 13 يوما، بين يوم تكليفه برئاسة حكومة وبين يوم إعلان عن أعضاء حكومته. أما عبد عزيز بلخا، فقد ترأس حكومتين ما بين شوطي أحمد أويحيى، مدة 25 شهرا، دون أن يغادر مختلف حكومات متعاقبة كوزير لشؤون خارجية أو ممثل شخصي رئيس جمهورية، إلى أن تم تخلي عنه بطريقة عنيفة من قبل الرئاسة. عكس ذلك، م يد أحمد بن بيتور في إقامة قصر دكتور سعدان أكثر من 8 أشهر، وقد استقالته على غير الاستقالات الأخرى التي قدمها رؤساء حكومات التي توصف بـ "بروتوكولية"، فين بيتور استقال بسبب تدخل في صلاحياته. وقبله ترأس حكومة إسماعيل حمداني الذي عينه رئيس سابق يمين زروال في 15 سبتمبر 1998 واحتفظ به عبد عزيز بوتفليقة أدى انتخابه في أبريل 1999 دون مرسوم رئاسي مدة 7 أشهر، ضاربا عرض الحائط بكل الأعراف والبروتوكولات، واستمر حمداني في منصبه مدة 9 أيام.

ويظهر جليا أن مختلف حكومات، على مدار 16 سنة من حكم بوتفليقة، طغى عليها "مزاج شخصي والتوير" في تعيين رؤساء حكومات، سواء كانوا سياسيين "متمحزين" على غرار بن فليس، أويحيى أو عبد عزيز بلخا، أو تكنوقراطيين مثل بن بيتور و سلال، وهي ملاحظة التي تنطبق على وزراء معينين أيضا.

النوي 16 سنة أمينا عاما للحكومة

وإذا كان بعض يعتبر أبو بكر بن بوزيد، وزير تربية الأسبق، بأنه "عميد" وزراء، كونه عمر طويلا في حكومة بعدما كانت بدايته كوزير منتدب لجامعات وبحث علمي منذ 4 سبتمبر 1993، م يغادر حكومة سوى في 2013، غير أن وزير عميد يوم يس سوى عبد مآك سلال، الذي عين في حكومة إسماعيل حمداني كوزير لداخلية م يغادر حكومة حتى يوم، ونفس الشيء بالنسبة لأحمد نوي، الذي عين أمينا عاما للحكومة يوم 24 ديسمبر 1999 في أول حكومة بوتفليقة، وأصبح وزيرا أمينا عاما للحكومة في حكومة سلال الثانية في 2013، ولا يزال يشغل نفس المنصب مدة 16 سنة كاملة، كما تم تكليفه بمها وزير عدل حافظ الأختيا بآ نيابة في 29 مارس 2012، عندما انتقل طبيب بلعيز رئاسة مجلس دستوري.

أملا هذه محطات، وقعت هناك عثرات وخروقات وجب ووقوف عندها، أهمها إنهاء مها عبد عزيز رحابي، وزير الاتصال و الثقافة وناطق رسمي للحكومة، الذي عين في حكومة إسماعيل حمداني بمرسوم الرئيس زروال، و ذلك في 29 جوان 99، وظل منصب شاعرا إلى غاية نهاية سنة. كما شهدت إنهاء مها عبد عزيز بلخا كمثل شخصي رئيس جمهورية، وتجميد نشاطاته حزبية عن طريق بيان رئاسة جمهورية الذي يعتبر سابقة خطيرة. وأيضا تم في نفس فترة إنهاء مها سلال فترتين متقطعتين، تكليفه بإدارة حملة الانتخابية مع صدور مرسوم إنهاء مها بعبارة تكليفه مها أخرى؟! الأمر غريب الآخر، هو تكليف يوسف يوسف بمها وزير الأول بآ نيابة مدة 45 يوما في 13 مارس 2014، وهو تكليف غير دستوري، وقد تعدى هذا تكليف إلى إمضاء مراسيم تنفيذية وحتى تلك التي تخص قطاعه. وفي جانب دوائر وزارية، عرفت فترة فصل بين وزارة واحدة على غرار وزارة طاقة و مناجم، شباب ورياضة، تهيئة عمرانية وبيئة، مع ما ترتب عنه من إعادة دمج، ومن جهة أخرى من ضرر معنوي مستخدم هذه وزارات و ضرر مادي ميزانية دولة.

وباستثناء أويحيى مرتين وبن فليس مرة واحدة، فإن باقي الحكومات م تقدر لبرمان سياسة عامة طيلة فترات سابقة، وهو تعد على دستور، كما سجل عد تقديم وزير الأول مخطط عمله، بعد تغييرات التي عرفتها حكومات، أملا بمان لمصادقة عليه، بالرغم من أن إصدار رئيس مرسوم تعيين وزير الأول، و كان يرأس وزارة الأوقى مستقلة، يتوجب عليه تقديم مخطط عمله طبقا لأحكام المادة 80 من دستور. ملاحظة أخرى ترمي بظلالها أيضا، وهي تقلص دور وجوه حزبية في طاقم حكومي تدريجيا، على الرغم من أن الانتخابات التشريعية التي جرت في 2007، قد تحدث فيها رئيس جمهورية أن من يتبوأ منصب وزير ينبغي عليه أن يمر عبر الشعب (انتخابات تشريعية)، لكنها بقيت حبرا على ورق، بديل تعيينات الأخيرة في حكومة سلال الرابعة.

اجتماع لمحاولة رأب الصدع في كتلة الأفلان

المنشقون عن سعداني يلوحون بالتحول إلى المعارضة

✪ جزائر: ف. جمال / 03:00 - 24 مايو 2015

دعي نواب حزب جبهة التحرير الوطني لاجتماع، غدا، بمقر غرفة برلمانية الأوقى، وفق ما استفيد من مصادر نيابية، لإظهار وقوف ممثلي الأغلبية مع قيادتهم، عشية مؤتمر حزب، ولرد على إعلان مجموعة من نواب إنشاء مجموعة برلمانية مستقلة، وعضد الاعتراف بقيادة الأفلان.

برمج الاجتماع مساء بعد جلسة مصادقة على مشروع قانون حماية طفل، ولا يعرف إن كان الأمين العام لحزب، عمار سعداني، سيكون حاضرا في الاجتماع. ويراهن محمد جميعي، رئيس مجموعة برلمانية جديدة، على نجاح لقاء تعزيز موقعه في حزب، بعدما حصل على دور واسع في تنظيم مؤتمر عاشر. وسكون حجم مشاركة في الاجتماع مقياسا لإظهار حقيقة توازنات في كتلة نيابية التي تضم حوالي 220 نائب، منهم 212 انتخبوا ضمن قوائم حزب.

وينتظر أن يقدم جميعي قائمة مكتبه الذي يخلف فريق حاي الذي عمل مع طاهر خاوة الذي تولى حقيبة وزير مكلف بعلاقات مع برلمان.

وأعلن نواب منشقون عضد مشاركتهم في الاجتماع، الذي يعتبروه بمثابة استعراض سياسي لإظهار قوة من قبل جناح سعداني، ردا على إعلانهم إنشاء كتلة مستقلة عن مجموعة حاية.

ويطرح نواب معارضون، أي جانب قرار الانفصال عن مجموعة برلمانية رسمية لحزب، خيار تحول إلى معارضة، بعد محاولات يائسة تغيير توازنات قائمة في حزب، وانتقاما من حماية خاصة التي يحوز عليها سعداني من قبل مصباح دودة مختلفة، ومنها وزارة داخلية ومصباح عداة. ولم تلق توسلات قياديين في الأفلان ونواب أي رئيس بوتفليقة، منذ حوالي سنتين، تغيير وضع قائم في حزب أي استجابة. وان يكون تحول نواب أفلانيين إلى معارضة مؤثرا، إلا إذا كان عدد كبيرا بشكل يرجح كفة معارضة التي تضم أساسا نواب الإسلاميين والأفاس، وبعض من منشقين عن أحزابهم.

وأبرز برلماني أفلاني، رفض كشف عن اسمه، أن نواة صلبة من نواب معارضين تراهن على تحول في مواقف سلطة من قيادة الأفلان قبل تحول إلى معارضة. ورأى في تصريح هاتفي «خبر» أن حزب الأفلان، قريب إيديولوجيا من حركة يسارية، أصبح مطية في يدوبي الأعمال زاحف على سلطة ومقدرات بلد وثرواته.

ويست مرة الأوقى التي يتحول فيها نواب مؤاون لسلطة إلى معارضة، ووقوف ضد سياسات حكومية، حيث انشق في سنة 1999 برلمانيون من تجمع وطني ديمقراطي، وأضافوا حيوية على معارضة خلال تلك فترة.

على خلفية رفضهم لقرار هدم بيوتهم

مواجهات بين قوات الأمن ومحتجين بتيسمسيلت

تيسمسيلت: دندان / 22:00 - 25 مايو 2015

انتدعت، أمس، مشادات بين قوات الأمن ومحتجين على عملية الهدم التي شرعت في تنفيذها سلطات بلدية تيسمسيلت بقرية "بني مايدة"، واقعة بمخرج جنوبي لبلدية، وقد أسفرت عن توقيف عدد منهم تم اقتيادهم إلى مقر الأمن لتحقيق معهم، وسط حديث عن إصابة عناصر من قوات الأمن.

روى شهود عيان «خبر» بأن مواجهات انطلقت عندما حاول محتجون منع جرافات من مباشرة هدم بنايات شيدت فوق قطع الأراضي، اشتراها خواص بقرية "بني مايدة"، فقد قررت سلطات ولائية تنفيذ قرار الهدم التي علق في سابق، بسبب شكاوى مواطنين اعتبروا أنفسهم "ضحية"، كون تلك قطع تم بناء عليها منذ سنوات، ويس اليوم، متسائلين "أين كانت هذه سلطات ما شرع بعض في بناء سكنات؟"، مضيفا أنه لم يتم إشعارهم آنذاك، في وقت "خسرنا أموالا معتبرة في بناء من أجل حماية أسرنا من شتات وضياع".

يذكر أننا حاولنا الاتصال مرارا بخلية الإعلام مجموعة درك وطني معلومات أخرى، بعد أن تم اعتراض طاقم صحفي وهو في طريقه إلى قرية - دواعي أمنية، كما قيل لهم، دون جدوى. كما أحيطت بقضية بصرية كبيرة، باستثناء مسؤول من بلدية أوضح هاتفيا من مكان الهدم بأنه سيتم هدم 100 بناية لا يحمل أصحابها تراخيص بالبناء، نصفها بدكاف حملا، ونصف الآخر بمركز قرية، مضيفا أن عملية ستتوقف بعد تهديم هذه حصة. وكان ولاي قد رد على سؤال كتابي نا بأنه "تم إجابة ملف قضية على عدالة، وأن هناك إجراءات قانونية أخرى ستخذ"، وعمل عملية الهدم هذه واحدة منها.

عضو "مركزي"، يعلنون مقاطعة مؤتمر الأقالان

سعداني يربح "معركة"، في انتظار نتيجة "الحرب"

جزائر: ف. جمال / 23:30 - 26 مايو 2015

أعلن 111 عضو في اللجنة المركزية، منهم ثلاثة أمناء عامين لحزب ورئيس سابق لمجلس شعبي وطني ومجموعة وزراء سابقين، و86 عضوا في مجلس شعبي وطني، مقاطعة أشغال مؤتمر عاشر حزب جبهة تحرير وطني، في وقت الذي قضت محكمة الإدارية بعاصمة، أمس، برفض دعوى التي رفعها معارضون منع عقد اجتماع اللجنة المركزية مقررة مساء يوم.

وضمنت قائمة الموقعين التي أعلن عنها في ندوة صحفية، أمس، بمقر مداومة بل مانية نواب حزب بالأبيار (عاصمة)، محمد صالح يحيوي، عضو مجلس ثورة سابق ومسؤول الأمانة العامة لحزب، والأمينين عامين سابقين بوعلام بن حمودة وعبدعزيز بلخاخ، وتضمنت عقد مشاركة في مؤتمر حزب، كما وقع على لائحة عبدعزيز زيار، رئيس مجلس شعبي وطني سابق، ووزراء سابقون رشيد حراوية، محمد نذير حميميد، هادي خادي، عبدرشيد بوكرزازة، والأخضر ضرباني، فيما غابت أسماء وزراء حاليين في الحكومة.

وضمنت قائمة، أيضا، عضو الأمانة المنظمة مجاهدين، مصطفى شرشاي، وأعضاء مكتب سياسي سابقين علي ميموني وقاسي عيسى وعبدقادر مشبك وعبدكريم عباد ومحمد بوخافة وأحمد سبع وعبدرحمن بلعياط وعياشي دعوة، رفقة نخبة من أمناء محافظات، من مختلف ولايات، ونواب حاليين وسابقين. وقال صالح فوجيل لصحافة إن المناضلين الذين أمضوا على قائمة الاسمية من قدامى ومن الذين هم مسار طويل في حزب، ن يشاركوا في مؤتمر عقد شرعيته، مسجلا عقد احترام قواعد متعارف عليها في إعداد مؤتمر، ومنها عقد تنظيم أي من مؤتمرات جهوية.

وأضاف فوجيل أن مؤتمرين "لا يملكون أدنى فكرة عن لوائح سياسية وفكرية والاقتصادية التي سيتم تناولها في مؤتمر، عكس ما جرت عادة عليه، حيث يجري إثرائها على مستوى قاعدة بتفصيل". وأضاف فوجيل أن "مناضلين الذين يقفون يوم صفا واحدا، يسوا دخلاء أو أجنب، ويعرفون بدقة كل ما يجري في كوريس حزب وخطة التي تستهدفه لإفراغه من جميع إطاراته وقياداته من قاعدة حتى قمة". وأضاف المتحدث أن "الأغلبية ساحقة من مندوبين مقرر حضورهم يسوا مناضلين، بل دخلاء وأجنب عنه، ويسهم رصيد نضالي".

ووزع في ندوة صحفية بيانا أكد فيه مشاركة "عقد اعترافهم بنتائج مؤتمر على كل الأصعدة، وتزموا بمواصلة نضال تصحيح الانزلاقات المسجلة، وبكل وسائل قانونية متاحة، من أجل إعادة شرعية هياكل حزب وهيئاته". وغابت في بيان جديد الإشارة إلى رئيس بوتقلية، الذي يشغل منصب رئيس حزب، عكس البيانات والتصريحات السابقة، والتي بلغت حد توسل إليه لتدخل دون جدوى.

واستغرب وزير سابق رشيد بوكرزازة، في تصريح صحفي على هامش ندوة، صمت سلطة عما يحدث في حزب، وعقد إدراك مخاطر انشقاق مجموعة بل مانية حزب جبهة تحرير وطني على استقرار مؤسسات. وأشار قيادي آخر في حزب إلى أن قائمة مؤقتة، ولم يستبعد تخلف بعض الأسماء عن نداء، فأجميع يس على مستوى نفس الإيقاع.

ومن شأن غياب هذه الأوزان الثقيلة إفراغ اللجنة المركزية من أطرها، كنه سيعود بفائدة على جيل جديد من قيادات صاعدة في حزب وإراغية في تحقيق ترقيات سياسية أخرى في الانتخابات المقبلة. ومن جهة أخرى، قضت محكمة الإدارية بعاصمة، أمس، برفض دعوى التي رفعها معارضون قيادة الأقالان منع عقد اجتماع اللجنة المركزية مقررة مساء يوم، برفض دعوى شكلا، غير أنها أعتت أصحاب دعوى من دفع مصاريف قضائية.

ويعد هذا حكم انتصارا قضائيا لقيادة الأقالان، التي ردت على طلبات معارضة عن طريق محاميتها بطلب رفض دعوى، وكون دعوة سابقة لأوانها باعتبار أن الاجتماع لم يتم. وتصدر محكمة يوم، حكيم بخصوص دعوى سابقة لإلغاء مؤتمر عاشر.

وعلق عضو مكتب سياسي وناطق رسمي باسم حزب، سعيد بوحجة، في تصريح -"خبر"، على حكم محكمة بقول إنه "إقرار بشرعية الأمين العام لحزب". وتابع أن "دورة اللجنة المركزية ستعقد في ظروفها الطبيعية، وكان من مفروض أن يتوجه معارضون إلى الأمين العام، عمار سعداني، بشكواهم، لأن منصبه غير شاغر، وقد ظهر هذا الرد من جهة قضائية التي اعترفت بشرعية الأمين العام".

القاضي استعاض عن حضورهم بتلاوة أقوالهم في 2004

وزراء المالية السابقون "يكتمون" الشهادة في المحاكمة

بليدة: محمد سيدمو / 22:05 - 27 مايو 2015

غاب وزراء المالية السابقون، مراد ميسي (رئيس مجلس دستوري حيا) ومحمد تيريباش وعبد الكريم جودي، عن الإدلاء بواجب الشهادة في قضية خليفة، دون تقديم أي مبررات لقاضي عنتر منور، الذي اضطر تلاوة محاضر سماعهم عند قاضي تحقيق في سنة 2004، في موقف اهتزت به جلسة عشرون من محاكمة جارية أطوارها بمجلس قضاء بليدة.

انتظر حضور في قاعة محاكمة خليفة في الساعة الرابعة ونصف من مساء أمس، يستمعوا إلى شهادة 3 وزراء مالية سابقين كانت مبرمجة، إلا أن القاضي فاجأ جميع بقول إن "سادة مراد ميسي ومحمد تيريباش وعبد الكريم جودي" م يحضروا كما كان مقررا، ثم باشر، دون أن يذكر أي أسباب لهذا غياب، تلاوة محاضر قديمة سماعهم في 2004، نأوا فيها بمسؤولية عن أنفسهم فيما يخص خروقات تسيير في بنك خليفة التي انتهت بضياح آلاف مليارات من أموال الشعب وأقوا بها على عاتق بنك الجزائر.

وأما ذلك، انتفض محامي دفاع عبد مومن خليفة، نصر الدين زعر، متسائلا عن هذا غياب إن كان بمحض إرادة محكمة أو لأسباب أخرى. وقال إن أقوال وزراء التي تليت من محاضر تعتبر شهادات نفي بالنسبة له وطلب مناقشتها. كما هدد زعر بالانسحاب من محاكمة في حال غاب شاهد علي تواتي، وهو نائب محافظ بنك الجزائر، معتبرا حضوره جوهريا.

يرد القاضي على تماس زعر، دون أن يوضح سبب غياب وزراء، كنه يعتبر أن "شهود الذين يتبأون مناصب عليا يسمح لهم قانونيا غياب". وأضاف بخصوص ميسي أن أقواله في محاضر تحقيق تكفي لتشكيل قناعة لأعضاء محاكمة وليس له ما يضيفه. ثم أكد القاضي أن "محاكمة ستكون عادلة وأن ما يتردد عن كونها "منهجة" لا يمكنه أن يكون". نادمو ومعتزفون بأن نسب فائدة أغرتنا

ومما ميز جلسة أمس، إجماع مديري مؤسسات عمومية، ممن لم يستفيدوا من أي امتيازات شخصية من خليفة، على أن المناخ الجلي في بنوك عمومية كان طاردا رؤوس الأموال بسبب نسب فوائد منخفضة، في وقت الذي كانت هذه نسب مرتفعة للغاية في بنك خليفة، فتوجهت إيداعات ضخمة نحوه. هذا واقع تنافسي مختل خلق، حسب شهادات مديرين، ضغطا نفسيا عليهم، فكان يوصف من يبقو أمواله في بنك عمومي بـ"مسير سيئ". وفي خضم موجة بنك خليفة جارفة في ذلك وقت، تكلم نائب الجلسان الإشادة بمدير المالية والمحاسبة في شركة سوناطراك، سيد مصطفى، الذي طلب لقاء وضعه إيداعات في بنك خليفة تزويده بميزانيات ووضعيات البنك تجاه الضرائب، وعندها لاحظ عدي جديفة بنك وجنب مؤسسة الأوقى في الجزائر كارثة.

كن "قطنة" مديرية عامة سوناطراك تشمل فروعها من مؤسسات بترولية التي أودعت أموالها خاصة في وكالة بنك خليفة بحاسي مسعود، كما كان شأن مؤسسة خدمات الأبار التي تمتلك سوناطراك فيها حصة بـ 51 بالمائة بـ شركة مع الأمريكان، إذ أوضح مديرها، محمد بغول، في شهادته، أنه أودع 15 مليار سنتيم. م يسترجع منها فلسا واحدا، رغم مطيابة شركة باسترجاع أموالها سنة 2003 دون جدوى.

وروى شاهد إيدير حسين، وهو رئيس مدير عدي سابق لمؤسسة وطنية لمنظفات ومواد صيانة من 1998 إلى غاية 2006، أن دافع رئيسي لإيداع مؤسسته 10 ملايين سنتيم ببنك خليفة، كان نسبة فائدة مرتفعة بأكثر من 9 بالمائة، في وقت شهدت نسب فائدة إيداعات مؤسسة في بنك عمومي تناقصا من 6 إلى 4 بالمائة، ما جعله يتخذ قرارا بسحب جزء من الأموال ووضعها في خليفة بنك. ومع تعاقب شهود من هذا نوع، كان نائب الجلسان يسأل عن شعور ذلك إن كان يراودهم، فكانوا يردون بالإيجاب، كنهم كانوا يحيلون إلى مناخ الذي كان سائدا في ذلك وقت، والذي جعل من التعامل مع بنك خليفة موضة عامة لدى مؤسسات، يوصم من يرفض الانسياق وراءها بسوء تسيير.

عودة أويحيى قائلها تثبت سعداني إيدانا لمرحلة جديدة

الأفالان والأرندى.. نهاية المخاض

جزائر: ف. جمال / 23:10 - 28 مايو 2015

زكى مؤتمرو الأفالان الرئيس بوتفليقة رئيسا فعليا حزب جبهة تحرير وطني، في خرجة مفاجئة أوقفت تفكير مساندي الرئيس من خارج حزب عتيد، مثلما "زكى" بوتفليقة عمار سعداني أمينا عاما لحزب، وأدار ظهره من ترجاه من خصوص سعداني، في تطور لافت يعكس "عمق" صراع مرير وممل في أن واحد بين قراء الأفالانيين. وتطور لافت م يكن حكرًا على حزب عتيد، وكن طال "ابنه ضال"، الأردني، ففي توقيت نفسه من يوم أمس خط عبد قادر بن صباح رسالة استقالته، بعد ترقب د أسابيع، حسمته إشارة "من مصدر مجهول"، غمزت لأويحيى لعودة إلى مكانه "طبيعي"، إيدانا بانتهاء مرحلة وبداية مرحلة أخرى. ومؤكد أن ما حدث داخل حزبين أمس إما أنه يعكس ترتيبات معينة قرارات لاحقة يراها أن تنسجم مع معطيات جديدة أملا نضوب خزينة عمومية، وإما أنه ذو صلة بـ«صراع» يحمل وجهين: إما أن متصارعين اتفقوا على توزيع حزبي بين الأفالان ممثلا في سعداني مزيكى من رئاسة وبين الأردني ممثلا في أويحيى الذي حُسيب يوما ما على خصوص الرئاسة، وإما أن توزيع ذاته دليل بقاء صراع، وفي كل الأحوال، فإن مخاضات أمس إيدان بمرحلة سياسية جديدة يحضرها بلاد .

مؤتمر لتبادل "التزكية" بين الرئاسة والحزب العتيد
بوتفليقة رئيسا فعليا للأفالان وسعداني أمينه العام
سعداني يغري القيادات السابقة للعودة لصفوف الجبهة

تبادل الرئيس عبد عزيز بوتفليقة وقيادة حزب جبهة تحرير وطني "تراكبات" في افتتاح مؤتمر عاشر، ومنح الرئيس قيادة حاية "بركاته"، فيما زكاه مؤتمر رئيسا فعليا لحزب. امتدح بوتفليقة في خطابه أداء قيادة حاية الأفالان، وعبر عن ارتياحه تمكنها "من حفاظ على تماسك بنية حزب، بالرغم مما تخلل مسيرته طويلة من صعاب عقب تعددية سياسية، وما أم به خلال سنوات الأخيرة من محاولات متواليه زعزعت". في إشارة إلى أن الأزمة التي عاشها حزب تتحملها ودبرتها أطراف أخرى من خارجه، ورغم إشارته في مستهل خطاب إلى كونه غير متحزب ورئيس كل جزائريين منح بوتفليقة نفسه حق خوض في وضع الأفالان، من خلال الإشارة إلى الأزمة التي عاشها، ومحاولات زعزعة استقراره، وحيا مناضلي الأفالان الذين تمكنوا، حسيبه، "في كل مرة، من تجاوز مصاعب ظرفية في سبيل حفاظ على حزبهم ونهوض بدورة مواصلة بناء جزائر". وقفز بوتفليقة على واقع حزب حايا، لافتا إلى اجتماع مؤتمر تحت مظلة: جبهة واحدة موحدة عقد مؤتمر عاشر، واندماج الرئيس بوتفليقة في كلمته في خطاب قيادة الأفالان خاص بـ«تجديد وتشبيب»، وتحدث عن مسار "تجديد حزب وتشبيبه" أي إخراج حرس قديم من حزب. غير أنه أوصى جيل جديد من قيادات الأفالان بـ«تمسك بالمبادئ والقيم سامية مستمدة روحها من عقيدة ثورة تحرير مظفرة». كما دعا ديمقراطية تسيير حزب، وقال "قد أصبح زاما على حزبكم أن يضطلع بدور الأسوة حسنة الأحزاب الناشئة، وأن يتعين عليه أن يسعى هو قبل غيره إلى تعميق الديمقراطية الصحيحة وتوسيع صفوفه بتجديد وتشبيب وافتتاح على سائر شرائح مجتمع". ودعا مناضلي الأفالان دعم قيادة التي سنتبثق من مؤتمر إلى فريق الأمين العام حاي، مضمنا توجهات لقيادة حاية تجنب الارتجال ومحاباة في اختيار فريق الذي يتولى مقاعد حزب مستقبلا.

وردت قيادة الأفالان على خطاب الرئيس الذي وفر لها حماية علنا، بمنحه صفة الرئيس فعلي لحزب، بدل صفة الرئيس شرفي التي منحت له في عهد بلخاخ. وتبادل رئيسا حزبي "تاج" وحركة شعبية، عمار غول وعمار بن يونس، نظرات دهشة عند عرض قرار على مؤتمرين.

وأشاد الأمين العام للأفالان عمار سعداني في كلمته بالرئيس بوتفليقة، كما طلب من معارضيه تخلي عن عنادهم، وحذر من أن تشبثه سيجعل منه حزبا مثل الأحزاب الأخرى. ودعا قيادات التي تركت حزب قبل عقود لعودة إلى صفوفه، بمن فيهم الذين تحقوا بأحزاب أخرى، وقال "باب الأمين العام لحزب سيظل مفتوحا لكل شخصية أو مناضل يرغب صراحة، ودون أي أفكار مسبقة، في مناقشة أفكارنا أو حتى مسائرتنا". وعرض سعداني على مؤتمرين خطته لإصلاح أوضاع الأفالان تتضمن إعادة إحياء هيئات وهياكل حزب وتحسين إدارة وتسييره وقاعدته نضابية وحفاظ على سمعته. وتضمن خطاب تحولا في خطاب الأفالان في مجال الاقتصادي والاجتماعي، فبإ موازاة مع تأكيد على ضرورة حضور دولة في قطاعات الإستراتيجية كمحروقات وناجم وصناعات حساسة مودة مناصب عمل كصناعة حديد وصناعات ميكانيكية وكيمائية. رافع سعداني «بتحرير مجموعة قطاعات عن طريق فتح رأس مال خاص وطني منه والأجنبي، وجدد دعم الأفالان لاستغلال غاز صخري .

الأمين العام للأرندي يعلن استقالته

كرسي بن صالح "يغمز" لأويحيى

الجزائر: محمد شراق / 05:00 - 29 مايو 2015

أعلن، أمس، عبد القادر بن صالح تنحيه عن منصب الأمين العام لحزب التجمع الوطني الديمقراطي، بعد أسابيع من ترقب، رافقت هزة داخلية "هادئة" من إشارات (وزراء ونواب) يدعونه إلى تخلي عن قيادة الحزب، في تطور فاجأ مناضلي الأرندي مثلما فاجأ طبقة سياسية، وأحزاب راحت تستقري في "ماذا وراء تنحية بن صالح وعودة أويحيى؟ وأي دور مستقبلي لرجل ثاني بالدولة؟ وهل للحراك الداخلي بالأرندي علاقة بترتيبات تقو بها سلطة ستعلن عنها مستقبلا؟

غاب عنصر مفاجأة عن رسالة التي بعث بها أمس الأمين العام للأرندي الذي لم يمكث بمنصبه أكثر من عامين، لأن قرار بن صالح كان جاهزا وينتظر فرصة الانكشاف. وفي وقت ذاته ترقب بن صالح مطولا إشارة من رئاسة الجمهورية توضح ما يجري فجأة بأروقة "الخبز" في الأرندي، باعتبار أن كثيرا ممن زكوه أمينا عاما خلفا لأويحيى هم أنفسهم انقلبوا عليه، مثلما انقلبوا على أويحيى، وجا يارسلون به برقيات الأمانى بالعودة، يقينهم أن أمر عودته إلى مكتبه بين عكنون كان أمرا مقصبا ولم يكن ينتظر حتى يتحرك هؤلاء.

كتب بن صالح رسالة من ثلاث صفحات برر فيها قراره بالتنحي بإتزامه تجنب الحزب أزمة جديدة، وقال في رسالة إنه استشار عددا كبيرا من الإطارات في الحزب ووزراء ومناضلين وعلى ضوء ما دار من حديث معهم قرر بالتنحي من منصبه. وبين أسطر الرسالة، تظهر في العمق "حيرة" مازالت تملك رئيس مجلس الأمة حول الدواعي الحقيقية التي دفعت بإطارات من حزبه إلى الانقلاب عليه ودفعه إلى الاستقالة. وفي بطن الرسالة أيضا إشارة إلى أنه بحث عن هذه الدواعي ولم يجدها، لكنه أكد أنه أن الإيعاز كان أقوى من مجرد دعوة للتنحي، ورغم ذلك منح نفسه وقتا كافيا لتأكد أن الإشارة ثبت هلاها، وأنه لم يعد رجل مرحلة داخل ثاني أكبر حزب، رغم حظوته بصفة "ثاني رجل في الدولة"، لكنه قد يكون رجل مرحلة بعد هذه المرحلة.

عندما كان بن صالح يحضر لإبلاغ مناضليه بالقرار، كان مؤتمر الأقالان بقاعة البيضاوية يزكي الرئيس بوتفليقة رئيسا شرفيا للحزب، بينما سعداني كان يتحضر سماع أصوات تزكيتة عهدة رئاسية أخرى بالحزب عتيدي، وربط بين ما كان يجري بالأرندي والحاصل في الوقت نفسه بالأقالان، يحيل إلى ترتيب ما خارج ما يروج على كل سان من أن بن صالح يتحضر بدوره إلى منصب أرقى بإضافة "درجة" ترتيبه الحالي داخل الدولة. كان بالعودة إلى الرسالة فإن كلماتها وعباراتها وجملها فقراتها لم تبد أن رئيس مجلس الأمة واثق من ذلك، فالرجل بدا وكأنه أضاع شيئا ما من بين يديه، والإدليل أنه لم يعلن استقالته، كما قال، حتى استشار وزراء وبن مانبيين وحتى مناضلين عاديين، ما يعني أنه كان يسعى لتثبيت بأخر قشة قد تنقيه بمنصبه. طبعاً سعيه هذا توقف بمجرد أن تلقى مسوؤله السابق "و" لاحقاً في الأرندي، أحمد أويحيى، في الألبان الماضية يخبره أن دعوته للتنحي ليست مجرد كابوس بليل..

فكلاً أويحيى كان الإشارة التي انتظرها بن صالح وهو حائر من أمره. قال بن صالح: "فكرت كثيراً، وأعدت تفكير في موضوع واحد، بحثاً عن حجة التي تساعدني على الفهم وتحديد موقف واتخاذ قرار"، وتابع "استعرضت مسلسل تطورات التي عرفها الحزب خلال سنتين التي قضيتها على رأس الأرندي.. التطورات والنشاطات كلها تذكرتها كي أجد مبررات كافية حقيقية ما جرى. كني في كل مرة وجدت أن الأسئلة التي كنت أطرحها على نفسي كانت تبقى في معظمها دون جواب مقنع.. ناقشت ذلك مع نفسي وبحثت عن أسباب وصول الأوضاع إلى ما وصلت إليه، وحوصلت في النهاية مضمون أحاديثي مع من تقيت بهم داخل الحزب وخارجه، وأوصلتني تحابلي إلى خلاصة واحدة لا ثاني لها (الاستقالة)..". وتابع بن صالح: "خلاصة تدعوني بإحاح إلى ضرورة تحمل مسؤلياتي كاملة كمناضل وكمسؤول، حفاظاً على وحدة الحزب واستمرار استقراره وأيضاً وجوده فاعل في الساحة. هذا ورغبة تجنبه دخول في أوضاع غير مريحة، لا يتمناها أحد، فما ياك أن أكون ذلك متسبب فيها، اتخذت قراراً سيدي..".

وبعد عرض مستفيض ووقوف الحزب إلى جانب برنامج الرئيس بوتفليقة، قال رئيس مجلس الأمة: "ارتأيت بكامل روح المسؤولية التنحي عن منصبى كأمين عام للتجمع الوطني الديمقراطي، ناركاً كم حرية اختيار من ترونه مناسباً من إطار التناؤي المسؤولية".

وختم بن صالح رسالته بملاحظة تفيد: "يسري مفعول الاستقالة اعتباراً من تاريخ 5 جوان 2015". ويشبه مضمون الرسالة إلى حد بعيد مضمون رسالة أحمد أويحيى التي خطها تحت ضغط دعوات رحيل من الحزب، يوم 15 جانفي 2013، من خلال عبارات "الحفاظ على تماسك الحزب"، وغيرها. وينتظر أن يعود أحمد أويحيى لمنصبه الذي تركه قبل عامين من بوابة مجلس الوطني، مرتباً عقده يوم 10 جوان وبتزكية "قبلية". ويعتبر الأرندي حزب سلطة وحيد في الجزائر الذي تنتقل فيه قيادة انتقالاً "سلساً"، بينما تزداد الأزمة داخل الأقالان تعقيداً، وهو أكثر الأحزاب استقطاباً لأزمة "شرعية" منذ سنوات. ورغم ذلك، وعلى خلفية "تزكية" التي حظي بها أمس مؤتمر عمار سعداني، من خلال رسالة الرئيس بوتفليقة لمؤتمرين، تتفاعل تطورات سياسية بشكل يقرب لفهم أن ترتيباً مرحلياً لسلطة سوف ن يستثنى إعادة بعث تحالف رئاسي من جديد، من أجل تسييج "سلطة" بحماية أكثر أملاً دعوات معارضة إلى انتخابات رئاسية مبكرة، وأيضاً أملاً ما تعيشه بلاد اقتصادياً ومالياً، عبر عنه وزير الأول عبد المالك سلال بكثير من "الارعب"، بقوله إن احتياطات بلاداً مائة سوف ن تتجاوز 9 مليارات دولار عملاً. 2019.

سعداني يقصي معارضيه من اللجنة المركزية

✪ جزائر: ف. جمال / 22:35 - 30 مايو 2015

زكي عمار سعداني، أمس، أمينا عاما لحزب جبهة التحرير من قبل أعضاء اللجنة المركزية، بإغ عدد 489 عضو، وتضم اللجنة الجديدة ستة وزراء، ثلاثة منهم عبد مجيد تبون وزير سكن و عبد قادر قاضي وزير فلاحة و طاهر حجار وزير تعليم، فيما غاب اسم وزير الأول عبد مالك سلال رغم تقديمه بصفة مناضل في حزب. و جرت مراسم تركية سعداني، في أول دورة لجنة التي انتخبت بدورها في يونيو الأخير من مؤتمر عاشر الذي اختتمت أعماله أمس، بمشاركة 6300 مندوب.

وتأخرت مراسم اختتام مؤتمر بسبب طعون مندوبي بعض محافظات -130 بما في ذلك هجرة، وعدد حسم في قائمة الأعضاء معينين التي ضمت رموزا من حرس قديم، يتقدمهم محمد صالح يحيواوي الذي ورد اسمه ضمن قائمة مقاطعي مؤتمر، وأعضاء في مكتب سياسي، و سابق. كما ضمت قائمة وطنية فريق مؤمنين الأمين علي من بعض كبار تجار وأصحاب مال. وغابت أسماء معارضيه من وزراء سابقين ومؤمنين بلخاق و حركة تقويمية. وسيطر أمناء محافظات ومسؤولو لجان الانتخابية على انتخابات أعضاء اللجنة المركزية، ولم يسجل إلا سقوط أربعة أمناء محافظات، هم أمناء محافظات بوزريعة، شراكة، مسعد وسعيدة في الانتخابات، وتم إنقاذ بعضهم في قائمة وطنية. وينتهي انضمام أعضاء جدد من حكومة إلى حزب، منهم وزير الأول عبد مالك سلال، جدل حول طبيعة حكومة التي منحت صبغة سياسية، وبدا وكأن حكومة احتوت الأفلان، بدل أن يحتوي الأفلان جهاز تنفيذي رغم حيازته على الأغلبية بل مانية. كما تؤشر إلى وضع هدنة بين أجنحة الحكم.

وينتظر أن تفجر تركيبة اللجنة المركزية موجة غضب لدى أطر في حزب، و نواب على وجه الخصوص، بعد أن وجد كثيرون أنفسهم خارج تركيبة، سواء كمنتخبين أو في قائمة معينين. وكان شبح بوتفليقة حاضرا في مؤتمر خلال الأيام الثلاثة، من خلال رسالته في يونيو الأول، كما أمضى مؤتمر أغلب الأوقات في متابعة خطبه، وأشرطة قديمة به بالأبيض والأسود وبالأوان، كما حضر من خلال وثائق و خطب، وأشاد أمين علي الأفلان، في كلمته، بقوة برئيس حزب الذي منحه دعمه صريح، واعتبر أن رسالته إلى مؤتمرين "كانت دعما قويا ومساندة واضحة مسعى الأفلان تعزيز حمته وتأدية أدواره الطلائعية". ودعا مؤتمر، كما جاء في لائحة سياسية عامة، لأجل تطبيق أحكام قانون مجاهد والشهيد، وطابوا معارضة بالمساهمة في أخلاق حياة سياسية وتهذيبها، وجددوا مطلب تجريم الاستعمار، الذي دس وراء قائمة من مطاب تقليدية لحزب.

أحزاب تحدثت عن "مخطط اغتيال للجزائر"

السلطة تخلق حالة قلق وتوجس وسط قوى المعارضة

الخبر / 10:00 - 31 مايو 2015

م يخلق مؤتمر عاشر الأقالان، الذي اختتم أشغاه، أمس، صدمة وسط جناح معارض الذي وجد نفسه يغرد خارج سرب، بعدما وقف رئيس إلى جانب سعداني وأدار ظهره كلياً نداءات تدخل التي أطلقها عبادة وفوجيل وبلعياط، بل أحدث أيضاً حالة من توجس وسط معارضة، بحيث قات حنون إن ما حدث في مؤتمر الأقالان أعطى صورة مرعبة، متحدثاً عن مخطط نقل صلاحيات دولة إلى أشخاص لا علاقة لهم بها، في حين وصف مقري ما يحدث في حزب عتيد بـ "مهلة"، مشيراً إلى أنه أمر يبعث على "حيرة". بدوره استشرّف مناصرة وجود "تغيير قاد"، بينما سجلت حركة الإصلاح صورة في "انسداد سياسي وترهل اقتصادي واضطراب اجتماعي"، من جهته، دعا موسى تواتي، رئيس جبهة وطنية جزائرية، إلى "ضرورة العودة إلى سلطة الشعب في تسيير قضايا بلادنا سياسية والاقتصادية والاجتماعية"، في وقت تحدث بن فليس عن عجز منظومة حكم، مبرزاً أن شغور سلطة تسبب في أوضاع أزمة لبلاد.

لا علاقة لعودة أويحيى بصراعات الأجنحة

✪ جزائر: جلال بوعاتي / 21:14 - 1 يونيو 2015

يعقد تجمع وطني ديمقراطي، يوم عاشر من شهر جاري، دورة مجلسه الوطني، بينما خمسة أياً قبل ذلك، تكون استقالة أمينه عا، عبد قادر بن صالح، سارية مثلاً حملته رسالته، خميس ماضي، يفسح مجال خليفته، بينما الأصابع تشير عينا إلى أحمد أويحيى.

وحول صدى ذي تركته عودة وشبكة لأويحيى في أوساط قواعد حزب وإطاراته، يقول قيادي محسوب على دائرة ضيقة لأويحيى، "خير"، "مناضلون مثل الإطارات، كانوا بحاجة إلى قائد لحزب ولاعب أساسي في ساحة وطنية، يعرف أسماء الإطارات، ويصدر مواقف سياسية وحزبية تحرك مناضلين.. باختصار، قائد يثير الانتباه والاهتمام"، معتبرا أنه "بغض نظر عن تخمينات التي يتحدث أصحابها عن صراع بين أجنحة سلطة، لا أظن أن عودة أويحيى إلى قيادة الأردني علاقة بذلك، أن يكون منافسا لأي حزب من موالاة، كنه مع إثراء نقاش سياسي وطني حول قضايا وطنية راهنة وراهانات محيطة بنا إقليميا".

وشكلا، تم تستقر خيارات حول من يتولى قيادة الأردني بعد بن صالح، في ظل غياب أي حديث عن مرشحين مقترزين، ويعزز غياب مرشحين محتملين، و"إعلاميا"، موقع أويحيى، الذي سيتولى زمام الأمور في الأردني، بعد أن دفع مغادرته، في مناخ سياسي خاص، سبق الانتخابات رئاسية لأفريل 2014.

ويجمع مقربون من أويحيى ممن تحدثت بهم "خير"، وتحاشوا ظهور، على أن "وضع داخل الأردني صار ناعما"، وذهب إلى دورة عادية لمجلس وطني في عاشر من هذا شهر، بتعاضدية عمال بناء بزرادة، سيكون حاملا في الأذهان خيار محسوب صالح أويحيى، وقبل ذلك ستصبح استقالة بن صالح نافذة اعتبارا من 5 جوان، هذا ما اتفق عليه أرجلان".

وعن برنامج "هذا تغيير غامض" على رأس ثاني أكبر حزب موال لنظي، بعد غريمه الأفالان، ووافدين جديدين حركة شعبية جزائرية وتجمع تاج جزائر، يؤكد محدثونا: "سيتم إعلان جالة شغور منصب الأمين عا للأردني، ثم ترفع لائحة تركية أويحيى منصب الأمين عا، يلقي كلمة بامناسبة، بسدل ستار فيها على حقبة بن صالح". ويتحاشى محيط أويحيى خوض فيما سيفوقه خلال اجتماع مجلس وطني، ويكتفون بقول إنها ستكون "حبلتي برسائل ومحطات خريطة طريق جديدة" للحزب، تشرح معامها في ندوة صحفية في يوم مولي لانعقاد دورة مجلس وطني. وبانسبة إلى عدد من محللين، فإن جزائر تعيش ظروفًا مشابهة تلك التي سبقت أحداث أكتوبر 1988، فمؤتمر الأفالان خرج بهيكل فارغة من وجوه تاريخية وذات امتداد نصلي، بتزامن مع انهيار أسعار بترول تدفع نحو أزمة اقتصادية بتبعات اجتماعية ترسخها قرارات حكومية معاكسة لانتظارات أغلبية المواطنين، وتصب في مصلحة قلة من محتكري تجارة خارجية وصفات عمومية، ومنظومة حكم جامدة لا تزال تنتظر لأحزاب بنظرة احتقار، رغم مرور 26 سنة على إقرار تعددية حزبية، فضلا عن "قمع رأي الآخر".. إنه مشهد يخيف، يزيده حدة غياب رئيس جمهورية عن مشهد عا بسبب مرض، ما أربك مراكز صناعة قرار باحثة عن "سيناريو منقذ".

فيما أمر حجار عمداء كلية الطب بتفعيل القرار 709

الأطباء المقيمون في إضراب وتحضير لاعتصام الأربعاء

جزائر: رشيدة دبوب / قسنطينة: ن.وردة / 21:03 - 2 يونيو 2015

دخل الأطباء المقيمون، أمس، في إضراب وطني سيدو يومين، وهذا ضمن سلسلة الإضرابات التي باشرتها نقابة منذ شهر، فقد استجاب عدد مهم من الأطباء للإضراب، في وقت الذي تحضر نقابة لاعتصام وطني أملا وزارة التعليم جاري، الأربعاء المقبل.

جدد الأطباء المقيمون إضرابهم الأسبوع الثالث على التوالي، فقد توقف عدد مهم منهم عن العمل، حسب ما أفاد به رئيس نقابة وطنية الأطباء المقيمين، الدكتور أمين مازيت، "خبر"، الذي ذكر أن دعوة للإضراب استجاب لها الأطباء؛ لتعبير عن رفضهم لبرنامج تكويني لطبيب مقيم الذي م يعد يليي طموحهم.

وأوضح رئيس نقابة أن نسبة الاستجابة للإضراب تراوحت بين 60 و80 في المائة، رغم مضايقات التي تعرض لها الأطباء، من خلال تهديد رؤساء مصالحهم بتأخيرهم من الأجور أو حتى توقيف، وهي تهديدات التي تمنعهم من الاستمرار في الإضراب، مع الإبقاء على الحد الأدنى لخدمات.

وعن مصير الإضراب، قال المتحدث إنه سيستمر يومين عبر وطن، على أن ينظموا وقفة احتجاجية في يومين ثاني للإضراب بمستشفى جامعي لبلدية، وهذا تنديدا بـ "تضييق واسع" لإدارة مستشفى على الأطباء المقيمين، رغم أن الإضراب، حسب، حق مكتسب، في حين يحضرون لاعتصام وطني يوم 10 جوان أملا وزارة التعليم جاري. وفي قسنطينة، خرج، أمس، عشرات الأطباء المقيمين بمستشفى جامعي بن باديس، في مسيرة سلمية انطلقت من مركز كشف بالأشعة إلى غاية مقر كلية طب بمستشفى ذاته، استجابة نداء نقابة وطنية الأطباء المقيمين. ونظم هؤلاء وفتهم الاحتجاجية، منذ ساعات الأوى، وقد انقطعوا فيها عن العمل مع ضمان الحد الأدنى لخدمات، قبل أن يشاركوا في مسيرة داخل مستشفى، طابوا خلالها بإعادة النظر في قرار الامتحان الإقصائي لطبيب مقيم بعد مرور سنتين من تكوين، وممارسة كطبيب يدرس اختصاصا معينا، الذي يمكن أن يحول إلى طبيب عام، مع مراجعة نمط تكوين. كما دعا الأطباء مضربون إلى محاورتهم والاستماع إلى طرحهم أثناء سن قوانين خدمة مدنية، لأنهم وحيدون معنيون بها، وهذا من أجل تحسين طريقة عمل بها.

في المقابل، تقى وزير التعليم جاري والبحث العلمي، أول أمس، بعمداء كلية طب عبر وطن، وأمرهم بتفعيل منشور 709 من خلال تنظيم وطرق تقييم. إلا أن نقابة وصفت لقاء بـ "لاحدث"، مادا الاجتماع م تحضره نقابة، كما ندت هذه الأخيرة بموقف وزارة صحة التي تحمّل وزارة التعليم جاري مسؤولية مشتركة بينهم إذا علمنا أن 10 آلاف طبيب مقيم يعملون في مراكز الاستشفائية تابعة قطاع صحة.

أنصار مصالي الحاج يردون على سعدي بتلمسان

تلمسان: ن. بلهوارى / 22:14 - 3 يونيو 2015

تجمع، صبيحة أمس، عشرات من أنصار "حزب الشعب" غير معتمد، إضافة إلى مؤرخين وناشطين حقوقيين وأفراد من عائلة مصالي الحاج، زعيم تاريخي نجم شمال إفريقيا وحزب الشعب الجزائري، في ذكرى واحدة والأربعين رحيله، بوسط مدينة تلمسان.

توجه المشاركون في تجمع، في مسيرة رمزية نحو مقبرة الشيخ السنوسي، حيث ووري ثرى جثمان مصالي الحاج في السادس من جوان سنة 1974، بعد وفاته في منفاه بباريس. وفي غياب ملحوظ لطبقة سياسية من منتخبين وممثلي الأحزاب، ترحل حضور على أنغ "فداء الجزائر" نشيد رسمي لحركة وطنية، متوجهين نحو مقبرة يتلو بعدها أحد شباب من ولاية جلفة مقتطفات من رسالة مطوقة مصالي الحاج كتبها سنة 1936، في رسالة واضحة من أنصار حركة وطنية لرد على تصريحات لزعيم سابق لتجمع من أجل ثقافة وديمقراطية، سعيد سعدي، وصف فيها مصالي الحاج "يا حركي". وتقول بعض مقتطفات رسالة مصالي التاريخية التي تليت في ذكرى 41 وفاته: "يعتقد بعض منكم في دعاية ضدنا أننا منطرفون متهورون في مطلب الاستقلال، نعم نطلبه بكل شرف وكن يا سعي في سبيله، وكن سنا نطلبه يا بول، بل نقول كم إن برنامجنا هو السعي تحرير الجزائر يا وسائل مشروعنا وكم نحدد ذلك أجلا، بل أن خط الذي نسلكه في جهادنا هو خط تحرير و ليس خط الإدماج والتجنيس.."

ومن جهته، تدخل الدكتور أحمد طواجين، وهو مؤرخ وباحث في تاريخ حركة وطنية، بكلمة أبرز فيها أيضا نزعة الاستقلالية في نضال مصالي، ردا، كما قال، "على من يريدون مغاظة وتوجيه تاريخ". وأكد معظم حضور الذين جاؤوا من عدة ولايات من وطن خاصة من أولاد جلال بيسكرة ومن جلفة وبلاد قبائل و الجزائر ووهران، أن مطلبهم الرئيسي ليس اعتماد حزب الشعب الجزائري وإنما الاعتراف بتضحيات ومساهمة حركة وطنية في استقلال الجزائر كشرط أساسي لبناء ديمقراطية وتعددية سياسية.

القاضي يمنع السؤال عن قروض الوزراء والمسؤولين !

بليدة: محمد سيدمو / 22:00 - 4 يونيو 2015

م يسمح قاضي محاكمة خليفة بنك، عنتر منور، لأحد محامي الدفاع بطرح سؤال على مصفي منصف بادسي، أثناء سماع لأقواله كطرف مدني في قضية، حول ما إذا كان وزراء أو كبار مسؤولين في دولة حصلوا على قروض من بنك خليفة، في واقعة ميزت بين الأخير من محاكمة قبل شروع في مرافعات غدا. تقدي محامي محفوظي، في بداية جلسة مسائية محاكمة خليفة جارية بمجلس قضاء بليدة، بسؤال لي مصفي منصف بادسي حول ما إذا كان أثناء عمله وجد ملفات قروض مسؤولين كبار في دولة أو وزراء كن قاضي انتفض ومنعه من طرح سؤال، بحجة أنه لم يرد أي ذكر لوزراء في قرار الإحالة، وأن عليه محافظة على كرامة الأشخاص. وأوضح بادسي، في كلامه، أنه وجد بنك في وضع كارثي ما استلم مهمة تصفية، فكان يشعر أنه في حالة حرب من كثرة ضغوط ومطالبات بتعويض أموال مودعين. وأشار لي أنه لا بد من تعرف على كل الأصول واسترجاع موارد موجودة من أجل إتقان مهمة تصفية، ووعده بإكمال ذلك في غضون 3 سنوات، بينما ستنتهي حسبه عملية تصفية خليفة يروايز هذا.

واعتر بادسي أن ما جرى بنك خليفة يعكس ضعف دولة وهشاشتها وعدم وجود تنسيق بين مؤسسات دولة وتبادل معلومات بينها، رافضا تحميل مسؤولية بنك جزائر الذي قال بأنه قبل بدوره. وأشار مصفي لي أن بنك تعرض لعملية نهب كبيرة قبل وصول متصرف الإداري جلاب الذي قبل بدور كبير، حسبه. وحول طريقة استرجاع موارد بنك، شرح مصفي أنه قرر ألا يبيع عقارات والأصول إلا لقطاع عمومي، لأن إيداعاته كانت الأكبر في بنك. وأوضح أنه قرر بيع هذه الأصول في آخر عملية تصفية لأن دينار قيمته في انخفاض مستمر حتى يبيعها بأعلى سعر ويقوم بتعويض مودعين.

وبشأن طبيعة الأصول، قال إنه هناك عقارا بـ 23 مليار دينار بحمي موز في عاصمة تم بيعه لجمارك، واسترجع عقارا بشارع خليفة بوحافة في عاصمة وفندقا بيجاية باعه بـ 1 مليار دينار لي شركة جزائرية كويتية، بينما بيعت 3 طائرات هيليكوبتر لي وزارة دفاع وطني وطائرتي "آ تي آر" لي خطوط جوية جزائرية. وفصلت وثائق عرضها مصفي بادسي حالة ماية بنك خليفة سنة 2014، حيث بلغت ديون بشكل على 126.1 مليار دينار، منها 119.3 مليار دينار تعتبر مبالغ مودعين تجاوزوا عتبة 60 مليون سنتيم، ومنها 6.38 مليار دينار مودعين م يتجاوزوا عتبة، بينما تم تعويض قيمة 7.2 مليار دينار من هذه ديون تبقى قيمة 126.1 مليار دينار واجبة تسديد. وأبرز مصفي أنه سيتم تعويض كل مودعين في حدود 10 بامائة.

وبتحليل طبيعة هذه ديون يلاحظ أن قيمة الإيداعات بأجل بلغت حوالي 60 مليار دينار، موزعة بين مودعين عموميين ومودعين خواص، منها 58 مليار لمؤسسات عمومية و 1.8 مليار دينار لخواص، فيما بلغت إيداعات حسابات جارية 25 مليار دينار، أما ديون بنوك فبلغت 6.9 مليار دينار، أما سندات خزينة فبلغت 6.2 مليار دينار، وبلغت ديون تجارة خارجية 3.7 مليار دينار. وحسابات دفاتر توفير 2.5 مليار دينار، وصكوك صناديق 2.4 مليار دينار، أما حسابات بامعملة صعبة فبلغت 1.9 مليار دينار، وحسابات باصك 926 مليون دينار، وبلغت قيمة ديون الإجمالية 119 مليار دينار.

«الأميار»، ينتقدون تعليمة الداخلية ويعتبرونها متأخرة

⊠ جزائر: محمد معروف / 23:45 - 5 يونيو 2015

أحدثت ⊠ تعليمة ⊠ وزارية ⊠ مستعجلة جدا، و⊠ تي بعثتها وزارة ⊠ داخلية و⊠ جماعات ⊠ محلية ⊠ إلى جميع رؤساء ⊠ بلديات ⊠ عاصمة، تجبرهم بموجبها على توزيع قفة رمضان على ⊠ محتاجين وإبصارها ⊠ لهم قبل دخول ⊠ شهر بـ 15 يوما،

⊠ جارة طواري ⊠ دي بعض رؤساء ⊠ بلديات.

تجبر ⊠ تعليمة ⊠ موجهة ⊠ إلى رؤساء ⊠ بلديات و⊠ حاملة ⊠ ختم «مستعجل جدا» و⊠ تي تحوز «⊠ خبر» على نسخة منها، رؤساء ⊠ بلديات ⊠ شروع في توزيع قفة رمضان على ⊠ محتاجين ⊠ سنة 2015 والانتهاه من ⊠ ذلك خلال الأسبوعين ⊠ الذين يسبقان حلول رمضان، مع موافاة رؤساء ⊠ بلديات ⊠ ولاة بشكل دوري بكل الإجراءات ⊠ قانونية ⊠ متخذة ⊠ تنفيذ ⊠ عملية.

وانتقد بعض رؤساء ⊠ بلديات هذه ⊠ تعليمة ⊠ تي جاءت حسبهم «متأخرة جدا»، ناهيك عن ضيق ⊠ وقت وتعدد الإجراءات الإدارية ⊠ خاصة بهذه ⊠ عملية ⊠ تي تتطلب وقتا أقله ثلاثة أشهر لإتمامها، كما يقول ⊠ متحدثون. وكشف بعض رؤساء بلديات ⊠ عاصمة في اتصالهم مع «⊠ خبر»، أن ⊠ تعليمة ⊠ وزارية ⊠ تي تقضي بتوزيع قفة رمضان على شكل مواد غذائية أسبوعين قبل رمضان غير منطقية، نتيجة وجود إجراءات قانونية وإدارية وتنظيمية كثيرة تسبق ⊠ عملية، فضلا عن ⊠ وقت ⊠ كبير ⊠ ذي تتطلبه دراسة ملفات ⊠ معوزين.

وقال «مير» بلدية برج ⊠ كيفان، قدور حداد، إن وصول ⊠ تعليمة ⊠ أيا ⊠ قليلة فقط قبل شهر رمضان يجعل من توزيع ⊠ قفة قبل ⊠ شهر ⊠ فضيل غير ممكن بسبب ضيق ⊠ وقت، إضافة ⊠ إلى تعدد الإجراءات ⊠ قانونية والإدارية ⊠ مثل هذه ⊠ عمليات، خصوصا وأن قفة رمضان تدرج في إطار ⊠ صفقات ⊠ عمومية، مما يخلق أزمة من ناحية الإجراءات ⊠ عديدة و⊠ طويلة، ناهيك على ⊠ وقت ⊠ ذي تتطلبه، هذا إضافة ⊠ إلى عد الانتهاه من دراسة ⊠ ملفات وتحضير قوائم ⊠ معوزين، ⊠ إلى جانب دفتر ⊠ شروط ⊠ ذي سير ⊠ مع موزعي ⊠ مواد ⊠ غذائية. من جانبه، أقر رئيس بلدية سيدي موسى بوتلجة علال، بوصول ⊠ تعليمة متأخرة، وهو ما شكل، حسب، هاجسا ⊠ لعديد من ⊠ بلديات الأخرى ⊠ تي دخلت في سباق مع ⊠ زمين ⊠ تنفيذها، قائلا إن تنفيذ هذه ⊠ تعليمة وتوزيع قفة قبل رمضان بـ 15 يوما يعدّ من «⊠ مستحيل».

الحكومة تستنجد بـ "القانون" لمواجهة بارونات الاستيراد

✪ جزائر: سعيد بشار / 21:55 - 6 يونيو 2015

يُرافع وزير التجارة عمارة بن يونس ✪ من أجل إقناع نواب مجلس شعبي وطني ✪ بتعديلات ✪ جديدة ✪ مشروع قانون يتعلق ✪ بتجارة ✪ خارجية، خاصة أن الإجراءات ✪ المتضمنة فيه قد أثارت ردود فعل قوية من قبل ✪ مستوردين ومتعاملين ذوي نفوذ، بفعل تحكمهم بدولاب ✪ معادمة ✪ تجارية عبر تمويين ✪ سوق ✪ وطنية بالاحتياجات ✪ ضرورية، ورفضهم ✪ تدابير إرامية ✪ لتقليص فاتورة ✪ واردات.

ويسعى بن يونس ✪ إلى إقناع نواب ✪ غرفة ✪ سفلى ✪ لبر ✪ مان ✪ بتصويت على مشروع ✪ قانون ✪ معدل ✪ و✪ متمم ✪ الأمر رقم 03-04 ✪ متعلق ✪ بقواعد ✪ عامة ✪ مطبقة على عمليات استيراد ✪ بضائع وتصديرها، في انتظار تطبيق ✪ الإجراءات ✪ متعلق برخصة الاستيراد بشكل ميداني على معاملات ✪ تجارية ✪ خارجية، في سياق ✪ تقليل ✪ من إنفاق ✪ خزينة ✪ عمومية ✪ وخروج ✪ عملة ✪ صعبة ✪ تغطية ✪ نفقة ✪ على ✪ واردات، الأمر ✪ الذي دفع ✪ حكومة ✪ إلى ✪ لجوء ✪ إلى أطر ✪ قانونية يفرضها عامل الاستعجال ✪ لخروج من الأزمة أو ✪ تقليل ✪ من حدتها، في ظل ✪ عد ✪ قدرة على إيجاد حلول اقتصادية ✪ لإشكالات ✪ مطروحة، بينما تعتبر ✪ جلسة امتحان ✪ لنواب يفرض عليهم الاختيار بين "مصلحة ✪ وطنية" ومطاب ✪ متعاملين الاقتصاديين ✪ ومستوردين ✪ نافذين بعد دخول ✪ مال ✪ مجال ✪ تمثيل ✪ بر ✪ ماني.

وتستهدف ✪ حكومة عبر مشاريع ✪ قوانين، بالإضافة ✪ إلى تدابير أخرى من ✪ مقرر أن يكشف عنها قانون ✪ مائة ✪ تكميلي ✪ لسنة ✪ حاوية، مجموعة من ✪ قطاعات ✪ محددة بشكل مسبق، باعتبار أنها تمتص ✪ حصة الأكبر من ✪ نفقات ✪ مخصصة ✪ لواردات، ويصل عددها ✪ إلى حوالي 20 ✪ منتجا سئل ✪ متعاملون ✪ مستوردون ✪ ها ✪ با ✪ خضوع ✪ إلى موافقة مسبقة في إطار رخصة الاستيراد، ويأتي على رأس قائمة ✪ منتجات ✪ معنية استيراد ✪ سيارات ✪ الذي أكد بشأنه وزير ✪ تجارة عمارة بن يونس، في تصريح سابق، عد ✪ سماح ✪ مواصلة بدخول كميات أكبر من حاجيات ✪ سوق ✪ وطنية، مضيفا بأن ✪ مصانع الأجنبية ✪ منتجة تفرض على ✪ وكلاء استيراد حصة معينة من ✪ سيارات بصرف ✪ نظر عن حجم ✪ طلب، الأمر ✪ الذي يتسبب في إغراق ✪ سوق.

وتعمل وزارة ✪ تجارة ومن ورائها ✪ حكومة ✪ إلى تقليص فاتورة الاستيراد ✪ وطنية، بما في ذلك ✪ واردات ✪ سيارات، بحكم أنها تكلف ✪ خزينة ✪ عمومية 5 مليار دولار سنويا، في حين أكد وزير ✪ تجارة عد ✪ تسامح مع ✪ متعاملين ✪ مستوردين ✪ لسيارات، إذ سيجبرون ابتداء من ✪ سنة ✪ مقبلة على الإعلان عن الأرباح ✪ متعلقة بتسديد ✪ ضريبة على أرباح ✪ مؤسسات "إي.بي.أس"، في إطار الإجراءات ذات ✪ علاقة بإزامهم ✪ با ✪ خضوع ✪ رخصة الاستيراد ✪ التي ستدخل حيز ✪ عمل ابتداء من سنة 2016، مضيفا بأن من غير ✪ معقول أن تكون هذه ✪ وكالات الأكثر بيعا في ✪ سوق ✪ وطنية هي الأقل من حيث الإعلان عن دفع ✪ حقوق ✪ مترتبة عليها ✪ لخزينة في إطار ✪ ضرائب ✪ مستحقة.

وستمس الإجراءات ✪ جديدة كذلك استيراد مواد ✪ بناء على غرار الإسمنت، بشكل يمنح الأوية ✪ للإنتاج ✪ وطني ✪ الذي يصل إلى 18 مليون طن، بينما تقدر الاحتياجات ✪ وطنية بـ 22 مليون طن، الأمر ✪ الذي يفرض تحديد كمية الاستيراد بـ 4 مليون طن فقط ✪ تغطية ✪ فرق بين حجم ✪ طلب و✪ عرض، وعد ✪ خلق منافس جديد ✪ لمنتج ✪ محلي.

رجال أمن بالزلي المدني للتحقيق حول مثيري العنف

غرداية: محمد بن أحمد / 22:00 - 7 يونيو 2015

أسفرت مواجهات طائفية وصفت بـمحدودة في بلدية فرارة، وفي بريان بغرداية، يومي الجمعة والسبت الماضيين، عن إصابة 22 شخصا بجروح، منهم عدد من عناصر الأمن، وأثارت مخاوف سكان من احتمال اشتداد أعمال العنف في شهر رمضان.

قررت مديرية عامة الأمن الوطني شرطة غرداية الاستعانة بعدد من عناصر شرطة بالزلي المدني، في تحقيق حول مثيري أعمال العنف طائفي تسهيل اعتقالهم، على أن تتحصر مهمة عناصر شرطة بالزلي المدني في التعرف على مثيري أعمال العنف ورصد تحركاتهم فقط.

وتثير الإشاعات مبهمة مصدر حول تجدد أعمال العنف في غرداية رعب وسط سكان، بسبب أن أغلب ما أشارت إليه إشاعات سابقة تتأكد، وهو ما يعيد مخاوف من تكرار سيناريو رمضان 2014.

وأسفرت أعمال عنف متقطعة بين طرفي نزاع في بريان وفرارة بغرداية، عن إصابة 22 شخصا وحرقت سيارة. وقال مصدر أمني من غرداية إن أعمال العنف التي وقعت في فرارة، رغم أنها وقعت بين طرفي نزاع، إلا أن لها سببا مختلفا، ذلك أنها وقعت بسبب خلاف حول مشروع ترقية عقارية. جاءت أخبار أعمال العنف في غرداية هذه مرة من مدن فرارة وبريان، شمال ولاية غرداية. ففي فرارة، تكررت أعمال عنف في منطقة كدية، يومي الجمعة والسبت. وفي بريان أيضا، وقعت أعمال عنف محدودة شمال مدينة. ورغم حصيلة مصابين بجروح كبيرة في أعمال العنف الجديدة بفرارة

وبريان، فقد أصيب 22 شخصا، منهم 8 من عناصر الأمن ودرك بجروح خفيفة ومتوسطة، إلا أنها مختلفة، حسب مصدر أمني، فقد أثبتت قدرة وحدات تدخل تابعة لشرطة ودرك وطني على منع توسع أعمال العنف من جهة، وسرعة توقف أعمال العنف من جهة أخرى، إلا أن هذه التطمينات لا تلغي حقيقة أن العنف طائفي في غرداية بات يتمتع بقدرة تجدد ذاتية، حسب تصريح عدد من الأعيان، وهو ما يثير مخاوف من تجده في شهر رمضان الذي بات على الأبواب. وقد فتحت مصابيح الأمن بغرداية تحقيقا حول مصدر شائعات تم نشرها في منطقة، تفيد بقرب تجدد أعمال العنف التي توقفت عدة أشهر، لكنها عادت إلى مدينة التي تعيش حالة نزاع طائفي منذ نهاية عام 2013.

وفي سياق متصل، قال مصدر مسؤول من ولاية غرداية إن مديرية عامة الأمن الوطني رخصت شرطة غرداية بتنظيم عمليات رصد لجموع التي تتورط في أعمال العنف طائفية، على أن ينفذها عناصر شرطة بالزلي المدني يمكنهم الاقتراب من مجموعات متورطين في أعمال العنف وتصوير حشود، ثم استعمال صور لإدانة متورطين في أعمال العنف. وتستعمل مصابيح الأمن ودرك كاميرات ثابتة ومحمولة على متن عربات وطائرات عمودية في تصوير أعمال العنف، إلا أن متورطين في أعمال العنف يعتمدون على إخفاء وجوههم عند الاقتراب من آلات التصوير.

لجأت إلى دينار رخيص و سلال يرفض رسوما جديدة

الحكومة تضحي بالجزائريين في قانون المالية التكميلي

♣ الجزائر: سمية يوسف / 11:00 - 8 يونيو 2015

رفض وزير الأول، عبد♣ مالك سلال، خلال♣ مجلس♣ وزاري♣ مشترك♣ منعقد♣ الأسبوع♣ الماضي،♣ لفصل في مقترحات وزارة♣ المالية♣ قانون♣ المالية♣ التكميلي، إدراج رسو♣ جديدة، مثل تلك♣ التي خصت♣ سجناء و♣ مواد♣ تبغية و♣ كحول♣ يتم♣ تمسك فقط ب♣ ضريبة♣ مفروضة على♣ سيارات♣ جديدة، غير أن إعادة مراجعة قيمة♣ دينار مقابل♣ دولار في♣ مشروع، تؤكد♣ جوء♣ حكومة♣ إلى♣ وصفة♣ سحرية بمراجعة هامة♣ قيمة♣ دينار، مما سينعكس سلبا على♣ قدرة♣ شرائية♣ لمواطنيين.

عائدات تنقلص إلى 33 مليار دولار تضخم ب 4 بالمائة ومغامرة ببرميل ب 60 دولارا

أكدت مصادر حكومية - "الخبر"، أن وزير الأول رفض اعتماد رسو♣ جديدة، مفضلا إعادة مراجعة♣ دينار التي كانت تقدر ب 97 دينارا مقابل دولار واحد في قانون♣ المالية♣ سنة 2015، وترتفع♣ إلى 98 دولارا مقابل دينار، مما يمثل زيادة بما معدله 24 بالمائة. وتكون♣ دوة بذاك وككل مرة، فضلت♣ حلول♣ سهلة♣ مواجهة الأزمات الاقتصادية على♣ مدى♣ قصير، بتخفيض قيمة♣ دينار دون الأخذ بعين الاعتبار الانعكاسات♣ سلبية على الاقتصاد♣ وطني.

وبعد أن كان الاتجاه♣ مواجهة♣ مستجدات الأخيرة لانهايار أسعار♣ نفط، نحو♣ رفع من♣ تحصيل♣ جبائي بإدراج رسو♣ وضرائب جديدة، فضلت♣ حكومة، حسب نفس♣ مصادر، تضخيم مداخيلها من♣ عملة♣ صعبة بمراجعة قيمة♣ دينار. وتأتي هذه♣ مراجعة، تضاف♣ إلى سلسلة مراجعات تدرجية مست سعر صرف♣ دينار♣ جزائري مقابل♣ دولار والأورو.

وقد كشفت تقديرات وزارة♣ المالية، عن تراجع محسوس في سعر صرف♣ دينار مقابل♣ ورقة♣ خضراء♣ دولار، حيث بلغ معدل انزلاق♣ دينار قرابة 20 في♣ المائة ما بين 2012 و 2015. من جهة أخرى، توشر أرقا♣ توقعات♣ واردة في مشروع قانون♣ المالية♣ التكميلي♣ إلى خطورة♣ وضع، الذي تتخبط فيه♣ جزائر بعد تراجع مستويات أسعار♣ نفط، خاصة بعد أن خذت نتائج اجتماع أوبك الأخير مساعي♣ حكومة♣ جزائرية على♣ صعيد♣ دوي لرفع من الأسعار، تتوقع♣ حكومة في مشروع قانون♣ المالية♣ التكميلي انخفاض محسوسا في عائدات مداخيل♣ نفط♣ إلى 33,8 مليار دولارا مقابل 63 مليار دولارا أي بتراجع بمعدل 50 بالمائة. كما تضمّن مشروع قانون♣ المالية♣ التكميلي سنة 2015، توقعات تنبئ بارتفاع معدل♣ تضخم♣ إلى 4 بالمائة، مقابل 3 بالمائة، إلى جانب تراجع مستوى♣ ناتج داخلي♣ خا ب نسبة 3 بالمائة.

على صعيد آخر، وافق سلال على تخفيض♣ ضريبة على الأرباح لمنتجين♣ جزائريين♣ إلى 19 بالمائة، مقابل 23 بالمائة، فيما سيتم رفع♣ ضريبة على أرباح♣ شركات♣ مستوردة♣ إلى مستويات تتراوح بين 27 إلى 29 بالمائة. إلا أن فاتورة رفع هذه♣ ضريبة سيدفعها♣ مواطن♣ جزائري♣ الذي تلبى حاجياته بنسبة 70 بالمائة من واردات، في انتظار♣ نهوض بالانتاج♣ وطني.

في سياق ذاته، احتفظت♣ حكومة ب♣ سعر♣ مرجعي - 37 دولارا لبرميل، في مشروع قانون♣ المالية♣ التكميلي سنة 2015، مراجعة سعر♣ برميل♣ حقيقي، وفقا لتقلبات الأسعار♣ دوية من 100 دولارا لبرميل♣ إلى 60 دولارا في مشروع قانون♣ المالية♣ التكميلي هذه سنة .

بدل اعتماد حلول جذرية واقعية بمستوى التحديات

إجراءات حكومة سلال يمكن أن تعقد الوضعية

جزائر: حفيظ صوإيلي / 21:00 - 9 يونيو 2015

اعتبر الدكتور عية عبد الرحمان، أستاذ علوم الاقتصاد، أنه بعد حوالي 10 أشهر من بداية انهيار سعر برميل النفط وبدلاً من أن تتخذ حكومة إجراءات حماية وتنويع الاقتصاد وطني، قامت باتباع سياسات ستزيد من عمق الأزمة وقد تدفع إلى بلاد إلى مجهول، في ظل استمرار أسعار بترول منخفضة. ولاحظ عية - "خبر": "م تراجع حكومة حجم نفقات عامة في قانون المالية سنة 2015 ومقدر بـ 9000 مليار دينار والذي لن يتحقق إلا إذا تجاوز سعر برميل 100 دولار، ذلك أن الإبقاء على ذات مبلغ في ظل استمرار سعر برميل عند مستواه الحالي من شأنه أن يستنزف كل الأموال المرصودة في صندوق ضبط موارد تغطية عجز"، مضيفاً "ميزانيتا 2012 و2014 والتي بلغت حدود 7000 مليار دينار أنتجت عجزاً قدر حسب بيانات وزارة المالية بما يفوق 3000 مليار دينار".

في نفس السياق، أشار أستاذ الاقتصاد في جامعة الجزائر "قد حافظت واردات على قيمتها مرتفعة مسجلة خلال الأربعة أشهر الأولى من سنة الحالية 17,73 مليار دولار، وهو ما أدى إلى تسجيل عجز بميزان تجاري لأول مرة منذ سنة 1998، حيث قدر في الثلاثي الأول بـ (-3,4) مليار دولار نتيجة تراجع عوائد صادرات بنسبة 41 %"، مستطرداً "غريب في الأمر أن بواكر هذا عجز ظهرت نهاية سنة 2014 عندما سجل رصيد ميزان تجاري قيمة سلبية قدرة بـ (9,10) مليار دولار، بينما بلغ عجز ميزان مدفوعات (-5,88) مليار دولار، إلا أن حكومة لم تتخذ إجراءات لحد من استنزاف عملة صعبة، بل على عكس من ذلك قامت من خلال قرار وزارة التجارة الصادر في 13 جانفي 2015 بإلغاء مدة صلاحية مستخرج سجل تجاري متعلق باستيراد منتجات موجهة للاستهلاك النهائي (الذي كان محددًا بسنتين بإقرار صادر في 13 جويلية 2011)، في وقت تروج وزارة ذاتها من خلال حملة إعلامية كبيرة من أجل استهلاك منتج وطني".

أما بالنسبة لعودة إلى قروض الاستهلاكية فهو لا يصلح عملياً، حسب خبير، "إلا شراء سيارة رينو سامبول مركبة في وهران والمستورد جميع أجزائها من فرنسا، خاصة بعدما تراجع فرنسيون عن التعاقد مع مؤسسات محلية صناعة مقاعد، بحجة أن تلك المؤسسات لا تملك شهادة مطابقة مواصفات إيزو، وبالتالي فأقروض مقدمة في الجزائر ستساهم في إنعاش الاقتصاد الفرنسي، وتزيد بمقابل في ضغط على طرق جزائرية وكذا في استمرار استيراد مواد طاغوية التي انتقلت قيمة وارداتها من حوالي 1 مليار دولار سنة 2010 إلى 3,4 مليار دولار سنة 2013 وكذا قطاع غيار. كما ترفض حكومة تسريع عمليات مالية ببنوك وتفعيل دور حقيقي لشبك وتوسيع دفع الإلكتروني، ما يشجع على استمرار تداول كمية كبيرة من كتلة نقدية خارج الإطار الرسمي، تلك الأموال التي تمول الأسواق موازية مُمونة من قبل مستوردي كل شيء، وتصر بمقابل على عدد تنظيم سوق صرف، تاركة حرية مطلقة تداول عملات صعبة في ساحات عامة.

أعلن عنه أويحيى أمس بمناسبة عودته إلى قيادة الأرندي

تكتل سياسي جديد لدعم بوتفليقة

جزائر: حميد يس / 23:00 - 10 يونيو 2015

دعا أحمد أويحيى، أمين على تجمع وطني ديمقراطي بانيابة، جبهة تحرير وطني وتجمع أمل الجزائر وحركة شعبية جزائرية، إلى تأسيس قطب سياسي دعم الرئيس عبد العزيز بوتفليقة. وفي رد غير مباشر على مطلب معارضة إعلان شغور منصب الرئيس وتنظيم انتخابات مسبقة، قال: "سنكون دائما بمرصاد لأية مبادرة تريد أن تجعل من محافل سياسية بديلا خيار شعب سيد."

في مشهد كان متوقعا، تمت تزكية أويحيى بالإجماع خليفة عبد قادر بن صالح، أمس، في دورة عادية لمجلس وطني لحزب عدت عاصمة. وكانت مناسبة فرصة لرجل تأكيد مواقفه معروفة، مؤيدة لسلطة ورأسها بوتفليقة والمعادية لمعارضة ومواقفها. واقترح أويحيى، في كلمة ألقاها على مجلس وطني، على الأحزاب الثلاثة التي تدعم بوتفليقة، تشكيل تكتل بديل لتخالف الرئاسي الذي قبا عشية انتخابات 2004 تأييد ترشح بوتفليقة لعهد ثانية. ومن بين غايات هذا القطب، حسب صاحب دعوة إليه، "تقوية صوت الأغلبية"، وبذلك يكشف أويحيى أن عودته إلى رأس الأرندي، هي تعزيز صفوف أحزاب السلطة التي لم يعد صوتها مسموعا أما زخم الذي تثيره تنسيقية الانتقال الديمقراطي. وأعلن أويحيى عن أوياته في مرحلة مقبلة قائلا: "سنكون مساهمة الأرندي في حياة وطنية هي شغلي شاغل، وسيبقى واقفا لاستكمال بناء مسار تقويم وطني، وسنكون مجددين بناء على وائح مؤتمر الأخير وسنبقى بجانب الأخ مجاهد عبد العزيز بوتفليقة لتنفيذ برنامجه". مشير إلى أن "ساحة سياسية تعرف تذبذبا، وكن نفتخر بأن مواقف حزب لم تتغير منذ تأسيس، فنحن كنا ولا نزال نوفمبريين وجمهوريين وديمقراطيين. قد بقينا مساندين للرئيس حتى في مرحلة التذبذب في 2003 و2004 وفي 2014."

و لم يوضح أويحيى ما يقصده بـ "التذبذب"، لكن تواريخ التي ذكرها توحى إلى فترات غموض حول مصير بوتفليقة في الحكم. فقبل 11 سنة كان نظما منقسما بين مؤيد ومعارض لاستمراره في الرئاسة، أما على الماضي فجاءته صحية أوحث باحتمال عد ترشحه لرابعة.

وقد أويحيى دعما قويا لحكومة التي يشارك فيها الأرندي بأربعة وزراء زائد أمينها على. ودافع عن البرمان قائلا: "يقال إنه لا يصلح الإرفع الأيدي.. نعم البرمان ترفع الأيدي في الحكومة. وإذا كانت الأغلبية لا تساند حكومتها فماذا تفعل إذن؟". وأعلن استعداد الأرندي يكون شريكا في كل مبادرات حوار سياسي". وتجاوبت قاعة بحماس كبير مع خطاب أويحيى، الذي غاب منذ على ونصف على، ما أصاب حزب بجمود.

وتعهد الأمين على بانيابة بعد الانتقال من أي شخص في حزب كان سببا في دفعه إلى الاستقالة على 2013. وقال بهذا الخصوص: "أنا عائد دون روح انتقا ولا إقصاء، فمن مسؤوليتي م شمل حزب، ذلك أطلب مساعدة جميع". وأضاف: "قيل عني إنني سيرت حزب بطريقة دكتاتورية، كن كل الذين رأوني أسير أشغال مجلس وطني يشهدون على عكس ذلك. قد كنتم في حاجة إلى أمين على بانيابة يتخذ قرارات، وسأخذ قرارات". مشير إلى أن حياة هيكليية، "ستأخذ قسطا هاما من اهتمامي، فقد حان وقت لتكفل بتكوين مناظليين ومنتخبين محليين". و لم يعط أويحيى تفاصيل أوفى عما هو مقبل عليه من إجراءات في حزب، وربما سيكشف عنها يوم صباحا في ندوة صحفية يعقدها بمقر الأرندي.

وحظ في "مشهد الأرندي" مكثف، أمس، غياب بعض وجوه بارزة أمثال ناطق باسم حزب الأسبق، ميلود شرفي، ووزراء سابقين شريف رحمانى وأبو بكر بن بوزيد وحسان عسكري ومحمد عيشوبي وغيرهم. وقبل انطلاق الأشغال في جلسة مغلقة، قرأ أويحيى مضمون قائمة من 20 عضوا بالأمانة الوطنية (10 منهم جدد) ضمت أكثر قياديين وفاء وقربا منه، أمثال عبد سلا بوشوارب وصاديق شيهاب وخادي بومدين وعلي رزقي. وضمت أيضا من شنوا حملة ضده نهاية 2012 وأبرزهم طيب زيتوني. لكنها خلت أيضا من بعض مقربين منه مثل عبد كريم حرشواي.

بينما أرجأ حزب بن يونس إلى حين التشاور

الموالة ترحب بمبادرة القطب الرئاسي

جزائر: ش. محمد / 20:47 - 11 يونيو 2015

قبت دعوة الأمين العام بالنيابة لتجمع وطني ديمقراطي، أحمد أويحيى، ترحيبا من حزب جبهة التحرير الوطني، بعد أن رحب بها ودعا إلى تجسيدها تجمع أمل الجزائر، بينما أرجأ حزب عمارة يونس بت في موقفه حيالها إلى حين التشاور في الأمر لدى قيادته.

ويتفق كل من "تاج" والأفالان" أن دعوة التي أطلقها أويحيى باتجاه الأحزاب التي "تتقاسم خيارات سياسية" مع الأرندي عقب تزكيته الأربعاء من قبل مجلس وطني لحزب، تعتبر "حلقة أخرى في مسار تحالف الذي جمعها خلال الانتخابات الرئاسية الأخيرة" من أجل مساندة برنامج رئيس بوتفليقة.

وأكد عضو مكتب سياسي حزب جبهة التحرير الوطني مكلف بالإعلام، سعيد بوحجة، في تصريح وكالة الأنباء الجزائرية، أن هذه المبادرة من شأنها أن "توحد صيغ دعم رئيس جمهورية" وتعزز مواقف الأحزاب المنضوية تحت هذا المسعى. كما فت إلى أن فكرة تحالف بين تشكيلات سياسية التي تقف إلى جانب رئيس جمهورية ليست بجديدة، حيث إنها تجسدت على أرض واقع فعليا خلال حملة الانتخابية رئاسيات 2014". أما جبهة شعبية الجزائرية فقد فضلت إرجاء الإعلان عن موقفها بغية التشاور بخصوص مبادرة المذكورة.

وكان حزب عمار غول قد رحب بدعوة التي أطلقها أويحيى، واعتبرها "خطوة مهمة في مسار دعم رئيس جمهورية، خاصة في هذا ظرف الذي تعيش فيه الجزائر تحديات شتى خاصة على الصعيد الأمني"، بالنظر إلى الأوضاع غير مستقرة التي تمر بها دول الجوار. كن مبادرة لم تلق ترحابا من قبل أحزاب معارضة، خاصة تلك المنضوية تحت واء تنسيقية حريات والانتقال الديمقراطي، واعتبرتها مبادرة تهدف إلى تحجيم دور معارضة.

دعوا إلى انتظار حكم القضاء بخصوص المؤتمر العاشر

خصوم سعداني يطالبون الداخلية بتأجيل الفصل في القرار

Ⓜ جزائر: ج. ف / 22:41 - 12 يونيو 2015

طاب أعضاء سابقون في Ⓜ لجنة Ⓜ مركزية Ⓜ مكتب Ⓜ سياسي Ⓜ حزب جبهة Ⓜ تحرير Ⓜ وطني، وزارة Ⓜ داخلية بتأجيل Ⓜ فصل في طلب قيادة Ⓜ حزب Ⓜ حاوية Ⓜ حصول على وثيقة مطابقة Ⓜ مؤتمر Ⓜ عاشر Ⓜ لحزب، وانتظار حكم Ⓜ قضاء الإداري في Ⓜ دعاوى Ⓜ التي رفعوها لإلغاء Ⓜ مؤتمر.

ذكر عبد Ⓜ كريم عبادة، عضو Ⓜ مكتب Ⓜ سياسي الأسبق، في تصريح هاتفي - "Ⓜ خبر"، أمس، أن قياديين في Ⓜ حزب وجهوا، قبل أيًا، رسالة Ⓜ إلى وزارة Ⓜ داخلية وⓂ جماعات Ⓜ محلية Ⓜ لاعتراض على نتائج Ⓜ مؤتمر Ⓜ عاشر Ⓜ الذي نظم أواخر شهر ماي Ⓜ منصر.

وتو Ⓜ محضر قضائي نقل Ⓜ رسالة Ⓜ التي تتضمن، حسب عبادة، دعوة وزارة Ⓜ داخلية تأجيل منح Ⓜ قيادة، التي انبثقت عن Ⓜ مؤتمر، ووثيقة Ⓜ مطابقة Ⓜ التي تصدرها Ⓜ وزارة تطبيقا لأحكام Ⓜ المادة 36 من Ⓜ قانون Ⓜ عضوي Ⓜ الأحزاب، إلى غاية فصل مجلس Ⓜ دولة في Ⓜ نزاع Ⓜ قائم بين قياديين في Ⓜ حزب وⓂ قيادة Ⓜ حاوية Ⓜ للأفان. وتنص Ⓜ المادة 36 من قانون الأحزاب Ⓜ سياسية على Ⓜ أن Ⓜ قيادات Ⓜ حزبية بإبلاغ وزارة Ⓜ داخلية بأي تغييرات على تنظيم Ⓜ هيئات Ⓜ قيادية وⓂ نظما Ⓜ داخلي Ⓜ لحزب، خلال Ⓜ ثلاثين يوما Ⓜ التي تلي تنظيم Ⓜ مؤتمر، وأما Ⓜ وزير Ⓜ داخلية مهلة 30 يوما أخرى لإعلان قراره، وفي حالة Ⓜ عد Ⓜ رد يعتبر Ⓜ قرار قبولاً.

ولا ينتظر مفاجأة من وزارة Ⓜ داخلية، ومن Ⓜ متوقع أن يكون إصدار وثيقة Ⓜ مطابقة أسرع مقارنة بقرار Ⓜ مطابقة Ⓜ الذي منح بعد دورة Ⓜ لجنة Ⓜ مركزية - 29 أوت 2013، وⓂ التي انتخب فيها سعداني أمينا عاما، خصوصا بعد رعاية مؤسستي Ⓜ رئاسة وⓂ دفاع Ⓜ تغييرات Ⓜ جديدة في Ⓜ مؤتمر.

ووقفت وزارة Ⓜ داخلية في محطات سابقة مع Ⓜ قيادة Ⓜ حاوية Ⓜ للأفان، وقدمت Ⓜها كل Ⓜ تراخيص Ⓜ عقد نشاطاتها، ولا يعتقد أن يتخذ Ⓜ وزير Ⓜ جديد Ⓜ داخلية خطوة تناقض Ⓜ تغيير Ⓜ وضع Ⓜ قائم في Ⓜ حزب Ⓜ حايا.

ويعقد Ⓜ ارفضون Ⓜ نتائج Ⓜ مؤتمر Ⓜ عاشر Ⓜ للأفان، يو Ⓜ غد، قاء Ⓜ لوقوف على عملية إعداد Ⓜ ملف Ⓜ قضائي Ⓜ جاري تجهيزه، لإلغاء Ⓜ مؤتمر Ⓜ عاشر، وسير جمع Ⓜ بيانات، وⓂ هيكلية Ⓜ التي يعتزمون إطلاقها من خلال إنشاء قسما ومحافظة جديدة - .

تعلیمة لوزیر الداخلية لموظفی قطاعه والمنتخبین المحليین

السلطات تعترف بتفشي الفساد في الإدارة

□ جزائر: مراد محامد / 21:39 - 13 يونيو 2015

اعترفت □ سلطات □ عمومية ضمنيا بـ □ فساد □ الذي أصبح ينخر الإدارة □ عمومية، خاصة □ جماعات □ محلية. ففي تعلیمة وجهها وزیر □ داخلية لإطارات وموظفی □ وزارة □ جماعات □ محلية □ و □ منتخبین □ محلیین، اطلعت □ "خبر" □ عليها، دعا □ إلى ضرورة محاربة □ "بيروقراطية □ و □ رشوة □ و □ محسوبية" □ و □ قضاء عليها.

الحكومة تأمر بمحاربة البيروقراطية والرشوة والمحسوبية

جاء في □ تعلیمة □ تي وجهها □ وافد □ جديد على قطاع □ داخلية، نور □ دين بدوي، □ إلى جميع إطارات وموظفی وزارة □ داخلية □ جماعات □ محلية □ و □ منتخبین □ محلیین، أن □ "تصرفات □ بيروقراطية، □ و □ رشوة □ و □ محسوبية، أصبحت متجذرة وتنخر تنظيمنا الإداري وتهدد أسسه ومبادئه، و □ □ □ فلا محيد عن الاستماتة في محاربة هذه □ ظواهر حتى □ قضاء عليها." وبهذا، تعترف □ وزارة □ بحجم □ فساد □ الذي أصبح يعيش في الإدارة □ محلية، خاصة □ جماعات □ محلية، □ تي أضحي □ مواطن □ بسيط □ ضحية الأوق □ ها.

فتعلیمة وزیر □ قطاع جاءت جد قاسية، □ إلى درجة تذكير □ موظفین □ و □ منتخبین □ محلیین بمهامهم الأساسية □ تي تتسم بروح □ مسو □ وية، وتذكرهم أيضا بـ "نبيل مهامهم، □ قاضية بخدمة □ غير "حتى تتحسن علاقة □ مواطن بإدارته. وبهذا الأمر، تعترف □ سلطات □ بحجم □ فساد □ الذي أصبح يضرب قطاع □ جماعات □ محلية، وقد سبق □ - □ "خبر" أن أكدت في أحد أعدادها □ سابقة أن □ سلطات □ قضائية تتابع مئات □ منتخبین □ محلیین بتهم مختلفة، متعلقة بمشاكل سوء □ تسيير وتبديد الأموال □ عمومية والأخطاء □ مهنية، أدين 532 منتخب من بين هؤلاء، بينما ينتظر آخرون أن تنتظر □ محاكم في قضاياهم □ تي لا تزال قيد □ تحقيق.

وقد حوّل بعض □ منتخبین □ محلیین و "الأميار" □ بلديات □ إلى مرتع حقيقي □ تحقيق أهداف شخصية بحتة. بل أكثر من ذلك، تشير □ تقارير الأمنية □ إلى ملفات بعض "الأميار" □ متابعين قضائيا، وحتى بعض □ منتخبین، □ إلى الاستيلاء على عقارات بطرق ملتوية. بل أكثر من ذلك، فإن 10 في □ مائة من بين 26 □ ف منتخب يشكلون □ مجا □ س □ شعبية □ بلدية □ و □ ولائية □ م بصرّحوا بأملآكهم، □ با رغم من □ حاح قانون مكافحة □ فساد في مادته رقم 06-01-20 فيفري 2006 على ضرورة تصريح جميع □ منتخبین بممتلكاتهم .

في رسالة إلى إطارات ومناضلي حزبه

أويحيى يدعو إلى تفادي مواجهات مع الأفلان

✍️ جزائر: ب. خاد / 22:15 - 14 يونيو 2015

دعا الأمين العام بـ نيابة الأرندي، أحمد أويحيى، مناضلي وإطارات حزبه إلى "عدّ الانزلاق في مواجهات سياسية مع إخواننا في جبهة التحرير الوطني كما تتمناه معارضة".

وحرص أويحيى، في رسالة وجهها إلى الأمناء والائمين ومناضلي حزبه، أمس، على إقناع هؤلاء بأن "جبهة التحرير الوطني شريك استراتيجي، وهي منافس في الاستحقاقات الانتخابية". وأعطى أويحيى توضيحات مناضلي وإطارات حزبه، بخصوص دعوته إلى تأسيس قطب سياسي للأحزاب مساندة بوتفليقة، قائلا: "وضع تجمع فكرة بناء كتل سياسي بجنب الرئيس عبد العزيز بوتفليقة، تعزيز قوة الرد على معارضة سياسية وتفعيل مساندة الرئيس تنفيذ برنامجه".

وتابع أويحيى: "وقد طرحت هذه الفكرة لنقاش على حلفاء الرئيس بدون احتكار وبدون أية رغبة لهيمنة من طرف حزبنا، والتجمع لا يريد أن يكون لا قاطرة ولا عربة، بل يتمنى أن يكون شريكا مع شركاء آخرين شغلهم شاغل هو دعم الرئيس وخطه السياسي في ساحة وطنية متميزة بتعدد تصورات، وهو أمر مشروع، كما تتميز مع الأسف، بالتهجم على الرئيس دولة وعلى الخط الوطني الذي ننتمي إليه".

طالبوا برحيل المدير العام

عمال مؤسسة التسيير السياحي في تيبازة يحتجون

تیبازة: ب.سليم / 12:09 - 15 يونيو 2015

نظم يوم 270 عاملا بمؤسسة تسيير سياحي بتيبازة وقفة احتجاجية أملا على مديرية عامة لمؤسسة مطابرين بإرحيل فوري لمديرها على المؤسسة وفتح تحقيق في تجاوزات حصلت في تسييرها .

وشارك عشرات من عمال في وقفة الاحتجاجية التي دعت إليها نقابة المؤسسة، مع احتفاظهم بأحد الأدنى لخدمة، حيث طوقوا مقر مديرية عامة وأغلقوا منافذ مؤدية إليها في خطوة لإجبار مديرها على نيابة على إرحيل بعد اتهامهم به بأوقوف وراء تحطيم مؤسسة.

مديرها وفي رده، نفا وقوفه وراء تحطيم مؤسسة وقال في تصريح - "أخبر" أنه جاء لإعادة بعث مؤسسة من جديد وإعادة الاعتبار ليد العاملة.

السلع المعنية برخصة الاستيراد تحددها لجنة وزارية مشتركة

البرلمن يصادق على مشروع قانون التجارة الخارجية

✪ جزائر: سعيد بشار / 21:30 - 16 يونيو 2015

صادق نواب ✪ مجلس ✪ شعبي ✪ وطني أمس بالإجماع على الأمر 03-04 ✪ متعلق ب✪ قواعد ✪ عامة ✪ مطبقة على عمليات الاستيراد ✪ وتصدير، ✪ متضمن ب✪ درجة الأ✪ى استحداث رخصة ✪ لاستيراد ✪ وتصدير ✪ تشترط معاملات معينة تتم ضمنها عمليات ✪ تجارة ✪ خارجية، من ✪ مقرر أن تتطرق في تطبيقها ميدانيا إثر صدور ✪ قانون بشكل رسمي.

وعلى ✪ رغم من الانتقادات ✪ موجهة ✪ى ✪ قانون ✪ تدابير الإجرائية ✪ متخذة من قبل وزارة ✪ تجارة على ✪ سواء، خلال عرض ✪ وزير عمارة بن يونس ✪ مشروع ✪ قانون قبل أ✪ى، فإن "ممثلي ✪ شعب" سلموا بالإجماع بهذه ✪ تدابير، من خلال إعلان ✪ نواب ✪ ممثلين ✪ مختلف الأحزاب موافقتهم على الاعتماد عليه، ب✪ رغم من إ✪اة ✪ العديد من ✪ تفاصيل ✪ى ✪ نصوص ✪ تطبيقية.

وقال وزير ✪ تجارة عقب ✪ جلسة إن ✪ مصادقة على ✪ قانون ✪ متعلق بتنظيم عمليات الاستيراد لا يعتبر ب✪ نسبة ✪ه "فوزا" أو "هزيمة"، وإنما هو تعبير على حرية ✪ ممارسة ✪ سياسية ضمن الأسس ✪ ديمقراطية، في إشارة ✪ى "✪ تجاذبات ✪ عديدة ✪ التي عرفتها ✪ جلسة ✪ مخصصة ✪ عرض مشروع ✪ قانون، مضيفا أن ✪ كلمة الأخيرة عادت ✪ى رأي الأغلبية ✪ صا✪ح الاقتصاد ✪ وطني، على حد تعبيره.

من ناحية أخرى، قال ✪ وزير عمارة بن يونس إن قائمة ✪ منتجات ✪ المعنية برخصة الاستيراد ✪ وتصدير ستحدد من قبل ✪ لجنة وزارية مشتركة تضم كلا من وزارة ✪ تجارة ووزارة ✪ فلاحية ووزارة ✪ صناعة و✪ مناجم ووزارة ✪ مائية، و✪ التي ستمنح ✪ها أيضا صلاحية منح هذه ✪ رخص ✪ لمتعاملين الاقتصاديين ✪ ط✪ بين ✪ها .

كلهم بشعار ”الأولوية في إصلاح القطاع“

وزراء ومسؤولون ”يذبحون“ بعضهم باسم ”الرئيس“

✪ جزائر: خاد بودية / 04:00 - 17 يونيو 2015

قات وزيرة تربية، نورية بن غبريت، غداة تسلمها حقيبتها وزارية، إن ”مهمتها وحيدة إصلاح قطاع“، وذهبت إيمان هدى فرعون، وزيرة البريد في حكومة سلال الرابعة، بعيدا في تصريح مُشابه، عندما ”ربطت رحيلها باحتمال فشلها في الإصلاح“. أما ”الكبيرة“ فكان بطلها رئيس مدير عا - «أجوية جزائرية»، عبدو بودريّة، الذي صرح منذ يومين بأن ”وضعية شركة كارثية“. هذه نماذج مسؤولين يمسخون ”موس“ في سابقهم، وسابقوهم كما لاحقهم ينفذون برنامجا واحدا هو برنامج رئيس.

ظهرت هذه ”عادة“ لدى وزراء ومسؤولين ”كبار“ وتوجه إلى ”تحول“ - ظاهرة - جزائرية، ففي حكومة سلال الثالثة، أُطل على جزائريين وزراء جدد وكأهم ”برمجوايا“ على قول جملة ”سحرية“ ”هدفى الأول والأساسي إصلاح قطاعي تنفيذ برنامج رئيس بوتفليقة“، وكان وزير أو مسؤول الذي سبقه في منصبه، كان يُطبق برنامج رئيس آخر. هذا الاتجاه من وزرائنا في مخاطبة جزائريين ورفعهم درجة ”نيل رضا رئيس“، أضحى ينقلب عليه مثلما ينقلب ”سحر على ساحر“، فأوزير قديم الذي خلفه وزير جديد، عيّنه أيضا ”فخامة“ رئيس وأسدى إليه أوامر، بما منطوق طبعاً، «بحسن تنفيذ برنامجه»، ذلك يجدر أن يكون اختيار بوتفليقة - «رجاله» بمواصفات دقيقة، أما واقع فهو عكس تماما، فعندما يقول وزير جديد إن مهمته إصلاح قطاعه، فمعناه أن وزير الذي قبله لم يكن في مستوى، وبالتالي بوتفليقة لم يُحسن الاختيار.

حكومة سلال الثالثة، غادرها ثمانية وزراء، ومن استخلفوهم يُسجل لهم تاريخ وتصريحاتهم صحفية في وسائل الإعلام، بأنهم في يومين من تسلمهم مهامهم بصفة رسمية، صرّحوا كمن ”حلف فيهم“ بأن لا تخرج تصريحاتهم عن نطاق ”الإصلاح“ و”تغيير جذري“، فكانت وزيرة تربية نورية بن غبريت التي خلفت سابقها عبد اللطيف بابا أحمد، أكثر وزراء ”حفظا“ لدرس، فقات حرفيا في حوار صحفي آنذاك: ”جئت من أجل إصلاح قطاع تربية فقط“، وهو نفس الشيء الذي قاله بابا أحمد وارتفعت ميزانية قطاعه إلى 70 ألف مليار سنتيم - «تنفيذ». ولم يشذ بدوره وزير الأشغال العمومية، عبد القادر قاضي (خاليا يشغل وزير فلاح)، عن قاعدة فأفحم سابقه عبد القادر شيعلي بـ”تصريحات ناروية“، وكان بين رجليين ”ثأرا“، فأعطى صورة سوداء عن قطاع الذي كان يُسيّره شيعلي بـ”توجيهات“ من رئيس بوتفليقة تنفيذ برنامج، وأشهر سيف حجاج تحت شعار ”تطهير أوعية“ ”لإعادة بريق قطاع تلطخ بفضيحة“ ”طريق سيار“.

ودخل عمارة بن يونس إلى حكومة مستخلفا منتمي إلى حركة مجتمع سلم، مصطفى بن بادة، فكانت سانحة لا تقوت لدى بن يونس، فسفى غابية إطارات وزارة مُحسوبين على بن بادة، وأعلن ”تغيير جذري“ في قطاع وصرّح بأنه ورث ”مصائب“. ”غريب أن بن بادة استوزره بوتفليقة مدة 10 سنوات، فدخل حكومة وزير لمؤسسات صغيرة والمتوسطة في 2002 وغادرها وزير لتجارة في 2012، فهل كان بوتفليقة مخطئا إذا صح كلام بن يونس بإبقاء بن بادة وزير مدة 10 سنوات. وتكررت هذه ”عادة“ في حكومة سلال الرابعة، وفتحت وزيرة جديدة لبريد إيمان هدى فرعون، باب بقولها في حوار صحفي: ”أوياتي إصلاح قطاع تحسين مردوبيته ومداخله“، فهل كانت سابقتها زهرة دردوري غير ناجحة في تحسين مردودية ومداخل قطاع البريد، وهي التي بقيت فيه أكثر من سنة، ودائما تنفذ برنامج ”فخامة“ رئيس.

ومن مفارقات في حكومة سلال الرابعة، التي خضع فيها تغيير أعضائها إلى ”تدوير“، بأنه على سبيل المثال، عين عبد الوهاب نوري وزير لبيئة وموارد مائبة قادما من وزارة فلاح، وتسلم حقيبة هذه الأخيرة عبد القادر قاضي قائد من وزارة الأشغال العمومية، فصرح هذا الأخير بأنه سيصلح قطاع فلاح لأنه ”يس راضيا عنه“، بحكم مراهنه عليه مواجهة صدمة انخفاض سعر بترول، كن ماذا احتفظ بوتفليقة بنوري وزيرا في حكومة سلال، ماذا قطاعه سابق لم يُسيّره جيّدا .

بينما أكد غول أن الرئيس يريد فعلًا أن يكون توافقيا

واشنطن تستفسر عن مصير دستور بوتفليقة

جزائر: سمية يوسف / 22:30 - 18 يونيو 2015

شكل ملف تعديل الدستور، وما تشهده مساحة سياسية من حراك، أهم نقاط التي ناقشها، أمس، رئيس حزب تجمع أمل الجزائر، عمار غول، في لقاء جمعه مع سفيرة الولايات المتحدة الأمريكية بـ الجزائر، جون بولاشيك، حيث اغتنمت دبلوماسية الأمريكية اجتماعها بأحد رؤساء ما يعرف بأحزاب الـمواالات طلب توضيحات حول تأخر الإفراج عن مشروع تعديل الدستور. هذه تأخر برره غول بقوله "الرئيس يريد فعلًا أن يكون دستورًا توافقيا".

بالمقابل، تطرق غول في لقاءه مع سفيرة الأمريكية إلى وضع الأمن في الجزائر، في ظل تدهور الأمن الذي تعيشه دول مجاورة، إلى جانب قضيتين صحراوية وفلسطينية وقضايا أخرى تخص ما يجري في دول الربيع العربي. ورد غول، حسب ما أدى به من تصريحات خلال ندوة صحفية التي نشطها بمقر حزبه عقب انتهاء لقاءه مع سفيرة، عن استفسارات سفيرة الأمريكية حول ما آل إليه مشروع تعديل الدستور، أن هذا الملف يدخل في إطار إصلاحات جمهورية، وأن عقد تقديمه إلى غاية الآن للاستفتاء أو نقاش من قبل البرلمان ما يرجع إلى أن "الرئيس يريد فعلًا أن يكون دستورًا توافقيا"، مضيفا "أنه لا يجب تسرع في ملف يخص أكبر الإصلاحات السياسية في الجزائر".

في الإطار ذاته، أكد غول "أن ملف الدستور لازال مفتوحا كل من لديه مقترحات يقدمها، طالما لم يقد بعد لنقاش"، داعيا بذلك، ضمنا، أحزاب المعارضة التي رفضت مشروع شكلا ومضمونا إلى المشاركة في "توسيع مساحة توافق وشراكة وتعاون وتوسيع الاقتراحات بناء دستور"، شريطة أن تكون انشغالاتها بعيدة عن "مصلحة حزبية" و«أن لا تنتكر مشروعية مؤسسات".

وقال رئيس "تاج" إن لقاءه مع سفيرة الأمريكية جاء بطلب منها، مؤكدا أن هذا نوع من الاجتماعات معمول به في جميع البلدان، وأن الهدف من اللقاء كان سياسيا أكثر منه اقتصاديا، حيث اقتصر حديث بين الطرفين بخصوص شأن الاقتصادي على ضرورة تطوير حجم مبادلات تجارية بين البلدين واستغلال فرص الاستثمار من أجل رفع حجم تعاملات بين الجزائر وأمريكا، "الذي يبقى دون مستوى".

وعن وضع الأمن في دول مجاورة، بلغ رئيس قيادة حزب تجمع أمل الجزائر، سفيرة الأمريكية، حسب ما قال، ضرورة تامين مقاربة جزائرية، التي يجب أن "تصدر" إلى دول التي لازال نزاع قائما فيها، مؤكدا أن حل الأنجع يكمن في إيجاد توافق بين أبناء بلد واحد دون حل الأمن وعسكري الذي لا يأتي سوى بجزء من حلول. أما بخصوص ملف قضية صحراوية، الذي قال غول إنه هو من أدرجه في جدول أعمال لقاءه مع سفيرة، فأوضح رئيس "تاج" أن هذه القضية لا يجب أن تقف عائقا أميا تطوير تضامن وتعاون بين دول المغرب العربي، موضحا أن قضية ملف مطروح على مستوى منظمة الأمم المتحدة ويخضع لقرارات هذه الأخيرة.

خريطة جديدة لبؤر الحرمان

الجزائر الفقيرة !

الجزائر: مراد محامد / 23:00 - 19 يونيو 2015

ارتسمت خارطة فقر جديدة في الجزائر، بعد أن أوهمتنا سلطات أنه تم استئصال فقر في بلادنا، نفت، ولم يبق من أثره سوى بعض لبؤر منه فقط.. فحتى بلدية سيدي فرج بسوق أهراس، التي كانت تعتبر نموذجا لتخلف محلي وتنموي على مدار سنوات ماضية، وكانت مزار للمنظمات غير الحكومية العالمية، لم تعد كذلك وطلقت العناء والتهميش.. أطل علينا تقرير جديد يكشف عن مناطق وبؤر حديثة لحرمان، لم يسلم منها حتى سكان منطقة حاسي مسعود الذين يعانون الأمرين، رغم غناها بثرواتنا.

صوحان.. مريجة وأولاد بو عشرة بلديات ترسم خارطة فقر جديدة بلديات سكانها فقراء ومداخلها لا تغطي حتى رواتب موظفي

لا تغطي ميزانيات بلديات فقيرة محددة في تقرير جديد، اطلعت "خبر" عليه، مثل بلديات صوحان ببلدية ومريجة ببشار وأولاد بو عشرة بامدية، حول تنمية في جماعات محلية، تسديد حتى رواتب موظفين، أو قفيا بأشغال تهيئة بسيطة. ويعاني سكان هذه مناطق تخلفا على كل الأصعدة، من غياب لمرافق عامة وتنمية، وكذا تضاؤل فرص الشغل، ما خلق لبؤر لفقر فيها، بالرغم من تحسن وضعية تدريس وارتفاع عدد متدرسين بهذه المناطق.

ويعيش أكثر من 13 مليون نسمة عبر 979 بلدية ريفية، أغلبها من ضعف مداخل وضعف جباية محلية، يعيشون فقرا منعها من قفيا بانجاز مشاريع تهيئة عمرانية وتهيئة محيط، إذ لا تتمكن هذه بلديات من تحقيق سوى 10 في المائة من ميزانيتها بشكل ذاتي.

وبحسب دراسة ذاتها، فقد بلغ إجمالي تغطية كهرباء عبر مختلف مناطق وطن 86 في المائة، بدلا من 59 في المائة نهائية لتسعينات. فيما لا تزال نسبة تغطية غاز طبيعي ضعيفة، ما يضطر لعائلات إلى اقتناء قارورات غاز بوتان، أو لجوء لاحتطاب ألبرد قارص، ولا تتجاوز نسبة تغطية غاز 32 في المائة، في وقت لازلت أحياء بكاملها عبر مناطق واسعة من الجزائر لا تتصل بشبكات تطهير.

كما صنف تقرير أعدته وزارة داخلية، مؤخرا، 36 بلدية ضمن أغنى بلديات وطن، التي تفوق مداخلها جباية مليار دينار سنويا. غير أن اللفت في التقرير، أن عددا من سكان هذه بلديات غنية يتخبطون تحت براثن فقر، كما هو شأن نسبة بلدية حاسي مسعود بورقلة، التي تتجاوز مداخلها جباية عشرة ملايين دينار، غير أن سكانها لازلت يعيشون الأمرين. فبمداخل تفوق ثمانية ملايين دينار سنويا، تعد حاسي مسعود بلدية الأكثر ثراء من حيث مداخل جباية من أصل 36 بلدية، حسب تصنيف وزارة داخلية وجماعات محلية.

واعتمد تقييم على اختيار بلديات تجاوزت مداخلها 10 مليار دينار سنويا كن رغم ملايين مكسدة بخزينة هذه بلديات، تسطر لبؤر لفقر وحرمان عبر مناطق واسعة، بما في ذلك حاسي مسعود، التي لا يستفيد سكانها من خيرات المنطقة. وتأتي بلدية وهران في مرتبة ثانية من حيث بلديات الأكثر ثراء، إذ تتجاوز مداخلها نحو أربعة ملايين ونصف مليار دينار كمداخل سنوية. وتوجد ضمن قائمة أيضا بلدية رويبة بعاصمة، بمدخول يفوق مليارين دينار، تليها بلديات أخرى كالجزائر الوسطى بعاصمة بمداخل جباية تفوق مليار ونصف مليار دينار.

وصنفت هذه بلديات ضمن الأغنى بالنظر إلى توفرها على أهم منشآت فوق أراضيها، مثل الجزائر الوسطى، التي تستفيد من عائدات ميناء الجزائر وبلدية دار البيضاء، التي تستفيد من عائدات سنوية هامة جراء احتضانها مطار الجزائر الدولي، وبلدية رويبة التي تتوفر على منطقة صناعية هامة تعد الأكبر على مستوى وطني، تضاف إليها بلدية رعاية بعاصمة أيضا. وحسب معطيات التي تحصلنا عليها، مست عملية مسح ديون بلديات 1183 بلدية من أصل 1541 بلدية، ما أدى إلى انخفاض بلديات مفلسة إلى 14 بلدية فقط، في وقت كان عددها 417 بلدية قبل خمس سنوات، علما بأن الإجراءات الجديدة متضمنة في قانون بلديات، سيمكنها من الاستفادة من الآن فصاعدا من "حصة أكبر" من إيرادات جباية عادية في إطار إصلاح مائة محلية، وذلك في إطار تواصل الأعمال التي تمت مباشرتها منذ أربع سنوات من طرف سلطات عمومية لتكفل بمختلف الانشغالات محلية مرتبطة، لاسيما مائة وديون وسكان، علما بأن دولة تدخل سنويا بـ500 مليار دينار بين مخصصات ميزانية وجباية فائدة بلديات.

يذكر أن أهم رسو التي يتم بفضلها تمويل جماعات محلية، تتمثل في رسم نشاط مهني مقدر بـ2 في المائة من رقم الأعمال والرسم عقاري على الأملاك مبنية وغير مبنية، وكذا رسو تطهير والرسم خاصة مفروضة على اارخص العقارية وعلى ملصقات والافات مهنية. كما يساهم كذلك قسم من منتجات جباية أخرى، كضريبة قيمة مضافة والضريبة مفروضة على ممتلكات أو قسيمة سيارات، في تمويل ميزانيات بلديات.

باروناتها خسروا 129 مليون دولار بسبب التقشف

“جمهورية الموز” تتراجع

✪ جزائر: سمية يوسف / 23:10 - 20 يونيو 2015

رغم تدابير الاستعجالية التي اتخذتها حكومة تقليص فاتورة الاستيراد، مواجهة أزمة انهيار أسعار بترول، إلا أن متمعن في أرقا و اردات جزائر لأشهر الأربعة الأولى هذه سنة، يتبين أنه أن سياسة تقشف معتمدة من طرف حكومة تبقى مجرد ”بريكولاج“، فرضه وضع حياي، بتركيزها على تخفيض من واردات بعض مواد غذائية التي صنفتها في خانة ”كفايات“، والتي سيدفع مواطن جزائري، مثل كل مرة، ثمن تقليص من كميات عرض منها .

60 مليون دولار لاستيراد التفاح والإجاص والسفرجل في زمن السنوات العجاف

من أهم مواد غذائية التي بادرت حكومة إلى مراجعة فاتورة وارداتها، قبل الانطلاق بعمل بتراخيص الاستيراد، تلك المتعلقة بفاكهة موز التي عرفت، استنادا لأرقا جمارك، التي تحصلت ”خبر“ عليها، انخفاضا في قيمة وارداتها بأكثر من 129 مليون دولار خلال الأشهر الأربعة الأولى سنة 2014، حيث تقلصت من 195 مليون دولار نفس الفترة من سنة جارية، إلى 65 مليون دولار.

أما بالنسبة لتفاح والإجاص والسفرجل، فرغم أن فاتورة واردات هذه فواكه تقلصت من 141 مليون دولار، إلى 60 مليون دولار، إلا أن هذا رقم يبقى مرتفعا باعتبار جزائر بلدا منتجا هذه الفواكه. وبلغت فاتورة استيراد تفاح وحده ما قيمته 50 مليون دولار، فيما تجاوزت بالنسبة للإجاص، وفي ظل عز أزمة تقشف 5 ملايين دولار، حتى نهاية شهر أفريل ماضي، مقابل 11,7 مليون دولار أنفقت على تفاح مستورد خلال الأربعة الأشهر الأولى من سنة 2014 .

لا أناس للجزائريين مستقبلا والكيوي يفرض نفسه في الأسواق

من جهة أخرى، قررت حكومة تخلي تدريجيا عن استيراد ”الأناس“، الذي لم يرد في قائمة واردات جزائر حتى نهاية أفريل ماضي، فيما لازال ”كيوي“ حاضرا في نفس القائمة، بما قيمته مليار ونصف دولار، مقابل 3,11 مليون دولار خلال الأربعة الأشهر الأولى سنة 2014 .

حكومة ”اللحم الحلو“ تصرف 18 مليون دولار على طبق رمضان

قدرت فاتورة استيراد وان طبق ”لحم حلو“، الذي لا يتخلى عنه جزائريون خلال شهر رمضان، ما تتجاوز قيمته 18 مليون دولار، أنفقت في شراء كل من برفوق مجفف بـ4,2 مليون دولار و مشمش مجفف بـ1,6 مليون دولار و زبيب (7,1 مليون دولار)، و لوز من يفضلون تزيين طبق بكمية من لوز، حيث بلغت فاتورة استيراد هذا الأخير ما قيمته 5 ملايين دولار.

وينتظر أن تعرف فاتورة الاستيراد على خلفية تدابير معتمدة والتي مست مواد مختلفة تراجعها خلال سنة حياية بنسب تتراوح ما بين 15 و 20 في المائة، إلا أن ذلكن يغير كثيرا من اختلال ميزان تجاري مسجل بانظر إلى انخفاض الإيرادات بصورة كبيرة بفعل تراجع أسعار محروقات، وكن أيضا حجم صادرات من هذه مواد .

يأملون في حكم قضائي يبطل المؤتمر العاشر للأفان

خصوم سعداني يتشبثون بالعدالة بعدما ينسوا من بوتفليقة

جزائر: محمد سيدمو / 21:39 - 21 يونيو 2015

لا يزال معارضو الأمين العام جبهة تحرير وطني، عمار سعداني، يطعمون في أن تنصفهم قيادة بإلغاء مؤتمر عاشر وما ترتب عنه من نتائج، رغم ضعف هذا الاحتمال قياسا إلى الأحكام السابقة التي لم تكن في صنفهم. والتشبهت بإعادة خيار وحيدة يس سوى تعبير عن "يأس" من إمكانية تدخل رئيس بوتفليقة، بصفته رئيسا لحزب، بعد أن أكدت رسالته الأخيرة دعمه صريح لقيادة حاية.

يبدو عبد الرحمن بلعياط، منسق ما يعرف بإعادة موحدة الأفان وأبرز معارضي قيادة حاية التي يرفض الاعتراف بها، غير مكترث تداعيات مؤتمر الأخير للأفان الذي كرس واقعا، خصمه عمار سعداني أمينا عاما لحزب، وبتزكية من أعلى السلطات في دولة، بدءا برئاسة جمهورية وقيادة أركان جيش وباقي مؤسسات دستورية، وفق ما أظهرته رسائل تهنئة التي تهاطلت على حزب.

ويعود بلعياط إلى هذا سند الذي يلقاه سعداني من رئيس، فيقول: "على فرض أن رسالة التي وردت إلى سعداني صادرة عن رئيس، فإن نظر إلى مضمونها يظهرها مليئة بتناقضات. إذ كيف يعطي رئيس إشهادا على أن قيادة الأفان منسجمة بينما عاش حزب صراعا حادا حول منصب الأمين العام؟". ويصر وجه الأفان البارز، على أن تزكية السلطات العليا لسعداني ممثلة في رئيس وقائد الأركان، لا يمكنها إضفاء شرعية قانونية على قيادته ما دلت تنصيبها جرى في ظروف غير قانونية.

ويجيب بلعياط في اتصال به، حول واقع معارضين عمار سعداني، بأنهم لا زالوا يعملون حشد تأييد في صفوف المناضلين من أجل استعادة حزب من أيدي "مغتصبيه"، كما يقول. بل يعتبر أن استمرار "نضال" بعد "مهلة" مؤتمر عاشر، يعد "مقاومة تعطي رسالة سياسية واضحة بأننا ننتسلم وسنقبل ننادي باحترام قانون". ثم يضيف "لأننا نعتبر أنفسنا أعضاء في لجنة مركزية منبثقة عن مؤتمر تاسع وان نعترف بهذا مؤتمر الذي نسعى لإبطائه عبر قانون".

وبفصل عبد الكريم عبادة، قيادي الآخر في معارضة قيادة حاية للأفان، في الإجراءات القانونية المتبعة للإطاحة بسعداني، فيشير إلى أن ملفا قديم لعدالة قبل أسبوعين لظعن في شرعية مؤتمر، وسيصدر عن هذه الدعوى حكم قريبا دون الإشارة إلى مواعيد ضبط كن عبادة من خلال نبرة حديثه لا يظهر عليه تفاؤل كثيرا، ويعترف عند سؤاله عن ذلك، بأن "مناضلين يشعرون بظلم وحيث كبير يس لنا خيار آخر سوى إعادة وعلينا أن نتحمل مسؤوليتها لأن تاريخ يسجل".

هذا "الظلم" يرده عبد الكريم عبادة، إلى ما حدث في هذا مؤتمر من خروقات، إذ رأى المناضلون بلأ أعينهم حسبه. "كيف أن وزراء لا يملكون ربع ساعة نضال في حزب ينصيون في لجنة مركزية، بينما يترك المناضلون حقيقيون على هامش". ثم يقول: "كان نضال هو من يوصل إلى المسؤولية وأصبح يحدث عكس، وكان حزب هو من يحتوي حكومة فصارت هي من يحتويه". وما يزيد في غموض واقعه، وفق قراءة عبادة، أن رئيس بوتفليقة يس في صورة عما يجري في حزب. "أرجل مريض وقد تكون له اهتمامات أخرى، ووصلته حقيقة ما رضي بما يجري. أما رسالته الأخيرة لمؤتمر فكننت قد ذكرت أنني لا أصدق أنها صادرة عنه".

بعضهم وعد بمحاصرة الفقر وآخرون تحدثوا عن الصك البنكي

10 وزراء عجزوا عن حل "قفة رمضان" في 20 سنة

⊠ جزائر: ح. سليمان / 08:00 - 22 يونيو 2015

ظهرت أول وزارة بتسمية تضامن في حكومة بلعيد عبد⊠ سل⊠ ع⊠ 92، ومن يومها بقيت هذه⊠ وزارة⊠ التي دفع⊠ إليها فقر⊠ ذي خلفته برامج⊠ تعديل⊠ هيكلية⊠ لأفامي في⊠ تسعينات، وبين وزارة منتدبة تارة، ووزارة قائمة بذاتها تارة أخرى، فقد تعاقب عليها في 20 سنة⊠ ماضية أكثر من 10 وزراء، ومع ذلك⊠ م يستطع كل هؤلاء⊠ متعاقبين حل "قفة رمضان" ممنوحة سنويا⊠ لفقراء.

من عهد سعيدة بن حبيلس⊠ التي عينت في ع⊠ 92 وزيرة منتدبة⊠ دي رئيس⊠ حكومة، مكلفة⊠ بتضامن، إلى وزيرة⊠ تضامن⊠ ⊠ جاية مونية مسلم⊠ التي جددت فيها⊠ ثقة منذ أيا⊠ في حكومة سلال⊠ رابعة، م يتغير بعد 20 سنة حال أهم عملية تضامنية ارتبطت بهذه⊠ وزارة، وهي قفة رمضان، بحيث ما تزال نفس الإشكالات و⊠ مشاكل ترافق "قفة" منذ نشأتها الأولى⊠ إلى يومنا هذا، رغم مرور على قطاع⊠ تضامن أكثر من 10 وزراء، كلهم حملوا معهم "خطة" معينة بشأن "قفة رمضان".

⊠ كان منذ بن حبيلس وبعدها⊠ يلي عسلاوي وهنية سميثي وربيعة مشرنن، وصولا⊠ إلى⊠ طيب بلعيز وجمال و⊠ د عباس وسعيد بركات ونوارة جعفر وسعاد بن جاب الله، إلى غاية مونية مسلم، و⊠ قائمة مفتوحة، لا زال⊠ مشروع⊠ تضامني عموما، و⊠ خاص بشهر رمضان على وجه⊠ تحديد يواجه⊠ فضائح أو⊠ مشاكل أو غياب⊠ نتائج، ما يطرح علامات استفهام⊠ عن سر⊠ عجز "مزم"⊠ الذي جعل قطاع⊠ تضامن بحاجة⊠ إلى تضامن.

إن إنشاء هذه⊠ وزارة في منتصف⊠ تسعينات، غداة تنفيذ برامج⊠ تصحيح⊠ هيكلية⊠ التي فرضها صندوق⊠ نقد⊠ دولي، كان من أهدافها مساعدة⊠ شرائح⊠ هشّة وإزالة⊠ فوارق الاجتماعية ومحاصرة جيوب⊠ فقر⊠ التي انتشرت، خصوصا في⊠ جزائر عميقة، من خلال خلق مشاريع اجتماعية، على غرار⊠ شبكة الاجتماعية وغيرها.

وبارغم من⊠ ميزانيات⊠ ضخمة⊠ التي وجهت⊠ قطاع⊠ تضامن، غير أن⊠ صورة⊠ م تتحسن كثيرا، ما يعني أن الأموال⊠ م تكن تصل⊠ إلى مستحقيها، أو أنها تحوّل وهي في طريقها⊠ إليهم، وهو ما تكرر خصوصا في قضية "توزيع قفة رمضان" التي دخلت سوق "فضائح" في أكثر من ولاية وبلدية، وجرت معها مسؤولين وإداريين ومنتخبين، وحتى مقاومين وجمعيات.

ما زالت قفة رمضان⊠ موزعة على⊠ محتاجين في 2015 تمرر عبرها مواد غذائية منتهية⊠ صلاحية، أو غير صالحة للاستهلاك، ويا تاي هي محل "تلاعب" من قبل⊠ مكلفين بتوزيعها عبر⊠ ولايات. فإذا كان⊠ توزيع يتحوّل إلى مشكلة عويصة، فكيف يمكن⊠ الحديث عن رسم هدف محاصرة⊠ فقر وتقليص⊠ محتاجين و⊠ شفافية في توزيع قفة رمضان؟

قد تحدث وزراء⊠ قطاع⊠ متعاقبون عن تعويض قفة رمضان بصك بنكي يمنح⊠ لمحتجين، كن هذه⊠ وعود⊠ التي يتكرر إطلاقها من قبل⊠ وزراء، مع قدوم أو رحيل شهر رمضان، م تجد طريقها⊠ إلى تجسيد، مثلما م يعرف⊠ إلى غاية⊠ أيو عدد محتجين⊠ معينين فعلا بقفة رمضان وبواجب⊠ تضامن معهم، بارغم من أن وزارة⊠ تضامن كبرت على مر⊠ سنين ماضية، بعدما بدأت بوزارة منتدبة⊠ دي رئيس⊠ حكومة، إلى أن أصبحت وزارة قائمة بذاتها.

وعندما تمنع⊠ دول⊠ تبرعات وتقنن عمل⊠ جمعيات وتسعى لاحتكار هذا⊠ مجال⊠ نفسها، دون أن تنجزه بشفافية⊠ مطلوبة، فإن وراء ذلك "إن"، يذيل⊠ فضائح كثيرة⊠ التي طأت قفة رمضان⊠ التي أنشئت من أجل⊠ فقراء، لكنها لا تصل⊠ إليهم بصفة⊠ محددة وقيمة⊠ مالية⊠ مدفوعة.

تساءلوا عن مصير أموال ضحايا "خليفة"

الجزائريون "يحاكمون" الحكم

الجزائر: محمد فاتح عثمانى / 21:57 - 23 يونيو 2015

تباينت قراءات وتغايير رواد مواقع التواصل الاجتماعي بشأن إنزال عقوبة 18 سنة سجنًا على رجل الأعمال عبد مومن رفيق خليفة، و عقوبات أخرى أخف منها قليلا طيات متهمين معه في أكبر قضية فساد في تاريخ الجزائر. "منير" علق على موقع "خبر" الذي تناول معلومة، واعتبرها "إخراجا سينمائيا" لا يعكس حقيقة واستشرف مستقبل "ياقول" بعد عفو سيستفيد من عفو من دن فخامته إن أطال الله عمره. تنتهي قصة اسمها عبد مومن خليفة وهكذا عودنا نظلا فخامته والله أعلى وأعلم."

وكتب آخر متسائلا عن مصير "فلوس" وتعويضات ضحايا "فائدة" يست في السجن بقدر ما هي في إرجاع الأموال التي نهب بـ"صدق" إلى خزينة وإلى متضررين من طبقات شعبية عريضة، مدرجا عقوبة جزائية في درجة ثانية، كون جناة سيستفيدون من عفو ويواصلون ممارسة حياتهم بأكياس نقود التي جرت بين أيديهم في أفخم الأماكن. وتضامن بعض رواد فضاء الأزرق، مع "مهندس" بنك خليفة، واعتبروه قربانا تم تقديمه فداء توازنات وصفقات تمت في ظلا، مشيرا إلى جملة شهيرة التي أدى بها أثناء محاكمة "و كانت دنيا دنيا كنت أنا من أحاكمهم على ملايين التي تركتها في بنك.. سرقوها وأفسوه."

وقارن أحد المشاركين بين وصف قضية خليفة بمحاكمة قرن ونوعية أحكامها، موحيا أن أمورا قد تم تدبيرها بليل بعيدا عن قاعة جلسات، بخلص إلى كتابة لا توجد عدالة ولا حقوق بالجزائر، وهي كلمات التي وافقه فيها كثير من المتابعين.

جدار رأي ورأي الآخر بموقع الأزرق، نقل قلق أحدهم عن مصير "أموال الزواجة" متبخرة في بنك خليفة، وعن عد حديث عنها كليا، مشككا في جدية وحقيقة قضاء "الفتى" ذهبي، فترة عقوبة في السجن، متوقعا أنه سيقضيها في رحلة مدفوعة تكايف تحت رعاية سامية.."

ونبه آخر بعنوان "وان تو ثري فيفا لا جيري"، من أن هناك مافيا كبار نهبوا أكثر من خليفة كنهم يعيشون في ظل ولا يظهرون تحت أشعة شمس الإعلام والقضاء، معتبرا ما يجري من محاكمات "استحمار" لشعب. "ومن المشاركين مع صنف عبد مومن في خانة السعداء، كونه قضى منها سبع سنوات ولا تزال 11 سيتم تخفيضها إلى 5 في إطار ملف الإدماج أو الإفراج مشروط .

في جلسة "ساخنة" حول الصحراء الغربية

ملاسنات حادة بين ممثلي الجزائر والمغرب بنيويورك

الجزائر: حاد بودية / 20:38 - 24 يونيو 2015

نشبت ملاسنات حادة بين ممثلي الجزائر والمغرب في هيئة الأمم المتحدة، في جلسة ساخنة نظمتها لجنة الأمم المتحدة الخاصة بتصفيّة الاستعمار حول تقرير مصير الصحراء الغربية. ولم يفوت ممثل المغرب فرصة شن هجو حاد على الجزائر، خارج موضوع الجلسة، ما دفع ممثل الجزائر إلى الرد عليه وإخباره بأنه "يست" الجزائر هي المعنية بجدول أعمال اللجنة.

نظمت اللجنة الخاصة بتصفيّة الاستعمار التابعة للأمم المتحدة، أول أمس، جلستها الخامسة دورة 2015 من أجل دعوة جمعية عامة للأمم المتحدة كافة دول قوية لتقديم مساعدتها هيئة الأمم المتحدة بهدف تصفيّة الاستعمار إلى غاية سنة 2020، وطرحته اللجنة في جدول أعمالها قضية الصحراء الغربية وحقوق الشعب الصحراوي في تقرير مصيره، فتحوّلت جلسة إلى محاكمة ممثلي دول مشاركة لمغرب تجاه احتلالها لأراضي الصحراوية. ونقلت نشرية إعلامية منشورة على موقع الإلكتروني لهيئة الأمم المتحدة، تدخل السفير والممثل الدائم لجزائر صبري بوقادو، قال فيه إن "النزاع في الصحراء الغربية هو مسألة استعمار، وجزائر تأمل بأن يتوقف احتلال الصحراء الغربية في أقرب وقت"، معبرا عن "الاهتمام العميق باسم مجموعته أمّا عدّ وجود أي تطور في إطار تسوية النزاع، وقد خدشت هذه القضية مصداقية هيئة الأمم المتحدة".

وعبر بوقادو، حسب فحوى نشرية، عن أمل في "الإبقاء على فرصة نحو تحقيق سلام، ومن بينها هذه الأسباب، يتم الوصول إليه عن طريق تنظيم استفتاء حول تقرير مصير"، وطلب بوقادو أن "تتخذ إجراءات باتجاه إعادة سلطة لشعب الصحراوي، ولجنة الأمم المتحدة الخاصة بتصفيّة الاستعمار، عليها معالجة طلب مقدم من طرف ممثل جبهة بويساريو، الذي يهدف إلى إرجاع كلمة لـ"الصحراء الغربية".

وبخصوص وضعية حقوق الإنسان، دعا بوقادو اللجنة الخاصة إلى "سهر بعناية تجاه وضعية الصحراء الغربية، خصوصا وأن ثرواتها الطبيعية تثير أطماعا كثيرة"، وذكر مسؤول الأممي الجزائري بـ"موقف ثابت للاتحاد الإفريقي بخصوص ممارسة الشعب الصحراوي لاستقلاله، وجزائر تحيد عن موقفها تجاه قضية الصحراء الغربية". منوها في هذه النقطة "بإكفاح طويل للشعب الجزائري لاننزاع حريته واستقلاله".

وتدخل ممثل المغرب في الأمم المتحدة، عمار قاديبي، يتحامل على الجزائر عبر خروجه عن موضوع الجلسة، حيث اعتبر الصحراء الغربية قضية تتعلق بـ"سيادة وطنية"، وتحوّلت مداخلة إلى هجو على الجزائر وقال إنها تحمل "موقفها عدائيا" ضد المغرب، واتهمها بأنها وراء تأسيس جبهة بويساريو وتجنيدتها (جزائر) إمكانيات هائلة دعمها. وأشار إلى أن الجزائر طرف أساسي فيما وصفه بـ"النزاع"، ودعاها إلى "تحمل مسؤولياتها والمخاطر التي تزرعها زعزعة استقرار المنطقة"، حسب.

وذهب ممثل المغرب في اتهاماته باطلّة إلى أبعد حدود، وذكر بأن "جزائر في 2 نوفمبر 2001 قدّمت إلى المبعوث الخاص للأمين العام للأمم المتحدة جيمس بيكر، مقترحا بتقسيم الصحراء الغربية وشعبها، وهذا تدخل من الجزائر في شؤون داخلية مغربية"، حسب زعمه.

وعاود ممثل الجزائر، صبري بوقادو، تناول كلمة لرد على الممثل الأممي المغربي، وأوضح ممثل الجزائر بأنه "لا يعترف بصورة التي رسمها ممثل المغرب في حديثه عن الجزائر، وجزائر ليست مسجلة في جدول الأعمال الخاص بالجنة الخاصة بتصفيّة الاستعمار"، ودعا اللجنة إلى زيارة مخيمات تندوف.

وعاكس ممثلون من عدة دول ممثل المغرب بخصوص استعمار هذا الأخير لـ"الصحراء الغربية"، وقال جايم أميدا كاستيلو، ممثل دولة نيكاراغوا: "ما تعيشه الصحراء الغربية هو استعمار، ومن مؤسف بعد 40 سنة من المطالبة بحرية، لا يزال شعبها غير قادر على ممارسة حقه شرعي في تقرير مصيره، وتمام يعيش في عشوائية تامة عمليّة تصفيّة الاستعمار".

من جانبه، تأسف ممثل فنزويلا، رافيل كارينيو، من "عراقيل التي يمارسها المغرب بهدف إبطاء الاحتلال مفروض على شعب الصحراوي وتغيير تركيبة الديموغرافية لـ"الصحراء الغربية". بدوره أعلن أوسكار غونزalez، ممثل كوبا، عن دعم بلاده لشعب الصحراوي في تقرير مصيره.

مناصرة يدعو الرئيس للتدخل لوقف الإساءة للإطارات الإسلامية

الخطر الحقيقي ليس التوريث وإنما تحالف المال والسياسة

معسكر: ب. نور الدين / 21:20 - 25 يونيو 2015

كشف رئيس جبهة التغيير، عبد المجيد مناصرة، على هامش إفطار جماعي نظمه أعضاء حركة بمعسكر ليلة الأربعاء، «خبر»، أن «عشرات من الإطارات المنتهية لأحزاب الإسلامية تم طردهم من مناصب عملهم وتصفيتهم في ظرف سنة، بشكل تعسفي». وأضاف مناصرة بأن «حكومة يس من مفروض أن تسيّر بهذا المنطق، كما أن التوظيف لا يفترض أن يكون على أساس حزبي أو طرد على أساس حزبي، لأن ذلك يخل بمساواة بين الجزائريين»، وشدد مناصرة على ضرورة حفظ حقوق الإطارات مهما كانت توجهاتهم السياسية.

ويعتقد مناصرة أنه «يفترض على رئيس جمهورية أو رئيس حكومة أن يوقف مثل هذه الأعمال مع العمل على إنصاف تلك الإطارات وإعادتهم إلى مناصبهم»، ونصح وزير صناعة الأسبق بعتد الإساءة لوزارات بهذا الشكل «بعد طرد الإسلاميين من وزارة تجارة وتعيينهم بأصحاب وزير».

من جهة ثانية، قال رئيس جبهة التغيير إن «جميع يعرف أن حكم في الجزائر غير قابل للتوريث، حتى وإن كانت هناك إرادة دى بعض فأنظلي سياسي في الجزائر غير قابل للتوريث، وكل شيء يتوقع إلا التوريث»، موضحاً بأن غرض من تقديم هذا طرح (التوريث) هو ضغط على طرف من طرف الآخر، مؤكداً بأنه «يس هناك خوف حقيقي من التوريث، لأنه لا يوجد توريث، بل هناك مجموعات تسيطر على مال وتمنع أن يكون هناك تداول على سلطة والتغيير، وهذا هو خطر قائم»، مضيفاً بأن «التوريث خطر وهمي وغير موجود في الأصل».

وحدد مناصرة بما أسماه محاولات بعض مقصودة وغير مقصودة تينيس ناس من التغيير، واعتبر ذلك جريمة كبرى تهدد كيان الأمة ومستقبلها، حيث يسعى هؤلاء إلى تينيس ناس من تغيير نظلي وتينيس طبقة سياسية من تجاوب شعب معها بهدف الحفاظ على وضع قائم.

بعد تراجع الزخم الذي أحدثته ندوة مازافران

المعارضة تلقي الكرة في مرمى الشارع

جزائر: محمد سيدمو / 21:20 - 26 يونيو 2015

بعد أن بلغ زخم أوجه في ندوة مازافران شهيرة والأبلى التي تلتها، اتجهت معارضة بمختلف تكتلاتها في منحى تناري، من حيث الأداء، إلى أن استقر نشاطها على لقاءات "رتيبة" تخرج في عادة بيانات لم تعد تحظى بأصدي شعبي والإعلامي، رغم هجتها المشددة في انتقاد غياب رئيس بوتفليقة وسياساته التي تسير بآبلا - حسبها - إلى حائط. فهل خلل في معارضة التي فشلت في تجنيد مشروعها.. في شارع الذي يرفض الاستيقاظ؟

ففي التاسع من شهر جويلية، ستعقد معارضة ممثلة في هيئة تشاور و متابعة اجتماعا آخر من اجتماعاتها متكررة في كل ثلاثة أشهر، دراسة إمكانية حاق تشكيلات سياسية وشخصيات بصوفها، وبحث وضع سياسي راهن في بلاد، في ظل معطيات جديدة التي فرضها انخفاض أسعار البترول، ونداعيات ذلك متوقعة على دخول الاجتماعي .

كن هذه الاجتماعات رغم "نيتها حسنة" في بحث أوضاع بلاد، أصبحت تشكل "لاحدث" في مشهد سياسي، ولا تترك الأثر المفترض لاجتماع يضم أكبر الأحزاب المعارضة، ربما كون مخراجات هذا لقاء تضيف ككل مرة، سوى بيان ينتقد الأوضاع الحالية ويحذر من خطرهما مستقبلي، ثم ينفذ جمع على موعد مع لقاء آخر بعد 3 أشهر أخرى.

والنتيجة بعد أكثر من سنة على انعقاد ندوة مازافران تاريخية التي جمعت معظم أطراف المعارضة، وطرح مشروع الانتقال الديمقراطي، أن معارضة لم تنجح في لقاء مبادراتها لشارع كي يحتضنها شعب، واكتفت فقط بإنجاز "أوحدة" على ترجمة ذلك الإطار النظري إلى "مشروع حي" يتحرك في ميدان ويقود معركة تغيير ملح في الجزائر، عوض الاكتفاء بانتظار نزول سلطة من برجها عاجي وقبول بتفاوض مع معارضة فيما تطرحه من برنامج .

هذا الاحتمال أثبت "استجابه" بعد أن رفضت سلطة حتى مبادرة الألفاس التي طرحت ورقة بيضاء على جميع وم طرح سلطة كما فعلت تنسيقية الانتقال الديمقراطي بمبادرة جاهزة وعرضت عليها قبولها، كن الألفاس بعد فترة من حراك أدرك أن "الإجماع وطني" مع سلطة يكاد يكون مستحيلا، فعاد في تجمع قاعة "الأطلس" قبل شهرين إلى غته راديكالية معهودة عن نظل بعد فترة من المهادنة، بينما يصر أصحاب "الانتقال الديمقراطي" على مضي في مشروعهم، دون تحديد طريقة التي يمكن أن يتحقق بها، ما داموا يصطدمون برفض نظل مشروعهم من جهة، ويرفضون خيار شارع في فرضه من جهة ثانية؟

يجيب عبد رزاق مقري، رئيس حركة مجتمع سلم، عن هذه الإشكالية، بقول إن مشروع تنسيقية و الهيئة ككيان أوسع، على مدى قريب هو توسيع حريات الأحزاب من أجل طرح مشاريعها للمواطنين، ثم وصول على مدى متوسط إلى تحقيق مشروع الانتقال الديمقراطي، حتى لا تقع الجزائر في فوضى في حال داهمها خطر.

وعن سبب عدم تفاف جزائريين حول هذا مشروع، يقول مقري إن "مجتمع معذور لأنه عاش محنة كبيرة سنوات الإرهاب ولم يتعاف منها بعد". ويلتمس مقري عذر حراك المعارضة، في أنه "لا يوجد أحزاب في العالم بإمكانها أن تغلب دولة، خاصة إذ بس نظل سياسي هذه دولة، فأصبح يواجه هذه الأحزاب بآ جيش والإدارة وأموال أربع كما هو حال في الجزائر ."

ويعترف جيلالي سفيان، رئيس حزب جيل جديد، بأن "معارضة ينبغي لها أن تطوّر من استراتيجيتها في حراك، لأن الاجتماعات وبيانات صادرة عنها أصبحت لا تكفي". ويحمل جيلالي مسؤولية في جانب منها إلى المواطنين، إذ يقول: "مجتمع يعيش في سبات و مواطن أصبح غير مدرك لخطر الذي يترصده وعليه الاستيقاظ من ذلك". ويدفع جيلالي باتجاه إخراج عمل تنسيقية و هيئة من الاجتماعات إلى ضغط في شارع، من أجل استباق الاضطرابات متوقعة قبل دخول الاجتماعي .

دعا إلى تجنب مظاهر العنف في برامجها

قرين يتوعد القنوات الخاصة بسبب الكاميرا الخفية

✪ خبر أونلاين/ وأج / 16:00 - 28 يونيو 2015

دعت وزارة الإتصال القنوات التلفزيونية الخاصة إلى "اتخاذ تدابير صارمة و سريعة" من أجل إفراغ شبكات البرامج من مظاهر العنف ومشاهد منافية تقاً يد و قيم مجتمعي وإلا ستخذ تدابير لازمة والتي قد تصل إلى سحب ترخيص.

ونبهت وزارة مدراء عامين لقنوات تلفزيونية (إنهار تي.في و شروق تي.في و دزير تي.في و جزائرية و هقار تي.في) إلى أن المسؤولية ملقاة على عاتقهم تحتم عليهم "اتخاذ تدابير صارمة و سريعة" لإفراغ مجموع شبكات البرامج التلفزيونية من مشاهد منافية تقاً يدنا عريقة و قيمنا روحية سمحاء ومنها نبذ العنف بمختلف أشكاله و احترام قدسية عائلة جزائرية و جنوحها إلى الأمن و الأمان داخل بيتها.

و لاحظت وزارة اتجاهها مغاير هذه معاني في بعض البرامج التلفزيونية التي يجري بثها خلال هذا شهر و في فترات ذروة والتي أخذت "منحى يثير الاستنكار بتركيزها على مظاهر العنف و ترويج مختلف أشكاله".

و فتت وصاية إلى أن مصابحها ستتابع رصد البرامج المبثثة بمختلف أشكالها و تأكد من تجسيد فعلي لتدابير التي طابقت باتخاذها من أجل تصويب البرامج.

كما شددت على أنها و "في كل الأحوال ن تتأخر عن اتخاذ تدابير قانونية لازمة التي قد تصل إلى سحب ترخيص".

و ذكرت وزارة بأن الإصلاحات السياسية التي باشرها رئيس جمهورية منذ 2012 والتي أفضت إلى تكريس فتح مجال سمعي بصري أمم مبادرات خاصة مكنت عددا من مهنيي قطاع من خوض هذه تجربة الإعلامية و هذا حتى قبل صدور قانون مسير هذا نوع من نشاط سنة 2014 من خلال إطلاق قنوات فضائية خاضعة قانون أجنبي.

و في هذا الإطار و في انتظار تنفيذ أحكام منظومة تشريعية و تنظيمية ذات صلة ب نشاط سمعي بصري. منحت تراخيص مؤقتة خمس قنوات خاضعة قانون أجنبي و يتعلق الأمر ب (إنهار تي.في و شروق تي.في و " دزير تي.في و " جزائرية" و " هقار تي.في".

و تسمح هذه تراخيص لأصحابها بمزاولة نشاطهم بكل حرية داخل تراب وطني في انتظار إجراء مطابقة مع أحكام قانون جزائري في مجال نشاط سمعي بصري.

كما أشارت وزارة إلى أنها "حرصت و وفقا لمهنا و صلاحيات مخوطة لها على تقديم كل تسهيلات و كل أشكال دعم هذه قنوات تمكينها من أداء مهامها في مجالات الإعلام و التربية و تثقيف و فق ما تقتضيه قواعد مهنة و أخلاقيتها.

و في هذا منحى. سعت وصاية إلى توجيه عناية مسؤولي هذه قنوات شفها و كتابيا إلى "ضرورة تقيدنا بما تمليه مسؤولية ممارسة نشاط سمعي بصري تماشيا مع أحكام تشريع و تنظيم جزائريين ساريي مفعول في هذا مجال , من جهة, و قواعد معمول بها في مجتمعات ديمقراطية من جهة أخرى."

لمواجهة الضغوط الخارجية

حنون تدعو إلى تعزيز الوحدة الوطنية

✍️ خبر أونلاين/واج / 16:55 - 29 يونيو 2015

دعت الأمينة العامة لحزب العمال وزيرة حنون، إلى ضرورة تعزيز الوحدة الوطنية وتمكين الجزائر من مواجهة "الضغوط الخارجية" ممارسة عليها جراء تدهور الأوضاع الأمنية بالدول المجاورة. وقالت السيدة حنون في لقاء بمناسبة إحياء ذكرى الـ 25 لتأسيس حزب العمال، أنه "بإمكان الدولة الجزائرية أن تقاوم بشكل مستند، الضغوطات الخارجية الرامية إلى إقلاق جيش وطني شعبي في مستنقعات حروب مفبركة، وهذا من خلال تقوية الجبهة الداخلية".

وهذا بغرض، طابقت السيدة حنون حكومة بتلبية مطالب الاجتماعية التي وصفتها بـ "مشروعة" إلى جانب "إرجاع كلمة للشعب" تأسيس ديمقراطية حقيقية. كما تطرقت الأمينة العامة لحزب العمال إلى "مؤسسات هشة وتفسخ سياسي وانتشار ظاهرة الأوبغايشيا التي تسعى إلى الاستيلاء على مراكز اتخاذ القرار وبسط هيمنتها على مؤسسات الدولة وهيئات منتخبة". و"موزة مع ذلك، أشادت بدور جيش وطني شعبي الذي "يرابط من أجل مواجهة الإرهاب وتهريب والعصابات مايفلوية"، خاصة وأن الجزائر -- كمات -- "توجد في منطقة غير مستقرة وهي محاصرة على حدودها". في سياق آخر، وادى تطرقها إلى الإعتداء الإرهابي الأخير بتونس، قالت السيدة حنون أنه بمثابة "رسالة مفادها تمهيد تبرر تواجد قواعد عسكرية أجنبية بتونس، ويعني بذلك تواجدها في الجزائر، خاصة بعد مطاوعة حكومتونس مساعدة الدولة".

وأبرزت أن هذا الهجوم الإرهابي يمنح "فرصة لقوى عظمى ممارسة ضغوط أكثر على الجزائر من أجل إقلاق جيش وطني شعبي في مستنقعات حروب مفبركة". وأكدت في هذا السياق أن الجزائر مطاوعة في "طرف الراهن بتقديم دعم ومساعدة تونس وبيبا ومالي وهذا -- كما قالت -- من "باب واجب تضامن لأن أمن الجزائر من أمن وسلامة جيراننا". واعتبرت في هذا صدد أن "داعش وقاعدة وطابان كلها صناعة أمريكية يراد من ورائها تفكيك العالم إلى دويلات وفقا لمخططات عالمية على غرار مخطط شرق الأوسط الكبير". كما تطرقت السيدة حنون إلى تداعيات انخفاض أسعار البترول على الإقتصاد الوطني، منتقدة ساسية الجوء إلى "تشف وخصوصة باعتبارها "ساسا" مكاسب الاجتماعية والإقتصادية". ودعت إلى موازاة مع ذلك إلى تقليص فاتورة الإستيراد وفرض ضريبة على ثروة ومحاربة أشكال فساد وتبيد مال العالم، مشددة على "استقلالية قضاء وتقوية مؤسسات مراقبة مال العالم على غرار مجلس المحاسبة". وفي موضوع آخر، إنتقدت السيدة حنون مشروع قانون صحة جديد الذي وصفته بـ "محاولة لمساس بمكسب مجانية علاج"، داعية إلى الحفاظ على مكاسب الاجتماعية على غرار مجانية علاج والتعليم.

وزراء ضرائر في حكومة "أنا خاطيني"!

جزائر: محمد سيدمو / 22:02 - 30 يونيو 2015

م يسبق وزير في جزائر أن خرج لرأيها معلنا مسؤوليته عما يجري في قطاعه من أزمات واضطرابات، وإن حدث وتشجع لحديث فإنه يرمي بكرة في ملعب غيره بمبرر "أنا خاطيني" كمن هذا هوس بادعاء "مثالية" عند أعضاء الحكومة، يخفي وراءه واقعا "خربا" في تسيير قطاعات الدولة، يتجلى يوميا في عشرات مظاهر التي يدفع ثمنها مواطن غلبان.

يستमित وزراء في دفاع عن قطاعاتهم من الانتقادات التي تطاهاها باستحداث مختلف مبررات معقولة منها وغير معقولة، وكان الهدف في النهاية يسهر على حسن تسيير وزارته أو حل مشاكل التي تعترضها، وكان تبييض صورة الوزير ونأي به عن كل مسؤولية قد تلصق به، مادام يجلس على كرسيه منصب.

وفي غياب، يتشجع وزير على اختيار هذا الطريق من "فردانية في تفكير"، كونه غير خاضع لآليات رقابة متعارف عليها في دول الديمقراطية، فلا يزال من في جزائر يخيفه، ولا وزير الأول قادر على وضعه عند حده، ولا تقرير مجلس محاسبة يمكن أن يشكل ضغطا عليه، أما الاكتراث ما ينشر في الإعلام فهو آخر اهتماماته. ومعيار بقائه في النهاية لا يتحدد حسب كفاءة أو الأداء أو حصيلة، وإنما بهاتف بسيط قبل يوم من تعديل حكومي يحدد مصيره بتجديد ثقة أو إنهاء مهلة، وفقا لدرجة ولاء من عينه وأحيانا حسب هوى أصحاب القرار.

بيد أن أخطر ما في هذا السلوك، أنه أضحي معولا تفكيك الدولة وضرب انسجامها في مقتل، حتى صار وزير يخرج إلى إعلان مكذبا زميله وزير دون أن يستشعر أي حرج في ذلك، ينتبه بعدهما متابع في تحديد مسؤولية "من؟ في ماذا يجري؟"، ويصير هذا جدل عقيم مثار لفرجة في وسائل الإعلام، فتشتت الأنظار بعيدا عن تركيز على بمشكل ومحاولة علاجه.

هذا المشهد عيئي من مشاهد "ضرب تحت حزبي" بين أعضاء الحكومة، تجلى بوضوح في تناقض تصريحات وزير تجارة مع زميله وزير صناعة، إثر زيارة هولاندي إلى جزائر، فالأول خرج نافيا أن يكون قد جرى تباحث حول إقامة مصنع "ببجو"، والثاني قال بعده إن المفاوضات في مرحلة متقدمة والمصنع المذكور سيكون في غيليزان! فأى وزيرين أحق بتصديق؟ وسبق نفس وزيرين أن مارسا سياسة "قط وفار" في دفتر شروط وكلاء سيارات ثم في مسابقة تهرب ضريبي الذي يضرب هذا القطاع، فأوزير بن يونس يتحدث بلسان تشديد مع هذه الفئة الربعية من الاقتصاديين، بينما نظيره بوشوارب يريد تخفيف لهجة. ونتيجة أن وزارتي صناعة وتجارة لتتنبض يفترض فيهما تكامل تنظيم نشاط الاقتصادي في البلاد، صار حياهما أشبه بضررتين في الحكومة.

وامتد منطق ذاته في تبرير وزير رياضة سابق، محمد تهيمي، صفقة فوز غابون بشرط تنظيم كأس إفريقيا سنة 2017 على حساب جزائر، فاخترت رجل لقاء مسؤولية عن نفسه رغم أن وزارته هي من حمل ملف التنظيم، وحملها رئيس الاتحادية الجزائرية لكرة القدم محمد روراوة.

وعلى نفس "نوتات" عزف وزير الاتصال، حميد قرين، ما سئل عن ظلم ممارس في توزيع الإشهار العمومي على جرائد وطنية، فردد متلازمة "أنا خاطيني"، وأحال بمسؤولية على وكالة وطنية للنشر والإشهار، ودارت حرب بين وزارتي التربية والتعليم جاري، عندما قررت وزيرة نورية بن غبريط عد توظيف أصحاب شهادات ماستر في مناصب قطاع التربية مستقبلا، رغم أن ذلك يضرب في التصميم نظما "أل دي" الذي جيء به لإصلاح منظومة جامعية، وكان يدافع عنه آنذاك وزير محمد مباركي، كما اشتعل خلاف ذاته بين وزارتي التجارة وفلاحة حول مشكل حليب.

وبينت محاكمة قضية خليفة أن هذا تضارب في مؤسسات الدولة، ليس ويدل على، فبنك جزائر تقادف مسؤولية مع وزارة المالية في عهد وزير مراد مداسي، حول من يتحمل مسؤولية كارثة التي وصل إليها هذا بنك الذي بدد 8000 آلاف مليار سنتيم من أموال المؤسسات العمومية.

ووراء كل حجة من هذه الحالات شهادة على "تلاشي سلطة الدولة"، كما يقول رئيس الحكومة سابقا، مؤود حمروش، يعيش مواطن جحيم مع مصاحبه معطلة، غير مدرك حقيقة ما يحدث في حكومة تظهر أعلى درجات الانسجاف في انزاف لرئيس، وتعيش أسوأ درجات تطاحن ما يتعلق الأمر بحل مشاكل جزائريين، يبقى سؤال رئيس راحل محمد بوضياف يردد دائما "جزائر لي أين؟".

Ⓜ جزائر: جلال بوعاتي / 22:00 - 1 يونيو 2015

استنكرت الأمانة العامة لحزب العمال، لويّزة حنون، الحملة الحكومية ضد القنوات التلفزيونية الخاصة ووصفتها بالخانقة لحرية التعبير، متهمة من تطلق عليهم جماعة "الأوليغارشيا" بالوقوف وراء المضايقات التي تستهدف الإعلام الحر.

جاء كلام حنون، بمناسبة عرض تقرير افتتاحي الخاص بالدورة العادية للمكتب السياسي، أمس، بالعاصمة، في سياق الإنذارات التي وجهتها كل من وزارة الاتصال وسلطة ضبط قطاع السمعي البصري، مؤخرا، والتي تضمنت تعليمات بوقف بث البرامج المحرّضة أو المشيّد بالنعف والإرهاب وعدم السخرية وانتقاد كبار المسؤولين في الدولة والوزراء في الحصص الفكاهية.

وخصّصت الأمانة العامة لحزب العمال، حيزا في كلمتها، للدفاع عن قناة "الخبر" التلفزيونية "كاب.بي.سي"، معربة عن إعجابها ببرامج القناة الفكاهية، حيث أشارت إلى أن المواطن الجزائري يقبل على مشاهدة مثل هذه المواضيع التي تتعاطى مع انشغالاته اليومية.

وفي هذا السياق، أكدت حنون "تضامنها مع القنوات الخاصة وخاصة "كاب.بي.سي" على خلفية برامجها الساخرة التي هي وسيلة من وسائل حرية التعبير والإبداع"، حيث أعربت بهذا الخصوص عن استنكارها لما اعتبرته بأنه "استهداف للقناة على خلفية مضامين برنامجي (الو وي) و(جرنان القوسطو) اللذين يحظيان بإعجاب قطاع واسع من المواطنين"، مقدرة بأنها "لا تتنافى مع حرية التعبير وهي شكل من أشكال الإبداع".

وبالنسبة إلى "العمال"، فإن "الأوليغارشيا تريد تجريم كل من يتحدث عنها، من خلال خنق الإعلام وتجريم حتى الضحك! خاصة بعد أن أصبحت تعين الوزراء"، مشددة على "تضامنها مع "كاب بي سي" لأن الأمر يتعلق بحرية التعبير". ولدى تطرقها للأداء الحكومي، انتقدت حنون مشروع القانون المتعلق بالأنشطة التجارية، متسائلة عن "الغرض منه"، ملمحة إلى وجود "رائحة الأوليغارشيا وراءه"، مستغربة أيضا تعليمة الوزير الأول للوزراء بتجنب الفساد.

وبخصوص مشروع قانون المالية التكميلي 2015، والذي سيصدر بأمر رئاسي، بين دورتي البرلمان، وصفت حنون هذا الأخير بـ"القانون المرّوع"، موضحة بأنه "ثمرّة اليوم البرلماني الذي حضرته وبادرته إليه الأوليغارشيا" قبل أسابيع قليلة، بإقامة جنان الميثاق، وشارك فيه كبار المسؤولين المدنيين والعسكريين.

ومع اقتراب عيد الاستقلال المصادف الخامس جويلية، وجهت لويّزة حنون نداء لكل القوى الحية الجزائرية وفي مقدمتها الأحزاب السياسية، تناشدها إلى "تضافر الجهود من أجل الجزائر التي هي اليوم مهددة بالتفكك جراء الافتراس الداخلي والخارجي".

سلاسل يدخل المعركة بعد تحييد أويحيى عن دخولها في جانفي 2011

ثالث حكومة تحاول شن "الحرب" على "الشكارة"

⊠ جزائر: ح. سليمان / 00:36 - 2 يو يو 2015

دخل قرار حكومة سلال قاضي بفرص "شيك" أو صك، على معاملات تجارية التي تفوق مليون دينار ابتداء من نهار، أمس، الأربعاء، في محاولة يست الأوي من نوعها، بل سبقتها محاولتان جرتا في عهد حكومتي أويحيى وبلخا، غير أنها "أجهضت" في كل مرة عشية دخولها موضع التنفيذ، وظلت الأسباب وأصابع الاتهام توجه ضد مجهول.. فهل تنتج حكومة سلال حيث فشل سابقوه؟

تؤشر تصريحات رئيس كتلة برلمانية لحزب عنيد، وهو حزب صاحب الأغلبية في البرلمان، أن حكومة سلال دخلت فعلا في مواجهة مع قيادة الأفلان، بالنظر ليس فقط إلى اتساع الهوة بين موقف محمد جمعي والإجراء الحكومي، بل أيضا في معارضة الإجراء الحكومي بعد شروع السلطات في تنفيذه على مستوى مؤسسات بنكية، وهو ما يعني أن كلتا جهتين قد تضطر إحدهما إلى تراجع عن موقفها. فهل ستمسح حكومة "موس"، في وزير المالية وتقديمه قربانا في مذبح الأفلان لتضحية بـ"شيك" مرة أخرى، كما كان الأمر سابقا مع حكومتي أويحيى في جانفي 2011، وبلخا في سنة 2005؟ أن عمار سعداني سيضحي برئيس كتلته برلمانية ليس بإقائه، وكن يتبرؤ من موقفه الذي لا يمثل موقف رسمي لحزب عنيد، خصوصا وأن قيادة جديدة الأفلان منبثقة عن مؤتمر عاشر م تحدد أسماء تشكيلتها بعد؟

إن تحرك و جناح في الأفلان ووقوفه ضد اعتماد "شيك" من قبل حكومة في معاملات تجارية التي تتجاوز مليون دينار، يرهن حظوظ حكومة سلال في إيصال قضية تطبيق "شيك" إلى نقطة الارجوع، ويعطي الانطباع بأن هذه حكومة مثل سابقتها ستخضع للأمر واقع مفروض من قبل جماعات ضاغطة وأصحاب "شكارة"، وستلجأ مجددا إلى تأجيل تطبيق قرارها تحسبا لإخائه في صمت مع مرور الأيام. وما يدفع هذا توجه ما سبق وأن أعلن عنه وزير الأول سابق أحمد أويحيى الذي أعلن أن حكومة تقود "حرب عصابات" ضد مافيا تتغلغل في سوق وطنية، في تفسيره "رضوخها" أميا لضغوط جهات رفضت تعاطي بصكوك 50 مليون سنتيم في 2011 ويس 100 مليون، مثلما أقرته حكومة في 2015. واتهم أويحيى يومها في حوار لتلفزيون في مارس 2011، جهات بوقوف وراء احتجاجات عنيفة شهدتها بلاد بداية هذا "كانت مفتعلة بنسبة 60 بالمائة من الذين خافوا من استعمال صك في تبادلات تجارية"، وقصد أويحيى ما سماه "تحالف مافيا" مع بارونات مع انتقال بلاد من نمط اقتصاد دولي إلى نمط اقتصاد حر، وهو تحالف الذي "رضخت" حكومة في وجهه باعتراف منه في قضية إزامية صك في معاملات تجارية فوق 50 مليون سنتيم، وقت بأن "الأمر تطورت وأن صك أصبح إزاميا وإن تأخير ذلك ليس قضية خوف وإنما قضية استقرار بلاد وسلامتها". بعد مرور 4 سنوات من أحداث زيت و سكر م تتغير معطيات باستثناء قذو الأزمة المالية جراء تراجع أسعار بترول، وهو معطي مثلما يقلل من حجم الأموال المتداولة خارج البنوك ومؤسسات رسمية، مثلما يدفع إلى استمرار تعامل بـ"شكارة" لتهرب من رقابة، وهو تحدي الذي يواجه مصداقية حكومة سلال في طبعها الرابعة.

تباين في ردود الفعل بعد تنصيب اللجنة المصالحة

عقد الصلح بين الأطراف المتنازعة بغرداية بداية الأسبوع

غرداية: محمد بن أحمد / 23:00 - 3 يونيو 2015

أشرف وزير الداخلية والجماعات المحلية نور الدين بدوي يوم الخميس على تنصيب لجنة المصالحة بولاية غرداية، وأثار الإجراء الذي جاء بعد 20 شهرا من اندلاع أعمال العنف الطائفي في ولاية غرداية ردود فعل متباينة، بين من رحب بها ومن اعتبرها تواسلا لسياسة التخبط.

تبدأ اللجنة العليا للمصالحة والتنمية بين أهالي غرداية، اعتبارا من بداية الأسبوع الجاري، مهمة العمل على وقف العنف الطائفي في ولاية غرداية، وقد نصب وزير الداخلية الخميس اللجنة الوزارية المشتركة للمصالحة، بمعية مدير عام الأمن الوطني وممثل قيادة الدرك الوطني ووالي ولاية غرداية، وهي اللجنة التي ستبحث سبل ووسائل التحكم في الوضع بغرداية، بعد 20 شهرا من اندلاع أعمال العنف الطائفي بعاصمة ميزاب.

وأشرف وزير الداخلية والجماعات المحلية نور الدين بدوي الخميس بولاية غرداية على تنصيب اللجنة الوزارية المشتركة لدراسة سبل ووسائل التحكم في الوضع بهذه الولاية، وقال بدوي على هامش تنصيب اللجنة بمقر ولاية غرداية إن هذه اللجنة تعمل ضمن "مقاربة شاملة لتحقيق الأمن والاستقرار بدرجة أولى، وإعطاء الحركية التنموية بالولاية، ومتابعة تطبيق القرارات التي تتخذ لفائدة الولاية، والعمل بنظرة متكاملة تأخذ بعين الاعتبار خصوصيات الولاية"، وأضاف "إن اللجنة تعمل تحت إشراف مباشر من رئاسة الجمهورية والوزارة الأولى ووزارة الداخلية، وتتكون من أعيان وإداريين ومنتخبين."

وشدد وزير الداخلية الجديد اللهجة في مواجهة "مثيري الفتنة الطائفية"، حيث ذكر أن "الدولة ستسهر على التطبيق الصارم للقانون على كل من تخول له نفسه المساس بالنظام العام والتلاعب بمصير غرداية والعبث بمستقبلها"، وأضاف في اجتماع مع الأعيان والمنتخبين بحضور السلطات المدنية والعسكرية "لا تساهل مع من تسول له نفسه المساس بأمن أبنائنا وإخواننا في غرداية، ولا تساهل أيضا مع من ينوي العبث بمستقبل المنطقة، سوف نتعامل بكل حزم مع أولئك الذين يشعلون نار الفتنة والفرقة، وهذا وفقا لقوانين الجمهورية."

وقد أثار تنصيب لجنة المصالحة ردود أفعال متباينة، بين مرحب بالإجراء ومن اعتبره تواسلا للسياسة الرسمية التي تعيش التخبط وأنصاف الحلول، وقال أعيان حضروا الاجتماع إنهم لمسوا نية طيبة لدى الوزير لحل مشاكل ولاية غرداية حلا جذريا، بينما قالت لجنة الأعيان المستقلين "إن السلطة ترفض التعامل مع أساس المشكلة في غرداية، لهذا فإن الحل النهائي سيتأخر"، وأضاف البيان "الجميع في غرداية يتمنى انتهاء الكابوس، إلا أن الحل سيتأخر بسبب رفض السلطة تشكيل لجنة تحقيق محايدة حول السبب الحقيقي لأعمال العنف، ثم رفضها محاسبة مسؤولين سابقين في الأمن والقضاء والإدارة ساهموا في تحويل غرداية إلى ميدان مواجهة طائفية."

نائبان عن حزب أويحيى يدافعان عن إجراء الحكومة

الأرندي ضد الأفلان في ملف ”الشيك“

□ جزائر: جمال. ف / 00:45 - 4 يو 2015

أعلن بن مانيان عن ”تجمع وطني ديمقراطي“، دعمهما مباشر قرار الحكومة فرض استعمال صكوك في عقود شراء أو بيع عقار وسيارات، واعتبرا أن قرار يصب في خدمة مصلحة وطنية، في موقف جاء نكاية في ما صدر على سان بن مانيان أفلانين اعتراضا على تشريع جديد. قال بن مانيان، طيب مقب وبلقاسم شعبان، ممثلا الأرندي عن ولاية تيزي وزو، في بيان مشترك، أمس، إن مرسوم تنفيذي خاص بصكوك ”عمل شجاع من شأنه وضع حد لشكارة“، وأضافا أن ”أوقات حان عصرة وتنظيم معاملات تجارية، واجب أن تتم عبر قنوات بنكية، تقليص استعمال نقود، وإعطاء أمان أكبر لمتعاملين حاملين مبالغ كبيرة“. وجاء في بيان موقع من قبل نائبين معروفين بولائهما لأويحيى، ”إن الذين يشككون في منافع التي تترتب عن استعمال صكوك، يسعون زرع شك في أذهان مواطنين الذين يستخدمون مبالغ ضخمة (في معاملاتهم)، خدمة لأهداف غير معلنة“، ودعيا رجال الأعمال بأوثوق في الإجراء الجديد ”الذي يتسم بأوضوح وعصرة“.

ويناقض موقف ذلك الذي عبر عنه رئيس مجموعة بل مانية حزب جبهة تحرير وطني في مجلس شعبي وطني، محمد جميعي، ونائب رئيس كتلة سابق، بهاء طين طليبة، وهما من مقربين جدا من أمين عا الأفلان، الذين عارضا بشدة هذا الإجراء بحجة عجاهزية نظا بنكي جزائري⁴. ونص مرسوم على فرض دفع بوسائل دفع كتابية (صك وتحويل وبطاقة دفع والاقتطاع والسفجة والسند لأمر) عن طريق قنوات بنكية ومالية كل مبادلات التي تساوي أو تفوق 5 ملايين دينار بالنسبة شراء الأملاك عقارية و 1 مليون دينار شراء سيارات جديدة وتجهيزات صناعية ويخوت وسفن نزهة و سلع قيمة دى تجار الأحجار ومعادن ثمينة، وكذا سلع وتحف فنية وشراء في مزاد علني لأثاث ومنقولات مادية. ويعد الإجراء، حسب الحكومة، واحدا من الأدوات مكافحة تبييض الأموال ومكافحة تمويل الإرهاب .

بوتفليقة يكشف عن شعور بالمعاناة في الحكم

جزائر: حميد يس / 21:10 - 5 يونيو 2015

تحمل رسالة رئيس عبد العزيز بوتفليقة، بمناسبة ذكرى الاستقلال، اعترافا مكتوبا بأنه مريض وأنه يعاني وهو يمارس الحكم، وأظهرت تغيرا جذريا في موقفه من المعارضة، بعد أن شبهها في مارس الماضي بالاستعمار واتهمها بممارسة سياسة الأرض المحروقة.

ما الذي تغير منذ خطاب 19 مارس الماضي، حتى ينتقل رأي بوتفليقة في المعارضة من "الذين يريدون الوصول إلى حكم البلاد على أنقاض دولتنا وأشلاء شعبنا"، إلى كونها طرفا في مشهد سياسي يؤدي دورا إيجابيا؟ وبينما يقول رئيس إن مجال مفتوح أمامها لنشاط بحرية، تذكر المعارضة أن سلطات تمنع عنها قاعات عمومية وأن الإعلام العمومي لا يغطي نشاطها. وعن قوله إن حريات فردية وجماعية "سجلت تقدما لا سبيل إلى نكرانه"، فإن تاريخ يحتفظ أن إنشاء الأحزاب توقف مدة 12 سنة بأمر من بوتفليقة. ولا رياح ربيع عربي، ما أغى رئيس حالة طوارئ، وما عرفت مساحة سياسية ميلاد أحزاب جديدة. وكن، إذا أعرب بوتفليقة عن تقديره للمعارضة، فجزء من رسالته هو بمثابة رد عليها. فعندما يقول إنه مصمم على إتمام عهده الرابعة، يعني أنه يغلق باب أملا مطلب "تنسيقية" تنظيم انتخابات رئاسية مسبقة، ويعني أنه يرفض التحي تحت ضغط مطا بين بنفيعيل مادة دستورية 88.

أهمية رسالة بوتفليقة تكمن في أنه يعترف لأول مرة كرئيس، بأن حالته صحية سيئة. ويتذكر فهو يكذب ما تقولهم موالاة عن قدرته على تسيير دفة الحكم، فضلا عن أنه ينفي وصف الذي أطلقه رئيس فرنسي عليه، ما قال عنه إنه "في حالة ابتهاج ممزوجة بالحيوية والنشاط". وحملت رسالة رئيس في هذا الجانب استعطافا، فهو يذكر أنه قد تضحية عندما ترشح عهدة رابعة بحجة أن صحته لا تسمح. بل وشبه ذلك بتضحيات مجاهدي جيش التحرير الوطني!

استعمال مفردة "تضحية" في رسالة، يدل على أن بوتفليقة يعاني ويبدل مجهودا خارقا وهو يؤدي وظيفة رئيس جمهورية. فما الذي أجبره على تحمل كل هذه المشقة وهو منقوص بدنيا؟ أي رئيس في دولة يؤدي عمله بشق الأنفس، ينعكس ذلك حتما سلبيا على سير عادي للمؤسسات. والدليل في حالة بوتفليقة، أن مجلس وزراء لا ينعقد إلا نادرا، وأعماله ينجزها بدلا عنه وزير الأول في الداخل، ورئيس مجلس الأمة في الخارج. رئيس يتحجج بـ "عدد جيم" ممن أرادوه أن يستمر في الحكم، وهذا الأمر م يتسن تأكيد منه. بمعنى م يشاهد ملايين ينزون إلى شارع مناشدته ترشح لرابعة.

أما عن دستور، فقيل 9 سنوات بالضبط، كشف في خطاب ألقاه بنفسه في وزارة دفاع، بأنه يعتز إدخال تغيير جذري على دستور. وقد استهلك بوتفليقة عهدتين تقريبا ولم ينجز هذا المسعى، بل لم يسمعه جزائريون أبدا يشرح فكرته حول دستور الذي يحلم به.

فيما يخص محاربة الفساد، يستعين بوتفليقة لأول مرة بجهة خارجية (الأمم المتحدة) في محاولة لتأكيد على أن حكومته وافية تعهداتها، بشأن تطبيق الاتفاقية الدولية لوقاية من الفساد. ويتذكر فهو يرفض ضمنا الانتقادات التي تأتي من "شفاقية دولية" وجمعيات وناشطين محليين وأجانب، بخصوص ضلوع مسؤولين في فساد. ويبقى التاريخ يسجل بأن فضائح سوناطراك والطريق سيار والخليفة، حدثت في عهد سابع رؤساء.

مع انقضاء كل دورة برلمانية، يزيد الاقتناع بأن مؤسسة التشريعية في الجزائر، أضحت مصابة بهزال مزمن من حيث الأداء، يجعل وجودها من عدمها في تأثير على مجريات الأحداث سواء، ولا مداخلات "كاريكاتورية" يلقيها عدد من النواب في قبة البرلمان وتحظى بآراء متباينة وتداول على مواقع الأنترنت، كانت هذه مؤسسة قد زلت تماما من مشهدها للجزائريين.

م تعلق بالأذهان خلال دورة ربيعية كاملة امتدت على مدار 4 أشهر، جلسة مناقشة كرسيت دور حقيقي للبرلمان بغرفتيه في إثراء القوانين ومعارضتها ومساءلة أعضاء الحكومة وإجراهم أمنا رأيها أو ظهور بمظهر سلطة مستقلة وأحيانا مضادة، حتى وإن كانت حكومة تتمتع بمساندة الأغلبية، كون نائب في كل برلمان ديمقراطية لا يشعر بآسوءية سوى من الذين انتخبوه.

وخلافاً لكل ذلك، لم يعد مجلس شعبي وطني في ظل حالة "موات"، التي تميز مجلس الأمة، يستدعي لواجهة إلا لأغراض تتدرج والسخرية، مما يرد على سان برلمانيين يتمتعون بحس الفكاهة ويجدون ضيقاً في مناقشة في تقرير هذا وزير أو ذلك، بأسلوب هزلي لا يلبث أن يصير متداولاً على أوسع نطاق في مواقع التواصل الاجتماعي، مشفوعاً بتعليقات ساخرة، في مشهد شبيه بـ "كوميديا سوداء" تروي حال الذي وصلت إليه ما يفترض أنها سلطة ثانية في البلاد.

فلم يكن جزائريون يعلموا أن وزير التجارة عمارة بن يونس موجوداً في قبة البرلمان مناقشة مشروع قانون قواعد عامة للاستيراد والتصدير، ولا تلك المداخلة "مجنونة" لنائب طاهر ميسو التي جلب فيها أكياس التراب ومناديل ققط ومأكولاتهم التي يتم استيرادها بعملة صعبة كأحد أوجه تذبذب العملة صعبة، كما قال. ورغم حساسية هذا الموضوع من ناحية الاقتصادية في هذا ظرف ذات، إلا أن طرافة المداخلة وتشرذم أفكارها وترديد نائب غريب كلمة "سبيسييفيك"، أغفلت حديث عن مشروع قانون برتمته، بل جعل من وزير ونائب مادة دسمة لسخرية على مواقع الأنترنت. وعلى نفس المنوال، صارت مداخلات نائب حبيب زقاد، تحظى بمتابعة واسعة ما فيها من "شو" دائم بينه وبين رئيس مجلس شعبي وطني، عربي ود خليفة، ولا ذلك ما جرى تداولها رغم أن صاحبها يتمتع بجرأة عالية في انتقادنا نظماً.

هذا تذبذب الذي يميز عمل البرلمان بغرفتيه، يرجعه نائب مستقيل، مصطفى بوشاشي، إلى "غياب نواب الشعب عن أداء دورهم الرقابي والتشريعي منوط بهم، والأسباب في ذلك متعددة أبرزها أن مركزية صناعة القوانين في الأحزاب خاصة تلك المحسوبة على الموالاة، جعلت من النائب يشعر أن ولاءه لحزب فقط دون الشعب الذي انتخبه". أما نواب المعارضة وفق محامي وناشط سياسي، فترجع دورهم إلى نظر إلى شعورهم بآسوءية من إمكانية قضاة بدورهم، إذ يتم تعطيل كل مقترحات القوانين التي يقدمونها أو جان التحقيق التي يطلبونها من مكتب مجلس الذي صار أداة خدمة مشاريع الحكومة. وقال بوشاشي إن ضعف مؤسسة التشريعية لا يمكن النظر إليه بعيداً عن نظماً تسلسلي الذي ينشط فيه. وبرأيه فإن تركيبة نظماً قائم لا تسمح بظهور مؤسسات حقيقية بل مجرد أدوات فرض تسلطه وديمومته.

وعاد بوشاشي الذي انتخب كنائب عن جبهة قوى الاشتراكية، إلى واقعة استنقائه من البرلمان سنة 2014، معتبراً أنه "ممكن ممكناً الاستمرار في مؤسسة لا تقو بأي دور لأن في ذلك منحها مصداقية لا تستحقها"، كن سلوك بوشاشي ظل فردياً وم يحتنن به باقي نواب المعارضة الذين يقترب عددهم من المائة رغم اتفاق معظمهم على نفس المعايير.

جزائر: حاوره جلال بوعاتي / 23:10 - 7 يونيو 2015

كشف الأمين العام لحزب جبهة التحرير الوطني، عمار سعداني، أنه رفض مبادرة أحمد أويحيى بتشكيل قطب لموالاته، لأن "الأفلاق لا يرى فيه فائدة وأن تجربة تحالف رئاسي لم تقدرنا أي إضافة وتكرس صدا مع معارضة". وأضاف في اتصال هاتفي مع "الخبر"، أن الرئيس عبد العزيز بوتفليقة ينوي إكمال عهده "من أجل إتمام بناء دولة متوازنة بمنأى عن الانقلابات و"طراطف" (حسب وصفه)، معترفا بضرورة "وجود معارضة قوية وإعلان حر، وعدالة حرة لقضاء على فوضى خلاقة في الجزائر معيشة في الإدارة والسياسة".

منذ 2006 والرئيس بوتفليقة يتعهد بتعديل دستور، لكن حد الآن لا أثر له إلا في خطاب وتصريحاتكم، متى يتم ذلك؟ موعد تعديل الدستور يدخل ضمن صلاحيات الرئيس. وثيقة توجد بين يدي رئيس الجمهورية، الذي يحتفظ نفسه بحق كشف عن محتواه وتاريخ عرضه على الجزائريين. ما أستطيع قوله في هذا الشأن هو أن نص الدستور يفرح الأحزاب السياسية مساحة كبيرة، وخاصة لمعارضة، لأن بلاد بحاجة إلى معارضة قوية وإلى إعلان حر ومهني، لا مادحا ولا شتاما، موضوعي يكتب ويتكلم عن نقائص وعن أوعود غير محققة، كما لا يتنكر لنتائج الإيجابية. بالنسبة لنا في جبهة التحرير الوطني، فإننا نرى بأن وقت قد حان لخروج من الفوضى الخلاقة التي أوقعنا فيها أنفسنا منذ تكوين الدولة الجزائرية.. فوضى غير مستوردة بل كانت من صنيعتنا نخب مختلفة، في الإدارة والسياسة والإعلان. وفي هذا الاتجاه، فإن تعديل الدستور قاد، يرمي إلى تعزيز بناء دولة متوازنة فيها معارضة قوية وصحافة حرة تحتل القوانين وفقا دفتر شروط، بما يؤدي نحو تأسيس دولة مدنية ثابتة، لا تحدث فيها الانقلابات والمظاهرات في الشارع (الطراطف)، وفيها تداول على الحكم.

كنا واقع يقول إن صحافة حرة تشتكي من ضغوط رسمية، ومعارضة من خنق، وفي حالتين سلطة هي متهم؟ معارضة حيا موجودة على مستوى مركزي، لا تملك قواعد تمثيلية وتحاول فرض آرائها في إطار ممارسة معارضة الأشخاص لا غير.. نحن ننادي بصوت مرتفع إلى إقامة دولة مدنية، وهم يدعون جيش لتدخل والانقلاب على شرعية (!) نريد الانتقال من مرحلة غياب برامج والأفكار إلى مرحلة وضع بدائل، وصولا إلى تأسيس نظام فيها حاكم ومراقب .

و كنتم أنتم في معارضة وقيل عنكم مثل هذا الكلام، كيف تردون عليه؟ نحن لا نخاف من أن نكون في معارضة. (يا ريت) وكنا كذلك، كانت مسألة سهلة بالنسبة لنا، كنا مشكلة جبهة أننا في نظامنا وسنا فيه في نفس الوقت! نعتقد أن أول دور لمعارضة أخلاقي و وطني، وهو يعني وجوب الإقرار بالنتائج في كل مناحي ويس في الانتخابات فقط. نحن نعمل من أجل أن نصل إلى وضع قواعد تسمح لنا لتداول على الحكم.

وماذا عن صحافة التي لم تسلم من تصريحاتكم فاسية وكأنها عدو دود؟ هل تعلم أن أربعة آلاف إطار جزائري أدخل السجن وغادروه بأحلكا براءة، والسبب كتابات صحفية بنيت على تسريبات.. نشرت في صحف من دون التأكد من مصداقية معلوماتها.. وفيما يخلصني، أنا لا أعتبر نفسي عدو لصحافة ولا هي عدو. لم يحدث وأن رددت على أي صحفي أو على ما يكتب عني في الإعلان، الذي يورد اسمي ويلحقني بعلي حداد وسعيد بوتفليقة.. أنا أؤمن بالصحافة الحرة التي لا تعيش بأعصا ولا جزرة.

حكومة هي التي تتبنى هذا منطق وتمارسه؟ نحن ندعم فكرة أن يكون الإشهار حرا، غير خاضع لمنطق أعصا ولا جزرة.

استهدفتم في مناسبات عديدة رموز معارضة بأوصاف لاذعة، كيف تتصورون حوار معكم مستقبلا؟ و قلنا كلاما غير ذلك، وصفت بأمداهن طامح في تحقيق مآرب ومنافع.. أنا أقول حقيقة فقط وست من هواة (المساج).

أمين عام تجمع الوطني الديمقراطي، أحمد أويحيى، يطرح مبادرة قطب رئاسي أو موالاته، ماذا رفضتموها؟ نحن في حزب جبهة التحرير الوطني دينا برنامج ومشروع خاص بنا.. كل حزب يعمل وفقا لمبادئه وتطلعات قيادته وقواعده.. أنا قلت إن أي اقتراح هو قابل للنقاش، ندرسه من حيث الإيجابيات والسلبيات. فيما يخصنا، في حزب جبهة

تحرير وطني، قد جربنا من قبل مثل هذا الإطار ولم يخدمنا، كان هناك تحالف رئاسي ولم يأت بإضافة لجهة.. كنا الأغلبية في التحالف الرئاسي، كن غيرنا هو من كان يتولى رئاسة حكومة.. نحن سنا ممن يأكلون غلة ويسبون ملة، كن نحن دينا مشاريع.. ثم إن كنا نريد حقا مساعدة رئيس، فلماذا نقلص عدد أحزاب موالاتة، ماذا لا ندعو إلى تجميع كل قوى وتنظيمات والأحزاب التي ساندت رئيس تحت مظلة جبهة وطنية أو تكتل وطني، لا يكون لتصادم مع معارضة، بل حوار جدي معها، من أجل تقويتها وليس بنية إضعافها، لبحث عن بدائل مشتركة.. وكي نؤسس عمل سياسي مهذب عند موالاتة ومعارضة على حد سواء، يحترق جميع نتائج مواعيد الانتخابية ويهنئ فيها خاسر فائز ولا ينتكر فوزه.

اعترف الرئيس بوتفليقة في رسالته بمناسبة عيد الاستقلال 53- بأنه مريض، وهو بذلك يؤكد كلاً معارضة التي تطالب بتخيه بسبب معجز عن ممارسة مهامه وفقاً لدستور، فلماذا يصبر على بقاء في حكم؟
الذين وقفوا مع السيد الرئيس وطلبوا منه الاستمرار في قيادة البلاد، يعرفون بأن الأمر يطرح بطريقة أخرى. نحن نعيش مرحلة تدمير دول بأكمل.. والرئيس جمهورية من حكمة ما يساعد على إبعاد هذا الشر الذي يحيط بنا وبحودنا واستقرارنا وأمننا. وهذه الاعتبارات، كانت مسببة لتثبيت الرئيس وتجديد ثقة فيه ومساندته من طرف قوى والتنظيمات الوطنية بمثابة أوية الأويبات للأسف بعض منا كانوا (غاطين)، لا يقدرّون خطورة الأوضاع المحيطة بنا، قضية قضية أمن ووحدة ترابية ومخططات تقسيم. قد كان من مهم خروج من هذه الفتنة.. أما فيما يخص باقي الأعمال الحكومية العادية، فهي منوطة بامؤسسات ووزارات ومختلف قطاعات الاقتصادية وقطاع خاص..

" قدمت لجنرال توفيق ملفا كاملا عن قضية الشقة باريسية"

نشرت الصحافة أخبارا عن امتلاككم عقارا بالعاصمة الفرنسية باريس.. ما صحة ما نشر؟

تحدثون عن شقة اشتريتها بواسطة قرض بنكي، وذلك تأمين إقامة مريحة لابنتي مريضة، والتي تتابع علاجاً في أحد مستشفيات في باريس. ابنتي تعالج هناك منذ ثلاث سنوات، والأطباء مشرفون على متابعتها حتى نصحونا بالاستقرار هناك دواع علاجية بحتة. هل كان ينتظر مني تركها تقيم في فندق بلا رعاية خاصة وأن جاتها صحية لا تسمح لها بالتنقل مسافات بعيدة. وقد قدمت لجنرال توفيق ملفا كاملا بخصوص هذا الموضوع، يتضمن كل الوثائق المتعلقة بعقار الذي اشتريته وشهادات والتقارير الطبية التي تثبت الحاجة إليه.

لا شك أنكم تابعت محاكمة المتورطين في قضية مجمع الخليفة، وصاحبه عبد المومن، ما رأيك فيما جرى في محكمة البلدية؟

مثل كثير من الجزائريين، كنت أنتظر أن تكشف لنا هذه المحاكمة وكل جزائريين أين ذهبت تلك الأموال طائلة، سواء التي كانت في عهدة بنك خليفة أو في حوزة الذين استفادوا منها. للأسف المحاكمة لم تكشف عن مصير تلك الأموال، خاصة وأن عبد مومن خليفة نفسه كان يسأل عن مصيرها. ما شد انتباهي في هذه المحاكمة أيضا، هو كيف أن بعض الأشخاص، وفي مقدمتهم إعلاميون وصحفيون، كانوا يدافعون عنه ولا يفارقونه، فتحقوا إلى أول من يهاجمه وهو داخل قفص الاتهام.

هل تقبّلتم عبد مومن خليفة من قبل؟

(أقسم بالله، ما تقبّلته وما شربت معاه قهوة)، لأنني كنت أعرف أن ما بني على باطل فهو باطل .

بوتفليقة يعقد اجتماعا طارنا

الميزابيون ينتفضون في عدة ولايات

10:35 - 8 يونيو 2015 / خبر أونلاين

ارتفعت حصيلة المواجهات بغرداية إلى 19 قتيلًا، بعد أن تم تسجيل 15 ضحية ليلة الثلاثاء إلى الأربعاء، حسب ما كشفه مصدر طبي، وسجلت ائقل حصيلة بقراررة أين سقط 14 ضحية، فيما توفي خمس عشر بغرداية، وكانت ولاية سجلت 4 قتلى أمس.

تطور خطير الأخر مسجل في الأوضاع، هو استعمال الأسلحة نارية في المواجهات التي سجلت ليلة أمس، ويمكن اعتبار هذه ليلة وحصيلتها مأساوية من بين الأعنف منذ اندلاع أحداث غرداية، التي تهب من جديد بين الاباضيين وماكية.

وكان أعيان من غرداية طلبوا من وزير داخلية تجسيد وعده الذي قطعه قبل أينا قليلة في مدينة تصدي بكل قوة لأعمال عنف ومثيريها ومحرضين عليها، وأشار إلى أن تواجد الأمني الكبير في غرداية م يوفر الأمن لسكان بسبب تعليمات التي تمنع وحدات تدخل من استعمال قوة مفرطة، في وقت يحمل فيه عشرات الأشخاص في بريان وقراررة أسلحة نارية بدائية جهازا نهارا. وبدأت مصابح الأمن في تحري، حسب مصدر أممي من غرداية، حول هوية أكثر من 100 من ملثمين في بريان وقراررة، تحضير شن حملة اعتقالات كبرى لتحقيق حول الاعتداءات الأخيرة.

القراررة تحت الحصار

وحسب معلومات التي تحصلنا عليها من عين مكان فان مدينة قراررة توجد تحت حصار أممي مشدد منذ صبيحة أيو. وقا من جهة أخرى رئيس جمهورية بارسال قائد ناحية عسكرية رابعة لمنطقة، فيما تشير مصادر وصول تعزيزات أمنية عسكرية مختلف ثكنات غرداية تحسبا دخول جيش ساحة عمليات.

وزير الداخلية يتنقل الى غرداية

وعلمنا من مصدر موثوق أن وزير داخلية نور الدين بدوي، سيصل إلى غرداية في غضون ساعات قليلة للاجتماع مع قائدة ناحية عسكرية رابعة.

الميزابيون يخرجون في عدة ولايات

خرج عدد كبير من الميزابيون في عدد من ولايات جمهورية كازاخستان، وهران وخنشلة وغيرها، تنديد بما يحدث بولاية غرداية أين في 19 شخصا مصرهم في مواجهات بين الاباضيين والمأكية ففي العاصمة نظم الميزابيون يقطنون بالعاصمة وقفة سلمية بالقرب من دار الصحافة وأيضا بالقرب من البريد المركزي غير أن مصباح الأمن منعت التجمعين. وفي باقي ولايات أيضا، خرج الميزابيون بأعداد كبيرة للاحتجاج ومطالبتهم أيضا بتوفير الأمن في غرداية وقرارة وبريان، كما قال هؤلاء بتوقيف نشاطاتهم التجارية.

تجمع بالجزائر العاصمة للتنديد بانعدام الأمن بغرداية

تجمع عشرات من المواطنين من منحدرين من منطقة وادي ميزاب يوم الأربعاء بالجزائر العاصمة للتنديد بأعمال عنف التي وقعت بولاية غرداية داعين إلى عودة السلم والأمن إلى تلك المنطقة حسبما لاحظته صحفي من أوج.

في هذا الصدد أوضح السيد بابا عمر احد المشاركين في التجمع الذي جرى أميا دار الصحافة طاهر جاووت واج أن هذا التجمع يهدف إلى التعبير عن نفاذ صبر مواطني وادي ميزاب و ولاية غرداية برمتها تجاه العنف وأعمال التخريب التي تقوم بها عصابات من الشباب.

و تساءل في ذات السياق "كيف يمكننا أن نعيش بشكل طبيعي فيما يتعرض شبابنا لقتل و عائلتنا لا يمكنها التنقل في شوارع دون أن تتعرض لمضايقات أو الاعتداءات و أن نتعرض محلاتنا و تجارنا لحرق".

و دعا السيد بابا عمر الدولة إلى التدخل "سريعا" من أجل وضع حد لهذه الوضعية و السماح بعودة السلم و الاستقرار إلى ولاية غرداية التي تعاني كما قال- "من حالة لا استقرار يست ذات طبيعة عرقية كما يزعمه بعض و إنما هي ناجمة عن مناورات".

و أضاف قائلا "قد قتل يلة ثلاثاء إلى الأربعاء حوالي عشرة من سكان واد ميزاب و تعرضت عديد محلات لحرق معتبرا أن حلول التي وجدت حتى الآن لإعادة نظر إلى غرداية كانت مجرد "ترقيعية" و يست حلول جذرية و مناسبة".

و كتب على إحدى اللافتات الكبيرة التي صقها مشاركون في التجمع على جدار دار الصحافة أن "انعد الأمن في منطقة وادي ميزاب و ولاية غرداية بأكملها ناجم عن جماعات منظمة تنشر الرعب".

كما وجهت دعوة إلى شن إضراب وطني على تلك اللافتة جميع تجار منحدرين من ولاية غرداية تعبيرا "عن تنديدهم بقتل مواطنين أبرياء و تخريب منشآت و ممتلكات عامة و خاصة".

بوتفليقة يعقد اجتماعا طارئا

عقد رئيس جمهورية عبد العزيز بوتفليقة يوم الأربعاء اجتماعا طارئا خصص دراسة الأوضاع سائدة في ولاية غرداية حسبما علمت وكلاء الأنباء الجزائرية من مصدر مقرب من رئاسة جمهورية. و خصص الاجتماع الذي ترأسه رئيس بوتفليقة بحضور وزير الأول عبد المالك سلال و نائب وزير الدفاع و وطني قائد أركان جيش وطني شعبي فريق أحمد قايد صالح و وزير الدولة مدير ديوان برئاسة جمهورية أحمد أويحيى دراسة الأوضاع في هذه الولاية على إثر الأحداث التي خلفت أكثر من عشرون قتيلًا و عديد من جرحى في غرداية و بريان.

عديد التجار من غرداية يغلقون محلاتهم بمدن شرق البلاد

أغلق عديد تجار منحدريين من ولاية غرداية محلاتهم عبر عديد مدن كبرى شرق بلاد احتجاجا على الأحداث الإيمية التي تعرفها منذ مطاع يوليوز الجاري منطقة غرداية.

و فاجأت عمليات غلق متاجر التي وحظت بكل من باتنة و سطيف و قسنطينة والتي كانت أقل بروزا بعنابة و برج بوعريبيج سكان مناطق معنية معتادين على كثافة نشاط هذه محلات تجارية لاسيما خلال شهر رمضان.

فبقسنطينة استجاب تجار ينحدرون من وادي ميزاب لنداء الذي أطلقه مجلس أعيان قرارة لتتديد المناوشات الأخيرة التي حدثت بهذه منطقة.

فبشارع عربي بن مهدي (طريق جديدة سابقا) أغلقت يوليوز الأربعاء جل محلات تجارية ميزابية متواجدة بكثرة بهذا شارع رئيسي و علق عليها لافتات تدعو إلى وضع حد سفك دماء.

و قد تجمع عديد من هؤلاء تجار بقرب من أحد محلات "تضامنا مع أسر الأشخاص المتوفين و المصابين" يوليوز الأحد منصر ببيان حسبما صرح به وأج قاسم و هو تاجر ينحدر من غرداية.

كما استجاب نداء الإضراب تجار ميزابيون بشارع محمد بلوزداد (سان جان سابقا) كن الاستجابة كانت غير جلية بشكل كبير كون عدد تجار أقل من أولئك متواجدين بطريق جديدة.

أما بسطيف لم يفتح تجار منحدرون من ولاية غرداية يوليوز الأربعاء محلاتهم متواجدة بشارع مصطفى بن بوعيد فيما سجلت استجابة متوسطة هذا الإضراب بكل من برج بوعريبيج و عنابة حسب ما لاحظته صحيفيو وأج.

و قد توفي 22 شخصا وأصيب آخرون بجروح خلال اشتباكات بين مجموعات من شباب بغرداية منذ تجدد هذه الأحداث بالمنطقة مطلع يوليوز الجاري حسب حصيلة جديدة أوردتها ولاية.

وكان وزير داخلية و جماعات محلية نور الدين بدوي توجه في وقت سابق من نهار يوليوز الأربعاء إلى ولاية غرداية للإطلاع عن كثب على الأوضاع عقب الأحداث التي تعرفها المنطقة.

الشيخ حسان موسى نائب رئيس مجلس الإفتاء السويدي لـ«الخبر»

مأساة غرداية انزلاق خطير وانتهاك للعشر الأواخر

Ⓜ جزائر: عبد الحكيم فَمَاز / 21:47 - 9 يوليُو 2015

استنكر الشيخ حسان موسى، نائب رئيس مجلس الإفتاء السويدي وعضو الاتحاد العالمي للعلماء المسلمين، الأعمال الشنيعة التي تحدثت في ولاية غرداية، وأدت إلى مقتل 22 شخصًا، محذّرًا إلى أنّها "انزلاق خطير ومحاولة جرّ البلاد والعباد إلى فتنة هوجاء لا تبقى ولا تذر وانتهاك حرمة هذا الشهر الفضيل والعشر الأواخر التي لها قدسية عند أهل الإيمان والصلاح".

وأكد حسان موسى، في تصريح لـ«الخبر»، أنّ هذه الأحداث "تهدّد السلم والاستقرار ووحدة الأمة وتمزّق النسيج الاجتماعي"، معتبرًا أنّها "لا تخدم إلا دعاء الإقصاء والإنكار والتأزيم والتعفين"، كما أنّها -يضيف- "تحيي النعرات الجاهلية والأهواء الشخصية والحسابات السياسية".

وشدّد على أنّ ما حصل في غرداية يعدّ "خطيئة في حقّ الدين والوطن والإنسانية، وجريمة مضاعف إثمها وعقوبتها وإفساد في الأرض، قال تعالى: ﴿مَنْ قَتَلَ نَفْسًا بِغَيْرِ نَفْسٍ أَوْ فَسَادٍ فِي الْأَرْضِ فَكَأَنَّمَا قَتَلَ النَّاسَ جَمِيعًا﴾ سورة المائدة، آية:32، وقول الرسول الأعظم عليه الصلّاة والسلام: "لَزَوَالِ الدُّنْيَا أَهْوَنُ عِنْدَ اللَّهِ مِنْ قَتْلِ امْرِئٍ مُسْلِمٍ".

ودعا الشيخ حسان الجزائريين إلى الحفاظ على الجزائر وقطع الطريق عن "تطّاع الطرق ولصوص حقوق وتجار الدين"، مشيرًا إلى أنّ هذه الأفعال الشنيعة "لا دينًا يُقرّها ولا عقل سليم يقبلها".

حملتها مسؤولية تدهور الأوضاع الأمنية بالولاية بسبب حالة ”الشغور“

المعارضة تحاكم السلطة في ملف غرداية

جزائر: جاد بودية / 23:52 - 10 يونيو 2015

تف 34 شخصية وطنية وحزبا سياسيا محسوبون على المعارضة بمختلف انتماءاتهم، حول طاولة يدرسون ويحللون ويقترحون مخارج لأزمة غرداية، متهمين السلطة بـ”التخاذل“، بإنهائها وحملوها مسؤولية كاملة، فظهرت أصوات من أعضائها تدعو إلى تقديم مسؤولين من السلطة عن ”فتنة غرداية“، بعد تحقيق فيها من جنة خاصة، أمما محكمة جنائيات دولية.

تقى، ليلة أول أمس، أعضاء هيئة تشاور والمتابعة بمقر حزب طلائع حريات في العاصمة، على وقع ما حدث في غرداية من اقتتال، فسقطت رسالة الرئيس الأخيرة بمناسبة عيد الاستقلال وسقطت معها تدايعات زيارة الرئيس الفرنسي فرنسوا هولاند، مؤخرا لجزائر، من أجندة لقاء، واحتفظ بأزمة غرداية كنقطة وحيدة في برنامج الاجتماع بحكم ”أولويتها“.

واتفق جميع أعضاء الهيئة على تشكيل لجنة خاصة، تتكفل بصياغة ”بيان خاص“ عن اجتماعهم حول غرداية، يحوي مسببات الأزمة وحلول تخليص سكان وجزائر من تدايعاتها خطيرة على وحدة واستقرار وطن. وأفاد رئيس ”طلائع حريات“ علي بن فليس، إن ”أزمة غرداية متعلقة بشغور السلطة، ولا أريد أن أظهر في ثوب ذي يرجع كل صغيرة وكبيرة تقع في بلد إلى شغور السلطة، غير أن مأساة غرداية تفرض ذلك. أيعقل أو يقبل في وجه أزمة كهذه أن يغيب صاحب الوظيفة الرئاسية غيابا تاما، و م يتفوه و بكلمة واحدة، عن مبادرة واحدة تطمئن الشعب والأمة، على أنه موجود في خط الأمامي وعلى أنه ممسك بزمام الأمور، وعلى أنه يجتهد ويدبر ويقود لإخراج غرداية من محنة التي ابتليت بها؟ إن أزمة غرداية قد أثبتت خطورة شغور السلطة على أمن واستقرار بلد.“

وأبلغ رئيس حركة مجتمع السلم، عبد رزاق مقري، زملاءه في الهيئة، أنه أطلق ”مبادرة صلح في غرداية، وقد نقلتها في قائي بمدير ديوان رئاسة جمهورية أحمد أويحيى، وطلبت منه أن تتعاطى السلطة معها وتشارك فيها. وفي العموم، كان قاؤنا مع أويحيى إيجابيا ومفيدا و طرحنا عليه مشروع الانتقال الديمقراطي، و م نستطع لقاء الرئيس بسبب إبلاغنا بأنه مريض.“

واتهم رئيس الرابطة الجزائرية للدفاع عن حقوق الإنسان (جناح صباح بودبوز)، ”سلطة بتورطها في أحداث غرداية، عبر عجزها عن توفير الأمن سكان مدينة بريان مثلا، الذين لا يملأون كلهم جميعا ملعب 5 جويلية“، وطلب بودبوز من أعضاء الهيئة بـ”عند الانسحاق وراء فكرة صراع طائفي، فالسلطة هي المسؤولية وقد لاحظنا انسحاب قوات الأمن من ساحة الأحداث، ما يطرح تساؤلات عن سبب.“

بدوره، تبنى ناشط حقوقي شهير علي يحيى عبد نور فكرة ”تشكيل معارضة جنة تحقيق في مأساة غرداية، ولا ينبغي أن نتوقف عند هذا الحد، بل ينبغي رفع دعوى أمما محكمة جنائيات دولية ضد مسؤولي السلطة، مقصرين في حل الأزمة، وقبلها إيداع شكوى لدى الاتحاد الإفريقي، واقتراح شهر ديسمبر قاد آخر أجل لمعارضة تخليص جزائر من ديكتاتورية تسيطر عليها.“

امحمد أرزقي فرّاد، مؤرخ وناشط سياسي، لـ "الخبر"

أساس مشاكل غرداية العقار والتفاوت الاجتماعي

إجزائر: حوار حميد بس / 22:00 - 11 يوليو 2015

أنت أحد متابعي أحداث غرداية وسبق لك أن كتبت عن بني مزاب.. ما تفسيرك لعنف الذي يعصف بالمنطقة؟
دعني في البداية أترجم على أرواح ضحايا هذا العنف الأعمى، وأرجو شفاء عاجلا لجرحي وأقرب أسمي عبارات تعزية لعائلات ضحايا.
تؤكد أحداث غرداية الأيمة أن ظاهرة العنف قد تجذرت في جزائر بشكل مخيف، يدل أنها تضرب يوميا في أكثر من مكان، في المدن والأرياف على حد سواء لأسباب واهية أحيانا، حتى أصبح العنف كابوسا يقلق جزائريين ويجعلهم يتوقعون الأسوأ.

هل يفسر العنف بظلم متراكمة التي تعرض لها الشعب الجزائري في الماضي، خاصة خلال فترة الاستعمار الفرنسي الذي ارتكب جرائم بشعة في حق أجدادنا، وخلال عهد الاستقلال الذي شهد صداما دمويا بين جزائريين لأسباب سياسية؟
لا شك أن خطورة ظاهرة العنف المتنامية، تستنهض همم الأكاديميين من فلاسفة وعلماء الاجتماع وعلماء النفس ومؤرخين، وتستوجب تضافر جهودهم مع سياسيين من أجل تشخيص داء وتحديد دواء ناجح. ومهما يكن فإن الاستبداد السياسي منجذب للمظالم، قد ألقى بظلاله في جميع مناطق البلاد التي ضرب فيها العنف بقوة.

إن ما يقلق أكثر في أمر أحداث غرداية، أن سكان وادي مزاب معروفون بجنوحهم لسلم وبمستواهم الحضاري الراقي، وبتقديسهم قيمة العمل التي جعلتهم يحقون أرضا جرداء إلى حدائق غناء، ويتمسكهم بقيم التضامن والتعاقد والاعتماد على الذات في تنظيم حياتهم، وبحبهم للعلم وتقانيهم في خدمة الحضارة العربية الإسلامية، دون تقرب في خصوصيتهم الثقافية التي يقرها العقل والنقل. وباختصار فهم يشكلون قدوة للمواطنة الصالحة التي يجب أن تبدل جهود من أجل تعميم نموذجها على نطاق واسع. كن يبدو أن نجاح قد يتحول أحيانا إلى نقمة ومصدر قلق وإزعاج صاحبه، عندما يعجز الآخر عن مسايرة وتيرته حيوية، فينظر إليه بعين السخط والتذمر، ويسعى إلى عرقلة.

اختلفت المفاهيم بشأن ما يجري في غرداية، هل هو صراع طائفي أو مذهبي أو صراع عرقي، أو صراع سياسي، أو مجرد طيش شباب؟
سؤال هو من الأهمية بمكان. لا شك أن عقد الإيماء بحيثيات قضية هو العامل الأساس في نشر ضبابية حول قضية ما. نحن لا نملك في جزائر ثقافة استشارة أهل العلم، ولا نملك ثقافة حوار ونقاش بنية وصول إلى فهم ظاهرة المراد علاجها فهما صحيحا. نحن لا نملك طبقة سياسية قوية تملك مخابر ومركز دراسات توفر معلومات موضوعية التي يحتاجها قرار سياسي.

نحن لا نملك نظاما ديمقراطيا يعطي السلطة السياسية، لأن هذه الأخيرة قد حوّلتها إلى مجرد جان مساندة وباتت في م بعد هناك وجود فاعلين اجتماعيين (نقابات، جمعيات، منقون..). يمارسون وظيفة نقد وأداء دور السلطة المضادة لضرورة توازن الدولة.
وبموازاة ذلك مازال إعلامنا في طور نشوء، يفتقر إلى التخصص والمضي إلى المقاربة العلمية العميقة التي تساعد في توجيه النقاش نحو وجهة صحيحة. إذ حلت الإثارة أحيانا محل نقاش عميق. هذه الاعتبارات تمكن الإعلام الأجنبي غير الملم بأوضاع جزائر، من إسقاط مصطلحات سياسية خطيرة لا معنى لها في جزائر، كالتأنيبية والمذهبية والعرقية. فأساس مشكلة في غرداية هو الأرض والعقار والتفاوت الاجتماعي بين سكان.

أما حماقات صادرة عن بعض المتطرفين من جهتين كتكفير الإباضية من جهة، أو المطالبة بالاستقلال الذاتي بني مزاب من جهة أخرى، فهي نتاج الأزمة المتعقبة التي طال أمدها، جاءت على غرار ظهور حركة الانفصالية في منطقة القبائل بسبب سياسة تعفين التي رعاها النظام السياسي هناك.

ماذا برأيك عززت حكومة بما تملك من الإمكانيات، عن إعادة الاستقرار إلى غرداية منذ ثلاث سنوات؟
عززت حكومات متعاقبة عن حل الأزمة التي انفجرت في عقد الثمانينات من قرن الماضي، بسبب فقر سياسي ناجم عن طبيعة النظام المستبد الذي أغرى منافسة سياسية، وعطل تعاطي سياسي صحيح. فحكومات عندنا ليست حكومات سياسية ذات رؤية مستقبلية، بل هي حكومات تكنوقراطية يشعر فيها الوزراء أنهم موظفون يحسنون تسيير مسارهم الوظيفي للحصول على أكبر قدر ممكن من الامتيازات والمكاسب وليس إلا.

وقبل ما يؤكد تصحّر سياسي في ظل هذا النظام الشموي، هو عزز حكومة ومنتخبين عن تصور حل منصف ينهي الأزمة خانقة، وجوء الرئيس إلى تجاوز سياسيين بإسناد الأمر إلى عسكري، ولا شك أن هذا القرار خطير هو إقرار بفشل النظام السياسي القائم، ومن ثم فلا بد من رحيله.

ماذا م يعد لأعيان مجموعتين صوت يسمع في الأحداث؟
الأصل أن الدولة هي مسؤولة عن توفير الاستقرار وحل الشعب. أما التنظيمات التقليدية فهي مجرد رافد يضاف إلى جهود الدولة، علما أن وزن القوانين عرفية يزداد حجما كلما ضعفت الدولة أو اهتزت أركانها بفعل اعتداء خارجي، كما حدثنا مع الاحتلال الفرنسي.
والمفروض أن التنظيمات الاجتماعية عرفية تصبح في عهد الاستقلال جزءا من مجتمع مدني، كن غريب في جزائر أن الدولة الشموية قد ضايقها من أجل إضعافها، وعوضتها بلجان مساندة التي تعتبر إحدى آليات دعاية لسلطة.

هل تتفق مع رأي قائل بأن حياة شعور في السلطة سبب أحداث غرداية؟
لا شك أن شعور السلطة قد ألقى بظلاله على الأزمة، يدل أن الرئيس م يوجه خطابا لأمة بمناسبة هذه الفاجعة الأيمة كن شعور سياسي في حقيقة أكبر من أن يحصر في مرض الرئيس، فاشعور منذ اغتصاب السلطة في 1962 وتجاوز سيادة شعبية في صنع سياسة.

بعد الاشتباه في وجود مخطط لإغراق عدة مناطق في الفوضى

الرئاسة تطلب من الأمن تقارير ميدانية عن الأوضاع بالولايات

جزائر: مراد محامد / 22:00 - 12 يونيو 2015

بدأت لجنة من خبراء أمنيين تحقيق حول دوافع الاشتباكات والأحداث مأساوية التي عرفتها مدينة غرداية، وبدأت اللجنة مشكلة من ضباط متخصصين في جيش في الاستماع موظفين وضباط في الأمن وجمع أشرطة فيديو وصور ودراسة تقارير أمنية أوية حول أسباب الأحداث الأخيرة ودوافعها.

يعكف ذات خبراء على تتبع بعض مواقع الإلكترونية التي تساهم في تغذية عنف في غرداية، وخاصة متطرفين الذين يحاولون ترويح بعض فيديوهات مغذية للنعرات طائفية أيضا. وقال مصدر موثوق به من التحقيق، إن وزير الأول "سيستمع لاحقا شهادة مسؤولين أمنيين حول الأحداث الأخيرة، بعد الاشتباه في وجود مخطط مدروس لإغراق عدة مناطق من وطن في فوضى وعنف بعد اندلاع عنف بولاية غرداية"، وفتحت لجنة تحقيق مختلطة من الأمن والوزارة الأولى ووزارة داخلية تحقيقات على مستوى عدد من الولايات دراسة الأوضاع بها تجنباً لاندلاع أحداث عنف كاتي شهدتها غرداية وإمكانية امتدادها مناطق أخرى، ويعتمد التحقيق على تقارير ميدانية طلبتها رئاسة من مديرية عامة الأمن الوطني وقيادة درك وطني وباقي أجهزة الأمن، تتضمن معلومات أوية ثم تحقيقات مفصلة ودقيقة مرفقة بصور وتسجيلات فيديو وإفادات متهمين موقوفين حول الاحتجاجات الأخيرة.

وطلبت قيادة أجهزة الأمن والدرك من مسؤوليها محليين في عاصمة وغرداية تحديد بعض تفاصيل مثل مراحل الاحتجاجات والأعداد تقريرية لمشاركين فيها ومتوسط أعمارهم، وسرد تطور زمني لها بدقة معرفة مدى انتشارها، ودور مختلف فئات المجتمع منتخبين والأعيان في تأجيج الاحتجاجات أو تخفيفها، ودور مسؤولين محليين مثل رؤساء دوائر والولاية في التعامل مع هذه الأزمة ودور مختلف أجهزة الدولة على مستوى محلي في تسيير الوضع، ونقل شهادات لأعوان وعناصر شاركوا في تصدي المحتجين. وأحدث طلب رئاسة حالة طوارئ بين أجهزة الأمن المحلية عبر مختلف الولايات، حيث شرعت الأجهزة في جمع ونقل كل تسجيلات فيديو وصور متوفرة حول الأحداث مع تقارير أمنية حول تطور الاحتجاجات وتفسير مصابح الأمن لأسبابها ودوافعها، وكشف مصدر علمي، بأن قيادة درك وطني ومديرية عامة الأمن الوطني شرعت، في جمع تقارير وتسجيلات فيديو من كل الولايات تمهيدا لنقلها إلى رئاسة جمهورية نهاية هذا الأسبوع. وشددت تعليمات على جمع كل المواد مسجلة وتشير المعلومات المتاحة إلى أن كل هذه التقارير وتسجيلات ستفحص من قبل خلية مكونة من خبراء من أجل إعداد تقرير علمي وميداني واحد مفصل يعرض على وزير الأول ثم رئيس جمهورية.

حملة التوقيفات شملت 86 شخصا بغرداية

غرداية: محمد بن أحمد / 22:34 - 13 يو 2015

صادق وزير الأول على سبعة مقترحات رفعها قائد ناحية عسكرية رابعة، قائد عسكري عملية إعادة الأمن وحفظ نظماً في غرداية رفقة والي ولاية، وتشمل مقترحات إجراءات أمن مشددة منع أي انزلاق جديد لوضع في ولاية، فيما بدا أنه إصرار من سلطات على اعتماد حل الأمني 100 بامائة مع تأجيل حديث عن مصالحة.

منع التجمعات ووقف المباريات الرياضية وتشديد الرقابة على بيع المحروقات وحظر الأسلحة البيضاء

بدأت سلطات الأمنية في ولاية غرداية في استدعاء ماكي أسلحة صيد مرخصة تمهيداً لجمعها من أصحابها في إجراء يهدف تحويل غرداية مؤقتاً منطقة حاية من الأسلحة حتى تلك مرخصة، كما تقو وحدات من شرطة قضائية ودرك وطني بعمليات تفتيش مفاجئة بيوت يشتبه في أن أصحابها يملكون أسلحة غير مرخصة، وتشمل الإجراءات الجديدة التي أقرها وزير الأول عبد ملك سلال منع تجمعات شعبية واعتبار أي تجمع إخلالاً بالنظام يستوجب تصدي بقوة دون عودة لوالي، وتأجيل تظاهرات ثقافية التي يمكن أن تؤدي إلى إخلال بالأمن ووقف مباريات كرة قدم حتى إشعار آخر، وتشديد رقابة على بيع محروقات في 6 بلديات هي: غرداية وبريان وقرارة وبنورة وعطف وضاية بن ضحوة، ومنع سير تدرجات نارية إلا بعد حصول على ترخيص إداري، وإيقافاً بعمليات تفتيش دورية لبحث عن ورشات سرية تستعمل في تصنيع أسلحة تقليدية، وحظر بيع وحمل سلاح الأبيض في غرداية. وأكدت الإجراءات الأمنية عسكرية مشددة، في غرداية أن حديث كله في أروقة ولاية الآن هو حل الأمني وفرض هيبة دولة، ولا حديث في وقت حالي عن مصالحة، وهذا ما أكدته وزير الأول في قائه مع الأعيان في غرداية يو خميس .

في سياق متصل، أمرت نيابة محكمة غرداية بإيداع شخصين حيس بجاية تلبس، كما أمرت بتمديد حجز تحت نظر 30 شخصاً منهم فخار كمال الدين وأكثر من 20 من أعضاء حركة مواطنين ميزابية، وقال مصدر قضائي إن تهمة موجهة لأعضاء حركة مبدنيا هي تحريض على تجمهر، وبلغ مجموع عدد موقوفين في غرداية منذ يو خميس ماضي، 86 منهم 17 موقوفاً دي درك وطني و79 دي شرطة، وأوقفت وحدات حفظ نظماً في غرداية، بين يومي السبت والأحد ماضين، 11 شخصاً في عمليات تفتيش وبحث عن مشتبه فيهم في قرارة وبريان وغرداية، وحجزت 3 بنادق بعد عمليات تفتيش جديدة.

وفي سياق متصل، أوقفت مصالح شرطة بغرداية، حسب بيان الأمن الوطني، خلال يومين الأخيرين، شخصين، واحد منها محل أمر قبض صادرة عن جهات قضائية مختصة، في إطار تكثيف جهود توقيف الأشخاص المشتبه في تورطهم في أحداث عنف التي تعيشها مدينة غرداية منذ أياً، ويتعلق الأمر بامدعو (أ.ع) باغ من عمر 29 سنة، محل أمر قبض صادر عن جهات قضائية مختصة، مشتبه فيه في قضايا تتعلق بتكوين جمعية أشرار، محاولة قتل عمدي وكذا تجمهر مسلح، وامدعو (أ.ع) باغ من عمر 50 سنة، مشتبه فيه في قضية قتل شخص خلال الأحداث الأخيرة التي شهدتها بعض شوارع ولاية غرداية .

الخدمات الاجتماعية لقطاع التربية

انتخاب بن ويس رئيسا وتنصيبه اليوم رسميا بالوزارة

□ جزائر: رشيدة دبوب / 21:45 - 14 يونيو 2015

أسفرت الانتخابات الخاصة بانتخاب رئيس ونائبي اللجنة الوطنية لخدمات الاجتماعية لقطاع التربية، عن انتخاب مصطفى بن ويس رئيسا للجنة وانتخاب نائبين، على أن ينصب بن ويس رسميا بوزارة التربية، ما يؤهله مباشرة مهامه لمدة تمتد ثلاث سنوات، مع إمكانية رفعها إلى أربع أو 5 سنوات بعد تعديل القرار رقم 01/12 الخاص بتسيير الخدمات. فبعد أكثر من شهرين من انطلاق الانتخابات بدءا بمؤسسات تربوية ومرورا بجهات جهوية ولائية، انتهت أمس آخر حلقة في انتخابات الخدمات الاجتماعية، باختيار الأعضاء التسعة الذين سيرسمون من قبل وزارة التربية الوطنية باعتبارهم يمثلون عمال القطاع ويكلفون بمهمة تسيير أموال الخدمات الاجتماعية لمدة كاملة تحت غطاء قانوني. الإجراءات جرت أمس بثانوية أحمد زبانه بمقرية العاصمة، حيث انتخب الأعضاء التسعة بالإجماع مصطفى بن ويس رئيسا للجنة، وهو تابع للاتحاد الوطني لعمال التربية والتكوين "أنبا"، ونفس الإجماع سجله انتخاب النائب الأول زارقة نجيب عن المجلس الوطني المستقل مستخدمين لقطاع ثلاثي للتربية "كناباست"، والنائب الثاني بن شيخ كريم بلقاسم عن "الأنبا".

وعلى هامش العملية الانتخابية، صرح رئيس جديد مصطفى بن ويس -«خبر» بأن العملية جرت في ظروف "ديمقراطية"، وما يميز اللجنة في عهدتها الجديدة الانسجام الكبير بين أعضائها، وهو مؤشر مريح، حسب، سيجعلهم يعملون في جو هادئ. وتعهد ذات المسؤول ببذل ما في وسعه خدمة عمال القطاع كافة دون "تمييز" بين سلك وآخر، مع عمل على تحسين الخدمات وإضفاء شفافية على مهامهم وتحقيق تضامن بين العمال، وإعادة النظر في ضوابط التي تحكم تسيير الخدمات الاجتماعية بما يضمن شفافية وعدل.

كما تمسك ذات المسؤول بضرورة الحفاظ على حق العمال، واسترجاع أموالهم الضائعة، وهنا أكد أنهم سيواصلون نضالهم، من أجل تنصيب اللجنة الحكومية التي أوكلت لها مهمة جرد ممتلكات الخدمات -17 سنة كاملة كانت تحت هيمنة مركزية من أجل استرجاع حقوق عمال القطاع.

وعن العهد الماضي وما صاحبها من اتهامات، خاصة وأنه كان نائبا فيها رئيس اللجنة، رد بن ويس أن اللجنة السابقة كانت مؤسسة لخدماتها إيجابياتها وسلبياتها أيضا، وستعمل اللجنة الحالية على تدارك الأخطاء والاستفادة منها ومحاولا قدر الإمكان تقديم الأفضل للعمال.

أما رئيس الاتحاد الوطني لعمال التربية والتكوين "أنبا"، صادق دزيري، فقد صرح بعد اكتساحهم للانتخابات، بأن هذه الأخيرة جرت بشفافية وأعطت صورة عن تعددية نقابية فعلية التي "نريد أن تكون في صياح الموظفين بالقطاع"، مضيفا أن العهد الجديد تمتد ثلاث سنوات مع إمكانية امتدادها إلى سنة أو سنتين إضافيتين، بعد تعديل قرار تسييرها مقرر إعادة النظر فيه.

تجدر الإشارة إلى أن رئيس جديد، مصطفى بن ويس، هو من مواليد فاتح مارس 1976 بغليزان، متحصل على شهادة مهندس دولة في الهندسة الميكانيكية، عمل مدة 13 سنة كمعلم في الابتدائي بابتدائية يعقوب عبد القادر بولاية غليزان، وانتخب في اللجنة السابقة كنائب رئيس اللجنة، يكون من بين مترشحين هذه السنة وحظي بإجماع الأعضاء كرئيس للجنة.

خلقت 3 خرجات للأمين العام للأرندي ومدير الديوان برئاسة الجمهورية، أحمد أويحيى، في أقل من شهر بعد عودته إلى رئاسة الحزب، خلفا لعبد القادر بن صالح، ردود فعل ساخنة وتوترات في الساحة السياسية، بدأت بتوتر الأعصاب مع الأفالان، وانتقلت إلى فتنة في حمس وعتاب في حزب العمال وحتى إلى تهديد بالفراق في تنسيقية الانتقال الديمقراطي .

بعد البداية المتوترة بين أويحيى مع الأفالان على خلفية دعوته لإنشاء تحالف رئاسي، والتي أخرجت سعداني من صمته رافضا مبادرة زعيم الأرندي الجديد، بحجة أنها تهدف إلى "التصادم مع المعارضة"، وهو رد الفعل الذي دفع أويحيى لدعوة إطارات حزبه إلى عدم الدخول في جدال مع نظرائهم في الأفالان، لأن ذلك سيخدم قوى المعارضة برأيه، لكن مع ذلك خرج نائبان من حزبه للوقوف مع الحكومة في قضية "إلزامية استعمال الشيك في التعاملات التجارية"، بعدما كان رئيس كتلة الأفالان أعرب عن معارضته للإجراء الحكومي، وهو ما خلق حالة من التصادم بين من يريد أن يكون "العربة" وبين "القطار" ضمن حزبين يقتسمان أغلبية مقاعد الحكومة، انتقل الغضب إلى حزب العمال وزعيمته لويزة حنون التي لم تهضم تصريحات أويحيى التي رحب فيها بـ«الأوليغارشيا الجزائرية»، وهي المقولة التي عكرت مزاج حنون التي رأت نفسها المقصودة الأولى بتصريحات مدير ديوان رئيس الجمهورية و«نكايّة» فيها، ما جعلها تسارع إلى اتهام أويحيى بأنه "انحراف من شخص يغيّر مواقفه من النقيض إلى النقيض بطريقة مذهلة . " وتؤشر السرعة التي ردت بها حنون على الأمين العام للأرندي، أن هذا الأخير أضحى ضمن دائرة نيران حزب العمال، بعدما كان حتى وقت ليس ببعيد حليفا في الانتخابات الجزئية لحزب الأمة، وكذا في المجالس المحلية على حساب الأفالان. فهل سيتحول أويحيى لدى لويزة حنون بمثابة شكيب خليل وطمار؟

ولم يكن اللقاء الذي جرى بين مدير الديوان بالرئاسة أحمد أويحيى وبين رئيس حركة مجتمع السلم عبد الرزاق مقري، ليأخذ كل الحراك السياسي والإعلامي الذي نجم عنه، لولا البرقية التي نشرتها وكالة الأنباء الجزائرية عن هذا اللقاء الذي أثبتت ردود الفعل بشأنه، أنه فاجأ حتى تنسيقية الانتقال الديمقراطي وهيئة التشاور التي تعد حركة مجتمع السلم عضوا فيه. وتجاوز الخلاف بشأن الاجتماع الذي جرى مع أويحيى، حدود قيادات أحزاب المعارضة التي رأت في خطوة عبد الرزاق مقري سحباً لللباس من تحت أرجلها، بل تسبب الاجتماع أيضا بصفة غير مباشرة في "فتنة" داخل الحركة بين الرئيس السابق للحركة، أبو جرة سلطاني، وبين الرئيس الحالي عبد الرزاق مقري، جعلت الأول يتمرد على الثاني، وهذا الأخير يحذره في بيان رسمي عن المكتب الوطني بضرورة "الانضباط"، ليرد عليه سلطاني بأن "أراء مقري على الفيسبوك لا تلزمني."

هذه التشنجات التي وقعت على صعيد أكثر من جهة حزبية، سواء وسط المواولة أو المعارضة، في أقل من شهر من عودة الرجل صاحب "المهمات القذرة" إلى النشاط الحزبي، بعد فترة هدوء واستراحة المحارب دامت قرابة 3 سنوات، تغذي الاعتقاد بأن عودة أويحيى توظرها هذه المرة مهمة مرتبطة بالسباق ضد الساعة.

أكد أن الدولة واقفة بالولاية

سلال: سنعيد غرداية إلى مكانتها

خبير أونلاين / وأج / 10:42 - 16 يونيو 2015

أكد وزير الأول عبد المالك سلال مساء أمس الأربعاء بـ الجزائر عاصمة أن دولة واقفة بولاية غرداية وستبقى واقفة إلى غاية عودة هذه الولاية إلى مكانتها.

وقال سلال خلال إشرافه على تدشين فعاليات طبعة الأولى قرية تسلية 2015 بـ مركب الأومي محمد بوضياف ودى تفقده جناح ولاية غرداية "اطمننوا دولة واقفة بولاية غرداية وستبقى واقفة إلى غاية عودة غرداية إلى مكانتها".

وأضاف وزير الأول في هذا سياق إن "دولة تراهن على شباب غرداية عودتها إلى مكانتها ويجب عليهم أن يتحركوا في هذا الاتجاه".

جاب الله يهدد بالانسحاب من تنسيقية الحريات

✪ جزائر: محمد سيدمو / 22:05 - 18 يونيو 2015

✪ م ينجح اجتماع تنسيقية الانتقال الديمقراطي، الأربعاء الماضي، في احتواء الأزمة التي نشبت بين أعضاء قطب المعارضة، عقب لقاء الأخير الذي جمع عبد رزاق مقري وأحمد أويحيى. ويبدو أن خلاف صار متركزا بين حركة مجتمع السلم وبين جبهة العدالة والتنمية التي تعتنق "مراجعة عضويتها" في التنسيقية. على غير عادته، انفض اجتماع تنسيقية الانتقال الديمقراطي، منعقد في مقر حزب جيل جديد، دون إصدار بيان مشترك يوضح ما توصلت إليه محادثات التي تطرقت إلى موضوع قاء رئيس حركة مجتمع السلم ومدير ديوان رئاسة، وما خلفه داخل التنسيقية من رفض وامتعاض لدى بعض أعضائها، وهو ما تجلّى في تصريحاتهم التي انتقدت بشدة خطوة رئيس حمس ورأت فيها حديثا باسم التنسيقية في موضوع الانتقال الديمقراطي، دون أن يُرخص صاحبها بذلك.

✪ لم تنتبق عن الاجتماع، الذي ضم رؤساء وممثلين عن أعضائها خمسة، معلومات باستثناء ما كتبه مقري على صفحته في فايسبوك وهو بصدد تعليق على مقال صحفي، إذ وجه رسالة طمأنة إلى من وصفهم بالذين يخشون على وحدة المعارضة، قائلا: "يكم نتائج محادثاتي مباشرة مع بعض الأحزاب والشخصيات المعارضة، على غرار جيل جديد والنهضة والأرسيدى وأحمد بن بيتور. نحن متمسكون بأرضية مازافران وتنسيقية الانتقال الديمقراطي. نعتزف بحرية نشاط ومبادرة الأحزاب والشخصيات مشكلة لها. الاتصال بالسلطات باسم التنسيقية (أو حتى هيئة) لا يمكن أن يكون إلا عبر قرار جماعي..".

✪ وبحسب مقري، فإن أعضاء التنسيقية طلبوا منه أن يحيطهم علما بأي اتصال مقبل مع سلطة، كنه م يفسح صراحة بقبول ذلك، حيث قال: "مع أننا نعتبر أنفسنا غير ملزمين بذلك، إلا أننا سنحاول أن نأخذ بالحسبان هذا الإتماس أخويا، وذلك مع بقائنا حريصين على مؤسسات حزبنا في المسائل التي لا تلتل شركاءنا في المعارضة". وواضح مما كتبه مقري أنه استثنى جبهة العدالة والتنمية، العضو في التنسيقية، من نتائج الاجتماع، رغم أن ممثلها كان حاضرا فيه، وذلك في استمرار على ما يبدو لخلاف الذي نشب بينه وبين شخصيات محسوبة على هذا حزب، أبدت امتعاضها علني من قائه بأويحيى وحديثه معه عن ندوة مازافران.

✪ وعن وجهة نظر ممثل "العدالة" في موضوع، يقول قيادي فيها عمار خبابة «الخير» إن "مقري م يقدّ جديدا في الاجتماع، بالمقارنة مع تصريحاته التي كانت في الإعلام، م يقنعنا بخصوص تحفظات التي قدمناها حول قائه مع أويحيى، خاصة فيما تعلق بحديثه معه حول ندوة مازافران وأرضية الانتقال الديمقراطي التي اتفقنا على أن يكون حديث بخصوصها جماعيا مع سلطة". وأوضح خبابة أنه "تحفظ على توقيع بيان مشترك باسم جبهة العدالة مع باقي أعضاء التنسيقية، إلا بالرجوع إلى مؤسسات حزبنا، وعلى هذا الأساس م يصدر بيان عن الاجتماع"، لافتا إلى أن "مكتب وطني لجبهة سيعقد اجتماعا هذا الأسبوع بحث موقفه من تطورات الأخيرة في المعارضة". ووصل الحد بخبابة إلى قول إن حزبه "سيقرر في هذا الاجتماع مراجعة عضويته في التنسيقية".

✪ وردا على ذلك، يقول فاروق طيفور، عضو مكتب وطني مكلف بالشؤون السياسية في حمس، «الخير»، إنه يستغرب أن "تتخذ جبهة العدالة موقفا بناء على نشاط حزب آخر مستقل في ذمته السياسية". وأوضح أن "حمس التي قاومت تفكك سياسي مدة سنة ونصف، لا تشجع الانقسامات، وفي حال قررت جبهة العدالة بقاء ضمن التنسيقية فإننا نثمن ذلك، أما إذا ارتأت الانسحاب فكل حزب حر وسيد في قراراته".

في تعليمة استعجالية وجهها لأمن 48 ولاية

هامل يمنع أفراد الشرطة من السفر إلى تونس

تبيارة: أحمد حمداني / 14:00 - 20 يونيو 2015

أبرقت مديرية عامة الأمن الوطني تعليمة إستعجالية أصدرها لواء عبد غني هامل، وجهها إلى أمن ولايات 48 وكذا إلى كافة مديريات مركزية وفرعية و جهوية، تتضمن منع إطارات وأعوان شرطة والأعوان شبهيين من زيارة الأراضي التونسية خلال عطل سنوية لأسباب اعتبرتها مديرية عامة أمنية.

تأتي هذه تعليمة الأخيرة بعد عملية الإرهابية التي استهدفت سواحا غربيين في مدينة سوسة التونسية قبل أسابيع، وما تبعها من إجراءات أمنية اتخذتها سلطات تونس، الأمر الذي دفع قيادة الأمن الوطني جزائري إلى تراجع عن تراخيص التي سبق أن منحها للإطارات التي أودعت طلبات مغادرة تراب وطني باتجاه تونس قضاء عطلة سنوية.

3 خيارات تحسم مصير جاب الله في تنسيقية المعارضة

□ جزائر: محمد سيدمو / 22:08 - 21 يو 2015

تفصل جبهة العدالة والتنمية في مصير بقائها ضمن تنسيقية الانتقال الديمقراطي، خلال اجتماع مكتبها الوطني، يوم الجمعة المقبل، وذلك بعد احتجاجها على لقاء الذي جمع رئيس حركة مجتمع السلم، عبد رزاق مقري، مع مدير ديوان رئاسة، أحمد أويحيى، دون إعلان بقية أعضاء التنسيقية. وفي غضون ذلك أعلن مقري أنه حريص على حل مشكل مع جبهة عبد الله جاب الله، وسيفوق زيارته الأسبوع المقبل.

قال عمر خبابة، قيادي في جبهة العدالة والتنمية، في تصريح له، "إن اجتماع مكتب وطني مقرر حزبه سيكون ظهيرة يوم الجمعة، وسيتناول في أجندته مسألة مصير جبهة ضمن تنسيقية الانتقال الديمقراطي، بالنظر إلى التطورات الأخيرة التي بدأت بلقاء رئيس حركة مجتمع السلم بمدير ديوان الرئاسة، وحديثهما عن أرضية مازافران والانتقال الديمقراطي، دون أن يكون للتنسيقية علم بذلك، وهو ما يشكل إخلالا بما اتفقنا عليه". وأوضح خبابة أن جبهة العدالة والتنمية "حريصة على وحدة وانسجام المعارضة، لكنها تريد عمل مع من هم مواقف واضحة من نظرها ولا يتميز بازواجية مواقف، سواء في التنسيقية أو هيئة تشاور ومتابعة"، مشيراً إلى أن حزبه يعترف بالحوار الجماعي مع سلطة في موضوع واحد هو الانتقال الديمقراطي، وأن يقبل بأي حوار عادل ذلك. من جانبه، استبق عبد رزاق مقري قرار جبهة العدالة والتنمية بتأكيد على أن التنسيقية لا تعاني من أي أزمة داخلية، مدعماً رأيه بتصريحات بقية شركائه التي تظهر تفهماً لقائه مع أحمد أويحيى. وبخصوص جبهة العدالة والتنمية، قال مقري في صفحته على فايسبوك: "إننا نحترق موقف الإخوة في جبهة العدالة والتنمية ونحن حريصون على حل مشكل معهم بالحوار، وقد أخبرناهم بأننا سنقوم بزيارتهم قريباً، وسنفعل ذلك بحول الله الأسبوع المقبل".

وأضاف رئيس حمس: "مهما كان موقفهم سنحترمه، وقد دفعتنا ضرورة الدفاع عن موقفنا بصراحة ووضوح، حيث بينا بأن ما نقول به يقول به غيرنا، وأن نكون في حاجة لدخول في مهاترات مع أي طرف بعدما سويت الأمور على قواعد واضحة، تم من خلالها ضبط حدود وقواعد العمل المشترك وحدود وقواعد استقلالية الأحزاب ضمن تنسيقيات وهيئات جماعية، التي نريد من خلالها خدمة بلدنا لا غير".

ويدور في كواليس جبهة العدالة والتنمية، حسب ما علمت "الخبر"، ثلاثة احتمالات بشأن موقف التنسيقية، الأول هو تجميد عضوية فيها اعتباراً من أن قراراً نهائياً في هذا التوقيت قد يكون غير ناضج. والثاني الانسحاب منها مع تأكيد على تمسك بالحريات والانتقال الديمقراطي ووثيقة مازافران، لأن "جبهة شاركت في إعدادها وتبني ما فيها عن قناعة". أما الثالث فهو الاستمرار في التنسيقية مع تأكيد على ضرورة احترام ما اتفق عليه بخصوص شروط وآليات حوار مع سلطة.

يتناول العديد من القضايا

بوتفليقة يترأس اجتماع لمجلس الوزراء

ⓧ خبر أونلاين / وأج / 15:28 - 22 يو 2015

ترأس رئيس ⓧ جمهورية عبد ⓧ عزيز بوتفليقة ⓧ يو ⓧ الأربعاء ⓧ الجزائر ⓧ عاصمة اجتماعا ⓧ مجلس ⓧ وزراء.

ويتناول جدول أعمال هذا الاجتماع عددا من ⓧ نقاط من بينها قانون ⓧ مائة ⓧ تكميلي ⓧ سنة 2015 و ⓧ تحضيرات ⓧ خاصة ⓧ دخول الاجتماعي ⓧ مقبل

السلطة تشرّع بالأوامر الرئاسية قوانين يرفضها الشعب

✪ جزائر: جلال بوعاتي / 22:00 - 23 يونيو 2015

أعاد تمرير قانون المائة تكميلي 2015، المعروف بثقله وبصلته مباشرة بيوميات مواطن، بأمر رئاسي، فتح باب جدل داخل الأحزاب ونواب الذين يرون أن الإمعان في تشريع بهذه الطريقة، مساس بمصداقية البرلمان ووطن في مهلة نائب دستورية واستخفاف بكرامة ناخب.

تطرح سياسة الأوامر الرئاسية سؤالاً جوهرياً، مفاده أي دور تريد سلطة أن تولىه مؤسسة البرلمان، الذي يتدهور أدائه من دورة إلى أخرى، جراء وقوعه تحت هيمنة أغلبية رئاسية ترفض عنصر مفاجأة، مثلما حدث في مناسبات مناقشة قوانين المائة العادية.

وخلافاً لموالاته، التي ترى في جوء رئيس جمهورية الأوامر الرئاسية حقاً دستورياً، فإن معارضة تنظر إلى مسيئة إمعاناً لسلطة في تحييد نائب عن مهامه في رقابة على القوانين، وحرمانه من مناقشة مشاريع قوانين ثقيلة، التي تشغل بال مواطنين الذين انتخبوا عليه، حيث لا يتخرج قطاع واسع من نواب في اعتبار تدفق الأوامر الرئاسية على البرلمان، مان، تقليل من قيمتهم بإقصائهم من مناقشة القوانين، ضمن هيئة دستورية مهمتها مناقشة القوانين ذات الأهمية القصوى أو مصيرية.

ويعزو هذا الأمر إلى دستور الذي لم يحدد صراحة متى يمكن إصدار الأوامر الرئاسية، وإن هناك خلافاً في دستور ومساساً بتوازن بين سلطتين تشريعية وتنفيذية، غير أن كثير من نواب يتساءلون إزاء هذا الوضع. ويعطي دستور في المادة 124، رئيس جمهورية حق في تشريع بالأوامر في حالات استثنائية خلال فترة ما بين دورتي البرلمان إذا تعلق الأمر بقضايا عاجلة لا تحتمل التأجيل، على أن تتم إعادة عرضها على نواب بعد استئناف عمل البرلمان، حيث يمكن أن تصبح هذه القوانين لاغية في حالة رفض نوابها، مع وجوب أن تبقى قاعدة في تشريع لبرلمان والاستثناء رئيس جمهورية، الذي لا يجوز توسع في استخدام هذا الحق.

كن للأسف انقلب هذا منطق، بعد أن أصبح رئيس ينتظر انتهاء دورة البرلمان لإصدار قوانين بأوامر رئاسية يرفضها الشعب، ومن شأن ذلك إثارة جدل داخل البرلمان في حالة عرضها لمناقشة. كما إن الإفراط في استخدام هذا الاستثناء، من شأنه مساس بصلاحيات البرلمان وإفراغه من محتواه، باعتباره المصدر الأول لتشريع، حسب ما ينص عليه دستور. وتعتزف مصادر حكومية بأن قانون المائة تكميلي يبقى في نظر معارضة منقوصاً ولا يستجيب لجل الانشغالات، على غرار تدهور القدرة الشرائية، رغم رفع الأجور شرائح واسعة من العمال، وفرض ضرائب على شراء سيارات، مقابل "هدايا وامتيازات جبائية" وتسهيلات لحصول على صفقات عمومية بصيغة تراضي.

الإجراءات الأخيرة لمجلس الوزراء :

الاتحاد العام للعمال الجزائريين يعرب عن "ارتياحه"

✉ خبر أونلاين/واج / 19:46 - 24 يو 2015

أعرب الاتحاد ✉ عمال ✉ جزائريين ✉ يو ✉ جمعة عن "ارتياحه" الإجراءات ✉ التي اتخذت يو ✉ الأربعاء ✉ ماضي خلال مجلس ✉ وزراء ✉ الذي ترأسه رئيس ✉ جمهورية عبد ✉ عزيز بوتفليقة.

و أعربت ✉ مركزية ✉ نقابية في بيان ✉ لها أنها تلقت "بارتياح" بيان مجلس ✉ وزراء مشيدة بثقة ✉ رئيس بوتفليقة "في الإطارات ✉ مسيرة" و تمسكه "بإحكام ✉ جيدة و ✉ قدرة ✉ شرايئة ✉ عمال".

و أكد الاتحاد ✉ عمال ✉ جزائريين "وإعياي برهانات ✉ تنمية ✉ وطنية و ✉ تقدي الاجتماعي" انه "يقد دائما اقتراحات بناءة في إطار ✉ تنمية ✉ وطنية ✉ شاملة و مساهمة قوية و بفعالية ✉ لكفاءات ✉ وطنية و الاستغلال الأمثل ✉ قدرات بلدنا".

و اعتبرت ✉ مركزية ✉ نقابية, بهذه ✉ مناسبة, أن رفع ✉ تجريم عن فعل ✉ تسيير بشكل "تقدما كبيرا يمكن أن نعتبره تاريخي".

واعتبر الاتحاد ✉ عمال ✉ جزائريين أن الأمر يتعلق ب"إيل ثقة ✉ رئيس ✉ دولة في إطارات ✉ مؤسسات ✉ عمومية", مضيفا أن "رهان ✉ ثقة هذا قد عززه ✉ تنظيم ✉ جديد ✉ لصفقات ✉ عمومية".

و أضاف الاتحاد أن "تشجيع ترقية الإنتاج ✉ وطني و ✉ مؤسسة ✉ وطنية سواء كانت عمومية أو خاصة ✉ الذي أكد عليه رئيس ✉ جمهورية و كذا تحسين مناخ الأعمال هي محفزات هامة ✉ دفع مؤسساتنا نحو جهود ✉ مبادرة قصد تحريك ✉ تنويع الاقتصادي في كل قطاعات ✉ نشاطات".

و في هذا الإطار نوهت ✉ مركزية ✉ نقابية بالإجراءات ✉ التي اتخذت من أجل امتصاص الاقتصاد ✉ موازي.

و شكر الاتحاد أيضا رئيس ✉ جمهورية على "اتخاذ قرار تسديد ابتداء من شهر أغسطس 2015 ✉ زيادات في الأجور بأثر رجعي من 1 يناير 2015 ✉ منبثقة عن ✉ تحديد ✉ جديد ✉ لأجر ✉ وطني الأدنى ✉ مضمون و ✉ إلغاء ✉ مادة 87 مكرر في صياح 2 مليون عامل في ✉ وظيف ✉ عمومي و في ✉ قطاع الاقتصادي".

و نوه الاتحاد أيضا برئيس ✉ دولة على "إصغائه و انشغاله براحة ✉ متقاعدین و ✉ عمال و ✉ معاملات و عائلاتهم".

و أضاف الاتحاد أن "تحقيق الأهداف الاستراتيجية ✉ التي حددها مخطط ✉ تنمية ✉ رئاسي و تضمنها ✉ عقد ✉ وطني الاقتصادي و الاجتماعي ✉ لتنمية, قائم بشكل كبير على مساهمة ✉ عمل ✉ فعال ✉ لشركاء الاجتماعيين و الاقتصاديين ✉ بلوغ ✉ نمو الاقتصادي و ✉ تناسق الاجتماعي".

و أكد الاتحاد ✉ عمال ✉ جزائريين أن قرارات رئيس ✉ جمهورية "تعزز ✉ توجه الاقتصادي و الاجتماعي ✉ التي سطرها لبلد من أجل ازدهاره و تناسقه و استقراره".

في كلمة ألقاها في افتتاح جامعة النهضة الصيفية بجيجل

ذويبي يدافع عن مقري وينتقد جاب الله

□ جزائر: جلال بوعاتي / 23:20 - 25 يونيو 2015

دافع محمد ذويبي، أمين عام حركة النهضة، لدى إشرافه على إعطاء إشارة انطلاق فعاليات الطبعة التاسعة للجامعة الصيفية لحركته، بمدينة جيجل، عن خيار زميله في تنسيقية الانتقال الديمقراطي والحريات، رئيس حركة مجتمع السلم، عبد الرزاق مقري، في عدم الذوبان فيها، منتقدا في نفس الوقت رئيس جبهة العدالة والتنمية، عبد الله جاب الله، الذي هدد بالانسحاب منها بسبب اللقاء الذي جمع مقري مع أحمد أويحيى مدير الديوان الرئاسي مؤخرا.

وفي كلمته، قال ذويبي معقبا على الترشق الإعلامي بين أعضاء في التنسيقية بالقول: "اتفقنا من البداية في التنسيقية أن أحزابها لا تذوب فيها، فكل برنامجها وأهدافها وما يجمعنا منصوص عليه في وثيقة الحريات والانتقال الديمقراطي، ومنذ البداية اتفقنا أن لا يكون زعيم لهذه التنسيقية، فنحن نسعى أن نعيد الزعامة للشعب، وهو ما يجعل المعارضة قوية وراشدة وتعيد جدار الثقة في الفعل السياسي، ويجعل المواطن يثق في أمل المستقبل من خلال التنوع الفكري والمشارب السياسية، في إيجاد فضاء للتعايش وتحديد أولويات الشعب وليس أولويات الحزب". وفهم من كلام ذويبي رفضه لحالة الانسداد التي تعاني منها التنسيقية بعد تهديد عبد الله جاب الله بالانسحاب منها، بسبب لقاء جمع رئيس حمس بمدير ديوان رئيس الجمهورية يوم 9 جويلية الجاري، والذي اعتبره زملاؤه في التنسيقية طعنة في ظهر المعارضة التي ترفض الحوار مع السلطة بشكل انفرادي.

ولمخ ذويبي إلى أن جاب الله يريد "زعامة" تكفل المعارضة، عندما قال: "منذ البداية اتفقنا أن لا يكون زعيم لهذه التنسيقية." ولدى تناوله للوضع الذي تمر به البلاد، أطلق ذويبي سيلا من الانتقاد للسلطة وحملها مسؤولية ما يعيشه الشعب من ضيق اجتماعي وغلق سياسي، قائلا: "إن الأزمة التي تعيشها الجزائر وحالة التخبط في الشرعية ليست وليدة اليوم، بل تعود إلى عشية الاستقلال، بسبب فرض خيارات على الشعب واستغلال الطرف والمحنة التي عاشها في ممارسة الوصاية عليه."

وتابع ذويبي متسائلا: "لماذا تم صرف الملايير من الدولارات دون إقلاع اقتصادي وإبقاء الجزائر في مربع الخطر للدولة الهشة القابلة للانفجار؟ من يتحمل هذه المسؤولية في وصول بلد متخلف وتضييع الفرصة الحقيقية عن الشعب إلى مصف الدول المتقدمة؟ أليس منطوق الوصاية على الشعب دون احترام إرادته وخياراته الإستراتيجية في بناء مؤسساته الشرعية؟". وفي نفس السياق، علق ذويبي على الأزمة الاقتصادية وسياسة التقشف التي تنتهجها الحكومة، أن "السلطة تخفي الحقائق عن المواطنين وتتستر على أوجه صرف الأموال التي تكفي لإنقاذ إفريقيا كلها من التخلف."

وحول تصريحات الرئيس الفرنسي السابق، نيكولا ساركوزي، من تونس، قال ذويبي إن هذا الأخير "أهان الشعب الجزائري ودولته وهي دعوة لتونس الشقيقة قصد التحرش بالجزائر"، مخاطبا "صانعي القرار" قائلا: "يا من تستمدون شرعيتكم من فرنسا وترتكزون عليها كقاعدة للحكم وليس الشعب، أن لكم أن تنظروا وتعتبروا للمواقف الفرنسية.. التي لا تترك فرصة إلا وتتنقص وتهين الجزائر.. لماذا نتنازل بهذه الطريقة؟".

وكانت حركة النهضة قد افتتحت جامعتها الصيفية، أول أمس، بقاعة المحاضرات بدار الثقافة بمدينة جيجل، بحضور أزيد من 800 مشارك، تحت شعار "التحول الديمقراطي.. آفاق ورهانات"، بحضور ممثلي الطبقة السياسية والمجتمع المدني وبحضور قيادات سياسية من كل من المغرب وتونس.

رحماني يؤكد بأن هناك دوائر تخطط لتخطيم الجامعة العمومية

تصريحات سلال تفجر غضب "الكناس"

وهران: محمد درقي / 21:54 - 26 يونيو 2015

فجرت تصريحات عبد المالك سلال الأخيرة غضب نقابة المجلس الوطني لأساتذة التعليم العالي، "كناس"، حيث استنكر منسقيها الوطني، عبد المالك رحماني، نعت وزير الأول لمدرسة الجامعة بالهينئين نائمتين، وأنهما لا تنتجان نخب، مؤكدا بأن سلال بتصريحه اعترف صراحة بفشل كل الحكومات التي تعاقبت على تسيير القطاع .

أثار تدخل رئيس جهاز حكومي دى إشرافه على افتتاح ندوة وطنية تقييم منظومة تربوية بقصر الأمم، ردود فعل كبيرة وصلت إلى حد اعتبار تصريحاته مقدمة تمهيد طريق أميا للجامعات خاصة، حيث أكد عبد المالك رحماني في تصريح أدلى به "خبر" أمس، بأن "هناك نية مبيتة لتخطيم جامعة عمومية وتعويضها بجامعات خاصة تحمل جنسيات مختلفة، وذلك من خلال استظهار نقاط ضعفها وعجزها عن إنتاج نخبة".

وفي هذا السياق، أوضح رحماني بأن "كلا" وزير الأول حول جامعة مغلوطة، باعتبار أن نخب موجودة غير أنها مهمشة على أرض الواقع، بفعل سياسات تسيير منتهجة، وانعدام استراتيجيات واضحة، مضيفا بأن "أبناء القطاع يرفضون أن يكونوا كبش فداء لوضع مأساوي ذي آثار يهتجمها جامعة جزائرية حسب سلال، لأن مسؤولية ذلك ترجع إلى الإصلاحات العشوائية التي اعتمدها سلطات عمومية، فضلا عن تغيير قياسي لوزراء الذين تعاقبوا على القطاع في غضون سنوات قليلة ماضية".

وأما هذا الوضع، وجه منسق الوطني نقابة "الكناس"، نداء إلى 1.5 مليون طالب، فضلا عن كل أساتذة القطاع وعماله، من أجل تشكيل جبهة لدفاع عن الجامعة عمومية التي باتت مستهدفة من قبل دوائر تسعى إلى تخطيمها وتعويضها بجامعات أمريكية وفرنسية، مسجلا قرائن ومؤشرات تدعم هذا طرح، "في ضوء تناسق قائم بين تصريحات وزير الأول ووزير التعليم العالي والبحث العلمي، إذ في وقت الذي حكم فيه الأول على الجامعة بالفشل، وأنها لم تعد تنتج نخب، أكد ثاني بأن هناك ستة طلبات تلقتها وزارة حد ساعة لإنشاء جامعات خاصة، علما أن هذه طلبات تم تسجيلها في ظرف لا يتعدى ثلاثة أشهر الأخيرة".

كما دعا تنظيم "الكناس" وزير الأول إلى فتح تحقيق من أجل معرفة الأسباب الكامنة وراء فشل الذي يتحدث عنه بأرغم من الأموال طائلة والإمكانات ضخمة التي صرفتها دولة على القطاع، مضيفا بأن "نقابة الأساتذة منحت الاستقرار لقطاع خلال عشر سنوات الأخيرة بموجب تفادي أي اضطرابات أو إضرابات، غير أن وزارة لم تنجح في استثمار هذا الاستقرار، بل زادت في تعقيد وضع عن طريق قرارات عشوائية، وتجاهل مقترحات شركاء الاجتماعيين".

الموالة اعتبارها تجديدا لحيوية المؤسسة العسكرية

المعارضة تعتبر تغييرات الجيش مرآة لتناقضات السلطة

جزائر: سعيد بشار / 12:30 - 27 يو 2015

اختلفت قراءات طبقة سياسية بشأن التغييرات التي أجراها رئيس جمهورية داخل بيت مؤسسة عسكرية، وتضاربت رؤى الأحزاب بشأن مغزى مثل هذه حركة، وفيما اعتبرت الأحزاب محسوبة على الموالة أن ذلك يندرج ضمن صلاحيات رئيس، ذكرت أحزاب معارضة أن هذه خطوة تدل على عجز وضوح مقام مستقبل بلاد ووجود أمور تحدث داخل كواليس سلطة.

قال جيلالي سفيان، رئيس حزب جيل جديد، إن "حركة الأخيرة التي مست قيادات في مؤسسة عسكرية تدل على وجود أمور داخل دوليب سلطة، ترجمت من خلال إنهاء مهلة مسؤوبين في الأجهزة الأمنية، تعكس ردود فعل ارتجائية غير مؤسسة على رؤية تطبيق برنامج معين"، مشير إلى أن "الأصداء التي ذكرت حادثة إقامة دولة بزرادة، تعتبر قراءة الأوبى للأسباب التي تقف وراء التغييرات مستحدثة على مستوى قيادة حرس جمهوري".

وأوضح المتحدث، في اتصال مع "الخبر"، أن هذه التغييرات تتزامن مع تعديل حكومي جزئي، حيث اعتبر هذه الأخيرة بيل على "تناقضات داخل سلطة، تسجل في نطاق تعبير عن فوضى عارمة لا يمكنها إخراج جزائر من الأزمة لافتقادها لرؤية مؤسسة على تجسيد برنامج واضح الأهداف والمقاصد". وذكر سفيان جيلالي أن هذه وضعية "لا تبشر ياخير"، مضيفا: "هذا ثمن عهدة رابعة".

من جهته، قال عمار خبابة، قيادي في جبهة عدالة وتنمية، إن "حركة التغييرات على مستوى مؤسسة عسكرية تهم سلطة بدرجة الأوبى"، باعتبار أن مؤسسة تمثل "جيش سلطة" ويس جيش دولة، على الرغم من أن المتحدث تحفظ على تقديم قراءات حول الأسباب التي دفعت لرئيس لإجراء هذه التغييرات، من منطلق أنه لا يمكن للأشخاص من خارج سلطة الاطلاع على حقيقة ومرامي هذه حركة.

وعلى هذا الأساس، أشار خبابة إلى أن "أي قراءة يمكن أن تفقد لا تقو على منطق عجز معرفة الأسباب التي تقف وراءها"، وهو الأمر الذي يفرض، على حد تعبيره، الانتظار إلى غاية انتهاء كل هذه حركة لاتضح صورة وتقديم قراءة "تكون أقرب إلى موضوعية"، في ظل وجود أصداء عن تواصل التغييرات واتساعها تمس سلك دبلوماسي وإولة وغيرهم. ومن ناحية أخرى، استبعد المتحدث أن تعكس هذه التغييرات وجود صراع حقيقي بين رئاسة ومديرية الاستعلامات والأمن، وعلل ذلك قائلا: "وكان هناك صراع حقيقي بين رئاسة ودياراس فلماذا تم تنحية فريق توفيق؟".

أما بالنسبة لتعديل جزئي لتشكيلة حكومية، فقد اعتبرها تغييرات في واجهات فقط تقو على وضع شخص مكان آخر، دون أن يرتبط الأمر بيا حاجة التي تفرض تنفيذ برنامج معين، وقال إن هذه التعديلات تبعها هذا المعطى لا تهم سوى سلطة ولا تعني لشعب بأي شكل من الأشكال، واستدل بيا قول: "كيف يعقل تنحية وزير منحه مهمة تسيير ولاية وكان منصب وال أكبر من منصب وزير!، أو "إنهاء مهلة وزير ما يعين لاحقا في منصب سفير أو عضو مجلس الأمة".

وذهب رئيس كتلة بل مانية بجبهة تحرير وطني، محمد جميعي، إلى خلاف ذلك، واعتبر التغييرات الأخيرة "عادية" من منطلق أن جيش مؤسسة كغيرها من مؤسسات جمهورية، وقال إنها مهلة تندرج ضمن صلاحيات رئيس باعتباره وزير دفاع، وذكر أن حركة التي مست قيادات في مؤسسة عسكرية تهدف إلى خلق حيوية وإعطاء نفس جديد لهذا القطاع، مضيفا أنه حق دستوري مخول لرئيس جمهورية على غرار إجراء التعديلات على طاقم حكومي ضمان حسن تنفيذ برنامج.

دخول تعديلات قانون الإجراءات الجزائية حيز التنفيذ

بوتفليقة غاضب من "الدياراس" بسبب "تجريم" الإطارات

✪ جزائر: جلال بوعاتي / 10:00 - 28 يونيو 2015

صدر، أمس، عدد رقم 40 من جريدة رسمية، ومؤرخ في 23 جويلية الجاري، متضمنا تفاصيل تعديلات التي أقرها اجتماع مجلس وزراء، الأربعاء الماضي، بخصوص قانون الإجراءات الجزائية، مكرسا رفع تجريم عن مسيرين والإطارات، ومراعاة قرينة براءة في كل الأحوال.

جاء في نص تعديلات أن دعوى عمومية "لا تحرك ضد مسيري مؤسسات عمومية الاقتصادية التي تملك دولة كل رأسمياها أو ذات رأسمال مختلط عن أعمال تسيير التي تؤدي إلى سرقة أو اختلاس أو تلف أو ضياع أموال عمومية أو خاصة، إلا بناء على شكوى مسبقة من هيئات الاجتماعية لمؤسسة منصوص عليها في قانون تجاري وفي نشرع ساري المفعول". كما يلوح واضعو تعديلات جديدة بـ"عصا" في وجه مسؤولي شركات متقاعسين عن التبليغ عن جرائم تسيير، حيث تم نص على ذلك بتوعد أن "يتعرض أعضاء هيئات الاجتماعية لمؤسسة الذين لا يبلغون عن وقائع ذات طابع جزائي لعقوبات مقرر في تشريع ساري المفعول".

تعديلات حكومة قانون الإجراءات الجزائية جاءت أيضا في جانب متعلق بتحري والتحقيقات با جديد.. وهو أن "تكون إجراءات تحري والتحقيق سرية، ما لم ينص قانون على خلاف ذلك، ودون إضرار بحقوق الدفاع"، في إشارة ضمنية ويست صريحة إلى إمكانية حضور محامي إلى جانب موقوفين لحظة توقيف أو الاستجواب من طرف ضابط شرطة قضائية أو محققين".

وكان محامون يطالبون بتمكينهم من مرافقة موكلهم خلال كل مراحل قضية متابعين بها، بدءا من توقيف وانتهاء بإحكامها. ويشترط قانون في مواد جديدة على "كل شخص يساهم في هذه الإجراءات" بالإنابة "كتمان سر مهني بالشروط المبينة في قانون عقوبات وتحت طائلة عقوبات منصوص عليها فيه".

ويحذر قانون في شق متعلق بمتابعة الأشخاص ومسيري مؤسسات وهيئات رسمية وحكومية قضائيا، بناء على معلومات مجهولة المصادر، كإرسال مجهولة أو بناء على تصريحات غير مؤسسة أو بناء على ما ينشر في وسائل الإعلام من دون سند قانوني يؤكد وقائع. وفي هذا الإطار، تقييد تعديلات بأنه "تفاديا لانتشار معلومات غير كاملة أو غير صحيحة أو وضع حد للإخلال بالنظام العام، يجوز ممثل نيابة عامة أو ضابط شرطة قضائية، بعد حصول على إذن مكتوب من وكيل جمهورية، أن يطلع رأي على عناصر موضوعية مستخلصة من الإجراءات، على أن لا تتضمن أي تقييم لأعباء متمسك بها ضد الأشخاص متورطين"، بشرط أن "تراعى في كل الأحوال قرينة براءة وحرمة حياة خاصة".

وعن الأشخاص الذين يتمتعون بصفة ضابط شرطة قضائية، فقد حدد قانون هؤلاء برؤساء بلديات وضباط درك وطني، موظفين تابعين لأسلاك خاصة لمرافقين، ومحافظي وضباط شرطة، ذوي الرتب في الدرك، ورجال الدرك الذين أمضوا في السلك 3 سنوات على الأقل والذين تم تعيينهم بموجب قرار مشترك صادر عن وزير العدل ووزير دفاع وطني، بعد موافقة لجنة خاصة.

بالإضافة إلى ما سبق، فإن قانون يمنح صفة ضابط شرطة قانونية لموظفين تابعين لأسلاك خاصة لمفتشين وحفاظ وأعوان شرطة للأمن وطني الذين أمضوا ثلاث سنوات على الأقل بهذه الصفة، والذين تم تعيينهم بموجب قرار مشترك عن وزير العدل ووزير داخلية بعد موافقة لجنة.. وضباط وضباط صف مصباح عسكري للأمن، الذين تم تعيينهم بموجب قرار مشترك بين وزير دفاع وطني ووزير العدل.

وتقول مصادر على اطلاع بهذه الملف، إن حكومة جاءت إلى هذه تعديلات بعد ما لاحظته من ممارسات "سيئة" خلال تحقيقات التي قامت بها مصباح الأمن في مختلف قضايا فساد في سوناطراك وطريق سيار، مقدره بأن أخطاء وقعت فيها جهات تحقيق أساءت صورة الأجهزة الأمنية والقضاء على حد سواء وأضررت بمواطنين. وفي هذا الصدد، أكدت ذات المصادر أن هذه تعديلات كانت حاضرة في تدخل رئيس جمهورية خلال اجتماع مجلس وزراء الأخير، حيث علمت "خير" أن "الرئيس بدا شديد غضب وهو يتحدث عن دور دائرة الاستعلاء والأمن، "دياراس"، واتهم الأجهزة الأمنية بعرقلة وكبح تطور الاقتصاد الوطني وبأنها "تحققت إلى "رحى" تطحن إطارات الدولة". وعلى هذا الأساس، فإنه من الآن فصاعدا، فإن مجاعة أخطاء تسيير ستبقى على مستوى قطاعات معنية بها، حيث ينظر في خطأ الإداري من جانب الإدارة والأخطاء الاقتصادية على مستوى مجالس الإدارة، وشبهات فساد والاختلاسات وغيرها من طرف وزارة وصية على القطاع.

وترجح بعض المصادر أن يشهد دخول الاجتماعي قاد تغييرات كثيرة على مستوى العديد من مؤسسات الدولة سياسية والأمنية، بما فيها رئاسة جمهورية، كما ترحب أن الرئيس يتجه شيئا فشيئا لإحاق مديرية الاستعلاء والأمن بقيادة أركان جيش مثلما حدث من قبل مع مصلحة الإعلام بالمخابرات والأمن الرئاسي، كمرحلة أولى، في انتظار تحويلها إلى مجرد إدارة بوزارة داخلية، وهو مشروع قديم يعود إلى فترة توي نور الدين يزيد زرهوني حقبية "داخلية".

نواب البرلمان يطالبون برحيل بن غبريط فوراً

✪ خبر أونلاين / 17:31 - 29 يوليو 2015

استغرقت مجموعات برلمانية و نواب مجلس شعبي وطني قرار وزارة التربية الوطنية الذي يوصي باعتماد لهجات وطنية "عامية" في برامج تدريسية على مستوى طور الابتدائي ووصفت هذا قراراً سابقاً خطيرة في تاريخ التعليم في الجزائر.

كما دعت في هذا الإطار إلى تصدي مثل هذه قرارات رامية حسبهم إلى تحطيم مدرسة جزائرية الأصيلة كما م يفوتوا فرصة مطابفة برحيل وزير بن غبريط فوراً.

أبو جرة سلطاني يقول إن "توصيات مجلس الشورى ليست ملزمة"

"مازلت أتمتع بحرية الرأي في حمس"

جزائر: سيدمو / 08:00 - 30 يو 2015

قال أبو جرة سلطاني، رئيس حركة مجتمع السلم السابق، إنه لا يزال يتمتع بحرية الرأي في حركة مجتمع السلم، ولا يوجد ما يقيدده في وائح وقرارات حركة السلم ملزمة. وأوضح سلطاني أن "ما ورد في توصيات مجلس الشورى الأخير غير ملزم"، على اعتبار أن توصيات في حركة حمس تؤخذ على سبيل الاستئناس لا جبر.

وصرح أبو جرة سلطاني - "خبر" عقب ظهور توصيات مجلس الشورى الأخير في الإعلام أن "ما ورد من توصيات غير ملزم لأعضاء حركة، وغير قابل للنشر أيضا لأنها قضايا داخلية لا يسمح بوصولها إلى الرأي العام، وما جرى يعد سابقة في تاريخ حركة"، مطابا إزاء ذلك "بفتح تحقيق معرفة أسباب ورود هذه التوصيات والغرض منه".

وكانت توصية رابعة منبثقة عن اجتماع مجلس الشورى الأخير، قد نصت على يلي: "يلزم مجلس شورى وطني قيادات حركة ورموزها وأفرادها بدفاع عن خيارات حركة ومواقفها وحمائيتها، والابتعاد عما يربك الخط السياسي الذي تنتهجه مؤسسات، كما يؤكد مجلس ضمان حرية الرأي في شؤون حركة داخل مؤسسات".

وواضح من هذه التوصية أنها تقصد تحركات رئيس السابق أبو جرة سلطاني في وسائل الإعلام، وهو الذي عبّر مرارا عن رفضه لخط سياسي جاء في تفسير عليه حركة وطاب بتعديله. وقبت تصريحات أبو جرة امتعاضا كبيرا من رئيس حركة، عبد رزاق مقري، الذي أصدر بيانا بمعية أعضاء مكتبته الوطني يدعو فيه أبو جرة سلطاني للانضباط والتعبير عن آرائه داخل مؤسسات حركة واجتناب تشويش عليها في وسائل الإعلام.

وقال أبو جرة سلطاني "إن ما ورد في هذه التوصيات لا يعبر عن ذي دار داخل مجلس الشورى، هذه مؤسسة عليا، من مناقشات مسؤولة غاية الأفكار، وطموحة ما هو أوسع من جدل ثنائي حول قضايا لا تهم الرأي العام الوطني، وما صدر في بيان ختامي كان كافيا لتعبير عن هذا تنوع".
وختم سلطاني بأن "قوة حركة مجتمع السلم في تنوع آرائها وقوة طرحها واستقلالية ذمتها، وإن فقدتها لم تعد حركة مجتمع السلم، وبالتالي نحن حريصون على أن تظل بهذه الروح عالية".

تعلن، اليوم، شخصيات محسوبة على التيار الإسلامي عن مبادرة "لم الشمل" التي تسعى لجمع شتات الأعضاء السابقين في الحركات الإسلامية الذين انسحبوا من أحزابهم. ويتقدم هذه المبادرة عبد الله جاب الله، رئيس جبهة العدالة والتنمية، ومحمد بولحية، رئيس مجلس شورى حركة الإصلاح سابقا، وعدد من الشخصيات والنواب السابقين.

بعد فترة من التحضير لمشروع لا زالت معالمه غامضة، جاء وقت الإعلان عنه للرأي العام الوطني في حفل سيقام بالجزائر العاصمة. وبحسب الظاهر من هذه المبادرة، فإنها تسعى بالأساس لإعادة جمع المناضلين السابقين في الأحزاب التي أسسها عبد الله جاب الله، وهي النهضة والإصلاح، من الذين طلقوا العمل الحزبي لكنهم بقوا محتفظين بنفس الأفكار والطروحات.

وقال محمد بولحية، أحد المنضويين في المشروع، "إن هذه المبادرة تعتبر خطوة أولى للم شمل الحركة الإسلامية، وتفتح الباب أمام كل من هو مقتنع بالأفكار والتوجهات الإسلامية للانضمام"، مشيرا إلى أن "كل عضو جديد يعتبر نفسه مؤسسا لهذا الكيان وبالتالي يستطيع المساهمة فيه وخدمته بالأفكار والمقترحات".

وبحسب بولحية فإن "ميزة هذا المشروع أنه اعتمد على القواعد، وهو لا يقتصر على المناضلين السابقين في حزبي الإصلاح والنهضة، بل يتعدى ذلك إلى مناضلين محسوبين على تيارات إسلامية أخرى". وعدا المتحزبين السابقين، لم تنجح الاتصالات في إقناع قيادات حزبي النهضة والإصلاح الحاليين بالانخراط فيه.

ولازالت الآليات التي ستنظم عمل هذا الكيان غير واضحة، إذ يشدد مطلقا على أنها لن تكون توسيعا للحزب الحالي لعبد الله جاب الله، جبهة العدالة والتنمية، ولكنها ستكون مستقلة. وفي هذه الحالة يطرح السؤال إن كان أصحاب هذه المبادرة سينتقدون لطلب الاعتماد كحزب من وزارة الداخلية وما موقف عبد الله جاب الله من ذلك؟

ويجدر التذكير أن عبد الله جاب الله، بعد سنوات من العمل في السرية، أسس عند بداية التعددية حركة النهضة التي شهدت انقسامها سنة 1998 انتهى بخروجه من الحزب وتأسيسه حزب الإصلاح سنة 1999 الذي انقسم بدوره، وقام إثر ذلك بتأسيس حزب العدالة والتنمية. ومع أن جاب الله كان يحمل هذه الانقسامات في كل مرة إلى جهات في النظام تتأمر عليه، إلا أن الشخصيات التي انقلبت عليه كانت تتحدث أن الأسباب الحقيقية لذلك كانت تسييره المنفرد للحزب.

وتعود فكرة توحيد التيارات الإسلامية في الجزائر إلى رابطة الدعوة الإسلامية التي حاول تأسيسها الشيخ سحنون في نهاية الثمانينات، وكانت تضم مختلف التيارات الإسلامية وتنشط في إطار دعوي، قبل أن تزول الفكرة ويتحول أصحابها إلى تأسيس أحزاب سياسية بعد دخول عهد التعددية الحزبية. لكن الواقع أثبت بعد هذه التجربة القصيرة أن الأحزاب الإسلامية التي تأسست في الجزائر ظلت تعاني من مشكل الانقسامات والصراعات، وهو الحاصل مع حركة مجتمع السلم التي خرجت من رحمها ثلاثة أحزاب كاملة بعد وفاة مؤسسها محفوظ نحناح، وكذلك مع عبد الله جاب الله الذي غادر حزبه مرتين ليؤسس أخرى.

وفي مقابل ذلك، ظلت كل محاولات الوحدة بين التيار الإسلامي متعثرة، وأبرزها ظهورا للعيان مشروع الوحدة بين حركة مجتمع السلم وجبهة التغيير، ليصدق الحال على الواقع بأن الإسلاميين هم أكثر الناس حديثا عن الوحدة وأكثرهم في الساحة فرقة! فهل ستصنع مبادرة "لم الشمل" الاستثناء؟

بعد أن أخلت الأحزاب الساحة أمامها

السلطة تنفرد بالبحث عن حلول للأزمة في غرداية

✪ جزائر: ف. جمال / 10:00 - 1 أغسطس 2015

تحوّلت أحياء مدينة غرداية وبريان و✪ قرارة✪ إلى ما يشبه أحياء منقطعة، فهناك جدار فعلي يفصل بين✪ فرقاء في مناطق الاحتكاك، فيما تبسط مصابح الأمن✪ معززة بوحدات من✪ قوات✪ خاصة يدها على مناطق✪ تماس و✪ هيئات✪ عمومية.

تتوقى✪ سلطة✪ حايا عن طريق✪ حكومة و ممثليها على مستوى✪ ولاية إدارة الأزمة✪ بالتعاون مع ما يعرف بالأعيان، ✪ موازاة مع✪ تركيز✪ جاري على فرض الأمن على✪ منطقة وتطهيرها من الأسلحة✪ نارية✪ مخزنة و✪ التي تم استعمارها بشكل ملحوظ خلال الأسبوع الأول من✪ شهر✪ منصر✪، و توقيف و محاكمة مشاركين في✪ مواجهات و محرّضين على✪ صدام و متورطين في أعمال✪ قتل و✪ تخريب، كما يجري حايا تعويض✪ متضررين✪ الذين فقدوا أحد أقاربهم، و ممتلكاتهم. و اختارت✪ سلطة في مرحلة أولى أسلوب✪ ردع✪ عنيف✪ كبح جماح مثيري✪ مواجهات و✪ شغب من✪ طرفين، و✪ حد من نزعة الانتفا✪ متقدة في صدور عائلات✪ ضحايا و✪ متضررين من أعمال✪ عنف✪ طائفي،✪ التي بلغت ذروتها في 8 جويلية✪ ماضي بسقوط 25 قتيلًا، حيث جرى توقيف عشرات✪ مشتبه فيهم، ✪ موازاة مع مسار✪ تهدئة✪ نفوس و إبعاد شبح عمليات✪ ثار، و زرع مسكنات✪ الأزمة بدل طرح بديل ينهيها، و مواجهة✪ تحديات✪ التي تطرحها على استقرار✪ منطقة. و رغم عجزها✪ واضح عن إدارة الأزمة✪ جديدة✪ التي انتدعت قبل 10 أشهر، تنصرف✪ سلطات بمفردها في✪ ميدان، مغلقة✪ باب أملا✪ مبادرات أطراف سياسية و منظمات✪ مجتمع✪ مدني لإنهاء✪ نزاع، و تركت فسحة✪ لعمل✪ خيرى، حيث✪ مجال مفتوح أملا✪ جمعيات و وطنية، تأتي في مقدمتها جمعية✪ علماء،✪ تقديم الإغاثة✪ متضررين من الأزمة. من جانبها، حاوّت✪ أحزاب سياسية و شخصيات✪ مشاركة في✪ تسوية و كسر احتكار✪ سلطة✪ لحل غير مبادرات لإصلاح ذات✪ البين، تتفق في مجملها على✪ حاجة لإطلاق حوار بين✪ منتازعين، غير أن هذه✪ مساعي بدت ناقصة✪ فاعلية و عاجزة عن تحقيق أهدافها، لانحياز✪ بعض منها لأحد طرفي الأزمة، أو كونها أخطأت في✪ عنوان، حيث يفضل أصحابها نشرها في وسائل الإعلام✪ دون✪ توجه بها✪ إلى قيادات تقليدية غير قادرة على✪ تأثير على الأرض، بدل مخاطبة✪ جيل✪ جديد من قيادات✪ غاضبة، و خاصة أولئك✪ متأثرين بأفكار انفصالية أو✪ صراع✪ مذهبي.

و لم تتجاوز أغلب✪ مبادرات✪ التي طرحتها الأحزاب و✪ منظمات، و✪ شخصيات✪ و وطنية، و منهم رشيد نكاز✪ الذي كان أول من زار غرداية وهي مشتعلة، قبل أن تليها زيارات و فود بر✪ مانية حزبية مثل حزب✪ عمال، و حقوقي رابطات و منظمات✪ دفاع عن حقوق الإنسان✪ جزائرية، سقف✪ حضور الإعلامي و✪ سياسي، في إقرار ضمنى منها بأن مفاتيح✪ حل✪ يست بين أيديها، بل بين أيدي✪ سلطة.

و فضلت أحزاب أخرى إجراء تحقيق بر✪ ماني أو مستقل في الأزمة قوبل برفض حاد من✪ سلطة، و كأن شيئا ما يجري إخفاؤه، في حين✪ م تتردد✪ سلطة أيضا في إغلاق غرداية على الأحزاب، و قامت عقب أعمال✪ قتل بمنع أي نشاط سياسي جماهيري، و رفض✪ و✪ التي استقبال قيادات حزبية زارت✪ مدينة.

و مكنت✪ خطوات✪ التي اعتمدها✪ سلطات من تطبيع الأوضاع في✪ منطقة بعد أشهر، و لكن الأزمة✪ ن تحل في غياب تسوية ديمقراطية و برنامج تنموي شامل يساعد على توفير فرص عمل في✪ منطقة،✪ منتظر أن تشهد في✪ عقود✪ مقبلة مزيدا من تعقيدات بسبب✪ تصحر و✪ هجرة✪ داخلية و✪ نمو✪ ديموغرافي. و تقوى✪ تسوية✪ ديمقراطية على إصلاح✪ مؤسسات الإدارية و✪ سياسية الإقليمية✪ التي عمها✪ فساد، و توزيع عادل✪ للثروة في✪ منطقة و إدماج✪ نخب✪ سياسية و✪ جامعية✪ المهمشة، و خصوصا تلك✪ التي خضعت✪ تأثير تيارات✪ متطرفة دينيا أو عرقيا في✪ لعبة✪ سياسية، بدل الاعتماد على نخب موالية✪ لسلطة فاقدة✪ تأثير و✪ نفوذ.

مرة أخرى تجتمع وجوه محسوبة على التيار الإسلامي لمحاولة بناء "وحدة" تلم شتاتهم كن صور واردة من مبادرة "م شمل" التي أطلقها، أمس، عبد الله جاب الله وعدد من رفاقه، بإعاصمة، تشير إلى حضور "محتشم" م بريق إلى مستوى الذي كان يأمله على الأقل منظمون، رغم استغراقهم 3 سنوات في تحضير، كما قوا، ولا يعلم سبب ذلك إن كان في طبيعة صاحب المبادرة الذي تلاحقه اتهامات بمحاولة ممارسة زعامة على التيار الإسلامي، أو فشله السابق في بناء أحزاب قوية تكون لها صفة "دو". وقد لا يكون خلل أصلا في نوايا المبادرين أو من يكونون، بقدر ما يكمن في فقدان فكرة "الوحدة" نفسها حماس، بعد تولي تجارب فاشلة التي جعلت واحدا من أبناء التيار مثل فاتح رباعي يردد أن "الأمل في وحدة الإسلاميين لا يزال بعيدا"، في حين يبقى سؤال قائما عن سبب بحث الإسلاميين دائم عن "وحدة"، في وقت يتطلب من الذي أتاح حرية حزبية وسياسية الاشتغال على برامج وإيجاد حلول واقعية لمشاكل الناس، لهم إلا إذا كانت هذه المبادرات تملئها أجدات انتخابية مع اقتراب الاستحقاقات في 2017، وهنا أيضا قد تفقد "الوحدة" وجودها الاستراتيجي وتصير مجرد تحاف تكتيكي ينتهي بانتهاء مناسبة التي انعقدت من أجلها، وما تجربة "تحاف الأخضر" التي ضم حماس والإصلاح والنهضة سنة 2012، ببعيدة عن جاب الله وباقي رفاقه "وحدويين".

مبادرة تسعى جمع شمل التيار الإسلامي وكل من يؤمن بمشروعه

حضر جاب الله وغاب "الإسلاميون"

خاد بن اسماعيل: "تيار وطني تحاي مزيف وينشر الفساد ويهدر سيادة البلاد"

دعا رئيس جبهة العدالة والتنمية، عبد الله جاب الله، الجزائريين لانخراط بقوة في مبادرته "رامية" - "إخراج" البلاد من الأزمة متعددة الأوجه التي تتخبط فيها منذ عقود. كما دعا جاب الله ناشطين في التيار الإسلامي، إلى عمل سويا من أجل نبذ فرقة "م شمل" الذي "فشلنا في تحقيقه" على مدى 30 سنة ماضية.

كان جاب الله يتحدث أمام قاعة ممتلئة بمناضلي جبهة العدالة والتنمية، وفي فم الأسماء الإسلامية والوطنية والقومية، جاؤوا يشهدوا ميلاد "مبادرة" تعاون من أجل "م شمل" مشروع الإسلامي، بسينما "سيرا مايسترا" بإعاصمة.

ورغم حر شديد وشكوى عدد من الحاضرين من انعقاد التكليف، إلا أنهم استقروا بمقاعدهم ينتظرون صعود صاحب المبادرة للاستماع إلى مبررات إطلاقه نداء جمع شمل الذي، كما قال خاد بن اسماعيل، قيادي سابق في حزب حركة من أجل ديمقراطية في الجزائر لرئيس الأرحل أحمد بن بله، (تم حله) بما بعد دستور (1996)، إن المطلوب من التيار الإسلامي إجراء وقفة مع الذات، في ظل ما يحدث باسم دين ومشروع الإسلامي في دول عربية مثل ليبيا واليمن وسوريا، التي انهارت فيها دولة تماما. وفي كلمة مرتجلة، وجه بن اسماعيل نداء إلى الإسلاميين والوطنيين نبذ فرقة بينهم، وعمل معا من أجل الجزائر. وتابع: "أنا من التيار الوطني، ويوسفني أنه يوق تيار وطني مزيف، أساء كثير للجزائر، والدولة والشعب، وفتحوا باسمه طريقا لفساد ورشوة، ويهددون بممارساتهم استقرارنا ويهدرون سيادتنا".

كان بن اسماعيل يتكلم بنبرة فيها الكثير من الحسرة على واقع البلاد، والذي وصفه جاب الله، بـ "مريع". وفي كل مرة اضطرت لتوقف عن الكلام بسبب تصفيقات حضور كليل على تأييده ما يوقه رغم غيابه عن ساحة سياسية طويلة فترة ماضية، زاد اشتعال شعر رأسه خلالها شيئا. وما قاله: "تعرفت على سي عبد الله قبل 25 سنة، عندما انخرطنا معا في مسار نداء من أجل مصالحة وطنية، كان دائما يدافع عن العمل الجماعي.. كنا للأسف فشلنا في تحقيق هذا حلم الذي يتجدد اليوم.. بصفتكم إسلاميين غيريين على وطن واللغة العربية، عليكم أن تبقوا بوقفة، هذه فرصة أخرى لتحقيق ما فشلنا فيه سابقا.. فلا تضيعوها".

قد تركت كلمة بن اسماعيل وقعا كبيرا على حضور.. فأرجل تكلم بصراحة وبوضوح، موجهها رسائل مفادها أن "الجزائر ليست بخير، وما تزال تعيش نفس مشاكل فترة التسعينات، فرقة، ضيق الاجتماعي، التبعية الاقتصادية لخارج، و..".

أما خضر بن خلاف، ذراع جاب الله الأيمن، ونائب في البرلمان، فقد انتقد الأصوات التي حاولت إجهاض مبادرة جمع شمل وهي في المهد، مستدلا بحملة تشكيلك على مواقع التواصل الاجتماعي انطلقت فور إعلان قيادة حزب عنها ونشرها في موقع فايسبوك. جاءت كلمة بن خلاف مكملة ما قاله محمد بوحية، أحد رفاق جاب الله وعائدين إلى ساحة عبر بوابة "م شمل"، بعد غياب طويل بسبب خلاف أدى إلى فراق بين رجلين. لم يكن بوحية وحيداً وعائداً إلى "الدار"، حيث يؤكد عبد الغفور سعدي، نائب رئيس جبهة العدالة والتنمية، أن الكثير من الشخصيات الإسلامية جاؤوا ليعلنوا دعمهم وانخراطهم في "تعاون"، لكن هناك مخاوف من فشل المبادرة.. هذه المخاوف عبر عنها جاب الله بلا مواربة في خطابته الذي سعى من خلاله - "تأصيل" مبادرته "شرعيا وسياسيا وإعلاميا"، مستشهدا بالآيات القرآنية والأحاديث النبوية لحثه على "م شمل" وتعاون بين مسلمين، بغض النظر عن ميولاتهم ومشاربهم، من أجل حماية "رباعي" مقدس: الدين، الأمة، الوطن، والدولة. وفي هذا الصدد، وجه عبد الله جاب الله نداء كفاءة الجزائريين في مشاركة قدر استطاع في حماية الجزائر "لانضمام" فرادى لا باسم أحزاب أو هيئات أو منظمات.. "كي نساهم عبر التشاور والتحاور حول واقع بلادنا ومستقبلها"، نافيا أن يكون يبحث عن "ازعامة"، مؤكدا: "هذه ليست زعامة أو محاولة لإقامة زعامة.. دعوتنا ليست حزبية، وهي متجردة من هذه الاعتبارات تحسيس كل يتعاون في تشخيص واقع ورسم مستقبل".

وعن طبيعة حوار الذي يتبناه ويدعو إليه من خلال "مبادرة" تعاون الإسلامي، اختصر جاب الله الطريق بقول: "نتحاور من أجل أن نعمل بعيدا عن حوارات طرشان والنقاشات مفتوحة غير منتهية، وسعي للاتفاق على أفضل صيغ قادرة على استيعاب طاقات الأمة وخدمة أهداف المبادرة"، يخلص بالإشارة إلى أنه "لا يجب الاكتراث قلة عددا.. ففي 1971 بدأنا عمل وكنا أربعة أشخاص فقط.. اليوم نحن بآمات". كما نفى أن تكون مبادرته نسخة منقحة رابطة دعوة الإسلامية التي تفككت بعد عا ونصف العا من تأسيسه

رغم خطاب رسمي بانفتاح دولة ومؤسساتها على وسائل الإعلام واعتبارها شريكًا لها في خدمة الاتصال والتواصل مع مجتمع مختلف شرائحه، إلا أنها تقف عاجزة مستسلمة مخابر صناعة الشائعات وامتهان مناورات في التعامل مع قضايا البلاد. وفي وقت الذي تتطلع صحافة قبول سلطات بفتح فضاءات جديدة لممارسة الإعلامية محترفة ومبنية على روح التعاون بينها، على اعتبار أنها مصدرًا لمعلومات صحيحة تنوير رأيها على باحث عن حقه في الإعلام، فإن سلطة تبدو هي ضحية ما تنتج بعض مكوناتها من "إشاعات" تزيد من غموض الذي يحيط بأدائها وحصيلة خططها وبرامجها على كافة الأصعدة السياسية والاقتصادية والاجتماعية، ما يفتح باب أمل كثير من تساؤلات حول أهداف الذين يقفون وراء هذا الأداء هزيل للاتصال الحكومي ومؤسساتي.

مسؤولون يتلعنون استنهم حين لا يكون "صمت حكمة" الإشاعة تهزم الدولة!

يستسلم جزائريون قهرا في كل مرة - "إشاعة" يكون مضمونها "خبرا" عن رجال دولة أو مؤسساتها العليا أو حتى حياتهم اليومية، فيقومون بتربيدها وتحليلها أو حتى نفخ فيها، ثم يختار كل وجهته في التصديق أو التكذيب، وبعد أن تشغلهم أكبر وقت ممكن تنتهي إما بزوال مفعولها أو إلى خروج عن سيطرة، فيضطر مسؤول لتوضيح متأخرا بعد فوات الأوان.

م تتعلم دولة من دروس سابقة قوية، كاد فيها انعكاس الاتصال يشل عمل دولة ويدخل مواطنين في حالة "فوبيا" جماعية تؤدي لا محالة إلى فوضى، في استدرارك ما فاتها من أخطاء ومعالجة ذلك مرض مزمن مسمى "الاتصال مؤسساتي" الذي يفكك بها منذ الاستقلال، ولا تجد سببًا علاجه أو مجرد تخفيف من آثاره الجانبية، فأورث ذلك عند بعض برمجة على استقبال الإشاعات وتربيدها، دونما محاولة تفكيك صدقها من كذبها، ربما على سبيل تسليية، فتاعة منهم بأن فرص وصول إلى حقيقة ضعيفة إن م تكن منعدمة، في بلد حتى وسائل الإعلام فيه محرومة من وصول إلى مصادر رسمية التي تحنكر معلومة وترفض إعلانها.

وفي كثير من الحالات كادت الإشاعات أو ترك "حبلى على غراب"، كما يقال في مثل عربي، تتسبب في "تكدير سلمها" و"إثارة بلبله"، تلك عبارات فضفاضة التي تعاقب عليها دولة بشدة في نصوصها القانونية المؤسسة، متجاهلة أنها متسبب فيها بغياها عن مواقف لا يكون فيها "صمت حكمة"، في مشهد عبثي تصير فيه دولة مطاوعة بحفاظ على الأمن، أحد مصادر بل معاول هدمه، و طبقت قوانين دولة على مسؤولي دولة أنفسهم حقت محاكمتهم على كل الإشاعات التي عبثت بعقول جزائريين في السنوات الأخيرة.

آخر مشاهد هذا عبث كانت إشاعة قوية انطلقت يوم عيد، تفيد بأن إقامة دولة في زرودة التي صار رئيس بوتفليقة لا يغادرها بعد مرضه، قد تعرضت لاختراق أمني خطير وسمع فيها دوي إطلاق نار في ساعة مبكرة من صباح سري خبر كإثارة في هشيم مواقع التواصل الاجتماعي، ولم ينته لاذي التكذيب ولا إلى التصديق، وأمل هذا فراغ رهيب ذهب لبعض إلى حد قول إن رئيس تعرض لمحاولة انقلاب، وقال آخرون أشياء أكثر فظاعة، بينما دولة من كل ذلك "صماء" تتكتم على حقيقة التي لا تملكها إلا هي، ثم تتبع صمتها بإقالات في مؤسسة عسكرية والأمنية قائمة على أمن رئيس وسلامته، تلقي مزيدا من غموض في موضوع يستدعي وضوحًا.

وليس هذا النموذج سوى تكرار نماذج أخرى أكثر سوءا، أدى فيها فقدان الاتصال بين دولة والشعب إلى حالات هلع وشك حول حقيقة ما يجري في البلاد، وقد بلغ ذلك ذروة في إشاعات وفاة الرئيس بوتفليقة التي كانت تتكرر في كل مرة ولا تنجح سلطات في إخمادها إلا بعد أن تستقل وتسيطر على عقول، وفي هجو تيفنورين الذي انتقل بفضيحة انعكاس الاتصال في جزائر من محلية إلى عالمية، بعد أن صارت دولة تكذب نفسها، تارة تقول إن الإرهابيين جاؤوا من مالي وتارة أخرى من ليبيا، بينما وكالات الأنباء تتابع تفاصيل لحظة بلحظة وتسوق من الأخبار ما تريد. وتستمر الإشاعات دائما في جزائر ملاصقة للشخصيات الغامضة في دولة، على غرار سعيد بوتفليقة الذي قيل إنه يريد تأسيس حزب سياسي، أو جنرال توفيق الذي تروى عنه قصص لا تنتهي.

وإذا كان خير صحيفا في جزائر، فإن سوء تسويقه وإعلانه قد لا يقل سوءا عن الإشاعة نفسها، فتوصية استعمال "عامية" في سنوات تعليم الأولى لتلاميذ التي خرجت بها ندوة وطنية حول تطبيق إصلاحات منظومة تربوية، بعد أن أثار ردود فعل قوية وأعدت أجواء صراع الأيديولوجي إلى واجهة، اضطرت وزيرة التربية نفي خبر من أساسه، ثم تبين أنه صحيح بلا صوت وصوره، فعدت شرح مقصدها من هذه التوصية، وفي مرتين يتبدى حجم الإرباك الذي تعيشه وزارات نتيجة ضعفها في ساحة الاتصال والتواصل.

والمتسببة في عمومها لا تتعلق بغياب الإطارات المختصة أو ضعف الاتفاق الحكومي على هذا المجال، فمديريات وخلايا الاتصال في وزارات ومؤسسات سيادية تستهلك ملايين سنويا من رواتب، وكن مشكل كما يصفه مختصون يكمن في عقلية الأمنية موروثه عن عهود قات، والتي جعلت من عقل دولة يفكر مثل نعامة التي تدس رأسها في رمل معتقدة أن الناس لا تراها.

أشاد بجهود الجيش والقوى الأمنية

بدوي يدعو مواطني غرداية إلى الحفاظ على الأمن والاستقرار

✪ خبر أونلاين / وأج / 14:04 - 4 أغسطس 2015

دعا وزير الداخلية وجماعات محلية نور الدين بدوي يوم الثلاثاء بغرداية المواطنين إلى ضرورة تعزيز جهود كبيرة التي تبذلها هيئات عسكرية ومدنية هادفة للحفاظ على الأمن والاستقرار.

وقال بدوي في كلمة ألقاها عقب تنصيبه في ولاية غرداية عز الدين مشري "أن جهود كبيرة التي تبذلها دولة بكافة مؤسساتها وأجهزتها عسكرية ومدنية ضمان الأمن والاستقرار بتعليمات صارمة من رئيس عبد العزيز بوتفليقة تستدعي من المواطنين تعزيزها بتضامن وتلاحم ونبذ خلافات وتفارقة بما يخدم مصالح المواطنين ويلبي طموحاتهم".

وبعد أن حيا مجهودات كبيرة التي يبذلها جيش وطني شعبي وباقي الهيئات الأمنية في حماية حدود ومكافحة الجريمة، أوضح أن تحديات كبرى التي تجابهها الجزائر على مختلف الأصعدة خاصة مع حاجة الأمن في بعض دول جوار وما تحمله من مخاطر على أمن البلاد تستوجب من جميع فئات الشعب الجزائري الحفاظ على مكاسب التي حققها ميثاق السلم والمصالحة الوطنية.

وأشار إلى أن "ميثاق السلم والمصالحة الوطنية" يعد أكبر مشروع حققته الجزائر بعد الاستقلال ما تضمنه من قيم م شمل وتعزيز تلاحم وروح تسامح ووحدة وطنية بين جميع أبناء الجزائر".

وأضاف وزير أن "هذا ظرف يستدعي أيضا ضرورة تكافل بين جميع المواطنين ومواصلة كل مساعي رامية لمحافظة على الأمن والاستقرار ووحدة وطنية ووضعها فوق كل اعتبار".

في نفس السياق دعا بدوي شباب الجزائر إلى الاقتداء برسالة شهداء ثورة تحريرية مجيدة وقيمهم ممثلة كما قال "في عمل بكل هوادة ودفاع للمشروط عن مصالح عليا لوطن واستقراره".

من جهة أخرى دعا سيد بدوي ولاية جمهورية بصفة عامة وولاية غرداية بصفة خاصة إلى ضرورة "تشاور والتعاون مع كافة فاعلين محليين تجسيد الأهداف المقررة في برنامج رئيس جمهورية في جميع المجالات"، كما دعاهم إلى ضرورة مواصلة مجهودات عصرنة الإدارة وتقريبها من مواطن ومحاربة البيروقراطية.

يذكر أن بدوي حل صباح يوم بولاية غرداية حيث اجتمع في مستهل زيارته بأعضاء لجنة الأمنية ولاية غرداية التي قدمت له عرضا عن الوضع على.

وصف "تاج" بأنه حزب الدولة بامتياز

غول يدعو إلى إنشاء فضاء وطني لمواجهة التحديات الراهنة

عناية: ع. زهيرة / 22:17 - 5 أغسطس 2015

دعا رئيس حزب تجمع أمل الجزائر "تاج"، عمار غول، طبقة سياسية ومجتمع مدني إلى تكثف في فضاء وطني يقف جميع من خلاله لمواجهة تحديات الراهنة التي تواجهها بلادنا. وذكر غول، في وقت متأخر من مساء أول أمس في لقاء بمناضلي حزبه بعنابة، أن الوقت لا يسمح بالتناقس السياسي ضيق؛ فجميع، على حد قوله، مدعو لوقوف ضد تحديات تحرشات خارجية والأمن وتهريب الأفكار الهدامة، داعياً إلى ضرورة أن تعلق مصلحة وطن فوق أي شيء آخر، "مثلما كان شأن بالنسبة لمصباحة الوطنية، التي أطرها جيش واحتضنها شعب وساهم في إنجاحها كل ضحايا مأساة وطنية".

وأضاف رئيس حزب "تاج" أنه على جميع أن يستغل تنوع الذي تزخر به بلادنا في مختلف مجالات يكون مصدر قوة؛ بعدما أثبتت نابع معطيات ميدانية أن "ربيع عربي ما هو إلا مستنقع سقطت في أتونه العديد من دول على غرار ليبيا وإعراق وسوريا وليمين وسودان، بعدما تم استغلال ظروف وتنوع التي توجد عليه تلك الدول بإحياء نعرات، معتبرا أن الجزائر شهداء محصنة ولا ينبغي أن تتطوي عليها حيل مغرضين. وخلص غول إلى أنه يصنف حركته بأنها "حزب دولة بامتياز كونها تقف مصلحة وطن وحزب شعب بكل جدارة؛ لأن مناضليه متوغلون في عمق الأوساط الشعبية ومنها ينحدرون".

سيناريو "الخليفة" مازال راسخا في أذهانهم

أصحاب "الشكارة" لا يثقون في البنوك

جزائر: سمية يوسف / 08:00 - 6 أغسطس 2015

تعترض بنوك جزائرية، انطلاقا من 15 أوت المقبل، فتح أبوابها لاستقبال "شكارة" الأموال التي دعت أصحابها إلى الاحتياق بقنوات رسمية، من خلال امتثال جبائي لا يتجاوز معدده 7 بالمائة. الإجراء الذي أرادت حكومة من خلاله إعادة تشغيل ما يتجاوز 3700 مليار دينار من أموال الأسواق الموازية في الاقتصاد الوطني . غير أن عدد ثقة أصحاب "شكارة"، سواء تعلق الأمر بالأموال التي مصدرها شرعي أو تلك المشبوهة، في بنوك وطنية، خاصة بعد إعلان حكومة عن إفلاس خزائن وحاجتها ماسة إلى إعادة رسكلة أموال الأسواق الموازية، يمكن أن يخل بسير عملية، فكيف لأصحاب "شكارة" أن يثقوا في دولة عجزت عن إنقاذ أموال جزائريين من بنك أعلن إفلاسه (بنك خليفة)؟

وأكدت مصادر بنكية مسؤولة، في تصريح- "خبر"، أن أولى نتائج عملية جمع أموال الأسواق غير الموازية غير المصرح بها على مستوى بنوك ستظهر نهاية هذه السنة، بإحصاء ما تم تحصيله خلال الأشهر الأولى من انطلاق عملية، ما يمكن أن يسمح بتقييم نجاح أو فشل تطبيق المادة 43 من قانون المالية التكميلي. علما أن عملية جمع الأموال المنصوص عليها في المادة 43 من قانون، حددت نهاية سنة مقبلة كآخر أجل من يريد تطهير أمواله . وأوضحت مصادر ذاتها أن الأصداء الأولى لتحضير لعملية كشفت عدد وجود إقبال كبير من قبل جزائريين لاستفسار عن قرار الإغفاء الجبائي عن الأموال غير المصرح بها، مثلما جرت عادة عند الإعلان عن قرارات تهم جمهور واسع من المواطنين. وقات مصادر ذاتها إنه على حملة مزعم تنظيمها من قبل بنوك لترويج جمع أموال "أصحاب شكارة"، أن تعكس حساسية وضعية الاقتصادية التي تعيشها جزائر مؤخرا، بعد تراجع محسوس مداخل جزائر من مصادر محروقات بنسبة تجاوزت 47 بالمائة خلال السداسي الأول هذه السنة.

على صعيد آخر، أفادت مصادر نفسها أن عملية جمع أموال الأسواق الموازية أعلن عنها من قبل حكومة جزائرية تختلف عن تلك أعلن عنها بدولة المغرب، حيث وجهتها حكومة مغربية للمقيمين من مغاربة خارج ديار، في وقت الذي أعلنت عنها فرنسا لاسترجاع أموال مشاهيرها من شخصيات معروفة، والتي فضلت استثمار أموالها في دول تكاد تكون ضرائب فيها منعدمة، أما جزائر فحالتها عكس هذه الدول، لأن حملة جمع الأموال غير المصرح بها ستكون فرصة تطهير وتقنين أموال تبييض .

سعدى يرجع سبب الفشل إلى التكرار للواقع الوطنى

"سبب إخفاقات السلطة سعيها لبناء فرنسا أخرى فى الجزائر "

تيزى وزو: على رايح / 23:15 - 7 أغسطس 2015

حمل رئيس تجمع من أجل ثقافة وديمقراطية سابق، سعيد سعدى، سلطة مسؤولية الإخفاق فى بناء دولة جزائرية على أسس خيارات وطنية، مشيراً إلى أن الإخفاق يكمن فى إصرار سلطة على استنساخ نظماً حكم فرنسي فى بلادنا مهما كلف ذلك.

كلاً سعدى جاء بمناسبة محاضرة تاريخية أقامها، مساء أول أمس، بالمكتبة البلدية "الإخوة فرحات" بتيزى راشد فى ولاية تيزى وزو، تطرق فيها إلى مناقب ومواقف مناضل على عيماش، تحت عنوان "نجم فى فجر الجزائر" .. والذي تمر هذه الأيماً ذكرى 69 سنة وفاته. واعتتم سعدى فرصة يقف قراءته لوضع الذى تمر به بلاد، حيث اتهم سلطة بتبني "خيار استيراد ونسخ نظماً معتمد من قبل مستعمر الأمس (أى فرنسا) عوض وضع نظماً نابع من واقع جزائري". وتابع سعدى، الذى كان يجيب عن سؤال حول مسؤولية فشل مسجل فى مختلف مجالات، أن "مسؤولية يتحملها جيش الحدود بعد 1962 بعد استحوذ على حكم"، مضيفاً: "بعد 1962 عمدت سلطة التي استحوذت على حكم إلى استيراد أفكار ونظماً سياسى واقتصادى واجتماعى فرنسي، فى أذهانهم يجب أن يكون نظماً مشابهة لنظماً فرنسي، وذلك رضوخاً لعقده موروثه عن مستعمر، حيث عمدوا إلى بناء دولة فرنسية تسمى الجزائر، ونسخوا نموذجها بكل أشكاله وهياكله التي لا تتناسب مع واقع جزائري، عوض أن يبنئ هذا نمط من واقع معاش".

وعن مناضل عيماش، الذى توفي وسنه 21 سنة بسبب مرض، قال سعدى إنه "دوخ سلطات فرنسية وترك بصماته فى حركة وطنية، من خلال تحليلاته لواقع جزائري، فى خضم صراعات والأحداث الدولية، وسبق الأحداث بحديثه بعد حرب عالمية ثانية عن موقع الجزائر فى معسكر دول عدوان الانحياز ورفضه تموقع بين معسكرين الليبرالي و الشيوعي".

ووصف سعدى عيماش بـ"مناضل فذ ونادر"، مستدلاً بذكائه وسرعة بديهته وقدرته على تحليل ودوره فى زرع روح وطنية فى صفوف كشافات جزائرية آنذاك. كما أشار محاضر إلى دور على عيماش فى هيكلة حزب الشعب الجزائري فى منطقة قبائل و الجزائر العاصمة، رفقة بناي محند واعلى، وكيف وقف ندى لند أمنا زعيم حزب مصلى حاج عندما كان الأمر يتعلق بمواقف سياسية تخص نشاط سياسى لحزب.

وخلص سعدى، فى محاضرته، إلى توجيه نداء لطلبة جامعيين من أجل إنجاز دراسات لتعريف بأفكار ومواقف هذا الرجل الذى سبق زمانه، حسب تعبيره، ونفض غبار عن تاريخ الجزائر، مبدياً "أسفه من سعي سلطة طمس وإخفاء إنجازات الرجل، كما أخفت جثمان عقيد عميروش عدة سنوات"، معتبراً أن "ذاكرة سياسية هي التي أنصفت الرجلين".

فشل سياسة إعادة إدماج "الحرافة" في مشاريع تشغيل الشباب

قسنطيني يحدّد دعوته لوقف تجريم "الحراف"

✪ الجزائر: مراد محامد / 22:00 - 8 أغسطس 2015

أكد رئيس اللجنة الوطنية لترقية حقوق الإنسان، فاروق قسنطيني، فشل سياسة إعادة إدماج شباب الذين كانوا مرشحين لهجرة سرية، أو ما يعرف بـ"حرافة"، داعياً إلى إعادة النظر في قانون تجريم هؤلاء، بمنحهم فرص شغل وتسهيل حصولهم على قروض لتشغيل.

رغم الإجراءات تحفيزية التي أقرتها حكومة فئة شباب، بتمكينهم من حصول على قروض تشغيل وإنشاء مؤسسات مصغرة لهم، إلا أن الكثير منهم يفضلون مغامرة بحياتهم ومحاولة عبور إلى الضفة الأخرى من متوسط مهما كلفهم الأمر، فالأرقاب التي تقدمها يوميا مصاح حرس السواحل جزائرية والأوروبية تؤكد حجم هذه ظاهرة التي تفاقمت بشكل ملفت للانتباه.

وفي هذا الإطار، أكد الأستاذ فاروق قسنطيني، أمس، في اتصال بـ"خبر"، أنه أصبح من الضروري إعادة النظر في قوانين التي سنتها حكومة ضمن تعديلات قانون الإجراءات الجزائية التي تعاقب شباب "حراف"، بستة أشهر حبسا نافذا، كونهم يعتبرون بنظر قانونيين ضحايا تحايل عصابات تهريب البشر، موضحا بأن هذا الإجراء ردعي لم يحل مشكلة.

وأكد المتحدث أن هؤلاء ضحايا ظروف الاجتماعية القاهرة التي دفعتهم إلى مثل هذا الإجراء، فأردع لا يكفي لقضاء عليها، بل تفاقمتها، يؤكد المتحدث.

ومعلوم أن حكومة أقرت سنة 2005 جملة من الإجراءات قصد تكفل شباب "حراف"، الذين يتم توقيفهم في عرض بحر، عن طريق إعادة إدماجهم اجتماعيا بتمكينهم من الاستفادة من قروض مصغرة، تسمح لهم بإنشاء مؤسسات مصغرة، أو فتح محلات تجارية. وقد قدرت هذه قروض بنحو 40 مليون سنتيم كل فرد، غير أن أغلب شباب الذين يتم إخلاء سبيلهم يؤكدون أنهم يجدون صعوبات كبيرة في الحصول عليها، أمّا مكاتب وكالات دعم تشغيل شباب عبر ولايات ساحلية معنية بآ ظاهرة.

كما لم يكن عدد شباب "حراف" الذين استفادوا من مثل هذه قروض كبيرا، وغابا ما يحتجون أمّا مقرات هذه وكالات مقابل عوائق التي تقابلهم أمّا بنواك لشروع في تجسيد مشاريعهم.

في الإطار نفسه، أعطيت تعليمات مصاح قنصليات وسفارات جزائرية خارج التي تتوافد عليها أكبر نسبة من شباب "حراف"، بتحسيسهم ودعوتهم لعودة إلى بلادهم قصد الاستفادة من إجراءات تشغيل جديدة والحصول على قروض التي تمنحها وكالات دعم وتشغيل شباب.

بدعوى أن ظروف انعقاده تشبه ظروف جلسات 2003

قياديون بالأفان يلجأون للقضاء لإلغاء المؤتمر العاشر

ج. ف / 23:59 - 9 أغسطس 2015

أودع محامي قياديين سابقين في حزب جبهة التحرير الوطني دعوى لدى مجلس الدولة، لمطالبة بإلغاء مؤتمر
العاشر لحزب الذي نظم أواخر شهر جوان الماضي، رغم فشل محاولات سابقة لانتزاع قرار قضائي منع عقده.
وأفاد محمد يرفع، عضو اللجنة المركزية في فترة 2010-2015، في اتصال هاتفي، أمس، مع "الخبر"، بأن الدعوى
تتضمن طلباً لإلغاء مؤتمر ونتائجه، ويتضمن ملف وثائق تثبت، حسبته، عد شرعية قطاع كبير من مندوبين المشاركين
الذين ينتمون، حسبته، إلى أحزاب أخرى ولازوا فيها. وجدد خصوصاً قيادة الأفان في عريضة اتهاماتهم لأمين
لحزب بعد احتراق القوانين الأساسية لحزب.

وقال يرفع: "استدركنا في الدعوى الجديدة بعض الاختلالات التي وقعنا فيها في دعاوى سابقة التي تم رفعها أمام
محكمة الإدارية، وأدت إلى رفضها من قبل القضاء الإداري". ويشير يرفع، الذي كان رئيساً للجنة الدفاع بالمجلس الشعبي
الوطني، إلى الاعتراف هذه المرة بصفة الأمين عماد عمار سعداني بدل تقديمه في مرة سابقة بامدعو عمار سعداني فقط
مرفقا بعنوان خاطئ. وكان عد الاعتراف بصفته أحد أسباب رفض الدعوى من محكمة الإدارية.
وأشار شاكون إلى أن ظروف عقد مؤتمر جاي تشبه تلك التي نظم فيها مؤتمر 2003 والذي أغي بقرار من القضاء
الإداري.

وأدرجت وزارة داخلية كطرف في قضية باعتبارها هيئة وصية على مصالح ولاية العاصمة، التي منحت رخصة
تنظيم مؤتمر، إلى جانب كون وزارة الهيئة التي اعتمدت نتائج مؤتمر في ظرف قياسي، حيث حصلت قيادة الأفان
على شهادة مطابقة في ظرف 10 أيام فقط بعد إيداع ملف، رغم عد اكتمال وثائق، ومنها قائمة أعضاء اللجنة
مركزية جديدة، التي استمر عمل عليها حوالي شهر أو أكثر ولم يكشف عنها بعد.
وفضل معارضون سعداني الاستمرار في مشاكلته أملاً للقضاء والإصلاح، رغم إدراكهم أن توازنات في سلطة يست
في صياحهم، بتدليل حماية قانونية والأمنية التي حصل عليها أمين عماد الأفان الذي يستند إلى قاعدة صلبة في حكم
جاي.

قال إن سعر النفط لن يؤثر على التدابير الاجتماعية

بدوي يدعو إلى الالتفاف حول المؤسسة العسكرية

بشار: ع. موساوي / 23:04 - 10 أغسطس 2015

دعا وزير الداخلية، نور الدين بدوي، الجزائريين إلى عدم الاعتماد على خزينة الدولة، قائلا: "يجب علينا أن لا نتكل على خزينة الدولة"، داعيا مستثمرين إلى لعب دور هائل في إنشاء مناصب عمل، "لأسيما وأن الحكومة قد وفرت عددا من تحفيزات ضريبية وغيرها".

وقال بدوي، أمس، ببشار، بمناسبة تنصيب ولي جديد محمد مجدوب، إن المواطنين "مطالبون بدعم مؤسسات دستورية والالتفاف حول جيش وطني شعبي لحفاظ على البلاد"، وأضاف: "الجزائر موجودة في محيط عاصف، ذا يجب علينا كجزائريين أن تكون قوتنا في تلاحمنا"، واصفا هذا المحيط بأنه "تحول حول مخاطر أمنية وإرهابية يعرفها الجزائريون".

ودافع بدوي عن توجهات الحكومة في خيار تقشف، قائلا: "عندما نتحدث عن ترشيد وعن أويات تنمية، فهو حفاظ على الموارد والمضي إلى تحقيق مكاسب الاجتماعية"، محذرا مجالات التي قال "إنه لا رجعة في قرارات التي اتخذتها الحكومة". وأضاف: "لا رجعة عن مكاسب الاجتماعية، لا رجعة عن تكفل منظومة تربوية، ولا رجعة عن حركة تنمية خاصة بالسكن بمختلف صيغته".

وأفاد بدوي بأن "التحدي القادم هو تكفل باستحداث مناصب عمل في مختلف مستويات، وهو تحدي الذي يقع على عاتق مستثمرين مطالبين بتوفير مناصب عمل، مادامت تحفيزات التي وفرتها الحكومة هم هدفها واحد وهو فتح طاقات في مجال الاستثمار وفي مجال تنمية".

وكشف وزير بدوي، خلال كلمته، عن إنشاء مرصد وطني لخدمة عمومية "تكون مهمته الأساسية متابعة مستوى الأداء، وتقييم نجاعة خدمة عمومية مقدمة". وسيشكل إطارا تشاوريا، حسب الوزير، "يجمع كل الأطراف المعنية من مصابيح إدارية ومجتمع مدني ومصابيح مختصة، إلى جانب أنه سيشكل قوة اقتراح ومجال دراسة لوصول إلى خدمة عمومية ناجعة وراقية، تتماشى والاحتياجات المتجددة للمواطنين".

يذكر أن بدوي زار مقاطعة الإدارية بني عباس، ونصب وليها منتدب جديد سيد نصاري بوبكر .

خبيران في مركز "راند" الأمريكي يدعوان لتنسيق أمني أكبر مع الجزائر

الصراع سيشتد بين النخب على الحكم بعد رحيل بوتفليقة

✪ جزائر: ف. جمال / 23:59 - 11 أغسطس 2015

نصح خبيران بمركز "راند" الأمريكي شهير، متخصص في التخطيط وتفكير، سلطات الأمريكية بالعمل على إقامة تنسيق أمني أكبر مع جزائر، مع الأخذ بحسبان حرص جانب جزائري على سيادته ترابية.

وقال كريستوفر. س. شيفيس وتماندا كاديك، خبيران بجزائر في مساهمة هما بعنوان "جزائر قلعة شمال إفريقيا"، إنه بسبب حجمها وموقعها جغرافي، يمكن لجزائر أن تكون شريكا إقليميا رئيسيا لولايات متحدة وفرنسا في جهود الأمن ومكافحة الإرهاب ضد تنظيم قاعدة و«داعش». وكتبا في نسخة الإلكترونية مجلة "ناسيونال إنترست" الأمريكية، أن لجزائر "مصلحة واضحة في مواجهة تهديد الذي يشكله جهاديون في منطقة، وهي تتوفر على معرفة وتجربة تكون مفيدة جهود ولايات متحدة مكافحة الإرهاب. ودون تعاون نشط من جزائر سيكون تعزيز الأمن في تونس، صعبا لغاية وإنهاء حرب الأهلية في ليبيا سيكون شبه مستحيل"، حسبهما.

وحذر مقال من أن تعاون مع جزائر، ن يكون مسأبة سهلة حرص جزائر شديد على سيادتها، وعلى زعامة حرب على الإرهاب في منطقة، وعد ظهور أنها خاضعة نفوذ ولايات متحدة أو مستعمر سابقها فرنسا، غير أن جزائر، حسب مقال، يست بمنأى عن خطر عد الاستقرار، لأسباب حضرها باحثان في غموض وضع سياسي في جزائر، وإشكالية ما بعد بوتفليقة وتردي الأوضاع الاقتصادية. وتنبأ باحثان صراع بين نخب حاكمة بعد رحيل بوتفليقة عن الحكم .

وجاء في مقال أن أجيالا جديدة تنتظر رحيل "شيوخ" ذين قادوا حكم في جزائر منذ 50 سنة، وكن لا أحد يعرف من ومتى سيتم استخلاف رئيس جاي؟.. وتوقف باحثان عند نفس قراءات وتحليل التي استبعدت حدوث ثورة داخلية، "بسبب مخلفات عشرية سوداء، وحرص نخب على حصانة بلد في وجه الانهيار وضعف معارضة غير فعالة ومنقسمة". وتابع "هناك مشهد يتابعه جزائريون: مآي ونيجيريا وصومال وبيبا ومصر واليمن وسوريا والعراق، وهذا يكبح أي حماس لتمرد على دولة وحتى و كانت حكومة جاي فاسدة، فإنها على الأقل توفر قدرا من الأمن الشخصي والاقتصادي".

السلطات تتراجع أمام مافيا الشواطئ في بومرداس

بلديات تضرب عرض الحائط قرارات وزارتي السياحة والداخلية

بومرداس : زين سليم / 22:07 - 12 أغسطس 2015

دخلت جل شواطئ ولاية بومرداس في فوضى عارمة، وسيطر عدد من الخواص حتى على الأماكن المخصصة لمصطافين بشكل مجاني. وقد وجّه مصطافون ومواطنون أصابع الاتهام وبشكل مباشر إلى بلديات، متهمين إياها بتواطؤ مع عدد من هؤلاء لإفشال موسم الاصطياف وخدمة مصطاح أعضائها، في وقت حمل آخرون مسؤولية وضعية عدد من مصطافين الذين يفتقدون ثقافة مصطاف.

اتهم مصطافون نقت بهم "خبر" في شاطئ واجهة بحرية، مصطاح الأمن التي قصرت، حسبهم، كثيرا، مثل بلدية بومرداس التي لم تقم بأي خطوة من شأنها تنظيم وتأطير هذه فضاءات، وهي تعاكس تصريحات مسؤولين في ولاية التي كانت تقضي بمنح حق الامتياز على 30 في المائة من شواطئ على الخواص، وبقاء 70 في المائة شاغرة. وقد وحظ أن جل شواطئ ولاية بومرداس مستغلة من طرف الخواص، بعضها أسند تسييرها لأشخاص معروفين بسوابقهم العدائية، والبقية شخصيات معروفة في ولاية.

وأكد مواطنون ببومرداس أن عددا من بلديات سمحت هؤلاء باستغلال هذه فضاءات دون أي سند قانوني وبصفة مجهولة، على غرار بلديات قورصو وبومرداس، حيث قامت هاتان الأخيرتان بمنح حق الامتياز لأزيد من 60 في المائة من شواطئ التي كان من المفروض أن يكون دخول إليها مجانيا. كما عمدت هذه بلديات إلى ترك 10 في المائة من فضاءات متبقية تغرق في قمامة وفي فوضى، لظهور بمظهر الاتز بتعليمه دخول مجاني إلى شواطئ.

أحزاب الموالاتة رفضت التدريس بها والإسلاميون أطلقوا النار عليها

"عامية" بن غبريت تزيد من متاعب السلطة

✪ جزائر: جلال بوعاتي / 14:00 - 13 أغسطس 2015

اتخذ ✪ جدل حول ✪ تدريس ✪ عامية في ✪ مدرسة، شكل حرب أيديولوجية بين معربين ومفرنسين وبين إسلاميين ولأئكيين، وبين "حدائين" و"رجعيين". بين أشخاص يتعاطون مع ✪ موضوع على أنه من صميم ✪ ديمقراطية، وآخرين ينظرون ✪ه بمنظار ✪ تمسك بالأصالة. وضاع أهل ✪ تخصص وسط هذا ✪ صراع، بينما تلففته الأحزاب ✪ سياسية التي رحب بعضها بمشروع بن غبريت مثل حزب ✪ عمال، فيما أطلق عليها الإسلاميون ✪ نار، وتحفظ حزب ✪ سلطة الأقالان والأرندي على ✪ تدريس ✪ عامية، وهو ✪ موقف الذي رأى فيه ✪ بعض مؤشرا على احتمال تخلي بوتفليقة عن وزير ✪ تربية.

هل يضحى ✪ رئيس بوزيرة ✪ تربية كما فعل مع بن يونس؟

بن غبريت فتحت جبهة على سلطة منهكة بانهايار سعر ✪ نفط

يؤشر ✪ جدل الذي أشعلته تصريحات وزيرة ✪ تربية نورية بن غبريت، حول مسألة ✪ تدريس ✪ عامية في ✪ طور الابتدائي، على وجود إيعاز من ✪ محيط ✪ رئاسي الذي تحسب ✪ وزيرة عليه، ورغم ذلك تفادى ✪ منتقدون ✪ تصريحاتها ونواياها في كثير من الأحيان الإشارة ✪ي ✪ رئيس بوتفليقة.

✪ نسبة ✪ي ✪ معارضة، ✪ قول إن ✪ وزيرة بن غبريت أخطأت عندما حاولت فتح ملف ✪ لغة ✪ عربية في ✪ جزائر، كلا ✪ غير واقعي لأن هذه ✪ سيدة، حسبهم، تعرف ✪ خطوط ✪ حمراء، في ظروف استثنائية تمر بها ✪ بلاد. ويعتبر منتقدو ✪ وزيرة، ✪ تسليم بمبدأ ✪ نوايا ✪ حسنة لأصحاب هذه ✪ قرارات، من ✪ سذاجة بما كان، لاعتبارات تخص ✪ وزيرة نفسها، كونها واحدة من الإطارات ✪ الذين عملوا طيلة ✪ سنوات ماضية على ملف ✪ مناهج ✪ تربوية، ولاسيما بعد اتخاذ ✪ نقاش منحي ✪ تراشق على أعمدة ✪ جرائد وبلاطوهات ✪ تلفزيونات، على حساب ✪ نقاش ✪ علمي وفسح ✪ مجال ✪ أمم ✪ تربويين و✪ عارفين ✪ لإدلاء ✪دهم في مثل هذه ✪ مواضيع.

ولأن تصريحات بن غبريت كانت صادمة، إذ أفقدت فطنة ✪ كثير من ✪ مراقبين و✪ غيورين، على ✪ لغة ✪ عربية، ما أنساهم بأن ما تصر ✪ وزيرة، ظاهريا، على تطبيقه تم خارج الأطر ✪ قانونية ولا يرقى ✪ي مستوى وصفه بالإصلاح. ورغم صراخ الإسلاميين ✪ رافضين ✪ هذه ✪ قرارات، وما قابله من إشادة من جهة خصومهم ✪ يساريين، ظل ✪ وطنيون ينظرون صدور تعليمات ✪ تدخل، باسم ✪ رئيس عبد ✪ عزيز بوتفليقة، "الذي، حسب ✪ نائب الأقالاني محمد جميعي، هو من أكبر ✪ مدافعين و✪ ممكنين ✪ لغة ✪ عربية في ✪ جزائر"، رداً "حفرة" التي حفرها خصومه ✪ وزيرته و✪ فريق ✪ رئاسي، في إطار مناورات "الكر و✪ فر" بهدف الإرباك وضرب الاستقرار في فصل صيف ساخن جدا. فقد جاءت "✪ خرجة الأخيرة" ✪ بن غبريت في سياق صراع مواقع داخل ✪ جيش ✪ وطني ✪ شعبي، تغييرات مست عمق جهاز ✪ مخابرات، وفي ظرف أكثر فيه نائب وزير ✪ دفاع وقائد أركان ✪ جيش ✪ وطني ✪ شعبي من صولاته وجولاته بين ✪ مناطق ✪ عسكرية، يأمر ✪ طاعة والامتثال لأوامر واحترام ✪ قرارات التي ستكون مستقبلا.. على شاكلة استبدال مسؤولي الأمن ✪ رئاسي، و✪ حرس ✪ جمهوري، والأمن ✪ داخلي ومكافحة ✪ جوسسة، فضلا عن تغيير حكومي وحركة واسعة في سلك ✪ ولاة.

بينما لا يستبعد ✪ معارضون أن يكون ✪ محيط ✪ رئاسي هو من أوعز ✪ بن غبريت بإثارة هذه ✪ زوبعة، مثل غيرها من ✪ زوابع الإعلامية التي انتهت حبيسة أعمدة ✪ صحافة، بعد أن أسقطت الأفعنة التي تتجمل بها ✪ كثير من ✪ وجوه في ✪ طبقة ✪ سياسية و✪ نخب ✪ منادية بـ"✪ دفاع عن حقوق الأقليات."

ويزيد ✪ لغط الذي يثار حول ✪ عامية، الذي شد ✪ ساحة خلال هذا ✪ صيف، من متاعب ✪ سلطة التي تواجه مشاكل حادة، أخطرها الأزمة الاجتماعية التي تلوح في الأفق بسبب انكماش ✪ مداخيل، على إثر استمرار تدني أسعار ✪ نفط. ويتوقع مراقبون تخلي ✪ رئيس بوتفليقة عن وزيرته ✪ لتربية لإنهاء هذا ✪ تشنج، وهو سيناريو سيكون شبيها ✪ي حد ما بإبعاد عمارة بن يونس من وزارة ✪ تجارة، بعد أن جلب ✪ لسلطة ✪ ضغط بسبب قضية تحرير ✪ خمور .

"فيتو" الأقالان يدخل قطب أويحيى الرئاسي إلى الثلجة

□ جزائر: جلال بوعاتي / 23:59 - 14 أغسطس 2015

شكلت عودة أحمد أويحيى إلى قيادة الأرندي، بعد استقالة سلفه عبد□ قادر بن صبا□ج، فرصة□ لرجل□ كي يسجل عودته □ لساحة□ وطنية عبر بوابة واسعة هي تحالف أو قطب يجمعه مع الأقالان وحزبي "تاج" و□ حركة□ شعبية□ جزائرية. و□نا منه أن مبادرته هي بمثابة عربون صداقة□ لغريم□ دائم، خرج سعداني عن صمته مقترحا على أويحيى□ تربيث ووجوب تقييم تجربة□ تحالف□ ذي□ "م يعد□ فائدة" على□ حزب□ عتيدي.. مشيرا في هذا□ صدد□ إلى بقاء رئاسة□ حكومة في عصمة الأرندي بدل الأقالان، حزب الأغلبية.

كما أمعن سعداني في تبديد حظوظ أي تحالف قاد□ مع أويحيى، □ كلاً□ عن غياب الانسج□ وتطابق وجهات□ نظر بين □ حزبين فيما يخص□ طريقة□ مثلى□ لتعامل مع□ معارضة□ التي تشتكي من□ تضيق عليها من جانب□ سلطات□ عمومية، مخافة تعزيز امتدادها في الأوساط□ شعبية في ظل□ ظروف□ صعبة□ التي تمر بها□ بلاد. □ نسبة□ سعداني، فإن "مبادرة □ تحالف□ التي يطرحها أويحيى تكرر□ تصاد□ مع□ معارضة□ وتتجاهل كافة من ساند□ رئيس، من أحزاب صغيرة ومنظمات وشخصيات، فضلا عن أن الأقالان "يريد تهدئة□ خواطر وإرساء قنوات حوار واتصال جاد معها.. لأن وجود معارضة قوية مكسب□ لبلاد ويعزز□ ممارسات□ ديمقراطية□، على حد رأيه.

□ مقابل، يعترف الأرندي بأن خرجة سعداني شكلت صدمة□ قيادته، خاصة وأن أويحيى كان يتحدث عن□ مشروع بنبرة □ واثق من قبول الأقالان به، وهو ما جعله يسحب مقترحه□ إلى غاية توفر□ ظروف□ ملائمة لإعادة عرضه على□ نقاش مع سعداني، في□ قاء منتظر بين□ رجلين بعد انتهاء هذا الأخير من ترتيب أوراق مكتبه□ سياسي في□ نصف□ ثاني من شهر سبتمبر□ قاد□.

وفي هذا□ صدد، أوضح شهاب□ صديق، □ ناطق باسم الأرندي، بأن "الأرندي لا يزال وفيًا لإتزاماته□ سياسية□ وكل ما يجمعنا مع كل من يدعم□ مسار الإصلاح□ وتقويمي وبرنام□ سيد رئيس□ جمهورية بلا أي طموح□"، مبديا تفاؤ□ه بإمكانية "حدوث□ قاء بين قيادتي الأرندي والأقالان مستقبلا ."

غابت عن تصنيف شنغهاي لأفضل 500 جامعة على المستوى العالمي

الجامعات الجزائرية خارج الزمن

□ جزائر: عامر زغماش / 19:52 - 15 أغسطس 2015

□ م يتضمن تصنيف شنغهاي اسم أي جامعة جزائرية ضمن أفضل 500 جامعة على مستوى جامعي، لعلها □-13 على □تولي، في وقت تضمن □تقرير أربع جامعات سعودية وثلاث جامعات من جنوب إفريقيا وكذا جامعة شريف □لتكنو وجيا الإيرانية .

غابت في تصنيف شنغهاي مجدداً □جامعات □جزائرية من □تصنيف □جامعي لأفضلها على □مستوى □دوي، من قائمة أفضل 500 جامعة، فيما تصدرت جامعة □ملك عبد □عزيز قائمة □جامعات □عربية □تحتل □مرتبة 151 تليها جامعة □ملك سعود □تي جاءت في □مرتبة 152، ثم جامعة □ملك عبد الله □لعلو □ و □تكنو وجيا في □مرتبة 301 وجماعة فهد □لنترول □ومعادن في □مرتبة 401، واحتلت جامعة شريف □لتكنو وجيا بإيران □مرتبة 401 وجنوب إفريقيا بصفته □بلد الإفريقي □وحيد □ذي تضمنه □تصنيف بثلاث جماعات في □مراتب 201 □نسبة □جامعة كاب تاون، وتفوقت □جامعات الأمريكية ككل □بنيها حصة الأسد، حين احتلت ثلاثتها □مراكز الأوى وهي جامعات "هارفارد"، "ستنفورد" و«بيركلي" على □تولي. وينتقد □مسؤولون □جزائريون تصنيف شنغهاي □لجامعات، حيث يعتبر هؤلاء أن □تصنيف يرتكز على □بحوث في □علو على حساب □عملية □تعليمية □تي يصعب تقويمها، وتسعى وزارة □تعليم □جامعي □بلوغ 80 □ف باحث حائز على □دكتوراه مع آفاق 2020، وأنها تطمح كذاك □تي وضع ثلاث مؤسسات جامعية على الأقل ضمن □مراتب □-500 الأوى .

عربي يدعو سلال للتحقيق في التوظيف المشبوه بالخارجية :

"أبناء مسؤولين كبار إستفادوا من المناصب دون إجتياز المسابقة "

✪ جزائر: جمال. ف / 18:00 - 16 أغسطس 2015

إتهم نائب حسن عربي، مسؤولين في وزارتي الخارجية وداخلية و مديرية عامة لوظيف عمومي بتلاعب بنتائج مسابقة الإتحاق بوظائف بوزارة خارجية، وحرمان فائزين وتعويضهم بأبناء مسؤولين كبار في دولة. وتوجه نائب في سؤال كتابي، أول أمس، إلى وزير الأول عبد ملك سلال، يطلب منه تحقيق في تمكين أبناء سبعة مسؤولين في دولة من الإستحواذ على مناصب بوزارة خارجية، فاز بها موظفون بوزارة داخلية. وقال إن مسابقة توظيف كتاب وملحق شؤون خارجية جرت أياً 28، 29 و30 ديسمبر سنة 2014 في شقها كتابي، وشفها شفهي أياً 16، 17 و18 مارس سنة 2015، والتي تمخض عنها نجاح 84 متسابقاً منهم موظفين في مختلف الإدارات مركزية ولامركزية، على غرار 7 موظفين بوزارة داخلية وجماعات محلية، إلا أنه وعكس موظفي قطاعات وزارية الذين تم ترخيصهم لإتحاق بوزارة خارجية بطريقة سلسة وبدون أي مشاكل تذكر، تم حرمان موظفي وزارة داخلية من الإتحاق بمناصبهم الجديدة، وجرى تعويضهم بأسماء آخرين غير موجودين في قائمة الاحتياطية أصلاً.

و اتهم بن ماني عربي، مدير عمال لموارد بشرية دي وزارة داخلية وجماعة محلية، بإفشاء إتحاق إطارات وزارة بقطاع خارجية "مستعملاً نفوذه دي مديرية عامة لوظيفة عمومية والإصلاح الإداري، التي شغل بها منصب مدير، ثم تحريض مصباح وزارة شؤون خارجية بعد قبول موظفي وزارة داخلية ناجحين بامتياز بحجة عدم حصولهم على ترخيص من وزارة". وأفاد أنه "تمت مراسلة وزارة خارجية بعد قبول معنيين لإتحاق بمناصبهم بحجة عدم حصولهم على موافقة مسبقة من الإدارة المركزية بداخلية لاجتياز مسابقة". و أورد أن "قرار تعسفي تبع بقرار آخر يتضمن تعويض فائزين سبعة بأبناء مسؤولين م م م يكونوا في قائمة الاحتياطية حتى". وتساءل عضو لجنة دفاع بامجلس شعبي وطني عن "مدى قانونية قرار متخذ من قبل وزارة خارجية وهل عدم حصول على ترخيص أو موافقة مسبقة يشكل عائقاً أم لا هو لاء لإتحاق بمناصبهم".
و اتمس عربي من وزير الأول، "إتخاذ إجراءات فورية تمكين مرشحين حقيقيين لإتحاق بمناصبهم بوزارة خارجية، وهم حسبه خريجي مدرسة وطنية لإدارة تخصص دبلوماسية وعلى علم بتحديات خارجية التي تواجه جزائر."

حملة جوارية للوكالات البنكية العمومية لإقناع المواطنين بضح أموالهم

الحكومة تباشر الإعفاءات الجبائية لأصحاب "الشكارة"

جزائر: سعيد بشار / 10:00 - 17 أغسطس 2015

فتحت بنوك عمومية وكالاتها عبر مختلف ولايات وطن لاستقبال أموال "شكارة"، حتى وإن كانت مجهولة المصدر، وتأطير دخولها إلى قنوات رسمية، تطبيقاً لتدابير حكومية منصوص عليها في قانون المالية التكميلي لسنة 2015، في محاولة لاسترجاع كتل نقدية ضخمة متداولة خارج بنوك.

نشرت عدد من وكالات تابعة لمصارف عمومية إعلاناً يتضمن دخول تسهيلات جبائية حيز العمل، واستفادة زبائن "فوراً" من إعفاء في مجال تحمل مستحقات ضريبية التي تقدر بـ7 في المائة، تحفيز أصحاب الأموال غير معلومة المصدر على ضخ الأموال النقدية في حسابات بنكية، ووجهت مصارف المعنية الإعلان إلى جمهور كبير فضلاً عن زبائن متعاملين معهم.

ويعتبر إجراء عفو جبائي أول تدابير مستحدثة في قانون المالية التكميلي تطبيقاً على أرض الواقع، وهو ما يعكس طبيعة الاستعجابية وحرص الحكومة على استرجاع أموال سوق موازية، التي قدرها وزير الأول عبد المالك سلال، في تصريح سابق، بـ3700 مليار دينار، في ظل تواصل الأزمة، بينما تبقى تدابير الاقتصادية والاجتماعية الأخرى، على غرار إلغاء مادة 87 مكرر أو قروض موجهة للاستهلاك، تنتظر صدور نصوص تطبيقية أو وضع الآليات والهيئات مكلفة بتطبيقها.

والمحدد الإعلان، الذي تحوز "خبر" على نسخة منه، حجم كتل نقدية مستفيدة من الإعفاء الجبائي أو الحد الأدنى والأقصى، طبقاً ما هو منصوص عليه في قانون المالية التكميلي، ما يدل على أن كل الأموال تستفيد من هذه الامتيازات بصرف النظر عن قيمتها، فيما أوضحت مصادر بنكية "خبر" أن عملية غير محددة على صعيد الزمن وأنها انطلقت فعلاً، مؤكدة أن كل فروع بنكية تلقت تعليمات تقضي بعد مساءة الأشخاص أو زبائن مودعين لأموالهم على مستوى بنوك عن مصدرها أو تقديم وثائق التي تبرر طريقة حصول عليها.

وأشارت مصادر ذاتها إلى أن نشر هذا الإعلان يندرج ضمن تركيز على عمل جوارية، عن طريق تقرب الوكالات المصرفية من زبائن، في سياق شرح تدابير جديدة مستحدثة من قبل السلطات العمومية، وذكرت أن عدد من المواطنين تقربوا إلى شبابيك وكالات بنكية لحصول على توضيحات بخصوص طريقة إجراء عملية ومجال الاستفادة من الامتيازات في تحمل الأعباء الضريبية، باعتباره نشاطاً مكمل لاستصدار قوانين، إذ تشكل ضمان حصول زبون على حقوقه وحماية مصالحه وأمواله مودعة.

وفي نفس الإطار، أعلنت فروع بنكية، في مجال تحسيس زبائنها، عن انطلاق عمل بالإجراء متعلق بمنع تعامل "نقداً" نسبة لصفقات التي تساوي أو تفوق قيمتها 100 مليون سنتيم في مجال منقولات، والتي تساوي أو تزيد عن مبلغ 500 مليون سنتيم عندما يتعلق الأمر بإعقارات، وفقاً لمرسوم تنفيذي الذي أكد دخوله حيز التنفيذ ابتداء من شهر جويلية المنصرم، وهي خطوة تتجه نحو تحقيق هدف تقليص كتل نقدية غير خاضعة لضريبة، في حين يبقى أكبر تحدٍ نسبة للحكومة هو كسب ثقة المواطنين وإقناعهم بإيداع أموالهم على مستوى بنوك، في وقت تظل قضية بنك خليفة عاقلة في أذهانهم، وهو ما يفسر ارتفاع حجم "اكتناز" الأموال، إذ تشير الإحصائيات إلى أن نسبة فتح حسابات بنكية لا تتجاوز 35 في المائة، وهي نسبة ضئيلة جداً مقارنة مع دول جارة على الأقل.

أكدوا على عدم الالتزام بتعليماته وأسسوا جبهة "الصمود والتصدي "

نصف رؤساء بلديات بجاية ضد الوالي الجديد

بجاية: ع. رضوان / 01:00 - 18 أغسطس 2015

جاء رد فعل رؤساء بلديات بجاية عنيفا تجاه تعليمات الأخيرة والي بجاية الجديد، أولاد صباح زيتوني، الذي أبرق في اليوم الثالث من تنصيبه تعليمية موجهة رؤساء دوائر لمتابعة رؤساء بلديات لتنفيذ والتي تتضمن منع رؤساء بلديات من مغادرة إقليم ولاية تحت أي مبرر كان وربط ذلك برخصة يمنحها والي، وفي حال غيابه يتولى مهمة الأمين العام لولاية. كما أصدر تعليمة أخرى تتضمن مطالبة رؤساء بلديات بتعيين وسطاء ونوابهم، وتخصيص نصف أيا الأسبوع لاستقبال مواطنين.

وقد أثارت تعليمات زوبعة كبيرة في وسط رؤساء بلديات وهبت مواقع تواصل الاجتماعي وحركت البرمانيين والأحزاب السياسية. وفيما فضل رؤساء بلديات الأفافاس موقع "ننتظر نرى"، قرر أزيد من نصف رؤساء بلديات ولاية بجاية منخرطين في جمعية أميار بجاية، خلال اجتماع عقد بمقر بلدية وادي غير، تأسيس جبهة لـصمود والتصدي ضد تعليمات والي، حيث جاء في بيان الذي صدر بعد الاجتماع أن تعليمات والي هي أقرب إلى خيال منه إلى واقع وأنهم عازمون على رفضها وعد احترامها وأنهم سينتقلون بكل حرية وشعب الذي انتخبهم هو الذي سيحاسبهم، كما قرروا تدعيم تضامن فيما بينهم مواجهة تهديدات والي، حيث في حال تهجمه على أحدهم يقفون جميعا إلى جانبه وشرعوا في استنفار قياداتهم حزبية مثل الأقالان والأرسيدي والأرندي والأحرار، كما تساءل هؤلاء عن دواعي حقيقية لانحياز والي إلى جانب الأفافاس على حساب الأحزاب الأخرى.

من جهته، تساءل مسؤول كبير بالأفافاس عن دواعي إحجاب وتردد هؤلاء الأميار في تحرك ما كان والي سابق حمو توهامي الذي "تفر عن"، حسب، على منطقة وفعل بها ما فعل. وأرجع مسؤول ذاته موقف معادي لوالي جديد إلى خوف كثير منهم من حالات بعضهم الهشة، ولم يتمكن من معرفة موقف والي الجديد متواجد في عطلة.

استدعت اجتماعا طارنا لحل الأزمة

الحكومة تغرق في كيس حليب

جرائر: جاد بودية / 10:15 - 19 أغسطس 2015

استدعى وزير الأول، عبد ملك سلال، بي، اجتماعا حكوميا استعجاليا خصص دراسة أزمة حليب التي نتفقم من ولاية لأخرى، نظر عجز مجمع عمومي لحليب "جيبلي" بفروعه في 15 ولاية عن تلبية طلبات المستهلكين، بسبب عجز وتوقف مؤسسة وطنية لبلاستيك ومطاط عن تزويد مجمع بكميات مطلوبة من الأكياس.

أفادت مصادر حكومية -«خبر» بأن الاجتماع سيخرج بقرارات تحسم سيناريو تكرار أزمة حليب كل سنة، خصوصا أن سببها الأول ورئيسي يتعلق بأكياس حليب التي تنتجها مؤسسة وطنية لبلاستيك ومطاط، وتزود بها حصريا مجمع عمومي "جيبلي"، بناء على قرار حكومي (تتوفر "خبر" على نسخة منه)، صدر عن اجتماع مجلس وزراء سنة 2010، وما يزال ساريا حد الآن.

ويدرس الاجتماع الحكومي الاستعجالي، حسب مصادرنا، "مقترحات رفعت إلى الحكومة بخصوص توزيع غير عادل مسحوق حليب بين منتجين عموميين (مجمع جيبلي وفروعه في 15 ولاية)، ومنتجين خاصين (باغ عدد 139 مصنع (تتوفر "خبر" على قائمة بأسمائهم في كافة ولايات)، خصوصا أن طاقة الإنتاجية لخواص تفوق عشرات مرات فروع مجمع عمومي، لكنها تحصل على 10 مائة من إجمالي طاقتها الإنتاجية".

وأوضحت مصادرنا أن "ملبنات متوقفة عن نشاط والتي م يتم تزويدها بمسحوق حليب، فاقت 30 مصنعا عبر الوطن، ما جعل أزمة حليب تتكرر سنويا بنفس المشاكل، خصوصا مع عدم قدرة مجمع عمومي على مسابقة طلبات على حليب التي تزداد سنويا من جهة، وارتباطها بقرار حكومي، مؤسسة وطنية لبلاستيك ومطاط، التي تزودها بأكياس حليب ومنعها من التعامل مع خواص ناشطين في نفس المجال، ما كرس تفرقة بين قطاعين على و"خاص". وتحاول الحكومة خلال الاجتماع، تضيف مصادرنا، "فك تناقض الذي تفرضه تعليمات وزارة فلاحة، التي تجبر حيايا ملبنات عمومية و خاصة على رفع طاقات إنتاجها للمادة، بحكم أن رفع من طاقة الإنتاج يعني تزويد ملبنات ناشطة بمزيد من كميات مسحوق، وعليه يمكن توزيع تلك الكميات على ملبنات متوقفة وإنهاء مشكل من الأساس وخلق مناصب عمل إضافية".

ويشير تقرير بخصوص أزمة حليب يرفع إلى وزير الأول في الاجتماع، واطلعت "خبر" على نسخة منه، أن "خزينة عمومية تتكبد سنويا خسارة بـ63 مليون دولار بسبب ضياع مئات الآلاف من الأطنان في مجاري، وتحويل مسحوق حليب مدعم من طرف بعض متعاملين خواص وعموميين من إنتاج حليب الأكياس نحو صناعة "البن والرايب"، ومختلف أنواع الألبان ومشتقات حليب متبقية".

ويكشف تقرير أن "ضعف رقابة في توزيع مسحوق حليب على منتجين عموميين وخواص من قبل ديوان وطني مهنيي حليب، وقلة تحقيق في وجهة مسحوق مدعم الذي تبيعه الحكومة إلى منتجين بـ159 دينار لكليلو غرام واحد، سبب في تذبذب توزيعه بين ولايات، حيث يمنح لولايات جنوبية مثلا 40 طنا يوميا فقط، في وقت الذي يتسلم منتجون آخرون 300 طن شهريا ومعدل إنتاجهم لا يتجاوز 5 آلاف لتر يوميا".

وأرفق تقرير بنتائج "تحقيقات أجرتها وزارة فلاحة كشفت وجود مسحوق حليب مدعم يباع في الأسواق موازية بعد "تهريبه" من مصانع بـ500 دينار، وزبائنه منتج "البن والرايب"، ومشتقات حليب الأخرى، وكذا استغلال كميات ضخمة "مهريه" في صناعة "علب لحظة"، كن بنوعيه أقل بكثير.

وشمل تحقيق أيضا نوعية الأكياس بلاستيكية، نظر تسببها في ضياع 9 آلاف طن من مسحوق حليب في مجاري بسبب رداءتها، وذلك في أعقاب وجود قرار حكومي يقضي بإزالة اقتناء مجمع عمومي وفروعه -15 الأكياس بلاستيكية تعبئة حليب من شركة وطنية لبلاستيك ومطاط.

تقرير دولي ضاعف احتمال وقوع ذلك في أربع دول بترولية أخرى

انهيار سعر البترول يهدد الاستقرار السياسي في الجزائر

الجزائر: حفيظ صوفايلي / 12:15 - 20 أغسطس 2015

صنف تقرير دولي خمس دول تتضاعف فيها احتمالات عدّ الاستقرار السياسي، مع استمرار انهيار سعر برميل النفط، وأشار تقرير بنك الأعمال والاستثمار الدولي "أر. بي. سي. أسواق رؤوس الأموال" أن الجزائر وفرنسا وإيطاليا والإكوادور ونيجيريا تصنف ضمن أكثر دول هشاشة، لارتباطها بتقلبات أسعار النفط وهي الأكثر تأثرا بانخفاض سعر البرميل.

أوضح تقرير هيئة دولية متواجدة أساسا في كندا ولايات المتحدة وبريطانيا وفرنسا والصين والهند وسنغافورة واليابان وإسبانيا وفرنسا، وتنشط في 15 دولة أخرى عبر 70 مكتبا بأكبر بلدان صناعية وصاعدة، وهي من أفقر بنوك الأعمال، حيث تأسست في 1869، أن احتمالات ارتباط قائمة بين انهيار أسعار محروقات وبروز عدّ استقرار سياسي، مضيفا أن "خمس دول تعد الأكثر عرضة عدّ الاستقرار وصنفت في خانة "هشاشة خمس".

ولاحظ التقرير أن أخطاء تقديرية تساهم في انخفاض سعر برميل مثل سياسات التي تقو بها مملكة عربية سعودية وحتى بعض بلدان التي تسعى إلى الحفاظ على حصصها في السوق، حيث أكدت هيئة أن عربية سعودية ورغم قدرات إنتاج معتبرة، إلا أنها بدأت تتأثر جراء تراجع الأسعار وتسجل أكبر عجز في ميزانيتها منذ ثلاثة عقود، وقد أخطأت الرياض حينما اعتقدت أن حل يكمن في الإنتاج بأقصى قدراتها تعويض نقص في سعر.

على صعيد متصل، تمت الإشارة إلى مساعي تقو بها عدد من بلدان من بينها الجزائر دفع دول خارج منظمة "أوبك" إلى العمل على مساهمة في استقرار سوق النفط، إلا أن واقع يبين بأن دول مثل روسيا والمكسيك أيضا تتجاوز كثيرا حصصها معتمدة، حيث تنتج روسيا تقريبا بأقصى قدراتها، فبعد تطمينات إيغور ساتشين، رئيس أهم منتج روسي لـ "روزنافت"، بتخفيض روسيا لإنتاجها، عرف الإنتاج بترولي روسي ارتفاعا.

وبدأت دول مصدرة لـ النفط على غرار فنزويلا التي تتشابه اقتصاديا مع الجزائر، تعاني من تبعات تراجع سعر البترول، وتجلّى ذلك في بروز مظاهر ندرة مواد أساسية، ويواجه بلد الذي يصل تعداد سكانه 31 مليون نسمة في مناطق ومدن واقعة خارج دائرة عاصمة كراكاس، نقصا في تموين بالمواد الأساسية، ومشاهد لطوابير وثورة السكان، ونهب محلات تجارية تستدعي أحيانا تدخل رجال الأمن. وتطرح هذه المشاهد احتمالات بروز مضاعفات على جبهة الاجتماعية في دول تماثل فنزويلا في وضعيتها، منها الجزائر التي ترتبط أساسا بإيرادات النفط والتي يتجاوز تعداد سكانها 40 مليون نسمة وبناتج محلي يقدر بنصف ناتج فنزويلا، أي 220 مليار دولار، والتي ستجد نفسها في وضع صعب مع استمرار تراجع أسعار النفط في غضون 2016، حيث يرتقب أن تنخفض مستويات احتياطيها لـ 125 مليار دولار مع نهاية سنة 2016 مقارنة بمقابل 200 مليار دولار في 2014.

سلال يدافع عن العربية ويقول إنها "مرجع دستوري وثقافي"

الحكومة تتراجع عن التدريس بالعامية

قسنطينة: مبعوث "خبر" خاد بودية / 07:00 - 21 أغسطس 2015

تدخل وزير الأول، عبدملك سلال، لإنهاء جدل الذي أثارته وزيرة التربية، نورية بن غبريت، بشأن إدراج تدريس "عامية" في طور الابتدائي، وشدد سلال أن "اللغة العربية مرجع دستوري وثقافي وغوي، وعليه ينبغي تقرييق بين توصيات وبين قرارات دولة". وبخروج وزير الأول تكون حكومة قد تراجعت بصفة رسمية عن تدريس "الدارجة" في مدارس.

طلب سلال من وزيرة التربية، نورية بن غبريت، أن تقف إلى جانبه عندما قرر إلقاء كلمة أمام صحفيين، أمس بدار ثقافة على هامش زيارته إلى ولاية قسنطينة احتفالاً بيو الوطني لمجاهد، واستغربت وزيرة طلب وزير الأول وظهر عليها حرج. وقال سلال: "اللغة العربية مرجع دستوري وثقافي وحضاري، وأيضا الأمازيغية التي سنطورها داخل مجتمع، لأن قضيتين تتعلقان بالهوية والوحدة وطنيتين، وذلك انطلاقاً من تنفيذ برنامج رئيس الجمهورية، الذي أسهر شخصياً مع أعضاء حكومة على تنفيذه دون أي طموح، لأن طموحي الوحيد هو برنامج رئيس".

وأفاد سلال بأن "هناك جهود أخرى تبذل تحسب الأداء بيداغوجي، وقد شاركت في ندوة وطنية الأخيرة حول منظومة تربوية، وقد دعوت فيها إلى ضرورة إبعاد مدرسة عن سياسة"، مضيفاً "خرجت من ندوة توصيات واقتراحات سندرسها، ونأخذ منها ما يساعدنا على تطوير منظومة تربوية، وسنأخذ بعين الاعتبار إعطاء دفع جديد لمدرسة جزائرية". وفي هذه النقطة، استدرك سلال زويعة، في أول تصريح له حول قضية "عامية" التي أثارها وزيرة التربية بشأن تصميمها على إدراجها مبدئياً في سنتين الأولى والثانية من التعليم الابتدائي، وقال وزير الأول: "وجب تقرييق بين اقتراحات ندوة وبين قرارات دولة، وأي اقتراح يأخذ بعين الاعتبار يجب أن يمر على مجلس وزراء، ثم يعرض على غرفتي بل مان لاعتماده". وتحتاج مدرسة جزائرية، حسب سلال، إلى "وصولها إلى مستويات أعلى. ومن الضروري والأكيد أن تكون منفتحة لاكتساب مزيد من التكنوقوجيا والعلوم".

"أخدم برنامج الرئيس دون خلفية.. لا طموح لي ولا تصدع في الحكومة"

ونفيًا وجود انشقاق وسط حكومة بسبب قضية "عامية"، أوضح سلال: "هناك حكومة واحدة تعمل على تطبيق برنامج رئيس، وبدوري أطبقه دون خلفية ودون طموح". وتدل عبارة الأخيرة سلال وكأنه ينفي أخبارا تقول إنه يسعى إلى رئاسة الجمهورية، مثلما أشيع سابقاً أثناء قيادته حملة الانتخابية بعد عزيز بوتفليقة في عهدة الرابعة.

وم يخف وزير الأول تخبط "جزائر في وضع اقتصادي صعب بسبب انهيار أسعار البترول كن بلادنا" ها رجال وقدرات ولا بد من مواصلة جهود وتخلي عن سياسة الإحباط، كما أننا بأمن حاجة إلى تضامن وطني، بحكم أن هدفنا هو بناء اقتصاد وطني قوي". وأعلن سلال عن عقد اجتماع يوم 29 أوت الجاري بين حكومة وولاية الجمهورية لتباحث حول مجالات الاستثمار ودفع التنمية الاقتصادية.

من جهته، أفاد رئيس الجمهورية، في رسالة له بمناسبة ييو الوطني لمجاهد، قائلا: "لا يفوتني، ونحن على أبواب دخول مدرسي وجامعي عجا مبارك جديد، وعودة بناتنا وأبنائنا وموظريهم وأساتذتهم إلى معقل العلم والمعرفة والتكوين المهني، وكذلك بالنسبة لدخول الاجتماعي عاملاتنا وعمالنا كادحين في سبيل رقي وطنهم وسودده، لا يفوتني أن أعرّبهم جميعاً عن تقديري جهودهم مباركة وأحثهم على تزكية عملهم بمزيد من الجهد والتكدي والتحصيل، وحماية مكاسب الأمة المعنوية والمادية، بما يحقق لجزائر عزيزة قوية ومعانة وتقدي وأرفاه، فأ جزائر أمانة ووديعة ومسؤولية جميع، يؤجر من خدمها في دنيا والآخرة، بأحسن ما وعد الله به عاملين وشهداء".

وقال رئيس، في رسالة التي قرأها نيابة عنه وزير ثقافة عز الدين ميهوبي، إن "مناسبة ترمز كذلك تضامن شعينا الأبوي مع أشقائه في مملكة مغربية"، مؤكداً، في هذا سياق، باسم الشعب الجزائري "تمسك الجزائر بمشروع بناء صرح مغرب عربي في كنف ووفاء تلك قيم سامية التي جمعنا إبان مكافحتنا للاستعمار قيم الحق والحرية والوحدة والتقدم مشترك". كما توجه رئيس الجمهورية بدتحية إكبار وإجلال لأفراد جيش وطني شعبي، وإلى أفراد مختلف الأسلاك الأمنية على ما يبذلونه من جهود وتضحيات من أجل حماية حدود بلاد ومحاربة فلول الإرهاب واجتثاث جذوره في سائر ربوع وطن.

حذر من تداعيات أزمة البترول

سيفي يدعو السلطة إلى الانفتاح على المعارضة

□ جزائر: ش. محمد / 21:45 - 22 أغسطس 2015

حذر مقداد سيفي، رئيس □ حكومة سابقا، من وضع كارثي، إذا □ م تسارع □ سلطة □ وضع خطة بديلة. وقال "إن سلال ورث وضعية كارثية ومن يزرع □ حفره لا يحصد إلا □ عنف".

وأفاد سيفي، بمنندى جريدة "□ حوار"، أمس، بأن □ جزائر "تعيش نسبيا في كارثة ودراما على جميع الأصعدة"، وأن "□ مواطن □ م يعد يحتاج لأراء خبراء أو محللين □ يتوصل □ في قناعة بأن □ جزائر باتجاه عمق الأزمة"، كما ذكر بتصريحات □ ه سنة 1999 عندما كان مترشحا □ لرئاسيات، أفاد خلالها بأنه "إن بقينا على هذا □ نمط في تسيير □ بلاد، فهذا سيؤدي بنا □ إلى □ كارثة". وانتقد سيفي "تجاهل □ سلطة □ دعوات □ معارضة واحتقارها □ لمواطنين"، معتبرا أن □ تغيير □ ن يكون سهلا ويتطلب وقتا وعملا وتجنيد كل □ مواطنين". وعاد رئيس □ حكومة سابقا □ في ما تواتر عن أزمة نهاية □ ثمانينات، قائلا: "□ جأنا □ في مفاوضات مع صندوق □ نقد □ دولي دون شروط، والانهيال □ الذي عرفه الاقتصاد وقتها خاصة أملا □ تزايد □ مديونية، أدى □ إلى □ لجوء □ إلى صندوق □ نقد □ دولي □ حل الأزمة الاقتصادية □ التي شهدتها □ بلاد خلال تلك □ فترة".

ودعا سيفي □ في فتح □ مجال أملا □ معارضة □ دراسة برامجها من أجل اتخاذ تدابير وإجراءات □ حل الأزمة، مؤكدا أنها تملك برامج مغايرة رغم ضعفها وعد □ خبرتها، "□ كن من □ مفروض إيجاد وخلق بدائل □ لبرامج □ حاجية بهدف □ نهوض بالاقتصاد □ وطني وتجنب □ وقوع في مشاكل أخرى". وأكد □ متحدث أن □ جزائر "□ يست بحاجة □ إلى الاستدانة، لأنه بإمكانها تغطية تكايف ونفقات الاستيراد لأزيد من سنتين من الآن".

بعد وفاة زميلهم في عملية إخماد حريق غابة "القطارنية "

نقابيون في وقفة احتجاجية بمحافظة الغابات لسيدي بلعباس

سيدي بلعباس: □. ميلود / 22:18 - 24 أغسطس 2015

ينظم، □يو، ، عمال قطاع □غابات بولاية سيدي بلعباس وقفة احتجاجية أميا □مقر □محافظة □ولائية، □لمطالبة بتحسين ظروفهم □مهنية والاجتماعية □متردية، و□ك بعد أليا □من مصرع مفتش تابع □لقطاع، كانت □سنة □لهب قد □تهمت جزءا كبيرا من جسده وسط أحرش غابة "□قطارنية" □تابعة إداريا □بلدية عين أدن، أقصى شرقي عاصمة □ولاية سيدي بلعباس. وسيكون □موعد □ذي قررت جل □نقابات □تابعة □لقطاع حضوره بولاية سيدي بلعباس بمثابة تأيينية □روح فقيد □قطاع □. ن □باغ □من □عمر 48 سنة، □ذي □فظ أنفاسه الأخيرة بمستشفى سفيزف يو □15 أوت □فارط، وفرصة □مواساة جريحين آخرين من نفس □قطاع، كانا قد تعرضا □حروق بليغة في نفس □يو، □والذين يوجد من بينهما رئيس مقاطعة □غابات □سفيزف □مصاب على مستوى □يد. وكانت □عديد من الأصوات قد تعالت بعد حادثة غابة "□قطارنية" □لمطالبة بإعادة □نظر في الإمكانيات □مسخرة لأعوان قطاع □غابات □تأدية □مها □منوطة بهم، خاصة بعد أن أضحت ولاية سيدي بلعباس من بين أول ولايات □وطن □معنية بحرائق □غابات سنويا .

تعرض أمام دورة اللجنة المركزية المقبلة يومي 18 و 19 سبتمبر

سعداني يطرح "جبهة وطنية واسعة" للدفن "مبادرة أويحيى

جزائر: ج.أ.د بودية / 21:45 - 25 أغسطس 2015

يضع أمين ع.أ. جبهة تحرير وطني، عمار سعداني، أم.أ. دورة اللجنة المركزية، التي ستعقد يومي 18 و 19 سبتمبر المقبل، اقتراحا جديدا يقضي بتشكيل جبهة وطنية واسعة تدعم برنامج رئيس عبد.أ. عزيز بوتفليقة، وتكون بديلا لفكرة التي طرحها أمين ع.أ. تجمع وطني ديمقراطي، أحمد أويحيى، غداة عودته على رأس حزب، في جوان ماضي، متعلقة بإنشاء تحالف يجمع 4 أحزاب تدعم رئيس.

وجد عمار سعداني نفسه مخرجا "نكيا" يزرع عنه وقوع في حرج مع الأرندي شريك سابق الأفلان في "تحالف رئاسي"، وهو يرفض عرضا من أحمد أويحيى حمله معه إثر رجوعه إلى الأرندي، يتعلق بمشروع إنشاء تحالف يضم الأحزاب الأربعة التي تساند رئيس، وهي: جبهة تحرير وطني، تجمع وطني ديمقراطي، تجمع أمل جزائر "تاج"، وحركة شعبية جزائرية.

وسعيلا منه - "دفن" مبادرة أحمد أويحيى، يطرح سعداني أم.أ. أول دورة مركزية يعقدها بعد مؤتمر عاشر، يومي 18 و 19 سبتمبر المقبل، مبادرة جديدة تخص إنشاء جبهة وطنية واسعة تضم كافة الأحزاب والتنظيمات والجمعيات، التي دافعت وتدافع عن برنامج رئيس جمهورية عبد.أ. عزيز بوتفليقة.

وفي هذا الشأن، يوضح قيادي وعضو اللجنة المركزية في الأفلان، أحمد بومهدي، في اتصال مع "الخبر"، "أن التزاما بقانون الأساسي الجديد للجبهة، الذي ينص في إحدى موادها أن أي مبادرة أو مشروع يخص حزب، يعرض على اللجنة المركزية مناقشته وفصل فيه، وبالتالي، فإن الأمين ع.أ. لحزب عمار سعداني سيطرح مبادرة دعم برنامج رئيس، أم.أ. اللجنة في دورتها المقبلة."

وقال بومهدي إن "المبادرة التي اقترحها الأمين ع.أ. موجهة لكل الأحزاب والجمعيات والتنظيمات مساندة والداعمة لبرنامج رئيس، يكون هدفها توحيد جزائريين حول قضايا بلدهم ودفاع عن أمنه وحدوده، وبعد عرض مبادرة على اللجنة المركزية سيحدد فيما بعد من ينسق أعمالها وبرامجها وأشكال لقاءاتها."

وعما إذا كانت مبادرة سعداني تعد رفضا لاقتراح أحمد أويحيى، أشار بومهدي إلى أن "مبادرة أمين ع.أ. الأرندي لن تعرض على دورة المقبلة للجنة المركزية، لأن الأولى هي مبادرة عمار سعداني، بحكم أنها توصية انبثقت عن مؤتمر عاشر وأدرجت في جدول أعمال اللجنة"، في إشارة إلى رفضها.

بدوره، ذكر رئيس كتلة برلمانية لأفلان، محمد جميعي، في اتصال مع "الخبر"، أن "جبهة تحرير من خلال أمينها ع.أ. عمار سعداني، أرادت أن تشكل جبهة وطنية تكون عبارة عن تحالف مفتوح، خلافا لعرض أحمد أويحيى باستحداث تحالف مغلق يضم 4 أحزاب فقط، وإخواننا في الأرندي تفهموا فكرة، علما أننا في الأفلان لم نعارض فكرة أويحيى، لكننا أردنا جبهة واسعة مفتوحة للجميع". وفت جميعي إلى أن "أول الأحزاب التي ستعرض عليها مبادرة جبهة وطنية، بعد مرورها لنقاش على دورة مركزية مقبلة، هو تجمع وطني ديمقراطي، بحكم أنه حليف الأساسي لجبهة تحرير وطني، ثم تطرح على كل الأحزاب والمنظمات الفاعلة والاتحادات التي دعمت رئيس في ترشحه عهدة رابعة، علما أن 50 حزبا دعموا رئيس في الانتخابات الرئاسية ماضية، إلى جانب الاتحاد ع.أ. لعمال جزائريين."

واستبعد جميعي أن "تفرض شروط مسبقة على الراغبين في الانضمام إلى جبهة وطنية، فالدافع الأساسي والوحيد هو الاقتناع بدعم برنامج رئيس". وفي سؤال عن هدف من تشكيل هذه الجبهة، يجب متحدث: "وصلنا إلى قناعة بضرورة أن الوقت قد حان لتيار مساند لرئيس أن ينظم نفسه، يكون عمل سياسي منظما، مثلما تكثفت معارضة فيما يسمى بتسويق الانتقال الديمقراطي. وهنا تجدر الإشارة إلى أن سعداني قال في حوار مع "الخبر" نشر بتاريخ 7 جويلية ماضي: "تفرض مبادرة أويحيى لأنها تكرر صدى مع معارضة."

الأزمة حطت والحكومة لم تمسك بقرون الثور

✪ جزائر: ح. سليمان / 11:15 - 26 أغسطس 2015

بين حكومة تحاول لعب بالأفاظ بين استعمال مصطلح "ترشيد نفقات"، عوض الاعتراف صراحة بتنفيذ سياسة "تقشف" في مواجهة تهوي أسعار محروقات، وبين مؤشرات حول الاقتصاد وطني تأخذ من يول لآخر لون الأحمر، هناك سؤال يدفعك دفعا طرحه، هل بإمكان حكومة سيرت سنوات بحبوحه ماية أن تنجح في تسيير الأزمة؟ على حكومة أن تقول حقيقة لشعب؟ سؤال في صيغة جواب كان قد طرحه الأمين على ما نيابة الأرندي، أحمد أويحيى، في سياق الإجراءات متوادة عن تراجع مداخيل دولة جراء تراجع أسعار نفط وتدابيرها على مطالب مواطنين، ورد وزير الأول ضمينا على ذلك يقول: "إننا نقول حقيقة لشعب جزائري"، ويفهم من ذلك أن خطاب حكومة يجد صعوبة كبيرة في وصول المواطنين، ليس لأنه يصدر من مكبر صوت أو كون أذان جزائريين لا تتلقف جيدا ما يتلى عليهم، وإنما كون خطاب حكومة غير مفهوم وغير مستقر على رأي. فتارة يحذر محافظ بنك جزائر بأن وضعية خطيرة والاحتياطات تتآكل بفقدان 30 مليار دولار في ظرف سداسي، وتارة يخرج وزير ماية يعلن أن جزائر بمنأى عن الأزمة، ومرات أخرى يتحدث عبدك مالك سلال أن ما تقو به حكومة هو "ترشيد نفقات" وليس "تقشفا"، بينما تدعو تعليمة لخزينة عمومية إلى وقف كل مشاريع التي م تنطلق بعد وتم تجميد توظيف و عدد تعويضات مجابين على تقاعد. فمن يكذب على الآخر؟ هل تكذب حكومة على شعب؟ أن معارضة هي التي تشوه خصومها في سلطة؟ أن صدمة تهوي أسعار نفط وتآكل مخزون احتياطي، صرف أخلطت الأمور م يعد غياب حلول يغني عن حديث عن بلوغ الأزمة مداها مخيف؟ تكشف الأرقا أن كل مؤشرات الاقتصادية لبلاد أخذت من بين كل الأوان، لون الأحمر، بعد تسجيل أكبر عجز في ميزان تجاري منذ 1963، وبعد تحول دينار إلى "عملة قردة". م يتوقف الأمر عند تراجع مداخيل محروقات بنسبة 50 ما، بعد ملامسة برميل نفط حدود ثلاثين دولارا، بل أيضا في عدد قدرة حكومة على تخفيض نفقات تسيير دولة مرتفعة جدا، على غرار فاتورة الاستيراد، و مراهنه على استرجاع أموال سوق موازية التي ينظر إليها على أنها جزء من حل، رغم أنها جزء من مشكلة الاقتصادية لجزائر.

رئيس حكومة سابقا، سيد أحمد غزالي، يرفض اتهام أسعار بترول بأنها وراء الأزمة، ويحمل مسؤولية لسلطة التي م تنجح في بناء اقتصاد بديل لمحروقات، كنه كالا رده قبله وبعده كل من سعد إلى سدة حكم، كن ظلت جزائر لا تصدر أي شيء خارج برميل نفط وغاز. وحتى وإن كان غزالي يتوقع الأسوأ في الأشهر الثلاثة المقبلة، فإن كل مؤشرات تقول إن جزائر توجد في قلب الأزمة، خصوصا أن حكومة م تمسك لا بقرون ثور ولا برأس خيط فيها.

أنیکا سافيل: الجزائر تعيش تجربة ديمقراطية تستحق التعريف بها

السلطة متهمة في الداخل ومحل إشادة في الخارج

الجزائر: ش. محمد / 22:45 - 27 أغسطس 2015

قالت مديرة تنفيذية صندوق الأمم المتحدة لديمقراطية، أنيكا سافيل، أمس، إن "الجزائر تعيش تجربة ديمقراطية تستحق مزيدا من تعريف على مستوى عالمي". وأوضحت سافيل، في قائنها مع رئيس مجلس شعبي وطني محمد عربي ود خليفة، أن هذا اللقاء "سمح لها باستكمال صورة حقيقية عن الجزائر التي تعيش تجربة ديمقراطية تستحق أن تلقى مزيدا من تعريف على مستوى عالمي".

ويظهر هناك شرح كبير بين اعتقاد داخل بتطبيق سلطة على حريات وتعددية وحرية تعبير وهشاشة بناء ديمقراطي عموما، مثلما ترى معارضة سياسية وبين رؤية خارج (رسمي) معبر عنها من قبل مسؤولين يشيدون بالديمقراطية في البلاد، بما يطرح تساؤلات بشأن حقيقة ما يذكره خارج حول مستوى ديمقراطية الجزائر، رغم أن تقارير دولية لا ترحم حكومة في مجال حريات وحقوق الإنسان، علاوة عن تقارير الاقتصادية التي تحذر من وضع، خاصة بعد انهيار أسعار البترول.

وكثيرا ما أتهمت معارضة الجزائر خارج بمجاملة حكومة جزائرية، بخلفية دفاع عن مصالحها والبحث عن صفقات ومشاريع شركاتها.

وقال بيان لمجلس إن مسؤولية الأمم المتحدة تحادنت مع ود خليفة حول عدد من قضايا، على غرار تمثيل نسوي في مجالس منتخبة وتأثيره في رفع مستوى ثقة حول الأداء البرماني هذه فئة، وكذا مشاركة شباب في عمل سياسي، بالإضافة إلى نسب مشاركة في الانتخابات ومستوى رضا عن طرق تسييرها. وأفاد ود خليفة أن الجزائر "بعدما دحرت آفة الإرهاب واستكملت بناء مؤسسات دولة، رسخت تجربة ديمقراطية أفرزت واقعا جديدا"، موضحا أن "تمثيل نسوي في معاهدة نشر بعية حاوية قد قفز إلى ثلاث بفضل إصلاحات رئيس جمهورية".

كما قال إن الجزائر "تواصل العمل على ترقية مفهوم احترام حريات، بما فيها حرية تعبير في مختلف وسائل الاتصال والإعلام، ومن خلال قطاع التربية الذي يؤمن التعليم وتكوين مجانا وحتى جامعات لأكثر من ثمانية ملايين متدرس في كل الأطوار". وأشار إلى "فتح حقل سياسي سمح بظهور ما يقارب 40 حزبا معتمدا، بينما تنشط آلاف الجمعيات والمنظمات الوطنية بشكل رديف في مجال شؤون التي لها علاقة بالمواطن وحماية حقوق الإنسان". كما شدد ود خليفة أمنا مسؤولية الأمم المتحدة على أن الجزائر "واجهت حاجة للاستقرار التي تميز بلدان جوار ببذل جهود مضمينة راب خلافات وتشجيع فرقاء تبني حلول توافقية، صونا وحدة هذه بلدان ودرغ لتدخلات خارجية التي قد تزيد الأوضاع خطورة".

تأخر إنجاز مستشفى وعدم التكفل بجرحي الأحداث الأخيرة

سؤالان كتابيان لوزير الصحة حول مشاريع معطلة في غرداية

غرداية: محمد بن أحمد / 22:04 - 28 أغسطس 2015

وجه عضوان بـ مجلس شعبي وطني عن ولاية غرداية سؤالين لوزير الصحة وإصلاح مستشفيات، حول وضعية مشروع مستشفى 220 سرير والتكفل بمصابين بعاهات مستديمة أثناء أعمال العنف في غرداية، والذين رفضت وزارة الصحة تكفل بهم، رغم أن وزير الصحة تعهد بذلك في غرداية أملاً ملاً .

طلب عضوان في مجلس شعبي وطني عن ولاية غرداية من وزير الصحة توضيحات حول رفض وزارة الصحة تكفل بعشرات مصابين في أعمال العنف بـ غرداية، حيث يحتاج أشخاص فقدوا البصر جزئياً بعد فقدان إحدى عينيهم عمليات تجميل خاصة في تونس، ورغم تعهد وزير الصحة بالأمر أثناء آخر زيارة قادتته إلى غرداية، إلا أن وعد وزيرم يتحقق بعد سنة من الزيارة، وطالب أعضاء بلـمان بتوضيحات حول تأخر مشروع مستشفى 220 سرير، الذي جاء تمويله قبل 5 سنوات، إلا أن أشغالهم تتطلق إلى اليوم، وجاء مستشفى تعويض الهيكل الاستشفائية القديمة في مستشفى تريشين إبراهيم الذي انتهى عمر بنياته الافتراضي .

وأدى تأخر انطلاق مشروع مستشفى 220 سرير إلى زيادة ضغط على هيكل مستشفى تريشين إبراهيم، الذي يقدر خدمات صحية سكان 4 بلديات، وعدة ولايات مجاورة في أقصى جنوب تفتقر لطب تخصصي، دقت جمعيات بـ غرداية ناقوس خطر حول وضعية مستشفى تريشين إبراهيم الذي انتهى عمر بنيته الافتراضي، حيث بني مستشفى بطريقة بناء جاهز قبل 30 سنة تقريبا، وقد عجزت كل حلول الترفيعية التي نفذتها الإدارة منع تسرب مياه الأمطار فوق بعض مصابيح مستشفى، حيث تعاني بنيات من وضع يتدهور يوما بعد آخر، في وقت لم يوضع فيه بعد حجر الأساس لمستشفى كبير جديد، وتوفر مصابيح مستشفى رغم قلة الإمكانيات خدمة صحية نحو 12 ألف مريض كل شهر، حيث تغطي من ناحية خدمة طبية تخصصية عدة ولايات وتحصي سجلات مستشفى ورود مرضى من ولايات مثل الأغواط وأدرار وورقلة وبسكرة ووادي سوف وتمنراست، حيث يقصد هؤلاء من مختلف ولايات غرداية بغرض علاج بسبب توفر عدد كبير من تخصصات طبية بها، خاصة جراحة عظام وجراحة الأعصاب والمسالك البولية، بالإضافة إلى مختصين في أمراض الكلى، وقد بات من الصعب على مصابيح الإدارية توفير الإقامة الاستشفائية نحو 700 مريض شهريا تضاف إليهم 500 حالة إقامة قصيرة في مصلحة الاستعجالات .

تم اعتقاله فور وصوله

إفشال وقفة احتجاجية لرشيد نكاز أمام السفارة الأمريكية

✪ جزائر:ج.حسنا / 19:26 - 29 أغسطس 2015

فشل ✪ مترشح ✪ سابق ✪ للانتخابات ✪ رئاسية ✪ 2014 رشيد نكاز، أمس، في تنظيم وقفته الاحتجاجية أمم ✪ مقر ✪ سفارة الأمريكية ✪ جزائر ✪ عاصمة، تضامنا مع ✪ شاب ✪ هاكر ✪ جزائري حمزة بن دلّاج ✪ الذي تم اعتقاله سنة 2013 في ✪ عاصمة ✪ تايلندية. ما كاد رشيد نكاز يصل أمم ✪ مقر ✪ سفارة حتى اعتقله أفراد الأمن ومن دون أي مقاومة. وبأتي إفشال وقفته الاحتجاجية ✪ التي كانت من ✪ مرتقب أن تنطلق على ✪ ساعة 15 مساءً أمم ✪ مقر ✪ سفارة الأمريكية بالأبيار، ✪ لمطالبة بتحويل محاكمة بن دلّاج ✪ إلى ✪ جزائر، حسب ✪ نداء ✪ الذي وجهه نكاز ✪ إلى ✪ فئات ✪ شبانية على صفحته في ✪ فايسبوك .

وبعد حمزة بن دلّاج، ✪ باع من ✪ عمر ✪ 27 سنة، أحد أشهر ✪ قراصنة الإلكترونيين في تاريخ ✪ جزائر، تخرّج برتبة مهندس في الإعلام ✪ الأي ✪ عا، واشتهر باختراق مواقع ✪ حسابات ✪ مصرفية في أزيد من مائتي بنك حول ✪ عالم، ممّا تسبّب في خسارات مادية ✪ لكثير من ✪ شركات. كما اخترق ✪ كثير من ✪ مواقع ✪ فرنسية والإسرائيلية، قبل أن يتم ✪ إلقاء ✪ قبض عليه بمطار بانكوك ✪ عاصمة ✪ تايلندية.

استقبلت أحزاب المعارضة خطاب وزير الأول، عبد الحكيم سلال، باستهجان شديد، إذ لم يكن موفقا من منظورها في تقديم الإجابات أو حلول التي ينتظرها الجزائريون حول الأزمة. وطالب عدد من أحزاب المعارضة حكومة سلال بالاستقالة لأن استمرارها يعني "إثقال كاهل الجزائريين بامديونية بعدما أثقلوه بفساد وسوء تسيير".

قال جيلالي سفيان، رئيس حزب جيل جديد، إن خطاب عبد الحكيم سلال "ينم عن حجة إرباك شديد في سلطة في مواجهة الأزمة التي تعصف بها، فبعد أن كانوا يعدون بتحويل مناطق من الجزائر إلى كافيورنيا جديدة، ها هم اليوم يطلبون تضامن من المواطنين ويستجدونهم من أجل تفهم نفاذ الأموال التي ذهبت نتيجة الفساد وسوء تسيير".

وأوضح جيلالي أن "الحل بعد أن أت الأمور إلى هذا الوضع خطير، أن يرحل سلال وحكومة خردة التي يقودها ويذهب كل من طبل وزمر لعهد الربابعة التي سندفع غايا فاتورتها". مضيفا أن "سلطة حياية لا تريد أن تترك فرصة لجزائريين كي يعيدوا بناء دولتهم واقتصادهم، وترغب قبل أن ترحل في إثقال كاهلهم بامديونية بعد أن استنفدت كل الأموال". واستغرب جيلالي من "حديث سلال عن فتح باب لمستثمرين في مقابل تضيق على المواطنين"، متسائلا عن طبيعة من يقصدهم بامستثمرين "إن كانوا من مقربين من سلطة الذين يستحذون على صفقات عمومية ويقومون شركات وهمية تعيش بأربع بتروبي".

واعتبر من جانبه عثمان معزوز، مسؤول الإعلام في تجمع من أجل الثقافة والديمقراطية، أن لقاء سلال مع ولاية "يثبت مرة أخرى قصر نظر الحكومة"، مشيرا إلى أن "الجزائريين الذين كانوا ينتظرون قرارات حقيقية لمواجهة أزمة خطيرة يواجهها البلد، شاهدوا لقاء استعراضيا يكون أي أثر ملموس على معيشتهم".

وتساءل معزوز، الذي طالب بالاستقالة الحكومة، "بأي معجزة سيقف سلال ببناء اقتصاد متنوع ببرميل نفط أقل من 50 دولارا ومداخيل منخفضة للغاية، بينما لم يفعل شيئا حينما كان البرميل ثمنه 120 دولار خلال سنوات حكمهم؟". وخلص إلى القول إن "الجزائريين كانوا يحبذون وأن سلال تحدث عن مليارات دولارات التي تم تحويلها وفساد جهاز العدالة واستحواذ مافيا على مؤسسات الدولة".

نقيض ذلك، قال جمال ود عباس، قيادي في جبهة تحرير وطني ووزير تضامن سابقا، إن "عبد الحكيم سلال كان في مستوى مأمول منه عند الجزائريين، عندما أكد أن قطاعات الهامة والأساسية في الدولة لن تمسها الأزمة". وأوضح ود عباس، في تصريح لـ "الخبر"، أن "الأفان يؤيد حكومة عبد الحكيم سلال مادامت منضبطة ببرنامج رئيس جمهورية، ويريد أن يفتح معها نقاشا في كل القضايا التي تم صياحها في هذا ظرف حساس". واعتبر ود عباس، الذي ينوب عن الأمين العام لأفان، عمار سعداني، في زيارات إلى ولايات، أن "مفرح في هذا خطاب واعي ومسؤول هو حافظ على الجانب الاجتماعي وعدم تفریط فيه، من خلال الاستمرار في مجانية التعليم والصحة والسكن وغيرها من الامتيازات صياح المواطنين".

وقال ود عباس من "حدة ما يثار عن أزمة اقتصادية في البلاد، ما دامت ميزانية مبنية على سعر برميل بـ37 دولارا ونحن بعيدون عن هذا السعر حيا، حيث يتراوح البرميل بين 45 و50 دولارا".

وردت حركة النهضة على تصريحات سلال عبر اجتماع مكتبها الوطني، اعتبر فيه الحكومة "مسؤولة بشكل مباشر عن وضعية الاقتصادية وتدني مؤشرات نمو بسبب غياب رؤية الاقتصادية وعدم الاحتياط لتقلبات أسواق النفط، بالرغم من تحذيرات متكررة التي قدمتها الأحزاب والخبراء، ومنهم حركة النهضة في أكثر من مناسبة".

وقالت النهضة إن "اعتماد الحكومة سياسة ربع بشكل كامل واستعمال الأموال العامة شراء سلم الاجتماعي وفساد مالي والافراد بقرارات دون الرجوع إلى الشعب، ومن ذلك مسح ديون بعض الدول الإفريقية وتقديم قروض مؤسسات أجنبية، هي تصرفات تؤكد إي خطأها".

ودعت النهضة بامناسبة إلى سلطة في ضرورة فتح حوار حقيقي من خلال ندوة وطنية حول مستقبل البلاد الاقتصادي والاجتماعي، وجدية في البحث عن موارد بديلة خارج محروقات، وعدم إرهاق جيوب المواطنين بضرائب وحرمانهم من تنمية محلية تحت مسمى سياسة تكشف.

أما جبهة الجزائر الجديدة فرأت، في بيانها، أن "الوقت حان بالنسبة للحكومة من أجل أخذ زمام المبادرة بتحويل نقمة انخفاض أسعار البترول إلى نقمة تحرر نهائي من تبعية الاقتصاد الوطني لتقلبات أسعار النفط في سوق الدولية".

وينتظر أن تجمع اليوم لتنسيقية الانتقال الديمقراطي (تكتل المعارضة)، في مقر حركة النهضة بحث تصريحات سلال ودراسة برنامج موحد لمواجهة دخول الاجتماعي.

قال إن البلاد تواجه عدة تحديات داخلية وخارجية

غول يدعو المواولة والمعارضة إلى بناء جدار وطني

إسلا ب / 11:45 - 31 أغسطس 2015

دعا رئيس حزب تجمع امل جزائر عمار غول كل الأحزاب سياحية في المواولة ومعارضة وكل شخصيات وطنية ومهمة بشأن جزائري إلى عمل على بناء جدار وطني من أجل رفع التحديات التي تحقق بنا وطن داخليا، إقليميا ودويا وخاصة تحدي الأمني والاقتصادي، وتحدي الآفات وخاصة آفة الأفكار الهدامة.

وأضاف غول في كلمة ألقاها بمناسبة اجتماع مكتب سياسي حزب "تاج" بيو الاثنين أن حزبه سيعمل ويتعاون مع جميع سواء أحزاب في حكومة أو معارضة أو مع شخصيات وطنية من أجل وصول دستور توافقي ويس دستور مرحلة أو دستور أشخاص أو دستور أحزاب، كما دعا إلى توافق في كل ملفات كبرى مع كل فاعلين في ساحة، والعمل على تعزيز ثوابت وطنية ومبادئ نوفمبر 1954 وعلى رأسها الإسلام، لغة عربية والأمازيغية في إطار تلاحم وتوافق مع جميع.

من جهة أخرى ثمن غول لقاء الذي جمع حكومة ولاية ووصفه بـ"تاريخي" والذي يصب في إطار تعزيز تجسيد أويات حكومة في قطاعات خمسة فلاحية، سياحة، صناعة، اقتصاد معرفة وخدمات وذكاء بناء اقتصاد قوي ومتنوع خارج محروقات، كما دعا حزب "تاج" كل فاعلين في ساحة وطنية لمشاركة في إنجاح دخول مدرسي، اجتماعي، جامعي هادئ حتى يتسنى تفكير في قضايا كبرى الأمنية والاقتصادية التي تعرفها جزائر.

احتجاجا على طريقة توزيع السكن التساهمي

مواطنون بالقصر يغلقون الطريق ويطالبون برحيل رئيس الدائرة

بجاية: ع.رضوان / 21:45 - 1 سبتمبر 2015

أفقد عشرات من شباب بلدية قصر، على غلق الطريق الوطني رقم 26، على مستوى مفترق طرق ومنطقة صناعية، لمطالبة برحيل رئيس دائرة الذي لم يوفق، حسبهم، في توزيع 285 حصة سكن تساهمي، وطالبوا والي بتدخل لإعادة النظر في قائمة التي أفصي فيها كثير. وقد جاءت حركة الاحتجاجية يوما واحدا فقط بعد استقبال والي جديدي وفد من طابقي سكن تساهمي بقصر، وعرضوا عليه مشكلة قبل أن يكتشفوا أن قائمة مستفيدين قد حسم في أمرها، وكثير من معنيين قد تم إقصاؤهم منها، بدعوى أنهم تجار أو أصحاب مهن أخرى، رغم أن قانون يضمنهم حق الاستفادة.

وبأميزور، أفقد عشرات سكان بقرية مرج وامان، على غلق مقر بلدية، احتجاجا على تماطل سلطات في إيجاد حل لأزمة عطش التي يعانون منها منذ سنوات، حيث أكد ممثلون عنهم أن مصابح بلدية ومديرية مياه وعدتهم أكثر من مرة بإصلاح الأعطال مسجلة على مستوى قنوات مهترئة "كن دون جدوى"، وهو ما جعل هؤلاء محتجين يهددون بتصعيد حركتهم الاحتجاجية بانزول إلى شارع وغلق الطريق الوطني رغم عد قناعتهم بمبدأ غلق الطريق.

كما امتدت ظاهرة عطش إلى قرى أخرى ببليات خراطة وصدوق وبني جليل وبوجليل، ولم تنتج منها حتى أحياء مدينة بجاية، حيث لا تزال حصة حي سيدي أحمد بوسط مدينة لا تتعدى بضع ساعات في الليل، بينما أحياء أخرى مثل دار جبل وتقليعت وبوخيامة، فاعطش أصبح من مظاهر التي اعتاد عليها سكان.

محمد نبو خلال افتتاح أشغال الجامعة الصيفية للأفافاس ببجاية

السلطة ضيقت الفرصة الأخيرة لإنقاذ الجزائر

بجاية: ع. رضوان / 21:44 - 2 سبتمبر 2015

أكد محمد نبو، السكرتير الأول لحزب جبهة قوى الاشتراكية، خلال افتتاح أشغال جامعة صيفية لحزب ببجاية، أمس، أن سلطة "ضيقت الفرصة الأخيرة لإنقاذ الجزائر من الأزمة متعددة الأبعاد التي فرضت عليها، خاصة بعد انهيار أسعار بترول، ما يبين هشاشة نظم الاقتصاد والسياسي".

وقال نبو أممًا أزيد من 500 مشارك قدموا من مختلف ولايات وطن، إن جامعة صيفية الأفافاس تنعقد في ظروف صعبة جدًا لجزائر، حيث أن الجزائر مجبرة على مواجهة تحديات على مستويات اقتصادية والاجتماعي، وقد تجبرها هذه التحديات على مواجهة تصاعد غضب شعبي وكذا توقع حدوث صدمات اجتماعية وشعبية وشيكة مع بداية دخول الاجتماعي.

وحسب مسؤول الأفافاس، فإن "جزائر عرضة لضغوطات أمنية واقتصادية ومالية واجتماعية على جميع مستويات داخلية والإقليمية والدولية"، وبالتالي، فإن رغبة شعب الجزائر في تعظيم في طلب تغيير نمط حياة ونظم سياسي وحتى مجتمع. وأضاف أن وضع حالي كارثي يتطلب زحزة الأركان التي يقو عليها، حيث كل الإشارات في لون الأحمر، خاصة مع تحرك قوى سياسية واجتماعية تسعى دفع الأفافاس لتراجع عن مواقفه ومبادئه التي هي من ثوابت الأمة ومجتمع جزائري، وهو ما جعل حزب يدرك أن تهديدات لا تأتي من خارج فحسب، بل تجتاح كل مناطق وطن وتهده في تاريخه وجغرافيته".

وحسب نبو، فإن "وضع كارثي الذي تواجهه الجزائر في مختلف الأصعدة من أزمة، خوف، للأمن، خوف من مستقبل، ن تجد خلاص منه إلا من خلال الاستنجاد بالأسرة الجامعية التي مطلوب منها تحرك لإنقاذ الأمة"، وقال "إنها مسؤولية تاريخية، ودور جامعة سيكون في توعية بالخطر المحدق وتوضيح رؤى لشعب جزائري وتجنيده قوى كفيلة بتحقيق تغيير منشود، وهي مهمة تاريخية والأساسية للجامعة". وأضاف محمد نبو أن "شمس تغيير تشرق من نوافذ جامعة، وهذا فإن الأفافاس يعول كثيرا لإخراج شعب من ظلمات سلطة بويسية إلى نور ديمقراطية وحريات. والأفافاس يرغب في لقاء مشروع الإجماع الوطني في حرك جامعي تحتضنه نخبة والأجيال، باعتباره مسلك وحيد مؤدي إلى خلاص، وأن قوى سياسية حالية هزيمة هي ملقحة ضد كل ما ينفع لشعب والأمة". وللتذكير، فإن قيادة الأفافاس أعدت برنامجا خاصا للجامعة صيفية، يتمثل في تقديم سلسلة من محاضرات وندوات، وكانت بداية بتلك التي قدمها الأستاذ الجامعي عمار بلحيمر حول وضع الاقتصادي والاجتماعي، والذي وصفه بنظم الاقتصادي المتبع بنظم اقتصاد رصيف.

مصطفى قدوم، ممثل نقابة الأئمة بوهران، لـ "الخبر "

الترخيص بالنشاط لـ 300 إمام متشدّد !

وهران: جعفر بن صالح / 13:00 - 3 سبتمبر 2015

كشف مصطفى قدوم، مكلف بالتنظيم والإعلان لفرع نقابي تنسيقية الأئمة وموظفي شؤون دينية بوهران بأنه "خلال فترة شعور منصب مدير ولائي تم ترخيص 300 إماما متطوعا متشددا ينتمون لتيار معين، مخالفا لمرجعية وطنية، وهو ما يخفي نية تأسيس مساجد ولاية وخطاطي ظللا ضد خطاب مسجدي منزنا".

انتقد المتحدث منح رخصا لمتطوعين في هذه الفترة الانتقالية "جزافيا وبعدد خيالي دون مراعاة ضوابط منصوص عليها سابقا كتحقيق حول سيرة المتطوع، تزكية مصادق عليها من إمام مسجد حي، موافقة مجلس علمي لإخضاعه لامتحان حول مذهب ماكي، منح رخصة مؤقتة ستة أشهر قابلة للتجديد، وهي كلها شروط مهمة في هذه الفترة". كما أن المتطوع غير ملزم بحضور ندوات وتكوين مستمر، ولا يخضع لتفتيش ولا يتابع تكوين مدرسي خلال فترة ذاتها.

وبلغ إجمالي الرخص الممنوحة لمتطوعين عبر ولاية 783 رخصة. في نفس الإطار، حذر نقابي من ترخيص بعض مدارس قرآنية ذات توجه مغاير لمرجعية وطنية وتشكل خطرا على الأمة وطنية قائلا "هناك مدارس في حي نجمة شطيبو تفرض نقاب على بنات في سن 4 و5 سنوات وطاقيّة وعباءة نصف ساق على أطفال صغار". واعتبر المتحدث بأن كل هذا بمثابة تحصيل حاصل لشعور منصب مدير ولائي لشؤون دينية بعد تعيين مسؤول سابق على رأس ديوان حج وعمرة. وناشد قدوم مصطفى ولائي قويا بتفاته حقيقية لقطاع حماية مساجد من صراعات فكرية والإسراع في تعيين مدير ولائي من الكفاءات الأكاديمية، القانونية، الإدارية والدينية، متوفرة في وهران بكثرة ومن بينهم 290 أكاديمي ولائيها دراية بمشاكل قطاع في ولاية.

وبلغت الأمور درجة من التعفن غاية بقاء مقر مديرية بلا كهرباء بعد قطع التيار الذي كان يزودها من طرف إحدى مصانع دائرة وهران بعد ترحيلها لمقر جديد. ومن غرائب كذلك هو اضطرار موظفي مديرية لتييم قبل صلاة غياب ماء في حنفيات، كما عجز وكلاء الأوقاف عن إجراء معاينات وخرجات ميدانية بسبب تعطل سيارات ثلاث تابعة لمديرية بسبب "الاستغلال المفرط لها من طرف غرباء عن القطاع خلال عهدة مدير سابق"، حسب محدثنا. واشتكى ممثل نقابة من "حالة تسبب في مديرية وبقاء وثائق 18 إماما متربصا دون إمضاء منذ أربعة أسابيع بسبب غياب مفتش". كما بقيت شكاوى الأئمة من مساومات ومكائد وسب وشتم من أرباب مال وبعض لجان دينية لمساجد، عاقبة لإشعار آخر، علما أن وهران بها 776 مسجد و113 مصلى صغير. وتطالب نقابة ولائي بتوفير سكن اجتماعي لائق تكريم 25 إماما متقاعدا سنة ماضية و18 في سنة جارية، قبل تعرضهم لطرد من سكنات وظيفية، ومن بينهم ثلاثة مهددون بقرارات طرد، ويتامى يشغلون سكنات وظيفية باسانية وبوتليليس.

"الصدمة البترولية" تفضح هشاشة الاقتصاد الجزائري

دولة ثرية مهددة بـ"الكريدي"

✪ جزائر: حفيظ صو✪ يلي / 10:30 - 4 سبتمبر 2015

سكنون ✪ جزائر على موعد مع عدد من ✪ بدائل ✪ وسيناريوهات ✪ صعبة في حال استمرار تدني أسعار ✪ نفط خلال ✪ سنتين ✪ مقبلتين، رغم رسائل ✪ تطمين ✪ التي ما فتئت توجهها ✪ حكومة، ✪ التي ستواجه معاداة ✪ بمتغيرات متعددة، فمعدل سعر ✪ نفط ✪ جزائري "صحاري بلنذ" سيقدّر بحو✪ ي 60 دولار ✪ لبرميل، بمعنى أنه سيفقد 40 دولارا كمعدل مقارنة بمتوسط ✪ عا 2014، ومثل هذه ✪ تطورات سيكون ✪ ها عدة انعكاسات سلبية بداية بـ2016 ثم 2017 في ✪ حاة تأكد منحى تطور أسعار ✪ بترول ✪ إلى أسفل، ما يعيد طرح سيناريو الاستدانة في غضون 2018.

تراجع أسعار النفط يهدد استقرارها

دولة تغرق في برميل

رغم امتلاك ✪ جزائر ✪ هامش حركة مقبول ✪ نسبة ✪ سنة 2015 وبأقل مستوى ✪ عا 2016، حيث لا تزال قيمة ✪ مديونية ✪ جزائرية متواضعة بحو✪ ي 3.5 مليار دولار، إلا أن ✪ مؤشرات ✪ كلية ستعرف حسب الإسقاطات ✪ معتمدة من قبل ✪ هيئات ✪ مالية ✪ دقة تغيرات سلبية، حيث تبقى ✪ دوة غير قادرة على ✪ عودة ✪ إلى وراء ✪ وتصرف في ميزانية ✪ تسبير بلغت هذه ✪ سنة 46.7 مليار دولار، في وقت بلغ ✪ عجز ✪ في ميزانية ✪ وخزينة قرابة 49 مليار دولار و✪ نفقات 106 مليار دولار. على ضوء ذلك، فإن ✪ جزائر ستواجه وضعاً صعباً في ظل تقلبات ✪ سوق ✪ بترولية مع غياب ✪ بدائل على ✪ مدى ✪ قصير، حيث تبقى صادرات ✪ ومحروقات تمثل حو✪ ي 96 في ✪ مائة من إجمالي ✪ صادرات، وتبلغ حو✪ ي 60 في ✪ مائة من ✪ جبائية. ونلاحظ أن حجم الاقتطاعات ✪ صندوق ضبط ✪ موارد يعرف ارتفاعاً، في وقت لا تسمح ✪ وضعية ✪ مالية ✪ عامة بإعادة ضخ فوائض معتبرة، فنتائج ✪ صندوق كان يقدر، حسب تقديرات ✪ حكومة مع نهاية 2014، بحو✪ ي 49.9 مليار دولار، وتوقعت ✪ حكومة أن يعادل 41.9 مليار دولار مع نهاية ✪ سنة ✪ حاية، إلا أن ✪ واقع ✪ جديد يفرض مع ارتفاع ✪ عجز بصورة أكبر من ✪ توقعات بأن يتم اقتطاع قيمة أعلى، ما سيجعل نتائج ✪ صندوق يتراجع بكثير تحت عتبة 40 مليار دولار، إذ أن الأرقام ✪ رسمية تشير ✪ إلى اقتطاع ✪ عا 2014 لأكثر من 28.10 مليار دولار مقابل 20.20 مليار دولار سنة 2013، ويرتقب أن يصل الاقتطاع برسم سنة 2015 ✪ نظر ✪ إلى حجم ✪ عجز لأكثر من 35 مليار دولار. وبهذه ✪ وتيرة فإن نتائج صندوق ضبط ✪ موارد سيصبح ضعيفاً جداً بعد 2017، هذا إذ ✪ م توفر موارد ✪ دعمه في ✪ سياق نفسه، فإن احتياطي ✪ صرف ✪ جزائري يعرف بدوره تراجعاً، حيث يرتقب أن يقدر بحو✪ ي 130 مليار دولار مع نهاية ✪ سنة ✪ حاية، وقد فقد ✪ حد الآن حو✪ ي 30 مليار دولار، علماً أن ✪ جزائر لا يمكنها توظيف احتياطي ✪ صرف ✪ طبيعته وتركيبته، حيث يبقى ضماناتنا أساسياً في مجال ✪ تعاملات ✪ تجارية.

و✪ ي ✪ فان غياب ✪ رؤية الاستراتيجية والاستشرافية فوّت على ✪ جزائر فرصاً تاريخية ✪ تنويع اقتصادها وضمّان تقليص تبعيتها ✪ لمحروقات، و✪ كنها في زمن ✪ وفرة ✪ مائة ✪ عجزت عن توظيف حو✪ ي 800 مليار دولار أي ثماني مرات قيمة مشروع مارشال ✪ حاية ✪ تصبح الاستدانة خياراً من بين ✪ خيارات، بعد أن نجحت في تسديد ديونها.

في اجتماع مغلق مع نواب حزبه

أويحيى يتهم سلال بـ"الشعبوية !!"

جرائر: جاد بودية / 11:00 - 5 سبتمبر 2015

أفاد الأمين العام بالنيابة لتجمع وطني ديمقراطي، أحمد أويحيى، بأنه "لا وجود لانتخابات رئاسية ولا تشريعية مسبقة ستعرفها بلاد في مرحلة حالية". وعن دستور الذي كشف سلال بشأنه، الأربعاء الماضي، أنه "جاهز تقريباً"، يقول أويحيى: "الدستور ليس جاهزاً وما يزال فريق اللجنة يعمل على صياغته في زرادة".

تحدث أحمد أويحيى، في لقاء مغلق، الأربعاء الماضي، جمعه بنواب كتلة برلمانية لتجمع وطني ديمقراطي، عن حراك واسعة سياسية والأوضاع الاقتصادية لبلاد بسبب أزمة بترول. ولم يفوت أويحيى، مثلما هو معروف عنه، فرصة ترك "بصمته" بإطلاق أحكاماً وتوصيفات لوضع الراهن بخرجات غير متوقعة. ومن ضمن هذه "الخرجات"، أجاب أويحيى نائباً من حزبه سابقاً، في الاجتماع، عن صحة ما يتردد بشأن جاهزية الدستور، فأجاب قائلاً: "الدستور ليس جاهزاً بعد وينقصه عمل إضافي آخر، حيث ما يزال فريق اللجنة مكلف بصياغته منشغلاً على روتوشاته الأخيرة في زرادة (غربي العاصمة)، وأستغرب كيف لأناس لا علاقة بهم بالدستور يتحدثون عنه علناً".

وتطرح تساؤلات حول ما إذا كان المقصود من هذا الكلام هو وزير الأول عبد مارك سلال، الذي كشف، على هامش افتتاح دورة خريفية للبرلمان سنة 2015، أن "الدستور جهاز تقريباً ورئيس جمهورية تكلم عن تعديله مراراً وتكراراً وما يؤخذ قرار تقديمه سيقدمه". ويجدر في هذه النقطة، تنبيهه إلى أن أويحيى اجتمع مع نوابه في البرلمان مباشرة بعد انتهاء مراسم الافتتاح، وهو نفس اليوم الذي تحدث فيه سلال، وهو وحيد، عن قضية تعديل الدستور، ما يعني أن كلامه موجه إليه. وعن "صدمة بترول"، انتقد أحمد أويحيى أداء حكومة وطريقة تعاملها مع الأزمة، فاعتبر خطابها "شعبويًا"، وشدد على ضرورة قول حقيقة لمواطنين بشأن خطورة الوضع بسبب تهوي أسعار بترول، وتحضيرهم ما هو أسوأ حتى يكونوا في صورة دائماً. وفت أويحيى إلى أن الوضع إن استمر على حاله فستكون دولة عاجزة حتى عن دفع أجور الموظفين ومعاشات متقاعدين.

ويست هذه مرة الأولى التي يتحدث فيها أحمد أويحيى، وهو أيضاً مدير ديوان رئيس جمهورية، بهذه النبرة، عن الوضع الاقتصادي لبلاد، فقد كان خطابه شديداً، يوم 11 جويلية الماضي، لدى اجتماعه مع مناضلي مكتب حزبه في جرائر العاصمة، فقال وقتها إن "مداخيل جرائر انخفضت بـ50 بالمائة، وهذا الانخفاض استمر سنة كاملة، وبالتالي المسألة أصبحت هيكلية، بحكم أن حاجيات بلاد قوية في مجالات سكن وعمل وصحة وتعليم، وهذه حقائق وجب على إخفائها، وهذا مستأثم أحداً معينا ولا الشعب، حاشى الله". وفهم كلامه آنذاك بأنه أيضاً انتقاد حكومة سلال.

ويرجع أويحيى، منذ عودته إلى قيادة الأرندي من جديد، في 10 جوان 2015، تراجع انخفاض مداخيل الدولة إلى "تراجع حس العمل لدى جرائريين بسبب ريع، والأنايات بعض الأشخاص الذين قضاوا على الإنتاج الوطني بتشجيع الاستيراد، فظهر خطاب شعبي هذه تغذية هذه الحقائق ورفض التحولات، ومسنا صمت قبور تجاه ثقافة حاويات لدى مدافعين عن الشعب، ولم يتحدثوا عن هذه الأشياء، وعلى الشعب ألا يصدقهم، فإن حصل لا قدر الله لجزائر، يهربون إلى سكناتهم في الخارج بجوازات سفرهم حمراء".

وبشأن مشروع "تحالف دعم الرئيس" مع أحزاب الموالاة، والذي أظهر بخصوصه أمين عام الأقالان عمار سعداني، نية في دفنه بعث مشروع جديد بدلا عنه، أوضح أويحيى أملاً نواب كتلته برلمانية في ذات الاجتماع مغلق، بأنه لا يهم إن يتحالف مع سعداني، بل المهم، حسب، التحالف مع الرئيس في برنامجه، فيما أظهر في المقابل، على معارضته جبهة سعداني (سيضعها أملاً للجنة مركزية يومي 18 و19 سبتمبر الجاري).

ويستيق أويحيى بحديثه عن موافقة جبهة سعداني، نقادياً - "صراع" قد ينشأ بين عكازي سلطة الأقالان، و"الأرندي"، خصوصاً وأن قيادات خرجت لعلن تقول إن سعداني لا يرحب بتحالف أويحيى، ومن هؤلاء رئيس كتلة برلمانية لأقالان، محمد جميعي، الذي أفاد في تصريح سابق - "أخبر"، بأن "تحالف أويحيى مغلق، وتحالف سعداني مفتوح".

وسيجمع الأمين العام بالنيابة لتجمع وطني ديمقراطي، أحمد أويحيى، أياً 9 و10 و11 سبتمبر، بحسب مصادر علمية، بالأمناء ولائيين لحزب، تحضيراً لانتخابات تجديد نصف مجلس الأمة، الذي يحوز فيه الأرندي على الأغلبية.

خلاف ظاهر بشأن الدستور وأزمة البترول يخفيان صراعا باطنا بين الرجلين

طموح الرئاسة يشعل الحرب بين أويحيى وسلال

جرائر: ش. محمد / 10:00 - 6 سبتمبر 2015

اختزل تناقض تصريحات وزير الأول، عبد الحكيم سلال، ومدير ديوان الرئاسة، أحمد أويحيى، بخصوص جاهزية وثيقة مراجعة دستورية من عدمها، وكذلك تشخيص آثار انهيار أسعار البترول على الاقتصاد وطني، وعلى عموم الشعب اجتماعيا، صورة بلد م ترس سفيتها على مرفأ معلو، وارتباك في تسيير بدايات أزمة، يخشى أن تعود لجزائريين إلى تسعينيات قرن الماضي.

يظهر تناقض بين موقفي وزير الأول عبد الحكيم سلال وأحمد أويحيى، بخصوص تشخيص بوادر الأزمة، أولا، ثم دستور ثانيا، كصورة عاكسة لاختلاف "قديم" تجدد بتجدد الأزمة، يبحثها عن حل، خارج ترتيب ظرفي متعلق بما يتردد من أن الرئيس بوتفليقة سيقو بتعديل حكومي، قريبا، ودفع عمار سعداني إلى تأجيل دورة لجنة مركزية، ما بعد انضاح هذا ترتيب، كن، في الأفق بوادر صراع معين اختزل في اختلاف شخصين بشأن الأزمة، هما سلال وأويحيى، بما ينم عن تسابق نحو من يكون الأول في أجندة سباق رئاسي.

أبعد من تأكيد وزير الأول، عبد الحكيم سلال، خلال افتتاحه دورة خريفية لبرلمان، الأربعاء الماضي، أن مسعى مدني مزارف، أمير ما كان يسمى الجيش الإسلامي للإيقاد، مردود عليه، رفضا لعودة لبلاد إلى فترة تسعينيات، فإن عقد اتفاق سلال الذي زكاه الرئيس بوتفليقة وزيار أول في ثلاثة تعديلات حكومية، مع أحمد أويحيى، الذي أعاده الرئيس نفسه إلى حاضنة رئاسية مديرا ديوانه، بعد إزاحته وتعيينه بسلال على 2012، ينم عن عقد تحكم سلطة في نهج ممكن اتباعه تجنب هزات تترتب عن "جفاف" خزينة عمومية، جراء تراجع ربع بترولي، ومفتاح حفاظ على "سلم الاجتماعي" الذي طما ما كان برميل نفط أداته مباشرة.

هل اتهم أويحيى عبد الحكيم سلال بالكذب على جزائريين، حينما قال نوابه إن حكومة تتبنى خطابا شعبويا إزاء تأثيرات محتملة وخطيرة لأزمة بترول؟ في باطن قول أويحيى، هناك إقرار بأن سلال، وإن لم يكن يكذب على جزائريين، وهو الذي استنفر ولاية جمهورية، سبت ما قبل الماضي، تنويع مصادر دخل، فإنه لا يقول حقيقة كاملة، كما يشتهي سماعها أويحيى الذي م يخف احتمال الاقتطاع من أجور موظفين، وكل يعلم أن جوء حكومة إلى الاقتطاع من الرواتب يعني أننا نعيش تسعينيات لمررة ثانية، وأويحيى هو من فعل ذلك في تلك مرحلة، ويعني هذا أن مدير ديوان الرئيس يعي ما يقول، وأن احتمالات ذلك يست مستبعدة على الإطلاق. مثلما يعني ذلك أن خطر الأزمة قد توفر بكل أركانها. هل يمكن سلال، تبعا لذلك، أن يتهم مدير ديوان الرئيس بزرع ثقافة تئيس، مثلما اتهم مرارا معارضة بذلك؟ حتى وإن تحدث أويحيى بقبعة الأرندي، فإنه م يعهد عن أويحيى تناقض موافقه بين كونه مسؤولا حزبيا ومسؤولا با دولة معا.

وم تنوقف تناقضات مواقف رجلين عند عتبة تعامل حكومة مع أزمة سعر نفط، وكن أيضا بخصوص دستور جديد الذي ينتظره جزائريون منذ على 2011، فسلال منتمي حزبيا للأفان، وبطاقة انخراط، قال في برلمان إن وثيقة تعديل دستور جاهزة تقريبا، وتنتظر الأضواء لإفراج عنها من قبل الرئيس بوتفليقة، بينما كان رد أويحيى جاهزا كذلك بأن لا دستور في قريب عاجل كون خبراء لا زالوا يشتغلون على وثيقة بزودة.

وبعيدا عن مضمون الاختلاف بين رجلين، فإن شكل الاختلاف، هذه مرة، أكثر تعبيراً، إذ م ينتظر أويحيى اجتماعا مكتبه سياسي حتى يدي بتصريحاته في اجتماع مغلق، وكنه اختار رد فوري على سلال بجمع نوابه في مساء ذلك يوم. وفي ذلك مؤشر، ربما، على صراع أبعد من تناقض في تشخيص أزمة بترول إلى خلفية "شخصية" قد تتعلق بتنافس بشأن طموح معين، يشمل الانتخابات الرئاسية، حتى وإن قال رجلان معا إنه يس هناك انتخابات لا رئاسية ولا تشريعية مسبقة، وإن قال أيضا معا: "لا طموح دينا"، في تصريحات عديدة سابقة، مع أن أويحيى دفع ضريبة، قبيل رئاسيات أبريل 2014، بأن دفع إلى مغادرة منصبه على رأس الأرندي، بعد أن أزيح من منصبه الذي استخلفه فيه عبد الحكيم سلال.

وبعيدا عن تخمينات من سيكون رئيسا مستقبلا، حتى وإن م تضطر سلطة إلى تنظيم رئاسيات مبكرة، فإن اسمي رجلين، الأكثر تداولاً في صاونات م تستن حديث عن خلفيات تنافر بين الأفان والأرندي في موضوع مبادرات، فالأمين على الأفان رفض الانخراط في مبادرة أحمد أويحيى، وأعلن عن مبادرته ودعا الأحزاب بمن فيها الأرندي لاتباعه، بموجب عرف سياسي تامخيال حزبي للأفانين من أنهم لا يقبلون أن يكونوا مجرد تبع، مع أن حزب كان كذلك ما استحدث الأرندي على 97 ملء فراغ رهيب تركه حزب عتيد بعد الانقلاب العلمي ضد راحل عبد حميد مهري.

نقابيون يغلقون إدارة مستشفى بالمسيلة

مسيلة: س. طيب / 21:40 - 7 سبتمبر 2015

أفد ممثلون نقابيون بمستشفى عين ملح بالمسيلة، صبيحة أمس، على غلق مقر الإدارة ومنع موظفين من دخول منددين بسياسة الإدارة في تسيير التي اعتبروها "فاشلة" إلى جانب ضغوطات التي تمارس ضدهم، رافعين لائحة من مطالب نقابية والاجتماعية التي، حسبهم، شرعية وتصب في صميم واجبات الإدارة التي، لم تكلف نفسها عناء تلبيتها أو حتى دراستها، وطالبوا بضرورة رحيل مدير متسبب رئيسي في وضع.

وفي اتصال بمدير مستشفى، أكد أنه لم يفهم مطالب مجموعة محتجة التي رفعت من قبلهم، كونها من صلاحيات الإدارة، وبادروا إلى غلق الإدارة "رغم أننا بنا أكثر من مرة حوار ومكتبنا مفتوح لجميع" مشيرين إلى أنه لم يجد من يحاور كون جميع، حسب، يريد مديرا على مقاسه، إضافة إلى أن هؤلاء إن أرادون انتقاد طريقة تسيير، فقد تراجع نسبة تحويلات إلى 80 بالمائة بل أكثر من هذا، فإستشفى أصبح يستقبل مرضى من مستشفيات أخرى.

كما استغرب مدير، كيف لإدارة استطاعت استئجار 15 اختصاصيا من كل الاختصاصات، في انتظار 12 مختصا في الأبتا قادمة، توصف بأنها "فاشلة" مؤكدا في نهاية أن مصلحة مريض مضمونة ومصانة، مضيفا أن باب حوار مفتوح مع جميع وأن مطالب محتجين "حق أريد به باطل".

المقصون من الترحيل يرددون احتجاجهم بقسنطينة

قسنطينة: ن. وردة / 21:00 - 8 سبتمبر 2015

في 10 يوليو عشيرات من مقصيين، من عمليات ترحيل خاصة بحصة 3 آلاف سكن ضمن صيغة سكن في قسنطينة، بالاحتجاج أملا مكتب دراسات "سو"، يطالبون فيها بالترحيل و منحهم سكنات ضمن برنامج إعادة الإسكان الذي انطلق شهر جويلية الماضي بالولاية. وقد تجمع قرابة 460 شخصا، و منذ ساعات الأوي، من صباح أمس، بالقرب من مكتب دراسات "سو" بالمنطقة الصناعية "بواصوف" في قسنطينة، حيث جددوا احتجاجهم وسط تهديدات بالتصعيد، بسبب إقصائهم من الترحيل و مخالفة السلطات وعودها في دراسة ملفاتهم و منحهم حصة من هذه الصيغة على غرار باقي سكان مناطق مرحلة الذين استفادوا من سكنات جديدة بالولاية الجديدة علي منجلي. و أكد معنيون الذين يقطنون بالأحياء التي مسها الانزلاق و هشة منها على غرار سيدي مسيد، قماص، سركينة و غيرها، أنهم يتوقفوا عن الاحتجاج إلى غاية الاستجابة لمطلبهم، معتبرين ذلك حقا مشروعهم، مستهجنين رفض مكتب استقبائهم و الاستماع إلى انشغالاتهم. وقد ابدى محتجون من متزوجين جدد و أصحاب طعون تخوفهم، من بقاء في سكناتهم القديمة مع بداية فصل الشتاء، حيث سيجدون أنفسهم و أملا خطر انهيار سكناتهم، متهمين بعد جان الأحياء بإقصائهم من عملية و شطب أسمائهم في قائمة رغم ظروفهم الصعبة.

الأفان ينهي انسدادا المجلس الشعبي الولائي ببجاية

. بجاية :ع.رضوان / 20:20 - 9 سبتمبر 2015

نجد الأفافاس في استعادة الأغلبية النسبية بالمجلس الشعبي الولائي ببجاية والتي فقدتها خلال شهر ديسمبر الماضي بعد انسحاب خمسة منتخبين تابعين للنائب حاد تازاغارت. يبدأ بذلك الانسداد الذي تواصل إلى غاية نهار أمس حيث اتضحت ملامح صفقة مبرمة مع الأفان الذي كان جميع أعضائه سابقا من جانب المعارضة. يتوصل رئيس المجلس السيد بطاش إلى خلق أغلبية جديدة بكسب أصوات خمسة منتخبين من الأفان ويعلن بعدها عن تنصيب ثلاثة نواب. وقد حاول منتخبون الأفافاس وآخر من الأرندي وثلاث من الأفان يتم تركية جهاز تنفيذي جديد بأغلبية 25 صوتا. وقد حاول منتخبون من الأرسيدي ومعارضين من الأفان تدخل إلا أن رئيس رفض ذلك وأمر بوقف جلسة بعد سماع لنشيد وطني

بوتفليقة يحيل الفريق بوسطيلة على التقاعد

17:48 - 10 سبتمبر 2015 / خبر أونلاين

أحال الرئيس عبدعزيز بوتفليقة قائد الأعلى لقوات مسلحة ووزير دفاع وطني، فريق أحمد بوسطيلة قائد درك وطني، على تقاعد، وعين في مكانه لواء نوبة مناد، الذي كان يشغل منصب قائد أركان قيادة سلاح درك وطني في طاقم فريق بوسطيلة.

وقالت مصادر أن الرئيس بوتفليقة، وفي إطار حركة هذه، عين فريق بوسطيلة مستشاره برئاسة جمهورية. وقد حاولنا مرارا وتكرارا تأكيد خبر دى هينات رسمية غير أننا لم نتمكن من ذلك.

يذكر أن الرئيس بوتفليقة، قائد الأعلى لقوات مسلحة ووزير دفاع، كان في 5 جويلية منصرم وقع على مرسوم ترقية لواء بوسطيلة ولواء بن علي، قائد ناحية عسكرية خامسة، آنذاك، إلى رتبة فريق، قبل تكليفه بقيادة حرس جمهوري خلفا لواء أحمد مولاي ملياني. كما كان الرئيس بوتفليقة أجرى عددا من تغييرات مست مديريات وقيادات أسلحة على مستوى جيش .

قال إن الجزائر تعيش منعرجا خطيرا جراء انهيار أسعار البترول

بلعيد يدعو إلى الحوار بين السلطة والمعارضة

الجزائر: س. / 19:46 - 11 سبتمبر 2015

دعا رئيس حزب جبهة المستقبل، عبد العزيز بلعيد، السلطة والمعارضة "تغليب لغة حوار والتشاور كسبيل وحيد لحياة سياسية واستخلاص عبر من تجارب سابقة والأخطاء مرتكبة".
وناشد بلعيد، في كلمة ألقاها بمناسبة افتتاح أشغال جامعة صيفية حزبه، تحت شعار "دور الأحزاب في بناء مؤسسات جمهورية"، "كل مواطنين لتكاتف وتشكيل جبهة موحدة من أجل الحفاظ على الجزائر من آثار أزمة وشيكة ومن مخاطر تهدد بلادنا كالإرهاب الدولي ومساس بأمن وسلامة تراب وطني وكذا مخاطر رشوة وفساد وسوء تسيير".
واعتبر بلعيد أن التعددية الحزبية بالجزائر "اكتسبت خبرة وتجربة لا يستهان بها، لكنها لم تستغل دعم وإعطاء مناعة كافية مؤسسات جمهورية"، منتقدا في هذا السياق ما أسماه بـ"غياب فطنة طبقة سياسية التي عوض أن تقترح أو تفرض حولا ملائمة لخروج من الأزمات، راحت تلعب ورقة مزايدات سياسية وتخلق جدلا عقيما ومحاولات توظيف واستغلال مطالب شرعية لمواطنين لأهداف تخدمها وتخد لوبيات".

وفي جانب الاقتصادي، انتقد بلعيد "تأخر السلطة في وضع الإجراءات اللازمة التي من شأنها خروج من اقتصاد محروقات قبل وصول إلى تراجع أسعار نفط من خلال وضع أسس اقتصاد منتج وقادر على خلق ثروة"، مشيرا إلى أن "الجزائر تعيش منعرجا خطيرا جراء انهيار أسعار بترول".
وبيّن بلعيد أن مقصود بكلامه ليس إثارة جدل أو تشكيك في وطنية بعض، "كن مقصود منه تشخيص وضع ودق ناقوس خطر".

لاءات أويحيى.. ثلاث ملاحظات

عثمان حيايى / 17:09 - 12 سبتمبر 2015

-في مؤتمر صحفي الأخير ، وكما في كل مرة تتيح ظروف لأحمد أويحيى الاستفادة من تداخل وتباس صورته التي يتحدث باسمها ، صورة رئيس ديوان بوتفليقة ، أمينا عاما لتجمع وطني ديمقراطي ، متحدثا باسم حكومة ، ناطقا باسم رئاسة ، ورسول سلطة ، صورة قد تنتهي عندها توافقات ما بعد عزيز رابع.

-اجتهد أويحيى في توزيع لاءات سياسية حملها في جريته ، كعائد من صيد ، لا صراع بين رئيس بوتفليقة وجهاز مخابرات ، لا خلافات بينه وبين سلال ، لا اعتماد حزب سياسي مدني مزراق ، لا رئاسيات مسبقة ، لا استنادة مائة من خارج ، كن أويحيى كان أشبه بصياد عائد من غابة ، وفي جريته بعض صيد ، وزعه كفاعل خير يفوز بالحسن ، كنه اكتشف أن ما وزعه م يكن صيده ، وكنه كان صيدا مرسلا.

-3مع تراكم تجايل وتقارير التي وضعت صراع بين رئيس بوتفليقة ومخابرات ، وصراعات أعلى هن السلطة ، برسم الأمر واقع ، بدت سلطة عاجزة عن توفير لاعب سياسي يتحدث بشكل جيد ويملك حكمة الاقتناع ، وبغير صدقية ، سلال مصاب بالاحتباس اللفظي وممحاته لا تمحي ولا تفي بغرض ، ووكيل بوتفليقة في جبهة تحرير عمار سعداني لا يؤخذ على ما يقول ولا يرسم لدولة صورة ، وعمار غول مازال يلعب في بطولة هواة ، وإذا وجدت نفسها مضطرة لدفع بأويحيى لعب هذا دور ، وهو رجل الذي لا يرد طلبا ، ولا يرفض أمرا ، وقد أوتي من حسن قول ما تعده سلطة حكمة حكيم وحن حان.

أويحيى يقول إن التغييرات في الدي.آر.أس من صلاحيات الرئيس

لا حرب بين بوتفليقة والمخابرات

جزائر: خاد بودية / 09:16 - 13 سبتمبر 2015

نفى أمين على الأرندي مدير ديوان رئيس الجمهورية، أحمد أويحيى، وجود صراع بين الرئيس بوتفليقة وجهاز المخابرات، قائلا: "الرئيس ليس في حرب مع ديوارس ولا مع أي جهة أخرى، فالتغييرات العسكرية إجراء عادية ومن ضمن صلاحياته الدستورية، والدولة يقودها رئيس واحد فقط هو عبد العزيز بوتفليقة".

بقيته، مسؤولا ساميا في الدولة، أمينا عاما لتجمع وطني ديمقراطي، تعاطى أحمد أويحيى مع صحفيين في ندوة نشطها، أمس، بالعاصمة، في أبرز قضايا أهمها انعكاسات انهيار سعر البترول على اقتصاد البلاد، وتغييرات الرئيس في جهاز جيش والمخابرات ومشروع تعديل الدستور. ورد أويحيى عن أسئلة صحفيين بشأن موقفه من تغييرات رئيس الجمهورية في جهاز المخابرات وكذا جيش، قائلا بصفته مدير ديوان رئاسة الجمهورية: "أرغب في توضيح هذه النقطة بالذات، لأؤكد لرأيي أن الرئيس يمارس صلاحياته كاملة بصفته قائدا عاما لقوات مسلحة ووزير للدفاع، هنا أسألكم: هل الرئيس يريد بهذه التغييرات حرق البلاد، أو تحوّل إلى معارضين تكسير البلاد؟ وأجيب: هي تعديلات عادية ستعطي نقلة نوعية في جيش والمخابرات". وتابع أويحيى: "وبهذه المناسبة أحيي الأخ رئيس أركان جيش نائب وزير الدفاع على نشاطه الميداني، وعليه فإن حل وحدات تدخل خاصة تابعة لديوارس عادي، فقد أنشئت سنة 1989 في ظرف أمني خاص، وجاها جهاز الشرطة والدرك هما وحدات تدخل خاصة ذات كفاءة، فمن غير معقول أن تتدخل وحدة لجيش ميدانيا في كل شيء، أما عن مكافحة الإرهاب فهناك وحدات خاصة في الجبال مكلفة بهذه المهمة، وهي من نفذت عملية تيفتورين".

"أتمنى خير لجنرال حسان" وأضاف أويحيى: "أما مصلحة التنسيق الميداني ومكافحة الإرهاب "سكورات"، لم تحل مثلما سرتب من معلومات بعض وسائل الإعلام، ونأسف كثيرا لتسريب سر من أسرار الدولة، وتحققها إلى مادة تعمار أقرع"، فمصلحة "سكورات" حوت من جهاز ديوارس إلى أركان جيش، وهي تعمل بصفة عادية، وجاء هدفها تخفيف ضغط عن المخابرات فقط".
وأم يشأ أويحيى خوض في توقيف وإدخال سجن جنرال حسان، مسؤول مكافحة الإرهاب في المخابرات، سابقا، فقال: "أتمنى كل خير لجنرال حسان، لكن قضية أميا عذابة ولا تعليق لي عليها". وفي سؤال عن صحة الرئيس، ذكر أويحيى: "الرئيس بحمد الله على ما أعطاه ويسير مؤسسات والحكومة بصفة طبيعية".

وبخصوص مشروع تعديل الدستور، أيضا اختار أويحيى تحدث بصفته مدير ديوان رئاسة الجمهورية، موضحا: "ملف تعديل الدستور م ينته بعد، وهذا معطى مادي أعلن عنه بصفتي كنت مشرفا على تحضير الدستور، أما باقي فلا نانتظر أن يخرج الرئيس، ومخطئ من يقول في الأيا أو الأسابيع المقبلة، لأن الرئيس قال في رتبة شهر جويلية الماضي، إن الإعلان سيكون بعد شهر، ومنطقيا سيكون قبل نهاية سنة جارية، أما طريقة فصل فيه، إما بل مان أو الاستفتاء، فلا علم لي بهذه جزئية".

وعن وضع الاقتصادي، رفض أويحيى تحميل أزمة بترول لسلطة أو الحكومة خصوصا: "أنا ست جيدا في سياسة وإيماننا بها من منطلق خيارات، وعليه ليس في خلاف مع وزير الأول عبد الحكيم سلال، فقد كان خيار الأول دعم الرئيس ثلاث مرات، وأنا على رأس حكومات، وإيو يقودها أخي سلال ومعه 6 وزراء من حزبا، وهو زميلي منذ 1972".

وواصل أويحيى قائلا: "معارضة تقول إن وضع خطير، وهو ذنب الحكومة، فهل جزائر وحدها من تعيش أزمة لفظ؟ وتتساءل أحزابها عن مصير 800 مليار دولار، فأجيبهم: صرفتها الدولة في بناء مدارس ومستشفيات وسكنات، فمنذ 15 سنة بنت جزائر 2000 متوسطة، و2.5 مليون وحدة سكنية، وإحياي جاري أطلقت مشاريع بـ450 ألف وحدة، وحتى وضع الاجتماعي جرت عليه تحسينات وزيادات في الأجور".

وكان أويحيى "طيفا" في انتقاد خيارات اقتصادية حكومية، وقال: "لابد من تقوية القدرة الإنتاجية والمنافسة وليس هناك دولة شجعت الاستثمار مثل جزائر، رغم أن هذا مجال مايزال يعاني من البيروقراطية والرشوة، ويكثر خير الرئيس الذي خلص جزائر من مديونية لخارج، فلم يبق لها سوى 400 مليون دولار فقط، وجاها لا نحتاج إلى الاستدانة من الخارج واحتياطي صرف بـ150 مليار دولار، فإذا جأت الحكومة إلى الاستدانة، فصندوق النقد الدولي يرضع منجل فوق رؤوس جزائريين".

وعزج أويحيى على قرض الاستهلاكي، مجيبا على سؤال صحفي، قائلا: "بماذا سيقو قرض الاستهلاكي فالأموال قليلة، وهل نستورد من خارج ونبيعها كقرض استهلاكي، فنحن في جزائر حتى قمح لا يكفيننا، وهذه كلها إجراءات سهلة وهذا قرض ليس مدرجا في فترة حياية.. مازال".

وعن تحفظات فرنسيين على قاعدة 49/51، التي طرحها رئيس مجلس شيوخ فرنسي في زيارته لجزائر، أجاب أويحيى: "نحن متفقون مع سياسة الحكومة حول هذه القاعدة سيادية، ومازالت متمسكة بها، وإذا حات مساس بها فنتصدى لها في حزبا وإبل مان"، مشير إلى أن "أحزابا تسكت عن حاويات التي تدخل جزائر وتبيع الخماج"، وتهريب وقود نحو تونس والمغرب الذي يكلف الدولة خسارة بـ2 مليار دولار سنويا".

مزارف يعقد اجتماعاته مع جماعته في "خلا" منذ 2000
وعن رفض أمين على الأفلان، عمار سعداني، مبادرته "تحالف سياسي دعم الرئيس"، قال أويحيى: "م أرتكب جريمة عندما دعوت أحزاب سلطة الأربعة إلى تحالف دعم الرئيس، وتحفظات سعداني حول مبادرتنا هو حر فيها، كن هذا لا يعني أننا في صراع معه، فهو شريكنا ونعمل

معه في نفس الاتجاه“. وعن مبادرة الألفاس، أشار إلى أنها “تشبه ندوة التي جمع فيها الرئيس الفرنسي سابقا فرنسوا ميتران قادة الأفرقة، ورفضناها لأنها تعاكس أفكارنا، ونفس شيء مع رئيسي حكومة سابقا مقداد سيفي وسيد أحمد غزالي الذي كان هذا الأخير مسؤولي، وهو حيايا معارض”.

وعن إعلان مدني مزراف تأسيس حزب، أوضح أويحيى: “أولا لا يجب خلط بين الأمور ولا تهجم على ميثاق مصالحة وطنية، ثانيا مزراف منذ سنة 2000 وهو يعقد لقاءات مع جماعته في “الأخلا” “أي خلاء وسط غابات) ودعوة على علم بذلك، ولا يعني أن الدعوة ما شاركته في مشاورات دستور أنها خيانة، فالدعوة م تقص هؤلاء من حياة سياسية، ومزراف ليس في نيته تأسيس حزب لأنه يعلم أن الدعوة ستمنعه”.

كما قال أويحيى “اعترف أنني ارتكبت أخطاء في مساري كمسؤول بالدعوة، لكن يست أخطاء قاتلة ولا حمد لله، دخلت أبيض لحكومة وخرجت منها أبيض”.

أمر بتسريع عملية توزيع السكنات الجاهزة على مستحقيها

وزير الداخلية يقدم الولاية كبش فداء

✪ جزائر: مراد محامد / 08:00 - 14 سبتمبر 2015

في وقت يسارع عدد من ولايات توزيع السكنات جاهزة، على رأسها عاصمة، التي تسابق زمن لقضاء على السكنات هشة قبل نهاية عام، تسير ولايات عديدة بوتيرة سلحفاة في توزيع السكنات جاهزة. وبين هذه وتلك، لا تتوقف وزارة سكن و عمران و مدينة عن إبطاء و لالة جمهورية بتعليمات توزيع شقق جاهزة، حيث تحاول استباق انفجار قبلة سكن موقوتة، و تفادي تكرار سيناريو سنوات سابقة، و منع الاحتجاجات.

أمر وزير الداخلية و جماعات محلية، نور الدين بدوي، في تعليمة وجهها مؤخرا إلى جميع ولايات جمهورية، يطمح بهم فيها بتسريع وتيرة توزيع السكنات جاهزة على مستحقيها عبر كل بلديات ووطن. كما حث وزير على ضرورة الإسراع في إتمام وتيرة الأشغال عبر السكنات التي يراد توزيعها في إطار جماعات محلية من أجل تسليمها مستحقيها. تأتي تعليمة وزير الداخلية الأخيرة، بحسب ما أكدته مصادر مطلعة - "خبر"، بعد تعليمات سابقة التي وجهها لهم في لقاء الذي جمع ولايات جمهورية برئيس حكومة مؤخرا، وكانت أيضا ضمن أهم توجيهات التي قدمها وزير الداخلية لولاية أثناء عمليات تنصيبهم ضمن حركة التي أقرها رئيس جمهورية مؤخرا، و شملت عدة ولايات، و تم أيضا استحداث عدد من ولايات مندوبة.

و أعلن رفضه حجج تعطيل برنامج توزيع السكنات تحت ذريعة تخوف من حركات الاحتجاجية، التي تلهبها عمليات توزيع سكن، و دعا إلى العمل على تجنب الأخطاء فيما يخص ضبط قوائم مستفيدين .

خلفت 15 جريحا وتوقيف 12 محتجا

مواجهات بين أصحاب أكشاك والشرطة بخنشلة

خنشلة: طين جمعة / 21:15 - 15 سبتمبر 2015

انتهت ليلة الإثنين إلى ثلاثاء مواجهات عنيفة بين أصحاب أكشاك بيع مخدرات و مخمور و مهلوسات و شرطة ، خلال إصدار منتخبى بلدية خنشلة قرار بتهديم الأكشاك فوضوية منتشرة عبر إقليم بلدية خاصة بوسط مدينة و مدينة جديدة مصطفى بن بو العيد وطريق عيزار ، و التي صار اصحابها يروجونها حتى تلاميذ مدارس بهذه الأحياء . وحسب مصدر من بلدية خنشلة فإنه و إثر تلقي منتخبين شكاوى مواطنين و التي تم إرسالها أيضا مصياح شرطة حول قبا بعض أصحاب الأكشاك منجزة فوضويا في أحياء طريق عيزار و مدينة جديدة مصطفى بن بو العيد ووسط مدينة ببيع مخدرات و مخمور و مهلوسات و أشياء أخرى ، صدر قرار بضرورة تهديمها ، حيث جند منتخبون جرافات بمساعدة أكثر من 100 شرطي ، وتم تهديم أكثر من 15 كشكا فوضويا ، وتم خلال عملية العثور على هذه ممنوعات بها ، و حاول أصحاب الأكشاك اعتراض جرافات ، قبل ان تتحول إلى مناوشات ثم إلى مواجهات أسفرت حسب مصدرنا على إصابة 20 شخصا ، فيما تم توقيف 12 من محتجين ، وحسب مصدر دائما فإن كل كشك فوضوي سيتم تهديمه في الأحياء باقية .

خلال افتتاحها لأشغال اجتماع اللجنة المركزية لولايات الوسط

حنون تحذر من تداعيات تنحية الجنرال "توفيق"

✪ خبر أونلاين/واج / 17:10 - 16 سبتمبر 2015

اعتبرت ✪ سيدة حنون قرار رئيس ✪ جمهورية بإنهاء مهلة ✪ رئيس دائرة الاستخبارات و الأمن ✪ فريق محمد مدين "أن الأمر لا يتعلق بمناقشة قرار ✪ رئيس بوتفليقة ✪ الذي يمتلك كل ✪ صلاحيات في تعيين وترقية أو تنحية أي مسؤول", مضيفة بأن حزبها ✪ م ✪ ن يساهم أبدا في إثارة مؤسسة ✪ لجمهورية ضد مؤسسة أخرى خاصة عندما يخص ✪ ك هينات جد حساسة".

كما أضافت بأن ✪ مسيأة تتعلق بمؤسسة "كان من ✪ مفروض أن لا تتعرض أبدا ✪ لهجو ✪ يا نظر ✪ ي مهامها الأمنية في ✪ حفاظ على ✪ بلاد و مكافحة الإرهاب" ✪ تضيف بأن ما تمر به ✪ بلاد من كم هائل من ✪ ضغط و ✪ تطورات ✪ خطيرة" يجعلها في عين الإعصار و هو ما "سيفتح ✪ باب أملا ✪ الابتزازات ✪ خارجية".

و قدمت ✪ مناسبة قراءتها ✪ مختلف ✪ تحليلات ✪ التي تناوت هذا ✪ حدث, حيث اعتبرت حديث ✪ بعض عن توجه رئيس ✪ جمهورية من خلال قراراته الأخيرة ✪ ي تكريس ✪ دولة ✪ مدنية و تأكيد ✪ بعض الآخر على أن الأمر يتعلق بصراع بين ✪ مؤسسة ✪ عسكرية ومحيط ✪ رئيس تحليلات "لا تمت ✪ لواقع بصلة".

كما أضافت بأن إدراج بعض الأطراف ✪ هذه ✪ مسيأة في خانة ✪ تحضير ✪ لتوريث هو "مجرد هذيان", مؤكدة بأن الانتخابات ✪ مقبلة سواء كانت مسبقة أو جرت في حينها ستكون "مفصلية" لأن "تزويرها سيترتب عنه ✪ زج ✪ يا جزائر في فوضى عارمة لا نهاية ✪ ها". حذرت الأمانة ✪ عا ✪ حزب ✪ عمال ✪ ويزة حنون ✪ يو ✪ الأربعاء من مضمون مشروع ✪ قانون ✪ جديد ✪ لاستثمار, و ✪ الذي سيضر ✪ خزينة ✪ عمومية من خلال ✪ إلغاء عدة ضرائب و رسو ✪ يدفعها ✪ مستثمرون.

و خلال افتتاحها لأشغال اجتماع ✪ اللجنة ✪ مركزية ✪ ولايات ✪ وسط, تطرقت ✪ سيدة حنون ✪ ي محتوى مشروع ✪ قانون ✪ جديد ✪ لإستثمار ✪ الذي وصفته ب"الإستفزازي" كونه يتضمن ✪ إلغاء ✪ لرسو ✪ و ✪ ضرائب ✪ فائدة من تصنفهم في خانة الأوبغارشييين و ✪ ك "تحت غطاء الإستثمار ✪ مزعو".

و من وجهة نظر ذات ✪ مسؤولة ✪ فإن هذا ✪ نص ✪ قانوني جاء ✪ يمهده لافراغ ✪ خزينة ✪ عمومية", حيث تأتي هذه ✪ خطوة -- على حد قو ✪ ها-- ✪ تضاف ✪ ي ✪ تسهيلات ✪ التي تستفيد منها هذه ✪ فئة ✪ تي "تستفيد سنويا من 60 مليار دينار" نتيجة الإعفاءات ✪ ضريبية.

و في هذا الإطار, جددت الأمانة ✪ عا ✪ لحزب دعوتها ✪ لحكومة ✪ ي ✪ بحث عن مصادر جديدة ✪ لتمويل خاصة في ظل الأزمة الاقتصادية ✪ تي تعصف ✪ يا كثير من بلدان ✪ عا ✪ نتيجة تراجع سعر برمبل ✪ نفط, و ✪ ك من خلال فرض ✪ ضرائب على الأثرياء ✪ جدد "عوض ✪ تشبث ✪ توجه الاقتصادي ✪ الذي تسير عليه و ✪ الذي سيتسبب في إحداث ✪ قطيعة بين ✪ مواطن و ✪ دولة".

و نبهت ✪ ي أن ✪ مخاطر ✪ داخلية ✪ يو ✪ أكبر و أشد من ✪ مخاطر ✪ خارجية مما يجعل من تكريس ✪ ديمقراطية و تحسين الأوضاع الاجتماعية و الاقتصادية "مسيأة بقاء".

بعد حرمانهم من إعادة السنة وتوجيههم إلى الحياة العملية

تلاميذ يغلقون ثانوية لغروس في بسكرة

بسكرة: ل. فكرون / 21:16 - 17 سبتمبر 2015

أقدي، أمس، عشرات تلاميذ من الأطوار الثلاثة، خاصة تلاميذ قسم نهائي، على غلق أبواب ثانوية لغروس في بسكرة بإسلاسل حديدية وشل دراسة بها، احتجاجا على حرمانهم من إعادة سنة. ورفع محتجون لافتات كتب عليها "نطالب بإرجوع إلى مقاعد دراسة" و«حقوقنا لأننا زولنا.. يا.. أنقذونا»، حيث أوضحوا أن حوالي مائتي متمرس في مختلف الأطوار تم منحهم فرصة إعادة سنة وتقرر توجيههم لحياة عملية، مؤكدين أيضا أن كشف نقاط فصل ثاني سلمت لهم في فصل ثالث، ما حال دون تقييم أنفسهم، كما يرون أن هذه ثانوية جديدة وحيدة بالبلدية التي تستوعب نحو ألف تلميذ لكنها حاليًا تحصي نحو 640 مقعد، "ما يعني وجود أماكن شاغرة" على حد قولهم، مناشدين الجهات المعنية بتدخل.

الوضع نفسها طرحها العديد من تلاميذ ببلدية دوسن الذين ترددوا على مقر مديرية التربية لإسماع صوتهم لجهات الوصية، عساهم يتمكنون من إعادة سنة، وانتقدوا عدم استقرار منصب مدير ثانوية أحمد طاب الذي تعاقب عليه عدة مديرين، ولا زال هذا المنصب شاغرا، مشيرين إلى أن ثانوية جأت إلى استغلال حجرات بمتوسطة محاذية فك الاحتياط كن وضع بقي على حاله.

وزير العدل يؤكد أن مصالحه أرسلت ملف ترحيل مسلي للقضاء الإيطالي

قضية الجنرال حسان من اختصاص القضاء العسكري

✪ الجزائر: سمية يوسف / 09:40 - 18 سبتمبر 2015

رفض وزير العدل حافظ الأختيا، طيب و، ح، خوض في قضية اعتقال جنرال متقاعد عبد قادر و عراب، مدعو حسان، مؤكدا أن قضية "من اختصاص القضاء العسكري". وتحاشي وزير العدل، على هامش جلسة مصادقة نواب مجلس شعبي وطني على مشروع قانون معدل لقانون تجاري والإجراءات الجزائية وقانون المالية تكميلي سنة 2015، خوض في قضية جنرال حسان الذي أوقف ببيته قبل أسبوعين وأحيل على القضاء العسكري تحت طائل تهمة ثقيلة، أهمها حيازة أسلحة دون سند قانوني وتكوين عصابة أشرار وغيرها من تهمة، وقال و، ح، دون أن يذكر جنرال حسان بالاسم، إن قضية هذا الأخير من اختصاص القضاء العسكري. ورغم أن وزير العدل لم يشرح قضية إلا أن تصريحه يعتبر أول تصريح من مسؤول رسمي بخصوص قضية التي أثار اهتماما واسعا محليا ودويا، خاصة أنها ارتبطت بتغييرات جوهرية على مستوى مؤسسة عسكرية والاستخبارات، وكان آخرها توقيع رئيس بوتفليقة قرار إنهاء مهلة فريق محمد مدين من على رأس جهاز الاستعلام والأمن وإحاطته على تقاعد.

على صعيد آخر، أكد و، ح أن قضاء جزائري قبا بإعداد ملف ترحيل محامي سابق «أفيس» محل، رشيد مسلي، وإرساله إلى القضاء الإيطالي بعد تبليغ طلب الترحيل عن طريق قنوات دبلوماسية. وأكد وزير أن طلب يدرس حاليا من قبل القضاء الإيطالي الذي سببت فيه وفقا لتشريعاته والاتفاقيات الدولية موقع عليها. وقال وزير العدل إن قضاء الإيطالي أعطى مهلة 40 يوما لجزائر، ابتداء من 29 أوت ماضي، لتقديم طلب ترحيل رشيد مسلي، وأن تبادل المعلومات بين الهيئات المختصة في مثل هذه القضايا يكون "أوتوماتيكيا"، موضحا بأن الأمر يتعلق بقضية مثلها مثل قضايا عديدة تسجل بشكل دوري وشهري تخص تسليم أو استلام مجرمين، والتي تحكمها اتفاقيات ثنائية موقعة مع بعض الدول وصادقت عليها الجزائر.

وكانت منظمة حقوقية "الكرامة"، التي يشتغل محامي رشيد مسلي مديرها قانوني، أكدت في بيانها أول أمس أن "القضاء الإيطالي قرر الإفراج عن مسلي من الإقامة جبرية التي فرضت عليه بتاريخ 22 أوت 2015، في انتظار توضيح سلطات الجزائر معلوماتها مبهمه التي وردت في طلب تسليم مسلي المؤقت بتاريخ 7 سبتمبر الجاري". وذكر بيان منظمة بأن "قضاة محكمة أخبروا محامي مسلي بأن سلطات جزائرية بعثت طلبا رسميا بتسليم، وأوضحوا بأن معلومات التي توصلوا بها "مبهمه وغير كاملة"، وأنهم طلبوا من سلطات الجزائر الإسراع بإرسال توضيحات ومعلومات إضافية". وكان قد تم توقيف رشيد مسلي على حدود الإيطالية السويسرية يوم 19 أوت فارتبطت محكمة الاستئناف بتورينيو نهاية أوت وضع مسلي رهن الإقامة جبرية بدل سجن أوستا. وفي الإطار نفسه، أكد وزير بأن القضاء الإيطالي سيتصرف في قضية "ويصدر قراره وفقا لتشريعاته والاتفاقيات الدولية موقع عليها".

على صعيد آخر، خص طيب و، ح، أهم الإجراءات التي جاء بها قانون متضمن موافقة على الأمر رقم 02-15، متضمن قانون الإجراءات الجزائية، منها تعديلات جديدة متعلقة بتوسيع الاختصاص لقضايا التي ترتكب خارج الجزائر ضد ضحايا جزائريين أو الاعتداء على قنصليات وتمثليات، حيث سيسمح مستقبلا لقضاء جزائري بفتح تحقيقات خارج وطن، ما كان يقيدته تشريع سابق. كما جاء قانون الإجراءات الجزائية جديد بتدابير تفادي تعسف مع المشتبه فيهم، بتعزيز حقوقهم بإسماحهم بالاتصال بمحاميهم والاجتماع معهم مدة 30 دقيقة عوض تقييد بالاتصال بإعائلات فقط سابقا، في وقت الذي أصبح استئناف النيابة لا يوقف تطبيق قرار قاضي. أما حرية خروج من تراب وطني بالنسبة لمشتبه فيهم فأصبح لا يمكن تقييدها من أي جهة كانت، ما عدا الأمر الصادر عن قاضي.

حركة الإصلاح بخصوص التغييرات في الجهاز الأمني

"الدولة المدنية أصبحت بعيدة"

□ جزائر: ف. جمال / 20:30 - 19 سبتمبر 2015

قال أمين عبا حركة الإصلاح الوطني، فيلاي غويني، إنه لا يؤيد ولا يعارض التغييرات التي تمت في هر مديرية الاستعلاء والأمن، مستبعدا حل ما يسمى "بويس سياسي" في جزائر.

وأبدى غويني، في ندوة صحفية، أمس، بمقر حزبه بإعاصمة، خشيته من أن يكون عزل جنرال توفيق "عملية ذراع بين أجنحة في سلطة، وفصلا آخر من استعراض قوة يمارسه فريق رئاسة ضد شركائه سابقين، في إطار تحضيرات لمرحلة مقبلة، وعملية تصفية حسابات بين حلفاء الأمس". ورافع غويني صياح "تغيير يؤدي إلى إرساء دولة مدنية حقيقية، وعودة إلى دولة قانون ومؤسسات بعيدا عن تصفية حسابات، وولاء شخص أو جهة أو جماعة معينة"، غير أنه لاحظ أن "هذه دولة مدنية أصبحت أبعد من ذي قبل."

ولاحظ أن هذه التغييرات التي أفضت إلى تعيين قائد جديد لجهاز الاستعلاء والأمن "لا تعني حل ما يعرف بإبويس سياسي، حاجة سلطة إليه وخصوصا في تضيق على الأحزاب". واشتكى بهذا الخصوص من "تراجع مسجل في مجال حريات ومنها نشاط الأحزاب السياسية". وقال إن "قيود على نشاط حزبي أصبحت أكثر تشددا مما كانت عليه في مرحلة حياة طوارئ"، التي تم رفعها سنة 2011، مسجلا: "حصر عمل خير في عنوان واحد، هو منظمات مولية لسلطة."

وطاب غويني وزير الأول، عبد ملك سلال، بتقديم مخطط حكومته أو تقديم بيان سياسته العامة عن حصيلة عمل سنتي 2014 و2015، معتبرا أن تخلف جهاز تنفيذي عن هذا الاتز "بيان عن تمرد حكومة على دستور". وانتقد بقوة تصريحات صادرة عن الأمين عبا بإنيابة لتجمع الوطني الديمقراطي، أحمد أويحيى، الأخيرة، حول مصالحة وطنية، موضحا: "لا ينبغي أن تختصر هذه مصالحة في تكفل ببعض فئات ضحايا مأساة وطنية، بل يوشعر جميع بأنه تم تجاوز أسباب الأزمة."

ودعا أمين عبا حركة الإصلاح إلى "معالجة مخلفات هذه الأزمة، ومنها ملف مفقودين ومعتقلي صحراء، وذين فقدوا مناصب عملهم". وانتقد سياسات الاقتصادية لحكومة و"غياب تصور استشرافي مستقبل جزائر، خصوصا على مدى قصير ومتوسط"، كما لاحظ سعي حكومة إلى "شراء صمت كفاءات من خلال دعوتها لمشاركة في مشاورات بعد وقت ضائع، أي بعض رسم سياسات عمومية". ورافع غويني أيضا صياح دور رسمي جزائري أكبر وقف عدوان على مقدسات الإسلامية في القدس الشريف، في وجه حملة تهويد جارية.

ركاب في حالة ثمالة يهددون أمن المسافرين

المضيفون يطالبون بوقف توزيع الكحول على طائرات الجوية الجزائرية

✪ الجزائر: خيرة✪ عروسي / 22:00 - 20 سبتمبر 2015

وقع مضيفو✪ جوية✪ جزائرية، مؤخرا، عريضة طابوا فيها بوقف توزيع✪ مشروبات✪ كحوية على متن الأسطول✪ جوي✪ تابع✪ لشركة، حماية أمن وسلامة✪ طاقم✪ وركاب على حد سواء، بعد حادثة فتح مسافر ثمل، مؤخرا، باب✪ طائرة قبل إقلاعها من أرضية✪ مطار في إسطنبول بتركيا.

طاب مضيفو ومضيفات✪ خطوط✪ جوية✪ جزائرية بضرورة✪ تعجيل في مراجعة قائمة✪ خدمات✪ مقدمة✪ زبائن✪ شركة، ويتعلق الأمر أساسا، حسب مصدر مسؤول، ب✪ مشروبات✪ كحوية✪ التي تعرف رواجا كبيرا في✪ رحلات✪ خارجية، كون توزيعها لا يخضع لأي تقييد، فكل زبون يرغب في تناول هذا✪ نوع من✪ مشروبات يتحصل عليها حتى خارج أوقات توزيعها.

وحذر أصحاب✪ عريضة من✪ خطر✪ كبير✪ الذي يمثله✪ راكب✪ الذي يتناول✪ مشروب✪ كحوي✪ حد✪ ثمالة، على حياة طاقم✪ طائرة وركاب، وهو ما يتخوف منه هؤلاء، خاصة بعد✪ حادثة✪ التي تم تسجيلها منذ حوالى شهرين، في مطار إسطنبول، حينما أقت✪ أحد✪ ركاب، وهو في حالة ثمالة، على فتح باب✪ طائرة قبل الإقلاع، ما نتج عنه حالة هلع وخوف بين✪ ركاب، كادت تتسبب في✪ إلغاء✪ رحلة✪ يس هذا فقط، فمضيفو✪ خطوط✪ جوية✪ جزائرية استغربوا ”تردد✪ مديرية✪ عامة فيما يخص منع توزيع هذا✪ نوع من✪ مشروبات، ما دامت✪ خطوط✪ جوية✪ مصرية، حسبهم، التي تحصى أكبر عدد من✪ سياح من جميع دول✪ عالم، قد اتخذت هذا✪ قرار ”شجاع“، حفاظا على مصداقيتها وأمن زبائنها.

بعد شكوى حركتها ضده مديرية الصحة

مصالح الأمن تستمع لصحفي آخر ساعة بخنشلة

خنشلة: طين جمعة / 21:00 - 21 سبتمبر 2015

استمعت صباح يوم مصباح أمن دائرة ششار بخنشلة إلى أقوال رئيس مكتب جريدة آخر ساعة بولاية خنشلة الصحفي عمران بلهوشات بعد شكوى قدمها مدير صحة يتهم فيها صحفي بإقذف ونشر أخبار لا أساس لها من صحة وهي شكوى التي أودعها مدير صحة بولاية تنندة بعد رحيل مدير سابق إلى ولاية بغرب بلاد ، وهو ما جعل الأسرة الإعلامية بولاية تنندة حملة شرسة التي تشنها كثير من قطاعات ومديريات ضدها

مصباح شرطة استمعت إلى صحفي بعد وصول تعليمة نيابية بشأن قضية حركتها مديرية صحة عقب نشر مقال صحفي عن فضائح تسيير قطاع و حلول لجنة وزارية لتحقيق وتصريحات أعضاء مجلس ولائي خلال دورات سابقة عن وضع متعفن لقطاع ، وهو مقال الذي أشار أيضا إلى قضية تجهيز مستشفى ششار جديد 80 سرير بتجهيزات طبية بغلاف مائي يصل إلى 15 مليار دون أن تصل نسبة الأشغال به إلى 40 بامائة رغم أن الأشغال توقفت لأزيد من عا .

كما تطرق صحفي إلى شكوى نقابيين وموظفين ضد تجاوزات الإدارة وهي قضايا يعلمها عا ولا خاص ولا ولاي سابق تحديدا وصف في إحدى خرجاته لقطاع بأنه قطاع مريض ويحتاج إلى ثورة وهو تصريح نقلته عدة وسائل إعلامية .

قرارات الرئاسة تهيمن على المشهد السياسي في الجزائر

المعارضة حبيسة عقدة الشارع

□ جزائر: محمد سيدمو / 09:00 - 22 سبتمبر 2015

□ م تعد تكتلات المعارضة التي أفرزتها تداعيات عهدة رابعة، قادرة على جلب حتى الاهتمام الإعلامي ناهيك عن حشد شعبي مطلوب منها لإنجاح مشروعها. وفي مقابل هذا فراغ، باتت مؤسسة الرئاسة تصنع حدث من خلال مسلسل تعيينات والإقالات في مؤسسة عسكرية، رغم أن واقع يظهر غياب رئيس بوتفليقة عن أي نشاط ميداني أو خطابي منذ ماي 2012.

□ فقد أعادت قرارات الأخيرة التي اتخذها رئيس بوتفليقة في جهاز الاستعلاء والأمن، والتي بلغت ذروتها بتنحية فريق محمد مدين مدعو توفيق، مؤسسة الرئاسة إلى واجهة الأحداث السياسية والإعلامية، بعد فترة استطاعت فيها المعارضة أن تكتسب زخما بإعلانها عن مشروع مكتوب للانتقال الديمقراطي توحدت عليه في ندوة مازافران الشهيرة.

□ ومكنت هذه القرارات أن تجعل مؤسسة الرئاسة في موقف "فاعل"، بينما اكتفت المعارضة بإلقاء "ردود فعل" وطرح تساؤلات حول حقيقة ما يجري، تارة بإقول إنه صراع عصب وصل إلى نهايته وتارة أخرى بتأكيد على أن ما يجري، هو حيلة أخرى من سلطة صرف الأنظار عن حقيقة الأوضاع الاقتصادية والاجتماعية مزرية التي تعيشها البلاد. وعدا قرارات إعادة هيكلة جهاز الاستعلاء والأمن، أنهت عودة "مفاجئة" لأحمد أويحيى، أمين على الرئاسة، إلى توي مقاييد حزب موالاتة ثاني، تجمع وطني ديمقراطي، حالة صمت التي كانت تطبع مؤسسة الرئاسة حيال كثير من قضايا التي تفجرها المعارضة، وقد باتت ندوات صحفية التي يقبها أويحيى وتستقطب اهتماما إعلاميا واسعا، فرصة للدفاع عن رئيس بوتفليقة وخياراته وقراراته في ظل ما ينسب له من حجة عجز عن أداء مهامه.

□ كما أن مجرد ظهور أويحيى كاد يتسبب في فتنة بأهم تكتلات المعارضة، تنسيقية الانتقال الديمقراطي، بعد أن تقى أويحيى رئيس حركة مجتمع السلم، عبد رزاق مقري، وأصدر بيانا من رئاسة جمهورية يعلن فيه ذلك تسبب في إحراج مقري. هذا واقع جعل بعض القراءات تذهب إلى أن عودة أويحيى على رأس الأرندي كانت مدروسة حتى يتصدى هجمات المعارضة التي ظلت توجه انتقادات شديدة للرئيس بوتفليقة دون أن تجد الرد المكافئ من محيط الرئيس.

□ وبالمقابل، بعدما تكتلت المعارضة وتوحدت على أرضية الانتقال الديمقراطي في ندوة مازافران (10 جوان 2014)، ثم توسعت بإنشاء هيئة تشاور ومتابعة التي ضمت المعارضة التي قاطعت الانتخابات وتلك المشاركة فيها، ظلت هذه المعارضة تسير على خط رتيب من اللقاءات متكررة التي تخرج ببيانات تحمل نفس الطروحات، كما قول بشغور السلطة، وعودة رئاسيات مسبقة، وتحذير من الأزمة الاقتصادية، دون أن يؤثر ذلك في مسار الأحداث شيئا، بينما م تسعف ظروف جبهة قوى الاشتراكية لوصول بمبادرة الإجماع الوطني إلى مداها.

□ وباعتراف مسووقين سياسيين في المعارضة نفسها، فإن سير في هذا مسار لا يمكنه أن يبني موازين قوى جديدة بين المعارضة وبين السلطة. وفي ذلك قال محسن بلعباس، رئيس تجمع من أجل ثقافة وديمقراطية، في رده على سؤال "خبير"، على هامش ندوة مجلس وطني للأرسيدي، إن "مشكل على مستوى المعارضة هو في عمل ميداني في شارع، وكل يقول إنه سئم الاجتماعات داخل قاعات مغلقة، وحان وقت لذهاب إلى شارع".

□ كن حسب بلعباس، "هناك بعض الأحزاب متخوفة من شارع وأخرى ليس لها قاعدة نضالية كبيرة، وثمة مسووقين سياسيون يريدون أن يكون هم تواجد دون قاعدة نضالية أو برنامج أو رؤية مستقبلية حول الوضع الراهن". وبصل جيلاي سفيان، رئيس حزب جيل جديد، في ندوته الصحفية الأخيرة، إلى قناعة مفادها أن "تنسيقية الانتقال الديمقراطي وصلت إلى حدودها في عمل وعلينا تجديد نفسها والانفتاح على باقي المعارضة".

"تسونامي" التغييرات يقترب من السلك الدبلوماسي

✪ جزائر: خاد بودية / 09:15 - 23 سبتمبر 2015

يجري رئيس الجمهورية، عبد العزيز بوتفليقة، تغييرات ستشمل في مرحلة مقبلة سلك دبلوماسي بتحويل وإنهاء مهام وإحالة على تقاعد عدد كبير من سفراء وقناصل عامين، فيما تليها حركة أخرى وسط رؤساء مديرين عامين ومديرين عامين لمؤسسات الاقتصادية وتجارية كبرى، مع تواصل تغيير في مؤسسة عسكرية.

مصدر علمي: "الخبر": "تغييرات قيادات الجيش ستواصل"

أفادت مصادر علمية - "خبر"، "أن التغييرات التي طرأت على عدد من هياكل مؤسسة عسكرية، ومست ضباط سامين فيها، ستواصل في الأيام المقبلة، تشمل إحالات على تقاعد وإنهاء مهام وتحويلات وتعيينات جديدة، وذلك في إطار صلاحيات دستورية التي يتوفر عليها رئيس.

وسيوسع رئيس التغييرات التي يجريها منذ شهرين تقريبا، حسب مصادرنا، إلى سلك دبلوماسي "ومن المنتظر أن تفرج رئاسة عن قائمة سفراء وقناصل عامين، الذين تنهى مهامهم، حيث سيحاون على تقاعد، ويحول آخرون إلى عواصم أخرى، فيما ستركز حركة جديدة هذه على ظهور أسماء دبلوماسيين جدد خصوصا وأن مستوى سن في سلك دبلوماسي متقديا، جدا، وسيكشف عن أسمائهم لاحقا في بيان رئاسي". وفي هذا شأن، يُذكر أن رئيس بوتفليقة أجرى حركة الأخيرة على سلك دبلوماسي، شهر نوفمبر 2014، شملت تعيين سفراء وقناصل عامين وقناصل، علما أن هذه حركة تم تقصص فيها رئاسة عن عواصم معنية بتعيينات جديدة لسفراء. واكتفت بتتركيز على أن حركة، تندرج في إطار سير حسن الإدارات العليا لبلد وتسيير إدارتها سامية. وكشفت وقتها مصادر إعلامية أن التغييرات مست نحو 50 اسما بين سفير وقنصل عا وقنصل، منها تعيين 6 نساء.

وقالت مصادر "خبر"، إن التغييرات توسعت أيضا إلى شركات الاقتصادية وتجارية ومالية كبرى، حيث من المتوقع أن تعرف هذه لأخيرة، تغييرا جذريا على مستوى رؤساء مديرين عامين ومديرين عامين، على غرار مؤسسات سوناطراك وناطال وسونلغاز ومجاس مساهمات دولة وخزينة عمومية والضرائب وبنوك عمومية، وكذا هيئات كبرى تابعة قطاعات نقل والأشغال عمومية وبريد وفلاحة، بهدف تحسين أدائها خلال مرحلة مقبلة.

والم يمر على التغييرات التي أجريت على شركات الاقتصادية وتجارية ومالية كبرى، سوى أشهر قليلة. فقد أجرى رئيس عبد العزيز بوتفليقة، بتاريخ 24 ماي 2015، تغييرات على رأس بعض هيئات مالية عمومية ومؤسسات عمومية الاقتصادية، فقد أمر رئيس دولة، وقتها، هيئات مخولة بتنفيذ هذه التغييرات بصيغة "فورية"، والتي مست مديرية جمارك وسوناطراك وناطال، إضافة إلى مديري بنوك عمومية.

والإشارة، قال رئيس الجمهورية، أمس، بصفته رئيس المجلس الأعلى لقضاء، بحركة جزئية في سلك رؤساء مجاس عدل، نواب عامين وكذا في سلك رؤساء محاكم الإدارية.

نتخاب هيكل البرلمان

سعداني يتراجع عن التعيين ويفتح باب المنافسة

✪ جزائر: ف. جمال / 22:30 - 25 سبتمبر 2015

قررت قيادة الأقاليم إجراء انتخابات لاختيار ممثلي كتلة نيابية لحزب بمكتب مجلس شعبي وطني، وتراجعت عن مساعيها لاحتفاظ نفسها بسلطة اختيار ممثلي حزب في مكتب .
وأصدر رئيس مجموعة برلمانية للحزب، محمد جمعي، بيانا موجها نواب حزب، تحوز "خبر" على نسخة منه، يعلن فيه فتح مجال منافسة على عضوية مكتب مجلس (5 مقاعد)، موضحا أنه طبقا لقرار الأمين العام لحزب، فإن ترشيحات مفتوحة لكل نواب لمشاركة في انتخاب أعضاء مكتب وأنه سيجري اختيارهم بواسطة الانتخابات مثل بقية هيكل أي رؤساء لجان ونوابهم ومقررين.
وقالت مصادر من كتلة "إن رئيس كتلة جمعي وافق أيضا على مطالب تيار من نواب بتمديد موعد الانتخابات إلى فاتح من أكتوبر بدل 28 سبتمبر، وإعادة النظر في شروط ترشيح ومشاركة في الانتخابات التي نصت عليها تعليمات صادرة في 17 سبتمبر".
وقيدت تلك التعليمات شروط ترشح، ومشاركة في الانتخابات، وفهم نواب معارضون قيادة حزب أن تلك القيود عملية تصفية مسبقة لمنافسين. ومن هذه القيود مصادقة قيادة حزب على قائمة كتلة ناخبة أي الذين يحق لهم التصويت والترشح.
ونظم نواب معارضون، مطلع الأسبوع الماضي، حركة احتجاجية ضد محاولات تحييدهم من سباق، كما رفعوا شكوى إلى رئيس مجلس شعبي وطني، عربي ولد خليفة، مراجعة قرار وخصوصا تعيين أعضاء مكتب بحجة تناقضه مع أحكام قانون داخلي لهيئة.
وفضلت قيادة الأقاليم، على ما يبدو، تنازل هذه مرة، خشية إسقاط قائمة مكتب مجلس يوم التصويت، بعدما لاح في الأفق تحالف بين نواب غاضبين ونواب إسلاميين ومن شتات سياسي شل الانتخابات.
ويتداول نواب رواية، مفادها أن قيادة الأقاليم تنازلت مضطرة عن حق توزيع مقاعد مكتب مجلس، إثر ضغوط مورست عليها من رئاسة جمهورية، خشية حدوث اضطرابات في مجلس قبل أسابيع من مباشرة دراسة قانون ماية جديد، وطرح تعديل دستور على البرلمان.
ويرى مقربون من سعداني أن قرار الجوع لصندوق خطوة تحسبها، باعتبارها فضل الأدوات الديمقراطية حل مشاكل كتلة، غير أن هذا قرار من شأنه حرمانه من أوراق كان سيستعملها تخفيف الازدحام على قائمة مكتب سياسي، مقرر كشف عنها في دورة اللجنة المركزية يوم 4 أكتوبر المقبل.
وراج في مجلس شعبي وطني وحزب، أن سعداني كان سيمنح مقاعد نواب رئيس برلمانيين أعضاء في مكتب سياسي منقضية عهده، فسح مكان لأسماء أخرى في مكتب جديد مقرر أن يضم 17 عضوا .

تواجه معضلة زيادة الدعم مقابل تراجع الإيرادات

الجزائر في قائمة الدول المهددة بالثورة !

الجزائر: حفيظ صو، يلي / 08:30 - 26 سبتمبر 2015

حذرت منظمة الأمم المتحدة للتغذية والزراعة، "فاو"، من إمكانية حدوث حجة توتر وعدم استقرار في دول شرق الأوسط وشمال إفريقيا، من بينها الجزائر، بالنظر إلى استمرار زيادة أعباء الدعم المطبق على المواد الأساسية وتداعيات الانخفاض الحاد لأسعار المحروقات والإيرادات، بالمقابل أشارت منظمة الأمم المتحدة إلى أن هذه البلدان تستفيد مع ذلك من طوق نجاة ظرفي، نتيجة انخفاض أسعار الحبوب.

أوضحت منظمة الأمم المتحدة في تقريرها، أن أسعار الحبوب في السوق الدولية عرفت انخفاضا محسوسا، يعتبر الأهم منذ 5 سنوات، وهو ما يشكل طوق نجاة لمستوردين كبار من بينهم الجزائر مصنفة من بين أهم دول مستوردة في منطقة شرق الأوسط وشمال إفريقيا مع مصر، ومن شأن هذا العامل أن يخفف على هذه الدول الأعباء الناتجة عن شح الموارد المائية وتراجع عائدات المحروقات وهي التي تستورد كميات معتبرة من الحبوب، حيث يقدر معدل استيراد الجزائر للحبوب ما بين 9 إلى 12 مليون طن لاسيما قمح اللين والذرة.

ولاحظت منظمة الأمم المتحدة أن الانخفاض في أسعار الحبوب يعد وقفة ظرفية بالنسبة لدول تقوى بتخصيص موارد معتبرة لدعم المواد الأساسية فائدة مواطنيها، وبشكل هذا الدعم، حسب المنظمة، عبئا متزايدا لاسيما مع الانخفاض الحاد لإيرادات بلدان المصدر لنفط. ومن إيران إلى المغرب مرورا بالجزائر، فإن واردات الحبوب ستعرف انخفاضا حسب توقعات المنظمة الأممية، نتيجة تراجع معدلات الأسعار في السوق الدولية وتحسن مردود والمخزون، إذ تقدر نسبة الانخفاض بقرابة الثلث وهو أدنى مستوى وصله أسعار الحبوب منذ خمس سنوات.

ومع ذلك، فإن منظمة الأمم المتحدة حذرت من حدوث هزات في دول ومنطقة توفر ثلث حاجيات العالم من البترول ولكنها عاجزة عن توفير قوت شعوبها وضمان إنتاج وفير، حيث يبقى عامل الدعم أساسيا في سياسات الحكومات تسديد فارق السعر بين مستوى مادة مستوردة ونفس المادة مسوقة محليا، حيث تتحمل الحكومات أعباء فارق تقادي أي توتر داخلي، وقد سجلت المنظمة حدوث عدة اضطرابات سابقة ما بين 2010 و2011 في شوارع عمان ومصر والمغرب وتونس، نتيجة تعديلات طفيفة في أسعار المواد الأساسية.

وأشار خبراء المنظمة إلى أن تراجع أسعار الحبوب يشكل هدنة أو فترة راحة بالنسبة لحكومات يتزايد ضغط عليها، حيث يساهم هذا الوضع في تخفيض مستويات التضخم على المواد الغذائية لدى بلدان المصدر لنفط، علما أن الجزائر تواجه هذه السنة نسبة تضخم أعلى باقترابها من 6 في المائة.

وإذا كانت دول مستوردة لنفط تستفيد من عاملين مضاعفين هما تراجع أسعار الوقود والغذاء، فإن دول المصدر لنفط تواجه عامل ضغط ناتجا عن انخفاض محسوس في أسعار المحروقات، وهو ما يقلل من آثار الاستفادة من انخفاض فاتورة استيراد الحبوب.

وأشارت المنظمة إلى أن الجزائر ومصر من بين أهم دول مستوردة للحبوب في المنطقة، وصنفت الجزائر في مرتبة الثالثة عالميا حسب وكالة الأمريكية للزراعة، وقالت إن المواطنين في هذه الدول يخصصون نسبة كبيرة من مدخولهم للمواد الغذائية، حيث تشكل بالنسبة لمصر حوالي 40 في المائة، بينما يتم تخصيص حسب الهيئة الأمريكية 43,7 في المائة من ميزانية الأسر للغذاء في الجزائر، مقابل أقل من 7 في المائة في ولايات المتحدة و9,1 في المائة في بريطانيا و10,9 في المائة في ألمانيا و19,4 في المائة في جنوب إفريقيا.

وتوقعت منظمة الأمم المتحدة انخفاضا في فاتورة استيراد الحبوب هذه السنة، بفعل تراجع الأسعار خصوصا، حيث تستفيد الجزائر حسب المنظمة من نسبة انخفاض بـ 11 في المائة تصل حدود 3,1 مليار دولار، ونفس الأمر يسري على عربية السعودية ومصر والمغرب، هذا الأخير تصل فاتورة استيراده إلى 1,16 مليار دولار.

وأكدت المنظمة أن انخفاض الأعباء يسمح للأنظمة السياسية بأن تتنفس قليلا في المنطقة، وتتفادى التفكير جازيا في تقليص الدعم وبالتالي الإبقاء على يدها على تيارات معارضة، وإن كان مستوى تراجع في أسعار الحبوب لا تماثلته مستويات انخفاض أسعار المحروقات، وبالتالي لا تغطي إلا جزءا طفيفا من خسائر الناتجة عن تراجع أسعار الذهب الأسود، الذي فقد بالنسبة للجزائر حوالي 46 في المائة من قيمته منذ بداية السنة، وهو ما يبقيها تحت الضغط، لاسيما مع سنة 2016، مع استمرار النزيف الناتج عن تآكل احتياطات الدول المصدر لنفط منها الجزائر.

احتجاجا على إلغاء مشاريع تنمية بسبب التقشف

الأرسيدي يدعو للمشاركة بقوة في مسيرة السبت بتيزي وزو

تيزي وزو: علي رايح / 21:45 - 27 سبتمبر 2015

دعا كل من رئيس مكتب جهوي لأرسيدي، حمدوس محمد أرزقي، وعضو مجلس الأمة سابقا، محمد إكربان، أمس، كافة سكان منطقة للمشاركة بقوة في مسيرة الاحتجاجية التي سنشهدتها شوارع مدينة تيزي وزو، السبت المقبل، لاحتجاج على إلغاء مشاريع تنمية هامة لمنطقة بحجة التقشف وعلى "عنف بمختلف الأوجه ممارس من قبل أسلاك الأمن في حق سكان منطقة".

وتحدث قياديان، في ندوة صحفية، عن مشاريع تنمية التي أعنتها سلطات مركزية "بحجة اعتمادها سياسة تقشف" بعد تراجع رهيب سعر برميل بترول، حيث تم الاستغناء عن مشاريع تنمية جد هامة للمنطقة، في مقدمتها مركز استشفائي جامعي يتسع لـ 500 سرير ببوجافة، ومناطق صناعية، ومركز تدريب لمنتخبات وطنية وتوسيع شبكة طرقات وغيرها، معتبرين الأمر "إرادة سياسية لإبقاء منطقة في حالة تخلف الاقتصادي"، كما اعتبر قياديان "حجة تقشف" التي تحجبت بها سلطات إياهاية كونها استئنفت مشاريع لا تعود بإفائدة على مجتمع وإبلاد، على حد قولهما.

في هذا صدد، صرح "سيناتور" سابقا، محمد إكربان، قائلا: "منذ توقي رئيس بوتفليقة سدة الحكم انتهجت سلطات سياسة اقتصادية ضد تنمية منطقة قبائل لإبقائها متأخرة عن كافة مناطق وطن، وكذلك تقفير سكانها".

كما انتقد منشطا ندوة ما أسماه بتفاقم "عنف مختلف الأنواع ممارس من قبل أسلاك الأمن ضد مواطنين"، مذكرين بما وقع مؤخرا ببلدية ماكودة التي شهدت مقتل شابين من تاورقة بولاية بومرداس عن طريق خطأ. في هذا صدد، قال محمد إكربان إن "الأمر فيه إن"، معتبرا "قتل وحرق جثتي شبابين أمرا مشبوها وخطيرا". وبإنسبة لمصدر نفسه، فإن مشاركة عائلات ضحايا في مسيرة وارد، لاسيما عائلة مواطن من واضية قتل مؤخرا ابنها من قبل شرطي، حيث أكدت حضورها يوم السبت المقبل.

ودعا منشطا ندوة كافة المواطنين ومنظمات نقابية وجمعيات ومناضلي الأحزاب السياسية للمشاركة في هذه مسيرة، التي ستنتقل على حادية وعشرة من صباح يوم السبت من جامعة حسناوة باتجاه وسط مدينة تيزي وزو، مع توقعهما أن تكون مشاركة معتبرة مواطني تيزي وزو.

بمناسبة احياء ذكرى ميثاق الوئام

بوتفليقة يرد على مدني مزاراف

✪ خبر أونلاين/أج / 12:47 - 28 سبتمبر 2015

أكد رئيس الجمهورية، عبد العزيز بوتفليقة، اليوم الاثنين أن إجراءات الوئام المدني وميثاق السلم ومصالحة وطنية "ستنفذ بحذافيرها وبلا أدنى تنازل". وقال رئيس بوتفليقة في رسالة بمناسبة احياء ذكرى عاشره لمصادقة على ميثاق السلم ومصالحة وطنية: "سجلنا بعض ردود فعل ناجمة عن فتح جراح م تندمل بعد، أو عن خوف من عودة إلى الماضي الأليم وعليه فإننا من جديد نؤكد أن خيارات الشعب التي اتخذها بكل حرية والتي رسمها قانون متضمن إجراءات الوئام المدني وميثاق السلم ومصالحة وطنية ستنفذ بحذافيرها وبلا أدنى تنازل". وقال رئيس الدولة في نفس الإطار: "قد أخذت تنتاهي بينا الآن أخبار بعض تصريحات وتصرفات غير الالئقة من قبل أشخاص استفادوا من تدابير الوئام المدني بفضل وصفها بالإنزلاقات كنا نأبى إزاءها إلا أن نذكر بأحدود التي تجب مراعاتها والتي ن تتساهل الدولة بشأنها".

وبأتي هذا تصريح الأخير كما ورد في برقية وكالة الأنباء الجزائرية، في تلميح صريح لجدل الذي أثاره أمير ما يعرف بـ "جيش الاسلامي" لانقاذ، مدني مزاراف، الذي أعلن منذ اسابيع عن مبادرة لانشاء حزب جديد، وهو ما اثار جدلا واسعا في اساحة سياسية.

بدوي برر ذلك بكون لجان لم تجتمع منذ أشهر

الداخلية تفكر بإعادة النظر في انتداب المنتخبين

الأغواط: ب.وسيم / 23:59 - 29 سبتمبر 2015

كشف وزير الداخلية وجماعات محلية عن وجود مشروع لإعادة النظر في انتداب المنتخبين على مستوى مجاس محلية، كون لجان على مستوى مجاس في بعض بلديات ولايات لم تجتمع منذ أشهر، رغم تقاضي رؤسائها أجورا شهرية، رغم سياسة ترشيد نفقات التي تبنتها حكومة.

وأشار نور الدين بدوي، خلال لقاء جمعه بالمنتخبين وبعض ممثلي مجتمع مدني، بقاعة محاضرات مقر ولاية الأغواط، رغم إقصاء كثير من رؤساء جمعيات والأعيان من حضور، أن وزارته تفكر في مراجعة وإعادة النظر في انتداب المنتخبين بالمجاس الشعبية محلية على مستوى وطني، وإيجاد طريقة تأخذ بعين الاعتبار وضعية حاوية لإحداث آليات لرقابة تساير مرحلة ترشيد نفقات التي تبنتها حكومة، خصوصا وأن بعض لجان على مستوى مجاس بلدية ولائية، حسب بدوي، لا تعمل ولم تجتمع منذ أكثر من ستة أشهر، رغم تقاضي رؤسائها أجورهم شهرية بعد انتدابهم، وهي وضعية لا يمكن سكوت عنها، حسب وزير الداخلية، بعد حقائق التي اطلع عليها، بناء على تقارير مرسلة، ما استدعى وضع هذا ملف على طاولة وزارته لإيجاد حلول عقلانية وسريعة.

واستغرب ممثل حكومة تجاهل بعض مسؤولين محليين ومنتخبين قضية الإنارة العمومية ونظافة، كأنها ليست من أويات جماعات محلية، مرجعا الاعتناء بهذا الجانب مؤخرا إلى تعليمات التي بادرت بها هيئته وزارية، كون هذه الانشغالات من أويات مواطنين واجب تكفل بها، مشيرا إلى أن ولاية بالتنسيق مع لجان ولائية للأمن مطابيين بوضع حد ظاهرة حرق فوضوي التي تفشت في فترة الأخيرة مع حلول فصل خريف، والتي تسببت في خلافات بين بعض مواطنين وتقليص مساحات رعيية، في انتظار اقتراحات نواب برلمان بخصوص هذه الظاهرة والتنسيق مع وزارة فلاحة لحفاظ على الأراضي رعيية.

النقابة قالت إنها ستحدد تاريخه يوم 5 أكتوبر

موظفو الخارجية يهددون بإضراب مفتوح

♣ جزائر: حاد بودية / 23:30 - 30 سبتمبر 2015

أعلنت "النقابة المستقلة مستخدمي شؤون خارجية" عن دخول في إضراب مفتوح، يفصل في تاريخ شروع فيه يوم 5 أكتوبر داخل، و"تلك بسبب تماطل في استجابة الإدارة لانشغالات عمال وموظفي قطاع." وناشد مكتب تنفيذي للنقابة في بيان، أمس، "وزير دولة وزير شؤون خارجية والتعاون الدولي، التدخل ودراسة كل الانشغالات مرفوعة، وإيجاد حلول مناسبة لها تهدئة الوضع، كون كل مطالب شرعية، وهذا باعتراف من الإدارة. وتحمل نقابة هذه الأخيرة مسؤولية تماطلها في الاستجابة لمطالب." وانهقدت، الإثنين الماضي، أشغال جمعية عامة للنقابة مستقلة مستخدمي شؤون خارجية، بقاعة الاستقلال بمقر وزارة شؤون خارجية، حيث أبدى حاضرون استياءهم من "طريقة الرد غير مقتنع على أرضية مطالب، بعد اطلاعهم على رد الإدارة." وورد في بيان: "أجمع حاضرون في جمعية عامة على أن الإضراب هو الحل وحيد متاح أملاً موظفي شؤون خارجية، في ظل تجاهل وصاية مطابنا مشروعاً. بناء على ذلك ووفقاً لقانون الأساسي للنقابة، في مادته 13 قررت جمعية عامة أن يكون يوم الإثنين 5 أكتوبر 2015، يوم اقتراع سري للانتخاب على الإضراب وفقاً لقوانين معمول بها."

وأفاد الأمين العام للنقابة، كحل علي، في اتصال مع "الخبر"، بأن "أبرز مطلب ما يزال مجمدا يتعلق بمنحة سيادة التي حرر منها كل مستخدمين، على عكس باقي الموظفين في وزارات سيادية الأخرى، حيث تم إبلاغنا بأن رفع تجميد عن منحة مرتبط بقرار من رئاسة جمهورية، بصفتها صاحبة قرار نهائي". وذكر كحل أن "مطلبنا الثاني المهم يتعلق بكون دبلوماسيين وقناصله كل على تطبيق عليهم حركة تحويل، أما جهاز الإداري وبصفة عامة الأسلاك المشتركة، فهي تستثنى لأسباب غير واضحة من حركة، ويحرق مستخدمو الإدارة من عمل في الخارج، وتستند وزارة إلى توظيف في قنصليات إلى أبناء جالية في الخارج، رغم ما يترتب عن عملية من إجراءات معقدة، ويضاف إليها أننا الأخرى كموظفين في جزائر باعمل في الخارج."

وزير العدل يقول إن أطرافا باتت تطلق تصريحات دون حسيب ولا رقيب

هذه هي أسباب اعتقال الجنرال بن حديد

سطيف: عبد الرزاق ضيفي / 22:15 - 1 أكتوبر 2015

حذر وزير العدل حافظ الأختيا من مغبة الإدلاء بأي تصريحات إعلامية قد يقع صاحبها تحت طائلة قانون و متابعة جزائية، مؤكدا أن العديد من الأطراف باتت تبادي بتصريحات من هنا وهناك، دون حسيب ولا رقيب، في إشارة واضحة لتصريحات الأخيرة للجنرال متقاعد بن حديد، الذي تم اعتقاله أول أمس، مشددا على ضرورة عدم زرع ثقافة خرق قانون التي قد تعصف بالدولة مستقبلا.

ودعا طبيب ووح، أمس، أثناء تنصيبه لنائب عملا جديدا مجلس قضاء سطيف، بلاية جيلالي، إلى تكاتف كل قوى، بما فيها وسائل الإعلام، تقوية مؤسسات الدولة وخاصة قطاع العدالة، متهما أطرافا، رفض الكشف عنها، بمحاولة التأثير على العدالة عبر وسائل الإعلام بمختلف أنواعها، ما أجبر الدولة على إدخال إصلاحات جوهرية تقوية ذراع العدالة الذي يبقى قويا وداعما للدولة مهما كانت الظروف.

وكان جنرال متقاعد حسين بن حديد أعتقل الأربعاء من قبل رجال شرطة وعناصر من درك، حينما كان على متن سيارته وتم اقتياده فرقة درك بإشراقة بإعاصمة دون إعلامه بأسباب التوقيف، غير أن بعض مصادر ترجح أن تكون تصريحات ضابط سامي متقاعد التي أدى بها مؤخر «راديو مغرب»، والتي أطلق من خلالها نار على شقيق الرئيس ومستشاره سعيد بوتفليقة ونائب وزير دفاع وطني وقائد أركان جيش وطني، فريق أحمد فايد صالح، ورجل الأعمال علي حداد وراء توقيفه، وهي تصريحات التي دفعت حدادا إلى مقاضاته.

ويعتبر بن حديد ثاني ضابط سابق با جيش يعقل بعد جنرال حسان، الذي تم توقيفه ببيته بشاطوناف بإعاصمة يوم 28 أوت منصر، وأحيل على قضاء عسكري بإبلدة تحت طائل تهم خطيرة. وتلى اعتقال حسان إجاعة فريق محمد مدين على تقاعد بعد أيا، في قرار أثار جدلا كبيرا، وتضاربت تأويلات وتحليلات بخصوص تغييرات التي تتم على مستوى جيش ومخابرات.

من جهة أخرى، لم يخف وزير ووح تلقبه ردودا عديدة تفيد بعدم رضا قضاة نيابة عن الإصلاحات الأخيرة المتعلقة بنزع صلاحية وكلاء جمهورية أو نيابة في أوامر الإيداع أو الإخلاء لمتهمين، حيث تم تحويلها مباشرة إلى قاضي الحكم الذي ديه كل سلطة في إخلاء سبيل متهم أو إدانته وفقا لقانون، ودعا وزير جميع منتسبين سلك القضاء لاستعداد دخول هذه الإجراءات حيز التنفيذ ابتداء من أواخر جانفي 2016.

من جهة أخرى، أعلن وزير عن تشكيل مجموعة عمل من أجل بلورة إصلاحات عميقة في محكمة جنائيات تماشيا مع قوانين دولية، زيادة على تطبيق نظما وساطة في قانون جزائي الذي سيمكن من حل أكثر من 60 في المائة من قضايا عاقة، مع إمكانية استخراج الأحكام وقرارات من محكمة عليا ومجلس الدولة مباشرة من مجالس قضائية، بعد أن كان مواطن ينتقل من أقصى جنوب جزائري إلى إعاصمة من أجل الحصول على مثل هذه القرارات، تضاف إليها إمكانية استخراج صحيفة سوابق عدلية خاصة بإجاعة في خارج عن طريق الأنترنت بعد قبول نظما مصادقة والإمضاء الإلكتروني.

على ما يبدو بسبب تصريحات أدلى بها

أخبار عن اعتقال الناشط السياسي حسن بوراس

أخبار أونلاين / 21:05 - 2 أكتوبر 2015

تداولت عدة صفحات يا فيسبوك، نشطاء سياسيين، نبأ اعتقال صحفي وناشط سياسي، حسن بوراس بمنزله ببيض، وحسب ما تم نشره فان قوات شرطة اقتحمت بيت عائلي واقتادت ناشطى مقر شرطة، كما تم تفتيش منزل وحجز كمبيوتر وهاتف معني.

واستنادا نفس مصادر، فان عملية تمت في حدود ساعة سادسة و نصف من مساء يوم، وقال أعوان شرطة حين اقتحامهم منزل أنه بحوزتهم أمر من وكيل جمهورية دى محكمة ببيض. و لم يتبين حد الآن الأسباب، غير أنه يتداول أن معني أدى بتصريحات صحفية حركت بموجبها دعوى قضائية.

احتجاجا على الغاء عدة مشاريع تنموية بالولاية

الأرسيدى ينظم مسيرة بتيزى وزو

خبر أونلاين / 13:53 - 3 أكتوبر 2015

نظم **أيو** حزب **تجمع من أجل ثقافة وديمقراطية** مسيرة في شوارع مدينة تيزى وزو، احتجاجا على إلغاء مشاريع تنموية هامة لمنطقة بحجة **تقشف**.

وكانت سلطات ولاية تيزى وزو قد أعلنت خلال **دورة عادية** لمجلس **شعبي** ولائي بتيزى وزو منعقد بتاريخ 30 سبتمبر **ماضي** الاستغناء عن عدة مشاريع تنموية **ب** منطقة، في مقدمتها مركز استشفائي جامعي يتسع **500** سرير **ببوخافة**، ومناطق صناعية، ومركز تدريب **منتخبات** وطنية وتوسيع شبكة **طرق** وغيرها.

ندد بالتجاوزات الحاصلة في مسابقات التوظيف

"الكلا" يهدد بالعودة للاحتجاج نهاية الشهر

✪ جزائر: عامر زغباش / 21:00 - 4 أكتوبر 2015

ندد مجلس وطني لأساتذة تعليم ثانوي "كلا"، في بيان له تسلمت "خبر" نسخة منه، بـ"تجاوزات" حاصلة في مسابقات توظيف و"عد" الأخذ بعين الاعتبار طعون مترشحين لها و"عد" تجديد عقود بعض الأساتذة متعاقدين وتعيينهم بمتعاقدين آخرين جدد.

كشف الاجتماع الذي عقده أعضاء مجلس في عاصمة، بداية الأسبوع، بحضور 25 مندوبا ولائيا، أن "تجاوزات" مؤسسات "تربوية" لم تنطلق بشكل فعلي في تقديم دروس، ولا تزال تعمل في ظل نقص فادح في الإطار "تربوي" و"بيداغوجي"، خاصة فيما يتعلق بمديري "دراسات" وأعاون "تربوية" و"عمال" مهنيين والأساتذة، الأمر الذي سبب في فوضى عارمة داخل "مؤسسات" تربوية ويهدد باستمرار انتشار ظاهرة "عنف" داخلها، إضافة إلى "عد" استغلال "عديد" من "هياكل" تربوية، ما سيبقي على ظاهرة الاكتظاظ داخل الأقسام ويهدد موسم "دراسي" بالفشل.

وتطرق الأعضاء إلى مشكل "تأخر" في تسديد رواتب "متعاقدين" منذ حوالي سنة في "تربية" ولايات، وحرمانهم من حقهم في منحة "مردودية" و"عطل" كما تنص عليه قوانين "توظيف" وعمومي وقانون "عمل"، و"عد" تمكين بعض الأساتذة من "حقوقهم" شرعية، بعد فصلهم تعسفا من "عمل" منذ سنة 2013، بسبب "أخطاء" بعض الإداريين بمديرية "تربية" ولاية "سكيكدة" وعاصمة غرب وكذا "طارف"، إلى جانب حرمان حوالي 300 ألف تلميذ من "دراسة" رغم "محاولات" عديدة من "مجالس الأقسام" لإنقاذ "تربية" "مطرودين"، بضيف "بيان".

من جهة أخرى، رفض الأعضاء اجتماع "ثلاثية" مزع عقده يوم 14 أكتوبر "قاد"، وتطبيق سياسة "تقشف" "منتهجة" من قبل "حكومة" في إطار قانون "مالية" جديد، على حساب الأساتذة بخفض أجور "عمال" عن طريق اقتطاع "ضرائب" والاشتراكات في صندوق "ضمان الاجتماعي"، يقول "بيان"، مهددين بالعودة للاحتجاج نهاية الشهر "مساندة" زملائهم "مفصولين" وكذا سياسة "تقشف" على حسابهم.

لا تغيير بعد 5 أكتوبر 1988

مرحلة انتقالية عمرها 27 سنة !

جزائر: ح. سليمان / ش. محمد / 12:00 - 5 أكتوبر 2015

وإن اعترفت السلطة، مؤخرا، بعد مرور 27 سنة على أحداث 5 أكتوبر 88، بأنها ليست "شغب أطفال" مثلما روج يومها، بل كانت "ثورة" سبق فيها جزائريون بكثير "ربيع عربي" الذي عرفته العديد من بلدان عربية، غير أن تلك الأحداث لم تؤسس تغيير حقيقي، رغم إحلال تعددية سياسية، بحيث لم تخرج الجزائر من مرحلة انتقالية طويلة.

بعودة حديث عن ضرورة وضع بلاد عن طريق "دولة مدنية"، كما ذهب إليه الأمين العام للأفان، وهو ما اعتبره رئيس جبهة العدالة والتنمية، عبد الله جاب الله، مجرد "وهم" لأن طريق تحقيقه، حسب جاب الله، "لا زال طويلا"، يتضح جليا أنه بعد 27 سنة من انتفاضة 5 أكتوبر لم يتغير "النظرة" وبقيت نفس منظومة حكم قائمة، وكل ما تغير هو تجميل واجهة من خلال تبني تعددية حزبية على مقاس، على غرار التعددية الإعلامية، بيد أن كل تقارير منظمات حقوقية تضع الجزائر في ذيل الترتيب العالمي بالنسبة لحرية التعبير وحرية الصحافة وحتى في مجال التنافسية الاقتصادية، رغم تبني اقتصاد السوق منذ عشرين سنة خلت!

مرت 27 سنة على أحداث أكتوبر ولا زالت طبقة سياسية تتحدث عن خلق سياسي وإعلامي، ولا زالت أحزاب تشتكي من عدم حصولها على حق في تأسيس أحزاب، وآخرها شكاوى كريم طابو (الاتحاد الديمقراطي الاجتماعي)، علي بن واري (نداء وطن)، صادق طماش (جبهة وطنية لأصالة والتجديد) وعبد الرحمن هنانو (حزب الجزائر لعدالة وبناء)، بحيث تحدث هؤلاء عن تعرض مشاريعهم الرامية إلى تأسيس أحزاب سياسية، إلى تعسفات جهاز سياسي - الإداري. ولم تسلم صحافة هي الأخرى من ضغوط السلطة من وراء استمرار احتكار الإشهار العمومي الذي استعمل كورقة تكسير صحف وتحويل أخرى إلى مجرد أبواق دعائية، كما استمرت محاصرة صحفيين من خلال منابغات قضائية وإغرامات مالية، حتى وإن تم إلغاء سجن صحفي في قانون الإعلام. وما زال فتح قطاع سمعي بصري، بعد ثلاث سنوات من صدور قانونه، لم يتحقق.

أمينا لم تكن ذكرى 27- لانتفاضة أكتوبر مجانية تطورات سياسية وأمنية لافتة منذ أن بدأ الرئيس بوتفليقة في توقيف قرارات إجلاء كبار ضباط جيش على تقاعد، فكثير من هؤلاء الذين عاشوا تواترات مرحلة سياسية وديموقراطية مرت بها الجزائر، عادوا إلى بيوتهم، ومعهم خزائن حقيقة، على الأقل بالنسبة لعلاجات الأزمة الأمنية في الميدان، ففي تلك الفترة كان الناس يتوقعون كل شيء، سوى أن يسجن جنرال أو يتابع قضائيا أو يعتقل، ومثلما لازال بحث ساريا إلى الآن، إزاء تفسير منطقي لأحداث أكتوبر، يكون مقبولا شعبيا، لازالت تساؤلات تطرح بشأن ماهية مرحلة مقبلة، بناء على تطورات التي تشهدها ساحة سياسية والأمنية منذ ألبا، وتلخصت في حرب ضروس بين وزير صناعة بوشوارب ورجل الأعمال إيسعد ربراب، وبداية الاصطفافات العلنية والخفية، من وراء الستار، وحتى وإن كان مثل يقول إن جمر متبقي من نار قديمة لا يوقد من جديد، إلا أن وقود انتفاضة أكتوبر يبدو محمرا، بعيدا عن تلك تكهنات قاتلة بأننا، يا ضابط، نجتاز مرحلة "زيت وسكر" التي عاشها جزائريون على 2011، واعتقد بعض أن بلاد مقبلة على أكتوبر ثان، فلم يحصل ذلك، تماما مثلما اجتهد كثيرون ممن عرفوا بعد أحداث 88، يفتقروا إن سبب خروج الناس في أبو الخامس من ذلك شهر، لا يمكن وصفه بـ"ثورة جياح"، لأن مرحلة سياسية ما كانت على الأبواب وكان يجب على الجزائريين أن يتعايشوا معها.

صحيح أنه في بلد، حكم فيه نتائج ثورة أو حرب أهلية أو حتى انقلاب، لا يمكن أن يوجج ديمقراطية والأبواب على مصراعها، كن هل كان قدرا على الجزائريين أنه وبعد أكثر من ربع قرن من البحث عن ديمقراطية، لم يتمكنوا حتى من العثور عن خيوطها الأولى؟ بحث بدا أنه توقف وحل يده الاكتفاء بالبحث عن "خبز" فقط.

مزراف يهدد بوتفليقة برد "لم يسبق وأن سمعه "

"الأمير" يتوعد الرئيس !

✪ جزائر: جلال بوعاتي / 09:30 - 6 أكتوبر 2015

ندد مدني مزراف، أمير ما كان يسمى "جيش الإسلامي للإنقاذ"، بشدة، في مقابلة أجرتها معه قناة "وطن" الجزائرية، أول أمس، بمنعه وأتباعه من العمل السياسي، مشككا في هوية الجهة التي كتبت الرسالة التي نسبت لرئيس بمناسبة ذكرى عاشره لمصاحفة وطنية، وقال مزراف إن "وضع صحي للرئيس لا يسمح به باتخاذ قرارات، فحتى رجل شاب ولا متمتع بصحة جيدة يصعب عليه أن يصدر كل هذه القرارات المهمة في هذا وقت قصير"، قبل أن يضيف: "ست أدري ما هي الجهة التي كتبت الرسالة لرئيس، وست أدري إن كانت تنتمي لرئاسة أو لجيش، كن في كل الحالات هي تتلاعب وتخذ أجندة خاصة بها."

وفي نفس الاتجاه تابع مزراف قائلا: "سبق لرئيس عبد العزيز بوتفليقة وأن أخطأ بحقنا في سنة 2009 في خطاب ألقاه في تلمسان ووهران.. وكان الرد حينها قويا جدا ومجنونا، وياويها هو الرئيس يكرر نفس خطأ"، ثم أضاف بنبرة تهديدية: "إذ لم يصحح الرئيس خطأه ولم يراجع عما بدر منه سررد عليه بقوة وسيسمع مني مالم يسمعه من أحد من قبل."

واغتنم أمير ما كان يسمى "جيش الإسلامي للإنقاذ" فرصة يرد على مدير ديوان رئيس الجمهورية والأمين ✪ للأرندي، أحمد أويحيى، الذي أرجع إعلانه عن مسعى تأسيس حزب سياسي ✪ إلى "جهات دفعته إلى ذلك" بقوله: "م تله أمه بعد من يعطيني أوامر ويملي علي ما يجب فعله."

ودافع مزراف عن نفسه وأتباعه، قائلا: "فيس يس هو مسؤول عن مأساة سنوات التسعينات.. نحن ضحايا، شعب اختارنا، وصلنا ✪ إلى حكم فانقلبوا علينا يا سلاح، قد قتلوا، عذبوا (..) سنا مسؤولين عن الأزمة، الذين أغرقوا بلادنا حملا ✪ ما يزالون في حكم."

وتطرق مزراف لاتفاق قيادة جيش وطني شعبي معه، والذي كما قال "قرأته مذيعة تلفزيون الجزائري في نشرة ثامنة مساء، كما أن بن فليس الذي لا يزال على قيد الحياة، جاء مقابلتنا بصفته مبعوثا من رئيس جمهورية برفقة جنرال فضيل شريف، ممثل راحل قائد الأركان لواء محمد عماري، و✪ جنرال إسماعيل عماري، ممثلا عن الأمن، وقد قال لنا بن فليس إن مرسوم رئاسي صادر في جانفي 2000 و✪ متضمن عفوا خاصا عن أتباع تنظيم مسلح يعيد كم كل شيء."

وروى مزراف تفاصيل قائه بموفاي سلطة: "طلب مني بن فليس صبر سنة أو سنة ونصف قبل العودة ✪ إلى نشاط سياسي تحت مبرر أن الإعلان عن تأسيس حزب في تلك فترة كان سينسف الاتفاق العظيم، وأخبرته بأنني سأصبر خمس سنوات لأن سنة لا تكفيني حتى حل ✪ مشاكل الإدارية رجائي."

وتأتي تصريحات مدني مزراف هذه تضع ✪ سلطة، وعلى رأسها رئيس بوتفليقة، في حرج كبير، فبالإضافة ✪ إلى أنها جاءت بلهجة ✪ لم يتعود رئيس سماعها من أحد، فهي تأتي أياما قليلة بعد تصريحات جنرال ✪ متقاعد حسين بن حديد، التي أودت به ✪ إلى السجن بعد شكوى وزارة دفاع وطني، وهو ما دفع ✪ الكثير من ✪ معلقين ✪ إلى الاعتقاد أن ترك مدني مزراف دون أي متابعة سيمس حتما بمصداقية ✪ دولة ومؤسساتها.

وزارة الاتصال تستدعي ✪ رئيس ✪ مدير ✪ قناة ✪ وطن "استدعت وزارة الاتصال، أمس، مالك قناة "وطن" فضائية، رجل الأعمال جعفر شلي، على خلفية تصريحات ✪ التي تضمنتها مقابلة أجرتها قناة مع مزراف، والتي اعتبرتها وزارة بـ"غير مقبولة". وحسب مصدر مسؤول ✪ قناة، فإن ✪ الرئيس ✪ مدير ✪ متواجد خارج ✪ بلاد، تلقى استدعاء من وزارة الاتصال، على خلفية ما تضمنته مقابلة مع مدني مزراف بثتها قناة، سبت ✪ ماضي". وذكر مصدر مسؤول داخل ✪ قناة أن ✪ رئيس ✪ مدير ✪ سيعود غدا (يقصد ✪ يو) ✪ جزائر."

اعتصموا صباح أمس احتجاجا على قوائم المقبولين في "الماستر "

طلبة الإعلام يُغلقون الجامعة 3 ساعات !

✪ جزائر: مصطفى بسطامي / 22:30 - 7 أكتوبر 2015

أقبح، أمس، طلبة كلية الإعلام والاتصال، على غلق الجامعة، احتجاجا على قوائم طعون التي نشرت صباح الأربعاء، وشكلوا جدارا جسديا مانعين باقي طلبة من دخول أو خروج، إلى غاية فض الاعتصام من طرف مصباح الأمن، في حين قال عميد كلية- "خبر" بأن قوائم شفافة ولا غبار عليها. وانطلقت شرارة الاحتجاج مباشرة بعد نشر قوائم الأوية لمقبولين بعد طعون، حيث قاموا بغلق باب جامعة رئيسي، مانعين أي دخول أو خروج لطلبة والأساتذة، وهو الاحتجاج الذي دأب قرابة ثلاث ساعات، حيث قامت مصباح الأمن بفضه في حدود ساعة منتصف النهار. وحسب طلبة، فإن قوائم التي حررتها كلية تحمل كثير من تجاوزات، على غرار قبول طلبة حانزين على معدلات تقل عن عشرة، مقابل إقصاء من حازوا على معدلات تفوق عشرة، وتقى ممثلون عن طلبة بعميد كلية بعدها يعدهم هذا الأخير بالتكفل بانشغالاتهم. واتصلت "خبر" بعميد كلية علو سياسية وعلاقات دولية بلقاسم إراتني، الذي أكد بأن قوائم تبقى أوية، وهي تلك التي تعتمد على معطيات التي سجلها طاب في موقع الإلكتروني، في انتظار تحرير قوائم نهائية، كنه أكد أن عملية تمت بشفافية ولا غبار عليها. وأوضح أن تحديد مقبولين هي عملية تتم وفق معايير قانونية، حيث أن 80 بالمائة من مقاعد تخصص لطلبة خريجي نظل "ال. دي" لسنة ماضية، في حين تقسم 20 بالمائة باقية على ثلاث فئات: قدماء طلبة في "ال. دي"، وطلبة نفس نظل من جامعات الأخرى، وطلبة نظل كلاسيكي. وذكر إراتني بأن قرابة 600 منصب تم توفيره لمترشحين، في انتظار دراسة ملفات ورقية لمترشحين من طرف لجان مختصة وإصدار قوائم نهائية .

قالت أن الهيكل التنظيمي الجديد وضع منذ ربع قرن

الرئاسة تتحدث عن التغييرات التي مست "الدياراس"

✪ خبر أونلاين / 14:03 - 8 أكتوبر 2015

أفاد بيان رئاسة الجمهورية، أن التغييرات الأخيرة التي مست دائرة الاستعلامات تندرج ضمن هيكل تنظيمي تم وضعه منذ ربع قرن كما أنها تهدف إلى تعزيز قدرة وفعالية مصباح الاستعلامات الوطنية و تكييفها مع التحولات السياسية الوطنية.

وأضاف البيان أنه في سياق حركة إصلاحات أمنية وسياسية "واسعة" بوشرت في سنة 2011 برفع حالة طوارئ وتنفيذ عدة قوانين ذات بعد سياسي . وهو مسار سيتوج عن قريب بمشروع مراجعة الدستور.

وأوضحت رئاسة الجمهورية أن هذه الإصلاحات شملت أيضا "كلما اقتضى الأمر". المؤسسات مكلفة بحفاظ على الأمن على غرار عمليات إعادة تنظيم التي بوشرت والتغييرات التي أجريت على مستوى دائرة الاستعلامات والأمن التي ساهمت بتفان في الحفاظ على الدولة وتضطلع بمهام ذات مصلحة وطنية كبرى وتتوفر على موارد بشرية ذات كفاءات عالية

وهي أول مرة منذ تنحية فريق محمد مدين، المدعو توفيق، تقوى رئاسة الجمهورية بتقديم توضيحات حول مختلف التغييرات التي مست "دياراس"، حتى وان اكتفى بيان بتقديم توضيحات أكاديمية.

أحمد أويحيى يوضح "توضيحات" بيان الرئاسة

بوتفليقة لا يريد تكسير جهاز الدياراس

✪ الجزائر: جاد بودية / 21:35 - 9 أكتوبر 2015

أفاد مدير ديوان رئاسة الجمهورية أمين علّ الأرندي، أحمد أويحيى، أن "رئيس عبد العزيز بوتفليقة لا يهدف إلى تكسير جهاز الأمن عموماً، ودائرة الاستعلاء والأمن خصوصاً، وإنما يجري تغييرات وإصلاحات باشرها في سياسة ثمّ عدالة، وأخيراً مؤسسة الأمنية."

أعطى أحمد أويحيى، أمس، في تصريح صحفي قبل اجتماع الأمانة الوطنية حزبه في عاصمة، توضيحاً إضافياً -"توضيحات" بيان رئاسة الجمهورية، خميس ماضي، بخصوص تغييرات التي مست مؤسسة عسكرية، وبتحديد دائرة الاستعلاء والأمن، التي أنهت مهلة مديرتها فريق محمد مدين مدعو "توفيق"، وإجّاته على تقاعد، بتاريخ 12 سبتمبر ماضي.

وذكر أويحيى، في كلمة مقتضبة، أن "توضيحات" واردة في بيان رئاسة عادية، فقد جاءت لإنهاء جدل حول ما تردد بخصوص تغييرات الرئيس في مؤسسة عسكرية، خصوصاً وأنها نابعة من بعض معارضين الذين يخلطون بين الأمور، ويريدون ضرب الرئيس لا غير، فهذه الإصلاحات عادية لأنها بدأت في حياة سياسية ثم انتقلت إلى قطاع عدالة، ووصلت إلى مؤسسة عسكرية."

ويضاف هذا تصريح لأويحيى إلى تصريح سابق بيّن واحد قبل إنهاء مهلة فريق "توفيق"، ينفي فيه وجود صراع بين الرئيس بوتفليقة وجهاز مخابرات، فقد قال آنذاك في ندوة صحفية، بتاريخ 11 سبتمبر ماضي، "الرئيس ليس في حرب مع ديواراس ولا مع أي جهة أخرى، فالإصلاحات العسكرية جارية عادية ومن ضمن صلاحياته الدستورية، والدولة يقودها رئيس واحد فقط هو عبد العزيز بوتفليقة."

وأفاد بيان رئاسة الجمهورية بأن "التغييرات الأخيرة التي مست دائرة الاستعلامات تندرج ضمن هيكل تنظيمي تم وضعه منذ ربع قرن، كما أنها تهدف إلى تعزيز قدرة وفعالية مصابح الاستعلاء الوطنية، وتكييفها مع تحولات سياسية وطنية". وأضاف بيان أنه "في سياق حركة إصلاحات أمنية وسياسية واسعة، بوشرت سنة 2011 برفع حالة الطوارئ وتنفيذ عدة قوانين ذات بعد سياسي. وهو مسار سيتوج عن قريب بمشروع مراجعة دستور."

وأوضحت رئاسة الجمهورية أن "هذه الإصلاحات شملت أيضاً. كلما اقتضى الأمر، مؤسسات مكلفة بحفاظ على الأمن، على غرار عمليات إعادة تنظيم التي بوشرت والتغييرات التي أجريت على مستوى دائرة الاستعلاء والأمن التي ساهمت، بتقان، في الحفاظ على الدولة، وتضطلع بمهلة ذات مصلحة وطنية كبرى وتتوفر على موارد بشرية ذات كفاءات عالية."

بتنظيم انتخابات حرة ونزيهة ومكافحة الفساد

مقري يدعو إلى الانطلاق في مسار ديمقراطي حقيقي

15:21 / أوج / 10 أكتوبر 2015

دعا رئيس حركة مجتمع السلم عبد رزاق مقري يوم السبت 10 أكتوبر 2015 في الجزائر العاصمة إلى "الانطلاق في مسار ديمقراطي حقيقي تحقيق تنمية" وذلك بـ"تنظيم انتخابات حرة ونزيهة ومكافحة الفساد".

وأوضح رئيس حركة في أشغال ملتقى وطني دوري رؤساء مكاتب تنفيذية ولائية أن تشكيلته سياسية ن تقد أي تنازلات إلا إذا تم الانطلاق في مسار ديمقراطي حقيقي في إطار رؤية واضحة ومتكاملة كما جرى في بعض بلدان مجاورة".

ودعا مقري في هذا الإطار إلى "إنشاء لجنة وطنية مستقلة تسهر على تنظيم انتخابات نزيهة وحرّة وكذا وضع دستور توافقي ودعم جمعيات وتسهيل اجراءات حصول على اعتمادات الأحزاب ومكافحة كافة أشكال البيروقراطية وفساد في إطار تطبيق دولة قانون"، كما شدد على "حماية أمن ووحدة وطن ومكافحة بطالة ودعم الاقتصاد وطني تحقيق تنمية مستدامة والسعي نحو تجسيد ثقة بين مواطنين".

وحذر مقري من جهة أخرى من الأوضاع الاقتصادية صعبة التي تعرفها بلاد داعيا إلى تظافر جهود جميع فاعلين تحقيق تنمية من خلال إجراء "إصلاحات اقتصادية عميقة تشمل مختلف مجالات"، وقال في نفس الوقت بأنه لا يمكن "بناء اقتصاد قوي إلا ببناء مؤسسات اقتصادية حقيقية وتنوع نشاطات تنموي بإشراك جميع بعيدا عن الاحتكار أو نفوذ"، وشدد في هذا الإطار على ضرورة "تطبيق إصلاحات عميقة لاسيما في منظومة بنكية وبنائية وتربوية وتكوينية وتحقيق عدالة الاجتماعية وخلق مناصب شغل لشباب وتحقيق توازن في تنمية مختلف مناطق وطن".

وحول وضع في فلسطين دعا رئيس حركة مجتمع السلم مختلف بلدان عربية لوقوف إلى جنب شعب فلسطيني لاسيما سكان القدس الشريف ضد الاعتداءات وحشية التي يشنها جيش الاحتلال على هؤلاء سكان عزل الذين يدافعون على حرمة القدس بكل شجاعة وقوة".

بلعباس يقول إن التغييرات في "الدياراس" لا تعني حل البوليس السياسي

الأرسيدى يطالب بخفض عدد أفراد الجيش والشرطة

جزائر: ف. جمال / 21:30 - 11 أكتوبر 2015

اقترح رئيس تجمع من أجل ثقافة وديمقراطية، محسن بلعباس، إجراء تخفيضات في عدد أفراد جيش وشرطة ودوائر الإدارية ومصالح دبلوماسية في الخارج، ومناصب سامية وإلغاء دعم موجة الأحزاب ممثلة في بل مان، تقليص الإنفاق العمومي، بدل سياسة تكشف التي قررتها سلطة مواجهة تدني مداخيل صادرات محروقات.

وحذر بلعباس، في منتدى يومية "بيرتي"، ناطقة بفرنسية، أمس، من مضي في سياسة تكشف، وقال إن هذه سياسة مضرة بعمال الأجراء محدودي الدخل، ومؤسسات الاقتصادية التي ستضطر إلى خفض عدد عمالها ووقف توظيف. وانتقد في هذا السياق قرار سلطة إلغاء مشاريع مهيكلة، منها خمسة مستشفيات جامعية أحدها مبرمج بتيزي وزو. وجدد مسؤول الأرسيدى مقترحات حزبه لأجل عقلنة الإنفاق العمومي، عبر ضبط نظمة تحويلات الاجتماعية وتحويلها من يحتاجها، مضيفاً أن دعم بعض مواد ومنها محروقات لا يعود حتماً بفائدة على ضعيفي الدخل، فقليل منهم يملك سيارة.

وفسر بلعباس تغيير أو ما أسماه "تخطيط" الذي تم في جهاز مخابرات، بأنه محاولة توجيه الأنظار، والإيحاء بأن "بوليس سياسي تم حله"، مضيفاً: "بوليس سياسي مازال قائماً، وما تم هو انتقال مسؤوليات من مجموعة جزرالات إلى مجموعة أخرى"، مضيفاً: "كلهم مسؤولون عن مآسي التي عاشتها جزائر". وقال بلعباس إنه "بدل إقامة نقاش شفاف حول دور ومهام ورقابة على جهاز الاستخبارات، بواسطة قانون، شهدنا مرة أخرى عملية تصفية حسابات بين مسؤولين عن مآسي وطنية". وفي تعليق له على قضية اعتقال جنرالين حسان وبن حديد، قال إن "الاعتقالات ليس أمراً جديداً"، مشدداً على أن "مصير جزرالات لا يهمه"، لأن مصير جزائر، حسب، غير مرتبط بجزرالات، وتابع "هم ديهم" وسائل توكيل محامين لدفاع عنهم، بعكس مواطنين آخرين. ولا بلعباس تسليط وسائل الإعلام ضوء على اعتقال بعض كبار ضباط سابقين في جيش بدل قراءة وتحليل تصريحاتهم، ملاحظاً بمقابل: "تجاهل معاناة صحفيين زج بهم في سجن، وناشطين حقوقيين ومناضلي الأحزاب منهم مناضلون في حزبه"، وإغفال ما يجري في غرداية، قائلاً: "الأزمة في غرداية مازالت محتدمة وأثارها أخطر على جزائر من مصير جزرالات". وسجل أن دستور توافقي لا يكون إلا بعد انتخابات رئاسية مسبقة، تشرف عليها لجنة وطنية مستقلة مراقبة الانتخابات. ولم يستبعد أن تستوعب سلطة مطلب وندرجه ضمن تعديلات دستور لإفراغه من محتواه. واعترف من جانب آخر، بوجود اختلاف في وجهات النظر في تنسيقية الانتقال الديمقراطي، ومن ذلك نزول إلى شارع لتظاهر بما في ذلك في العاصمة، وإنشاء علاقات قوة جديدة في مواجهة السلطة، وقت إلى وجود خطر من فقدان سيطرة على مسيرات، وحدث محاولات اختراق، غير أنه أشار أن ممارسة سياسة تتطلب شيئاً من مخاطرة.

الوالي المنتدب لدرارية سيقوم بتشميع المقر

غلق قناة "الوطن" جاء بطلب من وزارة الاتصال

12 أكتوبر 2015 / 10:12

افادت برقية وكالة الأنباء الجزائرية، أن غلق قناة "الوطن" الجزائرية جاء بطلب من وزارة الاتصال، نشاطها بصفة غير قانونية وبتنا مضامين تحريضية، ولا يكتم برقية كاملة:

"طلبت وزارة الاتصال من والي الجزائر العاصمة إغلاق مقرات قناة "الوطن" الجزائرية خاضعة لقانون أجنبي و معروفة بتسمية "الوطن تي في" و حجز معداتها، حسبما علمت وكالة الأنباء الجزائرية اليوم الاثنين 12 أكتوبر 2015. وتنشط قناة ممثلة في الجزائر من قبل مؤسسة ذات مسؤولية محدودة "الوطن ميديا" بطريقة غير قانونية و تبت مضامين تحريضية تمس برموز دولة" حسب نفس مصدر الذي أشار إلى أن وزارة الإتصال تشير إلى أنه "وفقا لقانون متعلق بالنشاطات الإعلامية هذه تخالف أحكام المادة 20 من هذا القانون الذي يشترط حصول على ترخيص مسبق يسلم بموجب مرسوم ممارسة نشاط".

و يجدر التذكير أن مرسوم تنفيذي رقم 14-152 مؤرخ في 30 أبريل 2014 يحدد كليات اعتماد الصحفيين محترفين الذين يمارسون مهنة حساب هيئة تخضع لقانون أجنبي. و على أساس هذا مرسوم تمنح وزارة الاتصال "الاعتماد بصفة مؤقتة لتمثيل وسيلة إعلام ما خاضعة لقانون أجنبي و الاعتمادات صحافييها".

وكانت قوات الشرطة، قامت صباح اليوم باقتحام مقر قناة "الوطن" الجزائرية، كائن مقرها بدرارية، وأوقفت عمل صحفيين، حسب ما افاد به أحدهم في اتصال مع "الخبر أونلاين".

وحسب نفس المتحدث، فإن عدد كبير من رجال الأمن متواجدين حاليا أمام مقر القناة، وقاوا للصحفيين وعمال أنه يمكنهم الخروج غير أنه يمنع عليهم بتاتا اخراج أي وسيلة عمل، كما تم أمرهم بوقف العمل، في انتظار، يضيف محدثنا، قدومي والي منتدب لمقاطعة الادارية درارية، فحسب ما تداول هناك فإن قرار غلق لأسباب تبقى مجهولة صدر من مصباح مقاطعة الادارية درارية.

وهو ما أعلنته قناة على صفحتها في "فايسبوك"

عاجل: رجال الشرطة يقتحمون الآن مقر قناة "الوطن" ويأمرون بإغلاقها بأمر من والي منتدب لدائرة الإدارية درارية

وكانت وزارة الاتصال رفعت منذ أيا دعوى قضائية ضد قناة بعد استضافتها مدني مزراق، الأمير السابق ما يعرف بجيش الاسلامي لانقاذ، بتهمة مساس برموز دولة عقب تصريحات التي أطلقها خلال حوار.

وحسب نفس المتحدث، قامت قوات الأمن بطرد كل عمال وصحفيين وطاقم مسير من مقر، وهم الآن متواجدون أمام مبنى القناة، وقيل لهم أن والي منتدب لمقاطعة الادارية درارية سيأتي لاحقا بياشر عملية تشميع القناة.

أودعوا طلبا قبل أيام عن مناقشة قانون المالية

نواب معارضة يطالبون سلال بفتح نقاش حول الوضع الاقتصادي

✪ جزائر: ف.ج / 03:00 - 13 أكتوبر 2015

دعا نواب معارضون لإقامة نقاش حول الوضع الاقتصادي في الجزائر، قبل أيّا عن بدء مناقشة مشروع قانون المالية سنة 2016. وطالب 63 برانيا ينتمون إلى 18 تشكيلة سياسية، بفتح نقاش علّا حول الوضع الاقتصادي، وممارسة حقهم في فحص وتقييم سياسات عمومية "في ظل تراجع مداخيل وتخفيض قيمة دينار وسياسة نقشف معتمدة وتآكل صندوق ضبط الإيرادات واحتياطي صرف".

وأشار مندوب مقترح، نائب خضر بن خلاف، في طلب مناقشة موجهة رئاسة مجلس شعبي وطني، أمس، إلى أن "الأزمة الاقتصادية قوبلت بجملة من تشريعات وقرارات من جهاز تنفيذي"، وهذه الإجراءات تمت، حسيه "بعيدا عن مؤسسة تشريعية وعن أعين نواب وخاصة قانون المالية تكميلي سنة 2015، والذي لم يعرض لنقاش رغم حساسيته وصلته مباشرة بحياة مواطن جزائري". وجاء في نص استجواب حكومة موجه إلى رئيس مجلس شعبي وطني، "بأنظر إلى سلوك تغيب ممارس على برمان وخاصة ما حدث بعد اختنا دورة ربيعية سنة 2015 ووضع نواب في عطلّة إجبارية كي تمارس سلطة تنفيذية هوأيتها مفضلة في تشريع بأوامر رئاسية، وتمرير مشاريع مرتبطة بجانب الاقتصادي وخاصة قانون المالية وميزانية دون عرضها لنقاش، فوت فرصة على نواب لإبداء رأيهم حول الوضع الاقتصادي، في وقت تطاب حكومة بهبة تضامنية من جميع ومساعدتها مواجهة هذا الوضع الاقتصادي متردي، الأمر الذي يتناقض مع سلوك جهاز تنفيذي بحرمان نواب من ممارسة حقهم في تشريع ومراقبة".

وأبرز برماني في ديباجة الاستجواب "إنه لا يمكن لنواب أن يسيروا في طريق أحادي حددته حكومة تنفذ برنامجا اقتصاديا موضوعا قبل خمسة عشر سنة، وأنتج وضع الذي نحن فيه، دون أن نشارك كنواب على الأقل في توضيح رأينا ونناقش مسار الذي تنوي حكومة مضي فيه".

وقال بن خلاف إنه يأمل في قبول مكتب مجلس طلب وبرمجة جلسة، تنفيذيا لأحكا دستور وقانون ناظم 02-99 الذي يمنح مكتب سلطة تقديرية لنظر في جدوى الاستجواب.

ومن غير مستبعد جدا أن يرفض مكتب مجلس طلب وهيئة مقبلة على مناقشة مشروع قانون المالية سنة 2016، وتشكل مناقشة قانون المالية فرصة لنواب معارضة وموالات مساعة حكومة على سياسات عمومية. ويتوقع أن يستخذ مكتب مجلس ورقة برمجة قانون المالية وقانون ضبط ميزانية، وضيق وقت منع برمجة مثل هذا نقاش.

نددوا بانفراد وزير الاتصال بتسمية دار الصحافة

إعلاميو تيزي وزو يقررون الاحتجاج يوم 22 أكتوبر

تيزي وزو: علي رايح / 23:00 - 14 أكتوبر 2015

قرر أعضاء جمعية صحافي ومراسلي صحف بولاية تيزي وزو، خلال جمعية عامة طارئة، عقدت صباح أمس الأربعاء، بتيزي وزو، تنظيم وقفة احتجاجية أملاً "دار شهداء صحافة تيزي وزو" التي سيدشنها وزير الاتصال يوم 22 أكتوبر المقبل، للتعبير عن استيائهم من عقد مشاورتهم في إطلاق اسم زميل صحافي مالك آيت عودية على هذه مؤسسة. وقال مشاركون في جمعية عامة إنهم يرفضون "وضعهم أملاً الأمر واقع"، مع إشارتهم إلى أن "مشكل يكمن في طريقة معتمدة ويس في شخص أو الاسم مختار".

وعقدت جمعية عامة طارئة مناقشة قرار اتخذ من قبل وزير الاتصال، حميد قرين، المتمثل في إطلاق اسم صحافي مالك آيت عودية على دار صحافة بولاية تيزي وزو، التي سيدشنها يوم 22 أكتوبر.

وجاء في بيان لمكتب مسير جمعية صحافي ومراسلي صحف بولاية: "تفاجأنا بما مسعى الأحادي وزير الاتصال الذي اتخذ قرار تسمية دار صحافة بتيزي وزو باسم صحافي مالك آيت عودية، دون استشارة صحافي ومراسلي صحف بولاية، نحن كأعضاء جمعية ندد بشدة بسياسة الأمر واقع منتهجة من قبل وزير الاتصال والتي لا تخدم مصلحة أي أحد".

وحسب بيان، فإن "تصرف وزير قرار سياسي يهدف محو ذاكرة شهداء صحافة، وهذا مخالف تماماً لخطابات مسووق قطاع الاتصال فيما يخص حرية التعبير واحترامهم لصحافيين وصحافيات". وأشار ذات بيان إلى أنه "بإنسبة هم إن دار صحافة ولاية تيزي وزو ستحمل اسم دار شهداء صحافة". وقد قرر معنيون تنظيم وقفة احتجاجية يوم قدو حميد قرين تدشين دار صحافة التي حلموا بها منذ أزيد من عشرين سنة، والتي بادر ببنائها وتمويلها مجلس شعبي ولائي.

بعد أن توعدّه برد "شديد" في قناة "الوطن" المشمعة

مزارق "يعتذر" للرئيس بوتفليقة

✪ جزائر: جلال بوعاتي / 10:35 - 15 أكتوبر 2015

في بيان أشبه برسالة اعتذار من رئيس الجمهورية، أعلن أمير تنظيم ما كان يسمى بـ"جيش الإسلامي للإنقاذ"، مدني مزارق، أمس، عن "تراجع" عن تصريحات التي أدلى بها في مقابلة تلفزيونية بثتها قناة "الوطن" خاصة، سهرة سبت ماضي، والتي تهجم فيها على شخص الرئيس بوتفليقة.

قال مزارق، الذي استرسل في تبرير اعتذاره بتذكير بما يتعرض له من حملة إعلامية، وتحمله مسؤولية متابعة قضائية ثم غلق مقرات قناة "الوطن"، فضلا عن دعوات توقيفه وجرجرته أملا قضاء، بـ"تهمة" مساس بشخص الرئيس: "حتى أبطل كيد الكائدين وأفضل مؤامراتهم، وأساهم في إبعاد جزائر عن كل الأخطار التي تهددها.. قررت أن أراجع عن ردّي شديد الذي وعدت به.. وأكتب بدلا منه رسالة هادفة صادقة قوية، أنصح فيها سيد الرئيس، وأذكره بالعهد والميثاق، وأقترح خطوات جادة، نستدرك بها ما فات، وتساعدنا على تحقيق ما هو آت." وتابع موضحا مضمون الخطوط العريضة رسالة اعتذار مرتقبة، بأن هذه الأخيرة "تُعين على البناء وتمنع الهدأ.. وتساعد على جمع الشمل وتحارب فرقة.. وتؤسس عودة قريبة إلى دولة حق والقانون، وتقطع طريق نهائيا على الذين يصطادون في مياه عكرة، ويحاقون عبثا عودة بلاد وعباد إلى زمن الاقتتال والفوضى واللاقانون." وكان مزارق خاطب الرئيس بوتفليقة (في مقابلته المثيرة للجدل) في برنامج خاص بثته قناة "الوطن"، بنبرة وعيد: "سبق للرئيس عبد العزيز بوتفليقة وأن أخطأ بحقنا في سنة 2009 في خطاب ألقاه في تلمسان ووهران.. وكان رد حينها قويا جدا ومجنونا، وياق ها هو الرئيس يكرر نفس الخطأ.. إذ لم يصحح الرئيس خطأه ولم يتراجع عما بدر منه، سنرد عليه بقوة وسيسمع مني ما لم يسمعه من أحد من قبل."

وبعد أن كشف نقاب عن مساع يبيدها رفقة من وصفهم بـ"خيرين غيورين" من أجل رفع التشميع عن قناة "الوطن" وتصحيح وضعها القانوني، صب مزارق جلا غضبه على رئيس "حزب طلائع حريات" ومدير ديوان رئاسة الجمهورية الأسبق، علي بن فليس، حيث جاء في بيان: "تصريح الذي أدلى به "سي علي بن فليس".. فقد قال وأخطأ، وتكلم ويايته سكت.. هذا الذي كنا نراه إلى عهد قريب رجلا ينتمي إلى التيار الإسلامي المحافظ (..) ويعرف أن شهادة زور كبيرة من كباائر."

وذهب موقع البيان إلى أبعد من ذلك، عندما كشف عن رأيه في بن فليس الذي كان يرى فيه "رغم ضعفه"، خليفة للرئيس بوتفليقة يوما ما، إذ أشار إلى مترشح رئاسيات 2014 بنبرة تهكمية: "هذا هو سياسي الذي كنت أراه، رغم ضعفه، ربما يصلح لرئاسة."

ويذكر أن بن فليس نفى، الثلاثاء، تقديمه ضمانات مزارق بالعودة لعمل سياسي، في اجتماع حول بنود قانون وثا مدني، سنة 1999، حضره إضافة إلى رجليين، كل من جنرالين راحلين إسماعيل عماري وشريف فضيل، موضحا بأن لقاء استهدف شرح قانون لا غير.

دعا الجميع إلى ضبط أسنتهم

أويحيى يتوعد المعارضة والصحافة

الجزائر: حاد بودية / 23:45 - 16 أكتوبر 2015

توعد مدير ديوان رئاسة الجمهورية، أمين عا الأرندي، أحمد أويحيى، صحافة ومعارضة بـ"عقاسماح لأي كان يتجاوز حدوده والإساءة إلى رموز الدولة. فالدولة تبقى من الآن فصاعدا في دور متفرج، وحرية التعبير يست على حساب الإضرار بالجزائر". وهنا كان أويحيى يرد على قرار تسميع قناة "أوطن" وحبس الجنرال متقاعد حسين بن حديد.

ظهر أحمد أويحيى وهو يتحدث، أمس، لدى افتتاحه أشغال ندوة وطنية لشباب حزبه في عاصمة، بصفته مدير ديوان رئاسة الجمهورية، أكثر منه أمينا عاما للأرندي، وذلك عندما قال: "الرئيس مريض ونحن مؤمنون بذلك، والشعب الآن يريد من يحمي دونه ووطنه، وهذه الدولة اتخذت قرارات في هذا الاتجاه، حتى وإن مست قناة "أوطن" (شمنت بقرار إداري)، وقد حان وقت كل واحد يشد سابعو (يلتذ) حدوده."

وتابع أويحيى في هذا جزء من خطابه: "الله غاب، يستنا بلاد أخرى غير الجزائر من أجل عمل على محافظة عليها في كنف الديمقراطية، وفي هذه نقطة أقول للشباب: إياكم وأن يستعملوكم وقودا في حسابات سياسية ضيقة". مضيفا: "الأرندي ليس مستعدا لقبول ديمقراطية فوضى، وهذا ليس كلاما نظريا بل عشناه في تسعينات، والآن حمد لله أن الكثير اكتشف أن جهاز المخابرات هو جهاز الدولة الذي يدافع عنها، حتى وإن كانوا يسمونه بابو يس سياسي أو "بوشية" (الجزائريين.)"

وم تسلم معارضة من "هجو" أويحيى، فقال: "عندما تحدث عن مخاطر دار، فهذا يعني أننا لا نؤمن بديمقراطية مراحل الانتقالية، فقد عرفنا معناها في تسعينات، وحمد لله أن الشعب هو الذي كسر هذه القاعدة (مرحلة الانتقالية)، وأضحى الجزائريون ينتخبون رئيسا هم كل خمس سنوات، وهؤلاء مواطنون أنفسهم من انتخبوا الرئيس في 2014 وسيدافعون عنه." ورفض أويحيى الاتجاه سائد وسط رأي عا، الذي يرجح "عسكرة حياة سياسية"، موضحا: "هذه مزايدات من أشخاص كانوا بالأمس قريب يستمتعون بالشمس على شواطئ البحر، تحت حماية دبابات عسكرة، كن قد أن الأوان هؤلاء تحكم في أسنتهم، فالدولة أن تبقى تتفرج على هذا تهور". وعلق على سجن الجنرال متقاعد حسين بن حديد: "هو بين يدي عذابة ولا يحق لي التعليق، كن أقصى ما يمكنني قوه بأنه لا يحق لأحد أن يتجاوز حدوده ويسمي رموز الدولة."

وعاد أويحيى لحديث عن غلق قناة "أوطن"، مبرزا: "كلامي موجبه هذه قناة وغيرها من قنوات، حرية التعبير يست على حساب الإضرار بالجزائر". وهنا استوقف صحفيون أويحيى سؤاله عن مصير مدني مزارف الذي هدد الرئيس الذي استضافته في قناة "أوطن" التي أغلقت بسببه، فأجاب: "لا يمكن لي الترويج لـ مزارف ولا جيش الإسلامي الإنقاذ محل، وكن مدني مزارف الذي بتصريح سابق (إعلان تأسيسه حزبه) فردت عليه الدولة (منعته من ذلك)، ثم عاود تصريحا آخر (هدد فيه الرئيس)، فقلا بتصحيحه برسالة."

وعن بيان الرئاسة موضح تغييرات جيش والمخابرات، أشار أويحيى إلى أن "الرئاسة م تعتذر عندما أصدرت ذلك بيان عن تغييرات التي طأت مؤسسة عسكرية، والبيان ليس موجها فقط للمخابرات، وإنما أوضح مسار تلك التغييرات وأعطى لها صورة عامة لرأي عا"، مضيفا: "استغربت من أشخاص كانوا يشتمون دياراس وإيو يدافعون عن هذا جهاز". وبخصوص مبادرة الأقالن، قال أمين عا الأرندي: "الأقالن شريك استراتيجي في دفاع عن الرئيس وبرنامجه، والمهم بالنسبة لنا في حزب تجمع وطني ديمقراطي يست طريقة ولا منهج، وإن النتيجة وتحقيق هدف الذي نسعى إليه كلانا، والاتفاق أكثر م نجلس بعد نفاهم."

وفي رده على تصريحات رجل الأعمال يسعد ريراب، أجب أويحيى: "حل مشاكل الاقتصادية يكون دائما في هدوء، والدفاع عن الاستثمار لا يرقى إلى تهريج، وكل الآن يسعى إلى تبريد الأوضاع وإيجاد حلول، ولا تعليق آخر على تصريحات ريراب". أما بشأن تصريحات الأمين العام حزب العمال، وبزة حنون، بخصوص تأميم حجار، رد عليها أويحيى: "يصعب كثيرا اتباع تصريحات حنون، فكانت من قبل تدعو إلى استرجاع حجار والدولة استرجعته، وصحيح أنه كانت لنا تجربة سيئة في بداية كنا كن حمد أنقذنا مركب و6 آلاف عامل."

وعن وضع الاقتصادي، أفاد أويحيى: "بلاد فقدت 50 بالمائة من مداخيلها بسبب أزمة النفط كنها م تصل إلى الإفلاس لأننا متحكمون في سيادة القرار الاقتصادي، ومجلس وزراء الأخير وإن حمل تقليصا للموارد ونفقات إلا أنه أقر زيادة في تحويلات الاجتماعية بـ5,7 بالمائة، وحافظ على قاعدة 49/51 التي يجاهد عا بمساعدة جزائريين لإغانها."

سعداني يصف من يخون الافالان بالحركي ويصرح

"منصب الرئيس محجوز إلى غاية 2019"

✍️ خبر أونلاين / 14:20 - 17 أكتوبر 2015

قال رئيس حزب جبهة التحرير الوطني عمار سعداني يوم في عنابة أن " منصب الرئيس محجوز إلى غاية سنة 2019 من طرف شخص الذي جلب السلم وضحي بحياته من أجل بلاد" في رد واضح على بعض الأطراف في معارضة التي دعت إلى إجراء انتخابات رئاسية مبكرة، كما دعا سعداني إلى بناء دولة مدنية، وهي دولة حق والسلم والقانون التي يمارس فيها مواطن واجباته بأمان"، مضيفا ان جزائر تواجه عدة مخاطر.

وأما مناضلي الافالان بولايات شرق و جنوب شرقي با مسرح جهوي عنابة أطلق سعداني عدة رسائل عندما قال " الذي خان جبهة التحرير الوطني فهو حركي" دون ذكر الأشخاص الذين قصدهم في هذا التصريح.

كما عاد زعيم الافالان مرة أخرى إلى مبادرة حزبه لإنشاء تحالف رئاسي جديد يدعم الرئيس، منتقدا الأطراف التي لم تعبر عن موقفها بوضوح في إشارة إلى حزب تجمع وطني ديمقراطي بقيادة أويحيى الذي وافق على مبادرة بشرط.

وصفوا راتب التقاعد بـ "منحة العار"

الأمن يُفشل مسيرة "الباتريوت" نحو العاصمة

ب.رحيم / 21:15 - 18 أكتوبر 2015

تدخلت قوات الأمن بضواحي حوش "قازوز" في بئر توتة بالعاصمة، وفرقوا أفرادا من "الباتريوت" قدموا من عدة ولايات، في محاولة منهم لسيير نحو العاصمة، للاحتجاج وتسليم ديوان رئاسة أرضية مطاب جديدة، مبدین رفضهم منحة تقاعد نسبي ممنوحة لهم شهر ماضي، معتبرين إياها "منحة الإهانة والعار".

م يتمكن قرابة 400 عنصر من مقاومين "الباتريوت"، من تنظيم مسيرة نحو عاصمة مرة أخرى، حيث تمكنت قوات الأمن من تفرقتهم ومنعهم من تجمع.

وأكد علي بوقطاية، متحدًا باسم التنسيقية الوطنية "الباتريوت" - "خبر"، أن طرف متفاوض معه أغلق أبواب حوار معهم، ولم يعد بمقدورهم الاتصال وعقد جلسات عمل مع أعضاء اللجنة وزارية مشتركة، توضيح ما يجري من غموض في تنفيذ قرارات اللجنة.

وأضاف المتحدث بأن قطرة التي أفاضت كأس، وفرضت عودة من جديد إلى الاحتجاج، تتلخص في قبال جهة مسؤولة عن تسوية ملفهم والمصالح المعنية، تابعة لصندوق وطني لتقاعد في وكالاته عبر ولايات، بصب مستحقات تقاعد "مهينة"، تباينت بين 5100 دج و16 ألف دينار، في حين أن الاتفاق، يقول المتحدث، جاء على أن راتب تقاعد نسبي تحدد بالنسبة من توفرت فيهم شروط بـ 24 ألف دينار، وهو ما يحدث وأثار غضب جميع. وأضاف علي بوقطاية أن صندوق التقاعد في وكالاته المعنية خاف ما جاء في الاتفاق، واشترط الاستفادة من تقاعد نسبي الاستثنائي من تجاوز 50 عاما، وهو ما يعني حرمان شريحة واسعة من الباتريوت م تتجاوز هذه مرحلة عمرية، وعد حساب فترة زمنية مشاركتهم في عشرية سوداء، في حين يؤكد أن الاتفاق مع اللجنة وزارية مشتركة، أقر فيه معنيون الأوصياء بأن "تقاعد نسبي الاستثنائي" حق كل واحد توفرت فيه شروط دون تحديد سن، داعيا لعودة إلى طاولة المفاوضات، تفادي ارتفاع حدة غضب بين شريحة من ضحايا مأساة وطنية.

بعد اجتماع وزارة التربية بنقابات القطاع

التوقيع على مشروع ميثاق أخلاقيات النظام التربوي

□ خبر أونلاين / وأج / 15:27 - 19 أكتوبر 2015

وقعت وزارة التربية الوطنية وممثلون عن تسع نقابات من القطاع التربوي الاثنين 19 أكتوبر 2015 على بيان مشترك متعلق بمشروع ميثاق أخلاقيات النظام التربوي المقرر الإضاء على صيغته النهائية منتصف شهر نوفمبر المقبل.

ووصفت بن غبريت التوقيع على هذا البيان بمثابة "حدث تاريخي" مؤكدة أن الهدف من وراء صياغة هذا الميثاق "هو ضمان استقرار القطاع من خلال إرساء مناخ ملائم لسير حسن لمؤسسة تعليمية والأسرة التربوية"، كما دعت شركاء الاجتماعيين إلى "أخذ مزيد من وقت لإتمام مساهمتهم عن طريق مناقشة وإثراء مشروع الوصول إلى صيغة نهائية نص الميثاق، المقرر توقيع عليه منتصف شهر نوفمبر المقبل".

وأضافت بن غبريت أن ميثاق أخلاقيات النظام التربوي يرمي إلى بناء ثقة بين مكونات الأسرة التربوية والعمل في إطار توافق بين وصاية وشركاء الاجتماعيين حل مختلف مشاكل يمكن تسجيلها وذلك بهدف تفرغ لوظيفة تعليمية ورفع بذلك من مستوى الأداء بيداغوجي لمؤسسة تربوية.

من جهتهم ثمن ممثلو نقابات تسع نقابات وقعوا على بيان مشترك على مساعي وصاية رامية إلى صياغة هذا الميثاق بهدف إلى محافظة على استقرار القطاع وتحديد واجبات وحقوق فاعلين في النظام التربوي، وبأنظر إلى أهمية هذا الميثاق أكد أغلبية ممثلي نقابات على ضرورة مناقشة مشروع ميثاق أخلاقيات النظام التربوي على مستوى مجالس هيئاتهم النقابية، مبرزين أن توقيع على بيان مشترك "لا يعني تخلي عن مبادئ عمل نقابي".

عبرت الاستثناءات التي مست بعض الشرائح بمثابة رسائل مشفرة

النقابات تحذر الحكومة من تمديد سن التقاعد

وهران: محمد درقي / 23:45 - 20 أكتوبر 2015

تتفق مختلف النقابات على رفض التعديلات التي تحاول السلطات تمريرها في قانون عمل جديد، والتي تتصدى لمكاسب طبقة شغيلة، حيث حذرت الحكومة من اعتماد قرار تمديد سن التقاعد، مثلما جاءت به مؤخرا في صورة استثناءات طيات بعض شرائح، بداعي الحفاظ على توازن صندوق تقاعد الذي يعاني اختلالات كبيرة.

تعتبر جل تمثليات عمالية تدابير التي جنح إليها جهاز حكومي مؤخرا، والمتعلقة أساسا بتعليمية حكومية التي أصدرها وزير الأول تمديد تقاعد خاص ببعض فئات، على غرار شبه طبيين وقابلات، وبعض الإطارات السامية ورؤساء مصانع، بحجة عجز مسجل في هذه فئات من جهة، والاستفادة من خبراتهم من جهة أخرى، بمثابة رسائل مشفرة لطبقة عمالية تؤشر إلى رغبة وصاية في تمديد سن التقاعد إلى 62 سنة، على غرار ما تم في بعض بلدان مجاورة، خاصة بعد الاختلالات الكبيرة التي تجلت على صندوق معاشات عقب تراجع رهيب الذي تعرفه مداخيل نفطية في الأونة الأخيرة.

وفي هذا شأن، أكد سيد عمر اوي، ناطق رسمي باسم الاتحاد الوطني عمال تربية وتكوين "إينباف"، في تصريح - "خبر"، أن نقابته ترفض رفضا قاطعا مساسا بمكاسب التي افتكها عمال في سنوات ماضية، بما فيها تقاعد دون شرط سن، مطابا لحكومة بمراجعة أي قرار ينتهي بتمديد تقاعد فوق سن قانونية، مع إجراء حوار جاد في موضوع مع جميع شركاء الاجتماعيين، "لأن اتخاذ أي إجراءات فردية ستكون عواقبها وخيمة على أرض الواقع مهما كانت مبررات".

ومن ناحية عملية، فإن تمديد مستحيل داخل قطاع تربية، يضيف ذات المتحدث، "وبالتحديد بالنسبة لفئة مدرسين الذين هم خصوصية في عملهم اليومي، باعتبار أن إرغنا الأستاذ على عمل فوق سن قانوني سيكون ضد مصلحة تلاميذ، وهذا أمر خطير على مجتمع ككل"، مضيفا أن نقابته لا تمنع منح الاختيار الفردي للأشخاص حول إمكانية بقاء في مناصبهم فوق سن قانونية إذا استدعت ضرورة ذلك.

من جهته، يرى عبد الحكيم رحمان، منسق وطني مجلس أساتذة تعليم عالى والبحث العلمي "كناس"، أن سؤال جوهرى الذي ينبغي أن تجيب عنه السلطات العمومية، هو "ماذا وقع صندوق تقاعد في اختلالات باتت تؤثر على صرف معاشات 1,7 مليون متقاعد؟ هل الأمر راجع إلى عراقيل موضوعية؟" الأمر ناجم عن فاتورة كبيرة التي تنفق على الأشخاص مميزين الذين يذهبون لعلاج في الخارج على حساب عمال بسطاء؟"، مضيفا أن هناك فوارق جوهرية بين تضامن وطني، وبين هضم حق من حقوق مستخدمين التي ينبغي دفاع عنها بكل قوة. أما أوس محمد، قيادي في نقابة وطنية لأساتذة تعليم ثانوي وتقني، "سناباست"، فيعتبر أن رغبة في تمديد سن تقاعد أمر مناقض تماما مسعى جل نقابات التي ناضلت طيلة سنوات ماضية من أجل إقناع وصاية بإفادة الأساتذة بالتقاعد عند بلوغ حد 25 سنة من العمل، وذلك بالنظر إلى خصوصيات التي تميز عمل الأستاذ، خاصة من الجانب النفسي، مؤكدا أن أي تمديد سيرفع متوسط سنوات عمل إلى حدود 34 و35 سنة، ما يعد منافيا للمعدلات الدولية المفترضة في سلك التدريس.

احذروا.. فايبيوك وبريدكم الإلكتروني تحت الرقابة !

✍ جزائر: خاد بودية / 09:30 - 21 أكتوبر 2015

ستخضع، من الآن فصاعدا، كل الاتصالات الإلكترونية (مواقع التواصل الاجتماعي ورسائل البريد الإلكتروني والهاتف)، إلى مراقبة وقائية قصد كشف عن جرائم متعلقة بالأعمال الإرهابية والتخريبية ومساس بأمن الدولة. وذلك بحسب مرسوم رئاسي وقعته رئيس بوتفليقة، يحدد تشكيلة وتنظيم وكيفيات سير "هيئة وطنية لوقاية من جرائم متصلة بتكنوقنيات الإعلام والاتصال ومكافحتها".

تكلف هذه الهيئة، استنادا إلى مرسوم رئاسي رقم 15-216 مؤرخ في 8 أكتوبر الجاري، صادر أمس في آخر عدد لجريدة الرسمية، مهيا من أبرزها "تنشيط وتنسيق عمليات وقاية من جرائم متصلة بتكنوقنيات الإعلام والاتصال ومكافحتها، ومساعدة السلطات القضائية ومصالح شرطة القضائية في مجال مكافحة جرائم متصلة بتكنوقنيات الإعلام والاتصال، بما في ذلك من خلال جمع معلومات وتزويد بها ومن خلال خبرات قضائية".

وعرف المرسوم "الاتصالات الإلكترونية" بأنها "كل تراسل أو إرسال أو استقبال علامات أو إشارات أو كتابات أو صور أو أصوات أو معلومات أيا كانت طبيعتها، عن طريق أي وسيلة إلكترونية، بما في ذلك وسائل هاتف ثابت ونقال".

وتضمن الهيئة نفسها، في ظل احترام الأحكام التشريعية، وفقا لمرسوم، مراقبة وقائية للاتصالات الإلكترونية قصد كشف عن جرائم متعلقة بالأعمال الإرهابية والتخريبية ومساس بأمن الدولة، تحت سلطة القاضي المختص وباستثناء أي هيئات وطنية أخرى، فيما "تجمع (الهيئة) وتسجل وتحفظ معطيات رقمية وتحديد مصدرها ومسارها من أجل استعمالها في الإجراءات القضائية". وسيكون لهيئة وطنية لوقاية من جرائم متصلة بتكنوقنيات الإعلام والاتصال ومكافحتها، طبقا لفقرة 7 من المادة 4 من مرسوم، "مساهمة في تكوين محققين متخصصين في مجال تحريات تقنية متصلة بتكنوقنيات الإعلام والاتصال"، وأيضا "مساهمة في تحديث معايير قانونية في مجال اختصاصها". وتتكون الهيئة من "لجنة مديرة" التي يرأسها وزير العدل ويتشكل أعضاؤها من وزير الداخلية والبريد وتكنوقنيات الإعلام والاتصال، وقائد درك وطني ومدير جهاز الأمن الوطني وممثل عن رئاسة الجمهورية وممثل عن وزارة دفاع (يعينان بمرسوم رئاسي)، وقاضيين من المحكمة العليا يعينهما مجلس الأعلى للقضاء.

وتكلف اللجنة مديرة أساسا بـ "تقييم دوريا بتقييم حالة خطر في مجال الإرهاب والتخريب ومساس بأمن الدولة، لتمكين من تحديد مشتملات عمليات مراقبة واجب القيام بها والأهداف المنشودة بدقة"، وتقترح "كل نشاط يتصل بالبحث وتقييم الأعمال مباشرة في مجال وقاية من جرائم متصلة بتكنوقنيات الإعلام والاتصال ومكافحتها". وتتولى مديرية مراقبة وقائية وبقطة الإلكترونية بـ "تنفيذ عمليات مراقبة وقائية للاتصالات الإلكترونية، من أجل كشف عن جرائم متصلة بتكنوقنيات الإعلام والاتصال، بناء على رخصة مكتوبة من سلطة قضائية وتحت مراقبتها طبقا لتشريع ساري المفعول"، فيما "ترسل المعلومات المحصل عليها من خلال مراقبة وقائية إلى السلطات القضائية ومصالح شرطة قضائية".

كما تزود (المديرية) "سلطات قضائية ومصالح شرطة قضائية، تلقائيا أو بناء على طلبها، بالمعلومات والمعطيات المتعلقة بجرائم متصلة بتكنوقنيات الإعلام والاتصال، وتطبيق قواعد حفظ على سر في نشاطاتها". وأسندت مهمة "تكوين قاعدة معطيات تحليلية لإجراء متصل بتكنوقنيات الإعلام والاتصال واستغلالها"، إلى مديرية تنسيق تقني. وتزود الهيئة وطنية لوقاية من جرائم متصلة بتكنوقنيات الإعلام والاتصال ومكافحتها، حسب مرسوم، بقضاة وضباط وأعوان لشرطة قضائية من مصالح عسكرية للاستعلاء والأمن والدرك وطنيين، يحدد عددهم بموجب قرارات مشتركة بين وزراء مكلفين بالعدل والدفاع الوطني والداخلية. وقصد وقاية من الأفعال الموصوفة بجرائم الإرهاب أو التخريب ومساس بأمن الدولة، ذكرت المادة 21 من مرسوم، بأنه "تكلف الهيئة حصريا بمراقبة الاتصالات الإلكترونية وتجميع وتسجيل محتواها في حينها، والقيام بإجراءات تفتيش وحجز داخل منظومة معلوماتية تحت سلطة قاض مختص". ويصبح وجوبا، حسب مرسوم، وتحت طائلة عقوبات جزائية، ألا تستخدم المعلومات والمعطيات التي تستلمها أو تجمعها الهيئة، لأغراض أخرى غير تلك المتعلقة بوقاية من جرائم متصلة بتكنوقنيات الإعلام والاتصال ومكافحتها. بينما تشير المادة 27: "يلزم مستخدمو هيئة بأسر مهني وواجب التحفظ".

سلطة الضبط تعاملت بمرونة وتساهل مع التجاوزات

ميلود شرفي يتوعد القنوات الخاصة

✍️ خبر أونلاين / 12:54 - 22 أكتوبر 2015

دعا رئيس سلطة ضبط سمعي بصري ميلود شرفي عاملين في الإعلام إلى تحلي بروح المسؤولية واحترام القوانين وحرية مهدها بتعامل بصرامة مع كل خرق قوانين جمهورية.

وعاد شرفي في تصريح للاذاعة الجزائرية، إلى قضية قناة وطن مغلوقة مؤكدا أن هيأته وجهت كثير من ملاحظات لقنوات خاصة كن بعضها تمادى على حد تعبيره مضيفا ان سلطة ضبط تعاملت بمرونة وتساهل مع كثير من تجاوزات في قنوات خاصة، حيث أعطتها مهلة لتكيف، غير ان بعض قنوات لم تأخذ بتبنيهات سلطة وتمادت في تجاوزات مما جعل هيئة تتعامل بصرامة.

وهدد شرفي كل مؤسسات التي تعمل في ظروف غير شرعية بتعامل بصرامة مستقبلا في حال ثبوت تجاوزات ترفضها قوانين جمهورية داعيا الإعلاميين الحقيقيين إلى الاستثمار وتسيير مؤسسات إعلامية.

وحول دفتر شروط قال شرفي ان هيأته تعكف على إعداد دفتر شروط بمقاييس ومعايير دولية على اساس احترامه تمنح رخص بث التي لا تكون سارية المفعول الا بتوقيعها من قبل وزير الاول كاشفا عن مشروع تمهيد هذا دفتر داعيا إلى فتح نقاش حول مساهمة كل الاطراف فاعلة في قطاع يحضى بالاجماع.

واستنكر شرفي اعتماد بعض قنوات على تجريح وكذب على مباشر داعيا إلى ضرورة تحلي بمسؤولية والابتعاد عن تحيز أي طرف دون اخر.

كما عاد شرفي إلى يومه الوطني لصحافة معددا مكاسب التي حققتها الاسرة الاعلامية بدءا بصدر قانون الاعلان سنة 2012 الذي عدل قانون 1991 الذي اعتبره متحدث فرصة كبيرة ساهمت اكثر في ترسيخ حرية وتعددية، اضافة إلى مكسب قانون سمعي بصري الذي صودق عليه في غرفتين سنة 2014 وفتح مجال لخواص للاستثمار.

وفي حديثه عن وسائل الاعلام العمومية نفى شرفي ان تكون هذه الاخيرة غير متمتعة بحرية اللازمة مؤكدا انها مدرسة تخرجت منها كل طاقات في قطاع خاص مؤكدا ان الاعلام في الجزائر عرف قفزة نوعية في السنوات الأخيرة.

وحول تأخر في مراسيم تنفيذية سلطة ضبط قال شرفي ان قوانين افرج عليها لم يبق الا نصوص تطبيقية التي هي من صلاحيات جهاز تنفيذي مؤكدا انه رغم استقلالية سلطة ضبط الا ان استكمال هيكلها لم يتم بعد مشيدا بما تبنيه وزارة الاتصال في إطار إكمال نصاب قانوني الذي يخول انتخاب أعضاء سلطة التي تضطلع بمتابعة احترام مقاييس ومنح تراخيص مضيفا ان هيئة مخولة بعد استكمال الأعضاء بعقد جمعية عامة ومنح الاعتماد وتراخيص كاشفا عن تنصيب طاقم تقني تحضير دفتر شروط ولهيكل ونظما داخلي الذي ينبغي حسب المتحدث ذاته ينبغي ان يمر على جمعية مضيفا أن سلطة ضبط هي سلطة مرافقة ويست سلطة رقابة وقمع مؤكدا ان رقابة بعدية ويست قبلية مؤكدا انها سلطة وحيدة مخولة بموجب قانون بالنظر في نزاعات في خدمات سمعي بصري تمساهم في بناء مجتمع ديمقراطي وتضمن فيه حريات وخدمة عمومية والاهتمام بقضاياها .

كما كشف شرفي ان قنوات التي ستعتمد رسميا ان تدفع اكثر من 60 مليون سنتيم شهريا لمؤسسة وطنية لبث الاذاعي والتلفزيوني بدل مبالغ باهضة التي تدفعها في الخارج والتي تتجاوز 400 مليون سنتيم شهريا دون ان يدخل منها سنتيم واحد خزينة الدولة في شكل ضرائب ومساهمات.

الحكومة تجمد إنجاز المشاريع بسبب نقص الاعتمادات المالية

✪ جزائر: مراد محامد / 22:02 - 23 أكتوبر 2015

قررت الحكومة توقيف إنجاز مشاريع 100 محل تجاري التي أقرها رئيس الجمهورية، أو ما يعرف بـ«محلات الرئيس»، بسبب إجراءات تقشف التي اتخذتها حكومة مؤخرًا، وعدّ جدوى هذه مشاريع التي فشلت في استقطاب تجار فوضويين وامتصاص بطاقة، وتبقى نحو ستة آلاف محل تجاري مجمدة وتنتظر استكمال الأشغال بها.

أفادت مصادرنا بأن كل بلديات وطن صرفت نظر عن إنجاز هذه مشاريع التي أنجزت بعيدا عن تجمعات سكنية كبرى، ما دفع بإسقاط عمومية إلى تحويل عدد منها إلى مدارس لامتناس الاكتظاظ الذي يعرفه قطاع تربوية باتفاق بين وزارتي تربوية وداخلية، بالإضافة إلى تحويلها إلى مقرات إدارية خاصة بمناطق نائية .

وأمرت الحكومة جميع بلديات باستبدال مشاريع الأسواق الجوارية إلى ما يعرف بـ«الأسواق باريسية» باختيار أماكن خاصة عبر عدد من الأحياء كبرى، وتنصيب طاولات وفق أوقات محددة يتم إزالتها وفق أوقات محددة، خاصة بالأحياء شعبية لمدن كبرى .

وتشير أرقام الحكومة إلى أنه تم توزيع 106.995 محل في إطار برنامج تشغيل شباب، أو ما يطلق عليها بمائة محل كل بلدية، ما يمثل نسبة قاربت 88 بالمائة من برنامج منجز، كما أن أكثر من 102.150 شخص استفاد من هذه محلات، 31 بالمائة استفاد منها عنصر نسوي، وفق ما أكده وزير علاقات مع بل مان، طاهر خاوة، في رده أول أمس نيابة عن وزير الأول، عبد مالك سلال، من خلال سؤال شفوي نائب بمجلس شعبي وطني.

وفشلت الحكومة في قضاء على الأسواق الفوضوية من خلال استحداث هذا نمط من الأسواق الجوارية ضمن برنامج الرئيس المتمثل في امتصاص بطاقة. وقد وجه هذا برنامج انتقادات كبيرة، كون أغلب الأسواق أنجزت في أماكن بعيدة عن تجمعات سكنية، ما دفع بمصالح وزارة داخلية إلى اقتراح تحويلها إلى مدارس، في وقت أن بعض الأسواق التي أنجزت في محيطات عمرانية تسع بضعة أفراد فقط، أي تضم بين عشرة أو عشرين محلا فقط، أما في مدن كبرى والأحياء شعبية بولايات كعاصمة وعنابة ووهران وقسنطينة فقد اشتكى مسؤولوها محليون من غياب وعاءات عقارية خاصة بإنجاز مثل هذه مشاريع .

من أجل الحصول على الاعتماد لحزبه الجديد

رشيد نكاز يبدأ مسيرة جديدة بين تلمسان والعاصمة

⊠ خبر أونلاين / 11:26 - 24 أكتوبر 2015

بدأ الناشط السياسي الجزائري رشيد نكاز أمس الجمعة مسيرة سلمية سيقطع خلالها 600 كم سيراً على الأقدام من تلمسان إلى الجزائر العاصمة لضغط على وزارة الداخلية من أجل الحصول على الاعتماد لحزبه حركة من أجل شبيبة والتغيير "ح.ش.ت"، حيث بدأ نكاز مسيرة في ساحة بالقرب من جامع كبير في تلمسان، حسب ما نشره على صفحته الرسمية بموقع التواصل الاجتماعي "فيسبوك".

وقال نكاز أنه سيقطع مسافة 600 كلم بمعدل مشي يومي يقدر بـ 40 كم، حيث يتوقع الوصول إلى الجزائر العاصمة يوم 7 نوفمبر على الساعة 15:00 أمياً وزارة الداخلية التي تسلم الاعتمادات للأحزاب السياسية، مضيفاً أنه سيلتقي بمواطنين وشباب في تسع ولايات: تلمسان، عين تموشنت، وهران، مستغانم، غليزان، شلف، عين دقل، بلدية و الجزائر العاصمة.

ويست هذه المرة الأولى التي يقدر فيها نكاز على هذه الخطوة حيث سبقه قديماً بمسيرات مائة الأولى بين خنشلة و الجزائر العاصمة في نوفمبر 2014، والثانية "ضد غاز صخري" من تيزي وزو إلى عين صالح.

وكان رشيد نكاز قد تقدّم بطلب للحصول على الاعتماد لحزبه منذ 16 شهراً في 29 يونيو 2014، لكن دون أن يتلق الموافقة من وزارة الداخلية حد الآن.

شيخ جاب الله خيم على اجتماعها

هيئة التشاور تعلن عن "مؤتمر زرالدة 2"

جزائر: ف. جمال / 22:18 - 25 أكتوبر 2015

أعلنت هيئة متابعة وتشاور عن عقد مؤتمر مزران 2 قبل نهاية سنة جارية، بمشاركة أحزاب وشخصيات سياسية وناشطين في مجتمع مدني. وقررت الهيئة، التي تضم قادة وممثلي أحزاب وشخصيات غير متحزبة، تنظيم اجتماع جديد لها في ظرف شهر، لتحضير لمؤتمر ثاني، تعرض فيه وثائق مؤتمر ومنها ورقة سياسية. وشارك في اجتماع، أمس، الذي نظم بمقر حركة مجتمع سلم، بحضور الأغلبية الساحقة من الأحزاب والشخصيات، عبد العزيز غرمول، رئيس حركة وطنيين الأحرار، وعلي بن فليس، بصفته رئيساً جبهة طلائع حريات، بعدما شارك سابقاً بصفته منسقاً قطب تغيير.

وتأسف رئيس حركة مجتمع سلم، عبد رزاق مقري، في تدخله في افتتاح الأشغال، «تحقق كل تنبؤات معارضة بخصوص وقوع جزائر في مأزق اقتصادي واجتماعي وسياسي»، ولاحظ أن "نظماً في جزائر يسير بآبلد نحو أفق مجهول". وأشار: "يو نبهنا إلى خطورة وضع، كان من ينقصهم ذكاء وكفاءة في سلطة يكذبوننا ويتهموننا بتضخيم الأمور، وأننا نقول أشياء لا نفهمها"، مضيفاً: "فيهم من يعرف وكن كانت له أهداف وأغراض بعضها سلطوي ومشبوه".

وعرفت الأشغال من جديد احتداد جدال حول غياب رئيس حركة جبهة العدالة والتنمية، عبد الله جاب الله، عن نشاطات الهيئة، حيث عبر محامي علي يحيى عبد نور عن رغبته في حضور "شيخ"، لافتاً إلى أن مرحلة تقتضي توحيد معارضة وبقاءها صفا واحداً، وتبعه رئيس حركة حماس، مقري، الذي جدد مطالبته بحضور "غريمه"، ورد عليه ممثل جبهة العدالة والتنمية بمطالبة رئيس حماس بوقف حملة تضليل التي تستهدف "شيخ جاب الله" عبر شبكات تواصل الاجتماعي بتهمة رفض استقبال نشاطات معارضة في مقر حزبه، مضيفاً: "كل ما يشاع عنا غير صحيح"، وأكد أن قانون داخلي للتنسيقية حسم مسألة حضور في وقت سابق.

حرب بين الأقالان والأرندي عنوانها "برنامج الرئيس "

قبضة حديدية بين أويحيى وسعداني

✪ جزائر: جلال بوعاتي / 08:00 - 26 أكتوبر 2015

فجرت مبادرة دعم برنامج رئيس الجمهورية✪ خلاف بين✪ رجلين✪ قويين في حزبي جبهة✪ تحرير✪ وطني✪ وتجمع✪ وطني✪ ديمقراطي، عمار سعداني وأحمد أويحيى، وفي✪ وقت✪ الذي يهون الأقالان من حدة✪ "جفاء"، يعترف الأرندي بانقطاع✪ "شعرة معاوية"✪ التي تربطه بحليفه✪ سابق.

ما يؤكد هذا✪ جفاء✪ الذي يسعى✪ حزبان✪ تهوينه بعبارة "نحن حلفاء استراتيجيين"، و✪ مرشح لأن يتحول✪ إلى صراع استحقاقات انتخابية، هو إصرار سعداني على "جلب أويحيى✪ إلى مبادرتة✪ دعم برنامج✪ رئيس". وحول هذا الإصرار، يقول حسين خلدون، عضو✪ مكتب✪ سياسي✪ مكلف بالإعلام✪ في الأقالان✪، "أخبر": "لا مشكلة✪ لدينا مع الأرندي، هو حليفنا✪، قد دعونا✪ إلى دعم برنامج رئيس✪ جمهورية من أجل✪ محافظة على✪ مكاسب✪ محققة تحت قيادته، إضافة✪ إلى تدعيم✪ جبهة✪ داخلية ضد ما يتهدد استقرارنا من أخطار آتية من وراء✪ حدود ومن✪ متربصين ببلادنا."

وفيما نفى وجود "نوايا انتخابية" من وراء✪ مبادرة✪ التي أصبحت عنوان✪ خلاف بين✪ حزبين✪ مؤا✪ بين✪ لرئيس، أكد خلدون أن موقف الأرندي "لا يجد ما يبرره.. في✪ وقت✪ راهن✪ مبادرة مجرد عنوان بلا تفاصيل، ولا نفهم سبب رفضها قبل حتى الاطلاع على محتواها✪ الذي سيلوره من سينضم✪ إليها من أحزاب وجمعيات وصحافيين."

بأنسبة✪ إلى ذات✪ مسؤول✪ حزبي، فإن هذه✪ مبادرة، التي يذهب مراقبون✪ إلى حد وصفها بأنها طعم من الأقالان لأويحيى ✪ لتأكد من طموحاته✪ مستقبلية: "مشروع مفتوح.. هم أطلقوا مبادرة (قطب رئاسي) ونحن عرضنا مبادرتنا بشكل أوسع ولا تتعارض مع ما يقترحه إخواننا في الأرندي."

وردا على سؤال حول ما إذا كان✪ تكتل✪ مقترح من جانب حزب✪ رئيس بوتفليقة يحمل أهدافا انتخابية، بمثابة✪ شجرة✪ التي تغطي غابة طموحات✪ طرفين✪ متخاصمين، وبأن✪ التي تغذي خلافا قد يتحول✪ إلى "حرب مواقع" لاحقا، ينفي خلدون ذلك ويشير✪ إلى أنهم "لا يبحثون عن مكاسب، رئيس✪ جمهورية هو رئيس✪ حزب، وهذا الأخير يحوز على الأغلبية في✪ بن✪ مان و✪ مجالس✪ محلية و✪ ولائية وفي✪ حكومة."

في✪ جهة✪ مقابلة، أكد✪ قيادي في الأرندي، نائب محمد قيجي، في اتصال مع "✪ خبر"، على "حق كل حزب في إطلاق أو الانتساب لأي مبادرة سياسية"، مضيفا أن "الأقالان سيبقى حليفا استراتيجيا، كن كل حزب حر في مبادرتة."

وعن الأسباب التي تجعل من✪ حليف✪ سابق✪ الأقالان، وشريكه في✪ حكومة، يعزف عن الانخراط في مسعى حزب✪ رئيس، أجاب قيجي: "نحن ندعم✪ رئيس وبرنامج و✪ حكومة✪ التي نشرف فيها على ست وزارات، وكل ما تعلق الأمر ب✪ا وطن ومقدساته، ولا نبحت عن✪ تنافس من أجل✪ زعامة."

وعما إذا كان الاستحقاق الانتخابي✪ رئاسي✪ مقبل هو✪ الذي يلقي بظلاله على✪ علاقة بين أويحيى وسعداني، خاصة أن هذا الأخير صرح مؤخرا أن أي رئيس قاد✪ سيكون من الأقالان، جاءت إجابة قيجي وخلدون متشابهة شكلا ومضمونا! فالأرندي يرى أن "كل حدث حديثا، والأولى لعمل على ترتيب بيت✪ تجمع والاهتمام بقواعدنا".. أما الأقالان فإنه يكشف على✪ سان خلدون: "نريد استرجاع الأغلبية في مجلس الأمة ونحن متفائلون ب✪ك، و✪ باقي فإن✪ كل حدث حديثا!"

وزارة الشؤون الدينية ترد على التقرير الأمريكي

الجزائر تغمض العين عن كنائس غير مرخصة !

✪ جزائر: مراد محامد / 10:00 - 27 أكتوبر 2015

انتهى مجموعة من المستشارين بوزارة شؤون دينية والأوقاف من إعداد تقرير خاص بأوضاع وظروف عيش الأقلية المسيحية في جزائر، يكون ردا على تقرير الأخير الذي وُصف بـ "مغلوط"، الذي أصدرته كتابة دولة لخارجية الأمريكية بخصوص "واقع ممارسة شعائر دينية في جزائر"، وسيسلم هذا التقرير إلى وزارة خارجية التي بدورها بصدد إعداد ملف خاص حول قضية الادعاء بصعوبة حصول الأجانب، خاصة مسيحيين، على تأشيرات دى مصباح قنصليات جزائرية بالخارج.

يشير التقرير الذي أعدته وزارة شؤون دينية والأوقاف، الذي حصلت "الخبر" على تفاصيله، إلى أن الأقلية المسيحية في جزائر تمارس شعائرها الدينية بكل أريحية ودون أي ضغط، بل أن نحو 9 كنائس غير مرخصة تمارس نشاطها بشكل عادي في ولاية تيزي وزو، ولم تسجل فيها أي حوادث تذكر، عدا ذلك حادث الذي وقع بمنطقة فريحة بالولاية ذاتها، عندما أراد سلفيون غلق كنيسة غير مرخصة بقوة، غير أن مصباح الأمن تدخلت ومنعت صدامات وزاول روادها ممارستهم شعائرهم بشكل عادي، يضاف إليها كنيسة متواجدة بتيزي وزو أيضا، التي يشرف عليها ما يعرف بـ "الأباء البيض"، الذين يغادروا جزائر حتى خلال الأزمة الأمنية في جزائر.

كما أن كنيسة بروتستانتية التي تقع بامدينة الجديدة بوسط تيزي وزو، تمارس نشاطها أيضا ويرتادها معتقون مسحية بشكل عادي، ما عدا بعض حوادث بسيطة مسجلة في 2006 عندما تم قبض على خمسة أشخاص وجهت لهم تهمة تبشير ديني، تم إطلاق سراحهم بعد ثبوت أنهم كانوا بصدد حملهم للإنجيل في سياراتهم.

ويشير التقرير أيضا إلى أن حكومة جزائرية قامت باعتماد سبع جمعيات تنشط بشكل عادي في جزائر منذ ستينيات، ويتعلق الأمر بجمعية الأسقفية الجزائرية التي اعتمدت في 10 نوفمبر 1974، والجنة المسيحية للخدمة في جزائر، وجمعية كنيسة بروتستانتية في جزائر، وجمعية طوائف دينية كاثوليكية في جزائر، وبعثة سبتية لليون ساينج في جزائر، وجمعية نسائية جمعية بعثات كنيسة ميتودية موحدة، وأخيرا تم الاعتراف بفيديرالية كنائس الإنجيلية في جزائر التي يشرف عليها الأب "صلاح صلاح"، وهو شخص من تيزي وزو.

ويشير التقرير أيضا إلى أن هؤلاء مسيحيين يمارسون نشاطهم عادي إلى غاية ظهور ما يسمى بالإسلام السياسي، وبروز مظاهر الاتسامح من طرف بعض متطرفين، أين غادر أغلب مسيحيين الأوروبيين جزائر بسبب تردي الأوضاع الأمنية، يتكفل بعد ذلك مسيحيون من جنسية جزائرية بمزاولة نشاطهم.

ويؤكد التقرير أيضا الذي اعتمد على دراسة مصباح الاستعلامات العامة، أن عدد مسيحيين في جزائر يقدر بالمئات، بعضهم يرتادون كنائس رسمية التي تحوز على اعتماد من طرف وزارة شؤون دينية والأوقاف، وكذا بعض كنائس سرية منتشرة عبر عدد من مناطق وطن، بما في ذلك ولايات جنوب جزائر، أو أن يقو بعض مسيحيين بهذه المناطق بتحويل مساكنهم إلى كنائس.

ويعود تقرير وزارة شؤون دينية أيضا إلى الماضي التاريخي لمسيحيين في جزائر؛ إذ يشير إلى أنه بعد خروج الاستعمار الفرنسي من جزائر، وخلال سنوات الأوقاف للاستقلال، كان هناك 327 كنيسة لأقل من 7000 معمر أوروبي مسيحي ممن يغادروا جزائر. وبالمقابل، لم يكن يتعدى عدد مساجد حينها 116 مسجدا لأزيد من 8 ملايين جزائري مسلم. ومع مرور الوقت، حوت كثير من كنائس إلى مساجد، وبقيت معروفة منها تمارس نشاطها بترخيص من حكومة، وهي تتواجد في بعض مدن كعاصمة ووهران وقسنطينة وتيزي وزو وعنابة وبجاية وسكيكدة .

اعتداء آخر على الموقع والسلطات تتفرج

قضية غابة " كناستيل " بوهران تعود للواجهة

وهران: جعفر بن صالح / 22:44 - 28 أكتوبر 2015

تلقت الأطراف المتربصة بغابة كناستيل بوهران قرار مجلس دولة باقتقاد جمعية سكان كناستيل صفة حماية غابة، كحكم بالإعداء على غابة، حيث باشر أحد المعتدين مجدداً أشغال حفر لإنجاز الأساسات، دون رخصة بناء على مرأى ومسمع كل سلطات من بلدية وولاية ومحافظة غابات وشرطة عمران، يتساءل سكان من يمتلك صلاحية حماية غابة يا ترى؟

يبقى من سهل تحديد جهات مسؤولة وقف هذه جريمة ضد ثروة غابية بمجرد تصفح قوانين تعميم وقوانين التي تحمي ثروة غابية مدونة في مراسيم تحمل إمضاء رئيس جمهورية عبد العزيز بوتفليقة، كن هذا صمت "متواطىء" يخفي وراءه تحركات مشبوهة من أجل فرض أمر واقع وتهيئة الأرضية لملاك 28 قطعة أرضية مدرجة في مخطط شغل الأراضي داخل موقع غابي. ومن غير مستبعد أن تكون قائمة المستفيدين مجرد واجهة منتخبين استغلوا عهدتهم الانتخابية قضاء مآرب شخصية بمصادقة على مداوالات لحصول على عقارات. وغريب في الأمر أن صاحب إحدى قطع واقعة داخل موقع غابي يواصل أشغال حفر دون رخصة بناء قانونية بعد إلغاء محكمة الإدارية رخصة بناء الأوتى، دون أن يتدخل مندوب قطاع حضري منزله ورئيس بلدية وهران، بحكم أن معنى لم يستفد من رخصة بناء جديدة أو تمديد لرخصة، خاصة بعد اعتراض محافظة غابات رسمياً على استصدار أية رخصة لبناء داخل غابة. وكان بإمكان محافظة غابات حسب صلاحيات ضبطية قضائية مخولة لها قانوناً تدخل وقف الاعتداء والجوع لعدالة، لكنها اكتفت بمعارضة فقط لأسباب مجهولة. وطاب حسان بوريدان رئيس جمعية سكان كناستيل "أرك" من ممثلي دولة تدخل قائلاً "مجلس دولة أقر بأننا لا نمتلك صفة مقاضاة الإدارة وحماية غابة، كن قرار إلغاء رخصة البناء منذ 2013 ساري مفعول".

وأضاف متحسراً "فمن سيقو بحماية غابة كناستيل يا ترى؟" لتذكير خاضت جمعية المذكورة معركة قضائية أمياً محكمة الإدارية سمحت بإلغاء رخص بناء مستصدرة سنة 2012 من بلدية وهران. وكان من مرتقب تعويض حاصلين على عقود بقطع أرضية في مواقع أخرى قابلة لتعمير بعيداً عن غابة، خاصة بعد قرار تسبيح موقع غابي .

كما تعرضت جمعية مضايقات من طرف مصالح ولاية بتجميد اعتمادها بسبب نضالها من أجل حماية غابة من أطماع "وبيات" ترقية عقارية، وقد سمحت نضالات مواطنين ومجتمع مدني بإنقاذ موقع غابي و تراجع العديد من مرقين عن إقامة مشاريعهم وتحطيم الأشجار .

المجلس الدستوري "يفتي" في مشروع بوتفليقة شهر نوفمبر

جزائر: حميد يس / 08:00 - 29 أكتوبر 2015

يرتقب أن يقدّم المجلس الدستوري، قبل نهاية نوفمبر المقبل، رأيه معلل في مشروع قانون يتضمن تعديل الدستور، سيرفعه إليه الرئيس عبد العزيز بوتفليقة، بداية شهر المقبل. وسيتم ذلك بعد مصادقة عليه من طرف البرلمان بغرفتيه مجتمعين، وهو خيار الذي استقر عليه رأي بوتفليقة، بحجة أن تعديل الذي يقترحه يس عميقا، وبالتالي فهو لا يستدعي عرضه على الاستفتاء.

أكدت مصادر مطلعة على موضوع تعديل الدستور، "خبر"، أن رئاسة انتهت من إعداد مشروع نص تشريعي متضمن تعديل الدستور، في انتظار عرضه لمصادقة عليه في اجتماع مجلس الوزراء يعقد في غضون 15 يوما الأولى من شهر المقبل، بحسب نفس المصادر.

وبعد مصادقة البرلمان بالأغلبية على مشروع قانون، يرفع الرئيس إخطار للمجلس الدستوري بغرض "استفتائه" بشأن مدى مطابقة التعديلات للدستور، وإبداء رأي معلل بخصوصها. وعندما تقول الهيئة التي تسهر على مطابقة القوانين مع قانون الأعلى، بأن التعديلات لا تمس بتوازن النظم، حينها سيصبح مشروع قانون نصا قانونيا مكتملا، وسيُنشر بعدها مباشرة في جريدة رسمية يدخل حيز التنفيذ. وفي حال جاء رأي المجلس الدستوري مغايرا، بمعنى أن مبادرة بوتفليقة تمس بتوازنات، سيكون الرئيس مضطرا عرض تعديل على الاستفتاء الشعبي. وستجري هذه العملية وفقا للمادة 176 من الدستور، التي تقول: "إذا ارتأى المجلس الدستوري أن مشروع أي تعديل دستوري، لا يمس بآبئة مبادئ عامة التي تحكم المجتمع الجزائري، وحقوق الإنسان والمواطن وحياتهما، ولا يمس بأي كيفية توازنات الأساسية لسلطات ومؤسسات دستورية، وعلل رأيه، أمكن رئيس جمهورية أن يصدر قانون الذي يتضمن تعديل الدستور مباشرة دون أن يعرضه على الاستفتاء الشعبي، متى أحرز ثلاثة أرباع أصوات أعضاء غرفتي البرلمان". وقدرت مصادر أن تدوم مداولات المجلس الدستوري، حول دراسة موضوع الذي سيرعرض عليه لفصل فيه، في اجتماع يشرف عليه رئيسه مراد مدسي، أسبوعا على أكثر تقدير. ولا يوجد أي شك في أن رأي الهيئة الدستورية سيكون بأن مسعى بوتفليقة مطابق للدستور، تماما كما كان حال بالنسبة تعديل الدستور 2008 (على ما فيه من مأخذ كونه مس بتنظيم سلطة بإلغاء المادة التي تمنع ترشح لأكثر من عهدين)، وكما كان حال في تعديل 2002 الذي منح للأمازيغية صفة لغة وطنية.

وكانت رئاسة كشفت في ماي 2014، عن مجموعة تعديلات التي يراد إدخالها على الدستور. وأهمها تعديل المادة 74 (من جديد)، بالعودة إلى منع ترشح لأكثر من عهدين. وتم تسويق هذا التعديل تحت مسمى "تداول ديمقراطي على حكم".

أما بقية التعديلات المقترحة، فلا تعدو أن تكون "حواشي"، أهمها دسترة مصالحة وطنية والنص على محاربة الرشوة وفرض التصريح بالامتلاكات على المسؤولين في البلاد، وهي قضايا مضبوطة في عدة قوانين. زيادة على مقترحات بـ"تعزيز فصل بين السلطات، وتدعيم استقلالية القضاء ودور البرلمان، وتأكيد مكانة معارضة وحقوقها، وضمان مزيد من حقوق وحيات للمواطنين".

وعرض الرئيس في جوان 2014، هذه المقترحات على الأحزاب والجمعيات والنقابات لأخذ رأيها في إطار مشاورات أشرف عليها مدير ديوان الرئاسة أحمد أويحيى. وشهدت هذه خطوة مقاطعة أغلب أحزاب معارضة.

ظاهرة "كرمي ونكرمك" هل تدخل هي الأخرى دائرة التقشف؟

مميزات لشراء الذمم وصمت المشاكسين

مسيلة: بن حليلة بشير / جزائر: سارة جقريف / 09:00 - 30 أكتوبر 2015

“ إذا زاد شيء عن حده انقلب إلى ضده.. مثل شائع يمكن إسقاطه على ظاهرة استفحلت مؤخرا ووجدت من يروج لها في أوساط العديد من مسوقين على مختلف مستويات ورتب، الأمر الذي جعل هذه ظاهرة التي كانت تشكل في السابق محطة لإسداء شكر من كلال مسارهم المهني والاجتماعي والفكري بكثير من الإنجازات تتحول إلى محطة كل من هب ودب، حتى أضحت حفلات تكريم غاية في حد ذاتها، تتخذ من “كرمي ونكرمك” شعارا لها، بل تكاد تكون “عقيدة” بعدما كانت وسيلة وكفى .

م تعد محطات تكريم التي كانت في الماضي نادرة ووقوع تقتصر إلا على تلك الفامات التي قدمت كثير من عرق و الجهد في مجالات اختصاصها، بل تحوّلت هذه الأليات إلى ظاهرة مجتمعية باتت تستوجب إنجاز دراسات اجتماعية ونفسية حول أسباب استفحالها بما معنى الذي أفقد هذه الأخيرة مغزى من وراء هذه المحطات التي تركز أول ما تركز على بعض خصال نبيلة التي تتخذ من معاني عرفان باجميل أساسا لها ومن شريعة اسماء أقول للمحسن أحسنت والمسيء أسأت.”

وزراء ومسؤولون وتكريمات على وقع من "لحيته بخلو"

م يسبق أن زار وزير ولاية مسيلة، مثلا، أو انتقل مسؤول منها في إطار أي حركة عادية أو استثنائية، دون أن يقرر له يوم تكريمي يحفل ببعض من خطبة تزيكية والإشادة وبكثير من هدايا التي عادة ما تصل قيمتها إلى عشرات ملايين، إلى هنا الأمر ظل في العرف والتقاليد يبدو عاديا لدى كثير من أصحاب هذه المبادرات والمشرفين عليها، والتي عادة ما يضعونها في خانة "كل حاتمي"، الذي دأبت عليه هذه مدينة أو تلك، كن أن يتحول هذا كل إلى أداة تكريس مثل شعبي قائل "من حيتو بخلو" فهذا ما يعد مستساغا لدى الكثير، واستوجب تحليلا مستقيضا محطة استغرقت في السنوات الأخيرة من محتواها، وباتت كل من هب ودب، وتحوّلت إلى ظاهرة، وأي ظاهرة ..

فاشلون في تسيير قطاعهم وآخرون فُصلوا لهم أيضا نصيب

يعتبر بعض ممن صدنا آراءهم حول ظاهرة تكريمات جزافية التي صارت تزدهم بها العديد من الهيئات والمنظمات وغيرها، وتحوّلت إلى ركن ركين في منظومة تسيير الدولة الجزائرية على مختلف المستويات والأصعدة، أن هذه الأخيرة أضحت تؤرخ للفشل وترافع لأجله، وإلا فيماذا يفسر أن يتم تكريم مسؤول فشل في تسيير قطاعه؟ أو أن يحظى آخر باحتفاء في وقت تم إصدار قرار بفصله من منصبه لسبب ذاته؟ مسؤولون خرجوا من نافذة وهيئهم بعض أن خروج كان من باب واسع بفضل حفلات احتفاء وتكريم نخب فشلهم يستعملونها كشهادات لعودة من أبواب أخرى. أم تتحول هذه الظاهرة إلى محاولات تبييض صور مسؤولين، بعدما كان التبييض تهمة لها صلة بما مال فقط؟ أو ليس كذلك أن تستعمل موائد تكريم هذه إلى محل شبهة يلاحق بها مكرمون عن تهمة التبييض، كن هذه مرة تتعلق باوجوه وأسير وبس بالأموال ونحو ذلك؟

بين برنوس الوبر وطاقم القهوة.. بون شاسع بين المثقف والوزير

تختلف طبيعة هدايا التي تقدّم وزير عن تلك التي تقدّم مثقف، يقال إن الفرق بينهما بون شاسع، ولا يمكن معرفة مدى هذا بون إلا في مخيلة قائمين على حفلين عادة ما يجرون عطايا وفق ما يتناسب وحجم مسؤوليّة هذا عن ذلك أو ما تقتضيه مصلحة وزراء مروا على ولاية مسيلة، التي أخذناها كنموذج فقط، وعادوا بخير وفير وهنا حجة كرمي، "مشروع قيد التسجيل"، أو فئة للتوسط بين الوعيد وغير ذلك، وأطمع شرب قهوة والماء صحفيين حرثوا إقليم ولاية حرثا وحظهم في ذلك سلطات تحت طائلة "مكره أخاك لا بطل". وهنا تحضرني واقعة تعد سرا مع طول الأليات، عندما هم أحد مسؤولين بإسداء تكريم لأحد وزراء أملا والتي ولاية، وقال لأحد مستخدميه بأن يشملوه هو كذلك بتكريم شريطة أن يطلبوا وزير يقده هديته ويلتقطوه صورة معه، وأسر لأحد مقربيه أن غاية ليست في هدية بحد ذاتها، بل في الصورة التي تعد بالنسبة إليه شهادة مغنم أخرى على طريق .

جمعية تخرج عن المألوف وتكرم عاملة نظافة

كان أحسن وأرقى تكريم حضرته مؤخرا عندما قامت جمعية تدعى "جمعية جزائرية لتنظيم عائلي"، عبر مكتبها ولائي بمسيلة، بإسداء شهادة شرفية مشفوعة بهدية قيمة لإحدى عاملات نظافة بإحدى مؤسسات الاستشفائية. وقالت رئيسة الجمعية: "إننا تعودنا على تكريم أطباء ومسؤولين، كل في اختصاصه، وتعود ناس خارج هذه القاعة ألا يكون تكريم إلا عملية قوف، كننا كثيرا ما ننسى من تسببوا في منحنا نعمة وقاية من الأمراض وحقوا فعلا شعار "لا صحة بلا نظافة" على أرض الواقع، حقيقة، هؤلاء الأجدر بالتكريم وما أكثرهم في مواقع العمل متعددة." إلى هناك يمكن أقول إن شعار "كرمي ونكرمك" خرج عن ما يوافق الفعل، وتخلص من ذلك شعار الذي يحمل مفردات نفسها، وكنه حكم عليه متلبسا بسوء نية وعنة تبادل مصابح ومنفعة خاصة ونحو ذلك.

حفلات التكريم.. هل تدخل هي الأخرى دائرة التقشف؟

يتساءل بعض حول ما إذا تكون هناك تعليمية يرتقب صدورها من الحكومة تشدد فيها على ولاية بضرورة وقف فوري حفلات تكريم التي كانت سائدة منذ سنوات، والتي واكبت زمن البجوحة بماية التي عاشتها جزائر منذ نهاية تسعينيات القرن الماضي. ظاهرة أضحت مقننة في ميزانيات الألية والإضافية للولايات، فضلا عن حساب الإداري للبلديات وغيرها من الهيئات التنفيذية، حتى إنها باتت تشكل رقما فاعلا فيها ويندأ لا يمكن الاستغناء عنه، باعتبار، كما أشار بعض هؤلاء، أن سياسة تقشف التي أعلنت عنها حكومة مؤخرا، بتأوازي مع انهيار أسعار البترول في سوق العالمية، باتت من ضروري معها غلق باب أملا هذه الظاهرة التي حين ينكشف خط الأبيض من الأسود في هذا الخصوص. ومع ذلك يمكن أقول إن كثير من ولاية ومسؤولين باتت مؤسفاً لديهم هذا "غلق الإجماعي"، الذي كان يدرّ عليهم هدايا منقولة معتبرة ذات قيمة مادية كبيرة، إلى جانب أنها كانت تعد من جانب آخر مصدر تبييض صور وحالات إرشاء مقننة لبعض، ومطية شراء صمت منتقدين والمشاكسين ونحو ذلك، وهي هوة سقط فيها حتى وزراء إن لم نقل، بغير مبالغة، م يسقط في "برائتها" إلا لنزر قليل .

لا نكرم إلا من نريد

احذروا التقشف!

بمجرد إعلان الحكومة عن تبني جزائر سياسة تقشف، بدأ شعب يتساءل عن وزارات وقطاعات معينة بهذا الإجراء الذي أخذ حيزا كبيرا من الاهتمام والسخرية وسط الشعب، إذ لم يتمكن من فهم "سياسة تقشف" متناقضة التي تنتهجها الدولة، حين تصرف ملايين مرة من أجل تظاهرات وحفلات تكريمية وجوه معينة، ثم تعود وتعلن تقشفها عندما يتعلق الأمر بفئة أخرى.

تصريح وزير الثقافة، عز الدين ميهوبي، مؤخرا وسائل الإعلام، أن تنظيم مهرجانات ثقافية في جزائر سيكون مستقبلا كل سنتين عوض سنة، في إطار مخطط ترشيد وتسيير ميزانية خاصة بقطاع، يؤكد أن وزارة الثقافة التي تعتبر من أكثر وزارات التي تثير ميزانيتها جدلا واسعا وسط جزائريين، قد شرعت فعلا في ممارسة سياسة تقشف بعدما ظلت فترة طويلة تصرف ملايين من أجل تنظيم تظاهرات ثقافية يدور حولها الكثير من جدل، والتي تتخللها عادة حفلات تكريم شخصيات وطنية وأجنبية بمستويات متباينة تثير هي الأخرى موجة واسعة من جدل نفسه.

وكان وزير ميهوبي قد ذكر، في تصريحاته، أنه سيتم، مستقبلا، تسيير مهرجانات لخواص من أجل تسهيل مراقبة في شكل ومضمون، من أجل تفادي تكرار ظهور وجوه نفسها في مناسبات ثقافية، ومنح فرصة للأسماء الأخرى لظهور وتقديمها للجمهور، في اعتراف صريح منه بفشل وزارة ثقافة سابقا في تسيير مهرجانات التي تضخ لأجلها ملايين، وإقصاء وجوه جديدة على حساب قديمة التي تنفرد بتكريمات في مناسبة أو أخرى.

ومن نقاط التي تحدثها عنها وزير دعوة رجال الأعمال والصناعيين والمواطنين إلى تقديم مساهمتهم في تمويل الأحداث الثقافية، لاسيما مهرجانات، بدل أن يقتصر الأمر على أموال الدولة، التي يبدو أنها قد تقشفت فعلا مع وزارة الثقافة التي بدأت تظهر عليها بوادر الأزمة المالية. غير أن هذا الوضع، لا يجب عن تساؤلات جزائريين حول مصير ميزانية وزارة الثقافة التي لا تعكس مستوى الثقافة ولا متقنين في جزائر، فقطاع الذي كان يصرف مبالغ طائلة يشتكي أهله باستمرار من الإقصاء والتهيش قبل وبعد تقشف، حيث لم يحصل أغلب متقنين ومبدعين على أبسط حقوقهم في تكريم مشرف يليق بهم، ووجدوا أنفسهم بدل ذلك يدفعون تذاكر سفرهم من جيوبهم من أجل المشاركة في إحدى هذه مهرجانات، وفي أحسن الأحوال يحظون بلباؤ في فنادق رخيصة ووجبات أكل غير محترمة. وتظهر عشوائية والتلاعبات في صرف ميزانية مهرجانات، من خلال تصريح وزير، الذي أكد فيه أن "تمويلات التي ترصد لمهرجانات ستمنح من الآن فصاعدا وفق بعض المعايير، منها على الخصوص الاحترافية ومفعولها على جمهور". ولا يتوقف الأمر عند هذا الحد، بل يكشف المتحدث ذاته عن بعض الألاعيب في قطاع، كتنظيم مهرجانات لا تمثل أي حدث لجمهور، وتستغرق أسبوعين بدل أسبوع واحد وغيرها من طرق إهدار المال الذي يفترض أن يوجه لأهل قطاع وفاعلين فيه. الوضع الذي تحدث عنه ميهوبي، وهو عارف بخبايا قطاع الثقافة، تحت عنوان "ترشيد إنفاقات"، يثير "سخرية" أهل قطاع الذين يعتبرون أنفسهم غير معينين بالتقشف لأنهم لم يكونوا أيضا معينين بأجوبة الوزارة المعنية، حيث لا تمثل هذه مهرجانات غايتها أكثر من فرصة لقاء بعض الأصدقاء والأزملاء وحضور بعض تكريمات رمزية لا تليق بشخصيات ثقافية، متمثلة أساسا في شهادات ودروع لا تتجاوز قيمتها ألف دينار، وهو ما يجعل حديث عن تقشف أمرا مسليا أكثر منه جديا. وهنا يقول "أ. أحمد"، شاعر من عنابة: "مؤسسات الدولة الثقافية، أي مديريات ومسارح وأماكن ثقافية وغيرها تملك ميزانية محترمة تسمح لها بتكريم أهل القطاع، وهذا لا يحدث أبدا". ويضيف المتحدث: "بتم دعوة شاعر من ولاية بعيدة لإلقاء شعره، ولا يكف بفسل واحد، في حين يتم دفع ملايين جلب مغن أو راقصة، ألا يفترض أن يكف مثلها أو أحسن؟". من جهتها تقول أمال، كاتبة مسرحية: "في كل مرة أشارك في حدث ثقافي أحصل على محفظة، الآن مع تقشف ربما نحصل عليها!".

هم شيء ونحن شيء آخر

يحدث هذا تهيش والإقصاء لمتقنين جزائريين من تظاهرات ثقافية بأموال مع تكريمات خاصة التي يحظى بها فنانون عرب وأجانب، حيث كانت قضية تكريم الفنانة المصرية ليلى علوي بـ«برنوس من ذهب»، في طبعة سابقة لمهرجان وهران الدولي لفيلم عربي، قد أثار ضجة كبيرة عبر وسائل الإعلام وفي مواقع التواصل الاجتماعي أيضا، وفتحت بابا واسعا من تساؤلات حول مفهوم تقشف الذي يتحدث عنه مسؤولون، ما دفع محافظ مهران، إبراهيم صديقي، للكشف أن سعر برنوس لم يتجاوز 11 مليون سنتيم. ومع ذلك اعتبرت فنة كبيرة أن مبلغ المذكور كبير مقارنة بالهدايا الرمزية ومحافظ التي يتم تقديمها للمتقنين المحليين، وفي حاجة تكريم ماديا تنحصر هذه المبالغ ما بين خمسة آلاف إلى 30 ألف دينار كأقصى تقدير.

ويؤكد شريف روان، كاتب، في حديثه لـ"خبر"، أن ما يحصل عليه كتاب والشعراء، مقارنة بالمغنين إهانة كبيرة، معلقا: "على أكثر تقدير يكف 3 آلاف دينار من قبل مديريات ثقافة وباقي مؤسسات". وعن سياسة تقشف يقول شريف: "إن يمس متقف لأنه أصلا مهان بسياسة تقشف أو بغيرها، وسواء ارتفع سعر بتزول أو انخفض فلم وان يتغير شيء".

ولم تكن حاجة ليلى علوي الأولى التي تثير كل ذلك للغط، وإنما عرفت قضية استقالة نانسي عجرم الغناء في جزائر مقابل 4 ملايين ضجة مماثلة، وقبلها كان قد أثار استعارة بلس إلى عنابة بمليار سنتيم من جدل والسخرية عبر مواقع التواصل الاجتماعي، وتحوطت إلى نكت يتداولها شباب: "دراهمك أداتهم بلس".

من جهة أخرى، يعكس الوضع الذي عاشه الروائي حبيب سايب في مهرجان وهران هوة واسعة في تكريم الأجانب مقارنة بالجزائريين، حيث انسحب سايب من ملتقى سينما ورواية التي ينظم على هامش مهرجان وهران لفيلم عربي بسبب "المعاملة غير اللائقة"، كما أسماها، حيث تفاجأ بعد تلبية الدعوة، وعندما أكد مكالفون بالتنظيم إجراءات حجز على طائرة وفندق ومكافأة مالية مقابل مساهمته، بأن حجز على طائرة كان مغاير مسار رحلته، وأنه انتظر ساعتين قبل أن يتمكن من حجز في غرفة بعد وصوله إلى وهران، قبل أن يتم إخباره بأن مكافأة مالية غير موجودة بغادر بعدها ملقى بعد ثلاث ساعات من وصوله. وكان الكاتب نفسه قد استنكر، في أكثر من مرة، ما يقف به بعض الأساتذة الجامعيين والكتاب الذين يقبلون بالنقل على حسابهم وأن ينتظروا أكثر من عشر ساعات لأخذ غرفة وأن يقدموا مداخلات من دون أن يطاؤا بتعويض عن جهدهم.

موضة تكريم الصحفيين

عكس ما يحدث في قطاع الثقافة، يعرف قطاع صحافة انتعاشا ملحوظا في تكريم صحفيين الذي كان ينحصر في ما سبق في بيوتها عامي حرية تعبير، حيث تشهد جابا انتشار موضة تكريم صحفيين من قبل شخصيات ومؤسسات متعددة، وإطلاق جملة من جوائز فائدة هذه فنة التي ظلت حتى وقت قريب غير معينة بتكريمات كهذه. ومن أهم مظاهر هذه الموضة جائزة سنوية التي أطلقها حزب سياسي، وأبضا من منتظر الإعلان عن الفائزين بجائزة "رئيس جمهورية صحفية محترف"، والتي تم تحديد موضوعها بجوائز مثال للتنمية الاقتصادية والاجتماعية، وتمثل في منح شهادة تقديرية ومكافأة مالية تقدر قيمتها بـ1.000.000 دج لفائز الأول و500.000 دج لفائز ثاني، و300.000 دج لفائز ثالث من فئات نفسها، في حين تقدر قيمة مالية جائزة بصورة بـ100.000 دج لأحسن صورة فوتوغرافية أو رسم صحفي أو كاريكاتوري. وعن هذه المبادرات تكريمية يقول صحفي حمزة كحال لـ"خبر": "كصحفي أرحب بأي مبادرة تنزل صحفي منزلة لائقة كن دون تسييس،

ودون وضع خطوط حمراء، ودون إقصاء“. وعن جائزة الرئيس وموضوعها: محددات تنمية يضيف: “متحدث: أظن أن من سمح بسجن صحفيين دون أن يوضح الأمر لأي وسيلة وطنية ويمنع الإشهار عن بعض جرائد لأنها تعارضه، لا يكره الصحفيين بجائزة تكريم حقيقي بالابتعاد عن هذه الممارسات”.

من جهته، يعتبر الكاتب والإعلامي بحري حمري أن قيمة الجوائز غير لائقة أبدا، معلقا في حديثه: «خبر»: «دولة تصرف الملايير في حفلات، وجائزة بخمسين مليوناً والله ما يحشموها». معتبرا هذا استهزاء بالصحفي كمتقف، مضيفا: «بعض الجوائز يصبح تسميتها جائزة تنمية إرداءة». ويؤكد الكاتب والإعلامي كفاح جرار ما ذهب إليه حمري في حديثه: «خبر»، بأن جائزة التي قيمتها أقل من مليون دينار يست محترمة، مضيفا: «كثير من المهازل في هذه الجوائز وتكريمات، خاصة أن مكرمين يحصلونها بسبب محاباة وأشياء غير مفهومة»، معتبرا أن موضة تكريم الصحفيين ما هي إلا محاولة رفع بعض الصحفيين على حساب آخرين، وتزكية غير شرعية بعض الأسماء، لأن الإعلامي حقيقي يزكيه عمله، حسبها، ويس جائزة.

تكريم في إطار التقشف

يبدو أن التقشف قد مس أيضا طلبية متفوقين في شهادة بكاوريا، كن بنسب متفاوتة، أي حسب ولايات معنية، حيث حصل متفوقون في ولايات شرقية مثلا على جوائز من قبل ولاية تتمثل في مياغ مياية تقدر بـ100 ألف دينار بالنسبة لصاحب مرتبة الأولى و50 ألف دينار بالنسبة لثانية و30 ألف بالنسبة لصاحب مرتبة ثالثة، وهذا بعدما كان متفوقون يكرمون بمنح دراسية إلى خارج. وفي ولايات أخرى حصل متفوقون على أجهزة كمبيوتر، بينما في ولاية جزائر كـ الأوائل من قبل والي وبحضور وزيرتي التربية الوطنية نورية بن غبريت والتضامن والأسرة وقضايا المرأة مونية مسلم بصكوك بمبلغ 500.000 دج كل متفوق في بكاوريا، فيما تلقى متفوقون في امتحاني شهادة التعليم المتوسط ونهاية طور الابتدائي على التوالي صكوكا بمبلغ قيمته 400.000 و300.000 دج. وبالإضافة إلى تكريمات على مستوى محلي يحظى تلاميذ أيضا بتكريم وطني من خلال استفادتهم من مياغ مياية أو أجهزة إلكترونية ورحلة إلى خارج البلاد، غابا ما تكون وجهة تركيا.

وضع تلاميذ متفوقين في شهادة بكاوريا من حيث قيمة تكريم يمكن اعتباره جيدا، مقارنة بتكريمات التي تقا على مستوى جامعات التي لا يتعدى أن يتمثل فيها تكريم على منح «شهادات عرفان وتقدير» دون أي قيمة مياية تذكر. دكاترة وأساتذة أفنوا حياتهم في خدمة العلم. وبيروي عمر صافي، أستاذ جامعي، ذكرياته مع تكريم: «أول مرة كرمت فيها، كان تلفزيون جزائري ينظم بالتنسيق مع وزارة التربية الوطنية كل نهاية أسبوع حصة كانت تسمى «ما بين ثانويات». أتذكر أنني شاركت مع ثانويتنا. وكنت من أجاب عن سؤال فيزياء وكيمياء وحصلت على علامة 10/10. فازت ثانويتنا على ثانوية من مستغانم. وفي ذلك الأسبوع كرمت من قبل بلدية و ثانوية دائرة يومها حصلت على جهاز راديو (مذيع)».

ومع أن حجم تكريم يعتبر مظهرا من مظاهر احترام الدولة لأبنائها، فإن جزائر تتوجه بشكل كبير نحو تكريم رمزي، عن طريق وجبات عشاء على شرف فلان ودروع وشهادات. ويقول علي، كاتب اللغة الأمازيغية في تعليقه على ماهية هذه تكريمات: «هي في النهاية ورقة سياسية، لا دخل لتقشف فيها أبدا، إلى حد يوقم تحصل على أي تكريم مادي أو معنوي من الدولة أو الحكومة أو منظمة ما ناطقة بالأمازيغية». من جهتها تقول سامية هميسي، ممثلة العديد من الجمعيات والمنظمات الدولية في جزائر، على غرار منظمة دولية لحماية الطفولة، في حديثها مع «خبر» أنها حصلت على عدة تكريمات ومن مؤسسات حكومية مختلفة وتوضح: «كل تكريمات كانت رمزية، بدروع فقط. تكريمات مادية فقط لاعبي رياضة».

والدولة طبعاً تكريماتها خاصة جدا والمناسباتية، حيث كرم وزير الأول، عبد المالك سلال، خلال سنة حياية مجموعة من الفنانين، بالإضافة إلى إشرافه على تكريم الفائزين الأوائل في مسابقة جزائر الدولية حفظ القرآن الكريم وتفسيره وتجويده، وكذا مسابقة تشجيعية وطنية أصغار حفظة القرآن وذلك بمناسبة إحياء ليلة قدر مباركة بجزائر العاصمة.

أولوية التاريخ "العسكري" على "السياسي" لتوحيد القراءات

✪ جزائر: حفيظ صوملايلي / 10:00 - 31 أكتوبر 2015

مثلما ساهمت سياسة الحزب الواحد في إبراز قراءة رسمية واحدة لتاريخ ثورة وإحباط العديد من فاعلين رئيسيين عن كتابة شهاداتهم ومذكراتهم، أدى الانفتاح السياسي بعد أحداث أكتوبر 1988 إلى العديد من فاعلين في ثورة إلى كتابة، ما أخرج كتابة تاريخية من دائرة ظل إلى الأضواء كاشفة، بعد أن كانت قراءات فرنسية لتاريخ ثورة هي الغالبة. ويتضح أن نظر الحزب الواحد بعد ستينات إلى غاية ثمانينات، أي في عهدي رئيسيين راحلين أحمد بن بلة و هواري بومدين، اعتمد مقاربة مماثلة أي تركيز على مآثر معارك جيش التحرير وعلى أن الشعب هو بطل وحيد، دون خوض في تفاصيل الأحداث تقاديا لأي جدل، في ظرف برزت إلى سطح تجاذبات عديدة، من بينها تحفظات متصلة بإشراك ضباط فارين من جيش فرنسي أو كيفية تسيير دولة أو الإبقاء على دور محوري لجيش أو تكريس حكم فرد، وتجلي ذلك في إبعاد أو ابتعاد عدة شخصيات عن واجهة مثل عبد حفيظ بوصوف والأخضر بن طوبال وفرحات عباس أو أحمد بن بلة بعد سنة 1965 وحسين أيت احمد وكريم بلقاسم وبن يوسف بن خدة ومحمد بوضياف، مع انتقال بعض إلى معارضة، مقابل انخراط بعض الآخر في دائرة سياسية أو الاقتصادية، على غرار رضا مياك ومحمد بن يحيى والطيب بوحروف وعمر أو عمران و رابح بيطاط وعبد سلا بلعيد. وعليه، تنز كثير صمت "حفاظا على تجانس" ومصالحة دولة العليا لم يتم خوض إلا نادرا في تفاصيل ثورة التحرير والإشكالات التي طرحت أثناءها، ثم مع مسار مفاوضات "إيفيان" ومؤتمر صوملايلي الذي أعاد إلى سطح جدية علاقة قائمة بين عسكري وسياسي والذي تجلى في شرح قائم بين أنصار رئيس بن بلة وخصومه ومطالبة بمنع دخول ما اعتبر "جيش حدود" إلى جزائر أو أن ينزع سلاحه قبلها وتوحي قوات محلية مهمة الأمن، ما فتح باب أمبا صراع بين حكومة مؤقتة ورئاسة أركان جيش . ومع الانفتاح السياسي وانفراط عرى الحزب الواحد تعددت كتابات وروايات مع نهاية ثمانينات، مع رفع كل أشكال رقابة، ما نزع صفة "طابو" عن العديد من ملفات التي كانت تثار في دوائر ضيقة أو خاصة فحسب. وقد أثار كتابات علي كافي مثلا جدلا واسعا، من خلال شهادته المتعلقة بعبان رمضان وعقيد عميروش، كما جاءت كتابات أخرى مثل تلك التي قدمها رائد مصطفى مرادة مدعو بنوي، قائد ناحية عسكرية الأولى بآنيابة في الأوراس، والتي رد من خلالها على اتها عجل وعجل وعباس غرور بالانشقاق. ولأول مرة تكشف كتابات قادة عن "خلافات" وتباين في رؤى، بعيدا عن صورة نمطية سابقة، وإن وضعت هذه الشهادات بلا ريب ثورة التحرير في سياقها الحقيقي أي ثورة قلا بها كل أطراف الشعب جزائري بتناقضاته التي عرفت طوال مسيرة حركة وطنية وتوجهاته في مواجهة مستعمر استخدم كل أساليب الاستخباراتية وقوته العسكرية ودهائه السياسي وعمليات تعذيب واختراق، وهو ما أبانت عنه أزمة صيف 1962 بملاساتها والتي شكلت أول امتحان رفاق ثورة .

اقترح آلية جديدة ومستقلة لتنظيم الانتخابات

بوتفليقة يغازل والمعارضة ترفض !

Ⓜ جزائر: حميد يس / 10:30 - 1 نوفمبر 2015

تعهد الرئيس عبد العزيز بوتفليقة بـ"إقامة آلية مستقلة لمراقبة الانتخابات"، وأن يتضمنها تعديل الدستور الذي قال إنه "سيتم الإعلان عنه عما قريب". وانتقد بشدة "تخويف الشعب والتشكيك في قدراته وهزئته في قيادته وأطره"، يقصد ضمناً معارضة التي تتوقع مستقبلاً أسود بسبب الأزمة المالية التي خلفها شح موارد .

قال بوتفليقة، في رسالة نشرتها وكالة الأنباء الجزائرية، أمس، بمناسبة مرور 61 سنة على ثورة نوفمبر، إن "تنشيط مؤسسات دستورية منوطة بمراقبة وإقامة آلية مستقلة لمراقبة الانتخابات، سيكون من بين ما يجسد الرغبة في تأكيد شفافية وضمانيها، في كل ما يتعلق بكبريات رهانات الاقتصادية والقانونية وسياسية في حياة وطنية". جاء ذلك في جزء من رسالة، التي تناقش مراجعة الدستور الجاري حديث عنها منذ سنوات.

وذكر بوتفليقة، بخصوص هذا المسعى، أن مشروعه "يتطلع إلى تعزيز وحدة وطنية حول تاريخنا، وحول هويتنا، وحول قيمنا الروحية الحضارية". ويقدم الرئيس، في الرسالة، أفكاراً حول تعديل الدستور متداولة منذ الإعلان عن مشروع تعديلات في ماي 2014، إذ يقول: "سيأتي مشروع تعديل هذا، بضمانات جديدة، من أجل تعزيز احترام حقوق المواطنين وحياتهم وكذا استقلالية العدالة، ونفس المقاربة هذه، تحذو تعميق الفصل بين السلطات وتكاملها، وفي وقت نفسه إمداد معارضة بآليات مائية وآليات التي تمكنها من أداء دور أكثر فاعلية، بما في ذلك إخطار مجلس دستوري".

وأضافت الرسالة: "قصارى القول، سيكون تنشيط مؤسسات دستورية منوطة بمراقبة وإقامة آلية مستقلة لمراقبة الانتخابات، من بين ما يجسد الرغبة في تأكيد شفافية وضمانيها، في كل ما يتعلق بكبريات رهانات الاقتصادية والقانونية وسياسية في حياة وطنية". ولأول مرة يتحدث الرئيس عن استحداث آلية مستقلة لمراقبة الانتخابات، وبذلك فهو ينزل، نظرياً، عند رغبة معارضة (أو جزء منها)، التي طالبت بسحب تنظيم الانتخابات من وزارة داخلية كضمانة نزاهتها، على أن تعهد عملية هئية من شخصيات وطنية مشهود بها بالاستقامة والنزاهة. وفي مطلب رفضاً قاطعاً من طرف الحكومة وأحزاب "الموالة". غير أن الرئيس لم يوضح، وهو يقف هذا التعهد، إن كان سيلغي دور الداخلية في تنظيم الانتخابات .

وعبرت الرسالة عن "أمل الرئيس في أن تسهم مراجعة الدستور في تعزيز دعائم ديمقراطية هادئة في سائر المجالات، وفي مزيد من تفتح طاقات فاعلين سياسيين والاقتصاديين والاجتماعيين في البلاد، في خدمة مصالح الشعب". وباستثناء تعديل المادة 74 (من جديد)، أعلن عنها في مشروع تعديلات، عن طريق تحديد ترشح لرئاسة بفترة، لا تتضمن تعديلات آليات أخرى ممارسة ديمقراطية .

وهاجم بوتفليقة، ضمناً، معارضة أو ربما قطاعاً من الإعلام، وكل الذين يرون أن حكومته عاجزة عن مواجهة أزمة سعر النفط، إذ قال: "أهيب بالجزائريين والجزائريات، أن يدركوا ويعوا رهانات مرحلة وعد الارتباك أملاً في تحديات، التي كثيراً ما يجري تهويلها، تخويف الشعب". وأكد على "عزم الحكومة مواصلة جهود التنمية، بالرغم من أزمة محروقات عالمية التي كلفتنا نصف إيراداتنا الخارجية، وهي الأزمة التي قد تدوم مدة من الزمن بسبب جملة من العوامل الاقتصادية والجيوسياسية".

وذكرت الرسالة أن الرئيس "متيقن بأن الشعب الجزائري، متمرس على مقارعة خطوب ومواجهة تحديات، سيتجاوز مرحلة عالمية حبلية بالآزمات، مرتكزا في ذلك على ما جبل عليه من صبر وثبات، ومن حبه لوطن، والدفاع عن مقدساته ومقدراته، والود عن حرية وسيادة قراره، مهما اشتد ظرف وعظم الخطب". وهي دعوة لجزائريين مساندة الرئيس وحكومته في مواجهة شح ريع النفط والاضطرابات في بعض بلدان جوار، التي تشكل خطراً على أمن الجزائر .

وقدم الرئيس ما يشبه حصيلة جزئية عن سنوات حكمه، فقال إن "أزمة سكن تراجعت بملايين الوحدات السكنية، واستلمت منظومة تربية أكثر من 3000 إكليلية وثانوية، بينما أخذت جامعات تستقبل ما يفوق مليون ونصف مليون طالب وطالبة. كما انحسرت البطالة، وتضاعف الاستثمار الاقتصادي، وإن لم يبلغ المستوى مأمول. تلکم هي بعض الأمثلة مما أنجزته الجزائر منذ 1999".

ظل ورشة مفتوحة منذ وصوله إلى الحكم عام 1999

الدستور الموجل يريده الرئيس على عجل

جرائر: ف. جمال / جرائر: جاد بودية / 08:00 - 2 نوفمبر 2015

ظلت "عراقيب" الطبقة السياسية معلقة على دستور الرئيس، منذ أن تولى الحكم عام 1999، وهو الذي فتح ورشة تعديل دستور سابقه اليامين زروال، بعد أن انتقده بشدة، لكن مسافة أربع عهديات من حكمه لم تشفع للرئيس في إخراج دستور ولو على مقاسه، وظلت ورشة الدستور المأمول مفتوحة، تخللتها "تسربات" فرضتها المرحلة، تمثلت في دسترة الأمازيغية عام 2002، وفتح العهديات الرئاسية عام 2008 بدافع الترشح، بينما لا ترى المعارضة نفعا للبلاد والعباد بدستور جديد، يراه الرئيس ومن معه من حكومة وموالاة، قريبا كقرب إرساء آلية لمراقبة الانتخابات، انخدع لها جزء من المعارضة التي تنفست، للحظة، الصعداء، لكنها سرعان ما اختنقت من جديد لإدراكها أن الرئيس لم يستجب لطلبها. وقدم الرئيس بوتفليقة الدستور الجديد بصيغة "الاستعجال"، بعدما تأجل مرارا. ومع تأجيل منكر، خال من تبرير، فقدت الطبقة السياسية حتى شهية الحديث عنه، وتاهت بين مدافع عنه حتى دونما معرفة مضمونه ومعارضة تتجاهل، لكنها تترقب "حجمها فيه"، كما راح البعض يتحدث عن إخراج الدستور "فالقذرية"، وآخرون نفوا حاجة البلاد له في الوقت الراهن.

مرر تعديلاته بـ"التجزئة"

دستور بوتفليقة ورشة مفتوحة منذ 1999

عند توليه الحكم في أبريل 1999، لم يخف الرئيس بوتفليقة نيته في تعديل الدستور، وأقام لهذا الغرض ورشة، لازالت تشتغل إلى يومنا هذا، رغبة منه في تعزيز صلاحياته وقبضته على الحكم، غير أن خطته لـ"الإصلاح الدستوري" اصطدمت بمقاومة أجنحة الحكم، وشكوك الطبقة السياسية.

واضطر الرئيس للتفاوض، في كل مرة، لأجل تمرير تعديلاته بـ"التجزئة"، فخلال سنة 2001 أدخل تعديلا محدودا، تحت ضغط "الربيع الأسود" بمنطقة القبائل، ولاحتواء الحركة المطالبة بترسيم الأمازيغية. غير أن المقاومة التي لقيها من أجنحة الحكومة وشكوك المعارضة، لم تنل من إصراره على تحقيق مراده، فعاد في 2004 بعث مساعيه لتعديل الدستور، غير أن هذا التعديل لم يتحقق إلا في أواخر عهده الثانية، وأتاح له التعديل كسر الموانع الدستورية التي تحول دون استمراره في الحكم، من خلال إسقاط المادة 74 التي تحدد عدد العهديات الرئاسية.

وبعد أن حقق هدفه المرحلي، بإعادة انتخابه في 2009، كرس الرئيس بوتفليقة جهوده لتعزيز سلطته، ووضع رجاله في المناصب الحساسة في الدولة للاحتماء من أي مفاجآت يخفيها الزمن. وفي خضم ما يعرف بالثورات العربية بين 2010 و2011، باشر الرئيس بوتفليقة محاولات جديدة لتجسيد تعديله للدستور، غير أنه فضل إطلاق مراجعة لنصوص الإصلاح السياسي، وكلف في ماي 2011 لجنة يرأسها رئيس مجلس الأمة، عبد القادر بن صالح، لهذا الغرض، وقد استقبلت أحزابا وشخصيات من الموالية والمعارضة والمستقلين.

وتسلم المشعل وزيره الأول، عبد المالك سلال، في 2012، بإطلاق مشاورات مع الأحزاب السياسية حول الدستور، وجرى اختيار لجنة من 5 خبراء في القانون، تولت النظر في مقترحات الأحزاب، واشتغلت اللجنة لعدة أشهر، غير أن خطط الإصلاح الدستوري وضعت جانبا إثر الأزمة الصحية التي تعرض لها الرئيس في ربيع سنة 2013، ولم يتم المساعي إلا في أواخر العهدة الثالثة، وأعلن في خطابه إلى الشعب الجزائري في 22 مارس 2014، عزمه إجراء تعديل الدستور في السنة ذاتها، وقال في خطابه: "في حال ما إذا جدد لي الشعب الجزائري ثقته، فإنني أتعهد بأنني سأسعى، مع كافة الفاعلين الممثلين لسانر أطراف المجتمع، إلى إيجاد الظروف السياسية والمؤسسية التي تتيح بناء نموذج من الحكامة يتجاوز وتطلعات شعبنا وآماله". وأضاف: "سيتمسك نموذج الحكامة هذا عبر مراجعة الدستور، نشرع في إجرائها في غضون السنة الجارية. إن المسعى هذا يستجيب لتطلعات الشباب لاستلام المشعل، في محيط يسوده الاستقرار والعدالة الاجتماعية والإنصاف والاحترام الواجب لكل واحدة وواحد من مواطني جزائرنا هذه". ووجد في خطابه في 28 أبريل من السنة ذاتها، عزمه على تعديل الدستور. وقال فيه "بمساعدة، عما قريب، فتح ورشة الإصلاحات السياسية التي ستفضي إلى مراجعة الدستور مراجعة توافقية، وسأستدعي القوى السياسية، وأبرز منظمات المجتمع المدني، والشخصيات الوطنية للإسهام في هذا العمل بالغ الأهمية.. من بين ما سنتوخاه، تعزيز الفصل بين السلطات، وتدعيم استقلالية القضاء ودور البرلمان، وتأكيد مكانة المعارضة وحقوقها، وضمان المزيد من الحقوق والحريات للمواطنين".

وتبعاً لذلك، كلف الوزير الأول السابق، أحمد أويحيى، بقيادة مشاورات جديدة رسمية، لاستقبال الاقتراحات، وإثراء أرضية عمل للتعديل، واشتغلت اللجنة لشهرين.

وشكلت الرسالة الأخيرة للرئيس بوتفليقة بمناسبة عيد الثورة الـ67، تطورا جديدا في خطته لتجسيد حلمه القديم بالإصلاح الدستوري ودخول التاريخ، والأناظر مسلطة عليه، إن كان سيحقق ذلك في ظل تراجع مراكز المقاومة في السلطة، أم ستؤجل إلى حين كما تم في إعلانات سابقة؟

الجزائر: خاد بودية / 10:00 - 3 نوفمبر 2015

عاب المعهد الوطني الديمقراطي الأمريكي على سلطات جزائرية "تمتع وزارة داخلية بصلاحيات الإشراف على الانتخابات في الجزائر، بما في ذلك عملية تسجيل الناخبين، وتحكم سلطة تنفيذية في مجمل مسار الانتخابي، وقلة ووضوح في مسؤوليات وكالات الأخرى، الأكثر استقلالية على الأرجح، ما يتنافى مع ممارسات دولية معترف بها على نطاق واسع، حيث ينص العهد الدولي الخاص بالحقوق المدنية والسياسية، على أن تتولى مهمة الإشراف على الانتخابات سلطة مستقلة، لا وجود لها في الجزائر".

أفرد المعهد الوطني الديمقراطي الأمريكي، مقره واشنطن، في تقرير شامل حول تسجيل الناخبين في الشرق الأوسط وشمال إفريقيا، 10 صفحات كاملة عن الجزائر، وأبرز ما ورد فيه أن "عد تيسير وصول إلى قائمة تسجيل الناخبين، ووصول على قائمة شاملة، يتعارض مع الالتزامات الدولية وممارسات سليمة، طبقاً لأحكام عدة معاهدات، بما في ذلك مادتان 19 و 25 من العهد الدولي لحقوق المدنية والسياسية".

وتزامن صدور التقرير مع تأكيد رئيس بوتفليقة، في رسالته بمناسبة عيد الثورة، على إنشاء آلية مراقبة الانتخابات، بينما تطالب معارضة بتشكيل هيئة مستقلة لتنظيم الانتخابات.

وذكر المعهد أنه "بحسب مؤسسة دولية للديمقراطية والانتخابات، لا شك أن تدقيق الأحزاب السياسية وسواها في تلك القوائم يضمن دقة سجل وشموعيته، من دون أن نغفل أن مبدأ شفافية الانتخابات يشمل عملية تسجيل الناخبين، وينص على حق الأحزاب والمراقبين وعموم المواطنين في الاطلاع على قائمة الناخبين، ومراجعتها، بطريقة فعالة"، مشيراً إلى أنه "يُطبعم تطبيق تلك الممارسات في الجزائر في 2012، ولم تشهد أي تغييرات في الفترة التي سبقت 2014، لا، بل كانت القوائم الانتخابية محلية توضع في تداول بفترات متفرقة، وبصيغ متنوعة، وبدرجات متفاوتة من صعوبة يمكن الوصول إليها، وتبعاً لقرارات فردية كانت تصدر على مستوى كل بلدية من بلديات الجزائر، بلغ عددها 1541".

وبخصوص الإشراف ومراقبة الانتخابات، أوضح التقرير أن "قانون 2012 أقر أيضاً إنشاء هيئتين أخريين تولى مسؤولية مراقبة الانتخابات على مستوى وطني. كلاهما مؤقتتان. فروجت هما حكومة كوسيلة جديدة توفير شفافية، مع أن جانا مماثلة كانت قد أبصرت نور في انتخابات سابقة".

وتابع التقرير في هذا الجزء: "ووضمت هيئة الأوى عددا من قضاة، وعرفت بالجنة الوطنية للإشراف على الانتخابات، كمن قانونم يحدد مهامها بوضوح، وهي تسهر على حسن تطبيق القانون والنظر في تجاوزات مرئكة، وم يعهد إليها أي دور في إطار عملية تسجيل ناخبين في انتخابات 2012 التشريعية، وم تبدأ عملها إلا بعد إتم تلك المرحلة".

وعاب التقرير أنه "من شأن عد إشراك مثل هذه الهيئة في مجمل عملية الانتخابية أن يقلص فرص تشديد مراقبة كن شق الإيجابي تمثل في إعادة إحياء تلك لجنة قبيل انطلاق فترة تسجيل الاستثنائية، ممتدة على أسبوعين لانتخابات 2014 رئاسية، مع أنها وحظيت بمهلة أطول كان أتيح لها بت في شكاوى ناشئة عن تلك فترة بقدر أكبر من فعالية".

أما الهيئة الثانية، بضيف التقرير، "هي لجنة وطنية مراقبة الانتخابات، وهي أيضا هيئة مؤقتة، تتولى مسؤولية تطبيق القوانين، وتتابع عملية الانتخابية بكامل مراحلها، بما فيها الأنشطة المتعلقة بقائمة ناخبين، مع أنها م تكن مخوة على ما يبدو أن تمارس تلك مهلا في آخر جولات انتخابية". وكشف التقرير أن "إجراء أي تحليل نظمي تسجيل ناخبين في الجزائر وفق ظروف راهنة، يشكل تحديا كبيرا نظرا غياب أي هيئة مستقلة، قادرة على مراقبة تلك عملية في آخر انتخابات شهدتها بلاد رئاسيات". (2014)

وأبرز التقرير أن "هيكلية الإشراف على عملية الانتخابية بدت معقدة وغير واضحة تماما. ففي أعلى الهرم، وطبقا لمادتين 163 و 164 من دستور، فإن مجلس دستوري هو الذي يسهر على الانتخابات، ويعلن نتائجها، كن مجلس المذكورم يظطلع بأي دور في عملية تسجيل ناخبين في 2012 أو 2014 على ما يبدو".

الرئيس معزول ويخفون عنه الحقيقة

□ جزائر: جلال بوعاتي / 22:45 - 4 نوفمبر 2015

فتحت الأمانة العامة حزب العمال، وزيرة حنون، أمس، نار على وزير المالية، عبد الرحمن بن خافة، ووصفته بأنه "ليس رجل دولة". وقالت حنون، التي كانت تتحدث في ندوة صحفية نشطتها بمقر وطني حزبها، إن "وزير المالية لا يحترق الحكومة ولا يحترق برمان (..) وحتى خبراء الأفامي أرحم منه على الشعب".

ما شددت عليه حنون في حديثها، هو وجود مادة في مشروع قانون المالية، ويتعلق الأمر بالمادة 71، التي تعطي صلاحية تحويل الاعتمادات المالية من قطاع إلى آخر ومن وزارة إلى أخرى، وفقا لاحتياجات ميزانيتي تجهيز والتسيير، بعدما كانت هذه صلاحية حكرا على رئيس الجمهورية فقط. وتساءلت حنون عن سر اللجوء إلى توقيع وزير المالية بدل الإبقاء على هذه صلاحية في يد الرئيس. وردا على سؤال حول مبادرة الأقاليم التي تعد قيادته من خلالها حوار والانفتاح على معارضة خدمة لاستقرار البلاد وأمنها، قالت وزيرة حنون إن "كثيرة المبادرات تقتل المبادرات"، مشيرة إلى أنها "تعرضت للشتم من طرف أمين على الأقاليم بعد تطرقها إلى مبادرته".

بالنسبة إليها "هناك خطر يدهم بلاد، بسبب قرارات تمس بالتوازنات وسيادة والأمن" .. وادى تناو لها مشروع قانون المالية سنة 2016، وصفته بالمتحدثة، بأنه "قانون ميزانية يبررية متوحشة، ويفتح باب أملا عودة الاستدانة الخارجية من طرف المؤسسات والخصوصة وإلغاء حق الشفعة فائدة مستثمرين الأجانب"، مشيرة إلى أن رئيس الجمهورية "كان يرفض هذه الإجراءات".

وتساءلت مسؤولة حزبية: "أين رئيس الجمهورية مما يجري وما يعلن من إجراءات تقشفية متوحشة باسم قانون المالية؟ أغلب الظن هو معزول ولا يسمع حقيقة". وفي هذا الصدد، أكدت وزيرة حنون أنها "سمعت بأذنيها من مسؤولين يعترفون بأنهم يخفون حقيقة عن الرئيس بحجة تفادي إرهابه"، معتبرة بأن "من يفعل ذلك إنما يطعن رئيس الجمهورية في ظهره".

وردا على سؤال عما إذا كان رئيس الجمهورية عاجزا عن أداء مهامه، أفادت حنون بقول: "أنا لا أقول إنه عاجز، بل أقول إنه معزول يخفون عنه حقيقة"، مستنبة بصحة رأيها باستقبال رؤساء ووزراء أجنبية، ودبلوماسي جزائري خضر الإبراهيمي، فضلا عن تروسه اجتماعات مجلس وزراء واستقبال وزراء. وأردفت قائلة: "هناك من يقو بتغليب الرئيس بسبب وضعه الصحي، وهناك من يعتمد ذلك دفاعا عن مصالح جماعة ما". وبشأن قراءتها رسالة بوتفليقة بمناسبة ذكرى 61 لاندلاع ثورة التحرير، قالت إن "الرئيس تعرض لضغوط حتى يتراجع عن وعده بإصلاح دستوري عميق ويحرق إلى تعديل دستوري فقط"، مستشهدة بجملة تساؤلات منها "من يكون كاتب الرسالة؟".

وحول إنشاء هيئة مستقلة مراقبة الانتخابات، قللت وزيرة حنون من جدواها في وقت الذي توجد في قانون الانتخابات الذي ينص على جنتين مراقبة عمليات الانتخابية.

بدوي يؤكد أن الحكومة بصدد دراستها واستكمال النصوص التطبيقية

تمويل الأحزاب السياسية لا يزال محل نقاش

✪ جزائر: سمية يوسف / 22:45 - 5 نوفمبر 2015

كشف وزير الداخلية وجماعات محلية أن الأمانة العامة للحكومة بصدد دراسة العديد من نصوص قانونية لاستكمال الإجراءات خاصة بها، في إطار قوانين صادرة في جريدة رسمية، منها تلك المتعلقة بتمويل الأحزاب السياسية والمتضمنة في قانون عضوي للأحزاب، بغرض تقنين جانب موارد مالية مخصصة لتشكيلات سياسية.

واكتفى نور الدين بدوي بتعليق على سؤال شفوي وجهه له خلال جلسة علنية بمجلس شعبي وطني نائب بن خلاف خضر من جهة العدالة والتنمية، حول دور الذي تلعبه حاليا "شكارة" في انتخابات مجلس الأمة نتيجة غياب نصوص تطبيقية تنظم نشاط تمويل الأحزاب، بقول إن "هذا الانشغال يندرج ضمن الأويات التي توّ بها وزارة الداخلية اهتماما في إطار معالجة نصوص قانونية التي تضمنها الإصلاح السياسي".

من جهة أخرى، ذكر بدوي بتعليمات التي أصدرتها وزارة الداخلية لولاية في أبريل 2013، والتي تخص رفع تجميد عن تجديد هيئات قيادية لجمعيات ذات طابع ديني، حيث تم إشعار هذه الأخيرة بإمكانية تجديد هيئاتها بخصوصها لقانون رقم 06-12.

ميهوبي: "الوهراني" فيلم من الخيال ولا يستدعي استشارة وزارة المجاهدين

اعتبر وزير الثقافة فيلم "الوهراني" الذي أثار ضجة إعلامية منذ حوالي سنة أنهم فيها مخرجه بالإساءة لمجاهدين و"ارموز وطنية"، فيلما عاديا يتناول وقائع حقيقية عن "ثورة"، مؤكدا أنه فيلم من خيال ولا يستدعي مراقبة واستشارة وزارة مجاهدين، لأنه يتعلق بشخصيات افتراضية.

وقال عز الدين ميهوبي، ردا على سؤال شفوي نائب حزب العمال جودي جلول يعود شهر ديسمبر 2014، حول عد اتخاذ وزارة ثقافة موقفا تجاه عرض فيلم "الوهراني" الذي لاقى استياء كبيرا في أوساط الأسرة الثورية، إن "الفيلم م يستوف شروطه، لكنه يمثل نظرة شاب من جيل الاستقلال لثورة"، مضيفاً "مخرج إنسان مثقف له حس سينمائي، وندوة تقديم مزيد". وحسب ميهوبي فإن فيلم يبقى متواضعا في نظر نقاد، وكن جدل الذي أثاره نجاحه في الترويج واستقطاب فضوليين.

رئيس حركة مجتمع السلم سابقا، أبو جرة سلطاني، لـ "الخبر "

بوتفليقة يتحاشى الاستفتاء على الدستور خشية عزوف الناخبين

✪ جزائر: حاوره حميد يس / 11:00 - 6 نوفمبر 2015

يدعو وزير دولة ورئيس حركة مجتمع السلم سابقا، أبو جرة سلطاني، في حوار مع "الخبر"، إلى ما يسميه "طبعة ثانية" من مشاورات حول الدستور، بشرط أن تكون سياسية ويست تقنية. ويعتقد سلطاني أن تعديل الدستور المنتظر سيكون عميقا، وكن يستبعد عرضه على الاستفتاء الشعبي "لأن صاحب مشروع يخشى عزوف ناخبين". ويرى أن جزائريين غير متحمسين للدستور.

تحدثت رسالة رئيس، بمناسبة أول نوفمبر، عن "آلية مراقبة الانتخابات". هل تعتقد أن بوتفليقة أراد استمالة معارضة بهذه الفكرة؟
دعنا نقول أولا إنه لا توجد آلية حقيقية مراقبة الانتخابات، إلا إذا أعيد النظر جذريا في قانون الانتخابات وقانون الأحزاب. فمراجعتها تثير قضية مراقبة عن شركاء سياسيين ومؤسسات متدخلة في العملية الانتخابية، بصورة توافقية. فقد جربنا رقابة الانتخابات من طرف وزارة داخلية إلى رقابة قضاء، لكن لم يتغير شيء ملموس في إجراء عملية وفي نتائج، لأن بؤرة التي يتم فيها تزوير ليست مذكورة في قانون، ولم تتغير على مستوى مكاتب الاقتراع.

هل ترى أن مطلب معارضة معقول، أي هل يمكن عمليا سحب تنظيم الانتخابات من وزارة داخلية تعهدت بشخصيات مستقلة عن السلطة؟

غير ممكن هذا، وإن كان يمثل جزئية في ميكانيزم معقد جدا. مسألة برأيي بحاجة إلى مراجعات عميقة على مستوى منظومة قانونية ذات صلة بالاقتراع. واعتقادي أن هذه المسألة، أي مراقبة الانتخابات، لا تكون ذات جدوى إلا إذا تم تنصيب دستوريا على معاقبة متورطين في تزوير الانتخابات. والأفضل أن يتم إدراج ذلك في الدستور المقبل، الذي ينبغي أن يتضمن مع تلاعب بأصوات ناخبين على أنه جريمة سياسية تتساوى مع جريمة الاقتصادية.

مقترحات التي تضمنتها رسالة بوتفليقة لا تبين بأنه يعترض إحداث تغيير عميق في الدستور، ما يبعد احتمال توجه إلى الاستفتاء. هل توافق على هذه المعايير؟

بالعكس، أتوقع أن يكون تعديل الدستور عميقا وشاملا. فالإنجازات التي تحققت على الأرض كانت بفضل مرونة دستورية التي أتاحتها ظروف التي رفعت حافة طوارئ عا 2011، وبذلك صار واجبا وطنيا أن نتجه إلى دستور غير متوجس من معارضة، وغير خائف من تداول وغير متردد في حسم خيارات. هذا هو الدستور الذي يفترض أن يهديه رئيس بوتفليقة لجزائريين، بمعنى دستور بحجم جزائر وتاريخها لا بمقاسات رؤساء وإنجازاتهم.

إذا كان خيار هو إحداث تغيير شامل وعميق، يفترض أن تعرض وثيقة دستور على الاستفتاء..
جزائريون في عمومهم غير متحمسين بالدستور، لاسيما بعد تعثر مشاورات في طبعها الثانية، التي تكفل بها سيد أحمد أويحيى، ذلك فأصحاب أو صاحب فكرة تعديل الدستور، ربما يخشى عزوفا محتملا لمواطنين إذا اختار توجه إلى الاستفتاء. وأما هذه الحجة، اقترح فتح مشاورات جادة في طبعة ثانية وأخيرة، يكون نقاش فيها مفتوحا من ديباجة إلى الأحكام الانتقالية للدستور، وكن بشرط أن تكون مشاورات سياسية ويست تقنية، وأن تتوج بلجنة فنية تتولى صياغة الدستور كما حصل بالنسبة دستور 1996، فأنا أَدْعُو إلى انتهاج طريق الذي اتبع في بلورة دستور 1996 لأن هذا يجعل مراجعة عميقة ويضمن مشاركة واسعة في الاستفتاء، ويحمل طبقة سياسية، موالاة ومعارضة، مسؤولية تاريخية في تأمين مستقبل جزائر، بدستور توافقي.

وقد صارت سلطة مقتنعة بضرورة مشاركة معارضة في صياغة دستور، ومعارضة مقتنعة بأن ظروف تهيأت مد جسور علاقة سياسية بين أبناء وطن واحد من أجل تأمين مستقبل الأجيال، وعودة طبيعية إلى ما قبل مأساة وطنية. وبما مختصر، وقائع على الأرض تغيرت جذريا بين 2011 و2015، فإذا لم تتغير ذهنيات تكون جزائر ضيعت فرصة تاريخية لإصلاح سياسي وبلا إراقة دماء، وسوف تظل مهددة بانكسة في أية لحظة ما لم تحتضن سلطة جميع أبنائها.

"إدارة الخارجية تهدد المضربين والنقابيين"

□ جزائر: جمال فنيش / 21:30 - 7 نوفمبر 2015

□ أفادت □ نقابة □ مستقلة □ مستخدمي وزارة □ خارجية بأن "ضغوطا وتهديدات فظية وكتابية تمارسها إدارة □ وزارة، في حق موظفين ونقابيين □ كسر □ حركة الاحتجاجية في □ وزارة لأجل □ مطابفة بتحسين ظروفهم □ مهنية". وذكرت □ نقابة، أمس، في بيان، أن أكثر من 100 استفسار وتسخيرة تلقاها موظفون ونقابيون، منهم أعضاء □ مكتب □ تنفيذي □ الأمين □ عل □ لنقابة، كاشفة أن موظفا يوجد في عطلة مرضية طويلة □ م يسلم من هذا الإجراء، رفقة موظفين آخرين كانوا ضمن قائمة □ حد الأدنى □ لخدمة. وتابعت □ نقابة أن هذه □ قرارات أثارت غضب □ مستخدمين، وهي تبرهن، حسبها، أكثر على نية الإدارة في محاولة تخويف □ مستخدمين وانتهاك □ حريات □ نقابية وكل □ قوانين □ التي تنص على □ ذلك. وذكرت □ نقابة أن الإدارة "بدأت انتهاك □ قانون بنهديد □ مستخدمين قبل مباشرة الإضراب، حيث أجبرتهم على الإضياء على □ قائمة الاسمية □ تسخير □ حد الأدنى من □ خدمة، بنسبة خيالية □ م يسبق □ لها مثيل في تاريخ □ نقابات"، وتلقت □ نقابة □ هذا □ غرض، يضيف □ بيان، مراسلة من أحد ممثلي الإدارة، يطلب الامتثال بتوفير □ حد الأدنى □ لخدمة بنسبة 50 □ مائة في أربع مديريات عامة و 30 □ مائة في باقي □ مديريات. وقالت □ نقابة إن "هذه □ ممارسات تأتي بعد خطاب رئيس □ جمهورية □ أول نوفمبر، □ الذي صرح فيه بضرورة ضمان كل □ حريات"، معتبرة أن "ما تفوق به الإدارة من عرقلة وتهديد □ مستخدمين انتهاك □ كل □ قوانين، □ تعليمات رئيس □ جمهورية". وأكدت أن الإدارة □ م تترك □ لمستخدمين خيارا سوى شن الإضراب"، موضحة: "عبرنا عن نيتنا في إجراء حوار بناء وجدي مع ممثلي الإدارة حول أرضية □ مطاب □ مطروحة، وكل انشغالات □ مستخدمين قبل وخلال أيا □ الإضراب، مع أننا □ م نكن نحبه، إلا أن تجاهل □ وصاية □ مطاب بنا وتعسفها ضدنا أجبرنا على اختياره كسبيل وحيد لافتك حقوقنا □ مهضومة."

أصدقاء بوتفليقة يتحولون فجأة إلى "كابوس"

مبادرة الـ19 تبرك السلطة

□ الجزائر: محمد سيدمو / 10:00 - 8 نوفمبر 2015

تسببت رسالة مجموعة الـ19 التي تتهم صراحة محيط الرئيس بوتفليقة بالاستيلاء على ختم جمهورية، في حرج شديد لموالاة التي لم تكن تتوقع أن يصل أصدقاء الرئيس ومقربون منه، ممن وقعوا هذه الرسالة، إلى تلك النبوة الحادة التي تساوت مع خطاب أكثر أحزاب معارضة راديكالية في معارضة نظماً بـ الجزائر.

رغم أن الاتهامات التي وجهتها مجموعة م تخرج عن إطار ما كانت تردده ويزة حنون في فترة الأخيرة، كإلغاء حق الشفعة، أو التغييرات في دياراس، إلا أن حنون كانت تقابل في كل مرة بلامبالاة سلطة وباتت، أكثر من ذلك، محل سخرية وانتقادات لاذعة من مؤيد السلطة.

هذا ما حدا بلويزة حنون، على ما يبدو، إلى حشد شخصيات وطنية انتقتها بعناية، إلى قائمة الذين يشاطرونها نفس التساؤلات، فلم يكن ممكناً أن تقبل خليفة تومي، مثلاً، أن تكون ضمن هذه قائمة ولا ما يجمعها من علاقات قوية مع حنون. أما بقية الشخصيات التاريخية مثل زهرة ظريف بيطاط وخضر بورقعة، فيعد انضمامها لقائمة دعماً رمزياً قوياً لمبادرة باعتبارها شخصيات عزيزة على الرئيس وكانت مقربة منه.

وقد تكون هذه خطوة تمهيداً من مجموعة التي تعد حنون عرابتها، تصعيداً لهجة واتها شقيق الرئيس سعيد بوتفليقة، صراحة، بالاستئثار بقرارات أخيه كما يعتقد هؤلاء خافتاً ويرفضون ترديده عاباً، وهذا ما كانت تتجنبه ويزة حنون في كل خرجاتها، فقد كانت تصف وزراء ورجال الأعمال مقربين داعمين للرئيس، لكنها عندما وصلت إلى شقيق الرئيس دعتهم فقط "لتكلم"، بل دافعت عنه طويلاً ضد من يتهمونه بالاستعداد لخلافة أخيه.

ومن زاوية أخرى، قد يكون معنى برسالة حنون وشركائها، هو فريق فايد صبح، نائب وزير دفاع وقائد أركان جيش، الذي صار ثاني اثنين في نظماً، بعد أن أسقط جنرال توفيق وباقي جنرالات جهاز الاستعلاء والأمن الواحد تلو الآخر. فهناك من يردد، و على استحياء، أن الرجل قوي في نظماً جاباً بات فايد صبح، في ظل وضع صحي للرئيس بوتفليقة، وربما يجعله ذلك واحداً من أهم مرشحين لخلافته، فضلاً عن كونه أحد صانعي قرارات التي ترفضها مجموعة الـ19.

ومهما يكن معنى من هذه المبادرة، إلا أن طابع فجائي الذي استقبلت به من مؤيدي الرئيس بوتفليقة (عمار سعداني مثلاً)، يوضح بجلاء مدى الإرباك الذي وقع فيه محيط الرئيس، فإذا كان من السهل إطلاق هجو مضاد على ويزة حنون وضرب مصداقيتها في الشارع، إلا أن رد طلب شخصيات أخرى مثل زهرة بيطاط وبورقعة وباقي مجاهدين موقعين، من رفاق بوتفليقة في سلاح كما يحب وصفهم، أن يكون له أي مبرر سوى أن الرئيس عاجز فعلاً عن استقباهم، وتلك مصيبة، أو أن محيطه يخشى من أن يطلعوه على قراراته م تكن من توقيعه، وفي هذه مصيبة أعظم!

"فضائح الكتاب المدرسي" القاسم المشترك بين الوزراء !

ب.ب.ب. / 11:00 - 9 نوفمبر 2015

منذ سنوات ارتبط ملف إنجاز كتاب مدرسي بالكثير من فضائح، تحقيقات تلو الأخرى حول اختلاس ورشوة وتبديد المال، واتهامات متبادلة لا تنتهي بين الناشرين وبين ديوان وطني لمطبوعات مدرسية من جهة، وبين الناشرين الذين يستفيدون من "كعكة" صفقة ومن لا يستفيدون منها من جهة أخرى، حتى صارت "فضائح كتاب مدرسي" هي قاسم مشترك بين عهود وزراء متعاقبين على قطاع تربوية خلال 15 سنة ماضية. وتعلقت هذه فضائح بالمال على فقط هان الأمر، ولكنها مست جانب بيداغوجي لكتاب، فأنتج ناشرون كتباً بأخطاء لا تُعد ولا تُحصى، ووزعت ملايين منها على تلاميذ الذين مازوا واستعملونها.

بتر نشيد وطني وتمجيد الاستعمار في عهد بن بوزيد !
بأعودة إلى تاريخ قريب تلك فضائح، نجد فضيحة سحب نشيد وطني من كتاب تربوية مدنية لسنة الخامسة وكتاب تاريخ نفس سنة الذي يمجّد الاستعمار! طبعت منهما 450 ألف نسخة ووزعت على مؤسسات تربوية.

هذه فضيحة التي هزت قطاع تربوية استدعت تدخل وزير سابق أبو بكر بن بوزيد، بينهم مفتشين اثنين قاما بإعداد كتابين بعمالة الأجنبية. ولم يكتف بهذا بل ذكر أنهما "استفادا من مبلغ 160 مليون سنتيم" مقابل ذلك، مفيدا بأن تحقيقات الأمانة كشفت أن الأخطاء كانت ناجمة عن استعانة مفتشين بكتاب شبه مدرسي. وعن كيفية تصحيح خطأ، أعلن مسؤول نفسه حينها عن "ترقيعه" عبر تغيير صفحة التي ورد فيها خطأ. ولم تنته القضية عند تصريح مسؤول الأول عن قطاع خلال موسم دراسي 2007/2008، بل أنتجت هزات ارتدادية أوها ردد مفتشين متهمين بارتكاب خطأ عبر رسالة مفتوحة وجهها إلى رئيس جمهورية، يُطابره فيها بوضع حد تصريحات وزيره، ويردان تهمة بأخرى عبر قول بأن "جنة وزير" هي التي تسببت في ارتكاب خطأ.

400 ألف كتاب مدرسي ترمى في المهملات في عهد بابا احمد
رغم تقلده حقيبة وزارة تربوية وطنية فترة قصيرة مقارنة بغيره، إلا أن وزير تربوية عبد لطيف بابا احمد لم يسلم من فضائح مرتبطة بإنجاز كتاب مدرسي، حيث كشف تقرير أعده ديوان مركزي قمع رشوة وفساد تابع وزارة عدل تورط ديوان وطني لمطبوعات مدرسية في توزيع أكثر من 400 ألف كتاب مدرسي يمثل 13 عنوانا بمبلغ 20 مليار سنتيم، رغم عدم صلاحيتها حسب محاضر معاينة وخبرة أجرتها لجنة تقنية وتسلمها ديوان التي تؤكد عدم صلاحية هذه الكتب، وكذا تقارير مؤرخة في 15 جانفي 2014 و28 ديسمبر 2014، التي تؤكد الأخطاء المرتكبة بسبب غياب الإذن بالتجليد. وتعرض تقرير أيضا إلى تجاوزات أخرى سجلت أن نفس مطابع خاصة صاحبة نفوذ تستحوذ على حصة الأسد دائما، وأن مطابع عمومية هي خاسر الأكبر رغم اقتنائها تجهيزات حديثة.

نائب "العمال" تطالب وزير التجارة بتحمل مسؤولياته في وقف "تهريب الدوفيز"

بختي بلعاب "يتراجع" عن تصريحاته

جزائر: ف.ج / 23:59 - 10 نوفمبر 2015

فجر تصريح مثير لجدل وزير التجارة، بختي بلعاب، حول تهريب 30 بليون مائة من مبلغ الإجمالي لمعاملات تجارية خارجية، أي حوالي 18 مليار دولار، رغبة قوية لدى ممثلي الشعب لحصول على مزيد من معلومات والإجراءات التي تعتزل سلطات قنصلية بها تصحيح وضع ومعالجة الاختلالات القائمة في قطاع التجارة الخارجية. وخاطبت نائب نادية شويتم، عن مجموعة البرلمانية حزب العمال، وزير التجارة في سؤال شفوي لها، بقول إن "إقرار ممثل حكومة غير مفاجئ"، مضيفة أن "تصريحكم الرسمي هذا يعكس حقيقة مدى خطورة الوضع و"غرغرينة" مافيا في قطاع التجارة الخارجية وفي الاقتصاد الوطني.

وتابعت: "تصريحكم مخيف بل قنبلة ويؤكد مخاوفنا السابقة"، موضحة أنه سبق لها أن اقترحت الحد من الاستيراد ومكافحة غش، ومع تنديد مافيا الاستيراد واقتراح عودة لاحتكار الدولة لتجارة خارجية، حفاظا على موارد مادية وعملة صعبة، والاقتصاد الوطني.

وسألت نائب شويتم وزير التجارة مشرف على مراقبة وتنظيم عمليات التجارة الخارجية، عما يعتزل قنصلية بمواجهة هذا الوضع الخطير، واسترجاع الأموال العمومية الضخمة، وموقفه من إمكانية عودة لاحتكار الدولة لتجارة خارجية، فترة الحد من فاتورة واردات ووقف استنزاف العملة صعبة.

وخاطبته: "ألا ترون سيد وزير أنه حان وقت لإيجاد الأسباب الحقيقية لتحويل غير شرعي للعملة صعبة، وضرورة العودة إلى احتكار الدولة لتجارة خارجية بصفة استعجالية ظرفيا على الأقل، من أجل الحد من الاستيراد وتوقيف الاستنزاف مافياوي للعملة صعبة."

وسارع، أمس، وزير التجارة بختي بلعاب سحب أفعاله، أملا في وضع حد لجدل الذي أثارته هذه التصريحات، ولمحتمل أنها جلبت له عتابا شديدا على مستوى السلطة، موضحا في حوار موقع "كل شيء عن الجزائر" أن تصريحاته لقناة الإذاعة الثالثة، الأحد الماضي "أسى فهمها"، وأن رقم 20 أو 18 مليار دولار، قيمة تضخيم فواتير عمليات التجارة الخارجية، "غير معقول وغير واقعي".

وأبدى دهشة لتأويلات التي أعطيت حوارها، لافتا إلى أن رقم 30 بليون مائة الذي قدمه هو متوسط عمليات تضخيم فواتير الاستيراد من قبل مستوردين، مضيفا أن نسبة قد تصل إلى 200 أو 300 بليون مائة من قيمة حقيقية للسلعة، وهذا لا يعني أن كل مستوردين يمارسون تحايل خلال توريد سلع وبضائع من الخارج.

وتابع أن مكافحة ظاهرة تعدد من أويات حكومة، وأن نظم تراخيص الاستيراد الذي وضع في عهد سلفه يشكل واحدة من الأدوات التي تم وضعها هذا لغرض.

مجموعة الـ3-19 تترقب وستعقد ندوة صحفية لشرح التطورات

"بريد الرئاسة" في قلب النقاش السياسي !

□ جزائر: ش. محمد / 22:00 - 11 نوفمبر 2015

هل سيستقبل □ رئيس بوتفليقة مجموعة الـ3-19، □ أنه □ يفعل؟ زمنيا، من حيث مر أسبوع على إعلان مجموعة □ شخصيات □ وطنية عن رسالتها □ مودعة، قبل يوم □ الجمعة □ ماضي، كان كفيلا بأن ترسل إشارات توضح موقف □ رئيس ممن يريد □ قاءه □ كن هذه الإشارات □ م تظهر، مثل □ م تعتمد □ مجموعة تلك الإشارات □ مرسله من قبل عمار سعداني وأحمد أويحيى، أساسا □ بناء رأي إزاء حقيقة موقف رئيس □ م يعرف عنه أنه عين ناطقا رسميا باسمه!

بداية، وجب □ تذكر أن مجموعة الـ3-19 □ موقعة على رسالة طلب □ قاء □ رئيس، أودعت نسخة منها □ دى مكتب مدير ديوان □ رئيس، أحمد أويحيى، □ الذي صب □ غضبه على □ مجموعة، باعتباره أمينا عاما □ لتجمع □ وطني □ ديمقراطي، وقياسا بتصریحات أعضاء □ مجموعة الـ3-19، خلال □ ندوة □ صحفية □ التي عقدها □ عاصمة، فإن أويحيى تسلّم □ رسالة أياما قبل الإعلان □ رسمي، ويعني هذا أن أويحيى كان على علم بتحريك □ مجموعة □ كنه □ م يكن متأكدا أن □ رسالة ستنزل □ إلى قاعات □ تحرير من خلال ندوة صحفية يعفدها □ معنيون، مثل □ م يكن متوقعا صداها في □ داخل □ خارج. في □ مقابل، أودعت نسخة من □ رسالة □ دى أمين سر □ رئيس، ويسقط هذا □ فعل على رأي ما يقول إن □ رسائل لا تصل □ رئيس، وعليه، فإن □ م تصله من أويحيى، قد تصله من أمين سره، وإن □ م تصل من الاثنين، تصل على ورق □ صحف وعدسات □ قنوات.

□ م تحدد □ مجموعة مهلة معينة □ رد □ رئيس، تتخذ بعدها موقفا تراه مناسباً في استكمال مسعاها □ كن قياسا بتصریحات □ شخصيات □ معنية، فإنها □ ستنتظر أياما □ يس أسابيع □، ومرت ستة أيام □ على الإعلان عن □ رسالة □ التي ملأت □ صحف وعدسات □ قنوات □ كن مجموعة الـ3-19 □ م تتسلم إشارات من □ رئاسة إن كان □ رئيس وافق على استقباليها □ رفض، خارج تلك □ تصریحات □ ستاندار □ من أحزاب □ موالاة، ممثلة رأسا بعمار سعداني، □ الذي شحن بطاريتيه كما يجب لإطلاق □ نار على □ مجموعة، يوما واحدا فقط بعد تفشي □ سر □ الرسالة □ التي نشرت في غير سرية، و □ عوجت، من خصوص □ مجموعة، بطريقة شبيهة بمعالجة قضية □ ردة □، وأبعد من □ ذلك، تطرح تساؤلات إن كان سعداني يتحدث باسم □ رئيس؟ و □ تأتي موقفه من موقف بوتفليقة، □ أنه دافع عن رئيس □ بلاد و«رئيسه» في جبهة □ تحرير □ وطني من منطلق □ دفاع لا يتطلب استشارة فوقية □، □ كن □ سؤال □ مطروح أيضا، هل حدث ما يتطلب تجنيد كل تلك □ قوة □ لرد على مجموعة تريد □ قاء رئيس كل □ جزائريين! □ جواب عن هذا □ سؤال، في طيات وجهة نظر تقول إن سعداني ومن معه من موالاة عززوا شكوك وردت في رسالة □ سفير □ مكونة من خمسة محاور، ودعم هذا □ طرح كل من □ مجاهد □ خضر بورقعة □ وزير □ سابقة خليفة تومي □ محلل □ سياسي حسني عبيدي، مثلما كونه رأي بمخيلة □ كثير ممن لا يريدون □ بوح به، ومن هؤلاء □ شخصيات □ التي ساندت □ رسالة □ م توقعها.

بيد أن ما بدأ، في الأيام □ التي تلت إعلان رسالة □ قاء □ رئيس، أن أصحابها لا تهمهم هكذا قراءات، بقدر ما يهمهم ردا واضحا من □ رئاسة، وهم يعدون الأيام □ دقائق، تحسبا □ دعوة □ نثبا □ من جديد، في ندوة صحفية هذه الأيام، يعلنون عن خطوة تلي مرحلة الانتظار، و □ إلى حين انعقاد تلك □ ندوة، □ ترقب يبقى مستمر □ رسالة، أكيد أنها لا تسقط من □ أسماء، إن □ م تسقط من □ رئاسة !

طالبوا بتطبيق قانون المجاهد والشهيد

أبناء الشهداء يهددون بالخروج إلى الشارع

بسكرة: ل. فكرون / 21:30 - 12 نوفمبر 2015

هدد أبناء الشهداء في بسكرة أول أمس بالخروج إلى الشارع في حال استمرار تماطل في تلبية مطالبهم الاجتماعية، خاصة ما تعلق بقانون المجاهد والشهيد مجتمعة منذ سنة 1997.

استغل أبناء الشهداء فرصة انعقاد جمعية عامة الانتخابية للأمانة ولاتية ببسكرة بنزل بريد، والتي أشرف عليها الأمين الوطني مكلف بالتنظيم عمروش سعيد ومكلف بالإدارة وعدد من أعضاء مجلس وطني ممثلين عدد من ولايات، لمطالبة بتطبيق ما جاء في قانون المجاهد والشهيد الذي تم تصويت على بنوده في غرفتي البرلمان سنة 1997 ولم يعرف طريقه إلى تجسيده الآن، خاصة مضمون المادة 25 التي تؤكد أنه عند وفاة أرملة شهيد تحولت منحة لابن شهيد دون إقصاء، كن وضع شرط "دون دخل" مهما كانت قيمته أقصت هذه شريحة.

ويرى متدخلون أن هذا بند يجب تعديله، إضافة إلى مطلب الاستفادة من رخص لاقتناء سيارات مجتمعة هو الآخر منذ سنة 1988، وتمثيل هذه شريحة في جان دوائر خاصة بتوزيع سكن الاجتماعي.

ووعده مكلف بالتنظيم عمروش سعيد بطرح هذه الانشغالات أمام وزير المجاهدين ونقلها إلى مكتب وزير الأول، ثم الخروج إلى الشارع كخيار أخير، موضحا أنه لا يمكن الاستمرار في تجاهل هؤلاء الذين دفع أبواؤهم أعمارهم وضحوا بأنفسهم في سبيل تحرير بلاد من الاستعمار، علما أن مطالبهم، يضيف متحدث، مشروعة وغالب بيتهم يعيشون ظروفًا صعبة.

وزارة التربية تفشل في احتواء حركة مجلس ثانويات الجزائر

32 ألف أستاذ يدخلون في إضراب الأربعاء المقبل

الجزائر: مصطفى بسطامي / 23:30 - 13 نوفمبر 2015

قرر مجلس ثانويات الجزائر، "كلا"، دخول في إضراب عن عمل الأربعاء المقبل، يشارك فيه أزيد من 32 ألف أستاذ في طور ثانوي، وذلك إثر وصول مفاوضات التي جرت بين ممثلي نقابة وبين وزارة وصية، أول أمس الخميس، إلى طريق مسدود، وتعتز نقابة تجنيد أساتذة طوريين الابتدائي والمتوسط، وحتى عمال قطاعات الأخرى هذه الحركة.

جاء تحرك "كلا" بعد لقاء الذي جرى بينها وبين مستشار وزيرة التربية وطنية، مكلف بالعلاقات مع النقابات، شايب ذراع، أول أمس، تلاها اجتماع داخلي لمكتب وطني للنقابة تقرر خلالها تمسك بالإضراب الذي هددت بدخول فيه بعد اللقاء الذي عقده مكتب وطني بتاريخ 6 نوفمبر الجاري، وشل مؤسسات تربوية، وخاصة ثانويات، يوم الأربعاء المقبل.

وحسب الأمين الوطني لمجلس، فإن قرار جاء بعد "مماطلة" وزارة وصية وحكومة معا، في تحقيق مطالب النقابة، فقد وصف تعليمية وزارية مشتركة رقم 3 بـ "اللا حدث" لأنها، حسب، مجرد تجسيب مكاسب قديمة، ولم يستفد منها إلا مديرون الذين تحصلوا على منحة مسؤولية، وفئة مقتصدتين الذين تحصلوا على منحة جديدة تعادل منحة البيداغوجية.

وأضاف مصدر نفسه، بأن مطالب النقابة تمس وزارة وصية وحكومة، فمن جعلتها إنشاء مرصد وطني متابعة قدرة شرائية، خاصة وأنها تقلصت بأكثر من 25 في المائة خلال سنة جارية. وحسب مصدر نفسه، فبإمكانها أن تنقل إلى 50 في المائة خلال سنة مقبلة.

كما تطالب النقابة بضرورة تمسك بحق عمال في تقاعد نسبي والتقاعد مسبق، وعتد تمديد فترة تقاعد إلى 65 سنة، مطالبه بحق في تقاعد بنسبة 100 في المائة بعد 25 سنة من الخدمة.

وحسب المتحدث، فإنه إضافة إلى 32 ألف أستاذ في ثانويات الذين سيشاركون في الإضراب، فإن الكثير من أساتذة طوريين الابتدائي والمتوسط أبدوا نيتهم في الإتحاق بالحركة، إضافة إلى موظفين في قطاعات أخرى اتصلوا بالنقابة، خاصة وأن مطالب مرفوعة لا تخص قطاع تربوية فقط، وإنما تمتد لتشمل كل الموظفين تابعين مصباح وظيف عمومي.

وكانت وزيرة التربية وطنية نورية بن غبريت صرحت، صباح أول أمس الخميس، من مقر مجلس الأمة، بأن مصباحها تعمل على تلبية جميع مطالب النقابات وتجسيدها على أرض الواقع، غير أنها قالت إن النقابات التي ترفض الحوار معها "حرة في موقفها"، مفيدة بأن ديها برنامجا خاصا لتنظيم قاءات دورية مع ممثلي عمال.

"لويزة حنون انقلبت على الرئيس بعد نهاية ولي نعمتها "

تلمسان: ن بلهوارى / 12:27 - 14 نوفمبر 2015

اعتبر محمد زروقي رئي حزب جبهة وطنية حريات في تجمع شعبي بتلمسان صبيحة السبت بدار ثقافة عبد قادر علوة ان موقعين على رسالة أول نوفمبر موجهة إلى الرئيس بوتفليقة، جاءت من أشخاص كانوا في سلطة على مستويات مختلفة ومن بينهم زعيمة حزب عمال ويزة حنون التي صدمت برحيل من سماه بولي نعمتها الذي كان يمنحها حصتها في بل مان و مجاس منتخبة معتقدا ان جهاز تزوير الذي كان يمنح حصص بعد تزوير الانتخابات قد انتهى بتغييرات التي أحدثها رئيس جمهورية في جهاز مخابرات.

وشدد زروقي هجته تجاه وزير داخلية سابق دحو و قابلية الذي اعتبره أحد عرابي تزوير في الجزائر وهو الذي كان يعلن عن نتائج الانتخابات في رابعة بعد زوال بعد تزوير الانتخابات، وهو أمر مشين بالنسبة من يدعي أنه مجاهد سابق في جيش تحرير. وعن موعد تجديد نصفي عضوية مجلس الأمة قال زروقي أن توجيهات ستوجه منتخبي حزب وهم أكثر من ثلاثة مائة منتخب على مستوى وطني بعد خضوع والانسحاق وراء عملية فساد سياسي وبيع وشراء في الأصوات قائلا " أن منتخب الذي يبيع صوته كمن يبيع شرف زوجته " وعن مبادرات مطروحة في ساحة سياسية وطنية.

وقال زروقي ان هذه مبادرات من قبيل تموقع سياسي والاستعداد مرحلة ما بعد بوتفليقة وهو ما يحجم عنه صراحة أصحاب هذه مبادرات من سعداني أي أويحيى مصنفا حزبه في خانة معارضة الإيجابية مبديا رفضه الانضمام إلى قطب التغيير رغم مساندته علي بن فليس في آخر انتخابات رئاسية.

وصفت اتهامات الوزيرة بـ"الباطلة"

انتهاء الهدنة بين بن غبريت والنقابات

✪ جزائر: خيرة عروسي / 21:45 - 15 نوفمبر 2015

انتقدت نقابات التربية تصريحات وزيرة التربية التي حملت مديريين مسؤولين تنامي العنف في الوسط المدرسي، وقالت إنها لا تعكس أبعادا نية وزارة في تهيئة أرضية ملائمة تحسبا لتوقيع ميثاق أخلاقيات مهنة، حيث طابقتها بتقديم حقائق وأدلة تدين مديري مدارس وتبرر هذه الاتهامات بـ"باطلة" و"غير مسووقة".

نددت نقابات التربية بـ"خرجة" وزيرة التربية التي اتهمت، من خلالها، مديري مؤسسات تربوية بالترويج لعنف في الوسط المدرسي نتيجة عجزهم عن تسيير مختلف ملفات ذات صلة بجماعة تربوية. وقال مكلف بالاتصال على مستوى نقابة عمال التربية "استديو"، يحيوي قويدر، في هذا الإطار، إن وزارة التربية هي المسؤولة الأولى عن تنامي العنف في مدارس، ومحاربة ظاهرة لا تأتي، حسب، بإصاقاتهم مجانية لمديريين دون أدلة قطعية، معتبرا هذه تصريحات مجرد "تصل" لوزارة من مسؤولياتها الحقيقية في إيجاد حلول جذرية مبنية على دراسة علمية واجتماعية تركيبة مجتمعات وظروف تدرسي تلاميذ وعمل الأستاذ والمدير، وهي ظروف "غير مواتية"، يقول، وكثيرا ما تكون "كارثية" تؤثر على نفسية كل عاملين في جماعة تربوية، ما يؤدي، حسب، إلى انتشار العنف وامتداده حتى إلى الابتدائيات، فأمسووقة مشتركة، يؤكد يحيوي، وعلى وزارة البحث عن الأسباب الحقيقية بإشراك جماعة تربوية لحد من هذه الظاهرة دون اللجوء إلى سياسة "هروب إلى الأمام".

من جهته، استغرب اتحاد عمال التربية والتكوين، صادق ذريزي، تصريحات وزيرة خلال ندوتها صحفية، واعتبرها مفارقة كبيرة مقارنة بتصريحات التي أدت بها أميا مشاركين في ندوة تقييمية حول ظاهرتي العنف والدروس الخصوصية في نفس اليوم، وحرص ممثل "البناف" على التأكيد بأن "زريرة مرة" مثلما جاء على لسان نورية بن غبريت، وإن وجدت، فهي إيل على وجود رداءة، وإرداءة، بضيف، تحارب في كل مكان حتى في الإدارة، بلوغ مدرسة ذات نوعية.

وقال محدثنا إن تصريحات وزيرة تحمل في طياتها تهما، في وقت يحتاج قطاع إلى الهدوء والاستقرار والإجماع.

أما رئيس الاتحادية الوطنية عمال التربية تابعة نقابة "سناباب"، بلعموري، فأكد، من جهته، أن مديري مدارس هم أول ضحايا العنف داخل مدارس، مشيرا إلى أن "تهم موجهة لهم هي إجحاف في حقهم، خاصة في ظل غياب الآليات التي تقلل من ظاهرة العنف، موازاة مع عجز في تأطير على مستوى عدد كبير من مؤسسات تربوية التي تفتقد حتى لأعوان الأمن.

وذكر محدثنا وزيرة التربية بانقص كبير في سلك مساعدي ومشرفي التربية الذين يتولون عملية تأطير ومتابعة تلاميذ في طورين متوسط والثانوي، وقال إن وضع أكثر سوءا بالابتدائيات، حيث يجد مدير نفسه مجبرا على قنيل بمها مراقب عا ومراقب وحتى حارس، وحده "فكيف نطلب منه تسيير نزاعات داخل مؤسسة؟؟".

ميثاق أخلاقيات المهنة يستنفر التكتل النقابي..

وقدعت أطراف التكتل النقابي في التربية، أول أمس، جلسة عمل مناقشة مضمون ميثاق أخلاقيات مهنة، تبعا لقرار وزارة تأجيل توقيعه إلى نهاية شهر الجاري. وقال مصدر نقابي مسؤول إن أطراف هذه التشكيلة يتوصلوا بعد إلى موقف موحد بخصوص توقيع على الميثاق من عدمه، وإن كان قد أكد وجود اتفاق مبدئي مع وزارة بتبنيه ومصادقة عليه، إلا أن مطلب ملح بضرورة إثرائه وتعديل بعض بنوده يفسر قرار عدد من النقابات تراجع وعد توقيع في وقت الراهن. ودعا محدثنا جميع نقابات التربية لإلتحاق بهذا "فضاء" مفتوح تحت أي تسمية، قصد توحيد رؤى ومواقف، كون مطالب مشتركة بين جميع مستخدمي قطاع بمختلف أسلاكهم.

قاطنو تيفاش يقطعون الطريق الوطني

سوق أهراس : ع . قدور / 20:24 - 16 نوفمبر 2015

قيا بيو سكان تجمع كاف بلدية تيفاش غربي سوق أهراس ، بقطع طريق وطني رقم 81 على مستوى محور رابط بين بلديات عاصمة ولاية ، سدراتة ، و مداوروش نتيجة ما اعتبروه ممارسات تمييز مجلس بلدي بين مشاتي وتجمعات سكانية في مجال برامج تنمية .

و اتهم محتجون مجلس بلدي " الذي ما فتى ينتقم من كاف الذي يعد أكبر تجمع سكاني بعد مركز بلدية لأسباب تتعلق بالانتخابات محلية ماضية" يقول هؤلاء الذين اضافوا ان مجلس حرمهم من برامج تموين باماء صالح لشرب وتطهير حضري وبناء اريفي وغيرها ، مطا بين بحضور وائي ولاية جديد .

نواب وخبراء يصفون قانون المالية 2016 بـ"المناوره"

"الحكومة تتحايل على الشعب"

✪ الجزائر: خاد بودية / 23:30 - 17 نوفمبر 2015

اتهم نواب برمانيون وخبراء اقتصاديون الحكومة بـ"مناوره وتحايل على الشعب" في مشروع قانون المالية سنة 2016، عن طريق إدراج 6 مواد من قانون الاستثمار في قانون المالية، خشية عدّ تمرير قانون الاستثمار في البرلمان. وقال هؤلاء إن "مشروعاً تمت صياغته من طرف جهات ضاغطة لا علاقة لها بالحكومة."

النائب يوسف خباية: "جهات ضاغطة وراء صياغة القانون"
النائب بوشاش الهاني: "استنساخ مواد من قانون الاستثمار في قانون المالية"!!

دار نقاش ساخن، أمس، بمقر حركة النهضة، بين 11 نائبا في البرلمان وخبراء اقتصاديين وأساتذة جامعيين، على رأسهم دكاترة: فزو محمد ألكلي وعبد الوهاب عبيدات ومحمد أرزقي فراد. وركز هؤلاء على ما يصفونه بـ"مناوره وتحايل على الشعب"، التي طغت على مشروع قانون المالية سنة 2016.

وأفاد النائب عن حركة النهضة، يوسف خباية، بأن "سلطة استعملت تحايل و خداع و مناوره، و ذلك من خلال إدراج 6 مواد، هي من صميم قانون الاستثمار. فقد تم إدراجها في قانون المالية دون مناقشة، بالرغم من أن مشروع قانون الاستثمار مودع بالجنة الاقتصادية بالبرلمان لمناقشة، و حامل نفس المواد، وهو ما يفسر خوف الحكومة من عدّ مرور قانون الاستثمار في البرلمان، فتحايلوا عبر تمرير المواد 6 في قانون المالية."

وأوضح خباية أن "مدة نقاش جرى تقليصها بهدف تقادي تداول قصد إخفاء المواد الملغاة، التي تصب في فائدة جمعيات مافيا مسيطرة على أجهزة الدولة، فأغلب المواد مفخخة، وهو ما يؤكد أن الجهات التي صاغت هذا مشروع (قانون المالية 2016)، لا علاقة لها بالحكومة وهي جهات ضاغطة."

بدوره، قال النائب بوشاش الهاني، عضو اللجنة المالية بالمجلس الشعبي الوطني، إن "مواد مشروع قانون المالية تمت مطابقتها بأرضية تقرير منتدى رؤساء مؤسسات، الذي يحمل عنوانا من أجل انبعاث الاقتصاد الجزائري، فقد وجدت نفس المواد موضوعة في تقرير مدرجة في قانون المالية."

وعرض المشاركون في اليوم الدراسي حول مشروع قانون المالية 2016 وانعكاساته على جبهة الاجتماعية، ما يعتبرونها "مواد خطيرة"، منها المادة 53 التي تتضمن "إمكانية تنازل عن الأراضي فائدة مستثمرين الذين أنهوا إنجاز مشاريع سياحية بصفة كاملة". وأشار المشاركون إلى "أكثر من 2000 فندق بنحويل عملية من تسيير بالامتياز في عقود مسلمة إلى تسيير بالتمليك". أما المادة 54 من مشروع قانون المالية 2016، فقال عنها النائب بوشاش إنها "خطيرة وهي نتيج تنازل عن عقارات لجماعات محلية لجماعات مافيا، وهو ما يفسد بلديات من جباية مالية تسيير بلديات، عكس ما تروج الحكومة من إدخال الأموال لخزينة."

من جهته، نبه أمين حركة النهضة، محمد زويبي، في كلمة له، إلى "الأخطار التي تحملها المادة 71 من قانون ذاته، وهي التي تعطي صلاحيات للحكومة لنظر في قانون المالية، بعد مصادقة البرلمان مان عليه وإمضائه من قبل رئيس الجمهورية، وهي سابقة خطيرة لم تحدث في تاريخ تشريعات في العام."

وأضاف زويبي أن "إنشاء آلية ضمان توازن ميزانية بمثابة تعد على صلاحية البرلمان في إقرار ميزانية، وإنما في حركة النهضة تعتبر هذه الإجراءات بمثابة محاولة تكريس توجه الاقتصادي الليبرالي، الذي يضع ثروة في يد مجموعة قليلة بغير وجه حق، والتي تتحكم في قرار سياسي لدولة بعد ذلك، على حساب مبدأ اجتماعية الدولة المكرس في بيان أول نوفمبر."

من ندوة مزافران إلى مجموعة الـ19

المعارضة تكثف الضغط على السلطة

Ⓜ جزائر: ش. محمد / 23:45 - 18 نوفمبر 2015

منذ ندوة "مزافران" جوان 2014، ظلت Ⓜ طبقة Ⓜ سياسية Ⓜ جزائر تبحث عن "ديكليك"، يزعزع تلك Ⓜ نمطية Ⓜ سياسية Ⓜ مملدة، قائمة على Ⓜ فعل ورد Ⓜ فعل بين Ⓜ موالاة Ⓜ معارضة، كن هدف إحدات "ديكليك"، داخلي، يوقف Ⓜ فوضى Ⓜ سياسية ويضع Ⓜ دولة في قايها الطبيعي، حيث Ⓜ مؤسسات هي من يقرر، م يتحقق Ⓜ إلى الآن.

تحضر تنسيقية Ⓜ حريات والانتقال Ⓜ ديمقراطي Ⓜ ندوة "مزافران 2"، في ظروف تختلف كثيرا عن تلك Ⓜ ظروف Ⓜ التي جمعت الأضداد تحت خيمة زر Ⓜ دة في جوان من Ⓜ على Ⓜ ماضي، سياسيا واقتصاديا واجتماعيا، من حيث أن هيئة Ⓜ تشاور Ⓜ متابعة غذت ملف صراعها مع Ⓜ سلطة، بطاري انهيار أسعار Ⓜ نفط، على أمل افتكك اعتراف من Ⓜ سلطة بفشل إدارة موارد Ⓜ بلاد ضمن بحبوحة مياية عمرت سنوات بفضل Ⓜ نفط (أكثر من 800 مليار دولار)، كن اعترافا كهذا سبق Ⓜ لسلطات أن أشارت Ⓜ إلى استخاته، فهي تعترف بأزمة اقتصادية وتضع في مواجتها خطة تكشف وبعض Ⓜ تدابير Ⓜ تجاوزها، لكنها لا تعترف بأزمة سياسية ودت "خصوما جددا" وقعوا مسعى، Ⓜ جمعة ما قبل Ⓜ ماضي، استقطب ردود فعل أشد وطنا وأحيانا "غريبة" من مقربين من دائرة Ⓜ حكم. ومنذ ما قبل انتخابات Ⓜ عهدة Ⓜ رابعة، م تعر Ⓜ سلطة اهتماما مفرطا لأي مبادرة أي من خصومها، إلا مرتين: واحدة مبادرة الانتقال Ⓜ ديمقراطي، جوان 2014، وثانية: طلب Ⓜ قاء Ⓜ رئيس بوتفليقة في مسعى أطلقته مجموعة Ⓜ 19، بينما سؤال يطرح حيايا، مفاده: هل يمكن Ⓜ مبادرة الانتقال Ⓜ ديمقراطي ومسعى مجموعة Ⓜ خضر بورقعة ورفاقه أن يتخافا على مبادرة واحدة؟ رغم توفر معظم أركان Ⓜ تحالف بين Ⓜ مبادرة Ⓜ مسعى، إلا أنه يستبعد تلاقى Ⓜ طرفين، لأن في كل فصيل طرفا أو أطرافا لا تلتقي مع طرف أو أطراف أخرى في Ⓜ جهة Ⓜ مقابلة، كما أن ختم "معارضة" مبصو Ⓜ على تنسيقية Ⓜ حريات، بينما مجموعة Ⓜ 19 م تشر Ⓜ إلى مصطلح "معارضة"، وخصت تعريفها في مجموعة شخصيات تربي Ⓜ قاء Ⓜ رئيس، باعتباره رئيسا كل Ⓜ جزائريين، ذاك حتى وإن أكد عضو هيئة Ⓜ تشاور Ⓜ معارضة، نور Ⓜ دين بحبوح، أن ندوة مزافران 2 مفتوحة على مجموعة Ⓜ 19، بالإضافة إلى الأفافاس، كن هكذا قول م يجده انسجاما مع موقف زميله محسن بلعباس، رئيس الأرسيدي، Ⓜ الذي استيق Ⓜ إلى موقف راديكالي من مجموعة بورقعة ورفاقه، وهو ما عبر عنه خلال افتتاح مخيم شباب Ⓜ حزب بز Ⓜ دة، أول أمس. بينما واضح أنه يس هناك "إجماع" Ⓜ إلى حد الآن داخل Ⓜ تنسيقية بشأن إمكانية "تنسيق" Ⓜ عمل مع مجموعة Ⓜ 19، إذا ما أضيف تفصيل آخر يخص ما عبر عنه جيلالي سفيان، أمس، من أن اجتماعا Ⓜ هيئة Ⓜ تشاور سبخصره عضو مجموعة Ⓜ 19 Ⓜ خضر بورقعة، مطلع Ⓜ شهر Ⓜ داخل. في مقابل تحرك مجموعة Ⓜ 19، بطلب Ⓜ قاء Ⓜ رئيس بوتفليقة، Ⓜ الذي أثار جدلا كبيرا، وردود فعل شديدة من محيط Ⓜ رئاسة، بدأت تحركات من قبل أعضاء هيئة Ⓜ تشاور Ⓜ ومتابعة Ⓜ معارضة، من حيث نظمت حركة "نهضة" ندوة حول قانون Ⓜ مياية، بينما نظم الأرسيدي مخيما Ⓜ شباب Ⓜ حزب، وجد فيه رئيس Ⓜ حكومة الأسبق، سيد أحمد عز Ⓜ إلى، منبر Ⓜ لهجو Ⓜ على شكيب خليل، بينما انتقد رئيس Ⓜ حزب، مجموعة Ⓜ 19. وبالأمس، نظم رئيس حزب "جيل جديد"، جيلالي سفيان، ندوة صحفية، مثلما عقد عبد Ⓜ رزاق مقري، رئيس حركة مجتمع Ⓜ سلم، ندوة صحفية حول ذات Ⓜ قانون، وⓂ واضح أن خطاب مقري خلال Ⓜ ندوة كان أشبه بكثير من خطابات الأمانة Ⓜ عامة Ⓜ حزب Ⓜ عمال Ⓜ ويزة حنون، بشأن دور رجال الأعمال في صياغة قانون Ⓜ مياية 2016، "برعاية قوى خارجية"، مسجلا بذلك تقاربا "نادرا" بين حزبين، أملاه Ⓜ جدل حول قانون Ⓜ مياية وكذلك وضع Ⓜ صحي Ⓜ لرئيس وموقعه في Ⓜ حاصل Ⓜ مساحة Ⓜ وطنية!

في Ⓜ جهة الأخرى، بدت أحزاب Ⓜ موالاة، تحتل موقعا، أحيانا متفرجا وأحيانا أخرى "مدافعا"، وأطلق أحمد أويحيى، الأمين Ⓜ على Ⓜ لتجمع Ⓜ وطني Ⓜ ديمقراطي، آخر رصاصة من مسدس Ⓜ مؤين، بدعوته "كل واحد يشد سابعو"، في سرد Ⓜ موقفه إزاء ملف قناة "Ⓜ وطن" Ⓜ مغلقة، وتصريحات أمير جيش الإنقاذ سابقا، مدني مزراق، Ⓜ التي توعد فيها Ⓜ رئيس بوتفليقة رفضه اعتماد حزبه، ثم ردود Ⓜ فعل Ⓜ مسجلة بعد حبس Ⓜ جنر Ⓜ ابن حسان وبن حديد.

في وضع سياسي كهذا، يصعب Ⓜ فرز Ⓜ سياسي Ⓜ حقيقي، طما أن أحزاب Ⓜ موالاة م تستقر على مبادرة موحدة، وأكثر من ذلك، شكلت مبادرات الأفالان والأرندي مادة دسمة Ⓜ حرب داخل دائرة Ⓜ مقربين من Ⓜ رئاسة، ترجمت في تنافر فصيلين سياسيين متخالفين على برنامج Ⓜ رئيس ومختلفين في "دعمه" أو حشد Ⓜ دعم، بين مسعى أويحيى إقامة تحالف حول برنامج Ⓜ رئيس يتشكل من أحزاب Ⓜ موالاة Ⓜ معروفة، وبين سعداني Ⓜ ساعي Ⓜ إلى تشكيل جبهة موسعة Ⓜ دعم Ⓜ رئيس وⓂ يس فقط برنامج Ⓜ رئيس.

جدير Ⓜ ذكر أنه مرت أكثر من ثلاث سنوات على بداية Ⓜ غرغرينة Ⓜ سياسية (منذ ما قبل تشريعات ماي 2012 بقليل) وⓂ على وسبعة أشهر على انتخابات 17 أبريل، دون أن ترسل أي إشارة Ⓜ حوار بين Ⓜ خصو، ينهي حالة الاحتقان Ⓜ مستمر .

منتقدو مجموعة الـ19 يريدون التقرب من الرئيس للاستفادة من المناصب

□ جزائر: سمية يوسف / 21:45 - 19 نوفمبر 2015

أعلنت الأمانة العامة □ حزب □ عمال □ ويزة حنون رسميا أمس عن رفض حزبها □ مبادرة الأفلان □ تأسيس جبهة وطنية، مبررة موقف حزب □ عمال بتنافي □ مبادرة وتوجهات وأفكار □ حزب.

□ مقابل ضربت حنون □ منتقدين □ مجموعة □-19 □ باثقل، قائلة إن هؤلاء يريدون كسب □ رضا □ وتقرب من □ رئيس □ للاستفادة من أي منصب، في إشارة □ إلى وزراء سابقين انتقدوا □ مبادرة مؤخرًا، من بينهم وزير □ نقل الأسبق عمار تو، ووزير □ تعليم الأسبق رشيد حراوية، □ وزير الأسبق □ لسياحة محمد □ صغير قارة.

وقالت حنون في ندوة صحفية نشطتها بمقر □ حزب □ أمس، إن الأفلان □ بإرسال مبادرتهم □ خاصة بتأسيس جبهة وطنية □ إلى حزب □ عمال منذ 10 أيار □، تغتنم فرصة انعقاد □ لقاء □ أمس وتعلن رسميا رفض □ حزب □ مبادرة سعداني. وعن مشروع قانون □ مائة □ سنة 2016، أوضحت مسؤولة حزب □ عمال أنه سيدفع □ جزائر □ إلى □ كارثة □، مؤكدة أن رجال الأعمال □ الذين أصبحوا حسبها "سلطة موازية" هم من قاموا بإعداده.

في نفس الإطار، كشفت □ مسؤولة الأوقى □ عن حزب □ عمال أن اجتماعا □ لكتلة □ بر □ مانية □ حزب □ عمال سينعقد غدا □ سبت □ لتحضير □ تدخلات □ نواب □ خلال □ مناقشات □ علنية، وإقرار موقف □ حزب □ رسمي □ ونهاية □ من مشروع قانون □ مائة □ سنة 2016، مشيرة □ إلى أن □ جنة □ مائة □ وميزانية خصت هذا الأخير بـ30 تعديلا.

وعادت □ ويزة حنون □ تفتح □ نار من جديد على رئيس منتدى رؤساء □ مؤسسات علي حداد، قائلة "حداد نصب نفسه كوزير أول ثان أو كرئيس جمهورية"، متسائلة عن □ صفة □ التي أعطته □ حق □ لقاء وزير □ طاقة □ حيا □ صباح خبري □ الذي قالت إنه غائب، إذ ناب عنه علي حداد في □ كشف عن مضمون □ لقاء □ الذي جمع بين □ رجليين.

وعن انتقاد حداد □ لوزير □ سابق □ لطاقة يوسف يوسف، أرجعت حنون هذا الانتقاد □ إلى رفض الأخير □ لقاء حداد، إذ أكد □ أنه لا يمكنه مقابله دون □ لقاء منظمات □ باترونا الأخرى. وفي دفاعها عن □ وزير □ سابق، خاطبت حنون رئيس □ منتدى قائلة "من أنت يا حداد حتى تصدر أحكاما عن يوسف يوسف، لا يحق □ لك أن تنتقده لأنه وزير وطني ويعمل □ صباح □ بلاد." على صعيد آخر، أوضحت حنون أن مبادرة مجموعة □-19 (قبل انسحاب 4 أعضاء) من أحسن □ مبادرات □ سياسية، كما أكدت "أن كثرة □ مبادرات تقتل □ ساحة □ سياسية"، مشيرة □ إلى أن مطلب مجموعة □-19 تحول □ إلى "مطلب شعبي"، مضيفة "متأكدون أن □ رسالة □ تم تصل □ إلى □ الرئيس."

وعن حملة الانتقادات □ التي خصت □ مسعى، أشارت الأمانة العامة □ حزب □ عمال □ إلى أن □ مبادرة "أفلقت □ كثيرين"، ما اعتبرته حنون □ يلا □ على نجاحها. واتهمت □ منتقدين □ لمبادرة من وزراء سابقين وشخصيات بمحاولة □ تقرب من □ رئيس □ وكسب رضا □ للحصول على "منصب وزير أو سيناتور أو منصب آخر."

وعن موقف أبو جرة سلطاني من □ مبادرة، خاطبت □ ويزة حنون □ رئيس □ سابق □ حركة "حمس" قائلة "تريد □ تقرب أو □ رجوع □ إلى □ حكومة، لا تقرب □ تصريحات □ لادعة"، مؤكدة أنه كان واحدا من الأوائل □ مباركين □ لمبادرة بعد الاطلاع على مضمون □ رسالة.

أما □ نسبة □ موقفي حزبي الأفلان والأرندي من □ مبادرة، فوصفت حنون رئيسي □ حزبيين بـ"ضرتين" □ لتين تغاران من بعضهما، حيث تولت □ تصريحاتهما □ منتقدة □ لمسعى. وحسب □ ويزة حنون، فإن كلا من سعداني وأويحيى "نصبا أنفسهما أوصياء على □ رئيس □ وناطقين رسميين باسمه."

من جهة أخرى، أوضحت رئيسة حزب □ عمال □ أن □ منشقين عن مبادرة □-19 مجرد "أشخاص بسطاء، طاب □ بين □ عافية"، مؤكدة أن □ تحاقهم □ مبادرة □ م يتم بإيعاز من وزيرة □ ثقافة □ سابقة خليفة تومي.

قانون المالية 2016 يشعل حرب مصالح

البرلمان يتحول إلى "حلبة ملاكمة!"

إجزائر: ش. محمد / 23:45 - 20 نوفمبر 2015

“حلبة ملاكمة”، التي لم تظهر إلا ساحة وطنية، مشبعة باحتقان سياسي شديد، بين مؤيدين لرئيس ومعارضيه، ظهرت في فصول مشروع قانون المالية 2016، ليس فقط داخل لجنة المالية بل مانية، التي تشهد منذ أياما ملاسنات وعراكات بين أعضائها، على خلفية ما يتضمنه أكثر قوانين إثارة للجدل، وكن أيضا في أروقة مقرات الأحزاب ثم في صياغات.

في وقت الذي انشغل جميع بهجمات باريس وبيروت وسقوط طائرة روسية بمصر، كانت لجنة المالية بالبرلمان، تصبح وتسمي على عراكات وملاسنات وأحيانا مشادات واتهامات متبادلة بين أعضائها، على خلفية مشروع قانون المالية 2016، الذي أوجده ظروف غير ظروف التي أوجدت قوانين المالية التي سبقته، ظروف لم تعد حكومة، في خصمها، قادرة على مسابرة متطلبات جيوب الجزائريين، التي تراخت بعض شيء طيلة الأعوام الماضية، بفضل بحبوحة المالية، وقدرة حكومة، في كل مرة، على شراء السلم الاجتماعي.

ويمكن أن يكون ما حدث على مر الأيام الماضية، ما حدث بلجنة المالية، من “ضرب”، عاديا، ولا أن الانتقادات التي فيها قانون بقيت حبيسة جدران اللجنة، كن أن يصل وصف قانون بـ “خطير”، وينفق على هذا وصف حتى الأضداد في السياسة، فهذا يطرح أكثر من سؤال حيال خلفية تمسك حكومة به، وهي المتهم بتلقي “إما توجيهات من أرباب العمل ورجال الأعمال وإما تعليمات من خارج صياغة قانون أثار كل هذه الإشكالات، أو أن قانون جاء يحمي رجال الأعمال برعاية قوى خارجية؟”. وهو ما يتخلف قوى سياسية عن ابوح به، في خرجات وقعت تباعا من قبل أحزاب سياسية وخبراء اقتصاديين، فاجأهم مشروع قانون.

م يسبق لأي قانون ذي طابع اقتصادي محض أن في حضا سياسيا مشبعا بالاهتمام، كما الذي فيه مشروع قانون المالية 2016. وقد قال عبد الرزاق مقري، رئيس حركة مجتمع السلم، في ندوته الصحفية التي عقدها، أول أمس، عن مشروع القانون، إنه “منعرج باتجاه اختطاف الدولة جزائرية”، صياح “مجموعة قليلة من رجال الأعمال يريدون التحكم في الثروة”. ويعتبر أن من صاغه “رجال أعمال برعاية قوى خارجية”. وتصريح كهذا كان يمكن أن يكون مدعاة مساءلة قضائية مقري، لأنه في ثناياه تثبتت العديد من التهم كالاخيانة والتآمر والمساس بأمن الدولة، وحتى الإخلال بالنظام العام، لكن تمديد الحياة السياسية في البلاد، منذ فترة، يجعل هكذا تصريحات مدوية فقط داخل قاعات الندوات، وليس مقري فقط من يتوجب مساءلته، وكن كل هؤلاء الذين وصفوا القانون بالخطير، لأنها تحمل مضمونا يمس بسيادة وطنية، وجب استنطاقهم بشأن من هؤلاء رجال الأعمال “متخابرين” مع خارج من أجل طرز مشروع قانون سيادي على مقاسهم!

دفع ما يوصف بـ “خطر”، ومشروع قانون المالية 2016، قادة الأحزاب السياسية، إسلامية و علمانية ووطنية، على حد سواء، إلى خروج من مكاتبهم إلى قاعات ندوات مجاورة لها دعوة صحافة لقاءات ومؤتمرات تحمل عنوانا واحدا هو “قانون المالية 2016”، فعلت ذلك حركة مجتمع السلم، وقبلها فعل الأرسدي، ثم على نفس منوال سارت “نهضة”، بينما ويزة حنون، التي “بحت”، وهي تعدد “مخاطر”، القانون، ينظم حزبها، أي، ندوة صحفية حول ذات القانون! من غرائب التي أثارها جدل بشأن القانون الذي قيل إنه يستهدف “بيع جزائر لأرباب العمل في مقابل تفكير شعب بفواتير الكهرباء والغاز وقسيما سيارات وأوقود، ومن ثم ارتفاع حتمي للمواد الاستهلاكية، بما فيها الأدوية وغيرها، أن أبناء الأقاليم واحد اختلفوا في رسم شاكلة نهائية لقانون، داخل اللجنة المالية التي شهدت عراكات بين “الإخوة الأقاليميين، تطلبت تدخل ممثلي “أحزاب عدوة”، ومثل ذلك حديث بحركة مجتمع السلم، وكن بدرجة أقل، عندما ندد عبد الرزاق مقري بنص القانون، بالخطير على سيادة وطنية، بينما لم ير سابقه أبو جرة سلطاني داعيا وصف القانون بالخطير.

واقع أن ما شهدته ساحة سياسية منذ شهور من تنامي نفوذ رجال الأعمال، كان يبنى بالتحضير لإجراءات تقنين “حقا” هؤلاء، سيكرس في قانون المالية، وهو ما تم بالفعل، وإن كانت ثمة “مقاومة” داخل اللجنة المالية، تمكنت في مرحلة أولى من إسقاط مادة التي تنص على حق تملك الخواص العقار سياحي، كما كان يشتبه وزير غول، ولاحقا تم إسقاط المادة 71، التي تعطي حق للحكومة أنظر في قانون المالية حتى بعد مصادقة عليه، كن رغم ذلك، خص مصدر من اللجنة هذه مغربنة الاقتصادية السياسية، بقولها “خير”، أمس، “على كل حال معظم المواد التي تمس بسيادة تم تمريرها”، كن “هل يعلم الرئيس بذلك؟”، سؤال مازالت تنتظر مجموعة من 19 إجابة شافية عنه.

رفضوا بما سموه محاولات "الطعن" في شرعية الدولة

ثلاثة أحزاب تهاجم مجموعة (19 - 4)

⊠ خبر أونلاين/ وأج / 14:44 - 21 نوفمبر 2015

أعرب ممثلو أحزاب ⊠ تحاف ⊠ وطني ⊠ جمهوري و ⊠ تجديد ⊠ جزائري و ⊠ نصر ⊠ وطني ⊠ يو ⊠ سبت ⊠ با جزائر ⊠ عاصمة عن "رفضهم" كل ⊠ محاولات ⊠ تي ترمي ⊠ ي "⊠ طعن في شرعية ⊠ مؤسسات ⊠ منتخبة" و "هز ثقة ⊠ شعب في قيادته."

وعقب اجتماع تشاوري عقد بمقر حزب ⊠ تحاف ⊠ وطني عبر ممثلو الأحزاب ⊠ ثلاثة عن رفضهم ⊠ كافة ⊠ محاولات ⊠ تي تطعن في شرعية ⊠ مؤسسات ⊠ منتخبة و ⊠ تي "وصلت ⊠ ي حد محاولة هز ثقة ⊠ شعب في قيادته (...) من قبل جهات, بعضها فاق ⊠ كل شرعية و مصداقية."

و جددت الأحزاب ⊠ ثلاثة تأكدها في هذا ⊠ صدد على أن "رئيس ⊠ جمهورية مسؤول أملا ⊠ جهة واحدة و وحيدة هي ⊠ شعب ⊠ جزائري صاحب ⊠ سيادة."

و في سياق آخر, سجلت هذه ⊠ تشكيلات ⊠ سياسية "ترحبها" با تز ⊠ رئيس ⊠ جمهورية باستكمال ⊠ مسار الإصلاح ⊠ ذي كان قد بادر به, من خلال اتم ⊠ مشروع تعديل ⊠ دستور "بما يتماشى مع تطلعات ⊠ شعب ⊠ جزائري و يعزز ⊠ ممارسة ⊠ ديمقراطية و يرسخ سلطة ⊠ شعب."

على ⊠ صعيد ⊠ دوي, أدانت الأحزاب ⊠ متشاوره الأعمال الإجرامية ⊠ تي طأت مؤخرا ⊠ عاصمتين ⊠ فرنسية باريس و ⊠ ماية باماكو, مذكرين بأن هذه ⊠ هجومات الإرهابية "تنتافي مع ⊠ قيم الإنسانية و تعاليم الإسلام."

و ثمنوا في هذا الإطار, موقف ⊠ جزائر ⊠ تي "كانت دائما مساندة كل ⊠ جهود ⊠ رامية ⊠ ي دحر الإرهاب و ⊠ سعي ⊠ ي استتباب الأمن و الاستقرار بما يتيح توفير ⊠ مناخ ⊠ سياسي و الاقتصادي ⊠ ملائم ⊠ تعزيز ⊠ مؤسسات ⊠ ديمقراطية."

⊠ الإشارة, يندرج ⊠ لقاء ⊠ يو ⊠ ضمن سلسلة ⊠ مشاورات ⊠ تي أطلقها ⊠ تحاف ⊠ وطني ⊠ جمهوري مطلع ⊠ عا ⊠ جاري و ⊠ تي تشمل الأحزاب ⊠ موية ⊠ لسلطة بهدف "⊠ عمل على خلق فضاء ⊠ لتشاور ⊠ سياسي يسمح بتجسيد برنامج رئيس ⊠ جمهورية و كذا أحزاب ⊠ معارضة بغية "تقريب جهات ⊠ نظر", مثلما أوضحه رئيس ⊠ حزب بلقاسم ساحلي.

بين الدفاع عن الشعب وإرضاء الحكومة

الأغلبية البرلمانية في مأزق

□ جزائر: ج. ف / 02:30 - 22 نوفمبر 2015

يلقى مشروع قانون □ مائة سنة 2016، مقرر مناقشته بداية من □ يوم، رفضا قويا من قبل □ مجموعات □ بر □ مانية □ معارضة وتيار في الأغلبية، □ الذين يرونه وثيقة ملغمة، وخطيرة على مستقبل □ جزائر.

وتأمل الأقلية □ بر □ مانية إعادة كتابة □ قانون عبر تعديل مواد وأحكام □ مشروع، وإفشال ما تسميه مخططا سريا □ لحكومة مدفوعة بجماعات ضغط مائي □ تمرير سياسات غير شعبية، مضرة بـ □ طبقات □ هشة في □ مجتمع، غير أن رغبة إعادة □ نظر في أحكام □ نص تحتاج □ إلى تحرك ومساندة من الأغلبية، خصوصا نواب الأقالان. وأظهر ممثلو الأغلبية □ بر □ مانية، خلال □ نظر في □ مشروع على مستوى □ لجنة □ مانية، انقساما واضحا، وينتظر أن يبرز هذا الانقسام □ أكثر خلال □ مناقشة □ عامة □ التي تنطلق □ يوم، وجرت □ عادة أن يخرط نواب الأقالان خلال □ مناقشة في نفس توجه □ معارضة، غير أنهم سرعان ما يسقطون في فخ □ تطبيع ويندمجون مع توجه □ لجنة □ مانية □ التي تنتصر عادة □ لحكومة □ بعض جماعات □ مصالح □ حسابات شخصية □ لفائمين عليها، □ مرور عبر □ لجنة يفتح باب ترقيات ومناقصات. □ مأزق □ الذي يواجهه نواب الأقالان □ يا، أن □ قانون □ الذي يتضمن إجراءات غير شعبية وضع من قبل فريق حكومي، يتوفر □ نصف أعضائه على بطاقة مناضل في الأقالان، ومنهم من يشغل مناصب قيادية فيه.

وقال نواب من الأقالان □ - □ "خبر"، أمس، إنهم □ م يتلقوا أي توجيهات من قيادة □ حزب، بخصوص □ نظر في أحكام □ نص □ الذي يعد أهم نص تشريعي في □ سنة. واعترف نائب، فضل عد □ ذكر اسمه، بأن □ قرار في □ كتلة انتقل □ إلى يد جماعات □ مال، □ كن خط □ مقاومة □ م ينكسر.

في حين صرحت □ نائب سليمة عثمان، عضو □ مكتب □ سياسي □ لأقالان □ - □ "خبر"، أن □ نواب □ حزب يعرفون قواعد □ لعبة □ هم وافر □ حرية □ نظر في أحكام □ قانون، وهذا ما □ آه أمين □ حزب خلال اجتماعاته بنا.

ويبدو الأمر أسهل □ قيادة الأرندي، □ حزب، ورغم تحفظه على بعض أحكام □ قانون، سيذهب بصوت واحد، مندمجا مع دور □ مسنود □ ه، كرافد □ سلطة وأداة □ لها في تمرير مشاريع □ حكومة دون مقاومة.

بسبب برنامج يتناول الشذوذ الجنسي

شرفي ينذر مسؤولي تلفزيون "بور تي في"

جزائر: ي.حميد / 22:08 - 23 نوفمبر 2015

بلغ رئيس سلطة ضبط سمعي بصري، ميلود شرفي، مدير قناة "بور تي في"، أمس، "تنبيها شفهيًا"، بسبب تناول موضوع يتعلق بالشذوذ الجنسي، في أحد برامج تي تيها قناة خاصة.

ذكر رئيس سلطة ضبط في بيان، أن محتوى مادة "تضمن تجاوزات"، وسجل "بأسف كبير وعميق خدش حياة لمجتمع جزائري". وأضاف بيان: "بالنظر لموقف محرر، وبالمناسبة ذكر رئيس سلطة ضبط سمعي بصري، مدير قناة بضرورة احترام أخلاقيات مهنة والآداب العامة وقيم وأخلاق مجتمعنا."

وحمل بيان تحذيرا من تكرار ما أسماه "ممارسات مشينة ومضرة بالمجتمع". ودعا إلى "الالتزام بالقوانين السارية التي تضبط نشاط هذا القطاع"، مطالباً مسؤولي القناة بـ"تدارك ومعالجة الوضع وتصويب محتوى البرامج (..) وفي حالة عدم الاستجابة، تتأخر السلطات العمومية في اتخاذ تدابير قانونية لازمة". ويتعلق برنامج الذي أثار حفيظة سلطة ضبط، بتنظيم تمثيلية دور شاذ جنسيا. وتم عرض ذلك في أول الأمر على أنه حقيقة، في حصة مخصصة لبرنامج كشفت قناة أنها لم تكن وقائع حقيقية. وسبق لنفس الهيئة أن وجهت تحذيرات مشابهة لقناتي "شروق" و"أخبار". وتعرضت قناتان لغلغلة بقرار من السلطات الأولى "الأطلس" عشية انتخابات 2014 رئاسية. والثانية "وطن" قبل شهرين، بسبب مقابلة مع زعيم جيش الإنقاذ محل، مدني مزارف، الذي هاجم رئيس بوتفليقة بشدة.

تابعته الجريدة العمومية بتهمة إهانة النبي

إدانة صحافي "الجمهورية" بسنة حبسا موقوفة النفاذ

وهران:ل.بوربيع / 15:26 - 24 نوفمبر 2015

أصدرت أمس محكمة جناح وهران، حكمها في دعوى التي رفعتها يومية "الجمهورية" الحكومية صادرة في وهران، بإدانة صحافي شرقي محمد بسنة حبسا موقوفة نفاذ و20 ألف د.ج غرامة بتهمة إهانة النبي عليه الصلاة والسلام.

وكانت ذات المحكمة قد أصدرت في 23 أكتوبر 2014 ، حكما غيابيا بثلاث سنوات حبسا نافذا و20 مليون سنتيم غرامة ضد صحافي.

مواجهات بين برلمانيي "العمال والإسلاميين" و"أفلائيي الحكومة"

جرائر: ف. جمال / 23:00 - 25 نوفمبر 2015

أعلن وزير المالية، عبد الرحمن بن خالفة، عن خطط وضع بطاقة وطنية لمعوزين، في إطار إصلاح نظماً تحويلات الاجتماعية. وكشف أن مؤسسات بنكية ومصرفية عمومية ستشروع في عمل بنظماً معاملات غير الربوية بداية من هذا المقبل، ووعد ببعث مشاريع مجمدة متى توفر تمويل.

قال وزير، أمس، في رده على نواب، بمناسبة مناقشة مشروع قانون المالية 2016، إن الحكومة بدأت تفكر في توجيه دعم، الذي تقدمه في إطار تحويلات الاجتماعية، مستحقيه أو ما سماه استهداف فئات هشة. وشرح ممثل الحكومة خطة الحكومة قائلا: "سننقل من نظماً دعم معمم إلى نظماً دعم خاص"، تمهيداً بلوغ مرحلة "مساعدة" من يحتاجها، وتابع: "سيتم استحداث أجرة إضافية لعائلات، ضمان عيش كريم لها، وهو نظماً معمول به في دول غربية مثل فرنسا".

واعتبر بن خالفة أن إعفاء 9 ملايين مواطن من زيادات في تسعيرة كهرباء ينخرط في مسعى توجيه دعم مستحقيه، لافتاً أن فلاحين سيحصلون على تعويض عن زيادات في أسعار وقود. وينتظر أن ترافق الإجراءات التي أعلن عنها وزير بتحرير الأسعار وإلغاء دعم المواد الأساسية كالحليب والخبز.

وفجر وزير المالية غضبا في قاعة، ما انتقل إلى دفاع عن الإجراءات التي جاء بها مشروع، ولم يتردد نواب في حزب العمال والإسلاميين في مقاطعته، فيما فضل نواب الألفاس ترك قاعة كلية. وقال بن خالفة إن "الإجراءات التي تضمنها مشروع تهدف فقط لحفاظ على توازنات المالية الكبرى وضخ موارد مالية بحوزة خزينة وأموال خاصة وعمومية دي بنوك. مضيفاً أن أحكماً نص ترمي لحفاظ على توازنات سوق، ومستهلكين وحقوق طبقات هشة.

ونفى وزير مساس بأحكام قاعدة 49/51، وقال إن ما تقرر في المادة 66 من مشروع قانون المالية هو تعميمها على قطاع خدمات والاستيراد، مشيراً إلى أن دوة سبقيها حق نظر في وضع شركات عمومية في حالة خصصتها، حيث ستحتفظ بنسبة 34 بالمائة من رأسمها.

وهاجم مشككين في خطط الحكومة تمكين قطاع خاص وشركات عمومية من استخدام موارد مالية أجنبية، متسائلاً: "هل يوجد بلد آخر في العالم في 2015 يعتمد بنسبة 100 بالمائة على تمويل عمومي؟". وأعلن وزير المالية عن شروع بنوك عمومية وغيرها في تقديم ما يعرف بخدمات بديلة، أي صيرفة الإسلامية التي تعتمد على نظماً مرابحة أو هوامش، زيادة على نظماً فائدة، أي نظماً ربوي، في إطار تعبئة كل موارد المالية محلية، مضيفاً: "دينا موارد كبيرة تحمينا من الاستدانة الخارجية".

وأصر ممثل الحكومة على سلامة المادة 71 من مشروع، التي تتيح وزير المالية إعادة توزيع الاعتمادات بين القطاعات، مشيراً أن هذا الإجراء معمول به في دول مثل المغرب ومصر. وفجر هذا موقف تعليقات حادة في قاعة، ونشبت اشتباكات جانبية بين نواب أفلائيي يدعمون الحكومة ونواب في حزب العمال. وأثارت تعليقات غضب وزير الذي توجه إلى معارضة دعوتها مبادئه الاحترام كما يحترمهم.

وحاول وزير، في ختلاً تدخله، استمالة عطف نواب تمرير الإجراءات "مؤمة" التي تضمنها قانون، قائلا: "نحن في مرحلة صعبة"، مضيفاً: "مواردنا قليلة ومحسوبة"، لافتاً إلى أن سلطة عازمة على الاستغناء عن النفط في رسم ميزانيتها سنوية، خصوصاً في ظل تراجع أسعار محروقات في سوق دولية وانخفاض مداخيل بالنصف.

أكد أن قطاع التعليم العالي غير معني بقرار تجميد المشاريع

حجار: لم أبلغ بوجود إضراب

جزائر: سمية يوسف / 20:59 - 26 نوفمبر 2015

كشف وزير التعليم جاي وبحث علمي أن وزارته تسعى للاستجابة مطالب مجلس وطني لأساتذة التعليم جاي "كناس"، تفاديا شن أي إضراب في قطاع، مؤكدا أن حوار لا يزال مستمرا بين وزارة وشريك الاجتماعي الذي تقى بممثليه يوم الثلاثاء الماضي. بالمقابل، أوضح وزير أن قرار تجميد مشاريع الذي جاءت حكومة به ضبط نفقاتها ميمس مشاريع قطاع التعليم جاي.

وقال طاهر حجار، على هامش جلسة علنية الأسئلة شفوية منظمة أمس بمجلس شعبي وطني، إنه لا انسداد في حوار بين وزارة و«كناس»، وإن محادثات بين طرفين لا زالت تخص قضايا مطروحة منذ 30 سنة والمتعلقة بالسكن والراتب، مؤكدا أن كلا القضيتين "متكفل بهما".

وعن معلومات التي تداولتها وسائل الإعلام الأسبوع الماضي حول شن إضراب بالجامعات، قال حجار "م أبلغ بوجود إضراب، لا أعلم إن كانت المعلومات خاطئة أو كان هناك سوء فهم ما تضمنه بيان كناس"، بيان الذي تحدث عن الإضراب في حال عقد الاستجابة إلى مطالبه.

في نفس الإطار، أوضح حجار أن وزارته تسعى إلى تلبية مطالب "كناس" تفاديا لأي إضراب يمكن أن يسجله قطاع. على صعيد آخر، أكد وزير أن قطاع التعليم، على غرار جميع القطاعات حساسة مثل التربية والصحة، غير معني بقرار حكومة متعلق بتجميد مشاريع، مشير إلى أن قطاعه كان قد استفاد من ميزانية إضافية مقارنة بالسنة الماضية.

بعد مرور أكثر من ثلاثة أسابيع على إيداع طلب لقاء الرئيس

مجموعة الـ19 تضع المحيط الرئاسي في مأزق

♣ جزائر: جلال بوعاتي / 23:00 - 27 نوفمبر 2015

استطاعت مجموعة الـ19-4، في ظرف وجيز، قلب موازين القوى، بفضل خبطة الإعلامية و السياسية التي حققتها بفعل مبادرتها الرامية إلى مقابلة رئيس جمهورية، و شكوى أمم المتحدة يديه مباشرة دون وسيط. ورغم مرور أكثر من ثلاثة أسابيع على إيداع طلب المقابلة، فإن مجموعة لا تزال تنتظر وتترقب أن يرسل هاتف باتصال من مكتب الرئيس أو مدير ديوانه، يطلب منهم إرسال قائمة وفد الذي سيحظى بالاستقبال.

و إلى أن يحدث ذلك، حسب تقاؤل أصحاب مسعى، يجد محيط رئاسي نفسه في مأزق ليس بالسهل خروج منه، خاصة بعد أن اختار موقعون الاستعانة بالإعلام الذي جعل الأمر يفلت من بين أيدي موقعين (عن قصد)، ومن أيدي محيط رئاسي الذي عبر عن ذلك بتوجيه انتقادات لاذعة وغير مسبوقه عليهم، قبل أن يخمد هجواً و ينشغل ناطقون باسم محيط رئاسي بالبحث عن مخرج بدل الاستغراق في محاولة تحجيم زخم الذي أحدثه مسعى، و بالنظر إلى الإصرار على لقاء رئيس جمهورية، حتى وإن طال أمد الانتظار.

وحسب متابعين لحرورية التي تودت عن مسعى، في شكل مبارك ومؤيد أو رافض ومنتقد، و بين متمن نجاحها، يقف موقعون في حارة ترقب، هم في راحة من أمرهم، أو هكذا يبدو، بدت دائرة مؤيدي مسعى من خارج مجموعة، التي بدت مستمرة في تحدي فريق رئاسي، الذي يرفض تعليق على مسعى، إلا من خلال خرجات لأحزاب السلطة المنتقدة، بينما يهجم أطراف في السلطة لتدخل تهدئة خواطر، مع إزالة كل ما يدعو إلى تأجيلها في مشروع قانوني ما ية 2016 والاستثمار، بسبب مواد أثارت سخط الأمانة العامة حزب عمال، ويزة حنون، و من يصنع قوتها من شخصيات ثورية و سياسية مخضرمة، إضافة إلى من عمل تحت إشراف رئيس من أمثال وزيرة ثقافة سابقة خليفة تومي و فتيحة منتوري و وزيرة سابقة لإصلاح ما ي، و وزير صحة الأسبق عبد حميد أركان.

وما زاد من قوة مسعى، وجود أسماء كتبها قدر أن تبقى على قيد حياة تعيش هذه مرحلة، و هؤلاء، مثلما يقول كثير من محسوبين على الرئيس بوتفليقة، لا يزال هذا الأخير يبجلهم نظير تضحياتهم و تصدرهم صفوف الأوتى في ثورة ضد الاستعمار الفرنسي.. من أمثال قائد محكو عليهم بالإعدا مصطفى قتل و رفيقه جيلالي فروج، اللذين يكونان قد تعاهدا على عدم الاستسلام دون تحقيق هدف وهو "رؤية الرئيس".

أيضا، ما جعل محيط رئاسي يشعر بالقلق إن لم نقل خوف من تداعيات لقاء، لاسيما بعدما خلفت ردود فعل كل من الأمينين عامين حزبي الموالاة، عمار سعداني و أحمد أويحيى، مزيد من الإصرار و الاضطراب على استكمال مسعى إلى نهايته، مهما حدث و كلف من أمر.. هو تسرب معلومات تفيد بعد انقطاع حبل الاتصالات بين مسؤولين كبار في الدولة و بعض شخصيات في مجموعة، بدأت تؤتي ثمارها في تنازل حكومة على مضض عن مواد مثيرة لسخط دي تيار مجموعة الـ19.

و خلافا ما جاءت به بعض قراءات، فإن قرب مجموعة من الرئيس بوتفليقة أضفى على مسعاها قوة، و يدل ذلك، على أكثر من سلطة و أحزابها بطلبات مقابلة التي بادرت بها أحزاب تنسيقية الانتقال الديمقراطي و حريات، و هيئة تشاور و متابعة، بنية الإمعان في الضغط لأجل تفعيل المادة 88 من دستور، و افتكاك بعض مكاسب في دستور قادم.

و على خرجة عضو في تنسيقية و هيئة، رئيس حزب جيل جديد، جيلالي سفيان، الأسبوع الماضي، الذي دعا زملاءه إلى فتح قنوات تنسيق و حوار مع موقعي رسالة "الاستقبال"، و عمل معا في ما يتفق عليه طرفان، فعلن فعلتها في إسراع بعض الأطراف في سلطة تطويق الأمر و إبعاد أي طارئ لا يمكن التحكم فيه.

و أمم هذه معطيات، تشير الأخبار القادمة من محيط مجموعة الـ19، إلى أنها هي التي باتت تمسك بزمام المبادرة، خاصة بعد نجاحها في استمالة نواب من الموالاة صياح إسقاط مواد مغضوب عليها، و انشغال محسوبين على محيط رئاسي بـ«إيجاد مخرج مأزق أوقعوا أنفسهم فيه»، و كان بإمكانهم تقاديه برد دبلوماسي بسيط على شاكلة "طلبكم قيد دراسة" بدل اعتماد أسلوب لا يحبه جزائريون.

بعد ان تم إعادة ادراج المادة 71 في قانون المالية 2016

نواب "النهضة" ينسحبون من لجنة المالية بالبرلمان

إسلا.ب / 15:26 - 28 نوفمبر 2015

أعلن نواب حركة النهضة بمجلس شعبي وطني بوق سبت انسحابهم من لجنة المالية بإب من نظر ما وصفوه بإخروقات خطيرة سير عمل اللجنة وإصرار جهات خارجية عن لجنة المالية بممارسة ضغوط على عملها بعد مصادقتها على تعديلات التي أدخلتها في مشروع قانون المالية حيث تم إعادة إدراج مادة 71 من قانون المالية والتي سبق وأن تم إسقاطها من قبل اللجنة، متهمين سلطة بالعب بمؤسسات دولة وتحويل حكومة تلعب دور مجلس دستوري في إرقابة بعدية على قانون المالية.

وجاء في بيان لحركة "تم إسقاط مادة 71 من مشروع والتي تعطي حق لحكومة حق إعادة نظر بعدي قانون المالية بعد مصادقة عليها في إبر من مان بغرفتيه وخروجه في جريدة رسمية إلا أننا تفاجئنا أن لجنة إعادة هذه مادة بضغوط خارجية وسط تدمير نواب وشجار كبير وانسحاب عدد لا بأس به من نواب بسبب إقذار مكتب اللجنة المالية بخرق قوانين منظمة عمل اللجنة".

وأضاف البيان "نعلم أن ما يتم الآن من تفاف على عمل اللجنة بإرغم ما عليه من تحفظات أصبح خارج إرادة نواب وان اللجنة أصبحت تابعة جهات خارجية عن إبر من ونحمل الأغلبية إبر مانية لأحزاب سلطة على إقدامهم بهذا الفعل وتسليم إبر من جهات لا علاقة لها بمصالح الشعب ونعلن عن انسحابنا من لجنة المالية كي لا نتحمل عواقب ما ستؤول إليه أوضاع بلاد مستقبلا نتيجة ما يعد من قرارات خطيرة".

مبادرة الأقاليم تجمع "حزبيات" من أجل "بديهيات"

صراع رئاسي خفي بين أويحيى وسعداني

✪ جزائر: محمد سيدمو / 22:30 - 29 نوفمبر 2015

✪ في وقت قريب، كان تجمع وطني ديمقراطي وحركة شعبية جزائرية جنبا إلى جنباً، مع جبهة تحرير وطني، في قيادة حملة الانتخابية لرئيس عبد العزيز بوتفليقة، كن ذلك تحالف الذي اجتمع مساندة معاهدة رابعة يتصارح يوم بعد أن تحققت، على قيادة مبادرات سياسية تختلف في شكل رغم أنها تتفق في مضمون "مساندة برنامج رئيس".

✪ جاءت مبادرة جبهة تحرير وطني تبني "جدارا وطنيا" يحمي بلاد، كما ذكر أمينها، عمار سعداني، كن هذا جدار الذي بني على أنقاض تحالفات سابقة، عوض أن يقوي جبهة التي تسند ظهر رئيس يعاني، بغض النظر عن متاعبه الصحية، من مشاكل جمة في مواجهة وضع متزدي على كل الأصعدة، تسببت في تصدع واضح في الأساسات التقليدية، التي كانت تشكل دعامة مساندة لرئيس في كل الاستحقاقات التي كان يخوضها.

✪ غياب رئيس واضح عن مشهد انعكس على مسانديه الذين فقدوا اتجاه بوصلة، وأصبحوا يسيرون في اتجاهات عشوائية تضرب بعضها بعضاً، وتحاول قدر الإمكان الحفاظ على قدر من الانسجام ما يتعلق الأمر بالدفاع عن بوتفليقة. ذلك ما بدا من حرب مستعرة بين أحمد أويحيى وعمار سعداني، فالأول اقترح إعادة بناء تحالف رئاسي يضم الأحزاب معروفة بمساندة لرئيس، ورد ثاني برفض اقتراح الأول والإعلان عن مبادرة مفتوحة أملاً كل من يرغب في الانضمام، وساق سعداني في ذلك أسباباً حزبية "ذاتية" تنطلق من كون الأقاليم أكبر حزب في بلاد، وهو يقود ولا يقاد.

✪ هذه جزئية التي فرقت بين أكبر حزبين مساندين لرئيس، أظهرت أن خلاف بينهما لا يعدو ربما، في جزء منه، صراعا على زعامة يريد فيه الأقاليم الانتفا مظلوميته تاريخية من حزب الذي خرج من رحم سنوات الإرهاب، ويبحث فيه الأرندي عن بقاء قويا في دوالب سلطة رغم انخفاض تمثيله في مجالس منتخبة مقارنة بالحزب المعتيد. وبين حزبين، ظهر مساندون آخرون، رافضون تماماً منطق مبادرات التي يهرول إليها شركاؤهم في مساندة لرئيس، على غرار عمارة بن يونس، الأمين العام لحركة شعبية جزائرية، الذي اعتبر مبادرة الأقاليم "سعيًا لعودة إلى الأحادية الحزبية".

✪ كما تخفي حرب تصريحات بين الأقاليم والأرندي معركة على مستوى آخر بين زعيميهما، عمار سعداني وأحمد أويحيى، تتعلق بطموح رئاسي يسكن كل واحد منهما، لا يمكنه أن يظهر في لحظة راهنة بسبب استجابة ذلك، في ظل رئاسة بوتفليقة، كنه يتفجر في شكل خلافات تبدو بسيطة وشكلية في ظاهرها، لكنها تضم وراءها أسباباً جوهرية يمكن أن يكون كرسياً مرادية من يشعلها.

✪ هذه زاوية في نظر أي خلاف بين رجلين، يسندها ما ذهب إليه عبد الرحمن بلعياط، الذي اتهم سعداني، على خلفية تصريحاته المتعلقة بصحراء غربية، بمحاولة توظيف هذه القضية في "الأعياب السياسية مبنية على حسابات شخصية ضيقة هدفها وحيد كرسى الرئاسة"، بينما على طرف الآخر، يعد أحمد أويحيى من بين المرشحين بقوة لخلاف لرئيس بوتفليقة، فهو قائل يوماً ما سئل عن ذلك بأن "الرئاسة موعد بين رجل وقدره"، مستعيراً بكاء عبارة لرئيس فرنسي فأيري جيسكار ديستان، التي وجد فيها ما يبعد به حرج عن نفسه دون وقوع في فخ نفي.

✪ ذلك، م يكن غياب أويحيى عن مبادرة الأقاليم أبداً سبباً في تعطيلها، فأعديده من مصادر ترجح أن يكون سعداني مرتاحاً بعد انضمامه حتى يبعد عن نفسه من يزاحمه على الأضواء، ويتفرد هو لبقاء في واجهة كزعيم مبادرة تضم في شكلها العديد من الأحزاب السياسية معدومة تمثيل ومنظمات مجتمع مدني والشخصيات، ولا يهم مضمونها الذي لا يتفق فيه المتكثرون إلا على عموميات تتعلق بالحفاظ على أمن بلاد لا يختلف عليها جزائريان .

قانون المالية يخرج المعارضة إلى الشارع

"ثورة" في البرلمان !

إجزائر: ف. جمال / 23:17 - 30 نوفمبر 2015

أخضعت الحكومة نواب الأمر واقع، ومررت ما أصدته من مواد في مشروع قانون المالية سنة 2016، رغم مقاومة نواب المعارضة الذين حاولوا تعطيل التصديق على القانون، دون جدوى، وبعد فترة زمنية معتبرة، اضطر نواب المعارضة للخروج إلى الشارع لتنظيم وقفة احتجاجية، بينما وجدوا شرطة في انتظارهم.

انتزعت الحكومة، بعد ساعات طويلة من مناورة وصد مع نواب المعارضة، أمس، في مجلس شعبي، ترخيصا من بل من مائة مباشرة خوصصة مؤسسات عمومية، وانقلب نواب الأغلبية على أنفسهم أيضا وتخلوا عن رفضهم لترخيص لجهاز تنفيذي قبي بتحويلات في ميزانية دولة دون عودة إلى بل من مائة متضمنة في المادة 71 من مشروع حكومي. ولم يتردد وزير مائة في ذراع نواب الأغلبية، مدعوما بالألة الانتخابية لتجمع وطني ديمقراطي وقطاع ها من نواب حزب جبهة تحرير وطني وشتات موالاة، وفرض خلال جلسة إعادة إدماج المادة 66 من مشروع في تعديل شفوي، رغم مصادقة اللجنة مائة على هاها.

وباعت محاق المعارضة، التي تضم "تكتل جزائر خضراء، وعمال والأفاس واعدة وتنمية وحركة إبناء"، ونوابا معارضين، تعطيل مسار مصادقة على مشروع الحكومة، بإفشل. وتعثر انعقاد الأشغال، ما دفع رئيس مجلس شعبي وطني، عربي ود خليفة، إلى الهروب وتأجيل عملية تصويت، دون جدوى، في ظل تمسك شديد من موالاة بإوقوف مع الحكومة ومنع أزمة سياسة كانت ستطرح قيادات سياسية توجد هايا على كرسي "هش".

وقام معارضون قانون مائة بمسيرة في بهو مجلس وصولا إلى قاعة جلسات، رافعين شعارات تندد بتزوير تقرير تكميلي لجنة، ولم يتروا في الصعود واحتلال منصة رئيس مجلس، ومحاصرة مقررة لجنة أثناء قراءة تقرير تكميلي، وإوقوف وجهها وجه أملا وزراء. فيما قابلهم نواب حزب قوى الاشتراكية من جانب الآخر بإدق على طاولات وترديد شعارات تتهم الحكومة ببيع جزائر.

وتدخل نواب أقالانيون عندها حماية رئيس مجلس منهم نواب رئيس، وسجل عندها تدافع واشتباكات ودهس بالأقدان بر مائة أقالانية. واضطر رئيس مجلس عندها للراجع عن رفضه منح رئيس مجموعة بل مائة حزب عمال، جلول جودي، نقطة نظا، استغلها جودي بقوة للاحتجاج على ما أسماه "تزوير تقرير تكميلي، وافية بصياغة تعديلات بطريقة غير تلك التي تم الاتفاق عليها"، وأعطى مثلا بالمادة الثانية من القانون.

وفيما اكتفى غابية نواب موالاة بسحب تعديلاتهم، استغل نواب المعارضة دقائق ثلاث التي منحت كل واحد منهم لتقديم مداخلة كاملة، مع التركيز على محاق تحريك حمية نواب موالاة وخصوصا نواب الأقالان.

وقام تحرك محاولات المعارضة توجيه عملية تصويت وموقف نواب الأغلبية، الذين فضل قطاع ها منهم ترك قاعة، كأضعف الإيمان، عسير في خطط الحكومة.

وصدرت اتهامات قوية ضد وزير صناعة وإنتاج، عبد سلا بوشوارب، ورئيس منتدى رؤساء مؤسسات، علي حداد، وفي حق رئيس مجلس شعبي وطني، عربي ود خليفة، حيث وصفه نائب "تكتل جزائر خضراء" عبد قدر عربي بكونه "وزير علاقات مع بل من لا غير"، واستغرب "عد قيامه بفتح تحقيق في اتهامات لأعضاء لجنة مائة بتزوير تقرير تكميلي واستغلال تسجيلات لتأكد من أقوالهم". وطالب نائب عبد نصر فيوس من "جبهة ااعدة وتنمية" عربي ود خليفة بالاستقالة، كن ود خليفة ورغم إظهاره بعض عصبية، فاق ضغط وتوجه لنائب بدعوتها للاستقالة هو أولا.

وفي لحظة بانسة وبعث همة نواب، خاطب نائب "عمال"، اسماعيل قوادرية، قاعة قائلا إن مقرة رئيس بوتفليقة "أرفع راسك يابا تحوات إلى هبط سر واك يابا"، وفجر ذلك موجة احتجاج من نواب الأقالان بحجة أن مقرة خادشة لحياء.

وقال نواب من موالاة إن الانقلاب على لجنة مائة وتقرير تكميلي، طبخ سبت ماضي في اجتماع ضم وزير مائة ونائب رئيس بهاء دين طليبة، ورئيس مجموعة بل مائة لأقالان محمد جمعي. غير أن محمد جمعي نفى تنظيم أي اجتماع خارج أطر لجنة مائة.

وشكك نواب في شرعية تمرير المادة 66 التي اقترح وزير مائة إعادة إدماجها عبر تعديل شفوي، وقاوا إن مسار تصويت م يكتمل، حيث اكتفى رئيس مجلس بالإعلان عن قائمة مؤيدي تعديل وزير مائة، وتكرر مشهد بخصوص تمرير المادة 71 من قانون. وبعد أن فقد نواب المعارضة الأمل في تغيير الأمر واقع، تركوا مقاعدهم للاحتجاج أملا مكتب رئيس، ثم خرجوا إلى شارع، حيث حاولوا تنظيم وقفة، غير أن شرطة كانت في انتظارهم، وسجل تدافع شديد، سقط نواب إثره، كما اشتكى بل مائيون من تعنيف شرطة هم، تاركين مجال نواب الأغلبية تمرير نص دون ضغط.

وهذه المرة الأولى، منذ فترة طويلة، التي يخرج فيها نواب إلى شارع احتجاجا على قوانين تناقش داخل قبة بل من. واكتفى وزير مائة بإثناء على نواب على تمريرهم قانون يغادر قاعة بسرعة برق فارا بغنيمته. ويأمل قطاع من نواب المعارضة في قبة أعضاء مجلس الأمة بتعطيل قانون، وهو سيناريو شبه مستحيل.

تمرير قانون المالية يفتح الباب أمام كل التوقعات

مخاوف من تحول العراق البرلماني إلى غضب شعبي

✪ جزائر: محمد سيدمو / 06:00 - 1 ديسمبر 2015

تعطي فوضى عارمة التي شهدها مجلس شعبي وطني، أمس، في جلسة تصويت على مشروع قانون المالية سنة 2016، صورة مصغرة عما يمكن أن تحدثه الإجراءات التقشفية الواردة في نصه، حال تطبيقها في الميدان، على المواطنين الذين يعانون أغلبهم تدهورا غير مسبوق في قدرتهم الشرائية.

مر أعضاء حكومة أمس، بلحظات عصبية في مؤسسة تشريعية، وهم يشاهدون تمردا وعصيانا لم يكن متوقعا من مؤسسة تشريعية اعتادت الخضوع والاستكانة كل ما ينزل عليها من برج سلطة تنفيذية، وذلك عندما قرر نواب في معارضة، يائسين من إمكانية توقيف مشروع قانون المالية عبر التصويت، عرقلة سير جلسة من خلال تحويلها إلى ساحة احتجاج تطور إلى عراق بالأبيادي، في مشهد بلماني نادر بجزائر، أعاد حياة وظرفيا لمؤسسة تشريعية، وجعلها تتصدر، على غير عادة، مشهد، بعد أن ظلت، طيلة سنوات رئيس بوتفليقة، تعاني من حالة "موات" بفعل هيمنة واسعة على صلاحياتها من باقي مؤسسات دستورية.

هبة نواب معارضة الذين يتحدون، لأول مرة، على رفض مشروع قانون المالية، وتضامن نواب حتى من أحزاب الموالات معهم، لا يمكن استيعابها من زاوية مزايدات سياسية التي قد تظهر في مثل هذه المناسبات، لأن هذا خليط سياسي متشكك يس متجانسا على صعيد الأفكار والقناعات، كما لا تحكمه نفس نظرة النظرية، رغم ادعاء كل طرف معارضته. ذلك يبدو رفض قانون المالية منطلقا من قناعة تجمع هذا الشتات على أن سلطة داست على كل خطوط الحمراء، ولم يعد مسموحا لها بأن "تمرمد" نواب وتزيد في تلطيخ صورتهم السلبية أصلا لدى مواطن. وفي هذا يلتقي جل جاسين تحت قبة بلمان، مؤبين الذين سيصوتون بنعم على مضمض ومعارضين الذين أطلقوا عنان رفض "توري".

كن هذه غضبة بلمانية، التي يمكن لحكومة تحكم فيها مهما بلغت حدتها، بما تملكه من أغلبية نيابية، ستصبح كابوسا في حال انتقال عدواها إلى الشارع الذي لا يمكن السيطرة عليه، عندما تدخل الإجراءات المنصوص عليها حيز التنفيذ، فاموجة تضخمية متوقعة لارتفاع أسعار الطاقة والرسوم الجديدة التي ستطبق وتخفيض المبالغ فيه سعر دينار مقابل عملات الأجنبية، ستكون عواقبها وخيمة على قدرة شرائية متآكلة أصلا لدى غالبية جزائريين ساحقة.

ولا يمكن في هذه الحالة إلا توقع حدوث اضطرابات اجتماعية في كل قطاعات عمومية، كالتعليم والصحة والجامعات، التي كسرت حاجز خوف وصارت لا تتردد في رفع واء الإضرابات كلما أحست بوطأة ضغوط مادية. كما سيتسبب هذا قانون في رفع نسبة البطالة، كما تقول معارضة، لأنه لا يحتوي إلا على عدد بسيط من المناصب المالية، لا يكفي عدد خريجين هائل من الجامعات ومراكز تكوين مهني.

هذا واقع سيدخل حكومة في أول مواجهة حقيقية مع توترات اجتماعية اعتادت إسكاتها بما كان يتوفر لها من سيولة ضخمة متأتية من فوائض بتروية، عرفت سياسيا بشراء سلم الاجتماعي. وسيحتك مواطنون، إذك، مع أول إرهابات الأزمة التي ظلت مستترة بفعل مسكنات محدودة مفعول زنيا .

طالبو بتعيين مدير عام جديد للمؤسسة

إضراب عمال "إيتوزا" يربك العاصمة

خبر أونلاين / 10:46 - 2 ديسمبر 2015

شن صباح يوم الأربعاء عمال نقل حضري وشبه حضري مدينة الجزائر "إيتوزا"، إضرابا عن العمل بشكل مفاجئ، حيث استيقظ عاصميون على خلو محطات نقل من حافلات ما أعاق تنقل المواطنين وأخر عديد من عمال في الإتحاق بمناصب عملهم، خاصة وأنه لم يتم إخطارهم من قبل، كما لم يتم ضمان حد الأدنى للخدمة ما أثار استياء المواطنين.

وحسب الأمين العام نقابة عمال مؤسسة محمد مركال فغن سبب تنظيم وقفة الاحتجاجية هو مطالبة بالاستعجال بتعيين مدير عام جديد للمؤسسة مسيرة جايا من طرف مديرية الموارد البشرية خلفا لمدير العام السابق،

وقد أنهى عمال احتجاجهم في حدود ساعة 12 سا 30 زوالا عبر مختلف محطات إيتوزا على غرار محطة حسين داي و حسيبة بن بوعلي و شوقاي و أول ماي.

و في تصريح له أكد مركال أن "الأمر لا يتعلق بإضراب بل هو عبارة عن وقفة احتجاجية لاستعجال بتعيين مدير عام جديد للمؤسسة التي تسير منذ شهرين من طرف مديرية الموارد البشرية التي "لا تحوز حسبه على خبرة لازمة لتسيير مثل هذه المؤسسة، وحرصا على ضمان سير حسن للمؤسسة ارتأينا قينا بهذه وقفة الاحتجاجية كي يصل صوتنا إلى جهة وصية و تستعجل في تعيين مدير خاصة أن الانتظار طال كثيرا".

وقد رفضت مديرية الموارد البشرية التي تشغل بصفقتها مستخلفة منذ شهرين منصب مدير العام للمؤسسة إعطاء تصريح بشأن هذا الاحتجاج بحجة "وجودها في اجتماع على مستوى مديرية عامة للمؤسسة".

حذر حجار وبن غبريت من منح ترخيصات

سلال يشدد على منع النشاط الحزبي بالجامعات والمدارس

♣ جزائر: حاد بودية / 21:19 - 3 ديسمبر 2015

منع وزير الأول الأحزاب السياسية من تنظيم نشاطاتها، مهما كان طابعها، في مؤسسات جامعية تابعة لقطاع التعليم الجزائري، و تربوية ملحقة بقطاع التربية الوطنية. وحذر سلال وزير قطاع، طاهر حجار ونورية بن غبريت، من ترخيص لأي نشاط حزبي.

تكشف مراسلة من توقيع الأمين العام لوزارة التعليم الجزائري تحت رقم 1579، تتوفر "خبر" على نسخة منها، بخصوص "تنظيم أنشطة حزبية داخل مؤسسات التعليم والبحث العلمي"، بأنها تنفيذ تعليمات صدرت عن وزير الأول عبد المالك سلال لوزير طاهر حجار الذي يكون وراء منع ترخيص الأحزاب السياسية بتنظيم نشاطاتها في مؤسسات جامعية.

فقد ورد في مراسلة بخصوص هذا الشق "عملا بتعليمات السيد وزير الأول بخصوص موضوع أعلاه، ينهي إلى علم جميع سادة ورؤساء مؤسسات التعليم والبحث العلمي، بأن اللقاءات والأنشطة حزبية التي يتم تنظيمها تحت أي شكل كان، داخل مؤسسات تحت وصاية قطاع، تتنافى وطابع الأصلي هذه مؤسسات ومها موكلة بها."

وحذر سلال وزير التعليم الجزائري من ترخيص الأحزاب بأي نشاط، وترجم هذا تحذير في مراسلة بفقرة ثانية منها "يتعين على وضع منشآت بيداغوجية وعلمية تحت تصرف الأحزاب السياسية، وعدم ترخيص لأي نشاط حزبي يتم في مؤسسات التعليم والبحث العلمي."

ونفس المراسلة لوزير الأول نزلت إلى مكتب وزيرة التربية الوطنية بطلب منها تطبيق نفس التعليمات الواردة في مراسلة التي تلقاها زميلها وزير التعليم الجزائري. وقال مصدر حكومي - "خبر" إن طلب ترخيص أحزاب عقد ندوات خارج مقرات أحزابها، قانون هو فيصل فيها. إذا قام مؤسسات تعليمية وتربوية وجامعية وتكوين وثقافية وشبابية، ممنوع استغلالها في نشاطات سياسية، وفق أحكام قانون رقم 89-28 مؤرخ في 31 ديسمبر 1989 متعلق بالاجتماعات والمظاهرات العمومية، ضمن مادته 8 التي تنص على أنه "لا يجوز أن تعقد الاجتماعات العمومية في مكان عبادة، أو في مبنى عمومي غير مخصص لذلك. وتمنع الاجتماعات العمومية في طريق عمومي". وتضيف حكومة على نشاطات حزبية بمنعها من كل منشآت الدولة تابعة خصوصا وزارات التعليم والبحث والتربية وثقافة وشؤون دينية. وفي هذه الحالة تبقى فنادق وقاعات الأفراح ملاذ الأخير الأحزاب السياسية تنظيم نشاطاتها حزبية، كما أن توجه بعض الأحزاب، خصوصا الكبرى منها، نحو هذه منشآت لا يشكل بآنسبة عائقا نظرا مواردها المالية الكبيرة، وإنما متضرر الأحزاب الصغيرة.

وتطرح تساؤلات بخصوص هذه التعليمات عما إذا كانت ستطبق على جميع الأحزاب، وبأ تحديد جبهة تحرير وطني والتجمع الوطني الديمقراطي الذي أمينه العام هو نفسه وزير دولة مدير ديوان رئاسة الجمهورية أحمد أويحيى. فهل سيمنع رؤساء جامعات ومديرو تربوية في ولايات نشاط هذين حزبين في مؤسسة جامعية أو تربوية؟ وبغض النظر عن منع استغلال مؤسسات جامعية وتربوية بآ تحديد في نشاطات حزبية، فرضت حكومة "قبودا" وصفت ب "تعمدية" منع أحزاب معارضة من استغلالها، فيما ظهر عكس مع أحزاب الموالاة. وآخر مثال ما حدث مع حزب طلائع حريات الذي مُنع من تنظيم مؤتمر حزبه في قاعة ببيضاوية بنفس ذريعة "قاعة مخصصة لنشاطات ثقافية ورياضية"، مع أن الأقاليم استغل قاعة قبل مؤتمر "طلائع" عقد مؤتمره عاشر .

بعد ربع قرن من الصمت

الجنرال توفيق يتكلم !

✪ جزائر: حميد يس / 20:44 - 4 ديسمبر 2015

في قراءة متأنية 264 كلمة التي تضمنتها رسالة توفيق التي تضمنتها رسالة توفيق في إطار قانون. والمحصلة فالملف القضائي الذي أعده لهم التي تضمنها كان ملفا ومفبركا. معان ثقيلة جدا تصدر عن شخص غير عادي وموجهة ضد مسؤولين في مؤسسة عسكرية وفي جهازها قضائي.

اللافت في رسالة "توفيق" التي تبدو أنها موجهة عامة لجزائريين، أنها تحوّل حول وقائع قضية التي أدين على أساسها "حسان" بخمس سنوات سجن، وهي تأكيد كبيرة وخطيرة حتى تدفع مدير مخابرات معزول لخروج عن صمته لخوض فيها. غير أن القضية تبقى غزا محيرا، فالمحاكمة جرت في جلسة مغلقة، ما حرّج جزائريين من تعرف على مضمونها، كما تفيد محامون بصمت، ما حال دون الاطلاع على ما في ملف. وبذلك تبقى بشأن وقائع وملابسات ما يسمى "قضية جنرال حسان" علامة استفهام. "توفيق" وصف ما جرى "حسان" بـ"ظلم"، ما يعني أن حكم سجن في حقه جائر. وقد سبقه على مثل هذا وصف، وإن كان يس بنفس القوة، وزير دفاع سابقا خاد نزار ورئيس حكومة الأسبق علي بن فليس، وزعيمة حزب عمال ويزة حنون أيضا.

"توفيق" يقول إن نشاط "حسان" في إطار مهمة (الأمنية) التي كلف بها، تم "وفق قواعد معمول بها"، معنى ذلك أنه تصرف في إطار قانون ولم يخرج عنه. وما يذكر أن "حسان" كان مسؤولا عن مصلحة تعمل تحت مسؤولية دائرة التي ترأسها هو، فهذا يعني أن "توفيق" مسؤول عن عمل الذي أنجزه "حسان". وبذلك كأنه يقول لجهة التي أمرت بتحريك الدعوى ضد رئيس مصلحة مركزية عملياتية لبحث ومكافحة الإرهاب: إذا كان لابد من محاسبة أي شخص في قضية معنية، فهو أنا.

استعمل "توفيق" كلمة "مدونة عمل" و"خصوصيات تستوجب تسلسلا عملياتيا"، تتعلق بعمليات التي تكفل بها "حسان"، وهي إشارة إلى تفاصيل غير معروفة في العمل الاستخباراتي، تندرج في صميم نصوص والتنظيمات التي تضبط نشاط مخابرات، وهي متواجدة بوزارة دفاع من دون شك، غير أنها غير منشورة في جريدة رسمية. هذه جوانب غير معروفة لدى عامة الناس في كل دول العالم.

جزئية أخرى هامة تضمنتها وثيقة، هي أن "حسان" كان يخبر مسؤوليه في دائرة الاستعلام والأمن بتطورات مهمة أولا بأول (يقدم تقارير في وقت مناسب)، ومنطقيا لا يمكن رئيس أركان جيش أن يكون جاهلا بتفاصيل مهمة. والنتيجة التي يصل إليها قارئ هذا الكلام، هي أن "توفيق" يبرئ حسان من تهمة، وفوق ذلك يشيد بخصاله وميزاته كضابط كبير، "قاد عمليات ساهمت في ضمان أمن المواطنين ومؤسسات جمهورية". "وبما أن "حسان" يملك هذه الموصفات، فالجهة التي أمرت بتحريك ملف ضده، ظلمة. في هذه نقطة بالذات، يقصد "توفيق" جهة واحدة هي وزير دفاع وطني الذي يعطيه قانون قضاء عسكري، حصريا، صلاحيات متابعة ضابط برتبة نقيب فما فوق، ودستوريا وزير دفاع هو الرئيس عبد العزيز بوتفليقة. وكان محامي خاد بورايو، الذي رافع صراح متهم، ذكر - "خبر" أن رئيس أركان جيش ونائب وزير دفاع، فريق فايد صراح، هو من أعطى تعليمات بمتابعة "حسان". وحتى إن تم ذلك فعلا، فإنه لا يمكن منطقيا أن يتصرف من دون ضوء أخضر من بوتفليقة. ومثل هذه التفاصيل التي تضمنتها رسالة، تبرز وجود صراع سياسي حقيقي بين قيادة الأركان والرئاسة من جهة، ومخابرات عسكرية من جهة ثانية. ومتابعة "حسان" قد تكون حلقة الأقوى في "برنامج" إضعاف مخابرات، بل هي ضربة قاضية التي تسببت في نهاية "توفيق".

وتحمل شهادة مدين فائدة "حسان"، صفة شكوى لجزائريين، فهو ينتقد "جور" قضاء عسكري الذي لم يشهد قانون خاص به تغييرا منذ صدوره على 1971. واضع قانون هو رئيس هواري بومدين، وقد تصرف فيه كرد فعل على محاولة الانقلاب ضده التي دبرها رئيس أركان جيش عقيد طاهر زبيري (على 1967)، وهكذا قضى بومدين على قيادة الأركان ومنح نفسه، من منطلق وزير دفاع، كل صلاحيات سلطة قضاء عسكري.

لكونه يحمل المواطن مسؤولية فشل المنظومة الاقتصادية والسياسية

حركة الإصلاح تجدد رفضها قانون المالية 2016

✪ خبر أونلاين/ وأج / 14:13 - 5 ديسمبر 2015

جددت حركة الإصلاح الوطني، على سان أمينها ✪ فيلاي غويني، ✪ يور ✪ سبت، رفضها ✪ الإجراءات ✪ متضمنة في قانون ✪ مائة ✪ سنة 2016، محذرة من تداعياته على ✪ جبهة الاجتماعية مستقبلا.

وأوضح ✪ سصيد غويني خلال اجتماع ✪ مكتب ✪ وطني ✪ لحزب، أن تشكيلته ✪ سياسية " رفضت وترفض قانون ✪ مائة ✪ سنة 2016، كونه يحمل ✪ مواطن مسؤولية فشل ✪ منظومة الاقتصادية و ✪ سياسية لبلاد. "

وأرجع غويني موقف حزبه هذا ✪ إلى كون قانون ✪ مائة 2016 "يفرض مزيدا من ✪ ضرائب على ✪ مواطنين من خلال رفع أسعار ✪ مواد ✪ واسعة الإستهلاك، "معتبرا أنه "كان من الاجدر ✪ حكومة ✪ عمل ✪ لحفاظ على ✪ جبهة الاجتماعية. "

وبعدما أن ذكر ✪ ظروف ✪ التي ميزت جلسة ✪ تصويت على مشروع قانون ✪ مائة 2016 ✪ مجلس ✪ شعبي ✪ وطني، اعتبر ✪ سيد غويني أن هذا ✪ قانون "فرض على ✪ جزائريين وعلى ✪ مؤسسة ✪ تشريعية. "

كما تطرق ✪ إلى حيثيات الإجراء ✪ قاضي بإدراج ✪ مادة 71 من هذا ✪ قانون و ✪ التي تسمح ✪ وزير ✪ مائة ✪ با تدخل أثناء ✪ سنة ✪ مائة ✪ تحويل اعتمادات جزء من ميزانية قطاع ✪ إلى قطاع آخر، معتبرا إياه بمثابة "إجراء غير قانوني وتعديا على صلاحيات ✪ مؤسسات ✪ دولة. "

وحسب الأمين ✪ ✪ حركة الإصلاح، فإن ✪ مرحلة ✪ قادمة ستكون "أصعب "لا سيما --مثلما قال-- وأن "سعر صرف ✪ دينار ✪ جزائري وصل ✪ إلى أدنى مستوياته. "

ووشدد غويني ✪ مناسبة على "ضرورة تسقيف الاسعار والإستثمار في ✪ عنصر ✪ بشري مع الاعتماد على ✪ فلاحه لاجراء ✪ جزائر من ✪ تبعية ✪ لمحروقات وإقامة إقتصاد منتج ✪ لثروة. "

رسالة الجنرال تصيب الطبقة السياسية بـ"صدمة"

تيزي وزو: / تشعبونت / الأغواط: ب. وسيم بسكرة: ل. فكرون / الجزائر: ج. فينيش / 12:30 - 6 ديسمبر 2015

أحدثت رسالة فريق محمد مدين ززال الحقيقية دي الطبقة السياسية، التي أصيبت غابية تشكيلاتها بصدمة حقيقية، نظرًا لمفاجأة وثقل صاحبها، ولا أدل على ذلك من الاتصالات شخصيات سياسية وقيادات حزبية التي انبثقت على قاعات تحرير، و"خبر" واحدة منها، تتأكد من وجود رسالة للجنرال توفيق وتحاول الاستفسار عن فحواها ومحتواها.

مقري (حمس): صراع على خلافة بوتفليقة "حرب قدره"
حمل رئيس حركة مجتمع سلم، عبد الرزاق مقري، رئيس جمهورية "مسوقية صراع الأجنحة" الذي بلغ أقصى درجاته، مؤكدا على أن النظرة السياسية "هو من سيخرج الشعب إلى الشارع عندما يمس قوته وبس الأحزاب السياسية". ونتيجة حسب مقري، أن سيادة مغيبية، وكل هؤلاء الذين صنعوا صراع داخل مؤسسات مسوقون عن ضعف الدولة. مشير إلى أن "صراع أبو يدور حول من يكون خليفة بوتفليقة، وهي حرب قدره، وجميعهم يعلم أن بوتفليقة انتهى وأنه في حالة ضعف ومرض شديد، وأنه غير قادر على إدارة الدولة الجزائرية، وأنه منته لا محالة حتى وبقي إلى سنة 2019".

غول (تاج): مطالبون بتفادي الربيع دامي
أما عمر غول، رئيس تجمع أمل الجزائر، فتحاشى الخوض في رسالة مدير سابق جهاز مخابرات، واكتفى بتحذير قائلا: "الجزائر تعيش تحديات سياسية واقتصادية واجتماعية، جميع مطالب بمواجهتها بما في ذلك معارضة تفادي ربيع الذي يززع أمن واستقرار وطن". ودافع غول، أمس، بالأغواط خلال لقاء مع مناضلي حزبه، عن مشروع قانون المالية الذي اعتبره "أداة محاربة تهريب الذي يكلف وطن، سنويا، ثلاثة ملايين دولار"، مضيفاً أن الجزائر كغيرها من دول العالم "تعرف صعوبات مالية بسبب تراجع مداخيل محروقات إلى نحو 45 مليار، بعدما أجمعت جميع دول العالم على أن سنة 2015 جارية وما يليها ستكون صعبة سياسيا واقتصاديا واجتماعيا، خصوصا أن نفقاتنا تزداد من سنة إلى أخرى".
واعتبر غول دعم المواد الأساسية "عبئا وضربا للاقتصاد الوطني وميزانية الدولة، لأن سفارات جميع الدول الأجنبية، بما في ذلك فرنسا وأمريكا، تستفيد من دعم المواد الاستهلاكية وأيضاً مليارديرات، ما يستدعي وضع حد سياسي لدعم وتوجيهها نحو 10 ملايين جزائري، يشكلون الطبقة الضعيفة حتى تشملهم تحولات الاجتماعية بطريقة أنجع".

نبو (الأفاس): لا تعليق لأن الرسالة تعبير عن موقف شخصي
واعتبر السكرتير الأول لجهة قوى الاشتراكية، محمد نبو، رسالة الجنرال توفيق بخصوص محاكمة الجنرال حسان مجرد "كلام شخص وياتي فان حزب بن يعلق عليها"، وحذر من "تبعات سياسة منتهجة من طرف سلطة التي وضعت الجزائر في وقت فوق بركان".
في رده على سؤال "خبر" حول تعليق الجنرال توفيق بشأن محاكمة الجنرال حسان، شدد نبو على "أنه حان وقت كي يتحمل كل واحد مسؤولياته التاريخية"، مؤكدا على أن الأروية حيا هي لإعادة بناء إجماع وطني وتحديد الأرويات. وكان نبو قد ألقى كلمة في حفل تكريم قدامى حزب بمدينة أرفون بتيزي وزو، صباح أمس، تنبأ خلالها بقرب نهاية النظرة السياسية الحاكم في الجزائر، وحذر من كون الجزائر "فوق بركان".
وشدد نبو على أن "النظرة الجزائرية خطأ خطوة أخرى نحو نهايته، بسبب قانون المالية الذي تمت مصادقة عليه قبل أيام، لأنه سيسبب المواطنين الضعفاء في جيوبهم"، محذرا من أن الجزائر "أصبحت فوق بركان".

حنون (العمال ومجموعة): توفيق دافع عن شرفه وعن شرف كل ضباط
من جهتها، اعتبرت وزيرة حنون، عضو مجموعة 19، أن دفاع مدير دائرة الاستعلاء والأمن سابق، فريق محمد مدين، عن مساعده سابق للجنرال حسان، بمثابة "دفاع عن شرفه الشخصي وشرف كل ضباط عسكريين".
وقالت حنون، في تصريح صحفي قبيل اجتماع المجموعة بمقر حزبها بالعاصمة، إن رئيس دائرة الاستعلاء والأمن سابق "وصل إلى نفس النتيجة التي وصلت إليها مجموعة في تحليلها واقع الجزائر". وصنفت التصريح المكتوب للجنرال توفيق ضمن "مسعى مقاومتي للدفاع عن كيان الدولة". وتابعت أن رسالة فريق مدين "تؤكد فعلا أن الرئيس لا يعرف ما يجري في بلد وهي بيان على خطورة الوضع".

معزوز (الأرسيدى): توفيق مسؤول عن هذا الوضع
أما مكلف بالإعلام في الأرسيدى، عثمان معزوز، فذكر أن "الجنرال توفيق كان يجب أن يتحرك رفع الظلم عن كل الشعب الجزائري ويس عن شخص بعينه"، محملا مدير سابق "دي آر أس" مسؤولية تجاوزات والانزلاقات التي عرفها قطاع عدالة منذ سنوات، كونه كان من صناعات قرار.

وزير العدل يرفض التعليق على رسالة الجنرال

الحكومة صامتة والـ"19 - 4" تساند توفيق

♣ جزائر: حميد يس / 08:00 - 7 ديسمبر 2015

♣ م يصدر عن وزارة دفاع رد فعل على كلال قوي مدير مخابرات سابقا، محمد مدين، بخصوص "جور" الإدانة بالسجن التي كان مؤسسه سابقا، جنرال حسان، عرضة لها. موقف "توفيق" يضرب في صميم جهاز قضاء عسكري، الذي يتبع مباشرة وزير دفاع.

♣ في عادة تتعامل وزارة دفاع بحساسية كبيرة مع كل ما يتعلق بمؤسسة عسكرية ورجالها وهيئاتها. وغالبا ما تعبر عن موقفها عن طريق سان جها مجلة "جيش" شهرية. وقد مر على تصريح رئيس الاستخبارات 48 ساعة، من دون أن يثير ردا من معنيين مباشرة بمضمون تصريحه، وهما وزير دفاع وهو في نفس الوقت رئيس جمهورية ونائبه فريق أحمد فايد صياح، وهو في وقت نفسه قائد أركان جيش.

♣ توجد فرضيتان بشأن تعاطي مؤسسة جيش مع موقف "تاريخي" لأحد أبرز فاعلين فيها حتى وقت قريب. الأولى أن يأتي رد في افتتاحية "جيش"، وهو مكان مفضل لإبداء مواقف سياسية لعسكر، أو يأتي عن طريق فايد صياح في أحد خطابات التي يلقبها في زيارته متكررة لنواحي عسكرية. والفرضية الثانية أن تطبق "مؤسسة" صمت، في محاولة لتأكيد بأن ما اعتبرته صحافة وطبقة سياسية "حدثا بارزا"، هو بالنسبة لها "لا حدث". هذا موقف محتمل هو الأرجح، خاصة إذا وضعنا في حساب أن وزير دفاع رفض رد على رسالة "توفيق"، التي رفعها إليه ما كان في خدمة، والتي تعلقت بأوقائع التي شكلت سببا لاتهام مسؤول فرع محاربة الإرهاب بمخابرات سابقا.

♣ وبين فرضيتين، قد تلجأ مؤسسة عسكرية إلى "خدمات" أحمد أويحيى. فأرجل سبق أن واجه مطلب سياسيين بإحقاق جيش في ترتيب فترة انتقالية، تسبق بناء دولة ديمقراطية حقيقية. حينها قال إن دور جيش محدد في دستور، بمعنى أنه مكلف بحماية بلاد من مخاطر خارجية فقط.

♣ وقد أثبت جيش، في مرات كثيرة، أنه سريع التفاعل مع قضايا التي تهمة، خاصة إذا أشير إليه أنه يؤدي دورا في حياة سياسية. وكلال فريق مدين أخطر بكثير مما قيل من قبل سببين. الأول أن كلال صدر عن رقم واحد في قلب نابض لجيش، وهو جهاز مخابرات ومدة 25 سنة. والثاني أنه يتهم ضمنا وزير دفاع ونائبه بتفليق تهم ضابط كبير برتبة واء، كان مسؤولا عن محاربة الإرهاب في الأمن العسكري ذلك، إذا ما تم تجاهل تصريح "توفيق" عن "ظلم" القضاء العسكري، فسيكون جيش في هذه الحالة عبر عن موقف سياسي صامت.

♣ جميع المهتمين بأداء جيش يتذكرون كيف أعاد مؤود حمروش طرح دوره عشية انتخابات 2014. فقد دعاه إلى أن يكون وسيطا في حوار مفترض بين معارضة والرئاسة. وردت وزارة دفاع بحددة على هذه دعوة، في أول عدد من "جيش"، فقالت إن "جيش وطني شعبي شارك عادة الاستقلال في بناء مؤسسات الدولة وتسييرها، أما اليوم، وبعد ربع قرن من اعتماد تعددية حزبية وانسحاب جيش من مساحة سياسية نهائيا، فإنه تفرغ بناء جيش عصري محترف، يؤدي مهامه دستورية، مع حرص كامل على نأي بنفسه عن كافة حساسيات وحسابات سياسية."

♣ وأما صمت عسكر، جاءت ردود "مدنيين" محتشمة. ففيما تحاشى وزير عدل، طبيب وح، حديث مع صحافيين، أمس، حول قضية واكتفى بقول إنها "بين يدي العدالة"، ذكر وزير الاتصال، حميد قرين، أن موقف مدين "كان عنيفا"، معيبا عليه "خروجه عن واجب التحفظ".

المعارضة تطالب بوتفليقة بتعليق المواد "الجانرة"

20 نائبا أقالانيا يلتحقون بمبادرة إسقاط قانون المالية

جزائر: جلال بوعاتي / 11:30 - 8 ديسمبر 2015

يكشف نواب المعارضة في مجلس شعبي وطني، عن خطوط عريضة تحركاتهم مستقبلية التي يعتزمون القيام بها، بعد مباشرة نواب توقيع على عريضة لإسقاط قانون المالية، أمضى عليها أكثر من 120 نائبا، حد الآن، يمثلون أحزاب المعارضة، بالإضافة إلى 20 نائبا من الأقالان، فضلا عن اعتزامهم توجيه رسالة إلى رئيس بوتفليقة ورئيس مجلس دستوري، مراد ميسي، بالإضافة إلى زملائهم بمجلس الأمة.

جاء في عريضة إسقاط مشروع قانون المالية 2016، التي تحمل توقيعات 120 نائبا يمثلون أحزاب المعارضة، في مقدمتها حزب العمال ونواب الإسلاميون، أن "تمرير مشروع قانون المالية يعتبر بمثابة انقلاب ضد مؤسسة تشريعية، باستعمال كل وسائل غير ديمقراطية وغير سياسية وغير الأخلاقية من أطراف خارج مجلس شعبي وطني، بتنفيذ وكلاتهم من داخل الذين جاؤوا إلى شتى طرق والأساليب فرضه، بعد مصادرة صلاحيات نواب بإلغاء 22 تعديلا من طرف مكتب المجلس".

وفي ذات عريضة، ركز الموقعون، الذين يوجد من بينهم 20 نائبا أقالانيا، على المادة 71 التي اعتبروها خرقا للدستور ومصادرة صلاحيات البرلمان وسطوا على صلاحيات رئيس بوتفليقة ووسيلة منع أي وزير من تسطير برنامج عمل في إطار تسيير قطاعه، وهو الأمر الذي يعد قرارا بحل مؤسسات الدولة، إضافة إلى إدراج المادة 66 التي تنص على فتح رأسمال مؤسسات عمومية لصالح رجال مال ومؤسسات الأجنبية تحت غطاء شراكة، في جلسة علنية، باقتراح من وزير المالية.

وفي هذا الصدد، رفض الموقعون تحمل مسؤولية ما أسماه "إفلاسا سياسيا واقتصاديا لمواطن وتحميله تبعاته"، منددين بسلسلة المواد التي تستهدف قدرة شرائية المواطن وتشكل عقابا جماعيا للشعب جزائري بترسانة من الرسوم والإتاوات، التي مست مواد أساسية تؤثر سلبا على الاقتصاد الوطني، كما نددوا بعودة إلى الاستدانة الخارجية لقطاع خاص ومستثمرين الأجانب بضمان من خزينة عمومية. وفي هذا السياق، قال رمضان تعزيبت، نائبا عن حزب العمال، "أخبر": "سنجدد رفضنا لطريقة غير دستورية التي صودق بها على قانون وسياسة الأمر الواقع بما يعيد طريق تدمير كل مميزات الدولة وطبيعتها، كما تكلم نواب عما أسماه بإملاءات اللوبيات التي فرضت إرادتها على البرلمان بضغط والابتزاز وتزوير تقرير تكميلي لجنة المالية، بتحريف قراراتها، كما تم إرجاع مواد تم إلغاؤها من طرف نفس اللجنة".

وبشأن مأمول من هذه المبادرة، أوضح ناصر حمدادوش، عن كتلة جزائر الخضراء، أن نواب المعارضة "حاولوا بكل الطرق القانونية والديمقراطية تصدي هذا القانون، وإلغاء المواد الجائرة فيه، ولكنه وبعد تمريره بهذه الطريقة هينة، فتحنا عريضة تضم توقيعات نواب اراضين لقانون، والتي تضم مختلف تشكيلات سياسية، لطن في شرعيته وفي عدل دستوريته".

وعن حظوظ استجابة رئيس بوتفليقة لمطالبهم، أجاب: "يمكن رئيس جمهورية أن يوقع فقط على ميزانية، وبإمكانه ألا يوقع على إجراءات قانون المالية، خاصة التي نرفضها. بإمكانه توقيف عمل ببعض المواد ويترجع عنها كما فعل عدة مرات".

وسبق لرئيس بوتفليقة أن جمد عمل بإجراء إعفاء أبناء شهداء وأراملهم من الرسوم الجمركية لدى اقتناء سيارات جديدة، في قانون المالية 2011، والذي اقترحه نواب الأقالان آنذاك. ورغم وعود التي أطلقها الأقالان بقرب تطبيق الإجراء، إلا أن وزارة مجاهدين ظلت تتكتم على أسباب تعطيله، التي تبين بعد ذلك أنها تتعلق بعد توفيرها على إحصاء رسمي يخص أفراد هذه الفئة المسموح لهم بالاستفادة من الإجراء.

قالوا إن "الرد على قانون المالية ستسمعه الحكومة في الشارع "

البطلون يهددون بالتصعيد في 2016

محمد بن أحمد / 20:59 - 9 ديسمبر 2015

هددت قيادات في اللجنة الوطنية لدفاع عن حقوق البطالين، و لجنة الإطارات الجامعية بطلاة في الجنوب، بتصعيد الاحتجاج في عا 2016. وقال قياديون في اللجنة في خنتا فاء ممثلي بطلين تم في مدينة ورقلة، يلة ثلاثاء إلى الأربعاء "إن الرد على قانون المالية 2016 ستسمعه حكومة في شارع ."

وتستعد اللجنة الوطنية لدفاع عن حقوق بطلين برمجة سلسلة من الاحتجاجات شعبية في مختلف ولايات، في الأشهر الأولى من عا 2016 .

وقال قيادي في اللجنة، أيك عبد ملك: "بدأنا قبل أيا حملة لتوعية و تشاور مع قاعدة شعبية من أجل تحضير سلسلة من الاحتجاجات رافضة قرارات تقشف". من جانبه قال مناضل في اللجنة، محمد وجاني: "إذا كنا غير راضين عن وضع في أعور، تبذير، فكيف سنقبلها يوم بعد استنزاف خزينة ."

من جانبه قال سهلي عبد منعم، أحد ممثلي لجنة الإطارات الجامعية بطلاة في الجنوب، وهي لجنة غير مرخصة نشطت في تنظيم احتجاجات في أدرار وغرداية وعين صبا: "إن حكومة اعتمدت سياسة تسويق و تلاعب من أجل تدمير حراك بطلين وممثلي مجتمع مدني، أما يوم فإن حل وحيد مقبول من طرفنا هو حل مشاكل بطلاة الآن"، وأضاف "نحن كممثلين لبطلين نعتبر قانون المالية 2016 بمثابة قانون لمزيد من تقشف، لأننا عشنا تقشف قبل سنوات طويلة"، وأضاف "قبول تقشف ن يتم إلا بعد محاسبة حكومات متعاقبة عن مصير 800 مليار دولار."

وأوضح قيادي في لجنة الإطارات الجامعية بطلاة "على حكومة أن تستعد لأحداث أعنف بكثير من احتجاجات غاز صخري قبل سنة ."

وتحدث بطلون من مدينة ورقلة، أثناء احتجاجهم أملا مقر ولاية، مساء ثلاثاء فارتط، عن تحضيرات جارية لإطلاق سلسلة من الاحتجاجات في الأسابيع القادمة في مختلف ولايات الجنوب . وأجمعت قيادات في اللجنة الوطنية لدفاع عن حقوق بطلين، في فاء تشاوري، تم يلة ثلاثاء إلى الأربعاء، على قرار تصعيد الاحتجاج في عا 2016، مع تطبيق قانون المالية المثير لجدل.

من جانبه، قال قيادي في اللجنة الشعبية لدفاع عن حقوق بطلين، طاهر بلعباس: "إن رفض قانون المالية 2016 لا يمكن أن يتم في برمان ساهم في تكريس سوء تفسير، بل رفض سيكون في شارع، لأن السلطات لا تسمع سوى لغة واحدة هي لغة شباب في شارع ."

وقال قيادي في اللجنة، أيك عبد ملك: "عبرنا قبل عدة أسابيع عن رفضنا قانون المالية ككل، هذا قانون يطلب من فقراء و بطلين شدد حزلا، ونحن نقول إن بطلين الذين فرضت عليهم سلطات شدد حزلا في سنوات بحبوحه، لا يجوز لحكومة أن تطالبهم الآن بالتقشف بعد أن تم هدر مئات مليارات من دولارات ."

انتقد عجزها عن شرح قانون المالية

أويحيى يهاجم الحكومة !

□ جزائر: حميد يس / 09:30 - 10 ديسمبر 2015

دافع أحمد أويحيى، الأمين □ على □ بـ □ نيابة □ تجمع □ وطني □ ديمقراطي، عن تصويت نواب □ حزب □ ص □ مشروع قانون □ المالية 2016، واتهم □ معارضة □ بـ □ انعقاد □ نزاهة □، بخصوص □ مأخذ □ على □ مادتين 66 و 71 من □ نص، أما □ حكومة فغاب عليها □ "عد □ تقديم □ شروحات □ وافية □، حول □ قضية □.

توجه أويحيى □ إلى الأمناء □ ولأئيين □ الأرندي بوثيقة مؤرخة في 4 ديسمبر □ جاري، تحمل شرحا طويلا □ موقف □ حزب من قانون □ المالية □ الذي أثار جدلا كبيرا. وتصرف في □ موضوع وكأنه استدرأك لأخطاء من جانب □ حكومة في كيفية تسويق □ قانون.

وقال أويحيى، في □ وثيقة □ التي تملك □ "خبر □" نسخة منها، إن □ مواطنين "استمعوا خلال الأحداث (مناقشة □ قانون) □ إلى تصريحات خطيرة على غرار: □ حكومة تريد تجويع □ شعب أو الأوقاف □ يغارشية قد استحوذت على اقتصاد □ بلاد □ التي تريد □ حكومة بيعها، كما تابع □ مشاهدون في نفس □ وقت □ تصرف □ مشرف □ نواب حزبنا □. ودعا الأمناء □ ولأئيين □ إلى شرح موقف نواب □ حزب □ تمكين مواطنينا من تفادي □ دفع بهم □ لشعور بالاستياء □.

وبرر أويحيى مشروع □ حكومة □ بـ □ هزة □ قوية □ التي تعرضت □ لها □ جزائر جراء انهيار أسعار □ محروقات □، وتحدث عن "غياب دلالات على أن سوق □ النفط سوف تتحسن خلال سنة 2016 □". وأضاف: □ "قد أحدث مشروع قانون □ المالية 2016، هزة □ دى □ بعض وحتى □ دى الأغلبية، بحيث تم تقديم وإطلاق تصريحات خطيرة بلغت حد □ قول إنه مشروع ضد □ شعب □.

وتناول أويحيى، في تصريحه □ مكتوب، ما أسماه "ثلاث حقائق" في □ مشروع. الأولى □ أن "مشروع قانون □ المالية سنة 2016 هو أول قانون منذ سنة 2000 يدرج زيادات في □ رسوم □، وهو ما اعتبر مفاجأة □". □ ثانية □ أن □ جزائر فقدت 40 □ مائة من مداخيلها من □ عملة □ صعبة □ و 50 □ مائة من مداخيل □ خزينة، وهذه □ وضعية تستوجب تسييرها في □ سنوات □ مقبلة □، مشيرا □ إلى أن □ دولة □ "مرغمة على تكييف مصاريفها مع مداخيلها، وإلا ستكون مجبرة على □ لجوء □ الاستدانة من □ خارج، سنة بعد سنة □ ومخاطرة بفقدانها سيادتها في اتخاذ □ قرار وخضوعها لإملاءات صندوق □ نقد □ دوى □.

أما □ "حقيقة □ ثالثة □"، حسب أويحيى، فهي أن □ دولة □ قررت □ محافظة على □ مواطنين بأكبر قدر ممكن من هذه □ وضعية □ صعبة. □ بالفعل، حتى □ وأن اعتمادات □ تجهيز ستخف خلال سنة 2016، فإن الاعتمادات □ مخصصة □ الأجور □ م يتم مساسها. بل زيادة على □ ذلك، فإن □ تحويلات الاجتماعية ارتفعت بـ 9 □ مائة سنة 2016، تبلغ 1800 مليار دينار كعدم من طرف □ دولة □ لثربية □ وصحة □ سكن وأسعار □ حبوب، وغيرها من □ عمليات □ مصلحة □ مواطن.

ودافع أويحيى، وهو عضو في □ حكومة بدون حقيبة، عن وزير □ المالية □ عبد □ رحمن بن خافة من الانتقادات □ التي تعرض □ لها في موضوع □ المادة 71، وما أثير حول □ سطو على صلاحيات رئيس □ جمهورية □. وقال إن "هذا □ كلا □ عار من □ صحة، لأن □ المادة 22 من □ قانون رقم 84-17 مؤرخ في 7 جويلية 1984، □ متعلق بقوانين □ المالية □ ترخص □ الحكومة □ قنياً □ بتحويل الاعتمادات □ المالية، في إطار □ ميزانية □ مصوت عليها من طرف □ مجلس □ شعبي □ وطني □.

أما □ المادة 66 □ التي اتهمت □ حكومة بسببها □ بـ □ بيع □ ممتلكات □ عمومية □، فيرى أويحيى أن □ معارضة □ أثبتت □ نزاهتها □ بشأنها، بينما □ حكومة □ م تشرحها بشكل واف، حسب □. وقال في □ موضوع: □ "قد تضمنت □ المادة 62 من قانون □ المالية □ تكميلي □ سنة 2009، سلسلة من الأحكام □ تأطير □ خصصة □ مؤسسات □ عمومية □ فائدة □ مشترين □ جزائريين □". وأوضح أن نصوص □ حكومة □ تحافظ على □ ممتلكات □ عمومية، كما تحافظ على حقوق □ عمال □ مؤسسات □ معنية □.

وأضاف أويحيى أن □ خصصة لا تعني الأجنب □ الذين لا يمكن إدراجهم، حسب □، إلا ضمن قاعدة 49/51 □ مائة. وتابع أن □ خصصة لا تعني إلا □ مؤسسات □ صغرى □ ومتوسطة □ التي هي في وضعية صعبة، بحيث قررت □ دولة □ تنازل عنها بدل حلها. كما لا تعني □ مؤسسات □ عمومية □ كبرى، ولا تعني إطلاقا سوناظر □ مثلما يردده □ بعض □.

أزمة النفط تخنق الحكومة

✪ جزائر: سعيد بشار / 09:00 - 11 ديسمبر 2015

تكشف أسعار النفط مسجلة في سوق دولية، نهاية الأسبوع الماضي، أن سنة مقبلة أو نصف الأول منها سيكون متأزما بالنسبة للاقتصاد الوطني، وسيدفع خزينة عمومية إلى تحمل عجز ن تتمكن الحكومة من تغطيته عبر بدائل مقترحة في قانون المالية 2016، في شكل رسو إضافية على عديد من منتجات كانت تستفيد فيما مضى من دعم ضمن تحويلات الاجتماعية، الأمر الذي سينعكس مباشرة على قدرة شرائية لمواطنين بقيمة عملة وطنية. ويسجل برميل بترول سعرا بأقل من 40 دولارا، بعدما قارب قبل بضعة أسابيع حاجز 50 دولارا، كان فرصة «متفائلين» لإطلاق الأمانى بتحسين مداخل وطنية، فيما يعتبر سعر حالي أقل من معدل معتمد من قبل الحكومة، حيث توقع أن يكون 45 دولارا، وهو ما سينهك صناديق الإنقاذ لاسيما صندوق ضبط الإيرادات «مسؤول عن تحمل تبعات فرق سعر حقيقي وارقم معتمد في إعداد ميزانية».

وسيتواصل عجز ميزانية، تؤكد الأرقا الحالية على تنبؤات وكالة دولية لطاقة، حين توقع في تقريرها الأخير أن أسعار محروقات «تتعافى» إلى غاية جوان من هذا العام داخل أقل تقدير، فيما يفقد برنت معتمد في تحديد قيمة النفط جزائري 65 في المائة من قيمته منذ بداية الأزمة شهر جوان 2014، بالنظر إلى تواصل عديد من معطيات، آخرها إصرار منظمة دول مصدر للنفط «أوبك»، قبل أينا، على محافظة على نفس سقف الإنتاج مقدر بـ30 مليون برميل في اليوم، وهو بمثابة إشارة سيئة موجهة سوق تحكمه قاعدة عرض وطلب، دون خوض في عوامل الأخرى ذات بعد جيوسياسي. وبالمقابل، فإن منحنى تنانقي قيمة النفط جزائري تؤكد تقارير سابقة لأوبك، إذ تشير إلى أن معدل سعره تراجع بأكثر من 4 دولارات في نوفمبر مقارنة بشهر أكتوبر. وأوضحت بيانات منظمة أن معدل أسعار حالي صحاري انتقل من 49 دولارا لبرميل في أكتوبر منصر إلى 45 دولارا لبرميل، بانخفاض يفوق 4 دولارات، توازيا مع هبوط هذا لأسعار النفط شهر الماضي، حيث فقد برميل حالي حوالى 10 في المائة من قيمته، متراجعا إلى أدنى مستوياته منذ سبع سنوات بسبب وفرة معروض في الأسواق العالمية وكذا تباطؤ نمو طلب. وكشف تقرير أوبك أن حجم إنتاج جزائر نفطي في نوفمبر بلغ 1,18 مليون برميل يوميا مقابل 1,17 مليون برميل يوميا في أكتوبر، استنادا إلى بيانات رسمية، فيما عرف معدل أسعار سلة منظمة شهر نوفمبر تراجعا بـ4,5 دولار مقارنة بأكتوبر، تبلغ 40,5 دولار لبرميل، يواصل بذلك سلسلة تراجعات مسجلة منذ بداية ماي الماضي.

للمطالبة بتجسيد مشروع إعادة التهيئة بـ 36 مليار

مسيرة سلمية تجوب مدينة برج منايل في بومرداس

بومرداس : زين سليم / 15:13 - 12 ديسمبر 2015

نظم صباح يوم الثلاثاء من مواطنين ينحدرون من مختلف أحياء مدينة برج منايل واقعة شرق ولاية بومرداس مسيرة سلمية جابت مختلف شوارع المدينة وانتهت بوقفة احتجاجية أمام مقر بلدية برج منايل لمطالبة بالمشروع وبشكل مستعجل في عملية إعادة تهيئة المدينة، والتأكيد بطريق تسيير "الأزمة" من طرف السلطات المحلية.

"الشعب يريد رحيل رئيس بلدية" و"الشعب يطالب بتهيئة مدينة برج منايل" هي بعض شعارات التي دوت في سماء مدينة برج منايل صبيحة اليوم، ورددتها مئات من المحتجين والمشاركين في مسيرة، و تأتي هذه خطوة الاحتجاجية بعد سلسلة من الاحتجاجات السابقة ضد تماطل كبير في تجسيد مشروع إعادة تهيئة المدينة الذي خصص له غلاف مالي يقدر بـ 36 مليار وكان من المنتظر أن يجسد سنة المنصرمة، وكذا عدد تحرك السلطات المحلية تدرك هذه وضعية موصوفة بـ مزرية التي أتت بها مدينة برج منايل التي تحقت إلى مدينة حفر و ظل.

بعد أن حملهم المسؤولية عن "النظام الذي صنعوه بأيديهم"

بوكرواح يدعو زروال وتوفيق ونزار إلى "إنقاذ الجزائر!"

الجزائر: سي. سي. سي. / 23:00 - 13 ديسمبر 2015

قال نور الدين بوكرواح، رئيس حزب تجديد الجزائر سابقا، إن "هدف مقصود" من رسالة فريق محمد مدين المدعو توفيق، هو دعوة إلى "إطلاق سراح جنرال حسان على الفور"، كمن مفروض، حسب، أن يتعدى هذا هدف حسان ومن معه إلى "إنقاذ الجزائر وجميع أبنائها من الشياطين التي أحكمت قبضتها على رقابهم".

ودعا بوكرواح، في مساهمة مطوية نشرها على موقعه في فايسبوك، جنرال خاد نزار و جنرال توفيق و رئيس سابق يامين زروال وآخرين ممن تبقى من مهندسي نظمي إلى "تفكير مليا وتأمل بامعان في الأخطاء التي ارتكبوها تجاه الوطن وفي دوران عجلة تاريخ. يجب عليهم أن يعترفوا بما اقترفوه وأن يسعوا لإصلاح أخطائهم عبر مواقف وأعمال تشرفهم وتتعدى مصالحهم خاصة أو مصالح جماعتهم".

وتابع يقول: "يسهم حق في سكوت عما يجري ولا تتعم "بتقاعد هنيء"، فالبلاد لا تتعم يوميا بهناء ولا تمر بأيا سعيدة هادئة. إنها تواجه خطر تصفية نهائية على يد الأشرار الذين جاءوا بهم ووضعهم في مناصبهم وأخلوا سبيل أمامهم، ووضعونا نحن بين أيديهم "مسلمين مكنتين"، تحت تهديد بنادقهم وزناناتهم. يجب عليهم أن يقرّوا حقيقة الأمة، حتى وإن كان ذلك على حساب حياتهم أو ثروتهم إن أرادوا أن يحظوا بالاحترام في حياتهم، أو غدا بعد مماتهم".

واعتبر وزير سابق أن "هؤلاء ما داموا خطوا خطوة الأولى وتجاوزوا حاجز الصمت، لا بد عليهم أن يواصلوا حتى نهاية الطريق".

"هدفهم مقصود" لا يجب أن يكون إنقاذ جندي حسان و جندي حسين فقط، بل إنقاذ الجزائر وجميع أبنائها من الشياطين التي أحكمت قبضتها على رقابهم. يسهم إنصاف جندي بريء، بل مهم هو إنقاذ بلد مهان مغتال مضطهد. كل من بقي له ذرة من سلطة معنوية ومصداقية سياسية وطنية مخلص، يجب عليه أن يشجب سياسة راهنة بكل ما أوتي من قوة، بصفتها خطرا على مصلحة وطنية، واغتيا لبلد ومستقبله. أنا شخصا أعتبر أن كتاباتي يوميا وأمس هي مساهمة التي أقدمها في عملية الإنقاذ هذه".

ويعتقد بوكرواح، في سياق ذاته، أن "نظمي الذي ساهم فريق توفيق بصفة كبيرة في تأسيسه وحفاظ عليه تخلى يوميا إذا عنه، وانقلب عليه بأمر قواعد سيره الداخلية التي لا ترحم. ويوميا يجد فريق إلا بقايا حرية صحافة، التي يدافع عنها صحفيون منذ التسعينيات ببسالة، يحتج على الظلم الذي وقع على أحد مقربيه، وقد يقع عليه هو أيضا في يوميا. هذه بقايا، وسمح لها أن تكبر وتتطور مع الديمقراطية الناشئة في ذلك وقت، كانت ستتمكن من قضاء على هذا نظمي بشع".

بعد 10 سنوات من "الهدنة"

الأساتذة يشلون الجامعات

جزائر: رشيدة ديوب / مراسلون / 11:00 - 14 ديسمبر 2015

استجاب أساتذة التعليم العالي والبحث العلمي، عبر أكثر من 100 جامعة وطنية، نداء مجلس أساتذة التعليم العالي "كناس" بإدخال في احتجاجات وطنية تدوم ثلاثة أيام، حيث حقق يوم الأول نسبة استجابة تجاوزت 75 بالمائة، حسب التنظيم، في الوقت الذي توعد محتجون بالتصعيد إذا لم تستجب وصاية مطابهم وعلى رأسها إعادة النظر في الأجور.

في زيارة قادتنا إلى جامعة الجزائر 2 بمختلف كلياتها وكذا كلية العلوم السياسية بجامعة الجزائر 3، وقفنا على احتجاج الأساتذة الذين أكدوا، في تصريحاتهم، أن ما أقدموا عليه هو احتجاج وليس إضرابا، وهو ما يخفقهم قانون دون إيداع إشعار لدى وزارة وصية، لأنهم خلال أيام احتجاجهم سيواصلون مشرفون منهم على الامتحانات استكمالها، ونفس الأمر بالنسبة للأساتذة مشرفين على رسائل وكذا مبرمجين مناقشة رسائل وشهادات، في حين امتنع باقي الأساتذة عن تقديم محاضرات أو دروس نظرية، على أن يجتمعوا بطلبهم كل صباح شرح أسباب انتفاضتهم.

وعن الأسباب التي دفعتهم للاحتجاج، قال الأساتذة إنهم غلبوا مصلحة عامة طيلة 10 سنوات، إلا أن وضع تفاقم، وهنا تحدث محتجون عن الأجور التي قالوا عنها إنه باستثناء الأساتذة الذين يحملون رتبة بروفيسور، فإن 70 بالمائة من الأساتذة مصنفين في رتبة أستاذ مساعد يتقاضون أجورا زهيدة، أكدوا أنها لا تتجاوز 45 ألف دينار، وهي أجور يتقاضاها أساتذة التعليم الابتدائي، حسبهم، وهنا علق أحدهم على ذلك بقوله: "أساتذة تربية افتكوا كل الامتيازات بالإضراب وهو الحل الذي بقي أمامنا لاسترجاع حقوقنا."

في المقابل، تحدث الأساتذة عن وضع التعليم للبلاد، وقالوا إن أجورهم تراجعت بسبب انخفاض قيمة الدينار ولم يعد راتب شهري يكفيهم في ظل تدني القدرة الشرائية، مع العلم، حسبهم، أن أجورهم لم تراجع منذ سنة 2008، كما أن ظروف العمل تدهورت، حيث أصبحوا يلقون دروس في قاعات ومدرجات تتفقد لأدنى شروط، وتتحول شتاء، حسبهم، إلى بحيرات صغيرة، ناهيك عن المخاطر التي تترصدهم وأطلة بسبب كهرباء.

وعاد محتجون إلى نظريتهم، "أل. دي" وقالوا إن هذا الأخير يفرض تدريس 20 طابا في كل فوج، إلا أن المعمول به حاليا هو 80 طابا في فوج واحد، ما يضع الأستاذ في كل مرة في مأزق، ناهيك عن مشاكل أخرى كإسكان الذي حزن منه 30 ألف أستاذ، بالإضافة إلى تجميد قروض الموجهة للأساتذة لاقتناء سكنات.

من جهته، أكد منسق وطني لكناس، عبد المالك رحمان، "خبر"، أن نسبة الاستجابة للاحتجاج تجاوزت 75 بالمائة عبر الجامعات الوطنية، وسجل يوم الأول تجاوزا "خطيرا" حيث تم تداول بيان مفبرك عبر فايسبوك يحمل علامة كناس وختمه وموقع باسم رئيسه، يعلن أن أيام الاحتجاج غيت، ما دفعهم إلى إيداع شكوى ضد مجهول بمحكمة قسنطينة، معتبرا هذا تصرف مناورات ومؤامرات تحاك ضدهم، إلا أن احتجاجهم لم يتوقف حتى تحقق كل المطالب، يضيف المتحدث، منددا في ذات السياق بتصريحات وزير حجار حول فتح باب حوار، قائلا: "حوار مفتوح لكلا الطرفين لعمل ونحن نريد حوارا لتواصل وتلبية المطالب وليس مناقشة بيروقراطية لا طائل منها". وقد تفاوتت نسبة الاستجابة عبر ولايات، ففي بلدية بلغت في بعض الكليات نسبة 100 بالمائة.

وحسب منسق ولائي لمكتب "كناس" في ولاية، الأستاذ جرابي، فإن كلية العلوم الإنسانية والاجتماعية عرفت استجابة مطلقة، فيما تراوحت نسبة في كلياتي الاقتصاد والعلوم والتسيير والآداب واللغات، بين 50 و70 بالمائة.

وبولاية جلفة بلغت نسبة الإضراب 53 بالمائة، حسب منسق فرع طرشي طيب، الذي أكد قيامهم في الأيام الأخيرة بعقد جلسة عمل مع إدارة جامعة، وطرح بعض المشاكل والانشغالات، وتأخر حلها أرغمهم على دخول في الاحتجاجات.

وهي نفس الحركة التي قلا بها الأساتذة بولاية مستغانم، حيث بلغت نسبة الاستجابة 50 بالمائة، حسب ما أكدته منسقة التنظيم، بوعلا مليكة، وتوقعت ارتفاع نسبة إلى 80 بالمائة في يومين مقبلين.

أما بجامعات قسنطينة ثلاث، فقد عرفت بعض الكليات توقف عدد من الأساتذة عن العمل والتدريس، مع تسجيل شلل كلي ببعض الكليات على غرار كلياتي العلوم الاقتصادية والعلوم الاجتماعية بجامعة قسنطينة 2.

وحسب رئيس مكتب ولائي لكناس في قسنطينة، "خبر"، فقد بلغت نسبة الإضراب داخل ولاية وعلى مستوى الجامعات ثلاث، 50 بالمائة في يومها الأول، مضيفا في ذات السياق أن مؤشرات توسع دائرة الإضراب تشير إلى بلوغها نسبة أكبر في يومين ثاني وثالث، على أن يشارك ممثلو التنظيم بولاية في وقفة الاحتجاجية مقررة غدا أمام مبنى وزارة التعليم العالي.

نظمت أمام مقرة الوزارة

المجلس الوطني لأساتذة التعليم العالي في وقفة احتجاجية

✪ خبر أونلاين / وكالات / 15:23 - 15 ديسمبر 2015

نظم المجلس الوطني لأساتذة التعليم العالي في 15 يولاء وقفة احتجاجية أمام مقر وزارة التعليم العالي والبحث العلمي بين عكنون شارك فيها بضع عشرات من الأساتذة لمطالبة بـ "تحسين ظروفهم المهنية والاجتماعية".

كما دعا المشاركون في الوقفة الاحتجاجية إلى "تحسين مسار وظيفي بمراجعة شروط ترقية وإيجاد حلول ناجعة مسأبة الضغوطات التي يتعرض لها الأستاذ منها الإحالة مستمرة على مجالس تأديبية"، وطالب محتجون أيضا بتوفير سكن وظيفي ورفع من قيمة رواتبهم شهرية تمكينهم من أداء واجبهم مهني في أحسن ظروف، مبرزين ضرورة تجسيد "شراكة حقيقية" بين جامعة ووزارة وصية.

وكشف رئيس المجلس الوطني لأساتذة التعليم العالي عبدمالك رحمان في تصريح لصحافة على أن هيئته نقابية "تعتر تنظيم أيا احتجاجية مطلع شهر فيفري 2016 مواصلة مطالبة بتحسين وضع المهنية والاجتماعية لأساتذة جامعين".

مؤسسات الدولة تتمسك بـ"موقفها الثابت من الصحراء الغربية"

سعداني يغرد خارج سرب الرئاسة والجيش

✪ جزائر: محمد سيدمو / 09:00 - 16 ديسمبر 2015

تمايز بشكل واضح موقف رئاسة الجمهورية وقيادة الجيش، بخصوص صحراء غربية، عن ذلك الذي أبداه أمين على جبهة تحرير وطني. وفي وقت تتمسك مؤسستا الرئاسة والجيش بموقف ثابت من هذه القضية، قال عمار سعداني، الذي يتحدث باسم الأغلبية في البرلمان والحكومة، إن ديه رأيه فيها "وقاه لأخرج شعب على شارع".

رغم أن حظا ف كثيرا تدخلاته السياسية في فترة الأخيرة، فلم يوفق عمار سعداني في تسجيل أي تراجع في موقف السلطات الرسمية من قضية صحراء غربية، أو علاقات مع جار مغربي بصفة عامة، إذ لا تزال كل مؤسسات رسمية تحتفظ بنفس موقف مؤيد تحرر صحراء غربية ورفض فتح حدود. ومع أن سعداني ترك يقول ما يشاء حول قائد مخابرات سابق، جنرال توفيق، حتى وهو في منصبه، ووجه اتهامات ثقيلة م يقابلها أي رد من مؤسسات رسمية التي بدت وكأنها مؤيدة ما يقول، إلا أن جواب حول قضية صحراء غربية جاء سريعا وعلى كل مستويات في دولة، بدءا من رئاسة الجمهورية إلى وزارتي خارجية وداخلية وأخيرا مؤسسة الجيش.

وبعد أيا فقط من تصريحات الأمين على الأفلان، التي طبعها بس كبير حول حقيقة موقفه من صحراء غربية، خاصة أنه يمثل حزب جهاز الذي كان يحرص دائما على تماهيها مع كل مواقف رسمية لدولة، ظهر رئيس الجمهورية، عبد العزيز بوتفليقة، على تلفزيون جزائري، وهو يستقبل رئيس صحراوي، محمد عبد العزيز، رغم أوضاعه الصحية صعبة، وأتبع لقاء ببيان يشدد على موقف جزائر الثابت في دعم تحرر وكفاح شعب صحراوي.

كما خرجت وزارة خارجية عن صمتها في القضية، وصدر عنها بيان يشدد هو الآخر على موقف جزائر الثابت من هذا الملف، وكان مسؤولون سامون في وزارة خارجية يشددون في تصريحاتهم خاصة و جانبية مع صحفيين، لتأكيد على أن جزائر م تراجع أبدا موقفها، مثلما كانت تسوق ذلك مواقع مغربية تقطت بتفاعل كبير تصريحات أمين على الأفلان، وذكرت بأنها موقف "حزب حاكم" في جزائر. وفي تلك الفترة، ندد عبد الرحمن بلعياط، قائد جناح مناوئ سعداني في حزب عتيد، بتصريحات الأخير، واعتبرها خروجاً عن خط حزب الثابت في القضية، بينما تز مسؤولو حزب في مكتب سياسي صمت مطبق في القضية، كما و أن الأمين على الأفلان قد أخرجهم كثيرا بموقفه. ومعلو أن سعداني وقت ترؤسه لمجلس شعبي وطني (2004-2007)، م يستقبل أبدا وفد لصحراء غربية، ما يعني أن رأيا في القضية قد يكون شخصا ربما.

ويأتي توضيح مؤسسة عسكرية الذي أعلن عنه أمس، في افتتاحية مجلة "جيش"، منسجما مع باقي مؤسسات دولة ورافعا ليس مثار حول قضية صحراء غربية، خاصة أن تصريحات سعداني بهذا الخصوص جاءت في سياق هجومه الشديد على جهاز مخابرات الذي يصفه بـ"دولة موازية"، ما أعطى الانطباع بأن موقف جزائر من صحراء غربية كان موقفا صنعته جناح في السلطة (جنرالات مخابرات)، ولا يعبر عن موقف دولة جزائرية ومؤسساتها.

أيد موقف أمين عام الأرندي بخصوص "عجز" الحكومة عن شرح قانون المالية

عمارة بن يونس مع أويحيى ضد سلال

قسنطينة: ف. زكرياء / 22:07 - 17 ديسمبر 2015

فتح رئيس حركة شعبية جزائرية عمارة بن يونس، خلال قائه بإطارات حزبه في قسنطينة أمس، نار على معارضة وكل من يطالب برحيل رئيس بوتفليقة، منتقدا من علق على قرارات عدالة، في إشارة قضية جنرال حسان يضم بن يونس صوته صوت أحمد أويحيى حين اعتبر أن حكومة م تحسن تسيير مهمة شرح قانون المالية، وعلى سلال ووزرائه نزول لشارع.

م يكن عمارة بن يونس رحيمًا بالأحزاب المعارضة، إذ هاجمها بشراسة حين قال "من يريد رحيل رئيس و وصول لحكم فعليه أن ينتظر إلى غاية 2019، و الرئيس ن يرحل"، يضيف "لا يوجد أحد في الجزائر يمكنه إزاحة رئيس الذي انتخبه شعب، إلى غاية نهاية عهده، إلا إذا أرادوا إزاحة رئيس بأقوة عن طريق جيش الذي يريدون تدخله من أجل انقلاب عسكري"، وأضاف بن يونس أن "زمن إزاحة رئيس يا جيش أو خروج لشارع قد انتهى"، متسائلا "أين هي الديمقراطية التي ينادون بها إذا كانوا يريدون وصول بانقلاب عسكري؟"، كما اعتبر "مرحلة الانتقالية التي يدعون إليها حياية من أي ديمقراطية". من جهة أخرى، عرج رئيس حركة شعبية جزائرية على مجموعة 19-4 حين قال "من حقهم مطالبة ببقاء رئيس ومن حق الرئيس استقيلهم أو يرفض.. هذه هي الديمقراطية". أما عن قضية جنرال حسان فقال بن يونس "عدالة حرة في قراراتها، و قاضي هو و حيد الذي يصدر الأحكام، ولا أحد عليه أن يعلق على حكم قضائي"، مضيفا "شخصيا م أر في أي دولة مسؤولا سياسيا يعلق على عدالة". أما عن قانون المالية فضم بن يونس صوته صوت أحمد أويحيى الأمين على الأرندي، حيث قال "الحكومة أخطأت في تسويق قانون المالية سنة 2016، وعليه يجب على وزير الأول ووزرائه نزول لشارع شرح مواد قانون لرأي على"، مؤكدا أن مواد التي أثرت حولها ضجة لا تشكل أي مشكل.

تنتظر الترخيص منذ عامين

10 أحزاب غير معتمدة تلتقي بمقر حزب بن واري

□ جزائر: ف. جمال / 23:15 - 18 ديسمبر 2015

□ تفتت أحزاب قيد□ تأسيس، أول أمس، بمقر حزب "نداء□ وطن"□ الذي يرأسه علي بن واري، فيما أعلن "حزب□ سلا□" أن مصباح□ وزير الأول وافقت على طلب تقد□ به ناطقه□ رسمي□ مقابلة□ وزير الأول، عبد□ مالك سلال، قبل نهاية□ عا□ جاري.

□ م يصدر أي بيان عن الاجتماع،□ الذي حضره ممثلون□ 10 أحزاب سياسية جديدة تنتظر اعتمادها منذ أكثر من سنتين لبعض. ودعي□ إلى اجتماع الأحزاب غير□ معتمدة□ نائب عبد□ ناصر حمدادوش، عضو قيادة حماس. وأكد قيادي حماس أن دعم حزبه□ نضال هذه الأحزاب، "يندرج ضمن□ دفاع عن□ حريات وحقوق الإنسان، ومنها□ حقوق□ سياسية□ ومدنية." وقال حمدادوش إن حرمان أحزاب قيد□ تأسيس من الاعتماد "تميز غير دستوري بين□ مواطنين"، و"يتنافى مع حقوق□ مواطنة□ كاملة"، مضيفا أنه "يدخل كذلك ضمن□ مواقف□ سياسية□ مخزية□ هذه□ سلطة،□ التي تضاف□ إلى سجلها الأسود." وحذر حمدادوش من "الأثار□ سلبية□ هذا□ قرار□ الذي يضر بسمعة□ بلاد□ صورتها□ متدهورة في مجال□ حريات وحقوق الإنسان، ما يعرضها□ لابتزاز□ وتدخّل□ الأجنبي."

□ ومن جهته، أعلن "حزب□ سلا□" قيد□ تأسيس، أن مصباح□ وزير الأول استجابت□ طلب تقد□ به□ ناطق□ رسمي□ لحزب لقاء□ وزير الأول، عبد□ مالك سلال، ويتم□ ذلك قبل نهاية□ عا□ جاري .

سعداني يواصل "تمشيط" حقل الألغام وعينه على الوزارة الأولى

بوادر "الدولة المدنية" في ربطة عنق طرطاف والدستور الجديد !

جزائر: محمد شراق / 09:00 - 19 ديسمبر 2015

حفل هذا الأسبوع بحدثين غطيا على مساحة سياسية بشكل لافت، الأول: ظهور قائد مخابرات عثمان طرطاف إلى العلن فيما قد على أنه "سابقة"، والثاني: تجلي هلال الدستور الجديد في اجتماع "مصغر" ترأسه رئيس بوتفليقة، وكلا حدثين، أريد من خلاهما إعطاء انطباع بظهور بوادر "الدولة المدنية"، كما يشتهيها عمار سعداني ويرافع من أجلها.

تحول الاهتمام، في لقاء "أفريبول"، بداية الأسبوع المنصرم، من اهتمامنا الأمني فرضته تهديدات الإرهابية على الجزائر وجيرانها الإفريقيين، إلى اهتمامنا "مخابراتي" أملاه كسر قائد مخابرات جديد، عثمان طرطاف، قاعدة كرسها سلفه جنرال توفيق، طيلة ربع قرن، فانحرف الترويج الإعلامي عن تغطية لقاء "أفريبول" بما يعطيه حقه مثلما يميله ظرف الأمني حساس، إلى إظهار صورة طرطاف بزيه المدني، وكانت ربطة عنقه ازهرية مؤشرا كافيا لدى بعض الحكم بوادر تجلي هلال الدولة المدنية، فأولا: رجل ظهر دون ستار وثانيا: ظهر بربطة عنق "زهرية". وازهرية ضد قوة مرتبطة بجيروت.

وتلا ذلك ظهور طرطاف مع بدء مرحلة عملية في طريق الإفراج عن تعديلات الدستور، غير أن مرحلة التي أعلن فيها قرب موعد الدستور الجديد، تبدو لا تتخذ وثيقة التي انتظرها الجزائريون منذ إعلان إصلاحات 2011، حتى صارت دى معارضة غير ذات أهمية، بمشهد سياسي موسو باحتقان يقترب بخطى ثابتة من خطر، وفي ظل ما تواتر وما سيتواتر عن تمرير قانون ماية من "تقبة إبرة"، ومع ما يملئه من بذور اضطرابات اجتماعية، وبعيدا عن الخوض في تفاصيل جوهر تعديلات، وماذا تطل خارج ماؤف متعلق بتقييد عهدات رئاسية إلى واحدة من خمس سنوات، قابلة لتجديد مرة واحدة، فإن ما يطرح، إن كان الدستور شيء من الاهتمام دى خصوص سلطة، وفي مقدمتهم تنسيقية حريات والانتقال الديمقراطي، يتعلق بهامش المناورة الذي توفره الوثيقة الدستورية لمعارضة، التي قاطعتها، ودفعت سلطة إلى رقص الانفرادي، في ساحة تفردت بها موالاة شحنت بطايراتها ردا على كل ما يصدر من خصوص رئيس، وتجلي ذلك في طبيعة الردود التي تلت رسالة جنرال توفيق بخصوص سجن جنرال حسان بوهران، ثم ما قيته مجموعة 19- من اتهامات بتخوين تارة وبمناصرة جناح سوق عنه أنه "يغرق" تارة أخرى.

الرئيس بوتفليقة وضع "باقة ورد" لمعارضة في زاوية ما داخل الدستور، بتعزيز مكانتها ودورها، ونفس معارضة ترفض "هدية" رئيس، مثلما يرفض سياسيون قبول بفكرة دلالة تعليق "زهرية" لواء عثمان طرطاف، التي ظهر بها الإثنين الماضي، بالأوراسي، على هلال "الدولة المدنية".

يقول أفالانيون باكوليس إن الدولة المدنية التي يرافع من أجلها عمار سعداني من خلال عملية "تمشيط" كاسح داخل حقل سياسي ملغ، منذ شهر، سوف أن تقو لها قائمة في أذهانهم، ما م يسترجع سعداني وزارة الأولى، موكلة لأفالاني بالانخراط ويس بانضال، وحييا، يعاني عبد مالك سلال من حروق "نيران صديقة"، تلقاها مرة من مدير ديوان الرئيس، الأمين على الأرندي، أحمد أويحيى، ومرة أخرى تلقاها من عمارة بن بونس، رئيس جبهة شعبية جزائرية، والاثان اتفقا على أن وزير الأول عجز عن ممارسة "بروباغندا ناجحة" قانون ماية 2016 كنهما م يعرف عنهما موقف إزاء تأكيد رئيس منتدى رؤساء مؤسسات، علي حداد، أنه "لا مشكل في فتح رأسمال سوناطراك".

مزاج سعداني من مزاجات التي لا يقبل أصحابها أن يقال عنهم كيف يمكن زعيم حزب الحاكم منذ 62 تمدين نظا حكم بكل ما يحمله من تعقيدات إرث سياسي وتاريخي، وهو عاجز عن قيادة حكومة، مجرد رقم من عدد حكومات تداقها هذا نظا. فهل يستطيع سعداني استدرارك ما ضاع منه من وقت لاسترجاع حقيبة وزارة الأولى، تطبيقا لدستور، في مراجعة مقبلة، شهر داخل، مثلما أوضح بالأمس؟ بينما تقول مصادر إن الرئيس بوتفليقة سيعقد اجتماعا مصغرا ثانيا، مطلع الأسبوع، بخصوص تعديل الدستور (مرجع الأحد).

سعداني أضاف إلى كاهله متاعب أخرى عندما علق على مقبض دعاة تحرر صحراء غربية، ولأن مصائب لا تأتي فرادى، تفاجأ سعداني بصفتين، واحدة من طرف جيش، الذي أكد بمجلته شهر ديسمبر الجاري، تمسك بثبات موقف بخصوص قضية صحراوية، أما صفقة ثانية، فتأها في عقر داره، أمس، من سامسون غويدي مانتاشي، الأمين على حزب مؤتمر وطني الإفريقي، حزب راحل نيلسون مانديلا، الذي حمل رسالة من مخيمات تندوف إلى فيلا "حيدرة" مؤيدا موقف سلطة بجزائر إزاء قضية التي أبدى فيها سعداني موقفا شادا وطنيا. ومع ذلك ليس هناك أي نبوءة توشر على "توبة" سعداني، أو تراجع في حقل تمشيط سياسي كاسح الذي بدأه منذ شهر، حتى وإن تلقى هجمات ضارية من خصومه، وحتى وإن كلفه الأمر الاستمرار في خطاب نازل مثلما يصفه خصومه، وكلفه انسحاب عدد من الأحزاب من مبادرته السياسية، التي يبحثها عن إجماع، في وقت ضائع.

راسل نحو مائة نائب في مجلس شعبي وطني، يتوزعون بين معارضة وموالة، رئيس عبد العزيز بوتفليقة، مطابته بإسقاط قانون المالية سنة 2016، بعد أن باءت كل محاولاتهم بالفشل، خلال تمريره على البرلمان بغرفتيه، في إلغاء مواد احتواها مشروع، يرونها "خطيرة"، لأنها "تعتدي على صلاحيات المؤسسات سيادية، وتتيح فئة قليلة من رجال الأعمال نهب ما تبقى من مقدرات البلد".

قبيل أيا عن توقيعه منتظر على قانون المالية 2016، وجه مجموعة من النواب رسالة إلى رئيس بوتفليقة، يلتمسون فيها "اتخاذ الإجراءات والتدابير الضرورية وقف الانحرافات الواردة في مشروع"، وقد تم إيداع رسالة على مستوى ديوان رئاسة الجمهورية الذي يديره وزير دولة أحمد أويحيى.

وينتمي النواب الموقعون، وعددهم 93، إلى كتل ومجموعات حزب عمال وجزائر خضراء واعدة وتنمية، بالإضافة إلى نواب في جبهة تحرير وطني وحركة شعبية جزائرية (يقودها عمارة بن بونس)، وحزب تاج (يقوده عمار غول)، وحركة بناء واتحاد قوى الاجتماعية (يقوده نور الدين بحبوح)، كما أمضى رسالة عضوان في مجلس الأمة، زهرة ظريف بيطاط وبوعلا جعفر.

وبحسب جلول جودي، قيادي في حزب عمال وأحد الموقعين، فإن الرسالة تحمل في مظهرها تماسا إلى رئيس بوتفليقة "لإعادة النظر في مضمون قانون المالية الذي يحمل توجهات خطيرة على مستقبل البلاد، ستكون لها آثار مدمرة على الشعب الجزائري"، فضلا عن كون هذا القانون "يشكل انتهاكا صارخا للدستور وقد جرى تمريره بما يخالف نوايا داخلية لمجلس شعبي وطني على مستوى لجنة المالية والميزانية". وكانت معارضة قد اتهمت وزير المالية بممارسة انقلاب على لجنة المالية والميزانية بعد إعادة إدراج مادتين في آخر لحظة كانت اللجنة قد أسقطتهما.

وأضاف جودي، في تصريح - "خير"، أن النواب قد نبهوا رئيس بوتفليقة إلى أن قانون المالية يخالف دستور خاصة في مادتيه 17 و18 اللتين تحفظان الملكية العمومية للمجموعة الوطنية، وأبلغوه أن هذا القانون سيسمح بخصوصية الدولة بجميع مؤسساتها دون أي مراعاة لمصلحة العليا لوطن. كما ورد في الرسالة، وفق ذات المتحدث، احتجاج النواب على "مصادرة صلاحياتهم" و"صلاحيات الرئيس"، لأن قانون المالية ينتج وزير المالية التصرف كما يشاء في النفقات العمومية بالتجميد أو الإلغاء أو تحويل خلال سنة المالية.

ودعى الرئيس بوتفليقة في الرسالة، وفق جودي، إلى عقد توقيع على قانون المالية، لأنه يرهن مستقبل الشعب الجزائري، باحتوائه على مادة تتيح للأجانب المقيمين والخواص العودة إلى الاستدانة الخارجية بضمان من الدولة، كما أنه يمس بقواعد سيادة الوطنية وخاصة قاعدة 49/51 وحق الشفاعة والطابع الاجتماعي للدولة.

وحاول نواب استدعاء ماضي ثوري لرئيس بوتفليقة، علمه بنجحون في إقناعه بالتخلي عن قانون المالية، فقد حملت الرسالة، بحسب قيادي في حزب عمال، تذكيرا بالتضحية العظمى للشعب الجزائري وبإذاعة مقدسة لثورة التحرير ومبادئ أول نوفمبر 1954، ومشروع الدولة الوطنية كما خطط لها مجاهدون بإقامة جمهورية جزائرية ديمقراطية والاجتماعية، وأهيب يارئيس بوتفليقة باستحضار كل ذلك أن لا يوافق على "معاينة الشعب الجزائري الذي عانى ويلات الإرهاب، بهذا القانون الذي سيكون بمثابة صدمة بما يحتويه من زيادات وتخفيضه متمم قيمة دينار".

وتأتي هذه خطوة من نواب معارضة والنواب الذين شقوا عصا طاعة في الموالة، عقب جدل كبير أثاره قانون المالية الذي مروره على غرقتي برلمان، حيث في موجة رفض شديدة ظهرت بشكل واضح في تحالف أحزاب متنافرة في الأيديولوجيات والبرامج الاقتصادية (يساريون والإسلاميون) رفض محتواه واعتباره "قانونا صاغه رجال أعمال برعاية أجنبية"، ووصل الأمر في جلسة تصويت إلى حد الاشتباك بالأيدي.

وتكتسي الرسالة طابعا رمزيا يهدف لضغط أكثر على الحكومة، بعد فشل نواب معارضة في وقف بعض مواد قانون التي يرونها خطيرة، بسبب عدم توفرهم على الأغلبية التي تتيح لهم ذلك. ورغم أن قانون المالية، في نظر نواب معارضة، ليس دستوريا، إلا أنه لا يمكنهم، وفق دستور الجزائر نفسه، إخطار رئيس مجلس الدستور بذلك، حيث يقتصر هذا الإجراء حصريا على رئيس جمهورية ورئيسي مجلس شعبي وطني ومجلس الأمة.

الجهاز التنفيذي يتبنى التقشف بينما سلال يتحدث عن "أريحية" قبيل تعديل الدستور

الحكومة تتبنى خطابين متناقضين

✍️ جزائر: جاد بودية / 22:22 - 21 ديسمبر 2015

مع دخول مشروع تعديل الدستور مرحلة قرب الإفراج عنه، كان زاما على الحكومة أن تعتمد خطابا "مهدئا"، وإن حمل تناقضا بين القول والفعل. فمع ما جاء في قانون المالية 2016 من زيادات في بعض الرسوم والضرائب ومواد طاقوية، وإلغاء وتجميد مشاريع حتى وإن كانت "حساسة" مثل مستشفيات، إلا أن الحكومة تتباهى مع هذا كله بـ"وفرة الأموال دون حاجة إلى الاستدانة الخارجية".

أظهر كلام وزير الأول عبد المالك سلال، سبب ماضي، وهو يزور ولاية سطيف، تناقضا بين قول الحكومة وفعلها في مواجهة "الأزمة" حتى وإن أقر بها رئيس الجمهورية، قائلا: "سنا الحكومة التي نكتنز الأموال وتصرف احتياطاتها، وحيايا وضع المالية لبلاد مريح ون نعود إلى الاستدانة لا من صندوق النقد الدولي ولا من غيره".

وزاد سلال على هذا حديث، ما يوحي بلا شك أنه حمل هذه الرسالة يتلقفها رأيها على قصد تهدئته، خصوصا أن زيارة برمجت أياما بعد الاجتماع مصغر حول مشروع تعديل الدستور، موضحا: "الرئيس سياسته واضحة وحكومته هي الأخرى تعمل في وضوح وشفافية، ولا نهدف إلى مغامرة بالشعب". وكان هنا سلال يقصد بـ"مغامرة بالشعب" تبريره قانون المالية 2016 الذي كشفت بشأنه معارضة بأنه "يضحى بالشعب ويهدف إلى إفقار وتجويع المواطنين، بسبب الزيادات التي طرأت على العديد من المواد الاستهلاكية".

كما فرضت الحكومة على جزائريين تناقضا "غير مفهوم" بشأن إجراءات تقشف إثر انهيار أسعار البترول. فهذا تناقض يشعر رأيها بأن دورها جهازان تنفيذيان، الأول سار في تعليمات "ورقية" حول ترشيد النفقات العمومية وتجميد مشاريع، والثاني متواجد في تصريحات أعضاء الحكومة يعاكسون فيها تماما وضع الاقتصادي الحالي.

ويفسر محلل سياسي رشيد فريم هذا تناقضا، في اتصال مع "الخبر"، "فترة حالية تتطلب هدوءا شعبيا تحضيريا لدستور وربما توريث، ولأجل هذين الأمرين، كان لابد على سلال أن يظهر يس بصفته وزيرا أول، وإنما متحدئا باسم هذه فترة، طمأننة المواطنين، بعيدا عن منطق الاقتصاد".

وحول آثار سلبية قد يحملها هذا تناقض على جبهة الاجتماعية، قال فريم إنه "والتزمت الحكومة بالمنطق الصحيح، جرى ترشيد النفقات سابقا في وقت بحبوحه المالية، أما حيايا فالحكومة ومعها سلطة لا يعلمون ما يفعلون، ذلك كان ينبغي بحث عن شخص يتبنى خطاب تناقض فوجدوا سلال، وهذا كله يدخل في إطار شعبية لا أكثر ولا أقل، لأن خبراء الحكومة يقولون عكس تماما".

ومن نظرة اقتصادية، يعتقد خبير الاقتصادي كمال رزيق، في اتصال مع "الخبر"، أن "تناقض في خطاب الحكومة بين وفرة الأموال وإقرار زيادات وتجميد مشاريع، ينطلق من دخولها مرحلة حبطة وحذر، وذلك من خلال وضعها خطوة إلى الأمام بضمان تسيير مرفقها وحفاظ على الجانب الاجتماعي، وخطوتين إلى وراء بقولها إنها لا تلغي مشاريع وإنما تجمدها". ويرى رزيق أن "سلال بهذا خطاب يتحدث على مدى قريب، لأن الاحتياطات موجودة وتكفي سنة 2016 ولا تحتاج فيها الحكومة إلى الاستدانة الخارجية، وبالتالي خطابها ينطلق من واجب تخفيف بيسيكوز وتفادي هروب المستثمرين، وهنا أعتقد أن سلال لا يتحدث من فراغ، لأن الأموال مكدسة في خزينة عمومية، خصوصا عندما نفى إلغاء تقاعد نسبي، وذلك مراهنته على صندوق سيادي يضمن تغطية مريحة لتقاعد".

وأشار المتحدث إلى أن "مدى طويل الذي يخفيه سلال، قد يحمل كارثة حقيقية عكس مدى قريب إذا بقيت الأوضاع على حالها. فالظروف الاقتصادية ستتفاقم وتتحول الأزمة الاقتصادية إلى أزمة اجتماعية يصعب تحكّم فيها".

دعت القنوات الخاصة إلى الابتعاد عن الإثارة في البرامج السياسية

هيئة شرفي تتجاهل حرمان المعارضة من التلفزيون العمومي

□ جزائر: محمد سيدمو / 22:43 - 22 ديسمبر 2015

نبهت سلطة ضبط سمعي بصري قنوات خاصة إلى ضرورة مراعاة أخلاقيات مهنة والابتعاد عن أسلوب الاستقطاب، خاصة في برامج حوارية ذات طابع سياسي، دون أي إشارة إلى تلفزيون عمومي الذي تشتكي معارضة من كونها مغيبة عنه تماما، رغم طابعه عمومي الذي يفترض أن يحتوي جميع الآراء.

أوضحت سلطة ضبط سمعي بصري، في بيان لها، أمس، أنه "بعد معاينتها العديد من تجاوزات وخروقات عبر بعض قنوات خاصة ما تتضمنه برامجها من مس بالأمم الوطني والنظا على ومس بكرامة الإنسان"، فإنها "تنبه مجموع هذه قنوات، والتي تتخذ من سب وشتم وتشخيص مطية لاستقطاب جمهور وزرع فتنة بين جزائريين، إلى تقيد بالابتعاد عن استعمال أسلوب تجريح وقذف على مباشر، بما يتنافى مع تشريعات منصوص عليها وضرورة تحلي بمسؤولية".

وأكد بيان سلطة ضبط بصري، أنها "لا تسمح بسب وشتم لأن هذا يتنافى وقاعدة احترام رأي ورأي الآخر"، ودعت بإحاح إلى "ضرورة عمل بجد خلق توازن نل في برامج سواء من خلال أنواعها أو محتوياتها، مع حرص على تجنب أسلوب الإقصاء بكل أنواعه في محتوى برامج حوارية وتفاعلية ذات طابع سياسي".

وذكرت سلطة ضبط في نفس السياق، أن "برامج نقاش سياسي التي تبثها قنوات في جزائر يجب أن يسودها دائما احترام مبادئ ديمقراطية مكرسة دستوريا"، داعية مديري قنوات إلى "عدم تكرار هذه ممارسات مضرة بمجتمع مع ضرورة الإلتزام بقوانين جمهورية وتدارك ومعالجة هذا الوضع بتصويب محتوى مختلف هذه برامج".

كما شددت سلطة ضبط سمعي بصري على وجوب "مراعاة أخلاقيات مهنة في كل ما يبث والابتعاد عن أسلوب الاستقطاب خاصة في برامج حوارية ذات طابع سياسي". ودعت - "عدم تحيز إلى طرف دون الآخر مما يؤدي إلى تشاحن وتشنج في طرح وتشجيع ثقافة عنف لفظي مرفوض تماما طبقا لتشريعات وقيم مجتمعنا".

ولافت أن بيان سلطة ضبط هذه مرة، ركز على برامج سياسية في قنوات خاصة دون غيرها، كنه تجاهل تماما شكاوى متكررة من رؤساء الأحزاب المعارضة، حول حرمانهم من حقهم في ظهور على تلفزيون عمومي وبرامجه السياسية، رغم أن تلفزيون رسمي الذي يموله دافع ضرائب جزائري، منوط به تقديم خدمة عمومية مستقلة عن سلطة سياسية كما هو حال في كل دول متقدمة .

الدفاع والرئاسة خارج الرقابة

١١ جزائر: ف. جمال / 11:00 - 23 ديسمبر 2015

رفض المجلس، في وثيقة تحوز "خبر" على نسخة منها، اعتماد رد وزارة شباب والرياضة على تقرير مجلس محاسبة، لأن "الإجابة غير مطابقة محتوى ملخص المجلس". ورفض نشر رد وزارة في ملحق تقرير تقييمي، مرفق بردود قطاعات وزارية ورئاسة جمهورية مثلما عن تنفيذ الاعتمادات مخصصة لوزارات بعنوان قانون المالية سنة 2013، هذه الأسباب، علما أنها مرة ثانية التي ترفض وزارة تجاوب مع مجلس محاسبة، حيث عجزت سنة ماضية أيضا عن تقديم رد يتوافق مع منهجية عمل هيئة، واكتفت حينها بتأكيد أن قطاع أخذ بعين الاعتبار جميع نقائص وملاحظات واردة في تقرير.

وكرر المجلس في تقييمه تنفيذ ميزانية وزارة شبيبة والرياضة سنة 2013، نفس ملاحظات والتي تضمنت "اختلالات في تسيير المواد بشرية وضعف استهلاك الاعتمادات المالية بعض الأبواب ذات الأهمية، مثل تلك المتعلقة بالوان التقنية والتربية وعناد شبيبة والاتصال والإنتاج التعليمي في قطاع شبيبة، التي تتجاوز 0 بالمائة لباب الأول و1,56 بالمائة لباب الثاني. كما لاحظ تقرير وجود "تداول غير مشروع للأموال العمومية وتغطية نفقات مخافة لتسريع والتنظيم الجاري عمل بهما"، ونقص في متابعة شروط استعمال بعض مخصصات.

ودافعت وزارة المالية بدورها عن أدائها، فأشارت مديرية عامة لمحاسبة وزارة مثلا، في ظاهرة "نقص الموظفين مؤهلين لاسيما تأطير ومستوى تأهيل غير كافي الناتج عن غياب تحفيز وتكوين متخصص". وتذكر في الصفحة 38 مثلا أن نقائص التي عاينها المجلس في عمل مديرية م تتم بإرادة مسيرين. واضطرت في دفاعها عن أدائها كشف أسماء مجموعة من موظفيها مكلفين بتحصيل سندات التحصيل، م يسددوا مبالغ التي حصلوها، كما أوضحت أنه تم حجر عليهم واسترجاع تلك الأموال، وتم وضع آلية لدى مديرية بالتنسيق مع أمين خزينه وأمناء خزائن ولايات حتى لا تتكرر هذه الحالات.

وتعهدت وزارة ثقافة بدورها بعمل على اتخاذ إجراءات، ووضع آليات مناسبة متابعة ورقابة برامج منجزة وموارد مخصصة لها، في تعقيبها على ملاحظة متكررة للمجلس، بخصوص نقص نظيا رقابية، واتخاذ كل الإجراءات مناسبة لامتثال لأحكام قانون الصفقات، وضع حد ظاهرة صفقات تراضي التي اشتهر بها قطاع، حيث سجل المجلس لجوء المفرط إلى صفقات دون مرور على مناقصات.

ووجدت وزارة خارجية صعوبات في تفسير لجوء متكرر لإعادة تقييم اقتناء وبناء هياكل دبلوماسية وقنصلية مثل أنغولا وفرنسا، واعترفت بوجود فضيحة تتعلق بمشروع إنجاز مقر قنصلية بالكانت بإسبانيا، حيث تم جر السفارة الجزائرية بإسبانيا إلى محكمة على خلفية إلغاء عقد مع مقابلة، تبين لاحقا أنها تفتقد لخبرة لإنجاز مثل هذه الهياكل.

وزيرة تضامن آخر من يعلم

وأقرت وزارة تضامن وطني، في ردها على ملاحظات المجلس واردة في صفحة 201 بخصوص خرق تخصيص مالي، بان منح إعانتين لجمعية وطنية لمعلمين ومربين متخصصين بـ 55.453.26000 دج في 2013 و137.745.14579 دج، من أجل تكفل بنفقات مطبوعة لبرابيل تابعة قطاع تضامن وطني والأسرة وقضايا امرأة، تمت دون علم وزيرة، وقالت في ردها: "ما يجب تنبيهه، أن مجمل الإعانات مقدمة سنة 2014، تمت دون علم سيدة وزيرة، بمعنى أنه م تتم استشارتها من أجل موافقة مسبقا، ولا حتى إعلامها بهذه عمليات".

وتبع ذلك، تذكر وزارة "تم على الفور تنفيذ إجراءات، حيث أصدرت وزيرة قرارا بإجراء تدقيق شامل من طرف مفتشية عامة لوزارة فيما يخص تمويل جمعية وطنية لمعلمين ومربين متخصصين، والإيقاف فوري كل تمويل يخص تلك الجمعية، وإعادة استلام مطبوعة لبرابيل بواسطة مستخدمي قطاع، وسارعت وزيرة لإخطار مجلس محاسبة من خلال طلب عملية تفتيشية وتدقيقية إلى غرفة ثالثة في 28 جويلية 2015، وإلى مفتشية عامة للمالية في 3 أوت من نفس سنة، فيما يخص عمليات متعلقة بالإعانات متعلقة مقدمة لجمعية المذكورة سابقا".

ويفسر استعجال وزيرة لجوء إلى مجلس محاسبة ومفتشية المالية بمحاولة لإخلاء مسؤوليتها في ملف، وهو واحد من سلسلة قضايا هزت قطاع تضامن، ومنها قضية منح جمعية طلابية مئات ملايين توي عمليات صاج قطاع، في

انتهاك لأحكام التشريع، ولم يتبع ذلك بأي عقاب، حيث رقي متورطون فيها إلى مناصب وبعضهم يتمتع بأحصانة.

ورفضت وزارة، من جانب آخر، الإقرار بوجود اختلالات في مجال مطابقة برنامج نشاط سنة 2013 بعنوان عمليات ممولة من صندوق خاص لتضامن وطني، مع ما تم إنجازه فعلا، وعقبت على ملاحظات مجلس بأقول: "يبدو أن مدقق مجلس محاسبة، وبعد وضع في متناوله كل وثائق ومعطيات ذات صلة، لم يتوصل إلى نتائج حقيقية"، وبررت تراجع نفقات صندوق تضامن وطني لسنة ذاتها إلى إدخال لامركزية وإعلانة في تسيير صندوق بشكل سمح بالتحكم في البرامج.

وزارة دفاع وشعار الحفاظ على سرية رغم تمتعه بوسع حرية عند النظر في مدى تنفيذ عديد قطاعات وزارية لاعتمادات مالية التي تحصل عليها سنويا، تتوقف صلاحيات مجلس محاسبة عند أسوار وزارة دفاع وطني، التي تحوز على أكبر ميزانية، أي 11 مليار دولار، مكتفيا بتصديق على تقرير وزارة والأرقام المتعلقة بحجم الإنفاق المخصص لتسيير وتجهيز.

وبفهم تستر مجلس ووزارة على أوجه إنفاق قطاع دفاع باستقلالية قطاع التي تمتع بها منذ الاستقلال، واستمرار ثقافة سرية لقطاع، عكس دول غربية تخضع فيها ميزانية دفاع تقييم ومراقبة برمان وهيئات محاسبة، ويشير هذا إلى أن مشروع دقة مدنية التي تتضمن شفافية أكبر في الحياة العامة، ما زال بعيدا .

واكتفت وزارة دفاع في ردها بـ41 كلمة فقط، عكس علما ماضي الذي جاء في 5 صفحات، وجاء في الرد جديد: "في إطار تحضير قانون تسوية ميزانية سنة 2013، ي شرف أن أعلمكم أن دراسة ملخص تنفيذ الاعتمادات ممنوحة وزارة دفاع وطني بعنوان قانون المالية 2013 سمحت بإظهار أن كل المعلومات المتعلقة بدائرتنا وزارية تتوافق بدقة مع الإرسال المذكور في مرجع."

وأخضعت رئاسة نفسها لعلما ثاني لامتحان مجلس محاسبة، مركزة على أوجه صرف بعدد مخصصات مالية، ومنها تلك الموجهة لدراسة وإنجاز وتجهيز وتزيين ثلاث إقامات رئاسة على مستوى ولاية الجزائر بزرادة، الأبيار، وبن عكنون، وإقامة أخرى، وتمويل اقتناء طائرتين، سلمت الأولى في أكتوبر 2014، فيما كان يفترض تسليم طائرة ثانية في أكتوبر ماضي .

سلم المشعل إيماناً منه بدورة الحياة بعد مسار حافل بالمواقف

آيت أحمد.. عاش معارضا ومات زعيما

جزائر: ح. سليمان / 22:39 - 24 ديسمبر 2015

رغم تطليقه حياة حزبية وتسليم مشعل "الأفاس" جبل جديد، إيماناً منه كما قال "بدورة حياة" لم ينقص شيء من ارصيد نضالي لزعيم حسين آيت أحمد الذي كان مليئاً بمواقف جريئة يس فقط إزاء معارضته شرساً - "سيستيا" طيلة عقود من زمن، وإنما أيضاً من خلال مقترحاته ومبادراته السياسية لإخراج الجزائر من أزمتها السياسية ولحفاظ على وحدتها الوطنية.

ناضل داء حسين من خلال جبهة قوى الاشتراكية من أجل إنشاء مجلس تأسيسي يعود إليه وضع دستور جديد توافقي من أجل "بناء ديمقراطية حقيقية"، ومع أن طلب قبول بارفض من قبل نظماً، فإن ذلك لم يضعف من عزيمة جبهة قوى الاشتراكية التي واصلت نضال من أجله منذ فتح مجالاً لتعددية حزبية في تسعينات.

و لم تترك الأزمة دموية التي دخلت فيها الجزائر غداة وقف مسار الانتخابي في 1992، الأفاس مكتوف الأيدي، بل سعى من خلال تنسيق مع صديقه مرحو عبد حميد مهري وقف "تطرف" فيس وقياداته، من خلال مشاركتها في لقاء سانت إيجيديو في 1995 بحثاً عن مخرج للأزمة من خلال "عقد روما"، غير أن هذا عقد رفضته سلطة يومها "جملة وتفصيلاً"، كما جاء على لسان وزير خارجية أحمد عطاق.

ودافع آيت أحمد على وحدة وطنية باستماتة مشهودة، بحيث جند مناضلي الأفاس لوقوف ضد تنظيم حركة "عروش" في الأحداث التي شهدتها منطقة قبائل، كما وقف سدا منيعاً ضد حركة "ماك" الانفصالية التي يقودها مغني فرحات مهني، وأيضاً ضد مناورات أخرى كانت تستهدف خلق حاجة عن الاستقرار في منطقة قبائل، وذلك من خلال توسيع قاعدة الأفاس إلى مختلف ولايات وطن، حضراً لذين حاقوا محاصرة الأفاس في خندق منطقة وجهة.

ورغم معارضة شرساً لداء حسين، فإنه لم يتخلف عن دعم مبادرات سياسية جادة ومستقلة، بحيث لم يتأخر آيت أحمد عن توجيه رسالة إلى الأمين العام الأسبق حزب جبهة تحرير وطني عبد حميد مهري، ثمن فيها مواقف هذا الأخير ومقترحاته بشأن خروج مما يصفه "بالأزمة السياسية والاجتماعية والاقتصادية التي تعيشها الجزائر في سنوات الأخيرة". وقال آيت أحمد في رسالة وجهها إلى مهري إن الأفاس مستعد دعم وتفعيل مبادرة مهري بكل الوسائل السياسية الممكنة، وقال "إننا مستعدون لعمل على دفع هذه وثبة جديدة التي نحن في حاجة ماسة إليها"، وأضاف آيت أحمد "بناء على اقتراح لخروج من الأزمة الذي قدمته أخي عزيز عبد حميد مهري، أود أن أؤكدك الأهمية والاهتمام الكبيرين الذين أوليتهما مساهمتك التي تمثل في ظل الأزمة حاجة مبادرة قوية وملائمة".

ودعا آيت أحمد لاستغلال مناسبة ذكرى خمسينية عيد الاستقلال لتنفيذ إصلاحات تكون في مستوى طموحات الجزائريين داعين إلى التغيير، وقال "أتمنى أيضاً كما تفضل مهري أن تكون ذكرى خمسون لاستقلال فرصة جديدة لشعب جزائري كي يكون معترفاً بماضيه ومطمئناً على مستقبله"، كن نشاء الأقدار أن يرحل داء حسين عن عمر يناهز 89 عاماً بعد مسار حافل بمواقف، عاش خلالها معارضا شرساً ومات زعيماً، وبقي سؤال مطروح من قبل آيت أحمد دون جواب "هل الشعب جزائري معترفاً بماضيه ومطمئناً على مستقبله؟"، في ظل غياب تداول على سلطة وجنود الأزمة المالية والاقتصادية وتهديدات خطر الإرهابي في دول جوار متربصة بالجزائر ..

صحيفتا "نيويورك تايمز" و"لوموند" تتساءلان عن حكم البلاد

"الجزائريون رهائن حرب عصب!"

الجزائر: ف. جمال / 23:59 - 25 ديسمبر 2015

سلطت "نيويورك تايمز" الأمريكية و"لوموند" الفرنسية، الضوء على حرب محتدمة بين جماعات نفذت سياسيا في الجزائر والإعداد ما بعد رئيس عبد العزيز بوتفليقة.

قالت صحيفة "نيويورك تايمز"، الخميس، إن "قلق يتزايد بين الجزائريين بسبب غموض الذي يلف مصير الرئيس بوتفليقة، ومع صعود نشاط جهادي في منطقة يكون استقرار بلد على محك". وأشارت إلى أن "حالة بوتفليقة غير مؤكدة، حتى بعد اثنتين من إسكتات دماغية التي تعرض لها في السنوات الأخيرة، كما أن مجموعة بارزة طابقت علنا برؤيته لتأكد من أنه لا يزال قادرا على اتخاذ قرارات"، في إشارة إلى مجموعة شخصيات 19.

وأوردت صحيفة الأمريكية أن أعضاء مجموعة لم يسمح لهم بمقابلات و قصيرة، مع الرئيس الجزائري، ما أثار شكوك حول قيا زمرة داخل عصبة حاكمة، بقيادة شقيق الرئيس سعيد بوتفليقة، بانقلاب ناعم، وتدير بلاد من خلاله باسم الرئيس.

وذكرت صحيفة: "فترة طويلة حتى يومنا هذا، كانت الجزائر تحكم بطريقة سياسية وعسكرية مبهمة، بما توصف بقوة، يتم فيها توصل إلى قرارات وراء الكواليس من خلال نظم الآراء التوافقية الذي يمكن أن يكون قد أوشك على الانهيار". وتختتم "نيويورك تايمز" تقريرها بقول: "إن الرئيس بوتفليقة ظل طوال وقت صامتا، ويقوم بالتواصل عبر رسائل متقطعة، وهو ما ترك جميع يتساءلون: من يقود بلاد فعلا؟". وخصصت "لوموند" الفرنسية صفحتين كاملتين لجزائر، في عدد أمس، وكتبت في مقال تحت عنوان عريض "شائعات وحرب عصب في الجزائر"، أن "مسألة خلافة الرئيس عبد العزيز بوتفليقة تغذي صراعات في هرطقة"، هذه صراعات ظهرت، تقول صحيفة، إلى ساحة، "في الانتخابات الرئاسية سنة 2014، ولم تتوقف، بل أخذت منعرجا جديدا".

وتابعت "لوموند" أن معركة من أجل خلافة الرئيس بوتفليقة أصبحت أكثر حدة، لافتة إلى أن "الانقسامات بين زمر سلطة تتصدر صفحات الأوي لصحف تحت الأنظار حائرة لمواطنين جزائريين". وتورد صحيفة أن الرئيس بوتفليقة "أصبح قليل حركة والتنقلات إلى خارج، ما عدا تنقل إلى غرونوبل بفرنسا لإجراء فحوص طبية". بينما خص باحث الاجتماعي، ناصر جابي، مبعوث "لوموند" لجزائر، وضع بقوله: "نحن نعيش حالة شغور لرئاسة".

وتناولت صحيفة اعتقال ومحاكمة ضباط سابقين في دائرة الاستعلاء والأمن، وخروج فريق مدين عن صمته، ورأت أن تصريحاته بيان على احتداد مواجهة، كما اهتمت بمبادرة مجموعة شخصيات 19-4، وذكرت أن كلا من وزيرة سابقة خليفة تومي وزهرة ظريف بيطاط رفضتا تصريح "لوموند"، باعتبار أن "القضية جزائرية". وختمت صحيفة مقابلا تسأول عما يخفيه مستقبل لجزائريين، عند نفاذ أموال صندوق ضبط الإيرادات، وانخفاض سعر النفط، وتنقل عن ناصر جابي قوله "هذا يعني قطع خيط الاتصال بين سلطة ومواطنين".

سيجتمع كبار مسؤولي أجهزة الأمن في أول أسبوع من عام 2016

رفع حالة الطوارئ بغرداية على مكتب سلال

غرداية: محمد بن أحمد / 22:30 - 26 ديسمبر 2015

يلتقي وزير الأول عبد مارك سلال بكل من نائب وزير الدفاع الوطني، فريق أول أحمد قائد سلاح، ووزير الداخلية و العدل و مدير الجا امن وطني، وكذا قائد سلاح درك وطني، في الأسبوع الأول من عام 2016 من أجل مناقشة موضوع رفع حالة طوارئ جزئية مفروضة في 6 بلديات بولاية غرداية، وهذا بعد انقضاء فترة تفويض جيش وطني شعبي لإدارة وضع الأمني بولاية غرداية محددة بـ 6 أشهر، التي بدأت في يوم 10 جويلية 2015. ينظر مجلس أممي بترأسه وزير الأول عبد مارك سلال، خلال شهر جانفي داخل، في قرار تمديد أو إلغاء تفويض جيش وطني شعبي بتسيير وضع الأمني في 6 بلديات بولاية غرداية. وقال مصدر عليم إن مجلس الأمن الذي فرض حالة طوارئ في 6 بلديات بولاية غرداية، سينظر في قرار تمديد تفويض جيش وطني شعبي أو إلغاء تفويض ممنوح لجيش بعد انقضاء فترة الأشهر سنة التي نصص عليها قرار مجلس الأمن مصغر تكليف قائد ناحية عسكرية بأربعة ألواء عبد رزاق شريف بإدارة وضع الأمني، والإشراف على عملية إعادة الأمن والاستقرار بولاية غرداية. وقد نصص قرار على أن فترة تفويض جيش وطني شعبي في غرداية هي 6 أشهر قابلة للتجديد، ما أدى إلى فرض الأمن في ولاية غرداية بعد أعمال عنف طائفية استمرت 21 شهرا، وحصدت أرواح 38 ضحية وأدت إلى تهجير 1000 أسرة تقريبا. وشهدت ولاية حالة من الاستقرار منذ أن انتقلت مهمة الإشراف على تسيير قوات الأمن المشتركة في غرداية جنرال من جيش. ويعني قرار الذي لم ينصص صراحة على فرض حالة طوارئ في ولاية غرداية، تعطيلًا جزئيًا لعمل ببعض مواد قانون الإجراءات الجزائية أثناء تعامل مع مثيري الفتنة طائفية. كما نصص على منع كلي للاجتماعات وتجمعات في 6 بلديات هي غرداية وبنورة و العطف وضاية بن ضحوة وبريان وقرارة. ويواجه طاقم حكومي الأمني مسؤول عن تسيير ملف أعمال عنف طائفي في غرداية تحديات كبرى، كما تتعرض حكومة ضغوط داخلية وخارجية بسبب ما أشيع حول دعاوى وقوع "تجاوزات".

بلعياط حمل سعداني المسؤولية عن أي انتكاسة محتملة

الأفالان ضد الجميع في انتخابات مجلس الأمة

جزائر: ج. ف / 20:53 - 27 ديسمبر 2015

يتجه الأفالان إلى انتخابات تجديد نصفي مجلس الأمة، هذا الثلاثاء، في ثوب مرشح لاسترجاع الأغلبية التي فقدتها في ديسمبر 2012، في ظل شكوك معارضة في قدرة مرشحي حزب على تحقيق هذا رهان، رغم استنجاد مكتب سياسي بمنخبين وافدين من أحزاب أخرى تعزيز فرص مرشحيه رسميين.

وتوقع قيادي في حزب، في تصريح - "خير"، أمس، أن الأفالان "سيحصد ما لا يقل عن 32 مقعدا من أصل 48 مطروحة للتنافس، زيادة على مقاعد منتظر أن تؤول لحزب في قائمة معينين". وتحسبا لهذا موعد، قامت قيادة الأفالان، في الأشهر الأخيرة، بالانفتاح على منتخبي أحزاب صغيرة، واسترجاع منتخبين كانوا في الأصل في حزب تعزيز حظوظ مرشحيها في هذا الامتحان السياسي، وتم على مستوى العاصمة وحدها ضم 87 منتخبا من أحزاب أخرى إلى صفوف كتلة ناخبة للجهة.

وأطلقت قيادات الأفالان، في الأثناء الماضية، حملة انخرط فيها وزراء وولاة تجنيد منتخبين وحشد تأييد مرشحي حزب، أملا في تحقيق فوز ساحق، وعزل منشقين الذين يهددون بإضعاف فرص مرشحين رسميين.

ويرى معارضون أن نجاح ووحيد لقيادة حاية لحزب هو استعداد جميع، بمن فيهم أحزاب حليفة، طالما منحت أصواتها لحزب، أو عقدت صفقات معه. وسجل عبد الرحمن بلعياط، قيادي في حزب، أن تعليمة 7 صادرة عن أمين على الأفالان، عمار سعداني (لا يعترف به) والتي تصف المرشحين المتمردين عن خيارات حزب بـ "منبوذين" تعد سابقة خطيرة في تقاليد حزب، وقال: "م يحدث أن خاطبنا مناظلينا ومنتخبينا بهذه اللغة التي تتضمن احتقارا وتصغيرا لإطارات في حزب".

وتابع بلعياط خلال زيارة 4-4- "خير"، أمس، رفقة مرشح مستقل لانتخابات مجلس الأمة بـ العاصمة، جاد مكيد، أن "أي انتكاسة لحزب في هذه الانتخابات سيتحملها مسؤولو جهاز". وقال: "م نبادر إلى عمل يقلص من حظوظ حزب، أي م نصدر أي توصيات بخصوص تصويت، كننا نريد أن نحقق فوز بمرشحينا الأصليين حاملين قيم ومبادئ حزب وبأصوات حلال".

واستطرد "نحن نسهر على وجود تمثيل حقيقي لحزب في مجلس الأمة م يترتب ذلك من مواقف داخل هيئة". وحذر بلعياط، الذي أمضى سنوات في عمل ابن ماني، من ظاهرة سيطرة مال سياسي على قرار في مجلس الأمة، موضحا أن "ظاهرة شراء الأصوات تشوه صورة هذه مؤسسة ويجب تصديها باختيار نزهاء". فيما تمنى عضو اللجنة المركزية سابق، جاد مكيد، الذي ترشح مستقلا بـ العاصمة، أن يعمل منتخبو حزب بتوصيات قيادة حزب حاية ويسقطوا "أصحاب شكاره".

حولت الأفالانيين والأرنديين من حلفاء إلى أعداء

"الشكارة" تخيم على انتخابات مجلس الأمة

□ جزائر: ح. سليمان / 22:48 - 28 ديسمبر 2015

سيكون ثمانى تشكيلات سياسية على ورق، دورها بشكل أو بآخر، في تحديد الفائزين بالمقاعد - 48 مقعداً - لمطروحة لتنافس في انتخابات تجديد نصفى مجلس الأمة، مبرمجةً نهاراً يوم 29 ديسمبر، غير أن تنافس سيكون محصوراً بين أفالان سعداني وأرندي أويحيى بحكم وعاء الانتخابى كل منهما، فالأول يملك 7776 منتخباً وثانى 6475، وهذا فارق بسيط ستفصل فيه تجافات وأصوات شتات.

استناداً إلى الأرقام الرسمية التي انتهت بها الانتخابات المحلية سنة 2012، فإن حزب جبهة التحرير وطنى والتجمع الوطنى ديمقراطى هما الأقرب من غيرهما للتبارى على المقاعد - 48 مقعداً - لغرفة عليا لبلرمان.

□ كن دخول قيادتي حزبين، الأفالان والأرندي، في سباق ماراطونى بالولايات حشد عدة واعدد، وفوق ذلك لحيلولة دون "هروب" أصوات منتخبيهم محليين تحت إغراءات الإدارة وأموال "شكارة"، يعد مؤشراً على أن معركة الانتخابية كبار ناخبين يست محسومة سلفاً، بالرغم من امتلاك حزبين أكبر وعاء انتخابى، وأن أصوات حركة شعبية جزائرية، أكثر من 1493 مقعد، وحزب عمال 826 منتخباً بالولايات، والأرسيدى الذي يرأس 13 بلدية، (526 مقعد)، وجبهة قوى الاشتراكية (954 منتخب بلدى)، تليها جبهة وطنية جزائرية (920 مقعد)، وحركة مجتمع السلم بأكثر من (718 مقعد)، سترمي بتقلها في ترجيح الفائز بالمقاعد - 48.

وبالنظر إلى حالة تشنج التي تطبع علاقة الأفالان بالعديد من الأحزاب، وتوتر العلاقة بين سعداني مع حزب عمال وحركة مجتمع السلم، فإن حزب عتيد سيراهن بالدرجة الأولى، في سياق تجافات، على أصوات منتخبيين الأحرار، بينما يسعى الأرندي إلى الاستثمار في سوء العلاقة بين سعداني وأحزاب معارضة، لاستمالة أصوات منتخبيها فائدة مرشحي حزبه مجلس الأمة، خصوصاً أن حركة مجتمع السلم التي تراهن على مقعد ولاية وادي بإمكانها تقاوض بواسطة كتلة تيار الإسلامى الذي يتوفر على ما مجموعه 357 مقعد موزعة على عدة مجاس محلية وولائية.

وحتى وإن كانت جبهة قوى الاشتراكية منشغلة بمراسم توديع "زعيم" حسين آيت أحمد، الذي رحل عن عمر يناهز 89 سنة، فإن هذه المحطة الانتخابية ستمثل لحزب رسيالة تجسيد استمرارية رسيالة فقيد من خلال ظفر بمقعدى ولايتى تيزي وزو وبجاية، حيث فاز بعدد كبير من مجموع مقاعد مجاسها محلية فى ولايتين، خصوصاً بعدما منحت حركة عمارة بن يونس أصواتها، في مواجهة غريمه التجمع من أجل ثقافة وديمقراطية.

وبالنظر إلى ما وقع في الانتخابات السابقة، حيث انهز الأفالان بالرغم من توفره على أكبر عدد من منتخبيين محليين، حيث تفوق عليه الأرندي بفارق 3 مقاعد، فإن الانضباط الحزبى وسط كبار ناخبين سيكون بارومتر أساسياً في حسابات فوز وخسارة، خصوصاً في الأفالان، بعدما أعلن عدد من مرشحين "تمرد" على قيادة وتهديد سعداني بمعاذبة مجافين ذين وصفهم بـ"حركى".

وتمثل هذه الانتخابات جزئية رهانا بالنسبة لسعداني مقارنة بأويحيى، ليس فقط بالنظر إلى عدد منتخبي كل منهما، وإنما أيضاً لأن الأمين العام لأفالان هو "قاهرة" التي تقود حياة سياسية فى جزائر وليست "عربية". فمن يكره ومن يهان في هذا الاستحقاق الانتخابى؟

الحكومة ستقدم استقالتها بموجب تعديل الدستور في جانفي

سلال في "قبضة" سعداني و"نجدة" بوتفليقة!

جزائر: ح. سليمان / 22:30 - 29 ديسمبر 2015

سيكون عمر حكومة سلال حاية مرتبطا بتعديل دستور مبرمج في شهر جانفي المقبل، من حيث أنه يمنح وزارة الأولى لحزب صاحب الأغلبية. فهل سيعمد رئيسي تطبيق الإجراءات الدستورية الجديدة وإعطاء ون حزبي رأس حكومة؟ أن مفهوم "الأغلبية" سيكون في تعديل دستور قاد "مطاطيا" يمكن تمديده في أي اتجاه من قبل رئيس؟ يفرض تعديل دستور قاد الذي يرجح تمريره على بل مان دون الاستفتاء، أن يترتب عنه تقديم حكومة سلال استقالتها إلى رئيس جمهورية، بانظر إلى تدابير واردة في تعديلات جديدة، بخصوص تشكيل حكومة، التي ستمنح حزب الأغلبية بل مانية بموجبه، وهو ما يعني على ورق أن عبد مالك سلال سيكون المعني الأول بـ"تغيير" وأول ضحايا تعديل دستور، خصوصا بعدما قال عنه سعداني إنه "لاعب سيئ في سياسة". فهل سيتخلى عبد عزيز بوتفليقة عن مدير حملته الانتخابية ووزيره الأول الذي استمر في قصر الدكتور سعدان (قصر الأفالان سابقا) منذ 2012، ويقوم بتطبيق حق الأغلبية بحذافيره، خصوصا أن ذلك يعد أول امتحان مدى احتراق دستور جديد؟ أن رئيس جمهورية سيفرض كعادته من يريد على رأس وزارة الأولى، ومن ذلك تجديد ثقة في سلال أو في شخصية أخرى يست أفالانية بأضرورة؟

بإعادة إلى مجريات مؤتمر عاشر أفالان منعقد بقاعة البيضوية يوم 28 جوان 2015، حيث شارك سلال بمعوية كثير من وزراء غير منخرطين في حزب عتيد، وما تلاه من تمكين عدة وزراء حايين من عضوية في لجنة مركزية، يمكن فهم أن الأفالان قد حاول "تكيف" مسبقا مع تعديلات دستور وسعى إلى منح "قبضة" الأفالانية يس فقط وزراء كانوا محسوبين على فئة "تكنوقراطيين"، بل فعل ذلك حتى مع عبد مالك سلال الذي تحصل على بطاقة الانخراط "بأثر رجعي"، رغم أنه ظل مصنفا كرجل "تكنوقراطي". وتؤشر هذه وقائع التي حدثت بأن منح رئاسة حكومة أو وزارة الأولى إلى صاحب الأغلبية بل مانية يس في حكم مطلق، بل سيخضع، رغم تعديلات دستور جديدة، إلى رغبة الرئيس بدرجة الأولى، بمعنى آخر أن رئيس سيستشير حزب صاحب الأغلبية، كن قرار نهائي يعود صاحب فخامة. فهل سيكون وزير الأول عبد مالك سلال "جزءا من توازنات" لبقاء في منصبه، ضمن أغلبية جديدة في تعديل جديد لدستور قال سعداني إنه "ن يمس بتوازنات"، في تبرير مرور تعديل على بل مان فقط ويس على الاستفتاء، قبل حتى أن يعلن مجلس دستوري موقفه من إخطار رئيس؟ أن الأزمة مائة خانقة التي تواجهها بلاد وحاة الاحتقان السياسي والانسداد واقع بين سلطة ومعارضة ستدفع لتضحية وزير الأول لإعطاء انطباع بوجود "تغيير" في ساحة سياسية من جهة، وفرض توازنات جديدة تستجيب تطورات مرحلة ما بعد بوتفليقة؟ إن حاية "تصحر" التي يعرفها الأفالان منذ عدة سنوات والتي جعلت حتى رئيس شرفي أفالان، عبد عزيز بوتفليقة، يختار دوما أشخاصا من خارج الأفالان تقلد أهم حقائب وزارية في حكومة، قد ترمي بظلالها كقناعة وكأمر واقع في تشكيلة حكومة مقبلة التي ستعقب تعديل دستور.

على خلفية حادث عمل أودى بحياة زميلهم في بجاية

إضراب وطني لعمال السكك الحديدية

إجزائر: عامر زغباش / 22:31 - 30 ديسمبر 2015

دخل، أمس، سائقو قطارات وأعوان السكك الحديدية باعاصمة، في إضراب وطني، تضامنا مع زميلهم الذي فظ أنفاسه في حادث مأساوي بإحدى نقاط تقاطع باقيو في بجاية، "جاء غياب الأمن به"، ما تسبب في شلل كلي حركة قطارات عبر مختلف محطات، بدءا بمحطة الأغا، فيما اضطروا مسافرون عبرها لعودة أدرجهم وتغيير وسائل النقل للوصول إلى وجهاتهم.

نظم عمال السكك الحديدية، صباح أمس، وقفة احتجاجية بمقر مفتشية قطارات بساحة الشهداء باعاصمة، تلاها إضراب عن العمل طيلة النهار، توقفت جراءها حركة قطارات عبر كافة خطوط، سواء قطارات ضاحية مقدره بـ140 رحلة ذهابا وإيابا، أو خطوط طويلة نحو شرق و مقدره بـ8 رحلات ذهابا وإيابا نحو كل من ولايات سطيف وقسنطينة و عنابة و بجاية، وكذا 8 رحلات أخرى نحو غرب الجزائر، حسب مصدر "خبر" الذي تحفظ عن ذكر اسمه. وتفاعلا مسافرون عبر هذه خطوط عند وصولهم إلى محطة الأغا باعاصمة يصددهم أعوان الأمن بما يدخل بأن كافة خطوط مشلولة يضطروا لعودة أدرجهم وتغيير وجهاتهم أو وسائل النقل، فمنهم من توجه إلى محطة برية ومنهم من استقل سيارات الأجرة، أو عبر حافلات، فيما استغل أصحاب سيارات "كلونديستان" وضع واحتلوا رصيف متواجد أمام مدخل محطة الأغا فرض مبالغ باهظة على المواطنين، خاصة منهم ساكنين و عاملين بضواحي العاصمة، معربين عن استيائهم شديد من هذا الإضراب المفاجئ الذي لم تعلن عنه إدارة المؤسسة.

و صرح أحد مضرابين الذي تحفظ عن ذكر اسمه، بأن نحو 1200 نقطة تقاطع غير محروسة على مستوى وطني، وهو ما أدى في مرات كثيرة سابقا إلى وقوع حوادث مميتة تحت سكة قطار، سواء من المواطنين أو أعوان السكك الحديدية، آخر ضحاياها مساعد سائق قطار (ع.ت) عامل بخط بجاية بني منصور، والذي فظ أنفاسه صباح أول أمس، بإضبط في نقطة تقاطع غير محروسة آقيو، موضحا أن نحو 17 عربية بالسكك الحديدية أصابها تلف جراء هذه حوادث إلى جانب معدات أخرى، وهذا ما جعل عمال يقررون دخول في الإضراب إلى غاية توفير الأمن بها.

من جانبه، أفاد مدير عمال المؤسسة الوطنية للنقل بالسكك الحديدية، ياسين بن جاب الله، بأن مصابحه دخلت في مفاوضات مع ممثلي الأعوان دراسة مطالبهم، موضحا أن مصابحه تحصى نحو 1300 نقطة تقاطع على مستوى وطني، منها 997 نقطة تقاطع غير محروسة و 232 أخرى محروسة، بينما توجد 229 نقطة تقاطع أخرى غير شرعية.

كما أشار المتحدث ذاته إلى أن مصابحه تدخلت مرات كثيرة نزع نقاط تقاطع سوداء كن قوبلت برفض مطلق من طرف المواطنين الذين يستعملونها، كاشفا عن أن مصابحه ستتدخل نزع نحو 140 نقطة تقاطع باتت تشكل خطرا على الأعوان أو المواطنين على حد سواء.

إجزائر: عامر زغباش ✽ دخل، أمس، سائقو قطارات وأعوان السكك الحديدية باعاصمة، في إضراب وطني، تضامنا مع زميلهم الذي فظ أنفاسه في حادث مأساوي بإحدى نقاط تقاطع باقيو في بجاية، "جاء غياب الأمن به"، ما تسبب في شلل كلي حركة قطارات عبر مختلف محطات، بدءا بمحطة الأغا، فيما اضطروا مسافرون عبرها لعودة أدرجهم وتغيير وسائل النقل للوصول إلى وجهاتهم.

نظم عمال السكك الحديدية، صباح أمس، وقفة احتجاجية بمقر مفتشية قطارات بساحة الشهداء باعاصمة، تلاها إضراب عن العمل طيلة النهار، توقفت جراءها حركة قطارات عبر كافة خطوط، سواء قطارات ضاحية مقدره بـ140 رحلة ذهابا وإيابا، أو خطوط طويلة نحو شرق و مقدره بـ8 رحلات ذهابا وإيابا نحو كل من ولايات سطيف وقسنطينة و عنابة و بجاية، وكذا 8 رحلات أخرى نحو غرب الجزائر، حسب مصدر "خبر" الذي تحفظ عن ذكر اسمه. وتفاعلا مسافرون عبر هذه خطوط عند وصولهم إلى محطة الأغا باعاصمة يصددهم أعوان الأمن بما يدخل بأن كافة خطوط مشلولة يضطروا لعودة أدرجهم وتغيير وجهاتهم أو وسائل النقل، فمنهم من توجه إلى محطة برية ومنهم من استقل سيارات الأجرة، أو عبر حافلات، فيما استغل أصحاب سيارات "كلونديستان" وضع واحتلوا رصيف متواجد أمام مدخل محطة الأغا فرض مبالغ باهظة على المواطنين، خاصة منهم ساكنين و عاملين بضواحي العاصمة، معربين عن استيائهم شديد من هذا الإضراب المفاجئ الذي لم تعلن عنه إدارة المؤسسة.

و صرح أحد مضرابين الذي تحفظ عن ذكر اسمه، بأن نحو 1200 نقطة تقاطع غير محروسة على مستوى وطني، وهو ما أدى في مرات كثيرة سابقا إلى وقوع حوادث مميتة تحت سكة قطار، سواء من المواطنين أو أعوان السكك الحديدية، آخر ضحاياها مساعد سائق قطار (ع.ت) عامل بخط بجاية بني منصور، والذي فظ أنفاسه صباح أول أمس، بإضبط في نقطة تقاطع غير محروسة آقيو، موضحا أن نحو 17 عربية بالسكك الحديدية أصابها تلف جراء هذه حوادث إلى جانب معدات أخرى، وهذا ما جعل عمال يقررون دخول في الإضراب إلى غاية توفير الأمن بها.

من جانبه، أفاد مدير عمال المؤسسة الوطنية للنقل بالسكك الحديدية، ياسين بن جاب الله، بأن مصابحه دخلت في مفاوضات مع ممثلي الأعوان دراسة مطالبهم، موضحا أن مصابحه تحصى نحو 1300 نقطة تقاطع على مستوى وطني، منها 997 نقطة تقاطع غير محروسة و 232 أخرى محروسة، بينما توجد 229 نقطة تقاطع أخرى غير شرعية.

كما أشار المتحدث ذاته إلى أن مصابحه تدخلت مرات كثيرة نزع نقاط تقاطع سوداء كن قوبلت برفض مطلق من طرف المواطنين الذين يستعملونها، كاشفا عن أن مصابحه ستتدخل نزع نحو 140 نقطة تقاطع باتت تشكل خطرا على الأعوان أو المواطنين على حد سواء.

"الأمازيغية عند آيت أحمد ليست عدوة للعروبة"

✉ جزائر: سيدمو / 10:58 - 31 ديسمبر 2015

أوضح يوغرطة آيت أحمد، نجل زعيم راحل حسين آيت أحمد، أن والده كان مفهوما مغاير عن الأمازيغية، يتجاوز بعد ضيق ذي يريدها بعض متعصبين. وكان يوغرطة قد منع زعيم الانفصاليين بمنطقة قبائل، فرحات مهني، من إلقاء كلمة في تأبينية دالة حسين دوية التي أقيمت بمدينة وزان سويسرية.

في مقابلة تلفزيونية مع قناة "بربار تي في"، قال يوغرطة آيت أحمد إن والده فقيد كانت تمثل الأمازيغية بالنسبة له بعدا متنوعا لا يقتصر فقط على الأمازيغ، ذلك كان يعتقد أن الأمازيغية تعني الانفتاح على العالم، وعلى كل ثقافات ولغات كالعربية والدارجة، وكل ديانات، وهي بذلك مفهوما متعدد وليس محتكرا. وكان الابن الأكبر لآيت أحمد، يجيب عن سؤال عقب تأبينية التي أقيمت والده في مدينة وزان سويسرية، حول إن كانت تسميته بـ"يوغرطة" قائد بربري شهير لها دلالات معينة.

وأشار يوغرطة، في سياق ذاته، إلى أن أعلى ما كان يريد آيت أحمد تحقيقه في حياته هو "الإجماع وطني"، ذلك شكر ابنه بكر مناضلي الأفافاس على حملهم هذه فكرة، وقال "ما أستطيع أن أعبر عنه أنني فخور جدا ومرتاح ما يفعله الأصدقاء و المناضلون في الأفافاس الذين يحاربون من أجل ما كان غايا في حياة أبي". ثم أضاف قائلا: "أبي كان دائما مع فكرة حكم جماعي والإجماع وهو طريق حل الأزمة التي تضرب بلادنا".

وتصادف هذه الأفكار تماما أطروحات الانفصاليين في منطقة قبائل الذين أراد زعيمهم، فرحات مهني، أن يستغل تأبينية آيت أحمد سياسيا، كن يوغرطة آيت أحمد تصدىقه ومنعه من إلقاء كلمة، بحسب ما ذكر أمس الأول نائب عن الأفافاس شافع بوعيش.

وفي توضيح نشره أمس على موقعه، اعترف فرحات مهني بأنه منع فعلا من إلقاء كلمة وزان، وقال إنه يتفهم موقف عائلة من عدم استغلال جثة حزن على رحيل زعيم حسين آيت أحمد، لأغراض سياسية، فمنعت تدخل كل السياسيين. كن مهني، بحسب ما ذكر بوعيش، "م يوجهه أحد دعوة ولا يعلم كيف تسلل إلى قاعة".

من جانب آخر، وصف يوغرطة تأبينية والده في سويسرا بأنها كانت مليئة بمشاعر رغم بساطة مراسمها، لافتا إلى حضور كثير من سويسريين من الذين يعرفون معاركه في جزائر ويلتقونه في طريق. وأضاف يوغرطة أن ما أثر فيه هو حضور سفيرة سويسرية موريال بارسي، باسم وزارة خارجية سويسرية، وتأثير حكومة سويسرية، وقد كانت كلماتها، كما قال، بسيطة وجميلة كما هي سويسرا.

وتابع يوغرطة يقول: "كان في قاعة رفاء حضروا من جزائر وفرنسا وبلجيكا، وهذا حضور يشهد لأي درجة كان أبي رجل توافق في مسيرته ورسالته السياسية، صحيح أن تأبينية كانت بسيطة ورمزية، إلا أن حضور من جزائريين يظهر إلى أي مدى كان أبي مرتبطا بجزائر وديمقراطية".

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique



Université Frères Mentouri Constantine

Faculté des Lettres et des Langues

Département des Lettres et Langue Française



N° d'ordre : 197/DS/2018

Série : 15/FR/2018

Thèse pour l'obtention du diplôme de doctorat ès sciences

Option : Sciences du langage

Langues et démocratie à travers la presse écrite algérienne

Présentée par :
Redha BENMESSAOUD

Sous la direction de :
Pr. Yacine DERRADJI

Volume III (Partie 2) Annexes

Jury :

Présidente : Pr. Yasmina CHERRAD Université Frères Mentouri Constantine 1

Rapporteur : Pr. Yacine DERRADJI Université Frères Mentouri Constantine 1

Examinatrice : Pr. Daouia HANACHI Université Frères Mentouri Constantine 1

Examinatrice : Pr. Fouzia MALKI-REGGAD Université M^{ed} Lamine Debaghine Sétif 2

Examineur : Pr. Nouredine BEHLOUL Université de Guelma

Année universitaire : 2017-2018

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique



Université Frères Mentouri Constantine

Faculté des Lettres et des Langues

Département des Lettres et Langue Française



N° d'ordre : 197/DS/2018

Série : 15/FR/2018

Thèse pour l'obtention du diplôme de doctorat ès sciences

Option : Sciences du langage

Langues et démocratie à travers la presse écrite algérienne

Présentée par :
Redha BENMESSAOUD

Sous la direction de :
Pr. Yacine DERRADJI

Volume III (Partie 2) Annexes

Jury :

Présidente : Pr. Yasmina CHERRAD Université Frères Mentouri Constantine 1

Rapporteur : Pr. Yacine DERRADJI Université Frères Mentouri Constantine 1

Examinatrice : Pr. Daouia HANACHI Université Frères Mentouri Constantine 1

Examinatrice : Pr. Fouzia MALKI-REGGAD Université M^{ed} Lamine Debaghine Sétif 2

Examineur : Pr. Nouredine BEHLOUL Université de Guelma

Année universitaire : 2017-2018

1. El Watan

La fin d'un mythe

03/01/2015

Le Conseil de sécurité de l'ONU a échoué, restait alors pour les Palestiniens la Cour pénale internationale (CPI) pour défendre leur cause ou encore l'internationaliser, ce qui est tout à fait normal. En réalité, l'année s'est mal terminée pour l'organisation internationale qui a rejeté une démarche palestinienne ne préconisant rien d'autre que la paix. C'est pourtant, dira-t-on, la vocation de l'ONU. Et le mérite des Palestiniens c'est bien d'avoir mis cette institution devant ses responsabilités, car la question palestinienne relève bien du vote de novembre 1947 portant création d'Israël.

La suite, on la connaît. Une succession de drames jusqu'à la négation de l'existence même du peuple palestinien. C'est là que la démarche apparaît dans son ensemble telle une partition élaborée depuis bien longtemps, c'est-à-dire depuis que la négociation avec Israël ne menait nulle part. Ou encore, comme le disait un responsable palestinien, à la fin de la cause palestinienne avec, au bas du document, une signature palestinienne. «Nous jouons les gentils depuis 1991 et, pendant ce temps, la possibilité d'une solution à deux Etats est en train de s'effriter», a ainsi déclaré Mme Hanane Achraoui, négociatrice palestinienne, à Madrid en 1991.

En décidant de renoncer à la lutte armée en 1991, les Palestiniens avaient clairement fait le choix de l'approche politique, celle de la négociation. Pour être encore plus précis, celle-ci devait se faire sur la base des résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité. Un tel rappel est extrêmement important car il s'agissait de l'avenir de la question palestinienne et des sacrifices que les Palestiniens avaient alors consentis. Sauf qu'aujourd'hui, cette voie est obstruée, les Israéliens la rendant sans la moindre issue, alors que les Palestiniens refusent de renoncer à leurs droits.

Depuis qu'il siège à l'ONU, l'Etat de Palestine a accès à certains instruments ou juridictions qui lui étaient, disons, statutairement inaccessibles bien que sa cause soit incontestable. C'est pourquoi de telles instances n'ont jamais pu mener la moindre enquête sur les crimes israéliens assimilés à des crimes de guerre, l'ONG Amnesty International l'ayant déclaré tout récemment. Ou encore, avant elle, les différentes enquêtes, y compris celle de l'ONU sur l'emploi d'armes prohibées par Israël dans sa guerre contre les Palestiniens. Et dire qu'Israël s'y oppose, lui qui n'est même pas membre de la CPI, le contraire aurait étonné.

Les Etats-Unis ont fait savoir qu'ils «s'opposent avec force» à la démarche palestinienne, alors même qu'Israël a bloqué toutes leurs tentations de paix, les annihilant même. Pendant que Washington intensifiait ses efforts, la population des colonies juives en Cisjordanie s'est accrue, en 2014, de près de 4% par rapport à l'année précédente. Les Palestiniens ont donc vu juste en explorant d'autres voies.

Mohammed Larbi

Vers un commerce douteux...

04/01/2015

L'improvisation, le replâtrage, le laisser-aller sont une des formes de gouvernance en vigueur en Algérie. Notre commerce extérieur est le signe le plus remarquable de cette politique apparemment voulue depuis une vingtaine d'années notamment. Dans les années 1960-70, on affichait un certain mépris à l'égard des pays du Golfe, qu'on voyait comme des chameliers incapables de produire quoi que ce soit, vivant uniquement de produits importés.

Aujourd'hui, les dirigeants de ces pays sont en train de transformer leur situation socioéconomique, devenant des producteurs et des exportateurs et développant des capacités managériales qui nous font rêver. Par la volonté de ses dirigeants, l'Algérie d'aujourd'hui se désertifie au point qu'elle importe tout ce qu'elle doit consommer. Malheureusement, la situation risque de tourner à la catastrophe avec la chute des cours du pétrole.

Comme si de rien n'était, la loi de finances 2015 renforce les dépenses de l'Etat et souligne davantage la complicité existant entre les gens du pouvoir et les milieux de l'importation, phénomène expliqué par la destruction quasi totale de notre appareil de production. En effet, un détail saute aux yeux de prime à bord. L'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) payé par les importateurs a été revu à la baisse pour être aligné sur celui des producteurs.

Une aberration digne des républiques bananières. Quand on voit la structure des importations, on a l'impression que l'Algérie est un pays hyper riche qui peut se permettre toutes les gabegies et tous les gaspillages. Tous les produits superflus s'y trouvent : kiwis, saumon... dattes – alors que la production nationale ne trouve pas preneur – et d'autres produits aussi inutiles les uns que les autres. Pendant ce temps, les gens meurent dans les hôpitaux faute de médicaments et de soins appropriés.

C'est dire que l'importation est un créneau juteux qui unit dans un même combat les gens du pouvoir et les importateurs véreux. Dans les colonnes de ce journal, le ministre du Commerce de l'époque, M. Benbada, avait relevé, il y a deux ans, que des registres du commerce au nom de personnes décédées sont en circulation, personne n'a jamais été mis au courant des sanctions. Entre mafiosos, on ne se fait pas la guerre. Hier, le ministre du Commerce avait annoncé qu'il allait étudier les moyens de juguler les importations. Est-ce que les citoyens y croient ? Le pouvoir a tellement perdu de sa crédibilité...

Tayeb Belghiche

Gaz de schiste, la fracture

05/01/2015

Les foyers de la contestation sociale se multiplient dans le sud du pays. Après Ghardaïa, secouée par une crise intercommunautaire qui s'est inscrite dans la durée, et Ouargla où le collectif des jeunes chômeurs s'est distingué tout au long de l'année qui vient de s'achever par des actions spectaculaires de protestation pour l'accès à l'emploi, c'est au tour de la localité d'In Salah d'être sous les feux de l'actualité.

Les citoyens de cette région riche en gaz et en eau souterraine sont sortis, ce week-end, dans la rue pour exiger l'arrêt du programme d'exploitation du gaz de schiste, dont le premier forage, mis en service à titre expérimental dans cette partie du grand Sud, a été inauguré la semaine dernière par Youcef Yousfi, ministre de l'Energie.

Pour bien montrer leur détermination à ne pas lâcher prise jusqu'à la satisfaction de leur revendication, les contestataires ont tenu à frapper les esprits par cette initiative lourde de conséquences de bloquer symboliquement, lors de cette journée de protestation, l'accès aux champs gaziers. Les pouvoirs publics ont été surpris par la réaction de la population locale que l'on a sous-estimée et considérée peu encline à se mobiliser autour de préoccupations aussi «doctes» que l'on croyait être le seul apanage des politiques.

Il est dommage que les pouvoirs publics n'aient pas perçu ce signal fort de la population d'In Salah comme un signe de vitalité de la société et une action citoyenne pour leur envoyer, comme de coutume, les forces antiémeute érigées en instrument de dialogue dans le traitement des conflits ! La symbolique de ce mouvement est en effet forte pour n'entrevoir que des tentations velléitaires de quelques mains manipulatrices qui ne voudraient pas que l'Algérie figure, de par ses réserves prouvées en gaz de schiste, dans le gotha des pays producteurs.

Les habitants d'In Salah sont sortis dans la rue non pas pour réclamer des logements, du travail, leur part de la rente pétrolière, mais pour un combat existentiel. Ont-ils raison ? Ont-ils tort ? Leurs craintes quant aux conséquences du recours au procédé technique de la fracturation hydraulique sur l'environnement et les nappes phréatiques qui constituent une source de vie vitale pour ces régions désertiques sont-elles fondées ? Sont-elles exagérées ?

Comment pourrait-on le savoir alors que ce dossier si sensible, qui fait polémique partout dans le monde où le débat est sur la table, est géré chez nous dans le plus grand secret ? On a vu comment en France les partis politiques, la société civile, les écologistes, les experts, les parlementaires, le gouvernement se sont emparés de ce dossier à travers un débat public intense pour enfin trancher de manière consensuelle en faveur du rejet de l'option du gaz de schiste.

Face à la démission de la classe politique, du Parlement, du mouvement associatif que l'on n'a pas beaucoup entendu sur ce dossier, le gouvernement a tenté un passage en force en imposant le fait accompli en dehors de toute concertation avec les forces vives du pays et les experts. Les événements d'In Salah gagneraient à être médités par les décideurs pour ouvrir avec courage, lucidité et responsabilité un débat public sur ce dossier controversé afin de prendre les décisions, les plus appropriées, qui soient conformes aux intérêts stratégiques du pays. Loin de tout dogmatisme.

Omar Berbiche

Faire peur aux opposants

06/01/2015

René Vautier chantant Min Djibalina, c'était avant-hier dans une des archives du JT de l'ENTV, un moment de grande émotion à faire pleurer. Le cinéaste français, auteur de L'Algérie en flammes, s'était engagé à fond pour la Révolution algérienne, mais à son décès, comme tout le long de sa vie, aucun hommage officiel digne de ce nom ne lui a été rendu par les hautes autorités officielles. C'est connu la mémoire des faits et des hommes qui ont marqué l'histoire, Algériens ou étrangers, est bien défaillante et surtout très sélective.

Au lieu de servir à éclairer les jeunes générations ; l'histoire est écrite avec une gomme ou pire, livrée aux calculs et aux règlements de comptes politiques. Comme l'est cette grotesque information judiciaire lancée contre Saïd Sadi pour des propos jugés diffamatoires contre Messali Hadj, Ali Kafi et Ben Bella. Ce qui devait relever strictement du travail d'historiens sera confié à des juges qui n'auront aucune qualification pour trancher sur la véracité de points extrêmement sensibles du passé que seule la science peut décrypter.

Ces juges, étrangement n'ont jamais été saisis antérieurement sur des propos de même nature que ceux tenus par Saïd Sadi ou sur des accusations bien plus graves encore tenues contre de hauts personnages de la guerre de libération, parmi eux d'illustres hommes, tels que Abane Ramdane. Mais cette affaire a toutes les chances de ne pas aller jusqu'au prétoire, car sa vocation est strictement politique : le pouvoir n'est pas soudainement animé de la volonté de défendre la mémoire et l'honneur de Messali Hadj (banni quasi officiellement jusqu'à aujourd'hui), de Ben Bella ou de Ali Kafi, mais son calcul est terre à terre : faire peur à Saïd Sadi qui reprend du poil de la bête, s'adresse aux populations, harcèle le régime en le mettant à nu sur sa désastreuse gouvernance.

Il s'agit aussi d'un signal fort aux autres opposants, pour qu'en 2015 ils ne viennent pas gêner les autorités dans l'entreprise en cours de trituration de la Constitution. Et qu'ils ne soient pas tentés de mettre à profit le climat de contestation sociale qui ne manquera pas de s'amplifier à longue échelle dans le pays à la faveur des mesures d'austérité liées à la crise pétrolière.

Le recours à l'instrumentalisation de la justice est devenu le réflexe le plus courant des décideurs. Tout récemment, parce qu'ils n'aiment pas Kamel Daoud (pour ses écrits sur Bouteflika), ils ont exigé de la justice qu'elle ne s'autosaisisse pas à l'appel au meurtre d'un salafiste contre l'écrivain alors que c'était de son devoir de le faire. Et bien entendu, c'est sur ordre d'en haut que traînent les graves dossiers de corruption, notamment ceux liés à Sonatrach et à l'autoroute Est-Ouest.

La justice, comme les autres institutions du pays, est vidée de sa légitimité par un régime qui ne fonctionne qu'autour d'un homme, le président de la République, dont le caractère autocratique s'est affiné au fur et à mesure de ses mandats successifs. Une des caricatures, la toute dernière, a été le congrès de l'UGTA dédié au chef de l'Etat et non aux travailleurs, manière de lui renvoyer l'ascenseur pour son soutien à l'organisation vidée de sa substance sur le terrain, et cela depuis bien longtemps, concurrencée par des syndicats autonomes plébiscités par la base pour leur combativité.

Réélu sans surprise par un congrès verrouillé, l'inamovible secrétaire général de l'UGTA, Sidi Saïd, est bien reconnaissant au président de la République pour son «exfiltration» de l'affaire Khalifa et de l'avoir laissé «prospérer» tant d'années à la tête de l'organisation. Benhamouda n'arrête pas de se retourner dans sa tombe.

Ali Bahmane

Perte de temps

07/01/2015

Que veut Abdelaziz Bouteflika à l'Algérie ? Où veut-il entraîner ce pays ? Lors du dernier Conseil des ministres de l'année 2014, il a annoncé qu'il y aura une révision de la Constitution en 2015, un sujet qu'il rabâche depuis 2011 sans compter le viol de la Constitution de 1996 en 2008 et sur laquelle il avait pourtant prêté serment en 1999, Coran à l'appui.

La perle rare qu'il a déniché pour humilier le FLN et qu'il a déjà utilisée pour décrédibiliser l'APN, en l'occurrence Amar Saadani, a dégainé son bendir lors du congrès de l'UGTA pour chauffer l'atmosphère en annonçant que la révision en question n'aura pas lieu avant avril, sa sortie n'a eu aucun écho, sans doute parce que l'individu n'a aucune crédibilité.

Depuis 2011 qu'il en parle, pourquoi le locataire d'El Mouradia revient-il aujourd'hui sur le sujet ? Comme il n'a rien de sérieux et de concret à proposer aux Algériens, il espère encore une fois créer une diversion afin de gagner du temps, alors que des pays comme la Libye et la Tunisie ont réglé un tel problème en une année.

Prend-il les Algériens pour des dupes, atteints d'infantilisme ? Ces derniers ne sont pas du tout intéressés par la révision de la Loi fondamentale, surtout qu'ils savent, par expérience, que ses dirigeants piétinent allégrement et sans honte les textes qu'ils promulguent eux-mêmes. Et Abdelaziz Bouteflika s'est bien distingué dans ce domaine.

Or, le problème de l'Algérie d'aujourd'hui n'est pas la Constitution, un texte qui ne vaut que par les hommes qui l'appliquent. Le problème c'est Abdelaziz Bouteflika. Il est gravement malade et sa maladie a totalement paralysé le pays, laissant libre cours à la lutte des clans, s'il a un minimum de bons sentiments à l'égard de ce pays, qu'il se retire, à moins qu'il n'ait programmé le chaos après sa disparition. Surtout qu'il ne laisse aucun bon souvenir. Pour lui, la corruption est devenue une gangrène qu'il sera extrêmement difficile de guérir.

Alors que le pays est immensément riche, tous les voyants sont au rouge, l'Algérie devenant l'exemple à ne pas suivre. L'islamisme a repris du poil de la bête et pourrait à nouveau créer de graves problèmes. Et la chute du prix du pétrole n'augure rien de bon. En 1999, Bouteflika avait annoncé qu'il pourrait laisser le peuple à sa médiocrité et qu'il s'en irait chez lui. Qu'il tienne promesse pour une fois.

Tayeb Belghiche

Solidarité

08/01/2015

Un crime inqualifiable... Comment peut-on attaquer, avec autant de froideur, des caricaturistes aussi prestigieux, les abattant un par un, en pleine conférence de rédaction, au centre de Paris ? Le scénario paraît irréel, difficile à imaginer. Pourtant, la réalité nous rattrape.

Un jour sombre pour la presse mondiale, celle attachée à la liberté et à la démocratie. L'acte est terrifiant, barbare. Nous sommes indignés et très touchés par ce massacre, que nous condamnons de toutes nos forces.

Rien ne doit justifier un tel attentat. Ni les caricatures de Charlie Hebdo sur le prophète Mohamed, ni l'intervention française en Irak contre la nébuleuse islamiste Daech, ni le climat islamophobe qui règne en France... Nous avons vécu en Algérie, entre 1993 et 1998, une situation similaire, tout aussi dramatique. Soixante-dix journalistes ont été froidement assassinés par les islamistes radicaux, GIA, FIDA... les bras armés du FIS.

De brillants et talentueux collègues ont été abattus lâchement, des fatwas ont été lancées contre tous les journalistes, indépendamment de leurs convictions, sensibilités politiques, arabophones, francophones... Des moments sombres pour la presse algérienne. L'attaque sanglante contre Charlie Hebdo nous replonge dans ce passé dramatique et pénible, chargé de peur et d'angoisse. Nous nous demandons d'ailleurs jusqu'à présent comment nous avons pu tenir face au rouleau compresseur des terroristes islamistes.

Il fallait résister pour préserver un minimum d'espace d'expression, témoigner de la réalité atroce dans laquelle notre pays était plongé, décrire les souffrances de la population. Le terrorisme cherche à plonger nos sociétés dans le chaos et la terreur, pour «un ordre nouveau» ! Nous comprenons ce que ressentent les journalistes français : la douleur de perdre de talentueux caricaturistes, des collègues et amis..., l'impuissance face à une telle forfaiture, se sentir désarmé alors que déferle la violence.

S'attaquer à la liberté de la presse, partout dans le monde, c'est chercher à détruire les fondements de la démocratie. Ce crime frappe l'ensemble de la presse mondiale. C'est pour cette raison que nous nous sentons si concernés. Charlie Hebdo doit continuer à exister pour mettre en échec ce projet macabre et ténébreux de le faire disparaître.

Omar Belhouchet

Le choc des amalgames

09/01/2015

Au massacre succéda l'indigence. L'indigence de toutes les parties justifiant le crime ou celles qui exigent une repentance de toute une communauté, avec sur les bords, des dérapages violents inscrivant l'islamophobie dans la fatalité des choses en Europe et ailleurs. Amplifiées par les médias et les réseaux sociaux, les haines s'entrechoquent, discours éventuellement minoritaires mais qui renforcent les incompréhensions et les amalgames : quand on traite comme une masse monolithique les immigrations, l'islam, l'Occident, les Arabes, les islamistes, les musulmans, les Français, etc., on ne peut que déboucher sur un discours généraliste et à l'emporte-pièce qui ne sert que les extrémismes.

Et si les craintes sont justifiées chez ce qu'on appelle généralement les musulmans de France (des agressions contre des lieux de culte ont été signalées hier), et s'il est légitime que les «musulmans de France» ne soient pas obligés de se désolidariser de la barbarie, il reste que nous, en tant qu'entités arabo-musulmanes, devrions travailler aussi sur les amalgames que nous produisons. Il est terrifiant de constater que des jeunes, en Algérie ou ailleurs, instruits, légitiment l'assassinat des journalistes et dessinateurs de Charlie Hebdo.

C'est un fait, les messages de haine relayés par les réseaux sociaux ou entendus en bas de l'immeuble à Alger ou à Dubaï glaçant le sang et témoignent de notre incapacité à assumer le processus historique que devait prendre l'islam. Le monde a été choqué quand, pour «défendre» le prophète Mohamed caricaturé par de mauvais dessins danois, des manifestations d'une rare violence ont enflammé plusieurs pays. En quoi notre rapport à la religion peut-il permettre de telles dérives, et qui dans le pire des cas nous donnent des Daech, insulte suprême à l'esprit de toute religion et non pas de l'islam seulement ?

Une religion est une manière d'appréhender le monde bâti sur une profonde conviction et d'assurance en soi. C'est parce que nous sommes si fragiles, si mal assurés sur ce que nous croyons, préférant les superstitions à la foi et à l'humanisme. Avant de demander aux autres de ne pas verser dans les amalgames et de respecter notre foi — alors que nous ne faisons que caricaturer (justement) cette foi —, on devrait commencer par réfléchir à nos manquements vis-à-vis de nous-mêmes pour briser l'enchaînement des haines.

Adlène Meddi

Les racines du mal

10/01/2015

Le massacre perpétré contre la rédaction de Charlie Hebdo, suivi d'une fusillade tuant deux policiers, a plongé la France dans un climat de terreur sans précédent. Des actes aussi lâches qu'ignobles qui ont suscité l'indignation et la révolte aux quatre coins de la planète. Ils appellent une condamnation énergique et sans équivoque, car aucune idée, aucune caricature ou opinion ne peuvent ni expliquer ni justifier le carnage.

Le terrorisme en plein Paris est la continuité de cette guerre menée au nom d'une religion prise en otage par de faux dévots frappant sans distinction. Il cible des musulmans, des chrétiens, des juifs, des athées, des hommes et des femmes qui veulent seulement vivre en paix. Les extrémistes religieux se sont d'abord attaqués, durant de longues années, au monde musulman, où ils ont semé le désordre et le chaos avant de s'en pendre au monde occidental.

Ce nouvel épisode tragique, dont le théâtre a été Paris, rappelle plus que jamais l'impérieuse nécessité de combattre non seulement les terroristes, mais aussi et surtout l'idéologie fondamentaliste alimentée par un wahhabisme qui se diffuse impunément. Les Français de confession musulmane redoutent une mise à l'index, d'autant que le carnage commis contre les journalistes intervient dans un climat de tension, de racisme et d'islamophobie en Europe.

Dans une atmosphère de peur générale, le risque de voir se propager les amalgames et les raccourcis peut se concrétiser. Des réponses de types néo-conservatrices américaines ne peuvent que relancer la machine à fabriquer des monstres. Fort heureusement, les acteurs politiques français, à commencer par le chef de l'Etat, François Hollande, étaient tous lucides, comme les grands rassemblements citoyens. «S'il y a une chose à retenir, c'est que pour venir à bout du terrorisme, il faut le dissocier du terreau sur lequel il pourrait prospérer, et par conséquent bien distinguer l'islam, religion pacifique de millions de Français», a préconisé lucidement, Jean-Pierre Chevènement.

Cependant, cette barbarie intégriste sans frontières doit nécessairement interpeller ceux qui redoutent d'être assimilés à tort à des terroristes. Sortir rapidement des attitudes victimaires et engager une réflexion profonde sur le rapport à la religion. Dans «une lettre ouverte au monde musulman», le philosophe Abdenour Bidar convie à une réforme critique de la pensée religieuse. «Ce refus du droit à la liberté vis-à-vis de la religion est l'une de ces racines du mal dont tu souffres, ô mon cher monde musulman, l'un des ventres obscurs où grandissent les monstres que tu fais bondir depuis quelques années au visage effrayé du monde entier.»

Il n'est plus possible de tolérer que des sinistres marchands de la mort sévissent sur des plateaux de télévision appelant au meurtre. Quelques semaines avant l'acte monstrueux qui a décimé Charlie Hebdo, en Algérie le journaliste Kamel Daoud faisait l'objet d'un appel au meurtre publiquement assumé par un sinistre salafiste sous le regard complice des autorités. Il n'est plus possible de continuer à faire des concessions aux obscurantistes sous aucun prétexte.

Hacen Ouali

Sables mouvants...

11/01/2015

La nouvelle année commence comme la précédente, avec les mêmes questions lancinantes et les mêmes inquiétudes. Pour l'Algérie d'«en bas», un seul vœu est formulé : que la stabilité du pays soit préservée de ces vents contraires qui, cette fois, charrient du sable venu tout droit du Sud et du Grand-Sud.

On a forcément l'estomac serré et la crainte de ce que ce vent du Sud emporte tout sur son passage. Il faudrait être un fieffé naïf pour croire que nos compatriotes de Tamanrasset, In Salah et Ouargla sont juste mus par ce gaz de schiste qui sent décidément très mauvais. Non, les populations du Sud, jusque-là réduites à un simple folklore destiné à cliquer la carte postale, sont désormais «contaminées» – et c'est tant mieux – par le virus de la revendication. Ils entendent dire leur mot et exprimer leur refus d'être des éternels laissés-pour-compte de la République.

L'exploitation, certes controversée, du gaz de schiste paraît un simple facteur déclencheur. A Tam, Ouargla, Ghardaïa, Touggourt et ailleurs, il y a une prise de conscience des citoyens qu'une immense dune de sable sépare le développement du Nord de celui du Sud. Que les richesses naturelles qui jaillissent sous leurs pieds ne font pas leur bonheur. Un constat juste, qui légitime leurs appels au gouvernement d'Alger d'en finir avec son tropisme nordiste.

C'est dire à quel point le pouvoir est mis en demeure de bien décrypter ces signaux de détresse ininterrompus qui lui viennent d'une région potentiellement explosive. Il serait suicidaire d'essayer la recette inopérante de la matraque, qui a largement prouvé son échec à Ghardaïa où la situation flambe à nouveau.

Il sera tout aussi inutile de convoquer des notabilités locales autour d'un thé à la menthe en guise de dialogue. Le gouvernement semble, hélas, en panne d'imagination. Avec un président de la République en mode «veille», un Premier ministre en sursis, dit-on, un baril de pétrole en grave déclin sur les marchés et des réserves de change qui fondent comme neige au soleil, il y a de quoi avoir peur. Le gouverneur de la Banque d'Algérie résume bien la situation en mettant des mots sur des chiffres : l'Algérie risque de subir «l'acuité probable d'un choc extérieur en 2015» (sic).

Le tableau de bord s'assombrit un peu plus quand on entend le Premier ministre et son équipe promettre que la Fonction publique va grossir encore ses bataillons de fonctionnaires et que les dispositifs budgétivores d'aide à l'emploi de jeunes seront maintenus. Facteur aggravant, les mouvements sociaux touchent pratiquement toutes les catégories sociales et professionnelles dans un contexte censé être d'austérité.

Faut-il souligner également les incertitudes politiques liées à cette hypothétique révision de la Constitution qui s'éloigne comme une Arlésienne ? Adossée à l'état de santé du Président et souffrant d'un emballage pas très consensuel, ce projet, pas du tout décisif, divise plus qu'il ne rassemble. Le pouvoir a finalement réussi la seule «prouesse» de se mettre tout le monde à dos.

Hassan Moali

Examen de conscience

12/01/2015

Les commentateurs de la presse et certains représentants de la classe politique française avaient, hier, les yeux rivés sur la participation des musulmans de France à la marche contre le terrorisme organisée à Paris. Bien plus que la présence des plus hauts dirigeants des grandes puissances ou de leurs représentants, c'est la communauté musulmane à laquelle les caméras de télévision se sont particulièrement intéressées au cours de la marche parisienne d'hier.

Pour l'élite française bien-pensante, cette manifestation avait valeur de test pour les musulmans de France. Ces derniers étaient presque sommés, par des voix officielles et des cercles intellectuels et médiatiques connus pour leur islamophobie assumée ou cachée, de s'associer à la marche pour apporter la preuve de leur citoyenneté, de leur rejet et de leur condamnation du terrorisme et des derniers attentats ayant secoué la France.

Le ton avait été déjà donné la veille de la marche parisienne, à l'occasion des manifestations régionales qui se sont déroulées dans plusieurs villes de France, où les correspondants des chaînes de télévision françaises s'extasiaient à faire parler des jeunes filles portant le foulard et des personnes au teint basané sur le sens de leur présence à ces marches.

Des journalistes se sont même laissés aller à quelques confidences, non sans arrière-pensées, en relevant que la présence des musulmans à ces rassemblements n'était pas visible comme on l'aurait souhaité. Comme si la croyance et les convictions religieuses sont affaire de couleur de peau, de race, de barbe ou de manière de se vêtir.

Il est vrai qu'au milieu des manifestations qui se voulaient pourtant citoyennes et républicaines, on avait bien vu des pancartes proclamant insidieusement et avec un sens aigu de la provocation : «Je suis juif» côtoyer et bousculer le slogan officiel des marches pour marquer la présence et la mobilisation de cette communauté à l'événement. Un dérapage qui a pourtant curieusement échappé aux analystes les plus avisés.

Et ce n'est pas la présence des dirigeants de certaines capitales arabes – dont Alger représentée par M. Lamamra – qui rassurera les dirigeants français sur la position de la communauté musulmane établie en France par rapport aux derniers événements qu'a connus le pays et son attachement à la citoyenneté et à la République française pour ceux qui ont acquis la nationalité française.

Ni, d'ailleurs, les responsables du culte musulman en France qui se sont empressés dans un même élan, avant la classe politique, de condamner les attentats terroristes pour mériter, de leur point de vue, la confiance du pays d'accueil. Il est une certitude : parmi les musulmans de France, ils sont certainement nombreux ceux qui ont décidé de ne pas prendre part aux manifestations contre le terrorisme organisées en France à la suite des derniers attentats parisiens, mais qui ne sont pas moins farouchement hostiles à ce phénomène, quel qu'en soit son substrat : religieux ou politique.

La remarque vaut aussi pour les rues arabes et musulmanes, qui n'ont pas bougé. L'islamophobie, la marginalisation et la stigmatisation dont sont victimes les musulmans de France et les immigrés de façon générale, la position de la France vis-à-vis de la question palestinienne et son engagement militaire dans certains conflits dans le Monde arabe, le poids du passé historique, tout cela a amené les opinions arabes à porter sur la France un regard de méfiance, voire de défiance.

Omar Berbiche

La marche, Israël, l'Algérie...

13/01/2015

Que retenir d'essentiel des trois jours qui ébranlèrent la France ? Si le pays s'est ressoudé massivement autour de ses valeurs et contre le danger terroriste, il a assisté à l'intrusion d'un larron, Israël, qui a tenté de mettre à profit les attentats pour engranger le maximum de dividendes et se donner une nouvelle virginité. Benyamin Netanyahu a réussi à se faire inviter à la grande marche de Paris, à côtoyer les grands dirigeants européens, à doper le soutien de François Hollande à Israël, reléguant ainsi Mahmoud Abbas et les dirigeants arabes à la seconde place.

Seule sa voix et celle de ses représentants politico-médiatiques étaient audibles, à la différence des appels des musulmans de France et du monde entier, pourtant les premiers à souffrir des méfaits du terrorisme international. De nouveau, les musulmans de France et d'autres pays européens sont exposés à l'islamophobie. Si des mesures préventives sont prises, elles ne concernent que la communauté juive.

Surfant sur la grande vague d'indignation, Benyamin Netanyahu a cherché à faire oublier qu'il dirige le plus grand Etat terroriste de la planète dont le tout dernier attentat, un des plus horrible que l'humanité ait compté, a ciblé Ghaza. Il s'est soldé par 2000 morts, des milliers de blessés et des dégâts incommensurables. Les pays occidentaux avaient condamné ce crime contre l'humanité du bout des lèvres, sans prendre de sanction contre Israël. Quant à leurs opinions publiques, elles n'ont pas bougé. Personne n'a crié «Je suis Ghaza».

Autre leçon à retenir : le cas algérien et le terrorisme. Au début des années 1990, lorsque le pays comptait ses morts par centaines chaque jour, l'Occident s'était voilé la face au motif, monté de toutes pièces, qu'il s'agissait d'un conflit entre des dirigeants politiques et des opposants. C'était le temps de la duplicité et de l'embargo (des vols aériens et des armes), à sa tête la France méditerranéenne, entraînant dans son sillage presque toutes les capitales du monde, y compris arabo-musulmanes.

Ni les massacres collectifs de populations ni les assassinats d'intellectuels, artistes, journalistes et autres n'ont entraîné de réaction semblable à celle qu'a connue la France après l'attentat contre les journalistes de Charlie Hebdo. Des confrères de ces derniers ont subi, à Alger, dans les années 1990, exactement le même acte assassin que celui qui a visé L'Hebdo libéré. Livré à son sort pendant une décennie, l'Algérie n'a pu survivre que grâce à sa résistance populaire et à ses soldats.

Si elle a neutralisé quelques milliers de terroristes, la réconciliation nationale des années 2000 n'a pas préservé l'Algérie de l'intégrisme. Sur son terreau toujours intact prolifèrent des idées nocives que n'arrive pas à freiner le pouvoir politique qui a opté pour la démission la plus totale. Au risque de voir réapparaître des tueurs organisés, à large échelle, identiques à ceux des années 1990. Et de se retourner de nouveau contre tous ceux qui réfléchissent et agitent des idées.

Contre la liberté d'expression que n'aime pas et ne protège pas le pouvoir politique. Tétanisée par tant d'horreurs vécues, déboussolée par les contradictions et les errements politiques, désorientée par les prêches incendiaires des uns et des autres, la population est incapable de dire «non» aux intégristes qui souillent l'islam. Elle prie le ciel pour que rien n'arrive.

Ali Bahmane

La prière de l'absent

14/01/2015

Quel Etat musulman aurait osé l'outrance politique commise par de hauts responsables israéliens vis-à-vis de la France, au plus fort des derniers attentats parisiens, qui invitaient les juifs de France à rejoindre Israël où «ils seront accueillis à bras ouverts» ? Réagissant à cette pique pour le moins inamicale venant d'un allié stratégique et traditionnel de la France, le Premier ministre, Manuel Valls, n'a pas trouvé mieux que de faire dans la surenchère verbale et la rhétorique. «La France sans les juifs n'est pas la France», a-t-il répliqué presque en s'excusant. Alors que l'Etat hébreu s'est distingué dans cette affaire par une diplomatie offensive en tentant de récupérer l'événement, les pays arabes et musulmans ne se sont pas départis de leur formalisme habituel des messages de condoléances et de condamnation de circonstance.

Durant et après ces folles journées qui ont emballé la planète, les dirigeants arabes et musulmans ont paradoxalement brillé par leur silence, désertant le débat qui se déroule sans eux et, plus grave encore, on le voit bien avec la tournure inquiétante que prennent les événements, contre la sécurité, la dignité et les intérêts de leurs pays et de leurs ressortissants établis à l'étranger.

Les lendemains des attentats parisiens ont plongé la France et l'Europe tout entière dans un climat de peur généralisée. Et cette inquiétude est de plus en plus fortement partagée par les musulmans qui vivent dans ces pays, lesquels, dans cette dure épreuve, sont doublement victimes : de la violence terroriste – le correcteur de Charlie Hebdo et le policier tués au siège de l'hebdomadaire satirique sont d'origine algérienne – et des islamophobes.

L'Observatoire français de la lutte contre l'islamophobie a déjà recensé plus d'une cinquantaine d'agressions contre les mosquées à travers l'Hexagone et le chiffre est éligible à la hausse, à voir les campagnes haineuses qui se déversent sur les réseaux sociaux. Des agressions physiques à l'encontre des musulmans sont aussi signalées çà et là. Hier, des «fatwas» contre la production et la commercialisation de la viande hallal ont été lancées par certaines associations sous le fallacieux prétexte de défense et de protection des animaux.

Un Boumediène n'aurait jamais laissé passer cette provocation sans réagir et sans rendre le coup ! Dans les déclarations des responsables politiques français, gouvernement et opposition, sur les plateaux de télévision, le débat dérive et tourne confusément sur l'islam et, plus insidieusement, sur l'immigration. Il n'y a presque plus de clivages gauche-droite sur la présence des étrangers non européens, mais surtout musulmans, en France.

Face à cette machine de guerre qui se met en place, les dirigeants arabes et musulmans se taisent. Comme ils l'ont fait lorsque Ghaza était sous les bombes de l'aviation israélienne. Mais que peut-on attendre de dirigeants qui, lorsqu'ils ne sont pas les géniteurs et le bras financier du terrorisme, n'ont pas la légitimité populaire pour pouvoir dire leur mot en toute liberté et en toutes circonstances ?

Omar Berbiche

Touche pas à mon eau !

15/01/2015

Les Algériens ont, de temps en temps, des sursauts salvateurs qui ont pour conséquence d'ébranler le régime en place. Sans remonter dans le temps, le Printemps berbère et Octobre 1988, par exemple, ont provoqué des ondes de choc qui ont obligé les gens du pouvoir à revoir leur copie et à lâcher du lest pour ne pas disparaître. Aujourd'hui, ce sont les populations du sud du pays qui donnent une belle leçon de citoyenneté et de civisme.

Furieuses du lancement des forages en vue de l'exploitation du gaz et du pétrole de schiste, ces populations sont sorties pour manifester pacifiquement, non pas pour exiger du pain, du travail et des logements, mais pour demander le respect de l'environnement et qu'on ne pollue pas leur eau, une des conséquences de la fracturation du sous-sol avec l'utilisation, entre autres, de produits chimiques. Tout cela sans casser un bien public ou détériorer des bâtiments administratifs. Elles ne sont pas prêtes à renoncer à leur droit de vivre dans un environnement sain.

Une mobilisation qui étonne de par son ampleur et sa spontanéité, au point que les pouvoirs publics, pris de court, n'ont pas réussi, pour l'instant, à donner une réponse adéquate pour calmer les esprits. Le pourront-ils au demeurant ? La chute brutale du prix du pétrole a créé la panique en haut lieu. Les autorités sont obligées de puiser dans les réserves dans l'espoir de préserver la paix sociale. Surtout qu'elles n'ont jamais pensé à mettre au point une économie de substitution au pétrole, alors que le pays accumulait des revenus uniques dans son histoire. Il est vrai que le clan était occupé à dilapider les richesses nationales pour penser à autre chose, comme si son avenir n'était pas en Algérie.

Malheureusement, la crise est là. Malgré les propos, qui se veulent rassurants, des membres du gouvernement, les nuages s'accumulent à l'horizon. La chute du prix du baril n'est pas près de prendre fin et des pays aussi puissants que la Russie, par exemple, le ressentent déjà. Que dire alors de l'Algérie, gérée par la médiocrité, la corruption, l'incompétence et un Président dont on ne sait pas ce qu'il devient, à part les mises en scène l'exhibant en train de recevoir des personnalités étrangères. Le pouvoir a tué l'espoir. C'est pourquoi plus personne ne lui accorde de crédibilité lorsqu'il tient des propos rassurants sur l'exploitation du pétrole et du gaz de schiste.

Tayeb Belghiche

L'espoir vient du Sud

17/01/2015

Ce début d'année replace l'Algérie face aux mêmes périls qui minent la vie nationale depuis des décennies : déficit en démocratie et fondamentalisme galopant, le tout dans une inefficience économique structurelle. Toutes les réformes annoncées ces dernières années pour mener le pays vers plus de progrès et d'ouverture démocratique sont restées à l'état de vœux pieux, apparaissant comme un simple artifice conçu pour garantir la pérennité d'un pouvoir inopérant et agissant à contresens de l'histoire.

Mais il est des artifices qui peuvent s'effriter en exposant le pays à des drames de différentes natures, allant de l'effondrement économique à un retour au-devant de la scène d'un islamisme radical. L'actualité brûlante de ces derniers jours rappelle tout le travail qui reste à entreprendre pour agir en profondeur et tarir la source du projet intégriste.

Au moment où dans les pays frappés par la violence terroriste, tous les regards sont braqués vers l'école en s'interrogeant sur la conduite à tenir avec les élèves, nous sommes encore, en Algérie, rivés à une gestion exclusivement policière ou militaire des événements. Il a été question, récemment, de la réécriture des programmes scolaires, sans qu'on sache sur quel projet de société va s'adosser ce chantier qui tient en haleine la majorité de la population acquise aux valeurs universelles de modernité et de citoyenneté.

Depuis la destruction du système éducatif national dans les années 1970, inscrivant la formation de générations entières dans une optique politique et idéologique rétrograde, rien n'a été tenté pour sauver cette institution de base qui détermine le devenir de tout un pays. Pour l'heure, nous sommes encore au stade du déploiement des forces antiémeute pour contenir les accès de fièvre fondamentaliste, tandis que l'appareil judiciaire semble pétrifié devant les événements, incapable de sanctionner les appels au meurtre ou l'apologie du terrorisme qui ne sont rien d'autre que la négation de l'Etat de droit.

Le sursaut citoyen des populations du Sud contre le programme gouvernemental de recherche de gaz non conventionnels n'est nullement inspiré d'une conscience acquise dans le système éducatif, mais d'une maturité naturelle et d'un sens des responsabilités dont ne s'encombrent vraisemblablement pas les personnels en charge du destin national.

Si le cours des événements au nord du pays est assez inquiétant, puisque les clameurs intégristes couvrent les lueurs d'espoir démocratique, la mobilisation citoyenne au Sud porte présentement la promesse d'une résurgence d'une conscience populaire pouvant imposer un changement dans le sens des attentes et des aspirations démocratiques des Algériens.

L'espoir vient du Sud parce que le mouvement des habitants de cette région – au-delà de leur opposition à l'exploitation des gaz de schiste et leur souci de protéger l'environnement et les ressources hydriques – pose les vrais problèmes qui plombent les perspectives du pays : l'incompétence et l'imprévoyance des autorités, l'exclusion des populations dans la gestion de leur cité, la dilapidation des ressources du pays qui est la face apparente de la grande corruption, autant de tares qui ne peuvent être évacuées que par l'instauration de la démocratie.

Djaffar Tamani

Apologie du crime

18/01/2015

Ce qui s'est passé vendredi en Algérie, et principalement à Alger, est extrêmement révoltant. Avant même la fin de la prière du vendredi, des islamistes – heureusement minoritaires – ont entraîné des jeunes dans des manifestations qui nous ont replongés dans les années 1990, 91 et 92, avant la dissolution du FIS. Dans la capitale, nous avons entendu des slogans qu'on croyait révolus, comme «Dawla islamiya» ou «Aliha nahia, aliha namout».

Malheureusement, ces hurlements ont été actualisés en pire. En effet, les manifestants n'ont pas hésité à faire l'apologie du crime en rendant hommage aux sanguinaires du Daech et en exhibant son drapeau noir qu'ils ont tenté de planter devant l'APN. Ils ont poussé la provocation jusqu'à brûler un drapeau français et, en s'assimilant aux terroristes Kouachi, ont transféré du coup à Alger un problème franco-français. Feu le général-major Mohamed Lamari avait déclaré que l'Algérie avait battu militairement l'islamisme mais pas politiquement. Les événements de vendredi lui ont donné raison.

L'actuel pouvoir lui a donné un second souffle alors qu'il était à genoux suite à l'offensive politico-militaire lancée principalement à l'époque de Liamine Zeroual. Abdelaziz Bouteflika, qui n'avait jamais caché ses sympathies pour les terroristes – «si j'avais 20 ans j'aurais pris le maquis» –, allant jusqu'à comparer un émir du GIA à Che Guevara, a remis sur les rails les chefs terroristes avec sa charte sur la réconciliation nationale, donnant l'illusion à ces derniers d'avoir remporté la victoire et humiliant du coup les militaires, les gendarmes, les policiers et tous les patriotes qui ont sauvé l'Algérie d'un désastre certain, voire sa disparition pure et simple en tant que pays et en tant que nation.

A cause de sa politique, un repris de justice comme Hamadache s'est permis de condamner à mort un journaliste et n'a même pas été inquiété par nos magistrats, prompts à se manifester quand il s'agit de démocrates comme on vient de le constater avec l'affaire Saïd Sadi-Messali Hadj. Le drame de Charlie Hebdo a été un prétexte que les islamistes ont saisi pour revenir sur scène et tenter de replonger le pays dans le chaos.

Des médias au service du pouvoir, avec l'argent du contribuable, ont été les relais pour relancer à nouveau le discours de haine, sans penser aux conséquences qui peuvent en découler. Heureusement que la nette majorité des Algériens, déjà marqués par la décennie noire, n'est pas tombée dans le piège. L'impunité n'est pas éternelle. Les mercenaires qui se sont érigés en agents du Daech pour faire couler le sang des Algériens paieront un jour ou l'autre. La liberté d'expression leur interdit de travailler pour la disparition de l'Algérie.

Tayeb Belghiche

L'histoire prise en otage

19/01/2015

Le cinéma algérien tente péniblement de s'intéresser à l'histoire de la lutte d'indépendance de l'Algérie, 53 ans après les Accords d'Evian. Les films, qui sont produits par le ministère des Moudjahidine, se taisent sur beaucoup de faits, ignorent des actes importants, mettent en valeur des acteurs au détriment d'autres.

Le ministère des Moudjahidine, qui a la haute main sur les scénarii des longs métrages liés à la guerre de Libération nationale, contrôle de bout de bout tous les films qu'il finance et ne laisse qu'une petite marge de manœuvre aux cinéastes. La censure est convoquée à chaque fois qu'un metteur en scène ose aller plus loin, même en s'appuyant sur la technique de la fiction. Rien ne passe.

L'histoire officielle a ses templeurs et ses vigiles. Mais le cinéma n'écrit pas l'histoire. On ne peut pas lui demander de tout faire, tout dévoiler. C'est pour cette raison qu'il n'y aura pas de films consacrés à la vie et à l'œuvre de Abane Ramdane, de l'Emir Abdelkader, de Houari Boumediène, de Messali Hadj ou au massacre de Melouza.

Tant que «la génération» de la guerre de la Libération sera là, le septième art ne pourra pas plonger dans les terres boueuses du mensonge historique. A moins que des cinéastes algériens prennent leur courage à deux mains, foncent dans le tas et fassent bouger les lignes. Une telle entreprise exige des bailleurs de fonds suffisamment audacieux pour se lancer dans l'aventure.

Pour l'instant, tout le monde s'installe dans «l'historiquement correct». Les historiens algériens désertent le terrain, gardent un silence coupable, savourent le confort de l'histoire lisse. L'université algérienne a, elle, failli dans sa mission de recherche. Tout se fait dans l'opacité. Rien n'est publié ou soumis au débat. L'université est, pour des considérations politiques, isolée de la société.

Et la société n'exerce aucune pression pour «désacraliser» l'histoire de la guerre de Libération nationale. Les médias, surtout les nouvelles chaînes privées de télévision, ne fournissent presque aucun effort pour briser les tabous. Les télés donnent la parole aux mêmes acteurs, reprennent le même discours de propagande sur la «glorieuse» Révolution de l'ex-RTA et ne s'engagent dans aucune investigation pour dévoiler des vérités encore cachées du Mouvement national.

La chape de plomb «posée» sur le dossier des faux moudjahidine est la preuve éclatante de la prise en otage de l'histoire contemporaine de l'Algérie. L'école est soumise au même système de caporalisation. Les enfants algériens sont privés de plusieurs vérités sur l'histoire de leur pays. Le sentiment patriotique et l'attachement à la terre peuvent-ils être construits sur du mensonge ? L'écriture libre de l'histoire de la guerre de Libération nationale n'a donc pas été faite, 60 ans après le déclenchement de la Révolution du 1er Novembre. Faudra-t-il attendre encore un siècle ?

Fayçal Métaoui

Et le fond du problème ?

20/01/2015

Le monde occidental se mobilise pour préparer la riposte face à la montée en puissance du terrorisme islamiste. Des conférences à un haut niveau sont programmées en Belgique, en Grande-Bretagne, couronnées par un sommet le 12 février prochain à Washington.

Dans tous les cas, les pays arabes, impliqués de près ou de loin dans le combat contre le «péril vert», sont conviés à ces rencontres. Le monde commence enfin à se mobiliser sérieusement contre le fanatisme religieux qui veut renvoyer l'humanité à l'âge de pierre.

Une telle mobilisation a été une demande récurrente de l'Algérie depuis les années 1990. Elle n'a pas été entendue lorsqu'elle clamait haut et fort que la violence islamiste est un phénomène transnational qui met en péril la paix mondiale. C'est tout juste si nos militaires n'ont pas été accusés d'être des génocidaires. Elle a continué à prêcher dans le désert jusqu'à ce qu'arrive le 11 Septembre.

De marginalisée, l'Algérie a commencé à être courtisée pour expliquer au monde la nature du phénomène et les meilleurs moyens de le combattre.

Malheureusement, jusqu'à ce jour, la communauté internationale tourne en rond, voulant ménager la chèvre et le chou. Elle ne veut pas aller au fond du problème et l'attaquer à la racine. Ces grandes puissances, notamment, savent très bien que les monarchies arabes du Golfe sont les principaux bailleurs de fonds du terrorisme.

Elles ne veulent pas les heurter de front pour la simple raison qu'elles sont détentrices de pétrole et de milliards de dollars qui peuvent être investis dans les pays riches. Comble de l'hypocrisie, les financiers arabes du terrorisme islamiste étaient bien représentés à la grande marche qui a eu lieu à Paris après les attentats contre Charlie Hebdo.

Mais il n'est jamais trop tard pour bien faire. Si l'on veut que la paix revienne à travers le monde, que Daech, Al Qaïda et toutes les organisations terroristes perdent de l'influence, il faut commencer par exercer des pressions sur leurs commanditaires et tarir leurs sources de financement. Continuer à se voiler la face et ignorer le rôle criminel joué par l'Arabie Saoudite et le Qatar, par exemple, c'est perdre son temps et contribuer à renforcer la menace qui plane sur les libertés fondamentales.

Le problème se trouve aussi dans le Monde arabe, qui refuse de s'engager dans la bataille. La Ligue arabe et l'Organisation de la conférence islamique observent un silence complice sur le terrorisme. Il est vrai que ces deux organisations sont paralysées parce que leurs membres les plus influents jouent à fond la carte islamiste pour empêcher l'émergence de la démocratie, qui est considérée comme un danger pour la survie de leurs régimes.

Tayeb Belghiche

Corruption : parlons-en !

21/01/2015

Quand, le 12 août 2013, le procureur général de la cour d'Alger, Belkacem Zeghmati, annonça solennellement le lancement d'un mandat d'arrêt international contre Chakib Khelil, on a cru que les autorités avaient décidé de punir les voleurs de deniers publics. Ce fut un grand moment d'espoir que justice allait être enfin faite sur ces séries noires de scandales de corruption à grande échelle. Mais depuis, on ne sait plus trop ce que fait la justice algérienne de ces sulfureux dossiers qui éclaboussent y compris des hauts responsables en fonction. On sait seulement que ce même mandat contre l'ex-ministre de l'Energie a été annulé quelques mois plus tard pour une sombre histoire de «vice de procédure» qui aurait rendu «impossible son application».

L'argutie juridique invoquée a eu raison du souhait des Algériens de voir Khelil répondre de ses actes devant les tribunaux. L'homme le plus recherché d'Algérie ne l'est plus par la simple magie d'un mandat d'arrêt «mal écrit».

On ne saura pas si cet homme, qui coule des jours heureux aux Etats-Unis, a véritablement les mains sales. Ou s'il est blanc comme le claironne Amar Saadani, ayant même intercédé auprès du ministre de la Justice d'alors, Mohamed Charfi, pour zapper le nom de Khelil de la liste des prévenus.

Justement, Amar Saadani fait l'objet d'accusations récurrentes de détournements de fonds en devises, éventés par la presse. Bien que ces révélations soient étayées par des documents bancaires, la justice ne juge pas utile d'ouvrir une information judiciaire. Le chef du FLN a alors beau jeu de botter en touche à chaque fois en évoquant un insondable complot contre son parti comme s'il incarnait himself ce symbole de la Révolution.

Le même constat vaut pour les scandales de l'autoroute Est-Ouest et de Sonatrach au sujet desquels nous ne savons pratiquement rien. Le ministre de la Justice, Tayeb Louh, se borne à lancer la litanie : «La justice suit son cours.» Une formule passe-partout qui inquiète plus qu'elle ne rassure.

Elle rappelle les fameuses commissions d'enquête instituées pour étouffer les scandales mettant en cause des dignitaires du sérail.

Un simple décompte de presse renseigne sur le caractère épidémique de la corruption en Algérie. Mais son ampleur est inversement proportionnelle au nombre d'enquêtes diligentées par la justice.

Les Algériens ne croient plus en rien quand ils observent l'incroyable laxisme des autorités à faire payer les ripoux du régime. Ceci alors qu'un jeune délinquant coupable d'un larcin est jugé et condamné illico presto.

La non-poursuite de Chakib Khelil est ainsi devenue proverbiale chez le commun des Algériens quand ils veulent se soustraire à rendre des comptes.

Tout compte fait, à défaut de faire preuve d'exemplarité dans le traitement des dossiers de corruption, le pouvoir a imposé au pays la pratique de l'impunité et de l'omerta. C'est surtout cela la déliquescence de l'Etat et de ses institutions. **Hassan Moali**

Quand l'impunité gère

22/01/2015

Mentez ! Mentez ! Il en restera toujours quelque chose», disait Goebbels, le chef de la propagande du régime nazi. Amar Saadani, parachuté à la tête du FLN à la suite d'un coup d'Etat orchestré par la Présidence, a choisi ce système de défense pour répondre à toutes les accusations de corruption portées contre lui, depuis notamment le scandale de la Générale des concessions agricoles (GCA).

Il a récidivé mardi, à la suite des révélations de notre confrère El Khabar sur le fabuleux compte bancaire que son fils de 30 ans possède à Paris. Non seulement il dément cette information, mais il ose dire qu'il s'agit d'une campagne commanditée par certains milieux contre le secrétaire général et le parti FLN. Plus grave encore, le communiqué est publié au nom du FLN mais sans signature, ce qui laisse penser que l'ancien président de l'APN a encore commis un faux.

En effet, les accusations sont portées contre lui et son fils et non contre le parti. Il pousse ainsi l'outrecuidance jusqu'à s'assimiler à un parti qui a mené le peuple algérien à l'indépendance.

El Watan a enfoncé le clou, hier, en révélant que l'homme est un repris de justice dont la place est ailleurs que là où il est maintenant. Il avait commandité une expédition punitive contre un adversaire politique dans les années 1990. Ce personnage est trop sulfureux, il a été cité à maintes reprises dans des affaires douteuses.

Dans un Etat normal, les deux dernières révélations auraient provoqué un grand séisme politique et une crise gouvernementale. Or, ses sponsors sont à la Présidence mais ils restent de marbre. En ne réagissant pas, ils défient ainsi tout le peuple algérien auquel ils semblent dire que «les chiens aboient et la caravane passe». Le mépris pour la vérité, ce refus d'informer les citoyens sur les scandales qui gangrènent le pays sont devenus une forme de gouvernance, ce qui suppose que l'Algérie a été privatisée au profit d'un monstrueux clan qui fait plus de mal que le colonialisme.

Mais ce qui fait le plus peur, ce sont les Algériens. Ils sont tétanisés et ne réagissent plus face aux scandales qui secouent le pays. Même les partis sont résignés et ne jouent plus leur rôle. Il y a de quoi s'inquiéter pour l'avenir de l'Algérie que la rapine, le tribalisme, la course effrénée au gain facile entraîne vers les abysses. Il y a de quoi s'indigner quand on voit un aventurier comme Saadani devenir l'un des principaux décideurs de cette Algérie qui était un exemple et qui a été entraînée plus bas que terre.

Tayeb Belghiche

La foule

23/01/2015

Nous sommes la foule. Cette marée humaine qui déferle dans les rues et sur laquelle zooment les médias, pour en faire des arguments du changement ou des éventails. Cette foule à qui on refuse le statut de peuple qui vote et qui a un avis sur son avenir ou la manière d'éduquer ses enfants, cette foule qu'on ne nomme pas, sauf pour dire que c'est un «chahut de gamins» ou des «émeutiers du ventre». Nous sommes la foule qu'on embarque aux commissariats et qu'on oublie tout de suite après dans les prisons après des comparutions immédiates.

La foule qui ne suit pas seulement le «mouvement», ce mot algérianisé signifiant l'air du temps ou une dynamique politique et collective, mais qui se cherche un cap, une voix pour nous prendre en charge, pour canaliser nos frustrations et dire nos colères. Qui cherche sans trouver, alors du coup, on arrête de chercher et on creuse notre propre sillon face au policier qui nous nargue, au maire qui remonte la vitre de sa voiture quand il nous croise, au wali qui nous traite de gueux, au ministre qui parle de nous comme d'enfants...

La foule qui charge les lignes compactes de policiers antiémeute juste pour faire éclater la rage de n'être considérée que comme une foule qui ne respecte que la matraque. La foule qui transforme un match de foot en manifestation, et une manifestation en émeute, et une émeute en entrefilet dans les journaux. La foule qui ne voit pas pourquoi elle ne suivrait pas des barbus, des syndicalistes, des anti-gaz de schiste ou des jeunes du quartier réclamant leur étal de marchandises confisqué par la police.

La foule qui, se sentant méprisée, va se prendre vraiment pour la foule furieuse, incontrôlable, sans leader et sans élite pour l'encadrer. La foule qui doit voter pour le chef ou faire sa prière le vendredi devant les caméras derrière les chefs, la foule qui doit obéissance et à qui on nie toute citoyenneté. Alors ne soyez pas surpris devant nos flots colériques et nos slogans revanchards, adeptes de l'affrontement en milieu urbain et de la castagne avec des policiers qui prennent tout un peuple pour une masse manipulable. Nous sommes la foule, el ghachi, qu'on refuse de traiter comme un peuple.

Adlène Meddi

Continuité

24/01/2015

La tradition est respectée en Arabie Saoudite où la succession du roi Abdallah, décédé dans la nuit de vendredi, s'est faite comme d'habitude. Quant à la politique, il n'est question que de continuité, son successeur l'ayant affirmé hier dans son premier discours. Un haut responsable de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) ayant, quant à lui, exclu un changement «significatif» de la politique pétrolière saoudienne. Sans crainte d'être contredits, de nombreux analystes appréhendent la politique saoudienne sous ce seul angle.

Jusqu'aux raisons du royaume saoudien de pousser à la baisse le prix du pétrole. Qui en était visé, l'Iran, la Russie, ou bien alors les producteurs américains de pétrole de schiste ? Tout cela à la fois, selon certains, qui soulignent que la dépendance mondiale, surtout américaine, au pétrole du Golfe et principalement d'Arabie Saoudite n'est plus ce qu'elle était il y a un demi-siècle, et cela pourrait se faire à son détriment.

Encore que ce ne soit là qu'une partie de l'analyse, d'autres renvoyant à des changements qui pourraient survenir dans la région.

A vrai dire, le monde a changé, sans connaître de bouleversement, et d'ailleurs chacun veut s'en prémunir, sinon ne pas le subir. Ainsi en est-il du défunt souverain qui avait toujours accordé une attention particulière aux alliés du royaume et tenté régulièrement de repousser aussi loin que possible tout ce qui pouvait le menacer.

Ainsi en est-il de cette guerre des prix du pétrole, mais aussi de certaines positions comme pour ce qui est du conflit du Proche-Orient. Et on pense principalement à la proposition, lors du sommet arabe de 2005, de la normalisation avec Israël en échange de son retrait des territoires arabes. Encore et toujours la stratégie arabe de paix à vrai dire initiée lors du sommet de Fès en 1982, avec cette autre résolution affirmant le droit à la sécurité de tous les Etats de la région, ce qui était alors considéré comme une reconnaissance implicite d'Israël.

Et si de telles propositions n'ont pas eu le moindre écho, c'est uniquement en raison de leur rejet par Israël. Il y a aussi, l'intérêt du royaume au dialogue en cours entre l'Iran et les puissances occidentales. Il redoutait son programme nucléaire au point où, selon le site WikiLeaks, le défunt souverain recommandait aux Etats-Unis de «couper la tête du serpent», donc détruire le programme en question.

Et le «printemps arabe» ? Une question bien importante en ce qui concerne le royaume, une réponse toute simple, mais lourde de significations, la stabilité avant tout. Et pour les autres ? Riyad a bien tourné le dos, voire lâché en 2013 le président égyptien Mohamed Morsi issu des Frères musulmans, soutenant au contraire le général Al Sissi et son pouvoir. C'est aussi la guerre au régime syrien donnant lieu à d'autres guerres. Quel sens alors pour la continuité aujourd'hui mise en avant ?

Mohammed Larbi

Les voies de la diplomatie algérienne sont impénétrables

25/01/2015

Le deuil de trois jours décrété par le président Bouteflika à la suite du décès du roi d'Arabie Saoudite, Abdallah Ibn Abdelaziz Al Saoud, appuyé par l'envoi d'une forte délégation conduite par le président du Sénat Abdelkader Bensalah, accompagné du ministre de la Justice Tayeb Louh et du président du Conseil constitutionnel, M. Mourad, divise les Algériens.

Beaucoup s'interrogent sur cette fébrilité de la diplomatie algérienne à nulle autre pareille, pour autant que l'on se souvienne, même lorsque des deuils frappent des nations et des gouvernements liés à l'Algérie par des relations séculaires d'amitié sincère, de solidarité et de respect mutuel.

Que le président Obama et les gouvernements européens se précipitent pour témoigner leur compassion et leur amitié à un allié stratégique sur lequel ils s'appuient pour redessiner la carte géopolitique du Monde arabe en rapport avec le conflit israélo-palestinien et le dossier iranien, il n'y a rien de surprenant à cela ! Quand les grands de ce monde se déplacent en force, comme ils l'ont fait il y a quelques jours suite à l'attentat contre Charlie Hebdo et, cette fois-ci, à Riyad, en Arabie Saoudite, c'est que l'événement est d'importance capitale pour leurs intérêts stratégiques.

Le rôle joué par Riyad dans la chute brutale et continue du prix du pétrole sur injonction des Américains ne semble pas, en revanche, inspirer quelque ressentiment que ce soit, pourtant légitime, de la part des autorités algériennes pour ce coup de poignard dans le dos dont l'Algérie aura à payer une lourde facture dans les prochains mois.

Il fut un temps où les principes d'amitié, de solidarité, de fraternité, de coopération mutuellement bénéfique et de communauté de destin invoqués par l'Algérie dans la structuration et la conduite de sa politique extérieure avaient leur prolongement pratique dans l'action politique, diplomatique et les grands choix et décisions économiques.

Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Il y a comme une espèce de sadisme dans la conduite de la politique étrangère de l'Algérie, à voir cette disposition primaire de nos dirigeants à se prosterner et à embrasser la main de dirigeants qui ne veulent pas de bien à notre pays et, de manière plus générale, aux peuples arabes qui cherchent à s'affranchir des tutelles étrangères.

En dépit du verrouillage des espaces de liberté, la diplomatie de la rue en tant que réponse du cœur et de la raison à la diplomatie policée officielle est en train de s'imposer dans le comportement civique des citoyens. Désormais, à chaque fois que s'exprime la position officielle de l'Algérie sur un événement international, l'opinion réagit à rebrousse-poil.

Ce fut le cas il y a quelques jours à la suite des attentats parisiens où la présence du ministre des Affaires étrangères, M. Lamamra, à la marche parisienne a été «chahutée» en Algérie, dans plusieurs wilayas, par des marches de dénonciation des caricatures de Charlie Hebdo. Le même scénario est observé avec le décès du roi d'Arabie Saoudite.

Pendant que nos dirigeants tirent leurs mouchoirs, les réseaux sociaux s'enflamment et s'indignent de l'allégeance de l'Algérie vis-à-vis des monarchies du Golfe. Au niveau des mosquées, de nombreux fidèles ont refusé d'accomplir ce vendredi «la prière de l'Absent» à laquelle a appelé le ministère des Affaires religieuses en hommage au défunt roi saoudien. Les voies de la diplomatie algérienne sont impénétrables.

Omar Berbiche

Quand on est fils de...

26/01/2015

Le Collectif contre la cherté des transports vers l'Algérie (CCTA) a dressé, hier, une liste non exhaustive de fils de pontes du pouvoir placés dans les différentes agences et bureaux d'Air Algérie à Paris et dans d'autres capitales européennes.

On y trouve pêle-mêle des enfants de ministres anciens et nouveaux, de hauts responsables civils et militaires et de proches du président de la République.

Cela fait mal au cœur de voir à quel point le népotisme a gangrené les institutions et les entreprises publiques. C'est quasiment une privatisation en bonne et due forme de l'Etat par ceux qui sont au pouvoir.

Recruter ses enfants et ses proches est devenu le réflexe pavlovien de celui qui hérite d'un poste de responsabilité. Cette pratique éhontée s'est gravement ancrée dans les «mœurs» du régime en voie de disparition mais qui, par instinct de survie, plonge ses racines dans les rouages de l'Etat en y «plantant» sa smala. Quitte en cela à systématiser, à tous les niveaux, la médiocrité, tant certains rejets des gens du pouvoir, à force d'être choyés et gavés de l'argent facile de papa, ne jugent pas utile de suivre des études supérieures.

A quoi bon, en effet, perdre son temps sur les bancs de l'université, même étrangère, quand on est fils d'un ministre, d'un président du Parlement ou d'un général en particulier... Par une sorte de déterminisme sociopolitique, l'avenir de ces chouchous de la République est tout tracé !

Ce constat de la main basse sur les postes de responsabilité, voire même les emplois ordinaires mais basés à Paris, Londres ou Dubaï, ne se vérifie pas uniquement à Air Algérie. C'est une véritable armée de proches, amis et alliés qui peuple les ambassades, les consulats et autres représentations de l'Etat à l'étranger.

Le phénomène du «ben âmisme» est consubstantiel à la gestion des affaires publiques. On se sert d'abord avant de penser, éventuellement, à servir l'Etat qu'on est censé représenter. L'enjeu, pour nos (ir)responsables, c'est bien sûr d'assurer les arrières de leurs enfants en leur garantissant des résidences et des jobs à l'étranger aux frais des contribuables.

Il est rare de trouver dans une agence d'Air Algérie, dans un bureau de l'ENTMV, dans un consulat ou une ambassade ne serait-ce qu'un simple factotum qui ne soit pas lié à un haut responsable. S'il y en a quelques-uns, ils sont juste les exceptions qui confirment une règle algérienne non écrite.

Et cette règle s'applique naturellement ici, en Algérie, où il n'est pas donné à n'importe quel quidam d'arracher un poste à Sonatrach, chez les opérateurs de téléphonie mobile ou dans les banques publiques et privées s'il ne dispose pas d'un parrainage d'en haut. C'est comme cela en Algérie, même les postes de responsabilité s'héritent au nom d'une insondable légitimité de ceux qui nous gouvernent à se régénérer à travers leurs enfants.

Quant aux fils du peuple, même brillants et bardés de diplômes, ils sont contraints de faire de petits boulots ou carrément d'aller monnayer leurs talents dans un ailleurs meilleur, où le nom et la filiation n'ont pas droit de cité. Et on se gargarise de rationalisation des dépenses !

Hassan Moali

Doux leurres

27/01/2015

La Présidence a-t-elle décidé, finalement, d'opérer un passage en force à In Salah contre la volonté de la population locale qu'insupporte toute odeur de gaz de schiste chez elle ? C'est apparemment le cas puisque le wali de Tamanrasset vient d'inviter, sur un ton expressément autoritaire, les représentants des manifestants à stopper leur protesta et à rentrer chez eux. Tout porte à croire que les décideurs ont choisi leur option, c'est-à-dire foncer, forer les puits de gaz de schiste et advienne que pourra.

Beaucoup pensaient que le gouvernement allait faire preuve de compréhension à l'égard des réserves, somme toute légitimes, soulevées par les citoyens de la région. Surtout après l'envoi du DGSN, le général Abdelghani Hamel, en qualité de représentant du président de la République, pour écouter les doléances de la population. Or, l'intervention télévisée du Premier ministre assurant que l'exploitation du gaz de schiste «n'est pas à l'ordre du jour de mon gouvernement» a plutôt plombé l'atmosphère et flambé la situation.

Pour les habitants d'In Salah, dans la rue depuis 25 jours, les propos qui se voulaient rassurants de Sellal n'étaient que de doux leurres. La réaction explosive des manifestants, juste après la prestation du Premier ministre, montrait déjà le fossé séparant les professions de foi du gouvernement et les convictions des manifestants.

Que l'on arrive à confier à un wali la mission presque impossible de faire entendre raison à une population désabusée, qui plus est rejette d'emblée les explications d'un Premier ministre et d'un général, est un peu bizarre. Les décideurs sont-ils à ce point à court d'arguments et en panne d'imagination pour convaincre une population qui ne veut finalement que préserver sa santé et son environnement ? Parce que, à In Salah et ailleurs, on n'est pas spécialement et par principe contre l'exploitation du gaz de schiste ; ce sont ses dommages collatéraux qui font peur, comme partout ailleurs dans le monde, notamment en France.

Qu'est-ce qui fait donc courir le pouvoir qui s'entête à ouvrir un front dans cette délicate région du Grand-Sud, sujette à multiples influences ? Pourquoi prend-il le risque gratuit de créer un autre foyer de rancœur et de rancune à une portée de fusil du nord du Mali, infesté par les djihadistes et autres narcotrafiquants ?

Posons la question autrement : le pouvoir a-t-il les pieds et les poings liés dans cette histoire de gaz de schiste où il ne lui est plus permis de faire marche arrière à cause de ses engagements avec les multinationales ? Ou alors le régime finissant est-il simplement mû par un instinct de survie face à une rente pétrolière tout aussi finissante ? Il est difficile, en tout cas, de décrypter cet attachement quasi obsessionnel au gaz de schiste, ici et maintenant. Il pose de nombreuses questions auxquelles ne répondent ni Sellal ni Yousfi et encore moins Hamel et le wali de Tamanrasset. Les manifestants, eux, ne veulent rien d'autre que l'arrêt des forages pour rentrer chez eux.

Hassan Moali

Le foot, un sacerdoce politique

28/01/2015

A la veille du match décisif de qualification d'hier, contre le Sénégal, pour le prochain tour de la CAN, le pouvoir était terrassé à l'idée de l'élimination de l'équipe nationale de football. Surtout que les ambitions de départ affichées par le staff technique et la Fédération visaient le sacre continental et rien d'autre. Comme lors du match décisif de qualification à la Coupe du monde face à l'Egypte lors de l'épopée d'Omdurman, au Soudan, les politiques, bien plus que les supporters des Verts, se tenaient le ventre, priant pour que la réussite soit au rendez-vous à la faveur du match contre le Sénégal.

C'est que le pouvoir a toujours utilisé la rente pétrolière et les performances footballistiques des Verts comme antidotes politiques pour amortir les chocs qui agitent la société. Dans le long processus de dépersonnalisation et d'acculturation de la société algérienne, le football – ou plus précisément le onze national – apparaît comme le seul marqueur identitaire qui reste à la jeunesse.

Le pouvoir l'a bien compris en ne rechignant pas sur le budget des Verts dans le seul et unique but d'arracher des résultats qui feront retentir l'hymne national dans les compétitions continentales et internationales. En ces moments de doute lié à la crise multiforme que traverse le pays, le pouvoir a un besoin vital d'une éclaircie qui viendrait illuminer le ciel gris chargé de gros nuages qui menacent la stabilité précaire du pays.

L'instrumentalisation politique du football en Algérie a culminé avec l'arrivée de Bouteflika aux affaires.

La mobilisation des institutions de l'Etat – dont l'ANP à travers le pont aérien mis en branle dans des délais record pour acheminer au Soudan des bataillons de supporters algériens – donne la mesure de la place stratégique que revêt l'équipe nationale de football dans le processus de légitimation politique du pouvoir. Rappelons-nous les slogans à la gloire de Bouteflika et les images de l'emblème national qui avaient envahi nos balcons et nos rues comme on n'en avait jamais connu depuis l'indépendance de l'Algérie ! Et pour montrer qu'il s'agit bien là d'un attribut de la souveraineté nationale, l'Etat va même jusqu'à faire sponsoriser l'équipe nationale de football par une entreprise publique – Mobilis en l'occurrence – alors qu'ailleurs, les fonds des fédérations de sports, toutes disciplines confondues, sont alimentés par des financements privés.

Cette immixtion du politique dans le sport a été poussée à un point extrême, jusqu'au choix des joueurs et du système de jeu suggérés ou imposés par-dessus les épaules des staffs techniques, dans les bureaux capitonnés. Est-ce que le président de la Fédération algérienne de football est fondé, au regard de ses attributions, à interpeller le coach sur la non-titularisation de certains joueurs laissés sur le banc de touche ?

Cette transgression des lois régissant le fonctionnement du sport n'est pas propre à l'Algérie.

Tous les Etats en mal de légitimité puisent dans le registre du football, sport de masse par excellence, dans l'espoir d'en tirer quelques dividendes politiques. Qu'aurait-on fait si on avait des stars de la trempe de Pelé ? Les autorités brésiliennes n'ont pas cherché à récupérer à des fins politiques ou politiciennes cette star mondiale du football, qui a mis son expérience au service du sport dans le monde en sa qualité d'ambassadeur des Nations unies. A méditer.

Omar Berbiche

La rente, les rentiers et la corruption

29/01/2015

Des députés sont sortis de leur tranchée pour défendre la politique de subventions lors du récent débat sur la loi de règlement budgétaire. C'est un refus de principe et sans nuance des parlementaires, rejetant la moindre discussion sur le sujet en avançant comme argument que l'on ne doit pas toucher aux acquis sociaux des Algériens. Rien ne justifie, aux yeux de la majorité des élus, que l'on puisse évoquer la question.

Pas même la situation financière du pays, née de ce nouveau choc pétrolier qui a vu le prix du baril de pétrole chuter de 55 dollars entre juin et décembre 2014. Ils rejoignent en cela l'attitude du gouvernement de M. Sellal pour qui il n'y a pas lieu de revoir la politique financière et budgétaire afin de l'adapter à la conjoncture actuelle, hormis quelques mesures conjoncturelles comme le gel des recrutements dans la Fonction publique ou le report de certains projets d'investissement non prioritaires qui n'ont pas encore démarrés.

La sous-estimation de la gravité de la situation de la part de l'Exécutif et des «élus de la nation» tranche pourtant avec les appels des économistes, des experts et des institutions monétaires et financières internationales à une plus grande rigueur dans la gouvernance reposant sur des mesures hardies pour diversifier l'économie, relancer l'industrie et améliorer le climat des affaires, entre autres.

Ne rien faire et maintenir le statut quo, c'est-à-dire une distribution spécifique de la rente où la corruption conserverait sa place, semble le credo des uns et autres. Ce déni de la gravité d'une situation va jusqu'à rejeter la nécessité d'aller vers une meilleure allocation des subventions, reposant sur la solution de facilité qui consiste à recourir à la cagnotte constituée par le Fonds de régulation des recettes, le fameux FRR, depuis une dizaine d'années.

Pourtant, ce sujet tabou des subventions a déjà été abordé dans les années 1990, lorsque la situation financière du pays était critique et que l'endettement extérieur avait atteint son pic le plus élevé. L'UGTA, par la voix de son défunt secrétaire général Abdelhak Benhamouda, marquait à l'époque son refus de voir que le soutien des prix des produits de première nécessité puisse profiter aussi bien aux salariés qu'aux fabricants de biscuits ou de chocolat à travers un prix unique du kilo de sucre. Le syndicaliste plaidait, à l'époque, pour un ciblage des subventions au profit de ceux qui en ont le plus besoin : les salariés, les revenus fixes et autres retraités.

Une attitude défendue des décennies plus tard l'ancien ministre des Finances, Karim Djoudi, qui préconisait en 2014, devant les ministres arabes, «la rationalisation de l'action à travers des formules de subvention plus performantes afin de cibler les catégories nécessiteuses et de remédier à certains dysfonctionnements structurels».

Poursuivre cette politique sans discernement, notamment pour les produits énergétiques (essence et autres carburants), aggraverait encore davantage les déficits et nourrirait encore plus la contrebande de ces produits vers les pays voisins où les prix sont libres. Doit-on continuer à ignorer tous ces aspects qui relèvent de la stabilité et de la souveraineté du pays ?
Reda Bekkat

Encore une dérive dangereuse

31/01/2015

Le wahhabisme violent est-il en train de regagner du terrain en Algérie ? Il y a de quoi s'inquiéter au vu de ce qui se passe sur le terrain, la régression de la société, l'intolérance qui s'emparent chaque jour de nouveaux espaces. Dernières dérives en date, des individus encagoulés ont envahi, jeudi, un lycée de Bouira, saccagé une partie des meubles et cassé des vitres, rapporte notre confrère Le Soir d'Algérie.

Le plus grave est qu'ils se sont réclamés du Daech, cette organisation criminelle qui sème l'horreur et la désolation en Syrie et en Irak. Les individus se sont ensuite évanouis dans la nature sans être inquiétés. Pourtant, nous avons des services de sécurité qui, en d'autres circonstances, ont fait preuve d'une grande célérité et d'une grande efficacité. Surtout quand il s'agit de tabasser des militants de la démocratie.

Cette absence de réaction fait peur. Elle nous renvoie à ce vendredi noir, quand des manifestations de colère – au demeurant limitées – contre des caricatures de Charlie Hebdo ont été transformées en manifestation de soutien à Daech et en hommage aux deux criminels, les frères Kouachi, qui ont assassiné des journalistes et des policiers à Paris.

Le drapeau noir de l'organisation criminelle a même été hissé en face de l'Assemblée nationale populaire. Dans ce cas également, aucun des chantres de la violence terroriste et des meneurs des manifestants n'ont été inquiétés. Pourtant, ce genre de comportement aurait dû être considéré comme une alarme : il rappelle les sinistres débuts des démonstrations de force du FIS à la fin des années 1980 et au début des années 1990, qui ont fini par enfoncer l'Algérie dans une décennie noire de laquelle on ne s'est pas encore relevés.

Le pouvoir de l'époque n'était pas outillé pour riposter au désastre destiné à renvoyer l'Algérie à l'âge de pierre. Mais les actuels dirigeants s'accommodent merveilleusement de l'islamisme qu'ils ont introduit dans les hautes sphères du pouvoir et avec lequel est née une très grande complicité. C'est le locataire d'El Mouradia qui a orchestré l'opération d'infiltration des «barbus» dans l'appareil de l'Etat. Comme dans tous les pays arabes, les régimes en place ont la phobie d'un ennemi commun : la démocratie. Ils se retrouvent dans l'islamisme qui est une idéologie totalitaire, ennemie de la libre expression, des libertés individuelles et collectives, de l'épanouissement de la société et de la modernité.

Ce qui s'est passé à Bouira arrange bien le pouvoir qui aimerait même voir ce genre d'actions se multiplier, à condition qu'elles ne touchent pas ses intérêts. La lutte contre la rapine, la corruption, ne fait pas partie du programme de la mouvance islamiste. De ce fait, celle-ci ne peut être considérée que comme un allié précieux par les maîtres du pays.

Tayeb Belghiche

L'entrisme du MSP, acte II

02/02/2015

Cruel paradoxe de la militance politique en Algérie ! Plus les initiatives politiques de sortie de la crise de gouvernance dans laquelle se trouve le pays se multiplient, plus la visibilité du champ politique devient imprécise et source de grande préoccupation. Depuis plus d'une année on assiste, en effet, à une inflation de démarches lancées, tour à tour, sous le sceau du pouvoir comme la concertation sur le projet de révision constitutionnelle, ou bien à l'initiative de certains partis de l'opposition élargie à des personnalités nationales regroupées au sein de la Coordination nationale des libertés et de la transition démocratique (CNLTD) et, dernière tentative en date, celle du Front des forces socialistes (FFS).

La caractéristique commune de toutes ces initiatives politiques est qu'aucune n'est parvenue à fédérer les énergies et à susciter l'adhésion populaire. Les consultations sur la révision de la Loi fondamentale, boycottées par une partie de la classe politique, ne constituent plus la priorité de l'heure du pouvoir.

Mise en place pour créer une dynamique de changement, la CNLTD n'arrive pas à porter loin son discours parce que confrontée à des entraves sur le terrain de l'action politique et de la mobilisation populaire. Et le FFS, venu en sauveur de la nation, qui s'enlise dans un débat où l'on navigue à vue.

Dans ce contexte de flou artistique, un nouvel acteur, le Mouvement de la société pour la paix (MSP) tente une échappée solitaire en annonçant, par la voix de son président, Abderrazak Makri, le lancement prochain d'un autre cadre de concertation sous l'égide de sa formation. Partie prenante de la Coordination nationale, le MSP a surpris la classe politique, et particulièrement ses partenaires de la CNLTD, par cette sortie qui est déjà interprétée comme le signe de la volonté de ce parti de reprendre sa liberté d'action face aux difficultés éprouvées par cette coalition pour s'affirmer sur le terrain.

Ce parti, qui connaît les arcanes du pouvoir pour avoir un temps siégé au gouvernement et compté parmi l'attelage de l'Alliance présidentielle, semble convaincu, à la faveur de l'expérience sur le terrain, que la transition politique sans le pouvoir est une chimère politique. Le FFS l'a compris avant lui en ouvrant ses consultations à toutes les forces politiques du pouvoir et de l'opposition.

Les réponses en demi-teinte des uns et le refus catégorique des autres de s'associer à la démarche du parti d'Aït Ahmed semblent avoir creusé l'appétit politique du parti islamiste qui compte ainsi, avec cette nouvelle carte qu'il met dans le jeu politique, bonifier sa présence au sein de la CNLTD pour mieux négocier des espaces avec le pouvoir. C'est le sens de la perche qu'il tend aux autorités pour dépasser le bras de fer engagé avec l'opposition.

A-t-il été mandaté par la Coordination nationale pour ce faire ou bien roule-t-il pour son propre compte, fidèle en cela à la pratique de l'entrisme qui fonde son action politique ? Quelles que soient les motivations politiques qui ont poussé le MSP à «désertier» d'une certaine manière le camp de ses alliés, en attendant peut-être la confirmation certaine du repositionnement du parti islamiste, l'initiative fragilise la CNLTD et fait le jeu du pouvoir.

Omar Berbiche

Les mythes ont la vie dure

03/02/2015

La fin d'un mythe, a-t-on cru comprendre ? La fin de la médecine gratuite, ou plutôt la fin de la gratuité des soins serait donc pour bientôt, à en croire le ministre des Finances, qui s'exprimait dernièrement devant les sénateurs. Les Algériens devront «mettre la main au porte-monnaie», a déclaré le grand argentier d'un ton docte, et accepter l'idée que l'Etat ne subventionne plus, comme il l'a fait jusqu'à présent, certaines dépenses des ménages, comme la consommation de biens alimentaires ou d'énergie (carburants, électricité...).

Le ministre a sans doute péché par maladresse en lançant de telles affirmations, sans les soutenir par un argumentaire qui aurait pu avoir, au moins, le mérite de lancer le débat sans fausse polémique et sans surenchère, en ces temps de difficultés financières et de restrictions budgétaires. Mais le plus grave n'est sans doute pas là.

En effet, devant de telles déclarations d'un ministre des Finances, on ne peut s'empêcher de se demander s'il sait ou non que la médecine n'est plus gratuite pour les citoyens. En effet, les Algériens s'acquittent depuis de nombreuses années des soins qu'ils reçoivent dans les hôpitaux et les structures de santé publique à travers le ticket modérateur.

Tout comme ils participent au financement de la santé publique par l'intermédiaire de leurs cotisations aux Caisses de sécurité sociale qui financent ainsi la santé publique et, indirectement, par les impôts qu'ils versent à l'Etat. C'est donc faire un faux procès aux Algériens de cette manière en occultant qu'il existe un réel problème de gouvernance du secteur de la santé publique, d'où est absente l'efficacité dans la gestion des structures sanitaires.

Tout ceci fait que les usagers continueront à déplorer l'absence de soins de qualité dans les hôpitaux et les dispensaires... Car il est un principe universellement admis qu'il ne peut y avoir de système de santé publique efficace sans un secteur public doté de moyens, de personnels et de structures en nombre et en qualité, ceci est valable y compris pour des économies libérales.

Malheureusement, la recherche de l'efficacité et de la bonne gestion ne semble pas un souci de nos gouvernants, et ce, depuis très longtemps ! Pour preuve, le processus de contractualisation qui devrait régir le système national de santé n'est toujours pas appliqué, alors que le principe a été retenu en 1993. Certains ne manqueront pas de faire remarquer, pour notre malheur, que cela ne changera pas tant que nos dirigeants et leurs proches continueront de se faire soigner à l'étranger. L'Algérie continuera ainsi à fournir les médecins et à financer les systèmes de santé étrangers.

Reda Bekkat

La décentralisation ratée

04/02/2015

Epuisant une à une ses ripostes contre le rejet du gaz de schiste par les populations du Sud, le gouvernement vient de remettre au goût du jour une vieille formule : la «wilaya déléguée», structure dont il compte faire bénéficier onze régions sahariennes. Ce type d'administration n'a pourtant pas donné de fruits là où elle a été mise en œuvre, notamment dans la capitale.

Elle s'est révélée un clone de «la daïra» avec quelques prérogatives en plus, mais sans réelle valeur ajoutée pour la population et pour le développement. La réalité est que dans une wilaya, le véritable patron est le wali – lequel dispose d'un statut clair, à la différence du wali délégué – et encore. La marge de manœuvre du wali lui-même est réduite tant il est soumis à toutes sortes de pressions de sa tutelle et des autres structures de l'Exécutif. Ne parlons pas du président d'APC, transformé en simple gestionnaire de l'état civil et de la voirie.

Le pouvoir vient de rater l'occasion de lancer un débat sur la décentralisation et la régionalisation, opportun à la veille de la réforme constitutionnelle (si ce n'est pas un autre leurre) et surtout vital à l'heure de la remise en cause du choix algérien de développement : ancré sur la rente pétrolière et bâti sur la dépense publique à outrance, il est totalement et définitivement mis en faillite par la chute brutale des recettes pétrolières.

A bout de souffle et de revenus, l'Algérie se devait de ce fait d'être imaginative afin de faire face aux lancinantes exigences de sa population. Une des voies royales était la refonte totale des structures et des missions de l'Etat, en d'autres termes l'octroi aux régions de larges prérogatives afin que les populations soient maîtresses de leur quotidien et de leur devenir. Or, le pouvoir est allé à contre-courant de l'histoire en ressortant cette idée de wilayas déléguées alors même qu'il dispose depuis une quinzaine d'années de propositions de mesures de décentralisation bien plus hardies. Contenues dans le rapport du constitutionnaliste Missoum Sbih, elles ont fini par moisir dans un tiroir, n'agréant pas celui qui les avait commandées, en l'occurrence le président Bouteflika.

Avec l'usure du temps et le goût du pouvoir absolu, s'est installée une implacable stratégie : tous les pouvoirs doivent rester à Alger, dans une seule institution, la présidence de la République, et aux mains d'une seule personne : le chef de l'Etat. Comme il a le jacobinisme (centralisation extrême) dans les gènes, le personnel politique dirigeant a combattu sans relâche les idées de décentralisation et de régionalisation développées tant par des partis politiques que par des experts, lesquels ont pourtant bien soin de se démarquer de toute idée d'autonomie ou de régionalisme.

La toute dernière initiative qui aurait gagné à être étudiée émane de la société civile de Grande-Kabylie. Elle a rendu public un manifeste plaidant pour la reconnaissance constitutionnelle d'un statut politique de la région. A des variantes près, toutes les initiatives convergent vers le même objectif : obtenir qu'un grand nombre de centres de décision soient décentralisés au maximum et qu'ils reviennent aux populations les plus reculées par le biais d'élections démocratiques.

L'Etat garderait la haute main sur les institutions et les entreprises de souveraineté, telles la Défense, les Affaires étrangères, les Finances, la Justice, l'Energie, etc. Il se délesterait de tout le reste au profit des populations locales. L'Algérie n'a rien à inventer, le monde développé a fait des régions les sources principales du développement, au grand bonheur de leurs peuples qui se retrouvent pleinement dans leurs institutions élues démocratiquement. Et travaillant en harmonie avec les instances gouvernementales.

Ali Bahmane

Marches de la CNLTD et démarche du FFS

05/02/2015

La scène politique s'emballe. A l'approche de la «conférence du consensus national» prévue pour les 23 et 24 février et à laquelle a appelé le Front des forces socialistes (FFS) la classe politique, particulièrement celle se réclamant de l'opposition au pouvoir, force le pas et passe à une vitesse supérieure dans l'occupation du terrain.

Confinés jusqu'ici dans des échanges épistolaires à distance, la confrontation entre les deux pôles – structurés autour de deux initiatives politiques antagonistes, celle emmenée par la Coordination nationale pour les libertés et la transition démocratique (CNLTD) regroupant les partis de l'opposition et certaines personnalités et celle dirigée par le FFS appuyé par les partis du pouvoir ou proche du pouvoir – se déplace désormais sur le terrain de la mobilisation et de la mise en œuvre pratique des projets politiques.

La date symbolique du 24 février, commémorant le double anniversaire de la création de l'UGTA et de la nationalisation des hydrocarbures, n'a pas été choisie fortuitement par les deux parties. Le FFS a voulu puiser dans le registre de la souveraineté nationale pour tenter de donner un contenu hautement patriotique à son initiative.

Pour sa part, en programmant des marches dans les 48 wilayas pour la date historique du 24 février, symbole de la récupération des richesses nationales, la CNLTD cherche à capter la colère des habitants du Sud liée au dossier du gaz de schiste. C'est aussi une opportunité pour jauger ses forces et le niveau d'adhésion populaire à son projet politique.

Réussira-t-elle à faire jonction avec la rue, qui ne s'est pas impliquée jusqu'ici dans son initiative ? Les animateurs de la Coordination nationale sont conscients que les changements ne peuvent intervenir que si la population est partie prenante dans la construction de son destin. Face à l'absence de réactivité populaire au projet de transition démocratique de la CNLTD, c'est la Coordination qui décide de quitter son quartier général et le confort des débats organiques pour aller à la rencontre des citoyens. Le pari apparaît audacieux autant que politiquement risqué.

Une faible mobilisation populaire dans les marches pourrait impacter négativement l'action de la Coordination et hypothéquer son devenir. D'autant que ce test de popularité et de légitimité auquel se soumet cette coalition intervient dans un contexte nouveau pour la CNLTD, qui enregistre les premiers couacs en son sein.

La décision prise par un de ses membres, le MSP, de lancer une nouvelle initiative de dialogue qui se situe en porte-à-faux avec les fondamentaux de la Coordination en ce sens qu'elle inclut le pouvoir, s'en ressentira très certainement à l'occasion des démonstrations de rue, le 24 février. Le MSP, qui s'apprête à s'engager dans des pourparlers avec le pouvoir, va sans doute mettre un bémol à son opposition frontale au régime et s'abstenir d'envoyer des militants aux marches de la CNLTD pour donner des gages aux autorités.

Certes, il ne faudra pas s'attendre à ce que le face-à-face du 24 février, entre le FFS ainsi que les forces qui le soutiennent dans son initiative de dialogue et la CNLTD qui s'engage pour la première fois dans la bataille de l'opinion, change le destin du pays. Mais il apportera un éclairage sur la configuration politique de l'Algérie de demain qui se dessine à gros traits abstraits.

Omar Berbiche

Incontestables vérités

07/02/2015

Comme un puzzle qu'il faut sans cesse reconstituer – et cela renseigne de manière éloquente sur la détermination de ceux qui refusent toute forme de résignation –, le conflit du Sahara occidental n'échappe pas à cette règle. Tout compte fait, cela est révélateur de l'enjeu d'une telle bataille, celle des droits de l'homme, dont le premier d'entre eux, celui de l'existence. On ne cherche pas à déplacer des personnalités du monde entier dans la ville de Dakhla rien que pour parler affaires comme le prétend le Forum de Crans Montana.

Et à un tel niveau, nul ne doit ignorer que cette localité se situe au Sahara occidental, lequel figure dans la liste de l'ONU des territoires et pays non autonomes, autrement dit sous occupation étrangère, rappelant conséquemment que le Maroc en est l'occupant.

C'est ce qui est rappelé avec constance depuis 1975 et même le Maroc y a souscrit en concluant, en 1988, un accord avec le Front Polisario, prévoyant l'autodétermination du peuple du Sahara occidental. Ainsi donc, en acceptant le principe même de l'autodétermination, le Maroc reconnaissait au moins implicitement qu'il occupait un territoire et privait un peuple de choisir librement son destin.

Etant partie au conflit, il venait aussi de reconnaître le Front Polisario comme l'autre partie, cessant d'affirmer qu'il s'agissait de l'Algérie. Toutefois, le Maroc a bien renié son engagement, sans que la communauté internationale le suive. Celle-ci, au contraire, a fait preuve de continuité et s'apprête, au mois d'avril prochain, à revoir son approche sans rien toucher dans le fond. Le Maroc le sait et c'est pourquoi il recherche les appuis qu'il peut, uniquement, et non pas ceux qu'il voudrait, ce qui est fondamentalement différent. A vrai dire, le dossier est parfaitement bouclé et bien protégé par l'ONU et autres organisations internationales.

Comme l'américaine Human Rights Watch (HRW) qui a affirmé, dans son dernier rapport, qu'il n'existe pas de «séquestrés» dans les camps des réfugiés sahraouis à Tindouf. Bien avant elle, l'ancien secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, avait, en 2005, souligné avec force que les réfugiés sahraouis n'étaient pas des séquestrés, renvoyant bien au contraire le Maroc à sa guerre au peuple sahraoui avec des attaques de son aviation visant les populations sahraouies, contraignant ces dernières à fuir les massacres et se réfugier en Algérie.

Voilà donc l'histoire des camps de réfugiés de Tindouf, jamais contestée par une quelconque organisation internationale, l'ONU notamment s'en faisant un point d'honneur de le rappeler. Une vérité historique que le Maroc tente régulièrement de pervertir pour en faire un élément en sa faveur, mais sans le moindre succès, le monde auquel il s'adresse n'étant pas atteint d'amnésie.

Plus que cela, HRW indique que les personnes vivant dans les camps de réfugiés à Tindouf sont libres de leurs mouvements à l'intérieur des camps et vers l'étranger et qu'aucun cas d'emprisonnement ou de poursuite pour des délits politiques n'a été enregistré. La réponse marocaine est connue, mais mieux vaut attendre la prochaine réunion du Conseil de sécurité.

Mohammed Larbi

La femme du mont Chenoua est partie

08/02/2015

La sobriété s'imposait, car m'avait saisie la sensation presque physique que vos portes ne s'ouvriraient pas pour moi seule ni pour mes seuls livres, mais pour les ombres encore vives de mes confrères – écrivains, journalistes, intellectuels, femmes et hommes d'Algérie – qui, dans la décennie quatre-vingt-dix, ont payé de leur vie le fait d'écrire, d'exposer leurs idées ou tout simplement d'enseigner... en langue française.»

Quel bel hommage rendu au combat du peuple algérien contre le terrorisme islamiste !

Il a été exprimé avec une immense émotion par la grande Assia Djébar, en ce mois de juin 2005, lors de sa réception par l'Académie française qui venait de l'élire en tant que membre à part entière. C'était la première fois qu'une ressortissante d'un pays arabe rejoignait les immortels, nom qu'on attribue aux académiciens.

Les Algériens avaient de quoi être fiers. C'était là une reconnaissance de la littérature algérienne, du talent algérien.

Mais l'auteure de *La Noubia des femmes du mont Chenoua* n'a pas eu la reconnaissance qu'elle méritait de la part des officiels algériens : son œuvre, transposée au cinéma, a été frappée d'ostracisme ; son entrée à l'Académie française a été accueillie avec une incroyable ignorance. Il a fallu plus de deux semaines pour que le ministère de la Communication de l'époque envoie un message de félicitations. Par contre, silence total du côté de la Présidence. Sous d'autres cieux, le tapis rouge lui aurait été déroulé, des réceptions grandioses auraient été organisées en son honneur, des hommages au demeurant plus que mérités lui auraient été rendus.

Traduite en une vingtaine de langues, Assia Djébar avait porté haut le drapeau algérien. Malheureusement, dans un pays gouverné par la médiocrité, dans un pays où la culture est dotée d'un misérable budget, où les grandes compétences sont marginalisées pour les obliger à s'expatrier, Assia Djébar n'avait pas sa place.

Rien de surprenant dans un pays avec «ses images d'un populisme attristant», comme elle le dit si bien, et «cette stérilité des structures (qui) annonçait, en fait, en Algérie, la lame de fond de l'intolérance et de la violence», c'était le pot de fer contre le pot de terre. Elle était très lucide des réalités algériennes soulignées par le bannissement d'un écrivain comme Kateb Yacine à Sidi Bel Abbès ou la marginalisation d'un Mouloud Mammeri.

Et comment ne pas crier sa colère lorsqu'en France, on baptise des rues du nom de Matoub Lounès, mort en martyr, alors qu'il est totalement ignoré dans cette Algérie qui a su vaincre l'islamisme malgré la volonté d'un pouvoir qui veut le réhabiliter. Ce n'est qu'hier en début d'après-midi que l'APS a annoncé le décès de la grande romancière. Le message de félicitations du président de la République au gouvernement général de Grenade pour l'anniversaire de son indépendance était prioritaire. C'est ça, l'indigence culturelle et le mépris pour les fils de l'Algérie.

Tayeb Belghiche

Les fraudeurs vous saluent !

09/02/2015

La fraude au commerce extérieur serait de l'ordre de 20 milliards de dollars. Ce montant, avancé par l'ancien chef de gouvernement Ali Benflis, serait le produit de la surfacturation des importations. Elle représenterait le tiers des 60 milliards de la facture totale. Une estimation reste toujours une estimation et il n'est pas exclu que ce chiffre soit en deçà de la réalité. Mais toujours est-il que cet aspect de la fraude, loin d'être nouveau, a pris de l'ampleur au fil des décennies et est dénoncé par la presse. Associé à un autre «mécanisme», celui des commissions versées à l'étranger par les fournisseurs, il est au cœur de la corruption qui gangrène l'économie nationale depuis 1962.

Ce chiffre de 20 milliards dans la bouche d'un ancien chef de gouvernement donne sans doute plus de crédit à tous ceux qui dénoncent depuis longtemps ce phénomène, érigé ces dernières années en «sport national» tant la corruption n'épargne pratiquement aucun secteur d'activité. Tout comme on serait tenté d'aller plus loin que M. Benflis pour affirmer qu'il y a belle lurette, y compris du temps où il faisait partie de l'Exécutif, les fraudeurs faisaient déjà preuve d'une criminelle ingéniosité pour se livrer à leur activité.

Et ce, aussi bien à l'intérieur du pays avec la vente sans facture, par exemple, que dans le cadre du commerce avec l'étranger, n'hésitant pas à recourir aux faux dans leurs opérations d'importation.

Les Douanes nationales ont signalé, dernièrement encore, avoir découvert des containers remplis de gravats et de sable venant de l'étranger alors que les documents en leur possession signalaient des équipements importés. Entre-temps, une partie ou la totalité de l'argent a transité vers l'étranger à partir des banques nationales. Il semblerait que ce ne soit pas un cas isolé.

C'est dire l'ampleur de l'arnaque et de l'escroquerie qui consiste à monter de fausses opérations d'importation pour détourner des sommes considérables en devises, portant ainsi un grave préjudice à la collectivité nationale. Mais il convient de souligner que tous ces fraudeurs, tous ces criminels tirent profit de l'incurie des structures de l'Etat chargées du contrôle du commerce extérieur.

Incurie et incapacité. Les instances bancaires qui financent ce genre de transactions sont-elles suffisamment outillées pour s'assurer de la sincérité et de la régularité de ces opérations ? Et, surtout, pour déjouer toute fraude en la matière. Lorsqu'on entend un haut responsable déplorer que jusqu'à présent, il n'y a aucune coordination dans l'action sur le terrain de la lutte contre la fraude entre les institutions bancaires et les Douanes, on se dit que, malheureusement, la partie est loin d'être gagnée par l'Etat. C'est dire qu'il y a encore beaucoup à faire et rapidement.

Reda Bekkat

L'anonymat, la seconde mort

10/02/2015

La foule sera immense à Cherchell pour un dernier adieu à la grande dame qui a tant aimé sa patrie et si bien chanté le courage des femmes algériennes. Assia Djebar, qui a «écrit en français mais aimé en arabe et en berbère», laisse une œuvre dont la richesse l'a naturellement portée à l'universalité. Mais alors que la société civile n'a pas arrêté de lui rendre hommage, la plus haute autorité du pays, la présidence de la République, a gardé le silence.

Il était pourtant de son devoir de réagir à cette grande perte pour le pays, car sa fonction essentielle est de traduire le sentiment national, celui de tous les Algériens qui, par culture bien ancrée, savent admirer tout ce qui est intelligence, savoir et talent.

Davantage enclin à privilégier ses vues personnelles et ses calculs politiques, le président Bouteflika n'a pas semblé trop s'embarrasser de cette vertu de bonne gouvernance. Ses hommages sont devenus sélectifs, ce qui est injuste, voire scandaleux et hautement préjudiciable pour l'éducation des jeunes générations : elles voient leurs repères brouillés quand un message du chef de l'Etat, médiatisé par toute la presse publique, rend longuement hommage à un conseiller de la Présidence décédé et que le silence accompagne l'annonce de la mort d'une intellectuelle de haut vol, de surcroît membre de l'Académie française et plusieurs fois nobélisable.

Le précédent d'une artiste décédée, Warda El Djazaïria, qui a bénéficié d'un hommage national et d'un enterrement dans le carré des Martyrs d'El Alia, s'il a été jugé excessif par d'aucuns, pouvait néanmoins laisser penser qu'en haut lieu a été reconnue une bonne fois pour toutes la nécessité de regarder d'un autre œil les hommes et les femmes de l'art et de la plume : plus jamais ils ne vivront démunis et mourront dans l'anonymat ou l'indifférence, quelquefois dans la détresse sociale, souvent à l'étranger où ils finissent par trouver refuge, quelquefois pour mourir. Il n'en est malheureusement rien, les intellectuels et les artistes n'ont pas la considération qu'ils méritent. Lorsqu'ils ne sont pas méprisés ou otages de la politique, ils subissent de plein fouet les effets dévastateurs de l'indigence culturelle ambiante.

Ce qui pourrait les préserver pour l'avenir, au-delà d'une révolution dans les mentalités, tant politiques que sociales, c'est à titre d'exemple la mise en place d'une institution de la République, une sorte de «panthéon» où leur mémoire sera préservée intacte, par décision de leurs pairs, uniquement eux, pour les éloigner des interférences des politiciens et des manipulations des dirigeants.

Les gloires de la culture nationale auront leur place : Kateb Yacine, Slimane Azem, Mohamed Arkoun, Mohammed Dib, Tahar Djaout et tant d'autres. Gravés en lettres d'or, leurs noms seront autant d'étoiles lumineuses pour aider les jeunes Algériens à se frayer un chemin dans le ciel chaotique qui couvre le monde.

Ali Bahmane

La réconciliation sans la vérité et la justice

11/02/2015

Les dénégations d'anciens dirigeants du parti dissous quant à leur implication dans les actes terroristes, commis en Algérie durant la décennie noire, remettent au goût du jour la fameuse thèse du «qui tue (a tué)». C'est une règle chez les anciens activistes «repentis» du parti dissous dans ses branches politique et armée que de se poser en victimes expiatoires pour pouvoir bénéficier des largesses de la loi sur la réconciliation nationale. Leurs écrits, leurs déclarations et surtout les stigmates indicibles du terrorisme portés par les victimes et leurs familles sont pourtant bien là pour prouver le contraire.

Après avoir fièrement soutenu et fait allégeance aux groupes terroristes qualifiés de «moudjahidine», les «politiques» de l'ancien parti dissous tentent de distiller un nouveau discours en direction de l'opinion et du pouvoir, visant à faire croire qu'ils n'avaient rien à voir avec les groupes terroristes qui se réclamaient pourtant sans la moindre réserve du parti dissous. C'est le message que s'est évertué à faire passer Anouar Haddam dans un entretien au site électronique tousurl'Algérie, soulignant à qui voudrait le croire que le parti islamiste dissous n'a jamais disposé de branche armée. Madani Mezrag, l'ancien chef de l'Armée islamique du salut (AIS) vient, dans un entretien à la chaîne de télévision saoudienne Al Arabiya, de lui apporter la contradiction en assumant publiquement les assassinats commis par son organisation, assassinats justifiés par «la légitime défense» et «le détournement du choix populaire».

Toutes ces déclarations politiques faites sur le mode de l'autojustification face à un prétendu déni de justice sont loin de concourir à l'apaisement des mémoires meurtries par la tragédie de la décennie noire qu'est censée favoriser la loi sur la réconciliation nationale. Imaginons un instant la souffrance incommensurable des familles victimes du terrorisme devant les déclarations provocatrices de Madani Mezrag qui, avec un sang-froid désarmant, persiste et signe avoir assassiné des Algériens ! Ni pardon ni regret, l'homme n'a rien renié de ses convictions. Comme de coutume, la justice n'a rien entendu. Ironie du sort, c'est aux victimes que l'on demande de pardonner à leurs bourreaux !

Cette guerre des mots qui rajoute de l'huile sur le feu aurait pu être évitée si le projet de réconciliation nationale, qui est un concept noble dans son essence, avait respecté les règles éthiques et politiques qui fondent toute œuvre de reconstruction nationale. Laquelle ne saurait réussir sans l'indispensable respect de la mémoire et de la vérité, qui passe par la force du droit qui doit être prononcé de manière lucide et loin de toute surenchère. L'Afrique du Sud de Mandela l'avait bien compris en mettant en place une commission indépendante pour «la vérité et la justice» qui a débouché sur la fin de l'apartheid et le renouveau du pays.

Tant que le politique se substitue à la justice et que des dossiers gênants du terrorisme sont placés sous l'éteignoir au nom de la réconciliation nationale, les tenants de la thèse du «qui tue qui ?» auront encore de beaux jours devant eux pour nier en bloc, en toute impunité, ce qu'ils s'enorgueillissaient hier de revendiquer sur les plateaux de télévision. Anouar Haddam, qui s'active pour retourner au pays, a tout résumé en avouant avoir cette fois-ci «frappé à la bonne porte».

Omar Berbiche

L'Etat premier responsable

12/02/2015

L'évasion fiscale est devenue le sport national par excellence. En interne tout comme vers l'étranger. C'est un secret de polichinelle. Le scandale de la HSBC de Genève est survenu car des listings bancaires ont été remis à la presse. Mais des centaines d'autres milliards de dollars continuent de dormir paisiblement dans d'autres banques suisses et d'autres paradis fiscaux à travers le monde.

HSBC Genève n'est que la partie visible de l'iceberg. Depuis 2000, alors que les cours du pétrole amorçaient une tendance résolument ascendante, des milliards de dollars ont quitté l'Algérie à destination de places financières peu regardantes sur l'éthique bancaire et l'origine des fonds.

L'argent transféré par les Algériens vers l'étranger serait irrécupérable. Mais dans cette affaire de flux illicites de devises vers l'étranger, l'Etat est l'unique responsable ; il est même complice dans la mesure où il a toujours eu ce mutisme profond face à trois fléaux qui sont à l'origine directe du transfert illicite de fonds vers l'étranger : le marché noir des devises, la surfacturation et la corruption à travers les pots-de-vin.

L'Etat a piétiné ses propres lois sur la constitution de fonds à l'étranger. Le système bancaire algérien s'est transformé en un des canaux par lesquels ont transité les flux de devises vers d'autres places financières.

Outre ces fonds en devises qui se sont définitivement évaporés des caisses de l'Etat, l'hémorragie interne des capitaux est aussi préjudiciable que l'évasion vers l'étranger. L'économie informelle représente 50% du produit national brut, soit près de 100 milliards de dollars, à en croire certaines estimations.

Les chiffres provenant des officiels algériens estiment l'évasion fiscale à 5000 milliards de dinars, tandis que la Cour des comptes évalue les restes à recouvrer de la fiscalité ordinaire à 9627 milliards de dinars. Plus de 50% de cette fiscalité non recouvrée sont des amendes judiciaires et des créances définitivement compromises, détenues par des entreprises déjà dissoutes.

C'est aussi un argent quasi irrémédiablement irrécouvrable. L'Etat s'est affranchi de la collecte des dettes fiscales depuis que la fiscalité pétrolière s'est imposée en source que l'on croyait intarissable. L'Etat y va souvent avec sa main molle face aux mauvais payeurs. Mais il sait parfaitement comment s'y prendre lorsqu'un contribuable est jugé «politiquement encombrant».

Dans cette affaire d'évasion fiscale en interne et vers l'étranger, il y a un argent perdu, certes, mais aussi une passivité, voire une complicité de l'Etat. La justice, le fisc, les Douanes, la Banque centrale et autres institutions censées contribuer à panser la plaie ont une responsabilité entièrement engagée.

Ali Titouche

Découpage ou métastase ?

14/02/2015

Encouragé par la déconfiture de l'opposition et l'anesthésie envahissante de la société civile, le pouvoir en place est en train de multiplier les coups tordus contre la collectivité nationale, de jouer avec la stabilité dont il loue tous les jours les vertus, de brouiller dangereusement les perspectives politiques et économiques du pays. L'entêtement à mettre en place une nouvelle Constitution est déjà en rupture avec toute notion de démocratie et même de bon sens, s'agissant d'un projet qui doit être l'apanage d'un pouvoir «neuf» et légitime et non d'un système arrivé au bout de son cycle naturel et de son parcours historique. Le coup fourré des hydrocarbures non conventionnels est également à mettre au registre des capacités du régime à créer des foyers de tension impossibles à endiguer, même en usant des dénégations les plus spectaculaires.

Le dernier épisode prouvant la vigueur des ressorts déstabilisateurs du système est le projet de nouveau découpage administratif révélé hier par El Watan Week-end. Sauf à croire que les citoyens ont la mémoire courte, ce document ne manque pas de heurter des populations locales qui ont eu à entendre les déclarations et les engagements des personnalités officielles qui avaient mené les deux dernières campagnes de réélection présidentielle. Le terme mensonge paraît un euphémisme devant l'abandon brutal des promesses électorales proférées par des dignitaires du régime, présents encore dans les rouages de l'Etat.

Tout comme l'exploitation du gaz de schiste, la réorganisation territoriale proposée par le gouvernement prend les contours d'un nouveau fait accompli imposé à des populations qui ne demandent rien d'autre que d'être associées au processus de prise des décisions engageant leur avenir.

Telle une radioscopie politique, ce projet de découpage administratif «trace» les métastases des maux qui minent le système de gouvernance du pays. En dépit des mises en garde émanant de certaines formations politiques ou, récemment, d'organisations syndicales, le pouvoir paraît incapable de se départir de l'usage du coup de force, comme pour tester les capacités de résilience de la société.

Au lieu de combattre le fléau du régionalisme qui écorne l'image de la République, on se propose, au contraire, de le diffuser à travers le pays, de le faire muer en tribalisme et il faut espérer qu'il ne se transforme pas en guerre de tranchées. Mis en stand-by il y a quelques années en raison du coût financier de l'opération, alors que les autorités ne se fixaient aucune limite dans les dépenses publiques, le projet de création de nouvelles wilayas est remis à l'ordre du jour au moment où le discours officiel prône les restrictions budgétaires tous azimuts.

On ignore le soubassement de cet édifice administratif en projet, mais l'on est sûr que le pouvoir actuel n'a pas le génie des hommes de Novembre qui avaient organisé le territoire national en régions homogènes, combattantes et victorieuses.

Djaffar Tamani

Autoritarisme et laxisme

16/02/2015

Le pouvoir actuel vient de franchir un pas de plus dans sa tentation autoritaire en interdisant, au dernier moment, une réunion de partis de l'opposition sous un fallacieux prétexte. La justice a, par ailleurs, eu la main lourde à l'encontre de jeunes chômeurs et de militants de droits de l'homme en les condamnant à la prison ferme pour avoir manifesté devant le tribunal de Laghouat.

Une audience à huis clos expéditive, dénoncée par la défense. A Tébessa, Abdessami Abdelhai, correspondant de la Radio nationale, attend dans sa cellule depuis plusieurs mois d'être jugé et ne connaît toujours pas les charges retenues contre lui. Le journaliste est détenu pratiquement au secret ! Une situation qui n'a rien à envier à celle vécue sous des dictatures. Quelques exemples parmi tant d'autres.

Malheureusement aujourd'hui chez nous, les atteintes aux droits de l'homme ne se comptent plus de la part d'un pouvoir qui ne s'encombre plus ni des principes de la Constitution comme les droits de réunion ou à la défense ni de conventions internationales pourtant ratifiées par l'Algérie.

Une situation que beaucoup ne comprennent pas et où l'on voit un pouvoir «prompt à dégainer» face à des revendications citoyennes des plus légitimes, alors que par ailleurs, il fait preuve d'un laxisme inexplicable face à des comportements révoltants, voire même complices. Comme celui de Madani Mezrag justifiant les assassinats commis par son organisation terroriste l'Armée islamique du salut, par de la «légitime défense» sans qu'il soit, le moins du monde, inquiété ni par la justice ni par une quelconque autorité administrative.

Des propos insultants à l'égard des milliers de victimes du terrorisme et de leurs familles. Familles oubliées par une «réconciliation nationale» qui les a privées du droit de justice et culpabilisées par un pouvoir autoritaire quand il s'agit du devoir de mémoire pour toutes les victimes de la «décennie noire».

Un sentiment d'injustice largement partagé que vient accentuer des propos d'Anouar Haddam et consorts qui, toute honte bue, revendiquent aujourd'hui les milliers d'assassinats terroristes. Que dire alors et que ressentir encore quand les assassins d'hier se payent le luxe de se réunir en congrès, sans avoir à en demander l'autorisation au wali ou à une quelconque autorité et se permettent, sans le moindre complexe, de revendiquer une réhabilitation politique !

Comment ne pas croire, dans de telles conditions, que tous ces Algériens victimes du terrorisme sont morts pour rien soit pour avoir fait leur devoir, soit tout simplement pour avoir refusé de subir le diktat de l'intégrisme, de l'intolérance. Dès lors, plus rien n'empêche de croire que, quelque part, l'autoritarisme trouve son compte dans de telles situations. Inadmissible !

Reda Bekkat

Redéfinir le concept de la sécurité nationale ?

17/02/2015

Comme par un effet domino, la liste des pays arabes, qui sont entraînés à leur corps défendant dans la guerre sur le terrain contre l'Etat islamique (Daech), s'allonge irrésistiblement suivant toujours un même mode opératoire. C'est en effet en représailles aux horribles sentences d'exécution sommaire de leurs otages détenus par l'EI que la Jordanie, il y a quelques jours, suivie ce samedi par l'Egypte, ont envoyé leurs avions bombarder des positions du Daech en Irak et en Libye.

Face aux images insoutenables d'un autre âge relayées par la propagande de Daech pour frapper les esprits, les gouvernants des pays arabes ou autres, qui ont eu affaire aux lames de cette organisation terroriste, ne pouvaient pas rester les bras croisés sans en payer le prix vis-à-vis de leurs opinions publiques. Même les Japonais, réputés pourtant être un peuple pacifiste, n'ont pas résisté face à l'horreur de la décapitation de leur compatriote journaliste, appelant leur gouvernement à réagir fermement à ce qui a été perçu comme une déclaration de guerre contre leur pays.

L'Algérie est le seul pays jusqu'à présent à n'avoir pas rendu coup pour coup aux attaques de l'Etat islamique à la suite de la décapitation du touriste français, Hervé Gourdel, dans les montagnes de Tikjda. Pourtant, le crime avait été clairement signé pour avoir été revendiqué par la branche algérienne du Daech baptisée Jund Al Khilafah, qui a prêté allégeance à Abou Bakr Al Baghdadi.

La riposte de l'Algérie, qui s'interdit toute intervention étrangère en vertu de sa Constitution, s'est confinée dans les limites de son territoire en traquant dans les montagnes de Kabylie les auteurs de l'assassinat du ressortissant français, dont plusieurs d'entre eux ont été neutralisés, selon des communiqués du ministère de la Défense nationale. Jamais auparavant, même au plus fort des années de terrorisme, le pays n'a connu un tel déploiement de forces sur le terrain sur un même théâtre d'opération.

Ce principe de non-interventionnisme s'était une fois de plus vérifié lors de l'opération française Serval au Mali. L'Algérie n'avait concédé que le survol de l'espace algérien aux avions de chasse français. Les résultats plutôt mitigés enregistrés par la coalition dans la lutte contre Daech préfigurent-ils un redéploiement militaire sur le terrain, en associant à l'effort de guerre des pays de la ligne de front dans la perspective éventuelle d'une opération des troupes au sol ? Dans cette nouvelle stratégie qui se dessine, sur le terrain militaire d'abord et doctrinal ensuite, par rapport au débat sur l'islam que s'est approprié l'Occident à la place des musulmans, beaucoup s'interrogent, aujourd'hui, si avec la mondialisation, il n'y a pas nécessité de redéfinir le concept de sécurité intérieure.

Cela sans rien renier des principes sacrés de respect de la souveraineté des Etats si cher aux pays qui ont connu les affres de la colonisation.

Entre l'interventionnisme des uns et l'isolationnisme des autres, il y a peut-être pour des pays comme l'Algérie une troisième voie à explorer pour mieux assurer sa sécurité, dans le respect de la légalité internationale et de sa politique extérieure et de défense nationale.

Omar Berbiche

L'ONU et son arsenal

18/02/2015

La réunion, en avril prochain, du Conseil de sécurité consacrée au Sahara occidental, bien que faisant partie de celles qui figurent régulièrement sur son agenda, ne devrait pas ressembler aux précédentes.

Elle pourrait même marquer une espèce de rupture avec la démarche suivie depuis l'adoption du plan de paix en 1990, sa mise en œuvre une année plus tard et sa «remise sur les rails» en février 1997. Cela fait beaucoup en termes d'étapes, toutefois sans le moindre résultat pour le peuple sahraoui, empêché d'exercer son droit à l'autodétermination pourtant internationalement reconnu.

Il y a un blocage que l'ONU a vite fait d'identifier et de localiser, préconisant une solution politique permettant l'exercice de ce droit. Là aussi, il n'y a pas la moindre opposition, comme en témoignent les différents votes, sauf que la puissance occupante tente encore et toujours, comme elle le fait depuis 1991, de contrarier ce droit qu'elle avait pourtant reconnu, il faut bien le rappeler, amenant l'ONU à endosser le plan de paix conclu entre le Maroc et le Front Polisario. Parce qu'il est devenu le sien et parce que, aussi, il est en totale conformité avec ses résolutions relatives au statut du Sahara occidental, l'organisation internationale s'est attelée à son application, comme en attestent ses textes et leurs référents.

La réunion d'avril prochain devrait dégager le mécanisme approprié pour faire appliquer le plan de paix. La démarche fait consensus puisqu'aucun membre du Conseil de sécurité ne s'y est opposé, Ban Ki-moon ayant déjà dévoilé ses intentions il y a de cela près d'une année. Ce qui a eu pour effet de redonner de l'espoir aux Sahraouis, alors que le Maroc craint une action plus hardie qui le contraindrait, cette fois, à se soumettre à la légalité internationale, et l'arsenal de l'ONU n'en manque véritablement pas.

C'est pourquoi la tournée actuelle de l'envoyé personnel du secrétaire général de l'ONU pour le Sahara occidental ne manque pas d'intérêt. Le Maroc a bien tenté d'éloigner Christopher Ross ou encore le contraindre au silence en refusant de le recevoir et donc, pour lui, de n'avoir rien à déclarer. En vain, avec pour la puissance occupante une espèce de rappel à l'ordre sous la forme d'une confiance renouvelée au diplomate onusien, demeuré à son poste contre l'avis du Maroc et de son appareil de propagande qui disait de lui qu'il avait démissionné.

Rien de tout cela, et c'est tant mieux. Rabat a aussi levé le blocage qui empêchait la diplomate canadienne Kim Bolduc de prendre la direction de la Mission des Nations unies pour l'organisation du référendum au Sahara occidental (Minurso), visiblement aussi sous la contrainte et rien d'autre. Une même fermeté, sinon plus, est attendue dans ce qui s'annonce comme une nouvelle approche qui doit être dévoilée dans moins de deux mois. L'ONU franchira-t-elle le pas pour enfin clore le chapitre de la décolonisation ?

Mohammed Larbi

Le procès du système

19/02/2015

C'est un entretien en forme de réquisitoire à charge auquel s'est livré en exclusivité, dans l'édition d'hier d'El Watan, l'ancien PDG Mohamed Meziane, poursuivi dans l'affaire du scandale de Sonatrach. Rompant le silence qu'il s'est imposé depuis ses démêlés avec la justice pour des raisons liées au secret de l'instruction – mais on l'imagine, pas seulement, beaucoup aussi par «peur des représailles» qu'il ne craint plus aujourd'hui d'évoquer – l'ancien patron a (presque) tout dit dans ses confessions à quelques jours de la tenue du procès Sonatrach 1, prévu pour le 15 mars.

Avec des mots pesés, il qualifie les faits tel un juge, dénonçant des «règlements de comptes autant financiers que politiques» et identifie les coupables et les auteurs des malversations subies par la compagnie en situant la source du mal en la personne de l'ancien ministre de l'Energie, Chakib Khelil, «et à un niveau politique très haut» sur lequel, bien évidemment, il n'a pas levé le voile.

Mais pour autant, l'allusion n'en est pas moins claire. L'institution présidentielle est nommément pointée du doigt à travers ce témoignage fatal livré par M. Meziane. Un dirigeant de la compagnie pétrolière Petrofac, nous apprend-il, s'est présenté à Sonatrach à bord d'un 4x4 de la présidence de la République pour y être reçu en vue de décrocher un contrat de 4,5 millions de dollars, révèle l'ancien patron de Sonatrach.

Ce genre de pièces à conviction, M. Meziane nous en promet encore de plus belles lors du procès. Irrait-il jusqu'au bout ? S'il a décidé de parler à la presse aujourd'hui, après avoir encaissé sans broncher depuis qu'il s'est retrouvé sur ce chemin de croix, traînant le lourd boulet des graves accusations portées contre lui et ses enfants, ce n'est certainement pas une simple tentative par laquelle il chercherait, dans un ultime sursaut, à laver sa conscience et son honneur en prenant à témoin l'opinion publique. L'exercice ressemble fort, en effet, à une ligne de défense pour laquelle Mohamed Meziane, en concertation avec ses avocats, semble avoir opté dans la perspective du procès.

L'homme est apparu peut-être terrorisé à notre journaliste qui l'a rencontré, mais nullement désarmé. L'étape de l'exorcisme de la peur est désormais franchie par l'ancien PDG de Sonatrach, qui ne s'embarrasse plus de parler des interférences politiques dans la gestion de la compagnie.

Pour n'avoir plus rien à perdre à la suite du décès de son épouse, de l'incarcération de ses deux enfants, d'une carrière brisée, il pourrait bien rebondir lors du procès en adoptant une stratégie de défense... offensive en vidant son sac sur les non-dits de ce scandale qui n'a rien livré de ses secrets, si l'on en croit les dernières révélations faites par M. Meziane.

En tout état de cause, le coup est parti. M. Meziane a placé la barre très haut pour se laisser fourvoyer dans un marchandage en vue de sauver sa tête et celle des forces de l'ombre impliquées dans le scandale dans un deal gagnant-gagnant. L'opinion publique attend davantage de lui, qu'il s'affranchisse de la «peur des représailles» en citant à la barre les noms, tous les noms, de ceux qui seraient, selon lui, derrière le pillage de Sonatrach. Faute de quoi toutes ses déclarations ne seraient que bluff et plaidoirie de désespoir.

Omar Berbiche

Plus divisés que jamais

21/02/2015

Ils sont en train de se donner en spectacle devant le monde entier, ne reculant pas devant le ridicule. On savait les dirigeants arabes principaux ennemis des peuples arabes et leur Ligue du même nom un syndicat de chefs d'Etat. Comme tout syndicat mafieux échappant aux règles démocratiques de base, ses contradictions finissent toujours par apparaître au grand jour, mettant ainsi en valeur l'hypocrisie et la malhonnêteté de leurs relations.

Un aperçu qui a le mérite de contribuer au réveil des consciences sur ce comportement hideux vient d'être donné. En effet, suite à la décapitation en Libye de 21 coptes par, dit-on, des terroristes islamistes de Daech, l'Egypte a envoyé son aviation bombardier, dit-on encore, les bases de cette organisation criminelle. Au lieu de recevoir des messages de solidarité et de réconfort qui sont adressés en pareille circonstance, les Egyptiens se sont trouvés confrontés à l'hostilité du Qatar, soutenu, pour la première fois, par toutes les monarchies du Golfe. Apparemment, Doha n'a pas aimé que ses protégés de l'EI soient frappés en territoire libyen.

Bizarrement, les Emirats arabes unis – qui participent pourtant à la coalition internationale contre Daech en Irak et en Syrie – soutiennent le Qatar avec lequel ils étaient jusqu'à une date récente en conflit ouvert parce que la chaîne Al Jazeera, tout en dénonçant les turpitudes des dirigeants arabes, était aussi le principal relais de la propagande d'Al Qaïda et de tous les criminels islamistes du Monde arabe. Le Qatar a même été suspendu du Conseil de coopération du Golfe et isolé dans la région et n'a repris sa place qu'après avoir fait amende honorable en transformant sa télévision-phare en un média incolore, inodore et sans saveur.

Mais les EAU, qui ont épaulé militairement Doha en intervenant directement en Libye pour renverser le dictateur Mouammar El Gueddafi, ne sont pas gênés par le fait que Qatar a armé l'EI en même temps que la Turquie et l'Arabie Saoudite, tout simplement pour détruire les régimes de Bagdad et de Damas parce qu'ils sont chiites. Les monarchies du Golfe, qui sont sunnites, considèrent le chiisme comme leur pire ennemi mais sont prêtes à cohabiter avec le sionisme, même si ce dernier continue à massacrer allègrement des Palestiniens désarmés. Ce sont ces régimes médiévaux qui parlent haut et fort de solidarité arabe.

Les Algériens ne peuvent pas oublier, pour leur part, que s'ils ont failli disparaître durant la décennie noire c'est à cause de ces régimes qui ont aidé, avec tous les moyens, le terrorisme du FIS et de ses branches armées, l' AIS, le GIA, le FIDA et tant d'autres.

Ces monarchies, survivance d'une époque révolue, sont les ennemis déclarés de la démocratie et de l'émancipation des peuples. C'est pourquoi elles continueront l'islamisme et sa violence parce qu'il assure la pérennité de leur pouvoir. Elles l'alimenteront encore et toujours, et ce, pour maintenir les peuples arabes dans l'obscurantisme.

Tayeb Belghiche

Le pouvoir contre la société

22/02/2015

Avec la montée en puissance des groupes terroristes aux frontières algériennes, la notion de sécurité intérieure prend aujourd'hui, dans le pays, un tout autre sens : le péril ne vient pas d'une force conventionnelle, mais d'un faisceau de groupes destructeurs hétérogènes mus par la seule volonté commune de détruire l'Etat et de soumettre la société à ses lois.

L'armée l'a compris, elle s'est vue contrainte de se déployer sur des milliers de kilomètres de frontières, alors même qu'elle garde sa vigilance à l'intérieur du territoire national où sévissent toujours les terroristes d'AQMI, eux-mêmes débordés par ceux du Daech et de Boko Haram.

Mais le fardeau est trop lourd pour l'institution militaire comme pour l'Etat, contraints de mobiliser d'importantes ressources financières destinées à l'armement alors même que le pays traverse une crise financière des plus graves du fait de l'effondrement des prix du pétrole. Et c'est la société qui doit servir d'appoint, voire d'alliée de l'armée et de l'Etat.

Un des atouts pour l'Algérie est que, entre la société et l'armée, il n'y a pas de conflit, voire de contradiction majeure. Il y eut osmose durant la guerre de Libération nationale et forte complémentarité durant la décennie 1990 : la résistance populaire au terrorisme prolongeait l'engagement des militaires contre ce fléau. Le soutien des Algériens aux actions militaires destinées à neutraliser les groupes terroristes a toujours été franc et puissant, comme en témoigne l'immense élan de sympathie né au moment de l'assaut des forces spéciales de l'ANP contre les preneurs d'otages de la base gazière de Tiguentourine.

Mais l'implication de la société est fortement contrariée par le pouvoir politique qui n'a pas su – ou voulu – mener une grande politique d'unité nationale en mesure de dégager un véritable front intérieur. S'agissant de la lutte contre l'intégrisme religieux, le régime Bouteflika a toujours été ambigu.

Le Président avait avoué un temps «comprendre» le combat des terroristes. Avec les anciens du FIS, il a amorcé une stratégie de «rapprochement» en droite ligne de sa politique de réconciliation nationale qui fait la part belle aux bourreaux d'hier du peuple algérien. Mais plus fondamentalement, le pouvoir a refusé aux Algériens ce qu'il y a de meilleur dans le monde, ce qui est la panacée contre tous les périls : la démocratie. Parce qu'elles l'ont compris depuis des lustres, les nations développées l'utilisent à volonté pour se protéger.

En Algérie, le tableau est noir en matière d'avancées démocratiques : la classe politique est profondément divisée entre les partisans du pouvoir et une opposition éclatée, se cherchant encore, ne rencontrant qu'hostilité et mépris du régime.

Les revendications citoyennes des populations butent sur la même attitude. Il a fallu que coule le sang de 120 jeunes pour que la revendication amazighe puisse en partie être satisfaite. Les Mozabites payent le prix le plus lourd des inconséquences et des ambiguïtés du pouvoir, incapable de rétablir la paix entre les communautés.

Toujours dans le Sud, il a fini par opposer une fin de non-recevoir au rejet massif de l'exploitation du gaz de schiste par les habitants. Quant à la liberté d'expression, elle se réduit partout et de jour en jour : la société civile est contrainte d'affronter les forces de l'ordre et la justice pour se faire entendre. De ce déficit démocratique tirent profit les groupes terroristes qui encerclent et harcèlent le pays. Et aussi tous ceux qui se revendiquent de la mouvance FIS, repentis, exilés ou tapis dans l'ombre, prêts à prendre leur revanche sur l'histoire et la société. **Ali Bahmane**

Démonstration de force

23/02/2015

Presque une année après la réélection de Bouteflika pour un quatrième mandat, le pays ne s'est jamais retrouvé dans une impasse politique aussi préoccupante. Fragile et virtuelle, la «pax algeria» dans laquelle baigne le pays risque de rompre à tout instant. Le président Bouteflika avait placé son nouveau mandat sous le signe des réformes politiques et institutionnelles profondes. Il s'était engagé, dans son programme électoral, à entrer dans le vif du sujet dès sa prise de fonction, allant jusqu'à chasser sur les terres de l'opposition en reprenant à son compte, avec cynisme, la revendication de l'avènement de la IIe République.

S'en est suivie une longue période d'hibernation politique avant que ne soient lancées, sous la houlette d'Ahmed Ouyahia rappelé sous les drapeaux, les consultations sur le projet de révision constitutionnelle. Flairant ce qu'ils considèrent comme une énième manœuvre politique du pouvoir destinée à gagner du temps en vue de la pérennisation du système, des partis de l'opposition, de toutes obédiences, renforcés par des personnalités nationales, ont entrepris d'unir leurs forces pour lancer un contre-projet politique alternatif dans le cadre de la Coordination nationale pour les libertés et la transition démocratique (CNLTD).

De son côté, la société civile a tenté de s'organiser à travers le mouvement Barakat, qui a fini par s'éteindre pour ne plus se manifester que par des apparitions sporadiques du fait de la répression qu'il a subie et de la faiblesse de sa structuration. Pendant tout l'intermède qui avait suivi les luttes au sommet du pouvoir et les attaques contre les services de renseignement confiés au chargé de mission Amar Saadani, patron du FLN, les relais politiques et la clientèle traditionnelle du système, désarçonnés, ont fait le dos rond, ne sachant plus dans quelle direction soufflait le vent.

L'initiative du Front des forces socialistes (FFS) de la tenue de la «conférence du consensus national», présentée par ses concepteurs comme le recours de la dernière chance pour sortir l'Algérie de la crise politique et institutionnelle, a participé de manière consciente ou non à brouiller encore davantage les cartes. Comme l'atteste le lâchage sans état d'âme des partis du pouvoir qui ont fait croire un moment au parti de M. Aït Ahmed qu'ils adhéraient pleinement à son projet.

Le Mouvement de la société pour la paix (MSP), qui siège au sein de la CNLTD, choisit ce moment de doute et d'échec annoncé de la démarche du FFS pour surenchérir en jetant une autre bouteille à l'encre de consultations politiques incluant le pouvoir. Nul doute qu'elle connaîtra le même sort que celle du FFS et les réformes promises par le pouvoir.

La meilleure preuve de l'impasse politique, dans laquelle est enlisé le pays, est illustrée par cet arbitrage de la rue que l'opposition et les partis apparentés au pouvoir s'appêtent à solliciter, demain, pour se donner la réplique sur le terrain. L'échec du dialogue politique ne semble plus offrir que cette alternative porteuse de tous les dangers pour un pays comme le nôtre, dont la stabilité ne tient qu'à un fil ténu. En poussant les partis du pouvoir à sortir dans la rue pour une démonstration de force afin de contrer l'opposition, le pouvoir prend le risque de jouer avec le feu en dressant les Algériens les uns contre les autres.

Omar Berbiche

Collusion d'intérêts

24/02/2015

Faut-il croire à une nouvelle offensive qatarie contre les intérêts de l'Algérie ? Alors que partout dans le monde arabe, des voix s'élèvent en Tunisie, en Libye ou encore en Egypte pour stigmatiser et dénoncer le rôle nuisible de ce «gazo-émirat», aujourd'hui en perte de vitesse.

L'exception vient de chez nous, où un simple président-directeur général d'une tête de pont économique de l'émirat, à travers un groupe de téléphonie, se permet de menacer de rétorsion tous ceux – entendre par là les médias – qui attaqueraient les intérêts du Qatar et «du pays» qui a déroulé un tapis rouge à l'émir et ses affidés. Privés de publicité seront les récalcitrants.

Mais le plus surprenant dans cette affaire, c'est l'absence de réaction officielle à ce que sous d'autres cieux est considéré comme de l'ingérence dans les affaires intérieures d'un pays hôte qui permet à l'émirat et à ses têtes de pont de fructifier leurs investissements de manière exponentielle. Une attitude inamicale et non fraternelle de la part d'un dirigeant du groupe qatari qui aurait nécessité au moins une demande d'explication et la convocation des représentants diplomatiques de ce pays au siège du ministère des Affaires étrangères !

On n'oubliera pas de sitôt que sous le «règne» de Bouteflika, on n'en est pas au premier affront qatari contre l'Algérie, sans que cela n'émeuve le moins du monde nos officiels jusqu'à la présidence de la République. On a tous en mémoire la menace directe du sinistre ancien Premier ministre de l'émirat contre l'Algérie, à travers Mourad Medelci, alors ministre des Affaires étrangères, à travers la sentence : «Votre tour viendra» sans que cela suscite la moindre réaction d'El Mouradia.

Cette provocation vient couronner le chantage à la publicité, orchestré par le ministre de la Communication, contre tous les journaux qui ont critiqué le quatrième mandat ou pour le moins soutenu que ce n'était pas le bon choix pour l'Algérie. La question de savoir pourquoi une telle attitude timorée de la part des officiels algériens à l'égard de l'émirat trouve sa réponse dans cette logique du pouvoir actuel dans son acharnement contre la presse indépendante et les libertés fondamentales d'expression, d'opinion et de réunion.

Comme l'émirat ne fait rien pour rien, voilà que l'on miroite de nouveau le fameux complexe sidérurgique de Bellara, voué comme un exemple de coopération algéro-qatarie ; coopération somme toute virtuelle, puisque jusqu'à présent la région ne voit rien venir.

Alors que des investisseurs nationaux qui, à l'instar d'Issad Rebrab, ont manifesté leur intérêt pour le projet, ont tout simplement été écartés. On leur a préféré de fumeuses entreprises qataries sur instruction venue «d'en haut». C'est sans doute là la «reconnaissance du ventre».

Reda Bekkat

L'honneur bafoué des Algériens

25/02/2015

Je parle au nom de ces millions d'hommes auxquels on a inculqué savamment la peur, le larbinisme, le complexe d'infériorité», disait, à la fin des années 1950, le défunt écrivain martiniquais, Aimé Césaire, en parlant des peuples sous domination coloniale. Cinquante-trois ans après l'indépendance, les Algériens sont-ils dans ce cas de figure ? Les citoyens s'étaient organisés hier à travers tout le pays pour célébrer le 24 Février, date de la récupération de nos richesses nationales annoncée dans un discours historique de Houari Boumediène.

La naturalisation du pétrole en 1971 avait été décidée lors d'une réunion ultra secrète organisée par le Président de l'époque avec uniquement Belaïd Abdesslam, ministre de l'Energie, et Sid Ahmed Ghozali, PDG de Sonatrach. Aucun membre du Conseil de la révolution n'a été mis dans la confidence.

A cette occasion, des manifestations ont été préparées, particulièrement à Alger, par l'opposition et la société civile pour dénoncer l'exploitation du gaz de schiste dans le Sud. Une manifestation pacifique. Même des manifestations en salle ont été interdites.

Hier, les Algérois se sont réveillés avec une capitale en état de guerre. Des milliers de policiers avec leurs casques et leurs boucliers, matraques à la main ont été mobilisés pour réprimer des gens qui avaient seulement l'intention d'exprimer pacifiquement leur opinion à l'égard d'un problème qui pose débat et suscite des controverses et pas seulement en Algérie. Mais le pouvoir ne l'entend pas de cette oreille. Il n'admet pas que l'Algérien exprime ses sentiments, qu'il dise ce qu'il pense. Le peuple algérien est devenu son ennemi et de ce fait il lui a déclaré la guerre.

S'inspirant sans doute du système marocain, ce pouvoir a décidé de transformer l'Algérien en sujet soumis, sans droit à la citoyenneté pour ne pas déranger tous ces prédateurs qui pillent l'Algérie sans vergogne. Il a peur que des manifestations ne se transforment en cris de colère contre un système qui est en train d'envoyer l'Algérie dans l'obscurantisme et l'exploitation qui ferait honte même aux capitalistes les plus endurcis. C'est une politique qu'avait voulue Bouteflika depuis son arrivée au pouvoir : casser les ressorts des Algériens, leur faire peur, les soumettre à sa volonté et les mettre à genoux. Il n'y a pas mieux qu'un Etat policier pour atteindre un tel objectif.

On veut réduire le peuple, qui a pourtant affronté courageusement une grande puissance coloniale, à l'état de mouton. Les acquis de Novembre sont en train d'être dilapidés, notre dignité est remise en cause.

Un néocolonialisme s'installe sournoisement. Au point qu'un ministre, ancien réfugié au Maroc, en l'occurrence Hamid Grine, s'est mis à soutenir un homme d'affaires étranger qui a osé s'attaquer à notre souveraineté nationale. Le 24 février 1971, un tel ministre aurait été débarqué illico presto, s'il n'a pas été accusé de collusion avec une puissance étrangère. Nos chouhada doivent se retourner dans leurs tombes.

Tayeb Belghiche

Les prédateurs redoublent d'appétit

26/02/2015

L'opposition aura réussi son pari de manifester non seulement à travers le pays, mais aussi à Alger, sous très haute surveillance et en dépit d'une répression «sophistiquée». Malgré la brutalité policière, elle est parvenue à mobiliser des citoyens aux côtés de chefs de parti, de députés et de représentants de la société civile.

Elle a surtout brisé, en ce 24 février, le monopole d'une commémoration patriotique qu'est la nationalisation des hydrocarbures, dévoyée ces dernières années par un régime autoritaire qui l'a transformée outrageusement en une glorification d'un système politique usé, totalement autiste aux doléances des Algériens. Une récupération «historique» au profit exclusif d'un clan du pouvoir et de ses intérêts, depuis l'accession de Abdelaziz Bouteflika à la présidence de la République.

En dépit de tous les efforts du régime à interdire l'expression de la contestation et du droit de rassemblement dans la capitale, les Algérois qui ont manifesté mardi, ont réussi, aux prises avec un service d'ordre impressionnant et d'une violence inouïe, à briser ce mur de la peur. Une telle violence atteste que des instructions ont été données d'en haut dans ce sens. Une volonté des plus officielles à faire taire par la force, s'il le faut, toute velléité de contestation.

Ceux qui ont manifesté mardi, au-delà du refus de l'exploitation du gaz de schiste vue par Bouteflika comme «un don de Dieu» ont tenu, aussi, et c'est sans doute le plus important, à exprimer leur refus d'assister à une dilapidation des ressources et des richesses par un clan de prédateurs dont les accointances avec le pouvoir sont à peine soupçonnées.

Une crainte somme toute justifiée, comme ont tenu à le montrer les travailleurs de la Société nationale des véhicules industriels (SNVI) de Rouiba qui sont sortis, ce 24 février, pour manifester contre l'accaparement depuis trois jours d'un terrain appartenant à l'entreprise par un «opérateur» privé que l'on dit proche du cercle présidentiel.

Car si le gaz de schiste ou toute autre ressource naturelle représentent, aux yeux des Algériens, une opportunité de financer un développement harmonieux, il n'en demeure pas moins que dans les conditions actuelles d'un autoritarisme dominant dans le domaine politique comme dans la sphère économique, son exploitation suscite des appétits de rapine dans des «milieux d'affaires» peu scrupuleux mais néanmoins bien introduits quand ils ne sont pas proches du pouvoir politique.

Au-delà des inquiétudes somme toute justifiées des citoyens qui ont manifesté, à In Salah et ailleurs, sur les conséquences que pourrait avoir, en l'état actuel des choses, une exploitation du gaz de schiste sur l'environnement, celles de voir cette nouvelle richesse au cœur de prédatations en tous genres et d'actes de prévarication sont dans l'état actuel du pouvoir malheureusement tout aussi justifiées.

L'opacité qui entoure les transactions et l'attribution des marchés laisse planer la crainte d'assister à d'autres affaires du genre Sonatrach 1 et 2 et autres rebondissements comme les cavales de Chakib Khelil et Farid Bedjaoui. Et de cela comme de l'impunité dont jouissent tous les prédateurs, les Algériens n'en veulent plus.

Reda Bekkat

Un rendez-vous déterminant

28/02/2015

Tout bouge pour qu'en fin de compte, rien ne change. Ce serait là la devise marocaine concernant la question du Sahara occidental. Et là, il faut bien en convenir, il n'y a rien de particulièrement nouveau. Des voix qui s'achètent, il n'en a jamais manqué.

Mais elles sont dénoncées et rappelées à l'ordre par d'autres voix, bien plus nombreuses celles-là, mais surtout déterminées à donner un sens à la justice et à la diplomatie. Ainsi en est-il de certains pays et institutions qui n'ont pas résisté à l'appât du gain, surtout que cela rapporte des voix ou encore une espèce de paix sociale, mais à quel prix, devrait-on se demander.

Et dire que cela est arrivé chez ceux prétendant donner des leçons en matière de droits de l'homme. Enfin, cela n'est pas nouveau et c'est pourquoi la moindre action dans le dossier du Sahara occidental équivaut à une prise de position. Ainsi en est-il de la décision britannique de ne pas prendre part à la réunion, en mars prochain, du Forum Crans-Montana. On ne change pas généralement ses habitudes, mais pour les Britanniques, tout comme pour d'autres pays, le choix a été facile car cette rencontre se tient dans la ville de Dakhla, au Sahara occidental occupé, et y aller équivaut à un soutien à l'occupant. Tout comme le Parlement panafricain qui refuse d'y aller.

C'est aussi l'effet UA de cette résolution adoptée dernièrement par l'Union africaine appelant au boycott de cette rencontre, considérée comme une violation du droit international. Un bien terrible effet car, dans un tel contexte, les absences sont bien plus importantes que les présences et déjà, se demande-t-on, quel argument brandiront ceux qui ont décidé d'y aller et, d'ailleurs, on voudrait bien les connaître.

Qui croit aux thèses marocaines de «souveraineté nationale» et d'«intégrité territoriale» ? Aucun pays à vrai dire et même, devrait-on ajouter, ceux qui veulent les défendre constatent que les arguments leur font défaut, considérant que les frontières du Maroc, telles que reconnues internationalement, n'ont jamais été menacées. Quant à l'ONU et ses institutions, elles n'ont manifesté aucune intention de changer quoi que ce soit à leur position soutenue par l'ensemble des Etats de la planète, comme le signifient si bien leurs résolutions.

Le Sahara occidental est un territoire non autonome, y lit-on depuis un demi-siècle. Ou encore, y est-il signalé, il s'agit d'une question de décolonisation. C'est ce qui sera rappelé, au mois d'avril prochain, lors d'une réunion du Conseil de sécurité, laquelle n'aura rien de régulier en ce sens que le secrétaire général de l'ONU a clairement exprimé son intention d'aller de l'avant, en tout cas rompre avec la démarche suivie depuis septembre 1991. Un tel engagement a été salué par les Sahraouis, mais à l'inverse, Rabat tente de s'y opposer avec une marge de manœuvre extrêmement réduite, car le monde s'est véritablement emparé de la question sahraouie.

Mohammed Larbi

La grève et la crise

01/03/2015

En exigeant un accompagnement «pédagogique et... psychologique» des élèves en classes d'examen, la Fédération des associations des parents d'élèves suggère que l'épreuve subie dans les établissements scolaires, par ces temps de grève, est proche du traumatisme. Le ministère de tutelle n'est pas en reste dans la dramatisation de la situation dans ce secteur, puisqu'il n'écarte pas le recours aux enseignants à la retraite pour suppléer à la défection des personnels grévistes.

200 DA l'heure de cours rattrapée, précise-t-on de source gouvernementale, comme si le désastre pédagogique pouvait se résorber avec de la menue monnaie. Si l'état des lieux commande de faire appel à des personnels de «réserve», c'est que l'on est passé d'une situation d'urgence à une détresse déclarée.

Sans s'appesantir sur l'exigence du respect des libertés syndicales – un principe qui coule de source et est consacré par la loi – il n'est pas interdit de s'interroger sur les retombées d'un bras de fer dont les dommages collatéraux sont exclusivement subis par les élèves. En règle générale, les syndicats parviennent toujours, quand survient le dernier compromis, à lever les mesures de retenues sur salaire et le retrait d'éventuelles plaintes en justice.

Les élèves, quant à eux, n'auront d'autre choix que de descendre à leur tour dans la rue pour réclamer la fameuse «ataba», le seuil des cours pouvant être inclus dans les examens de fin d'année. Le seuil pédagogique ayant été testé avec les effets que l'on connaît sur la valeur du bac de ces dernières années, il est possible de concevoir un seuil syndical pour donner quelques chances à la pérennité de l'activité pédagogique dans nos écoles.

A ce moment-là, il sera enfin possible de mettre les vrais dossiers sur la table, à savoir la refonte des programmes scolaires en les expurgeant des scories idéologiques. Au train où vont les choses, il sera plus facile de réviser la Constitution que de revoir le contenu des manuels scolaires. Pourtant, la crise originelle se trouve dans le cahier d'écologiste.

C'est parce que l'école, depuis sa réforme «cataclysmique» au milieu des années 1970, a échoué à ancrer la modernité et la citoyenneté dans la société que le pays a vécu un cauchemar sanglant pendant deux décennies. Lorsqu'en janvier dernier, des lycéens de l'intérieur du pays ont mimé des attitudes de Daech dans un établissement scolaire, un jour de foot, on était plus prompt à appeler la police au lieu de convoquer l'inspecteur d'académie ou d'interpeller le ministère de l'Education nationale. Le véritable enjeu, dans ce secteur, est la qualité des enseignements qui seront dispensés aux générations actuelles et futures.

Quant aux revendications présentes des enseignants, un syndicaliste gréviste a eu raison de dire qu'«il n'y a pas de volonté politique pour trouver des solutions aux problèmes posés». Des requêtes socioprofessionnelles aux droits culturels et identitaires en passant par le veto au gaz de schiste, l'issue de toutes les revendications lancinantes dépend d'un dénouement de la crise politique actuelle et de l'instauration d'un système démocratique.

Djaffar Tamani

Le théâtre de la politique

02/03/2015

Les échanges comiques entre Amar Saadani (chef du FLN) et Louisa Hanoune (leader du Parti des travailleurs) prouvent, encore une fois, que le théâtre de la politique algérienne est entré dans une phase de délire surréaliste.

Sinon, comment comprendre que Saadani et Hanoune, qui font partie du cercle, en apparence soudé, des partisans du président Bouteflika, se livrent en spectacle dans un pays qui plonge dans la mélancolie !? La même Hanoune a attaqué le président du Forum des chefs d'entreprises (FCE), Ali Haddad. Et Haddad, qui s'est adapté à la lumière des projecteurs et au son des micros, a répliqué à la responsable du PT.

Sommes-nous devant une immense comédie pour meubler les vides laissés par le blocage des institutions ? Ou s'agit-il d'un début de mouvement à l'intérieur du statu quo de l'arrière-scène ? Tout est possible dans la scénographie actuelle de l'Algérie de Bouteflika IV. On a comme l'impression que le jeu de l'ombre a repris de plus belle et que la tour de contrôle s'est enveloppée de brouillard.

Dans le grand cercle des soutiens politiques du chef de l'Etat s'est constitué un petit cercle, hermétique, dense, prémunissant contre toute fuite. Un cercle qui concentre des pouvoirs d'argent et d'administration et qui veut régenter la vie nationale à sa manière et selon son propre agenda et ses codes. A partir du centre névralgique de ce groupe, les attaques contre l'opposition sont menées au nom de la défense de «la stabilité de l'Algérie» et de «la légitimité des institutions».

Et c'est sous le couvert de ce groupe que de belles affaires sont conclues à l'ombre de l'impunité et sous le voile impur de l'austérité. Un lobbying insonore est conduit par des hommes qui «investissent» dans l'absence prolongée du président de la République de la vie publique et dans la neutralisation des instances légales de contrôle pour fructifier les contrats, notamment avec des partenaires étrangers.

Tout ce qui se passe autour de l'industrie, du commerce, des transports, de la téléphonie mobile et de l'agriculture est lié à cette «volonté» de «privatiser l'Etat» par tous les moyens, y compris par l'invention de complots, les écrans de fumée et les fausses polémiques.

Cette situation anormale fait que les autorités refusent des débats ouverts et francs sur l'exploitation du gaz de schiste, sur l'utilisation des recettes pétrolières, sur l'endiguement des importations, sur le modèle énergétique, sur le système éducatif, sur l'évasion fiscale, sur la spéculation immobilière, sur la diversification des partenaires économiques et sur le développement de l'agriculture et de l'industrie. Certains attendent le troisième acte de la comédie Saadani contre Hanoune mais, visiblement, le scénariste n'a plus d'idée.

Fayçal Métaoui

Le cordonnier mal chaussé

03/03/2015

Il y a quelque chose de surréaliste dans la médiation algérienne dans le conflit malien. S'il faut toujours se réjouir que la voix de l'Algérie soit mêlée là où la fraternité et la paix retrouvées se substituent au langage des armes, beaucoup s'interrogent néanmoins pourquoi cette diplomatie active que les observateurs ont unanimement saluée s'agissant du conflit malien n'est pas mise, avec le même aplomb et la même force de conviction, au service de la paix intérieure.

C'est l'histoire du cordonnier mal chaussé ! Ambassadeur pour la paix à l'extérieur et partisan de «la paix des braves» ou de la diplomatie de la matraque à l'intérieur. Comment se peut-il que le pouvoir algérien et sa diplomatie puissent réussir à apporter leur précieuse contribution et leur expertise pour dénouer des conflits extérieurs complexes, face auxquels des puissances étrangères n'ont rien pu faire, et se montrer, paradoxalement, incapables, impuissants, voire indifférents pour relever les défis intérieurs qui se posent au pays ? Officiellement, on vous rétorquera que l'Algérie n'est pas en crise, que la réconciliation entre les Algériens a été scellée à la faveur de la loi sur la réconciliation nationale et qu'aujourd'hui, fort de cet acquis politique, le pays est «exportateur net de stabilité» au milieu des foyers de tension qui agitent la région.

Et que, par conséquent, toutes les clameurs qui s'élèvent dans la société, dans la classe politique pour appeler au changement démocratique, sur le front social avec ces grèves et mouvements de contestation qui n'épargnent aucun secteur et aucune région, y compris les plus stratégiques, comme on l'a vu avec les événements de Ghardaïa et actuellement ceux d'In Salah, sont le fait d'esprits mal intentionnés, de «harkis» voués à la vindicte populaire. Les représentants les plus zélés du pouvoir usent et abusent, depuis quelque temps, de ce nouveau référent structurant du discours officiel. L'opposition est accusée de velléités de déstabilisation du pays.

Au milieu de cette bruyante battue engagée contre les forces qui appellent à la transition démocratique, le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Mohamed Larbi Ould Khelifa, a tenté dans un entretien à El Watan (édition d'hier) de repenser la relation entre le pouvoir et l'opposition, de lancer le débat sur les conditions à réunir pour ressouder les liens entre les Algériens, par-delà leurs différences. Ramené au discours franchement agressif du pouvoir et de ses porte-voix, beaucoup trouveront sans nul doute dans l'ijtihad du président de l'APN des relents d'angélisme politique déconnectés de la réalité du pouvoir en Algérie.

Son plaidoyer pour que l'opposition puisse jouer pleinement son rôle dans la gestion des affaires du pays, la main tendue à la presse privée en soulignant – quitte à froisser les esprits vindicatifs des cercles du pouvoir qui cherchent à tailler des croupières à certains titres de la presse privée, ciblés pour leurs lignes éditoriales – que «les journalistes ne sont pas nos ennemis» et qu'il n'y a qu'une seule presse : la presse nationale – peut laisser penser que des lignes commencent timidement à bouger à l'intérieur des institutions. Les prochaines semaines et mois nous diront si c'est bien le cas ou si la sortie de M. Larbi Ould Khelifa n'est qu'une nouvelle ruse de guerre du pouvoir destinée à gagner du temps et à endormir l'opposition.

Omar Berbiche

Statu quo fatal

04/03/2015

Le régime de Bouteflika est bel et bien en panne. Panne à tous les niveaux, rien ne bouge. Cet immobilisme qui le caractérise s'accompagne, malheureusement, d'un autoritarisme dévastateur pour des pans entiers de la société, comme on a pu le constater une fois encore lors de la manifestation d'une partie de l'opposition le 24 février à Alger, où la police a fait preuve d'une répression «sophistiquée».

Banalisée, elle s'exerce, au jour le jour, contre le droit à l'expression aussi bien sur le Net que dans la presse écrite. Blogueurs et journalistes en sont les premières victimes, souvent solitaires parce que la solidarité fait défaut aussi bien dans la corporation que dans d'autres secteurs de la société civile. Sur ce plan, le régime compte ainsi faire taire toute opposition démocratique, toute expression appelant au changement.

L'immobilisme fait qu'au sein du «système», certains soutiens au régime estiment que la situation n'est plus tenable.

On en veut pour preuve l'incapacité d'un Exécutif à gérer les affaires du pays et où le risque de «pourrissement» menace une simple crise, comme celle que vit le secteur de l'éducation par exemple, alors que tout aurait pu rentrer dans l'ordre, s'il y avait au sein du gouvernement et au-delà une volonté réelle de régler les problèmes. Même si la ministre, Mme Benghebrit, ne cesse d'affirmer sa disposition au dialogue avec les partenaires sociaux, elle risque, aujourd'hui, de ne pas être entendue. Et ce, pour la simple raison que depuis de nombreuses années, le pouvoir est resté autiste vis-à-vis des attentes des citoyens, tétanisé par les luttes de clans à l'intérieur.

Rien ne semble indiquer que cet état de choses serait sur le point de changer. Y compris dans l'urgence, aucune mesure n'est prise pour parer au plus pressé, comme on aurait pu normalement s'y attendre dans le domaine économique face à la baisse dramatique des revenus pétroliers du pays de plus de la moitié ! Pour contrer cette saignée externe, le gouvernement n'a rien de moins à proposer que le retour aux autorisations d'importation. Dans des conditions d'opacité qui entourent encore malheureusement les opérations commerciales, la crainte d'assister à un regain de la corruption à l'occasion de l'octroi de ces autorisations est sans doute fondée.

Ce qui ne fait qu'accentuer ce climat de prédation généralisée des ressources nationales et du patrimoine de la collectivité par des oligarchies d'affaires adossées au clan du pouvoir. C'est malheureusement la seule activité «épargnée» par l'immobilisme dans ce qui s'apparente à une fin de règne d'un régime usé.

Aujourd'hui, des intellectuels appellent, aux côtés de personnalités politiques indépendantes, à un changement du système politique, précédé par un démantèlement de la police politique, changement dans lequel l'armée serait partie prenante, parce qu'historiquement elle serait détentrice du pouvoir réel.

Mais quel que soit le scénario, force est de constater que le maintien du statu quo représente des risques pour l'avenir du pays. Reda Bekkat

Monolithisme

05/03/2015

Dès qu'un homme politique du sérail ou proche du système, a fortiori s'il s'agit d'un institutionnel, s'aventure à oser, même en pointillés, un commentaire critique sur la situation du pays, il est immédiatement accusé de dissidence et de retournement de veste.

Et lorsqu'une certaine presse bien inspirée s'en mêle pour enfoncer l'auteur pour son crime de lèse-majesté, c'est que le message a fait mouche et mal dans les sphères du pouvoir. Mais qu'a donc dit de si séditieux dans l'entretien accordé à El Watan et El Khabar le président de l'APN, M. Ould Khelifa, pour provoquer ces réactions violentes par presse interposée, voire par voie institutionnelle ?

La mise au point du président du Sénat, Abdelkader Bensalah, sur la question du projet de révision constitutionnelle dont il n'a pas écarté son inscription à l'ordre du jour de la session parlementaire de printemps, quand M. Ould Khelifa affirme que le bureau de l'APN n'a rien reçu dans ce sens, est une réponse en bonne et due forme du berger à la bergère.

Le président du Sénat n'est pas homme à se laisser aller à des confidences politiques qui le dépassent. Ce précédent dans la pratique monolithique et autoritariste du pouvoir en Algérie pose la problématique du débat libre et démocratique, à l'intérieur des institutions et entre les courants d'idées et d'opinions qui peuvent, à un moment donné, traverser la classe politique au pouvoir au gré des équilibres des forces qui structurent le système.

Le la avait été donné, on s'en souvient, par l'ex-président de l'APN, Amar Saadani, qui avait été chargé par un clan du pouvoir, sur fond d'enjeux autour du quatrième mandat, de descendre en flammes les services de renseignement en s'attaquant nommément à leur patron le général-major Mohamed Mediène.

On a également vu tout récemment comment Mme Louisa Hanoune, la secrétaire générale du Parti des travailleurs, qui était dans les bonnes grâces du pouvoir, a été littéralement lynchée par le même personnage et par les mêmes cercles politico-médiatiques affiliés au pouvoir, lorsqu'elle s'est permis de formuler des réserves sur le bilan du mandat de Bouteflika. Il y a une règle d'or qui ne saurait, en toutes circonstances, être transgressée dans la charte politique et morale des Etats non démocratiques : celle de l'allégeance au détenteur du pouvoir. C'est toute la différence avec les pays démocratiques où la majorité aux commandes fonctionne sur la base du consensus et de convictions partagées autour d'un projet politique et de gouvernement.

La solidarité gouvernementale ou de la majorité présidentielle ne signifie pas unanimité et pensée unique. Que de fois n'a-t-on vu, ailleurs, des ministres ou des parlementaires de la majorité prendre, sur des dossiers sensibles, des positions et des initiatives qui ne cadrent pas avec la position officielle de leurs gouvernements sans que leur tête roule par terre ? Dans les régimes fondés sur le pouvoir personnel, le chef a toujours raison même quand il a tort. Le poète aussi, comme le dit la chanson. En se hasardant sur ce terrain, M. Ould Khelifa a-t-il parlé avec sa sensibilité d'intellectuel, de «libre penseur», dont c'est sa vocation première, plutôt qu'en tant qu'homme politique ? Ses propos sont-ils politiquement signés ?

Omar Berbiche

Honte à eux

07/03/2015

Les Algériens ont été témoins d'un événement horrible et peu ragoûtant le dernier jour de la semaine passée à l'Assemblée nationale. Les députés islamistes se sont offerts en spectacle sadomasochiste qui a laissé pantois.

En effet, le gouvernement, représenté par Tayeb Louh, ministre de la Justice, a présenté un projet de loi renforçant la protection de la femme contre les violences «d'où qu'elles viennent».

L'APN, qui ronronne depuis plusieurs années, insensible à la dérive qui menace l'Algérie, sort brusquement de sa léthargie. Les députés islamistes sont sortis de leurs gonds tout simplement parce qu'on leur propose de débattre sur leur ennemi principal : la femme. Et là, tout le fiel obscurantiste a été déversé sans gêne et sans honte. Pour eux, la femme est taillable et corvéable à merci parce qu'elle ne peut pas prétendre au statut d'être humain à part entière.

Un «élu» de l'Alliance verte, sans doute hanté par ses obsessions sexuelles, a osé dire que c'est la femme qui agresse l'homme en se promenant maquillée dans la rue. La palme revient incontestablement à une députée du MSP qui a soutenu qu'interdire à un époux de tabasser son épouse est une atteinte à la stabilité de la cellule familiale et une violation de la vie au foyer.

C'est comme si, au XIXe siècle en Alabama par exemple, les esclaves noirs s'opposaient à leur émancipation et reconnaissaient à leur patron le droit de les fouetter et, pourquoi pas, de les pendre s'ils dérogeaient aux règles de l'esclavagisme. Le masochisme de cette députée n'a d'égal que le sadisme de son homologue mâle qui estime que la cruauté imposée aux femmes est d'essence divine.

Faute d'obtenir la majorité, les islamistes ont quitté l'hémicycle lors du vote, un courage qu'ils n'ont pas exprimé lors du débat sur l'importation de la friperie ou suite à une proposition de créer une commission d'enquête sur la corruption. A la lumière des débats qui viennent de se dérouler à l'APN, les islamistes ont prouvé une nouvelle fois qu'ils sont les ennemis de la liberté et qu'ils veulent reléguer l'Algérie au Moyen Age. Pour preuve, on ne les a pas vus se révolter contre les crimes commis par Daech et Al Qaïda. D'ailleurs, leur soutien à la violence contre les femmes en dit long sur leurs penchants.

Pourtant, en soumettant son projet de loi, M. Louh n'a fait que mettre la législation en conformité avec la Constitution qui reconnaît l'égalité des droits entre l'homme et la femme et qui interdit toute forme de discrimination. Sa détermination et son refus de toute compromission ont permis à l'Algérie de se doter d'un instrument juridique en harmonie avec les normes internationales modernes.

Tayeb Belghiche

Le droit à la dignité

08/03/2015

Au lendemain de l'indépendance de l'Algérie, l'égalité des droits et la condition des femmes étaient reléguées à l'arrière-plan, eu égard à la question prioritaire de la construction nationale. Aujourd'hui, la violence faite aux femmes est considérée, par des réactionnaires estampillés élus (es) du peuple et siégeant à la plus haute assemblée nationale, comme accessoire au regard d'autres sujets et problématiques jugés autrement plus importants.

Quand un responsable de parti politique, en l'occurrence Abdelmadjid Menasra, président du Front du changement (pour ne citer que lui), considère que «la violence contre les femmes nous éloigne des vrais débats» (El Watan Week-end du vendredi 6 mars 2015), que dit-il d'autre, sinon que la violence subie par les femmes n'est pas digne de retenir l'attention des politiques, voire que c'est de la diversion aux véritables enjeux sociétaux ? Le même responsable politique ne disait-il pas il y a quelques mois : «Je refuse toute égalité entre l'homme et la femme au sein de la famille. C'est un principe sur lequel nous serons intransigeants.

Car la famille n'a rien à voir avec la politique du pays.»

La notion de violences faites aux femmes est désormais consacrée par le code pénal. N'en déplaise aux islamistes. En faisant voter la loi criminalisant les violences faites aux femmes – malgré ses limites –, l'Etat est tout simplement dans son rôle de protection des citoyens. Il aura fallu, malgré tout, de longues années d'efforts et de mobilisation des militants des droits de l'homme pour que le projet de loi aboutisse.

Selon une enquête de l'ONS (2011), 44,4% des salariés de sexe féminin avaient un niveau universitaire, contre 10,70% seulement pour les salariés masculins.

Pourtant, les femmes n'accèdent que très difficilement, voire rarement à une évolution de carrière normale, à des postes-clés ou à responsabilité. N'est-ce pas là une autre forme de violence ? Le code de la famille n'est-il pas, lui aussi, une autre violence contre les femmes qui en conditionne tant d'autres. A quand son abolition définitive ?

Les députés qui ont dénoncé un texte qui «menacerait la famille» sont dans la lignée de ceux qui, il y a trente ans, voyaient dans l'égalité des droits, quasiment mot pour mot, une «atteinte à la cohésion familiale et à la société algérienne». Les termes du débat au moment de l'adoption du code de la famille, en juin 1984, et celui de la toute récente loi sur les violences contre les femmes n'ont pas changé.

A une différence d'importance près : hier, les opposants nommés «conservateurs» et «rétrogrades» n'avaient pas de visibilité publique officielle ; aujourd'hui ils dirigent des partis politiques. L'intégrisme a pignon sur rue, il est légal.

Dans les années 1980, les jeunes filles qui portaient des jupes courtes étaient agressées à l'acide sur les jambes et le visage ; dans les années 1990, elles étaient assassinées parce que non voilées, aujourd'hui encore, les agressions qu'elles subissent sont mises sur le compte de leur dévoilement qualifié d'«impudique», de «provocateur» et d'«incitateur» à la convoitise masculine. L'habit fait-il la respectabilité de la femme ? Le hidjab prémunit-il les femmes contre les agressions sexuelles ?

Certes, si les Algériennes continuent à se battre pour leur dignité d'être humain et pour le respect de leur intégrité physique, elles n'oublient pas que d'autres femmes à travers le monde sont victimes de ce fléau et en partageant le combat. D'autres femmes encore sont exposées à de multiples formes de violences liées aux conflits armés : enlèvements, viols, esclavage sexuel. Leur solidarité leur est toute acquise.

Nadjia Bouzeghrane

Gâchis !

09/03/2015

Le dialogue social est un moyen démocratique et civilisationnel de règlement des conflits. Il suppose, par définition, de nécessaires compromis de part et d'autre, une flexibilité dans les positions des partenaires et une volonté partagée de placer l'intérêt général au-dessus des intérêts égoïstes et sectaires. En Algérie, lorsqu'un conflit éclate, il est toujours hasardeux de savoir combien de temps il va durer.

La notion de grève reconductible, qui est une forme déguisée de la grève ouverte, est entrée dans les mœurs de la pratique syndicale. Au plan des revendications, la surenchère le dispute à la défense des droits légitimes. Ceci pour dire que la culture du dialogue, sous ses différents aspects, reste à inventer et à construire chez nous. Dans les relations de travail, elle est tributaire des luttes syndicales, de la représentativité et du pluralisme du mouvement syndical d'un côté et, de l'autre, de la reconnaissance par les pouvoirs publics du syndicat en tant que partenaire social et non comme adversaire.

Même dans les conflits internationaux les plus violents, il y a un temps pour la guerre et un autre pour la paix. Chez nous, les grèves sont souvent anarchiques et sauvages parce que l'exercice du droit syndical, qui est un droit constitutionnel, n'est pas toujours reconnu comme tel par les pouvoirs publics lorsqu'il est porté par des syndicats autonomes perçus comme des fauteurs de troubles. Après chaque dénouement d'un conflit long et coûteux de par ses conséquences économiques, sociales ou autres, se pose la question de savoir s'il n'était pas possible de faire l'économie d'un bras de fer nourri et entretenu des deux côtés par des positions figées, dogmatiques, par la volonté de s'imposer face à l'autre par la menace et le chantage.

L'issue heureuse et tant attendue par les parents d'élèves qui semble se dessiner pour la crise du secteur de l'éducation apporte encore une nouvelle fois la démonstration qu'il n'y a pas de positions inconciliables et qu'à tout problème il existe une solution. Après des semaines et des mois de grèves, un retard dans les programmes difficile à combler alors que l'année scolaire tire à sa fin, un climat de tension vive qui a perturbé la sérénité dans les établissements scolaires, comme par enchantement, on annonce qu'un accord est en passe d'être conclu entre le syndicat et le ministère de l'Education nationale.

Ce qui est possible et réalisable aujourd'hui, pourquoi ne l'était-il pas pendant toutes ces semaines d'agitation ininterrompue qu'a connue l'école ? D'autant que, fondamentalement, les revendications des syndicats n'ont pas varié d'un iota au cours du long processus de négociation. Pourquoi alors tout ce gâchis dont l'école algérienne, déjà suffisamment sinistrée, aurait bien pu faire l'économie ? La même remarque s'applique aussi à d'autres événements, à l'instar des manifestations contre le gaz de schiste à In Salah, qui entre dans son troisième mois.

Si on ne connaît pas les termes de la médiation engagée avec la population locale sous la conduite de l'ANP, le fait mérite d'être souligné : la place Somoud s'est vidée de ses occupants au premier coup de clairon. Là aussi, une solution, un premier pas vers un dégel du conflit (un compromis ?) est donc possible. Le problème réside-t-il dans les revendications ou dans la crédibilité de la médiation et des médiateurs ?

Omar Berbiche

Des défis et des rêves

10/03/2015

Coup sur coup, deux événements sont venus bousculer la grisaille qui pollue le paysage politique depuis une quinzaine d'années. A la fin de la semaine dernière, l'Assemblée nationale a adopté des lois punissant les violences, même verbales, faites aux femmes, et ce, malgré l'opposition des députés islamistes et certains du FLN qui ont fait assaut d'hypocrisie et de malhonnêteté pour empêcher l'adoption du texte présenté par Tayeb Louh, ministre de la Justice.

Dans la foulée et sur le même registre, le président de la République, dans un message diffusé à l'occasion du 8 Mars, a annoncé son intention de créer une commission avec pour mission de réviser le code de la famille, appelé aussi par dérision «code de l'infamie», sur des points relatifs au divorce et pour la garantie des droits des deux conjoints et des enfants notamment.

C'est une excellente chose en soi si une telle révision introduit l'égalité absolue entre les hommes et les femmes, conformément à la Constitution, et met fin à de graves injustices inscrites dans le texte de 2005. Ce sera aussi un coup dur pour la mouvance islamiste, qui a toujours considéré le chef de l'Etat comme un allié sûr, qui leur a donné des gages avec, par exemple, la «réconciliation nationale».

Bouteflika a-t-il enfin pris conscience que deux projets de société s'affrontent en Algérie avec l'un, rétrograde, porté par les islamistes, et l'autre, ouvert sur l'avenir, la liberté, la stabilité et la modernité en Algérie ? Il faut l'espérer et souhaiter que ce qu'il propose ne restera pas un simple effet d'annonce et une nouvelle ruse de guerre et qu'il ne sera pas jeté aux oubliettes comme l'ont été les rapports des commissions Sbih sur la réforme de l'administration, Benzaghrou sur l'éducation nationale et Issad sur la justice.

Il faut dire qu'il y a urgence. L'islamo-fascisme est en train de gagner du terrain dans le monde arabe. Il est en train détruire des pays comme l'Irak, la Syrie, le Yémen et la Libye et menace sérieusement les autres, et ce, pour le seul profit d'Israël qui est en train de jubiler. La situation est aggravée par certaines monarchies arabes qui soutiennent Al Qaïda et Daech uniquement pour pérenniser leur pouvoir et bloquer le rêve démocratique des peuples arabes.

Si le projet bouteflikien réussit, il sera incontestablement un exemple à suivre pour l'ensemble de la région MENA et pourrait même faire tache d'huile. La Révolution du 1er Novembre a été un motif de fierté pour les peuples arabes. N'est-il pas temps pour l'Algérie d'être à nouveau un exemple et une locomotive ? Il est permis de rêver.

Tayeb Belghiche

Libertés en «état de siège»

11/03/2015

Les événements de ces derniers jours ont montré combien, sur le plan des libertés individuelles et collectives, une régression, sournoise et banalisée, se révèle au quotidien du fait de la chape de plomb que fait peser le régime autoritaire sur l'ensemble de la société.

Cette répression, il la veut «sophistiquée», n'hésitant pas à recourir s'il le faut à l'intimidation, au chantage, face à toute velléité de manifestation d'une quelconque opposition, de la moindre contestation. Un «état de siège» contre les libertés d'expression, de réunion, d'association est ainsi maintenu et qui n'a d'égal que la volonté d'un pouvoir autoritaire à réduire au silence tous ceux qui appellent au changement démocratique. Blogueurs et journalistes sont ainsi les premières cibles de cet acharnement, n'en déplaise aux déclarations péremptoires du ministre de la Communication, comme on vient de le constater une fois de plus avec le retrait de l'accréditation du correspondant d'un quotidien londonien à Alger.

Elle fait suite, faut-il le rappeler, à des interpellations d'envoyés spéciaux dépêchés par des télévisions étrangères pour «couvrir la marche» du 24 février dernier. Des pratiques dignes des derniers régimes autocratiques, qui s'accompagnent d'une volonté d'enfermer la contestation dans des «ghettos», sous haute surveillance, en comptant sur la peur qu'elles peuvent susciter chez les Algériens déjà fortement marqués par une décennie de terrorisme.

L'opposition ainsi tétanisée et affaiblie parvient difficilement à mobiliser des citoyens en faveur du changement démocratique. De ce morcellement de la société, le pouvoir tire profit à tous les coups, d'autant que la solidarité fait défaut. Même la contestation à l'échelle individuelle, sur internet et les réseaux sociaux, devient un exercice périlleux, comme en témoigne l'arrestation de ces «opposants 2.0», dont certains croupissent en prison dans l'attente d'un procès hypothétique. Le jeune militant du mouvement Barakat en a fait l'amère expérience en exprimant sur la Toile son opinion.

Il a été interpellé à la première occasion par la police, lors d'une manifestation publique. Non content de cet acharnement et de ce harcèlement au quotidien à l'encontre du mouvement associatif et des partis de l'opposition, le pouvoir n'en continue pas moins à recourir au spectre de l'agitation sociale fomentée de l'extérieur et les conséquences qu'elle aurait sur «la stabilité et la sécurité du pays». Un procédé éculé, qui repose sur la peur, qu'il remet à chaque occasion au goût du jour, comme on l'a vu avec le message de Bouteflika lors de la commémoration de la Journée du 8 mars.

Reda Bekkat

La guerre oubliée

12/03/2015

La Syrie s'enfoncé dans les ténèbres, comme le soulignent si bien les Nations unies, avec cette conclusion selon laquelle ce pays enregistre une chute de l'espérance de vie.

C'est rare que cela se produise, mais le fait est bien là et il est la conclusion d'un faisceau d'attaques ayant ciblé un pays au bord de la survie. Pour d'autres raisons encore, à son corps défendant, ce pays est devenu un cas d'école, mais dans le plus mauvais sens, comme en attestent les chiffres de l'ONU ou encore les réactions des Etats voisins craignant un impact sur leur équilibre interne ; d'autres, que l'on disait éloignés géographiquement du champ de bataille, appréhendant les conséquences sur leur propre sécurité.

Décidément, se rend-on compte, la guerre en Syrie n'est pas comme les autres. Tout d'abord, c'est un pays en voie de destruction systématique. Il y a peu, l'on parlait de recul, mais il n'y a pas de mot suffisamment fort pour décrire la situation qu'il vit depuis quatre années. Des années de guerre qui ont défait la Syrie au plan confessionnel, politique et ethnique, détruit son économie, décimant ses populations contraintes à l'exil, des territoires devenus distincts, un pays renvoyé au moyen-âge. Du fait de la guerre, mais aussi de l'embargo.

Quatre années de guerre en Syrie ont déjà fait plus de 210 000 morts, la moitié de la population déracinée, puisque plus de 10 millions de personnes ont dû quitter leurs foyers, dont quatre millions se sont réfugiés à l'étranger. Encore que cela ne permet pas de rapporter avec exactitude l'impact réel sur la population, notamment les maladies, la malnutrition et le recul de la scolarité.

Tout le monde s'accorde à dire que la Syrie ne sera plus jamais la même et qu'un nouveau type de guerre y est mené avec des centaines, voire des milliers d'intervenants, avec des éléments venus d'une centaine de pays ayant pour objectif de chasser Al Assad du pouvoir, et qui se battent aujourd'hui, entre eux bien sûr, pour ce même pouvoir avant même de l'avoir conquis.

Toutefois, la Syrie n'attire pas que les combattants. Elle continue à attirer les visiteurs, même ceux de pays qui affichent leur hostilité envers son régime. On n'y va très certainement pas pour visiter le pays, mais pour s'informer.

Des gestes susceptibles au moins de garder ouverts des canaux, maintenir un certain contact par des moyens détournés, en tout cas jamais officiels, susceptibles de rétablir au moins les ponts et d'envisager un certain avenir. Mais lequel au juste, la guerre en Syrie – les guerres, devrait-on dire – ayant causé des dégâts là où personne ne s'y attendait ? C'est en ce sens qu'il faut appréhender certaines déclarations selon lesquelles le maintien de Bachar Al Assad serait «la solution la moins mauvaise», excluant donc une victoire de la rébellion. Sauf que rien n'est fait en ce sens et que la guerre se poursuit avec ses destructions, comme le soulignent les rapports internationaux. Jusqu'à quand ou, plutôt, jusqu'où ?

Mohammed Larbi

La leçon suédoise

14/03/2015

La Suède vient de donner au monde une belle leçon de morale qui rappelle l'esprit d'Olof Palme, Premier ministre suédois tiers-mondiste et combattant infatigable contre toutes les injustices, assassiné en février 1986 à Stockholm, un assassinat qui n'a pas été élucidé à ce jour.

Refusant de piétiner ses principes pour le mercantilisme, elle a décidé de ne plus vendre de matériel militaire à l'Arabie Saoudite, fait unique dans l'histoire du commerce international de l'armement. Stockholm voulait ainsi protester contre les inqualifiables violations des droits de l'homme par le royaume saoudien, un pays où l'on continue à punir et à torturer, selon des méthodes moyenâgeuses, les militants politiques et les délinquants de droit commun.

La décision était dans l'air depuis la semaine dernière. En effet, la ministre suédoise des Affaires étrangères devait prendre la parole devant ses homologues de la Ligue arabe réunis au Caire. Elle devait surtout dénoncer les conditions faites aux femmes en Arabie Saoudite, où ces dernières sont considérées comme un objet sexuel soumis impunément aux caprices des machistes saoudiens. Riyad est alors intervenu pour l'empêcher de prononcer son discours. Ce qui fut fait grâce à la servilité des Egyptiens, dociles, qui ont agi sans s'en référer aux autres membres de la Ligue, en violation de son règlement intérieur.

Il faut dire que la ministre suédoise a fait preuve d'une grande naïveté en pensant qu'elle serait autorisée à parler devant une assemblée qui n'a pas introduit «démocratie» et «liberté d'expression» dans son lexique, surtout qu'elle est dominée par les riches monarchies du Golfe, ennemies jurées de la démocratie et prêtes à corrompre tout le monde pour ne pas avoir à entendre ce mot honni.

Ce sont ces pouvoirs obscurantistes qui sont responsables des malheurs que vit aujourd'hui l'humanité. Ils sont les géniteurs de ces monstres qu'on appelle Al Qaïda, Daech, Boko Haram, dont la plupart des dirigeants sont passés par l'école wahhabite. C'est la famille saoudienne qui orchestre l'opération d'anesthésie des peuples arabes pour qu'ils n'accèdent pas au monde moderne, secondée par les princes et les monarques de la région MENA.

La ministre suédoise s'est leurée. Elle croyait pouvoir s'attaquer à une dynastie soutenue par les puissances occidentales, à leur tête les Etats-Unis. Même si ces derniers ont souffert et souffrent toujours du terrorisme islamiste, ils ne s'attaqueront jamais à leurs bailleurs de fonds tant qu'ils pourront piller leurs richesses pétrolières et leur fourguer leurs armes en échange. Malheureusement, le cas suédois restera isolé.

Tayeb Belghiche

Aveuglement

15/03/2015

Le 17 avril 2014, jour de la dernière élection présidentielle, il y avait eu une victoire électorale telle que voulue par le régime, mais sans aucun espoir de réussite. En moins d'un an de présence à la tête de l'Etat, puisqu'on ne peut parler d'exercice du pouvoir, le système de gouvernance mis en place dans l'urgence part littéralement en vrille.

Le pilotage automatique est possible dans certains domaines, mais jamais en politique. Au bout d'une année de présidence qui semble aussi longue qu'un septennat, la scène politique nationale offre un spectacle surréaliste qui démontre définitivement que le pays est tout simplement dans l'impasse. Cette dernière risque de traîner en longueur, aggravant le préjudice infligé à tous les secteurs de la vie nationale.

La tétanisation de l'opposition et la parcellisation des luttes au sein de la société n'empêchent pas le sérail de s'enfoncer dans des convulsions symptomatiques des régimes en fin de règne. Même en l'absence de structuration d'une alternative d'envergure et déterminante, le régime est assez grand pour se créer des crises internes et étaler sur la place publique ses propres contradictions à travers des baromètres politiques attirés.

Le chef de l'ex-parti unique ne s'exprime pratiquement que pour s'attaquer au centre névralgique du pouvoir, qui fait les présidents de la République depuis l'été 1962. La patronne du Parti des travailleurs, qui s'étonne de se retrouver face à une oligarchie là où elle pensait trouver une esquisse de République, se résout à s'adresser à l'entourage du Président après avoir longtemps vilipendé les partisans de l'application de l'article 88 de la Constitution prévoyant la vacance du pouvoir.

L'absence totale d'imagination est le fait du RND, qui continue de s'attaquer aux islamistes, préférant refaire la guerre contre l'intégrisme des années 1990. Il suffisait d'empêcher, l'année dernière, un émir descendu du maquis d'entrer au palais présidentiel et s'abstenir de demander son avis sur la révision constitutionnelle.

Ce n'est plus un bateau ivre, c'est un bateau à la dérive. Toutes les grilles de lecture sautent et le commun des citoyens désespère de voir se dessiner une issue de secours. Toutes les initiatives pour un rassemblement des démocrates ayant régulièrement échoué ces dernières décennies, quelque espoir est aujourd'hui fondé sur des pôles de l'opposition qui multiplient les actions sur le terrain en tentant d'endiguer les embardees des partenaires islamistes.

Le pari est d'amener ces derniers à assimiler et adhérer à la notion de base de démocratie, laquelle a été viscéralement rejetée et combattue par le système politique en place. Il y a très peu de chances que le changement vienne d'un régime dont l'aveuglement a été piteusement affiché, mercredi dernier, quand des non-voyants ont été empêchés de se rassembler devant un ministère dédié à la solidarité nationale.

Djaffar Tamani

L'écolier en danger 16/03/2015

Le métier d'enseignant est noble. Il mérite toute la considération et toutes les attentions. Il forme l'Algérien de demain. Le dévaloriser, c'est porter atteinte à l'image noble que véhicule l'école.

Et toucher à l'instituteur, c'est toucher à une partie de soi-même et à l'avenir même. De ce fait, les citoyens réagissent très peu face aux mouvements de grève des enseignants qui sont pourtant récurrents. Depuis quelques années, les enseignants débrayent durant l'année scolaire, portant souvent un grave préjudice à l'élève, qui se trouve ainsi pris en otage. Mais avec le temps, les débrayages contribuent à créer un mouvement de malaise au sein de la société, surtout chez les parents qui voient l'avenir de leur progéniture compromis.

Cette année encore, le Cnapeste surtout, qui avait pourtant acquis ses lettres de noblesse dans un juste combat, est revenu à la charge avec des revendications que le commun des mortels n'arrive pas à comprendre ou à justifier. Comme par exemple exiger des promotions automatiques et la retraite après 25 ans d'exercice.

C'est-à-dire récompenser non seulement l'incompétence, mais aussi accepter un statut spécial que rien ne justifie et qui peut pousser d'autres corps à formuler les mêmes exigences. Les enseignants, minoritaires paraît-il, sont soupçonnés de vouloir quitter tous la Fonction publique pour aller chercher des rémunérations juteuses dans des écoles privées, l'expérience acquise au fil des ans profitant ainsi à ces dernières au moment où le secteur public en a le plus besoin. En s'engageant dans le département de l'éducation, Mme Benghebrit ne savait pas qu'elle s'engageait dans un panier de crabes, où l'idéologie et le sexisme sont dominants.

Avec un extraordinaire courage et une détermination sans faille, elle affronte la situation, seule contre tous. C'est devenu pour elle un défi à relever, surtout qu'elle a en face d'elle un syndicat dont on ne dit pas que du bien et que certains accusent de comportement douteux avec l'argent des œuvres sociales.

C'est un véritable plan de bataille que vient de mettre en branle la ministre de l'Education nationale pour sauver et les élèves et l'année scolaire. Malheureusement, on a la nette impression qu'elle ne reçoit aucun appui de la part des pouvoirs publics, qui la laissent seule dans l'arène. La Présidence, surtout, ne fait aucun geste pour restaurer la quiétude dans le secteur. Il est vrai que l'Etat est en train de se délabrer et que l'avenir des enfants n'intéresse guère les maîtres du moment, occupés surtout par la curée.

Tayeb Belghiche

Le danger israélien

17/03/2015

Les Israéliens élisent aujourd'hui un nouveau Parlement. Elections oui, mais qui croira à un nouveau Parlement ? Très certainement pas les Palestiniens, qui ont décidé de changer de stratégie sans tourner le dos à d'éventuelles négociations si, bien entendu, celles-ci venaient à traiter du retrait israélien.

Ce qui n'est pas le cas, voire ne sera en aucun cas le cas, la classe politique israélienne refusant dans son ensemble une telle perspective. C'est pourquoi, dit-on, un changement de majorité peut être envisagé au Parlement israélien, mais pas une reprise sérieuse du processus de paix. D'ailleurs, ne manque-t-on pas de relever, la question palestinienne était totalement absente de la campagne électorale. Plus que cela et même si cela relève de l'évidence depuis bien longtemps, il n'y a plus de clivage gauche-droite. «La gauche est désormais plus sioniste que socialiste», constatait avec amertume un historien israélien.

Pour les élections d'aujourd'hui, les travaillistes se présentent sous un nouveau nom, l'«Union sioniste», tandis que les principaux partis sont désormais sionistes. Faut-il s'en étonner ? Très certainement pas, quand un Premier ministre a été abattu pour avoir décidé de faire la paix avec les Palestiniens et son assassin félicité par la société israélienne. Yitzhak Rabin, qui avait réprimé – casser les bras des Palestiniens, disait-il alors – la première Intifadha lancée en décembre 1987, n'était pas moins sioniste, mais voulait à tout prix régler ce conflit.

Comme d'autres – et parmi eux Shimon Peres, l'architecte du processus d'annexion des territoires palestiniens – appréhendent une disparition d'Israël en raison du déséquilibre démographique et qui souhaitent une solution à leurs conditions. Sauf que ceux qui leur ont succédé et même ceux qui constitueront la prochaine majorité s'opposent à la création d'un Etat palestinien et même à la solution dite à un seul Etat, donc dans le cadre d'Israël.

Que deviennent d'ailleurs les partisans de la paix ? Bien que minoritaires, ils ont été stigmatisés et même qualifiés de traîtres, terrorisés et contraints au silence. Il y a des questions que personne n'aborde, comme les colonies israéliennes, certaines étant qualifiées d'illégales – ce qui, à l'inverse, veut dire que toutes les autres sont légales – alors que c'est tout le processus d'occupation qui est considéré comme illégitime par l'ONU. Ou encore celle des frontières d'Israël, maintes fois repoussées depuis le vote de l'ONU portant partage de la Palestine, le 29 novembre 1947.

Et ce n'est pas en inventant des dangers ailleurs qu'Israël apportera la moindre solution. Personne d'ailleurs, même parmi ses alliés, n'accorde le moindre crédit à de telles considérations. Ce sont ces derniers qui appréhendent plus que jamais les conséquences du refus israélien, constatant que l'on ne naît pas extrémiste, mais qu'on le devient. C'est ce que proposeront les électeurs israéliens. Il y a donc un réel danger.

Mohammed Larbi

L'UE et le 4e mandat

18/03/2015

Coup dur pour Bouteflika et ses partisans : la régularité de l'élection présidentielle d'avril 2014 qui avait vu le président sortant repasser pour un 4e mandat est sérieusement remise en cause par le rapport de la Mission des experts de l'Union européenne qui avait supervisé le scrutin, dont El Watan détient une copie.

Ce document démonte les mécanismes administratifs, juridiques et politiques du processus électoral et recense tous les manquements constatés qui ont eu pour effet d'altérer la crédibilité du scrutin. Les experts de l'UE sont remontés jusqu'au contexte politique d'avant le 17 avril, où les premiers signes de la manipulation du scrutin commençaient à apparaître avec la nomination de proches de Bouteflika aux postes-clés des ministères et institutions ayant un lien avec les élections : l'Intérieur, la Justice et le Conseil constitutionnel.

Cette saillie politique n'a pas échappé à la vigilance des experts européens qui ont, par ailleurs, passé au scalpel le cadre juridique, les mécanismes du processus électoral, la partialité de l'administration au profit du candidat du pouvoir, relevant, tour à tour, les différentes failles du système électoral qui ne pouvaient que déboucher sur des résultats dépourvus de toute «traçabilité». Soucieuse du respect des convenances diplomatiques, la Mission des experts de l'UE a pris soin, dans la rédaction de son rapport, qui se situe en droite ligne du «livre blanc de Ali Benflis sur la fraude électorale», de mettre toutes les réserves émises par leurs «nombreux interlocuteurs».

A commencer par le choix de la candidature de Bouteflika pour un 4e mandat, mettant en exergue ses problèmes de santé, son absence de la campagne électorale et son incapacité à assurer les charges de chef de l'Etat. Toutes les observations des experts de l'UE sont à charge. Il n'y a pas l'ombre d'un satisfecit porté au crédit du pouvoir. Tel un couperet, cette sentence lourde résume tout le scepticisme de l'UE quant à la régularité et la transparence de ce scrutin. «L'ampleur de la victoire du Président sortant dès le premier tour a surpris bon nombre d'interlocuteurs», lit-on dans le rapport des experts de l'UE.

Ces réserves sur le fond du scrutin contrastent singulièrement avec les messages de félicitations que les dirigeants européens se sont empressés d'adresser au président Bouteflika après la proclamation des résultats.

Avec un rapport aussi virulent, sans doute corroboré par les notes et correspondances bien sourcées de leurs chancelleries à Alger, les capitales européennes savaient bien où elles mettaient les pieds ; elles ne se s'étaient pas aventurées en terre inconnue.

Ce rapport qui devait être rendu public et qui ne l'a pas été, à la demande semble-t-il du gouvernement algérien, met à nu la duplicité des gouvernements européens avec le pouvoir algérien. Le business prime sur le destin des peuples. Les grands discours sur le soutien aux luttes démocratiques ne sont que de la poudre aux yeux.

L'opposition algérienne, regroupée au sein de la Coordination pour les libertés et la transition démocratique, a bien compris l'enjeu du processus électoral en Algérie, en militant pour la mise en place d'une commission nationale indépendante d'organisation et de surveillance comme préalable à l'organisation des élections anticipées auxquelles elle appelle. Ne dit-on pas qu'on n'est jamais mieux servi que par soi-même ?

Omar Berbiche

La Tunisie, atouts et faiblesses

19/03/2015

La cible a été bien étudiée : un musée fréquenté par des touristes de tous les pays, de surcroît situé en plein centre de la capitale. Le bilan des pertes est lourd, très lourd. Cette attaque a semé la mort et propagé douleur et terreur au sein de la population et cela, quelques mois à peine après qu'elle ait repris confiance en elle-même et en ses institutions, une fois mises en place les nouvelles structures démocratiques.

Les terroristes ont voulu faire payer aux Tunisiens ce choix pour une société nouvelle, de progrès et de modernité, et par conséquent l'éviction d'Ennahdha des centres de décision politiques. Le pays s'est distingué dans le monde arabe en menant de manière remarquable un processus de transition politique qui l'a fait passer d'un mode de gouvernance dictatoriale à une démocratie incontestable, où le choix des électeurs a été souverain. La Tunisie devait être châtiée – parole de terroristes – par le sang et le désespoir social.

La désertion des touristes ferait perdre au pays sa principale ressource financière : mis à genoux, sans argent, avec un chômage insupportable, le pays serait, selon leurs calculs, la proie de mouvements sociaux de grande ampleur qui pourraient faire tomber le régime politique et faire revenir les islamistes au pouvoir. La tactique des terroristes s'est adaptée à leur stratégie. Le harcèlement des services de sécurité dans les zones montagneuses et les assassinats ciblés laissent désormais place à la terreur dans les villes.

C'est la marque de fabrique du nouveau terrorisme international incarné par les mouvements Daech, Boko Haram et Al Qaïda. Il n'y a aucun doute que l'un d'entre eux ait guidé la main des preneurs d'otages assassins. La Tunisie leur est apparue comme une cible facile du fait de sa précarité économique et de la faiblesse de son appareil sécuritaire.

Sa géopolitique, en outre, ne l'a pas aidée : au sud un Sahel bouillonnant, truffé de groupes terroristes de diverses allégeances ; à l'est la Libye totalement déstabilisée, en proie à la guerre civile, convoitée et malmenée par les troupes de Daech. Il n'y a eu que l'Algérie pour porter assistance au pays et desserrer quelque peu l'étau terroriste.

Pour mémoire, il y a une vingtaine d'années, notre pays subissait ce que vit la Tunisie aujourd'hui. A la différence de taille que l'Algérie fut privée du précieux soutien de la communauté internationale. Quasiment l'ensemble des Etats du monde avait boycotté notre pays, qui ne put compter que sur la résistance populaire et sur ses forces de sécurité.

Les Tunisiens gagneraient à s'en inspirer en ne comptant que sur eux-mêmes et surtout en ne perdant jamais de vue qu'ils disposent déjà, à la différence de l'Algérie, de la meilleure arme contre l'intégrisme : la démocratie. Plus que jamais, celle-ci doit être préservée et fortifiée.

Ali Bahmane

Solidarité

20/03/2015

Comment se solidariser avec la Tunisie, la nouvelle Tunisie post-despotique cible du terrorisme islamiste ? Plusieurs pistes sont ouvertes, à plusieurs niveaux, pour ne pas laisser notre voisin immédiat, initiateur d'une transition démocratique unique dans le monde arabe, se retrouver seul dans cette terrible épreuve. Il faudra d'abord sortir de ce discours imposé par nos apparatchiks du système qui ne cessent d'accuser la révolution arabe de toutes les tares, y compris celle de «créer le chaos» et de «permettre la propagation du terrorisme».

Diatribes cruelles rappelées récemment par notre ministre de l'Intérieur. Il faut insister, ici, que ce sont les régimes despotiques, par leurs politiques de fermeture et de guerre contre la société civile, qui ont favorisé aussi bien la brutale intervention étrangère que l'émergence de l'islamisme politique ou insurrectionnel.

Il faut leur rappeler que la fragilisation de l'Etat, parfois son inexistence comme en Libye, par les pratiques autocratiques et maffieuses, a eu comme résultat direct la prise en otage d'une bonne partie du monde arabe par les terroristes islamistes, d'un côté, et des putschistes en kaki, de l'autre. Il faudra aussi que nos politiques, en Algérie ou ailleurs dans la région, mais aussi les acteurs sociaux et les pouvoirs publics se positionnent enfin clairement et radicalement contre l'islamisme comme projet de société prêt à muter en Léviathan destructeur, fanatique et nihiliste même. Il faudrait être limpide sur notre distance par rapport à la religion dans l'espace public.

Ce n'est qu'ainsi qu'on pourra contrecarrer les arguments ambigus des pseudo-islamistes modérés et en éliminer les terreaux idéologiques et politiques. Pour réellement aider nos frères en Tunisie et leur extraordinaire expérience de démocratisation, il ne suffira pas de marcher dans la rue, mais il faut que l'idée consensuelle de la nécessité de l'émancipation des femmes et des hommes soit notre combat commun, notre boussole, notre horizon de travail face aux autoritarismes des régimes en place et à la menace intégriste.

Il ne s'agit pas seulement de sauver le tourisme en Tunisie, il s'agit de mobiliser nos solidarités dans toute la région pour préserver cet acquis exceptionnel, continuité directe du combat libérateur d'il y a plus d'un demi-siècle. L'acquis de la dignité et de la liberté, de l'égalité et de la réalisation intégrale de l'Etat-nation. Pour paraphraser une militante algérienne des droits humains : «L'Algérie a libéré une bonne partie du monde, la Tunisie, elle, va libérer le monde arabe.» C'est cela l'enjeu.

Adlène Meddi

Jours sombres pour l'Algérie

21/03/2015

Alors que son message du 24 février se voulait quelque peu rassembleur lorsqu'il évoquait la nécessité d'un «front intérieur» face aux défis internes et externes, voilà que Bouteflika développe un tout autre ton, d'une rare agressivité : il brandit le bâton devant l'opposition accusée «d'effrayer» la population et devant les médias qui manquent, selon lui, d'«éthique professionnelle».

Comme il dit être «dans l'obligation d'user de fermeté et de rigueur», il n'est pas exclu, donc, que dans les prochains jours, il ordonne d'accentuer la répression contre tous ceux qui, dans le pays, protestent, critiquent et revendiquent, quels que soient leur revendication, leur démarche, leur lieu. Les opposants organiquement regroupés au sein de la CLTD seront bien entendu en première ligne de la vague répressive, Bouteflika ne supportant pas leurs appels constants à une élection présidentielle anticipée. Ali Benflis, qui reste sa bête noire, sera empêché par tous les moyens de créer son propre parti politique et même des personnalités alliées un temps, à l'image de Louisa Hanoune, subiront, elles aussi, le courroux présidentiel.

Après un certain retrait dicté essentiellement par son état de santé, Bouteflika semble vouloir revêtir l'habit de l'autocrate qu'il affectionnait durant les premières années de son règne, lorsqu'il faisait intervenir de manière sanglante la cavalerie contre les arouch, quand il actionnait la justice de la nuit pour éliminer ses opposants politiques, lorsqu'il exfiltrait des proches à lui, tel Chakib Khelil, le pilleur des hydrocarbures, qu'il imposait à l'Algérie et au FLN des individus, à l'image de Amar Saadani, ou enfin qu'il reste sourd devant les plaintes des populations du Sud, redoutant qu'avec le gaz de schiste elles ne soient encore les cobayes sanglants de l'Algérie.

A l'égard de la presse, Bouteflika renoue avec son attitude méprisante lorsqu'il traitait les journalistes de «tayabate el hammam», les privant – à ce jour – d'interview, y compris ceux de la presse publique et parapublique. Cette fois-ci il monte d'un cran, parlant ouvertement de répression alors même que les lois du pays protègent les hommes et les femmes des médias dans l'exercice de leur métier, les renvoyant comme les autres citoyens à la justice lorsque des dépassements éthiques sont constatés.

Son ministre de l'Information a fait une liste de médias à abattre ; quelques journaux ont déjà été interdits ou suspendus, d'autres sont soumis depuis une année à un étranglement financier par le biais de pressions et de menaces sur les annonceurs publics et privés, y compris étrangers.

Qui bafoue l'éthique dans ce pays qui n'a jamais vu d'élection libre ? Un rapport de l'Union européenne a révélé récemment les pratiques honteuses et illégales lors de la dernière élection présidentielle, pour ne citer que celle-là. L'ensemble des scrutins depuis une quinzaine d'années est concerné par la fraude, érigée en règle par le système : aujourd'hui à bout de souffle, privé de sa manne financière, il n'a de solution à proposer que la répression.

Et cela annonce des jours sombres pour le pays qui n'a pas besoin d'un caprice dictatorial mais d'un véritable «front intérieur» pour affronter la crise économique annoncée et l'inquiétante avancée du terrorisme djihadiste.

Ali Bahmane

Preuve d'échec

22/03/2015

S'il fallait une preuve supplémentaire que l'Algérie ne peut être gouvernée par «procuration», c'est bien l'occasion de la commémoration de la journée de la Victoire qui vient de la fournir.

Et ce, notamment à travers le message présidentiel, lu par un haut fonctionnaire le 19 mars dernier, revu et «corrigé» 24 heures plus tard, jetant encore plus le discrédit sur une présidence de la République dont on sait, depuis la maladie de Abdelaziz Bouteflika, qu'elle est «assurée» par une foultitude de conseillers, dont le frère du chef de l'Etat.

La dureté des propos et l'absence de retenue à l'égard de l'opposition qui sied habituellement à tout régime en place n'ont fait qu'augmenter la confusion et les interrogations aussi bien dans les rangs des partis que chez les personnalités politiques.

Plus grave encore, cette attaque contre la presse accusée d'être «dénudée de tout souci d'éthique» et de se prêter au jeu politicien qui figurait dans la première version et subrepticement retirée 24 heures plus tard ! Un procédé qui ne fait qu'ajouter à la confusion générale et laisse préjuger qu'au sommet de l'Etat, cette divergence de langage atteste d'une lutte de clans née de cette vacuité et de la vacance du pouvoir depuis la maladie de Bouteflika.

Tout le monde s'accorde à reconnaître que, ces derniers temps, l'entourage du Président n'a jamais raté l'occasion de vouloir passer en force face aux intrigues des autres coteries, comme l'atteste par exemple l'acharnement contre la presse indépendante, accusée de manquer de professionnalisme et d'éthique par le ministre en charge de la Communication. Ou encore le forcing dans la sphère économique d'une certaine oligarchie des affaires, qui ne cache plus sa proximité ou plutôt son appartenance au clan présidentiel.

La jonction avec le politique renforcerait ainsi les intérêts de caste, comme le laisseraient supposer les rumeurs insistantes dans la capitale et qui prêtent à certains membres de l'entourage de Bouteflika des ambitions présidentielles. Le pire scénario serait, pour certains observateurs, le passage vers une «monarchie» familiale et que le démenti apporté par le responsable du FLN qu'il n'est pas question pour Saïd Bouteflika de créer un parti dissimule mal les craintes perceptibles chez les militants du Front.

Toujours est-il que dans les conditions actuelles de gouvernance par procuration d'un régime en fin de parcours, incapable de faire face aux préoccupations des Algériens et acculé par une opposition qui pousse vers le changement démocratique, la réponse des plus autoritaires à de telles attentes ne peut que traduire l'état de panique dans lequel il se trouve. En tout état de cause, cet épisode supplémentaire prouve, si besoin est, que les choses ne peuvent plus continuer ainsi sans risque pour le pays.

Reda Bekkat

Le devoir de mémoire

23/03/2015

L'émotion était grande samedi, selon les journaux, au siège de l'Association algérienne pour le rayonnement culturel (AARC), à l'occasion de la Journée contre l'oubli organisée par l'association Ajouad Algérie pour rappeler les dizaines de milliers d'Algériens et d'Algériennes assassinés par les terroristes islamistes du FIS et ses branches armées.

La société civile était présente en masse pour rappeler au monde que l'Algérie a vécu des horreurs que même Daech n'a pas réussi à égaler durant cette décennie noire pendant laquelle l'islamo-fascisme a procédé systématiquement au massacre des innocents, à la destruction des écoles et des usines. Les parents des victimes ne pouvaient cacher leur douleur devant les témoignages sur le plan de mise à mort de l'Algérie élaboré par le salafisme et le wahhabisme.

Malheureusement, aucun officiel n'était présent à la cérémonie. Pourtant, les militaires, les gendarmes, les policiers, les magistrats assassinés par le GIA, l' AIS ou le FIDA étaient des officiers dont le seul crime était de s'être battus pour que l'Algérie vive debout et digne.

Les responsables actuels ont-ils peur des foudres de Abdelaziz Bouteflika qui, avec sa charte sur la réconciliation nationale, a voulu redonner de la virginité aux criminels et pour lesquels il a même interdit qu'on les désigne par ce qu'ils sont, des terroristes.

Il est vrai que le système est impitoyable avec tous ceux qui le critiquent ou qui s'opposent à ses desseins pervers. Un système qui éprouve une haine viscérale pour la démocratie et qui ne cache pas ses accointances avec les aventuriers en tout genre.

Sinon, comment expliquer qu'un individu comme Abdelhak Layada, simple tôlier analphabète, qui a échappé par miracle au peloton d'exécution, ose parler aujourd'hui et donner des conseils ? Les Marocains, chez lesquels il s'était réfugié dans les années 1990, avaient cru qu'ils avaient affaire à quelqu'un d'important qu'ils pouvaient utiliser contre l'Algérie. Ils avaient fini par comprendre qu'il s'agissait en réalité d'une coquille vide et ils ont presque supplié les autorités algériennes de le reprendre.

C'est ce genre d'énergumène, avec d'autres terroristes comme par exemple Madani Mezrag, qui ont droit de cité dans la République à la sauce bouteflikienne. Ils ont même le droit de provoquer les authentiques patriotes qui ont contribué à sauver l'Algérie de l'obscurantisme.

Les maîtres actuels, avec leurs clans et leur tribalisme, leur complicité totale avec l'islamisme, travaillent pour créer le désespoir chez les Algériens. Et ils ont réussi. De ce fait, ils n'ont rien à voir avec le devoir de mémoire, avec la souffrance des Algériens. Ils travaillent pour que l'esprit de Novembre s'efface des mémoires et devienne un souvenir lointain.

Tayeb Belghiche

Corruption, des noms et des non-dits

24/03/2015

Demain s'ouvre le procès de l'affaire dite de l'autoroute Est-Ouest. Qualifiée tour à tour de scandale de la corruption depuis l'indépendance, d'affaire d'Etat où seraient mêlés ministres en fonction ou anciens, cadres supérieurs de l'Etat, des intermédiaires douteux étrangers, dont certains détiennent la nationalité algérienne, de sulfureux vendeurs d'armes à l'échelle internationale, l'affaire continue à faire couler beaucoup d'encre, le tout sur fond d'intrigues, passe-droits et pots-de-vin...

On y trouve aussi un «espion» alors que sa mission est précisément d'éviter toute intelligence avec d'éventuels corrupteurs. Bref, tout ce beau monde se serait acoquiné à une camarilla de rejets «fils de» et «neveux de» pour piller le Trésor et amasser des fortunes dans des paradis fiscaux hors d'atteinte des autorités algériennes.

Mais le plus inquiétant dans ce feuilleton digne d'un roman de John Le Carré, c'est le choix fait par la justice, à la veille de l'ouverture du procès, de limiter les poursuites qui ont épargné, pour l'instant, des personnalités actuellement en fonction, dont Amar Ghoul, aujourd'hui ministre des Transports, qui au moment des faits détenait le portefeuille des Travaux publics, ou d'anciens ministres ainsi que des membres de leurs familles installés à l'étranger.

Tout ce «beau monde» serait, selon ceux qui ont dénoncé le «pot aux roses», les véritables artisans de cette entreprise de corruption à grande échelle. Ces cadres, soucieux de l'intérêt national, croupissent en prison, accusés de complicité, voire de maître d'œuvre dans la mise en place de cette «pompe à fric» qui a permis l'enrichissement illicite de personnes aujourd'hui établies en dehors des frontières et à l'abri de la moindre accusation.

Encore une fois, comme on l'a vu avec l'affaire Sonatrach qui doit, elle aussi, repasser dans les prochains jours devant les juges, l'enquête judiciaire a choisi de s'arrêter aux lampistes et de ne pas pousser «plus haut» et plus loin ses investigations. C'est là, le gage à l'impunité, désormais le maître mot et la ligne de conduite d'un pouvoir politique dont certaines oligarchies d'affaires se réclament la proximité, pour se livrer à une série d'opérations de prédation tous azimuts à l'encontre du patrimoine national et du Trésor public. Le premier assurant la couverture des autres est la logique de fonctionnement du système mis en place, par lequel sont préservés les intérêts de clans.

On a tous en mémoire le témoignage de l'ancien ministre de la Justice, Mohamed Charfi, dans lequel il rappelle l'intervention de l'actuel patron du FLN, Amar Saadani, intercédant en faveur de l'ancien ministre Chakib Khelil, cité dans l'affaire Sonatrach, afin qu'il soit à l'abri de toute poursuite, «comme un cheveu qu'on extirperait de la pâte». Pour donner plus de crédit à sa démarche, le secrétaire général du FLN s'est présenté à son interlocuteur comme étant «missionné» par la plus «haute autorité du pays». Si une telle affaire n'a pas en soi toutes les caractéristiques d'une «affaire d'Etat», en tout cas elle y ressemble.

Reda Bekkat

Le fiasco...

25/03/2015

Des milliards de dollars ensevelis dans l'asphalte, des dizaines de tronçons sitôt faits sitôt à refaire et des épisodes de malversations et de pots-de-vin à n'en plus finir. Projet pharaonique censé être structurant tant pour le développement de l'économie nationale que pour l'ébauche d'une politique d'aménagement du territoire, l'autoroute Est-Ouest, faut-il hélas l'admettre, révèle aujourd'hui, à elle seule, toute l'ampleur du fiasco de la politique économique en vigueur depuis plus d'une décennie.

Plus de dix ans de «pétrole cher» et de sordides partitions de rente pour se retrouver, au final, encore sous la menace d'un retour à l'endettement, voire à de sévères cures d'ajustement et d'austérité. Nous n'y sommes certes pas encore. Mais le fait est que, comme au temps de la crise de la dette des années 1990, le salut économique de l'Algérie semble ne tenir, encore aujourd'hui, qu'au seul espoir d'un hypothétique redressement des cours pétroliers.

Depuis juin dernier, rappelle-t-on, le baril, dont dépendent et la survie de l'économie nationale et le maintien d'une certaine cohésion sociale, a perdu près de 60% de sa valeur. A peine quelques mois plus tard, les principaux indicateurs économiques du pays commencent à virer bougrement au rouge.

En 2014, annoncent ainsi les premiers constats de la Banque d'Algérie, la balance des paiements – sorte de baromètre des échanges financiers du pays avec le reste du monde – affiche ses premiers déficits depuis près de quinze ans. Aussitôt, les réserves officielles de change – gages de solvabilité extérieure du pays, de son pouvoir d'achat à l'international, mais aussi de l'équilibre de la parité de sa monnaie – entament une dangereuse tendance à la baisse. Déjà quelque 15 milliards de dollars de perdus sur ces fameux avoirs en devises, placés ailleurs contre quelques menus intérêts.

Au plan interne, l'équilibre du budget de l'Etat est également officiellement rompu. Même en comptant avec les avoirs restants du Fonds de régulation des recettes. L'Algérie, déficitaire et soumise aux contraintes du FMI dans les années 1990, devenue un temps «excédentaire» et créancière du même Fonds, redevient aujourd'hui à nouveau déficitaire, non sans avoir, entre temps, brûlé la chandelle par les deux bouts. N'ayant pas canalisé sa précaire rente pétrolière vers l'investissement productif, le pays est désormais condamné à renouer, tôt au tard, avec les politiques de rigueur et d'austérité.

Et entre les besoins politiques d'une cohésion sociale nourrie essentiellement de subventions et ceux d'une croissance alimentée, elle, surtout par l'investissement public, les arbitrages budgétaires, qui ne tarderont sans doute pas à s'imposer, risquent d'être diablement douloureux à plus d'un égard.

Ainsi, prier un jour à la Grande Mosquée d'Alger ou rouler enfin en toute sécurité sur l'autoroute Est-Ouest, il serait peut-être déjà temps de choisir.

Akli Rezouali

Corruption ordinaire

26/03/2015

Entre ajournements et classements sans suite, les grandes affaires de corruption qui atterrissent sans grands dommages collatéraux dans les palais de justice sont suivies avec un certain détachement par la grande majorité de la population.

Il y a moins une défiance vis-à-vis du système judiciaire qu'un abandon de tout espoir de voir les gouvernants, en plein exercice du pouvoir, se livrer un jour à la justice. «Règlement de comptes en haut lieu», «ils finiront par s'arranger», sont les mots qui résument les sentiments des simples gens. De plus, c'est l'absence d'affaires de corruption qui étonnerait plus que l'éclatement des scandales de cette nature, lorsque l'on a une idée des modes de gouvernance d'un régime dont le règne oscille entre l'autoritarisme et l'arbitraire.

Lorsqu'un clan ou un conglomérat de clans «confisquent» l'indépendance du pays, pour paraphraser un célèbre nationaliste qui a vécu la nuit coloniale, il est évident que l'entreprise sous-jacente est l'accaparement et la dilapidation des richesses de ce même pays. Alors, le pétrole, c'est leur «affaire» et il est hors de question que les citoyens de base en voient la couleur, même dans les localités où les puits sont mis en exploitation, sous haute protection il est vrai.

Mais à chaque classe sociale ses affaires de corruption et on a tendance à croire que c'est le phénomène le plus «démocratisé» dans le pays. Il y a la grande corruption qui attire plus l'attention des salles de rédaction que des chambres d'accusation et il y a la corruption ordinaire pratiquée dans la tranquillité la plus totale, ayant malheureusement atteint la plus petite parcelle du pouvoir local.

Autant que l'échec du système éducatif et la destruction du tissu économique, les métastases de la corruption sont l'un des éléments qui compromettent l'avènement d'un système politique rénové, tourné vers la démocratie et le progrès.

Déboussolé dans son espace de vie immédiat, le citoyen ne songe pas à aller protester devant les cours criminelles où sont enrôlées les grandes affaires impliquant, en théorie, les figures de proue du sérail. Les luttes déterminantes pour faire vaciller un système qui, de notoriété mondiale, est atteint de corruption avancée, se retrouvent évacuées devant l'exacerbation des préoccupations au niveau local, induites pourtant par le même système de gouvernance.

Il s'agit d'une dévitalisation à la base de la société, dont les manifestations de colère remontent très rarement à un niveau qui puisse ébranler la citadelle du pouvoir. Privé de logement ou d'un poste d'emploi par le fait d'une administration fermée sur elle-même, le citoyen n'a recours qu'à des formes de protestation quasi individuelles, entre menace d'immolation et fermeture de route.

Cela amène le pouvoir à recenser une dizaine de milliers d'actes de protestation par an à travers le territoire national sans jamais être traversé par l'idée d'une remise en cause du système de gouvernance qui accable le pays. Djaffar Tamani

Le nerf de la guerre

28/03/2015

La tendance est toujours réelle et même encore plus forte de vouloir situer les enjeux des conflits ainsi que les sources de leur financement, et il en faut avec ce qui est déclaré, et ce qui ne le sera jamais.

Ainsi en est-il des guerres en Irak, en Syrie et même en Libye où la tendance est forte de disposer de ce fameux nerf de la guerre. Et dans chacun de ces trois cas, ce n'est rien d'autre que le pétrole. Tous les groupes extrémistes ont ainsi fait main basse sur les ressources en question, parfois bien davantage en Irak où le fait n'est pas nouveau.

Mis sous embargo international au lendemain de l'invasion du Koweït en juillet 1990, l'ancien régime irakien avait réussi à contourner les restrictions imposées par la résolution onusienne dite «pétrole contre nourriture», mais là, se rendra-t-on compte, rien ne se fait sans complicité internationale. Il a été aussi question du pétrole du Kurdistan irakien pour lequel des contrats ont été conclus malgré l'opposition du gouvernement central irakien.

A quoi alors reconnaît-on un pétrole de contrebande ? Rien ne le distingue de celui qui ne l'est pas. Pas d'odeur ni de couleur particulières. Toujours est-il que cela pose un sérieux problème, puisque comme pour les diamants et autres minerais rares qui servent encore à financer des conflits en Afrique, le pétrole en question trouve facilement preneur, même s'il emprunte des réseaux complexes. Un vrai trafic qui ne pourrait exister s'il n'y avait pas autant de complicités à rémunérer.

Mais qui est donc au bout du pipeline, sinon à l'arrivée de ces navires et des camions chargés de pétrole et qui ne peuvent passer inaperçus ? Quant au pétrole extrait de ces zones, on en trouverait, semble-t-il, jusque sur le marché européen. «Malheureusement, des Etats membres de l'UE achètent ce pétrole», a ainsi déclaré un haut fonctionnaire de l'Union européenne.

L'accusation ne serait pas exagérée, selon certains spécialistes. Elle serait même fondée, tant les cargaisons peuvent emprunter des voies détournées, changer de moyen de transport dans les eaux internationales et donc de destinataires ; d'autant plus que les quantités extraites dans les zones en question demeurent importantes, et qu'il faut donc les écouler.

Mais tout le monde sans la moindre exception s'accorde à dire qu'il y a trafic et que celui-ci procure de substantiels revenus, de quoi financer des guerres, et donc maintenir une telle situation, alors même que le discours officiel, du moins tel qu'il est tenu jusque-là, la qualifie de dangereuse.

Qui y a intérêt et dans quel but ? Plus simplement, est-ce l'œuvre de groupes organisés, suffisamment forts pour se jouer des frontières supposées, en raison de ces guerres, être bien gardées et même les plus surveillées au monde en raison du danger dont il est question ? A vrai dire, une telle situation ne saurait, voire ne pourrait échapper à la vigilance qui serait normalement de mise. Alors argent ou pétrole de la guerre ? Ce n'est même plus cela, mais qui y a intérêt ?

Mohammed Larbi

Inacceptable !

29/03/2015

On sait que le président Beji Caïd Essebsi ne portait pas l'Algérie dans son cœur. On s'est dit qu'avec le temps et le réalisme politique, les mentalités évoluent surtout quand on accède au plus haut sommet de l'Etat.

Ce n'est malheureusement pas le cas de l'actuel locataire du palais de Carthage. En effet, après le tragique attentat du musée du Bardo, le président tunisien n'a pas trouvé mieux que de pointer du doigt les Algériens, prétendant que ces derniers sont à la tête des groupes terroristes qui sont en train de se développer à travers la Tunisie. Jusque-là, les Tunisiens se contentaient de dire vicieusement que les terroristes s'étaient installés dans le mont Chaâmbi, «près de la frontière algérienne».

Pourtant, ils n'ont jamais capturé ne serait-ce qu'un de nos ressortissants. Sans vouloir dire que ceux-ci sont devenus brusquement des enfants de chœur, il se trouve que les nôtres sont en train de s'éloigner de la violence islamiste alors que l'on sait qu'ils sont à peine 150 éléments avec Daech, alors qu'on recense 3000 Tunisiens et 3000 Marocains. Même le groupe qui a attaqué la base de Tiguentourine était composé de 13 Tunisiens et seulement 3 Algériens.

A aucun moment, les autorités algériennes n'ont fait une allusion malveillante à l'égard de la Tunisie. Au contraire, quand le phénomène terroriste s'est mis à se développer chez notre voisin de l'Est, l'Algérie n'a épargné aucun effort pour l'aider à faire face et à relever le défi.

Mieux, les autorités algériennes encouragent nos ressortissants à passer leurs vacances en Tunisie pour sauver la saison touristique de ce pays compromise par les attentats du Bardo.

Le comportement du Président nous rappelle celui du roi Hassan II qui, à la suite d'un attentat contre un hôtel de Marrakech, en 1994, a accusé injustement des services algériens d'être derrière, et ce, dans l'espoir d'éviter des conséquences fâcheuses à la période estivale. Mal lui en prit.

L'Algérie a fermé depuis ses frontières, ce qui a eu des répercussions négatives sur le développement économique de l'Est marocain. Nous n'en sommes pas là avec la Tunisie, même si, durant l'actuel Forum social mondial, elle a publié une carte tronquée du Maghreb en violation de la légalité internationale, et le peu du respect qu'elle a pour les frontières héritées à l'indépendance.

Tayeb Belghiche

L'AADL au pied du mur

30/03/2015

AADL. C'est sans doute le sigle le plus connu et forcément le plus populaire en Algérie après ceux de l'ANP, du FLN et peut-être du DRS. L'Agence algérienne pour le développement du logement incarne l'espoir pour des millions d'Algériens en quête d'un toit.

Créée sous la présidence de Liamine Zeroual, cette structure dédiée à la supervision des programmes de construction de logements selon la formule location-vente connaît plus d'une décennie de gloire.

Mise au placard au milieu des années 2000, malgré son grand succès populaire auprès des couches moyennes, le président Bouteflika a dû la remettre en service en 2012 pour servir de machine de mobilisation politique. Le logement étant un appât à très forte valeur ajoutée électorale, la relance de l'AADL et ses logements à la portée de beaucoup d'Algériens allait servir la cause d'un quatrième mandat difficile à vendre.

Le rappel de Abdelmadjid Tebboune, dont le nom est associé à la success story de cette aventure, soulignait à grands traits le soubassement politique d'une entreprise qui se voulait sociale.

Depuis 2012, tous les chantiers à l'arrêt pendant de nombreuses années sont relancés comme par enchantement. Les promesses reprennent de plus belle à coup de campagne de communication soutenue du ministre, qui a réussi à redonner espoir à ceux qui n'y croyaient plus. Le candidat Bouteflika pouvait alors décliner son virtuel million de logements pour un 4e quinquennat, alors même qu'il n'a pu le réaliser durant le précédent. Il faut dire que son ministre n'a pas lésiné sur la rhétorique pour convaincre des milliers d'Algériens de pouvoir les loger rapidement par la formule magique de location-vente remise au goût du jour.

Mais c'est assurément un peu trop pour un ministre, fut-il compétent, de s'engager sur le terrain glissant du logement, sujet à toute sorte d'impondérables endogènes et exogènes. Comment garantir en effet des appartements à plus de 400 000 nouveaux demandeurs dûment inscrits et ayant payé la première tranche, dont 200 000 uniquement au niveau de la capitale ? Un vrai chantier d'Hercule que ni la bonne foi de Tebboune ni les capacités de réalisation anecdotiques ne peuvent mener à bout.

Le fait est que les souscripteurs de 2001 vont se rassembler aujourd'hui devant l'Agence pour réclamer leurs logements ! Or le ministre a promis de livrer quelque 90 000 unités à la fin de l'année pendant que les estimations les plus optimistes tablent sur 25 000 logements réceptionnés. Alors, forcément, il va y avoir de la colère risquant de déborder des murs du siège de l'AADL, devenu un ersatz d'OPGI et d'EPLF qui fonctionne selon les normes «maison».

Comment prendre au sérieux le ministre, quand il déclare solennellement que «la crise du logement sera réglée en 2018», alors qu'il n'arrive pas à loger les malheureux bénéficiaires du programme AADL 2001 ? La réalité est que ce sigle jadis racoleur a perdu de sa superbe à force d'être investi d'une lourde fonction politique pour suppléer le désastre économique.

Ironie du sort, le seul développement à mettre aujourd'hui à l'actif de cette agence est d'avoir fait des «petites» au niveau régional. Cela ferait sûrement plus de fonctionnaires mais pas forcément plus de logements.

Hassan Moali

Où sont les hommes ?

31/03/2015

Y a-t-il encore un Etat, une justice, des hommes dans ce pays ? Il y a de quoi s'interroger après les propos tenus par le criminel Madani Mezrag, ancien chef de l'AIS, à la chaîne de télévision Echourouk.

C'est l'apologie pure et simple du terrorisme et du crime contre l'humanité. Même s'il a été gracié, d'autres pays de droit l'auraient rapidement renvoyé au cachot pour le restant de ses jours.

L'histoire nous enseigne que de tels individus n'ont pas droit de cité. Après la Seconde Guerre mondiale, les dignitaires nazis ont été jugés par le Tribunal international de Nuremberg et la plupart d'entre eux condamnés par pendaison. Himmler, l'ordonnateur des massacres, s'est suicidé pour ne pas avoir à répondre de ses crimes devant la justice des hommes.

Le général Aussaresses, pour avoir révélé ses crimes durant la Guerre d'Algérie, a été condamné par une bonne partie de l'élite française et même sa propre fille l'a renié et décidé de changer de nom.

Malheureusement, chez nous, les criminels ont pignon sur rue. Ils se permettent même d'être arrogants et de défier les gens propres et les Algériens qui défendent l'Algérie avec amour et abnégation. Madani Mezrag, assuré d'avoir le champ libre depuis qu'il a été vu au premier rang durant les campagnes électorales de Abdelaziz Bouteflika, se permet d'insulter la mémoire de tous ceux et celles qui ont été victimes de la violence terroriste.

Il se vante même d'avoir ordonné des massacres de membres des services de sécurité et ose dire qu'il ne regrette rien. Il a même rappelé le cas de ce jeune appelé du service national qu'il a achevé alors qu'il agonisait et n'a exprimé aucun remords, révélant ainsi le visage d'un monstre qui n'a aucune humanité et aucun sentiment à l'égard de l'espèce humaine.

Personne ne l'a dérangé après ses provocations, personne ne l'a remis à sa place. Une arrogance qui fait mal et qui crée un sentiment de révolte et de colère chez tous ceux qui se sont battus pour que l'Algérie ne tombe pas dans l'obscurantisme, chez tous ceux qui n'ont pas accepté que notre pays soit livré aux fous de Dieu. Ils ont déjà fait assez de mal à ce peuple et les crimes de Daech ne sont rien comparés aux massacres de populations désarmées perpétrés par l'AIS et le GIA.

L'absence de réaction des autorités fait peur. On se demande si nos dirigeants ont une quelconque sympathie pour l'Algérie et son peuple. S'intéressent-ils simplement aux richesses du sol et du sous-sol ? De toute évidence, il n'y a plus de morale quand on voit un individu sulfureux comme Amar Saadani plastronner et que personne ne remet à sa place.

Tayeb Belghiche

L'exigence de la transparence

01/04/2015

Constantine sera, à partir du 15 avril, «capitale de la culture arabe 2015». Un débat s'est installé sur la gestion financière de cet événement bien avant son lancement. Les projets inscrits au titre de cette manifestation ont pris du retard, impliquant des surcoûts et une perturbation de la programmation artistique. Des doutes sont apparus sur la gestion du budget et sur l'attribution des différents projets, surtout après la publication de la lettre de l'ex-directrice de la communication de cet événement. La réponse donnée à cette missive de dénonciation fut désastreuse sur tous les plans. Idem pour ce qui est de la faible prise en charge technique de certains projets, comme celui de la salle de spectacle encore appelée «Zenith». «Constantine, capitale de la culture arabe 2015» va donc démarrer avec une mauvaise publicité.

C'est déjà un handicap qu'il faut surmonter. D'abord en sollicitant le soutien de la population locale d'une manière intelligente et étudiée. Et ensuite, en instaurant d'autorité des règles de transparence dans la gestion budgétaire des projets.

A commencer par l'éloignement de toutes les personnes et les groupes d'intérêt qui traînent une mauvaise réputation dans le domaine et qui ont déjà fait mal, très mal, à l'action culturelle en Algérie. Nadia Labidi, ministre de la Culture, doit prendre des décisions fermes et fortes, car il s'agit de protéger l'argent public et ensuite de doter Constantine, une ville longtemps abandonnée à son sort, d'infrastructures dignes de sa réputation de cité millénaire. Nadia Labidi a parlé de «rigueur budgétaire» et «d'œil vigilant sur l'utilisation des deniers publics».

Cela nécessite beaucoup de changements sur la manière de gérer les grandes opérations culturelles, exige une implication directe des professionnels de Constantine et une présence à toutes les étapes de la société civile et des personnes intègres qui aiment réellement les arts et la culture. Sans le rétablissement de la confiance et la suppression de toutes les formes d'opacité et de clientélisme, «Constantine, capitale de la culture arabe 2015» sera vouée à l'échec.

L'événement doit donner priorité aux artistes, hommes et femmes de lettres algériens. Il s'agit surtout de montrer la richesse et la pluralité culturelles de l'Algérie.

Et il s'agit également d'éviter le bricolage et la folklorisation du fait culturel. Les nouvelles structures ne seront opérationnelles qu'avec une gestion appliquant les normes contemporaines universellement reconnues. Eteindre les lumières et fermer les portes après la fin de l'événement, comme cela a été constaté à Tlemcen (capitale de la culture islamique 2011) et Alger (capitale de la culture arabe 2007), seront des gestes à éviter. La relance de l'activité culturelle dans le pays passe par la «débureaucratization» de la gestion des établissements dépendant de l'Etat, par la présence efficace des opérateurs privés crédibles et honnêtes et par de nouvelles idées sur l'exploitation des espaces publics.

Fayçal Métaoui

Espoirs pour la paix au Maghreb

02/04/2015

La patience a des limites et l'Union africaine vient de le souligner en décidant de s'engager davantage dans le règlement du conflit du Sahara occidental. En effet, son Conseil pour la paix et la sécurité (CPS), l'équivalent africain du Conseil de sécurité des Nations unies, a pris des initiatives qui feront date.

Il a décidé de créer un comité ad hoc de 10 chefs d'Etat avec pour mission de sensibiliser la communauté internationale sur l'urgence de permettre au peuple sahraoui d'exercer son droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Cette mesure sera complétée par la mise en place d'un groupe de contact international pour une mobilisation permanente de la communauté mondiale afin de travailler pour un règlement rapide de la question sahraouie.

L'ancien président mozambicain, Joaquim Chissano, est chargé du suivi de ces décisions. Depuis la création de l'UA, le CPS s'est penché sur tous les conflits qui ont déstabilisé le continent. Mais il ne s'est jamais occupé du Sahara occidental. Il a laissé la question au Conseil de sécurité de l'ONU qui, malgré la bonne volonté d'un homme comme Christopher Ross par exemple, n'a pas avancé, et ce, suite au blocage de grandes puissances, la France, membre permanent et à ce titre chargée d'œuvrer pour la paix et la sécurité internationales, s'était érigée en défenseur acharné de l'expansionnisme colonial marocain, allant jusqu'à s'opposer à l'élargissement de la mission de la Minurso à la protection des droits de l'homme au Sahara occidental.

Elle pousse la contradiction jusqu'à demander aux Algériens de l'aider pour la restauration de la paix au Mali, mais bloque le processus conforme au droit international pour le retour de la paix au Maghreb.

Le CPS a fait un constat de carence et est arrivé à la conclusion qu'en l'état actuel des choses, l'impasse perdurera pour le dernier problème de décolonisation de l'Afrique. Désormais, ceux qui veulent créer des entraves au Conseil de sécurité n'auront plus le champ libre.

D'autant que le CPS a pris de l'envergure à l'international et jouit d'un immense respect, surtout qu'il a eu un engagement constant pour la paix en Afrique.

Au point que les puissances qui gèrent le monde lui reconnaissent un rôle majeur dans la résolution des conflits et n'hésitent pas, par conséquent, à lui fournir une aide multiforme.

Tayeb Belghiche

L'homme qu'il faut ?

04/04/2015

Outre son développement économique spectaculaire, qui fait d'elle un moteur de l'économie mondiale, l'Afrique subsaharienne est en train de donner une magistrale leçon de démocratie à l'Afrique du Nord, laquelle est en proie aux luttes des clans, à la corruption, aux velléités dictatoriales et à la régression dans tous les domaines.

Le Nigeria, pourtant en proie à une offensive de déstabilisation sans précédent, vient à son tour de donner un exemple de sa maturité politique et de son sens des responsabilités. En effet, il vient d'élire un nouveau Président lors d'un scrutin jugé par le monde entier de modèle de transparence et d'honnêteté. Le candidat battu s'est lui-même empressé de reconnaître la validité du vote et de féliciter son successeur.

Ce dernier n'est autre que le général Muhammadu Buhari, très connu et très respecté à travers le continent.

L'homme n'est pas n'importe qui. Au début des années 1980, le Nigeria était dirigé par Sani Abacha, qui s'est distingué pour avoir gouverné par une corruption généralisée et mis le pays en coupe réglée, lui et sa famille surtout. Le désastre était aux portes. Le général Buhari fomenta alors un coup d'Etat pour mettre fin à la gabegie, rétablir l'autorité de l'Etat et relancer la machine économique. Il réussit à mettre de l'ordre dans la maison tout en organisant une transition pacifique qui consolidera la démocratie et ouvrira la porte à l'alternance.

De ce fait, après 20 mois à la tête de l'Etat, il remet le pouvoir aux civils. Il est connu pour sa probité morale et intellectuelle, et une vie sans ostentation ni luxe tapageur. C'est sans doute pour cela que les électeurs, qui le considèrent comme «Monsieur Propre», lui ont donné leur suffrage.

En succédant à Jonathan Goodluck, qui a fait preuve d'une étonnante passivité face à l'offensive du mouvement terroriste Boko Haram, le nouveau Président aura la lourde tâche de restaurer d'abord la sécurité. Il a déjà annoncé que sa priorité ira à la lutte contre cette mouvance djihadiste qui est en train de s'étendre et qui menace toute l'Afrique de l'Ouest. Ceux qui le connaissent disent que ce sera pour lui la priorité des priorités et qu'il mènera un combat sans concession.

La plus grande économie africaine ne peut se permettre de vivre avec un abcès de fixation comme Boko Haram. La victoire sur ce dernier épargnera bien des soucis à l'Afrique qui est aujourd'hui encore très convoitée pour ces immenses richesses non exploitées. Avec un homme de conviction et déterminé comme Muhammadu Buhari, il est permis d'espérer une victoire certaine sur le terrorisme islamiste avec le retour attendu de la sérénité en Afrique de l'Ouest

Tayeb Belghiche

Moteurs givrés

05/04/2015

Quatre ans après le discours du 15 avril 2011, les promesses de réformes politiques se sont estompées de la même manière que la voix présidentielle. L'Algérie réussissait à se prémunir contre les ondes suspectes du Printemps arabe, mais elle n'a pas pu réaliser son propre printemps démocratique.

Aujourd'hui, le projet laborieux de révision constitutionnelle, conçue pour être le remède à tous les maux politiques du pays, suscite davantage d'inquiétudes que de garanties pour l'amorce de perspectives viables. L'opposition politique n'a même plus besoin de décrypter les intentions du pouvoir, ce sont les membres du gouvernement qui s'occupent de livrer la philosophie de la prochaine Loi fondamentale du pays.

Avant d'agréer un parti politique, le ministre de l'Intérieur nous apprend que les autorités se donnent le droit et le temps d'étudier non pas le dossier, mais «le programme et l'objectif de la constitution du parti». L'examen de la conformité avec les lois étant en vigueur dans toutes les démocraties, la création d'un parti, dans une vie politique régulière, devrait rester libre, soumise à une simple procédure de déclaration.

La fermeture du champ politique demeure vraisemblablement inscrite sur les tablettes du pouvoir en place. Au train où va la régression politique du pays, la perspective d'un retour à la limitation des mandats présidentiels constitue presque un événement, alors que l'alternance au pouvoir est un principe cardinal dans toute réforme politique, car le contraire s'appellerait «dictature».

L'occupation du terrain par le ministre des Affaires religieuses, qui s'exprime autant ou plus que celui des Finances, suscite, du reste, quelques interrogations.

Dans une vie antérieure disparue des radars, l'Algérie esquissait un débat sur la laïcité ou la séparation de l'Etat et de la religion. A présent, on prend très sérieusement note de déclarations gouvernementales annonçant l'installation prochaine d'une cinquantaine de muftis et autres instances qui diront aux Algériens ce qui est licite et ce qui ne l'est pas. Sans arriver au niveau de certains pays d'outre-mer où l'administration des cultes est incluse au ministère de l'Intérieur, il est possible de réinventer ce débat oublié sur la place de la religion. Quand la théologie, sous toutes ses facettes, est consignée dans les manuels scolaires, il est vain de proposer de surveiller le discours des imams ou de réprimer leurs envolées extrémistes.

En Egypte, au lendemain d'un mauvais pas dans le Printemps arabe, c'est le ministre de l'Education qui a créé l'événement, récemment, en annonçant le retrait des programmes scolaires des cours évoquant le djihad, soulignant que leur contenu pouvait suggérer des parallèles avec l'actualité terroriste dans le monde. Dans notre pays, tous les débats cruciaux sont méthodiquement éludés par le pouvoir et, dans certains cas, par l'opposition. Le syndrome de givrage des sondes des moteurs à l'origine du crash d'avion, en juillet dernier, risque de déteindre sur tout le pays.

Djaffar Tamani

Elle court, elle court la rumeur...

06/04/2015

La révision de la Constitution aura lieu au cours de ce mois d'avril. Le projet sera adopté par voie parlementaire. Le remaniement ministériel suivra tout de suite après. Sellal sera viré et Abdesslem Bouchouareb prendra sa place.

L'homme d'affaires Ali Haddad allait être, un temps, le successeur potentiel de Bouteflika, puis président d'un parti en voie de création et, enfin, Premier ministre. Voilà à quoi nous sommes réduits dans ce pays, où la rumeur tient lieu de mode de gouvernance.

Il n'y a absolument aucune visibilité sur les intentions d'un régime qui cogite laborieusement dans son tunnel, où il ne sait plus quelle direction prendre.

Ces rumeurs récurrentes et diffuses distillées par-ci, par-là paraissent assez invraisemblables. Mais elles offrent à leurs auteurs (le pouvoir et sa périphérie) le sursis de ne pas devoir se découvrir en ces temps d'incertitudes et s'offrir un peu de répit. Elles sont jetées comme un sac d'os à une presse désorientée qui, faute d'informations crédibles et vérifiées, tire des plans sur la comète. Et le ministre de la Communication se fait un malin plaisir de lui faire la leçon d'éthique quasi quotidiennement.

A une dizaine de jours de la première année à blanc d'un quatrième mandat, décidément de trop, le président de la République tient les Algériens en haleine. Nul ne sait de quoi sera fait demain, avec un chef de l'Etat en mode inactif, un Premier ministre plutôt discret et un front social plus que jamais agité.

Signe de cet épais brouillard au sommet, on s'est permis l'incroyable crime de lèse-majesté de farcir le message présidentiel, à l'occasion de la fête de la Victoire, d'une philippique inédite contre la presse et les partis de l'opposition. Les Algériens s'interrogent légitimement où va leur pays, quand même le discours de leur Président est retouché à dessein. Il est préoccupant de savoir qu'il y a des couacs au sein du sérail.

A fortiori dans ce contexte délétère marqué par la maladie invalidante du chef de l'Etat qui l'empêche de procéder à des arbitrages nécessaires et fixer le cap. A l'arrivée, le gouvernement Sellal donne la nette impression de naviguer à vue en attendant un hypothétique port d'attache.

Que penser donc d'un Premier ministre qui annonce solennellement l'élaboration d'une loi de finances complémentaire (LFC) aujourd'hui et se voit contredit le lendemain par son ministre des Finances ? Que penser de deux ministres – Intérieur et Tourisme – qui ne sont pas sur la même longueur d'onde s'agissant de la gestion des plages ? Que penser des ministres du Commerce et de l'Agriculture qui jouent au ping-pong pour justifier la folie des prix des produits alimentaires, que le premier explique par le jeu de l'offre et la demande et le second par la dérégulation des marchés ? On peut multiplier à l'envi ces petites polémiques qui font écho à des grincements plus ou moins audibles dans l'engrenage du système.

Jusqu'à quand serons-nous sujets (et objets) de ces rumeurs qui sentent décidément mauvais pour l'Algérie et pour les Algériens ? Il y a par contre un constat qui n'a rien d'une rumeur : le président Bouteflika achève la première «annus horribilis» de son quatrième mandat. Et on aura tout vu et tout entendu.

Hassan Moali

Un ministre «se soumet ou se démet»

07/04/2015

La formule devenue célèbre est d'un ancien ministre français de gauche. L'aveu d'impuissance lâché par M. Kadi, ministre des Travaux publics, sur le site du chantier de l'autoroute Est-Ouest, renseigne sur les limites de l'autorité des ministres et des grands commis de l'Etat dans l'exercice de leurs fonctions.

En visite de travail et d'inspection dans certaines wilayas traversées par ce projet – devenu le serpent de mer de l'Algérie avec l'autre grand scandale du règne de Bouteflika, le dossier Sonatrach – le ministre, dont on attendait des décisions fermes et immédiates au regard de la situation chaotique dans laquelle il se trouve, n'a rien trouvé de mieux que de compatir aux souffrances endurées par les automobilistes sur ce «machin» nommé abusivement autoroute. Le constat de carence des opérateurs intervenant sur ce projet ne souffre pourtant d'aucune ambiguïté pour continuer à agiter la menace de sanctions à l'encontre des entreprises défaillantes.

Ce n'est pas la première fois que l'actuel ministre des Travaux publics – et avant lui tous ceux qui l'ont précédé à ce poste – exprime son mécontentement quant au rythme et à la qualité des travaux, sommant les entreprises de réalisation en cause de se conformer à un strict respect des cahiers des charges sous peine de résiliation des contrats.

Devant les responsables de ces entreprises, M. Kadi a eu à faire l'amer constat des recommandations et réserves qu'il avait formulées lors de ses précédentes visites sur ce chantier, sans que les engagements solennellement pris soient tenus. Usant d'un jeu de scène alternant le langage de la fermeté et les louanges pour le «travail accompli» (!!!), le ministre est ainsi amené à faire de l'équilibrisme pour ne pas avoir à s'exposer face à des lobbies qui ont le bras aussi long que l'autoroute Est-Ouest. S'attaquer même sans la nommer à l'ETRHB du président du Forum des chefs d'entreprises (FCE), Ali Haddad, est un fait, il faut le reconnaître, rarissime dans le mode de gouvernance du pouvoir fondé sur l'allégeance aux rois et aux faiseurs de rois.

Mais tout le monde l'a compris, il ne s'agit que d'une mise en scène destinée à amuser la galerie. Dans le système de cooptation et de nomination aux postes de responsabilité mis en place, la tête d'un ministre ne vaut rien face au poids des milieux financiers et d'affaires qui forment la colonne vertébrale du pouvoir politique. On ne mord pas impunément la main qui nous nourrit ! Amar Ghoul, le ministre des Transports, le sait lui aussi fort bien, qui ne parvient pas à se débarrasser du PDG d'Air Algérie en dépit de l'image détestable qu'offre aujourd'hui la compagnie.

Combien de ministres, walis, hauts fonctionnaires, ambassadeurs, directeurs généraux d'entreprise sont passés allégrement d'un département ministériel, d'un poste de responsabilité à un autre en laissant pourtant à chaque fois, derrière eux, un bilan toujours plus désastreux. Tant que ce n'est pas le critère de la compétence mais la loi du parrainage qui préside au choix des responsables, le pays continuera à être gouverné par un pouvoir informel, qui tire les ficelles dans l'ombre.

Omar Berbiche

Terre dilapidée

08/04/2015

Le message présidentiel du 19 mars dernier accablant l'opposition, accusée de pratiquer la politique de la terre brûlée, prend des résonances particulières au vu des développements de la scène nationale.

En osant cette image quelque peu catastrophiste, le Président ne croyait pas si bien dire, sauf que les parties ayant lancé cette entreprise destructrice ne le font pas pour arriver au pouvoir, elles y sont déjà. Si l'on demandait l'avis du simple citoyen à propos de l'accusation présidentielle, il répondrait qu'elle est fondée, mais elle s'applique au clan politico-affairiste qui maintient et tire profit du statu quo au sommet de l'Etat.

Loin de pouvoir brûler ni la terre ni les vaisseaux, l'opposition politique ronge son frein aux côtés de quelques pans de la société civile, luttant contre l'essoufflement et les tentatives de noyautage lancées assidûment par les appareils et les satellites du pouvoir. La participation symbolique aux rassemblements antigaz de schiste dans les villes du Sud, entre autres actions menées ces dernières semaines par l'opposition, n'a rien de mortel pour le pays. Il y a, au pire, assistance à populations en danger. Alors, lorsque le pouvoir cible l'opposition, il touche son propre clan.

Accessoirement, l'accusation de manque d'éthique professionnelle lancée contre la presse indépendante est valable pour les médias qui soutiennent la présidence à vie, parrainent le discours intégriste et se laissent aller à des dérives inquisitoriales. Lorsque le gouvernement promet de mettre de l'ordre dans sa cour médiatique, personne ne le croit. Elle est trop précieuse en temps de crise ou d'élection, si tant est qu'il y ait encore quelques ressorts de survie politique.

Mais à un certain moment, l'illusion n'opère plus, le vernis politico-médiatique se craquelle de toutes parts. Signe des régimes en déclin, les affaires de corruption et de dilapidation de biens publics, prioritairement le foncier, vont connaître leur vitesse de croisière et ne manqueront pas d'atterrir sur la place publique. Les dignitaires du régime vont alors s'apercevoir que leur pouvoir de prédation ne relève pas du sacro-saint et qu'ils risquent d'être comptables devant l'opinion publique, même s'ils ont accumulé suffisamment de ressources intra et extra-muros pour échapper à l'emprise de la justice. Il est rare que des lendemains de «victoire» électorale soient à ce point délétères.

Les quadruples vainqueurs des élections ont préféré construire le château de cartes du pouvoir et de l'enrichissement personnel, reléguant à des horizons incertains les perspectives de développement et de démocratie. Il est possible de limiter les dégâts, de réserver quelques voies de sortie et de reconstruction du destin national.

Le même message présidentiel du 19 mars mettait en garde, avec force menaces, contre la tentation de «démoraliser» le peuple. Or, l'une des dernières sources d'angoisse pour la population est d'apprendre qu'un opérateur qui a du mal à bien goudronner une route va se lancer prochainement dans un projet de partenariat pour la fabrication d'équipements de radiothérapie.

Djaffar Tamani

L'Algérie tombe de haut

09/04/2015

Quel ratage ! Nous sommes des millions d'Algériens à avoir été choqués, hier, d'apprendre que l'organisation de la Coupe d'Afrique des nations 2017, qu'on pensait presque acquise, va filer vers le Gabon.

Le monarque Issa Hayatou a préféré gratifier ses voisins du Gabon après avoir assuré la CAN-2019 à son pays, le Cameroun, celle de 2021 à l'autre voisine la Côte d'Ivoire et celle de 2023 à la Guinée. Cette région d'Afrique francophone doit une fière chandelle à l'inamovible président de la CAF qui, de ce point de vue-là, n'a rien à envier à son président Paul Biya, le dernier soldat de la Françafrique, au pouvoir depuis 1982.

Il était alors naïf de vouloir jouer franc jeu avec un tel responsable rompu aux coulisses et aux dessous de table.

Faut-il pour autant se contenter de jeter la pierre à Hayatou et passer l'éponge sur ce cinglant échec de Raouraoua, de sa fédération, voire de l'Etat algérien ? Parce que le mal est d'abord en nous. Raouraoua, qui promenait son imposante silhouette dans les grands hôtels, s'affichant avec son «ami» Issa et Blatter, donnait l'image d'un homme d'influence. Ce n'est finalement qu'une illusion d'optique. Le président de la «fédé» bombe le torse à Alger, mais se tient bien calme au Caire et ailleurs. Il n'est qu'un maillon du système Hayatou d'où il pourrait être éjecté à la moindre occasion. Qu'il soit bien clair que cet échec est d'abord le sien. Ayant fait de la gestion de l'équipe nationale son unique boulot à la FAF, il a lamentablement raté son objectif de lui offrir l'occasion de jouer la CAN en Algérie. Hadj ou pas, Raouraoua doit démissionner et s'excuser auprès de ce peuple qu'il a frustré d'une coupe qu'il pensait à portée de main.

Il serait pourtant injuste de mettre cette humiliation sur le dos du seul Raouraoua. Obtenir l'organisation d'une compétition aussi prestigieuse que la CAN est avant tout, ne l'oublions pas, une affaire d'Etat. Le dossier algérien n'a pas été suffisamment appuyé à un haut niveau politique. Malgré toute sa bonne volonté, Mohamed Tahmi n'est qu'un ministre des Sports. Sous d'autres latitudes, même les chefs d'Etat mettent la main à la pâte et usent de lobbying pour vendre l'image de leur pays et convaincre qu'ils sont dignes d'organiser une grande compétition. L'exemple du Qatar pour le Mondial 2022 est édifiant. Qu'ont donc fait nos hauts responsables pour ramener la CAN chez nous, à part l'audience autour de petits-fours accordée par Sellal à Hayatou ? Pas grand-chose qui aurait pu éviter notre sortie la queue entre les jambes, hier au Caire.

C'est donc l'Algérie et ses institutions qui ont perdu le match de la dernière chance. Là aussi, nous avons peut-être surestimé le poids diplomatique de notre pays en Afrique. Faiseur de paix au Sahel, effaceur des dettes des pays les plus pauvres, leader incontournable au sein de l'Union africaine, destination de tous les dirigeants qui cherchent aide et assistance, l'Algérie n'a pas su et pu capitaliser ce leadership à une échelle footballistique. C'est précisément là où ça fait très mal. Au final, l'Algérie qui gagne a lourdement perdu, cette fois.

C'est la triste vérité. Quant à Raouraoua, fallait-il attendre grand-chose de lui alors même qu'il a fait passer la JSK sous les fourches caudines de Hayatou ? On doit hélas se résigner à attendre une CAN en Algérie à l'horizon 2025, si tout va bien...

Hassan Moali

Bouteflika 4, An I L'impasse

10/04/2015

Il y a presque un an, les Algériens se sont vu imposer le 4e mandat d'un Président qui avait lui-même reconnu ses «difficultés liées» à sa «santé», selon ses termes le 22 mars 2014.

Des sentiments différents ont traversé l'opinion le soir du 17 avril : colère, humiliation, stupeur, fatalisme, et même chez la majorité un soulagement de voir se clore cette campagne saturée de tensions et de violences verbales et physiques qui pouvaient déboucher sur le chaos, tant les décideurs ont été dans la logique de la terre brûlée et du chantage à la stabilité.

L'intronisation de M. Bouteflika, acte de bravade capricieux contre ses détracteurs à l'intérieur même du régime, est une balle tirée à bout portant contre la moindre espérance dans notre pays, contre la notion de l'Etat, chèrement érigé à travers des décennies contre la jeunesse algérienne et le génie algérien, contre le combat de tout un chacun pour un meilleur avenir pour nos enfants.

Car comment concilier l'incapacité à gouverner et la nécessité vitale de gouverner, c'est-à-dire donner des réponses actives et rapides, réfléchies et précises aux défis nationaux et régionaux qui menacent le pays ? Cette question-là, les décideurs se sont entêtés à l'ignorer, préférant qualifier ceux qui la posent d'antipatriotes.

Ce n'est pas un aveuglement, c'est une irresponsabilité criminelle. Aujourd'hui, un an après, la catastrophe du 4e mandat a tenu toutes ses promesses, les pires : un pays non gouverné au profit de l'argent brutal qui décide de tout, des politiques improvisées et non coordonnées, un Exécutif incapable de se renouveler, tapant dans la réserve des walis comme ultimes ressources humaines, une armée sommée d'être fidèle au chef et non à la nation, un mépris doublé d'une sauvage répression face à la société civile combative, une économie que la rente ne peut plus sauver, une prudence diplomatique fatale en ces temps de grands chamboulements mondiaux, et, surtout, un désespoir.

Un profond désespoir face à l'obstination du régime qui entraîne dans sa chute tout un pays, comme un noyé qui asphyxie son sauveur.

Adlène Meddi

Le Moyen-Age est là !

11/04/2015

Israël jubile : le massacre de femmes et d'enfants et la destruction d'habitations civiles, comme il le fait de façon récurrente à Ghaza, font des émules au Proche et Moyen-Orient. Sa jubilation est double parce que ce sont des Arabes qui s'entretuent. Après El Qaïda et Daech, l'Arabie Saoudite et ses alliés de la coalition lui ont emboîté le pas. Et de quelle manière ! Une dizaine de pays arabes ont uni leurs forces pour aller détruire un pays moyenâgeux dépourvu de ressources et attaquer un peuple désarmé, qui plus est dit «frère». Le Yémen figure en plus parmi les dix pays les plus pauvres au monde.

Les Saoudiens, détenteurs d'armes sophistiquées dernier cri, ont trouvé à qui se mesurer après leur exploit au Bahreïn, en 2011, où ils ont envoyé leurs blindés mater des populations civiles qui manifestaient pacifiquement pour la démocratie. L'Unicef annonce qu'en deux semaines, l'agression contre le Yémen a provoqué la mort de 74 enfants ; 44 autres ont été blessés et plusieurs écoles détruites.

Il est vrai que les rebelles houthis, dans un accès de folie incompréhensible, ont attaqué la capitale Sanaa et l'ont occupée, obligeant le gouvernement légal à aller se réfugier à Aden. L'appétit venant en mangeant, ils se sentent assez forts pour aller à la conquête de tout le Yémen. Malheureusement, ils ont réveillé le vieil antagonisme sunnites-chiites, donnant un prétexte aux monarchies arabes du Golfe de jouer les fiers-à-bras en bombardant le Yémen, chose à laquelle ils n'ont jamais pensé quand Israël s'acharnait sauvagement sur les malheureux Palestiniens.

L'Arabie Saoudite espère sans doute affirmer son leadership sur la région pour s'imposer face à l'Iran, qu'elle accuse d'être derrière le soulèvement houthi. Mais on voit mal Téhéran, embourbé dans les négociations sur le nucléaire et qui espère sortir d'un embargo très contraignant, s'aventurer dans un pays arabe pour soutenir des chiites yéménites qui ne représentent aucun intérêt stratégique, s'aventurer dans un borbier que même la puissante Amérique n'arrive pas à gérer.

Le conflit sunnites-chiites dément la théorie de Samuel Huntington sur le choc des civilisations, mais nous rappelle le Moyen-Age européen, quand catholiques et protestants se massacraient. Faut-il croire que le monde arabe est actuellement en plein XVe siècle avec sa barbarie, son retard technologique, son intolérance, son horreur pour les libertés ? Il est dirigé dans sa majorité par des pouvoirs rétrogrades qui voient dans la modernité un ennemi à abattre. Et il n'est pas près de voir le bout du tunnel. L'Afrique subsaharienne, qu'on croyait à la traîne, est en train de leur donner une leçon.

Tayeb Belghiche

Mensonge d'Etat

12/04/2015

Il y a de quoi perdre le nord devant ces dénégations en série que l'on assène aux Algériens avec un telle désinvolture, à coups de déclarations pompeuses, de démentis et de communiqués officiels ! Alors que la contestation contre le gaz de schiste à In Salah était à son apogée, relayée par des images parlantes via les réseaux sociaux et les médias, les pouvoirs publics, avec à leur tête le Premier ministre, s'employaient à balayer allégrement d'un revers de la main ce qui se dit et s'écrit sur cette crise.

Un autre sujet de polémique qui s'invite régulièrement dans le débat politique : la santé du Président. Réagissant aux doutes et critiques formulées par l'opposition quant à la paternité du message du 19 mars prêtée au président de la République, le Premier ministre, M. Sellal, depuis Ouargla, et le secrétaire général du FLN, M. Saadani, depuis Sétif, se sont chargés de rassurer que le président Bouteflika «se porte bien» ; une manière détournée de confirmer qu'il en est bel et bien l'auteur matériel et intellectuel de l'allocution énigmatique qui avait fait couler beaucoup d'encre.

De démenti en démenti, l'actualité diplomatique de cette semaine aura été le must dans l'art du pouvoir de rafraîchir la devanture du système en utilisant les mêmes procédés et artifices de la langue de bois et du déni de vérités et de témoignages puisés à la source. Ainsi donc, à en croire le communiqué du ministère des Affaires étrangères rendu public suite aux difficultés rencontrées par l'équipage du vol d'Air Algérie chargé de rapatrier nos ressortissants bloqués au Yémen, tout ce qui a été rapporté sur le refus de l'Arabie Saoudite d'autoriser le survol de son territoire à l'avion algérien n'est que pure affabulation. «Les relations entre l'Algérie et l'Arabie Saoudite sont solides et cordiales», assène avec un aplomb qui ne convainc personne le porte-parole de AE, qui explique le cafouillage dans la conduite de cette mission par des aléas strictement climatiques.

Quelques heures auparavant, le commandant de bord du vol en question, encore sous le choc, avait témoigné dans les colonnes d'El Watan sur les circonstances dans lesquelles s'était effectuée cette mission avec un tel souci du détail qu'il est difficile de ne pas croire en sa bonne foi. Quel intérêt avait-il à inventer cette histoire de comportement à la limite de l'agressivité de la part des Saoudiens à l'égard d'un pavillon national en survolant le royaume saoudien ou à Sanaa de la part des agents saoudiens officiant à l'aéroport de la capitale yéménite ?

La raison d'Etat, que l'on confond souvent chez nous avec celle des régimes, peut-elle justifier ces atteintes répétées à la dignité et la fierté des Algériens que nos responsables ne veulent ni voir ni entendre, même lorsqu'elles sont proférées de façon outrageante dans des rencontres régionales ou internationales par des pays supposés alliés et amis de l'Algérie ? On se rappelle comment l'ancien ministre des Affaires étrangères, Mourad Medelci, avait été vertement tancé dans une réunion de la Ligue arabe, par son homologue qatari, sans que cela ne soulève l'indignation de notre diplomatie, qui a pour règle de toujours tendre l'autre joue quand elle reçoit une gifle.

Mentir, toujours mentir, il en restera toujours quelque chose, c'est là, la devise de nos gouvernants qui ont adopté pour stratégie de défense de ne jamais plaider coupable, quelles que soient les circonstances, même devant à un dossier à charge des plus accablants.

Omar Berbiche

«Etat civil», disent-ils

13/04/2015

Il est attribué au président Bouteflika la volonté de réviser la Constitution pour «célébrer» la première année de son quatrième mandat. Publiquement, Bouteflika n'a encore rien dit sur ce qu'il veut de la révision de la Loi fondamentale. Pour lui et son entourage, le projet paraît politiquement important, voire stratégique.

Mais pour la société, qui n'a pas été impliquée dans le semblant de débat, la révision constitutionnelle n'a aucun sens, aucun intérêt. Surtout que le pays est menacé par une grave crise financière en raison de l'effondrement des cours pétroliers, par la colère sociale de plus en plus forte et par l'instabilité chronique dans la région sahélo-saharienne.

Amar Saadani, secrétaire général contesté du FLN, l'un des farouches défenseurs de la révision de la Constitution, croit savoir que le Président veut «instaurer» un Etat civil. Or, Bouteflika est au pouvoir depuis seize ans. N'a-t-il pas eu le temps, tout le temps, pour instaurer cet Etat ? Et comment se définit cet Etat civil ? Est-il question de renvoyer les militaires à leurs nombreuses casernes ? Ou s'agit-il de limiter les interférences des Services secrets dans toutes les institutions de l'Etat et dans leur fonctionnement ? Ou s'agit-il encore d'éviter à l'Algérie l'instauration d'un Etat théocratique ? Amar Saadani ne dit pas comment s'appelle l'Etat algérien actuel puisqu'il sous-entend qu'il n'est pas «civil». Un Etat policier ? Un Etat hybride ? Un Etat national ? Le secrétaire général du FLN se réfère à la Déclaration du 1er Novembre et à la Plateforme de la Soummam pour expliquer la notion d'Etat civil que son parti défend.

Cet aveu est fort intéressant. Implicitement, le FLN, ex-parti unique, reconnaît que l'esprit de la Déclaration du 1er Novembre 1954 a été violé et que la Plateforme de la Soummam a bel et bien été piétinée par les régimes d'après 1962. Des régimes nés de coups de force, de coups d'Etat, de renversements, de retournements de veste et de manipulations. Pourtant, l'Etat algérien a toujours bâti sa «légitimité» sur l'héritage de la guerre de Libération nationale.

L'Etat civil que Bouteflika veut créer, selon Saadani, sera-t-il celui qui respecte d'abord les articles de la Constitution et les impératifs de la citoyenneté ? Sera-t-il celui qui ne réprime pas les libertés démocratiques et ne viole pas les droits humains ? Sera-t-il celui qui supprime toutes les barrières devant la liberté d'expression et la liberté d'opinion ? Sera-t-il celui qui met fin à la «justice de la nuit» et lutte contre la corruption et le vol de l'argent public ?

Comme il n'existe aucun débat public sur la révision de la Constitution et sur son utilité, toutes les questions sont permises, dans un pays gouverné par un assourdissant silence présidentiel et par une froide logique de clans.

Fayçal Métaoui

Les fausses bonnes idées...

14/04/2015

Une amnistie fiscale comme ticket d'entrée aux acteurs de l'économie souterraine dans les circuits officiels et une répression pure et dure du change parallèle peuvent-elles constituer une réponse opérante au basculement de pans entiers de l'économie nationale dans la sphère informelle ? Assurément pas ! Car, et bien des experts vous le diront, tout comme un escalier se balaie nécessairement en commençant par le haut, une sphère économique, aussi, ne peut être assainie sans un bouleversement profond des modes de gouvernance publique. Le reste n'étant que façade et palliation.

Depuis quelques mois, faut-il observer, le gouvernement ne cesse de prêcher, à qui veut bien l'entendre, que le salut des finances publiques en ces temps de crise pétrolière ne peut venir que d'une réinsertion des circuits informels dans la sphère économique légale. L'économie de l'ombre, apprend-on à l'occasion, brasse pas moins de 3700 milliards de dinars, soit, semble-t-il, bien plus que les circuits officiels de la place bancaire locale.

Et vu la raréfaction des ressources pétrolières et l'acheminement du pays vers une nouvelle crise de la dette, à mesure que s'installe la baisse des prix du brut, il serait décidé en haut lieu de s'attaquer frontalement à l'économie souterraine pour, d'une part, en canaliser certains circuits dans la sphère légale et, d'autre part, en scier quelques branches pourries.

Ainsi s'expliquerait sans doute l'idée de l'amnistie fiscale remise au goût du jour, à l'issue du fameux grenelle du commerce extérieur, organisé à la fin du mois écoulé sous l'égide du gouvernement. Ainsi s'expliquerait également la rafle policière opérée avant-hier au square Port-Saïd, place dédiée ouvertement et depuis presque toujours aux opérations de change informel.

Que de fausses bonnes idées au moment où les recettes du pays en devises tendent à ne plus suffire à financer ne serait-ce que ses dépenses à l'importation ! En Algérie, comme dans des pays occidentaux ou autres, faut-il en effet se rendre à l'évidence, les offres d'amnistie fiscales n'ont jamais attiré grandes fortunes au bercail.

Quant à l'idée de l'éradication du marché parallèle des devises par la répression, il est sans doute superflu de s'étaler sur les effets pervers des politiques de prohibition en situation de rareté et de pénuries. Sans une économie diversifiée et compétitive, l'Etat ne peut, en effet, ni aligner le taux de change officiel sur celui du marché parallèle pour éliminer les raisons d'être de ce dernier ni présenter une offre alternative de devises à même de supplanter l'attractivité du «Square».

Sauf à éradiquer la prédation économique à la source, en opérant d'abord un véritable changement de gouvernance, toute autre idée palliative est forcément vouée à mourir dans l'indifférence.

Akli Rezouali

Quelle marge de manœuvre ?

15/04/2015

L'Accord d'association avec l'Union européenne n'a pas produit tous ses effets au bénéfice de l'économie algérienne.» L'aveu, qui n'est pas à proprement parler une surprise pour qui suit l'application des clauses de cet accord sur le terrain, est du ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, qui s'exprimait lundi à Barcelone devant les journalistes en marge de la conférence ministérielle informelle sur la Politique européenne de voisinage (PEV).

Avec cet accord mis en œuvre en 2005, l'Algérie n'a, en vérité, jamais trouvé ses marques. Chemin faisant, on prenait de plus en plus conscience que l'économie algérienne n'était pas encore prête pour sauter ce pas qualitatif qui devait lui permettre de s'intégrer dans l'économie européenne.

De l'avis de nombreux analystes, pour le pouvoir algérien, l'accord qui intervenait dans une conjoncture interne particulière ne valait que par les dividendes politiques qu'il offrait aux dirigeants algériens en mal de légitimité et de soutiens extérieurs.

D'ailleurs, on se rendit compte très tôt, dès les premières années de la mise en œuvre de l'accord, que son contenu était irréaliste et irréalisable et mènerait l'économie algérienne droit dans le mur.

Dans deux ans, c'est-à-dire demain, l'Algérie, qui a obtenu à la suite d'âpres négociations un sursis jusqu'en 2017 pour la création de la zone de libre-échange algéro-européenne, sera-t-elle cette fois-ci mieux outillée pour faire face à ses obligations contractuelles avec l'UE ? Peu sûr.

Au fil des années, cet accord présente tous les signes d'un mariage forcé. Côté algérien, il y a comme une pudeur, voire un embarras à communiquer sur ce dossier. Quelles sont, concrètement, les réserves formulées par l'Algérie ? Et que compte-t-on faire pour redresser la situation dans ce partenariat censé être gagnant-gagnant dont ni l'économie ni le consommateur algériens ne tirent profit ? On n'en sait pas grand-chose, en dehors des petites phrases et des déclarations politiques lâchées presque en s'excusant par nos responsables.

Peut-on faire grief aux Européens d'avoir négocié à leur avantage cet accord ? S'il y a des comptes à exiger pour ce rendez-vous raté avec la prospérité partagée qui est le leitmotiv de l'Accord d'association et dont on n'entrevoit pas encore le moindre signe positif dans la vie de nos entreprises, c'est à nos responsables qu'il faudra les demander. Il y a comme une gêne, voire une crainte à reconnaître, comme le soutiennent de nombreux experts, que le contenu de l'accord a été à l'origine mal négocié.

Ce faux départ aurait pu, de l'avis des mêmes experts, sinon être rattrapé, du moins limiter ses effets pervers sur l'économie nationale, si on avait su utiliser à notre profit tous les mécanismes de régulation qu'offre l'Accord d'association pour protéger notre économie, tels les mesures anti-dumping, les droits de douane compensatoires, les mesures de sauvegarde pour réduire les importations en cas de menace sur une branche de production...

Par ailleurs, les réformes économiques nécessaires à la mise à niveau de nos entreprises et de notre agriculture pour les rendre compétitives en vue de pénétrer les marchés européens n'ont pas été au rendez-vous pour accompagner l'accord.

C'est dire que, quelque part, l'échec était programmé. Pour l'Algérie, la marge de manœuvre apparaît aujourd'hui bien étroite pour remettre le train sur les rails.

Omar Berbiche

La dimension manquante

16/04/2015

Comme tout événement culturel d'envergure, la manifestation «Constantine, capitale de la culture arabe», dont le coup d'envoi a été donné hier, ne manquera pas de susciter moult débats et polémiques sur la gestion des budgets et leur destination, avec de lourdes suspicions de corruption et de détournement.

L'une des caractéristiques du débat national est de passer toute action culturelle par pertes et profits et la première indication qu'on révèle autour de ces événements est leur dotation budgétaire, qu'on décline en milliards de centimes pour frapper les esprits. Or, l'argent destiné à la culture n'est ni plus suspect ni moins mérité que celui affecté à d'autres secteurs, notamment celui de l'importation des fruits exotiques et autres produits avariés ou dangereux. Pour la question de la transparence dans la gestion des deniers publics, il faudra attendre la fin du règne de l'opacité qui plombe en premier lieu les institutions politiques du pays.

La légèreté dans la gestion de l'argent public sera «pénalisée», lorsque le pouvoir politique sera légitimé par un processus démocratique. Le pays n'en est pas encore là. Les révélations d'un récent livre paru à l'étranger nous apprennent que notre Etat n'hésite pas à prendre en charge des aménagements dans un hôpital parisien pour assurer les conditions d'une convalescence de haut rang.

Chez les habitants de Constantine et ses élites artistiques et culturelles, on peut deviner leur satisfaction de voir s'ériger de nouvelles infrastructures, modernes et accueillantes. Le bonheur solitaire d'un musicien ou d'un comédien est plus précieux que l'extase des masses devant les produits de consommation importés des continents les plus lointains.

Lorsqu'on assimile la réalisation d'un palais de la culture, d'un théâtre ou d'une salle de cinéma à de l'argent jeté par les fenêtres, il est clair que nous ne sommes pas loin du syndrome de la mutilation de l'esprit. Reste la gestion politique de ces événements destinés à redonner vie et meilleure physionomie aux grandes villes du pays. Pour évacuer la polémique latente autour de l'intitulé de «Capitale de la culture arabe», les autorités tentent le grand écart en prévoyant, aujourd'hui à Constantine, un recueillement sur la tombe de Abdelhamid Ben Badis, fondateur de l'Association des oulémas, ainsi qu'une visite au tombeau du premier roi de Numidie, Massinissa. Il y aura beaucoup plus à faire pour rendre justice à l'amazighité qui, selon l'article 3 bis de la Constitution, est «également» une composante de l'identité nationale.

Un investissement infrastructurel massif peut très bien prendre la direction d'une grande ville de la Soummam ou du Djurdjura pour célébrer la culture amazighe, la dimension manquante dans ce programme ayant déjà fait une halte à Tlemcen, «Capitale de la culture islamique» en 2011 et aujourd'hui à Constantine devant incarner l'arabité.

La notion de stabilité chère au gouvernement exige une reconnaissance pleine et entière de l'identité amazighe de l'Algérie et le projet de révision constitutionnelle annoncé par le pouvoir ne peut être crédible que s'il consacre, enfin, l'officialisation de la langue amazighe.

Djaffar Tamani

Réformes et camouflets

18/04/2015

Le processus de révision constitutionnelle «prendra encore du temps» et ce sera la faute à l'opposition qui «refuse de participer au dialogue». C'est Amar Saadani qui le déclare, sans aller jusqu'à accuser la même opposition d'être à l'origine de la guerre fratricide au sein du vénérable ex-parti unique.

Mais il y a des raisons de croire le chef du FLN lorsqu'il s'exprime sur les intentions du pouvoir, dès lors que la conjoncture a fait de lui l'une des voix autorisées, sinon la principale, de l'équipe qui préside aux destinées du pays. Il avait passé, sans coup férir, l'épreuve des attaques frontales contre le patron du DRS sans être rappelé à l'ordre, désavoué, encore moins mis au rebut. Depuis, il «cumule» les fonctions de porte-parole du gouvernement et de la Présidence, tout en laissant sa propre formation politique se décomposer sur la place publique.

La révision constitutionnelle, à entendre les prévisions de Saadani, n'est finalement qu'un gadget politique agité par le pouvoir depuis quatre ans pour occuper l'opinion publique, tenter de dessiner quelque perspective politique sans avoir la moindre volonté de la concrétiser. Annoncée dans le discours présidentiel d'avril 2011, réitérée à l'investiture de l'année dernière, la réforme constitutionnelle devait permettre une avancée dans la protection des libertés et un rééquilibrage des pouvoirs pour un meilleur fonctionnement des institutions de l'Etat.

Dans l'esprit du pouvoir, ce projet de réformes politiques était un moyen plus «économique» et moins périlleux d'asseoir quelques bases de la démocratie sans être happé ou emporté par le vent des révolutions qui s'était levé dans les pays voisins.

Echaudée et édifiée sur la nature du régime depuis la révision constitutionnelle de 2008 ayant supprimé le principe de l'alternance, l'opposition n'a naturellement pas soutenu le chantier politique engagé par le pouvoir. La crédibilité de la démarche officielle est quasiment nulle dès lors qu'un régime dont le règne peut être réduit – en plus d'une gouvernance économique qui a fini par virer à la prédation – à une bataille ininterrompue contre les partis de l'opposition, les syndicats et les associations.

Le seul élément de révision constitutionnelle, qui puisse réellement motiver le pouvoir et pour lequel on peut le croire, est le retour à la limitation des mandats présidentiels.

Pour un Président qui a un sens aigu de la postérité avec les «projets du siècle» et le minaret le plus haut du monde, il est clair qu'il serait désastreux de quitter le pouvoir sans évacuer de la Loi fondamentale la plaie de la présidence à vie. Même en réarrangeant les lois, il sera difficile, sinon illusoire, pour le système qui plombe le pays depuis des décennies d'échapper au jugement de l'opinion locale et internationale. En plus des déboires judiciaires à l'étranger, les camouflets politiques commencent à poindre, comme la décision exprimée aux Etats-Unis de ne plus accepter les dons de l'Etat algérien.

Djaffar Tamani

Commentaire : Le quitus du Figaro

19/04/2015

Les sponsors politiques de Bouteflika – et du 4e mandat imposé aux Algériens dans les conditions que l'on sait – ne reculent décidément devant rien pour tenter de vendre l'invendable, de transformer un échec patent en succès éclatant. En ce premier anniversaire d'un nouveau bail de 5 ans atypique à tous points de vue, à défaut de convaincre et de leurrer à l'intérieur du pays une opinion désabusée par toutes les promesses électorales inabouties, le pouvoir s'en est allé, dans le plus pur style des années de plomb, mobiliser sa machine de propagande en achetant des pages entières d'un journal français de droite, Le Figaro.

Un journal connu, de surcroît, pour ses positions hostiles à l'Algérie sur les grands dossiers stratégiques algéro-français objets de contentieux entre l'Algérie et la France, mais aussi pour tout le «bien» qu'il pense du régime algérien. Un journal gouvernemental algérien n'aurait pas fait mieux en termes de logorrhées laudatrices. L'an I du 4e mandat est décliné à travers une suite d'articles sur mesure dédiés aux «réalisations» de la gouvernance de Bouteflika que les Algériens n'ont pas perçues dans leur quotidien.

Presque tous les ministres du gouvernement se sont succédé dans les colonnes du journal pour les besoins de cette opération de marketing politique pour le moins grotesque pour que la mariée ne soit que plus belle. Et ce n'est pas le ministre de la Communication, Hamid Grine, qui s'offusquera de ce détournement scandaleux de l'argent du Trésor public, en devises sonnantes et trébuchantes, pour rafistoler la devanture en pleine décrépitude du pouvoir. Lui qui s'est érigé en donneur de leçons sur les principes de l'éthique et du professionnalisme dans les supports médias en cherchant à faire jouer à la publicité un rôle qui n'est pas le sien.

Il est symptomatique de constater que, dans cette conjoncture aussi cruciale, où le pouvoir affaibli politiquement et à travers un bilan-boulet lourd à porter et à défendre, ce premier anniversaire, qui devrait être un moment de grande mobilisation autour du chef, n'a pas donné lieu à des manifestations de soutien au programme présidentiel encadrées par les partis et les associations proches du pouvoir. La confusion régnant au sommet de l'Etat a poussé tout ce monde à l'attentisme et à la prudence.

Les médias publics ayant perdu leur crédibilité depuis longtemps et les journaux et télévisions privés qui se sont mis au service du pouvoir ont montré leur amateurisme et leur incompétence à servir de relais de propagande au système, ne restait plus alors au pouvoir que les témoignages extérieurs, démarchés à coups d'articles rondement payés.

Le choix du Figaro, préféré à des supports traditionnels comme Jeune Afrique ou Afrique Asie, n'est pas anodin. Se faire encenser par un canard qui n'a pas de sympathie pour le pouvoir passe mieux, pense-t-on. L'argent, par ces temps de crise, n'a pas d'odeur ni d'idéologie. C'est une lecture parmi tant d'autres de cette campagne médiatique hexagonale à la gloire de Bouteflika. Le message pourrait également être destiné à l'extérieur, à la classe politique française et aux investisseurs étrangers. Sauf que, à l'ère de la médiatisation des câbles diplomatiques, il serait naïf de croire qu'il est possible, par la grâce d'un article de presse, aussi élogieux soit-il, de se placer à l'international si on ne dispose pas de solides arguments.

Omar Berbiche

Un combat plébiscité

20/04/2015

La célébration du Printemps berbère est l'un des rares moments de la vie nationale où les esprits s'apaisent et les voix appellent quasiment à l'unisson en faveur de l'officialisation de la langue amazighe. Jalonné par le fracas des affaires de corruption, d'autoritarisme et les velléités contradictoires de réformes politiques aussi vagues qu'improbables, le cours des événements dans le pays marque une halte, le 20 avril, permettant à la revendication amazighe d'avoir voix au chapitre dans tous les discours.

Des anciens chefs de gouvernement qui, pendant leur exercice, n'avaient pas trouvé les ressorts pour lever l'interdit culturel et identitaire, et des mouvances politiques qui s'étaient démarquées des protestations en Kabylie au printemps 1980 s'alignent à présent sous le même mot d'ordre de reconnaissance pleine et entière de l'amazighité.

La bataille de l'opinion est largement gagnée par le Mouvement culturel berbère, au-delà même de sa propre existence, puisque la dynamique de revendication et de lutte est portée aujourd'hui par les associations, les comités d'étudiants et les partis politiques, y compris ceux qui veulent s'inscrire dans le sens de l'histoire sans y mettre trop de conviction.

Personne n'est contre l'officialisation de tamazight, sauf... l'Etat. Si la question leur était posée individuellement, les membres du gouvernement et les parlementaires ne s'opposeraient nullement à un projet de reconnaissance de la langue maternelle de millions d'Algériens et ajouteraient qu'ils se sont toujours sentis militants de la cause identitaire.

Le signal et la décision politiques ne viennent pas, alors les institutions, en premier lieu celles représentant la communauté nationale, ne se sentent pas investies du devoir de réparer le lourd déni identitaire infligé par l'Algérie indépendante à sa propre population. Dans un environnement nord-africain où des avancées notables ont été enregistrées en matière de droits culturels, le pouvoir algérien est décidé à assumer son archaïsme et son sectarisme jusqu'au bout, sans doute jusqu'à une rupture politique radicale dans le pays.

Il est plus disposé à donner en concession le sous-sol du pays qu'à faire accéder la dimension amazighe à un statut égal à celui de l'arabité. Même si diverses équipes dirigeantes se sont succédé à la tête de l'Etat, parfois au prix de renversements, le système politique algérien, dans sa structure psychologique, est resté au même niveau d'irrationalité que lorsqu'à l'indépendance, les dépouilles de deux glorieux colonels de l'ALN ont été déterrées et séquestrées dans une caserne de gendarmerie.

Le même déni de la réalité continue de sévir plus d'un demi-siècle après l'accession à l'indépendance. Si le pouvoir «séquestre» la question de l'amazighité, c'est parce qu'elle porte l'exigence de démocratie, la hantise originelle d'un régime qui a pour obsession de perpétuer son règne. Alors que le combat pour l'amazighité est politiquement plébiscité dans la société et la classe politique, le pouvoir fait la sourde oreille à une revendication qui résonne comme un appel à l'instauration de la démocratie.

Djaffar Tamani

Réguler sans censurer

21/04/2015

L'Autorité de régulation de l'audiovisuel (ARAV) est entrée en phase active avec un avertissement public adressé à la chaîne privée El Djazaïria qui diffuse une émission de satire politique appelée «Week-end». L'émission, d'après l'Autorité que préside l'ancien journaliste Miloud Chorfi, est coupable de «dérives répétitives», de verser «dans le sarcasme et le persiflage à l'encontre de personnes, dont des symboles de l'Etat ».

Le président de l'ARAV, qui a entamé une série de rencontres avec les responsables des télé privées, a demandé aux médias d'éviter «l'invective et la diffamation». Il est évident que l'Autorité veut s'imposer après une longue période de silence forcé en raison des préparatifs techniques et administratifs qui ont trop tardé.

Mais il y a un sérieux problème : comment régulariser un espace audiovisuel instable ? Près d'une vingtaine de chaînes de télé n'ont pas d'existence légale. Elles sont présentes en Algérie, font parler des responsables algériens, sont invitées à des cérémonies officielles mais ne sont pas reconnues, n'ont pas d'agrément ni d'autorisation d'émettre en Algérie. Quel pouvoir a donc l'ARAV de Miloud Chorfi pour contrôler ou demander des comptes à des chaînes qui sont en hors zone, en hors champ ?

Rien n'empêche le gouvernement de régulariser la situation de ces chaînes selon ce qui est prévu par la loi et ce qui est mondialement admis en matière télévisuelle. Mais au-delà de cette réalité, la régularisation ne doit en aucune manière se muer en censure déguisée, en pression politique ou en chantage. La liberté d'expression et la liberté d'opinion, déjà largement limitées dans les nouvelles chaînes de télévision, doivent être sauvegardées et renforcées.

Il revient d'abord aux journalistes professionnels de défendre leurs espaces d'expression. Un combat qui concerne également la société avec ses intellectuels, ses artistes, ses hommes de lettres, ses chercheurs, ses jeunes, ses internautes... Cela dit, la régularisation des médias est nécessaire dans un pays qui libère à peine ses ondes après des décennies de verrouillage. Il a été constaté des dérives de la part de certaines nouvelles chaînes qui, sans aucun respect de l'éthique et des règles journalistiques, ont ouvert leurs antennes à des appels au meurtre, à des incitations à la haine, à des propos violents, à des insultes.

De fausses informations ont été diffusées et de fausses polémiques entretenues. Des personnalités publiques ont été lynchées sans que la parole ne leur ait été donnée. Il n'y a qu'à citer les exemples de Lyès Salem, Kamel Daoud, Saïd Sadi, Amara Benyoune et de Nouria Benghebrit.

De faux prédicateurs, des imams salafistes et des donneurs de leçon habitent les studios de ces chaînes de télévision d'une manière presque permanente, alors que des inconnus sont présentés comme des spécialistes, des analystes ou des experts qui ont avis sur tout et sur tous. Ils s'expriment sur le système éducatif, sur la physique quantique, sur le jazz, sur la guerre en Syrie, sur la crise pétrolière, sur le football, sur les vertus de l'huile d'olive... Cette anarchie dure depuis déjà presque deux ans sans qu'aucun débat n'ait été ouvert sur l'apport réel des nouvelles chaînes de télévision à la démocratie espérée et à la vie intellectuelle en Algérie.

Fayçal Métaoui

Darwinisme judiciaire

22/04/2015

Les procès des grands scandales de corruption, ouverts pour être tous vite reportés, se suivent et se ressemblent au regard de l'imbroglia judiciaire qui caractérise les débats. Ces dossiers, qui ont défrayé la chronique judiciaire, peinent à entrer dans le vif du sujet et à dépasser le stade des effets d'annonce et de la surmédiasation qui ne sont pas forcément synonymes de volonté politique de faire éclater la vérité.

Instruction interminable, âpre bataille judiciaire entre la défense et le tribunal, détention provisoire jugée longue et abusive par les avocats, les programmations des procès Sonatrach, autoroute Est-Ouest et Khalifa ont battu tous les records en matière de durée d'enrôlement des affaires judiciaires. Et ce n'est pas seulement à cause de la complexité des dossiers qui nécessitaient un travail d'investigation laborieux en Algérie et à l'étranger par l'envoi de commissions rogatoires.

Toutes ces batailles procédurières – qui animent les salles d'audience lors de l'ouverture des procès débouchent, fatalement, sur un climat tendu qui ne sert pas la sérénité des débats – auraient pu être évitées si les dossiers avaient été bien ficelés en amont, au niveau de l'instruction. Que de temps perdu avec toutes ces batailles homériques devenues récurrentes et inévitables, suscitant un sentiment de suspicion légitime des avocats qui ne comprennent pas que des témoins réclamés à cor et à cri ne soient pas convoqués et qu'il faille ferrailer dur pour obtenir ce droit régalien à l'ouverture du procès.

Depuis le procès Khalifa de Blida où la magistrate ayant jugé cette affaire avait mis son poids et sa probité professionnelle pour obtenir l'audition en tant que témoins des ministres ainsi que du secrétaire général de l'UGTA, M. Sidi Saïd, le tribunal n'a pas eu cette audace de franchir le Rubicon en dépit de l'insistance des avocats et des enquêtes ouvertes à l'étranger impliquant des personnalités en vue du système, tel l'ancien ministre de l'Energie, Chakib Khelil.

Toutes les requêtes des avocats ont essuyé un refus systématique. Et c'est ce qui est arrivé également lors de l'ouverture du procès de l'affaire autoroute Est-Ouest. L'un des avocats d'un des principaux accusés, Chani Medjdoub, est allé plus loin dans cette bataille de l'exercice du droit de la défense et à la défense en réclamant l'audition par le tribunal des officiers du DRS qui ont conduit l'enquête de police judiciaire et le procureur de Bir Mourad Raïs qui a instruit le dossier.

Même si rien, dans le code de procédure pénale, n'interdit au tribunal d'entendre toute personne qu'il juge nécessaire dans le cadre d'un procès, le tribunal d'Alger-Centre, après délibération, a décidé de rejeter cette demande. Si elle avait été acceptée, cela aurait constitué une première dans les annales de la justice algérienne.

Dans les Etats de droit, personne – quelle que soit sa fonction ou son rang social : haut responsable de sécurité, juge, procureur, parlementaire, ministre, voire même président de la République – ne peut, pour quelque motif que ce soit, au nom de la raison d'Etat ou d'une sélection naturelle des témoins, se soustraire à la justice. Nul n'est au-dessus de la loi. L'indépendance de la justice est à ce prix.

Omar Berbiche

On achève bien les symboles

23/04/2015

Lamentable affaire que celle de la statue de Cheikh Ben Badis, déboulonnée suite à une vague de protestations sur sa laideur et sa «non-conformité» à la physionomie de l'illustre personnage. Les autorités locales de Constantine ont agi avec légèreté en laissant l'initiative de sa conception à un promoteur au motif qu'il prenait en charge son financement.

Cheikh Ben Badis ne valait-il pas mieux ? Du fait de sa notoriété et de l'image qu'il véhicule auprès des Algériens, c'était à l'Etat ou à la wilaya de débloquer un budget conséquent, d'autant que Constantine a bénéficié d'une dotation faramineuse à la faveur de la célébration de l'Année de la culture arabe. L'autre dérive de la wilaya a été d'avaliser la réalisation de la statue par un artiste étranger inconnu et apparemment sans talent. La confier à des artistes algériens, par le biais d'un concours national, aurait été la voie royale.

Un sculpteur national, ou un groupe de sculpteurs auraient certainement donné à la statue non seulement de la prestance, mais également une âme, précisément celle que renferme l'homme érudit, en habit traditionnel, en train de méditer, deux doigts d'une main sur la tempe, un livre ouvert sur les genoux. Cheikh Ben Badis est une icône qui, malheureusement, avec ce ratage, sera absent de l'espace urbain de Constantine et donc de toute la manifestation culturelle de la ville.

Au demeurant, l'Algérie officielle a toujours bien achevé ses symboles.

La statue de l'Emir Abdelkader de la rue Ben M'hidi d'Alger, a fait polémique lorsqu'elle a été badigeonnée de peinture marron par les autorités locales, encore que celle-ci a été relativement bien faite, ce qui n'est pas le cas dans la plupart des villes du pays où les statues ont un dénominateur commun : le bâclage et la médiocrité. Certaines en arrivent même à ridiculiser le personnage qu'elles sont censées magnifier. Il faut reconnaître que c'est une prouesse pour les autorités locales d'édifier une statue d'un martyr de la Révolution ou d'un homme célèbre tant elles redoutent les regards inquisiteurs des intégristes.

Idem pour les fresques sur la guerre de Libération, édifiées aux premières années de l'indépendance dans la précipitation et cela dans tout le pays. Ce sont les collectivités locales qui se sont chargées de leur réalisation, mais avec un résultat esthétique des plus catastrophiques. Aucune autorité politique, à un haut niveau, ne s'est penchée sérieusement sur cette question des statues apparemment anodine mais qui revêt, aux plans culturel et éducatif, une grande importance.

Comme un livre ou un film, une statue a valeur pédagogique. Pourquoi donc en priver la population, notamment les jeunes en quête avide de repères ? Encore faut-il ne pas confier leur conception à n'importe qui et les poser n'importe où. On rêve de voir sur toutes les places du pays des statues d'hommes et de femmes qui ont marqué l'histoire ou se sont imposés dans les sciences, les arts, les lettres, les sports, etc. Cela se fait dans les pays développés, c'est beau et c'est instructif.

Ali Bahmane

La logique du profit

24/04/2015

L'US Chaouia, club algérien de Ligue 2, n'est pas près d'oublier ce qu'il lui est arrivé ces dernières semaines. Il était à deux doigts de nouer une relation avec le Real Madrid lorsque le rêve s'est brusquement fracassé. Des personnes proches des deux clubs ont noué le contact, des discussions sur un projet d'ouverture d'un lieu de convivialité (café) pour les fans en Algérie du Real Madrid, ainsi qu'un espace commercial où seraient vendus les produits dérivés du club madrilène.

Tout semblait prêt pour la concrétisation du projet lorsqu'un ordre venu de Madrid mit définitivement fin à tout contact entre les deux parties. Sans explication aucune pour la partie algérienne. Du côté d'Oum El Bouaghi, le réveil a été dur. Ce type d'opération n'est jamais dénué de calculs financiers de la part de celui qui offre ses services. Le Real Madrid, à l'instar des autres grands clubs européens, est tout sauf un philanthrope. Il ne donne rien pour rien.

Dans ce marché de dupes, l'US Chaouia n'avait rien à offrir en contrepartie de ce que le Real attendait en retour de son «investissement». La logique du profit guide toutes les actions d'un grand club comme le Real Madrid. Sa réputation, son image, sa légende ont été façonnées durant des décennies par des joueurs, entraîneurs, des dirigeants qui lui ont assuré une pérennité et offert un fonds de commerce qu'il ne se prive pas de faire fructifier à travers des franchises qu'il cède, au profit fort, via des filiales.

Si le Real Madrid a décidé, un instant, de répondre à une demande d'un club algérien pour mettre en place une école et d'ouvrir des espaces où seraient commercialisés ses produits dérivés, c'est qu'il avait la certitude de gagner un peu d'argent. Le Real Madrid est une entreprise où un euro ne peut être dépensé inutilement. A titre d'exemple, le Milan AC encaisserait plus de 7 millions d'euros/an via ses franchises cédées à travers le monde. Le Real Madrid doit faire, au moins, le double de ce bénéfice.

L'argent est son moteur. Surtout en ces temps de crise. La preuve. Il y a quelques mois, il a lancé un appel en direction de tous ceux qui aiment le club pour lever un fonds de 60 millions d'euros pour la rénovation du stade Santiago Bernabeu. Un fonds émirati s'est proposé de prendre en charge les travaux de rénovation en contrepartie du NaMing.

L'accord prévoyait d'accorder au généreux donateur le bénéfice de la vente, dans cette lointaine contrée, des maillots du Real expurgés de la croix qui figure sur l'écusson du club royal. Cette condition a soulevé un tollé dans les rangs madridista. A la fin, l'accord a été donné pour enlever la croix sur tous les maillots du Real vendus dans les pays du Golfe pour que ce mastodonte puisse bénéficier de la manne financière des Emiratis pour rénover son stade. L'US Chaouia n'avait rien à faire avec ce tiroir-caisse, même s'il porte le prestigieux nom du Real Madrid.

Yazid Ouahib

En deçà des attentes

25/04/2015

Réuni dans l'urgence, le sommet européen de jeudi a pris des mesures liées à une situation marquée par la mort de centaines de personnes en quête d'un espace considéré comme accueillant. Eludant la finalité de ces actions désespérées de la part de migrants clandestins africains, l'Europe a choisi d'agir contre les conséquences et non pas les causes réelles de ce flux humain.

Cela fait au moins une vingtaine d'années que la question des migrations ou encore de l'immigration clandestine est au centre des débats. On croyait que cette question allait être réglée, les moyens ne manquant pas. Mais l'Europe a préféré bloquer ce flux, fixer des quotas d'émigration. C'est bien de cela qu'il s'agit, quand certains décident déjà du nombre de réfugiés, notamment syriens, qu'ils seraient prêts à accueillir, de neutraliser les points d'embarquement, en fait, de s'attaquer au trafic d'êtres humains.

Mais, se demande-t-on, cela suffira-t-il pour dissuader les prétendants au départ qui, d'une manière ou d'une autre, s'arrangeront pour emprunter d'autres filières avec d'autres trafiquants ? L'Union européenne a effectivement décidé de tripler le budget de son opération de patrouilles en mer pour prévenir de nouveaux drames de l'immigration en Méditerranée et d'en appeler aux Nations unies pour éliminer ces passeurs. «La décision a été prise de présenter toutes les options pour que les navires puissent être appréhendés, annihilés» avant qu'ils n'embarquent des migrants, apprend-on en ce sens.

Ou encore, d'augmenter le soutien de l'UE à quelques pays africains «pour surveiller et contrôler les frontières terrestres et les voies» empruntées par les candidats à l'exil. Il s'agit donc d'identifier, cerner et neutraliser les points de transit et d'embarquement. Mais qu'en est-il des lieux de départ, autrement dit des pays d'origine ? Là, il s'agit d'aborder la question de fond qui consiste à considérer l'exil ou la quête d'émigration comme l'ultime recours, en fait un choix imposé par des questions de survie et en aucun cas de simple humeur ou de goût de l'aventure, ce qui revient à parler de folie au regard des risques encourus.

Mais c'est parce que ces populations acceptent ce risque par milliers, qu'il y a manifestement problème. La question ne semble pas avoir été abordée. En tout état de cause, elle renvoie à des considérations politiques et très souvent sur des rapports de force qui n'ont pas toujours été en faveur de ces pays. Qu'en est-il effectivement des rapports économiques entre ces pays et l'Europe, voire les grandes puissances de manière générale ?

La politique des quotas et des subventions, instituant donc de fait des rapports inégaux, faux et injustes car l'Afrique ne peut faire face à une concurrence de cette nature, a ruiné de nombreuses économies. Cela sans parler des guerres encore nombreuses et pas seulement en Afrique. Ou encore des dictatures qui poussent à l'exil. Un bien sombre tableau, mais c'est la stricte réalité affectant des populations de plus en plus nombreuses. Mais l'Europe semble avoir choisi de renforcer ses frontières.

Mohammed Larbi

Qui s'en soucie ?

26/04/2015

Où est donc la révision de la Constitution annoncée pour la fin de ce mois ? Où est-elle passée, la copie du projet prétendument remise au président de l'APN et que le président du Conseil constitutionnel, censé être le principal destinataire, n'a pas aperçue ? Mais surtout que fait le président de la République, maître de cet ouvrage décidément mal conçu, face à ce foisonnement de déclarations contradictoires, de polémiques et maintenant d'attaques frontales ?

Le brouillard qui enveloppe la scène politique est trop épais. En tout cas, suffisamment pour susciter l'inquiétude des Algériens, qui observent une équipe au pouvoir sans chef, sans projet, sans cap et, par-dessus tout, impopulaire. La situation aurait-elle été aussi confuse et délétère si le président de la République disposait de toutes ses capacités physiques et de ses facultés intellectuelles comme le présument, sans trop de conviction mais avec obséquiosité, ses clients politiques ? Rien ne le laisse supposer.

Il y a objectivement une relation pavlovienne de cause à effet entre la maladie invalidante du chef de l'Etat et la morosité ambiante qui a gagné le pays dans tous les secteurs. Et la révision de la Constitution n'est que la face, trop apparente il est vrai, de ce constat de carence que tout le monde fait d'une gouvernance par défaut rendue inéluctable par un 4e mandat de trop.

On découvre aujourd'hui les dégâts politiques, économiques et sociaux de ce coup de force opéré il y a une année pour satisfaire l'ego hypertrophié de Abdelaziz Bouteflika, un homme de pouvoir comme l'Algérie n'en a jamais connu. Il serait superfétatoire de sérier ici les dommages collatéraux de son désir irrépressible de forcer le destin quitte à mettre la République en sursis.

Au-delà de l'argent siphonné à outrance par les corrompus de tout poil qui gravitent autour de lui, au-delà de l'abus d'autorité dont font preuve les «bras armés» de son régime, au-delà de l'indigence politique de ses supporters, il y a la peur. Oui, la peur de l'avenir immédiat qui gagne de larges strates de la société dans une sorte de retour du refoulé des années de braise. Ce sentiment rémanent est trop dur à supporter alors même que les Algériens pensaient avoir achevé leur résilience.

Est-il vraiment rassurant d'entendre Amar Saadani attaquer sans ménagement Abdelaziz Belkhadem et ses «maîtres» ? Plus directement, qui sont donc ces «maîtres» qui font bouger Belkhadem, selon Saadani ? Sans doute que ce dernier, qui n'a pas voulu provoquer un nouveau séisme politique comme en 2013, ciblait le même interlocuteur, c'est-à-dire Toufik et son DRS.

Mais à l'échelle du citoyen lambda, ce bavardage médiatique donne une pitoyable image d'un pays qui, faute d'une vie politique saine, offre des spectacles indigestes avec les mêmes acteurs et les mêmes actants. Il suscite une légitime inquiétude d'un pays pris en otage par des gens prêts à toutes les folies pour garder le pouvoir. L'Algérie rêvée par Abane, Ben M'hidi et Bouhired mérite assurément mieux. Mais qui s'en soucie ?

Hassan Moali

La détermination des Palestiniens

27/04/2015

L'examen de la plainte déposée par l'Etat de Palestine auprès de la Cour pénale internationale (CPI) ne serait plus qu'une simple question de procédure et le monde connaîtra enfin toute l'étendue des crimes israéliens.

Il était temps. Cette question et le conflit du Proche-Orient étaient soumis à une espèce de black-out ou encore dénaturés. Des spécialistes (ou considérés comme tels) n'ont en effet pas hésité à le considérer comme un conflit conventionnel, alors que les Palestiniens luttent pour s'opposer à leur propre disparition en tant que peuple. C'est pourtant l'ancien secrétaire général, Kofi Annan, qui mettait en garde contre une telle dérive qui n'avait manifestement rien d'innocent. Elle était voulue et son usage s'apparentait à un acte de complicité avec Israël.

Et ce n'est pas fini car des Palestiniens continuent à mourir, assassinés par l'armée d'occupation sans que celle-ci soit rappelée à ses obligations, comme le lui ordonnent les conventions internationales relatives à la protection des populations.

Aussi, apprend-on de Palestiniens décidés à entretenir les mémoires, plus de 800 000 d'entre eux ont été emprisonnés depuis 1967. Un bien triste record, mais un signe de vitalité et de détermination chez un peuple qui a refusé la soumission, bien que privé de ses droits, car les tribunaux militaires israéliens restent les seuls «aptes» à juger les Palestiniens des territoires occupés.

Le cri des Palestiniens a été ces dernières années totalement parasité, sinon étouffé par les conflits au Proche-Orient, ou encore par la question du nucléaire iranien. C'est en réalité la dernière trouvaille d'Israël pourtant connue comme disposant d'un important arsenal nucléaire. Les Palestiniens en ont tenu compte et surtout évité de tomber dans ce piège israélien qui consiste à chercher tous les prétextes pour ne pas accéder à leurs revendications.

L'approche est la même depuis le lancement du premier processus de négociation, en novembre 1991 à Madrid, les Palestiniens évitant autant que possible d'endosser un échec évident dont ils ne sont pas responsables.

Peut-être que la donne va changer.

Les Palestiniens ont décidé de briser une sorte de cercle vicieux qui tendait à les mener droit dans le mur et, comme dirait un de leurs dirigeants, permettre à Israël de s'emparer «avec leur signature» de l'ensemble de leurs territoires. Le processus entamé par l'Autorité palestinienne se veut donc global. Il n'est plus question de céder quoi que ce soit, mais d'appliquer les résolutions des Nations unies.

Ce qui devrait satisfaire les défenseurs de la légalité internationale. Et également les défenseurs des droits de l'homme en ayant à l'idée le traitement infligé aux Palestiniens, jusqu'aux plus jeunes d'entre eux, de nombreux enfants ayant été assassinés ou emprisonnés.

Aussi, assurent-ils, «la question des prisonniers est une des priorités». Car «l'emprisonnement en masse peut être considéré comme un crime de guerre, un crime contre l'humanité». C'est bien cela la nouvelle bataille des Palestiniens.

Mohammed Larbi

«Consommer algérien», mythe et réalités

28/04/2015

Après avoir ouvert de façon anarchique le marché national aux produits d'importation, au grand bonheur de la nouvelle race d'importateurs qui ont essaimé à l'ombre de la libéralisation de l'économie nationale, les pouvoirs publics en appellent au patriotisme économique des Algériens. La campagne nationale «Consommer algérien» lancée à grand renfort de publicité, dimanche, ne semble pas avoir produit l'électrochoc attendu auprès des consommateurs, des patrons de PME/PMI algériens ainsi que des associations de défense des consommateurs.

Lesquels ne montrent pas le même emballement pour cette campagne, engagée sans eux, sous la pression des contraintes de l'environnement économique extérieur. Une campagne de ce type ne peut réussir et soulever l'adhésion populaire que si elle réunit certaines conditions objectives en amont et en aval du marché de la consommation. Le patriotisme et le sens de l'abnégation ne se décrètent pas à coups de slogans ronflants auxquels même les initiateurs de cette opération ne croient pas.

La condition première pour que l'appel aux consommateurs soit entendu et suivi d'effet est la légitimité du pouvoir et la crédibilité des institutions et de nos dirigeants. «Fais ce que je te dis, ne fais pas ce que je fais», c'est, résumé, ce que la vox populi retient de cet activisme des autorités pour inciter à la consommation du produit made in Algeria.

Les défenseurs patentés de la sauvegarde et de la promotion de la production nationale ne sont pas toujours ceux qui font dans l'activisme, confortablement installés dans leur poste dans les institutions de l'Etat. Leur marché, ils le font ou le font faire quotidiennement à l'étranger par leurs conjoints, enfants et amis.

A-t-on déjà croisé un ministre ou un haut responsable algérien dans un souk ? A-t-on vu ces messieurs qui nous gouvernent s'habiller et se nourrir algérien ? Passer leurs vacances dans les complexes touristiques algériens ? Préférer la Symbol fraîchement sortie de l'usine de Tiaret aux grosses cylindrées d'importation ou rouler en bicyclette du complexe de Guelma ? Confier leurs avoirs aux banques algériennes ? Ceci pour dire que ceux qui doivent donner l'exemple pour que cette campagne ait un sens pêchent eux-mêmes par défaut de patriotisme.

Appeler les Algériens à consommer local implique une stratégie de développement économique basée sur la compétitivité de l'outil de production national et sur la maîtrise des coûts de production pour offrir aux consommateurs des produits de qualité, concurrentiels avec les produits d'importation et à des prix tenant compte du pouvoir d'achat des citoyens.

Ni les choix économiques du pays orientés vers l'économie de bazar ni les lois encadrant le processus de développement ne favorisent le passage vers un statut de pays émergent. Faut-il rappeler cette absurdité économique de la loi de finances qui a aligné les importateurs sur les producteurs en matière du taux de l'impôt sur les bénéfices ? Le retour au crédit à la consommation n'est pas la panacée pour booster la consommation nationale.

La formule ne peut toucher que les consommateurs qui ont la capacité de rembourser. Les riches ne changeront rien à leurs habitudes de consommation. Quant à la classe moyenne et aux petites bourses, elles n'ont pas attendu cette campagne pour consommer algérien. Pas forcément par patriotisme, mais par réalisme.

Omar Berbiche

Honte judiciaire

29/04/2015

Du jamais vu dans les annales judiciaires : un rapport du juge d'instruction cite nommément un ministre impliqué jusqu'au cou dans une grave affaire de corruption dans le scandale de l'autoroute Est-Ouest. Il s'agit de Amar Ghoul, à l'époque ministre des Travaux publics, en charge d'un projet conçu initialement pour 6 milliards de dollars et qui a fini par en engloutir 13. L'homme est accusé, dans le rapport, d'avoir empoché entre 1,5 et 5% de commissions. Le procès de cet énième scandale vient de s'ouvrir.

Non seulement ce corrompu de premier ordre n'est pas dans le box des accusés, mais il n'est même pas cité comme témoin. Pis, le ministre s'est permis de faire mettre en prison l'homme qui l'a dénoncé et ce dernier est aujourd'hui avec le groupe des accusés alors que c'est lui qui a révélé la gabegie.

Il faut croire que Ghoul bénéficie de protections inouïes. Non seulement il n'a jamais été inquiété, mais il est aujourd'hui ministre des Transports, sans doute pour récompenser sa gestion honteuse de la construction de l'autoroute. Il ne brille guère dans son nouveau poste et la compagnie Air Algérie, qui est sous sa tutelle, ne sort pas des zones de turbulences.

Le procès, comme beaucoup d'autres qui l'ont précédé, révèle le véritable visage du système. On s'attaque aux seconds couteaux, mais on ne touche pas les requins qui sont derrière eux. Il dévoile le système Bouteflika dans toute sa laideur. Celui-ci entend gouverner par la corruption avec comme arrière-pensée l'idée que cela fera écran de fumée sur ses propres turpitudes.

Depuis qu'il a été installé à El Mouradia, il s'est entouré d'hommes peu recommandables comme Chakib Khelil, Abdelhamid Temmar, Amar Saadani et d'autres encore. Et il les couvrait. Pour la première fois, on a un témoignage direct sur ses pratiques corruptrices. Lors de ce procès, l'accusé Chani a révélé que «Khelladi, l'homme qui a dénoncé l'équipe lui-même, a dit que Amar Ghoul lui a affirmé qu'il n'avait rien à craindre s'il revenait sur ses déclarations, parce que le Président était avec lui et qu'il allait le protéger».

On a froid dans le dos lorsqu'on entend un tel témoignage. Ce n'est plus une affaire de gros sous. L'Algérie est peut-être victime d'un plan visant sa destruction et les exécuteurs du projet sont au sommet de l'Etat. Tout ceux qui se taisent deviennent alors des complices. Et la justice n'est pas seulement aux ordres, elle crée le désordre.

Tayeb Belghiche

Les bons comptes font les bons amis...

30/04/2015

Il n'y a qu'en Algérie où les protégés du système – ministres, hauts fonctionnaires et hauts gradés de l'armée – ne risquent pas de tomber dans les rets de la justice. Cela en fait trop pour ne pas le penser avec ces scandales en série dont la liste ne fait que s'allonger sans que cela ne suscite la moindre réaction des plus hautes autorités du pays, du président de la République au Premier ministre en passant par le ministre de la Justice et le parquet.

La liste des membres du gouvernement nommément cités dans les arrêts de renvoi des affaires de corruption, avait été inaugurée lors du premier procès Khalifa à Blida. Des membres du gouvernement Ouyahia, à l'époque, MM. Medelci, Tebboune, Bouguerra Soltani ainsi que le secrétaire général de l'UGTA, Sidi Saïd, avaient été appelés à la barre en tant que témoins. Leurs auditions restent sans suite à ce jour, même si leurs aveux devant le tribunal ne pouvaient pas laisser indifférente une justice qui se respecte.

La sortie, il y a quelques jours d'un livre de deux journalistes français, Paris-Alger : une histoire passionnelle, a ajouté une couche supplémentaire au tableau noir des scandales politico-financiers qui affectent les premiers cercles de l'entourage présidentiel. D'autres membres du gouvernement sont épinglés dans ce brûlot, mêlés, selon les auteurs du livre, à des affaires de transfert illicite de devises, à travers l'acquisition, dans des quartiers huppés de la capitale française, de biens immobiliers cossus. Le ministre de l'Industrie, M. Bouchouareb, et le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, cités par les deux journalistes, n'ont pas démenti l'information ni affiché leur volonté de poursuivre en diffamation les journalistes en question.

Le procès de l'affaire autoroute Est-Ouest commence lui aussi à livrer des noms, à l'instar de Amar Ghoul auditionné par écrit et dont le juge a reconnu au procès la difficulté à le faire venir à la barre vu sa position de «petit magistrat», selon ses propos. Les dernières accusations portées dans l'enceinte parlementaire par les députés du Parti des travailleurs à l'encontre de la ministre de la Culture, Mme Labidi, ne font que discréditer un peu plus l'Exécutif et, au-delà, le président Bouteflika en sa qualité de premier responsable du pays.

Il faudra certainement s'attendre à d'autres déballages de la même veine dans les jours et semaines à venir. Dans les Etats de droit, lorsqu'un ministre ou un commis de l'Etat est mêlé à une affaire, aussi banale soit-elle, il prend immédiatement ses responsabilités en démissionnant pour se mettre à la disposition de la justice afin de préserver sa famille politique. Chez nous, non seulement les personnalités épinglées redoublent d'arrogance au lieu d'adopter un profil bas mais, plus grave encore, personne ne se sent interpellé par ces scandales.

La question qui se pose est de savoir, dans ce marais des affaires, dans cette «arche de Noé» qui sombre lentement mais sûrement, emportée par le flot de la corruption, qui peut demander des comptes à qui ? C'est que l'on n'est plus dans le registre de cas de malversations isolées, mais bien dans une forme de corruption institutionnelle. C'est ce qui explique ce silence des plus hautes autorités, des personnalités incriminées, mais aussi et surtout de la justice devant l'avalanche de scandales de corruption qui gangrène le pays.

Omar Berbiche

Choix à haut risque à Nouakch

02.05.15

Qui a intérêt à ce que le torchon brûle entre Alger et Nouakchott ? A l'origine de cette crise entre les deux capitales maghrébines, l'expulsion du premier secrétaire de l'ambassade d'Algérie en Mauritanie suite à de fallacieuses accusations de vouloir nuire aux relations de bon voisinage du pays hôte avec le Maroc en distillant de fausses informations sur le trafic de drogue qui viendrait du royaume dans la presse locale.

La réaction officielle mauritanienne paraît, de toute évidence, démesurée par rapport aux faits reprochés et ne justifie en rien l'expulsion du premier secrétaire. Sans demander la moindre explication au concerné ou au représentant de l'Algérie à Nouakchott, la chancellerie mauritanienne a commis l'impair diplomatique en expulsant le diplomate et en le déclarant persona non grata. Un geste inexplicable et surtout inamical envers un pays membre de l'UMA, dont fait partie la Mauritanie. Il ne fallait pas s'attendre, devant un tel geste inamical et non fraternel, à ce que l'Algérie n'applique pas le principe de réciprocité en demandant au diplomate mauritanien de même rang de l'ambassade à Alger de quitter le pays.

Les choses auraient pu en rester là et le temps aurait sans doute arrangé les choses. Mais dimanche dernier, le président mauritanien, Mohamed Ould Abdelaziz, n'écouter pas la voix de la raison, a choisi, devant les responsables locaux de presse, de hausser le ton. Un ton guerrier même, en affirmant que la crise était loin de s'estomper entre les deux capitales. Et de réaffirmer que la Mauritanie ne permettra à quiconque de nuire à ses relations de bon voisinage. Le message subliminal est on ne peut plus clair : c'est l'Algérie qui est visée par les propos du chef de l'Etat mauritanien.

Il devient on ne peut plus clair que dans l'appréciation du principe de relations équilibrées avec ses voisins, la Mauritanie, par le biais de son Président, pencherait plutôt vers Rabat. Rien d'étonnant d'ailleurs, puisque ces derniers mois le palais royal a multiplié les appels du pied en direction de Nouakchott et se livre à une véritable concurrence avec la diplomatie algérienne. Tout semble indiquer que des centres d'intérêt mauritaniens pousseraient vers le rapprochement avec le Maroc.

Certains y voient même l'ombre des Saoudiens, non contents sans doute de la position de l'Algérie sur la crise au Yémen ou encore vis-à-vis de l'Iran (considéré par les pétromonarchies sunnites du Golfe comme l'ennemi de toujours) dans ce repositionnement de la Mauritanie en faveur de la monarchie chérifienne.

En tout cas, pour l'heure, l'Algérie, pour marquer son désaccord avec ce choix à haut risque de Nouakchott, a choisi de boycotter la réunion des ministres maghrébins de l'Intérieur qui s'est tenue jeudi dernier dans la capitale mauritanienne, en y envoyant un haut fonctionnaire. Quant au Maroc, il est de notoriété publique qu'il reste le premier pourvoyeur de kif dans la région. D'ailleurs, les organisations non gouvernementales et les observatoires internationaux sur les drogues et les trafics l'attestent.

Reda Bekkat

Journée de résistance

03.05.15

Aujourd'hui, 3 mai, est célébrée partout à travers le monde la Journée internationale de la liberté de la presse. Y compris, suprême paradoxe, dans les pays comme l'Algérie où il ne fait pas bon d'être journaliste et média libres.

Pour la presse algérienne, un quart de siècle après les réformes introduites dans le secteur sous le gouvernement de Mouloud Hamrouche, le chemin est encore long et parsemé d'embûches pour enraciner le principe de la liberté de la presse dans la vie nationale. A l'instar des partis politiques durant toutes ces années et, de manière plus marquée encore, depuis l'arrivée de Bouteflika aux affaires en 1999, le pouvoir a joué sur la division de la corporation. En opposant des titres privés qui lui sont dévoués ainsi que les médias étatiques détournés de leur vocation de service public aux journaux privés, peu nombreux, qui refusent de marchander leur ligne éditoriale.

L'avènement des télévisions privées à la faveur de l'ouverture anarchique mais politiquement contrôlée et bien encadrée par le pouvoir a montré, à l'épreuve du terrain, que l'objectif d'«ouverture» de l'audiovisuel obéissait à une feuille de route du système. Laquelle a été mise en œuvre, avec la violence que l'on sait, lors de la dernière élection présidentielle et se poursuit encore aujourd'hui dans l'esprit de la même lettre de mission.

Comment dès lors être fiers aujourd'hui de ce qui a été réalisé au profit du secteur quand on sait que des journalistes et des blogueurs sont en prison, qu'une censure de plus en plus féroce s'exerce sur les médias, presse écrite et audiovisuelle, comme on l'a vu avec la suspension, il y a quelques jours, de l'émission politique critique de la chaîne Al Djazaïria ? Comment être optimiste pour l'avenir de la presse libre lorsque l'on sait que son oraison funèbre est en train de s'écrire par des esprits malveillants, tapis dans les sphères du pouvoir, qui cherchent, par de vils procédés, à atteindre au cœur les journaux indépendants en asséchant leurs sources de financement, notamment les recettes publicitaires ? Au nom d'un suspect combat pour le respect de l'éthique et de la déontologie, on dicte, sur le ton de la menace assumée publiquement, aux annonceurs privés nationaux et étrangers ainsi qu'aux annonceurs publics le choix des supports médiatiques pour leur publicité.

En dépit de toutes ces manœuvres, le plan de mise à mort programmée de la presse indépendante a lamentablement échoué.

La résistance des collectifs des journaux ciblés, alliée à la confiance renouvelée des lecteurs et des annonceurs qui continuent, malgré les pressions et les campagnes de dénigrement, à acheter ces journaux comme le confirment les niveaux appréciables et stables des tirages et des ventes et à leur confier leur publicité est certainement la meilleure riposte contre l'entreprise de destruction de la presse indépendante. Tant que les Etats-Unis et les capitales occidentales influentes se taisent sur les atteintes à la liberté de la presse, le pouvoir peut continuer son jeu de massacre. En toute quiétude.

Et ce ne sont pas les rapports accablants des organismes internationaux de défense de la liberté de la presse, où l'Algérie ferme toujours la marche aux côtés de pays peu recommandables, qui pourront y changer quelque chose !

Omar Berbiche

Le prix du ridicule

04.05.15

Abdelaziz Bouteflika est-il encore au fait des réalités nationales et internationales ? S'est-il découvert un nouveau caprice avec lequel il veut amuser la galerie et détourner l'attention des citoyens des vrais problèmes qui gangrènent l'Algérie et hypothèquent son avenir ? Il y a de quoi rester perplexe et de s'interroger après son annonce de création d'un «prix du président de la République du journalisme professionnel». L'homme n'est pas connu pour porter les journalistes dans son cœur et être un militant de la liberté d'expression.

Dès son arrivée au pouvoir, il avait annoncé la couleur en s'autoproclamant «rédacteur en chef de l'APS» et, joignant le geste à la parole, il s'était mis lui-même à signer les décisions d'affectation des journalistes de l'agence dans les bureaux à l'étranger, du jamais vu depuis l'indépendance. Au passage, il ne ratait pas l'occasion de traiter les gens de la profession de «tayabet el hammam».

En 2001, il a imposé un code de l'information qui alourdissait les peines pour les journalistes et imposait des amendes impossibles à supporter pour un organe de presse tant elles étaient élevées. N'a-t-il pas fait emprisonner Mohamed Benchicou durant deux ans pour un délit qui n'existe dans aucun code pénal ? Depuis qu'il a été intronisé, même les jeunes blogueurs n'ont pas échappé à sa haine et se sont retrouvés embastillés pour outrage au roi.

Bouteflika a tellement cherché à mettre au pas qu'il a usé de tous les subterfuges malhonnêtes pour empêcher les annonceurs de donner de la publicité à El Watan et El Khabar. Et c'est cet homme-là qui va créer un prix portant son nom ? Ce ne sera qu'un de plus dans l'inflation de récompenses qui visent le secteur. Même un fabricant de cachir s'est permis de se doter, lui aussi, d'un prix ciblant la presse et personne n'a trouvé à redire. Aucune distinction du genre proposée par le chef de l'Etat n'existe dans un pays en voie de démocratisation et surtout pas dans les grandes démocraties.

Son comportement irrationnel a débuté dès son premier mandat, lorsqu'il a mis en branle tout l'appareil de l'Etat pour une campagne nationale visant à lui faire octroyer le prix Nobel de la paix. Une opération si ridicule que le jury du Nobel ne lui a accordé aucune attention. De toute façon, les intentions de Abdelaziz Bouteflika ne sont jamais saines. Aujourd'hui, personne ne peut le créditer d'un quelconque respect pour la démocratie.

Au contraire, il a manœuvré pour imposer à l'Algérie une régression inouïe. N'a-t-il pas gelé la Cour des comptes, le Conseil supérieur de l'énergie, le Conseil constitutionnel et le Conseil d'Etat, dont l'une des rares décisions concernant le FLN a été annulée par le wali d'Alger. Des institutions de la République piétinées alors qu'elles sont constitutionnelles. Bouteflika et son clan ont pourri l'Algérie et ils poursuivent leur besogne criminelle dans le mépris total de l'opinion publique. Cette histoire de prix en est une nouvelle preuve. Mais l'impunité n'est pas éternelle.

Tayeb Belghiche

Le mur de l'impunité

05.05.15

L'une des principales conclusions du procès de l'affaire autoroute Est-Ouest est l'ampleur «révélée» de la corruption qui a gangrené jusqu'aux plus profonds rouages des institutions nationales.

Dans ce que beaucoup qualifient comme le scandale du siècle, on retrouve des hauts fonctionnaires, des hommes d'affaires, des «espions», des intermédiaires et des réseaux tant nationaux qu'internationaux qui agissent dans une opacité déconcertante ; tant et si bien qu'après plusieurs années d'instruction et des semaines de procès, on a du mal à démêler l'écheveau de l'affaire. Sans préjuger des suites judiciaires qu'elle va connaître, on peut sans risque avancer que l'on en saura pas plus et que les véritables commanditaires, les véritables ordonnateurs, à commencer par Amar Ghoul alors ministre des Travaux publics, ne seront nullement inquiétés tant que la justice aura choisi de s'arrêter à un certain niveau sa recherche de la vérité.

Et surtout tant que se dressera devant elle le mur de l'impunité, illustré parfaitement par les propos du président du tribunal qui se voyait mal, lui «un petit juge» selon ses propres termes, convoquer un ministre, ne serait-ce qu'en tant que témoin, à la barre, alors que certains accusés sont en détention depuis six ans ! Dès lors, la messe est dite, encore une fois ce sont les «lampistes» qui trinquent alors que ceux qui ont profité de ce crime d'envergure ne seront nullement inquiétés.

Par contre, on a appris qu'aujourd'hui, sur des projets aussi importants en termes d'investissements publics, la commission peut représenter jusqu'à 25% du coût global, surcoûts inclus. On est bien loin des fameux 10% de commissions que l'usage d'une telle pratique dans la passation des marchés publics, notamment avec l'étranger, avait instauré dans les années 1970.

Vingt ans plus tard, un ministre, venu du secteur privé, confiait en aparté, de retour de mission à l'étranger, avoir été surpris par les doléances des partenaires internationaux qui trouvaient que le niveau des commissions exigées par les Algériens était, à l'époque, trop élevé par rapport à ce qui se pratiquait ailleurs. Notre ministre, embarrassé devant ses interlocuteurs, a promis de transmettre au plus «haut niveau» l'inquiétude des opérateurs étrangers. Ce qu'il fit en saisissant, à son retour de mission, le chef du gouvernement de l'époque.

Depuis, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts et le phénomène de la corruption s'est lui aussi «mis à niveau» pour ainsi dire, pour atteindre l'ampleur actuelle en termes de valeur.

Ce procès qui concerne un mégaprojet financé à 100% par des fonds publics a montré les limites d'un système de gestion bureaucratique disqualifié et comment l'informel s'est approprié cette «pompe à fric» dans la plus totale opacité qui a animé les oligarchies et des réseaux tout aussi informels. Des pratiques occultes claniques et mafieuses que le système autoritaire, qui s'est mis en place avec l'arrivée de Bouteflika à la présidence de la République, n'a fait que renforcer pour atteindre les proportions qu'on lui connaît aujourd'hui.

Reda Bekkat

Sur les traces de Khalifa 1

06.05.15

Simple hasard ? Tous les ministres cités en tant que témoins dans l'affaire Khalifa de 2007, rejugée au tribunal de Blida depuis lundi, étaient absents au procès. Le seul à avoir fait le déplacement, le ministre des Finances Mohamed Djellab, ex-administrateur de Khalifa Bank, était lui bien présent au tribunal mais pas à l'audience. Une énigme qui a soulevé interrogations et commentaires dans les milieux proches du dossier. Après la tournure prise par le procès de l'affaire autoroute Est-Ouest où les gros poissons ont échappé aux mailles de la justice, à l'instar du ministre des Transports Amar Ghoul, dont le nom est revenu pourtant avec insistance dans les plaidoiries des avocats et des accusés, personne ne se faisait d'illusion pour voir défiler à la barre les ministres et autres personnalités proches du pouvoir cités en tant que témoins.

A la différence de la confession du juge du dossier de l'autoroute Est-Ouest, qui a reconnu publiquement à l'audience qu'il n'avait pas le pouvoir en tant que «petit juge» pour convoquer un ministre, le magistrat en charge de l'affaire Khalifa s'est pour sa part engagé pour que tous les témoins, y compris les ministres, comparaissent devant le tribunal. «Cela se fera le moment venu», a-t-il assuré.

Le respect de la justice et du tribunal aurait voulu que toutes les personnes citées dans l'arrêt de renvoi soient présentes à l'ouverture du procès. A charge par la suite au magistrat de programmer les auditions en fonction de l'évolution du procès.

C'est aux justiciables de se mettre à la disposition de la justice et non le contraire ! La présence à l'ouverture du procès Khalifa des ministres concernés aurait été perçue, par l'opinion publique et la classe politique, comme un geste fort du pouvoir pouvant laisser penser que l'on s'achemine vers un procès juste. Les ministres concernés ont choisi la politique de la chaise vide. Le procès a ainsi démarré avec une légitime suspicion.

Le juge jure que ce n'est qu'une question de programmation. Accordons-lui le bénéfice du doute et attendons donc pour voir, le moment venu, ce qu'il en sortira de ces auditions très attendues par l'opinion !

Mais a-t-on jamais vu dans les annales de la justice algérienne un témoin issu du sérail basculer et devenir accusé ? Des aveux gravissimes avaient bien été faits lors du premier procès Khalifa par des ministres qui ont reconnu devant le tribunal avoir manqué de vigilance, comme l'avait soutenu l'ancien ministre du Commerce, Mourad Medelci. Il n'y eut aucune suite à ces déclarations qui ne manquaient pourtant pas de pertinence pour amener le juge à pousser plus loin les investigations en vue d'établir s'il y avait ou non des responsabilités pénales et des poursuites à engager contre ces justiciables du second collège. Le «privilege de juridiction» qui permet aux ministres mis en cause d'être jugés au niveau de la Cour suprême est perçue par l'opinion comme une manœuvre politique du pouvoir pour protéger les siens. Même pour la forme, cette juridiction n'a jamais été actionnée.

Si Moumen Khalifa franchit le pas en faisant des révélations et en balançant des noms de hautes personnalités, le juge le suivra-t-il pour les convoquer ? S'en tiendra-t-il rigoureusement aux personnes citées dans l'arrêt de renvoi ? Le nouveau procès Khalifa ne vaudra que par les nouveaux éclairages qu'il apportera pour lever les nombreuses zones d'ombre laissées par le procès Khalifa 1.

Omar Berbiche

Les bienfaits de la mémoire

07.05.15

Le 8 Mai 1945 est l'un des chantiers de la mémoire qui restent encore en suspens. L'avenir ne pouvant se construire sans la connaissance et la reconnaissance du passé, il est des haltes historiques qui s'imposent pour choisir les mots à la hauteur de la gravité des événements vécus par les populations dans leur chair.

Il est vrai que la paix des mémoires «se construit à deux», mais il y a toujours une partie plus impliquée que l'autre dans le déroulement des faits et devant assumer pleinement, devant l'histoire, la responsabilité des traumatismes qui en ont découlé. Dans les dossiers post-coloniaux, l'ex-puissance coloniale est la seule partie tenue de répondre de l'ensemble des faits. Il y a du chemin à faire avant d'arriver à la reconnaissance des sinistres «enfumades du Dahra» commises par le corps expéditionnaire français en juin 1845, anéantissant des populations civiles qui se réfugiaient dans les grottes pour fuir les combats.

Une technique de guerre non conventionnelle qui sera adoptée un siècle plus tard au cœur de l'Europe, sous une forme «industrialisée» et qui finira par être qualifiée par la mémoire universelle de «mal absolu».

Des épisodes plus récents de l'histoire coloniale en Algérie demeurent des livres fermés et des archives oubliées. Les mots des officiels outre-mer n'ont pas encore atteint la «lucidité» promise en campagne électorale ainsi que le courage que commande la gravité des moments et des faits.

Entre «profondément injuste» et «injustice profonde», les déclarations des deux derniers présidents français à propos du système colonial n'ont pas convaincu, à juste titre, la partie algérienne.

D'autant plus que, après chacune de ces esquisses de reconnaissance, des audiences et des mots sont réservés à la communauté «rapatriée», comme pour culpabiliser le pays qui aurait mal géré son passage à l'indépendance.

Demain 8 mai, en pays d'Europe, c'est la victoire sur le nazisme qui sera fêtée. En Algérie, c'est le souvenir d'un massacre qui a été la seule réponse du colonialisme à une population jusque-là «indigène», mais qui croyait avoir droit à une part de cette liberté gagnée en Europe, après une Guerre mondiale à laquelle elle avait participé. Une décennie plus tard, en 1954, la même population était mûre pour une autre guerre, celle de son indépendance.

Ce n'est que 37 ans après la victoire sur le colonialisme et l'accession à l'indépendance que la France se résoudra, en 1999, à prononcer le terme de «guerre» d'Algérie en lieu et place d'«événements». Quelques années plus tard, en 2005, l'histoire bégaie et des parlementaires tentèrent de consacrer dans la loi hexagonale «le rôle positif de la colonisation», mais l'écho de cette proposition fut assourdissant : le colonialisme n'a été que massacres, tortures, exactions... Le seul bienfait, pour une nation et ses partenaires, est celui d'une mémoire assumée et d'une responsabilité reconnue.

Djaffar Tamani

Des rues et des hommes

09.05.15

Le travail mémoriel se bâtit aussi dans l'espace public. Cette vérité semble avoir été oubliée par les autorités lorsque fut prise, il y a une année, la décision de lancer une opération de baptisation et de débaptisation des lieux, édifices et institutions publics. Le décret présidentiel de janvier 2014 n'autorise pas en effet les commissions travaillant sur le dossier à puiser dans les rangs des martyrs de la décennie 1990. Elles sont orientées exclusivement vers le Mouvement national et la guerre de Libération.

L'opération en elle-même d'abord n'est pas anodine. Mise en œuvre laborieusement depuis une année, elle est venue finalement mettre fin à un scandale, celui d'une Algérie en lambeaux, anonyme et mal nommée. A ce jour, des quartiers entiers, des artères, des édifices publics voire des monuments ne sont pas « identifiables » et lorsqu'ils le sont, c'est par le biais ridicule des sigles d'entreprises ayant installé des chantiers (cité DNC, cité Cosider, cité Sorecal...).

Idem pour des places, des artères, des stèles et des monuments. Rares sont les immeubles qui comportent des numéros et les plaques d'identification des rues, boulevards et avenues sont quasiment inexistantes et cela à l'échelle nationale. Un incroyable casse-tête désorientant aussi bien les citoyens que les administrations qui ne peuvent communiquer efficacement avec leurs administrés. Et bien entendu, il était hors de question d'envisager la mise sur pied d'un GPS national, lequel nécessite évidemment que le moindre recoin du pays soit officiellement doté d'une appellation.

Même tardive, une double opportunité s'était présentée aux décideurs : mettre donc et définitivement fin au délabrement de l'espace public tout en faisant entrer dans l'histoire, par le biais de l'espace public, ceux qui ont donné leur vie pour faire plier les hordes terroristes qui tentèrent, dix années durant et par une violence inouïe, de substituer un Etat théocratique à l'Etat républicain. En d'autres termes : de rayer l'Algérie de la carte du monde.

C'est en lisant sur une plaque, apposée au coin d'une rue, au fronton d'un établissement public ou d'un monument, le nom d'un martyr que les jeunes – ou les moins jeunes – se forgent une culture sur les épisodes de résistance de leur peuple contre les multiples barbaries. Il se trouve qu'ils sont des dizaines de milliers, intellectuels, artistes, fonctionnaires, soldats, policiers et d'autres corps à avoir perdu leur vie, dans le devoir, durant la décennie noire.

Légitimement, la nation et l'Etat leur doivent reconnaissance, comme ils l'ont fait avec les martyrs de la guerre de Libération. Seule une poignée d'édifices publics (maison de la presse Tahar Djaout, clinique Abderrahmane...) porte aujourd'hui des noms de martyrs des années 1990. Le fait accompli ne fut possible que par le forçage de la société civile de cette époque.

Au demeurant, la reconnaissance doit aller le plus loin possible, dans les siècles passés, pour concerner toutes les grandes figures de la résistance populaire contre les hordes ayant déferlé sur les terres algériennes. Mais il se trouve qu'il y a un blocage majeur. Le régime politique actuel a fait l'impasse sur la décennie 1990, ne la considérant pas comme une page de résistance populaire.

La loi sur la réconciliation nationale n'ouvre aucune perspective de mise en place d'un statut de martyr pour les victimes du terrorisme intégriste. Celui-ci n'est ni qualifié ni reconnu encore moins dénoncé et condamné. Parce qu'elle réhabilite les bourreaux et ignore leurs victimes, parce qu'elle gomme toute la résistance populaire de la décennie noire, la loi sur la réconciliation nationale a installé une dramatique et dangereuse amnésie collective.

Ali Bahmane

Flou artistique

10.05.15

Les procès des affaires de corruption, passés ou en cours devant les tribunaux, viennent alourdir un peu plus le climat politique plus qu'ils ne constituent une ébauche ou une promesse de transparence dans la gestion des affaires publiques. Loin de s'attendre à ce que la justice soit faite et les préjudices réparés, l'opinion retient principalement les montants astronomiques des transactions et des commissions dans les passations des marchés publics – un monde parallèle dans le pays du filet social et du couffin du Ramadhan – ainsi que les méthodes d'extorsion d'aveux que l'on croyait bannies depuis la fin du système du parti unique.

Ces affaires, qui atterrissent comme par inadvertance dans les prétoires, aggravent l'inquiétude des citoyens plus qu'elles ne leur donnent l'espoir en un renouveau politique dans le pays. Qu'un juge se dise sans possibilité d'action devant un ministre sur lequel pèsent de lourds soupçons de corruption, cela n'est rien d'autre qu'une sentence définitive sur l'inanité du système judiciaire et une intolérable haute main du pouvoir politique sur le fonctionnement de la justice. De ces procès, il ressort que l'on est aux antipodes d'un Etat de droit, basé, comme tout le monde le sait, sur l'équilibre des pouvoirs.

Si le chef de l'Etat avait proclamé, à son retour aux affaires en 1999, qu'il n'avait pas l'intention d'être un «trois-quarts de Président», une sorte de signal aux tenants du pouvoir réel, il a vraisemblablement omis d'instaurer un système où le juge ne se sentirait pas amoindri devant un membre de l'Exécutif. Depuis, on sait ce qu'il est advenu des projets de réforme politique. La prédation a avancé beaucoup plus vite que la démocratisation, qui a fatalement reculé de plusieurs crans.

La justice attendra, de même que la lutte contre la corruption.

Les autorités en charge du secteur de la justice doivent être les premières à être étonnées par l'enthousiasme suscité par la directive adressée aux parquets à l'effet de s'autosaisir sur des affaires ayant un impact sur l'opinion publique. D'aucuns ont vu dans cette instruction une lueur dans le ciel sombre des institutions, réduites à l'improvisation à l'ère de la vacance du pouvoir, ou une sorte de volonté soudaine d'en finir avec la corruption à travers tout le territoire national.

Au vu de la nature du système politique et de la «profondeur» des idées de ses représentants, il y a des raisons de croire que c'est la chronique relayée sur les réseaux sociaux – telle l'affaire du chien lancé sur un garçon à l'ouest du pays – qui a motivé la récente instruction de la chancellerie. Le ministre avait d'ailleurs lui-même ordonné l'ouverture d'une enquête après une précédente affaire d'enfant violenté à Aïn Témouchent.

Le flou artistique est entretenu dans la gestion des affaires publiques et rien ne semble ébranler la solidarité et la suffisance gouvernementales. Les soupçons de corruption sont gérés presque dans l'allégresse, reléguant les accusations de conflit d'intérêts à un niveau anecdotique ou de manquement aux convenances sociales.

Djaffar Tamani

Après eux, le déluge

11.05.15

Triste spectacle que montre l'Algérie au monde. Le pouvoir, toute honte bue, a mis en scène des mascarades judiciaires avec un mépris total pour la réaction des citoyens, créant un malaise dont les conséquences peuvent être effroyables. Que ce soit pour l'autoroute Est-Ouest, pour l'affaire Khalifa, l'Algérien a l'impression qu'on se moque de lui, qu'on le prend pour un débile et que le pouvoir est en train de provoquer sciemment la déstabilisation du pays.

Car, que signifie cette instauration d'un Etat de non-droit ? Que signifie la décrédibilisation de la justice ? Quand celle-ci n'existe plus, le risque de voir l'effondrement, voire la disparition de l'Etat, devient une probabilité à ne pas écarter.

Et les maîtres du pays travaillent malheureusement en ce sens. Il n'y a plus d'hommes pour dire à l'homme moribond qui dirige l'Algérie d'avoir un minimum de dignité et de s'effacer.

Avec le bouteflikisme, nous ressemblons malheureusement à ces pays arabes qui ont été détruits par leurs propres dirigeants et si interférence étrangère il y a eu, c'est parce que ces derniers l'ont voulu.

Quatre pays arabes sont les exemples types de ces dérives. Il y a eu d'abord l'Irak. Saddam Hussein, qui a été un agent de la CIA avant même d'accéder au pouvoir, rêvait de prendre la tête du monde arabe, dans ses délires. Il n'a pas trouvé mieux pour ce faire que d'agresser l'Iran, qui venait de se débarrasser du shah, à la demande des monarchies du Golfe.

Six millions de morts inutilement de part et d'autre. A peine sorti de ce conflit, il envahit en 1991 le Koweït, qu'il proclame «19e province» Il venait de dépasser la ligne, car il commence à faire peur à tout le monde. Ses anciens alliés américains le lâchent et décident de sa chute. Sa mégalomanie est telle qu'il refuse de lâcher le pouvoir, ce qui aurait pu sauver l'Irak. Mais il a décidé d'entraîner son pays avec lui dans la mort. Le fameux et grand pays abasside n'est plus que l'ombre de lui-même.

Bachar Al Assad lui aussi, comme tout dictateur de bas étage, a préféré la destruction de la Syrie plutôt que de céder la place aux forces démocratiques qui voulaient le changement. Il ne règne plus que sur Damas et le reste du pays est laissé au chaos. Le fleuron de la civilisation musulmane agonise par la volonté d'un Néron des temps modernes.

Mouammar El Gueddafi, qui s'était autoproclamé «roi des rois d'Afrique», ne pouvait tolérer que les Libyens remettent en cause sa dictature. Lorsque ces derniers ont exprimé leurs aspirations au changement, il les a traités de «rats». Touchés dans leur dignité, ils se sont battus à mort jusqu'à son élimination dans des conditions horribles.

Enfin, Ali Abdallah Saleh lui aussi a montré que la liberté et la démocratie ne font pas partie de son vocabulaire. Les Yéménites ont fini par le chasser du pouvoir avec un soulèvement sanglant. Il a fini par céder mais a laissé un Etat exsangue ingouvernable. Affaibli, le Yémen ne pouvait que renouer avec le chaos. Et c'est le même Ali Abdallah Saleh qui le provoque dans l'espoir de reprendre le pouvoir. La guerre civile s'est imposée d'elle-même au point que les pays du Golfe se sont découverts l'âme d'apprentis gendarmes et ont décidé d'agresser le malheureux Yémen pour le grand plaisir d'Israël qui voit les Arabes s'entretuer allègrement.

Omar El Béchir n'a même pas eu besoin d'un soulèvement populaire pour détruire le Soudan. Il a décidé tout seul de se séparer du Sud-Soudan, exécutant un projet israélien datant de 1954. Le pouvoir algérien refuse de tirer les leçons de la situation qui ébranle le monde arabe. Bouteflika s'accroche au fauteuil malgré les dégâts commis au pays depuis 1999.

L'Algérie est au bord d'une catastrophe, mais il n'en a cure. C'est pourquoi on est en droit de s'interroger sur ses arrière-pensées et se demander s'il n'est pas missionné.

Tayeb Belghiche

Les défenses immunitaires du système

12.05.15

Y a-t-il un lien entre la crise au sommet qui secoue actuellement le FLN et le RND et le timing choisi pour étaler sur la place publique ces querelles de clocher et pousser vers la porte de sortie leurs chefs respectifs : MM. Saadani et Bensalah ? Un scénario politique pour le moins inédit est en train de s'écrire dans les antichambres des deux formations politiques, voire plus haut, quand on connaît le statut de partis du pouvoir de ces formations. Il est connu que la succession à la tête de ces partis se règle toujours par le truchement de «coups d'Etat scientifiques» avec la bénédiction du pouvoir. Le fait nouveau est que cette alternance maison se déroule avec les mêmes acteurs politiques.

Lesquels, après une retraite forcée, reviennent plus forts encore par la grande porte, quand ceux qui leur avaient succédé à ce poste, portés au pinacle par les mêmes faiseurs de rois, préparent leur capitulation sans coup férir. C'est ce même scénario de la succession, par le haut, qui semble s'écrire de nouveau au FLN et au RND. La guerre des chefs qui secoue ces partis est-elle le signe d'un changement des rapports de force internes ? Ou bien alors n'est-elle que la manifestation de répliques d'un séisme politique, dont l'épicentre est situé au cœur du pouvoir et des clans qui le composent ? On pourrait accuser les actuels chefs du FLN et du RND de tout, sauf d'avoir manqué de loyauté et d'activisme pour mettre leurs partis respectifs au service de Bouteflika.

Ces deux hommes ont été et sont de tous les «combats» contre l'opposition et la presse libre. Ce sont eux qui sont chargés «d'animer» (de polluer) la scène politique, s'érigeant en porte-parole du président de la République. Comment dès lors interpréter cette ruade en bonne et due forme dirigée de l'intérieur de ces partis contre ces deux hommes ? Leur lâchage et le retour en grâce annoncé de MM. Belkhadem et Ouyahia, pour présider de nouveau aux destinées de ces formations politiques qu'ils ont quittées par la porte de service, obéissent-ils à des considérations internes partisans ? L'enjeu n'est-il pas ailleurs ? Prépare-t-on la succession de Bouteflika ?

La convalescence du président de la République qui a trop duré et qui risque encore de se prolonger, au vu des images peu rassurantes sur son état de santé diffusées par la télévision algérienne, pourrait avoir convaincu les cercles des décideurs que l'intérêt du système est d'aller, plus tôt que prévu, vers un changement avec un candidat du cru pour sortir le pays de l'immobilisme dans lequel il se trouve. Mais le retour d'Ouyahia et de Belkhadem aux affaires ne signifie pas forcément que le futur candidat du pouvoir pressenti pour succéder à Bouteflika se joue entre ces deux hommes du sérail.

Ils pourraient avoir été rappelés avec pour mission de remobiliser leurs troupes respectives déchirées par des luttes internes. En prévision des prochaines échéances électorales, les législatives, mais surtout, comme tout le laisse penser, dans la perspective d'une élection présidentielle anticipée qui semble devenir une option de plus en plus crédible, le pouvoir a besoin de ces deux appareils qui jouent le rôle de système de défense immunitaire du régime en place. Pour mener à bon port son projet de transition politique dans la continuité du système qui se dessine par petites touches.

Omar Berbiche

La grande omerta

13.05.15

Les dernières révélations faites par le parquet de Milan sur l'affaire Sonatrach donnent froid dans le dos et scandalisent à la fois. Sur les pots-de-vin que lui a versés la société italienne Saipem, l'ancien ministre de l'Energie, Chakib Khelil, a consacré 54 millions de dollars à l'achat de trois appartements à New York.

Cela signifie que cette somme n'est que le côté visible de l'iceberg, si l'on sait qu'il a été également à une certaine époque PDG de Sonatrach et président du conseil d'administration, c'est-à-dire qu'aucun contrôle ne pouvait s'exercer sur sa gestion, aidé en cela par la décision de Abdelaziz Bouteflika de geler le Conseil supérieur de l'énergie.

De ce fait, Chakib Khelil régnait en maître absolu sur l'unique richesse du pays. Il a même failli vendre toutes les richesses du sous-sol aux Américains en faisant adopter par la chambre d'enregistrement appelée APN une loi en ce sens. Il a fallu que Louisa Hanoune du PT et Sidi Saïd de l'UGTA, soutenus par certains journaux, crient au scandale pour que la même assemblée des béni-oui-oui vote avec le même enthousiasme l'annulation d'un texte approuvé quelques mois auparavant.

Cela n'a pas empêché le protégé du chef de l'Etat de continuer à voler allègrement l'argent du peuple algérien. Lorsque la rapine a atteint des dimensions insupportables, le locataire d'El Mouradia s'est vu contraint de se séparer de ce ministre véreux. Malheureusement, ce dernier ne sera pas inquiété par la justice. Et pour lui garantir l'impunité totale, il sera exfiltré discrètement.

Depuis, une chape de plomb tombe sur l'affaire. Certes, une enquête judiciaire a été ouverte, mais rien ne filtre et aux journalistes trop curieux, on répond laconiquement que «la justice suit son cours». Interpol est saisi pour un mandat d'arrêt international mais on découvrira que le dossier est irrecevable parce que ne remplissant pas les conditions requises. Le sulfureux Amar Saadani, au patriotisme douteux, osera même interpeller le ministre de la Justice pour lui demander de classer le dossier.

Depuis, l'omerta, cette loi du silence que s'impose la mafia sicilienne, entoure l'affaire Khelil. Aucun ministre ne veut en parler. L'APN et le Sénat observent le silence. A croire que tout le monde est soit complice, soit a peur des foudres du pensionnaire d'El Mouradia. L'affaire n'est maintenue en vie que grâce à la justice italienne qui informe régulièrement l'opinion mondiale sur le grand pillage perpétré par Chakib Khelil, l'homme qui a soutenu que «si on me touche, on touche au clan».

Du côté algérien, on se voile honteusement la face en espérant que les lois de la biologie permettront un jour de reprendre le dossier et de rendre justice au peuple algérien. En attendant, merci l'Italie !

Tayeb Belghiche

Misère de la philosophie...

14.05.15

Moins d'importations, plus d'intégration. Voici donc la nouvelle lubie que le gouvernement tente de vendre en guise de réponse à la crise, celle de la rente pétrolière en l'occurrence. L'idée paraît tout à fait excellente.

Si ce n'est que la réalité économique ne sait et ne peut se suffire de concepts et de slogans creux. Acheter moins à l'étranger et consommer davantage «algérien», c'est bien beau de le dire, encore faut-il avoir les moyens de le faire. Car dans presque toutes les logiques économiques du monde, lorsque la croissance est en berne, les instruments de la relance sont à chercher ailleurs, c'est-à-dire dans de potentiels gains de compétitivité extérieure, en cherchant avant tout à toujours exporter plus.

Ce n'est bien évidemment pas le cas de l'Algérie. N'ayant quasiment que du gaz et du pétrole à vendre à l'étranger, le pays ne peut donc que se résoudre à dépenser moins, dès lors qu'il a besoin d'un baril à au moins 110 dollars et que celui-ci – ce sont des experts qui le disent – ne franchira peut-être plus jamais la barre des 90 dollars. Que faire alors ? Si la fallacieuse idée d'une diversification «fulgurante» de l'économie nationale ne dupe désormais personne, celle d'une limitation des importations semble, au contraire, trouver un ancrage populiste, dont le pouvoir se sert allègrement pour témoigner de sa volonté de lutter contre d'affreux barons de l'import qui agiraient dans l'ombre.

Le fait est que, à l'heure où la rente pétrolière est définitivement entrée en phase de déclin, le gouvernement ne propose, jusqu'ici, nulle idée cohérente ni pour relancer la production locale ni même pour trouver quelques substituts à l'importation. Comment croire, en effet, à l'avènement imminent d'une croissance diversifiée quand on sait que le gaz et le pétrole représentent plus de 97% des revenus du pays et plus de deux tiers de sa fiscalité, tandis que le reste – conventionnellement classé sous la rubrique hors hydrocarbures – provient aussi de l'exportation de dérivés de pétrole et de TVA et IRG sur les salaires, financés essentiellement par la rente... ?
Même constat pour l'idée d'une limitation des importations.

Une facture dont il convient, certes, d'apprendre à limiter l'emballement, mais qui reste en gros incompressible faute d'une production nationale. L'essentiel des 60 milliards de dollars que le pays dépense pour ses achats à l'étranger sert, en effet, à l'équipement, c'est-à-dire au financement de sa superficielle croissance et de ses emplois. Les deux autres postes d'importation importants sont les biens alimentaires et les médicaments, assurément incompressibles, sauf à vouloir provoquer de graves tensions sociales.

Ainsi donc, hormis quelques tristes petits milliards «économisables» sur les véhicules neufs et autres menus produits de luxe, le gouvernement ne peut agir véritablement sur la facture d'importation qui, à tous les coups, restera trop salée tant que la compétitivité extérieure du pays restera trop faible.

Akli Rezouali

Le vide

15.05.15

La mécanique cantique a changé, il y a quelques années, la perception du vide : il s'agit en fait d'un champ sans matière, certes, mais riche en particules. Sauf que les scientifiques continuent à appeler ces particules du vide les «particules virtuelles». C'est à peu près ce qui se passe sur la scène nationale, où le vide créé par le coup de force du 4e mandat du Président absent a généré une pseudo animation politique. Une illusion.

La neutralisation des institutions, quand il ne s'agit pas de leur dévitalisation, ainsi que l'empêchement de l'action politique, réduite à une attente patiente de l'évolution de la santé du Président, ont tétanisé la vie politique. Ne reste que l'agitation autour d'enjeux superficiels ou d'animation autour des questions répétitives, comme l'éternelle révision de la Constitution. De temps à autre, éclatent des bulles en forme de diatribes sur des affaires de corruption, des «révélation» éditées à Paris ou à Alger, des fatwas millénaristes ou des mouvements de redressement étrangement minutés.

Comme si le come-back de Ouyahia ou un dégommeage de Saadani seraient des dynamiques politiques : or il ne s'agit que d'humeurs coléreuses ou de volonté d'animer, parfois, un sérail ankylosé par la maladie du chef. Pas de politique au sens propre donc. Même si parfois des arguments qui se veulent objectifs sont laborieusement avancées, comme par exemple pour expliquer les détails du remaniement gouvernemental d'hier.

En fait, à quoi répond réellement un tel mouvement qui nous occupera jusqu'au début du Ramadhan ? Un remaniement gouvernemental est le reflet de rapports de force, une réaction à une situation objectivement pesée, un rééquilibrage des ambitions politiques des uns et des autres. Mais là, on continue dans l'illusion de gouverner comme on s'éternise dans l'illusion de suivre une vie politique. Le vide se nourrissant du vide.

Adlène Meddi

Magnifique Burundi

16.05.15

Magnifique peuple burundais. A sa manière, il est en train de faire sa révolution pour exprimer sa volonté de vivre dans un pays démocratique et contre la violation de la souveraineté populaire par un apprenti dictateur sans panache et sans sens de l'honneur.

Depuis environ un mois, les Burundais ont envahi les rues des villes, principalement la capitale Bujumbura, pour exprimer leur opposition à un troisième mandat que veut briguer l'actuel président, Pierre Nkurunziza. Ils considèrent que sa candidature est anticonstitutionnelle et doit par conséquent être combattue jusqu'à la victoire. Pour cela, ils sont en train de payer le prix du sang. Plus de 20 civils ont été tués par la police et plus de 100 000 d'entre eux ont fui vers les pays voisins.

Le pouvoir a même lâché ses milices contre les manifestants anti-troisième mandat dans l'espoir de reprendre le contrôle de la situation, mais rien n'y fit. Une tentative de coup d'Etat a même eu lieu mercredi, mais les putschistes ont renoncé à leur projet 24 heures plus tard pour éviter un bain de sang. Ils ont compris que le Président en poste est prêt à entraîner le pays dans une guerre civile, voire sa dislocation, uniquement pour assouvir sa soif du fauteuil, même si celui-ci est bancal.

La société civile est retournée hier dans la rue, lorsqu'elle a vu que l'armée a échoué. Traités hier de «terroristes» par la police, les manifestants n'ont pas reculé malgré les intimidations, et l'affrontement avec les fidèles du Président ne leur fait pas peur. On ne sait pas jusqu'où ira ce mouvement de contestation. Mais le Burundais, qui a connu les affres de la guerre civile et qui refuse que cela se reproduise, montre un attachement sans faille à la démocratie et à l'alternance.

Il est à l'image de l'Afrique subsaharienne qui est en train de vivre des bouleversements positifs, au point qu'elle est devenue un espoir pour toute la planète. L'Afrique des dictatures à la Mobutu ou à la Idi Amin Dada est bel et bien finie.

Place à l'émancipation et au développement économique. Et elle réussit.

Tayeb Belghiche

Tir à blanc

17.05.15

L'opération de relooking du gouvernement a été bien pensée, mais elle ne fait pas pour autant illusion dans l'entourage de l'opposition.

En procédant au changement de ministres qui passent pour être proches du clan présidentiel, dont le plus significatif, Tayeb Belaïz, désormais ancien ministre de l'Intérieur, l'architecte du 4e mandat de Bouteflika, ceux qui ont inspiré le remaniement ministériel de ce vendredi ont cherché manifestement à donner à ces départs et nominations un sens politique profond qu'ils n'ont pas au demeurant.

Par quelque bout qu'on le prenne, le remaniement ministériel soulève plus de questionnements qu'il n'apporte de réponses quant à l'impasse politique dans laquelle se trouve le pays et à la capacité du pouvoir en place à faire face aux défis majeurs qui se posent à l'Algérie. Les changements opérés à la tête des trois ministères-clés, que sont l'Intérieur, les Finances et l'Energie, dans un contexte politique, économique et social interne si particulier, auraient pu avoir une portée stratégique, si les éléments constitutifs de la crise n'étaient qu'affaire de changement de ministres et de compétences et non pas liés fondamentalement à l'absence de légitimité du pouvoir.

Tout laisse penser, en effet, qu'il s'agit là d'une opération chirurgicale consistant à agir sur des ministères qui sont mis sur le devant de la scène – actualité oblige – en faisant porter aux ministres sortant la responsabilité de l'échec des politiques sectorielles des départements ministériels concernés.

La pratique est vieille comme le système. On fait sauter le fusible pour ne pas avoir à demander des comptes au chef du gouvernement et au président de la République qui ont chacun, conformément à ses prérogatives constitutionnelles, une responsabilité pleine et entière dans le bilan de l'Exécutif. Quand on change une dizaine de ministres sans compter ceux parmi les protégés du clan présidentiel qui passent allégrement d'un secteur à un autre en laissant derrière eux un lourd passif qui est versé au chapitre des pertes et profits, on n'est plus dans le registre des réglages de l'Exécutif pour lui assurer une meilleure cohésion.

C'est un aveu d'échec de la politique gouvernementale dans sa globalité. Il est certain que les nouveaux venus au gouvernement ne pourront faire ni mieux ni plus que leurs prédécesseurs tant le poste de ministre est vidé de toute sa substance, faisant des membres du gouvernement de simples coordinateurs de l'action gouvernementale sans aucun pouvoir de décision même pour choisir leurs propres collaborateurs. Il ne faut surtout pas aller vite en besogne pour voir dans certains changements, comme celui du départ de Mme Labidi du ministère de la Culture, une volonté du gouvernement de moraliser la vie publique en se débarrassant des ministres encombrants sur lesquels pèsent des soupçons de malversation.

Si tel était le cas, et si c'était également une question de quête de compétences, beaucoup d'autres ministres n'auraient pas survécu. L'opposition a qualifié ce remaniement de «non-événement», d'opération de «replâtrage». Le FLN qui n'a cessé de plaider afin que la majorité politique qu'il incarne soit traduite dans les institutions, notamment au gouvernement, devra attendre. L'écho de ce remaniement ressemble à ces barouds des fantasias de chez nous : beaucoup de fumée et de bruit mais qui ne durent que le temps d'un spectacle éphémère.

Omar Berbiche

Procès de masse au Caire

18.05.15

Le régime du général Abdelfattah Al Sissi, le tombeur de l'ex-président islamiste Mohamed Morsi, ne semble pas s'embarrasser d'une quelconque considération dans la répression des islamistes.

En effet, au lendemain de la condamnation capitale du Président destitué en 2013, six islamistes ont été pendus. La condamnation de Mohamed Morsi en même temps qu'une centaine d'autres islamistes, parmi lesquels le prédicateur qatari d'origine égyptienne Youssef Al Qaradaoui – jugé par contumace – a suscité la réaction de Washington, qui s'est élevé contre ces procès de masse et a insisté sur la nécessité de procédures régulières et équitables. L'inquiétude américaine est d'autant plus grande que l'ancien président Morsi, déjà condamné, doit être jugé dans deux autres affaires, dont l'une pour «outrage à magistrat» et l'autre pour «espionnage au profit du Qatar».

Depuis l'élection d'Al Sissi en mai 2014, le nouveau pouvoir, fort du soutien populaire né de la contestation du régime de Mohamed Morsi – accusé d'être à l'origine du chaos qui a régné pendant plus d'une année – s'est lancé dans une répression contre la confrérie des Frères musulmans. Plus de 15 000 militants de la confrérie ont été arrêtés et des centaines d'autres condamnés à mort, parmi lesquels figurent des femmes, dans des procès de masse expéditifs qualifiés par l'ONU de «sans précédent dans l'histoire récente du monde». Si M. Al Sissi parvient à «surfer» sur la vague de sympathie qu'il a soulevée chez les Egyptiens lassés par l'anarchie qui a suivi l'avènement de Morsi en 2011, il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui, de plus en plus d'organisations de défense des droits de l'homme accusent son régime d'être plus répressif que celui de l'ancien président Hosni Moubarak.

Cette vague de procès ne va pas pour autant mettre un terme à la violence, puisque quelques heures après l'annonce du verdict contre M. Morsi, deux juges ont été tués par balle dans le Sinaï, théâtre d'attaques quotidiennes contre la police et l'armée. Et rien n'indique pour l'instant que le régime du président Al Sissi puisse reculer d'une quelconque manière dans ce qu'il qualifie de guerre totale contre les Frères musulmans, d'autant qu'au plan régional et arabe, l'attention est plutôt attirée par la situation au Yémen, dans laquelle l'Egypte est impliquée aux côtés des pays du Golfe et du Maroc, dans la coalition contre les rebelles houthis opposés au gouvernement légitime de Sanaa.

Reda Bekkat

Le repentir

19.05.15

Un pas en avant, deux en arrière : les reculades du gouvernement de M. Sellal et de tous les Exécutifs qui se sont succédé depuis le règne de Bouteflika ne se comptent plus. Dernière en date : la suppression de l'obligation faite aux concessionnaires automobiles de veiller à ce que les véhicules importés soient pourvus de certains équipements de sécurité normalisés sur les marchés extérieurs.

Des milliers de véhicules non conformes au nouveau cahier des charges, admis sur le territoire algérien et qui se trouvaient bloqués du fait de la nouvelle réglementation, vont ainsi pouvoir, à la faveur de cet état de grâce, être mis sur le marché, au grand soulagement des concessionnaires.

Ce rétropédalage en a surpris plus d'un quand on se rappelle comment le Premier ministre et le ministre de l'Industrie et des Mines, M. Bouchouareb, ont mené, sabre au clair, cette bataille qu'ils ont platement perdue. Faut-il mettre ces ratés répétés de l'action de l'Exécutif sur la mauvaise gouvernance ? Sur la multiplication des centres de décision se traduisant par la cacophonie à laquelle on assiste, faisant que l'on en arrive ainsi à se déjuger presque en s'excusant, donnant une piètre image de l'engagement de l'Etat et de la cohérence de l'action gouvernementale ? Le gouvernement Sellal a-t-il cédé au diktat des lobbies financiers dans cette affaire et dans d'autres dossiers où il a été amené à adopter un profil bas après être monté bruyamment au créneau ?

L'échange de bons procédés qui avaient opposé le ministre du Commerce, Amara Benyoune, au Premier ministre suite à la polémique soulevée par l'annulation de l'autorisation d'importation des boissons alcoolisées gelées avec la même célérité par M. Sellal renseigne sur l'approximation et l'improvisation avec lesquelles sont gérées les affaires publiques. On ne gère pas un pays avec des humeurs, le populisme et la démagogie. «On ne joue pas aux riches quand on n'a pas le sou», chantait le poète. Quand la souveraineté nationale part en vrille, que notre décision politique et que nos choix économiques nous sont dictés de l'extérieur pour des raisons évidentes liées à la vulnérabilité de notre économie, à sa dépendance de l'étranger et à l'absence de légitimité du pouvoir, on ne peut qu'avoir les pieds et mains liés. D'où les hésitations, les compromis, voire les compromissions, l'absence de cap et de vision clairs dans la gestion du pays, les batailles virtuelles du changement qui ne sont jamais engagées.

Fragilisé à l'international, la marge de manœuvre de l'Exécutif, au plan interne, n'est guère mieux lotie. La quête, à coup de programmes sociaux populistes, de la paix sociale dont dépend la survie du système a dévoyé l'action de l'Exécutif qui prend ses décisions et contre-décisions sous la pression de la rue, comme on l'a également vu avec la mise en veilleuse de la campagne de lutte contre l'économie informelle. La rue devient un acteur majeur de la décision, en l'absence d'institutions démocratiques élues représentatives et d'une militance politique qui se cherche.

Aussi longtemps que se posera le problème de la légitimité du pouvoir en place, les mêmes errements, les mêmes calculs politiques et les mêmes arbitrages politiques continueront à parasiter la vie des institutions du pays. Comme cette réhabilitation à la hussarde de M. Lamamra dans son poste de chef de la diplomatie.

Omar Berbiche

Crime contre la civilisation

20.05.15

Le berceau de la civilisation n'est plus que l'ombre de lui-même. L'ancien pays des Abbassides, qui a tant donné à l'humanité, se meurt dans l'indifférence générale et surtout celle de ces pays arabes qui se disent ses frères.

Depuis plus d'une année, l'Irak est victime d'une agression menée par une armée terroriste sortie, en apparence, d'on ne sait où. Elle est suréquipée et possède un armement sophistiqué que beaucoup d'Etats sérieux et organisés lui envient.

C'est d'ailleurs pour cette raison que Daech a avancé de façon foudroyante sur le terrain, occupant villes et villages, balayant tout sur son passage. Dans les zones sous son occupation, elle a développé une politique de terreur à l'égard des populations civiles au nom de la charia et procède à des épurations ethniques ciblant particulièrement les chrétiens et les Yazidis.

Pas plus tard que lundi, les terroristes ont occupé la ville de Ramadi. Venant après celles de Mossoul (capitale pétrolière de l'Irak) et de Raqa en Syrie, l'organisation criminelle contrôle un territoire de plusieurs milliers de kilomètres carrés. Bizarrement, la coalition internationale dirigée par les Etats-Unis n'arrive pas à enrayer la progression de cette «armée» et mettre fin à sa folie meurtrière. Un comportement qui laisse des doutes sur l'honnêteté de cette coalition.

Récemment, l'ambassadeur d'Irak à Alger a révélé que son pays a acheté et payé cash 16 chasseurs bombardiers aux Etats-Unis, mais aucun n'a été livré à ce jour. Pourtant, les Américains auraient dû faire preuve de zèle et mettre tout leur poids dans la balance pour aider les Irakiens à retrouver leur souveraineté nationale et la paix. Ils ont commis à l'égard de l'Irak un crime horrible et impardonnable qui dépasse de loin le crime contre l'humanité. C'est un crime contre la civilisation.

C'est George W. Bush et ses deux complices Ronald Rumsfeld et Dick Cheney qui ont menti au monde en prétendant que Saddam Hussein possédait l'arme nucléaire et en ont pris prétexte pour agresser le pays et l'occuper, et ce, dans le but de s'emparer de ses immenses richesses pétrolières. Dès le départ, ils se sont attelés à détruire tout ce qui pouvait être considéré comme un attribut de l'Etat. Ils ont semé la haine entre sunnites et chiites, ce qui fait que les Irakiens sont confrontés à une guerre civile permanente. Les dignitaires du régime nazi ont été jugés et condamnés pour le mal qu'ils ont fait à l'Europe. Bush n'échappe pas à cette logique ainsi que ceux qui ont armé Daech. On parle du Qatar et de la Turquie islamistes.

On est forcés d'y croire, car les Turcs achètent à l'organisation terroriste du pétrole pompé en Syrie et en Irak au quart de son coût sur le marché international. Le monde devrait avoir honte. Logiquement, les Etats-Unis devraient répondre de ce crime devant les tribunaux internationaux et en payer les conséquences.

Tayeb Belghiche

Calomniez, calomniez...

21.05.15

Le culot du régime saoudien dépasse l'entendement. Selon le journal saoudien Makkak, les autorités de Riyad ont émis une recommandation mettant en garde «les personnes physiques ou morales dans les pays qui présentent une faiblesse dans leur dispositif en n'appliquant pas les recommandations du Groupe d'action financière (GAFI) contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme».

Sur cette liste figurent des pays comme la Syrie, le Yémen, le Pakistan et, grande surprise, l'Algérie.

Passons pour le GAFI. Notre pays, à l'instar de tous les pays arabes sans exception, et comme l'Arabie Saoudite surtout, est gangrené par la corruption et mérite, par conséquent, d'être surveillé de très près. Mais là où le bât blesse, c'est lorsque les wahhabites nous fichent parmi les pays finançant le terrorisme. C'est le comble de l'hypocrisie et de la malhonnêteté.

Nul n'ignore que le royaume est le principal bailleur de fonds du terrorisme islamiste à travers le monde. A ce titre, il est l'un des principaux responsables des destructions et des morts qui ont endeuillé l'Algérie durant la décennie 1990. En 1992, après l'invasion du Koweït par l'Irak de Saddam Hussein, le ministre saoudien de la Défense avait annoncé la cessation de l'aide au FIS parce que ce dernier avait apporté son soutien au dictateur irakien. Mais l'aide au terrorisme s'était poursuivie à travers des «ONG» saoudiennes sans que le gouvernement de Riyad fasse le moindre geste pour mettre fin à leurs activités criminelles.

El Watan avait publié à l'époque la copie d'un chèque saoudien d'un million de dollars adressé à un avocat algérien établi en France, du nom de Simozrag, pour le compte des islamistes algériens.

Les preuves du soutien de l'Arabie Saoudite au terrorisme islamiste s'accumulent au fil du temps. Nous apprenons que les fondateurs de Boko Haram au Nigeria, d'Ançar Eddine au Mali, des shebab somaliens, par exemple, ont tous reçu une formation théologique en Arabie Saoudite d'où ils sont sortis avec des idées subversives. C'est dans la nature même du régime saoudien de former des terroristes. Le Saoudien, dès l'école, apprend l'intolérance et le fanatisme. De ce fait, il a une vision erronée du monde. Il faut se rappeler que lors des attentats aux Etats-Unis, sur les 21 terroristes, 17 étaient des Saoudiens. Récemment encore, un «savant» saoudien expliquait sur une chaîne de télévision que la terre est... plate ! C'est dire que le peuple est maintenu volontairement dans l'obscurantisme pour que ses dirigeants utilisent les richesses nationales à leur guise et sans rendre compte de leur gestion.

Et en lançant des accusations farfelues contre l'Algérie, ils espèrent sans doute se donner une virginité et faire oublier leurs accointances avec la violence islamiste.

Il est vrai aussi qu'ils profitent de la situation de l'Algérie, marquée par une absence de pouvoir et une déliquescence de l'Etat, pour déverser leurs mensonges. Ils pensent que les patriotes algériens qui voudront leur répondre seront empêchés de le faire.

Tayeb Belghiche

Emancipation

22.05.15

Recul de la mainmise traditionnelle du patriarcat, mixité, individuation, scolarisation : plusieurs facteurs sociaux et économiques démontrent que la société algérienne connaît une accélération des mutations. Le concept de femme au foyer ou celui de famille élargie, par exemple, disparaissent peu à peu en écho aux «arrangements» de la famille algérienne avec, d'un côté, le XXI^e siècle et son monde, et de l'autre côté, avec ses propres racines et ancrages.

Le rôle des femmes dans le monde du travail et dans la production de la richesse avec une visibilité plus importante dans l'espace public bouleverse la donne et prépare comme une lente révolution sociale. Ce sont ces bouleversements qui rendent caducs les dispositifs étatiques de contrôle social. Car comment le pouvoir politique pourrait continuer à déléguer son autorité aux représentants d'un patriarcat en recul ? Le code de la famille, les lois sur l'héritage ou, plus généralement, l'ordre moral régnant sur les espaces privés et publics sont effectivement dépassés par la silencieuse évolution de la société, qui revient de plus en plus vers l'individu et son émancipation.

Une société qui se projette dans l'avenir des enfants et leur bien-être et qui mobilise ses potentialités pour un bonheur de plus en plus individuel, tout en préservant, relativement plus faiblement que par le passé, les réseaux de solidarité. C'est l'image d'un pouvoir qui n'a pas su écouter les bruissements du changement tranquille de l'Algérie, tentant de museler les dynamiques sociales avec un arsenal répressif et juridique abscons. Dynamiques sociales impossibles donc à contrôler et qui redessinent déjà l'Algérie du futur. L'Algérie de demain.

Adlène Meddi

L'ornière terroriste

23.05.15

La guerre n'est pas finie. C'est ce que l'on retient de l'opération militaire qui a permis d'éliminer, ces derniers jours, 25 terroristes dans les maquis de la wilaya de Bouira.

Il y a moins d'un mois, sept autres individus armés ont été abattus à Yakouren, dans la wilaya de Tizi Ouzou. Ces bilans de guerre, comprenant également la récupération d'armes lourdes, montrent que les rangs de la soldatesque islamiste se régénèrent et se maintiennent dans les maquis, cela après de très nombreuses années de maillage et d'opérations militaires.

On est plus proche de la sonnette d'alarme que du cri de victoire. La présence au même endroit d'un groupe armé aussi important est déjà un échec sécuritaire, même si l'opération militaire qui a permis de le décimer a clairement mis en échec l'agenda terroriste immédiat.

Encore une fois, la lutte ne fait que redémarrer et ne peut pas s'arrêter à la publication des photos de ce qui reste de ce conclave avorté des terroristes. Si une voix gouvernementale parle d'un «bond qualitatif» dans l'action des services de sécurité, il faudra prendre acte de l'évolution «quantitative» des groupes terroristes, pouvant transformer de paisibles localités en zone de guerre.

Pour que l'opinion publique croie à une redynamisation de la lutte antiterroriste, il est recommandé d'abandonner le qualificatif «résiduel» qui suscite l'inquiétude plus qu'il ne rassure. Un homme politique du sérail avait utilisé cette formule en février 2007, précisément à Bouira, deux mois avant l'attaque du Palais du gouvernement à Alger. Un an plus tard, le ministre de l'Intérieur de l'époque estimait qu'entre 300 et 400 terroristes activaient dans les maquis algériens. A présent, l'on parle de «cellules terroristes» mais qui peuvent perdre en un mois près de quarante éléments en deux opérations ponctuelles.

Au risque de contredire la voix officielle qui évoque le bond qualitatif à la suite de l'opération menée à Bouira, on rappellera que la lutte antiterroriste a été déterminante, mais il y a bien longtemps, au milieu des années 1990. La puissance de feu des unités militaires n'était qu'un élément dans le dispositif de lutte qui reposait essentiellement sur les groupes de Patriotes, non pas affectés mais recrutés dans chaque village. Le terrain était entièrement sous contrôle, l'approvisionnement et le soutien étaient rendus impossibles.

Le maquis terroriste, autrement plus fourni que ces dernières années, puisqu'il recevait de pleines escouades de l'ex-FIS, a été littéralement disloqué. Les bilans étaient moins «lourds» que ceux d'aujourd'hui, mais la victoire militaire sur la subversion islamiste était palpable. Le tournant politique de la fin des années 1990 a été dévastateur sur la lutte antiterroriste, quasiment paralysée par la stratégie de la main tendue. De l'organisation des Patriotes, il ne reste qu'une voix presque inaudible réclamant une reconnaissance et quelques droits sociaux.

Les dernières évolutions de la scène sécuritaire rappellent que le pays n'est pas encore sorti de l'ornière terroriste. En attendant un bon qualitatif... en politique.

Djaffar Tamani

Frankenstein et ses créatures

24.05.15

Il arrive parfois que la réalité rejoigne la fiction. Avec cette dernière, l'exemple du Dr Frankenstein vient automatiquement à la mémoire.

Il redonnait, dans son laboratoire, la vie à des cadavres que, malheureusement, il ne pouvait pas contrôler et qui finissaient par se retourner contre lui. Il en est de même avec l'islamisme.

Les pays qui l'ont instrumentalisé ont fini par en être les victimes. Les Etats-Unis en sont l'exemple le plus connu ; ils ont utilisé l'Internationale islamiste pour combattre les troupes soviétiques en Afghanistan. Par un incroyable retournement, la créature se retourne contre son créateur : des terroristes islamistes, en majorité saoudiens, infligent aux Etats-Unis, le 11 septembre 2001, la plus grande défaite militaire à l'intérieur du territoire américain après celle de Pearl Harbor par les Japonais.

De leur côté, les Britanniques ont cru vivre en paix avec l'islamisme en transformant Londres en principale base de la propagande terroriste. Tous les fanatiques du monde musulman, y compris le FIS et son principal bras armé, le GIA, y ont trouvé refuge. Mais avec une incroyable ingratitude, les terroristes ont perpétré des massacres, y compris dans le métro londonien, obligeant enfin la «perfidie Albion» à revoir sa copie.

L'Arabie Saoudite est un autre pays à avoir joué avec le feu. Les wahhabites, s'érigeant en supplétifs des Américains, ont transformé leur pays en un passage obligé pour tous les aventuriers désireux d'aller faire la «guerre sainte» en Afghanistan contre les Soviétiques. Après la défaite de ces derniers, ils ont continué à financer tous les islamistes qui voulaient déstabiliser la planète.

L'Algérie a été l'une de leurs cibles. Ils n'ont pas caché leur volonté d'empêcher l'instauration de la démocratie chez nous parce que, disent-ils, son succès ferait tache d'huile et deviendrait par conséquent une menace pour la survie de toutes les monarchies arabes.

Et c'est ainsi que les maîtres de Riyad se sont engagés à fond dans le soutien au terrorisme, devenant ainsi les complices directs des souffrances endurées par le peuple algérien. Ils n'ont jamais imaginé l'effet boomerang, croyant que leur argent les prémunirait contre n'importe quelle calamité.

Ils n'ont jamais pensé que leur système éducatif créerait des monstres et qu'ils seraient prémunis contre la violence islamiste parce qu'ils en sont les chefs d'orchestre. Ils n'ont pas compris qu'ils essaient un cancer qui finira par les atteindre. C'est aujourd'hui chose faite. Leurs monstres les attaquent sur leur sol même et ce n'est qu'un début. Ils ne s'arrêteront pas aux malheureux chiites qui sont pour l'instant leur cible.

En prenant la tête d'une coalition arabe contre un pays arabe, qui plus est figure sur la liste des dix Etats les plus pauvres au monde, ils ont créé eux-mêmes les conditions de leur propre descente aux enfers. Quand les terroristes ensanglantaient l'Algérie, ils n'ont jamais jugé utile d'adresser un message de sympathie au peuple algérien – et pour cause. Eux aussi vont connaître les affres du péril vert. Et ils quémanderont l'expérience de l'Algérie qui, seule, est venue à bout des semeurs de haine.

Tayeb Belghiche

Ouyahia est-il présidentiable ?

25.05.15

Il serait naïf de croire que le départ de Bensalah du RND est le fait d'une fronde interne.

En réalité, le moment est venu pour qu'il cède la place à un homme dont la destinée ne sera pas de remettre de l'ordre dans le parti, mais d'être propulsé pour un destin national. Le choix du RND n'est pas fortuit par rapport au FLN, ravagé par des guerres intestines ; il jouit d'une certaine stabilité et présente toutes les garanties de fidélité au régime en place. Quelque part, Zeroual l'avait créé pour cela : toutes ces dernières années, le parti a été aux côtés de l'Exécutif, au Parlement tout particulièrement.

Cet homme donc, à la tête du RND, sera Ahmed Ouyahia qui connaît bien la boîte pour l'avoir dirigée de longues années sans qu'il ait eu à affronter de fortes dissensions, juste quelques remous, notamment au sein des cadres dirigeants, suivis parfois de démissions du fait de son caractère et de ses méthodes jugées autoritaires.

Ouyahia aura toute latitude pour briguer, en tant que leader de parti, le poste de président de la République, le moment voulu, c'est-à-dire à l'achèvement du quatrième mandat ou avant, si l'état de santé de Bouteflika décline au point de le pousser au départ. Ouyahia sera donc en «réserve» de la République pour cette haute fonction, avec l'assentiment du chef de l'Etat et des autres décideurs, notamment les militaires. Comme il l'a servi avec fidélité durant son règne, bien qu'il ait émis quelques «réserves» sur le quatrième mandat, il bénéficie de la confiance de Bouteflika. L'armée, de son côté, a de lui une image positive, celle d'un intransigeant dans la lutte contre le terrorisme, et ce n'est pas rien dans cette conjoncture de montée des périls aux frontières du fait du djihadisme international.

On peut parler de consensus à l'égard de Ouyahia pour occuper la plus haute fonction politique du pays. Ses qualités intellectuelles et son expertise acquise durant de longues années dans le gouvernement ajoutent à la conviction qu'il est «mûr et apte» à assurer la succession si l'on ne tient pas compte de sa détestable réputation au sein des couches populaires et des milieux de l'opposition. Au début des années 1990, rappelons-le, Ouyahia avait ponctionné les salaires des fonctionnaires pour faire face au déficit budgétaire induit par la crise économique et jeté en prison des centaines de cadres d'entreprises pour «mauvaise gestion», leur faisant injustement assumer l'ensemble des fautes de management.

Ouyahia a toujours cultivé un tempérament fait d'arrogance et de mépris (à l'encontre de tous ceux qui ne partagent pas ses vues), ce qui a aggravé son rejet. Mais à un candidat potentiel à la présidence de la République, on ne demande pas d'être populaire ; il lui suffit d'être fidèle au système. Ce système tant décrié, mis en place dès les premiers jours de l'indépendance – même avant –, sédimenté par tous les régimes qui se sont succédé à la tête du pays. Et auquel Bouteflika a apporté une touche particulière à travers la généralisation de la corruption et les atteintes aux libertés. Si donc Ouyahia deviendrait président de la République, il ne serait que le continuateur de son prédécesseur et ce serait tout aussi catastrophique pour l'Algérie.

Ali Bahmane

Encore le péril vert

26.05.15

Les victoires fulgurantes et inexplicables de Daech en Syrie et en Irak semblent avoir donné des ailes à la mouvance salafiste à travers le monde, et elle ne rate plus une occasion pour commettre des crimes, comme on l'a vu récemment en Arabie Saoudite et surtout au Nigeria où Boko Haram accentue sa politique de terrain.

L'Algérie n'échappe pas à la règle. Les islamistes algériens reprennent du poil de la bête et, à l'approche du Ramadhan, redoublent d'invectives et de messages de haine, principalement sur les réseaux sociaux. La femme algérienne est particulièrement ciblée. On lui promet toutes les punitions du monde, entre autres de «la défigurer avec de l'acide chlorhydrique» si elle ne met pas le voile.

Ce sont des menaces à prendre au sérieux. Le terrorisme islamiste a commencé dans les années 1980, à l'université de Blida, quand des étudiantes ont été aspergées à l'acide par des barbus, plus tard devenus dirigeants du FIS et terroristes. Il faut dire que le climat s'y prête.

L'islamisme a été pratiquement vaincu à l'époque de Liamine Zeroual parce qu'il y avait une réelle volonté politique de l'éradiquer, au point que les qamis et la barbe sont devenus invisibles dans nos rues et que ceux qui voulaient exhiber ostentatoirement leur appartenance rasaient les murs.

L'arrivée de Abdelaziz Bouteflika au pouvoir a malheureusement changé la donne. L'homme, qui se disait publiquement plus proche des islamistes que des démocrates, s'est engagé dans une politique de «réconciliation nationale», qui a été appliquée de façon qu'elle a remis en cause les acquis de la jeune démocratie algérienne. Il voulait profiter de l'occasion pour avoir le prix Nobel de la paix, mais il n'a fait qu'encourager les salafistes à revenir sur la scène et à occuper à nouveau le terrain politique, à croire qu'il voulait leur livrer l'Algérie pieds et poings liés.

Les chefs terroristes se sont mis à se pavaner avec arrogance dans les rues algériennes. Un chef islamiste, un certain Hammadache, qui a fait ses classes en Arabie Saoudite –comme les fondateurs de Boko Haram du Nigeria et Ançar Eddine du Mali – s'est même permis d'édicter une fatwa condamnant à mort le chroniqueur Kamel Daoud. Il aurait dû être coffré pour «appel au meurtre», mais il n'a pas été inquiété.

Le ministre de la Justice, Tayeb Louh, que personne ne peut soupçonner d'avoir une quelconque sympathie pour les islamistes, et qui est plutôt connu pour être un démocrate convaincu, n'a même pas actionné le parquet, comme le veut la législation, alors qu'il a déclaré que la justice est tenue de s'autosaisir quand il y a violation de la loi. Le climat est d'autant plus malsain que les islamistes se battent encore pour empêcher l'application d'une loi qui punit le passage à tabac de la femme et qui reconnaît à celle-ci des droits constitutionnels jusque-là bafoués.

Dans l'ambiance actuelle voulue par le pouvoir, l'Algérie est assise sur un volcan et il est à craindre que la violence vécue dans les années 1990 réapparaisse. Trop de forces hostiles à la stabilité du pays travaillent à l'interne et à l'externe.

Tayeb Belghiche

L'Algérie face au djihad 2.0

27.05.15

Et si les nouvelles technologies de l'information et de la communication, et plus spécialement les réseaux sociaux et internet, s'avéraient les repaires privilégiés des apologistes du terrorisme, du takfirisme et autres propagateurs du djihadisme à la sauce Daech ? C'est une réalité vérifiée en Europe et cela semble, hélas, aussi le cas chez nous, bien que nous soyons encore à l'âge de la pierre en termes de développement des technologies de la communication.

Que le ministre des Affaires religieuses en parle est le signe qu'il y a forcément des données pas très rassurantes quant à la prolifération de l'extrémisme et de la propagande terroriste en Algérie. C'est connu, les Algériens sont férus de facebook et de YouTube, un peu moins de Twitter où ils disent l'indicible et diffusent l'interdit. Ils ne sont donc pas immunisés contre ces milliers de comptes pas très recommandables.

Déclinés sous forme de portraits angéliques de femmes tout droit sorties de Hollywood, elles cachent parfois des visages hideux de terroristes qui aguichent nos jeunes pour les attirer vers le monde infernal de Daech et consorts.

On doit donc prendre conscience que le djihadisme et la propagande terroriste évoluent au gré des moyens technologiques du moment. Il y a plus de chance de mettre la main sur un apprenti djihadiste sur facebook que dans une mosquée ou une école coranique.

Mohamed Aïssa s'appuie sur une récente étude qui a révélé qu'entre septembre et décembre 2014, pas moins de 46 000 comptes Twitter faisant l'apologie du terrorisme et appelant à l'adhésion à l'organisation Daech ont été découverts en Europe. Le ministre soutient que l'Algérie est bien ciblée par cette monstrueuse campagne de propagande internationale via le Net. Quand on apprend que 90% des terroristes européens ont été «fabriqués» par internet, il y a de quoi avoir peur pour l'Algérie.

Sommes-nous capables de faire face au djihadisme 2.0 qui sévit sur facebook, YouTube, Viber et peut-être même par mail ? En l'état actuel du développement embryonnaire des technologies de la communication, il n'est pas sûr que les autorités disposent d'outils de pointe pour faire face à ce terrorisme high-tech. Il y a une année, une étude internationale avait révélé que l'Algérie faisait partie des pays les plus vulnérables aux cyberattaques.

On peut alors légitimement penser que notre pays est aussi très exposé à la propagande terroriste.

Les autorités, qui passent leur temps à traquer les commentaires des journalistes et activistes de la société civile sur facebook et Viber, seraient mieux inspirées de replacer leurs curseur sur les recruteurs de Daech et les «muftis» de la haine qui écumant le Net. Il ne faut pas se tromper d'ennemi : la plume du journaliste n'est pas aussi tranchante que la lame du djihadiste.

L'Etat est interpellé pour faire en sorte, et par tous les moyens, d'éviter que nos jeunes ne tombent dans les rets de l'extrémisme sous toutes ses formes. C'est une question trop sérieuse de sécurité nationale, qui ne s'accommode pas de «tchatche»...

Hassan Moali

Le début de la fin pour Blatter

28.05.15

Un séisme de très forte magnitude a frappé la FIFA. L'arrestation de plusieurs responsables et dirigeants de l'instance faïtière la veille de la tenue de son 65e congrès, qui coïncide avec l'élection du président pour un mandat de 5 ans, marque sans nul doute le début de la fin de la FIFA dans sa version actuelle. La justice américaine a frappé fort au cœur même du système mafieux instauré par le Brésilien Joao Havelange et perpétué par le Suisse Joseph Sepp Blatter. Jamais la FIFA n'a été autant décriée. Joseph Sepp Blatter et ses lieutenants ont érigé la corruption en système de gouvernance.

Les scandales, les pots-de-vin, le trafic d'influence, l'absence de transparence dans la gestion des affaires du football se sont institutionnalisés depuis que Blatter a pris ses fonctions de président. Plusieurs de ses proches, membres du comité exécutif de la FIFA, ont été éclaboussés par des scandales de corruption à répétition sans qu'il mette un terme à cette saga qui a fini par plonger l'institution dans la situation qu'elle traverse actuellement. A priori, l'épisode des arrestations et des inculpations ne s'arrêtera pas là, comme l'a indiqué un juge américain. C'est un véritable coup de pied dans la fourmière que vient de donner la justice américaine. Beaucoup d'affaires vont remonter en surface.

Si pour l'instant Joseph Blatter n'a pas encore été inquiété, il n'est pas exclu qu'il le soit très prochainement, lorsque les enquêteurs remonteront jusqu'à lui dans les affaires de corruption qui ont entaché l'image du football au cours des dernières années. Le coup de grâce pourrait lui être porté par Michael Garcia, l'ancien procureur du district new-yorkais, chargé par la FIFA d'enquêter sur les soupçons de corruption qui pèsent sur l'attribution à la Russie et au Qatar de l'organisation des Coupes du monde 2018 et 2022. Son rapport de 400 pages, rédigé après des mois d'enquête et qui a coûté 5 millions d'euros, n'a pas été publié, parce que Joseph Sepp Blatter a opposé son veto avec la complicité des membres du comité exécutif.

Hier, la police helvétique a arrêté, sur ordre de la justice américaine, plus de neuf officiels de la FIFA, dont deux vice-présidents, Joffrey Webb (îles Caïmans, président de la Concacaf) et Eugenio Figueredo (Uruguay). D'autres dignitaires de la FIFA connaîtront le même sort incessamment. La prochaine grosse prise sera très certainement Texeira, l'ancien président de la Confédération brésilienne de football (CBF) et gendre de Joao Havelange, réfugié à Miami. S'il se met à table, il signera la fin de Blatter et de beaucoup d'autres dirigeants et responsables dans le football mondial. Toutes les confédérations en pâtiront.

Le football est à l'aube d'une révolution, comme celle qui s'est produite en 1995, lorsqu'un joueur belge du nom de Jean-Marc Bosman s'est attaqué au système des contrats. Il a gagné sa bataille et a contribué à l'instauration de nouvelles règles qui font le bonheur des plus grands joueurs du monde. Le scandale, qui ébranle la FIFA depuis quelques heures, peut changer la face et l'image du football écornée par des années de mauvaise gestion par Blatter et son clan.

Yazid Ouahib

Le mythe de la oumma

30.05.15

Après la «solidarité arabe» longtemps chantée mais qui n'a été qu'une opération de propagande au service des régimes en place, c'est au tour du mythe de la «oumma islamiya» de voler en éclats. Si dans le premier cas, c'est surtout la question palestinienne qui a mis en évidence l'incompétence et la lâcheté des potentats qui nous dirigent, l'affaire des Rohingyas a mis à nu le monde musulman.

Les Rohingyas sont une minorité musulmane d'environ un million et demi qui vit en Birmanie, un pays à majorité bouddhiste. Ils ne sont pas reconnus comme Birmans et n'ont droit ni au travail ni aux services sociaux ; leurs enfants sont interdits d'école et, surtout, ils ne sont pas considérés comme citoyens à part entière alors qu'ils vivent dans le pays depuis la nuit des temps.

De plus, ils sont persécutés par les fanatiques bouddhistes qui ont engagé contre eux une horrible campagne d'épuration ethnique. Même le prix Nobel de la paix, Mme Aung San Suu Kyi, qui s'était distinguée par son combat contre la dictature et pour l'instauration de la démocratie, observe un grand silence face à ce crime contre l'humanité, et ce, pour des raisons bassement électoralistes.

Mais ce qui fait le plus mal, c'est le silence des pays musulmans. L'Organisation de la conférence islamique (OCI), créée à l'initiative des wahhabites saoudiens et dont le siège se trouve à Djeddah pour, soi-disant, œuvrer à l'épanouissement et à la défense des musulmans où qu'ils se trouvent, n'a pas pipé mot. Il est vrai que le régime de Riyad est plutôt occupé à affaiblir la communauté à travers le salafisme armé qu'il a engendré. Plus grave encore, trois pays musulmans – l'Indonésie, le Bangladesh et la Malaisie – font ouvertement la guerre aux Rohingyas. Ces derniers sont en train de fuir leur pays à bord de bateaux de fortune.

Ceux qui ont la chance d'arriver en vie au large des côtes de ces «pays frères» sont refoulés en haute mer. Pour ceux qui réussissent à débarquer, le Bangladesh a trouvé une solution à l'hitlérienne : il a décidé de les regrouper sur une petite île transformée pour la circonstance en camp de concentration. Le Premier ministre de ce pays les a traités de «malades mentaux». Comme les musulmans sont totalement défaillants et complètement insensibles à la douleur de leurs coreligionnaires, ce sont les «infidèles» qui essayent de faire quelque chose pour cette minorité.

L'Occident chrétien est en train de se démener pour sauver ce qui reste de cette ethnie. Une conférence à cet effet s'est ouverte hier à Bangkok, mais l'espoir de trouver une issue humanitaire est mince. Seuls les Etats-Unis se sont fait représenter à un niveau respectable et comme ardents défenseurs des Rohingyas.

Ils se donnent au moins bonne conscience devant un tel cas. Ils feront ainsi un peu oublier les dégâts qu'ils commettent en Syrie et en Irak notamment.

Les musulmans, quant à eux, vivront avec leur honte. Comme la Ligue arabe, la preuve est aujourd'hui faite pour dire que l'OCI, elle aussi, est un organisme inutile, qui absorbe l'argent des peuples et qui n'est qu'au service des régimes.

Tayeb Belghiche

Le FLN nouveau est arrivé !

31.05.15

Les «coups d'Etat scientifiques» font partie de la vie organique du FLN. Les travaux du 10e congrès qui se sont achevés, hier, ont baigné dans cette culture de l'alternance toujours décidée en dehors des structures du parti, dans les sphères du pouvoir.

Le scénario vécu à l'occasion de ces assises est un parfait concentré de la manière dont s'exerce le pouvoir en Algérie. Le secrétaire général du FLN, Amar Saadani, que l'on disait poussé vers la porte de sortie, comme Abdelkader Bensalah qui a fini par capituler à la première secousse du RND, parce que lâché par le pouvoir, avait bien caché son jeu quand on voit la tournure, tout à son avantage, prise par les événements. La bataille pour le contrôle du parti que les redresseurs promettaient n'a pas eu lieu. L'arbitrage du président Bouteflika et de son clan dans la crise qui secoue le FLN s'est fait selon le même rituel propre au système.

Pouvait-il en être autrement, quand on sait la mission impartie par le pouvoir à M. Saadani dans le plan de reconfiguration des rapports de force entre la présidence de la République et les autres institutions, particulièrement les services de renseignements ? Il fallait être naïf pour croire en effet un seul instant que l'homme qui a accepté d'aller au charbon en s'attaquant au patron des services – une mission aussi périlleuse pour laquelle les candidats ne se bousculaient pas – allait être abandonné au milieu de l'océan et de la tempête par ses mentors politiques ! En vieux manœuvrier de la «politique» rompu aux coups tordus, il a fait croire, dans un subtil jeu de scènes qui a dérouté tous ses détracteurs, que le duel qui l'opposait aux redresseurs, il le menait seul avec l'appui des militants du FLN.

C'est ainsi qu'il avait évité, avant la tenue du congrès, de mêler de manière trop tapageuse la personne du Président au combat partisan interne au FLN. Et d'engager le gouvernement dans un débat qui ne le concerne pas constitutionnellement parlant. Tout cela n'était finalement qu'une ruse de guerre. Avec une dot aussi alléchante qu'il a fièrement exhibée devant ses adversaires, il savait qu'il n'y aurait plus de place pour la résistance et qu'il tenait bien son destin en main.

La lettre de soutien du président Bouteflika aux congressistes que Saadani s'est empressée de dévoiler dès l'entame des travaux, la présence du gouvernement au grand complet, du corps diplomatique, la forte médiatisation de l'événement, incontestablement, du point de vue de la symbolique, Saadani a frappé fort.

Cependant, ce n'est pas tant cette victoire en apparence homérique arrachée par Saadani contre ses adversaires au sein du FLN qui est porteuse de sens. Mais bien plus le rôle nouveau qui semble être impartie par les décideurs à cette formation, avec ses dirigeants actuels, dans la gestion de la crise multidimensionnelle que vit le pays et la transition politique qui se prépare.

La confusion faite consciemment sans nul doute dans la lettre de Bouteflika entre le FLN historique et celui post-indépendance n'est certainement pas fortuite. C'est là le signe patent que la notion de légitimité historique a encore de beaux jours tant que Bouteflika est aux commandes, contrairement à ce qu'il avait laissé entendre un moment.

C'est le seul radeau de fortune qui s'offre à lui et à son équipage pour maintenir le cap face à tant d'adversité. Le FLN pour sauver Bouteflika ? Bouteflika au secours du FLN ? L'entrée des ministres du gouvernement Sellal au comité central du FLN fournit des pistes sur la «refondation» au sein de ce parti.

Omar Berbiche

Des lois et des projets

01.06.15

Les pouvoirs publics sont décidés à assurer à l'enfant «le bien-être pour son accomplissement social», a assuré, hier, le chef de l'Etat. La Journée internationale de l'enfant – comme celles de la femme ou de la presse – est l'occasion pour les hautes autorités du pays de s'adonner à leur exercice préféré : la profession de foi.

Dans un pays plombé par des crises multiformes, à commencer par celle politique, en attendant l'exacerbation de la situation économique, il est rare de déceler le bien-être et l'accomplissement social là où la désespérance et les désillusions dominent le climat général. Echec scolaire, délinquance, harka, exil, subversion... la chronique de ces deux dernières décennies est à classer dans les pages sombres de l'histoire du pays.

Le système éducatif national est à ramasser à la petite cuillère. Pourtant, l'éducation «de qualité» est l'un des éléments essentiels de la Convention internationale des droits de l'enfant, ratifiée par l'Algérie il y a plus de 20 ans. Après tant d'«efforts» et de réformes, l'année scolaire finit, dans notre pays, par l'incendie d'établissements et la triche aux examens. L'unique mesure prise pour assurer un tant soit peu le bien-être de l'écopier a été d'alléger son cartable. La grande réforme des programmes devant assurer réellement l'accomplissement de l'élève dans sa vie future n'est toujours pas sur les tablettes du gouvernement.

Celui-ci a d'ailleurs anticipé l'échec de ses politiques puisque la loi sur la protection de l'enfant, adoptée ces derniers jours, est trop insistante sur le volet judiciaire. «Assainir le casier judiciaire des enfants atteignant 18 ans leur permet de recommencer leur vie à zéro», assurait le représentant du gouvernement devant les députés.

La priorité est de mettre en œuvre un système d'éducation et de formation qui ne produise pas des repris de justice, mais des citoyens ouverts aux valeurs de modernité et de progrès. Or, le pouvoir politique n'a toujours pas décliné son projet de société et les signaux qu'il renvoie ne démentent jamais la proximité avec les adeptes de la théocratie.

Dans un pays qui dispose pourtant d'un Parlement, même si ses capacités de proposition et de contrôle sont atrophiées, l'une des litanies préférées du gouvernement est de mettre en place une instance de fatwa qui va devoir disputer le pouvoir législatif à notre auguste Assemblée.

Il est vain de promettre des lois protégeant des catégories sociales et les libertés si le choix de société n'est pas tranché. La donne est particulièrement complexe en Algérie puisque les textes de loi contre les violences faites aux femmes et protégeant l'enfant ont été descendus en flammes par des parlementaires islamistes, parfois faisant partie de l'alternative politique qui milite pour une transition démocratique.

Au gouvernement ou dans l'opposition, les islamistes tiennent à leur implacable démarche : contrôler la famille, la rue puis le pouvoir.

Djaffar Tamani

Le courage à sens unique de Daech

02.06.15

L'organisation terroriste Daech, en engageant une guerre confessionnelle dans le monde musulman, est en train de plonger celui-ci dans le monde des ténèbres, parachevant le travail criminel des dirigeants qui sont à sa tête. En une semaine, Daech s'est attaqué à deux mosquées chiites d'Arabie Saoudite, faisant des morts et des blessés.

Dans les communiqués où il revendique ses forfaits, il promet d'autres carnages. Sortie de nulle part, Daech a annoncé avec fracas qu'il déclare la guerre totale «aux juifs et aux chrétiens».

Depuis, il s'est attaqué à des civils sans défense, semant la terreur contre les communautés yazidis et chrétiennes d'Irak où, en un temps record, il a occupé une immense partie du territoire. Il a aussi étendu ses activités en Syrie, où le régime de Bachar Al Assad, s'accrochant honteusement et contre toute logique au pouvoir, se contente de défendre Damas et de bombarder avec du phosphore les populations civiles d'Alep et de Palmyre. Une déstabilisation qui se déroule pour le plus grand plaisir d'Israël, qui voit le monde arabe se disloquer sous ses yeux, sans qu'il ait à agir.

Au demeurant, les «combattants» de Daech, dans leur immense lâcheté, n'osent pas se frotter aux Israéliens. Israël est à un jet de pierre des positions tenues par les terroristes en Syrie et Jérusalem est à peine à une quarantaine de kilomètres. La priorité de tout musulman logiquement est la libération du troisième lieu saint de l'islam et non de massacrer ses coreligionnaires. Ce qui laisse penser que les troupes de Baghdadi ne sont pas si fanatiques que ça et qu'elles savent où mettre les pieds. C'est-à-dire que leur disparition de la surface de la planète est assurée si elles osent lancer quelques obus contre l'Etat hébreu.

D'ailleurs certains analystes estiment qu'elles doivent avoir un soutien discret des dirigeants de Tel-Aviv dans la mesure où elles font la sale besogne qui échoit en théorie à l'armée israélienne et à son puissant service secret, le Mossad. De toute évidence, ceux qui ont créé et armé des criminels de cet acabit portent une lourde responsabilité devant l'histoire. La Turquie et le Qatar sont pointés du doigt. Il n'y a rien d'étonnant.

Le premier pays est divisé par un parti membre des Frères musulmans et le second est un propagandiste zélé d'Al Qaïda à travers sa chaîne de télévision Al Jazeera. Si leur implication est avérée, ils jouent dangereusement avec le feu et, surtout, travaillent directement ou indirectement pour Israël et tous les ennemis de l'islam.

Tayeb Belghiche

Intrigues dans le palais

03.06.15

Le pouvoir n'a plus comme cap, aujourd'hui, que la mise en place des instruments de succession à Bouteflika. Mais pressé par le temps, il agit de plus en plus de manière expéditive et brutale. Aussi a-t-il vite liquidé les trois dossiers les plus lourds de son règne, en souffrance au niveau de la justice, en les faisant défiler en des temps records, puis en les vidant de leur substance.

Les vrais responsables des affaires de corruption sont passés entre les mailles du filet, laissant par la même entre les mains des juges des lampistes exposés à de lourdes peines. Des deals ont été tacitement conclus, les plus productifs avec Khalifa Moumen et Chakib Khelil, tandis que des ministres et de hauts dignitaires du régime ont été «préservés» de la barre des accusés.

Qu'importent les atteintes aux procédures et aux droits des accusés, l'essentiel est que les affaires Khalifa, Sonatrach et autoroute Est-Ouest ne viennent plus polluer la transition vers la succession.

En même temps, au plan politique, le pouvoir a tranché dans le vif. Sur intervention directe du président de la République, le FLN a été livré avec armes et bagages à Amar Saadani, personnage fantasque mais serviteur du régime parmi les plus zélés, rempart contre tout ennemi réel ou supposé (dans la société civile, la presse indépendante et l'opposition politique). Pour ne pas qu'il soit rattrapé par des dossiers scabreux (foncier de Djelfa, biens et avantages en France), Amar Saadani a eu besoin du parapluie de Bouteflika. Il aura également besoin du soutien de son successeur dont on ne connaîtra le nom qu'à la toute dernière minute, quand Bouteflika aura achevé les arrangements entre les différents pôles de décision. Pour l'heure, il met en confrontation deux personnalités, Ouyahia ou Sellal, le premier auquel a été «rendu» le RND pour qu'il puisse agir sur la scène politique, le second «introduit» au FLN afin qu'il bénéficie de son sponsoring le moment voulu.

Ouyahia a une longueur d'avance du fait de son expérience politique et managériale, mais Sellal a l'avantage d'une fidélité à toute épreuve adossée à une certaine «fraîcheur politique» qui le rend consensuel.

Reste la population. Dans une tradition bien ancrée depuis l'indépendance, elle n'aura qu'à plébisciter le choix opéré par Bouteflika et avalisé par les autres décideurs, notamment militaires. Le FLN s'y prépare, avec la nouvelle force de frappe issue de son dernier congrès : plus de 500 membres au comité central (à faire pâlir les Bolcheviks) et des structures disséminées dans tout le pays. Idem du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales qui, comme d'habitude, répondra présent pour «orienter» les chiffres.

Reste une inconnue, un grain de sable qui pourrait détruire cet engrenage infernal : la crise économique. Elle ne semble, pour l'instant, inquiéter le pouvoir que sur quelques effets secondaires alors qu'elle est profondément structurelle : elle remet en cause l'ensemble du modèle économique en cours, basé sur la rente pétrolière, abondante et facile d'accès. La fameuse paix sociale a été gagnée depuis le début du siècle par une redistribution de la rente, laquelle est montée en cadence d'année en année pour atteindre des sommets à l'apparition du Printemps arabe.

Des conséquences politiques majeures apparaîtront si cette paix sociale est sérieusement remise en cause et si les intrigues de palais continuent de prendre le pas sur les profondes aspirations populaires. Des régimes bien plus sophistiqués que le pouvoir algérien sont tombés comme des châteaux de cartes lorsque la population a crié sa colère et investi la rue. L'histoire est là, têtue, pour nous rappeler cette leçon. Octobre 1988 a joué ce rôle chez nous, un basculement de l'histoire que Bouteflika a ignoré et méprisé.

Ali Bahmane

L'alternance-maison

04.06.15

Chaque apparition publique du président Bouteflika donne à voir un homme puisant ses forces ou ce qu'il en reste dans ses dernières réserves. L'homme est loin d'incarner cette vitalité et cette énergie débordante que lui attribuent ses abondantes activités officielles gérées à travers des lettres et des messages diplomatiques.

Ses conseillers ont cru bien faire en l'arrachant à sa convalescence, qui se confirme de plus en plus qu'elle sera longue, contrairement aux assurances données par ses médecins et son entourage.

En le mettant au-devant de la scène avec un rythme d'audiences soutenu de chefs d'Etat et de personnalités étrangères en visite dans notre pays, l'objectif est, à l'évidence, de montrer qu'il n'y a pas de vacance du pouvoir en Algérie. Au fil du temps, on se rend à l'évidence que le piège est en train de se refermer sur ceux qui ont inspiré cette démarche qui porte préjudice à la dignité du Président, à la fonction présidentielle et, de manière plus globale, à l'image de l'Algérie.

L'exercice est d'autant plus humainement difficile à supporter qu'on le voit d'ailleurs à travers ce sentiment général d'inconfort qui se lit clairement dans l'embarras mal dissimulé des hauts responsables algériens présents aux audiences du Président quand celui-ci intervient au prix d'un indicible effort. Mais aussi de ses hôtes étrangers dont le siège est presque collé – au mépris des règles du protocole – à celui de Bouteflika pour des raisons d'audition et de compréhension. Les Algériens, qui ne ratent plus les images des audiences présidentielles, ne manquent pas de ressentir, eux aussi, un profond sentiment de malaise devant ces images fortes qui ne laissent personne indifférent. Pas même ses plus fervents supporters.

Cette opération de communication présidentielle censée rassurer nos partenaires étrangers et taire les critiques de l'opposition, qui appelle à une élection présidentielle anticipée, n'a pas manqué de produire l'effet inverse. Les délégations étrangères ayant approché le président Bouteflika ont pu apprécier de visu la réalité des choses.

Et on l'imagine bien, ce ne sont pas les déclarations de circonstance louant la lucidité et la perspicacité de l'analyse du Président qui seront consignées dans leurs rapports de mission !

Ce psychodrame qui a trop duré, au-delà de ce qu'avaient certainement prévu ses concepteurs, commence manifestement à peser lourdement, y compris pour le pré carré présidentiel. Même en usant de tous les stratagèmes possibles et imaginables, la durée du mandat présidentiel est encore longue pour s'obstiner à chercher à gagner du temps en maintenant le statu quo, alors que les défis auxquels fait face le pays sont immenses et graves.

Au sein du pouvoir, le consensus s'élargit de plus en plus quant à l'incapacité de Bouteflika à aller au bout de son mandat. C'est ce qui explique sans doute l'emballement des forces politiques gravitant autour du pouvoir. Les messages envoyés par le dernier congrès du FLN, le retour de Ouyahia à la tête du RND annoncé par la presse, la surmédiatisation des activités du chef d'état-major de l'ANP, l'épouvantail de Daech qui s'est subitement invité dans le débat politique et sécuritaire, tout cela laisse présager que la succession à Bouteflika est plus que jamais à l'ordre du jour. Le FLN a posé les premiers jalons de l'alternance au pouvoir, qui se concocte dans les laboratoires du système.

Omar Berbiche

Les dispositifs d'aide à l'emploi et leurs limites

05.06.15

Depuis la période du Programme d'ajustement structurel (PAS) suivi sous la houlette du Fonds monétaire international (1995-1998), plusieurs dispositifs d'aide à l'emploi ont été mis en place en Algérie : Emplois salariés d'initiative locale (ESIL), Travaux d'utilité publique à haute intensité de main-d'œuvre (TUP- HIMO), Contrats de pré-emploi (CPE), dispositif d'aide à l'auto-emploi destiné aux jeunes et géré par l'Agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes (Ansej), dispositif de l'Agence de développement social (ADS), dispositif d'aide au retour d'emploi pour les personnes ayant perdu leur emploi âgées entre 35 et 50 ans et gérées par la Caisse nationale d'assurance chômage (CNAC), dispositif du micro-crédit géré par l'Agence nationale de gestion du microcrédit (Angem), Dispositif d'aide à l'emploi (DAIP) dans ses différents contrats (CTA, CID, CIP, CFI).

A l'origine, la plupart de ses dispositifs devaient servir de «filet social» aux conséquences devant découler des mesures drastiques appliquées dans le cadre du PAS. A la fin de ce programme, les dispositifs ont été renforcés et complétés. Le dispositif de l'Ansej s'adresse aux jeunes chômeurs situés dans la tranche d'âge 19-35 ans.

L'aide de l'Ansej se matérialise de deux façons : d'une part, soutien, conseil, accompagnement et mise à disposition d'informations utiles et, d'autre part, financement sans intérêt à hauteur de 29% (pour un investissement inférieur à 5 millions de dinars) et 28% (pour un investissement compris entre 5 et 10 millions de dinars), le reste étant financé par le promoteur à hauteur de 1% à 2% et la banque à hauteur de 70% (dans le cadre d'un financement triangulaire) ou uniquement par le promoteur à hauteur de 71% à 72% (dans le cadre d'un financement mixte).

Au-delà de cet exemple anecdotique de l'Ansej et de manière plus générale de tous les dispositifs d'aide à l'emploi, force est de constater que le chômage a été ramené de 29% en 1999 à moins de 10% en 2013, soit sur une période 15 ans, et que le taux de croissance moyen a oscillé entre 3% et 4% mais que l'économie algérienne n'a jamais été autant vulnérable, et ce, malgré son aisance financière due à l'embellie sur le marché pétrolier international. En effet, durant la même période, les hydrocarbures ont contribué à plus d'un tiers au produit intérieur brut (PIB), plus de deux tiers au budget de l'Etat, plus de 98% aux exportations et plus de 120% à la masse monétaire.

Aujourd'hui que le prix du pétrole a perdu environ la moitié de sa valeur en presque une année, on mesure combien il fallait adopter des réformes structurelles et diversifier l'économie. Parmi ces réformes, j'en citerai l'assainissement de l'environnement des affaires, l'investissement massif dans l'innovation et le capital humain et, enfin, la modernisation de l'économie.

Farid Yaïci

Les derniers réglages

06.06.15

Le pouvoir, dans ses différentes déclinaisons, semble s'être enfin accordé sur un agenda politique plus ou moins consensuel pour boucler l'année sans trop de casse.

Quand on voit le soudain empressement du pouvoir à expédier les procès de série noire qui auraient dû étaler le linge sale de la corruption, la conclusion est que quelque chose de plus sérieux, voire de décisif se prépare.

L'autoroute Est-Ouest, El Khalifa Bank, la CNAN, Sonatrach 1, Oultache sont autant de procès éminemment politiques ouverts, comme par enchantement, de manière simultanée. Connaissant les tares et les avatars de la justice algérienne, il serait naïf de croire qu'il y a véritablement volonté de crever les abcès et de sanctionner les coupables.

Avec le déroulement du procès Khalifa, on a eu la confirmation que l'opinion publique devait juste se contenter de cette mise en scène et inscrire à l'actif du pouvoir que le procès de l'ex-golden boy a bel et bien eu lieu. Et tant pis s'il s'a été transformé en un non-événement languissant, tant le gros poisson n'a pas mordu à l'hameçon. Il est tout de même significatif que Rafik Khalifa qui a promis de grands déballages se soit tenu tranquille, voire, parfois taquin, face à une assistance qui n'en croyait pas ses yeux.

La question brûle les lèvres : pourquoi avoir attendu une dizaine d'années et un scénario rocambolique de demande d'extradition pour arriver à un procès sans relief et pour un verdict sans doute anecdotique ?

Ce procès comme ceux cités plus haut semblent plus servir une feuille de route politique qu'une volonté de rendre justice. Faut-il souligner que l'ouverture de ces scabreuses affaires a été accompagnée d'un feu vert à Amar Saadani de tenir le congrès du FLN sans se soucier des contestataires, rapidement mis hors d'état de nuire ? Il y a forcément dans cette cohérence de calendrier un dessein politique qui dépasse largement les enjeux de procès, fussent-ils très préjudiciables à l'économie nationale.

Il y a clairement une volonté de mettre les choses à plat, quitte à bâcler les procédures et faire payer les lampistes, pour débayer le terrain aux choses plus «sérieuses». A commencer par la révision de la Constitution qui pourrait intervenir à la rentrée sociale. Mais le plus important est que le régime affiche une union sacrée – du moins en apparence – avec un FLN plus ou moins stabilisé et un RND remis en ordre de bataille par le tonitruant revenant Ouyahia.

C'est sans doute ce que le président Bouteflika appelle le «renforcement du front interne». Ebranlés par la chute brutale des cours du pétrole et les menaces du voisinage immédiat, les différentes composantes du pouvoir veulent sauver leur peau quitte à oser des baisers de Judas.

En creux, il y a évidemment la question de la succession à Bouteflika qu'on souhaite négocier sans accro.

Mais la grande inconnue est de savoir s'il est encore possible, dans un contexte national et régional crisogène de sauver et le régime et l'Algérie sans trop de casse. L'opposition n'y croit pas trop.

Hassan Moali

L'urgence d'une mobilisation contre l'obscurantisme

07.06.15

La nouvelle équipe gouvernementale de Abdelmalek Sellal – à part une vingtaine de ministres indétrônables et incompetents sur lesquels pèsent des doutes sérieux – donne l'impression de travailler dans la sérénité et le sérieux qui permettent de croire que tout n'est pas encore perdu malgré les désastres du bouteflikisme.

Certains ministres sortent même du lot et se distinguent par des initiatives belles et audacieuses. L'homme en charge des Affaires religieuses en fait partie. Mohamed Aïssa n'hésite pas à s'attaquer frontalement à l'obscurantisme et au charlatanisme depuis que le FIS est apparu sur la scène politique et terroriste. Il vient d'annoncer la création d'un observatoire sur l'extrémisme religieux. C'est une excellente initiative et l'Algérien en a bien besoin. Elle s'impose même.

Depuis que le salafisme s'est implanté au sein de la société, le pays s'est trouvé embarqué dans des aventures dangereuses, avec comme point d'orgue la décennie 1990 marquée par les horreurs commises par les organisations terroristes du parti de Abassi Madani et Ali Benhadj. N'était la détermination de Liamine Zeroual, le pays aurait sombré dans un chaos total.

Grâce à lui, l'Algérie a vaincu militairement le terrorisme mais, malheureusement, l'islamisme a été remis en selle par Abdelaziz Bouteflika qui reconnaissait publiquement avoir des affinités avec la mouvance. Au point que le citoyen est agressé aujourd'hui en permanence par la propagande wahhabite dans les mosquées et à travers la presse écrite et télévisuelle.

Certaines chaînes – ou au moins une – auraient été financées par le Qatar avec pour mission de distiller régulièrement le venin obscurantiste. Leurs relais sont, entre autres, un Chams Eddine autoproclamé cheikh, un Hammadache devenu porte-parole de l'idéologie saoudienne suite à une formation dans le royaume des Al Saoud.

C'est ainsi que l'anathème est lancé contre les démocrates, que les charlatans de la roqia ont envahi le petit écran dans le but d'abêtir les gens, que les lieux de culte sont également ceux de recrutement de terroristes. Il est devenu plus qu'urgent de prendre le taureau par les cornes afin de combattre efficacement la bête immonde qui a déjà «commis» des dégâts incommensurables dans notre pays. Surtout à la veille du Ramadhan, pour que le mois de piété ne devienne pas le mois de l'intolérance et du déni de l'autre.

La mobilisation est plus que nécessaire. Le ministre des Affaires religieuses ne peut rien faire à lui seul. Les ministères de l'Intérieur et de l'Information, par exemple, ont un rôle important à jouer. Malheureusement, il ne faut rien espérer du côté des législateurs pour renforcer l'arsenal juridique existant.

On a vu, à l'APN, comment des «députés» qui vivent grasement avec l'argent du contribuable sont sortis de leur légendaire léthargie pour fustiger un projet de loi protégeant la femme contre les violences.

Tayeb Belghiche

Un système injuste

08.06.15

Il aura suffi que les rentrées en devises baissent de moitié du fait de la chute des prix du brut pour que le gouvernement se rende enfin compte que l'on ne peut laisser et surtout laisser aller les choses en matière de commerce extérieur.

C'est ainsi qu'il envisage l'instauration de l'autorisation d'importation et d'exportation destinée à mettre un peu d'ordre dans un système pervers et dévoyé, dont l'essentiel se résume à l'«import-import» tous azimuts, aussi bien de l'essentiel que du superflu dont ont besoin les Algériens.

Si aujourd'hui l'on se défend officiellement de vouloir instaurer une quelconque entrave à la liberté du commerce, il n'en demeure pas moins que le recours aux autorisations – s'il se veut dans l'esprit de ceux qui l'ont initié comme une remise en ordre au sein d'un secteur où les normes par rapport à la population se trouvent bouleversées en Algérie, comparativement à d'autres pays – n'est pas en soi suffisant pour préserver un tant soit peu les capacités financières du pays.

Les experts, aujourd'hui, restent sceptiques tant le gaspillage est énorme et que l'activité d'«import-import» est devenue aussi une immense «pompe à fric» pour des groupes d'intérêt, des lobbies qui ont su tirer parti d'une conjoncture financière favorable et des «avantages» d'un système rentier pour se constituer en véritables cartels, mafias autour de vraies chasses gardées, elles-mêmes édifiées dans la périphérie du commerce extérieur et notamment à travers les produits subventionnés.

Le gouvernement aura-t-il le courage d'aller vers la remise en cause d'un système de subventions populiste et démagogique aussi bien des carburants, de l'énergie – représentant pas moins de 11% du produit intérieur brut du pays, selon le Fonds monétaire international – ou encore de produits tels que le sucre ? Un système inique en soi. Et surtout d'opter plutôt pour un ciblage des catégories d'Algériens qui ont le plus d'un tel soutien de la part des pouvoirs publics.

En somme, il s'agit d'une redistribution plus équitable de la richesse nationale. La vérité des prix passe par un dispositif de redistribution sociale où l'Etat assume ses responsabilités envers les citoyens. C'est cette épreuve de vérité qui attend le gouvernement actuel, qui aura à se démarquer de la démarche démagogique qui consiste à «acheter» la paix sociale à tout prix.

Reda Bekkat

Nomadisme institutionnel

09.06.15

Situation pour le moins insolite que celle dans laquelle se trouve le FLN – et le pays – après son dernier congrès, avec à sa tête un Président cumulant les fonctions de chef de l'Etat et de premier responsable du parti.

En dehors des Etats autocratiques, il n'y a pas de similitude dans le monde où l'on trouve un tel mélange des genres. Il faut chercher loin dans les expériences passées du bloc socialiste pour trouver de telles pratiques propres aux régimes totalitaires. La restructuration du FLN, dévoilée lors du dernier congrès du parti, s'inscrit dans la même lignée. Aucun esprit rationnel n'aurait misé sur ce scénario qui a dérouté toute la classe politique.

Personne ne peut croire un seul instant que le président Bouteflika, qui a déjà bien du mal, au regard de sa maladie, à assumer ses fonctions constitutionnelles à la tête de l'Etat, puisse avoir les capacités de diriger le FLN. Réduit à exercer une présidence symbolique, il ne fait pas l'ombre d'un doute que Bouteflika ne pourra pas être autre chose qu'un président honorifique.

Que cache alors cet intérêt subi manifesté par les décideurs pour le FLN ? La partition est trop bien réglée. Dès que le nom de Bouteflika est annoncé comme porte-étendard du FLN, les ministres se bousculent au portillon pour entrer au comité central.

Le Premier ministre, M. Sellal, s'empresse de revendiquer son appartenance au FLN. Et, cerise sur le gâteau, foulant aux pieds le principe constitutionnel de l'impartialité de l'ANP, le chef d'état-major, le général-major Gaïd Salah, n'a pas manqué à l'appel, lui aussi, apportant un soutien appuyé à Amar Saadani dans une lettre révélée par notre confrère Le Soir d'Algérie.

Il y a manifestement, derrière cet activisme du clan présidentiel, une stratégie, un plan de bataille qui se mettent en place pour conserver le pouvoir à travers une succession rigoureusement contrôlée. Beaucoup estiment que ce qui s'est passé lors du dernier congrès du FLN est proprement immoral et politiquement détestable. A commencer par le plébiscite par les congressistes de Bouteflika en tant que président du FLN.

Que reste-t-il de sa profession de foi de «président de tous les Algériens» réitérée dans la lettre adressée au congrès du FLN ? Elu en qualité de «candidat indépendant» lors de son quatrième mandat, ses nouvelles responsabilités à la tête du FLN posent un problème d'éthique politique et de respect du choix des électeurs.

Ceux qui ont voté pour Bouteflika ne sont pas toutes et tous militants du FLN. Ce qui signifie qu'on est bien dans un cas flagrant de détournement des suffrages populaires au profit du FLN et partant de légitimité à la tête de la magistrature du pays. Après le nomadisme à l'APN qui avait fait vivement réagir certaines formations politiques qui en ont fait les frais, le mal gagne d'autres institutions du pays : la présidence de la République et le gouvernement. L'instrumentalisation par les partis du pouvoir et les hommes au pouvoir des symboles de l'Etat, de la Révolution et de l'administration à des fins partisans est un autre vaste chantier constitutionnel prioritaire à ouvrir.

Omar Berbiche

Le bac, et après ?

10.06.15

Il aura suffi d'une confusion dans un sujet de littérature au baccalauréat pour lancer une polémique qui a fait le buzz sur les réseaux sociaux et dans la majorité de la presse.

Confondre Nizar Kabbani et Mahmoud Darwich n'est pas en soi un acte manqué que l'on peut attribuer à la ministre de l'Enseignement nationale, n'en déplaît à tous ceux qui «l'attendaient au tournant» depuis sa nomination, mais plutôt bien au-delà de l'auteur du lapsus lui-même. Un lapsus dans un sujet d'examen national aussi important que le bac, qui concerne plus de 850 000 candidats cette année, est peut-être quelque chose de grave, surtout s'il est commis à dessein, comme tendent de le soutenir certains en vue de nuire à la ministre, surtout après les propos qu'elle a tenus jusqu'à présent et nullement appréciés par les courants islamo-conservateurs représentés tant à l'intérieur du secteur de l'éducation qu'en dehors.

Et à travers lesquels elle a exprimé sa volonté de revoir la formation des formateurs, le contenu des programmes, les méthodes pédagogiques mêmes qui font qu'à l'issue du cycle secondaire, on se retrouve avec des bacheliers que l'on a habitués à restituer de manière mécanique les connaissances, y compris avec les lapsus, plutôt qu'à développer les capacités d'analyse, de réflexion et de synthèse...

Tout ceci n'aura sans doute pas été du goût des nostalgiques du passé.

Et surtout son désir d'en finir avec une réalité qui fait que jusqu'à présent, les épreuves du bac sont appréhendées plusieurs mois avant avec angoisse aussi bien par les lycéens que par leurs parents. On en veut pour preuve l'existence de la fameuse «aâtaba» – seuil au-delà duquel le contrôle de connaissances ne peut porter – qui revenait comme un leitmotiv chaque année dans la bouche des uns et des autres, aujourd'hui supprimée, a arrangé bien des intérêts et des positions confortables au sein des institutions de l'éducation nationale.

Mais il faudra sans doute aller plus loin encore, aller jusqu'à se remettre en cause et reconnaître que la formation des élites scientifiques et technologiques est assurée en langue française. Une dichotomie mal assumée et qui fait que la plupart des bacheliers scientifiques se retrouvent complètement désorientés et insuffisamment préparés aux études supérieures, d'où les taux importants de déperdition dans les universités et grandes écoles et le peu de réussites dans les cursus des étudiants algériens à l'étranger, comparativement aux Marocains ou aux Tunisiens.

Mais ce retour sur soi et sur qui a été fait jusqu'à présent nécessite le courage d'aller au devant des nostalgiques du passé, des courants conservateurs qui ont leur part de responsabilité dans la faillite du système scolaire. C'est de courage politique dont il est question pour mener à terme les réformes nécessaires.

Reda Bekkat

Mission spéciale

11.06.15

L'intrusion de l'institution militaire dans la vie politique nationale, en violation des dispositions constitutionnelles consacrant la neutralité de l'armée, pose de manière cruciale la problématique de la prise de décision au sein de la hiérarchie militaire.

La lettre de soutien du chef d'état-major, le général-major Gaïd Salah, adressée au secrétaire général du FLN, Amar Saadani, engage l'ANP en tant qu'institution de la République. Le contenu de la lettre, notamment la partie où sont rappelées les missions régaliennes de défense nationale de l'ANP, indique clairement que le vice-ministre de la Défense nationale s'est exprimé au nom de l'armée. Gaïd Salah a-t-il été instruit pour agir sur un terrain découvert aussi hostile, tout en sachant le tollé que son initiative allait soulever dans les rangs de l'opposition ? Pour cette dernière, le chef d'état-major est bel et bien en opération de reconnaissance du terrain pour le compte du clan présidentiel en prévision de la succession, qui semble avoir été sérieusement amorcée, si l'on se fie à l'accélération des événements ayant marqué la vie nationale ces dernières semaines.

En tout état de cause, en attendant de savoir ce que cache cette nouvelle carte des militaires qui a brouillé un peu plus le jeu politique déjà confus, l'offensive de Gaïd Salah renseigne au moins sur une chose, à savoir que l'Algérie est encore loin de vivre sous un régime civil comme le proclame le discours officiel. L'élection d'un président civil n'est pas forcément gage de démilitarisation du pouvoir.

Officiellement et constitutionnellement éloignée de la vie politique, l'armée fournit, en tout cas, avec la caution apportée au FLN, une nouvelle preuve, après son soutien au quatrième mandat, qu'elle demeure toujours le cœur battant, la source et le bouclier du pouvoir. Beaucoup semblent s'étonner et découvrir cette posture de l'armée en costume-cravate civil.

Ce genre de dérive et d'instrumentalisation de l'institution militaire par le pouvoir politique s'inscrit dans la nature même du système politique algérien, fortement présidentialiste. Il faut revenir, en effet, à la structuration du pouvoir pour comprendre que le rôle et les missions de l'armée ne sont pas définis que par des règles écrites consignées dans la Loi fondamentale. Les rapports entre le politique et le militaire, en Algérie, sont également régis par des codes secrets qui imprègnent la décision politique.

Quand le président de la République cumule les fonctions de chef suprême des forces armées et de ministre de la Défense nationale, faut-il s'étonner que l'état-major de l'armée et son chef lui soient totalement soumis ? Non, pas tant seulement sur les questions spécifiques et légales de défense, mais aussi pour des positions et des «coups tordus» qui sortent du cadre de ses missions constitutionnelles.

Cette configuration hybride – civile et militaire – du pouvoir a dévoyé le rôle de l'armée. L'ANP est devenue otage de contingences politiques, malgré elle ou avec le consentement de la hiérarchie militaire, qui se voit impliquée en tant qu'acteur de premier plan dans des luttes de pouvoir.

Omar Berbiche

Usine à gaz

13.06.15

Circulez, il n'y a rien à voir !» C'est désormais le leitmotiv du pouvoir qui change son fusil d'épaule en matière de communication officielle. A l'étroit au cabinet de la Présidence et soumis à l'obligation de réserve, Ouyahia opère un retour martial à la tête du RND et endosse le rôle de communicant en chef du régime.

Le message est simple : il n'y a pas de luttes des clans, ni de guerre de succession et l'agenda électoral va suivre son cours normal. Une fois de plus, le profil d'Ouyahia s'impose dans le sérail pour permettre au pouvoir de garder l'équilibre au milieu du gué. Son avantage est d'être aussi tonitruant que Saadani pour focaliser l'attention, mais sans l'inclinaison aux embardées et aux tirs amis.

L'équipe au pouvoir aspire à une quiétude politique dans un contexte de détresse clanique, peut-être clinique. Alors, l'inusable patron du RND est convoqué pour organiser le vide et rappeler que toute transition est chimérique dans le système politique algérien.

Les efforts titanesques de l'opposition pour construire une perspective de changement sont évacués d'un revers de main par le nouveau porte-parole du régime, qui réussit à créer l'événement politique en livrant un discours qui fait table rase du débat national.

Et il crée de faux débats. Aucune voix n'avait fait état d'une tendance monarchiste des Algériens. Il y a eu des présidents démissionnés, ou assassinés, mais pas de roi déchu. L'opinion publique a eu droit à un démenti, au cours de la conférence de presse de jeudi, à une option politique qui n'a jamais été sérieusement étayée, au sujet des ambitions du frère du Président.

Quelle que soit l'influence politique ou économique d'un homme, une ambition présidentielle est annulée à la base s'il y a carence d'envergure et de charisme. Inutile donc de disserter sur l'absence de tradition monarchiste au sein du pouvoir ou dans la société, et un peu de culture politique nous apprend qu'un simple électricien peut devenir président de la République, comme ce fut le cas en 1990 dans un pays d'Europe centrale.

Les présents à la conférence de presse ont également été amenés à noter que le retour d'Ouyahia au RND est conçu pour donner un nouveau souffle à ce parti. L'Algérie est l'un des rares pays au monde où la rénovation politique se résume à un recyclage des personnels, où les partis-maison sont capables d'éjecter leurs responsables sous les huées puis de les faire revenir sous les applaudissements.

Ce n'est pas une comédie, c'est un désastre qui est offert en spectacle à l'opinion nationale, celle mondiale étant définitivement lassée de nos péripéties politiques et exclusivement tournée vers la sauvegarde des intérêts économiques. La seule déclaration concrète à retenir de la sortie médiatique de jeudi est que l'option de l'exploitation du gaz de schiste est maintenue.

Sur ce dossier, tous les responsables algériens parlent en experts, puisqu'ils évoluent dans cette énorme usine à gaz qu'est devenu le régime en place, où le risque d'explosion est plus présent que les chances de changement.

Djaffar Tamani

Commentaire : La voix des indignés ?

14.06.15

Les déclarations de Louisa Hanoune, présidente du Parti des travailleurs (PT), lors de sa conférence de presse, mercredi dernier, dans lesquelles elle évoque un climat «prérévolutionnaire» dans le pays, ne paraissent pas dictées par une quelconque nostalgie pour l'action révolutionnaire et les luttes de classes.

Elles découlent d'une analyse qui se veut désormais sans complaisance sur la situation du pays et des dangers qui menacent son unité, sa stabilité et son devenir. Ce n'est pas pour ajouter la peur au spectre de la peur qu'agite le pouvoir à travers ses représentants dans les institutions de l'Etat et sa clientèle, dans les partis et la société civile qui lui sont proches !

Après avoir tiré la sonnette d'alarme sur l'OPA lancée sur les richesses du pays par l'oligarchie financière, de connivence avec des milieux influents de l'entourage présidentiel, et espéré une intervention salutaire de Bouteflika pour mettre le holà sans avoir été écoutée, elle décide désormais de passer à l'action en encadrant des comités populaires locaux pour canaliser et donner de la voix aux indignés contre «tous les centres de décision en concurrence, même ceux qui gardent le silence».

Mme Hanoune croit même percevoir dans ce mouvement de colère une lame de fond révélant que des militaires et des policiers «nous ont exprimé leur confiance». La révolution est-elle en marche ? Si la patronne du PT a rassuré sur les objectifs de sa démarche en direction des forces vives du pays, qui vise à absorber la colère citoyenne en l'encadrant politiquement en vue d'en faire une force agissante dans les rapports de force ambiants, elle ne dévoile en revanche rien sur le contenu opérationnel qu'elle donne à cet appel à la large mobilisation populaire qu'elle vient de lancer.

Quelle forme prendra cette lutte citoyenne ? Quelle sera la réaction des autorités dont on connaît le degré de tolérance zéro contre les manifestations publiques, voire à toute opposition au régime, qu'elle soit partisane ou portée par la société civile ? Les derniers événements ayant marqué la scène nationale avec l'arrivée à la tête du Forum des chefs d'entreprises (FCE) de Ali Haddad, investi d'une nouvelle feuille de route, les changements intervenus au sein des deux partis du pouvoir, le FLN et le RND, la lettre de félicitations du chef d'état-major de l'ANP, le général-major Gaïd Salah, au FLN après la tenue de son dernier congrès, toutes ces péripéties ont poussé, selon toute apparence, Mme Hanoune à consommer son divorce avec le pouvoir.

Elle devient même l'opposante en chef, alors que personne ne l'attendait sur ce terrain, après avoir accordé un chèque en blanc au quatrième mandat au nom du respect du choix du peuple. Le ton véhément utilisé contre Ouyahia, qui ne l'a pas ménagée lors de son retour en grâce au RND, trahissant certainement une position partagée au sein du pouvoir pour lequel elle est devenue infréquentable, indique bien que Mme Hanoune a fait le choix de s'affranchir de ses anciennes alliances.

Il serait aujourd'hui trop tôt et hasardeux pour dire sur quoi débouchera le «printemps révolutionnaire» auquel appelle la présidente du PT. Et s'il peut y avoir une possible jonction avec la démarche de l'opposition, regroupée autour de la Coordination pour les libertés et la transition démocratique (CLTD), qui n'en pense pas moins que Mme Hanoune sur l'enjeu de l'implication de la rue pour amorcer le changement et les réformes systémiques.

Omar Berbiche

Beau coup contre un criminel

15.06.15

Quelle bonne nouvelle ! Le dictateur soudanais Omar El Béchir est interdit de quitter le territoire sud-africain. La décision a été prise par la justice d'Afrique du Sud à la demande de la Cour pénale internationale (CPI).

Le général El Béchir était à Johannesburg pour assister au sommet de l'Union africaine qui s'est ouvert hier. Deux mandats d'arrêt internationaux ont été lancés contre lui par la CPI, l'un en 2009 et l'autre en 2010, le premier pour «crime de guerre et crime contre l'humanité» et le second pour «génocide».

Digne héritier de Hitler, il avait lancé des bandes de miliciens pour exterminer les populations de la province du Darfour tout simplement parce qu'elles ne sont pas arabes et qu'elles manifestaient quelques réticences à l'égard du pouvoir de Khartoum.

Sa vengeance a été d'une rare horreur : 3000 personnes ont été massacrées, selon un rapport des Nations unies, et les habitants de cette région auraient été totalement exterminés, n'était une mobilisation internationale sans précédent. Depuis, El Béchir se terre dans sa capitale et ne se déplace que dans les pays généralement dirigés par les dictatures qui lui garantissent sa sécurité. Il a néanmoins poursuivi sa besogne criminelle en se séparant du Sud-Soudan où il continue, jusqu'à ce jour, à attiser la guerre civile.

L'interdiction de quitter l'Afrique du Sud, en attendant une décision définitive, qui lui a été signifiée, met incontestablement le gouvernement de Jacob Zuma dans la gêne. L'Afrique du Sud n'est pas une République bananière.

Sa justice est totalement indépendante du pouvoir législatif et celui-ci n'est pas en mesure de lui dicter quoi que ce soit. Le pays du grand Nelson Mandela ne considère pas l'UA comme un syndicat de chefs d'Etat, comme le croit bêtement le dictateur soudanais, et il lui sera difficile de se déjuger et de piétiner ses grands principes pour faire plaisir à un homme honni par le monde entier.

Il faut espérer qu'il n'y ait pas de recul ou de pressions internationales. Si El Béchir est effectivement arrêté et remis à la CPI, ce ne sera qu'un début de justice rendue au peuple du Darfour. Et une grande première qui obligera les dictateurs et les corrompus qui pillent leur pays à réfléchir à deux fois avant de quitter leur antre.

Les Algériens ne pourront que se réjouir si ce criminel termine sa vie derrière les barreaux, et c'est la moindre des peines qui puisse lui être appliquée. Nous n'oublierons jamais qu'il a ouvert au Soudan des camps d'entraînement pour les terroristes du GIA qui sont ensuite rentrés en Algérie pour semer mort et désolation.

Tayeb Belghiche

La bête immonde est toujours là

17.06.15

Il avait raison le général-major Mohamed Lamari, lorsqu'il avait déclaré que «l'islamisme a été vaincu militairement mais pas politiquement». On vient d'en avoir la preuve ces jours-ci. Un projet de loi sur «la protection de la femme contre la violence», adopté par l'Assemblée nationale, n'a pas été programmé pour l'actuelle séance plénière du Sénat, alors que d'autres textes postérieurs à ce projet ont été soumis à débat.

Le document est bien passé par une commission sénatoriale. Depuis, il est bloqué. Abdelkader Bensalah, le président de la Chambre haute, n'est pas connu pour avoir une quelconque sympathie pour les islamistes pour bloquer un texte qui réprime les ennemis de la femme. Cela suppose qu'il a subi des pressions pour le renvoyer aux oubliettes. Lors des débats à l'APN, les tenants du salafisme et du wahhabisme se sont manifestés violemment contre ce projet, prétendant qu'il est contraire à la charia.

Ne cachant pas leur sadisme et leur attrait pour la violence – ils l'ont bien montré durant la décennie 1990 – ils ont soutenu qu'il constitue une ingérence dans la vie familiale et que l'homme a toutes les légitimités pour battre son épouse. Il se trouvait malheureusement dans l'hémicycle des femmes députées qui cautionnaient cette revendication moyenâgeuse contraire à toute morale. Jamais on n'avait vu les islamistes se déchaîner de cette manière au sein de l'Assemblée depuis sa création. C'est qu'ils ont des raisons d'être offensifs. Ils se croient en terrain conquis.

Dès son arrivée au pouvoir en 1994, Liamine Zeroual avait déclaré une guerre totale au péril vert. Malgré des caisses vides, un embargo international, le manque de soutien sinon l'hostilité des Arabes et les pressions du FMI pour limiter au maximum les dépenses. Il a donné tous les moyens à l'armée pour réussir sa mission. Et elle l'a accomplie merveilleusement.

Quand il a quitté le pouvoir, le terrorisme était éradiqué et le qamis et la barbe avaient disparu du paysage algérien. Malheureusement, ce fut de courte durée. Abdelaziz Bouteflika, qu'on croyait ouvert sur la modernité et militant de la démocratie et des libertés, va changer la donne. Il déclare son adhésion à l'islamisme et, joignant l'acte à la parole, il ouvre ses bras à tous les criminels qui ont mis à genoux l'Algérie avec ses «lois» sur la concorde civile d'abord, et sur la concorde nationale ensuite.

On ne pouvait donner de meilleurs gages à des sanguinaires qui ont cru qu'à partir de là, la voie leur était ouverte pour la prise du pouvoir. Ils ont réoccupé les mosquées et les rues. Ils ont créé des télévisions qui relaient le discours islamo-fasciste. Maintenant, ils espèrent ancrer la société dans le talibanisme à travers l'APN et le Sénat. Ce qui explique leur acharnement. Ils viennent de remporter un début de victoire, et ce, grâce à un homme malade qui agit en sous-main pour leur baliser le terrain. Et un frère qui travaille pour créer les conditions du chaos en Algérie.

Tayeb Belghiche

Boumediène d'hier et d'aujourd'hui

18.06.15

Trente-huit ans après sa mort, l'empreinte du président Boumediène est toujours vivace dans le pays, bien que ses successeurs aient tous, chacun à sa manière, tenté de le faire oublier de la mémoire collective : pour l'essentiel ce qui a été réalisé au plan économique a été démantelé, notamment les tissus industriels et agricoles et les réseaux de services : complexes industriels, villages agricoles, structures de distribution (souk el fellah, CAPCS...).

L'entrée de l'Algérie dans l'ère du multipartisme a définitivement remis en cause la «conception socialiste» de Boumediène, bien que quelques ingrédients aient pu survivre, et à ce jour, noyés dans la jungle créée par l'anarchie de l'ouverture tous azimuts du marché. La population garde un souvenir mitigé de cette époque : elle a souffert des immenses restrictions en matière d'approvisionnement en biens essentiels, mais elle regrette le plein-emploi permis dans presque tous les domaines ainsi que la stabilité des prix correspondant à peu près aux niveaux des salaires versés.

Mais ce qui est le plus regretté, c'est la perte du capital immense en matière de politique étrangère engrangée par Boumediène dans le sillon de la guerre de Libération nationale et des actions initiées par Ben Bella aux premières années de l'indépendance.

L'Algérie a bel et bien été dans les années 1970 «la Mecque» des révolutionnaires et une des têtes de file du mouvement des Non-Alignés. Le summum a été la présidence algérienne de l'Assemblée générale de l'ONU, qui a permis l'exclusion de l'Afrique du Sud alors sous régime de l'apartheid. Mais Boumediène déçut par sa politique intérieure, qui reposa sur un parti unique omnipotent et un appareil militaro-policiers répressif.

La Sécurité militaire de l'époque était particulièrement crainte comme les nervis du FLN qui traquaient les opposants politiques et les mécontents du régime.

Un grand nombre d'opposants, souvent des leaders de la Révolution, furent emprisonnés ou assassinés durant cette décennie 1970 dans l'impunité la plus totale. La société souffrit de restrictions des libertés tant en matière de circulation des personnes (la fameuse autorisation de sortie) que d'expression (monopole du parti unique). Les partisans de Boumediène affirment qu'il était porteur d'un projet de réforme de la vie politique mais que sa mort prématurée contraria. Ses détracteurs rétorquent qu'il n'a jamais eu en tête de débarrasser l'Algérie du parti unique et d'installer le multipartisme.

Son projet, s'il existait, était de permettre seulement l'émergence de «sensibilités politiques» au sein du FLN. Il aimait le pouvoir, n'ayant pas hésité à faire un coup d'Etat, trois ans seulement après la fin de la guerre de Libération. Ils ajoutent que lui-même n'a jamais envisagé une alternance à la présidence de la République, ressemblant en cela à son ami Fidel Castro. La conséquence immédiate a été la désignation par les militaires de Chadli Bendjedid, son successeur en 1978, sur la seule base de l'ancienneté dans le grade.

Le choix se révéla désastreux pour le pays qui affronta les militaires le 5 Octobre 1988. Abdelaziz Bouteflika, son dauphin au Conseil de la Révolution, s'inspira de cette «fascination du pouvoir» en arrachant quatre mandats coûte que coûte, y compris en triturant la Constitution. On voit donc que le règne de Boumediène n'a pas été une parenthèse vite fermée dans l'histoire du pays. L'homme, qui ne laisse pas indifférent, eut des réussites et des errements qui ont pesé sur la suite des événements dans le pays. Il faut en évaluer aujourd'hui l'impact et surtout le coût politique.

Ali Bahmane

La justice enfin ?

20.06.15

Le dossier du Sahara occidental connaît une évolution certaine avec cette fois un rôle inédit de la justice européenne. Et l'on saura alors s'il est permis que des questions de droit et de justice soient bafouées afin que soit privilégié le seul intérêt économique. Le fait est donc inédit, puisque pour la première fois depuis que la question de l'exploitation des sol et sous-sol du Sahara occidental, en violation de son statut de territoire occupé, est portée à la connaissance de l'opinion internationale, la justice européenne en est enfin saisie.

Il a fallu du temps, et même beaucoup, pour que soit traitée cette question qui n'aurait jamais dû se poser, si des parties agissant en son nom appliquaient strictement ce qui relève du droit. Et rien d'autre, comme cela est le cas du Sahara occidental, un territoire occupé et que l'ONU traite sous l'angle de la décolonisation, cette organisation ayant indiqué très clairement que le conflit oppose le Maroc, désigné tout aussi clairement comme la puissance occupante, et le Front Polisario.

Elle était dans son rôle, et il ne restait à ses membres qu'à en appliquer les termes, sinon, ne pas s'y opposer à travers différentes formes, l'exploitation des ressources du Sahara en étant une. Ce qui est clair et aurait donc dû dissuader bien des initiatives.

Ce qui n'a pas été le cas avec la conclusion d'accords avec la puissance occupante, des diplomates européens tentant même de substituer une réalité à une autre, en indiquant que «le Maroc est une autorité de fait». Pour bien encadrer une question qui relève de son autorité, l'ONU a, le 29 janvier 2002, déclaré illégales les activités de prospection et d'exploitation des ressources du Sahara occidental, jusque et y compris dans ses eaux territoriales.

Elle a ainsi imposé un véritable verrou, et l'Europe n'en a pas tenu compte, ou encore qu'elle a voulu apporter sa propre lecture. Bien sûr que personne ne croit à de tels artifices supposés camoufler ce qui relève du pillage. Des entreprises étrangères ont refusé d'en tenir compte avant, pour certaines d'entre elles, d'être rappelées par les autorités de leurs pays respectifs. Des pays ont, quant à eux, conclu des accords de libre-échange avec le Maroc, tout en s'opposant que soient intégrés les territoires sahraouis.

Quant à l'Europe, elle a bien cherché des arguments pour défendre ce qui ne peut l'être, mais en vain. Après la pêche, voilà donc, cette fois, un accord agricole conclu en 2012 et intégrant les produits du Sahara occidental, ce qui n'aurait pas dû avoir lieu, si cette même Europe avait tenu compte des prescriptions de ce même texte, stipulant le respect des droits de l'homme et de la Charte de l'ONU. Plus clairement, un territoire occupé. Pourquoi donc un tel comportement, alors même que les premières alertes ont été données il y a bien longtemps, et réitérées dans un appel lancé en commun au secrétaire général des Nations unies, par pas moins de 243 ONG.

Justice sera-t-elle enfin rendue au peuple sahraoui ?

Mohammed Larbi

Commentaire : La Tunisie, cible des obscurantistes arabes

21.06.15

Excédée par les agressions récurrentes contre son corps diplomatique en Libye, la Tunisie a décidé de fermer son consulat général à Tripoli. Les islamistes de Fajr Libya ont pris pour cible les citoyens pour des raisons incompréhensibles, alors qu'à aucun moment Tunis ne s'est ingérée dans les affaires libyennes depuis le déclenchement de la révolution qui a abouti à la mort de Mouammar El Gueddafi et à l'anarchie que l'on constate actuellement. Pourtant, les Tunisiens connaissent à leur tour les affres du terrorisme islamiste.

On croyait qu'ils en seraient épargnés après la défaite par les urnes du parti Ennahdha de Rached Ghannouchi et l'incontestable victoire des partis démocratiques. Malheureusement, le pays s'est retrouvé plongé dans une violence dont il aurait bien pu se passer. En effet, le terrorisme s'est sérieusement implanté alors que la Tunisie ne s'est nullement préparée aussi bien psychologiquement que matériellement pour affronter le péril vert. Il fallait s'y attendre. Le succès de son expérience démocratique, au lieu de faire des jaloux, lui a créé des ennemis. Les monarchies arabes principalement ont des poussées d'urticaire dès qu'elles entendent le mot démocratie.

Elles considèrent que celle-ci est une sérieuse menace pour leurs systèmes médiévaux et pour cela, elles ne reculent devant aucun moyen pour l'empêcher de s'imposer, y compris le terrorisme. Les Algériens peuvent en parler en connaissance de cause. Octobre 88 avait signé la fin du parti unique. Le pays entra dans une ère nouvelle qui permettait tous les espoirs avec une nouvelle Constitution et l'engagement dans l'aventure démocratique.

Pour la première fois, un pays arabe avait décidé de s'engager pleinement dans la modernité et contre l'obscurantisme. Mais les «frères» arabes voyaient cela d'un très mauvais œil et ont engagé toutes leurs forces pour contrecarrer l'expérience. Ils ont utilisé un agent intérieur, en l'occurrence le FIS, pour remettre l'Algérie «dans le droit chemin», c'est-à-dire pas de liberté du tout. Leur arme principale : le terrorisme. De ce fait, ils ont financé tous les bras armés du parti de Abassi Madani, comme l' AIS, le GIA, le FIDA, le MIA et d'autres organisations criminelles qui ont mis l'Algérie à feu et à sang. Ils ont partiellement réussi.

Depuis 1999, en effet, il a été constaté un net recul de la démocratie et une guerre absolue déclenchée contre les syndicats, les partis d'avant-garde, la femme. Même les droits élémentaires de l'enfant ne sont pas admis. La Tunisie subit la même situation et la même hostilité principalement de la part des monarchies du Golfe. Si l'on s'en tient à l'expérience algérienne, elle va connaître davantage de souffrances et une grave crise économique, parce que le tourisme, sa principale source de revenu, va chuter drastiquement.

L'Algérie a un rôle fondamental pour sauver ce pays. Elle a une dette historique à l'égard de la Tunisie qui, durant notre guerre de Libération, a accueilli sans contrepartie des milliers de réfugiés ainsi que l'ALN et le GPRA. Tout ce beau monde s'était comporté en terrain conquis sans que Bourguiba puisse dire mot. Aujourd'hui, c'est aux Algériens de renvoyer l'ascenseur d'autant qu'une grave déstabilisation de la Tunisie aura des conséquences négatives sur notre sécurité intérieure.

Tayeb Belghiche

Boulevards de la mort

22.06.15

Les voies de communication, faute d'être un levier de développement, deviennent un accélérateur de la mortalité. L'Algérie tient à ses 4000 morts sur les routes par année et n'entend pas quitter la lanterne rouge de ce énième classement désastreux au plan mondial. Les autorités du pays ne se sentent ni responsables, ni coupables de ce drame permanent se traduisant par des pertes humaines qui horripilent le monde et nous laissent de marbre. Si les pouvoirs publics restent imperturbables, c'est parce que le coupable est trouvé : la victime elle-même ! Même quand un tronçon d'autoroute est ouvert sur un seul couloir, à double sens, et que cela cause rapidement des accidents mortels, le communiqué officiel évoquera simplement l'excès de vitesse. L'élément humain est souvent en cause, mais pas toujours du côté des tués.

Il arrive que ce soit l'administration des travaux publics qui est fautive, quand elle autorise l'ouverture partielle des routes sans aviser les automobilistes sur les risques encourus en s'engageant sur des voies d'apparence modernes, mais où le face-à-face peut survenir toutes les 3 secondes. Il y a plus de laxisme et d'irresponsabilité dans les services chargés de gérer l'infrastructure et la sécurité routière que de vocations de chauffard chez les usagers de la route. «Si la vitesse tuait, les Allemands seraient tous morts», dit-on sur les forums de discussion.

Ce pays, où la vitesse est «libre» sur certains axes autoroutiers, enregistre l'un des plus faibles taux de mortalité sur les routes en Europe et dans le monde. Il faut aussi rappeler que la vitesse trop réduite est une infraction au code de la route, vu que cela est à l'origine des comportements dangereux des autres automobilistes.

Pour espérer sauver quelques centaines de personnes de la mort violente sur les routes, il faudra commencer par reconnaître la responsabilité des pouvoirs publics et arrêter d'incriminer continuellement les hommes au volant qui, du reste, ne peuvent pas être comptables de l'absence de contrôle dans l'importation des véhicules et des pièces détachées. La mort facile sur la route est plus un signe de sous-développement du pays que de nervosité, encore moins de terrorisme du conducteur.

Nous sommes dans un contexte où l'Etat peut se noyer dans une crevasse d'autoroute, incapable de mettre en demeure une entreprise qui installe un chantier sur dix ans pour dix kilomètres et, à la livraison, peut lancer un autre chantier de réfection sur dix autres années, où le chauffeur ne sera pas invité à rouler mais à faire des tonneaux sur le bas côté de la route.

Un automobiliste pris en «sandwich» entre deux semi-remorques est-il également responsable de l'abandon, depuis des décennies, des programmes ferroviaires ? Comment lutter aussi contre le «terrorisme routier», si les barrages de contrôle axent leurs investigations sur la gent féminine ne manquant jamais de documents de la voiture ni d'équipements de sécurité...

Djaffar Tamani

«Je t'aime moi non plus»

23.06.15

Faut-il parler d'un nouveau couac dans la communication gouvernementale avec cet aveu du ministre du Commerce, Amara Benyoune, annonçant, dimanche à partir d'Oran, ne pas être au courant du projet d'installation d'une usine de fabrication de véhicules de marque Peugeot ? «Je ne sais pas de quoi il s'agit ; le dossier n'a pas été traité», a confié le ministre.

Pourtant, il y a quelques jours, le président français, François Hollande, lors de sa brève visite officielle en Algérie, s'était empressé de révéler avec un certain enthousiasme l'implantation de la marque au lion en Algérie, précisant que le projet est entré dans sa phase active et que «les négociations sont bien avancées». Le constructeur automobile français a confirmé le «scoop» livré par le président français.

Curieusement, cette information n'a pas été relayée, comme attendu, par la partie algérienne. Le traitement plutôt tiède réservé à ce projet dans les milieux officiels algériens contraste singulièrement avec le renfort de publicité dont avait bénéficié le lancement de l'usine Renault de Tiaret. Le premier responsable algérien concerné par ce projet, le ministre de l'Industrie et des Mines, Abdesslem Boucheouareb – qui ne rate jamais l'occasion de vanter l'attractivité de l'économie algérienne pour les investisseurs étrangers – a observé étrangement un silence inexplicable jusqu'à hier, où il s'est exprimé pour la première fois sur ce dossier dans une déclaration à l'agence officielle de presse APS, confirmant que «des discussions ont lieu actuellement avec le groupe PSA». Sa réaction apparaît, selon toute évidence, inspirée par les propos du ministre du Commerce qui pouvaient laisser penser qu'il s'agit d'un projet virtuel.

Ce n'est pas la première fois que la cohésion gouvernementale prend du plomb dans l'aile. Il est difficile de croire qu'un ministre du Commerce ne soit pas informé de la teneur d'un dossier dans lequel son ministère est censé être directement impliqué. Que signifie alors toute cette cacophonie ? La réponse très diplomatique du ministre du Commerce, qui a évité de se mouiller dans ce dossier, trahit, en tout cas côté algérien, un malaise certain justifié manifestement par la faible consistance du projet algérien.

La signature du projet Peugeot de Kenitra au Maroc avec des capacités de production qui n'ont rien à voir le projet Algérie, une stratégie commerciale tournée vers l'exportation et la conquête du marché africain et du Moyen-Orient, le taux élevé d'intégration, des emplois par milliers, tout cela a laissé, selon toute vraisemblance, un goût amer auprès des responsables algériens. La pilule de l'usine Symbol n'a pas encore été digérée chez nous en comparaison avec les performances de l'usine Renault implantée au Maroc, qu'un autre constructeur automobile français de renom fasse le même choix de préférer ce pays à l'Algérie pour ses investissements structurants dans notre région.

Le moins que l'on puisse dire est que les choix économiques des opérateurs français ne sont pas au diapason avec les déclarations politiques de bonnes intentions du gouvernement français réitérées au plus haut niveau cette semaine encore à Alger par François Hollande. Il est clair que pour des raisons politiques évidentes que l'on sait, les autorités politiques algériennes s'abstiennent de toute réaction face au double langage des Français. Le partenariat gagnant-gagnant ? Une chimère. Sur les réseaux sociaux, les Algériens se lâchent pour dénoncer ce marché de dupes. Le couple algéro-français a beau se jurer amour, respect et fidélité, mais dans les faits, le cœur des Français sait de quel côté balancer devant des choix stratégiques.

Omar Berbiche

Où est l'Etat ?

24.06.15

L'Algérie est gangrenée dans tous les secteurs. Le pourrissement, voulu et programmé par le pouvoir en place, a atteint des proportions telles, qu'il faudrait une détermination à toute épreuve et un engagement résolu pour que le pays s'en sorte.

Car nous sommes en face d'un véritable complot avec lequel des charlatans autoproclamés «cheikh» développent un discours religieux «haineux» qui dérouté le citoyen et porte atteinte à la cohésion sociale, et ce, malheureusement, avec la complicité de chaînes de télévision privées choyées par les autorités.

«Nous ne connaissons par leur affiliation et nous ignorons qui les rémunère et qui les a formés», a avoué lundi soir le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Mohamed Aïssa, invité du forum du journal Liberté.

Qu'un ministre de la République fasse une telle révélation, il y a de quoi avoir froid dans le dos. Cela veut dire qu'il y a des défaillances à tous les niveaux. Cela veut dire aussi que les services de sécurité n'ont pas fait leur travail ou ont été empêchés de le faire.

Cela veut dire que l'Autorité de régulation de l'audiovisuel n'a aucune autorité sur le secteur et qu'elle est soit incompétente, soit ligotée par des considérations politiques liées à la complicité du pouvoir avec l'islamisme haineux et intolérant. Sinon comment expliquer qu'un individu qui a reçu une formation en Arabie Saoudite, l'ennemi de l'humanité, en l'occurrence le nommé Hamadache, ose faire une proposition qu'aucun homme n'a avancée : ouvrir une ambassade de Daech en Algérie. L'apologie du crime et du terrorisme est manifeste.

Il aurait dû se retrouver derrière les barreaux pour un autre délit, outrage à la mémoire des victimes de l' AIS et du GIA notamment, outrage à tous ces militaires, ces gendarmes et policiers, ces paysans, ces journalistes et autres Algériens.

L'Algérie, qui accueille le 20 juillet prochain une conférence internationale de lutte contre le terrorisme, devrait commencer par donner l'exemple en balayant devant sa propre porte. Le ministre de la Communication, qui passe son temps à pérorer sur le professionnalisme dans la presse, devrait penser un peu à ce pays victime d'une conspiration wahhabite, s'il l'aime bien entendu, pour faire la grande lessive dans son secteur. Il y a le feu en la demeure. Un Etat qui prétend combattre la violence doit se doter des moyens nécessaires pour arriver à ses fins.

L'Allemagne donne un bel exemple en la matière. L'idéologie nazie est combattue avec fermeté grâce à un arsenal juridique conséquent. Et il n'y a aucune différence entre nazisme et islamisme. Les deux sont des ennemis déclarés des libertés.

Tayeb Belghiche

Obscurantisme au quotidien

25.06.15

Il y a une dizaine d'années, un haut gradé algérien déclarait, à la presse, que si le terrorisme avait été à l'époque sérieusement réduit militairement sur le terrain, sur le plan idéologique il avait encore «les coudées franches» aussi bien au sein de la société que dans certaines institutions, comme l'école, l'université, etc.

Aujourd'hui, tout un chacun peut constater que cette situation est encore plus vraie qu'à l'époque, notamment depuis l'irruption dans le paysage audiovisuel de chaînes de télévision privées... En effet, celles-ci n'ont rien trouvé de mieux, pour gagner le plus d'audience auprès des Algériens qui les regardent, que d'ouvrir leurs canaux au déversement du discours de la haine via des «prêcheurs illuminés» et autres théologiens autoproclamés, se livrant une concurrence féroce dans l'intolérance, le fanatisme et la discrimination, particulièrement à l'égard des femmes et contre tout ce qui symbolise le progrès.

Des secteurs, comme celui de l'éducation où le courant conservateur est fortement implanté, ont été le théâtre d'une levée de boucliers contre toute réforme ou remise en cause de rente, de situation et de positions acquises. La ministre de l'Education, Nouria Benghebrit, en a fait l'amère expérience au cours de l'année écoulée, fortement perturbée à dessein par ces mêmes courants, au point de menacer le déroulement des examens de fin d'année.

L'autre moment fort de ce climat d'exclusion, d'intolérance et de refus du «vivre-ensemble» fut sans doute le contexte dans lequel devait être débattu le projet de loi sur les violences à l'égard des femmes dans le cadre de l'amendement du code pénal. Un projet défendu par le ministre de la Justice et garde des Sceaux, Tayeb Louh, en bon père de famille, comme on dit en droit, quand il s'agit de faire preuve de sagesse et de prudence, face à l'hostilité des «élus du peuple» et à la haine qu'ils ont exprimée dans leur grande majorité vis-à-vis des femmes.

Il aura fallu la conviction et l'émotion du père de famille incarnées par le garde des Sceaux pour que la plupart des députés cèdent non sans de houleux débats dans l'hémicycle et que le projet passe. Mais une fois sur le bureau du Conseil de la nation, le texte semble avoir été oublié au fond d'un tiroir et ne serait même pas programmé pour la session d'automne.

D'aucuns soutiennent que des instructions auraient été «données d'en haut» dans ce sens... En tout état de cause, vu le climat de haine en général et de misogynie en particulier, rien n'indique que ce texte connaîtra une issue positive à brève échéance.

C'est dire le chemin qui reste à parcourir pour réaliser ce vivre-ensemble, d'autant que globalement l'Etat reste absent dans cette lutte contre l'obscurantisme au quotidien.

Reda Bekkat

Anachronique

26.06.15

A quoi ça sert de contrôler les mosquées si l'idéologie salafiste est propagée par des chaînes de télévision et des journaux privés à très grande audience ? C'est la question posée par des facebookers après les déclarations du ministre des Affaires religieuses. A quoi serviront les rapports des agents des RG ou du DRS qui campent devant les mosquées suspectées de répandre le discours de la haine quand on voit l'incapacité des autorités à faire face à la propagande qui a fait des morts à Ghardaïa ?

Les politiques sécuritaires d'endiguement de la pensée extrémiste ont tout simplement échoué, car le pouvoir ne peut, structurellement, élaborer une stratégie claire, se contentant de réagir par à-coups quand il ne ferme pas tout simplement les yeux. Pourquoi ? Parce que l'enjeu religieux dépasse le seul cadre de la pratique ou de l'idéologie : à défaut de construire le lien d'appartenance nationale basée sur l'adhésion à l'Etat-nation légitimé, nous sommes restés sur les schémas mythiques de l'allégeance : la tribu, la région, la croyance.

D'où l'impossibilité pour ce pouvoir d'appréhender la question religieuse de manière sereine, sacrifiant ainsi au passage l'apaisement de nos relations avec le culte. Les ambivalences dans la gestion de la chose religieuse ont eu des conséquences désastreuses, au point que le régime actuel ne sait plus dans quelle case se mettre : il est trop islamiste pour les laïcs, les démocrates, etc., mais il ne l'est pas assez pour les islamistes des partis ou du maquis terroriste !

Une situation schizophrénique née du refus des autorités de se fixer une politique claire et éclairée sur la religion, au lieu de provoquer des dérives ou de les tolérer, comme ce fut le cas récemment... ou du temps de Saci Laâmour, ministre des Affaires religieuses qui lança, en plein enfer des années 1990 : «Pourquoi assassiner des policiers, ils ne sont pas communistes» ! Dérives aggravées par la non-capitalisation de l'affaiblissement du terrorisme islamiste et pour cause : le pouvoir n'a pas combattu l'islamisme armé, il a combattu le terrorisme. Point à la ligne.

Le régime n'avait d'autre choix que de reconduire sa gestion approximative de la religion, à défaut de créer un consensus national sur les cendres des années 1990. Du coup, la société, livrée aux voix les plus rétrogrades, qui ont trouvé des échos dans des médias souvent proches du régime, se retrouve embarquée dans des débats anachroniques, nourrissant tensions et haines entre Algériens, afin, peut-être, de précipiter, par les violences à venir, l'effondrement de l'édifice national. Il ne suffit pas de surveiller une mosquée ou mille. Il s'agit de nous réconcilier avec nous-mêmes, accepter l'autre et surtout éviter le scénario Daech auquel poussent les médias de la haine.

Adlène Meddi

La Ligue de la honte

27.06.15

La Ligue arabe a toujours été considérée, du moins par la mouvance démocratique, comme un syndicat de chefs d'Etat dont la mission principale est la défense des régimes en place, même si ceux-ci sont les ennemis de leur peuple, comme c'est souvent le cas.

Son secrétaire général vient de s'illustrer honteusement en dénonçant une soi-disant «campagne haineuse contre le Qatar». Une appréciation qui tombe comme un cheveu sur la soupe depuis que ce riche émirat est accusé d'avoir soudoyé des membres de la FIFA pour obtenir leur vote en prévision de l'organisation de la Coupe du monde 2022. Personne n'a douté de ces accusations, excepté, bien entendu, les personnes accusées d'avoir empoché un beau chèque pour leur vote en faveur des Qataris.

Et les dénégations de ces derniers n'ont pas ébranlé les convictions des enquêteurs qui savent très bien que les corrupteurs et les corrompus font bon ménage dans le monde arabe principalement, et que les pouvoirs en place n'ont aucun scrupule pour dilapider l'argent de leur peuple uniquement pour assouvir leur ego.

La Ligue arabe s'est précipitée pour blanchir le Qatar alors que l'enquête est en cours. Une précipitation douteuse, si l'on sait que cette organisation est pourrie jusqu'à l'os. Surtout qu'elle est devenue totalement inféodée aux monarchies pétrolières depuis que ses membres progressistes ont perdu du terrain pour laisser la place à des pouvoirs réactionnaires et antipatriotiques du monde arabe, des pouvoirs généralement soumis à la volonté des Etats-Unis qui leur assurent la protection en contrepartie.

Or, cette Ligue ne s'est jamais penchée sur les graves problèmes qui menacent les pays arabes dans leur survie. Face à l'avancée de Daech, elle pratique la politique de l'autruche pour ne pas avoir à gêner ses créateurs que sont justement le Qatar, l'Arabie Saoudite, les Etats-Unis et la Turquie.

Elle n'a pas soufflé mot, n'a pas fait un geste de réconfort lorsque les Algériens vivaient dans l'horreur du terrorisme islamiste. Lorsque le ministre algérien des Affaires étrangères, à l'époque Abdelaziz Belkhadem, a proposé au début des années 2000 de réformer Ligue arabe et la soustraire du monopole des Egyptiens, il a été purement et simplement relevé de ses fonctions.

Et voilà maintenant que ce «machin» veut défendre l'honneur d'un émirat qui est en train de gangrener la planète avec son argent. Une aberration ! C'est la preuve que cette organisation vit hors de son temps et qu'elle est obsolète.

Il est urgent de se pencher aujourd'hui sur sa gestion et son organisation, sinon il n'y a aucune raison de contribuer à son fonctionnement avec un argent plus utile ailleurs pour le bien-être des Algériens, au lieu qu'il aille engraisser des fonctionnaires égyptiens.

Tayeb Belghiche

Les apôtres de l'apocalypse

28.06.15

L'offensive meurtrière de Daech, ce vendredi, a jeté l'effroi au sein des opinions publiques du monde entier. C'est le résultat escompté par ces «apôtres de l'apocalypse» qui ambitionnent de régenter le monde par la terreur. Ils légitiment leurs actes au travers d'une idéologie rétrograde et moyenâgeuse qui leur permet en même temps d'épancher leurs pulsions criminelles enfouies dans leur subconscient.

Et ils sont légion ces jeunes prêtres à se sacrifier dans des conflits armés, notamment en Syrie, en Irak, au Yémen, ignorant qu'ils servent en fait les intérêts stratégiques des Américains, des Israéliens et de certaines monarchies du Golfe engagés dans un bras de fer avec l'Iran. Les enjeux sont tels qu'ils écrasent les peuples du Moyen-Orient et du Maghreb et mettent en péril la stabilité des Etats déjà affaiblis par des régimes politiques illégitimes et corrompus.

Le drame des populations du Yémen, de Libye, de Syrie et d'Irak est poignant. Il risque de s'étendre à d'autres pays musulmans. La Tunisie est particulièrement visée. La dernière élection présidentielle, qui a consacré l'échec des islamistes d'Ennahdha et de leurs alliés salafistes, et l'aspiration du peuple tunisien à un système politique démocratique qui consacre la liberté d'expression n'ont pas été du goût de la nébuleuse terroriste et de ses alliés. Vendredi dernier, elle a été frappée au cœur.

Le carnage de Sousse perpétré par un étudiant tunisien a donné le coup de grâce au tourisme qui se relevait déjà difficilement après l'attentat du Bardo, à Tunis. Le gouvernement de Béji Caïd Essebsi a besoin d'être fortement soutenu pour surmonter ce cataclysme qui va engendrer une grave crise économique et financière.

L'Algérie n'est pas en reste. Elle a toujours figuré sur les tablettes de toutes les organisations terroristes comme étant un objectif prioritaire. La plupart de leurs éléments ont sévi dans les maquis du nord de l'Algérie. Sa proximité avec le Mali, la Tunisie et la Libye lui confère une dimension stratégique particulière.

L'attaque de Tiguentourine, où de nombreux étrangers ont trouvé la mort, a d'ailleurs passablement altéré l'image du pays dans sa capacité à protéger ses sites pétroliers, même si les éléments de l'ANP ont réussi à neutraliser la majorité des assaillants. L'Algérie s'est tout de même notablement renforcée dans le domaine sécuritaire et a acquis une riche expérience durant les dix années de terrorisme. La principale faiblesse du pays réside pourtant dans le régime qui le gouverne.

Un régime impopulaire à cause de l'ampleur du phénomène de la corruption qui touche des notabilités du système. L'impotence du président Bouteflika a encore fragilisé davantage les institutions de la République, nourrissant de multiples inquiétudes et donnant des arguments politiques à la mouvance islamiste derrière laquelle se «tapissent» les groupes terroristes.

Mohamed Tahar Messaoudi

Commentaire : L'Etat et la rigueur

29.06.15

Si, aujourd'hui, face à l'effondrement des revenus pétroliers, une lutte contre le gaspillage sous toutes ses formes s'impose, il n'en est pas moins attendu des pouvoirs publics et des institutions officielles, des décisions radicales s'inscrivant dans la durée plutôt que des demi-mesures à portée limitée, comme l'instauration d'une carte qui réduirait la consommation des carburants... Il est sans doute temps d'amener les Algériens à changer de mode et d'habitudes de consommation et d'opérer de profondes reconversions dans tous les domaines.

S'il est admis que les subventions de produits énergétiques grèvent sérieusement le budget de l'Etat, elles ont pour effet de proposer des prix bas, nettement en deçà de ceux pratiqués dans les pays voisins, d'où l'ampleur de la contrebande qui affecte les carburants, dont une grande part est importée. C'est ainsi que l'équivalent de plus d'un milliard de dollars passe les frontières. Même scénario pour les produits dits de première nécessité, essentiellement alimentaires. Au final ce sont plusieurs milliards de dollars, entre quatre et cinq, probablement plus, qui font le bonheur de la mafia de la contrebande et des trafics en tous genres. Cela ne peut plus durer.

Et dire que dans les années 1980, on songeait sérieusement à une reconversion énergétique en faveur du gaz naturel et du gaz de pétrole disponibles localement. Une solution notamment pour les transports publics, taxis et particuliers. Une expérience vite abandonnée et que l'on devrait remettre sans doute au goût du jour. Il est temps de revenir, ou plutôt d'aller vers des choix déterminants pour l'avenir, quitte à remettre en cause des «acquis populistes», comme celui qui consiste pour l'Etat de subventionner à tous crins et de manière indifférenciée aussi bien le fabricant de chocolat ou de yaourt que le salarié ou le retraité, à travers un prix soutenu par l'Etat, pour le sucre ou le lait.

L'UGTA déjà dans les années 1990, alors qu'elle était encore une force de proposition, plaidait, à travers son secrétaire général, Abdelhak Benhamouda, pour la fin de ce système inéquitable de redistribution et prônait la mise en place d'un ciblage des catégories sociales qui ont le plus besoin de subventions en fonction de leur revenu, et ce, à travers les caisses sociales. Aujourd'hui la centrale syndicale s'en tient à des actions populistes sans lendemain, comme l'organisation de points de vente pour le Ramadhan, plutôt que de prôner et sensibiliser les salariés sur la nécessité d'aller vers un changement de mode de consommation, d'où serait banni le gaspillage...

Tout comme il est aussi vrai que du côté de l'Etat, les habitudes persistent, le train de vie n'a pas été revu pour autant, compte tenu de la situation financière tendue. Résidences d'Etat fermées et inoccupées, parcs autos de ministères plus que pléthoriques, charges de représentations et de déplacements sont toujours aussi élevés, telle est la réalité qui appelle à une plus grande rigueur dans la gestion et la gouvernance.

Reda Bekkat

Les chaînes de la haine

30.06.15

Il n'est jamais trop tard pour bien faire. Le ministère de la Communication a mis en garde 5 chaînes de télévision privées, leur enjoignant de mettre fin à la diffusion d'images violentes, sous peine de retrait de l'agrément.

Il aurait fallu qu'il y ait plus de précisions, plus de clarté pour dire par exemple ce qu'il entend par violence. L'essentiel est qu'il ait commencé, en espérant qu'il applique rapidement sa décision en mettant fin, par exemple, au laxisme qui a permis à beaucoup de chaînes de travailler contre l'intérêt national, contre la paix civile, essayant de provoquer des dissensions entre les composantes de la société. Une attitude criminelle exploitée par l'étranger pour affaiblir l'Algérie.

Ces relais médiatiques, malheureusement, n'ont jamais été inquiétés pour leur comportement anti-professionnel et antinational. Sans le dire clairement, c'est sans doute ces aspects que cible le ministère de la Communication. Peut-être qu'il ne veut pas se mettre à donner ces médias qui se sont engagés à servir le pouvoir sans conditions en échange d'avantages matériels.

Ce qui leur fait croire qu'ils peuvent tout se permettre et ne reculer devant aucune dérive, comme par exemple ouvrir les canaux à des criminels qui font l'apologie de la violence islamo-fasciste et rendre même hommage aux néonazis de Daech, ce qui ne s'est jamais vu nulle part ailleurs dans le monde.

Les nouveaux aventuriers de la presse ont trouvé un nouveau créneau qui dépasse l'entendement sous prétexte de «caméra cachée», ils ont créé des émissions simulant des prises d'otages par des terroristes, des détournements d'avion, des avions en perdition prêts à s'écraser.

Des plaisanteries de mauvais goût qui peuvent provoquer des décès chez des personnes atteintes de maladie cardiaque. Ils ont imité en cela, de façon bête et méchante, des chaînes de télévision égyptiennes et tunisiennes qui ont inventé ce concept durant le mois de Ramadhan 2014.

Une course à l'audimat qui fait honte et que personne ne dénonce, à croire que le monde arabe est atteint de dégénérescence collective au point que l'horreur est devenue pour lui un spectacle agréable et utile. Est-ce à dire qu'il relève aujourd'hui de la psychiatrie ? Des aventuriers s'amuse consciemment ou inconsciemment avec la santé des citoyens. Il est temps de mettre le holà, surtout dans un pays qui a connu une sanglante décennie hyper traumatisante et qui n'a été sauvé de la folie générale que grâce au sens des responsabilités de ses citoyens éclairés et d'un homme comme Liamine Zeroual qui a accédé aux commandes au moment idoine.

Ces Algériens espèrent davantage de poigne et de détermination devant un nouveau phénomène qui est le fait de mercenaires, – on ne peut pas les qualifier autrement – qui sape le moral du peuple.

Tayeb Belghiche

Commentaire : La secte des assassins de retour

01.07.15

El hashachin», ces partisans du rigorisme religieux des temps anciens qui terrorisaient les caravaniers et obligeaient les califes de Baghdad à accepter des compromis honteux jusqu'à verser la dîme, sont de retour. Tous les chroniqueurs de l'époque ont rapporté l'extrême sauvagerie des éléments de cette secte qui ont semé la terreur au sein des populations en perpétrant des massacres de masse.

Nous assistons aujourd'hui à la réapparition de ces mêmes méfaits dans le monde arabo-musulman, particulièrement en Syrie, en Irak et au Yémen. La secte des assassins est devenue Daech ou EI. Elle fait couler le sang des innocents et transforme en esclaves sexuelles des jeunes filles des minorités kurdes ou yazidies, au nom de l'islam.

C'est une organisation criminelle bien structurée et surtout bien équipée en armement, elle dispose de moyens logistiques exceptionnels. Les Etats-Unis et certains pays du Golfe (via la Turquie) ne sont pas étrangers à cette vitalité de Daech, qui se joue des rivalités entre les puissances de ce monde pour s'installer et ensuite imposer son hégémonie sur les régions sous son contrôle.

Pourtant, la principale force de Daech réside non pas uniquement dans sa force militaire, mais dans sa capacité à recruter des volontaires partout dans le monde à travers les réseaux sociaux. Par le biais d'internet seulement, des jeunes ont été endoctrinés et poussés à commettre des attentats sanglants, tels que celui de Charlie Hebdo en France ou, plus récemment, celui de Sousse, en Tunisie, ou celui de la mosquée chiite de Koweït City. En Algérie, le meurtre du randonneur français Hervé Gourdel a été commis au nom de Daech.

L'organisation criminelle dispose d'un terreau dans notre pays, en ce sens où plusieurs mosquées et écoles coraniques, qui échappent au contrôle de l'Etat, se chargent de l'endoctrinement des jeunes garçons et jeunes filles. Nous avons une idée des ravages causés au sein de cette frange sensible de la population, notamment durant les années du FIS, aujourd'hui dissous.

Affichant un pacifisme de façade, ce dernier avait déjà préparé les maquis pour le jour J. Les salafistes algériens ou ceux proches de l'idéologie wahhabite donnent, actuellement, l'impression de faire profil bas. En fait, ils s'activent en préparant la relève par l'enseignement religieux rigoriste importé du Moyen-Orient qui ne cadre pas avec les us et coutumes des pays du Maghreb, qui ont adopté depuis longtemps l'islam de la tolérance. Des chaînes de télévision privées ajoutent leur grain de sel en ouvrant leurs antennes à des prédicateurs illuminés. Face à ce danger de «l'islamisme rampant», l'Etat et la société civile ne disposent, hélas, que de peu de moyens.

Mohamed Tahar Messaoudi

La mafia à visage découvert

02.07.15

Dans l'Algérie décadente et où le pourrissement est à un stade avancé, les barons de l'argent sale ne se cachent plus, n'ont plus honte. Ils avancent à visage découvert dans un Etat mis à genoux depuis 1999 par une politique délibérée.

Au début des années 1990, le défunt Mohamed Boudiaf, qui à peine installé, a touché du doigt les maux de l'Algérie et avait déjà dénoncé «la mafia politico-financière». Plus de 20 ans plus tard, c'est Ahmed Ouyahia qui a repris ces propos sous une autre forme en s'élevant contre le pouvoir de l'argent qui a infiltré les rouages de l'Etat.

Aujourd'hui, il faut s'interroger et craindre sérieusement pour l'avenir, voire l'existence de l'Algérie. Il y a toutes les raisons d'avoir peur. Le mauvais exemple vient une nouvelle fois du FLN qui profite de sa présence au sein de l'Assemblée nationale pour essayer d'entraîner le pays dans une déliquescence totale.

Le chef du groupe parlementaire de ce parti à l'APN, le nommé Mohamed Djemaa, a déclenché un véritable feu nourri contre un projet gouvernemental destiné à imposer le paiement par chèque pour des sommes d'un million de dinars et plus. Une réactivation simplement d'une mesure datant de 1986.

Et voilà que le sieur Djemaa monte sur ses grand chevaux pour s'ériger en financier et parler de «fausses mesures» qui vont créer «une anarchie au sein du marché national», poussant l'audace jusqu'à interpeller le Premier ministre, Abdelmalek Sellal.

A la faveur des dernières élections législatives, de nombreux personnages douteux, connus pour leur proximité avec l'argent sale, sont devenus députés et cherchent depuis, et souvent de façon scandaleuse, à imposer leur loi pour faire de l'Algérie un non-Etat au service des trabendistes. N'a-t-on pas vu des législateurs bloquer un texte proposé par le gouvernement et visant à interdire l'importation de la friperie parce qu'elle est un grand danger pour la santé de la population.

Le Djemaa en question ose prétendre que le paiement par chèque «portera préjudice à la vie des citoyens» (!!!) Une audace qui laisse pantois. Il ne sait pas que le paiement par chèque a été généralisé dans toute l'Afrique. Le Maroc par exemple l'a imposé depuis 1985 et il se porte mieux que nous, parce qu'il contrôle bien son économie et combat efficacement l'informel. C'est ce que ne veulent pas nos trafiquants qui espèrent continuer à vivre hors la loi en échappant au fisc.

Mais rien n'étonne plus dans l'Algérie d'aujourd'hui. Beaucoup de choses se disent sur ce Djemaa, milliardaire sulfureux qui ne fonctionne qu'avec l'argent. Et des hommes comme lui sont légion au sein de l'APN. On dit que le poisson pourrit par la tête. Voir un Amar Saadani secrétaire général du FLN par la grâce de Abdelaziz Bouteflika et on comprend tout.

Tayeb Belghiche

Désillusions

04.07.15

Ce ne sont pas les hangars de stockage du cachir avarié qui partent en fumée, mais les usines d'électroménagers flambant neuves. Cela illustre le drame présent et à venir d'un pays qui marche sur la tête, tout en allant droit dans le mur. Les appels à libérer l'initiative entrepreneuriale pour mettre sur pied une économie productive sont démentis de la manière la plus cruelle : l'impossibilité physique de travailler.

C'est dans le même registre de désertification du territoire que l'entreprise d'assèchement économique a été organisée dans le centre du pays, notamment en Kabylie, où les kidnappings des entrepreneurs ont poussé ces derniers à des délocalisations incertaines ou à une cessation d'activité. Le pays n'est pas sorti de l'ornière et l'opinion, anesthésiée, s'attend, stoïque ou résignée, à de nouveaux coups de boutoir. La société civile paraît déboussolée et ses capacités de résilience sont proches de l'épuisement.

Le dernier appel à sauver une économie concerne... un pays voisin qui vient d'être frappé par la barbarie terroriste dont nous avons tant souffert. La solidarité est un principe noble, mais il serait louable d'y recourir également quand le drame survient intra-muros. Il n'y a jamais eu d'appel à «envahir» Tikjda après l'odieux assassinat d'un alpiniste étranger, l'année dernière, encore moins en 1995, quand des terroristes ravageaient l'hôtel touristique de Tala Guilef, sur les hauteurs du même massif du Djurdjura.

Vingt ans plus tard, l'hôtel n'a pas été rénové ni rouvert et aucun touriste national ou étranger ne se hasarde dans ce site de haute montagne. Même le ministre du Tourisme n'a pas souhaité s'y rendre, lors de sa visite la semaine dernière à Tizi Ouzou. «Le tourisme est l'affaire de tous», avait déclaré le ministre qui n'a visiblement pas le cœur à l'ouvrage en dehors de la politique.

Dans ce pays qui part en vrille, il n'est pas d'un grand secours à écouter les membres du gouvernement pour se rassurer sur les perspectives immédiates. A entendre le ministre de la Communication, tout irait pour le mieux si les journalistes rentraient dans les rangs. Un prix du meilleur journaliste vient d'ailleurs d'être institué avec une forte dotation par la présidence de la République pour accélérer le retour à la pensée unique. Le ministre des Affaires religieuses a une tout autre proposition pour régler tous les maux du pays : un mufti de la République.

Alors que la menace de «l'Etat islamique» n'est pas une vue de l'esprit et que cela commande la mise en place d'un dispositif policier de renseignement exceptionnel, c'est la situation à Ghardaïa qui mobilise les plus hautes autorités sécuritaires du pays. Si l'Etat n'avait pas atteint ce niveau de déliquescence, le wali disposant de l'autorité et des moyens publics aurait pu gérer et résoudre cette crise communautaire dominée par la désillusion sociale.

Djaffar Tamani

Commentaire : Hors-champ

05.07.15

Le traditionnel message adressé aux Algériens par le président Bouteflika, à l'occasion de la commémoration de l'anniversaire du recouvrement de l'indépendance nationale, se distingue cette année par sa teneur fondamentalement politique.

C'est d'abord un message d'autojustification du bilan de ses mandats successifs, dont il énumère les «grandes réalisations» en termes de politique de transferts sociaux, de construction de logements, de création d'emplois, de relance de l'investissement. Des choix qu'il s'est engagé à poursuivre avec la même «détermination» pour le reste de son mandat actuel. Ceci dans un contexte économique de crise lié à l'amenuisement des recettes financières du pays dues à la chute des prix des hydrocarbures.

Discours populiste ? En tout cas, le moins que l'on puisse dire est qu'il est déconnecté des nouvelles réalités économiques et financières que traverse le pays. Tout comme le sont les propos tenus à l'endroit de l'opposition. Contrairement à ses habitudes, Bouteflika a cette fois-ci épargné à l'opposition ses sermons habituels et ses tentations à diaboliser ses adversaires politiques, qu'il n'a pas hésité, en certaines circonstances, à qualifier tout bonnement de traîtres à la nation. Cette opération de charme n'a aucune chance de séduire l'opposition, qui n'est pas dupe pour avaler n'importe quelle couleuvre.

Dans son message, Bouteflika invite l'opposition à formuler «des programmes alternatifs» et quand elle le fait, ses représentants et militants sont réprimés et interpellés violemment, comme l'attestent les difficultés pour se réunir et manifester que rencontre la Coordination pour les libertés et la transition démocratique.

Cette Algérie idyllique, qui respire la justice sociale, la prospérité, où les libertés individuelles et collectives sont respectées, où il n'y a pas de prisonnier politique ni de journaliste en prison pour délit de presse, n'existe que dans le discours. Les rapports des différentes ONG des droits de l'homme et de la liberté de la presse sont là pour nous rappeler que l'Algérie n'est pas ce bon élève dont parlent nos dirigeants.

Pour les acteurs politiques, les militants des droits de l'homme, les défenseurs des libertés, de toutes les libertés : de la presse, de la femme, d'association..., le message du Président n'apporte rien de nouveau qui puisse faire avancer concrètement et objectivement le combat démocratique dans le pays. L'appel de Bouteflika à la classe politique pour s'impliquer dans le projet de révision constitutionnelle, dont il annonce que le texte est en cours de finalisation, risque fort de ne pas trouver un écho auprès de l'opposition qui ne verra sans doute, dans cette sortie du Président, qu'une manœuvre politique de plus destinée à gagner du temps.

De la même manière, la détermination qu'il a affichée dans son message pour lutter contre la corruption et la fraude qualifiées de «pire ennemi de l'investissement économique honnête» laisse dubitatif, quand on a vu la tournure prise par les parodies de procès liés à la corruption jugés par les tribunaux. «Le glaive de l'Etat» dont parle le chef de l'Etat était absent dans le verdict de la justice qui a épargné les ministres et hauts responsables cités dans ces dossiers. Tout ceci donne à penser que le message du Président est beaucoup plus destiné à la consommation extérieure pour soigner l'image du régime.

Omar Berbiche

La Finance prise en sandwich...

07.07.15

Oxi» ! Les Grecs ont donc osé...! Même sans le sou, ils étaient, en effet, plus de 61% à oser dire «non» aux directives de leurs créanciers, dont ils dépendent pourtant presque entièrement pour pouvoir accéder ne serait-ce qu'aux 60 euros de retrait, que leur permet encore l'état de leurs finances publiques. S'il n'est aujourd'hui guère de bon ton de céder béatement à l'enthousiasme révolutionnaire, il est cependant légitime de s'interroger, désormais, tant sur les péchés que sur les limites objectives de la toute puissance des marchés et de la finance mondiale.

L'événement, à n'en point douter, est historique et le tournant bel et bien décisif, même s'il est encore trop tôt pour en tirer de quelconques conclusions. Depuis que le système de Bretton Woods est né, et avec lui l'hégémonie actuelle du capital, jamais, en effet, un pays en cessation de paiement n'a pu aussi ouvertement tourner le dos aux traditionnelles injonctions d'austérité, sous peine de se voir éjecté de tous les réseaux internationaux de financement. Avant même le référendum, la Grèce, en faisant défaut sur sa dette, était déjà devenue le premier pays développé à ne pas honorer une créance envers le sacro-saint Fonds monétaire international (FMI).

En se mettant dans une aussi délicate position, Athènes ne faisait pas que déclarer son incapacité à payer, mais mettait carrément ses créanciers du FMI et de l'Union européenne (UE) devant leurs responsabilités quant à l'asphyxie à laquelle est condamné le pays. De cure d'austérité à cure d'austérité depuis 2010, la Grèce n'a cessé de se soumettre à l'orthodoxie du FMI et de l'UE, sans jamais parvenir à sortir la tête de l'eau.

Pis encore, sacrifice après sacrifice, le pays n'a fait, in fine, que sombrer davantage dans la crise, les traitements administrés par ses créanciers n'ayant engendré que paupérisation et tensions sociales, sans jamais atténuer le fardeau de son endettement, ni amorcer la remise de son économie sur la voie de la croissance. La foule, faut-il l'admettre, peut avoir parfois raison, même si elle n'entend souvent rien aux sophistications de la Bourse, ni aux fourberies du capital.

Car, en votant «oxi» dimanche, la majorité des Grecs n'a pas seulement exprimé son ras-le-bol de l'austérité, mais a peut-être rappelé tout simplement que celle-ci n'est pas forcément la solution. Dans un rapport de 2014 sur les inégalités sociales, des économistes du FMI, faut-il le rappeler, avaient eux-mêmes admis que les vieux outils de rigueur budgétaire et d'austérité, imposés parfois par le Fonds, aggravent les inégalités sociales, conduisent à d'importantes pertes d'emplois et impactent, en prime, négativement la croissance.

La Grèce en a vraisemblablement fait les frais. Et avec l'issue du référendum d'avant-hier, Athènes prend à son tour l'Europe et la finance mondiale en sandwich ; entre velléités de sévir contre un mauvais élève en l'abandonnant à sa propre faillite et une peur panique de laisser un tel virus contaminer tout le système...

Akli Rezouali

Crise de gouvernance

08.07.15

L'opposition ouvertement affichée par le FLN aux mesures de limitation de l'utilisation du cash nous renseigne, si besoin, qu'il ne peut y avoir de changement de gouvernance économique sans un changement radical de gouvernance politique.

Car, pendant que les cours du pétrole, dont dépend la survie financière du pays, continuent à jouer au yo-yo au gré d'événements sur lesquels le pays n'a nulle emprise, les députés de la nation, et avec eux le pouvoir en place, préfèrent continuer à «yoyoter» stérilement sur de supposées préoccupations de la population.

Avant-hier encore, la secousse, quelque peu spectaculaire et inattendue, qui a frappé le marché pétrolier mondial mettait à nouveau à nu toute la fragilité économique et sociale du pays, dans un monde qui semble de plus en plus fonctionner en effet papillon. Reprise des forages aux Etats-Unis, regain de vigueur pour le dollar, référendum en Grèce, crise de l'eurozone, négociations sur le nucléaire iranien...

Autant de facteurs exogènes, dont personne n'a réellement la maîtrise, qui peuvent, faut-il le rappeler, venir, du jour au lendemain, bouleverser toute la donne pétrolière actuelle, en tirant surtout les cours encore vers le bas.

Au train où vont les choses, il serait en effet aventureux de miser sur une stabilité soutenue des prix du pétrole, même à un niveau de 60 dollars le baril. Et face à ces nouvelles réalités, le simple bon sens voudrait que les dirigeants du pays, les députés avec, se soucient davantage de suggérer ne serait-ce que quelques pistes de sortie de crise ; et non de vociférer pour la liberté du peuple à se trimballer avec des quantités d'argent liquide.

Car, en plus de la volatilité des cours pétroliers, l'Algérie se trouve en même temps confrontée, et depuis quelques années déjà, à une contraction significative de sa production d'hydrocarbures, soit la seule ressource qui sous-tend encore sa faible compétitivité et sa toute frêle viabilité financière. Demain, il faut le redouter, les ressources financières du pays risquent d'atteindre un tel degré d'assèchement qu'il n'y aura plus lieu de débattre de seuils de liquidités à autoriser, mais de plafonds de retraits à ne pas dépasser pour espérer surseoir à la faillite.

Et sans un véritable plan de crise à mettre en place en urgence, le pouvoir risque à terme de ne disposer même plus d'assez de ressources pour entretenir et les quelques réalisations en infrastructures publiques, dont il ne cesse de se vanter, et les colossaux transferts sociaux, qu'il aime souvent à présenter comme une offrande à la collectivité.

C'est dire en définitive à quel point l'urgence d'un redressement structurel de l'économie nationale reste suspendue à celle d'une réforme en profondeur de la gouvernance politique.

Akli Rezouali

Le conflit oublié

09.07.15

L'émotion était vive et la colère difficilement contenue, hier, lors du rassemblement des Mozabites devant la maison de la presse Tahar Djaout, à Alger.

En majorité des jeunes, remarquablement encadrés, les manifestants ont tenu à dénoncer les graves dérapages dont la région du M'zab fut le théâtre au cours de ces dernières heures, où de nouvelles victimes sont déplorées. Les slogans scandés par les jeunes Mozabites au cours de ce sit-in traduisent l'état de désarroi total dans lequel se trouve cette communauté qui n'a plus d'autre recours que de mettre les autorités devant leurs responsabilités.

Et de prendre à témoin l'opinion publique face au drame que vit la région du M'zab avec ce cycle continu de violences allant crescendo en dépit de toutes les initiatives prises pour apaiser les esprits.

Ce n'est pas la première fois, depuis la reprise des tensions dans la région, que cette communauté brise le mur du silence de cette crise oubliée (ou délibérément entretenue par des forces occultes), qui se déroule intra-muros et qui ne revient sur le devant de la scène que lorsque des vies humaines tombent.

En portant leurs doléances dans la capitale, devant la maison de la presse, avec un ton et une détermination nouvelle dictés par la tournure grave que le conflit prend et qui a vu pour la première fois l'utilisation d'armes à feu dans les heurts intercommunautaires, les protestataires ont voulu faire toucher du doigt le fait que la solution au conflit se trouve à Alger.

Face à l'incapacité du gouvernement, des élus locaux, des représentants des formations politiques et des forces de sécurité à rétablir la paix et la quiétude dans la région, les Mozabites, réduits à la comptabilité macabre et à enterrer leurs morts, n'en peuvent plus de continuer à attendre l'envoi, de manière épisodique, d'émissaires d'Alger, ou de bons offices civils et militaires de la région. Des émissaires qui n'ont ni le pouvoir ni les moyens pour peser sur des événements qui les dépassent.

Ce sentiment d'abandon est résumé dans ce slogan brandi hier par un jeune manifestant : «Où sont les engagements du gouvernement ?» Un plan en plusieurs points avait été adopté par le gouvernement, lequel couvre tous les aspects du conflit : de la gestion sécuritaire au volet économique et social en passant par la reconstruction de la ville et les réparations des dégâts moraux et matériels occasionnés de part et d'autre. La nouvelle flambée de violence vécue par les habitants du M'zab fournit la démonstration éclatante que les promesses du gouvernement ne se sont pas traduites dans les faits.

Ce qui se passe à Ghardaïa ne semble pas avoir, aux yeux des pouvoirs publics, une portée stratégique qui nécessite des mesures urgentes et exceptionnelles. Pour les autorités, Ghardaïa est un voyant rouge, rien de plus, comme tant d'autres – routes coupées, grèves... – qui clignent sur le tableau de bord mouvementé du pays. La recrudescence de la violence dans la région signe clairement l'échec du plan gouvernemental de réconciliation et de reconstruction de la région.

En se déchargeant sur les autorités militaires – dont ce n'est pas la vocation – pour mener le dialogue avec les notables locaux, le gouvernement reconnaît son incapacité à apporter des solutions viables à la crise. Toutes les «guerres» à travers l'histoire, quelles que soient leur dimension et leur nature, ont une fin. D'où cette interrogation : a-t-on fait tout ce qui devait l'être pour ramener la paix dans les cœurs des habitants du M'zab ?

Omar Berbiche

Sauver le M'zab, c'est sauver l'Algérie

11.07.15

Lorsqu'un régime politique implique l'armée dans la «gestion» d'un conflit interne, il signe son échec et discrédite les institutions chargées normalement de le faire : les principaux démembrements du gouvernement et les assemblées élues, tant nationales que locales. Une année de gestion approximative du drame du M'zab a conduit inévitablement à un intolérable bain de sang, comme le fut la gestion du soulèvement des jeunes de Kabylie au début des années 2000, qui s'est soldé par plus d'une centaine de morts, tous fauchés par balles.

Ce conflit vieux de quinze ans, mais toujours pendant, a généré un immense traumatisme régional et national. Il aurait pu être réglé, dès le départ, si le pouvoir s'était résolu à apporter une solution à la principale revendication des manifestants qui est la constitutionnalisation de la langue amazighe. Il ne l'a fait, et partiellement, qu'une fois le sang versé par une institution militaire, la gendarmerie, embarquée à son corps défendant dans une crise pourtant à essence strictement identitaire et donc politique.

Au M'zab, la gendarmerie a été également impliquée pour rétablir l'ordre et il y a risque que les militaires eux-mêmes soient sollicités pour intervenir.

La solution pourtant était évidente dès les premiers signes de tension. Il s'agissait pour le pouvoir d'écouter attentivement la population et ses vrais représentants, de recenser systématiquement leurs doléances, puis de les mettre en œuvre dans un plan d'envergure comportant tous les plans : sécurité des personnes et des biens, développement économique, social et culturel de la région, en prenant en considération la particularité sociologique et religieuse du M'zab.

Deux années durant, les autorités se sont contentées de demi-mesures, sans aucun impact économique et social et d'un semblant d'écoute de la population confinée à des notables dont la représentativité n'était pas évidente.

La sécurisation des villes n'était que faiblement assurée, ce qui a laissé la porte ouverte aux confrontations entre groupes, certains probablement aux objectifs maffieux. Le pouvoir détournait les yeux de la région dès qu'apparaissait une accalmie, laissant couvrir le feu dans les tréfonds de la société. Le conflit a présenté une apparence, celle de la confrontation entre deux communautés, les ibadites et les malékites, mais il avait – et il a – l'implacable réalité d'une extrême complexité : terre et civilisation d'une grande fragilité, le M'zab a été livré sans défense aux agressions multiples générées par le développement anarchique et sauvage du pays et cela depuis l'indépendance, spécialement depuis l'ouverture aux lois du marché.

Les déplacements de populations, les extensions urbanistiques, les nouveaux modes de vie, l'essor des extrémismes religieux ont considérablement pesé sur le tissu social de la vallée, unique dans le pays et dans le monde.

Ces agressions ont fini par la déstabiliser malgré une résistance remarquable des segments les plus sains, notamment des jeunes conscients de tous les dangers : leur crainte est qu'au-delà de la perte identitaire, le M'zab ne subisse une mort lente et que ses richesses, économiques et culturelles, soient livrées aux prédateurs de tous poils qui essaient dans le pays. Ils crient leur désespoir comme ils le peuvent (manifestations, grèves, pétitions...) tout en gardant l'espoir que les autorités prennent conscience cette fois de la gravité des dangers, parce que le sang a trop coulé.

Ali Bahmane

La Tunisie solitaire

12.07.15

La Tunisie risque de connaître une situation intenable déjà vécue par l'Algérie durant la décennie 1990 : la solitude, l'absence de solidarité, voire un boycott international qui ne dira pas son nom. Depuis l'opération terroriste qui a fait 38 morts dans un centre touristique d'El Kantaoui, les Tunisiens commencent à s'inquiéter pour leur avenir. Et pour cause ! Le tourisme est une source précieuse de revenus pour ce pays pratiquement dépourvu de matières premières, si l'on excepte le phosphate.

Or trois pays : la Finlande, le Danemark et la Grande-Bretagne ont appelé leurs ressortissants à quitter au plus vite la Tunisie et leurs tours opérateurs ont annulé tous les programmes vers cette destination. Il est vrai que la menace est réelle, mais cela ne justifie pas d'enfoncer un peuple qui a, au contraire, besoin de solidarité. D'ailleurs le secrétaire au Foreign Office, Philip Hammond, a reconnu que son ministère n'a pas ouvert «d'information suggérant une menace spécifique ou imminente». Mais alors pourquoi créer une panique parmi les touristes désireux de se rendre en Tunisie ?

Il est vrai que les services de sécurité tunisiens n'ont pas été assez vigilants et ont même fait preuve de négligence, ce qui a permis au terrorisme islamiste de frapper de façon spectaculaire. Il est nécessaire de leur laisser le temps de s'organiser pour affronter un phénomène pour lequel ils ne sont pas prêts et pensant sans doute qu'il ne les atteindra jamais.

Les Tunisiens croyaient que la réussite de leur expérience démocratique les immunisera. Or, c'est justement ce que n'acceptent pas les terroristes et leurs commanditaires du Proche-Orient qui ont des accès de fièvre dès qu'on parle de démocratie et de liberté. D'où leur violente réaction. Ils ont remporté une première manche dans la mesure où la Tunisie est en train de sombrer dans la crise économique, ce qui pourrait remettre en cause les acquis démocratiques. Déjà, depuis l'agression terroriste, elle a perdu 20% de ses ressources en devises et ce chiffre est appelé à prendre des dimensions encore plus graves.

Les pays pourvoyeurs de terroristes auront alors une lourde responsabilité dans l'effondrement de la Tunisie et dans l'échec possible de son expérience qui a créé de l'espoir chez les peuples arabes. Malheureusement, le pays de Bourguiba ne peut pas compter sur les frères. Au contraire. Mais tout n'est pas noir. La société tunisienne est mobilisée dans sa très grande majorité contre l'obscurantisme. Elle a des ressorts pour surmonter la crise qui se profile à l'horizon. Un pays réellement ami comme l'Algérie, avec lequel elle partage un destin commun, comme avec le peuple marocain, pourra jouer un rôle salvateur.

Tayeb Belghiche

Info, intox ?

13.07.15

La langue d'Ahmed Ouyahia, secrétaire général par intérim du RND et directeur de cabinet à la présidence de la République, a-t-elle fourché lors de son intervention, samedi, devant les cadres de son parti à Alger, où il avait tenu des propos sur la gouvernance du pays qui ont fait polémique ? Les journalistes, qui ont couvert l'événement, ont fait la même lecture de l'analyse du patron du RND sur la situation du pays, relevant l'attaque en règle contre le gouvernement de M. Sellal accusé de «populisme».

En comparant la situation difficile que vit le pays aujourd'hui avec la période de fin de règne de Chadli, où l'on persistait à mentir au peuple en niant la gravité de la crise qui couvait, M. Ouyahia pose un diagnostic tout en sériant les causes du mal. Lorsque le chef du RND appelle à dire la vérité au peuple algérien sur la situation du pays et les dangers qui le guettent, il s'adresse, selon toute logique, au gouvernement et aux décideurs et non pas à l'opposition, laquelle, pour sa part, ne se fait pas prier – c'est son rôle – pour critiquer l'action du gouvernement.

Aussi, le démenti apporté hier aux écrits de presse sur les propos de M. Ouyahia par le RND, via le site électronique Algérie patriotique, apparaît, de toute évidence, beaucoup plus motivé par les dommages collatéraux occasionnés en termes d'évaluation et de sanction de l'action gouvernementale que par un souci de clarté et de vérité.

Les propos attribués à M. Ouyahia ont été rapportés par plusieurs titres et sites de la presse nationale. Qui fait alors dans la désinformation ? La vérité est qu'Ahmed Ouyahia a voulu s'essayer au difficile exercice de la démocratie institutionnelle en osant une réflexion et un débat critique et responsable – avec ou sans calcul politique – sur la situation du pays dans un système politique monolithique qui n'autorise pas la moindre diatribe.

On a vu comment des ministres et de hauts fonctionnaires ont été débarqués de leur poste pour une déclaration faite parfois en privé ! M. Ouyahia a été manifestement rappelé à l'ordre pour avoir tenté de briser le consensus, l'unanimité qui prévaut au sein du pouvoir et de ses soutiens sur l'appréciation de la gestion des affaires du pays. Sa marge de manœuvre apparaît d'autant étroite qu'il se devait de concilier son appartenance à la majorité présidentielle avec ses ambitions politiques qui lui imposent de faire, à sa manière, de «l'opposition» pour se poser en alternative.

Dans les systèmes démocratiques, ce genre de débat critique et contradictoire à l'intérieur des institutions et des forces qui composent ou soutiennent la majorité présidentielle ou parlementaire est quelque chose de tout à fait naturel. C'est une richesse au plan des idées et de la mobilisation des compétences et des sensibilités plurielles qui traversent une équipe gouvernementale ; le tout mis au service d'un objectif commun et d'un projet sociétal partagé.

Il n'est pas rare que des voix et des groupes de «frondeurs», ayant des convictions chevillées au corps et s'assurant publiquement en tant que tel, s'élèvent de l'intérieur de l'équipe au pouvoir pour contester un projet du gouvernement. C'est tout le contraire de l'allégeance politique qui fonde le système politique algérien.

Lequel n'offre d'autre choix à la classe politique que de se soumettre, de faire dans le larbinisme pour être dans les bonnes grâces du pouvoir ou de choisir le camp de l'opposition. Il n'y a pas de voie médiane.

Omar Berbiche

Commentaire : L'ennemi extérieur

14.07.15

Désormais, tous les Algériens s'interrogent et s'inquiètent sur la situation qui prévaut au M'zab. Comment des communautés qui vivaient en parfaite harmonie et dans un climat d'extrême tolérance depuis des siècles se sont-elles mises brusquement à se faire la guerre ? Les autorités, malgré la bonne volonté affichée, n'ont pas pu éteindre l'incendie. Et personne ne peut croire que les ibadites et les malékites sont des va-t-en guerre invétérés. Qui est alors derrière ce drame ?

Qui attise la haine et à qui profite le crime ? En visite à Ghardaïa, le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a dénoncé sans le citer un «pays frère» qui est en train de manipuler des gens. Lui emboîtant le pas, Ahmed Ouyahia, ministre d'Etat et directeur de cabinet à la Présidence, et qui lui aussi est assez bien placé pour savoir ce qu'il dit, a parlé de «la main de l'étranger» et n'a pas eu des mots assez durs pour dénoncer Kameleddine Fekhar, un agitateur très connu dans la région. Lui, également connu pour sa pondération, n'a donné aucun nom, mais tout le monde a compris que les responsables parlent du Maroc.

Ce n'est un secret pour personne que ce pays ne verrait pas d'un mauvais œil la déstabilisation de l'Algérie et il a toujours travaillé dans ce sens. Des informations officieuses signalent que des militants autonomistes font le pied de grue chez les services marocains, lesquels n'hésitent pas à financer leurs activités si elles sont destinées à affaiblir le voisin. Il n'y a guère de surprise à cela. L'hostilité du palais royal à l'égard des Algériens est proverbiale. Sans remonter jusqu'à l'Emir Abdelkader, on se rappelle que notre pays a été agressé en 1963, c'est-à-dire immédiatement après son accession à l'indépendance, par les FAR avec l'objectif d'annexer Tindouf.

Cette hostilité s'est nettement accentuée depuis que l'Algérie a exprimé sa franche opposition à la colonisation du Sahara occidental par le Maroc et à soutenir les résolutions de l'ONU sur le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui. Pour se venger, le roi Hassan II a ouvert des camps d'entraînement en territoire marocain pour le GIA. A un émissaire du président Liamine Zeroual, qui s'étonnait d'un tel comportement, il avait répondu sèchement : «C'est ma réponse à votre appui au Front Polisario.»

Force est de constater que ces sentiments n'ont pas fléchi d'un iota. Au-delà de l'affaire du drapeau algérien enlevé du consulat algérien à Casablanca par des «manifestants» et piétiné sous l'œil bienveillant des policiers, l'Algérie est depuis de très nombreuses années la cible d'une véritable agression à travers le déversement sur le marché national de tonnes de drogue, dont une partie est produite sur les terres royales. Sous d'autres cieux, une telle agressivité aurait été considérée comme un casus belli. Il n'est donc pas étonnant que les services marocains s'impliquent, s'ils le peuvent, dans des sujets sensibles algéro-algériens. Comme l'avait affirmé le défunt Houari Boumediène : «Le Maghreb des peuples» n'est pas pour demain.

Tayeb Belghiche

Commentaire : Le pétrole, la géopolitique et l'Algérie

15.07.15

Pour le peuple iranien qui souffre depuis tant d'années de l'embargo occidental, l'accord sur le contentieux nucléaire est une grande nouvelle. Ce grand pays va retrouver sa place et sa vitalité dans la région. Mais, en même temps, il faut le dire, cet accord va rendre encore plus délicate la question de la saturation du marché pétrolier mondial, puisque Téhéran est déterminé, dès la levée des sanctions, à retrouver son niveau d'extraction de pétrole et de gaz d'antan afin de rattraper son retard de développement.

Pour empêcher cela – la géopolitique du Proche-Orient étant ainsi faite –, l'Arabie Saoudite, ennemie historique de l'Iran, continuera d'inonder le marché mondial d'or noir alors que le niveau de saturation est déjà atteint à un point tel que les prix chutent de jour en jour. Comme un malheur n'arrive jamais seul – sur le plan énergétique s'entend –, l'Irak s'active également à retrouver son niveau de production d'antan, tout comme la Libye, deux pays en phase de règlement de leurs difficultés politiques internes.

Tout cela se déroule sur fond d'une autre guerre géopolitique, celle opposant les Etats-Unis d'Amérique à la Russie : Moscou a cruellement besoin des ressources tirées de ses exportations en hydrocarbures afin de conserver ses positions internationales et de maintenir son statut de grande puissance face à l'ogre américain que l'exploitation acharnée du pétrole et du gaz de schiste a libéré de sa dépendance vis-à-vis des autres pays, notamment du Moyen-Orient. Les Etats-Unis envisagent même de devenir exportateurs.

Les experts du marché de l'énergie n'hésitent plus aujourd'hui à parler de fin de l'ère du pétrole et du gaz rares et chers, de surcroît dans un monde en crise économique structurelle et qui apprend pour des raisons écologiques à se passer des ressources non renouvelables. La surabondance du pétrole et du gaz, combinée d'un côté avec les calculs géopolitiques des grandes et moyennes puissances, et de l'autre avec la stagnation de la demande font que la chute de ces deux énergies est inexorable.

Elle ne sera freinée que sur un niveau, celui en deçà duquel les intérêts des grandes multinationales pétrolières et gazières occidentales pourront être menacés. On évoque un prix de 40 dollars et même en deçà. Il fut un temps, dans les années 1980 et 1990, où l'OPEP réagissait pour tirer les prix vers le haut.

L'Organisation a perdu aujourd'hui de son poids et de son efficacité. Elle est désertée par l'Iran, l'Irak et la Libye, trois pays obsédés par leur reconstruction, et elle est piégée par l'Arabie Saoudite, hostile à l'Iran et soucieuse de conserver ses parts du marché mondial des hydrocarbures. L'OPEP n'est plus aiguillonnée par le «front de résistance» d'antan réduit aujourd'hui pratiquement à deux pays, le Venezuela et l'Algérie. Deux Etats qui se ressemblent précisément par leur dépendance totale aux exportations d'hydrocarbures, n'ayant pas su mettre en place chacun une économie productive.

Pour se maintenir, les régimes en place ont développé à outrance un système social de redistribution de la rente, et actuellement ils sont dans une situation intenable, porteuse de graves périls. L'Algérie peut financièrement «tenir la coup» encore deux années, le temps de puiser dans ses réserves en devises. Au-delà, ce sera le syndrome de 1986- 1987, le pays qui sombre dans le chaos économique et politique (pénuries, corruption, ajustement structurel) avec son lot inévitable de sang versé (Octobre 1988, puis la décennie rouge).

En réalité, la guerre du pétrole n'est qu'un élément révélateur et aggravant de la crise, elle n'en est pas la cause. Celle-ci est à chercher plutôt dans la gouvernance désastreuse qui caractérise l'Algérie depuis l'indépendance et singulièrement depuis trois décennies. Peut-être qu'il est encore temps d'éviter au pays l'apocalypse, le mot n'est pas fort, mais pour cela il faut de nouveaux dirigeants, un autre pouvoir, un autre système politique et civilisationnel. Bref, une autre façon de diriger quarante millions d'Algériens aux besoins et aux aspirations bien plus complexes que ceux du passé.

Ali Bahmane

Les écuries d'Augias

16.07.15

Les recettes pétrolières s'amenuisent dangereusement. Pour un pays mono exportateur, comme l'Algérie, c'est un désastre. D'autant que la tendance baissière de cette principale richesse risque de perdurer encore longtemps.

Que peut faire le gouvernement de Abdelmalek Sellal face à cette situation qui lui est imposée, sinon «compter ses sous» en réduisant les dépenses publiques et en introduisant des restrictions dans les importations ? De nouvelles dispositions seront introduites dans la loi de finances complémentaire, lesquelles nous renseigneront sur les solutions que Sellal compte apporter pour limiter la saignée dans les finances de l'Etat.

Les chiffres donnés par la Banque d'Algérie, lundi dernier, sont édifiants. Les réserves de change ont fondu de 19 milliards de dollars en trois mois et le décaissement du Fonds de régulation des recettes a atteint plus de 6 milliards de dollars. Le rachat par l'Etat de 51% du capital social de l'opérateur de téléphonie mobile Djezzy, ainsi que le transfert des dividendes des entreprises étrangères établies en Algérie ont coûté près de 10 milliards de dollars. Si l'on rajoute la dépréciation du dinar face au billet vert, cela illustre l'état catastrophique dans lequel se trouve l'économie algérienne.

Et les perspectives ne sont guère réjouissantes, selon les experts. Ces derniers avaient prédit, il y a longtemps, la chute brutale des prix des hydrocarbures et suggéré aux pays économiquement fragiles de préserver les ressources rares que sont les devises. A l'image de Christine Lagarde, patronne du FMI qui, il y a plus de deux ans, avaient conseillé les autorités monétaires algériennes de réduire le train de vie de l'Etat.

Elle ne sera pas entendue par le pouvoir politique en place, trop occupé à jouir de l'aisance financière pour lancer de grands chantiers ou se sont greffés de puissants réseaux de corruption, à l'image du scandale de l'autoroute Est-Ouest qui s'est achevé par une parodie de procès. L'autre projet controversé du président Bouteflika est celui de la Grande Mosquée d'Alger qui a déjà englouti plus d'un milliard de dollars ! C'est-à-dire la totalité de l'enveloppe qui lui a été allouée, alors que les travaux n'ont pas atteint 50%. Et l'on passe sur les multiples exemples de gaspillage opérés avec la bénédiction du pouvoir politique.

Ramener de l'ordre dans ce «miasme» économique constituera un pari difficile pour le Premier ministre, Abdelmalek Sellal. C'est comme nettoyer les «écuries d'Augias». Il doit s'y atteler vite.

Sellal devrait également entendre le cri de rage de ce capitaine d'industrie, Issad Rebrab, qui s'interroge sur les motivations de certains membres du gouvernement, Abdesslem Bouchouareb notamment, à vouloir bloquer les initiatives visant à créer des richesses, plusieurs opérateurs économiques sont dans cette situation ubuesque, malgré la volonté affichée du pouvoir pour encourager les exportations hors hydrocarbures. Y a-t-il là aussi une forme de clientélisme ?

Mohamed Tahar Messaoudi

Écran de fumée

19.07.15

L'appel à «la vigilance permanente» lancé, mercredi, par le chef d'état-major de l'ANP, le général de corps d'armée Gaïd Salah, devant le commandement de la 1re Région militaire relayé sur le terrain par le renforcement du dispositif sécuritaire, notamment dans la capitale et sa périphérie, suggère-t-il une accentuation de la menace terroriste ? Force est de le croire avec ces déplacements ininterrompus du chef d'état-major sillonnant les différentes Régions militaires du pays, galvanisant les troupes et réitérant à chaque fois l'engagement de l'ANP et des forces de sécurité de défendre et préserver la sécurité du pays en toutes circonstances.

Deux maîtres-mots structurent ses interventions devant les chefs militaires opérationnels : anticipation et prévention du risque terroriste. Les différentes opérations antiterroristes menées avec succès par l'ANP et les services de sécurité au cours de ces derniers mois, lesquelles se sont soldées par la neutralisation de dizaines de terroristes, dont des chefs activement recherchés, confirment, si besoin est, que la menace terroriste est toujours réelle.

Et que la situation d'accalmie dans laquelle baigne globalement le pays aujourd'hui, comparée aux années funestes de la décennie noire, ne signifie pas que la bataille contre le terrorisme est définitivement gagnée. Tant qu'il subsiste encore des poches de terrorisme, même s'il s'agit de capacités de nuisance «résiduelles», comme vient de les qualifier le chef d'état-major, il faut s'en inquiéter. Sans verser dans l'alarmisme et la paranoïa collective.

Pour autant, l'effort de communication auquel se livre l'état-major de l'ANP, pour rassurer les citoyens sur l'engagement de l'armée en vue de faire face à toutes les tentatives visant à porter atteinte à la sécurité du pays, ne se traduit pas par la mobilisation citoyenne requise par la situation sécuritaire lourde de menaces entretenue à nos frontières. Les Algériens sont paradoxalement beaucoup plus attentifs aux communiqués et menaces des groupes terroristes, comme celui diffusé ce week-end, qu'aux messages rassurants émanant des institutions de l'Etat.

Entraînée dans un jeu politique dénoncé par l'opposition, l'ANP a du mal à convaincre qu'elle n'est pas au service du régime et de personnes comme on le lui reproche avec force depuis le soutien apporté par le chef d'état-major au FLN et à son secrétaire général. Pour l'opposition, la montée au créneau du chef d'état-major est destinée moins à terroriser les terroristes qu'à faire peur aux forces démocratiques qui appellent au changement du système et à l'alternance au pouvoir.

C'est le sens qui est donné au durcissement de ton de l'ANP par une partie de la classe politique et de l'opinion, notamment les militants des droits de l'homme qui ont une autre grille de lecture du renforcement du dispositif sécuritaire, notamment dans la capitale. Pour que le chef d'état-major en appelle à la «vigilance permanente», cela signifie que la menace est à son niveau maximum.

Les citoyens n'en savent pas plus sur l'ampleur de cette menace qu'ils évaluent à l'aune des communiqués des groupes terroristes. Aujourd'hui, la vue d'un dispositif policier est beaucoup plus associée à une manifestation politique ou sociale à encadrer, voire à réprimer, qu'à autre chose.

Omar Berbiche

Le wahhabisme a encore frappé

20.07.15

On la croyait quasiment neutralisée, mais la bête immonde a encore frappé. Les terroristes islamistes, comme pour un rite sacrificiel, ont choisi les fêtes de l'Aïd pour ravir à l'affection de leurs familles et à toute l'Algérie de jeunes militaires mobilisés pour défendre leur pays contre les agressions intérieures et extérieures.

C'étaient des appelés comme les autres 19 troufions que Madani Mezrag se vante impunément, sur les plateaux de télévision, d'avoir assassinés froidement dans la région de Jijel, lorsqu'il était chef de l'organisation criminelle AIS.

Le crime de Aïn Defla a créé un choc terrible chez les Algériens, ceux-ci croyaient que nous étions immunisés contre ce genre d'agression, que notre armée est tellement puissante que les terroristes n'oseraient jamais mener une telle action, alors que pour les spécialistes, une embuscade de ce genre est très possible pour peu que les agresseurs sachent exploiter l'effet de surprise.

Malgré les explications, de tels assassinats font mal surtout que leur impact psychologique est grand. Les islamistes ont profité de la démobilisation de la société, qui a baissé la garde depuis belle lurette, pour affirmer leur présence sur le terrain.

C'est ce que ne saisissent pas les Algériens qui ne comprennent pas qu'AQMI puisse encore agir. Existe-t-il une volonté politique de maintenir un abcès de fixation pour nos services de sécurité ? Les terroristes ont été éradiqués dans les années 1990 alors qu'ils étaient des milliers dans les maquis. Pourquoi n'arrive-t-on pas, aujourd'hui, à venir à bout de quelques centaines ?

La loi sur la concorde civile et la charte pour la paix et la réconciliation, initiées par le pouvoir au début des années 2000, ont donné des ailes aux islamistes. Parallèlement, elles ont créé un immense sentiment de frustration chez l'armée, la police et la gendarmerie qui s'étaient engagées résolument dans la lutte pour sauver l'Algérie du péril vert.

Leur moral avait baissé, accompagné d'un sentiment d'abandon de la place au profit des forces obscurantistes. Dans ces conditions, le cœur n'y était plus. L'islam politique a profité de la démission collective pour réoccuper le terrain et reprendre sa propagande, ramenant l'Algérie à la case départ. Heureusement qu'avec le temps, les citoyens ont compris la véritable nature de l'islamisme algérien et le wahhabisme pour lequel il sous-traite.

D'ailleurs, la mort de nos jeunes a fait s'enflammer les réseaux sociaux, exprimant une grande colère contre les criminels et une solidarité sans faille avec les familles des victimes. La ville d'Oran qu'on croyait assoupie a eu, hier, une extraordinaire réaction citoyenne et a décidé de manifester et de marcher dans les rues de la ville pour dénoncer les assassinats. Malheureusement, les partis — à l'exception de Talaie El Houriat de Ali Benflis — ont été d'une incompréhensible inertie face à ce drame national.

Tayeb Belghiche

Grande première

21.07.15

Cela fait 25 ans qu'il n'est plus au pouvoir, il en a été chassé il est vrai, mais Hissène Habré a été rattrapé par son passé. Il est, depuis hier, jugé à Dakar par la cour d'un pays africain. Là est donc l'autre élément nouveau, s'agissant de la Chambre africaine extraordinaire (CAE), un tribunal spécial créé par l'Union africaine (UA) en vertu d'un accord avec le Sénégal. Une espèce de compétence universelle engagée parfois plutôt mal que bien sous d'autres latitudes, ce qui a amené certains pays à y renoncer.

C'est ce sentiment d'injustice jusqu'à l'égard de la Cour pénale internationale (CPI) que l'Afrique entend combattre en jugeant elle-même les siens, ce qui ne s'est produit nulle part à travers le monde. «Un tournant pour la justice en Afrique», a donc très justement estimé l'ONU, considérant qu'il n'est plus possible d'échapper à la justice. Une grande première en Afrique où, se rend-on compte, les différentes institutions tentent tant bien que mal de promouvoir la démocratie et les libertés.

Et, par conséquent, à combattre tout et tous ceux qui contrarient cette volonté. A commencer par le mode d'accession au pouvoir, l'Afrique ayant décidé, en 1999 à Alger, d'exclure de ses rangs les régimes putschistes. Il est vrai que le tribunal en question juge un homme du passé, mais un passé plutôt sanglant, avec des milliers de morts et un recours systématique à l'élimination physique des opposants, et un exercice sans limite de la torture. Voilà donc le parcours d'un leader qui, à son époque, disait combattre les injustices qui s'abattaient sur le peuple tchadien. Mais ce n'était là qu'un simple discours creux et faux.

Car il fallait bien justifier cette course au pouvoir et l'exercice de ce dernier qui caractérisaient alors l'Afrique, avec parfois – pour ne pas dire très souvent – des complicités. Même extra africaines et il n'en manque pas, surtout quand l'enjeu est consistant. Quant à l'acte d'accusation, il est extrêmement lourd : «crimes contre l'humanité», «crimes de guerre et crimes de torture» sous son régime (1982-1990) qui ont fait quelque 40 000 morts, selon différents bilans. Tout cela pour le pouvoir.

Cette espèce de fascination mène encore à des régimes dictatoriaux et dynastiques privant les populations africaines de leur droit de choisir librement leurs propres dirigeants. Mais aussi à bien des dérives, avec des conséquences désastreuses pour les populations africaines otages de luttes de clans et de guerres internes qui rongent encore l'Afrique. La grande première de ce procès est dans son effet au moins dissuasif de cette tentation autoritaire et de cette liberté de disposer librement de celles des autres, et même de leurs vies et de leurs biens.

Comme en attestent les rapports de l'ONU avec les morts, mais aussi les réfugiés et tous ceux qui ont choisi l'exode. Une question de survie. Peut-être qu'alors, l'Afrique se donnera aussi les moyens pour combattre et aider à éliminer les dictatures et les régimes sanguinaires. Ce qui ouvrira d'autres perspectives à ses populations. Il était temps.

Mohammed Larbi

La déradicalisation est encore loin

22.07.15

La démocratisation serait le meilleur facteur de déradicalisation», a déclaré M. Messahel, ministre des Affaires maghrébines et africaines, à la veille d'une conférence internationale sur «L'extrémisme violent et la déradicalisation» qui se tient aujourd'hui à Alger. Sous ces termes «soft» devraient en principe être évoqués les voies et moyens pour lutter contre la radicalisation idéologique et la violence. Les propos de ministre sonnent mal au lendemain de l'attentat terroriste de Aïn Defla, qui a coûté la vie à une dizaine de militaires. Et surtout après plus de deux décennies de confrontation avec la violence armée intégriste subie par la population algérienne aussi bien dans les villes que dans les campagnes.

Partant de ce constat, faut-il admettre que si l'on en est là aujourd'hui, c'est tout simplement parce que la démocratisation fait défaut en Algérie. Plus grave encore, l'attitude conciliante du pouvoir envers ceux qui ont prôné la violence contre les Algériens, allant jusqu'au meurtre, à l'assassinat de masse en passant par les attentats, n'a fait que renforcer l'impunité qui elle-même encourage à la violence.

Aujourd'hui, tous ces assassins se retrouvent «blanchis» en vertu d'une réconciliation mal assumée imposée par un pouvoir autoritaire et un déni de justice envers l'ensemble des victimes du terrorisme et leurs familles, auxquelles pas le moindre devoir de mémoire ne leur est reconnu jusqu'à présent. Tandis que les terroristes d'hier, quant à eux, jouissent de tous leurs droits et vont jusqu'à revendiquer – comme leurs chefs, à l'instar de Madani Mezrag – l'assassinat de dizaines de militaires sans être inquiétés par les autorités, forts de l'impunité accordée par le régime de Abdelaziz Bouteflika depuis le début des années 2000.

Déjà à l'époque, les responsables chargés de la lutte antiterroriste tiraient la sonnette d'alarme et faisaient remarquer que le combat contre l'intégrisme ne pouvait pas se gagner uniquement sur le terrain militaire, mais aussi sur celui des idées, à l'école comme à la mosquée et comme dans l'ensemble des institutions et de la société...

Malheureusement, aujourd'hui encore, force est de constater que très peu de choses ont été réalisées sur ce plan, y compris de la part des institutions officielles. On en veut pour preuve la loi sur les violences faites aux femmes qui dort au fond d'un tiroir, bloquée par les tenants du conservatisme, ceux-là mêmes qui s'accommoderaient certainement, sans que cela n'étonne personne, de toute forme de radicalisation intégriste.

On a vu comment des députés n'ont pas hésité à instrumentaliser la religion pour justifier «l'existence» de la violence à l'égard des femmes. Tout cela démontre que le chemin est encore long en matière de déradicalisation et de lutte contre l'extrémisme. C'est d'abord l'affaire des institutions officielles et aussi des différents relais dans la société.

Reda Bekkat

L'anesthésie générale

23.07.15

Deux faits ont marqué l'actualité nationale cette semaine. Il y a eu d'abord l'assassinat de 11 militaires par les terroristes islamistes dans la région de Aïn Defla. Il y a eu ensuite l'incroyable provocation de l'ancien président français, Nicolas Sarkozy, à l'égard de notre pays, en Tunisie, et ce, en présence des hauts responsables de ce pays «frère et voisin». Dans les deux cas, on a eu la nette impression que le pouvoir et la classe politique se désintéressent des intérêts supérieurs de la nation, que l'Algérie est orpheline et qu'elle n'a pas de dirigeants dignes de ce nom.

La mort des jeunes soldats a provoqué une vive émotion parmi les citoyens, qui se sont mobilisés spontanément à travers le territoire pour leur rendre hommage. Malheureusement, nos gouvernants n'ont pas eu la réaction qu'il fallait face à ce tragique événement. Morts pour la patrie, nos militaires ont été enterrés dans l'anonymat et dans la plus grande indifférence.

Le président de la République, pourtant ministre de la Défense nationale, n'a pas daigné adresser de messages de condoléances à leurs familles, confirmant une nouvelle fois son manque total de sentiments pour tout ce qui peut arriver aux Algériens. L'on se rappelle qu'il n'a pas hésité à adresser un message de sympathie au gouvernement helvétique lorsqu'un fou a pénétré dans la salle d'un conseil municipal d'une petite ville suisse et a massacré ses occupants. Des exemples de même nature abondent. Et son silence a sans doute influé sur la hiérarchie militaire qui a cru bon de ne pas se manifester pour ne pas irriter le prince.

L'autre malheureux exemple vient de Nicolas Sarkozy. Se préparant pour les présidentielles de 2017 et, sans doute, pour plaire à l'extrême droite, il n'a pas trouvé mieux que de déverser son fiel sur l'Algérie qu'en 2006 il avait visitée, disait-il, «en tant qu'ami et en tant que ministre d'Etat et ministre de l'Intérieur». Pourquoi un tel changement d'attitude aujourd'hui ? Il sait que l'Algérie avait fait preuve d'une honteuse passivité lorsque le diplomate Hassani a été injustement arrêté en France. Des instructions «d'en haut» avaient à l'époque paralysé la diplomatie algérienne dont personne ne peut pourtant nier le dynamisme et la compétence.

Même les partis politiques n'ont pas osé répondre à l'ancien président. Le FLN, qui a dirigé le combat du peuple algérien pour son indépendance, est resté coi. Mais peut-on demander à Amar Saadani, dont l'algérianité et le patriotisme sont douteux, de dénoncer le dérapage de Sarkozy ? Il aura peur pour sa carte de résidence, acquise elle aussi dans des conditions douteuses, et pour ses biens à Paris. Et il n'y aurait pas que l'appartement de Neuilly. Cette fois-ci, ceux qui ont l'habitude de l'envoyer au feu pour attaquer l'ANP ou le Premier ministre en fonction ne l'ont pas actionné. Et peut-on dire qu'avec tout cela l'avenir de l'Algérie est radieux ? Heureusement que les Algériens ont sauvé l'honneur avec leur presse et facebook.

Tayeb Belghiche

La LFC, un tragique ratage

25.07.15

Le contenu de la loi de finances complémentaire 2015 a fait l'effet d'une douche froide auprès des opérateurs économiques, des acteurs politiques et également des citoyens. Tous avaient espéré que le recours à la LFC, cet instrument constitutionnel prévu pour répondre à des situations exceptionnelles, allait être mis à profit pour que soient (enfin) jetées les bases d'une réponse stratégique d'envergure à la crise économique née de l'effondrement des prix des hydrocarbures. Il n'en fut malheureusement rien.

Le texte assoit toujours l'économie algérienne sur la rente des hydrocarbures exportés, fixant imprudemment le prix du baril de pétrole à 60 dollars pour les six mois à venir. L'Exécutif semble tout ignorer du tournant effectué par la géopolitique mondiale, du retour de l'Iran et progressivement de l'Irak et de la Libye sur les marchés pétroliers, lesquels vont plonger encore dans les mois et les années à venir du fait de la surabondance de production et d'une politique réfléchie des capitales occidentales de tuer définitivement l'OPEP pour qu'elle ne freine plus leur croissance, avec l'arrière-pensée de la mise à genoux des Etats pétroliers arabes et sud-américains.

La loi de finances complémentaire perpétue la rente et l'esprit de la rente, se limitant à quelques minimes améliorations fiscales en faveur du secteur productif. L'essentiel est ignoré superbement, c'est-à-dire la réforme structurelle de l'économie afin de l'extirper de sa sclérose et de ses archaïsmes, et qu'émergent enfin de grands groupes économiques tant privés que publics, que se créent et prospèrent des PMI et PME par centaines de milliers et qu'affluent les investisseurs internationaux.

C'est la politique suivie par la Corée du Sud, la Malaisie, la Pologne et d'autres Etats qui son devenus rapidement émergents, voire développés, avec souvent moins d'atouts que l'Algérie. Et puis, la loi de finances complémentaire ne dit mot sur le dossier des subventions que, pourtant, le gouvernement a quelque peu ouvert ces derniers mois. Les grandes lignes d'un débat national auraient pu être lancées dès maintenant et des mesures d'urgence prises.

Sans aller jusqu'au référendum – tel celui initié par le gouvernement grec afin d'impliquer sa population dans le bras de fer qui l'oppose à l'Union européenne et au FMI. Athènes a pris le taureau par les cornes et se bat avec courage contre les bailleurs de fonds. L'Exécutif, chez nous, a choisi le silence et la politique de l'autruche sur cette question vitale des subventions, qu'il est pourtant possible de traiter sans que soient sacrifiées les aides nécessaires aux catégories de la population les plus démunies et sans que soient englouties des sommes colossales dans des choix économiques et sociaux discutables.

Mais pour cela, il faut de la lucidité et surtout du courage, deux vertus qui, parce qu'elles font cruellement défaut, vont faire perdre au pays six précieux mois. Tout ce qui a été dit ces derniers mois sur la crise y compris parfois par des officiels, toutes les sonnettes d'alarme tirées par la société civile n'ont servi à rien. Le pays continue de foncer, à l'aveuglette, droit dans le mur.

Ali Bahmane

Où va l'Algérie ?

26.07.15

Depuis son arrivée au pouvoir en 1999, jamais Abdelaziz Bouteflika n'a provoqué de bouleversements aussi importants et aussi inattendus. Et surtout incompréhensibles. Ceux qui connaissent le Président et l'ont côtoyé disent que c'est un caractériel qui fonctionne à l'humeur. Sa maladie ne peut qu'aggraver sa gestion solitaire du pays.

Cependant, il y avait des logiques dans ses démarches. Mais cette fois-ci, on est dans l'incompréhension la plus totale.

Que veut dire le limogeage de Amara Benyoune, le fidèle parmi les fidèles, l'avocat inconditionnel ? Et ce ministre de l'Agriculture nommé il y a à peine deux mois et qui se retrouve brutalement renvoyé à son corps d'origine, de même que sa consœur du Tourisme, Melle Zerhouni ?

La brutalité avec laquelle des généraux ont été renvoyés laisse coi.

Et qu'on ne nous parle pas d'efficacité. Le nouveau patron de la Garde républicaine, fraîchement promu général de corps d'armée, Benali Benali, est un vieillard de 78 ans aux compétences limitées, selon ceux qui le connaissent. Ce n'est certainement pas la lutte contre la corruption qui est à l'origine de ces changements.

Cette dernière a été érigée en système de gouvernance et le pouvoir actuel, s'il ne l'encourage pas, ne brille guère par son engagement contre le phénomène.

D'ailleurs, trop de personnages sulfureux grenouillent dans les sphères de l'Etat sans que quiconque s'en offusque. Un gros poisson comme Chakib Khelil, qui a failli mettre l'Algérie à genoux, a même été exfiltré en toute impunité.

Serait un génie celui qui pourrait donner des explications plausibles. Mais un constat s'impose : le pouvoir a affiché une nouvelle fois son mépris total pour le peuple algérien auquel il estime qu'il n'a pas à rendre compte et à expliquer ses décisions. Il se refuse à toute communication pour maintenir le flou et les citoyens dans l'ignorance la plus absolue.

Il est clair que l'improvisation tient une grande part dans les décisions. Surtout que le Président n'a de compte à rendre à personne, que les institutions sont piétinées et que l'Assemblée nationale, le Sénat et d'autres encore n'existent que pour amuser la galerie, tandis que le prince fait des siennes, soutenu pas un clan sans foi ni loi.

Malheureusement, c'est l'Algérie qui est en train de perdre. Elle a perdu toute crédibilité et tout respect sur la scène internationale. Au point que Nicolas Sarkozy se permet de dire que le cas de l'Algérie doit être examinée par l'Union pour la Méditerranée. Sommes-nous tombés si bas pour être traité comme un pays en déshérence ?

Tayeb Belghiche

Changements dans l'immobilisme

27.07.15

Le début de l'été, beaucoup plus propice au farniente qu'à de laborieuses transformations, a été marqué par des changements aussi bien dans les hautes sphères de l'armée, de l'Etat et par un semblant de mouvement dans le corps des walis dans l'indifférence la plus totale des Algériens. Les seules réactions ne viennent même pas de partis ou de personnalités politiques, mais beaucoup plus des commentateurs des médias qui se hasardent à décrypter les non-dits dans le fonctionnements du système autoritaire mis en place depuis des décennies.

Ceci est sans doute la preuve que pour la majorité des citoyens, ce jeu de chaises musicales s'apparente beaucoup plus à un jeu de clans sur fond d'intérêts, une guéguerre autour et pour le pouvoir auquel ils ne sont pas conviés. Les Algériens ont compris depuis longtemps qu'ils sont tenus à l'écart des choses et des réalités du pouvoir. Tout est fait pour qu'ils soient tenus dans l'ignorance de ce qui se déroule dans les travées, de ce qui se trame derrière ce théâtre d'ombres chinoises qui leur est proposé.

C'est le propre de l'autoritarisme qui tisse la trame de leur quotidien et qui fait que leurs attentes, pour l'immédiat, tiennent plus dans l'espoir de l'amélioration de leurs conditions de vie que dans de profonds changements démocratiques qui marqueraient la fin d'un système opaque, profondément clientéliste et prédateur. Une situation qui ne fait que renforcer le sentiment d'injustice chez la grande majorité, qui se sent frustrée et exclue des retombées de la rente.

La raréfaction des ressources depuis la chute des cours pétroliers est loin d'avoir freiné un tant soit peu le gaspillage et la gabegie ; la gouvernance telle que pratiquée aujourd'hui suscite au contraire l'inquiétude, laissant entrevoir des jours difficiles pour la plupart des Algériens. La conférence internationale sur «L'extrémisme violent et la déradicalisation», qui s'est tenue dernièrement à Alger, a montré combien le facteur de la bonne ou de la non-gouvernance pouvait influencer sur l'éradication de l'intégrisme, dont le terreau reste d'abord l'injustice sociale.

Pas seulement, certes, puisque sans lutte idéologique sur le terrain des idées aussi bien à l'école qu'à la mosquée, basée sur le vivre-ensemble, la tolérance et la coexistence de la diversité, on espérer exclure définitivement la violence du champ politique et sociétal. Malheureusement, du côté du pouvoir et plus particulièrement depuis l'avènement du régime de Bouteflika, le maintien du statu quo coûte que coûte avec les courants conservateurs et les plus rétrogrades au détriment des ruptures avec les pratiques rentières est à la base même de l'immobilisme qui frappe le pays.

Ces changements pris dans un tel contexte nous rappellent les propos du prince Salina du roman *Le Guépard*, affirmant d'un ton péremptoire face aux turbulences de l'Italie de la révolution de Garibaldi et se voulant rassurant à l'égard des privilégiés dont il faisait partie : «Pour que tout reste tel quel, il faut que les choses changent.»

Reda Bekkat

Téhéran à la croisée des chemins

28.07.15

Le Proche et le Moyen-Orient connaissent des bouleversements qui n'augurent rien de bon pour l'avenir de la région. Un acteur-clé, l'Iran, persiste à jouer un rôle négatif avec une perception hégémonique des relations internationales.

Le président Rohani a annoncé dimanche que son pays ne changera pas de politique et que c'est à ses voisins, c'est-à-dire les pays arabes, de changer la leur. Cela veut dire que les ayatollahs continueront à entretenir la subversion chez leurs voisins à travers une guerre de religion entre sunnites et chiites, les replongeant dans le Moyen Age européen.

Le monde entier avait suivi avec intérêt, et cela durant 12 ans, les négociations entre l'Iran et les cinq puissances nucléaires (Etats-Unis, Russie, Chine, France, Grande-Bretagne). Les pays du Tiers-Monde particulièrement se sont réjouis de la conclusion de l'accord qui permet à Téhéran de poursuivre ses recherches sur le nucléaire civil. La victoire iranienne était perçue comme une victoire des damnés de la Terre.

C'était un début en vue de casser le monopole d'Israël qui est le seul à posséder l'arme nucléaire dans la région. En outre, l'Iran, qui se veut tiers-mondiste, pourrait dans le futur partager son savoir par solidarité avec les pays du Sud et les aider à maîtriser à leur tour l'énergie nucléaire à des fins civiles.

Même les monarchies rétrogrades du Moyen-Orient, qui ne cachent pas leur hostilité à l'Iran, n'en ont manifesté aucune. On s'est dit alors que Téhéran allait désormais s'assagir et intégrer le concert des nations. Imaginons cette vieille civilisation persane s'engageant résolument dans la voie démocratique. Elle aurait incontestablement provoqué un choc positif chez les peuples moyen-orientaux.

Ces derniers auraient été séduits par la démocratie et l'auraient adoptée, au grand dam des régimes archaïques qui les maintiennent dans l'obscurantisme. La démocratie aurait éliminé l'islamo-fascisme, représenté par le wahhabisme, pour le bien de toute l'humanité, avec pour principale conséquence l'affaiblissement du terrorisme islamiste.

Malheureusement, on a oublié qu'on a affaire à des mollahs obscurantistes qui, eux-mêmes, combattent la démocratie, la liberté et la modernité. Les Algériens en savent quelque chose. Ils se rappelleront toujours que les Iraniens ont soutenu le FIS et ses bras armés et qu'ils ont donné un grand coup de frein à notre expérience démocratique naissante. On a rêvé après l'accord de Genève entre les 5+1. Et c'est le peuple iranien qui, le premier, paiera le prix de la politique antiliberté de ses dirigeants.

Tayeb Belghiche

L'école, de l'espoir mais...

29.07.15

Devenus permanents et brutaux, les règlements de comptes au plus haut sommet de l'Etat entre clans rivaux se répercutent inévitablement sur la prise en charge de dossiers hautement plus importants pour le pays. Les incessantes luttes pour le pouvoir sont porteuses de démission et de désespoir ; elles n'aident pas les compétences les plus impliquées et les plus engagées, tant au niveau des administrations publiques que de la société civile, à travailler sérieusement et surtout à avoir des interlocuteurs politiques fiables, ceux dont le souci premier est l'avenir de l'Algérie et de ses enfants et non pas leur survie au sein du système.

Ainsi en est-il du dossier de l'école, certainement le plus vital : les bancs de classe peuvent produire du bonheur comme du malheur et c'est malheureusement cette tare qui a fini par l'emporter depuis l'indépendance. Tant bien que mal a pu se tenir dernièrement une conférence nationale sur l'éducation, grâce à la ténacité du ministre en poste, Mme Benghebrit et de ses cadres. Ils ont pu franchir nombre de chausse-trappes (grèves, tricherie au bac) et posé un bon diagnostic, même si la dimension politique a été évacuée.

Des pistes de travail allant dans le sens des normes universelles ont été proposées : nouveaux programmes, révision des filières, introduction d'un bac professionnel, respect des langues maternelles et des spécificités régionales... des propositions hardies et novatrices dont on peut espérer qu'elles ne seront pas torpillées par les partisans du statu quo de l'école. Ces derniers sont partout, tapis dans le secteur de l'éducation, au niveau de la sphère politique et au sein même de la société.

Pour eux, l'école a un seul rôle : véhiculer et transmettre les valeurs conservatrices algériennes, notamment dans leur dimension religieuse, celles-là mêmes, et ils ne veulent pas l'avouer, qui ont fini par produire l'intégrisme et son bras armé, le terrorisme, ravageant le pays depuis le début des années 1990 et même avant. Aujourd'hui, du fait de la pression de la société civile, ils n'ont pu empêcher en amont l'émergence de propositions réformatrices de l'école, mais ils peuvent agir en aval, c'est-à-dire au niveau de la décision politique.

C'est pour cela que le combat pour une école moderne et républicaine est un combat de longue haleine, que Mostefa Lacheraf avait amorcé déjà dans les années 1990, avant qu'il ne soit freiné par les coups de boutoir du courant baâthiste de l'époque. Celui-ci a pu peser même sur le président Boumediène, pourtant au départ militant d'une école ouverte et scientifique. Il a dû plier pour des raisons d'équilibre de pouvoir et de calculs de clans, sacrifiant sur leur autel des générations d'Algériens. Ses successeurs ont suivi le même chemin, préférant laisser l'école aux conservateurs de tout poil.

Il reste à espérer aujourd'hui, parce qu'il y a une lueur d'espoir, que le président Bouteflika ne cède pas aux vieux démons et qu'il dégomme du secteur la ministre Mme Benghebrit, initiatrice de la réforme. Celle-ci a encore besoin de temps pour la mise en pratique. C'est sur le terrain que tout va se jouer et cela, à partir de la rentrée 2015. Ce n'est pas évident, car le courant conservateur n'a pas encore dit son dernier mot. Et puis c'est dans l'air du temps de faire valser les ministres – les généraux et les colonels – pour un oui pour un non, indépendamment des mérites et des missions.

Ali Bahmane

L'appel d'Obama sera-t-il entendu ?

30.07.15

Barack Obama a fustigé les dirigeants africains qui s'accrochent au pouvoir. Mardi dernier au siège de l'Union africaine, devant un parterre dégarni de chefs d'Etat, le président américain a aussi appelé à éradiquer le cancer de la corruption.

Les progrès démocratiques sont en danger quand des dirigeants refusent de quitter le pouvoir à l'issue de leur mandat, a-t-il lancé, en rappelant que lui-même arrive à la fin du sien.

La loi est la loi et personne n'est au-dessus, pas même les Présidents, a-t-il martelé à Addis-Abeba, où il était en visite officielle. Tout en taçant les Présidents à vie autoproclamés, il a exprimé son étonnement devant le refus de ces derniers à céder le pouvoir, «surtout quand ils ont beaucoup d'argent», a-t-il ironisé.

De toute évidence, le Président sortant américain sait de quoi il parle quand il dit que la démocratie ce n'est pas juste des élections, alors que des journalistes sont mis en prison pour avoir fait leur travail, des militants sont menacés... Encore plus, sans doute, quand il affirme que la bonne gouvernance et l'Etat de droit sont des éléments-clés dans la lutte contre le terrorisme.

Les propos du président américain sonnent encore plus vrai aux oreilles des Algériens, qui vivent sous l'emprise du quatrième mandat d'un Président aujourd'hui malade, physiquement handicapé pour assurer les charges constitutionnelles.

Et cela, dans un contexte marqué par des luttes de clans, des tractations autour du pouvoir et où les «tendances monarchistes» pour la succession à Abdelaziz Bouteflika sont malheureusement présentes. D'aucuns craignent, en cette période lourde d'incertitudes et face aux difficultés économiques liées à la conjoncture internationale, que le régime actuel ne se transforme en «démocrature», renforçant par la même son caractère autoritaire, clientéliste et profondément prédateur.

La lutte contre la corruption qui gangrène tous les secteurs de la vie économique et sociale est encore plus d'actualité, alors que s'épuisent les réserves financières engrangées quand le baril de pétrole caracolait au-dessus des 100 dollars.

Aujourd'hui que ce n'est plus le cas, la rigueur et la rationalité dans les choix budgétaires doivent être les maîtres mots de cette bonne gouvernance que les citoyens appellent de tous leurs vœux. Malheureusement, alors que tous les experts tablent sur l'épuisement des réserves dans trois ou quatre ans maximum dans le cas d'un maintien du niveau des dépenses anarchiques et d'une répartition abusive de la rente, les responsables financiers et les décideurs économiques semblent sous-estimer les risques réels.

Un retour au spectre de l'endettement extérieur se profile d'ores et déjà, faisant craindre le pire aux générations futures, et ce, en l'absence d'une volonté politique émanant d'un pouvoir capable de faire des choix pour l'avenir sans crainte pour sa légitimité parce que démocratiquement élu et respectueux du principe de l'alternance. Ce qui, présentement, est loin d'être le cas en Algérie.

Reda Bekkat

Hystérie

01.08.15

On savait les faits et gestes de la ministre de l'Education nationale assidûment épiés par les farouches gardiens du fourre-tout idéologique national.

Mais le récent tocsin hystérique sonné pour faire barrage à ses velléités supposées de «démanteler» l'enseignement de la langue arabe est d'une telle virulence et procède d'une telle mauvaise foi qu'il nous remet devant un autre implacable constat : avec ou sans Benghebrit, la réforme de l'école passera par une féroce confrontation idéologique qui laissera très peu de place au débat scientifique et dans laquelle l'engagement intéressé de l'Etat sera décisif.

On aura beau chercher des arguments pédagogiques dans la grosse débauche d'objections outrées qui ont accueilli la proposition, lors de la dernière conférence d'évaluation de l'éducation, de privilégier la langue maternelle dans la transmission du savoir aux tout-petits. L'ensemble du réquisitoire hoquette compulsivement autour de récriminations chevrotantes hurlant à l'hérésie et ciblant à l'obsession la personne de la ministre.

Tout l'effort de pédagogie, déployé justement par Mme Benghebrit et ses collaborateurs, pour expliquer que ce n'est là qu'une proposition que des experts ont mis sur la table, que la norme universelle invite au moins à des remises en question sur le sujet... ont buté et butent encore sur l'entêtement de ces légions fanatiques opposant l'émotion viciée à la réflexion.

Désormais, effet de meute aidant, on ne demande rien de moins que la tête de Mme Benghebrit pour sauver l'école de l'infusion à grande échelle de cette «aâmia», jugée trop roturière et «virusée» pour ne pas s'avérer une arme de destruction massive pour l'arabe.

L'épisode, accessoirement, renseigne sur l'étendue de l'estime qu'on voue dans ces milieux au patrimoine oral légué par les siècles et sur leur mépris recuit à l'égard de toute algérianité qui ne serait pas la soumise reproduction de cette arabité fantasmée, et n'existant nulle part en dehors de leur imaginaire tourmenté. Il y en a eu même qui ont frêmi à l'idée que l'on ose toucher, au nom de principes scientifiques jugés triviaux, à la suprématie sacrée de la «langue du paradis».

C'est dire combien le débat est impossible entre des franges sublimant l'archaïsme et l'inertie en autant de casemates identitaires et des voix cherchant simplement à initier les débats qu'impose l'évolution du monde à la nation.

C'est en ce sens que l'Etat doit assumer la responsabilité de la décision et de l'action pour ne pas faire durer encore le spectacle des étalages stériles des névroses nationales, là où il est à peine question d'éviter à un élève de six ans le hiatus linguistique dès ses premiers contacts avec l'école. Sauf que le même Etat a, il y a quelque temps, montré de quoi il était capable en la matière.

N'a-t-il pas trouvé suffisamment respectable le «droit» de l'époux à battre impunément sa femme, en renvoyant à un «plus tard» incertain l'adoption de cette coquetterie de texte traitant des violences faites aux femmes et mis au point pourtant par ses propres experts ?

Mourad Slimani

Arrogante Amérique

02.08.15

Que les Etats-Unis aient un regard critique sur l'Algérie à propos des droits de l'homme ou de la liberté d'expression, on peut à la rigueur leur donner raison. Depuis une quinzaine d'années, nous avons enregistré un net recul des libertés, une interdiction quasi totale des manifestations dans la capitale, une population laissée à l'abandon, surtout en matière de santé alors que le pays dispose, ou disposait, d'un matelas de devises que de nombreux pays à travers le monde nous enviaient, etc.

Mais on ne peut accepter que Washington accuse l'Algérie de pratiquer la traite des humains. On peut considérer cela comme un outrage à notre guerre de Libération et aux centaines de milliers d'hommes morts pour notre indépendance. Un rapport du département d'Etat sur «l'esclavage moderne» parle de «l'indifférence totale des autorités algériennes à l'égard des victimes de l'esclavagisme, de la traite des êtres humains victimes des réseaux du trafic sexuel».

Plus grave encore, le document place l'Algérie dans la catégorie 3, c'est-à-dire sur la liste restreinte des pays ciblés par cette accusation. Le rapport cependant manque totalement d'objectivité. En effet, il ne cite pas les monarchies arabes qui, toutes sans exception, pratiquent encore l'esclavagisme, considèrent la femme comme un être inférieur, exploitent outrageusement la main-d'œuvre étrangère, comme le Qatar ou l'Arabie Saoudite par exemple. Il se trouve par hasard que ces pays sont des alliés et des protégés de l'Amérique.

Pour ces raisons, on peut donner à ce rapport une nette connotation politique. Mais cela n'empêche pas les Américains de faire preuve de moins de légèreté en ce qui concerne l'Algérie. A croire qu'ils ne connaissent pas ou ne veulent pas connaître sérieusement ce pays. L'on se rappelle les années 1990 avec l'apparition du terrorisme islamiste. L'Heritage Foundation, un institut américain proche des conservateurs, avait annoncé haut et fort que les gens du FIS allaient prendre le pouvoir «dans 6 mois».

Le département d'Etat avait développé le même son de cloche. Même le prestigieux New York Times a été induit en erreur et s'était mis à relayer le même discours. Jusqu'à ce jour, leur attitude demeure étrange. Sont-ils déçus de la perte de leur taupe Chakib Khelil, l'homme qui a travaillé pour leur offrir notre pétrole et notre gaz et qui a été neutralisé à temps ? Ils continuent de regarder de haut le tiers-monde et s'érigent en donneurs de leçon alors qu'ils ont commis le plus grand crime du XXe siècle avec la destruction de l'Irak. Un acte criminel que personne ne leur pardonnera.

Tayeb Belghiche

La Dreyfus algérienne

03.08.15

Qui se souvient de l'affaire Dreyfus ?

C'est une histoire qui a marqué et bouleversé la vie politique française. C'est l'histoire d'un jeune capitaine français, au début du XXe siècle, dans un pays où l'antisémitisme avait le vent en poupe.

Dreyfus avait été accusé de trahison, condamné et déporté au bagne de Cayenne. Il a été victime d'un complot monté de toutes pièces par l'extrême droite française. Son crime réel ? Il était juif. Il a fallu une mobilisation sans précédent de la partie saine du peuple français, avec à sa tête le grand romancier Emile Zola et son célèbre J'accuse, pour que son innocence soit reconnue et qu'il soit réhabilité. Le monde entier a découvert avec consternation la nature de l'antisémitisme qui se concrétisera plus tard dans l'Allemagne nazie avec le massacre de 6 millions de juifs.

Ce genre de dérive se manifeste de nos jours en Algérie, surtout depuis qu'une femme a été nommée ministre de l'Education nationale. Les islamistes et les baâthistes acceptent mal qu'une personne qui n'est pas du sexe masculin les dirige. Une campagne criminelle a été déclenchée contre la petite-fille du fondateur de la Grande Mosquée de Paris depuis qu'elle a annoncé sa détermination de réformer l'école et de combattre les archaïsmes qui ont produit des terroristes.

Les fascistes algériens, sous le couvert de la religion et de l'arabisme, ont manifesté leur haine pour le genre humain, comme par exemple dire que Mme Benghebrit est juive, ce qui signifie qu'elle serait envoyée au four crématoire s'ils arrivaient à s'emparer du pouvoir. Ainsi, nous avons parmi nous des gens pour lesquels être juif est une tare. C'est malheureux et dramatique à la fois pour un pays qui a mené une guerre de Libération marquée par son universalité et à laquelle ont participé, les armes à la main, des musulmans, des juifs et des chrétiens.

Comme l'avait souvent répété feu Salah Bounider, dit Saout El Arab, la Révolution avait été engagée pour «l'émancipation du peuple algérien dans toutes ses composantes, et pas pour libérer Dieu». Force est de constater que la régression est insupportable. Ce ne sont pas de malheureux citoyens analphabètes qui versent dans l'analphabétisme et qui, au demeurant, ne savent pas ce que c'est que la haine. On trouve malheureusement des universitaires dans la campagne contre Mme Nouria Benghebrit, comme ce professeur à l'Institut supérieur de journalisme qui l'a traitée de «juive sioniste».

La ministre n'a même pas bénéficié de la solidarité gouvernementale. Pendant ce temps, les ennemis de l'espèce humaine continuent de distiller leurs discours de haine, en l'absence de lois punissant le racisme et l'antisémitisme. Un vide juridique qu'il est urgent de combler.

Tayeb Belghiche

Capitulation mortifère

04.08.15

La récente offensive des milieux islamo-conservateurs, relayée par certains médias affiliés et sur les réseaux sociaux, autour de l'intention prêtée ou supposée de la ministre de l'Education nationale de vouloir introduire le parler algérien à l'école primaire, sans que cela suscite la moindre réaction officielle – en dehors de la concernée – a de quoi susciter l'inquiétude. Obligée de s'expliquer, cette ministre de la République fait face, seule, à une campagne indigne qui n'épargne même pas sa propre personne et ses origines familiales...

Du jamais-vu ! Alors que du côté du pouvoir, c'est le silence absolu. Mutisme sidérant de l'Exécutif, difficile de ne pas l'interpréter à la lumière du vieil adage comme un consentement qui ne dit pas son nom. Comment ne pas croire à une capitulation, face aux coups de boutoir répétés des milieux intégristes contre la tolérance, le vivre-ensemble où nos parlars populaires séculaires n'ont plus droit de cité et ne sont pas épargnés par cette caporalisation de la société qui fait la puissance des régimes dictatoriaux. Et ce, au nom de la pureté du retour aux sources, dont se prévalent aujourd'hui ces milieux intégristes, s'inspirant ainsi du wahhabisme de l'Arabie Saoudite auprès duquel ils trouvent des soutiens sans que cela émeuve en rien l'Etat algérien.

Il y a quelques semaines encore, la vallée du M'zab a frôlé l'insurrection générale sous la poussée d'appels au meurtre et à la vengeance, lancés à partir de ces mêmes milieux hostiles au vivre-ensemble, à la confraternité et au respect de la diversité. Cette volonté de mise au pas de la société ne vient pas du dehors et n'est pas apparue ex nihilo, à partir de rien. La politique de «réconciliation nationale», prônée au début des années 2000, lui aura permis de se renforcer et fait qu'aujourd'hui elle est présente au sein des institutions officielles, comme on l'a vu lors du vote de la loi sur les violences faites aux femmes, aujourd'hui oubliée au fond d'un tiroir au Sénat.

Certains députés n'ont pas hésité à instrumentaliser la religion pour faire barrage au projet. Là aussi, on a eu comme l'impression que le ministre de la Justice a livré seul un combat contre ceux qui ne veulent pas que les choses changent. Puis ce fut le tour de son collègue du Commerce d'être la cible des attaques. Accusé d'encourager la débauche pour avoir retiré l'accord préalable d'importation des boissons alcoolisées, introduit subrepticement et au mépris des lois du pays, et ce, non par souci de santé publique, comme on le devine aisément.

Une initiative qui lui a sans doute coûté, en partie, son portefeuille ministériel et permis aux conservateurs de tout poil de pavoiser. Autant d'exemples qui ne laissent plus de doute aujourd'hui sur les capacités et les intentions du pouvoir face à l'intégrisme depuis au moins une quinzaine d'années. Et si à l'époque, on avait des doutes que la réponse à la violence terroriste ne pouvait se limiter exclusivement au plan sécuritaire, aujourd'hui on en a malheureusement la preuve. Et plus d'une fois...

Reda Bekkat

L'énigme Benyounès

05.08.15

Depuis son éjection brutale et inattendue du gouvernement, Amara Benyounès n'a plus donné signe de vie et les journalistes éprouvent, apparemment, des difficultés pour le rencontrer.

Sa mise à l'écart n'a même pas été accompagnée de la rituelle «appelé à d'autres fonctions». Que s'est-il passé pour qu'il soit remercié de façon si peu amène ? L'homme est connu pour avoir d'abord milité au sein du Rassemblement pour la culture et la démocratie avec le Dr Saïd Sadi et c'est d'ailleurs à ce parti qu'il doit son ascension politique et surtout d'être membre du gouvernement, quand le RCD s'était rapproché de Abdelaziz Bouteflika après 1999.

Lorsque la brouille éclate entre le locataire d'El Mouradia et le RCD, Amara Benyounès choisit d'abandonner sa famille politique pour se mettre corps et âme au service du chef de l'Etat.

Devenu fidèle parmi les fidèles, il menace même ceux qui se montrent critique à l'égard du pouvoir. Son allégeance a cependant des limites qu'il refuse de franchir.

Alors que tous les chantres du Président ne ratent aucune occasion pour manifester leur fidélité, Amara Benyounès se démarque nettement de la concorde civile et de la charte nationale en dénonçant, sans arrêt et chaque fois que l'occasion se présente, le terrorisme islamiste et les charlatans qui exploitent l'islam à des fins politiques. Bizarrement, Bouteflika ne l'a pas évincé, lui qui ne tolère aucun écart de sa ligne politique et punit en conséquence les rebelles.

Or, depuis 3 ou 4 mois, le ministre du Commerce s'était mis à montrer ses crocs et à s'attaquer à des sujets qui irritent la mouvance islamiste. D'abord, il s'est mis à appliquer le code du commerce en matière d'alcool, brisant un tabou qui a fait sortir de leurs gonds tous les hypocrites de la création. Il s'était mis ensuite sur sa lancée à s'attaquer frontalement à l'informel, un domaine monopolisé par les islamistes, principalement par les gens du MSP. Et comme il fallait s'y attendre, il a essuyé un tir de barrage qu'il a affronté seul, en l'absence d'une solidarité gouvernementale.

A-t-il été sacrifié par le président de la République à la suite de pressions islamistes ? Une partie du «clan» a noué une alliance stratégique avec les milieux de l'informel et, de ce fait, le comportement de Amara Benyounès devint gênant. Selon leur logique, il faut s'en débarrasser. Et c'est ce qui est arrivé.

Ce ne sont là que des hypothèses. L'omerta est telle en Algérie qu'il faut beaucoup de temps avant qu'on connaisse la vérité. Peut-être qu'il y a autre chose et le pouvoir, comme toujours, refuse de communiquer. Car son remplaçant n'est pas connu pour être tendre avec l'islamisme.

Tayeb Belghiche

Le M'zab, le «complot extérieur» et la justice

06.08.15

Un seul désir habite la population du M'zab : ne plus voir le sang couler et les biens incendiés et pillés. Cette quête de paix, clamée haut et fort, est du ressort du pouvoir politique qui, seul, possède les moyens d'aller au fond des problèmes qui gangrènent la région et bien sûr de les résoudre.

Or, pour l'heure, la seule solution proposée par les décideurs est d'ordre policier et judiciaire, se matérialisant par l'incarcération de personnalités locales connues pour leur militantisme politique. Il leur est reproché, par ces mêmes autorités, de prendre en charge «des complots planifiés à l'extérieur pour déstabiliser le pays». La justice a vite pris le relais en développant contre les détenus 18 chefs d'inculpation gravissimes.

La tâche qui attend les juges est ardue et complexe : ils devront apporter les preuves les plus tangibles pour étayer les accusations, plus particulièrement celles ayant trait à cette fameuse «atteinte à la sécurité nationale». Celle-ci est une arme à double tranchant, car autant elle peut conduire devant le peloton d'exécution, autant elle est porteuse de discrédit, si les preuves manquent ou si elles ne sont pas fiables.

Par le passé, dans nombre d'affaires, l'«atteinte à la sécurité de l'Etat» a été retenue, mais jamais la justice n'a été capable d'apporter des preuves convaincantes, sauf dans des cas de terrorisme par le djihadisme.

Comme c'est l'accusation la plus grave du code pénal, la plupart du temps elle n'a servi que d'épée de Damoclès au-dessus de la tête des accusés et de leurs défenseurs et sur tous ceux qui, dans l'opposition, défient frontalement les autorités politiques. Elle a été davantage une arme de dissuasion politique qu'une traduction de faits. Les rares cas avérés depuis des décennies, si on exclut évidemment le terrorisme, ne justifient pas son usage abusif dans les conflits au sein de la société ou entre celle-ci et les gouvernants.

Dans cette affaire des détenus du M'zab, la prudence doit être de mise : la justice doit chercher la vérité et non pas couvrir des règlements de comptes politiques. Elle doit identifier les vrais coupables et innocenter les innocents, sans chercher des boucs émissaires à offrir aux dirigeants. Le terrain du M'zab est extrêmement délicat, il peut évoluer encore vers le pire si la quête de vérité n'est pas le credo de la justice et, par extension, des décideurs. L'exemple de la Kabylie devrait être médité.

Il y a quinze ans, la région semblait dans le chaos –120 jeunes fauchés par des balles assassines – en raison de l'aveuglement des autorités qui ont refusé, dès le début de la crise, d'apporter des solutions à la revendication légitime de la reconnaissance de l'amazighité, optant pour la confrontation avec la population. La justice a été dramatiquement absente du conflit, éloignée par les gouvernants qui n'ont cessé, tout au long de la crise, de crier au «complot extérieur» pour finalement se déjuger eux-mêmes en décidant de constitutionnaliser la langue amazighe.

Ali Bahmane

Amère vérité

08.08.15

Voilà enfin quelqu'un qui dit autre chose des accords que l'Algérie a conclus – ou envisage de conclure – avec les pays et organisations internationales. Fini donc le discours laissant croire que plus rien ne se fera en dehors de ces accords, voire que c'est là où réside la solution à nos problèmes. Rien que cela, et c'est pourquoi ce que dit le ministre du Commerce – un poste qu'il avait occupé auparavant et a, à ce titre, normalement piloté les négociations avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sinon y a activement participé – marque une espèce de rupture avec tout ce qui a été dit jusque-là.

Que l'on est loin et même très loin du compte ; l'Algérie avait réellement besoin d'entendre autre chose en raison surtout du fait que l'OMC est d'abord un cadre d'échanges, ce qui suppose une économie forte, en mesure de supporter certaines opérations qui ne seront pas toujours heureuses, mais tout en sachant que s'il y a un manque à gagner, l'économie algérienne est suffisamment forte pour le résorber.

C'est cela l'OMC, tout comme d'ailleurs l'Accord d'association qui lie l'Algérie et l'Union européenne (UE) depuis 2002. Le ministre du Commerce souligne que la négociation sur l'adhésion de l'Algérie à l'OMC ne saurait être considérée comme une simple formalité, même après la conclusion de l'Accord d'association avec l'UE, mais c'est son propos qui ne manque pas de pertinence.

Certains ne retiendront que deux éléments, trois tout au plus, de cette appréciation qui tranche avec ce qui a été dit jusque-là. Qu'on en juge : «Il faudrait qu'à un moment, nous, entre Algériens, fassions un comparatif entre le coût de la non-adhésion et celui de l'adhésion», un travail qui n'a pas été fait. Normal quand on veut aller vite et faire comme les autres, comme si l'intégration au marché mondial n'avait pas de prix. Et pour cela, a-t-il dit, second élément de sa réflexion, «avant la prochaine réunion, nous devrions d'abord avoir une vision claire sur notre façon de négocier et les droits que nous devrions revendiquer». Mais avant tout cela, l'opportunité même du propos.

Est-ce une manière de mettre le holà, considérant qu'il y a préalablement beaucoup à faire et que de toute manière l'acte est éminemment économique ? D'où alors cette conclusion, partielle il est vrai, mais catégorique : l'Algérie ne veut pas adhérer «n'importe comment» à cette organisation. Voilà donc un débat qui fait défaut, surtout si l'on considère les questions que soulève encore l'Accord d'association et dont le moratoire est sans cesse repoussé.

Lors de sa conclusion, certains s'en sont félicités, tandis que d'autres le présentaient comme un passage obligé. Un haut responsable a même parlé de «crime», il est vrai après avoir cessé d'exercer ses fonctions de ministre. On disait alors qu'avec l'Accord d'association, l'essentiel du chemin avec l'OMC avait été parcouru, mais on constate que ce qu'il en reste est long, sinueux et semé d'obstacles. Enfin un débat sur des questions majeures ? Il était temps.

Mohammed Larbi

L'hommage à Nasser

09.08.15

Une belle éclaircie dans la grisaille qui prédomine, souvent de façon sanglante, dans le monde arabe. L'Égypte vient d'inaugurer en grande pompe, et c'est hautement respectable, un second canal de Suez qui, outre qu'il désengorgera le fameux canal de Ferdinand de Lesseps, permettra au pays de se créer une sérieuse source de devises.

Ce n'est pas tant l'aspect technique qui retient l'attention, mais la performance. Le maréchal Abdelfattah Al Sissi avait lancé le chantier il y a de cela une année, avec la promesse que la nouvelle voie d'eau serait inaugurée en août 2015. L'engagement avait été accueilli avec dédain par l'opinion, «une fanfaronnade arabe de plus», disait-on.

Car le projet était réellement pharaonique. Qu'on en juge : 8 milliards de coût pour un pays qui souffre dramatiquement de la crise économique, 72 km à creuser, une technologie totalement égyptienne. Il y avait de quoi avoir des doutes vu l'état du monde arabo-musulman en déchéance, où même les mosquées sont construites par les chrétiens et l'Occident honnis.

Contre toute attente, le pari a été tenu. Le nouveau raïs a fait braquer positivement les feux de l'actualité sur l'Égypte. Et les peuples arabes devraient en tirer quelque part une petite fierté. Oublié pour un temps l'injuste embastillement des démocrates égyptiens qui ont combattu l'hégémonisme des islamistes de Mohamed Morsi, qui ont voulu plonger le pays dans les ténèbres, grâce auquel le maréchal Al Sissi est devenu Président. Oubliées les violations systématiques des droits de l'homme, les grands procès, la répression tous azimuts.

En ce XXI^e siècle, les Égyptiens ont édifié leur quatrième pyramide. Ils ont rappelé au monde Gamel Abdel Nasser qui avait nationalisé le canal de Suez en 1956, un crime impardonnable à l'époque pour le colonialisme européen. Il a voulu le punir comme il l'a fait contre le Premier ministre iranien Mossadegh, qui avait osé nationaliser le pétrole en 1952.

L'Égypte a été agressée par trois pays : la France, la Grande-Bretagne et Israël, mais Nasser était sorti politiquement vainqueur de la confrontation. Avec le déclenchement de la Révolution algérienne, le Tiers-Monde venait de s'imposer comme acteur majeur sur la scène internationale. Ce nouveau canal peut être considéré comme un hommage à Nasser et la continuité de son combat. Cette réalisation prouve que la léthargie de l'Arabe n'est pas une fatalité et qu'il est en mesure d'affronter, lui aussi, les défis technologiques.

Tayeb Belghiche

De Nagasaki à Bagdad et Damas

10.08.15

Les 6 et 9 août 1945, par l'usage de deux bombes atomiques, les Etats-Unis purent obtenir la reddition du Japon et accélérer ainsi la fin de la Seconde Guerre mondiale. Le prix le plus lourd a été payé par la population civile japonaise.

Soixante-dix ans après, pour la paix dans le monde, le martyre de Nagasaki et de Hiroshima aura été vain. Obsédés par leur volonté de dominer et de contrôler la planète toute entière, confortés par leur puissance de feu inégalée, quoique contrariée un temps par l'Union soviétique, les Américains portèrent des guerres et des souffrances sur tous les continents, particulièrement ceux de l'hémisphère sud. Ils le firent directement par l'usage de leurs forces (Asie du Sud-Est) ou indirectement par le soutien à des régimes dictatoriaux (Amérique latine, Asie, monde arabe...).

Leur responsabilité reste entière dans la généralisation du terrorisme à travers le monde, autre arme de destruction massive, aussi ravageuse que les armes nucléaires. Les Etats-Unis ont porté à bout de bras les talibans, qu'ils ont armés et encadrés pour qu'ils expulsent les forces d'occupation soviétiques de leur territoire. Suffisamment aguerris, ces derniers instaurèrent un Etat théocratique tout en déferlant dans de multiples pays, dont l'Algérie, afin d'imposer, par la terreur, leur diktat.

Sur cette lancée, les Administrations successives de Washington scellent des alliances stratégiques avec les monarchies du Golfe, dont la plus agressive, l'Arabie Saoudite, n'a eu de cesse d'intensifier la diffusion du salafisme dont les adeptes font du recours à la violence un devoir. Nombre d'Etats arabes, africains et asiatiques ont payé – et payent encore – le prix de cette doctrine, une vision rétrograde de l'islam.

Confortés par nombre d'alliés, y compris arabes, les Saoudiens ont occupé le Bahreïn et bombardé le Yémen, tuant nombre de civils, au nom d'une incessante confrontation avec l'Iran, que Riyad prolonge sur le terrain du pétrole en bloquant toute riposte à la chute dramatique du prix de cette énergie, privant ainsi nombre de pays en voie de développement de recettes salvatrices.

Le monde arabe est aujourd'hui quasi totalement éclaté : d'abord réduit en miettes par l'occupation américaine, l'Irak subit les assauts de la nouvelle excoissance terroriste qu'est Daech, dont l'idéologie se veut salafiste mais anti-wahhabite, déclarant la guerre à pratiquement tous les pays musulmans qu'elle considère comme apostats, tout en menaçant l'Occident de destruction.

Tout à côté, la Syrie paye le prix des errements de son pouvoir politique qui n'a pas épargné la population civile de la guerre menée contre Daech et contre l'opposition armée. Dans cette guerre interarabe, l'Europe, alliée à Washington, a davantage jeté de l'huile sur le feu que contribué à ramener la paix. La Libye a vu son territoire bombardé sous le prétexte de l'élimination d'El Gueddafi : l'embryon d'Etat existant a été détruit, sans alternative politique viable, ce qui a créé une situation inextricable dans le pays, mise là aussi à profit par Daech.

L'effondrement en cours du monde arabe n'aurait jamais été possible si les pays occidentaux, les Etats-Unis en tête, n'avaient pas porté à bout de bras Israël, Etat colonial et terroriste en puissance.

En déniaient depuis 1948 aux Palestiniens le droit à la récupération de leur territoire, Israël a fait du Proche-Orient une poudrière, aux conflits incessants et une terre de désespoir.

Doté de l'arme nucléaire avec la bénédiction occidentale et maintenant que l'Iran est neutralisé, Israël s'impose comme le maître absolu de la région proche-orientale en lambeaux, où aucun Etat arabe n'est en mesure de le contrecarrer. C'est ce qui est inscrit dans le plan de remodelage géopolitique de la région que les Occidentaux et les Israéliens ont élaboré il y a déjà une cinquantaine d'années.

Ali Bahmane

Inquiétante imprévision

11.08.15

Les propos du ministre de l'Énergie, Salah Khebri, concernant l'inquiétante rechute des cours du pétrole sont loin d'être rassurants pour les jours à venir. En effet, il n'écarte pas l'éventualité d'une baisse encore plus importante des prix qui tournent autour des 50 dollars, avec la mise sur les marchés de nouvelles quantités, notamment iraniennes.

Ce qui aurait pour conséquence une surabondance de l'offre, alors que la demande est en berne au plan international particulièrement depuis le ralentissement de la croissance chinoise. 2016 s'annonce donc assez difficile pour les pays producteurs exportateurs modestes comme l'Algérie. D'autant que l'entrée en exploitation de nouveaux puits de schiste sur le territoire américain est loin d'être une bonne nouvelle pour l'OPEP, dont l'augmentation plus que raisonnable de l'offre emmenée par les gros producteurs, que sont l'Arabie Saoudite et l'Irak, est à l'origine de cet effondrement des prix qu'apparemment rien ne peut endiguer.

A moins d'un consensus pour rétablir les équilibres entre l'offre et la demande, après concertation, au sein de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole. C'est ce à quoi œuvre l'Algérie, à travers des discussions avec certains pays membres, a révélé M. Khebri. Les efforts sont portés à l'international pour revenir à une situation normale qui aurait des répercussions avantageuses sur les finances et l'économie nationale.

Au plan interne, pour l'instant, on semble faire preuve d'un optimisme béat en ignorant les contrecoups encore plus dévastateurs si la tendance baissière devait se maintenir. Actuellement, on s'abrite toujours derrière les réserves de change du Fonds de régulation des recettes pour dire que nous ne risquons pas grand-chose, le train de vie actuel des Algériens sera maintenu et assuré. A court terme sans doute, rétorquent certains experts, qui estiment qu'au rythme actuel, ces réserves vont fondre comme neige au soleil et s'épuiser en deux ans maximum, évaluent les plus optimistes.

Cette sous-estimation des risques potentiels qui nous attendent pourrait augurer d'un retour plus tôt que prévu à l'endettement extérieur, alors que les besoins des Algériens n'auront cessé de croître. Le syndrome du fardeau de la dette extérieure et les moments difficiles vécus par les Algériens à la fin des années 1980 ont marqué les esprits de toute une génération, qui a vu déferler les émeutes d'Octobre 1988.

Cette imprévision de l'Exécutif laisse craindre des lendemains difficiles, faute d'une rationalisation des dépenses publiques, des importations ou des subventions, notamment en matière énergétique, d'emblée écartée sous prétexte que cela pourrait affecter une certaine paix sociale. Devant de telles hésitations et ce manque de prévoyance de la part d'un pouvoir absent, il est légitime de craindre pour l'avenir immédiat du pays.

Reda Bekkat

De dérive en dérive

12.08.15

Quand un lion est terrassé, les charognards affûtent leurs couteaux pour la curée. L'Algérie, malheureusement, est dans cet exemple. Nous vivons dans un pays malade, géré par la rumeur et l'opacité la plus totale, à l'image de la Corée du Nord.

Les Algériens ne savent plus où ils vont, quel sera leur avenir. Constitutionnellement, ils ont un Président dont on leur a dit qu'il a été élu par eux, mais il est gravement malade et tous les étrangers ont une idée exacte de son état de santé, sauf les principaux concernés.

Ils constatent une chose : leur pays n'a plus de dirigeant et n'est plus gouverné. Au point que les aigrefins, les imposteurs, les corrompus agissent désormais au grand jour et ne se cachent plus. Au point qu'un PDG d'une entreprise publique se vante, haut et fort, «de prendre soin de se protéger avec une serviette lorsqu'il mange pour ne pas se salir».

Entendre par là qu'il ne laisse aucune trace lorsqu'il pique l'argent des Algériens dans les caisses de l'Etat.

Dans ces situations de confusion, les charlatans en tous genres sortent de leurs tanières dans le but de semer le désordre et, pourquoi pas, s'emparer du pouvoir pour leur compte ou pour le compte de puissances étrangères.

On sait qu'une certaine catégorie d'Algériens s'est érigée en dépositaire de la langue arabe et de l'islam, créant souvent l'amalgame entre les deux. A titre d'exemple, l'on se rappelle de ce dirigeant du FIS qui, lors d'un meeting au stade du 5 Juillet en 1991, avait annoncé avoir vu dans ses rêves le Prophète Abraham qui lui est apparu pour lui annoncer que Dieu a désigné l'Algérie pour islamiser toute la planète.

On imagine le délire qui s'était emparé des dizaines de milliers de personnes présentes dans l'enceinte. Le délire s'était transformé en hystérie lorsque les organisateurs avaient inscrit Dieu dans le ciel à l'aide d'un laser. Les gens avaient cru bonnement qu'ils venaient d'assister à un miracle ! Une crédulité qu'avaient exploitée sans vergogne les hommes de Abassi Madani.

Quant à l'utilisation politicienne de la langue arabe, l'exemple le plus significatif vient de Athmane Saâd, un enragé de l'arabisation à outrance et un ennemi déclaré de la langue française. L'homme était ambassadeur en Jordanie au début des années 1980 ; il avait inscrit en internat ses filles au lycée français Sainte Anne de Beyrouth, une institution relevant de l'Eglise catholique. Il appartient au lecteur d'apprécier.

Aujourd'hui, islamistes et chantres de l'arabisation ont conclu une sorte de pacte avec les avocats du commerce informel comme ce Mohamed Djemai, chef du groupe parlementaire FLN à l'APN, pour attaquer outrageusement une ministre qui a pour seule ambition de sauver une école algérienne sinistrée. S'il y avait un Etat fort, un système législatif conforme aux réalités d'aujourd'hui, ce genre de maîtres chanteurs n'aurait pas agi à leur guise parce qu'ils bénéficient de l'impunité, voire des complicités au sein du pouvoir.

Malheureusement, la dérive n'est pas près de s'arrêter. Quand il y a un vide, la malhonnêteté et la mauvaise foi sont là pour le combler. **Tayeb Belghiche**

L'agonie de l'Algérie

13.08.15

L'assassin de jeunes militaires appelés désarmés, le terroriste islamiste Madani Mezrag, ancien chef de l'AIS devenu «personnalité nationale» par la grâce du «bouteflikisme», défie l'Etat algérien et plus personne ne s'en offusque. Ce criminel a demandé, à la wilaya de Mostaganem, l'autorisation de tenir «une université d'été». A juste titre, le DRAAL a rejeté la demande pour la simple raison qu'une telle activité n'est acceptée que pour une organisation reconnue officiellement.

Le journal An Nahar a révélé que Madani Mezrag est passé outre et a tenu son «université» dans la même wilaya. Il n'aurait pas défié à ce point l'Etat s'il n'avait pas eu des encouragements et des assurances.

Depuis une quinzaine d'années, la mouvance islamiste est passée du statut de secte d'assassins à celui de courant fréquentable en attendant de lui donner une respectabilité. Abdelaziz Bouteflika avait donné le coup d'envoi de cette politique avec la concorde civile et la charte sur la réconciliation nationale. Les tueurs de femmes et d'enfants sont même devenus les enfants gâtés du système.

Même les géniteurs du terrorisme islamiste, comme l'Arabie Saoudite, commencent à comprendre le danger qu'il représente et ont décidé de l'attaquer à l'intérieur, mais continuent de l'encourager à l'extérieur. L'Algérie est aujourd'hui le seul pays au monde à pactiser avec le diable. Tout est pardonné à l'intégrisme. Toutes les dérives lui sont permises.

Toutes ses provocations sont tolérées. L'on se rappelle le cas grave de Ali Benhadj, lorsque deux diplomates algériens avaient été kidnappés à Bagdad en 2005 par des terroristes. Il avait appelé leurs ravisseurs à les exécuter. Ce qui fut fait. Arrêté par la police l'après-midi, il a été libéré le lendemain matin suite à une instruction «venue d'en haut». Il risquait jusqu'à 10 ans de prison.

Au rythme où vont les choses, on est tenté de croire que le pouvoir actuel prépare le terrain à une prise de pouvoir par les «khmers verts». Etrangement, cette politique de la main tendue à l'islamisme s'accompagne d'une réelle opération d'affaiblissement des services de sécurité. Alors que l'Algérie est entourée de pays instables, voire en état de guerre et qu'elle doit affronter un ennemi intérieur déterminé à détruire l'Etat, l'on assiste à des changements et à des bouleversements incompréhensibles au sein de l'armée.

Pas moins de 5000 officiers et sous-officiers, certains encore jeunes, ont été mis à la retraite en cinq ans. Une particularité : la plupart s'étaient distingués dans la lutte antiterroriste. Le coup le plus dur intervenu ces derniers jours est l'incompréhensible dissolution du GIS, une unité d'élite spécialisée dans la lutte antiterroriste. Un beau cadeau offert à Droukdel et à sa bande de tueurs.

Aucun pays au monde ne fonctionne sans forces spéciales. L'Algérie se distingue, ce qui permet à un Madani Mezrag d'agir à sa guise et de s'asseoir sur les institutions du pays. C'est le plan de destruction de l'Etat qui se poursuit, pour le plus grand plaisir des ennemis de l'Algérie.

Tayeb Belghiche

Silences et jeux politiques

15.08.15

Sur les dossiers extrêmement brûlants de l'actualité, les plus hautes autorités se taisent ou communiquent au compte-gouttes : est-on dans la vacance du pouvoir, ainsi que le pense l'opposition, ou dans un «savant» jeu politique ? L'Algérie subit de plein fouet l'accélération de la chute des prix du baril sur les marchés internationaux, qui raréfie dramatiquement ses rentrées en devises.

Les experts prédisent à très court terme un baril à 40 dollars, un niveau qui finirait par poser au pays, selon eux, des problèmes de «sécurité nationale» : ne pouvant plus honorer ses engagements financiers internationaux et incapable d'assurer les approvisionnements nécessaires à son économie, l'Algérie serait contrainte de recourir à l'endettement extérieur tout en faisant face à une fronde sociale à l'issue incertaine. Les quelques réformes initiées jusque-là (compression des importations, amnistie fiscale) pèchent par leur timidité et leur insuffisance face à l'ampleur de la crise, qui n'a pas été comprise comme systémique et structurelle. Récemment, le ministre des Finances, M. Benkhalfa, a estimé qu'il n'était «pas question d'aller vers des solutions de rupture».

Sur le dossier brûlant de la réforme de l'école, la ministre de l'Éducation nationale a été laissée seule dans l'arène pour affronter tout ce que compte le pays en conservateurs et rétrogrades.

Ces derniers ont brandi le danger de «l'atteinte à la langue arabe» par le parler algérien dont une recommandation d'une conférence des cadres de l'éducation avait préconisé son introduction dès le plus jeune âge de l'enfant pour qu'il soit en mesure d'assimiler les formes complexes de la langue arabe.

Cette piste de travail (dont le gouvernement est appelé à se saisir ou à la rejeter) a été saluée par les spécialistes de l'éducation. Le plus grave est que des partis politiques «dominants», appartenant à la sphère présidentielle, tels le FLN et le RND, ont joint leurs voix à celles de la meute assassine pour demander la tête de la ministre de l'Éducation.

Lâchée par les plus hautes autorités par leur silence, celle-ci risque même de connaître le sort de Amara Benyouènes, sacrifié selon toute vraisemblance pour avoir tenté de mettre de l'ordre dans le commerce des boissons alcoolisées et les pratiques illicites de l'importation des biens et services.

Au demeurant, les islamistes radicaux s'affichent ouvertement, défiant la société et les autorités. Les anciens de l' AIS, conduits par Madani Mezrag, ont pu tenir, près de Mostaganem, une sorte d'«université d'été», en réalité un rassemblement politique visant à unifier leurs rangs dans la perspective d'une future «intégration» dans le jeu politique national. Le pouvoir leur avait promis cela dans le sillage de la loi sur la réconciliation nationale et Madani Mezrag a été reçu à la présidence de la République par Ouyahia dans le cadre des consultations sur la révision constitutionnelle.

Autre dossier brûlant, la «restructuration» de l'armée. Certes, il est dans les prérogatives du chef de l'État de procéder aux changements qu'il juge utiles, mais ceux-ci intéressent au plus haut point les Algériens parce qu'ils vivent dans un contexte particulier : le terrorisme menace partout aux frontières et frappe régulièrement à l'intérieur du territoire de manière sanglante. Les citoyens – et les militaires – doivent être rassurés sur l'ANP, qu'elle se porte bien, son moral est bon et qu'elle n'est pas au centre de luttes pour le pouvoir ou bien otage des règlements de compte qui secouent épisodiquement le plus haut sommet de l'État.

Les citoyens ont été traumatisés par les attaques frontales du premier responsable du FLN, Amar Saadani, contre une institution militaire, le DRS, que le commun des mortels pensait être en dehors de toute bataille politique. Le traumatisme a été d'autant plus profond que Saadani semblait «téléguidé» par la présidence de la République.

Ali Bahmane

Gouvernance placebo

16.08.15

Quand la santé va, tout va ! Ceci est valable pour les hauts dirigeants comme pour les simples citoyens.

Or, dans notre pays, le système de santé publique ne veut pas quitter la salle de réanimation et son pronostic vital est bien engagé. Le drame de ce secteur n'a d'équivalent que celui du système éducatif.

Si pour ce dernier, la ministre en charge de ce département essaie d'imprimer une réforme en profondeur, le tapage médiatique n'étant produit que par ses détracteurs, le ministre de la Santé, par contre, semble privilégier le fracas des sorties médiatiques, parfois les éclats de voix et les sanctions sans appel.

Quand un ministre prend à sa charge personnelle les inspections des structures à travers le pays, cela ne veut rien dire d'autre que le mal a atteint l'appareil administratif de ce secteur névralgique. Si les commissions d'enquête ministérielles ou de wilaya sont hors service, les descentes du ministre ne serviront qu'à alimenter les réseaux sociaux, à causer quelques frayeurs passagères parmi les personnels de santé sans aucune promesse d'amélioration de la qualité des soins.

Hormis le constat d'hygiène et la présence des praticiens à leurs postes, les visites inopinées sont une sorte de traitement placebo pour un mal qui est plus proche de la métastase que du simple malaise. La vérification du fonctionnement sur l'année du seul service de radiologie d'un hôpital prendrait une journée entière.

De même pour les blocs opératoires des différentes spécialités. Là, les enquêteurs aboutiraient à ce que tout le monde sait déjà : si les consultations et les hospitalisations se déroulent dans la structure publique, les actes chirurgicaux et les examens radiologiques sont effectués et facturés dans les cliniques voisines.

Pendant ce temps, le ministre crée la cohue dans les couloirs, tance vertement les responsables qui se taisent et qui, à partir de cet instant, perdent toute espèce de motivation ou, pire, reproduiront la gestion par l'humiliation vis-à-vis de leurs subordonnés. On la croyait révolue, mais la méthode du coup de colère devant les caméras continue de faire des adeptes parmi des gouvernants dépassés par les événements.

Que faut-il faire pour éviter la mort clinique de notre système de santé ? A un moment, tous les espoirs avaient été placés dans la réalisation de nouveaux grands hôpitaux.

En plus de la conjoncture financière qui ne le permet plus, la construction de structures neuves n'équivaut pas à la mise sur pied d'un système de santé performant. L'on a vu des cliniques publiques spécialisées et suréquipées livrées mais fonctionnant comme de simples dispensaires et une unité de cardiopédiatrie abritant des circoncisions collectives.

L'élément humain a été oublié dans l'équation sanitaire. Aujourd'hui, des soins de qualité existent en Algérie et sont proches des standards mondiaux. Mais pour y accéder, il faut déboursier toutes ses économies, hors de toute couverture sociale. La normalisation et l'intégration du secteur privé au système de santé national devraient figurer en tête du «protocole de soins» devant être mis en œuvre par le gouvernement.

Djaffar Tamani

Pathétique Libye

17.08.15

La Libye crie au secours. Elle envoie des messages de détresse à la communauté internationale, et principalement aux «frères arabes», pour faire face à l'organisation terroriste Daech qui s'est emparée de la ville côtière de Syrte, où elle «commet les pires atrocités».

Dans un communiqué officiel, le gouvernement libyen réclame, notamment, des frappes aériennes contre les positions du groupe islamiste parce que les autorités sont «incapables de faire face à l'EI en raison de l'embargo sur les armes imposé à l'armée» par l'ONU depuis 2011. Il exhorte «les pays arabes frères (...) à lancer des frappes aériennes ciblées contre les positions de l'EI à Syrte».

La Ligue arabe a accepté la demande libyenne, mais elle ne se réunira que demain et seulement au niveau des ambassadeurs accrédités au Caire.

Il ne faut pas s'attendre à quelque chose de spectaculaire, surtout que des régimes wahhabites, comme l'Arabie Saoudite et le Qatar, ont une revanche à prendre sur la Libye qui leur a posé des problèmes quand elle était dirigée par Mouammar El Gueddafi. C'est surtout le Qatar qui a poussé Nicolas Sarkozy, quand il était à la tête de l'Etat français, à attaquer la Libye pour se débarrasser du dictateur de Tripoli. Les Qataris voulaient prendre le contrôle des gisements gaziers libyens, mais El Gueddafi s'y était fermement opposé, d'où l'opération franco-britannique qui a entraîné sa chute et sa mort dans les conditions atroces que l'on connaît.

Les monarchies arabes, qui exercent désormais un pouvoir quasi exclusif sur les décisions de la Ligue arabe, ne seront certainement pas chaudes pour aider le peuple. Entre Daech et la stabilité de la Libye, elles préfèrent l'organisation islamiste, même si elles font semblant de la combattre en Syrie et en Irak.

Surtout que ces monarchies croient que le chaos en Libye déstabilisera un jour ou l'autre l'Algérie, un pays avec lequel elles entretiennent des relations hypocrites et qu'elles souhaitent affaiblir pour que sa petite expérience démocratique ne fasse pas tache d'huile dans le monde arabe, même si cette expérience est bloquée pour l'instant par le pouvoir d'Alger.

L'appel au secours libyen est à prendre très au sérieux. Si Daech n'est pas éliminé de Libye, toute l'Afrique du Nord sera menacée. C'est un cancer qu'il faut éradiquer rapidement avant qu'il ne fasse des dégâts irréversibles. Un pays comme la Tunisie, qui n'est pas préparée pour combattre une organisation islamiste de grande envergure, serait le premier à tomber et les autres se trouveront à leur tour confrontés à des situations catastrophiques.

Les Américains ont détruit l'Irak et les Franco-Britanniques la Libye. De ce fait, il n'y a rien à espérer du côté de l'Occident, sauf si un jour il se mettait à considérer que Daech est devenu une menace pour l'Europe. Pour l'instant, l'organisation terroriste ne tue que les Arabes. On l'a vu à Ghaza où un Daech local a été créé. Jusqu'à ce jour, il n'a pas jeté une pierre sur Israël.

Tayeb Belghiche

Dangereuse passivité

18.08.15

Quelle inquiétante et affligeante régression que de voir l'intégrisme vouloir mettre au pas la société au nom de la pureté des valeurs et d'une certaine morale, par la contrainte, l'intimidation et la violence. Une caporalisation de la société qui va de la manière de penser des Algériens jusqu'aux codes vestimentaires en passant par la création artistique et culturelle.

Tout devrait être soumis au sceau de la licéité de la part de ces maîtres censeurs. Des agissements intolérables quotidiennement répétés au mépris de la loi.

Des jeunes filles sont ainsi interdites d'accès et pourchassées dans les espaces publics, des jeunes gens menacés sur les plages par des hordes intégristes sous l'œil complaisant, sinon complice des services de sécurité. Les institutions de la République elles-mêmes sont livrées à l'influence de ces courants ultraconservateurs qui s'érigent en gardiens et défenseurs de la vertu, comme à l'université, à l'entrée de structures de santé et des tribunaux contrôlée par de véritables cerbères, particulièrement hargneux à l'égard des femmes, sans que les autorités réagissent.

Tant et si bien qu'ici et là, des imams et des religieux appellent à la constitution de brigades des mœurs... Une réplique des «moutawioune» wahhabites, ces «polices du vice et de la vertu» d'Arabie Saoudite de triste réputation...

De telles pratiques n'ont d'autre finalité que de créer un climat de peur, prélude à une soumission en bonne et due forme de la société au diktat intégriste, sous une certaine bienveillance d'un pouvoir finissant, absent de la scène politique nationale.

Faut-il s'étonner de tant d'arrogance manifeste, aujourd'hui, quand des assassins d'hier de femmes, d'enfants et de militaires – crimes revendiqués sans honte – bravent l'autorité de l'Etat, si elle existe encore (?) et tiennent congrès malgré l'interdiction de l'administration. Pis, ils en profitent pour lancer des ultimatums à un Etat «oublieux», de leur point de vue, de ses obligations envers eux, souscrites à la faveur d'une «réconciliation» aux fausses promesses de paix et de sécurité.

Face à une telle passivité des pouvoirs publics devant d'aussi dangereuses dérives, on ne peut empêcher la majorité de croire à une soumission de l'Etat, à une capitulation dont la répercussion la plus immédiate serait l'instauration d'un climat de terreur au sein de la société.

Aujourd'hui, on est bien loin de l'appel de Rédha Malek, alors Premier ministre, à faire en sorte que «la peur change de camp», lancé aux Algériens, au milieu des années 1990 au cours desquelles le GIA semait la terreur et voulait dicter sa loi aux populations des villes et des campagnes, menaçant de passer par le sabre tous ceux qui ne s'y plieraient pas.

En choisissant aujourd'hui le camp de la peur intégriste, le pouvoir autoritaire cherche désespérément à prolonger sa survie, au mépris de la démocratie et de la volonté de changement auxquelles aspirent les citoyens.

Reda Bekkat

Les erreurs stratégiques se payent

19.08.15

C'est la fin d'une époque et l'amorce d'une descente aux enfers. En décidant de ne plus lancer de nouveaux programmes d'investissement, le gouvernement abandonne les recettes populistes qu'il a toujours affectionnées. Il se rend à l'évidence – bien qu'il ait mis des mois pour le faire – que l'Algérie, après quinze ans, est à un tournant.

Ce qui a fait sa prospérité, les entrées en devises, tirées des exportations des hydrocarbures, se raréfient de jour en jour. Et la dégringolade des prix n'est pas près de s'arrêter. Un baril à 40 dollars est prévu par les experts pour fin 2015, beaucoup moins en 2016 avec le retour sur le marché pétrolier de l'Iran, l'augmentation de la production irakienne et peut-être libyenne, le boom sans répit des huiles de schiste aux Etats-Unis, le tout sur fond de marasme économique mondial.

Avec le gel des projets d'équipement qui vient d'être décidé, la demande sociale (routes, hôpitaux, écoles...) va subir un sérieux coup, avec comme conséquence première la montée en cadence de la colère des populations, notamment celles en attente d'une amélioration de leurs conditions de vie.

Cette colère sera alimentée, en parallèle, par les restrictions en matière d'importations de biens (aliments, médicaments) et par les hausses inévitables des prix qu'entraîneront les phénomènes de rareté.

A cela va s'ajouter la montée en flèche du chômage du fait du non-recrutement de personnels par les entreprises publiques et privées, frappées de plein fouet par la suspension des programmes d'équipement publics.

Lancé en grande pompe après 2014, le plan quinquennal tombe à l'eau. Il devait répondre aux besoins essentiels d'une population qui atteindra, en 2019, les 45 millions d'habitants aux immenses besoins économiques et sociaux. En tablant sur les seules recettes pétrolières et gazières, les concepteurs de ce plan avaient cruellement manqué de jugement et d'anticipation.

En ne faisant pas du développement de l'appareil productif national la colonne vertébrale du plan 2015-2019, ils ont reconduit l'erreur stratégique de l'ère Bouteflika, qui a consisté à privilégier les importations et les investissements dans les seuls équipements publics : sur les 700 milliards de dollars dépensés depuis 1999, une part énorme est partie dans le gaspillage, la surfacturation et la corruption. La maigre cagnotte placée dans des établissements financiers extérieurs est vouée à disparaître en moins de trois années.

De par leur ampleur et leur complexité, les problèmes sont devenus inextricables : les autorités n'ont pas vu venir la crise et ne l'ont pas anticipée, car ces dernières années, elles ont vécu dans une ambiance d'argent facile avec un mépris pour le labeur.

La mentalité dépendiaire s'est transmise à la société algérienne qui, malheureusement, a perdu l'essentiel des valeurs traditionnelles liées au travail, à la patience et à la frugalité. Les Algériens vivent difficilement les temps de crise qui s'annoncent et il n'est pas exclu que face aux privations multiples, ils soient tentés d'aller davantage vers la violence que vers la résignation ou la résilience.

Ali Bahmane

L'échec annoncé

20.08.15

La première fois que la Ligue arabe avait créé une force commune, c'était en octobre 1976, afin d'aider à mettre fin à la guerre civile au Liban déclenchée une année auparavant.

C'était la Force arabe de dissuasion (FAD), dont la création avait été agréée par pas moins de deux sommets tenus successivement à Riyad et au Caire. Elle était composée de 30 000 hommes, mais il faut tout de même préciser que 25 000 d'entre eux étaient syriens. Ils n'ont quitté ce pays que près de vingt années après la fin de la guerre civile, et encore, sous la contrainte internationale sous la forme d'une résolution de l'ONU. Il n'y en a pas eu d'autre, malgré l'état dans lequel se trouve le Monde arabe, comme en atteste l'appel de la Libye pour une intervention arabe, véritable cri de détresse d'un pays en voie d'éclatement.

Dès qu'il avait été lancé, il était presque certain que cet appel n'aurait pas de réponse adéquate, en réalité telle que souhaitée, pour la simple et première raison que la Ligue arabe ne dispose pas de force permanente et que celle qui intervient actuellement au Yémen n'en est pas une.

Elle a été mise sur pied par une dizaine de pays arabes avec à leur tête l'Arabie Saoudite, ce qui relativise son poids, ce qui est différent des raisons liées à sa création. C'est peut-être là l'élément majeur, car au départ, il y a bien des raisons politiques, et sûrement pas d'autres comme c'est le cas pour d'autres forces à travers le monde. En mars dernier, au sommet de Sharm El Cheikh, la Ligue arabe avait bien envisagé la mise en place d'une telle force, donnant même à ses 21 membres quatre mois pour s'entendre sur sa composition et ses règles d'engagement, et même une feuille de route en cas d'intervention dans des conflits au Moyen-Orient.

Encore faut-il s'entendre sur la notion de conflit, ce qui ne relève pas de l'évidence, même si, précise-t-on, «l'objectif n'est pas de créer une alliance hostile à un quelconque pays», ou encore d'une force destinée à «lutter contre le terrorisme et à maintenir la sécurité, la paix et la stabilité dans la région».

Est-on d'accord sur tout, c'est-à-dire la notion de conflit, les parties qui y sont engagées et sur la définition même du terrorisme et de certaines crises ? Toute la question est là et c'est ce qui explique cette réponse apportée à l'appel libyen, et elle ne devrait pas surprendre. «La Ligue arabe affirme qu'étant donné la difficulté de la situation, il y a un besoin urgent de mettre en place rapidement une stratégie arabe qui inclut une assistance militaire à la Libye», a-t-elle indiqué dans un communiqué.

Les Libyens attendront, et peut-être même longtemps, mais ils ont toutefois pointé du doigt ce qui constitue une faiblesse du Monde arabe, le fonctionnement de la Ligue arabe en étant le révélateur. Des pays comme l'Algérie ont bien remis en question cet état de fait en demandant que la règle de la majorité soit substituée à celle du consensus. L'appel avait été lancé il y a une dizaine d'années, mais rien n'a été entrepris.

Mohammed Larbi

La marche, bloquée, de l'histoire

22.08.15

Le système politique en place continue de cultiver l'art de citer dans les discours et de faire l'apologie des grands moments de l'histoire du pays, mais sans jamais s'en inspirer dans l'exercice quotidien du pouvoir.

Pour nos dirigeants, le discours est une chose et la méthode en est une autre. Au bout de décennies de règne d'un pouvoir approximatif, bâti sur l'improvisation et la rhétorique, les citoyens ont fini par avoir une idée précise sur la dualité de nos dirigeants, confinant souvent au cynisme. Quand on loue en haut lieu la modernité et l'ouverture sur le monde, il faut s'attendre à un regain de conservatisme ou, pire, d'islamisme.

Lorsqu'on plaide, à l'occasion des différents chocs pétroliers, en faveur d'une économie productive et diversifiée, l'opinion publique se prépare à assister à l'enracinement de la prédation et la dilapidation des ressources du pays. Au plan politique, les discours doivent être lus au second degré et ne jamais être transposés à la réalité nationale et au vécu des citoyens.

D'une incroyable vigueur et d'un optimisme érigé quasiment en religion, le message présidentiel à l'occasion du 20 Août et celui du Premier ministre au sujet de l'«union» gouvernementale jurent avec une chronique nationale où le pouvoir oscille entre la vacance et la cacophonie, parfois la guerre des tranchées.

En matière de «bataille d'édification» réitérée par le chef de l'Etat, évoquant le combat de la génération de Novembre, les citoyens n'auront assisté, jusque-là, qu'à une longue lutte pour le pouvoir, dont le fracas couvre depuis des mois le débat sur la conduite à tenir devant la crise économique.

Il ne suffit pas de décréter l'optimisme pour dépasser les effets encore insoupçonnables des faillites politique, économique et sociale. Lorsqu'un régime trouve toutes les peines du monde pour revenir au système de la limitation des mandats présidentiels et s'inscrire dans le modèle basique de l'alternance au pouvoir, il est vain de le croire quand il évoque «la marche de l'histoire vers un nouvel équilibre dans les rapports entre les Etats et entre les peuples». L'accomplissement national doit précéder la construction d'une ambition régionale ou mondiale.

En rappelant que la «colonisation n'était pas une fatalité», les rédacteurs du message officiel donnent la mesure de ce détachement qui semble altérer la vision des décideurs, lorsqu'on perçoit la présente préoccupation au sein de la société s'interrogeant si le sous-développement et l'arbitraire sont une fatalité.

Au-delà des discours décalés et destinés à exalter le sentiment national dans l'improbable espoir de revigorer une société anesthésiée, le pouvoir aura réussi sur au moins un dossier, celui de liquéfier l'opposition, de l'évacuer de l'ensemble des institutions, la réduisant à un rôle anecdotique dans ce retour au système de la pensée unique, sous les auspices périlleux de la fin de la rente pétrolière.

Djaffar Tamani

Voix inaudible

23.08.15

Le prix du baril de pétrole ne cesse de baisser. Jeudi dernier, celui du panier de référence de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) a encore perdu 1,26 dollar par rapport à la journée d'avant ! Rien, pour l'instant, ne laisse supposer que la tendance baissière pourrait être stoppée à court terme.

C'est malheureusement tout le contraire qui est attendu et craint aussi bien par les experts des marchés des matières premières que par les néophytes des questions économiques.

La reprise aux Etats-Unis et, dans une moindre mesure, en Europe et au Japon, ne parviendra pas à contrebalancer le ralentissement particulièrement remarquable de la croissance en Chine.

D'ailleurs, même les chiffres avancés par le Fonds monétaire international qui prévoit une croissance mondiale de 6,8% — en net recul par rapport à l'an dernier — laissent sceptiques les analystes, qui trouvent ces estimations plus qu'optimistes. Les plus réalistes parmi eux pensent que le début de l'année prochaine s'annonce d'ores et déjà difficile, avec l'arrivée sur les marchés pétroliers déjà fortement excédentaires des quotas iraniens. Un contexte de surabondance jamais égalée et dont les premiers à en pâtir seront les pays exportateurs modestes et fragiles comme l'Algérie, l'Angola, le Nigeria ou encore le Venezuela.

Une situation que l'OPEP ne semble pas, pour l'instant, appréhender à travers les répercussions futures qu'elle aura sur l'organisation, tant le poids des grands producteurs, comme l'Arabie Saoudite, reste encore déterminant. Ce sont sans doute là les raisons qui auraient poussé, si l'on en croit la presse internationale spécialisée, le ministre algérien de l'Energie, Salah Khebri, à adressé une lettre au secrétaire général de l'OPEP pour lui faire part des préoccupations face à cette dégringolade des prix et «d'envisager des actions». Sans plus. Selon les observateurs, il ne serait plus question d'envisager une réunion extraordinaire de l'Organisation tant l'attitude des gros producteurs, à l'instar des Saoudiens, demeure inchangée : pas question de revoir à la baisse l'offre de production OPEP. Face à cette intransigeance pour l'instant clairement affichée par les Saoudiens, notamment, le temps semble aux atermoiements.

Décidément, la voix de l'Algérie n'est plus autant écoutée qu'auparavant, aussi bien au sein des pays exportateurs de pétrole que sur la scène diplomatique internationale. Il est loin le temps où l'Algérie occupait une position avancée comme lors du grand choc pétrolier de 1973, à travers son ministre de l'Energie de l'époque, aux côtés de son homologue saoudien, en faveur d'une valorisation des cours pétroliers.

Depuis une quinzaine d'années, sa voix est à peine entendue, notamment depuis la présidence de Bouteflika, pour ne pas dire inaudible.

Reda Bekkat

Rude rentrée

24.08.15

La rentrée économique et sociale qui aura lieu dans quelques jours s'annonce dès l'abord sous de très funestes auspices. Rien de nouveau sous le soleil ! Après deux mois de léthargie générale, le pays s'apprête en effet à renouer avec les tensions sociales, le yo-yo sinistre du marché pétrolier et surtout les discours creux de dirigeants en mal d'alibi pour répondre de leur indigente gestion.

Par quelque bout qu'on la prenne, l'équation paraît presque insoluble tant les structures socioéconomiques, voire culturelles du pays sont solidement ancrées dans une logique d'accès à la rente. Sauf que désormais, celle-ci poursuit irrémédiablement son tarissement à mesure que se confirme la fin du pétrole cher.

Les analystes du marché pétrolier, faut-il le souligner en effet, sont presque unanimes : le baril de brut stagnera dans sa fourchette actuelle de prix, soit entre 40 et 50 dollars, au moins jusqu'à la fin de l'année prochaine.

Et à tous les coups, il ne faudrait plus espérer le voir renouer avec ses sommets d'il y a à peine plus d'un an, où il caracolait allègrement à plus de 110 dollars.

Si les discours de sortie de crise attendus pour la rentrée peuvent être — et ils le seront sans doute — de simples «fourre-tout» démagogiques, les chiffres de l'économie nationale, eux, sont en revanche sinistrement têtus. Du dernier bilan du commerce extérieur de l'Algérie avec le reste du monde, publié hier par les Douanes, il ressort ainsi d'inquiétantes réalités que nul boniment ne saurait escamoter.

Sur les sept premiers mois de l'année en cours, révèle en ce sens le Centre national des statistiques douanières, l'Algérie a vu ses exportations de gaz et de pétrole, soit l'essentiel de ses ventes à l'étranger, baisser de plus de 40% par rapport à la même période de l'année passée. Plus éloquent encore : les exportations globales du pays ne couvrent désormais la somme de ses achats à l'étranger qu'à hauteur de seulement 74%, contre un taux de plus de 110% il y a à peine une année.

Un gap appelé, du reste, à se creuser bien davantage à mesure que les revenus pétroliers et les réserves de change du pays continuent à se contracter.

Dinar et pouvoir d'achat en berne, inflation en hausse, programmes d'équipement publics compromis, tensions sociales attisées, voilà donc tout ce que charrie la rentrée sociale cette année. Et que pourra bien proposer le gouvernement pour atténuer nos communs malheurs ? Quelques nouvelles «mesurettes» sans doute, à moins qu'il s'aventure à freiner drastiquement les dépenses sociales et celles à l'importation, quitte à gripper complètement une machine économique et sociale longtemps nourrie à la rente.

Akli Rezouali

L'humiliation permanente

25.08.15

Lorsqu'il s'était débarrassé du colonialisme, l'Algérien avait cru naïvement qu'il avait recouvré sa dignité, que les brimades et les humiliations appartenaient à une autre époque.

Il devait rapidement ravalé sa salive. L'Etat colonial a été remplacé par l'Etat liberticide dès les premiers jours de l'indépendance. Un pouvoir dénué de toute humanité s'est installé à la tête du pays et refuse de décrocher depuis. Il avait décidé de gérer la société à sa guise pour l'empêcher de s'éveiller et de connaître l'amour de la liberté, d'accéder à la citoyenneté.

Pour mieux montrer leur mépris pour leurs «sujets», les maîtres du pays se sont mis à initier des lois qu'ils étaient les premiers à piétiner. La dernière violation a été constatée ces derniers jours. Sid Ahmed Ghazali, alors chef de gouvernement, avait fait adopter en 1992 une loi sur l'adoption, dite de la kafala, saluée à l'époque comme une première et une grande innovation dans le monde musulman. Elle permet à l'enfant abandonné de vivre dans la dignité et le respect, dans une société marquée par l'intolérance.

Or, ces jours-ci, la police interdit aux enfants adoptés mineurs de quitter le territoire national, demandant à leurs parents d'être munis au préalable d'une autorisation délivrée par le juge. Du jamais vu depuis 1992. Les policiers disent qu'ils exécutent une instruction du ministère de l'Intérieur et de la DGSN. Le ministère de la Justice, premier concerné avec le ministère de la Famille et de la Solidarité nationale, affirme qu'il n'est pas au courant d'une telle instruction et qu'en plus, elle est en violation flagrante de la loi.

Qui est derrière une telle décision ? Quelqu'un de haut placé qui aurait un compte personnel à régler ? Une telle décision laisse des traces très douloureuses chez des enfants auxquels un immense amour et une grande sollicitude ont été donnés par des parents soucieux d'en faire des êtres normaux. Le monstre qui a imposé une telle instruction – et c'est un monstre ! – ne pourra pas être pardonné pour les préjudices causés à des êtres fragiles.

L'Algérien ne s'étonne plus face à des violations de la loi qui le renvoient à un état de citoyen de seconde zone. L'on se rappelle de ce wali d'Alger – en l'occurrence M. Zoukh et l'histoire ne le lui pardonnera jamais – qui a osé se mettre au-dessus des lois en annulant une décision du Conseil d'Etat qui interdisait à l'aventurier Amar Saadani de tenir un congrès extraordinaire du FLN.

Depuis, le glorieux parti de Boudiaf, Krim Belkacem, Larbi Ben M'hidi est dirigé par des trafiquants en tous genres devant lesquels le cartel de Medellin fait pâle figure.

On ne sait pas si on nous révélera un jour l'origine de la forfaiture qui fait souffrir des enfants innocents, ni si des sanctions seront prises. Encore faudrait-il qu'il y ait une réaction des gouvernants. Une constatation s'impose : le processus de destruction de l'Etat se poursuit, dans un pays dirigé par un moribond qui refuse de lâcher la proie Algérie.

Tayeb Belghiche

Les voies de la guerre

26.08.15

Le président israélien vient d'affirmer qu'il s'oppose à la restitution aux Palestiniens de leurs territoires et, par voie de conséquence, à la création de leur Etat indépendant.

Ou encore à la solution dite à deux Etats, comme le stipulent clairement les résolutions de l'ONU depuis 1947. Faut-il s'en étonner ? Très certainement pas. Il faut par contre dénoncer le silence assourdissant observé au sujet d'une telle politique, car le stade des simples déclarations est dépassé depuis bien longtemps.

Par contre, doit-on se demander — et la récente actualité y incite fortement — quelle est la différence entre le président d'Israël et ceux qui ont incendié des maisons palestiniennes, faisant de nombreuses victimes ? Aucune.

Et c'est le président qui en donne la preuve par ses positions sur des questions politiques traitées habituellement par le gouvernement. Il vient de se permettre un écart pour affirmer son appartenance idéologique qui est le sionisme, mais aussi se justifier auprès de ceux qui contestent ses propos tenus après l'incendie d'une maison de Palestiniens.

Peut-être voulait-il bousculer l'ordre protocolaire qui lui permet tout juste d'inaugurer les chrysanthèmes pour qualifier la fonction symbolique qu'il occupe, mais visiblement, il a voulu mettre les pieds dans le plat. Et dans un certain sens, il a réussi. En ce sens qu'il a aidé à dévoiler une réalité israélienne inchangée depuis des décennies, celle se rapportant à la question palestinienne avec sa population, son espace géographique et ses ressources, l'eau principalement.

Et donc, devrait-on ajouter, le processus de paix auquel le monde dit toute sa sensibilité mais sans jamais se donner les moyens pour y parvenir, alors même qu'il ne ferait que défendre et appliquer ce qui tient lieu de légalité internationale.

Ce que les Israéliens considèrent depuis un demi-siècle comme des «questions consensuelles» comme s'il s'agissait d'un dogme incontestable et qu'aucun d'entre eux n'a traité autrement, sinon il serait condamné politiquement et même exécuté comme l'a été l'ancien Premier ministre Yitzhak Rabin. Le président Reuven Rivlin en a donné la preuve en affirmant la «souveraineté» d'Israël sur la Cisjordanie occupée et son droit à y construire et développer les colonies.

Qui s'en serait étonné ? Personne à vrai dire, car, à l'inverse, il n'aurait jamais accédé à ce poste et il ne dit rien d'autre que ses prédécesseurs à ce même poste ont déclaré avant lui.

Il y a donc continuité et aussi le même danger contre lequel des pays pourtant proches alliés d'Israël avaient mis en garde, considérant qu'il menaçait leurs propres intérêts et leur sécurité nationale. Enfin, se disait-on, sauf que rien n'a été fait pour contrer ce danger. C'est certainement ce qui encourage ce personnage à tenir ce discours et priver de ses droits nationaux le peuple palestinien. Parce que c'est de cela qu'il s'agit avant tout.

Mohammed Larbi

Win al Arab win ?

27.08.15

Jamais la chanson de la diva libanaise Julia Boutros Win al Arab win ? (où sont les Arabes, où sont-ils ?) n'a été d'une actualité aussi brûlante. Lorsqu'elle l'avait chantée il y a de cela 20 ans, c'était pour crier sa douleur et dénoncer la lâcheté des régimes arabes face aux agressions israéliennes récurrentes contre les populations civiles libanaise et palestinienne.

Aujourd'hui, le cri de Julia Boutros résonne à nouveau à nos oreilles lorsqu'on voit des femmes et des enfants syriens en file indienne sur les routes d'Europe ou lors d'opérations de sauvetage pour ceux qui ont eu la chance de survivre en Méditerranée.

Ces images nous replongent dans l'histoire ancienne, lorsque, dans les années 1930, les juifs, fuyant les persécutions nazies, s'étaient répandus à travers les routes européennes pour échapper à une mort certaine. Dans leur désespoir et leur lutte pour la survie, ils avaient pu échapper à l'horreur grâce surtout à leurs coreligionnaires et à l'engagement de démocrates européens.

Les Syriens revivent aujourd'hui les mêmes affres, dans le même espace. Cependant, ils n'ont pas trouvé les «frères arabes» pour leur tendre une main secourable, pour redonner un peu de vie et de sourire à ces victimes de la guerre.

Ce sont des Etats européens, la société civile européenne, des «kouffar» voués aux enfers comme on dit chez nous et en terre d'islam en général, qui leur ont ouvert leurs cœurs et leurs portefeuilles. La charité chrétienne était là, la charité islamique s'était mise à regarder ailleurs. L'on a vu des réfugiés fuir la Turquie pour essayer de passer sur une île grecque, un pays durement touché par la crise, parce qu'ils étaient persécutés en terre d'islam.

L'on a vu à Belgrade ces populations serbes partager en famille leurs repas avec les Syriens et inciter leurs enfants à jouer avec les petits Syriens pour leur faire oublier un peu leur drame. L'on a vu l'Allemagne, dont on dit pourtant qu'elle est dure de cœur, ouvrir grand ses frontières aux milliers de réfugiés qui se présentent à ses portes.

Où sont les Arabes dans tout ça ? Inexistants ! Comme toujours, ils vivent sur une autre planète, tournent le dos à la réalité sans s'interroger sur le mépris avec lequel ils sont vus par le reste du monde, sans se soucier de leur dignité bafouée. La Ligue arabe reste totalement silencieuse et ne fait pas le moindre effort pour aider les sinistrés syriens et irakiens, alors que les Arabes, du moins leurs dirigeants, sont immensément riches.

Pour souligner davantage leur lâcheté, ces derniers, menés par l'Arabie Saoudite, viennent d'exiger le report sine die d'une réunion des ministres des Affaires étrangères et de la Défense, programmée pour aujourd'hui, afin de créer une force commune pour lutter contre Daech.

Hier, Ban Ki-moon s'est ému du drame vécu par les migrants en Méditerranée et a appelé à davantage de solidarité internationale. Les bateaux européens se sont mobilisés pour sauver les migrants. Aucun bateau arabe n'a jamais participé à une mission de sauvetage.

Tayeb Belghiche

L'improbable sursaut

29.08.15

Avec la tripartite, la réunion avec les walis est l'autre grand rendez-vous par lequel le gouvernement tente de donner l'assurance d'une emprise sur la vie économique et sociale. «Je donne des instructions aux walis, donc je gouverne», pourrait être la devise du Premier ministre.

Quant à l'ordre du jour de la rencontre d'aujourd'hui promettant de «booster» l'investissement productif, il nous apprend au moins que les allées de la crise économique seront pavées de bonnes intentions. Il est toujours possible de croire à un sursaut de bonne gouvernance au creux d'une faillite généralisée et que des ressorts insoupçonnés soient mis en branle pour redresser la barre de l'économie nationale.

Cela pour être au diapason du dernier message présidentiel qui nous a prévenus contre le défaitisme pouvant ruiner nos chances d'une sortie de crise. Mais il est difficile de déceler, en haut lieu, une disponibilité à un effort en profondeur pour revigorer la vie économique quand on a vu, ces derniers jours, la moitié du gouvernement s'empêtrer dans les problèmes de passeport, de visa et de billets d'avion pour les futurs hadjis.

Lors de la réunion d'aujourd'hui, il s'agira de demander aux walis de réaliser, dans l'urgence et à l'ombre des réductions budgétaires, tout ce qui n'a pu être fait durant les années d'embellie financière.

Rien n'empêchait, depuis une quinzaine d'années, le gouvernement d'encourager la production nationale, de faciliter la mise en place des projets d'investissement en termes d'avantages fiscaux et d'accès au foncier industriel. Selon de nombreux hommes et femmes de l'opposition, le bilan de l'action gouvernementale se résume à la constitution d'une oligarchie ayant conclu un contrat politique avec le pouvoir en place.

Un scénario-catastrophe qui est l'antithèse d'un développement économique équilibré et durable. Si le gouvernement a été incapable d'ouverture politique et économique, peut-il le demander à des walis qui, jusque-là, n'ont globalement servi qu'à maîtriser le front social ? Cette hypersollicitation sur le terrain du maintien de l'ordre et la hantise des accès de colère populaire ont récemment poussé à bout un wali, qui a eu des mots inconsidérés à propos du fléau des immolations.

Chacun des walis qui participera à la réunion d'aujourd'hui et écoutera des communications sur la redynamisation de l'agriculture et la promotion du tourisme aura laissé dans sa circonscription des milliers de requêtes sociales en suspens, pouvant à tout moment se transformer en actions de protestation.

Les autorités centrales savent très bien qu'il est illusoire de vouloir esquisser une activité touristique dans un pays où l'on risque, en s'aventurant en forêt, de tomber nez à nez avec des congressistes de l'AIS.

De même que le secteur de l'agriculture a trop longtemps souffert de la corruption pour être revivifié dans les délais les plus courts. Les clarifications politiques, à défaut de la mise en place d'une véritable démocratie, sont les préalables à tout programme de relance économique. Tout le reste n'est que fuite éperdue face au spectre de l'explosion sociale.

Djaffar Tamani

L'Algérie offerte en pâture

30.08.15

Nous sommes confrontés à de grands défis liés à la sécurité de notre région face aux tentatives de groupes extrémistes obscurantistes d'infiltrer nos rangs et de semer la division et la haine.» C'est Noureddine Bedoui, ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, qui a fait cette déclaration, hier, lors de la réunion gouvernement-walis.

En principe, la fermeté de ces propos ne laisse aucun doute sur la détermination du gouvernement à mener une lutte sans merci contre tous ceux qui veulent remettre en cause les options démocratiques du pays et porter atteinte au combat des Algériens pour la modernité et la liberté. Ils devraient inciter à l'optimisme.

Malheureusement, l'angoisse reprend au vu de ce qui vient de se passer ces derniers jours. Il y a d'abord le chef terroriste Madani Mezrag qui annonce sa décision de créer un parti politique, alors même que la charte sur la réconciliation nationale, en son article 26, interdit, à lui et à ses sbires, toute activité politique.

C'est comme si les criminels de guerre de la Seconde Guerre mondiale ou les tortionnaires de l'armée coloniale en Algérie annonçaient une même démarche.

Malheureusement, l'Algérie évolue de façon kafkaïenne depuis une quinzaine d'années.

Les Patriotes, les militaires, les gendarmes, les policiers qui ont donné leur vie pour que les gouvernants actuels se trouvent là sont discriminés, leur combat héroïque est banalisé s'il n'est pas oublié, alors que les assassins de l'AIS et du GIA bombent le torse dans les rues algériennes et narguent les citoyens et les services de sécurité.

Madani Mezrag fait partie de cette engeance, alors qu'il aurait dû se trouver au 5e sous-sol d'une prison pour les crimes qu'il a commis et qu'il a avoués publiquement.

Il n'aurait jamais eu une telle outrecuidance s'il n'avait pas des assurances et des protections «en haut lieu». Ne l'a-t-on pas vu au premier rang lors d'un meeting électoral du candidat-président ? Sans compter qu'il a été reçu à la Présidence, tenez-vous bien, comme «personnalité nationale».

Une insulte à toutes les victimes du terrorisme, un outrage à la mémoire de toutes ces femmes et de tous ces hommes morts pour que l'Algérie reste debout.

Le pouvoir, apparemment, balise le terrain pour que les terroristes islamistes s'emparent du pouvoir, pour le grand plaisir du wahhabisme saoudien qui ne se sentira en paix que lorsque notre pays sombrera dans le chaos, comme cela se voit actuellement en Irak, en Syrie, au Yémen et en Libye. Des gens comme Madani Mezrag exécuteront bien la sale besogne.

La montée de l'islamisme coïncide avec une autre information qui ne laisse pas d'inquiéter : l'arrestation du général-major Hassan et les surprenants faits dont on l'accuse.

Est-ce une autre concession faite à l'islamisme ? De toute évidence, le naufrage de l'Algérie se poursuit. La crise économique qui pointe à l'horizon n'est pas pour arranger les choses. La crise pétrolière de 1986 avait vu l'émergence du FIS et de son terrorisme. On dit que l'histoire se répète.

Tayeb Belghiche

Trop peu, trop tard ?

31.08.15

Que doit-on retenir des propos tenus par le Premier ministre devant les walis ? Au-delà du constat amer de la situation socioéconomique – déjà connue – du pays, le ton était plutôt moralisateur envers l'auditoire, comme si l'Exécutif n'avait pas sa part de responsabilité dans cet état de déliquescence avancée.

Fallait-il attendre que l'on atteigne un point critique avec la baisse de près de 50% de nos ressources pour que le gouvernement réagisse de cette manière, en demi-teinte, alors que tous les voyants sont au rouge ? L'impression générale qui se dégage, c'est qu'encore une fois, on a raté le coche du développement alors que la conjoncture économique internationale était – ou plutôt nous était – nettement plus favorable. On a laissé passer l'occasion d'entamer des grands chantiers de la relance économique et de l'amélioration des conditions des citoyens, au moment où le prix du baril de pétrole était en hausse constante.

A ce moment-là, les milieux officiels pavoisaient devant les réserves en devises et autre Fonds de régulation en constante augmentation que beaucoup de pays développés nous enviaient, notamment depuis la crise internationale de 2008.

Malheureusement, le gaspillage et la corruption ont achevé ce que la mauvaise gouvernance et l'imprévision avaient nettement entamé avant que le retournement du marché pétrolier ne mette à nu l'incurie et le laxisme de l'Exécutif au cours des douze derniers mois. La maladie du Président n'a fait qu'aggraver les choses, un peu comme s'il n'y avait plus de pilote dans l'avion.

Jusqu'à cette dernière sortie du Premier ministre devant les walis réunis, le ton était plutôt à l'excès d'optimisme, pour ne pas dire un optimisme béat depuis une année, comme si le danger n'existait pas. Tout le monde espérait que dans la loi de finances de 2014, et surtout dans la loi de finances complémentaire 2015, des mesures fiscales et budgétaires hardies allaient au moins essayer de corriger, un tant soit peu, les faiblesses du laxisme en matière économique.

Et par la même, amortir les contrecoups de la réduction des recettes des hydrocarbures. On attendait que M. Sellal annonce des perspectives d'action, alors que l'on est pratiquement dans la confection de la loi de finances 2016 qui sera soumise au Parlement lors de la session d'automne qui s'ouvrira dans quelques jours.

Bien au contraire, on retiendra qu'il n'écarte pas le spectre de recourir à l'endettement extérieur si la situation financière du pays devait perdurer dans la tendance actuelle.

Encore une fois, rien de concret pour les jours prochains et l'année 2016 qui s'annonce encore plus rude. Les experts, en effet, ne misent pas un dinar sur une hypothétique amélioration de la conjoncture pétrolière, surtout avec l'entrée sur le marché international de la production iranienne. Il sera alors encore plus difficile de faire face à la demande sociale et d'opérer les grands arbitrages nécessaires en matière budgétaire, tout en essayant de préserver une certaine paix sociale. Un exercice difficile. De plus en plus difficile.

Reda Bekkat

La vocation perdue

01.09.15

Le retour en grâce des élus locaux dans le discours officiel de ces derniers jours est un fait nouveau qui mérite d'être noté. «Les élus locaux de tous bords et appartenances doivent être vos partenaires dans cette bataille pour la croissance. Impliquez-les dans vos plans de développement !» lançait le Premier ministre, samedi dernier, à l'adresse des walis.

Il a fallu que la crise devienne une donnée palpable dans la vie nationale pour que les autorités reconnaissent un rôle aux collectivités locales dans l'amorce d'une dynamique de développement. Ce recours inattendu et appuyé aux responsables locaux dans l'espoir de redresser la barre est, en définitive, un aveu d'échec de l'Exécutif qui avait tenté, ces derniers mois, de donner les signes d'une hyperactivité en multipliant les remaniements ministériels et les annonces d'apparence stratégiques. «Nous avons tout faux, à vous de jouer !» peut-on résumer l'esprit du discours du Premier ministre devant les autorités locales.

Conséquemment, il n'y a pas de grand crédit à accorder aux déclarations ultérieures des membres du gouvernement, comme celle d'hier, à Jijel, du ministre de l'Industrie assurant que l'Algérie «peut faire face à la situation même avec le pétrole à 10 dollars».

Sauf si «faire face à la situation» implique le recours à l'endettement extérieur qui a mauvaise presse au sein de l'opinion nationale, marquée par les ajustements structurels et les dissolutions massives des entreprises publiques il y a près de deux décennies. Autre déclaration officielle à ne pas prendre au pied de la lettre, celle du ministre des Finances ayant affirmé que les «salaires des travailleurs ne seront pas touchés».

Ces mêmes travailleurs expliqueraient au ministre que c'est la baisse du pouvoir d'achat qui inquiète les ménages. Et la dépréciation du dinar a pour effet direct d'accélérer la paupérisation qui gangrenait déjà des pans entiers de la population au temps de l'euphorie pétrolière. On comprendra que ce n'est pas par hasard ou surenchère que l'opposition réclame la démission de l'Exécutif. Le réflexe de rendre le tablier étant banni de la culture de nos dirigeants, c'est à un appel à la solidarité auquel assiste l'opinion publique.

Le gouvernement réclame l'engagement des walis, la contribution des élus locaux et attend l'adhésion du peuple. Le pouvoir, qui n'a pas bouclé les deux premières années du 4e mandat présidentiel, ne peut ignorer que le pays, considéré jusque-là comme un énorme terrain politique, ne peut pas épouser, du jour au lendemain, une vocation économique.

Dans l'esprit des gouvernants, le peuple est d'abord un réservoir de voix, ou précisément un «corps électoral». Un bon maire est un bon directeur de campagne présidentielle dans sa commune et un wali efficace est celui qui garantit la sécurité des meetings électoraux, auxquels s'invitaient, sous la protection des forces spéciales, les grandes figures du régime aujourd'hui étrangement absentes du débat de crise. La bataille économique est d'un autre type que celle électorale. Déterminant dans la seconde, l'autoritarisme est inopérant dans la première.

Djaffar Tamani

Le désespoir

02.09.15

L'Algérie agonise doucement mais sûrement. Même la grave crise économique qui s'installe ne semble pas émouvoir les maîtres usurpateurs du pays.

L'audace, le mensonge, l'effronterie sont devenus une forme de gouvernance. Sinon, comment comprendre qu'un ministre ose prétendre que l'Algérie s'en sortira même «avec 10 dollars le baril de pétrole»? Les Algériens sont dévalorisés et considérés comme des moutons de Panurge auxquels on croit tout faire avaler. Les mises en scène d'un chef d'Etat recevant des personnalités étrangères ne réussissent plus à occulter la réalité : un pays en jachère, abandonné à la merci des prédateurs, des charlatans de l'islam, des corrupteurs et des corrompus en tout genre.

Le dernier bastion de la résistance contre la déliquescence de l'Etat, en l'occurrence l'Armée nationale populaire, est attaqué de l'intérieur. On n'a jamais vu un pays, entouré d'ennemis extérieurs qui n'attendent que le moment propice pour le dévorer, procéder à des bouleversements dans son système de défense.

On se permet le luxe de dissoudre un redoutable et efficace instrument de lutte contre le terrorisme comme le GIS, alors que tout pays qui se respecte dispose de forces spéciales.

Dernier acte incompréhensible relevé ces derniers jours : on arrête un prestigieux officier supérieur qui s'est héroïquement distingué dans le combat contre le terrorisme et qui s'est sacrifié pour l'Algérie. Le général-major Hassan est accusé de «création d'une organisation armée».

En supposant que cela soit vrai, des hommes qui ont contribué à couler le pays n'ont pas été inquiétés.

Chakib Khelil a voulu vendre l'Algérie aux Américains. Il coule des jours heureux avec les centaines de millions de dollars qu'il a volés. Amar Ghoul, sur lequel pèsent de graves soupçons dans l'affaire autoroute Est-Ouest, vagabonde allègrement de ministère en ministère, se permet même de critiquer un membre du gouvernement et continue à être très bien protégé.

D'autres encore sont dans le même cas.

A part le PT de Louisa Hanoune, aucun parti ne s'est manifesté pour interpellier les autorités sur la première arrestation d'un général pour motif politique depuis l'indépendance de l'Algérie.

La situation est extrêmement grave et, pourtant, personne ne bouge. La société civile est tétanisée. Il est vrai que la répression orchestrée par le pouvoir ne s'est exercée que sur les forces démocratiques. La société civile a été espionnée et harcelée, une situation qui a profité à l'islamisme. Les citoyens algériens sont fatigués de se battre. Ils se contentent de vivre au jour le jour.

Et les fossoyeurs de l'Algérie en profitent.

Tayeb Belghiche

Anesthésie générale

03.09.15

L'opinion publique finira par croire que l'affaire des anciens terroristes qui voudraient se constituer en parti politique n'a été mise au-devant de la scène, à ce moment précis de la vie nationale, que pour pouvoir opérer, sous anesthésie générale, les grandes coupes budgétaires induites par la crise du marché pétrolier.

Et c'est tout naturellement que le Premier ministre a opposé, hier à l'ouverture de la session parlementaire, un «niet» au projet saugrenu de l'ex-aile armée voulant ressusciter sa maison-mère, le FIS.

Très à l'aise dans ce rôle qui ne coûte rien, au demeurant, au budget de l'Etat, le gouvernement hausse le ton pour administrer la preuve, devant des citoyens gagnés par la peur des lendemains difficiles, que les institutions de la République sont opérationnelles et qu'il y a un pilote dans l'avion.

Les Algériens ne situent pas leurs inquiétudes dans ce registre et ne donnent pas de crédit aux gesticulations des nostalgiques du maquis terroriste, d'autant qu'aucun processus électoral n'a été suspendu ces derniers mois.

Les tiraillements au sommet de l'Etat et dans la haute sphère sécuritaire constituent par contre une source d'angoisse pour les citoyens, brutalement précipités dans l'organigramme des Services secrets, même si l'opinion publique a intégré depuis quelques décennies le fait que le sérail algérien est expert en arrangements de dernière minute au moment où tout le monde pronostique l'implosion du système.

Les décideurs donnent l'impression de vouloir saturer le débat public, en le focalisant sur la guerre des clans et la mobilisation contre le retour des terroristes des années 1990.

Dans cet énorme et faux branle-bas de combat, il est des forces politiques de l'opposition qui préfèrent se mettre au vert et se désinscrire de la chronique du sérail.

La décision des députés du FFS de boycotter, hier, l'ouverture de la session de l'APN et d'assister à une conférence sur la situation économique et sociale organisée par leur parti représente un vrai bol d'oxygène pour une opinion publique intoxiquée par la tournure du débat distillé par la sphère dirigeante.

De son côté, la CLTD a raison de dénoncer la fuite en avant du pouvoir et de réclamer une «solution urgente à laquelle prendront part les forces politiques et sociales».

Le discours de vérité autour de la crise que traverse le pays, dans ses dimensions politique et économique, pourrait s'imposer, si les différentes forces de l'opposition, excepté les épouvantails agités par le pouvoir, réussissaient le vieux projet de regroupement attendu par l'opinion publique, mais méthodiquement et régulièrement ajourné.

Pour l'heure, le gouvernement est seul dans ses cris de victoire anticipée et ses dénégations sur la teneur de certains avant-projets de loi, lesquels sont soupçonnés de remettre en cause les factices acquis sociaux bâtis sur la rente pétrolière.

Dans cet endormissement national, ce sont les élèves qui auront, à partir de la semaine prochaine, l'exclusivité de découvrir, dans leurs cantines, les incidences pratiques du plan d'austérité mis en œuvre par un pouvoir qui a longtemps frayé avec 200 milliards de dollars de réserves de change.

Djaffar Tamani

Le pire

04.09.15

Un quart de siècle après le déclenchement de la crise sécuritaire qui a failli emporter l'Algérie, la dynamique de recrutement et d'irrigation des réseaux terroristes reste très vive. Dans les quartiers, les mosquées ou les prisons, la vivacité de ces réseaux renseigne sur l'échec de la lutte contre la radicalisation, et dont l'arsenal sécuritaire et juridique n'est qu'une partie de la stratégie.

L'ambiguïté affichée des pouvoirs publics face à l'intégrisme et ses porte-voix a nourri ce sentiment d'impunité décomplexé, permettant aux réseaux criminels de continuer leurs activités. Même si, de temps à autre, les services de sécurité frappent fort pour démanteler ces niches pourvoyeuses de terroristes, il n'en demeure pas moins que l'encouragement d'un discours radical à travers les mosquées et certains médias vient contrebalancer les efforts sécuritaires.

Ce qu'on frappe du poing droit, on le laisse faire de la main gauche tendue aux segments les plus rétrogrades de notre société. Cette situation est intenable. Des centaines de familles algériennes sont aujourd'hui otages des agissements de quelques proches qui se sentent souvent perdus et trouvent dans la radicalisation un choix de vie par défaut.

L'Etat devrait écouter ces familles et ne pas les laisser seules face aux glissements vers l'horreur et la mort. L'Algérie a déjà payé le prix fort et notre potentiel de résistance à l'intégrisme semble diminuer à vue d'œil. L'urgence est d'agir et ne plus se contenter d'organiser des colloques sur la déradicalisation, de travailler sur les véritables raisons qui poussent nos jeunes vers le pire, sinon le terrorisme perdurera.

Adlène Meddi

Salubrité publique

05.09.15

C'est un personnel politique à bout de souffle, disqualifié par les échecs dans tous les secteurs, politique, économique et social, parfois éclaboussé par des scandales, qui se propose aujourd'hui de sortir le pays de la crise.

Les mesures présentées comme décisives et alignées dans le discours officiel ces derniers jours sont applaudies par les organisations périphériques mais sont perçues comme une gageure par la classe politique et l'opinion publique.

Un pouvoir qui a dû s'y reprendre à deux fois, récemment, pour réussir une opération aussi banale qu'un remaniement ministériel, ne peut pas mener à bien l'entreprise complexe de la remise sur pied de l'économie nationale.

Le pays a régulièrement reporté, notamment depuis une quinzaine d'années, le chantier de la reconstruction économique en raison de l'abondance de la rente pétrolière qui permettait de nourrir les populations et d'arroser les clientèles.

L'effort a été oublié ou combattu, toute notion de production et de création de richesses a été bannie des préoccupations des dirigeants, dont l'énergie, le temps et la parole étaient exclusivement consacrés au perpétuel ouvrage politique, celui de se maintenir au pouvoir.

Mais la fatidique «tendance baissière» des cours du pétrole a brutalement désarmé une équipe dirigeante qui avait la particularité de dépenser l'argent sans jamais le fructifier. Même les personnages de l'Etat qui jouissaient de quelque prestige de gestionnaires pragmatiques avaient adhéré à l'école de la paresse, lors de la dernière campagne présidentielle, en appelant les jeunes à utiliser les fonds de l'Ansej non pas pour travailler, mais pour se payer un rang social immédiat.

Puisque la raison et la responsabilité n'ont pas guidé les pas des équipes en charge du destin national, c'est la crise financière qui impose un retour brutal à la réalité, laquelle ne peut pas être politicienne, mais économique et sociale. C'est le bien-être des populations qui amène une stabilité politique et il n'y a aucun régime autoritaire qui peut survivre à un chaos social. L'interrogation qui revient dans les débats à l'occasion de cette rentrée chargée d'incertitudes est de savoir si un bon directeur de campagne électorale peut se révéler un bon manager à l'heure des défis économiques.

La question reste en suspens. Alors que tout le poids de la relance a été mis, samedi dernier, sur les épaules des walis, sommés d'accompagner les entreprises et de vaincre la bureaucratie, la première opération entreprise par les autorités locales est d'organiser ce week-end des volontariats pour nettoyer les chefs-lieux.

Pour un début de redressement national, cette action ponctuelle de propreté dans les villes est méritoire mais pas décisive. La véritable œuvre de salubrité publique est d'alléger le paysage politique des figures ayant activement participé à installer le marasme et produire l'échec.

Entendre Ghoul parler de tourisme et Grine promouvoir tamazight, ou Sellal et son ministre de l'Industrie prétendre que ce sont les walis qui vont résoudre la crise de gouvernance nationale, constitue une véritable épreuve et un motif d'inquiétude, sinon de désespérance pour les citoyens.

Djaffar Tamani

Marge de manœuvre

06.09.15

Consommer moins pour différer un peu plus les néfastes effets de la crise...

A bien analyser le discours économique en vigueur, telle semble être, en substance, la seule réponse concrète dont disposerait le gouvernement face à l'installation de la mauvaise conjoncture pétrolière. Quoi de plus naturel, en somme, pour un pouvoir politique qui, pendant plus d'une décennie, n'a fait que dilapider l'éphémère rente du pays ?

Après avoir brûlé la chandelle par les deux bouts en se gargarisant des bienfaits du «pétrole cher», il n'est pas surprenant, en effet, de n'avoir comme seule réponse au rétrécissement de la rente que la hâte de faire quelques économies de bouts de chandelle. Ironie mise à part, il est tout à fait loisible de constater que dans l'abondante «littérature» que propose le gouvernement en ces temps de crise, la seule quintessence à tirer est bien cette idée fixe de réduire à tout prix les dépenses à l'importation et, vraisemblablement, celles à l'investissement.

Sinon, rien de bien concret à en retenir, si ce ne sont ces sempiternelles résolutions de libérer enfin l'économie nationale de sa dépendance au pétrole. Dans le premier cas comme dans l'autre, il ne s'agit assurément que de menues décisions bien tardives et surtout bien loin de tenir lieu de véritable plan d'action anticrise. De fait, il aurait été bien plus avisé de faire de la stimulation de l'investissement une priorité économique quand les moyens de financement étaient encore suffisamment disponibles. De même, le rythme effréné des importations devait être freiné il y a déjà plusieurs années, soit bien avant que le commerce ne s'érige, comme c'est désormais le cas, en secteur prépondérant de la sphère économique nationale.

En l'état actuel des choses, force est de s'interroger sur les possibilités réelles qui s'offrent encore au gouvernement pour éviter un effondrement total des fondamentaux. De combien pourrait-il raisonnablement faire baisser la facture d'importation pour pallier les pertes sur les revenus pétroliers sans détruire en même temps trop d'activités économiques connectées au commerce extérieur ?

Assurément pas de beaucoup, sachant que l'essentiel des dépenses à l'importation va à l'équipement nécessaire à la croissance, aux besoins pharmaceutiques et, bien sûr, aux biens alimentaires faute d'une production locale suffisante.

Des dépenses en somme si peu compressibles, à moins de prendre le risque de créer de fortes pénuries et de détruire trop d'activités liées au commerce, ce qui n'irait bien entendu pas sans créer de graves tensions sociales. C'est dire en définitive qu'à défaut d'idées claires et d'actions urgentes pour relancer l'économie productive, la marge de manœuvre dont disposerait encore le gouvernement est assurément des plus étroites.

Akli Rezouali

L'urgence et la réforme

07.09.15

S'il fallait sauvegarder un seul secteur, ce serait celui de l'éducation. Toutes les crises sont résorbables, y compris celle économique, sauf celle qui toucherait en profondeur l'école. Arrivé dans un pays politiquement en lambeaux et après quelques mois d'exercice du pouvoir, le défunt président Boudiaf dressait prioritairement le diagnostic d'une école «sinistrée».

En homme d'Etat, il savait que l'avenir du pays serait hypothéqué si le système éducatif restait en état de déshérence. Près d'un quart de siècle plus tard, la situation politique du pays est sinon explosive, du moins délétère. Et le sinistre de l'école est toujours aussi criant, illustré de façon consternante par l'incendie de plusieurs lycées à la fin de la précédente année scolaire. Un fléau inédit qui venait se greffer à celui de la triche au bac.

Une rentrée «apaisée» est, du coup, la suprême ambition et le challenge premier des autorités en charge de ce secteur. Dans un contexte national où les périls le disputent aux crises, une rentrée sociale et scolaire sans accroc est un acquis inestimable.

Pour conjurer le spectre de l'instabilité et des conflits, un cours inaugural sur le thème de la solidarité nationale a été programmé, hier, dans les salles de classe. Une sorte de vœu pieux pour ne pas revivre l'anarchie des grèves illimitées. Hier, ce fut une «rentrée réussie», comme l'avait souhaité la ministre, mais il reste à espérer que l'agenda de celle-ci ne soit pas consacré exclusivement, durant toute l'année, à la préservation de la sérénité dans la vie scolaire. Les nombreuses déclarations ayant émané ces derniers jours du ministère de l'Education nationale sont dominées par l'exigence d'un pacte de stabilité devant être signé par les partenaires sociaux.

Les signes d'un investissement social des instances chargées de la réforme de l'école sont déjà perceptibles, puisque la seule date qui soit fixée pour une prochaine réunion est celle relative, à partir du 15 octobre, à des «rencontres bilatérales avec chaque syndicat». On ne sait pas, par contre, si l'examen des propositions de la Conférence d'évaluation tenue en juillet dernier est programmé au niveau du gouvernement. Même si cela avait été qualifié de «soutien» de la part du Premier ministre, la déclaration de Sellal, le 20 août dernier, prêtait plutôt à équivoque, en appelant à «ne pas faire l'amalgame entre les propositions d'une commission d'experts et les décisions de l'Etat».

C'est précisément parce que les experts n'ont jamais été écoutés que l'Etat a toujours failli. Aucun spécialiste n'aurait, à titre d'exemple, conseillé au gouvernement de distribuer les subventions pour les collectivités locales à partir des tribunes des campagnes électorales.

En attendant la véritable réforme et dans le train de mesures annoncées à l'occasion de cette rentrée, entre le système de double vacation et l'encouragement des associations des parents d'élèves, on apprend que l'enseignement de tamazight passera de 11 à 20 wilayas. Une perspective chiffrée parfaitement creuse, quand on sait que le choix de la graphie et la standardisation de la langue attendent la mise en place d'une académie de la langue amazighe, souhaitée par des spécialistes qui n'ont, pour l'heure, pas voix au chapitre.

Djaffar Tamani

Pouvoir formel et pouvoir de l'informel

08.09.15

La rentrée politique, sociale et économique de cette année ressemble à tous égards à celles qui l'ont précédée.

On attendait une rentrée exceptionnelle dictée par la conjoncture économique et financière difficile que traverse le pays en raison de la réduction drastique des ressources financières de l'Etat. Des décisions courageuses, un langage de vérité de la part des responsables sur la gravité de la crise et les mesures préconisées pour y faire face.

Les rares déclarations des membres du gouvernement qui ont osé franchir le pas de s'exprimer sur ce sujet éminemment sensible, voire tabou, font plus dans la rhétorique et la sémantique que dans l'analyse objective, sereine et sans complaisance du tableau de bord de l'état de l'économie du pays et de ses perspectives.

Quand un ministre de la République, M. Bouchouareb en l'occurrence, annonce solennellement à la face des Algériens que même avec un baril de pétrole à 10 dollars, l'Algérie pourrait allègrement se tirer d'affaire, on verse carrément dans le mensonge d'Etat. Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, sait pertinemment, lui aussi, qu'il lui sera très difficile de convaincre l'opinion nationale que la cure d'austérité à laquelle on prépare les Algériens n'est que calembour colporté par des esprits chagrins et malveillants qui chercheraient à créer dans le pays un climat de sinistrose et de trouble.

Alors que les premiers signes de la politique d'austérité sont palpables, ne serait-ce qu'au plan psychologique avec cette angoisse des lendemains incertains qui s'est fortement installée dans l'esprit des citoyens, le gouvernement ne voit dans les mesures annoncées qu'une volonté de rationaliser les dépenses publiques. M. Ouyahia, le patron du RND, qui connaît bien les réalités de l'économie nationale de par les responsabilités qu'il a exercées au sein de l'appareil de l'Etat, sait de quoi il parle lorsqu'il appelle à dire la vérité aux Algériens sur la situation du pays.

Les vieux démons de l'ajustement structurel, contre lesquels on croyait l'Algérie immunisée avec l'embellie financière qu'a connue le pays au cours de cette dernière décennie, sont de retour. Et c'est le Premier ministre en personne qui évoque sans sourciller la question en n'écartant pas l'éventualité d'un recours au FMI, si la situation venait à l'exiger. M. Sellal a-t-il été trahi par son franc-parler ?

Des contacts sont-ils déjà pris dans ce sens avec cette institution financière pour parer à toute éventualité ? C'est en tout cas dans ce contexte, qui pêche par une absence totale de visibilité sur la démarche du gouvernement pour faire face à la crise, que l'Etat tente, sans succès jusqu'ici, de mobiliser l'argent de l'informel en le bancarisant en contrepartie d'une amnistie fiscale qui ne dit pas son nom. L'opération, qui a connu un franc succès dans d'autres pays, notamment chez nos voisins du Maroc, ne suscite pas chez nous l'engouement escompté par les pouvoirs publics. Curieux paradoxe ! Les barons de l'informel, qui sont parrainés par des personnalités haut placées du pouvoir, quand elles ne sont pas dans les sphères décisionnelles, ne font pas confiance à l'Etat. L'économie, le pays d'une manière générale est pris en tenaille entre le pouvoir formel et le pouvoir de l'informel et de l'argent.

Omar Berbiche

Pilotage automatique

09.09.15

Véritable révolution en marche ou simple quête de boucs émissaires pour un futur krach économique, le gouvernement maintient la pression sur les walis et les présidents d'APC, sommés de recréer l'activité et l'investissement à travers le pays.

La recherche d'un plan anticrise n'a pas duré longtemps au niveau des centres de décision : la relance économique viendra de la base, des communes précisément.

Depuis une quinzaine de jours – notamment lors de la réunion avec les walis le 29 août dernier où Sellal qualifiait son auditoire de «clé de voûte du dispositif» –, le discours gouvernemental réitère sans cesse la nouvelle mission des responsables locaux, désormais chargés de libérer les énergies créatrices de richesses et d'emplois. Avant-hier, le directeur des finances locales au ministère de l'Intérieur a précisé la pensée et le projet inattendu du gouvernement. «Dès cette année, des contrats de performance seront introduits», déclarait ce responsable, ajoutant : «Les élus seront tenus de rendre des comptes (...) sur la valeur ajoutée en matière d'investissement, de postes d'emploi créés, de ressources propres valorisées.»

Ainsi, la solution miracle existe et on se demande pourquoi les autorités centrales n'ont pas eu recours, durant toutes ces années de marasme et de crise latente, à la panacée de l'initiative locale.

Si cette technique du pilotage automatique se révélait probante, il ne resterait plus au gouvernement que de replonger dans sa léthargie légendaire ou de reprendre les vieilles querelles interclaniques. L'opinion publique est, au demeurant, en droit d'attendre un mea-culpa de la part des hautes autorités pour les errements passés. On se souvient, ces derniers mois, d'une attribution de terrain dans la ville d'Alger... à l'insu du wali délégué.

Acculé par la présente crise financière qui l'a mis face à un échec retentissant dans la mise à niveau économique du pays, le gouvernement n'hésite pas à se délester de nombre de ses prérogatives au profit des autorités locales, y compris sur le très sensible dossier du foncier industriel, soumis jusque-là à une gestion exclusivement politique.

Ce passage de témoin en temps de crise, sans préparation du terrain, ne fera qu'exacerber les appréhensions et accélérer l'apparition des premiers effets de la crise. Longtemps considérés comme de simples auxiliaires de l'administration, chargés d'aucune mission à l'exception de la bonne organisation des échéances électorales, disposant d'une administration techniquement défaillante et globalement dépendante du filet social, les élus locaux ne se sont jamais mis dans la peau de chefs d'entreprise. Ce qui ne les empêche pas d'apprendre aujourd'hui que «dès 2016, les collectivités locales auront toute latitude de développer des activités économiques susceptibles de générer une plus-value. Elles devront épuiser toutes leurs ressources avant d'aller en demander d'autres».

Si les autorités exécutent ce dispositif qui s'apparente à une suspension ou une forte réduction des budgets destinés aux communes, renvoyées à leurs supposées ressources propres, nous risquons d'assister à un plan de paupérisation à grande échelle, que d'aucuns appellent déjà le «chaos social». Après les longues années de perfusion, ce sera l'asphyxie.

Djaffar Tamani

Loin de l'Etat civil

10.09.15

Depuis plusieurs mois, les autorités du pays émettent des signaux contradictoires.

Alors que de hauts cadres de l'armée, notamment ceux chargés de l'encadrement du Département du renseignement et de la sécurité (DRS), sont remerciés, mis en retraite ou carrément emprisonnés, des directions relevant de ce même DRS sont désormais rattachées à l'état-major de l'ANP. Des décisions que des observateurs assimilent à des règlements de comptes entre le clan présidentiel et une partie des responsables du DRS.

Mais voilà que par le truchement d'une circulaire publiée au Journal officiel, on apprend que les écoutes téléphoniques sont rattachées aux services du Premier ministre. Puis la problématique des caméras de surveillance est réglée en partie. Ces appareils, installés un peu partout sur les routes et dans les rues des grandes villes, seront désormais gérés par la DGSN. Un éclaircissement qui mérite d'être fait, d'autant que des défenseurs des droits de l'homme voient en cette pratique une volonté du pouvoir de surveiller les citoyens. Pour les partisans de ces changements qui s'opèrent au sein des services du Renseignement, l'œuvre n'a rien d'extraordinaire. Il s'agit ni plus ni moins d'une volonté d'adapter cette institution aux mœurs d'une vie démocratique ; autrement dit réaliser le rêve de plusieurs générations de militants qui consiste à voir émerger dans le pays un Etat civil expurgé des ravages de la police politique.

Pourtant, cela fait au moins quatre ans depuis que les tenants du pouvoir tentent d'expliquer que les Algériens n'ont plus rien à craindre à propos de leurs libertés. La loi portant Etat d'urgence étant abrogée, les verrous qui ont de tout temps été dressés contre les libertés des citoyens devaient donc disparaître.

Ce n'est malheureusement pas le cas. Des partis politiques, des journalistes et des militants de tous bords se plaignent toujours de la présence de ces vigiles qui ont l'œil et l'oreille partout et sur tout. La présence de ces fonctionnaires hors pair s'étend jusqu'aux entreprises publiques.

Plus que cela, la nomination des hauts cadres de l'Etat est toujours soumise à la fameuse enquête d'habilitation qui permet de connaître non seulement le parcours politique et professionnel du candidat, mais également des facettes de sa vie privée.

Cela démontre que l'instauration d'un «Etat civil» qu'entonnent à longueur d'année les proches du pouvoir est loin d'être une réalité. Une telle éventualité appelle des réformes profondes dans les structures et les mentalités. Une thérapie de choc que ne peut procurer, en définitive, qu'un changement en profondeur de tout le système politique. Une recette dont les ingrédients ne sont toujours pas réunis.

Ali Boukhlef

Stratégie de crise en défaut

12.09.15

La politique de rationalisation des dépenses publiques, annoncée par le gouvernement au milieu de l'été, va finir par prendre les contours d'un programme d'austérité accompagné d'un train de mesures qui vont fortement réduire le pouvoir d'achat des citoyens.

Le choix des mots pose déjà problème à un Exécutif qui se propose de recréer une économie productive dans un pays qui n'a jamais remis en cause sa dépendance totale à la rente pétrolière. «Le gouvernement n'envisage pas d'adopter la politique d'austérité qui a toujours engendré la pauvreté.

L'Algérie n'est pas arrivée à ce stade», déclarait Sellal, le 23 juillet dernier, sur la télévision publique. Le discours officiel est appelé à être actualisé à l'occasion de cette rentrée qui réserve à l'opinion publique quelques révélations et développements de la conjoncture nationale. Des dispositions de l'avant-projet de la loi de finances 2016 dont font état des médias, ces derniers jours, nous apprennent que le «dispositif» mis en place par le gouvernement pour faire face à la crise va mettre à contribution la population dans nombre de secteurs de la vie quotidienne.

Même si cette communication informelle choisie par les autorités focalise sur certains aspects non essentiels dans la vie des citoyens, comme la connexion 3G ou l'acquisition d'ordinateurs portables, le relèvement des taxes toucherait certains chapitres qui ne sont pas anodins, comme le carburant, l'électricité et l'eau. La dépense consentie par les automobilistes pour l'achat des vignettes est déjà assez lourde et son augmentation passerait presque inaperçue. Si le citoyen ne se préoccupe pas, au vu de la conjoncture économique, de l'accès à internet de dernière génération, il n'en est pas de même des secteurs névralgiques, comme le transport et l'énergie.

Le relèvement du prix du gasoil entraînera mécaniquement celui du ticket de bus. Pour les populations active ou scolarisée, l'incidence ne manquera pas de se faire ressentir.

Dans un pays où la précarité sociale est une réalité incontestable, avec les difficultés d'accès aux soins, au logement et au travail, de nouveaux coups de boutoir institutionnels aggraveront immanquablement une détresse déjà profonde au sein de la société.

Après les longues années de gabegie doublée de prédation, le contexte national s'alourdit d'une crise financière rendue fatidique par la chute des cours du pétrole. Les autorités savent qu'elles évoluent sur un terrain qui, sans être une poudrière, est extrêmement sensible. A la complexité de la mission de redémarrage économique du pays, s'ajoute celle de la communication à mettre en œuvre pour «préparer» la société à des lendemains de disette.

Dans l'appareil de l'Etat, la démarche ne semble pas cohérente, ce qui ne rassure pas sur la bonne conduite des affaires publiques dans une conjoncture aussi cruciale. Une aile du pouvoir plaide pour le langage de vérité, avec le risque de «sonner» l'opinion publique, tandis que le gouvernement opte pour les ballons-sondes et des annonces à dose homéopathique sur son plan anticrise. Efficace et uni quand il s'agissait de vaincre l'adversité politique pour prolonger son règne, le pouvoir en place paraît moins armé pour adopter une stratégie coordonnée de gestion de la crise économique.

Djaffar Tamani

Mort sur ordonnance

13.09.15

Le secrétaire général du RND et directeur de cabinet à la présidence de la République, Ahmed Ouyahia, continue, à chacune de ses sorties médiatiques, depuis son retour à la tête du Rassemblement national démocratique, de souffler le chaud et le froid.

Juge et partie à la fois de par ses responsabilités partisanes en tant que chef d'un parti proche du pouvoir pour lequel il nourrit de grandes ambitions face à la machine du parti Etat FLN, homme du Président chargé de diriger et de coordonner le gouvernement parallèle officiant à la présidence de la République, Ouyahia reste prisonnier de cette double casquette qui lui fait dire une chose et son contraire. La presse et l'opinion n'arrivent plus à le suivre dans ce jeu de la bouteille à moitié pleine ou à moitié vide.

C'est à cet exercice délicat qu'il s'est à nouveau essayé lors de sa conférence de presse de ce week-end. Il déclare qu'il n'est pas contre le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, et qu'il ne pourrait pas l'être en vertu de ses responsabilités officielles, mais prédit que le pays «va à sa mort si nous ne réduisons pas les importations». Le terme est fort. Aucun haut responsable n'a jusqu'ici emprunté un ton aussi alarmiste. Cela signifie, en clair, que le gouvernement n'apporte pas les réponses appropriées en matière de rationalisation des dépenses publiques et de maîtrise de la facture des importations. C'est un avis autorisé et... avisé qu'il livre.

Les dossiers, certains sensibles, sur lesquels il s'est exprimé lors de sa conférence de presse montrent bien que c'est moins en tant que chef de parti que M. Ouyahia a fait sa rentrée politique qu'en porte-parole du pouvoir et des institutions. Sur ce plan, il a ravi la vedette au secrétaire général du FLN, Amar Saadani, à qui était auparavant dévolue cette tâche de lire dans la boussole du pouvoir les prédictions auxquelles est suspendu le pays.

Nul doute qu'il a été mandaté pour apporter les nombreuses mises au point faites devant les journalistes, en niant en bloc toutes les informations qui ont alimenté la chronique politique ces derniers mois : sur les capacités du Président à diriger le pays, sur l'existence d'un conflit entre Bouteflika et le DRS, entre lui et le Premier ministre, et sur d'autres sujets tout aussi épineux. A-t-il convaincu l'opinion ? Peu sûr. Si tout va bien au sommet de l'Etat, si le pays est bien géré, pourquoi alors l'Algérie va-t-elle si mal, à telle enseigne que M. Ouyahia prédit un scénario catastrophe pour le pays, si l'on continue avec la politique dépensière du gouvernement, à vivre au-dessus de nos moyens ?

C'est dans ce contexte d'opacité et de questionnement que le PDG de Sonatrach annonce, en faisant valoir le statut d'autonomie de gestion de l'entreprise, un programme ambitieux d'investissement tous azimuts pour les prochaines années en vue d'assurer notre sécurité énergétique et d'améliorer nos recettes d'exportation. S'agissant d'investissements structurants lourds et coûteux d'une entreprise de souveraineté, l'opportunité de ces projets aurait certainement gagné à être examinée et approuvée à la faveur de consultations plus larges, de sorte à éviter au pays les scandales du passé et les décisions prises dans les cabinets noirs. Sonatrach s'est-elle affranchie des injonctions politiques dont avait parlé le Premier ministre ? Rien n'indique que cette question est dans le pipe du programme du gouvernement.

Omar Berbiche

L'Etat civil attendra

14.09.15

Faute de pouvoir bâtir une économie forte et une démocratie véritable, le régime politique, depuis l'accès à l'indépendance, s'est contenté de créer des mythes.

Tout comme la Révolution qui dévore ses enfants, le pouvoir est amené à déconstruire ses propres symboles patiemment élaborés durant des décennies.

Défiant la crise économique, la maladie et la menace des mouvements nihilistes, comme l'Etat islamique, le pouvoir en place s'est évertué, depuis deux années, à mettre l'opinion publique en condition psychologique d'attendre une seule nouvelle : le départ du patron du DRS, le général Toufik.

Ce qui fut fait, hier, et le tourbillon médiatique a atteint le canal officiel qui a multiplié les dépêches sur toutes les péripéties de ce départ à la retraite pas comme les autres : fin de fonctions, remplacement, installation...

Avec cette charge psychologique quasi dramatique accumulée depuis plusieurs mois, le simple citoyen s'étonnerait presque, depuis hier, que l'Etat continue de fonctionner et que le gouvernement poursuive la mise en place de son improbable plan anticrise.

Dans un pays gagné par la déstructuration économique et menacé par le spectre du désastre financier, comme l'ont affirmé de hauts dirigeants, l'inflation des limogeages et des nouvelles nominations dans les institutions sensibles ne fera qu'alourdir le climat général dominé par la sinistrose.

Si une victoire est mise à l'actif d'un clan du régime contre un autre, elle est loin d'être perçue ou vécue par la population. Les transferts de conseillers de la présidence de la République à d'autres institutions et vice-versa ne sont pas un facteur de décantation ni un gage de rénovation des structures de l'Etat.

Les dernières mesures de restructuration ayant bénéficié d'un appui médiatique exceptionnel n'ont pas participé à susciter quelques espoirs en un renouveau politique. Les citoyens, notamment les responsables politiques ou syndicaux, ne perçoivent pas très bien l'avancée en matière de garantie des libertés en apprenant qu'ils ne seront plus «écoutés» par les militaires des services de renseignement mais par les militaires de l'état-major.

Le changement de tutelle pour les enquêtes judiciaires ne signifie pas l'avènement de la transparence dans la gestion des affaires publiques, si les dossiers de corruption ne sont utilisés que dans l'équilibre des clans et sont régulièrement stoppés avant de connaître un dénouement devant les tribunaux.

Ces convulsions du système, sous le regard désabusé des citoyens, ne correspondent pas à la revendication portée depuis des décennies par des organisations politiques, dans les années de clandestinité et après l'ouverture post-October 1988, à savoir la fin de la police politique. Le projet de libérer la vie publique et politique des archaïsmes policiers reste toujours en attente d'être réalisé.

La redirection des services de renseignement vers le contre-espionnage et autres missions définies par la loi est l'un des chantiers démocratiques qui restent en suspens.

Les hommes politiques qui occupent ces dernières années la scène pour réclamer l'instauration d'un Etat civil, ainsi que le régime dont ils dépendent et qui s'illustre par le boycott des cérémonies commémoratives du Congrès de la Soummam, ne sont pas culturellement capables de réaliser le principe de la primauté du politique sur le militaire.

Djaffar Tamani

L'escalier se nettoie par le haut...

15.09.15

Les changements structurels et de personnes qui ont touché les Services du renseignement (le DRS), dont l'épilogue a été la mise à la retraite, dimanche, du général-major Mohamed Mediène, sont-ils le prélude aux réformes du système de gouvernance sous le signe duquel a été placé le 4e mandat de Bouteflika ? L'éviction du général Toufik a donné lieu à des lectures contradictoires qui renseignent sur l'opacité totale dans laquelle est intervenue la mise à l'écart de l'ancien patron du DRS, que l'on disait «indéboulonnable». Le général Toufik est tombé comme un fruit mûr après avoir résisté à toutes les bourrasques ayant soufflé depuis le 4e mandat sur ce service redouté et redoutable.

Le combat était devenu inégal pour l'ex-homme fort du régime qui est parti sur la pointe des pieds, sans livrer bataille, alors que l'on prédisait les pires scénarios-catastrophe pour le pays si, d'aventure, Bouteflika venait à congédier l'ancien patron du DRS auquel on prêtait des capacités de nuisance insondables, au point d'assimiler le service qu'il a dirigé pendant près d'un quart de siècle à un Etat dans l'Etat.

La légalité constitutionnelle aura été respectée de part et d'autre. Par le président de la République qui n'a fait qu'exercer ses prérogatives constitutionnelles, indépendamment des véritables raisons qui ont motivé ce divorce à l'algérienne.

Et par le général Toufik, qui renvoie de lui l'image d'un officier légaliste, discipliné, qui a peu à voir avec les traits de conspirateur en chef qu'on lui a prêté à la tête des Services. Dans la forme, le départ sans gloire du général Toufik, qui ressemble à une répudiation – quand on lit le laconique communiqué de la présidence de la République, où les règles les plus élémentaires de la bienséance politique auraient voulu que soit rendu un hommage, même en pointillés, du système à l'homme qui l'a servi sans jamais faillir n'ont pas été respectées –, s'apparente à une révolution.

Epine dorsale du régime politique, jamais en effet, depuis l'indépendance, ce service n'a été attaqué de manière aussi frontale dans ses fondements doctrinaux, comme c'est le cas depuis le 4e mandat de Bouteflika. Des fondements qui puisent leur essence de la nature du système en place, lequel demeure paradoxalement inchangé dans sa configuration totalitaire et antidémocratique. L'innovation s'arrête là. Car dans le fond, la démarche politique qui sous-tend le démantèlement du DRS laisse interrogateur et dubitatif quant aux véritables enjeux qui sont derrière cet empressement à mettre en coupe réglée les Services du renseignement. Comme si le sort de l'Algérie en dépendait, maintenant ou jamais.

Tel que les événements se sont déroulés, l'opération s'apparente clairement à une chasse aux sorcières sous couvert de réformes des institutions. Réformes qui sont par ailleurs inéluctables, au niveau de ce service et ailleurs, pour aller vers l'Etat civil qui ne naîtra pas exclusivement de l'envoi à la casse du DRS et son remplacement par un appareil vertueux et démocratique dans son fonctionnement et ses missions.

Un escalier se nettoie par le haut. En faisant des changements au sein du DRS la mère de toutes les batailles, aux dépens des réformes constitutionnelles et du système de gouvernance promis par Bouteflika dans son programme électoral qui constituent le socle démocratique de la nouvelle République à construire, on a mis la charrue avant les bœufs. La moisson démocratique attendra.

Omar Berbiche

Le changement...

16.09.15 |

L'installation de la crise pétrolière et l'assèchement amorcé de la rente des hydrocarbures commencent à faire peser de sérieuses craintes sur la stabilité politique et sociale du pays. Remous au sommet de l'Etat, luttes intestines au sein de la sphère dirigeante, antagonismes étalés sur la place publique entre les hommes d'un Président qui brille par son absence... Autant de signes pathologiques qui indiquent à quel point la crise de la rente pétrolière commence à se muer en crise politique majeure.

C'est que pendant trop longtemps, cette même rente, bien qu'aléatoire par essence, a été quand même érigée en socle principal à la cohésion sociale et à la stabilité politique du pays. Ce socle ébranlé par les contingences naturelles du marché pétrolier, l'édifice tout entier menace donc logiquement de s'effondrer.

Pourtant, le mal aurait bien pu être évité si, pendant les défunes années fastes, la gouvernance politique avait usé de l'argent du pétrole pour servir davantage le développement économique. Le mal aurait pu au moins être atténué, si la rente avait profité à l'instauration d'une croissance économique auto-entretenu plutôt qu'à des investissements publics souvent «vite fait, mal fait» et, en plus, porteurs de trop de gabegie et de corruption.

Encore en l'état actuel des choses, le pays gardant toujours une couverture en devises de plus de 150 milliards de dollars, le spectre de la ruine pourrait être éloigné si seulement le gouvernement s'évertuait à proposer un plan anticrise convaincant. Rien de tel ! Quelques menus traitements qui risquent de s'avérer, à terme, socialement très douloureux, telles l'instauration de nouvelles taxes, la compression de dépenses budgétaires et la restriction de l'importation.

Des mesures économiquement peu efficaces et qui, à l'évidence, s'imposent d'elles-mêmes, faute de rente suffisante à prodiguer. Et, en tout cas, pareilles démarches ne peuvent raisonnablement tenir lieu, à elles seules, de stratégie de sortie de crise. Car s'il y a effectivement urgence à freiner l'emballement des importations, à rationaliser les dépenses de l'Etat et à améliorer la collecte de l'impôt ordinaire, cela ne suffira que peu ou prou à remédier à l'assèchement de l'argent du pétrole.

Pour preuve, rien que sur une petite année de chute des prix pétroliers, les recettes globales du pays ont baissé de près de 50% et ses réserves de change ont fondu de plus de 34 milliards de dollars. En parallèle, la facture d'importations, malgré toutes les nouvelles restrictions édictées en la matière, n'a reculé, elle, que de 10% non sans entraîner, en plus, quelques perturbations sur le marché interne. Le fait est que les quelques mesures initiées ces derniers mois en réponse à la crise interviennent trop tardivement pour être réellement efficaces. Quant au virage désormais amorcé vers un plan d'austérité, il risque d'être diablement difficile à négocier sans changements politiques au préalable.

Akli Rezouali

Diabolisation de l'opposition

17.09.15

Entre l'opposition et le pouvoir, les ponts semblent irrémédiablement coupés. S'il y avait encore un doute à cela, il a été levé lors de la dernière sortie médiatique d'Ahmed Ouyahia, secrétaire général par intérim du Rassemblement national démocratique (RND) et directeur de cabinet à la présidence de la République, qui avait utilisé un ton railleur et de défiance vis-à-vis de l'opposition.

Les vives réactions à chaud exprimées par les états-majors des formations de l'opposition à la ruade de M. Ouyahia confirment combien les initiatives crédules de certains partis visant à bâtir un compromis politique ou consensus sur le socle du système étaient franchement décalées des réalités du terrain. Le président du nouveau parti Talaie El Houriat, Ali Benflis, qui a été bien servi par l'actualité pour faire sa rentrée politique, a joué sur du velours lors de sa conférence de presse de ce mardi, montant en cadence dans son violent réquisitoire contre le pouvoir, accusé d'être seul responsable de la crise qui affecte le pays. «Est-ce que c'est l'opposition qui est responsable de la dilapidation des 800 milliards de dollars ?» s'est interrogé M. Benflis.

Une réponse en règle à M. Ouyahia et aux détracteurs de l'opposition, qui accusent les partis appelant à la rupture avec le système et à une transition démocratique de ne pas avoir de projet politique ni de programme de gouvernement alternatif pour diriger le pays. L'opposition a certainement des faiblesses dans sa structuration, son encadrement, ses capacités à s'affirmer en tant que force politique agissante, qui lui permettraient de peser sur la scène politique.

Mais il est faux de faire accroire que, dans sa globalité, sans faire dans la nuance et le discernement, elle n'a ni programme ni vision pour l'Algérie. Le raccourci, qui a longtemps servi d'argumentaire politique au pouvoir pour diaboliser l'opposition accusée des pires maux : de servir des intérêts étrangers, ne fait plus recette aujourd'hui. Il faut être en effet de mauvaise foi pour ne pas reconnaître que l'opposition, avec ses forces et ses dysfonctionnements, s'est affirmée dans le paysage politique en tant que réalité et force de proposition.

Si l'opposition ne dérange pas tant le pouvoir, pourquoi alors fait-elle peur ? Pourquoi refuse-t-on d'ouvrir le champ politique et des libertés ? On peut être ou ne pas être d'accord avec les positions et les choix doctrinaux défendus par les partis de l'opposition, mais on ne peut pas dire avec une telle légèreté, qui ne peut traduire qu'un profond désarroi, que les formations de l'opposition, sans exception, sont toutes des coquilles vides. Le seul fait d'exister, de contester, dans un champ politique aussi verrouillé, où le travail de l'opposition est assimilé à un acte de rébellion, est déjà en soi un puissant engagement politique et militant.

Les expériences de l'opposition-maison tentées par le pouvoir avec certaines formations qui ont accepté de faire leur entrée au gouvernement pour un bail de villégiature ont tourné court. La nature finit toujours par reprendre ses droits. Et c'est aussi valable en politique. Maintenant que la crise est là, bien installée, il ne faudrait pas s'étonner que des appels du pied soient faits par le pouvoir en direction de l'opposition pour l'impliquer dans la recherche de solutions à la crise. Pour la «mouiller». Pour l'opposition la plus engagée, ce sera sans doute trop peu, trop tard.

Omar Berbiche

Des frémissements positifs

19.09.15

Le bateau Algérie coule. Mais va-t-il sombrer ? Depuis que des arrivistes et des prédateurs se sont emparés du pouvoir, l'Algérie va de mal en pis. Des hommes sans foi ni loi pillent les richesses nationales, au vu et au su de tous, et n'hésitent plus à exhiber fièrement les produits de leurs rapines, assurés qu'ils bénéficieront éternellement de l'impunité.

Ils ont érigé l'arbitraire et l'injustice en mode de gestion, allant jusqu'à inculquer à leur progéniture la malhonnêteté, le mépris pour le citoyen et le pays. Un parvenu comme Amar Saadani a poussé l'insolence jusqu'à dire qu'il a acheté un appartement à Neuilly pour permettre à sa fille d'y habiter parce qu'elle est malade. Aucun officiel, aucun magistrat ne l'a interpellé pour s'informer de l'origine des fonds qui ont permis l'acquisition d'un logement dans un quartier parmi les plus chers de Paris.

Le citoyen algérien s'est adapté à l'impunité ambiante. Il commence même à la voir comme une fatalité. La loi des vautours est imposée dans les mœurs, encouragée par le silence et la lâcheté des élites. «Pourvu que cela ne touche pas ma tête», semblent dire ces dernières. La soumission est devenue générale. Les partis ne font pas preuve du dynamisme qu'on attend légitimement d'eux. Bref, il n'existe plus de contre-pouvoir. Tout le monde observe passivement la déliquescence de l'Etat, laissant le clan usurpateur décider du devenir de la nation.

Mais la démission n'est pas collective. Les Algériens ont encore des ressources, comme l'a prophétisé l'industriel Slim Othmani, «quand l'Algérie s'éveillera». C'est peut-être le terrorisme islamiste qui contribuera au sursaut. C'est un criminel comme Madani Mezrag qui, avec ses provocations incessantes, contribuera à faire sortir les citoyens de leur léthargie. Depuis qu'il a annoncé son intention de créer un parti, il a provoqué un électrochoc chez les Algériens amoureux de leur pays et surtout chez ceux qui ont connu les affres du terrorisme islamiste.

En effet, les Patriotes et les gardes communaux sont sortis dans la rue pour crier leur révolte contre l'outrage fait par ce sanguinaire aux dizaines de milliers de martyrs de la terreur déclenchée par le FIS et ses bras armés à travers tout le territoire national. L'Association des victimes du terrorisme n'est pas en reste. Elle annonce que ses membres, à travers les 48 wilayas, marcheront sur Alger si les pouvoirs publics ne mettent pas fin aux prétentions des ennemis de l'humanité qui n'attendent que l'occasion pour ensanglanter à nouveau l'Algérie, à l'image de ce que fait Daech en Syrie et en Irak.

Les maîtres qui gouvernent ne feront certainement rien contre l'islamo-fascisme parce qu'ils ont autre chose à faire, comme par exemple vider les caisses de l'Etat. Mais il n'est pas interdit de rêver et de voir à nouveau le peuple descendre dans la rue, comme en Octobre 1988, pour débarrasser le pays de ces usurpateurs qui sont à sa tête. La chute du prix du baril de pétrole pourrait bien être la bénédiction attendue qui mettra fin au despotisme et à la corruption.

Tayeb Belghiche

L'intenable statu quo

20.09.15

Même en parachevant son épique processus de restructuration des services les plus sensibles, ayant connu le point d'orgue la semaine dernière avec le départ du général Toufik, le pouvoir s'aperçoit qu'il n'a pas sorti le pays du statu quo, celui d'une crise politique profonde. Les partis de l'opposition s'accordent à dire que les dernières décisions présidentielles, aussi symboliques soient-elles, ne permettent pas de dépasser l'impasse institutionnelle qui plombe la vie nationale.

Le FFS, pourfendeur historique de la «police politique», devant être le baromètre des changements ayant concerné les Services secrets, s'est interrogé si la démarche du pouvoir ne visait pas la «pérennisation du système». Pourtant, le pouvoir ne peut pas offrir meilleur gage en direction de l'opposition en démembrant les services de renseignement, lesquels ont toujours été invoqués pour expliquer et justifier l'inanité de l'action politique autonome.

A la CLTD, on convient que le discours et les réunions confidentielles ne suffisent pas pour lancer une dynamique et imposer une alternative. L'on admet également que les personnalités politiques, en l'absence d'un ancrage populaire, n'ont pas contribué à établir le nouveau rapport de force devant faire fléchir le système qui régent le pays. Si le MSP avait choisi de rencontrer l'incontournable Ouyahia, en juillet dernier à la présidence de la République, le RCD décide de reprendre les actions de rue et a lancé récemment un appel à une marche populaire à Tizi Ouzou pour début octobre prochain.

Les autres compartiments de l'opposition se suffisent de s'interroger sur la paternité des dernières décisions ayant chamboulé les structures sécuritaires du pays, avant d'essayer la mise au point de la patronne du PT soulignant que le président de la République a été le seul décideur de ces changements.

La crispation du pouvoir, qui installe dans la brutalité une certaine homogénéité interne, met quasiment en demeure l'opposition de construire une stratégie de lutte qui réponde aux attentes et recueille l'adhésion des populations. Comme l'ont indiqué de nombreux observateurs, la canalisation et la structuration des mouvements démocratiques sont la seule démarche qui garantirait un renouveau politique avec un moindre coût pour le pays et la société. Le spectre de l'explosion sociale, qui se trouve alourdi par les difficultés économiques nées de la crise pétrolière, équivaldrait, le cas échéant, à un nouveau saut dans l'inconnu, le dernier en date, celui d'Octobre 1988, ayant précipité le pays dans les bras armés de l'ex-FIS.

La mission de l'opposition prend une acuité et une gravité particulières devant l'irresponsabilité de l'Exécutif, qui se charge de la tâche de sortir le pays de la crise économique. Le gouvernement met un pied dans l'austérité tout en gardant l'autre dans une dangereuse démagogie. Tout en préparant un train de mesures qui toucheront au pouvoir d'achat de larges pans de la population, il se trouve un ministre qui promet de faire bénéficier les journalistes d'avantages dans les transports, les communications et autres. Ce déni de la réalité, celle de la détresse de millions de citoyens qui vivent dans la précarité, sous perfusion du filet social, est le meilleur moyen d'accélérer, sinon de provoquer l'explosion tant redoutée.

Djaffar Tamani

L'Afrique en marche

21.09.15

L'Afrique bouge. Les peuples africains ne sont plus ce qu'ils étaient. Ils ne veulent plus être soumis aux dictatures, aux hommes providentiels, au clanisme, au tribalisme. Ils veulent être les maîtres de leur destin, vivre dans une démocratie authentique, être libres.

Le peuple burkinabé vient d'en faire la démonstration. Le chef de la garde présidentielle, le général Gilbert Diendéré, vient de faire un coup d'Etat, mettant fin à une période de transition qui devait se terminer le mois prochain avec l'organisation d'élections législatives et présidentielle libres.

Le putsch a eu lieu deux jours avant la publication d'un rapport d'une commission d'enquête sur l'assassinat, il y a 15 ans, du charismatique président Thomas Sankara, auquel avait succédé, à l'époque, son «compagnon» et second, Blaise Compaoré. A l'époque des faits, Diendéré était chargé de la répression des manifestations pro-Sankara. A-t-il perpétré le coup pour empêcher la publication d'un document qui les mettrait en cause, lui et Compaoré, c'est-à-dire la voie ouverte pour le TPI ?

De toute évidence, les Burkinabés n'avaient pas à entrer dans ces considérations. Il y a de cela 11 mois, ils étaient descendus massivement dans la rue pour exiger la démission de Compaoré et ont tenu le coup, malgré une sanglante répression, jusqu'à ce qu'il se soit enfui en voiture à l'étranger, en prenant soin d'embarquer avec lui un précieux pactole.

C'est cette formidable victoire que veut remettre en cause l'apprenti dictateur. Mais la réaction populaire a été extraordinaire et une belle leçon pour les rares peuples africains du Nord ou du Sud qui subissent le joug de potentats. C'est un signe que les peuples sont plus déterminés que jamais à ne pas se laisser faire. On l'a déjà vu en Côte d'Ivoire, lorsque Laurent Gbagbo a cherché, par la violence, à remettre en cause la victoire par les urnes de son adversaire Alassane Ouattara, ou au Sénégal où Abdoulaye Wade a tenté de s'accrocher au pouvoir malgré sa défaite électorale face à Macky Sall.

Ce sont là des signes révélateurs des nouvelles mentalités qui s'imposent en Afrique, tournées vers une démocratie totale et le respect absolu des libertés. C'est la preuve que l'Afrique subsaharienne est tournée vers l'avenir, qu'elle entre de plain-pied dans le XXI^e siècle, contrairement à l'Afrique du Nord marquée par la régression que tout le monde connaît. Le FMI et la Banque mondiale sont d'accord pour dire que l'Afrique est le continent de demain et qu'elle sera la locomotive de l'économie mondiale. Le cas de l'Ethiopie, qui était parmi les dix pays les plus pauvres du monde et qui a aujourd'hui un taux de croissance à deux chiffres, est significatif et un exemple qui étonne la planète.

Tayeb Belghiche

Ni responsable ni coupable

22.09.15

A entendre parler le Premier ministre, les membres du gouvernement qui ont survécu à plusieurs changements de l'Exécutif et qui étaient déjà au gouvernement avant la crise, les parlementaires issus de la majorité et tous les autres soutiens du programme présidentiel, le pouvoir n'a aucune responsabilité quant aux sombres perspectives qui s'annoncent pour le pays. Après avoir carrément fait l'impasse sur les dangers qui guettent le pays en allant jusqu'à accuser de tous les noms d'oiseaux ceux qui cultivent le pessimisme, le gouvernement et ses relais reconnaissent désormais publiquement la gravité de la situation.

Les experts sont appelés en catastrophe au chevet de l'économie malade de la mauvaise gouvernance pour un diagnostic et une thérapie douce qui tiennent compte des spécificités et des logiques populistes du système en place sur lesquelles celui-ci a bâti sa légitimité. L'histoire retiendra qu'Ahmed Ouyahia est le seul responsable à avoir reconnu officiellement devant les Algériens des erreurs commises durant l'exercice de ses responsabilités dans les institutions de l'Etat. Tout en précisant, pour relativiser cette confession-couperet, tardive, peu inédite dans le sérail, qu'il est «rentré blanc et sorti blanc» des responsabilités qu'il a eu à exercer.

Pour autant, il n'a pas eu ce même courage politique pour situer les responsabilités ou du moins les causes objectives qui ont précipité le pays dans ce long tunnel duquel personne ne peut se hasarder à pronostiquer dans quel état il en sortira. Qui peut le croire un seul instant, lorsqu'il déclare avec aplomb que le «pouvoir n'est pas responsable de la crise qui affecte le pays»? On sait parfaitement que la démission ne fait pas partie de la culture politique du système et des hommes cooptés par le pouvoir qui fait d'eux des auxiliaires serviles et dépourvus de tout esprit critique. A-t-on déjà entendu un Premier ministre, un ministre, un wali assumer courageusement son échec devant les Algériens?

La crise est, certes, une réalité objective qui n'a épargné aucun pays de la planète. Mais elle ne doit pas servir d'alibi pour justifier une mauvaise gouvernance, le manque d'anticipation et d'imagination, voire la démagogie et la gabegie dont ont fait montre nos responsables qui n'ont pas su tirer profit de l'embellie financière dans laquelle a baigné le pays durant ces quinze dernières années pour amorcer le décollage économique du pays. On se rappelle encore, et cela jusqu'à un passé très récent, comment l'argent public était dépensé sans compter, sans aucune règle prudentielle, pour acheter la paix sociale, pour forcer le destin de l'Algérie et imposer un quatrième mandat dont beaucoup avaient averti, en son temps, qu'il serait fatal pour le pays et cela pour des raisons objectives.

Pour n'avoir pas de bilan à présenter en dehors de celui d'exhorter les Algériens à se préparer à une éprouvante cure d'austérité qui n'est que le résultat d'une gestion et d'un programme de gouvernement articulé autour du programme présidentiel, Abdelmalek Sellal aura bien du mal à mobiliser les énergies pour faire face à la crise. Une mission qu'il n'a pu accomplir lorsque les caisses de l'Etat étaient pleines à craquer. Dans cette conjoncture difficile, le manque de confiance, la fin de la rente pétrolière constituent les principaux handicaps du Premier ministre et de son gouvernement, voire du système.

Omar Berbiche

Journées de trêve

23.09.15

Les fêtes religieuses apparaissent comme les seuls moments de la vie nationale où les citoyens se sentent libérés de l'intolérable tension politique qui plombe le pays durant toute l'année, avec des pointes paroxystiques à l'approche des rendez-vous électoraux. Au milieu de l'été, le pouvoir voulait donner l'image d'une équipe qui œuvrait à garantir une rentrée sociale «paisible». Les Algériens auront finalement eu droit, en ce mois de septembre, à l'un des épisodes politiques les plus périlleux depuis l'apparition des mouvements islamistes sur la scène publique.

Ce qui est présenté comme de simples opérations de restructuration dans les institutions de l'Etat — la dernière en date ayant concerné l'appareil judiciaire — ont un impact au sein de l'opinion publique qui n'est pas loin de celui d'un putsch. Le pouvoir en place a cette faculté, rare dans le monde et dans l'histoire, de promettre la paix et de préparer la guerre. Ne reconnaissant la trêve que lors des journées de fête et de congé obligatoire, le système investit ses dernières énergies dans une implacable marche vers la reconstruction d'un pouvoir monolithique.

A la veille du sacrifice de l'improbable mouton de l'Aïd, les citoyens savent que la spirale des restructurations-limogeages dans les sphères sensibles de l'Etat va reprendre de plus belle et s'interrogent sur les prochaines victimes, certains profils haut placés dans l'édifice institutionnel ayant déjà été esquissés dans des médias. Certains canaux n'hésitent pas à annoncer la fin probable d'organisations politiques qui ont vaillamment joué le rôle de béquilles du pouvoir et activement participé aux coups fourrés électoraux.

Ce lourd suspense, rappelant le syndrome du coup d'Etat permanent, ne vas pas tarder à blaser une société autrement plus préoccupée par l'avènement des temps difficiles, ceux précisément de la misère sociale. Les citoyens sont partagés entre l'affliction et la désespérance de voir un personnel politique, au crépuscule de son existence, se livrer au jeu de la mort, décidé à tirer le baroud d'honneur même sous assistance médicale.

Pendant ce temps, l'Exécutif, chargé de mettre en place un plan de sauvetage du pays du naufrage financier, réduit sa démarche à un appel à reprendre le chemin du travail, supposé être abandonné par la collectivité nationale, et à une préparation psychologique pour un abandon rapide des subventions ayant longtemps donné l'illusion d'un bon niveau de vie des populations. L'action, plutôt le discours du gouvernement, est l'autre image pathétique qui s'offre aux citoyens.

Les mêmes responsables qui appelaient les jeunes à «flamber» les fonds de l'Ansej se transforment aujourd'hui en pères fouettards qui admonestent une population accusée d'être en difficulté avec l'effort et le travail. Cette même population accorde très peu de crédit à des gouvernants dont l'exercice est administré par le marché mondial du pétrole et jamais commandé par une réalité économique nationale qui n'a pas changé depuis au moins trois mandats présidentiels.

Djaffar Tamani

Le royaume de tous les malheurs

26.09.15

Jamais l'Arabie Saoudite n'a fait parler d'elle positivement sur la scène internationale. Deux drames viennent de la mettre au-devant de l'actualité. Jeudi, une bousculade à Mina, près de La Mecque, s'est terminée tragiquement par la mort de 717 pèlerins et plus de 800 autres blessés. Une dizaine de jours auparavant, à La Mecque également, comme une malédiction, une grue s'est effondrée, tuant 149 personnes. Une série noire que la seule fatalité n'explique pas.

Le wahhabisme, depuis qu'il s'est emparé du royaume, a entraîné celui-ci dans une régression unique en son genre, illustrée par ce «savant» saoudien qui, sur un plateau de télévision, nous informe sans se démonter que la Terre est plate. Le même wahhabisme a placé le pays dans une compétition sinistre pour la première place sur le nombre d'exécutions dans le monde, avec la Chine et l'Iran, son éternel rival. Le roi Salmane n'a pas voulu mettre fin à ce honteux classement.

Le pétrole a transformé les dirigeants saoudiens en personnages arrogants, peu soucieux de la communauté internationale. Tant qu'ils ont la manne pétrolière, ils ne risquent aucune sanction et encore moins le TPI. Comble de l'ironie, l'Arabie Saoudite vient d'être élue à la présidence de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, comme pour verrouiller la critique sur les violations des libertés humaines en terre saoudienne. Une honte, le système des Nations unies qui donne ainsi raison à ceux qui disent que les voix s'achètent.

D'ailleurs, les frasques des princes saoudiens à l'étranger et qui deviennent de véritables faux dévots lorsqu'ils sont chez eux sont un secret de Polichinelle, surtout leur côté indécent et immoral. Et cette engeance continue de soutenir le terrorisme islamiste, alors qu'il est combattu à l'intérieur du royaume.

Le pouvoir saoudien s'apprête à commettre un horrible crime contre l'un de ses citoyens. En février 2012, un jeune homme de 17 ans a été arrêté lors d'une manifestation contre le régime. Ali Al Nimr sera en principe exécuté ces jours-ci, alors qu'il était mineur à l'époque des faits ! Pour ajouter à la monstruosité, il sera décapité, crucifié et son corps laissé en plein air pour qu'il pourrisse. Le véritable crime de Ali Al Nimr est qu'il est chiite. Les responsables saoudiens ne craignent même pas les conséquences d'un tel crime, qui sera considéré comme une provocation à l'égard de la communauté chiite, laquelle représente 20% de la population du pays. Les appels de chefs d'Etat pour gracier le jeune Saoudien n'ont pas reçu d'écho pour l'instant. Et le monarque saoudien donne l'impression de n'avoir que du mépris pour les droits de l'homme.

En attendant, l'Arabie Saoudite s'enfonce dans ses contradictions et sa neutralisation ne serait qu'un bienfait pour l'humanité. On est loin de l'Arabie Saoudite du roi Fayçal qui, après la guerre d'octobre 1973, a usé de tout son poids pour imposer un embargo sur le pétrole qui a bouleversé le marché énergétique international, a permis à l'OPEP d'avoir une place enviable pour la prise de décision et permettre au peuple palestinien de mieux faire connaître sa cause. Il a été assassiné parce qu'il a exprimé le vœu de prier à Jérusalem avant de mourir.

Tayeb Belghiche

Les revenants

27.09.15

L'éviction du débat national du spectre de la création d'un parti politique sur les restes de l'ex-AIS, suite aux mises en garde de niveau gouvernemental puis présidentiel, est accueillie avec soulagement au sein de l'opinion publique. La nouvelle OPA sur la République, ayant émané des résidus des maquis islamistes près d'un quart de siècle après la dissolution du FIS, avait consterné les milieux de la société civile ayant combattu et vaincu les hordes terroristes de la décennie noire. Cependant, après l'évacuation des lubies de Mezrag, le débat politique n'a pas pour autant gagné en décantation et en lisibilité.

Quand c'est la prochaine réunion du comité central du FLN qui s'impose dans la chronique nationale, la déliquescence de la vie politique se rapproche dangereusement du syndrome de la sclérose. Une rentrée politique sous les auspices de Amar Saadani est une façon de clore le débat avant de l'entamer. Sa réaction après la restructuration des services de sécurité, notamment le DRS – une requête qui a servi de carburant politique pour le patron du FLN – ou la relance de l'idée d'un «front national» de soutien à un pouvoir en fin de règne ne peuvent constituer une amorce sérieuse du débat sur l'avenir du pays.

Les péripéties internes de l'ex-parti unique, y compris la débauche d'énergie du groupe de frondeurs, obstruent les perspectives du pays plus qu'elles ne les entrouvrent. Il s'agit, en fait, de l'assassinat permanent du président Boudiaf qui, à son retour au pays en 1992 et en sa qualité de membre fondateur du FLN, déclarait qu'il était temps de remettre ce sigle au patrimoine historique collectif.

Plus fort que le FLN, ce sont les voix du MALG qui reviennent cette semaine, à l'image de Daho Ould Kablia, en attendant, peut-être, la réapparition de son prédécesseur au ministère de l'Intérieur, le mémorable Zerhouni. Que nous apprendraient nos augustes octogénaires, pionniers des transmissions, à l'ère de la surveillance par satellite ?

En plus d'enfoncer des portes ouvertes en rappelant les qualités de l'ex-patron du Département du renseignement – «loyauté, discrétion et attachement à la République» – lesquelles sont par ailleurs applicables à nombre de responsables militaires et subalternes, Ould Kablia dresse un sévère constat des mœurs politiques du pouvoir en place en soulignant le manque de démocratie et l'absence de transparence.

Le commun des citoyens ne s'interroge pas si ces figures du passé ont aujourd'hui raison, mais reste perplexe devant la patience de ces personnalités qui attendent la retraite pour dénoncer les travers et les tares d'un système qui n'a pas changé de nature depuis l'été 1962. Nombre de mouvements démocratiques, dont celui du Printemps berbère, une décennie avant l'ouverture, dans le sang, au pluralisme politique, avaient besoin d'un soutien à l'intérieur du système.

Leur lot était la prison du temps du parti unique, puis la répression et la surveillance policière après l'instauration du multipartisme. Aujourd'hui, c'est l'amnistie des terroristes qui pointe à l'horizon pour couronner les dix ans de «réconciliation nationale» et pas l'officialisation de tamazight qui consacrerait un combat de plusieurs décennies.

Djaffar Tamani

Délit de non-allégeance

28.09.15

L'accusation est grave et ne peut être que fondée car émanant d'un capitaine d'industrie bien de chez nous, Issad Rebrab en l'occurrence, dont la réputation n'est plus à faire, que ce soit en Algérie ou à l'international, dans des marchés difficiles d'accès où son groupe a réussi à se frayer une place respectable. «Nos investissements sont bloqués au profit des capitaux étrangers», s'est insurgé le patron de Cevital, qui a été amené pour desserrer l'étau interne à se redéployer à l'étranger en vue de soutenir l'expansion de son groupe.

De nombreux autres investisseurs algériens, tout aussi mortellement patriotes que lui, qui ont consenti, dans une conjoncture politique et dans un climat d'affaires peu rassurants, de prendre le risque de mettre leur savoir-faire et leur argent au service du pays, ne cessent, avec le même sentiment d'impuissance, de dénoncer les entraves bureaucratiques et l'absence de volonté politique réelle pour promouvoir l'investissement privé productif en Algérie.

Le discours officiel ronflant sur les facilitations accordées par l'Etat pour encourager le secteur privé créateur de richesses, l'insistance à vouloir faire croire à l'inexistence de différence entre les secteurs public et privé pour ne retenir dans la définition du modèle de développement économique du pays que le concept de secteur productif national, ne résistent pas à la réalité sur le terrain.

La question mérite d'être posée crûment, comme l'ont fait certains patrons qui ont eu le courage de mettre le doigt sur la plaie en interpellant les pouvoirs publics sur la mort programmée de l'entreprise privée algérienne, qui est née et s'est développée dans la douleur et dans un environnement de plus en plus hostile à son expansion : pourquoi certains entrepreneurs privés du club du «CAC 40» algérien, qui ont arraché des parts de marché en Algérie dans un contexte économique et commercial fortement concurrentiel et réussi même la prouesse de placer leurs produits à l'exportation rencontrent-ils les pires difficultés pour promouvoir leurs investissements ?

Alors qu'à côté, on déploie le tapis rouge pour ce cartel de patrons de groupes industriels privés qui n'ont pas plus de mérite ni, de surcroît, de patriotisme à faire valoir que les premiers. Le plus grand mal qui terrasse le pays et empêche l'émergence des compétences et des véritables bâtisseurs vient de la connexion entre les forces de l'argent facile, de l'affairisme et la politique. Il est aujourd'hui établi que le salut et la réussite économique d'une entreprise privée, la bienveillance du pouvoir à l'égard des formations politiques, des associations de la société civile, des médias dépendent de leur proximité, soutien et allégeance au système.

Cette constante de l'allégeance au pouvoir, qui est vieille comme le système, est passée dans le registre du sacré avec l'arrivée de Bouteflika aux commandes du pays pour devenir carrément, à la faveur du 4e mandat, un cas de casus belli qui se paye cash pour tous ceux qui ont osé s'opposer ou émettre une réserve sur ce mandat contesté. C'est dire que toute réforme économique passe d'abord et avant tout par des institutions démocratiques, légitimes, où les élus, choisis pour représenter le peuple dans les institutions, ne seront redevables et comptables que devant leurs électeurs.

Omar Berbiche

Gaspilleurs et peu travailleurs...

29.09.15

A court d'idées pour faire face à la crise, le pouvoir en place n'hésite désormais plus à tenir un discours des plus saugrenus pour tenter d'escamoter ses impardonnables échecs. Un discours économique «à coucher dehors», dans un pays où l'économie marche depuis si longtemps sur la tête. Aux yeux du Premier ministre et de son gouvernement, il semblerait ainsi que les petites gens que nous sommes seraient en fait les vrais responsables de la crise actuelle, tant nous sommes à la fois grands gaspilleurs et mauvais travailleurs.

Que dire...? Ce serait donc les quelques rattrapages salariaux consentis à l'amélioration du pouvoir d'achat des citoyens et les quelques soutiens aux prix de certains produits de base qui auraient mené le pays à la faillite... !? Et les citoyens sont par conséquent priés par leurs gouverneurs de «changer de mentalité» pour expier leurs torts... Administré à doses homéopathiques pour préparer la population à de sévères cures d'austérité à venir, ce traitement dénote surtout de toute l'incurie dont continuent à faire montre les dirigeants du pays, au moment où l'économie nationale risque de complètement s'effondrer.

Car les évidences étant toujours bonnes à rappeler ; ce ne sont assurément pas les quelques budgets prélevés sur la rente, pour remédier à la dégradation du bien-être social, qui ont provoqué la crise actuelle. Si le pays est aujourd'hui au bord de la ruine, c'est bien parce que le pouvoir en place s'est permis pendant plus de quinze ans de gaspiller des centaines de milliards de dollars pour aboutir in fine à une économie complètement désindustrialisée, structurellement sans compétitivité ; et où la part de l'investissement productif a été réduite au bout de quelques années à moins de 2% du PIB.

Si l'Algérie est aujourd'hui en crise, c'est aussi parce que des centaines de milliards ont été engloutis par les cercles de la prédation et de la corruption, dont les cas révélés à travers les scandales Sonatrach et de l'autoroute Est-Ouest ne sont vraisemblablement que la partie visible de l'iceberg. Dilapidant pendant plus de quinze ans une rente qu'ils savaient pourtant précaire, les dirigeants du pays n'ont fait, en définitive, que rendre l'économie nationale encore plus dépendante du pétrole, avec des recettes extérieures complètement tributaires des cours mondiaux du brut et un budget de l'Etat dont la viabilité est suspendue aux seules performances de la fiscalité pétrolière.

Et faute d'arguments pour justifier l'échec et d'idées cohérentes pour surmonter la crise, le gouvernement préfère désormais s'essayer aux «démagogies culpabilisatrices». La décence et le bon sens voudraient pourtant que l'Etat entreprenne, surtout et avant tout, de réduire le train de vie de ses dirigeants qui, eux, sont effectivement de grands gaspilleurs et, au vu de leurs résultats, de très mauvais travailleurs.

Akli Rezouali

Dangereuse irresponsabilité

30.09.15

Nul n'aurait trouvé à redire si Abdessalem Bouchouareb avait joué la légalité et confié à l'IGF ou à la justice ses «preuves» sur les «malversations» qu'aurait commises Issad Rebrab dans certains actes de gestion de son groupe industriel. Dans le respect de la présomption d'innocence, le ministre de l'Industrie aurait dû laisser les institutions de contrôle travailler et se prononcer par elles-mêmes sur ce qu'il reproche au patron de Cevital.

Il ne l'a pas fait et a choisi l'étalage sur la place publique de toutes sortes d'accusations graves, de surcroît en présence d'un ministre d'un pays étranger. En choisissant ce procédé illégal et dangereux, Abdessalem Bouchouareb a rendu d'emblée suspecte sa démarche. Le patron de Cevital a fini par le contrer dans le fond et sur la forme, défiant le ministre à un face-à-face à la télé. Ce sera argument contre argument, loin de tout anathème, celui prononcé par Abdessalem Bouchouareb vite repris en boucle des heures durant par une télé privée arrimée au pouvoir et par le JT de la télé publique. Il a fait de Rebrab un mouton de l'Aïd sans possibilité de se défendre.

Manifestement, le ministre a cherché à salir publiquement le patron de Cevital, car ne tolérant pas qu'il l'interpelle régulièrement sur les blocages de ses projets d'investissement, et au demeurant Issad Rebrab est dans le collimateur des autorités depuis qu'il s'est gardé de soutenir publiquement les mandats de Bouteflika. Ce qui aggrave l'attitude de Abdessalem Bouchouareb, au-delà des questions d'éthique, c'est qu'il cherche à détruire le premier investisseur privé, premier employeur, premier contribuable après Sonatrach, courtisé par nombre de capitales étrangères et déjà présent dans plusieurs Etats étrangers.

Cela relève du crime économique, car l'Algérie risque d'être amputée du plus grand de ses pourvoyeurs privés en biens, devises et emplois. On ne cessera jamais de rappeler que le pays est à un tournant historique et qu'il a cruellement besoin d'investisseurs capables de répondre aux défis posés par la grave crise économique induite par la chute de ses revenus pétroliers et gaziers. On pensait que le discours politique dans le pays allait dans le sens de la réhabilitation du rôle des entreprises et des capitaines d'industrie. Ce lynchage démontre qu'il n'en est rien. A moins que la Présidence ou le Premier ministre ne viennent à s'en démarquer.

Dans le cas contraire, si Abdessalem Bouchouareb persiste dans l'impunité la plus totale dans sa démarche destructrice du groupe Rebrab, ce sera le signe que tout a été planifié d'en haut et que le ministre de l'Industrie n'a été qu'un exécutant zélé. Les dégâts seront lourds autant pour Rebrab que pour tous les investisseurs privés du pays exposés aux caprices et aux errements des ministres. Le signal sera désastreux pour l'étranger. Il l'est déjà avec cette affaire Rebrab. Tous comprendront encore une fois que l'Algérie n'est pas faite pour la création de richesses, qu'elle est vouée à être une terre de règlements de comptes politiques. Et que dire de ces millions de jeunes qui arrivent sur le marché de l'emploi ? Ne voyant rien venir en matière d'emplois, ils auront la rue pour dire leur mot. Que leur dira Abdessalem Bouchouareb ?

Ali Bahmane

Quadrature de l'islamisme

01.10.15

Un quart de siècle après l'apparition de la subversion intégriste et dix ans après l'adoption de la charte pour la paix et la réconciliation, le pays ne veut toujours pas sortir de la quadrature de l'islamisme. Le débat national est marqué, ces derniers jours, par une surenchère sur les textes qui blanchissaient les terroristes, préconisant leur consécration dans la future Constitution ou l'instauration d'une journée nationale de la réconciliation, entre autres «idées» qui ont fusé lors d'un étrange conclave, tenu mardi, entre parlementaires du FLN et du RND.

Même la réforme des programmes scolaires a été convoquée lors de cette rencontre au Parlement, puisque les représentants des deux formations politiques ont proposé d'introduire dans les manuels des écoliers les thèmes de la concorde et de la réconciliation. Il faudrait, dans ce registre, commencer par retirer des programmes les notions vagues ou suggestives du djihad. Ceci a été fait l'année dernière en Egypte et, récemment, 80 mosquées salafistes ont été fermées en Tunisie pendant qu'en Algérie, l'on se contentait d'en annoncer le nombre dans les médias.

Pour dresser le bilan des dix années de concorde officielle, il suffit de lire les répliques de l'ex-émir de l'AIS qui juge «dangereux» le dernier message présidentiel. Le texte incriminé – celui du président de la République – qualifiait simplement les ambitions politiques des groupes armés de nouvelle phase d'«égarement» après celle du terrorisme. L'opinion publique s'interroge si la célébration en grande pompe des dix années de réconciliation nationale clôt le cauchemar de l'islamisme politique ou, au contraire, entrouvre une nouvelle ère de chantage sur la République.

L'islamisme «légal», engagé dans l'opposition pour la construction d'une alternative au système, n'est pas d'un grand secours pour éclairer le débat, puisque le MSP exhortait, hier, les autorités à décréter l'amnistie générale. Une décision qui, le cas échéant, ferait sauter les garde-fous de la charte pour la paix, chère au pouvoir en place, laquelle interdit aux terroristes et à leurs chefs politiques de revenir sur la scène publique. L'agenda du pouvoir est décidément impossible à suivre et ses initiatives prennent à rebours les attentes de la population et des organisations politiques acquises à la démocratie.

Pendant que les revendications de l'heure, dans l'optique de la révision constitutionnelle, sont liées à la consécration des principes garants de l'exercice d'une véritable démocratie et d'un réel retour à la souveraineté populaire, le pouvoir nous livre, par l'entremise d'un conseiller à la Présidence, l'exclusivité de l'introduction dans la Constitution de la sacro-sainte réconciliation. A trop vouloir célébrer la concorde, on finira par perpétuer le conflit et à rendre la tragédie «indépassable». Les thèmes pouvant être avantageusement consignés dans la future Constitution sont nombreux, comme l'officialisation de tamazight, un statut pour les régions et, pourquoi pas, la séparation de l'Etat et de la religion.

Djaffar Tamani

Reconstruire

02.10.15

Les visages de la «réconciliation» portent les stigmates des douleurs et des horreurs des années 1990, du déni de la justice et de la vérité escamotée. Dix ans après avoir imposé la charte pour la paix et la réconciliation, le président Bouteflika et les hauts gradés semblent avoir échoué à marquer réellement l'histoire du sceau de l'apaisement national. On ne peut parler de réconciliation quand le potentiel du déchirement interne est toujours intact.

On l'a vu dans les drames de Ghardaïa, si récents, si meurtriers, où la haine entre Algériens a fait brûler vifs des victimes. On le voit à chaque pic de tensions entre les porteurs d'opinions contradictoires, comme ce fut le cas cet été, où l'on a vécu une véritable guerre civile virtuelle autour du débat sur la daridja, et où l'on a convoqué tous les poncifs des violences verbales du début des années 1990 en un dramatique retour en arrière.

Si les élans de solidarité et de fraternité des Algériens avaient déjà devancé les plans du pouvoir et son processus de «réconciliation» pour réintégrer les terroristes repentis, il reste que nos profonds clivages sur quelle société nous voulons menacent toujours la cohésion nationale. Il est vrai qu'il était nécessaire de passer par un cadre légal pour tenter de trouver des réponses aux multiples drames après l'horreur des tueries (qui se poursuivent avec une moindre intensité), mais un tel processus ne pourrait aboutir à l'apaisement des âmes et des consciences tant qu'il n'est pas conduit par un pouvoir réconcilié avec sa propre population. C'est cela, la vraie réconciliation. La vraie reconstruction après le trauma qui a failli emporter tout un pays et son peuple avec.

Adlène Meddi

La fin d'un cauchemar

03.10.15

On a fini par ne plus savoir ce que pense le Premier ministre israélien du problème palestinien. Mais ce n'est pas grave, doit-on se dire, car ce qu'il fait en réalité depuis qu'il est à ce poste en 1996 en est révélateur. Il est tout simplement opposé à la création d'un Etat palestinien, et en a donné la preuve en intensifiant le processus de colonisation et vidé de son contenu l'accord de paix conclu avec les Palestiniens en 1993.

Qu'il dise depuis la tribune de l'ONU qu'il est «prêt à reprendre immédiatement des négociations de paix directes avec les Palestiniens sans aucune condition préalable» n'étonne pas, et d'ailleurs même ses plus proches alliés refusent de le croire, n'hésitant plus à recommander des voies de sortie de cette impasse, et même à envisager des initiatives. Sonner les cloches, comme diraient d'autres, car eux aussi ressentent et même subissent les effets de ce conflit.

En vérité, les Palestiniens ont réussi, mercredi à l'ONU, une opération majeure, en impliquant pleinement l'institution internationale, brisant donc ce cercle fermé du face-à-face, et fixant strictement le contenu de la négociation si elle venait à reprendre. A cet égard, le leader palestinien en sait quelque chose, et même beaucoup. La négociation, a-t-il rappelé mercredi, suppose au moins deux parties, une feuille de route et un strict respect de ce qui a été conclu.

Ce qui n'a plus été le cas depuis l'assassinat de l'ancien Premier ministre israélien, Yitzhak Rabin, en novembre 1995, pour cause de paix avec les Palestiniens. Tous ceux qui lui ont succédé ont donné un autre sens à la négociation en refusant le principe de base qui est la solution dite à deux Etats fondée sur les résolutions de l'ONU. De ce point de vue, Mahmoud Abbas s'est montré conséquent en déclarant ne plus se considérer comme lié par les accords avec Israël, car celui-ci ne les respecte pas, et a dénoncé la poursuite de la colonisation israélienne en Cisjordanie.

Le message s'adresse aussi à tous ceux qui, d'une certaine manière, culpabilisaient les Palestiniens et les soumettaient à d'intolérables pressions. Fini le mensonge, a donc décidé le leader palestinien, qui, dès 1992, avait pris le chemin de l'opinion internationale qui en a pris acte en lui réservant un accueil remarqué, une place et un drapeau à l'ONU. Un signal fort perçu visiblement comme tel par Israël qui constate par ailleurs une nette évolution de la situation internationale.

Le discours de Netanyahu à l'ONU s'en est visiblement inspiré. Mais là s'arrête le rapprochement, car seuls les actes comptent et la classe politique israélienne toutes tendances confondues a montré son opposition à la satisfaction des droits nationaux du peuple palestinien. C'est ce que ses dirigeants appellent depuis des décennies les questions consensuelles portant aussi sur les autres territoires arabes occupés, les frontières et l'eau, un sujet rarement abordé. N'est-ce pas là une réelle menace pour la paix mondiale ? Quant aux Palestiniens, ils savent qu'ils n'ont plus rien à perdre.

Mohammed Larbi

Mesquine manœuvre

04.10.15

Depuis qu'il a envahi le Sahara occidental en novembre 1975, le Maroc s'est mis à copier les méthodes israéliennes pour mettre le monde entier devant le fait accompli dans l'espoir d'obtenir une légalisation de l'occupation coloniale du territoire. Il vient une nouvelle fois de recourir à des subterfuges et à des mesquineries pour faire avaler des couleuvres à la communauté internationale, particulièrement africaine.

Le Maroc organisera, du 20 au 30 octobre, le Championnat d'Afrique des clubs champions de handball. Deux clubs algériens, ceux de Skikda et Baraki, étaient engagés.

A la dernière minute, les autorités royales ont inscrit dans la compétition un club des territoires occupés de la RASD, poussant nos deux représentants à se retirer en signe de protestation et pour dénoncer cette violation flagrante des lois internationales. Le Sahara occidental est sous domination coloniale et, à ce titre, il n'a aucun droit de se faire représenter dans des tournois internationaux par des villes des territoires occupés. Israël, qui est pourtant un modèle pour le Maroc et avec lequel il partage le triste palmarès de pays qui a reçu le plus de condamnations des Nations unies, n'a jamais engagé des équipes de Cisjordanie ou de Ghaza dans des manifestations sportives mondiales ou régionales.

L'Espagne, l'ancienne puissance coloniale, n'a transféré à Rabat que l'administration du territoire en vertu des Accords de Madrid, signés en novembre 1975 et que l'ONU n'a jamais voulu reconnaître, soulignant leur illégalité et précisant que le Sahara occidental est toujours sous domination coloniale. A ce titre, l'ONU a fermement condamné des accords de pêche conclus entre le Maroc et l'Union européenne parce que ces derniers englobent les eaux territoriales sahariennes.

On ne sait pas si les Marocains ont profité d'un vide juridique dans les règlements de la Confédération de handball pour tenter un coup de force et une arnaque dont ils sont devenus des spécialistes, conseillés en cela par leurs grands amis israéliens. Il appartient maintenant à la CAHB de ne pas tomber dans le piège pour ne pas être complice d'un déni de droit. Les deux clubs algériens ont, quant à eux, fait preuve de vigilance et ont agi pour faire respecter la légalité. Le grand Maghreb auquel aspirent les peuples n'est pas pour demain tant qu'il y a piétinement du droit international dans la région.

Tayeb Belghiche

Octobre toujours, autoritarisme encore

05.10.15

On croyait tout avoir vu ces trente dernières années en Algérie. D'abord les manifestations du 5 Octobre 1988, leur cortège de victimes civiles, la torture et les arrestations, conséquences d'une gouvernance irresponsable exercée par un pouvoir manœuvrier inspiré, par des apprentis sorciers qui promettaient la sortie définitive de la situation de crise dans laquelle était plongé le pays et la rupture avec l'ordre ancien. Octobre fut la répétition plus ou moins généralisée du Printemps berbère, qui avait vu la jeunesse de la Kabylie sortir dans la rue au nom de la liberté et revendiquer l'application des droits démocratiques universels contre l'autoritarisme étouffant du système politique établi depuis l'indépendance.

Le pire était à venir, malheureusement, avec la «décennie noire» et les milliers de victimes du terrorisme. Mais l'espoir d'en finir avec les épreuves difficiles était toujours présent dans les esprits. Quant aux quinze dernières années sous la présidence de Abdelaziz Bouteflika, elles sont celles du désenchantement des Algériens vis-à-vis de leurs dirigeants et des engagements non tenus. Déception et inquiétude tissent désormais le quotidien des Algériens...

Déception quand ils voient que certaines pratiques sont érigées en règles de conduite, y compris au plus haut sommet de l'Etat : corruption et prédateurs en tout genre font l'actualité à travers des procès qui s'apparentent plus à des mises en scène qu'à une réelle volonté d'assainir le climat général et rétablir la confiance des citoyens envers leurs dirigeants.

Des scandales d'Etat où sont mêlés des ministres, anciens ou en fonction, qui grenouillent avec une oligarchie d'affairistes se disant proches du pouvoir. Inquiétude des Algériens qui se rendent compte qu'au moindre coup dur – comme la baisse des cours du baril depuis bientôt une année – le pays et son économie paraissent encore plus fragiles qu'il y a 30 ans et que leur existence dépend en grande partie de l'étranger à cause de l'imprévision des responsables qui se sont succédé.

Au plan des acquis démocratiques, les choses ont très peu avancé : des partis sont toujours en attente d'agrément, le droit de réunion et de manifestation est toujours refusé dans la capitale même s'il est à peine toléré ailleurs. Le tout sur fond d'un pouvoir absent, présidant aux affaires du pays par procuration souvent familiale et laissant paraître par moments des tendances monarchistes, sans abandonner pour autant le caractère autoritaire et des pratiques qui tiennent plus des régimes autocratiques.

Comme on a eu à le constater ces derniers jours avec les arrestations rocambolesques d'officiers supérieurs de l'armée, malmenés comme des malfrats, ou l'acharnement contre certains investisseurs nationaux que des représentants de l'Etat vouent aux gémonies, s'aliénant ainsi d'importants soutiens au développement de la nation. Tout cela dénote d'une volonté à vouloir contenir la moindre velléité de contestation et révèle une panique mal dissimulée. Mais la marche de samedi dernier à Tizi Ouzou montre que rien ne peut contenir la colère populaire : ni la démagogie des discours ni la chape de plomb. Elle ouvre sans doute la voie à d'autres initiatives populaires salvatrices.

Reda Bekkat

La quête d'un plébiscite sans vote

06.10.15

Ironie de l'histoire : c'est le secrétaire général du FLN – un parti dont la place est au musée – qui fait l'actualité après son retour du pèlerinage, où il a dû multiplier les prières pour une large adhésion au projet de «Front de soutien au programme du Président» qu'il a soumis ce week-end aux forces politiques et sociales.

Le patron du FLN qui doit tout à Bouteflika – son parachutage et son maintien aux commandes du parti en dépit du climat de contestation auquel il fait face de la part des «redresseurs» – a toujours compté parmi les soutiens les plus zélés au président Bouteflika. A tel point qu'il s'est autoproclamé, s'il n'a pas été mandaté, porte-parole quasi officiel de Bouteflika et, plus globalement, de l'Etat algérien. Il n'a jamais été ni démenti ni rappelé à l'ordre par qui de droit. Cette fonction de porteur d'eau, de tirailleur prêt à tous les combats contre toute opposition au règne de Bouteflika, même celle qui viendrait de l'intérieur du système comme la campagne féroce qu'il avait menée contre le général Toufik, tout cela n'a rien de nouveau.

Le secrétaire général du FLN, certainement sur les conseils avisés des cercles politiques du pouvoir au service desquels il est, veut passer à une phase supérieure du sauvetage, non pas de l'Algérie tel que proclamé, mais du régime en place. L'initiative de créer un rassemblement des forces qui ont accordé leurs suffrages au 4e mandat de Bouteflika pour soutenir et accompagner la mise en œuvre du programme présidentiel aurait eu un sens si elle avait été lancée au lendemain de l'élection présidentielle.

Alors que la deuxième année du mandat présidentiel est largement entamée, venir aujourd'hui proposer aux Algériens, toutes sensibilités confondues – même à l'adresse de l'opposition qui a une idée bien arrêtée sur le 4e mandat – d'intégrer un large front dont le seul objectif est le soutien au programme présidentiel joliment emballé dans des principes généreux et fédérateurs de sauvegarde de l'Algérie et de défense de l'unité nationale, c'est un peu fort de café ! A ce stade de son exécution, le programme présidentiel n'a pas besoin d'un autre soutien que celui des institutions du gouvernement et de la majorité parlementaire lesquels, jusqu'à preuve du contraire, ne lui ont jamais fait défaut. Le peuple ne peut pas être consulté deux fois sur le même programme et le même candidat.

C'est d'une certaine manière à un plébiscite de Bouteflika et de son programme sans (re)passer par les urnes auquel Amar Saadani appelle les Algériens, puisqu'il s'adresse à toutes les franges de la société. Une sorte d'élection présidentielle anticipée avec Bouteflika comme candidat unique et sans vote. Et, pour tout dire, le patron du FLN se soucie moins du soutien et de la conduite du programme présidentiel que du sort de Bouteflika, qui doit se préparer à affronter le débat sur la succession qui deviendra incontournable dans les semaines et les mois à venir avec la santé déclinante du Président, aggravée par le durcissement de la crise et ses effets sur la paix civile.

Le plébiscite escompté risque fort de se transformer en un implacable désenchantement. Le secrétaire général du FLN aura toujours beau jeu de stigmatiser ceux qui refuseront de rejoindre ce front en les présentant comme les ennemis de la paix et de la stabilité du pays. A l'exemple des dirigeants du FIS dissous, qui voulaient faire croire que voter contre ce parti était «kofr»...

Omar Berbiche

Quand le bourreau crie à l'injustice !

07.10.15

Décidément, l'Algérie sous la présidence de Abdelaziz Bouteflika n'est plus ce qu'elle était, celle de la résistance, de l'honneur. Elle est même aux antipodes de l'idéal révolutionnaire qui animait les Didouche Mourad, Ben M'hidi, Ben Boulaïd, Krim Belkacem et tous ceux qui se sont battus pour la liberté et contre l'injustice. Qui aurait pu croire qu'en 2015, plus de 50 ans après l'indépendance, l'Etat algérien, construit au prix de sacrifices immenses, soit malmené de toutes parts comme il vient de l'être ? D'abord par le pouvoir lui-même, le régime Bouteflika, de par des pratiques autoritaires qui sont plus l'apanage des dictatures que de systèmes démocratiques.

Défié par ailleurs par d'anciens criminels qui, loin de reconnaître la clémence dont a fait preuve à leur égard la République, poussent le culot, l'outrage de menacer le Président et de promettre les pires tourments au pays tout entier. Il y a quelques jours, ce fut le tour de Madani Mezrag de menacer des pires turpitudes ceux qui, à ses yeux, n'ont pas respecté leurs engagements et, en premier lieu, le chef de l'Etat lui-même ainsi que certains responsables militaires.

On aura donc tout vu dans l'Algérie de Bouteflika, jusqu'à l'impensable, c'est-à-dire la situation où le bourreau crie à l'injustice. Mais le plus grave, c'est l'absence de réaction officielle contre les propos de l'ancien chef terroriste, qui sont de toute évidence des atteintes à la sécurité de l'Etat et la stabilité du pays, aussi bien de la part de la présidence de la République que des autres institutions, y compris l'armée nationale, ciblée également par l'ancien chef terroriste. Cela s'apparente à un renoncement des principes républicains, une capitulation devant ceux qui ont été, par le passé, les ennemis de l'Etat et du pays tout entier.

Par contre, pour d'autres Algériens, les autorités ont réagi au quart de tour concernant des propos moins graves qui relèvent de la liberté d'opinion. Dans ces cas-là, la riposte est démesurée par rapport au délit reproché... Arrestation brutale, parfois «à grand spectacle» digne de Hollywood, avec déploiement de dispositif sécuritaire impressionnant, aussi bien dans le cas de généraux que de journalistes, comme ce fut le cas récemment pour Mohamed Bouras, correspondant de presse à El Bayadh et représentant de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme. Les charges retenues contre lui font encourir la peine de mort ! A croire qu'un cyberjournaliste, derrière son ordinateur dans un patelin perdu, est plus dangereux qu'un chef terroriste jamais repent et qui ne dissimule pas ses intentions de nuire au pays. Jusqu'où iront ces dérives autoritaires ?

Reda Bekkat

Quel avenir pour l'Accord d'association ?

08.10.15

L'Accord d'association liant l'Algérie et l'Union européenne (UE), entré en vigueur en septembre 2005, n'a jamais fait l'unanimité. En fait, la question se pose depuis qu'ont débuté les premières négociations engagées juste après l'expiration de l'accord de coopération qui liait les deux parties. C'était en 1995, le contexte déjà n'était pas favorable et il incitait plutôt à la prudence, l'Europe étant alors en position de force, et elle le sera davantage avec l'intégration de nouveaux membres.

L'Algérie beaucoup moins à vrai dire avec les ravages causés par le terrorisme et la faiblesse de son appareil économique. Beaucoup d'experts avaient alors fait le tour de la question et les avis étaient au moins partagés, surtout que l'Europe soumettait à ses futurs partenaires un accord-cadre laissant très peu de place à la négociation, où les exceptions sont nulles sinon rares, et que l'Algérie allait au moins perdre le milliard de dollars que lui rapportaient annuellement les taxes douanières.

Un ministre avait même replacé le débat en déclarant que l'Algérie n'était pas demandeur. Bon à savoir, mais notre pays a tout de même pris le chemin de la négociation, tout en cherchant à en retarder le déroulement et donc son aboutissement. On savait, en effet, ce qu'on allait perdre et pas seulement une économie obsolète, comme l'avait dit un ministre au lendemain de la conclusion de cet Accord, tout en s'interrogeant sur la contrepartie réelle. L'Algérie avait bien demandé et obtenu un moratoire d'une dizaine d'années.

D'autres pays ont voulu en faire autant, ce qui est révélateur des effets induits sur leurs économies. Les commentaires les plus acerbes viendront plus tard, comme s'il fallait une preuve à toutes les analyses et les mises en garde qui avaient accompagné sa négociation. «Un crime», finira par dire un ancien ministre. Une désillusion dira un autre, et cela bien avant la chute des prix pétroliers. Le ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, affirmait devant le Conseil d'association Algérie-UE que «dans ce partenariat, l'Algérie a donné plus qu'elle n'a reçu».

C'est la phase la plus récente d'une reconsidération qui a pris forme au sein de ce Conseil d'association, dont la mise sur pied renseigne sur la position réelle des Algériens à l'égard de cet Accord. Des ajustements ont bien été apportés, mais en termes de délais et sans rien toucher au fond. Cet Accord ne correspond pas aux intérêts de l'Algérie, selon un constat difficilement contestable. C'est cela le commerce, diront simplement les plus avertis. Quel est donc l'avenir de cet Accord, d'autant que la levée totale des barrières douanières est cette fois proche ?

Mohammed Larbi

Le «quartette» algérien

10.10.15

Depuis plusieurs semaines, le monde est pris dans une spirale émotionnelle née suite à un drame des migrants syriens fuyant leur pays en guerre. Le débat sur le sort des populations victimes des dérives du Printemps arabe se résuma alors, dans le monde dit libre, aux conditions d'accueil des réfugiés et la répartition de «quotas» parmi les pays qui étaient à l'avant-garde de ce sursaut humanitaire. C'est ainsi que le nom de la chancelière allemande, Angela Merkel, qui a fait preuve d'un engagement personnel et déterminé dans cette dynamique, est apparu ces derniers jours parmi les favoris au Prix Nobel de la paix. Hier, le comité Nobel a spectaculairement recentré le débat en primant les artisans du Dialogue national en Tunisie.

Le monde se portera mieux et les crises migratoires s'éteindront d'elles-mêmes si les processus démocratiques étaient menés avec succès dans les pays en proie à des mutations politiques difficiles. Tel est le message du Nobel de la paix 2015. Les anonymes du syndicat tunisien, les défenseurs des droits de l'homme, les avocats ainsi que le patronat de ce pays se retrouvent, depuis hier matin, sous les projecteurs du monde entier.

La force de la société civile tunisienne, connue, du reste, depuis bien longtemps, constituant une chance de survie dans ce monde tourmenté, investissait la scène politique à l'été 2013 et imposait une feuille de route pour une sortie de la crise institutionnelle née de l'arrivée brutale des islamistes au pouvoir. Le pays mettait dangereusement le pied dans le cycle des assassinats politiques et des troubles sociaux. Le scénario catastrophe vécu dans notre pays au début des années 1990 a plané un moment sur la révolution du Jasmin.

La maturité de la classe politique et de la société civile tunisiennes a changé radicalement la donne et c'est la transition démocratique qui s'est imposée. Ce fut le second souffle de la révolution, un nouveau gouvernement, une nouvelle Constitution et des législatives à l'issue desquelles le soufflé islamiste est retombé. L'expérience tunisienne et sa consécration dans l'opinion mondiale remettent d'autres pays, comme le nôtre, face à l'inanité de leurs processus de réformes proclamées.

Le «quartette» algérien, constitué des deux partis du pouvoir et des deux têtes de l'Exécutif, donne des indications différentes sur le projet de réforme constitutionnelle mis en route en avril 2011. Même les ministres éjectés du gouvernement proclament leur soutien inconditionnel à l'équipe au pouvoir et jurent qu'il n'y aura pas d'élection avant l'échéance et quelle que soit la gravité de la crise politique.

La crispation des tenants du pouvoir n'a d'égale que la morosité de ce qui fait office de société civile. Du côté de l'opposition, les mots d'ordre sont aussi nombreux que les partis, déboussolant un peu plus une population qui ne s'inquiète plus des lendemains politiques mais des retombées de la crise économique.

Djaffar Tamani

Quand la présidence de la République communique !

11.10.15

Avec plusieurs jours de retard, la présidence de la République a rendu public, mercredi, un communiqué pour expliquer les changements intervenus au niveau des Services de renseignement. C'est la première fois que le palais d'El Mouradia s'est senti dans l'obligation de se justifier sur des décisions liées au pouvoir constitutionnel de nomination du président de la République. Les changements brusques et inattendus opérés à la tête du DRS ont donné lieu à des lectures politiques controversées.

Tandis que les partis et les médias proches du pouvoir s'évertuent à présenter ces changements comme l'expression de la volonté politique de Bouteflika de jeter les premiers jalons d'un Etat civil, l'opposition y perçoit les signes évidents de règlements de comptes au sommet de l'Etat. On y voit tous les ingrédients de la guerre de succession qui entre dans sa phase opérationnelle avec les rééquilibrages et les confortements apportés dans l'édifice du pouvoir, dans le sens d'une réappropriation des pouvoirs présidentiels au bénéfice du clan au pouvoir.

Outre le procédé inédit – jamais auparavant la présidence de la République n'a été amenée à s'expliquer sur des nominations au sein de l'Exécutif ou dans les autres institutions de l'Etat, ce qui relève des prérogatives du chef de l'Etat – beaucoup se sont interrogés sur les objectifs de cet effort de pédagogie politique inhabituel auquel s'est astreinte la présidence de la République pour prêcher ce qu'elle considère être la bonne parole.

En soulignant que les changements apportés à la tête des Services de sécurité s'inscrivaient dans le cadre des réformes globales du programme présidentiel visant à leur conférer «plus d'efficacité et de professionnalisme», la présidence de la République a voulu prendre à revers la thèse qui mettait ces changements sur le compte des luttes du sérail, de la course au pouvoir. Le clan présidentiel joue-t-il l'apaisement face aux hauts responsables du DRS dont le départ a été présenté par la vox populi comme une purge en bonne et due forme ? Cherche-t-on, après coup, à réhabiliter d'une certaine manière l'honneur et la dignité des hommes auxquels Bouteflika est redevable pour avoir adoubé sa candidature ?

La mise au point de la Présidence a-t-elle été convenue de concert avec le général Toufik et ses hommes, qui ont fait les frais de ces changements pour sauver les meubles de la République, dont l'image fut gravement ternie par la manière rocambolesque utilisée pour les opérer ? Le message pourrait être également destiné à la consommation extérieure.

Le coup de semonce qui a touché les Services de renseignement, perçus à l'étranger comme le cœur battant du pouvoir réel, a désarçonné nos partenaires étrangers qui ont du mal à décrypter le message codé véhiculé par cet acte politique jugé audacieux. Une manière de rassurer et de battre en brèche la thèse de la vacance du pouvoir défendue par l'opposition. Mais aussi de rappeler que le pouvoir réel est à El Mouradia et nulle part ailleurs.

Omar Berbiche

Autres temps, mêmes mœurs !

12.10.15

Les sorties médiatiques de deux anciens chefs de gouvernement et d'un ex-ministre éclairent davantage, voire renforcent les convictions sur les réalités et les pratiques du pouvoir algérien depuis les années 1980, si ce n'est bien au-delà. A commencer par l'ex-ministre du Commerce Amara Benouynès, qui avoue avoir été nommé et destitué par un simple «coup de fil».

D'aucuns ne manqueront pas de faire remarquer que sa proximité avec le clan présidentiel – à l'égard duquel il ne cache d'ailleurs pas son soutien particulier à Abdelaziz Bouteflika – lui a sans doute épargné, contrairement à certains de ses prédécesseurs, d'apprendre son limogeage par le JT de 20h ou autre dépêche de l'agence officielle de presse APS. On a même vu au début des années 1990, l'un d'entre eux, ministre du Commerce aussi, apprendre qu'il ne l'était plus alors qu'il se trouvait en mission à l'étranger pour représenter l'Algérie à la création de l'Organisation mondiale du commerce, dont il a d'ailleurs paraphé l'acte fondateur.

Malheureusement, la leçon n'a pas été retenue et le pouvoir politique ne s'est pas départi de ses mœurs de gouvernance décriées. Les 16 ou 17 changements ministériels, décidés par le président de la République en 17 ans de règne de Bouteflika, n'ont pas fait exception et ont été procédés de la même manière autoritaire. Une pratique qui tient plus de la monarchie absolue d'un autre âge.

D'ailleurs, c'est précisément ce qu'ont fait ressortir Sid-Ahmed Ghozali et récemment Mouloud Hamrouche. Ils ont tous deux pointé du doigt les dérives dans le fonctionnement d'un «système politique» déjà perverti à l'origine ; notamment dans le choix et la désignation des hommes, des responsables bien sûr, par le biais de la fameuse cooptation, la «tezkiya» en arabe, au détriment de l'élection démocratique, par les citoyens, de ceux qui doivent les représenter à tous les niveaux de l'Etat.

Une pratique dont on ne mesure pas encore les effets néfastes à leurs justes proportions et auxquels s'ajoute celle du «dosage régional» comme un moyen d'équilibre entre clans au sein du pouvoir et des institutions de la République... Aussi bien en situation exceptionnelle ou de crise institutionnelle, le «système» a toujours recouru à de telles pratiques autoritaires pour éviter un irrémédiable éclatement de l'équilibre vital pour sa survie.

La maladie du président Bouteflika n'est en rien inédite en Algérie après celle de Boumediène, si ce n'est qu'aujourd'hui elle accentue, dans la durée, l'opacité de l'exercice du pouvoir au sein de l'Exécutif. Ce qui a ouvert la voie à toutes les supputations sur une gouvernance par procuration au profit de l'entourage familial de Abdelaziz Bouteflika. En l'absence de légitimité, le pays s'enfonce encore davantage dans l'immobilisme avec les pires craintes pour l'avenir.

Reda Bekkat

Silence, on se sucre !

13.10.15

Les représailles économiques – pour le moment – contre Issad Rebrab, le patron du groupe privé Cevital, qui a commis l'outrecuidance de dénoncer les blocages de ses investissements par le ministre de l'Industrie et des Mines, Abdessalem Bouchouareb, se précisent. Le timing est bien choisi par le ministre du Commerce, Belaïb Bakhti, pour annoncer la fin du monopole sur la production du sucre en 2016 par l'entrée en service de trois nouvelles usines appartenant à des investisseurs privés.

Le président du FCE, Ali Haddad, dont on connaît les relations plutôt froides et empreintes d'inimitié avec Rebrab, avait, dans une récente déclaration, évoqué ces projets que l'on présente comme stratégiques pour réguler le marché de la production de sucre, soumis, dit-on, à un chantage d'un monopole privé, celui de Cevital en l'occurrence, que l'on ne nomme pas bien évidemment. Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage. On a même été jusqu'à imputer au patron de Cevital la responsabilité des émeutes de janvier 2011 provoquées par la pénurie des produits de première nécessité, dont le sucre et l'huile.

L'ancien président de l'APN, Abdelaziz Ziari, vient de révéler, dans un entretien à notre confrère El Khabar, que la commission d'enquête parlementaire mise en place pour faire la lumière sur ces événements a complètement blanchi le patron de Cevital quant aux accusations dont il avait fait l'objet. S'il faut une autre preuve que c'est bel et bien le patron de Cevital qui est ciblé par ces nouveaux investissements que l'on annonce avec tambours et trompettes, elle vient d'être fournie par le ministre du Commerce.

Lequel nous apprend que le marché de la production de l'huile de table, dans lequel Cevital détient des parts importantes, intéresse également des investisseurs privés. Il faut être bien naïf pour croire que tout cela est fortuit. Que l'objectif de la restructuration de ces filières sensibles relève de la logique économique pure et d'une volonté sincère de stabiliser ce marché et de se prémunir contre les tentations de supposés monopoles — que l'on découvre, comme par hasard, aujourd'hui seulement — la vérité, c'est que l'on cherche incontestablement à éjecter et pousser à la faillite Rebrab de ce créneau, dans lequel il a consenti de lourds investissements, pour le remplacer par d'autres mieux cotés à la Bourse du régime.

Personne n'est dupe, en effet, pour croire à cette histoire insensée, inventée de toutes pièces, de monopole envahissant exercé sur le marché du sucre et de l'huile et qui constituerait une menace pour la paix sociale. Car l'emprise du monopole est présente partout, dans tous les secteurs d'activité sans que cela ne soulève toute cette tempête... de sucre. Dans le public autant que dans le privé. Il est de notoriété publique qu'il existe des cartels identifiés et connus dans des créneaux juteux — dans l'agroalimentaire et le médicament, dans les secteurs du bâtiment, des travaux publics, du transport des étudiants — qui bénéficient de toutes les facilitations pour décrocher des marchés publics et accéder aux crédits.

De la même façon que l'on a accaparé le monopole de l'histoire, du patriotisme, de la distribution de la rente pétrolière. Et tant qu'il y a encore matière à se sucrer, il ne faut pas s'étonner de voir les appétits des clientèles du pouvoir s'aiguïser et les luttes pour le contrôle du marché prendre des formes carrément mafieuses qui n'augurent rien de bon pour l'avenir du pays.

Omar Berbiche

Un peuple prisonnier du wahhabisme

14.10.15

La sinistre association des «oulémas» wahhabite vient de se manifester à nouveau et, comme toujours, dans un sens des plus négatifs. En effet, 55 de ses membres, s'érigeant sans mandat en chef de la oumma, ont appelé les musulmans du monde entier à faire la guerre aux «croisés russes», ceux-là mêmes qu'ils appelaient hier encore les «athées», parce qu'ils interviennent militairement en Syrie. Leur message a été relayé par Al Qaïda en Syrie, dont le chef, Abou Mohamed Al Jolani, a déclaré à l'adresse des musulmans du Caucase : «Si l'armée russe tue notre population, tuez sa population.»

Pourquoi ces prétendus oulémas sortent leurs griffes aujourd'hui ? Ils ont sans doute peur que l'intervention russe contribue à remettre sur selle et à renforcer le régime alaouite de Bachar Al Assad, eux qui ont une haine viscérale pour tout ce qui est chiite ou qui s'en approche et contre lesquels ils sont prêts à s'associer avec le sionisme, s'ils ne l'ont pas fait secrètement. Des rumeurs circulent à ce sujet suite à l'intervention de la coalition arabe menée par l'Arabie Saoudite contre le peuple yéménite, lequel résiste courageusement et qui a révélé à la communauté internationale l'incapacité de la plupart des armées arabes à mener une guerre moderne contre un pays pourtant très démuné. Les Yéménites ont le malheur d'avoir parmi leurs concitoyens des chiites houtis.

Les oulémas saoudiens, prompts à réagir contre le soutien russe à une dictature criminelle, n'ont jamais élevé la voix lorsque les Américains ont envahi et détruit l'Irak. Ils se sont tus lorsqu'une coalition occidentale est intervenue en Libye pour chasser Mouammar El Gueddafi et ils restent silencieux face au démantèlement de ces pays. Il est vrai qu'El Gueddafi a donné du fil à retordre à la dynastie saoudienne et a même proposé de lui enlever la gestion de La Mecque et de Médine parce que ces lieux appartiennent à tous les musulmans.

Les Algériens, eux aussi, n'oublieront jamais le mal que leur ont fait les Saoudiens. Officiellement, ces derniers n'avaient cessé leur appui financier au FIS qu'après le soutien de ce dernier à l'invasion du Koweït par les forces de Saddam Hussein. Malheureusement, les wahhabites ont poursuivi le financement du terrorisme, de l'AIS et du GIA à travers des associations soi-disant caritatives.

Il est vrai que ces «oulémas» ne peuvent que faire du mal à l'humanité. Ils ne se sont jamais préoccupés du sort du peuple saoudien, qu'ils maintiennent délibérément dans la misère et l'obscurantisme, et n'ont jamais dénoncé les frasques de leurs dirigeants qui mènent la dolce vita aux quatre coins du monde avec des comportements que tout musulman et tout être humain réprouvent. Mais le wahhabisme ne s'embarrasse pas de contradictions, pourvu que les peuples arabes vivent dans l'arriération la plus totale. Surtout qu'il est protégé par l'Occident auquel il garantit des contrats juteux qui sont tout, sauf favorables aux intérêts du peuple saoudien.

Tayeb Belgiche

Les rendez-vous manqués

15.10.15

La réunion de la tripartite d'hier entre le gouvernement, le patronat et l'UGTA s'est tenue sur fond de conjoncture économique plutôt difficile. Cette rencontre ne semble pas avoir servi à asseoir et renforcer davantage un consensus pour aborder la période future avec la contraction attendue des ressources externes de l'Algérie. A la veille de la réunion, le gouvernement ne semblait pas avoir mesuré l'étendue de la grave crise qui persiste, emboîtant ainsi le pas au dernier Conseil des ministres dont les décisions arrêtées sont en deçà des attentes des opérateurs économiques et des partenaires étrangers.

Malgré les remarques et les critiques des experts sur la manière d'appréhender ce contexte tendu, révélateur plus que par le passé du degré de faiblesse de l'économie algérienne, l'appel au gouvernement à mener de profondes réformes avec l'appui et le soutien des partenaires sociaux n'a pas été entendu. Du coup, ce fameux consensus économique et social indispensable pour mener le développement et sortir de manière définitive de l'état de vulnérabilité de l'Algérie ne semble pas, pour l'instant, se concrétiser du fait de l'absence d'une volonté politique réelle.

Force est donc de constater, au grand dam des uns et des autres, que les autorités ont plus opté pour des demi-mesures que pour des réformes radicales. Le gouvernement a ainsi choisi une politique de réductions des dépenses publiques, la plus importante depuis l'indépendance. Et particulièrement celle des dépenses d'équipement qui seront, pour 2016, un peu inférieures à celles de 1986, année record en la matière, en plein choc pétrolier... La suite on la connaît : restrictions et austérité ont conduit aux émeutes d'Octobre 1988.

Les choix faits par le gouvernement pour l'année prochaine laissent perplexes aussi bien les opérateurs que les experts. Les uns comme les autres craignent que ces restrictions, notamment en matière d'équipement, pénalisent l'économie algérienne alors que la décision de ne pas toucher aux importations massives de véhicules particuliers sera maintenue à son niveau actuel et accentuera l'hémorragie en devises. Pour avoir une telle décision de réduire les dépenses d'équipement en 1986, l'Algérie avait vécu une année de récession majeure et le doublement du taux de chômage l'année suivante.

Plus grave encore, au-delà de ces choix budgétaires, en reportant l'opportunité qui se présente de procéder à des reconversions et des diversifications en matière d'énergie, par le développement du solaire et la réduction de la consommation de produits polluants comme le diesel, par exemple, importé à coups de devises fortes, les autorités ne s'orientent pas vers des ruptures et des réformes qui peuvent laisser espérer une sortie du tunnel à brève échéance. Les similitudes des aspects actuels avec ceux de la crise de 1986 plaident pour une démarche audacieuse afin que l'Algérie ne revive pas des situations aussi dramatiques que celles qu'elle a connues par le passé. Le pouvoir aura-t-il le courage d'adopter une telle approche avant qu'il ne soit trop tard ?

Reda Bekkat

La paix de la compromission

17.10.15

Tout fout le camp en Algérie, tout se dégrade. L'impasse est absolue. Imagine-t-on le gangster Al Capone interpellé le président des Etats-Unis ? Imagine-t-on un criminel de la trempe de Himmler donner des leçons de morale à un honorable juge du tribunal de Nuremberg ?

Le terroriste Madani Mezrag, ancien chef de l'AIS, symbolise ces cas de figure. Dans une Algérie officielle qui lui a pardonné ses horreurs, ses viols de femmes, il avait tout intérêt à raser les murs et à se faire oublier. Mais il s'est cru devenir puissant par la grâce d'un système qui a fait d'un criminel un homme fréquentable, reçu dans les plus hautes sphères de l'Etat.

Au point qu'il s'est permis de faire du chantage au président de la République parce que ce dernier a refusé à l'ancien «émir» le droit de créer un parti. Il s'est sans doute fait taper sur les doigts et, dans un excès de larbinisme, il a enfoncé le clou en laissant entendre que le chef de l'Etat ne contrôle rien et que d'autres écrivent ses messages à sa place.

Et pour tenter de retrouver sa place dans le sérail présidentiel, il s'attaque à un homme qu'il considère comme un adversaire de Abdelaziz Bouteflika, l'ancien Premier ministre Ali Benflis, qu'il a accusé de faire «un faux témoignage».

Cela fait mal de voir cette Algérie qui a été un exemple pour le Tiers-Monde tomber si bas, au point qu'un assassin comme Madani Mezrag se permet d'être menaçant — «il n'y aura pas de réaction violente», dit-il — et de franchir des lignes rouges qu'aucun criminel de bon sens n'oserait franchir.

C'est que tous les terroristes se comportent aujourd'hui comme s'ils étaient en terrain conquis et qu'ils avaient soumis l'Algérie à leur merci. Comment expliquer qu'un individu comme Hammadache, agent patenté du wahhabisme, se permet de rester assis lors d'un meeting au moment où l'hymne national retentissait.

Personne ne s'était levé pour lui dire de débarrasser les lieux immédiatement. Dans sa quête effrénée pour consolider son pouvoir à tout prix, l'actuel équipe dirigeante n'a pas hésité à se compromettre avec tous ces mercenaires qui ont mis l'Algérie à feu et à sang durant la décennie 1990.

Des gens honorables se sont mis à rencontrer clandestinement des Hattab et consorts pour consolider le système Bouteflika. «La paix à tout prix» était le leitmotiv de nos dirigeants.

La compromission avec le crime organisé était en marche, malgré les cris de douleur des familles des martyrs du terrorisme, des Patriotes, des gendarmes, des policiers, des militaires qui ont empêché l'Algérie de sombrer dans le chaos et disparaître de la carte, comme le souhaitent surtout les monarchies arabes. Des privilèges étaient accordés aux tueurs du GIA et de l'AIS alors que les sauveurs du pays étaient interdits de manifester pour leurs droits légitimes.

Depuis, les chefs terroristes ont pensé qu'ils n'avaient pas à se pencher pour ramasser le pouvoir. Ils sont devenus arrogants et de plus en plus exigeants. Au point qu'aucune institution, aucun haut responsable n'échappent aujourd'hui à leur vindicte. Le pays paye le prix de la réconciliation nationale.

Tayeb Belghiche

Le gardien du temple

18.10.15

Il se tait un ou deux mois, puis il réapparaît en force. Avec sa casquette RND qui l'autorise à investir l'espace public et politique, il commente l'actualité, distribue des points, blâme, critique et menace.

Ahmed Ouyahia est le vrai porte-parole du pouvoir et sa garde rapprochée. Civils ou militaires, opposants, personnalités de la société civile ou simples citoyens, tous ceux qui ont «le malheur» de critiquer l'autorité sont passés à la moulinette. Et il ne mâche pas ses mots. A cet exercice, il est imbattable, c'est un don naturel.

Ce n'est pas pour rien qu'on le surnomme le «gardien du temple». Il n'est pas le seul dans la sphère dirigeante, mais c'est le plus fort, il use d'un langage simple cependant incisif, dont on retient surtout la dureté, voire la cruauté. Son credo est le même : Bouteflika est l'homme providentiel que les Algériens ont la chance d'avoir, il ne peut être critiqué et n'est pas critiquable. Ses opposants doivent être éliminés de la scène politique.

Mieux, ils ne sont ni patriotes ni Algériens. Du zèle à l'infini, peut-être aussi pour faire oublier les doutes qu'il avait émis sur le quatrième mandat de Bouteflika. Ouyahia a dû se mordre les doigts sur cet épisode. Mais le président de la République a passé l'éponge ou bien l'a utilisé comme carte pour davantage tenir son chef de cabinet et le faire redoubler de férocité. Autre bourde politique : l'invitation de Madani Mezrag à la Présidence pour les consultations sur la révision constitutionnelle comme «personnalité nationale».

Ouyahia a ignoré qu'un terroriste reste toujours un terroriste. Le chef de l'AIS s'est retourné contre Bouteflika en le menaçant, à la télé privée El Watan Al Djazaïria. Ouyahia a peut-être obtenu sa volte-face quelques jours après, mais les propos de Madani Mezrag, largement commentés et analysés, n'ont pu effacer le «délit». Et puis, la liberté d'expression a reçu un autre coup.

La chaîne El Watan DZ a été fermée par simple décision administrative. Un retour aux décennies 1990 et 2000, aux coups durs contre la liberté d'expression, dont Ouyahia a une bonne part de responsabilité. Parmi tous les hauts responsables, il est le plus menaçant, bien plus que Amar Saadani, le leader du FLN, le Premier ministre ou d'autres dirigeants.

Cette opposition a pourtant une existence constitutionnelle, un ancrage populaire et des attitudes responsables. Elle mérite le respect et qu'on l'écoute, plus particulièrement en ces temps de grave crise des institutions et de l'économie.

C'est une règle de base de la morale politique. Il est anormal que celle-ci, plus d'un demi-siècle après l'indépendance, soit encore absente. Une démocratie ne peut se construire sans morale politique. Le président de la République s'est peut-être rendu à cette évidence (démocratique), lorsque, dans un message rendu public il y a quelques mois, il avait tendu la main à l'opposition. Il s'était rendu compte qu'un «front intérieur» face aux multiples périls menaçant l'Algérie ne pouvait se réaliser sans l'opposition et sans la société civile.

Pourquoi Ouyahia se met-il en porte-à-faux avec le discours présidentiel ? Est-ce un jeu personnel lié à sa personnalité ou exprime-t-il un changement de ton de la position du chef de l'Etat ? Bouteflika a-t-il opté pour la confrontation directe et laissé à son chef de cabinet le soin de faire la déclaration de guerre ?

Ali Bahmane

Des lendemains qui déchantent

19.10.15

La déception a été grande chez les citoyens qui ont souscrit à un logement dans le cadre du programme dit promotionnel participatif (LPP) après avoir appris qu'ils sont tenus de verser un million de dinars pour la seconde tranche de leur apport personnel.

Alors qu'à l'origine, ils devaient s'acquitter de la moitié de la somme qui leur est réclamée maintenant. Personne aujourd'hui, au sein des autorités, à commencer par le directeur général jusqu'au ministre de l'Habitat, n'a daigné recevoir les représentants des contestataires qui ont manifesté dernièrement à Alger.

Pour leur expliquer pourquoi ce retournement et essayer de trouver un terrain d'entente avec les postulants qui sont pour la plupart des cadres supérieurs, des fonctionnaires, des médecins, des pharmaciens ou des enseignants.

Rien que du mépris accompagné de réponses autoritaires du ministre de l'Habitat, quand il a été sollicité par la radio ou la télévision, du genre : «C'est comme ça, un point c'est tout. Quand on veut acheter un logement neuf, on y met le prix...»

Cet exemple illustre, sans doute, ce qui attend certaines catégories d'Algériens, dans les jours qui viennent. Particulièrement les couches moyennes, mais pas seulement.

Des jours difficiles, faits de restrictions, de privations, de sacrifices sur le train de vie quotidien de la grande majorité des citoyens du fait de la conjoncture particulièrement difficile, suite à la baisse drastique des recettes des hydrocarbures. Ils devront ainsi tout payer plus cher, à peine habitués qu'ils sont à la légère amélioration de leur train de vie, de leur mode de consommation, encouragés par les mesures d'augmentation de salaires dont ils ont bénéficié ces deux ou trois dernières années.

Beaucoup vont devoir puiser dans leurs économies, peut-être pas pour boucler leurs fins de mois, mais pour faire face à des dépenses supplémentaires non pas imprévues, mais beaucoup plus élevées qu'ils ne l'imaginaient. Tout simplement parce que l'inflation aura fait son œuvre, le bas de laine de beaucoup d'Algériens risque de se réduire comme peau de chagrin.

Quant aux plus faibles revenus, ils vont devoir affronter une précarité encore plus importante.

La faute est à imputer aux autorités, au pouvoir en général qui non seulement s'est montré incapable de prévoir un retournement – durable et défavorable pour nous – des marchés pétroliers, pénalisant lourdement le développement économique et social du pays dépendant pour plus de 90% de l'étranger. Mais plutôt à l'incapacité d'envisager la mise en place d'un outil de production performant dans l'industrie et l'agriculture qui aurait permis de substituer le recours massif aux importations.

Et c'est à ce niveau que l'on mesure l'incapacité de gouvernance du pouvoir actuel depuis plus d'une décennie, préférant plutôt la gestion d'une rente avec toutes les dérives dont la corruption n'est pas des moindres.

Un tel constat est encore plus vrai dans une conjoncture économique aussi tendue et dans ce contexte, il n'a pas su donner l'exemple en procédant par exemple à une réduction du train de vie de l'Etat. Une mesure indispensable, mais pas suffisante.

Reda Bekkat

Tour operator

20.10.15

Les services du protocole de la présidence de la République sont soumis à un rythme de travail effréné avec le ballet incessant des chefs d'Etat, particulièrement africains, en visite officielle en Algérie à l'invitation du président Bouteflika.

Il ne se passe pas une semaine sans que l'on annonce la venue d'un hôte étranger. Les communiqués finaux sanctionnant la fin des séjours des délégations présidentielles étrangères en Algérie laissent, à chaque fois auprès de l'opinion, un sentiment de déjà entendu, d'un interminable feuilleton où il ne se passe rien de nouveau qui puisse capter l'attention des citoyens. Sauf ces embouteillages inextricables dans lesquels se trouvent piégés les Algérois à chaque visite d'un chef d'Etat étranger. L'on s'accorde de plus en plus à dire aujourd'hui que la programmation de ces séjours qui s'apparentent à des tours operators n'est motivée que par cette séquence furtive télévisée du président Bouteflika recevant en audience son hôte diffusée en prime time pour faire taire les «mauvaises langues» qui doutent de la santé du Président.

Dans les usages diplomatiques, lorsqu'un chef d'Etat se déplace à l'étranger, ou quand il reçoit un hôte dans son pays, c'est censé traduire un moment politique fort dans les relations entre deux Etats justifié par des considérations liées à la coopération bilatérale ou à des impératifs de politique internationale.

Est-ce le cas pour tous ces chefs d'Etat qui ont fait le déplacement en Algérie au cours de ces derniers mois ? L'opinion n'aura pas retenu grand-chose de ces visites ininterrompues que l'on découvre à quelques heures seulement de l'arrivée de l'hôte à la vue de l'emblème du pays hôte flottant sur l'itinéraire du parcours officiel. Question à un dinar déprécié : quel est le nom du dernier chef d'Etat africain à avoir visité l'Algérie et de quel pays est-il ? Voilà une question-colle qui pourrait bien inspirer un réalisateur d'émissions de jeux télé ! Il se dégage de ces visites comme un air d'improvisation. Une volonté obsessionnelle de faire du chiffre. C'est à croire que toutes nos chancelleries à l'étranger ont été instruites (avec cette mention spéciale : «obligation de résultat») pour décrocher une visite officielle du chef d'Etat du pays d'accueil. Evidemment, les invitations sont bien ciblées.

Le fait est en tout cas inédit dans les relations internationales. Il n'y a pas d'exemple au monde où l'on assiste à un tel déferlement de chefs d'Etat. La préférence est donnée au continent africain qui détient le record en la matière. L'Algérie a-t-elle subitement pris conscience de l'enjeu de la profondeur stratégique de l'Afrique après lui avoir tourné le dos durant les premiers mandats de Bouteflika ? Pendant de longues années, les voyages en terre africaine n'avaient pas figuré parmi les escales prioritaires du chef de l'Etat qui leur avait préféré le vieux continent et d'autres capitales étrangères, où il a été reçu par les plus grands dirigeants de la planète. Rien n'indique en tout cas que cette vision réductrice des relations internationales a été politiquement et économiquement payante pour l'Algérie.

De l'avis de nombreux observateurs, on a fait de ces visites un axe important de politique intérieure sous le couvert du redéploiement de l'Algérie à l'international. Il faudra bien, en ces temps de crise, faire aussi le bilan des activités officielles de l'Etat dans ce registre pour en évaluer les dividendes par rapport au coût généré pour le Trésor public.

Omar Berbiche

L'Algérie privée d'économie

21.10.15

L'annonce que l'Algérie pourrait recourir de nouveau à l'endettement extérieur remet sur le tapis la question essentielle posée déjà il y a une année : l'Etat algérien est-il en mesure de s'adapter à la nouvelle donne économique internationale, marquée par l'effondrement des prix des hydrocarbures et autres matières premières tirées du sol et du sous-sol ?

Les experts y ont répondu diversement, mais tous s'accordant à dire qu'il y a urgence pour l'Etat algérien de tourner la page de l'économie administrée et de l'Etat providence, fruits d'un pétrole cher, au profit d'un nouveau modèle économique basé sur la performance.

Celui-ci devra permettre à l'Algérie, en s'insérant dans la division internationale du travail, de tirer son épingle du jeu. Elle dispose de quelques atouts – la jeunesse de la population, une position géographique privilégiée dans le Bassin méditerranéen et un embryon de tissu industriel. Mais ces atouts sont nettement insuffisants eu égard à la concurrence régionale et internationale.

Les experts ajoutent que les décideurs n'ont pas d'autre choix que de faire preuve d'audace et d'intelligence pour permettre l'émergence d'autres atouts de développement, d'autant que le temps est compté : les besoins de la population s'accroissent d'année en année du fait de la surnatalité et la société algérienne n'est pas prête à perdre le niveau de vie moyen qu'elle a pu gagner ces dernières années. Pourquoi ce langage ne passe-t-il pas au niveau de la sphère dirigeante ?

Une année est passée et une autre, 2016, s'annonce sans bouleversements économiques majeurs, comme en atteste la loi de finances pour l'année prochaine, qui se contente de quelques réajustements budgétaires et diverses hausses de prix de certains produits.

L'occasion a été ratée de faire de 2016 une année de transition en mesure d'assurer harmonieusement le passage d'une économie sous tutelle étatique et improductive, imprégnée par un social disparate, populiste et dispendieux à une économie fortement productive, avec un contenu social équilibré et juste. L'année prochaine, le bricolage budgétaire sera de mise, en fonction des évolutions du marché du pétrole en nette dégradation avec le retour de l'Iran sur le marché.

Les investisseurs étrangers ne se presseront pas aux portes du pays ne voyant rien venir d'attractif pour eux, idem des entrepreneurs nationaux dont les contraintes structurelles n'ont pas été levées, avec en prime d'autres obstacles telle la dégradation de la valeur de la monnaie nationale qui va peser sur leurs coûts de production.

Pourquoi les décideurs algériens refusent-ils pour leur pays ce que les dirigeants de la Malaisie, de la Turquie, du Vietnam, de l'Indonésie et d'autres pays émergents ont accepté de faire pour le leur ? Incompétence et esprit de rente, peur de perdre privilèges et positions acquises et consolidées depuis des lustres (en économie et en politique), une économie prise en otage par le politique. Des causes parmi tant d'autres. L'Algérie n'arrête pas de payer le prix fort à l'illégitimité et à l'incompétence, et son élite politique, celle qui s'est autoproclamée comme telle depuis l'indépendance.

Ali Bahmane

Désespoir libyen

22.10.15

L'avenir de la Libye est plus que jamais compromis. L'accord laborieusement mis au point à Skhirat (Maroc) sous les auspices des Nations unies, après une année de négociations entre les diverses parties libyennes, vient d'être rejeté sans explication par ceux-là mêmes qui l'ont négocié avec Bernardino Leon, le représentant de Ban Ki-moon.

Rien ne permet de dire que les parties libyennes vont retourner à la table des discussions, même l'émissaire de l'ONU ne désespère pas de les ramener à la raison et de faire aboutir le plan de paix mis au point entre le Parlement de Tripoli, à majorité islamiste et qui se maintient par la force des armes, et celui de Tobrouk, légalement élu et reconnu par la communauté internationale.

Aujourd'hui, on a l'impression que les Libyens préfèrent le chaos, avec au bout la disparition de la Libye, à une solution pacifique qui dépasse les clivages.

Il faut dire que l'empreinte du gueddafisme rythme toujours la vie politique du pays. En 40 ans de règne sans partage, Mouammar El Gueddafi s'est attelé à détruire l'embryon d'Etat moderne instauré par le roi Idriss Senoussi. Il a préféré le tribalisme, le clanisme et sa famille pour asseoir son pouvoir, donnant une préférence marquée à sa tribu, les Gueddafa.

Son passage a été plus que catastrophique pour les Libyens ; ses fils avaient droit de vie et de mort sur les gens. L'injustice, la terreur, les violations permanentes et violentes des droits de l'homme ont créé un climat de haine entre les tribus. La mort du dictateur a provoqué une explosion de rancœur. Les Libyens se sont mis à s'entretuer, contribuant à l'effondrement total de l'ersatz d'Etat laissé par El Gueddafi.

Tout le monde s'entretue. La désintégration du pays est telle que même les terroristes de Daech ont réussi à s'installer avec une facilité déconcertante et à imposer leur barbarie aux régions sous leur contrôle.

Les chefs de guerre, les hommes politiques n'en ont cure du chaos qui s'installe et l'avenir du pays ne les intéresse guère outre mesure. Quand il avait envoyé l'aviation française contre la Libye, Nicolas Sarkozy n'a à aucun moment pensé aux conséquences de l'intervention militaire, s'il n'a pas programmé le démantèlement du pays avec l'accord d'autres puissances étrangères, comme Israël qui y voit une autre étape dans la stratégie, l'affaiblissement du Monde arabe.

Ce dernier, malheureusement, ne fait rien pour conjurer les périls s'il n'est pas complice, comme on le voit, des agressions criminelles des monarchies du Golfe contre le Yémen ou le soutien non déclaré à Daech en Irak et en Syrie.

Il ne reste plus que l'ONU pour tenter de sauver la Libye de la disparition. Or, il est difficile de sauver quelqu'un qui veut se suicider et les factions libyennes sont en train de travailler dans le sens d'un suicide collectif. A moins d'un miracle. Tout le Maghreb risque de pâtir du drame de la Libye, surtout que son pétrole pourrait attiser les appétits de puissances régionales. Ramtane Lamamra a failli réconcilier les frères ennemis. Des forces obscures l'en ont empêché.

Tayeb Belghiche

L'autoroute algérienne de l'information !

26.10.15

L'Algérie est coupée du reste du monde depuis jeudi dernier suite à un dommage causé par un navire étranger, au large de Annaba, au câble sous-marin par lequel transitent les réseaux internet.

Les solutions palliatives mises en branle par Algérie Télécom pour assurer un service minimum à sa clientèle en attendant de réparer la panne se sont révélées d'une navrante inefficacité. Les coupures sont tellement fréquentes et le débit est si lent pour les abonnés qui ont la chance de continuer à avoir la connexion que beaucoup ont pris la résolution d'éteindre leur ordinateur. Plutôt que de perdre leur temps à jouer au chat et à la souris avec l'hypothétique bande passante de secours. Déjà que le haut débit chez nous équivaut au plus faible débit ailleurs, c'est donc le minimum du service minimum qui est proposé aux internautes qui continuent à recevoir le signal internet. Cet incident pose le problème de la dépendance totale de l'Algérie dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Les moteurs de recherche, les serveurs, les contenus, les équipements sont produits à l'étranger.

Cette situation n'est pas sans avoir des conséquences sur la sécurité des informations et des bases de données nationales circulant via internet, qu'elles soient institutionnelles et publiques ou privées. Tout cela relève du secret de Polichinelle. Et ce n'est pas demain que l'Algérie amorcera sa révolution numérique, tant le retard accusé est grand, ne serait-ce que par rapport à ses voisins et à des pays africains qui n'ont pourtant pas les moyens dont nous disposons. Le fossé de la fracture numérique ne pourra pas être comblé lorsque l'on ne se donne même pas les moyens, à notre portée, de protéger nos équipements et installations livrés, selon toute apparence, à tous les aléas, comme vient de le confirmer l'incident de Annaba.

Comment se peut-il, en effet, qu'un matériel aussi sensible auquel est suspendue la vie nationale ne soit pas protégé par une zone d'exclusion maritime qui empêcherait les navires de s'en approcher avec les conséquences que l'on sait ? Négligence ? Imprévoyance ? Malheureusement, il ne s'agit pas là du premier incident ayant touché des installations stratégiques et sensibles pour ne pas s'en inquiéter ! Des gazoducs traversant de vastes étendues, posés à même le sol, sans aucune surveillance, sont visibles aux alentours des champs pétrolifères. Plusieurs actes de sabotage avaient été commis sur ces équipements durant la décennie noire. Les Algériens et les internautes plus particulièrement ont été, par ailleurs, surpris mais pas étonnés devant l'état de déliquescence dans lequel se trouve le pays, d'apprendre que les pouvoirs publics n'ont pas pris les dispositions nécessaires pour mettre en place des solutions alternatives par un dédoublement des câbles sous-marins pour ne pas lier le sort de notre réseau internet à un seul câble.

En Algérie, gouverner, c'est ne pas prévoir. Nos autoroutes de l'information ne peuvent par conséquent que ressembler à ce chantier phare de la présidence de Bouteflika dont les Algériens n'ont retenu que les malfaçons, la corruption et les surcoûts.

Omar Berbiche

La confiance fout le camp !

27.10.15

Tout ou presque indique qu'une grande méfiance s'est emparée de la plupart des Algériens. Une méfiance sur fond d'inquiétude persistante, surtout ces derniers mois.

Depuis qu'il s'avère que la situation économique, loin de connaître une amélioration, laisse apparaître des perspectives difficiles au regard de la conjoncture internationale morose et des marchés pétroliers internationaux plutôt déprimés dans la durée. Tout cela éloigne encore plus l'espoir d'une reprise et, par-là même, l'arrêt de l'érosion de nos ressources financières externes qui fondent comme neige au Sahara.

Les répercussions directes sur la monnaie nationale, qui a perdu un quart de sa valeur en quelques semaines, augurent d'un proche avenir incertain.

D'ores et déjà, avant janvier 2016 et l'entrée en vigueur de nombre de mesures fiscales qui affecteront les prix de certains produits et services à la hausse, relançant ainsi une inflation sans doute de manière inédite dans le pays, certains indices dans le secteur de l'informel, qui accapare plus de la moitié de la masse monétaire en circulation au niveau national, laissent apparaître un certain affolement. C'est le cas du marché non officiel de la devise où les monnaies étrangères ont bondi à la hausse de manière spectaculaire, accompagné d'une raréfaction jamais connue auparavant.

Devenu par la force des choses un baromètre «informel» de l'activité économique et commerciale, en l'absence d'un instrument fiable d'appréciation du climat des affaires et des investissements dans le pays, il n'en est pas moins révélateur d'une situation marquée par le manque de confiance des opérateurs économiques, formels ou non, et le désintérêt à l'égard d'activités pérennes au regard du risque encore plus élevé qu'elles représentent actuellement ou dans un futur proche...

Tout cela pousse, peut-être, les détenteurs de capitaux à boudier une monnaie nationale qui perd de sa valeur au jour le jour, courant ainsi le risque de «s'appauvrir» plus vite qu'ils ne pourraient l'imaginer.

Apparemment, même l'immobilier, la «pierre» ou l'or, considérés traditionnellement comme valeurs refuges face aux incertitudes des marchés de l'offre et de la demande, n'ont plus la «cote» chez ces détenteurs de capitaux, qui leur préfèrent, sans doute la «sécurité» et la stabilité que représentent les monnaies étrangères.

D'autant que les comportements d'un pouvoir autoritaire et ses atermoiements à faire face à ces contraintes économiques les éloignent encore plus de l'effort de développement national.

L'immobilisme dont fait preuve le régime de Bouteflika depuis une quinzaine d'années, dans le domaine économique et dans l'amélioration du climat des affaires, les détourne de tout projet national au profit de ceux étrangers plus sûrs et accentue son incapacité à rassurer opérateurs et partenaires sociaux.

Reda Bekkat

Bouteflika à l'épreuve du temps

28.10.15

Le président de la République subit trois contraintes majeures : un système politique qui fonctionne avec une Constitution inachevée et inadaptée, un effondrement de la rente pétrolière, son principal outil de règne, et enfin une colère populaire montante, exploitée par une opposition qui gagne en puissance et en crédibilité.

Dans les prochaines semaines, il pourrait s'attaquer au premier dossier, en apparence le plus facile, celui de la réforme constitutionnelle. Un Conseil des ministres pourrait rapidement se tenir afin d'adopter l'avant-projet qui sera soumis juste après pour adoption aux deux Chambres réunies. La révision de la Loi fondamentale a été maintes fois reportée, le chef de l'Etat ayant probablement considéré qu'il n'avait pas encore toutes les cartes en main.

Cette fois il les aurait, avec l'élimination du dernier «carré» des généraux non acquis totalement, à leur tête le général Toufik, et l'ancien appareil du DRS. Si elle passe sans accroc auprès des institutions, la nouvelle Constitution réformée sera rejetée par l'opinion publique si elle consacre de nouvelles restrictions des libertés démocratiques et si elle bâillonne les contre-pouvoirs.

Une nouvelle république algérienne ne peut naître mutilée. S'il est tout puissant, Bouteflika redoute désormais l'opposition qui a beaucoup gagné de terrain ces derniers temps, ayant mûri, s'étant organisée pour passer à l'offensive avant la fin de l'année en cours. Structurée au sein de la Coordination démocratique, celle-ci pourrait mettre à profit l'impasse économique dans laquelle se trouve le pouvoir à la suite de l'effondrement des prix des hydrocarbures ; touchés par une forte austérité, les Algériens orienteront leur colère tout naturellement vers Bouteflika, incarnation d'un système injuste. C'est apparemment ce qu'ont compris le FLN et le RND, qui rivalisent d'efforts pour essayer l'un et l'autre – pas nécessairement l'un avec l'autre – de tisser autour du chef de l'Etat une sorte de «cordon sanitaire».

Théoriquement, le président de la République n'a pas besoin d'un «front de soutien» puisqu'il s'est accaparé de tous les pouvoirs. Mais Amar Saadani et Ahmed Ouyahia savent que tout ce qui a été construit autour de lui est d'une extrême fragilité, car ne reposant que sur la cooptation, le provisoire et l'éphémère.

Le pouvoir pourrait rapidement s'effondrer sous les coups de boutoir d'une colère populaire – un remake d'Octobre 1988. Et elle ne serait pas une manipulation de l'opposition ou de la «main étrangère» mais bel et bien le résultat, dès le début de l'année 2016, de la mise en place de la nouvelle loi de finances et de la politique gouvernementale d'austérité : hausse des prix, blocage de salaires, montée du chômage, gel des projets économiques et sociaux.

C'est donc une course contre la montre qui s'impose à Bouteflika qui n'a plus, comme avant, le temps avec lui. Et le temps, cette fois-ci, travaille contre lui, d'autant que sa santé décline inexorablement et assez rapidement. Les dernières images à la télévision publique, où il s'entretenait péniblement sans bouger avec le Premier ministre tunisien, sont édifiantes.

Ali Bahmane

Les bruissements du sérail

29.10.15

Le secrétaire général du FLN, Amar Saadani, n'en finit pas de dérouter son monde. Y compris dans les rangs des formations politiques qui soutiennent le président Bouteflika et son programme.

Le patron du FLN affiche désormais publiquement sa volonté de faire cavalier seul. Le semblant d'affinités que les deux rescapés de la coalition présidentielle, le RND et le FLN, laissent transparaître pour sauver les apparences ne résiste plus au nouveau paysage politique qui se dessine à grands traits.

Le FLN, qui se revendique comme le parti majoritaire, cherche désormais à ramasser la mise pour lui seul. Il se sent, aujourd'hui plus que jamais, en position de force pour atteindre cet objectif, ragailardi par le soutien de son président d'honneur, Bouteflika, réitéré sans la moindre équivoque lors du dernier comité central du parti, conforté par le message du chef d'état-major, le général de corps d'armée Gaïd Salah, adressé au FLN à la même occasion.

Dans cette redistribution des cartes dans le camp de l'ancienne coalition présidentielle, le Rassemblement national démocratique (RND) apparaît comme la plus grande victime collatérale de la guerre de leadership qui agite les rangs des deux principaux partis du pouvoir. Une guerre qui s'étale désormais au grand jour. Plusieurs indices montrent bien que le courant passe mal entre Ouyahia et Saadani. Ce n'est pas seulement une question de divergence dans la démarche politique, mais de vision du pouvoir, d'ambition partisane et de carrière politique.

Qui aurait imaginé, il y a quelques semaines seulement, qu'Ahmed Ouyahia émette des réserves et se donne la liberté d'éconduire Saadani par rapport à l'initiative du front auquel a appelé le FLN ? Saadani lui a rendu la politesse séante, en annonçant deux décisions politiques d'importance qui consacrent la mort de l'attelage partisan RND-FLN qui avait constitué le socle de l'Alliance présidentielle.

La première consistant en le refus du FLN de négocier avec quelque formation que ce soit, fut-elle le RND, des postes électifs dans les différentes assemblées, à commencer par le renouvellement des sièges de sénateur. La seconde traduit le bannissement, dans le nouveau projet politique du FLN, de l'idée du candidat du consensus à l'élection présidentielle. «Le FLN aura son propre candidat», a révélé le secrétaire général du FLN.

Alors que la question de l'élection présidentielle est considérée par les cercles du pouvoir et ses relais comme une hérésie, invitant l'opposition qui réclame des élections anticipées à patienter jusqu'en 2019, voilà que le sujet est évoqué de l'intérieur du système. Il est difficile de croire que le message est adressé uniquement à la classe politique, aux soutiens du pouvoir sur lesquels ce dernier s'est toujours appuyé pour tenter d'ancrer dans l'opinion publique l'idée du candidat du consensus.

Ce n'est pas un banal cours de pédagogie politique auquel s'est essayé Saadani. La sortie pour le moins inattendue du patron du FLN sur l'élection présidentielle peut laisser penser que le calendrier électoral va connaître des aménagements imminents.

La conviction est de plus en plus partagée au sein du pouvoir que Bouteflika ne pourra pas aller au bout de son mandat en raison de son état de santé. L'annonce par Saadani de la volonté de son parti d'avoir son propre candidat à l'élection présidentielle est le signe patent que la course à la succession a bel et bien commencé.

Omar Berbiche

Petite lueur à Vienne

31.10.15

Une petite lueur d'espoir pour la Syrie. Une conférence internationale s'est ouverte jeudi à Vienne pour essayer de trouver une solution à une crise et à un drame qui ont vu des millions de Syriens fuir leur pays et affronter la mer pour essayer de survivre. Un espoir parce qu'un protagoniste inattendu y participe depuis hier. L'Iran, en effet, principal soutien du régime de Bachar Al Assad avec la Russie, est présent depuis hier dans la capitale autrichienne alors que jusqu'à ce jour les Etats-Unis et surtout l'Arabie Saoudite wahhabite, ennemie héréditaire du pays des ayatollahs, s'étaient fermement opposés à sa présence à la table des négociations.

Jusqu'à jeudi, les protagonistes avaient des positions irréconciliables. L'Occident et certaines monarchies du Golfe exigeaient, avant toute chose, le départ du dictateur Bachar Al Assad, tandis que Moscou et Téhéran soutenaient qu'il est incontournable dans toute négociation. Il semblerait que, d'un côté comme de l'autre, on ait lâché du lest. La Russie a assoupli sa position et aurait même proposé que l'Armée syrienne libre et les Kurdes syriens, les ennemis jurés des Al Assad, soient présents aux discussions.

Est-ce à dire qu'ils commencent à lâcher le président syrien qui étaient chez eux il y a à peine une dizaine de jours ? Se sont-ils entendus avec lui pour un départ en douceur ou manœuvrent-ils pour gagner du temps ? On ne peut pas perdre de vue que l'aviation russe bombarde en priorité les positions de la rébellion et s'en prend très peu aux terroristes de Daech. D'où une certaine méfiance.

De toute évidence, Moscou s'impose comme un acteur majeur dans la crise syrienne et Téhéran est reconnu, lui aussi, comme une puissance régionale qui a son mot à dire. C'est ce qui a poussé John Kerry, le secrétaire d'Etat américain, à faire pression sur les Saoudiens pour qu'ils fassent preuve de réalisme et s'assoient à la même table avec les Iraniens. Surtout que les wahhabites sont en train de s'enliser au Yémen et n'ont guère les moyens de jouer les coqs.

Toutefois, il ne faut pas s'attendre à ce que la conférence de Vienne donne des résultats dans un proche avenir. Les divergences sont très profondes et ne peuvent être aplanies du jour au lendemain. Chacun roule pour ses propres intérêts et la tragédie que vit le peuple syrien est le cadet de leurs soucis. A commencer par Bachar Al Assad, ce Néron du XXI^e siècle, qui contribue consciemment et volontairement à la disparition de la Syrie de la carte et à l'anéantissement de ce peuple qui a tant donné à la civilisation humaine. Il est à l'image de tous les dirigeants arabes dont le leitmotiv est : s'accrocher au pouvoir quel qu'en soit le prix.

Tayeb Belghiche

Novembre des incertitudes

01.11.15

Soixante et un ans après, le 1er Novembre est en passe de devenir, pour les jeunes générations et les moins jeunes, qu'une date parmi tant d'autres. Un jour férié, certes, mais un vague souvenir ou au mieux une réminiscence de l'histoire de l'Algérie contemporaine qui a coïncidé avec le déclenchement de la guerre de Libération nationale. Sans plus. Depuis quelques années, ce premier jour de novembre a perdu de sa sacralité en quelque sorte depuis que le pouvoir a relégué la commémoration de cet événement historique par la nation à la banalité du calendrier ou presque.

La responsabilité du régime actuel est totalement engagée à partir du moment où le chef de l'Etat qui doit incarner cette communion, cette reconnaissance de la nation, aujourd'hui souveraine, est absent de la scène politique nationale, de la commémoration de cet événement historique.

Une célébration qui se réduit, 61 ans après, à un communiqué lu à la radio et à la télévision, dont la seule image que retiendront les Algériens c'est sans doute ce plan fixe de l'entrée de la présidence de la République, ou le portrait du chef de l'Etat, sans plus, ou des séquences intemporelles de dépôt de gerbes au Sanctuaire du Martyr à Alger.

Cette année, c'est encore la promesse d'un avenir radieux pour la jeunesse qui devrait être consacré par «la nouvelle Constitution projetée»... Un projet qui dure depuis 2012 et qui, à force de ne pas avoir vu le jour alors que l'urgence l'imposait, a fini par ne plus capter l'intérêt de la majeure partie des Algériens.

Surtout maintenant que le pays est dirigé par procuration et dans une totale opacité entourant le centre de décision du pouvoir. Une situation qui rappelle celle du bateau en perdition, sans capitaine, naviguant à vue au milieu d'un déchaînement d'éléments naturels en furie. Conjoncture chaotique, comme on a pu le constater à la lumière des événements qui ont jalonné l'actualité nationale depuis l'été et rendu perplexe plus d'un citoyen. Arrestations de généraux, harcèlement de capitaines d'industrie, interpellations outrageantes de blogueurs et de militants des droits de l'homme, sur fond de crise financière due à une restriction drastique des recettes pétrolières, tous ces épisodes ont renforcé le caractère autoritaire du pouvoir encore plus que par le passé. Ce dernier allant jusqu'à menacer l'opposition, déjà interdite de manifestations publiques ou de regroupements partisans dans la capitale, des pires châtiments par la voix de thuriféraires zélés.

C'est sûr qu'une telle Algérie ne correspondait certainement pas à l'idée de ce que serait le pays indépendant dans l'esprit des militants qui ont décidé de déclencher le recouvrement de la souveraineté par les armes et de tous ceux qui y ont adhéré parfois au sacrifice de leur vie. Encore moins à l'image rendue aujourd'hui d'une Algérie rentière, assaillie de partout par des prédateurs en tous genres.

Reda Bekkat

Dossiers noirs

02.11.15

Les déclarations outrageantes faites sur le site électronique TSA par l'ancien ministre de l'Intérieur et président de l'Association des anciens du ministère de l'Armement et des Liaisons générales (MALG), M. Ould Kablia, n'ont certainement pas manqué de choquer par leur virulence et la revendication de l'assassinat de Abane en tant qu'acte salvateur de la Révolution.

D'abord sa famille, ensuite les moudjahidine qui ont connu de près ou de loin cette figure historique de la Révolution algérienne, assassinée une seconde fois par les justifications de sa liquidation. Laquelle est présentée par cet ancien cadre du MALG comme le seul «remède» pour préserver la Révolution de «l'autoritarisme» et des «déviances» politiques prêtées à Abane.

C'est la première fois que l'assassinat d'un dirigeant de la Révolution algérienne est assumé publiquement par un haut cadre de la Révolution. L'aveu est grave, même si M. Ould Kablia ne trahit aucun secret sur cet épisode sombre de l'histoire de la Révolution de Novembre 1954 qui est connu de tous et est évoqué dans de nombreux livres d'histoire.

Le témoignage de Daho Ould Kablia aurait pu être salué comme un acte politique courageux visant à établir ou rétablir la vérité historique, avec ses pages glorieuses et sa mauvaise conscience, s'il ne s'était pas arrogé le droit de juger et, plus grave, de justifier l'assassinat de Abane.

En choisissant la célébration de l'anniversaire de Novembre 1954 pour jeter ce gros pavé dans la mare, M. Ould Kablia a voulu donner à son témoignage un caractère solennel. Pour ne pas ignorer la nature explosive du dossier qu'il a ouvert, de surcroît dans un contexte politique propice à tous les dérapages, M. Ould Kablia a dû, sans nul doute, consulter autour de lui avant de se laisser aller à ses confidences.

Il est pour le moins suspect que cette sortie de DOK n'ait pas suscité de réaction de la part du ministère des Moudjahidine et de l'Organisation nationale des moudjahidine censés être les garants de la préservation de la mémoire de la Révolution. Les anciens dirigeants de la Révolution qui ont eu à apporter leurs témoignages sur des compagnons d'armes l'ont tous fait sur des frères de combat, lesquels ne sont plus de ce monde pour laver leur honneur et confondre leurs détracteurs. Il n'y a aucune gloire à tirer d'un débat univoque, surtout si derrière se cachent des velléités de solder de vieux comptes de la Révolution qui hantent les esprits de nos dirigeants jusqu'à aujourd'hui encore.

On n'a pas entendu ces mêmes voix qui s'improvisent procureurs de la Révolution algérienne – en condamnant certains et en vouant au panthéon de l'histoire d'autres, qui ne sont pas forcément plus nationalistes et patriotes que les premiers – livrer à l'opinion ce qu'ils savent du parcours d'autres responsables de la Révolution. Particulièrement ceux occupant des postes influents dans les institutions de l'Etat.

Dans son entretien, M. Ould Kablia a apporté la preuve cinglante que notre pays n'est pas encore prêt pour écrire l'histoire de la Révolution en révélant que des tonnes d'archives du MALG ont été transférées au ministère de la Défense nationale. Pourquoi pas au Centre national d'écriture de l'histoire et au Centre des archives nationales ? Tant que les archives de la Révolution ne sont pas ouvertes à nos historiens et chercheurs, on continuera encore et toujours avec la même légèreté et en toute impunité à bafouer et à mutiler la mémoire nationale.

Omar Berbiche

Une nouvelle Constitution pour quoi faire ?

03.11.15

Jusqu'où ira Bouteflika dans les aménagements qu'il compte introduire dans la Constitution ?

Pas loin, répondent ceux qui n'ont jamais cru à la volonté du président de la République de faire avancer l'exercice de la démocratie dans le pays. Et ils mettent en avant le bilan de ses quinze années de gouvernance : autoritarisme poussé à l'extrême, bafouement répété des droits de l'opposition, manipulation constante des élections présidentielles et législatives, restriction des libertés individuelles et collectives.

A leurs yeux, comme Bouteflika a trituré à son avantage, en 2009, la Constitution en vigueur en faisant sauter le verrou des deux mandats présidentiels pour introduire la présidence à vie, il sera tenté, cette fois-ci encore, de manipuler à son profit la Loi fondamentale. Comme il n'est pas du genre à se faire harakiri ou scier la branche sur laquelle il est assis, les dispositions qu'il pourrait introduire ne pourront que renforcer les pouvoirs présidentiels déjà exorbitants. Les champs d'intervention du Parlement, de la justice et de l'opposition seront balisés de manière à ce qu'ils ne soient pas tentés, un moment ou un autre, de remettre en cause la prééminence de la décision présidentielle.

Ce point de vue des adversaires du chef de l'Etat est rejeté ou atténué par ceux qui pensent que Bouteflika pourrait faire œuvre utile en matière de révision constitutionnelle. Pour des raisons de santé, il ne briguera pas un cinquième mandat et n'est même pas sûr d'achever le quatrième en cours. N'espérant plus rien de la fonction présidentielle, il ne peut être que dans une posture réformatrice.

En desserrant le jeu politique par le biais d'une Constitution ouverte, il épargnera au pays, après son départ, une crise majeure. Les forces politiques et sociales qui se réveilleront seront canalisées, la confrontation sera saine et n'empruntera pas les chemins des règlements de comptes. La violence sera épargnée à la population, d'autant qu'aux périls liés à la politique viennent se greffer les dangers dus à la crise économique : baisse drastique du pouvoir d'achat, explosion du chômage, multiples privations.

L'Algérie après Bouteflika – ou avec Bouteflika en fin de règne – sera une poudrière. Si le président de la République en est conscient, ainsi que le pensent ses alliés, il n'a d'autre issue que de ficeler une révision constitutionnelle des plus audacieuses, en mesure de doter l'Algérie d'un instrument majeur de construction démocratique capable d'éviter au pays de sombrer dans le chaos.

Dans la lancée de cette réforme, le chef de l'Etat devrait s'atteler à démanteler tous les dispositifs ayant produit, depuis 1999, de la corruption, de la répression, de la mauvaise gouvernance et permis l'émergence de clans et mafias de toutes sortes.

Mais les adversaires de Bouteflika auront raison de douter de ses intentions, s'il se contente d'un replâtrage de la Constitution et d'un simple ravalement de la façade démocratique du pays. Ils seront en droit de dire que le président de la République n'a pour seule obsession que de sauver son régime politique. Il aura sacrifié le sort de l'Algérie sur l'autel des intérêts de son clan et de ses alliés.

Ali Bahmane

Contre vents et marées

04.11.15

Rien ne semble troubler l'apparente sérénité dont fait preuve l'Exécutif actuel vis-à-vis de la situation socioéconomique du pays, pas même ses propres chiffres plutôt inquiétants qu'il a rendu publics dernièrement.

Alors que la tendance baissière des cours des hydrocarbures sur les marchés internationaux paraît s'inscrire dans la durée, il ne semble pas prêt à modifier quoi que ce soit ou apporter un quelconque changement dans sa gouvernance.

Encore moins songe-t-il à de profondes réformes face à cette crise des ressources financières externes. Pis, des travers en matière de gestion et de management économiques perdurent pour les prochaines années qui s'annoncent difficiles pour la majeure partie des Algériens.

On apprend ainsi à la faveur de la loi sur le règlement budgétaire que la réévaluation des projets pour l'année 2013 a coûté pas moins de 555 milliards de dinars, soit un peu plus de 4 milliards de dollars aux ! finances publiques

On n'ose même pas imaginer l'ampleur de la saignée en 2014 et ce qu'elle sera à la fin de l'année en cours avec la réduction des capacités de financement. Les conséquences dans la réalisation de projets majeurs de développement aussi bien dans le domaine de l'agriculture, de l'hydraulique, des travaux publics ou des transports sont prévisibles.

D'ores et déjà, le phénomène ou plutôt le fléau du «reste à réaliser» en matière de développement, avec lequel le pays avait du mal à se familiariser du temps de l'économie administrée et de la gestion bureaucratique des années 1970, semble revenir comme une constante de cette gouvernance à l'algérienne...

Contre vents et marées, le pouvoir algérien, et plus particulièrement avec le régime de Abdelaziz Bouteflika, maintient un cap dangereux, alors que tous les voyants économiques clignotent au rouge. Cet immobilisme fatal pour préserver un statu quo, une «paix sociale», pourrait coûter cher aux Algériens dans un avenir très proche.

Alors que la très forte dépendance à l'extérieur est encore accentuée compromettant davantage le développement national, la création de richesses et d'emplois, on serait enclin à penser, en toute logique, que dans un contexte aussi incertain – qui n'a malheureusement plus rien à voir avec l'aisance financière d'avant la crise –, des correctifs, des changements dans la façon de gouverner ne tarderaient pas être apportés par le pouvoir. Loin s'en faut, la solution de facilité, celle qui a été retenue, c'est de puiser dans la cagnotte qui risque de s'épuiser plus vite qu'on ne le pense.

A ce rythme, le Fonds de régulation des recettes pourrait en effet s'assécher au milieu de l'année 2017, les réserves de change, elles, le seront en 2020 ! Dans moins de 5 ans, les pires scénarios catastrophe peuvent être envisagés, surtout si l'on persiste à ignorer les risques et à faire comme s'ils n'existaient pas. Même s'il est peu probable que le régime actuel soit toujours aux commandes du navire Algérie, il est grand temps de tout faire pour éviter le naufrage.

Reda Bekkat

Un processus politique biaisé

05.11.15

L'annonce par le président Bouteflika des grandes lignes des amendements constitutionnels et de l'imminence de la finalisation du projet de révision constitutionnelle continue de focaliser le débat politique.

Les formations politiques proches du pouvoir y voient «une avancée démocratique», tandis que l'opposition parle de nouvelle «manœuvre du pouvoir» pour se maintenir.

Pour sa part, la population reste, pour l'heure, à l'écart de ces joutes. La préoccupation est ailleurs. Elle est sociale, existentielle avec un quotidien de plus en plus dur à vivre du fait des effets de la crise qui commence déjà à se faire lourdement sentir. Et c'est paradoxalement le peuple, qui est constitutionnellement la source du pouvoir en Algérie – la réalité, on le sait est tout autre –, qui sera appelé, sous une forme ou une autre, à se prononcer sur ce projet. Par voie référendaire ou à travers le vote parlementaire via ses deux Chambres réunies.

Et c'est là où précisément les choses apparaissent biaisées pour nombre d'observateurs. L'opposition, qui a déjà été plus d'une fois échaudée par la pratique de la fraude électorale devenue une seconde nature pour le système en place, refuse en bloc d'accorder un blanc-seing à cette opération.

Elle se dit convaincue que lorsque l'on a fraudé une fois, on ne pourra jamais se guérir de ce mal incurable. La constitutionnalisation de la commission indépendante de surveillance des élections dont on ne connaît pour le moment ni les prérogatives ni la composante et le mode de désignation de ses membres – une autre exception bien algérienne qui ne figure dans aucune Constitution au monde – ne paraît pas, aux formations politiques de l'opposition, une condition suffisante pour empêcher la fraude.

Même si, dans l'absolu, l'idée de cette commission, qui est une revendication pressante de l'opposition, n'est pas rejetée par celle-ci, dans son principe, mais dans l'instrumentalisation que le pouvoir voudrait en faire en l'utilisant pour soigner sa devanture démocratique, elle ne réglera pas l'équation démocratique en Algérie. A supposer que le pouvoir soit pour une fois sincère dans sa volonté exprimée d'aller vers un système électoral transparent et honnête, l'engagement vaut pour l'avenir.

Car il faudra attendre le vote de la Constitution révisée pour mettre en place cette commission de surveillance des élections. Mais en attendant, se pose la question de savoir si le choix souverain du peuple peut être respecté, sachant que le vote du projet de Constitution va se faire dans les mêmes conditions politiques, avec les mêmes institutions et les mêmes personnes, voire la même administration que celles qui ont prévalu lors des précédents scrutins contestés par l'opposition pour irrégularités.

Quel que soit le mode de scrutin pour lequel optera le président Bouteflika – le référendum ou le Parlement –, le projet passera comme une lettre à la poste. C'est cette politique du fait accompli que dénonce l'opposition. Celle notamment regroupée au sein de la Coordination pour les libertés et le transition démocratique (CLTD) qui oppose une autre démarche politique reposant sur la mise en œuvre d'une transition démocratique rendue, de surcroît, indispensable par l'état de santé de Bouteflika, selon elle.

Pour la CLTD, la révision de la Constitution ne doit être que l'aboutissement du processus des réformes politiques à engager et non pas le prélude au changement tel que préconisé le pouvoir.

Omar Berbiche

Audience 1 et Mazafran 2

07.11.15

Il est plus facile d'élire un Président que de le rencontrer. C'est ce que semble rappeler nombre de signataires de la demande d'audience qui vient d'être publiquement adressée au chef de l'Etat.

Cette initiative est symptomatique de l'impasse algérienne où des personnalités et des organisations, dont certaines ont longtemps accompagné le pouvoir, se retrouvent aujourd'hui contraintes de prendre à témoin l'opinion publique pour obtenir le droit d'être reçues à la Présidence. Les chances d'aboutissement de ce projet de rencontre paraissent menues. D'autant plus que l'arrière-pensée «médicale» de cette démarche est criante, si l'on en juge par la déclaration d'un de ses initiateurs, projetant de «vérifier s'il (le Président) est réellement en état de diriger le pays».

Empiéter sur les prérogatives du Conseil constitutionnel est un autre élément qui viendrait s'ajouter au désordre national en cours. Quand on a longtemps soutenu le Président, même dans les moments cruciaux de renouvellement de candidature, il serait plus cohérent de faire siennes les promesses de réaménagement de la Loi fondamentale devant, entre autres, élargir le droit de saisine du Conseil constitutionnel.

La stratégie de saturation du débat, adoptée également par le duo Ouyahia-Saadani ou la nébuleuse Mezrag, éloigne les chances d'une décantation de la scène politique et brouille les véritables enjeux posés au pays. L'interrogation sur la «paternité» des messages présidentiels, réitérée depuis des semaines par nombre de voix, notamment la patronne du PT, est en train de saturer l'opinion publique plus qu'elle n'éclaire le débat.

Du reste, il est notoire que les Présidents qui rédigent leurs discours sont extrêmement rares dans le monde.

Le constat des dérives oligarchiques et antidémocratiques du régime en place est partagé par toutes les organisations ayant une certaine autonomie politique. La problématique est de trouver les ressorts politiques, donc populaires, pour «aider le système à partir», comme le déclarait un membre de la CLTD. Cette structure transpartisane, militant pour une transition démocratique, avait introduit dans le débat la notion de «rapport de force» au sein de la population en faveur d'une alternative au pouvoir en place.

Une démarche radicale qui n'a pas coïncidé avec un certain projet de consensus national, qui se proposait d'impliquer les partis du pouvoir, est d'une tout autre nature que la dernière initiative réclamant une entrevue avec le Président.

Si le pouvoir est arrivé à une impasse historique, ne pouvant se régénérer par une simple révision des textes et une restructuration de ses services, il faut dire que l'opposition portant le projet d'un renouveau politique n'a pas encore réussi la jonction attendue avec la société. Alors que l'on promettait des actions populaires pour cette rentrée, les ambitions ont été finalement réduites pour annoncer que «l'ICSO prépare un Mazafran 2». Une instance absconse en un lieu jamais foulé par le commun des citoyens.

Djaffar Tamani

Temps durs pour l’Egypte

08.11.15

L’Egypte n’est pas prête à décoller. La destruction d’un avion russe au-dessus du Sinaï, qui a fait 224 morts, lui porte un coup dur dont les conséquences vont se faire sentir à moyen et long termes.

Depuis le début de l’année, le pays a connu des attentats ou tentatives d’attentat qui ont eu des répercussions mondiales, tout simplement parce qu’il est situé dans une zone extrêmement sensible et qu’il joue un rôle-clé au Proche-Orient. Charm El Cheikh, un site hautement touristique, a été particulièrement ciblé et les victimes russes étaient justement en vacances dans ce lieu paradisiaque qu’elles venaient à peine de quitter.

Depuis la chute du régime des Frères musulmans de Mohamed Morsi, il a été constaté une nette recrudescence des activités terroristes. Celles-ci visent à étouffer économiquement l’Egypte en s’attaquant surtout au secteur touristique qui entre pour 20% dans le PIB. Plus concrètement, les Egyptiens ont reçu 15 000 000 de touristes en 2014, chiffre qui va chuter à 10 000 cette année.

Pour 2016, la situation va empirer suite à la décision de la Grande-Bretagne, la France, la Belgique et la Russie, c’est-à-dire des pays qui fournissent le plus gros contingent de touristes avec l’Allemagne, d’interdire à leurs ressortissants de se rendre dans la célèbre station balnéaire.

Le Caire tente désespérément de calmer le jeu en soutenant que rien ne prouve que l’aéronef russe a été victime d’un attentat. Mais rien n’y fait. La panique risque au contraire de s’accroître à la suite de la publication d’un article de presse anglais disant qu’un missile a frôlé de peu un avion britannique en mai dernier au-dessus du Sinaï, une région où les terroristes islamistes sont extrêmement actifs avec des opérations récurrentes et qui montent en cadence.

Si la clientèle européenne n’est pas rassurée à temps, l’Egypte pourrait s’enfoncer dans une grave crise économique que les recettes fournies par l’élargissement du canal de Suez ne réussiront pas à éviter. Si la tendance au boycott s’accroît, l’Egypte pourrait même connaître une situation presque similaire à celle vécue par l’Algérie durant la décennie 1990, suite à une décision de François Mitterrand pour isoler totalement notre pays.

Le président Al Sissi, qui a sauvé son pays d’un péril vert certain, est confronté à une situation autrement plus délicate et plus porteuse de dangers. Daech pourrait bien exploiter une éventuelle crise pour recruter des terroristes, surtout que l’islamisme est en terrain conquis si l’on sait qu’il a infiltré et conditionné la société depuis Hassan El Banna.

Le raïs égyptien ne pourra compter que sur la répression. Il a totalement neutralisé la mouvance démocratique grâce à laquelle il est arrivé au pouvoir en se soulevant contre Morsi. Or, elle seule est en mesure de l’aider à récupérer la société et à combattre l’obscurantisme. Malheureusement, les autocraties arabes ne composent qu’avec elles-mêmes, excluant tout partage du pouvoir.

Tayeb Belghiche

Accompagner l'intérêt pour la lecture

09.11.15

Le 20e Salon international du livre d'Alger (SILA), qui s'est achevé samedi soir, s'impose désormais comme la plus grande manifestation culturelle en Algérie.

Avec plus de 1,5 million de visiteurs en dix jours, d'après les chiffres fournis par les organisateurs, le Salon d'Alger est le plus important en Afrique et dans la région arabe et est en passe de devenir parmi les plus visibles au monde.

Le Palais des expositions des Pins maritimes, construit à la fin des années 1960 selon une vision soviétique, n'est désormais plus en mesure d'accueillir autant de visiteurs.

Les infrastructures sont complètement dépassées, les parcs et les pavillons sont trop étroits et les services ne sont pas à la hauteur de l'événement, malgré les efforts des responsables de la Safex. Le Palais des expositions a besoin d'une rénovation qui respecte les normes architecturales contemporaines prenant en compte l'importante fréquentation.

Le SILA a encore une fois été l'occasion de confirmer que les Algériens s'intéressent au livre, adorent lire et découvrir les nouveautés littéraires, philosophiques et scientifiques.

Reste maintenant à accompagner cet intérêt exprimé collectivement. D'abord en encourageant la fabrication du livre par des formules efficaces de soutien économique et commercial. La nouvelle loi sur le marché du livre, applicable à partir de début 2016, devrait booster quelque peu le secteur de l'édition. Imposer «le prix unique» pour le livre au niveau national est déjà un pas important. L'élargissement du lectorat dépend également d'une politique étudiée des prix, surtout des ouvrages universitaires.

Ensuite, l'Etat doit contribuer à améliorer la distribution du livre partout dans le pays en soutenant les éditeurs. Accorder des facilités aux investisseurs ou éditeurs qui veulent ouvrir des librairies ou des espaces de lecture publique serait également un geste d'une grande signification de la part des pouvoirs publics.

L'Etat, en concertation avec les professionnels de l'édition, doit appuyer l'exportation du livre algérien en limitant les procédures administratives et financières. Il n'y a aucune raison pour que le livre algérien, écrit en arabe ou en français, ne retrouve pas sa place dans les librairies africaines, arabes ou européennes.

Plusieurs éditeurs africains présents au SILA ont exprimé le vœu de développer des partenariats avec leurs homologues dans le cadre de la coédition. Investir les marchés africains, arabes et méditerranéens doit être l'un des axes prioritaires de la diplomatie culturelle à travers l'appui de l'exportation, dans de bonnes conditions, des œuvres littéraires et artistiques algériennes. Un bon roman est également un excellent ambassadeur comme peut l'être un film de qualité. Pas besoin de le démontrer.

Fayçal Métaoui

Risques calculés

10.11.15

Les derniers développements de la scène nationale montrent que le risque d'explosion sociale est de même niveau que celui de l'implosion du système.

L'on ne sait pas si le président de la République a la pleine maîtrise des affaires du pays, mais il est clair qu'il n'a plus un total contrôle sur le sérail et ses dépendances qui ont servi jusqu'ici à asseoir son pouvoir. Les «anti-4e mandat», la mobilisation des chômeurs et autres révoltes ponctuelles ont quasiment disparu des radars. A présent, c'est le système qui fait la guerre à lui-même.

L'«appel au calme» lancé par le chef de l'Etat à l'occasion du 1er Novembre semble tomber dans l'oreille d'un sourd, ce qui n'est pas surprenant au regard de la sénescence du personnel politique qui continue de s'adresser à l'opinion publique. La teneur de ce message présidentiel a été démentie, le jour même de sa publication, par un ancien ministre de l'Intérieur et président du MALG, une organisation qui continue à hanter les esprits bien après la défunte SM et la toute puissance du DRS.

La déclaration-agression de Ould Kablia à l'encontre de la mémoire de Abane Ramdane a fait découvrir aux Algériens que le pays a été gouverné – et continue sans doute de l'être – par un personnel qui ne peut pas, historiquement et culturellement, construire l'avenir vu qu'il renie le passé, notamment le combat des hommes qui ont, grâce justement à leur tempérament et leur volonté de fer, rendu l'indépendance possible.

Une semaine après l'embarquée de l'ex-ministre de l'Intérieur, c'est une demande d'audience au Président qui fuse dans le débat public, émanant de personnalités qui ne s'étaient pas illustrées auparavant par une défiance envers le chef de l'Etat. Si certaines voix de l'opposition engrangent cette démarche susceptible de resserrer l'étau autour du cercle présidentiel, une forme de circonspection marque l'opinion publique, qui y voit un nouveau soubresaut au sein du système.

La question de l'aptitude à assumer la fonction présidentielle pouvait être soulevée au moment où le pouvoir lançait la machine du 4e mandat, il y a deux ans. La campagne électorale par procuration annonçait sans fioriture un exercice de pouvoir par délégation. Les images des cérémonies de dépôt de candidature puis de prestation de serment ont fini par installer dans le pays une certaine fatalité d'un pouvoir amoindri, devant réduire les activités officielles à leur plus simple expression.

Si la mobilité s'est évaporée au palais d'El Mouradia, la capacité manœuvrière doit y rester intacte. Dans le cas où la Présidence déciderait d'accéder à la demande d'audience dans le but de faire retomber la fièvre montante, ce serait avec un risque calculé.

Des échos évoquent une éventuelle audience restreinte qui donnerait un cachet quasiment diplomatique à l'entrevue et intégrerait le dispositif médiatique du pouvoir.

Entre restructurations et affrontements feutrés, le pouvoir continuera à maintenir un règne bancal jusqu'au jour où la misère mettra des visages inconnus sur une révolte trop longtemps contenue.

Djaffar Tamani

«Lâcher la proie pour l'ombre»

11.11.15

En dépit des efforts du gouvernement et du battage médiatique qui a précédé l'opération de bancarisation de l'argent «informel» – ou plutôt en circulation dans le circuit parallèle –, les premiers résultats sont loin de répondre aux attentes officielles.

Trois milliards et demi de dinars à peine ont été «récoltés» sur les 1300 qui circulent sur les marchés noir et gris, en marge des réseaux officiels. Une goutte d'eau dans un océan quand on sait que le gouvernement lui-même avait estimé, en mars dernier, lors des Assises du commerce extérieur, que plus 3700 milliards de dinars, soit 40 milliards de dollars, «transitent» par la sphère informelle...

Le faible taux de bancarisation enregistré depuis le lancement de l'opération, il y a trois mois, peut être assimilé à un constat d'échec. Et ce, en dépit des assurances des initiateurs de cette opération et des garanties avancées quant à la sécurisation et la promesse à l'égard des dépositaires de ces fonds qu'ils ne seraient pas inquiétés par l'administration fiscale en contrepartie d'un faible prélèvement de 6% sur les montants déposés dans les banques.

Le résultat enregistré confirme quelque part les doutes et le scepticisme des experts et des observateurs sur la valeur opératoire d'une telle démarche des pouvoirs visant, pour certains, à rendre «blanc» un argent qui ne l'est pas.

Y compris, dans ce cas de figure, la méfiance est de mise de la part des opérateurs comme des «barons» de l'informel vis-à-vis d'un procédé frappé lui-même de suspicion au départ, tant il a été initié dans un contexte politique, économique et social d'une totale opacité aussi bien pour ce qui est des véritables centres de décision que pour les buts recherchés et pour quelles finalités. Tout ceci est aggravé par un environnement international qui est loin d'être favorable à l'économie et aux finances nationales.

Cela n'a fait amplifier les doutes des opérateurs et des détenteurs de capitaux en circulation dans les circuits non officiels.

Alors que le gouvernement ne compte que sur l'incitation suscitée par le faible taux de prélèvement, force est de constater qu'à l'opposé, les «retours sur investissement» sont de l'ordre du double ou du triple dans la sphère informelle. En d'autres termes, des gains faramineux attendent leurs détenteurs et surtout à très court terme.

On les voit mal, par conséquent, accepter de «lâcher la proie pour l'ombre» et opter pour l'immobilisation d'un tel argent alors qu'il peut leur rapporter deux ou trois fois plus dans des opérations «d'import-import», par exemple. Ce qui est impossible dans un environnement bancaire dominé par une orthodoxie financière.

Le manque de visibilité, né de l'immobilisme d'un pouvoir autoritaire, ressenti y compris – et surtout – chez des opérateurs activant dans l'informel, ne peut qu'aboutir à un tel désintérêt ou, pour le moins, à un faible attrait pour la démarche du gouvernement. Une posture de «wait and see» que l'on retrouve malheureusement partout ailleurs.

Reda Bekkat

Le syndrome de la blouse blanche

12.11.15

L'impasse politique dans laquelle se trouve le pays semble désormais totale. Toutes les tentatives pour dépasser la crise, à commencer par celle du pouvoir à travers ses promesses de «réformes politiques» et ses relais interposés, en passant par l'initiative de l'opposition, regroupée notamment au sein de la Coordination pour les libertés et la transition démocratique (CLTD), et jusqu'à la toute dernière démarche illustrée par la lettre des «19 personnalités» qui ont sollicité une entrevue avec le président Bouteflika, ne sont pas parvenues à trouver le chemin du dialogue politique pour une solution consensuelle à la crise.

Le geste des «19» aurait pu contribuer à desserrer l'étau autour de Bouteflika si ses conseillers n'avaient pas vu dans cette démarche un crime de lèse-majesté. Car à bien lire et relire le contenu de leur missive, les signataires ont pris toutes les précautions de style, réaffirmant haut et fort la légitimité des institutions élues pour que leur initiative ne soit pas comprise, dans l'entourage du Président, comme celle d'un collège de médecins chargé d'établir un bilan (critique) de santé de Bouteflika. Cela n'a apparemment pas convaincu le chef de l'Etat et ses conseillers

. La présence dans le groupe des «19» de certains noms qui sont portés au crédit de Bouteflika, à qui ils doivent leur nomination à de hauts postes de responsabilité et d'autres qui ont cautionné le 4e mandat, a fait que cette mission – qui se voulait citoyenne et «de bonne volonté», selon ses membres – ne pouvait qu'être vue avec circonspection par l'opposition.

Laquelle a tout de suite suspecté une ruse de guerre pour – c'est selon – sauver Bouteflika, faire amende honorable et se faire pardonner leurs accointances passées avec le pouvoir, voire se venger de ceux qui se sont accaparés la parole et les prérogatives de Bouteflika pour avoir été éjectés de leur poste.

Il n'est pas surprenant qu'au regard du caractère hétéroclite du groupe des «19» – dont il est difficile de trouver des affinités politiques entre ses membres – cette démarche ne reçoive l'onction ni du pouvoir ni de l'opposition. Le premier voyant dans ce geste un acte de trahison de personnes supposées acquises à jamais à Bouteflika ; l'opposition suspectant une manœuvre politique du système.

Un nouvel épisode de la passe d'armes pour la succession que se livreraient les clans du système.

En tout état de cause, cette nouvelle initiative qui a immanquablement un contenu et un prolongement politiques, même si ses animateurs se défendent d'un tel procès qui leur est fait par leurs détracteurs, a au moins le mérite de rappeler que tout ne baigne pas dans l'huile dans le système de gouvernance du pays.

C'est la problématique de l'exercice du pouvoir présidentiel qui est posée de manière sous-jacente, mais clairement assumée à travers la question de savoir qui gouverne le pays.

Nul doute que la présence (fortuite ?) au sein du groupe des «19» d'un médecin respecté et respectable, en la personne du professeur Aberkane, a dû provoquer, au palais présidentiel, par rapport à cette initiative, une réaction du syndrome de la blouse blanche avec toutes les arrière-pensées politiques que cela implique.

Omar Berbiche

Justice globale

14.11.15

Cérémonie festive à l'ambassade d'Algérie à Washington en novembre et procès pour corruption au tribunal de Milan en décembre. C'est le triste spectacle que donnent à l'international les protagonistes du malheur algérien.

Si nos députés à l'Assemblée nationale poursuivent le cycle de la «naïveté politique» en interpellant le gouvernement sur le sort des poursuites judiciaires à l'encontre d'anciens hauts responsables, comme Chakib Khelil, les juges italiens en charge du dossier Saipem démêlent avec succès l'écheveau du réseau de corruption qui s'était développé dans les marchés conclus avec Sonatrach. Alors que toutes les voies de recours démocratiques ont été obstruées par le pouvoir en place, ce sont des juridictions étrangères qui nous renvoient l'image piteuse de notre système de gouvernance.

Il y a quelques jours, rien ne semblait arrêter l'entreprise de réhabilitation de l'ex-ministre de l'Energie, invité le 1er novembre à l'ambassade d'Algérie à Washington. Amar Saadani s'autorisait à attribuer un certificat d'intégrité et de compétence à celui que l'opinion publique considère comme la partie visible du système de corruption qui dilapide les richesses du pays depuis plus d'une décennie.

Le pouvoir qui venait d'évacuer d'un revers de main l'initiative de l'ex-groupe des 19 affichait une volonté de redorer son blason et de blanchir ses dignitaires malmenés ces dernières années par la justice intra-muros. L'opinion publique n'a pas manqué de remarquer que le dernier mouvement dans le corps des magistrats a incidemment touché le procureur général qui avait annoncé des mandats d'arrêt contre Khelil et des membres de sa famille. Au moins un secteur, celui de la justice, était mis en stand-by dans la foulée des réaménagements des appareils de l'Etat.

Cette récente entreprise d'auto-réhabilitation au sein du sérail livre un certain éclairage sur la portée politique de la «restructuration des services», qui a tenu en haleine l'opinion nationale durant tout l'été. Il apparaît qu'à travers son projet de consécration de «l'Etat civil», le pouvoir proposait en fait, en vente concomitante, la mise hors service des structures d'enquête échappant au contrôle de l'Exécutif.

C'est le seul pouvoir au monde qui peut annoncer en même temps l'avènement d'un système civil et transparent, tout en piétinant le projet d'une justice indépendante.

Cette démarche parrainée par l'incroyable Saadani vient de recevoir un désaveu planétaire puisque, dans le même pays où Khelil était reçu avec les honneurs à l'ambassade d'Algérie, les juges milanais ont ordonné la saisie des actifs des hommes révélés dans le dossier comme étant proches de l'ex-ministre de l'Energie.

Si la marge de manœuvre est maximale au niveau national pour un régime qui a réussi à désactiver tous les contre-pouvoirs, elle est dérisoire dans un monde où tout est globalisé, y compris la justice. On ne peut pas se féliciter qu'un consortium international intervienne pour réparer un câble sous-marin de fibre optique, permettant de remettre en service nos administrations, et découvrir avec stupeur que des juges étrangers pointent les travers dans la gestion de nos affaires.

Djaffar Tamani

Emotion partagée

15.11.15

La France frappée au cœur. Des actes de guerre dans les rues de Paris ont provoqué un effroyable carnage. Cette attaque terroriste est d'une ampleur inégalée pour les Français. Les spécialistes du terrorisme s'attendaient, au demeurant, à un attentat d'une telle importance, après l'assassinat des journalistes de Charlie Hebdo, en janvier dernier.

Le Renseignement intérieur a-t-il failli ? Pourquoi un tel acharnement contre la France et les Français ? Est-ce la position de Paris sur la Syrie qui a conduit à l'instauration d'une vraie guerre contre ce pays ?

Les images que nous recevons sont effroyables, choquantes et inadmissibles. Elles nous replongent dans l'Algérie des années 1990, celle des années noires avec ses 200 000 victimes, mais hélas ! sans l'élan de solidarité tout naturellement exprimé à la France.

L'Algérie faisait face, dans la douleur et la solitude, à l'intégrisme armé, lourdement financé par l'Arabie Saoudite et, à un degré moindre, par l'Iran. Les nations occidentales ne voulaient pas trop s'impliquer dans la «guerre civile algérienne». Notre pays était bien isolé, l'armée boycottée...

Le terrorisme, produit de l'extrémisme religieux, n'a pas de frontières. Il est abject, sans retenue. Il est à l'origine de «véritable crime contre l'humanité», comme l'a souligné très justement le président Bouteflika dans son message de soutien à son homologue français. L'intégrisme forme des machines à tuer.

La stratégie consiste à endoctriner les jeunes pour en faire des bombes humaines, des criminels sans la moindre faiblesse ni retenue – la tactique des attentats-suicide, comme l'ont vécu douloureusement les Parisiens, est imparable.

La Syrie et l'Irak sont devenus, en quelques années, un grand champ d'entraînement pour des milliers de jeunes Européens et Arabes qui seront, ensuite, renvoyés dans leur pays d'origine pour instaurer le désordre, poussant les populations européennes à rejeter massivement les musulmans.

Ce processus vise à aboutir à l'instauration de lourdes fractures civilisationnelles. La Tunisie et la Libye ont également subi de telles politiques déstabilisatrices.

Les guerres – ouvertes ou secrètes – menées contre les pays du Moyen-Orient n'ont-elles pas favorisé l'éclosion de Daech, principal vecteur de cette stratégie diabolique ? L'Occident n'a-t-il pas laissé le chaos s'installer dans ces pays en armant certaines factions islamistes ?

La guerre déclarée contre l'Irak produit encore ses effets destructeurs. Autant de questions qui reviennent aujourd'hui à la surface après la série d'attaques terroristes sans précédent qui a ébranlé la France.

Nous sommes autant concernés que les Français par ce terrible drame en raison de la présence, dans ce pays, d'une forte communauté d'origine algérienne. Tout autant que les Arabes et les musulmans, elle risque d'être mal vue et stigmatisée pour des crimes qu'elle condamne et rejette sans la moindre ambiguïté. Elle va être, à nouveau, la cible de l'extrême droite française et de tous ceux pour qui l'étranger est le problème.

Face à ce désordre, la réponse ne peut être que politique en favorisant très fortement, de part et d'autre, le vivre-ensemble, loin des surenchères extrémistes et des politiques de rejet.

Omar Belhouchet

Parlez aux Algériens

16.11.15

Si le «groupe des 16» est définitivement convaincu que le président de la République ne les recevra pas, alors il n'a d'autre solution que de se tourner vers l'opinion publique nationale.

Il devra livrer aux Algériens ses informations sur ce qu'il a qualifié de «graves détournements de la décision présidentielle» et de «dangereuses dérives des institutions» de la République.

Il ne peut plus garder pour lui les faits qu'il détient dès lors que le chef de l'Etat ne voudrait pas en prendre connaissance, par son libre arbitre ou parce qu'une ou plusieurs forces (lesquelles ?) l'en empêcheraient.
Le «groupe des 16» a jeté un pavé dans la mare et a déstabilisé le sérail.

Ses accusations sont aujourd'hui sur la place publique et ne lui appartiennent plus. Les Algériens ont suffisamment de discernement pour faire bon usage des faits qu'il serait susceptible de leur livrer, c'est-à-dire les interpréter dans le sens de l'intérêt national.

Une convergence d'idées pourrait se créer entre le groupe et l'opinion publique et ce serait un excellent pas pour la recherche de la vérité dans le maelstrom de mauvaise gouvernance qui engloutit le pays.

En elle-même, l'initiative des 16 a été une preuve de courage, notamment pour les personnalités qui ont toujours soutenu, contre vents et marées, le président Bouteflika, ne se permettant aucune remarque à son égard, de quelque nature qu'elle soit.

Ce courage, le groupe l'a poursuivi aujourd'hui en cassant un tabou, celui d'un Président omnipotent, seul dans sa tour d'ivoire, faisant et défaisant les hommes et les événements. Bouteflika est pris en otage, dit-il, ni plus ni moins.

L'initiative a suscité le courroux de ceux qui se sont autoproclamés gardiens du temple, à la faveur de la maladie du président de la République.

Ces derniers ont dressé un cordon sanitaire autour de lui, s'en sont approprié, parlant en son nom, à leur tête les patrons de deux des partis de la défunte coalition présidentielle, Amar Saadani et Ahmed Ouyahia.

Ceux-ci ont fini par révéler leur vrai visage en se livrant une guerre sans merci, ne s'embarrassant même pas d'afficher une entente de façade. En réalité, Abdelaziz Bouteflika ne les a jamais intéressés. Ni sa politique ni sa santé.

Le chef de l'Etat n'a été pour eux qu'un faire-valoir et un tremplin. Avec sa santé déclinante, il est devenu un instrument entre leurs mains et entre celles d'autres personnalités de son entourage immédiat.

Dénoncée par le «groupe des 16», l'usurpation des prérogatives présidentielles est un aspect essentiel de la grave crise politique que traverse le pays.

Elle peut expliquer nombre de faits constatés ces derniers mois, parmi eux le limogeage brutal de généraux accompagné d'emprisonnements inexplicables, les scandales à répétition liés à la corruption (Sonatrach, autoroute Est-Ouest), les campagnes contre des personnalités de la société civile (Issad Rebrab).

Sur fond de grave crise économique qui rogne les quelques acquis sociaux enregistrés ces dernières années et qui risque, si aucun sursaut politique n'est enregistré, de faire basculer la population dans la précarité la plus totale. Sans oublier les périls sécuritaires qui menacent le pays tant au plan interne qu'au niveau des frontières.

Ce qui vient de se passer en France interpelle également l'Algérie, mise elle aussi dans le collimateur du groupe Daech et des groupes qui lui sont affiliés sur le territoire national. Les Algériens doivent être informés de tout ce qui se passe dans leur pays, bien plus que ne le fait la presse, forcément d'une manière incomplète.

Le «groupe des 16» peut les aider en se tournant vers eux. S'il ne le fait pas, son initiative n'aura servi en fin de compte à rien, sinon à créer un buzz médiatique. Elle serait frappée de suspicion...

Ali Bahmane

L'exorcisme

17.11.15

A bien décrypter la déclaration faite, dimanche, sur les ondes de la Chaîne III de la Radio nationale, par M. Talbi, directeur général des libertés publiques au ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, l'Algérie est parée contre le phénomène de la radicalisation et de la contagion au virus Daech.

Argument avancé : le nombre moins élevé, par rapport à d'autres pays, des jeunes Algériens ayant rejoint l'organisation terroriste. Une déclaration qui vient contredire les accusations récurrentes portées contre notre pays qui est considéré, du fait de la décennie noire, comme un laboratoire du terrorisme. Même des pays supposés amis, à l'instar de la Tunisie, ne s'embarrassent pas, et cela au plus haut niveau de l'Etat, de faire écho à ce genre d'accusation.

C'est devenu un réflexe atavique chez nos responsables que de se montrer toujours sereins et jamais ébranlés par les événements, même lorsque le danger est à notre porte.

Que n'a-t-on pas bercé les Algériens de déclarations faussement rassurantes visant à faire croire que l'Algérie n'est pas touchée par la crise et ne le sera pas, alors que tous les signes d'un naufrage annoncé, confirmés au demeurant par des experts indépendants, étaient là ? Avec le même aplomb, on cherche aujourd'hui à convaincre par des petites phrases, par un douteux exercice d'exorcisme dont on craint qu'il ne reflète pas la réalité du terrain, que Daech n'a aucune chance de s'implanter en Algérie et que nos jeunes ne sont pas tentés de s'enrôler dans ses rangs. Alors que le monde entier est sur le pied de guerre, se mobilise pour combattre ce fléau, les autorités algériennes affichent une étonnante sérénité laissant croire qu'elles ont une maîtrise totale de la situation.

Le rapt et l'exécution de l'alpiniste français Hervé Gourdel, qui a révélé au grand jour la présence dans nos montagnes de groupes terroristes lourdement armés se revendiquant de l'organisation Etat islamique, avaient suscité une grande inquiétude au sein de l'opinion. La mobilisation par l'ANP dans la région de Bouira d'importants moyens militaires pendant de longs mois avait permis de neutraliser le groupe auteur de l'assassinat du Français. Pour autant, le mal a-t-il été extirpé de la racine pour penser que l'Algérie est un havre de paix que rien ni personne ne pourra ébranler ?

Alors qu'ailleurs une véritable traque est engagée contre les «djihadistes» qui rejoignent l'organisation Daech, que des actions soutenues sont menées au plan de la surveillance des jeunes susceptibles de basculer et de la déradicalisation pour ceux qui reviennent des zones de combat, en Algérie, le sujet est tabou.

On parle officiellement de moins d'une centaine de jeunes partis faire le «coup de feu» dans les rangs de Daech. Qui sont-ils ? Comment en sont-ils arrivés à franchir le pas de la radicalisation ? Y a-t-il parmi eux des éléments qui sont rentrés volontairement au pays ou ont été interceptés par les services de sécurité ? Qu'est-il fait concrètement, au plan du travail pédagogique de déradicalisation, pour extirper nos jeunes des griffes des marchands de mort ?

Y a-t-il une coopération étroite et loyale avec nos partenaires étrangers dans le domaine de l'échange de renseignements ? Quand on apprend qu'un des kamikazes auteurs des attentats de Paris, qui était sous haute surveillance policière en France, avait effectué récemment un séjour en famille en Algérie, il est permis d'en douter.

Omar Berbiche

Lueurs d'espoir sur la Syrie

18.11.15

On est peut-être «à quelques semaines seulement d'une grande transition politique entre le régime de Damas de Bachar Al Assad et l'opposition». C'est ce qu'a déclaré hier le secrétaire d'Etat américain

C'est ce qu'a déclaré hier le secrétaire d'Etat américain, John Kerry, lors de son passage à Paris. Avec une telle perspective, on peut espérer voir enfin une action multiforme entre les Occidentaux, la Russie, les pays voisins de la Syrie (dont l'Iran et l'Arabie Saoudite), en vue de l'élimination de l'Etat islamique (EI/Daech).

Et surtout assister à la fin des compromissions, des faux calculs géostratégiques pour contenir un Iran chiite dont les prétentions de puissance régionale suscitaient les pires appréhensions chez les monarchies sunnites entre autres, à leur tête l'Arabie Saoudite.

Craintes partagées également par la Turquie d'Erdogan qui était opposée, jusqu'à récemment, à l'ouverture d'un front militaire opérationnel à partir des territoires kurdes syriens, de peur d'une «contamination» du Kurdistan turc où règne le PKK de Abdullah Ocalan, emprisonné depuis 1999 par Ankara.

Les attentats terroristes de Paris du 13 novembre, revendiqués par Daech, ont sans doute été le facteur déclenchant de cette prise de conscience des Occidentaux de la menace que représente cette entité Etat islamique, disposant d'un territoire à cheval sur deux pays (l'Irak et la Syrie), bénéficiant surtout de moyens considérables humains et financiers.

Pas moins de 45 000 combattants, pour moitié des mercenaires étrangers dont la majorité est originaire de pays occidentaux, représentant un risque majeur et permanent non seulement pour la région du Proche-Orient, mais aussi pour l'Europe promise à d'autres «11 Septembre» tout aussi, sinon plus sanglants que celui de 2001, par Abou Bakr El Baghdadi, émir autoproclamé de l'EI.

Ce que la nébuleuse Al Qaïda de Ben Laden n'a pas réussi à faire depuis les attentats contre le World Trade Center, en propageant son label de la terreur à travers la planète, Daech prétend vouloir l'instaurer en moins de temps et de manière spectaculaire à travers différentes régions du globe : attentat contre un avion de ligne russe au-dessus du Sinaï, voitures piégées au Liban, tueries et massacres à Paris...

La conférence de Vienne sur la Syrie et sans doute plus encore la rencontre du G20 en Turquie ont permis d'aplanir les différends sur la manière d'aborder la crise syrienne et, du même coup, l'élimination de Daech et de la menace planétaire qu'il représente. Le «tête-à-tête» imprévu et inattendu entre Vladimir Poutine et Barack Obama, en marge du G20 a, on s'en doute, servi à cela.

Longtemps coincée dans le «ni ni» (ni Bachar Al Assad ni Daech), la position des Occidentaux, à l'instar de la diplomatie française, vient de connaître, depuis le 13 novembre, un fléchissement.

Au point où certains observateurs parlent d'un virage à 180 degrés de la politique française, qui considère désormais la mise hors d'état de nuire de l'entité d'Al Baghdadi comme la priorité.

D'ailleurs, le président François Hollande a prévu de rencontrer ses homologues américain, russe et iranien afin d'élaborer la stratégie à adopter pour arriver à cette fin. En attendant, on parle d'ores et déjà de collaboration entre les services de renseignement pour parer à tout danger d'attentat dans les jours qui viennent.

Reda Bekkat

Qui sont les maîtres de Daech ?

19.11.15

Les attentats de Paris n'ont pas fini de livrer leurs secrets. Une certitude : si dans les années 1990, l'Algérie a été seule, confrontée au terrorisme, et ses mises en garde sur la nature transnationale du phénomène n'ont pas été entendues, le monde entier a pris aujourd'hui conscience que la menace est planétaire.

De ce fait, la mobilisation est totale. Désormais, les positions de Daech en Syrie et en Irak sont frappées avec plus d'efficacité et plus souvent, surtout depuis que la Russie s'est impliquée dans la guerre. Mais bizarrement, si la détermination est réelle pour l'éradication du terrorisme, certains pays, surtout occidentaux, ne veulent pas s'attaquer à la racine du mal.

Qui est Daech ? D'où sort-il ? Qui sont derrière lui ? Voilà une organisation criminelle qui apparaît brusquement et brutalement sur la scène avec ses armes lourdes, ses chars, ses hommes aguerris qui ont occupé de grands espaces et des cités en Irak et en Syrie de façon foudroyante et avec une extraordinaire rapidité.

Eric Denécé, un ancien des Services de renseignement français et spécialiste du terrorisme, n'est pas passé par 36 chemins pour révéler que trois pays, en l'occurrence la Turquie, l'Arabie Saoudite et le Qatar, sont derrière l'organisation de Abou Bakr Al Baghdadi. Il n'est pas le premier à formuler une telle accusation et on n'a aucune raison d'en douter.

Sortie du néant, une véritable armée a occupé la scène et a remporté des victoires que seule une armée professionnelle bien entraînée est en mesure de gagner. Daech gère aujourd'hui des puits de pétrole avec le concours d'ingénieurs venus des quatre coins du monde, ce qui lui rapporte 1,5 million de dollars par jour. Des chaînes de télévision européennes ont montré des camions citernes par centaines transportant le brut en direction de la Turquie, où il est acheté à 30 dollars le baril. Et le gouvernement de Tayyip Erdogan ferme les yeux sur ce trafic qui profite grandement à l'économie turque. Des faits qui donnent de la consistance aux révélations de Denécé.

On sait que les régimes d'Ankara, de Riyad et de Doha, qui sont sunnites, ont une haine mortelle pour le chiisme qu'ils considèrent ennemi de l'islam avant toute autre religion. Leur fanatisme et leur intolérance sont tels qu'ils ne reculeraient devant aucun crime pour s'imposer dans la région. C'est ce qui explique leur acharnement contre le régime tout aussi criminel de Bachar Al Assad. Ils sont riches et puissants, ce qui fait qu'ils ont de grands moyens de pression sur les pays démocratiques.

Ces derniers, mus par l'appât du gain et la recherche permanente de marchés, ne sont pas prêts à froisser de tels clients, fussent-ils mettre le feu à l'Europe. Le président François Hollande s'est contenté de dire que l'opération a été planifiée en Syrie sans donner la moindre piste sur les véritables commanditaires. Cela veut dire que l'Europe et l'Amérique ne sont pas prêtes à aller à la dénonciation directe des maîtres de Daech. Peut-être que l'intervention de la Russie va changer la donne parce qu'avec Poutine, on ne badine pas et ce n'est pas du bluff de sa part lorsqu'il annonce que les responsables du crash de l'avion russe à Charm El Cheikh vont être punis.

Tayeb Belghiche

Constance de l'ONU

21.11.15

L'ONU s'apprête à rappeler une vérité incontestable à laquelle seul le Maroc croit pouvoir s'opposer. Il s'agit du conflit du Sahara occidental que l'ONU continue à gérer dans la constance malgré les blocages auxquels se heurte le plan de paix conclu en 1990. L'envoyé spécial du Secrétaire général de cette organisation doit arriver dans la région pour une nouvelle mission entrant justement dans le cadre de ce plan prévoyant l'autodétermination du peuple du Sahara occidental.

Un procédé courant, mais également une manière de considérer le récent déplacement du souverain marocain dans ce territoire pour ce qu'il est, un exercice sans le moindre effet sur le dossier, le Sahara occidental étant encore et toujours considéré comme un territoire non autonome et ne faisant en aucun cas partie du Maroc. Par la voix de son conseiller juridique, l'ONU a, en 2002, rendu un avis faisant du Maroc une force d'occupation et en aucun cas une puissance administrante.

Voilà une vérité rappelée et même respectée par les alliés du royaume, qui a opté pour d'autres voies pour faire entériner sa politique d'occupation. Il s'agit du pillage des ressources de ce territoire régulièrement dénoncé par les organisations internationales. Tout récemment encore, 243 d'entre elles avaient attiré l'attention sur ce sujet, soulignant que les autorités marocaines ont donné des concessions de recherches pétrolières à plusieurs compagnies étrangères.

En ce sens, les Etats-Unis ont exclu ce territoire de l'accord de libre échange conclu avec le Maroc. Outre ce texte bilatéral, les Etats-Unis ont même apporté leur soutien à l'émissaire de l'ONU face au Maroc qui voulait que Christopher Ross soit dessaisi du dossier. Ou encore restreindre le cadre de ses déplacements, amenant tout récemment l'ONU à souligner avec force que son émissaire a le droit de se rendre au Sahara occidental, alors que le Maroc s'y oppose, ainsi que l'a déclaré son ministre des affaires étrangères. Il ne resterait plus alors qu'à lui fixer sa feuille de route, en fait la réécrire, car il en a une.

Plus généralement encore, toutes les thèses marocaines ont été rejetées aussi bien en ce qui concerne ce que présente ce pays comme éléments de souveraineté, tels les frontières et son intégrité territoriale. Un discours jugé sans consistance et sans le moindre fondement en ce sens, considère-t-on, que ne pèse pas la moindre menace sur ces éléments tels que reconnus par la communauté internationale et qui ont servi de base à son admission au sein de l'ONU.

Pour ce qui est cette fois des réfugiés sahraouis, avant même de quitter son poste, l'ancien secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, avait cru utile de mettre les choses au clair en déclarant qu'il ne s'agissait pas de «séquestrés», mais de personnes qui avaient fui la répression marocaine, considérées comme telles par les organisations internationales. Le discours du roi n'aura donc servi à rien. Quant à l'ONU, elle fait encore et toujours preuve de constance.

Mohammed Larbi

Le pétrole et la guerre

22.11.15

Il est à la fois au cœur des conflits et le nerf de la guerre. L'or noir suscite les convoitises et réveille toutes sortes de visées, y compris les plus meurtrières. Les derniers attentats terroristes, du Liban au Mali en passant par les carnages de Paris, ont mis en exergue le danger que représente pour une majorité de pays et d'Etats l'existence d'une organisation comme Daech, qui contrôle une région qui couvre en gros la moitié de la Syrie et un bon quart de l'Irak...

Même si, en six mois, l'entité qui se fait appeler «Etat islamique» a perdu près de 25% des territoires sous sa coupe suite aux attaques et aux bombardements occidentaux et russes, cette «centrale du terrorisme international» reste encore assise sur un véritable butin de guerre estimé à plus de 2000 milliards de dollars et demeure aussi puissante qu'il faudra sans doute plusieurs années pour l'anéantir, selon les experts.

Le trésor de guerre sur lequel elle a mis la main est constitué non seulement de puits pétroliers qui lui rapportent jusqu'à un million, voire 1,5 million de dollars par jour, mais aussi des avoirs des banques de la région sous son contrôle et le patrimoine historique qui lui sert pour alimenter toutes sortes de «juteux» trafics.

Il aura fallu plus d'une année et cette série d'attentats plus meurtriers les uns que les autres pour que les Occidentaux comprennent que l'éradication de Daech/EI passe par une lutte acharnée, non seulement militaire, mais également par un assèchement des sources de financement et la neutralisation des réseaux internationaux qui lui permettent de survivre, de maintenir «la tête hors de l'eau».

En effet, on sait aujourd'hui que si l'organisation terroriste peut écouler son pétrole hors des frontières, c'est grâce à des complicités et des accointances, au vu et au su des autorités officielles des pays voisins, limitrophes de l'entité EI/Daech, la Turquie et la Jordanie notamment. On a même dit au sein de l'opposition en Turquie qu'un des fils du président Erdogan «tremperait» dans ce genre de trafic...

De manière générale, sa survie et ses capacités de nuisance, Daech les doit au fait qu'il a su, jusqu'à la veille des derniers attentats, tirer profit de la diplomatie internationale vis-à-vis de la crise syrienne et de la manière de la régler. Et par la même, espérer mettre fin à la crise humanitaire sans précédent qui a poussé des millions de Syriens à l'exil et causé la mort de plusieurs centaines de milliers d'autres.

Pour avoir longtemps fermé les yeux sur l'effet dévastateur du wahhabisme dans la région et au-delà, les Occidentaux se sont laissés enfermer — par calcul sans doute — dans un piège dont le dessein est d'écarter les ambitions de puissance régionale d'un Iran chiite. Une menace aux yeux des monarchies du Golfe et du régime islamo-conservateur et sunnite d'Erdogan.

Maintenant que les Occidentaux et les Russes semblent converger — du moins en intention — sur la manière de «traiter» Daech de façon multiforme et non pas exclusivement à partir d'opérations militaires ponctuelles, on peut espérer une plus grande coordination dans la lutte contre cette centrale du terrorisme international aussi bien dans les objectifs que dans les moyens. Une lutte de tous les instants, y compris contre les ramifications terroristes en Europe, en Afrique et dans les régions du globe et les réseaux qui leur permettent d'être financées, armées, etc. La communauté internationale, à travers ses organisations, peut mener ce combat à terme.

Le règlement de la crise syrienne contribuera nécessairement à l'élimination de ce cancer qu'est Daech et permettra aux Syriens de recouvrer leur souveraineté sur l'ensemble de leur territoire.

Reda Bekkat

Effets pervers de la communication

23.11.15

Ahmed Ouyahia, secrétaire général par intérim du Rassemblement national démocratique (RND) et chef de cabinet à la présidence de la République, est connu pour être l'homme rouleau compresseur du régime.

Son passage, samedi, sur le plateau de la chaîne de télé privée Dzaïr News appartenant à Ali Haddad, patron du Forum des chefs d'entreprises (FCE), pour un entretien-fleuve, a confirmé une fois de plus que M. Ouyahia n'a pas changé d'un iota dans sa vision de la démocratie, du pluralisme et de l'Algérie de demain.

Au fil de l'entretien, le citoyen se voit soumis à un exercice de communication politique où il n'est pas toujours facile de saisir le fond de sa pensée tant il cultive l'art de souffler à la fois le chaud et le froid. Attaquer de front ses adversaires politiques avec son arme préférée : l'argutie qui tient lieu d'argumentaire, les formules inspirées du terroir, le mépris et la raillerie.

A force de changer de casquette de chef de parti et de haut responsable de l'Etat présenté comme proche de Bouteflika et du clan présidentiel, et cela tout au long de l'entretien, on ne sait plus à un moment donné qui est qui et quel sens donner à ses réponses.

Ouyahia passe ainsi allégrement de représentant officieux à porte-parole officiel ou semi-officiel non assumé mais fortement suggéré par ses commentaires, laissant l'opinion et les acteurs politiques se livrer à toutes sortes de lectures pour en saisir le sens caché.

Samedi, il a encore donné la parfaite illustration de l'ambivalence de son discours en révélant, à la lecture des événements et des derniers messages de Bouteflika, précise-t-il, que le projet de révision constitutionnelle sera bientôt rendu public.

En l'absence d'un porte-parole de la présidence de la République et du gouvernement comme il en existe dans les démocraties, il apparaît de plus en plus clairement que la communication institutionnelle est confiée aux deux fondés de (du) pouvoir que sont MM. Saadani du FLN et Ouyahia du RND.

A la différence de M. Ouyahia – rompu aux techniques du slalom politique, n'assumant ni ses amitiés ni ses alliances passées, s'abstenant prudemment de se positionner sur des sujets délicats en s'abritant confortablement derrière l'argument imparable du respect de l'indépendance de la justice comme dans l'affaire des généraux Hassan et Benhadid – Saadani assume tout, haut et fort, globalement et dans le détail.

Pour tout dire, lorsque M. Ouyahia s'exprime – il choisit toujours le moment et le canal –, il n'engage pas un débat, mais provoque plutôt une vive polémique sur la scène politique.

Dans cette conjoncture difficile où à la crise politique s'ajoutent les difficultés économiques et financières et l'instabilité à nos frontières, fragilisant encore un peu plus notre pays, il y a un effort urgent et vital de pédagogie politique à entreprendre dans les rapports entre le pouvoir et l'opposition pour instaurer un climat de confiance, prélude à tout dialogue politique.

Les styles Ouyahia et Saadani provoquent un effet repoussoir qui ne sert ni leurs propres desseins politiques, ni le pouvoir qu'ils sont censés servir, ni l'opposition qu'ils poussent à la radicalisation, ni la société de manière plus globale. Il serait intéressant de connaître le pourcentage des téléspectateurs qui n'ont pu résister à la tentation d'éteindre leur téléviseur au milieu de l'entretien tant l'exercice devenait difficilement supportable.

Omar Berbiche

L'hydre à sept têtes

24.11.15

Le déluge de bombes déversées sur les positions de ce désormais «grand ennemi» de l'Occident qu'est l'organisation Etat islamique (EI) ou Daech ne résoudra pas le phénomène du terrorisme islamiste.

C'est une menace sérieuse sur la paix mondiale. La solution militaire seule ne suffira pas à vaincre cette véritable «hydre à sept têtes», qui se régénère et retrouve sa vitalité grâce aux multiples injustices du nouvel ordre international et aux idéologies fanatiques propagées par certains Etats du Golfe, dont l'Arabie Saoudite et le Qatar.

Daech trouvera un réservoir intarissable dans les pays musulmans, notamment en Afrique et au Moyen-Orient, là où les régimes politiques en place, corrompus jusqu'à la moelle, sont fortement soutenus par l'Occident. Un Occident plus soucieux de ses intérêts économiques et financiers que des aspirations des peuples du Tiers-Monde aux libertés et au développement social.

Les Etats-Unis et l'Europe n'hésitent plus à afficher leur mauvaise foi et leur cupidité en soutenant des régimes honnis pour peu que ces derniers maintiennent la stabilité de leurs Etats et permettent aux «affaires» de suivre leur cours normal. Pour eux, il n'y a pas d'autre «palliatif» pour ces sociétés qui accusent d'énormes retards dans tous les domaines. Une vision des choses qui peut, à terme, s'avérer catastrophique. Actuellement, on dénombre près de 10 000 Tunisiens et Marocains dans les rangs de l'organisation terroriste. Il y aurait aussi 1500 Algériens, selon une estimation du ministère de l'Intérieur.

Par ailleurs, d'aucuns se sont gaussés de cette affirmation du président français, François Hollande, selon laquelle l'Arabie Saoudite et le Qatar sont alliés dans la guerre contre l'EI. Une organisation terroriste que ces deux pays ont pourtant créée et financée dans le but de renverser le président syrien Bachar Al Assad. Imprégné de l'idéologie wahhabite très rigoriste, l'EI compte dans ses rangs plusieurs cadres de nationalité saoudienne. Mais il est vrai que la France venait de décrocher des contrats de vente d'avions et d'armement militaire pour plus de 100 milliards de dollars.

Cela rend euphorique un chef de l'Etat au «ras des pâquerettes» dans les sondages. Daech peut être vaincu militairement, mais le monde n'en sera pas débarrassé pour de bon tant qu'il trouvera de la «sève» nourricière qui lui permettra de reconquérir le terrain perdu ou même de porter la guerre sur d'autres territoires. Beaucoup d'experts ont mis l'accent sur cet aspect complexe, il est vrai, de l'équation EI. Elle est pour l'heure insoluble.

Quand on voit l'instance onusienne emboîter le pas aux «va-t-en-guerre», on ne peut que comprendre l'incapacité du monde occidental à traiter le mal de l'islamisme armé à la racine.

Mohamed Tahar Messaoudi

La femme, cette ennemie

25.11.15

Le combat de Djamila Bouhired, Zohra Drif, Annie Steiner a-t-il été vain ? Le sacrifice au champ d'honneur d'héroïnes comme Hassiba Ben Bouali, Ourida Meddad, Raymonde Pechard a-t-il été rangé dans la case pertes et profits ? Durant la guerre de Libération, la femme algérienne s'est totalement investie non seulement pour libérer le pays, mais aussi pour émanciper l'homme algérien, pour l'égalité des droits entre tous.

De ce fait, elle a imposé le respect non seulement en Algérie, mais aussi dans le monde entier, au point que beaucoup de rues de capitales musulmanes portent le nom de combattantes algériennes. La patrie a-t-elle été reconnaissante ? Ou ingrate ? Plus de 50 ans après l'indépendance, le constat n'est guère reluisant.

L'islamisme s'est imposé sur la scène politique et son discours de haine est surtout orienté contre la femme, le «diable» responsable de tous les maux de la société, le non-être qu'il faut reléguer au bas de l'échelle, qui mérite l'enfermement et les châtiments physiques en permanence.

Cela tourne parfois au drame face auquel les autorités font preuve de complicité passive, si ce n'est de complicité tout court.

L'histoire du charlatan Belahmer est édifiante à ce sujet. Cet escroc, qui officie dans une chaîne de TV privée pour répandre ses boniments, a injecté du sérum «béni» à une femme. Elle en est bien entendu morte. Il n'est poursuivi que pour «homicide involontaire» et se trouve en liberté.

Un autre charlatan comme lui, autoproclamé prédicateur dans une autre chaîne privée et sur lequel pèsent des doutes quand il dirigeait une association caritative, le nommé Chemsou, a osé protester contre les poursuites judiciaires, prétextant que son acolyte «a agi dans la voie de Dieu». Il y a même des femmes qui soutiennent l'enchaînement des autres comme cette «chef de parti» qui, pour justifier la polygamie, ne recule pas devant le mensonge en prétendant qu'«en Algérie, il y a trois femmes pour un homme». Mais interdit à son mari de prendre une seconde épouse.

De ce fait, un climat délétère s'est développé à travers le pays à l'égard du sexe dit faible. Un véritable lobbying s'est créé sur la question, marqué par l'intolérance, le fanatisme, le déni des droits à la moitié de la population. Pour couronner le tout, les pouvoirs publics ont fait preuve d'une horrible lâcheté, et cela pour ne pas déplaire à la mouvance islamiste.

Une loi pénalisant la violence faite aux femmes a été difficilement adoptée à l'APN, grâce surtout au ministre de la Justice, Tayeb Louh, qui s'était totalement investi par la faire passer. Cela c'était passé le 8 mars. Reste le Sénat. Or, la seconde Chambre s'est purement et simplement détournée du texte en le jetant aux oubliettes tout en soutenant le contraire. Huit mois après son adoption par l'Assemblée, on attend toujours sa programmation par l'institution de Abdelkader Bensalah.

Rien ne permet de dire que c'est pour demain. Une chose est sûre : les forces de l'obscurantisme et les ennemis des libertés et de la démocratie sont en train de remporter une grande victoire contre l'Algérie. Le wahhabisme et ses mercenaires algériens ont de beaux jours devant eux.

Tayeb Belghiche

Demander pardon à l'Algérie

26.11.15

Avec tous ceux qui, dans le monde, ont condamné les attentats de Tunis, Paris, Bamako et autres lieux frappés par le terrorisme, nous, Algériens, associons naturellement nos voix car nous savons ce que c'est que d'être atteints en pleine rue, dans un lieu de spectacle ou de rassemblement ou tout simplement chez soi.

Par des individus d'un autre âge qui, un jour, ont décidé d'anéantir ceux qui ne leur ressemblent pas, ne partagent pas leurs vues et ont décrété que plus le sang est versé, plus grandes leur seront ouvertes les portes du Paradis. Chaque Algérien a perdu un proche, un ami, un voisin, un compatriote.

On évoque 200 000 morts, peut-être plus, peut-être moins, peut importe ; dix années durant, les Algériens ont vécu l'enfer. Et ce qui a fait le plus mal, c'est que le massacre collectif se déroulait à huis clos. A la différence d'aujourd'hui où le monde entier se lève, unanimement, à chaque attentat, où qu'il se déroule, pour condamner l'hydre terroriste, sous les caméras de toutes les télévisions relatant les faits dans le moindre détail. La compassion internationale a aidé les Parisiens, les Tunisiens, les Maliens et autres peuples ciblés ; elle a atténué leurs souffrances d'autant qu'elle est systématiquement accompagnée de soutiens militaires, matériels et financiers.

A l'égard des Algériens, les gouvernements des grandes capitales n'eurent aucune pitié. Ils décrétèrent que le pays était la proie d'une «guerre civile» entre des généraux et des opposants politiques et le terrorisme une «suite logique» de la décision d'interruption du processus électoral prise par l'armée, jugée antidémocratique et donc condamnable. Ordre fut donné à toutes les grandes compagnies internationales de boycotter les aéroports algériens, aux ambassades et consulats d'assurer le service minimum. Les visites de délégations étrangères se limitèrent à la poignée d'Etats, généralement du Tiers-Monde, qui resta solidaire du pays. Intoxiquées par leurs dirigeants et leur presse, les populations dans le monde restèrent indifférentes au drame algérien.

L'aveuglement des gouvernants occidentaux était tel qu'ils pronèrent chez eux une politique de «soutien» au FIS. Persuadés que le parti et son bras armé, l'AIS, allaient prendre le pouvoir, ils jugèrent utile de lui donner un coup de pouce. La France mitterrandienne en fut la championne. Ses dirigeants actionnèrent leurs relais politico-médiatiques, y compris en Algérie, notamment sous le slogan «qui tue qui ?» dans le but de brouiller les cartes de l'antiterrorisme et surtout de culpabiliser l'armée et les services de sécurité algériens. Le rôle de ces derniers fut vital, bien qu'ils aient été amenés parfois à utiliser des procédés condamnables, tels des disparitions et des exécutions sommaires. Le basculement définitif vint de la résistance populaire.

Malgré la terreur et le sang, les Algériens s'opposèrent au terrorisme, chacun comme il le pouvait : l'enseignant en allant assurer les cours, le journaliste en faisant sortir ses éditions, le fonctionnaire en se rendant au travail. Les villageois sortirent leurs fusils de chasse et installèrent des groupes de Patriotes. Le monde entier ne se rendit à l'évidence qu'après les «grands massacres» de Raïs et Bentalha, qui interpellèrent les consciences.

L'attaque des «tours jumelles» de New York fit le reste, puis toutes les horreurs qui ont suivi dans le monde entier. La démonstration a été faite que le terrorisme est le cancer de l'humanité et que l'Algérie en paya le prix le plus lourd. L'humanité doit être reconnaissante à notre pays et, pourquoi pas, lui demander pardon.

Ali Bahmane

Faut-il désespérer ?

28.11.15

Le système algérien est-il en train de manger les meilleurs fils du pays pour laisser la place aux aigrefins, aux corrompus et leurs corrupteurs, aux agents de l'étranger qui travaillent ouvertement pour la destruction de l'Etat ? Depuis une quinzaine d'années, rien ne fonctionne normalement dans notre pays, à croire que ses maîtres, mus par on ne sait quelle haine, ont juré sa disparition.

Sur le plan économique, l'argent a coulé à flots grâce à une forte augmentation du prix du pétrole. Au lieu d'en profiter pour relancer la machine économique et se diversifier, il a été décidé de maintenir la dépendance au seul pétrole et de vider les caisses de l'Etat pour obtenir la paix sociale afin d'assurer aux prédateurs de piller tranquillement l'argent du peuple.

On a construit l'autoroute la plus chère au monde et elle commence déjà à tomber en ruine. Chakib Khelil a été ramené pour dilapider nos richesses pétrolières et le massacre n'a été arrêté que parce que l'opinion publique a commencé à bouger. Il a été exfiltré pour ne pas avoir à rendre de comptes et il coule des jours heureux aux Etats-Unis avec nos deniers.

Même un triste sire comme Amar Saadani est devenu une personnalité qui se permet de travailler contre les intérêts de l'Algérie. Installé à la tête de l'APN, il a noué des relations étroites avec les Marocains après un séjour discret à Rabat et, depuis, il dénigre le peuple sahraoui («Nous n'avons rien à voir avec lui», raconte-t-il partout) et le malheureux peuple palestinien («Israël est un grand pays avec lequel nous avons intérêt à travailler», déclare-t-il régulièrement). Il s'est totalement engagé dans la voie de la trahison et de l'atteinte à la sécurité nationale, mais personne ne l'a secouru, signe très inquiétant qui n'augure rien de bon pour l'avenir de l'Algérie.

Couronnement de ces dérives, les maîtres du moment s'attaquent à l'appareil sécuritaire alors que le pays est dans une véritable zone de turbulences avec le terrorisme islamiste qui se développe et déstabilise la plupart des pays voisins. Le général Benhadid, sorti major de sa promotion de la prestigieuse académie militaire américaine de West Point, a été arrêté de façon honteuse comme un vulgaire dealer pour des accusations qui n'ont convaincu aucun Algérien.

Le général Hassan qui, avec le général Tartag, a contribué à éradiquer le terrorisme du territoire national, croupit en prison pour des considérations qui ne tiennent pas la route. D'autres officiers supérieurs connaissent des déboires après qu'ils aient été mis à la retraite alors que l'Algérie a besoin de leurs compétences pour conjurer le mal et la haine répandus par Daech.

De grands patriotes sont ainsi marginalisés brutalement par une mafia qui, contrairement à la mafia italienne, n'a même pas un code de l'honneur. Aux dernières nouvelles, un homme connu pour sa probité morale, ses bonnes qualités de gestionnaire, son patriotisme économique, Boumediène Derkaoui, PDG de Sidal, a été limogé. N'y a-t-il plus de place dans ce pays pour les défenseurs des intérêts de l'Algérie ? Il y a de quoi désespérer.

Tayeb Belghiche

Rente et passage en force

29.11.15

L'autoritarisme a encore une fois montré de quoi il est capable et surtout qu'il ne connaît pas de limites dans les ravages qu'il peut provoquer sur la société et le pays tout entier.

L'immobilisme qui caractérise le pouvoir et plus particulièrement le régime de Bouteflika depuis une quinzaine d'années a fait de tels dégâts qu'il lui est difficile, dans la précipitation, de limiter les effets sur les différentes couches sociales d'une crise économique qui semble s'inscrire dans la durée. Il est de notoriété publique que plus rien ne fonctionne normalement aussi bien au sein de l'appareil d'Etat que dans les collectivités ou les entreprises publiques.

La stagnation est devenue la règle de la gouvernance à l'algérienne surtout depuis la maladie du président de la République qui a plongé le pays dans une profonde léthargie.

La conduite des affaires du pays repose plus qu'avant sur la dilapidation tous azimuts de ressources accumulées par la rente pétrolière. Sur les 800 milliards de dollars dégagés pour être investis dans des projets de développement, la rentabilité, l'efficacité en termes économiques n'ont pas été au rendez-vous. Aujourd'hui, les grands projets d'infrastructures sont, dans bien des cas, dépassés ou donnent l'impression d'être inachevés par rapport à ce qu'ils ont coûté à la collectivité nationale.

On peut citer les aéroports construits ou encore l'autoroute Est-Ouest. Il est vrai que les surcoûts et les réévaluations de la plupart de ces projets sont allés alimenter la corruption, chez nous et au-delà de nos frontières.

Tout cela ne peut que conduire au constat qu'y compris dans la «gestion» et la répartition de la rente, le pouvoir a fait montre d'incompétence notoire. En effet, il s'est contenté de laisser tout le pays s'enfermer dans la dépendance à l'égard de l'étranger, aussi bien pour la survie de sa population que pour son développement. Au point que la vie des Algériens semble inexorablement rythmée et rattachée au mouvement du prix du baril de brut à Londres et dans d'autres places boursières à travers le monde !

Aujourd'hui que les réserves de change — après avoir atteint leur maximum de 200 milliards de dollars — ont fondu comme neige au Sahara au point qu'elles ne représentent à peine que 23 mois d'importation, on se rend compte du degré d'irresponsabilité des dirigeants qui n'ont jamais soupçonné que la situation pouvait se retourner de manière aussi catastrophique pour les Algériens. Bien au contraire, jusqu'à il n'y a pas très longtemps, le ton était plutôt à l'optimisme béat jusqu'au plus haut niveau de l'Etat.

Improvisation et fuite en avant traduisent l'état de panique dans lequel se trouvent le pouvoir et les cercles oligarchiques qui lui sont proches, face à un contexte chargé d'incertitudes pour l'avenir.

Dans leur jusqu'au-boutisme qui risque d'être fatal à l'Algérie, ils sont décidés à ne pas céder le moindre pouce de terrain, y compris vis-à-vis d'une partie de la clientèle qu'ils comptent au sein du FLN, du RND ou d'autres organisations qui commencent à montrer des signes d'inquiétude et de lassitude.

Ils sont déterminés à passer en force et bousculer toute résistance dans les différents cercles civils ou militaires, comme on a pu s'en rendre compte avec le limogeage de cadres gestionnaires de haut niveau, de responsables dans la hiérarchie militaire, de militants des droits de l'homme...

Reda Bekkat

Scènes de ménages

30.11.15

La bataille pour les prochaines sénatoriales fait rage dans les rangs des deux partis du pouvoir, le FLN et le RND. Et entre ces deux formations pour engranger le maximum de sièges de nature à leur permettre de négocier en position de force la constitution d'une majorité sénatoriale.

Le choix des candidats au sein de ces deux formations n'a pas dérogé à la règle sacro-sainte de la cooptation régissant leur fonctionnement. Les critères de militantisme, de compétence, de sagesse traditionnellement associés au poste de sénateur n'ont pas toujours prévalu dans les «primaires» lors de l'établissement des listes de candidatures.

Cette phase a été marquée, cette fois-ci également, comme de coutume, par des batailles rangées entre partisans de candidats d'un même parti se disputant le poste de sénateur. Mais qu'est-ce qui fait donc courir les états-majors des partis politiques pour vouloir intégrer en force le Sénat ? Pourtant, nombre d'observateurs avaient prédit, à un moment donné, sa suppression pure et simple au motif que cette Chambre faisait double emploi avec l'Assemblée populaire nationale.

Dominée par la même majorité politique composée du FLN et du RND, qui se partagent les sièges des deux Chambres du Parlement, la démocratie parlementaire en Algérie ne s'est pas mieux portée avec la création du Sénat. Et lorsqu'il arrive — chose rarissime — au Sénat, à travers son bureau, de bloquer un projet de loi voté par l'APN, c'est moins le fait d'un sursaut démocratique de parlementaires soucieux d'exercer pleinement leurs prérogatives de représentants du peuple que de calculs politiques étroits ; l'expression d'un combat d'arrière-garde. Comme ce fut le cas avec le projet de loi criminalisant les violences faites aux femmes qui sommeille dans un tiroir du Sénat depuis plusieurs mois. Constitutionnellement, le Sénat est doté de pouvoirs législatifs étendus lui permettant de censurer l'Apn et de lui renvoyer des projets de loi pour une seconde lecture.

Ce cas de figure ne s'est jamais présenté et ne risque pas de l'être avec le système politique en place. Pour les partis — Fln et Rnd — qui se disputent le statut de première force politique au Parlement dans ses deux Chambres, diriger l'APN et le Sénat en investissant le bureau et les commissions permanentes leur permet de négocier avantageusement des postes au gouvernement et dans les institutions de l'Etat. C'est tout le sens de la bataille féroce que se livrent les deux partis du pouvoir, qui affichent publiquement leurs ambitions d'accaparer les leviers du Sénat. Les amendements pressentis dans le cadre du projet de révision constitutionnelle ont aiguisé les appétits de ces formations, qui rêvent de diriger l'Exécutif sur la base des nouvelles règles de nomination du Premier ministre, qui devrait être issu du parti majoritaire.

Cette course aux postes, difficilement contenue par les exigences de l'appartenance aux forces revendiquant leur soutien à Bouteflika, laissera-t-elle des séquelles au lendemain des sénatoriales ? Le couple Fln-Rnd autour duquel s'est construite la majorité présidentielle survivra-t-il à ces rivalités sur fond de compétition électorale ? Connaissant le fonctionnement du système, il y a fort à parier qu'il ne s'agit là que de simples scènes de ménages appelées à s'estomper au gré des arbitrages décidés au niveau des sphères du pouvoir.

Omar Berbiche

Belle leçon burkinabè

01.12.15

L'Afrique subsaharienne avance. La Banque mondiale a prédit qu'elle sera, dans un proche avenir, la locomotive de l'économie de la planète. Contrairement à l'Afrique du Nord qui stagne dans tous les domaines, elle fait des avancées notables en matière de démocratie.

Les peuples de cette région ne veulent plus être des moutons que n'importe quel dictateur peut soumettre à ses caprices ; ils font désormais preuve d'une grande maturité qui en étonne plus d'un. Le dernier exemple vient du Burkina Faso, le «pays des hommes intègres», nom que lui a donné le révolutionnaire Thomas Sankara.

Les Burkinabés sont allés dimanche aux urnes pour élire un nouveau président de la République et une nouvelle Assemblée nationale. Cet événement n'est pas le fruit du hasard ; il est le résultat d'un processus commencé il y a de cela un an lorsque le président Blaise Compaoré, au pouvoir durant 27 ans, avait décidé de changer la Constitution pour s'accrocher au pouvoir et faire un nouveau mandat. Les citoyens ne l'entendirent pas de cette oreille. Ils descendirent dans la rue, provoquant une véritable révolution qui se conclura, quelques jours plus tard, par la fuite du dictateur qui a pris soin, au préalable, d'emporter avec lui un véritable trésor.

Mais l'homme ne renonce pas. En septembre dernier, le chef de la Garde présidentielle, le général Gilbert Dienderé, qui était son bras droit, déclenche un coup d'Etat. Le peuple se soulève contre les putschistes et refuse qu'il soit spolié du nouvel air de liberté que connaît le pays. Devant l'ampleur de la mobilisation populaire, l'armée entre en scène et neutralise Dienderé et ses hommes, ce qui permettra la poursuite de la transition. Ils ont été arrêtés et risquent gros.

Le processus démocratique peut reprendre. Des élections «propres et honnêtes» sont organisées. «Pour la première fois depuis 50 ans, il y a une certitude de l'élection ; on ne connaît pas à l'avance le nom du vainqueur», s'exclame, enthousiaste, le président de l'Association burkinabè de droit constitutionnel.

Effectivement, le Burkina Faso a vécu dimanche une journée historique qui le propulse dans le gotha des pays réellement libres et démocratiques. Aucun acte de violence n'a été signalé, aucun candidat n'a contesté le déroulement du scrutin, aucun bourrage d'urne n'a été signalé.

Un bel exemple, surtout pour les pays arabes d'Afrique du Nord, qui se débattent dans des contradictions sans fin avec des dirigeants mus uniquement par la pérennité de leur pouvoir qu'ils perpétuent par la corruption, la régression, les intimidations, les chantages en tout genre, la destruction de l'appareil judiciaire. Des dirigeants liberticides qui ne suscitent que le mépris des pays démocratiques. Puisse l'exemple burkinabè se répandre au Nord.

Tayeb Belghiche

Le désarroi

02.12.15

Les partis de l'opposition ont donné toute la mesure, hier à l'hémicycle, de l'échec cuisant de nos politiques. Le fait est unique de voir des députés en venir aux mains à l'heure du vote de la loi des finances. Quelques minutes de scènes de colère ont permis de lever le voile sur l'impasse dans laquelle s'est fourvoyé le régime qui, fort de la dictature de la majorité à l'APN, arrive à imposer ses vues, comme toujours, même si cette fois il n'a pu empêcher les frustrations de se manifester avec des éclats de voix.

Ainsi, le visage de la crise est presque entier, c'est-à-dire économique et politique à la fois. Le geste de l'opposition parlementaire, qui fait montre d'une exaspération certaine, doit être quelque peu aussi influencé par un climat politique général déjà des plus délétères en raison de l'épaisse opacité qui caractérise le pouvoir et les fortes décisions de limogeages et de poursuites judiciaires contre de hauts responsables des services de l'Etat.

Les éléments de contestation du projet de loi de finances sur lesquels l'opposition a dû concentrer son énergie laissent deviner le fossé béant qui sépare les députés en furie de l'Exécutif et sa majorité. La confiance est fortement entamée, tandis que l'on soupçonne le gouvernement de vouloir mettre la main sur les richesses nationales, d'appauvrir le citoyen en instituant des taxes supplémentaires et surtout de vouloir aussi usurper le pouvoir législatif afin de permettre au ministre des Finances – une première – de procéder à des ajustements de crédit au cours de l'année, au mépris du principe de l'étanche séparation des pouvoirs.

Ce sont donc autant de facteurs qui, outre qu'ils renseignent sur la faillite politique menée par les dirigeants, laissent apparaître l'angoisse et le désarroi des députés qui voient dans les réponses adoptées une volonté délibérée de présenter de fausses solutions à de problèmes sérieux.

Les Algériens savent en effet, pour l'avoir expérimenté durant la fin des années 1980 et au début des années 1990, que la période de crise comme celle que doit traverser le pays durant au moins les deux ou trois prochaines années ne sera pas sans laisser de traces.

La chute du pouvoir d'achat de l'Algérie, résultat de la forte baisse de nos recettes en devises, va non seulement aggraver le déficit de notre balance de paiement, mais aussi affecter des pans entiers de notre économie qui se nourrissent du fruit de la vente de notre pétrole et de notre gaz.

Il faut bien admettre que la crise a déjà commencé par creuser ses sillons et se manifeste par une augmentation des prix dans de nombreux secteurs. Rien que la hausse des prix énergétiques, qui ne va pas manquer d'avoir un effet domino sur nombre de produits que les entreprises vont devoir répercuter au niveau du consommateur final. En définitive, la question, aujourd'hui, est de savoir si l'augmentation des prix dont il s'agit va permettre d'atteindre l'effet escompté, à savoir maintenir la tête hors de l'eau.

Ali Benyahia

La transition démocratique, une urgence

03.12.15

Il n'y a pas beaucoup de ressemblances entre l'Algérie et la Birmanie, mais l'expérience actuelle de ce dernier peut inspirer grandement notre pays. L'image qui colle à la peau de cet Etat asiatique, une féroce dictature, est en train de s'estomper au profit d'une nouvelle expérience, la «transition pacifique» vers la démocratie.

Les hommes forts du pouvoir ont tenu compte de la victoire aux législatives du parti de Aung San Suu Kyi, figure historique de la résistance à la junte militaire, pour ouvrir des négociations avec elle et entrer dans une nouvelle ère. La Birmanie cueille le premier fruit de son indépendance — acquise en 1948 —, ce que l'Algérie n'a pu faire, plus d'un demi-siècle après son indépendance.

S'il n'y a jamais eu dans notre pays de prix Nobel de la paix, en revanche de grandes figures de l'opposition ont émergé pour s'opposer aux régimes dictatoriaux qui se sont succédé à sa tête. Un grand nombre d'opposants sont issus de la guerre de Libération et d'autres, plus jeunes, ont forgé leur expérience dans les luttes populaires. Tous ont été animés d'un idéal commun, la justice sociale et les libertés, dans l'esprit du 1er Novembre et de la Charte de la Soummam.

La plupart ont payé le prix le plus cher : assignation à résidence, emprisonnement, harcèlement et même liquidation physique.

Dès l'année 1963, il y eut confiscation de la volonté populaire par le premier président de la République, Ben Bella, qui imposa sa propre Constitution et son propre Parlement avant d'être jeté dans les geôles par Houari Boumediène qui fit de sa personne et accessoirement du parti unique la source de la décision politique, fatalement oppressive.

Dans cette voie, avec inexpérience et maladresse, s'engouffra Chadli Bendjedid qui, après une décennie de prédation, acheva son règne dans deux bains de sang : Octobre 1988 et le terrorisme version intégrisme religieux.

L'acquis du multipartisme et le capital de résistance populaire contre les tueurs du GIA et de l'AIS ne furent pas suffisants pour protéger l'Algérie du retour à la dictature politique. Bouteflika renoua avec le règne sans partage, conçu sans limite de temps. Il tritura pour cela la Constitution, ce que peu de régimes se permirent en ce XXIe siècle, y compris de pays du tiers-monde. Confinée dans quelques sièges au sein d'un Parlement conçu sur mesure pour le pouvoir, l'opposition n'a jamais pu faire entendre sa voix.

Méprisée, elle a fini par assister, impuissante, à la décadence politique du pays et à sa prise en otage par les puissants lobbys de la corruption et de l'informel. Regroupant ses forces, elle demanda au président de la République, que la maladie a éloigné peu à peu de la décision politique, de se retirer pour permettre l'émergence d'une transition démocratique afin que l'Algérie, enfin, puisse renouer avec la volonté populaire et la légitimité et qu'elle en finisse avec la cassure de 1963.

Cet appel — que les dirigeants de la Birmanie ont entendu de leur opposition — est resté vain. C'est pourtant l'unique solution pour freiner la descente aux enfers du pays. Mais Bouteflika semble tétanisé ou pris en otage...

Ali Bahmane

Urgence libyenne

05.12.15

Et l'on reparle de la Libye. Mais de ses ports d'où embarquent les immigrants clandestins. En attendant que ce courant cesse, ce qui suppose une autorité, pas celle que l'on partage ou qui n'est pas reconnue jusque dans son propre périmètre. C'est cela la Libye, et même craint-on plus que cela, depuis que des informations font état du changement de forces dans ce pays. L'ONU affirme que le groupe Etat islamique ne cesse de se renforcer dans la ville de Syrte, même s'il fait face à une forte résistance de la population en Libye.

Avec des stocks d'armes et du pétrole déjà exploité clandestinement, comme l'ont révélé ces histoires de bateaux arraisonnés ou chassés à coups de canon des eaux territoriales. Voilà donc le plus récent, et certainement pas le dernier changement constaté dans ce pays depuis la chute du régime d'El Gueddafi il y a trois années. Autant d'années aussi pour tenter d'y mettre fin, mais sans succès, conséquence de la politique de l'ancien régime qui a bâti un pouvoir fort certainement, et en aucun cas un Etat qui lui aurait survécu. Mais un pouvoir qui ne l'a pas protégé, ni n'a assuré la sécurité de la Libye. Un choix auquel le peuple libyen fait face.

Et de quelle manière, puisque le pays est fracturé en territoires administrés par des milices dont, à vrai dire, personne ne connaît le nombre. Une nouvelle menace est en train d'apparaître, faisant de la ville libyenne de Syrte, désormais, le centre d'entraînement de centaines d'éléments, selon l'analyse d'un responsable des forces gouvernementales, reconnues par la communauté internationale. Une nouvelle situation est en train d'apparaître dans cette partie de la Méditerranée qui échappe à tout contrôle. Le monde en parle comme d'un nouveau danger situé en Afrique susceptible donc d'accentuer les conflits sur le continent.

Mais plus que la Syrie ou l'Irak, il est cette fois plus proche de l'Europe, et une telle situation était appréhendée depuis des mois. Ce qui amène à penser encore plus intensément à la crise libyenne, envisager une solution durable qui permettrait aux forces de ce pays de prendre en charge ce nouveau danger. En ce sens, des réunions ont déjà eu lieu avec les résultats que l'on connaît, et même si cela n'est pas l'essentiel, au moins amener les ennemis libyens à se parler, identifier les points de convergence, et les aider à se débarrasser de ce qui les divise. Il y a là véritablement urgence.

En ce sens, une nouvelle réunion, qui ne sera jamais de trop, aura lieu bientôt dans la capitale italienne avec pour objectif d'éviter la «désagrégation totale du pays et stopper l'avancée» de l'EI. Le gouvernement italien qui en fait l'annonce est persuadé que cela est possible «grâce à une intense action diplomatique, une entente entre les parties, un engagement fort sur la stabilité politique au côté du futur gouvernement». Plus qu'une simple invitation, cela a tout l'air d'un avertissement adressé à la communauté internationale. Il y a une urgence et il faut absolument la prendre en charge.

Mohammed Larbi

Bras de fer ?

06.12.15

La sortie médiatique du général de corps d'armée à la retraite, ancien patron du Département du renseignement et de la sécurité (DRS), qui a tenu, via une lettre publiée hier dans certains titres de la presse privée, à prendre à témoin l'opinion publique sur le dossier du général Hassan, était d'autant plus inattendue que l'homme s'est imposé un silence de tombe depuis que les rumeurs ont circulé sur son désaccord, réel ou supposé, sur le 4e mandat de Bouteflika qui lui aurait valu sa disgrâce.

Même lorsqu'il fut violemment attaqué par ses détracteurs — dont le secrétaire général du FLN M. Saadani fut et demeure le porte-étendard — le général Toufik a encaissé tous les coups sans broncher. Jusqu'à son départ à la retraite qui demeure encore, pour beaucoup d'analystes, une énigme sur laquelle les avis restent partagés pour savoir s'il s'est agi d'un limogeage ou d'un départ à la retraite volontaire et librement consenti.

Beaucoup avaient aussi considéré que son silence avait moins à voir avec l'obligation de réserve attaché à un poste aussi sensible qu'à un deal, une espèce de pacte de non-agression qui aurait été conclu entre lui et le chef de l'Etat et les décideurs. Si cet arrangement avait existé, il est aujourd'hui rompu avec la décision du général Médiène de sortir de l'ombre pour s'impliquer en tant qu'acteur de premier plan — en sa qualité d'ancien chef hiérarchique du général Hassan — dans la bataille judiciaire d'une virulence jamais connue en Algérie, à laquelle a donné lieu la condamnation de l'ancien chef du service de lutte antiterroriste du DRS.

Autres temps, autres mœurs : jamais, dans les traditions de l'Anp, des décisions de la justice militaire n'ont été commentées, voire plus que cela, remises en cause par de hauts responsables de l'institution militaire qui ont marqué de leur empreinte cette dernière, même s'ils sont aujourd'hui à la retraite. Le général Toufik prévient qu'il se situe sur une terrain strictement éthique et professionnel et non politique. Mais en assumant la responsabilité pleine et entière de la mission pour laquelle son collaborateur est condamné en précisant que celle-ci a été menée conformément à la légalité constitutionnelle et à la réglementation, le général Toufik place incontestablement le débat dans le champ politique.

Car il exprime une conviction que la condamnation du général Hassan n'est rien d'autre qu'un verdict politique décidé ailleurs que par la justice militaire. Sans le dire, il suggère que son ancien collaborateur est une victime expiatoire de règlement de comptes résultant des nouveaux rapports de forces au sommet de l'Etat que son départ à la retraite a accéléré.

Et, de ce fait, il engage fatalement un bras de fer avec le pouvoir en assumant, dans le fond et dans le détail, la responsabilité de l'opération secrète qui a valu la condamnation du général Hassan. Sera-t-il convoqué par la justice militaire ? Serait-ce le but recherché par le général Toufik pour forcer la main à la justice militaire, qui n'a pas jugé utile de l'entendre malgré la demande insistante de la défense du général Hassan ? Ou bien sa missive doit-elle être comprise comme une mise en garde à peine voilée à l'adresse de qui de droit d'un homme qui sait tout sur tout le monde pour cesser les hostilités ? La guerre de l'ombre qui agite les clans du pouvoir autour de la course à la succession est désormais transposée sur la place publique.

Omar Berbiche

De la consternation

07.12.15

Le général-major Toufik est «consterné». On a du mal à croire que cet ancien «homme fort» du régime puisse un jour connaître ce sentiment particulier vis-à-vis de ses anciens coreligionnaires : la consternation.

Cela suppose que le général ne s'attendait pas à ce que l'on jette en prison, comme un vulgaire délinquant, un héros de la lutte antiterroriste, le général Hassan, et qu'on lui inflige une peine aussi grave. Le général tombe des nues, comme s'il ne connaissait pas la détermination du «clan», notamment de son ennemi juré, le général Gaïd Salah, celui-là même qui l'a poussé vers la sortie.

La consternation, le général Toufik ne l'a connue qu'à travers celles et ceux, parmi les personnalités de l'opposition, qui se sont exprimés par exemple contre le troisième mandat de Bouteflika. Ils étaient nombreux à se sentir «consternés» par l'amendement de la Constitution, l'ancien président Liamine Zeroual en premier, pour permettre à Bouteflika de briguer et de remporter un nouveau mandat. Sous la supervision personnelle du général Toufik, une parodie électorale a été organisée, avec un système de fraude sophistiqué.

Le général s'est cru définitivement installé comme le bras droit du président de la République et un élément incontournable du système en place.

La consternation, le général l'a déjà vue sur les visages de ses anciens compagnons d'armes aujourd'hui disparus, les généraux-majors Fodil Cherif et Mohamed Lamari, lorsqu'ils ont compris que Toufik les avait lâchés pour soutenir le deuxième mandat de Bouteflika. De l'aveu du défunt Fodil Cherif, Toufik avait convenu avec eux que le locataire d'El Mouradia ne ferait pas de deuxième mandat.

D'aucuns pensent que ce sont le président américain Georges W. Bush, associé aux «pétroliers» et aux monarchies du Golfe, qui ont fait pression sur le puissant patron du DRS pour favoriser la reconduction de Bouteflika à la tête du pays. Toufik a changé de cap tout en restant impassible devant la «consternation» de ses vieux camarades.

La consternation, Toufik a dû l'affronter des jours durant, lorsqu'il a été clairement établi que le président Bouteflika allait briguer un quatrième mandat en dépit de sa maladie handicapante. Les médias, les partis de l'opposition, de simples citoyens ont manifesté leur désapprobation, accusant le régime de transformer l'Algérie en une république «bananière».

Rien n'y a fait, Bouteflika garde son trône, peut-être pas avec toute la bénédiction de Toufik, mais presque. Car, à vrai dire, le clan présidentiel avait déjà préparé le terrain pour réduire l'influence du DRS et... assurer les conditions de son éjection.

La consternation de Toufik pourrait peut-être constituer un élément probant dans la réhabilitation du général Hassan. Un témoignage que la juridiction militaire d'Oran pourrait ne pas prendre pourtant en considération.

On l'oublie souvent, mais depuis l'avènement de Bouteflika, l'Algérie vit une situation de non-droit aggravée par les luttes intestines autour de la succession du président Bouteflika.

Mohamed Tahar Messaoudi

Le DRS, quel avenir ?

08.12.15

A la faveur de la lettre du général Toufik et de l'emprisonnement des généraux du DRS, un vrai débat aurait pu s'ouvrir sur ce service de Renseignement – ce qui serait une première dans le pays –, sur son action passée, son rôle actuel et surtout son devenir, notamment ses liens avec la société et la politique.

Il n'en est rien, le débat a tourné court, se fourvoyant dans des questions de personnes et se perdant dans les lectures liées aux règlements de comptes en cours au sommet du pouvoir.

Pourtant, il y a à dire sur ce service, dont son ancêtre le MALG, né durant la Guerre de Libération nationale, a lourdement pesé sur l'après-indépendance en privilégiant un clan contre un autre et dont son aîné «moderne» le plus connu a été la Sécurité militaire à laquelle Boumediène a fait jouer un rôle dépassant le cadre militaire, celui de la gestion musclée de la population et de la vie politique.

Ce rôle, le DRS l'a gardé, y compris après les «restructurations» opérées par la suite, tout en s'investissant pleinement dans la lutte contre le terrorisme, combattant par tous les moyens, pas seulement militaires, les groupes armés et leurs segments civils.

Ce n'est que tout récemment que le DRS a vu son rôle réduit aux aspects stricts du renseignement militaire et du contre-espionnage, un peu comme cela se fait dans les pays développés qui interdisent à leurs «services» de s'impliquer dans la vie des citoyens et dans les luttes politiques légales.

A la seule différence, de taille, que dans ces Etats modernes, ces «services» sont contrôlés par les institutions élues qui veillent à ce que les grandes règles démocratiques ne soient pas bafouées.

C'est précisément dans ce domaine que les «services» algériens ont été les plus exposés aux critiques : pour beaucoup d'hommes politiques connus, d'historiens et d'experts, les malheurs de l'Algérie, passés et actuels, viennent de l'intrusion des «hommes de l'ombre» dans la vie politique et dans la gestion de la vie civile, au service de puissants au pouvoir. L'«Etat-DRS» est une formule souvent utilisée pour traduire leur omniprésence dans toutes les institutions du pays, publiques ou privées, et dans la vie des citoyens, surveillés dans leurs gestes et propos. Longtemps, les nominations à des postes officiels et semi-officiels étaient soumises à autorisation...

Des évictions, parfois suivies de retombées judiciaires, étaient le fait de fonctionnaires de «services» capables en une seconde de faire basculer des destinées.

Si un jour – il faut rêver – des archives de la SM et du DRS pouvaient être ouvertes, on découvrirait l'ampleur des dégâts sur la nation et sur les hommes. Repenser les missions des «services», les confiner aux seuls domaines sécuritaires et avec des garde-fous, c'est cela l'enjeu : il est d'ordre démocratique, donc civilisationnel. Les mesures prises jusque-là par les autorités politiques ne seront considérées comme un pas positif que si elles sont inscrites dans la loi, voire dans la Constitution. Si elles restent en l'état, ce ne seront que de sordides règlements de comptes ou des guerres de clans à ajouter à la grande liste noire de l'Algérie, de 1962 à nos jours.

Ali Bahmane

Blocage marocain

09.12.15

Le Maroc vient une nouvelle fois de rejeter l'idée de négociations comme le demandait le Conseil de sécurité des Nations unies dans sa résolution d'avril dernier.

Voilà donc l'élément principal autour duquel doit s'articuler le rapport que l'envoyé personnel du secrétaire général de l'ONU doit soumettre à cette instance à l'issue de sa récente tournée dans la région.

Il fallait bien s'y attendre, car face à la constance de l'ONU, que peut bien proposer le Maroc depuis qu'il est enfermé dans une logique d'occupation ? Rien que ce que l'ONU et la communauté internationale ne connaissent déjà, comme le souligne ce nouveau refus de négociations comme le recommande l'Organisation internationale, à vrai dire depuis 1997 quand elle a décidé de remettre sur les rails le plan de paix.

En vérité, rien de plus que le mur qu'il oppose aux démarches de paix consistant rien d'autre en l'application des résolutions internationales. Et concernant le plan en question que l'ONU cherche à appliquer depuis le mois de septembre 1991, il s'agit de l'accord conclu, quelques mois auparavant, par le Maroc et le Front Polisario. Le Maroc a été encore plus loin dans son opposition à l'ONU en signifiant à son envoyé spécial qu'il «ne remettrait plus les pieds au Sahara occidental». C'est vrai qu'il en a été interdit par Rabat, mais l'ONU a fait savoir que M. Ross avait le droit de se rendre où il voulait, et donc qu'il n'y avait aucune restriction ni dans son mandat ni dans ses déplacements.

Rabat, rappelle-t-on, a même demandé que M. Ross soit remplacé, mais l'ONU s'y est opposée avec fermeté. Un épisode de plus, mais tout de même un de trop, bloquant la mise en œuvre des résolutions onusiennes, reconnaissant toutes le droit du peuple du Sahara occidental à l'autodétermination.

Que dira donc Christopher Ross, et dans quelques jours devant le Conseil de sécurité, Ban Ki-moon, si ce n'est de rappeler la nécessité d'explorer d'autres voies pour rendre justice au peuple sahraoui ? C'est exactement ce qu'il s'était proposé de faire il y a une année. Une année de sursis, mais très certainement, une année de trop pour les Sahraouis. Il n'y a absolument rien à attendre du Maroc qui s'est lancé le mois dernier dans des manifestations que pas le moindre Etat n'a pris en considération, car en la matière, les résolutions de l'ONU traitent le Maroc comme une force d'occupation et le Sahara occidental de territoire sous domination coloniale.

L'ONU n'a pas seulement fait preuve de patience, elle a aussi perdu du temps, et même beaucoup depuis la mise en œuvre du plan en question en 1991. Et c'est en toute logique que les dirigeants sahraouis s'interrogent sur «ce qui reste sur la table» des négociations, la réponse étant connue, puisque, affirment-ils, «il n'y avait plus de raison pour s'attendre à une coopération volontaire» de la part du Maroc. Une analyse que partage l'ONU pour avoir prévu d'autres recours. C'est ce qui semble envisagé dans les prochains mois. Il était temps.

Mohammed Larbi

Commentaire : Radicalisation

10.12.15

Si la démarche du Groupe des 19 personnalités qui ont demandé à rencontrer le président Bouteflika — pour s'assurer que c'est bien lui qui tient le gouvernail du bateau Algérie en pleine dérive — pouvait avoir un quelconque sens au début, elle apparaît aujourd'hui franchement incongrue. L'indifférence affichée par le cercle présidentiel à cette initiative n'a pas empêché, pour autant, le groupe de continuer à soutenir sa demande et à espérer une réaction positive du palais d'El Mouradia. Devant l'insistance de ces personnalités à s'inviter pour prendre un thé avec le Président, on ressent presque un malaise pour certaines d'entre elles qui ont mis en jeu (en péril) leur capital patriotique et révolutionnaire dans un combat virtuel.

Après plusieurs jours d'attente et des nuits de doute, que faudrait-il de plus pour que les signataires de la «lettre au Président» comprennent que leur demande a essuyé une fin de non-recevoir définitive et non négociable ? Alors, on se console comme on peut pour justifier la déconvenue : on invoque la censure par l'entourage présidentiel du courrier de Bouteflika qui n'aurait pas pris connaissance de la lettre des «19», la prise en otage du Président... Admettre que le sort de Bouteflika est entre les mains de ses geôliers, c'est déjà reconnaître qu'il n'a plus ni les capacités physiques ni l'autorité politique pour exercer ses pouvoirs.

Après avoir toujours épargné le président Bouteflika de ses critiques, concentrant ses attaques sur l'oligarchie, accusée d'avoir accaparé les pouvoirs présidentiels, la secrétaire générale du Parti des travailleurs recadre sa position sur le sujet. Dans un entretien à El Watan paru mardi, elle lève le doute qu'elle a toujours entretenu, de bonne foi ou par calcul politique, sur les capacités de Bouteflika à diriger le pays. «Quand on est diminué par la maladie, on est tributaire des autres», assène Mme Hanoune, qui accuse le clan présidentiel de présenter au chef de l'Etat des rapports tronqués.

Sans l'avouer publiquement, cet avis est largement partagé dans les discussions privées par les autres membres du Groupe des 19. La preuve est désormais faite, pour ce groupe, que le Président est bien malade et qu'il n'a plus les capacités physiques pour assumer ses fonctions à la tête de l'Etat. La demande d'audience sur laquelle ils avaient fondé leur démarche est aujourd'hui caduque. Les «19» passeront-ils à une autre phase plus radicale ?

Partant de ce constat de vacance du pouvoir — qui n'est plus supposé mais clairement établi si on se fie aux dernières sorties médiatiques de certaines de ces personnalités — le Groupe des 19 ira-t-il plus loin en demandant l'application des dispositions constitutionnelles ? L'entrée dans le débat politique de nouveaux acteurs influents — à travers notamment les déclarations du général Khaled Nezzar et la lettre du général Toufik — a eu des effets dévastateurs sur la cohésion à l'intérieur du système et des réseaux de soutien au président Bouteflika.

Preuve en est leur embarras à se positionner car ne sachant pas dans quel sens souffle le vent. Cet élément nouveau ne plaide certes pas en faveur du maintien du statu quo actuel. Mais de là à voir les signes d'un renouveau politique et démocratique, il n'y a qu'un pas qu'il serait hasardeux de franchir.

Omar Berbiche

L'échec marocain

12.12.15

Il a fallu du temps, puisqu'elle a été saisie dès 2012 par le Front Polisario, mais la justice européenne a rendu jeudi un arrêt annulant l'accord commercial conclu par l'Union européenne (UE) et le Maroc, pour la simple raison que celui-ci incluait les produits agricoles et halieutiques provenant du Sahara occidental. Un coup dur pour le Maroc qui entendait ainsi faire entériner son occupation de ce territoire. L'impact est donc éminemment politique. Il l'est également pour l'Europe qui tergiversait au moins sur ce sujet, sinon que certains de ses membres en tiraient profit, si ce n'est enfin un certain parti-pris, comme l'a révélé le blocage le même jour au Conseil de sécurité d'une déclaration sur ce territoire.

Ainsi donc, «par un jugement rendu ce 10 décembre 2015, le Tribunal de l'Union européenne (Luxembourg) a prononcé l'annulation de l'acte du 8 mars 2012 du Conseil de l'Union européenne relatif à la conclusion de l'accord agricole entre l'UE et le Maroc. Cette annulation est à effet immédiat». Le Front Polisario qui avait saisi l'instance européenne en est, bien entendu, satisfait, relevant à ce sujet au moins deux éléments majeurs.

Tout d'abord, le Front Polisario, seul représentant du peuple sahraoui, est en mesure d'agir en tant que sujet de droit international devant la juridiction européenne et les juridictions des 28 Etats européens. Ensuite, et sur le fond, le Tribunal de l'Union européenne s'appuie sur le fait que la souveraineté du royaume du Maroc sur le Sahara occidental n'est reconnue ni par l'Union et ses Etats membres ni, plus généralement, par l'ONU et sur l'absence de tout mandat international susceptible de justifier la présence marocaine sur ce territoire.

Ainsi, ce jugement, qui établit la capacité du Front Polisario à agir en justice, consacre les positions politiques du Front Polisario, seul habilité à décider des conditions d'exploitation des ressources naturelles. Et de rappeler qu'il a engagé une procédure similaire visant à faire annuler l'accord de pêche liant le Maroc et l'UE, incluant lui aussi les eaux territoriales du Sahara occidental. L'Algérie également en est satisfaite et considère que cet arrêt «vient consacrer à nouveau la légalité internationale et rendre ainsi justice au peuple du Sahara occidental (occupé)».

Une étape majeure a donc été franchie et cela en plein débat sur cette question au sein même des Nations unies à l'occasion d'un briefing de l'envoyé personnel du secrétaire général de l'ONU pour le Sahara occidental, permettant une nouvelle fois de situer les appuis de plus en plus rares dont bénéficie l'occupation marocaine. Et c'est là visiblement la prochaine étape, car la question sahraouie a véritablement évolué avec le soutien apporté ou réitéré par un nombre d'Etats de plus en plus grand, mais aussi par les centaines d'organisations non gouvernementales (ONG) très actives également sur tout ce qui touche les points de droit, à l'image de l'accord commercial que la Cour européenne de justice vient de frapper de nullité.

Elles multiplient leurs actions, utilisant tout ce que permet la légalité internationale. L'éventail, se rend-on compte, en est bien large, avec au bout moins de discours et plus d'actions. Plus simplement, il s'agit d'appliquer les lois européennes, les Américains l'ayant fait quant à eux il y a dix ans, quand ils avaient décidé d'exclure les territoires du Sahara occidental de l'accord de libre-échange qu'ils s'apprêtaient à conclure avec le Maroc.

L'Europe, qui vient de s'y engager, ne l'avait jusque-là jamais fait pour des raisons que l'occupant a utilisées à son profit, puisqu'il considère que tout ce qui n'est pas entrepris contre l'occupation tend, au contraire, à l'entériner. Ainsi en est-il des accords de pêche successifs conclus depuis une vingtaine d'années, l'Europe inventant pour cela un tout nouveau concept, celui de l'autorité de fait. C'est ce qui avait amené alors l'ONU à rappeler que le Maroc est une force d'occupation. La justice européenne vient, elle aussi, de le considérer comme tel. A quand la prochaine étape ?

Mohammed Larbi

Acquis et concessions

13.12.15

Quelques semaines pour déstructurer les Services et presque un an pour voter une loi protégeant les femmes. Le système politique est plus diligent quand il s'agit de restaurer des parcelles de pouvoir que lorsque les dossiers ont une certaine dimension démocratique et civilisationnelle.

Ce n'est pas par conviction que les gouvernants ont décidé de faire aboutir le projet de loi contre les violences faites aux femmes, adopté enfin, jeudi dernier, au Conseil de la nation. Ce sont les drames qui se sont multipliés ces dernières semaines, comme celui de Magra, dans la wilaya de M'sila, où une jeune femme a été écrasée par un automobiliste, qui ont mis les pouvoirs publics dans une situation intenable. Se taire devant ces exactions et ces violences débridées était une façon de les tolérer ou, pire, de les assumer. Le ministre de la Justice, en défendant le texte de loi devant les sénateurs, laissait entendre que le gouvernement était au pied du mur. «Si l'agresseur (de Razika Cherif) n'avait pas été arrêté par la police, la société aurait réagi.

Le drame (comprendre l'explosion) a été évité de justesse», déclarait Tayeb Louh. Le garde des Sceaux a le mérite de la franchise, mais reconnaît que le gouvernement a moins agi pour faire avancer la cause des femmes que par souci de maintien de l'ordre public. Et l'on sait ce que représente le «contrôle de la rue» dans une conjoncture de crise politique aiguë.

La détérioration de la condition des femmes est devenue, ces derniers temps, si grave que des membres de l'Exécutif, directement interpellés par la question, commençaient à hausser le ton. C'est la ministre de la Solidarité nationale et de la Condition de la femme qui annonçait, une dizaine de jours après l'assassinat de Razika, que le projet de loi criminalisant les violences faites aux femmes allait être «adopté prochainement», soulignant qu'elle était en contact avec des sénatrices.

L'opinion publique comprenait que le gouvernement avait dépassé, au moins sur ce dossier, sa posture de soumission à l'injonction des islamistes. La mobilisation du mouvement associatif pour les droits des femmes et un soutien au sein des institutions ont permis de lever cette situation inédite où l'on voyait un texte de loi se perdre entre la Chambre basse et la Chambre haute du Parlement.

Les associations défendant la cause féminine ne manquent pas de rappeler que la partie n'est pas totalement gagnée et qu'une concession sournoise en direction du mouvement islamiste apparaît dans la loi adoptée jeudi, notamment la clause du «pardon» introduite dans les cas de violences conjugales.

Les représentants du gouvernement ainsi que les associations conviennent que le combat pour la consécration des droits des femmes et de toute la société est encore long et nécessitera d'agir sur les mentalités pour vaincre les lourdeurs sociologiques. Mais nul n'a observé que cette entreprise de modernisation de la société — et, partant, du dispositif juridique et politique — passe par une réforme profonde du système éducatif. Le projet de société se construit à la base, à l'école.

Djaffar Tamani

Médecine parallèle

14.12.15

La conférence sur le réchauffement climatique qui s'est achevée samedi à Paris a été qualifiée par la présidence du sommet d'«historique et ambitieuse». Pour qui ? La question mérite d'être posée. A qui profite l'accord signé à Paris entre les 195 pays participants pour limiter le seuil du réchauffement climatique à 1,5° ? Les populations des pays en développement ou pauvres qui ont subi la politique de l'industrialisation forcée des Etats du Nord à travers le pillage de leurs ressources naturelles par les multinationales, avec tous les dégâts que l'on sait sur l'environnement, ont-elles des raisons objectives de croire au nouvel ordre climatique mondial promis à Paris ?

Les 100 milliards de dollars que la COP21 s'est engagée à mobiliser dans le cadre du fonds vert pour financer et accompagner la transition énergétique des pays du Sud pourront-ils compenser le démantèlement, à terme, de la base industrielle des économies du Sud qu'une telle option implique ? Cela tout en sachant que ces économies fragiles et déstructurées reposent exclusivement sur l'exploitation des énergies fossiles, pointées désormais du doigt comme la source du mal dont souffre la planète Terre.

Les pays du Sud pourront-ils objectivement payer leur part du feu en appliquant scrupuleusement les engagements de la COP21 sans scier la branche fragile sur laquelle ils sont assis, économiquement et socialement parlant ? On demande (exige) des Etats et des populations du Sud, qui ne sont pourtant en rien responsables du réchauffement climatique, des sacrifices qu'ils ne peuvent raisonnablement pas tenir.

Pour ne prendre que le continent africain, la part de l'émission des gaz à effet de serre générée par les multinationales à travers l'industrie pétrolière, minière et la déforestation du poumon écologique mondial que représente le bassin forestier de l'Afrique centrale ne représente que 3% du volume global de la pollution de l'air dans le monde.

La transition énergétique à laquelle on invite (somme) ces pays de s'orienter, dans des délais qui ne pourraient jamais être respectés pour des raisons objectives et de gouvernance politique, apparaît, au regard des réalités économiques et sociales du continent, comme un mal contre un bien. Les énergies fossiles ont toujours été perçues dans nos pays comme une bénédiction de Dieu.

Demander aux pays producteurs d'énergies fossiles de fermer leurs puits de pétrole, qui constituent pour eux leur unique source de revenus, sans avoir jeté les bases solides d'un nouveau modèle de développement alternatif plus respectueux de l'environnement — lequel nécessitera, à l'évidence, du temps, de l'argent et des stratégies sur le long terme — ne pourra que générer des désordres à effet immédiat autrement plus dévastateurs que les gaz à effet de serre.

C'est comme la médecine parallèle : ses effets de guérison sont toujours hypothétiques ! Cela passe également par une révolution industrielle mondiale, avec de nouveaux compromis entre les grands de ce monde ; un compromis difficile à réaliser face aux égoïsmes nationaux de plus en plus exacerbés. Est-il possible de convertir à la religion de l'écologie des multinationales et leurs Etats qui opèrent dans les pays du Sud en terre conquise avec la bénédiction des gouvernants locaux corrompus ? C'est prêcher dans le désert que de le croire.

Omar Berbiche

Inquiétudes et incertitudes

15.12.15

Les prix à la consommation de certains produits n'ont pas attendu l'entrée en vigueur des augmentations prévues par la loi de finances 2016 pour connaître des hausses assez marquées.

De quoi susciter l'inquiétude en cette fin d'année annonciatrice de jours difficiles pour la majorité des citoyens. Légumes secs et viande blanche, notamment – souvent considérés comme substituts aux produits frais, viande rouge et poisson, devenus depuis bien longtemps inaccessibles pour nombre d'Algériens – sont particulièrement concernés par cette flambée qui met à mal leur pouvoir d'achat plusieurs semaines avant le 1er janvier.

Beaucoup d'entre eux s'attendent à voir d'autres produits de consommation courante et certains services, comme les transports en commun par exemple, subir le même sort, devenir de moins en moins à la portée de leur bourse dans le sillage de la hausse des prix des carburants. La dépendance de l'étranger pour ce qui est de l'importation de bon nombre d'«intrants» dans la production nationale fait craindre l'apparition, comme disent les économistes, d'un processus inflationniste en cascade qui n'épargnera pratiquement aucun secteur ni nombre de produits de consommation courante.

L'absence de mécanismes officiels de régulation laisse présager une période de tensions et des difficultés à «joindre les deux bouts» pour beaucoup de catégories de citoyens.

D'autant qu'en matière de protection sociale, de logement et d'emploi, non seulement le décalage entre l'offre officielle et la demande s'est creusé davantage, les retards cumulés ne pourront pas être rattrapés, encore moins maintenant ou à moyen terme avec la restriction de ressources financières et de financement de grands projets. S'ouvre alors une période d'incertitudes mêlée d'inquiétude pour les bas salaires, les revenus fixes – retraités et pensionnés – surtout.

Tandis que du côté du gouvernement, de l'Etat, ou comme disent certains de l'Exécutif, l'improvisation préside à la prise de décision à l'emporte-pièce et dont on n'a pas mesuré les conséquences immédiates, au plan social notamment.

Alors que la corruption, par exemple, n'a jamais été aussi «florissante» que durant ces années d'aisance financière et de gaspillage tous azimuts de ces 700 milliards de dollars de rente.

On paie les frais de l'imprévision d'une gouvernance «à l'algérienne» où l'optimisme béat a prévalu pendant longtemps, y compris lorsque tous les voyants étaient au rouge, alors que d'autres pays aux revenus plus conséquents ont senti le coup venir et ont procédé à de rigoureux ajustements budgétaires et financiers au moment opportun.

Actuellement, il ne reste au pouvoir — amoindri par le déficit de légitimité depuis la maladie du président Bouteflika, contesté y compris dans les rangs de ses soutiens traditionnels, comme on l'a vu lors du débat sur la loi de finances à l'Assemblée nationale — qu'une marge de manœuvre étroite.

Soit poursuivre sa politique mortifère et précipiter le recours à l'endettement extérieur plus rapidement que prévu par les experts pour faire face à ses engagements et à la demande sociale, ou alors mettre à profit cette période pour procéder à des réformes et susciter des changements dans le quotidien des Algériens avant qu'il ne soit trop tard.

Reda Bekkat

Une révision pour quoi faire ?

16.12.15

Les principaux responsables de l'Exécutif ont été informés, depuis avant-hier, dans le détail des mesures prises par Bouteflika en matière de révision constitutionnelle.

Ce n'est pas un hasard si le président de la République a choisi cet instant précis pour remettre sur les rails son projet qu'il a maintes fois remis au placard. Si on met de côté les longs mois de son indisponibilité pour des raisons de santé, on peut penser que le chef de l'Etat a obéi à un timing strictement politique. Une fois passé le vent du «printemps arabe» qui n'avait fait qu'un bref passage par l'Algérie, Bouteflika pourrait avoir jugé utile, à ce moment-là, de ne pas «céder» au bricolage de l'urgence pour se donner tout le temps nécessaire afin de confectionner une révision constitutionnelle «lourde», «qui serait sa dernière grande œuvre» dans sa très longue carrière politique, faite de hauts et de bas.

On pense que, pour ce faire, il s'est donné tout le temps nécessaire pour agir «sans contrainte aucune» en éliminant tout ce qui lui faisait de l'ombre, notamment le puissant DRS considéré, dans le pays et à l'extérieur, comme le pouvoir réel de l'Algérie. Bouteflika dira le 1er novembre dernier, qu'il fera de l'Algérie une «démocratie apaisée, bâtie sur un Etat civil et sur des droits à l'opposition parlementaire».

Tout le problème est là : est-il sincère, c'est-à-dire qu'entre l'Algérie et la pérennisation de son système, il choisira, cette fois-ci, la première ? L'opposition, notamment celle regroupée au sein de la CLTD, est convaincue que la révision constitutionnelle n'est qu'un leurre, une manœuvre de plus visant à gagner du temps et détourner l'attention de la grave crise économique et sociale que vit le pays.

A ses yeux, ce qu'il faut à l'Algérie aujourd'hui, ce n'est pas un autre tritouillage de la Constitution — Bouteflika a amendé le texte en 2008 pour bénéficier d'un autre mandat — mais une transition démocratique qui mettrait fin à l'illégitimité des institutions, y compris celle du chef de l'Etat. A la fin de ce processus (que la Tunisie a expérimenté avec succès), une Constitution pourrait être élaborée, un vrai texte, cette fois-ci, qui ancrerait l'Algérie dans la modernité et dans l'exercice politique démocratique.

En relançant son projet de révision constitutionnelle, Bouteflika vient de signifier définitivement à cette opposition que tout retour (politique et institutionnel) à la case départ est exclu. Il entend baliser lui-même le futur politique de l'Algérie et il reste plus que jamais maître du jeu. Difficile de penser qu'il se fera harakiri dans le nouveau texte et qu'il valorise les contre-pouvoirs à hauteur de ce qui se fait dans les grandes démocraties occidentales.

Quant aux libertés individuelles et publiques, rien n'indique, du fait d'une pratique répressive, qu'elles verront leurs rôles consolidés. Un virage historique dans la gouvernance de l'Algérie n'est pas près de voir le jour. Le système de gouvernance est trop puissant, son ancrage très ancien et ses intérêts immenses. Quand bien même Bouteflika voudrait atténuer son poids, il ne le pourrait pas.

Ali Bahmane

Duplicité saoudienne

17.12.15

Avec surprise, l'Arabie Saoudite a annoncé la création d'une organisation de lutte contre le terrorisme à laquelle adhèrent 34 pays musulmans. La réunion ayant abouti à une décision s'est tenue dans le plus grand secret et donne la nette impression qu'elle s'est faite dans la précipitation. Pourquoi une telle structure et en ce moment ? Trois pays, l'Iran, l'Irak et la Syrie, n'ont pas été invités à y participer.

Ces trois pays ont la particularité d'être dirigés par des pouvoirs chiites. C'est à se demander alors si les Saoudiens n'ont pas mis sur pied une sainte alliance sunnite, ce qui serait extrêmement dangereux et accentuerait les clivages existant au sein du monde musulman.

Les chiites, incontestablement, considéreront qu'ils sont la cible de cette étrange association. En effet, pourquoi n'a-t-elle pas été créée par l'Organisation de la conférence islamique (OCI) dont le siège est pourtant à Riyad ? Cette dernière a des règles de fonctionnement bien claires que ne pourront pas piétiner facilement les dirigeants wahhabites.

En plus, Téhéran et d'autres pays très au fait de la duplicité des Saoudiens n'auraient jamais marché dans une combine destinée sans doute à servir les intérêts du royaume.

Ce dernier s'est engagé allègrement au Yémen à la tête d'une coalition arabe. Or, ce qu'il pensait n'être qu'une balade s'est avéré un enfer, un Vietnam dans lequel l'armée wahhabite s'est embourbée et d'où elle n'arrive pas à s'extirper.

D'où l'idée de mettre sur pied une force militaire, soi-disant pour lutter contre le terrorisme et qui pourrait être utilisée comme force mercenaire en appui au sol aux interventions aériennes des armées occidentales dans la région.

Il se trouve également que l'Arabie Saoudite est aujourd'hui dans une mauvaise passe. Après les organisations des droits de l'homme, les ONG, des gouvernements à leur tour la pointent du doigt pour dénoncer son soutien au terrorisme islamiste, grâce à ses immenses ressources financières.

Après les attentats de Paris, les autorités belges et allemandes notamment n'ont pas été tendres avec Riyad, à laquelle ont été épargnées jusqu'à ce jour des sanctions parce qu'elle possède d'immenses ressources pétrolières, dont une grande partie des revenus est investie en Occident.

En voulant faire croire qu'ils se mobilisent dorénavant contre le terrorisme, les wahhabites veulent se donner une virginité et redorer leur blason. Mais le monde ne peut pas oublier qu'ils ont été derrière le financement d'Al Qaïda dans un récent passé et qu'ils ont contribué à la création de Daech. Une conversion à laquelle personne ne peut croire.

Comme si Pablo Escobar, le plus grand narcotrafiquant de tous les temps, avait annoncé de son vivant sa volonté de combattre les trafiquants de cocaïne. Les Saoudiens ont fait trop de mal à l'islam avec leur wahhabisme au nom duquel ils terrorisent l'humanité. Le terrorisme ne peut être battu par la force militaire seulement.

D'importantes réformes doivent être introduites dans les sociétés musulmanes, surtout la démocratisation des systèmes. La plupart des dirigeants du monde islamique ne sont pas dans cet état d'esprit, loin de là.

Tayeb Belghiche

L'impasse du populisme

19.12.15

En dehors du relèvement des taxes, de la privatisation des entreprises publiques en difficulté ainsi que de l'annulation des projets d'équipements inscrits et non encore engagés, le gouvernement tarde à mettre en branle le plan anticrise qu'il avait affiché à la veille de la rentrée sociale. «En lieu et place de l'austérité, nous optons pour la croissance et la relance économique», déclarait le Premier ministre, à la fin du mois d'août dernier, devant les walis réunis à Alger.

Et d'annoncer que les collectivités locales allaient être la «clé de voûte» du dispositif gouvernemental devant amortir les effets de la crise et donner un nouveau souffle à la vie économique du pays. Sur le papier et dans le discours, la machine était fin prête pour redresser la situation en mobilisant l'administration locale en faveur des initiatives entrepreneuriales. Près de quatre mois après cette profession de foi, il ne subsiste aucun écho et la chronique locale ne fait pas état d'un «début de commencement» d'une dynamique devant inverser la tendance à la déprime économique.

Bien que conscientes de la gravité de la situation induite par la quasi rupture de la rente pétrolière, les collectivités locales tout comme l'administration centrale semblent pétrifiées, attendant l'impact de la chute dans le vide avant de réagir. Pour l'heure, c'est à une dynamique de populisme débridé que l'on assiste, et à un rituel de crises de nerfs devant des fonctionnaires sur lesquels on fait brutalement retomber la responsabilité de l'échec national.

Le Premier ministre avait donné le ton, en octobre dernier à Biskra, en focalisant sa colère contre un directeur de banque coupable de réclamer un permis de construire à un opérateur qui comptait réaliser un centre de conditionnement de produits agricoles. Faire table rase des principes élémentaires d'une gestion saine équivaudrait à engager dans une impasse tout le dispositif de sortie de crise prôné par le gouvernement.

C'est également un mauvais signal en direction de ceux que le Premier ministre avait qualifiés de «VRP» de la relance économique. De nombreux walis se sont illustrés, ces dernières semaines, par des coups de colère devant les caméras de télévision, dont ont fait les frais des agents communaux stupéfaits de voir la tournure que prend l'entreprise de redressement national.

Les autorités locales et nationales réussissent ainsi à mettre en scène leur propre colère en lieu et place de celle de la population, qui voit pourtant s'évaporer nombre de projets vitaux, comme les hôpitaux et autres infrastructures éducatives et de jeunesse. Il est peut-être temps, pour les autorités, de réaliser que la vie nationale n'est pas une campagne électorale permanente et que la communication ne peut pas voiler le bilan désastreux dans tous les secteurs d'activité ni constituer un gage de bonne gouvernance.

Si les critiques de l'opposition politique sont balayées d'un revers de main par l'équipe au pouvoir, celle-ci peut être rattrapée par les rapports d'institutions étatiques. La Cour des comptes a pointé, dans son dernier rapport sur le budget de l'année 2013, des «lacunes inhérentes aux conditions de gestion, d'exécution et de suivi des opérations d'équipement public» et des «déficiences dans l'expression des besoins et dans la programmation des projets».

Djaffar Tamani

Ces festivals qui font de la figuration

20.12.15

Quand on assiste à une pléthore, pour ne pas dire une débauche de festivals dédiés au 7e art en Algérie — à l'image de celui du film arabe d'Oran, de ceux du cinéma méditerranéen, maghrébin, engagé, amazigh, féminin, d'Alger, de Béjaïa ou encore la réplique filmique d'Oran rebaptisée Journées du film arabe de Constantine —, le cinéphile pavoise.

On déduit immanquablement qu'une production exponentielle de films algériens s'affiche dans toutes les salles du pays. Que nenni ! C'est le grand bluff. Une équation biaisée, incompréhensible et surtout complexe. Ce nombre et cette concentration de festivals se déroulant dans un mouchoir — quatre festivals en un seul mois, à la fin de l'année, un record — devraient normalement aller de pair avec le nombre, censé être croissant, des films produits en Algérie. Déception ! Chaque année, les films algériens ne se comptent que sur les doigts d'une main. Une sidérante vacuité.

Et les salles de cinéma sont toujours fermées. Celles opérationnelles — dont le nombre n'est pas à deux chiffres — diffusent des films en DVD et, de surcroît, piratés. A l'exception de la salle Ibn Khaldoun, à Alger, passant actuellement le dernier James Bond, Spectre, en DCP (digital cinéma package) à 500 DA l'accès. Cette profusion de festivals, sans esprit chagrin ni démagogie ou autre hostilité gratuite, est non seulement un leurre mais aussi un mépris à l'endroit des citoyens, amateurs de bonnes toiles, des contribuables. Car c'est de l'argent public. Combien coûtent ces festivals avec leurs lots d'invités totalement pris en charge ? Un budget colossal. Au moment où on parle d'austérité et de rigueur.

Dans les années 1970, l'Algérie avait une politique de cinéma. Des films de qualité relatant l'histoire, des faits de société, la question de la terre... ont été produits avec des succès populaires et internationaux incontestables. On est loin de tout cela maintenant. On préfère dilapider les deniers publics, depuis quinze ans, sans le moindre impact sur la relance du cinéma en Algérie. Donc l'on est comptable. Un manque à gagner, une frustration et une injustice pour tous ces jeunes comédiens, réalisateurs et techniciens ostracisés par les décideurs culturels. Victimes de choix – mauvais et sélectifs.

Et puis, cette gabegie. Des films algériens se sont vus allouer jusqu'à 12 millions d'euros. Et ce n'est pas une superproduction de tycoon. De quoi faire quatre bons longs métrages européens. Ou vingt films nationaux parlant de la réalité de la société, de ses spasmes, ses mutations, ses espoirs, de la corruption, du népotisme, de la condition féminine...

Et sa jeunesse créative, une majorité, jugée comme une minorité par la gérontologie se fossilisant et jurant avec un jeunisme au pléonasme prometteur. Celui de l'Algérie qui gagne. Et l'exemple patent est celui du jeune réalisateur — à surveiller de près — Hassen Ferhani, auteur d'un chef-d'œuvre. Le documentaire dont tout le monde parle, intitulé Fi Rassi rond-point, est salué et plébiscité de par le monde. Neuf distinctions ! Un effet bœuf ! Une belle leçon de générosité, de poésie et surtout d'espoir. A méditer.

K. Smail

Immobilisme et transition interminable

21.12.15

Il ne suffit plus de le dire pour sortir réellement de l'immobilisme dans lequel est plongé le pays ces dernières années.

Le Premier ministre s'est efforcé de secouer le cocotier à partir de Sétif, où il était en déplacement officiel. Attendu par la presse et l'opinion de manière générale, il s'est malheureusement borné à répéter que la situation est «maîtrisée», accompagnée de déclarations de foi quant à l'action des pouvoirs publics face à la crise économique.

Le ton était encore une fois à l'optimisme excessif, pour ne pas dire béat, alors que les indicateurs clignotent au rouge depuis longtemps. Jusqu'au récent rapport de la Cour des comptes qui, depuis l'arrivée de Abdelaziz Bouteflika, a été mise sous l'éteignoir en tant qu'institution de contrôle par le «fait du prince» comme on dit, et qui vient pourtant de mettre en évidence des graves lacunes en matière de collecte d'impôts.

C'est l'administration fiscale — et donc l'Etat dans sa mission régaliennne — qui est ainsi mise à l'index. Sans entrer dans le détail, il faut remarquer qu'un aussi lourd constat fait suite à celui de l'Assemblée nationale qui, dans sa récente loi sur le règlement budgétaire, a fait ressortir que pour la seule année 2013, la réévaluation des projets a coûté la bagatelle de 555 milliards de dinars, soit près de 4 milliards de dollars ! Là aussi, ce qui est visé, c'est la fonction de conception, de suivi et de contrôle de l'Etat en matière d'investissement et de projets — ou plus exactement ses défaillances en la matière — qui grève de manière plus qu'inquiétante les finances publiques.

C'est sans doute sur ces insuffisances et sur ces lacunes que sont attendus les responsables de l'Etat et des entreprises publiques. Malheureusement, à l'instar des propos du Premier ministre, aucune mesure significative immédiate ni ébauche de réforme économique structurelle n'est pour l'instant envisagée. Autant dire que l'on reste toujours dans l'imprévision et son corollaire, l'improvisation, dans l'action économique.

Les répercussions sociales d'une telle gouvernance à l'algérienne ne manqueront pas de se faire sentir de manière dramatique, surtout par ces temps de diminution des ressources externes avec la chute des cours du pétrole que rien, pour l'instant, ne semble freiner. En effet, à quelques semaines de l'entrée en vigueur des nouvelles hausses des prix des carburants, elles-mêmes annonciatrices d'augmentations en cascade qui risquent de malmener le pouvoir d'achat des ménages, l'on parle de revoir le système de subventions de certains produits de première nécessité.

Pas dans l'immédiat, dit-on dans les milieux officiels, sans plus. Ni à partir de quand ni comment remplacer le système que tout le monde s'accorde à reconnaître qu'il est inique irrationnel et surtout qu'il encourage le gaspillage de ressources de plus en plus rares. Encore moins les voies et moyens pour parvenir à de telles réformes par le biais d'un consensus entre les partenaires sociaux et autres acteurs de la société civile, associations de consommateurs, etc. Mais pour cela, encore faut-il qu'une volonté politique se manifeste avant qu'il ne soit trop tard et que la pilule soit trop difficile à avaler pour la majorité des Algériens.

Reda Bekkat

Les incertitudes de 2016

22.12.15

L'année 2015 n'a pas vu s'effondrer le système politique, mais elle s'achève dans la confusion la plus totale et a jeté des graines qui ne manqueront pas de germer en 2016. Le choc le plus lourd est venu de la crise pétrolière.

Largement sous-estimée à sa naissance, elle a commencé à ébranler les sphères dirigeantes une fois atteint le point de non-retour, c'est-à-dire un prix du baril ne couvrant même pas la moitié des importations en biens et services essentiels à la bonne marche du pays. En décembre, il est à 37 dollars et encore loin de s'arrêter de chuter.

Electrochoc pour les autorités politiques qui découvrent pour la première fois la fragilité de leur règne qui n'a plus les moyens de sa politique. Leur angoisse, elles l'ont répercutée sur une population longtemps assoupie sous le discours ambiant de «l'abondance», se rendant maintenant compte que ses moyens d'existence peuvent être remis en cause de manière brutale. Les Algériens regardent d'un autre œil le pouvoir en place, de plus en plus conscients qu'ils ont été dupés par le mode de gouvernance mis en place, reposant sur une rente tirée de la matière première, le pétrole et le gaz, que l'histoire a fini par disqualifier.

Cédant à la crainte de se voir discréditées par la population, les autorités ont remis au goût du jour d'anciennes recettes pour compenser l'argent perdu sur les marchés pétroliers et dépenser moins dans les structures étatiques pléthoriques et budgétivores.

Réinscrite dans la loi, la privatisation des entreprises a déchaîné les passions et fait crier au bradage du secteur public au profit d'une nouvelle caste, que l'on découvre en 2015, les oligarques, dont les plus célèbres furent les affairistes russes qui, après la chute de l'Union soviétique, ont racheté à vil prix des pans entiers du secteur public, notamment dans les hydrocarbures, pour spéculer dessus et les revendre ensuite à des prix faramineux. Sur ce dossier aussi sérieux que les privatisations, la passion a pris le pas sur la pédagogie.

L'année 2016 risque d'être celle de la confrontation que les décideurs pouvaient éviter s'ils avaient pris la peine d'expliquer que la cession des entreprises publiques au privé peut aider l'économie à se relever si elle est bien ciblée et intelligemment menée et si elle ne touche pas les entreprises dites stratégiques, notamment celles qui participent à la cohésion sociale. L'année à venir risque de voir reconduite la même grande erreur de la décennie 1990, lorsque la cession des entreprises locales a conduit uniquement à un chômage massif. Des milliers d'Algériens se retrouvant sans emploi au moment même où s'installaient l'austérité et l'inflation des prix.

L'année 2016 verra la multiplication des fractures économiques et sociales, l'aggravation des inégalités et l'installation de la précarité dans un climat politique des plus hasardeux : que fera l'équipe gouvernementale déjà à bout de souffle et sans ressources, alors que le Président est toujours dans une autre «logique», une quête effrénée d'absolutisme, envisageant de triturer une nouvelle fois la Constitution à son profit après avoir fait de 2015 l'année de la liquidation de tous ceux qui se sont opposés à lui ou risquaient de lui faire de l'ombre ?

Ali Bahmane

L'improvisation encore et toujours

23.12.15

A quelques jours de l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier, des nouvelles hausses de prix, notamment ceux de l'énergie, les premiers chiffres - bilan des 11 mois de l'année qui s'achève - laissent augurer de jours difficiles qui attendent la majorité des Algériens pour 2016. Ainsi, on apprend que les importations de médicaments ont baissé de plus de 23% pour la période écoulée, celles du lait de 45% et de 27% pour les matériaux de construction.

Il n'est donc pas exclu que la plupart des citoyens pourraient être amenés à connaître des périodes de tensions dans leur quotidien et renouer avec le syndrome des pénuries, par exemple. Et ce, d'autant qu'en matière de ressources financières, les capacités s'amenuisent à vue d'œil alors que le prix du baril de pétrole ne parvient pas à dépasser la barre des 40 dollars. On apprend ainsi que du fait de cette réduction des entrées en devises, le Fonds de régulation des recettes, cette cagnotte qui contient l'épargne publique tirée des excédents des recettes pétrolières, n'a pas connu un seul versement depuis 10 mois et du fait des prélèvements de l'Etat pour boucler le budget pourrait s'assécher plus vite qu'on ne le croit, si rien n'est fait, au plus tard au milieu de l'année 2017.

Quant aux réserves de change qui ont fondu de 30 milliards en une année, celles-ci pourraient être totalement épuisées d'ici 5 ans ! En dépit de ces perspectives assez sombres, les décideurs, l'Exécutif ou le gouvernement affichent encore une sérénité de façade, préférant répondre au coup par coup aux effets dévastateurs de la crise, comme par exemple puiser dans le «bas de laine» pour faire face à la demande sociale immédiate, plutôt que d'envisager une stratégie à mettre en œuvre d'ici les 5 ou 6 prochaines années pour sortir du cercle infernal.

Au plan social, les effets seraient ressentis plus tôt qu'on pourrait le penser pour le paiement des retraites où les caisses font appel à la Sécurité sociale dès à présent pour faire face à leurs engagements en raison de leurs ressources propres limitées, qui n'excèdent pas 10 mois, semble-t-il. En d'autres termes et de manière plus générale, une telle situation verrait les fractures sociales se creuser davantage et la précarité gagner du terrain au sein de pans entiers de la société.

Face à un contexte aussi tendu, le pouvoir, prisonnier de son improvisation, ne semble pas se résoudre à certaines coupes nécessaires, comme par exemple celles qui consistent à réduire le train de vie de l'Etat, pour l'immédiat et le moyen terme, et encore moins capable d'aller vers des réformes de fond, comme par exemple celle des retraites. Des réformes qui marqueront des ruptures avec les pratiques rentières, d'autant que le secteur formel de l'économie, qui contribue pour une part au financement du social, est sérieusement malmené par l'informel qui échappe bien sûr à tout effort en direction de la collectivité nationale.

C'est malheureusement le lieu et le moment de constater que ce qui était attendu de ce dernier avec la «bancarisation» de «l'argent noir ou gris» est assimilé à un échec, de l'aveu même des responsables. Malheureusement, de telles réformes largement partagées et socialement acceptées ne peuvent pas venir d'un pouvoir autoritaire et confronté à un déficit de légitimité depuis la maladie de Abdelaziz Bouteflika. Pis encore quand il est suspecté d'absolutisme ou du moins de pratique «monarchiste».

Reda Bekkat

La paix menacée

24.12.15

Musulmans et chrétiens célèbrent aujourd'hui, en même temps, la naissance des Prophètes Mohamed et Jésus Christ (que le salut soit sur eux). C'est à Jérusalem, territoires occupés par Israël, que les deux communautés vont célébrer avec éclat et dans la communion l'avènement des deux envoyés de Dieu, tous deux porteurs d'un message d'amour et de paix. Un message que les apôtres de la haine et de l'apocalypse tentent de dévoyer par tous les moyens.

Les cœurs de plusieurs millions d'êtres humains seront étreints par l'émotion durant cette soirée où musulmans et chrétiens vont parer la ville sainte de Jérusalem de ses plus beaux atours et la faire briller de mille feux. Ils perpétuent ainsi, ensemble, une coïncidence extrêmement rare, une tradition millénaire vouée au monothéisme. Par le passé, Jérusalem avait été pourtant au centre d'une guerre atroce entre chrétiens et musulmans à travers les différentes croisades jusqu'au XIIe siècle.

Salah Eddine El Ayoubi (Saladin) s'y est illustré de manière exceptionnelle. Après avoir libéré Jérusalem, Saladin avait restitué la mosquée d'Omar (El Aqsa) aux musulmans, le Mur des lamentations aux juifs et le Saint-Sépulcre aux chrétiens. Un geste qui lui a valu, jusqu'à aujourd'hui et de par le monde, une grande reconnaissance. Saladin a démontré que les communautés célébrant les trois grandes religions monothéistes pouvaient vivre ensemble en parfaite entente.

Les différentes civilisations musulmanes qui ont contribué à l'essor des sciences et du savoir, pour le plus grand bien de l'humanité, ont plus ou moins réussi la cohabitation des communautés religieuses. Aujourd'hui, avec la situation décadente des pays musulmans, qu'en est-il de cette cohabitation ? Elle est tout simplement catastrophique, au point où certains évoquent une troisième guerre mondiale, d'autres un choc des civilisations.

D'énormes dégâts ont été causés particulièrement par la politique américaine au Moyen-Orient, qui a provoqué l'apparition d'un «monstre» qui s'appelle Daech. Une organisation terroriste qui donne une image complètement fautive de l'islam. Les attentats commis en son nom en Europe, en France notamment, ont provoqué une montée en puissance de l'extrême droite, faisant craindre le pire pour l'avenir de la communauté musulmane.

Parallèlement, le soutien des pays occidentaux, exprimé ouvertement aux régimes corrompus des pays du tiers monde, est perçu très négativement par les populations, qui y décèlent une hostilité à leurs aspirations au développement et à la démocratie. D'aucuns donnent une orientation religieuse à cette politique. C'est-à-dire un Occident prospère et heureux face à un monde musulman écrasé par la pauvreté et la mauvaise gestion de ses dirigeants. Un aspect de la question relevé plusieurs fois durant les rencontres entrant dans le cadre du dialogue inter-religieux et qui, curieusement, ne trouve aucun écho.

Mohamed Tahar Messaoudi

Reconnaissance

26.12.15

Pendant que le microcosme politico-médiatique, officiel et officieux, spéculait sur le lieu de l'enterrement du leader historique, Hocine Aït Ahmed, décédé mercredi dernier, aucun citoyen de la région de Kabylie ne doutait du rapatriement de la dépouille du défunt vers son village natal, à Aïn El Hammam. La déclaration d'un ex-responsable du FLN, au moment où il présentait ses condoléances au siège du FFS, exprimant l'étrange souhait qu'Aït Ahmed «soit enterré en Algérie», a heurté nombre de téléspectateurs qui ont une autre idée d'un hommage à un homme connu pour son attachement à sa terre et aux siens.

Le début de polémique indécente sur la dernière demeure du dirigeant politique révèle le degré de déculturation qui ronge le pays. La méconnaissance du legs culturel et spirituel de l'Amusnaw (savant) Cheikh Mohand Ou Lhocine, aïeul de Hocine Aït Ahmed, et dont le mausolée au village Aït Yahia constitue un lieu de pèlerinage depuis plus d'un siècle, ne peut pas justifier ce qui peut constituer une atteinte à la mémoire du défunt. Quand on est imbu de l'héritage traditionnel de la région, on sait que, pour un homme de la dimension de Hocine Aït Ahmed, le retour à Aït Yahia devait conclure son parcours personnel après un long périple dans le monde et dans l'histoire.

Les interrogations et les suspicions apparues à ce sujet, au lendemain de l'annonce du décès, cachent mal le vieux fantasme du régime en place d'éloigner les véritables héros de leur terre et de leur peuple. Le triste épisode des restes du colonel Amirouche, dissimulés à l'indépendance, a été le paroxysme de la maladie du pouvoir et de son aversion pour les figures authentiquement populaires et révolutionnaires.

Quand la méconnaissance culturelle s'ajoute à l'approximation historique, le niveau de déliquescence devient tragique. Le message de condoléances émanant de la présidence de la République comportait une incroyable confusion dans le long parcours révolutionnaire et militant de Hocine Aït Ahmed. En situant son évasion de prison pendant la période coloniale, les rédacteurs du message présidentiel n'augurent rien de bon dans la conduite de la révision des manuels scolaires, notamment en matière d'histoire.

Les geôles d'où s'était évadé Aït Ahmed n'étaient pas coloniales mais celles de l'Algérie indépendante. Dans cette erreur sur l'histoire, il y a toutefois une vérité politique assumée par le pouvoir à son corps défendant. On lit dans le message du Président qu'Aït Ahmed était «mû par une foi inébranlable en la justesse de sa cause et par un courage héroïque, jusqu'à ce qu'il parvienne miraculeusement à s'évader de prison».

Une quasi-réhabilitation, par inadvertance, du combat politique post-indépendance du fondateur du FFS. L'équipe au pouvoir n'ayant pas changé de nature depuis l'été 1962, il est souhaitable que cette reconnaissance du combat de l'opposition s'accompagne d'un mea culpa et d'un engagement à ne plus faire barrage aux luttes pour l'instauration d'une véritable démocratie.

Djaffar Tamani

Quand la politique tue l'histoire

27.12.15

Toutes les louanges que lui prodiguent aujourd'hui les hauts dirigeants du pays, Aït Ahmed, même s'il était insensible aux panégyriques, aurait tant voulu les entendre de son vivant. Mais depuis 1999, il n'a rencontré qu'attaques et dénigrements, ses appels et ses propositions constamment rejetés ou combattus, à l'image de ce qu'ont fait les régimes précédents, de Ben Bella à Chadli en passant par Boumediène. Malgré toute l'hostilité rencontrée depuis plus d'une décennie, Aït Ahmed n'a jamais baissé les bras ou refusé les mains tendues.

En 1998, il s'est engouffré dans la brèche démocratique pour imposer les idées de son parti et, durant les années du terrorisme, il a œuvré pour que cesse l'effusion de sang, n'excluant aucune des parties en conflit. Sa proximité (tactique) avec le FIS lui valut d'ailleurs nombre de critiques. En 1999, il s'est porté candidat à la présidence de la République, mais fut contraint avec ses autres adversaires de se retirer de la compétition pour protester contre les manipulations électorales en faveur de Bouteflika.

Connaissant les ambitions de celui-ci et ne se faisant aucune illusion sur le paysage politique antidémocratique qu'il allait dessiner sur un long terme, Aït Ahmed n'eut d'autre choix que de partir à l'étranger. L'exil fut douloureux et il le vécut comme un mal nécessaire, veillant toutefois, par le biais de son parti, à ne pas se couper de la vie politique de son pays. Aït Ahmed était un pur révolutionnaire doublé d'un militant acharné des libertés et des droits de l'homme.

Si le pouvoir pouvait «s'accommoder» un tant soit peu de la première vertu, il ne pouvait, en revanche, tolérer la seconde qui le remettait totalement en cause. Mais Aït Ahmed était entier, il ne pouvait accepter de compromis, même tacite, qui lui ferait renier ses idées démocratiques qu'il concevait comme le prolongement naturel de son combat contre le colonisateur. En cela, il ressemblait à Mohamed Boudiaf, cet autre géant de la lutte de Libération nationale qui n'hésita pas à rentrer en Algérie en 1994 pour aider à faire cesser le feu et le sang de couler, et surtout inscrire dans son pays libéré du joug colonial un des principes clefs de la Charte du 1er Novembre : la démocratie.

Mohamed Boudiaf aurait pu refuser cette mission périlleuse et finir ses jours à l'étranger comme une relique du musée de la décolonisation algérienne, un statut somme toute gratifiant. Il fit un autre choix : celui de poursuivre sa mission historique, quitte à risquer sa vie. Ce qui finit par arriver, Mohamed Boudiaf fut assassiné pour avoir osé défier l'intégrisme et le terrorisme et aussi pour s'être attaqué aux intérêts politiques, militaires et économiques de l'époque, ce qu'on appelait à cette période la «mafia politico-financière». Aït Ahmed et Mohamed Boudiaf, deux hommes hors du commun enfantés par une histoire exceptionnelle.

Celle-ci en a enfanté d'autres qui eurent des destinées diverses, souvent tragiques, toujours liées à des considérations politiques : Abane Ramdane, Krim Belkacem, Khider furent assassinés, Ferhat Abbas diabolisé, M'hamed Yazid (du GPRA), Salah Bounider (colonel de l'ALN), Mohamed Mechaty (du Groupe des 22) décédés dans l'anonymat. La liste est longue. Si le prédateur des grands hommes de l'histoire a été l'assoiffé du pouvoir, l'assassin le plus foudroyant fut le confectionneur des programmes d'histoire de l'école algérienne.

Ali Bahmane

Le combat d'un juste

28.12.15

Le dernier des «historiques», Hocine Aït Ahmed, sera inhumé au village de ses ancêtres, près de Aïn El Hammam, en Grande Kabylie. Il a laissé ce testament : rejoindre définitivement sa terre natale pour le repos éternel. Cette terre qu'il chérissait tant et qu'il a contribué à libérer du joug colonial, bien avant le déclenchement de la lutte armée, le 1er Novembre 1954. Il nourrissait, avec ses frères d'armes, de grands projets pour une Algérie indépendante, orientée vers le pluralisme politique et la liberté d'opinion

Aït Ahmed partageait, avec Mohamed Boudiaf et Krim Belkacem notamment, le projet de construire une Algérie moderne, en harmonie avec son héritage historique et culturel et de la sortir rapidement du sous-développement. Hélas ! C'était compter sans les différents chefs de guerre assoiffés de pouvoir qui se sont déjà illustrés en éliminant physiquement le «cerveau» de la lutte armée, Abane Ramdane, qui voulait instituer la primauté du civil sur le militaire, et en déposant Ferhat Abbas de la présidence du Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) car trop charismatique à leurs yeux.

L'instinct guerrier d'Aït Ahmed l'a amené à résister par les armes à la mainmise de l'armée des frontières du colonel Houari Boumediène sur le pouvoir politique. A l'interdiction du multipartisme, Aït Ahmed crée le Front des forces socialistes (FFS). La suite est connue. La rébellion sera matée dans un bain de sang. Aït Ahmed s'exile en Suisse après sa fuite de prison que la Sécurité militaire aurait organisée selon son ancien patron Kasdi Merbah, assassiné lui aussi dans des circonstances floues.

Pour Aït Ahmed, il était évident que la réalité du pouvoir, en Algérie, ce sont les militaires. Ces derniers ne peuvent pas produire, selon lui, les bonnes solutions aux problèmes multiformes de l'Algérie. Et l'avenir lui a donné à chaque fois raison. Depuis l'indépendance, le système militaire a effectué des choix désastreux sur les plans politique et économique que l'Algérie paye jusqu'à l'heure actuelle.

Pourtant, ce sont les militaires qui vont décider le vieux opposant à participer à l'élection présidentielle truquée de 1999, avec à leur tête le président démissionnaire, Liamine Zeroual. Sensible à l'«appel du devoir», Aït Ahmed s'aperçoit pourtant que lui et les autres candidats n'étaient retenus que pour servir de «lièvres» au candidat désigné par les militaires, Abdelaziz Bouteflika.

Aït Ahmed réussit à convaincre tous les autres candidats à se retirer de la course. Le bide électoral s'achèvera avec cette sortie ubuesque de Bouteflika qui menacera de prendre sa valise et de rentrer chez lui si les résultats n'étaient pas satisfaisants. Les militaires ont satisfait amplement sa demande.

Aït Ahmed, dont la forte personnalité ne laisse pas indifférent et à qui on a reproché la signature du contrat de Sant'Edigio, rejoint l'exil qui lui est imposé encore une fois. Le «guerrier» a rendu son dernier souffle, mais l'idéal pour lequel il a combattu est toujours là, dans le cœur de millions d'Algériens. C'est là la véritable victoire d'Aït Ahmed.

Mohamed Tahar Messaoudi

L'urgence d'une solution

29.12.15

Dans son récent rapport devant le Conseil de sécurité, au début de ce mois, l'envoyé personnel du secrétaire général de l'ONU pour le Sahara occidental ne s'est pas contenté de faire part de la teneur de ses entretiens avec les parties concernées, le Maroc et le Front Polisario ainsi que les pays voisins. Il a bien évoqué ses discussions, surtout pour relever le blocage du plan de paix depuis le mois de septembre 1991, ce qui n'est pas nouveau, le même constat revenant depuis que l'ONU a décidé de remettre sur les rails le plan en question en 1997 ; cependant, la suite ne manque pas de pertinence, mais aussi de gravité.

Christopher Ross a ainsi déclaré que la question sahraouie nécessite «une solution urgente» et que la persistance de ce conflit pourrait constituer «une bombe à retardement», qu'aucun acteur n'est en mesure d'en atténuer les effets à lui seul. La raison est connue, il s'agit du blocage marocain, a ainsi rappelé le diplomate américain qui a souligné que ce pays, considéré comme puissance occupante par les résolutions des Nations unies, «campe sur sa position en refusant d'engager de nouveaux pourparlers... et ne veut pas entendre parler de négociations sur le statut juridique du Sahara, pourtant exigées par l'ONU, et voulait se limiter à des discussions sur les détails de son initiative d'autonomie».

C'est la première fois qu'une telle urgence est ainsi soulignée, alors que la question sahraouie n'a jamais été traitée sous cet angle, estimait déjà en 2012 l'envoyé onusien. C'est, dira-t-on, la gestion des relations internationales qui relève elle aussi d'un rapport de force. Une grave erreur d'appréciation a donc été commise ; une autre, ajoute-t-on, dans ce dossier traité sous l'angle de la décolonisation, mais, en fin de compte, un processus contrarié.

Que pourra faire alors le secrétaire général de l'ONU dont la visite dans la région est annoncée pour les prochains jours ? Depuis un peu plus d'une année, il est question de briser le statu quo actuel qui a empêché l'extension du mandat de la Mission des Nations unies pour l'organisation du référendum au Sahara occidental (Minurso) à la question des droits de l'homme. Ban Ki-moon a affiché au moins la volonté d'y aller, mais le Conseil de sécurité a préféré, au printemps dernier, le vote habituel prorogeant le mandat de la Minurso.

Une année de perdue, néanmoins riche en enseignements et aussi en engagements pour qu'il y ait «des évolutions et avancées significatives sur le terrain dans le sens de l'organisation d'un référendum d'autodétermination du peuple du Sahara occidental» ainsi que l'ont annoncé, début décembre, des sources diplomatiques. Un voyage comme celui-là dans la région du secrétaire général de l'ONU doit être pris pour ce qu'il est, c'est-à-dire l'aboutissement d'un processus. Normalement, dira-t-on, surtout après les inquiétudes exprimées par M. Ross. Une bien sérieuse mise en garde.

Mohammed Larbi

Souhais et exigences

30.12.15

Toute cour a, bien sûr, ses propres courtisans, mais aussi ses danseuses du ventre et ses pleureuses. Les unes et les autres guettant le moindre claquement de doigts du prince pour entrer en action. Le microcosme algérois n'échappe pas à la règle, comme on vient de le constater depuis la disparition de Hocine Aït Ahmed.

Les velléités de récupération se multiplient depuis que la présidence de la République a décrété un deuil national, donnant ainsi le coup d'envoi de l'entrée en scène des thuriféraires du régime et autres zéloteurs du système en place, se confondant en hommages et autres «témoignages» de gratitude envers le leader historique, à l'image du secrétaire général du FLN, Amar Saadani, qui, «toute honte bue», a appelé à reconnaître officiellement le rôle incommensurable du militant de la cause nationale et des droits de l'homme, aujourd'hui disparu.

Devant une telle précipitation des porteurs d'encensoir du régime autour de la dépouille de celui qui fut poussé à l'exil après avoir été frappé d'ostracisme de la part de ce même système — que Hocine Aït Ahmed n'a eu de cesse, d'ailleurs, de dénoncer et de combattre, appelant de tous ses vœux l'avènement d'un Etat civil et la dissolution de la police politique — la direction du Front des forces socialistes (FFS) n'a eu d'autre choix que d'appeler à la retenue les «porteurs de racontars». Tout en précisant que son fondateur, Si L'Hocine, «n'a, à aucun moment récent ou passé, apporté sa caution ou son soutien à quelque clan du pouvoir».

Une précision qui rappelle que le chef du FFS s'est très tôt insurgé contre l'autoritarisme et l'Etat militaro-policié qui a vu le jour au lendemain de l'indépendance. Il n'était pas le seul d'ailleurs, son compagnon, Mohamed Boudiaf, avait fait ce choix tout aussi tôt. D'ailleurs, comment oublier ce cri de révolte de Dda L'Hocine ce jour de l'été 1963, interpellant les responsables du FLN de l'époque après l'arrestation de Si Tayeb El Watani par la police politique de Ben Bella pour avoir créé le Parti de la Révolution et du socialisme ? Il connaîtra lui-même, quelques jours tard, le même sort que son aîné.

Force est donc de reconnaître que depuis les premières années de l'indépendance, l'autoritarisme n'a fait que se renforcer et que sur le plan des droits de l'homme, il n'y a qu'une faible avancée. Le même système politique est toujours en place alors qu'il est question pour la énième fois d'une révision de la Constitution, telle que voulue par Abdelaziz Bouteflika et que les plus ardents laudateurs du régime se fendent de déclarations appelant à la mise en place d'un Etat «civil» sans que l'on sache de quoi sera faite cette nouvelle mouture de la Loi fondamentale, maintes fois triturée selon le bon vouloir du prince et au mépris de la souveraineté populaire, faisant ainsi peu cas de la démocratie et du principe de l'alternance au pouvoir.

Ira-t-on jusqu'à voir enfin la disparition dans les textes fondateurs de la police et de cette primauté du militaire dans le champ politique civil ? Souhais et exigences des leaders historiques de la Révolution algérienne que furent Abane Ramdane, Larbi Ben M'hidi, Mohamed Boudiaf et Aït Ahmed, sont aujourd'hui plus que d'actualité. Une nécessité vitale.

Reda Bekkat

Pourquoi la critique effraie-t-elle le pouvoir ?

31.12.15

Quel que soit son degré «d'ouverture», la nouvelle Constitution se heurtera à la vision manichéiste de l'exercice du pouvoir qu'a Bouteflika. Comme il ne peut concevoir un partage, même minime, du pouvoir, il a développé un rejet total de l'idée même d'opposition, lui menant un combat sans relâche quinze années durant. Et ceux qu'il a détestés le plus, ce sont ses «ex-alliés», ceux passés de l'autre côté de la barrière après l'avoir servi parfois longtemps.

C'est le cas de Ali Benflis qui a même osé se porter candidat à la présidentielle contre Bouteflika avant de devenir, aujourd'hui, un des leaders de la CLTD, laquelle exige le départ du chef de l'Etat et l'organisation d'une élection présidentielle anticipée. Idem pour Benbitour qui a rendu son tablier de chef de gouvernement pour manifester son hostilité à l'accaparement de l'essentiel de ses prérogatives par le chef de l'Etat. Quant à Abdelaziz Belkhadem, autre chef de gouvernement sujet à déboires, il a été dépouillé de l'ensemble de ses prérogatives politiques au sein de l'Etat et surtout du parti FLN qu'il a dirigé, Bouteflika l'ayant soupçonné de «proximité» avec l'opposition et de «double-jeu».

Nombre de ministres ont subi le courroux présidentiel, parmi eux Abdelaziz Rahabi, alors ministre de l'Information accusé de «trop» œuvrer à la promotion d'une presse indépendante que haïssait Bouteflika. Dans le corps militaire, plusieurs généraux ont été limogés ou mis à la retraite, parfois avant l'heure, pour s'être «éloignés» du chef de l'Etat ou pour avoir «osé» porter des critiques à son égard. Avant le général Toufik, ce fut le général Mohamed Lamari, tous deux «janvieristes» positionnés sur une longueur d'onde différente de celle de Bouteflika sur la gestion de l'islamisme et, plus généralement, sur la relation entre le militaire et le politique.

Sur un autre registre, celui des alliés des partis, il y eut le cas significatif de Louisa Hanoune, la présidente du Parti des travailleurs. Comme elle a décidé de ne plus «jouer le jeu» avec un pouvoir qui allait à la dérive, elle s'est mise à critiquer tous ceux qui — ministres, hauts responsables politiques et grands patrons de l'économie — «bradent le pays». De plus, elle a pris nettement position en faveur du général Hassan et du général Toufik, taclant au passage Abdesslem Bouchouareb, ministre de l'Industrie, un des hommes forts du pouvoir, accusé de brader le secteur public, de favoriser le «privé compradore» et de lui permettre d'avoir un pied dans la politique et l'autre dans les affaires. Mais dès lors qu'elle a interpellé Bouteflika — dans le Groupe des 19 — pour savoir s'il n'est pas otage de son entourage, elle est devenue la femme à abattre.

On a eu recours contre elle à l'arme fatale : la diffamation, le support étant tout désigné, une télé privée qui a comme spécialité de voler au secours des pontes du régime lorsqu'ils sont en difficulté. «Voilà une femme de gauche qui a aidé sa famille à s'enrichir en usant de sa proximité avec les autorités»... C'est la grosse ficelle sortie par cette télé, jetant ainsi Louisa Hanoune en pâture à une opinion publique toute prête à «avalier» les messages cathodiques contre lesquels elle n'a jamais été préparée à les critiquer, notamment ceux des nouvelles télévisions privées considérées comme «crédibles» dès lors qu'elles ne ressemblent pas aux médias lourds publics et qu'elles osent «critiquer» la chose publique.

Jeter le discrédit sur un opposant ou un allié qui a rompu les amarres, rarement de manière directe, généralement par des «hommes de main», voilà une pratique qui ne cessera pas tant elle est au cœur du système. Même si la nouvelle Constitution lâchera du lest en direction de l'opposition, elle ne cessera pas tant elle est liée à l'idée même que Bouteflika se fait du pouvoir. Surtout qu'il n'a jamais été question qu'il cède ne serait-ce qu'une infime partie des prérogatives dont il s'est doté. Et il entend bien rester à son poste durant les trois longues années qui restent de son mandat.

Ali Bahmane

1. Liberté

Pédagogie contre mensonge

Publié par [Omar Ouali](#)

le 03-01-2015 10:00

La chose et son contraire : c'est ainsi qu'on pourrait qualifier la réaction du président de la République par rapport au crash pétrolier et ses conséquences sur l'économie nationale. Le 24 décembre, en réunissant un Conseil des ministres restreint, il avait admis que la crise était "sévère" et "inquiétante", avant d'ajouter plus loin que les perspectives d'évolution du marché sont "imprévisibles". Moins d'une semaine après, on assiste à une sorte de rétropédalage avec un discours résolument optimiste de la part du chef de l'État qui a exprimé sa conviction que l'Algérie traversera "sans difficultés majeures" les "graves" perturbations que connaît le marché international des hydrocarbures. Que le Président porte un message d'optimisme, quoi de plus normal. Il est parfaitement dans son rôle de prendre de la hauteur, de fixer un horizon. Façon de contrebalancer les voix de l'opposition qui est aussi dans son rôle de forcer le trait en cultivant l'alarmisme. C'est le jeu politique.

Mais cette posture fondée sur l'optimisme à tout crin, qui procède davantage de la méthode Coué, a ses limites, pour ne pas dire ses dangers. Faire un faux diagnostic de la situation, en tablant sur un improbable rebond du marché parolier à court terme, implique fatalement le risque d'une fausse thérapie. À moins qu'il ne s'agisse, de la part du gouvernement, d'une démarche à double détente. C'est-à-dire prendre en "interne" la dimension de la crise avec les mesures d'austérité déjà annoncées après le Conseil des ministres restreint et, dans le même temps, avoir en direction de l'opinion un discours d'assurance à résonance paternaliste. La démarche est jouable tant que les réserves de changes sont là pour servir d'airbag politique. Mais si l'embellie n'est pas au rendez-vous d'ici à la fin de l'année, bonjour les dégâts. Alors, en lieu et place d'incantations magiques pour attendrir les dieux du marché pétrolier, c'est juste une lecture lucide de la situation qui doit être aujourd'hui la ligne à tenir pour le pouvoir. C'est cela la responsabilité politique. Cette lucidité passe notamment par l'obligation de dire la vérité aux citoyens. Ce qui ne semble pas être le cas quand on observe certains membres du gouvernement qui répètent, ces derniers temps, le même refrain : "Mon secteur n'est pas concerné par les mesures d'austérité." Qui est alors concerné ? Au lieu de se cacher derrière leur petit doigt et semer de fausses assurances, ces ministres ne feraient-ils pas mieux de faire un travail de pédagogie en expliquant le contenu des mesures d'austérité ?

Une Centrale chahutée

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 04-01-2015 10:00

La Centrale syndicale se trouve, malgré elle, à l'orée des grands choix, au moment où se tient son 12e congrès. Un grand événement, certes, mais qui sera différent des précédents, chahuté dans son fonctionnement par plusieurs facteurs.

D'abord, l'irruption sur la scène de la défense des travailleurs, d'autres mouvements syndicaux autonomes qui sont aux avant-postes de la contestation et de la revendication sociale. Ces derniers grignotent lentement, mais sûrement, le territoire de la Centrale qui a fini par faire avec puisque les pouvoirs publics les ont adoptés comme partenaires sociaux. Il y a ensuite la politisation de la Centrale en s'alignant sur la politique, notamment son soutien sans réserve aux différents programmes du président de la République et à la politique du gouvernement. Cette position gêne aux entournures certains cadres influents plus attirés par la défense du travailleur que par des accointances qui ne relèvent pas de leurs prérogatives.

La base syndicale se sentant coupée du sommet est tombée dans un train-train ennuyeux et beaucoup de sections arrivées au terme de leur mandat n'ont pas été renouvelées. Ce désintérêt visible à chaque mouvement de protestation a beaucoup nui à l'image de la Centrale syndicale.

Mais, il faut reconnaître à l'UGTA le rôle primordial qu'elle a joué durant les années du terrorisme où elle avait été à l'avant-garde de la défense de la République. Elle en a d'ailleurs payé un lourd tribut avec plus de 600 syndicalistes assassinés, dont le secrétaire général, Abdelhak Benhamouda.

L'autre atout de Sidi-Saïd, actuel patron de la Centrale, qui privilégie la stabilité du pays et des victoires pour le monde du travail par la négociation, est ce cadeau arraché qui consiste en l'abrogation du fameux 87 bis et avant une révision à la hausse du SNMG.

Un acquis certain pour le travailleur.

En mettant toutes ces données dans la balance, lors de ce congrès qui ne sera certainement pas comme les précédents, les 1 200 congressistes feront-ils la part des choses en choisissant la stabilité ou le changement ?

UGTA : VRP de l'austérité

Publié par [Omar Ouali](#)

le 05-01-2015 10:00

Sidi-Saïd a été plébiscité hier au douzième congrès de l'UGTA. C'est donc parti pour un troisième mandat. Ce n'est pas du tout une surprise au demeurant, tant le congrès était ficelé en amont. Par le jeu de coulisses, Sidi-Saïd a réussi, avec sa légendaire bonhomie, à ne faire qu'une petite bouchée de ses adversaires. Badaoui et Merabet n'auront été en définitive que des épiphénomènes médiatiques. Mais au-delà de son entourage personnel, le patron de l'UGTA doit aussi et surtout sa réélection à la bénédiction du pouvoir qui, encore, a besoin de ses services.

Du coup, il devient l'obligé de ce pouvoir à qui il doit rendre la politesse. D'ailleurs le président Bouteflika le lui a rappelé hier dans son message qui n'est ni plus ni moins qu'une feuille de route enrobée, certes, dans une rhétorique patriotarde.

En sa qualité de "partenaire" dans le cadre du pacte économique et social, il est attendu du patron de l'UGTA de mettre la pédale douce, s'agissant des revendications socioprofessionnelles. De se préparer surtout à prendre sa part de la politique d'austérité que le gouvernement est appelé à mettre en place. Situation de crise oblige. De pompier, rôle qu'elle a joué jusque-là avec plus ou moins de réussite, l'UGTA va devoir enfilet désormais le treillis de brave soldat de la thérapie des restrictions budgétaires.

Et pour cela, son patron va devoir inventer un nouveau langage qui sied à son statut de partenaire social pour le meilleur et pour le pire. Le pire en l'occurrence, car il s'agira désormais de convaincre les travailleurs de la "nécessité patriotique" de mettre en sourdine leurs prétentions salariales, avec l'espoir que les prix du baril rebondiront à court terme. La partie ne sera pas facile a priori car l'UGTA n'a plus le monopole de la représentation syndicale.

En dehors du secteur industriel où il peut encore se prévaloir d'un certain ancrage, dans l'éducation, la santé, l'administration locale, pour ne citer que ces secteurs, il est totalement supplanté par les syndicats autonomes. C'est dire que les pouvoirs publics doivent apprendre à faire avec les syndicats autonomes pour contenir d'éventuels spasmes de la société.

Emballement médiatico-judiciaire

Publié par [Omar Ouali](#)

le 06-01-2015 10:00

Le Dr Saïd Sadi, en répondant vendredi à une question posée par un citoyen en marge de la conférence qu'il avait animée vendredi à Sidi-Aïch, était certainement à mille lieues d'imaginer que sa réponse allait provoquer autant de remous. Un emballement médiatico-judiciaire pour le moins surprenant et suspect à certains égards pour des propos qui n'ont rien d'un "scoop" historique au demeurant. La presse y est allée de ses grandes manchettes ; la justice, qui prend habituellement son temps, dans l'attente d'un coup de fil, a réagi au quart de tour. Pourtant les propos de l'ex-chef du RCD sont dans les livres de témoignages sur l'histoire de la Révolution. Il est loisible à tout un chacun qui se pique d'histoire d'y accéder. Pourquoi donc cette réaction de vierge effarouchée ? Est-ce un tir de sommation pour dissuader l'auteur de Amirouche, une vie, deux morts, un testament de cesser de convoquer l'histoire au présent ? Ce à quoi il s'est attelé en intellectuel depuis quelque temps, en portant son intérêt particulièrement sur les non-dits de la Révolution de Novembre 1954, ses tabous, des demi-vérités, ses tragédies. Il va de soi que sa façon de revisiter, en les interrogeant autrement, certains faits et personnages de l'histoire de la Révolution, prend à contresens l'historiographie officielle dans sa déclinaison aseptisée, linéaire, unanimiste, telle qu'enseignée dans les manuels d'histoire.

Dans sa démarche, qui est forcément polémique, le Dr Sadi bat surtout en brèche la version héroïco-légendaire de l'histoire, alors qu'elle constitue par excellence le levier de légitimation du pouvoir en place depuis l'Indépendance. Au lieu d'une levée de boucliers, des tirs de barrage, ne serait-il pas plus intelligent, pour les besoins d'un débat fécond et utile, de donner, au contraire, un prolongement au travail du Dr Sadi en mettant à plat les questions taboues de la Révolution ? Certainement pas pour réveiller les vieux démons du "wilayisme", encore moins attiser les querelles entre Algériens. Mais juste par devoir de vérité.

De l'eau dans le gaz

Publié par [Salim Tamani](#)

le 07-01-2015 10:00

Comment peut-on interpréter la révolte des populations d'In-Salah et de Tamanrasset contre l'exploitation du gaz de schiste ? Au-delà des arguments liés aux conséquences que l'exploration du gaz non conventionnel peut provoquer sur l'environnement et plus particulièrement sur la nappe phréatique, un dossier sur lequel les experts avaient déjà alerté depuis fort longtemps, il s'agit de lire le contexte régional et géopolitique dans lequel a lieu la contestation citoyenne. Dans un pays où l'État n'arrive toujours pas à gérer les ordures ménagères et l'hygiène publique, la colère de la population d'In-Salah contre le début de l'exploration du gaz de schiste pose, en fait, la question de la prise de conscience des Algériens sur les dossiers sensibles liés à l'environnement. Un débat que l'on croyait exclusivement réservé aux peuples développés.

Et comme d'habitude, il faut d'abord que le feu brûle quelque part pour que le gouvernement décide d'envoyer des délégations sur les lieux afin d'écouter les contestataires et prendre des mesures qu'imposerait telle ou telle situation. Dans le cas d'In-Salah, des émissaires seront dépêchés aujourd'hui même pour calmer les esprits et expliquer que la méthode d'exploitation n'a pas d'incidences majeures sur l'environnement. Une tâche pédagogique qu'il fallait, peut-être, accomplir bien avant l'allumage, il y a quelques jours, de la première torche dans le bassin de Tidikelt.

Les structures de veille sont-elles, à ce point, défailtantes pour avoir raté une montée de la colère sur un dossier aussi sensible et stratégique pour le pays ? Alors que plusieurs villes du Sud sont le théâtre d'émeutes, de marches et de contestation, les événements d'In-Salah appellent à une gestion plus lucide, plus responsable et loin de la légèreté habituelle afin d'éviter que le brasier ne prenne sérieusement.

La complexité de la situation réside dans la proximité avec le Sahel, un territoire instable et en proie aux guerres et au terrorisme. Au-delà de la gestion sécuritaire, le risque de contagion n'est pas à écarter dans cette région du Sud devenue, depuis le Printemps arabe, un enjeu extraordinaire pour les grandes puissances.

Ignoble

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 08-01-2015 10:00

La France vient de connaître l'attentat le plus meurtrier depuis 40 ans. L'acte, qui relève de l'horreur et de la barbarie, a eu lieu au cœur de Paris et a ciblé le journal Charlie Hebdo qui s'est fait remarquer par la publication de caricatures offensant le Prophète, et ce, depuis 2006. Cela ne peut, en aucun cas, justifier ce carnage qui s'est soldé par la mort de douze personnes dont quatre dessinateurs de presse de renommée internationale et une atteinte flagrante à une liberté d'expression consacrée.

L'Algérie a eu, dans les années 90, à connaître des carnages et des assassinats : plus de cent journalistes morts pour leurs écrits et deux attentats, l'un qui a visé un journal, L'Hebdo Libéré, et le second la Maison de la presse baptisée d'ailleurs au nom de Tahar Djaout, le premier journaliste fauché par les balles assassines des islamistes. Nous ne pouvons donc que condamner cet acte qui relève de la barbarie et de l'ignorance des valeurs et de la liberté d'expression.

L'Europe, en général, et la France, en particulier, n'ont pas jugé à sa juste valeur l'hydre terroriste dont la matrice est toujours en activité. La politique d'endoctrinement menée insidieusement à travers les réseaux sociaux par les réseaux salafistes sur des jeunes fragilisés par une précarité due à la crise et qui se retrouvent manipulés au nom d'un discours qui est loin des valeurs de l'Islam.

Le ver est dans le fruit et il s'agit de savoir comment attaquer le mal à la racine sans tomber dans l'islamophobie.

Le climat délétère qui a envahi l'Europe et les signes d'hostilité envers les musulmans, aussi bien par des déclarations de politiques que par des écrits d'intellectuels, ont fini par stigmatiser des "fous de Dieu" qui n'ont aucune barrière avec l'extrémisme. Les condamnations sont unanimes et émanent de toutes les capitales du monde.

Cet attentat abominable rappellera peut-être à tous ceux qui doutent des intentions de la mouvance fondamentaliste ce qu'elle représente réellement et de quoi elle pourrait être capable. La mobilisation est plus que jamais nécessaire pour protéger les acquis de la République et le principe chèrement payé qu'est la liberté d'expression.

L'urgence

Publié par [Salim Tamani](#) le 10-01-2015 10:00

Yousfi n'a pas convaincu les experts et les imams appelés à la rescousse pour prêcher sur un dossier dont ils ne maîtrisent ni les tenants et encore moins les aboutissants. La mission dépêchée par les autorités pour expliquer aux citoyens d'In-Salah la justesse du projet visant l'exploration du gaz de schiste aura lamentablement échoué. Pendant ce temps, des marches et des rassemblements ont lieu. Les manifestants continuent d'afficher une opposition farouche au projet du gouvernement. Que vaut maintenant l'appel des autorités locales quant à l'ouverture d'un débat alors qu'il fallait l'organiser bien avant le début de l'opération d'exploration ? Les députés, prompts beaucoup plus à revendiquer davantage de privilèges, n'ont pas jugé utile de se déplacer sur les lieux pour tenter de calmer les esprits. Dans sa volonté d'expliquer aux populations du Sud que le gaz de schiste n'a pas de conséquences négatives sur l'environnement, l'Exécutif a encore agi dans la précipitation. En l'absence d'une stratégie à long terme, il est à craindre que la protestation ne s'étende à d'autres localités de cette région du sud du pays si rien de sérieux n'est fait pour régler le problème. À force d'être marginalisés et d'être sollicités seulement pendant les rendez-vous électoraux, les habitants de ces localités abandonnées, mais dont le sous-sol constitue l'essentiel des richesses du pays, semblent décidés à défendre ce qu'ils considèrent être leurs droits. Au-delà de cette polémique sur le gaz de schiste, c'est toute la problématique du développement du Sud qui est posée. Alors que des plans spéciaux ont été mis en œuvre depuis près de 15 ans, les populations ressentent toujours ce sentiment d'abandon et de mépris dont elles se disent victimes. Aujourd'hui, il ne s'agit plus de dénoncer telle ou telle partie ou de chercher des responsables là où ils ne sont probablement pas. Il s'agit de réhabiliter l'État dans son sens le plus profond afin qu'il recouvre sa crédibilité pour discuter et convaincre une population qui ne croit désormais plus en rien.

Braise sous la cendre

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 11-01-2015 10:00

Les populations du Sud, comme un seul homme, dénoncent avec leur calme légendaire l'exploitation du gaz de schiste pour des raisons de santé et d'environnement. D'ailleurs, ce procédé d'exploitation par fracturation hydrique s'est invité chez nos politiques, il y a moins de trois ans, et d'aucuns étaient loin de penser que les pouvoirs publics le privilégieraient aux autres énergies moins polluantes, comme l'énergie solaire dont le désert algérien constitue une base idéale. Il y avait le projet de Desertec, initié par les Allemands, et qui a été au centre des discussions entre Merkel et Bouteflika, lors de la visite effectuée par le Président en Allemagne. La question qui tracasse est : pourquoi cet empressement à s'engouffrer dans une technologie refusée dans certains pays et en voie d'abandon dans d'autres ? Les experts sont unanimes à dire qu'en termes de rentabilité, le procédé est loin d'être compétitif, surtout que les investissements sont très lourds.

Il fallait donc s'attendre à l'accueil mitigé réservé par les habitants d'In-Salah à la délégation ministérielle et d'experts dont certains travaillent comme consultants pour des multinationales déjà présentes en Algérie.

Au vu de la réaction des gens d'In-Salah, de Tamanrasset et des autres régions limitrophes comme Adrar ou Ouargla, les pouvoirs publics doivent réfléchir à deux fois avant de décréter quoi que ce soit.

La démocratie participative, tant promise durant la campagne présidentielle, doit être mise en œuvre avant toute décision par oukases.

La mobilisation et la maturité citoyenne montrées par les manifestants sont la preuve d'une détermination à toute épreuve.

Longtemps marginalisées par le pouvoir qui a pourtant promis d'installer des entreprises publiques dans ces régions, de combattre le trafic dans les recrutements, ces populations ont décidé, par elles-mêmes, de ce qui est bon ou pas pour leur milieu.

L'Algérie, ce n'est pas seulement le Nord, car l'Algérie utile et nourricière se trouve dans le Sud, chez ces hommes et femmes qui ne s'enflamment pas, mais qui gardent toujours la braise sous la cendre.

Finie la complaisance ?

Publié par [Salim Tamani](#)

le 12-01-2015 10:00

La marche de Paris est un acte fondateur de la nouvelle stratégie mondiale de lutte antiterroriste. Le drame qui a frappé l'hebdomadaire satirique Charlie Hebdo a suscité une formidable mobilisation internationale. Tant mieux. Les politiques ont aujourd'hui les coudées franches pour frapper les groupes armés terroristes et leurs sponsors connus du monde entier. Au-delà des considérations internes propres à chaque État, la lutte antiterroriste doit retrouver désormais son sens réel après que le Printemps arabe eut perverti aussi bien les valeurs nobles de la démocratie que celles de la liberté.

Lorsque des fondamentalistes sont présentés comme des opposants aux régimes en place, soient-ils dictatoriaux, on ne doit pas s'étonner de voir plus tard des organisations islamistes prendre de l'ampleur au point de menacer la stabilité de l'Europe malgré le soutien de cette dernière aux révoltes arabes. C'est que les islamistes se servent de la démocratie pour tuer la démocratie et de la liberté pour assassiner tout ce qui peut la représenter. L'histoire est un éternel recommencement. Ce qui s'est passé dans l'Algérie des années 1990 est en train de se reproduire avec presque la même terminologie en France, avec des acteurs différents, mais dont la matrice idéologique reste la même.

C'est la complaisance de l'Occident avec les mouvances radicales à travers cette volonté de les intégrer dans les processus de démocratisation qui doit absolument cesser.

Les événements qui secouent la sphère arabe ces dernières années ont reflété cette difficulté d'imposer la vision d'un islam soluble dans la démocratie ou d'associer une mouvance qui ne jure que par le fer et le feu. Dans le même temps, il est nécessaire de couper l'herbe sous le pied des fondamentalistes qui continuent de justifier le recours à la terreur par le fait accompli israélien, qui poursuit sa stratégie de guerre contre les civils palestiniens sans défense. La reconnaissance de l'État palestinien est une exigence sans laquelle la paix ne sera que précaire dans un monde arabe et musulman aujourd'hui déstructuré, mais qui demeure incontournable dans la réussite de toute lutte antiterroriste.

Lutte sans merci

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 13-01-2015 10:00

La marche de Paris a dépassé les frontières de l'Hexagone et elle restera dans les mémoires comme un déclencheur salvateur, un réveil contre le terrorisme et tous les extrémismes. Cette démonstration de force a été possible grâce au mouvement citoyen du monde entier.

Cette dénonciation sans équivoque du terrorisme sera-t-elle suivie d'actions concertées entre les pays, du moins ceux qui ont dépêché des représentants officiels ? Un doute est permis quand le citoyen a pu voir des officiels de pays qui financent le terrorisme et ne s'en cachent pas. D'autres qui gardent au chaud cette mouvance comme un épouvantail à toute tentation de transition démocratique et ne cachent même plus leur sympathie à son égard. Des pays, surtout européens, aujourd'hui sous une menace quotidienne, ont oublié qu'ils ont offert le gîte aux commanditaires de massacres collectifs en Algérie. Certains ont été la Mecque des donneurs d'ordre de tuer, civils et militaires, et de "lanceurs" de fetwas, sans qu'ils soient inquiétés. Des prédicateurs autoproclamés, utilisés comme gilets pare-balles par les services de renseignement et, au cas où la république tomberait, comme partenaires.

Après les attentats du 11 Septembre, ceux qui ont touché Paris au cœur serviront-ils de détonateur pour mener une lutte sans merci contre l'hydre terroriste là où elle se trouve ? Pour cela, certains pays, connus pour leur soutien effectif aux groupes armés, doivent se déterminer au lieu de présenter des condoléances pour des crimes dont ils sont les commanditaires. Dans le cas contraire, cette démonstration de force citoyenne ne servira qu'à sécher des larmes sincères avant que le bruit des armes ne reprenne dans un marché de dupes où les contrats juteux continueront à piétiner des vies humaines.

Tâtonnement

Publié par [Said Chekri](#)

le 14-01-2015 10:00

Ghardaïa d'abord, Ouargla ensuite et, à présent, In-Salah et Tamanrasset. Le Sud est au bord de la crise et c'est, peut-être, peu dire. Car il faut être sourd pour ne pas entendre ces clameurs qui nous viennent de ces villes et qui disent clairement que le sud du pays risque de s'installer durablement dans l'instabilité. Dans la vallée du M'zab, les habitants réclament la sécurité et dénoncent quelquefois le "parti pris des autorités". On y dénombre déjà plusieurs morts et des dégâts matériels considérables. À Ouargla, l'on réclame du travail et les routes sont fermées à la circulation un jour sur deux en moyenne. À Touggourt, ils revendiquent des logements ou des terrains à bâtir, accusent l'administration de corruption et crient au bradage du foncier. À In-Salah et Tamanrasset, enfin, c'est l'exploitation du gaz de schiste et ses conséquences sur l'environnement et le cadre de vie dans la région qui mobilisent la population. Un fait quelque peu inattendu, il faut l'avouer. Certes, les motivations de la colère des habitants diffèrent largement d'une ville à une autre. Mais, partout dans cette vaste contrée, c'est la gouvernance qui est mise à l'index.

Pendant ce temps, le gouvernement mise, tantôt sur la "méthode" de la sourde oreille, cette bonne vieille recette des régimes autoritaires qui misent sur l'essoufflement des mouvements de contestation, tantôt sur la manipulation franche, convoquant pêle-mêle "le sens du patriotisme" des gens du Sud, les "dangers extérieurs" qui guettent le pays, l'argument scientifique d'experts réquisitionnés et la fetwa religieuse d'imams non moins réquisitionnés pour expliquer l'opportunité de l'exploitation du gaz de schiste ! Cela a un nom : le tâtonnement. Au final, les officiels, qui se sont maintes fois déplacés à Ghardaïa, Ouargla ou, récemment encore, à In-Salah, n'auront fait que... prêcher dans le désert. C'est bien pour cela que la crise ne semble pas près de s'estomper. Pis, elle est appelée à s'aggraver de jour en jour, sous l'effet d'une médication hasardeuse, voire aventureuse.

Moratoire

Publié par [Omar Ouali](#)

le 15-01-2015 10:00

La protestation des habitants du Sud contre le gaz de schiste prend carrément les allures d'un véritable "front de refus" avec les actions programmées aujourd'hui dans plusieurs villes. Au fil des jours, les opposants à cette alternative énergétique sont montés en cadence en réussissant à sensibiliser à la cause quasiment toutes les franges de la société. Il faut dire qu'en face, les pouvoirs publics qui n'ont pas pris la pleine mesure de la révolte, comme toujours du reste, ont cru éteindre le feu en se contentant des services des seconds couteaux. Ni les chefs de daïra, ni les walis, ni le ministre de l'Énergie pourtant accompagné par une escouade d'experts, ni même les imams appelés à la rescousse ne sont finalement parvenus à faire changer d'avis à la population qui reste debout. Conséquence : nous sommes au bord d'une crise qui nécessite une intervention au plus haut de l'État pour que le mouvement de colère reste au stade du rejet du gaz de schiste et ne bifurque pas vers d'autres revendications.

C'est d'autant plausible que l'environnement régional est loin d'être neutre et encore bienveillant à ce niveau. Et ce n'est sans doute pas par coquetterie que les élus de l'APW de Tamanrasset, qui ont la vraie température sur place, ont décidé de s'en remettre au chef de l'État. Son intervention, en annonçant par exemple un moratoire quant à l'exploitation du gaz de schiste, est de nature à empêcher le feu de se propager. Une fois le calme revenu et les esprits apaisés, rien n'interdit que la question de l'exploitation du gaz de schiste soit à nouveau reposée. Surtout si l'exploitation de cette ressource d'énergie, comme le soutiennent certains spécialistes, est aussi impérieuse pour l'économie du pays. Le pari serait alors de sensibiliser, d'éclairer les populations, de leur expliquer les enjeux économiques pour le pays et pour la région. Car il faut bien le souligner, pour une grande part, l'hostilité de la population du Sud au gaz de schiste est due à la faillite de la communication du gouvernement. Ce dernier, dont le curseur politique est bloqué sur les années soixante-dix, pensait que son projet passerait comme une lettre à la poste. Qu'il suffisait juste de l'emballer dans quelques formules patriotardes. Méprise. Car à l'ère des réseaux sociaux qui participent à forger une conscience citoyenne, les citoyens du sud du pays refusent de se voir imposer un choix qu'ils perçoivent comme un danger pour leur environnement. Ils ont raison.

Revoilà ‘la main de l’étranger’

Publié par [Said Chekri](#)

le 17-01-2015 10:00

La protestation contre l’exploitation du gaz de schiste est loin de s’estomper. Elle prend même de l’ampleur. Des milliers de citoyens de plusieurs villes du sud du pays ont été au rendez-vous ce week-end pour dire, à coups de manifestations populaires simultanées, leur refus d’exposer leur environnement à de probables désastres qu’impliquerait le recours du gouvernement à l’extraction des pétroles non conventionnels.

À en juger par le rythme auquel évolue la situation dans les régions concernées, on est fondé à penser que nous sommes en présence d’un mouvement ordonné et organisé. Un mouvement qui est sans doute le fruit d’une prise de conscience indéniable. Le gouvernement, pourtant, ne semble pas y croire. Après plusieurs semaines de silence qu’on pouvait assimiler à une fuite en avant ou à l’expression d’un dilemme ou d’une expectative, le ministre de l’Énergie tente de briser l’encerclement en invoquant cette fameuse “main de l’étranger” qui, décidément, n’arrête pas de farfouiller en Algérie. Cette “main de l’étranger”, qui serait derrière toutes les colères populaires enregistrées depuis l’Indépendance, serait motivée, dans le cas présent, par la crainte de voir l’Algérie promue au rang de “puissance énergétique”.

Ce faisant, nos gouvernants dénie aux Algériens non seulement le droit d’émettre un avis contraire sur les politiques publiques envisagées ou mises en œuvre mais aussi la capacité intellectuelle de se forger une opinion sur des dossiers qui les concernent au premier chef. Mais au nom de quelle nouvelle “spécificité algérienne” nos compatriotes ne seraient-ils pas fondés à rejeter l’exploitation du gaz de schiste, au vu des dégâts écologiques qu’elle pourrait engendrer, sachant qu’une telle réaction populaire a été observée quasiment dans tous les pays du monde où cette option a pu être envisagée, jusque et y compris dans la Tunisie voisine ? À coup sûr, cette spécificité existe bel et bien. Elle tiendrait peut-être au mode de gouvernance obsolète qui reste en vigueur chez nous, telle la relique unique qui date d’une époque partout révolue.

La mémoire courte de Hollande !

Publié par [Salim Tamani](#)

le 18-01-2015 10:00

Après les manifestations dénonçant les atteintes au Prophète où des intérêts français ont été attaqués dans certains pays musulmans, François Hollande a exprimé sa colère en réaffirmant que la liberté d'expression était un acquis inaliénable et que la France a soutenu ces mêmes pays dans la lutte contre le terrorisme allant jusqu'à leur exiger des sanctions. On peut comprendre que le locataire de l'Élysée veut certainement rassurer un front interne bouleversé après les attentats du 7 janvier.

Dans le même temps, le président français évite d'aborder les raisons qui ont fait que le terrorisme frappe aujourd'hui aussi fort en France et en Europe. Pour l'histoire, il faut remonter aux années 1990 lorsque la France de Mitterrand soutenait l'ex-FIS au lendemain de l'interruption du processus électoral en janvier 1992 en Algérie et offrait le refuge aux islamistes.

Pire, la sphère politico-médiatique qualifiait les terroristes de l'AIS et du GIA de groupes d'oppositions armés alors qu'Alger luttait seule contre le terrorisme et alertait déjà à l'époque le monde entier sur l'extrême violence du phénomène et de l'ampleur de ses connexions internationales.

Personne n'entendait les cris de détresse de l'Algérie et la France poursuivait sa politique confortant, les cellules fondamentalistes qui activaient non seulement dans les banlieues laissées pour compte mais aussi à travers les réseaux islamistes dans le monde.

Malgré les attentats sanglants qui ont frappé le cœur de Paris en 1995, le soutien de la France aux mouvements intégristes a été une constante dans sa guerre contre les courants souverainistes et nationalistes dans le monde arabe. Un enjeu dans lequel certaines monarchies du Golfe ont apporté une précieuse contribution en finançant les réseaux salafistes et wahhabites.

Cela s'est confirmé en 2011 après les révolutions qui ont secoué les dictatures arabes. Le choix de Paris en particulier et de l'Occident en général s'est porté sur les partis islamistes considérés comme étant les seuls à même de constituer une alternative aux régimes déchus. La propagande a été tellement forte qu'elle a convaincu mêmes des Européens nés et grandi en Europe de rejoindre le "djihad". La suite on la connaît.

Le sens du choix

Publié par [Omar Ouali](#)

le 19-01-2015 10:00

Le directeur général de la Sûreté nationale s'est déplacé hier à In-Salah. Officiellement, c'est juste pour "inspecter" sur place des unités opérationnelles de la police. Une manière un peu maladroite de banaliser cette visite qui est tout, sauf banale. En vérité, le général Hamel est l'émissaire du président de la République dont la presse a parlé ces derniers jours à longueur de colonnes. Sa mission dans cette ville, épice de la protestation contre l'exploitation du gaz de schiste, est de tenter de désamorcer la colère qui ne cesse de s'élargir au fil des jours, face à l'incapacité des pouvoirs publics à avoir une réaction appropriée.

Au cours de cette médiation, car c'est bien de cela qu'il s'agit, l'envoyé du Président a rencontré au salon de l'aéroport des représentants du comité des citoyens qui font front contre l'exploitation du gaz de schiste. Après les avoir écoutés, il s'est donc engagé à se faire le porte-parole fidèle de leurs préoccupations auprès du chef de l'État, qui aura donc ainsi décidé de prendre les choses en main. La montée en première ligne du président de la République dans ce dossier délicat signifie, en première lecture, que le gouvernement a totalement échoué à calmer la situation. La cacophonie indescriptible, qui a caractérisé sa communication, à travers des sorties médiatiques des ministres qui disent la chose et son contraire, en toute bonne foi peut-être, a certainement fini par convaincre le président de la République que ces ministres, à commencer par le premier d'entre eux, sont hors service.

D'où le choix du général Hamel, qui prend ainsi du galon en se voyant hisser au statut d'émissaire du Président. Mais sa qualité de DGSN signifie-t-elle que le président Bouteflika intègre dans l'approche du problème soulevé par les habitants du Sud une dimension sécuritaire. Une chose est néanmoins sûre : la mission du général Hamel est délicate face à une population radicalement braquée contre le gaz de schiste, faute d'un travail de sensibilisation et de pédagogie que les politiques ont échoué à faire. En tout cas, si sa mission est couronnée de succès, in fine, cela est de nature à lui conférer une stature politique certaine en prévision de la bataille pour la succession qui fait déjà rage en sourdine.

Odieux... visuel

Publié par [Saïd Chekri](#)

le 20-01-2015 10:00

Le ministre des Affaires religieuses s'invite dans un débat qui, de prime abord, ne devrait pas le concerner au premier chef : l'éthique et la déontologie de la presse. Sauf à s'exprimer en sa qualité de consommateur ordinaire de l'information, un ministre, fût-il celui du Culte, n'a pas vocation à juger de la valeur intellectuelle des émissions diffusées par telle ou telle autre chaîne de télé. Mais, pour le coup, on peut comprendre Mohamed Aïssa : ni le ministre de la Communication ni le président de l'Autorité de régulation de l'audiovisuel n'ont cru bon d'intervenir pour stopper une dérive permanente qui a fini par devenir le label de certaines chaînes de télévisions privées. Quant au parquet, il n'a pas trouvé dans ces dépassements innombrables, qui vont de l'apologie du terrorisme à l'appel au meurtre en passant par la diffamation, matière à s'autosaisir et à ouvrir une enquête judiciaire. Ce traitement, qui allie une fausse détermination à faire respecter la loi à une vraie instrumentalisation de la justice, semble plutôt réservé à d'autres, spécialement à ceux qui, comme Saïd Sadi, s'emploient à trouver des explications historiques au naufrage politique, économique, social et culturel de notre pays. Si les institutions habilitées à s'élever contre les odieuses mascarades médiatiques s'y sont systématiquement refusées, c'est que la complaisance a quelque utilité : il faut encore signifier aux partisans du changement que la menace islamiste et ses déclinaisons les plus violentes sont toujours de mise et que, de ce fait, le statu quo reste un moindre mal, un mal nécessaire, qui plus est.

Mais, quand le ministre des Affaires religieuses énonce son souhait de prendre connaissance de l'identité des invités d'une chaîne de télé, avant leur passage sur le plateau, c'est un retour à l'ère du parti unique qui s'en trouve ouvertement revendiqué par un membre du gouvernement. Va-t-on invoquer les atteintes à l'éthique dont se rendent coupables certains médias audiovisuels pour porter un coup supplémentaire, donc le coup de grâce, à la liberté d'expression en Algérie ? Connaissant les connivences qui existent entre ces médias et certaines sphères du pouvoir, il faut croire que la tentation existe.

Le gouvernement face à son dilemme

Publié par [Salim Tamani](#)

le 21-01-2015 10:00

Le président de la République serait sur le point de prendre une décision importante sur le gaz de schiste, une option qu'il a lui-même validée en Conseil des ministres en mai dernier. En quoi consisterait donc cette mesure ? C'est la question que se posent aujourd'hui non seulement les manifestants d'In-Salah qui protestent depuis déjà une vingtaine de jours contre l'exploitation de cette énergie non conventionnelle, mais également tous les Algériens.

Pour les protestataires, il est clair que seul l'arrêt de l'exploration est à même de mettre un terme à la tension. Le ministre de l'Énergie en déplacement à Mascara n'a pas donné de détails sur les intentions du gouvernement, se contentant d'affirmer que ce dernier est actuellement dans une phase "d'évaluation technique et économique". Est-ce une manière de signifier que la contestation n'a pas lieu d'être parce que, tout simplement, Sonatrach n'a pas encore entrepris la phase d'exploitation ?

Bien entendu, Yousfi n'a pas pris le soin de revenir sur les conséquences que pourrait avoir l'exploitation du gaz de schiste sur l'environnement, l'aspect fondamental dénoncé par les manifestants qui considèrent que les techniques utilisées vont irrémédiablement polluer la nappe phréatique. Partant de ce fait, il serait illusoire de croire que le président Bouteflika puisse abandonner un projet qui, selon ses initiateurs, va garantir la croissance énergétique du pays en l'absence d'une économie alternative.

Dans cette situation où les manifestants sont déterminés à aller jusqu'au bout tout en gardant l'espoir de voir le gouvernement renoncer à son projet, l'annonce du gel de l'exploration pourrait être une alternative qui ramènerait la sérénité et permettrait au gouvernement de reprendre en main un dossier qui lui a totalement échappé. Les populations du Sud ne sont pas contre le gaz de schiste, mais s'opposent à l'utilisation de techniques nocives pour l'environnement. Le gouvernement, qui a perdu la bataille de la communication sur cet aspect de la question pour avoir usé de vieux clichés pour diaboliser les manifestants, est appelé à revoir sa copie afin de préparer un discours cohérent et surtout responsable et convaincant.

Navigation à vue

Publié par [Omar Ouali](#)

le 22-01-2015 10:00

Le ministre des Finances s'est fendu, mardi, devant les membres de la commission des finances du Conseil de la nation, d'une annonce lourde de sens. Il a annoncé qu'à l'avenir le citoyen paiera ce qu'il doit payer. Il citera, en particulier, les prestations au niveau des hôpitaux et le logement. Autant dire le début de la fin des subventions qui constituent le fondement même de la politique sociale en Algérie. Comme pour amortir le choc de sa déclaration, M. Djellab s'est empressé d'ajouter que "nous n'allons pas abandonner les couches défavorisées" en avertissant néanmoins que les interventions sociales du gouvernement vont devoir être rationalisées. Mais en attendant de voir le gouvernement mettre en place justement un mécanisme de rationalisation, pour un meilleur ciblage des subventions (ce qui est loin d'être évident où l'assistanat social est érigé depuis l'Indépendance en vertu de gouvernance), il faut s'arrêter sur la déclaration du ministre. On constate qu'elle dit quasiment l'inverse des propos tenus une semaine avant par le ministre de la Santé au sud du pays qui assurait que la gratuité des soins serait maintenue en plus de l'amélioration de la qualité des prestations.

La chose dite par un ministre pour être contredite juste après par un autre a fini par ne plus étonner personne, tant les couacs dans la communication gouvernementale sont monnaie courante.

Ces couacs à répétition, loin d'être de simples fausses notes dans le discours officiel, renvoient à une absence de vision, de stratégie du gouvernement, visiblement surpris par une crise subite dont il n'a pas mesuré l'amplitude.

Faute d'un diagnostic cohérent et d'une évaluation précise des répercussions de la crise pétrolière sur les finances du pays, le gouvernement semble réduit à l'improvisation, à la navigation à vue, voire à une certaine fuite en avant.

Mais jusqu'à quand ? Une telle démarche peut permettre de gagner du temps à court terme, mais à long terme, elle pourrait s'avérer calamiteuse. La situation actuelle exige un discours de vérité de la part du gouvernement. Mais encore faut-il qu'il ait suffisamment de légitimité, de crédibilité pour le tenir. C'est difficile pour un Algérien lambda de s'entendre dire, du jour au lendemain, qu'il faut serrer la ceinture après avoir été bercé au refrain de "l'Algérie n'a pas de problèmes d'argent".

Incongruité et indécision

Publié par [Said Chekri](#)

le 24-01-2015 10:00

Le ministre de l'Énergie a annoncé, jeudi au Sénat, que le gouvernement envisageait de recourir à une augmentation de notre production de pétrole, donc de nos exportations en hydrocarbures "pour faire remonter les revenus du pays" sérieusement affectés par la chute des cours du brut. Il s'agit pour l'Algérie, explique-t-il, de se donner les moyens de financer son développement sans avoir à alourdir sa dette extérieure. L'option est à l'étude, a assuré M. Yousfi, mais cette annonce pourrait avoir pour seul dessein de faire pression sur les grands producteurs membres de l'Opep afin de les amener à réduire la production globale du cartel pour booster le prix du baril. Une hausse de la production algérienne paraît totalement incongrue et, par ailleurs, peu profitable à la santé financière du pays. Incongrue, car elle contredirait ce souci, maintes fois évoqué, de préserver nos richesses grâce à une exploitation judicieuse, voire parcimonieuse. "Nous sommes un État responsable", disait le Premier ministre mercredi, assurant que le gouvernement ne ferait rien qui compromettrait l'avenir des générations futures. Peu profitable à la santé financière du pays car aucune augmentation de la production pétrolière ne compenserait le manque à gagner induit par la baisse des cours enregistrée depuis mi-2014.

Pis, une telle option, si elle venait à être entérinée de manière unilatérale par l'Algérie, pourrait faire tache d'huile. D'autres pays, à l'instar du Venezuela, dont le pétrole vaut actuellement 40 dollars et qui ne peut soutenir son budget à moins de 100 dollars le baril, seraient encore plus tentés d'y recourir. Avec, comme conséquence parfaitement plausible, une baisse des cours qui, à son tour, produirait l'effet contraire de celui escompté.

Il y aurait donc peu de chances que l'Algérie franchisse le pas de mettre en pratique une telle mesure. Preuve en est qu'au moment même où M. Yousfi évoquait ladite option à Alger, son collègue de l'Industrie appelait de nouveau, à Davos, les membres de l'Opep à baisser leur production, seule alternative pour faire remonter leurs revenus. Est-ce une affaire d'indécision ? C'est une piste. À moins que, là encore, nous devions ces déclarations contradictoires à la cacophonie qui, souvent et sur l'ensemble des dossiers, enlève toute lisibilité au discours officiel.

Le bénéfice du doute

Publié par [Salim Tamani](#)

le 25-01-2015 10:00

Les déclarations du Premier ministre, Abdelmalek Sellal, diffusées mercredi soir à travers la télévision publique, n'ont pas convaincu les animateurs du mouvement antigaz de schiste de mettre fin, définitivement, à leur protesta qui dure déjà depuis plus de trois semaines. Pour preuve, la levée du rassemblement qui se tient quotidiennement à la placette d'In-Salah n'a pas encore été annoncée. Mieux encore, un peu partout dans le pays, des rassemblements de solidarité avec les populations du Sud ont été organisés. Bien qu'ils n'aient pas drainé beaucoup de monde, la symbolique y est, en tout cas.

En attendant, il faut bien admettre que la mobilisation des citoyens d'In-Salah, de Ouargla et de Tamanrasset notamment a poussé le gouvernement à communiquer davantage sur le dossier du gaz de schiste. Il faut, cependant, relever que cette communication a été parasitée aussi bien par la teneur du message que par la multiplication des intervenants qui, chacun en ce qui le concerne, ont tenté de convaincre les manifestants que la production du gaz non conventionnel n'aura aucune incidence sur la nappe phréatique.

En somme, le gouvernement ira vers l'exploitation du gaz de schiste après la fin de la phase d'exploration. L'engagement de Sellal annoncé à la TV a été réaffirmé le lendemain par Yousfi, son ministre de l'Énergie, qui a, également, révélé que Sonatrach produisait du gaz non conventionnel dans le bassin d'Ahnet depuis presque trois ans, mais qu'il s'agissait d'une production expérimentale. Les contestataires, dont certains animateurs avaient affirmé dès le début du mouvement qu'ils n'étaient pas contre le gaz de schiste mais s'opposaient fermement aux techniques utilisées, sont aujourd'hui à la croisée des chemins. De deux choses l'une : soit ils accordent leur confiance au gouvernement qui a promis qu'au bout de quatre ans d'exploration, de décider si l'exploitation est possible ou non ; soit ils affichent clairement leur opposition au gaz de schiste en tant que projet et vont jusqu'au bout de leur logique. Une éventualité que les animateurs écartent d'ores et déjà, même si des éléments radicaux poussent au pourrissement. L'esprit de responsabilité semble prévaloir. Et c'est le plus important pour le moment.

Copie à revoir et à corriger

Publié par [Omar Ouali](#)

le 26-01-2015 10:00

Si le FFS ne désespère pas de tenir sa conférence du “consensus national” en se félicitant du travail accompli à ce jour et surtout de l’intérêt exprimé par les acteurs politiques et sociaux consultés, il admet toutefois la complexité de la mission. Car au terme de ce premier round des consultations, qui ont juste permis des échanges courtois entre délégations, force est de constater que pour le reste rien n’a bougé, ou presque. C’est un peu le statu quo dans le mouvement, pour reprendre, en l’inversant, cette formule chère au parti. Ni le format des travaux ni la liste des participants ne sont encore connus, alors que la date du 24 février, c’est dans un mois. Échec ? Peut-être pas, partant du fait que la politique est l’art du possible. Mais, jusque-là, le FFS a eu quasiment tout faux, péchant par excès d’angélisme politique, en pensant pouvoir faire remplir une feuille blanche par des acteurs politiques et sociaux qui ont, chacun en ce qui le concerne, leur vade-mecum. Si l’idée de reconstruire un consensus national est d’une grande noblesse, encore faut-il pour la direction actuelle du FFS de revenir aux normes classiques, car, en définitive, il ne s’agit pas de réinventer le fil à couper le beurre. Il faut simplement un avant-projet de texte sous forme de propositions à soumettre aux différents partenaires. Forcément, certains y adhéreront, d’autres trouveront matière à discuter, d’autres encore rejeteront. C’est la règle du jeu. Et c’est à ce niveau que la capacité des cadres du FFS à convaincre, à rapprocher les uns des autres, se mesurera. Exercice d’autant plus difficile qu’au-delà du contenu que peut contenir la future feuille du FFS, il y a aussi des questions de leadership, de sensibilité qui font que le rôle d’arbitre du jeu politique n’est pas un pré-requis. C’est autant de paramètres que la direction du FFS doit prendre en considération dans sa feuille revue et corrigée. De la sorte, la démarche a plus de chance d’être couronnée de succès. Et dans le cas contraire, ce ne sera que partie remise, car la politique c’est comme le mythe de Sisyphe : un perpétuel recommencement.

Quand Soltani monte au front...

Publié par [Said Chekri](#)

le 27-01-2015 10:00

Il ne faisait pas un mystère de son opposition à la ligne politique qui est celle du MSP depuis qu'il en a quitté la présidence, mais Abou Djerra Soltani semble désormais se préparer à lancer une offensive franche et directe pour reprendre les leviers de commande du parti et se réapproprier la décision au sein de son conseil consultatif.

Son ambition, à présent, consiste à dégommer l'actuel n°1 du MSP, Abderrezak Makri, coupable, à ses yeux, d'avoir imprimé au parti une ligne d'"opposition gratuite" au pouvoir. Une accusation que Soltani justifie par la participation du Mouvement à la Coordination nationale pour les libertés et la transition démocratique (CNLTD).

Le propos, ici, n'est pas d'expliquer ce positionnement personnel de Soltani qui, au demeurant, n'a rien de nouveau, tant l'homme a toujours mis le parti au service du pouvoir en place, notamment dans le cadre de la défunte Alliance présidentielle qu'il formait avec le FLN et le RND.

La question est de savoir d'où cet ex-chef du parti pourrait-il tenir cette incroyable assurance de pouvoir évincer son successeur et cette certitude, non moins déconcertante, de revenir au trône. Car, à l'entendre, il lui suffirait de passer à l'action et la messe serait dite. Si le majlis echoura lui était à ce point acquis, on l'aurait sans doute su. Et même compris.

Or, l'on est loin de ce cas de figure, l'adhésion du MSP à la CNLTD n'ayant suscité à ce jour aucune levée de boucliers déclarée au sein du parti.

Si Soltani monte ainsi au front et s'autorise à déclarer ouvertement porter un tel projet, et connaissant les mœurs politiques du pouvoir et les relations que l'homme entretient avec lui, il y a fort à parier qu'il est surtout investi d'une mission, celle qui consisterait à "ramener le MSP au bercail". À moins qu'il s'agisse plutôt de créer les conditions de son implosion ou, tout au moins, de le plonger dans une crise qui annihilerait ses moyens d'action et, du coup, la portée politique et symbolique de son adhésion à la CNLTD.

Un "mouvement de redressement" du MSP serait-il donc dans l'agenda du pouvoir ? Une chose est sûre : ce ne sont pas les motivations qui manquent au pouvoir pour entreprendre pareille tentative. Pas plus qu'elles manqueraient à un Soltani dont on sait que le nom est cité dans quelques scandales.

Naufrage institutionnel

Publié par [Said Chekri](#)

le 28-01-2015 10:00

Pour ceux qui pouvaient encore douter du naufrage qui a frappé nos institutions et qui jouaient à l'autruche pour ne pas voir la crise qui mine profondément l'État, ce qui vient de se passer à l'Assemblée nationale est d'une valeur démonstrative indéniable. Pendant de longs mois, des projets d'amendements de loi d'une importance capitale pour l'image du pays dans le monde et sa crédibilité internationale dormaient dans les tiroirs parce que le président de l'APN a cru devoir entendre et exécuter les injonctions de son chef de parti plutôt que de s'acquitter de sa mission institutionnelle. Résultat : l'Algérie vient de frôler de justesse un blocus financier international en guise de sanction qu'elle aurait elle-même provoquée en ne respectant pas un de ses principaux engagements internationaux, celui qui consistait à mettre son arsenal juridique en conformité avec la législation mondiale en matière de lutte contre le terrorisme et de répression de la violence contre les femmes.

Au-delà de ses retombées strictement économiques et financières dont les dégâts auraient été démultipliés en ces temps de dégringolade de nos recettes, une telle sanction aurait impliqué, au plan de l'image, un beau camouflet pour notre pays qui serait ainsi passé de la place, déjà peu honorable, qu'il occupait dans "la liste grise", à la (encore) moins glorieuse, voire l'infamante black-list des pays dits à "fort potentiel terroriste". Le pire vient donc d'être évité in extremis, et c'est tant mieux pour l'Algérie. Mais à quel prix ?

Il aura fallu, pour se tirer d'affaire, recourir à une monstrueuse mascarade qui devrait figurer dans les annales parlementaires mondiales. Les députés ont été avisés par SMS, dans la soirée, qu'ils devaient débattre, dès le lendemain matin, à la première heure, desdits textes législatifs. M. Ould Khelifa a même trouvé cela parfaitement faisable puisque, estime-t-il, les parlementaires pouvaient prendre connaissance des textes en route, pendant qu'ils se rendaient de leur domicile à l'Assemblée.

L'on se demande, après cela, si l'on a réellement réussi à éviter un affront au pays. Car, certes, l'Algérie ne "siégera" finalement pas dans la liste noire, mais ne vient-on pas de démontrer que l'état de nos institutions ne qualifie pas le pays au rôle qu'il prétend jouer dans le concert des nations, même si Paris et Washington le lui accordent volontiers ?

Comment convaincre ?

Publié par [Omar Ouali](#)

le 29-01-2015 10:00

Le pouvoir a-t-il, enfin, pris toute la mesure de la colère des populations du Sud contre le gaz de schiste ? Des prolongements politiques qu'elle pourrait avoir dans un contexte régional ouvert à tous les possibles ? La réponse est affirmative, à en juger par la réunion, mardi, d'un Conseil restreint présidé par le chef de l'État, un format qui tranche avec les mécanismes mis en œuvre, jusque-là, et qui ont fait chou blanc, pour endiguer la protesta antigaz de schiste. Cette réunion a été d'abord l'occasion pour les participants d'admettre, enfin, que, pour une grande partie, cette colère des populations du Sud est la conséquence d'une communication catastrophique du gouvernement. Quand un ministre dit une chose pour être contredit le lendemain par son collègue, c'est en effet de nature à nourrir forcément des suspicions légitimes. Le défi pour le gouvernement est donc en devoir de changer totalement de logiciel sur le plan de la communication pour espérer rallier les adversaires du gaz de schiste à ses assurances. Avec des citoyens sensibilisés aux enjeux environnementaux et énergétiques, les représentants du gouvernement se doivent de travailler leur argumentaire pour éviter de prêcher dans le désert. L'effort en matière de discours, pour lever "les incompréhensions", selon les termes du communiqué du Conseil restreint, doit être appuyé par des actions concrètes qui puissent avoir un effet immédiat sur la vie quotidienne des habitants du Sud. Car, en définitive, cette révolte antigaz de schiste n'aura été qu'une sorte de goutte qui a fait déborder le vase de cette région du pays, dont les populations se considèrent comme "marginalisées".

Au terme du Conseil restreint, des mesures ont été annoncées dans divers domaines comme la santé, le logement, l'éducation, la santé le transport, l'investissement. Mieux encore, des daïras se verront dotées, prochainement, de plus larges prérogatives en accédant au statut de wilaya déléguée. Autant d'annonces, a priori, positives. Mais les populations du Sud y croiront-elles ? Elles sont tellement échaudées par toutes ces enveloppes et tous ces "plans Marshall", ostensiblement déclinés lors des visites des officiels dans le Sud, mais dont elles n'ont jamais vu la couleur. C'est dire combien la crise de confiance est profonde. Et combien il sera surtout difficile au gouvernement de tenir ses promesses, qui supposent de grosses enveloppes, alors que l'heure est à l'austérité. Dans le discours, du moins.

Gangrène

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 31-01-2015 10:00

Contrainte et forcée par des engagements donnés, l'Algérie vient de faire adopter une loi sur le blanchiment d'argent. Un texte de plus mais fondamental au regard de la situation anarchique qui règne dans la sphère économique, notamment dans le secteur financier et des transactions commerciales. Un texte c'est bien, mais arriver à l'appliquer, c'est mieux. Cette loi, qui nous met en conformité avec les recommandations du Gafi, risque d'être jetée aux oubliettes si la volonté politique de faire de l'ordre dans les échanges commerciaux ne s'affirme pas de manière résolue. Le blanchiment d'argent, qui se nourrit du marché informel, a pris une dimension tentaculaire qui prend en otage l'État entier qui a, d'ailleurs, avoué son impuissance pour son éradication, même de façon progressive. Notre pays est un des rares utilisateurs de la monnaie fiduciaire pour régler un achat. Le chèque, devenu obsolète ailleurs, est, chez nous, refusé. Ouyahia, alors chef de gouvernement, a essayé d'imposer ce mode de paiement, en vain. Face à la puissance de certains lobbies qui ont des positions monopolistes sur certaines importations, il a été, malgré lui, obligé de faire marche arrière. Dans cette jungle où tout se règle en monnaie sonnante et trébuchante, il ne subsiste aucune traçabilité et c'est la porte ouverte à tous les financements obscurs dont celui du terrorisme. Il est à souhaiter que ce texte de loi, initié, à juste titre, par le ministre de la Justice, soit suivi par des textes réglementaires et opérationnels sur le terrain, dans un proche avenir. Mais pour cela, il faut réformer, de fond en comble, le système bancaire algérien devenu obsolète et archaïque. Chaque responsable en est conscient mais la force de l'informel est plus puissante. Peut-être, parce que c'est elle qui procède aux nominations à ces postes stratégiques. C'est dire que la gangrène a pris et qu'il faut passer à l'amputation, à vif, de ce fléau. Sinon, cette loi sera, comme la plupart de celles qui ont été adoptées, une gouttelette d'eau dans une rivière en crue.

Sale temps pour Makri

Publié par [Said Chekri](#)

le 01-02-2015 10:00

Pour la première fois depuis sa constitution, la Coordination pour les libertés et la transition démocratique (CLTD) risque de se trouver confrontée à un dilemme cornélien : privilégier son unité en avalisant une démarche décidée et mise en œuvre en solo par un de ses membres, le MSP en l'occurrence, ou préserver plutôt la cohérence de son action en se déclarant non concernée par l'initiative partisane annoncée par Abderrazak Makri.

En engageant ainsi, de façon unilatérale, un "programme de consultations politiques", le président du MSP savait qu'il inscrivait son action hors du cadre de la Coordination, même s'il déclare qu'il la conçoit "dans l'esprit de la plateforme de Mazafran". Il s'agit visiblement, pour lui, d'annihiler les critiques d'Aboudjerra Soltani qui, sans doute actionné pour ramener le MSP dans le giron du pouvoir, l'accusait d'avoir diminué de la "visibilité" du parti du fait de son adhésion à la CLTD.

On savait que la participation du MSP à l'effort commun de l'opposition n'était pas du goût de l'ensemble des tendances au sein du conseil consultatif (majlis echoura) du parti dans lequel les "participationnistes" n'avaient pas dit leur dernier mot. Ils attendaient, pour ce faire, une évolution favorable des rapports de forces à l'intérieur de leur formation ou sur la scène politique nationale. Ou encore un signal "d'en haut". Dans la maison MSP, on connaît bien la politique des "deux fers au feu", déjà mise en œuvre du temps de feu Mahfoud Nahnah.

Le retrait du MSP de l'Alliance présidentielle qu'il formait avec le FLN et le RND remonte à 2012, soit à une période où les Frères musulmans, qui venaient de chevaucher les révoltes du Printemps arabe, avaient le vent en poupe en Égypte, en Tunisie et au Maroc. Sauf que le MSP n'aura pas eu autant de réussite que ses homologues tunisiens, marocains ou égyptiens. Pour éviter donc de "perdre sur les deux fronts", une seule option : renouer avec la bonne vieille recette. Et attendre de nouveau que les vents tournent pour tenter le diable.

Il est vrai que l'équation est plus complexe pour Makri qui devra se livrer à un véritable exercice de trapéziste pour rassurer à la fois à l'intérieur de son parti et au niveau de la CLTD. Elle est, en revanche, d'une simplicité évidente pour cette dernière : l'initiative du MSP est un fait accompli qui, de facto, et pour avoir été décidée sans coordination (et sans la coordination, sans jeu de mots) remet en cause l'essence même de la structure.

Quiproquo

Publié par [Omar Ouali](#)

le 02-02-2015 10:00

Le gouvernement est en train de passer d'un extrême à l'autre s'agissant de la communication sur la très controversée question du gaz de schiste, qui continue d'agiter le monde politique. Depuis la tenue du dernier Conseil restreint, au cours duquel le Président avait sonné les cloches à ses ministres en leur reprochant d'être de piètres communicants, nous assistons à un tournant pour "lever les inquiétudes et les incompréhensions suscitées par les essais".

Médias publics et parapublics sont subitement mis en ordre de bataille en lançant une offensive à coups de forums, de plateaux de télé, d'interviews dans le but évident d'éclairer l'opinion, jusque-là tenue dans une totale ignorance, alors même que la loi a été votée par le Parlement il y a déjà un an. Deux éléments de langage pour les experts appelés à la rescousse : primo, rassurer que le gaz de schiste ne fait courir aucun risque collatéral sur l'environnement ; secundo, dire que l'exploitation "n'est pas à l'ordre du jour", dicit le Président lui-même et le Premier ministre, mais ajouter, juste derrière, que pour la sécurité énergétique du pays, l'exploitation est incontournable à long terme.

Mais force est de voir que le message est quelque peu brouillé à cause d'une mauvaise articulation de ces deux arguments, à savoir donc les assurances quant à l'absence de risques sur la nappe albiennaise et la nécessité pour l'Algérie d'y aller un jour. Ce discours à double détente, qui traduit en dernière instance l'embarras du gouvernement, n'a pas réussi à convaincre totalement les populations du Sud. En témoigne encore la marche organisée samedi à In-Salah, épice de la contestation, où plus de quatre mille personnes ont redit haut et fort leur opposition au gaz de schiste et exigé la fermeture pure et simple des puits d'essais.

L'impasse persiste donc, en dépit de cet effort de communication de la part des pouvoirs qui doivent, par conséquent, trouver de meilleurs arguments et de meilleurs experts pour mieux faire partager aux populations du Sud les enjeux stratégiques qui sous-tendent la nécessité du recours au gaz de schiste comme additif au bouquet énergétique de l'Algérie. Et si la nécessité de reculer aujourd'hui pour mieux sauter demain, pour apaiser les esprits, why not ? Le pays n'est pas encore à un baril de pétrole près.

Maigre bilan

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 03-02-2015 10:00

Les membres du Parlement ne semblent pas être intéressés par la polémique sur l'exploitation du gaz de schiste. Une polémique qui ne cesse de prendre une dimension autre que celle d'un débat avec des arguments de part et d'autre. Bien qu'ils aient voté le texte de loi, ce dernier est loin d'être sacré pour qu'on ne puisse pas y revenir puisqu'il pose problème à différents niveaux. Les députés, face à ce débat, ont préféré se marginaliser et éviter toute implication, de crainte d'irriter le pouvoir, à part cette demande timide d'un débat sur le sujet alors que le Sud était en ébullition.

On se retrouve dans un schéma de face-à-face entre société civile et pouvoirs publics alors qu'en tant qu'élus de la nation, ils se devaient d'être aux avant-postes et être à l'écoute de leurs électeurs. La routine aurait pris le dessus sur l'esprit d'initiative et les privilèges sur la prise en charge de l'intérêt général. Le bilan maigre de cette session en est une preuve même si, à leur corps défendant, le fonctionnement au ralenti de l'Exécutif du fait de la rareté de la tenue des Conseils des ministres où des projets de loi sont examinés et adoptés y est pour beaucoup. Il n'en demeure pas moins que les députés, tirant leur force de leur élection populaire, se complaisent de plus en plus dans cette mansuétude et dans le train-train quotidien alors qu'ils ont toute latitude de proposer des commissions parlementaires sur des sujets aussi divers que le gaz de schiste, l'informel, le fléau de la drogue, pour ne citer que ceux-là.

Élus pour être dociles, ils obéissent au doigt et à l'œil aux injonctions du pouvoir pour s'assurer un prochain mandat sans embûches. Il est vrai que les partis de l'Alliance présidentielle suffisent à faire la décision et il ne reste aux autres que l'abstention ou l'agitation contre-productive.

L'exemple

Publié par [Merzak Tigrine](#)

le 04-02-2015 10:00

Depuis leur accession à l'indépendance, la Tunisie et l'Algérie ont le mérite d'être les deux seuls pays du Maghreb à entretenir des relations de bonne qualité, contrairement aux autres États de la région, dont les rapports sont marqués par beaucoup de différends. Ces bonnes relations remontent à la période de la guerre de Libération de notre pays pour s'affranchir du colonialisme français. Malheureusement, cette entente algéro-tunisienne ne suffit pas à rendre effective l'Union du Maghreb arabe (UMA), dont la création remonte au 17 février 1989 au palais royal de Marrakech, où les cinq chefs d'État ont signé le Traité constitutif de l'organisation, après la réunion préparatoire du 10 juin 1988 à Zéralda. Il aurait été judicieux que les dirigeants des autres pays membres de l'UMA prennent exemple sur les relations entre Tunis et Alger pour concrétiser les objectifs qu'ils se sont fixés en optant pour la mise en place de ce groupement régional. Il faut croire qu'entre l'Algérie et la Tunisie, les choses ont été plus simples à traiter, comme en témoignent les nombreux accords bilatéraux dans différents domaines. À titre d'exemple, Tunisiens et Algériens sont les seuls au Maghreb à avoir concrétisé l'opération de bornage des frontières, contrairement aux autres membres de l'UMA, qui ont fait traîner les choses en longueur, d'où les litiges territoriaux existant entre Alger et Rabat, en raison des revendications marocaines sur les Sud-Ouest algérien. Il ne faut pas oublier également le conflit du Sahara occidental qui mine l'Union du Maghreb arabe et bloque toute tentative de réanimer cette instance. Conséquence, le taux d'intégration entre les pays membres de l'UMA est l'un des plus faibles au monde au sein des structures régionales du genre, et tous les projets sont restés lettre morte. La solution est tout indiquée pour aller dans le bon sens. Il suffit d'emboîter le pas à l'Algérie et à la Tunisie dans leur démarche constructive de leurs rapports bilatéraux pour que le Maghreb des peuples devienne réalité.

Concordance de vues

Publié par [Merzak Tigrine](#)

le 05-02-2015 10:00

Washington apporte de l'eau au moulin de l'Algérie en réaffirmant par la voix du numéro deux du Commandement militaire américain pour l'Afrique, l'ambassadeur américain Phillip Carter, son soutien à une solution politique en Libye. Mieux, le diplomate US, chargé d'assister le patron de l'Africom, écarte toute possibilité d'intervention américaine dans ce pays riverain de l'Algérie. C'est dire la concordance de vues existant entre Alger et Washington dans le cadre sécuritaire et, bien entendu, la lutte antiterroriste. Dans ce domaine, les

Américains réitèrent leur souhait de bénéficier de l'expérience algérienne, comme le confirme cette déclaration de Phillip Carter à l'issue de son entrevue avec Ramtane Lamamra, hier :

“Ma visite en Algérie tend à recevoir des conseils et à échanger sur les questions de sécurité, notamment la lutte contre le terrorisme, et sur la situation dans des pays comme la Libye et la région du Sahel.” De l'avis des Américains, la solution militaire n'est plus la solution idoine pour combattre la violence, y compris également dans la lutte contre le terrorisme. Venir à bout du terrorisme “nécessite, outre

l'aspect militaire, la mise en place d'une bonne gouvernance et la promotion d'une culture de tolérance”, estime-t-on du côté du Pentagone. Ce soutien US aux positions de l'Algérie privilégiant la diplomatie dans les crises malienne et libyenne intervient dans un contexte où des voix s'élevaient pour appeler à une intervention militaire internationale en Libye. Ne restant pas les bras croisés devant cette situation en opposition avec ses principes, la diplomatie algérienne s'est déployée à travers le continent, comme le montrent les nombreuses visites de chefs d'État et de ministres des Affaires étrangères dans la capitale algérienne. À chaque fois, le rôle et les positions de l'Algérie sont salués par les visiteurs, sans oublier le soutien qui leur est apporté. Il était temps de lancer cette offensive diplomatique, qui permet à Alger de se repositionner sur la scène continentale après avoir laissé le terrain libre à ses détracteurs.

Le FFS ou le sort d'une feuille blanche

Publié par [Said Chekri](#)

le 07-02-2015 10:00

Spectaculaire ! Après avoir adhéré à l'idée d'une "conférence nationale du consensus", proposée par le FFS puisqu'elle ne remettait pas en cause la "légitimité des institutions", le FLN se rebiffe et s'autorise une vraie volte-face qui ne dit pas son nom. Il conditionne désormais sa participation à "l'événement" : que lui échoit l'organisation de cette réunion. Exigence qu'il assortit d'un préalable tout aussi surprenant et inacceptable pour le concepteur de ladite conférence : un droit de regard sur la liste des personnalités politiques et des acteurs associatifs devant être de la partie. Il s'agit, à l'évidence, de conditions que le FFS ne pourrait se résoudre à satisfaire, à moins de faire fi de l'esprit même de l'initiative telle qu'il la concevait et qu'il la présentait.

Du coup, le FFS est mis en demeure non seulement de se dessaisir de sa propre "trouvaille" mais aussi de s'aliéner le soutien de grands alliés, avec, en sus, une dénaturación totale de sa proposition, si tant est qu'une "feuille blanche" peut prétendre à quelque lisibilité.

Mais ne serait-ce pas, tout compte fait, le caractère confus et indéfini de l'initiative du FFS qui lui aura valu d'être appréciée diversement, au gré des souhaits des uns et des autres, et qui aura donné, aux uns et aux autres, l'idée de "noircir la feuille blanche" en y mettant leur propre "vision de sortie de crise". C'est, en tout cas, ce que laissent entendre les a priori que vient d'énoncer Amar Saâdani. Le sort d'une feuille blanche étant d'être noircie... ou de jaunir sous l'effet du temps, le chef du FLN a donc usé de sa plume. Sans gêne aucune, il faut le dire, dès lors qu'il prétend dicter ses choix et ses positions non seulement au FFS mais aussi à tous ceux, partis ou personnalités, que le FLN jugera éligibles ou désirables à la "conférence nationale du consensus".

Désormais, l'on peut considérer que cette démarche qu'on appelait "l'initiative du FFS" est morte de sa belle mort. Car si elle devait "survivre" et poursuivre son cours, elle ne serait plus que celle du pouvoir. Et si cela advenait, c'est que le FFS aura finalement accepté son sort. Ce serait une triste fin pour le parti d'Aït Ahmed

Délit d'amateurisme politique

Publié par [Omar Ouali](#)

le 08-02-2015 10:00

La conférence de “consensus national”, noble dessein au demeurant, que le FFS s'entête à vouloir tenir est en train de prendre, au fil des jours, les contours d'un vaudeville tragicomique. La direction actuelle, en faisant le tour des partis politiques, donne l'impression de quémander des soutiens, quitte à se plier aux plus fantaisistes, aux plus saugrenues des exigences, des partenaires ciblés. Saâdani, après avoir fait assaut d'éloges sur l'initiative elle-même, sur le nationalisme du parti, décide du jour au lendemain de virer sa cuti en se mettant à dicter des exigences rédhitoires qui, au mieux, cachent une volonté de torpiller la démarche et, au pire, un désir d'humilier le FFS.

Le RND, qui obéit aux mêmes donneurs d'ordres que le FLN, a trouvé lui aussi matière à chipoter sur “la feuille blanche” du FFS en exigeant, hier, lors de la rencontre entre les deux partis, de plus amples “explications” sur les objectifs de la conférence, sur les supposés non-dits du volet de l'éthique politique, un des points inscrits à l'ordre du jour.

Autant de conditions pour ne pas dire d'injonctions de la part des deux partis du pouvoir qui auraient dû amener la direction du FFS à tirer ses conclusions et mettre une croix sur la participation de ces deux partis qui sont, à n'en point douter, dans une logique de sape.

Mais, apparemment, ce ne serait pas le cas, à en croire M. Laskri et M. Halet, qui ne verraient point d'inconvénient à décaler la date de la conférence prévue pour le 24 février, à modifier l'ordre du jour de la conférence. Juste pour satisfaire aux desiderata de MM. Saâdani et Bensalah, rompus à la manœuvre politicienne. Il est vrai qu'en face, il y a une direction du FFS qui pêche par son excès d'amateurisme politique, particulièrement, dans la manière de manager cette conférence du consensus national.

Le FFS, un parti qui a derrière lui plus de 50 ans de combat politique, a aussi suffisamment de poids et de métier pour initier une conférence nationale qui ambitionne de refonder le consensus national.

Un objectif noble, qui dépasse, cependant, les capacités de la direction actuelle. Que seul un homme d'envergure de la trempe de Hocine Aït Ahmed, capable de fédérer autour de lui des forces politiques diverses, est à même de réussir. Où es-tu Da l'Hocine ?

Quand la coupe est pleine...

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 09-02-2015 10:00

Les syndicats du secteur de l'éducation reviennent cette semaine avec une autre menace de grève. Ces menaces récurrentes commencent à mettre en danger une école déjà en détresse. Il est clair que les revendications portant sur les conditions de travail sont légitimes, qu'elles doivent être traitées comme telles et que nul ne peut contester aux enseignants l'exercice du droit de grève, reconnu dans les lois du pays. Mais brandir, à tout bout de champ, l'épouvantail d'un arrêt brusque de la scolarité manifeste un certain mépris à l'endroit des élèves pris en otage et des parents qui se retrouvent sommés de revoir leur emploi du temps, voire de réorganiser leur quotidien.

Les enseignants et les corps annexes ont été parmi les premiers à bénéficier d'augmentations de salaires conséquentes, et ils le méritent amplement, et beaucoup d'acquis ont été arrachés, à la grande satisfaction des parents qui souhaitaient que ce corps soit enfin reconnu et qu'il bénéficie d'un traitement à la hauteur de sa mission sacrée : transmettre le savoir.

Malheureusement, il est important que les limites, celles de la raison, ne soient pas dépassées au nom d'un "rapport de force" qui, forcément, tourne à leur avantage, puisque l'enjeu concerne des millions d'Algériens, les élèves et les parents, mis, malgré eux, au centre même du conflit.

Nous sommes en droit d'attendre de nos enseignants qu'ils se penchent sur les conditions de leurs élèves entassés à quarante, voire à cinquante, dans une classe non chauffée. Des conditions intolérables qui, par endroits, ont obligé plusieurs établissements à fermer durant les dernières intempéries.

Il était attendu qu'après satisfaction de leurs principales revendications qu'ils s'impliquent dans le volet pédagogique de leur mission comme, par exemple, les programmes scolaires, la chasse à ces pseudo-cours particuliers donnés par des enseignants sans foi ni loi, la surcharge des classes, l'absence de commodités élémentaires dans les salles, ou encore l'insupportable poids du cartable bourré de livres qui, eux, sont souvent bourrés de fautes.

Ils auraient alors gagné le soutien de la tutelle, puisqu'ils auraient ainsi volé à son secours, et la confiance des parents qui auraient enfin reconnu un secteur qu'ils avaient connu noble et performant.

De grève en menace de grève, la coupe est pleine. Il faut désormais éviter qu'elle déborde. Si la responsabilité de ceux qui ont la charge de gérer ce secteur sensible est engagée, celle des enseignants ne l'est pas moins. Et à force de crier au loup, il n'y aura, en fin de parcours, que l'effet boomerang.

Qui sont-ils ?

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 10-02-2015 10:00

Après WikiLeaks, voilà SwissLeaks. Ce dernier scandale concerne des dépôts d'argent en Suisse auprès de la banque HSBC. Jusqu'ici, il s'agissait souvent de faits imputables à des Européens, dont notamment de richissimes artistes qui recouraient à ce stratagème pour échapper au fisc de leur pays d'origine. Cette affaire n'aurait donc pas mérité qu'elle soit traitée comme un événement. Sauf que l'on découvre que pas moins de 440 Algériens sont concernés parce qu'ils sont clients ou associés, et que le total de leurs avoirs dans cette seule banque dépasse les 671 millions de dollars. Il y a lieu, évidemment, de s'interroger sur la qualité et l'identité de ces clients, mais surtout sur l'origine des fonds déposés.

A priori, sur les 106 000 clients de 200 pays, les détenteurs de comptes appartiendraient à trois catégories : les hommes de spectacle qui font dans la dissimulation fiscale, les rois et chefs d'État, ceux, surtout, du continent africain et, enfin, ceux qui bénéficient de rétrocommissions lors de la passation de marchés. Il est fort probable que de nombreux individus parmi les 440 Algériens impliqués dans ce scandale appartiennent à cette dernière catégorie. Leur nombre est important car l'on parle ici d'une seule banque. Combien y a-t-il de comptes dans les autres établissements financiers et à combien se chiffre le préjudice causé à l'économie nationale ? Contraire à la loi sur la monnaie et le crédit, cette fraude, qui relève du pénal, doit être démasquée si on veut réellement combattre la corruption. Cette fois-ci, la justice tient l'opportunité de s'autosaisir pour le bien de l'intérêt général et pour sa crédibilité. Mais le fera-t-elle ?

Il ne s'agit nullement, ici, d'appeler à une chasse aux sorcières, mais de souligner l'importance d'un traitement légal de ces transferts illicites à l'étranger afin d'en situer l'origine et d'en démonter les mécanismes pour y remédier. Dans la transparence et dans le respect des lois de la République. À défaut, c'est la corruption qui s'en trouverait encouragée et, pis, on enverrait un message malsain à la société : il est plus aisé de remplir son compte en banque en Suisse par le biais de sociétés écrans ou d'agences financières off-shore, que d'investir à l'étranger dans la légalité et la transparence.

Cour de récréation

Publié par [Omar Ouali](#)

le 11-02-2015 10:00

La grève, à laquelle l'intersyndicale de l'éducation a appelé, a bien eu lieu hier. Suivi mitigé, selon le ministère de l'Éducation ; large adhésion, selon les organisateurs. Mais toujours est-il que le déroulement des cours a été sérieusement perturbé. Du coup, on peut considérer que le message de détermination des syndicats est suffisamment bien fort pour être entendu par les pouvoirs publics. La balle est désormais dans le camp de ces derniers. Mais, en attendant le retour d'écoute, l'intersyndicale devrait tempérer un brin son corporatisme pour replacer au centre de ses préoccupations l'intérêt des élèves.

Dans ce sens, des signaux positifs ont été envoyés hier par des responsables du CLA et de l'UNPEF en exprimant leur disponibilité pour "un dialogue sincère". Le même état d'esprit semble être celui de la ministre de l'Éducation qui a exprimé son "engagement" à trouver des solutions aux questions qui préoccupent les fonctionnaires. Néanmoins, a-t-elle expliqué, la réponse aux revendications, notamment celles dites "transversales", c'est-à-dire qui impliquent d'autres institutions que le ministère, exige un peu plus de temps. "Accordez-nous ce temps et faites-nous confiance", a lancé Mme Benghebrit.

À écouter les deux parties affichant ainsi de bonnes intentions, on peut considérer qu'on est plus dans le quiproquo qui est, justement, à l'origine de la radicalisation du mouvement. Une fenêtre d'opportunité s'ouvre donc pour la reprise du dialogue.

À charge, maintenant, pour les deux parties de dépasser les blocages psychologiques et se mettre autour d'une table pour examiner, une bonne fois pour toutes, les revendications et fixer, aussi, un échéancier de mise en œuvre. Mais ce dialogue doit être aussi l'occasion et, une bonne fois pour toutes, encore, que les choses soient dites en toute sincérité et en toute responsabilité. C'est-à-dire que la partie syndicale se doit de formuler ses revendications loin de toute surenchère et que le ministère, de son côté, accepte de lâcher du lest par rapport aux "incohérences" du statut particulier, qui reste la pomme de discorde. Et si l'intelligence et le réalisme l'emportent sur les coups fourrés, il y aura une bonne raison de croire à une solution définitive qui pourrait asseoir "le pacte de stabilité" que Mme Benghebrit ne cesse de prôner et en finir avec cette perpétuelle cour de récréation.

Gaz de schiste : et l'enjeu politique ?

Publié par [Said Chekri](#)

le 12-02-2015 10:00

Le gouvernement semble déterminé à recourir, dans un avenir proche, à l'exploitation du gaz de schiste, quitte à passer outre les oppositions qui se font jour, notamment dans les régions directement concernées par d'éventuelles retombées environnementales. Ce point précis relève, à l'évidence, d'un débat d'experts qui ne saurait être tranché de manière expéditive. Ce débat, nécessaire au demeurant, tarde à prendre forme et, comme pour le contourner, le gouvernement s'emploie plutôt, aux dernières nouvelles, à peaufiner un plan de communication en direction de la société. Le but : convaincre de la nécessité économique absolue de l'exploitation du gaz de schiste comme alternative aux énergies conventionnelles qui déclinent.

Il s'agirait, ainsi, de se donner, simultanément, les moyens de satisfaire une demande énergétique interne galopante et, simultanément, les ressources indispensables à la poursuite de l'effort de développement du pays.

Mais il va falloir non seulement lever les doutes et les appréhensions des populations qui craignent de se voir exposées à de grands dangers, voire à une catastrophe écologique, mais aussi donner des garanties que le système politique ne s'offrira pas une rente de substitution qui lui permettrait d'entretenir, encore pour un bail, ses clientèles internes et ses soutiens externes. C'est là un autre enjeu du grand débat de l'heure qu'il ne faudra pas occulter sous peine de faire courir au pays un triple risque : celui de l'exposer à un péril écologique, de le condamner à la réédition de ses errements politiques et de l'enfoncer plus encore dans une régression économique et sociale irrémédiable.

Face à de tels scénarios qui peuvent advenir par le fait d'un pouvoir autocratique qui ne semble pas vouloir s'amender, la gestion démocratique des affaires de la cité, impliquant notamment une réelle représentation parlementaire et la participation désintéressée d'une société civile autonome, reste le seul antidote connu. Nous ne sommes pas dans ce cas de figure en Algérie, et c'est bien l'absence du débat libre et contradictoire qui a rendu possible notre fragilité économique d'aujourd'hui. Tirer cet enseignement, c'est déjà se prémunir contre les complications de demain.

Dos au mur

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 14-02-2015 10:00

L'avertissement du représentant du Fonds monétaire international, chargé de la zone Mena, qui vient de séjourner en Algérie, est éloquent et sans ambages.

En résumé, sans de véritables réformes dans la sphère économique et même sociale, le pays risque de connaître des turbulences sérieuses dans un avenir proche du fait que le soubassement de tout l'édifice, depuis cinquante ans, s'est appuyé sur la rente des hydrocarbures. C'est cette situation, que les responsables n'ont pas voulu voir venir, qui devient inquiétante, surtout qu'au niveau macroéconomique, les signaux envoyés ne sont pas réconfortants.

D'où l'urgence de revoir de fond en comble la stratégie économique, sans état d'âme et sans tergiversations. Beaucoup d'experts ont beau tirer la sonnette d'alarme, le pouvoir n'en a fait qu'à sa tête en marginalisant d'une part l'entreprise et en achetant une paix sociale à durée indéterminée, d'autre part.

Dos au mur, les responsables algériens se trouvent sommés aujourd'hui de suivre à la lettre les "recommandations" du FMI qui se résument à l'abandon des transferts sociaux et surtout des subventions. En somme, sacrifier le fer de lance de la politique actuelle du régime.

Dans l'urgence, la seule alternative est de commencer, dès à présent, une diversification progressive des ressources en s'appuyant sur l'entreprise, seule capable aujourd'hui de booster la croissance et de juguler le chômage.

Pour cela, encore une fois, se pose l'éternelle question du climat d'affaires qui pousse plus à importer qu'à investir. Il reste, bien sûr, les autres actions qui doivent être menées comme la lutte contre la bureaucratie et l'informel, la refonte profonde du système financier et surtout un rétablissement de confiance entre tous les concernés.

Espérons que les réprimandes du Fmi seront prises au sérieux avant que la situation ne dégénère au point de devenir irréversible.

Moralisation

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 15-02-2015 10:00

Pas moins de deux grosses affaires, relevant du tribunal criminel d'Alger, seront enrôlées en mars prochain. Les dates et les présidents d'audience sont connus. Ce sont des affaires qui ont fait couler beaucoup d'encre ; le scandale de l'autoroute Est-Ouest et ce qui est communément appelé Sonatrach 1.

Les chefs d'inculpation sont lourds : association de malfaiteurs et passation de marchés de gré à gré en récompense de rétrocommissions qui impliqueraient de hauts personnages de l'État sont retenues. La question que se pose le citoyen est : est-ce que les magistrats auront les coudées franches jusqu'à faire éclater toute la vérité et situer, en leur âme et conscience, la responsabilité de chacun ? Sûrement que les procès seront longs et pavés de surprises et aboutirons-nous à un procès équitable consacrant les droits de la défense déçue qui se plaint pour le moment du rejet de pourvois par la Cour suprême.

Sans faire dans l'anticipation et tant que le verdict n'est pas prononcé, il y a présomption d'innocence, sauf que certains sont sous mandat de dépôt depuis des années. Les sommes détournées restent importantes pour que le risque soit le fait de simples directeurs, surtout que les malversations étaient combinées avec des partenaires étrangers.

À moins que l'on se soit décidé à étrenner une autre gestion de ce type d'affaires en procédant à la moralisation des actes de gestion, d'autant qu'il s'agit de deniers publics. Avec l'austérité qui frappe à la porte et les sacrifices que l'on pourrait nous amener à faire, il est probable qu'un signal fort soit nécessaire pour ne pas être débordé par la rue.

Dans peu de temps, nous saurons au moins si le pouvoir franchira le pas en ne s'interférant pas dans le déroulement du procès ou, alors, ce ne sera qu'un vulgaire remake des affaires précédentes où c'est le fusible qui est toujours appelé à monter sur l'autel du sacrifice.

Indécision

Publié par [Omar Ouali](#)

le 16-02-2015 10:00

Un troisième round de consultations est-il au menu du gouvernement ? Pas si sûr, si on doit se fier à Amara Benyounès qui semble être dans le secret. Pour lui, après les consultations dirigées successivement par Bensalah, Sellal puis Ouyahia, la boucle est bouclée. Pourtant, Amar Saâdani et son synonyme Bensalah soutenaient le contraire, dans de récentes interventions médiatiques, assurant que “la porte du dialogue” restait ouverte. Sorte de séance de rattrapage, notamment pour l’opposition. La chose et son contraire pour des hauts responsables censés puiser à la même source d’information.

Mais, il n’y a pas de quoi s’étonner pour autant, car, depuis quelques semaines, c’est le règne absolu de l’incommunication dans les différentes sphères du pouvoir. Cette incommunication, qui se décline par des silences bavards suivis de logorrhées creuses, traduit en vérité toute l’indécision au sommet de l’État, s’agissant, précisément, du chantier de la révision constitutionnelle, pourtant, indexé comme une des urgences politiques du Président pour son quatrième mandat. Cette révision fait-elle consensus ? Aura-t-elle lieu ? Ou, est-ce, uniquement, un gadget politique exhumé pour des besoins de diversion ?

Autant d’interrogations qui, faute de réponses, contribuent à donner plus de mystère, plus d’opacité au mécanisme de prise de décision politique dans le pays en ce moment. Un moment politique sur lequel pèse, indiscutablement, la situation économique marquée par des incertitudes du fait de la baisse des revenus pétroliers. Le pouvoir ainsi confronté à une situation financière qu’il n’a pas su anticiper, comme toujours du reste, serait-il tenté de mettre, provisoirement, sous le coude le projet de révision constitutionnelle ? De se consacrer, toutes autres affaires cessantes, à trouver des alternatives en termes de stratégies économiques ? La tentation de prendre ce chemin est d’autant plus probable que le climat politique général, surtout avec la colère au sud du pays, est de l’ordre du possible.

La “solution politique” en ballottage

Publié par [Said Chekri](#)

le 17-02-2015 10:00

Alors qu’Alger s’efforce encore de convaincre que seule la solution politique peut venir à bout de la crise en Libye, Le Caire s’en mêle, poussé par une sorte de “droit de riposte”, en bombardant les positions de Daech dans ce pays. Notre ministre des Affaires étrangères semble avoir bien saisi le risque qu’un tel développement implique sur la viabilité et la faisabilité de la solution diplomatique prônée par Alger. Mieux, il s’appuie sur l’agression terroriste ayant ciblé des ressortissants égyptiens en Libye pour en appeler à “l’intensification des efforts pour encourager les Libyens à s’engager dans le dialogue”. Mais n’est-ce pas déjà trop tard ?

À dire vrai, la possibilité d’une solution négociée en Libye s’éloignait de plus en plus depuis des mois. Au point que Rome, avant même l’entrée en scène de l’aviation égyptienne, en était déjà arrivé à se proposer pour diriger une coalition militaire internationale qui s’engagerait sous l’égide des Nations unies. Cela dit, M. Lamamra sait qu’il reste une carte à jouer pour qu’au final, le dialogue interlibyen s’impose comme seule voie de règlement pacifique de la crise. Et les arguments ne manquent pas pour que pareille option soit définitivement admise et entérinée comme la moins coûteuse par l’ensemble des intervenants. Il s’agit, de prime abord, d’éviter “un nouveau front” qui viendrait s’ajouter à ceux déjà ouverts en Irak où la guerre contre Daech n’est pas près de connaître son épilogue et en Afrique où l’on peine à mettre en place une force multinationale pour faire face à l’inquiétante avancée de Boko Haram, alors même qu’on n’en a pas vraiment fini avec le conflit intermalien. Cela est d’autant plus vrai que la stratégie guerrière de Daech semble axée plus précisément sur la multiplication des foyers de tension.

C’est ainsi que, coup sur coup, et au surplus de l’Irak, des pays comme la Syrie, la Jordanie, le Liban, voire la Turquie, et maintenant l’Égypte ont fait l’objet de provocations directes, le but étant de les amener à se départir de l’idée même d’une solution politique et à s’engager sur le terrain des opérations militaires. On n’en finira pas avec Daech en Irak par la grâce des seuls bombardements américains. La sentence est du diplomate Lakhdar Brahimi. Cela vaut peut-être pour la Libye. Mais, pour l’Irak comme pour la Libye, il n’y a pas de solution politique prête à l’emploi. Pour l’un comme pour l’autre des deux pays, il s’agit de se défaire de l’héritage de dictatures aujourd’hui tombées mais qui, en tombant, ont légué aux peuples tous les ingrédients du chaos.

Sanguinaires

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 18-02-2015 10:00

Si l'on pense connaître quelques bribes sur la nature de Daech et ses pratiques sanguinaires identiques à celles des branches armées de l'ex-FIS, il reste que les objectifs recherchés par cette nébuleuse désarçonnent.

En essayant de s'implanter partout où il y a un espace à occuper du fait de la détérioration des pouvoirs de l'État et une déliquescence des institutions, dans certains pays (Syrie, Irak et notamment la Libye), ce mouvement généré in vitro a pour principale occupation macabre l'assassinat d'innocents. Sans support idéologique, il se contente de semer la terreur dans des pays fragilisés par l'absence d'une autorité, d'une part, et d'ajouter du désordre "au désordre", d'autre part.

Ces espaces contaminés pour le moment rendent difficile une gestion de la situation qui se résume à deux options : une action politique ou une action militaire. L'Algérie a toujours soutenu la première, une constante de sa politique étrangère, comme c'est le cas pour le dialogue inclusif au Mali. C'était aussi celle de

l'Égypte avant l'assassinat de 21 de ses ressortissants. Il est vrai qu'une riposte rapide et sans ambiguïté était nécessaire et s'imposait au président Al-Sissi en quête d'une assise populaire, surtout qu'il s'était montré intraitable avec le mouvement des Frères musulmans. Craignant sûrement d'être accusé de faire dans le deux poids, deux mesures, la réaction a été fulgurante et a étonné plus d'un observateur.

Cela nous ramène à deux positions de deux pays (Algérie-Égypte) qui ont leur poids dans la région et celle du Caire va dans le même sens que celle envisagée par la Commission européenne, l'Italie en tête. Déjà des états-majors arabes et occidentaux prévoient une réunion et le bruit des bottes n'est pas loin des frontières algériennes placées sous haute sécurité.

La diplomatie algérienne sera-t-elle en mesure de dissuader ses partenaires de passer à l'action militaire ou sera-t-elle obligée de suivre la caravane, sachant que les membres de cette dernière sont loin des lieux des opérations ?

Pédagogie ou lobbying ?

Publié par [Said Chekri](#)

le 19-02-2015 10:00

En panne d'arguments pour calmer la vague d'opposition à l'exploitation du gaz de schiste, le gouvernement sort comme un magicien de son chapeau un lapin, un expert américain pour convaincre les contestataires de la justesse de son choix et surtout évacuer de leurs esprits tout soupçon de risque environnemental. Bien entendu, l'expert ne dira pas pourquoi certains États dans son propre pays interdisent ce genre d'activité.

Comble de l'incompétence, ayant érigé le mépris en mode de communication qui a germé et donné une grave crise de confiance comme fruit, le gouvernement, avec des ministres qui se contredisent, recourt à une parade tout aussi maladroite de ses tentatives de faire avaler à la population, comme une pilule du lendemain, les bienfaits de cette nouvelle conquête énergétique, alors qu'il l'a sciemment ignorée lors de la prise de décision. Peut-on alors aisément faire oublier un fait accompli — le forage de puits expérimentaux — en proposant, pour des raisons de faillite, sa communication, et pour rattraper le coup, l'explication par l'entremise d'une expertise internationale nullement neutre puisque le but est d'accréditer l'entreprise du gouvernement ?

Le procédé peut s'avérer contre-productif dans la mesure où l'Exécutif n'a pas fait le choix de confronter deux avis opposés afin d'appuyer son option et éventuellement convaincre l'opposition. Cela d'autant plus que l'intervention de l'Américain ne peut en aucun cas s'inscrire dans une démarche pédagogique puisqu'elle sous-tend une logique de lobbying, les États-Unis étant détenteurs de la technologie du schiste et que ce sont avant tout les compagnies américaines qui en tireront profit.

C'est donc un autre risque que le gouvernement a pris après avoir celui de s'être mis à dos un grand pan de la société par sa précipitation à explorer le gaz de schiste et en "cachette". Les contestataires ne seraient pas ainsi près de se défaire de leur conviction et de leur position de principe.

Solution politique : comment ?

Publié par [Said Chekri](#)

le 21-02-2015 10:00

Après avoir été sérieusement mise à mal des suites des frappes égyptiennes contre Daech en Libye, l'idée d'"une solution politique" à la crise qui mine ce pays semble s'imposer de nouveau comme seule voie de sortie du tunnel. Portée à bras-le-corps par Alger qui ne voudrait pas d'un autre conflit armé à ses frontières, elle est autant défendue par les capitales occidentales, qui ne souhaitent vraisemblablement pas ouvrir un nouveau front avec Daech, alors même que cette organisation terroriste œuvre, manifestement, par stratégie, à une multiplication des foyers de tension.

"La solution politique" a donc la cote et même l'Égypte, qui s'est sentie, par principe, en devoir de réagir militairement à la décapitation de 21 de ses citoyens coptes, paraît se ranger à cette idée, même si elle reste convaincue que Daech doit être aussi combattu sur le terrain.

Va alors pour la solution politique, puisqu'un consensus semble se dessiner, peu à peu, autour de cette proposition. Du moins, en dehors de la

Libye. Il n'en reste pas moins que la communauté internationale n'est pas au bout de ses peines. Car une solution politique suppose des belligérants prêts à s'asseoir autour d'une table, une médiation forte et crédible et une situation sécuritaire relativement apaisée ou, tout au moins, en voie d'apaisement. C'est peut-être le cas au Mali, mais sûrement pas en Libye : les protagonistes de la crise, en dépit des professions de foi des uns et des autres, ne montrent aucun empressement à engager des négociations sérieuses, tandis que de grandes incertitudes planent sur la capacité d'Alger à parrainer "un dialogue inclusif" en Libye car, comme souligné par un diplomate dans nos colonnes, il y a moins d'une semaine, le soutien de l'Algérie à Kadhafi de son vivant est de nature à susciter des méfiances, des réticences, voire des oppositions franches à une médiation algérienne. Même l'Égypte, autre "voisin de poids" de la Libye, ne peut plus jouer ce rôle après ses frappes aériennes contre Daech, qui en ont fait presque un protagoniste du conflit.

Alors, "solution politique", oui... mais comment ? C'est à cette question complexe que doivent répondre Alger et ceux qui, dans la région ou en Occident, croient fermement à un règlement pacifique et ordonné de la crise libyenne.

Bensalah en commandeur

Publié par [Omar Ouali](#)

le 22-02-2015 10:00

Abdelkader Bensalah a convoqué, hier, l'histoire du RND, qui célèbre son dix-huitième anniversaire pour faire valoir sa légitimité personnelle en tant que membre fondateur du parti. Une légitimité pour tenter de mieux asseoir son autorité au sein du RND, au moment où le retour aux commandes d'Ahmed Ouyahia, réputé homme à poigne, est évoqué de manière assez insistante. En se posant ainsi en chef de file qui prend de la hauteur, Bensalah se permet de fendre l'armure et passe en revue tout le monde dans son discours fleuve. À commencer par un message subliminal à son ennemi intime, Amar Saâdani, qui ne cesse de revendiquer à la fois la direction et la majorité dans l'Exécutif. Juste le temps de lui rappeler que le RND, au moment où il était "majoritaire" dans les Assemblées élues, partageait le pouvoir avec d'autres forces politiques. Le chef du RND s'en prend aussi à la CLTD, l'accusant de vouloir "jouer avec le feu" en appelant à réinvestir la rue le 24 février prochain.

Mais sa banderille la plus perfide, Bensalah l'a réservée au FFS dont il a "infantilisé" l'initiative politique de la "conférence du consensus national". Pour lui, cette initiative n'offre pas les conditions de sa "réussite". Raison pour laquelle, Bensalah, en bon prince, suggère au parti de M. Nebbou de s'arrimer carrément à la démarche du président de la République, en l'occurrence, son projet de révision de la Constitution, qui apporte, selon Bensalah, "les réponses adéquates" aux problèmes politiques qui se posent au pays. Mais tout en donnant à chacun son compte, y compris les animateurs du mouvement antigaz de schiste, le chef du RND fait valoir sa loyauté au président de la République tout en se faisant aussi le défenseur de la légitimité des institutions. Ces marques de loyauté de Bensalah envers le Président ne seraient-elles pas aussi une sorte de plaidoyer pro domo de sa part au moment où la question de la redistribution des cartes au sommet de l'État devient de plus en plus incontournable ?

Réformes profondes

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 23-02-2015 10:00

Les responsables algériens se rendent, enfin, compte que la chute du prix du pétrole est inéluctable et volatile comme le gaz, les cours du marché le sont aussi et que l'Opep n'a pas le rapport de force d'avant et qu'une stratégie d'alliance avec les autres producteurs non-membres est devenue plus qu'une nécessité, une priorité.

La consommation intérieure en énergie a explosé avec des coûts subventionnés quand, en même temps, la production mondiale d'hydrocarbures a augmenté de 50%. Ceci pour dire que la rente pétrolière est derrière nous. Elle ne pourra plus subvenir à la totalité des dépenses nationales. Le pis de la vache se tarissait et tout le monde le savait.

C'est le constat établi par le Think tank, hier, comparant l'Algérie au "Titanic" qui était, selon ses constructeurs, insubmersible, et l'on sait comment il a fini.

Ce groupe de réflexion s'ajoute donc à la liste de ceux qui, avant lui, ont tiré la sonnette d'alarme, s'échinant à répéter que des réformes s'imposent et que la rente pétrolière n'est pas éternelle. Une grippe du marché mondial de la demande de cette énergie a suffi pour mettre en difficulté de nombreux pays, dont le nôtre. C'est, sûrement, ce qui va obliger nos décideurs à sortir, malgré eux, de leurs tiroirs cette volonté politique pour entreprendre des réformes économiques profondes. La mission sera, certes, pénible, mais indispensable, si l'on ne veut pas retomber dans les échecs du passé. D'où la nécessité d'un plan d'urgence pour ne pas se retrouver face au mur comme le "Titanic" face à un iceberg. C'est l'image utilisée par le groupe Nabni qui ajoute que se contenter d'ajustements conjoncturels n'est pas la solution. Cela ne fera que retarder l'échéance qui sera plus difficile à prendre en charge.

Le moment est donc venu de regarder les choses en face, d'engager ces réformes dont tout le monde parle et de considérer le pétrole et le gaz comme des richesses nécessaires, mais pas vitales.

Un 24 Février... politique

Publié par [Said Chekri](#)

le 24-02-2015 10:00

Chute des cours du brut, bras de fer et polémiques sur l'exploitation du gaz de schiste, contestations sociales, tâtonnements dans la sphère économique, un gouvernement dos au mur, incertitudes politiques : jamais sans doute la célébration d'un 24 Février n'a été aussi chargée d'angoisses et d'impasses.

C'est donc la date qui aura été choisie par les contestataires antigaz de schiste pour se rappeler au souvenir du gouvernement et, de même, c'est en ce jour anniversaire que celui-ci va tenter de regagner la confiance perdue des citoyens. Mais le pari n'est pas aisé, d'autant qu'en face, chez l'opposition, on ne veut pas être en reste : des manifestations populaires sont programmées pour aujourd'hui dans toutes les wilayas du pays.

Inutile, pour autant, de s'attendre à quelque évolution spectaculaire dès aujourd'hui. Il sera, toutefois, intéressant d'observer le déroulement de cette "journée politique" qui, peut-être, sera riche en messages et en enseignements. L'inévitable et traditionnelle gestion policière des manifestations sera sans nul doute au rendez-vous à Alger, mais il est fort probable que partout ailleurs, il sera donné au pouvoir un aperçu sur sa "cote d'impopularité". Si besoin en est encore. Le Premier ministre, qui, pour l'occasion et pour le symbole, se rendra à Hassi-Messaoud, pourrait le constater de visu, les chômeurs d'Ouargla ayant, semble-t-il, décidé de ne pas manquer ce rendez-vous.

Mais cette journée sera aussi, pédagogiquement, riche pour l'opposition qui, à la lumière des conclusions qu'elle en aura tirées, pourra disposer de données qui serviront à la conception de la stratégie et des actions à mettre en œuvre dans la seconde étape de son entreprise, afin de donner un second souffle à sa revendication d'une transition démocratique.

Messages

Publié par [Said Chekri](#)

le 25-02-2015 10:00

Une fois de plus, une manifestation a été interdite hier à Alger, à coups de grands renforts policiers et d'arrestations. Faut-il en faire un événement médiatique ? Sans doute pas. D'autant que l'empêchement d'une marche dans la capitale est loin d'être inédit. Faut-il s'en indigner ? Assurément oui. Car il importe qu'une atteinte à la liberté de manifester, fût-elle la énième du genre, fasse l'objet d'une dénonciation, fût-elle la énième, elle aussi. Mais il serait malvenu de focaliser l'attention sur la répression qui s'est abattue sur les citoyens qui ont tenté de participer à une marche pacifique à Alger car cela reviendrait à ne pas entendre leur message, par ailleurs lancé partout ailleurs en Algérie. Dans toutes les régions du pays, des militants des droits de l'homme, des syndicalistes, des représentants de partis politiques et d'associations, mais surtout des citoyens sans attache particulière ont manifesté hier, à l'appel de l'opposition, pour exprimer leur rejet du projet d'exploitation du gaz de schiste et, par là même, leur soutien aux habitants d'In-Salah, d'une part, et, d'autre part, revendiquer la plénitude de "la souveraineté populaire", de la "souveraineté nationale" et de "la citoyenneté", les trois revendications étant à concevoir dans leur indissociabilité. C'est tout un symbole, en ce 24 Février, date anniversaire de la nationalisation des hydrocarbures et de la création de l'UGTA.

À l'Est, à l'Ouest, au Centre et au Sud, les manifestants se sont accordés pour clamer que le dossier du gaz de schiste ne peut être exclusivement l'affaire des habitants d'In-Salah et qu'il s'agit d'une question "nationale".

Du coup, et au-delà de la "guéguerre arithmétique" que ne manqueront pas d'engager ceux qui voudraient escamoter ou simplement occulter le débat politique qu'appelle la situation présente du pays, c'est encore un nouveau point que vient de marquer l'opposition dans son bras de fer avec le pouvoir qui, lui, continue de faire du surplace, se refusant à toute évolution et se réfugiant, par calcul, dans ses dogmes éculés.

Le débat politique, c'est celui qui doit porter sur les slogans scandés hier dans les différentes contrées de l'Algérie profonde.

Un rapport accablant, encore un !

Publié par [Djilali Benyoub](#)

le 26-02-2015 10:00

L'Algérie aime, par ses politiques, accumuler les mauvais points et les pires classements. Aucun rapport d'ONG internationale ni étude ne l'épargnent Emploi, éducation, santé, développement humain, gouvernance, corruption... cette sombre toile vient d'être complétée avec une touche d'Amnesty International qui dresse un tableau sur les libertés, digne des dictatures du siècle dernier.

L'ONG dénonce les entraves systématiques aux libertés, notamment celle de manifester pacifiquement et dans le respect des lois.

Le constat est accablant à tout point de vue. Non seulement le pouvoir politique ne tolère aucune voix discordante, mais aussi s'attache avec un rare génie à les museler en amont avec une muraille juridique infranchissable.

Des pratiques qui culminent lors des rendez-vous électoraux où l'opposition est interdite d'intervention et écartée du débat pour ne pas perturber le monologue officiel. Sort identique pour les associations, réduites au silence, et dont la seule existence sert uniquement à gonfler les rapports officiels qui sont présentés en guise de respect des engagements en faveur des libertés.

Le pouvoir va certainement réagir avec son accoutumée véhémence et étaler, via ses relais et ses soutiens, les grandes avancées en la matière dans le cadre des "réalisations".

Mais la réalité du terrain est têtue quoi qu'en disent les responsables avec leur rhétorique faussement sincère pour atténuer l'impact du constat.

Le comble est que le contenu du rapport fait ressortir un net recul des libertés fondamentales quand chantent les partis de l'alliance la stabilité retrouvée, alors que le pays est fermé à double tour par une main qui a sciemment égaré la clé.

En fait, Amnesty ne fait que reprendre les constatations d'ONG locales, qui, elles-mêmes, sont harcelées.

Et l'on n'oubliera pas les deux principaux acteurs chargés de la gestion des libertés, le ministère de l'Intérieur et la police, quand les acteurs politiques se sont effacés, sont souvent perdus dans de surréalistes préoccupations.

Schéma global

Publié par [Salim Tamani](#)

le 28-02-2015 10:00

Les conclusions du juge britannique sur la sanglante prise d'otages de Tiguentourine sont accablantes. British Petroleum (BP) est pointée du doigt. Elle doit reconnaître sa responsabilité civile dans ce drame. C'est la principale revendication des familles des victimes qui ne comprennent toujours pas comment la compagnie pétrolière, qui prend le quart de la production du site gazier, refuse d'assumer sa culpabilité, du moins une partie, dans cette affaire : il s'agit, bien évidemment, de la défaillance du plan de sécurité, incapable, aux yeux des enquêteurs, de prévenir une attaque d'envergure et des tergiversations à financer la mise en place de nouvelles mesures à même de protéger le site dans un contexte sécuritaire difficile, marqué par la guerre en Libye et au Mali.

Deux ans après la terrible attaque du complexe gazier par les terroristes de Belmokhtar, les enquêteurs britanniques n'ont pas écarté la donnée géopolitique. La proximité de l'usine des frontières avec la Libye, un pays qu'ils qualifient de "défaillant", est prise en considération dans l'analyse des événements qui ont abouti à la prise d'otages du 17 janvier 2013. Alors que la France avait décidé d'intervenir pour libérer le nord du Mali occupé une année auparavant par les groupes armés islamistes, l'effondrement du régime de Kadhafi allait offrir une opportunité inespérée pour les terroristes qui ont trouvé dans le territoire libyen des refuges ainsi que des bases arrière pour planifier des attentats. L'opération, visant le site gazier d'In-Amenas, s'inscrivait dans ce schéma de redéploiement global de la mouvance terroriste qui se confirmera avec le temps à travers la montée en puissance de Daech, la chasse menée contre les minorités religieuses en Irak et les attentats perpétrés en Europe dont le plus spectaculaire, celui du 7 janvier dernier à Paris contre Charlie Hebdo.

Pour BP, pomper le pétrole et extraire le gaz, là où ils se trouvent, demeurent les seuls objectifs sérieux à atteindre. Les mesures de sécurité ont été renforcées même si le risque "zéro" n'existe pas. Le triste épisode de Tiguentourine ne devrait plus se reproduire. La leçon semble être retenue. BP sait désormais que toute complaisance sera chèrement payée.

Le temps au temps

Publié par [Omar Ouali](#)

le 01-03-2015 10:00

La ville d'In-Salah, après un répit de quelques jours, a renoué, hier, avec les démons de la protestation contre le gaz de schiste. Ce brusque retour à l'action de rue marque une nouvelle escalade caractérisée par des affrontements entre manifestants et forces de l'ordre. Trois gendarmes sont malheureusement blessés, dont un dans un état qui a rendu impératif son transfert à Alger. Ces faits de violence sont une preuve irréfutable que la situation n'a pas évolué d'un iota dans la région par rapport aux semaines précédentes, qui ont vu les citoyens exprimer quotidiennement leur refus quant à l'exploration et, encore moins, l'exploitation du gaz de schiste. Force est d'admettre donc que le gouvernement, malgré le forcing du 24 février en termes de discours et d'intervention médiatiques avec la montée au créneau du président de la République, son Premier ministre, le patron du FLN et Louisa Hanoune, n'a pas réussi à faire changer d'avis à une population plus que jamais déterminée, car plus que jamais aussi convaincue du bien-fondé de sa cause.

On est donc là sur un face-à-face qui pourrait potentiellement dégénérer entre cette population qui ne veut rien entendre et un pouvoir qui a clairement dit que l'Algérie ne pouvait pas "se passer" de cette "richesse providentielle" que constitue le gaz de schiste. Surtout que des contrats d'exploitation seraient déjà passés avec des compagnies étrangères, comme Halliburton qui a déjà pris ses quartiers sur le plateau de l'Arhat. Jusque-là, les manifestants se sont limités à empêcher cette compagnie américaine d'opérer, avec l'espoir de la voir plier bagage rapidement. Mais, il n'est pas dit que ces manifestants en resteront là, si jamais elle passait à l'entame du chantier.

À en croire l'un des animateurs du comité citoyen, Abdelkader Bouhafs, rien n'est à exclure, y compris le recours à des opérations coup-de-poing sur le chantier de la compagnie américaine. Et on imagine après les conséquences d'une telle action sur l'image de l'Algérie, alors qu'on a du mal à se débarrasser des casseroles de Tiguentourine. Au vu de l'état d'esprit de la population, un passage en force du gouvernement pour honorer ses engagements avec des partenaires étrangers serait un mauvais chemin à prendre. La responsabilité rend aujourd'hui nécessaire un moratoire, tel que revendiqué par la population. Puis donner au temps le temps pour venir à bout des réticences et des inquiétudes légitimes de la population à travers un travail pédagogique. De toute façon, l'Algérie n'a pas grand-chose à perdre en laissant, pour le moment, ce gaz sous terre.

Le long chemin de la réconciliation

Publié par [Salim Tamani](#)

le 02-03-2015 10:00

La réconciliation intermalienne est-elle en marche ? La plateforme d'Alger paraphée par une partie des acteurs maliens en attendant que d'autres, qui ont demandé un "temps de réflexion et de consultation", n'adhèrent à la démarche, constitue une base afin d'asseoir la paix et la stabilité qui permettront la construction des institutions au Mali. L'aboutissement de ce long processus grâce aux efforts diplomatiques, consentis par l'Algérie, d'une part, et la France, d'autre part, depuis son intervention pour libérer le nord du Mali occupé par les islamistes en 2012, devrait ouvrir la voie à la consolidation des efforts de stabilisation du Sahel, soumis à une forte pression depuis l'effondrement du régime libyen en 2011, et les menaces que fait peser aujourd'hui le mouvement terroriste à travers Daech et Boko Haram sur la sécurité du bassin méditerranéen.

Si l'on doit considérer que les revendications de la CMA regroupant le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNL), le Haut-Conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA) et le Mouvement arabe de l'Azawad (MAA) comme légitimes, il n'en reste pas moins que ces parties doivent plus que jamais penser à la paix au Mali au lieu de jouer à se faire peur en adoptant des positions qui servent les intérêts de parties tierces. Ce n'est pas un hasard si le chef de la diplomatie française, Laurent Fabius, a appelé "les groupes du Nord à parapher le document sans délai". Au-delà des intérêts stratégiques de la France dans la région, c'est une partie de la feuille de route politique qu'incarnait l'intervention militaire de janvier 2013 où il n'était pas question de remettre en cause l'intégrité territoriale mais qu'il fallait redonner à Bamako l'autorité nécessaire pour recouvrer la paix dans tout le pays.

La balle est ainsi dans le camp du gouvernement central qui doit donner des gages politiques sur le fait que le temps de l'exclusion fait désormais partie du passé. Afin de redonner confiance aux tribus du Nord et couper l'herbe sous le pied des parrains de la déstabilisation, Bamako a une chance extraordinaire fournie par la plateforme d'Alger pour agir dans l'intérêt de la réconciliation. Toute autre interprétation des accords nuirait dangereusement au maintien coûteux de la stabilité d'un État qui reste à construire.

Défilé

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 03-03-2015 10:00

L'ouverture de la session parlementaire du printemps s'est déroulée selon le même rituel où le protocolaire a ravi la vedette aux échanges de fond, attendus, sinon espérés. Aussitôt la cérémonie close, les officiels se sont empressés de quitter l'enceinte.

Pendant ces quatre mois de travail, les députés auront sept textes de loi à étudier dont certains remontent à la session précédente. Est-ce suffisant lorsque l'on sait que l'arsenal justificatif dans certains secteurs ne doit souffrir aucune attente ? Pour certains, le problème se situe au niveau de l'Exécutif où la tenue des Conseils de ministres est très espacée. C'est cette situation de gêne qui a été ressentie par nombre d'élus, y compris ceux de la majorité. L'absence d'informations émanant de la tête du pouvoir pousse certains responsables intermédiaires à combler ce vide par des supputations qui, en fait, n'engagent que leur personne et leur "standing politique". D'où ces déclarations parfois évasives, souvent contradictoires, comme par exemple le mode opératoire pour la la révision de la Constitution. Révision profonde, selon certains. Elle ne touchera pas aux équilibres, selon d'autres. C'est une chose et son contraire, et c'est devenu un yoyo qui, à terme, n'amuse plus.

Cette atmosphère délétère a fini par mettre sous camisole toute initiative innovante jusqu'aux secteurs de l'Exécutif et de la sphère économique où, pour certains, le mot d'ordre se résume à tirer le frein et attendre.

C'est le sentiment perceptible qui ressort de cette session de printemps du Parlement qui s'est ouverte hier dans un décor de défilé d'assiduité. Cette image figée ne contribue pas à cette ouverture sur tous les fronts, prônée à chaque sortie officielle, mais recadrée, aussitôt la mission accomplie.

S'il devait y avoir quelques voix discordantes, ce seraient d'abord celles des élus de la nation qui ne doivent leur poste qu'à leurs électeurs, mais malheureusement, l'exemple vient d'eux. Alors, pourquoi accabler celui qui est nommé et qui se voit obligé de devoir sa longévité qu'à la mesure de sa docilité ?

Diplomatie ou pression politique ?

Publié par [Salim Tamani](#)

le 04-03-2015 10:00

La diplomatie n'étant plus ce qu'elle était ou, du moins, ce qu'elle est censée être, on assiste depuis les révélations des fameux câbles de Wikileaks et le Printemps arabe à de profonds changements dans la manière dont fonctionnent les institutions américaines avec leurs homologues à l'international. L'évolution du monde depuis la chute du mur de Berlin, la guerre du Golf et les attentats du 11 Septembre 2001 ont conduit la diplomatie américaine à adopter une nouvelle doctrine. Désormais, le Département d'État ne se limite plus à entretenir et à gérer des relations bilatérales avec les institutions officielles d'autres pays. L'approche avec la société civile, les partis et les organisations non gouvernementales est également comprise dans cette stratégie que certains peuvent qualifier de "diplomatie publique".

Dans ce cadre, le contenu des conférences de presse ou des interviews dépasse souvent le cadre protocolaire ou diplomatique que la sérénité des relations bilatérales peut exiger. Les diplomates américains ne se gênent plus pour critiquer ou évoquer ouvertement des problèmes qui peuvent, certes, exister, mais qui ne sont pas censés être étalés sur la place publique. En parlant des difficultés d'investissement en Algérie, le secrétaire d'État adjoint aux Affaires économiques et Commerciales semble donner cette impression qu'il aurait été chargé par Washington de tenter de faire pression sur Alger afin de lâcher du lest, probablement, sur d'autres dossiers beaucoup plus importants liés directement aux intérêts US en Algérie et dans la région.

Au-delà de la question de l'exploitation du gaz de schiste qui demeure un problème algéro-algérien, il est clair que les remarques américaines sur le climat d'affaires, ce qui n'est pas nouveau, en somme, dans le langage des diplomates US, s'inscrit dans cette volonté de pousser l'Algérie à aller vers des choix souhaités par les lobbies du pétrole et du complexe militaro-industriel.

Parasitage

Publié par [Omar Ouali](#)

le 05-03-2015 10:00

La diplomatie algérienne, qui a retrouvé un peu de punch depuis que Ramtane Lamamra est à la manœuvre, a enregistré un franc succès samedi en réussissant à faire signer aux différents protagonistes du conflit malien un accord de paix, après d'âpres et d'interminables tractations. Cet accord, comme de juste, a rejailli positivement sur l'image de l'Algérie dont le rôle de médiateur est salué par des grandes puissances comme les USA, la France et l'Allemagne, pour ne citer que ces trois pays. Mais pas par notre voisin de l'Ouest qui a, au contraire, fait assaut de manœuvres en coulisses, jouant notamment à fond la carte du MNLA, pour faire avorter les négociations d'Alger. Il est vrai que la montée en première ligne de l'Algérie dans le dossier malien et l'aboutissement positif qu'il a pu connaître ont fait de notre pays un acteur majeur dans la région.

Fort de ce succès diplomatique, le ministre algérien des Affaires étrangères avait émis le vœu de voir l'accord de paix et de réconciliation au Mali servir de "source d'inspiration" pour la recherche de "solutions durables" de paix en Libye. Car l'Algérie, qui partage avec la Libye une frontière de plusieurs milliers de kilomètres, a le souci de voir ce pays voisin en finir avec la situation de chaos qu'il connaît actuellement. C'est une source permanente de préoccupation. D'où, justement, le sens de l'initiative des autorités algériennes d'appeler les différentes parties libyennes pour un dialogue à Alger dans les jours à venir, en partant du principe qu'une solution politique est et reste la solution au problème libyen.

Mais visiblement, Rabat ne l'entend pas de cette oreille, cherchant à parasiter l'initiative algérienne, en voulant organiser une rencontre bis avec d'autres acteurs. Il est clair que le dessein de Rabat, qui vit mal le leadership de l'Algérie, n'est pas tant de travailler à la recherche d'un règlement du conflit libyen. On ne s'improvise pas du jour au lendemain médiateur crédible après avoir affiché pendant des années une indifférence au drame qui a suivi la chute du régime de Kadhafi. Le calcul du Maroc est simple : gêner l'Algérie en organisant un dialogue alibi dans le but de se donner aussi une visibilité sur le plan régional et international. Mais à ce jeu, le retour de la paix en Libye n'est pas pour demain.

Obstacles

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 07-03-2015 10:00

Le nouvel arsenal législatif mis en place pour protéger les femmes contre les violences conjugales n'a pas été du goût des élus islamistes. La raison, selon eux, est que ce texte va à l'encontre de la "spécificité" de la famille algérienne. Une question se pose : ces députés, qui trônent à l'Assemblée, n'ont-ils pas été élus grâce à des voix féminines ? Et, sauf amnésie, ces dernières ont pour souhait de se libérer du joug, voire, dans certains cas, de l'esclavagisme. Il serait temps d'imposer, à chaque dépôt de candidature, un minimum dans le quotient intellectuel de ces étranges créatures qui se meuvent comme au Moyen-Âge.

Malgré ces textes, comme ce mur de protection ou celui sur la représentativité dans les assemblées élues, le chemin est encore long pour que la femme arrive à une parité, même relative, tant les obstacles sont nombreux et les blocages enfouis dans la mentalité d'un patriarcat obsolète, mais tenace.

Les signaux ont beau être forts de la part du Président, il demeure que la difficulté viendra lors de l'application des textes par des magistrats qui ne sont pas, pour certains, convaincus de la justesse de ces lois concernant la place de la femme. Il reste encore des injustices à réparer comme celles de l'inégalité dans l'héritage, de la recevabilité d'un témoignage, et de ne pas être considérée comme une personne majeure au sens plein du terme et de la signification.

La société civile et surtout les associations féminines, qui se sont élevées contre la première version du code de la famille et qui l'ont dénoncé comme un code de l'infamie, ont été décimées, divisées et pour certaines illustres porte-parole, portées disparues. Ce qui fait qu'aujourd'hui, les islamistes gonflent leur jabot et les autres se gargarisent de victoires qu'ils n'ont ni menées ni engagées.

En attendant la maturité

Publié par [Salim Tamani](#)

le 08-03-2015 10:00

Le monde syndical est en débat. Entre réussites, échecs et lacunes, les syndicats ont conquis des espaces considérables dans le milieu du travail. Ils se sont imposés en tant que forces revendicatives et ont pu arracher d'importants acquis. Il n'en demeure pas moins que la structuration et le fonctionnement de ces organisations représentant les intérêts des travailleurs sont loin d'être parfaits. Dans le même temps, l'absence d'une volonté politique qui permettrait d'instaurer le pluralisme syndical est de nature à bloquer l'épanouissement des syndicats autonomes.

Dans une Algérie qui se bat pour la démocratie depuis la révolte d'Octobre 1988, force est de constater que la culture syndicale n'est pas suffisamment nourrie de l'esprit de l'entreprise et de l'intérêt général. Il n'y a qu'à voir les grèves à répétition dans le secteur de l'éducation qui, soit dit en passant, a été totalement déstructuré par une série de réformes aussi nulles les unes que les autres, pour se rendre à l'évidence que les animateurs syndicaux ont souvent oublié dans leur combat l'avenir pédagogique des élèves. Si le salaire a toujours été le leitmotiv des mouvements sociaux, il n'en reste pas moins que les Algériens n'ont pas entendu les syndicats évoquer les conséquences désastreuses des réformes sur les générations futures.

Mais, disons-le, c'est, peut-être, le prix à payer pour que naissent et grandissent des syndicats qui, dans leur évolution, connaîtront, certainement, la maturité qui, demain, fera des acteurs et des interlocuteurs sérieux, crédibles et fiables. L'État est aussi responsable de cette situation et, notamment, des positions radicales qu'adoptent certains syndicats en recourant au débrayage. Devant la défaillance des canaux de dialogue, la répression des libertés ainsi que l'interdiction des manifestations publiques, les syndicats autonomes sont souvent mis au défi de prouver leurs capacités de mobilisation. Et, dans ce cas, la grève en constitue l'une des plus importantes.

En attendant une ouverture politique qui permettrait la décantation, la réhabilitation des canaux de dialogue entre l'administration et les représentants des travailleurs aiderait certainement à ramener l'apaisement et à débattre des vrais enjeux qui guettent la société algérienne.

L'impossible ménage

Publié par [Said Chekri](#)

le 09-03-2015 10:00

Ce 8 Mars 2015 n'aura pas dérogé à la règle : un discours lu du chef de l'État, des cérémonies folkloriques, et le tour est joué. En attendant l'année prochaine.

Pour autant, la Journée de la femme intervenant cette année dans un contexte de promesses de réformes tous azimuts, le président Bouteflika se devait, à l'occasion de cette célébration, d'annoncer quelques mesures allant dans le sens d'un affranchissement plus affirmé de la femme encore soumise aux lourdeurs sociétales et toujours victime d'une certaine idéologie rétrograde.

Lu, pour l'occasion, par la ministre de la Solidarité nationale, le discours du chef de l'État aura donc été celui qu'on attendait : multiplication des crèches et des centres d'accueil de la petite enfance pour permettre une plus grande "autonomisation" de la femme, renforcement et adaptation des dispositifs d'emploi pour multiplier les chances des femmes de trouver un emploi et de garantir ainsi leur "indépendance économique", droit à l'information, au travail et à la santé. Telles sont les nouvelles promesses du président de la République. Le dire ainsi, c'est déjà reconnaître qu'en ce début du troisième millénaire, on en est encore à envisager d'accorder aux femmes ce qui, croyions-nous, était déjà acquis à tous les citoyens sans distinction aucune. Pire, il n'est pas dit que les "réaménagements" annoncés par Bouteflika vont permettre à la femme de voir, enfin, le bout du tunnel. Car, comme dans une vente concomitante, ce 8 Mars aura aussi valu par des nouvelles qui, à première vue, ne sont pas forcément bonnes pour la gent féminine. Car, en cette journée habituellement dédiée exclusivement aux droits de la femme, Bouteflika a plutôt pensé à "la protection des droits des deux conjoints et des enfants". Ce qui, en soi, peut paraître de bon aloi, voire généreux, s'il n'y avait la crainte de voir les maigres acquis de l'épouse sérieusement mis à mal et contrariés par cette volonté de sauvegarder ceux de l'époux et des enfants au nom de la sauvegarde de la sacro-sainte cellule familiale. Car il s'agit, vraisemblablement, de limiter les possibilités de divorce à l'initiative de la femme, y compris lorsque le ménage est impossible. Une façon, apparemment, d'être en phase avec les préceptes de l'islam mais, surtout, de ne pas outrer les tenants de l'idéologie islamiste.

La condition de la femme ne connaîtra pas d'évolution sensible tant que l'on s'échinera à maintenir cet autre ménage impossible, celui de la modernité et de l'archaïsme.

Repère

Publié par [Omar Ouali](#)

le 10-03-2015 10:00

À l'initiative de la Coordination des zaouïas locales de Tizi Ouzou, la maison de la culture Mouloud-Mammeri organise, depuis hier, deux journées d'étude sur la tariqa (zaouïa) Rahmania qui a connu un grand rayonnement en Kabylie. Le fait de revisiter, en ce moment même, le message spirituel de cette confrérie est loin d'être fortuit. Pour la simple raison que l'Algérie, à l'instar de la plupart des pays musulmans, est actuellement en butte à des tendances religieuses qui prônent un islam radical et extrémiste. Ce qui, à l'évidence, est de nature à brouiller les repères identitaires séculaires de la société algérienne et, surtout, à mettre en péril son équilibre spirituel fondé justement sur une sorte de vivre ensemble entre le dogme religieux et la tradition locale.

L'islam des confréries en Algérie, parce qu'ancré dans la tolérance, la modération et la non-violence, a toujours constitué ce rempart contre ces tendances rigoristes qui font aujourd'hui tant de dommages à l'islam, le vrai, indexé, à tort, à ces monstruosité, que sont Aqmi, Boko Haram et Daech.

Si aujourd'hui, le fait de convoquer l'islam des confréries est perçu comme une nécessité pour offrir un modèle de référence, faut-il encore que ce genre de colloque et de séminaire sorte des conclaves académiques, voire ésotériques, entre initiés, pour toucher la masse. C'est cette masse, qui n'est pas suffisamment outillée intellectuellement, pour faire la part des choses dans ce qui est aujourd'hui proposé comme offres de discours religieux, qu'il convient de cibler. Parce que fragile en termes de connaissances religieuses.

Pour cela, un travail de coordination est plus que jamais urgent entre le ministère des Affaires religieuses et les responsables des différentes confréries à l'échelle nationale, à l'effet de mettre en place une véritable stratégie et d'offrir aux Algériens un cadre spirituel référentiel qui leur permette d'assumer sereinement, pleinement leur religion. Loin des extrémismes. C'est la religion des zaouïas. C'est surtout la religion de nos ancêtres.

Une chance pour la paix

Publié par [Merzak Tigrine](#)

le 11-03-2015 10:00

C'est parti depuis hier. Le dialogue interlibyen est bel et bien entamé à Alger sous l'œil bienveillant de la diplomatie algérienne et de l'Envoyé spécial des Nations unies pour la Libye, Bernardino Leon.

Le département de Ramtane Lamamra aura réussi le tour de force de rassembler des personnalités politiques libyennes de divers horizons et surtout d'obédiences guère proches, voire farouchement opposées les unes aux autres. Il a certainement fallu faire preuve d'une grande persuasion pour pouvoir réunir autour d'une même table toutes ces personnalités libyennes, dont les partis politiques ou tribus s'entredéchirent depuis la chute du régime dictatorial de Mouammar Kadhafi en octobre 2011. C'est une mission des plus complexes qui nécessite une persévérance à toute épreuve, d'autant plus que ce ne sont pas les embûches qui ont manqué sur le chemin de la diplomatie algérienne, comme l'atteste l'initiative impromptue du Maroc dans le dossier.

Encouragée sans doute par sa réussite dans la conclusion de l'accord de paix entre les différents protagonistes de la crise malienne, que d'aucuns croyaient impossible, la diplomatie algérienne s'attelle désormais à rééditer cet exploit avec les Libyens. C'est la grande mobilisation au ministère des Affaires étrangères pour que la réunion d'Alger, qui est "un forum politique crucial qui doit jouer un rôle important dans le processus politique en Libye", dicit l'émissaire de Ban Ki-moon, soit couronnée de succès.

D'ailleurs, l'importance de ce rendez-vous d'Alger est appréciée à sa juste valeur par le haut responsable des Nations unies, qui a mis l'accent sur le fait que "la Libye n'a que deux options : l'accord politique ou la destruction". Il suffirait que les protagonistes libyens mettent l'intérêt national au-dessus de tout pour que cette rencontre contribue à ramener la paix dans un pays plongé dans le chaos depuis près de quatre années.

Pollution politique

Publié par [Said Chekri](#)

le 12-03-2015 10:00

Des ministres du cabinet Sellal opposés à l'exploitation du gaz de schiste, un projet cher au gouvernement Sellal ! La révélation est de Louisa Hanoune et, assurément, elle vaut le détour. D'évidence, la patronne du PT n'a pas fait cette déclaration pour s'en féliciter mais, bien au contraire, pour s'en offusquer. Car elle est, pour sa part, favorable à l'exploitation de cette ressource, et elle ne s'en cache pas. Contrairement à ce que l'on pourrait attendre d'un parti "nourri aux valeurs de la gauche", notamment l'attachement à la préservation de l'environnement, le PT ne voit pas d'inconvénient que le gouvernement ait recours à l'exploitation de cette source d'énergie non conventionnelle.

Pour autant, et à moins que sa "révélation" d'hier ne soit qu'un canular, elle n'aurait certainement pas tort de s'élever contre ces ministres qui, à l'en croire, réussissent le tour de force de siéger au sein d'un gouvernement tout en étant hostiles à l'une des options majeures de ce même gouvernement.

Il est vrai que ce genre d'ambivalence n'est pas nouveau sous le ciel d'Algérie. Il avait même fallu, aux heures de gloire de la coalition gouvernementale des années 1990, inventer le concept de "ministre de l'opposition". Certains l'avaient adopté sans sourciller et d'autres s'en étaient accommodés "par la force des choses" ! Mais à l'époque, on pouvait encore mettre le "phénomène" sur le compte de la composante transpartisane de l'Exécutif d'alors. Pas maintenant, du moins pas sérieusement.

Le fait est que, depuis, c'est le pire qui est advenu et c'est encore Louisa Hanoune qui nous l'a donné à voir de nouveau, hier. C'est le PT, sa propre formation politique, qui, tout en se présentant comme un parti d'opposition, se fait le défenseur le plus acharné de l'option gaz de schiste. Elle aurait pu comprendre, à ce jeu, que des ministres n'y adhèrent pas.

Cela étant, la sortie de la responsable du parti des travailleurs a incontestablement le mérite de démontrer, une fois de plus, la pollution politique que l'on ne doit pas au gaz de schiste, mais aux manipulations, aux diversions et autres intrigues du Palais et des courtisans.

Grève: fin et suite

Publié par [Omar Ouali](#)

le 14-03-2015 10:00

Pas de fumée blanche, à l'issue du conclave marathonien du conseil national du Cnapeste, réuni mercredi, jusque tard dans la nuit. Les élèves et leurs parents, qui s'attendaient à la fin de la grève, en sont une nouvelle fois pour leurs frais. Les représentants des 48 wilayas, jugeant les "réponses de la tutelle insuffisantes", ont, en effet, décidé de poursuivre la grève. Pire : de donner dans une espèce d'escalade qui ne dit pas son nom, en appelant à des sit-in devant les Directions de l'éducation des wilayas, histoire, croient-ils, de mettre un peu plus de pression dans ce bras de fer avec le ministère de l'Éducation. Comme s'il s'agissait d'un jeu de cour de récréation de la part de ces syndicats qui oublient qu'ils font joujou, en vérité, avec la scolarité de millions d'élèves. Singulièrement ceux qui préparent le baccalauréat et dont on imagine aisément l'angoisse à un peu plus de deux mois du fameux examen, alors qu'ils n'ont fait, au mieux, qu'un tiers du programme.

Ces élèves des lycées, puisque le Cnapeste est surtout présent dans le secondaire, sont les doubles otages : d'abord, d'un syndicat visiblement imbu de sa puissance mais surtout insatiable, qui ne jure que par des promotions, des rappels sonnants et trébuchants sur plusieurs années et d'autres privilèges aberrants, comme la retraite après 25 ans de service ; puis, d'une tutelle qui n'est pas non plus au-dessus de tout reproche. Quand Mme Benghebrit se répand publiquement en grandes tirades sur les vertus du dialogue, pour faire, derrière, juste le contraire, lors des rencontres bilatérales avec les syndicats, c'est qu'il y a quelque chose qui cloche.

À moins qu'elle n'ait pas les coudées franches pour négocier et que des lignes rouges lui soient fixées par le Premier ministre. Mais toujours est-il qu'un trimestre est quasiment consommé à blanc et c'est toujours l'impasse qui peut à tout instant accoucher d'un dérapage, car la patience des parents à des limites et le climat global y est très propice. Et en espérant un sursaut de bon sens et de responsabilité de la part des syndicats, les experts du ministère de l'Éducation chargés de cogiter sur les rythmes scolaires en Algérie devraient penser intégrer, à partir de la rentrée prochaine, les grèves comme faisant partie intégrante du processus pédagogique, à côté des cours et des vacances. Et l'année se déclinerait alors sous la forme d'un trinôme, cours+vacances+grèves. Une autre spécificité de l'école algérienne après la sidérante attaba tout droit issue du génie de Benbouzid.

Maturité

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 15-03-2015 10:00

Le grand rassemblement d'Ouargla a eu lieu et a réuni des centaines de personnes dont des personnalités de la classe politique et de la société civile. Tout s'est passé dans le calme, preuve, s'il en faut, de la maturité des citoyens qui ne cherchent qu'à préserver leur environnement.

Cette manifestation a aussi permis au mouvement antigaz de schiste d'In-Salah, qui s'étale dans la durée, de se voir accompagné par une partie de la classe politique et la majorité des citoyens. Le Sud n'est plus seul à se battre.

Le mouvement continue de gagner en sympathie au-delà de la région directement concernée et le problème d'extraction ou non de cette énergie est devenu national. D'où la nécessité d'ouvrir un véritable débat au niveau des institutions habilitées comme les deux Chambres du Parlement, le Conseil de l'énergie, les universités... et d'aller à un référendum, s'il le faut. Il appartient au pouvoir de changer d'attitude en laissant de côté son entêtement à décider en conclave ou en conseil restreint des questions qui concernent tous les citoyens. Le sang-froid et la détermination des manifestants d'Ouargla, hier, pousseront, peut-être, les décideurs à revoir leur copie et à compter, à l'avenir, avec ces autres voix pour éviter des confrontations inutiles pour un pays déjà quasiment à l'arrêt.

Une chose est sûre : une opposition se construit sur un minimum de garanties certes, mais elle existe pour faire face à un pouvoir encore puissant mais pas invulnérable.

Pour preuve de cet éclatement au sein du pouvoir, la position équivoque du Parti des travailleurs, considéré pourtant comme un des soutiens du président de la République. Ce retrait en douce du PT de la sphère du pouvoir, tout en n'adhérant pas à la CNLTD, dévoile un marasme politique inédit.

Épouvantail ou allié ?

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 16-03-2015 10:00

La sortie remarquée de Makri lors de l'adoption de l'amendement du code pénal sur les violences conjugales, le 8 mars dernier, où il accusait le législateur de trahir "la spécificité" de la famille algérienne, était déjà un signal, malheureusement, passé inaperçu, du retour de l'islamisme sous sa forme idéologique.

La rencontre des anciens islamistes chez Layada aurait été une simple banalité de la vie quotidienne si l'information n'avait pas "fuité".

Ce brusque retour de l'épouvantail islamiste, au grand jour, ne relèverait-il pas d'une action préméditée et bien huilée ? Une façon de dire à l'opposition qu'il est encore trop tôt pour parler de transition et que le pays, encerclé par des dangers dans son proche voisinage, pourrait connaître une déstabilisation qui profiterait au retour des islamistes.

À moins que le pouvoir, faute de capacité à tenir tête tout seul à l'opposition démocratique, n'envisage une alliance stratégique avec ce panel conservateur de la société, dont les partis sont réputés pour leur politique d'allégeance et d'entrisme. Ce sera aussi l'occasion de les faire sortir de la coalition démocratique construite autour de la CNLTD qui est perçue comme un adversaire sérieux dans un proche avenir, surtout en cas d'élections anticipées.

Les signaux en direction des islamistes sont nombreux. Parmi eux, l'idée déjà avancée de supprimer du code la famille le divorce à la demande de la femme, la permissivité à l'endroit du marché informel dont les islamistes sont les barons, au détriment de ceux qui s'acquittent de leurs impôts rubis sur l'ongle. Ou encore cette disposition de la loi de finances de cette année, qui met sur un pied d'égalité le producteur et l'importateur en les soumettant au paiement d'un même IBS, fixé à 23%.

Cette stratégie, si c'en est une, serait ravageuse car elle reviendrait à installer le loup dans la bergerie. Une régression d'autant plus impardonnable qu'elle ne serait envisagée que comme moyen de se maintenir au pouvoir.

Bachar ou Daech, faites vos jeux...

Publié par [Said Chekri](#)

le 17-03-2015 10:00

Dialoguer avec Damas ? Washington ne l'exclut plus, John Kerry va jusqu'à le suggérer. Londres et Paris, pour leur part, s'y opposent. Dans sa quête éperdue d'"en finir avec le terrorisme" dans cette région du monde et notamment avec ce monstre nommé Daech, la Maison-Blanche a-t-elle définitivement entériné l'option d'une négociation avec le régime syrien ? Cela reviendrait à considérer que la lutte antiterroriste peut s'accommoder de relations sereines, voire de "collaborations amicales" entre les démocraties occidentales et les dictatures du Moyen-Orient ou d'Afrique. Pis, cela signifierait que ces dictatures, dont on sait qu'elles sont souvent le terreau de l'islamisme radical, sont devenues des acteurs incontournables dans le traitement et le règlement des crises après en avoir été la cause ou, tout au moins, l'une des causes.

Cette sortie de John Kerry rend plus que jamais visible une certaine hypocrisie de l'Occident qui, au final, n'aura pas bien évolué malgré les désastres politiques et humains qu'elle a provoqués. Comme ces usines de radicalisme que constituent les systèmes autocratiques, cette hypocrisie n'est pas exempte de responsabilité dans l'avènement de ces systèmes, puis dans leur maintien en place des décennies durant. Une stratégie qui, sans doute, vaut son pesant de pétrole, de diamant ou de phosphate et qui, à l'occasion, a amené ses concepteurs à fermer les yeux sur un génocide. Après avoir été décrété "ligne rouge" par Barack Obama, l'usage d'armes chimiques contre des populations civiles par le régime de Bachar al-Assad, une fois avéré et vérifié, n'avait donné lieu à aucune réaction internationale à la mesure du crime. C'était déjà un message pour le dictateur de Damas : ses méfaits n'en faisaient pas encore un "partenaire fréquentable", mais il était déjà un "ennemi tolérable". Il n'avait plus que quelques efforts à faire pour se muer en "allié stratégique" dans la lutte antiterroriste. Il se fit alors "protecteur" des chrétiens contre les exactions de Daech, et le tour était joué. C'est ainsi qu'aux yeux de Washington, Bachar al-Assad, la source du chaos, est devenu la clé du salut. C'est ainsi depuis déjà quelques décennies : les dictatures du monde arabe enfantent l'islamisme et nourrissent le terrorisme puis se proposent de les combattre pour susciter la sympathie et le soutien de l'Occident qui ne demande qu'à être utile... pour ses propres intérêts et, par endroits, pour la sécurité d'Israël. Un nouveau cycle peut commencer et les dictatures peuvent renaître. La démocratie ? Au prochain cycle, peut-être...

Signes de la grippe

Publié par [Omar Ouali](#)

le 18-03-2015 10:00

Le patron du FCE est, depuis son arrivée à la tête de l'organisation patronale, l'objet d'un punching récurrent de la part de Louisa Hanoune, qui ne le rate pas à chacune de ses sorties. Pas encore rompu aux joutes politiciennes, Ali Haddad préfère la stratégie du hérisson : faire le dos rond. Le temps de se faire les dents. Mais pas son ami Abdesselam Bouchouareb qui refuse, lui, de se faire tondre la laine sur le dos par la patronne du PT, qui tire en ce moment dans une direction bien précise. Hier, le ministre de l'Industrie a convoqué au pied levé une conférence de presse pour répliquer du tac au tac au député du PT, Smaïn Kouadria, qui l'accusait d'avoir bradé à un opérateur privé l'entreprise publique de fabrication des motocycles à Guelma. Si tant est qu'il s'agit de s'opposer à un "bradage", comme il le dit, c'est tout à l'honneur de ce député et de son parti. Mais, cette affaire aux apparences syndicales a plutôt des relents de politique politicienne.

Derrière la salve de Kouadria contre le ministre de l'Industrie, il est difficile de ne pas voir la main de sa patronne Louisa Hanoune, derrière laquelle se cacheraient d'autres mains. Les observateurs du théâtre politique algérien l'auront certainement constaté : la chef du Parti des travailleurs oriente ses salves contre Amar Saâdani, Ali Haddad, comme Abdesselam Bouchouareb, des personnages qui ont tous un dénominateur commun : des proches de Saïd Bouteflika.

Du coup, se pose la question de savoir si Louisa Hanoune ne cherche-t-elle pas, à travers ses charges, à atteindre le président Bouteflika, à travers son conseiller de frère. Le plus étonnant est que, jusque-là, la chef du PT a défendu le président Bouteflika contre vents et marées, au point de paraître comme son âme damnée. Il y a quelques jours, dans un entretien, elle avait déjà changé de ton en reprochant au chef de l'État de n'avoir pas respecté "ses engagements". Alors, s'agit-il d'une mauvaise humeur passagère de Louisa Hanoune à l'égard du Président et de son entourage ? Ou bien d'un changement de position qui serait le prolongement des batailles du sérail ? En général, quand Louisa Hanoune éternue, c'est qu'un clan du pouvoir a la grippe.

Condamnation

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 19-03-2015 10:00

Les terroristes ont frappé au cœur de Tunis. Un véritable carnage au musée du Bardo, lieu incontournable pour les touristes et à quelques mètres du Parlement dont les membres se penchaient sur l'avant-projet d'un texte portant sur la lutte antiterroriste. À travers le monde, la condamnation d'un tel acte a été unanime.

La question première est comment ce groupe, qui se réclame d'Okba Ibn Nafaâ, traditionnellement planqué sur les monts Chaamba près de la frontière algérienne, a-t-il pu s'infiltrer dans ce quartier résidentiel et programmer un massacre avec une telle audace ? Et pourquoi la Tunisie et maintenant ?

Certains observateurs relèvent que de tous les pays arabes qui ont eu leur révolution, il n'y a que ce pays qui a réussi à entrer dans une transition démocratique qui est une fierté pour les Tunisiens et force l'admiration à l'étranger, surtout si on voit ce qui se passe en Syrie et en Libye. Le message est on ne peut plus clair. Il ne faut pas qu'un pays arabe entre dans la famille des pays démocratiques et que seule la religion est à même de gérer l'État et les personnes.

La nébuleuse islamiste, avec ses salafistes apparentés à Al-Qaïda, à Aqmi ou à Daech, n'a qu'un seul objectif : instaurer la charia, et par un seul moyen, la violence. La Tunisie, déjà fragile, mettra du temps à s'en remettre, d'autant que le tourisme, qui constitue sa principale ressource financière, va prendre un rude coup. Ce pays, qui était naguère un havre de paix, l'espoir pour les autres pays arabes, arrivera-t-il à se débarrasser de ses terroristes qui ont été nombreux à faire leurs armes en Syrie et en Irak et dont plusieurs sont revenus combattre chez eux ? Mais pour cela, il faut s'attaquer au vivier islamiste longtemps entretenu et propagé par le parti Ennahdha de Ghanouchi qui a tout fait pour islamiser la société, mais qui n'a pas réussi. Ces laissés-pour-compte ont donc décidé de passer à la violence.

L'Algérie, qui a traversé ces dures épreuves, ne peut que marquer sa sympathie pour ce peuple voisin.

Menaces

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 21-03-2015 10:00

Étrange que ce message du Président à l'occasion de la fête de la Victoire. Il détonne par rapport aux précédents, dont le dernier dédié aux travailleurs le 24 Février. Ce jour, qui a coïncidé avec l'appel de l'opposition regroupée derrière la CNLTD pour des marches pacifiques dans toutes les wilayas du pays avec comme mot d'ordre le refus de l'exploitation du gaz de schiste, le contenu du message ne comportait pas de telles menaces. Au contraire, on pouvait y lire : "Le recours privilégié à la concertation et au dialogue et un appel à une mobilisation des forces vives..."

Le message du 19 Mars manie avec maladresse la carotte et le bâton. Tantôt, il appelle au dialogue et à la cohésion des rangs, sans remise en cause du 4e mandat et, tantôt, le message se fait menaçant jusqu'à user "d'un surcroît de fermeté et de rigueur pour défendre l'État" contre "des pseudo-hommes politiques".

De deux choses l'une : soit le texte a échappé à une révision du Président lui-même, ce qui signifierait que des choses lui échappent. Soit, il en est conscient et considère, pour la première fois, l'opposition comme une menace. Quelle que soit la lecture, quelque chose vient de changer au sommet du pouvoir et les rapports de force ont connu quelques bouleversements. Il y a comme une sorte de panique ou de velléité dans la prise de décision. Cela transparait dans la menace à l'endroit de la presse accusée de manque d'éthique professionnelle et de soutien de l'opposition. Bizarrement, ce paragraphe a "sauté" du message envoyé par l'agence officielle APS, hier. Le rédacteur du message, ou son mentor, ont-ils dépassé leurs prérogatives ? Pourquoi ce retrait de ce passage, infamant pour une presse qui ne fait, dans des conditions difficiles, que son métier et qui a perdu un lourd tribut pour la République ?

La presse serait-elle en danger ? Est-elle une ennemie de la République pour l'accuser à ce point ? Non. Elle n'a pas à se situer dans l'opposition, comme elle n'a pas à être le thuriféraire du pouvoir. Elle ne fait que son droit d'informer.

Usurpation de la fonction présidentielle?

Publié par [Said Chekri](#)

le 22-03-2015 10:00

Cela fait près de deux ans que Bouteflika s'exprime exclusivement, pour des raisons dues à son état de santé, par le biais de messages lus en son nom. Jusqu'ici, la classe politique prenait systématiquement acte des annonces du chef de l'État et, quelquefois, y réagissait favorablement ou y répliquait de façon critique. Rien que de normal. Mais il en va autrement suite à ce texte lu jeudi à Ghardaïa par un des conseillers du président de la République : c'est bien la première fois que l'ensemble de l'opposition doute, pour ainsi dire, de "l'authenticité" d'un message attribué à Bouteflika. Il est vrai que le contenu dudit message est équivoque à plus d'un titre et qu'il laisse perplexe, par endroits.

À quelques encablures de la fin de l'an I d'un quatrième mandat que l'on savait problématique, ce qui devait arriver est peut-être déjà là, sous nos yeux : un chef de l'État réduit à user de la voix de tiers pour s'adresser à la nation et, désormais, des soupçons quant à une éventuelle "usurpation" de la fonction de président de la République par des tiers plus ou moins identifiés. On en est là et c'est bel et bien à une nouvelle phase de déliquescence institutionnelle que nous assistons.

Il convient de noter que ces soupçons sont largement partagés et qu'ils viennent, de surcroît, conforter des appréhensions exprimées auparavant par une certaine Louisa Hanoune que l'on ne peut raisonnablement soupçonner de soutenir l'opposition, encore moins d'y appartenir. Il y a quelques jours à peine, elle accusait ouvertement des proches de Bouteflika, non pas d'avoir parlé au nom du premier magistrat du pays, mais d'avoir pris des décisions importantes, engageantes et peu orthodoxes en son nom. Et à son insu.

Comment en est-on arrivé là ? La réponse coule de source : la nature ayant horreur du vide, il est certain que chaque once de pouvoir que l'on cesse d'exercer, pour une quelconque raison, est de facto cédée à d'autres parties. Serait-on en situation d'absence de pouvoir présidentiel pour que ces parties s'approprient les prérogatives du chef de l'État, de manière désormais assez ostensible pour que le fait soit relevé et décrié par des acteurs politiques aussi nombreux et d'horizons aussi divers ? Question plus que jamais légitime car, à ce niveau-là de la hiérarchie des institutions, il n'y a d'usurpation de fonction que s'il y a, en amont, vacance partielle ou totale du pouvoir.

Veille économique

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 23-03-2015 10:00

Deux institutions officielles, très scrupuleuses en matière de chiffres, ne sont pas d'accord sur le montant du déficit de la balance commerciale pour les deux premiers mois de l'année 2015. Et l'écart entre les chiffres avancés est énorme. S'agit-il d'une confusion de l'une des deux institutions ou d'une controverse qui va faire couler de l'encre ?

Cet épisode est une opportunité pour revenir encore une fois sur la nécessité de mettre en place un système de veille économique qui concentrera toutes les données et les statistiques pour une meilleure visibilité et une traçabilité transparente de chaque transaction.

À titre indicatif, le blanchiment d'argent est devenu un jeu d'enfant puisqu'il suffit, entre autres combines, de procéder à des surfacturations qui passent inaperçues pour la simple raison que les services du ministère du Commerce (registre du commerce) et ceux du département des finances (douanes, par exemple) sont compartimentés. Une structure de veille économique n'aura aucune difficulté à débusquer les tricheurs car ils ont les données au dollar près sur le prix d'un produit sur le marché mondial et il leur sera donc aisé d'avoir un comparatif entre les intervenants sur un même produit.

Au niveau macroéconomique, le même problème se pose depuis la disparition de l'organigramme du gouvernement du Commissariat au plan qui a remplacé le ministère de la Planification.

Cette absence de coordination crée des situations qui, lorsqu'elles ne sont pas ubuesques, sont tragiques. À titre d'exemple, quand le ministère de l'Habitat a achevé la construction d'un certain nombre de logements, il ne peut procéder à leur distribution ; les infrastructures d'accompagnement ne sont prêtes car elles relèvent d'autres départements ministériels. Pour les citoyens qui voient que les logements sont terminés, le fait de ne pas les affecter doit cacher quelque embrouille. Et c'est l'occupation de la rue quand ce n'est pas suivi d'actes de vandalisme.

Cet état des faits est-il voulu pour permettre des transactions douteuses ou est-il le résultat d'une impéritie des personnes qui nous gouvernent ?

Cafouillage

Publié par [Said Chekri](#)

le 24-03-2015 10:00

Amar Saâdani se reprend, Hamid Grine s'explique : les réactions politiques et médiatiques provoquées par "le message présidentiel" semblent avoir eu de l'effet en haut lieu. Dans deux rencontres séparées, officielles et plutôt "amicales" avec deux journalistes, le ministre de la Communication a tenu à livrer, comme pour rassurer la corporation, l'origine de la petite phrase méchante sur la presse contenue dans une version du message lu à Ghardaïa par un des conseillers du chef de l'État, au nom de celui-ci. À en croire cette "confiance" de M. Grine, Bouteflika aurait personnellement biffé le passage incriminé mais on a omis de tenir compte de cette correction dans la version traduite du texte.

Première conclusion : le président de la République ne s'est donc pas attaqué à la presse. Il s'y serait même refusé. Voilà déjà qui donne raison, du moins en partie, à l'opposition qui a immédiatement réagi en exprimant des doutes sur le véritable émetteur du message en question.

Seconde conclusion : les attaques virulentes contre l'opposition politique et ses principaux leaders émaneraient bel et bien, en revanche, du chef de l'État lui-même. Il les aurait, tout au moins, cautionnées et "endossées" puisqu'il n'aurait pas jugé utile d'en élaguer le texte.

Il reste que, même sur ce chapitre, le flou reste total. Car, pendant que M. Grine donnait cette version des faits à ses invités, Amar Saâdani s'employait, lui, à un tout autre exercice : celui qui consiste à prendre ses distances de ces attaques. Pourquoi donc le chef du FLN se sent-il brusquement contraint de revoir sa copie après avoir assumé, pleinement, dans un long communiqué, les accusations proférées à l'encontre de l'opposition en les reprenant à son compte ? En sait-il, désormais, plus sur "la véritable origine" de ces attaques, puisqu'à présent, il semble vouloir s'en démarquer ? Nous assistons, là aussi, à un revirement spectaculaire et à un cafouillage qui ne manqueront pas de conforter, encore un peu plus, les interrogations de l'opposition sur l'identité de l'auteur du message du 19 Mars.

Cibles

Publié par [Djilali Benyoub](#)

le 25-03-2015 10:00

Passé le choc de l'attentat du musée du Bardo, la Tunisie commence à subir les répercussions immédiates de cet acte. Comme craint par beaucoup d'observateurs, et surtout par les Tunisiens eux-mêmes, c'est le tourisme, véritable poumon économique de ce pays, qui est affecté, moins d'une semaine après le carnage. Les annulations de réservations se comptent déjà par milliers et il sera difficile de convaincre les touristes de songer à la destination Tunisie. On le savait, les terroristes avaient choisi la cible qu'il fallait pour arriver à leurs fins : isoler la Tunisie et "tuer" une activité qui lui rapportait 7% du PIB.

Longtemps réduits, notamment dans ce pays, à des cibles symboliques, à savoir les services de sécurité en particulier, les terroristes semblent opter, de plus en plus, pour l'exécution d'attentats à même de provoquer des dégâts économiques et, par extension, de permettre à leurs commanditaires d'inverser les rapports de force en vue de soumettre la classe politique et la société.

De Tiguentourine à Mossoul en passant par Tunis, les mutants ont corrigé leur stratégie en ciblant, pour les besoins d'affaiblissement des États, des structures économiques. Les dégâts peuvent encore être plus importants sur le long terme car ce genre d'attaque est de nature à dissuader autant les entrepreneurs locaux que les investisseurs étrangers qui conditionnent leur venue par des clauses sécuritaires, quelquefois impossibles.

Des opérateurs tunisiens annoncent déjà des mesures de sécurité dans toutes les structures touristiques. Une mesure que soutient, d'ores et déjà, l'initiative populaire algérienne de défier les terroristes en s'y rendant les vacances prochaines, en signe de solidarité. Mais pas seulement. Plus qu'une solidarité, une forme de résistance.

L'Algérien, pour avoir durement pâti de la barbarie de ces sanguinaires, sait mieux que quiconque jusqu'où peut aller la sauvagerie de ces hordes, mais aussi comment leur faire face. Il reste qu'au-delà des professions de foi, la communauté internationale fasse preuve d'une véritable solidarité active. Et de bonne foi.

Parce que la Tunisie, c'est aussi Charlie, c'est aussi toutes les contrées blessées, toutes les victimes, toutes les cibles. Et elle a besoin de soutien pour se relever. Et relever ce défi économique sans lequel la transition politique saluée par le monde entier serait sans lendemain.

Remake

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 26-03-2015 10:00

Comme il fallait s'y attendre, le procès pour corruption et malversations dans l'affaire de l'autoroute Est-Ouest est reporté. Raisons invoquées : l'absence de l'avocat de l'un des prévenus qui n'a pu être présent pour non-délivrance de visa d'entrée en Algérie, d'une part, et la constitution du Trésor public comme partie civile, d'autre part. Ces arguments pourraient être recevables s'il n'y avait pas de personnes en détention préventive depuis... octobre 2009 et des responsables politiques cités, libres de leurs mouvements, pendant tout ce temps.

Selon les observateurs, le renvoi était prévisible et ce procès est vu comme un remake du procès Sonatrach 1. Ils ne s'expliquent pas l'enrôlement de trois grandes affaires (Sonatrach 1, autoroute Est-Ouest et Khalifa) qui ont demandé chacune pas moins de cinq ans d'instruction et leur programmation, ensuite, sur une période d'un mois et demi. Sachant que dans chaque affaire, les ténors du barreau ont été sollicités et ont dû passer au peigne fin des kilos de dossiers et pièces, un exercice qui demande du temps, de la patience et des nerfs d'acier. Même travail pour les magistrats qui se retrouvent coincés entre une banale affaire criminelle et une autre, certes, tout aussi criminelle, mais avec des soubassements et des répercussions politiques. Dans les trois affaires, des ministres et de hauts cadres de l'État ont été cités, et ces derniers font partie d'une équipe gouvernementale choisie par le premier magistrat du pays.

Pour un avocat, plaider ces affaires jusqu'à leur aboutissement à un verdict juste et équitable équivaudrait à juger une gouvernance où des dérives sont remontées à la surface.

Alors, pourquoi ces enrôlements pour ensuite renvoyer les procès à une session ultérieure ? Le citoyen, qui suit de près ces affaires, conclurait facilement qu'il y a une justice à deux niveaux : une pour le citoyen et une autre pour le gratin. Et que le principe consacré qui énonce que "nul n'est au-dessus de la loi" n'est qu'un slogan désormais usé.

Position

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 28-03-2015 10:00

Après la Libye, pays en déliquescence et où règne le désordre, c'est au tour du Yémen de focaliser l'intérêt dans la région et d'exacerber les divergences entre l'Iran et les pays du Golfe avec, en tête de file, l'Arabie saoudite.

Cette coalition, qui a mobilisé son aviation, est renforcée par d'autres pays comme l'Égypte et le Soudan notamment pour mener des raids contre les Houthis (chiites) soutenus par l'Iran et qui occupent la majeure partie du pays, y compris la capitale Sanaâ. Forte d'une résolution de l'ONU qui demande le maintien du gouvernement actuel et du soutien des États-Unis, cette coalition essaie à tout prix d'embarquer les autres pays arabes, dont l'Algérie, dans la mise en place d'une force arabe commune.

Ce point figurera en bonne place à l'ordre du jour du sommet arabe prévu aujourd'hui en Égypte.

La position algérienne a été exprimée par le ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, qui a réitéré un des principes fondamentaux inscrits dans la Constitution, à savoir la non-intervention militaire hors des frontières nationales.

Il y a eu déjà ce cas de figure quand la France avait souhaité vivement la collaboration algérienne pour attaquer les terroristes du Nord-Mali et c'est une fin de non-recevoir qui avait été exprimée, même si une autorisation du survol aérien avait été accordée, surtout que le Mali est un pays frontalier et constituait une menace directe pour le pays. Il y a fort à parier que cette intransigeance sera tenue et respectée.

Par ailleurs, la politique étrangère algérienne est constante, au moins sur ce point qui est de privilégier la solution politique à la solution militaire. Comme c'est le cas pour la Libye où l'Algérie multiplie les efforts pour réunir les différentes factions libyennes autour d'une table pour un dialogue inclusif.

La marche

Publié par [Djilali Benyoub](#)

le 29-03-2015 10:00

Tunis, capitale du monde d'un jour. Blessée, la Tunisie va capter aujourd'hui tous les regards. Le monde va battre le pavé, plus qu'un geste symbolique, des personnalités politiques du monde viennent apporter leur soutien à cette démocratie naissante contrariée par la bêtise intégriste. Leur solidarité pour ce pays exemplaire dans la sphère arabe.

Plus qu'un "Je suis Charlie", "Nous sommes tous Bardo" renvoie à la réalité du monde arabe qui, à défaut d'avoir eu la maturité pour réussir la révolution, est tombé dans l'autoflagellation destructrice avec l'appui inédit du mercenariat.

Si la classe politique tunisienne a réussi (et à quel prix !) le pari de poursuivre le processus de démocratisation, dans les faits, bien des États seraient contents de voir l'aventure tunisienne s'arrêter avant son aboutissement.

Elle a payé et continue de payer son exception, que ce soit directement avec les attentats ciblés et les attaques terroristes, ou à travers les menaces induites par la déstabilisation des pays de la région.

Heureusement, dirait-on, que la position éradicatrice de Béji Caïd Essebsi a trouvé un écho international qui s'exprime d'emblée par l'adhésion massive à la marche d'aujourd'hui. Un élan solidaire franc qui accorde un appui et une confiance au président tunisien, mais aussi et surtout à la jeunesse de ce pays.

Il y a d'ailleurs lieu de s'interroger sur l'opportunité et le timing du Sommet arabe, parrainé par le Qatar, qui se tient le jour même de la marche de Tunis. Avec, en prime, un ordre du jour qui divise la Ligue.

Un rendez-vous qui laisse entrevoir des doutes sur les véritables objectifs.

La Tunisie part, cependant, même avec cette distance "lucide" que prend sa nouvelle direction vis-à-vis de la vision arabe ambiante, avec un capital solidarité dont n'a bénéficié, jusque-là, que la France. Un acquis inestimable.

Union sacrée

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 30-03-2015 10:00

Près de 30 000 personnes ont marché à Tunis contre le terrorisme. Au-delà du chiffre imposant pour un pays comme la Tunisie, il y a lieu de retenir cette union sacrée entre tous les citoyens qui ont manifesté, en dehors du cadre aussi bien partisan qu'associatif. Il s'agit d'un acte volontaire tout à fait personnel où toute velléité d'une quelconque récupération est impossible. Par ce geste, les Tunisiens ont placé leur pays au-dessus de tout.

Il est vrai que le passage d'un régime dictatorial à un régime démocratique n'a pas été aisé pour, d'une part, changer les mentalités formatées à un parti unique et, d'autre part, marginaliser un islamisme qui était à l'affût et pensait tirer les marrons du feu.

La réaction du gouvernement tunisien de répondre rapidement après l'attentat sanglant du musée du Bardo sur deux fronts est une preuve que la mobilisation populaire va de pair avec une riposte armée. Résultat, le jour même de la marche, c'est-à-dire hier, les forces de sécurité ont pu éliminer un groupe de neuf terroristes.

Ces deux victoires successives permettront aux Tunisiens de créer autour d'eux une union sacrée jusqu'à l'éradication de cet islamisme politique qui gangrène les pays arabes qui ont voulu tenter leur Printemps arabe. Depuis, les groupes terroristes n'ont de cesse de semer la mort et de déstructurer l'État, que ce soit en Libye, en Syrie, en Irak et actuellement au Yémen.

Ce ne sera pas la Ligue arabe - créée pour régler la question palestinienne - qui arrivera, avec ses potentats, à régler le problème de l'islamisme ou à éradiquer les groupes terroristes car ce sont ceux-là mêmes qui font de beaux discours qui sont les financiers de la mort.

Plan d'urgence

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 31-03-2015 10:00

Vive la chute du baril ! semble dire le Premier ministre. C'est une "opportunité précieuse" pour, enfin, penser à placer à l'international autre chose que les hydrocarbures. Mais pour arriver à cet objectif qui ne relève point d'un mirage, et que ses prédécesseurs ont avancé avant lui, il faut commencer par réformer les instruments et les mécanismes qui le sous-tendent. Une réforme profonde des banques et des établissements financiers est plus que nécessaire ; indispensable pour une mise à niveau aux normes internationales avec un calcul dans la prise de risques et une propension à accorder des crédits à des investissements productifs. Décréter même avec la force de la loi l'instauration obligatoire du chèque comme mode de paiement pour assurer une traçabilité de toutes les transactions. Déclarer la guerre au marché informel et accepter de livrer la guerre aux lobbies de tout genre qui se sont approprié et partagé le marché des importations. De véritables travaux d'Hercule attendent l'Exécutif qui doit faire accompagner son projet par une volonté politique de l'État, au plus haut niveau. Le pouvoir a, en face de lui, une population qui ne cesse de s'agrandir avec des revendications de plus en plus pressantes comme l'autosuffisance alimentaire, l'accès au marché du travail notamment. Finalement, c'est parce qu'il y a le danger d'un impact pesant sur les équilibres financiers depuis la chute des prix du pétrole que l'on s'intéresse à l'exportation. Le peu de production nationale qui avait existé, comme le textile et le cuir, par exemple, a été bradé quand il n'a pas été étouffé avec préméditation. L'échec d'une gouvernance est patent et beaucoup de dirigeants portent la responsabilité de tout ce gâchis et ce temps perdu. La LFC, cuvée 2015, sera donc le réceptacle où seront portées des décisions qui viendront améliorer la qualité du climat des affaires, d'une part, et faciliter leur aboutissement, d'autre part, en dehors de toute entrave bureaucratique ou politique des investissements productifs.

À la recherche du temps perdu

Publié par [Omar Ouali](#)

le 01-04-2015 10:00

Le Premier ministre a convoqué, lundi au Palais des nations des Pins maritimes, le ban et l'arrière-ban du commerce extérieur pour appeler une nouvelle fois à la diversification de l'économie nationale pour la sortir de la dépendance par rapport aux hydrocarbures.

Abdelmalek Sellal, en usant d'euphémismes, marqueurs du discours officiel, pour ne pas alarmer l'opinion, assure que les équilibres macroéconomiques actuels permettent encore d'accompagner cette démarche. Sauf que le retour du cycle baissier des cours du pétrole, après un léger frémissement sur le marché, risque, à moyen terme, de plomber même ces grands équilibres si fragiles. Et donc, par conséquent, cette diversification projetée qui ne peut surtout pas se décréter.

La diversification de l'économie est d'abord un choix politique lourd qu'il aurait fallu préalablement penser, mûrir, pour aboutir, in fine, à la mise en place d'une stratégie avec tout ce qu'elle suppose comme moyens humains, mécanismes techniques et surtout un échéancier. Car, faut-il le souligner, une transition économique implique aussi le facteur temps, au sens où ce n'est pas quelque chose qui s'improvise du jour au lendemain, par un coup de baguette magique. Si les gouvernements qui se sont succédé tout au long des trois mandats de Bouteflika avaient fait le choix de la raison et de la responsabilité, en mettant sur des rails cette transition économique, aujourd'hui, c'est-à-dire après quinze années, celle-ci aurait, à tout le moins, commencé à porter ses fruits. Des pays, dont les systèmes économiques ressemblaient au nôtre, ont pu s'en sortir.

Au prix de grands sacrifices et d'une politique d'austérité articulés à une volonté et une lucidité politiques. Deux vertus qui ont toujours fait défaut au pouvoir algérien qui a fait par populisme, par infantilisme politique, le choix de la folie dépensière, portée par un baril du pétrole aux cimes. Doit-on, pour autant, conclure que c'est trop tard ? Certainement pas ? Et puis, y a-t-il un autre choix ? Une chose est néanmoins certaine : les barons de l'import-import, auxquels cette économie mono-exportatrice a profité, vont redoubler de férocité. Et ils seront d'autant plus dangereux qu'ils se trouvent au centre des décisions politiques.

Où est l'Afrique ?

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 02-04-2015 10:00

Alger veut-il renouer avec son illustre passé, pas très lointain ? Celui des années 1970 quand Amilcar Cabral disait qu'“Alger est la mecque des révolutionnaires”. Et que Nelson Mandela y poursuivait une formation militaire. Celui où Air Algérie avait le réseau le plus dense en Afrique et que Miriam Makeba chantait “Moi je suis libre en Algérie” puisqu'elle avait un passeport algérien.

Il ne s'agit pas de nostalgie mal placée, mais d'un pincement au cœur face à ce gâchis occasionné par nos dirigeants qui avaient détourné leur regard du continent pour le diriger vers l'Occident, mus par un complexe d'infériorité, ou vers le monde arabe, attirés par des mirages idéologiques.

Aujourd'hui, la réalité est amère, puisque l'Europe ne voit en nous qu'un œsophage avide de consommer puisqu'il y a une aisance financière et des réseaux de l'informel efficaces. Quant au monde arabe, il a formé les fossoyeurs du pays dès les années 1990.

Brusque sursaut oblige, revenir à son continent, seul endroit où l'on peut encore dénicher une part de marché pour nos maigres exportations, pour certaines encore virtuelles. C'est ce qui explique ce ballet de visites

d'État de présidents africains qui se succèdent à Alger, souvent accompagnés, ce qui était rare, d'hommes d'affaires.

Mais que de temps perdu et de retard à rattraper sur le Maroc qui a vite compris que le continent africain est celui où il y a le plus de richesses et un marché qui a un avenir ! Les ambassadeurs dépêchés sur le terrain sont, outre des chefs de missions diplomatiques, les banques, notamment Etidjara Bank devenue une banque d'affaires facilitatrice pour les investissements marocains en Afrique, et l'opérateur de téléphonie mobile qui a réussi à s'implanter dans certains pays du continent.

Notre ministre des Affaires étrangères a judicieusement relevé qu'il fallait s'intéresser à ces pays émergents où il y a plus de chances de décrocher un marché et où le volume des échanges est inférieur de 1% à ceux de l'OCDE (80% des échanges) qui ont déjà leur propre organisation. Alors, vivement cette diplomatie économique !

Des chiffres !

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 04-04-2015 10:00

Pressé par un député de donner une explication aux interdictions de réunions publiques dans la capitale, le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a diligenté son ministre chargé des Relations avec le Parlement pour répondre à sa place. À une interrogation politique, le ministre a fait appel à des statistiques pointues qui nous apprennent que pas moins de 657 réunions ont été autorisées dans la capitale durant le premier semestre de l'année 2014. C'est énorme comme activité si, seulement, dans ce chiffre annoncé, il n'était pas inclus les réunions... locales, de quartiers et sportives.

Le député voulait simplement avoir un argument qui se tienne pour maintenir cette interdiction qui remonte à juin 2001 où a eu lieu la grande marche des arouch. Il n'a eu droit qu'à des chiffres et à un rappel des libertés consignées dans la Constitution.

Alors, comment expliquer les interdictions de se réunir dans la wilaya d'Alger pour les adversaires de l'actuel secrétaire général du FLN ?

Pourquoi la CNLTD a fait un parcours du combattant pour arriver à arracher la rencontre de Zéralda ?

Il est vrai que la loi existe et qu'elle permet plusieurs lectures et interprétations selon le côté où l'on se trouve. Mais il aurait fallu que la question posée ait droit à une réponse politique assumée et convaincante, au lieu d'essayer de s'empêtrer dans une pelote de laine jusqu'à en perdre le bout.

Il est vrai que la capitale est l'emplacement le plus médiatisé qui abrite les institutions, les médias et le corps diplomatique, alors qu'en réalité, tout se sait et se colporte. Cacher le soleil avec un tamis était un adage de l'époque où l'on croyait aux histoires et aux contes de nos grands-mères.

Il faut se rendre à l'évidence qu'une opposition existe et qu'elle est en train de se structurer pour être une force de négociation incontournable, et qu'elle a besoin de se réunir, d'organiser des marches pacifiques pour faire entendre sa position et son point de vue sur des sujets qui intéressent les citoyens.

Ergoter en l'air

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 05-04-2015 10:00

Quand un homme politique est en mal d'inspiration, il s'engouffre dans le sujet de la révision constitutionnelle. Chose aisée, s'il en faut, puisque personne ne peut apporter la contradiction pour la simple raison que le sujet leur échappe. Les dernières et nombreuses sorties sur la révision de ce texte fondamental avec des avis divergents, voire contradictoires, si elles ne servent pas de ballon-sonde, ne font qu'embrouiller le paysage politique.

Les termes du débat sur la question ont été déjà posés par l'opposition qui refuse le mode opératoire qui devait sous-tendre cette initiative somme toute normale si seulement il y avait un consensus sur les amendements à apporter par toute la classe politique qui exerce dans un cadre légal. Sinon ergoter en l'air, avec la prétention d'être dans le secret des dieux, relève d'un commérage qui ne sied pas aux vrais hommes politiques, à moins que ce ne soit ordonné pour combler un espace politique vide.

La réponse est à chercher du côté du Président que personne n'ose interpellier sur ce silence sidérant concernant cette question et bien d'autres encore, comme ces grandes villes sans wali que vient de dénoncer la secrétaire générale du Parti des travailleurs, en parlant d'Annaba qu'elle qualifie de "ville mafieuse". Tout comme ces projets de loi qui attendent d'être validés et adoptés par un Conseil des ministres qui ne s'est pas réuni depuis bien longtemps.

Il est vrai que la situation, si elle est morose, risque de glisser vers un enlisement qui ralentira le processus des réformes annoncées, du moins dans le volet économique, chute des prix du pétrole oblige.

Cette situation constitue un vrai casse-tête pour le cercle du pouvoir qui aurait décidé de communiquer cette semaine dans le cadre d'une conférence de presse qui abordera ces sujets et bien d'autres encore. À moins d'un revirement de dernière minute.

Question de moyens

Publié par [Omar Ouali](#)

le 06-04-2015 10:00

Les éruptions de colère récurrentes dans le sud du pays, au départ, sous l'impulsion du Comité des chômeurs, avant de prendre l'amplitude qu'elle connaît aujourd'hui, avec le front antigaz de schiste, ont véritablement mis le pouvoir dans ses petits souliers. Et face à la faillite de ses tentatives d'éteindre le feu, surtout avec les nouvelles générations branchées sur les réseaux sociaux, mais aussi devant le risque de voir la crise prendre d'autres proportions, dans un contexte propice à tous les possibles, le gouvernement a cru devoir sortir des tiroirs le découpage administratif. Le projet, mis en veilleuse depuis des années, a fait beaucoup de chemin ces dernières semaines. Il serait même en phase de finalisation. On parle ainsi de la création de dix wilayas déléguées.

C'est l'aboutissement d'une vieille revendication des populations du Sud, longtemps sacrifiées sur l'autel des choix politiques faits à Alger. Mieux vaut tard que jamais. Mais la question est de se demander si l'État a les moyens de doter ces nouvelles wilayas déléguées d'institutions, d'infrastructures et de la ressource humaine à même de les rendre opérationnelles tout de suite ? Car une décision prise sous la contrainte, donc pas suffisamment mûrie en amont, n'est généralement pas à l'abri d'approximations et d'insuffisances.

Il y a un autre aspect : le coût de ce nouveau découpage. La question se pose et avec d'autant plus d'acuité que le gouvernement, face à la baisse des revenus pétroliers, est dans une démarche de "rationalisation" des dépenses. Où trouver donc l'argent du découpage ? Certainement qu'il va falloir puiser dans les réserves de changes, car il s'agit d'une urgence, quitte à tordre le cou aux impératifs d'austérité. Il y va de la stabilité de la région et du pays dans son ensemble. Et si la mise en place de ces wilayas déléguées constitue un début de réponse, le problème du sud du pays exigera une approche plus globale.

La Ligue du nihilisme

Publié par [Said Chekri](#)

le 07-04-2015 10:00

C'est sans doute l'une des rares choses raisonnables que feu Kadhafi aimait à dire et à répéter : la Ligue arabe est un conglomérat qui ne peut fonctionner. Certes, le défunt maître de Tripoli n'avancait pas forcément les bons arguments pour mettre en évidence le caractère obsolète et illusoire de ladite Ligue, lui qui allait jusqu'à épiloguer — très sérieusement — sur les différences de faciès entre Maghrébins et Omanais pour illustrer la vacuité de toute tentative d'union entre des contrées qui s'étalent d'Afrique du Nord jusqu'en Asie.

Les lubies extravagantes de Kadhafi mises à part, il reste encore de bonnes et de vraies raisons de douter de la capacité de la Ligue arabe à fédérer les peuples de la région autour des défis de l'époque présente. Au-delà d'un bilan peu reluisant qui fait ressortir des faillites en série enregistrées durant plus d'un demi-siècle et qu'illustrent notamment les tiraillements interarabes dont la cause palestinienne continue de faire les frais, les clivages idéologiques, voire religieux ou ethniques restent certainement les facteurs de division les plus probants. La situation en cours au Yémen le démontre : ce sont ces clivages qui sont à la base de la crise qui déchire le pays et ce sont ces mêmes clivages qui viennent de jeter un froid entre Riyad et Alger. Les maîtres du royaume d'Arabie saoudite n'admettent visiblement pas que "l'Algérie sunnite" ne prenne pas part à un effort de guerre contre "le péril chiite" que représente l'Iran et qui agit présentement au Yémen, mais aussi en Irak et en Syrie.

Mais pouvait-il en être autrement, sachant que la dimension ethnique est inscrite dans l'ADN même de la Ligue arabe ? On a beau chercher dans les textes fondateurs de "l'union", on n'y trouve aucune trace ni nulle référence à quelque valeur universelle à laquelle des citoyens nord-africains ou asiatiques pourraient adhérer sans faire violence à leur appartenance nationale, à leurs spécificités, voire aux principes de politique étrangère de leurs États respectifs.

C'est du pipeau !

Publié par [Omar Ouali](#)

le 08-04-2015 10:00

La révision de la Constitution aura-t-elle lieu ? Formulée de façon aussi abrupte, la question pourrait, a priori, sembler paradoxale. Pourtant, les déclarations et contre-déclarations distillées, par-ci par-là, ces derniers jours, et qui font le miel des rédactions politiques, sont, à tout le moins, de nature à entretenir la confusion. Laquelle confusion pouvant être le signifiant de quelque chose qui serait une absence de projet consensuel au niveau des centres décisionnels comparables à des auberges espagnoles.

Après tout, le président Bouteflika pourrait bien avoir la tentation de garder sous le coude ce projet qui risque d'ajouter de la division à la division dans un contexte politique aussi pollué, aussi clivé. Sauf que cette hypothèse, la mise au placard du projet, avec le calcul de refiler le mistigri à son successeur, est sujette à caution. Pour au moins une raison : il avait promis dans son fameux discours du 15 avril 2011 une réforme en profondeur de la Constitution. Et cette promesse, qui date de quatre ans déjà, l'engage plus que jamais.

D'où la deuxième piste de travail, c'est-à-dire une révision a minima qui serait expédiée en deux temps trois mouvements par la voie parlementaire. Et c'est ce scénario, une opération purement cosmétique, en somme, qu'on retrouve dans le document de synthèse intitulé "Propositions d'amendements pour la Constitution" élaboré par Ahmed Ouyahia. À lire en diagonale ces propositions, on constate qu'on est loin de la révolution promise le 15 avril 2011 par le président Bouteflika, qui escomptait alors soustraire l'Algérie au souffle ravageur du Printemps arabe, porteur d'aspiration des peuples à la démocratie.

Trop de mots pour peu de chose quant à ses propositions d'amendements qui ne touchent pas à l'équilibre des pouvoirs et, surtout, aux prérogatives monarchiques du Président qui reste, donc, la clé de voûte du système, alors qu'il n'est plus en capacité d'assumer la plénitude de ses prérogatives. Hormis le retour à un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois (ce qui constitue, rétroactivement et par les auteurs mêmes des propositions, un désaveu sans appel du putsch constitutionnel de 2008 contre l'article 74) et quelques concessions de pure forme pour l'opposition parlementaire, rien de nouveau sous le soleil dans cette nouvelle mouture, signe que le changement, pour de vrai, il faut attendre le départ de Bouteflika. Ces propositions d'amendements, pour dire les choses de façon triviale : c'est du pipeau !

La baffe de la CAF

Publié par [Omar Ouali](#)

le 09-04-2015 10:00

Environ une heure avant que le verdict de la CAF ne tombe, un citoyen lambda, originaire de Biskra, nous interpelle dans la rue, très courtoisement, pour nous demander de se faire l'écho de son souhait auprès des autorités : pourquoi pas, aussi, une ville du sud du pays pour l'organisation de la CAN-2017 ? Un tel événement, pense-t-il, est la meilleure des façons pour consolider les liens entre le nord et le sud de l'Algérie, au moment où cette région est en proie à un sentiment profond de frustration. Car, pour cet honorable citoyen, l'organisation de la CAN-2017 était déjà acquise, et la réunion de la commission exécutive de la CAF, hier au Caire, n'était qu'une pure formalité pour acter officiellement le choix de l'Algérie pour abriter cette compétition continentale. Nous imaginons aisément l'immense déception de ce citoyen en apprenant que c'est finalement le Gabon qui a eu les faveurs des suffrages. Une déception, sans l'ombre d'un doute, ressentie à l'échelle 12 de l'émotion par l'ensemble des Algériens, mais en particulier ceux repus par l'illusion sur les capacités de lobbying de Mohamed Raouraoua.

On croyait, en effet, le président de la FAF maestro dans le jeu des coulisses, après plusieurs années de présence dans les sombres instances décisionnelles de la CAF. Finalement, et à notre grand dépit, "Si Mohamed" s'est avéré être un blanc-bec, facilement dribblé par Issa Hayatou, dont la bonhomie cache une roublardise et un machiavélisme matiné d'une rancœur à l'égard de l'Algérie, qui lui déroule, pourtant, le tapis rouge à chaque visite à Alger. Mais dans ce camouflet, qui claque comme une gifle infligée à l'Algérie, le patron de la FAF n'est certainement pas le seul responsable. C'est une défaite collective qui dépasse les instances sportives. Notre appareil diplomatique, croyant la messe dite en faveur de l'Algérie "grande puissance régionale" d'Afrique, s'est montré discret, voire absent, quand, dans le camp adverse, le Gabon, c'est le président de la République himself qui est monté en attaque pour appuyer le dossier de son pays. Finalement, ce énième échec de notre pays à organiser une compétition, qui nous tendait pourtant les bras avec une cuvée de joueurs de talent capables de faire se répéter l'histoire de 1990, est une autre facette de la faillite avérée du système politique qui se dévoile. Quand l'arbitre sifflera-t-il la fin ?

Pourquoi ?

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 11-04-2015 10:00

La révision de la Constitution s'invite encore dans les débats sans qu'on arrive à lever le voile, un tant soit peu, sur cette arlésienne qui se fait tant désirer. Les informations recueillies par la presse disent une chose et son contraire. C'est dire la complexité de l'accès à l'information politique ! La stratégie du pouvoir consiste-t-elle à tenir tout le monde en haleine ? Certainement pas. Pour le citoyen, le fait du jour reste ce camouflet essuyé lors de la réunion du Caire organisée par la Confédération africaine de football, par l'élimination de l'Algérie pour abriter la prochaine compétition. Pour l'opposition, sa position a été maintes fois rendue publique : la révision du texte fondamental ne peut se faire dans les conditions actuelles et demande surtout une transition démocratique.

Alors, pourquoi le secrétaire général du FLN pense que la révision du texte fait peur à certains ? Pourquoi le président de l'Assemblée nationale populaire demande à être invité par la télévision pour faire dans des indiscretions dont personne n'est dupe tellement la naïveté de ses réponses à cette question sur la prochaine Constitution est désarmante. D'un côté, il affirme avec assurance que des changements profonds y seront apportés, ce qui est peut-être vrai, puisqu'il avoue avoir en sa possession une synthèse ou un projet de mouture, ce qui entraîne, automatiquement, une adoption par voie référendaire. Sans hésitation, il assène que la décision revient au Président. Erreur, puisque l'actuelle Constitution est bien claire sur ce point si l'on se réfère à l'article 176.

Alors, pourquoi ce tohu-bohu et ces ballons-sondes ? Pour certains observateurs, la primeur des révélations sera faite par le Président lors de l'anniversaire de la première année de son quatrième mandat. Ce sera dans une semaine. C'est pour cela que des fuites ont été organisées pour jauger la température et les diverses réactions des uns et des autres.

Qui parle au nom du Président ?

Publié par [Said Chekri](#)

le 12-04-2015 10:00

Abdelkader Bensalah et Mohamed-Larbi Ould Khelifa, respectivement présidents du Conseil de la Nation et de l'Assemblée nationale, donc deuxième et troisième personnages de l'État, sont-ils allés trop vite en besogne lorsqu'ils se sont crus fondés à évoquer la révision constitutionnelle allant même jusqu'à laisser entendre qu'elle est "imminente" et, de surcroît, en livrant quelques amendements du texte ? Il y a tout lieu de le penser, désormais. Car, hier, c'est un autre personnage de l'État, non moins "proche" de Bouteflika, qui a tenu à remettre les pendules à l'heure. Accompagnant, comme il n'est pas d'usage, le ministre de l'Habitat lors d'une sortie sur le terrain, le président du Conseil constitutionnel, Mourad Medelci, a démenti l'existence d'un projet de révision constitutionnelle ficelé, récusant, du coup, toutes les "informations" et autres "indiscrétions" qui ont circulé sur le sujet depuis une semaine. Qui donc de ces personnages parle au nom du président de la République, seul fondé à décider de la mise en œuvre d'un tel chantier ? La question a été posée le mois dernier, lorsqu'un conseiller à la présidence de la République avait lu au nom du chef de l'État un message dont il s'est avéré, par la suite, qu'il n'émanait pas totalement de ce dernier. C'est ainsi qu'on lui avait fait dire, entre autres, que la presse algérienne n'avait pas le souci de son éthique, avant que l'on apprenne, quelques jours plus tard, que l'on devait ce "morceau choisi" à une... mauvaise traduction. Le résultat était là : on a bien fait dire au président de la République ce qu'il ne voulait pas dire, voire ce qu'il ne pensait pas.

Cette usurpation de prérogatives, sans doute rendue possible par l'état de santé du président de la République qui, fatalement, ouvre la voie à l'entrée en scène d'une multitude de porte-parole autoproclamés, semble se répéter, alors qu'Abdelaziz Bouteflika s'apprête à boucler l'an I de son quatrième mandat.

La révision de la Constitution étant un sujet qui revêt une dimension stratégique, voire structurante, il était donc "normal" qu'il s'ensuive cette cacophonie qui, au fond, rend compte des contradictions claniques au sommet. Il s'agirait, pour les uns et pour les autres, de "promouvoir" un certain contenu de la révision constitutionnelle, en fonction des intérêts et des calculs politiques ou politiques de chacun des groupes qui se disputent la proximité ou même la connivence avec l'ordonnateur du projet.

Alors, qui parle vraiment au nom du Président ? Peut-être personne. C'est du moins la réponse que suggère la sortie inopinée de Mourad Medelci. Ce qui renvoie à une autre question, plus fondamentale : la révision constitutionnelle est-elle vraiment à l'ordre du jour ?

La chasse aux effets et non aux causes

Publié par [Remouche Khaled](#)

le 13-04-2015 10:00

En déclenchant la chasse aux cambistes du square Port-Saïd, le gouvernement s'attaque au marché parallèle de la devise, un pan important du marché informel et une importante source de blanchiment d'argent et de fuite de capitaux. Une œuvre de salubrité publique car ces phénomènes, en se généralisant, menacent l'économie nationale d'effondrement, voire la stabilité du pays. Mais la question est de savoir si ces opérations coup-de-poing sont conjoncturelles ou s'inscrivent dans la durée. En tout état de cause, les expériences passées montrent que l'interdiction n'a jamais été le bon remède dans la lutte contre le marché noir. Les meilleurs spécialistes du dossier penchent plutôt pour des thérapies qui traitent le mal à la racine. La légalisation des circuits parallèles de la devise par des bureaux de change officiels constitue l'une des solutions. Encore faut-il intéresser les investisseurs dans le créneau en offrant des commissions de change plus attractives. Mais les mesures les plus efficaces paraissent, également pour ces experts, l'ouverture plus large de l'économie nationale, une large offre de produits et de services locaux restreignant le recours au marché parallèle de la devise. Autre remède : l'augmentation de l'allocation devises, à l'instar du Maroc et de la Tunisie, pour les voyages, et la hausse du montant convertible pour les soins de santé et les études à l'étranger, au titre de la convertibilité du dinar. Cette mesure devra être consolidée pour assurer sa pérennité par le développement des exportations hors hydrocarbures et l'augmentation des recettes en devises tirées du tourisme.

En somme, le gouvernement tente de s'attaquer aux effets et non aux causes. Il risque, comme pour le dossier de la lutte contre l'informel, d'essuyer un échec.

Quant à la fuite des capitaux, la coordination intersectorielle, l'échange informatisé d'informations entre les institutions de contrôle, un système de veille sur les prix internationaux des biens et services sont préconisés. Sans pour autant qu'ils soient retenus rapidement dans la lutte actuelle contre le phénomène. Sur ce dossier, le gouvernement tergiverse et semble ménager les lobbies qui s'opposent à une meilleure organisation du commerce extérieur et à une transparence dans les transactions commerciales. Jusqu'à quand ?

Visite préventive

Publié par [Omar Ouali](#)

le 14-04-2015 10:00

Tayeb Belaïz était hier en visite dans la wilaya de Tizi Ouzou, la première depuis qu'il est à la tête du ministère de l'Intérieur. L'occasion pour lui de procéder aux inévitables inspections et autres inaugurations pour meubler le programme de la journée. Et quand bien même l'inauguration des projets pourrait justifier le déplacement de Belaïz dans cette wilaya qui accuse un retard en matière de grandes infrastructures, le timing de cette visite n'est certainement pas neutre. C'est une visite "préventive", en quelque sorte.

Nous sommes, en effet, à une semaine de la célébration du 35^e anniversaire du Printemps amazigh, un événement souvent accompagné d'un regain progressif d'effervescence politique et culturelle plurielle, dans la région, pour se terminer par des marches pacifiques des différents acteurs politiques et associations. On se souvient, à ce propos, que l'année dernière, les choses ont failli tourner au drame, après l'intervention musclée des policiers contre des manifestants. On a encore en mémoire, particulièrement, cette vidéo où l'on voyait un des manifestants sauvagement passé à tabac par un policier zélé.

Cet incident a failli replonger la Kabylie dans la spirale de la violence. La mise en place d'une commission d'enquête, suivie du renvoi du policier mis en cause, a pu désamorcer la colère des habitants. En se rendant à Tizi Ouzou à la veille de cet événement, qui voit se conjuguer mémoire et politique dans un climat de communion populaire, le ministre de l'Intérieur entend, probablement, envoyer un signal politique subliminal et donner des instructions à ses services pour une gestion soft des manifestations.

Et surtout éviter toute intervention policière intempestive de façon que les actions de commémorations puissent se décliner dans la sérénité. Une sérénité d'autant plus souhaitable que le climat politique global dans le pays reste profondément sous tension nourrie par les rumeurs et autres bavardages autour d'une crise au sommet de l'État, à trois jours de la première année à blanc du quatrième mandat du président Bouteflika.

Blocage rime avec clivage

Publié par [Said Chekri](#)

le 15-04-2015 10:00

Les dernières déclarations d'officiels sur la révision constitutionnelle, légères, indigentes et quelquefois contradictoires, rendaient déjà compte d'un certain malaise au sommet : la mouture du texte et des amendements à y apporter est loin d'être peaufinée et le chantier n'avance visiblement pas. Mais pas une seule des voix qui se sont exprimées sur le sujet n'a fait référence à un quelconque obstacle qui expliquerait que le projet phare du quatrième mandat reste aussi longtemps dans les tiroirs.

Certains se sont même essayés à trouver des prétextes convaincants, liés principalement à des contraintes purement calendaires et d'agenda, pour mieux occulter les vraies raisons du retard. Des obstacles, il semble pourtant qu'il y en a, et de toutes sortes. À commencer par ceux de nature politique, qui rendent le consensus au sommet quasiment impossible.

Du reste, on le comprend aisément car il faut se rappeler que l'idée d'une "révision profonde de la Constitution" est une vieille ambition chez Bouteflika. S'il en a fait une préoccupation "stratégique" depuis le discours du 15 avril 2011 (quatre ans déjà), réactualisée bruyamment lors de la campagne présidentielle de 2014, il l'évoquait déjà avec insistance dès le début de son premier mandat, en 1999. Pour autant, les amendements de 2009, dix ans plus tard, ne reflétaient pas la "profondeur" souhaitée. Il est vrai que le plus urgent, à l'époque, était de faire sauter le verrou qui l'empêchait de briguer un troisième quinquennat. Ce qui fut fait, sans encombre. Mais il en est autrement des autres changements voulus. Et les professions de foi des Ould-Khelifa, Saâdani et autre Bensalah, qui brillent surtout par leurs incohérences, ne font que renforcer la conviction des observateurs, de plus en plus nombreux à estimer qu'un tel retard ne peut être expliqué que par l'existence d'un profond clivage au sein des hautes sphères de décision. Chose hautement probable dans un pays qui, par ailleurs, connaît la même léthargie dans bien d'autres domaines. Aujourd'hui plus que jamais.

Ce qui ne va pas sans apporter de l'eau au moulin de ceux qui considèrent que le système politique algérien est au bout du rouleau et qui plaident pour une période de transition, négociée et convenue dans son contenu et dans son agenda, seule à même de débloquer la situation, de sortir de l'impasse et de permettre au pays de se donner un avenir.

La “cacophonie normale”

Publié par [Said Chekri](#)

le 16-04-2015 10:00

La révision constitutionnelle, on ne finira vraisemblablement pas d'en parler de sitôt. Comme s'il n'y avait pas, sous le ciel de cette Algérie de 2015, chargée de doute et d'appréhensions, d'autres dossiers qui mériteraient débat. Hier encore, Louisa Hanoune et Amar Saâdani y sont revenus, au moment où l'on pensait qu'il n'y avait plus rien à dire sur un projet qui, de l'aveu même du président du Conseil constitutionnel, n'a pas encore pris forme. La secrétaire générale du Parti des travailleurs a cru utile de nous rappeler le contenu minimal des amendements à introduire dans la Constitution pour que sa révision soit “profonde”, histoire de mettre en doute le sérieux des changements superficiels annoncés auparavant par le président de l'Assemblée nationale. Le président du FLN, lui, a de nouveau évoqué le sujet pour répéter ce que lui-même, mais aussi d'autres, avaient déjà dit : il s'agit d'un projet du chef de l'État, c'est celui-ci qui choisira le timing de la publication de son contenu. Mais, en revanche, Saâdani se donne l'allure d'un responsable politique “très informé” des intentions de Bouteflika. C'est ainsi qu'il s'avance sur “l'imminence” de la mouture finale. On l'aurait cru sur parole si l'on n'avait pas déjà entendu pareille profession de foi. Et, surtout, s'il n'y avait pas ces autres responsables de partis siégeant au gouvernement qui répètent à satiété que les consultations sur la révision de la Constitution restent ouvertes et que l'opposition devrait y participer.

À défaut de débat sur l'avenir politique du pays ou sur les défis économiques aussi urgents que grandissants, on a droit à une interminable cacophonie sur une révision constitutionnelle qui se fait attendre et qui, si elle advenait, n'aurait rien de révolutionnaire quelle que soit la “profondeur” dont elle pourrait se prévaloir. Il est vrai que cette cacophonie est un “élément constitutif normal” de la situation née du quatrième mandat de Bouteflika et de son état de santé (voir notre dossier pages 7 à 11) qui l'obligent à déléguer des pouvoirs et sans doute à “céder du terrain” à tous ceux qui se réclament de sa proximité. Et qui contraignent le pays à faire du surplace.

Zapping politique

Publié par [Omar Ouali](#)

le 18-04-2015 10:00

Pour l'an 1 de son quatrième mandat, le président Bouteflika était attendu pour dire un mot, d'autant que tout le monde, opinion publique et observateurs, est complètement dérouté par les couacs désastreux dans la communication officielle, les rumeurs alarmantes autour de la cuisine politique de mauvais goût au plus haut sommet de l'État. Restant sur le registre épistolaire, faute, à l'évidence, de pouvoir parler de vive voix, le président Bouteflika s'est exprimé. C'était mercredi, à l'inauguration de "Constantine, capitale de la culture arabe". C'est Benamar Zerhouni, la plume du Président, dont on reconnaît la touche dans le texte, qui a donc donné lecture au message du Président. Un message dans lequel il a tressé des éloges à la capitale d'Aguelidh Massinissa en vantant ses splendeurs d'autrefois. Il a aussi déploré les malheurs qui accablent en ce moment la nation arabe, en proie aux démons de la violence ethno-confessionnelle. En revanche, le Président n'a pas pipé mot sur la situation politique du pays. Pourtant, c'est à ce niveau que des éclairages, des recadrages sont plus que nécessaires de sa part.

À propos de la révision de la Constitution, pour ne prendre que ce dossier, qui polarise actuellement le débat politique, le président Bouteflika aurait dû mettre un terme à la cacophonie qui caractérise les déclarations de hauts responsables de l'État, chacun y allant de sa copie, de son calendrier. Car il faut stopper cette mascarade qui, au demeurant, plombe complètement le projet de révision, lequel se veut, pourtant, comme la grande affaire du Président pour son quatrième mandat. À moins que tout cela ne procède de l'enfumage politique pour brouiller davantage les pistes. Sauf que ce n'est pas forcément de bonne politique au sens où le non-dit en dit souvent plus que ce qui est dit.

Rédemption politique

Publié par [Sofiane Aït Iflis](#)

le 19-04-2015 10:00

Le Front des forces socialistes est gavé jusqu'au renvoi de l'amertume des lendemains qui déchantent. À l'heure du bilan, sa désillusion est grande. Il se rend compte que sa dépense d'énergie pour la conférence du consensus national a été vaine, qu'au jeu de la composition avec le pouvoir, il n'a pas été le plus adroit.

De son rapprochement avec les entités politiques qui meublent la Cour, il en est revenu bredouille, avec, supplice supplémentaire, son image sérieusement écornée aux yeux des militants et des sympathisants.

Abandonné au milieu du gué, après s'être fait miroiter la possibilité d'un compagnonnage durable, il tente de revenir à la raison, de revenir sur ses pas pour retrouver une place parmi l'opposition. La mort dans l'âme, le parti reconnaît, à demi-mot, avoir trop facilement cédé au chant des sirènes du pouvoir et, comme anesthésié par la sollicitation trop appuyée, avoir manqué de lucidité.

Le premier secrétaire national du parti, Mohamed Nebbou, a dû se faire adepte de la théorie des contraires et soutenir, comme si la chose allait de soi, ne plus reconnaître dans la légitimité présidentielle la ligne rouge posée par le pouvoir en guise de préalable à l'appui de son entreprise de consensus national. "On attendait le feu vert pour un changement concerté, graduel et ordonné, et ils nous ont fixé une ligne rouge", s'est exclamé Nebbou devant des militants qui ont toutes les raisons de

reprocher à la direction du parti de s'être laissé prendre aux manœuvres du pouvoir. On comprend, d'ailleurs, que Nebbou hausse le ton et décrète que Saâdani et Bensalah, qui l'ont abandonné après l'avoir compromis, sont "des fonctionnaires de la politique".

La réaction est celle d'un blessé par l'affront politique qui lui est fait et qui, comble d'infortune, se doit de subir, à nouveau, le test d'habilitation pour une place dans l'opposition. C'est le prix de la rédemption politique, en Algérie comme ailleurs.

Tamazight : l'heure de l'officialisation

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 20-04-2015 10:00

La langue amazighe accédera-t-elle, enfin, au statut de langue officielle ? La perspective paraît proche, annoncée pour intégrer la révision constitutionnelle promise. Si cela advenait, ce ne serait que réparation d'un déni et d'une injustice historiques. Ce sera réconcilier l'Algérie avec elle-même.

A priori, rien ne s'y oppose. La classe politique, toutes obédiences confondues, ne souffre plus de complexe vis-à-vis de la question. Il ne manque que la volonté politique des tenants du pouvoir pour que la convergence qui s'est dessinée autour de l'officialisation de tamazight traduise une réalité concrète. Le projet ne devrait pas effrayer.

Le statut de langue nationale pour tamazight est déjà consacré dans la loi fondamentale, depuis 2002. Sa promotion en langue officielle ne sera que l'aboutissement logique d'un processus encore inachevé. En 35 ans, la langue amazighe est passée du déni absolu à la reconnaissance en tant que langue nationale. Le parcours a été laborieux, semé d'embûches et le chemin long. À la noblesse du combat, de nombreuses générations ont sacrifié leurs efforts. Depuis la génération des pionniers jusqu'aux jeunes d'aujourd'hui qui rivalisent d'ingéniosité à faire évoluer tamazight dans les vecteurs de la communication moderne et pour l'introduire dans les outils technologiques. Le legs de Mouloud Mammeri et d'autres militants de la cause amazighe n'est pas parti à vau-l'eau. La voie tracée était juste.

La bonne. Il reste juste que s'y engouffrent les réfractaires qui ont la décision politique. Revendication démocratique dans son essence, tamazight constitue le ciment identitaire. Sans elle, l'Algérie vivra avec une balafre. En ce 20 Avril, une annonce officielle forte, une promesse ne seraient pas de trop. Le président Bouteflika y a-t-il réfléchi, lui qui, en 16 ans de règne, ne s'est impliqué d'aucune manière dans la célébration du Printemps amazigh, précurseur de toutes les luttes démocratiques ?

Mémoire et fidélité

Publié par [Said Chekri](#)

le 21-04-2015 10:00

C'est dans une ambiance sereine, festive et empreinte de souvenirs et d'émotion que la Kabylie a célébré hier le 20 Avril. À Béjaïa, à Tizi Ouzou, à Bouira et à Boumerdès, ils étaient des milliers à faire grève, à manifester ou à signifier aux fossoyeurs de l'identité nationale que, 35 ans après, la mobilisation reste intacte et que l'adhésion aux valeurs qui ont fondé le Printemps berbère demeure inchangée en dépit de toutes les tentatives de déstabilisation, de dévoiement et de pollution de la scène politique locale. Il faut dire que celles-ci n'ont pas manqué. Cette année encore, partout à travers la région, la mémoire et la fidélité auront été au rendez-vous.

Hier, contrairement à l'année dernière qui a vu la célébration du 20 Avril "souillée" par une répression policière sauvage, les forces de sécurité ne se sont pas déployées à Tizi Ouzou et étaient peu visibles à Béjaïa. C'est sans doute au choix. S'agissait-il de "laisser librement s'affronter" les différentes tendances politiques qui avaient annoncé leur intention de battre le pavé simultanément, pour assener un nouveau coup bas à un mouvement dont on sait qu'il dérange ? Si tel était l'objectif de cette stratégie d'"ordre public" plutôt inédite, le flop est cinglant. Il ne s'agit pas de se laisser aller à un quelconque procès d'intention ou de succomber à une des lectures paranoïaques, mais il faut bien relever ce grand écart entre l'approche franchement répressive de 2014 et l'effacement (permissif ?) de cette année. Qu'à cela ne tienne : aucun incident n'a été enregistré, et c'est sans doute cela qu'il convient de retenir au premier chef.

D'autres souligneront, peut-être, "une célébration en rangs dispersés", un fait qui, on le sait, découle d'une diversité d'opinions déjà assumée dès les premières heures du Printemps berbère. Ce qui n'a pas empêché celui-ci de marquer des points, d'engranger des acquis et de demeurer encore une source d'inspiration pour les jeunes générations et d'espoir et de résistance pour les moins jeunes.

Libérer l'acte de voter

Publié par [Omar Ouali](#)

le 22-04-2015 10:00

L'Instance de suivi et de coordination de la CLTD, poursuivant son programme de conférences thématiques, a programmé, hier, la problématique des élections. Un choix en cohérence avec la démarche de la CLTD dont une des revendications, depuis sa mise en place en juin 2014, est justement la création d'une commission totalement souveraine indépendante du pouvoir pour s'occuper de l'organisation du processus électoral en amont et en aval. Une telle demande, bien qu'exprimée par des partis d'opposition, est de nature à réunir tous les suffrages de la classe politique, tous bords confondus, car c'est la condition nécessaire, mais pas suffisante, pour une vraie rupture démocratique. En effet, tous les pays qui ont réussi leur transition démocratique ont dû se plier à cette exigence de mise en place d'une instance composée de personnalités "neutres" et jouissant d'une totale indépendance. Le meilleur exemple, à ce propos, nous est venu de notre voisin de l'Est, la Tunisie, dont la dernière élection présidentielle a été saluée pour sa conformité aux standards universels. Le pouvoir algérien, qui doit sa survie à la systématisation de la fraude à chaque consultation électorale, est-il aujourd'hui prêt à s'inscrire dans cette démarche d'organisation d'élections libres et transparentes qui marque une fracture entre régimes obsolètes et États de droit ? A priori, la réponse est loin d'être évidente, car force est de constater que, malgré les multiples recommandations des organisations internationales qui ont eu à superviser les précédentes élections, ce même pouvoir en Algérie freine des deux pieds. Ainsi, par exemple, l'accès des partis de l'opposition et des observateurs au fichier électoral relève du domaine de la stricte "souveraineté" de l'administration, au motif qu'il contient des données personnelles. Un motif fallacieux au demeurant, mais c'est ce fichier qui constitue le soubassement des tripatouillages des urnes. Avec la perspective de la révision de la Constitution et des réformes "politiques profondes annoncées", le pouvoir est-il prêt à consentir une avancée en libérant enfin l'acte de voter de la tutelle de l'Administration ? C'est à lui de choisir entre sa propre survie et l'ambition de l'Algérie à asseoir sa transition démocratique.

Facilitations

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 23-04-2015 10:00

Gouvernement, patronat et Centrale syndicale se sont mis d'accord pour encourager la production nationale. La décision est saluée unanimement, d'autant que des facilitations seront accordées aux futurs acquéreurs. Il reste cependant la question de la qualité et du respect des normes de fabrication.

Beaucoup de travail reste à faire dans ce domaine et il faudrait une armée de contrôleurs de la qualité et de l'hygiène pour effectuer des inspections inopinées dans les usines et les ateliers. À cela s'ajoute le fait qu'acheter national demande une disponibilité du produit sur le marché. Ce qui n'est pas encore le cas, mais il y a un début à tout. Seulement, dans certains secteurs d'activité, il y aura un véritable travail de réhabilitation, notamment dans celui du textile et du cuir envahi par les produits chinois et arabes.

La décision de revenir au crédit à la consommation boostera certainement cet engouement à consommer local. Le premier bénéficiaire sera la voiture Symbol des ateliers d'Oran qui a des difficultés à se vendre. Le véhicule représente pour les Algériens le second rêve après le logement et il n'est plus un luxe, mais véritablement une nécessité pour chaque famille. Viendront ensuite les articles électroménagers et les meubles. Ces deux produits peuvent se placer aisément, sachant qu'il y a, d'une part, un savoir-faire et des compétences et que, d'autre part, les produits importés sont contrefaits.

Cette opération, en plus de satisfaire l'accès facile aux produits montés ou produits, créera des emplois. Ce sera rendre justice à l'entreprise qui pourra ainsi retrouver la place qui est la sienne pour la relance de l'économie.

Avec l'inflation et la détérioration du pouvoir d'achat, le crédit à la consommation constitue une bouffée d'oxygène aussi bien pour le citoyen au revenu modeste que pour l'entreprise, située au cœur du développement.

Précipitation

Publié par [Remouche Khaled](#)

le 25-04-2015 10:00

La lettre du Premier ministre sommant le ministre des Finances, le gouverneur de la Banque d'Algérie et le ministre de l'Industrie et des Mines de mettre en œuvre l'arrêté du 23 mars qui fixe de nouvelles conditions d'importation de véhicules peut être assimilée à une instruction du chef de l'Exécutif pour accélérer les choses.

Mais ce texte soulève plusieurs interrogations : est-il destiné à mettre fin à la grande confusion qui règne depuis les deux notes de l'Association des banques et établissements financiers (Abef), datées des

9 et 13 avril, exigeant des banques de ne domicilier ces opérations que si ces importations sont conformes au cahier des charges du 23 mars 2015 ? Depuis cette dernière échéance, les banques privées refusent de domicilier ces opérations, d'où un arrêt des importations de véhicules. Conséquence : plusieurs bateaux chargés de voitures non conformes sont bloqués dans nos ports.

Les banques attendent que le ministère de l'Industrie et des Mines définisse, à travers un texte, les modalités d'application de l'arrêté. Le premier responsable du secteur a fixé un délai de 15 jours pour que les choses rentrent, enfin, dans l'ordre.

En fait, la situation s'avère beaucoup plus complexe. Si tous les concessionnaires étaient informés bien à l'avance à travers leur association du changement des règles du jeu, ils s'attendaient à un délai pour s'adapter à la nouvelle situation, un délai pour la mise à niveau des chaînes de production du constructeur, en clair, un délai de mise en conformité des véhicules. L'arrêté du 23 avril a été une surprise pour des concessionnaires qui ont ouvert, la veille ou après le 23 mars, des lettres de crédit pour de gros montants, d'où ces grosses importations, d'autant que le texte n'était pas encore publié au Journal officiel.

Si les intentions des pouvoirs publics sont louables, tant il s'agit d'arrêter les importations de véhicules non conformes, de garantir la sécurité des conducteurs et des passagers, de mettre de l'ordre dans le marché de l'automobile tout en comprimant la facture des importations, la gestion de cette transition devait être ordonnée de manière à ne léser ni les intérêts de l'État algérien ni ceux des professionnels. La précipitation donne une mauvaise image de l'Algérie à l'extérieur et laisse planer le doute.

Écouter, mais aussi entendre

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 26-04-2015 10:00

Les acteurs économiques montent au créneau et tiennent un discours dont le bien-fondé est illustré, sans doute plus que jamais, par la conjoncture du moment. Longtemps marginalisé, quand il n'a pas été diabolisé, l'opérateur économique retrouve la place qui est la sienne dans la sphère de l'entreprise, propulsée au cœur des débats actuels. L'entreprise est enfin reconnue, chez nous, pour ce qu'elle est : la seule entité qui pourrait créer de l'emploi et de la richesse, pour peu qu'on la libère des contraintes, qu'on la laisse opérer en conformité avec les textes règlementaires et que l'État se contente de son rôle de régulateur.

Mais cette reconnaissance tarde encore à être traduite dans les faits. Des résistances demeurent, empêchant l'État de se délester de missions et d'une certaine omnipotence dans la décision économique. Le fera-t-il de sitôt ? Difficile d'avancer une quelconque affirmation tant que la volonté politique fait encore défaut.

À titre d'exemple, l'épée de Damoclès concernant la pénalisation de l'acte de gestion est toujours en vigueur malgré les multiples assurances et promesses quant à son abrogation. En position perpétuelle de trapéziste, le gestionnaire doit obéissance aux instructions souvent contradictoires de son ministre de tutelle et de la SGP. Une seule façon de s'en sortir : éviter de prendre des initiatives. Car, s'il est vrai que le risque, quand il est calculé et étudié, est une des bases de la réussite, ici on le paye chèrement.

Quant au privé, il traîne toujours cette image d'épouvantail que les tenants de l'économie socialiste lui ont façonnée. Il arrive difficilement à s'en débarrasser en dépit de réalisations qui forcent l'admiration et qui devraient inspirer de la confiance plutôt que de la méfiance. Dos au mur, l'État, appauvri, est désormais dans l'obligation de se tourner vers ces créateurs de richesses et partenaires incontournables pour la diversification de l'économie. Ils ne sont pas nombreux mais ils ont le courage d'exister et de se battre. La preuve, ils commencent à être écoutés. Cela ne suffit pas. Il s'agit surtout de les entendre.

Patriotisme économique à l'épreuve du tube digestif

Publié par [Omar Ouali](#)

le 27-04-2015 10:00

Il est de ces coïncidences cocasses : au moment où le ministre du Commerce lance en grande pompe, à l'hôtel El-Aurassi, la campagne "Consommer algérien", censée donner un coup de frein aux importations, on apprend que des quantités importantes d'oignons viennent d'être importées d'Espagne. Le but : faire tomber le prix du tubercule lacrymal qu'on appelle communément le "roi de la marmite", qui connaît une subite envolée sur les étals. Ceci, pour l'anecdote. Pour revenir à cette campagne, il est vrai qu'elle procède d'une bonne intention. Sauf que l'enfer aussi est pavé de bonnes intentions. Vrai aussi qu'elle témoigne de la volonté du gouvernement de stopper l'hémorragie des devises qui partent dans des importations tous azimuts. Il paraît qu'on importe même des cure-dents de Chine ! Mais les chances de voir réussir l'initiative d'Amara Benyouènes, ministre du Commerce, sont très minces. Et pour une infinité de raisons. Petit rappel d'abord : qui se souvient de la fameuse campagne "Mentoudj bladi" (produits de mon pays) ? Un flop qui a fait long feu. Une démarche qui a l'ambition d'agir sur les importations et inverser, à terme, la tendance du marché algérien, ne s'improvise pas au pied levé entre gouvernement/UGTA et FCE. Ce qui est le cas, hélas ! Des associations de consommateurs auraient dû y être associées. Tout comme les véritables acteurs économiques. Des experts en communication aussi et surtout, pourrait-on dire, car il s'agit d'une opération de marketing qui fait appel au patriotisme économique des Algériens. À supposer que les Algériens retrouvent leur ferveur patriotique (ce qui est loin d'être une évidence), ils trouveront quoi à acheter comme produits algériens sur le marché ? Pas grand-chose, à part deux ou trois produits qui répondent plus ou moins aux normes de qualité. Tout le reste n'est que camelote et contrefaçon, loin des goûts de l'Algérie dont le mode de consommation est basé sur les produits importés. Sauf à table sur le crédit à la consommation, dont le retour pourrait, en effet, avoir un effet incitateur. Et encore, car sur les réseaux sociaux, il fait déjà l'objet d'une campagne de dénigrement de la part des islamistes qui l'assimilent à de la riba. C'est dire tous les écueils auxquels cette campagne "Consommer algérien" est confrontée.

Une affaire Constantine?

Publié par [Sofiane Aït Iflis](#)

le 28-04-2015 10:00

Inaugurée avec le faste dû aux manifestations qui convoquent l'identité, "Constantine, capitale de la culture arabe" traîne déjà un générique altéré. L'antique Cirta est même en passe de rater ses noces avec la culture. Un crime de lèse-penseur a été commis avec le buste mal façonné d'Abdelhamid Ben Badis. Les autorités ont pensé éviter davantage de rides à la manifestation en déboulonnant le buste et en engageant illico la sculpture d'un autre... mieux réussi. Peine perdue. Il fallait compter sans la secrétaire générale du PT qui a décidé de s'intéresser de près à la manifestation et d'y dégainer une grave accusation de "conflit d'intérêts" et d'abus de position à l'encontre de la ministre de la Culture. La violence de la charge de Louisa Hanoune a suscité une prompte mais, semble-t-il, réaction maladroite de Nadia Labidi qui aurait menacé son accusatrice dans un courrier privé portant l'en-tête du département de la Culture.

Le PT décide d'en faire une affaire. Une grosse affaire. La ministre de la Culture est tombée dans "l'embuscade" des députés du parti à l'APN. En plénière, comme dans la salle des pas perdus, c'est le grand déballage. La ministre est accusée d'avoir tiré un profit pécuniaire de la manifestation, à travers la vente de produits de la boîte de communication Procom International, gérée par son époux, d'avoir manqué de probité dans d'autres situations. Le PT crie à qui veut l'entendre qu'il détient les preuves de ses accusations. Et il devrait être entendu par la justice.

Ailleurs, une information judiciaire aurait été ouverte pour moins que cela. Parce que l'accusation est doublement grave, en ce sens qu'elle évoque une corruption et jette le soupçon sur un membre du gouvernement, la justice doit s'autosaisir. Parce qu'elle charrie aussi tous les relents d'une "affaire Constantine". La justice s'en saisira-t-elle comme d'un gage de volonté à instruire les procès de toutes les corruptions ?

Les affaires, une affaire politique

Publié par [Said Chekri](#)

le 29-04-2015 10:00

L'affairisme. Voilà sans doute un sport national qui, chez nous, est si fréquemment pratiqué qu'il pourrait détrôner celui dit "sport-roi", le football. Même s'il est vrai que celui-ci constitue lui-même, depuis quelques années, un terrain où fleurissent et prospèrent les affaires les plus louches. Avec, sans doute, une impunité plus prononcée tant il ne s'agit que de... jeu. Alors que l'affaire dite de l'autoroute Est-Ouest est en procès, des révélations fracassantes sont faites avec autant d'insistance par Louisa Hanoune et son parti. Elles portent, celles-ci, sur des malversations dont se serait rendue coupable la ministre de la Culture. Si la corruption et l'affairisme ont atteint ce secteur censé être le dernier bastion de l'honneur et de la morale, de la loyauté et de l'honneur, c'est que le déshonneur a gagné du terrain, beaucoup de terrain. Et ce n'est sûrement pas le contenu de ce livre écrit par deux journalistes français (Alger-Paris : une histoire passionnelle) qui nous ferait espérer que tout cela n'est qu'exagération et excès. Des ministres et autres hauts responsables y sont accablés. Sans que nul d'entre eux n'ait songé, jusqu'ici, à réagir pour s'en laver les mains ou, le cas échéant, pour... rétablir la vérité. Encore moins pour saisir les tribunaux parisiens. Ce qui ne va pas sans donner du crédit aux "faits" rapportés par les auteurs du livre, mais aussi aux déclarations de Louisa Hanoune.

Seule réaction observée jusqu'ici, l'instruction du Premier ministre aux membres du gouvernement leur enjoignant de rendre public leur patrimoine. Du déjà-vu. Et c'est bien dérisoire face à l'ampleur de la corruption qui n'aurait pas pris de telles proportions sans une impunité avérée.

La faiblesse de la riposte — si tant est que cela peut constituer une riposte — conforte, quant à elle, le constat et l'analyse des membres de la CLTD : les affaires scabreuses, quand elles fleurissent à l'ombre d'une justice dont la crédibilité est mise en doute, c'est avant tout une affaire politique. Les tribunaux et les circulaires ne sont pas les instruments adéquats pour la traiter.

Message

Publié par [Omar Ouali](#)

le 30-04-2015 10:00

La cinquième session des ministres arabes de l'Intérieur se tient depuis hier dans la capitale mauritanienne avec une représentation algérienne d'un niveau inférieur. Participer ou boycotter ? La question s'est longuement posée aux responsables algériens qui ont décidé, en dernier ressort, de couper la poire en deux. Cela en dépêchant à Nouakchott le secrétaire général du ministère de l'Intérieur pour présider la délégation algérienne en lieu et place de Tayeb Belaïz qui n'est pas, donc, du voyage. À travers ce choix, il s'agit pour Alger d'éviter la politique de la chaise vide, vu les enjeux que sous-tend cette rencontre, mais de continuer à afficher un certain froid à l'égard du gouvernement mauritanien.

Car, faut-il le souligner, ce qui s'est passé la semaine dernière est loin d'être un incident mineur. Expulser un diplomate algérien, au motif qu'il aurait inspiré à un journaliste mauritanien un article qui "porte atteinte" aux relations avec le Maroc, est un précédent grave qui constitue une entorse aux usages diplomatiques.

La réaction mauritanienne est d'autant plus surprenante que, jusque-là, les relations entre Alger et Nouakchott étaient plutôt au beau fixe. Comme en témoigne la récente visite du président Abdelaziz à Alger. Mais les observateurs ne sont pas dupes de cette réaction, au demeurant surfaite, de la part des autorités mauritaniennes. Il s'agit, visiblement, de marquer une inflexion en faveur du Maroc, au moment où la question du Sahara occidental est de nouveau à l'ordre du jour avec, notamment, le renouvellement du mandat de la Minurso. En définitive, la décision d'Alger de "zapper" la conférence, au niveau ministériel, est de bonne politique et porte surtout un message de fermeté. Quant à la responsabilité de ce coup de froid dans les relations bilatérales, elle incombe exclusivement au pouvoir mauritanien qui a eu, pourtant, jusque-là, une attitude plutôt équidistante entre Alger et Rabat.

Finie l'indulgence ?

Publié par [Sofiane Aït Iflis](#)

le 02-05-2015 10:00

L'Algérie a manqué de s'assurer l'estime durable de l'Europe. Elle le découvre, si elle ne le savait déjà, avec la résolution que vient d'adopter le Parlement européen. Strasbourg juge, en effet, que les autorités algériennes briment, par trop, les libertés syndicales et associatives, ainsi que les droits de l'Homme. L'appréciation est sévère. Le regard des parlementaires européens trouble la sérénité d'Alger qui n'y est pas resté indifférent, au demeurant. En témoigne la prompte réaction du porte-parole du ministère des Affaires étrangères. Le ton aussi. Alger se savait pourtant observé par les institutions du Vieux continent, hypersensibles aux questions des libertés et des droits de l'Homme. En décembre 2014, Bruxelles livrait à des journalistes conviés à la Commission européenne son sentiment à l'égard du pouvoir algérien. Le message ne semble pas avoir été capté comme il se devait. Alger a maintenu, malgré l'avertissement, d'opposer la répression aux manifestations publiques, faisant souvent suivre l'interdit administratif par le verdict de la justice. Autant d'arguments pour une réaction de l'Europe qui s'est montrée jusqu'ici extrêmement indulgente, soucieuse, fort certainement, des intérêts économiques que ses États membres pouvaient avoir en Algérie. Confronté au reflux des recettes en devises que générait la vente des hydrocarbures, Alger devra désormais faire face au retour des pressions diplomatiques. Le Parlement européen s'intéresse de près à la clause relative au respect des droits de l'Homme de l'Accord d'association entre l'Union européenne et l'Algérie. Et lorsque l'on sait l'impact des résolutions des parlementaires européens sur la politique extérieure de l'UE, il est fort à craindre que l'Algérie ait à endurer les conséquences de cette intervention du Parlement européen. Surtout en l'état actuel de la diplomatie à laquelle le chef de l'État, malade, ne contribue plus de façon déterminante.

État des lieux

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 03-05-2015 10:00

L'éphéméride déroulée pour la presse, en cette journée internationale, qui lui est consacrée depuis 1993, n'annonce aucune avancée à marquer d'une pierre blanche. Nous serions même tentés de parler de régression si la comparaison prenait en compte la densité de la solidarité au sein de la profession durant les années 90 et qui a aujourd'hui disparu. L'aventure intellectuelle est détrônée par des pratiques purement mercantiles qui polluent un climat déjà fermé à la communication. À continuer de se regarder en chiens de faïence, il est sûr que la presse roule à tombeau ouvert vers une impasse.

La plupart des titres ayant choisi la facilité pour peu qu'ils puissent bénéficier de quelques pages de pub et que l'ardoise soit ouverte au niveau des sociétés d'impression, ne s'embarrassent pas de scrupules à caresser dans le sens du poil les pourvoyeurs en annonces. Dans la même année où les Nations unies ont voté la déclaration de Windhoek, un certain 3 mai, en Algérie le Premier ministre de l'époque décide de confier à l'Anep la gestion de la publicité institutionnelle pour une durée de trois ans. À ce jour, le monopole est encore en place. Il reste que cette stratégie, si elle était recevable durant les années de terrorisme, est perçue comme un détournement de deniers publics. En ce sens que l'on oriente la publicité sur des journaux dont la majorité n'est pas distribuée, ne sort même pas des imprimeries et ne répond donc pas aux attentes des annonceurs qui ont payé rubis sur l'ongle. Certains cercles du pouvoir qui en tirent des subsides ne sentent donc pas l'urgence d'un texte réglementaire sur cette activité qui est la bouffée d'oxygène pour toutes les publications. Pour l'État, cette politique est contreproductive et génératrice à terme d'un discours uniforme laudateur à contrecourant des aspirations des citoyens qui mettront dans le même sac pouvoir et presse. En conclusion, cette supplique, que nous faisons nôtre, lancée par le secrétaire général de l'ONU à l'occasion de cette journée : "Laissez le journalisme prospérer dans un environnement favorable." Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions sortir de ce constat amer.

Un Prix et des ambiguïtés

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 04-05-2015 10:00

Le chef de l'État a annoncé l'institution d'un prix du Président de la République du journaliste professionnel. Le moment est, pour le moins, mal choisi. Il n'est pas possible d'occulter la régression de la liberté de la presse dans le pays. Si bien que même la fonction d'alibi démocratique en direction de l'étranger s'est fissurée. Il est vrai que dans tout message, le vœu, même pieux, prend le pas sur les directives, surtout émanant du chef de l'État.

Cette année a été marquée, sur le terrain, par l'usage inédit de la publicité - y compris celle émanant d'annonceurs privés - à des fins de pression sur certains titres. Le message du Président ne fait pas allusion à cette pratique qui, pourtant, constitue une démarche de mise à mort pour ces entreprises.

Car ces médias sont aussi des entreprises. Mais, étrangement, au moment où l'on se départit de la culture de l'exclusion vis-à-vis de l'entreprise privée en général, où l'on tente de la replacer au cœur du débat économique, comme l'a confirmé le message présidentiel du 1er Mai, l'on continue à avoir un regard particulier sur les entreprises de presse. N'est ce pas des opérateurs soumis aux mêmes contraintes de coûts, employant des personnels, s'acquittant de leurs obligations fiscales et qui proposent un produit à l'appréciation prioritaire de leurs clients, lecteurs ? Un produit authentiquement national, au demeurant.

La vision du Président, clairement opposé à l'ouverture du champ audiovisuel au début de son règne, a-t-elle évolué ? C'est de ce qu'il décidera pour sortir l'espace médiatique, audiovisuel et écrit, de l'ambiguïté de son statut, qu'on en jugera.

De l'enfumage!

Publié par [Omar Ouali](#)

le 05-05-2015 10:00

L'Office national de prévention et de lutte contre la corruption (ONPLC), un organe qui n'a pas vocation à communiquer publiquement, vient d'être rappelé au bon souvenir des cadres supérieurs et des élus de la nation. Ces derniers, suite à l'instruction du Premier ministre datant du 18 avril, sont fermement rappelés à l'obligation de faire leur déclaration de patrimoine. Parfait ! Que demande le peuple !

Mais petit bémol, néanmoins, car le rappel de l'obligation par Sellal laisse entendre que ses destinataires, qui ont eu tout le loisir de le faire, n'ont pas souscrit à la procédure. Ce sont, donc, bien des fraudeurs, si on dit les choses trivialement. Faut-il s'en étonner pour autant ? Pas du tout, car en Algérie, royaume béni de la corruption à grande échelle, personne ne croit vraiment à la déclaration du patrimoine. Question de culture. Et encore moins les ministres, les parlementaires, les hauts fonctionnaires qui sont pourtant censés donner l'exemple, dès lors que la loi les y oblige.

Les citoyens algériens, loin d'être dupes, n'ont d'ailleurs pour réaction à ces pseudo-déclarations faites dans la presse, à l'occasion des élections, que mépris et ricanements. C'est que la corruption, depuis une quinzaine d'années, a franchi le seuil de l'indécence morale et du crime politique, pour devenir une institution, un mécanisme de gouvernance qui a permis à des politiciens véreux de devenir des multimilliardaires grâce à la "tchipa" et au bakchich qui ont fleuri à l'ombre des grands projets d'infrastructures.

Le procès de l'autoroute Est-Ouest qui vient de s'achever, même s'il a tout l'air d'une parodie, en est la preuve matérielle. C'est pourquoi, il est permis de douter, en définitive, de l'instruction de Sellal.

Comme d'ailleurs de ces organes, mécanismes et autres machins à dénominations ronflantes, sortis de la manche du pouvoir, pour faire croire à une volonté de lutte contre la corruption. C'est de l'enfumage !

Ressac

Publié par [Sofiane Aït Iflis](#)

le 06-05-2015 10:00

Le secrétaire général du RND, Abdelkader Bensalah, s'apprête à céder sa place sans trop faire de résistance. Sa mission tend à prendre fin comme elle a commencé : dans une fausse sérénité, mais dans le calme. Son attitude est celle d'un parfait commis de l'État chez qui la discipline prime sur la conviction intime. S'il a été désigné à la tête du parti début 2013 sans en avoir été un demandeur acharné, il accepte, une année et demie après, de partir sans demander son compte. Ahmed Ouyahia, qui partit quasiment dans les mêmes formes en janvier 2013, se prépare à retrouver ses charges à la tête du RND, un parti atypique tant par les conditions de sa création que dans la manière dont s'estompent ses fièvres organiques. En les circonstances, les deux hommes, aux tempéraments opposés, s'illustrent dans des profils troublants de similitude. C'est à jurer que le ressac qui agite le parti n'a de conflit organique que le bruit capté par les médias. La remise en selle d'Ahmed Ouyahia, un moment voué aux gémonies, avant que sa cause ne trouve grâce avec sa nomination à la présidence de la République, a tout l'air de procéder d'un agenda politique lourd, conçu et élaboré ailleurs qu'au sein du RND. La facilité avec laquelle Bensalah a ployé sous la pression et le consensus vite établi autour de la personne d'Ouyahia comme secrétaire général par intérim du parti autorisent, en tout cas, à le penser. Il faudra que des oracles se soient bien fait entendre pour que les adversaires acharnés d'Ouyahia oublient d'un coup leurs vieilles rancunes et se mettent en ordre d'accueillir le revenant. C'est le mystère de cette curieuse disponibilité à composer avec un Ouyahia jadis honni qu'il faudra percer pour situer les perspectives politiques auxquelles le pays serait peut-être promis.

Dérisoires instructions

Publié par [Said Chekri](#)

le 07-05-2015 10:00

Le ministre de la Justice affirme avoir adressé aux parquets “des instructions écrites” leur enjoignant de s’autosaisir, et donc d’ouvrir des enquêtes judiciaires le cas échéant, chaque fois qu’une “affaire” éclate au grand jour. De quelles affaires parle exactement le ministre ? De celles “susceptibles d’avoir un impact sur l’opinion publique”, précise-t-il.

On l’aura compris, cette déclaration est sans doute à mettre sur le compte d’un besoin pressant : le gouvernement est comme mis en demeure de réagir sans plus tarder aux accusations dont certains de ses membres et autres proches des hommes puissants du régime sont l’objet. Des accusations qui, largement diffusées grâce aux réseaux sociaux, font du bruit dans les chaumières. Autant dire qu’elles sont de nature à saper le moral des citoyens.

Car, des affaires à même de choquer carrément les Algériens sont, en effet, légion depuis quelque temps. Louisa Hanoune, à elle seule, en a déballé plusieurs qui, toutes, relèvent de la grande corruption. Et l’on sait quel “impact” peut avoir la corruption sur l’opinion publique lorsqu’elle est imputée à de hauts responsables de l’État. Pour autant, point d’autosaisine jusqu’ici.

Il est vrai que ces instructions, telles qu’énoncées par Tayeb Louh, semblent laisser aux magistrats la latitude d’apprécier par eux-mêmes la gravité des faits signalés ou rapportés. Mais force est de constater que les parquets sont plus prompts à s’autosaisir contre une diffamation supposée, surtout lorsqu’elle est le fait d’un journaliste ou d’un

opposant politique, que contre un fait de prédation révélé commis par un ministre ou un appel au crime lancé par un obscur cheikh de quartier.

On ne le dira jamais assez : l’indépendance de la justice constitue une condition nécessaire pour lutter contre la corruption. Et l’on sait combien “les instructions écrites” sont dérisoires et insignifiantes quand les juges en reçoivent d’autres, non écrites, mais autrement plus convaincantes et dissuasives.

Un commis de la politique

Publié par [Omar Ouali](#)

le 09-05-2015 10:00

Le RND a vécu une semaine très agitée, conséquence de la dynamique des courants contradictoires au sein du parti qui sont néanmoins d'accord sur un point : le départ de Bensalah qui n'est pas, ou plus, l'homme de la situation. Mais ce dernier est resté zen, droit dans ses bottes, alors que la maison est en feu. La stratégie du silence qu'il a adoptée, en misant peut-être sur un passage de l'orage, n'aura pas été la bonne. La preuve est qu'il a fini par se rendre à l'évidence en affirmant qu'"il se donnera quelque temps avant de réagir et de prendre une décision". Certainement négociera-t-il une sortie honorable convenable à son statut de deuxième homme de l'État.

Mais pas plus, car Bensalah n'est pas quelqu'un de porté sur la bagarre politique. Il va partir sans faire de vague, et c'est le sens à donner à son propos quand il dit que "l'intérêt du parti et sa stabilité passent avant tout". Comprendre : "Je me sacrifie." En acceptant d'être le mouton d'Abraham, Abdelkader Bensalah reste fidèle au personnage qu'il a toujours été : un homme des missions institutionnelles, une sorte de fonctionnaire de la politique, plus qu'un militant partisan bon teint. "Un commis de l'État", comme il met un point d'honneur à le seriner. C'est une façon de faire de la politique, respectable au demeurant, qui lui a permis de traverser, à son avantage, toutes les tempêtes cataclysmiques vécues par le pays depuis 1991 : présidence du CNT, présidence de l'APN et présidence du Conseil de la nation. Un parcours presque hors du commun pour l'ancien directeur d'El Chaâb. Il est vrai, dit-on, que "le journalisme mène à tout, à condition de vouloir en sortir". Maintenant que le divorce à l'amiable est quasiment consommé entre le RND et Bensalah, il n'est pas inutile de s'interroger sur le pourquoi du comment. Est-ce uniquement de la tambouille interne du parti ? Difficile d'y croire, sachant qu'en Algérie, les partis, encore moins le FLN et le RND, ne sont pas maîtres de leur décision. D'où cette hypothèse, parmi d'autres, de subodorer que la destitution de Bensalah ne serait que la première pièce d'un puzzle politique, appelé à se mettre en place dans les prochaines semaines.

Devant les tribunaux

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 10-05-2015 10:00

Pour lui avoir jeté le gant, la ministre de la Culture relève le défi et attaque la secrétaire générale du PT pour diffamation. C'est vraiment la première fois qu'une affaire de diffamation touchant la corruption arrive devant un juge.

Et c'est une bonne chose pour le pays et la justice.

L'alibi tant ressassé du droit de réserve dans lequel se cantonnent les ministres est battu en brèche, d'une part, et la décision souvent hâtive d'accabler quelqu'un de corruption sera dorénavant mûrement réfléchie avant de la rendre publique, d'autre part. Certainement lassée des accusations portées contre elle sur la gestion de la manifestation "Constantine, capitale de la culture arabe 2015" et des supposés marchés dont elle aurait bénéficié, la ministre a préféré opter pour la transparence et pour que la lumière se fasse sur ce dossier qui a fini par l'irriter. Ce trop-plein de pression est donc bénéfique pour la moralité de nos gouvernants qui ont tout le loisir de se défendre devant les tribunaux. La ministre de la Culture vient d'ouvrir la voie, et nous verrons sous peu si cette initiative sera suivie par les autres membres du gouvernement dont certains actes illicites alimentent la presse et les réseaux sociaux. Il est vrai que sous le couvert de l'anonymat, on peut ternir plus d'une réputation. Sauf que dans ce cas de figure, la responsable du Parti des travailleurs et députée semble être sûre de ses sources et des documents qu'elle aurait en sa possession. On voit mal une femme politique s'engager aussi loin si elle n'avait pas de preuves probantes.

Attaqué de toutes parts, le pouvoir a fini par privilégier la réponse à toute attaque et de rendre coup sur coup, abandonnant son ancienne stratégie qui consistait à rejeter d'une pichenette toute attaque d'où qu'elle vienne.

Il ne reste plus que les magistrats qui viennent, encore une fois, d'être interpellés par leur ministre de tutelle pour procéder à des autosaisines, à chaque fois que nécessaire.

Hallucinant !

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 11-05-2015 10:00

Les chiffres ont de quoi donner le tournis ! Pas moins de 40 000 actes de violence ont été recensés dans des enceintes scolaires. C'est un chiffre hallucinant avancé par l'inspecteur général du ministère de l'Éducation. Dix jours auparavant, la ministre abondait dans le même sens, avouant que l'école était dans un état critique.

Alors que tous les regards sont braqués sur l'enseignement secondaire, avec l'examen du bac, le palier du primaire est laissé à l'abandon. Pourtant c'est la tranche d'âge qui a besoin d'une écoute permanente par des psychologues et autes conseillers. Si ce type de personnel existait, le drame, qui a endeuillé une école d'El-Biar, n'aurait, peut-être, pas eu lieu.

Les actes de violence sont devenus une pratique quotidienne, un phénomène banalisé à l'extrême que le mal, qui est aujourd'hui si profond, nécessite plus qu'une thérapie, une véritable remise en cause de la politique du nombre, menée à ce jour.

À commencer par les enseignants, tous corps confondus, qui doivent mettre la même énergie et plus de disponibilité au profit des élèves dont ils ont la charge que celles utilisées pour l'amélioration de leur statut. Un acte volontaire de chacun au sein de l'établissement conduira certainement à la baisse de ces actes qui conduisent à l'incivilité puis à la violence.

La responsabilité des parents est aussi engagée puisque le vivier d'une éducation commence par la cellule familiale. Si cette dernière est disloquée pour plusieurs raisons, il est important de soustraire l'enfant aux désaccords entre adultes. Il est difficile pour l'école d'élever et d'éduquer seule l'enfant. C'est donc une affaire que doivent prendre en main les différents intervenants.

L'État, en tant que pouvoir public et politique, avec ses différents instruments et institutions, est mis en demeure de s'impliquer et de s'engager dans une véritable refonte de ce secteur névralgique porteur de la génération de demain. À commencer par rendre publiques et amorcer la mise en œuvre des conclusions de la commission Benzaghrou.

Le pouvoir d'une instruction

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 12-05-2015 10:00

Il aura fallu attendre que l'argent devienne une denrée rare pour que le gouvernement endosse un costume de comptable et de gendarme à la fois.

Quand la monnaie coulait à flots grâce au prix vertigineux du baril de pétrole, l'inquiétude n'était pas de mise et les passe-droits pour des importations tous azimuts admissibles étaient accordées, sinon tolérées. Cette pratique a fini par asseoir une organisation avec des complicités à tous les niveaux du process : de la banque à la douane en passant par le registre du commerce, les réseaux influents et souvent, en bout de course, un prête-nom.

Le chiffre d'affaires était si fulgurant que plusieurs investisseurs ont abandonné l'acte de production pour se reconvertir en importateurs de "conteneurs". Au lieu de faire face à des ouvriers de plus en plus intransigeants, aux impôts et charges multiples, ils ont cédé à la facilité qui ne requiert qu'un bureau ou un téléphone. Le résultat est que le tissu productif s'est rétréci comme une peau de chagrin et que les quelques véritables investisseurs créateurs d'emplois et de richesses se démènent encore dans un environnement bureaucratique.

Le tableau de bord, de plus en plus catastrophique, a poussé le Premier ministre à sortir de sa réserve et à tancer ses ministres et quelques institutions par une instruction qui n'y va pas par quatre chemins. Le ton est dur et l'avertissement a l'air d'une menace. Il avoue qu'il y a des failles dans le système de contrôle existant et des complicités diverses dans toute la chaîne des importations frauduleuses qui causent "des préjudices appréciables" à l'économie nationale. L'évasion fiscale, par exemple, est devenue une pratique normale dans l'acte d'importer sous différents subterfuges. Pour reprendre l'expression de Louisa Hanoune, ils sont en train de siphonner le pays quand bien même ce dernier serait en réelle difficulté financière.

Mais une instruction suffira-t-elle à mettre à genoux une organisation passée experte dans le commerce informel, et ce, depuis quelques dizaines d'années ?

La peur du dragon

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 13-05-2015 10:00

Malgré la baisse des recettes d'hydrocarbures, le climat des affaires contraignant et le principe en vigueur du 51/49%, l'Algérie demeure plus que jamais un terrain d'affaires attractif et, surtout, porteur, notamment en cette période de crise qui paralyse les États européens. Pour preuve, ces délégations d'hommes d'affaires qui se sont pressées au dernier salon de Batimatec. Ou encore, cette visite de Laurent Fabius qui revient, après le lancement de l'usine Renault, procéder à l'inauguration de la société mixte Cital, une joint-venture entre Ferrovia, Alstom et Ema. Cet intérêt des Français pour le marché algérien devient grandissant et stratégique. Les Allemands ne sont pas en reste, puisqu'ils sont les hôtes de la Chambre algérienne de commerce et d'industrie.

Ce va-et-vient peut s'expliquer par deux raisons au moins.

La première est, sans aucun doute, la visite conduite par le Premier ministre en Chine où pas moins de 15 accords ont été signés, dont celui d'un port aux normes modernes au centre du pays, plus précisément à Ténès. Les pays européens, qui tablaient sur la proximité pour garder l'Algérie dans son giron, ont vite déchanté, quand c'est en la lointaine Chine qu'on est parti chercher les investissements. Il faut dire que cette expédition au pays du Dragon a provoqué un séisme dans les milieux diplomatiques d'Alger, obligés de sortir de leur torpeur pour chasser beaucoup d'idées reçues.

La seconde peut s'expliquer par les nouvelles mesures de restriction sur le commerce extérieur et, plus prosaïquement, sur les importations anarchiques de produits finis dont certains, s'ils ne sont pas inutiles, restent futiles. Il fallait donc à tout prix changer de stratégie et s'impliquer dans les grands projets d'investissement malgré les critiques souvent acerbes, même si elles sont compréhensibles, de ce climat des affaires, qui n'est en somme qu'un obstacle, pas une barrière. Ainsi, si les importations maintiennent l'emploi, l'investissement nous permettra de créer des postes de travail et des infrastructures de base.

Pour ne pas voir ces grands marchés leur échapper dont, par exemple, ces 12 500 km de rail que reluque Alstom, on annonce la visite du président Hollande. Le marché en vaut le déplacement.

Puissance contre légalité

Publié par [Omar Ouali](#)

le 14-05-2015 10:00

La scène politique, à défaut d'une saine animation, continue à nous livrer de nouveaux épisodes du psychodrame du FLN. Et à mesure que la date du congrès approche, l'enchaînement des actes s'accélère, suivant les prises de bec auxquelles s'adonnent les deux camps. À quand alors l'épilogue ? Pour Amar Saâdani, fort de son appartenance ou de sa proximité avec les détenteurs de la puissance, les choses sont on ne peut plus claires : le congrès se tiendra bien les 28, 29 et 30 mai. Preuve de sa détermination : la réunion organisée hier avec les mouhafedhs à Alger, pour entrer dans le vif du sujet, c'est-à-dire la préparation matérielle de l'échéance.

C'est que Saâdani est sûr que les démarches de ses adversaires, tant au niveau du ministère de l'Intérieur que de la Justice, ne changeront rien au calendrier qu'il a fixé. Ces démarches, au mieux, ne sont que des tentatives d'obstruction, au pire de l'agitation médiatique.

Le groupe de Belayat, de son côté, et tout en admettant que la force est dans l'autre camp, ne s'avoue pas vaincu pour autant. Après tout, la politique, c'est un peu comme le mythe de Sisyphe : un interminable recommencement. Ayant certainement pris acte du silence de Bouteflika, pourtant sollicité la semaine dernière par des membres du comité central, des parlementaires, en tant que président d'honneur du parti et arbitre pour "sauver le parti de la dérive" saâdanienne, ce groupe sort de sa manche une nouvelle carte pour tenter de peser sur le cours des choses. Cette carte, c'est celle de la légalité. Selon Belayat, pas moins de 160 membres du comité central sont les signataires d'une pétition dans laquelle ils contestent les conditions de préparation du congrès. A priori, un nombre aussi important de paraphes, avec d'anciens hiérarques du parti, c'est du lourd. Mais pas aux yeux de Saâdani qui connaît mieux que quiconque les mœurs politiques du personnel du FLN, rompu à l'art du double jeu. En effet, ceux qui ont signé cette pétition, à l'heure où les choses sont encore en ballotage, seront les premiers à clamer le contraire et rejoindre avec armes et bagages le clan vainqueur de Saâdani, quand la messe sera dite. Au sein du FLN, les volte-faces font parti des "constantes".

Toilettage

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 16-05-2015 10:00

Nous savions qu'il ne serait que partiel, mais ce remaniement, de par sa composante et sa trituration, n'apporte que peu de lecture et de traçabilité à un moment où le mot d'ordre se conjugue avec austérité et le slogan avec le consommateur national. Il s'agit d'un simple réaménagement qui ne fera pas de bruit et qui ne connaîtra pas de bouleversements. Des permutations, quelques nouveaux et, bien sûr, des sacrifiés pour diverses raisons. Mais quelques questions se posent : avec ce toilettage, le nouvel Exécutif gagnera-t-il en discipline gouvernementale et le Premier ministre sera-t-il au diapason avec cette équipe qui lui a été suggérée ?

Il y a aussi une similitude avec ce qui a caractérisé le gouvernement de 2005. C'est le nombre de techniciens peu politiques, donc peu rodés aux jeux de coulisses et de négociations partisans. C'est un avantage pour le Premier ministre qui se contentera de leur tracer une feuille de route qu'ils n'auront qu'à exécuter.

Comme pour parer à une urgence qui, en fait, n'en est pas une, ce remaniement s'est contenté de remplir les cases vides, évitant de placer de grosses cylindrées dans les ministères régaliens. L'exemple est celui du portefeuille de l'Intérieur où aucun des trois noms proposés n'a été retenu. Il leur a été préféré un haut commis de l'État qui ne fasse pas des vagues et qui reconnaisse et obéisse aux instructions du Premier ministre.

Enfin, la place des femmes connaît un recul. Le nouveau gouvernement n'en compte que quatre dont une secrétaire d'État. Elles ne représentent qu'un huitième, soit moins de 20% de l'équipe gouvernementale. Nous sommes bien loin de la parité.

Le précédent gouvernement a duré une année sans qu'un bilan exhaustif soit arrêté département par département. Combien durera celui-là.

Maintenant que la question du remaniement appartient au passé, il reste l'autre attente récurrente : la révision de la Constitution.

La dynamique de l'immobilisme

Publié par [Omar Ouali](#)

le 17-05-2015 10:00

Le remaniement ministériel a, finalement, été annoncé jeudi. Il faut croire que l'accouchement a été long. Certainement qu'il a fallu passer par la case des tergiversations, des tractations, des marchandages et des parachutages habituels. À l'arrivée, pas grand-chose. Mis à part le FLN et le RND, qui voient toujours le verre à moitié plein, et pour cause, le reste de la classe politique et des observateurs convergent à voir dans ce lifting de l'Exécutif un énième acte manqué. C'est au mieux une opération de "com" destinée à produire l'illusion du changement par rapport à une équipe qui aura réussi l'échec en une année d'exercice. Ses "exploits" : la cacophonie, le bricolage, la guerre des humeurs, puis les scandales qui ont eu sur elle l'effet de l'estocade.

Mais les réajustements apportés, et quand bien même des ministères régaliens seraient concernés, sont de l'ordre d'un cautère sur une jambe de bois. En effet, le remaniement opéré jeudi par le président Bouteflika, et à supposer que c'est lui qui a décidé pour le coup, est loin d'être la réponse idoine à la crise de gouvernance qui affecte les institutions du pays. Les nouveaux ministres, comme ceux qu'ils remplacent, ne sont pas porteurs d'idées, encore moins de projets, pour essayer de faire bouger les choses.

Ils seront réduits fatalement à appliquer studieusement les injonctions de la hiérarchie, tout en espérant durer le plus longtemps possible au poste. Comme Amar Ghoul, qui en est à son dix-septième remaniement. C'est que le problème de l'Algérie, aujourd'hui, va bien au-delà d'un remaniement ministériel, voire d'un changement total de gouvernement. Le problème est clairement identifié : c'est au sommet de l'État que le mal gît. Chose que ceux qui s'accrochent au pouvoir refusent de voir. Et ce remaniement participe, hélas, de ce jeu qui consiste à créer une illusion de dynamique pour entretenir l'immobilisme. Et ainsi va l'Algérie.

Reculades

Publié par [Sofiane Aït Iflis](#)

le 18-05-2015 10:00

Mauvaise enseigne pour le gouvernement Sellal qui a subi un lifting de fraîche date. Le forcing des concessionnaires automobiles vient d'avoir raison de son intransigeance à faire appliquer, quoi qu'il en coûte, le cahier des charges relatif aux conditions d'exercice des activités des concessionnaires de véhicules neufs. Par arrêté ministériel, daté du 12 mai et publié le lendemain au Journal officiel, les opérations d'importation ayant fait l'objet d'une domiciliation bancaire avant le 15 avril ne sont pas concernées par les dispositions du cahier des charges. De même que sont soustraites à la rigueur en matière de normes de sécurité toutes les commandes ayant fait l'objet de l'ouverture d'une ligne de crédit avant la date de signature du décret, c'est-à-dire avant le 12 mai. Un recul sur décision, un de plus, un de trop, sinon un de grave, qui commence à devenir une très fâcheuse habitude pour un Exécutif qui, par ailleurs, est loin d'être un modèle en matière de performances. Cette exonération d'obligation signifie, pour le gouvernement, que la sécurité du citoyen est éligible à concessions. Elle consacre, en même temps, l'image d'un Exécutif qui ploie facilement sous le poids des lobbies. L'opinion a eu déjà à prendre acte de l'annulation, sans autres justificatifs, de l'instruction du ministre du Commerce, Amara Benyounès, relative au commerce de gros des boissons alcoolisées, par le Premier ministre, Abdelmalek Sellal. Personne n'ignore ce qui a déterminé Sellal à se faire violence et déjuger son ministre du Commerce, endossant, par ailleurs, la responsabilité de trahir l'incohérence gouvernementale : c'est l'effet conjugué de la surenchère des islamistes de tous poils qui sont montés au créneau et de la pression des barons de ce commerce juteux. Cela de l'aveu du ministre du Commerce lui-même. Auparavant, le gouvernement avait eu à fléchir devant la pression des barons de l'informel et surseoir à la mise en application de l'obligation du chèque dans les transactions commerciales supérieures à 50 000 DA. De proche en proche, il a fini par assister, impuissant, à l'érosion de son autorité sous l'action des lobbies et autres puissants oligarques. Une autorité qu'il avait d'ailleurs de la peine à asseoir, étant donné l'approximation qui caractérise ses politiques et décisions. Preuve en est le cafouillis provoqué par le fameux cahier des charges réglementant la concession automobile.

Décadence

Publié par [Said Chekri](#)

le 19-05-2015 10:00

Pour une innovation, c'en est une ! Quatre jours à peine après un remaniement ministériel supposé avoir été pensé, conçu ou, tout au moins, avalisé par le chef de l'État, celui-ci intervient pour y apporter quelques retouches. Et quelles retouches ! De ministre des Affaires maghrébines et africaines et de la Coopération internationale, Abdelkader Messahel est devenu depuis hier ministre des Affaires maghrébines, de l'Union africaine et de la Ligue arabe, perdant ainsi une partie de ses attributions au profit de Ramtane Lamamra qui passe au "grade" de ministre d'État, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale.

Ce replâtrage étant une première du genre, il ne manquera pas d'ouvrir la voie à des lectures et des supputations. Et, d'ores et déjà, l'on est en droit de se poser la question qui, elle, va sans doute fâcher :

Bouteflika a-t-il été mis en situation de devoir rattraper une bévue que d'autres auraient commise ?

Le communiqué de la présidence de la République annonçant cette redistribution des missions n'avance aucune explication à ce changement pour le moins inédit. Il s'agit, vraisemblablement, pour Bouteflika, de remédier à une conséquence inévitable du remaniement de jeudi dernier. Une conséquence, au demeurant, largement supputée par les observateurs : le bicéphalisme du portefeuille de la diplomatie dont héritaient Lamamra et Messahel, le premier en vertu de son poste de ministre des Affaires étrangères, le second étant aussi en charge de la Coopération internationale.

Une sorte de double emploi auquel Bouteflika vient de mettre fin, certes, mais au prix d'un exercice peu commun, voire hérétique, qui achève de mettre à nu la décadence du régime et son incapacité à régner dans l'ordre et la discipline, sans décliner, tour à tour, les contradictions qui le minent et les tentations des uns à supplanter les autres. Les uns, ce sont ceux qui, forts d'un mandat présidentiel que son titulaire ne peut assumer pleinement et du délabrement avancé des institutions, ont décidé, en parfaits oligarques, de s'arroger des pouvoirs indus. Les autres, ce sont ceux qui, tout aussi portés sur l'affairisme, ont à cœur de sauver la face d'un régime qu'ils savent moribond, sans toutefois y parvenir.

Cabinet parallèle ?

Publié par [Sofiane Aït Iflis](#)

le 20-05-2015 10:00

Au-delà de leur caractère inédit, les réaménagements apportés lundi au gouvernement Sellal, objet d'un léger lifting quatre jours auparavant, fixent l'image d'un régime qui a pris de sérieuses rides. Le manque de lucidité est patent, tant dans le remaniement ministériel lui-même que dans les colmatages qui s'en sont suivis.

Si la distinction par le grade et dans les attributions entre Lamamra et Messahel est nécessaire pour une cohabitation sereine entre les deux ministres, il n'est pas, en revanche, de trame facile pour une lecture argumentée de la nomination de Youcef Yousfi, débarqué jeudi du gouvernement où il officiait en tant que ministre de l'Énergie, dans la fonction de ministre auprès de la présidence de la République, chargé des questions de l'énergie. Même si d'aucuns trouveraient plausible que le ministre doive son repêchage à l'intercession de Louisa Hanoune en sa faveur, elle qui a regretté publiquement son départ, après avoir eu auparavant à louer à maintes reprises son nationalisme. Son rang de ministre et la fonction qu'il occupe désormais placent Yousfi en concurrence directe avec son successeur à la tête du secteur de l'énergie, Salah Khebri en l'occurrence.

Ministre qu'il est, Yousfi est membre du Conseil des ministres. Au même titre que le ministre de l'Énergie, mais avec certainement le double avantage de parler, lui, à l'oreille du chef de l'État et de ne pas être tenu au bilan en matière d'exécution des politiques relevant du secteur de l'énergie. Entre les deux ministres, il adviendra nécessairement un partage des rôles qui verrait celui du nouveau ministre de l'Énergie limité à la mise en chantier des politiques inspirées par Yousfi. Mais, quoi qu'il en soit, on n'aura pas évité, encore une fois, de tâtonner. Pendant qu'il institutionnalise les conseils de Yousfi sur les questions de l'énergie, le chef de l'État laisse en rade le Conseil national de l'énergie (CNE) dont la présidence lui échoit. Le CNE, dans lequel siègent plusieurs ministres, a également pour mission, outre les arbitrages, de conseiller sur les questions énergétiques. C'est à se demander si, à travers la nomination de ministres conseillers, Bouteflika ne travaillerait pas à la mise en place d'un cabinet ministériel parallèle.

La part du marché

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 21-05-2015 10:00

L'instruction du Premier ministre enjoignant à plusieurs départements ministériels et autres institutions, concernées de près ou de loin par le commerce extérieur, de faire preuve de plus de vigilance dans les opérations de contrôle des marchandises importées, commence à donner des résultats. Dans le chiffre effarant de 60 milliards de dollars dépensés en importations, on y trouve de tout : de l'oignon au chewing-gum en prenant le raccourci de surfacturations qui ont tendance à devenir une pratique normale. Le comble, c'est que dans ces quantités qui débarquent dans nos ports, on trouve des produits dangereux pour la santé comme les cosmétiques qui contiennent des éléments cancérigènes ou autres qui ont atteint la date de péremption que camoufle un emballage fait sur mesure. Ce marché a si bien fonctionné avec son lot d'intermédiaires dans la plupart des phases de l'importation que le pays est devenu une poubelle où tout peut être déchargé, sans aucune crainte. Des années dans ce commerce ont fini par créer de véritables bandes organisées avec chacune un marché bien précis et qui constitue, pour chacune, son territoire d'activité. Les affaires sont si florissantes que plusieurs sociétés d'importation de droit, certes algérien, ont été créées par des étrangers, en majorité du Moyen-Orient.

Le péril était dans la demeure, et c'est ce qui a poussé le Premier ministre à donner l'alerte rouge, d'autant que l'argent du pétrole s'est raréfié. Les premières mesures commencent à tomber comme le renforcement du contrôle dans les ports et la confection de blacklists pour certains produits qui sont, soit dangereux, soit... folkloriques.

Ces opérations coup-de-poing tiendront-elles dans la durée avec la même fermeté ou, simplement, s'agit-il d'une campagne sans lendemain ? Par ailleurs, le donneur d'ordre en la personne du Premier ministre et ses ministres interpellés iront-ils au bout de cette conviction affichée, ou se heurteront-ils à des lobbies puissants dont certains ont pour mentors et parrains des gouvernements étrangers : pour preuve, la reculade opérée par le gouvernement sur le cahier des charges réglementant l'importation de véhicules, et ce, sur pression des pays exportateurs eux-mêmes.

Report injustifié

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 23-05-2015 10:00

L'empressement à se lancer dans des promesses qu'on ne tient pas est le jeu préféré de certains de nos responsables. Mais quand on en fait trop, c'est toute la crédibilité du gouvernement qui en prend un coup. Il y avait l'annonce de l'utilisation du chèque comme mode de paiement pour des règlements dépassant les 50 000 DA. Un correctif est venu ensuite pour passer au paiement par chèque pour des opérations à partir de 500 000 DA. Et ensuite, plus rien. C'est le cas, aujourd'hui, pour le crédit à la consommation annoncé à grand renfort de discours, et ce, depuis la dernière tripartite qui a officiellement retenu ce mode d'acquisition de biens produits localement. La Banque d'Algérie, chargée de mettre en place une centrale des risques, semble n'être pas au rendez-vous pour ce mois de juin. Une excuse difficile à admettre.

L'explication serait à chercher dans le choix du mois de juin qui coïncide cette année avec le Ramadhan, mois de toutes les dépenses. Un mois idéal pour l'achat d'appareils électroménagers tels que les cuisinières ou les réfrigérateurs.

Certaines sources émanant des établissements financiers qui se disent prêts pour l'opération pensent que le gouvernement attendra septembre, mois de la rentrée sociale, pour la mettre en œuvre et la présenter comme un événement. Sincèrement, la raison donnée ne tient pas la route du fait que l'expérience passée du crédit à la consommation a permis aux différents opérateurs d'avoir une idée sur les risques d'endettement des ménages et la part du risque encouru. La liste des produits ouvrant au crédit n'est pas illimitée. Hormis la voiture Symbol qui sort des ateliers Renault d'Oran, l'électroménager monté localement et quelques entreprises nationales dans l'ameublement, le reste sera à payer comptant et en... espèces. Alors, est-ce que ce report pourra trouver une justification qui oblige le gouvernement à remettre à plus tard une décision prise en toute conscience par ceux qui ont été désignés pour la mettre en œuvre ?

Hésitations

Publié par [Remouche Khaled](#)

le 24-05-2015 10:00

Les statistiques du commerce extérieur pour les quatre premiers mois de l'année 2015 confirment l'inquiétante chute de nos ressources financières accentuée depuis janvier de l'année en cours. Après une série d'excédents financiers durant toute la décennie 2000 et jusqu'en 2014, les déficits de la balance commerciale, des comptes courants et de la balance des paiements continuent à se creuser depuis au moins un semestre.

Ces indicateurs au rouge manifestent la détérioration de notre situation financière. Ils traduisent également la lente réaction du gouvernement face aux effets de la chute des prix du pétrole. Le plan anticrise esquissé en décembre 2014 n'est pas encore totalement finalisé. Nous n'avons jusqu'à présent utilisé que le levier de la rationalisation des importations pour faire face à cette situation. La baisse légère des importations ne doit pas faire oublier que le plus dur reste à faire.

Deux amortisseurs : le niveau de nos réserves de changes et celui du Fonds de régulation ont masqué la gravité de la situation jusqu'ici. Mais au cours des six prochains mois, nous nous acheminerons inéluctablement vers une dévaluation du dinar et un processus rapide de fonte de la manne financière accumulée dans la caisse de régulation. Car la baisse de nos ressources financières entraîne l'Algérie vers de sérieuses difficultés budgétaires. Avec 40 milliards de dollars de recettes pétrolières seulement, il est clair que le gouvernement sera obligé de faire des arbitrages dans les dépenses publiques et de revoir à la baisse le montant réservé au financement du plan quinquennal 2015-2019.

Les choses sérieuses commenceront donc au deuxième semestre avec la loi de finances complémentaire et la finalisation du programme quinquennal de développement. Il faudra également justifier à la population les glissements successifs du dinar et lui expliquer pourquoi on hésite toujours à appliquer le remède le plus important à cette crise : dynamiser l'économie en libérant l'investissement et l'acte productif des pesanteurs bureaucratiques. L'effort devrait en un mot porter plutôt massivement sur l'entreprise de production. Mais tant que l'acte d'importation demeure plus facile et plus juteux, il est vain de s'attendre à des miracles.

L'ordinaire et l'inédit

Publié par [Said Chekri](#)

le 25-05-2015 10:00

Hier, les Algériens auront eu droit à un Conseil des ministres tout à fait ordinaire alors que le pays connaît une conjoncture politique, économique et sociale qui ne l'est pas. Les décisions et mesures annoncées à l'issue de cette réunion présidée par le chef de l'État et qui intervient dix jours après un remaniement ministériel sont toutes de celles que l'on peut inscrire au chapitre de la gestion des affaires courantes.

Ce qui est moins commun et qui nécessiterait donc que l'on s'y attarde pour ce qu'il comporte d'inédit, c'est incontestablement ce "bruit" que l'on a tenu à faire au sujet de la nomination de nouveaux responsables d'entreprises et de banques publiques, voire au sujet de simples permutations entre certains d'entre eux.

Ainsi, la présidence de la République a tenu à diffuser un communiqué annonçant que le chef de l'État "a ordonné dimanche (hier, ndlr) des changements à la tête de certaines institutions financières publiques et entreprises publiques économiques" et a instruit les instances habilitées à mettre en œuvre ces changements "sans délai". Or, à l'heure où tombait ce communiqué présidentiel, les fuites avaient déjà fait leur œuvre : lesdits changements faisaient déjà les Unes de certains médias, notamment ceux de la presse électronique.

Pourquoi donc le président de la République ordonnerait-il de procéder "sans délai" à des changements à la tête d'entreprises et de banques, alors que ces nominations étaient déjà effectuées et n'attendaient que d'être portées officiellement à la connaissance de l'opinion. Cet épisode rappelle étrangement l'intervention de Bouteflika, lundi dernier, pour corriger la dénomination des portefeuilles ministériels relevant de la diplomatie tels qu'issus du remaniement opéré quatre jours auparavant. À moins de considérer que Bouteflika tient par-dessus tout à marquer de son empreinte tous les actes de gouvernance, jusque et y compris les plus anodins d'entre eux, l'on est forcé d'admettre qu'une fois de plus, le chef de l'État semble avoir été mis en situation de devoir rattraper un processus de désignation de responsables dont il n'aura pas eu totalement la maîtrise.

Entre l'urgence et la réalité

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 26-05-2015 10:00

Une lecture du communiqué de la Présidence qui a sanctionné la réunion du Conseil des ministres permet de relever, dès l'entame du texte, deux remarques du Président : il y a un manque de communication "efficace à l'endroit de l'opinion nationale" et une absence de complémentarité entre les membres de l'Exécutif. Remarques patentes pour le simple observateur. À titre d'exemple, les décisions prises dans l'urgence, sans consultations avec d'autres ministères ou institutions, s'avèrent aussitôt inopérantes dès leur mise en application. Ce qui abouti à une cacophonie indescriptible, dommageable pour les usagers ou bénéficiaires, d'une part, et donnant une mauvaise image des preneurs de décisions, d'autre part.

Ce point renvoie au premier qui est celui de la communication institutionnelle quasi absente. Ce qui laisse place, encore une fois, aux rumeurs, jusqu'aux plus fantaisistes. Cette situation, qui paralyse l'activité sous tous les plans, est due à la position dans laquelle se trouve les commis de l'État. De grandes entreprises et des banques avaient à leur tête des intérimaires (Sonatrach, BNA, CPA) qui ne pouvaient légalement que gérer des affaires courantes. C'est la faute à qui ?

Devant les cadres du secteur de l'énergie, le Premier ministre a tenu un discours cohérent quand il reconnaît que l'acte de gestion doit être dépenalisé, que le taux de l'IBS doit faire le distinguo entre les entreprises de production et les activités de service, que la TAP doit être revue. Beaucoup d'annonces intéressantes que Sellal fait siennes, alors qu'elles avaient été avancées aussi bien par le FCE que par le groupe de réflexion Nabni. Qu'à cela ne tienne, l'essentiel est d'aller de l'avant dans un environnement en pleine effervescence. La LFC 2015, annoncée, prendrait en charge tous ces points, a promis le Premier ministre.

Maintenant qu'il a une nouvelle équipe instruite de faire montre de cohésion totale et que les "batailles idéologiques" entre le capital public et le privé national sont enterrées, le Premier ministre sera jugé sur sa capacité d'écoute et d'action.

La loi du plus fort

Publié par [Omar Ouali](#)

le 27-05-2015 10:00

La bataille autour du 10e congrès du FLN entre dans ses ultimes passes d'armes, à quelques heures de l'ouverture des travaux à la Coupole du 5-Juillet. Les redresseurs, pourtant loin de s'avouer vaincus face au rouleau compresseur Saâdani, fort de ses soutiens institutionnels, ont abattu hier une carte majeure : celle de la légitimité. En effet, pas moins de 111 membres du comité central et 88 parlementaires ont pétitionné contre la tenue de ce congrès. Mais pas seulement, puisque deux anciens secrétaires généraux, Abdelaziz Belkhadem et Boualem Benhamouda, qui a pourtant pris sa retraite politique, viennent en soutien à cette ultime offensive. Autant de monde, c'est du lourd ; force est de le reconnaître. Et mesuré à l'aune de la légitimité, c'est indiscutable. Sauf que la légitimité, dont se prévalent aujourd'hui les redresseurs, risque de s'arrêter où commence la force.

Et la force se trouve aujourd'hui dans le camp de Saâdani. La preuve de cette force nous est administrée par le ministère de l'Intérieur qui a autorisé la tenue du congrès, puis du ministère de la Justice qui a débouté les redresseurs dans leur requête, alors qu'elle est fondée dans le fond et dans la forme, dès lors qu'il s'agit bien d'un cas de violation des statuts du parti qui confèrent au comité central, à l'exclusion de toute autre instance organique, encore moins les mouhafedhs, la prérogative de préparer le congrès.

Si Saâdani, qui fait miroiter les mots d'ordre creux de rajeunissement, d'ouverture du parti, affiche une telle condescendance à l'égard de ses adversaires, c'est qu'il est sûr de son coup. Non pas qu'il a des arguments politiques à faire valoir, mais parce qu'il se trouve actuellement dans un jeu d'alliance qui fait de lui un acteur du jeu politique sous-jacent à la bataille sourde de la succession qui se déroule au sommet de l'État. Et le FLN (instrument de pouvoir et du pouvoir) a, de tout temps, été un des enjeux de cette bataille.

FLN : une crise dans la crise

Publié par [Said Chekri](#)

le 28-05-2015 10:00

Le FLN va nous offrir aujourd'hui, à titre gracieux, un nouvel épisode de "l'émeute" qui le secoue et qu'il tente de gérer. Un vrai feuilleton qui a commencé, pour certains, depuis l'arrivée de Saâdani à la tête du parti.

Pourtant le parachutage, en 2013, de l'actuel SG du FLN, s'inscrivait déjà dans la logique qui, de tout temps, avait déterminé le rapport de force à l'intérieur de ce parti.

Au FLN, les secousses sont vieilles. Les premières datent de l'aube de l'Algérie indépendante. Peut-être d'un peu avant. C'est dire qu'elles ne sont jamais strictement en relation avec l'identité de son chef actuel, mais plutôt de son pedigree politique, c'est-à-dire de la feuille de route qu'il porte et qui lui a été dictée "d'en haut". Nous devons sans doute à Boualem Benhamouda de nous l'avoir dit sans détour, mais aussi à son corps défendant.

Amar saâdani n'est, tout au plus, que la déclinaison actuelle d'une crise bien ancienne : celle du système politique qui s'est imposé au pays par la force, dès l'Indépendance acquise. Voire même un peu avant, soit au lendemain du Congrès de la Soummam.

C'est ainsi que nous avons eu droit, pendant longtemps, à un FLN, tantôt au service d'un clan, tantôt soumis à un clan adverse. Ainsi va "le pouvoir des clans" que le Front de "libération nationale" a bien voulu servir. Et "institutionnaliser". Sans rechigner. De tout temps.

Cela donne ce que d'aucuns qualifient, aujourd'hui, de "cirque Amar", peut-être pour ne pas dire "cirque FLN". Car le cirque a été aussi de mise du temps de Belkhadem, de Belayat, de Benflis, de Benhamouda, de Mehri et de bien d'autres avant eux.

Et c'est au nom de cette allégeance permanente que le FLN d'aujourd'hui tente de nous vendre, sous prétexte d'un "rajeunissement" de ses structures, une nouvelle allégeance à un système dont il est le serviteur éternel. Sans doute pour en avoir été, auparavant, le géniteur. Le FLN, du coup, est la crise dans la crise.

Attelage

Publié par [Sofiane Aït Iflis](#)

le 30-05-2015 10:00

Deux événements politiques d'une importance certaine ont marqué la fin de la semaine : la réunion du Xe congrès controversé du Front de libération nationale (FLN) et la démission attendue du secrétaire général du Rassemblement national démocratique (RND). L'un consacre le triomphe d'Amar Saâdani, adoubé en la circonstance par Bouteflika, sur ses contestataires, et l'autre libère la voie devant le retour d'Ahmed Ouyahia à la responsabilité partisane. Ils sont d'une coïncidence troublante. Leur survenue simultanée trahirait une main qui aurait travaillé discrètement à leur synchronisation. Il est fort peu probable, en effet, que la démission d'Abdelkader Bensalah, au moment où Amar Saâdani ouvrait le congrès de son parti, soit le fruit du hasard. Les deux actes qui se sont joués, l'un à Ben Aknoun, et l'autre, pas loin, à la coupole Mohamed-Boudiaf, tiennent assurément d'un enjeu de pouvoir. Cela transparait à travers les personnages retenus pour animer ce qui se présente comme un scénario pour la succession au pouvoir : Amar Saâdani, Abdelmalek Sellal et Ahmed Ouyahia. Le pouvoir semble préparer l'attelage de sa prochaine équipée politique. Ce sont ces trois hommes qui devraient l'y conduire, avec, comme maître caravanier, un Abdelmalek Sellal dont la présence, jeudi, au congrès du FLN était significative d'une disponibilité à composer avec Saâdani qui, jadis, commettait un crime de lèse-respectabilité à son égard. Et ce n'est certainement pas sans raison que le Premier ministre consent à avouer avoir fait ses classes partisans au sein de l'ex-parti unique depuis les années soixante, laissant en même temps les bruits courir autour du renouvellement de sa carte d'adhérent. Ainsi, Sellal s'assure de ne pas se retrouver en conflit avec Saâdani si la prochaine révision de la Constitution consacre le pouvoir de la majorité parlementaire et, au-delà, espère l'appui du parti pour d'éventuelles meilleures ambitions politiques. Dans le scénario, c'est le rôle d'Ahmed Ouyahia, appelé à remplacer Bensalah à la tête du RND, qui reste le moins visible.

La famille recomposée

Publié par [Omar Ouali](#)

le 31-05-2015 10:00

Le Xe congrès du FLN s'est achevé hier en début de soirée avec une composante du nouveau comité central revue à la hausse (503 membres). Un chiffre pléthorique, qui répond moins au critère de représentation de la base qui se serait élargie depuis l'arrivée de Saâdani aux commandes, qu'au souci de récompenser par un strapontin ceux qui ont joué à fond la carte sa carte. Au FLN, c'est une constante : on n'oublie pas les serviteurs et on ne pardonne pas aux ennemis.

Encore plus quand ils sont issus de la maison. Mais le grand vainqueur, c'est indiscutablement Saâdani. Avec les bénédictions des institutions, l'Intérieur et la Justice, actionnées de haut, il a réussi à mettre ses adversaires, d'entrée, hors jeu et tenir son congrès sans encombre.

Avec l'onction de Bouteflika, prélude à son sacre en tant que nouveau SG, Saâdani a désormais la légitimité qui était son talon d'Achille, souvent visé par les flèches des redresseurs. Désormais, il a les coudées franches. D'abord, et accessoirement, pour aider à la mise en œuvre des restes à réaliser du programme présidentiel. Mais plus prioritairement à être un acteur majeur dans la mise en route du scénario de la succession. Car désormais, c'est le grand enjeu qui va cristalliser les perspectives politiques du pouvoir.

Prochaine étape, la relance du chantier de la révision de la Constitution qui a traîné en longueur, probablement faute d'une vision claire des choses et d'absence de compromis. Mais désormais, le ménage est fait.

Avec un FLN pacifié, à sa tête un Saâdani légitimé par le congrès, un Sellal, qui redevient militant et un RDN remis sur mode Ouyahia, c'est la famille qui s'est recomposée. Et le cap est fixé pour la mise en place des conditions pour une alternance systémique. Mais, il n'est pas pour autant dit que ce scénario écrit d'avance aboutira, car faisant fi de paramètres autres qui peuvent bouleverser les échéances et fausser les calculs les plus sûrs.

L'article 120, autrement

Publié par [Said Chekri](#)

le 01-06-2015 10:00

Le FLN a bien connu des congrès taillés sur mesure. On peut même dire que tous ses congrès, depuis celui de Tripoli en mai 1962, qui avait mal tourné, mais qui sera suivi, en juillet, de la réunion de Tlemcen où sera constitué le fameux Bureau politique de Ben Bella en prévision du coup de force contre le GPRA.

Cousu de fil blanc, ce Xe congrès du FLN que vient de “réussir” Amar Saâdani, avec l’appui de ses soutiens, l’aura été tout autant. Peut-être un peu plus, tant on y aura assisté à des actes d’un autre temps. C’est ainsi qu’on aura vu, par exemple, l’intrônisation de ministres ès qualités comme membres du comité central. Nous parlons ici de ces ministres pour lesquels on ne connaissait pas d’appartenance partisane et dont nul ne sait s’ils ont été un jour des militants du parti, encore moins s’ils avaient été désignés par la base comme congressistes. Cela sent l’article 120 qui, au temps du parti unique, contraignait les ministres, mais aussi les hauts fonctionnaires de l’État et les responsables qui exerçaient dans le secteur économique à adhérer au FLN. Cette adhésion forcée, mais aussi intéressée, est d’autant plus plausible qu’elle n’a pas concerné uniquement “les militants vraisemblables” du parti, mais aussi certains membres du gouvernement dûment porteurs d’authentiques cartes de militants d’autres partis politiques. Car, au plan symbolique tout au moins, la présence des Bouchouareb (RND), Benyouènes (MPA) et Ghoul (Taj) à la cérémonie de clôture d’un congrès du FLN, et non pas seulement à la séance d’ouverture, est un fait inédit dans les annales partisans. Et c’est aussi, et surtout, une adhésion déclarée, non pas aux structures du parti, mais au projet qu’il se donne — c’est-à-dire celui qu’on lui a assigné. Celui que ces assises auront achevé de décliner et qui porte sur l’organisation d’une succession convenue au sommet du pouvoir. L’article 120 est de retour, le parti unique aussi. Même si on nous l’emballera sans doute sous forme d’alliance.

Tour de garde

Publié par [Sofiane Aït Iflis](#)

le 02-06-2015 10:00

Le retour d'Ahmed Ouyahia à la tête du Rassemblement national démocratique (RND), suggéré dans le sillage de la démission annoncée et désormais actée d'Abdelkader Bensalah, est un accomplissement formel. Il ne tient pas d'une révolte organique comme la faconde de certains hérauts a tenté de le faire accroire, mais confine en une alternance sans accroc entre deux commis de l'État venus à la politique par l'escalier de service. Cela est dans la nature même du parti né, il y a 18 ans, d'une décision politique à laquelle s'est rendu le pouvoir alors confronté à l'urgence de pallier la défection du Front de libération nationale (FLN) qui était alors tout à ses pérégrinations romaines. Au sein du RND, ce n'est pas le sacerdoce qui structure le référent politique. Ce n'est pas aussi l'engagement militant qui détermine la carrière. Souvent, la promotion n'est pas le couronnement d'une dextérité politique, d'une capacité à manœuvrer en coulisse, mais le fruit d'une cooptation, d'un adoubement. Ahmed Ouyahia s'apprête à reprendre les rênes du RND sans y avoir précisément postulé. Il revient parce que l'heure de la relève a sonné. Pour la même raison, Abdelkader Bensalah a fait ses bagages sans faire de bruit ni des vagues. Au RND, la règle veut que l'on parte sur une démission et que l'on revienne par un plébiscite. Le reste, tout le reste relève du casting et des motifs choisis pour la mise en scène. Il n'y avait pas besoin d'une adversité forte pour faire démissionner Ouyahia en 2013. Il n'aura pas fallu de farouches batailles organiques pour le faire revenir. S'il renoue avec la responsabilité partisane, c'est que quelques chantiers l'attendent, que quelques entreprises politiques majeures recommandent son profil et non celui d'Abdelkader Bensalah. Des entreprises qui devraient impliquer un RND plus dynamique et plus fort. La reconstitution d'une alliance de partis proches du pouvoir pourrait en être une.

L'ivresse de la bigoterie

Publié par [Omar Ouali](#)

le 03-06-2015 10:00

L'Algérie est en proie à une insidieuse maladie dont les ravages ne cessent de se manifester dans la société. Cette maladie qui n'est pas répertoriée dans le Vidal, la Bible des médecins, s'appelle bigoterie, c'est-à-dire un exercice de la religion porté sur les apparences et les postures. Comme dans *Le Tartuffe* de Molière, pour ceux qui ont encore quelques réminiscences des grands classiques.

Sous l'emprise de cette maladie, certains responsables (des ministres, des walis, voire des présidents d'APC) ont été amenés à prendre des mesures, juste pour être dans l'air du temps. Sauf que ces mesures, qui sont un pied de nez à la réalité sociale et à la rationalité économique, sont en train de produire des effets calamiteux. Une de ces mesures, frappée justement du sceau de la bigoterie, c'est la fermeture de débits de boissons alcoolisées, de bars. Motifs invoqués par ces décideurs zélés, dont un grand nombre est pourtant adepte de Bacchus et amateur de grands crus : "expiration de l'autorisation d'exploitation", "trouble à l'ordre public", "atteinte à la moralité" et tutti quanti.

Ces responsables, qui croient se donner bonne conscience en prenant des mesures aussi absurdes, ont rendu, à l'insu de leur plein gré, un immense service aux amateurs de l'informel qui brassent des milliards et, parmi eux, ceux qui se prévalent de la moralité islamique. Ce qu'ils ne savent pas, c'est que pour chaque débit de boissons légal fermé, ce sont des dizaines qui sont ouverts dans la clandestinité, dans la nature. Du fait de cette mesure, toute l'Algérie est devenue un bar à ciel ouvert. Il suffit d'observer ces cadavres de bouteilles qui jonchent les endroits publics, les routes, pour mesurer l'impact de ces interdits calamiteux.

De toutes les façons, ces interdits n'ont eu aucun impact sur la consommation de l'alcool qui a, bien au contraire, connu une poussée quasi exponentielle, selon les chiffres de la Police. Alors, question de bon sens : pourquoi tout simplement ne pas en finir avec cette bigoterie et revenir à une situation normale avec une réouverture de débits de boissons, rigoureusement encadrée par la loi ? Pour le reste, chacun est majeur et vacciné.

Difficultés structurelles

Publié par [Remouche Khaled](#)

le 04-06-2015 10:00

Les pouvoirs publics veulent garantir une large disponibilité de produits de large consommation pour éviter une énième flambée des prix au cours du mois de Ramadhan. Ils ont constitué d'importants stocks notamment de pommes de terre, de viandes rouge et blanche à la veille du mois sacré. La question est de savoir si cette mesure va faire infléchir la tendance à la hausse des prix importante au cours de cette période.

Certes, cette action est susceptible de contribuer à protéger le pouvoir d'achat des ménages. Mais ne nous emballons pas. Le stockage et les marchés de proximité ne constituent que deux maillons de la chaîne de distribution. D'autres vont sans doute contrarier cet effort. D'une part, les intermédiaires vont tout faire pour faire capoter ces actions. D'autre part, l'actuel système de distribution anachronique favorise les rétentions de produits, les ventes à plusieurs mains, les transactions informelles, sans factures, en dehors des enceintes des marchés de gros. En un mot, une anarchie qui encourage les pratiques spéculatives récurrentes pendant le mois de Ramadhan.

Les citoyens, eux, plus habitués aux discours qu'aux actes, restent dubitatifs.

Au demeurant, de telles mesures restent conjoncturelles et non structurelles. Les retards dans la réalisation des marchés de gros de fruits et légumes, ainsi que des marchés de proximité pour lutter contre l'informel, les freins à la multiplication des hypermarchés, la non-généralisation des points de vente de proximité dans les grands centres de consommation, l'inefficacité des services de contrôle, l'absence d'actions de sensibilisation des citoyens à la rationalisation de leur consommation empêchent les pouvoirs publics de juguler les périodiques flambées des prix. Et n'oublions pas que, de surcroît, l'offre notamment en viandes rouges reste nettement insuffisante. L'Algérie a donc besoin que le secteur agricole augmente ses productions.

Tant que le gouvernement hésite à s'attaquer à ces difficultés structurelles, on ne peut s'attendre à une accalmie durable dans les prix des produits de large consommation.

Marché de dupes

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 06-06-2015 10:00

Il a fallu attendre près de dix ans pour se rendre à l'évidence que l'accord d'association avec l'Union européenne est un véritable marché de dupes et que les résultats escomptés sont en deçà des attentes. Nombre d'opérateurs économiques ont signalé le déséquilibre flagrant dans les exportations entre les deux parties prenantes. Les demandes algériennes sont systématiquement déboutées sur la base de non-conformité du produit et autres arguties. Tant que le politique algérien donnait sa bénédiction, c'était du pain bénit pour les pays européens qui actionnaient leurs barrières douanières aux produits algériens et déversaient, par la même occasion, les leurs au nom d'un label et d'un standard unifié. La seule porte qui demeurait ouverte, à la grande satisfaction de l'Europe, était l'exportation de gaz pour une économie à grande croissance, accompagnée d'avantages non négligeables. Même pour ce produit, l'Europe a revu à la baisse ses quotas d'importation, et le projet Galsi, un gazoduc devant relier l'Algérie au Vieux Continent via l'Italie, est mis aux oubliettes. L'Europe aurait pu continuer à faire des affaires avec notre pays jusqu'à ce que le démon de la démocratie et de la gouvernance vienne perturber ce business. L'ingérence accrue et répétitive dans les affaires intérieures et notamment celle des droits de l'Homme ont fini, enfin, par courroucer notre ministre des Affaires étrangères qui rejette en bloc ce double discours d'une Europe en crise et donneuse de leçons en même temps.

Entre leur inquiétude sur la situation des droits de l'Homme et les contrats, tous les pays de la zone euro privilégient les affaires. Les exemples sont légion. Pour un contrat, les yeux peuvent ne pas voir des situations de précarité et personne n'a crié à l'injustice.

Attachés aux droits de l'Homme bafoués dans de nombreux pays, il appartient à ces pays qui baignent dans la démocratie de décider de ne plus commercer avec ceux qui transgressent la dignité humaine.

Mais entre les droits de l'Homme et les contrats, l'Union européenne a choisi. Pour maquiller l'hypocrisie, on fait intervenir et on actionne ONG et parlementaires qui n'engagent que ces derniers. Lamamra a eu le courage de dénoncer ce double langage, et c'est à l'honneur du pays.

Négligences coupables

Publié par [Sofiane Aït Iflis](#)

le 07-06-2015 10:00

Sept travailleurs de la mine d'or de Tirek-Amessmassa, à Tamanrasset, sont morts victimes d'un empoisonnement au cyanure, produit chimique hautement toxique utilisé dans le processus d'extraction et de production de l'or. Cette contamination fatale s'est produite parce que les mineurs de l'Enor n'ont pas disposé des équipements de protection adéquats et n'ont pas bénéficié d'un suivi médical rigoureux. Négligences mortelles et complicités coupables. Des morts dont personne ne répondra devant la justice, comme si elles étaient causées par un éboulis naturel. Il n'y aura pas d'enquête. Ni sur ces hommes morts pour avoir été exposés aux produits toxiques ni sur l'environnement que ces mêmes produits ont pollué. Avides de rente générée par les ressources minières, les autorités ne s'encombrent pas, comme pour le gaz de schiste, de précautions écologiques. À tel point que le ministère de l'Environnement se retrouve réduit à la simple dimension d'un département rattaché à l'hydraulique. Porté sur le gain à tout prix, la société Gold Mine Algérie (GMA), filiale du groupe australien (GMA-Ressources), et qui est entrée, durant le magistère de Chakib Khelil, dans le capitale de l'Enor en tant qu'actionnaire majoritaire, ne s'est guère souciée de la santé des mineurs, encore moins de l'environnement.

La course vers l'or a fait oublier les règles de prudence sanitaire, pourtant vivement recommandées après la grave contamination au cyanure d'un bassin fluvial en Roumanie, en 2000. Nombre d'États ont, d'ailleurs, interdit l'usage de ce produit toxique. Les autorités algériennes ont manqué d'opérer les contrôles adéquats, alors qu'il s'agit d'une question de santé publique doublée d'une préoccupation environnementale. Pis, elles ont laissé faire les Australiens qui importèrent près de 200 000 kilogrammes de cyanure de sodium et de grands volumes d'acide nitrique. Autant de produits polluants pour la nappe phréatique et toxiques pour l'homme. Des Australiens, venus avec une intention d'arnaque, ont amassé et transféré beaucoup d'argent, et qui sont repartis, léguant à l'Enor un bilan désastreux et... des cadavres derrière eux.

Course d'obstacles

Publié par [Djilali Benyoub](#)

le 08-06-2015 10:00

Le congrès du parti “Avant-garde des libertés” peut se transformer en réduite activité partisane. Benflis, qui a donné le ton lors des congrès régionaux, et qui voulait inaugurer une nouvelle ère dans la pratique politique, avait oublié d'intégrer dans l'équation l'expertise de la bureaucratie qui, forte de son impunité, ne s'encombre même plus de la finesse pour installer ses entraves. Comme pour l'Icso dont les activités ont été “interdites” en salle, se contentant des sièges des partis, Benflis est orienté vers un hôtel privé, toutes les grandes salles publiques étant, prétexte l'administration, réservées à d'autres activités. La Coupole, qu'il avait bien demandée avant et qui lui a été refusée, a bien été octroyée au FLN pour son congrès. Le refus aurait bien pu se passer de farfelus alibis.

Et à défaut de le réduire au silence, les bureaucrates, dans leur immense imagination, ont trouvé le moyen d'amoinrir l'écho escompté de l'événement.

Le système, que Benflis n'a pas cessé de brocarder, s'ingénie, dans son entreprise de combat contre toute forme d'opposition — Karim Tabbou en fait encore les frais —, à créer des difficultés et des obstacles qui pourraient lui valoir, s'il existait, un absurde titre de la créativité.

Le congrès se tiendra dans les conditions où l'aura mis l'administration en l'empêchant sans l'en empêcher réellement pour contenir, selon les modalités du verrouillage intrinsèques au système, le nouveau-né de la scène politique nationale.

Et pour avoir été dans la proximité ou à la périphérie immédiate du pouvoir et connaissant les pratiques et réactions de l'administration, Benflis ne doit ni se sentir outré ni s'offusquer de ce qu'il subit étant donné que ces agissements sont dans la nature même du système. Bien au contraire, cela lui donne matière à enrichir le programme de son combat.

Épreuve

Publié par [Said Chekri](#)

le 09-06-2015 10:00

Ainsi va la gouvernance à courte vue, devenue familière, chez nous, depuis des lustres. En Algérie, la rentrée scolaire et les examens de fin d'année, surtout le bac, sont aux ministres de l'Éducation ce que l'approvisionnement du marché durant le Ramadhan et l'ouverture des boulangeries les jours fériés sont aux ministres du Commerce : des tests. Cette règle étant admise bien qu'absurde, on peut affirmer que

pour Mme Benghebrit, le test n'aura pas été concluant. Elle vient de rater "l'épreuve" du bac. Les erreurs relevées dans les énoncés des sujets et la triche par smartphone et réseaux sociaux interposés auront été au rendez-vous dès le premier jour de l'examen.

Pour autant, faut-il accabler la ministre de l'Éducation ? Ce serait sans doute aller trop vite en besogne. Car, à sa décharge, Mme Benghebrit a hérité d'un système éducatif qui a fait, depuis longtemps, la preuve de sa faillite. Les erreurs dans les épreuves d'examen, mais aussi dans les livres scolaires, les fuites de sujets et la triche sont devenues monnaie courante. Et elles ne sont que la partie visible de l'iceberg. La partie immergée, elle, on la devine par le niveau désastreux de nos apprenants à tous les paliers.

À sa décharge encore, l'on sait que depuis son arrivée à la tête du département de l'Éducation, Mme Benghebrit a souvent eu à essuyer des attaques motivées non pas par ce qu'elle fait, car elle n'avait encore rien engagé de concret, mais, d'abord et bien plus, pour ce qu'elle est : une femme. Car, estiment les partisans d'un système éducatif archaïque, au rabais, une femme à ce niveau-là est perçue comme une menace : cela peut arrimer l'école à la locomotive de la modernité. C'est de cela que les détracteurs de la ministre ne veulent pas. Et ils sont bien instruits, eux aussi, de cette absurdité qui veut que c'est à l'aune du déroulement des examens que l'on évalue les ministres de l'Éducation, non à la lumière des réformes qu'ils entreprennent dans un secteur qui en a grandement besoin.

Mais le fait est là : Benghebrit a bel et bien raté son bac. À son corps défendant, peut-être. Son erreur ? Elle a sans doute sous-estimé la profondeur du mal qui ronge son secteur. Puisse ce ratage l'édifier sur la capacité de nuisance des forces de l'inertie tapies dans l'ombre, dans son secteur et ailleurs. Et surtout sur la complexité du chantier. Si, toutefois, elle a encore la... faiblesse d'y croire.

On ne joue pas avec l'Armée !

Publié par [Omar Ouali](#)

le 10-06-2015 10:00

Le pataquès commis par Gaïd Salah, en adressant une lettre de félicitations à son “ami” Amar Saâdani, n’a pas laissé indifférents quelques acteurs politiques qui ont exprimé, à juste titre, leur désapprobation. Car il s’agit bien, en l’espèce, d’une dérive gravissime qui appelle une réaction beaucoup plus vigoureuse et, surtout, plus massive de la part de la classe politique qui n’a pas le droit de se taire pour quelque raison politicienne. Gaïd Salah, en déclarant ainsi sa “flamme” au FLN, au prétexte que ce parti “représente la première force politique du pays” (comme si un jour en Algérie, il y avait eu des élections crédibles pour juger de l’ancrage réel de chaque formation politique), il exclut de facto la centaine de partis politiques agréés par le ministre de l’Intérieur. Et c’est là que réside la faute politique, dès lors que cette déclaration constitue une violation d’un principe cardinal de la Constitution post-October 88, à savoir la neutralité de l’institution militaire qui a l’obligation pérenne d’être à égale distance de toutes les formations politiques.

Cela étant, Gaïd Salah a parfaitement le droit d’avoir une préférence politique, et pourquoi pas pour le FLN, “au regard du capital révolutionnaire et historique”, comme il le dit. Mais en tant que citoyen, et seulement en tant que tel. Et pas en sa qualité de chef d’état-major de l’Armée. En agissant ainsi, à dessein ou par manque de lucidité politique, il vient d’embringer, malgré elle, l’institution militaire dans des querelles de chapelle, au moment où le pays, face au tournant politique de la succession, a besoin d’une Armée au-dessus de la mêlée. Si le chef d’état-major prend ainsi fait et cause pour Saâdani, et encore une fois, c’est son droit en tant que citoyen, il n’est pas pour autant dit que le choix soit celui du reste de la haute hiérarchie militaire. Des appels qu’on a eus hier nous confortent d’ailleurs dans cette optique.

Si Gaïd a choisi d’apporter son soutien au FLN de Saâdani, au détriment de ses adversaires, du RND, un autre général, désireux d’afficher publiquement sa couleur politique, pourrait être amené à soutenir le MSP, le FFS, le PT ou Tartempion. Et c’est là que gît le diable de la cassure d’une institution qui a su, malgré toutes les vicissitudes, garder son unité, son homogénéité et, en définitive, sa force. Ce sont ces vertus cardinales qui lui valent la considération et la confiance des Algériens de tout le tropisme politique. Tout le monde aura compris que la sortie de Gaïd Salah participe de ces manœuvres plus ou moins visibles qui consistent à mettre les pièces du puzzle de la succession qui semble s’accélérer. Mais, on ne joue pas avec l’Armée !

Péril

Publié par [Said Chekri](#)

le 11-06-2015 10:00

Il aura suffi d'une lettre pour que l'ensemble de la classe politique, hormis les partis que le revenant Ahmed Ouyahia vient de désigner nommément comme membres d'une "alliance présidentielle" en (re)construction, soit saisi d'inquiétude, de consternation et d'indignation. Mais il est vrai que nous ne parlons pas ici d'une lettre comme les autres. Car la missive que le chef d'état-major de l'ANP, Ahmed Gaïd Salah, vient d'adresser au secrétaire général du FLN marque, à n'en pas douter, un cran de plus dans le processus de déliquescence des institutions. Peut-être est-ce le cran de trop dans cette opa qui consiste à soumettre l'intégralité des structures de l'État au diktat d'un clan.

Cette irruption franche et forcée de l'institution militaire sur la scène politique, qui a pris la forme d'une adhésion-soumission à un parti, a eu sur l'opinion un effet tel que cet épisode semble déjà à même de faire "bouger les lignes". C'est ainsi que Louisa Hanoune, jusque-là prompte à faire l'avocat de Bouteflika, celle-là même qui disait avoir l'oreille du vice-ministre de la Défense et qui se limitait à dénoncer une certaine "oligarchie" en tenant absolument à en dissocier le chef de l'État, a dû revoir sa copie. De fond en comble. Hier, elle n'a épargné ni l'un ni l'autre. Bien au contraire, elle a accablé l'un et l'autre, doutant de la lucidité de Bouteflika et dénonçant avec une véhémence remarquable la dérive de Gaïd Salah. L'heure est grave, nous dit en substance Louisa Hanoune, et il faut manifestement la croire, voire l'en féliciter, elle qui était l'un des rares acteurs politiques à tenter de vendre l'idée qu'un quatrième mandat d'un Bouteflika impotent ne faisait planer aucun péril sur le pays. Mais, l'armée étant ainsi engagée, malgré elle et au nom de calculs de cliques et de clans, dans un processus de succession au sommet, le péril est malheureusement là et il est même arrivé plus tôt que certains pouvaient l'attendre. Oui, la situation est grave, mais elle n'est pas désespérée. Du moins pour l'heure. À condition que les uns et les autres s'instruisent de cette dérive dangereuse pour se rendre à l'évidence : l'urgence d'une transition pacifique et démocratique a sonné et il revient à chacun de se déterminer.

Faconde creuse

Publié par [Sofiane Aït Iflis](#)

le 13-06-2015 10:00

La conférence de presse, jeudi, d'Ahmed Ouyahia, dont le retour à la responsabilité partisane a été formalisé sans surprise la veille, ne s'est pas hissée au rang de l'événement politique du week-end, loin s'en faut. Maigre en annonces, le rendez-vous avec la presse en a ajouté plus qu'il n'a dissipé du brouillard qui s'est répandu sur la vie politique nationale. Au bout de sa faconde étourdissante, Ahmed Ouyahia, qui n'a rien perdu de sa volubilité, n'aura rien livré des raisons qui ont dicté son rappel à la tête du RND. Il n'aura pas également trahi les esquisses que le régime dessine déjà, sans nul doute, pour ses perspectives politiques. Ahmed Ouyahia s'est présenté devant la presse comme il l'a toujours fait : avec ses certitudes chevillées au corps. Chez lui, c'est la sentence qui tient lieu de commentaire. Peu lui chaut que la contradiction le rattrape. Dans l'exercice, il se sent aisé, même s'il doit soutenir que le 4e mandat présidentiel de Bouteflika était une nécessité cruciale, lui qui avait suggéré, quelque temps avant le scrutin d'avril 2014, qu'un 4e mandat aurait un mauvais impact sur l'image de l'Algérie. Peu lui importe d'applaudir aux initiatives du président du FCE dont les débordements sur la sphère politique se font de plus en plus ressentir, lui qui, dans un passé proche, avertissait contre l'asservissement de la décision politique par le pouvoir de l'argent. Chez Ouyahia, le commis de l'État, le haut fonctionnaire prend à chaque fois le dessus sur le leader partisan. C'est ce qui explique sa tendance à beaucoup plus assener ses assertions têtues qu'à se rendre à quelques réflexions éligibles à débats. Courte, la disgrâce qu'il a connue entre sa démission forcée du secrétariat général du RND en 2013 et sa nomination quelques mois plus tard à la présidence de la République ne l'a pas changé. L'homme est disert, mais pas en parlant de sa personne et de ses ambitions. Jeudi, il a pris sur lui d'infirmier les ambitions présidentielles prêtées à Saïd Bouteflika, mais n'a rien dit s'agissant des siennes propres. Il se laisse volontairement aller à fixer des portées aux ambitions politiques des autres au moment où d'aucuns attendaient de lui qu'il précise son rôle et sa place dans le puzzle politique actuel. C'est tout Ouyahia.

Passé d'arme

Publié par [Omar Ouali](#)

le 14-06-2015 10:00

Le retour à la lumière d'Ahmed Ouyahia ne semble pas être du goût d'Amar Saâdani. Encore moins sa proposition de reconstituer l'alliance présidentielle autour du FLN, du RND, du MPA et de Taj. Hier, il a animé un point de presse pour répondre du tac au tac à Ouyahia et surtout lui poser des conditions contraignantes pour la mise en œuvre du projet qu'il a appelé de ses vœux, afin, soi-disant, de créer une nouvelle dynamique politique autour du président de la République. Saâdani, qui veut garder la haute main sur l'initiative, qui ne veut visiblement pas aussi se fondre dans une entité collective, estime que le projet est "prématuré". Il veut donner du temps au temps. Mais pas que la question de calendrier qui semble lui poser problème, il revendique aussi la paternité du projet et son leadership avec le FLN comme locomotive. Façon un peu cavalière de signifier au chef du RND, dont Saâdani et son clan ont certainement percé les intentions que cache la générosité de la proposition, qu'il faut se mettre derrière. Qu'il faut se calmer. Qu'il ne faut surtout pas poser la question des personnes. Or le vrai problème, en l'occurrence, c'est la question des personnes. Car, derrière la litanie des conditions que pose Saâdani, c'est autant d'obstacles, voire de chausse-trapes pour contrecarrer l'ambition d'Ouyahia de briguer la présidence en cherchant à s'appuyer sur ce pôle présidentiel. Tout le monde aura compris qu'à travers ce jeu de propositions, d'un côté, et de conditions et de réserve, de l'autre, se décline dans toute sa splendeur la guerre de succession. Même si Ouyahia et Saâdani, dans leurs dernières sorties, ont fait assaut de déclarations d'allégeance au président Bouteflika, ce ne semble être qu'une apparence de convenances. Dans les faits, ils incarnent deux clans concurrents qui, le moment venu, seront amenés à en découdre pour la désignation du successeur de Bouteflika. C'est ce qui est en train de se jouer sous nos yeux. On vient d'assister à une première passe d'armes à fleuret moucheté entre les deux clans. Mais la partie promet d'être sanglante.

Baptême du feu

Publié par [Djilali Benyoub](#)

le 15-06-2015 10:00

Passer du camp qui l'a adoubé et adopté vers le camp opposé et adverse aura été un défi difficile à relever. De ce point de vue, Ali Benflis a réussi son pari. Son éclipse, après son échec de 2004, aura également servi, semble-t-il, à conforter sa nouvelle posture d'opposant. Opposant farouche au système dont les ambitions paraissent à la fois démesurées et franchement crédules. Ce qui explique ses aventures-mésaventures électorales. Cela, quand bien même il aurait élaboré un discours porteur. Ce qui lui a d'ailleurs valu sitôt un impitoyable acharnement et des attaques acerbes et souvent gratuites des partis du pouvoir. Sa nouvelle casquette et l'étendue de son ratissage ont dû créer quelque frayeur, notamment au FLN où il a gardé un capital de sympathie et de soutien, notamment chez les partisans qui se sont ouvertement exprimés lors de la campagne pour la présidentielle de 2014.

Lorsqu'il se place dans le bloc de l'opposition où siège déjà un autre acteur important, le MSP, qui venait de changer de main et de position, il est naturel que le pouvoir ait senti par où pourrait venir le danger. Et de multiplier les manœuvres et les poses de haies devant l'Avant-garde des libertés. Mais en vain. Parce que l'homme était sûr de lui, convaincu de sa démarche avec un courage qui n'a jamais flanché. L'homme a pris de la hauteur et de l'épaisseur et indéniablement une place importante dans l'Icso à laquelle il pourra apporter le plus dans la construction d'un rapport de force, maintenant qu'il s'est libéré de l'engrenage bureaucratique et a achevé l'édifice de Talaie El-Houriet.

Désormais, le premier pas est franchi avec la construction du parti et la nouvelle stature de l'homme qui l'a portée. Une stature qui peut, cependant, le trahir à la moindre lézarde dans le camp de l'opposition où la bataille de leadership peut surgir à tout instant en raison des clivages idéologiques tus pour l'instant. Le défi est maintenant l'épreuve du terrain et la capacité à se maintenir intact et imperméable aux tentations de phagocytage de l'Icso.

Faire-valoir

Publié par [Sofiane Aït Iflis](#)

le 16-06-2015 10:00

La visite en Algérie du président français, François Hollande, s'est hissée, quoique courte et sans agenda étoffé, au rang de l'événement politique du jour, ici comme dans l'Hexagone. En témoigne le grand intérêt que les médias lui ont accordé. Le déplacement a été soumis à l'analyse la plus fine, laquelle a établi que, même s'il a accepté l'invitation de Bouteflika juste par amabilité diplomatique et correction politique, le chef de l'État français aura objectivement apporté son soutien au pouvoir en place en Algérie.

Il en a certainement conscience. En atterrissant à Alger en ce moment où la question de la succession au sommet de l'État semble sérieusement posée, François Hollande a, du moins, consenti à prendre le risque de voir sa visite manipulée. Sans nul doute, les dividendes pour la France, sinon pour sa propre ambition politique, sont bien calculés. Car il est impensable que le président français, qui a vraiment du souci à se faire à propos de sa popularité en perpétuelle dégringolade, ait fait le choix de l'escale algéroise juste pour satisfaire aux caprices d'un président Bouteflika, omnipotent, qui, faute de pouvoir investir les tribunes internationales, multiplie, depuis sa réélection en avril 2014, les invitations aux convives étrangers, entre chefs d'État et personnalités de haute stature.

François Hollande sait, pour sûr, qu'en faisant le choix de séjourner à Alger, même l'intervalle d'une demi-journée, il cautionnerait nécessairement Bouteflika qui a asservi la diplomatie pour des considérations de politique intérieure, voire d'enjeu de pouvoir. Beaucoup, dans l'Hexagone, estiment qu'il a agi par pragmatisme, tant sont grands les intérêts économiques français en Algérie, mais aussi eu égard à des problématiques sécuritaires qui dictent de renforcer les liens entre Paris et Alger. Quitte à ce que, de ce côté-ci de la Méditerranée, ce soit plutôt le seul pouvoir qui en tirera véritablement profit.

Le besoin d'exister

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 17-06-2015 10:00

Si la visite du président français fut si brève qu'il a été difficile, au protocole, de respecter le timing des différentes activités retenues, le résultat attendu par les deux parties semble avoir été atteint.

Sur le plan politique et pour la consommation interne, les deux présidents avaient besoin, chacun pour des objectifs différents, de se mettre en avant. L'un pour rappeler sa présence et marquer son territoire, l'autre pour redorer une popularité en disgrâce et relancer une économie en panne. Sur un autre volet, la France a besoin d'un pays de l'envergure de l'Algérie pour faire bouclier à la menace jihadiste des pays de la région, en contrepartie d'une reconnaissance appuyée de la gouvernance du président Bouteflika. Cet échange de bons procédés ne doit pas occulter les relations commerciales même si la délégation française, qui s'est déplacée à Alger, était exclusivement politique.

Il est évident que si les "commerciaux" étaient absents, les politiques ont débarrassé le terrain lors de la séance de travail qui a eu lieu entre le président Hollande et le Premier ministre Sellal. Les demandes étaient précises. Après Alstom qui s'est taillé la part du lion comme équipementier dans les turbines et les locomotives, il fallait sauver le groupe Total qui a été éliminé dans deux projets dont celui du complexe portant sur le vapocraquage d'éthane prévu initialement à Arzew et délocalisé à

Hassi-R'mel. Il a aussi été question de l'usine de montage de Peugeot, de la possibilité pour Areva d'avoir des concessions d'exploitation des mines aurifères après son départ précipité du Niger. Autant de projets d'investissements qui pourraient faire sortir de la zone rouge l'économie française et, par ricochet, permettre à Hollande d'être présent aux prochaines élections. Pour l'Algérie, la France pourrait être ce partenaire accompagnateur pour diversifier le tissu industriel, aujourd'hui presque inexistant.

Cette visite de travail arrange, en fin de compte, les deux présidents qui ont un besoin d'exister. Chacun pour des raisons différentes.

“Alacrité”, un mot à retenir...

Publié par [Said Chekri](#)

le 18-06-2015 10:00

“Alacrité”, a dit François Hollande. “Vacance du pouvoir”, vient de répondre Ali Benflis qui ne manque d’ailleurs pas d’enfoncer le clou en assénant que notre état des lieux national n’a nullement “besoin d’une expertise étrangère” pour être établi. Si on sait que la situation générale du pays et le psychodrame politique qui s’y joue ont largement de quoi inspirer une telle réplique à Benflis, bien des observateurs en sont encore à se demander où le chef de l’État français est allé chercher ce mot... “alacrité”. Sûrement pas dans le vocabulaire courant, encore moins dans le jargon diplomatique consacré.

D’où cette autre question : pourquoi François Hollande est-il allé aussi loin dans la recherche de son lexique du jour ? Et, surtout, pourquoi a-t-il opté pour un mot aussi engageant pour lui, au risque de paraître provoquant, alors qu’il pouvait se tirer d’affaire en usant de ces discours convenus en pareille circonstance ? En forçant sur la dose de manière aussi remarquable — voire aussi grossière, diraient d’autres —, Hollande voulait peut-être, de manière subliminale, faire un aveu : celui de jouer pleinement le jeu, d’enfoncer les pieds dans la gadoue,... mais pour la bonne cause, celle des intérêts français du moment. C’est sans doute cela qui fait écrire à ce chroniqueur de l’hebdomadaire Marianne que le président français s’est prêté “en toute simplicité” à la propagande du régime algérien. Comme quoi, les mots les plus compliqués et les moins usuels sont parfois les mieux indiqués pour dire certaines choses, indicibles autrement, ou, tout au moins, donner la bonne piste de lecture à son auditoire. Au-delà du mérite de François Hollande d’avoir agi, en son âme et conscience, pour les intérêts de son pays et même ceux de la langue française dont il vient de vulgariser un mot que les Algériens - et même les Français, d’ailleurs - ajouteront sans nul doute à leur “langage quotidien” pour un usage approprié, il convient de s’interroger si ces intérêts-là sont de ceux qu’on qualifie généralement de “bien compris”. Les Algériens en doutent fort. Beaucoup de Français aussi.

Usiner ailleurs, monter ici !

Publié par [Sofiane Aït Iflis](#)

le 20-06-2015 10:00

L'alacrité chez le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, n'est visiblement pas si entraînante que prétendu, du moins pas au point de distraire le président français, François Hollande, et lui faire oublier ce qu'il était venu faire, à savoir conclure de bonnes affaires. Et il en a conclu même des plus inespérées... pour juste le prix d'un lexique recherché et un laïus dithyrambique à l'endroit de la personne du chef de l'État algérien. François Hollande est parvenu à avoir l'accord d'Alger pour l'implantation d'une usine de montage PSA Peugeot-Citroën en Algérie au moment même où le constructeur automobile français mettait les ultimes retouches à son projet de grande usine de construction chez notre voisin marocain et un investissement estimé entre 500 et 700 millions d'euros. Les Français restent sur la même stratégie : installer au Maroc des plateformes industrielles qui aideraient à une plus grande pénétration des marchés africain et moyen-oriental et se suffire d'unités de montage en Algérie de produits, en l'espèce l'automobile, destinés à la seule consommation locale. Pourquoi changeraient-ils, puisque le gouvernement algérien ne se montre pas particulièrement exigeant ? Peugeot a opté pour une usine terminale en Algérie, tout comme Renault d'ailleurs qui produit avec un très faible taux d'intégration la Symbol, parce qu'il ne pourrait commercialiser sur le marché algérien ses segments africains construits au Maroc. Les implantations en Algérie des usines de Renault et celle, à l'étude quoiqu'acquise, de Peugeot étant spécifiques, les Français ont négocié et obtenu des accords avantageux pour les deux constructeurs. Pour la commercialisation de la Symbol, la marque au losange a bénéficié, outre certaines exclusivités, d'une intervention de l'État algérien à travers, à la fois, les achats groupés des institutions et entreprises publiques et la réactivation du crédit à la consommation pour la seule production nationale. Peugeot a dû réfléchir à négocier la même situation avantageuse que Renault. François Hollande a défriché le terrain. Il a su flatter les egos, en prononçant le discours qui plaît et le mot qui frappe.

Combien ça coûte ?

Publié par [Omar Ouali](#)

le 21-06-2015 10:00

Le rapport de “Fund for peace” sonne comme un démenti aux autosatisfecits que se délivrent à bon compte les autorités algériennes au sujet de la stabilité du pays, décrit dans le discours institutionnel comme une oasis de paix dans un environnement trouble. Non pas que cette stabilité tant vantée n'existe pas, car cela reviendrait à verser dans le déni de réalité, mais elle est fragile et, à bien des égards, factice.

À en croire cette ONG, rien que pour l'année 2014, les pouvoirs publics algériens ont dépensé la bagatelle de 45,6 milliards de dollars pour la paix sociale. C'est un chiffre absolument énorme qui nous édifie amplement sur la stratégie des pouvoirs publics fondée exclusivement sur de grosses enveloppes pour la prise en charge de la demande sociale. Et Dieu sait que la liste est longue, car cela va du logement sous ses différentes formules, des crédits pour les jeunes et pour les agriculteurs, des augmentations de salaires, etc.

Les partisans de cette politique du tout dépensier diront que “la paix sociale a un coût, mais n'a pas de prix”. Certes, mais est-ce que l'État a encore les moyens de poursuivre cette politique généreuse portée pendant plusieurs années par un baril de brut aux cimes. Certainement pas à l'avenir.

Avec la contraction des revenus du pays, la cure d'austérité devient incontournable et les coupes budgétaires cibleront, en priorité, ces dépenses à caractère social qui sont en totale contradiction avec une gestion rigoureuse et orthodoxe des finances publiques. En fait, la baisse des revenus sonne la fin de la politique d'assistanat sociale. Du coup, la question qui doit certainement donner du tournis au pouvoir, soucieux de jouer encore les prolongations, est de se demander si les Algériens vont accepter d'avaler la pilule. Rien n'est moins sûr. Le risque d'explosion sociale, jusque-là endigué à coup de milliards de dollars, devient alors quelque chose de probable, surtout que l'environnement régional y est propice.

Cap maintenu

Publié par [Sofiane Aït Iflis](#)

le 22-06-2015 10:00

Au moment où les partis politiques qui vouent un soutien inconditionnel au “programme” du président de la République font étalage public de leurs désaccords sur les formes que revêtirait leur alliance, l’opposition, réunie au sein de l’Instance de concertation et de suivi (Icso), s’illustre dans une cohésion parfaite et affiche une sérénité à toute épreuve. En dépit des entraves et des écueils, nombreux, semés continuellement sur son chemin depuis la conférence de Mazafran de juin 2014. C’est un pari fou de réussi pour une opposition qui a mué rapidement d’un état d’émiettement avancé en bloc résistant et dynamique. D’ailleurs, les observateurs n’ont pas été nombreux à gager sur une telle endurance, de surcroît dans un environnement politique des plus défavorables à l’émancipation partisane. Une preuve de maturité, s’il en faut, qui a déterminé plus d’un à se départir de l’expectative et contribuer activement à la synergie militante que l’opposition a structuré à force d’abnégation. De nouvelles personnalités nationales sont annoncées au conclave de l’Icso du 4 juillet prochain. Des renforts qui aideraient, à terme, à contrebalancer le rapport de force en faveur de l’opposition qui a réussi, jusque-là, à maintenir le cap. Du moins, et cela est indubitable, ils ajouteront à l’agacement d’un pouvoir déjà fort peu servi par la contingence politique et la nouvelle conjoncture économique et qui assiste, quasi impuissant, au dissensus qui règne en maître parmi les partis lui ayant prêté allégeance. Le prompt rejet par Saâdani de l’alliance présidentielle à laquelle a invité le revenant Ouyahia est un signe patent d’un fossé d’effondrement, voire d’une tectonique au sommet de l’État. Les lignes commencent à bouger, ce que confirme, au besoin, la dernière sortie déconcertante d’Amar Ghoul qui a cru bon de venir, à la suite de François Hollande, lequel a trouvé chez Bouteflika une grande “alacrité”, seriner que les trois hommes forts du pouvoir, Bouteflika, Toufik et Gaïd Salah, filent la parfaite entente. Exercice raté pour Ghoul, qui n’a fait, en définitive, que trahir le secret de ses fréquentations assidues.

Aggiornamento

Publié par [Omar Ouali](#)

le 23-06-2015 10:00

C'est en 2004 que l'Algérie avait décidé de se mettre à l'heure du LMD (licence/master/doctorat), un système inventé dans les pays occidentaux, soucieux à la fois d'harmoniser les cursus, pour permettre une mobilité des étudiants, et de créer une synergie entre l'université et la société. Cette réforme, qui marque une rupture épistémologique avec le système dit classique, jugé par trop théorique, trop spéculatif, entendait faire jouer à l'université algérienne un rôle central dans le processus de développement économique. À travers ce système, l'articulation des modules et le contenu des programmes, l'étudiant est censé acquérir des qualifications de qualité qui lui permettent de mieux s'intégrer dans le marché du travail, tout en répondant, en contrepartie, aux besoins des secteurs socioéconomiques dans leur quête permanente de la performance, de la compétitivité et de l'innovation. Telle est, en gros, la philosophie qui sous-tend le choix de ce système visant à faire de l'université la locomotive de la société dans sa quête de développement durable. Plus de dix ans après la mise en place progressive de ce système, aujourd'hui généralisé, un bilan s'impose plus que jamais. Il s'impose d'autant plus que par rapport à sa finalité qui est la synergie entre recherche et développement, force est de constater que nous sommes très loin du compte. Entre l'université et les entreprises, les passerelles sont quasiment inexistantes et la plupart des étudiants en fin de cycle (que ce soit en licence, master, voire même en doctorat) passent le plus clair de leur temps dans la recherche de... l'emploi. Ils ne trouvent pas preneurs, car leur profil de formation ne correspondant pas aux objectifs de performance des entreprises. S'il ne vient à l'idée de personne de remettre en cause ce système, qui est presque universel, une sorte d'aggiornamento s'impose pour tirer un bilan de 10 ans de pratique davantage marquée par des grèves récurrentes, des performances médiocres. La conférence annoncée hier par le ministre de l'Enseignement supérieur sera la bienvenue, si le courage de mettre les mots sur les maux est au rendez-vous.

Regain d'hostilité

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 24-06-2015 10:00

Le radicalisme religieux gagne du terrain en Algérie et il est aussi dangereux que les nébuleuses islamistes qui ont plongé dans la violence que le pays a connue durant dix longues années. Ce qui l'a prémuni du désordre "printanier" qui a secoué de nombreux pays arabes. Ce n'est pas pour autant que le danger est écarté, malgré la concorde civile accordée sans assurances ni contrepartie. Des signes d'apparence anodine démontrent un regain d'hostilité pour un retour en force d'un islamisme politique camouflé. S'il est vrai que dans la quasi-majorité des mosquées, les discours restent contrôlés et les imams encadrés, il n'en est pas de même dans les autres espaces publics qui échappent à tout contrôle. Il s'agit des campus universitaires, de certains quartiers populaires, de villages de l'Algérie profonde où le travail d'endoctrinement se fait à ciel ouvert et en toute impunité. Des sectes étrangères au référent religieux algérien y pullulent et prospèrent. D'autres espaces comme les réseaux sociaux sont squattés pour des discours haineux ou pour un prosélytisme qui remet en cause l'islam de nos ancêtres. Ne se limitant pas à ces territoires, le radicalisme religieux s'invite dans certains médias qui ont ouvert grands leurs écrans à des prédicateurs de la Djahilia qui distillent, sans modération, des diatribes dangereuses, enveloppées de paroles coraniques falsifiées pour la circonstance. Le résultat est que des actions, sous couvert de la religion, sont menées en toute quiétude sans que les pouvoirs publics ne s'en émeuvent. À Béjaïa, l'esplanade de la Maison de la culture est interdite pour les animations. À Alger-Centre, des affichettes ont fait leur apparition demandant aux maris d'interdire à leurs épouses de sortir. Dans les campus, on surveille la longueur des jupes. À la télévision, on demande la tête d'un écrivain doué. Dans le commerce, on pousse à la fermeture de débits de boissons et on gèle une décision concernant l'importation des alcools.

Le ministre des Affaires religieuses est le seul à avoir encore le courage de dénoncer ces dérives et ces dérapages qui nuisent à l'islam du Maghreb et dénaturent son référent fait de tolérance. Mais il est seul, et une seule main ne peut applaudir.

Prime au salafisme

Publié par [Said Chekri](#)

le 25-06-2015 10:00

Une fois de plus, comme à chaque mois de Ramadhan, les descentes policières contre les “non-jeûneurs” sont au rendez-vous. Une fois de plus, comme à chaque Ramadhan, c’est encore en Kabylie que l’on enregistre la première inquisition du genre.

On le savait : la région est, depuis quelque temps, la cible privilégiée de la nébuleuse salafiste déjà à l’œuvre aussi bien à Béjaïa qu’à Tizi Ouzou. Mais, avant-hier, à Akbou, ce sont des policiers qui ont pris sur eux de commettre ce que les partisans du wahhabisme hésitent encore à oser. Il peut s’agir d’un acte isolé, inspiré par quelque sentiment religieux par trop profond qui aurait eu raison de cette obligation de réserve, de ce devoir de discipline et même de cet attachement à la légalité auxquels sont astreints les agents de police. Mais il est tout autant possible, voire probable, que cette descente ait été ordonnée par quelque autorité judiciaire locale.

Dans un cas comme dans l’autre, les faits sont là : des policiers ont bel et bien défoncé la porte de service d’un local commercial pour y surprendre des “non-jeûneurs”. Pour les experts en droit, une telle opération ne repose sur aucun argument juridique. En la circonstance, en effet, on ne peut même pas évoquer une supposée “atteinte à la religion”, lesdits “non-jeûneurs” ayant pris le soin de ne pas s’exposer aux regards des passants. En soi, un tel acte constitue à la fois une atteinte à la vie privée et à la liberté de culte, l’une et l’autre consacrées dans la Constitution algérienne. L’inquisition est avérée. Reste la question de savoir si elle est le fait de l’État ou si elle doit être mise sur le compte d’un abus de pouvoir qu’un officier de police de province se serait autorisé. La réponse ? Il faut la scruter du côté de la DGSN.

En attendant, la descente d’Akbou sera appréciée à sa juste valeur par les activistes salafistes : un soutien objectif à leur action et à leur ambition de greffer à la société algérienne un islam hérétique, venu d’ailleurs, celui-là même qu’évoquait avant-hier un certain ministre de la République : celui... des Affaires religieuses.

La malédiction du siècle

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 27-06-2015 10:00

Deux attentats et une attaque terroriste ont eu lieu, en même temps et dans des endroits différents, faisant des dizaines de morts innocents. Au-delà de la revendication de ces actes criminels et abjects, les auteurs sont à mettre dans le répertoire “des ennemis de l’être humain”. Et des ennemis de Dieu et du Prophète (QSSSL), d’autant que le jour choisi pour perpétrer ces barbaries n’est pas fortuit. Au Koweït, c’est une mosquée qui a été ciblée, le jour de la grande prière. En Tunisie, les terroristes ont attaqué le talon d’Achille de ce pays en transition mais surtout en grande difficulté économique. Pour l’achever, ils ont visé le seul secteur de survie : le tourisme qui avait déjà du mal à se reconstituer après l’attentat du Bardo. Telle la gangrène, l’islamisme politique, appuyé de son bras armé ; la violence aveugle se propage dans tous les pays musulmans avec un seul leitmotiv : la destruction. Qu’ils se fassent appeler EI, Al-Qaïda, Boko Haram ou Shebab, les terroristes obéissent à un seul objectif : l’instauration par le sang et la force d’un grand État islamique sans frontières, mais avec une seule idéologie : le retour au Moyen-Âge.

L’électrochoc des attentats de septembre 2001 qui a vu toutes les nations s’élever contre la barbarie semble avoir baissé d’intensité et se retrouve limité à l’intérieur des frontières nationales quand le fléau est de plus en plus transnational.

Aussi, il serait criminel pour les grandes nations de laisser des pays otages des fous du mal. La lutte contre ce fléau des humains doit être combattue sans répit jusqu’à extirper du terreau le poison du mal. En plus de la solidarité et de la compassion qui se manifesteront pendant quelques jours, la Tunisie, notamment, aura besoin d’un soutien continu jusqu’à ce qu’elle se construise sur les bases démocratiques qu’elle est en train d’asseoir non sans difficulté.

Le silence et l’égoïsme de certains pays ne sont plus de mise et seul un front commun pourrait en finir avec cette malédiction du siècle.

La fin d'une époque ?

Publié par [Omar Ouali](#)

le 28-06-2015 10:00

Les prix des carburants sont dérisoires en Algérie. Tout le monde en convient. Mais tout porte à croire que l'assertion risque de disparaître bientôt du lexique des Algériens. Visiblement, c'est la fin d'une époque. En effet, le gouvernement, retapé par la baisse des revenus pétroliers, envisage sérieusement d'augmenter les prix des carburants, une décision qu'il s'est refusé jusque-là à prendre, redoutant, à l'évidence, son impact social. Sauf qu'il n'a plus désormais le choix. Sinon celui de réfléchir sur la meilleure façon de mettre en œuvre ces augmentations, sans provoquer d'étincelles.

À en croire le nouveau ministre de l'Énergie, Salah Khebri, le gouvernement est en train de plancher sur un projet visant à "rationaliser" la consommation de ce produit. Ce projet, à travers un réajustement substantiel, permettra, à coup sûr, de réduire le gaspillage. Car avec un carburant deux ou trois fois plus cher, ceux qui ont pris la fâcheuse habitude de prendre la voiture pour un moindre déplacement réfléchiront à deux fois avant de passer, aussi facilement, au volant. Ce sera pour beaucoup l'occasion de renouer avec le train onze. Et, autre impact prévisible, moins de voitures sur les routes, donc moins de circulation et donc aussi moins d'accidents.

Mais le plus gros effet de la mesure, si le gouvernement a vraiment le courage de la prendre, ce sera au niveau des frontières, le royaume des "hallabas" multimilliardaires qui siphonnent chaque jour que Dieu fait des milliers de litres d'essence et de gasoil pour l'écouler de l'autre côté, moyennant gros retour sur "investissement". C'est particulièrement à la frontière ouest du pays que le phénomène a pris les allures d'un crime économique contre l'État, avec la complaisance, pour ne pas dire la complicité, des hauts responsables de cet État. Le fait est connu, c'est un secret de Polichinelle.

Reste, toutefois, la grande question : comment le gouvernement va-t-il s'y prendre techniquement pour matérialiser la mesure ? S'agit-il d'opter pour des paliers de consommation, un peu comme pour l'électricité et l'eau ?

Les sitcoms de la violence

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 29-06-2015 10:00

Les pouvoirs publics ont enfin décidé de réagir aux graves dérapages enregistrés par certaines chaînes privées. Par un ultimatum, elles sont sommées d'expurger de leurs programmes les scènes de violence et les discours religieux semant la haine et la discorde. C'est une bonne décision, certes, mais, encore une fois, elle vient après coup du moment que les mécanismes de prévention contenus dans la loi relative à l'activité audiovisuelle (promulguée en 2014) n'ont pas suivi. Il s'agit des cahiers des charges indispensables pour le fonctionnement de toute télévision. Dans la précipitation, les chaînes en activité ont été autorisées à exercer avec une accréditation valable jusqu'à la fin de l'année 2014, qui a été ensuite prorogée. En attendant des textes réglementaires qui tardent à être mis en œuvre. Ce qui explique le désordre et les "libertés" que certains patrons n'hésitent pas à prendre. L'essentiel étant l'audimat, facteur d'attrait des annonceurs, fournisseurs de publicité.

La responsabilité incombe d'abord aux pouvoirs publics qui ont fait preuve de négligence ou de peu d'intérêt pour asseoir un paysage audiovisuel sur des bases réglementaires et transparentes. Pour sa part, l'Autorité de régulation de l'activité audiovisuelle, qui vient à peine d'être installée, semble être dépassée par les fréquents dérapages enregistrés. Sur un autre volet, certains cas de dérapages dangereux auraient pu faire l'objet d'autosaisines par la justice, comme le lui permettent les textes.

À ce stade de la cacophonie dans certaines chaînes, il sera difficile de mettre de l'ordre et encore plus difficile de leur retirer les accréditations, sachant que la majorité a joué un rôle non négligeable dans les dernières élections présidentielles. Ce qui les rend, d'une certaine manière, intouchables même si certaines scènes ou émissions vont à l'encontre des valeurs du pays telles qu'énoncées dans l'article 48 de la loi de 2014, relative à l'activité audiovisuelle. En attendant, les sitcoms de la violence et les discours haineux meublent les soirées du Ramadhan.

Résistances

Publié par [Sofiane Aït Iflis](#)

le 30-06-2015 10:00

Le salafisme, encouragé par le silence complice des autorités et la passivité d'une société éprouvée et dont les ressorts de résistance ont lâché, grignote chaque jour un peu plus des espaces de liberté. Alternant la bravade ostentatoire et la campagne en sourdine, ces islamistes s'affairent sans relâche à inoculer à la société leur orthodoxie nocive, importée d'ailleurs, foi du ministre des Affaires religieuses. À Béjaïa, les salafistes sont partis à l'assaut de la Maison de la culture, mais aussi d'autres espaces dédiés à l'animation culturelle. La provocation est outrancière. La menace est si angoissante que la société civile a trouvé la ressource nécessaire pour organiser la résistance et concevoir des modalités de riposte. La mobilisation de la société civile est impérative face à une gangrène à la métastase rapide.

À plus forte raison, lorsque les autorités manquent d'agir ou se montrent complaisantes vis-à-vis d'un islamisme qui retrouve, après sa défaite militaire et grâce à la réconciliation nationale que le pouvoir a poussée jusqu'à la limite de la compromission, de la vivacité militante d'aller à la conquête du maximum d'espaces. C'est alors que le prédicateur, qui a investi l'espace cathodique, se prend pour le procureur et assène des condamnations à mort, que des médias, parmi la fournée des nouvelles chaînes de télévision privées, s'inspirent de la pratique barbare de Daech pour élaborer des grilles ramadhanesques. Il aura fallu que la dérive soit poussée trop loin, au point d'ailleurs de provoquer des réactions outrées à l'étranger, pour qu'enfin les pouvoirs publics daignent un rappel à l'ordre... amical. Cela ne fait pas un rempart solide face aux poussées salafistes multiformes et qui s'exercent non point seulement à travers les campagnes médiatiques mais de diverses façons et partout. Elles intéressent, après la promotion de la rigueur du hidjab dans la vie de tous les jours, les baignades halal. Les salafistes mènent campagne pour proscrire la tenue de plage pour les femmes. L'État s'en détourne. La société civile s'en accommode comme par fatalisme.

Trop tôt, trop tard et mal

Publié par [Said Chekri](#)

le 01-07-2015 10:00

L'Autorité de régulation de l'audiovisuel (Arav) donne l'impression de passer à l'action pour mettre de l'ordre dans le secteur. Sauf que, paradoxalement, elle s'y prend à la fois trop tôt et trop tard. Et donc, forcément, mal.

Trop tôt, car le fameux cahier des charges qui doit régir le fonctionnement et les programmes de ces télé tarde à voir le jour. Et l'on se demande si, quelque part, il n'y aurait pas une volonté de laisser entretenir ce règne de l'informel, propice à tous les dépassements, de part et d'autre.

Trop tard, parce que cela fait des années (déjà !) que des chaînes de télé privées diffusent à plein régime, et souvent en prime time, des programmes qui, faisant fi de la moindre considération éthique professionnelle, choquent des millions d'Algériens. Tout y est passé, de la manipulation effrénée de la religion et de la misogynie primaire à l'appel au meurtre, en passant par l'apologie de la violence et du terrorisme, sans que jamais Arav ou tutelle ne manifestent une quelconque réprobation. Hormis une lettre de "rappel à l'ordre" du ministère, dont les rédacteurs, pour l'anecdote, ont cru devoir commencer par saluer "l'apport" de ces chaînes au paysage médiatique algérien par... "la qualité" de leurs contenus. C'était il y a quelques mois. Depuis, c'est le silence radio et aucune des chaînes ainsi "sermonnées" n'a cessé de diffuser les programmes incriminés. Bien au contraire, certaines d'entre elles ont redoublé de férocité et... d'imagination, allant jusqu'à simuler, pour les besoins d'une caméra cachée dégoutante, des kidnappings de Daech. Pour une chaîne de télé, il n'y a sans doute pas de dépassement plus grave. Mais l'Autorité de régulation a jugé plus urgent de blâmer une autre chaîne... à cause d'une émission satirique où sont évoqués "des noms de personnes dont ceux de symboles de l'État et de hauts responsables dans différentes institutions de la République". Un crime de lèse-majesté, en quelque sorte.

Et l'Arav s'y prend donc mal. Fatalement, car le comportement d'une personne est toujours dicté, du moins pour une part, par ses référents culturels et l'on sait la culture politique de nos responsables, élevés dans le giron du parti unique et/ou nourris à la mamelle du système.

Résistance

Publié par [Omar Ouali](#)

le 02-07-2015 10:00

La mesure qui instaure l'obligation de paiement des transactions supérieures à un million de dinars par chèque est entrée en vigueur depuis hier. Les avantages d'une telle mesure sont multiples. À commencer par la perspective de mettre dans le circuit bancaire cette masse impressionnante de l'argent de l'informel qui représente quelque chose comme 40 milliards de dollars. En cette conjoncture où les rentrées de devises du pays sont quasiment amputées de deux tiers, because la chute des prix du pétrole, la récupération de l'argent non bancarisé pourrait constituer une source alternative de financement des projets d'investissement. Avec, aussi, la traçabilité qu'elle implique de facto, la mesure constitue une parade contre l'évasion fiscale, qui obère lourdement le Trésor public, et un moyen de lutter aussi contre l'argent sale qui provient de la drogue et autres trafics.

Sans compter le fait que l'utilisation du chèque, même si dans un premier temps c'est limité à un million de dinars, permettra à l'Algérie de rattraper le retard par rapport à nos voisins où les moyens de paiement scripturaux font partie de la culture des citoyens. En France, à partir du mois de septembre prochain, tout le seuil limite de paiement en cash sera ramené à 1 000 euros. C'est dire le retard de notre pays dans le domaine de la monétique. Mais tous ces avantages ne nous interdisent pas pour autant de nous poser un certain nombre de questions sur la totale faisabilité de cette opération. Est-ce que les banques sont prêtes à prendre en charge une telle opération, qui marque une vraie révolution, alors que des citoyens sont obligés d'attendre des mois pour se faire délivrer un carnet de chèques ?

C'est d'ailleurs cet état de fait objectif que deux grands barons de l'informel, par ailleurs députés du FLN et membres du comité central, ont pris comme alibi pour tenter de jeter le discrédit sur cette mesure qui dérange, à n'en point douter. Baha Eddine Tliba et Mohamed Djemai, qui ont acheté leur promotion politique grâce à la "chkara", mettant en avant l'archaïsme de nos banques et la méfiance des citoyens à leur égard pour s'opposer à la mesure du gouvernement. En assumant, politiquement, le rejet de la décision, ces deux députés du FLN donnent, en fait, le signal aux gros bras de l'informel, qui sont au Hamiz, Dubaï, Gué-de-Constantine, pour torpiller la mesure.

Alerte

Publié par [Sofiane Aït Iflis](#)

le 04-07-2015 10:00

La rigueur, sinon l'austérité budgétaire à laquelle se plie le gouvernement depuis la chute, il y a près d'une année, du prix du baril du pétrole sur les marchés ne serait salvatrice que si elle est accompagnée d'une refonte du mode de gouvernance. L'impact du reflux des recettes financières générées par la vente du pétrole et du gaz pourrait s'avérer désastreux sur les droits sociaux et économiques des citoyens. L'alerte est donnée par bien des économistes qui, à l'instar d'Ahmed Benbitour, prédisent même une explosion sociale inéluctable si le régime ne s'avise pas de s'amender. L'amenuisement des finances publiques rouvriront inmanquablement toutes les plaies de l'économie nationale que l'opulence avait permis de couvrir, mais pas de soigner définitivement. Et le risque de bourrasque sociale est grand. Notamment en l'absence d'une démocratie véritable, c'est-à-dire de solide contrat social qui structurerait le dialogue entre gouvernants et gouvernés. Les analystes les plus lucides n'avertissent-ils pas d'ailleurs sur les risques du changement dans le chaos ? À raison, faut-il le dire, au regard des rapports politiques perturbés, voire totalement délétères, entre le pouvoir et la société. Les poussées revendicatives — ont-elles jamais cessé ? — reprendraient avec force et de manière encore plus accentuée encore qu'il serait difficile au pouvoir d'y faire face, tant est qu'il ne dispose plus de la même rente qu'auparavant pour s'acheter la paix sociale. La situation également délétère des droits de l'Homme aggrave ce risque d'explosion. Les populations, dont le train de vie sera fortement éprouvé par l'austérité financière qui s'annonce durable, étouffent, par ailleurs, si lourdement qu'elles sont capables de révoltes insoupçonnées et difficilement maîtrisables. La classe politique et le mouvement associatif auxquels il revient de structurer la revendication sociale pour des solutions apaisées ne sont pas en situation de jouer convenablement ce rôle, opprimés eux-mêmes par un pouvoir qui a sacrifié la gouvernance à la manigance politicienne pour durer.

Changement de cap ou... énième ruse ?

Publié par [Said Chekri](#)

le 05-07-2015 10:00

Le message du président Bouteflika à l'occasion du 5 Juillet aurait pu être une copie conforme de ceux qu'il avait coutume de délivrer en pareille occurrence, cela n'aurait été que chose "normale". Un discours de circonstance, fait d'hommage aux martyrs, de félicitations au peuple algérien et aux jeunes et, puisque l'occasion s'y prête, de louanges à sa propre gouvernance et à ses "réformes", aurait largement "fait l'affaire". Car, en ce 5 Juillet 2015, nul n'attendait autre chose de Bouteflika. Et c'est pour cela que son message a quelque chose de surprenant, voire de saisissant.

C'est donc au moment où l'on s'y attendait le moins que Bouteflika a décidé de s'expliquer sur son choix de briguer un quatrième mandat présidentiel. Et que nous en dit-il ? Que ledit choix n'était, au fond, pas le sien, qu'il n'avait fait que répondre à la sollicitude de ceux — "nombreux", souligne-t-il — qui le lui demandaient et que, pour lui, cela n'allait pas sans un "sacrifice" qu'il dit avoir accepté malgré sa "condition physique". Cela constitue déjà une première énigme : pourquoi Bouteflika se croit-il, plus d'un an après, dans l'obligation de "justifier" par lui-même son quatrième mandat en évoquant des circonstances (atténuantes) qui l'auraient poussé à prolonger son règne ?

C'est aussi à la surprise générale qu'il exprime sa "considération" à la classe politique et, "au premier chef, aux acteurs de l'opposition". Jusqu'ici, l'opposition a eu droit, tantôt à la censure, tantôt au mépris, quelquefois même à la menace, mais jamais à l'écoute du pouvoir, encore moins à son respect. On est loin, très loin de cette opposition qu'on accusait, le 19 Mars dernier, de vouloir "arriver au pouvoir", quitte à "marcher sur les cadavres des enfants de notre peuple". Et c'est la seconde énigme : pourquoi Bouteflika tresse-t-il désormais des lauriers à l'opposition ? Pour récuser le message du 19 mars ? En avait-il besoin, alors que les observateurs avaient tôt fait de remettre en cause la paternité du message, au point où l'opinion a fini par se ranger à l'idée que Bouteflika n'y était pour rien. S'agirait-il alors d'esquisser des passerelles entre le pouvoir et l'opposition, afin d'inaugurer, sous peu, une nouvelle ère dans les relations entre les deux camps ? Voilà peut-être qui leverait les deux énigmes à la fois.

On peut y croire... à condition, toutefois, de se convaincre que Bouteflika s'est définitivement départi de ce qui a toujours été son sport favori : la ruse.

Scepticisme

Publié par [Sofiane Aït Iflis](#)

le 06-07-2015 10:00

C'est raté ! L'opposition politique ne s'est pas laissée convaincre par le message du président de la République encensant, une fois n'est pas coutume, à son égard. Elle reste sur ses gardes, estimant le geste de Bouteflika trop et inhabituellement poli pour être sincère. Conséquente avec elle-même, elle doute, comme pour le message présidentiel du 19 mars dernier, de la paternité du texte publié à l'occasion de ce 53e anniversaire de l'Indépendance nationale. Plutôt que de se sentir flattée par la "considération" présidentielle, l'opposition soupçonne une tentative de ruse politicienne. Elle ne souscrit pas, en tout cas, à moins de prendre pour argent comptant l'affirmation de François Hollande qui a dit avoir trouvé Bouteflika d'une grande alacrité, à l'idée d'une sagesse subitement retrouvée chez un Président auquel il a été reproché, il y a à peine deux mois, de manquer de lucidité, au point où il aurait été possible de lui endosser un message qui ne serait pas son œuvre propre. L'opposition, dont les activités publiques sont systématiquement contrariées et perturbées, pour ne pas dire interdites, a raison d'être ainsi méfiante. Si le message de ce samedi suggère une main tendue à l'opposition, il n'en demeure que les perspectives politiques qu'il y énumère sont présentées comme des actes politiques unilatéraux, voire autoritaires. Il en est ainsi de la révision de la Constitution qui est "en phase de finalisation ultime", autrement dit, un chantier définitivement fermé à la consultation avec l'opposition, laquelle avait boudé le dernier round piloté l'été dernier par Ahmed Ouyahia. Il en sera de même de la loi de finances complémentaire, annoncée très éprouvante pour les ménages, qui sera soustraite, paraît-il, au débat parlementaire. Il est évident que la sincérité du message présidentiel est sujette à caution, dès lors que le mode de gouvernance se décline encore et toujours dans les mêmes formes qu'on lui connaît depuis 1999. Et Bouteflika ne pouvait espérer recueillir l'assentiment de l'opposition lorsqu'il lui affirme qu'il a la ferme intention d'aller au bout de son mandat... malgré sa condition physique actuelle.

À côté de la plaque

Publié par [Omar Ouali](#)

le 07-07-2015 10:00

Dans le passé, l'Algérie avait pris le parti de faire le dos rond aux critiques, souvent fondées d'ailleurs, dont elle était systématiquement l'objet sur la question des droits de l'Homme. Une erreur d'appréciation, à coup sûr, partant de l'adage selon lequel "qui ne doit point consent". Avec Ramtane Lamamra, qui a redonné du peps et de l'"alacrité" à la diplomatie algérienne, il y a visiblement une volonté de répondre du tac au tac. C'est la deuxième fois, après une précédente réaction virulente contre un rapport de l'UE, le mois de juin, qu'Alger manifeste ainsi sa mauvaise humeur à l'égard d'un rapport, en l'occurrence celui élaboré par le département d'État pour l'année 2014.

À bien des égards, les critiques de l'Algérie quant à la teneur de ce document sont justifiées. À la lecture de ce document, en corrélation avec les précédents rapports, il y a comme une espèce de tendance à se figer sur les mêmes angles d'attaque, à reconduire les mêmes griefs, les mêmes accusations. Bref, une appréciation de la situation des droits de l'Homme en Algérie qui n'est pas tout à fait raccord avec la réalité présente. Car, c'est presque un truisme de dire que les choses ne sont plus ce qu'elles étaient dans les années quatre-vingt-dix. Il y a manifestement comme une légèreté par rapport à certaines observations qui méritent d'être plus étayées. C'est quand même le département d'État qui joue, d'ailleurs, pour le coup, sa crédibilité. Question : est-ce un problème de sources qui donnent les informations sur la base desquelles les rapports sont rédigés ? Est-ce un choix de partialité assumée par le département d'État qui, pourtant, ne lésine pas sur les bons points pour l'Algérie, en sa qualité de bon élève de l'antiterrorisme dans la région. Cela étant dit, même s'il y a des réserves à avoir sur le contenu de ce rapport, l'Algérie est loin d'être la cité idéale des droits de l'Homme. Loin s'en faut ! L'opposition est toujours interdite de manifestation dans la capitale, la brutalité policière est souvent la seule réponse apportée par les pouvoirs publics aux manifestations citoyennes (confer la situation à Ghardaïa), des programmes satiriques dans les télévisions privées sont sous la menace d'interdiction, au motif qu'ils jurent avec les valeurs nationales. Bref, la liste est longue et le tableau peu reluisant. N'empêche que le rapport du département d'État est à côté de la plaque.

L'État se meurt à Ghardaïa

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 08-07-2015 10:00

Les violences, entraînant trop souvent des morts, sont désormais devenues si fréquentes à Ghardaïa qu'elles risquent, si l'on n'y prend garde, de tomber dans la banalité des faits divers. Sauf que les affrontements récurrents qui secouent la vallée du M'zab n'en sont pas. Le malaise et, peut-être, le conflit sont entretenus par plusieurs parties, chacune ayant ses motivations ou ses desseins, souvent inavoués. Toutes ces parties veulent que la confusion règne, même au prix de pertes humaines. Il est difficile de persister à croire que la seule discorde entre deux communautés, toutes deux algériennes, pousse les uns et les autres jusqu'à s'entretuer sans fin, au nom de la loi du talion, au XXI^e siècle. Dans cette affaire de Ghardaïa, la défaillance de l'État, plus que son impuissance à apporter de vraies solutions, est établie. Il est impensable, eu égard à la gravité de la situation, que l'on se contente de cautériser les plaies en octroyant des prêts ou des parcelles de terrain et de croire que cela pourrait ramener la sérénité dans la région. Le problème est certainement ailleurs : des forces occultes mais agissantes œuvrent à empêcher le retour au calme dans cette oasis millénaire. Ce serait au détriment de certains intérêts. Le grand banditisme, lui aussi, n'est pas exclu de l'équation puisque la région constitue un des passages pour le trafic de drogue dont usent Benmokhtar et ses acolytes pour renflouer leur "trésor de guerre".

Ces données et d'autres, avancées par des observateurs avertis, ne doivent pas laisser de marbre les autorités qui focalisent sur les conséquences du problème plutôt que de traiter ses causes profondes. Il n'y a pas une guerre de communautés entre les Mozabites et les Chaâmbis, les Ibadites et les Malikites. Ils ont de tout temps cohabité dans la sérénité et le respect mutuel.

L'incapacité de l'État à mettre fin à une situation qui n'a que trop duré réside, entre autres, dans le choix des interlocuteurs sur place, souvent non représentatifs, voire décriés par ceux qu'ils sont censés représenter. L'autorité des représentations traditionnelles étant sur le déclin, les cadres de médiation modernes, tels les partis et les associations, étant usés par les obstructions politico-administratives, les missions des pouvoirs publics dans la région sont vouées à l'échec. Preuve en est que tous les déplacements d'officiels à Ghardaïa n'ont été d'aucun effet positif sur le terrain, bien au contraire.

La minimisation, encore et toujours...

Publié par [Said Chekri](#)

le 09-07-2015 10:00

C'est incontestablement un mercredi noir qu'a vécu hier la vallée du M'zab. 18 morts en cinq heures, dans des affrontements engagés au petit matin. Le conflit qui perdure dans la région depuis des décennies, et qui a ressurgi violemment il y a plus de deux ans, n'avait jamais enregistré un épisode aussi meurtrier. La situation est désormais si grave que le ministre de l'Intérieur qui revenait de Ghardaïa, il y a quatre jours, a dû y retourner hier en catastrophe, accompagné du DGSN. Si grave que le chef de l'État, qui, jusque-là, ne s'était jamais impliqué directement dans le dossier Ghardaïa, a dû convoquer une réunion d'urgence avec le Premier ministre et le chef de l'état-major de l'ANP. 18 morts en cinq heures, cela fait froid dans le dos. Un peu trop au goût de l'APS qui a préféré annoncer... 22 morts à Ghardaïa depuis la reprise des affrontements, début juillet. 3 morts par jour pendant 7 jours, c'est moins choquant que 3 morts par heure pendant 5 heures. Point d'escalade, donc.

Manifestement, il y a dans cette approche de l'information une volonté évidente de minimisation et de banalisation de ce drame au moment même où il prend des allures de guerre civile. C'est au nom de cette minimisation que les balles, normalement constituées de plomb et d'explosifs, qui ont tué autant de citoyens, sont nommées "projectiles" et c'est encore au nom de cette banalisation que le communiqué du RND évoque l'utilisation d'"armes artisanales" pour signifier qu'après tout, on n'en est pas encore aux armes automatiques. Une allusion à prendre avec des pincettes, d'ailleurs, puisque des témoignages font état de l'usage d'"armes de guerre".

C'est, enfin, au nom de cette banalisation qu'aux yeux du RND, la dernière visite du ministre de l'Intérieur est une preuve suffisante de la "mobilisation de l'État" pour le règlement du conflit. Cela donne encore plus de sueurs froides que le lourd bilan de ce mercredi. Car, c'est précisément depuis cette visite que l'on a enregistré cette vingtaine de morts. Car, aussi et surtout, cette attitude résolument statique, insouciant et imperturbable face à une telle montée des violences dans la région aura confirmé cette incurie des thuriféraires qui nous a valu, par le passé, bien des drames et, à présent, le cauchemar de Ghardaïa. Jusqu'à quand ?

Avant qu'il ne soit trop tard

Publié par [Omar Ouali](#)

le 11-07-2015 10:00

Cela fait dix-huit mois que la vallée du M'zab, jadis oasis de stabilité et de vivre ensemble, vit dans un climat d'insécurité et d'instabilité. Dix-huit mois ponctués par des flambées de violence récurrentes et meurtrières avec leur lot de morts et de blessés. Mais ce qui s'est passé ces derniers jours marque indéniablement un tournant gravissime. C'est la première fois, en effet, que les affrontements se sont soldés par autant de morts et de blessés ; c'est la première fois aussi, à en juger par l'expression des réactions sur les réseaux sociaux, dans la société civile, que l'onde de choc s'est propagée au-delà des frontières de Ghardaïa. C'est le signe d'une prise de consigne collective quant au péril que fait peser le conflit mozabite sur l'unité de la nation dans un environnement où les forces centrifuges sont à l'honneur.

Pourquoi en sommes-nous là ? Ce n'est pas une question inutile, au contraire, elle est fondamentale pour l'intelligence de la problématique. La réponse coule de source : c'est la faute au pouvoir qui n'a pas été en mesure de prendre la mesure de la crise, choisissant délibérément ou par paresse intellectuelle et politique de voir dans l'affaire l'expression d'"incidents" mineurs. Et pour toute réponse, le gouvernement a opté pour l'envoi de troupes, assorti d'un démarchage de notables. Cette façon de faire est une vieille ficelle qui date du temps du parti unique et, donc, inapte à être une réponse idoine à un problème posé à l'ère des réseaux sociaux et des autoroutes de l'information, qui sont autant de vecteurs d'accès à la culture politique et à la prise de conscience des masses.

Le fait de voir le président Bouteflika, himself, s'impliquer, en dépit de son incapacité physique, est signe que le pouvoir, semble-t-il, a enfin compris que ce qui se joue à Ghardaïa, ce n'est pas qu'un problème d'ordre public ou de justice. Certes, les responsables des violences doivent être arrêtés et traduits devant les tribunaux pour répondre de leurs actes.

Encore faut-il que les arrestations ne soient pas sélectives. Mais ces premières mesures ne doivent être que des prérequis à une solution politique. Car, n'ayant pas peur des mots, la vallée du M'zab pose un problème fondamentalement politique. L'idée d'une commission nationale indépendante, composée de personnalités nationales, telle que proposée par l'Icso, pourrait constituer une piste de travail. D'autres options sont envisageables. Mais, dans tous les cas, il urge de rebâtir les fondements du vivre ensemble à Ghardaïa.

Faux diagnostic

Publié par [Sofiane Aït Iflis](#)

le 12-07-2015 10:00

Ghardaïa a enterré ses morts. Dans le calme mais avec la même peur du lendemain. Les douleurs tordent trop d'entrailles dans cette vallée du M'zab soumise au cycle infernal de la violence intercommunautaire. Une violence qui n'est pas un épiphénomène auquel il suffit d'apposer la force publique pour l'en endiguer. La gestion sécuritaire de la crise de Ghardaïa, à laquelle les autorités ont recouru systématiquement à chaque saillie de violence depuis les premiers affrontements du milieu des années 70, a montré ses limites. Elle n'est pas la solution. Preuve en sont les victimes de trop de Guerrara.

Et si la médication prescrite est inopérante, c'est que le diagnostic fait du mal est faux ou du moins partiel. De tout temps, les autorités se sont enfermées dans une approche exclusivement sécuritaire, faisant le choix contestable du diagnostic politiquement convenable. C'est ainsi que la mesure phare de la réunion au sommet présidée par le chef de l'État a été de confier la coordination sécuritaire au commandement de la 4e Région militaire. La mesure est, certes, tout indiquée pour le rétablissement de l'ordre, surtout qu'il est fait part de défaillances des dispositifs policiers qui avaient à charge de veiller au calme dans la région, mais elle demeure de loin insuffisante tant qu'elle n'est pas accompagnée de décisions politiques courageuses. Celles, par exemple, qui préconiseraient de traiter la crise dans ses dimensions politique, sociologique, ethnique et religieuse. Car la crise de Ghardaïa, ce sont toutes ces causes réunies sur lesquelles sont venues se greffer les manœuvres de tous genres, y compris le souffle de la prédication salafiste qui tisonne un brasier jamais vraiment éteint. Mais il est plus commode, aujourd'hui, de parler de "la main de l'étranger" que de déployer une réelle volonté politique à traiter les problèmes à la racine. Cela suppose de la conviction et de l'engagement, le tout décliné dans un système de gouvernance où l'Algérien est d'abord un citoyen et dans lequel la différence se vit comme une richesse et non comme une source de conflit.

Il était temps...

Publié par [Said Chekri](#)

le 13-07-2015 10:00

À Ghardaïa, les premières sanctions tombent. Un chef de sûreté de daïra aussi. C'est bien la toute première fois que l'on se tourne vers les responsables locaux pour situer les... responsabilités des uns et des autres dans l'embrassement d'un conflit qui, pourtant, dure depuis des années. Le Premier ministre, le ministre de l'Intérieur et le directeur général de la Sûreté nationale s'étaient rendus, à plusieurs reprises, dans la vallée du M'zab, et si aucune de ces visites n'avait permis d'engager un processus de retour à la normale, c'est parce qu'aucune n'avait donné lieu à des décisions concrètes, encore moins à des mesures de coercition envers ceux qui, aux yeux de la loi, sont garants de la sécurité des personnes et des biens. C'est bien connu : l'Algérie fait partie de ces pays où le responsable détient le pouvoir absolu, mais n'est comptable de rien.

Il aura donc fallu attendre qu'un massacre soit commis, faisant craindre le pire, et que la mission de maintien de l'ordre public, du moins dans son aspect préventif et organisationnel, soit confiée à un haut responsable militaire, pour assister à un début de remise en cause du dispositif sécuritaire local et de son action. Il y avait pourtant des raisons de douter de l'efficacité et même de la volonté des responsables en charge de la sécurité.

Ces premières mesures, si elles s'inscrivent réellement dans une dynamique de résorption puis de règlement définitif de la crise, devraient être suivies par d'autres. Car il est impensable qu'un seul homme, fut-il important dans la hiérarchie des forces de sécurité, ait été, par nonchalance, par partialité ou par parti pris, la cause unique de la flambée de violences qui vient d'endeuiller la région.

Mais les décisions à venir devraient aller au-delà des considérations strictement sécuritaires pour toucher les aspects historiques et culturels, voire démographiques, spécifiques à la région. Sans quoi, toute solution ne serait que cosmétique et toute paix fragile et éphémère. En attendant, les autorités du pays semblent avoir compris qu'il était temps de commencer à "balayer devant leur porte" et qu'il ne servirait à rien d'accabler, de prime abord, Kamel Eddine Fekhar ou Ferhat Mehenni, d'accuser l'Arabie saoudite — officieusement mais jamais officiellement —, encore moins d'en vouloir aux chasseurs d'outarde de laisser leurs fusils à Ghardaïa, après les avoir invités à venir contribuer, chez nous, à l'extinction d'une espèce "protégée".

Une rentrée sociale difficile

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 14-07-2015 10:00

Le gouvernement craint une rentrée sociale houleuse et difficile. Avec un prix bas du baril de pétrole qui perdure avec pour conséquence des recettes des hydrocarbures réduites de moitié, le temps est mis au mode austérité sans le mode d'emploi. L'État-providence n'a plus les moyens financiers nécessaires pour répondre aux besoins et aux revendications de ses citoyens. Le bas de laine est sorti et les tirelires se cassent une à une alors que les solutions pour éviter l'impasse restent toujours au niveau des discours, sans rien de palpable sur le terrain.

Les décisions retenues dans la précipitation ont semé le trouble chez les ministres dont certains, avec le zèle habituel, ont créé plus de désordre avec des actions non réfléchies. Les réactions, après coup, sont la preuve que certains départements sont dépourvus de stratégie d'approche. À titre indicatif, nous citerons l'imbroglio où se sont retrouvés, du jour au lendemain, les concessionnaires de véhicules ou simplement l'affaire du chèque obligatoire pour les transactions dépassant le million de dinars, mais les initiateurs du texte ont oublié de penser que le paiement peut être fractionné.

Sur un autre volet, la loi de finances complémentaire, dont le texte est fin prêt, réservera aussi des surprises et non des moindres au citoyen qui sera sollicité, via diverses taxes, à venir au secours de son ancien bienfaiteur, l'État. Pour prévenir les mécontentements fréquents lors des rentrées sociales, le ministre de l'Intérieur instruit les walis afin de prendre les mesures nécessaires pour des travaux de proximité et une prise en charge sérieuse des différents problèmes locaux qui pourraient exacerber, encore plus, des citoyens qui seront confrontés à une politique d'austérité dont ils ne connaissent ni l'ampleur ni la durée.

Les caisses se vident

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 15-07-2015 10:00

Jamais une note de la Banque d'Algérie n'a été aussi alarmante tant les chiffres avancés donnent froid au dos à ceux qui se sont habitués à un prix du baril de pétrole au-dessus de la barre des 100 dollars. Cette tendance baissière n'est pas prête à remonter la pente puisque les signaux, malgré l'accord sur le nucléaire iranien, restent pessimistes. Et l'Opep n'est plus une force assez puissante pour intervenir sur le marché de l'or noir. Cette situation de dépendance à la rente pétrolière commence donc à influencer sur les finances, notamment sur les réserves de changes et le Fond de régulation des recettes. La note de conjoncture de la Banque d'Algérie rendue publique est on ne peut plus claire. La balance commerciale et, plus encore, la balance des paiements connaissent un déficit qui s'évalue en milliards de dollars, en comparant le premier trimestre de cette année avec celui de 2014.

Pourtant plusieurs spécialistes avaient insisté sur la vulnérabilité du "tout pétrole" et avaient appelé à la diversification des ressources, en optant pour une politique d'investissement productif dans l'industrie et l'agroalimentaire.

Tardivement, l'État se voit être obligé de se désengager de certaines missions qui ne sont pas les siennes sans pour autant marquer une volonté politique entière pour libérer les initiatives. Au-delà du discours, les blocages et les embûches, souvent mesquins, découragent les plus intrépides qui se reconvertissent dans le conteneur et se retrouvent dans le camp de l'informel, exempt d'impôts et des charges diverses qui manquent cruellement à l'État. Cette niche, paradis fiscal par excellence, pèse, selon les spécialistes, plus de 60 milliards de dollars. Une aubaine pour l'État s'il veut réellement renflouer ses caisses, au lieu de puiser dans des poches trouées.

Les solutions existent, à condition de ne faire ni dans le populisme ni dans l'autoritarisme. Et que l'État retourne à sa fonction première, celle d'être un régulateur. Maintenant que les caisses se vident.

Limite d'un jeu

Publié par [Omar Ouali](#)

le 16-07-2015 10:00

Abderrezak Makri se trouve en ce moment dans une drôle de passe politique, conséquence de son inconséquente rencontre, jeudi passé, avec le directeur de cabinet de la présidence de la République, Ahmed Ouyahia. Il ne trouve grâce ni aux yeux de ses partenaires de l'opposition ni de ses camarades du madjliss echoura, une partie du moins. Mais pas pour les mêmes raisons. L'opposition regroupée au sein de la CNLTD, à en juger par l'expression de quelques réactions, considère l'initiative du chef du MSP comme une sorte de coup de Jarnac, de nature à fragiliser le front antipouvoir, d'autant que le MSP, avec le RCD, en constituent le gros des divisions.

Même s'il était entendu, dès le départ, que les formations composant la CNLTD gardaient leur autonomie politique et leurs libertés de manœuvre, il est tout de même reproché à Makri d'avoir grillé la politesse de ses amis qui auraient souhaité être, au moins, consultés avant d'aller reprendre langue avec Ouyahia, quand bien même il lui a remis la plateforme de Zéralda. Pour les membres de l'Icso, la démarche en solo de Makri pose plus un problème de forme que de fond, surtout que dans le communiqué du bureau exécutif de dimanche, le MSP a réitéré son attachement pour un travail collaboratif avec l'opposition.

La réaffirmation de ce principe suffira-t-elle à la rédemption de Makri aux yeux de l'opposition ? Voire. Et c'est justement, le maintien du MSP dans le giron de l'opposition qui ne semble pas convenir aux appétits d'Abou Djerra Soltani et ses partisans au sein du madjliss echoura, visiblement sevrés de la bonne soupe du pouvoir. Ils veulent, et ils ne s'en cachent pas, en allant chercher leurs arguments dans un patriotisme à la noix de coco, sceller une nouvelle alliance avec le pouvoir sur la base de l'appel du président Bouteflika à l'opposition dans le message du 4 juillet dernier. Avec de tels tiraillements, la prochaine réunion du madjliss echoura du MSP promet d'être à couteaux tirés. En fait, ce que vit actuellement Makri à la tête du MSP traduit l'identité même de ce parti presque atypique avec un centre de gravité politique erratique, fluctuant au hasard des rapports de force internes et externes.

Vigilance

Publié par [Omar Ouali](#)

le 19-07-2015 10:00

L'Algérie a connu un mois de Ramadhan globalement paisible, en dehors de l'attaque terroriste dont avait été la cible, la semaine dernière, la BMPJ de Bouira, ayant fait deux blessés. Malheureusement, la mort de onze militaires dans un lâche attentat perpétré le jour de l'Aïd à la frontière entre Aïn Defla et Médéa vient contredire un peu ce constat optimiste. Si cette attaque ne change fondamentalement rien à l'équation sécuritaire du pays dans sa globalité, marquée par une grande maîtrise de la situation par les forces de sécurité (police, armée), il n'en reste pas moins que des groupes armés continuent, épisodiquement, de frapper ici et là, dans le but, à tout le moins, d'affirmer leur survie et, le cas échéant, leur disponibilité surtout à servir éventuellement de relai local à une organisation terroriste internationale, genre Daech ou Aqmi, qui voudrait bien les adouber. Signe, tout de même, que la source de la violence n'est pas totalement tarie et que, par conséquent, la vigilance de tout instant doit être de mise.

C'est d'ailleurs le sens du propos du chef d'état-major de l'Armée, le général Ahmed Gaïd Salah, qui déclarait, en clôture de plusieurs visites sur le terrain, que l'instauration de la sécurité dans le pays et la lutte contre les résidus du terrorisme requièrent une "vigilance permanente". Cette vigilance, à travers notamment un travail de renseignement et d'anticipation, qui a permis des opérations anti-terroristes spectaculaires, comme celle de Ferkioua à Bouira, juste avant Ramadhan, devient d'autant plus impérieuse que l'environnement, régional et international, est de nature à être un appel d'air à une recrudescence des actes terroristes en Algérie. En effet, avec ce qui se passe à nos frontières, notamment avec la Libye, le Mali et malgré le déploiement massif des éléments de l'ANP sur place, le potentiel risque d'une nouvelle escalade terroriste est, malheureusement, une donnée objective à prendre en compte pour parer au spectre du "Printemps arabe" dans sa version syrienne, libyenne, qui menace l'Algérie.

Communication.com

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 20-07-2015 10:00

L'attentat meurtrier qui a fait neuf morts et deux blessés, au moment de la célébration de l'Aïd el-Fitr, a été unanimement condamné aussi bien par la classe politique que par la société civile, après que l'information eut été rendue publique, plus de 24 heures après. Ce retard dans la communication a permis aux réseaux sociaux et différents sites électroniques, plus ou moins fiables, à aller dans les commentaires et les analyses sur la base d'éléments déformés. Cela pour revenir avec insistance sur la faiblesse, voire l'inexistence, de la communication officielle ou institutionnelle qui doit, dans certains cas, désamorcer, par sa rapidité à réagir, la désinformation. De nos jours, rien ne se cache. Tout se sait. Autant le dire soi-même et en même temps en assumer le message. Il est question de façon récurrente de la formation d'attachés de presse pour les ministères et certaines institutions. L'initiative est louable, mais ne suffit pas. Il y a une différence entre un communiqué de presse annonçant une visite ou une audience d'un ministre, ce qui est un fait ordinaire, et une déclaration émanant du Premier ministre, du MAE ou de la Défense. Ces départements sont outillés en moyens et possèdent de véritables cellules de communication, érigées souvent en direction. Le problème réside dans la validation du message quant à son contenu, son opportunité et son impact. Le nœud est à ce niveau de décision, et plus il monte dans la hiérarchie, plus on perd du temps. À ce blocage de nos dirigeants à communiquer s'ajoutent, d'une part, l'absence d'un porte-parole du gouvernement, poste qui existe partout ailleurs, et la situation du Président malade qu'on n'ose pas solliciter, d'autre part. Tous ces éléments font que la communication officielle est à revoir de fond en comble, n'en déplaise à ceux qui veulent en détenir le monopole et décréter ce qui est publiable ou non. Les réseaux sociaux ont investi le terrain de la com et il est déconseillé de se mettre hors champ.

Une pensée pour les neuf martyrs du devoir à Aïn Defla qui méritent un hommage de la nation parce qu'ils sont morts pour elle.

Horizons

Publié par [Omar Ouali](#)

le 21-07-2015 10:00

Oubliés déjà le Ramadhan et ses éprouvantes journées sans boire ni manger, sous un soleil de plomb, les Algériens pensent déjà à leurs vacances. En fait, ils n’y pensent déjà plus, ils y sont de plain-pied. Et chacun sa destination. Pour les bourses modestes, qui ne peuvent se dorer la pilule sous d’autres latitudes, les plages restent la planche de salut ou, autre alternative, les hauteurs, du côté de Tikjda qui a des charmes à offrir même en été.

Pour l’étranger, la Tunisie reste la destination indétrônable dans le cœur des Algériens.

Question de proximité géographique et culturelle. Mais pour cette saison, c’est particulier, il y a visiblement le facteur de solidarité qui semble assez décisif. De nombreux Algériens ont choisi le pays du Jasmin, ses luxueux hôtels et ses plages aux eaux turquoises en signe de défi au terrorisme qui cherche à étouffer la Tunisie dont le tourisme balnéaire est un des moteurs de l’économie. Chose promise, chose due, les Algériens avaient promis sur la Toile, au lendemain de l’attentat de Sousse un “tsunami” sur les villes tunisiennes.

Arrive en seconde position la Turquie qui permet aux Algériens, qui opteront pour cette destination, de faire du deux en un : tourisme et shopping à bon marché. La ville d’Antalya, qui s’allonge aux flancs d’une falaise abrupte qui surplombe la Méditerranée, reste la plus prisée. Elle est considérée comme la nouvelle capitale touristique de l’ex-Sublime porte avec un portefeuille de 9 millions de touristes/an. Dans les plans vacances des Algériens, il existe des destinations classiques comme l’Espagne, la France, le Portugal ou la Croatie qui tiennent encore la corde, malgré une rude concurrence. Mais cette année, les estivants algériens ont une sorte de coup de cœur pour de lointains horizons comme l’Azerbaïdjan, dans le Caucase. Cette ancienne république, qui faisait partie de l’empire soviétique, est en train d’opérer sa mue, en termes de visibilité, pour accéder au statut de pays touristique. Bref, les Algériens n’ont que l’embarras du choix en termes d’offres touristiques, en attendant le choix des embarras, avec les temps des vaches maigres qui s’annoncent. Bonnes vacances, tout de même.

Non, ça n'a pas de sens !

Publié par [Sofiane Aït Iflis](#)

le 22-07-2015 10:00

Visiblement, dans son rapport à l'Algérie, Nicolas Sarkozy, ancien président de la République française et candidat au retour au palais de l'Élysée en 2017, a sinon la provocation sur le bout des lèvres, du moins la maladresse politique chevillée au corps.

Une prise de parole d'une quinzaine de minutes, lundi, à Tunis, où il a séjourné pendant trente-six heures, lui a suffi pour se distinguer maladivement discourtois envers un pays tiers, abusant de son verbe incontrôlé jusqu'à commettre une grave dérive. "La Tunisie est frontalière avec l'Algérie et avec la Libye. Ce n'est pas nouveau... Vous n'avez pas choisi votre emplacement (...). L'Algérie, qu'en sera-t-il dans l'avenir de son développement, de sa situation ? C'est un sujet qui, me semble-t-il, doit être traité dans l'Union pour la Méditerranée", a-t-il seriné, ponctuait itérativement son épanchement discursif d'un "ça a un sens, ici", un mantra que l'on découvre tout nouveau chez lui. Mais, diantre, que lui a-t-il pris de se montrer inopportunément irrévérencieux, voire belliqueux envers l'Algérie ? Est-ce parce qu'il ne peut espérer, de ce côté-ci, un financement occulte de sa campagne électorale pour la présidentielle de 2017, au cas où il passerait aux primaires des Républicains, le nouveau parti d'opposition de droite ? Fort pensable.

Sarkozy est loin d'être un parangon de vertu, encore moins en politique. N'a-t-il pas sollicité et obtenu, en catimini, le financement de sa campagne de 2007 par l'ancien guide de la révolution libyenne Mouammar Khadafi qu'il a reçu à Paris avec les ors de la République et qu'il a qualifié lundi de dictateur dont il fallait débarrasser la Libye ? Mais M. Sarkozy, ce que vous dites n'a pas de sens ! Pourquoi éliminer "un dictateur" que vous avez vous-même réhabilité, le rendant fréquentable en le recevant à l'Élysée et en lui permettant de dresser sa tente bédouine au cœur de Paris ? N'a pas de sens aussi ce que vous avez dit à propos de la révolution tunisienne.

Votre gouvernement ne soutenait-il pas aveuglément et contre le peuple tunisien votre "ami" Ben Ali ? La mémoire, la vôtre, est-elle si courte au point d'oublier la proposition, politiquement et moralement indécente, de votre ministre des Affaires étrangères d'alors, Michèle Alliot-

Marie, de faire bénéficier la police tunisienne du savoir-faire français ? La Tunisie d'aujourd'hui ne subit pas les dommages collatéraux des instabilités chez ses voisins. Encore une fois, ça n'a pas de sens.

Urgence

Publié par [Remouche Khaled](#)

le 23-07-2015 10:00

Contrairement aux années précédentes, la promulgation de la loi de finances complémentaire 2015 est justifiée. En effet, l'Algérie vit une crise financière non anticipée par nos gouvernants qui ont d'abord sous-estimé son impact puis reconnu, après un an de chute des prix du pétrole, sa gravité : contraction de la moitié des revenus en devises tirées des exportations hydrocarbures, déficit de la balance des paiements et fonte des réserves de change. À ce rythme, dans un scénario de laisser-faire, on assistera au risque de l'extinction des réserves de devises en moins de trois ans et du Fonds de régulation en deux ans. Bonjour donc à des mesures plus drastiques difficilement supportables par la population.

Cette loi de finances complémentaire 2015, approuvée hier en Conseil des ministres, s'inscrit donc sous le sceau de l'urgence. On s'attend à une hausse des recettes fiscales sans toucher au pouvoir d'achat des citoyens, à une rationalisation de la consommation des produits énergétiques via la carte à puce. Ce qui signifie pour cette dernière une réduction des subventions.

Mais la disposition est trop limitée pour alléger la grosse charge qu'elles représentent sur le budget de l'État. Il est certain que le gouvernement n'ira pas jusqu'à supprimer les subventions sur le pain, le lait, l'électricité. Car trop dangereuses pour la stabilité du pays, dans un contexte sécuritaire déjà difficile.

N'oublions pas que cette loi de finances ne peut faire office de politique économique. La rationalisation des importations et la promotion de la production nationale passent par des mesures plus audacieuses, y compris en dehors du cadre réglementaire : taxation du chiffre d'affaires et des droits de douane à l'import (revente en l'état) afin de rendre l'entreprise de production plus concurrentielle, amélioration par les actes du climat des affaires.

Eu égard au caractère limité de cette LFC, l'année 2015 sera difficile sur le plan financier. Ce sera pire en 2016 si cet effort de maîtrise des dépenses publiques et de rationalisation des importations ne porte pas ses fruits. L'Algérie serait soumise alors à de fortes turbulences politiques, sous la pression de la colère de la rue.

Cafouillage

Publié par [Omar Ouali](#)

le 25-07-2015 10:00

Le président Bouteflika a clôturé mercredi l'année politique en force en présidant un Conseil des ministres (historique, selon Sellal), suivi d'un mouvement en profondeur dans le corps des walis et, le lendemain, d'un mini-remaniement du gouvernement. Autant d'actes en un laps de temps aussi court, qui tranchent radicalement avec plus d'une année d'incurie institutionnelle, sont-ils le signe d'une reprise en main ferme de la situation par le président de la République ? En tout cas, les images du Conseil des ministres diffusées mercredi par la télévision laissent supposer qu'il va un peu mieux. Qu'il a de l'"alacrité", comme dirait quelqu'un. Mais quand bien même ce serait le cas, les décisions prises sont encore une fois marquées du sceau de l'improvisation. Et pour cause ! Une première liste de walis rendue publique mercredi, suivie jeudi d'une short-list complémentaire qui annonce la nomination de deux ex-ministres (Nouria Zerhouni et Mohamed Kadi), respectivement à la tête des wilayas de Boumerdès et de Tipasa. Nous croyons savoir, selon de bonnes sources, que les deux ministres ont accepté, à leur corps défendant, leur nomination, estimant qu'il s'agit plutôt d'une "rétrogradation". Ce qui est vrai dans la mesure où l'usage consacré veut qu'un ministre déquillé se voit généralement offrir une planque dans une ambassade, quand il jouit d'un solide parapluie aux Affaires étrangères, ou il disparaît dans le vaste désert politique algérien où des centaines se sont égarés en courant derrière les mirages d'un hypothétique retour en grâce. Mais, dans cette affaire, c'est surtout le cas du désormais ex-ministre du Commerce qui, à tout le moins, interpelle l'observateur. Pourquoi n'a-t-il pas été "remercié" lors du remaniement du 14 mai dernier ? Que s'est-il donc passé entre le 14 mai et le 22 juillet pour qu'Amara Benyounès ait droit à un communiqué présidentiel, quasi personnel, dont le moins qu'on puisse dire est qu'il manque d'élégance et de gratitude pour quelqu'un qui s'est "cramé" à vouloir soutenir envers et contre tous Bouteflika, prenant même le risque de s'aliéner bien des amitiés dans sa famille politique d'origine. Maintenant qu'il est de l'autre côté du miroir, Benyounès a tout le loisir de méditer cette réflexion d'Axel Oxenstierna qui dit que "l'ingratitude est la meilleure des récompenses au service rendu par vanité ou par intérêt". Mais au-delà des cas personnels, c'est surtout cette impression de bricolage, de cafouillage dans la prise de décision qui est inquiétante pour le pays dont la situation, vu sa gravité, requiert rigueur, visibilité, cohérence et pertinence.

Méfiance

Publié par [Said Chekri](#)

le 26-07-2015 10:00

Lors de son dernier show télévisé, jeudi soir sur le plateau de l'ENTV, Abdelmalek Sellal s'est montré serein et s'est voulu rassurant quant à l'état du pays et à ses perspectives économiques, sociales et politiques, proches et même lointaines. Ce n'était pas seulement une façon de "remettre à sa place" un certain Nicolas Sarkozy qui, quelques jours auparavant, alors qu'il était à Tunis, trouvait des raisons de s'inquiéter de l'avenir de l'Algérie. Pour le Premier ministre qui, rappelons-le, est sur des charbons ardents depuis que le chef de l'État n'est plus en mesure de s'adresser directement aux citoyens que nous sommes, il s'agissait d'abord de dire qu'il n'y a pas le feu à la maison. Et cela, il l'aurait certainement dit, même si Sarkozy n'avait pas évoqué cette probabilité de voir l'Algérie connaître des jours sombres. C'est à ce qu'il est convenu d'appeler "le front intérieur" que Sellal parlait. C'est ainsi qu'il a tenu, par-dessus tout, à appeler les Algériens à rompre avec "la méfiance" (il a dit "défiance", mais, en français dans le propos, c'est bel et bien de "méfiance" qu'il s'agissait). Du coup, cela sonne comme un aveu car, ce disant, le Premier ministre prenait acte, objectivement, d'une réalité assez ancienne qui, au fond, n'a jamais échappé à nos dirigeants. Une réalité ancienne, certes, mais dont l'amplitude est rehaussée depuis quelque temps : les Algériens se méfient, sans doute plus que jamais, de leur gouvernement, des ministres, de la présidence, du DRS, du FLN, du RND... des tenants du pouvoir, plus sommairement. Entre le sommet de l'État et la cité, le fossé est si large que tous les discours, y compris ceux plus fouillés, mieux structurés et plus savamment diffusés que celui de Sellal, n'auraient pas suffi à restaurer la confiance des Algériens en leurs gouvernants, à supposer qu'ils l'aient eue un jour cette confiance. Car, désormais, la méfiance semble avoir gagné les arcanes du pouvoir. Les derniers limogeages annoncés, non seulement au sein du gouvernement, mais aussi dans les hautes sphères sécuritaires, disent tout le contraire de ce que le Premier ministre tente de vendre au bon peuple. Vainement car le bon peuple, s'il peut être offusqué par les sombres promesses de Sarkozy, n'est plus preneur de l'avenir en rose de Sellal. Question de pouvoir d'achat... politique. Cela existe, il faudrait peut-être en parler à la prochaine tripartite.

Big Brother

Publié par [Omar Ouali](#)

le 27-07-2015 10:00

Trois responsables d'institutions hypersensibles viennent de se voir signifier la fin de leur fonction : le chef de la Garde républicaine, le chef de la DGSSP et le chef de la DSI (contre-espionnage). Une première sans doute dans les annales qui a provoqué un véritable séisme aussi bien niveau institutionnel que médiatique. Mais, paradoxalement, et encore une fois, la communication officielle a brillé par son mutisme assourdissant. En revanche, le chef d'état-major a procédé hier à l'installation du général de corps d'armée Benali à la tête de la Garde républicaine, en remplacement d'Ahmed Mouley Melliani, comme si de rien n'était. Comme s'il s'agissait surtout d'une banale cérémonie. Sauf que les réseaux sociaux, d'abord, puis les médias privés, ensuite, se sont chargés de répercuter les informations. Mais en l'absence d'une version officielle, chacun, selon sa "gorge profonde", y est allé de sa propre lecture pour expliquer ces limogeages en rafales. Mais tous convergent à dire que quelque chose s'est passé le jour de l'Aïd à proximité de la résidence présidentielle de Zéralda. Quoi ? Mystère et boule de gomme. Sauf que cette incommunication officielle a provoqué dans l'opinion plus de dégâts qu'elle n'en a évité. Accentuant encore et, malheureusement, la méfiance à l'égard des institutions de la République. Pourtant, un communiqué de la présidence de la République annonçant officiellement ces limogeages, accompagnés de la formule d'usage "appelé à d'autres fonctions", aurait l'emballement médiatique constaté. Mais ce pouvoir, figé dans un mode de communication qui remonte à l'époque du Malg (très en pointe à son époque), est toujours dans la mystique du secret. Sauf que nous ne sommes plus à l'époque de la glaciation brejnévienne. Aujourd'hui, le monde, grâce à la magie des réseaux sociaux, est devenu comme une boule de cristal où tout se voit. Dès lors, toute velléité d'opacité, pour dissimuler des vérités qui sont sur la place publique, apparaît comme une attitude absurde, ringarde, voire même débile. Big Brother est partout.

À l'épreuve des mentalités

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 28-07-2015 10:00

La rencontre de la grande famille de l'éducation qui a réuni corps enseignants, syndicats et la tutelle, a abouti à des propositions concrètes mais surtout réalisables. On est loin d'une refonte du système éducatif tant les dégâts qui ont touché l'école sont énormes. La commission Benzaghoul qui a eu à travailler dessus et qui en est sortie avec un rapport volumineux en sait quelque chose, d'autant plus que la volonté politique n'était ni affichée ni, encore moins, assumée. La refondation de l'école étant un véritable chantier semé d'embûches et où l'idéologie étroite est dominante, la ministre de l'Éducation a opté, sans prétention, pour des mesures d'amélioration du système scolaire. Ces aménagements concernent le premier palier, l'épreuve du bac, la révision du contenu des manuels pédagogiques et scolaires. La nouveauté et le courage de la ministre ont été de remettre sur le tapis la nécessité d'un bac professionnel. Contrairement aux idées préconçues, ce diplôme ouvre plus de portes sur le marché du travail qu'une licence en droit. La pénurie d'une main-d'œuvre hautement qualifiée oblige des entrepreneurs à la faire venir de l'étranger. Arriver à instituer cet examen serait salubre pour l'économie nationale et l'entreprise algérienne. C'est ce côté positif qu'il faut retenir de la Conférence nationale sur l'éducation où, pour la première fois, les nombreuses parties concernées par ce sujet important se sont concertées pour proposer des améliorations pour le bien de l'élève. Mme Benghebril a troqué son uniforme de ministre pour celui de chercheuse en éducation et c'est ce rôle qui lui va à merveille, qui fait que les ateliers mis sur pied sont ressortis avec des propositions concrètes et faciles à mettre en œuvre. Il appartient à l'Exécutif de les formaliser et de les accompagner. Quant à la refonte, il faudrait commencer d'abord par changer les mentalités de ceux qui sont censés être la passerelle de nos enfants.

Le cœur balance

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 29-07-2015 10:00

Comment expliquer la sortie médiatique du ministre des Finances qui passe de la radio à l'agence officielle, en un jour, si ce n'est que la situation économique est alarmante et qu'il est envoyé en pompier. Pour la première fois, il dévoile que l'argent noir peut être recyclé en le bancarisant, avec toute la discrétion voulue. Il ajoute que les banques pourront même installer des antennes dans les marchés où l'informel est florissant. Hier vilipendé, il est aujourd'hui entouré de tous les égards. Hier, il était vu comme un diable, aujourd'hui, il est appelé à la rescousse pour venir en aide à une économie pauvre de son pétrole. Beaucoup de pays ont eu recours à cette amnistie qui ne dit pas son nom, mais il est des politiques et des choix plus avantageux.

L'État, en tant qu'entité souveraine, aurait dû s'appuyer sur l'entreprise algérienne d'autant que le Forum des chefs d'entreprise a le vent en poupe et que parmi sa composante, il y a de véritables investisseurs créateurs de richesses et d'emplois. Certes, du discours du Premier ministre, une volonté réelle s'affiche, mais qui bute, lors de la phase d'exécution, sur certains départements ministériels qui font dans le deux poids, deux mesures.

Le temps n'est pas en notre faveur. Il a été sacrifié par la majorité des anciens ministres en charge du secteur de l'économie et de l'industrie avec des stratégies qui ont montré leurs limites avant leur mise en œuvre. Aujourd'hui que la concertation est invitée à la table des prises de décision, les seuls facteurs déterminants, hormis celui de l'urgence, sont ceux de la production de produits qui se substitueraient à ceux importés par le marché informel, aujourd'hui courtisé.

La sphère économique a été longtemps laissée au marché informel, l'État se contentant de traire les gazoducs et les puits de pétrole dont la nature nous a gratifiés, alors qu'aujourd'hui, la donne a changé et que la vision des choses doit impérativement suivre. Entre les producteurs de richesses et les trabendistes, le cœur ne doit pas balancer.

Tripartite

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 30-07-2015 10:00

Les contours de la prochaine tripartite, tels que définis par le ministre de l'Industrie et des Mines, dénotent de l'urgence à faire appel à la production nationale. De slogan, le gouvernement Sellal se donne comme feuille de route de passer au concret. Touchées de plein fouet par la baisse inexorable du prix du baril de pétrole, les recettes ont diminué de moitié. Pour éviter, d'une part, de vider les caisses du Trésor dans les importations et maintenir, autant que faire se peut, les programmes de développement engagés, d'autre part, les autorités ont décidé de mettre les pleins gaz sur la production nationale. Si mieux vaut tard que jamais, la dynamique que l'on souhaite engager risque de buter sur des obstacles, à commencer par celui des mentalités. Néanmoins, l'idée de placer l'entreprise algérienne comme locomotive reléguant l'administration au second plan peut porter ses fruits si la volonté politique sert d'accompagnatrice, tout au long de ce long chemin.

Avec ce credo, l'investissement productif et avec le soutien de la Centrale syndicale qui aura, certes, fort à faire, pour calmer les revendications sociales, le pari peut être tenu si la confiance, la concertation et la transparence tiennent lieu de préalable pour cette aventure que l'État est obligé de partager avec ses partenaires. Sur un autre registre, la fleur faite aux barons de l'informel, c'est une issue de secours salutaire qui leur est offerte de rendre "hallal" et l'argent noir et l'argent blanchi, mais il sera difficile de croire que sa destination prenne le chemin de l'investissement productif. D'un autre côté, c'est l'État qui s'impose un test de crédibilité via les établissements bancaires et les institutions financières.

Espérons que ce pacte qui s'annonce sous le signe de la croissance et de la diversification, prévu en octobre à Biskra, sera celui du départ.

La commission Benzaghoul bis ?

Publié par [Omar Ouali](#)

le 01-08-2015 10:00

Les janissaires du conservatisme et du statu quo mortifères dans l'éducation sont vent debout contre la récente Conférence sur l'éducation. Ils ont décrété depuis quelques jours la mobilisation générale, via leurs trompettes médiatiques, pour faire front à ce qu'ils qualifient dans leur délire paranoïaque de "complot ourdi contre la langue arabe". Car à entendre leurs arguties, qui fleurent la mauvaise foi, les recommandations de la conférence sont tout, sauf un diagnostic pointu, pour redonner à l'école algérienne un nouveau souffle une grande ambition. De toutes les recommandations, pas moins de deux cents, qui pointent tous les dysfonctionnements, toutes les tares du système, une seule a retenu leur attention : la possibilité d'introduire en première année du primaire la langue maternelle (arabe dialectal et berbère pour les amazighopones), à titre transitoire, pour éviter à l'élève le choc psychologique frontal avec l'arabe classique, qui reste pour lui une langue étrangère. Au lieu d'entendre le bien-fondé de cette proposition qui vise, au contraire, à préparer un meilleur apprentissage de la langue arabe, ils ont donné dans le raccourci facile en cherchant à faire accroire qu'il est question de remettre en cause le statut de la langue arabe en tant que langue d'enseignement.

Une question, pourtant, définitivement tranchée depuis déjà belle lurette. Mais personne n'est dupe de la manœuvre, dès lors qu'elle est grossière : jeter le discrédit sur la Conférence sur l'éducation, mais surtout faire en sorte que ses recommandations restent dans les tiroirs pour que la médiocrité de l'école algérienne, sa seule performance, en dépit des milliards engloutis chaque année, demeure. D'ailleurs, tout ce tintamarre médiatique orchestré autour de cette proposition n'est pas sans nous rappeler la croisade menée, à l'époque, par Ali Benmohamed, l'ex-ministre de l'Éducation et héraut de "l'école authentique" contre le projet de réforme portée par la commission Benzaghoul dont les propositions ont toutes été vidées de leur substance. À l'époque, l'État avait reculé. Et les conséquences de ce recul sont bien visibles aujourd'hui. L'histoire semble se répéter donc. Reste à savoir si l'État ne va pas encore se déculotter, cette fois-ci, devant la pression des conservateurs, au nom de la paix civile. Amara Benyounés en sait quelque chose.

La France, la Tunisie et nous

Publié par [Said Chekri](#)

le 02-08-2015 10:00

Le président tunisien ne pouvait rester indéfiniment silencieux après les propos peu amènes que Sarkozy a eus, sur le sol de Tunisie, envers l'Algérie. D'autant que l'ex-président français se trouvait là à l'invitation de Nidaâ Tounès, le parti de Béji Caïd Essebsi lui-même. Pour ce dernier, il était sans doute nécessaire de s'en démarquer, le plus tôt possible, pour ne pas donner à Alger l'impression de cautionner les "médiances" du chef de file de la droite française. Les mauvaises langues iront même jusqu'à dire qu'Alger a peut-être exercé des pressions sur le locataire du palais de Carthage pour obtenir que Sarkozy soit ainsi "recadré". Pour autant, Essebsi a tenu à user d'un langage très diplomatique car il lui fallait aussi ne pas provoquer l'ire de Sarkozy qui, ne l'oublions pas, nourrit l'espoir d'un come-back à l'Élysée. Au final, Essebsi aura su se tirer d'affaire, en ménageant "la chèvre et le chou", soit la France et l'Algérie. Car, sait-on jamais, 2017 est si proche.

Il y a comme un paradoxe dans cet exercice d'équilibriste que vient de réussir Béji Caïd Essebsi. Perçue comme un "allié" par la Tunisie voisine en proie à des difficultés économiques et à des turbulences sociales et politiques qui, pour autant, n'entravent pas sa transition pacifique et démocratique, même si celle-ci est chahutée par une nuisance terroriste avérée, l'Algérie est vue, de l'autre côté de la Méditerranée, notamment en France — et pas seulement par Sarkozy — comme une menace potentielle, une bombe à retardement qui, si elle venait à exploser, mettrait d'autres pays de la région dans une situation semblable à celle qui prévaut en Libye. Il ne faut pas se voiler la face, notre pays est bel et bien source d'inquiétudes, y compris pour ceux de ses "partenaires" qui l'apprécient volontiers comme marché... à sa juste valeur. Surtout pour ceux-là, d'ailleurs. Et c'est sans doute sur ce seul point que peuvent s'accorder Tunis et Paris : l'Algérie est importante pour ce qu'elle offre, mais inquiétante pour ce qu'elle couve.

Le pari fou de Djaballah

Publié par [Omar Ouali](#)

le 03-08-2015 10:00

Abdallah Djaballah caresse le rêve fou de fédérer les partis de la mouvance islamiste. C'est dans cet objectif que s'inscrit, visiblement, la réunion à laquelle il avait appelé samedi à Alger. Mais il a dû certainement vite déchanter en constatant que la salle où il devait faire étalage de sa légendaire rhétorique était quasiment vide. N'ont daigné répondre à l'invitation, par charité, que son fidèle lieutenant et ex-député, Mohamed Boulahya, Khaled Bensmail, ex-MDA, qui jongle avec les frontières idéologiques pour pouvoir se donner, le temps d'une prise de parole éphémère, un peu de visibilité, et quelques autres inconnus au bataillon de l'islamisme. Le MSP, le MRN, Ennahda et des ex-figures du FIS se sont dit "non concernés" par l'initiative de Djaballah, qui doit désormais mettre une croix sur son ambition de prendre la tête du mouvement islamiste en Algérie, actuellement en mal de leadership.

Mais comment peut-il prétendre être le chef de file des islamistes, alors qu'il a échoué, par le passé, à rester à la tête d'Ennahda, puis du MRN, deux formations, d'où il a, à chaque fois, été éjecté par ses propres amis pour sa propension compulsive à décider seul. Mais au-delà de cet aspect, à la limite de l'anecdotique, c'est de voir que Djaballah est encore resté dans les schémas de pensée des années quatre-vingt-dix, au moment de la montée en puissance du courant islamiste sur les ruines d'un FLN à bout de souffle et des démocrates à la recherche de leurs marques. Il n'a, assurément, pas tiré de leçons. En effet, entre 1990 et 2015, ce ne sont pas moins de 25 années qui sont passées. Soit l'âge de toute une génération. Aujourd'hui, la société algérienne a connu une mutation sociologique profonde avec une jeunesse dont les centres d'intérêt sont les nouvelles technologies, le business, voire la quête de nouveaux horizons. Mais certainement pas les sornettes de l'islamisme hard qui enflammait les jeunes des années quatre-vingt-dix au rythme de "Alayha Nahya, Alayha Namout". Djaballah se doit de mettre son horloge politique à l'heure d'été et comprendre aussi que dans une mouvance aussi clivée que celle de l'islamisme en Algérie, aussi travaillée par des querelles d'ego, le pari de l'union est impossible.

À la limite du tolérable

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 04-08-2015 10:00

Le secteur de l'éducation et celui de la santé sont certainement les départements civils qui emploient le plus de personnes et font face à des demandes à satisfaire gratuitement, comme c'est stipulé dans la Constitution. En somme, l'accès à l'école et à la santé, ce sont aussi les ministères qui connaissent, ces dernières années, le plus de perturbations avec des mouvements de grève à la limite du tolérable. Il est vrai qu'à ces revendications légitimes dont certaines ont été satisfaites, beaucoup restent à faire. Ce à quoi, les deux ministres s'essayaient malgré des réticences de la part des deux corps.

Pour la santé, les déclarations du professeur Bouzid, dans nos colonnes, sont édifiantes et plaident pour une remise en cause des comportements observés à ce jour où les hôpitaux ressemblent à des mouiroirs, et les professeurs, chefs de service pour certains, sont plus enclins à se maintenir à leur poste qu'à se consacrer à servir, former et gérer.

Ce qui rassemble aussi ces deux secteurs est ce qui fait perdre de vue l'essentiel et le fondamental de leur propre mission. C'est que pour l'éducation, tout s'est focalisé sur la surcharge des classes alors que le volet pédagogique, c'est-à-dire éducatif, qui est le plus important, est resté figé dans le casier de l'école fondamentale. Il a juste fallu que des pédagogues sortent avec des propositions innovantes et modernes pour que le ciel tombe sur la tête de la ministre. Concernant la santé, jusqu'à ces dernières années, on a occulté les établissements de santé, la formation, la qualité des soins, le droit à une prise en charge décente pour tout ramener au médicament. Ce dernier n'étant qu'un élément, certes, nécessaire mais pas unique. Aussi, quand le ministre se refuse à être "le ministre du médicament" mais celui de la Santé et de la Population, les critiques fusent et les syndicats s'insurgent. Il n'y a qu'à voir les infrastructures délabrées, le maigre budget réalisé en matière de constructions alors que l'argent a été dégagé, le manque de formation et de mise à niveau. Sûrement que la loi sanitaire, qui sera en débat au Parlement, fera grincer des dents. Pourquoi pas si c'est pour la bonne cause, celle du citoyen.

Du laxisme au tâtonnement

Publié par [Said Chekri](#)

le 05-08-2015 10:00

Ce n'est sans doute pas le fruit d'une coïncidence : pendant que Kamel-Eddine Fekhar apprenait, hier, la sentence de la justice qui a décidé de le maintenir en détention, le ministre de l'Intérieur, qui se trouvait à Ghardaïa pour présider la cérémonie d'installation du nouveau wali, requérait l'implication des "notables" dans le règlement de la crise qui secoue la région, non sans appeler la population "à préserver les acquis de la réconciliation nationale". En diffusant un tel message le jour même où la justice refusait la remise en liberté d'une des figures qui, aux yeux de l'une des deux communautés en conflit, compte comme une voix écoutée, autant dire comme un "notable", l'on a vraisemblablement voulu signifier que le gouvernement applique un traitement global, et pas seulement sécuritaire, à la crise de la vallée du M'zab. Mais ce faisant, on laisse aussi entendre, volontairement ou incidemment, que l'État, lui, ne fait plus siennes cette tolérance que ses agents appellent de leurs vœux. Car il est évident que décider de prolonger la détention de Kamel-Eddine Fekhar est en parfaite contradiction avec le message d'apaisement délivré par le ministre de l'Intérieur. On rétorquera, certainement, que la sentence a été dite par le pouvoir judiciaire et non par l'Exécutif. Mais on connaît le degré d'indépendance de la justice de notre pays. Pas un juge n'avait engagé la moindre procédure, tant que le gouvernement se contentait de visites ministérielles et de réunions avec les notables de la région, alors même qu'on y enregistrerait déjà des morts et d'importantes destructions de biens publics et privés. Il a fallu cette nuit sanglante de Guerrara pour passer du laxisme d'alors au... tâtonnement d'aujourd'hui. Au reste, le collectif de défense de M. Fekhar a immédiatement réagi au verdict en le qualifiant de "décision politique", non sans appuyer son appréciation par une argumentation strictement juridique. Car, selon le porte-parole du collectif d'avocats du mis en cause, ce serait même en violation de la loi que leur mandant et ses compagnons vont devoir séjourner encore en prison pour quelque temps. Peut-être pour longtemps, car ils craignent que ce "traitement" soit réédité lors du procès. Au final, ce nouvel épisode du drame de Ghardaïa ne semble pas rassurant pour l'avenir. Assurément, le nouveau wali n'aura pas moins de pain sur la planche que ses prédécesseurs.

En toute transparence

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 06-08-2015 10:00

À son retour, après 16 ans, au ministère du Commerce, le ministre assène que l'évolution des négociations pour l'accèsion de l'Algérie à l'Organisation mondiale du commerce n'est pas "remarquable". Résumé : le constat est que ceux qui lui ont succédé ont quasiment classé le dossier dans la rubrique des accessoires. Et pourtant, combien d'annonces de participation aux rounds de négociations, aux visites de délégations, aux nombreuses opérations, à coups de millions, pour la mise à niveau des entreprises, dans l'espoir de les rendre compétitives en vue d'une prochaine accession à l'OMC ? D'autres débats, polémiques et échanges d'amabilités entre les différents ministres concernés et la Centrale syndicale ont été largement rapportés par la presse sur l'opportunité d'une adhésion qui soit réfléchie et non faite "n'importe comment", pour reprendre l'expression du ministre Bakhti Belaïb. 16 ans à faire du surplace, avec des tergiversations qui relèvent plus de l'humeur que de procédures, des hésitations, signe d'une mauvaise maîtrise du dossier, d'une absence de volonté politique ou, tout simplement, de l'indécision. Au 26 avril 2015, ils étaient 161 pays à avoir signé les accords d'adhésion, ratifiés par leur Parlement, depuis la création de l'OMC en janvier 1995. Ces pays ont pour obligation d'ouvrir leur marché et d'accepter les règles du jeu.

Sans en être membre, l'Algérie ouvre déjà son marché, à tout va, aux importateurs qui sont légion et ses exportations, hors hydrocarbures, minimes certes, passent, pour la plupart, par les filières d'autres pays qui y apposent leur label et nationalité "d'origine".

Ce dossier, qui a été confié à des commis de l'État, au-dessus de tout soupçon, a été l'otage de certains ministres qui n'avaient pour feuille de route que de préserver le marché de l'informel de leurs parrains. Le ministre, qui relance ainsi le débat, a ce courage de voir les choses en face. La mondialisation est bel et bien en place. Avec ou sans nous. Il estime que ce dossier, devenu urgent, concerne aussi bien le gouvernement que le peuple algérien qui doit être informé, en même temps sur les droits et les avantages qui en seraient retirés. En toute transparence.

Qui veut saper l'accord d'Alger ?

Publié par [Omar Ouali](#)

le 08-08-2015 10:00

La prise d'otages qui a eu hier pour théâtre un hôtel de luxe fréquenté par une clientèle européenne, à Sévaré, dans le centre du pays, met véritablement à mal l'accord de paix d'Alger entre le gouvernement malien et les différents groupes rebelles. En fait, ce qui s'est produit hier dans la ville de Sévaré, n'est pas un acte isolé, mais quelque chose qui survient à la suite d'autres précédentes attaques terroristes intervenues non seulement au nord du Mali, espace géographique de la rébellion targaie, mais au centre du pays et à la frontière malienne.

En fait, ce regain de violence, à supposer que celle-ci ait, plus ou moins, cessé un jour, trouve en grande partie son explication, pour ne pas dire carrément son origine, dans cet accord de paix et de réconciliation nationale censé mettre un terme aux affrontements récurrents entre la kyrielle de groupes rebelles et le gouvernement malien. Cet accord, fruit de négociations marathoniennes à Alger, a été un accouchement par césarienne, en trois temps, le 1er mars à Alger, le 15 mai à Bamako et le 20 juin avec la signature de la CMA.

La difficulté à aboutir à une mouture finale d'un bon texte qui a l'adhésion de toutes les parties est une preuve de sa fragilité, elle-même signe que, dans le fond, les raisons de la crise politique malienne n'ont pas trouvé les réponses, toutes les réponses. Mais au-delà des limites intrinsèques de cet accord a minima, porté à bout de bras par les autorités algériennes, dont le souci permanent est le retour de la paix au nord du Mali et le respect de son intégrité territoriale, il y a d'autres forces dont la jonction des intérêts plaide pour entretenir les braises du chaudron malien. Pays tiers, groupes terroristes, contrebandiers de tous bords ont effectivement tout à gagner à voir le Mali replonger dans la crise politico-institutionnelle. Est-ce que la communauté internationale, qui n'a pas tari d'éloges sur l'accord d'Alger, présenté comme un modèle référentiel, va rester passive face à cette nouvelle escalade porteuse de risque de retour à la case départ.

Vérités

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 09-08-2015 10:00

Si la tendance baissière du prix du baril de pétrole continue, il est fort probable que la vérité des prix s'invite bientôt aux négociations, peut-être dès la prochaine rentrée sociale. Il s'agit de la politique des subventions que l'État, fort d'une certaine conception de l'équité et surtout de ses recettes, a supporté sans difficulté. Les richesses du sous-sol appartenant à tous les Algériens. Désormais, la situation a changé et bientôt les recettes pétrolières ne suffiront pas à subvenir aux besoins d'une population nombreuse et revendicative. Les autres entrées en monnaies fortes sont minimes, pour ne pas dire inexistantes.

Recourir à une politique d'austérité ou de rigueur, selon les appréciations des uns et des autres, est une obligation à laquelle on ne peut échapper. Et parmi les coupes à entreprendre, il y a le problème des subventions prioritaires et celles secondaires, voire superflues. Comme il sera difficile de s'attaquer aux premières du fait d'une absence d'un fichier des familles fragiles ou nécessiteuses, d'une part, et d'une possibilité réelle d'une explosion sociale, d'autre part, le gouvernement peut envisager la suppression de la deuxième catégorie comme les subventions accordées aux associations sportives, les aides à l'accomplissement du pèlerinage, le financement des festivals qui n'apportent pas grand-chose, les restaurants universitaires où peu d'étudiants se déplacent en leur octroyant une bourse décente, les logements cédés à bas prix... Ces exemples ne sont donnés qu'à titre indicatif. Pour épargner une hausse des prix des produits de base, il serait opportun de supprimer les dépenses qui sont présentées comme des... investissements et diminuer le faste de l'État.

Il est une chose, c'est que le débat doit être ouvert et que les vérités soient dites entre Algériens avant qu'il ne se déplace vers l'OMC où les décisions souveraines que nous pouvons prendre nous seront imposées.

Un fleuron qui s'écroule

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 10-08-2015 10:00

En privatisant le complexe sidérurgique d'El-Hadjar, ce fleuron de l'industrie algérienne des premières années de l'Indépendance, devenu encombrant, les pouvoirs publics pensaient bien faire en portant leur choix sur le roi de l'acier à travers le monde, en l'occurrence le groupe Mittal Steel. Ce dernier, accueilli en sauveur, a promis de porter la production annuelle d'acier à deux millions de tonnes, soit quatre fois plus que ce que produisait le complexe. Des assurances fermes ont été avancées pour procéder au renouvellement de l'outil de production. 14 ans après, la situation n'est guère enviable même après que l'État eut renfloué la trésorerie du complexe qui risquait de fermer avec la somme astronomique de 700 millions d'euros et récupéré 70% des parts qui ne valent pas un dinar. Une aubaine pour le patron mondial de Mittal qui a été obligé de fermer plusieurs sites à travers le monde dont celui de Florange en France qui a fait couler beaucoup d'encre, de promesses et de gaz lacrymogènes.

Ces investisseurs étrangers qui viennent et auxquels le tapis rouge est déroulé, n'ont à l'esprit que le profit à en tirer à court terme. C'est le cas de Sawiris qui a acheté une cimenterie avec l'argent du Trésor public pour la revendre à un tiers à un prix supérieur. L'Algérie étant le gogo de la farce. Les ministres de l'époque en charge de ce secteur, et ils étaient nombreux chacun avec une stratégie personnelle et intéressée, doivent venir s'expliquer sur ce bradage inimaginable dont le pays paie aujourd'hui les nuisances de leurs décisions.

Si à El-Hadjar, la tension monte à la Tuberie sans soudure (TSS) où travaillent quelque 350 ouvriers, il y a un risque de propagation qui rendra la rentrée sociale difficile. Mais en attendant, les clients, même s'ils sont nationaux (Sonatrach et Sonelgaz), pourront faire appel à d'autres prestataires. Et ce sera légitime. Il faut juste avoir confiance en soi et en les compétences de chez soi. Il y a d'autres manières de maintenir la paix sociale et l'emploi.

Opep : un nom

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 11-08-2015 10:00

Si, réellement, le coût du baril de pétrole remontait à 60 dollars d'ici à 2017, selon certains prévisionnistes, la réalité, aujourd'hui, est qu'il est en dessous de la barre des 50 dollars. Et il ne cesse de chuter. L'Arabie saoudite, pays fort d'une Opep, organisation à laquelle il ne reste que le nom, menace plutôt d'augmenter sa production pour sauvegarder, à n'importe quel prix, ses niches de marché et maintenir son équilibre budgétaire. L'accalmie ne viendra pas, non plus, des États-Unis, qui puisent leur gaz de schiste sans retenue. En attendant l'Iran, qui fera certainement plus vite qu'on ne le pense son entrée sur le marché de l'offre de l'or noir, les pays émergents souffrent du diktat de ces puissances énergétiques. S'il est vrai qu'il ne reste que les yeux pour pleurer, du fait de la non-prise en considération de l'importance d'autres richesses, comme l'agriculture, l'agro-alimentaire et l'industrie, la seule alternative est aux mains de notre diplomatie. Cette dernière peut jouer avec ses fondamentaux qui ont fait sa renommée et la structure : coopération internationale qui vient de lui être rattachée. Pour cela, il faut faire preuve d'imagination et avancer des arguments. La mission est difficile, mais pas impossible. Tout est jouable, quitte à arriver au clash. La situation est si intenable que les petits producteurs, victimes de cette richesse, se trouveront dans un avenir proche au bord de l'asphyxie financière. En attendant, si la prise de conscience est ancrée chez les décideurs, il y a lieu de procéder à une révision des relations intergouvernementales, d'une part, et d'enclencher cette dynamique de diversification de l'économie nationale, d'autre part.

Éducation : le faux débat

Publié par [Sofiane Aït Iflis](#)

le 12-08-2015 10:00

Les chapelles islamistes, toujours à l'affût de surenchères politiques porteuses, n'ont pas hésité à enfourcher le récent débat sur l'école algérienne pour se poster en vigiles menaçants d'une sacralité qu'eux seuls, à force d'aveuglement, ont cru deviner dans la relation entre le message coranique révélé et la langue de la révélation, l'arabe académique, s'entend. Ils en font autant, sinon davantage que les Baathistes quand ils étaient au fait de leur engagement militant. Les islamistes et les Baathistes, ceux d'hier comme ceux d'aujourd'hui, ne s'érigent pas en défenseurs patentés d'un enseignement qui postule à l'excellence, ce qui aurait été à leur honneur, mais en pourfendeurs de ceux qui travaillent en toute bonne foi à extirper l'école algérienne d'un sinistre diagnostiqué par plus d'un pédagogue.

Ils ont dégainé une opposition intégriste sitôt évoquée l'idée d'enseigner dans la langue vernaculaire durant les premiers paliers du primaire. Ils font tellement de bruit autour de la langue d'enseignement que leur démarche devient suspecte.

C'est à croire qu'ils ont entendu sonner le tocsin pour faire chorus contre la velléité de mettre l'enseignement algérien en phase avec la réalité socioculturelle nationale. Car, pour dire vrai, c'est un faux débat qu'ils tentent d'entretenir aux fins d'occulter des problèmes autant sinon plus cruciaux, étant donné les mauvaises perspectives économiques et politiques annoncées. La polémique sur l'école, instruite et entretenue par l'islamo-baathisme, est une diversion. La crise de l'enseignement national, qui est un fait établi, reconnu et avoué, ne confine pas en le vecteur de transmission, mais bien dans le contenu socioculturel transmis. "L'école doit être un pôle de transmission culturelle", devait encore rappeler Malika Greffou qui milite pour une école libérée du dogme et qui alertait, il y a deux décennies déjà, sur le sinistre de l'école algérienne. La voix de Mme Greffou a besoin d'être entendue en ce moment.

Car, tout porte à croire que le procès en sorcellerie intenté aujourd'hui à la ministre de l'Éducation est encouragé, en sourdine, en haut lieu. Le gouvernement, qui n'ose pas exprimer sa solidarité avec Benghebrit, trouverait profitable que les polémiques sur l'école déteignent sur toute autre actualité. Ça lui épargne de devoir décliner ses agendas politiques et économiques à l'heure de l'austérité accrue.

UMA, un rêve sans plus

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 13-08-2015 10:00

Une date de naissance : 17 février 1989 à Marrakech, même si l'idée a mûri en 1988 lors du Sommet de Zéralda. Depuis, personne n'en parle sauf lors de discours de circonstance. Les initiateurs du projet ont quitté la scène politique, soit morts, soit chassés du pouvoir. Il s'agit de l'Union du Maghreb arabe qui a été annoncée en grande pompe et avec cette ambition de coller sinon de faire mieux que l'Union européenne. Rien ne s'y opposait puisque les fondations préliminaires existaient à savoir la langue et l'identité. Un des freins reste la question du Sahara occidental où l'entêtement du royaume du Maroc à annexer ce territoire s'est heurté aux principes de l'Algérie relatifs à la décolonisation.

Trente-six ans après, cette organisation est dans un état moribond et où le taux d'intégration entre les cinq pays du Maghreb est le plus faible au monde. À peine 2%, à titre indicatif, le rapport de la Commission économique pour l'Afrique, bureau des Nations unies, concernant le commerce et le transport entre ces pays est éloquent. Il énumère, entre autres, le nombre de documents nécessaires pour une transaction ou le temps d'attente pour finaliser une opération. Un véritable parcours du combattant dans les relations commerciales entre des pays que seule une frontière sépare quand d'autres unions régionales en Afrique ont réussi une véritable symbiose dans leurs échanges.

Unis, les pays du Maghreb, situés, côté nord, à la porte de l'Europe et, côté sud, comme une passerelle vers les pays subsahariens, auraient pu se constituer en force de négociation avec les autres partenaires qui n'auront dans leurs calculs qu'un immense marché de près de 100 millions d'habitants, avec un pouvoir d'achat conséquent.

Il est vrai que les régimes en place à l'époque n'auraient pas un climat des affaires serein, d'autant que l'ego de certains dépassait le nez de Cléopâtre qui, malgré cela, n'avait pu changer la face du monde. Enfin, l'UMA c'est comme l'Océanie, tout le monde en parle mais personne n'y va.

Épouvantail

Publié par [Said Chekri](#)

le 15-08-2015 10:00

Madani Mezrag remet ça. Cette fois, avec davantage d'assurance et sur un ton plus osé que jamais. Une outrecuidance qui frise la provocation. Voilà donc un ancien chef terroriste, fier de l'être au point de relater ses "exploits" de maquis sur un plateau de télé, devenu, par la force des choses, un homme politique... normal. Par la force des choses ? Plutôt par la grâce d'une certaine politique, inaugurée par la loi sur la concorde civile, au début du règne de Bouteflika, puis promue en dogme, dès son second mandat, par le truchement de la loi sur "la paix et la réconciliation nationale".

Madani Mezrag, un homme politique normal ? Non, plutôt un activiste privilégié. L'ex-chef de l'AIS ne s'est jamais arrogé une liberté que le pouvoir ne lui ait pas donnée. C'est ainsi que, sans casquette partisane légale et officiellement reconnue et sans attache particulière autre que celle dont il se revendique encore — l'AIS, bras armé du FIS dissous —, il a été l'un des interlocuteurs directs d'Ahmed Ouyahia qui l'a reçu à la présidence de la République et qui a pris note de ses propositions dans la perspective d'une révision constitutionnelle. C'est ainsi que, sans autorisation, il a pu organiser "une université d'été" au bord de la mer, à Mostaganem. Un conclave sans doute plus tolérable que ceux qu'il tenait, entouré de ses troupes en armes, dans les maquis de Jijel, mais ce bivouac estival des anciens de l'AIS à Mosta ressemble un peu, déjà, à un conseil de guerre. Et que les pouvoirs publics aient laissé faire, sans bouger le petit doigt, suggère des lectures.

La plus immédiate est d'ordre tactique : le pouvoir a peut-être donné son quitus pour la reconstitution du parti dissous, sous une appellation nouvelle, pour couper l'herbe sous le pied aux anciens cadres politiques de l'ex-FIS. Le pouvoir préférerait Madani Mezrag et les siens pour diriger et encadrer une telle formation aux anciens responsables politiques du parti dissous qui, eux, ont adhéré à la Coordination nationale pour les libertés et la transition démocratique, devenue un cadre de concertation de l'opposition. La seconde lecture, qui n'exclut pas la première, est d'ordre stratégique.

Le pouvoir tente, en laissant Mezrag se donner plus de visibilité, de délivrer un message sous forme d'une menace qui ne dit pas son nom : tout changement impliquerait mécaniquement un retour aux années de violence terroriste. Quel meilleur épouvantail pour dissuader les Algériens d'œuvrer à la fin du statu quo ?

Quand seuls comptent les bonus diplomatiques

Publié par [Sofiane Aït Iflis](#)

le 16-08-2015 10:00

Au moment où les États-Unis d'Amérique (USA) saluaient la contribution de l'Algérie à la paix et à la stabilité en Afrique du Nord et au Sahel, un attentat terroriste perpétré près de Skikda contre une unité de l'Armée nationale populaire (ANP) vient nous rappeler que la sécurité intérieure n'est toujours pas complètement rétablie. Le bon point que les Américains servent à l'Algérie pour les efforts qu'elle déploie à régler les crises politico-sécuritaires qui ont essaimé dans le voisinage est certainement bon à prendre, surtout lorsque l'on sait les difficultés éprouvées par le passé à occuper une place dans le concert des nations. Cependant, il est à craindre que des missives, qui forcent un peu trop, pour ne pas dire exagèrent, le compliment diplomatique, du genre de celle que le secrétaire d'État américain, John Kerry, a envoyée à son homologue algérien, Ramtane Lamamra, appuient les "convictions" entêtées des dirigeants politiques algériens lesquels, depuis quinze ans, travaillent à conclure la victoire militaire sur le terrorisme par une réhabilitation politique de l'islamisme radical, pour ne pas dire les groupes armés. Les bivouacs tranquilles de Madani Mezrag, dans son ancien fief terroriste à Jijel, l'année dernière, puis dans une forêt de Mostaganem, il y a quelques jours, trahissent, sinon la face cachée d'une contrepartie politique promise pour le repentir et l'autodissolution de l'AIS, une "intelligence" de fraîche date entre l'ancien chef terroriste, promu personnalité nationale, et le pouvoir politique, pour gêner toute transition démocratique. Peu chaut à l'Occident que s'établisse cette compromission avec l'islamisme, à ses yeux génératrice, tout au plus, des difficultés politiques intérieures. Ce qui lui importe, c'est que l'Algérie investisse l'effort de solidarité internationale pour endiguer ou, du moins, contenir ce qui est désigné par terrorisme transnational menaçant la stabilité régionale et, partant, ses intérêts. L'Occident, à qui il tient de sous-traiter sa sécurité à des États sinon à des organisations régionales, ne sera pas avare en délicatesses diplomatiques. Les preuves n'en manquent pas.

Le temps des révisions déchirantes

Publié par [Said Chekri](#)

le 17-08-2015 10:00

Si l'on admet que "gouverner, c'est prévoir", on peut alors affirmer que l'Algérie n'est pas gouvernée. Après avoir annoncé des projets de développement tous azimuts, souvent en grande pompe et toujours au nom du "Programme de Son Excellence le président de la République", le gouvernement vient de décréter leur gel, beaucoup plus discrètement, presque clandestinement, pour raison de début de dèche financière. Certains de ces projets ont été promis, il y a juste un peu plus d'un an, à l'occasion de la campagne du quatrième mandat lors de laquelle le Premier ministre, alors préposé à la réclame, avait même assuré aux jeunes qu'ils pouvaient ne pas rembourser les crédits contractés dans le cadre de l'Ansej. Logique de campagne électorale ? Pas seulement. Populisme ? Certainement.

Mais, incontestablement, ni la logique de campagne électorale ni le populisme historique de nos gouvernants ne peuvent, à eux seuls, expliquer un tel manque de vision prospective, ou, plus simplement, de cette prévoyance dont peuvent se vanter les ménagères qui savent gérer leur budget. "Dépenser sans compter", voilà sans doute la devise de notre gouvernement, le slogan qui lui a fait perdre la boussole. Du moins, jusqu'ici. Tout le monde y trouvait son compte.

Alors que sous d'autres cieux, les ministres s'échinent, quelle que soit la conjoncture économique ou financière, à concevoir des politiques sectorielles efficaces, rentables et porteuses de croissance, allant jusqu'à donner leur nom à des lois, les nôtres n'avaient qu'à veiller à l'exécution, coûte que coûte et sans aucun souci de délai, leur part du "programme du Président", et n'avaient pour seule obligation que celle de le dire, haut et fort, et de ne rater aucune occasion de lui rendre grâce ; le Président lui-même pouvait à loisir élargir le cercle de la clientèle interne et celui de ses soutiens externes ; les parrains de l'import-import, 15 ans durant, n'ont pas cessé de se frotter les mains ; les millions d'Algériens portés plus que jamais sur la consommation de produits "made in partout" sauf en Algérie.

Tout le monde y trouvait son compte, sauf ceux qui avaient à cœur de créer des richesses, de mettre l'Algérie sur la vraie voie du développement économique et social. Ceux-là n'avaient pas droit au chapitre et c'est pourtant d'eux que viendra le salut.

Désormais, les choses vont changer. Elles le doivent. Le temps des révisions déchirantes est là. Pour n'avoir pas su anticiper sur le cours des événements, ni même sur le cours du baril, nos gouvernants n'ont d'autre alternative que celle de s'y adapter. Reste à savoir s'ils le peuvent. Rien n'est moins sûr.

Quand s'impose la rupture !

Publié par [Sofiane Aït Iflis](#)

le 18-08-2015 10:00

À l'heure des bilans, le chef de l'État et ses différents Exécutifs seront sans conteste recalés, blâmés pour leur échec, impensable, avec circonstances aggravantes. L'appréciation est déjà fort négative : le pays, après 15 ans de pouvoir de Bouteflika, vit une décrépitude politique avancée sur un fond de fragilité économique accrue. Le pari du développement est lamentablement raté, malgré une synergie de conditions favorables qui se sont enchaînées tout au long des trois premiers mandats de Bouteflika : une opulence financière jamais égalée, une situation sécuritaire apaisée, une adhésion politique inestimable et un environnement international peu, sinon pas du tout, hostile. Et ce n'est assurément pas du manque de temps qu'il faut se plaindre ! Il y a eu échec là où tout concourt à la réussite. De la diversification de l'économie nationale qui a constitué la trame d'innombrables discours de campagnes électorales et structuré également nombre de résolutions solennelles, il n'en est aujourd'hui, hélas, rien. La crise du pétrole a freiné sec la cadence des investissements publics, sonnante le rappel douloureux de ce que l'économie du pays reste, en dépit des centaines de milliards de dollars dépensés, autant qu'auparavant dépendante des hydrocarbures. Ayant gravement manqué de prévoyance, mais aussi de clairvoyance politique, le gouvernement, jusque-là simple répartiteur de la manne financière que le chef de l'État met à sa disposition, a eu, face à la crise, la réaction affolée d'un Exécutif dépourvu d'imagination : geler les projets, sans concevoir une alternative. Un gel qui permettrait, certes, quelques économies, mais sans forcément atténuer des effets de la crise tendant inexorablement vers son paroxysme et qui, donc, suppose inéluctablement des ruptures politiques radicales. Un gouvernement qui a échoué en temps d'opulence ne peut réussir en tant de disette. Surtout quand vient à manquer la cohésion entre les différentes institutions de la République, comme c'est le cas désormais avec la guéguerre qui fait rage, sur fond de provocations, au sommet de l'État.

Fatalité

Publié par [Said Chekri](#)

le 19-08-2015 10:00

Le pétrole qui, sous d'autres cieux, est une richesse naturelle qui génère le développement économique et humain, est souvent qualifié, chez nous, de "malédiction nationale". Car, quand il se négocie à plus de 100 dollars par la grâce d'une forte demande mondiale, on en profite pour en extraire et exporter les plus grandes quantités possibles mais, en parallèle, aucun secteur ne se développe de manière significative. Ni l'industrie, ni le tourisme, ni l'agriculture, ni les services. En revanche, et la manne généreuse aidant, la corruption prospère. Elle se "démocratise" même. Au point que l'on en est désormais à parler de "petite corruption", celle à laquelle peut s'adonner le plus petit responsable de province ou le plus insignifiant des ordonnateurs, et de la "grande corruption", celle où interviennent les hautes sphères. La petite tirant sa "légitimité" de la grande, et la grande se "justifiant" par cette sorte d'équité qui garantit à tous le "droit" d'abuser du Trésor public. Alors, oui, le pétrole est assurément une malédiction pour l'Algérie et les Algériens. C'est d'ailleurs si vrai que nos ministres actuels n'hésitent pas à nous rassurer en disant que la baisse du prix du pétrole est "plutôt une bonne chose" car elle nous contraint à diversifier notre économie, à développer notre industrie, notre tourisme et notre agriculture. Un discours plutôt cohérent qui n'est pas dénué de logique. Mais un aveu aussi : nos dirigeants ne pensent à bien faire que sous la contrainte. Et c'est bien pour cela qu'en matière de développement économique, ils n'ont pas réussi grand-chose. Car c'est toujours plus difficile, voire impossible, de réaliser de grands desseins avec de petits moyens quand on n'a pas su le faire en disposant de ressources conséquentes.

Alors que des pays producteurs de pétrole, comme la lointaine Norvège, et d'autres, privés de cette ressource, comme le Maroc voisin, ont su, autant que faire se peut, tirer profit de leur potentiel propre et des mutations économiques mondiales, nous sommes, en Algérie, devant ce qui s'apparente à une fatalité immuable de décennie en décennie : nos dirigeants ne savent pas bien gouverner, parce qu'ils ne se soucient pas de le faire, quand le pays connaît une conjoncture financière favorable, et ils ne peuvent pas faire preuve d'imagination ou d'innovation, parce qu'ils ne s'y sont jamais exercés, quand l'argent vient à manquer.

Sabordage, toujours...

Publié par [Sofiane Aït Iflis](#)

le 20-08-2015 10:00

L'Algérie commémore aujourd'hui deux dates historiques hautement symboliques : le 20 Août 1955, moment de la grande offensive de l'Armée de libération nationale (ALN) dans le Nord constantinois, instituée Journée nationale du moudjahid, et le 20 Août 1956, la réunion du Congrès de la Soummam qui structura la Révolution et définit les fondements de ce que sera l'État Algérie après l'Indépendance. La solennité de la commémoration officielle a lieu, cette année, à Constantine, ville décrétée, par ailleurs, capitale de la culture arabe, où le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, accompagné d'une forte délégation ministérielle, présidera le lancement des festivités. Pourquoi pas ? L'offensive des moudjahidine dans le Nord constantinois, qui permit de redonner du souffle à la Révolution engagée une année auparavant, vaut bien plus que cette halte, même si la valeur symbolique de celle-ci est indéniable. Si la forte présence du gouvernement dans l'ancienne capitale numide est un message, l'absence des hautes autorités du pays à Ifri, dans la vallée de la Soummam, l'est tout autant. Le Congrès de la Soummam, au-delà de l'acte de bravoure guerrière qu'il fut, est aussi, mais surtout, un projet de société. Un projet avorté avec l'exécution sommaire de Larbi Ben M'hidi par l'armée coloniale et la liquidation brutale et arbitraire d'Abane Ramdane par les "siens". Comme on n'élimine pas physiquement un leader pour ensuite s'occuper de la promotion de ses idées, l'assassinat d'Abane se prolongera par une suite ininterrompue d'actes de sabotage des projections politiques et sociétales de la Soummam. Depuis la réunion du CNRA au Caire et le congrès de Tripoli en 1958 à nos jours, ceux qui, plus tard, confisqueront, les chars aidant, l'acquis révolutionnaire du peuple algérien, travaillent, tels des cerbères acharnés, à altérer les riches enseignements de la Soummam, à éviter qu'il ne s'érige en référent politique essentiel. Preuve en est l'occultation de la commémoration de la Soummam dans l'agenda officiel. Cette année et les années précédente.

Discours de vérité

Publié par [Omar Ouali](#)

le 22-08-2015 10:00

À supposer qu'il en est bien l'auteur, le président Bouteflika s'est fendu d'un message à l'occasion de la célébration du double anniversaire du Congrès de la Soummam et de la Journée nationale du moudjahid. Il a bien raison de mettre en exergue la symbolique de ces deux dates, deux tournants décisifs dans le cheminement triomphateur de la Révolution qui doit demeurer une référence suprême au moment où l'Algérie est, à nouveau, face à une nouvelle crise économique qui vient se greffer sur une crise politique et institutionnelle. Mais au lieu de décrire cette crise pour ce qu'elle est, c'est-à-dire et avant tout la conséquence d'une mauvaise gouvernance qui dure depuis plus de quinze ans, alors que le pays avait une chance historique de bâtir une économie hors rente pétrolière, le Président cherche à la minimiser, à la noyer dans un contexte mondial dont l'Algérie ne serait en définitive qu'une sorte de victime collatérale. C'est là une façon de vouloir dédouaner le pouvoir de sa responsabilité dans la situation actuelle.

Au lieu de chercher à noyer le poisson en invoquant la dimension planétaire, qui n'est pas, bien sûr, neutre, ni à accuser à tort la presse de cultiver le pessimisme et l'esprit défaitiste, ne serait-il pas plus judicieux et plus sage d'avoir, au contraire, un discours de vérité pour les Algériens. C'est le déni de réalité qui avait produit l'explosion d'Octobre 88. On se souvient encore des discours rassérénants du Premier ministre de l'époque qui tentait de faire croire que la situation était sous contrôle, alors que la déflagration était imminente.

L'histoire risque de se répéter. Dire la vérité, comme l'a d'ailleurs recommandé dernièrement Ahmed Ouyahia, ne consiste pas forcément à noircir le tableau. Mais juste à promouvoir une sorte de pédagogie de la crise, en expliquant aux Algériens quelles sont les possibilités du pays, ce qui pourrait les attendre si la crise venait à perdurer. Car un citoyen mieux informé et mieux préparé psychologiquement est certainement plus apte à accepter les sacrifices que la crise lui imposera. La constitution d'un front intérieur, que le président Bouteflika appelle de ses vœux, à juste titre, passe, néanmoins, par le dire vrai.

Dans la seringue

Publié par [Sofiane Aït Iflis](#)

le 23-08-2015 10:00

Le gouvernement, dans un souci évident de s'en laver les mains, impute la crise économique actuelle, dont les effets sont de plus en plus visibles, à la baisse des revenus pétroliers. Pas plus loin qu'avant-hier, le président de la République, dans la même logique de la fuite des responsabilités, faisait porter le chapeau de cette crise au système économique mondial. Il est clair que la contraction brutale et sévère des revenus pétroliers impacte négativement les performances de notre appareil économique "addict" aux hydrocarbures. Pourtant, tous les experts sont unanimes à soutenir, aujourd'hui, que l'Algérie aurait pu amortir le contrecoup de ce choc pétrolier. Comment ? En mettant à profit l'aisance financière de ces quinze dernières années, avec un baril ayant atteint des sommets historiques, pour mettre en place une économie plus diversifiée et plus portée par des moteurs de croissance autre que le baril. En lieu et place d'une telle démarche, le gouvernement s'est contenté de convertir les dollars du pétrole en produits d'importation tous azimuts pour acheter la paix sociale. C'est un peu "pétrole contre nourriture", selon la tristement célèbre formule en vogue lors de la première guerre du Golfe. Sauf qu'avec un baril qui est juste au-dessus des 40 dollars, une telle politique, portée par une boulimie dépensière irresponsable et irrationnelle, n'est plus possible aujourd'hui. Le gouvernement Sellal est véritablement dans la seringue, au sens où il est dans l'impérieuse obligation de rompre avec la politique du tout dépensier et de réinventer une nouvelle démarche ajustée aux nouvelles contraintes économiques. Sauf que cet exercice, qui requiert à la fois du génie politique, du courage et de la lucidité, ne semble pas être à la portée de ce gouvernement, déjà miné à la base par des luttes claniques, qui donne l'impression de fonctionner au petit bonheur la chance, en espérant un rebond rapide des cours du pétrole. Une perspective que tous les experts écartent. Au lieu de ces mesurette prises à la hâte et qui partent dans tous les sens, c'est une stratégie économique de crise qui s'impose. Et dans l'urgence, afin d'anticiper d'éventuelles secousses sociales qui seraient la conséquence de mesures autoritaires, malheureusement, incontournables. Pour cela, un préalable : un large consensus politique qui doit aller au-delà des cercles traditionnels du pouvoir et de ses satellites.

Des faits et du discours

Publié par [Sofiane Aït Iflis](#)

le 24-08-2015 10:00

Alger figure à côté de Damas et de Tripoli, deux capitales de pays enlisés dans des guerres civiles, parmi les pires villes au monde où il ne fait pas bon vivre. Au cas où nous aurions manqué de le ressentir, la revue britannique *The Economist* s'est chargée de nous le faire savoir, il y a peu de temps. Nous n'avons pas fini de méditer ce mauvais classement de notre capitale, voilà qu'un autre rapport, bien plus lourd encore, vient nous accabler au sujet du respect des droits de l'Homme et des libertés en général.

Le think tank canadien, l'institut Fraser, en collaboration avec l'institut américain Cato et la fondation allemande Neumann nous classent parmi les bons derniers de la planète en matière de libertés d'investissement, d'association, de circulation des personnes et de culte.

Récurrents, ces mauvais classements rendent caducs, du moins réduisent la portée des discours officiels qui présentent l'Algérie comme un modèle régional, voire continental, s'agissant de la promotion des droits de l'Homme et des libertés. On comprend, dès lors, qu'ils irritent les autorités algériennes au point de susciter parfois les réactions officielles les plus outrées. Le ministre des Affaires étrangères n'en a-t-il pas commis une au mois de mars dernier, lorsqu'un rapport d'État américain épinglait notre pays sur, justement, la question des droits de l'Homme ? "Nous sommes plus à même de juger la situation des droits de l'Homme dans notre pays que quiconque", s'était-il emporté, trahissant tout le malaise que ce regard étranger provoque chez nos dirigeants.

D'ailleurs, n'ont-ils pas inventé, croyant pouvoir s'y soustraire, le fameux mécanisme africain d'évaluation par les pairs (Maep), institué dans le cadre du plutôt utopique projet du Nepad étreigné au début des années 2000 par le duo Bouteflika-Zuma ? L'Algérie a figuré parmi les premiers pays à se porter volontaire pour cette évaluation par les pairs. Sa note fut très bonne. Depuis, son Parlement a voté une loi sur les associations fortement liberticides, a maintenu le statut précaire de la femme en bloquant inexplicablement une loi pénalisant les violences faites aux femmes et son administration n'a de cesse d'entraver les activités de partis et d'associations légaux. Que valent alors les discours quand des faits et des actes s'enchaînent comme autant de démentis ?

Le pacte de stabilité à l'épreuve

Publié par [Omar Ouali](#)

le 25-08-2015 10:00

Mme Benghebrit, qui vient, intelligemment, de sortir par le haut d'une vraie fausse polémique orchestrée par les maîtres d'une école dédiée au crétinisme, qui a, malheureusement, déjà fait des générations de victimes, entend organiser une rentrée scolaire 2015/2016 sans vagues. C'est dans cet esprit qu'il convient d'appréhender la rencontre de concertation à laquelle elle a appelé aujourd'hui avec les différents syndicats du secteur. Il s'agira, autant que faire se peut, de trouver, ensemble, les voies et les moyens pour la mise en œuvre du fameux pacte de stabilité souhaité par Mme Benghebrit, à son arrivée à la tête du secteur, afin de tenter de soustraire l'école aux convulsions cycliques qu'elle subit chaque année, ces derniers temps, sous l'impulsion de syndicats mus par des revendications sociales légitimes mais travaillés aussi par des surenchères de leadership. Il ne s'agit, évidemment pas, pour les deux partenaires (syndicat/ministère) de partir de zéro, car il y a eu déjà des dizaines de rencontres similaires qui ont certainement permis de cerner, à peu de chose près, les problèmes qui sont à l'origine des grèves récurrentes.

La révision du statut particulier de l'enseignant, expédiée à la hâte, à l'époque de Benbouzid, reste la principale revendication, à laquelle viennent se greffer la question de la gestion des œuvres sociales, le logement de fonction, la médecine du travail, le cas litigieux des enseignants dits "en voie d'extinction", etc. La liste de ces revendications, comme on peut le constater, est longue, même s'il faut reconnaître objectivement que la situation salariale des enseignants, tous paliers confondus, a connu une incontestable amélioration, à la faveur des augmentations arrachées de haute lutte par les syndicats autonomes. En fait, la problématique, au jour d'aujourd'hui, est simple, en ce sens qu'il s'agit pour les deux partenaires de trouver des points d'accord sur des revendications qui restent en suspens. Si pour le ministère, il importe de lâcher du lest par rapport à certains dossiers, les syndicats, de leur côté, doivent intégrer dans leur équation une variante aléatoire qui est la situation financière du pays qui ne leur permet plus d'avoir des fantasmes sonnants et trébuchants. Et pour peu que l'esprit de responsabilité l'emporte au cours de cette rencontre, il y a de fortes chances de voir se cristalliser ce fameux "pacte de stabilité", cher à la ministre. Si c'est la surenchère (qui viendrait surtout de ses irréductibles adversaires, via les syndicats), alors, bonjour la cour de récréation.

Autisme

Publié par [Sofiane Aït Iflis](#)

le 26-08-2015 10:00

Rien, ni la pression de l'opposition qui a fait preuve de solidarité exemplaire durant une année ni la crise économique que la chute continue du prix du baril accentue au fil des mois, ne semblent déterminer les détenteurs du pouvoir à concevoir une transition politique. Autistes, ils n'écoutent ni n'entendent que les échos que leur renvoient leurs interminables soliloques. Par leur attitude, ils ont fini par agacer y compris au sein des chapelles partisans qui vouaient soutien à leur autorité ou du moins s'interdisaient de la contester. Même Louisa Hanoune, habituellement si précautionneuse à distinguer entre les bons ministres et les mauvais vizirs du même gouvernement, tire dans le tas, ne préservant même plus le chef de l'État à qui elle reproche, désormais publiquement, d'avoir manqué à ses engagements. Si cette dernière trouve matière à douter, aujourd'hui, de la sincérité politique de Bouteflika, un Président qu'elle a plutôt apprécié jusque-là, c'est que la situation est vraiment grave. Chez d'autres acteurs politiques, elle est dangereusement délétère.

En témoignent les sonnettes d'alarme que d'anciens chefs de gouvernement tirent sans relâche, le dernier en date étant Sid-Ahmed Ghazali qui a averti, hier, à Boumerdès, sur les risques que le pouvoir fait encourir au pays s'il poursuit sa fuite en avant et continue de mentir au peuple. L'observation de S.A.G. est, certes, moins tranchée que le verdict sans appel prononcé par l'opposition partisane, plutôt convaincue de la vacance de la présidence de la République, elle demeure, néanmoins, juste. Mieux encore, elle est confirmée par la dispersion des soutiens traditionnels du pouvoir parmi la classe politique.

Faute, en effet, de visibilité politique, pour eux aussi, ils ne parviennent pas à s'illustrer dans quelques solidarités actives. Il est arrivé qu'ils rament même à contre-courant du gouvernement qu'ils ont représenté. N'a-t-on pas assisté au FLN et au RND tailler des croupières à la pauvre Benghebrit au moment même où elle subissait la déferlante haineuse islamiste ? Et quand vient à manquer une si élémentaire discipline, c'est qu'il ne s'agit plus de navigation à vue mais de bateau à la dérive !

Compter chaque sou

Publié par [Sofiane Aït Iflis](#)

le 27-08-2015 10:00

Le gouvernement va désormais devoir faire très attention à la dépense et, conséquemment, revoir ses ambitions en matière de développement. Il n'a guère le choix, dès lors que la prévision établit autour de 50 dollars le prix moyen du baril de pétrole pour l'année 2016. Seulement, cet exercice de vraie comptabilité peut s'avérer extrêmement délicat pour un Exécutif qui, habitué à l'opulence financière, fruit d'un prix de baril qui s'est maintenu durablement au dessus des 100 dollars, a de tout temps ordonné sans prévoir et dépensé sans compter. Mais la rationalité économique, à laquelle l'oblige l'amenuisement des recettes générées par la vente des hydrocarbures, lui recommande de budgétiser de sorte à éviter les grands déficits que, jusqu'ici, le Fonds de régulation des recettes (FRR) aidait à combler. Or, pour réduire le déficit, le gouvernement n'aura d'autre façon d'agir que de recadrer le programme d'investissement public esquissé pour le quinquennat 2015-2019, voire même consentir à compresser le champ des subventions. La loi de finances complémentaire 2015 a déjà fortement allégé la dépense publique, à travers la recommandation du gel de tous les programmes non engagés. La prévision ne prévoyant pas la remontée du prix de baril de sitôt, la loi de finances 2016 confirmera inéluctablement, voire renforcera, la tendance à l'austérité budgétaire. Tous les économistes le disent. Déjà fortement sollicité, le FRR ne peut plus garantir les équilibres financiers pour longtemps. Aussi, le gouvernement devra réapprendre à gouverner en temps de disette, à dépenser avec parcimonie. Et cela ne sera pas sans conséquences politiques. La rationalité signifie la fin de la gestion populiste qui a permis au gouvernement de s'abriter des bourrasques sociales. Ayant manqué de mettre en place une économie de substitution aux hydrocarbures, malgré une aisance financière jamais rêvée, le gouvernement se retrouve face à un terrible dilemme : réduire l'investissement public tout en espérant éviter le contrecoup économique, mais surtout social. C'est ce qu'il coûte de n'avoir pas été prévenant.

Jeu politique pervers

Publié par [Sofiane Aït Iflis](#)

le 29-08-2015 10:00

Il fallait donc prendre au sérieux l'ancien chef terroriste, Madani Mezrag, lorsqu'il annonçait la création de son propre parti politique. L'ex-"émir" de l'Armée islamique du salut (AIS), autodissoute, est reparti jeudi sur les lieux de ses crimes, en compagnie de ses ouailles, pour commettre l'acte qui préside au lancement du processus de structuration d'un appareil partisan. Bien candides auront été ceux qui s'étaient laissé aller à croire qu'il ne faisait que jouer avec les nerfs de la République qu'il menaçait de soumettre au jeu politique pervers consistant à lui faire adopter, malgré elle, le parti qui naîtra du viol et de l'offense de la mémoire des milliers de martyrs de la démocratie. Sait-il l'État affaibli, sinon complètement désarmé, devant sa surenchère pour ainsi oser faire part, sans crainte, de la résurrection du Front islamique du salut (FIS) dissous sur décision de justice ? Ou bien, serait-il assuré du soutien de quelques hautes autorités politiques qui ambitionnent de faire de ce parti islamiste en gestation un substitut aux traditionnelles entités de la mouvance qui meublaient la cour ? Le silence que les autorités observent face à ses sorties provocantes est intrigant. En tout, il s'en ressent chez elles comme une gêne à lui assener un rappel à l'ordre, à contredire ses dénégations de ce que son organisation terroriste avait passé un deal avec l'Armée nationale populaire, qui l'autorise, aujourd'hui, à prétendre à la création de son parti politique. Madani Mezrag n'est pas dans la fanfaronnade d'un fier-à-bras que son passé de terroriste pousse encore à la bravade. Il prêche, désormais, avec toute la solennité de quelqu'un qui étrenne un projet politique, mais, surtout, avec l'assurance de quelqu'un qui ne craint pas de se retrouver en chemin face à des obstructions politiques ni des barricades administratives. Affublé, officiellement, du titre de personnalité politique nationale digne du tapis rouge de la présidence de la République, Madani Mezrag, qui fut consulté en 2014 sur le projet de la nouvelle Constitution, travaille activement à engranger tous les dividendes politiques que permet la notoriété que l'État lui reconnaît. Et s'il se préoccupe, présentement, du lancement d'un parti politique, cela ne signifie pas que sa vocation se réduit à cela. L'homme est capable du pire.

Enfin, la franchise !

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 30-08-2015 10:00

Pari difficile pour le Premier ministre de préserver les acquis sociaux et de maintenir le rythme des réalisations des infrastructures socioéconomiques sans toucher au bas de laine engrangé durant les années fastes, et le tout, en escomptant un taux de croissance de 4,6%. La crise économique mondiale a eu comme victime collatérale l'Algérie, même sans connexion directe avec l'économie mondiale. À force de se contenter d'asseoir son économie sur les recettes des hydrocarbures, le pays se voit contraint et forcé de revoir sa stratégie de développement. Pour la première fois, les responsables tiennent un langage empreint de transparence et d'une vérité relative sur la situation financière dont les voyants ne sont plus au vert. Pour cela, le Premier ministre a préféré le corps des walis, en tant que représentants de l'État, pour dresser un état des lieux préliminaire, en attendant la rencontre de septembre avec les universitaires et les académiciens pour un diagnostic plus détaillé et plus critique. Lors de la dernière réunion avec ce corps, Sellal avait lâché la bride à ces commis de l'État en les exhortant à prendre plus d'initiatives dans le domaine de leurs compétences. Peine perdue si l'on en juge les résultats obtenus. Cette fois, son plaidoyer monte d'un cran pour réitérer que les élus locaux et les autorités administratives doivent être la pierre angulaire de tout développement, chacun à son niveau de compétence. Avec une communication de proximité et institutionnelle libérée de toute entrave. Sauf que pour enclencher cette dynamique, il faudrait des textes réglementaires clairs sur les missions des élus et des walis. Ces derniers, dépendant de chaque membre de l'Exécutif, ont les mains liées par les instructions de ministres loin des réalités du terrain, et dont certains privilégient une chapelle politique, loin des intérêts du pays. Que, dorénavant, le wali devienne un commercial, un VRP, il faudrait le sécuriser et le protéger des lobbies polluants mais puissants. Combien d'investisseurs privés, porteurs de projets, ont fait le pied de grue devant leur siège pour décrocher une entrevue ? Combien d'occasions ratées pour certaines wilayas qui souffrent du chômage ? Il est possible que les choses changent puisque la donne n'est plus la même, mais que de temps perdu pour un pays qui se trouve en rade ! En attendant le signal du départ.

Le beurre des députés

Publié par [Omar Ouali](#)

le 31-08-2015 10:00

À travers le discours désabusé de Sellal samedi devant les walis, un aveu d'échec habillé d'euphémismes guindés, il est aisé de comprendre que le gouvernement a bien compris sa douleur, prenant bien conscience, pour le coup, de la crise dont les premiers effets sont déjà visibles et pas moins terribles. Mais toujours avec ce fol espoir, propre aux adeptes de la pensée magique, de voir rebondir miraculeusement les cours du baril sur le marché. Maintenant que le nerf de la guerre vient à manquer, après quinze ans de folie dépensière et prédatrice, on semble se rabattre, en désespoir de cause, sur les pauvres walis, appelés à être, au pied levé, les acteurs, malgré eux, d'une politique alternative axée sur des initiatives locales. Un pari, pour le moins, fou et perdu d'avance. Pour la simple raison que ces walis formatés dans le moule rigide du centralisme et de l'injonction bureaucratique, dont ils sont les purs produits, sont inaptes à s'improviser du jour au lendemain acteurs autonomes capables d'initiatives. Quid alors de nos députés ? Tout ce qu'on en sait pour le moment, c'est qu'ils s'apprêtent à faire leur rentrée des classes la semaine prochaine à l'occasion de l'ouverture de la session parlementaire d'automne. Une cérémonie où ils brilleront, comme d'habitude, en jouant des coudes et des épaules devant les petits-fours, salés et autres boissons, avant de disparaître dans la nature. De renouer avec leurs pratiques préférées : les affaires, les voyages et autres délices de Capoue. Surtout que la fin du mandat, c'est dans un peu plus d'un an. Ces députés grassement rémunérés (et ils ne sont pas contents) donnent la nette impression d'être totalement déconnectés de la réalité politique du pays. Comme s'ils n'étaient pas concernés par la crise. Car s'ils étaient vraiment imbus de leur mission de représentants légitimes du peuple, les mesures annoncées samedi par Sellal devant les walis auraient dû être discutées d'abord dans l'hémicycle. La Constitution du pays leur donne les moyens d'imposer un débat. Ce qui ne semble pas être leur souci. Sellal (comme ses prédécesseurs d'ailleurs) sachant à qui il a affaire, c'est-à-dire à des hommes sans conviction politique, des affairistes arrivés à l'hémicycle par la grâce du clientélisme, a bien raison de les mépriser. De les multiplier par zéro. Ils comptent pour du beurre !

Malaise au sommet

Publié par [Sofiane Aït Iflis](#)

le 01-09-2015 10:00

Si la crise économique affole le gouvernement qui ne sait pas trop à quelle alternative viable se résoudre, les incertitudes politiques qui accompagnent cette dernière, aggravent les craintes chez une opinion déjà fort inquiète par tout ce qui s'échappe du sérail comme indiscretions autour du malaise couvant au sommet de l'État. Non point l'opinion, pas seulement d'ailleurs, mais aussi les acteurs politiques qui se plaignent, eux aussi, du manque de marqueurs à même de les aider à mieux lire les actualités qui se bousculent sur la scène nationale.

Et ce n'est pas la survenue simultanée de deux faits ces jours derniers : la sortie médiatique de l'ex-émir de l'Armée islamique du salut (AIS) autodissoute, Madani Mezrag, qui a renouvelé son défi à la République, en annonçant la création d'un parti politique, et l'emprisonnement de l'ancien chef de la lutte contre le terrorisme au sein du DRS, le général Hassan, qui va les rassurer. Preuve en est que même Louisa Hanoune, qu'on ne peut soupçonner de sympathie pour les officiers de l'ANP partisans du tout sécuritaire - communément désignés par le vocable d'éradicateurs - elle qui fut du conclave de Sant'Egidio en 1995, se retient d'applaudir à la mise aux arrêts de ce général. La passionaria prend à cœur et se préoccupe de la désormais affaire du général Hassan parce qu'elle semble deviner ce qui s'y trame en sourdine : la relance de la fameuse campagne du "qui tue qui ?" du milieu des années 90.

Le jeu est dangereux. Car même si la manœuvre politicienne n'est conçue que pour contrebalancer les rapports de force qui se disputent le pouvoir, le malaise qu'elle risque de créer au sommet de l'État pourrait s'avérer lourd de conséquences. Surtout que le monde alentour n'est pas forcément pavé de bonnes intentions à l'égard du pays.

Louisa Hanoune a parlé des familles des victimes de Tiguentourine qui pourraient trouver en l'accusation portée contre le général Hassan argument à réclamer la relance de l'enquête.

"Quand un responsable de la lutte contre le terrorisme est accusé d'avoir constitué un groupe terroriste, c'est une occasion qu'on présente sur un plateau d'argent aux grandes puissances impérialistes pour qu'elles s'ingèrent dans nos affaires internes", a-t-elle raisonné. Rien n'est plus vrai.

Baroud d'honneur ?

Publié par [Omar Ouali](#)

le 02-09-2015 10:00

La situation des parlementaires algériens n'est pas sans rappeler, toutes choses égales par ailleurs, le célèbre empereur romain Néron qui jouait au sommet du Quirinal de la flûte pendant que Rome brûlait. Nos parlementaires ne jouent pas de la flûte, certes, mais c'est tout comme, puisque le pays est en train de brûler, d'une certaine façon, avec la crise qui s'installe inexorablement, et, pendant ce temps, les vénérables "représentants du peuple" ont continué à savourer tranquillement leurs vacances. Comme si de rien n'était. Comme s'ils n'étaient pas concernés par cette vague montante d'angoisse nationale à cause des nuages qui assombrissent notre horizon. Mais ce matin, il y a fort à parier qu'ils ne manqueront pas à l'appel. Qu'ils seront tous présents à la cérémonie d'ouverture de la session parlementaire d'automne. Et juste après la collation traditionnelle, occasion pour les journalistes d'être les témoins privilégiés de leur goinfrerie gargantuesque, certainement, ils s'en retourneront chez eux dare-dare pour continuer à s'adonner à leur sport préféré : les affaires. Et cela dans l'attente d'être appelés prochainement par le président Larbi Ould Khelifa, pour le vote, haut la main, de quelque texte insignifiant, histoire de justifier leurs faramineux émoluments. Car pour le reste, c'est-à-dire l'essentiel — des projets de loi qui ont une portée politique ou économique, qui sont engageants pour l'avenir du pays —, nos parlementaires n'ont pas leur mot à dire. Le gouvernement, actuel, comme les précédents, préfère le recours aux ordonnances ; comme il vient de le faire pour la loi de finances complémentaire dont certaines dispositions impacteront pourtant le pouvoir d'achat du citoyen. Mais à la limite, cette LFC 2015 est un moindre mal par rapport à la loi de finances 2016 qui, elle, sera frappée du sceau de l'austérité. Alors, la question est de savoir si les parlementaires, qui ont, jusque-là, abdicé devant la toute-puissance de l'Exécutif, vont, pour une fois au moins, assumer leurs prérogatives en exigeant un débat sur les nouvelles orientations politiques, forcément dures et impopulaires. Une occasion pour eux de tirer, peut-être, un baroud d'honneur, après tant d'affronts infligés par le gouvernement.

Sommation

Publié par [Sofiane Aït Iflis](#)

le 03-09-2015 10:00

La République a officiellement décidé de faire de Madani Mezrag un courtisan éconduit. L'ancien chef terroriste n'est pas éligible à l'exercice de l'activité politique partisane, encore moins à fonder et présider son propre parti. Parole du Premier ministre, Abdelmalek Sellal, qui s'est chargé de le lui signifier, hier, mercredi, l'opinion prise à témoin. La mise au point était impérative et dans les termes que le Premier ministre lui a choisis, à savoir que le repentini jouit des droits que lui confèrent la Concorde civile et la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, mais reste également et surtout soumis aux interdits que lui imposent ces mêmes lois. Il était temps qu'une voix autorisée lui rappelle ces interdits de manière claire et assumée, même si celle du ministre de l'Intérieur, qui s'est exprimé samedi sur le sujet, ne l'est évidemment pas moins. Par trop prudentes, voire alambiquées pour certaines, les explications de Bedoui ont manqué de dissiper totalement les soupçons d'un deal qui serait engageant, mais gardé secret, qu'auraient passé les négociateurs en 1997 de la reddition de l' AIS, en l'occurrence l'ex-émir de l'organisation terroriste autodissoute par la suite et les officiers représentant l'Armée nationale populaire (ANP). Des soupçons, au demeurant, fondés pour au moins deux raisons : d'abord parce que personne n'a jugé nécessaire de démentir "l'émir" qui passe son temps, tel un héraut surexcité, à narguer l'autorité publique, claironnant à qui veut l'entendre que son ambition politique a l'onction des militaires. Ensuite, parce qu'il s'est vu distinguer comme personnalité nationale digne d'être consultée sur la Constitution de demain, et reçu, pour ce faire, à la présidence de la République. Dès lors que Mezrag a eu droit à un tel honneur, rien n'empêchait de suspecter une vérité dans ce qu'il déclinait comme projet politique. La suspicion n'aurait, d'ailleurs, pas été si ample et autant amplifiée, avec toutes les craintes qu'elle a suscitées chez nombre de citoyens si la communication officielle s'était fait prompte. Pourquoi fallait-il qu'elle soit tardive, alors que les réactions indignées, nées dès l'instant où l'ex-chef terroriste a commis sa faconde provocante mais, au-delà, offensante à la mémoire des victimes de la barbarie intégriste, sont allées crescendo ? Là est la question.

Promesses

Publié par [Omar Ouali](#)

le 05-09-2015 10:00

La rentrée scolaire 2015/2016 promet d'être calme. Il y a lieu de l'espérer du moins. C'est que la ministre de l'Éducation a pris les devants, cette fois-ci, parvenant, visiblement, à faire partager son "pacte de stabilité" aux différents syndicats qui, ces dernières années, ont pris la fâcheuse habitude d'annoncer la couleur d'entrée de jeu. Il n'y aura donc pas de menace de grève cette année à la rentrée et c'est tant mieux pour tout le monde. Mais, si les syndicats ont bien accepté d'enterrer la hache de guerre, c'est que, outre "l'esprit de responsabilité", salué par Mme Benghebrit, ils ont certainement des assurances pour la prise en charge de leurs éternelles revendications ; en tout cas, en partie. Pendant les mois de juillet et août, des commissions mixtes (ministère/syndicats) ont, en effet, planché sur tous les dossiers qui alimentent la contestation et cela en application de l'accord conclu l'année dernière, après la grève du mois d'avril. Et si les syndicats affichent ainsi un bon état d'esprit, on peut supposer qu'il y a des avancées. Mais la rentrée 2015/2016, ne vaut pas uniquement par cette trêve syndicale. Sur le plan pédagogique, il y a également des nouveautés. Comme, par exemple, le début des enseignements dès le premier jour de la rentrée. Ce qui va rendre possible une année scolaire à 32 semaines, selon la norme de l'Unesco. À la condition, bien sûr, que le déroulement de l'année ne soit pas chahuté par des grèves récurrentes qui ont réduit ces dernières années le temps de présence des élèves dans les établissements scolaires. Il y a, également, la généralisation du préscolaire à l'ensemble des wilayas, ce qui constitue une bonne avancée dans le sens des mêmes chances pour tous les élèves algériens. À souligner aussi l'extension de l'enseignement de la langue amazighe à d'autres wilayas espérant qu'il ne s'agit pas que d'un discours de circonstance. Ces premières mesures sont un peu l'emblème de cette rentrée 2015/2016, en attendant que le gouvernement acte les recommandations de la dernière conférence nationale qui permettront, si elles ne sont pas torpillées par ceux-là même qui ont fait un procès en sorcellerie à Mme Benghebrit, de corriger la copie. Mais, si 8 millions d'élèves algériens ont la chance d'aller demain matin à l'école, pas moins de 13 millions d'enfants sont privés de scolarité au Moyen-Orient, à cause de la guerre.

La rentrée, en attendant le vrai débat

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 06-09-2015 10:00

À l'image du secteur de l'éducation, celui de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique focalise tous ses efforts et les médias, en même temps, sur le côté technique de la rentrée. Sont mis en avant le nombre de places disponibles pour les nouveaux bacheliers, les infrastructures d'accueil comme les amphis et les cités universitaires et sont occultés les problèmes pédagogiques liés aux contenus des programmes, à la place de la recherche, aux différentes publications indispensables dans un cursus d'universitaire.

On ne serait pas loin de la vérité si on avançait que la part du lion du budget consacré à ce département va aux dépenses considérées comme courantes jusqu'à aujourd'hui. Il s'agit du budget de fonctionnement qui comprend les salaires, les subventions allouées au transport et à la restauration. Pour ce dernier point, le prix du ticket de restaurant n'a pas varié depuis des années et que de gaspillage puisque le menu est rarement amélioré à ce prix.

Les problèmes de fond sont ainsi ignorés et sont à chaque fois relégués à une autre échéance si bien que l'effet boomerang risque d'être difficile à accuser.

La mise sur pied de deux structures nouvelles qui seront une sorte d'interface avec, d'une part, le partenaire social et les étudiants, d'autre part, pourrait, peut-être, déboucher sur la mise sur la table des discussions des problèmes liés aux programmes et à leurs contenus dont certains sont devenus obsolètes, sur les questions de discipline et d'assiduité aussi bien des étudiants que du corps enseignant, la place de la recherche et des publications scientifiques et, enfin, la préparation de l'étudiant en fin de cycle dans le marché de la vie active. Vaste chantier qu'il faudra défricher pour, enfin, donner à l'université la place qui a été la sienne durant les années 70-80.

Les véritables débats se situent à ce niveau, le reste n'est qu'une affaire de prévisions ?

L'appel du savoir

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 07-09-2015 10:00

On consent à solliciter un autre regard sur l'économie algérienne après qu'elle a été confiée, durant des années, à des ministres dont certains ont privilégié leur ego nombriliste à une véritable politique économique prospective. Chacun y est allé de sa stratégie, la plupart non aboutie. Sollicité, le Cnes ambitionne de réunir autour d'une table des experts algériens de renom pour un débat, pas seulement d'idées, de propositions à préconiser pour une gestion d'une crise dont le pays n'est qu'une victime collatérale. Cet appel à "une boîte à idées" s'est avéré nécessaire pour une double raison : un consensus devenu difficile à trouver, d'une part, et une marge de manœuvre, qui devient chaque jour plus restreinte, d'autre part.

La nouveauté et l'originalité d'une telle démarche résident dans le fait qu'elles privilégient avant tout "l'industrie du savoir" avec ses corollaires, que sont la connaissance et l'innovation. Ce débat, qui sera éloigné des chapelles politiques des uns et des autres, des intérêts égoïstes et non productifs de certains lobbies encore puissants qui dictent leur volonté, permettra de sortir avec des propositions concrètes qui n'auront comme repères que la science économique avec ses lois et ses paramètres, universellement reconnus. Le reste n'étant que politique de salon et de rue. Il est fort à parier que le diagnostic sera sévère et que la médication sera dure à avaler.

Si les décideurs politiques ont accepté qu'un think tank de spécialistes soit au chevet de l'économie, ce n'est sûrement pas pour faire diversion, mais c'est comme un appel au secours, maintenant que la rente pétrolière relève, un peu, du passé. L'intention du Premier ministre est fort louable et courageuse, pour autant que la volonté politique vienne appuyer les propositions par des actes concrets et des réformes profondes à engager. Même si les potions prescrites sont amères. À ce jour, seuls les décideurs politiques ont eu trop de gain de parole, on oublie qu'il y a d'autres énergies que l'on n'a pas assez écoutées, à l'image des producteurs de richesses et de... savoir.

Et le pacte de performance ?

Publié par [Sofiane Aït Iflis](#)

le 08-09-2015 10:00

La ministre de l'Éducation nationale a raison de ne s'être pas laissé entraîner dans les polémiques stériles auxquelles les islamo-conservateurs ont travaillé avec foi et abnégation. Elle aurait, sinon, manqué à l'essentiel, à savoir soustraire l'école aux agitations coutumières de la rentrée. Et il n'y avait pas besoin de grand-chose pour que ce soit ainsi. La disponibilité et la promesse faite à temps et opportunément ont suffi. Aux syndicats, toujours si prompts à débrayer, pour des augmentations salariales, si ce n'est pour l'élaboration de plans de carrière, Nouria Benghebrit, qui a su anticiper sur la rentrée, malgré le procès en sorcellerie qui lui a été intenté durant tout l'été, voire depuis sa prise de fonction, a proposé un pacte de stabilité. Et, qualité bien rare chez bien de hauts commis de l'État, elle semble tenir à ses engagements comme à un sacerdoce.

L'acte est joint à la parole. La ministre vient de rendre public ce qu'elle entend concéder aux partenaires sociaux auxquels elle donne rendez-vous le 15 octobre prochain pour formaliser ledit pacte. Elle offre plus que ce que les enseignants espéraient. Ces derniers auraient, du moins, obtenu suffisamment pour qu'ils n'aient à se préoccuper que de leur mission : inculquer le savoir. Le geste, généreux, de Benghebrit devrait aussi les libérer pour davantage d'actes pédagogiques. Les enseignants et les représentations socioprofessionnelles qu'ils se sont données devraient également, désormais, appuyer les volontés politiques qui poursuivraient de sortir l'école de son sinistre. Ils ne devraient plus se mettre au premier rang des opposants à la refonte des contenus pédagogiques. Eux, tout comme les parents d'élèves, d'ailleurs. Ni, encore, se figer dans des silences complices, lorsque le temple du savoir est pris pour cible par des politiciens dogmatiques, comme c'était le cas avec la levée de boucliers suscitée par la fameuse proposition d'introduire l'enseignement des langues maternelles dans les premiers paliers de l'enseignement primaire. Autrement dit, les enseignants, ainsi que les parents d'élèves devraient souscrire à un "pacte de performance" avec autant de ferveur, sinon de joie, qu'ils l'ont fait pour le pacte de stabilité. Sans quoi, ils feraient perdre au métier de l'enseignant sa noblesse.

Les non-dits de Laksaci

Publié par [Remouche Khaled](#)

le 09-09-2015 10:00

Le ton est à l'optimisme côté officiel. L'Algérie dispose de la capacité à surmonter la crise financière que vit le pays. Dans la foulée des interventions rassurantes du Premier ministre et d'autres membres du gouvernement, le gouverneur de la Banque d'Algérie vient d'affirmer que le niveau des réserves de change reste adéquat pour faire face au choc sur la balance des paiements en situation de net désendettement : un volume de la dette extérieure du pays de seulement 3 milliards de dollars, soit 5 à 10% des recettes exportations. Mais le premier responsable de la Banque des banques n'insiste pas sur la baisse importante du niveau des réserves due à cette chute des prix du pétrole. En un an, la baisse est de plus de 30 milliards de dollars. À ce rythme, on aura quasiment épuisé ce bas de laine en quatre ans.

Un tel niveau des réserves donne un répit à l'Algérie. Mais ce qui est plus inquiétant est ailleurs. Il est clair que le gros problème, aujourd'hui, ne réside pas dans le niveau actuel des réserves de change, mais dans les difficultés à financer le budget de l'État. Faute de mise en œuvre à temps d'un plan anticrise, notamment via des coupes dans les dépenses publiques et la réduction de certaines subventions, l'Algérie risque d'épuiser le fonds de régulation qui couvre l'énorme déficit budgétaire enregistré en 2014 et 2015, en deux ans seulement. Il faut dire alors bonjour à une sérieuse dégradation de la situation sociale.

Par ailleurs, si la Banque d'Algérie a pris ses responsabilités face à un éventuel choc externe par le remboursement anticipé de la dette extérieure, un rééquilibrage de la composition euro/dollar des réserves en devises de l'Algérie et, plus récemment, un plafonnement des engagements des banques commerciales sur le commerce extérieur, elle peine à contrôler efficacement le financement des opérations d'importations, d'où les énormes surfacturations qui expliquent l'ampleur des mouvements de transferts illicites de capitaux.

Face à cette situation, le gouverneur de la Banque d'Algérie rappelle que les banques et les agences bancaires sont sous haute surveillance dans leurs opérations de financement du commerce extérieur. Mais la maîtrise et la rationalisation du commerce extérieur ne dépendent pas uniquement de la Banque centrale.

Une coordination étroite entre les principaux intervenants, à savoir les banques, la douane, les impôts, les services du commerce, s'avère indispensable. Mais, jusqu'ici, l'absence d'un chef d'orchestre conduisant la partition parasite l'effort de réduction de la facture des importations et la lutte, tous azimuts, contre la généralisation de la fraude dans les enceintes portuaires.

Le changement sous la pression, sinon rien

Publié par [Said Chekri](#)

le 10-09-2015 10:00

Quinze avril deux mille onze. Le vent du “Printemps arabe” venait d’emporter les maîtres du Caire et de Tunis, Moubarak et Ben Ali, et menaçait de balayer celui de Tripoli. Bouteflika ne pouvait rester insensible à une météo politique qui n’excluait pas que la bourrasque atteigne Alger. Il fait alors un discours à la nation et annonce de “profondes réformes politiques” avec, à la clé, une révision constitutionnelle importante, imminente et “consensuelle”. Depuis, on a procédé à la révision de quelques lois et puis...plus rien.

Près de 5 ans après, point de révision constitutionnelle. Il est vrai qu’entre-temps, le “Printemps arabe” a tourné au cauchemar un peu partout : en Libye, en Syrie, au Yémen et, à un degré moindre, en Égypte. Seule la Tunisie réussit, tant bien que mal, à maintenir encore le cap de la construction démocratique. Une telle tournure des événements, conjuguée à une manne financière qui permettait encore d’acheter la paix sociale à grands frais, a rassuré le régime de Bouteflika et les partisans du statu quo qui n’ont pas lésiné sur l’effort pour discréditer les révoltes populaires au Maghreb et dans le monde arabe. Non sans quelque succès.

Du coup, la pression est tombée et l’urgence de vraies réformes politiques et constitutionnelles n’est plus de mise. Car, c’est bien connu, c’est toujours sous la contrainte que le système politique algérien consent à la moindre des évolutions.

Pour autant, la révision constitutionnelle n’est pas officiellement abandonnée. Mais a-t-elle encore quelque chance réelle d’être concrétisée ? Rien n’est moins sûr. Rejeté de manière consensuelle par l’ensemble de l’opposition qui n’y voit aucun intérêt et qui lui préfère une transition démocratique négociée, le projet ne survit que dans les colonnes de la presse par la grâce d’une interminable cacophonie dont on peut supposer qu’elle est sciemment entretenue ou qu’elle est le reflet d’une lutte de clans qui, au fil du temps, est devenue évidente. Sinon, comment expliquer qu’un ministre dise à ce sujet l’exact contraire de ce que venait d’affirmer le Premier ministre ?

Il y a, néanmoins, une autre raison possible, plus terre à terre celle-là, à cette cacophonie : la santé vacillante du maître d’œuvre de ce projet et son incapacité à le piloter. Mais cela ne dédouane pas le pays d’un changement nécessaire, bien au contraire. Car si les déboires du “Printemps arabe” ont donné un certain répit au régime, la baisse des cours du baril a désormais pris le relais pour le mettre de nouveau sous pression.

La règle et l'exception française !

Publié par [Djilali Benyoub](#)

le 12-09-2015 10:00

Au-delà de son plaidoyer politique, un discours, somme toute, immuable sur les relations algéro-françaises, le sénateur Larcher, en bon avocat qui a bien assimilé son oral, est venu plaider, dans un rôle de défenseur de la seconde zone des acteurs économiques français, après J. P. Raffarin en commercial des grosses boîtes, la cause des petites et moyennes entreprises françaises ; conjoncture mondiale oblige, pour qu'elles aient leur part des dividendes "des relations exceptionnelles", entre les deux pays.

Principal obstacle à l'émergence de ce nouveau partenariat, la règle généralisée des 49/51 que ne pourraient supporter les PME/PMI françaises compte tenu de leur dimension. Et bien évidemment, ne bénéficiant pas du même appui politique de l'Élysée.

Implicitement, le sénateur français est venu demander d'Alger la reconduction des "largesses" accordées, ces dernières années, aux grandes entreprises françaises. C'est dire que l'agressivité chinoise a commencé à faire ses effets sur les autres partenaires de l'Algérie et que le statut de privilégié octroyé à la France irrite les autres partenaires occidentaux.

L'Algérie ne semble, déjà, pour l'instant, pas disposer de moyens pour faire de la résistance aux pressions qui ne sont qu'à leur début (diplomatique) ; elle risque de "se contraindre" à revoir sa législation en la matière et, partant, à se déjuger et, surtout, de n'avoir, sous la contrainte, qu'à essayer de sauver les secteurs stratégiques pour les extraire à la voracité des multinationales et des grandes entreprises internationales.

Un exercice qui risque, cependant, d'avoir des effets fâcheux, car nos dirigeants ont dans leur culture cette manie de mélange des genres en faisant des accords économiques des instruments de soutien politique. Et que dans la phase actuelle de récession mondiale, les politiques font généralement office de colistiers des détenteurs du capital. Ceux qui soufflent la dictée à leurs émissaires.

Solidarité

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 13-09-2015 10:00

Pour mettre fin aux rumeurs persistantes quant à un désaccord entre lui et le Premier ministre, Ahmed Ouyahia a décidé de sortir de son silence, et avec la casquette de secrétaire général du RND qui compte dans l'Exécutif pas moins de six ministres, l'opportunité lui a été donnée d'éclaircir certains points qui font l'actualité nationale. Concernant la crise, pour lui, la situation n'est pas dramatique pour peu que les Algériens se remettent au travail. Faire appel à un endettement extérieur reste loin d'être une urgence, même si l'idée a été avancée par un membre du gouvernement. La Constitution ? Elle poursuit son petit bonhomme de chemin et rien ne presse dans l'état actuel des choses. Les réponses du patron du RND n'ont, à aucun moment, bousculé l'ordonnancement de la hiérarchie construite autour du Président. En fait, par sa sortie, Ahmed Ouyahia a voulu apporter un soutien manifeste au Premier ministre en butte à une situation financière du pays, qui, si elle n'est pas alarmante, est difficile. Et c'est en ce moment, justement, que la solidarité entre l'équipe dirigeante est appelée à être plus forte et, surtout, visible de l'extérieur.

L'absence sur le terrain du secrétaire général du parti majoritaire, en l'occurrence le FLN, a été une opportunité servie sur un plateau au RND pour combler le vide. Il faut dire qu'Amar Saâdani n'a pas encore les rênes du parti en main depuis la tenue d'un comité central chahuté et contesté. Ses différentes sorties médiatiques sur la situation du pays, les changements opérés dans le corps des services de sécurité et l'appréciation qu'il avait de l'Exécutif, avant un mea culpa, sont encore dans les esprits.

Ouyahia, qui a un sens aigu de la fonction d'État, a préféré marquer sa solidarité avec le Premier ministre, surtout en ces moments qui s'annoncent difficiles, où des décisions douloureuses peuvent être prises pour réussir une transition économique qui ne portera ses fruits qu'avec des réformes profondes et courageuses.

Quid des pratiques ?

Publié par [Sofiane Aït Iflis](#)

le 14-09-2015 10:00

Le mythe s'écroule. Sans grand bruit ni fracas, à première vue. Un écroulement prévisible, précédé qu'il était par une multitude de signes avant-coureurs. Voilà, c'est désormais fait, officiellement acté : le patron du Département du renseignement et de la sécurité (DRS), le général de corps d'armée, Mohamed Mediène, dit Toufik, déjà contraint à une pré-retraite en solitaire, a rangé ses galons et insignes militaires, vidé ses tiroirs et est rentré chez lui. Il est parti, après avoir assisté, impuissant ou consentant, au démantèlement du corps de sécurité qu'il créa, il y a de cela 25 années, et qu'il géra sans discontinuer et avec poigne, depuis. Un long règne dont il faudra faire le bilan. L'action du DRS, celle assumée, tout comme celle occulte, s'il s'en trouve, devra être évaluée. À commencer par celle qui fit interférence dans la vie politique et syndicale. D'aucuns savent, en premier chef les partis politiques, pour avoir eu à en pâtir, que le DRS s'est arrogé autoritairement un pouvoir de police politique. Un pouvoir d'autorité qui, finalement, sera son talon d'Achille, tant il servira, dès 2013, de bon prétexte pour l'estocade à l'encontre de son patron, l'illustre et mystérieux général Toufik. Le bon prétexte, écrivons-nous, car il n'est pas dit que vrais et tangibles sont les arguments mis en avant au moment des bravades inaccoutumées d'un Saâdani, un enfant du système qui a connu une promotion politique fulgurante avec l'avènement de la présidence de Bouteflika. Il a été donné de vérifier, par la suite, que les "restructurations" successives qui ont ciblé le DRS ne poursuivent pas nécessairement la construction d'un État civil qu'évoquait Saâdani. Le rattachement de services relevant anciennement du DRS à l'état-major de l'ANP souligne plus la militarisation du renseignement que la consécration véritable de l'autorité politique sur les services du renseignement. Mais même à supposer que l'on soit dans le second cas de figure, encore faut-il que l'autorité politique ne soit pas l'apanage d'un pouvoir clanique, mais exercée par un pouvoir démocratiquement élu. Car, sinon, il y a risque de remplacer ce qui est jugé mauvais par le pire.

Quand le statu quo se donne du mouvement

Publié par [Said Chekri](#)

le 15-09-2015 10:00

Le général Toufik mis à la retraite, c'est le faiseur de présidents par excellence qui, contraint ou convaincu, tire sa révérence. Mais ce serait aller trop vite en besogne que d'affirmer que le peuple algérien pourra prochainement choisir son président, ses députés et ses représentants locaux. À l'évidence, le général Tartag, qui hérite de la structure du DRS et que le communiqué de la Présidence a "démilitarisé" en le délestant de son grade et "civilisé" en l'affublant d'un "Monsieur", ne peut, du jour au lendemain et tout de go, s'imposer comme le successeur plénipotentiaire du général Mohamed Mediène dont il n'a manifestement ni le tempérament ni même cette ambition de devenir un jour le décideur qu'on qualifierait de "Reb Dzair". À supposer même qu'il ait à la fois les qualités intrinsèques et la volonté de s'attribuer tous les pouvoirs qui étaient ceux de Toufik, les circonstances de sa promotion ne joueraient pas en sa faveur, bien au contraire.

Les changements successifs opérés au sein des Services, ponctués en ce mémorable dimanche 13 septembre 2015 par la mise au placard du désormais ex-généralissime, peuvent, certes, constituer l'amorce d'un processus qui aboutirait à l'instauration d'un État civil, mais rien n'indique, formellement, que tel est l'objectif du chef de l'État qui, depuis deux ans au moins, s'emploie à "restructurer" le DRS, à le "réformer" et à redéfinir ses missions et attributions. Le contexte politique dans lequel sont intervenus ces changements et le mode opératoire, dont a usé Bouteflika pour ce faire, laissent supposer que le but de l'opération est de s'affranchir d'une structure qui a toujours constitué la colonne vertébrale du système et, du coup, mettre hors jeu son chef suprême. Quitte à en transférer les prérogatives à d'autres structures et à d'autres hommes qui, eux, se savent redevables et n'ont d'autre choix que de rentrer dans les rangs du clan fort du moment.

Mais le système, lui, pourrait ne pas en être affecté. Du moins pour un temps. C'est Hocine Aït Ahmed qui, en 2011, préconisait de mettre "du mouvement dans le statu quo". Ce n'est pas tombé dans l'oreille d'un sourd : deux ans après, de retour du Val-de-Grâce, Bouteflika a décidé qu'il était temps que le statu quo se donne du mouvement. Mais on a au moins la certitude qu'à l'image d'un Tartag qui ne peut pas être le parfait sosie de Toufik, le clan n'est pas en mesure de se substituer durablement au DRS en tant que police politique au service du système. C'est déjà cela de gagné pour l'Algérie.

De la civilisation

Publié par [Omar Ouali](#)

le 16-09-2015 10:00

La mise à la retraite du général Toufik, comme touche finale du processus de “restructuration” des services de sécurité, est “vendue” à l’opinion, urbi et orbi, comme une action politique libératoire dont la finalité serait “la civilisation” de ces services. À la bonne heure ! C’est un peu comme si le principe cardinal du “primat du politique sur le militaire”, porté par le congrès de la Soummam, il y a presque sept décennies, trouvait, enfin, sa consécration factuelle. Mais, dans ce cas précis, la comparaison n’est pas forcément raison. Car à en juger par la réaction des partis politiques et des analystes qui ont eu à s’exprimer publiquement sur la question, ces changements que le président de la République est en train d’opérer dans les différents corps de sécurité (d’autres mises à la retraite sont à attendre) obéiraient à un tout autre dessein que celui de débarrasser, enfin et pour de vrai, l’exercice politique en Algérie de la tutelle génitrice et orwellienne (Big Brother) de la police politique. C’est bien cette dernière qui a dessiné, depuis la naissance du pluralisme politique, post-octobre 88, la carte politique actuelle, en favorisant l’émergence, ex-nihilo, de certains partis, tuant, ab ovo, la naissance d’autres. Le président Bouteflika, qui doit son retour en grâce en 1999 à ce même système de cooptation par les services, envers et contre l’expression libre de la volonté populaire, ne serait donc pas du tout dans cette optique généreuse qui consiste à opérer une rupture révolutionnaire. Son projet, machiavélique au demeurant, est de mettre ces services qui ont plus ou moins fait, jusque-là et dans une certaine proportion, contre-poids à sa volonté bonapartiste, sous son contrôle, à travers des hommes qui sont ses obligés. L’objectif final étant d’écrire lui-même le scénario de la succession. Quant à la “civilisation”, il va falloir encore attendre.

Mais que faire face à ‘l’oligarchie’ ?

Publié par [Said Chekri](#)

le 17-09-2015 10:00

Louisa Hanoune croit fermement que Bouteflika a toujours été très regardant sur les équilibres au sommet de l'État. Il convient de vite le souligner : il y a de vraies raisons d'en douter.

Mieux, beaucoup de responsables politiques, et pas seulement ceux appartenant à l'opposition, ne partagent pas cet avis. Mais puisque ce qu'elle dit n'engage qu'elle, et qu'elle affirme être en mesure d'émettre une opinion sur l'homme qu'elle dit avoir rencontré à plusieurs reprises, consentons à l'effort de prendre ses propos pour argent comptant. À suivre cette logique, Bouteflika n'aurait pas pris lui-même la décision de rompre l'équilibre qui prévalait au sein du pouvoir en éliminant le DRS de l'équation. Toute cette gymnastique pour, finalement, nous dire à demi-mot ce que d'autres claironnent clairement et à haute voix depuis bien avant 2014 ? Il faut croire que, pour cette fois, Louisa Hanoune n'y est pas allée très fort. Certes, elle a tenté d'expliquer la mise hors circuit du DRS, dont elle a pris ainsi le soin de dédouaner Bouteflika, comme une probable réaction de l'“oligarchie” à l'action engagée par les Services contre la corruption, histoire de mettre en avant l'omnipotence de ceux qui sont désormais aux commandes du pays, lequel est tenu, du coup, à en subir les nuisances comme une fatalité.

Car la responsable politique qu'est Louisa Hanoune et qui, comme ses pairs, livre ainsi sa lecture des faits d'actualité ne préconise aucune démarche politique face à une situation que sa propre analyse invite pourtant à considérer comme extrêmement dangereuse.

Elle insinue que Bouteflika ne gouverne plus, mais elle s'interdit d'évoquer la “vacance du pouvoir” que cela implique forcément. Pour ne pas avoir à proposer un procédé de sortie de l'impasse ? Pour ne pas paraître sur la même position que ceux qui appellent à mettre fin à cet “état d'empêchement” dans lequel se trouverait Bouteflika ? C'est pourtant une voie qui mériterait d'être tout au moins explorée, quitte ensuite à lui en préférer une autre, pour espérer mettre l'“oligarchie” hors d'état de nuire. Questions paradoxales lorsqu'on sait qu'à la base de l'analyse de la secrétaire générale du PT, il y a cette corruption que le DRS aurait combattue jusqu'à ce que l'“oligarchie” ait eu raison de lui. Il y a manifestement une pièce manquante dans le puzzle de Hanoune.

De l'association et de ses désavantages

Publié par [Sofiane Aït Iflis](#)

le 19-09-2015 10:00

Alger et Bruxelles ont fini, enfin, par s'accorder sur l'opportunité de renégocier sinon l'intégralité du document, du moins certaines clauses de l'accord d'association signé entre les deux parties en 2002 et entré en application en 2005.

Faut-il, pour autant, célébrer un exploit de la diplomatie algérienne ? Par certains aspects, l'affirmative est appropriée, tant est que la quête est de longue haleine. L'ego nationaliste est sauf, quoiqu'en décalé, même s'il faut admettre que les négociateurs de l'accord du milieu des années 90, outrancièrement défavorable pour l'Algérie, disons-le, bénéficiaient de circonstances atténuantes. Car, pour un pays aux prises avec le terrorisme islamiste, couplé à une incompréhension, pour ne pas dire une hostilité des capitales étrangères, l'urgence était de sortir de l'isolement. Ce qui a été fait. Sur ce plan, le pari algérien est réussi.

En revanche, la renégociation, aujourd'hui, n'est pas forcément la panacée pour notre économie. Ceci pour la simple raison que l'Algérie, pays foncièrement importateur, n'a pas une production industrielle à même de concurrencer d'autres produits qui pourraient aisément satisfaire aux normes que l'Europe impose aux marchandises étrangères. Le démantèlement tarifaire doit intervenir en 2017, soit dans deux années. À cette échéance, il devra y avoir une zone franche. C'est-à-dire une zone où l'on pourrait commercer librement, sans trop de contraintes fiscales et douanières.

Une situation, à première vue, plutôt avantageuse pour les pays de l'Union européenne, qui auront donc tout le loisir d'écouler leurs marchandises, mais défavorable pour l'Algérie qui non seulement n'a pas une industrie développée, mais aussi ne peut satisfaire aux normes de la plupart de ses produits. Car, même si l'Union européenne a accordé des franchises douanières pour les produits algériens, elle a en même temps mis en place la norme. Une norme qui, pour la maigre industrie algérienne, fait office de digue.

À l'abri des répliques

Publié par [Said Chekri](#)

le 20-09-2015 10:00

La “restructuration” du DRS, puisque c’est ainsi que l’on désigne l’opération qui a abouti à la mise à l’écart du général Toufik, continue de susciter réactions, analyses et autres projections plus ou moins plausibles. Pour autant, et comme si le citoyen n’était en rien concerné par ce que fait ou défait le pouvoir et comme si celui-ci n’était aucunement comptable de ses décisions et actions, aucune voix officielle n’ose encore s’aventurer sur le terrain marécageux de l’explication des chamboulements opérés au niveau de la hiérarchie des services de renseignement. Du coup, toutes les lectures sont possibles et les uns et les autres n’hésitent pas à en servir à satiété à une opinion perplexe... mais assurément pas dupe.

Il convient de remarquer, d’emblée, que de tous les partis politiques en vue, seuls le FLN et le RND — deux partis du système par excellence — s’abstiennent encore de s’exprimer et, surtout, d’émettre publiquement un jugement sur ladite “restructuration” des services. Il y eut cette dernière sortie d’Ahmed Ouyahia, la veille même de la mise à la retraite du généralissime — ce qui n’était sans doute pas une coïncidence fortuite — mais le chef du RND s’était suffi de sa belle et habituelle langue de bois... verni de quelques lapalissades. Fait également remarquable : des trois formations qui siègent au gouvernement, seule celle d’Amar Ghoul, qui fut partie prenante de la défunte Alliance présidentielle, vient de livrer, hier, son appréciation sur le sujet. Pour le président de Taj qui, rappel utile, avait raflé l’essentiel des sièges d’Alger aux législatives de 2012, exactement comme le RND en 1997, il s’agit d’une simple modernisation des services de renseignement.

Pas de quoi fouetter un chat, par conséquent. On l’aura compris : M. Ghoul fait partie de ce personnel politique qui, à présent, a besoin de montrer “patte blanche” ou, plus crûment, de faire allégeance à ce que Louisa Hanoune appelle “l’oligarchie”. Sans doute une tentative désespérée de s’accrocher. Le silence du RND et du FLN, comme le discours creux de Taj, obéit sans doute à la même logique : leurs responsables savent que la “restructuration” du DRS est un séisme. Il leur faut donc se mettre à l’abri des répliques...

Partir travailler mais aussi valoriser le travail

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 21-09-2015 10:00

À quelque chose malheur est bon. Avec la chute du prix du baril, des décisions audacieuses, hier bannies du vocabulaire de nos gouvernants, semblent désormais s'imposer à eux. Tant mieux, car il s'agit à présent, et à en croire leurs déclarations, d'asseoir une économie autre que celle basée sur la rente pétrolière. C'est un peu ce qui ressort du discours du Premier ministre devant le Collège des académiciens, appelé au chevet de l'économie nationale. Mais pour cela, il faut d'abord reconstruire une base industrielle déstructurée durant les années 90 et, enfin, admettre que l'apport du capital national privé pour la création de richesses est absolument incontournable. L'appel aux investissements directs étrangers se fait aussi pressant et la question de souveraineté, si souvent utilisée pour motiver un refus ou une fin de non-recevoir, est reléguée au musée de l'économie socialiste. Le gouvernement semble avoir enfin compris qu'il n'est plus en position de "faire la fine bouche". De donneur d'ordre exclusif et de décideur unique, il devient demandeur.

Même si la situation n'est pas critique pour l'heure, il n'en demeure pas moins que le gouvernement sait que des décisions "impopulaires" seront prises et qu'elles seront mal accueillies par une population habituée à la prise en charge de ses besoins par l'État par le biais d'un système de subventions non maîtrisé qui ne profite pas aux seules couches qui le méritent.

C'est à ce dilemme que fait face l'État et c'est pourquoi il sollicite ceux qui détiennent le savoir à lui fournir des idées innovantes ou des recettes qui amortiraient le choc à la suite des nombreuses restrictions dans les dépenses qui sont nécessaires.

Une question : l'ordonnance qui sera délivrée par les panels mis en place sera-t-elle appliquée dans son intégralité ou ne serait-ce qu'un faire-valoir pour des coupes budgétaires ou un gel des transferts sociaux que la population aura du mal à digérer ?

Une chose est sûre : le temps des vaches maigres n'est pas loin, et si les politiques en sont les premiers responsables, les Algériens le sont aussi, pour une partie. L'amour du travail que nous avons pourtant hérité de nos pères a disparu, et chacun en est conscient. Sellal a tout résumé quand il a usé de ce jeu de mots : beaucoup disent qu'ils "vont au travail", mais pas qu'ils "vont travailler". Mais faut-il encore que le gouvernement s'attelle aussi à... valoriser le travail.

La potion amère

Publié par [Omar Ouali](#)

le 22-09-2015 10:00

Le gouvernement a réuni dimanche, via le Cnes (une structure qui se réveille par intermittence, réactivée pour l'occasion), un panel d'experts et académiciens appelés à faire un check-up de l'économie algérienne, touchée de plein fouet par l'explosion de la bulle pétrolière. Il se trouve que la plupart de ces sommités en économie, présentes avant-hier à la résidence El-Mithak, ne sont pas des inconnues et pas moins leurs expertises d'ailleurs. En effet, depuis des années, à titre individuel ou dans le cadre de think tank, ils n'ont cessé d'interpeller les gouvernements successifs de les mettre en garde contre les politiques irresponsables et irrationnelles du tout dépensier et, surtout, de leur recommander une diversification de notre économie, pour sortir du piège mortifère de la monoexportation des hydrocarbures. Mais à qui tu lis ton livre David ? Comme dit l'expression arabe. Les décideurs économiques, pris dans le délire euphorique d'un pétrole à 150 dollars, n'ont jamais pris au sérieux les alertes récurrentes de ces experts, lesquels, a contrario, voyaient déjà les premiers nuages assombrir l'horizon pétrolier. C'est que le gouvernement et le pouvoir de façon générale n'ont jamais manifesté une quelconque volonté politique à chercher d'autres alternatives de développement et de croissance, malgré un discours en trompe-l'œil sur la diversification. Bien au contraire, des groupes privés comme Cevital, qui ont la capacité financière et managériale d'être la locomotive du renouveau économique de l'Algérie, sont bloqués dans leur expansion pour des raisons politico-bureaucratiques. Mais aujourd'hui, la réalité est là, avec un pétrole au rabais et des réserves de changes qui se contractent à vue d'œil. Et si le gouvernement a décidé d'abandonner son arrogance, de se mettre à l'écoute des experts, c'est qu'il est dos au mur. Sauf que ces experts n'ont pas la pierre philosophale pour changer miraculeusement la réalité. Ils font un diagnostic froid et posent une indication thérapeutique carrée, loin des soucis populistes et clientélistes du pouvoir. Ce dernier, après avoir manqué de volonté politique à reformater l'économie algérienne, au moment opportun, quand l'argent coulait à flots, aura-t-il aujourd'hui le courage politique de suivre les experts dans leurs recommandations ? C'est qu'il n'a pas d'autre choix, à moins de croire à un rebond miraculeux du baril.

Double déficit

Publié par [Said Chekri](#)

le 23-09-2015 10:00

Le gouvernement s'apprête, selon toute vraisemblance, à mettre en branle une politique d'austérité dont il s'attelle à définir les grands axes avant de passer à l'action, en guise de remède au déficit budgétaire qui se profile, en raison de la baisse du prix du baril de pétrole. Il préfère, certes, recourir à un vocabulaire moins effrayant, évoquant plutôt une "rationalisation" de la gestion des ressources du pays. Mais, ceci impliquant cela, les Algériens n'ont pas besoin de sortir de l'ENA pour capter correctement le message. Ils savent déjà qu'ils sont invités à se serrer la ceinture sous peu.

Rationaliser les dépenses ? Voilà qui constitue déjà un aveu. Car cela signifie clairement que jusqu'ici, on a fait un usage pour le moins inconsidéré de la manne financière que l'Algérie doit, à hauteur de quelque 95%, à l'exportation de ses hydrocarbures. Il s'agissait tantôt d'acheter la paix sociale, tantôt de faire preuve de générosité à des fins électoralistes, parfois de soigner un certain prestige, y compris à l'international, et quelquefois de se payer des soutiens politiques internes et externes. Cela coûtait très cher au pays, mais le pétrole l'était tout autant. Au point que l'on pouvait même s'accommoder de la corruption, voire lui trouver une certaine "utilité politique". Le fléau n'a d'ailleurs pas manqué de connaître une expansion jamais égalée auparavant.

C'est dire que l'argent qui coulait à flots a surtout servi à combler le déficit de légitimité du régime. Entre-temps, comme un piège qui se referme sur les mains qui l'ont tendu, un autre déficit s'est invité dans l'équation : celui des ressources financières.

Du coup, le gouvernement, qui a servi, pour le compte du régime, de simple instrument pour une politique de redistribution politicienne et douteuse de la rente, y a laissé sa crédibilité. Un régime politique sans légitimité, un gouvernement sans crédibilité : ce n'est certainement pas ce

qu'il y a de mieux pour concevoir et mettre en œuvre une politique d'austérité, encore moins la vendre aux citoyens, même sous l'emballage d'une "rationalisation".

Incurie

Publié par [Sofiane Aït Iflis](#)

le 26-09-2015 10:00

L'effroyable bousculade survenue jeudi à Mina au moment de l'accomplissement du rite de la lapidation virtuelle de Satan, et qui a fait 717 morts et plus de 800 blessés, est une véritable tragédie. Le royaume d'Arabie saoudite, qui gère les Lieux saints de l'islam, a, incontestablement, sa responsabilité entièrement engagée. C'est à ses autorités qu'il incombe non seulement d'organiser, mais surtout de sécuriser un pèlerinage qui, depuis des lustres, réunit chaque année, au même moment, des millions de personnes. Elles auraient dû y penser depuis longtemps, tant est que d'autres bousculades, moins meurtrières certes, mais tout aussi dramatiques, ont eu lieu par le passé.

Plutôt que cela, elles ont investi le plus grand effort et beaucoup d'argent aussi dans la propagation du wahhabisme, cette idéologie qui fanatise la pratique religieuse. Les musulmans du monde entier sont en droit de pointer du doigt le royaume d'Arabie saoudite qui aura été coupable sinon de négligences graves, du moins de nonchalance en matière de sécurité des pèlerins qu'elle accueille. Manque de volonté aussi, assurément, car ce n'est pas l'argent qui manque au richissime royaume des Al-Saoud. Outre les hydrocarbures, le hadj et les différentes omras — accomplies à longueur d'année — renflouent de plusieurs milliards de dollars les caisses du royaume wahhabite qui, par ailleurs, en profite seul.

On peut, sans se risquer d'emprunter un raccourci non indiqué, accuser l'Iran chiite, qui a crié ouvertement à la responsabilité des autorités saoudiennes dans le drame, de chercher noise au voisin sunnite. Il n'y aurait pas eu autant de morts dans la bousculade de jeudi si les "gardiens" des Lieux saints de l'islam avaient anticipé le risque en aménageant des voies de dégagement et en pensant au bon rapport densité-fluidité. La manière dont sont inhumés des cadavres, jetés à la pelleuse dans une fosse commune, trahit un visage inhumain du royaume.

Car ce n'est pas parce que les pèlerins émettent généralement le souhait de mourir et d'être enterrés dans les Lieux saints de l'Islam, qu'il faut se féliciter qu'il y ait autant d'admis au paradis en un jour et faire vite pour les expédier. Les pèlerins émettent le vœu d'être rappelés à Dieu durant le hadj de manière naturelle, non pas écrasés sous le poids d'une grue qui chute, d'un hôtel qui crame ou dans une bousculade.

Peut mieux faire

Publié par [Said Chekri](#)

le 27-09-2015 10:00

Une fois n'est pas coutume, le gouvernement introduit dans un avant-projet de loi de finances des dispositions qui devraient, du moins en théorie, préserver un tant soit peu les finances publiques. La suppression de sept comptes spéciaux du Trésor, pour ne citer que cette mesure, en dit long sur la conviction des dirigeants du pays, désormais établie, quant à la nécessité de mettre fin à la "fièvre dépensière de l'État". On l'aura compris, la baisse des cours du pétrole est passée par là. Mais les économies que ces mesures permettraient de réaliser peuvent-elles suffire à compenser le recul des revenus que le pays tirait de l'exportation des hydrocarbures dont le prix a dévissé, en un an, de plus de 50% ? Les experts sont formels : les coupes et autres rééquilibrages programmés dans le cadre de l'avant-projet de loi de finances pour 2016 étaient nécessaires mais, parce qu'ils sont décidés tardivement et sous la contrainte que constitue le fléchissement des recettes en devises, ils restent fatalement insuffisants pour garantir un équilibre budgétaire.

Au-delà de leur coût social qu'il va falloir "gérer", ces mesures, dictées par l'urgence, ne semblent pas s'insérer dans une vision globale à même de remédier à ce qui a de tout temps constitué le talon d'Achille de l'économie algérienne : le manque de diversification qui fait de l'Algérie un pays mono-exportateur et un des plus gros importateurs au monde. À ce chapitre, en effet, point de décisions révolutionnaires qui permettraient d'engager enfin un processus d'inversement de la donne. Pourtant, il suffit d'écouter les hommes d'affaires et les investisseurs algériens pour se convaincre que le pari est tenable. Mais c'est aussi en les écoutant que l'on se rend compte que nos gouvernants restent désespérément prisonniers de leurs considérations politiciennes et de leurs calculs indicibles qui les mènent souvent à la déraison. L'état des lieux que vient de dresser le président du groupe Cevital, quelques chiffres à lui, donne une idée du manque à gagner que l'on inflige ainsi à l'économie nationale. Il montre aussi la direction à suivre si l'on veut réellement contrebalancer les effets dévastateurs de la dégringolade des cours du pétrole et, à terme, sortir le pays de cette dépendance aux hydrocarbures.

Assainissement

Publié par [Sofiane Aït Iflis](#)

le 28-09-2015 10:00

À quelque chose malheur est bon. L'amenuisement des recettes financières, conséquence de la chute durable du prix de pétrole sur les marchés internationaux, a incité le gouvernement à réfléchir à une gouvernance fiscale moins laxiste. La velléité transparaît d'ailleurs nettement à travers l'avant-projet de loi de finances 2016 qui préconise un assainissement rigoureux des finances publiques. Dès janvier prochain, le fisc, maintenu jusque-là dans la quasi-impossibilité de pister et quantifier les transferts d'unités de téléphonie mobile, communément appelés flexy, verra sa capacité de surveillance du circuit qui va du distributeur au détaillant en passant par le grossiste renforcée. Les opérateurs de téléphonie mobile auront, dès l'entrée en vigueur de la loi en question, l'obligation légale de transmettre au fisc un état annuel détaillé des intervenants dans l'opération flexy et aux distributeurs de fournir un état détaillé des montants alloués auprès des grossistes, ainsi que des commissions versées. Pour faire ainsi s'incruster le fisc dans les limbes de ce commerce extrêmement juteux, le gouvernement, qui semble sérieusement décidé à ne négliger aucune niche fiscale, entend faire d'un acte deux bénéfiques : élargir la contribution à la constitution du budget de l'État, en ces temps de vaches maigres, et empêcher, du moins réduire autant que possible, le transfert illicite de devises à l'étranger. Car l'absence de traçabilité des flux financiers dans le cadre des rechargements dits flexy permet sinon l'évasion, au moins la fraude fiscale, avec tout ce que cela implique comme tentation aux transferts illicites. Tant mieux que le gouvernement se décide enfin à ne plus occulter cette réalité, comme il l'a fait durant de longues années. D'ailleurs, il est comble de la situation qu'il travaille à assainir maintenant que manquent les sous dans les caisses de l'État. Dommage, cependant, que cela ne procède pas d'une volonté politique propre, mais de la contrainte auquel le soumet la contingence financière internationale.

CQFD

Publié par [Omar Ouali](#)

le 29-09-2015 10:00

Comme il fallait s'y attendre, le président Bouteflika a profité du dixième anniversaire de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale pour une intervention médiatique, à travers un message dans lequel il dresse un bilan de cette démarche. Il met l'accent singulièrement sur ce qui représente le principal acquis de cette politique, à savoir le retour à la paix civile, en dépit de la persistance épisodique de quelques faits de violence terroriste.

Mais au-delà du bilan, que les uns trouveraient positif et d'autres moins, le propos du Président vaut surtout par deux messages forts. Dans le premier, il rappelle que les dispositions de la Charte seront "intégralement respectées et préservées sans concession aucune". En clair, il s'adresse, sans le nommer, à l'ex-chef de l'AIS, Madani Mezrag, pour lui signifier un nœud catégorique, en réponse à sa récente annonce de créer un parti politique sur les ruines de l'ex-FIS.

Voilà qui a au moins le mérite de la clarté. Reste à savoir si l'ex-chef terroriste, qui croit être absous de ses crimes abominables, va cesser ses gesticulations. Si le président Bouteflika a ainsi affiché une fermeté à l'égard de ceux qui caressent le rêve de ressusciter le FIS, en revanche, il a encore renouvelé "l'appel de la patrie" aux "égarés" qui voudraient renoncer à leur dérive criminelle.

Il est clair que c'est tout à l'honneur d'une nation de faire preuve de clémence, d'avoir aussi une politique de la main tendue. Sauf que cette impunité pourrait avoir l'effet d'un appel d'air pour les maquis qui verraient possiblement arriver de nouvelles recrues.

Surtout dans le contexte actuel marqué par la propagande de Daech. D'où, peut-être, la nécessité d'une sorte de date butoir de reddition pour ceux qui veulent bien profiter des dispositions de la Charte. Car une clémence et une impunité non limitées dans le temps reviennent à saper les fondements même de la démarche de réconciliation et, surtout, de faire douter sur les capacités de l'État à faire preuve de fermeté.

Réformes à reculons

Publié par [Said Chekri](#)

le 30-09-2015 10:00

Les effets des lois promulguées en 2012 commencent à se faire sentir. À en juger par les résultats d'une enquête initiée par Amnesty International Algérie, ceux qui, dès le départ, avaient dénoncé le caractère "liberticide" de ces textes n'auront pas eu tort. Ainsi, en trois ans d'application de la loi sur les associations, plus de 62 000 organisations civiles auront été tout simplement balayées de la carte du mouvement associatif national, tandis que d'autres éprouvent d'énormes difficultés à activer, voire à survivre. Et dire que ces nouveaux textes législatifs ont été conçus dans le cadre de "réformes politiques" qui devaient, promesse du chef de l'État, renforcer la "démocratie participative".

Il est pourtant établi, de par le monde, que les associations civiles et autres organisations citoyennes sont partout utiles, quelquefois indispensables, quel que soit leur domaine d'intervention. Car elles ont à tout le moins le mérite de réaliser un travail complémentaire ou de soutien à celui des pouvoirs publics. Mieux, il est des situations où ces associations remédient aux conséquences néfastes de certaines politiques publiques mal pensées ou mal mises en œuvre. Et l'on sait que, chez nous, ces situations sont monnaie courante.

À ne pas en douter, cette mise à mort programmée de milliers d'associations aura un coût. Le désengagement de l'État, appelé sans doute à revoir son rôle social à la baisse en conséquence de la diminution des moyens du Trésor, dans un contexte où la demande sociale va nécessairement croître, impliquera un besoin accru de cadres de médiation et de dialogue que seul un réseau d'associations dense, actif et crédible aurait pu offrir. Sauf qu'entre-temps, le choix a été fait de faire le vide sous prétexte d'assainir le tissu associatif. Un choix sans doute dicté par l'ADN même du système qui nous gouverne et qui, historiquement, ne peut concevoir l'existence de structures organisées autres que celles dont il est assuré de l'allégeance, qu'elles soient de nature associative ou autre.

Perspective d'échec

Publié par [Djilali Benyoub](#)

le 01-10-2015 10:00

À force de tourner en rond, de perdre du temps, le gouvernement semble foncer directement vers l'échec de sa démarche de rationalisation des dépenses. Il patine. Il patauge désormais dans l'ambiguïté de sa loi sur les importations. Une loi tellement floutée qu'elle est déjà sujette à des interprétations en attendant — et jusqu'à quand — les textes d'application. Elle semble d'ailleurs avoir complètement fait fi des recommandations et des mises en garde des spécialistes.

Sa reculade devant le lobby des importateurs qui a eu la tête de l'ex-ministre du Commerce, Amara Benyounès, qui n'a, en vérité, fait que déterrer une recette locale pour juguler leur vorace appétit, est symptomatique de son incapacité ou manque de volonté qui l'a poussé à réduire la liste des produits soumis à autorisation au seuil symbolique de cinq. Une économie d'épicier devant l'invasion de sous-produits à la qualité et à l'origine douteuses. Des produits qui continueront à alimenter le marché informel, cet orge qui fait aussi peur au gouvernement qui attend sa mansuétude pour s'autodissoudre dans les issues qu'il le supplie de prendre. Une attitude qui n'a pas échappé à l'union des commerçants, l'UGCAA, qui n'a cherché ni détour ni rhétorique occasionnelle pour "décréter" l'échec de l'Exécutif dans sa démarche qui est d'être un exemple de courage politique. Lui qui dispose dans ses propres tiroirs de solutions prêtes à l'emploi. La loi sur les normes similaires à celles en vigueur dans le monde, le retour à la licence d'importation avec contrôle en amont et en aval des produits éligibles à l'importation. Quand bien même on aurait intégré dans le texte opaque le souci des engagements internationaux de l'Algérie. Comme si "el-khorda" importée d'Europe était aux normes de l'UE, de la voiture jusqu'aux produits alimentaires. Quoi attendre alors d'un gouvernement qui colle à l'autorité des mairies les marchés et la gestion de l'informel à la police ? Quid du mensonge sur les marchés de proximité et du taux d'éradication de ceux informels ? Tout un programme avec vue sur l'échec !

Recentrer l'objet du débat

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 03-10-2015 10:00

Un vent de panique semble avoir soufflé sur ceux qui ont longtemps eu la mainmise sur le pays. La rente d'hier, qui a permis de cacher des passe-droits, de fermer les yeux sur des irrégularités, de retarder des projets porteurs qu'on fait endosser à une administration recluse dans son inertie, s'est effondrée. Cette situation inattendue par les décideurs mais, pourtant, annoncée par les experts qui n'ont eu de cesse de tirer la sonnette d'alarme, oblige l'État, ou du moins certains de ses représentants, à faire aujourd'hui usage d'un excès d'autoritarisme. C'est le signe que le pouvoir utilise ses dernières cartouches dans un combat qu'il sait difficile de remporter. Impressionner ne sert à rien et intimider encore moins. En ces moments de crise, il aurait fallu tenir un discours de vérité et appeler à la mise en œuvre d'une vision commune. Chacun dans son secteur d'activité. Sans acrimonie, ni esprit de vengeance ou de règlements de comptes.

À titre d'exemple, le ministre de l'Industrie, au lieu de s'empêtrer dans des polémiques inutiles, aurait pu saisir l'opportunité de son interpellation par un investisseur pour aller au fond du débat qui est celui-ci : l'acte d'investir en Algérie est-il souhaité ou non ? Le ministre sait que si le foncier industriel est disponible au niveau de régions du pays, et que les walis ont été instruits d'en faire bon usage, il n'en demeure pas moins que l'acte de concession, ce sésame qui ouvre les portes des établissements bancaires pour tout crédit, est difficile à obtenir auprès des Domaines.

Que les zones industrielles sont dans un état lamentable. Que des centaines de projets d'investissement sont gelés dans toutes les wilayas. C'est à toutes ces difficultés que le ministre aurait dû s'attaquer. Le débat se situe à ce niveau, d'autant que, de nombreuses fois, le pays a été épinglé sur son climat des affaires qui lui vaut une place peu enviable dans le classement mondial.

Maintenant que la rente fond comme neige au soleil, il faut que cesse cette obstination à alterner la bonne parole et l'exhibition des muscles et que l'on se consacre enfin à semer les graines pour les générations futures.

Message

Publié par [Said Chekri](#)

le 04-10-2015 10:00

Restées jusqu'ici domaine réservé des experts et des acteurs de la sphère économique et financière, la chute de nos revenus pétroliers, la crise qu'elle annonce et les possibilités de la juguler à défaut de l'enrayer constituent un dossier lourd qui suscite manifestement l'inquiétude et la colère de la rue. Du coup, celle-ci s'invite désormais dans le débat. Hier, en répondant massivement à l'appel du RCD pour une marche qui se proposait d'"exiger le maintien des projets structurants" inscrits au niveau de la wilaya de Tizi Ouzou, la population de la région a clairement signifié qu'elle refuserait de subir les effets d'une politique d'austérité et qu'elle ne se résignerait pas à "un partage de la misère" après avoir été exclue du bénéfice de l'opulence.

À en juger par les slogans entendus hier à Tizi Ouzou, il y a manifestement un ressentiment chez les citoyens de Kabylie, une région longtemps laissée sur le quai en raison de sa spécificité politique qui en fait un bastion inébranlable de l'opposition. Mais ce ressentiment est assurément partagé par l'ensemble des Algériens qui se considèrent floués, à présent que le gouvernement les prépare et tente de les convaincre, de manière sibylline, qu'ils auront à se serrer la ceinture sous peu et qu'il n'y aura rien d'autre à faire. Si la rue n'a grondé pour l'heure qu'à Tizi Ouzou, cela ne signifie guère qu'elle ne le fera pas ailleurs. De tout temps, c'est en Kabylie que les premiers cris de révolte ont été entendus. Ils ont toujours été suivis, dans d'autres régions du pays, par des mouvements de protestation, voire par des émeutes. Les politologues et les sociologues expliquent cela par le degré de conscience politique, historiquement élevé, dans cette région. Mais il faut dire que, pour cette fois encore, la Kabylie a une nouvelle raison de se faire entendre en premier : ces dernières années, elle aura été non seulement le parent pauvre des politiques de développement, mais aussi le théâtre de manœuvres politiciennes destinées à éroder cette capacité à exprimer son refus politique à toute sorte de fait accompli, y compris électoralement. Ce que la population de la région a vécu comme une "punition". La manifestation d'hier, loin d'être un fait divers, est porteuse d'un message. Le pouvoir saura-t-il l'entendre correctement et y répondre avec responsabilité ?

Saâdani en chef de file

Publié par [Omar Ouali](#)

le 05-10-2015 10:00

Amar Saâdani vient d'effectuer une rentrée politique en force. Il a d'abord réussi à faire passer ses proches dans les postes de responsabilité à l'APN, par la voie des urnes, même si le choix n'est pas le sien. Dans la foulée de cette victoire, il a réuni hier la première session du CC issue du dernier congrès. L'occasion pour lui de lever le voile sur ce qui est sa grande affaire : un front d'action pour soutenir le programme du président Bouteflika, à qui il doit sa résurrection politique.

Ce front, le chef du FLN le conçoit très large, regroupant à la fois des partis politiques, des syndicats, des organisations de la société civile, des personnalités. On l'aura compris, le patron du FLN veut ce front comme une sorte de réplique à la CNLTD, laquelle a réussi à imposer un nouveau rapport de force politique. À travers ce front, le chef du FLN entend reprendre la main. Et faire d'une pierre deux coups : se donner un positionnement politique fort sur la scène et surtout enterrer la proposition d'Ahmed Ouyahia. On se souvient que ce dernier, à son retour à la tête du RND, a voulu frapper les esprits en annonçant la création d'un front pour soutenir le programme du Président.

Sauf qu'Ouyahia a voulu faire du neuf avec du vieux en limitant l'ambition de son projet à réinventer la coalition présidentielle, à travers le RND, le FLN, le MPA et Taj. Mais Saâdani avait vite compris que derrière la "générosité" de cette proposition du revenant chef du RND se profile une guerre de leadership entre les responsables des partis présidentiels. Avec son projet de front large, qui transcende les logiques d'appareils, Saâdani dame définitivement le pion au chef du RND qui n'a d'autre choix que de suivre. Mais par-delà la guerre de leadership, aujourd'hui tranchée d'une certaine façon, c'est cette notion de front qui pose problème au plan politique.

De son opportunité. On a, en effet, l'impression que le chef du FLN se trompe un peu de diagnostic. Car, au jour d'aujourd'hui, ce n'est pas tant le programme du Président qui a besoin d'être soutenu. C'est surtout son gouvernement, qui peine aujourd'hui à trouver les bons éléments de langage pour vendre sa politique d'austérité aux Algériens, qui a besoin d'être appuyé. La question est alors de savoir si Saâdani, qui a ses propres ambitions politiques, est prêt à faire la courte échelle à Sellal.

À nouveau “général”, nouveau “front”

Publié par [Said Chekri](#)

le 06-10-2015 10:00

Il a été prompt à opposer une fin de non-recevoir à la proposition lancée par Ahmed Ouyahia pour une “restauration” de l’ex-Alliance présidentielle, et c’est lui qui, aujourd’hui, revient sur la question. Il est vrai que M. Saâdani a de tout temps revendiqué un rôle de chef de file de l’attelage politique pro-Bouteflika au motif qu’il est à la tête du “parti majoritaire”, allant jusqu’à exiger que le poste de Premier ministre soit systématiquement octroyé à son parti. Il ne pouvait donc, lui, le conducteur de la “locomotive”, accepter le statut de simple voyageur, embarqué dans un wagon tracté par le RND.

Mais cela n’explique pas tout. Le secrétaire général du FLN a été le premier à monter au “front”, en bon “général”, pour mener le tout premier assaut contre l’autre général, Mohamed Mediène, dit Toufik, le désormais ex-patron du DRS. Depuis, il considère sans doute qu’il a gagné d’autres galons et qu’Ahmed Ouyahia, lui particulièrement, n’est plus en mesure de rivaliser avec lui, à supposer que celui-ci ait encore quelque envie de le concurrencer. Sans doute galvanisé par la mise au placard de Toufik et la “restructuration du DRS”, mais aussi angoissé par la possibilité de se voir signifier prochainement une “fin de mission”, il veut, apparemment, mettre en évidence une nouvelle utilité, celle de créer une nouvelle “entité” qui serait à même de jouer le rôle politique qui était celui des Services. Tout se passe comme si, quelque part, on prenait conscience qu’en se débarrassant du DRS comme contrepoids interne au système, le régime de Bouteflika a perdu un instrument qui pouvait aussi se mettre à son service. Amar Saâdani se propose donc d’y remédier, en faisant du FLN le noyau d’une restructuration politique et sociale du pays. C’est ainsi qu’il conçoit, plutôt qu’une Alliance présidentielle faite d’une addition d’appareils politiques plutôt discrédités aux yeux de l’opinion, un “front” qui, en plus de faire pièce à l’Instance de coordination et de suivi de l’opposition (Icso), permettrait un maillage parfait de la société. Tout un chantier. Réalisable ? Il n’y a peut-être que Saâdani pour y croire. Mais, instinct de survie oblige, cela n’empêcherait pas les partis pro-régime de s’y engouffrer, histoire de se donner, eux aussi, une nouvelle utilité.

Justices

Publié par [Djilali Benyoub](#)

le 07-10-2015 10:00

Splendide cafouillage procédural dans l'affaire du général Benhadid. Parti d'une arrestation hollywoodienne du général à la retraite suite à une plainte du MDN, information au mode conditionnel, ses avocats découvrent une implicite autosaisine, sans trace. Au-delà des enfreintes relevées par les avocats qui étaient, encore une fois, dans ce cas de figure, de recourir à l'opinion publique, se pose de manière forte la question du rôle de la justice, précisément du parquet, pourtant bien défini par la commission Issaad de réforme de la justice dont se targuent nombre de responsables, qui suivant rien que les récentes affaires, démontre sa soumission, sinon son abdication à la chancellerie en s'élevant au rang d'exécutant d'ordre. Sinon comment expliquer cette chronique régulière de parquets en veille et en alerte sur certaines affaires et en berne quand des plaintes sont déposées pour menaces de mort ? Des politiques, qui l'ont appris à leurs dépens, s'en offusquent, seule réaction permise dans ce climat de générale déliquescence. Ils se sont tardivement, en victimes, réveillés sur leur martyr.

Quid de la justice de la nuit dont Benflis et Saïd Sadi gardent certainement les stigmates, le premier s'étant vu débarqué de la tête du FLN et le second, dont les propos "historiquement malveillants" ont vite fait dégainer le parquet d'Alger. Aujourd'hui, voilà, donc, ce général à la retraite arrêté "dans une souricière" pour des propos assimilés à des actes de malfrat.

Il est largement galvaudé de parler d'une justice à deux vitesses, mais qu'un journaliste porte plainte pour menace de mort venant d'un islamiste ultra ou qu'un autre terroriste repent en arrive jusqu'à menacer le président de la République, en usant d'une peu fière terminologie-gendre : "Celui qui me fera reculer n'est pas encore né" - et qu'aucune partie ne réagisse dans "cet État de droit" et de "la loi est au-dessus de tout le monde", il y a de quoi se perdre dans cette atmosphère surréaliste. Il y a urgence, pense-t-on, à rendre justice... à la justice !

Le préalable politique

Publié par [Sofiane Aït Iflis](#)

le 08-10-2015 10:00

Le chef de l'État, qui a fini par attester la gravité de la crise, a recommandé au gouvernement de consentir à l'effort d'explication à l'endroit de la population. L'attendu, dit clairement d'ailleurs, est que cette pédagogie draine l'adhésion la plus large possible à la politique d'austérité que l'Exécutif a, au demeurant, déjà enfourchée. Le président Bouteflika pense que "c'est grâce à une parfaite compréhension de la situation que notre peuple adhérera aux efforts nécessaires pour préserver l'indépendance de la décision économique du pays". Cette affirmation souligne, certes, une condition nécessaire pour le maintien et la consolidation de la souveraineté économique mais elle reste loin d'en constituer le gage suffisant. Cela pour la simple raison que pour réussir, une politique économique, quelle qu'elle soit, a besoin que soient propices les environnements politique et institutionnel. Car les impasses politiques et les scléroses institutionnelles ont rarement, pour ne pas dire jamais, constitué le carburant de l'essor économique. Et le postulat est plus valable aujourd'hui qu'hier, avec tout ce que l'universalité permet comme prise de conscience. La crise économique, que le gouvernement n'a pas su anticiper, a cela d'utile qu'elle repose la problématique de gouvernance politique. L'effort du gouvernement à faire accepter "la rationalité", qui n'est rien d'autre qu'une austérité qui ne veut pas dire son nom, manquera d'aboutir, tant qu'il ne sera pas accompagné de la réforme politique, c'est-à-dire tant que le pouvoir ne se sera pas décomplexé vis-à-vis de l'opposition et n'aura accepté de consentir à une vraie réforme politique et à élire des institutions véritablement représentatives. Pour convaincre la population d'adhérer à une démarche, il faudra commencer par la consulter à travers ses représentants qu'elle se serait donnés dans les assemblées élues. Des représentants qui pourraient demander des comptes au gouvernement dont ils ont le droit d'évaluer l'action. En somme, pour que le gouvernement fasse accepter l'austérité, il lui faudra entendre l'opposition qui, depuis plusieurs mois, rappelle que le salut passe par la transition politique démocratique, plus clairement par la légitimation du pouvoir.

De la péremption en politique

Publié par [Said Chekri](#)

le 10-10-2015 10:00

Il y va parfois des discours politiques comme des produits alimentaires : les premiers comme les seconds doivent être consommés avant péremption, sous peine de provoquer des intoxications. Et des intoxications, chez nous, il y en a autant en politique qu'en restauration collective. Comme un yaourt transporté sans respect de la chaîne du froid ou laissé trop longtemps dans un frigo débranché ou non alimenté pour cause de coupure d'électricité prolongée, un message politique peut quelquefois être invendable et indigeste car non livré en temps voulu. C'est manifestement le cas de ces "explications" données par la présidence de la République quant aux motivations ayant conduit à la "restructuration du DRS".

Généralement, une décision politique est accompagnée, au plus tard au moment de son annonce, des considérants qui la motivent et la justifient et des objectifs qui en sont attendus. Ce ne fut pas le cas pour celle portant sur la "réorganisation" des services de renseignement et la révision de leurs missions et attributions. L'absence de toute communication à ce sujet, conjuguée au mode opératoire dont il a été fait usage, ne suggérait aucunement que la Présidence venait d'entamer la réalisation d'un projet de réforme vieux de 25 ans. Encore moins d'un projet convenu.

Si tel était le cas, pourquoi aurait-on eu besoin d'engager "l'œuvre" par une démystification de l'ex-patron du DRS ? Une tâche dont avait été chargé un secrétaire général du FLN qui, au vu des circonstances de son arrivée à la tête du parti, y avait été manifestement préparé. Un secrétaire général du FLN qui, au demeurant, s'est acquitté de sa "mission" avec un tel acharnement que cela ressemblait à un réquisitoire contre l'ancien chef du DRS.

S'il s'agissait d'une simple mise en chantier d'une idée consensuelle, l'opération se serait sans doute déroulée dans une plus grande sérénité et l'on n'aurait certainement pas assisté à ces mystérieuses arrestations de généraux. Encore moins à ce fameux épisode des "coups de feu de Zéralda, tout aussi mystérieux.

Si la "restructuration" du DRS n'était que l'aboutissement d'une réforme conçue il y a un quart de siècle, on peut légitimement s'interroger, de plus, sur les raisons d'un délai aussi long. Car, si les discours politiques et les produits alimentaires doivent être livrés et consommés avant leur péremption, une réforme doit être menée en son temps, sous peine d'être dépassée et...tout aussi invendable.

Auberge espagnole

Publié par [Omar Ouali](#)

le 11-10-2015 10:00

Le contexte actuel de crise économique, sur fond d'interrogations politiques tenaces, remet à l'honneur, ces derniers temps, l'idée d'un front comme possible alternative. Face aux partis de l'opposition fédérés au sein de la CNLTD, dont le cheval de bataille reste une transition politique négociée, les partis du pouvoir sont soudainement pris par de subites velléités frontistes, pensant que, dans la difficulté, il faut s'unir. S'unir, certes, mais il faut s'entendre au préalable sur quoi. Car le front qu'ils appellent de leurs vœux, tel qu'il se décline à travers leurs discours, ressemble un peu à une auberge espagnole, en ce sens que chacun y met ce qu'il veut. Ainsi, Ahmed Ouyahia, à son retour à la tête du parti, avait sorti de sa manche son front qui serait une recomposition de la défunte coalition présidentielle autour du quartette RND, FLN, MPA, Taj.

Façon de vouloir faire du neuf avec du vieux. Mais Amar Saâdani, qui a vu dans l'offre du roublard Ouyahia un piège, a temporisé avant de rendre, la semaine dernière, sa réponse : OK pour un front, mais le plus large possible et surtout ouvert aux autres partis, aux syndicats, aux personnalités nationales. Donc, une sorte de conglomerat dans lequel le RND ne serait qu'un comparse aligné derrière Saâdani, qui se prévaut d'une plus grande légitimité, vu sa proximité avec le frère du Président. D'où, hier, le refus diplomatique d'Ouyahia qui préfère laisser du temps au temps. Quant à Benyouènes et Ghoul, ne sachant visiblement pas quel est le bon train à prendre, ils préfèrent attendre à la gare. Mais tout le monde aura compris que derrière les initiatives d'Ouyahia et de Saâdani, qui jurent allégeance et fidélité au président Bouteflika, se profile dans toute sa splendeur une guerre de leadership de la mouvance présidentielle. Une guerre qui est l'expression muette des tiraillements au sommet de l'État que ne peuvent cacher les communiqués bizarroïdes de la présidence de la République. À l'instar de celui de jeudi expliquant, a posteriori, "la restructuration" du DRS.

Consensus et engagements

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 12-10-2015 10:00

À 48 heures de la tenue de la tripartite, prévue cette année à Biskra, les parties prenantes à ce rendez-vous (le syndicat, le patronat et le gouvernement) n'ont pas encore reçu l'ordre du jour de cette réunion qui intervient dans une situation de crise et un environnement délicat. Chacun s'attendait à ce que plus d'intérêt soit donné à cette rencontre et qu'un consensus sur la méthode conduise les travaux. Apparemment, rien de cela. Ce qui fait dire à certains que les grandes décisions sont déjà prises ailleurs et le rôle dévolu à la tripartite se réduit à leur validation.

Quoi qu'il en soit, la réunion de Biskra revêt une grande importance au regard de la situation critique de l'économie nationale qui peine à se diversifier, malgré les discours de bonnes intentions sur la carapace d'une bureaucratie incurable et de faits du prince de certains décideurs pour lesquels la vision stratégique reste un souci mineur. Le rapport d'évaluation du pacte économique et social sera sur la table, certes, mais le plus important reste les décisions impopulaires difficiles à prendre, mais aussi les initiatives audacieuses à engager pour sortir, enfin, des ornières du dogmatisme économique. Pour cela, il est primordial que l'État revienne à ses missions premières : la régulation, d'une part, et le contrôle, d'autre part. À l'entreprise de créer de l'emploi et de la richesse dans un cadre légal et transparent dans des secteurs non stratégiques. Pour cela, les parties prenantes à cette réunion décisive devront se mettre d'accord sur une feuille de route effective et précise sur la base d'un consensus qui les engagerait sur une période donnée. Quant à l'État, il devrait commencer par instruire l'administration à libérer les dossiers d'investissement qui s'entassent dans de nombreux départements ministériels. Sinon, les participants auront, au moins, visité Biskra, la reine des Zibans, au moment où l'on parle d'austérité.

Et le monopole de la décision ?

Publié par [Said Chekri](#)

le 13-10-2015 10:00

Le ministre du Commerce a fait une promesse solennelle, avant-hier, lors de sa visite à Oran : le gouvernement mettra un terme au “monopole” sur le marché du sucre dans moins d’un an. M. Belaïb voulait-il ainsi justifier ou légitimer l’annonce faite jeudi dernier par le président du FCE, Ali Haddad ? “Ces derniers temps, on a donné trois autorisations à trois grands industriels pour installer des raffineries de sucre et de trituration aussi. C’est le groupe Benazouz, le groupe Beldjilali Benahmed et le groupe KouGC. Donc, Inch’Allah, l’Algérie va bien...” Ainsi parlait Ali Haddad qui, pour l’occasion, s’est franchement substitué au gouvernement en y mettant toute “la finesse du verbe” qu’on lui connaît désormais. Est-ce donc pour expliquer l’octroi de ces trois autorisations que le ministre du Commerce affirme que le but de l’opération est en fait de mettre fin à une supposée situation de “monopole” ? Sans doute. Mais pas seulement.

Il convient de relever que même si M. Belaïb s’est interdit d’utiliser “la méthode Bouchouareb”, c’est bel et bien, encore une fois, le groupe Cevital qui est ainsi ciblé par un ministre, en l’espace d’une dizaine de jours. Et l’arrière-pensée accusatoire y est toujours. D’abord parce que le marché ne connaît pas une situation de monopole. Il s’agit réellement d’une position dominante amplement justifiée, Cevital ayant consenti de lourds investissements dans ce secteur d’activité depuis plus de quinze ans. Ensuite, parce que l’on suggère ainsi que Cevital peut mettre à contribution sa position pour un contrôle unilatéral du marché. Or, le groupe a maintes fois fait la démonstration de sa dimension citoyenne. L’illustration la plus récente de cette réalité qui dérange date du mois de septembre écoulé : le groupe a prélevé d’importantes quantités de sucre sur le quota destiné à l’exportation pour les mettre sur le marché national afin d’enrayer les tensions provoquées par la contrebande particulièrement active aux frontières et qui commençaient à se faire sentir dans certaines régions du pays. Puissent les futurs opérateurs du secteur avoir le même sens des responsabilités ! Mais passons...

Puisque le temps est à la chasse aux monopoles, il serait bon de songer à tordre le cou au plus nuisible d’entre tous : le monopole de la décision. C’est bien par la faute de celui-ci qu’avait été conclu l’accord d’association avec l’Union européenne, celui-là même dont M. Belaïb et son gouvernement souhaitent aujourd’hui la révision. Rappel utile : le patron du groupe Cevital, Issad Rebrab, avait publiquement averti sur les conséquences désastreuses de cet accord. Monopole de la décision oblige, il n’avait pas été entendu.

Le verrou

Publié par [Sofiane Aït Iflis](#)

le 14-10-2015 10:00

L'interdiction d'accès aux salles publiques pour les partis politiques et les associations n'est pas circonscrite dans le périmètre administratif de la capitale. Elle connaît une extrapolation plus ou moins marquée aux quatre coins du pays. Preuve en est cet arrêté pris en date du 23 septembre par le wali de Béjaïa, à travers lequel il instruit les chefs de daïra, les présidents d'APC, le secrétaire général et les directeurs de la culture, de l'administration et de la réglementation de la wilaya de ne pas affecter les salles de cinéma, les maisons de la culture et les théâtres pour l'organisation d'activités associatives ou partisans.

Par sa décision, le wali, qui commençait pourtant à avoir bonne presse chez la population locale, traduit ce qu'il pense être, et sur cela il ne se trompe pas, la ligne directrice du gouvernement en matière de libertés politiques, associatives et syndicales. Dès lors que le gouvernement a promulgué une loi liberticide, à l'instar de la loi n°12-06 du 12 janvier 2012 relative aux associations, rien n'interdisait aux administrations locales de lui trouver des formes d'application.

En août 2013, le wali d'Oran, interprétant à convenance l'article 39 de ladite loi qui stipule qu'"il est procédé à la suspension de l'activité de l'association ou à sa dissolution en cas d'ingérence dans les affaires intérieures du pays ou d'atteinte à la souveraineté nationale", a suspendu les activités de l'Association des résidents de Canastel (ARC) qui refusait que le béton ne gagne un domaine forestier. Mais avant qu'il ne soit un acte consommé par les commis de l'État au niveau local, ce déni de liberté est d'abord une décision assumée par l'autorité politique à qui l'expression politique ordonnée semble faire peur.

Or, la peur n'est-elle pas, justement, dans ce que ces obstructions aux activités des organisations de la société civile pourraient produire comme expressions anarchiques ? Le risque est bien là, du moment que la pratique liberticide, traduite au niveau de la capitale par l'interdiction des marches depuis juin 2011 et le refus d'autorisation de meetings politiques dans les salles publiques, après les émeutes de janvier 2011, se propage au reste des wilayas du pays.

Quid de la volonté politique ?

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 15-10-2015 10:00

La réunion de Biskra n'a duré que le temps des allocutions et des annonces-décisions. Faut-il les prendre pour argent comptant, cette fois-ci, vu que la situation économique n'est plus celle des années où la rente pétrolière se chargeait de tout, y compris du coût de la paix sociale ? Le dilemme entre "se serrer la ceinture" et "ne pas toucher aux transferts sociaux" a dû être un pénible exercice pour un Premier ministre obligé de sauvegarder un acquis d'une Algérie prospère et d'apporter des réponses aux nouvelles contraintes en tenant compte du "contenu de la bourse". Pour lui, il y a des obligations que l'État doit assumer : la gratuité des soins et de l'éducation.

Il reste que cela ne peut constituer le palliatif à une crise qui s'annonce durable et qui appelle, non pas seulement des mesures d'urgence, mais aussi des décisions courageuses et structurelles, ainsi que des remises en cause douloureuses. Exemple de décision structurelle pour l'économie, la libération des initiatives. Celles du privé en particulier.

D'où l'urgence de prendre le taureau par les cornes et faire montre enfin d'une volonté politique pour mobiliser les instruments d'investissement où qu'ils se trouvent pour diversifier une économie nationale à ressusciter, voire à recréer. Il faudrait, et c'est une condition sine qua non, ne plus seulement accompagner, mais aussi soutenir, désormais, les porteurs de projets utiles et éliminer les multiples obstacles qui freinent l'acte d'investir. Nous verrons bien si, dans six mois, comme promis, les entraves qui se dressent devant les investisseurs pour accéder à des assiettes foncières seront levées.

La peur du débat

Publié par [Omar Ouali](#)

le 17-10-2015 10:00

Il y a quelques semaines, sous l'égide du Cnes, le gouvernement avait organisé une grand-messe, en appelant au chevet de l'économie nationale, malade de son addiction aux hydrocarbures, experts et académiciens d'ici et d'ailleurs. Ces derniers, faisant peu de cas des considérations populistes, un ressort puissant dans l'exercice du pouvoir en Algérie, ont posé un diagnostic froid, articulé sur des indicateurs objectifs. Visiblement, la thérapie qu'ils ont proposée n'agréa point le gouvernement qui aurait attendu d'eux juste une caution "scientifique" à sa politique de bricolage économique à la petite semaine, dont il est aisé de mesurer chaque jour que Dieu fait les incohérences et les actes manqués. Sellal, à Biskra, avait qualifié d'"arithmétique macabre" les recommandations des experts. Mal leur en prit ! Il est vrai que ces derniers n'ont pas la légitimité politique à définir une orientation économique du pays, encore moins la décider. En revanche, leurs avis, leurs expertises sont nécessaires, voire impératifs pour éclairer les politiques. C'est le b. a.-ba même d'une démarche banale, dans une démocratie où la représentation nationale a son mot à dire dans les choix qui engagent l'avenir du pays. Visiblement, pas en Algérie où le Parlement est rappelé à son rôle de simple garniture. En effet, cela fait des semaines que des députés, y compris de la majorité, dans un sursaut de dignité, de conscience, réclament un débat général sur la stratégie économique du gouvernement, à la lumière de la crise financière. Et c'est leur droit, en vertu de la Constitution. Mais le gouvernement, qui a un mépris souverain à l'égard de l'institution législative, se cabre, préférant une démarche informelle qui consiste à arrêter, en petit comité, dans l'intimité de l'administration et autres acteurs occultes, les options économiques, en espérant voir rebondir miraculeusement le prix du pétrole. Question : pourquoi a-t-il peur de ce débat ? Manque de courage politique ? Des choses à cacher aux Algériens ? En tout cas, la revendication de ce débat gagne de plus en plus de voix à l'APN qui tient là une occasion de se relégitimer un tant soit peu aux yeux de l'opinion. Alors, messieurs les députés, chiche !

La peur comme instrument du statu quo

Publié par [Said Chekri](#)

le 18-10-2015 10:00

S'il fallait une preuve supplémentaire pour que le pouvoir tente d'intimider non pas seulement l'opposition politique mais aussi la société, Ahmed Ouyahia l'aura donnée ce vendredi. C'est sans doute la première fois depuis 1988 qu'un responsable politique du sérail somme, aussi ouvertement, les contradicteurs du pouvoir de se taire. Signe des temps, M. Ouyahia qui, auparavant, refusait systématiquement de se présenter devant les journalistes sous la double casquette de chef du RND et chef de gouvernement (ou, plus tard, Premier ministre) a, cette fois, dérogé à la règle : il s'est exprimé officiellement en sa qualité de secrétaire général de son parti, mais il ne s'est pas borné à ce rôle, laissant entendre, par moments, qu'il parlait au nom du pouvoir et qu'il lui importait que tous se rappellent qu'il officie bel et bien à la présidence de la République. Sans doute par nécessité, car il ne pouvait menacer l'opposition, encore moins espérer inhiber toute velléité de contestation politique ou sociale, qu'à partir de cette position d'"homme du pouvoir". Quand les gouvernants se donnent pour vocation de faire peur aux gouvernés, il y aurait peut-être quelques révisions à introduire dans les manuels de sciences-po. À moins que les gouvernants ne répondent pas aux critères de légitimité tels que définis dans ces manuels.

Il faut noter que ce haussement de ton intervient dans une conjoncture qui ne manque pas de signaux : emprisonnement de généraux, fermeture d'une chaîne de télévision, plainte d'Ali Haddad contre un général à la retraite... Mais l'on avait encore besoin d'y ajouter une couche, et Ahmed Ouyahia était sans doute le mieux placé pour ce faire. Et, comme pour ne pas décevoir, il n'y est pas allé avec le dos de la cuiller, consentant même à un effort d'imagination qu'on ne peut pas lui dénier. Comprenant qu'on ne terrorise pas assez en se contentant de remontrances et d'accusations, il lui fallait nommer, voire "illustrer", le péril : le sionisme qui aurait, à l'en croire, trouvé de sérieux soutiens en Algérie. Cela devrait être imparable, pensait sans doute Ouyahia. Mais le stratagème n'a pas beaucoup de chances de fonctionner : les Algériens le connaissent tellement, désormais, et savent que c'est précisément lorsque le pouvoir est pris de panique qu'il songe à faire de la peur... un instrument de "stabilité". Ils savent aussi que dans la langue du pouvoir, stabilité veut dire statu quo.

Le jackpot chinois

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 19-10-2015 10:00

L'Algérie ne fera pas appel à un endettement extérieur, avaient clamé haut et fort des chefs de partis politiques et des ministres en exercice. Finalement, la réalité est toute autre et il s'avère que les prévisions de certains ne valent pas un sou en matière de prospective. La manne pétrolière, qui avait permis de concevoir un programme d'investissement colossal, parsemé souvent de surcoûts et de malfaçons (autoroute Est-Ouest), n'a plus ce robinet ouvert à tout projet, investissement ou revendication sociale.

En refusant de geler ou de reporter certains projets promis et d'autres dont les études sont à un stade avancé, les économistes en chef n'ont finalement que la solution de se tourner vers un financement extérieur. Le choix s'est porté sur le géant chinois dont l'Afrique est désormais la terre de prédilection. Ce pays en crise de croissance chez lui ne pouvait trouver meilleure aubaine que ce pays qui ouvre ses bras aux grandes entreprises chinoises avec un cahier des charges jamais rêvé et la main-d'œuvre qui va avec. Le jackpot.

Cette option contrarie les tenants d'un partenariat où le transfert de technologie et de savoir-faire est un fondamental dans les relations "gagnant-gagnant".

Plusieurs experts algériens ont, par le passé, soulevé le refus de l'Algérie de mettre en place un fonds souverain, comme la Norvège, préférant les bons du Trésor américain.

D'autres experts, tout aussi nombreux, ont tiré la sonnette d'alarme sur l'entêtement des dirigeants à miser sur le pétrole en lieu et place du développement humain.

Et si on sortait, enfin, de ce cercle vicieux où la suspicion envers le capital national privé est encore plus vivace dans certaines mentalités que celle des années du "socialisme spécifique" ?

Il y a assez de compétences économiques pour pallier le manque de financement de projets d'investissement productifs, sans que l'État ait besoin de recourir à un endettement extérieur qui pourra influencer sur sa souveraineté, à laquelle, pourtant, on s'entend dire qu'il tient énormément.

Moralité : ne va pas en Chine quand ce que tu cherches est chez toi.

La réforme de l'école, le vrai défi

Publié par [Sofiane Aït Iflis](#)

le 20-10-2015 10:00

L'école n'est finalement pas condamnée à s'enliser ad vitam aeternam dans le cycle des grèves et des protestations. Tout comme son sinistre n'est pas une fatalité. Tout devient possible, dès lors qu'il y a de la volonté tenace et de l'engagement sincère. La preuve nous est apportée par la ministre de l'Éducation nationale, Nouria Benghebrit, qui a réussi à force d'abnégation, malgré les procès en sorcellerie qui lui ont été intentés dès sa première nomination au poste, là où tous ses prédécesseurs à la tête du secteur de l'éducation avaient échoué : accomplir la prouesse inattendue de convaincre les syndicats du secteur de souscrire à faire de l'année scolaire 2015-2016 une année apaisée, dédiée à la seule pédagogie. D'ailleurs, la signature, hier, entre le ministère et ses partenaires sociaux d'une déclaration d'intention en prélude au paraphe de la charte d'éthique et de stabilité vaut d'être applaudie, voire célébrée, comme une performance singulière, tant elle n'était pas du tout évidente, mais aussi et surtout parce qu'elle satisfait à la condition nécessaire pour l'amorce de la réforme globale de l'école. Une réforme qu'il va falloir entamer le plus tôt possible si l'on veut éviter que le naufrage pédagogique ne s'aggrave davantage. C'est un défi, le premier et le plus important, que la ministre de l'Éducation s'est proposée de relever. Un pari dont la réussite dépendra aussi de l'implication des syndicats et des parents d'élèves qui, désormais, n'auront pas de raison de louvoyer, voire de saborder la perspective, au motif que leurs préoccupations socioprofessionnelles ne sont pas prises en charge. Toute résistance à la réforme pédagogique de l'école, et il y en aura assurément, sera alors comprise comme une attitude dogmatique ou un choix politicien. Et en cela, elle est condamnable. D'ailleurs, le sinistre de l'école, diagnostiqué par plus d'un, n'est-il pas la conséquence de l'intrusion des convictions dogmatiques dans le temps du savoir ? On l'aura vérifié encore une fois avec la levée de boucliers qu'a suscitée tout récemment une proposition, en atelier, relative à l'introduction de l'enseignement en langue populaire, dite eddaridja, dans les tout premiers paliers de l'enseignement.

Voyoucratie

Publié par [Omar Ouali](#)

le 21-10-2015 10:00

Cela fait bien des années que madame Louisa Hanoune alertait, martelait, mettait en garde contre l'intrusion de l'argent sale dans le jeu politique. Ses alertes répétées et souvent appuyées sur des cas concrets de fraudes avérées, notamment lors des deux dernières législatives, n'ont pas été (hélas !) prises pour ce qu'elles sont : un vrai danger pour le pays, qui pervertit le principe sacré du suffrage universel. Ni les pouvoirs publics n'ont été en mesure de mettre en place des mécanismes pour endiguer le phénomène, en temps utile. Ni, d'ailleurs, les partis politiques, du pouvoir et de l'opposition, ne semblent avoir pris toute la mesure du danger que représente l'entrée massive des "fonds pourris" dans les élections. Résultat des courses, puisqu'il s'agit bien d'une course à l'échalote d'un genre bien singulier, le phénomène est en passe de devenir une règle. L'argent sale moteur de la politique. Si bien que les partis politiques se retrouvent aujourd'hui pris au piège. Si dans le Parlement en exercice (APN et Conseil de la nation), il y a déjà une proportion d'élus qui ont acheté cash leurs sièges, alors qu'ils n'ont ni parcours militant, ni culture politique, ni culture tout court, pour prétendre à un mandat populaire (un des vice-présidents de l'APN actuelle en est l'illustration parfaite), les prochaines consultations risquent tout simplement d'accoucher de quelque chose de purement surréaliste.

Quand on observe, en effet, les vils marchandages qui se déroulent actuellement à ciel ouvert, à l'occasion des futures sénatoriales, il y a fort à parier que les futures assemblées seront incolores et inodores, composées en majorité de porteurs de la "chekara". Il est vrai que le poids de l'argent, dans une société "bazarisée" comme la nôtre est très prégnant, au point que le citoyen, du moins en partie, vote non plus en conscience, mais en fonction de l'offre. De nos jours, les gros bras du narcotrafic et du commerce informel font la loi et se sentent suffisamment puissants, dans une Algérie en dérive, pour prétendre accaparer des leviers du pouvoir politique. Dans le même temps, les militants politiques authentiques, les titulaires de diplômes universitaires, qui sont en droit de briguer des mandats électifs sont disqualifiés. Cela porte bien un nom : ça s'appelle : la voyoucratie.

Perte de confiance

Publié par [Remouche Khaled](#)

le 22-10-2015 10:00

Les statistiques douanières confirment la tendance à la baisse importante des revenus financiers de l'Algérie. Nos exportations ont baissé d'environ 40% durant les neuf premiers mois de l'année en cours. Elles pourraient s'approcher de 34 milliards de dollars en 2015, contre 60 milliards de dollars en 2014. La diminution certes sensible des importations de marchandises durant la période est loin de suffire à rééquilibrer la balance commerciale qui accuse un important déficit au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2015. Ces chiffres inquiétants annoncent un lourd déficit de la balance des paiements pour l'année en cours et donc un recours sans précédent aux réserves de change.

Les mesures anticrise du gouvernement étant loin de porter leurs fruits, il faut s'attendre à une fonte plus accélérée de nos réserves en devises en 2015 et 2016.

Les indicateurs macrofinanciers sont donc au rouge. Cette situation due à la chute importante des prix du pétrole n'est pas sans conséquences psychologiques qui risquent d'être désastreuses pour l'économie nationale. Elle engendre une perte de confiance généralisée quant à l'avenir du pays. Résultat, l'Algérie risque de connaître une importante fuite de capitaux. L'euro, de surcroît, sans doute beaucoup plus que l'or, se constitue dans cette période comme la valeur refuge, affaiblissant du coup la valeur du dinar. Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour anticiper une érosion du pouvoir d'achat de la majorité des citoyens en 2016. À moins que nos gouvernants ne prennent le taureau par les cornes. Sur le plan communication, il convient de convaincre que l'Algérie peut surmonter cette épreuve. Non pas par les habituels discours officiels, trop optimistes, loin de refléter la gravité de la situation mais par des mesures à court terme destinées à augmenter les recettes en devises et à drainer les capitaux des Algériens résidant à l'étranger ainsi que des investisseurs internationaux. Ce discours ne sera persuasif que si nos gouvernants montrent l'exemple en décidant des mesures symboliques de réduction du train de vie de l'État.

Quant au budget, l'un des plus gros problèmes auquel fait face le gouvernement Sellal, il convient de mieux appréhender l'assiette fiscale : cibler l'informel, l'immobilier, les sous-facturations à l'importation. Mais on voit mal cette feuille de route réussir sans une volonté politique au plus haut niveau d'appliquer des mesures qui risquent de gêner les intérêts de groupes puissants qui semblent détenir aujourd'hui les leviers de la décision économique. Tant qu'on n'aura pas réglé cette question politique, il ne faut pas s'attendre à une riposte adéquate à cette dégradation de la situation financière du pays.

Le “sujet de rédaction” était trop difficile

Publié par [Said Chekri](#)

le 24-10-2015 10:00

Pour une première édition du “Prix du président de la République du journaliste professionnel”, il y a de quoi déchanter. Le prix devait récompenser, croyait-on, le professionnalisme et le talent de journalistes algériens. N’en doutons pas, la presse nationale en compte au moins quelques-uns qui peuvent se targuer de réunir ces deux critères et qui ont encore un certain sens de l’éthique. On s’attendait donc à une mise en perspective du mérite de quelques journalistes et, par-delà, à une mise en valeur de leur mission d’informer sans parti pris mais aussi sans complaisance. C’est raté. On a même eu droit à l’exact contraire : sept des quinze prix prévus n’ayant pas été décernés... “faute de qualité”, c’est l’ensemble de la corporation qui s’entend dire, crûment, sa “médiocrité”. Merci, messieurs du jury, pour l’honneur que vous faites ainsi à la presse algérienne. N’épiloguons pas sur les huit prix qui ont été décernés même s’il y a matière à le faire. Contentons-nous de féliciter leurs heureux récipiendaires et attardons-nous plutôt sur les sept autres qu’aucun journaliste parmi les prétendants n’a pu décrocher. Sans même connaître l’identité ni le nombre des postulants qui ont osé l’aventure, l’on peut imaginer que les journalistes soucieux de la véritable éthique du métier, et dont le professionnalisme et le talent sont avérés, ne se sont pas bousculés pour déposer leur copie. Car ceux-là savent qu’un article de presse est d’abord un produit de l’inspiration de son auteur. Ils ne pouvaient donc se mettre devant leur clavier pour convaincre, sans y croire eux-mêmes, que l’Algérie est “un modèle de développement économique et social”, pas moins. Le “sujet de rédaction” était trop difficile pour eux. D’autant que c’est précisément l’actualité de ces derniers mois qui met en évidence, plus qu’auparavant, les tâtonnements, l’indécision et les approximations du gouvernement en matière de gouvernance économique et sociale. En définitive, les véritables lauréats de cette première édition du “Prix du président de la République” sont ceux-là mêmes qui ont refusé de se prêter à un jeu dont les règles ont, de prime abord, bafoué et l’éthique et le professionnalisme.

L'insoutenable légèreté du raisonnement

Publié par [Sofiane Aït Iflis](#)

le 25-10-2015 10:00

On aura beau chercher une logique au raisonnement du secrétaire général du Front de libération nationale qui invite, de manière itérative et soutenue, l'opposition à rejoindre son initiative d'un front élargi et de soutenir, conséquemment, le président de la République, on n'en trouvera pas. On doute fort d'ailleurs qu'Amar Saâdani soit lui-même convaincu de la pertinence de sa proposition, laquelle découle, nul besoin de sortir de Sciences-po pour s'en rendre compte, d'un raisonnement insoutenablement léger et traduit une idée farfelue, voire fantasque.

Car la perspective à laquelle il appelle n'est rien moins qu'un retour au parti unique, chose relevant, bien entendu, de l'impossible. L'opposition, et le président de Talaie El-Hourriyet, Ali Benflis, l'a rappelé encore hier à Sétif, a plus que jamais la certitude faite de ce que le pouvoir est vacant et que la transition démocratique s'impose comme une nécessité impérieuse. Une vacance que le pouvoir a d'ailleurs de plus en plus de mal à cacher, tant est que les institutions de la République, celles élues étant illégitimes, puisque produits de la fraude électorale, souffrent de léthargies aisément observables. Il faudra à Saâdani des capacités surnaturelles, à tout le moins un pouvoir d'hypnose, pour faire dire à l'opposition que le pouvoir est légitime.

Mais peu chaut à Saâdani qu'il apparaisse dans la posture d'un politicien crédule, il n'est pas homme à rougir. Désinvolte, il est capable de rester sur son invitation à l'endroit de l'opposition même si celle-ci se préoccupera constamment de lui renouveler son refus. C'est dans son rythme de ressasser les balivernes politiques, l'important chez lui est que son propos soit dans les chroniques qui consignent l'actualité nationale. Il restera sur sa proposition, ne serait-ce que pour marquer sa différence avec le secrétaire général par intérim du Rassemblement national démocratique, Ahmed Ouyahia, qui, lui, dégage l'estocade facilement et sans retenue, lorsqu'il s'agit de tailler des croupières aux partis de l'opposition qu'il a accusés de constituer une menace pour le pays. Cela dit, il ne diabolise pas moins ces derniers, même s'il use d'une formule moins rustre.

L'urgence d'agir

Publié par [Djilali Benyoub](#)

le 26-10-2015 10:00

Le phénomène des enlèvements d'enfants a pris de telles proportions ces dernières années qu'il a créé chez les parents d'enfants scolarisés une psychose nationale. D'où le désolant quotidien spectacle de pères et de mères d'enfants agglutinés devant les écoles aux heures de sorties.

En face de ces criminelles agressions, les familles ne trouvent aucune solution en dehors de leur propre sacrifice devant l'absence de l'État, censé logiquement prendre en charge ce genre de préoccupations. Laxisme ? Peut-être, étant donné qu'il n'y a aucun dispositif, juridique ou sécuritaire, encore moins une vision pour faire face à ce type de violence. Et l'on sait que même un débat parlementaire a été rejeté faute de "respect des formalités" alors que la société est "assignée", à son corps défendant, à subir la perversité d'énergumènes, souvent produits de l'école qui, depuis des années, est réduite à un simple appareil idéologique au service du pouvoir.

À telle enseigne que personne n'est à l'abri de la violence qui s'est érigée en "mode de vie en société" et que le rôle des services de sécurité est réduit à celui de pompier appelé pour éteindre l'incendie.

Ainsi, après une génération "abreuvée" aux faits héroïques des intégristes dont les suppôts théoriques ont gangrené l'école, une génération traumatisée par une décennie d'horreur qui s'est attaquée à l'élite pour décapiter le pays, et nécessitant, fondamentalement, une globale thérapie de groupe, voilà que surgit une autre forme de violence qui cible la nouvelle génération... dès la maternelle. Comme si le pays était condamné par "un destin sanguinaire" à évoluer dans le cercle vicieux de la violence que nos dirigeants sont visiblement incapables de juguler, tout en doutant de la capacité de la société de s'en charger, selon ses modes séculaires de gestion des conflits.

Si l'on continue ainsi à ne pas voir l'urgence d'agir, le pire est à craindre. Que l'on ne s'étonne alors plus devant l'ampleur du phénomène du kidnapping, de l'enlèvement des enfants particulièrement, de la résurgence des systèmes de défense familiaux ou communautaires, lorsque l'État aura définitivement consommé ce qui lui reste de crédit et de monopole d'usage de la force.

Ambition, quand tu nous tiens !

Publié par [Omar Ouali](#)

le 27-10-2015 10:00

L'ambition est par essence quelque chose de sain. Mais quand elle devient aveugle, elle peut jouer des tours pendables à celui qui la porte de travers. Nombreux sont ceux qui ont eu à la vérifier à leurs dépens et l'histoire et la littérature foisonnent d'exemples. Ce qui semble être le cas de Salah Djenouhat, homme fort au sein de la direction nationale de l'UGTA, pendant des années, qui vient de se voir pousser gentiment vers la sortie, contraint de remettre son mandat de président de l'Union de wilaya d'Alger. Ultime responsabilité qui lui restait, après avoir cumulé plusieurs mandats. Voilà un homme, presque sorti de nulle part, dans les années 90, mais qui a connu une ascension fulgurante en utilisant avec un opportunisme cynique la rampe de lancement de l'UGTA. Patron de l'Union de wilaya d'Alger, député du RND, membre de la direction de ce parti et responsable du très sensible poste de chargé de l'organique au sein de la Centrale syndicale, il était à un doigt de prendre le pouvoir, lors de l'avant-dernier congrès de l'UGTA en orchestrant, dans les coulisses, une tentative de putsch contre Sidi Saïd. Une tentative qui s'est soldée par un échec, car le vieux roublard de Sidi Saïd, qui l'avait pourtant pris sous son aile, avait plusieurs longueurs d'avance sur lui en dépit de sa rondeur bonhomme. Si Salah Djenouhat avait fait preuve de patience, mais surtout de loyauté à l'égard de celui qui l'avait fait roi aujourd'hui, il en aurait sans aucun doute cueilli les fruits mûrs. Et cela en s'imposant comme successeur indiscutable de Sidi Saïd qui aura eu à cœur de lui transmettre le témoin, au terme de son mandat en cours. Victime de son ambition, un peu comme Icare qui a voulu voler très haut, Salah Djenouhat chute lourdement. Et au moment d'entamer sa disgrâce, il devrait méditer ce vieil adage romain qui dit la chose suivante : "Il n'y a pas loin du Capitole à la Roche Tarpéienne."

La nouvelle toile

Publié par [Said Chekri](#)

le 28-10-2015 10:00

En annonçant d'ores et déjà que son parti, le FLN, aura son propre candidat à l'élection présidentielle de 2019, Amar Saâdani démontre qu'il a de la suite dans les idées, quoi qu'on puisse lui reprocher. Il suggère ainsi que le DRS étant désormais "restructuré" et le général Tewfik parti, l'idée même d'un probable "candidat du consensus" est écartée de fait. Implicitement, le secrétaire général du FLN suggère qu'il n'y aura plus de faiseur de Président.

En théorie, cela semble tenir la route et les plus crédules peuvent même se mettre à rêver d'un État civil. Dans la pratique, c'est une toute autre histoire et c'est si vrai que l'on a déjà entendu des politiques évoquer une "militarisation de la vie politique".

Mais il semble que l'objectif le plus immédiat de Amar Saâdani est, du moins pour l'heure, d'avancer encore d'un cran dans sa stratégie de conquête du leadership au sein de la "grande famille" acquise au régime. En témoigne cette petite phrase qui n'a rien d'anodin : "(...) Le RND fait partie de dizaines de formations politiques et peut user de son libre arbitre."

Pour Ahmed Ouyahia, c'est à méditer. Si tant est que cela ne signifie pas, tout simplement, que les dés sont pipés, que les jeux sont faits et qu'il ne reste, en réalité, rien à attendre. Pas même un miracle.

En faisant une telle déclaration, M. Saâdani, pour sa part, sait qu'il porte un coup de grâce aux dernières espérances du secrétaire général du RND par intérim, à commencer par celle de maintenir sous perfusion son vœu le plus cher désormais : continuer à faire équipe avec le FLN et d'autres.

Car, lorsqu'il s'agira de faire cavalier seul, et compte tenu des derniers remodelages intervenus dans l'attelage du système, il est certain que la partie sera autrement plus difficile pour le RND. Tout indique, en effet, que c'est autour du FLN, et du FLN seul, que les nouveaux maîtres du jeu ont décidé de tisser leur nouvelle toile. Et Saâdani ne manque pas de le dire, quoiqu'à demi-mot.

Une illusion à consommer

Publié par [Sofiane Aït Iflis](#)

le 29-10-2015 10:00

Le crédit à la consommation, dont la réactivation a été annoncée en grande pompe par le gouvernement, tarde à connaître une traduction concrète. De différé en différé, le projet risque de s'avérer, en définitive, une chimère de plus dans le lot de ces illusions sur lesquelles l'Algérien ne finit pas de se réveiller. Les banques, pourtant instruites de mettre en application ce mécanisme de financement de la consommation, après la mise en place de la centrale des risques, gage d'assurance qu'elles avaient exigé comme préalable, tergiversent toujours à commercialiser le produit. Non point par lenteur bureaucratique, comme d'aucuns seraient tentés de le déduire, mais à cause de la difficulté réelle qu'elles éprouvent à déterminer la nature des produits de consommation éligible à cette formule de financement. Plutôt que d'affiner le projet, le gouvernement, confronté aux retombées de la baisse sensible des rentrées en devises et appréhendant une rentrée sociale tumultueuse, s'est résumé à l'annonce du retour au crédit à la consommation, pensant, naïvement, il faut bien le souligner, qu'un générique de ce genre suffirait à éloigner la menace de la bourrasque sociale. Mais, pour combien de temps encore ? L'espoir de voir l'annonce du gouvernement traduite en actes bancaires et commerciaux finirait bien par s'éteindre chez les ménages, dont le pouvoir d'achat sera de plus en plus éprouvé, au rythme où va la dévaluation du dinar. D'ailleurs, à voir la nonchalance avec laquelle le gouvernement traite le dossier, l'illusion n'est pas loin. Il tarde toujours au ministère du Commerce de se pencher sérieusement sur le type du produit de fabrication locale concerné par le crédit à la consommation. C'est la problématique que les banques soulèvent, celles privées en premier chef. À raison, au demeurant, puisqu'il incombe au gouvernement de définir ce à quoi le vocable de production nationale renvoie avec exactitude. Les produits assemblés en totalité localement sont-ils considérés comme "production nationale" ? C'est toute la question que les banquiers se posent. Une question qui en appelle à une réponse technique du gouvernement, celle politique, déjà entendue, n'est pas faite pour les déterminer.

La part du secret

Publié par [Said Chekri](#)

le 31-10-2015 10:0

Le contrôle des budgets de défense et le suivi de leur mise en œuvre sont encore un sujet tabou dans beaucoup de contrées. La “part du secret” est partout présente, y compris dans les démocraties les mieux établies. Pour autant, le contrôle démocratique des dépenses militaires reste partout une fonction qui, selon qu’elle est correctement assurée ou non, peut avoir des implications positives certaines sur le développement économique d’un pays ou, au contraire, des effets néfastes, notamment en matière de propagation de la corruption et des conséquences dévastatrices, y compris pour les armées concernées.

Une évidence : le niveau de contrôle des dépenses de défense dans un pays donné dépend directement des pouvoirs réels conférés à son Parlement, institution à laquelle incombe une telle fonction. Ces pouvoirs étant déterminés par la nature même des régimes politiques en place, autant se convaincre que, s’agissant des États de la région Mena, nous parlons ici, bel et bien, d’une chimère. Notons d’ailleurs, au passage, que les Parlements de ces pays n’ont, dans le meilleur des cas, qu’une influence marginale dans le processus budgétaire, y compris dans la définition des enveloppes à allouer à des “secteurs civils”. Il ne faut donc pas s’étonner de la conclusion de l’ONG Transparency International lorsqu’elle affirme que dans le domaine des dépenses militaires dans les pays d’Afrique du Nord et du Moyen-Orient, “le secret reste la norme”. Pour ces pays, le défi à relever est là, dans la nécessité de diminuer cette “part du secret” pour réduire, autant que faire se peut, les risques d’un développement inconsidéré de la corruption au sein de leurs institutions militaires. Mais, c’est déjà un vrai challenge pour les démocraties de par le monde. Le Conseil de l’Europe, par exemple, a eu à en débattre récemment, et a conclu que les parlements de certains pays du Vieux Continent ne sont pas bien meilleurs que ceux de la région Mena.

Chez nous, l’affaire équivaut à tout un chantier à engager, voire à tout un programme politique. Car, la transparence de la gestion des ressources et des dépenses d’un pays, que celles-ci soient militaires ou civiles, est d’abord une question de démocratie. Encore une fois, c’est la question du changement politique qui est de nouveau posée.

Promesses

Publié par [Omar Ouali](#)

le 01-11-2015 10:00

Le projet de révision de la Constitution, jusque-là objet de spéculations, fantasmes et autres affabulations, semble finalisé, ou presque. Le président Bouteflika dans son message, à l'occasion du 1er Novembre, en a dit un peu plus. Et donc, plus de visibilité. On sait désormais que la publication du document n'est plus qu'une question de jours. Mais plus que le calendrier, c'est surtout son contenu qui mérite qu'on y regarde de près, tant il semble contenir pas mal d'avancées. En théorie, pour le moment. Ainsi, le Président parle de sa volonté de "consolider" l'unité nationale autour de notre histoire, de notre identité et de nos valeurs spirituelles et civilisationnelles. On est enclin à penser qu'à travers cette déclaration, il fait déjà référence à la prochaine disposition qui consacra le caractère officiel de la langue amazighe pour la mettre au diapason des deux autres composantes de notre identité nationale, l'arabité et l'islamité. Problématique identitaire, mais pas que, puisque le chef de l'État promet aussi des réformes politiques. Dans ce cadre, il entend promouvoir le rôle de l'opposition parlementaire, à travers, certainement, l'élargissement de ses compétences, pour lui permettre d'avoir un impact réel dans le travail parlementaire. Mais la grande affaire de ce projet de révision, c'est, sans conteste, cette idée de mise en place d'un mécanisme indépendant de surveillance des élections. Difficile de ne pas y voir une façon, pour le Président, de se réapproprier la revendication de la CNLTD, qui n'a eu de cesse, justement, de réclamer une "commission" indépendante pour la prise en charge des processus électoraux et les soustraire aux tripataouillages récurrents de l'administration, sous l'œil du DRS. Question : le Président, en faisant une telle proposition, est-il sincère ? A-t-il vraiment entendu l'opposition, ou cherche-t-il seulement à la circonvenir, juste pour obtenir sa caution politique ? "On attend de voir", a réagi un des représentants de cette opposition, qui positive l'offre en rappelant, néanmoins, les promesses non tenues de Bouteflika. Mais comme l'homme est en fin de parcours politique, il n'est pas impossible qu'il soit, pour le coup, de bonne foi. Histoire d'espérer sortir par la grande porte et passer à la postérité, comme l'homme de la rupture systémique.

Libérer l'acte d'investir

Publié par [Sofiane Aït Iflis](#)

le 02-11-2015 10:00

Dans son message diffusé samedi, à l'occasion de la célébration du 61^e anniversaire du déclenchement de la guerre de Libération nationale, et dans lequel il a esquissé quelques contours de la prochaine loi fondamentale, le président de la République a promis une démocratie apaisée dans laquelle s'épanouiraient davantage les énergies des acteurs politiques, économiques et sociaux du pays. Relevons d'abord que, dans cette promesse, il y a l'aveu de ce que les acteurs économiques ont manqué de s'épanouir, malgré une présidence de Bouteflika longue de trois quinquennats d'affilée. Le fait est, au demeurant, aisément vérifiable à travers les indicateurs économiques, mais aussi les difficultés innombrables auxquelles sont confrontés les investissements nationaux et étrangers. Notons, ensuite, que ce n'est pas tant l'absence, sinon le manque de garanties constitutionnelles qui a empêché l'essor de l'économie nationale, mais bien le non-respect de ces mêmes garanties, auquel s'ajoute l'inconstance paradigmatique. Ce n'est pas exagérer le trait, d'ailleurs, que d'affirmer que c'est dans le domaine économique que la gouvernance de Bouteflika a enregistré le plus de ratés. Avec circonstances aggravantes, cela dit, étant donné les sommes faramineuses que les plans de relance mis en branle depuis 2000 ont englouties. L'échec de la relance économique nous aura enseigné, quoique nous n'ayons nul besoin de passer par là pour le savoir, que l'argent, en l'absence d'une vision claire, d'une stratégie soigneusement élaborée, mais aussi de liberté d'entreprendre, n'est pas un gage de réussite, encore moins de pertinence en matière d'entreprise. Aussi, la consécration de la liberté d'investir et d'entreprendre dans la prochaine Constitution, si tant est qu'il s'agit de cela dans le message présidentiel, reste une condition nécessaire, mais pas suffisante pour un véritable essor économique. Il faudra que des actes concrets la traduisent, à commencer par l'assainissement de l'environnement par trop bureaucratique et le dessaisissement du gouvernement de l'autorisation des projets d'investissement qui pourrait relever d'un organisme indépendant.

Et si on parlait bilan ?

Publié par [Omar Ouali](#)

le 03-11-2015 10:00

La décision du pouvoir en place de “civiliser” le système politique en le libérant de la tutelle historique du DRS, héritier du Malg, n’est ni plus ni moins que la consécration du principe énoncé par Abane Ramdane au Congrès de la Soummam, à savoir le primat du politique sur le militaire. Revanche éclatante, post mortem, de la tête pensante de la Révolution algérienne, plus de 60 ans après son exécution tragique à Tétouan. N’est-ce pas cette dimension de l’homme visionnaire qui aurait dû être mise aujourd’hui en valeur, en hommage à son intuition politique, à l’occasion de la célébration de l’anniversaire du déclenchement de la Révolution ? Et non des attaques périodiques et récurrentes contre sa mémoire, comme si son cadavre hantait toujours les auteurs de ces attaques. Car ces attaques contre Abane, au-delà du fait qu’elles témoignent, malheureusement, d’une inguérissable haine de ses adversaires et leurs héritiers à son égard, ont pour conséquence d’attiser les rancœurs et les ressentiments entre les Algériens qui sont, de nos jours, plus que jamais en besoin d’unité dans un monde où les repères sont brouillés. Il est vrai que le devoir de mémoire impose la nécessité de faire la lumière sur “les casseroles” de la Révolution, l’amnésie étant par définition mauvaise conseillère. Il y a eu, et c’est indéniable, pendant les sept ans de guerre, des liquidations physiques de dirigeants, des règlements de compte, des massacres massifs, des guerres de clans, le “wilayisme”, des luttes idéologiques... C’est qu’il n’y a pas de révolution propre. Mais il s’agit aujourd’hui de regarder ces drames en face, mais avec la distance requise pour en cerner les ressorts profonds. Malheureusement, ces derniers temps, l’histoire de la Révolution est devenue un champ de batailles politiciennes pour solder de vieux comptes entre responsables encore en vie, mais visiblement en perte de lucidité. En lieu et place de ces combats de coqs qui viennent empoisonner davantage le climat politique actuel, n’est-il pas plus sage pour les incurables adversaires d’Abane Ramdane d’appeler, au contraire, à un droit d’inventaire pour savoir où on en est, 61 ans après le déclenchement de la Révolution, de la proclamation de Novembre et de la Charte de la Soummam ? C’est une façon responsable de contribuer à l’écriture du roman national.

Sahel : des maux et des mécanismes

Publié par [Djilali Benyoub](#)

le 04-11-2015 10:00

Engluée dans la spirale de la violence et de l'instabilité politique chronique, la région du Sahel tarde à se relever. Les groupes terroristes y sévissent encore, épisodiquement, même s'ils sont globalement défaits militairement.

Les mécanismes mis en place par les pays de la région, même s'ils ont prouvé une certaine efficacité, demeurent limités tant l'effort local des pays n'accompagne ni ne soutient le rythme, laissant alors des poches "off" que les terroristes réinvestissent, le terreau étant déjà "cultivé" par les incohérences des gouvernements phagocytés au fil du temps par des batailles de postures personnelles, les interminables feuilletons de guerre de succession conjuguées en l'absence de vision, qui ne laissent entrevoir aucun espoir alors que le rêve des indépendances semble définitivement brisé.

Depuis que la menace terroriste a fracassé les frontières, le monde redécouvre les vertus de la solidarité internationale (qui reste sélective) mais sa mise en œuvre sous-tend systématiquement la préservation de certains intérêts. Sans plus. Car, elle ne s'attaque pas aux causes du mal, favorisant souvent les options militaires, mais tend juste à le contenir.

C'est l'exact contraire de l'entreprise des pays du Sahel déclinée dans une stratégie globale avec un plan d'action appuyé par une expertise partagée dans tous les domaines ayant une implication dans la solution préconisée partant du sécuritaire jusqu'à la sensibilisation contre la radicalisation en passant par le développement économique et l'humanitaire. Dans les limites des moyens disponibles en tenant compte des contraintes de mise en œuvre souvent liées à des contingences internes aux pays. Et surtout politiques, notamment l'instabilité des régimes, la question de leur légitimité, dont souffre la majorité d'entre eux, et qui alimentent les rancœurs, les défiances, les haines et les violences. Le Mali en est le parfait exemple. L'autorité dans le Nord s'est effondrée de manière aussi spectaculaire que surprenante dès les premiers assauts des séparatistes et des groupes terroristes. Rien ne semble, heureusement, perdu.

Choix cornélien

Publié par [Sofiane Aït Iflis](#)

le 05-11-2015 10:00

Après avoir patienté des années durant avant de voir le gouvernement consentir, enfin, à la révision du fameux article 87 bis, le douloureux avenant apporté au code du travail au début des années 1990 sous la recommandation du Fonds monétaire international (FMI) et qui a éprouvé les salariés, l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) se retrouve aujourd'hui pressée de trancher sa position par rapport à une annonce du Premier ministre qui n'est pas forcément faite pour plaire aux travailleurs : la suppression de la retraite anticipée. Signataire du pacte tripartite qui l'oblige à un appui quasi systématique aux politiques gouvernementales, ce dossier, de par sa sensibilité accrue, met la Centrale syndicale face à un choix cornélien. Cela, quoiqu'il reste fort improbable que l'organisation d'Abdelmadjid Sidi Saïd surprenne par une décision qui contrarierait la projection gouvernementale. Cela a été noté dès lors que son secrétaire général, pris à témoin par Abdelmalek Sellal qui a fait cas de la volonté du gouvernement de supprimer la retraite anticipée au moment de la tripartite de Biskra, s'est interdit le traître moindre commentaire, conscient qu'il mécontenterait, sinon l'Exécutif, les salariés qui aspiraient à faire valoir leur droit à la retraite après 32 années de cotisation. Ni un autre responsable d'ailleurs, comme s'ils s'étaient passé le mot. Mais ne dit-on pas que qui ne dit mot consent ? La résolution que l'UGTA, un syndicat fragilisé par les innombrables remous organiques qui n'ont de cesse de la secouer, aura à prendre, sera d'autant plus difficile à faire accepter aux travailleurs qu'ils n'auront rien en contrepartie. Forcé à l'austérité par l'amenuisement des recettes en devises mais aussi et surtout par sa gestion imprévoyante, le gouvernement ne peut plus faire preuve de largesses populistes comme au temps de l'opulence. Mieux, sinon pis encore, il invite le partenaire social à faire preuve de "souplesse" et d'acquiescer, en même temps que la révision du régime de la retraite, à la trituration du code du travail dans le sens de faire évoluer l'exception du contrat à durée déterminée (CDD) en règle, avec tout ce qu'une telle révision implique comme précarité de l'emploi. Sidi Saïd, qui est plus dans l'engagement politique que dans l'action syndicale, ne dira pas non. Cela fait longtemps qu'il ne sait plus le dire, d'ailleurs.

Ce que disent les “19”

Publié par [Said Chekri](#)

le 07-11-2015 10:00

Dix-neuf personnalités, dont des figures réputées proches d'Abdelaziz Bouteflika et dont aucune ne s'était opposée à son 4e mandat, viennent de rendre publique une lettre transmise au chef de l'État le 1er novembre dernier, dans laquelle elles expriment franchement leur doute quant à la paternité des décisions prises et annoncées en son nom.

Monsieur le Président, est-ce bien vous qui gouvernez ? En substance, c'est cette question que posent les “dix-neuf” à Bouteflika. Lourde de sens, une telle interrogation en appelle forcément d'autres, dont celles-ci : en avril 2014, l'Algérie a-t-elle connu une élection présidentielle ou a-t-elle vécu un autre “coup d'État scientifique”, cette fois sous le couvert d'une élection, voire par le moyen de cette élection ?

Car tout était parti de là, de ce scrutin ubuesque dont le futur “vainqueur” était incapable de mener campagne pour cause de maladie. Ce sont d'“autres” qui avaient fait cette campagne pour lui et en son nom. Ces “autres” (ou d'autres encore) seraient-ils, aujourd'hui, en train de gouverner à sa place et en son nom ? C'est vraisemblablement ce que redoutent les signataires du document, mais pas seulement eux car, bien avant, des voix avaient demandé l'application de l'article 88 de la Constitution pour les mêmes raisons.

Mais les “dix-neuf” vont au-delà de cette revendication. Ils sont carrément dans le registre de l'accusation dès lors qu'ils laissent entendre que le chef de l'État est isolé, voire réduit à l'état d'otage. C'est ce que suggère cette “crainte légitime” que leur demande d'audience “ne lui parvienne jamais par les canaux institutionnels officiels”. Justifié ou non, le soupçon est grave : nous sommes bel et bien dans une situation qui rappelle étrangement les derniers épisodes du règne de Bourguiba, avant le “coup d'État médical” de Ben Ali en 1987.

Cette démarche des “dix-neuf” est sans doute un tournant dans ce quatrième mandat de Bouteflika que l'on savait problématique, incertain et porteur de risques. Désormais, il est mis en demeure de montrer qu'il gouverne. Rien ne devrait l'empêcher de le faire, bien au contraire, tant cela participerait de l'apaisement auquel il a été fait référence dans le dernier message qui lui a été attribué. À défaut, il ne ferait que conforter les doutes qui, à présent, ont gagné ses proches et amis.

L'ombre d'un doute

Publié par [Omar Ouali](#)

le 08-11-2015 10:00

La lettre du “groupe des 19” trahit un embarras visible de ses signataires, partagés entre leur amitié pour le Président et le droit de savoir par rapport à ce qui se mijote comme cuisine politique dans les sombres coulisses du pouvoir qui, derrière une façade de fausse sérénité, est violemment agité par la guerre de succession. Pour ne pas être accusés de faire le jeu de l’opposition, notamment celle regroupée au sein de la CNLTD, les signataires de la lettre n’ont pas tari d’éloges sur le Président en soulignant son patriotisme, son sens de l’État, son passé de moudjahid... Le tout pour dire que ce n’est pas tant sa personne qui est en cause, ni la légitimité des institutions. Il y a manifestement dans cette profusion de précautions de style un souci de dire que la démarche n’est pas du tout contestatrice. Mais dans le fond, la lettre fait quasiment le même constat que celui de l’opposition, puisque ses signataires expriment des doutes quant à la paternité de certaines décisions politiques. Et donc, par déduction, à la capacité du Président d’assumer ses prérogatives que d’autres acteurs, “des forces extraconstitutionnelles”, se seraient appropriées. Les doutes exprimés vendredi par le “groupe des dix-neuf” sont des certitudes que l’opposition n’a de cesse de marteler depuis bien avant la présidentielle de 2014. Selon l’analyse d’un ancien ministre “les 18+1 ne demandent pas moins, mais pas frontalement, que la mise en branle de l’article 88 de la Constitution”. Ce qui est un leitmotiv de l’opposition, alors que Benflis, en fin connaisseur du système, les choses sont plus claires depuis belle lurette : il y a vacance du pouvoir. Mais par-delà les nuances dans les expressions politiques, force est de constater que la crainte de voir l’Algérie affectée par “le syndrome Bourguiba” est de plus en plus partagée. Par conséquent, l’enjeu dans les prochaines semaines c’est la capitalisation de toutes les dynamiques tendant à sortir l’Algérie de l’impasse politique.

Et la responsabilité du gouvernement ?

Publié par [Sofiane Aït Iflis](#)

le 09-11-2015 10:00

Le ministre du Commerce, Bakhti Belaïb, jette un pavé dans la mare : les surfacturations ont représenté 30% de la facture globale des importations par an, a-t-il affirmé, hier, dimanche, sur l'antenne de la Radio nationale, Chaîne 3. Dit autrement, et rien que pour l'année 2014, où la facture des importations était de 60 milliards de dollars, ce ne sont pas moins de 18 milliards de dollars qui ont été transférés illicitement à l'étranger via ce procédé.

Ce chiffre pris comme moyenne annuelle, statistique livrée d'ailleurs par le ministre lui-même, sur les dix dernières années, le montant des transferts par le biais des surfacturations avoisinerait donc les 180 milliards de dollars, plus que la dotation du plan de la consolidation de la croissance économique (2005-2009) qui était de l'ordre de 150 milliards de dollars.

Stupéfiant ! Où était donc le gouvernement, tout le temps que s'opéraient ces transferts illicites ? Belaïb a parlé de ces surfacturations de manière détachée, l'air d'établir le constat d'une situation dans laquelle la responsabilité du gouvernement n'est aucunement engagée. Or, le procédé ayant permis la fraude sur de tels montants n'aurait pas pu fonctionner aussi longtemps et dans une telle ampleur s'il n'avait pas bénéficié, sinon de complicités, du moins d'un grand laxisme des institutions, administrations et agents censés veiller à ce qu'une telle pratique n'ait pas lieu.

Où alors les mécanismes de lutte mis en place n'ont pas été adéquats, inefficients, en tout cas. De cela le gouvernement est comptable. Incontestablement. Par conséquent, sa responsabilité dans l'énorme préjudice occasionné à l'économie nationale est aussi engagée. Mais à la façon dont le ministre du Commerce s'est exprimé sur ce dossier brûlant, faut-il le dire, il est fort à douter qu'il soit disposé à rendre des comptes. Il y a des raisons d'être sceptique. D'abord, parce que le gouvernement n'a pas pour habitude d'assumer ses échecs, ensuite, en raison de sa politique tournée vers la promotion du projet de licences d'importation.

La preuve par Hollande

Publié par [Omar Ouali](#)

le 10-11-2015 10:00

La lettre du “groupe des dix-neuf” n’a pas fini de produire ses effets politico-médiatiques. Après les montées au créneau successives de Saâdani et d’Ouyahia, en braves soldats du clan, qui ont rassuré sur les capacités du président Bouteflika à tenir le manche, c’est autour de Sellal d’arriver en appui pour en rajouter une couche. Ce qui laisse croire à une riposte concertée, pendant que la Présidence, destinataire du courrier, affiche un silence radio. Hier, à Blida, où il était parti rencontrer les investisseurs locaux, le Premier ministre a plus que rassuré sur l’alacrité du Président. À l’en croire, Abdelaziz Bouteflika a la main sur tout ce qui bouge et passe toute la sainte journée à superviser, “quotidiennement” et “pas à pas”, l’exécution de son programme, que le peuple a “pleinement cautionné”. Les propos de Sellal, comme il est aisé de le constater, sont aux antipodes des doutes exprimés vendredi par les “19” sur justement l’aptitude du chef. Parmi les signataires de la lettre, certains peuvent se prévaloir d’une connaissance de l’agenda de Bouteflika dont ils continuent d’ailleurs à revendiquer l’amitié. Dès lors, se pose la question de savoir qui des deux parties dit la vérité sur les secrets du palais ? Dans ce cas, c’est parole contre parole. Saâdani, Ouyahia et Sellal ou les dix-neuf signataires de la lettre ? Difficile pour le commun des observateurs de faire la part des choses. Pourtant, c’est bien possible et c’est même très simple. Comme le propose Me Mokrane Aït Larbi, contacté pour signer la lettre : “Il suffit pour le Président de se montrer à la télévision et de s’adresser de vive voix pendant quelques minutes aux Algériens.” C’est d’autant plus possible, en principe, qu’il reçoit beaucoup de délégations chez lui à Zéralda pour échanger sur l’état du monde. Et du coup, tous les doutes exprimés par les “19” seront balayés et les certitudes des autres solidement confortées. Mais si jamais cette option ne marche pas, il y aura un plan “B” pour accéder à la vérité : c’est la preuve par Hollande, comme le recommande Amar Saâdani.

La parole est à vous, M. le Président

Publié par [Said Chekri](#)

le 11-11-2015 10:00

Bouteflika “supervise” l’action du gouvernement “pas à pas”, a dit Sellal avant-hier à Blida. Mais quel est l’avis de Bouteflika sur l’état d’avancement de ce qu’il “supervise” et quelle est son appréciation de ce qu’il suit “pas à pas” ? Nul ne le sait car il ne le dit pas et il n’a délégué personne pour nous le dire, n’ayant désigné, jusqu’ici, aucun porte-parole de la présidence de la République. M. Sellal a encore ajouté que le président de la République est “seul et unique garant de la pérennité de l’État en vertu de la Constitution”. On ne trouve nulle trace de pareille assertion dans notre loi fondamentale et, de surcroît, on n’en voit pas la signification pratique. En revanche, il est clairement stipulé dans l’article 70 de la Constitution que “le président de la République (...) incarne l’unité de la Nation”, qu’“il est garant de la Constitution” (et non de la pérennité de l’État), qu’“il incarne l’État dans le pays et à l’étranger”. Et, surtout, qu’“il s’adresse directement à la nation”. Ce qui va de soi car on ne peut incarner l’État en silence. S’agissant ici d’un texte juridique, et non pas d’un discours politique comme celui de M. Sellal à Blida, il convient de donner aux mots leur sens, tout leur sens et rien que leur sens : nul ne peut s’adresser à la nation au nom du chef de l’État. Une disposition que violent continuellement les Saâdani, Ouyahia, Sellal et bien d’autres, depuis plus d’un an. Mais aussi une obligation constitutionnelle à laquelle ne s’astreint pas le président de la République. Une obligation constitutionnelle, mais pas seulement. Tout chef d’État a besoin de parler. Toujours. Pour convaincre, rassurer, persuader ou, tout au moins, pour montrer qu’il joint ses actes à sa... parole. Il est arrivé à d’aucuns, comme un certain Hollande, de le faire plusieurs fois le même jour. Et ce n’est sûrement pas dû à un trop-plein d’“alacrité” mais plutôt pour répondre à une attente des Français. Dans le cas de Bouteflika, il y a désormais une donne supplémentaire qui requiert sa parole. Plus que jamais. Il doit, conformément à l’article 70 de la Constitution, “s’adresser directement à la nation”. Car si les doutes et appréhensions exprimés par “les dix-neuf”, déjà largement partagés au sein de l’opinion, les signataires de “la lettre du 1er novembre” affirment désormais “savoir des choses très graves”. Là aussi, les mots ont leur sens. La parole est à vous, Monsieur le Président...

Cynisme

Publié par [Said Chekri](#)

le 12-11-2015 10:00

Submergée par les flux migratoires, l'Europe tente de s'en dépêtrer comme d'une nasse dans laquelle elle s'est elle-même enfermée. Les États membres de l'UE multiplient les rencontres et... les trouvailles. La dernière en date, c'est sans doute ce sommet Europe-Afrique qui s'est ouvert hier. Puisqu'on ne peut pas faire grand-chose face aux réfugiés qui viennent de Syrie, d'Irak ou d'Afghanistan, et puisqu'il faut bien tenter quelque chose, maintenant que c'est la cohésion de l'Union qui s'en trouve menacée, fermons les voies d'accès à ceux qui fuient leurs pays depuis l'Afrique, semblent se dire les dirigeants de l'UE. Comment ? En finançant de nouveaux projets de développement. L'enveloppe de 3,6 milliards d'euros est dégagée. Le remède a été pourtant essayé et il n'a pas donné les résultats escomptés.

Voilà une manière bien connue d'occulter les vrais problèmes à l'origine des migrations massives. Jusqu'ici, on a tout évoqué pour ce faire : les conflits armés, la pauvreté, la sécheresse, le réchauffement climatique. Il est pourtant établi que la vérité est ailleurs. Les pays africains et leurs habitants sont, certes, frappés de plein fouet par des situations économiques peu enviables et il est vrai que la pauvreté fait fuir des millions d'entre eux vers l'Europe. S'il en est ainsi dans un continent connu pour ses diverses et énormes richesses naturelles, c'est bien parce que c'est sur le chapitre de la gouvernance que cela coince. Et, en raison d'un déficit de démocratie en vigueur depuis des décennies, cette gouvernance-là est elle-même productrice de pauvreté, de conflits, d'insécurité et, en définitive, de migrations. Et l'on sait combien l'Europe sait fermer les yeux sur cet aspect, pourtant fondamental, de la crise migratoire. Car, bien souvent, les régimes aux commandes en Afrique sont l'émanation directe de volontés européennes. Car, aussi souvent, c'est dans le règne des régimes dictatoriaux et corrompus que certains pays d'Europe trouvent leur compte. Puisse l'Europe ne plus se voiler la face à l'occasion de ce sommet de La Valette et se libérer, enfin, de ce cynisme historique au nom duquel elle prétend aider au développement de l'Afrique au moyen d'aides financières.

De la communication et des sources

Publié par [Said Chekri](#)

le 14-11-2015 10:00

Ces tout derniers jours, la santé du chef de l'État est revenue au-devant de l'actualité par deux fois. D'abord, de manière indirecte mais éloquente, le vendredi 6 novembre, lorsque les "dix-neuf" (désormais réduits à seize, après le retrait de trois des signataires de "la lettre du 1er novembre"), ont exprimé publiquement des doutes quant à la paternité de certaines décisions politiques et économiques, selon eux, prises à l'insu du président de la République et en son nom. Puis, de façon franche, mercredi dernier, suite à des rumeurs faisant état d'une nouvelle évacuation de Bouteflika à l'hôpital de Grenoble, en France. Des rumeurs que certains médias, notamment des sites électroniques dont celui du Dauphiné Libéré, dont le siège est à Grenoble, ont relayé comme autant d'informations (presque) avérées et qui n'ont pas manqué de faire florès immédiatement au sein de l'opinion.

En moins d'une heure, hier, un de ces "papiers" a été lu plus de 13 000 fois et partagé sur les réseaux sociaux plus de 1 000 fois. La soif de savoir des Algériens est ainsi mise en évidence de façon éclatante. Un gouvernement peut ignorer une rumeur, fondée ou non. Il peut même, le cas échéant, faire le dos rond face à des accusations, fussent-elles graves, le temps que passe la tempête. Mais il ne peut rester insensible aux effets que provoquent pareilles rumeurs et accusations au sein de la société. Sauf à considérer que seule la météo mérite un bulletin quotidien.

Résultats des courses : c'est la clinique de Grenoble, elle-même, qui a mis fin à la folle rumeur qui galopait toutes brides lâchées durant trois jours en adressant un démenti au Dauphiné Libéré. Comme durant l'opération Serval au Mali, c'est depuis l'Hexagone que nous était parvenue, par la voix de Laurent Fabius, l'information relative au survol du territoire algérien par les avions de guerre français en partance pour le Mali. C'est aussi le président français, François Hollande, qui, le premier, a informé les Algériens sur la prochaine installation d'une usine Peugeot dans leur pays. Et c'est vers le même Hollande que Amar Saâdani a renvoyé les Algériens s'ils veulent être édifiés sur la santé de Bouteflika. Serait-ce donc cela, la communication institutionnelle de l'Algérie de 2015 ?

Si la clinique de Grenoble, Fabius et Hollande sont devenus des sources incontournables pour la presse algérienne, c'est bien parce qu'il n'y en a pas d'autres de ce côté-ci de la Méditerranée.

Barbarie

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 15-11-2015 10:00

Daech a réussi à frapper au cœur de Paris, avec une barbarie et une préméditation auxquelles personne ne s'attendait. Les services de renseignement ont-ils été pris en défaut ou est-ce l'envergure de cette action qui était, à leurs yeux, inimaginable ?

Après celui de Charm el-Cheikh et les attentats suicide qui ont endeuillé Beyrouth, les terroristes ont choisi la France comme cible. L'argument récurrent de son engagement au Mali et surtout en Syrie ne peut justifier un tel acte qui a dû être prémédité depuis longtemps. Avant la décision de rejoindre la coalition en Syrie. La raison est, peut-être, à chercher ailleurs. Selon les experts dans la lutte antiterroriste, il faudrait attendre l'identification des auteurs kamikazes de ces actes. S'agit-il de Français ayant rejoint Daech en Syrie ou de terroristes introduits en France ?

La série d'attentats enregistrés partout dans le monde démontre, une nouvelle fois, que le terrorisme n'a pas de frontières et que la riposte doit être à la mesure de sa nuisance dans un environnement de crise économique dont le citoyen du monde reste cette victime innocente. La tragédie noire que l'Algérie a traversée a été vécue par les seuls Algériens. Les attentats du 11 Septembre aux États-Unis ont ouvert les yeux aux dirigeants des différents pays. Il y a eu aussi les massacres perpétrés par Boko Haram, les Shebabs, Aqmi dans des pays pauvres où on s'est contenté de condoléances et de sympathie.

Aujourd'hui, plus que l'attentat de Charlie Hebdo, c'est la France en tant que pays qui a été visée dans ce qu'elle a de plus populaire (un stade de football) et de plus festif (salles de spectacle et restaurants.)

L'éradication de ce fléau à multiples facettes monstrueuses nécessite l'apport de tous les pays du monde pour décapiter le monstre par tous les moyens et surtout assécher ses sources de financement. À condition de faire passer la vie des citoyens avant la course aux contrats avec les financiers de la mort.

Une lutte de plein droit, pour le droit

Publié par [Sofiane Aït Iflis](#)

le 16-11-2015 10:00

Les attentats terroristes commis dans la nuit de vendredi à samedi à Paris, revendiqués par l'organisation de l'État islamique (EI), communément appelée Daech, reposent la question de l'efficacité de la stratégie préconisée par la communauté internationale et de la viabilité des moyens qu'elle a engagés dans la lutte contre le terrorisme après les attentats du World Trade Center le 11 septembre 2001, à New York. La coalition internationale de lutte contre le terrorisme, constituée autour des USA, est, certes, parvenue, après dix années entières d'efforts, à éliminer Oussama Ben Laden et à décapiter Al- Qaïda, mais elle n'a pas réussi à totalement éradiquer le phénomène, transnational par la vocation et dans l'action. L'étêtement d'Al- Qaïda, haut fait d'arme américain, célébré en Occident notamment, n'aura pas été le coup de grâce qui devait être porté à la barbarie intégriste. Une organisation encore plus barbare, revendiquant des bataillons de combattants lourdement armés, assiégeant et occupant jusque des villes entières, est née, comme par magie, en Irak, pays disloqué et livré, il est vrai, à l'insécurité et à l'instabilité. La communauté internationale a échoué à délivrer la planète de la démence extrémiste. Par manque d'anticipation ou par calcul, l'Occident a laissé se constituer Daech et installer, telle une armée régulière, l'ordre, la discipline et la légalité en moins, ses quartiers en Irak, puis en Syrie, pour, ensuite, étendre ses tentacules en différents endroits du monde. Y compris en France qui découvre, après coup, malheureusement, l'implantation de cellules terroristes sur son sol. Des cellules qui sont passées à l'action à la veille du week-end et qui ont frappé avec une barbarie inouïe au cœur de Paris, revendiquant, faussement, ses attentats comme des actes de vengeance contre l'engagement militaire de la France en Syrie. Faussement, parce que Daech reste avant tout et pour tout une organisation terroriste, abreuvée, tout comme Al-Qaïda, à l'extrémisme religieux et dont la vocation, donc, est de semer la mort partout où cela lui serait possible. L'une de ses toutes premières cibles n'était-elle pas la minorité yazidie en Irak ? N'a-t-il pas, avant le carnage de Paris, fait exploser ses bombes à Beyrouth, au Liban ? C'est, en définitive, envers et contre l'humanité qu'existe cette organisation. C'est à l'humanité d'en finir de plein droit et par tous les moyens. Mais dans le respect du droit et de la légalité.

Devoir de lucidité

Publié par [Omar Ouali](#)

le 17-11-2015 10:00

La série d'attentats terroristes perpétrés vendredi soir dans la capitale française, au-delà du nombre de victimes et de blessés, dont certains sont encore entre la vie et la mort, ont créé un climat de psychose collective qui n'a épargné aucune des composantes de la société française, dont le vivre ensemble, un des fondements de la République, est à nouveau mis à rude épreuve. Les musulmans de France, dont l'écrasante majorité a dénoncé sans équivoque ces actes barbares, comme on a pu l'observer à travers les réactions promptes de la Grande-Mosquée de Paris, l'Observatoire national contre l'islamophobie, se retrouvent, malgré eux, au banc des accusés, alors qu'ils ne sont pas moins victimes, au demeurant.

Parmi les personnes qui ont trouvé la mort dans ces attentats abominables, probablement que certaines sont de confession musulmane, parfaitement intégrées dans le mode de vie à la française, en allant assister à des spectacles, partager un dîner en terrasse avec des amis. C'est pour dire que les terroristes sont à ce point radicalisés, endoctrinés que, quand ils décident de frapper, ils ne font pas de distinction de couleur, de race ou de religion.

Même victimes au même titre que leurs concitoyens d'autres confessions, les musulmans de France n'échappent pas, malheureusement, à l'inévitable stigmatisation et à son corollaire, l'islamophobie dont on assiste à une subite montée en puissance. Et cela à travers des actes de malveillance, des propos haineux, des tags racistes sur les murs de certaines mosquées, sur les réseaux sociaux.

La douleur, la colère, la révolte de la société française, dans son ensemble, parfaitement compréhensibles, ne doivent pas pour autant prendre le pas sur le devoir de lucidité. La tentation est certainement grande chez les extrémistes de vouloir attiser les haines intercommunautaires, dans un contexte préélectoral propice aux récupérations politiciennes. Mais la haine n'est jamais une réponse à des problèmes qui nécessitent intelligence. C'est de la responsabilité des hommes de bonne volonté de le dire.

Le modèle contre-exemple

Publié par [Remouche Khaled](#)

le 18-11-2015 10:00

Le pétrole est-il une bénédiction ou une malédiction ? Cette question a fait l'objet de manuels spécialisés dans l'industrie pétrolière. L'une des conclusions de ces études paraît simple : tout dépend de l'usage qu'on fait de la rente pétrolière. Transposé au cas algérien, il est clair que le pétrole a constitué une malédiction pour notre pays. Arguments à l'appui, Sid-Ahmed Ghozali, l'ex-chef de gouvernement, conclut dans la conférence-débat sur le sujet, que 900 milliards de dollars tirés des exportations d'hydrocarbures durant les 15 années de mandat du chef de l'État n'ont pas permis de diversifier l'économie algérienne. Il pointe du doigt la mauvaise gestion des affaires du pays. En d'autres termes, l'Algérie n'a pas profité de cette aubaine pour construire une économie hors hydrocarbures qui aurait permis d'éviter cette crise financière qui frappe à nos portes et qui menace le pouvoir d'achat de la majorité des Algériens.

Sous d'autres cieux, le pétrole est une bénédiction. Nous pouvons citer l'exemple de la Norvège qui a su utiliser l'argent de son pétrole en le plaçant, subtilement, dans des fonds d'investissement au profit des générations futures et en assurant une moindre dépendance de son économie aux fluctuations des prix du baril.

Ainsi, l'Algérie doit revoir, si elle veut éviter le chaos, outre son système politique trop anachronique et fort éloigné d'un État de droit, le mode de fonctionnement de son économie. En l'occurrence, placer l'entreprise comme acteur principal de cette diversification économique, thème d'une journée organisée hier par le FCE, fait partie des principaux remèdes. Cette solution s'avère, aujourd'hui, beaucoup plus un objectif, voire un slogan qu'une réalité. Faute d'un ingrédient majeur : la démocratie économique. En clair, la concertation est recommandée avec les opérateurs, les experts et les différents acteurs économiques pour dégager des solutions consensuelles en vue de diversifier l'économie et surtout mettre en place à court terme les amortisseurs efficaces à une plus grande dégradation de la situation financière du pays, en raison de la chute des prix du pétrole.

Car, il faut le dire, notre économie ne s'oriente pas vers la bonne direction : climat des affaires contraignant, démarche industrielle contestée, concertation insuffisante et bureaucratie paralysante. Autant de maux qui réduisent notre capacité à surmonter la crise financière qui affecte le pays. Tant qu'on n'aura pas libéré l'acte d'entreprendre et l'acte d'investir, il sera vain de s'attendre à des progrès rapides en matière de diversification économique.

Querelles pathétiques

Publié par [Sofiane Aït Iflis](#)

le 19-11-2015 10:00

L'unité, clamée par les partis de gauche comme ceux de droite dans les heures qui ont suivi les attentats particulièrement sanglants de vendredi dernier à Paris, aura vite cessé d'être le leitmotiv commun à la classe politique française. Plus vite que d'aucuns pouvaient le soupçonner, tant est que, à peine passé le moment de la forte émotion que les querelles de chapelle partisans ont repris de plus belle. Comme si le commun engagement contre Daech, posture observée entre vendredi et lundi, procédait du seul devoir de s'acquitter de sa part de dénonciation et d'indignation devant les martyrs de la République. La droite, incarnée par Les Républicains, s'est, dès mardi, rappelée au souvenir (mauvais) des socialistes au pouvoir, d'abord en huant le Premier ministre à l'Assemblée et, ensuite, à travers une forte salve de critiques de Nicolas Sarkozy contre François Hollande et le gouvernement de gauche. Les Républicains, qui rêvent de reconquérir l'Élysée en 2017, semblent décidés de se saisir du malheur qui s'abat sur la France pour en faire le carburant électoraliste. Ne pouvant, cependant, contredire le pouvoir sur les mesures qu'il préconise dans la guerre, désormais, livrée à Daech, tant est qu'ils sont eux-mêmes plus radicaux dans le discours, Les Républicains lui assènent alors l'argument de la faille sécuritaire. Sarkozy, qui a bénéficié d'une tribune dans le journal Le Monde, tacle son adversaire dans la course à l'Élysée sur le fait qu'il ne se soit pas rendu au "tout sécuritaire", pour reprendre une expression bien de chez nous, après l'attentat contre le journal satirique Charlie Hebdo au début de l'année, mais aussi pour n'avoir pas anticipé l'impact de l'intervention française en Syrie sur la sécurité intérieure. Pendant que les Français découvraient la diatribe politique de Sarkozy, un assaut de la police contre un repaire de djihadistes dans la ville de Saint-Denis rappelait que la bête immonde était toujours au cœur de Paris, se préparant fort assurément à commettre de nouveaux carnages. Si elles ne sont pas pathétiques, les querelles sur fond de calculs électoralistes auxquelles se livrent la gauche et la droite françaises risquent d'occulter le vrai débat que la conjoncture impose en France : quel sera le visage de la République avec l'arsenal de mesures sécuritaires envisagées ?

Transcender les égoïsmes nationalistes

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 21-11-2015 10:00

Avec la barbarie terroriste qui s'est abattue sur la capitale française, l'Europe prend conscience que la sécurité dans l'espace Schengen reste à inventer. Visiblement trop occupé à surveiller les politiques économiques et les équilibres financiers des États de l'Union, Bruxelles ne s'est que rarement formalisé sur les questions sécuritaires que des attentats, comme celui qui a décimé la rédaction de Charlie Hebdo en France, posaient pourtant avec acuité. Le commando qui a commis le carnage du Bataclan et des terrasses des 10e et 11e arrondissements de Paris était venu de Belgique. Le câble sur la présence à Saint-Denis du présumé cerveau de ces attentats a été fourni par les services marocains, évitant d'autres tueries mais dévoilant aussi le grand ratage du renseignement européen. Paris, meurtrie, se désole, et le terme n'est assurément pas fort, de ce que le reste des capitales de l'Union soit prisonnier d'un certain égoïsme nationaliste, crédo cher aux extrémismes de droite. On aura constaté ce réflexe de préservation égoïste avec la crise des migrants, lorsque nombre de gouvernements européens ont rechigné à se rendre au geste humanitaire et accueillir les populations fuyant la guerre et la misère. L'engagement dans l'espace Schengen n'aura pas été accompagné de l'effort de solidarité mais surtout de coopération en matière de sécurité, même si, séparément, les États européens ont saisi le caractère transnational du terrorisme, depuis les premières katibates du GIA, jusqu'aux bataillons de Daech en passant par la nébuleuse Al-Qaïda. Il n'est, cependant, pas trop tard pour agir autrement et lutter efficacement contre un phénomène qui menace l'humanité entière. La seule riposte pour que "la peur change de camp" réside dans une résolution ferme de Bruxelles et des Nations unies, accompagnée d'engagements actifs internationaux dans la lutte contre le terrorisme. Bruxelles semble l'avoir compris, mais faudra-t-il, aussi, que les résolutions ne restent pas de simples coquetteries politiques ?

L'homme qui dit ce qu'il veut

Publié par [Said Chekri](#)

le 22-11-2015 10:00

L'homme n'a pas changé. Il reste celui qu'il a toujours été depuis sa toute première irruption sur la scène politique. Plus par fidélité à soi-même que par constance. Car, en matière de positions et surtout de postures, il en a bien changé et, quelquefois, de manière spectaculaire. Ce qui, chez lui, est invariable, c'est surtout cette promptitude à dégainer dès qu'il s'agit de répondre à des critiques ou de faire pièce à l'opposition. Mais, dans ce registre, il semble en avoir tellement dit, et trop systématiquement, pour avoir quelque chance de faire mouche. Et, pour Ahmed Ouyahia, tout le problème est là, dans son incapacité à être persuasif, convaincant. On peut d'ailleurs supposer que cela n'est pas forcément son but, tant on ne perçoit chez l'homme aucun effort d'argumentation. Pour lui, l'essentiel est toujours de dire ce qu'il veut, que cela passe ou non.

C'est ainsi que, plus d'un an après la conférence de Mazafran, organisée par l'opposition avec le succès que l'on sait, M. Ouyahia découvre que cette rencontre n'avait... duré que "4 heures". Et que, à cause de cela et rien que pour cela, les résolutions d'une telle conférence ne peuvent être opportunes, encore moins recevables. Sans le savoir, il vient d'inventer un instrument de mesure de la viabilité des propositions politiques : la durée des réunions. Parions, toutefois, que l'invention ne trouvera pas de place dans les manuels de sciences-po. En revanche, on se souvient qu'il n'avait pas eu cette même célérité à rejeter l'initiative de Saâdani pour la création d'un "front", pourtant individuelle et non concertée, et qui n'avait fait l'objet d'aucune réunion, aussi brève soit-elle. C'est même à l'inverse que nous avons assisté : un nœud immédiat et catégorique opposé par le FLN à la proposition du RND de ressusciter la défunte "Alliance présidentielle". Et c'est sans doute cela l'autre problème actuel de M. Ouyahia. Problème ? Plutôt une préoccupation majeure : il doit plus que jamais user de sa rhétorique habituelle, inféconde, pour se maintenir ou, tout au moins, limiter sa perte de terrain, au sein d'un système qui tente de se recomposer. Pour que cette recomposition ne se fasse pas sans lui ou à ses dépens.

Volonté politique absente

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 23-11-2015 10:00

C'est l'une des rares fois, depuis plusieurs années, qu'un débat au Parlement suscite autant d'intérêt. Et pour cause : le débat porte sur un projet de loi de finances alors que les statistiques sont révélatrices d'un déficit commercial évalué à près de 11 milliards de dollars sur les 10 derniers mois de l'année en cours, contre un excédent de 4 milliards de dollars pour la même période de l'année 2014. Ce différentiel trouve son explication dans la chute des recettes d'exportation des hydrocarbures, en baisse de plus de 40%.

Au-delà de ce constat, somme toute prévisible, la responsabilité des dirigeants en charge de l'économie est engagée. Car, hormis les beaux discours, notamment sur la facilitation des projets d'investissement productifs, la réalité est tout autre. Des projets sont bloqués sans aucune explication, au niveau de plusieurs wilayas, malgré les recommandations multiples des experts et les promesses des responsables. On parle beaucoup de bureaucratie, mais ce n'est sans doute pas le principal obstacle devant les investisseurs confrontés souvent à d'autres blocages de nature subjective.

Certes, il ne s'agit pas de brader le foncier, mais il convient de libérer l'accès aux assiettes de terrain, quitte à le codifier pour en assurer un suivi rigoureux, pour s'assurer qu'il ne soit pas détourné de sa vocation. Sans quoi, la diversification de l'économie, devenue le leitmotiv de nos gouvernants, restera un slogan creux.

C'est en ce sens que la loi de finances de cette année, soumise au débat au Parlement, doit se démarquer des précédentes par des décisions audacieuses en matière de diversification de la sphère économique et ne pas jouer uniquement sur des augmentations tous azimuts sur le dos du citoyen, quand, au même moment, le Premier ministre insiste sur la détermination de l'Algérie à maintenir sa politique sociale.

Face à la crise, il faut créer de la richesse et, dans un pays où les compétences et le sens de l'initiative ne manquent pas, seule l'absence de volonté politique peut empêcher l'émergence d'une économie productive et diversifiée, seule à même de mettre fin à la dépendance aux hydrocarbures.

“Crise à cycle long”

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 24-11-2015 10:00

Appelé au chevet de l'économie algérienne que tout un chacun savait malade, le Cnes a confirmé le diagnostic. L'économie va mal, et ce n'est pas faute de ressources humaines ou naturelles. La raison essentielle réside dans l'absence de vision et de stratégie de ceux qui se sont succédé à ce secteur. Évoluant dans la facilité par la grâce du cours du baril de pétrole, les responsables ont laissé de côté la prospective qui semble être loin de leur compétence et l'audace nécessaire dans un monde où l'économie prime sur les joutes et les promesses politiciennes à chaque échéance électorale. Tout semble se construire sur le court terme, synonyme de durée au pouvoir. À n'importe quel prix, convaincus, aujourd'hui, que ce secteur n'intéressait personne. Tant qu'il y avait le pétrole aujourd'hui, dans une dégringolade qui va dans la durée. Selon un des intervenants, aujourd'hui, au Cnes, nous traversons une “crise à cycle long”, et quand d'autres parlent de l'horizon 2035, il y a comme un oubli qu'à cette échéance, il y aura plus de demandeurs d'emploi, plus d'infrastructures sociales à prévoir, notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'habitat. Dans deux à trois ans, le Fonds de régulation des recettes connaîtra, à ce rythme de gouvernance, un assèchement.

C'est pourquoi, les recommandations du Conseil national économique et social doivent porter sur les issues de secours pour nous dire le plan Orsec à mettre en œuvre pour, enfin, entrer dans une transition économique qui nous libérera, pour une grande partie, de notre addiction aux hydrocarbures.

Il était question, depuis longtemps, de la diversification de l'économie, mais nos gouvernants ont souvent manqué d'audace et n'ont jamais mis en route les chantiers de cette alternative. Plus grave, ils ne montrent pas plus de volonté, aujourd'hui que le temps presse. Preuve en est que nous ne sommes pas encore dans un climat d'affaires qui permet l'émergence de l'entreprise comme acteur majeur du développement.

Rendre justice à la femme

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 25-11-2015 10:00

Il aura fallu un forcing, jamais interrompu, pour que la barrière imposée par le Conseil de la nation se lève aujourd'hui pour que ses membres adoptent l'avant-projet de loi criminalisant les violences faites aux femmes. C'est, du moins, les promesses faites par le président de cette institution aux diplomates et délégations de passage à Alger. Mais le véritable travail, au quotidien, a été réalisé par les associations féminines et la société civile qui n'ont pas cessé de revendiquer un droit aussi naturel qu'évident. Alors, pourquoi ce sursaut d'orgueil des membres de la chambre haute qui n'ont jamais osé bloquer un texte de loi approuvé par l'Assemblée ? La seule exception dans les annales de cette institution reste le projet de loi sur la publicité, qui a été rejeté grâce au tiers présidentiel. Normalement, ce dernier a été mis en place pour être le rempart contre des textes rétrogrades et dangereux pour le pays et la société. Alors, en quoi ce texte défendu avec âpreté et conviction, devant l'APN, par le ministre de la Justice, membre influent du parti majoritaire, constitue-t-il une menace pour la famille ou une injure au chef de famille ? C'est justement devant la déliquescence de cette cellule dont des milliers ont connu un éclatement, que plusieurs fois la sonnette d'alarme a été tirée sur la base des statistiques portant sur les différents types de violence que le législateur a, enfin, décidé d'agir. En fait, ce texte ne fait qu'atténuer une injustice datant de l'adoption d'un code de la famille rétrograde et humiliant envers la femme algérienne qui a été toujours à l'avant-garde des grands combats. Aujourd'hui, elle se voit violentée partout : à la maison, au travail, dans la rue.

C'est pourquoi ce projet de loi criminalisant les violences faites aux femmes doit être débloqué, pour que des cas comme celui de M'sila où une femme a été écrasée, la semaine dernière, par une voiture conduite par un homme qu'elle venait d'éconduire, ne se reproduisent plus. Il est temps de rendre justice à la femme.

Maturité tunisienne

Publié par [Omar Ouali](#)

le 26-11-2015 10:00

Daech, ce monstre transnational au visage de terreur, a frappé mardi au cœur de Tunis en ciblant un transport de la garde présidentielle. Tout un symbole ! Cet attentat ignoble a fait au moins douze morts qui viennent ainsi allonger la liste macabre des victimes de cette organisation terroriste, tombées à Beyrouth, au Sinaï, à Paris et à Bamako. La Tunisie est devenue la cible privilégiée des jihadistes qui avaient déjà attaqué le musée du Bardo puis une plage à Sousse. Pourquoi la Tunisie ? La réponse est simple. Parce que ce pays est le seul où "le Printemps arabe" a donné naissance à un projet politique structurant qui tranche radicalement avec la situation de chaos que vivent les autres pays comme la Syrie, la Libye, le Yémen et, à des degrés moindres, l'Égypte. C'est l'expérience tunisienne de transition politique, démocratique et pacifique qui dérange ce groupe terroriste et ses commanditaires politiques et financiers, probablement, les plus prompts à avoir condamné, hypocritement, l'attentat. Il va sans dire, malheureusement, que ce nouvel acte de violence islamo-terroriste risque d'avoir un impact désastreux sur le tourisme, un secteur locomotif de l'économie tunisienne, déjà en berne avec la fermeture de dizaines d'hôtels, faute de clients. Mais le peuple tunisien, qui a donné une leçon magistrale de maturité politique en s'interdisant de verser dans l'engrenage de la violence, en surmontant aussi les conséquences des actes terroristes, saura trouver dans son génie des ressorts pour, encore une fois, tourner vite la page de la tragédie pour reprendre le cours normal de la vie. Et ce sera sans doute la meilleure des façons de répondre aux semeurs de la mort. À ce propos, il convient de saluer, à juste titre, la décision des autorités culturelles tunisiennes de maintenir, avec quelques légers aménagements, liés à l'état de siège, les Journées cinématographiques de Carthage. "C'est notre façon de répondre à la dictature obscurantiste", clame Ibrahim Letaïef, le responsable des JCC.

Passage en force

Publié par [Omar Ouali](#)

le 28-11-2015 10:00

Les députés ont achevé mercredi les débats, en plénière, du projet de loi de finances 2016. C'est tout un paquet d'amendements qui sont proposés à la commission des finances, afin de l'amener à infléchir, un tant soit peu, la rigueur antisociale qui caractérise le texte dans sa tonalité globale. Mais il y a très peu de chances de voir la commission, prise entre le marteau et l'enclume, suivre les députés dans leurs propositions. Certainement, et c'est le jeu classique du bureau de l'Assemblée pour laisser croire que la plénière a son mot à dire, des concessions anecdotiques seront faites. Mais le projet, dans sa globalité, passera ; c'est inévitable, y compris le fameux article 71, objet d'un tir croisé de tous les côtés de l'hémicycle.

C'est que le gouvernement, acculé par la contraction des capacités financières du pays, n'a d'autre choix que d'acter sa politique d'austérité, même si tous les ministres, à commencer par le premier d'entre eux, préfèrent parler encore de "rigueur". Comme si la problématique se réduisait à une divergence sur la sémantique. Certainement pas !

Car à écouter Mme Hanoune, ce projet contient pire que l'austérité dont on perçoit déjà les premiers effets, à travers l'emballement par anticipation de certains prix à la consommation. Ne se limitant pas à employer des mots, pourtant, forts, comme "antinational", "antisocial", la patronne du PT, tout en dénonçant les pressions exercées sur les députés, parle, en outre, de "haute trahison", de "risque de somalisation" du pays.

Pour elle, les dispositions censées favoriser l'ouverture de l'économie, l'afflux des capitaux étrangers et tutti canti sont juste des artifices pour mieux asseoir l'appropriation du pays par la nouvelle caste des oligarques. Elle cible en particulier le ministre de l'Industrie qu'elle soupçonne d'être au service des intérêts de la France. Un gouvernement acculé, des députés, vent debout, contre ce projet, y compris ceux de la majorité. Reste alors l'arbitrage du président de la République. Ce sera l'occasion pour lui d'exercer son pouvoir. De rassurer surtout madame Hanoune et ses amis dans le groupe des "19-4" que c'est bien lui qui décide.

Une affaire Dreyfus mais... à l'algérienne

Publié par [Said Chekri](#)

le 29-11-2015 10:00

L'affaire du général Hassan prend de nouvelles proportions après la condamnation de cet officier du renseignement et de la lutte antiterroriste, jeudi dernier, à 5 ans de prison ferme, soit la peine maximale. Hier, pas moins de trois réactions à ce verdict, apparemment inattendu, ont été enregistrées. Elles sont venues de l'ancien ministre de la Défense, Khaled Nezzar, de l'ex-chef de gouvernement, Ali Benflis, et, enfin, de l'un des avocats du prévenu-condamné, Me Mokrane Aït Larbi. La simultanéité et la substance de ces trois réactions, qui convergent pour donner à l'affaire une déclinaison politique certaine, laissent penser qu'une véritable onde de choc a été provoquée par la sentence du tribunal militaire d'Oran. Une onde de choc que l'on ne doit certainement pas à la seule surprise produite par le verdict, mais sans doute à la lecture, assez partagée, qui en est faite et qui donne à penser que nous assistons, en cette année 2015, à une "affaire Dreyfus"... à l'algérienne. Cette affaire-là, qui avait tenu la France en haleine de 1894 à 1906, dans laquelle était mis en cause puis condamné un capitaine pour trahison et qui avait inspiré à Émile Zola son fameux pamphlet adressé au président de la République française d'alors, Felix Faure, sous le titre J'accuse. Pour l'heure, et à défaut d'un Zola bien de chez nous, c'est le général à la retraite Khaled Nezzar qui prend sur lui de déclarer, publiquement, que la justice militaire vient de prononcer à l'encontre du prévenu "une condamnation criminelle et infamante"... Les mots sont durs et l'on devine, pourtant, à la lecture de son texte, qu'il a tenu à garder le sens de la mesure. Comme Me Aït Larbi qui, tout en affirmant ne pas avoir tout déballé, car contraint à la réserve par le huis clos du procès, ne s'est pas empêché de nous faire savoir qu'un trafiquant a été appelé à la barre comme témoin à charge ! Mais il y a une autre ressemblance entre la fameuse affaire Dreyfus et l'affaire Hassan : leur origine politique. Sans être un Zola, Nezzar ne manque pas de souligner que ce procès est intervenu à un moment "où des turbulences sont constatées au plus haut sommet de l'État". C'est sans doute le fin mot de l'histoire.

Enregistrement !

Publié par [Sofiane Aït Iflis](#)

le 30-11-2015 10:00

Même si la cohésion n'est pas son fort en ce moment, le gouvernement n'a vraiment pas de souci à se faire : son projet de loi de finances 2016, soumis aujourd'hui au verdict de la plénière de l'Assemblée populaire nationale (APN), sera assurément voté à une majorité confortable des députés et dans la substance qui lui a été initialement choisie. Comme toujours, est-il permis d'écrire, tant est que rarement un Exécutif a été contraint de revoir sa copie. Le texte, dénoncé par l'opposition parlementaire comme un coup de force de l'oligarchie, ne risque pas de subir de substantielles altérations. Il est parti pour récolter le quitus de la chambre basse du Parlement, le très controversé article 71, qui donne au gouvernement la possibilité de transférer des budgets sectoriels sans revenir à l'APN, maintenu. Le FLN et le RND, qui seront pour la circonstance épaulés par le Taj et quelques autres petites entités parlementaires, sauront taire la rivalité qui mine leurs relations pour reconstituer la majorité parlementaire et faire cause commune pour éviter au gouvernement toute mauvaise surprise. Peu leur importe l'impact du projet de loi qu'ils valideront sur les populations, leur seule préoccupation est que l'opposition ne réussisse pas à corriger la copie de l'Exécutif. Au point, d'ailleurs, de se taire face au procédé illégal par lequel le fameux article 71 a été réintroduit dans l'avant-projet de loi, après avoir été supprimé par la commission des finances et du budget de l'APN. L'opposition parlementaire a beau crier au scandale, ce n'est pas cela qui interpellera un Amar Saâdani ou qui le fera s'attendrir sur le sort des populations que la forte imposition prônée dans le PLF 2016 éprouvera fortement. L'homme, froid, est dans une logique basique : il était tout fier hier de recommander aux députés du FLN de voter le projet de loi tel que confectionné par le gouvernement car ce dernier appartient au FLN. N'ayant pas été soucieuse du temps de l'opulence d'alerter le gouvernement sur la nécessité d'une prudence économique, la majorité parlementaire n'entend pas se racheter, aujourd'hui qu'une occasion lui est offerte.

Quand meurt le débat...

Publié par [Said Chekri](#)

le 01-12-2015 10:00

C'est une vraie première dans nos annales parlementaires : des députés se sont échangé des insultes, des noms d'oiseaux et même des coups de poing et de pied. Certains ministres, semble-t-il, n'ont pas hésité à se joindre à la mêlée, en dépit de leur statut et de l'obligation de réserve et de retenue qu'il leur impose. "Oui, je fais partie d'un gouvernement de bandits", a lancé un membre du cabinet Sellal à la figure d'un parlementaire. Une première aussi, mais mondiale, celle-là. Cette petite phrase du ministre de la République, qu'on ne pouvait soupçonner à ce niveau de responsabilité, est, pour le moins, moralement choquante et politiquement affligeante.

Car, loin d'être anodine, elle dit toute "la considération" et "le respect" dont jouit, chez nous, aux yeux du pouvoir, la représentation nationale et, au-delà, le Parlement comme institution de l'État.

Comment donc en est-on arrivé là ? Il fut un temps où l'Assemblée nationale était perçue, en haut lieu, comme un défouloir pour l'opposition ou, au mieux, comme une vitrine de la "démocratie en marche" en Algérie. Il fallait, nous disait-on, "transposer le débat politique de la rue vers les institutions élues". Il suffisait juste, alors, de fabriquer des majorités factices, au moyen de la fraude électorale, et le tour était joué. Cela a fonctionné un temps. Mais lorsqu'on a évacué le débat de l'espace public et des médias pour l'enfermer dans des institutions que l'on a préalablement verrouillées, spécialement conçues et expressément échafaudées comme autant de "digues" destinées à contenir la moindre avancée démocratique, c'est le débat lui-même, cet ennemi public n°1 du système, que l'on condamnait à l'agonie. Aujourd'hui, le débat est mort de sa belle mort, tandis que l'affairisme s'institutionnalise, réveillant soudainement nos honorables députés à leur devoir d'indignation et de refus.

Entre-temps, la rue, elle, a désappris le débat, et nos députés, tout comme certains de nos ministres d'ailleurs, semblent avoir adopté les méthodes de la rue, celles-là dont usent les jeunes de nos quartiers abandonnés pour se faire entendre. Il est à craindre que nos émeutiers soient plus que jamais confortés dans leur mode opératoire.

Malaise

Publié par [Omar Ouali](#)

le 02-12-2015 10:00

Fer de lance du mouvement syndical dans la zone industrielle de Rouiba, les travailleurs de la SNVI ont quitté, hier, leurs ateliers et leurs bureaux pour occuper la route durant toute la matinée. Il aura fallu l'intervention musclée des forces de l'ordre, avec des cas regrettables de blessures, pour les repousser dans l'enceinte du complexe, qui est, ces derniers temps, sous tension permanente, avec des hauts et des bas. La raison de la colère : a priori un retard dans le versement des salaires qui serait dû, fait-on croire, à un problème technique de logiciel. Pourtant, le directeur de l'entreprise s'était engagé, la dernière fois, après une montée de tension similaire il y a quelques semaines, à régler une bonne fois pour toutes ce problème. Sauf que la solution à ce problème récurrent ne dépend pas que de la bonne volonté du directeur, lui-même prisonnier d'une situation inextricable dont il a hérité en prenant les commandes de la SNVI, plus connue pour ses poussées de fièvre syndicale que pour la marque de ses véhicules. Car, à proprement parler, ce problème des salaires, qui est une préoccupation légitime pour les milliers de pères de famille, n'est que la partie visible de l'iceberg de cette entreprise qui, depuis des années, pour ne pas dire des décennies, vit une crise structurelle. Pourtant, on ne peut accuser l'État de n'avoir rien fait, puisque les gouvernements successifs ont eu à mettre en place plusieurs plans de refinancement, à coups de milliards de dinars. Mais, toutes les tentatives de restructuration financière n'ont pas permis à cette entreprise de retrouver le chemin de la compétitivité et de la croissance, dans un marché ouvert à la concurrence qui, faut-il le souligner, n'est d'ailleurs pas toujours loyale. Le recours au partenariat avec l'étranger (Mercedes et Renault) envisagé, encore une fois, par les pouvoirs publics, comme levier à l'effet de faire redémarrer cette entreprise, ne semble pas atteindre ses objectifs en tous points de vue. Cette solution est surtout redoutée par les travailleurs qui soupçonnent, derrière, un plan de liquidation qui ne dit pas son nom. Une chose est néanmoins sûre : ce mastodonte qu'est la SNVI est dans une situation ingérable de l'avis même de ses cadres. Il appartient au gouvernement de trouver la meilleure sortie de crise. Mais, pour cela, le ministre de l'Industrie, qui est concerné en premier chef, devrait réduire un peu ses voyages à l'étranger pour être à l'écoute des convulsions qui secouent son secteur.

Vérité des prix, état de l'administration

Publié par [Sofiane Aït Iflis](#)

le 03-12-2015 10:00

Acculé par une crise financière qu'il n'a pas su anticiper, entièrement occupé qu'il était durant des années à une dépense irréfléchie mais aussi outrancière de la manne générée par la hausse des prix des hydrocarbures, le gouvernement a résolu de puiser la ressource nécessaire au budget dans les bourses et les économies des ménages. Des ménages qui, en plus de devoir faire désormais avec un dur et éprouvant régime de taxes et impôts, sont sommés de se préparer à une révision progressive du système des subventions des produits de première nécessité.

Dit autrement, c'est la totalité de la facture de la mauvaise gestion du gouvernement qui est présentée au peuple. De manière rustre, voire même provocatrice. C'est dans cette attitude que s'illustre le ministre des Finances, Abderrahmane Benkhelifa, qui, comme si le très controversé projet de loi de finances 2016 n'était pas déjà suffisamment effrayant, a accouru vers les médias, dès le lendemain du chahut de l'APN, pour annoncer la suppression graduelle du soutien de l'État aux produits de large consommation. Et, étant donné que la promesse n'engage que ceux qui y croient, comme il arrive à d'aucuns d'ironiser, le premier argentier du pays est allé de la sienne, soulignant la volonté du gouvernement de faire bénéficier 10 millions d'Algériens, ménages à bas ou sans revenus, de compensations financières. Pourquoi pas, tant est qu'un tel système est de mise dans bon nombre de pays occidentaux ? Seulement, il y a un problème, un grand, voire un insurmontable problème : comment déterminer qui est éligible à cette générosité de l'État et qui ne l'est pas ? La mise en application du système des compensations suppose une administration à jour dans ses fichiers sur les situations économique et sociale des administrés, qu'ils soient actifs déclarés, œuvrant dans l'informel ou carrément sans emploi. Or, il se trouve que notre administration est loin d'approcher, encore moins d'égaliser une telle performance. On le vérifie au moins une fois l'an, lorsqu'il faut distribuer le couffin du Ramadhan. C'est à la tâche que l'on se rend compte que rien n'est assaini en vérité. Il est à se demander comment fera-t-on demain pour compenser les personnes vraiment méritantes, tant est que, hormis les salaires, pensions et dividendes commerciaux déclarés, il est difficile de vérifier le niveau des revenus des ménages. À plus forte raison, dans une économie où l'informel se taille la part du lion. Encore une fois, le gouvernement a fait compliqué, parce qu'il ne lui est pas aisé de faire simple.

L'opinion à témoin

Publié par [Omar Ouali](#)

le 04-12-2015 23:59

Le général Toufik a bâti son mythe en observant rigoureusement un silence à toute épreuve. Jamais au cours des longues années passées à la tête du DRS, le grand muet qu'il était ne s'était autorisé la moindre "intrusion médiatique". Aujourd'hui, il décide de parler. Oui, Toufik parle ! C'est incontestablement un événement à résonance sismique dans une Algérie en plein maelstrom. Et s'il a senti le besoin de sortir de son mutisme légendaire, c'est qu'il y est visiblement contraint par une impérieuse obligation morale à l'égard du général Hassan, aux arrêts à la prison militaire d'Oran, depuis le 26 novembre.

En militaire discipliné, le général Toufik a dû épuiser les voies de recours légales, pour se résoudre finalement à s'en remettre au tribunal de la vox populi pour certainement la prendre à témoin de la forfaiture. C'est que sa lettre adressée au président Bouteflika, dont l'existence est révélée dernièrement par le général Khaled Nezzar, est restée sans suite. Serait-elle, peut-être, bloquée au niveau du même barrage qui a empêché la lettre des 19 de parvenir à la bonne destination ?

Toujours est-il que dans sa déclaration, puisqu'il s'agit d'une déclaration écrite, le général Mediène dénonce la condamnation du général Hassan en se disant d'emblée "consterné" (le mot est fort) par le verdict prononcé par le tribunal d'Oran. Ensuite, en avocat, il démonte les accusations pour lesquelles son bras droit s'est retrouvé dans le box des accusés. Cela en expliquant que le service qu'il (Hassan) dirigeait existait en vertu d'un décret. Que la mission dont il est question aujourd'hui était une réussite parfaite. Et qu'enfin, elle avait même permis de sauver des vies humaines.

La vérité des faits ainsi rétablie, l'ex-patron du DRS, qui souligne au passage la bravoure et la compétence de son adjoint, demande alors que l'injustice commise soit réparée, car selon lui, il y va tout à la fois de l'honneur de l'officier, de tous les officiers qui se sont dévoués à l'Algérie, et de département du renseignement, en dernier ressort.

Le général Mediène, en sortant de sa réserve, assigne à sa déclaration un seul objectif : laver l'honneur de l'homme qui a travaillé sous sa coupe. Mais en lecture subliminale, cette déclaration dit beaucoup de choses qui confirment, au demeurant, les lectures faites du procès. À savoir, notamment, que le général Aït Ouarabi est une victime collatérale de la guerre des clans qui continue à faire rage au sommet de l'État sur fond de scénarios de la succession à Bouteflika. Donc un procès politique, pardi !

Le bon recours ?

Publié par [Sofiane Aït Iflis](#)

le 06-12-2015 10:00

Le président Bouteflika n'a pas répondu à la demande d'audience que le groupe des "dix-neuf", réduit désormais au groupe des "quinze", a introduite auprès de l'intendance de la présidence de la République le 2 novembre dernier. Il n'a pas, également, répondu au courrier traitant de l'affaire du général Hassan dont le général Toufik l'a rendu destinataire. Choix conscient et obstiné ou méconnaissance de la demande des uns et de la requête de l'autre ? Le groupe des "dix-neuf" s'est dit convaincu que son courrier n'est pas parvenu au chef de l'État, l'opinion prise à témoin. Le général Toufik affirme "avoir usé de toutes les voies réglementaires et officielles", prenant, lui aussi, l'opinion à témoin. C'est tout de même troublant que des personnalités nationales, jadis admises dans les cercles proches du pouvoir et écoutées, et le tout-puissant patron du renseignement, retraité de fraîche date, s'obligent à agir de la sorte. C'est certainement faute de pouvoir faire autrement. Il faut en effet que les rouages institutionnels leur soient vraiment inaccessibles pour qu'ils se résolvent, résignés donc, à solliciter l'arbitrage de l'opinion. Surtout pour le général Toufik qui n'a pas commis la moindre déclaration publique pendant le quart de siècle ininterrompu qu'il passa à la tête du DRS. Il y a sûrement une part de vérité dans cela. Cependant, si l'obstruction des voies de recours institutionnelles expliquait ce contournement ainsi pris, elle ne pourrait être en elle-même une finalité. Car, associer ainsi l'opinion à deux préoccupations sensibles et sûrement déterminantes, de manière insistante par le groupe des "quinze", ne pourrait relever d'un exercice politique banal, loin s'en faut. Si ce n'est pas une contribution au contrebalancement du rapport de force politique que la démarche quête, elle poursuivrait, à tout le moins, de lever le voile sur la réalité du pouvoir qui ne serait plus exercé par des détenteurs légitimes. Le poids de l'opinion est quémandé pour pallier la faiblesse des contre-pouvoirs institutionnels. Le bon recours ?

Redresseur de torts en mission

Publié par [Said Chekri](#)

le 07-12-2015 10:00

Il n'a sans doute pas fini de professer sur la déontologie de la presse, lui qui, tout en appelant à l'émergence de la vertu professionnelle, avait pu, alors qu'il venait d'être appelé au gouvernement, user d'un pseudonyme pour commettre un papier dithyrambique sur tel ou tel personnage du pouvoir, voire sur le ministre de la Communication... qu'il était. Mais, depuis deux jours, il semble avoir été commis d'office pour une mission d'urgence : répondre à la lettre du général Toufik, et, puisqu'on y est, répandre le sens de la bienséance et de la responsabilité au sein de l'opposition qui partagerait avec l'ex-patron du DRS un certain goût de la "violence verbale".

La sortie surprenante du chantre du "cercle vertueux" appelle deux remarques, au moins, l'une de forme, l'autre de fond.

Dans la forme, c'est à l'évidence au nom du gouvernement qu'il s'est exprimé, dans un média électronique, dans une interview mise en ligne samedi soir, soit quelques heures après "l'intrusion médiatique" du plus secret des généraux algériens. Il est encore plus évident qu'aucun ministre n'aurait pu investir un terrain aussi miné de sa propre initiative. Celui qui vient de monter au front a beau nous jurer qu'il est animé d'une "conviction à 100%", personne n'est dupe au point de croire qu'il a agi de son propre chef et qu'il n'a pas été envoyé au charbon par qui de droit. "Qui de droit", chez nous, ce n'est pas forcément le chef hiérarchique ou la tutelle institutionnelle ou constitutionnelle, mais plutôt le chef de clan. C'est déjà assez grave. Y compris pour l'éthique.

Quant au fond, c'est un peu plus grave : le ministre, qui nous ressasse cette absurdité au nom de laquelle on ne devrait pas commenter les décisions de justice, ne se gêne pas pour se prendre pour... la justice. Et même pour une justice à deux vitesses. C'est ainsi qu'il condamne la "violence" de l'opposition, sans l'étayer, encore moins la démontrer, et encense franchement les partis du pouvoir dont il est sans doute le seul à n'avoir pas entendu les extravagances, dont certaines, carrément misogynes, commises de toute fraîche date.

Moralité : quand on s'érige en redresseur de torts, il ne faut pas être missionné.

Tempête

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 08-12-2015 10:00

N'étaient la situation politique nationale polluée et l'état de l'économie sclérosée, on aurait applaudi volontiers à ces échanges de lettres et de bons mots entre des responsables algériens. Ce qui aurait été un signe de bonne santé. Malheureusement, c'est le contraire. Nous assistons à des règlements de comptes par missives interposées via la presse, faute d'autres espaces d'expression ou d'institutions crédibles jouant pleinement leur rôle.

Le citoyen a eu droit à des spectacles ubuesques comme celui de nos élus nationaux au sein même de l'hémicycle où était en débat un texte fondamental comme la loi de finances. Ou encore les réactions au verdict d'un officier supérieur qui ont défrayé la chronique et sorti de leur silence les plus muets de la grande muette.

Ce désordre fait, malheureusement, passer comme un fait divers le malaise que traverse la SNVI, géant aux pieds d'argile, qui a besoin d'une vision d'avenir sur le marché du véhicule lourd plus que d'argent comme bouffée d'oxygène transitoire. Le recours aux limogeages intempestifs de cadres intègres de sociétés sensibles, sur de simples sautes d'humeur de ministres, est devenu un mode d'emploi si facile et si usité que le simple recours aux tribunaux relèverait d'une hérésie. C'est ce qui différencie ces pratiques de celles qui ont cité dans un État de droit. Sinon, comment expliquer le manque de discipline dont font montre certains ministres dans la gestion de portefeuilles importants au sein du gouvernement Sellal. Ce dernier peine, visiblement, à être un chef d'orchestre dans un gouvernement où des ministres prennent leurs ordres d'ailleurs. Et dans ce cas, il est bien difficile pour lui de revêtir l'habit du président de la République aux conférences et sommets internationaux.

Toutes ces bribes de scènes sans scénario, qui sont au quotidien, commencent à peser sur une atmosphère déjà délétère que le pays n'a pas connue depuis des années. L'esprit de girouette a remplacé la boussole. Ce qui fait que le bateau Algérie navigue entre les flots d'une mer en pleine tempête.

Autoritarisme

Publié par [Sofiane Aït Iflis](#)

le 09-12-2015 10:00

La coalition des députés de l'opposition, renforcés par quelques élus encartés FLN, a procédé, hier, non sans entraves, au lancement solennel d'une pétition de dénonciation du projet de loi de finances 2016, voté dans un climat de tension extrême, il y a une dizaine de jours. Il lui a été imposé, une fois encore, de passer par une polémique avec l'intendance de la chambre basse du Parlement avant de pouvoir y arriver. L'administration de l'APN, pour laquelle le projet de loi en question étant déjà voté, il ne serait pas réglementairement admis que les députés poursuivent d'organiser la riposte depuis l'hémicycle, a opposé un refus obstiné à la réunion prévue hier. Un refus dont a fini par avoir raison la détermination des députés. Mais l'arbitraire est commis. Car, quand des députés sont réduits à défoncer les portes, au sein même de l'enceinte parlementaire où ils siègent, pour pouvoir animer une conférence de presse, c'est que l'autoritarisme a franchi un nouveau et dangereux palier. La décision de l'administration de l'APN d'interdire aux journalistes d'accéder à l'hémicycle et aux parlementaires de disposer d'un espace pour parler du projet de loi de finances 2016, de ce qui les regarde donc, est une restriction des libertés politiques que les élus du peuple sont en droit d'exercer... partout, mais surtout à l'intérieur de l'hémicycle Zighoud-Youcef.

Une restriction des libertés politiques que l'opposition subit sans discontinuer depuis plusieurs années. Signe de panique ? C'en est assurément un. Car en quoi une conférence de presse de députés, quand bien même déployant les bannières de l'opposition, dans l'enceinte de l'APN, serait en porte-à-faux avec le règlement de l'Assemblée ? Et la pétition, donc ? D'autant que la saisine de Bouteflika n'est pas nécessairement le moyen le plus indiqué pour faire barrage au projet de loi objet de controverses. Surtout que beaucoup de députés parmi les signataires doutent que les courriers parviennent au chef de l'État. La réaction de la direction de l'APN est manifestement motivée par d'autres considérations, la volonté de faire payer à l'opposition parlementaire son chahut du 30 novembre dernier n'étant pas exclue.

Autisme et fuite en avant

Publié par [Said Chekri](#)

le 10-12-2015 10:00

Situation alarmante, tableau noir, sombres perspectives. Telles sont les expressions les plus usitées par les militants, les ONG nationales et étrangères et, plus généralement, par les observateurs, pour décrire l'état des droits de l'Homme en Algérie. De manière récurrente, d'année en année, l'appréciation générale de ce dossier reste la même. C'est que face aux appels, aux interpellations, voire aux cris de détresse, les pouvoirs publics opposent, au mieux, un silence méprisant.

Quelquefois, ce sont des militants-maison qui se chargent, au nom du gouvernement, de récuser les remarques et observations faites par les ONG internationales à l'occasion de la publication de leurs rapports périodiques. Mais il arrive que des membres du gouvernement s'en chargent eux-mêmes. Mais ce qu'ils reprochent systématiquement à ces ONG, ce n'est jamais la fausseté de leurs constats de leurs conclusions, mais leur "occultation des efforts consentis par les pouvoirs publics pour la promotion des droits de l'Homme en Algérie".

Même topo, d'ailleurs, et même logique, également, au sujet du climat des affaires.

Le pouvoir veut être jugé sur ses efforts et non sur ses résultats. Or, c'est toujours l'état des lieux, et jamais les discours, qui renseigne sur la réalité. Mais, en l'occurrence, il n'est pas dit que la note de l'Algérie serait meilleure si les ONG la mesuraient à l'aune du critère préféré par nos gouvernants. La loi sur les associations, promulguée en 2012 par le gouvernement qui inscrivait tous les textes votés cette année-là dans le cadre de "réformes politiques", s'est traduite par la disparition de milliers d'organisations citoyennes. C'est sans doute l'un des fruits amers d'un "effort" du pouvoir. Et cela n'a pas manqué de figurer en bonne place dans les rapports des ONG et parmi les préoccupations lourdes des militants algériens des droits de l'Homme.

Plus que l'état actuel des droits de l'Homme en Algérie, c'est surtout ces faux-fuyants, révélateurs d'un autisme chronique, cette fuite en avant et cette invariable politique de l'autruche qui devraient inquiéter nos Ligues en charge du dossier.

Avancée

Publié par [Omar Ouali](#)

le 12-12-2015 10:00

Les sénateurs ont voté, jeudi, à l'unanimité, la loi amendant et complétant le code pénal, dans ses dispositions inhérentes à la protection de la femme contre toutes les formes de violence. Cette loi, pourtant adoptée par la chambre basse depuis le mois de mars, est restée bloquée au niveau du Conseil de la nation, très probablement par peur, de la part de Bensalah et de son bureau, de donner du grain à moudre aux islamistes, toujours prompts à dégainer leur fetwa quand il s'agit de légiférer sur le statut de la femme, leur ennemie préférée. Qu'à cela ne tienne pour cette perte de temps de dix mois (de décembre à mars), dès lors que l'hypothèque est levée sur cette loi qui marque un petit pas. C'est un bonus à mettre au crédit des sénateurs qui, à quelques jours des sénatoriales, auront, ainsi, fait avancer un tantinet la cause féminine en Algérie, même si le texte n'est pas franchement révolutionnaire. Le mérite, tout de même, dans l'aboutissement de ce texte, revient incontestablement aux organisations féminines qui, par la détermination, la force de conviction qui ont porté leur combat depuis des mois, permettraient, peut-être, d'endiguer le phénomène de la violence faite aux femmes qui ne cesse de s'amplifier, à cause de l'impunité. Juste un chiffre pour illustrer la dimension de ce phénomène : 7 375 cas de femmes violentées. Aussi considérable qu'il paraisse, ce chiffre est pourtant loin de la réalité, car elles sont des milliers de femmes qui continuent de souffrir en silence, de subir cette violence comme une fatalité, plutôt que de la dénoncer, de peur de déstabiliser le foyer ou de subir l'opprobre de la société. Avec cette loi qui pénalise la violence, voire qui la criminalise, s'agissant des agressions sexuelles, c'est une brèche qui s'ouvre dans le mur de la peur. Les auteurs des violences, dont le machisme atavique est souvent légitimé par des prêcheurs mysogines, devraient désormais réfléchir à deux fois avant de jouer à faire subir des humiliations, voire des mutilations à leurs épouses, leurs sœurs et autres. C'est du moins ce qu'attendent les organisations féminines, mais aussi les défenseurs des droits de la femme en général qui se sont battus pour faire passer cette loi, afin de rendre à la femme algérienne sa dignité. Mais, c'est loin d'être acquis, pour autant, car dans les tribunaux, de nombreux magistrats font passer leurs convictions religieuses devant l'exigence de dire le droit.

Des urgences et du diagnostic

Publié par [Said Chekri](#)

le 13-12-2015 10:00

Les “19-4” peuvent-ils encore continuer à surfer sur leur demande d’audience au chef de l’État, tout en émettant des doutes sur sa capacité à gouverner ? S’il s’agissait pour eux seulement de satisfaire à une “urgence”, celle d’alerter l’opinion, c’est chose faite depuis plus d’un mois, et il n’y aurait donc plus, aujourd’hui, matière à rabâcher les mêmes appréhensions, réelles ou surfaites, spontanées ou commanditées. Encore moins à attendre une improbable audience du chef de l’État.

À ses débuts, ce qui était appelé “l’initiative des 19” pouvait constituer un vrai coup médiatique et faire mouche au sein d’une opinion que l’absence et le silence ininterrompus du chef de l’État avaient déjà mise en condition et rendue prête à succomber à la moindre des incartades. Rendue publique “à l’occasion du 1er Novembre”, la lettre pouvait même émouvoir. Mais à présent, l’opinion attend de voir ce que l’un des signataires du courrier avait appelé “le plan B”. L’attente risque d’être longue car on ne voit pas comment les 19, désormais réduits à 15, peuvent rebondir pour tirer leur initiative de l’impasse.

Le général Toufik, lui, avait une toute autre “urgence” : celle de “réparer une injustice qui touche un officier qui a servi le pays avec passion”, soit le général Hassan, condamné à 5 ans de prison. Lui aussi a tenu à alerter l’opinion en rendant public un témoignage dont le tribunal militaire d’Oran n’avait pas voulu, tout comme les “19” avaient mis sur la place leur lettre qui, remise au cabinet de la présidence, était restée sans suite. L’ex-chef du DRS n’avait pas parlé de “plan B” mais avait évoqué “des questionnements légitimes” que l’affaire Hassan impliquait, laissant entendre que ladite affaire ne peut être déconnectée du psychodrame qui se joue au sommet. Comme les “19-4”, et à moins que son auteur se résolve à franchir une étape pour aborder ouvertement ce qu’il appelle les “questionnements légitimes”, la lettre-témoignage du général est condamnée au même sort que “l’initiative des 19” : l’impasse. Ainsi va cette conception de l’action politique qui fait que chacun y va de sa propre “urgence” et s’y arrête net. Comme pour ne pas aller plus loin. Car sinon, après les urgences, c’est l’étape du diagnostic approfondi et du remède qu’il implique. Chose, quelquefois, difficile à assumer.

Question de style ou message de com ?

Publié par [Djilali Benyoub](#)

le 14-12-2015 10:00

Le DRS sort de l'ombre et, symboliquement, se déleste de son image de corps invisible qui a fondé sa mythique réputation. En se livrant à une "séance photo", son nouveau patron, le général Tartag, opère, à sa première apparition, une mise à niveau, du moins en apparence communication, et donc renvoie un message de transparence qui, par ricochet, se débarrasse de l'étiquette "service paranoïaque" que le département a, par ailleurs, assumée avec sa maladive culture du "tout secret".

En rendant son image accessible au commun des Algériens, le général Tartag chamboule la perception générale que l'on a du DRS et donne à voir une institution dont le premier responsable est connu comme ses homologues de par le monde.

Un nouveau style ? Certainement, tant il tranche nettement avec celui de son prédécesseur, rarement dévoilé par des photos fuitées. Pourtant, l'homme n'a pas totalement innové malgré l'effet de surprise de sa sortie inédite dans les mœurs des renseignements algériens depuis leur création ; le DRS étant calqué sur le modèle de son père fondateur, le Malg, dont l'intégrale discrétion était dictée par les impératifs de la lutte pour l'Indépendance. Au-delà de la stricte confidentialité de ses missions, somme toute naturelle, Tartag n'a pas véritablement changé en restant conforme à son style habituel, plaident ceux qui ont eu à le connaître.

Toutefois, le contexte, marqué par des changements et des bouleversements dans l'architecture du DRS, laisse le champ libre à des lectures et des interprétations aussi diverses que légitimes. Car ce petit geste du patron des services, qui consiste à "poser" devant les caméras, n'est pas, en soi, anodin ; il est historique. Et il ne manquera pas de donner lieu à de surprenantes réactions et des décryptages qui passeront par d'inévitables liens avec les soubresauts de la scène politique.

Ce n'est peut-être que le début d'un processus. Les jours prochains apporteront d'autres éléments et preuves de ce "nouveau style". Au-delà de la simple opération de com !

Le temps des privatisations

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 15-12-2015 10:00

Il est dans le rôle d'un gouvernement de rassurer les citoyens quant à leur avenir immédiat, d'autant qu'il se trouve coincé dans une situation de crise. Mais les annonces nombreuses et désordonnées de certains membres de l'Exécutif contribuent à semer plus une panique que cette assurance voulue. Ces sorties en ordre dispersé donnent, en fait, l'impression que la discipline gouvernementale est absente.

Au Sénat, le ministre des Finances avoue que la révision à la hausse des impôts est dictée par le souci d'une meilleure maîtrise d'un recours à l'endettement qui ne sera "ni exagéré ni généralisé". Bel euphémisme pour avouer que l'apport extérieur sera sollicité et qu'il est, tout au moins, envisagé. Pour atténuer le coup de semonce, il est fait recours à une lapalissade qui consiste à rassurer sur la non-privatisation des secteurs stratégiques. Comme si cela était d'actualité avec les textes régissant ces domaines d'activités. En revanche, la menace est plus claire pour les autres entreprises publiques dont la majorité est en difficulté financière malgré les sommes astronomiques qui leur ont été versées dans l'urgence. Le cas le plus récent concerne le complexe d'El-Hadjar qui a reçu un apport de 700 millions de dollars.

Pour quel résultat ? Le complexe SNVI vit la même situation : le manque de vision et de stratégie d'ensemble est à l'origine de sa situation actuelle. Malgré cela, il se trouve un messenger pour aller rassurer les milliers d'ouvriers que ce qui a été un fleuron de l'industrie ne sera pas privatisé. Même déclaration du ministre des Transports concernant la SNTF.

Qui croire en ces temps d'incertitude ? Ceux-là qui se mettent en avant par un discours où la démagogie prend toute sa place, en le drapant d'un faux réalisme, et qui ont peine à dire tout simplement la vérité, quand bien même elle serait amère. La fuite en avant, à coups des contrevérités, risque de mener nos gouvernants droit dans le mur... des protestations difficiles à surmonter.

Vigilance

Publié par [Remouche Khaled](#)

le 16-12-2015 10:00

Le Forum des chefs d'entreprise (FCE) est-il entré dans une phase de turbulences ? Son président, Ali Haddad, est accusé en tout cas par plusieurs personnalités de l'opposition d'influer sur la politique du gouvernement, voire de guider ses orientations économiques. D'autres représentants d'organisations patronales s'offusquent en privé de ce rôle de parrain attribué au patron de la plus puissante organisation patronale, le FCE. Dans la foulée, Habib Yousfi, le président de la CGEA, est de nouveau monté au créneau pour dire ce que plusieurs entrepreneurs pensent tout bas : Ali Haddad dicte sa loi au gouvernement. Ce qui paraît, a priori, étonnant de la bouche d'un fervent partisan du libéralisme.

Au demeurant, ce qui dérange dans la montée en puissance du P-DG du groupe ETRHB, ce n'est guère l'option défendue, à savoir une ouverture plus large des secteurs auparavant dominés par l'État, mais le pouvoir économique omnipotent que pourrait détenir le président du FCE au détriment de vrais producteurs de richesses. Du coup, il pourrait faire de l'ombre aux moins puissantes organisations patronales qui seraient alors moins écoutées par le gouvernement.

N'oublions pas que le FCE a progressivement perdu sa vocation première. À l'origine, il devait être le regroupement de capitaines d'industrie. Il n'avait pas, au départ, d'ambitions politiques. Au fil du temps, le politique a imprégné des décisions parmi les plus importantes du Forum. Aujourd'hui, la collusion entre le politique et les affaires au Forum n'a jamais été aussi étroite.

Mais au-delà de ces escarmouches, la question fondamentale est de savoir si le danger que représente la prétendue oligarchie tentée d'accaparer de nouveaux marchés offerts sur un plateau par une ouverture plus large du marché algérien et donc des richesses de l'Algérie, est réel ou surfait. Tant qu'on est au stade des intentions et non à pousser ses pions, il convient de rester prudent.

Car la menace la plus importante sur l'avenir de l'économie nationale est plutôt l'inefficacité des contre-pouvoirs. Elle appelle à la vigilance. En effet, si le combat pour la transparence se relâche, si le silence sur des détournements de lois, de décisions au profit de clans au pouvoir se généralise, nous assisterons impuissants à une main basse sur l'Algérie.

Des images qui s'écoulent ?

Publié par [Omar Ouali](#)

le 17-12-2015 10:00

Lundi dernier, le chef de l'État a présidé une réunion dont l'ordre du jour était le texte du projet de Constitution. À travers cette réunion, qui doit être suivie d'une autre aujourd'hui, les observateurs ont compris que le projet en question, après bien des avatars en relation avec la guerre des clans, est aujourd'hui en phase de finalisation. Exit le général Toufik, le président Bouteflika a désormais toutes les cartes en main pour imposer son projet et balisé en toute quiétude la voie de la succession. Mais au-delà de son ordre du jour, cette réunion, à laquelle avaient pris part Abdelmalek Sellal, Ahmed Ouyahia, Tayeb Louh, Ahmed Gaïd Salah, Tayeb Belaïz et Boualem Bessayeh, vaut tant par le "casting" que par les images de l'ENTV. Des images qui répondent à un objectif évident de mise en scène. Il s'agissait, en effet, de montrer à l'opinion publique que le président Bouteflika assume ses attributions constitutionnelles. Qu'il est en phase avec les soubresauts de la scène politique. Qu'il est surtout le chef incontesté. Tout le monde aura compris que le message subliminal des images de la réunion se décline comme d'abord une réponse au groupe des "19-4" pour qui le Président serait pris en otage par un clan. La question est de savoir si ces images ont produit leur effet. Si pour les partisans du Président, à commencer par Saâdani, il n'y a désormais plus de place au doute quant à "l'alacrité du président", après la diffusion de ces "images qui s'écoulent", c'est loin d'être l'avis de Mmes Bitat et Khalida Toumi, deux des signataires de la lettre du groupe des "19-4", qui ne sont pas du tout convaincues. Pour elles, le Président ne doit pas avoir recours à des artifices de la communication pour s'exprimer, mais parler directement au peuple en vertu de l'article 70 de la Constitution. Et tout le problème, depuis le début du quatrième mandat réside dans la nuance entre ces deux verbes.

Traquer la rumeur

Publié par [Sofiane Aït Iflis](#)

le 19-12-2015 10:00

Le gouvernement est de plus en plus poussé vers l'inconfort de devoir, à chaque fois, démentir les rumeurs que, souvent, ses propres annonces font naître. Ainsi en a-t-il été ce début de week-end quant à la révision du régime de la retraite que certains médias, grandement relayés par les réseaux sociaux, ont donné pour déjà actée. L'assertion relative à la suppression de la retraite anticipée et au décalage de l'âge de départ à la retraite, de nature à susciter les plus vives inquiétudes chez les salariés, s'est tellement propagée rapidement que le ministre du Travail s'est vu obligé de consentir à une déclaration publique pour attester du caractère infondé de la rumeur. Soit, mais n'est-ce pas le Premier ministre lui-même qui a fourni le fertilisant ayant aidé à la germination de cette rumeur, en annonçant, à la mi-octobre, depuis Biskra où il présidait la réunion tripartite, la réflexion engagée autour de la suppression de la retraite anticipée ? C'est de cette déclaration qui est à la base des extrapolations d'aujourd'hui que l'Exécutif travaille à infirmer, se dévoilant, du coup, gravement confus. D'ailleurs cela tend à devenir une règle chez lui : à chacune de ses annonces, il s'oblige à rassurer. Combien de ministres étaient, en effet, venus séparément dire que leurs secteurs n'étaient pas concernés par l'instruction du Premier ministre relative au gel des projets non encore engagés ? Après le vote du projet de loi de finances 2016, controversé notamment en ce qu'il dispose dans son article 66 l'ouverture des entreprises publiques aux capitaux privés, le ministre des Finances n'a-t-il pas tenté de rassurer en soutenant que les entreprises stratégiques, comme Sonatrach, ne sont pas concernées ? À vrai dire, le gouvernement est rongé par un terrible dilemme : comment allier l'impératif de la rationalité économique qu'exige, sinon impose le reflux drastique des recettes en devises principalement générées par la vente des hydrocarbures et le besoin de constamment rassurer pour ne pas avoir à gérer l'agitation sociale. D'où, pour lui, cet exercice pénible qui consiste à traquer la rumeur.

Réussir ensemble

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 20-12-2015 10:00

Pourquoi attendre jusqu'à se retrouver forcé et condamné pour se décider à envisager des réformes profondes ? La promesse en avait été faite aux Algériens en avril 2011 par le président de la République. Quatre ans plus tard. Quatre ans de retard pour une économie obsolète, malgré la sonnette d'alarme qui était tirée de toutes parts. Aujourd'hui, de Sétif, où il effectue une visite d'inspection, le Premier ministre, contraint et forcé par la chute du baril, avoue que le temps est précieux et que l'endettement à l'international sera incontournable si rien n'est fait dans l'immédiat. Il appelle donc le gouvernement, les acteurs économiques et les citoyens à "réussir ensemble". Il faut lui reconnaître ce courage de placer l'acteur économique au cœur des débats et enfin le considérer comme la seule bouée de sauvetage pour une économie fossilisée dans les hydrocarbures. Mais, encore une fois, entre le discours volontariste et la réalité du terrain, il y a un fossé encore difficile à combler même avec l'arrivée de textes réglementaires qui ne sont d'aucune utilité s'ils ne sont pas traduits dans les faits sur le terrain. À titre d'exemple, des instructions fermes ont été données aux walis, lors de leur dernière réunion à Alger, pour attirer les investisseurs chez eux. La plupart se sont empressés de revêtir le costume de commercial pour donner suite aux ordres du chef du gouvernement. Mais que peut la bonne volonté d'un wali quand un acte de concession devient un parcours du combattant, une zone industrielle promise, une simple chimère. La cause des blocages se niche dans des départements ministériels où chaque ministre veut tout placer sous son contrôle et sa compétence pour mieux redistribuer les facilitations, selon les accointances, d'une part et l'art de se maintenir aux commandes, d'autre part. La logique voudrait que l'on fasse preuve de discipline au sein d'une équipe en mer démontée. Ce n'est visiblement pas le cas quand certains ministres disent une chose et son contraire, contredisent un collègue et mieux parfois, le chef d'orchestre, lequel préfère tacler l'opposition et ménager son Exécutif.

Les chiffres de la faillite

Publié par [Omar Ouali](#)

le 21-12-2015 10:00

À peine 40 élèves sur 1 000 inscrits en première année primaire arrivent à décrocher leur bac ! Le chiffre “balancé” de façon aussi brutale a, effectivement, de quoi provoquer un choc national, car les Algériens sont loin de s’imaginer que le phénomène du décrochage scolaire se situe à cet étiage. Mais, pour les professionnels de l’éducation, qui n’ont de cesse, depuis des années, de lancer des alertes, pas d’effet douche froide, pour la simple raison qu’ils tutoient ces chiffres dans leur pratique pédagogique quotidienne. Et l’enquête du ministère de l’Éducation datant de 2013 ne fait que consacrer, statistiquement, une situation de fait et structurelle.

Peut-être que le propos, brut, de décoffrage, de madame Benghabrit pourrait amener à une plus grande prise de conscience. En réalité, le décrochage scolaire, ou déperdition, vocable préféré du ministère de l’Éducation, traduit, simplement, un autre des aspects, fort nombreux, de l’échec du système scolaire algérien. Les experts de l’éducation nationale font porter le chapeau du phénomène en question au système d’évaluation en usage.

Faut-il alors en finir avec l’évaluation et réinventer un autre système ? La perspective paraît dénuée de sens, dans la mesure où l’évaluation est une partie intégrante dans le processus pédagogique qui permet de mesurer l’effet de l’apprentissage, l’évolution des acquisitions ainsi que le niveau d’atteinte des objectifs pédagogiques. Faut-il alors revoir les critères de l’évaluation, pour plus de pertinence, plus de flexibilité, en tenant compte des spécificités de chaque élève, de sa condition sociologique et psychologique ? Dans la mesure du possible, pourquoi pas ? Encore que cela suppose de gros moyens logistiques et humains qui relèvent de l’utopie.

Quant à la question de la suppression des notes et des contrôles continus, au motif qu’ils sont des facteurs inhibiteurs de l’élève, c’est un débat aussi vieux que l’éducation elle-même, qui n’a jamais été tranché. Mais tout le monde convient que c’est à travers le système de note, de composition, qui créent une émulation que l’élève, ce citoyen de demain, est préparé à la compétition qui est un des fondements de la vie. À moins qu’au ministère de l’Éducation on ne veuille réinventer le monde.

Il y a loin de la coupe aux lèvres

Publié par [Abrous Outoudert](#)

le 22-12-2015 10:00

Le déficit de la balance commerciale est si abyssal qu'il donne des frissons. De mémoire d'Algériens, jamais déficit n'a atteint un tel seuil, même lorsque le baril se négociait à moins de 10 dollars. Qu'on en juge : les exportations pour cette année ont enregistré un recul net de 34%, pendant que les importations ont, quant à elles, connu un recul évalué à 13%. Le déséquilibre reste important, malgré des mesures de protection drastiques qui ont touché un large éventail de produits de consommation, y compris les médicaments. Le gouvernement a certainement besoin de revoir sa copie, y compris au niveau des discours en se fixant des objectifs réalistes, loin de tout triomphalisme. Sinon, il sera à chaque fois amené à constater son amer échec, car quand les douanes parlent de déficit, c'est que la politique du gouvernement en matière de commerce extérieur n'a pas été pertinente. Apparemment, encore une fois, il y a loin de la coupe aux lèvres. Les résultats sont loin de traduire la projection ambitieuse d'un gouvernement qui s'oblige à allier l'impératif économique à la promesse populiste. Les exemples ne manquent pas. D'abord, le cas du complexe d'El-Hadjar (ex-Métal Sider) qui n'arrive pas à enclencher un véritable essor, en dépit des multiples opérations d'assainissement qui se sont avérées des gouffres financiers. Aujourd'hui encore, l'État va solliciter le Trésor public pour voler au secours de ce mastodonte aux pieds d'argile. Il ne sert à rien de mettre de l'argent si, au préalable, les règles de management, celles actuelles étant visiblement obsolètes, ne sont pas mises à jour. Le constat vaut aussi pour la SNVI, l'autre grand complexe industriel qui se débat encore dans des problèmes de trésorerie. Dans ce cas précis, il s'agit, tout simplement, d'un manque de vision dans le marché du véhicule lourd. Pour les travailleurs de ces deux groupes, l'intervention de l'État est providentielle pour la sauvegarde de l'emploi. En contrepartie, il leur est demandé un pacte de stabilité alors qu'il fallait un contrat d'objectifs. Une sorte de fuite en avant.

Politiquement significatif

Publié par [Omar Ouali](#)

le 23-12-2015 10:00

L'année 2015, qui tire à sa fin, aura été, entre autres, marquée par une loi de finances pas comme les autres. Quand bien même le texte serait adopté sans encombre par les deux chambres parlementaires, à la faveur de la procédure normale du vote de la majorité, les députés de l'opposition ont réussi, d'une certaine façon, à retoquer ce texte en y opposant un rejet ferme qui a lourdement pesé au plan politique et médiatique. Cela a commencé, d'abord, au niveau de l'hémicycle, le jour de l'adoption, où l'on a vu les représentants de plusieurs partis d'obédiences différentes tenter de bloquer le vote. Les images de ces scènes de violence, qui tranchent avec le "beniouiouisme" coutumier de l'APN, resteront certainement dans les annales et seront à l'honneur de leurs auteurs qui auront fait montre d'une capacité à s'indigner.

Ces mêmes députés de l'opposition ne se sont pas contentés de cet acte de mutinerie intramuros, juste pour se donner bonne conscience, puisqu'ils ont réussi à donner un prolongement à leur action, en dehors de l'hémicycle. D'abord, en gagnant d'autres députés à leur cause, puis en livrant une bataille au niveau de la communication pour dénoncer les dispositions de cette loi.

La lettre transmise dimanche au président de la République, via son directeur de cabinet, constitue le point d'orgue de cette action de remise en cause de la LF 2016. Les auteurs de cette lettre auront ainsi montré aux Algériens qu'ils sont allés au bout de leur contestation. L'opinion publique leur en donnera indéniablement acte. Il s'agit là, faut-il le souligner au passage, d'une première dans les annales politiques algériennes. La question est de savoir si le président Bouteflika, interpellé en tant que "moudjahid" et "garant de la Constitution" sera sensible à ces arguments qui en appellent à sa responsabilité de chef de l'État. Ordonnera-t-il, par exemple, une deuxième lecture de la loi ? C'est une piste de travail qui paraît peu probable, car cela reviendrait à déjuger les députés de son propre parti qui ont voté le texte. Il y a fort à parier, donc, que la lettre des 92 connaîtra le même sort que celui réservé à celle du groupe des "19-4". Mais les premiers comme les seconds, face à la fin de non-recevoir du Président, auront symboliquement pris date au plan politique.

Mission accomplie

Publié par [Sofiane Aït Iflis](#)

le 24-12-2015 10:00

Hocine Aït Ahmed s'en est allé, au terme d'une vie pleine et intense, entièrement dédiée à la poursuite de l'idéal de liberté. Il a entrepris son long voyage depuis cette terre d'exil, Lausanne, qui l'a accueilli lorsqu'il a dû fuir, forcé et, assurément, la mort dans l'âme, la patrie qu'il libéra du joug colonial et dont il voulait, dès l'Indépendance déjà, célébrer les épousailles avec la démocratie et la justice qui font que les peuples s'émancipent. En vain. Hocine Aït Ahmed, ce dernier des chefs historiques du mouvement national et père fondateur de la Révolution algérienne, aura été militant jusqu'à ce que ses forces l'abandonnent. Hocine Aït Ahmed a été un militant politique endurci, un opposant inusable, aimé par des milliers d'adeptes qui l'ont vénéré au point d'en faire un mythe, mais aussi contesté par beaucoup qui lui reprochèrent sinon son choix de vivre ailleurs, certaines de ses positions et alliances politiques, en tout cas. Il est parti avec ce sentiment qui étreint : celui de n'avoir pas vécu la joie d'assister à son pays libéré des tenailles de l'autoritarisme. Mais l'homme qui vient de tirer sa révérence ne peut pas être mort, car les révolutionnaires de sa dimension et les militants au long parcours, au long cours comme lui, ne meurent jamais, quand bien même, ils leur arriveraient aussi de s'éteindre comme le commun des mortels. Ils continuent à vivre à travers l'héritage qu'ils lèguent aux générations futures. C'est pour cela qu'on ne fait pas que les pleurer. Leur disparition est une invitation au recueillement. Un recueillement désintéressé, dicté par la seule reconnaissance à un aîné qui a préféré cheminer sur les sentiers tortueux de l'opposition, contrairement à d'autres héros fatigués, qui ont choisi de quêter l'embonpoint, voire plus si les accointances devaient le permettre. Un recueillement à l'écart des pleureuses professionnelles que l'on entendrait encore sangloter et verrait afficher des mines défaites. De son vivant, Hocine Aït Ahmed redoutait que la récupération politicienne, celle qui tenterait le pouvoir, en premier lieu, s'invite à ses funérailles. Mais peu lui importe, maintenant que son exil a pris fin. Définitivement.

Un choix de fidélité

Publié par [Omar Ouali](#)

le 26-12-2015 10:00

Jusqu'au bout. Même dans sa mort, Aït Ahmed cultive sa singularité et son originalité, deux marques, telles des estampilles d'authenticité, qui ont guidé sans détour son long parcours de combattant pour l'Indépendance puis la démocratie. Il va sans dire que le choix de sa dernière demeure a été cornélien. Compréhensible, au demeurant, pour un homme de son envergure. Mais en dernier ressort, il a préféré finir là où il avait commencé sa geste nationaliste, en Kabylie, cette terre de légende si rude et si généreuse à la fois, qui a donné tant de héros à l'Algérie. À partir de vendredi, Aït Ahmed reposera dans son village natal, au flanc d'une colline d'Ath Ahmedh, à quelque tire-d'aile seulement de la tombe de son jeune compagnon de lutte Ali Laimèche. Le dernier des "fils de la Toussaint" a opté pour des funérailles humbles, plutôt qu'un enterrement de première classe avec des cérémonies officielles douteuses.

Pourtant, nombreux sont ceux qui, sincères dans leurs sentiments, le voyaient bien au "panthéon" d'El-Alia. Et ce n'est certainement pas le pouvoir qui s'y serait opposé, ne serait-ce que pour se donner bonne conscience et se dédouaner de son ingratitude à l'égard de "l'opposant au long cours". "Nous avons été injustes à son égard", reconnaissait le chef du FLN, dans une confession pathétique. Mais, dans une Algérie actuelle, en perte de valeurs, en proie à l'encanaillement, au cynisme, à l'opportunisme, à l'indécence, tout court, il convient, au contraire, de voir dans le choix ultime de Hocine Aït Ahmed moins une bravade à l'égard de telle ou telle autre partie, mais surtout un acte de pédagogie politique et un message de cohérence d'un homme resté fidèle à sa ligne de conduite.

Puisse cet exemple servir de repère pour que son combat pour la démocratie, la citoyenneté, les droits l'Homme, le rêve maghrébin, aboutisse un jour.

Émotion populaire et... hommages de circonstance

Publié par [Said Chekri](#)

le 27-12-2015 10:00

Le décès de Hocine Aït Ahmed continue de susciter des réactions. Celles-ci ne cesseront pas de sitôt. Les funérailles de l'illustre disparu ne devant intervenir que vendredi prochain, il y a encore de la place pour d'autres déclarations affligées. Mais aussi pour des panégyriques affligeants d'insincérité et d'hypocrisie.

Les réactions du monde politique à la mort du révolutionnaire historique et de l'opposant farouche qu'était Hocine Aït Ahmed sont, certes, empreintes de cette émotion vive et spontanée que l'humain ressent lorsque la mort vient nous rappeler son inéluctabilité. Mais elles constituent, le plus souvent, des hommages de circonstance. Certains n'ont d'ailleurs eu aucune gêne à se simplifier la tâche en expurgeant le long parcours de l'homme de tout ce qu'il a entrepris et enduré depuis l'Indépendance, pour n'en retenir que son rôle dans le mouvement national et, particulièrement, durant la guerre de Libération. C'est ainsi que, dans l'hommage présidentiel au défunt, les geôles d'El-Harrach dans lesquelles croupissait Aït Ahmed de 1964 à 1966 sont mises, au prix d'une incroyable falsification de l'Histoire, sur le compte du... colonialisme.

Qualifié par tous d'"exemple à suivre", Aït Ahmed restera sans doute, pour autant, la mauvaise conscience des tenants du pouvoir. Mais ne rêvons pas : la mort de ce chef historique et de l'opposant infatigable qu'il était, n'invite manifestement pas les tenants du pouvoir à méditer leurs échecs et forfaitures. Elle ne les fera donc pas revenir de leurs errements tout aussi... historiques.

Mais tout cela, Dda L'Hocine le savait déjà de son vivant, sans doute mieux que quiconque. C'est bien pour ne pas donner prise à des manipulations de cet acabit et à des récupérations aussi éhontées, pour mieux s'en mettre à l'abri, qu'il a choisi le cimetière de son village natal pour y élire domicile éternellement. C'est aussi ainsi qu'il entendait protéger son idéal dont il savait qu'il était et reste partagé par son peuple. "Jetez la Révolution dans la rue et elle sera portée à bras le corps par tout le peuple", disait Ben M'hidi. Pour sa part, c'est son idéal que Dda L'Hocine vient de léguer au peuple. Et au peuple seul.

Corruption : les limites de l'approche curative

Publié par [Said Chekri](#)

le 28-12-2015 10:00

Khalifa Bank, puis Khalifa Bank-bis, autoroute Est-Ouest, Algérie Télécom, procès Sonatrach 1 en attendant celui de l'affaire Sonatrach 2. Si la lutte contre le blanchiment d'argent, les détournements de deniers publics, les dessous de table et autres malversations préjudiciables au Trésor public et à la cohésion nationale pouvait se mesurer au nombre de procès intentés contre des cadres ou dirigeants véreux, l'Algérie aurait pu prétendre à une meilleure place dans le classement mondial en matière d'indice de corruption. L'on sait qu'il n'en est rien et que, d'année en année, le mal continue de ronger l'économie nationale, de se propager et de métastaser dangereusement la société. Au point qu'il n'est pas rare d'entendre des jeunes endettés vis-à-vis de l'Ansej clamer qu'ils rembourseront "lorsque Chakib Khelil remboursera".

Ces procès peuvent, certes, servir à mettre en avant l'image d'un État résolument engagé à éradiquer ce phénomène, voire dissuader les candidats prédateurs et atténuer quelque peu les tentations. Mais, au-delà même des doutes qui persistent sur l'indépendance d'une justice qui a souvent condamné des lampistes plutôt que les vrais auteurs de gabegie, le traitement judiciaire de ces affaires est nécessaire mais pas suffisant. Nécessaire car, par principe, il s'agit aussi de rendre justice et de réparer des préjudices causés non seulement à des entités économiques, mais aussi à la collectivité. Insuffisant car en deçà de ce que commande une vraie lutte contre la corruption. Car une telle lutte doit être portée d'abord par une approche globale dont l'axe principal doit être la prévention. Et la volonté politique est à la base d'une telle approche.

Cette volonté politique existe-t-elle ? Dans un pays où un débat parlementaire sur "les mécanismes de la corruption" a été refusé sous prétexte que "le président Bouteflika s'en occupe" (dixit un ancien président de l'Assemblée), il y a malheureusement de vraies raisons d'en douter. Pourquoi aurait-on peur de connaître de manière précise les mécanismes de la corruption et donc de pouvoir les démonter et les mettre hors d'état nuire ? Car nous serions alors au seuil, voire au centre d'un débat politique. Celui-là même dont le régime ne veut pas entendre parler.

Incantations

Publié par [Omar Ouali](#)

le 29-12-2015 10:00

Le président de la République a fini par se rendre à l'évidence en reconnaissant que la situation financière du pays est difficile. Le constat n'est pas nouveau, au demeurant, puisque le Premier ministre et des membres du gouvernement ont eu déjà à le faire, à maintes reprises, mais en choisissant, à chaque fois, leurs mots pour ne pas alimenter "l'alarmisme", qu'ils imputent à l'opposition. Mais il est vrai que dans la bouche du Président, le propos prend un autre accent, une autre connotation. Et tant mieux que le premier responsable du pays semble avoir pris, enfin, la mesure de la crise financière qui frappe le pays. Mais, dans le prolongement de ce constat critique, à tout le moins, le président de la République aurait dû aller droit au but en demandant, en l'occurrence aux agriculteurs, habitués à obtenir des crédits qu'ils n'ont jamais remboursés, à ne plus compter sur l'État, à se préparer, au contraire, à relever les nouveaux défis qu'impose au pays la situation de crise. Dès lors que le pouvoir prétend faire du développement de l'agriculture un des leviers pour sortir de la dépendance pétrolière, n'était-il pas plus judicieux pour le président de la République de décliner une sorte de feuille de route dans laquelle seraient fixés des objectifs précis aux agriculteurs. Car la situation urge, à mesure que les aléatoires réserves de changes fondent, par l'effet, pour partie, de la facture alimentaire, justement. Que le Président profite pour faire son propre bilan et dire que le pays a évité la catastrophe grâce au remboursement par anticipation de la dette, c'est une chose. C'est une autre chose d'avoir, aussi, un discours de vérité et de responsabilité, que l'on ne retrouve aujourd'hui que dans l'opposition. Une telle attitude n'est pas sans rappeler celle d'un médecin qui prescrit des antalgiques pour un mal qui exige de la chirurgie lourde. Travestir la réalité par des incantations, des discours optimistes, juste par souci de sauver la paix civile, permet, peut-être, de gagner un peu de temps, de différer l'échéance, avec l'espoir de voir le baril rebondir miraculeusement, mais c'est une perte de temps par rapport à la nécessité de mesures drastiques dans l'agriculture et l'économie de façon générale.

Pessimisme... jusqu'aux “prochains jours”

Publié par [Said Chekri](#)

le 30-12-2015 10:00

Près de cinq ans après avoir été annoncé, le projet de la révision constitutionnelle est fin prêt. Mais il faut encore attendre les “prochains jours”, à en croire la présidence de la République, pour en connaître la teneur précise. Quand on a attendu autant, on peut bien patienter un peu plus longtemps. En attendant, les quelques indications données sur le contenu de cette révision n'auront pas changé grand-chose à la donne : la classe politique, les constitutionnalistes et l'opinion publique restent dans l'expectative et ne peuvent que spéculer, espérer, douter et s'interroger. En un mot, c'est encore l'Arlésienne.

Mieux, les bribes d'informations que la présidence de la République a livrées dans son dernier communiqué ne manqueront pas de donner lieu à des lectures croisées, voire contradictoires.

Mais cela ne donnera pas un débat éclairé sur la question car l'objet même du débat est inconnu. On n'aura donc pas beaucoup avancé.

Au reste, il n'y a, pour le moment, que Amar Saâdani à s'exprimer, sûr de son fait, comme s'il était le rédacteur du projet. Les autres, tous les autres responsables politiques, et pas seulement ceux de l'opposition, se gardent d'émettre le moindre avis. Et on peut les comprendre. Car pourquoi donc s'attarder à évaluer ou à analyser ce qui, pour l'heure, reste aussi mystérieux qu'un ovni aperçu par six personnes dans les parages d'El-Mouradia ? Mais ce silence quasi national sur un tel projet peut s'expliquer par cette conviction assez partagée au sein de la classe politique : la révision constitutionnelle, telle qu'engagée par le chef de l'État, n'était pas le bon remède à la situation politique peu enviable du pays. On se rappelle que, déjà en leur temps, les consultations conduites successivement par Abdelkader Bensalah et Ahmed Ouyahia autour de ce projet n'avaient pas emballé grand monde. L'absence de réactions à l'annonce de la finalisation du projet tient sans doute plus de ce pessimisme-là, que de la méconnaissance du contenu de la révision constitutionnelle.

Bénéfice du doute

Publié par [Omar Ouali](#)

le 31-12-2015 10:00

Objet de foisonnantes spéculations depuis le 15 avril 2011, date à laquelle le président Bouteflika avait annoncé des “réformes politiques profondes”, le projet de révision de la Constitution commence à prendre forme concrètement. À ce propos, cette semaine aura été décisive, à la faveur du deuxième Conseil restreint au cours duquel le projet a été définitivement acté et validé. En attendant que la copie du projet définitif soit portée à la connaissance du public et que le Conseil constitutionnel donne son avis sur la voie qui sera choisie pour son adoption, on en connaît déjà les grandes lignes. Il s’agira, notamment, de la consolidation de l’unité nationale, à travers le renforcement des composantes de l’identité nationale, de la protection des droits et libertés des citoyens, et le renforcement de l’indépendance de la justice, l’approfondissement de la séparation et de la complémentarité des pouvoirs, le renforcement du rôle parlementaire de l’opposition et une réponse favorable à son immuable revendication de mise en place d’une commission indépendante pour le suivi et le contrôle des futures consultations électorales. Des têtes de chapitre qui, à première vue, sont porteuses de belles promesses qui s’inscrivent dans la perspective d’une plus grande démocratisation du pays. À en croire ainsi le texte du Conseil des ministres, l’année 2016 vivra un grand tournant sur le plan politique et institutionnel avec une batterie de projets de lois tous azimuts qui seront à la fois l’expression et la traduction de l’ambition portée par la nouvelle Constitution. Et tout en accordant au pouvoir le crédit de la bonne foi, en pensant notamment qu’il n’a plus l’obsession de sa propre survie, la question est de savoir alors jusqu’où il ira dans ses vellétés de réformes, sachant que la mise en place d’un État de droit, tel qu’il est affirmé dans le communiqué de la Présidence, ne s’accommode guère de demi-mesures. Où on est un État de droit ou on ne l’est pas. Car aujourd’hui la problématique se pose dans ces termes.

Cette thèse aborde le rapport langue-politique à travers la presse écrite algérienne et met en exergue la problématique suivante : qui de l'arabe ou du français véhicule le mieux les valeurs de la démocratie ?

Cette dichotomie linguistique, censée opposer deux conceptions de la démocratie, s'est avérée en deçà de nos attentes quant aux résultats d'analyse. En effet, nous pensions, au départ, que la langue française, de par son histoire politique, était la plus apte à véhiculer les valeurs de ce mode de gouvernance. La conclusion à laquelle nous sommes arrivé est tout autre : les langues arabe et française peuvent exprimer la démocratie de manière égale. La démocratie est plutôt perçue selon la dichotomie : presse privée/presse publique. Encore faut-il préciser que même celles-ci ne sont pas responsables des différents sens attribués à cette notion. Le vrai responsable est l'instance énonciatrice qui contrôle ces sens selon la volonté du pouvoir politique auquel elle fait allégeance ou selon l'idéologie politique à laquelle elle adhère.

Mots-clés : langues, démocratie, presse écrite.

This thesis deals with the language-politics relationship through the Algerian written press and sheds light on the following issue: which of Arabic or French bears best the values of democracy? According to the results of the analysis, this linguistic dichotomy, meant to oppose two conceptions of democracy, has proven to be below our expectations. In fact, we thought that French, because of its political history, was more able to bear the values of this mode of governing. The conclusion that we reached was quite different: Arabic and French can express democracy in the same way. Democracy is rather perceived through the dichotomy: private press/public press. Yet, it is necessary to explain that even this dichotomy is not responsible for the different meanings attributed to democracy. The real responsible is the enunciating authority that controls these meanings according to the will of the political power to which it obeys, or according to the political ideology to which it adheres.

Keywords : languages, democracy, written press .

تتناول هذه الدراسة العلاقة بين السياسة و اللغة من خلال التطرق إلى الصحافة الجزائرية المكتوبة حيث نبرز تبعاً لهذا الإشكالية التالية : العربية أو الفرنسية، من بين هاتين اللغتين من الأنسب في نقل قيم الديمقراطية؟ افترضنا أن هذه الثنائية اللسانية تعارض مفهومين للديمقراطية إلا أن نتائج البحث حالت دون ذلك. توقعنا في الحقيقة و منذ البداية أن اللغة الفرنسية و من منطلق تاريخها السياسي قد تكون الأحسن في توصيل قيم هذا النهج الحكومي ، إلا أنه تبين لنا غير ذلك من خلال النتيجة التي توصلنا إليها، اللغتين العربية و الفرنسية يمكن لكليهما التعبير عن الديمقراطية بصورة متساوية و هذا تبعاً لما ينظر إلى هذه الأخيرة في زوج : الصحافة العمومية و الخاصة. نوضح أيضاً أن هاتين الصحافتين غير مسئولة عن مختلف المفاهيم الموضوعية عن الديمقراطية، المسؤول الوحيد هي الهيئة التي تصدر عنها هذه المعاني حسب ما تقتضيه إرادة السلطة السياسية التي تدين بالولاء لها أو حسب الإيديولوجية السياسية التي تنتمي إليها. **الكلمات المفتاحية:** لغات، ديمقراطية، صحافة مكتوبة.